

# SÉNAT

## TABLE NOMINATIVE

### SESSIONS DE 1989

#### A

**ABADIE (François)**, sénateur des Hautes-Pyrénées (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis élu vice-président.

**ADNOT (Philippe)**, sénateur de l'Aube (NI).

Elu sénateur le 24 septembre 1989 .

#### NOMINATIONS

– Est nommé membre de la commission des finances (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

– *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - 1 - Voies navigables - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 16] (21 novembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2628) - Ministère : Agriculture - Prime complémentaire à la cessation d'activité laitière - Lait et produits laitiers.

#### INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local** [n° 320 (88-89)] - Suite de la discussion - (25 octobre 1989) - Art. 5 (*aides indirectes des collectivités territoriales*) (p. 2724, 2725) : souhaite l'absence de remise en cause de la pratique habituelle concernant les usines-relais et la cession en fin de bail - Signale que l'article 14 du projet de loi de finances pour 1990 prévoit un nouveau régime en matière de réintégration.

– **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture** [n° 456 (88-89)] - (2 novembre 1989) - Art. 18 (*missions des SAFER*) (p. 2920) : ses amendements n° 116 : réalisation par les SAFER d'études et de travaux liés à l'aménagement foncier ou à la mise en valeur du sol ; et n° 117 : mission d'aménagement rural global des SAFER ; adoptés - (p. 2923) : se déclare opposé à l'amendement n° 153 de M. Marcel Daunay, rapporteur (réintroduction du zonage parmi les nouvelles actions des SAFER).

Suite de la discussion - (3 novembre 1989) - Art. 33 (*définition et modalités de prise en compte des revenus professionnels pour la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles*) (p. 2967) : votera contre cet article en raison de l'impossibilité d'améliorer le texte résultant de la demande de vote bloqué formulée par le Gouvernement.

– **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - Art. 31 (*par priorité*) (*modification des modalités d'évolution de la dotation globale de fonctionnement*) (p. 3595) : souligne la contradiction qu'il y a à prôner la décentralisation et à priver dans le même temps les collectivités locales des ressources indispensables à la bataille du développement et de l'aménagement dans laquelle elles sont engagées - Dénonce l'absence de concertation - Souhaite la prise en compte des droits légitimes des collectivités locales.

Suite de la discussion - (23 novembre 1989) - Art. 9 (*aménagement de la fiscalité relative au logement*) (p. 3665) : son amendement n° I-55 : maintien du taux de 15 % de déduction forfaitaire sur les revenus fonciers ; devenu sans objet - Après l'art. 18 (p. 3670) : son amendement n° I-57 : déduction d'impôt accordée pour l'acquisition de parts coopératives ; retiré - Art. 13 (*régime du crédit d'impôt-recherche*) (p. 3695) : se déclare favorable à l'amendement n° I-107 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (dépenses de création et de conception de collections textiles éligibles au crédit d'impôt-recherche) - Art. 14 (*régime fiscal des droits attachés à un contrat de crédit-bail*) (p. 3701) : son amendement de suppression n° I-56 ; adopté.

Suite de la discussion - (24 novembre 1989) - Art. 22 bis (*déductibilité de la TVA afférente au fuel domestique utilisé comme carburant pour la réalisation de transports fluviaux*) (p. 3725) : son amendement n° I-58, soutenu par M. Roland du Luart ; accroissement progressif de cette déductibilité ; retiré - Après l'art. 26 (p. 3727) : son amendement n° I-59, soutenu par M. Roland du Luart ; modification du régime applicable en matière de TVA aux cessions de biens mobiliers d'investissement ; retiré.

*Deuxième partie :*

Agriculture et forêt - (28 novembre 1989) - Examen des crédits - Etat B (p. 4064) : votera contre ce projet de budget.

**Équipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs** - (7 décembre 1989) - Rapporteur spécial (voies navigables) (p. 4556, 4557) : désaffectation vis-à-vis du transport fluvial, malgré ses avantages, en raison de l'insuffisance du réseau français, conséquence du manque d'investissements - Projet de budget de reconduction ; priorité à l'arrêt de la dégradation des équipements - Transfert de compétences au profit des régions et compensation au titre de la dotation générale de décentralisation - Défaut de programmation des opérations décidées le 30 juillet 1987 par le comité interministériel d'aménagement du territoire, CIAT - Mise à grand gabarit de la section entre Bray et le port céréalier de Nogent, d'un important intérêt économique - Liaison Saône-Rhin ; financement prévu sous forme d'une dotation en capital à la Compagnie nationale du Rhône, CNR, à partir des produits de la privatisation : intérêt pour les ports français de Méditerranée ; souligne l'importance des moyens consacrés par la RFA à la liaison Rhin-Main-Danube - Restructuration ; dispositif d'aide à la batellerie - (p. 4558) : intérêt économique du transport de marchandises par voie d'eau ; exemple des investissements réalisés par d'autres pays de la CEE - Vétusté et faiblesse structurelle des voies navigables françaises ; nombre insuffisant des voies à grand gabarit - Priorité à l'amélioration du réseau actuel - Liaisons nouvelles souhaitables : Seine-Nord - Intérêt géopolitique d'une liaison Saône-Rhin : souligne le potentiel de développement de l'axe danubien depuis les récents événements en Europe de l'Est - Rapport Chassagne - S'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget.

#### Articles non rattachés :

(9 décembre 1989) - **Après l'art. 66** (p. 4719) : se déclare favorable à l'amendement n° II-2 de M. Jacques Machet (modification de la date d'imposition des stocks de vins et eaux-de-vie d'appellation d'origine contrôlée, AOC, à rotation lente).

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** - *Nouvelle lecture* [n° 153 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Art. 33 (p. 5224) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Marcel Daunay, rapporteur (présentation par le Gouvernement, par grands secteurs de production, d'une analyse de la sensibilité des revenus professionnels aux aléas climatiques et économiques, ainsi que des propositions pouvant permettre une meilleure prise en compte de ces variations) - Estime anormal de faire en sorte que les agriculteurs soient les seuls en France à payer des cotisations sociales assises sur la totalité de leurs revenus - Se déclare opposé à l'adoption de cet article.

**AILLIERES (Michel d')**, sénateur de la Sarthe (UREI).

#### NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu vice-président.

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 178 (88-89)] autorisant l'approbation d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie [n° 230 (88-89)] (3 avril 1989) - **Traités et conventions (Australie)**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 218 (88-89)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Union latine relatif à l'établissement à Paris du secrétariat de l'Union latine et à ses privilèges et immunités sur le territoire français [n° 259 (88-89)] (19 avril 1989) - **Traités et conventions (Union latine)**.

*Rapport d'information*, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une visite effectuée en III<sup>e</sup> région maritime, à Toulon [n° 405 (88-89)] (21 juin 1989) - **Défense**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 481 (88-89)] autorisant l'approbation d'un accord international sur l'utilisation des stations terriennes INMARSAT de navires dans les limites de la mer territoriale et des ports [n° 17 (89-90)] (18 octobre 1989) - **Traités et conventions**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 482 (88-89)] autorisant l'approbation des amendements à la convention du 3 septembre 1976 portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) et des amendements à l'accord d'exploitation du 3 septembre 1976 relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) [n° 18 (89-90)] (18 octobre 1989) - **Traités et conventions**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 483 (88-89)] autorisant l'approbation des amendements à la convention du 3 septembre 1976 portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes (INMARSAT) et des amendements à l'accord d'exploitation du 3 septembre 1976 relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) [n° 19 (89-90)] (18 octobre 1989) - **Traités et conventions**.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie** [n° 178 (88-89)] - (5 avril 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 49, 50) : convention marquant un réchauffement des relations entre la France et l'Australie et constituant la première convention d'extradition établie avec un pays de droit anglo-saxon - Champ d'application très large de cette convention, conforme aux principes du droit français de l'extradition et respectant le principe de la non-extradition en matière politique - Difficultés des relations entre la France et l'Australie, s'expliquant par le « protectionnisme européen » à l'égard de l'Australie et par la présence française dans le Pacifique : Nouvelle-Calédonie, essais nucléaires français - Faiblesse des échanges commerciaux entre les deux pays.

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*agrément des familles d'accueil*) (p. 292) : se déclare favorable à l'amendement n° 20 de M. Franck Sérusclat (limitation à deux du nombre de personnes âgées ou handicapées adultes accueillies dans une famille, sauf dérogation) - Art. 3 (*pouvoirs du préfet en matière de retrait de l'agrément*) (p. 294) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Jean Madelain, rapporteur (intervention du préfet à la demande du président du conseil général ou après information de ce dernier).

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions** [n° 302 (88-89)] - (14 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1532) : situation de la France au dernier rang des pays développés en matière de sécurité routière - Objectifs de ce projet : renforcement du caractère dissuasif des sanctions à l'encontre des auteurs d'infractions au code de la route ; instauration du permis de conduire à points - Souhaite que le nombre de points affecté au permis de conduire soit déterminé dans la loi - Cas particulier des chauffeurs professionnels - Non-respect du principe de la primauté du pouvoir judiciaire sur le pouvoir administratif - Organisation incertaine des stages de sensibilisation aux causes et aux conséquences des accidents de la route - Propose que le nombre de points minimal soit de dix ou douze, que les sanctions soient proportionnelles à la gravité des infractions, qu'elles frappent surtout les récidivistes et que l'appréciation des infractions soit laissée à l'autorité judiciaire - Souhaite une plus grande

vigilance à l'égard de l'état des véhicules et du comportement de certains conducteurs - Répression accrue de l'alcoolisme au volant - Préoccupation particulière en ce qui concerne la circulation des poids lourds - Développement du réseau autoroutier et amélioration des sections dangereuses des routes nationales et départementales - Généralisation des glissières de sécurité dans les endroits réputés dangereux et des ralentisseurs à l'entrée des agglomérations - Formation des moniteurs des écoles de conduite - (p. 1533) : action pédagogique sur l'insécurité routière dans les écoles, les entreprises et les lieux publics - Se déclare favorable à ce projet de loi assorti des amendements présentés par la commission des lois - **In fine** (p. 1558) : se déclare favorable à l'amendement n° 37 du Gouvernement (contrôle technique des véhicules automobiles ; séparation des fonctions de contrôleur et de réparateur) - Interroge le ministre sur l'éventuel suppression du droit actuel de contrôle reconnu aux garagistes - Avant l'art. 10 (p. 1561) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (augmentation de l'échelle des peines en matière d'excès de vitesse).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Union latine relatif à l'établissement à Paris du secrétariat de l'Union latine et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble une annexe) [n° 218 (88-89)] - (16 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale : son intervention, présentée par M. Guy Cabanel (p. 1637).**

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-89)] - Suite de la discussion - (25 octobre 1989) - Après l'art. 12 (p. 2744) : se déclare opposé à l'amendement n° 47 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (élargissement du régime d'exonération de la taxe professionnelle pour les salles de cinéma).**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international sur l'utilisation des stations terriennes Inmarsat de navires dans les limites de la mer territoriale et des ports [n° 481 (88-89)] - (8 novembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec les projets n° 482 et n° 483) : son intervention présentée par M. Michel Crucis (p. 3103 à 3105).**

- **Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention du 3 septembre 1976 portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites - Inmarsat - et des amendements à l'accord d'exploitation du 3 septembre 1976 relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites - Inmarsat [n° 482 (88-89)] - (8 novembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec les projets n° 481 et n° 483) - Voir intervention présentée par M. Michel Crucis sous le projet n° 481 (p. 3103 à 3105).**

- **Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention du 3 septembre 1976 portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites - Inmarsat - et des amendements à l'accord d'exploitation du 3 septembre 1976 relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites - Inmarsat [n° 483 (88-89)] - (8 novembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec les projets n° 481 et n° 482) - Voir intervention présentée par M. Michel Crucis sous le projet n° 481 (p. 3103 à 3105).**

**ALDUY (Paul)**, sénateur des Pyrénées-Orientales (rattaché administrativement au groupe UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- **Avis**, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Affaires étrangères, relations culturelles** - [n° 62 (89-90) tome 2] (21 novembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 106 (*JO* Questions du 28 septembre 1989) (p. 1564) - Ministère : Défense - **Projet de transfert des troupes du 24<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine de Perpignan à Fréjus (Var)** - (Réponse : *JO* Débats du 21 octobre 1989) (p. 2668) - **Défense nationale.**

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères** - (30 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (relations culturelles) (p. 4150, 4151) : faible progression des moyens consacrés aux relations culturelles internationales - Principales orientations de ce budget : aide aux pays en voie de développement, action dans le domaine audiovisuel, relance de la coopération avec les pays de l'Est, modernisation des réseaux scolaires et culturels à l'étranger - Réforme en cours des statuts et des rémunérations des personnels enseignants - Rapprochement du réseau des Alliances françaises avec celui des instituts et centres culturels - Politique de la francophonie : nouvelle réforme des institutions, développement insuffisant de l'information et de la communication, défense de la place du français comme langue scientifique - Politique audiovisuelle extérieure : rebudgétisation de Radio France internationale, RFI - Développement de la chaîne francophone TV5, lancement de Canal France international - S'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget.

**ALLONCLE (Michel)**, sénateur de la Charente (RPR).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu secrétaire.

- Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale ; est élu de nouveau membre suppléant de ces assemblées (*JO* Lois et décrets du 20 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- **Rapport**, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur :

1°) la proposition de loi [n° 387 (88-89)], adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) et à ses privilèges et immunités,

2°) la proposition de loi [n° 330 (88-89)] de M. Xavier de Villepin, déposée avec plusieurs de ses collègues,

3°) la proposition de loi [n° 331 (88-89)] de M. Claude Estier, déposée avec plusieurs de ses collègues,

4°) la proposition de loi [n° 333 (88-89)] de M. Hector Viron, déposée avec plusieurs de ses collègues,

relatives à la reconnaissance de la vocation internationale de l'Association internationale des parlementaires de

langue française (AIPLF) et à ses privilèges et immunités [n° 389 (88-89)] (15 juin 1989) - **Associations et mouvements.**

**Avis**, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Défense** - Section Gendarmerie - [n° 62 (89-90) tome 5] (21 novembre 1989).

**Participation au rapport d'information**, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée aux Etats-Unis d'Amérique du 17 au 27 juillet 1989 [n° 130 (89-90)] (13 décembre 1989) - **Etats-Unis d'Amérique.**

## INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) et à ses privilèges et immunités** [n° 387 (88-89)] - (22 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1798) : proposition complémentaire à la loi du 4 janvier 1988 définissant le statut de l'Association internationale des parlementaires de langue française, AIPLF - Proposition tendant à accorder à l'AIPLF les privilèges et immunités habituellement accordés aux organisations internationales, pour l'exercice de ses missions - Création de cette association en 1967, à l'initiative de M. Léopold Sédar Senghor - Influence internationale de l'AIPLF - Développement du rayonnement de la langue et de la culture françaises - Rôle déterminant de l'AIPLF dans la création de l'Agence de coopération culturelle et technique, ACCT - Objectifs de la présente proposition : reconnaître l'AIPLF comme organisation internationale de la francophonie et institution parlementaire représentative de la francophonie - Conséquences financières et juridiques des dispositions proposées - (p. 1799) : abrogation de la loi du 4 janvier 1988, reprise et complétée par la présente proposition de loi - Volonté des pouvoirs publics de faciliter les activités et d'assurer l'indépendance nécessaire au rôle international de l'AIPLF - Réforme des statuts de l'association actuellement à l'étude - Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur cette proposition de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Défense** - (6 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (section Gendarmerie) (p. 4483) : budget de « rattrapage » : prise de conscience du malaise de la gendarmerie - Plan de renforcement des effectifs, encore insuffisants ; danger des mesures de recrutement « en accordéon » - Rupture de la tendance à la dégradation des crédits de fonctionnement : hausse de l'indemnité pour charges militaires, création d'une prime d'agent de police judiciaire, mesures diverses visant à l'amélioration des conditions de vie et de travail - (p. 4484) : ampleur des besoins d'amélioration des conditions de logement - Essoufflement de l'effort d'équipement - Mise en place d'une centrale de réception des appels dans chaque département - Expression par la crise des lettres anonymes de l'été 1989 du malaise affectant la gendarmerie : conséquences négatives de l'érosion continue des crédits de fonctionnement depuis le début des années 1980, développement et diversification des missions de la gendarmerie, difficultés des relations entre la police nationale et la gendarmerie, traumatisme d'Ouvéa - Avis réservé de la commission des affaires étrangères sur le budget de la section Gendarmerie.

**ALLOUCHE (Guy)**, sénateur du Nord (S).

Nommé secrétaire du Sénat (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice ; est réélu juge titulaire (*JO Lois et décrets* du 27 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission d'accès aux documents administratifs (*JO Lois et décrets* du 18 février 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (21 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (13 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (16 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie (11 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (24 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (14 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (15 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (12 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (12 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 392 (88-89)], adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'immunité parlementaire [n° 431 (88-89)] (28 juin 1989) - **Parlement.**

*Proposition de loi constitutionnelle*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers, pour les élections municipales dans leur commune de résidence [n° 13 (89-90)] (13 octobre 1989) - **Elections et référendums.**

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le droit de vote aux ressortissants étran-

gers, pour les élections municipales dans leur commune de résidence [n° 14 (89-90)] (13 octobre 1989) - Elections et référendums.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, modifiant des dispositions du code électoral relatives à l'élection des sénateurs [n° 65 (89-90)] (21 novembre 1989) - Elections et référendums.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - (9 mai 1989) - Discussion générale (p. 577) :** urgence et opportunité de la réforme du code pénal, en cette année de commémoration du bicentenaire de la Révolution française - Inadaptation du code pénal napoléonien aux exigences d'une société moderne - Dispersion des textes pénaux actuellement en vigueur - Historique de la réforme - (p. 578) : contexte international de la réforme du code pénal et perspective d'une harmonisation communautaire des peines - Expression des valeurs d'une société par la loi pénale - Priorités données à la garantie des droits et libertés des citoyens, à la défense et au respect de la personne humaine - Innovations du texte en projet : répression de l'instigateur, responsabilité pénale des personnes morales, nouvelle approche de l'irresponsabilité pénale substituée à la notion de démence, création d'une peine de réclusion criminelle de trente ans, développement des sanctions alternatives - (p. 579) : lutte contre les courtes peines d'emprisonnement - Rôles respectifs du jour-amende et de l'amende - Droit des mineurs - Réflexion sur l'incarcération et théorie de la défense sociale - Surpopulation carcérale et caractère criminogène de la prison - Exigence d'éthique inspirant la réforme du code pénal.

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)] - (14 juin 1989) - Discussion générale (p. 1545) :** dangers de la circulation routière essentiellement dus au comportement des conducteurs - (p. 1546) : nécessité d'en finir avec le mythe de la voiture - Instauration du permis à points, dissuasif, pédagogique et répressif - Sévérité à l'égard des récidivistes qui commettent des infractions graves : annulation de leur permis et obligation de repasser les épreuves du permis de conduire après un délai minimal de trois ans - Retrait des points et annulation du permis permettant d'uniformiser le système des sanctions sur l'ensemble du territoire et de limiter les passe-droits - Création de stages de sensibilisation aux causes et aux conséquences des accidents de la route ; interroge le Gouvernement sur les modalités et le coût de cette disposition - Se déclare favorable à une réforme profonde du permis de conduire - Lutte contre l'alcoolisme au volant et les excès de vitesse - Souhaite une meilleure harmonisation des sanctions avec les faits reprochés - Dénonce le non-respect des règles de sécurité routière par de nombreux poids lourds - (p. 1547) : modalités de contrôle de la vitesse des poids lourds au Japon - Propose un contrôle technique obligatoire des véhicules tous les cinq ans - Entretien des infrastructures routières - Développement du réseau autoroutier - Suppression des « points noirs » - Restriction de la publicité sur la vitesse par les constructeurs et les importateurs de véhicules - Propose l'éclairage des routes et autoroutes françaises grâce à l'utilisation de la surproduction d'électricité d'origine nucléaire ; précise que l'éclairage est un moyen efficace de réduction de l'insécurité routière - Eclairage du réseau autoroutier belge particulièrement efficace par temps de brouillard - Coût comparé de ces travaux d'équipement avec l'indemnisation des sinistres et des victimes d'accidents de la route - En raison de l'augmentation du trafic routier, notamment de poids lourds, grâce à l'ouverture du lien fixe transmanche, décision des élus de la région Nord-Pas-de-Calais d'engager une procédure d'éclairage progressif du réseau routier et autoroutier régional - Souhaite que cette mesure serve d'exemple au niveau national - **Après l'art. 14 (p. 1557) :** son amendement n° 23 : contrôle technique triennal des véhicules de plus de cinq ans avec obligation de remise en état des principaux organes de sécurité ; séparation des fonc-

tions de contrôleur et de réparateur ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 37 du Gouvernement.

**Suite de la discussion - (15 juin 1989) - Art. 10 (dispositions relatives au permis de conduire à points) - Art. L. 11 du code de la route (création et régime du permis à points) (p. 1605) :** sur l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (création du permis de conduire à douze points), se déclare favorable au sous-amendement n° 38 de M. Jean-Pierre Tizon (épreuves habituelles du permis de conduire complétées par une épreuve de secourisme) et opposé au sous-amendement n° 17 de M. Jean-Paul Bataille (fixation par l'autorité judiciaire de la sanction encourue par la perte totale des points du permis de conduire) - **Art. L. 11-5 (modalités de retrait et de réattribution du permis de conduire en cas de perte totale des points) (p. 1611) :** son amendement n° 21 : prorogation de la période pendant laquelle le contrevenant récidiviste ne peut solliciter un nouveau permis de conduire ; rejeté - **Art. L. 11-7 (modalités d'application déterminées par décret en Conseil d'Etat) (p. 1614) :** sur l'amendement de coordination n° 8 de la commission, se déclare opposé au sous-amendement n° 1 de M. Lucien Neuwirth (détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions spécifiques d'application aux conducteurs professionnels) - **Après l'art. 10 (p. 1616) :** se déclare favorable à l'amendement n° 10 de la commission (en cas de récidive du cumul du délit d'alcoolisme au volant et d'homicide ou blessures involontaires, impossibilité de solliciter un nouveau permis de conduire avant l'expiration d'un délai de dix ans) - **Après l'art. 14 (p. 1618) :** ses amendements, n° 22 : mise en place sur tout véhicule neuf, mis en circulation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, d'un dispositif sonore et lumineux avertissant le conducteur du défaut de bouclage de sa ceinture de sécurité ; et n° 24 : mise en place sur tout véhicule neuf, mis en circulation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, d'un dispositif avertissant le conducteur qu'il dépasse la vitesse maximale autorisée ; mise en conformité des autres véhicules dans un délai de deux ans ; retirés - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 1620) :** abstention des sénateurs socialistes sur ce projet de loi ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France [n° 351 (88-89)] - (20 juin 1989) - Discussion générale (p. 1684) :** rappelle les déclarations du Président de la République en faveur d'une réforme du droit des étrangers et du refus du racisme et de l'exclusion - Historique de l'immigration en France depuis 1945 : appel public à l'immigration après la guerre, fermeture des frontières en 1974, quasi-stabilité du nombre des résidents étrangers depuis cette date - Insuffisante préparation des Français aux conséquences de cette politique d'immigration - (p. 1685) : vote de la « loi Pasqua » du 9 septembre 1986 et projet de réforme du code de la nationalité du gouvernement Chirac, marqués par la volonté de déstabiliser la population étrangère pour l'inciter au retour et de satisfaire l'électorat du Front national - Texte en discussion : projet réaliste résultant d'une longue concertation avec les associations intéressées ; extension des garanties juridiques offertes aux étrangers - Droit des étrangers à la dignité - Difficultés d'intégration des populations étrangères et rôle de révélateur des problèmes français joué par les immigrés, devenus un enjeu politique - (p. 1686) : illusion du caractère transitoire de l'immigration et absence de prise en compte de l'intégration dans les politiques mises en oeuvre depuis 1945 - Politique de scolarisation des enfants d'origine étrangère suivie par l'éducation nationale ; enseignement des langues d'origine aux enfants ressortissants des pays concernés - Apparition du « problème de l'immigration » dans la France des années 1980 : disparition de l'illusion du retour et changement de nature de l'immigration, non plus immigration de travail mais immigration familiale - Retournement de politique à la suite de l'alternance de 1981 et apparition des interrogations sur l'identité nationale - (p. 1687) : développement de la population d'origine islamique, vécu comme une menace - Débat sur le code de la nationalité - Principe de l'arrêt de l'immigration et enjeu de l'insertion des communautés immigrées - Poids des jeunes Français de la « seconde génération » - Mouvement de rejet des étrangers, manifestation du malaise d'un pays et de l'échec de certaines politiques - Soutien du groupe socialiste du Sénat

à ce projet de loi conciliant la lutte contre l'immigration clandestine et le devoir d'insertion.

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions - Nouvelle lecture [n° 434 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - Art. 10 (dispositions relatives au permis de conduire à points) - Art. L. 11 du code de la route (création et régime du permis à points) (p. 2288) :** au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) et à la création d'une épreuve de secourisme - **Art. L. 11-1 (nature des infractions entraînant une réduction de plein droit du nombre de points) (p. 2289) :** se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 2290, 2291) :** existence d'un large consensus sur les objectifs de lutte contre l'insécurité routière et sur le principe du permis à points - Désaccord du groupe socialiste avec certaines dispositions votées par le Sénat : refus de l'automatisme du retrait de points, permis « blanc » pour les professionnels de la route - Vote du groupe socialiste contre ce projet de loi ainsi modifié par le Sénat.

- **Proposition de loi relative à l'immunité parlementaire [n° 392 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2333) :** objet de cette proposition de loi : extension aux rapports des parlementaires en mission de l'immunité parlementaire visée à l'article 41 de la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse - Existence de deux types de missions susceptibles d'être confiées à un parlementaire : missions visées à l'article L.O. 144 du code électoral et missions plus informelles - Portée limitée de cette proposition : protection des rapports mais non des actes des parlementaires en mission - (p. 2334) : opportunité de cette proposition de loi justifiée par la situation personnelle de M. Alain Vivien, député de Seine-et-Marne, chargé d'une mission d'étude sur les problèmes posés par le développement des sectes religieuses et pseudo-religieuses - Engagement de poursuites pour diffamation contre M. Vivien à la suite de la publication de son rapport - Conclusions de la commission ad hoc de l'Assemblée nationale chargée d'examiner la demande de levée d'immunité parlementaire : application des dispositions de l'article 26 de la Constitution aux travaux réalisés par les parlementaires en mission - Interprétation partagée par le Gouvernement dans une réponse à une question écrite d'un député, mais contredite par la jurisprudence ayant conclu à l'inapplicabilité des dispositions de l'article 26 de la Constitution et de l'article 41 de la loi du 29 juillet 1881 dans l'affaire Vivien - Proposition de loi en discussion inspirée par le souci d'offrir une protection égale à tous les parlementaires en mission - Problème de la constitutionnalité de ce texte ; dépôt d'une exception d'irrecevabilité à l'Assemblée nationale - (p. 2335) : caractère d'accessoire du mandat des rapports de mission ; importance de l'extension de l'immunité à ces rapports pour la protection de l'indépendance des parlementaires - Proposition de la commission des lois : limitation du champ d'application de cette proposition de loi aux rapports déposés au terme des seules missions confiées à un parlementaire en application de l'article L.O. 144 du code électoral - Méconnaissance par la jurisprudence Vivien de la position de la commission ad hoc de l'Assemblée nationale et de la nature particulière d'une mission confiée à un parlementaire ; existence d'une menace politique sur le mandat des parlementaires en mission - (p. 2336) : nécessité d'étendre la protection du mandat à tous les actes indétachables de celui-ci, dont notamment les rapports de mission, pour préserver l'indépendance des travaux des parlementaires - Propose l'adoption de cette proposition de loi - **Art. unique (extension du régime d'irresponsabilité établi par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse aux rapports établis pour rendre compte d'une mission temporaire confiée à un parlementaire par le Gouvernement) :** son amendement n° 1 : limitation du champ d'application de ce texte aux seules missions visées à l'article L.O. 144 du code électoral ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France - Nouvelle lecture [n° 453 (88-89)] -**

(4 juillet 1989) - **Question préalable (p. 2399) :** abrogation de certaines dispositions de la loi Pasqua - S'oppose à la présomption de culpabilité de l'immigré - Perméabilité de la droite parlementaire aux idées qui désignent les immigrés comme les responsables de la crise économique de notre société - Garanties nouvelles conférées aux étrangers ayant vocation à résider durablement en France - S'oppose vivement aux propos tenus par M. Emmanuel Hamel selon lesquels l'identité de la France serait remise en cause par le droit de vote accordé aux étrangers - (p. 2400) : projet inspiré par un souci d'équité et de respect de la personne humaine - Lutte contre l'immigration clandestine - Au nom du groupe socialiste, intervient contre la motion n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Regrette que le Sénat refuse tout débat approfondi sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 5 (89-90)] - (14 novembre 1989) - Question préalable (p. 3261) :** intervient contre la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - Se déclare opposé au principe du refus d'examen d'un texte par l'utilisation de la procédure de la question préalable - (p. 3262) : nécessité de légiférer sur le financement des activités politiques pour mettre fin au règne de l'hypocrisie et du secret - Modification de la nature des campagnes électorales et accroissement des dépenses engagées - Rôle essentiel du financement privé des partis politiques - Souhaite tendre à l'égalité et au plafonnement des moyens des candidats pour les campagnes électorales - (p. 3263) : lois du 11 mars 1988 : première étape dans la voie de la moralisation de la vie publique - Hommage aux travaux de la commission des lois sur ces textes, conduits par MM. Jacques Larché, président, et Christian Bonnet, rapporteur - Injustice du procès fait à la classe politique et honnêteté des élus français - Adoption par de nombreux pays démocratiques de législations tendant à moraliser la vie politique - Comblement par les textes en projet des lacunes des lois de 1988 : prise en compte des élections européennes et des élections locales, réglementation du financement privé des partis politiques - Spécificité de l'élection présidentielle - Conformité de ces projets à la Constitution, et notamment à son article 4 relatif à la libre activité des partis et groupements politiques - Non-application des dispositions de droit commun relatives au contrôle financier exercé sur les organismes bénéficiaires de fonds publics - Principe de la déductibilité fiscale des dons - (p. 3264) : danger, en l'absence d'adoption d'une législation rigoureuse dans ce domaine, d'une réduction des campagnes électorales au jeu des entreprises de communication - **Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 3277) :** se déclare opposé à l'amendement n° 73 de M. Charles Lederman (publication des déclarations patrimoniales des membres du Gouvernement et des principaux dirigeants des partis politiques) - **Art. 1<sup>er</sup> (dispositions nouvelles tendant à réglementer les campagnes électorales) - Art. L. 52-5 du code électoral (obligation de créer une association électorale ou de désigner un mandataire financier pour recueillir des fonds) (p. 3283) :** cas de l'utilisation par un candidat de fonds personnels - **Art. L. 52-6 (statut de l'association électorale) (p. 3284) :** se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Christian Bonnet, rapporteur (allongement de la période de recueil des fonds par l'association de financement électorale ou le mandataire financier) - **Art. L. 52-7 (réglementation des dons) (p. 3287) :** se déclare opposé à l'amendement n° 78 de M. Charles Lederman (interdiction du versement de dons par des entreprises publiques ou privées ou par des organisations patronales).

**Suite de la discussion - (15 novembre 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (suite) - Art. L. 52-8 du code électoral (plafonnement des dépenses) (p. 3313) :** se déclare favorable à l'amendement n° 19 de M. Christian Bonnet, rapporteur (nouvelle détermination du plafond en fonction du nombre d'habitants de la circonscription, tendant à éviter les effets de seuil) - Son amendement de coordination n° 63 ; adopté - (p. 3314) : son amendement n° 64 : adaptation par décret des montants des plafonds applicables aux départements d'outre-mer ; retiré - **Après l'art. L. 52-9 (p. 3316) :** se déclare favorable à l'amendement n° 25 de la commission (conditions de plafonne-

ment des dépenses des candidats ayant agi séparément avant de figurer sur une même liste au premier ou au second tour) - Art. 1<sup>er</sup> ter (*interdiction temporaire de la publicité commerciale en période préélectorale*) (p. 3321) : sur l'amendement n° 29 de la commission (*interdiction temporaire des campagnes de promotion publicitaire concernant les réalisations ou la gestion d'une collectivité territoriale en période préélectorale*), son sous-amendement n° 65, soutenu par M. Michel Darras ; adopté - Art. 6 (*financement public des partis et groupements politiques*) (p. 3332) : sur l'amendement n° 31 de la commission (*répartition de la deuxième moitié du financement public entre les partis et groupements représentés au Parlement*), reprend le sous-amendement n° 112 de M. Etienne Dailly (*suppression de la référence aux groupements politiques*) ; rejeté (p. 3335) - (p. 3336) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 31 précité - Art. 7 (*modalités de répartition du financement public*) (p. 3337) : son amendement n° 66, soutenu par M. Rodolphe Désiré : prise en compte de la représentativité locale des formations politiques ; rejeté - Art. 9 (*associations de financement d'un parti politique*) - Art. 11 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 (*conditions de création des associations de financement*) (p. 3341) : se déclare opposé à l'amendement n° 36 de la commission (*centralisation de la réception des dons aux partis politiques par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques ; anonymat de ces dons*) - Volonté centralisatrice de cet amendement.

Suite de la discussion - (16 novembre 1989) - Art. 16 (*dispositions applicables aux dons versés par les sociétés*) (p. 3386, 3387) : se déclare opposé à l'amendement n° 109 de M. Christian Bonnet, rapporteur (*suppression du paragraphe I de cet article tendant à la dépénalisation du délit d'abus de biens sociaux*) - Conditions d'examen de cet article par la commission des lois - Avant l'art. 19 bis (p. 3392) : son amendement n° 69 : prise en compte des frais de transport des candidats aux élections en Guyane et en Polynésie ; adopté après modification par le sous-amendement n° 118 de la commission - Art. 19 bis (*application de la loi aux territoires d'outre-mer*) (p. 3393) : compte tenu des explications du Gouvernement, se déclare favorable à l'amendement n° 48 de la commission (entrée en application des dispositions du Titre I<sup>er</sup> le 1<sup>er</sup> septembre 1990).

- **Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie [n° 88 (89-90)]** - (12 décembre 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*amnistie intégrale*) (p. 4849) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur.

- **Projet de loi modifiant l'article 6 de la loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif [n° 69 (89-90)]** - (16 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5056) : création des cours administratives d'appel par la loi du 31 décembre 1987 afin d'accélérer le règlement du contentieux administratif - Création de cinq cours administratives d'appel qui fonctionnent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989 - Mise en place d'une procédure exceptionnelle de recrutement - Extension par l'Assemblée nationale du bénéfice du recrutement au tour extérieur aux avoués des cours d'appel - Dénonce la médiocre situation des avocats recrutés comme magistrats dans le corps des cours administratives d'appel - Annonce le dépôt par le groupe socialiste de deux amendements destinés à permettre aux avocats d'obtenir la prise en compte des années antérieures pour leur droit à pension ainsi qu'il en va dans l'ordre judiciaire et à étendre ce dispositif à toutes les professions visées à l'article 6 de la loi, y compris les avoués près les cours d'appel - Après l'art. 1<sup>er</sup> (p. 5057) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Charles Descours (ouverture du tour extérieur des cours administratives d'appel en faveur des directeurs des établissements d'hospitalisation publics) - In fine (p. 5060) : soutient l'amendement n° 2 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (décret en Conseil d'Etat précisant les conditions de rachat de cotisations de retraite pour les catégories visées par l'article 6 de la loi du 31 décembre 1987, ainsi que pour les avoués près les cours d'appel auxquelles l'Assemblée nationale a étendu le bénéfice du recrutement).

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Deuxième lecture [n° 113 (89-90)]** - (16 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5067) : existence d'une réelle volonté de maîtriser les dépenses électorales et de clarifier le financement des activités politiques - Adoption par le Parlement en 1988 des premières lois visant à moraliser la vie politique - Projet concernant toutes les catégories d'élections dès lors que la circonscription électorale compte plus de neuf mille habitants - Possibilité de procéder à un contrôle efficace du plafonnement des dépenses électorales - (p. 5068) : plafonnement matériel des dépenses - Nouvelle étape vers la transparence et la moralisation du financement de la vie politique - Espère un compromis acceptable entre l'Assemblée nationale et le Sénat en ce qui concerne la confidentialité des dons - Estime que la transparence n'est pas incompatible avec le droit individuel à une certaine discrétion et que les dons d'argent consentis par les personnes morales ne peuvent rester confidentiels - Souhaite le maintien de la possibilité offerte aux entreprises de faire figurer dans leur statut les dons aux formations politiques - Rappelle que le financement privé des activités politiques a toujours existé - Se déclare favorable à l'amnistie dès lors qu'en sont exclues les personnes qui auraient tiré des infractions un enrichissement personnel - Problème de la répartition des fonds publics aux partis politiques avec la prise en compte ou non du Sénat pour la répartition de la seconde fraction de l'aide publique - Art. 6 (*financement sur fonds publics des partis et groupements politiques*) (p. 5080) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 9 de M. Christian Bonnet, rapporteur, tendant au rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture - Art. 15 bis (*amnistie des infractions commises en relation avec le financement direct ou indirect de campagne électorale ou de partis et groupements politiques*) (p. 5087, 5088) : rappelle que cet article n'amnistie pas tout ce qui a trait à l'enrichissement personnel - Rappelle que l'Assemblée nationale a déjà voté l'amnistie - Constate que la corruption existe dans des pays éminemment démocratiques - Signale que si la peine de mort n'a pas empêché qu'il y ait d'autres criminels et d'autres assassins, elle n'a pas entraîné l'augmentation du nombre des crimes - Se déclare opposé aux amendements de suppression n° 20 de la commission et n° 36 de M. Charles Lederman - Art. 16 (*dons consentis par les personnes morales*) (p. 5090) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 21 de la commission et n° 37 de M. Charles Lederman, tendant à rétablir la suppression du paragraphe I de cet article, votée par le Sénat en première lecture - Après l'art. 19 ter (p. 5093) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 25 de M. Jean Arthuis (abrogation de l'article 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat et limitation de la possibilité de faire appel des décisions des commissions départementales d'urbanisme commercial devant le ministère) - Souhaite une réadaptation de la loi Royer.

*Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 158 (89-90)]* - (20 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5288, 5289) : se félicite du compromis en CMP - Rôle de la CMP prévu par la Constitution de 1958 - Amnistie - Affaire Luchoire - Souhaite l'adoption des conclusions de la CMP.

AMELIN (Jean), sénateur de la Marne (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice ; est réélu juge titulaire (*JO Lois et décrets* du 27 octobre 1989).

Est nommé membre suppléant de la Commission nationale d'urbanisme commercial (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989).

ANDIGNE (Hubert d'), sénateur de l'Orne (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 14 octobre 1989).

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice ; est réélu juge titulaire (JO Lois et décrets du 27 octobre 1989).

ANDRE (Michèle), secrétaire d'Etat chargé des droits des femmes (nommée le 25 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

#### RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 70 de M. Alain Gérard : Enseignement (Accueil des élèves en cas d'absence des instituteurs pour cause de grève) (JO Débats du 27 mai 1989) (p. 949).

n° 77 de M. Philippe Madrelle : Transports ferroviaires (Réalisation du TGV Atlantique et interconnexion des réseaux français et espagnol à Irun) (JO Débats du 27 mai 1989) (p. 948).

n° 79 de M. Jean-Paul Chambriard : Finances locales (Exclusion de la ville de Brioude (Haute-Loire) des aides de FEDER) (JO Débats du 27 mai 1989) (p. 950).

ANDRIEU (Jean), rapporteur de la section des affaires sociales du Conseil économique et social.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)]** - (27 juin 1989) - Rapporteur du Conseil économique et social - **Discussion générale** (p. 1996) : approbation du texte en projet par le Conseil économique et social, malgré son caractère de loi de régulation plutôt que de programmation - (p. 1997) : lacunes en matière d'orientation : impact des inégalités géographiques ; anachronisme et effets pervers de l'orientation verdict ; souhaite la reconnaissance de la responsabilité du jeune et de sa famille en matière d'orientation - Inadaptation des obligations de service des enseignants avec les missions définies par le projet de loi - Ouverture de l'école sur l'environnement économique et social : complément heureux à la loi du 31 décembre 1985 sur les enseignements technologiques et professionnels - (p. 1998) : enjeux de l'école et de la formation.

ARPAILLANGE (Pierre), garde des Sceaux, ministre de la justice (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

#### DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

- **Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes**, présenté en application du décret du 19 février 1986 présenté par M. Laurent Fabius, Premier ministre, et M. Robert Badinter, garde des Sceaux, ministre de la justice [n° 214 (88-89)] (15 février 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Code pénal.

**Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens**, présenté en application du décret du 19 février 1986 présenté par M. Laurent Fabius, Premier ministre, et M. Robert Badinter, garde des Sceaux, ministre de la justice [n° 215 (88-89)] (15 février 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Code pénal.

**Projet de loi complétant la loi n° 80-572 du 25 juillet 1980 sur la protection et le contrôle des matières nucléaires et complétant le code de procédure pénale [n° 289 (88-89)]** (9 mai 1989) - Energie.

**Projet de loi organique relatif aux pouvoirs du Conseil constitutionnel en cas d'annulation d'opérations électorales pour fraude [n° 484 (88-89)]** (31 août 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - Conseil constitutionnel.

#### RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Paul Séramy : **Professions libérales (Inquiétudes des professions libérales face à l'échéance de 1992)** (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 317).

de M. François Lesein : **Prisons (Diffusion d'un communiqué à la presse par un détenu)** (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 324).

de M. Michel Dreyfus-Schmidt : **Justice (Arrestation de Touvier)** (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 924).

de M. Paul Masson : **Justice (Affaire Luchaire et magistrature)** (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1780).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 55 de M. Abel Sempé : **Enseignement agricole (Insuffisance des crédits de formation mis à la disposition des établissements agricoles du Gers)** (JO Débats du 8 avril 1989) (p. 96).

n° 56 de M. Abel Sempé : **Viticulture (Harmonisation européenne du régime des appellations d'origine)** (JO Débats du 8 avril 1989) (p. 97).

n° 58 de M. José Balarello : **Justice (Suppression de trois greffes permanents du haut pays niçois)** (JO Débats du 8 avril 1989) (p. 96).

n° 74 de M. Jean-Jacques Robert : **Justice (Inscription à l'ordre du jour du Parlement de la proposition de loi relative au rétablissement de la peine de mort)** (JO Débats du 13 mai 1989) (p. 704).

n° 162 de M. Jean-Jacques Robert : **Délinquance (Conditions de détention des mineurs)** (JO Débats du 16 décembre 1989) (p. 5017).

#### INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement**, de M. Jacques Habert - (7 avril 1989) (p. 99) : s'associe, au nom du Gouvernement, aux préoccupations du Sénat au sujet de la situation du Liban.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire [n° 107 (88-89)]** - (11 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 105) : projet tendant à limiter le nombre et la durée des détentions provisoires - Prévoit une réforme ample et profonde du système d'instruction préalable - Problème du nombre considérable de placements en détention provisoire, en France - Souligne que deux lois, votées en 1985 et 1987, qui modifiaient les procédures d'instruction de façon diamétralement opposée, n'ont pu être appliquées - Complexité d'une réforme de la justice pénale exigeant un examen approfondi et une vaste consultation des parties intéressées - Travaux en cours de la nouvelle commission « justice pénale et droits de l'homme » - (p. 106) : abrogation de la loi du 30 décembre 1987 instituant les chambres d'instruction - Limitation du nombre



des détentions provisoires - Amélioration de l'information des magistrats grâce aux enquêtes sociales rapides obligatoires ; champ d'application de ces enquêtes - Obligation pour le juge d'instruction de motiver le placement en détention provisoire, tant en matière criminelle que correctionnelle - Réduction des délais de détention avant jugement ; conditions d'application de cette mesure aux majeurs et aux mineurs - (p. 107) : efficacité renforcée de l'intervention des chambres d'accusation - Obligation de faire comparaître l'inculpé devant la chambre d'accusation, à sa demande ou à celle de son conseil - S'oppose à une disposition, adoptée par l'Assemblée nationale, autorisant la publicité des débats devant la chambre d'accusation à la demande de l'inculpé ou de son avocat - Possibilité pour le Président de la chambre d'accusation de rejeter lui-même les demandes de mise en liberté manifestement irrecevables - Individualisation des décisions des juridictions de jugement - Ajournement possible du prononcé de la peine avec mise à l'épreuve du prévenu - Réduction à trois ans de la durée totale de la probation lors du sursis avec mise à l'épreuve - Favorable à l'amendement de la commission des lois tendant à supprimer la disposition, adoptée à l'Assemblée nationale, rendant obligatoire l'établissement d'un tableau de roulement dans les tribunaux comportant plusieurs juges d'instruction - Sort du cautionnement en cas de condamnation du prévenu - Rétablissement de la notification aux conseils de l'ordonnance de soit-communicé - Retrait à la chambre criminelle de la Cour de cassation, lorsqu'elle rejette une requête en sursis légitime, du pouvoir d'ordonner le renvoi de l'affaire devant une autre juridiction - (p. 117, 118) : compétences des juges d'instruction - Réforme des délais de la détention provisoire - Enquête rapide de personnalité - Publicité de l'audience devant la chambre d'accusation - Attachement du Gouvernement au respect des droits et libertés de chacun et à l'efficacité du dispositif pénal - Fonctionnement des services de l'éducation surveillée - Insertion sociale des jeunes délinquants - Création dans les juridictions de véritables permanences d'orientation pénale - (p. 119) : motivations des ordonnances de mise en détention provisoire ; souligne l'intérêt d'une nullité « textuelle » - Problème des nullités d'instruction permettant la remise en liberté inacceptable de grands délinquants - Suppression de la détention provisoire des mineurs de 16 ans en matière correctionnelle et limitation de la durée de celle-ci pour les mineurs de 16 à 18 ans - Problème des capacités en moyens et en personnels des services de l'éducation surveillée ; constitution d'un comité de rédaction chargé de proposer une réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante - Art. 1<sup>er</sup> (*enquêtes de personnalité pour les jeunes majeurs*) (p. 120) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de l'obligation pour l'enquêteur de personnalité ou pour le service compétent d'informer l'autorité judiciaire sur les mesures propres à favoriser l'insertion sociale d'une personne faisant l'objet d'une requête) - (p. 121) : son amendement rédactionnel n° 14 ; adopté - (p. 122) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 25 (droit de saisine du comité de probation identique pour la défense et le Parquet) et n° 26 (possibilité pour une personne contre laquelle est conduite une enquête rapide préliminaire, de se faire assister par un avocat de son choix ou commis d'office) - S'oppose à l'amendement de coordination n° 2 de la commission - (p. 124) : son amendement rédactionnel n° 15 ; adopté - Calendrier des travaux de la commission « justice pénale et droits de l'homme » dans leur partie relative à l'instruction préparatoire - Après l'art. 1<sup>er</sup> : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Charles Lederman (droits de la défense) - Art. 1<sup>er</sup> quater (*dispositions de coordination*) (p. 125) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Charles Lederman (égalité de traitement des inculpés au regard de la détention provisoire, qu'il s'agisse ou non d'un flagrant délit) - Art. 2 (*motivation de l'ordonnance de mise en détention provisoire et extension de celle-ci à la matière criminelle*) (p. 126) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (suppression de la référence explicite à la nullité de l'ordonnance de placement en détention provisoire, en cas de motivation insuffisante) - Art. 3 (*réduction des délais légaux de détention provisoire*) (p. 127) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 29 de M. Charles Lederman (réduction du délai

maximal de la détention provisoire pour les majeurs, en matière correctionnelle) - (p. 128) : sur l'amendement n° 35 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, accepte la première partie (limitation à deux ans de la détention provisoire, en matière correctionnelle, lorsque la peine encourue est inférieure à cinq ans) et s'oppose aux deuxième (limitation à trois ans de la détention provisoire, en matière criminelle, lorsque la peine encourue est inférieure à cinq ans) et troisième parties (limitation à trois ans de la détention provisoire, en matière correctionnelle, lorsque la peine encourue est supérieure à cinq ans) - (p. 130) : s'oppose aux amendements n° 30 de M. Charles Lederman (limitation à six mois de la détention provisoire en matière criminelle, renouvelable trois fois sur avis motivé) et n° 4 de la commission (prolongation de un à deux ans du délai initial de détention provisoire en matière criminelle) - Art. 4 (*dispositions relatives à la chambre d'accusation*) (p. 131) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Charles Lederman (suppression de l'alinéa renforçant les pouvoirs du président de la chambre d'accusation en matière de recevabilité des demandes de mise en liberté ou de mainlevée du contrôle judiciaire) - (p. 134) : son amendement n° 16 : suppression de la publicité des débats et de l'arrêt rendu lors de la comparution personnelle de l'inculpé devant la chambre d'accusation ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (suppression de la comparution personnelle de droit de l'inculpé devant la chambre d'accusation, à sa demande ou à celle de son avocat) - S'oppose aux amendements n° 31 de M. Charles Lederman (en matière de détention provisoire, comparution personnelle de l'inculpé de droit ; publicité des débats et de l'arrêt rendu) et n° 37 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (unicité de la procédure de comparution personnelle de l'inculpé devant la chambre d'accusation) - (p. 136) : accepte les amendements de la commission, n° 5 de coordination et n° 7 (suppression pour coordination des dispositions relatives aux demandes multiples de mise en liberté) et s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (comparution personnelle de l'inculpé devant la chambre d'accusation ordonnée à huis clos par ladite chambre s'il apparaît que l'audience publique est dangereuse pour l'ordre ou les moeurs) - Art. 4 bis (*établissement d'un tableau de roulement en cas de pluralité de juges d'instruction au sein d'un tribunal*) (p. 137) : accepte l'amendement de suppression n° 8 de la commission et s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité d'établir un tour de service spécifique pour les affaires financières ou de terrorisme) - Après l'art. 4 ter (p. 138) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour l'avocat qui ne réside pas dans la ville de la juridiction compétente de présenter la demande de mise en liberté d'un prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception) - Art. 5 bis (*sort du cautionnement en cas de condamnation du prévenu*) (p. 140) : ses amendements, n° 17 : irrecevabilité de toute demande formée par le prévenu afin d'obtenir restitution du cautionnement affecté à la garantie du droit des victimes, avant que la condamnation ne devienne définitive ; et n° 18 : extension des dispositions de cet article aux cas dans lesquels la décision de condamnation est rendue par une cour d'appel ; adoptés - Art. 5 ter (*suppression de la possibilité de dessaisir un juge en cas de rejet d'une requête en sursis légitime*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de la commission (rétablissement de la règle selon laquelle la chambre criminelle, même si elle rejette une requête en sursis légitime, peut ordonner le renvoi devant une autre juridiction) - Après l'art. 5 ter (p. 142) : son amendement n° 41 : faculté pour le condamné par défaut d'accomplir un travail d'intérêt général ; adopté - Art. 6 (*dispositions relatives à la détention provisoire des mineurs*) (p. 144) : s'oppose aux amendements n° 33 de M. Charles Lederman (suppression de la détention provisoire pour les mineurs en matière correctionnelle) et n° 11 de la commission (délai maximum de détention provisoire des mineurs porté de deux à trois mois) - (p. 145) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Charles Lederman (réduction de la détention provisoire des mineurs de treize à seize ans et de seize à dix-huit ans, en matière criminelle) - Art. 6 ter (*délais d'épreuve*) : son amendement n° 19 : modalités d'application des nouvelles dispositions relatives au sursis avec mise à l'épreuve ; adopté - Après l'art. 6 ter (p. 146) :

son amendement n° 20 : allongement du délai pendant lequel un témoin condamné à l'amende par le juge d'instruction peut interjeter appel de cette décision ; adopté - **Art. 7 (abrogations)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de forme n° 12 de la commission - **Après l'art. 7** : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. José Balarello (limitation de la possibilité de prononcer la nullité d'instruction lorsque le maximum de la peine correctionnelle encourue est égal ou supérieur à dix ans d'emprisonnement) - **Avant l'art. 8 (p. 148)** : ses amendements, n° 44 : exercice des fonctions de ministère public près du tribunal de police pouvant être étendu à un fonctionnaire de la police nationale en résidence dans le ressort d'un tribunal de grande instance limitrophe ; et n° 43 de coordination ; adoptés - **Art. 8 (conditions d'entrée en vigueur) (p. 149)** : sur l'amendement n° 13 de la commission (harmonisation des dates d'entrée en vigueur avec diverses dispositions déjà adoptées par le Sénat), qu'il accepte, ses sous-amendements n° 42 et n° 21 ; adoptés ; n° 22 et n° 23 ; retirés - **Sur l'ensemble (p. 150)** : informe M. Charles de Cuttoli du retour au calme tant à la centrale de Poissy qu'au centre de détention de Toul.

- **Proposition de loi relative à la révision des condamnations pénales [n° 106 (88-89)]** - (11 avril 1989) - **Discussion générale (p. 150, 151)** : objectifs de ce projet : réparer une erreur judiciaire sans permettre la remise en cause abusive de la chose jugée - Assouplissement des conditions de recevabilité du pourvoi en révision - Caractère judiciaire de cette procédure - Création d'un droit à indemnité au bénéfice du condamné reconnu innocent mais aussi de toute personne justifiant du préjudice que lui a causé la condamnation - Avis favorable du Gouvernement sur les amendements proposés par la commission des lois - **Art. 1<sup>er</sup> (conditions de la révision) (p. 152)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de l'adjectif « sérieux » après le terme « doute ») - **Art. 2 (procédure de révision) (p. 153)** : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Charles Lederman (composition de la commission de révision) - **Art. 4 (procédure devant la cour de révision) (p. 155)** : s'oppose aux amendements n° 3 de M. Charles Lederman (possibilité de recours contre les décisions de la cour de révision), n° 6 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (convocation de la partie civile devant la cour de révision, à peine de nullité) et accepte l'amendement de forme n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur - **Après l'art. 4 (p. 156)** : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Charles Lederman (recours exercé devant l'assemblée plénière de la Cour de cassation en cas de rejet de la demande par la cour de révision).

- **Projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique [n° 244 (88-89)]** - (26 avril 1989) - **Discussion générale (p. 394)** : objectifs de ce projet : introduire dans le droit français les dispositions nécessaires à l'immatriculation d'un groupement européen d'intérêt économique, GEIE - Souhaite que soit adopté prochainement un autre règlement communautaire sur la société anonyme européenne - Extension du champ d'application de ce règlement à l'ensemble des activités économiques - Envisage l'adaptation, si nécessaire, du statut des professions juridiques et judiciaires aux principes posés par ce règlement - Rénovation du régime juridique des groupements d'intérêt économique, GIE, français ; modifications positives apportées sur ce point par l'Assemblée nationale - (p. 395) : ne pourra accepter certains amendements déposés par la commission des affaires économiques - Souhaite maintenir certaines différences entre le GEIE et le GIE, notamment en ce qui concerne le droit des procédures collectives - (p. 399) : importance de la future société de droit européen - Problème de l'information du Parlement relative à l'application des textes communautaires ; travaux des comités de contact à ce sujet - Amélioration du fonctionnement des délégations parlementaires et du Secrétariat général pour les questions de coopération économique européenne - (p. 400) : fait quelques propositions pour améliorer l'information tant des parlementaires que des usagers sur les nombreux règlements communautaires ; publication au Journal officiel et dans les

codes français, en annexe des lois, des règlements européens correspondants - Inventaire informatisé des lois pénales - Recherche de méthodes de diffusion rapide du droit européen - **Art. 2 (caractère des GEIE) (p. 401)** : demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Pierre Dumas, rapporteur (nature civile ou commerciale des GEIE appréciée par référence au caractère civil ou commercial de leur objet) - **Après l'art. 2** : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (participation des membres des professions libérales aux GEIE, sans remise en cause de leur soumission à l'ensemble des dispositions légales ou réglementaires et aux règles professionnelles ou déontologiques qui s'appliquent à leur profession) - **Art. 4 (procédures de décision d'un GEIE) (p. 402)** : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Luc Dejoie (décisions pouvant résulter d'actes signés unanimement par les membres de certains GEIE) - **Art. 7 (obligations comptables, contrôle des comptes et liquidation des GEIE) (p. 403)** : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. André Fosset (extension aux GEIE du régime fiscal des groupements d'intérêt économique, GIE) - **Art. 8 (régime de la transformation d'un GIE et d'un GEIE) (p. 404)** : demande le retrait de l'amendement n° 10 de M. Luc Dejoie (transformation d'un GEIE en GIE de droit français ou en société ; cas particulier de la transformation en société anonyme) - **Art. 10 (sanctions pénales applicables en cas d'inobservation de l'article 25 du règlement européen relatif à la dénomination obligatoire du GEIE) (p. 405)** : son amendement n° 15 : éléments constitutifs de l'infraction ; adopté - **Art. 12 (sanctions pénales applicables aux commissaires aux comptes ou aux dirigeants des GEIE en matière de contrôle des comptes)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de la commission (délit de non-communication aux commissaires aux comptes des décisions du GEIE adoptées par consultation écrite des membres) - **Après l'art. 13 (p. 406)** : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (participation des membres des professions libérales à un GIE) - **Art. 15 (capacité juridique des GIE en matière commerciale)** : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Luc Dejoie (possibilité pour le GIE d'être titulaire d'un bail régi par les dispositions du décret du 30 septembre 1953 ouvrant droit à renouvellement) - **Après l'art. 15 (p. 407)** : accepte l'amendement n° 12 de M. Luc Dejoie (régime des actes accomplis pendant la période de formation des GIE) - **Après l'art. 15 ter** : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (institution d'une procédure de consultation des membres des GIE) - (p. 408) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de la commission (possibilité pour les membres des GIE de prendre des décisions par consultation écrite ou par consentement unanime exprimé dans un acte) - **Art. 16 bis (transformation du GIE en société en nom collectif)** : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Luc Dejoie (transformation du GIE en toutes formes de sociétés) - **Après l'art. 16 bis (p. 409)** : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre d'un GIE n'ouvrant pas automatiquement une procédure analogue à l'encontre de chacun de ses membres).

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie [n° 235 (88-89)]** - (27 avril 1989) - **Discussion générale (p. 465)** : rappelle quelques données géographiques et historiques permettant de mesurer l'intérêt d'une telle réforme pour la Nouvelle-Calédonie - Réformes de 1957 et 1958 tendant à rapprocher l'organisation judiciaire des territoires d'outre-mer de celle de la métropole ; création en Nouvelle-Calédonie d'un véritable désert judiciaire - Audiences foraines - Désintérêt de la population néo-calédonienne pour l'institution judiciaire - (p. 466) : importance du droit coutumier pour les populations mélanésiennes - Problèmes posés par la confrontation des deux systèmes juridiques - Amplification des disparités culturelles et économiques entre la région de Nouméa et le reste du territoire du fait du déséquilibre institutionnel - Objectifs de ce projet : déconcentrer l'institution judiciaire par l'installation de sections détachées du tribunal de première instance de Nouméa - Compétences de ces sections - Fonctions de juge des enfants exercées par les présidents de sections - Lieux d'implantation des deux nouvelles sections - Audiences foraines - (p. 467) : recrutement d'assesseurs non professionnels - Succès des précédentes expériences

d'échevinage - Domaine d'application de ces dispositions - Différence fondamentale entre ces nouveaux assesseurs et les assesseurs coutumiers institués par l'ordonnance du 15 octobre 1982 - Choix des assesseurs - Envisage une prochaine modification des dispositions du code de l'organisation judiciaire relatives aux territoires d'outre-mer - Objectif des travaux de la commission du droit de l'outre-mer : assurer aux habitants desdits territoires la sécurité juridique - (p. 472) : moyens financiers nécessaires à l'application de cette loi - Construction de bâtiments judiciaires et de logements de fonctions - Création d'emplois de greffiers - Garantie des droits de la défense - (p. 473) : prépare un projet de loi portant indemnisation des commissions d'office dans les territoires d'outre-mer - Souhaite que les accords de Matignon permettent de tourner définitivement la page de violence de l'histoire calédonienne - Nécessité d'associer les populations à cette réforme ; recrutement d'assesseurs non professionnels - Projet de nouvelles mesures judiciaires en faveur des mineurs - Règlement des problèmes pénitentiaires - Précise à M. Emmanuel Hamel les modalités d'intervention des assesseurs coutumiers - Art. 1<sup>er</sup> (*sections détachées du tribunal de première instance*) (p. 474) : accepte les amendements de M. Jean-Marie Girault, rapporteur, n° 1 rédactionnel et n° 2 (établissement d'une liste préparatoire des assesseurs par formation de jugement) - (p. 475) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 3 (conditions de désignation des assesseurs) et accepte le n° 4 (incompatibilité entre les fonctions de juré en cour d'assises de Nouméa et celles d'assesseur du tribunal de première instance de Nouméa ou de ses sections détachées) - Son amendement de coordination n° 9 ; devenu sans objet - Art. 2 (*transfert des procédures en cours en cas de création d'une section détachée*) (p. 476) : accepte les amendements de la commission, n° 5 (procédures en cours devant le juge des enfants de Nouméa transférées au juge chargé de la présidence de la section concernée) et n° 6 (conditions du transfert des procédures dans l'éventualité de modifications ultérieures de l'organisation judiciaire territoriale) - Après l'art. 3 (p. 477) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Henri Bangou (amnistie des infractions commises à l'occasion d'événements politiques et sociaux en relation avec la détermination du statut des DOM-TOM) - Ne peut accepter cet amendement, tendant à amnistier des faits commis en Guadeloupe, à l'occasion de l'examen de ce projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - (9 mai 1989) - Discussion générale (p. 550) :** ampleur sans précédent de l'oeuvre législative que représente la réforme du code pénal - Caractère à la fois indispensable et audacieux d'une telle réforme ; expression des valeurs de la société à travers le code pénal - Définition des grands principes du droit pénal par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 - (p. 551) : rupture de la Révolution française avec l'état du droit de l'Ancien Régime, caractérisé par l'arbitraire - Rédaction en 1791 du premier code pénal : affirmation du principe de la légalité des délits et des peines, adoucissement de la sévérité des peines applicables et théorie de l'utilité de la peine - Influence de *L'Esprit des lois* de Montesquieu et du *Traité des délits et des peines* de Cesare de Beccaria - Promulgation en 1810 du code pénal napoléonien encore en vigueur aujourd'hui : construction juridique élaborée à partir de concepts abstraits, principe de la non-rétroactivité de la loi pénale, sévérité et fonction d'utilité sociale des peines - Assouplissement progressif du code napoléonien au cours des XIXe et XXe siècles : individualisation et adoucissement de la répression par de très nombreux textes législatifs, en particulier depuis la Libération - (p. 552) : insuffisances du code pénal actuel : persistance d'archaïsmes, absence de prise en compte de certaines formes nouvelles de criminalité, manque de cohérence, non-codification de nombreuses incriminations pénales - Historique des travaux de révision d'ensemble du code pénal : avant-projet dit « code pénal Paul Matter » de 1934, institution en 1974 d'une commission de révision, présidée par M. Robert Badinter depuis 1981, dépôt sur le bureau du Sénat d'un

projet de loi en 1986 - Absence d'urgence d'une réforme d'ensemble du code de procédure pénale - Consécration des principes de l'Etat de droit en matière pénale dans les premiers articles du texte en projet ; principes de légalité et d'individualisation de la répression - Encadrement juridique de ce nouveau code pénal par la Déclaration des droits de l'homme de 1789, les principes fondamentaux de valeur constitutionnelle et les conventions internationales concernant les droits de l'homme - (p. 553) : dispositions relatives à l'individualisation de la répression : prise en compte des circonstances de l'infraction, de la personnalité et du comportement du prévenu ainsi que de l'altération éventuelle de ses facultés mentales, latitude laissée au juge dans le choix de la peine, diversification et multiplication des peines - Caractère novateur de certaines dispositions du projet de loi - Institution de la responsabilité pénale des personnes morales, ignorée par le code pénal de 1810 et par une jurisprudence de 1883 de la Cour de cassation ; reconnaissance d'une réalité déjà consacrée par le droit civil et par certaines évolutions jurisprudentielles - (p. 554) : portée du principe de la responsabilité pénale des personnes morales - Application à toutes les personnes morales de droit public ou privé, à l'exception des collectivités publiques et de leurs groupements : sociétés commerciales, associations, syndicats - Spécificité des peines applicables - Limitation de l'engagement de responsabilité aux infractions strictement déterminées par la loi, commises pour le compte de la personne morale et par ses organes ou représentants - Respect des libertés publiques et des exigences de la Déclaration des droits de l'homme - Maintien de la responsabilité des personnes physiques agissant pour le compte de la personne morale - (p. 555) : définition du concept nouveau d'instigateur, destiné à permettre de pallier les insuffisances des incriminations de complicité ou d'association de malfaiteurs ; mise en cause directe de la responsabilité de l'« auteur intellectuel » de l'infraction - Extension au cas de la provocation au crime - Assimilation de l'instigateur ou complice à l'auteur principal de l'infraction quant au choix des peines applicables - Absence de dispositions particulières concernant la responsabilité du « décideur » - Modernisation des règles traditionnelles concernant les causes d'irresponsabilité ou d'atténuation de la responsabilité : état mental du prévenu, contrainte, ordre de la loi et commandement de l'autorité légitime, légitime défense, état de nécessité - (p. 556) : abandon des projets de dispositions relatives au placement judiciaire des délinquants aliénés ; projet de réforme des textes du code de la santé publique issus de la loi de 1838 - Absence de disposition relative à l'erreur de droit - Droit pénal des mineurs : nécessité d'une réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, devant constituer un projet de loi autonome ; suppression de l'excuse atténuante de minorité et institution d'une échelle des peines propre aux mineurs - Titre III du Livre premier du futur code pénal, relatif aux peines - Echelle des peines : création d'une peine de réclusion criminelle de trente ans, fixation à sept ans du maximum de la peine correctionnelle d'emprisonnement - (p. 557) : nécessité de restaurer la cohérence et la hiérarchie de l'échelle des peines - Débat sur la « période de sûreté », différé jusqu'après l'examen des quatre livres du code pénal « classique » - Maintien en vigueur du droit positif en matière de libération conditionnelle - Finalité du jour-amende, peine alternative à l'emprisonnement et à l'amende classique - Scission du projet de loi portant réforme du code pénal, déposé au Sénat en février 1986, en trois projets de loi distincts correspondant aux trois premiers livres du futur code - Rédaction en cours, par la commission de révision, du livre IV relatif aux atteintes à la sûreté de l'Etat, à l'autorité de l'Etat et à la foi publique - Réforme du code pénal traditionnel par ces quatre premiers livres - (p. 558) : dépôt ultérieur de deux autres projets de loi concernant, d'une part l'abrogation du code pénal traditionnel et les mesures d'adaptation, et d'autre part l'enfance délinquante - Nécessité d'une entrée en vigueur simultanée des livres I<sup>er</sup> à IV du code - Procédure législative proposée par le Gouvernement : examen successif des différents livres, interruption provisoire juste avant les dernières lectures, vote définitif simultané des quatre premiers livres et de la loi d'adaptation - Caractère largement incomplet du code pénal actuel ; inflation des dispositions de droit pénal

spécial non incorporées au code - Nécessité de donner dans le nouveau code une vue globale du droit pénal applicable - (p. 559) : rédaction des livres relatifs aux dispositions pénales techniques à partir de l'introduction d'une « clé de codification » permettant l'accès aux textes spécifiques - Elaboration future d'une base de données informatique - Engagement dans la voie de la dépenalisation suivant des principes directeurs communs : nécessité des peines, proportionnalité des sanctions pénales au comportement incriminé - Définition de trois indicateurs de proportionnalité : la faute, le dommage et l'intérêt protégé - Mise en place d'une hiérarchie des valeurs à protéger : la protection et la dignité de la personne humaine, les droits et libertés reconnus par la Constitution et les conventions internationales, et les simples règles de discipline de la vie en société - Importance de l'oeuvre à accomplir pour doter la France d'un code pénal moderne, marqué par un souci d'équilibre entre tradition et innovation, ainsi qu'entre répression et insertion - **Exception d'irrecevabilité** (p. 568, 569) : s'oppose à la motion n° 97 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - Souci du Gouvernement de respecter rigoureusement les principes constitutionnels - Existence de limites, définies par le droit pénal, aux libertés consacrées par la Constitution - Application du principe d'égalité à la responsabilité pénale des personnes morales ; absence d'atteinte aux libertés politiques - Notion d'instigation : respect du principe de la responsabilité pénale personnelle - Application du principe de la non-rétroactivité de la loi pénale - Absence de remise en cause du droit d'asile - Accord de Schengen - Principe de la légitime défense - **Question préalable** (p. 571, 572) : s'oppose à la motion n° 98 de M. Charles Pasqua, tendant à opposer la question préalable - Théorie de la responsabilité individuelle - Principe de la personnalisation de la peine et affirmation de la responsabilité de l'individu - Nécessité de rétablir la sécurité juridique par une réforme du code pénal.

**Suite de la discussion** - (10 mai 1989) - **Discussion générale (suite)** (p. 592) : rappelle brièvement les principaux problèmes soulevés par les sénateurs lors de la discussion générale - Détention provisoire des mineurs de 16 à 18 ans - Situation des services de l'éducation surveillée - (p. 593) : procédure parlementaire suivie pour cette réforme - Divergences de philosophie sur le fonctionnement de l'institution pénale - Efficacité de la justice pénale - Rôle irremplaçable du juge de l'application des peines - Prise en compte indispensable de l'évolution du condamné dans l'aménagement de l'exécution de la peine - Nouvelle échelle des peines - Relations entre la justice et les médias - Accessibilité des nouvelles dispositions à tous les citoyens - Humanisation et individualisation des peines - Harmonisation européenne - Responsabilité des personnes morales - **Motion de renvoi en commission** (p. 597) : s'oppose à la motion n° 119 de M. Charles Lederman tendant au renvoi en commission - **Art. unique (Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales)** : son amendement rédactionnel n° 275 ; adopté - **Art. 111-2 du code pénal (répartition des compétences entre la loi et le règlement en ce qui concerne la définition des infractions et des peines applicables aux contrevenants)** (p. 598) : s'oppose à l'amendement n° 178 de M. Jacques Thyraud (compétence du législateur en matière contraventionnelle) - Amendement contraire aux articles 34 et 37 de la Constitution - **Art. 111-3 (légalité de la loi pénale)** (p. 599) : accepte l'amendement de coordination n° 179 de M. Jacques Thyraud - **Après l'art. 111-4** (p. 600) : accepte l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (interprétation et appréciation de la légalité des actes administratifs, réglementaires ou individuels, par les juridictions répressives) et sur cet amendement s'oppose au sous-amendement n° 120 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (compétences identiques des juridictions civiles lorsqu'elles statuent en matière de responsabilité pénale) - **Art. 112-1 (principe de non-rétroactivité de la loi pénale)** (p. 601) : s'oppose à l'amendement n° 180 de M. Jacques Thyraud (exception à ce principe pour les infractions commises en temps différé) et accepte l'amendement rédactionnel n° 2 de la commission - **Art. 112-2 (application immédiate des lois dites de procédure)** (p. 604) : s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (exception à ce principe lorsque lesdites lois peuvent être préjudiciables au justiciable) - (p. 605) :

s'oppose à l'amendement n° 186 de M. Charles Lederman (exception au principe d'application immédiate des lois fixant les modalités des poursuites et les formes de la procédure) - (p. 606) : son amendement n° 99 : exception au principe d'application immédiate des lois relatives au régime d'exécution et d'application des peines ; devenu sans objet - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission - (p. 607) : son amendement n° 276 : application immédiate des lois relatives à la prescription de l'action publique et à la prescription des peines lorsque ces prescriptions ne sont pas acquises ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (conditions d'application immédiate des lois relatives à la prescription de l'action publique et à la prescription des peines) - **Art. 112-4 (conditions de mise en oeuvre du régime d'application immédiate)** (p. 610) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (application du principe de rétroactivité des dispositions nouvelles moins sévères aux infractions ayant déjà donné lieu à une condamnation ; non-application de ce principe aux cas de récidive ; saisine de la juridiction de première instance) et sur cet amendement, aux sous-amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 122 (application du principe de rétroactivité aux cas de récidive), n° 123 (suppression de l'alinéa relatif à la suspension de l'exécution de la peine) et n° 124 (suppression de l'alinéa prévoyant la saisine de la juridiction de première instance) - **Art. 113-1 (domaine d'application de la loi pénale)** (p. 612) : s'oppose aux amendements n° 181 de M. Jacques Thyraud (conditions d'application des traités ou accords internationaux) et n° 6 de la commission (conditions dans lesquelles les traités ou accords internationaux priment la loi) - (p. 613) : accepte l'amendement de suppression n° 278 de la commission - **Après l'art. 113-1** : accepte l'amendement n° 264 de la commission (définition du territoire de la République) - **Art. 113-2 (infractions commises sur le territoire de la République)** : accepte l'amendement de coordination n° 7 de la commission - **Art. 113-3 (définition de l'infraction réputée commise sur le territoire de la République)** (p. 614) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 183 de M. Jacques Thyraud - **Après l'art. 113-7** (p. 615) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 265 (application de la loi pénale française aux actes de torture, tels que définis par la convention de New York de 1984, lorsque l'auteur de ces actes est trouvé en France) et s'oppose au n° 266 (application de la loi pénale française à certains actes de terrorisme lorsque l'auteur de ces actes est trouvé en France) - Souhaite que ces dispositions soient maintenues dans le code de procédure pénale - **Art. 113-9 (autorité chargée de la poursuite des infractions commises hors du territoire de la République)** (p. 616) : accepte les amendements de la commission, n° 267 de coordination et n° 8 (renforcement des attributions du ministère public en matière de poursuite de délits) - **Art. 113-10 (exceptions aux règles applicables aux infractions commises hors du territoire de la République)** : accepte l'amendement de coordination n° 9 de la commission - **Art. 121-2 (responsabilité pénale des personnes morales)** (p. 622, 623) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (exclusion du champ d'application de cet article des collectivités publiques, partis politiques, syndicats professionnels et associations à but non lucratif) et sur cet amendement, aux sous-amendements n° 263 de M. Charles Lederman (exclusion des institutions représentatives du personnel) et n° 279 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (exclusion des comités d'entreprise, comités centraux d'entreprise et comités d'établissement) - S'oppose aux amendements, n° 117 de suppression de M. Etienne Dailly et n° 189 de M. Charles Lederman (restriction du champ d'application de cet article) - Responsabilité pénale des personnes morales limitée aux infractions définies par un texte - Champ d'application de cet article - **Art. 121-4 (définition de la notion d'auteur de l'infraction)** (p. 626) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 11 de la commission - (p. 627) : s'oppose à l'amendement n° 190 de M. Charles Lederman (auteur de l'infraction en matière d'accident du travail ; règles et modalités des délégations de pouvoir opérées par un chef d'entreprise) - **Art. 121-5 (caractères de la tentative)** (p. 628) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 12 de la commission.

Suite de la discussion - (11 mai 1989) - **Art. unique (suite) - Art. 121-6 du code pénal (définition de la notion d'instigation)** (p. 641) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 14 de M. Marcel Rudloff, rapporteur - Insiste sur le fait que l'instigateur d'une infraction non réalisée ne peut être pénalement poursuivi que s'il s'agit d'un crime - Innovation par rapport au droit actuel qui ne réprime pas la tentative de complicité - Son amendement n° 100 : poursuite de l'instigateur au même titre que l'auteur des faits incriminés ; devenu sans objet - **Après l'art. 121-6** (p. 643, 645) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de la commission (nouvelle définition de la notion d'instigation) et sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement rédactionnel n° 280 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 121-7 (définition de la notion de complicité)** (p. 647) : accepte l'amendement de forme n° 16 de la commission et s'oppose à l'amendement de suppression n° 192 de M. Charles Lederman - **Après l'art. 121-5** (p. 648) : accepte l'amendement n° 13 de la commission précédemment réservé (répression de l'instigation et de la complicité) - **Après l'art. 122-5 (par priorité)** (p. 649) : accepte l'amendement n° 23 de la commission (responsabilité pénale des mineurs), et sur cet amendement, le sous-amendement n° 131 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Après l'art. 121-7** : son amendement n° 102 : responsabilité pénale des mineurs ; devenu sans objet - **Art. 122-1 (irresponsabilité pénale de la personne atteinte d'un trouble psychique ou neuropsychique)** (p. 651) : s'oppose aux amendements n° 193 de M. Charles Lederman (jugement de tout crime ou délit commis par un malade mental) et n° 17 de la commission (en cas de responsabilité atténuée, possibilité pour la juridiction de décider l'exécution de la peine dans un établissement pénitentiaire spécialisé) - **Art. 122-2 (irresponsabilité pénale de la personne qui agit sous l'empire d'une force ou d'une contrainte irrésistibles)** (p. 653) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 194 de M. Charles Lederman - **Après l'art. 122-2** (p. 654) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 18 de la commission (reconnaissance de l'erreur sur le droit comme cause de non-punissabilité) - **Art. 122-3 (irresponsabilité pénale de la personne qui accomplit un acte normalement répréhensible autorisé par la loi ou commandé par l'autorité légitime)** (p. 655) : accepte l'amendement rédactionnel n° 19 de la commission - **Art. 122-4 (définition de la légitime défense)** (p. 656) : accepte l'amendement rédactionnel n° 20 de la commission, et sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 128 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de toute référence à la légitime défense des biens) - (p. 658) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de la commission (extension de la présomption de légitime défense à celui qui accomplit l'acte en se défendant contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence), et sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 129 de M. Charles de Cutoli (référence à la notion d'entrée par ruse dans un lieu habité) - **Art. 122-5 (défense d'une personne ou d'un bien menacés)** (p. 659) : accepte l'amendement n° 22 de la commission (limitation de l'exonération de responsabilité), et sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 281 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la référence à la défense d'un bien menacé) - **Avant l'art. 131-1** (p. 660) : s'oppose à l'amendement n° 132 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (révocation d'un sursis pouvant être considérée par les juridictions comme une peine autonome) - **Art. 131-1 (échelle des peines criminelles applicables aux personnes physiques)** (p. 662) : s'oppose aux amendements identiques n° 133 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 195 de M. Charles Lederman (suppression de la réclusion ou de la détention criminelles de trente ans) - (p. 664) : s'oppose à l'amendement n° 196 de M. Charles Lederman (abaissement à cinq ans du plafond des peines criminelles de la quatrième catégorie) - (p. 665) : s'oppose aux amendements n° 197 de M. Charles Lederman (retour au texte initial fixant une fourchette de cinq à vingt ans de réclusion ou de détention criminelles à temps) et n° 134 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (abaissement à cinq ans du seuil de la réclusion criminelle ou de la détention criminelle à temps) - **Art. 131-3 (énumération des peines correctionnelles)** (p. 666) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (suppression de la peine d'amende et peine de jours-amende promue peine principale) -

**Art. 131-4 (échelle des peines d'emprisonnement)** (p. 668) : s'oppose à l'amendement n° 25 de la commission (relèvement à dix ans du plafond de cette échelle afin de permettre de maintenir dans le domaine correctionnel un certain nombre d'infractions) - (p. 671) : s'oppose à l'amendement n° 198 de M. Charles Lederman (suppression de la peine plafond de sept ans) - **Après l'art. 131-4** (p. 672) : s'oppose à l'amendement n° 26 de la commission (définition de la peine correctionnelle de jours-amende), et sur cet amendement, au sous-amendement n° 139 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 131-5 (peines de substitution à l'emprisonnement)** (p. 673) : s'oppose à l'amendement n° 200 de M. Charles Lederman (réduction de la durée maximale d'interdiction d'émettre des chèques) - **Art. 131-6 (fonction complémentaire de substitut à la peine d'amende des peines privatives ou restrictives de droits)** : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 27 de la commission - **Art. 131-7 (fonction de substitut à la peine d'emprisonnement du travail d'intérêt général)** : accepte l'amendement n° 28 de la commission (caractère gratuit du travail d'intérêt général) - (p. 674) : s'oppose à l'amendement n° 201 de M. Charles Lederman (possibilité pour un tribunal de prononcer une peine de travail d'intérêt général en l'absence du prévenu) et accepte le n° 29 de la commission (impossibilité de prononcer une peine de travail d'intérêt général lorsque le prévenu n'est pas présent à l'audience) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 282 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 131-8 (fonction de substitut à la peine d'emprisonnement de la peine de jours-amende)** (p. 675) : s'oppose aux amendements n° 30 de coordination de la commission et n° 202 de M. Charles Lederman (montant de chaque jour-amende déterminé en tenant compte des ressources et des charges du prévenu) - **Art. 131-9 (non-cumul de certaines peines)** (p. 676) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 31 (suppression de l'interdiction du cumul des peines privatives ou restrictives de droits avec les peines de travail d'intérêt général ou de jours-amende) et n° 32 de coordination et accepte les rédactionnels n° 33 et n° 34 - Son amendement rédactionnel n° 103 : adopté - (p. 677) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 35 de la commission - Ses amendements, rédactionnel n° 104 ; adopté ; et n° 105 : non-cumul de la peine d'amende avec la peine de jours-amende ; retiré - **Art. 131-11 (faculté pour le juge de ne prononcer que l'une ou plusieurs des peines complémentaires encourues)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 203 de M. Charles Lederman (peines complémentaires encourues à titre de peine principale) - **Art. 131-13 (montant des amendes contraventionnelles)** (p. 678) : s'oppose aux amendements n° 268 de la commission (compétence du législateur en matière de définition des contraventions) et n° 204 de M. Charles Lederman (suppression de la référence à la récidive pour les contraventions de cinquième classe) - **Art. 131-15 (non-cumul de la peine d'amende avec une des peines privatives ou restrictives de droits)** (p. 679) : accepte les amendements rédactionnels n° 37 et n° 38 de la commission - **Art. 131-16 (peines complémentaires en matière contraventionnelle)** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 269 de la commission - **Art. 131-17 (peine complémentaire d'interdiction d'émettre des chèques)** (p. 680) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 270 de la commission et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 136 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 131-20 (modalités de la confiscation)** (p. 681) : s'oppose aux amendements identiques n° 137 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 205 de M. Charles Lederman (suppression de la contrainte par corps) - Suppression de la contrainte par corps en matière délictuelle du fait du remplacement de l'amende par le jour-amende - Maintien de cette contrainte en matière criminelle et contraventionnelle - **Après l'art. 131-20** (p. 682) : s'oppose à l'amendement n° 207 de M. Charles Lederman (restriction du champ d'application de la contrainte par corps) - **Art. 131-24 (modalités d'application de la peine de jours-amende)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 138 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - (p. 683) : s'oppose à l'amendement n° 39 de la commission (suppression de la référence à la contrainte par corps) et demande le retrait du n° 208 de M. Charles Lederman (modalités identiques à celles applicables en matière d'exécution des peines d'emprisonnement) - **Art. 131-25**

(interdiction des droits civils, civils ou de famille) : accepte les amendements rédactionnels n° 40 et n° 41 de la commission - Art. 131-26 (interdiction d'exercer une fonction publique ou une activité professionnelle ou sociale) (p. 684) : s'oppose à l'amendement n° 209 de M. Charles Lederman (suppression de l'interdiction définitive) - (p. 685) : accepte l'amendement n° 210 de M. Charles Lederman (dispositions du présent article non applicables en matière de délit de presse) - Art. 131-29 (interdiction de séjour) (p. 686) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 211 de M. Charles Lederman ainsi qu'à l'amendement n° 42 de la commission (mesures de surveillance et d'assistance du condamné déterminées par la juridiction et non plus par l'autorité administrative) - Art. 131-30 (imputation d'une détention sur l'interdiction de séjour) : s'oppose à l'amendement de suppression pour coordination n° 212 de M. Charles Lederman - Section 2 (Des peines applicables aux personnes morales) (p. 687) : s'oppose à l'amendement n° 214 de M. Charles Lederman (« Des peines applicables aux personnes morales, à l'exclusion des collectivités publiques, des groupements de collectivités publiques, des partis et groupements politiques, des syndicats professionnels, des associations à but non lucratif et des institutions représentatives du personnel ») - Art. 131-35 (énumération des peines applicables aux personnes morales) (p. 689) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 215 de M. Charles Lederman et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 140 (mise en cause par le tribunal du secrétaire du comité d'entreprise ou des représentants du personnel lorsque la responsabilité pénale d'une personne morale est engagée) et n° 141 d'ordre rédactionnel - Art. 131-36 (montant de l'amende applicable aux personnes morales) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 216 de M. Charles Lederman - (p. 690) : s'oppose à l'amendement n° 43 de la commission (abaissement du montant maximum de l'amende criminelle ou correctionnelle) - Art. 131-37 (peines particulières pouvant être légalement prévues à l'encontre des personnes morales) (p. 691) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 142 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et s'oppose aux amendements de coordination n° 217 de M. Charles Lederman et n° 143 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - Art. 131-38 (peines contraventionnelles principales applicables aux personnes morales) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 218 de M. Charles Lederman - (p. 692) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 144 de M. Michel Dreyfus-Schmidt.

- **Rappel au règlement**, de M. Paul Souffrin : crime raciste perpétré en France le 13 mai 1989 (16 mai 1989) (p. 713).

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal**, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 mai 1989) - Art. unique (suite) - Art. 131-39 du code pénal (montant de l'amende applicable aux personnes morales en matière contraventionnelle) (p. 714) : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (réduction du taux) - Art. 131-41 (peines complémentaires spéciales applicables aux personnes morales) (p. 715) : s'oppose aux amendements de coordination n° 45 et n° 271 de la commission - Avant l'art. 131-43 (p. 716) : s'oppose à l'amendement n° 285 de la commission (exclusion du champ d'application du second alinéa de l'article 121-2, relatif à la responsabilité pénale des personnes morales, des personnes physiques qui sont des dirigeants ou des employés de la personne morale) - (p. 717) : s'oppose à l'amendement n° 286 de la commission (peines complémentaires à l'encontre d'une personne morale : dissolution et mise sous surveillance judiciaire seulement dans les cas de récidive) - Art. 131-45 (effet de l'interdiction de faire appel public à l'épargne) (p. 718) : accepte l'amendement rédactionnel n° 287 de M. Marcel Rudloff - Art. 132-1 (présentation du chapitre II relatif au régime des peines) : accepte l'amendement rédactionnel n° 272 de la commission - Art. 132-2 (concours d'infractions ; principe de l'exécution cumulative de l'ensemble des peines prononcées, y compris les peines complémentaires) (p. 719) : son amendement n° 106 : définition du concours d'infractions ;

adopté - Art. 132-3 (effets du cumul des peines de même nature en matière criminelle et correctionnelle) : son amendement n° 107 : règles applicables en cas de poursuite unique pour des infractions en concours ; adopté - Art. 132-4 : (cas de la procédure unique et des procédures séparées) (p. 720) : son amendement n° 108 : règles applicables en cas de poursuites séparées ; suppression de la disposition suivant laquelle la confusion des peines est de droit devant la cour d'assises, sauf si cette juridiction la refuse expressément ; adopté - Contraventions : principe du cumul illimité des amendes ; limite au maximum légal le plus élevé dans le cas des peines de substitution et des peines complémentaires - Art. 132-5 (application du sursis en cas d'infractions en concours) : son amendement n° 109 : confusion de plein droit de toute peine privative de liberté avec une peine de réclusion ou de détention à perpétuité ; maximum légal de la peine de travail d'intérêt général et du montant et de la durée de la peine de jours-amende ; sursis ; adopté - Art. 132-6 (cumul des peines privatives ou restrictives de droit, de travail d'intérêt général ou de jours-amendes ou de ces peines entre elles) (p. 721) : son amendement n° 110 : incidence des mesures de grâce, de relèvement des incapacités et de réduction des peines en cas de confusion ; adopté - Art. 132-7 (effets de la grâce ou des décisions de réduction ou de relèvement en cas de concours d'infractions) : son amendement n° 111 : cumul des amendes prononcées pour des contraventions ; adopté - Art. 132-8 (récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle de sept ans à peine criminelle) (p. 723) : s'oppose aux amendements n° 48 de la commission (condamnation à une peine d'emprisonnement correctionnel : maximum de dix ans) et n° 146 (condamnation à une peine d'emprisonnement correctionnel : maximum de cinq ans) et n° 147 (échelle des peines criminelles) de M. Michel Dreyfus-Schmidt - Art. 132-9 (récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle de sept ans à peine correctionnelle de sept ans ou de un à sept ans) (p. 724) : s'oppose aux amendements de coordination de la commission n° 49, n° 50, n° 51 et n° 52 - Art. 132-10 (récidive correctionnelle) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 53 de la commission - Art. 132-11 (récidive contraventionnelle) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 273 de la commission - Art. 132-12 (récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle punie de 700 000 francs d'amende à crime en ce qui concerne les personnes morales) (p. 725) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 54 de la commission ; sur cet amendement, accepte les sous-amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 148 et n° 149 - Art. 132-13 (personnes morales ; récidive de peines criminelles ou de peines correctionnelles punies de 700 000 F. d'amende à peine correctionnelle d'un même montant d'amende d'une part ou d'une amende supérieure à 100 000 F. d'autre part) (p. 726) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 55 de la commission ; sur cet amendement, accepte les sous-amendements n° 152 et n° 150 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - Art. 132-14 (récidive correctionnelle des personnes morales) (p. 727) : accepte l'amendement de coordination n° 153 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - S'oppose à l'amendement n° 56 de coordination de la commission et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 289 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - Art. 132-15 (récidive contraventionnelle des personnes morales) (p. 728) : s'oppose aux amendements de coordination n° 274 et n° 57 de la commission ; accepte l'amendement de coordination n° 155 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - Art. 132-17 (planchers de la peine de réclusion criminelle ou de la détention criminelle à perpétuité et de la peine de la réclusion criminelle ou de la détention criminelle à temps) (p. 729) : s'oppose à l'amendement n° 158 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la peine plancher), ainsi qu'aux amendements n° 58 (peine plancher portée à trois ans d'emprisonnement pour les crimes passibles de la réclusion criminelle à perpétuité) et n° 59 (peine plancher portée à deux ans pour les crimes passibles de la réclusion criminelle à temps) de la commission - Art. 132-18 (plancher de peine en matière correctionnelle) (p. 733 à 735) : s'oppose aux amendements de la commission n° 60 (motivation obligatoire de tout jugement de condamnation sans sursis à une peine d'emprisonnement d'une durée inférieure ou égale à quatre mois et supérieure à dix jours), n° 61 (minimum de l'emprisonnement ramené à 48 heures) et n° 62 (décision

spécialement motivée de la juridiction pour ordonner le sursis à l'exécution d'une peine inférieure ou égale à dix jours) - Danger des très courtes peines d'emprisonnement - S'oppose à l'amendement n° 156 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (motivation de tout jugement de condamnation rendu en matière de délit et de contravention) - **Art. 132-19** (*plancher de peine en matière contraventionnelle*) (p. 736) : s'oppose à l'amendement n° 63 de coordination de la commission - **Art. 132-20** (*relèvement des interdictions, déchéances ou incapacités*) (p. 736, 737) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 160 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la mention « de plein droit » attachée à une interdiction, déchéance ou incapacité) - **Art. 132-21** (*communication aux autorités judiciaires de tout renseignement utile de nature financière ou fiscale et contrainte par corps*) (p. 738, 739) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 228 de M. Charles Lederman (obligation de communiquer des renseignements de nature financière ou fiscale limitée aux parties et aux administrations concernées) et, sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 290 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (secret professionnel) - S'oppose à l'amendement n° 64 de la commission (suppression de la contrainte par corps en matière correctionnelle) - **Art. 132-22** (*principe de la personnalisation des peines*) (p. 740) : s'oppose à l'amendement n° 288 de la commission (critère du chiffre d'affaires) - (p. 741) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 230 (suppression de la référence à la notion de mobile) et n° 231 (prise en compte de la nécessaire réinsertion sociale du prévenu) - **Art. 132-24** (*régime de la semi-liberté*) (p. 742) : s'oppose à l'amendement n° 162 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (mention de la force majeure pouvant empêcher le condamné de rejoindre l'établissement pénitentiaire) - Après l'**art. 132-26** (p. 743 à 745) : se déclare opposé aux amendements de la commission n° 65 et n° 66 créant une division et un article nouveaux relatifs au régime de la sûreté - S'engage sur un débat devant le Sénat au moment opportun de la discussion sur la réforme du code pénal.

**Suite de la discussion** - (17 mai 1989) - **Art. unique (suite)** - **Art. 132-27** du code pénal (*prononcé du sursis simple*) (p. 756) : accepte l'amendement de forme n° 67 de M. Marcel Rudloff, rapporteur - **Art. 132-28** (*conditions d'octroi du sursis simple en matière criminelle et correctionnelle à l'égard des personnes physiques et des personnes morales*) (p. 757) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman n° 232 (maintien des conditions actuelles) et n° 233 (maintien des conditions définies par la loi du 17 juillet 1970) - Sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 70 (réduction du montant de l'amende conditionnant l'octroi du sursis pour les personnes morales) ; accepte le n° 68 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 69, rédactionnels - **Art. 132-29** (*peines susceptibles d'être assorties d'un sursis simple en matière correctionnelle à l'égard des personnes physiques*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 71 de la commission (inclusion de la peine de jours-amende) - **Art. 132-31** (*conditions d'octroi du sursis simple en matière contraventionnelle à l'égard des personnes physiques et des personnes morales*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 72 de la commission - (p. 759) : s'oppose à l'amendement n° 236 de M. Charles Lederman (maintien des conditions actuelles) - S'oppose à l'amendement n° 73 de la commission (réduction du montant de l'amende conditionnant l'octroi du sursis à l'égard des personnes morales) - **Art. 132-32** (*peines contraventionnelles susceptibles d'être assorties d'un sursis simple à l'égard des personnes physiques et des personnes morales*) (p. 760) : son amendement rédactionnel n° 284 ; adopté - **Art. 132-33** (*effets du sursis simple, en matière criminelle et correctionnelle, en cas de non-commission par le condamné de certaines infractions*) : s'oppose à l'amendement n° 237 de M. Charles Lederman (absence d'automatisme de la révocation du sursis en cas de nouvelle condamnation) - **Art. 132-34** (*révocation du sursis simple*) (p. 761) : accepte l'amendement rédactionnel n° 74 de la commission et s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 238 (révocation par décision spéciale et motivée) et n° 239 (absence d'automatisme de la révocation) - **Art. 132-35** (*effets du sursis simple, en matière*

*contraventionnelle, en cas de non-commission par le condamné de certaines infractions*) (p. 762) : s'oppose à l'amendement n° 241 de M. Charles Lederman (révocation du sursis par décision spéciale et motivée) - **Art. 132-37** (*effets du sursis partiel*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 75 de la commission (insertion de la peine de jours-amende) - **Art. 132-38** (*prononcé du sursis avec mise à l'épreuve*) : accepte l'amendement de forme n° 76 de la commission - Après l'**art. 132-38** (p. 763) : s'oppose à l'amendement n° 77 de la commission (interdiction du sursis avec mise à l'épreuve pour les multirécidivistes) - **Art. 132-39** (*peines susceptibles d'être assorties d'un sursis avec mise à l'épreuve*) : s'oppose à l'amendement n° 242 de M. Charles Lederman (suppression de la condition de durée de la peine d'emprisonnement) - **Art. 132-40** (*durée du délai d'épreuve et sursis probatoire partiel*) (p. 765) : s'oppose à l'amendement n° 243 de M. Charles Lederman (réduction de la durée maximale et suppression de la durée minimale du délai d'épreuve) - Sur les amendements de la commission, accepte le n° 78 (modification de la durée du délai d'épreuve) et demande le retrait du n° 79, de coordination - (p. 766) : son amendement n° 291 : suppression de la limite de durée maximale du sursis probatoire partiel ; adopté - **Art. 132-41** (*contrôles et obligations imposés au condamné au cours du délai d'épreuve*) (p. 767) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 244 (compétences de la juridiction de condamnation et du juge de l'application des peines), n° 245 (modalités d'intervention du juge de l'application des peines ; possibilité de recours du condamné devant la juridiction de condamnation) et n° 246 (possibilité d'aménagement des obligations par le juge de l'application des peines) - Amendements définissant des règles relevant du code de procédure pénale - **Art. 132-43** (*nature des obligations particulières pouvant être imposées au condamné au cours du délai d'épreuve*) (p. 768) : s'oppose à l'amendement n° 80 de la commission (rôle du juge de l'application des peines) - **Art. 132-45** (*conditions de révocation du sursis avec mise à l'épreuve*) (p. 769) : s'oppose à l'amendement n° 249 de M. Charles Lederman (reprise des dispositions en vigueur de l'article 741-2 du code de procédure pénale) - **Art. 132-46** (*révocation du sursis probatoire en cas de commission d'une nouvelle infraction au cours du délai d'épreuve*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 250 de M. Charles Lederman (révocation par décision spéciale et motivée) - **Art. 132-48** (*modalités d'exécution des condamnations en cas de révocation du sursis avec mise à l'épreuve*) (p. 770) : accepte l'amendement rédactionnel n° 165 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 132-50** (*effets du succès de la probation sur la condamnation assortie du sursis avec mise à l'épreuve*) (p. 771) : s'oppose à l'amendement n° 167 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (reprise des dispositions en vigueur du code de procédure pénale) - Dispositions relevant du code de procédure pénale - Après l'**art. 132-50** (p. 772) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de coordination de M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 168 et n° 169 (reprise des dispositions en vigueur du code de procédure pénale relatives aux effets du succès de la probation sur la condamnation assortie du sursis avec mise à l'épreuve) - **Art. 132-51** (*effets d'une condamnation assortie du sursis avec mise à l'épreuve sur une condamnation antérieure prononcée sous le même bénéfice*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 170 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 132-52** (*prononcé du sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général*) (p. 773) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 81, de coordination et accepte le n° 82 (condition de présence du prévenu à l'audience) - **Art. 132-54** (*principe de l'application au sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général des règles relatives au sursis avec mise à l'épreuve*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 172 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 132-56** (*conditions de la dispense de peine*) (p. 774) : son amendement n° 112 : absence de mention au casier judiciaire de la décision accordant une dispense de peine ; rejeté - **Art. 132-60** (*principe de l'ajournement avec mise à l'épreuve*) (p. 775) : accepte l'amendement de coordination n° 83 de la commission (condition de présence du prévenu à l'audience) - **Art. 132-64** (*possibilité d'assortir l'injonction accompa-*

gnant l'ajournement d'une peine d'une astreinte) (p. 776) : accepte l'amendement n° 84 de la commission (fixation de l'astreinte par la juridiction dans les limites prévues par la loi ou le règlement) et s'oppose à l'amendement n° 252 de M. Charles Lederman (caractère soit définitif soit provisoire de l'astreinte) - Caractère définitif de l'astreinte en matière pénale - Art. 132-65 (régime de l'ajournement avec injonction) (p. 777) : s'oppose à l'amendement n° 253 de M. Charles Lederman (suppression de l'interdiction faite au juge de prononcer plus d'un seul ajournement) et accepte l'amendement rédactionnel n° 173 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - Art. 132-67 (régime de l'astreinte assortie à l'injonction accompagnant l'ajournement d'une peine) (p. 778) : s'oppose aux amendements identiques n° 174 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 255 de M. Charles Lederman (suppression de l'impossibilité de modification du taux de l'astreinte) - Absence de contradiction interne dans le texte de cet article - Art. 132-68 (modalités d'application des dispositions de la section II relative aux modes de personnalisation des peines) (p. 780) : accepte l'amendement de suppression n° 176 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - Art. 132-69 (définition de la bande organisée) (p. 780) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 256 de M. Charles Lederman - Art. 132-70 (définition de la préméditation) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 257 de M. Charles Lederman - Art. 132-71 (définition de l'effraction) (p. 781) : son amendement n° 113 : assimilation à l'effraction de l'usage de clés indûment obtenues ; adopté - Consécration d'une jurisprudence constante de la Cour de cassation - Art. 132-72 (définition de l'escalade) : accepte l'amendement n° 85 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - Art. 133-2 (prescription des peines criminelles) (p. 782) : s'oppose à l'amendement n° 87 de la commission (fixation à dix années du délai de prescription des peines criminelles) - Nécessité d'un délai de prescription de la peine plus long que celui de l'action publique - Art. 133-9 (effets de l'amnistie) (p. 783) : accepte l'amendement n° 258 de M. Charles Lederman (effacement des incapacités et déchéances subséquentes par l'amnistie) - Article 19 de la loi du 20 juillet 1988 portant amnistie - Après l'art. 133-9 (p. 784) : s'oppose à l'amendement n° 260 de M. Charles Lederman (réintégration de droit des salariés licenciés ou révoqués pour des faits ou délits commis à l'occasion ou en relation avec des conflits du travail ou des activités syndicales et faisant l'objet d'une amnistie) - Art. 133-12 (bénéfice de la réhabilitation) (p. 785) : accepte l'amendement n° 177 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (réhabilitation judiciaire) - Art. 133-13 (conditions de la réhabilitation de plein droit pour les personnes physiques) (p. 786) : sur les amendements de coordination de la commission, accepte les n° 90 et n° 91 (prise en compte de la peine de jours-amende) et s'oppose au n° 92 (prise en compte de la peine d'emprisonnement de dix ans) - Son amendement n° 114 : conditions de mise en oeuvre de la réhabilitation en matière de jours-amende ; adopté - (p. 787) : accepte l'amendement rédactionnel n° 93 de la commission - Art. 133-16 (p. 787) : s'oppose à la demande de réserve de la commission - Après l'art. 133-16 : accepte l'amendement n° 94 de la commission (effets de la remise gracieuse ou de la dispense d'une peine sur la réhabilitation) - (p. 788) : sur cet amendement, son sous-amendement n° 116 : suppression de la référence à la dispense de peine ; adopté - (p. 789) : s'oppose à l'amendement n° 96 de la commission (effets du décès du condamné ou de la dissolution de la personne morale) - Sur cet amendement, approuve l'objet du sous-amendement n° 157 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (recouvrement des jours-amendes dus au jour du décès) - S'oppose à l'amendement n° 95 de la commission, précédemment réservé (« Section V : Du décès du condamné et de la dissolution de la personne morale ») - Art. 133-1 (précédemment réservé p. 782) (effets du décès du condamné ou de la dissolution de la personne morale, de la grâce et de l'amnistie) : s'oppose à l'amendement de suppression pour coordination n° 86 de la commission - Art. 133-16 (précédemment réservé p. 787) (effets de la réhabilitation) : son amendement n° 115 : effacement de toutes les incapacités et déchéances résultant de la condamnation ; adopté - Coordination - Art. 131-36 (montant de l'amende applicable aux personnes morales en matière criminelle et correctionnelle) (p. 790) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission

(fixation du taux maximum au quintuple de celui prévu pour les personnes physiques) - Art. 131-37 (peines particulières pouvant être légalement prévues à l'encontre des personnes morales en matière criminelle et correctionnelle) (p. 791) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (dissolution et placement sous surveillance judiciaire des personnes morales réservés au cas de récidive) - Art. 131-43 (effets de la dissolution de la personne morale) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (suppression pour coordination avec l'amendement n° 2 de l'article 131-43 B) - Art. 132-12 (récidive criminelle des personnes morales) (p. 792) : s'oppose à l'amendement de précision n° 4 de la commission - Art. 132-13 (récidive délictuelle des personnes morales) : s'oppose à l'amendement de précision n° 5 de la commission - Art. 132-14 (récidive correctionnelle) (p. 793) : s'oppose à l'amendement de précision n° 6 de la commission - Art. 132-30 (peines susceptibles d'être assorties d'un sursis simple à l'égard des personnes morales) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 7 de la commission.

Suite de la discussion - (18 mai 1989) - Sur l'ensemble (p. 798) : fait part de sa satisfaction à l'issue de ce débat - Amélioration du projet du Gouvernement par le vote de certains amendements - Risque de déclaration de non-conformité à la Constitution de certaines dispositions adoptées par le Sénat - Rend hommage aux travaux de la commission des lois à travers son président, M. Jacques Larché, son rapporteur, M. Marcel Rudloff, et ses fonctionnaires - Haute tenue des débats en séance publique - Consensus sur les principes généraux du droit pénal - Souhaite qu'au fil des navettes l'accord le plus large se dégage entre le Parlement et le Gouvernement.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 343 (88-89)]** - (2 juin 1989) - **Discussion générale** : sur intervention, présentée par M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports (p. 1068).

- **Proposition de loi tendant à assouplir les sanctions prévues par l'article 55 de la loi n° 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, applicables aux cas où une société à responsabilité limitée n'a pas porté son capital à 50 000 F, le 1<sup>er</sup> mars 1989 [n° 315 (88-89)]** - (12 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1419, 1420) : augmentation par la loi du 1<sup>er</sup> mars 1984 du capital minimal des sociétés à responsabilité limitée, SARL - Déplore que de nombreuses sociétés n'aient pas mis en conformité leur capital dans le délai de cinq ans qui leur était imparti - Conséquences économiques et sociales des dissolutions de plein droit desdites sociétés - Dispositif proposé par l'Assemblée nationale : maintien du principe de l'obligation de mise en conformité avant le 1<sup>er</sup> mars 1989, mais possibilité pour les tribunaux d'intervenir au cas par cas ; unification des sanctions pour toutes les infractions ; possibilité pour tout intéressé de demander en justice la dissolution d'une SARL en infraction ; suppression rétroactive de la dissolution de plein droit, à compter du 1<sup>er</sup> mars 1989 - Souhaite que le Sénat adopte la présente proposition de loi dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale - Art. 1<sup>er</sup> (suppression de la dissolution de plein droit ; contestation par tout intéressé ; intervention du tribunal) (p. 1423, 1424) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur (prorogation jusqu'au 31 décembre 1990 du délai limite accordé aux SARL pour augmenter leur capital minimal) - Comme le suggère le rapporteur, envisage de sensibiliser les greffiers des tribunaux de commerce et des tribunaux d'instance, les banquiers et les présidents des chambres de commerce, sur leur mission auprès des SARL en infraction - Incohérence de la situation actuelle qui permet à une SARL de fonctionner tant qu'aucun intéressé ne demande sa dissolution, à condition que l'irrégularité provienne d'une diminution de capital alors que la dissolution est de plein droit lorsque cette irrégularité provient du fait que le capital n'a pas été augmenté - (p. 1425) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 2 de la commission - Art. 2 (sanctions applicables aux gérants des SARL en infraction) : s'oppose à l'amendement de suppression pour coordination n° 3 de la commission - Intitulé : s'oppose à



l'amendement n° 4 de la commission (« Proposition de loi tendant à reporter au 31 décembre 1990 le délai imparti aux sociétés à responsabilité limitée par l'article 55 de la loi n° 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises pour augmenter leur capital social à hauteur de 50 000 francs »).

- **Conclusions du rapport de M. Paul Masson**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 301, 88-89) de M. Jean-Pierre Fourcade et plusieurs de ses collègues, tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'article 9 de la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme, complétée par la loi n° 86-1322 du 30 décembre 1986 modifiant le code de procédure pénale [n° 364 (88-89)] - (12 juin 1989) - Discussion générale (p. 1429) : indemnisation des familles des gendarmes assassinés en 1988 en Nouvelle-Calédonie - Proposition tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de la loi de 1986 relative à l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme - Existence du régime d'indemnisation prévu par le code des pensions civiles et militaires de retraite et le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre - Application aux victimes précitées des dispositions de l'article 79 de la loi référendaire de 1988 spécifique à la Nouvelle-Calédonie ainsi que des dispositions de la loi de 1986 relatives à la lutte contre le terrorisme - (p. 1430) : demandes d'indemnisation adressées par les avocats des victimes au haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie - Nécessaire modification de cette proposition de loi ; définition du champ d'application ; consultation préalable des assemblées territoriales concernées - S'en remet à la sagesse du Sénat pour ce texte.

- **Projet de loi portant amnistie** [n° 354 (88-89)] - (12 juin 1989) - Discussion générale (p. 1432, 1433) : principe et effets de l'amnistie ; application de l'article 706-16 du code de procédure pénale - Loi du 20 juillet 1988 portant amnistie - Texte en projet : amnistie des infractions commises, avant le 14 juillet 1988, à l'occasion d'événements d'ordre politique ou social, en relation avec une entreprise visant à soustraire à l'autorité de la République le département de la Guadeloupe - Rappelle la politique mise en oeuvre par le Gouvernement à l'égard des populations d'outre-mer pour lutter contre la violence autonomiste ou séparatiste - Histoire des Antilles françaises - Constate l'apaisement récent intervenu en Guadeloupe : cessation des attentats et des violences, participation aux scrutins de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe - Portée judiciaire de l'amnistie envisagée : extinction des procédures correctionnelles engagées à l'égard des auteurs d'attentats matériels - (p. 1434) : amendements votés par l'Assemblée nationale : exclusion du champ de l'amnistie des infractions de caractère criminel, extension de l'amnistie au département de la Martinique, amnistie des objecteurs de conscience insoumis ou déserteurs - Article 2 du projet relatif aux effets judiciaires de l'amnistie ; absence de préjudice porté aux droits des victimes - Rappelle la quasi-unanimité des habitants et des élus des Antilles françaises en faveur du principe de cette amnistie et demande au Sénat de ne pas suivre les propositions de rejet de sa commission des lois - (p. 1445, 1446) : hommage à l'action des forces de l'ordre - Compétence exclusive du Parlement en matière d'amnistie - Opportunité du moment choisi pour cette amnistie - Fonctionnement de la justice en Guadeloupe - Affaire des « dix » de Renault ; problème de la réintégration des salariés protégés ayant bénéficié de la loi d'amnistie du 20 juillet 1988 ; respect par le Gouvernement des décisions du Conseil constitutionnel - Remplace ce projet dans le cadre de l'histoire difficile de la Guadeloupe - Légitimité juridique de l'amnistie envisagée - Demande au Sénat de faire preuve d'indépendance à l'égard de sa commission des lois - Art. 1<sup>er</sup> (amnistie des infractions commises à l'occasion d'événements d'ordre politique ou social en relation avec une entreprise tendant à soustraire à l'autorité de la République le département de la Guadeloupe ou celui de la Martinique) (p. 1447) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur, remplacé par M. Jacques Larché, président de la commission des lois - Après l'art. 1<sup>er</sup> (p. 1449, 1450) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Charles Lederman (amnistie des délits commis avant le

6 juin 1989 pour s'opposer à la reconduite à la frontière d'un étranger) - Avant l'art. 1<sup>er</sup> bis (p. 1451) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Charles Lederman (droit à la réintégration des salariés, représentants élus du personnel, représentants syndicaux aux comités d'entreprises ou délégués syndicaux licenciés depuis le 22 mai 1981 pour une faute résultant de faits amnistiés en vertu de la loi du 20 juillet 1988) - Décision du Conseil constitutionnel du 20 juillet 1988 - Art. 1<sup>er</sup> bis (amnistie des objecteurs de conscience insoumis ou déserteurs) (p. 1454) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 2 de la commission - Art. 2 (effets, contestations et constatation de l'amnistie) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 3 de la commission.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire - Deuxième lecture** [n° 282 (88-89)] - (16 juin 1989) - Discussion générale (p. 1639, 1640) : accord des deux assemblées sur les principes et sur un grand nombre de dispositions de ce texte - Dispositions restant en discussion - Enquêtes sociales rapides - Motivation de l'ordonnance de placement en détention provisoire - Réduction des délais légaux de détention provisoire - Détention provisoire des mineurs - Droit pour l'inculpé de demander à comparaître devant la chambre d'accusation et principe de la publicité des débats devant ladite chambre - Etablissement d'un tableau de roulement entre les juges d'instruction - Abrogation du dernier alinéa de l'article 662 du code de procédure pénale permettant à la Cour de cassation de dessaisir un juge d'instruction en cas de rejet d'une requête en suspension légitime - Régime des nullités de procédure - Art. 1<sup>er</sup> (enquêtes de personnalité pour les jeunes majeurs) (p. 1642) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 10 et n° 11 (suppression de la référence à l'intervention des services de l'éducation surveillée) - Avant l'art. 2 (p. 1643) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Charles Lederman (suppression de la référence à l'ordre public comme justification du placement en détention provisoire) - Art. 2 (motivation de l'ordonnance de mise en détention provisoire et extension de celle-ci à la matière criminelle) (p. 1644) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de la référence à la nullité de l'ordonnance en l'absence de motivation) - Art. 3 (réduction des délais légaux de détention provisoire) (p. 1645) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 13 (réduction des délais maximaux de détention provisoire en matière correctionnelle) et n° 14 (réduction des délais maximaux de détention provisoire en matière criminelle) ; ainsi qu'à l'amendement n° 2 de la commission (prolongation de un à deux ans du délai initial de détention provisoire en matière criminelle) - Art. 4 (dispositions relatives à la chambre d'accusation) (p. 1646, 1647) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (prolongation du délai imparti à la chambre d'accusation pour statuer en matière de détention provisoire en cas de comparaison personnelle du détenu) - Art. 4 bis (établissement d'un tableau de roulement en cas de pluralité de juges d'instruction au sein d'un tribunal) : accepte l'amendement de suppression n° 4 de la commission et s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Charles Lederman (possibilité d'établissement d'un tour de service spécifique pour une section spécialisée) - Avant l'art. 5 bis A (p. 1648) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Charles Lederman (rétablissement des prérogatives des assemblées générales des cours et des tribunaux) - Art. 6 (dispositions relatives à la détention provisoire des mineurs) (p. 1649) : son amendement n° 9 : réduction à un mois de la détention provisoire des mineurs de seize à dix-huit ans lorsque la peine encourue n'excède pas cinq ans d'emprisonnement ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 18 de M. Charles Lederman (mise à l'écart des mineurs en détention provisoire de tout établissement pénitentiaire) - Art. 8 (conditions d'entrée en vigueur) (p. 1650) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de coordination n° 7 et n° 8 de la commission.

- **Proposition de loi relative à la révision des condamnations pénales - Deuxième lecture** [n° 280 (88-89)] - (16 juin 1989) - Discussion générale (p. 1651) : se réjouit de l'accord intervenu entre les deux assemblées au cours des navettes.

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs, ainsi qu'à diverses pratiques commerciales - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 371 (88-89)]** - (16 juin 1989) - En remplacement de Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat chargé de la consommation - **Discussion générale** (p. 1654) : se réjouit de l'enrichissement de ce texte au cours de la navette parlementaire et de l'accord intervenu en CMP - Report de l'examen des sanctions pénales à l'encontre des démarcheurs se prévalant indûment de la qualité d'agents de service public, jusqu'à la discussion du nouveau code pénal - Article 2 et problème des cautions - Hommage au travail de M. Jean Huchon, rapporteur.

- **Projet de loi complétant la loi n° 80-572 du 25 juillet 1980 sur la protection et le contrôle des matières nucléaires et complétant le code de procédure pénale [n° 289 (88-89)]** - (16 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1656) : texte en projet : mise en conformité du droit interne avec la convention internationale sur la protection physique des matières nucléaires, réglementant le transport et le stockage des matières nucléaires utilisées à des fins pacifiques, dans une préoccupation de lutte contre les actes de malveillance, de sabotage et de terrorisme - Création d'une nouvelle incrimination pénale : répression de la détention, de l'utilisation, du transfert ou du transport, hors du territoire de la République, de matières nucléaires sans autorisation des autorités étrangères compétentes - Application de la règle « extraditer ou punir » : introduction d'un article 689-4 nouveau du code de procédure pénale établissant la compétence des juridictions françaises pour connaître des infractions à la convention commises à l'étranger, en l'absence d'extradition - **Art. 2, (établissement de la compétence des juridictions françaises pour connaître des infractions visées dans la convention commises à l'étranger par des étrangers lorsque ces derniers sont trouvés en France)** (p. 1658) : accepte l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (référence à l'article 381 du code pénal réprimant la tentative de vol simple).

- **Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture [n° 448 (88-89)]** - (3 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2361, 2362) : après l'échec de la commission mixte paritaire, adoption par l'Assemblée nationale d'articles additionnels relatifs, l'un aux indépendantistes corses, l'autre à la réintégration des salariés représentant du personnel licenciés pour une faute en relation avec leur fonction - « Dix de Renault » - Demande l'adoption de ce projet de loi - **Art. 1<sup>er</sup>** (p. 2369) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur - **Art. 1<sup>er</sup> bis A (amnistie des autonomistes corses)** (p. 2370, 2371) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 2 de la commission - Arrêt des attentats à caractère politique en Corse - Apaisement suscité par la nouvelle politique de développement mise en oeuvre par le Gouvernement dans la région - Insertion du courant autonomiste dans les institutions démocratiques - Motion réclamant l'amnistie votée par l'assemblée de Corse - Conséquences judiciaires de l'amnistie proposée - Exclusions - Etat des indemnités versées par le fonds de garantie aux victimes des attentats ou à leurs familles - **Avant l'art. 1<sup>er</sup> bis B (p. 2373)** : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Charles Lederman (amnistie de tous les faits ayant donné lieu à des sanctions disciplinaires à l'encontre de tout salarié dit protégé ; reclassement dans la situation professionnelle antérieure à la sanction) - (p. 2376) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 8 (procédure de réintégration éventuelle du salarié protégé licencié pour une faute résultant de faits amnistiés en vertu de la loi du 20 juillet 1988) et n° 9 (définition de la faute lourde) - Accepte l'amendement n° 10 du même auteur (notion de contrainte excessive pesant sur l'employeur et faisant obstacle à la réintégration en cas de faute lourde) - **Art. 1<sup>er</sup> bis B (réintégration de salariés protégés précédemment amnistiés qui avaient été licenciés pour faute lourde)** (p. 2379) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 1<sup>er</sup> bis (p. 2380)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 4 de la commission - **Art. 2** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 5 de la commission - **Art. 3 (entrée en vigueur de la loi)** (p. 2381) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 6 de la commission.

- **Projet de loi relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 238 (88-89)]** - (19 octobre 1989) : **Discussion générale** (p. 2617, 2618) : objet essentiel de ce texte : définition des règles légales d'ouverture de bureaux secondaires par les avocats - Divergences de jurisprudence actuelles - Principe de la liberté d'installation - Autorisation donnée par le conseil de l'Ordre du barreau d'accueil : contrôle limité aux conditions d'exercice de la profession dans le bureau secondaire, délai imposé pour statuer - Compétence du conseil de l'Ordre pour prononcer l'omission de la liste du stage d'un avocat stagiaire - Délai de prescription des actions en responsabilité civile professionnelle à l'égard des professionnels de l'ordre judiciaire - Perspective d'un vaste projet de réforme des professions judiciaires et juridiques tendant au rapprochement des avocats et des conseils juridiques - Mission d'étude sur « l'Europe et les professions du droit » confiée à Maître Saint-Pierre : réflexion sur la réglementation de l'exercice du droit et sur l'exercice des professions libérales réglementées sous forme de sociétés de capitaux - Elaboration par la Chancellerie de deux avant-projets de loi à la suite du rapport de Maître Saint-Pierre ; consultation des organisations professionnelles en cours - **Art. 1<sup>er</sup> (établissement de bureaux secondaires par les avocats)** (p. 2623 à 2625) : sur les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, accepte les n° 4, d'ordre rédactionnel, et n° 6 (obligation pour l'avocat disposant d'un bureau secondaire d'y exercer une activité professionnelle effective) ; et s'oppose au n° 5 (possibilité de retrait de l'autorisation du bureau secondaire en cas de manquement aux règles de la profession ; dans ce cas, représentation du bâtonnier de l'Ordre du barreau d'appartenance, avec voix consultative, au conseil de l'Ordre du barreau d'accueil) - **Art. 3 (recours contre les décisions du conseil de l'Ordre)** (p. 2626) : accepte l'amendement de coordination n° 7 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 5 (dispositions transitoires de la loi n° 85-99 du 25 janvier 1985 relative aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise)** (p. 2627) : accepte l'amendement de suppression n° 8 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **In fine** (p. 2628) : accepte l'amendement n° 1 de M. Michel Rufin, rapporteur (suppression des bourses communes de résidence des commissaires-priseurs).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Budget annexe : Légion d'honneur et Ordre de la Libération** - (29 novembre 1989) (p. 4071) : augmentation sensible de ce budget annexe - Mise en place de deux classes préparatoires de commerce international, à la maison d'éducation de Saint-Denis - Prise en compte des dispositions du plan de revalorisation des agents de l'éducation nationale au profit des personnels des maisons d'éducation - Financement des travaux d'équipement et de rénovation des locaux, notamment des travaux d'aménagement des dortoirs de la maison d'éducation de Saint-Denis - Augmentation des recettes : relèvement du prix de pension des élèves, revalorisation des droits de chancellerie - Résultats scolaires remarquables des maisons d'éducation - Réduction des délais de présentation et meilleure préparation des dossiers concernant les distinctions honorifiques - Effort particulier consenti en faveur des anciens combattants - Informatisation du fichier manuel des décorés - (p. 4072) : réduction du budget annexe de l'Ordre de la Libération - Augmentation des crédits destinés aux secours des compagnons et médaillés de la Résistance.

**Justice** - (29 novembre 1989) (p. 4073) : vertus démocratiques de l'institution judiciaire française - Conditions de détention des mineurs - Taux de progression de ce budget supérieur à celui du budget général de l'Etat - Budget permettant d'amorcer la réalisation des principaux objectifs du Gouvernement pour la justice - Priorités pour 1990 - Mise en place d'une politique rationnelle et dynamique de gestion du personnel - (p. 4074) : respect par l'Etat des engagements pris dans les divers protocoles signés avec les représentants des personnels pénitentiaires, de l'éducation surveillée et des greffes des tribunaux - Nombreuses créations d'emplois, notamment pour assurer la mise en place des permanences d'orientation pénale dans tous les tribu-

naux de grande instance - Effort particulier consenti en faveur de la formation professionnelle - Modernisation des structures et des équipements - Augmentation du personnel d'encadrement affecté à la chancellerie - Déconcentration de la gestion des services et juridictions - Etude avec les élus locaux des solutions pour pallier les difficultés liées à la fermeture prochaine d'établissements pénitentiaires inadaptés ou vétustes - Projets de réhabilitation du parc immobilier pénitentiaire - Construction d'un établissement pénitentiaire en Guadeloupe - (p. 4075) : équipements judiciaires - Constitution d'un fichier des équipements immobiliers afin de connaître précisément les besoins et d'arrêter les priorités de rénovation envisageables à compter de 1991 - Financement de la cité judiciaire de Lyon acquis pour 1990 - Adaptation de l'institution judiciaire aux besoins et aux aspirations des justiciables - Augmentation des crédits d'équipements informatiques et bureautiques - Renforcement des effectifs du service informatique - Amélioration du système statistique - Accroissement des crédits d'intervention en faveur des victimes et de l'insertion sociale et professionnelle des personnes prises en charge par la justice - Développement de la prévention et limitation du recours à l'incarcération - Renforcement de la capacité d'accueil et de suivi éducatif de l'éducation surveillée - Objectifs de la mission « modernisation » créée récemment au sein de l'inspection générale des services judiciaires - (p. 4076) : mise en place d'un groupe de hauts fonctionnaires chargés de définir des mesures concrètes visant à l'amélioration de l'organisation du travail dans les établissements pénitentiaires - Problème de l'accueil et de l'orientation du citoyen dans les juridictions - Réflexion en cours sur la réforme de l'aide judiciaire - Fait état de ses projets législatifs pour les prochaines sessions parlementaires : poursuite de la réforme du code pénal, réforme de l'instruction préparatoire, réforme de l'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante, amélioration de l'indemnisation des victimes d'infractions pénales, redéfinition des missions et du contenu du casier judiciaire national, réforme des professions juridiques et judiciaires, reconnaissance des droits de l'enfant dans certaines procédures - (p. 4077) : contribution des institutions judiciaires au rayonnement culturel et démocratique de la France - Projet de budget pour 1990 proposant les moyens de construire un grand service public de la justice - (p. 4094) : s'indigne des propos tenus par M. Gérard Larcher sur une prétendue politisation des nominations de magistrats - Modernisation de la justice dans le cadre de la politique de renouveau du service public - Efforts consentis en matière de formation des personnels - Dialogue social - Démocratisation des relations de travail au sein des administrations - Mise en place de niveaux déconcentrés de responsabilités - Amélioration de l'accueil des justiciables - Réduction des délais de jugement malgré l'explosion des contentieux - Adaptation de l'effectif des magistrats à l'évolution des contentieux dans les divers ressorts - Rationalisation et amélioration des méthodes de travail ; mise en place prochaine du schéma directeur informatique - Poursuite de la revalorisation des indemnités des magistrats - (p. 4095) : alourdissement de la charge de travail des petites et moyennes juridictions du fait de l'adoption récente de la loi relative à la faillite agricole ; problème de la prise en charge de ces dépenses - Situation des personnels des greffes - Système actuel et évolution de l'aide judiciaire - (p. 4096) : réforme des professions juridiques et judiciaires indispensable pour affronter la concurrence internationale - Réduction des délais d'exécution des peines, notamment grâce à la réforme du casier judiciaire - Amélioration envisagée de la situation du service chargé de délivrer les certificats de nationalité aux Français établis hors de France - Fait part de ses réflexions sur le conflit récent des agents de surveillance de l'administration pénitentiaire - Lutte contre le SIDA menée par l'administration pénitentiaire et l'éducation surveillée - (p. 4097) : forte progression du budget de l'éducation surveillée - Volonté d'adapter les moyens de l'éducation surveillée à l'évolution de ses missions : décentralisation de l'action sociale, limitation du recours à la détention provisoire des mineurs, développement des actions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes - Transformation nécessaire d'emplois d'éducateurs en emplois administratifs afin de faire face aux nouvelles tâches liées à la décentralisation - Priorité accordée à

la protection judiciaire des jeunes - Remercie M. Michel Dreyfus-Schmidt pour le soutien apporté à ce projet de budget - (p. 4098) : récents propos du président de la cour d'appel de Versailles, évoqués par M. Gérard Larcher - Affaires de la Société générale et Urba-Gracco - Indépendance des juges - Examen des crédits - Etat B (p. 4099) : conditions de délivrance du permis blanc à un salarié pénalisé professionnellement par un retrait de permis de conduire - Priorité accordée à la protection judiciaire des jeunes - Forte augmentation des crédits de l'éducation surveillée - Diminution considérable du nombre de mineurs incarcérés.

- **Projet de loi relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 66 (89-90)] - (11 décembre 1989) - Discussion générale (p. 4791, 4792) :** bureaux secondaires d'avocats - Problème du changement d'affectation des locaux professionnels, notamment à Paris - Consultation en cours des professionnels intéressés sur les avant-projets de loi relatifs à la nouvelle profession d'avocat conseil juridique et à la possibilité pour les professions réglementées d'exercer sous forme de sociétés de capitaux à objet civil - Art. 1<sup>er</sup> (*établissement de bureaux secondaires par les avocats*) (p. 4798) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Michel Rufin, rapporteur (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture quant au retrait de l'autorisation d'ouverture d'un bureau secondaire en cas de manquement aux règles professionnelles dans l'exercice au sein de ce bureau secondaire) - Après l'art. 8 (p. 4799) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (report au 1<sup>er</sup> janvier 1993 de la suppression des bourses communes de résidence des commissaires priseurs) - (p. 4800) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (dérogation aux règles applicables au changement d'affectation de locaux depuis l'entrée en vigueur de la loi du 6 juillet 1989) ; sur cet amendement s'oppose au sous-amendement n° 6 de M. Charles Lederman.

- **Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie [n° 88 (89-90)] - (12 décembre 1989) - Discussion générale (p. 4827, 4828) :** adoption de ce projet par l'Assemblée nationale, portant amnistie des infractions commises en Nouvelle-Calédonie avant le 20 août 1988 - Fait un bref rappel de l'histoire contemporaine de la Nouvelle-Calédonie depuis sa prise de possession par la France en 1853 - Evoque le soulèvement de la communauté canaque de 1878 - Disparition des séquelles juridiques de la colonisation en 1956 avec la généralisation du suffrage universel pour les Canaques - Nécessité de rétablir une paix durable proclamée par les communautés canaque et européenne lors des accords de Matignon et de la rue Oudinot en 1988 - Nécessaire réorganisation des pouvoirs publics - Partage entre les communautés des responsabilités politiques, économiques, sociales et culturelles - Nécessité d'accorder l'amnistie afin que les drames du passé ne pèsent pas sur l'avenir - Constate qu'à la suite du référendum du 6 novembre 1988 le processus de pacification et de progrès était en bonne voie - Rappelle que la loi du 9 août 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination en Nouvelle-Calédonie a prévu l'amnistie des infractions commises avant le 20 août 1988 - (p. 4829) : signale que les procédures exclues du champ de l'amnistie référendaire suivront leur cours le cas échéant jusqu'au procès - Constate que les conditions mises à une amnistie totale ont été satisfaites, c'est pourquoi le Gouvernement soumet au Parlement le présent projet de loi - Signale qu'à ce jour neuf procédures se rapportant à des infractions commises avant le 20 août 1988 sont en cours et signale que l'amnistie ne peut pas porter préjudice aux droits pécuniaires des victimes ou de leurs ayants droit - Rappelle que plus de 40 attentats à l'explosif ont été commis de 1984 à 1988 contre des indépendantistes ou des bâtiments administratifs de l'Etat - Constate que les victimes appartenaient à toutes les communautés - (p. 4830) : rend hommage aux militaires tombés sur le territoire, victimes du devoir en service commandé, dont le sacrifice a permis d'assurer la paix civile et d'éviter d'autres drames - Signale que les assassins des gendarmes de Fayahoué sont morts dans l'assaut donné aux grottes d'Ouvéa - Dénonce la manifestation des organisa-

tions d'extrême-droite le 11 novembre 1989 à Nouméa contre ce projet - Amnistie souhaitée par les principaux acteurs de la vie politique du territoire - Estime que nous devons donner la paix à ceux qui vivent en Nouvelle-Calédonie et qui la désirent - **Art. 1<sup>er</sup> (amnistie intégrale)** (p. 4848) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur - **Après l'art. 2** (p. 4852) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Daniel Millaud (reconnaissance pour les enfants des victimes des infractions visées au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la qualité de pupille de la nation).

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire [n° 118 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - **Art. 8 (possibilité pour les détenus travaillant à l'extérieur des établissements pénitentiaires de conclure des contrats de travail)** (p. 5002) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de M. Guy Robert, rapporteur - Disposition applicable aux détenus soumis au régime de la semi-liberté ou à celui du placement à l'extérieur - (p. 5003) : par suite de la transformation des TUC en contrats emploi-solidarité, propose le rétablissement de la situation antérieure à 1987 afin d'autoriser l'accès des détenus à ces contrats - Intervention possible du juge de l'application des peines en cas de difficultés - (p. 5004) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de la commission (possibilité limitée aux seuls contrats emploi-solidarité).

- **Projet de loi relatif à l'intégration des personnels de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie dans les corps des services extérieurs de l'administration pénitentiaire de l'Etat [n° 82 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5019) : suite à la dévolution à l'Etat du service pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie, projet tendant à régler la situation des personnels - Propose l'intégration volontaire de ces personnels dans le cadre correspondant des fonctionnaires pénitentiaires métropolitains - Simplification de la gestion administrative - Mise en place d'un privilège géographique personnel - Maintien de la possibilité de mutation à titre disciplinaire - **Art. 1<sup>er</sup> (intégration des personnels de l'administration pénitentiaire territoriale dans le corps des services extérieurs de l'administration pénitentiaire de l'Etat)** (p. 5021) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 1 de M. Dick Ukeiwé (fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles les agents peuvent demander à conserver les limites d'âge de leur corps d'origine) - (p. 5022) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 2 de M. Dick Ukeiwé (intégrations en vigueur à compter du 14 juillet 1989) - **Sur l'ensemble** (p. 5023) : rappelle à M. Dick Ukeiwé qu'il ne peut proposer au personnel pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie qu'une alternative : conserver leur statut actuel ou intégrer la fonction publique d'Etat.

- **Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie - Nouvelle lecture [n° 154 (89-90)]** - (20 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5272, 5273) : échec de la CMP - Retour de la paix civile en Nouvelle-Calédonie - Dynamique de paix suscitée par les accords de Matignon et le référendum du 6 novembre 1988 - Réunion des conditions nécessaires à une amnistie totale, fondement d'une paix durable - Demande l'adoption des conclusions de la CMP - **Art. 1<sup>er</sup>** (p. 5276) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur.

- **Projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 156 (89-90)]** - (20 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5276, 5277) : accepte le texte de compromis élaboré par la CMP sur la limite d'âge.

**ARRECKX (Maurice)**, sénateur du Var (UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- **Avis**, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Aménagement rural** - [n° 61 (89-90) tome 2] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique [n° 219 (88-89)]** - (20 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 336) : nécessité d'améliorer la condition des animaux domestiques en tenant compte de leur rôle social - Importance du milieu associatif dans ce secteur ; méconnaissance de l'action des sociétés de protection animale dans le texte en projet - (p. 337) : obligations incombant aux maires en matière de lutte contre la divagation des chiens et des chats - Création par le département du Var d'un office départemental de la protection animale chargé de financer un réseau de fourrières-refuges - Inconvénients du régime actuel d'abattage systématique après expiration des délais - Propose la mise en place d'un régime différent suivant que le département est ou non touché par la rage - Nécessité de concilier les objectifs de santé publique et de protection animale - Rôle privilégié des sociétés de protection animale dans la mise en oeuvre d'un tel dispositif - Au nom du groupe de l'UREI, félicite le rapporteur pour la qualité de son travail - **Art. 1<sup>er</sup> (pouvoirs du maire en matière de divagation des chiens et des chats et durée de garde en fourrière)** (p. 341) : son amendement n° 73 : distinction des départements atteints ou non par la rage ; allongement du délai de garde des animaux ; rôle des associations de protection animale ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé [n° 261 (88-89)]** - (2 mai 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 516, 517) : rappelle les actions déjà entreprises par de nombreux présidents de conseils généraux pour lutter contre les mauvais traitements aux enfants - Information - Demande l'extension du délit de non-assistance à personne en danger - Coordination entre les services sociaux - Approuve la création d'un service national d'appel téléphonique - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance [n° 260 (88-89)]** - (2 mai 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) - Voir intervention sous le projet n° 261 (p. 516, 517).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (aménagement rural) (p. 4022) : intervenants dans l'aménagement rural : CEE ; devoir de l'Etat de rééquilibrer les différences régionales et d'éviter la création d'une France à deux vitesses ; dénonce le désengagement fréquent de l'Etat sur les collectivités territoriales - Mission d'information créée par la commission des affaires économiques du Sénat sur les problèmes de désertification - Bilan établi par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, pour la période de 1975 à 1982 ; coexistence de zones de renouveau et de zones rurales fragiles - (p. 4023) : évolution des crédits - Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Fonds

d'intervention pour l'auto-développement en montagne, FIAM - Crédits européens - Feux de forêts - Département du Var - Insuffisance des crédits des nouveaux moyens aériens de lutte contre les incendies figurant dans le budget du ministère de l'intérieur - Reconstitution de la forêt : préconise le recépage - Demande l'établissement de plans par massif forestier - Aménagement rural ; demande une coordination interministérielle - Avis de la commission défavorable à ce projet de budget, que personnellement il votera.

**ARTHUIS (Jean)**, sénateur de la Mayenne (UC).

#### NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.

Est nommé membre de la commission des finances (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire (*JO Lois et décrets* du 8 novembre 1989).

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique (11 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) (24 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (2 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1990 (10 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 (19 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 281 (88-89)] complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 382 (88-89)] (14 juin 1989) - **Agriculture**.

*Avis*, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 320 (88-89)] relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 29 (89-90)] (19 octobre 1989) - **Collectivités locales**.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Justice** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 28] (21 novembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 15 décembre 1989) (p. 4941) - Ministère : Economie - **Rôle de la commission des opérations de bourse en matière de publicité financière** - **Bourses de valeurs**.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales** [n° 103 (88-89)] - (13 avril 1989) - **Après l'art. 2** (p. 226, 227) : son amendement n° 57 : institution d'une procédure de redressement judiciaire civil destinée à permettre l'apurement du passif exigible de personnes physiques ; adopté (p. 230) - Amendement visant à mettre en place un dispositif de lutte contre le surendettement des ménages - (p. 228) : souhaite une responsabilisation des prêteurs et des emprunteurs - (p. 230) : souhaite connaître l'avis des députés sur cet amendement - **Après l'art. 10** (p. 239) : reprend l'amendement n° 43 de M. Paul Lorient (possibilité pour les associations d'actionnaires d'ester en justice) ; adopté - **Sur l'ensemble** (p. 242, 243) : rend hommage au travail de M. Jean Huchon, rapporteur - **Problème du surendettement des ménages** - A titre personnel, votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique** [n° 244 (88-89)] - (26 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 398) : s'interroge sur le rôle futur du Parlement français face à l'importance croissante prise par la réglementation communautaire - Danger d'une excessive précision des directives européennes ne laissant plus aucun pouvoir d'appréciation aux Parlements nationaux - Rappelle que les jurisprudences de la Cour de justice des Communautés, de la Cour de cassation ou du Conseil d'Etat, ne sont pas toujours très respectueuses de la souveraineté du Parlement - (p. 399) : problème de l'information des parlementaires relative aux normes européennes - Dénonce l'exercice du pouvoir législatif par la Commission des Communautés et le Conseil des ministres plutôt que par le Parlement européen - Demande au Sénat de s'interroger sur le bouleversement institutionnel provoqué par la construction européenne ; souhaite que soient rapidement prises des mesures permettant aux commissions parlementaires de mieux assumer la dimension européenne.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (24 mai 1989) - **Art. unique (approbation du Xe Plan)** (p. 911) : votera l'amendement de suppression n° 1 de M. Bernard Barbier, rapporteur - **Propos** de M. Lionel Stoleru, secrétaire d'Etat, sur le rôle du Sénat - Conditions de discussion du texte en projet - **Concept d'économie mixte** - Malgré les déclarations d'intention, absence de réel projet de modernisation de la fonction publique.

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales - Deuxième lecture** [n° 318 (88-89)] - (31 mai 1989) - **Art. 2 bis (institution d'une procédure judiciaire civile destinée à permettre l'apurement du passif des personnes physiques)** (p. 1006) : son amendement de rétablissement n° 20 ; adopté - Amendement tendant à répondre aux problèmes posés par le surendettement des ménages - Progression désordonnée du crédit à la consommation faisant trop souvent abstraction des capacités de remboursement des emprunteurs - Situation dramatique de certains ménages accédant à la propriété et ne pouvant plus faire face aux remboursements du fait du chômage ou de toute autre circonstance imprévue - Nombre croissant des recours à l'aide sociale - Responsabilité des prêteurs comme des emprunteurs - Saisine de la juridiction par le président du tribunal d'instance - Sanctions pénales strictes prévues à l'encontre de ceux qui utiliseraient abusivement cette procédure de redressement.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel** [n° 347 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juin 1989) (p. 1046, 1047) : importance du poids sociologique de Radio France - Originalité et réussite des radios locales publiques ; mais inachèvement du processus de décentralisation de Radio France - Mauvaises conditions de réception et de diffusion du service radiophonique public - Manque de moyens des radios publiques pour maintenir les objectifs de qualité de l'information et d'effort de création - Approuve la mise en oeuvre de projets d'entreprises dans le secteur public audiovisuel.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 263 (88-89)] - Suite de la discussion** - (9 juin 1989) - Après l'art. 29 (p. 1387, 1388) : ses amendements, soutenus par M. Xavier de Villepin, n° 136 à n° 139 : possibilité, pour une association regroupant au moins trois cents actionnaires d'une même société, d'exercer certains droits reconnus par la loi du 24 juillet 1966 aux détenteurs de plus de 5 % ou de 10 % du capital : inscription d'une résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale, récusation d'un commissaire aux comptes, désignation d'un expert de minorité, mise en cause de la responsabilité des dirigeants ; adoptés.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)]** - (21 juin 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1731) : dénonce l'insuffisante application de la loi du 30 décembre 1988 relative au règlement amiable, au redressement et à la liquidation judiciaires des exploitations agricoles ; absence de volet social d'accompagnement - Demande pour le secteur agricole la mise en place d'un processus de reconversion, inspiré du Fonds national pour l'emploi, FNE - Problème du traitement fiscal et social des activités désormais qualifiées d'agricoles - Objectifs du projet en examen : aménager le contrôle des structures et réformer l'assiette des cotisations sociales agricoles - Nouvelle procédure d'établissement du schéma départemental des structures agricoles - Réduction des seuils de contrôle en fonction de la superficie moyenne départementale des exploitations - Propose la suppression de la commission nationale des structures et l'institution de sanctions pénales en cas de non-respect des nouvelles mesures - Réforme urgente et indispensable de l'assiette des cotisations sociales agricoles - (p. 1732) : rappelle que le régime de protection sociale des exploitants agricoles est le seul dont le budget, le BAPSA, est soumis chaque année au Parlement - Déséquilibre du BAPSA en raison de l'avancement de l'âge de la retraite, de l'augmentation des cotisations du régime d'assurance vieillesse ainsi que de la consommation des dépenses de santé - En raison de l'échéance européenne, démantèlement impératif des taxes par produit servant à financer le BAPSA - Iniquité de l'assiette cadastrale - Mise en place d'un régime transparent de cotisations - Détermination d'une nouvelle assiette de cotisations assise sur le revenu professionnel des exploitants - Réforme étalée sur dix ans - Bilan des simulations réalisées par le ministère de l'agriculture - (p. 1733) : information des exploitants, par l'administration fiscale, sur leur revenu forfaitaire servant de base au calcul de leurs cotisations - Etablissement d'un revenu forfaitaire individuel pour les agriculteurs selon des modalités identiques à celles du forfait des artisans et des commerçants - Propositions de la commission des affaires économiques sur la mise en oeuvre de la réforme proposée : délai, répartition par branche, démantèlement progressif des taxes par produit, présentation d'un bilan de l'application du changement d'assiette avant avril 1991 - Demande qu'il soit mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, au financement du régime des prestations familiales agricoles par des cotisations professionnelles - Exonération fiscale des revenus du capital foncier pour les exploitants propriétaires - Création des associations foncières agricoles, AFA, sur le modèle des associations foncières pastorales - Elargissement des missions et devenir des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Transmission des entreprises agricoles - Absence de mesures de nature à encourager la pluriactivité ; dépôt par la commission d'amendements permettant aux agriculteurs de disposer de revenus complémentaires - (p. 1734) : sous réserve des amendements proposés, avis favorable de la commission des affaires économiques sur ce projet de loi.

**Suite de la discussion** - (22 juin 1989) - Rapporteur - **Titre I<sup>er</sup>** (*Les actions sur les structures des exploitations et l'aménagement foncier*) (p. 1773) : son amendement n° 87 : « Le contrôle des structures et l'aménagement foncier » ; adopté - **Art. 1<sup>er</sup>** (*modalités d'établissement du schéma directeur départemental des structures agricoles*) (p. 1774, 1803) : son amendement n° 88 : nouvelles conditions d'établissement de ce schéma ; adopté - Consultation du conseil général et

de la commission départementale des structures agricoles - **Publicité du projet de schéma** - S'oppose aux amendements identiques n° 4 de M. Marcel Daunay, n° 246 de M. Charles-Edmond Lenglet et n° 307 de M. Joseph Caupert (contrôle des productions hors sol) - **Art. 2** (*régime des autorisations préalables*) (p. 1804) : son amendement n° 89 : possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil de superficie au-delà duquel les agrandissements ou réunions d'exploitations sont soumis à autorisation préalable ; adopté - (p. 1806) : sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° 236 à n° 238 de M. Louis Minetti - S'oppose aux amendements identiques n° 5 de M. Marcel Daunay, n° 247 de M. Charles-Edmond Lenglet et n° 308 de M. Joseph Caupert (suppression de l'autorisation préalable pour certaines installations réalisées grâce aux aides publiques), à l'amendement n° 207 de M. Louis Minetti (ateliers hors sol et installations soumis à autorisation préalable), aux amendements de M. Fernand Tardy, n° 274 (suppression de l'autorisation préalable pour les installations réalisées par des bénéficiaires de la dotation aux jeunes agriculteurs) et n° 275 (abaissement du seuil de superficie à partir duquel l'autorisation préalable est requise pour tout agrandissement ou réunion d'exploitations agricoles), à l'amendement de coordination n° 208 de M. Louis Minetti et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 6 de M. Marcel Daunay et n° 248 de M. Charles-Edmond Lenglet (possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil minimum de superficie compte tenu de la structure des exploitations agricoles, de la démographie agricole et de la situation du marché foncier) - (p. 1808) : s'oppose aux amendements identiques n° 7 de M. Marcel Daunay, n° 209 de M. Louis Minetti, n° 249 de M. Charles-Edmond Lenglet, n° 276 de M. Fernand Tardy et n° 309 de M. Joseph Caupert (suppression des dispositions modifiant le régime de l'autorisation applicable aux sociétés, coexploitations ou indivisions) - (p. 1809) : son amendement n° 325 : démembrement d'une exploitation après accord de l'exploitant ; adopté - S'oppose aux amendements n° 210 de coordination de M. Louis Minetti et n° 277 de M. Fernand Tardy (abaissement du seuil au-delà duquel sont soumis à autorisation les installations, agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles résultant de démembrements ou de suppressions d'exploitations) - (p. 1810) : son amendement n° 90 : possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil de superficie au-delà duquel les exploitations ne peuvent être démembrées ou supprimées sans contrôle ; adopté - (p. 1811) : s'oppose aux amendements n° 43 de M. Michel Souplet (seuil de superficie au-delà duquel sont interdits les démembrements d'exploitations viables) et n° 9 de M. Marcel Daunay (contrôle des structures étendu aux créations ou extensions de capacité de production d'élevage hors sol) - (p. 1812) : s'oppose aux amendements de M. Louis Minetti, n° 211 (suppression de la condition de durée de participation à l'exploitation permettant au conjoint de bénéficier du régime de la déclaration préalable en cas de reprise de l'exploitation) et n° 212 (cession d'immeubles par les SAFER exclue de tout contrôle ou soumise au régime de la déclaration préalable, sauf opposition d'une organisation agricole représentée à la chambre d'agriculture) - (p. 1813) : sur le régime de la déclaration applicable aux opérations foncières réalisées par les SAFER, s'oppose aux amendements n° 10 de M. Marcel Daunay, n° 252 de M. Charles-Edmond Lenglet, n° 235 de M. Louis Minetti et n° 278 de M. Fernand Tardy - S'oppose aux amendements de conséquence n° 11 de M. Marcel Daunay, n° 253 de M. Charles-Edmond Lenglet et n° 311 de M. Joseph Caupert - **Art. 28** (*par priorité*) (*missions de l'enseignement supérieur agricole*) (p. 1815) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de M. Albert Vecten, rapporteur pour avis - **Art. 29** (*par priorité*) (*création du Conseil national de l'enseignement supérieur agricole, agrolimentaire et vétérinaire*) (p. 1816) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression n° 2 de M. Albert Vecten, rapporteur pour avis, et n° 304 de M. Michel Souplet, ainsi que pour l'amendement n° 241 du Gouvernement (répartition des compétences entre ce nouveau conseil et le Conseil national de l'enseignement agricole) - **Après l'art. 30** (*par priorité*) (p. 1817) : accepte l'amendement n° 3 de M. Albert Vecten, rapporteur pour

avis (possibilité pour les établissements d'enseignement agricole supérieur publics de passer des conventions de coopération avec des établissements d'enseignement supérieur agricole privés) - **Après l'art. 2** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 279 de M. Fernand Tardy (composition des commissions départementales des structures agricoles) - **Art. 3 (Commission nationale des structures agricoles)** : son amendement n° 91 : suppression de cette commission ; adopté - **Après l'art. 3** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 206 de M. Louis Minetti - **Art. 4 (surface minimum d'installation départementale)** (p. 1819) : son amendement rédactionnel n° 92 ; adopté - **Art. 5 (régime de la déclaration ou de la demande d'autorisation d'exploiter)** (p. 1820) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 12 de M. Marcel Daunay et n° 280 de M. Fernand Tardy (demande d'autorisation adressée à l'autorité départementale sur le territoire de laquelle est situé le fonds de l'exploitation) - Son amendement de précision n° 93 ; adopté - (p. 1821) : s'oppose aux amendements de coordination n° 15 de M. Marcel Daunay, n° 257 de M. Charles-Edmond Lenglet et n° 312 de M. Joseph Caupert - Son amendement n° 94 : publicité de la décision expresse d'autorisation ou de refus d'exploiter ; adopté - **Après l'art. 5** (p. 1822) : ses amendements, n° 95 : conclusion du bail sous réserve que le preneur présente la déclaration d'exploiter exigible ; n° 96 : possibilité pour le représentant de l'Etat dans le département de mettre l'exploitant en demeure de fournir la déclaration préalable requise ; en cas d'absence de présentation de ladite déclaration dans un délai imparti, transmission du dossier au procureur de la République ; et n° 97 : interdiction, pour tout exploitant qui n'aura pas présenté de déclaration préalable dans le délai requis, de bénéficier des aides publiques à caractère économique accordées en matière agricole ; adoptés - (p. 1823) : son amendement n° 98 : application au régime de la déclaration préalable des sanctions prévues pour l'autorisation d'exploiter ; adopté - (p. 1824) : son amendement n° 326 : saisine de la commission départementale des structures agricoles lorsqu'un projet d'élevage hors sol installé dans un établissement classé est présenté par un agriculteur ; adopté - **Avant l'art. 6** (p. 1825) : son amendement n° 331 : insertion d'une division nouvelle : « Sous-section 1 - Dispositions communes » ; adopté - **Art. 6 (création des associations foncières agricoles)** (p. 1826) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 55 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis - (p. 1827) : son amendement n° 100 : délimitation des zones justifiant la création d'associations foncières agricoles ; autorités saisies pour avis ; adopté - **Art. 7 (objet des associations foncières agricoles)** (p. 1830) : son amendement n° 101 : nouvelle rédaction de cet article tendant à clarifier et encadrer l'objet desdites associations ; adopté après modification par le sous-amendement n° 329 du Gouvernement.

**Suite de la discussion** - (23 juin 1989) - Rapporteur - **Art. 8 (statut des associations foncières agricoles)** (p. 1842) : son amendement n° 103 : conformité du statut de ces associations à un statut type établi par décret en Conseil d'Etat ; contenu de ce statut ; adopté - (p. 1843) : demande le retrait de l'amendement rédactionnel n° 47 de M. Michel Souplet - **Après l'art. 8** : son amendement n° 332 : insertion d'une division nouvelle : « Sous-section 2 - Des associations foncières agricoles autorisées » ; adopté - **Art. 9 (enquête administrative préalable)** : accepte l'amendement n° 62 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (conditions dans lesquelles peut s'engager l'enquête préalable à la création d'une association foncière autorisée) - **Après l'art. 9** : son amendement n° 102 : règles de majorité auxquelles sont soumises les décisions relatives aux travaux et ouvrages engagés par les associations foncières agricoles ; adopté - **Art. 10 (interdiction de tous travaux modifiant l'état des lieux pendant la procédure d'enquête)** (p. 1844) : son amendement n° 105 : levée de cette interdiction totale et possibilité pour le représentant de l'Etat dans le département de prendre ou non, dans le périmètre de l'association, des mesures conservatoires ; adopté après modification par le sous-amendement n° 66 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis - **Art. 11 (régime des indivisions et des immeubles dont le propriétaire est inconnu ou introuvable)** (p. 1845) : accepte les amendements de M. Paul Girod, rapporteur

pour avis, n° 67 d'ordre rédactionnel et n° 68 (notification adressée à l'habitant ou à l'exploitant) - **Art. 12 (conditions de constitution d'une association foncière agricole autorisée)** : son amendement n° 106 : renforcement des conditions de majorité pour la constitution desdites associations ; suppression du régime dérogatoire aux conditions de majorité en cas de présence de collectivités locales ; adopté - **Art. 13 (délaissement des terres)** : sur les amendements de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 71 (indemnité versée au propriétaire qui choisit de délaisser ses terres au lieu d'adhérer à une association, à la charge de l'acquéreur) et accepte le n° 72 (exécution des travaux entrant dans l'objet de l'association entreprise après paiement ou consignation des indemnités de délaissement) - **Art. 14 (distraction des terres en vue d'une affectation non agricole)** (p. 1847) : son amendement n° 107 : distraction des terres acquises à la suite du délaissement par une collectivité territoriale, une SAFER ou une association libre, autorisée après avis favorable du syndicat et de la commission départementale d'aménagement foncier ; devenu sans objet - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, n° 73 (distraction autorisée par le représentant de l'Etat dans le département après avis du conseil général) et n° 74 (en cas de cession à titre onéreux intervenant dans les dix années suivant la publication de l'arrêté d'autorisation de l'association foncière agricole, récupération de la plus-value ou d'une partie de celle-ci par le propriétaire de la terre distraite) - **Art. 15 (modification des conditions d'exercice de certains droits d'usage et d'exploitation)** (p. 1848) : son amendement n° 108 : modification limitée aux seuls droits d'usage ; adopté - **Art. 16 (extension du domaine d'application des conventions pluri-annuelles)** (p. 1849) : son amendement n° 109 : création d'associations foncières pastorales dans les régions où la création ou le maintien d'activités agricoles à prédominance pastorale ou extensive le nécessitent ; adopté - S'oppose à l'amendement de suppression n° 76 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis - **Après l'art. 16** (p. 1850) : son amendement n° 110 : compatibilité des utilisations non agricoles des terres avec la mise en valeur pastorale ou extensive des fonds ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° 335 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, et n° 242 de M. Louis Minetti - **Art. 17 (conditions d'application de la Section 2, relative aux associations foncières agricoles, fixées par décret en Conseil d'Etat)** : son amendement n° 327 : statuts-types d'associations foncières agricoles annexés audit décret ; adopté - **Art. 18 (missions des SAFER)** (p. 1851) : son amendement rédactionnel n° 111 ; adopté - (p. 1852) : son amendement n° 112 : possibilité pour les SAFER de participer, dans le cadre de conventions, à certaines opérations d'aménagement foncier rural ; cessions effectuées en vue de la réorientation des terres vers des usages non agricoles pouvant intervenir auprès de toute personne publique ou privée ; adopté après modification par le sous-amendement n° 78 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis - (p. 1853) : demande le retrait des amendements n° 50 de M. Michel Souplet (transfert progressif des exploitations au bénéfice des agriculteurs, dans un délai maximum de dix ans, favorisé par les SAFER), n° 219 de M. Louis Minetti (suppression du caractère accessoire des opérations menées par les SAFER en vue de favoriser le développement rural) ainsi que des amendements identiques n° 22 de M. Marcel Daunay et n° 283 de M. Fernand Tardy (réorientation ou affectation de terres ou de bâtiments facilitées par les SAFER) - (p. 1854) : son amendement rédactionnel n° 113 ; adopté - (p. 1855) : s'oppose aux amendements identiques n° 23 de M. Marcel Daunay et n° 220 de M. Louis Minetti (extension des compétences des SAFER à la totalité des modes d'aménagement foncier) - (p. 1856) : son amendement n° 114 : possibilité pour les SAFER d'apporter leur concours technique dans la conduite d'opérations foncières à toutes les collectivités territoriales et à leurs établissements ; adopté - (p. 1857) : s'oppose aux amendements analogues n° 284 de M. Fernand Tardy et n° 80 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (possibilité pour les SAFER d'apporter leur concours technique à toutes collectivités publiques territoriales pour la mise en oeuvre d'opérations foncières, et notamment des droits de préemption dont elles sont titulaires) ainsi qu'à l'amendement de coordination n° 221 de

M. Louis Minetti - Son amendement rédactionnel n° 115 ; adopté - **Art. 19** (*exonérations fiscales limitées aux seules opérations des SAFER à caractère agricole ou assimilé*) (p. 1858) : son amendement n° 116 : énumération des opérations exonérées ; adopté - **Après l'art. 19** (p. 1859) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 286 de M. Fernand Tardy (représentation des conseils régionaux, généraux et municipaux au sein des conseils d'administration des SAFER) et s'oppose au n° 223 de M. Louis Minetti (possibilité pour les SAFER de donner à bail sans condition de durée) - **Art. 20** (*ressort territorial des SAFER*) (p. 1860) : son amendement de suppression n° 117 ; adopté - S'oppose à la restructuration des SAFER sur une base régionale ou plurirégionale - S'oppose aux amendements n° 240, d'ordre rédactionnel, de M. Louis Minetti, n° 287 de M. Fernand Tardy (ressort territorial d'une SAFER limité à la région) et n° 25 de M. Marcel Daunay (possibilité de créer deux SAFER dans les régions dont le territoire excède quatre départements) - **Art. 21** (*cession d'un immeuble à vocation agricole entré dans le domaine de l'Etat*) (p. 1862) : son amendement n° 118 : priorité d'achat accordée à l'exploitant en place ; adopté - S'oppose à l'amendement de suppression n° 82 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis - **Art. 23** (*apport d'immeubles ruraux à la SAFER et sous-location*) (p. 1863, 1865) : son amendement n° 119 : conditions d'application de ce système dérogatoire au statut des baux ruraux ; exonération fiscale des conventions conclues dans ce cadre ; adopté après modification par le sous-amendement n° 336 de M. Michel Souplet, pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 288 de M. Fernand Tardy - S'oppose aux amendements n° 83 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (système dérogatoire limité aux zones défavorisées ainsi qu'à certaines zones spécifiquement délimitées ; droits du preneur), n° 26 de M. Marcel Daunay (système dérogatoire applicable aux seules surfaces non aménagées inférieures à une fois la superficie minimum d'installation) et n° 224 de M. Louis Minetti (délai de trois mois accordé au représentant de l'Etat dans le département pour déterminer les zones concernées) - (p. 1898) : accepte l'amendement n° 27 de M. Marcel Daunay (délai de trois mois accordé au représentant de l'Etat dans le département pour déterminer les zones concernées) - **Art. 24** (*indemnisation en cas d'impossibilité de rétablir, en nature, les droits du propriétaire lésé lors d'un remembrement*) (p. 1899) : son amendement n° 121 : indemnité identique à celle versée en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique ; adopté - **Après l'art. 24** (p. 1900) : accepte l'amendement n° 290 de M. Fernand Tardy (conditions administratives et financières des opérations de second remembrement) - **Art. 25** (*droit de reprise*) : son amendement de suppression pour coordination n° 122 ; adopté - **Après l'art. 27** (p. 1901) : ses amendements, n° 125 : paiement différé des droits en cas de mutation à titre onéreux ; et n° 123 : taxation différée des plus-values imposables sur les parts sociales en cas de cessation d'activité professionnelle ; retirés - (p. 1902) : son amendement n° 124 : maintien du taux réduit de la taxe de publicité foncière en cas d'apport ultérieur des biens acquis à une société à objet agricole ; retiré - (p. 1903) : demande le retrait de l'amendement n° 52 de M. Michel Souplet (nouvelle base d'évaluation des exploitations agricoles) - Ses amendements, n° 126 : liquidité des parts de groupements fonciers agricoles, GFA ; et n° 128 : insertion d'une division nouvelle : « Dispositions relatives au statut du fermage » ; adoptés - (p. 1904) : son amendement n° 129 : obligations du bailleur en cas de destruction d'un bâtiment essentiel à l'exploitation agricole ; adopté - (p. 1905) : ses amendements, n° 130 : droit au renouvellement du bail du conjoint copreneur ; n° 131 : droit de reprise ; adoptés ; et n° 132 : conversion du métayage en fermage ; retiré - **Articles additionnels et art. 26** (*précédemment réservés*) (*cession par le preneur des améliorations qu'il a effectuées sur le fonds*) (p. 1906, 1908) : sur la possibilité pour le preneur sortant de céder la créance pour amélioration du fonds à son successeur et l'extension de cette possibilité aux cas de cessions de bails autorisés, ses amendements n° 127 ; retiré ; et n° 328 ; devenu sans objet - **Après l'art. 32** (p. 1909) : accepte l'amendement n° 41 du Gouvernement (possibilité pour le directeur de l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers, ONILAIT, de prononcer une amende

administrative à l'encontre des acheteurs de lait contrevenant aux directives européennes) - (p. 1910) : s'oppose à l'amendement n° 243 de M. Louis Minetti (création, au profit du BAPSA, d'une contribution spéciale assise sur le chiffre d'affaires des sociétés clientes de l'agriculture) - **Après l'art. 40** (p. 1912) : accepte l'amendement n° 245 de M. Hubert Haenel (détermination par décret des critères permettant d'apprécier le caractère accessoire de l'activité touristique ; adaptation de ce décret à la spécificité de la montagne) - (p. 1913) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Fernand Tardy, n° 293 (modification des relations entre les conseils municipaux et les commissions syndicales permanentes des sections de communes) et n° 294 (conditions d'élection de la commission syndicale permanente des sections de communes) - **Avant l'art. 33** : son amendement n° 133 : possibilité pour les exploitants agricoles d'opter pour le régime de l'évaluation forfaitaire des revenus ; adopté - (p. 1914) : son amendement n° 134 : notification au contribuable des revenus agricoles forfaitaires individualisés ; adopté - **Art. 33** (*principe de la double assiette des cotisations sociales agricoles*) : son amendement n° 135 : définition des revenus professionnels ; adopté après modification par les sous-amendements n° 322 et n° 323 du Gouvernement et n° 32 de M. Marcel Daunay - **Après l'art. 33** (p. 1919) : son amendement n° 337 : possibilité, pour les exploitants agricoles, de diminuer le revenu professionnel de la rente du sol correspondant au prix du fermage ; retiré - (p. 1920) : son amendement n° 136 : suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, des cotisations de prestations familiales agricoles ; retiré - (p. 1921) : s'oppose à l'amendement n° 185 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (assiette de la cotisation destinée au financement de la retraite proportionnelle).

Suite de la discussion - (24 juin 1989) - Rapporteur - **Après l'art. 33** (*suite*) (p. 1929) : son amendement n° 138 : assiette de la cotisation destinée au financement de la retraite forfaitaire ; adopté - (p. 1930) : sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 316 du Gouvernement - (p. 1931) : son amendement n° 137 : assiette de la cotisation destinée au financement de l'assurance vieillesse individuelle ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 244 de M. Louis Minetti - (p. 1932) : son amendement n° 139 : dépôt au Parlement, avant le 31 mars 1991, d'un rapport sur l'application de la réforme de l'assiette des cotisations vieillesse ; adopté - (p. 1933) : son amendement n° 140 : assiette de la cotisation destinée au financement de l'Amexa ; retiré - (p. 1934) : sur le même objet, accepte l'amendement n° 184 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - Accepte l'amendement n° 185 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (assiette de la cotisation destinée au financement des prestations familiales agricoles) et s'oppose au n° 318 du Gouvernement (achèvement de la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles au plus tard le 31 décembre 1999) - **Art. 34** (*définition des revenus professionnels*) (p. 1935) : son amendement de suppression n° 141 ; adopté - **Art. 35** (*modalités de prise en compte des revenus professionnels*) : son amendement de suppression pour coordination n° 142 ; adopté - **Art. 36** (*répartition des revenus entre coexploitants, associés exploitants sous forme sociétaire et membres d'une même famille*) (p. 1936) : son amendement de suppression pour coordination n° 143 ; adopté - **Art. 37** (*assiette des cotisations familiales des assujettis employant des salariés*) : son amendement de suppression pour coordination n° 144 ; adopté - **Art. 38** (*plafonnement de l'assiette des cotisations vieillesse*) : son amendement de suppression pour coordination n° 145 ; adopté - **Art. 39** (*assiette des cotisations Amexa des aides familiaux et des titulaires de pensions d'invalidité*) (p. 1937) : son amendement de suppression n° 146 ; adopté - **Art. 40** (*détermination des taux des cotisations pendant la période transitoire*) : son amendement de suppression pour coordination n° 147 ; adopté - **Après l'art. 40** (p. 1938) : son amendement n° 148 : démantèlement partiel des taxes affectées au BAPSA ; adopté - (p. 1939) : accepte l'amendement n° 37 de M. Marcel Daunay (suppression desdites taxes au plus tard le 31 décembre 1995) - Son amendement n° 149 : insertion d'une division nouvelle : « Mesures relatives à la pluriactivité » ; adopté - (p. 1940) : son amendement n° 150 : attribution aux pluriactifs des indemnités journalières des assu-



rances maladie-maternité ou de l'allocation de remplacement maternité; adopté - (p. 1941): son amendement n° 151: affiliation des pluriactifs au régime social de l'activité principale; retiré au profit de l'amendement analogue n° 330 du Gouvernement - Art. 41 (*avis du comité départemental des prestations sociales agricoles pour la répartition des cotisations vieillesse et familiales*): son amendement rédactionnel n° 152; retiré - Accepte l'amendement rédactionnel n° 194 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis, et sur cet amendement, le sous-amendement n° 299 de M. Fernand Tardy - Art. 42 (*extension aux salariés agricoles des dispositions sociales dont bénéficient les stagiaires de la formation professionnelle*): accepte l'amendement rédactionnel n° 195 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - Art. 44 (*assujettissement au régime des prestations familiales agricoles*) (p. 1943): son amendement de suppression n° 153; retiré - Accepte l'amendement de coordination n° 196 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - Art. 45 (*avis du comité départemental des prestations sociales agricoles pour la répartition des cotisations familiales*): son amendement de coordination n° 154; adopté après modification par le sous-amendement n° 301 de M. Fernand Tardy - Art. 46 (*maintien des droits aux prestations en nature des assurances maladie et maternité pour les exploitants agricoles en liquidation judiciaire*) (p. 1944): accepte l'amendement n° 198 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (extension du champ d'application de cet article à la couverture des risques de la vie privée pris en charge par le régime de l'Amexa) - Après l'art. 46 (p. 1945): son amendement n° 155; retiré - Art. 47 (*assiette des cotisations sociales des aides familiaux et des associés d'exploitation, des retraités et des titulaires d'une pension d'invalidité*): son amendement n° 156; retiré - Accepte l'amendement rédactionnel n° 199 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - Art. 48 (*exonération des cotisations d'Amexa pour les exploitants agricoles en liquidation judiciaire*) (p. 1946): accepte l'amendement de suppression n° 200 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - Art. 50 (*adhésion volontaire à l'assurance vieillesse*): accepte l'amendement n° 201 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (modalités d'application de cette adhésion déterminées par décret précisant notamment les délais dans lesquels les intéressés doivent demander leur affiliation ainsi que le mode de calcul des cotisations) - Art. 51 (*cotisations à l'assurance vieillesse agricole*) (p. 1947): accepte l'amendement rédactionnel n° 202 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - Art. 52 (*avis du comité départemental des prestations sociales agricoles pour la répartition des cotisations vieillesse*): son amendement de coordination n° 157; adopté après modification par le sous-amendement n° 303 de M. Fernand Tardy - Art. 53 (*cotisations de solidarité*) (p. 1948): son amendement de coordination n° 158; adopté - In fine: son amendement n° 306: suppression du plafond de recettes interdisant le cumul de la pension de retraite avec les revenus tirés de la location de gîtes ruraux; retiré - Seconde délibération - Art. 2 (p. 1950): son amendement de coordination n° 1; adopté - Art. 5 (p. 1951): son amendement de coordination n° 2; adopté - Art. 14: son amendement de coordination n° 3; adopté - Sur l'ensemble (p. 1953): instabilité législative en matière de contrôle des structures agricoles - Texte transitoire - Problèmes posés par l'avenir de l'agriculture dans certaines zones défavorisées et par la diminution drastique de la démographie agricole - (p. 1954): demande au Sénat d'adopter le projet de loi ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local** [n° 320 (88-89)] - (24 octobre 1989) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 2684): difficulté de la définition du rôle des collectivités territoriales en matière d'aide au développement économique: respect des lois du marché, alternative entre sélectivité et saupoudrage des aides, inégalités de richesse fiscale entre collectivités territoriales, concurrence de différents niveaux d'intervention - Interrogations sur l'utilité des aides directes: bilan mitigé des interventions des collectivités locales en faveur des entreprises, critiques exprimées par les rapports publics de la Cour des comptes de 1983 et 1987 - Portée limitée et inspiration pragmatique du texte en projet, visant à légaliser des pratiques d'interventionnisme

économique assez largement répandues - Extension des compétences du département: opposition de la commission des finances au principe de la subsidiarité de l'aide accordée par le département par rapport à celle de la région - (p. 2685): se déclare opposé aux dispositions concernant les sociétés coopératives et le soutien aux activités culturelles locales - Propositions de la commission des finances: suppression de l'aide des régions et des départements en faveur des entreprises en difficulté, création de sociétés départementales de développement pour mener des opérations de capital-risque, mise en place d'une structure de coopération intercommunale destinée à octroyer des aides indirectes aux entreprises en développement, encadrement des garanties d'emprunt - Avis favorable de la commission des finances sur ce texte sous réserve de l'adoption de ses amendements.

Suite de la discussion - (25 octobre 1989) - Rapporteur pour avis - Art. 3 (*par priorité*) (*aides directes des départements*) (p. 2711): son amendement de suppression n° 35; réservé jusqu'après l'examen de l'article 2 puis retiré (p. 2723) - Art. 2 (*aides directes des régions et aides complémentaires des autres collectivités territoriales*) (p. 2719): sur l'amendement n° 1 de M. Jacques Larché, rapporteur (possibilité pour la région d'attribuer des aides directes qui revêtent la forme de primes à la création d'entreprise et de primes à l'innovation accordées de manière indépendante des aides de l'Etat), son sous-amendement n° 31; adopté - Son amendement n° 32: possibilité pour les aides visées à l'article 1<sup>er</sup> d'être attribuées par le département à l'exception des concours régionaux à l'innovation; rejeté - Après l'art. 4 (p. 2723): son amendement n° 38: suppression de la possibilité pour les départements et les régions d'accorder des aides directes aux entreprises en difficulté; adopté - Après l'art. 5 (p. 2726): son amendement n° 39: coopération intercommunale en matière d'octroi d'aides indirectes aux entreprises; adopté - Art. 6 (*garanties imposées aux entreprises aidées*) (p. 2729): sur l'amendement n° 12 de la commission (détermination par les collectivités territoriales de la nature et du montant des garanties imposées aux entreprises bénéficiaires d'une aide), son sous-amendement n° 41; adopté - Après l'art. 6 (p. 2730): son amendement n° 58: contrôle des conseils municipaux et des conseils généraux sur le montant des garanties d'emprunt accordées chaque année à l'occasion de l'examen du budget et de l'arrêté des comptes; adopté - Art. 7 (*conventions entre l'Etat et les collectivités territoriales pour des actions de développement économique local*): accepte l'amendement de suppression n° 13 de la commission - Art. 8 (*souscription par les communes de titres participatifs émis par les coopératives*) (p. 2732): son amendement de suppression n° 43; adopté - Art. 9 (*participation des départements aux sociétés de développement régional; souscription par les départements de titres participatifs émis par les coopératives*) (p. 2735): son amendement n° 44: suppression du paragraphe II de cet article relatif à l'autorisation de souscription par les communes et les départements de titres participatifs émis par des sociétés coopératives; adopté - Après l'art. 9: son amendement n° 37: création des fonds de bonification d'intérêt; adopté (précédemment réservé) - Son amendement n° 45: suppression de la possibilité pour les collectivités locales d'accorder des subventions aux sociétés coopératives; adopté - Art. 12 (*subventions des collectivités territoriales aux entreprises à vocation culturelle*) (p. 2742): son amendement de suppression n° 46; adopté - Après l'art. 12 (p. 2743): son amendement n° 47: élargissement du régime d'exonération de la taxe professionnelle pour les salles de cinéma; adopté - Art. 13 (*rapport au Parlement*) (p. 2744): son amendement n° 48: nouvelle rédaction de cet article relatif à la présentation par le Gouvernement d'un rapport au Parlement sur les conditions de l'application de la présente loi; retiré.

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social** [n° 370 (88-89)] - (26 octobre 1989) - Art. 14 (*dispositions relatives au régime complémentaire d'assurance vieillesse et au régime d'assurance invalidité-décès*) (p. 2794, 2795): son amendement n° 42, soutenu par M. Daniel Millaud: 1°: mise en confor-

mité du code de la sécurité sociale avec le principe de la pluralité au niveau de la gestion déléguée ; retiré ; 2° : suppression de la disposition en vertu de laquelle les retraites sont gérées par la Caisse nationale par l'intermédiaire d'une caisse autonome mutualiste ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - (30 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2824) : rappelle l'adoption, en avril dernier, d'un amendement sénatorial visant à créer une procédure de règlement judiciaire en faveur des ménages surendettés et de leurs créanciers - Opposition du Gouvernement à cet amendement en raison de propositions imminentes du Conseil national de la consommation sur ce problème - Demande au Gouvernement de faire connaître au Sénat les conclusions de ce Conseil - (p. 2825) : regrette que le projet renonce à confier au juge le contrôle de l'engagement de la procédure collective - Impossibilité pour le débiteur de bonne foi de bénéficier de la procédure d'apurement du passif - Opposition aux ventes forcées de maisons à vil prix - Mission de conciliation confiée à une commission administrative, sans pouvoir de suspension des voies d'exécution - Non-respect du principe de la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire - Coût du fonctionnement des commissions départementales d'examen des situations d'endettement des particuliers - Confiance dans le pouvoir judiciaire - Responsabilité des emprunteurs et des prêteurs - Pratiques en vigueur dans les autres pays de la CEE ; existence ou projet de mise en oeuvre de la procédure de faillite civile - Dépôt d'amendements conformes aux législations et pratiques européennes - (p. 2826) : votera ce projet de loi, sous réserve qu'il opte pour la procédure collective, avec une phase préalable de règlement amiable sous le contrôle du juge - Enumère les principaux avantages de la voie judiciaire - Souhaite que la justice française dispose des moyens dont elle a besoin pour assumer sa mission, afin d'être accessible aux familles les plus modestes - **Art. 1<sup>er</sup> (ouverture de la procédure de règlement amiable)** (p. 2840) : son amendement n° 121 : procédure de règlement amiable conduite par le juge ; suppression de l'intervention de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers ; devenu sans objet - (p. 2845) : rappelle sa préférence pour le règlement amiable sous contrôle du juge - (p. 2847) : sur l'amendement n° 27 de M. Jean Simonin ; rapporteur (qualité des débiteurs concernés ; introduction de la notion de surendettement ; suppression de la saisine de la commission par le juge ; validation du plan amiable après accord des principaux créanciers), se déclare opposé au sous-amendement n° 73 de M. Claude Estier (possibilité pour la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers et pour le débiteur de saisir le juge d'instance aux fins de suspension des voies d'exécution) - **Art. 2 (composition de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2856) : sur l'amendement n° 204 de la commission (substitution du directeur des services sociaux du département, désigné par le président du conseil général, au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales), se déclare favorable au sous-amendement n° 205 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (participation de droit de ces deux personnalités).

**Suite de la discussion** - (31 octobre 1989) - **Art. 3 (moyens d'information de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2871) : sur l'amendement n° 29 de M. Jean Simonin, rapporteur (déclaration patrimoniale imposée au débiteur ; élargissement des moyens d'information de la commission ; enquêtes sociales), se déclare opposé au sous-amendement n° 75 de M. Claude Estier (impossibilité pour le plan conventionnel de remettre en cause les engagements souscrits auprès d'autres instances de conciliation) et favorable au sous-amendement n° 142 de M. Charles Lederman (possibilité pour les parties d'être assistées devant la commission par un conseil dûment avisé) - **Après l'art. 3** (p. 2875) : s'abstient sur l'amendement n° 94 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (compétence du tribunal d'instance pour connaître des recours dirigés contre les décisions

prises par la commission sur la recevabilité des demandes d'ouverture d'une procédure amiable).

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT)** [n° 475 (88-89)] - (8 novembre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (modalités de transformation du groupement industriel des armements terrestres, GIAT, en société nationale)** (p. 3124) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Emmanuel Hamel, rapporteur pour avis (évaluation détaillée des droits, biens et obligations apportés à la nouvelle société nationale).

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (13 novembre 1989) - **Avant l'art. 7** (p. 3183) : son amendement n° 127, soutenu par M. Jacques Thyraud : institution devant le tribunal d'instance du domicile du débiteur d'une procédure collective de redressement judiciaire de sa situation d'endettement ; devenu sans objet - (p. 3194) : son amendement n° 128, soutenu par M. Jacques Thyraud : arrêt du cours des intérêts légaux et conventionnels par le jugement d'ouverture du redressement judiciaire ; rejeté - **Art. 7 (pouvoirs du juge dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire)** (p. 3196) : son amendement n° 129, soutenu par M. Jacques Thyraud : nouvelle rédaction de cet article ; retiré - **Intitulé** (p. 3238) : son amendement n° 119, soutenu par M. Jacques Thyraud : « **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles** » ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - **Art. 31 (par priorité) (modification des modalités d'évolution de la dotation globale de fonctionnement)** (p. 3600) : se déclare favorable à l'amendement n° I-233 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (nouvelle rédaction de cet article).

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Après l'art. 4** (p. 3636) : son amendement n° I-38, soutenu par M. Roland du Luart ; dégrèvement partiel de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés non bâties accordé aux exploitants agricoles, victimes de la récente sécheresse, sur réclamation collective formulée par le président du conseil général ; retiré - **Après l'art. 6** (p. 3652) : se déclare favorable à l'amendement n° I-39 de M. Xavier de Villepin (suppression de la règle du décalage d'un mois en matière de TVA pour les entreprises nouvellement créées) - **Art. 7 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF)** (p. 3656) : se déclare favorable à l'amendement n° I-94 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (abattement forfaitaire applicable sur la valeur vénale des logements affectés à la résidence principale ; assimilation à des biens professionnels des comptes courants d'associés) - (p. 3660) : son amendement n° I-41 : capital détenu dans une société holding considéré comme bien professionnel alors même que le dirigeant qui détient ce capital perçoit son revenu d'une filiale ou d'une sous-filiale ; rejeté - **Après l'art. 2 (suite)** (p. 3673) : son amendement n° I-37, précédemment réservé, soutenu par M. Xavier de Villepin : régime fiscal des comptes courants d'associés ; retiré.

*Deuxième partie :*

**Justice** - (29 novembre 1989) - **Rapporteur spécial** (p. 4077) : encombrement des juridictions - Immobilisme et incompétence de certains tribunaux face aux petits litiges de consommation, récemment dénoncés dans une enquête effectuée pour la revue *50 Millions de consommateurs* - Inadaptation du parc immobilier pénitentiaire - Lancement d'un vaste programme de construction pour remédier au problème de la surpopulation carcérale - Augmentation du nombre de jeunes confiés à l'éducation surveillée - Enumère les différents protocoles récemment signés par le ministère de la justice et les personnels de l'éducation surveillée, de l'administration pénitentiaire et des greffes - Amélioration des perspectives de carrière et revalorisation des régimes indemnitaires desdits personnels - Taux de progression de ce budget - (p. 4078) : ouverture de seize nouveaux établis-

sements pénitentiaires dès 1990 - Interroge le Gouvernement sur l'opportunité de fermer systématiquement les établissements vétustes; incidences sur l'économie locale - Accélération de l'informatisation des services - Relance de la politique de rénovation du patrimoine pénitentiaire - Adaptation des moyens destinés à soutenir les actions de prévention ou d'alternative à l'incarcération - Création d'emplois pour les permanences d'orientation pénale - Revalorisation des crédits d'intervention - Achèvement de l'alignement du régime indemnitaire des magistrats de l'ordre judiciaire sur celui des conseillers auprès des tribunaux administratifs - Poursuite de la politique de maintien en activité des magistrats ayant atteint l'âge légal de la retraite - Création d'emplois d'éducateurs à l'éducation surveillée - Modernisation de l'administration: création de postes de délégués à l'administration judiciaire; effort significatif consenti en faveur de la formation professionnelle - Diminution des crédits de fonctionnement des juridictions - Nette insuffisance des créations d'emplois dans les greffes au regard des besoins réels des juridictions - Perturbation du fonctionnement de l'institution judiciaire en raison des nombreuses vacances de postes de magistrats - Insuffisance notoire des dotations d'équipement pour assurer l'entretien et l'extension du patrimoine immobilier - Construction en 1990 de la cité judiciaire de Lyon - (p. 4079): demande au Gouvernement une programmation pluriannuelle des moyens matériels - Indépendance de la justice étroitement liée aux moyens matériels dont elle dispose - Regrette que Mme le secrétaire d'Etat chargé de la consommation ait récemment argué des lenteurs de la justice pour confier à une commission administrative les dossiers de surendettement des ménages - Introduction récente d'une procédure judiciaire au profit des agriculteurs en état de cessation de paiement; s'étonne que le décret d'application n'ait pas prévu la rémunération des conciliateurs saisis lors de la phase préalable de règlement amiable - Modalités actuelles de l'aide judiciaire ne permettant pas le libre accès de tous les citoyens à la justice - Malgré l'opposition à ce projet de budget, volonté de la commission des finances d'aider la garde des sceaux à résoudre les problèmes de lenteur et de complexité de la justice - (p. 4080): qualités d'une justice au service des citoyens - (p. 4088): précise à M. Michel Dreyfus-Schmidt les conditions d'examen de ce projet de budget par la commission des finances - (p. 4090): relativise la réduction des effectifs de l'éducation surveillée en 1987 et 1988 en raison d'une forte progression au cours des années précédentes et du rôle reconnu du secteur associatif dans ce domaine.

**Culture et communication - Communication** - (5 décembre 1989) (p. 4438): situation et perspectives de Radio France - Constate que Radio France bénéficie du plus faible taux d'augmentation - Favorable à la majoration du produit et à la répartition de la redevance - Insuffisance des moyens de Radio France pour jouer à parité avec les chaînes commerciales - Constate que la bande FM est aujourd'hui saturée - Souhaite que Radio France puisse offrir une réelle alternative aux radios commerciales, constate qu'elle ne couvre que la moitié de l'hexagone - Constate la confirmation d'un besoin d'information de proximité - Obligation pour Radio France d'engager une stratégie de reconquête - Problème de la production de musique vivante; rappelle que la France est potentiellement la première en Europe - Souhaite que 1991 soit l'année de la radio et de Radio France - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Deuxième lecture** [n° 113 (89-90)] - (16 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5066): estime insatisfaisant le texte adopté par les députés - Nécessité de combattre toutes les sources de financement occultes - Problème de l'avenir des officines de financement - (p. 5067): mise en cause des conditions dans lesquelles sont autorisées les créations et les extensions des grandes surfaces commerciales - Nécessité de rectifier la loi du 27 décembre 1973 dite « loi Royer » au regard d'une double exigence de décentralisation et de transparence - Estime que les commissions départementales d'urbanisme commercial doivent statuer publiquement sur les demandes d'ouverture - Rappelle qu'un recours devant

le ministre du commerce et de l'artisanat est ouvert aux demandeurs, aux préfets et aux membres de la commission départementale d'urbanisme commercial - Estime que cette procédure présente un certain nombre d'inconvénients, notamment sa lenteur et le caractère non « juridictionnel » du premier recours ouvert au demandeur - Existence d'un Conseil de la concurrence - Rappelle que l'amendement proposé par le groupe de l'Union centriste a pour objet de supprimer la voie de recours particulière auprès du ministre, réservée aux préfets, aux demandeurs et au tiers des membres de la commission départementale d'urbanisme commercial - Nécessité de faire disparaître toutes les sources de financement occultes dès lors qu'il existera une loi clarifiant le financement des partis politiques - Sous le bénéfice de l'adoption de son amendement, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi - **Après l'art. 19 ter** (p. 5092): son amendement n° 25: abrogation de l'article 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat et limitation de la possibilité de faire appel des décisions des commissions départementales d'urbanisme commercial devant le ministre; retiré.

**ARZEL (Alphonse)**, sénateur du Finistère (UC).

**Réélu sénateur le 24 septembre 1989.**

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres; est nommé de nouveau membre titulaire de ce conseil (*JO* Lois et décrets du 18 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986** [n° 325 (88-89)] - (5 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1095): dénonce l'instabilité législative en matière de logement - Conséquences positives de la loi Méhaignerie sur l'investissement locatif et la relance de l'activité dans le secteur du bâtiment - Droit au logement pour tous - Modalités de fixation du prix des loyers des locaux vacants - Opposé à la possibilité pour le locataire de contester a posteriori la validité du contrat de location souscrit - Danger de l'article 17 permettant au Gouvernement de limiter par décret les hausses de loyers - Risque de pénurie locative, notamment en région parisienne - Vante les mérites de la loi Méhaignerie, véritable loi d'équilibre des rapports locatifs grâce à des mesures fiscales, financières et foncières - Diversité des situations en province et en région parisienne - Evolution des loyers à Paris en 1988 - (p. 1096): progression des coûts fonciers à Paris, essentiellement due à la rareté des offres de terrains - Libération d'un certain nombre de terrains stratégiques par les administrations centrales - Exiguïté de la surface parisienne par rapport à celle des autres grandes métropoles européennes - Souhaite que les amendements adoptés par le Sénat permettent de sauvegarder la loi Méhaignerie, tout en l'améliorant.

**AUTAIN (François)**, sénateur de la Loire-Atlantique (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières

portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enseignement de la danse (27 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (27 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'éducation (29 juin 1989).

## DÉPÔTS

– *Proposition de loi constitutionnelle*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers, pour les élections municipales dans leur commune de résidence [n° 13 (89-90)] (13 octobre 1989) - **Elections et référendums**.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers, pour les élections municipales dans leur commune de résidence [n° 14 (89-90)] (13 octobre 1989) - **Elections et référendums**.

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 26 mai 1989) (p. 933) - Ministère : Famille - **Infirmiers des centres communaux et associatifs - Infirmiers et infirmières**.

(JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4940) - Ministère : Solidarité - **Convention entre médecins et sécurité sociale - Médecins**.

## INTERVENTIONS

– **Questions orales avec débat jointes : télévision sans frontière** - (12 avril 1989) (p. 172, 173) : pauvreté de la production européenne d'oeuvres de télévision ; résultat de la politique des grands groupes audiovisuels - Adoption par le Conseil des ministres de la CEE de la directive européenne « télévision sans frontière » : attitude de la France dictée par son attachement à l'identité culturelle du continent européen ; abandon du quota de 60 % de diffusion d'oeuvres européennes afin de parvenir à un compromis acceptable - Maintien pour chaque Etat membre de la possibilité de conserver la réglementation de ses chaînes nationales - Souhaite l'amélioration de cet accord et l'encouragement à une production européenne de qualité, seule réponse face à l'invasion de produits américains.

– **Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse** [n° 259 (87-88)] - (12 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 189) : évolution rapide et positive du projet d'Opéra de la Bastille de 1982 aux élections législatives de mars 1986 - Arrêt des travaux pendant plusieurs mois - Abandon du principe de la salle modulable par M. François Léotard - Nomination puis licenciement de M. Pierre Vozlinsky, directeur général de l'Opéra de la Bastille, remplacé par M. Pierre Bergé - Résiliation du contrat exorbitant de M. Daniel Barenboïm en tant que directeur musical.

*Deuxième lecture* [n° 287 (88-89)] - (31 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 994) : satisfait du texte issu des débats de l'Assemblée nationale intégrant les modifications proposées par les sénateurs socialistes en première lecture - Composition de la commission nationale consultée pour la délivrance du diplôme, des équivalences ou des dispenses - Champ d'application de la loi - Compétence exclusive du ministère de la culture en ce qui concerne cette discipline artistique - Enseignement de la danse interdit aux enfants

de moins de quatre ans et réglementation des activités proposées aux enfants de quatre à huit ans - (p. 995) : interdiction faite aux personnes condamnées à certaines peines d'exploiter un établissement d'enseignement de la danse - Contrôle des professeurs exerçant depuis plus de trois ans - Avis favorable des sénateurs socialistes sur ce projet de loi - **Art. 3 (conditions d'exploitation d'un établissement destiné à l'enseignement de la danse)** (p. 998) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Jean Delaneau, rapporteur (détermination par décret des modalités du contrôle médical des élèves et des conditions d'âge permettant l'accès aux différentes activités) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 9 du Gouvernement (enseignement de la danse interdit aux enfants de moins de quatre ans).

– **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel** [n° 347 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juin 1989) (p. 1045) : se déclare favorable au plan d'action proposé par le Gouvernement et aux réformes de structures envisagées - Dégradation préoccupante de la situation du service public de l'audiovisuel : perte d'audience, banalisation, moyens matériels insuffisants - (p. 1046) : importance des besoins financiers du secteur public - Incompatibilité des missions d'éducation et de culture avec le financement par la publicité et la logique de l'audimat - Nécessité d'augmenter les ressources globales du secteur public tout en réduisant le recours à la publicité et en limitant la hausse de la redevance - Propose la suppression de la publicité sur les chaînes publiques en contrepartie de la création d'une taxe sur l'ensemble des dépenses publicitaires des chaînes privées.

– **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives - Deuxième lecture** [n° 317 (88-89)] - (2 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1072) : amélioration par l'Assemblée nationale du texte issu des débats du Sénat en première lecture - Introduction de dispositions relatives à la prévention - Renforcement des sanctions pénales prévues à l'égard des pourvoyeurs - Protection des droits de la défense et confidentialité des contrôles - Lourdeur de la procédure dérogatoire au droit commun prévue à l'article 5 relatif aux perquisitions et saisies ; se déclare favorable à l'amendement de suppression déposé par le Gouvernement.

– **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France** [n° 351 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (21 juin 1989) - **Question préalable** (p. 1721) : intervient contre la motion n° 28 de M. Charles Jolibois, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Importance du défi de l'immigration pour la société française ; dimension planétaire du phénomène ayant pour origine l'inégalité de développement des pays en présence - Concertation européenne - (p. 1722) : nécessité d'une intensification de l'aide au développement - Modification de la nature et de la composition sociologique de l'immigration depuis 1974 : regroupement familial et transformation de l'immigration économique en immigration de peuplement - « Loi Pasqua » : déstabilisation de la population immigrée à travers la mise en cause de son statut juridique - Cite les propos relatifs à l'immigration de M. François Mitterrand dans la *Lettre à tous les Français* et de M. Jacques Chirac dans sa déclaration de politique générale du 9 avril 1986 - (p. 1723) : amalgame fait par le gouvernement Chirac entre terrorisme, insécurité et immigration - Précipitation de l'adoption de la « loi Pasqua » et imperfections de cette loi - (p. 1724) : échec de la « loi Pasqua » : absence de modification des flux migratoires et du nombre de personnes reconduites à la frontière ; absurdité de la situation des étrangers à la fois non expulsables et non régularisables ; menaces d'expulsion planant sur les mineurs et les jeunes - (p. 1725) : rôle d'examen et d'amélioration des projets de loi incombant au Parlement.

– **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 409 (88-89)] - (26 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1964) : priorité accordée par le Gouvernement à la défense et à la promotion du secteur public de l'audiovisuel ; augmentation de ses ressources budgétaires ; rétablissement d'une instance de régulation crédible, le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

CSA - Conséquences néfastes de l'adoption de la « loi Léotard » de 1986 pour le secteur public : étranglement financier des chaînes publiques, déclin de l'audience d'Antenne 2 et de FR 3 face à la concurrence des chaînes privées - Crise d'identité du secteur public et malaise des personnels - Mise en place par le Gouvernement de groupes de travail chargés de réfléchir sur les missions du secteur public - (p. 1965) : conclusions de ces groupes de travail : incohérence des programmes d'Antenne 2 et de FR 3, absence d'une définition claire de la mission de chacune des chaînes, concurrence de la SFP et de FR 3 dans le domaine de la production - Texte en discussion : renforcement de l'unité d'action du secteur public et institution d'une présidence commune à Antenne 2 et FR 3 - Nécessité de préserver l'originalité des deux chaînes et de faire de FR 3 la grande chaîne de l'information et des régions - Souhaite le renforcement des moyens financiers mis à la disposition du secteur public - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4219) : construction navale ; chantiers de Saint-Nazaire - Intention de la Commission de la CEE de réduire les subventions que les Etats membres sont autorisés à verser à leur construction navale - Absence de protection de la construction navale européenne contre la concurrence japonaise - Comparaison avec la protection douanière de l'industrie européenne des poids lourds - Demande l'augmentation des crédits de recherche pour la construction navale - Votera ce projet de budget.

**Culture et communication - Communication** - (5 décembre 1989) (p. 4431, 4432) : se déclare satisfait de ce budget même si quelques inquiétudes demeurent, relatives à la situation de certaines sociétés comme Antenne 2 et la SEPT - Augmentation de 10 % des crédits de ce budget, la plus forte progression enregistrée depuis 1982 - Constate que la majorité des ressources nouvelles est affectée à l'amélioration des programmes notamment d'Antenne 2 et de FR3 - Poursuite de la rebudgétisation de Radio-France internationale, RFI - Hausse de 3,6 % de la redevance - Remboursement par l'Etat des exonérations de la redevance - Situation financière très préoccupante d'Antenne 2 - Se demande s'il y a place pour cinq chaînes généralistes dans le paysage audiovisuel - Problème de la publicité - Favorable à la suppression progressive des ressources publicitaires du secteur public de l'audiovisuel - Dénonce les effets pervers de la course à l'audience aux heures de grande écoute qui prend le pas sur la recherche de la qualité - Constate qu'Antenne 2 a perdu sa bataille de l'audience avec TFI car on lui a refusé les moyens nécessaires - Favorable à une dotation exceptionnelle en faveur d'Antenne 2 - (p. 4433) : problème de la SEPT qui ne peut être reçue que par 100 000 Français - Rappelle que FR3 accueille la SEPT le samedi pour la diffusion de ses programmes - Souhaite que la SEPT dispose très rapidement d'un réseau de diffusion approprié autonome sur le territoire national - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

**AUTHIE (Germain), sénateur de l'Ariège (S).**

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu secrétaire.

↳ Juge suppléant de la Haute Cour de justice ; est réélu juge suppléant (*JO* Lois et décrets du 27 octobre 1989).

- Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce conseil (*JO* Lois et décrets du 18 novembre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie (11 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (24 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (16 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (16 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Justice - Services généraux - [n° 64 (89-90) tome 4] (21 novembre 1989).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 82 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'intégration des personnels de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie dans les corps des services extérieurs de l'administration pénitentiaire de l'Etat [n° 127 (89-90)] (13 décembre 1989) - Justice.

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO* Débats du 21 avril 1989) (p. 329) - Ministère : Industrie - *Industrie textile du pays d'Olmes (Ariège)* - *Industrie textile*.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique [n° 219 (88-89)]** - (20 avril 1989) - *Discussion générale* (p. 337) : inadaptation des textes en vigueur concernant les animaux domestiques et la pratique vétérinaire - Texte en projet : mise en place d'un dispositif cohérent de protection des animaux - Insuffisance des délais légaux de garde avant abattage obligatoire des animaux égares - Nécessité d'accroître les capacités des fourrières pour permettre l'allongement de ces délais - Avantages de l'extension de l'obligation de tatouage des chiens et des chats - (p. 338) : obstacles à une généralisation du tatouage - Modifications apportées à la liste des vices rédhibitoires concernant les transactions portant sur des chiens ou des chats - Interdiction d'attribuer des chiens ou des chats en lots ou en primes - Difficultés d'application de la nouvelle rédaction proposée pour l'article 213 du code rural ; obligations des maires et moyens financiers des petites communes - Rôle des associations gérantes de refuges ou de fourrières - Nécessité de distinguer la situation des communes urbaines de celle des communes rurales - **Art. 1<sup>er</sup> (pouvoirs du maire en matière de divagation des chiens et des chats et durée de garde en fourrière)** (p. 340) : son amendement n° 67 : limitation de la responsabilité des maires à la mise en oeuvre des moyens dont ils disposent ; rejeté - (p. 343) : son amendement n° 68 : suppression de la possibilité pour les pro-

priétaires fermiers ou métayers de faire saisir par un agent de la force publique les animaux divaguant sur leur propriété privée ; retiré.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)]** - (27 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2020) : rôle de l'école dans une politique de réduction des inégalités destinée à mener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat - Inégalités géographiques - Accueil des enfants en maternelle en milieu rural - Demande l'augmentation des crédits des regroupements pédagogiques intercommunaux - Travail des maîtres de classe unique - Caractère néfaste des suppressions d'emplois d'enseignants dans les zones rurales ou d'habitat dispersé ; demande la réutilisation sur place des moyens libérés, notamment en personnels ; exemple du département de l'Ariège - Demande l'extension aux zones rurales de l'intervention des groupes d'aide psychopédagogique - Votera ce projet de loi.

**Suite de la discussion** - (28 juin 1989) - **Art. 2 (accès à l'enseignement préscolaire)** (p. 2061) : son amendement n° 33 : scolarisation le plus près possible de son domicile de tout enfant accueilli dans une école maternelle ou une classe infantine ; adopté.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation de l'industrie textile [n° 443 (88-89)]** - (30 juin 1989) (p. 2186) : crise de l'industrie textile - Application de l'accord multifibres - Conditions de la concurrence entre les entreprises françaises du textile et de l'habillement et celles des autres pays européens - Département de l'Ariège : restructuration de la société Roudière-Chargeurs et mise en oeuvre du plan social ; problème des travailleurs âgés - Baisse des ressources directes des collectivités locales dans les bassins textiles frappés par la crise.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) (p. 3978) : budget conforme aux objectifs de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 - Création de postes d'instituteurs - Réduction des inégalités existant entre certaines académies ; insuffisance des effectifs dans certaines zones rurales et défavorisées - Absence de mesures budgétaires pour la mise en place des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Revalorisation urgente de la carrière des personnels ATOS - Souhaite que soient rapidement déterminés le dispositif éducatif et les moyens à mettre en place pour réduire les inégalités entre les écoliers ruraux et citadins - (p. 3979) : demande la prise en charge par l'Etat du financement des regroupements pédagogiques - Votera ce projet de budget.

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4045) : effets de la sécheresse, notamment dans les zones fragiles et de montagne - Insuffisance des quantités de céréales à prix réduit ; avenir des éleveurs, éventuellement contraints de décapitaliser - Cotisations sociales - Agriculteurs en difficulté dans le département de l'Ariège - Fonds d'allègement de la dette agricole - Caractère essentiel des investissements hydrauliques - Petite hydraulique - Conséquences de la sécheresse sur l'approvisionnement des systèmes communaux ou intercommunaux de distribution d'eau potable - (p. 4046) : fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAAE - Electrification rurale ; nouveaux besoins en puissance électrique ; fonds d'amortissement des charges d'électrification, FACE - Elimination des déchets ; normes européennes tendant à prévenir les pollutions dues aux incinérations - Problèmes de gestion de l'espace rural liés de la libération d'une part croissante des terres agricoles - Soutien de l'Etat et de la CEE nécessaire aux collectivités locales - Votera ce projet de budget.

**Justice** - (29 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (services généraux) (p. 4080) : orientations de ce projet de budget - Amélioration de la gestion des personnels, revalorisation des rémunérations - Traduction dans le budget des protocoles d'accord récemment signés avec les organisations syndicales représentatives des personnels pénitentiaires et des personnels des greffes - Formation professionnelle - Modernisation du ministère de la justice -

Renforcement de l'encadrement de l'administration centrale - Création d'échelons de gestion déconcentrés - Modernisation du parc immobilier - Effort de recrutement des magistrats - Poursuite de la politique de maintien en activité des magistrats ayant atteint l'âge légal de la retraite - Revalorisation de l'indemnité des magistrats - Création d'emplois de greffiers - (p. 4081) : encombrement des tribunaux - Poursuite de l'effort de rationalisation des tâches des greffes - Problème de l'accès de tous les citoyens à la justice et réforme inéluctable de l'aide judiciaire - Conseils de prud'hommes - Augmentation constante depuis dix ans de l'activité de la section du contentieux du Conseil d'Etat - Situation préoccupante des tribunaux administratifs - Insuffisance des équipements informatiques - Poursuite de la mise en application du programme de lutte contre la surpopulation carcérale - Nécessaire programmation pluriannuelle des moyens destinés à répondre aux besoins de la justice - Bien que personnellement favorable à l'adoption de ce projet de budget, émet un avis défavorable au nom de la commission des lois.

- **Projet de loi relatif à l'intégration des personnels de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie dans les corps des services extérieurs de l'administration pénitentiaire de l'Etat [n° 82 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5019) : transfert à l'Etat de la gestion du service public pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie - Situation des personnels ; possibilité d'intégration volontaire dans le cadre correspondant des fonctionnaires pénitentiaires métropolitains - Création d'emplois de régularisation correspondant à la prise en charge des personnels territoriaux - (p. 5020) : problème des personnels non titulaires - Mise en place d'un privilège géographique personnel empêchant toute mutation en dehors du territoire, sauf à la demande des personnels ou par mesure disciplinaire - Régime de retraite - Avis favorable de la commission des lois sur ce projet - **Art. 1<sup>er</sup> (intégration des personnels de l'administration pénitentiaire territoriale dans le corps des services extérieurs de l'administration pénitentiaire de l'Etat)** (p. 5021) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Dick Ukeiwé (fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles les agents peuvent demander à conserver les limites d'âge de leur corps d'origine) - (p. 5022) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Dick Ukeiwé (intégrations en vigueur à compter du 14 juillet 1989).

**AVICE (Edwige), ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères** (nommée le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

#### RÉPONSES AUX QUESTIONS

##### Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Marcel Lucotte : **Politique extérieure (Dette de la Pologne)** (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1776).

de M. Maurice Couve de Murville : **Politique extérieure (La révolution Gorbatchev et la Communauté européenne)** (JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2637).

de M. Jean-Pierre Bayle : **Politique extérieure (Soutien aux changements en Europe de l'Est)** (JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2643).

de M. Jean Garcia : **Relations internationales (Politique de détente après la rencontre de Malte)** (JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4951).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'entraide judiciaire en matière civile entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie [n° 298 (88-89)]** - (16 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1632, 1633) : signature le 18 janvier 1989 à Sofia d'une convention d'entraide judiciaire en

matière civile avec la Bulgarie : organisation d'une coopération judiciaire entre autorités centrales représentées par les ministères de la justice, protection des droits personnels et patrimoniaux, demandes de notification d'actes judiciaires et extrajudiciaires, commissions rogatoires - Contexte d'une intensification du dialogue de la France avec les pays de l'Europe de l'Est - Déclare les atteintes aux droits de l'homme dans ces pays, contraires aux engagements pris dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, CSCE.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord-cadre relatif à l'aide et à la coopération en matière de recherche scientifique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Côte-d'Ivoire** [n° 295 (88-89)] - (16 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1633, 1634) : rénovation des relations avec la Côte-d'Ivoire dans le domaine de la recherche scientifique et actualisation de la convention générale du 13 avril 1962 par l'accord-cadre signé le 25 avril 1984 - Principe du transfert de propriété au Gouvernement de la République de la Côte-d'Ivoire des biens fonciers et immobiliers détenus sur le territoire ivoirien par les organismes de recherche français : Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer, ORSTOM, et Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, CIRAD - Redéfinition des modalités de coopération scientifique avec la Côte-d'Ivoire - Création en 1988 de l'Institut international de recherche pour le développement d'Adiopodoumé - (p. 1635) : perspective de la ratification de cet accord-cadre par le Gouvernement ivoirien - Orientation générale vers des formules multilatérales de coopération en matière de recherche.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention portant création d'un réseau international pour l'amélioration de la production de la banane et de la banane plantain (Inibap)** [n° 297 (88-89)] - (16 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1635, 1636) : objet de cette convention : amélioration des rendements dans la culture de la banane et de la banane plantain, et de la lutte contre les maladies affectant ces cultures par la coordination des efforts des centres de recherche spécialisés existant dans les pays industrialisés et dans les pays producteurs - Travaux menés par la France dans le cadre de l'Institut de recherche sur les fruits et agrumes, IRFA, membre du Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale, GERDAT - Mise en place d'un réseau entre les divers centres de recherche existants, doté du statut d'organisation internationale et d'une structure institutionnelle légère - Fixation du siège de cette organisation à Montpellier.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Union latine relatif à l'établissement à Paris du secrétariat de l'Union latine et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble une annexe)** [n° 218 (88-89)] - (16 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1636, 1637) : vocation de l'Union latine, organisation internationale regroupant vingt-quatre Etats membres : défense de la culture et des langues latines - Rôle privilégié de la France au sein de l'Union latine, s'inscrivant dans le cadre d'une politique d'intensification des relations avec le monde latin - Accord signé le 13 janvier 1988 : définition des immunités et privilèges du secrétariat général de l'organisation implanté à Paris - Perspective de l'association des parlementaires français à certaines activités de l'Union latine.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (Eumetsat)** [n° 249 (88-89)] - (16 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1637) : portée limitée de ce protocole définissant les privilèges et immunités reconnues à l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques, Eumetsat, et à ses personnels - Contribution prépondérante de la France au programme européen de satellites météorologiques géostationnaires, Météosat, mis en oeuvre par Eumetsat - Lancement du satellite Météosat 1 par la fusée Ariane - « Retour industriel » de ce programme bénéficiant à la France.

- **S'associe à l'hommage rendu par le Sénat aux victimes du séisme en Californie** (19 octobre 1989) (p. 2645).

- **Projet de loi autorisant la ratification d'une convention portant création de l'agence multilatérale de garantie des investissements (ensemble deux annexes et deux appendices) faite à Séoul le 11 octobre 1985 et de la résolution adoptée à Washington le 30 octobre 1985 et de la résolution adoptée à Washington le 22 juillet 1986** [n° 12 (89-90)] - (8 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3084) : objectif de cette convention : instituer un mécanisme destiné à encourager les investissements étrangers, notamment dans les pays en voie de développement - Soutien direct des investissements, par le biais de la Banque mondiale et des banques à vocation régionale - Politique de soutien aux entreprises africaines engagée par le Gouvernement français - Forte augmentation en 1988 des investissements étrangers dans les pays en voie de développement - Missions de l'agence multilatérale de garantie des investissements - (p. 3085) : souligne l'importance pour les investisseurs français de pouvoir bénéficier des protections offertes par la nouvelle agence, en complément du système français d'assurance, qu'il s'agisse de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, Coface, ou de la Banque française du commerce extérieur, BFCE - Limitation des risques de perte par les possibilités de réassurances ou de coassurances - Souligne les efforts du Gouvernement pour obtenir la traduction française de cette convention.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole d'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise au traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective, signé à Bruxelles le 17 mars 1948, amendé par le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954 (ensemble une annexe)** [n° 439 (88-89)] - (8 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3086) : importance du protocole d'adhésion de l'Espagne et du Portugal au traité de Bruxelles - Etape essentielle dans le processus de relance de l'Union de l'Europe occidentale, UEO - Analyse les étapes les plus marquantes de ce processus de relance - Au plan institutionnel, réunions biennuelles du Conseil de l'UEO au niveau ministériel et constitution de groupes de travail associant des représentants des ministères des affaires étrangères et de la défense - Elaboration de principes communs sur les questions de sécurité - Position stratégique de la zone méditerranéenne pour la sécurité de l'ensemble de l'Europe - Protocole devant permettre une meilleure participation de l'UEO à l'émergence d'une Europe de la sécurité - Participation active de l'Espagne et du Portugal à la construction européenne - Insertion de la sécurité européenne dans le cadre plus large de l'Alliance atlantique - (p. 3087) : renforcement souhaitable de la cohésion des Européens en raison des profondes évolutions des relations Est-Ouest - (p. 3089, 3090) : en réponse à M. Robert Pontillon, rapporteur, précise que l'UEO ne s'est pas encore penchée sur le problème de la révision du traité de Bruxelles - Priorité accordée au processus de relance de l'UEO - Prudence quant à l'élargissement de l'UEO aux autres pays européens candidats - Evolution des relations Est-Ouest - Mise en place de programmes de désarmement tendant à rétablir l'équilibre des forces en Europe sans remettre en cause la justification des alliances de sécurité - Nécessaire évolution du rôle de l'UEO - Rôle primordial de l'UEO pour mener la réflexion sur l'avenir de la sécurité européenne ainsi que sur certains aspects du désarmement - Rappelle que c'est la seule institution européenne à disposer d'une assemblée parlementaire habilitée à débattre des questions de défense.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la construction et à l'exploitation d'une installation européenne de rayonnement synchrotron** [n° 468 (88-89)] - (8 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3091) : intérêt scientifique de la construction et de l'exploitation d'une installation européenne de rayonnement synchrotron, à Grenoble - Définition du cadre juridique et financier de cette réalisation européenne ; modalités d'exploitation - Coût total de l'opération - Activité de nature à relancer les relations entre chercheurs et laboratoires européens - Participation active de la France à la construction de l'Europe de la recherche ; impulsion donnée aux programmes Eurêka et

Erasmus - (p. 3092, 3093) : intérêt international de cette installation, amorce de l'Europe de la recherche - Précise à M. Louis Jung les motifs d'implantation de cette installation à Grenoble plutôt qu'à Strasbourg.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération technique en matière de personnel entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso** [n° 469 (88-89)] - (8 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3093) : renégociation des accords de coopération conclus entre la France et le Burkina Faso, au lendemain de l'indépendance de la Haute-Volta - Définition d'objectifs précis - Dispositions propres à garantir aux coopérateurs français des conditions appropriées à l'exercice de leur mission ; garanties judiciaires - Dépôt tardif au Parlement de cet accord signé en 1986, en raison de la renégociation des dispositions relatives au régime fiscal applicable aux coopérateurs français - (p. 3095) : rappelle que la France a totalement désapprouvé l'exécution sommaire des auteurs présumés du putsch manqué du 18 septembre 1989 au Burkina Faso - Accusations, portées par les organes de presse officiels burkinabe, évoquant des connivences entre la France et les officiers putschistes - Malgré ces événements regrettables, souci du Gouvernement français de répondre aux besoins de la population burkinabe - Fait état des difficultés rencontrées lors de la rédaction de l'accord franco-burkinabe en matière d'enseignement et d'action culturelle ; présentation de cet accord au Parlement lors de la prochaine session - Dispositions prises par le Gouvernement français pour apporter une solution aux difficultés rencontrées par les coopérateurs au Burkina Faso, dans les domaines sanitaire et scolaire - Objectifs de la prochaine commission mixte franco-burkinabe : orienter les actions de coopération vers des projets précisément définis.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi** [n° 472 (88-89)] - (8 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3095, 3096) : souci du Gouvernement d'harmoniser la législation interne avant toute ratification d'une convention internationale - Convention tendant à abolir le travail des enfants et à élever progressivement l'âge minimum d'admission au travail, actuellement fixé en France à seize ans - Convention non applicable aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte - Soutien de la France aux principes énoncés dans cette convention, en harmonie avec la future charte sociale européenne - (p. 3099) : en réponse à Mme Marie-Claude Beaudeau, précise que le ministère du travail et de l'emploi peut lui fournir toutes précisions et statistiques sur la situation de l'emploi des enfants en France, et notamment sur l'apprentissage - Lutte contre l'échec scolaire - Considère que le code du travail français, malgré certaines améliorations toujours souhaitables, protège les enfants et les adolescents - Projet constituant une avancée vers la future charte sociale européenne.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Pologne sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres)** [n° 476 (88-89)] - (8 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3099) : création d'un cadre juridique propre à favoriser l'implantation et l'activité des entreprises d'un Etat dans l'autre - Particularités de cet accord en raison du système économique polonais - Liberté des transferts liés à l'activité courante des investissements limitée au montant des recettes en devises produit par ces mêmes investissements - Arbitrage international requis pour les seuls litiges relatifs aux mesures de dépossession - Définition de l'investisseur - Recours au Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements - (p. 3100) : accord franco-polonais devant permettre de relancer les investissements français vers ce pays, jusqu'ici quasiment négligeables - Souhaite que cet accord concernant essentiellement les investissements ait un effet d'entraînement en matière d'échanges commerciaux - Volonté de renforcer les relations entre la France et les pays d'Europe centrale et orientale - (p. 3101) : faiblesse des relations économiques et culturelles entre la France et la Pologne - Présente les principaux éléments du

plan d'aide à la Pologne décidé par la France : création d'un fonds d'investissement ; dotation spéciale destinée à des actions de formation et d'assistance technique ; ouverture de nouveaux crédits commerciaux - Mesures financières - Rééchelonnement d'une partie de la dette polonaise - Programme de coopération à prolongement économique - Mesures complémentaires à l'aide communautaire : aide alimentaire d'urgence et aide à la restructuration de l'économie polonaise - Souci du Gouvernement de répondre à une double exigence : faire face aux besoins les plus urgents des Polonais ; aider à une rénovation en profondeur de l'économie.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres et un protocole)** [n° 477 (88-89)] - (8 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3101) : création d'un cadre juridique propre à favoriser l'implantation et l'activité des entreprises d'un Etat dans l'autre - Liberté des transferts liés à l'activité courante des investissements limitée au montant des recettes en devises produit par ces mêmes investissements - Définition de l'investisseur - Mécanisme de recours à l'arbitrage international - Accord de nature à encourager la reprise des échanges entre la France et la Bulgarie - (p. 3102) : faiblesse des investissements français en Bulgarie ; existence de trois sociétés mixtes à participation française.

- **Conclusions du rapport de M. Daniel Hoeffel, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 222, 88-89) de MM. Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Croze, Olivier Roux, Xavier Villepin, Daniel Hoeffel et Marcel Lucotte, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger** [n° 102 (89-90)] - (18 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5135) : justification du dépôt tardif des amendements du Gouvernement - Texte en projet : résultat d'une entente entre les différentes sensibilités du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE - Volonté de développement de la présence française à l'étranger et du rôle du CSFE - Election du CSFE au suffrage universel depuis 1982 - Se réjouit du consensus dégagé autour des propositions de loi relatives au CSFE déposées au Sénat - (p. 5136) : double rôle du CSFE : avis donnés aux pouvoirs publics sur les questions concernant les Français de l'étranger, désignation des sénateurs représentant les Français établis hors de France - Accord intervenu sur une réforme du mode de scrutin pour l'élection des délégués du CSFE et sur un nouveau découpage des circonscriptions électorales - Développement de la pratique des consultations du CSFE par l'Etat ; exemples du plan de relance des exportations et du comité de l'image de la France - Développement des actions du Gouvernement en faveur des Français de l'étranger, en réponse aux vœux formulés par le CSFE - Restructuration et augmentation des moyens du ministère des affaires étrangères dévolus aux Français de l'étranger - Forte croissance des budgets du CSFE et de Radio-France internationale, RFI - Plan de modernisation du ministère des affaires étrangères - (p. 5137) : développement de l'informatisation et amélioration de l'accueil du public dans les consultats ; institutionnalisation de la participation des usagers français ; amélioration du système des visas - Renforcement des investissements immobiliers à l'étranger et amélioration de la sécurité des représentations diplomatiques - Priorité donnée à l'éducation : mise en place d'un plan de rénovation du réseau scolaire à l'étranger et d'un nouveau régime de rémunération des personnels enseignants, en concertation avec le CSFE - Action en faveur de l'amélioration de la protection sociale des Français de l'étranger - Développement de la Maison des Français de l'étranger - Rôle privilégié de représentation des Français de l'étranger joué par les délégués du CSFE - (p. 5143) : politique d'amélioration de l'organisation diplomatique et consulaire ; personnels, sécurité, investissements immobiliers, enseignement - (p. 5144) : projet de réforme du système d'enseignement français à l'étranger - Insuffisance de l'expatriation française - Abstention électorale préoccupante des Français de l'étranger - Amendements déposés par le Gouvernement - Articulation de la loi et du



règlement dans un objectif d'amélioration de la situation des délégués du CSFE - **Art. 1<sup>er</sup>** (*rôle et missions du CSFE*) (p. 5145) : son amendement n° 6 : suppression de l'obligation de consultation du CSFE sur les projets de textes législatifs et réglementaires ressortissant à ses compétences ; rejeté - **Art. 2** (*durée du mandat des membres élus du CSFE*) (p. 5147) : accepte l'amendement de suppression n° 2 de M. Jean-Pierre Bayle - Avantages du mandat de trois ans - **Art. 4** (*représentation des militaires français stationnant à l'étranger et des Français établis dans la principauté d'Andorre*) : son amendement n° 7 : suppression de la représentation des militaires ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 1 de M. Jean-Pierre Cantegrit - **Art. 5** (*statut des membres du CSFE ; non-publicité des débats de l'assemblée plénière du CSFE*) (p. 5150) : son amendement n° 8 : fixation par décret du montant des indemnités forfaitaires et du remboursement des frais bénéficiant aux membres élus du CSFE ; adopté - (p. 5151) : ses amendements n° 9 : remboursement des frais des membres désignés du CSFE résidant hors de France ; et n° 10 : fixation par décret des conditions d'indemnisation des membres du CSFE en cas d'accident subi dans l'exercice de leurs fonctions ; adoptés - (p. 5153) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de M. Jean-Pierre Bayle (principe de la publicité des débats de

l'assemblée plénière du CSFE) - **Art. 6** (*droit de vote des militaires français stationnant à l'étranger*) (p. 5154) : son amendement n° 12 : retour à la rédaction de la loi du 7 juin 1982 : condition de séjour d'un an pour l'inscription des militaires sur les listes électorales ; adopté - **Art. 11** (*procédure de rectification des listes électorales en cas d'inscriptions multiples*) (p. 5156) : son amendement n° 13 : possibilité de saisine du juge dans l'éventualité d'inscriptions multiples ; adopté - **Art. 15** (*modalités du vote pour l'élection des membres du CSFE*) (p. 5159) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de M. Jean-Pierre Bayle (suppression du vote par procuration) - **Art. 17** (*mode de scrutin applicable à l'élection des membres du CSFE*) (p. 5161) : son amendement n° 14 : augmentation du nombre de suppléants ; adopté.

## B

**BAILET (Honoré)**, sénateur des Alpes-Maritimes (RPR).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

— Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**BALARELLO (José)**, sénateur des Alpes-Maritimes (UREI).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

— Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

— Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

— Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (23 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels médicaux hospitaliers (30 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance (3 juillet 1989).

## DÉPÔTS

— *Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission d'information effectuée du 16 au 24 juillet 1988 par une délégation chargée d'étudier la protection sociale et l'organisation du système de santé au Canada [n° 204 (88-89)] (27 janvier 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Canada.

## QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 27 (*JO Débats* du 2 décembre 1988) (p. 2069) - Ministère: Justice - *Suppression de trois greffes permanents du haut pays niçois* - (Retirée: avril 1989) - Justice.

n° 73 (*JO Questions* du 14 septembre 1989) (p. 1481) - Ministère: Agriculture - *Travaux de reboisement dans les Alpes-Maritimes - Bois et forêts*.

*Questions orales sans débat :*

n° 58 (*JO Questions* du 30 mars 1989) (p. 506) - Ministère: Justice - *Suppression de trois greffes permanents du haut pays niçois* - (Réponse: *JO Débats* du 8 avril 1989) (p. 96) - Justice.

n° 86 (*JO Débats* du 19 mai 1989) (p. 806) - Ministère: Equipement - *Conditions de réalisation du doublement de*

*l'autoroute A8 dans les Alpes-Maritimes* - (Réponse: *JO Débats* du 14 octobre 1989) (p. 2579) - Autoroutes.

n° 102 (*JO Questions* du 24 août 1989) (p. 1285) - Ministère: Equipement - *Réfection de la route nationale 98 à la hauteur de cap Estel (Alpes-Maritimes)* - (Réponse: *JO Débats* du 14 octobre 1989) (p. 2580) - Routes.

## INTERVENTIONS

— **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire** [n° 107 (88-89)] - (11 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 112): abrogation des dispositions de la loi du 30 décembre 1987 portant création d'une chambre spéciale de la détention préventive - Réduction des délais maxima de détention provisoire et suppression de toute détention provisoire pour certains délinquants mineurs - Favorable à l'amendement de la commission des lois tendant à prolonger la détention maxima provisoire en matière criminelle, en raison des risques de complexité de certaines instructions - (p. 113): ajournement du prononcé de la peine avec mise à l'épreuve; problème du contrôle de l'exécution de cette peine - Motivation des ordonnances de placement en détention provisoire, à peine de nullité - Obligation de prescrire une enquête rapide de personnalité avant toute mise en détention d'un jeune délinquant majeur - S'oppose à la création d'un tableau de roulement dans les tribunaux comportant plusieurs juges d'instruction - Notification des arrêts de la chambre d'accusation à l'inculpé détenu - Possibilité de dessaisir un juge en cas de rejet d'une requête en suspicion légitime - Possibilité pour le condamné d'accomplir un travail d'intérêt général en cas de condamnation par défaut - Difficultés de fonctionnement des chambres d'accusation - Droit pour l'inculpé détenu de comparaître personnellement devant la chambre d'accusation - Nécessité d'une réforme de la législation relative aux nullités de procédure aboutissant parfois à des remises en liberté inacceptables - (p. 114): rappelle l'évolution de la loi, de la jurisprudence et de la doctrine en matière de nullités - Souhaite que le Sénat adopte son amendement tendant à éviter la remise en liberté de grands délinquants par le jeu des nullités - Sous certaines réserves, avis favorable du groupe de l'UREI sur ce projet de loi - **Art. 1<sup>er</sup> (enquêtes de personnalité pour les jeunes majeurs)** (p. 123): se déclare opposé à l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman (possibilité pour une personne contre laquelle est conduite une enquête rapide préliminaire, de se faire assister par un avocat de son choix ou commis d'office) - Interroge le Gouvernement sur le calendrier de réforme de l'instruction préparatoire - **Art. 3 (réduction des délais légaux de détention provisoire)** (p. 129): se déclare opposé à la troisième partie de l'amendement n° 35 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (limitation à trois ans de la détention provisoire, en matière correctionnelle, lorsque la peine encourue est supérieure à cinq ans) - **Après l'art. 7** (p. 146): son amendement n° 24: limitation de la possibilité de prononcer la nullité d'instruction lorsque le maximum de la peine correctionnelle encourue est égal ou supérieur à dix ans d'emprisonnement; adopté.

— **Proposition de loi relative à la révision des condamnations pénales** [n° 106 (88-89)] - (11 avril 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 157): vote favorable des sénateurs de l'UREI sur cette proposition de loi.

— **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal**, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - Suite de la discussion - (11 mai 1989) - **Art. unique (Livre I<sup>er</sup>: Dispositions générales)** - **Après l'art. 121-6 du code pénal** (p. 645): sur l'amendement n° 15 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (nouvelle définition de la notion d'instigation), se déclare favorable au sous-amendement rédactionnel n° 280 de M. Michel Dreyfus-Schmidt.

— **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France** [n° 351 (88-89)] - (20 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1694): irréalisme et inopportunité de ce texte élaboré sous la pression des déclarations du Président de la République - Dispositions essentielles du projet:

assouplissement des conditions d'obtention de la carte de résident et notamment suppression de la condition de régularité du séjour, création de commissions départementales de séjour des étrangers, possibilité de recours judiciaire contre les décisions de reconduite à la frontière - Affaiblissement du caractère dissuasif de la législation - Absence de garantie contre le développement de l'immigration clandestine dans la perspective de la libre circulation des personnes en Europe - Ampleur croissante du phénomène de l'immigration clandestine, particulièrement en provenance d'Italie - (p. 1695) : risque de mise en cause de la capacité d'intégration de la France vis-à-vis des étrangers - Problème de la préservation de l'identité européenne face à la pression démographique des pays du tiers monde - Absence de prise en compte par ce texte de la nécessaire harmonisation européenne des législations concernant le droit des étrangers - Votera la question préalable déposée par la commission des lois.

- **Questions orales avec débat jointes : sécheresse et incendies de forêt** - (10 novembre 1989) (p. 3162) : rappelle que le département des Alpes-Maritimes est l'un de ceux qui ont été le plus fortement touchés par les feux de forêt - Hommage à tous les acteurs de la lutte contre le feu - Rappelle le vote par le conseil général d'un crédit de 4,5 millions de francs pour le nettoyage et la reconstitution des forêts - Constate la discrétion de l'opération de reconstitution de la forêt après sinistre dans les Alpes-Maritimes - S'interroge sur la part affectée aux Alpes-Maritimes du crédit de 40 millions de francs débloqué pour les « sites prestigieux » ainsi que sur la part des crédits attribués au titre des programmes intégrés méditerranéens, PIM, en provenance de la CEE - Souhaite le maintien d'un commandement unique des sapeurs forestiers dans le département - (p. 3170) : souhaite l'accélération du processus du reboisement des Alpes-maritimes - Confirme sa demande d'utilisation de régiments spécialisés et leur stationnement sur la façade méditerranéenne - Estime que le guet, élément primordial de la lutte contre les incendies de forêts est indispensable dans le département des Alpes-Maritimes - Rôle des hélicoptères bombardiers d'eau.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme** - (26 novembre 1989) (p. 3878) : déplore la faiblesse des moyens budgétaires du ministère du tourisme au regard des ambitions et des potentialités touristiques de la France - (p. 3879) : nécessité d'une rénovation du parc d'hébergement du tourisme associatif et familial et d'une aide à l'hôtellerie de montagne - Importance économique croissante du secteur du tourisme - Retour de la France au premier rang européen pour le nombre de touristes en 1989 - Evolution des crédits prévus pour 1990 : « budget de consolidation » - Réorganisation de l'administration centrale et des délégations régionales - Inutilité de la désignation dans chaque département d'un sous-préfet chargé des problèmes touristiques - Compétences attribuées aux comités régionaux de tourisme, CRT, par la décentralisation - Poursuite de l'effort engagé en matière de promotion du tourisme à l'étranger - Action de la Maison de la France - Régression préoccupante des dépenses d'investissement et des crédits destinés aux contrats de plan avec les régions - Exécution du contrat de plan Etat-Provence-Alpes-Côte d'Azur - Dégradation de la situation de l'hôtellerie de moyenne montagne : poids des charges d'énergie et conséquences de la modification du calendrier scolaire - (p. 3880) : importance de la charge financière pesant sur les offices de tourisme et syndicats d'initiative pour l'envoi de documentation en France - Annonce le rejet des crédits de ce budget par le groupe de l'UREI en raison de leur insuffisance.

**Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs** - (26 novembre 1989) (p. 3903, 3904) : modestie des efforts de la France en faveur du logement comparés à ceux des autres pays - Rapport du Conseil économique et social : estimation des besoins dans les pays en logements neufs - Augmentation insuffisante des aides à la personne - Aides à la pierre : majoration de l'enveloppe des prêts locatifs aidés, PLA, et des primes à l'amélioration

des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Création d'un fonds de concours ; placement de la trésorerie des organismes d'HLM sur le livret A - Nécessité de rendre à la location le réservoir de logements locatifs vides par une politique d'incitation fiscale et de prêts de remise en état à taux bonifié - Réduction regrettable des crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH - Souhaite l'attribution d'une aide personnalisée au logement, APL, renforcée aux titulaires du revenu minimum d'insertion, RMI - Réaménagement des prêts aidés d'accession à la propriété, PAP - (p. 3905) : problème de la sous-consommation des crédits PAP - Conditions d'attribution des PAP : plafonds de ressources, conditions d'apport personnel, prêts complémentaires consentis par les conseils généraux ou régionaux - Application de la loi sur la vente d'HLM aux locataires ; cas de la ville de Nice - Rapport Geindre : rôle des commissions d'attribution des organismes d'HLM, risque de création de ghettos - Danger d'un désengagement du secteur privé.

**Equipement, logement, transports et mer - V - Mer** - (26 novembre 1989) (p. 3920) : forte progression des crédits de la flotte de commerce et mise en place d'un plan de soutien en faveur de la marine marchande - Insuffisante compétitivité de la flotte marchande française et phénomène de fuite devant le pavillon français ; intérêt de la formule du pavillon « bis » des Kerguelen - Insuffisante compétitivité des ports français - Diminution des crédits des pêches maritimes et des cultures marines - Inadaptation de la politique budgétaire, favorisant la pêche industrielle, à la situation en Méditerranée ; nécessité de la mise en place d'une réglementation communautaire de la pêche en Méditerranée - Développement de l'aquaculture - (p. 3921) : importantes perspectives de développement de l'aquaculture dans la région Provence - Alpes-Côte d'Azur - Souhaite l'accroissement de l'aide à la création d'entreprises et à la recherche en aquaculture - Savoir-faire de la France en matière d'élevage larvaire - Insuffisante décentralisation de la politique maritime - Problèmes suscités par l'extension incontrôlée de la plaisance : sanitaires à mer ouverte, scooters des mers, permis de navigation - Se félicite de l'effort en faveur de la flotte de commerce mais déplore la régression des crédits destinés aux pêches et aux cultures marines.

**BALLAYER (René)**, sénateur de la Mayenne (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations (30 mai 1989).

#### DÉPÔTS

- **Avis**, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 370 (88-89)] relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 20 (89-90)] (18 octobre 1989) - **Entreprises**.

**Rapport spécial**, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 24] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 370 (88-89)]** - (26 octobre 1989) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 2766) : caractère disparate des dispositions proposées, néanmoins positives - Lacunes en matière de transmission d'entreprises ; suggère de porter à 100 % la réduction de la base de la taxe professionnelle pour le premier salarié ; abaissement souhaitable du seuil permettant le rachat d'une entreprise par ses salariés, RES ; suggère la généralisation des avantages fiscaux du RES à tout type de repreneur et non plus seulement aux salariés de l'entreprise - (p. 2767) : nécessité de réformer le régime de taxation des plus-values lors de la vente d'une entreprise ou d'un fonds de commerce - Propose certaines réformes ponctuelles de la taxe professionnelle : amélioration de la péréquation ; cas des grandes surfaces ; exonération pour les commerçants non sédentaires - Demande des opérations de revitalisation des zones rurales : aide au maintien ou au premier établissement ; rôle incitatif du maintien des perceptions et bureaux de poste - Avis favorable à ce projet de loi - **Art. 4 (élargissement de l'affectation du produit de la taxe sur les grandes surfaces)** (p. 2780 à 2782) : sur l'amendement n° 14 de M. Louis Moïnard, rapporteur (avis des organismes consulaires et des organisations professionnelles sur les opérations mentionnées par cet article), ses sous-amendements n° 38 : extension de la notion d'opération collective pouvant bénéficier de la disposition proposée ; retiré ; et n° 39 : définition de la notion de zone sensible par décret en Conseil d'Etat ; devenu sans objet après sa transformation en amendement n° 39.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat** - (25 novembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 3838, 3839) : estime que l'effort réalisé en faveur du commerce et de l'artisanat ne peut se mesurer uniquement au volume des crédits que lui consacre l'Etat - Importance de l'allègement des contraintes fiscales, juridiques et sociales - Se réjouit de l'exonération de la taxe professionnelle sur les véhicules de tournées pour les commerçants exerçant une partie de leur activité de façon ambulante - Allègement des charges sociales afférentes à l'embauche d'un premier employé - Progression apparente de 5,3 % des crédits de ce budget - Souligne les effets bénéfiques de la banalisation du crédit à l'artisanat - Accroissement des crédits de formation et relance de l'apprentissage avec la mise en oeuvre du compagnonnage européen - Création d'un baccalauréat commerce-services à la rentrée prochaine - Problème de la réforme de l'assistance technique à l'artisanat - Création début 1990 d'un institut supérieur des métiers - Augmentation de l'effort de l'Etat pour les contrats de plan Etat-régions - (p. 3840) : signale que ce projet de budget a été adopté à l'unanimité par la commission des finances.

**BAMBUCK (Roger)**, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Jean-Jacques Robert : **Sports (Candidature de la France à l'organisation des jeux de la francophonie)** (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 330).

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 59 de M. Josselin de Rohan : **Enseignement artistique (Enseignement musical au collège Max Jacob de Josselin (Morbihan))** (JO Débats du 22 avril 1989) (p. 373).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives [n° 29 (88-89)]** - (4 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 18) : importance du sport dans la société contemporaine et engagement de l'Etat dans l'organisation du sport - Lois du 1<sup>er</sup> juin 1965 tendant à la répression de l'usage des stimulants à l'occasion des compétitions sportives, et du 16 juillet 1984 relative à la promotion et à l'organisation des activités physiques et sportives - Bilan de la lutte contre le dopage en France - (p. 19) : accroissement du nombre des contrôles antidopage et du budget de la lutte antidopage ; mais caractère inopérant de la loi de 1965 - Nécessité de développer la prévention par une politique d'éducation et d'information des sportifs, des entraîneurs et des médecins du sport - Développement de programmes de recherche en biochimie et pharmacologie dans le cadre de l'application de la charte européenne contre le dopage dans le sport de 1984 - Organisation d'un suivi médical systématique des athlètes par les fédérations sportives - Texte en projet : actualisation et clarification de la définition du dopage, en cohérence avec la réglementation du Comité international olympique, CIO ; dépénalisation du dopage - (p. 20) : renforcement de la répression contre les pourvoyeurs - Simplification de la procédure légale d'organisation des contrôles, confiée aux fédérations sportives - Pouvoir disciplinaire du ministre chargé des sports, complémentaire de celui des fédérations - Rôle central de la Commission nationale de lutte contre le dopage - Extension de la répression du dopage aux compétitions se déroulant avec le concours d'animaux - Développement des contrôles inopinés sur les lieux d'entraînement - Convergence entre les amendements gouvernementaux et ceux présentés par la commission des affaires culturelles - (p. 27) : nécessité d'une réorganisation des conditions de la pratique sportive de haut niveau, ainsi que d'un effort de prévention et d'éducation - Actualisation du projet de loi par la voie du dépôt d'amendements ; accord du Gouvernement sur les amendements de la commission des affaires culturelles - Accroissement des moyens budgétaires de la lutte contre le dopage - Laboratoire national antidopage - Effort d'information du monde médical et des entraîneurs - Harmonisation des sanctions entre les différentes fédérations sportives - Commission de recherche en activités physiques et sportives - Souligne la valeur éducative du sport - **Art. 1<sup>er</sup> (définition du dopage)** (p. 29) : sur l'amendement n° 1 de M. François Lesein, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article visant notamment à introduire la notion de procédé dopant et à distinguer le cas des animaux de celui des athlètes), qu'il accepte, ses sous-amendements n° 20 : modification artificielle des capacités sportives par le dopage ; et n° 21 : interdiction de l'incitation au dopage ; adoptés - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** : son amendement n° 46 : « Titre I<sup>er</sup> A - De la Commission nationale de lutte contre le dopage » ; adopté - (p. 30) : sur l'amendement n° 2 de la commission (missions et pouvoirs de la Commission nationale de lutte contre le dopage), ses sous-amendements n° 29 : présidence de la Commission ; et n° 47 : suppression de la définition par la Commission des modalités des contrôles antidopage ; adoptés - (p. 31) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 41 de M. Stéphane Bonduel (mode de désignation des membres de la Commission) et accepte le sous-amendement n° 56 de Mme Danielle Bidard-Reydet (collaboration de la Commission avec le Comité national de la recherche et de la technologie) - Demande l'examen en priorité de l'article 5 - **Art. 5 (par priorité) (perquisitions et saisies)** (p. 32) : son amendement n° 58 : suppression de cet article ; rejeté - (p. 33) : sur l'amendement n° 8 de la commission (précision des lieux susceptibles d'être visités), son sous-amendement n° 49 ; adopté - Son amendement n° 50 : enquêtes confiées aux agents de l'inspection de la jeunesse et des sports ; adopté - (p. 34) : accepte les amendements de la commission, n° 8 (précision des lieux susceptibles d'être visités) et n° 9 (respect du secret professionnel et des droits de la défense) - **Art. 2 (personnes habilitées à procéder aux enquêtes et contrôles)** : son amendement n° 22 : nouvelle rédaction de cet article tendant à distinguer les responsabilités respectives de l'Etat et des fédérations ; adopté après modification par le sous-amendement n° 3 de la commis-

sion (référence aux perquisitions et saisies prévues à l'article 5), qu'il accepte - **Art. 3 (procès-verbaux des enquêtes et contrôles)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission - Son amendement rédactionnel n° 23 ; adopté - **Art. 4 (enquêtes)** (p. 35) : accepte les amendements de la commission n° 5, d'ordre rédactionnel, et n° 7 (distinction entre le cas des animaux et celui des personnes) - Son amendement rédactionnel n° 48 ; adopté - **Art. 6 (contrôles anti-dopage)** (p. 36) : sur l'amendement n° 11 de la commission (nouvelle rédaction de cet article visant notamment à distinguer le cas des personnes de celui des animaux), qu'il accepte, ses sous-amendements n° 51 : sanctions frappant le refus de se soumettre aux contrôles ; et n° 52, de coordination ; adoptés - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 57 de M. Stéphane Bonduel (fixation par la Commission nationale de lutte contre le dopage de la liste des examens nécessaires aux contrôles) - **Art. 7 (mesures conservatoires prises par le ministre chargé des sports à l'encontre des contrevenants)** (p. 37) : sur l'amendement n° 12 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), ses sous-amendements n° 53 : conditions de saisine de la Commission nationale de lutte contre le dopage ; n° 54 et n° 55 : durée des mesures conservatoires ; adoptés ; n° 27, d'ordre rédactionnel ; retiré ; et n° 28 : respect des droits de la défense ; adopté - (p. 38) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 42, d'ordre rédactionnel, de M. Stéphane Bonduel - **Titre II (« De la Commission nationale de lutte contre le dopage »)** : accepte l'amendement n° 13 de la commission (suppression de cette division et de son intitulé) - **Art. 8 (Commission nationale de lutte contre le dopage)** (p. 39) : accepte l'amendement n° 14 de la commission (suppression de cet article) - **Art. 9 (sanctions administratives prononcées par le ministre chargé des sports à l'encontre des contrevenants)** (p. 40) : sur l'amendement n° 15 de la commission (suppression de la notion de substitution de la sanction administrative à toute mesure disciplinaire prise par les fédérations sportives) qu'il accepte, son sous-amendement n° 31 : protection des droits de la défense ; adopté - **Art. 10 (sanctions pénales applicables aux pourvoyeurs de produits dopants)** (p. 41) : accepte l'amendement n° 16 de la commission (institution de sanctions pénales distinctes de celles visées au code de la santé publique et s'appliquant à la lutte contre la toxicomanie), et sur cet amendement, les sous-amendements n° 44, de coordination, et n° 45 (sanction de la divulgation d'informations relatives aux contrôles avant les résultats définitifs) de M. Stéphane Bonduel - **Après l'art. 10** : sur l'amendement n° 17 de la commission (possibilité pour les fédérations sportives agréées de se constituer partie civile contre les pourvoyeurs de produits dopants), qu'il accepte, son sous-amendement n° 35 ; adopté - **Art. 11 (modalités d'application de la loi)** (p. 42) : son amendement n° 36 : obligation pour les fédérations sportives d'adopter un règlement anti-dopage ; adopté après modification par le sous-amendement n° 59 de la commission, qu'il accepte - **Art. 12 (application de la loi aux territoires d'outre-mer)** : accepte l'amendement n° 18 de la commission (suppression de cet article).

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 343 (88-89)]** - (2 juin 1989) - En remplacement de M. Pierre Arpaillange, ministre de la justice - **Discussion générale** (p. 1068) : fait part au Sénat de la satisfaction du Gouvernement devant l'accord intervenu en CMP - Demande au Sénat l'adoption de ce texte marquant un progrès essentiel pour la justice en Nouvelle-Calédonie.

- **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives - Deuxième lecture [n° 317 (88-89)]** - (2 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1070, 1071) : se félicite de la cohérence des amendements adoptés par les deux assemblées et du vote unanime de ce projet de loi - Importance de l'intensification des efforts d'information et de prévention en matière de lutte contre le dopage - Se déclare favorable aux amendements déposés par la commission des affaires culturelles : distinction entre les sanctions administratives et les sanctions de nature purement sportive, conditions de mise en oeuvre des contrôles - Dépôt par le Gou-

vernement d'un amendement de suppression de l'article 5 relatif aux perquisitions et saisies - **Projet de convention européenne contre le dopage - Art. 1<sup>er</sup> (définition du dopage)** (p. 1073) : accepte les amendements de M. François Lesein, rapporteur, n° 1 (suppression de la référence à l'avis de la Commission nationale de lutte contre le dopage au sujet de la liste des substances et procédés interdits), n° 2 et n° 3, rédactionnels - **Art. 1<sup>er</sup> bis (Commission nationale de lutte contre le dopage)** (p. 1074) : accepte, après rectification, l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission - **Art. 5 (par priorité) (perquisitions et saisies)** (p. 1075) : son amendement de suppression n° 25 ; rejeté - S'en remet à la sagesse du Sénat sur cet amendement - **Art. 2 (personnes habilitées à procéder aux enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies)** : accepte les amendements de la commission, n° 5 (suppression de la possibilité pour les personnes agréées de procéder de leur propre initiative aux enquêtes et contrôles ; rétablissement des dispositions adoptées en première lecture par le Sénat) et n° 6, rédactionnel - **Art. 7 (mesures conservatoires prises par le ministre chargé des sports à l'encontre des contrevenants)** (p. 1076) : accepte les amendements de la commission n° 7 et n° 8 (application des dispositions du paragraphe 1 aux seuls participants aux compétitions sportives et non aux pourvoyeurs) - (p. 1077) : accepte les amendements de la commission, n° 10 (précision des cas de saisine de la Commission nationale de lutte contre le dopage au regard des pourvoyeurs), n° 9 et n° 11, de coordination - **Art. 9 (sanctions administratives prononcées par le ministre chargé des sports à l'encontre des contrevenants)** : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (restriction du champ d'application de cet article au seul dopage des sportifs) - (p. 1078) : accepte les amendements de la commission, n° 13 (limitation de la substitution de la sanction administrative à la sanction disciplinaire sportive au seul cas de décision d'interdiction temporaire ou définitive prononcée par la fédération compétente), n° 14 (sanctions administratives à l'encontre des pourvoyeurs) et n° 15 (substitution des sanctions administratives prononcées à l'encontre des pourvoyeurs aux mesures disciplinaires prises par les fédérations sportives, dans les mêmes conditions que pour les sportifs) - **Art. 9 bis (droits de la défense)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 16 de la commission - **Art. 9 ter (sanctions applicables aux animaux convaincus de dopage)** : accepte l'amendement n° 17 de la commission (compétence du ministre chargé des sports) - (p. 1079) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (possibilité d'interdire à titre temporaire la participation d'un animal aux manifestations et aux compétitions sportives) - **Art. 10 (sanctions pénales applicables aux pourvoyeurs de produits dopants)** : accepte les amendements de la commission, n° 19, n° 20, n° 21 et n° 22 (sanctions pénales de l'administration de substances interdites ou de l'application de procédés prohibés) - **Art. 11 (modalités d'application de la loi)** (p. 1080) : accepte les amendements de la commission, n° 23 (conditions d'harmonisation des règlements des fédérations sportives avec les dispositions de la présente loi) et n° 24 (suppression d'une disposition relevant des règlements fédéraux).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Jeunesse et sports** - (6 décembre 1989) (p. 4457) : progression sensible du budget de la jeunesse et des sports et redéploiement des crédits - Situation du sport ; constatation d'une dérive inquiétante sur le plan de l'éthique sportive : développement du dopage, rôle de l'argent - Nécessité d'une mobilisation de l'Etat et du mouvement sportif pour éviter une dénaturation du sport - Mise en oeuvre d'un programme d'assainissement et de redressement dans le secteur du football - (p. 4458) : rappelle l'adoption à l'unanimité par le Sénat de la loi relative à la prévention et à la répression du dopage - **Projet de création d'une nouvelle filière de formation professionnelle, dite « profession sport »** pour améliorer l'insertion des jeunes sportifs - Importance des enjeux économiques et sociaux liés à la promotion du sport - Politique de dynamisation du sport de haut niveau : pérennisation de l'action de la mission de préparation olympique - Souhait de démocratisation du sport et de développement du sport de masse - Réflexion sur l'évolu-

tion des statuts des fédérations et des clubs sportifs - Effort de réduction du coût de la pratique sportive : projet de création de « titres sport » destiné à servir de moyen de paiement reconnu et accepté par de nombreux prestataires d'activités sportives - Priorité donnée à l'aménagement du rythme de vie de l'enfant avec la coopération des collectivités locales et du monde associatif ; contrats d'aménagement du temps de l'enfant et contrats de ville - Politique de la jeunesse et de la vie associative et concept d'éducation populaire ; objectifs d'éducation permanente et de lutte contre les inégalités - (p. 4459) : mission de l'éducation populaire : formation et insertion sociale et culturelle des jeunes et des adultes - Actions en faveur de la jeunesse : mise en place d'un réseau de centres régionaux et de bureaux départementaux d'information jeunesse, programme « vacances pour tous », dispositifs « carte jeune » et « défis jeune » - Promotion de la vie associative : conventions avec les fédérations et les associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire, création de trois cents nouveaux postes Fonjep - Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire - Transformation de l'Institut national de la jeunesse, INJ, en Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, INJEP - Champ d'action européen : colloque « Génération 93 », interconnexion des centres d'information jeunesse implantés dans les principales villes d'Europe - Evolution des crédits du budget de la jeunesse et des sports - Dépenses de personnel : mesures de revalorisation de la carrière des personnels pédagogiques, titularisation d'agents contractuels, suppression de postes budgétaires - Politique de modernisation des services et augmentation des crédits de formation et d'informatisation - Accroissement des moyens des centres d'éducation populaire et des sports, CREPS - Forte croissance des crédits d'intervention - (p. 4460) : dotation du Laboratoire national de dépistage du dopage - Développement des contrats d'aménagement du temps de l'enfant et des contrats d'objectifs avec les fédérations sportives et les associations de jeunesse et d'éducation populaire - Diminution des dépenses en capital - Fonds national pour le développement de la vie associative, FNDVA - Fonds national pour le développement du sport, FNDS ; problème financier résultant de l'évolution défavorable des enjeux du loto sportif - (p. 4467) : crise financière affectant le FNDS en raison de la diminution des recettes du loto sportif - Négociation en cours avec le ministère du budget visant à opérer le prélèvement au profit du FNDS sur l'ensemble des jeux de la société France Loto - Impossibilité de rétablir la contribution de 0,3 % sur les enjeux du PMU sans mettre cet organisme en difficulté - Utilisation des fonds du FNDS : priorité donnée aux petits clubs sportifs, effort de réduction des délais de paiement des subventions - (p. 4468) : importance des subventions du FNDS pour les petites associations sportives - Actions d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant : souplesse d'utilisation des crédits, mise en place d'une mission d'évaluation - Diminution des subventions d'équipement accordées aux collectivités locales en raison des transferts de compétences résultant des lois de décentralisation - Crédits destinés au développement du sport de haut niveau - Effort particulier d'extension des actions d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant dans les zones rurales - Modalités et délais de la mise en oeuvre et de la parution des décrets d'application de la loi sur le dopage - Maintien de la subvention de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, OFAJ - (p. 4469) : crédits d'équipement en faveur de la jeunesse - Création de 300 postes Fonjep - Participation d'un inspecteur de la jeunesse et des sports à la délégation à la ville - Délais de paiement du FNDS - Publication du rapport de la mission Sastre et publication prochaine du décret concernant les associations sportives ayant un secteur professionnel ; souhaite l'autofinancement du sport professionnel, sans concours des fonds publics - Problème du financement des dépenses de sécurité liées à l'organisation de manifestations sportives sur la voie publique - Progression des crédits de la jeunesse et des sports à la suite de la discussion du budget à l'Assemblée nationale - Ouverture de crédits en faveur de la recherche sur la pratique sportive ; mise en place d'une mission d'études, de recherche et de formation en liaison avec l'université - Lutte contre la précarité de l'emploi dans le secteur sportif ; création d'une « profession sport » - (p. 4470) : création du titre de paiement sport afin d'abais-

ser le coût d'accès au sport - Développement de l'éducation physique et sportive à l'école et du sport à l'université - Nécessité d'une réforme de l'aide aux centres de vacances afin de diminuer les inégalités d'accès entre les différentes classes de la population - Progression des crédits d'intervention pour la jeunesse - Subvention accordée au FNDVA - Dénonce la politique menée par son prédécesseur, M. Christian Bergelin : réduction des crédits, suppressions d'emplois et de postes Fonjep, évaluation irréaliste des recettes du FNDS, mépris du bénévolat - Actions d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant - (p. 4471) : progression sensible de ce budget - Encouragement donné au bénévolat - Renouveau de l'éducation populaire.

**BANGOU (Henri)**, sénateur de la Guadeloupe (apparenté au groupe C).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (8 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'amnistie dans les départements et territoires d'outre-mer [n° 314 (88-89)] (19 mai 1989) - Grâce et amnistie.

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Consommation et concurrence* - [n° 61 (89-90) tome 8] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie** [n° 235 (88-89)] - (27 avril 1989) - **Après l'art. 3** (p. 476) : son amendement n° 7, soutenu par M. Robert Pagès : amnistie des infractions commises à l'occasion d'événements politiques et sociaux en relation avec la détermination du statut des DOM-TOM ; rejeté.

- **Projet de loi portant amnistie** [n° 354 (88-89)] - (12 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1437) : rappelle le dépôt par le groupe communiste d'amendements en faveur de l'amnistie des indépendantistes guadeloupéens à l'occasion de l'examen de la loi d'amnistie de 1988 et du texte récent sur l'organisation judiciaire de la Nouvelle-Calédonie - (p. 1438) : évoque l'abolition de l'esclavage par la Révolution française - Déploie le caractère tardif du dépôt d'un projet de loi d'amnistie, sous la pression de l'opinion publique locale - Fluctuations de la justice outre-mer - Rappelle le principe de libre détermination des peuples et l'aspiration à l'égalité sociale et économique avec la métropole, tout en condamnant le terrorisme - (p. 1439) : souhaite l'ouverture d'un dialogue avec tous les partis et syndicats d'outre-mer pour trouver des solutions au problème de la décolonisation - Menace de l'intégration des DOM au sein de la CEE - **Art. 1<sup>er</sup> (amnistie des infractions commises à l'occasion d'événements d'ordre politique ou social en relation avec une entreprise tendant à soustraire à l'autorité de la République le département de la Guadeloupe ou celui de la Martinique)** (p. 1447, 1448) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur, soutenu par M. Jacques Larché, président de la commission des lois - Opportunité juridique et politique de cette amnistie.

– **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Départements et territoires d'outre-mer** - (24 novembre 1989) (p. 3790, 3791) : conséquences du cyclone Hugo à la Guadeloupe ; précarité de l'habitat - Effets sur l'activité des artisans et des agriculteurs - Commission Ripert sur le développement économique et l'égalité sociale - Dénonciation générale de la bureaucratie, pourtant persistante - Obsolescence des structures administratives départementales - Intégration au marché unique européen : souhaite une large consultation des DOM, longtemps ignorés pendant le processus de construction européenne - Actualité des idéaux de la Révolution de 1789.

**Economie, finances et budget - II - Services financiers (et consommation)** - (7 décembre 1989) - Rapporteur spécial (consommation et concurrence) : son intervention présentée par M. Louis Minetti (p. 4547, 4548).

**BARBIER (Bernard)**, sénateur de la Côte-d'Or (UREI).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

**NOMINATIONS**

– Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989) ; puis élu secrétaire.

– Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

Président de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989) ; puis nommé de nouveau président (*JO Lois et décrets* du 26 octobre 1989).

– Membre titulaire du Comité national consultatif pour la maîtrise de l'énergie jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

Membre suppléant de la Commission nationale d'urbanisme commercial.

Membre suppléant du Conseil national de l'habitat ; est nommé de nouveau membre suppléant de ce conseil (*JO Lois et décrets* du 30 juin 1989).

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique (11 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) (24 mai 1989).

**DÉPÔTS**

– *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 279 (88-89)] approuvant le Xe Plan (1989-1992) considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence [n° 294 (88-89)] (10 mai 1989) - **Plan**.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) [n° 344 (88-89)] (1<sup>er</sup> juin 1989) - **Plan**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 421 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, approuvant le Xe Plan (1989-1992) [n° 430 (88-89)] (28 juin 1989) - **Plan**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification, sur les résultats de projections macroéconomiques [n° 50 (89-90)] (8 novembre 1989) - **Plan**.

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Plan** - [n° 61 (89-90) tome 11] (21 novembre 1989).

**INTERVENTIONS**

– **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 823) : doute sur l'efficacité de la volonté stratégique affichée dans le projet de Xe Plan - Arbitraire des projections réalisées à l'aide des modèles de l'INSEE - (p. 824) : incertitude et optimisme excessif des hypothèses économiques retenues ; risque d'inflation, surtout dans le cas d'une croissance forte ; objectif de réduction du déficit budgétaire, indispensable à la progression de l'investissement, mais difficile à atteindre du fait de l'accroissement des dépenses prioritaires et de la diminution des ressources fiscales en raison de l'harmonisation des taux de la TVA - Absence d'un système français d'épargne longue - Situation préoccupante du commerce extérieur ; objectif de reconquête de parts de marché sans stratégie définie - (p. 825) : caractère vague des dispositions relatives à l'Europe monétaire - Europe sociale : non prise en compte des problèmes d'emploi - Absence d'évaluation financière à l'exception du volet « éducation et formation » - Absence de précision sur le financement de l'effort de recherche - Lacunes dans les propositions relatives à l'aménagement rural - (p. 826) : réalisme des propositions de principe relatives aux régimes de retraite - Service public - Critique la procédure suivie pour l'élaboration du Xe Plan, sans réelle concertation - Conditions d'adoption du texte par l'Assemblée nationale - Dérive idéologique ; concept d'économie mixte - (p. 827) : propose le rejet de ce projet de loi.

**Suite de la discussion** - (24 mai 1989) - Rapporteur - **Discussion générale (suite)** (p. 873, 874) : accord sur la demande de suspension de séance par le Gouvernement afin d'essayer de concilier les points de vue - **Art. unique (approbation du Xe Plan)** (p. 897) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté (p. 912) - (p. 898 à 900) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° 3 (réaffirmation de la souveraineté française et du primat de la loi sur les décisions d'instances internationales), n° 4 (démocratie et citoyenneté dans l'entreprise), n° 5 (revalorisation des bas salaires), n° 6 (suppression des exonérations de cotisations sociales dues par l'employeur et prises en charge par l'Etat), n° 7 (suppression des propositions relatives à la flexibilité), n° 8 (suppression de l'intégration de la France dans le libre marché des capitaux) et n° 9 (dispositions fiscales) - S'oppose aux amendements de M. Xavier Villepin, n° 37 et n° 38, supprimant toute référence au principe de l'économie mixte - (p. 901) : s'oppose aux amendements de M. Louis Moinard, n° 40 (dispositions fiscales relatives aux sociétés et à la taxe sur le foncier non bâti) et n° 41 (critères d'indexation de certaines dotations d'Etat aux collectivités territoriales ; fiscalité locale) - S'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° 10 (suppression de la disposition prévoyant un prélèvement sur tous les revenus pour financer les dépenses de santé) et n° 12 (suppression des dispositions relatives à la réforme de la politique agricole commune) - (p. 902) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° 15 (pourcentage du produit intérieur brut consacré aux dépenses de recherche d'ici 1992) et n° 18 (services publics en milieu rural) - (p. 903) : s'oppose aux amendements de M. Charles de Cuttoli, n° 26 (représentation du Conseil supérieur des Français de l'étranger au sein du haut conseil de l'Image France), n° 27 (propositions relatives aux Français de l'étranger) et n° 28 (avis du Conseil supérieur des Français de l'étranger sur les conditions d'application du Plan) - S'oppose à l'amendement n° 20 de M. Robert Vizet (propositions relatives à la retraite) - (p. 904) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Robert Vizet (suppression de la section relative à l'amélioration de la maîtrise des dépenses de santé) - (p. 905, 906) : s'oppose

aux amendements de M. Jacques Descours Desacres, n° 42 (collectivités territoriales; principe du maintien et de l'autonomie de la structure communale); n° 43 (réforme de la fiscalité locale) - S'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° 24 (principe d'autonomie des communes; réforme de la fiscalité locale) et n° 25 (suppression du paragraphe relatif à la région Ile-de-France) - S'oppose à l'amendement n° 2 de M. Stéphane Bonduel (effort pour le soutien des zones rurales défavorisées n'ayant pas été élues au bénéfice des fonds de développement européen).

*Nouvelle lecture* [n° 421 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - Rapporteur - Discussion générale et article unique; son intervention et son amendement de suppression n° 1, présentés par M. Richard Pouille (p. 2282, 2284).

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Après l'art. 9** (p. 3624): son amendement n° I-146, soutenu par M. Jean-François Pintat: relèvement de la déduction pour frais funéraires; devenu sans objet - **Art. 4 (allègement de la taxe d'habitation)** (p. 3632): son amendement de suppression n° I-138, soutenu par M. Marcel Lucotte; retiré - **Après l'art. 5** (p. 3646): ses amendements, soutenus par M. Jean Delaneau, n° I-140: application du taux réduit de TVA aux aliments préparés destinés à la nourriture des animaux familiers; et n° I-139: réduction du taux de TVA applicable aux opérations d'achat, d'importation, de vente et de livraison, relatives aux vidéocassettes, vidéodisques et autres supports audiovisuels préenregistrés; retirés - **Art. 6 (réduction du taux de la TVA sur les médicaments remboursables)** (p. 3650): son amendement de suppression n° I-141, soutenu par M. Jean Delaneau; retiré au profit de l'amendement identique n° I-93 de M. Roger Chinaud, rapporteur général - **Art. 8 (aménagement du dispositif des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions)** (p. 3662): son amendement de suppression n° I-143, soutenu par M. Jean Delaneau; retiré - **Art. 9 (aménagement de la fiscalité relative au logement)** (p. 3665): son amendement n° I-144, soutenu par M. Jean Delaneau: maintien du taux de 15 % de déduction forfaitaire sur les revenus fonciers; devenu sans objet - **Après l'art. 9** (p. 3666): son amendement n° I-145, soutenu par M. Jean Delaneau: régime d'imposition des plus-values immobilières; adopté - **Art. 12 (diminution du taux de l'impôt sur les sociétés)** (p. 3681): son amendement n° I-148, soutenu par M. Jean Delaneau: relèvement du taux de l'impôt sur les bénéfices distribués; retiré - **Art. 13 (régime du crédit d'impôt-recherche)** (p. 3696): son amendement n° I-151, soutenu par M. Jean Delaneau: prise en compte de la totalité des dépenses de normalisation afférentes aux produits de l'entreprise pour le calcul du crédit d'impôt-recherche; retiré - **Art. 18 (mesures destinées à favoriser la mobilité économique)** (p. 3710): son amendement n° I-153, soutenu par M. Jean Delaneau: actualisation des abattements applicables aux droits de mutation à titre gratuit; retiré - **Après l'art. 18** (p. 3711): son amendement n° I-154, soutenu par M. Jean Delaneau: allègement de la taxation des entreprises individuelles au titre des plus-values réalisées lors de la cession d'un fonds de commerce ou d'un droit au bail; adopté.

*Deuxième partie :*

**Services du Premier ministre - IV - Plan** - (25 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (p. 3855): souhaite la réforme de la procédure d'élaboration du Plan en raison de son absence de concertation et de son excessive complexité - Elaboration en cours d'un projet de loi définissant les formes et les procédures de la planification - Elargissement du rôle du Commissariat général au Plan dans deux directions: celle du suivi de l'exécution du Plan et celle du renforcement de la mission du Commissariat général au Plan, notamment par l'évaluation des politiques publiques - Signale la forte majoration des moyens dégagés en faveur des contrats de plan Etat-régions - Constate que l'accroissement de l'effort des collectivités régionales est bien supérieur à celui de l'Etat - Priorité à la formation, à la recherche, aux routes et aux programmes d'aménagement

concerté du territoire - (p. 3856): progression de 11,5 % des crédits par rapport à 1989 - Développement de la mission d'évaluation des politiques publiques - Renforcement des subventions aux organismes de recherche: Institut de recherches économiques et sociales, IREC, et Observatoire français des conjonctures économiques, OFCE - Rappelle que la commission des affaires économiques a donné à l'unanimité un avis favorable à ce projet de budget - Intervient en qualité de président de la délégation pour la planification et commente le rapport sur les résultats des projections macroéconomiques qui visent à apporter des éléments d'information et de réflexion sur le moyen terme - Perspectives financières des régimes sociaux - Signale que la branche maladie et la branche vieillesse accuseront un besoin de financement de l'ordre de 64 milliards de francs, d'où la nécessité d'une hausse des cotisations et d'un prélèvement généralisé de 0,8 % sur l'ensemble des revenus des ménages - Maintien du pouvoir d'achat des prestations chômage - Signale un déséquilibre de la situation des régimes complémentaires de retraite - Estime que l'ensemble des prélèvements obligatoires affectés aux régimes sociaux passerait de 19 % du PIB en 1988 à 19,3 % en 1994 - Emet l'hypothèse d'une diminution relative des dépenses de l'Etat par rapport à ses recettes et d'une réduction du déficit budgétaire - Problème de l'union monétaire et des conséquences de l'achèvement du grand marché intérieur sur les échanges commerciaux intracommunautaires - S'interroge sur l'incidence économique du « choc à l'Est » - (p. 3857): signale que l'inflation française s'aligne comme le recommande le X<sup>e</sup> Plan sur la meilleure performance européenne - Constate que l'écart s'accroît entre le pouvoir d'achat des Allemands et des Français - Souhaite savoir jusqu'où l'intégration économique peut aller sans intégration politique - Problème de la libération des mouvements de capitaux au 1<sup>er</sup> juillet 1990 - Dénonce les « embardées » auxquelles donne lieu le traitement du dossier de l'harmonisation de la TVA - Souhaite l'instauration dans les institutions communautaires d'une plus grande dose de débats contradictoires et démocratiques, c'est-à-dire parlementaires - Estime que la décennie qui commence ne sera celle de l'Europe monétaire et économique que si elle est celle de l'Europe politique.

**BARRAS (Jean)**, sénateur des Français établis hors de France (RPR).

**NOMINATIONS**

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**DÉPÔTS**

- *Proposition de loi organique*, déposée avec MM. Paul d'Ornano et Charles de Cuttoli, précisant et complétant le domaine de la loi, en application de l'article 34, dernier alinéa, de la Constitution, en ce qui concerne le Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 479 (88-89)] (31 août 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - Français de l'étranger.

*Proposition de loi organique*, déposée avec MM. Paul d'Ornano et Charles de Cuttoli, tendant à compléter l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances [n° 480 (88-89)] (31 août 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - Lois de finances.

**BARRAUX (Bernard)**, sénateur de l'Allier (UC).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

**NOMINATIONS**

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).



**BATAILLE (Jean-Paul)**, sénateur du Nord (UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales - Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)]** - (14 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1550, 1551) : bilan des accidents de la route particulièrement lourd en 1988 - Regrette que l'application des nouvelles dispositions ne soit envisagée qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 - Création d'un permis de conduire à points - Alourdissement du dispositif répressif - Suspension administrative du permis de conduire - Comparaison avec le dispositif en vigueur dans les pays voisins - Souhaite l'augmentation du nombre de points accordé au permis de conduire - Modulation du nombre de points retiré en raison de la gravité et de l'importance des infractions commises - S'oppose à l'annulation brutale et systématique du permis de conduire par l'autorité administrative, notamment pour les professionnels de la route - Propose la résorption des « points noirs », la limitation de la vitesse pendant plusieurs années pour les jeunes automobilistes et un renforcement de la lutte contre l'alcoolisme au volant - Réduction de la vitesse autorisée les jours de grands départs - Augmentation de la vitesse sur certains tronçons routiers en bon état - Souhaite que ces modestes suggestions permettent d'engager une réflexion de nature à réduire le fléau national des accidents de la route.

**Suite de la discussion** - (15 juin 1989) - **Art. 10 (dispositions relatives au permis de conduire à points) - Art. L. 11 du code de la route (création et régime du permis à points)** (p. 1604) : sur l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (création du permis de conduire à douze points), son sous-amendement n° 17 : fixation par l'autorité judiciaire de la sanction encourue par la perte totale des points du permis de conduire ; rejeté - **Art. L. 11-2 (barème de réduction des points)** (p. 1610) : son amendement n° 18 : perte de points modulée selon la nature et l'importance de l'infraction ; retiré - **Art. L. 11-5 (modalités de retrait et de réattribution du permis de conduire en cas de perte totale des points)** (p. 1612) : se déclare opposé à l'amendement n° 40 du Gouvernement (attribution du nouveau permis de conduire, après annulation résultant de la perte totale des points, subordonnée à un examen médical et psychotechnique reconnaissant l'aptitude de l'intéressé) - **Art. L. 11-6 (reconstitution du capital initial de points)** : son amendement n° 20 : diminution du délai sans infraction nécessaire pour cette reconstitution ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)]**.

#### Articles non rattachés :

(9 décembre 1989) - **Art. 58 ter (modification de l'assiette de la part départementale de la taxe d'habitation)** (p. 4678) : son amendement de suppression n° II-87 ; retiré au profit de l'amendement identique n° II-39 de M. Roger Chinaud, rapporteur général.

**BAUMET (Gilbert)**, sénateur du Gard (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**BAYLE (Jean-Pierre)**, sénateur des Français établis hors de France (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis élu vice-président.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (7 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée du 17 au 19 janvier 1989 au sein des Forces françaises en Allemagne [n° 253 (88-89)] (13 avril 1989) - **Défense**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 277 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe) et de deux protocoles, l'un relatif aux zones protégées ainsi qu'à la faune et à la flore sauvages dans la région de l'Afrique orientale (ensemble quatre annexes), l'autre relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution des mers en cas de situation critique dans la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe) [n° 293 (88-89)] (10 mai 1989) - **Traités et conventions**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 469 (88-89)] autorisant l'approbation d'un accord de coopération technique en matière de personnel entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso [n° 24 (89-90)] (18 octobre 1989) - **Traités et conventions**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 55 (89-90)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg portant rectification de la frontière franco-luxembourgeoise [n° 104 (89-90)] (6 décembre 1989) - **Traités et conventions**.

*Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Union soviétique du 19 au 26 juillet 1989 [n° 132 (89-90)] (13 décembre 1989) - **URSS**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 144 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention de sécurité sociale du 16 janvier 1985 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire [n° 145 (89-90)] (15 décembre 1989) - **Traités et conventions**.

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2643) - Ministère : Affaires étrangères - *Soutien aux changements en Europe de l'Est* - **Politique extérieure**.

#### INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 246 (88-89)]** - (27 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 453) : proposition de loi répondant à une attente unanime concernant la réforme du statut des délégations parlementaires pour les

Communautés européennes - Nécessaire redéfinition du rôle et de la place du Parlement français vis-à-vis des institutions européennes - (p. 454) : renforcement statutaire des délégations - Augmentation des effectifs - Publicité des travaux - Possibilité de réunions conjointes entre la délégation du Sénat et celle de l'Assemblée nationale - Elargissement des compétences - Prise en compte des intérêts nationaux dans les décisions communautaires - Compatibilité de la législation nationale avec les normes européennes - Groupe socialiste favorable à l'adoption de cette proposition de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe) et de deux protocoles, l'un relatif aux zones protégées ainsi qu'à la faune et à la flore sauvages dans la région de l'Afrique orientale (ensemble quatre annexes), l'autre relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution des mers en cas de situation critique dans la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe) [n° 277 (88-89)] - (9 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1340, 1341) : convention de Nairobi ; précédents des conventions de Barcelone et de Carthage - Protocoles additionnels : zones protégées et faune et flore sauvages ; coopération en matière de lutte contre la pollution des mers ; danger particulier de déversement d'hydrocarbures - Contexte politique et stratégique : au travers de la participation de la France, reconnaissance implicite de la présence française en Afrique orientale ; francophonie ; coopération ; contribution financière - Enjeu stratégique : remise en cause de la présence militaire française par le principe « océan Indien zone de paix » ; accords de coopération militaire conclu avec certains Etats, notamment les Comores ; escale de Djibouti - Incertitude sur la date d'entrée en vigueur de la convention en l'absence actuelle de dépôt d'instrument de ratification ; avis favorable des conseils généraux de la Réunion et de Mayotte - Problème juridique de la participation de la CEE à une convention régionale - Protection des intérêts français : réserve envisagée par le Gouvernement relative au respect du droit international de la mer ; accord sur les revendications françaises visant à limiter l'engagement de fournir une assistance en fonction des moyens disponibles des contractants et visant à exclure les eaux intérieures du champ d'application de la convention - Moyens locaux français de lutte contre la pollution marine : programme de recherche sur la Réunion et la région de l'Afrique orientale - Plan « Polmar-mer » - Propose l'adoption de ce projet de loi.**

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires - Deuxième lecture [n° 304 (88-89)] - (14 juin 1989) - Discussion générale (p. 1538, 1539) : proposition de loi respectueuse des principes constitutionnels de séparation des pouvoirs - Renforcement des compétences et de l'efficacité des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - Cite un extrait d'un récent rapport de M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, soulignant la diminution du rôle des parlements nationaux dans la réalisation de l'Europe communautaire et faisant part de son souci de voir le Parlement exercer un droit de regard légitime sur la politique européenne - Meilleure coopération souhaitée entre les parlements nationaux et le Parlement européen - Opposition des sénateurs socialistes aux amendements présentés par la commission des lois - Art. 4 (mission des délégations et moyens d'information) (p. 1540) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Paul Girod, rapporteur (suppression de leur mission de coordination des activités du Parlement avec celles des institutions communautaires ; information de leur assemblée respective sur le déroulement du processus communautaire) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1545) : au nom des sénateurs socialistes, se déclare opposé à l'adoption de cette proposition de loi ainsi amendée.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (Eumetsat) [n° 249 (88-89)] - (16 juin 1989) - En remplacement de M. Pierre Matraja, rapporteur - Discussion générale**

(p. 1638) : programme Météosat opérationnel : mise sur orbite de trois satellites météorologiques géostationnaires lancés par la fusée Ariane - Création de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques, Eumetsat, pour la mise en oeuvre de ce programme - Structures et budget d'Eumetsat - Contribution financière française et « retour industriel » bénéficiant à la France - Fixation du siège d'Eumetsat en Allemagne - Dispositions du protocole relatif aux privilèges et immunités d'Eumetsat et de ses personnels.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire - Deuxième lecture [n° 282 (88-89)] - (16 juin 1989) - Art. 2 (motivation de l'ordonnance de mise en détention provisoire et extension de celle-ci à la matière criminelle) (p. 1644) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de la référence à la nullité de l'ordonnance en l'absence de motivation) - Art. 3 (réduction des délais légaux de détention provisoire) (p. 1646) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (prolongation de un à deux ans du délai initial de détention provisoire en matière criminelle) - Art. 6 (dispositions relatives à la détention provisoire des mineurs) (p. 1649) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 du Gouvernement (réduction à un mois de la détention provisoire des mineurs de seize à dix-huit ans lorsque la peine encourue n'excède pas cinq ans d'emprisonnement) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1650) : abstention du groupe socialiste sur ce texte.**

- **Proposition de loi relative à la révision des condamnations pénales - Deuxième lecture [n° 280 (88-89)] - (16 juin 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1651) : vote de ce texte par le groupe socialiste.**

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 408 (88-89)] - (29 juin 1989) - Discussion générale (p. 2138) : au nom du groupe socialiste, regrette l'attitude discourtoise de la majorité sénatoriale à l'égard de M. le Premier ministre - Se déclare satisfait de l'accord intervenu en commission mixte paritaire, CMP.**

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)] - Suite de la discussion - (29 juin 1989) - Art. 21 (conseil supérieur de l'éducation) (p. 2153) : ses amendements, soutenus par M. Guy Penne, n° 35 et n° 36 relatifs à la répartition des représentants de parents d'élèves et d'étudiants proportionnellement aux résultats des élections au conseil d'administration et au conseil national d'enseignement supérieur et de la recherche ; retirés - Art. 28 (application de la loi aux écoles et établissements français à l'étranger) (p. 2158) : son amendement n° 38, soutenu par M. Guy Penne : fixation par décrets en Conseil d'Etat des conditions d'application des dispositions de cette loi aux établissements scolaires français à l'étranger ; adopté.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération technique en matière de personnel entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso [n° 469 (88-89)] - (8 novembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3093) : actualisation des accords bilatéraux signés entre la France et le Burkina Faso, au lendemain de l'indépendance de la Haute-Volta - (p. 3094) : évolution récente du Burkina Faso - Relations bilatérales franco-burkinabe - Faiblesse des échanges commerciaux - Dispositions novatrices du présent accord : référence expresse à l'organisation de la coopération sous forme de projets ou de programmes ; parfaite réciprocité des relations de coopération - Modifications techniques apportées à l'accord initialement conclu avec la Haute-Volta : exonérations douanières dont bénéficient les personnels de coopération technique au Burkina Faso ; garanties judiciaires et réparation des dommages causés ou subis par les personnels de coopération dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions ; modification du régime fiscal applicable auxdits personnels - (p. 3095) : interroge le Gouvernement sur la date envisagée de ratification de l'accord franco-burkinabe en matière d'enseignement et d'action culturelle, les objectifs du Gouvernement français avant la réunion de la nouvelle commission mixte franco-burkinabe et les dispositions**

envisagées pour apporter une solution aux difficultés rencontrées par les coopérants au Burkina Faso, dans les domaines sanitaire et scolaire - Sous le bénéfice de ces observations, invite les sénateurs à adopter le présent projet de loi de nature à renforcer la cohérence des actions de coopération et à contribuer à la sécurité juridique des coopérants français au Burkina Faso.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé [n° 92 (89-90)]** - (13 décembre 1989) - **Après l'art. 7 (p. 4901)**: se déclare favorable aux amendements de M. Jean-Pierre Cantegrit, n° 20 (prise en compte des salariés étrangers dans les contrats de groupe souscrits auprès de la caisse des Français de l'étranger), n° 21 (relèvement du plafond de la couverture, par la caisse des Français de l'étranger, en matière de rentes d'accidents du travail) et n° 23 (allègement du coût de la protection sociale offerte par la caisse des Français de l'étranger aux étudiants français résidant à l'étranger).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 69-1044 du 21 novembre 1969 relative au conseil supérieur de la fonction militaire [n° 109 (89-90)]** - (14 décembre 1989) - **Discussion générale (p. 4967)**: discours de M. François Mitterrand, Président de la République, à Valmy en septembre 1989 - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 - Nouvelle lecture [n° 87 (89-90)]** - (14 décembre 1989) - **Discussion générale (p. 4969, 4970)**: souligne l'accélération des événements en Europe de l'Est depuis le débat sur le texte en projet en première lecture: retour d'Alexandre Dubcek en Tchécoslovaquie; disparition du Mur de Berlin; sommet de Malte; sommet européen de Strasbourg - Menaces potentielles: persistance de conflits régionaux; Liban; Amérique centrale; Asie du Sud-Est; Afrique australe - Réveil des nationalismes en URSS - Maintien de la supériorité des forces du Pacte de Varsovie dans le domaine de l'armement conventionnel - Difficultés de reconversion du complexe militaro-industriel en URSS - Négociations de Vienne sur le désarmement conventionnel - (p. 4971): armes chimiques; négociations de Genève; conférence de Paris pour l'interdiction des armes chimiques - Concept de défense européenne - Pour-suite de la politique de dissuasion fondée sur la stricte suffisance - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 123 (89-90)]** - (14 décembre 1989) - **Discussion générale (p. 4972)**: approbation par le groupe socialiste des conclusions de la CMP.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg portant rectification de la frontière luxembourgeoise [n° 55 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - **Rapporteur - Discussion générale (p. 5024)**: modification de la frontière luxembourgeoise; échange de territoires entre les localités de Volmerange en France et de Dudelange au Luxembourg - Objet de cet accord - Consultation des populations et des autorités locales concernées - Excellentes relations bilatérales franco-luxembourgeoises - Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention de sécurité sociale du 16 janvier 1985 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire [n° 144 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - **Rapporteur - Discussion générale (p. 5025)**: modification de la convention franco-ivoirienne de sécurité sociale, en raison des difficultés d'application en Côte d'Ivoire du dispositif initialement prévu en matière de liquidation des droits à pension - Extension du droit d'option à tous les Français, quelle que soit la durée de l'activité exercée en Côte d'Ivoire - (p. 5026): abandon du caractère définitif du retour dans l'Etat d'origine - Abrogation des dispositions prévoyant la revalorisation des cotisations avant leur reversement au pays d'origine - Modalités de validation des périodes d'activité - Irrévocabilité de

l'option - Possibilité de demander la liquidation d'une pension de retraite ivoirienne - Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1990 - Nouvelle lecture [n° 149 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - **Question préalable (p. 5133)**: intervient contre la motion n° 1 de M. Roger Chinaud, rapporteur général, tendant à opposer la question préalable - Opposition du groupe socialiste à cette question préalable, sur la forme et sur le fond.

- **Conclusions du rapport de M. Daniel Hoefel, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 222, 88-89) de MM. Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Croze, Olivier Roux, Xavier de Villepin, Daniel Hoefel et Marcel Lucotte, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 102 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - **Discussion générale (p. 5139)**: rappelle les conditions de désignation des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE, avant 1982 - (p. 5140): loi du 6 juin 1982: institution du suffrage universel, avec scrutin proportionnel, pour l'élection des membres du CSFE - Loi du 5 août 1986: retour à un scrutin à dominante majoritaire, pour des raisons politiques ayant pour objectif de diminuer la représentation de la gauche - Dépôt, par les sénateurs socialistes en décembre 1988, et par les sénateurs de l'UDF en mars 1989, de propositions de loi tendant à une réforme du mode de scrutin pour l'élection du CSFE - Accord intervenu au sein du CSFE sur ces propositions de réforme - (p. 5141): amendements déposés par le groupe socialiste: suppression du vote par procuration, durée du mandat, publicité des débats, rôle et missions du CSFE - Accord intervenu sur le problème de la représentation des militaires, la durée du mandat des membres des commissions administratives et les dispositions relatives à l'établissement et à la révision des listes électorales - En qualité de vice-président du CSFE, souhaite aboutir à un compromis satisfaisant concernant le mode de scrutin et le découpage électoral - **Art. 1<sup>er</sup> (rôle et missions du CSFE)** (p. 5146): se déclare opposé à cet article dans la rédaction proposée par M. Daniel Hoefel, rapporteur - **Art. 2 (durée du mandat des membres élus du CSFE)**: son amendement de suppression n° 2; rejeté - Souhaite le maintien du mandat de trois ans - **Art. 4 (représentation des militaires français stationnant à l'étranger et des Français établis dans la principauté d'Andorre)** (p. 5147): son amendement n° 3, soutenu par M. Guy Penne: suppression de la représentation des militaires; retiré au profit de l'amendement analogue n° 1 de M. Jean-Pierre Cantegrit - **Art. 5 (statut des membres du CSFE; non-publicité des débats de l'assemblée plénière du CSFE)** (p. 5152): son amendement n° 4: principe de la publicité des débats de l'assemblée plénière du CSFE; rejeté - **Art. 6 (droit de vote des militaires français stationnant à l'étranger)** (p. 5155): se déclare favorable à l'amendement n° 12 du Gouvernement (retour à la rédaction de la loi du 7 juin 1982: condition de séjour d'un an pour l'inscription des militaires sur les listes électorales) - **Art. 12 (délimitation des circonscriptions électorales)** (p. 5158): souhaite l'adoption du compromis proposé malgré ses imperfections - Problème de l'Europe de l'Est - **Art. 13 (éligibilité des militaires français stationnant à l'étranger)** (p. 5159): votera cet article - **Art. 15 (modalités du vote pour l'élection des membres du CSFE)**: son amendement n° 5: suppression du vote par procuration; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 5162)**: vote de cette proposition de loi par le groupe socialiste, en dépit du rejet de ses amendements.

**BAYLET (Jean-Michel)**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

- *Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-89)]* (23 mai 1989) - *Collectivités locales*.

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Louis Minetti : *Collectivités locales (Statut des élus locaux)* (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 920).

de M. Pierre Lacour : *Communes (Conséquences de l'acte unique européen pour les petites communes)* (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 933).

de M. Jean-Pierre Fourcade : *Finances locales (Remboursement de TVA aux collectivités locales)* (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1784).

de M. François Lesein : *Communes (Coopération intercommunale : prise en compte des spécificités des communes rurales)* (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1787).

de M. Louis de Catuelan : *Finances locales (Participation financière des petites communes au financement des grands programmes d'habitat collectif)* (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1791).

de M. Jean Pourchet : *Maires (Amélioration du statut des maires)* (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1793).

de M. Jean Grandon : *Elections (Inscription sur les listes électorales)* (JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4945).

de M. Paul Caron : *Jeux et paris (Autorisation de la roulette à Enghien-les-Bains (Val-d'Oise))* (JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4949).

de M. André Delelis : *Etrangers (Délivrance des certificats d'hébergement par les communes)* (JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4953).

de M. Louis Moinard : *Logement (financement) (Désengagement de l'Etat au titre des prêts locatifs aidés (PLA) pour les logements-foyers)* (JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4953).

de M. Roger Husson : *Universités (Problèmes des universités)* (JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4954).

de M. Marcel Lesbros : *Agents des collectivités locales (Directeurs des services départementaux)* (JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4955).

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 33 de Mme Marie-Claude Beaudeau : *Logement (Accords entre la compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires civils et militaires et la société nationale immobilière)* (JO Débats du 15 avril 1989) (p. 255).

n° 48 de Mme Marie-Claude Beaudeau : *Aérodromes (Développement de l'aérodrome de Roissy-en-France et de toute sa région)* (JO Débats du 15 avril 1989) (p. 256).

n° 61 de M. Jean Simonin : *Elections (Modalités du vote par procuration)* (JO Débats du 15 avril 1989) (p. 257).

## INTERVENTIONS

- S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de M. Pierre Salvi, sénateur du Val-d'Oise (11 avril 1989) (p. 117).

- S'associe à l'hommage rendu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, vice-président du Sénat, à la mémoire de M. Pierre Brantus, sénateur du Jura (24 octobre 1989) (p. 2678).

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-89)]** - (24 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2679) : souci du Gouvernement d'encourager les politiques de développement local : action du Fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE, et du Groupe interministériel sur le développement économique local, GIDEL ; opérations pilotes de développement industriel menées par les sous-préfets dans le cadre de l'arrondissement ; réunion des assises interrégionales pour l'emploi - Rôle essentiel des collectivités territoriales en matière d'emploi et développement régulier de leurs interventions économiques - Texte en projet : adaptation du régime législatif de ces interventions dans une approche pragmatique et non idéologique - (p. 2680) : avantages et inconvénients des interventions économiques des collectivités territoriales - Conséquences de la décentralisation : autonomie des collectivités locales et développement en marge de la légalité de leurs initiatives en faveur du développement économique - Large concertation préalable à l'élaboration de ce projet de loi - Inadaptation du régime actuel des aides directes reposant sur le principe de la complémentarité de l'action des départements et des communes à celle des régions ; désengagement croissant des régions - Assouplissement et diversification de ce régime par le texte en projet ; création d'un concours régional à l'innovation - Absence de modification du régime de l'aide aux entreprises en difficulté - Volonté d'une meilleure association des collectivités locales au renforcement des fonds propres des entreprises ; possibilité offerte aux départements de participer au capital des sociétés de développement régional et des sociétés de financement régional ; possibilité pour les collectivités locales de souscrire les titres participatifs émis par les entreprises du secteur coopératif - (p. 2681) : mesures visant à favoriser la participation des sociétés d'économie mixte locales au développement économique : développement de leur rôle en milieu rural, participation des collectivités locales étrangères au titre de la coopération transfrontalière, assouplissement des règles limitant les garanties d'emprunt concernant les opérations d'aménagement - Soutien au développement des activités culturelles locales : ouverture aux collectivités territoriales de la faculté d'attribuer des subventions à des entreprises existantes gérant des services à caractère culturel - Projet s'inscrivant dans le cadre d'une réflexion globale sur la fiscalité locale, la coordination de l'action des collectivités locales et la politique d'aménagement du territoire - (p. 2696, 2697) : complémentarité des rôles de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de défense de l'emploi - Prise en compte des observations des associations consultées pour l'élaboration de ce texte - Conformité de ce projet au droit communautaire - Absence de désengagement de l'Etat vis-à-vis de la politique d'aménagement du territoire - Existence de plafonds d'intervention des collectivités territoriales ; impossibilité d'accorder des aides aux opérations de délocalisation - Distinction claire entre aides directes et aides indirectes - Absence de possibilité de gestion de fait des entreprises privées par les collectivités locales - Reconnaissance du rôle des sociétés d'économie mixte dans le développement local et la lutte contre la désertification en milieu rural - Action internationale des collectivités territoriales : ouverture du Gouvernement à une participation des collectivités étrangères au capital des sociétés d'économie mixte - Mesures de soutien aux activités culturelles, notamment dans le domaine du cinéma - (p. 2698) : inadaptation et inapplication de la législation actuelle ; nécessité de consacrer aux interventions économiques des collectivités locales un texte spécifique différent des lois de Plan - Rôle des banques dans le développement local et régional - Absence de modification de la législation concernant les entreprises en difficulté - Plafonnement des primes proposées en termes de montants et d'emplois créés - Libre arbitre des élus locaux en matière d'intervention économique - Rentabilité des sociétés coopératives - Lutte contre la crise du cinéma - Maintien du rôle privilégié de la région en matière d'aides directes - Projet de création de syndicats d'intervention économique - (p. 2699) : souci du Gouvernement d'organiser la complémentarité et non la concurrence entre communes, départements et régions - Compétence des régions en matière de recherche et d'innovation - Régime des garanties d'emprunt - Politique d'aménagement du ter-

ritoire - Participation des départements dans les sociétés de développement régional et les sociétés à capital risque - Responsabilités des élus en matière d'aides directes - (p. 2700) : volonté de réduction des inégalités de richesse entre collectivités territoriales - Respect de la réglementation européenne - Problème de l'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF ; contrainte de l'harmonisation européenne des taux de TVA - (p. 2701) : exigences de la construction européenne et de la rigueur économique ; nécessité de réduire le taux d'accroissement de la DGF - Débat sur les transferts de charges - Compétence de l'Etat en matière d'emploi et de politique économique - Maintien du principe de subsidiarité des aides - (p. 2702, 2703) : prend acte de l'opposition du groupe communiste à ce projet de loi - Effort financier important consenti par l'Etat en faveur des régions à l'occasion des contrats de plan - Annonce le dépôt d'un projet de loi relatif à la coopération intercommunale lors de la prochaine session de printemps - Articulation des compétences entre régions et départements - Suppression des aides aux entreprises en difficulté - Soutien aux activités culturelles - Nécessaire réforme de la taxe professionnelle - Pragmatisme de ce texte - Absence de contradiction avec la pratique des interventions économiques des autres Etats membres de la CEE - Définition de la notion d'entreprise en difficulté - Exigence d'un contrôle de légalité pour lutter contre la surenchère - Risques encourus par les collectivités territoriales accordant des garanties d'emprunt - Remercie le Sénat de sa position constructive sur ce texte - **Art. 1<sup>er</sup>** (*aides directes et indirectes des collectivités territoriales à la création et à l'extension d'activités économiques*) : en réponse à M. Gérard Larcher, rappelle que la France est un pays de droit écrit et non de droit coutumier.

**Suite de la discussion** - (25 octobre 1989) - **Art. 3** (*par priorité*) (*aides directes des départements*) (p. 2712) : accepte l'amendement n° 70 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article), et sur cet amendement, le sous-amendement n° 69 de M. Maurice Couve de Murville - S'oppose à l'amendement de suppression n° 35 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis - (p. 2715) : se déclare perplexe devant la « dérive idéologique » du Sénat - (p. 2716) : texte proposé par le Gouvernement devant permettre de faire exercer dans une démocratie, le contrôle de légalité et de mettre de l'ordre dans une fuite en avant - Rappelle que ce texte a été déposé en première lecture sur le bureau du Sénat - Regrette la situation de blocage voulue par le Sénat - Rappelle que toutes les collectivités, comme le prévoit la loi de 1982, se sont lancées dans l'action économique génératrice d'emplois - Rend hommage à la qualité du travail de M. Jean-Marie Girault, rapporteur - Estime qu'une petite erreur technique a peut-être été commise en demandant la priorité de l'article 3 sur l'article 2 - Dénonce les effets pervers du système de la prime - Exprime son désaccord sur le principe de subsidiarité entre le département et la région - **Art. 2** (*aides directes des régions et aides complémentaires des autres collectivités territoriales*) (p. 2719) : accepte l'amendement n° 1 de M. Jacques Larché, rapporteur, en remplacement de M. Jean-Marie Girault (possibilité pour la région d'attribuer des aides directes qui revêtent la forme de primes à la création d'entreprise et de primes à l'innovation accordées de manière indépendante des aides de l'Etat), et sur cet amendement, le sous-amendement n° 31 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis - S'oppose à l'amendement n° 32 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (possibilité pour les aides visées à l'article 1<sup>er</sup> d'être attribuées par le département à l'exception des concours régionaux à l'innovation) - (p. 2721) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de la commission (complémentarité des aides du département avec toutes les formes d'aides de la région y compris les concours régionaux à l'innovation) - (p. 2722) : accepte l'amendement n° 21 de M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis (fixation par décret en Conseil d'Etat des plafonds et des zones dans lesquels les aides directes peuvent être accordées en tenant compte des engagements internationaux de la France) - **Après l'art. 4** (p. 2724) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (suppression de la possibilité pour les départements et les régions d'accorder des aides directes aux entreprises en

difficulté) - **Art. 5** (*aides indirectes des collectivités territoriales*) (p. 2725) : rappelle que cet article n'entre en aucun cas en contradiction avec le projet de loi de finances pour 1990 - S'oppose aux amendements de la commission n° 9 (liberté des collectivités locales dans l'attribution des aides indirectes), n° 10 (suppression du deuxième alinéa de cet article relatif à la vente ou la location de bâtiments par les collectivités territoriales aux conditions du marché) et n° 11 de conséquence - **Après l'art. 5** (p. 2727) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (coopération intercommunale en matière d'octroi d'aide indirecte aux entreprises) - **Art. 6** (*garanties imposées aux entreprises aidées*) (p. 2730) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (détermination par les collectivités territoriales de la nature et du montant des garanties imposées aux entreprises bénéficiaires d'une aide) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 41 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis - S'oppose à l'amendement n° 53 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (obligation pour les garanties de faire l'objet d'une convention passée entre la collectivité territoriale et l'entreprise bénéficiaire fixant des engagements précis) - **Après l'art. 6** : accepte l'amendement n° 58 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (contrôle des conseils municipaux et des conseils généraux sur le montant des garanties d'emprunt accordé chaque année à l'occasion de l'examen du budget et de l'arrêt des comptes) - **Art. 7** (*conventions entre l'Etat et les collectivités territoriales pour des actions de développement économique local*) (p. 2731) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 13 de la commission - **Art. 8** (*souscription par les communes de titres participatifs émis par les coopératives*) (p. 2732) : s'oppose aux amendements de suppression n° 14 de la commission, n° 24 de M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis, n° 43 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis, et n° 54 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - **Art. 9** (*participation des départements aux sociétés de développement régional ; souscription par les départements de titres participatifs émis par les coopératives*) (p. 2735) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 55 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, à l'amendement n° 15 de la commission et aux amendements identiques n° 16 de la commission, n° 25 de M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis, et n° 44 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (suppression du paragraphe II de cet article relatif à l'autorisation de souscription par les communes et les départements de titres participatifs émis par des sociétés coopératives) - **Après l'art. 9** (p. 2736) : accepte l'amendement n° 37, précédemment réservé, de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (création des fonds de bonification d'intérêt) - S'oppose à l'amendement n° 45 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (suppression de la possibilité pour les collectivités locales d'accorder des subventions aux sociétés coopératives) - **Art. 10** (*attributions des sociétés d'économie mixte locale*) (p. 2738) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 56 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - Accepte l'amendement n° 17 de la commission (extension des compétences des sociétés d'économie mixte locales qui peuvent désormais être créées par les collectivités territoriales pour exploiter aussi des services publics à caractère administratif sous certaines réserves) - (p. 2739) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 18 de la commission (extension de la possibilité de constituer des sociétés d'économie mixte avec participation de collectivités territoriales de pays étrangers qu'ils soient ou non frontaliers mais sous réserve de conditions de réciprocité), ainsi que pour le sous-amendement n° 28 de M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis, sur cet amendement - **Art. 11** (*aménagement du régime des garanties d'emprunt*) (p. 2740) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis (suppression de l'application d'un ratio de limitation des garanties d'emprunt pour les opérations d'aménagement dans les communes de moins de dix mille habitants, aux seules opérations réalisées par les sociétés d'économie mixte locales) - **Après l'art. 11** (p. 2741) : s'oppose à l'amendement n° 67 de M. Paul Girod (prise en compte des dépenses résultant de l'exécution des contrats de crédit-bail, bien qu'inscrites à la section fonctionnement du compte administratif des communes, comme des dépenses réelles d'investissement au sens de l'article L. 235-3 du code des communes) - **Art. 12** (*subventions des collectivités territoriales aux entre-*

prises à vocation culturelle) (p. 2742) : s'oppose aux amendements de suppression n° 19 de la commission et n° 46 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis - Après l'art. 12 (p. 2743) : s'oppose à l'amendement n° 47 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (élargissement du régime d'exonération de la taxe professionnelle pour les salles de cinéma) - Art. 14 (coordination avec la loi du 2 mars 1982) (p. 2744, 2745) : s'oppose aux amendements de coordination n° 71 et n° 72 de la commission - Art. 15 (abrogation) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 73 de la commission - Sur l'ensemble : constate que le texte gouvernemental est devenu méconnaissable et qu'il ne répond plus aux vœux véritables des responsables des collectivités territoriales - Méconnaissance de l'intérêt local - Au nom du Gouvernement, souhaite le rejet de ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Intérieur** - (5 décembre 1989) (p. 4381, 4382) : rappelle que la réforme de l'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, est au coeur des préoccupations du Sénat - Estime que la réforme de l'indexation de la DGF est inévitable, qu'elle doit permettre une évolution liée à l'activité économique - Constate que l'Etat continue à assurer une progression des dotations revenant aux collectivités territoriales, supérieure aux normes de progression de ses propres dépenses - Constate que la politique de décentralisation lancée en 1981 a profondément bouleversé le paysage politique et administratif des collectivités locales - Incidences sur les collectivités territoriales de l'intégration européenne - Problème de la compétitivité des structures territoriales face à celle de nos partenaires - Meilleure connaissance du droit européen indispensable pour les agents de l'Etat et pour les gestionnaires locaux - Souligne la difficulté et la complexité croissante des missions des élus locaux - Nécessité de réformer la fiscalité locale et de prendre en compte les capacités contributives des contribuables, par la création d'un plafonnement par rapport au revenu imposable - Institution d'un impôt départemental sur le revenu à compter de 1991 - Nécessaire renforcement de la péréquation des ressources fiscales des collectivités territoriales - (p. 4383) : promotion du développement économique local et dépôt d'un projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur du développement économique local - Renforcement de la coopération intercommunale - Souhaite que soit généralisé aux principales agglomérations un régime de coopération intercommunale se rapprochant de celui des communautés urbaines - Favorable à l'institution à terme d'un taux unique d'imposition sur la totalité du territoire de l'agglomération - Poursuite de la mise en place de la fonction publique territoriale - Rétablissement du paritarisme au sein du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT - (p. 4384) : rappelle la circulaire du 23 février 1989 du Premier ministre prévoyant la discussion de deux accords-cadres, l'un sur la formation, l'autre sur la mobilité - Renforcement de la démocratie locale - Regroupement des élections et nécessité d'améliorer la représentation des assemblées - Publicité des décisions municipales et meilleure participation des citoyens aux décisions qui les concernent - Renforcement des droits de tous les élus et adoption du statut de l'élu dans les plus brefs délais - Rappelle le rapport de M. Marcel Debarge en 1982 qui a permis une première évaluation des problèmes - Estime que le statut de l'élu devra être financé au moins partiellement par les collectivités territoriales elles-mêmes - (p. 4396) : rappelle la concertation entamée au sujet des ingénieurs il y a un an - Fixation quatre mois à l'avance de la date de la réunion du CNFPT - (p. 4418, 4419) : augmentation chaque année, depuis sa création en 1983, des crédits de paiement de la DGE - Rappelle que la répartition des crédits s'effectue sur la base des crédits de paiement - Estime que la mesure d'annulation de 400 millions de francs de crédits de paiement sur la deuxième part des communes est une simple mesure de rationalisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat qui ne pénalise nullement les collectivités locales - Nécessité de réformer la DGF en fonction de l'activité économique du pays - Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1990 du nouveau dispositif de la dota-

tion spéciale instituteur - Problème de l'incidence de la grève des impôts sur la fiscalité locale directe - Signale que les droits de mutation feront l'objet d'un traitement prioritaire et qu'un plan de rattrapage est mis en oeuvre pour la taxe professionnelle - Estime en ce qui concerne la réforme de la fiscalité locale qu'il faut prendre le temps de réaliser des simulations dont les résultats seront communiqués ultérieurement - Signale qu'il a été décidé de faire le point à la fin de l'année en ce qui concerne le RMI pour savoir s'il constitue une charge supplémentaire pour les départements - (p. 4420) : étude du problème du logement des personnes défavorisées - Participation des communes aux dépenses de fonctionnement des collèges - Absence d'augmentation des cotisations de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL, en 1990 - Estime normal que l'Etat demande aux collectivités des participations pour certains équipements importants - Constate qu'un certain nombre de critères retenus pour la DGF sont très favorables aux petites communes, notamment celui de la voirie - Nécessité pour faire avancer la construction statutaire des fonctionnaires territoriaux, d'une concertation avec les élus et avec les syndicats - Publication de six décrets statutaires et examen prochain par le conseil supérieur de dispositions relatives au statut des sapeurs-pompiers - Souci du Gouvernement d'harmoniser les rémunérations des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales - Rappelle que la compétence de M. Michel Durafour couvre les trois fonctions publiques - Confirme que seules les dépenses réelles d'investissement des collectivités locales bénéficiaires du fonds peuvent être admises au bénéfice du fonds de compensation de la TVA - Nécessité de recourir à des fonds de péréquation pour atténuer et réduire les inégalités - (p. 4421) : possibilité pour la commission consultative d'évaluation des charges de prolonger sa mission - Estime que la spécialisation des impôts locaux comporterait de graves inconvénients - Signale que le statut de l'élu est en préparation - Problème de l'«intercommunalité» - Rappelle que la décentralisation a été faite en combinant les transferts de compétences et les transferts de ressources correspondants - Estime que la fixation des taux d'intérêt des emprunts des banques relève de la compétence des banques - Constate que le mode de répartition de la deuxième part de la DGE donne satisfaction - Souhaite que l'on réserve aux préfets la répartition effective des ressources de cette deuxième part - Signale que l'Association des maires de France s'associe à la proposition de mise en place d'un accord-cadre pour la formation - Problème de la répartition entre les communes des charges afférentes aux écoles publiques - Rappelle que la dotation régionale d'équipement scolaire est répartie pour 60 % en fonction de la capacité d'accueil existante et pour 40 % selon la population scolarisable - Rappelle que la suppression de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des collèges a pour objet de supprimer les financements croisés - (p. 4422) : complexité de la fiscalité locale - Caractère inquiétant de l'intervention croissante de l'Etat et nécessaire révision des valeurs cadastrales - Rappelle que le droit en vigueur ne permet pas d'assurer le versement de la DGF aux nouveaux districts à fiscalité propre dès la première année de fonctionnement pour des raisons juridiques et techniques - Estime que le projet de loi relatif au développement de la coopération intercommunale devra comporter une disposition particulière - Estime que la concertation n'a jamais cessé, qu'elle est le seul moyen de gouverner - Signale que le paritarisme qui vient d'être rétabli a été créé par M. Jacques Chaban-Delmas en 1972 - Rappelle qu'en matière de dotation régionale d'équipement une mesure exceptionnelle de 1,2 milliard de francs a été votée - Nécessité de procéder par touches successives à une réforme de la fiscalité locale - Dépôt à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi et d'un projet de loi par le Gouvernement relatifs au statut de l'élu - Confirme que l'Etat transfère la totalité des ressources correspondant aux dépenses qu'il a engagées - Examen des crédits - Etat B (p. 4424) : confirme que le Gouvernement est parfaitement conscient de la situation critique des stations de sports d'hiver à la suite du manque d'enneigement - Se déclare favorable à l'engagement d'un effort particulier supplémentaire en faveur des stations de montagne.

**BEAUCE (Thierry de), secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales** (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

### Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Franz Duboscq : **Politique extérieure (Politique de la France en Namibie)** (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3377).

### Réponses aux questions orales sans débat :

n° 62 de M. Jean Simonin : **Politique extérieure (Situation des chrétiens de Beyrouth (Liban))** (JO Débats du 15 avril 1989) (p. 258).

n° 83 de M. Christian Poncelet : **Politique extérieure (Développement des relations bilatérales entre la France et le Vietnam)** (JO Débats du 24 juin 1989) (p. 1866).

n° 84 de M. Raymond Poirier : **Handicapés (travail et reclassement) (Situation du centre d'aide par le travail de la Brouaze à Châteaudun (Eure-et-Loir))** (JO Débats du 24 juin 1989) (p. 1868).

n° 93 de M. Jean-Pierre Cantegrit : **Français de l'étranger (Droits à la retraite des Français de l'étranger ayant exercé une activité professionnelle non salariée)** (JO Débats du 24 juin 1989) (p. 1869).

n° 94 de M. Christian Poncelet : **Commerce extérieur (Perspectives du commerce extérieur français)** (JO Débats du 24 juin 1989) (p. 1867).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande** [n° 98 (88-89)] - (5 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 47) : s'associe, au nom du Gouvernement, aux sentiments exprimés par le Sénat à propos des événements du Liban - Convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière signée à Helsinki par la France et la Finlande le 5 mai 1988 : communication de renseignements spontanée ou sur la demande de l'autre partie, surveillance des mouvements suspects de marchandises et enquêtes à la demande de l'autre Etat, notification de décisions émanant de l'administration douanière de l'autre Etat - (p. 48) : possibilité de refus de l'assistance prévue pour préserver la souveraineté de chaque Etat - Convention visant à compléter le dispositif de lutte contre la fraude douanière à la périphérie des frontières communautaires et traduisant le développement des échanges entre les deux pays - Nécessité d'un rééquilibrage de ces échanges actuellement déficitaires au détriment de la France.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie** [n° 178 (88-89)] - (5 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 49) : relations entre la France et l'Australie en matière d'extradition, encore régies par la convention d'extradition du 14 août 1876 liant la France et la Grande-Bretagne - Signature le 31 août 1988 d'une nouvelle convention avec l'Australie, conforme aux principes généraux du droit français et de la convention européenne d'extradition du 13 décembre 1957 - Champ d'application de la convention, déterminé en fonction du quantum de la peine encourue ou prononcée - Possibilité de refus d'extradition lorsque l'infraction revêt un caractère politique, ou est punie de la peine capitale, ou en raison de considérations humanitaires - Garanties concernant les conditions et la durée de l'arrestation provisoire - Principe de spécialité de l'extradition - Demande au Sénat de bien vouloir autoriser l'approbation de cet accord d'extradition avec l'Australie, s'inscrivant dans un contexte d'intensification des relations bilatérales entre les deux pays, et consti-

tuant le premier accord de ce type conclu avec un pays de droit anglo-saxon.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et la Banque des Etats de l'Afrique centrale relatif à l'établissement à Paris d'un bureau de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble une annexe)** [n° 197 (88-89)] - (5 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 51) : Banque des Etats de l'Afrique centrale, BEAC, institution internationale de la zone franc créée en 1972 et régie par la convention de coopération monétaire du 23 novembre 1972 avec la France - Signature le 20 avril 1988 d'un accord visant à faire bénéficier le bureau de la BEAC à Paris des privilèges et immunités généralement reconnues par la France aux organisations internationales et conférant à ce bureau un statut similaire à celui octroyé en 1979 à la représentation de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à Paris.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale du café relatif au bureau de cette organisation et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble deux annexes)** [n° 196 (88-89)] - (5 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 53) : accord signé le 3 juillet 1987 avec l'Organisation internationale du café : cadre juridique permettant à la France d'accueillir sur son territoire un bureau de représentation de cette organisation - Rôle de régulation du fonctionnement du marché international du café confié à l'Organisation internationale du café, créée en 1962 - Mission d'information du bureau de représentation de cette organisation à Paris - Définition par l'accord de 1987 des privilèges et immunités accordés à ce bureau et à son personnel - Au nom du Gouvernement, demande au Sénat de bien vouloir autoriser l'approbation de cet accord.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

### Deuxième partie :

**Affaires étrangères** - (30 novembre 1989) (p. 4183) : progression satisfaisante du budget consacré aux relations culturelles internationales - Volonté de relance des relations culturelles avec les pays de l'Europe de l'Est : accroissement des crédits, lancement de nouveaux programmes, construction de nouveaux centres culturels, échanges de jeunes et d'étudiants, diffusion d'émissions de télévision françaises - Difficulté de gestion de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, DGRCST : pratique de la « surprogrammation », effort de rigueur engagé - (p. 4184) : mise en place d'une mission d'évaluation et d'orientation des programmes de la DGRCST - Augmentation des crédits affectés à l'effort scolaire à l'étranger et réforme du réseau scolaire français à l'étranger - Concertation engagée avec le Conseil de l'enseignement français à l'étranger, le Conseil supérieur des Français de l'étranger et les organisations représentatives des personnels sur cette réforme - Caractère positif de la réforme pour l'équilibre financier des établissements d'enseignement - Revalorisation des rémunérations des enseignants - Modalités diverses de la récupération du transfert des charges salariales des établissements à l'Etat - Absence de mise en cause de l'autonomie des établissements et du rôle des associations de parents d'élèves - Absence de modification des règles concernant le recrutement des personnels locaux - Versement par l'Etat aux enseignants titulaires d'un traitement en francs français - (p. 4185) : pleine reconnaissance de l'appartenance à la fonction publique des enseignants recrutés localement par les établissements - Augmentation du nombre des enseignants expatriés ; harmonisation de leurs statuts ; absence de dégradation de leur niveau de rémunération - Situation des enseignants non titulaires : mesures prises en faveur de leur titularisation - Dégradation de la situation des établissements d'enseignement et opportunité de la réforme - Engagement d'un processus de rapprochement entre les centres culturels et les Alliances françaises - Augmentation du taux de l'allocation d'entretien de base versée aux étudiants boursiers et lancement du programme Pégase de suivi des boursiers - Situation actuelle de l'UNESCO - (p. 4186) : promotion de la langue française dans le monde et extension du réseau audiovisuel extérieur

- Second plan de développement de Radio-France internationale, RFI : construction de nouveaux centres émetteurs, augmentation des crédits de fonctionnement, processus de rebudgétisation en cours, action complémentaire des radios de droit commercial.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg portant rectification de la frontière luxembourgeoise [n° 55 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5024) : relations étroites entre la France et le Luxembourg - Echange de territoires entre les localités de Volmerange en France et de Dudelange au Luxembourg - Détermination des parcelles de terrain échangées - Abornement de la nouvelle frontière effectué par la commission franco-luxembourgeoise spécialisée - Conditions d'entrée en vigueur de cet accord.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention de sécurité sociale du 16 janvier 1985 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire [n° 144 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5025) : modification de la convention franco-ivoirienne de sécurité sociale, en raison des difficultés d'application en Côte d'Ivoire du dispositif initialement prévu en matière de liquidation des droits à pension - Maintien du mécanisme de transfert des droits mais suppression de l'obligation de revalorisation des cotisations avant leur reversement au pays d'origine - Droit d'option illimité pour les Français exerçant en Côte d'Ivoire.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) [n° 89 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5026, 5027) : accord de nature à donner un nouvel élan à la coopération franco-soviétique - Nouvelles perspectives offertes aux investisseurs français - Création d'un cadre juridique de nature à favoriser l'implantation et l'activité des entreprises d'un Etat dans l'autre - Prise en compte des relations privilégiées qu'entretient l'URSS avec certains pays socialistes non membres du Conseil d'assistance économique mutuelle - Souligne le très haut degré de protection apporté aux investisseurs - Evolutions politiques des pays de l'Est propices au renouvellement des relations d'échange et de coopération - Objectif de ce projet : encourager l'ouverture de l'URSS à la vie économique internationale ; poursuite de cet objectif aussi bien dans le cadre communautaire que dans celui de la coopération bilatérale.

**BEAUDEAU (Marie-Claude)**, sénateur du Val-d'Oise (C).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommée de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979) jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommée de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du conseil d'administration de l'Etablissement national des convalscents de Saint-Maurice ; est nommée de nouveau membre titulaire de ce conseil (*JO* Lois et décrets du 8 décembre 1989).

- Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion (13 juin 1989).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (23 juin 1989).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels médicaux hospitaliers (30 juin 1989).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance (3 juillet 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (17 novembre 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (29 novembre 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (13 décembre 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (13 décembre 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (18 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à abroger les articles du code civil relatifs au délai de viduité [n° 200 (88-89)] (19 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Mariage et régimes matrimoniaux**.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au libre choix des prénoms de l'enfant par ses parents [n° 201 (88-89)] (19 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Etat-civil**.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à améliorer la protection de la femme enceinte au travail [n° 203 (88-89)] (19 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Femmes**.

*Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission d'information effectuée du 16 au 24 juillet 1988 par une délégation chargée d'étudier la protection sociale et l'organisation du système de santé au Canada [n° 204 (88-89)] (27 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Canada**.



## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1789) - Ministère : Solidarité - *Pouvoir d'achat des familles* - *Politique sociale*.

(JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3365) - Ministère : Famille - *Attribution d'une prime de Noël aux enfants défavorisés* - *Enfants*.

(JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4943) - Ministère : Solidarité - *Attribution et revalorisation du revenu minimum d'insertion* - *Revenu minimum d'insertion (RMI)*.

*Questions orales avec débat :*

n° 20 (JO Débats du 21 octobre 1988) (p. 624) - Ministère : Affaires étrangères - *Trafics d'enfants en vue du prélèvement d'organes* - (Retirée : octobre 1989) - *Sang et organes humains*.

n° 59 (JO Débats du 10 mai 1989) (p. 584) - Ministère : Education - *Préparation de la prochaine rentrée scolaire dans le Val-d'Oise* - (Retirée : octobre 1989) - *Enseignement*.

n° 80 (JO Débats du 10 novembre 1989) (p. 3140) - Ministère : Anciens combattants - *Revendications du monde combattant* - (Réponse : JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3445) - *Anciens combattants et victimes de guerre*.

*Questions orales sans débat :*

n° 33 (JO Débats du 28 octobre 1988) (p. 681) - Ministère : Equipement - *Accords entre la compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires civils et militaires et la société nationale immobilière* - (Réponse : JO Débats du 15 avril 1989) (p. 255) - *Logement*.

n° 47 (JO Débats du 8 décembre 1988) (p. 2410) - Ministère : Intérieur - *Mesures pour lutter contre l'insécurité et la délinquance dans le Val-d'Oise* - (Réponse : JO Débats du 3 juin 1989) (p. 1065) - *Sécurité publique*.

n° 48 (JO Débats du 8 décembre 1988) (p. 2410) - Ministère : Industrie - *Développement de l'aérodrome de Roissy-en-France et de toute sa région* - (Réponse : JO Débats du 15 avril 1989) (p. 256) - *Aérodromes*.

n° 108 (JO Questions du 28 septembre 1989) (p. 1564) - Ministère : Solidarité - *Modalités de calcul du revenu minimum d'insertion et maintien des familles dans leurs lieux d'habitation* - (Réponse : JO Débats du 14 octobre 1989) (p. 2581) - *Politique sociale*.

n° 109 (JO Questions du 28 septembre 1989) (p. 1564) - Ministère : Solidarité - *Mesures envisagées pour supprimer le forfait hospitalier* - (Réponse : JO Débats du 14 octobre 1989) (p. 2582) - *Sécurité sociale*.

n° 121 (JO Débats du 11 octobre 1989) (p. 2498) - Ministère : Education - *Mesures envisagées pour renforcer les services de l'éducation nationale dans le Val-d'Oise* - (Réponse : JO Débats du 14 octobre 1989) (p. 2578) - *Enseignement*.

n° 157 (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3406) - Ministère : Solidarité - *Maintien des aides aux personnes en difficulté* - *Politique sociale*.

n° 160 (JO Débats du 21 novembre 1989) (p. 3511) - Ministère : Environnement - *Suppression des nuisances entraînées par l'exploitation de carrières de gypse dans le massif de Montmorency (Val-d'Oise)* - (Réponse : JO Débats du 16 décembre 1989) (p. 5007) - *Mines et carrières*.

n° 163 (JO Débats du 24 novembre 1989) (p. 3716) - Ministère : Solidarité - *Création d'unités spécifiques de traitement de la maladie alcoolique dans les centres hospitaliers - Alcoolisme*.

n° 171 (JO Débats du 1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4195) - Ministère : Equipement - *Tracé de l'autoroute A16 dans le Val-d'Oise* - *Autoroutes*.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance** [n° 152 (88-89)] - (6 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 68, 69) : texte en projet, attendu depuis longtemps par les sénateurs communistes - Garantie nécessaire de l'imprescriptibilité du droit au titre d'ancien combattant volontaire de la Résistance, CVR - Souligne la lenteur de l'application de la loi du 15 mai 1985 relative à la mention « Mort en déportation » apposée sur les actes de décès des personnes concernées - Conséquences des arrêts Morel et Gambier du Conseil d'Etat du 22 mars 1985 : rétablissement des forclusions opposables aux demandes de titre de CVR, levées par le décret du 6 août 1975 - Validation législative des dispositions de ce dernier par la loi du 17 juillet 1986 portant diverses dispositions d'ordre social ; maintien de la forclusion pour les anciens CVR non homologués par l'autorité militaire avant 1951 - Proposition de loi déposée au Sénat par le groupe communiste visant à l'amélioration des conditions de l'examen des demandes de titres et de réparation concernant les résistants - Demande l'assistance judiciaire de droit en faveur des anciens résistants en cas de recours devant les juridictions administratives - Demande le bénéfice de la bonification pour engagement volontaire - Absence de reconnaissance des services accomplis dans la Résistance avant l'âge de seize ans - (p. 70) : demande la satisfaction des légitimes revendications du mouvement ancien combattant - Proteste contre l'exclusion des députés et sénateurs communistes du groupe de travail constitué sur le rapport constant - Vote de ce projet de loi par le groupe communiste - (p. 74) : demande une ponction sur le budget prévu pour la loi de programmation militaire afin de satisfaire les revendications des anciens combattants en Afrique du Nord - Art. unique (*réouverture de la possibilité de demander une carte de CVR aux personnes n'en ayant pas antérieurement fait la demande et dont les services n'ont pas été homologués par l'autorité militaire*) (p. 77) : se déclare opposée à l'amendement n° 5 de M. André Jarrot (limitation dans le temps de l'application du projet de loi) - Après l'art. unique (p. 81) : reprend l'amendement n° 2 de M. Franz Duboscq, rapporteur : prise en considération de la médaille du combattant volontaire de la Résistance comme un titre de guerre lors de l'examen du dossier de candidature à un grade dans la Légion d'honneur ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé** [n° 261 (88-89)] - (2 mai 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 512) : protestation contre les méthodes de travail imposées au Sénat ; propos de M. Jean-Michel Bérorgey, président socialiste de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale dans un entretien accordé à *Libération* le 25 avril 1988 - Importance du travail du groupe communiste sur chaque projet de loi - (p. 513) : précipitation du Gouvernement dans le dépôt et l'examen des textes en projet, rendant impossible un examen sérieux par les parlementaires - Nécessité de placer la politique de la petite enfance dans une politique sociale d'ensemble de la santé et de la famille afin d'améliorer sa capacité à accueillir l'enfant - Insuffisance de l'action du Gouvernement en ce domaine - (p. 514) : propositions du groupe communiste : financement d'une véritable politique de la petite enfance ; revalorisation de la condition des professionnels de ce secteur ; développement des moyens financiers de la protection maternelle et infantile, PMI - Bilan de l'action du système de PMI mis en place en 1945 - Malgré les progrès accomplis, persistance en France de taux de mortalité périnatale et maternelle plus élevés que dans d'autres pays européens - Malgré l'augmentation des dépenses globales des départements, disparités entre les efforts réalisés ; désengagement des organismes de sécurité sociale ; réduction des moyens financiers de la PMI - Effort particulier consenti par les départements du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis : baisse corrélative du taux de prématurité et de mortalité infantile - (p. 515) : absence de consultation des présidents de conseils généraux sur ce projet de loi redéfinissant leurs responsabilités tout en les privant d'une partie importante des res-

sources dont ils bénéficient grâce à la participation de l'assurance maladie - Lacunes du projet de loi relatif à l'enfance maltraitée : absence de définition et d'épidémiologie de la maltraitance ; droits de l'enfant - Responsabilité donnée au président du conseil général pour la coordination des services de PMI, d'action sociale et d'aide sociale - Exemple des actions réalisées en Val-de-Marne et en Seine-Saint-Denis - Se déclare favorable à l'amendement du Gouvernement sur le service national d'appel téléphonique et à l'amendement de la commission demandant la publication d'un rapport sur la maltraitance - Vote de ce deuxième texte par le groupe communiste - Art. 2 (mission de santé publique ; service départemental de santé maternelle et infantile) - Art. L. 146 du code de la santé publique (mission des participants à la protection maternelle et infantile) (p. 519) : son amendement rédactionnel n° 20 ; adopté - Art. L. 148 (service départemental de PMI) : son amendement n° 21 : domaines de qualification des personnels ; rejeté - Art. L. 149 (missions du service départemental de PMI) (p. 520) : se déclare opposée à l'amendement n° 3 de M. Henri Collard, rapporteur (consultations dans les écoles maternelles) - Considère que la disposition proposée relève de la compétence de la médecine scolaire et constitue un transfert de charges sur le département - (p. 521) : son amendement n° 22 : suivi sanitaire et social préventif à domicile ; rejeté - Son amendement n° 23 : formation des assistantes maternelles ; rejeté - (p. 522) : son amendement n° 24 : rétablissement des consultations de lutte contre la stérilité, de conseil génétique, d'un service anti-tuberculeux, d'un service anti-vénérien et d'un laboratoire d'analyses médicales ; rejeté - Vote du groupe communiste contre cet article - Art. L. 150 (possibilité pour le département de passer des conventions pour la gestion des activités de PMI) (p. 523) : son amendement n° 25 : contenu des conventions ; rejeté - Art. L. 151 (transmission des dossiers médicaux des enfants suivis à l'école maternelle au service de santé scolaire) : vote par le groupe communiste de l'amendement n° 6 de la commission (garantie du respect du secret professionnel) - Art. L. 153 (examen médical pré-nuptial) (p. 524) : son amendement rédactionnel n° 26 ; adopté - Art. L. 154 (examens obligatoires pendant la grossesse et après l'accouchement) (p. 525) : ses amendements n° 27 : choix du médecin ; et n° 28 : examen mensuel gratuit ; rejetés - Vote de cet article par le groupe communiste - Art. 4 (actions de prévention pour les enfants de moins de six ans) - Art. L. 164 (examens médicaux obligatoires ; certificat de santé) (p. 526) : son amendement n° 29 : caractère social de la prévention ; rejeté - Art. L. 165 (transmission du certificat de santé au médecin responsable du service départemental de PMI) (p. 527) : son amendement n° 30 : contenu du certificat de santé ; rejeté - Art. 6 (contrôle des institutions accueillant des enfants de moins de six ans) - Art. L. 180 (compétence du président du conseil général) (p. 528) : ses amendements, soutenus par M. Robert Vizet, n° 31 : avis technique du médecin responsable du service départemental de PMI ; n° 32, de coordination, n° 33 : contrôle, sous l'autorité du directeur départemental de la santé, de l'état de santé des personnes exerçant dans ces établissements et se trouvant en contact avec des enfants ; rejetés - Art. 8 (critères de la participation financière obligatoire des organismes d'assurance maladie aux dépenses de la PMI) (p. 529, 530) : soutient l'amendement n° 34 de Mme Hélène Luc (possibilité pour le président du conseil général de passer des conventions avec les organismes d'assurance maladie pour financer des actions préventives et éducatives) - Limitation de la participation de l'assurance maladie au remboursement au département des examens obligatoires - Désengagement de la sécurité sociale au moment de l'intensification de la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, en particulier le SIDA - Vote par le groupe communiste de l'amendement n° 37 du Gouvernement (possibilité de participation financière des organismes d'assurance maladie aux actions de prévention médico-sociale menées par le département) - Art. 13 (établissements d'information, de consultation et de conseil familial ; centres de planification et d'éducation familiale) (p. 533) : son amendement de coordination n° 35 ; retiré - Intitulé : son amendement n° 36, soutenu par M. Robert Vizet : « Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation

sanitaire et sociale au transfert de compétences en matière d'aide sociale et de santé » ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 534) : texte en recul par rapport à l'ancienne législation ; suppression des normes prévues en matière d'équipement et de personnel - Désengagement des caisses primaires d'assurance maladie - Abstention du groupe communiste.

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance** [n° 260 (88-89)] - (2 mai 1989) - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) - Voir intervention sous le projet n° 261 (p. 512 à 515) - Art. 2 (mission de service de l'aide sociale à l'enfance en faveur de l'enfance maltraitée) (p. 535) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (élargissement de la notion de mauvais traitements aux carences ou négligences graves).

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - Discussion générale (p. 851) : organisation de la régression sociale par le projet de Xe Plan, au service de la politique européenne - Position de la Cour européenne de justice sur les mesures prises par la France en faveur de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes - (p. 852) : prévisible financement des allocations familiales par un prélèvement sur les revenus des salariés substitué aux cotisations patronales - Spécificité menacée de l'école maternelle française - Financement des retraites : projet de réduction des charges des entreprises compensée par un prélèvement supplémentaire sur le revenu des salariés - Extension de l'assiette de l'impôt sur le revenu corrélativement à l'allègement de la fiscalité de l'épargne et des revenus du capital - Remise en cause du droit à la santé - Recul envisagé de l'âge effectif du départ en retraite et abaissement du niveau des pensions - Régression en ce qui concerne le salaire minimum, l'emploi et les acquis sociaux - Propositions du groupe communiste - Opposition de la majorité du Sénat à la réalisation d'une Europe sociale.

Suite de la discussion - (24 mai 1989) - Art. unique (approbation du Xe Plan) (p. 899 à 902) : soutient les amendements de M. Robert Vizet, n° 8 (suppression de l'intégration de la France dans le libre marché des capitaux) ; n° 9 (dispositions fiscales) ; n° 10 (suppression de la disposition prévoyant un prélèvement sur tous les revenus pour financer les dépenses de santé) ; n° 12 (suppression des dispositions relatives à la réforme de la politique agricole commune) ; et n° 15 (pourcentage du produit intérieur brut consacré aux dépenses nationales de recherche d'ici 1992) - Tendances à substituer, pour la recherche industrielle, la recherche publique aux entreprises - Limites dues à la militarisation grandissante de la recherche.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations** [n° 254 (88-89)] - (30 mai 1989) - Discussion générale (p. 974) : regrette que le Gouvernement ne remette pas en cause les privatisations contre lesquelles les sénateurs communistes s'étaient élevés en 1986 - (p. 975) : réfute toute idée d'évolution de l'économie soviétique vers une forme de capitalisme - Dresse un premier bilan des entreprises privatisées : Saint-Gobain, CGE, Paribas - Doublement des bénéfices de Saint-Gobain mais réduction des investissements et des effectifs - Production nationale de la CGE sacrifiée au profit d'investissements à l'étranger - (p. 976) : diminution des capacités de production des entreprises françaises, réduction de l'emploi et de leurs efforts de recherche et de formation au profit de placements financiers et de trésoreries spéculatives - Recettes des privatisations affectées pour l'essentiel au remboursement de la dette de l'Etat - Dangers de ce projet de loi permettant aux actionnaires français ou étrangers de prendre le contrôle des entreprises privatisées - Suppression des « noyaux durs » insuffisante pour empêcher les OPA sur ces entreprises - Absence de dispositions sur l'indispensable transformation de la gestion des banques privatisées - Fait part de quelques réflexions sur le raid mené récemment contre la Société générale - Intervention inadmissible de la Caisse des dépôts et consignations dans cette affaire ; rappelle les missions de cet organisme public - (p. 977) : opposition des sénateurs communistes à la question préalable déposée par la commission des finances et abstention sur ce

projet de loi - Favorable à la renationalisation des sociétés privatisées.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 325 (88-89)]** - Suite de la discussion - (6 juin 1989) - **Art. 15 (mise en place et missions des observatoires des loyers)** (p. 1143) : soutient l'amendement n° 36 de M. Jean-Luc Bécart (représentation paritaire des bailleurs et des locataires au sein des observatoires des loyers).

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)]** - Suite de la discussion - (28 juin 1989) - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 2043) : soutient l'amendement n° 46 de Mme Hélène Luc (article additionnel relatif à la gratuité totale des fournitures et des transports scolaires, revalorisation des bourses, suppression des droits d'inscription universitaire).

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 - Nouvelle lecture [n° 393 (88-89)]** - (29 juin 1989) - **Après l'art. 24** (p. 2129) : soutient les amendements n° 37 et n° 38 de M. Paul Souffrin, relatifs à l'insertion d'une division nouvelle et d'articles additionnels (« De l'organisation des rapports collectifs de location »).

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 408 (88-89)]** - (29 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2138) : rappelle que ce texte a fait l'objet au Sénat de très importantes discussions et de débats au fond très approfondis, en particulier sur la détention provisoire des mineurs - Dénonce les circonstances qui ont amené le Sénat à « bâcler » ce texte en cinq minutes.

- **Rappel au règlement** : organisation des travaux du Sénat (30 juin 1989) (p. 2197).

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 437 (88-89)]** - (30 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2206) : institution d'un marché de l'hébergement n'offrant aucune garantie aux personnes hébergées - Désengagement de l'Etat en ce qui concerne l'accueil et le suivi médico-social des personnes âgées ou handicapées - Réduction prévisible des moyens d'accueil des maisons de retraite et établissements d'accueil - Relais par les intérêts des groupes privés - Demande la création de petites unités de proximité maintenant les bénéficiaires dans leur quartier - Vote du groupe communiste contre ce texte.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels hospitaliers [n° 415 (88-89)]** - (30 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2212) : texte en projet, contribution au démantèlement de la protection sociale en France - Discussion parlementaire « à la sauvette » afin d'éviter d'alerter l'opinion publique - Conventionnement des médecins ; objectif d'instauration d'une médecine à plusieurs vitesses - (p. 2213) : proposition de prorogation de la durée des mandats des membres des conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale : afin d'écarter l'obstacle à la régression sociale que constitue la représentation actuelle des assurés, retour sur un acquis démocratique ; rappelle le système de représentation paritaire organisé par les ordonnances de 1967 - Dispositions tendant à faciliter l'intrusion des compagnies d'assurance dans le système de prise en charge des compléments de remboursement des soins médicaux et dans les retraites complémentaires ; prime à l'intérêt privé - Propositions du groupe communiste : réforme du financement de la sécurité sociale à partir d'une cotisation sur les revenus financiers, afin d'alléger les charges des PME - Attachement au principe de la répartition pour le régime des pensions et retraites - Demande la solidarité des caisses de retraite complémentaire et des régimes solidaires de base - Propositions à l'échelle européenne - Opposition du groupe communiste à l'allongement du délai donné aux entreprises débitrices pour s'acquitter de leurs cotisations à l'URSSAF - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi - **Art. 2 (allongement du délai de régularisation des cotisations impayées à l'URSSAF)** (p. 2215, 2216) : soutient l'amendement de suppression n° 7 de M. Paul Souffrin -

**Art. 3 (majoration des indemnités en capital servies à certaines victimes d'accidents du travail en cas de faute inexcusable de l'employeur)** : soutient l'amendement n° 10 de M. Paul Souffrin (déplafonnement du montant de l'indemnité en capital) - **Art. 3 bis (report de la date d'application des articles 64 à 69 de la loi du 3 janvier 1985 portant diverses dispositions d'ordre social)** (p. 2218) : se déclare opposée à l'amendement n° 2 de suppression de M. Claude Huriet, rapporteur, remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission - Caisses de sécurité sociale de Moselle et d'Alsace - **Après l'art. 3 bis** (p. 2219) : se déclare opposée à l'amendement n° 3 de la commission (faculté de réduction de la majoration d'indemnité en capital de la victime d'un accident du travail en cas de faute inexcusable de l'employeur) - **Art. 6 (conditions de création et de modification des régimes complémentaires de retraite ou de prévoyance des salariés)** : soutient les amendements de M. Paul Souffrin, n° 11, de suppression, et n° 12 (exclusion des accords d'entreprise du champ d'application de l'article) - Rapport Peyrelevalde, au nom de la commission du Xe Plan - Proposition de création d'un produit d'« épargne retraite par capitalisation » - Rapport Teulade préconisant la remise en cause du droit à la retraite - Mise en place d'un système inégalitaire devant la vieillesse - Intrusion des compagnies d'assurance dans les régimes complémentaires - (p. 2220) : condamne les placements sur les marchés financiers réalisés par les caisses de retraite complémentaire - **Après l'art. 8** (p. 2222) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 13 du Gouvernement (réduction des taxes pesant sur les producteurs de céréales et d'oléagineux et destinées à financer le BAPSA) - **Art. 9 (fixation d'un seuil minimal de dépenses de formation médicale continue applicable aux hôpitaux publics)** (p. 2223) : abstention du groupe communiste sur cet article - **Après l'art. 10** (p. 2223 à 2226) : se déclare opposée aux amendements de M. Franck Sérusclat n° 14 (création d'une division additionnelle : protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales) et n° 15 (procédure commune à toute recherche biomédicale : exclusion des études) ; à l'amendement n° 16 de M. Guy Penne (protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales : cas où l'expérimentation doit se faire sous la surveillance d'un chirurgien dentiste) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 21 du Gouvernement ; ainsi qu'à l'amendement n° 17 de M. Franck Sérusclat (composition de la commission consultative pour la protection des personnes se prêtant aux recherches biomédicales) - Caractère inacceptable de l'adoption de dispositions d'une telle importance à l'occasion de l'examen d'un autre projet de loi.

- **Projet de loi portant dispositions concernant les accords relatifs aux allocations d'assurance des travailleurs privés d'emploi, l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, les contrôleurs du travail et de la main d'œuvre, les travailleurs étrangers et le travail clandestin [n° 412 (88-89)]** - (30 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2231) : continuité de la politique gouvernementale en matière sociale, en dépit de l'alternance politique - Dangers de la charte sociale européenne pour les acquis sociaux - Remise en cause des droits des travailleurs par le texte en projet, rencontrant la satisfaction de la majorité sénatoriale - (p. 2232) : inégalité des niveaux de salaires minimaux au sein de la CEE et développement inquiétant du travail clandestin - Accroissement du nombre de travailleurs clandestins d'origine européenne et prépondérance du secteur du bâtiment et des travaux publics au sein des utilisateurs de main d'œuvre clandestine - Position favorable des sénateurs communistes sur le Titre IV du projet renforçant les sanctions à l'encontre des employeurs de travailleurs clandestins - Insuffisance de l'extension des compétences des contrôleurs du travail ; nécessité d'une véritable revalorisation de leur fonction et de leur traitement - Réforme de la procédure d'agrément des accords sur l'emploi : suppression de la condition de signature par l'ensemble des organisations syndicales les plus représentatives ; restriction des garanties offertes aux travailleurs privés d'emploi - (p. 2233) : dangers de la mise en conformité avec le droit communautaire de la législation française en matière d'égalité professionnelle entre hommes et femmes - Persistance et aggravation des inégalités professionnelles entre hommes et femmes ; importance des écarts

de salaires, de qualifications et de responsabilités - Précarité de l'emploi des femmes, premières victimes du chômage - Régression sociale constituée par les mesures envisagées : retour au travail de nuit féminin, suppression de nombreux droits particuliers des femmes - Rejet par le groupe communiste de l'ensemble de ce texte mettant en cause les droits acquis des travailleurs, malgré son approbation des Titres IV et V améliorant la répression du travail clandestin - **Rappel au règlement** (p. 2234) : déroulement des travaux du Sénat : dénonce l'absence de réponse apportée par le Gouvernement aux interrogations du groupe communiste et l'utilisation de la procédure du vote bloqué prévue par l'article 44 de la Constitution - **Art. 1<sup>er</sup> (négociation des accords relatifs aux allocations d'assurance versées aux travailleurs privés d'emploi)** (p. 2235) : son amendement de suppression n° 1, soutenu par Mme Paulette Fost ; non retenu dans le vote unique (p. 2242) - **Art. 2 (agrément des accords relatifs aux allocations d'assurance versées aux travailleurs privés d'emploi)** : son amendement de suppression n° 2, soutenu par Mme Paulette Fost ; non retenu dans le vote unique - **Art. 3 (harmonisation et coordination)** (p. 2236) : son amendement de suppression n° 3, soutenu par Mme Paulette Fost ; non retenu dans le vote unique - **Art. 5 (harmonisation des clauses des conventions collectives avec la directive européenne relative à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes)** (p. 2237) : travail de nuit des femmes - Son amendement n° 4 : absence de remise en cause par la directive européenne des droits et garanties acquis par les femmes ; non retenu dans le vote unique - **Art. 7 (constatation des infractions par les contrôleurs du travail)** (p. 2239) : son amendement n° 5 : constatation des infractions par procès-verbal réservée aux seuls inspecteurs et contrôleurs du travail ; non retenu dans le vote unique - **Art. 12 (aggravation des peines pour l'emploi irrégulier d'un étranger)** (p. 2240) : son amendement n° 6, soutenu par M. Robert Vizet : alourdissement de ces peines ; non retenu dans le vote unique - **Art. 13 (aggravation des peines sanctionnant le délit défini à l'article L. 341-7-1 du code du travail)** : son amendement n° 7, soutenu par Mme Paulette Fost : alourdissement de ces peines ; non retenu dans le vote unique - **Art. 14 (sanctions des infractions à l'article L. 341-7-2 du code du travail prohibant la remise de fonds, de valeurs ou biens mobiliers destinés à l'introduction en France ou à l'embauchage d'un travailleur étranger)** (p. 2241) : son amendement n° 8, soutenu par Mme Paulette Fost : alourdissement de ces sanctions ; non retenu dans le vote unique.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France - Nouvelle lecture [n° 453 (88-89)]** - (4 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2396) : rappelle la vive opposition des sénateurs communistes à la loi Pasqua qui portait gravement atteinte aux droits de l'homme - Recrudescence de l'immigration clandestine - Précarisation de la situation des étrangers vivant régulièrement en France - Politique d'expulsions massives - Demande au Gouvernement d'engager une action efficace contre le racisme et la xénophobie ainsi qu'une lutte résolue contre l'immigration clandestine et ceux qui en tirent des profits - Insertion des nouvelles générations d'immigrés - Garantie d'un renouvellement automatique du titre de séjour pour les étrangers qui vivent en France dans des conditions régulières - Souhaite que les étrangers qui résident depuis cinq ans en France puissent être électeurs et éligibles aux élections municipales - Regrette que le présent projet de loi ne prévoie aucune avancée en ce sens - Approuve certains aménagements positifs de ce texte : renforcement du rôle de l'autorité judiciaire dans la procédure d'expulsion ; assouplissement concernant les mineurs ; suppression de la notion de menace pour l'ordre public comme justification de l'expulsion ou du refus du titre de séjour ; élargissement des catégories d'étrangers non expulsables et des bénéficiaires de plein droit de la carte de résident - Maintien des décisions administratives arbitraires - Dispositions de la loi Pasqua toujours applicables dans les départements d'outre-mer - Souhaite un véritable débat au Sénat sur ce projet.

- **Rappel au règlement** : absence de représentation du groupe communiste au sein de certaines délégations parlementaires (13 octobre 1989) (p. 2576).

- **Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé - Deuxième lecture [n° 3 (89-90)]** - (18 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2595, 2596) : proteste contre les conditions d'examen du texte en projet - Maintien d'un taux de mortalité maternelle et périnatale relativement important en France comparativement aux autres pays développés - Régression de la contribution des organismes de sécurité sociale aux dépenses de PMI - Urgence d'une véritable politique de promotion de la santé du petit enfant, accompagnée des moyens financiers adéquats - Caractère limité du texte en projet - (p. 2597) : approbation de certaines modifications apportées par l'Assemblée nationale : renforcement du rôle du médecin de PMI dans la protection de l'enfant ; introduction de la notion de « promotion » dans l'intitulé - Déploie le désengagement croissant de l'Etat : exemple des départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ayant développé une politique dynamique de PMI ; réduction des participations des caisses primaires d'assurance maladie - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi - **Art. 2 - Art. L. 146 du code de la santé publique** (p. 2598) : se déclare opposée à l'amendement n° 1 de Mme Nelly Rodi, rapporteur (santé maternelle et infantile : suppression du terme « promotion ») - **Art. L. 148** (p. 2600) : se déclare opposée à l'amendement n° 2 de la commission (suppression de l'énumération des catégories de qualification des personnels) - **Art. L. 152 (rôle du service départemental dans le cas où l'état de santé de l'enfant requiert des soins appropriés ou si une carence grave de la famille est constatée)** (p. 2601, 2602) : se déclare opposée à l'amendement n° 4 de la commission (libre choix du médecin par la famille) - Vote du groupe communiste contre l'amendement n° 5 de la commission (suppression de la disposition autorisant le médecin responsable du service à prendre toutes mesures qu'il juge nécessaires lorsqu'il a la conviction que, pour des raisons sociales, un enfant ne recevra pas les soins justifiés par son état) - **Art. L. 154** (p. 2604) : son amendement n° 10 : examen mensuel gratuit ; rejeté - **Art. 4** (p. 2605) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de la commission - **Art. 8** (p. 2606) : son amendement n° 11, soutenu par Mme Hélène Luc : remboursement au département par les organismes d'assurance maladie des examens médicaux effectués dans une consultation de PMI et prescrits dans le cadre de ses missions ; rejeté - **Intitulé** (p. 2608) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 9 de la commission (suppression des mots « et à la promotion ») - **Explication de vote sur l'ensemble** : importance des centres de PMI, permettant l'examen gratuit des enfants de famille démunies - Inadaptation des moyens financiers - Craint la dénonciation des conventions déjà existantes entre les départements et les caisses de sécurité sociale ; Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis - Vote du groupe communiste contre ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-89)]** - Suite de la discussion - (25 octobre 1989) - **Art. 2 (aides directes des régions et aides complémentaires des autres collectivités territoriales)** (p. 2722) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° 21 de M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis (fixation des plafonds et des zones dans lesquels les aides directes peuvent être accordées en tenant compte des engagements internationaux de la France, par décret en Conseil d'Etat).

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi [n° 472 (88-89)]** - (8 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3097) : approuve la ratification de cette convention, signée par la France il y a seize ans - Protection des enfants et des adolescents - Rappelle les dérogations admises par la législation française, notamment dans les domaines agricole, maritime et commercial - Réclame une enquête approfondie sur le travail des enfants - Emploi clandestin d'adolescents dans certaines régions agricoles - (p. 3098) : demande que des enquêtes minutieuses soient menées par les inspecteurs du travail, les juges pour enfants et les inspecteurs de l'éducation nationale - Travail des

enfants dans les pays en voie de développement et dans certains pays industrialisés - Progression du travail des enfants proportionnelle à l'augmentation du chômage des adultes - Dénonce les conditions de travail de certains apprentis en France - Interroge le Gouvernement sur les dispositions qu'il compte prendre pour renforcer les contrôles et sanctionner les infractions au code du travail - Emet quelques réserves sur la définition des travaux dits « légers » accessibles à partir de treize ans - Dénonce une véritable exploitation des enfants dans le domaine des spectacles artistiques, au niveau du casting - Situation particulière des enfants de travailleurs immigrés - Réclame la mise en place de mesures plus efficaces de protection des enfants : renforcement des contrôles ; révision des textes relatifs à l'apprentissage ; définition de nouvelles sanctions - (p. 3099) : vote favorable des sénateurs communistes sur ce projet de loi.

- **Questions orales avec débat jointes : problèmes des anciens combattants et victimes de guerre** - (17 novembre 1989) (p. 3445) : situation particulièrement difficile des veuves de guerre, directement liée à celle des veuves civiles - Demande que la Légion d'honneur soit remise à tous les anciens combattants de la guerre 1914-1918, qu'ils appartiennent ou non à des unités combattantes - Propose la création d'une allocation spéciale annuelle au profit des veuves des anciens combattants de cette guerre - Situation des veuves des prisonniers de guerre de 1939-1945 - (p. 3446) : demande le paiement intégral de la pension, à la veuve, pendant les trois mois qui suivent le décès du retraité militaire, le bénéfice d'un minimum garanti et du droit à majoration pour enfant ainsi que l'alignement sur le régime général des prélèvements de la sécurité sociale sur les pensions militaires de réversion - Veuves des anciens combattants d'Afrique du Nord - Demande que ces veuves ressortissent de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC, et bénéficient de l'ensemble des mesures nouvelles concernant les taux et les conditions de réversion ; obstacle financier non justifié - Dénonce la non-application de la loi de 1928 considérant que la pension de veuve de guerre au taux normal devait être la moitié de celle d'un invalide à 100 %.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### *Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4247, 4248) : projet d'aménagement de la région parisienne défini par le conseil des ministres du 12 octobre 1989 - Elaboration de nouveaux schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, SDAU - Bilan catastrophique de l'application du précédent SDAU - Atteintes à l'autonomie des communes - Politique visant à faire de Paris un centre européen des affaires servant la spéculation et le tourisme de luxe - Propositions du groupe communiste - (p. 4249) : dénonce les effets du SDAU de 1965 dans l'Est du Val d'Oise : Roissy et Plaine de France ; recul de l'agriculture ; fermeture des dernières sucreries ; fermeture des industries mécaniques, jadis florissantes ; faiblesse du taux d'emploi ; paralysie des transports - Orientations du nouveau SDAU proposé : absence de projet industriel productif ; zone de construction de logements avec création d'une ville nouvelle gérée par un établissement public ; programme de pavillons et de zones de loisirs de standing - Absence de réponse aux problèmes de vie quotidienne et d'emploi des habitants du département - Sacrifice des transports de banlieue aux liaisons avec l'Europe.

**Solidarité, santé et protection sociale** - (4 décembre 1989) (p. 4352) : condamne ce budget, de nature à aggraver la pauvreté et la misère - Développement de la pauvreté en France constaté dans une récente étude du centre d'étude des revenus et des coûts, CERC - Diminution du pouvoir d'achat des prestations familiales reconnue par la commission des comptes de la sécurité sociale - Taux de chômage - Insuffisance des salaires - Propose le relèvement du SMIC à 6 500 francs, le versement des allocations familiales dès le premier enfant, la revalorisation de ces dernières et le versement d'un treizième mois et d'une prime de Noël pour les plus défavorisés (p. 4353) : équilibre possible des comptes

de la sécurité sociale grâce à une cotisation perçue sur les revenus financiers - Craint que le patronat ne remette peu à peu en cause la cotisation servant à financer les caisses d'allocations familiales - Demande que les allocations familiales ne soient plus incluses dans le montant des ressources ouvrant droit au revenu minimum d'insertion, RMI - Ralentissement de l'action sociale des collectivités locales du fait de la diminution de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Diminution des crédits affectés au programme de lutte contre la pauvreté - Absence de financement des aides alimentaires - Aggravation de la situation des personnes sans domicile - Situation préoccupante des veuves - Amélioration possible des conditions d'attribution de l'allocation de veuvage - Pension de réversion - Demande que l'ensemble des mesures proposées en faveur de la famille soit appliqué dans les départements d'outre-mer - (p. 4354) : insuffisance des crédits consacrés aux handicapés - Réforme des Cotorep à nouveau reportée - Modestie du plan pluriannuel de création de places pour handicapés dans les centres d'aide par le travail, CAT, et les ateliers protégés - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4366) : fait part des observations présentées par de nombreuses organisations de handicapés et de parents d'enfants handicapés : problème de la parité de l'allocation aux adultes handicapés avec le SMIC ; orientation vers des ateliers protégés ou en milieu ordinaire ; insuffisance des dotations de fonctionnement corrélatives aux créations de places dans les CAT - Déficit en places d'accueil de la région parisienne - Echec de la politique du Gouvernement en faveur des plus démunis - Opposition des sénateurs communistes à ce projet de budget.

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 68 (89-90)]** - (11 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4756, 4757) : consensus entre la droite et les socialistes sur l'exonération des cotisations sociales patronales liées à l'embauche d'un chômeur de plus de 50 ans sur un contrat de retour à l'emploi, ainsi que sur l'allongement de la période pendant laquelle les travailleurs précaires ne sont pas pris en compte pour la détermination des seuils effectifs applicables aux entreprises - Approuve la suppression en CMP, grâce à la droite, de la mesure prévoyant le remboursement forfaitaire de l'examen d'embauche de médecine du travail - Doute de l'efficacité des contrats emploi-solidarité ; désillusions provoquées par les travaux d'utilité collective, TUC - Aggravation de la précarité - Vote du groupe communiste contre les conclusions de la CMP.

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé, de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 94 (89-90)]** - (11 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4760) : cadre de la convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'ONU - Manque d'ambition du projet de loi quant à la promotion du droit à la santé - Opposition de l'article 40 de la Constitution à l'amendement du groupe communiste posant le principe d'un examen mensuel gratuit au bénéfice de chaque femme enceinte - Rôle des centres de PMI pour la protection de la santé des familles défavorisées - Dévoiement de la décentralisation par le désengagement financier de l'Etat - (p. 4761) : financement par des conventions entre les caisses de sécurité sociale et les départements ; pénalisation des départements ayant réalisé des avancées en matière de PMI : Val-de-Marne ; Seine-Saint-Denis - Conséquences sur la fiscalité locale - Vote du groupe communiste contre les conclusions de la CMP.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé [n° 92 (89-90)]** - (13 décembre 1989) - **Après l'art. 2 bis** (p. 4892) : soutient les amendements de M. Paul Souffrin, n° 38 (droit permanent à l'assurance maladie du conjoint survivant âgé de plus de quarante-cinq ans ayant élevé trois enfants) et n° 41 (allocation du fonds national de solidarité accordée dès cinquante-cinq ans aux veuves disposant d'une seule pension de réversion) - **Après l'art. 6** (p. 4895) : soutient l'amendement n° 39 de M. Paul Souffrin (relèvement du taux de la pension de

réversion ; fixation par décret du montant minimum) - (p. 4896) : en raison de l'insuffisance des mesures proposées, se déclare opposée aux amendements identiques n° 9 de M. Bernard Seillier, rapporteur et n° 17 de M. Jean Chérioux (prise en compte du nombre d'enfants à charge lors de la répartition de la pension de réversion entre le conjoint survivant et le ou les précédents conjoints divorcés non remariés) - (p. 4897) : soutient les amendements de M. Paul Souffrin, n° 40 (possibilité de cumuler le bénéfice d'une pension de retraite personnelle avec celui d'une pension de réversion) et n° 42 (extension des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI) - (p. 4899) : soutient l'amendement n° 43 de M. Paul Souffrin (énumération des diverses prestations sociales exclues du montant des ressources ouvrant droit au revenu minimum d'insertion, RMI) - **Art. 8 quater (limites du cumul de l'allocation aux adultes handicapés et de la garantie de ressources aux personnes handicapées)** (p. 4905) : abstention des sénateurs communistes sur cet article - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4922) : refus du Gouvernement d'engager une véritable politique de progrès social - Rejet de toutes les mesures à caractère social proposées par les sénateurs communistes - Bénéficiaires du RMI - Assurance veuvage.

**BECART (Jean-Luc)**, sénateur du Pas-de-Calais (C).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à abroger la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accès à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière [n° 195 (88-89)] (16 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Logement et habitat**.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à assurer la rénovation des cités et de l'habitat minier du bassin du Nord et du Pas-de-Calais [n° 199 (88-89)] (19 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Logement et habitat**.

#### INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Rodolphe Désiré**, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 208, 88-89), déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 247 (88-89)] - (18 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 265) : fait part au Sénat de l'approbation personnelle de cette proposition de loi par M. Henri Bangou - Rappelle la sensibilité des élus locaux aux difficultés et au coût élevé des transports entre la métropole et les DOM - Prospérité économique des DOM étroitement liée au développement des liaisons maritimes et aériennes tant avec la métropole qu'avec leurs voisins - Problèmes économiques et sociaux rencontrés dans les DOM - Groupe communiste favorable à la modification proposée de l'article 17 de la loi du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion.

- **Projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique** [n° 244 (88-89)] - (26 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 397) : double aspect de ce projet : aspect européen par la possibilité de créer des groupements européens d'intérêt économique, GEIE ; aspect national par la rénovation du régime juridique des groupements d'intérêt économique,

GIE, français - Groupe communiste favorable à un autre type de coopération entre les entreprises européennes que celle répondant à la logique du profit immédiat - Enumère les nombreux accords européens de coopération en matière de recherche nucléaire, de composants électroniques et de programme spatial, sans création de richesses ou d'emplois pour l'Europe - Projet excluant toute consultation des comités d'entreprises - Opposition des sénateurs communistes à ce projet de loi.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 325 (88-89)]** - (5 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1097) : gravité de la situation du logement social, locatif ou en accession à la propriété, depuis la mise en place de la loi Méhaignerie - Situation particulièrement préoccupante en région parisienne - Non-respect du principe du droit au logement pour tous - Difficultés du secteur HLM évoquées dans un récent rapport d'information de l'Assemblée nationale sur les difficultés d'accès au logement social - Regrette que le Gouvernement ne fasse pas du logement social une véritable priorité nationale - Fait également état d'un récent rapport du Conseil économique et social sur le bilan et les perspectives d'évolution du logement en France - Augmentation considérable des charges locatives, des loyers impayés et du nombre des expulsions - Poids des mensualités de remboursement d'emprunt pour les accédants à la propriété - Difficultés de gestion des organismes publics d'HLM - Demande que soient abrogées les lois Barre et Méhaignerie relatives au logement - (p. 1098) : désengagement financier de l'Etat à l'égard du logement social - Diminution du taux de l'aide personnalisée au logement - Utilisation spéculative de l'épargne centralisée par la Caisse des dépôts et consignations, au détriment du logement social - Demande la suppression des aides de l'Etat aux logements de luxe, l'augmentation de l'allocation logement et de la contribution patronale - Renforcement du pouvoir des élus locaux dans l'attribution des logements et l'aménagement du territoire - Meilleure utilisation des fonds structurels européens pour les programmes de construction - Commisération du Président de la République pour les mal logés, lors du récent congrès international de l'habitat social qui s'est tenu à Paris - Absence de modification d'orientation de la politique gouvernementale en matière de logement social - (p. 1099) : regrette que les mesures proposées ne soient pas à la hauteur des intentions gouvernementales - Texte inadapté aux besoins et aux aspirations des locataires - Envisage de rejeter cette proposition de loi si la majorité sénatoriale suit les propositions des rapporteurs - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 1107) : son amendement n° 29, soutenu par Mme Paulette Fost : abrogation de la loi Méhaignerie et remise en vigueur temporaire de la loi Quilliot ; rejeté - **Art. 1<sup>er</sup>** (*reconnaissance du droit au logement comme droit fondamental*) (p. 1108) : s'interroge sur ce que représente ce droit pour les 500 000 sans-abri en France, pour les locataires confrontés à des loyers exorbitants et pour les accédants à la propriété écrasés par les charges de remboursement - S'interroge sur l'application dans les faits des dispositions de cet article exigeant avant tout de développer le patrimoine locatif social - Augmentation du parc d'HLM - Réduction du taux d'intérêt des emprunts - Relèvement de l'aide personnalisée au logement, APL, et de l'allocation logement - Mise en place de nouveaux prêts se substituant aux prêts aidés d'accès à la propriété, PAP - (p. 1110) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Luc Dejoie, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article ; présentation annuelle au Parlement d'un rapport gouvernemental sur l'évolution de la situation du logement) - **Art. 3 (forme et contenu du contrat de location)** (p. 1112) : son amendement n° 30 : suppression de la disposition selon laquelle le preneur est présumé, en l'absence d'état des lieux, les avoir reçus en bon état de réparations locatives ; rejeté - (p. 1113) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (suppression de l'alinéa relatif à l'état des installations de chauffage) - **Art. 6 (obligations du bailleur)** (p. 1115) : son amendement n° 32 : suppression de la possibilité de prévoir dans le contrat l'imputation sur les loyers à venir de travaux incombant au propriétaire et effectués par le locataire ; rejeté - **Art. 7 (obligations du locataire)** (p. 1116) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (suppression

de la référence à la justification des charges) - (p. 1117) : ses amendements, soutenus par M. Robert Vizet, n° 33 : possibilité pour le locataire de suspendre le paiement du loyer lorsque le bailleur ne remplit pas ses obligations contractuelles ; et n° 34 : travaux effectués par le propriétaire dans les parties privatives devant revêtir un caractère d'urgence ; rejetés - **Art. 8 (cession du contrat de location et sous-location)** (p. 1119) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 4 de la commission et n° 103 de M. Jean Faure, rapporteur pour avis (suppression de la référence au prix du loyer par mètre carré sous-loué) - **Art. 9 (durée du contrat de location)** (p. 1122) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 5 de la commission (suppression de la distinction établie entre la durée des baux consentis par les personnes physiques et celle des baux consentis par les personnes morales) - (p. 1123) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (durée du bail en cas de renouvellement) - Opposition du groupe communiste à l'adoption de cet article ainsi amendé - **Art. 14 (conditions d'exercice du congé)** (p. 1125) : souligne que les modifications apportées au texte initial de cet article, par l'Assemblée nationale, correspondent aux positions du groupe communiste ; moyens donnés aux juges de vérifier a priori le bien-fondé des motifs qui étayent la demande du bailleur ; diminution des risques de fraude découlant de la facilité à faire reconnaître l'état de concubinage.

**Suite de la discussion** - (6 juin 1989) - **Art. 14 (suite)** (p. 1138) : son amendement n° 35 : réduction à un mois du délai de préavis applicable au congé donné par le locataire pour des raisons financières personnelles, des motifs familiaux, professionnels ou de santé ; rejeté - (p. 1141) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 111 de M. Jean Faure, rapporteur pour avis (limitation aux contrats en cours de l'interdiction de non-renouvellement du bail lorsque le locataire est âgé ou dispose de faibles ressources, sauf à lui proposer son relogement) - **Art. 15 (mise en place et missions des observatoires des loyers)** (p. 1143) : son amendement n° 36, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : représentation paritaire des bailleurs et des locataires au sein des observatoires des loyers ; rejeté - Composition actuelle de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne, OLAP - **Art. 16 (détermination des loyers)** (p. 1145) : référence aux loyers habituellement constatés dans le voisinage pour des logements comparables - Précise au Sénat que les magistrats ont unanimement dénoncé le flou des méthodes qu'ils étaient tenus d'utiliser pour fixer le montant des loyers - Difficulté d'apprécier la notion de « sous-évaluation manifeste » - Composition paritaire des observatoires des loyers - Nécessité de maintenir les articles 16 et 17 de la présente proposition de loi afin de mettre un terme aux hausses de loyers induites par la loi Méhaignerie - (p. 1150) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 113 de la commission (libre fixation des loyers de l'ensemble des locaux faisant l'objet d'une première ou d'une nouvelle location) - (p. 1151) : son amendement n° 37, soutenu par M. Jean Garcia : limitation des possibilités de réévaluation du loyer lors du renouvellement du contrat ; rejeté - (p. 1155) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 15 de M. Luc Dejoie, rapporteur (réévaluation des loyers ne pouvant dépasser l'indice du coût de la construction ; suppression de la référence à l'indice prévisionnel d'inflation en glissement) - **Art. 17 (fixation par décret du montant de l'évolution des loyers)** (p. 1156) : disposition essentielle de cette proposition de loi instituant la possibilité pour le Gouvernement de déterminer par décret en Conseil d'Etat le montant maximum d'augmentation des loyers, qu'il s'agisse de nouvelles locations ou de renouvellement des baux - Disposition applicable dans les zones géographiques où existe une situation anormale du marché locatif - Article voté à l'Assemblée nationale par les groupes socialiste et communiste, contre l'avis du Gouvernement - (p. 1159) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 16 de la commission - **Art. 22 (charges récupérables)** (p. 1163) : ses amendements, soutenus par M. Robert Pagès, n° 38 : limitation des dépenses d'entretien récupérables ; et n° 39 d'ordre rédactionnel ; rejetés - Au nom du groupe communiste, se déclare

opposé à l'amendement n° 18 de la commission (allègement des modalités de justification des demandes de provisions) - **Art. 23 (suspension provisoire des effets de la clause de résiliation de plein droit pour non-paiement du loyer, des charges ou du dépôt de garantie)** (p. 1164) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 20 de la commission, n° 93 de M. Jean Guénier et n° 122 de la commission (réduction du délai au terme duquel le commandement de payer demeure infructueux produit effet) - (p. 1165) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 21 de la commission (saisine de la juridiction par le locataire, à peine de forclusion) - Votera contre l'article 23 ainsi amendé - **Après l'art. 24 - Avant le titre II et l'art. 25** (p. 1169 à 1174) : ses amendements, n° 40 à n° 65 : rétablissement des dispositions de la loi Quilliot du 22 juin 1982 ; rejetés - Propositions du groupe communiste en matière de logement - Reconnaissance du droit à l'habitat comme droit fondamental - Liberté de choix des modes d'habitation - Développement du patrimoine locatif avec l'aide de l'Etat - Politique de protection et d'aide des accédants à la propriété - Abrogation des lois Barre et Méhaignerie sur le logement - Développement de l'offre de logements sociaux - Amélioration du patrimoine HLM - Qualité des constructions - Nouvelles conditions de prêts - Contribution patronale - Mesures en faveur des familles en difficulté - Allocation logement - Nécessaire rattrapage du pouvoir d'achat de l'aide personnalisée au logement, APL - Evolution des charges - **Art. 25 (sortie des locaux vacants du régime de la loi de 1948)** (p. 1175) : ses amendements, n° 66 : maintien sous le régime de la loi de 1948 des locaux ne permettant pas le respect des normes ; et n° 67 : insertion des dispositions du présent article au contrat de location, à peine de nullité ; devenus sans objet - (p. 1176) : se déclare opposé à l'amendement n° 22 de la commission (reprise des dispositions de la loi Méhaignerie ; sortie possible si les locaux répondent aux critères de confort et d'habitabilité fixés par décret) - **Art. 26 (modification de l'article 31 de la loi Méhaignerie relatif au contrat de location des locaux classés en sous-catégorie II B ou II C du régime de la loi de 1948)** (p. 1178) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 23 de la commission - **Art. 34 (abrogation de l'article 57 de la loi Méhaignerie)** (p. 1182) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 26 de la commission - **Art. 34 bis (dispositions relatives au changement d'affectation des locaux)** (p. 1183) : soutient l'amendement de suppression n° 144 de M. Charles Lederman - Système de compensation créant une discrimination entre les petites sociétés civiles professionnelles et certains grands cabinets internationaux - Difficulté d'installation dans la capitale des jeunes avocats inscrits au barreau de Paris - **Art. 35 (renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour la rédaction définitive des dispositions maintenues de la loi Méhaignerie)** (p. 1189) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 28 de la commission - **Après l'art. 35** : ses amendements, n° 68 : obligation pour l'organisme d'HLM de transmettre sa décision de vendre non seulement au préfet chargé d'en contrôler la légalité mais également au maire et au président du conseil général ; et n° 69 : vente des logements HLM soumise au veto du maire, du président du conseil général ou du préfet ; rejetés - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1192) : se déclare confiant dans l'engagement et la capacité des locataires à imposer de nouvelles avancées vers plus de justice sociale dans la politique du logement - Regrette non seulement que la loi Méhaignerie n'ait pas été abrogée mais qu'elle ait même été aggravée par certaines dispositions introduites par la majorité sénatoriale - Opposition des sénateurs communistes à la proposition de loi ainsi amendée.

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)]** - (14 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1530) : situation de la France au dernier rang des pays développés dans le domaine de la sécurité routière - Bilan inadmissible nécessitant de dégager les moyens nécessaires, tant en matière de prévention qu'en matière d'infrastructures - Principaux facteurs d'insécurité : excès de vitesse, alcoolisme, absence de port de la ceinture, conception et entretien des infrastructures - Sécurité routière dépendante de choix politiques, économiques et sociaux - **Projet de loi**

presque exclusivement répressif - Propose de donner la priorité aux infrastructures par la construction d'autoroutes et de voies supplémentaires pour les routes nationales, l'entretien du réseau routier et la suppression des « points noirs » - (p. 1531) : formation et apprentissage de la conduite - Non-application des textes réglementaires imposant l'éducation routière en milieu scolaire - Souhaite que soit encouragé l'apprentissage de la conduite dès l'âge de seize ans - Recherche d'un meilleur équilibre entre le rail, la route et les voies navigables - Non-respect de la législation du travail par les chauffeurs-routiers - Excès de vitesse de nombreux poids lourds - Responsabilité des gouvernements et des constructeurs et importateurs d'automobiles en matière d'insécurité routière - S'oppose à la détermination de l'amende forfaitaire en fonction de sa rapidité de paiement ainsi qu'à l'instauration du permis à points - Cas particulier des professions pour lesquelles le permis de conduire est un outil de travail - Critique le remplacement de décisions juridictionnelles par des mesures administratives - Coût du permis de conduire - Insuffisance des places d'examen accordées aux écoles de conduite ainsi que des effectifs d'inspecteurs - Renforcement des dispositifs de police et de gendarmerie - (p. 1532) : abstention des sénateurs communistes sur ce projet - **Art. 1<sup>er</sup>** (*dispositions applicables à certaines infractions au code de la route et institution d'une amende forfaitaire minorée*) (p. 1559) : son amendement de suppression n° 25 ; rejeté - **Art. 2** (*détermination par décret en Conseil d'Etat du montant des amendes forfaitaires et des modalités d'application de cette procédure*) (p. 1560) : son amendement de suppression pour coordination n° 26 ; rejeté.

- **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile** [n° 299 (88-89)] - (15 juin 1989) - **Art. 2** (*sanctions pénales applicables en cas de mise en service ou de conduite d'aéronefs non conformes aux règles de sécurité*) (p. 1591) : son amendement n° 24 : substitution de la référence au certificat de navigabilité à celle de document de navigabilité ; rejeté - Certificat de navigabilité clairement défini par un arrêté de 1967 et correspondant à la certification de l'avion par les pouvoirs publics - Son amendement n° 25 : sanctions applicables au propriétaire ou à l'exploitant d'un aéronef qui emploie un membre d'équipage non titulaire d'une licence, d'un brevet ou d'un certificat ; rejeté - (p. 1592) : ses amendements, soutenus par M. Robert Vizet, n° 26 : sanctions applicables au pilote qui conduit un aéronef sans être titulaire d'un brevet ou d'une licence en cours de validité ; adopté ; et n° 27 : sanctions applicables au pilote à la seule condition que l'un au moins des deux pilotes soit titulaire d'une licence d'officier mécanicien navigant ou d'ingénieur navigant ; rejeté - **Art. 9** (*personnes habilitées à constater les infractions aux dispositions du Livre premier du code de l'aviation civile*) (p. 1595) : son amendement n° 28 : suppression de l'habilitation des personnels navigants effectuant des contrôles en vol pour le compte de l'administration ; rejeté - Indépendance et impartialité de ces personnels non garanties en raison de leur désignation par le ministre, sur proposition des compagnies aériennes - Propose de modifier leur mode de nomination - **Art. 14** (*dispositions relatives à la fouille des personnes et des biens*) (p. 1597) : son amendement de suppression n° 31 ; rejeté - **Art. 16** (*dérogation au monopole du pavillon français sur les liaisons intérieures*) (p. 1599) : son amendement de suppression n° 32, soutenu par M. Robert Vizet ; rejeté - **Art. 17** (*organisation de services réguliers de transport aérien à l'intérieur du territoire national*) (p. 1600) : son amendement de suppression n° 33, soutenu par M. Robert Vizet ; rejeté - **Art. 18** (*composition des collèges électoraux pour la désignation des représentants du personnel au sein des comités d'établissement de la compagnie Air France*) (p. 1601) : son amendement de suppression n° 34 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions** [n° 302 (88-89)] - Suite de la discussion - (15 juin 1989) - Après l'art. 10 (p. 1616) : son amendement n° 27 : suppression de la suspension administrative du permis de conduire ; devenu sans objet - **Art. 14** (*extension de la liste des infractions per-*

*mettant de procéder à un dépistage préventif de l'imprégnation alcoolique*) (p. 1618) : son amendement n° 28 : suppression de l'extension de ce dépistage en cas de défaut de port de la ceinture de sécurité ou du casque ; rejeté.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles** - *Nouvelle lecture* [n° 388 (88-89)] - (20 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1666) : suppression du droit pour une commune de sortir d'un syndicat d'agglomération nouvelle, SAN - Possibilité de créer des zones d'aménagement différé, ZAD, en dehors des municipalités et réduction de l'autonomie des villes de la région parisienne - Procédure accélérée d'expropriation visant spécifiquement la construction du TGV Nord - Vote du groupe communiste contre ce texte - Après l'art. 8 (p. 1669, 1670) : ses amendements n° 1, n° 2 et n° 3 : modification de la procédure dite « d'extrême urgence » prévue par l'article L. 15-9 du code de l'expropriation ; rejetés - Introduction par le Gouvernement d'une disposition visant à accélérer l'expropriation nécessaire au TGV Nord - Opposition de la population picarde au tracé retenu - Achat de parcelles par de multiples propriétaires afin de faire obstacle à la déclaration d'utilité publique.

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993** [n° 7 (90-91)] - (7 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3061) : recours par le Gouvernement à l'article 49-3 pour obtenir l'adoption de ce texte à l'Assemblée nationale - Rappelle l'adoption de la loi de programmation de 1987 par tous les groupes de l'Assemblée nationale et du Sénat à l'exception du groupe communiste - Considérations politiciennes à l'origine de la décision des groupes de l'opposition sénatoriale de voter contre ce texte d'actualisation maintenant les orientations politiques et les grands programmes d'armement - Assimile les propos tenus par M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense, sur la responsabilité des dirigeants de la IIIe République dans l'absence de préparation militaire de la France en 1939, aux accusations portées contre les responsables du Front populaire lors du procès de Riom - (p. 3062) : complaisances de certains dirigeants de la IIIe République face au IIIe Reich - Analyse d'un sondage sur la dissuasion nucléaire publié dans *Le Monde* du 23 mai 1989 - Progression des crédits militaires - Comparaison avec la réduction des dépenses décidée par les Etats membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie - Demande un plan de reconversion pour les industries d'armement - Arrêt nécessaire des essais nucléaires à Mururoa - Propose l'affectation d'une partie des crédits du surarmement à la formation et à la recherche civile - Mission de la France pour la paix dans le monde - Rejet de ce projet de loi par le groupe communiste.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole d'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise au traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective, signé à Bruxelles le 17 mars 1948, amendé par le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954 (ensemble une annexe)** [n° 439 (88-89)] - (8 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3089) : protocole d'adhésion de l'Espagne et du Portugal à l'Union de l'Europe occidentale, UEO - Décalage entre le processus de relance de l'UEO et les nouvelles relations Est-Ouest - Brève évocation des problèmes de désarmement et absence de référence aux dernières décisions de la conférence de Vienne marquant un progrès sensible en faveur du désarmement et de la paix - Renforcement de la puissance des multinationales de l'armement - Opposition des sénateurs communistes à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT)** [n° 475 (88-89)] - (8 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3117) : dénonce le démantèlement des arsenaux en vue de favoriser les regroupements entre les principales sociétés françaises d'armement et les armuriers allemands et anglais - Souci des communistes de mettre la capacité des arsenaux au service de la Nation - Volonté gouvernementale de brader le secteur d'Etat aux multinationales de l'armement, dans la



même orientation que le rapport Prévot qui prévoit la privatisation prochaine des PTT - (p. 3118) : politiques des gouvernements Chirac et Rocard identiques quant à l'avenir des arsenaux - Privatisation rampante du groupement industriel des armements terrestres, GIAT - Devenir des salariés des arsenaux ; rappelle que M. Charles Hernu, alors ministre de la défense, a annulé les décrets permettant d'aligner les salaires des travailleurs de l'Etat sur ceux de la métallurgie parisienne - S'étonne que les rapporteurs n'aient pas fait état de la position de chaque organisation syndicale représentative des personnels du GIAT ; opposition de la quasi-unanimité des personnels du GIAT, de toutes catégories, sur ce projet de loi - Précise la position de la fédération Force ouvrière des personnels civils de la défense - (p. 3119) : nécessaire maîtrise de l'Etat sur le domaine sensible de l'armement - S'interroge sur la recevabilité constitutionnelle de ce projet - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce texte - **Art. 1<sup>er</sup> (modalités de transformation du groupement industriel des armements terrestres, GIAT, en société nationale)** (p. 3124) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Xavier de Villepin, rapporteur (transfert de tout ou partie du patrimoine actuel du GIAT à la future société) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3130) : regrette que le ministre de la défense n'ait apporté aucune réponse de nature à dissiper les craintes quant à l'avenir des personnels du GIAT - Mobilisation des organisations syndicales contre ce projet de restructuration - Opposition des sénateurs communistes à ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Art. 7 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF)** (p. 3652, 3653) : soutient les amendements de M. Robert Vizet, n° I-191, n° I-192 et n° I-194 tendant à modifier l'assiette de l'ISF - (p. 3656) : soutient les amendements de M. Robert Vizet, n° I-193 (biens professionnels et biens immobiliers inclus dans l'assiette de l'ISF) et n° I-195 (oeuvres d'art et antiquités incluses dans l'assiette de l'ISF) - **Art. 12 (diminution du taux de l'impôt sur les sociétés)** (p. 3680) : soutient les amendements de M. Robert Vizet, n° I-201 de suppression et n° I-202 (relèvement du taux de l'impôt sur les sociétés ; réforme des critères de prélèvement) - **Après l'art. 13** (p. 3698) : soutient l'amendement n° I-204 de M. Robert Vizet (relèvement du taux de participation des entreprises à la formation professionnelle continue) - **Art. 17 (mesures en faveur des entreprises commerciales et artisanales)** (p. 3705) : soutient l'amendement n° I-205 de M. Robert Vizet (relèvement du plafond de la tranche d'abattement de 20 % sur le bénéfice imposable des adhérents des centres de gestion ou associations agréés) - **Après l'art. 17** (p. 3707) : soutient l'amendement n° I-206 de M. Robert Vizet (relèvement du plafond de chiffre d'affaires permettant aux commerçants et artisans de bénéficier du régime d'imposition forfaitaire).

*Deuxième partie :*

**Départements et territoires d'outre-mer** - (24 novembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 3798) : rôle du cyclone Hugo, révélateur de l'état colonial de la Guadeloupe - Situation désastreuse des DOM-TOM - Recul des subventions aux collectivités locales et des crédits de paiement du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - Nécessité d'améliorer la décentralisation - Amélioration des moyens budgétaires de la Nouvelle-Calédonie - Satisfaction de l'annonce du prochain dépôt d'un projet de loi élargissant l'amnistie consécutive au référendum national de 1988 - Abstention du groupe communiste sur ce projet de budget.

**Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs** - (26 novembre 1989) (p. 3901) : accroissement constant du coût du logement : « explosion » des loyers dans les grandes villes - Augmentation du nombre de personnes mal logées ou sans logis - Problème du financement du logement social - Menace d'une libération totale des loyers - Insuffisance des crédits de ce projet de budget ne permettant pas de remédier aux diffi-

cultés de logement des Français - Vote des sénateurs communistes contre ce projet de budget.

**Défense** - (6 décembre 1989) (p. 4496, 4497) : propos du Secrétaire américain à la défense relatifs à l'éventualité d'une réduction du niveau des forces américaines en Europe occidentale - Sommet de Malte ; accélération des événements en Europe orientale et gestes du président Bush en direction de la détente et de la politique de désarmement proposée par M. Gorbatchev - Perspectives de réductions importantes des dépenses militaires des Etats-Unis, en raison du déficit budgétaire et de l'ampleur des changements intervenus en Europe orientale - Affaiblissement considérable, selon les experts américains, de la probabilité d'un conflit entre les Etats-Unis et l'Union soviétique - Evolution du budget militaire français, à contre-courant du mouvement général en faveur du désarmement - (p. 4498) : possibilité d'une économie de 40 milliards de francs par la suppression des dépenses de surarmement - Faible divergence entre les conceptions du Gouvernement et celles de la majorité sénatoriale en matière de défense - Se déclare opposé au développement du potentiel offensif : essais nucléaires, arme à neutrons, armes chimiques, programme Hadès - Opposition du groupe communiste au projet d'acquisition par la marine d'avions américains F 18 pour remplacer les Crusader ; risque de mise en cause par ce projet du programme Rafale et de l'indépendance du secteur aéronautique français - Caractère insatisfaisant du plan « Armée 2000 » : conséquences négatives des économies réalisées sur le fonctionnement des armées et sur l'élément humain de la défense nationale - Rejet de ce projet de budget par le groupe communiste.

- **Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie** [n° 88 (89-90)] - (12 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4840) : estime que l'amnistie est une mesure de justice et d'apaisement et correspond à un engagement pris par les signataires des accords de Matignon - Rappelle que l'amnistie a été demandée à juste titre par le FLNKS, représentant légitime du peuple kanak - Elargissement du chemin pacifique vers l'autodétermination - Rappelle que la violence en Nouvelle-Calédonie se confond avec la colonisation elle-même qui remonte à 1853 - Rappelle les différents actes de violence commis contre le peuple kanak depuis cette date - Dénonce l'absence d'application des accords de Nainvilleles-Roches de 1983 fondés sur le droit inné et actif du peuple kanak à l'indépendance - Evoque l'assassinat de M. Pierre Declercq, secrétaire général de l'Union calédonienne - Déploie que la lumière n'ait toujours pas pu être faite sur cet assassinat - Dénonce l'excessive lenteur avec laquelle ont été conduites certaines instructions judiciaires lorsque des Kanaks avaient été assassinés - Constate que la lumière sur les circonstances de la mort d'Eloi Machoro et de Marcel Nonnaro n'a toujours pas été faite - Rappelle que selon certains témoignages douze militants indépendantistes, et non trois, ont été froidement abattus à Ouvéa - S'inquiète du retard pris dans la mise en oeuvre des accords de Matignon - (p. 4841) : absence de résolution du problème foncier - Signale que des étudiants bacheliers kanaks inscrits à l'université en métropole se voient refuser les bourses auxquelles ils ont droit - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 69-1044 du 21 novembre 1969 relative au conseil supérieur de la fonction militaire** [n° 109 (89-90)] - (14 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4965, 4966) : proteste contre les conditions de travail imposées au Sénat en fin de session - Mouvements des gendarmes au cours de l'été 1989 - Contexte du mécontentement général des fonctionnaires et agents de l'Etat - Priorité au surarmement nucléaire dans le budget de la défense - Devoir de réserve - Bilan du Conseil supérieur de la fonction militaire, CSFM, créé en 1969 - Réforme nécessaire - Demande l'extension de sa compétence, la création d'une instance de recours et l'amélioration de la représentativité par l'élection de représentants de base au sein des grandes structures des armées - (p. 4967) : préconise un conseil des représentants des personnels militaires en activité à l'échelon des autorités régionales des diverses directions - Abstention

tion du groupe communiste devant l'insuffisance de la réforme proposée.

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993** - *Nouvelle lecture* [n° 87 (89-90)] - (14 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4969) : projet d'actualisation de la loi de programmation militaire, sans prise en compte de la nouvelle situation internationale - Décalage entre le poids des programmes militaires et l'effort que les Français peuvent raisonnablement consentir - Propos de M. Jacques Isnard dans le journal *Le Monde* du 28 novembre 1989 et de M. Heisbourg, directeur de l'Institut international d'études stratégiques de Londres - Perspective de nouveaux progrès du désarmement après la rencontre de Malte entre MM. Bush et Gorbatchev - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT)** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 123 (89-90)] - (14 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4972) : vote du groupe communiste contre les conclusions de la CMP.

**BELCOUR (Henri)**, sénateur de la Corrèze (RPR).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 21 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (23 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels médicaux hospitaliers (30 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance (3 juillet 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 21 avril 1989) (p. 320) - Ministère : Mer - *Autoroute A78 allant de Bordeaux à Clermont-Ferrand - Autoroutes.*

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4053, 4054) : conséquences de la sécheresse de 1989 dans le Limousin, et notamment en Corrèze ; insuffisante dotation du fonds de garantie contre les calamités agricoles - Aménagement rural ; désengagement de l'Etat particulièrement en ce qui concerne les zones défavorisées - Insuffisance des crédits du fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE - Avenir de la subvention substituée aux

prêts bonifiés pour le financement des investissements collectifs d'hydraulique agricole en zone de montagne et en zones défavorisées - Insuffisance des crédits pour l'amélioration génétique - Ateliers régionaux de service auprès des organismes d'élevage, ARSOE - Elevage du mouton ; baisse de la production malgré l'augmentation de la consommation ; dégradation des revenus des bergers - Enseignement : modestie des crédits des maisons familiales rurales - Manque d'ambition de ce projet de budget.

**BELIN (Gilbert)**, sénateur du Puy-de-Dôme (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au conseiller du salarié [n° 166 (89-90)] (20 décembre 1989) - **Emploi.**

**BELLANGER (Jacques)**, sénateur des Yvelines (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique (11 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (2 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile (1<sup>er</sup> juillet 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (8 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 250 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif au code de la voirie routière (partie législative) [n° 257 (88-89)] (19 avril 1989) - **Voirie.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 348 (88-89)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au code de la voirie routière (partie législative) [n° 368 (88-89)] (7 juin 1989) - **Voirie.**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-

90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Urbanisme - [n° 61 (89-90) tome 15] (21 novembre 1989).

*Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée à Montréal (Canada), du 16 au 23 septembre 1989, pour suivre les travaux de la XIVe Conférence mondiale de l'énergie [n° 159 (89-90)] (19 décembre 1989) - Energie.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au code de la voirie routière** [n° 250 (88-89)] - (26 avril 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 382) : ratification de la partie législative du nouveau code de la voirie routière ; nécessité d'une codification précise - Travaux de la commission supérieure de codification et du ministère de l'équipement - Énumère brièvement les dispositions et les exclusions de ce code - Ratification par le Parlement de la partie législative avant publication, par décret, de la partie réglementaire - Modification de la répartition entre les domaines législatif et réglementaire tenant compte des incidences de la décentralisation - Introduction d'articles nouveaux pour assurer la cohérence des dispositions ou pour légaliser la jurisprudence constante du Conseil d'Etat - Sous réserve de l'adoption des amendements déposés par la commission des affaires économiques, demande au Sénat d'adopter ce projet de loi - Art. 1<sup>er</sup> - Art. L. 115-1 du code de la voirie routière (coordination des travaux exécutés sur les voies publiques situées à l'intérieur des agglomérations) (p. 384) : son amendement n° 1 : possibilité pour le maire, sans motivation de sa décision, de refuser l'inscription de travaux sur le calendrier annuel qui les prévoit lorsque le revêtement de la voie a moins d'un an d'âge ; adopté - Modification d'une disposition introduite par l'Assemblée nationale autorisant le maire à refuser cette inscription, sans décision motivée, dès lors que le revêtement de la voie a moins de trois ans d'âge - Risque de multiplication des recours auprès du représentant de l'Etat et de contradiction entre les règles suivies par les syndicats intercommunaux chargés de l'assainissement et les communes membres - (p. 385) : son amendement n° 2 : règles d'application de cet article fixées par décret en Conseil d'Etat ; adopté - Art. L. 116-2 (personnes habilitées à constater les infractions à la police de la conservation du domaine public routier) : son amendement n° 3 : suppression des agents communaux assermentés de la liste des personnes habilitées ; adopté - Suppression de cette disposition insérée par l'Assemblée nationale - Art. L. 141-3 (compétences du conseil municipal en matière de domaine public routier communal) (p. 388) : accepte l'amendement n° 6 de M. Louis de Catuelan (plans d'alignement communaux et opérations de classement et de déclassement des voies annexés au plan d'occupation des sols) - Art. L. 141-11 (dispositions relatives aux travaux affectant le sol et le sous-sol des voies communales) (p. 389) : son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté - Titre VI - Chapitre II - Section I (dispositions générales applicables aux voies privées) (p. 390) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique** [n° 244 (88-89)] - (26 avril 1989) - Après l'art. 16 bis (p. 409) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Pierre Dumas, rapporteur (ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre d'un GIE n'ouvrant pas automatiquement une procédure analogue à l'encontre de chacun de ses membres).

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie** [n° 235 (88-89)] - (27 avril 1989) - Discussion générale (p. 471) : rapprochement matériel et moral de la justice et des néo-calédoniens - Recrutement d'assesseurs non professionnels - (p. 472) : réussite des juridictions d'échevinage, tant en métropole que dans les DOM-TOM - Adhésion des communautés néo-calédoniennes à cette réforme de l'organisation

judiciaire, gage de sa réussite - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles** - Deuxième lecture [n° 251 (88-89)] - (24 mai 1989) - Art. 1<sup>er</sup> bis (validation des actes réglementaires et non réglementaires pris sur le fondement du POS de la ville de Strasbourg et du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Strasbourg) (p. 878) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (rétablissement de cet article voté en première lecture par le Sénat et supprimé par l'Assemblée nationale) - Art. 3 bis (modification de la réglementation des boisements) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de la commission (reprise de cet article voté en première lecture par le Sénat et supprimé par l'Assemblée nationale) - Art. 5 (dispositif de sortie d'une commune d'un syndicat d'agglomération nouvelle, SAN, après achèvement) (p. 879, 880) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - Art. 6 (administration du SAN par un comité composé de membres élus en leur sein par les conseils municipaux des communes membres) (p. 881, 882) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 9 de la commission et n° 3 de M. Gérard Larcher (rétablissement de cet article voté en première lecture par le Sénat et supprimé par l'Assemblée nationale) - Art. 7 (procédure d'admission d'une commune dans un SAN) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (règles de majorité) - Art. 9 (procédure d'expropriation des biens immeubles en état d'abandon manifeste) (p. 883 à 885) : se déclare favorable aux amendements de la commission, modifiant la rédaction de cet article, n° 11 ; n° 12 ; sur cet amendement, son sous-amendement n° 19 ; adopté ; n° 13 et n° 14 - Se déclare opposé à l'amendement n° 15 de la commission (dérogation à la procédure de droit commun de l'expropriation pour cause d'utilité publique) et favorable à son amendement n° 16 (limitation de la procédure de déclaration d'état d'abandon à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune) - Art. 10 (institution de zones d'aménagement différé en dehors des zones urbaines dans des plans d'occupation des sols) (p. 887) : se déclare favorable à l'amendement n° 18 de la commission (avis de la région en cas de création d'une zone d'aménagement différé par décret en Conseil d'Etat) - Spéculation foncière dans la région Ile-de-France - Explication de vote sur l'ensemble (p. 888) : refus du groupe socialiste de voter ce texte tel qu'il a été modifié par le Sénat.

- **Projet de loi relatif au code de la voirie routière (partie législative)** - Deuxième lecture [n° 348 (88-89)] - (15 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1571) : regroupement dans le code de la voirie routière de l'ensemble des règles relatives à l'exploitation et à la gestion des infrastructures routières - (p. 1572) : modifications apportées par l'Assemblée nationale : coordination des travaux sur les voies publiques situées à l'intérieur des agglomérations ; détermination, selon la domanialité de la voie, du destinataire des procès-verbaux des infractions à la police de la conservation du domaine public routier ; suppression des dispositions visant à créer un plan de voirie routière, annexé au plan d'occupation des sols, POS - Demande au ministre d'étudier attentivement un amendement rejeté par l'Assemblée nationale qui prévoyait d'accorder au président du conseil général et au maire le pouvoir de transiger avec les justiciables lorsque les infractions à la police de la conservation du domaine public routier étaient commises sur la voirie départementale ou communale ; transaction actuellement exercée par le ministre de l'équipement et réservée aux infractions commises sur le domaine public routier national - Sous réserve du vote de son amendement déposé à l'article 1<sup>er</sup>, demande au Sénat d'adopter le présent projet de loi - Art. 1<sup>er</sup> - Art. L. 115-1 du code de la voirie routière (coordination des travaux exécutés sur les voies publiques situées à l'intérieur des agglomérations) (p. 1573) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 du Gouvernement (possibilité pour le maire, sans motivation de sa décision, de refuser l'inscription de travaux sur le calendrier annuel qui les prévoit lorsque le revêtement de la voirie a moins d'un an d'âge) - Art. L. 141-3 (compétences du conseil municipal en matière de domaine public routier

*communal*) (p. 1574) : son amendement n° 1 : plans d'alignement communaux et opérations de classement et de déclassement des voies rassemblés dans un plan de voirie routière annexé au POS ; retiré.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles** - *Nouvelle lecture* [n° 388 (88-89)] - (20 juin 1989) - Art 5 (*dispositif de sortie d'une commune d'un syndicat d'agglomération nouvelle, SAN, après achèvement*) (p. 1667) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 4 de M. Marcel Rudloff, rapporteur, remplacé par M. Raymond Bouvier - Art. 6 (*administration du SAN par un comité composé de membres élus en leur sein par les conseils municipaux des communes membres*) (p. 1668) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale) - **Après l'art. 8** (p. 1670) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 1 de M. Jean-Luc Bécart (modification de la procédure dite « d'extrême urgence » prévue par l'article L. 15-9 du code de l'expropriation).

- **Projet de loi relatif au congé parental et à diverses validations et reportant la date d'entrée en vigueur de la réforme des modalités de liquidation et de versement aux instituteurs de l'indemnité communale représentative de logement** [n° 350 (88-89)] - (30 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2196) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** - *Nouvelle lecture* [n° 421 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - **Art. unique** (p. 2284) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 1 de M. Bernard Barbier, rapporteur, remplacé par M. Richard Pouille - Opposition idéologique de la majorité sénatoriale à l'idée même de planification - Souhaite préserver l'originalité de la planification française.

- **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile** - *Deuxième lecture* [n° 424 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2292, 2293) : intérêt, pour une lutte efficace contre le terrorisme, de la possibilité de faire procéder aux opérations de fouille de bagages, de fret ou de véhicules par des agents agréés des compagnies aériennes ou des exploitants de structures aéroportuaires - Amélioration au cours de la navette parlementaire de la rédaction de l'article 18 relatif à la représentation du personnel navigant d'Air France - **Art. 14** (*dispositions relatives à la fouille des personnes et des biens*) (p. 2296) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 9 de M. Henri de Raincourt, rapporteur (suppression de la possibilité de faire effectuer des fouilles de biens par des agents agréés des compagnies aériennes ou des organismes aéroportuaires).

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Équipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs** - (26 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (urbanisme) (p. 3898, 3899) : orientations générales de la politique du Gouvernement en matière d'urbanisme, marquées par la mise en oeuvre de la décentralisation - Loi du 2 août 1989 : modification du droit de préemption et des conditions de création de zones d'aménagement différé, ZAD ; institutionnalisation des villes nouvelles - Création de la délégation interministérielle et du comité interministériel des villes et du développement urbain - Revalorisation du fonds social urbain, FSU - Protection du patrimoine et valorisation des grands sites naturels ou urbains - Action en faveur de l'enseignement de l'architecture - Bilan de la maîtrise des procédures d'urbanisme des collectivités locales : schémas directeurs, plans d'occupation des sols, POS ; délivrance des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, zones de protection du patrimoine architectural et urbain, ZPPAU - Politique de valorisation de l'architecture : institut français de l'architecture, campagne « architecture-architecte », semaine nationale de l'architecture - Rôle et situation particulière des architectes des Bâtiments de France - Assistance technique aux collectivités locales ; conseils d'architecture

d'urbanisme et de l'environnement - (p. 3900) : accroissement des crédits destinés aux agences d'urbanisme - Importance du rôle des villes nouvelles en termes d'aménagement du territoire ; amélioration de la situation financière des établissements publics d'aménagement, EPA - Evolution des crédits du budget de l'urbanisme pour 1990 - Avis défavorable de la commission des affaires économiques à l'adoption de ce budget, contrairement aux conclusions de son rapporteur.

- **Projet de loi relatif au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne** [n° 120 (89-90)] - (18 décembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5113) : vote de ce texte par le groupe socialiste.

- **Projet de loi modifiant la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer** [n° 121 (89-90)] - (18 décembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5117) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

**BELOT (Claude)**, sénateur de la Charente-Maritime (rattaché administrativement au groupe UC).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des finances (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Economie, finances et budget - I - Charges communes** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 8] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor** - (7 décembre 1989) - Rapporteur spécial (charges communes) (p. 4522, 4523) : importance et croissance constante du budget des charges communes - Interventions sociales - Fonds national de solidarité - Augmentation des charges de la dette - Appel à l'emprunt réalisé pour tenir compte des effets des conflits sociaux dans les services fiscaux en 1989 - Hausse des taux d'intérêt en France - (p. 4524) : comparaison avec les autres grands pays industrialisés - Poids du remboursement des obligations renouvelables du Trésor, malgré l'organisation d'un mécanisme de lissage - Devoir de limiter au maximum le déficit budgétaire - Conséquences financières des engagements internationaux de la France ; annulation de la dette de pays très pauvres ; couverture par l'Etat des pertes de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE, suite à la défaillance de partenaires commerciaux insolubles ; souligne la rigueur désormais nécessaire dans le choix de partenaires - Emprunt de la Banque française pour le commerce extérieur, BFCE - Dotation aux entreprises publiques - Impossibilité pour l'Etat actionnaire de procéder aux augmentations de capital nécessaires - Exemples : Air France, Thomson, Crédit Lyonnais - (p. 4525) : nouvelles privatisations souhaitables pour favoriser la conclusion d'accords internationaux ; exemple de l'affaire Mérieux-Connaught-Canada - Propose l'adoption de ce projet de budget sous réserve de l'adoption des amendements de la commission - **Examen des crédits - Etat B et Etat C** (p. 4537) : ses amendements n° II-25 et n° II-26 : réduction des crédits ; adoptions.

**BENARD MOUSSEAU (Jean)**, sénateur de l'Indre (UREI).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères; en démissionne et est nommé membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 12 avril 1989).

**BERARD (Jacques)**, sénateur de Vaucluse (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989); puis élu secrétaire.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enseignement de la danse (27 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (27 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'éducation (29 juin 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 274 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux biens culturels maritimes et modifiant la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques [n° 467 (88-89)] (5 juillet 1989; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - *Patrimoine artistique, archéologique et historique*.

#### QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 151 (JO Débats du 9 novembre 1989) (p. 3132) - Ministère : Education - *Restauration du musée Jean-Henri Fabre à Sérignan-du-Comtat (Vaucluse)* - (Réponse : JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3456) - Musées.

n° 155 (JO Débats du 15 novembre 1989) (p. 3295) - Ministère : Economie - *Suppression du comptoir de la Banque de France à Orange (Vaucluse)* - (Réponse : JO Débats du 16 décembre 1989) (p. 5004) - Banques et établissements financiers.

#### INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif aux biens culturels maritimes et modifiant la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques [n° 274 (88-89)]* - (19 octobre 1989) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 2651, 2652) : définition par le texte en projet de la notion de bien culturel maritime - Insuffisance de la législation actuelle tendant essentiellement à assurer la protection et l'exploitation des épaves et ignorant la notion de fouilles archéologiques sous-marines - Urgence de ce projet en raison du développement de la recherche sous-marine - Champ d'application de ce texte : réglementation stricte dans la zone maritime territoriale, extension de certaines dispositions à la zone contiguë - Substitution à la notion d'indemnité de la notion de récompense attribuée au sauveteur de biens culturels maritimes - Institution de la possibilité pour l'Etat d'exproprier

un bien culturel maritime dont le propriétaire est défaillant pour assurer sa protection - Erection en délits des infractions à ce projet de loi - Propose l'adoption de ce texte sous réserve du vote des amendements de la commission - **Art. 2 (appartenance à l'Etat des biens culturels maritimes)** (p. 2653) : son amendement n° 1 : suppression de la mention de la suspension du délai d'attribution du bien culturel maritime à l'Etat en cas d'engagement d'une procédure contentieuse; adopté - **Art. 4 (obligations résultant de l'enlèvement fortuit d'un bien culturel maritime)** : son amendement n° 2 : alternative offerte au découvreur du bien culturel maritime : remettre le bien à l'Etat ou le tenir à sa disposition; adopté - **Art. 7 (subordination à autorisation administrative des prospections, fouilles, sondages, déplacements et prélèvements)** (p. 2654) : ses amendements, n° 3 : subordination à autorisation administrative des prospections à l'aide de matériels spécialisés permettant d'établir la localisation d'un bien culturel maritime; n° 4, d'ordre rédactionnel; et n° 5 : faculté pour l'autorité administrative de conclure des conventions tendant à la recherche, au déplacement et au prélèvement de biens culturels maritimes avec des personnes physiques agréées à cet effet; adoptés - **Art. 11 (expropriation d'un bien culturel maritime)** (p. 2655) : son amendement n° 6 : détermination du tribunal compétent; adopté - **Art. 12 (protection des biens culturels maritimes situés dans la zone contiguë)** (p. 2656) : son amendement rédactionnel n° 7; adopté - **Après l'art. 12** : son amendement n° 8 : possibilité d'accorder une récompense à une personne ayant découvert un bien culturel maritime situé dans la zone contiguë; adopté après modification par les sous-amendements n° 13 et n° 14 du Gouvernement, qu'il accepte - **Art. 14 (sanction de la violation de la réglementation relative aux prospections, sondages, fouilles, déplacements et prélèvements)** (p. 2657) : son amendement n° 9 : suppression de la possibilité de prononcer la confiscation du bien culturel maritime faisant l'objet du litige; adopté - S'interroge sur l'application de l'article 257-1 du code pénal à la destruction volontaire de biens culturels maritimes - **Art. 15 (sanction de l'aliénation ou de l'acquisition illégale d'un bien culturel maritime)** : son amendement n° 10 : suppression de la possibilité de prononcer la confiscation du bien culturel maritime faisant l'objet du litige; adopté - **Art. 21 (sanction de l'aliénation ou de l'acquisition illégale d'un objet découvert au cours de fouilles interdites)** (p. 2658) : son amendement de coordination n° 11; adopté.

**BERCHET (Georges)**, sénateur de la Haute-Marne (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Juge suppléant de la Haute Cour de justice; est réélu juge suppléant (JO Lois et décrets du 27 octobre 1989).

- Membre titulaire du Conseil national des transports.

- Membre suppléant du Conseil national de l'information statistique.

#### DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Transports terrestres* - [n° 61 (89-90) tome 18] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].***Deuxième partie :*

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4031) : quotas laitiers : pénalisation des agriculteurs de la Haute-Marne par la référence à l'année de sécheresse 1983 - Demande la suppression de la taxe de coresponsabilité - Enseignement agricole ; faiblesse des moyens des maisons familiales rurales - Recensement général de l'agriculture - Demande l'actualisation du périmètre des zones classées défavorisées - Avenir du monde rural ; considère que la décentralisation a brisé les solidarités - (p. 4032) : effets pervers de la politique menée en matière de TGV et d'autoroutes - Démantèlement des services publics - Multiplicité des intervenants et absence de politique cohérente d'aménagement rural.

**Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs** - (7 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (transports terrestres) (p. 4555) : SNCF - Bilan de l'exécution du contrat de plan à son terme - Réduction du déficit - Importance de l'endettement de l'entreprise - Sécurité - Réseau à grande vitesse - Récent record mondial d'essais à grande vitesse - TGV Sud-Est et Atlantique - TGV Nord ; recours en Conseil d'Etat déposé par Amiens - (p. 4556) : TGV Est ; participation éventuelle de la RFA au prolongement - Avenir de la desserte des départements en dehors du maillage TGV favorisant les secteurs privilégiés sur le plan économique - Négociation du contrat de plan Etat-RATP ; qualité du service et sécurité des usagers - Situation financière de la RATP ; approuve la diminution de l'indemnité compensatrice versée par le budget de l'Etat - Endettement inquiétant de l'entreprise - Suppression du réseau de télévision intérieur dans les stations de métro - Faiblesse des crédits accordés aux transports collectifs de province - Accroissement du transport routier - Inquiétudes suscitées par le transport de matières dangereuses - Préparation du marché unique européen ; décision des ministres de la CEE sur une première libéralisation du cabotage - Etat des mesures d'harmonisation ; taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP - Avis de la commission défavorable à l'adoption de ces crédits.

**BEREGOVY (Pierre), ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget** (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

- *Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances* [n° 234 (88-89)] (3 avril 1989) - **Assurances.**

*Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers* [n° 485 (rectifié) (88-89)] (7 septembre 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Créances et dettes.**

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Franck Sérusclat : **Fraudes (Lutte contre la fraude fiscale)** (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3375).

de M. Pierre Dumas : **Economie (ministère de l')** (*Préjudices aux entreprises du fait des grèves des services fiscaux*) (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3371).

## INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes** - (27 avril 1989) (p. 427) : témoigne par sa présence de l'intérêt porté par le Gouvernement tout entier à la construction européenne et aux travaux du Sénat - Importance du marché

unique européen pour l'économie et pour l'emploi - Suppression des barrières douanières - Organisation du régime de libre circulation des marchandises à l'échéance de 1993 et aménagement des taux de TVA - (p. 428) : inconvénients des propositions de la Commission européenne en matière de TVA et projet français de circulation communautaire des marchandises - Financement de l'effort d'harmonisation fiscale et notamment de la suppression du taux majoré de TVA : nécessité, pour éviter toute augmentation des impôts directs, d'y affecter une part des plus-values fiscales liées à la croissance économique - Lien entre la libération des mouvements de capitaux et l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne - Soutien du Gouvernement français aux propositions de la Commission européenne envisageant une retenue à la source au taux de 15 % - Réticences de certains Etats membres, en particulier de la RFA - (p. 429) : définition d'un double objectif de l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne : favoriser une meilleure allocation des capitaux et lutter contre la fraude fiscale - Souhaite la suppression complète du contrôle des changes - Complémentarité entre l'union monétaire et le marché unique européen - Se déclare favorable au rapport Delors et à l'ouverture de négociations pour un traité d'union monétaire - (p. 430) : implications de l'union monétaire en matière de politique économique et budgétaire - Accepte l'organisation d'un débat parlementaire annuel sur l'utilisation des prélèvements communautaires - Transferts de souveraineté liés à la mise en place d'une monnaie unique et nécessité de l'organisation d'un contrôle démocratique - Annonce la signature du premier emprunt de l'Etat français en ECU.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations** [n° 254 (88-89)] - (30 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 962) : objectifs de ce projet : rendre leur liberté aux actionnaires des sociétés privatisées ; protéger l'intérêt national - Remise en cause de l'esprit partisan qui a inspiré certaines modalités des privatisations au mépris des intérêts des sociétés privatisées - Conteste les critères de sélection des membres des groupes d'actionnaires stables par le précédent ministre des finances - Politisation des « noyaux durs » - Incidences du présent projet sur le marché des titres des sociétés privatisées - Rétablissement du libre jeu du marché - Souhaite que les membres des « noyaux durs » soient déliés de leurs obligations contractées lors des privatisations - (p. 963) : protection des intérêts nationaux - Accord du ministre de l'économie pour toute acquisition d'actions supérieure à 10 % d'une société privatisée - Constate que certains s'emploient à condamner les entreprises publiques faute de pouvoir rouvrir le débat des privatisations - Envisage de rencontrer, après le vote de ce texte, les présidents des sociétés privatisées - Egalité de traitement des actionnaires publics et privés - Participation traditionnelle de l'Etat dans les grands secteurs de l'économie française - Volonté du Gouvernement d'assurer le renforcement des fonds propres des entreprises publiques et de permettre au marché financier d'assurer le développement des entreprises privées - Evoque brièvement la campagne de dénigrement dont la Caisse des dépôts et consignations est l'objet en raison de sa participation à une augmentation du capital du Crédit lyonnais - (p. 964) : souhaite le succès des entreprises publiques et privées, dans le respect des intérêts nationaux - (p. 977) : critiques divergentes de la majorité sénatoriale et des sénateurs communistes sur ce projet de loi - Favorable à un Etat qui joue pleinement son rôle d'arbitre au sein de l'économie - Conteste les modalités des privatisations - Egalité de traitement des actionnaires publics et privés - (p. 978) : liberté rendue aux actionnaires des sociétés privatisées - Approbation unanime de ce projet par le Conseil d'Etat - S'interroge sur le choix des groupes d'actionnaires stables et la majoration du prix des actions des sociétés privatisées payé par les membres des noyaux durs - Opposition quasi-générale aux privatisations des candidats à l'élection présidentielle de 1988 - Défense des intérêts des petits porteurs - (p. 979) : inégalité actuelle de traitement des actionnaires publics et privés au sein des conseils d'administration des sociétés privatisées - Coût des nationalisations - Dénonce les 43 milliards de francs perdus par le gouvernement précédent lors des privatisations - Protection des intérêts nationaux - Interroge M. Etienne Dailly sur les modalités particulières

et mal élucidées de la dissolution de la Société française de participation industrielle - Possibilité pour le législateur d'abroger des contrats prévus par une précédente loi - Respect du principe constitutionnel d'égalité devant la loi ; différences de traitement devant être justifiées par des différences de situation - Situation spécifique des sociétés privatisées - (p. 980) ; rôle joué par la Caisse des dépôts et consignations dans l'affaire de la Société générale - Réfute les critiques formulées par Mme Marie-Claude Beaudeau relatives au marché financier et aux investissements des entreprises françaises à l'étranger - Donne sa conception de l'économie mixte - (p. 981) ; précise à M. Etienne Dailly les conditions dans lesquelles il a été informé de la participation de l'UAP dans le pacte d'actionnaires de la CGE - **Question préalable** (p. 983) : s'oppose à la motion n° 1 de M. André Fosset, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 263 (88-89)] - (7 juin 1989) - Discussion générale** (p. 1204) : rappelle la genèse et l'inspiration de ce projet de loi ayant fait l'objet d'un accord unanime à l'Assemblée nationale - Transformation et développement récents du marché financier - Nécessité d'une révision périodique des règles garantissant sa sécurité et sa transparence - Urgence d'une moralisation de la bourse - Rapport Le Portz - Existence d'un consensus sur les grandes orientations du texte en projet : renforcement des pouvoirs de la Commission des opérations de bourse, COB, et du dispositif de sanction des infractions commises sur les marchés - Validité juridique du pouvoir de sanction autonome accordé à la COB, dans le cadre défini par la loi - (p. 1205) : objectifs d'efficacité, d'équité et de clarté des responsabilités du dispositif de sanction directe confié à la COB - Réforme du droit des offres publiques d'achat, OPA, afin de garantir l'équilibre entre les intérêts des initiateurs de l'OPA, des dirigeants de l'entreprise, des actionnaires minoritaires et des salariés : information des comités d'entreprise, autorisation des augmentations de capital en cours d'OPA, définition de l'action de concert - Débat autour de la définition des seuils de déclenchement obligatoire et de quotité minimale de l'OPA : accord réalisé entre les professionnels, propositions des commissions des finances et des lois du Sénat, compromis trouvé à l'Assemblée nationale - Souhaite la fixation par le projet de loi des seuls principes, laissant au règlement du Conseil des bourses de valeurs le soin de préciser et d'adapter les modalités d'application - (p. 1206) : souhaite la définition de règles de fonctionnement rencontrant l'accord des professionnels et respectant la libre initiative du marché - (p. 1210) : rappelle la large concertation opérée par le Gouvernement avec les organisations professionnelles concernées et l'accord quasi-unanime de l'Assemblée nationale sur ce projet - Exemples étrangers : « dépeçage » des entreprises par les OPA portant sur la totalité du capital - (p. 1222) : impuissance de la COB en l'absence de pouvoir de sanction autonome - (p. 1224) : rappelle l'opposition du précédent gouvernement au renforcement des pouvoirs de la COB - Absence de relation entre ce projet et les « affaires » récentes - (p. 1226) : nécessité de doter la COB d'un pouvoir de sanction pour assurer son indépendance - Encadrement de sa capacité réglementaire par le ministre et le juge administratif - Absence de pouvoir discrétionnaire - Respect des principes constitutionnels - (p. 1227) : inconvénients du pouvoir de transaction ; exemple des Etats-Unis - Suppression du commissaire du Gouvernement à la demande de l'Assemblée nationale - Ressources financières de la COB ; absence de nécessité d'un financement budgétaire complémentaire - Composition de la COB - Institution pour la première fois par ce projet d'une base légale au règlement relatif aux OPA - Inconvénients des OPA portant sur la totalité du capital, soulignés par le CNPF : limitation de leur nombre, devenir des actionnaires salariés, risque de démantèlement des entreprises - (p. 1228) : se déclare opposé à la fixation d'un seuil de quotité minimale de l'OPA dans la loi - Rappelle le compromis trouvé par les professionnels sur un seuil des deux tiers du capital - Cas de la RFA - Protection des petits actionnaires : autorisation du regroupement des petits ordres, permettant une réduction substantielle des frais de courtage ; négociations avec les représentants des sociétés

cotées pour une réduction des droits de garde - (p. 1229) : fonds de garantie : absence de garantie illimitée et risque inhérent au capitalisme - Réglementation des OPA : souhaite ne pas figer une situation en évolution - **Art. 1<sup>er</sup> (composition de la COB)** (p. 1230) : accepte l'amendement n° 30 de M. Raymond Bourguin, rapporteur pour avis (accroissement à huit du nombre des membres) - (p. 1231) : accepte les amendements de M. Charles Jolibois, rapporteur, n° 2 (nomination du président par décret en conseil des ministres) et n° 3 (présence d'un conseiller à la Cour de cassation), et de la commission saisie pour avis, n° 31 (présence de deux personnalités qualifiées) - S'oppose à l'amendement n° 124 de M. Robert Vizet (représentation des syndicats nationaux) - (p. 1232) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° 4 de la commission et n° 37 de la commission saisie pour avis (présence d'un commissaire du Gouvernement) - (p. 1233) : problème de la tarification des frais de courtage et des services postaux - Accepte l'amendement n° 5 de la commission (soumission du président aux règles d'incompatibilité prévues pour les emplois publics) - (p. 1234) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 32 (suppression de la limite d'âge pour la nomination des membres) et accepte le n° 33 (voix prépondérante du président en cas de partage) - (p. 1235) : sur les amendements de la commission saisie pour avis, accepte le n° 34 (extension à un représentant membre de la COB de la délégation de pouvoirs prévue au profit du président), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 35 (nature des documents visés par la COB) et s'oppose au n° 36 (possibilité pour la COB de siéger soit en formation plénière soit en sections) - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 1237 à 1239) : accepte après rectification l'amendement n° 38 de la commission saisie pour avis (représentation de la COB par un de ses membres, avec voix consultative, au sein du Conseil des bourses de valeurs et du Conseil du marché à terme) - Demande que la COB soit représentée par un de ses membres - Dénonce les pressions opérées par la COB sur le Parlement - (p. 1240) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 39 de la commission saisie pour avis (application du secret professionnel au président, aux membres, aux agents et au commissaire du Gouvernement de la COB) - Difficulté d'exiger le secret professionnel d'un commissaire du Gouvernement - **Art. 3 (coopération de la COB avec ses homologues étrangers)** (p. 1240) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 6 (réserve de réciprocité) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 7 (consultation du commissaire du Gouvernement en cas de refus d'aide à des autorités étrangères pour raison d'intérêt général) - **Art. 4 (pouvoirs de perquisition et de saisie de la COB)** (p. 1241) : accepte les amendements de la commission, n° 8 (motivation des ordonnances autorisant les perquisitions et saisies) ; et n° 9 (application au pourvoi en cassation, non suspensif, des règles prévues par le code de procédure pénale) - **Art. 5 (mesures conservatoires prises à l'initiative de la COB : pouvoirs d'injonction et de sanction de la COB)** (p. 1242) : accepte les amendements rédactionnels n° 10 et n° 11 de la commission - (p. 1243) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 12 (limitation de l'application de la sanction d'interdiction temporaire d'activité aux professionnels du marché) et accepte le n° 13, d'ordre rédactionnel - (p. 1244) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 40 de la commission saisie pour avis (nouvelle rédaction des dispositions relatives aux pouvoirs d'injonction de la COB).

**Suite de la discussion - (8 juin 1989) - Art. 5 (suite)** (p. 1260) : s'oppose aux amendements de M. Charles Jolibois, rapporteur, n° 14 (institution au sein du tribunal de grande instance de Paris d'une chambre des marchés financiers chargée du prononcé des sanctions pécuniaires, statuant sur saisine de la COB), n° 15 (suppression de la représentation des intéressés devant la COB), n° 16 de coordination, n° 17 rédactionnel, n° 18 (règles de procédure applicables à la chambre des marchés financiers : référés, exceptions d'illégalité, sursis à exécution, désaisissement en cas de versement du montant de la sanction proposée par la COB) et n° 19 (extinction de l'action publique devant les juridictions répressives en cas de prononcé d'une sanction par la chambre des marchés financiers ou de versement du montant de la sanction proposée par la COB) - (p. 1261) :

sur l'amendement n° 14 précité, accepte la motivation du sous-amendement n° 144 de M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis (possibilité pour la chambre des marchés financiers de décider la confiscation des profits réalisés par les personnes morales du fait des agissements de leurs responsables) - (p. 1264) : rappelle l'adoption quasi-unanime par l'Assemblée nationale des dispositions de l'article 5 - **Après l'art. 5** (p. 1265) : accepte après rectification l'amendement n° 20 de la commission (publicité des décisions de la COB) - Souhaite la publicité des avertissements de la COB - **Art. 6 (répression des entraves, de l'observation de l'interdiction temporaire d'activité professionnelle et du retard de consignation)** (p. 1267) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 21 de la commission - **Avant l'art. 7** (p. 1268) : accepte l'amendement n° 42 de la commission saisie pour avis (harmonisation du montant maximum des sanctions pécuniaires prononcées en cas d'infraction aux règlements de la COB avec celui des amendes applicables en matière de délits boursiers) - **Art. 7 (délit de communication d'information privilégiée)** : s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (caractère conscient du délit) - **Après l'art. 7** (p. 1269) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (compétence des juridictions saisies des infractions boursières pour interpréter et apprécier la légalité des actes administratifs, réglementaires ou individuels) - **Art. 7 bis (recours contre les décisions de la COB)** (p. 1270) : s'oppose à l'amendement n° 43 de la commission saisie pour avis (compétence du juge judiciaire sur les recours concernant l'agrément des OPCVM ou des gérants de portefeuilles) - (p. 1271) : accepte l'amendement rédactionnel n° 25 de la commission - **Art. 8 (faculté offerte à la COB de se porter partie civile ou de déposer des conclusions à l'audience devant les juridictions)** (p. 1272) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission, n° 26 (impossibilité pour la COB de former des demandes en dommages et intérêts) et n° 27 (possibilité pour les juridictions de l'ordre judiciaire de consulter la COB à tous les stades de la procédure) - S'oppose à l'amendement n° 44 de la commission saisie pour avis (élargissement du champ d'application de cet article à l'ensemble des infractions commises à l'occasion d'opérations effectuées sur des marchés dont la COB assure la surveillance) - (p. 1273) : accepte l'amendement n° 45 de la commission saisie pour avis (possibilité pour la juridiction compétente de prononcer la confiscation des profits illicites tirés d'une infraction relevant du contrôle de la COB, sauf à l'égard d'un détenteur de bonne foi) - **Art. 8 bis (mise en oeuvre d'injonctions à la demande de la COB)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 46 de la commission saisie pour avis - **Art. 9 (autonomie financière de la COB)** (p. 1274 à 1276) : s'oppose à l'amendement n° 48 de la commission saisie pour avis (communication annuelle par la COB, au Parlement et au Gouvernement, de son budget prévisionnel accompagné d'un rapport financier) - Financement de la COB - **Après l'art. 9** (p. 1277) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 28 de la commission - **Art. 11 (augmentation de capital en période d'offre publique)** (p. 1278, 1279) : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Etienne Dailly, rapporteur (compétence de la seule assemblée générale extraordinaire pour décider une augmentation de capital) - Inconvénients du délai de 45 jours nécessaire à la réunion d'une assemblée générale - **Après l'art. 11** (p. 1281) : s'oppose à l'amendement n° 87 de la commission (suspension de la cotation du titre en cas de convocation d'une assemblée générale extraordinaire aux fins de décider une augmentation de capital ; possibilité d'audition par l'assemblée générale des personnes initiatrices de l'offre) - **Avant l'art. 11 bis** : reprend l'amendement n° 50 de la commission saisie pour avis (convocation, aux fins d'information et d'audition des personnes initiatrices de l'offre, d'une assemblée générale de type nouveau réunissant les porteurs de titres conférant ou pouvant conférer à terme des droits de vote) ; adopté (p. 1285) - **Art. 11 bis (dispositions applicables aux procédures d'offre publique, de maintien de cours et d'offre de retrait)** (p. 1288, 1289) : s'oppose à l'amendement n° 88 de la commission (obligation, pour une personne physique ou morale, venant à détenir plus du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société, de déposer un projet d'offre publique en vue d'acquérir la totalité des actions et des

titres conférant ou pouvant conférer à terme des droits de vote ; fixation d'un prix minimum de l'offre ; dérogations accordées par le Conseil des bourses de valeurs) - Regrette de ne pouvoir aboutir à un compromis au Sénat en dépit du consensus intervenu à l'Assemblée nationale - (p. 1292, 1293) ; problème de la protection des actionnaires salariés - **Après l'art. 11 bis** (p. 1293, 1294) : s'oppose à l'amendement n° 89 de la commission (principe du maintien de cours en cas de cession de bloc majoritaire) - (p. 1295) : accepte l'amendement n° 90 de la commission (liberté des offres publiques tendant à une participation totale ne dépassant pas le tiers du capital ou des droits de vote) - (p. 1296) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 91 de la commission (dispositions relatives aux offres de retrait) - **Avant l'art. 12** (p. 1297, 1298) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 135 de la commission saisie pour avis (possibilité pour les salariés, en cas d'OPA tendant à modifier le contrôle d'une société, de présenter une offre concurrente de rachat placée sous le régime du rachat d'une entreprise par ses salariés, RES) - Risque de manipulation des salariés par leurs partenaires - **Art. 13 (modalités de franchissement des seuils ; transmission des pactes d'actionnaires)** (p. 1301) : s'oppose à l'amendement n° 141 de la commission (décompte des participations en capital ou en droits de vote) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 56 de la commission saisie pour avis - **Art. 12 (prise en compte de l'action de concert pour le franchissement des seuils ; création d'un nouveau seuil déclaratif ; extension du contenu de l'obligation déclarative en cas de franchissement de seuil)** (p. 1302) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 93 de la commission, précédemment réservé - **Art. 13 (suite)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 94 de la commission (information des actionnaires sur le nombre total des droits de vote quinze jours au moins avant la réunion d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, ou en cas de variation de plus de 2 % du nombre des droits de vote) - (p. 1303) : accepte l'amendement n° 95 de la commission (conditions d'assimilation des actions et droits de vote aux titres possédés par le déclarant) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 57 de la commission saisie pour avis - Accepte l'amendement n° 58 de la commission saisie pour avis (suppression du « caractère exprès » de l'accord dans la définition de l'action de concert) - (p. 1304) : accepte l'amendement n° 96 de la commission (suppression de la référence à « une politique commune durable vis-à-vis de la gestion de la société » dans la définition de l'action de concert) - (p. 1305) : accepte l'amendement n° 97 de la commission (modification de la liste des cas de présomption d'action de concert : cas des sociétés contrôlées par d'autres sociétés et cas des actionnaires publics présents au capital d'une société) - Absence d'intention de renationalisation rampante du Gouvernement - (p. 1306) : accepte l'amendement n° 60 de la commission saisie pour avis (responsabilité solidaire des personnes agissant de concert) - (p. 1307) : accepte l'amendement n° 98 de la commission (transmission au Conseil des bourses de valeurs, pour publicité, sous peine de nullité, des pactes d'actionnaires comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions) - **Art. 14 (mention obligatoire des détenteurs de plus des deux tiers du capital dans le rapport aux actionnaires)** : accepte l'amendement de coordination n° 61 de la commission saisie pour avis (prise en compte des droits de vote) - **Art. 15 (aggravation des sanctions applicables en cas de non-respect des obligations déclaratives afférentes aux franchissements de seuils)** (p. 1308) : accepte l'amendement n° 100 de la commission (limitation de l'application des dispositions de cet article aux actionnaires ayant agi sciemment) - **Après l'art. 15** (p. 1310) : accepte l'amendement n° 142 de la commission (suppression de l'autocontrôle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1990) - **Avant l'art. 16** (p. 1313, 1314) : demande le retrait de l'amendement n° 64 de la commission saisie pour avis (modification de la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication : fixation à un tiers du capital ou des droits de vote du seuil maximum de participation d'une personne physique ou morale dans une société de télévision cotée en bourse) - Caractère inopportun de cet amendement dans le cadre d'un débat sur la transparence des marchés financiers et les OPA - Situation de TFI et Canal Plus -



**Art. 16 (dépenalisation des sanctions applicables à certaines infractions relatives à la direction et à l'administration de certaines sociétés)** (p. 1318) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 143 de la commission - **Titre II (Dispositions modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et la loi n° 88-70 du 22 janvier 1988 sur les bourses de valeurs)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 85 de la commission (« Dispositions relatives aux offres publiques d'achat ou d'échange et modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales »).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations - Nouvelle lecture** [n° 352 (88-89)] - (9 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1331, 1332) : OPA - Accord, lors du débat de la veille sur le projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier, entre M. Etienne Dailly, rapporteur, et lui-même, sur la définition des droits des entreprises du secteur public participant au capital de sociétés privées ou privatisées - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1335, 1336) : s'oppose à la motion n° 2 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - **Volonté de la majorité sénatoriale d'en revenir à la politique menée par le précédent gouvernement en matière de privatisation - Anomalies du processus de privatisation - Modalités de constitution des noyaux durs** : pourcentage de capital ; participation de certaines sociétés dans plusieurs noyaux durs ; critères politiques dans le choix des membres - **Démontre le caractère favorable aux petits porteurs de l'évolution des cours depuis le 6 mai 1988 - Pacte d'actionnaires de la Compagnie générale d'électricité** - (p. 1337, 1338) : organisation de la protection des intérêts nationaux jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1993 - **Atteinte prétendue au principe d'égalité par les dispositions du texte en projet ; jurisprudence du Conseil constitutionnel** : décision du 7 janvier 1988 relative à la privatisation du Crédit agricole ; critères démontrant la situation spécifique des sociétés privatisées - **Dispositions transitoires rendues nécessaires par la privatisation - Evolution progressive vers le droit commun.**

- **Rappels au règlement, de MM. Emmanuel Hamel, Charles Lederman et Jean Chérioux** - (10 octobre 1989) (p. 2460) : organisation des travaux du Sénat - **Concomitance d'une séance publique et de l'audition du ministre du budget par la commission des finances - Demande aux sénateurs de ne pas rejeter sur le Gouvernement une responsabilité qui incombe entièrement au Bureau du Sénat et à la conférence des présidents.**

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances** [n° 234 (88-89)] - (10 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2461) : historique du développement du secteur des assurances - **Poids économique du marché français de l'assurance - Perspectives prometteuses offertes dans ce secteur par l'ouverture du marché unique européen - Echéance impliquant un effort considérable d'adaptation et de modernisation de la part de l'Etat et de la profession - Transcription des directives européennes en droit interne : libre prestation de services en assurance de dommages ; assurance de protection juridique - Modernisation du cadre juridique et institutionnel de l'assurance française - Directive du 22 juin 1988 distinguant les risques de masse des grands risques - Suppression de certaines contraintes qui pèsent sur les entreprises d'assurance ; abrogation des dispositions du code des assurances interdisant aux compagnies établies en France de proposer des contrats en devises étrangères ; suppression de toute restriction en matière d'assurance des risques transports aériens et maritimes** - (p. 2462) : suppression de l'obligation d'agrément pour les activités de réassurance des sociétés non communautaires - **Rapprochement de la situation des trois entreprises nationales d'assurance de celle des autres entreprises nationales du secteur concurrentiel - Renforcement de la protection des assurés - Devis à remettre à l'intéressé avant souscription du contrat d'assurance - Droits et obligations des parties aux contrats d'assurance - Indemnités de résiliation - Définition du contrat d'assurance de groupe - Création d'une Commission de contrôle des assurances ; missions et composition de cette commission ; modalités du contrôle** - (p. 2463) : tutelle de l'Etat sur le secteur des assurances jus-

tifiée par le souci de sécurité des placements des assurés - **Délivrance des agréments - Réorganisation du contrôle de l'Etat sur les documents destinés au public - Suppression de la procédure de visa préalable des contrats en assurance de dommages - Maintien du visa préalable du ministre des finances en ce qui concerne les contrats d'assurance vie - Allègement de la fiscalité sur les contrats d'assurance - Modernisation des réseaux de distribution - Développement des alliances à l'échelle européenne - Coopération entre les compagnies d'assurance et les banques - Renforcement de l'implantation internationale des compagnies d'assurance françaises - **Question préalable** (p. 2474) : s'oppose à la motion n° 129 de M. Charles Lederman, tendant à opposer la question préalable - **Caricature de la politique gouvernementale dressée par M. Charles Lederman - Opposition des communistes à la construction européenne - Nécessité de préparer les compagnies d'assurance françaises à affronter la compétition internationale - Rappelle son attachement au développement et à la défense du secteur mutualiste** - (p. 2475) : maintien de la protection sociale existante - **Refuse toute privatisation du secteur public de l'assurance - Suggère aux communistes français de s'inspirer de leurs camarades italiens et d'adapter leur message et leur doctrine à la réalité européenne - En raison de son attachement à la liberté et à l'autonomie de pensée, rappelle son choix d'adhérer au parti socialiste plutôt qu'au parti communiste, lors de la Seconde guerre mondiale - Discussion générale (suite)** (p. 2480) : transcription des directives européennes en droit interne - **Problème de l'élaboration des dispositions applicables à l'ensemble de la CEE et du contrôle démocratique des décisions prises - Acceptation difficile de la construction de l'Europe politique - Réglementation des entreprises françaises d'assurance - Adaptation de la fiscalité à la compétition européenne - Détaxation des risques transport et baisse des taxes sur les risques industriels en 1989** - (p. 2481) : souhaite maintenir les avantages spécifiques du secteur mutualiste, notamment une fiscalité nulle - **Exercera sur la Commission européenne la pression souhaitée en ce qui concerne les collectivités locales admises aux grands risques - Se déclare favorable à la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier l'évolution du droit applicable dans les départements d'Alsace-Moselle - Souhaite que ces travaux aboutissent au dépôt d'une proposition de loi examinée par le Parlement à la prochaine session de printemps - Maintien de la tutelle de l'Etat sur le secteur des assurances - Modernisation des réseaux de distribution - Précise à M. Robert Vizet que la présence de compagnies d'assurance publiques et privées est un facteur de stabilité du marché financier - Rappelle son attachement à la défense de la sécurité sociale et ne souhaite pas que la protection sociale soit le domaine privilégié des assurances privées - Renforcement du mouvement mutualiste - Représentation des salariés au sein du Conseil national des assurances** - (p. 2482) : nécessité d'améliorer la technicité des assureurs français - **Problème du poids des taxes et de la difficulté des contrôles - Se déclare favorable au cantonnement des actifs des entreprises d'assurance vie - Fait état du dispositif fiscal proposé pour les trois ans à venir - Examinera avec bienveillance les différents amendements déposés sur ce projet de loi - Art. 1<sup>er</sup> (opérations relatives à la libre prestation de services et à la coassurance communautaire en assurance de dommages)** (p. 2483) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 130 de M. Robert Vizet - **Titre V - Section 1 (Conditions d'exercice de la libre prestation de services en assurance de dommages)** : accepte l'amendement n° 1 de M. Hubert Haenel, rapporteur (nouvel intitulé de cette section : « Dispositions générales ») - **Art. L. 351-1 du code des assurances (définition de la libre prestation de services)** : accepte les amendements rédactionnels n° 2 et n° 3 de la commission - **Art. L. 351-2 (champ d'application)** (p. 2484) : accepte l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 131 de M. Robert Vizet (exclusion de la couverture maladie complémentaire) - **Art. L. 351-3 (état de situation du risque)** (p. 2485) : accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission - **Art. L. 351-4 (conditions d'exercice de la libre prestation de services pour les grands risques ; définition des grands risques)** (p. 2486) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 7**

(régularité des documents d'assurance contrôlée par le ministre de l'économie et la Commission de contrôle des assurances) et accepte les rédactionnels n° 8 et n° 9 - *Art. L. 351-6 (communication de documents à l'autorité de contrôle)* (p. 2487) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (distinction de deux régimes de communication de documents selon qu'il s'agit d'entreprises couvrant des risques de masse ou de celles couvrant les grands risques) - *Art. L. 351-7 (pouvoir d'injonction de la commission de contrôle)* : accepte l'amendement n° 13 de la commission (autorités informées par la Commission de contrôle du refus d'une entreprise de se soumettre à son injonction ; distinction entre l'Etat d'établissement de l'entreprise et l'Etat du siège social) - *Art. L. 351-8 (interdiction d'activité et sanctions disciplinaires)* : accepte l'amendement de coordination n° 14 de la commission - *Art. L. 351-12 (transferts de portefeuilles de contrats souscrits en libre prestation de services)* (p. 2488) : accepte les amendements rédactionnels n° 15 et n° 16 de la commission - *Art. 3 (loi applicable aux contrats d'assurances de dommages pour les risques situés sur le territoire d'un ou de plusieurs Etats membres des Communautés européennes)* - *Art. L. 181-1 (critères de la loi applicable pour les assurances non obligatoires)* (p. 2490) : accepte les amendements de la commission, n° 18 de coordination, n° 19 (liberté de choix offerte au souscripteur qui a sa résidence principale en France), n° 20 (liberté de choix offerte aux parties lorsque la garantie des risques situés en France est limitée à des sinistres susceptibles de survenir dans un autre Etat) et n° 21 (choix de la loi applicable quel que soit le lieu du risque pour les dommages afférents aux différentes catégories de véhicules, à l'exception des automobiles) - *Art. L. 181-2 (modalités de choix de la loi applicable)* : accepte l'amendement rédactionnel n° 22 de la commission - *Art. L. 181-3 (dispositions d'ordre public)* : s'oppose aux amendements de la commission, n° 23 (référence à l'ordre public au sens du droit international privé) et n° 24 d'ordre rédactionnel - *Après l'art. L. 181-3* : accepte l'amendement n° 25 de la commission (application de la convention de Rome du 19 juin 1980 pour les situations non prévues dans les trois articles précédents) - *Art. 4 (information du souscripteur)* : accepte les amendements rédactionnels n° 26 et n° 27 de la commission - (p. 2492) : s'oppose à l'amendement n° 28 de la commission (sanction applicable à l'assureur en cas de non-respect de ses obligations) - *Art. 6 (dispositions relatives à l'assurance de protection juridique)* - *Art. L. 127-1 (définition)* : accepte l'amendement n° 30 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - *Art. L. 127-3 (liberté de choix de l'avocat)* (p. 2493, 2494) : s'oppose à l'amendement n° 31 de la commission (suppression des dispositions définissant de manière restrictive les différents cas d'ouverture de la protection juridique ; introduction d'un nouvel alinéa évitant qu'une clause conventionnelle ne limite de manière indirecte le libre choix de l'avocat par l'assuré) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 175 de M. Emmanuel Hamel - *Art. L. 127-4 (procédure de règlement des désaccords)* (p. 2495) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 32 (recours direct au magistrat pour le choix de la tierce personne) et accepte les n° 33, d'ordre rédactionnel et n° 34 (suspension du délai de recours contentieux pendant la période de conciliation) - *Après l'art. L. 127-6* (p. 2496) : accepte l'amendement n° 35 de la commission (informations fournies à l'assureur couvertes par le secret professionnel) - *Après l'art. 6* : accepte l'amendement n° 36 de la commission (insertion d'une section VII : « Dispositions relatives à l'assurance de protection juridique »).

**Suite de la discussion** - (11 octobre 1989) - *Après l'art. 27* (p. 2512) : s'oppose aux amendements de M. Hubert Haenel, rapporteur, n° 184, n° 185 et n° 186, relatifs à l'harmonisation du droit local des assurances applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, avec les nouvelles dispositions relatives à l'assurance en droit général - *Art. 8 (documents à remettre à l'assuré avant souscription)* : accepte l'amendement n° 37 de la commission (remplacement du devis que doit présenter l'assureur à l'assuré avant souscription d'un contrat par une fiche d'information sur le prix) - (p. 2513) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de la commission

(remise par l'assureur à l'assuré d'un exemplaire du projet de contrat avant sa conclusion ou d'une notice d'information), et sur cet amendement s'oppose au sous-amendement n° 177 de M. Emmanuel Hamel - (p. 2514) : accepte l'amendement n° 39 de la commission (définition des moyens de constater la remise officielle des documents par décret en Conseil d'Etat) - *Art. 9 (présentation du contrat, déclaration du risque)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 40 de la commission (rédaction par écrit et en caractères apparents du contrat d'assurance) - *Art. 10 (obligations de l'assuré)* (p. 2515) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 41 de la commission - Accepte les amendements de la commission n° 42 (déclaration de circonstances nouvelles rendant inexacts ou caduques les réponses au questionnaire initial) et n° 43 (obligation pour l'assuré de déclarer par lettre recommandée à l'assureur des circonstances nouvelles dans un délai de dix jours à partir du moment où elles sont intervenues) - (p. 2516) : accepte les amendements n° 153 de M. Robert Laucournet (obligation de donner avis à l'assureur, dès connaissance dans le délai fixé par le contrat, de tout sinistre de nature à entraîner la garantie de l'assureur) - et n° 154 de M. Robert Laucournet (prolongation des délais de déclaration des sinistres d'un commun accord entre les parties contractantes) - Accepte les amendements de la commission, n° 44 (déchéance opposée à l'assuré pour déclaration tardive) et rédactionnel n° 45 - S'oppose à l'amendement n° 179 de M. Jean-Jacques Robert (suppression de l'alinéa relatif à la déchéance opposée à l'assuré pour déclaration tardive) - *Après l'art. 10* (p. 2517) : s'oppose à l'amendement n° 180 de M. Jean-Jacques Robert (droit pour l'assureur de résilier le contrat pour l'échéance suivante de la prime dix jours après l'expiration du délai de trente jours) - Accepte l'amendement n° 155 de M. Robert Laucournet (suspension de garantie pour non paiement de la prime) et s'oppose à l'amendement de coordination n° 181 de M. Jean-Jacques Robert - *Art. 11 (modifications du risque)* (p. 2518) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 46 de la commission (obligation pour l'assuré de déclarer les risques au moment de la conclusion ou du renouvellement du contrat) - Accepte les amendements n° 47 (possibilité pour l'assureur de résilier le contrat si l'assuré ne donne pas suite à sa proposition ou s'il refuse expressément le nouveau montant de la prime, dans le délai de trente jours à compter de la proposition), n° 48 (droit pour l'assuré à une diminution du montant de la prime en cas de diminution du risque en cours de contrat) et n° 49 de la commission (obligation pour l'assureur de rappeler les dispositions du présent article à l'assuré lors de chaque échéance en cas de diminution ou d'aggravation du risque) - (p. 2519) : accepte l'amendement de coordination n° 50 de la commission et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 156 de M. Robert Laucournet - *Après l'art. 11* (p. 2520) : s'oppose à l'amendement n° 182 de M. Jean-Jacques Robert (déclaration de sinistre aux autorités ou à l'assureur) - *Art. 12 (durée du contrat)* : s'oppose à l'amendement n° 51 de la commission (droit pour l'assuré de résilier le contrat à l'expiration d'un délai de trois ans, puis annuellement en envoyant une lettre recommandée à l'assureur au moins deux mois avant la date d'échéance) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 157 de M. Robert Laucournet (droit pour l'assuré de résilier le contrat tous les ans en prévenant l'assureur au moins un mois avant la date d'échéance) - (p. 2521) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 191 de la commission et accepte les amendements de M. Robert Laucournet n° 158 (fixation du point de départ de la résiliation du contrat, du jour de l'expédition de la lettre) et n° 159 (limitation du droit de résiliation de l'assureur) - *Art. 13 (suppression des indemnités de résiliation)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 52 de la commission - *Art. 14 (direction du procès par l'assureur)* (p. 2522) : accepte l'amendement n° 53 de la commission (lorsque l'assureur prend la direction d'un procès intenté à l'assuré, il est sensé aussi renoncer à toutes les exceptions dont il avait connaissance lorsqu'il a pris la direction du procès et sur lesquelles il n'a formulé aucune réserve) - *Art. 15 (délai de prescription)* : accepte l'amendement de forme n° 54 de la commission - *Art. 16 (contrats d'assurance de groupe)* (p. 2524) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 138 de

M. Robert Vizet et accepte l'amendement n° 161 de M. Robert Laucournet (définition des règles applicables à l'assurance de groupe) - *Art. L. 140-3 du code des assurances (exclusion de l'adhérent)* (p. 2525) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 56 de la commission - *Après l'art. L. 140-3* : s'oppose à l'amendement n° 163 de M. Robert Laucournet (absence d'effets sur le versement des prestations immédiates ou différées nées au profit des adhérents en cas de résiliation ou d'exclusion d'un contrat d'assurance de groupe) - *Art. L. 140-4 (information de l'adhérent et modification du contrat)* : son amendement n° 187 : possibilité pour l'adhérent de dénoncer son adhésion au contrat d'assurance de groupe quels que soient les engagements qu'il aurait pu prendre, dans le délai de quarante jours après l'envoi d'une lettre recommandée ; adopté - *Après l'art. L. 140-4* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 165 de M. Robert Laucournet (engagement de la responsabilité de l'assureur par tout acte du souscripteur) - *Art. 17 (Conseil national des assurances)* (p. 2530) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 130 de M. Robert Vizet - Accepte les amendements de la commission n° 59 rédactionnel et n° 61 (définition des missions du Conseil national des assurances) et, sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 198 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 60 de la commission (composition du Conseil national des assurances) et sur cet amendement, accepte les sous-amendements n° 196 et n° 197 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - *Après l'art. 19 (par priorité)* (p. 2535) : s'oppose à l'amendement n° 105 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (création et composition d'un comité des entreprises d'assurance) - *Avant l'art. 19* (p. 2536) : accepte l'amendement de coordination n° 66 de la commission - *Art. 2 (suite)* : accepte l'amendement de suppression n° 17 de la commission - *Avant l'art. 19 (suite)* : accepte l'amendement n° 67 de la commission (conditions d'attribution de l'agrément spécifique de libre prestation de service pour les entreprises étrangères) - *Art. 1<sup>er</sup> (suite)* - *Art. L. 351-5 (risques de masse)* (p. 2537) : accepte l'amendement n° 11 de la commission (possibilité pour une entreprise d'opérer en France en libre prestation de service après avoir obtenu un agrément administratif délivré par le ministre chargé de l'économie et des finances dans les conditions prévues à l'article L. 321-1-1 du code des assurances) et sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 195 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - *Avant l'art. 19 (suite)* : accepte l'amendement de coordination n° 68 de la commission - *Art. 19 (critères d'octroi et de refus d'agrément)* : accepte l'amendement rédactionnel n° 104 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - *Après l'art. 19 (suite)* (p. 2538) : accepte l'amendement de coordination n° 106 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - *Art. 20 (retrait d'agrément)* : s'oppose à l'amendement n° 107 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (conditions du retrait de l'agrément administratif).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Discussion générale :

(21 novembre 1989) (p. 3526) : estime que les revenus de l'épargne ne sont pas imposés au taux zéro en RFA - Constate que les Allemands ont refusé la proposition de retenue à la source et l'obligation déclarative - (p. 3527) : rappelle que le Gouvernement présente au Parlement ses orientations et qu'il a le devoir de tenir compte des observations faites dans le cadre de la politique générale soutenue par une majorité - Constate qu'au Sénat l'opposition est majoritaire et que le débat se présente différemment - Estime que les résultats de la politique économique sont indiscutablement bons en matière de croissance, d'investissements et de créations d'emplois - Estime que l'économie française a mieux résisté aux causes d'inflation que la plupart des autres économies - Reconnaît des résultats insuffisants dans le domaine du commerce extérieur et du chômage en raison de l'accroissement rapide de la population active - Annonce un déficit du commerce extérieur de 50 milliards de francs, malgré une balance touristique favorable - Rappelle que l'économie française est ouverte et qu'elle est soumise aux aléas de la conjoncture mondiale - Nécessité de prendre en compte le ralentissement de l'acti-

vité aux Etats-Unis et d'éviter tout dérapage sur les prix - Estime que si notre économie est mieux armée que par le passé pour affronter la compétition internationale, elle le doit à la grande masse des salariés, aux entreprises qui améliorent leur productivité et au Gouvernement qui a fait de la stabilité monétaire et de la désinflation l'axe de sa politique économique - (p. 3529) : problème de la fermeture des frontières - Rappelle que la France est un pays ouvert aux échanges internationaux et à la réalité économique mondiale - Nécessité d'accélérer la construction de l'Europe communautaire - Estime que ce qui se passe en Pologne, en Hongrie, en RDA, et en Tchécoslovaquie, est la sanction d'un échec économique et social sans précédent - Indispensable effort de solidarité économique et nécessité d'aider les pays de l'Est à la reconstruction de leur économie - Obligation de ne pas oublier les engagements contractés à l'égard des pays en développement, notamment le Maghreb et l'Afrique noire - Estime que la construction européenne est une nécessité politique et que le marché unique doit être complété par une véritable union économique et monétaire - Rappelle la libre circulation des capitaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1990 - (p. 3530) : confirme que lorsque le contrôle des changes sera supprimé, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 1990, le Gouvernement maintiendra l'obligation de déclaration des revenus de l'épargne - Rappelle que la circulation des marchandises sera libre au 1<sup>er</sup> avril 1993 et que l'accord intervenu sur la TVA permet l'abolition des frontières douanières à la date prévue - Problème de la dévaluation - Estime qu'on ne peut construire une économie forte sur une monnaie faible - Impossibilité de faire une politique sociale durable en misant sur l'inflation - Souhaite un Etat qui oriente et régule l'économie, qui concourt à réduire les inégalités et qui organise la solidarité - Considère que les cinq amendements de la commission des finances sont une « descente en règle » de la politique et du projet de budget du Gouvernement - Estime surprenant la demande de baisse du taux normal de la TVA - (p. 3531) : en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, décision du Gouvernement de favoriser les bénéficiaires réinvestis - Modification de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, proposée par la commission - Problème de la reprise des privatisations proposée par l'opposition - Estime que les privatisations ne sont pas des recettes permanentes - Souhaiterait connaître les propositions de la commission pour réduire les dépenses de l'Etat - Estime que les entreprises que l'opposition veut privatiser trouvent quant à elles les fonds propres dont elles ont besoin - (p. 3532) : constate qu'en ce qui concerne la réduction des dépenses publiques, aucune proposition concrète n'a été faite - Rappelle qu'en 1987 le Gouvernement d'alors a fait baisser le pouvoir d'achat des fonctionnaires - Reconnaît l'existence d'un malaise profond dans l'administration, que les structures hiérarchiques sont à moderniser et que l'administration doit être déconcentrée, mais qu'il y a des limites aux suppressions d'emplois - Nécessité de ne pas compromettre la croissance par une politique de facilité - Rappelle que la France compte encore près de 2 millions et demi de chômeurs et que pour réduire cette criante inégalité sociale il faut investir, donc épargner - Existence entre économie administrée et capitalisme sauvage d'une troisième voie expérimentée en France, celle d'une économie mixte ou de liberté et de solidarité où l'esprit d'initiative et de responsabilité doit être réducteur d'inégalités sociales - Estime que le socialisme démocratique se trouve vérifié par les événements - (p. 3539) : estime que le déficit commercial du mois d'août était légèrement au-dessus de 3 milliards de francs en données brutes - (p. 3540) : rappelle que le système proposé par la commission visant à prélever la TVA dans le pays d'origine était contesté par 11 pays sur 12 - Rappelle que plus que l'harmonisation de la fiscalité c'est l'unicité de la monnaie qui a permis de contribuer à la réalisation du marché unique - (p. 3544) : estime que le nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail est supérieur à 160 ou 180 000 - Importance du problème des chômeurs âgés - Constate que la politique de formation n'avait pas été modifiée de 1986 à 1988 - (p. 3549) : rappelle qu'au cours des cinq dernières années les prélèvements obligatoires n'ont augmenté en France qu'au moment où le Gouvernement de M. Jacques Chirac était au pouvoir - Souligne que le financement de la protection sociale est différent en France par rapport à la RFA -

Signale que les prélèvements servent à alimenter l'économie - (p. 3551) : constate que M. Oudin réclame à la fois la diminution de la dépense publique et l'augmentation d'un certain nombre de catégories de fonctionnaires - Affirme qu'il existe des réserves de productivité considérables dans l'administration - Dénonce l'existence de la grille des salaires et des rigidités structurelles - S'interroge sur la réduction du nombre de fonctionnaires dans les préfectures à la suite de la décentralisation - (p. 3552) : diminution des subventions aux équipements hospitaliers et des crédits d'investissement de la direction des routes - Dénonce la multiplication des prélèvements financiers sur les sociétés d'autoroutes et l'article 27 du projet de loi de finances - Absence de politique familiale - Favorable à une aide accrue aux familles de trois enfants - Constate une perte de pouvoir d'achat des allocations familiales - Estime que seule une mobilisation sociale, globale et populaire de la France lui permettra de maintenir son rang au niveau européen - (p. 3555) : rappelle qu'entre le moment où le budget de 1989 avait été voté et le moment où il était exécuté une négociation salariale avait eu lieu, qui avait abouti à augmenter les salaires de la fonction publique - Souci du Gouvernement de tenir les engagements soumis à la représentation parlementaire - (p. 3556) : rappelle que, lorsque les bénéficiaires sont distribués, ils sont taxés au taux de 42 % hors avoir fiscal, ce qui ramène en moyenne l'imposition à un niveau inférieur à celle qui frappe les bénéficiaires réinvestis - Souci du Gouvernement d'encourager l'investissement afin de permettre aux entreprises d'améliorer leur situation de « bas de bilan » en accumulant le maximum de réserves de capital - (p. 3557) : rappelle que l'économie française a été saluée à l'extérieur comme réalisant de bonnes performances.

**Suite de la discussion** - (22 novembre 1989) (p. 3579) : rappelle qu'un ancien Premier ministre de droite a bien voulu reconnaître que ce projet de budget était adapté à son environnement et que nombre d'observateurs étrangers reconnaissent la bonne santé de l'économie française, et notamment du franc - Problème de l'ouverture des frontières, de la construction de l'Europe et de son ouverture vers l'Est - Estime que l'économie de marché est une économie libre qui nécessite des règles et des interventions - Attachement du Gouvernement aux exploitations familiales agricoles, facteur d'équilibre - Considère que si l'économie allemande va être poussée à investir à l'Est de l'Europe, cela présentera des avantages pour elle mais aussi pour l'économie européenne et pour l'économie mondiale - (p. 3580) : rappelle que les résultats obtenus par l'économie française sont dus au pays tout entier : aux salariés, aux entreprises, à l'agriculture et au Gouvernement - Estime que la dévaluation de 1969 a pesé très lourd dans la politique commerciale de la France - Rappelle les conséquences du choc pétrolier pour les entreprises - Considère qu'il n'y a pas d'entreprise compétitive sans monnaie solide - Observe que trop de mesures proposées par M. le rapporteur général ne sont pas chiffrées comme l'exclusion de l'impôt sur la fortune de la résidence principale, les dotations en capital des entreprises publiques ou encore la suppression du dividende de la Caisse des dépôts - Craint que le projet de contre-budget ne soit qu'artificiel - (p. 3581) : estime que la liste impressionnante de demandes entraînant des dépenses nouvelles ne semble pas compatible avec le projet de contre-budget proposé par la commission des finances - Augmentation des prélèvements obligatoires de 1 % par an de 1974 à 1981 - Rappelle que dans le système français de protection sociale les cotisations ont un caractère obligatoire alors qu'elles sont versées dans le cadre d'assurances privées en RFA - Estime que si l'on compare globalement notre situation à ce qui existe aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne ou en RFA, le taux des prélèvements destinés à assurer le financement des tâches régaliennes de l'Etat est à peu près le même - Problèmes posés par l'harmonisation de la TVA sur le plan communautaire - Estime que l'harmonisation des taux reste nécessaire et se fera sous la pression des marchés aux frontières - Encaissement de la TVA dans le pays de destination - Estime qu'il n'est pas nécessaire de diminuer cette année le taux de TVA de 18,6 % à 17,6 % - (p. 3582) : nécessaire accord de coopération fiscale des différents pays de la CEE - Libération des mouvements de capitaux par la France et suppression du contrôle des changes - Rappelle que les pla-

cements faits à l'extérieur seront libres mais déclarés - Signale la complexité du problème des inégalités fiscales entre les concubins et les couples mariés, et la difficulté de s'immiscer dans la vie privée des individus - Rappelle les propos du Président de la République relatifs à l'allègement des charges sociales et fiscales des entreprises - Rappelle les nombreuses mesures prises par les différents gouvernements socialistes dans ce domaine : baisse de l'impôt sur les sociétés, de la taxe professionnelle, des cotisations familiales, rétablissement de l'exonération pour les entreprises nouvelles - Création du rachat d'entreprises par les salariés, RES, allègement des droits de mutation sur les transmissions d'entreprises - Estime que les entreprises publiques et privées ont les mêmes droits et les mêmes devoirs - Nécessaire maîtrise des dépenses pour l'équilibre de la sécurité sociale - Problème de l'assurance vieillesse - Baisse du taux de la TVA sur les médicaments - Déplafonnement de l'assiette des cotisations familiales - Gouvernement favorable à la contribution sociale généralisée - (p. 3583) : priorité à l'emploi et à l'adaptation de la formation professionnelle - Rappelle que les nationalisations les plus importantes faites en France l'ont été par un homme politique prestigieux - Problème du financement du secteur public - Poursuite de la réduction des inégalités sociales - Souhaite le rassemblement de tous pour relever le défi de la construction européenne.

- **Assassinat du Président du Liban** - (22 novembre 1989) (p. 3573) : associe le Gouvernement à l'hommage que le Sénat vient de rendre à la mémoire de M. René Moawad, Président du Liban, assassiné aujourd'hui à Beyrouth Ouest.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### *Deuxième partie :*

**Economie, finances et budget - II - Services financiers (et consommation)** - (7 décembre 1989) (p. 4543) : orientations arrêtées après le récent conflit social des agents des finances : réorganisation des missions, conformément aux évolutions de l'économie ; déconcentration ; rénovation du dialogue social - (p. 4544) : mobilité des personnels - Evolution des crédits ; dépenses de fonctionnement ; informatique et bureautique ; équipement ; crédits de paiement - Dépenses de personnel ; pause dans la réduction des effectifs ; suppressions d'emplois à la Direction générale des douanes ; développement parallèle de la mobilité opérationnelle des services douaniers - Diminution des effectifs de l'administration centrale - Nouveaux emplois - Amélioration du cadre de travail des agents - (p. 4545) : renforcement de la formation et valorisation de la technicité ; priorité à la formation continue ; plan pluriannuel de promotion - Urgence de réhabiliter le rôle de l'Etat et des missions des agents des finances - (p. 4548, 4549) : augmentation des crédits destinés aux mouvements des consommateurs - Institut national de la consommation, INC - Moyens de la Direction de la répression des fraudes, de la concurrence et de la consommation ; effectifs - Transformation de l'INC en établissement public, industriel et commercial - Préparation du grand marché européen ; devoir d'initiative de la France en matière de politique communautaire en faveur des consommateurs - Sécurité domestique - Nouveaux locaux du ministère des finances à Bercy ; règlement des contentieux subsistant avec quelques entreprises - Adaptation des missions des douanes aux échéances du marché unique européen.

- **Projet de loi portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen - Deuxième lecture [n° 91 (89-90)]** - (11 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4766, 4767) : directive européenne du 22 juin 1988 organisant la libre prestation de services en assurance de dommages - Directive en préparation sur la libre prestation de services en assurance-vie - Mesures visant à créer un environnement favorable pour les entreprises d'assurance en prévision de l'ouverture européenne - Modifications apportées par l'Assemblée nationale et le Sénat - Différences entre l'organisation des assurances et l'organisation bancaire - Commission de contrôle des assurances - Création d'un comité de liaison officiel entre les entreprises d'assurance - Courtage - Experts - Améliorations en matière d'assurance-

vie - Assurance construction : rétablissement de l'obligation d'assurance dommages-ouvrages - Croissance du marché de l'assurance - (p. 4768) : rapports sociaux dans le secteur de l'assurance - **Art. 8** (*documents à remettre à l'assuré avant souscription*) (p. 4772) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Hubert Haenel, rapporteur (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 10 ter** (*cas de non-paiement de la prime*) (p. 4773) : accepte l'amendement n° 31 de M. Robert Laucournet (rétablissement de cet article adopté en première lecture par le Sénat et supprimé par l'Assemblée nationale) - **Art. 16** (*contrats d'assurance de groupe*) (p. 4774, 4775) : accepte les amendements de la commission, n° 3 (information de l'adhérent sur le risque d'exclusion du contrat en cas de défaut de paiement de la prime), n° 4 et n° 5, rédactionnels - **Art. 17** (*Conseil national des assurances*) (p. 4776) : accepte l'amendement rédactionnel n° 6 de la commission - Accepte l'amendement n° 7 de la commission (saisine obligatoire pour avis de toute disposition entrant dans son champ de compétence), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 35 ; adopté - Accepte l'amendement n° 8 de la commission (commissions au sein du Conseil national des assurances) - (p. 4777) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (présidence de la commission des entreprises d'assurance), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 36 ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° 10 de la commission au profit de son amendement n° 37 sur le même objet : présidence de la commission de la réglementation ; adopté - Accepte les amendements n° 11 de coordination, et n° 12 de la commission (présidence de la commission consultative de l'assurance) - **Art. 23** (*composition du conseil d'administration des sociétés d'assurance mutuelle*) (p. 4779) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 de M. Robert Laucournet (modalités de la participation obligatoire des salariés au conseil d'administration) ; sur le même objet, accepte l'amendement n° 24 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - **Art. 24 bis** (*condition de quorum des assemblées générales extraordinaires des sociétés mutuelles*) (p. 4780) : son amendement rédactionnel n° 41 ; adopté - **Art. 25 A** (*contrôle des documents d'assurance*) : accepte l'amendement n° 14 de la commission (compétence de la commission de contrôle), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 38 ; adopté - **Art. 25** (*commission de contrôle des assurances*) (p. 4782) : sur la composition de la commission de contrôle des assurances, se déclare favorable aux amendements n° 15 et n° 16 de la commission, ainsi qu'à l'amendement n° 25 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - (p. 4783) : demande le retrait de l'amendement n° 17 de la commission (pouvoirs de la commission : retour au texte adopté au Sénat en première lecture) - Accepte les amendements n° 18 et n° 19 de la commission relatifs aux sanctions disciplinaires et pécuniaires - Demande le retrait de l'amendement n° 20 (recours) et accepte l'amendement n° 21 du même auteur (publication de la sanction) - (p. 4784) : accepte l'amendement n° 27 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (inclusion du conseil de discipline des organismes de placement collectif en valeurs mobilières dans la liste des commissions et conseils habilités à recevoir des informations de la commission de contrôle des assurances) - **Art. 1<sup>er</sup>** (*précédemment réservé*) (*opérations relatives à la libre prestation de services et à la coassurance communautaire en assurances de dommages*) : accepte l'amendement de coordination n° 1 de la commission - **Art. 28** (*modification des règles applicables aux entreprises nationales d'assurance*) (p. 4785) : accepte l'amendement n° 42 de la commission (nouvelle rédaction) - **Art. 33** (*dispositions relatives aux courtiers et aux sociétés de courtage d'assurance*) (p. 4786) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 30 de M. Xavier de Villepin (référence à une liste professionnelle des courtiers et sociétés de courtage) - (p. 4787) : s'oppose à l'amendement n° 22 de la commission, qu'il accepte après modification (mandat apparent) - Son amendement n° 39 ; en cas de défaillance d'un courtier, subrogation de l'assureur dans les droits et actions de l'assuré ; adopté - (p. 4788) : accepte l'amendement n° 23 bis de la commission (liste des courtiers et sociétés de courtage d'assurance) - **Art. 35 bis** (*suppression de l'obligation de l'assurance de dommages-construction*) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (rétablissement des fran-

chises dans les contrats d'assurance dommages ouvrages) - (p. 4789, 4790) : accepte l'amendement n° 29 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (organisation du dispositif d'assurance dommages ouvrages) - Cas des collectivités locales et des établissements publics - **Art. 43** (*application des agréments à Mayotte*) : son amendement de coordination n° 40 ; adopté - **Sur l'ensemble** (p. 4791) : se félicite des conditions d'examen de ce projet de loi.

**BERGE-LAVIGNE (Maryse)**, sénateur de la Haute-Garonne (S).

Elue sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommée membre de la commission des finances (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est nommée membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979) (*JO Lois et décrets* du 21 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Services du Premier ministre - IV - Plan - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 34]* (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].*

*Deuxième partie :*

**Services du Premier ministre - IV - Plan -** (25 novembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 3853) : progression de 11,6 % des crédits de ce budget - (p. 3854) : augmentation de la dotation en faveur de la Commission nationale d'évaluation du revenu minimum d'insertion, RMI, instituée par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1988 - Signale qu'un rapport annexé au projet de loi de finances fait le bilan des actions entreprises au regard des objectifs du X<sup>e</sup> Plan - Mise en oeuvre dans le budget de 1990 des priorités définies dans le X<sup>e</sup> Plan - Importance de l'évaluation conformément au rapport Viveret - Création envisagée d'un conseil interministériel de l'évaluation - Augmentation de 15 % des crédits d'interventions publiques du chapitre 44-11 relatif aux subventions versées au Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, CREDOC, au Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification, CEPREMAP, à l'Institut de recherches économiques et sociales, IREC, et à l'Observatoire français des conjonctures économiques, OFCE - Stagnation de la dotation du Centre d'études des revenus et des coûts, CERC, alors que la charge de travail augmente régulièrement à effectifs constants - Evoque le renouveau de la planification française, indicative et incitative - Constate que la planification est devenue stratégique dans le X<sup>e</sup> Plan - Renforcement du rôle du commissariat général du Plan pour assurer le suivi de l'exécution du X<sup>e</sup> Plan - (p. 3855) : relance de la planification régionale par les contrats de plan Etat-régions - Rappelle qu'en dehors des aménagements routiers et autoroutiers les priorités retenues sont la lutte pour l'emploi et le développement économique, la formation et la recherche et les programmes d'aménagement concerté du territoire - Signale qu'un projet de loi portant réforme de la planification est en cours de préparation - « D'ardente obligation le plan est devenue une ardente ambition », celle de permettre à la France de conserver sa place dans le concert européen - Souhaite l'adoption du projet de budget du Plan pour 1990.

**BERNARD (Roland)**, sénateur du Rhône (S).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**BERNARDET (Daniel)**, sénateur de l'Indre (UC).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

– Est nommé membre de la commission des affaires étrangères (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**BESSE (Guy)**, sénateur de l'Indre (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; *JO Lois et décrets* du 5 avril 1989).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires sociales.

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels médicaux hospitaliers (30 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance (3 juillet 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 26 mai 1989) (p. 931) - Ministère : Environnement - *Sécheresse et pénurie d'eau - Catastrophes naturelles.*

**BESSE (Roger)**, sénateur du Cantal (RPR).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

– Est nommé membre de la commission des affaires économiques (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social** - (4 décembre 1989) (p. 4325) : en sa qualité d'ancien questeur du Conseil économique et social, souligne le rôle de conseiller des pouvoirs publics de cette assemblée - Rappele qu'en mai 1968 le Conseil fut un lieu stratégique de réflexion et de concertation - S'étonne que les moyens de fonctionnement de cette institution, indispensable à la Nation, soient chichement mesurés - Insuffisance des crédits affectés au personnel, au fonctionnement et aux locaux - (p. 4326) : problème d'entretien et d'extension du Palais d'Iéna - Demande que s'établissent des rapports plus étroits et plus fructueux entre le Conseil économique et social et le Parlement.

**BESSON (Jean)**, sénateur de la Drôme (S).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

– Est nommé membre de la commission des affaires économiques (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**BESSON (Louis)**, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé de logement (nommé le 29 mars 1989 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 30 mars 1989).

#### RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de Mme Paulette Fost : **Logement** (*Situation du logement social*) (*JO Débats* du 26 mai 1989) (p. 928).

de M. Louis Jung : **Communautés européennes** (*Strasbourg est-elle la capitale de l'Europe ?*) (*JO Débats* du 26 mai 1989) (p. 930).

de M. Robert Laucournet : **Logement** (*Rapport Bloch-Lainé sur le logement social*) (*JO Débats* du 26 mai 1989) (p. 930).

de M. Yvon Collin : **Logement** (*Situation du logement social*) (*JO Débats* du 26 mai 1989) (p. 934).

de M. Louis Perrein : **Circulation routière** (*Programme d'actions en Ile-de-France*) (*JO Débats* du 20 octobre 1989) (p. 2635).

de M. Pierre Louvot : **Logement (financement)** (*Mise en place des crédits au logement*) (*JO Débats* du 20 octobre 1989) (p. 2642).

de M. Jacques Machet : **Exploitations agricoles** (*Jachère énergétique*) (*JO Débats* du 20 octobre 1989) (p. 2644).

de M. Maurice Lombard : **Universités** (*Rentrée universitaire*) (*JO Débats* du 20 octobre 1989) (p. 2644).

#### INTERVENTIONS

– **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986** [n° 325 (88-89)] - (5 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1087) : modalités d'examen de ce projet de loi - Enjeu économique et social des mesures proposées - Recherche d'un équilibre dans les rapports entre bailleurs et locataires - (p. 1088) : intensité du débat à l'Assemblée nationale - Rappele les raisons fondamentales qui ont conduit le Gouvernement à inscrire cette proposition de loi à l'ordre du jour - Respect des engagements pris en décembre 1988 par M. Maurice Faure d'établir un état des lieux de la situation du marché locatif et de l'évolution des loyers et de présenter si nécessaire au Parlement des mesures propres à améliorer la situation - Rédaction d'un rapport sur la réalité du marché locatif ; conclusions de ce rapport - Extrême diversité des rapports locatifs - Cas particulier de l'agglomération parisienne - Evolution des loyers - Bons rapports entre bailleurs et locataires dans la majorité des cas - Litiges massivement concentrés en région parisienne - Méconnaissance ou mauvaise application de la loi - Dangers de la prédominance des usages locaux - (p. 1089) : échec des deux grandes lois précédentes relatives au logement : la première étant trop contraignante, la seconde trop libérale - Recherche d'un équilibre dans les rapports entre bailleurs et locataires - Nécessité de préserver pour le propriétaire un rendement convenable de son bien - Sauvegarde du patrimoine locatif privé - Dénonce la concentration excessive de bureaux dans certains quartiers parisiens - Destruction du tissu humain de Paris - Mise en place d'arbitrages entre création de bureaux et de logements - Volonté gouvernementale d'aboutir à une législation sur les loyers, simple et accessible à tous - Maintien de l'autonomie de la législation relative

aux HLM - Droit au logement pour tous - Modalités de révision des loyers ; suppression de la distinction entre période transitoire et période définitive ; révision lors des renouvellements de baux - (p. 1090) ; maintien du principe de la libre fixation des prix et des loyers pour la majorité des nouvelles locations - Divergences entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale sur les modalités de fixation par décret du montant de l'évolution de certains loyers - Réglementation de l'implantation des locaux à usage professionnel - Définition de nouvelles règles régissant les changements d'affectation ; mode de compensation - Régime des locaux à usage mixte - Suppression du régime dérogatoire destiné à permettre aux professions libérales d'exercer leur activité dans des conditions satisfaisantes - Enjeux économiques et sociaux du logement - Enumère les rapports récents qui ont permis de dresser un bilan des aides publiques et qui formulent des propositions d'évolution - Poursuite de l'effort en faveur du parc locatif privé et social - Prolongement des exonérations fiscales existantes en faveur de l'investissement locatif neuf - (p. 1091) ; politique active menée par le Gouvernement en faveur du logement social - Développement équilibré des logements et des bureaux, sans préjudice de l'autonomie des collectivités locales - Aménagement de la région d'Ile-de-France - (p. 1104) ; réfute les accusations de précipitation du débat - Distinction dans le cadre de la loi Méhaignerie entre les dispositions applicables pendant la période transitoire et celles applicables ultérieurement - Réfute également les critiques concernant les insuffisances du texte - Nécessité de préserver l'offre locative privée - Se réjouit que le Président de la République ait déclaré vouloir veiller lui-même au respect de la priorité donnée à la politique du logement social - Elaboration immédiate d'un plan d'action par le ministère chargé du logement - (p. 1105) ; aide aux organismes d'HLM - Allègement du coût du crédit pour les accédants à la propriété - Rappelle que la loi Quilliot fut adoptée par les deux assemblées en 1982 - Souligne que la crise du bâtiment a démarré dès 1974 aux Etats-Unis et qu'elle s'est répercutée en France au début des années 1980 - Reconnaît avec M. Jacques Larché certaines rigidités dans la loi Quilliot - Rôle des collectivités locales en matière d'urbanisme, depuis la loi de décentralisation - Zones d'aménagement concerté, ZAC - Plans d'occupation des sols, POS - Droit de préemption - Révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France freinée par les réticences de certains maires - Droit de contestation a posteriori du bail reconnu aux locataires - (p. 1106) ; possibilité d'adopter un régime de désindexation pour certains baux de courte durée - Efficacité sociale insuffisante de l'effort public accompli en matière de logement - Envisage de prendre rapidement des mesures propres à résoudre les difficultés des organismes d'HLM - Engagement pris à l'Assemblée nationale de garantir le pouvoir d'achat des aides personnelles en faveur des plus démunis - Augmentation des prêts locatifs aidés, PLA - Mise en place d'un nouveau système d'accès sociale à la propriété tenant compte du taux d'insolvabilité de certains emprunteurs - Souhaite aboutir à un dispositif clair et stable répondant aux nécessités du secteur du bâtiment et aux aspirations de logement des Français - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 1107) ; s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Jean-Luc Bécart (abrogation de la loi Méhaignerie et remise en vigueur temporaire de la loi Quilliot) - Art. 1<sup>er</sup> (*reconnaissance du droit au logement comme droit fondamental*) (p. 1109) ; s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Luc Dejoie, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article ; présentation annuelle au Parlement d'un rapport gouvernemental sur l'évolution de la situation du logement), et sur cet amendement, au sous-amendement n° 101 de M. Jean Faure, rapporteur pour avis (moyens mis en oeuvre par le Gouvernement pour concrétiser ce droit au logement) - Art. 2 (*champ d'application de la loi*) (p. 1112) ; ses amendements, n° 145 : caractère d'ordre public étendu à toute la loi ; rejeté ; et n° 146 d'ordre rédactionnel ; adopté - Art. 3 (*forme et contenu du contrat de location*) ; s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de la disposition selon laquelle le preneur est présumé, en l'absence d'état des lieux, les avoir reçus en bon état de réparations locatives) - (p. 1113) ; s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (suppression de l'alinéa relatif à l'état des installations de chauffage) - (p. 1114) ; demande la

réserve, jusqu'après l'examen de l'article 16, de l'amendement n° 185 de la commission (suppression de l'alinéa prévoyant l'adjonction au contrat initial des références aux loyers pratiqués dans le voisinage) - Art. 4 (*clauses réputées non écrites*) ; s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Jean Guénier (distinction entre l'amende et la clause pénale) - Art. 6 (*obligations du bailleur*) (p. 1115) ; s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de la possibilité de prévoir dans le contrat l'imputation sur les loyers à venir de travaux incombant au propriétaire et effectués par le locataire) et accepte l'amendement de précision n° 186 de la commission - Art. 7 (*obligations du locataire*) (p. 1116) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de la commission (suppression de la référence à la justification des charges) - (p. 1117) ; s'oppose aux amendements de M. Jean-Luc Bécart, n° 33 (possibilité pour le locataire de suspendre le paiement du loyer lorsque le bailleur ne remplit pas ses obligations contractuelles) et n° 34 (travaux effectués par le propriétaire dans les parties privatives devant revêtir un caractère d'urgence) - (p. 1118) ; s'oppose à l'amendement n° 168 de M. Emmanuel Hamel (possibilité pour le bailleur de souscrire un contrat d'assurance garantissant les risques locatifs, en cas d'absence de justification d'assurance de la part du locataire) - Art. 8 (*cession du contrat de location et sous-location*) ; accepte les amendements identiques n° 4 de la commission et n° 103 de la commission saisie pour avis (suppression de la référence au prix du loyer par mètre carré sous-loué) - Art. 8 bis (*échange de logement*) (p. 1119) ; son amendement n° 147 : non-application de cet article aux logements soumis à la loi de 1948 ; adopté - (p. 1120) ; s'oppose à l'amendement n° 104 de la commission saisie pour avis (extension de cet article aux logements possédés ou gérés par des organismes d'HLM) - Après l'art. 8 bis (p. 1121) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 105 de la commission saisie pour avis (insertion des dispositions de l'article 8 bis dans le code de la construction et de l'habitation relatif aux HLM) - Art. 9 (*durée du contrat de location*) ; s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (suppression de la distinction établie entre la durée des baux consentis par les personnes physiques et celle des baux consentis par les personnes morales) - (p. 1122) ; son amendement n° 148 : durée du bail en cas de renouvellement ; devenu sans objet - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission - Après l'art. 11 (p. 1124) ; se déclare opposé à l'amendement n° 165 de M. Charles de Cuttoli (situation des bailleurs français établis à l'étranger et contraints de rentrer en France par suite d'un cas de force majeure ; allongement du délai de préavis) - Art. 12 (*bénéficiaires d'un bail de courte durée*) ; accepte l'amendement n° 8 de la commission (possibilité pour les bailleurs de bénéficier des dispositions de l'article 14 de la présente loi autorisant le congé pour reprise, vente, motif légitime ou sérieux).

Suite de la discussion - (6 juin 1989) - Art. 14 (*conditions d'exercice du congé*) (p. 1136) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 106 de M. Jean Faure, rapporteur pour avis, et s'oppose aux amendements de M. Jean Guénier, n° 169 (durée du délai de préavis identique pour le bailleur et pour le locataire) et n° 170 (mise aux normes du logement considérée comme un motif de congé) - (p. 1137) ; s'oppose aux amendements n° 171 de M. Jean Guénier (conditions d'exercice du droit de reprise en cas de renouvellement du bail) et n° 108 de la commission saisie pour avis (distinction du délai de préavis selon qu'il émane d'un bailleur personne physique ou personne morale) - (p. 1138) ; s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Jean-Luc Bécart (réduction à un mois du délai de préavis applicable au congé donné par le locataire pour des raisons financières personnelles, des motifs familiaux, professionnels ou de santé) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 9 de M. Luc Dejoie, rapporteur (point de départ du délai de préavis) - (p. 1139) ; ses amendements, n° 149 : régime du droit de préemption du locataire en cas de congé pour vente ; rejeté ; n° 150 et n° 151, de coordination ; devenus sans objet - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 172 de M. Jean Guénier ainsi qu'aux amendements de la commission saisie pour avis, n° 109 (suppression de la possibilité pour le locataire de se substituer à l'acheteur tiers lorsque celui-ci a acquis le bien à un prix ou dans des

conditions plus favorables que ceux initialement proposés ; droit pour le locataire d'obtenir des dommages et intérêts à hauteur du préjudice subi) et n° 110 de coordination - (p. 1141) : ses amendements n° 152, n° 153 et n° 154 relatifs aux règles applicables au bailleur âgé qui donne congé à son locataire ; adoptés - S'oppose aux amendements n° 173 de M. Jean Guénier (suppression des dispositions relatives aux modalités du congé donné aux personnes âgées de plus de soixante-dix ans) et n° 111 de la commission saisie pour avis (limitation aux contrats en cours de l'interdiction de non-renouvellement du bail lorsque le locataire est âgé ou dispose de faibles ressources, sauf à lui proposer son relogement) - (p. 1142) : s'oppose à l'amendement n° 77 de M. Jean Guénier (périodicité d'exercice et délai de préavis du congé en cas de reprise et de vente après l'expiration du contrat initial) - Art. 15 (*mise en place et missions des observatoires des loyers*) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (substitution de la notion d'associations agréées à celle d'observatoires des loyers agréés ; suppression du cadre d'activité départementale de ces organismes) - (p. 1143) : son amendement n° 155 : fixation par décret des règles d'agrément des associations ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 36 de M. Jean-Luc Bécart (représentation paritaire des bailleurs et des locataires au sein des observatoires des loyers) - (p. 1144) : s'oppose à l'amendement n° 112 de la commission saisie pour avis (missions des associations agréées auprès des tribunaux) - Art. 16 (*détermination des débats*) (p. 1146) : observations relatives à l'organisation des débats sur cet article - Rappelle que le Gouvernement était initialement favorable à la liberté des loyers pour les nouvelles locations mais que tous les groupes, à l'Assemblée nationale, ont préféré prévoir certaines formules d'encadrement - Se déclare favorable à la proposition de la commission des affaires économiques à condition qu'à l'article 17 le Gouvernement soit habilité à prendre par décret des mesures fixant un plafond ou encadrant les loyers dans certaines régions - Développement de l'investissement locatif privé - Difficulté d'émettre dès à présent un avis sur l'amendement n° 113 de la commission saisie pour avis (libre fixation des loyers de l'ensemble des locaux faisant l'objet d'une première ou d'une nouvelle location), avant d'être sûr que l'article 17 sera adopté tel que le souhaite le Gouvernement - (p. 1148) : sur le même objet, s'oppose aux amendements n° 79, n° 80 et n° 81 de M. Jean Guénier, n° 98 de M. Ernest Cartigny, n° 176 de M. Marcel Lucotte, n° 166 de M. Philippe François - (p. 1153) : s'oppose aux amendements n° 37 de M. Jean-Luc Bécart (limitation des possibilités de réévaluation du loyer lors du renouvellement du contrat) et n° 115, d'ordre rédactionnel, de la commission saisie pour avis - Sur la suppression de la notion de loyer manifestement sous-évalué, s'oppose aux amendements n° 114 de la commission saisie pour avis, n° 14 de la commission et n° 178 de M. Marcel Lucotte - S'oppose aux amendements de M. Ernest Cartigny, n° 71 (réévaluation du loyer en cas de sous-évaluation manifeste par rapport au marché) et n° 72 (modalités d'étalement de la hausse du loyer lors du premier renouvellement d'un bail de six ans), ainsi qu'aux amendements respectivement identiques n° 84 et n° 85 de M. Jean Guénier - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 181 de la commission (modalités d'étalement de la hausse du loyer lorsque le premier renouvellement du bail a une durée inférieure à six ans) - (p. 1155) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de la commission (réévaluation des loyers ne pouvant dépasser l'indice du coût de la construction ; suppression de la référence à l'indice prévisionnel d'inflation en glissement) - Art. 3 (suite) : intervient sur l'amendement n° 185 de la commission (suppression de l'alinéa prévoyant l'adjonction au contrat initial des références aux loyers pratiqués dans le voisinage) - Art. 17 (*fixation par décret du montant de l'évolution des loyers*) (p. 1158) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 16 de la commission, aux amendements de M. Jean Guénier, n° 87 (nouvelle rédaction de cet article), n° 88 (suppression de la référence au niveau des loyers dans une zone géographique déterminée) et n° 89 (fixation d'un seuil d'augmentation des loyers au-delà duquel l'évolution sera réglementée par décret), ainsi qu'aux amendements de la commission saisie pour avis, n° 117 (prérogative accordée au Gouvernement pour une période de cinq ans à compter

de la publication de la présente loi) et n° 118 (champ d'application de ce décret limité aux seuls loyers proposés lors du renouvellement des contrats de location) - Art. 18 (*règles applicables aux loyers de référence*) (p. 1161) : sur l'amendement n° 17 de la commission (augmentation du pourcentage des références concernant les locations pour lesquelles il n'y a pas eu de changement de locataire depuis trois ans), son sous-amendement n° 188 : présentation de six loyers de référence dans les communes de l'agglomération parisienne dont la liste est fixée par décret ; adopté - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 143 de M. Philippe François - S'oppose aux amendements de M. Jean Guénier, n° 90 (suppression des six loyers de référence exigés dans les zones géographiques sensibles) et n° 91 (suppression des dispositions fixant la proportion des références concernant les locations pour lesquelles il n'y a pas eu de changement de locataire depuis trois ans), et demande le retrait de l'amendement n° 119 de la commission saisie pour avis, analogue à son sous-amendement n° 188 - Art. 19 (*commissions départementales de conciliation*) (p. 1162) : s'oppose à l'amendement n° 92 de M. Jean Guénier (représentation des organisations de gestionnaires au sein des commissions) - Art. 20 (*remise d'une quittance ou d'un reçu au locataire*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 120 de la commission saisie pour avis - Art. 22 (*charges récupérables*) (p. 1163) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Luc Bécart, n° 38 (limitation des dépenses d'entretien récupérables) et n° 39 d'ordre rédactionnel, au n° 18 de la commission (allègement des modalités de justification des demandes de provisions), ainsi qu'au n° 121 de la commission saisie pour avis (allègement des modalités de justification des demandes de provisions) - Art. 23 (*suspension provisoire des effets de la clause de résiliation de plein droit pour non-paiement du loyer, des charges ou du dépôt de garantie*) (p. 1164) : accepte l'amendement de coordination n° 19 de la commission - S'oppose aux amendements identiques n° 20 de la commission, n° 93 de M. Jean Guénier et n° 122 de la commission saisie pour avis (réduction du délai au terme duquel le commandement de payer demeuré infructueux produit effet) - (p. 1165) : s'oppose à l'amendement n° 21 de la commission (saisine de la juridiction par le locataire, à peine de forclusion) - Art. 24 (*abrogation des quatre premiers chapitres du Titre I<sup>er</sup> de la loi Méhaignerie*) (p. 1167) : son amendement n° 156 : nouvelles règles applicables au congé pour les contrats conclus postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi Méhaignerie ; adopté - Motivation du congé - Notification de toute augmentation du loyer, conformément aux dispositions de la nouvelle loi - (p. 1168) : ses amendements, n° 157, n° 158, n° 159 et n° 160 relatifs aux dispositions applicables aux contrats arrivant à échéance après le 22 mai 1989 ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 187 de la commission (dérogations à l'application des dispositions du paragraphe III de cet article) - (p. 1169) : son amendement n° 161 : validité des décrets relatifs aux charges, aux réparations locatives, aux loyers de référence, aux commissions départementales de conciliation et aux normes de sortie de la loi de 1948, jusqu'à la publication des nouveaux décrets pris en application de la présente loi ; adopté - Après l'art. 24 - Avant le titre II et l'art. 25 (p. 1170 à 1174) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Luc Bécart, n° 40 à n° 65 (rétablissement des dispositions de la loi Quilliot du 22 juin 1982) - Rappelle les orientations et les intentions du Gouvernement en faveur du logement social, des familles surendettées par l'accession à la propriété et des associations de locataires - S'oppose à l'amendement n° 22 de la commission (reprise des dispositions de la loi Méhaignerie ; sortie possible si les locaux répondent aux critères de confort et d'habitabilité fixés par décret), ainsi qu'aux amendements de M. Jean-Luc Bécart, n° 66 (maintien sous le régime de la loi de 1948 des locaux ne permettant pas le respect des normes) et n° 67 (insertion des dispositions du présent article au contrat de location, à peine de nullité) - Sur les amendements de la commission saisie pour avis, s'oppose aux n° 125 (suppression de l'avis de la Commission nationale de concertation sur le décret fixant les normes de confort et d'habitabilité), n° 126 (mise en conformité des locaux pouvant être demandée par le locataire à l'occasion du premier renouvellement du contrat de location), n° 128 (suppression des dispositions de cet article précisant que le défaut de mise aux normes



fait entrer le loyer dans le régime de liberté surveillée) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 127 (suppression de la possibilité pour le juge de se prononcer sur une demande de modification du loyer proposée par le locataire) - **Après l'art. 25** (p. 1176) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 96 de M. Jean Guénier (droit au maintien dans les locaux soumis au régime de la loi de 1948 étendu aux personnes âgées ou handicapées) - **Art. 26** (modification de l'article 31 de la loi Méhaignerie relatif au contrat de location des locaux classés en sous-catégorie II B ou II C du régime de la loi de 1948) (p. 1177) : sur l'amendement n° 129 de la commission saisie pour avis (maintien dans les lieux du locataire, à défaut de saisine du juge dans un délai de six mois à compter de la réception de la proposition de majoration du loyer), qu'il accepte, son sous-amendement n° 189 : dispositions de la loi de 1948 applicables aux locataires, à défaut de saisine du juge ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement de suppression n° 23 de la commission - **Art. 29** (commission départementale des rapports locatifs) (p. 1178) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 130 de la commission saisie pour avis - **Art. 30** (accords collectifs de location) (p. 1179) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 131 de la commission saisie pour avis - (p. 1180) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 24 (suppression de l'extension du champ d'application de cet article aux bailleurs privés) et n° 25 (suppression de la procédure d'extension par décret de ces accords), ainsi qu'aux amendements respectivement identiques n° 132 et n° 133 de la commission saisie pour avis - **Art. 33** (durée du contrat de location d'un local affecté à un usage exclusivement professionnel) (p. 1181) : s'oppose à l'amendement n° 174 de M. Jean Guénier (durée du contrat reconduit tacitement déterminée par les parties) - **Art. 34** (abrogation de l'article 57 de la loi Méhaignerie) (p. 1182) : s'oppose aux amendements de suppression n° 26 de la commission et n° 134 de la commission saisie pour avis - Problème du changement d'affectation des logements en locaux à usage professionnel - Accueil des professionnels libéraux dans les petites communes - **Art. 34 bis** (dispositions relatives au changement d'affectation des locaux) (p. 1184, 1185) : s'oppose aux amendements de suppression n° 27 de la commission, n° 144 de M. Charles Lederman, n° 167 de M. Philippe François, ainsi qu'aux amendements n° 135 de la commission saisie pour avis (utilisation d'un local d'habitation comme lieu d'exercice d'une profession soumise à un régime de déclaration préalable dans les zones relevant du champ d'application de la loi de 1948, à l'exception de Paris ; doublement du montant maximum des amendes applicables aux infractions aux règles d'affectation des locaux) et n° 100 de M. Ernest Cartigny (suppression du régime de compensation applicable à Paris pour le changement d'affectation des locaux de plus de quarante mètres carrés) - Vive concurrence dans les grandes agglomérations entre les besoins en logements et les besoins en locaux professionnels - Demande à M. Michel Caldaguès de lui signaler les abus en matière de transformation de locaux d'habitation en locaux professionnels, à Paris - Assouplissement des autorisations permettant l'usage mixte des locaux - Renforcement des sanctions pour les infractions constatées - **Après l'art. 34 bis** (p. 1188) : accepte l'amendement n° 97 de M. Jean Guénier (modalités de répartition des charges locatives pour certains locaux soumis à la loi de 1948) - **Art. 35** (renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour la rédaction définitive des dispositions maintenues de la loi Méhaignerie) (p. 1189) : son amendement n° 162 : référence aux dispositions de la loi de 1986 maintenues en application ; suppression du renvoi à un décret en Conseil d'Etat ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement de suppression n° 28 de la commission ainsi qu'aux amendements de coordination n° 136 et n° 137 de la commission saisie pour avis - **Après l'art. 35** (p. 1190) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Luc Bécart, n° 68 (obligation pour l'organisme d'HLM de transmettre sa décision de vendre non seulement au préfet chargé d'en contrôler la légalité mais également au maire et au président du conseil général) et n° 69 (vente des logements HLM soumise au veto du maire, du président du conseil général ou du préfet) - Son amendement n° 163 : dispositions de la loi Méhaignerie applicables aux logements ayant des statuts locatifs particuliers ; rejeté - **Après l'art. 36** (p. 1191) : son amendement n° 184 : prorogation de la pério-

de d'application des dispositions du code du domaine de l'Etat permettant la réaffectation d'un immeuble domanial devenu inutile au service civil ou militaire de l'Etat ; adopté - Amendement visant à accroître l'offre foncière publique - **Sur l'ensemble** (p. 1193, 1194) : souci du Gouvernement de faire en sorte que les travaux de la CMP tiennent compte des différents avis exprimés dans les deux assemblées - Souhaite élaborer un dispositif conforme à l'intérêt général, sans conséquence négative sur l'économie immobilière - Recherche d'un meilleur équilibre dans les rapports entre locataires et bailleurs.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles - Nouvelle lecture** [n° 388 (88-89)] - (20 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1665) : demande au Sénat de maintenir le dispositif de sortie d'une commune d'un syndicat d'agglomération nouvelle, SAN, après achèvement - (p. 1666) : rejet par l'Assemblée nationale des dispositions adoptées par le Sénat concernant la représentation des communes dans les SAN - Entrée d'une commune dans un SAN existant - Immeubles en état d'abandon manifeste : souhaite l'accord du Sénat sur les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale relatives à la procédure d'expropriation - **Art. 5** (dispositif de sortie d'une commune d'un SAN après achèvement) (p. 1667) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 4 de M. Marcel Rudloff, rapporteur, remplacé par M. Raymond Bouvier - **Art. 5 bis** (répartition des compétences en matière d'urbanisme, d'investissement et d'autorisation d'utilisation du sol entre le président du SAN et le maire) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale) - **Art. 6** (administration du SAN par un comité composé de membres élus en leur sein par les conseils municipaux des communes membres) (p. 1668) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale) - **Art. 7** (procédure d'admission d'une commune dans un SAN) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (rétablissement du texte voté par le Sénat en deuxième lecture relatif aux règles de majorité) - **Après l'art. 8** (p. 1669, 1670) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Luc Bécart, n° 1, n° 2 et n° 3 (modification de la procédure dite « d'extrême urgence » prévue par l'article L. 15-9 du code de l'expropriation) - Rappelle la loi présentée en décembre 1987 par M. Pierre Méhaignerie et adoptée par le Sénat, prévoyant l'utilisation de la procédure d'extrême urgence pour les jeux Olympiques d'Albertville - Construction du TGV Nord ; vente de parcelles par des associations, manoeuvre destinée à faire obstacle à la déclaration d'utilité publique légalement constatée.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 - Nouvelle lecture** [n° 393 (88-89)] - (29 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2106) : reconnaît les difficiles conditions de travail du Parlement lors des fins de sessions - Rappelle que le texte de cette proposition de loi était connu dès le début du mois d'avril - Rappelle que le Gouvernement admet que le niveau des prix doit tenir compte du coût de l'investissement et de sa légitime rentabilité - Absence de remise en cause de la liberté de fixer le loyer des logements neufs - Reprise des dispositions transitoires de la loi Méhaignerie pour les logements anciens - Constate que les travaux parlementaires traduisent une volonté nouvelle de dialogue sur un très important problème de société - (p. 2107) : regrette que la représentation sénatoriale à la CMP n'ait avancé aucune contre-proposition à l'article 17 - Constate, malgré l'absence d'accord entre les deux assemblées, l'adoption conforme de la moitié des articles qui portent sur des sujets d'importance - Rappelle les limites des règles du marché dans le secteur locatif : « la liberté opprime et la loi protège » - Constate la persistance de points de litige : le mécanisme de contrôle des loyers, le statut des baux professionnels - Attachement du Gouvernement à un équilibre entre bailleurs et locataires - Estime que l'encadrement envisagé ne peut porter que sur une partie limitée du secteur locatif - Volonté du Gouvernement de soutenir l'activité du bâtiment - Rappelle que la satisfaction du droit au logement dépend du niveau de l'offre de logements -

(p. 2108) : problème de la transformation de logements en bureaux - Souligne les mesures prises dans sa commune en faveur des professionnels de la santé - Constate les débuts de carrière souvent difficiles des professionnels libéraux - Favorable à l'abrogation de l'article 57 de la loi du 23 décembre 1986 qui permet à Paris à des membres des professions libérales de transformer sans autorisation des logements en bureaux - Dénonce les pratiques inadmissibles de marchands de biens qui font pression sur des locataires souvent démunis - Rappelle les engagements pris par le Président de la République relatifs au droit au logement - Nécessaire liberté de choix entre location et accession à la propriété - (p. 2109) : libération de 32.500 prêts d'accession à la propriété, PAP, supplémentaires pour 1989 et amélioration de la quotité de ces prêts - Priorité donnée aux moyens budgétaires affectés au secteur locatif social - Signature d'un accord-cadre relatif à la réhabilitation des HLM - Art. 3 (p. 2114) : accepte l'amendement n° 44 de M. Luc Dejoie, rapporteur (rétablissement partiel de la présomption au sens de l'article 1731 du code civil qui ne peut être invoquée par celle des parties qui a fait obstacle à l'établissement de l'état des lieux) et s'oppose à l'amendement n° 2 du même auteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Après l'art. 7 (p. 2115) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Emmanuel Hamel (possibilité pour le bailleur de souscrire un contrat d'assurance aux lieu et place du locataire défaillant) - Art. 8 : accepte l'amendement n° 3 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 9 (p. 2116, 2117) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 4 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) et de coordination n° 5 et n° 6 - Art. 11 bis : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 14 (p. 2118) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de la commission (extension du bénéfice du délai réduit à un mois pour tous les locataires âgés de plus de soixante ans dont l'état de santé justifie le changement de domicile) - Son amendement n° 45 : réduction à six mois avant l'échéance du contrat, de la période pendant laquelle le congé peut être donné ; adopté - Art. 15 (p. 2119) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (recueil et diffusion des références mentionnées aux articles 16 et 18 par des associations dénommées « observatoire des loyers » et agréées par le ministre chargé du logement) - Sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 10 (détermination de la zone géographique des observatoires des loyers agréés par l'agrément dont ils font l'objet) et accepte le n° 11 (fourniture aux commissions départementales de conciliation et aux juges qui en font la demande, par les observatoires des loyers, des éléments d'information permettant de favoriser la conciliation des parties ou de trancher un litige) - (p. 2120) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (rapport bi-annuel du Gouvernement sur l'évolution des loyers, complété par l'évolution des aides publiques au logement, de l'offre de logements à louer et de celle du secteur de la construction en fonction des types de financement utilisés) - Art. 16 (p. 2122) : s'oppose aux amendements, de la commission n° 13 (libre fixation entre les parties du loyer des locaux vacants ou des locaux faisant l'objet d'une première location), n° 14 et n° 15 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 17 (p. 2125) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (évolution des loyers dans les communes faisant partie d'une agglomération de plus d'un million d'habitants) - Art. 18 (p. 2126) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 22 : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 23 (p. 2127) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 24 : accepte les amendements de la commission, n° 20 (réduction à trois mois du délai de préavis pour le congé délivré par le bailleur pour les contrats conclus avant le 23 décembre 1986 mais arrivant à échéance dans les six mois suivant la publication de la présente loi) et, de coordination, n° 21 - (p. 2128) : accepte les amendements de la commission, n° 23 rédactionnel et n° 24 d'har-

monisation ; s'oppose à l'amendement n° 25 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Ses amendements n° 46 : saisine obligatoire de la commission départementale de conciliation au plus tard deux mois après la proposition du bailleur ; rédactionnel, n° 48 ; et n° 47 : suppression du paragraphe IV de cet article ; adoptés - Après l'art. 24 (p. 2131) : s'oppose aux amendements n° 35 à n° 43 de M. Paul Souffrin, relatifs à l'insertion d'une division nouvelle et d'articles additionnels (« De l'organisation des rapports collectifs de location ») - Art. 25, Art. 26 et Art. 30 (p. 2131 à 2132) : s'oppose aux amendements n° 26 à n° 29 de la commission - Art. 31 (p. 2133) : accepte l'amendement rédactionnel n° 52 de la commission - Art. 31 bis et art. 31 ter : s'oppose aux amendements de suppression n° 30 et n° 31 de la commission - Art. 34 bis (p. 2134) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 32 de la commission - Art. 34 ter : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 33 (cas des logements insuffisamment occupés et du droit au maintien dans les lieux) et s'oppose au n° 34 (possibilité de répartir les charges au prorata des surfaces réelles des locaux loués dans les immeubles collectifs si la ventilation est impossible) - Art. 35 bis (p. 2135, 2136) : ses amendements n° 49 : application de la réduction à un mois du délai de préavis dans les secteurs locatifs y compris le secteur HLM ; n° 50 : application aux logements conventionnés des mêmes dispositions que celles du secteur HLM ; et, rédactionnel, n° 51 ; adoptés.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 408 (88-89)]** - (29 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2137) : accord de la commission mixte paritaire, CMP, sur les dispositions du projet de loi restant en discussion - Souligne l'adoption de certains points de vue du Sénat relatifs notamment à la disposition qui frappe de nullité la décision insuffisamment motivée en droit et en fait, et à l'élevation de quinze à vingt jours du délai imparti à la chambre d'accusation pour statuer en matière de détention provisoire lorsque l'intéressé comparait devant elle - (p. 2138) : problème de la détention provisoire des mineurs de 16 à 18 ans - Se réjouit de l'adoption définitive de ce projet qui contribuera de manière efficace au renforcement des garanties individuelles.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs** - (26 novembre 1989) (p. 3892) : droit à l'accès au logement et priorité donnée à la politique du logement - Très forte progression en moyens d'engagement du projet de budget du logement - Préoccupation sociale de ce budget : maintien du pouvoir d'achat de l'aide personnalisée au logement, APL, et des allocations logement, ouverture progressive à tous d'une allocation de logement sous seule condition de ressources - Effort sans précédent en faveur du logement social - Prêts locatifs aidés, PLA - (p. 3893) : progression des crédits en faveur de la réhabilitation de logements anciens et du logement locatif social - Augmentation de la ligne budgétaire unique destinée au logement social dans les DOM ; programme complémentaire de reconstruction à la suite des cyclones à la Réunion et en Guadeloupe - Politique d'accession sociale à la propriété : poursuite du programme des prêts aidés à l'accession à la propriété, PAP, réaménagement des prêts souscrits en période de forte inflation - Signature avec les organisations d'employeurs et de salariés d'une convention d'objectifs relative au logement des plus démunis - Examen prochain par le Parlement d'un projet de loi visant à mettre en oeuvre le droit au logement - Importance des besoins en logement et insuffisance de l'offre - Nécessité d'un développement de l'offre privée grâce à un environnement financier et fiscal satisfaisant - Incitations fiscales en faveur de l'investissement locatif privé dans le neuf et réduction d'impôt sur le revenu pour les propriétaires réalisant de grosses réparations - Subventions à la réhabilitation du parc locatif privé ; augmentation de la dotation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH - (p. 3894) : se réjouit de l'accroissement des moyens de ce

budget tendant à traduire dans les faits le droit au logement - (p. 3907) : aides à la personne : maintien d'une répartition des compétences inchangée entre le budget social et le budget de l'Etat - Suppression du forfait de charges-ascenseur - (p. 3908) : barème de l'APL locative en zone III - Aides à la pierre : progression sensible des moyens budgétaires - Création d'un fonds de concours en provenance du fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne - Répartition géographique des crédits et mise en oeuvre des politiques locales de l'habitat - Aménagement des PAP : plafonds de revenus, quotité, conditions de l'apport personnel - Mesures fiscales : prorogation et amélioration des incitations à l'investissement locatif neuf et aux grosses réparations - (p. 3909) : répercussion positive de ce projet de budget sur le secteur du bâtiment - Plan pour le logement des plus démunis : plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées, développement des relations contractuelles pluriannuelles entre l'Etat et les collectivités locales - Réforme du droit de préemption urbain - Développement d'une offre de logement diversifiée : accroissement des crédits destinés au parc d'HLM, élargissement du parc social par l'acquisition de logements anciens, création d'un bail à réhabilitation pour développer l'utilisation du parc privé vacant - Modalités d'attribution des logements sociaux ; rapport Geindre - (p. 3910) : accroissement des pouvoirs du préfet prévu par le projet de loi relatif à la mise en oeuvre du droit au logement - Accompagnement social de l'offre de logement en faveur de l'insertion des plus démunis ; création d'un fonds de solidarité pour le logement dans chaque département - Gestion de la trésorerie des organismes d'HLM - Possibilité d'aliénation de leur patrimoine par les HLM ; cas des Alpes-Maritimes - Prime à l'amélioration de l'habitat, PAH - Concertation avec les locataires préalablement à la réalisation de travaux de réhabilitation ; cadre juridique de la politique contractuelle entre bailleurs et locataires défini par la loi du 6 juillet 1989 - Projet de budget tendant à mettre effectivement en oeuvre le droit au logement.

**BETTENCOURT (André)**, sénateur de la Seine-Maritime (UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (7 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 275 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Union internationale des télécommunications concernant la tenue, l'organisation et le financement de la conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications [n° 291 (88-89)] (10 mai 1989) - *Traités et conventions*.

#### INTERVENTIONS

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Union internationale des télécommunications concernant la tenue, l'organisation et le financement de la conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications* [n° 275 (88-89)] - (12 mai 1989) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 702, 703) : prochaine réunion de la conférence de plénipotentiaires, instance suprême de l'Union internationale des télécommunications, UIT, à

Nice du 23 mai au 29 juin 1989 - Historique - Conférences administratives - Conseil d'administration - Secrétariat général à Genève - Structures techniques - Importance de la France au sein de cette organisation - Conséquences bénéfiques attendues de la tenue de la conférence en France - Circonstances rendant nécessaire la conclusion d'un accord spécifique avec l'UIT : caractère inapplicable en la circonstance des conventions auxquelles la France est partie ; volonté de la France de n'être pas partie à la convention du 21 novembre 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ; choix de rendre applicables les dispositions de la convention du 13 février 1946 sur les privilèges et immunités des Nations unies, sous réserve de certaines limitations notamment en matière d'immunité d'arrestation personnelle - Dispositions pratiques - Participation du Gouvernement français au financement - Caractère ponctuel des dispositions proposées - S'étonne du dépôt tardif de la demande d'autorisation parlementaire - Propose l'autorisation de cet accord.

- *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

#### Deuxième partie :

*Affaires étrangères* - (30 novembre 1989) (p. 4160, 4161) : rôle international de premier plan de la France au sein des puissances intermédiaires - Evolution rapide de l'Europe et maintien du rôle clé des deux superpuissances - Approfondissement par la France de son alliance avec les Etats-Unis et de sa coopération avec l'Afrique - Nombreuses initiatives de la diplomatie française : solidarité économique avec le tiers-monde, relations avec l'Organisation de libération de la Palestine, OLP ; conférence de Paris sur le Cambodge, accord cadre entre le Tchad et la Libye - Evolution politique positive de l'Afrique du Sud - Evénements de Chine - Situation au Liban : initiatives courageuses de la France, absence d'harmonisation des actions diplomatiques des démocraties occidentales - (p. 4162) : souhaite l'application effective des accords de Taëf, le retrait progressif des troupes syriennes et le retour à la souveraineté du Liban - Ouverture du rideau de fer : événement majeur dans les relations Est-Ouest ; renouveau de la liberté et de la démocratie - Situation économique préoccupante de l'Union soviétique et des pays de l'Est - Nécessité, face à l'évolution actuelle de l'Europe de l'Est, d'une poursuite de la construction de l'Europe communautaire et du maintien de l'amitié franco-allemande.

**BIALSKI (Jacques)**, sénateur du Nord (S) - Questeur du Sénat.

Réélu questeur du Sénat (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires sociales (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au conseiller du salarié [n° 166 (89-90)] (20 décembre 1989) - *Emploi*.

#### INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

#### Deuxième partie :

*Equipement, logement, transports et mer - V - Mer* - (26 novembre 1989) (p. 3923) : volonté du Gouvernement de mettre en place une véritable politique de la mer et de lutter contre le déclin de ce secteur de l'économie nationale - *Projet de budget* satisfaisant ; très forte progression des autorisations de programme - Importance de la subvention à l'Etablissement national des invalides de la marine, ENIM - Modernisation du service public de la mer ; renforcement de la compétence technique des stations maritimes -

(p. 3924) : reconduction de la subvention à la Société nationale de sauvetage en mer, SNSM - Nécessité de renforcer la sécurité maritime et de réprimer les infractions aux règles de circulation maritime - Réduction regrettable des dotations en faveur des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage, CROSS - Poursuite de l'effort d'aide à l'acquisition de matériels en faveur des pêches maritimes et des cultures marines - Politique communautaire de la pêche - Mise en oeuvre d'un plan de soutien à la marine marchande d'une durée de cinq ans : consolidation et modernisation des armements navals, allègements fiscaux - Perspectives d'une relance de l'armement naval français - Souhaite l'exonération ou l'étalement des plus-values de navires réinvesties - Aménagement du pavillon des Terres australes ou antarctiques françaises, TAAF, et renforcement de la compétitivité de la flotte française - Avenir du secteur transmanche - Conclusions des rapports Le Drian et Léonard - Confrontation des ports français à une concurrence internationale sévère - (p. 3925) : contrats de plan Etat-région - Redressement du trafic des ports français et de leur situation financière ; réalisation en cours d'importantes opérations d'équipement - Problème spécifique de la zone Nord - Pas-de-Calais : souhaite une meilleure complémentarité des ports de Dunkerque, de Calais et de Boulogne - Devenir du cabotage - Soutien du groupe socialiste à ce projet de budget.

- **Projet de loi portant création du statut de prisonnier du Viêt-minh [n° 72 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5039, 5040) : remercie vivement le secrétaire d'Etat aux anciens combattants pour la création du statut de prisonnier du Viêt-Minh - Conditions de détention particulièrement dramatiques des détenus français dans les camps du Viêt-Minh - Statut comportant une juste évaluation des dommages physiques et psychologiques subis - Conditions d'attribution de la pension de veuve - Votera ce projet de loi.

**BIARNES (Pierre)**, sénateur des Français établis hors de France (S).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Coopération et développement** - (30 novembre 1989) (p. 4134) : déplore la dispersion des moyens de l'aide publique au développement et l'absence de contrôle parlementaire sur les fonds alloués par le Trésor public et la Caisse centrale de coopération économique - Nécessité de lutter contre le mouvement de désengagement des entreprises françaises en Afrique par une amélioration de l'environnement institutionnel : lutte contre l'économie parallèle et les fraudes fiscales et douanières, réorientation souhaitable de l'assistance technique - Importance du lancement de Canal France international pour la défense de la francophonie.

- **Conclusions du rapport de M. Daniel Hoëffel**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 222, 88-89) de MM. Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Croze, Olivier Roux, Xavier de Villepin, Daniel Hoëffel et Marcel Lucotte, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 102 (89-90)] - (18 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5142) : progrès de la démocratie concernant la représentation des Français de l'étranger depuis dix ans - Institution du suffrage universel, avec représentation proportionnelle, pour l'élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE, en 1982 - Effet pervers de la réforme du

mode de scrutin de 1986 - Se déclare satisfait des dispositions du texte proposé, à l'exception de l'allongement du mandat et de l'introduction du vote par procuration - **Art. 5 (statut des membres du CSFE ; non-publicité des débats de l'assemblée plénière du CSFE)** (p. 5149) : souhaite la création d'une taxe sur les actes consulaires destinée à financer l'indemnisation des membres du CSFE - (p. 5152) : problème de l'indemnisation des membres du CSFE en cas d'accident subi dans l'exercice de leurs fonctions (p. 5153) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Jean-Pierre Bayle (principe de la publicité des débats de l'assemblée plénière du CSFE) - **Art. 15 (modalités du vote pour l'élection des membres du CSFE)** (p. 5160) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Jean-Pierre Bayle (suppression du vote par procuration) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5162) : progrès représenté par cette proposition de loi.

**BIASINI (Emile)**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé des grands travaux (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

#### RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions orales sans débat :*

**n° 87** de M. Louis Pérrein : **Transports en commun (Situation des transports en commun de la région parisienne)** (JO Débats du 10 juin 1989) (p. 1348).

**n° 90** de Mme Hélène Luc : **Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (Sécurité du réseau banlieue de la SNCF)** (JO Débats du 10 juin 1989) (p. 1349).

**n° 103** de M. Christian Bonnet : **Bois et forêts (Interdiction de classer en zone constructible des surfaces boisées détruites par les incendies)** (JO Débats du 28 octobre 1989) (p. 2811).

**n° 133** de M. Louis Perrein : **Radiodiffusion et télévision (Situation de la station Radio bleue)** (JO Débats du 28 octobre 1989) (p. 2811).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Culture et communication - Culture** - (8 décembre 1989) - **Examen des crédits - Etat C** (p. 4613) : problème de la gestion des crédits des grands travaux - Création d'un organisme gouvernemental chargé de garantir la rigueur de la gestion des grands travaux - Constate que la situation financière du chantier de La Villette est conforme aux prévisions et que les diverses tranches de travaux s'exécutent normalement - Affirme qu'il ne s'est produit aucun dépassement de crédits s'agissant des grands travaux - En ce qui concerne la Bibliothèque de France, rend hommage à M. Jacques Chirac, maire de Paris, qui a fait don à l'Etat d'un terrain situé dans le quartier de Tolbiac.

**BIDARD-REYDET (Danielle)**, sénateur de la Seine-Saint-Denis (C).

#### NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Est nommée de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélue secrétaire.

- Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enseignement de la danse (27 juin 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (27 juin 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'éducation (29 juin 1989).

## QUESTIONS

### Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3378) - Ministère : Enseignement technique - *Problèmes de l'enseignement supérieur - Universités.*

### Questions orales sans débat :

n° 68 (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 369) - Ministère : Travail - *Suppression d'une section de l'inspection du travail en Seine-Saint-Denis* - (Réponse : JO Débats du 29 avril 1989) (p. 487) - *Droit du travail.*

n° 69 (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 369) - Ministère : Recherche - *Abandon de la langue française pour les publications de l'Institut Pasteur* - (Réponse : JO Débats du 29 avril 1989) - *Français (langue).*

n° 129 (JO Débats du 19 octobre 1989) (p. 2610) - Ministère : Premier ministre - *Avenir de l'Institut de recherche de chimie appliquée* - (Réponse : JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3457) - *Recherche scientifique et technique.*

n° 147 (JO Débats du 3 novembre 1989) (p. 2958) - Ministère : Education - *Problèmes de la vie scolaire à Pantin (Seine-Saint-Denis)* - (Réponse : JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3454) - *Ecoles maternelles.*

n° 149 (JO Débats du 8 novembre 1989) (p. 3080) - Ministère : Education - *Conséquences du système indemnitaire contractuel en matière de recherche* - (Réponse : JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3454) - *Enseignants.*

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives [n° 29 (88-89)]** - (4 avril 1989) - *Discussion générale* (p. 25, 26) : condamnation sans appel de la pratique du dopage sportif - Impréparation de ce projet de loi illustrée par le dépôt tardif d'amendements par le Gouvernement - Lacunes de ce texte : traitement identique des problèmes des hommes et des animaux, immobilisme de la définition du dopage, caractère exclusivement répressif du projet - Conséquences néfastes de l'influence croissante des intérêts financiers dans le monde du sport - Absence de projet pour un véritable statut de l'insertion sociale du sportif - Faiblesse du budget de la jeunesse et des sports - Souhaite l'intégration de la Commission nationale de lutte contre le dopage dans le Comité national de la recherche et de la technologie institué par la loi du 16 juillet 1984 - Après l'art. 1<sup>er</sup> (p. 30) : sur l'amendement n° 2 de M. François Lesein, rapporteur (missions et pouvoirs de la Commission nationale de lutte contre le dopage), son sous-amendement n° 56 : collaboration de la Commission avec le Comité national de la recherche et de la technologie ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 42, 43) : vote positif du groupe communiste sur ce texte ne constituant pas une approbation de la politique sportive du Gouvernement.

- **Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse [n° 259 (87-88)]** - (12 avril 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (titres autorisant l'enseignement de la danse ; diplôme d'Etat)** (p. 191, 192) : soutient l'amendement n° 12 de M. Ivan Renar (limitation du champ d'application à l'enseignement aux enfants de moins de seize ans) - (p. 193) : soutient l'amendement n° 13 de M. Ivan Renar (liste des équivalences au diplôme d'Etat) - **Art. 3 (conditions d'exploitation d'un établissement destiné à l'enseignement de la danse)** (p. 197) : soutient l'amende-

ment n° 17 de M. Ivan Renar (niveaux d'apprentissage de la danse selon l'âge ; interdiction pour les enfants de moins de quatre ans).

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi [n° 300, 85-86] portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)]** - Suite de la discussion - (17 mai 1989) - **Art. unique (Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales) - Art. 132-28 du code pénal (conditions d'octroi du sursis simple en matière criminelle et correctionnelle à l'égard des personnes physiques et des personnes morales)** (p. 757) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 232 (maintien des conditions actuelles), n° 233 (maintien des conditions définies par la loi du 17 juillet 1970) et n° 234 - (p. 758) : vote du groupe communiste contre cet article - **Art. 132-30 (peines susceptibles d'être assorties d'un sursis simple à l'égard des personnes morales)** : soutient l'amendement n° 235 de M. Charles Lederman - **Art. 132-31 (conditions d'octroi du simple sursis en matière contraventionnelle à l'égard des personnes physiques et des personnes morales)** (p. 759) : soutient l'amendement n° 236 de M. Charles Lederman - Vote du groupe communiste contre cet article - **Art. 132-33 (effets du sursis simple en matière criminelle et correctionnelle, en cas de non-commission par le condamné de certaines infractions)** (p. 760) : soutient l'amendement n° 237 de M. Charles Lederman (absence d'automatisme de la révocation du sursis en cas de nouvelle condamnation) - Vote du groupe communiste contre cet article - **Art. 132-34 (révocation du sursis simple)** (p. 761) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 238 (révocation par décision spéciale et motivée) et n° 239 (absence d'automatisme de la révocation) - **Art. 132-35 (effets du sursis simple, en matière contraventionnelle, en cas de non-commission par le condamné de certaines infractions)** : soutient l'amendement n° 241 de M. Charles Lederman (révocation du sursis par décision spéciale et motivée) - **Art. 132-36 (conséquences de la révocation du sursis simple ; dispense de révocation)** (p. 762) : opposition du groupe communiste à cet article - **Art. 132-45 (conditions de révocation du sursis avec mise à l'épreuve)** (p. 769) : soutient l'amendement n° 249 de M. Charles Lederman (reprise des dispositions en vigueur de l'article 741-2 du code de procédure pénale) - **Art. 132-46 (révocation du sursis probatoire en cas de commission d'une nouvelle infraction au cours du délai d'épreuve)** : soutient l'amendement n° 250 de M. Charles Lederman (révocation par décision spéciale et motivée) - **Art. 132-52 (prononcé du sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général)** (p. 773) : s'oppose à l'amendement n° 82 de la commission (condition de présence du prévenu à l'audience) - **Art. 132-57 (conditions de l'ajournement simple)** (p. 775) : soutient l'amendement n° 251 de M. Charles Lederman - **Art. 132-60 (principe de l'ajournement avec mise à l'épreuve)** (p. 775) : se déclare opposée à l'amendement de coordination n° 83 de la commission (condition de présence du prévenu à l'audience) - **Art. 132-64 (possibilité d'assortir l'injonction accompagnant l'ajournement d'une peine d'une astreinte)** (p. 776) : soutient l'amendement n° 252 de M. Charles Lederman (caractère soit définitif soit provisoire de l'astreinte) - **Art. 132-65 (régime de l'ajournement avec injonction)** : soutient l'amendement n° 253 de M. Charles Lederman (suppression de l'interdiction faite au juge de prononcer plus d'un seul ajournement) - **Art. 132-67 (régime de l'astreinte assortie à l'injonction accompagnant l'ajournement d'une peine)** (p. 777) : soutient l'amendement n° 255 de M. Charles Lederman (suppression de l'impossibilité de modification du taux de l'astreinte) - **Art. 132-69 (définition de la bande organisée)** (p. 780) : soutient l'amendement de suppression n° 256 de M. Charles Lederman - Extension de la notion de bande organisée - Article potentiellement attentatoire aux libertés publiques - **Art. 132-70 (définition de la préméditation)** : soutient l'amendement de suppression n° 257 de M. Charles Lederman - Souhaite revenir au texte de l'article 297 de l'actuel code pénal limitant la notion de préméditation aux seules atteintes à la personne et éviter la généralisation de cette notion aux crimes et délits liés à des biens.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) [n° 279 (88-89)]** - (23 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 858, 859) : insuffisance des prévisions financières en matière de formation, objectif prioritaire du Xe Plan - Demande des crédits supplémentaires prélevés sur les crédits militaires - Absence de propositions relatives à l'école primaire et maternelle - Propositions du groupe communiste visant à faciliter l'accès à des formations élevées de millions de jeunes exclus - Carte scolaire et réduction des inégalités - Qualification des enseignants - Langues étrangères à l'école primaire - Bourses d'échanges au sein de la CEE - Suppression de la proposition relative au salaire au mérite dans l'enseignement - Opposition à la prise en charge par les collectivités territoriales des enseignements sportifs, artistiques et plastiques - Enseignement supérieur.

- **Question orale avec débat : situation du service de santé scolaire** - (26 mai 1989) (p. 953) : intervient plus particulièrement sur le problème de la santé scolaire et universitaire dans le département de la Seine-Saint-Denis - Non-respect des normes d'encadrement - Insuffisance de la couverture médicale, notamment des postes d'infirmières scolaires - Carence de la mission de prévention - (p. 954) : dégradation des conditions de travail et désaffectation des médecins pour les services de santé scolaire - Nombre insuffisant des médecins universitaires - Pénurie du personnel paramédical - Précise que le service de santé scolaire et universitaire est un des moyens de lutte contre l'inégalité et la ségrégation sociale - Demande au Gouvernement de prendre toutes dispositions pour pourvoir les postes vacants dans ce département.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)]** - (27 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2015) : enseignement supérieur - Accueil des étudiants dans la perspective de 80 % des jeunes d'une classe d'âge amenés au niveau du baccalauréat - Faiblesse du budget de l'enseignement supérieur en pourcentage du PIB - (p. 2016) : recul de la démocratisation de l'enseignement supérieur ; sélection par l'argent : droits d'inscription ; insuffisance des bourses ; filières sélectives coûteuses - Insuffisante revalorisation du salaire des enseignants - Dégradation de la situation des personnels administratifs et techniques - Locaux : désengagement de l'Etat vers les collectivités territoriales - Accord sur la création des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Nécessité de lier la politique de l'éducation à un plan de développement économique et de créations d'emplois qualifiés et de lui donner les moyens nécessaires en renonçant à la priorité au surarmement.

**Suite de la discussion** - (28 juin 1989) - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 2042 à 2046) : soutient les amendements n° 44, n° 47, n° 48 et n° 49 de Mme Hélène Luc relatifs à l'insertion d'un titre nouveau et d'articles additionnels (« Dispositions nécessaires à la mise en oeuvre du projet de loi d'orientation de l'éducation ») - **Art. 1<sup>er</sup> (missions du système éducatif)** (p. 2052) : soutient l'amendement n° 53 de Mme Hélène Luc (définition des missions du service public de l'enseignement supérieur) - **Art. 3 (objectifs de formation du système éducatif)** (p. 2064) : soutient l'amendement n° 60 de Mme Hélène Luc (fixation de l'achèvement de la scolarité obligatoire à dix-huit ans) - (p. 2065) : soutient l'amendement n° 62 de Mme Hélène Luc (possibilité pour tout titulaire du baccalauréat de pouvoir s'inscrire de droit dans l'enseignement supérieur) - **Art. 4 (organisation de la scolarité par cycles)** (p. 2068) : sur l'amendement n° 6 de M. Paul Séramy, rapporteur (définition des moyens de l'adaptation de l'enseignement à la diversité des élèves), soutient le sous-amendement n° 64 de Mme Hélène Luc - Soutient l'amendement n° 63 de Mme Hélène Luc (organisation par les enseignants de leur enseignement au sein des programmes qui constituent le cadre national) - **Art. 5 (conseil national des programmes)** (p. 2070) : soutient l'amendement n° 66 de Mme Hélène Luc (suppression de la notion de champs disciplinaires) - **Art. 6 (périodes de scolarité effectuées dans les entreprises et les administrations)** (p. 2074) : sur l'amendement n° 34 de M. Gérard Delfau (possibilité pour les professionnels qui interviennent de façon continue dans les sections d'enseignement général comportant des enseignements artistiques spécialisés de participer aux opérations d'évaluation et au jury du baccalauréat), soutient le sous-

amendement n° 138 de Mme Hélène Luc - **Art. 11 (droits reconnus aux étudiants)** (p. 2085) : son amendement n° 72 : association des étudiants aux décisions concernant l'accueil des nouveaux étudiants ; devenu sans objet - **Après l'art. 11** : son amendement n° 73 : réaffirmation du droit à la liberté d'information, d'expression et d'organisation pour les étudiants ; rejeté - **Art. 12 (associations d'étudiants)** (p. 2086) : son amendement n° 74 : bénéfice de locaux et de moyens appropriés pour les associations représentatives étudiantes ; devenu sans objet - **Art. 13 (missions des personnels enseignants de l'enseignement scolaire)** (p. 2088) : se déclare opposée, au nom du groupe communiste, à l'amendement n° 15 de la commission (prise en compte dans la définition des obligations des enseignants de l'ensemble de leur mission au delà de l'actuel mode de définition des obligations de service exprimées en heures d'enseignement).

**Suite de la discussion** - (29 juin 1989) - **Après l'art. 15** (p. 2141) : soutient l'amendement n° 77 de Mme Hélène Luc (bénéfice de la formation continue pour les personnels enseignants et non enseignants) - **Art. 16 (création des instituts universitaires de formation des maîtres)** (p. 2143) : soutient l'amendement n° 78 de Mme Hélène Luc (conditions du transfert des emplois actuellement affectés aux centres de formation existants, aux instituts universitaires de formation des maîtres) - **Art. 17 (projet d'établissement et coopération entre les établissements d'enseignement)** (p. 2147) : sur l'amendement n° 18 de M. Paul Séramy, rapporteur (définition de la notion de projet d'établissement, arrêtée sur proposition du chef d'établissement ou directeur d'école), soutient les sous-amendements n° 143 et n° 144 de Mme Hélène Luc - Sur l'amendement n° 142 du Gouvernement (définition des actions prévues par le projet d'établissement élaboré par les écoles, les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels), soutient le sous-amendement n° 145 de Mme Hélène Luc - (p. 2148) : soutient l'amendement n° 80 de Mme Hélène Luc (possibilité pour des établissements de s'associer pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets communs) - **Art. 21 ter** (p. 2154) : soutient l'amendement n° 85 de Mme Hélène Luc (attributions de la section contentieuse et disciplinaire du conseil supérieur de l'éducation) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2168) : crainte de voir disparaître les instituts universitaires de formation des maîtres - Souhaite que le texte permette de donner à la France les enseignants très qualifiés dont elle a besoin pour former plus et mieux les jeunes.

**Nouvelle lecture [n° 462 (88-89)]** - (4 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2412, 2413) : vigilance des enseignants et des parlementaires communistes sur le projet d'orientation initial - Refus gouvernemental de toute programmation d'une croissance des dépenses d'éducation - Rejet des amendements communistes relatifs notamment à la gratuité scolaire, à l'allègement des effectifs, à la revalorisation de la fonction enseignante, à la lutte contre la ségrégation à l'école et à la réussite scolaire - Conception des projets d'établissement - Insuffisance des postes d'enseignants créés pour la prochaine rentrée scolaire et universitaire - Asphyxie dans les lycées et sélection drastique dans l'enseignement supérieur en raison des insuffisances de leur capacité d'accueil - Inquiétude des enseignants d'écoles normales quant à la création des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Soutien des sénateurs communistes à toute proposition tendant à créer les conditions véritables de la nécessaire transformation et modernisation du système éducatif - **Art. 2 (accès à l'enseignement préscolaire)** (p. 2415) : soutient l'amendement n° 23 de Mme Hélène Luc (accueil obligatoire des enfants de trois ans à l'école maternelle) - **Art. 5** (p. 2416) : soutient l'amendement n° 24 de Mme Hélène Luc (nomination des membres du Conseil national des programmes par le ministre de l'éducation nationale sur proposition du Conseil supérieur de l'éducation) - **Art. 15** (p. 2419) : soutient l'amendement n° 25 de Mme Hélène Luc (contenu, mesures d'accompagnement et moyens financiers nécessaires à la réalisation du plan de recrutement des enseignants) - **Art. 16** (p. 2420) : soutient l'amendement n° 26 de Mme Hélène Luc (conditions du transfert aux IUFM des emplois actuellement affectés aux centres de formation existants).

tants) - **Art. 17** : soutient l'amendement n° 27 de Mme Hélène Luc (respect des objectifs, des programmes et principes d'organisation nationaux par les établissements d'enseignement) - **Avant l'art. 28 bis** (p. 2422) : soutient l'amendement n° 28 de Mme Hélène Luc (titre de psychologue accordé par décret aux conseillers d'orientation) - **Art. 28 bis (bonifications indiciaires)** : demande au Gouvernement quelques précisions sur les mesures de revalorisation envisagées pour la fonction d'enseignant - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2423) : opposition des sénateurs communistes au projet de loi ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social** [n° 370 (88-89)] - (26 octobre 1989) - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 2777) : soutient l'amendement n° 45 de M. Robert Pagès (conditions du repos hebdomadaire pour les apprentis) - **Après l'art. 13** (p. 2792) : soutient les amendements de M. Robert Pagès, n° 52 (libre choix de la qualité de chef d'entreprise entre les conjoints), n° 53 (couverture à 100 % de la longue maladie pour les commerçants et les artisans) et n° 54 (versement d'indemnités journalières en cas de maladie).

- **Projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques** [n° 474 (88-89)] - (6 novembre 1989) - **Question préalable** (p. 2997) : soutient la motion n° 29 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable - **Attachement des Français à leur système de protection sociale** - Volonté du Gouvernement de déstructurer le système de protection sociale - **Accentuation de la politique d'exonération des charges sociales patronales et fiscalisation des charges d'assistance** - Diminution des charges des employeurs et création d'une concurrence - **Opposition du groupe communiste à une telle politique** - Estime que la réforme du financement de la sécurité sociale ne doit pas limiter les charges patronales et que le meilleur moyen d'abaisser le coût global des dépenses de santé est d'augmenter la prévention - (p. 2998) : création d'un système remarquable par la France dévastée de 1945 - **Rappelle que le droit à la santé reste un des premiers droits de l'homme** - Couverture complémentaire efficace grâce à la mutualité - **Nécessité de mettre un terme à la sélection et à la concurrence** - Texte favorable à la concentration des mutuelles et aux pratiques « assurantielles » - **Absence de justification à l'instauration d'une commission de contrôle des mutuelles, ruscusee par l'ensemble du mouvement mutualiste** - (p. 2999) : redoute une privation de protection par la sélection tarifaire et par la sélection des risques - **Au nom du groupe communiste, se déclare opposée à ce projet qui met en cause la protection sociale des Français.**

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Après l'art. 24** (p. 3727) : soutient l'amendement n° I-207 de M. Robert Vizet (création d'une taxe de prévention des incendies de forêt).

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) (p. 3976) : nette insuffisance des crédits affectés à l'enseignement supérieur, comparés à ceux programmés pour la politique de surarmement militaire - **Conditions déplorables d'accueil des étudiants** - Demande au Gouvernement des précisions sur le calendrier d'extension des locaux des universités périphériques et la construction de quatre nouvelles universités en région parisienne ; date de début et rythme des travaux ; moyens de financement - **Inadéquation de la progression du nombre des étudiants et des créations de postes d'enseignants-chercheurs** - (p. 3977) : renforcement de la ségrégation sociale à l'université - **Montant dérisoire des bourses** - Prêts aux étudiants - **Situation des personnels ATOS** - Recherche universitaire - **Financement des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM** - **Examen des crédits** - **Etat B** (p. 3986) : dégradation régulière de la situation des personnels ATOS - **Principales revendications de ces personnels portant sur les salaires, le déblocage des carrières, le reclassement des qualifications et les créations d'emplois.**

**Recherche et technologie** - (29 novembre 1989) (p. 4109) : situation préoccupante de la recherche en France - **Taux insuffisant du PIB consacré à la recherche** - **Revalorisation de la carrière des chercheurs et ITA des établissements publics à vocation scientifique et technique (CNRS, INSERM, INRA)** - **Budget privilégiant la recherche industrielle en raison du retard considérable de la France dans ce domaine par rapport à nos concurrents commerciaux** - **Extension des bénéficiaires du crédit d'impôt-recherche** - **Fait part de ses inquiétudes quant à la possibilité d'étendre ce crédit d'impôt à l'achat de brevets étrangers, tel que préconisé par le rapport Farges** - **Faiblesse de la recherche universitaire** - **Diminution des crédits de certains grands organismes** - **Augmentation des subventions consacrées à la recherche sur certains projets européens au détriment du développement national** - **Abstention des sénateurs communistes sur ce projet de budget** - **Examen des crédits** - **Etat B** (p. 4119) : interroge le Gouvernement sur le devenir du CNRS et sur les moyens mis en oeuvre pour son développement.

**Services du Premier ministre** - **V** - **Environnement** - (2 décembre 1989) (p. 4287) : constate que l'exigence de qualité de l'environnement grandit en France - **Constate l'insuffisance de ce budget malgré une augmentation de 20 % obtenue par l'Assemblée nationale** - **Signale que les sommes utilisées pour le secteur de l'environnement par l'entreprise Rhône-Poulenc équivalent au double de ce budget** - **Nécessité d'une action plus forte de l'Etat face à tous les risques de pollution et de mettre en place une véritable politique des déchets** - **Favorable au soutien de la Société Valorga spécialisée dans le traitement des déchets** - **Souhaite la création d'une vingtaine de postes au fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, FONJEP** - **Propose que l'environnement devienne un ministère à part entière** - **Rappelle les propositions de M. Louis Minetti pour sauvegarder la forêt** - **Propose la mise en place d'une politique de l'eau plus ambitieuse, notamment la réalisation de la deuxième tranche des travaux prévus sur la Loire en matière de barrage** - (p. 4288) : estime que l'Etat pourrait reverser aux agences de bassin une partie de la TVA qu'il touche sur la distribution de l'eau - **Considère que les problèmes de l'environnement à l'échelle planétaire supposent l'amélioration des coopérations internationales en particulier avec les pays en voie de développement** - **En raison de l'insuffisance des crédits de ce budget se déclare opposée, au nom du groupe communiste, à l'adoption de ce projet de budget.**

- **Projet de loi portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen** - **Deuxième lecture** [n° 91 (89-90)] - (11 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4770, 4771) : renforcement de la mainmise des forces d'argent sur l'économie française et recomposition européenne des secteurs des assurances et bancaire autour de pôles supranationaux - **Intégration des assurances dans une industrie des services financiers** - **Dessaisissement des juridictions françaises en matière de litiges relatifs aux assurances** - **Législation de l'assurance de protection juridique ; assurance des risques professionnels ; dépenalisation en conséquence d'une partie du contentieux de l'assurance** - **Assurance de groupe : conséquences sur l'ouverture du domaine de la santé aux assurances ; entrée en concurrence avec la sécurité sociale avec à terme un système de protection sociale à plusieurs vitesses** - **Vote du groupe communiste contre ce projet de loi.**

- **Projet de loi relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques** - **Deuxième lecture** [n° 66 (89-90)] - (11 décembre 1989) - **Après l'art. 8** (p. 4800) : sur l'amendement n° 3 de M. Michel Rufin, rapporteur (dérogation aux règles applicables au changement d'affectation de locaux depuis l'entrée en vigueur de la loi du 6 juillet 1989), soutient le sous-amendement n° 6 de M. Charles Lederman - **Extension aux avocats exerçant individuellement d'une mesure dérogatoire destinée à favoriser les grands cabinets internationaux.**

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989** [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - **Art. 3 et Etat A (équilibre général)** (p. 5210) : plan d'urgence pour l'enseignement supé-

rieur réclamé par les sénateurs communistes - Regrette qu'aucun crédit supplémentaire ne soit prévu pour l'enseignement supérieur dans cette loi de finances rectificative - Asphyxie de l'enseignement supérieur français : accroissement des effectifs, taux d'encadrement insuffisant des étudiants ; insuffisance des postes de personnels ATOS - Demande que soient dégagés des crédits affectés au surarmement pour les attribuer à l'éducation nationale.

**BIMBENET (Jacques)**, sénateur du Loir-et-Cher (rattaché administrativement au groupe GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989 ; puis adhère à ce groupe le 5 avril 1989).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis élu vice-président.

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979) (JO Lois et décrets du 21 octobre 1989).

Est nommé membre suppléant du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM) (JO Lois et décrets du 14 novembre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (29 novembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (13 décembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4947) - Ministère : Transports - Mesures concernant la sécurité routière - Sécurité routière.

**BLAIZOT (François)**, sénateur de la Charente-Maritime (UC).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

Suite de la discussion - (23 novembre 1989) - Après l'art. 4 bis (p. 3642) : son amendement n° 1-27, soutenu par M. Michel Souplet : instauration d'un mécanisme de compensation des pertes de recettes subies par les communes du fait de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties des marais ayant fait l'objet de tra-

voux de drainage en vue de leur assèchement et de leur affectation ultérieure à l'exploitation agricole ; retiré.

**BLANC (Jean-Pierre)**, sénateur de la Savoie (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**BLIN (Maurice)**, sénateur des Ardennes (UC).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Rapporteur général de la commission des finances jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis élu secrétaire.

- Membre titulaire de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

Membre titulaire du Haut Conseil du secteur public.

Membre titulaire du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce comité (JO Lois et décrets du 8 novembre 1989).

Membre titulaire du Conseil national du crédit jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

Membre ès qualités de la Commission des comptes et des budgets économiques de la Nation jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

Membre suppléant du Comité des finances locales jusqu'au 22 juin 1989.

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations (30 mai 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 394 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1986 [n° 426 (88-89)] (27 juin 1989) - **Lois de finances.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 395 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1987 [n° 427 (88-89)] (27 juin 1989) - **Lois de finances.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Travail, emploi et formation professionnelle et services communs - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 37] (21 novembre 1989).**

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1986 [n° 394 (88-89)] - (30 juin 1989) - Rapporteur général - Dis-**



**discussion générale** (commune avec le projet n° 395) : son intervention, présentée par M. Emmanuel Hamel (p. 2251, 2254).

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1987** [n° 395 (88-89)] - (30 juin 1989) - Rapporteur général - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 394) - Voir son intervention, présentée par M. Emmanuel Hamel, sous le projet n° 394 (p. 2251, 2254).

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Travail, emploi, formation professionnelle et services communs** - (4 décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4303) : faible régression du chômage malgré un regain de croissance - Augmentation des jeunes demandeurs d'emploi, sans qualification professionnelle - Distinction entre traitement économique et traitement social du chômage - Diminution des crédits du ministère du travail, en raison notamment de l'arrivée à échéance de la prise en charge par l'Etat des surcoûts résultant de l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans - Problème de la prise en charge financière des nouveaux retraités par les organismes paritaires - (p. 4304) : réforme indispensable de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE ; inadéquation de ce service public au marché de l'emploi - Définition des nouvelles missions de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Décentralisation des structures de formation - Contrôle des organismes de formation - Nécessaire adéquation des offres de formation aux demandes des entreprises - Augmentation de la subvention au Fonds de solidarité prenant en charge les chômeurs en fin de droits - Allocation aux adultes handicapés accueillis dans les centres d'aide par le travail, CAT - Formation professionnelle continue - Programme national de formation professionnelle - Congé individuel de formation - (p. 4305) : participation active de l'Etat au développement de la formation dans les entreprises et des stages de longue durée - Crédits consacrés à la dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage - Aide à la création d'emplois - Crédit-formation récemment créé en faveur des jeunes chômeurs sans qualification ; interroge le Gouvernement sur le recrutement et le statut des formateurs chargés d'assurer la mise en oeuvre de ce dispositif - Contrat emploi-solidarité - Dotation en faveur des chômeurs de longue durée - Souligne les mérites de la formation en alternance - Aide au reclassement - Financement des préretraités ; allocations spéciales du Fonds national de l'emploi, FNE - Souhaite une véritable décentralisation régionale de l'ANPE et de l'AFPA - Avis favorable de la commission des finances sur ce projet de budget - **Examen des crédits** - Etat B (p. 4317) : son amendement n° II-23 : réduction des crédits du Titre III ; adopté - Réforme de l'ANPE - (p. 4318) : son amendement n° II-24 : réduction des crédits du Titre IV relatif aux contrats emploi-solidarité ; rejeté.

Est nommé membre suppléant du conseil d'administration de l'Etablissement public d'hospitalisation de Fresnes (*JO* Lois et décrets du 27 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion (13 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (17 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (13 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (13 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (18 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (29 novembre 1989).

**DÉPÔTS**

- *Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission d'information effectuée du 16 au 24 juillet 1988 par une délégation chargée d'étudier la protection sociale et l'organisation du système de santé au Canada [n° 204 (88-89)] (27 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Canada**.

*Proposition de loi*, déposée avec M. Robert Laucournet, tendant à rendre licite la déclaration de volonté de mourir dans la dignité et à modifier l'article 63 du code pénal [n° 312 (88-89)] (18 mai 1989) - **Euthanasie**.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au conseiller du salarié [n° 166 (89-90)] (20 décembre 1989) - **Emploi**.

**INTERVENTIONS**

- **Projet de loi relatif aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance** [n° 152 (88-89)] - (6 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 65) : actions entreprises par M. André Méric, secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants - Loi du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance - Texte en projet : levée de la forclusion opposable aux demandeurs dont les services n'ont pu être homologués par l'autorité militaire avant 1951 - Conditions relatives aux témoignages sur lesquels doit se fonder la demande - Volonté de ne pas galvauder le titre de combattant volontaire de la Résistance, CVR - Votera ce projet de loi - **Art. unique (réouverture de la possibilité de demander une carte de CVR aux personnes n'en ayant pas antérieurement fait la demande et dont les services n'ont pas été homologués par l'autorité militaire)** (p. 78) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. André Jarrot (limitation dans le temps de l'application du projet de loi).

**BOEUF (Marc)**, sénateur de la Gironde (S).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

**NOMINATIONS**

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis élu vice-président.

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979) (*JO* Lois et décrets du 21 octobre 1989).

- Membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

Membre titulaire du conseil d'administration du Centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion [n° 332 (88-89)]** - (13 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1471) : banalisation de l'acte de licenciement par la loi Séguin du 30 décembre 1986 - Caractère sélectif de la légère reprise de l'emploi en 1988 : augmentation du nombre de contrats à durée déterminée ; maintien d'un nombre élevé de licenciements économiques ; augmentation du nombre de travailleurs âgés sans emploi, principales victimes du chômage de longue durée - (p. 1472) : s'inquiète de l'affaiblissement de la notion même de droit au travail - Texte en projet : nouvel état d'esprit en matière de concertation ; participation des comités d'entreprise, par le biais de leur information, à la prévention du licenciement - Formation ; se félicite de l'entente entre les organisations syndicales, ouvrières et patronales pour les contrats de conversion - Protection des garanties individuelles ; en cas de litige ou de conflit, bénéfice du doute du juge attribué au salarié - Assistance apportée à l'entreprise par l'expert comptable, à la demande des institutions représentatives du personnel - Travail temporaire à durée déterminée - Sous-traitance - Fins de chantier - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste - **Art. 1<sup>er</sup> (rôle du comité d'entreprise dans la gestion prévisionnelle de l'emploi)** (p. 1482) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Louis Souvet, rapporteur, proposant une nouvelle rédaction de cet article - Cas des salariés âgés ou fragiles - **Art. 1<sup>er</sup> quater (rôle des organisations syndicales dans la gestion prévisionnelle de l'emploi)** (p. 1484) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Art. 4 (extension à tout licenciement d'un salarié âgé de cinquante-cinq ans ou plus du versement à l'UNEDIC de la cotisation prévue à l'article L. 351-3 du code du travail)** (p. 1489) : son amendement n° 40 : exonérations : cas de force majeure ; devenu sans objet - (p. 1490) : se déclare opposé à l'amendement n° 13 de la commission (cas d'exonération) - **Art. 6 (plan social)** (p. 1494) : se déclare opposé aux amendements de la commission, n° 17 de coordination et n° 81 (suppression de l'obligation d'affichage du plan social sur les lieux de travail) - **Art. 7 (plan social : pouvoir de proposition de l'autorité administrative)** (p. 1496) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 18 de la commission - **Art. 13 (délai imparti lorsque le comité d'entreprise fait appel à un expert comptable)** (p. 1500) : son amendement n° 41 : possibilité d'assistance de l'expert comptable par un expert technique ; adopté - **Après l'art. 15** (p. 1502) : son amendement n° 42 : procédure de licenciement pour fin de chantier ; retiré - Circulaires ministérielles des 2 janvier et 2 juillet 1975 - Accord de branche pour les travaux publics du 29 octobre 1986 - Secteur du bâtiment - **Art. 17 (critères régissant l'ordre des licenciements en cas de licenciement collectif ; définition du licenciement pour motif économique)** (p. 1503) : se déclare opposé à l'amendement n° 24 de la commission (nouveaux critères : qualités professionnelles et handicaps) - **Art. 18 bis (droit d'ester en justice reconnu aux syndicats représentatifs dans les litiges individuels relatifs à des licenciements pour motif économique)** (p. 1507) : son amendement n° 43, soutenu par M. Jean-Luc Mélenchon : information de l'employeur par lettre recommandée ; devenu sans objet - **Art. 19 (assistance possible du salarié par un conseiller extérieur à l'entreprise lorsque celle-ci n'a pas d'institution représentative)** (p. 1509) : se déclare opposé à l'amendement n° 27 de la commission (suppression de la disposition prévoyant l'assistance du salarié par une personne inscrite sur une liste dressée par le préfet en l'absence d'institution représentative du personnel dans l'entreprise) - Problème de la représentation du personnel dans l'entreprise - **Art. 20 (priorité de réembauchage)** (p. 1513) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 39 de la commission (durée du délai pendant lequel le salarié doit manifester le désir d'user de cette priorité) - **Après l'art. 20** (p. 1514) : son amendement n° 44, soutenu par M. Jean-Luc Mélenchon : conditions d'interdiction de l'embauche d'un salarié d'une entreprise de travail temporaire dans les entreprises ayant procédé à un licenciement économique ; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1516) : regrette la suppression par le Sénat des modifications apportées par l'Assemblée nationale - Vote du groupe socialiste contre ce projet de loi.

**Nouvelle lecture [n° 423 (88-89)]** - (30 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2243) : profondes novations apportées par ce texte : concept de gestion prévisionnelle de l'emploi, droit à la conversion - Appel à la responsabilité des partenaires sociaux - Amélioration des garanties individuelles des salariés en cas de licenciement ; problème de la représentation des salariés dans les petites entreprises - Licenciements pour fins de chantiers - Précarisation de l'emploi - Vote par le groupe socialiste du texte issu de l'Assemblée nationale - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2251) : vote du groupe socialiste contre ce texte modifié par la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé - Deuxième lecture [n° 3 (89-90)]** - (18 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2594, 2595) : persistance en France d'un taux de mortalité périnatale supérieur à celui des autres pays d'Europe de l'Ouest - Nécessaire politique de promotion de la santé maternelle et infantile ; signification de la modification de l'intitulé du projet par l'Assemblée nationale - Services départementaux de PMI : modernisation ; prise en compte du transfert de compétences de l'Etat aux départements ; responsabilité des conseils généraux - Renforcement du rôle du médecin de PMI - Collaboration entre l'école maternelle et les services de PMI - Extension à tous les départements de la contribution financière des caisses d'assurance maladie - Vote par le groupe socialiste de ce projet de loi - **Art. 2 (mission de santé publique ; service départemental de santé maternelle et infantile)** - **Art. L. 146 du code de la santé publique (mission des participants à la protection maternelle et infantile)** (p. 2599) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de Mme Nelly Rodi, rapporteur (santé maternelle et infantile) : suppression du terme « promotion » - **Art. L. 148 (service départemental de PMI)** (p. 2600) : soutient l'amendement n° 12 de M. Claude Estier (catégories de personnel qualifié : suppression de la disposition renvoyant à la voie réglementaire la fixation des critères de qualification) - **Art. L. 152 (rôle du service départemental dans le cas où l'état de santé de l'enfant requiert des soins appropriés ou si une carence grave de la famille est constatée)** (p. 2602) : sur l'amendement n° 6 de la commission (en cas de carence constatée, devoir du médecin responsable de rendre compte au président du conseil général), soutient le sous-amendement n° 13 de M. Claude Estier - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2608) : en raison de certaines modifications adoptées par le Sénat, abstention du groupe socialiste sur ce texte.

- **Projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques [n° 474 (88-89)]** - (6 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3001) : nécessité de préciser et d'étendre les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques - Mise en place d'un certain nombre de mesures favorables à l'assuré ou à l'adhérent d'une mutuelle - Prise en charge des suites des maladies contractées antérieurement à la souscription du contrat - Situation de l'employé partant à la retraite, licencié ou victime d'une fermeture d'entreprise - (p. 3002) : interdiction pour l'organisme d'augmenter son tarif en raison de l'aggravation de l'état de santé du salarié - Article 7 et interdiction de surenchère entre les divers organismes de protection sociale - Existence d'assurés titulaires de plusieurs contrats et cumul des prestations acceptables s'il n'y a pas dépassement des frais engagés - Poursuite de la couverture du risque chômage prévue par des contrats anciens - Souci d'éviter la sélection des risques et la sélection des personnes, objet de ce projet - Redoute l'absence de représentation de la mutualité à la commission prévue à l'article L. 732-12 du code de la sécurité sociale - Constate que les compagnies d'assurance jouent un grand rôle en France alors que leur esprit est étranger à l'impératif de solidarité et de bénévolat de la mutualité - Souhaite que la mutualité soit reconnue à l'échelon européen - Estime que ce projet apporte des garanties certaines aux assurés et aux mutualités - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à son adoption - **Art. 4 (maintien de la couverture complémentaire au profit des anciens salariés et des ayants droit)**

(p. 3009) : soutient l'amendement n° 37 de M. Claude Estier (plafonnement des cotisations des invalides, chômeurs et retraités dont l'affiliation est maintenue à titre individuel à leur demande) - Art. 5 (garantie viagère) (p. 3012) : soutient les amendements de M. Claude Estier, rédactionnel n° 38, et n° 39 (extension de la garantie viagère aux contrats individuels d'incapacité et d'invalidité) - Art. 7 (plafonnement des remboursements) (p. 3015) : soutient les amendements de M. Claude Estier, n° 41 (impossibilité pour les remboursements ou les indemnisations des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident, d'excéder le montant des frais restant à la charge de l'assuré) et n° 42 (obligation pour l'assuré de donner connaissance à tout organisme qui le garantit de l'existence d'autres organismes le couvrant contre les mêmes risques et précision relative à la répartition de la charge de l'indemnisation entre les organismes) - Après l'art. 7 (p. 3016) : soutient l'amendement n° 43 de M. Claude Estier (application des dispositions des articles 2, 6 et 7 de ce projet de loi quelle que soit la législation régissant le contrat) - Art. 8 (Commission de contrôle des institutions de retraite ou de prévoyance complémentaire) (p. 3018) : soutient l'amendement n° 44 de M. Claude Estier (désignation de l'un des deux membres de la Commission de contrôle choisis en raison de leur expérience en matière de prévoyance complémentaire, après avis du Conseil supérieur de la mutualité) - (p. 3020) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de M. Claude Huriet, rapporteur (transfert aux juridictions judiciaires du contentieux de la Commission de contrôle des assurances) - Soutient l'amendement n° 45 de M. Claude Estier (définition des cas où la Commission de contrôle des institutions et mutuelles organiserait un contrôle conjoint avec la Commission de contrôle des assurances) - Art. 21 (modalités d'entrée en vigueur du titre premier) (p. 3026) : se déclare favorable à l'amendement n° 34 du Gouvernement (exclusion du risque chômage du champ d'application de cet article) - Soutient l'amendement n° 47 de M. Claude Estier (transformation en provision de la seule part des réserves qui ne corresponde pas à des bénéfices non distribués, propriété des actionnaires).

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle** [n° 16 (89-90)] - (17 novembre 1989) - Discussion générale (p. 3423) : souci du Gouvernement de favoriser le retour à l'emploi et de lutter contre l'exclusion professionnelle - Insertion professionnelle et sociale des jeunes - Mobilisation des employeurs, des collectivités locales et des organisations professionnelles pour lutter contre la marginalisation - Prise en charge par l'Etat des frais de formation - Rôle des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ainsi que des associations intermédiaires - Fait part de la préoccupation de nombreux parlementaires quant à l'augmentation des emplois précaires (missions d'intérim, contrats à durée déterminée) - Inadéquation des offres et des demandes d'emploi - Création d'emplois de plus en plus qualifiés du fait des avancées technologiques - (p. 3424) : craint que le chômage ne soit devenu un phénomène inéluctable de notre société - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi - Art. 2 (contrat de retour à l'emploi) - Art. L. 322-4-3 du code du travail (nature et forme du contrat de retour à l'emploi) (p. 3435) : son amendement n° 21 : dépôt du contrat auprès des services de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE ; rejeté - Art. L. 322-4-4 (limites du recours au contrat de retour à l'emploi) (p. 3436) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (interdiction pour un employeur de recourir à ce type de contrat lorsqu'un licenciement économique a eu lieu dans les six mois précédents pour des emplois similaires) - Art. 3 (contrat emploi-solidarité) - Art. L. 322-4-7 (objectif et bénéficiaires du contrat emploi-solidarité) (p. 3465) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (possibilité pour les administrations publiques de conclure des contrats emploi-solidarité) - Art. L. 322-4-8 (nature, modalités et conditions de rupture du contrat emploi-solidarité) (p. 3467) : son amendement n° 22 : cumul de ce contrat avec une activité professionnelle ou une formation professionnelle rémunérée ; suppression de la possibilité de versement de dommages et intérêts en cas de rupture dudit contrat par l'employeur, après dénon-

ciation de la convention par les services du ministère chargé de l'emploi ; réservé puis adopté (p. 3474) - Art. L. 322-4-13 (remboursement forfaitaire par l'Etat de l'examen de médecine du travail pratiqué au moment de l'embauche) (p. 3469) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de suppression n° 13 de la commission et n° 45 de M. Hector Viron - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3475) : abstention du groupe socialiste sur le projet de loi ainsi amendé.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

Deuxième partie :

**Travail, emploi, formation professionnelle et services communs** - (4 décembre 1989) (p. 4312) : budget cohérent avec la politique gouvernementale de lutte contre le chômage ; insertion des jeunes demandeurs d'emploi et des chômeurs de longue durée - Précarisation de l'emploi ; augmentation des contrats d'intérim - Revalorisation de la rémunération des contrôleurs du travail - Simplification des démarches administratives - Crédit d'impôt attribué aux entreprises qui procèdent à une réduction hebdomadaire du temps de travail - Crédits en faveur de l'emploi des handicapés - (p. 4313) : volonté du Gouvernement de faire de la formation professionnelle un instrument de promotion sociale et de lutte contre l'exclusion - Insertion professionnelle des jeunes - Contrat de retour à l'emploi - Crédit-formation - Lutte contre l'illettrisme - Augmentation de la dotation de décentralisation relative à l'apprentissage - Majoration des crédits de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Création de nouvelles missions locales pour l'emploi - Fait part de ses inquiétudes vis-à-vis de la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE - Encouragement du partenariat local - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget - Examen des crédits - Etat B (p. 4318) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-24 de M. Maurice Blin, rapporteur spécial (réduction des crédits du Titre IV relatif aux contrats emploi-solidarité).

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé** [n° 92 (89-90)] - (13 décembre 1989) - Discussion générale (p. 4877) : examen hâtif des projets de loi portant diverses dispositions d'ordre social ; réforme indispensable du travail parlementaire - (p. 4878) : déplafonnement des cotisations d'accidents du travail - Réforme de la sécurité sociale - Harmonisation des législations sociales européennes - Déficit du régime général de la sécurité sociale - Aide à domicile ; création prématurée du conseil départemental de l'aide ménagère - Revalorisation des pensions en 1990 - Allocations familiales - Revenu minimum d'insertion, RMI - Simplification souhaitable des prestations familiales - Dépistage et traitement de certaines maladies sexuellement transmissibles, MST, dans les centres de planification et d'éducation familiale - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi - Art. 1<sup>er</sup> (déplafonnement des cotisations d'accidents du travail) (p. 4885) : se déclare favorable à l'amendement n° 28 de Mme Hélène Missoffe (professionnels du théâtre et du cinéma exclus du champ d'application de cet article) - Après l'art. 1<sup>er</sup> (p. 4888) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 75 du Gouvernement (dispositions spéciales prises par arrêté pour limiter les conséquences financières de l'article 1<sup>er</sup> sur les employeurs) - Art. 2 bis (création de comités départementaux de l'aide ménagère) (p. 4890) : soutient l'amendement de suppression n° 24 de M. Claude Estier - Art. 6 (revalorisation des pensions pour 1990) (p. 4894) : soutient l'amendement de suppression n° 25 de M. Claude Estier - Art. 9 (tarification applicable dans les unités et les centres de long séjour) (p. 4909) : se déclare favorable à l'amendement n° 73 du Gouvernement (réouverture du délai de dépôt d'une demande d'admission à l'aide sociale) - Art. 16 (publication obligatoire par l'INSEE d'un indice des prix à la consommation hors prix du tabac) (p. 4920) : au nom du groupe socialiste, s'abstient sur l'amendement n° 16 de la commission (suppression de cette publication et renforcement du dispositif existant dans la loi du 5 janvier 1988 relative à la sécurité sociale) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4921) : déplafonnement des cotisations de la branche

accidents du travail - Renforcement des rapports entre collectivités locales et caisses d'assurance maladie - Indexation des retraites sur les salaires - Dépistage et traitement des MST par les centres de planification et d'éducation familiale - Réglementation de la recherche biomédicale - (p. 4922) : au nom des sénateurs socialistes, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire [n° 118 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (doublement du repos compensateur auquel donnent droit les heures supplémentaires effectuées au-delà d'un certain contingent)** (p. 4998) : augmentation de la durée hebdomadaire réelle du travail par le biais des heures supplémentaires favorisée par la reprise économique - Situation jugée inquiétante par les partenaires sociaux - Dimension européenne du droit du travail - Dispositions spécifiques à certains secteurs, notamment aux entreprises de transport - **Après l'art. 8 (p. 5001)** : se déclare opposé à l'amendement n° 10 du Gouvernement (mise en oeuvre du régime d'assurance chômage pour les nouveaux contrats emploi-solidarité).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage [n° 79 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5032) : intervient au nom des trois sénateurs girondins - Défense des chasses traditionnelles, partie intégrante de l'héritage culturel des régions - Responsabilité des modifications profondes de l'environnement en ce qui concerne la disparition de l'habitat de la faune - Approuve la présente convention - (p. 5033) : craintes des organisations de chasseurs relatives aux contradictions et aux ambiguïtés qui pourraient survenir entre les directives de Bruxelles, les conventions de Berne et de Bonn et la législation française - Fait part des principales préoccupations des fédérations de chasseurs : conséquences de l'application stricte et brutale de la convention de Berne ; contradiction entre la législation nationale et l'application de la convention ; représentativité des chasseurs.

**BOHL (André)**, sénateur de la Moselle (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

En démissionne et est nommé membre de la commission des affaires sociales (*JO Lois et décrets* du 27 avril 1989).

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale ; est élu de nouveau membre suppléant de ces assemblées (*JO Lois et décrets* du 20 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (29 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, tendant à assouplir la procédure du vote par procuration [n° 245 (88-89)] (11 avril 1989) - **Élections et référendums**.

*Rapport d'information*, déposé au nom des délégués élus par le Sénat, sur les travaux de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au cours de la 39<sup>e</sup> session ordinaire (1987-1988) de cette Assemblée, adressé à M. le Président du Sénat, en application de l'article 108 du Règlement [n° 487 (88-89)] (15 septembre 1989 ;

rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Affaires étrangères**.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé - Deuxième lecture [n° 3 (89-90)]** - (18 octobre 1989) - **Art. 10 bis (vaccination du BCG)** (p. 2607) : contrôle de la vaccination des enfants accueillis dans les écoles maternelles.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers [n° 485 (88-89)]** - **Suite de la discussion** - (13 novembre 1989) - **Art. 7 (pouvoirs du juge dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire)** (p. 3198) : son amendement n° 168, soutenu par M. Daniel Millaud : rôle du juge de veiller au respect de la législation en matière d'équilibre des comptes des collectivités territoriales et de leurs services publics industriels et commerciaux ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)]**.

#### Deuxième partie :

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4216, 4217) : développement économique local - Contraintes de l'environnement international ; exemple de la délocalisation de la fabrication de téléviseurs - Ouverture à l'Europe de la distribution de l'électricité - Problèmes de la distribution en France ; difficultés du fonds d'amortissement des charges d'électrification, FACE - Souhaite le maintien de l'exploitation du charbon - Restructuration du secteur de la chimie ; avenir d'Orkem et de la plate-forme chimique de Carling en Lorraine.

**Travail, emploi, formation professionnelle et services communs** - (4 décembre 1989) (p. 4313) : dimension européenne du domaine social - Charte sociale européenne, signée à Turin en 1961, complétée récemment par une convention européenne sur la sécurité sociale - Programme d'action communautaire en faveur de la formation professionnelle - Craint que la France ne soit placée, au sein de la CEE, dans une situation défavorable au regard de la création d'emplois du fait de l'inégale répartition des charges nouvelles - Vote de ce projet de budget par le groupe de l'Union centriste.

**BOILEAU (Roger)**, sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant du comité de l'éthique du loto sportif (*JO Lois et décrets* du 10 novembre 1989).

Membre de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation de jeux jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

#### QUESTIONS

##### Questions orales sans débat :

n° 130 (*JO Débats* du 19 octobre 1989) (p. 2610) - Ministère : Anciens combattants - **Rétablissement de l'Ordre du mérite combattant - Décorations et médailles**.

**BONDUEL (Stéphane)**, sénateur de la Charente-Maritime (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989; *JO Lois et décrets* du 5 avril 1989).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Membre ès qualités de la commission nationale du sport de haut niveau.

#### QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 68 (*JO Débats* du 17 juin 1989) (p. 1658) - Ministère: Budget - *Harmonisation des taux de la taxe professionnelle* - (Réponse: *JO Débats* du 24 juin 1989) (p. 1878) - *Taxe professionnelle*.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives** [n° 29 (88-89)] - (4 avril 1989) - *Discussion générale* (p. 24): actualisation du problème du dopage lors des derniers jeux Olympiques de Séoul - Constat de l'inefficacité de la loi de 1965 en matière de lutte contre le dopage et approbation de la dépénalisation du dopage par le texte en projet - Existence de lacunes dans ce texte: absence de référence au ministère de la santé et imprécision du rôle du corps médical, caractère vague et confus de la définition du dopage retenue, composition de la Commission nationale de lutte contre le dopage - (p. 25): nécessité d'une définition plus précise de l'initiative et de la nature des contrôles, ainsi que d'une différenciation des contrôles entre compétition et entraînement - Souhaite une amélioration des moyens de la médecine du sport pour un meilleur suivi de la santé des athlètes - Vote de ce texte par le groupe de la Gauche démocratique - Après l'art. 1<sup>er</sup> (p. 30): sur l'amendement n° 2 de M. François Lesein, rapporteur (missions et pouvoirs de la Commission nationale de lutte contre le dopage), son sous-amendement n° 41: mode de désignation des membres de la Commission; retiré - **Art. 6 (contrôles antidopage)** (p. 36): sur l'amendement n° 11 de la commission (nouvelle rédaction de cet article visant notamment à distinguer le cas des personnes de celui des animaux), son sous-amendement n° 57: fixation par la Commission nationale de lutte contre le dopage de la liste des examens nécessaires aux contrôles; retiré - **Art. 7 (mesures conservatoires prises par le ministre chargé des sports à l'encontre des contrevenants)** (p. 38): sur l'amendement n° 12 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement rédactionnel n° 42; adopté - **Art. 9 (sanctions administratives prononcées par le ministre chargé des sports à l'encontre des contrevenants)** (p. 40): sur l'amendement n° 15 de la commission (suppression de la notion de substitution de la sanction administrative à toute mesure disciplinaire prise par les fédérations sportives), son sous-amendement n° 43, de coordination; adopté - **Art. 10 (sanctions pénales applicables aux pourvoyeurs de produits dopants)** (p. 41): sur l'amendement n° 16 de la commission (institution de sanctions pénales distinctes de celles visées au code de la santé publique et s'appliquant à la lutte contre la toxicomanie), ses sous-amendements n° 44, de coordination, et n° 45: sanction de la divulgation d'informations relatives aux contrôles avant les résultats définitifs; adoptés.

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (agrément des familles d'accueil)** (p. 293): se déclare favorable à l'amendement n° 29 du Gouvernement (possibilité pour le président du conseil général de déléguer à une institution sociale l'instruction des demandes d'agrément) - **Art. 7 (rémunération de la famille accueillante)** (p. 301): son amendement n° 13, soutenu par M. André Boyer: extension des dispositions de cet article aux bénéficiaires de l'aide

sociale; adopté - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 305): vote favorable du groupe du RDE sur ce projet de loi.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - *Discussion générale* (p. 856, 857): élaboration du Xe Plan: planification stratégique dans le contexte d'une internationalisation de l'économie de marché et d'une interdépendance accrue - Accord sur les grands objectifs de croissance économique et d'amélioration du partage social - Rareté des évaluations chiffrées; souhaite des indications ultérieures lors du suivi de l'exécution du Plan - Contrats de plan Etat-régions - Aménagement rural - Fonds structurels européens; objectif 5b de promotion du développement des zones rurales classées fragiles; inquiétude sur un arbitraire éventuel dans la répartition des aides; exemple de la région Poitou-Charente; souhaite une péréquation par le redéploiement des aides de l'Etat: Fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE; Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Vote de ce projet de Plan par le groupe du RDE.

*Suite de la discussion* - (24 mai 1989) - **Art. unique (approbation du Xe Plan)** (p. 906): son amendement n° 2: effort pour le soutien des zones rurales défavorisées n'ayant pas été élues au bénéfice des fonds de développement européen; devenu sans objet (p. 912).

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions** [n° 302 (88-89)] - (14 juin 1989) - *Discussion générale* (p. 1534): nombreuses mesures prises par les précédents gouvernements en matière de sécurité routière: capacité et qualité des infrastructures, lutte contre l'alcoolisme au volant, port obligatoire de la ceinture de sécurité en voiture et du casque pour les deux roues - Amélioration générale de la qualité des véhicules - Taux français d'insécurité routière élevé par rapport aux pays à niveaux de vie et d'équipement comparables - Problème de société, de comportement individuel et de choix éthique et civique - Se déclare favorable à l'instauration du permis à points assorti de garanties judiciaires suffisantes - Efficacité du système de l'amende forfaitaire - Se déclare réservé sur l'augmentation du taux de certaines amendes de police - Renforcement des opérations de contrôle - Propositions de la commission de la sécurité routière sur les moyens à mettre en oeuvre pour transformer les mentalités - Mesures de formation et de prévention - Enseignement de la sécurité routière à l'école - Extension des expériences d'apprentissage anticipé de la conduite dès l'âge de seize ans - Nécessité de donner aux mesures proposées une dimension réellement nationale - Favorable à l'adoption de ce projet de loi - **Avant l'art. 10** (p. 1561): se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (augmentation de l'échelle des peines en matière d'excès de vitesse).

- **Questions orales avec débat jointes: fiscalité locale** - (23 juin 1989) (p. 1878): importance du problème de la révision des valeurs locatives cadastrales - Constate que la taxe professionnelle est parmi les quatre taxes directes locales la moins concernée par la question de la révision - (p. 1879): mise en oeuvre de l'Acte unique européen en 1993 - Nécessaire resserrement des liens entre communes - Constate que plus personne ne demande la suppression de la taxe professionnelle - Favorable à un aménagement de la taxe professionnelle en vue d'en modifier l'assiette au moins pour partie afin d'y intégrer les bénéfices des entreprises - Problème de l'attribution du pouvoir de lever la taxe professionnelle - (p. 1880): souhaite que les statuts d'un syndicat intercommunal puissent prévoir que le produit supplémentaire de taxe professionnelle engendré par des investissements aidés suscités par le syndicat revienne en tout ou en partie à ce dernier.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation** [n° 375 (88-89)] - *Suite de la discussion* - (28 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (missions du système éducatif)** (p. 2057): sur l'amendement n° 2 de M. Paul Séramy, rapporteur (participation des établissements d'enseignement privés sous contrat aux missions du service public de l'éducation), se déclare favorable au sous-amendement n° 39 du Gouvernement - **Art. 2 (accès à**

*l'enseignement préscolaire*) (p. 2061) : se déclare favorable à l'amendement n° 33 de M. Germain Authié (scolarisation le plus près possible de son domicile de tout enfant accueilli dans une école maternelle ou une classe enfantine).

**Suite de la discussion** - (29 juin 1989) - **Art. 16 (création des instituts universitaires de formation des maîtres)** (p. 2145) : se déclare opposé à l'amendement n° 17 de M. Paul Séramy, rapporteur (dépôt par le Gouvernement sur le bureau du Parlement avant le 31 décembre 1989 d'un projet de loi créant des instituts universitaires de formation des maîtres et relatif à la formation professionnelle dispensée à tous les personnels enseignants recrutés par l'éducation nationale) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2166) : nombreux éléments positifs dans ce projet : maternelle à trois ans, droit aux études après seize ans, amorce d'un processus de redécoupage des rythmes scolaires, plan de recrutement des enseignants, création des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Au nom des membres du RDE favorables à la politique du Gouvernement, se déclare opposé à l'adoption du texte du projet issu des débats du Sénat.

**BONIFAY (Charles)**, sénateur des Bouches-du-Rhône (S) - Secrétaire du Sénat.

**N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.**

#### NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.

- Vice-président de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

Membre suppléant du conseil d'administration de l'établissement d'hospitalisation public de Fresnes.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'Etablissement national des invalides de la marine.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la mutualité ; est désigné de nouveau membre titulaire de ce conseil (*JO* Lois et décrets du 29 avril 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance (3 juillet 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (23 juin 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO* Débats du 23 juin 1989) (p. 1777) - Ministère : Anciens combattants - *Actualisation du rapport constant* - Anciens combattants et victimes de guerre.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé** [n° 261 (88-89)] - (2 mai 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 510) : difficulté d'appréhender le phénomène de l'enfance maltraitée - Approuve la réforme proposée confiant au président du conseil général la responsabilité de coordonner l'action des différents intervenants - Service national d'appel téléphonique : demande la mise en place d'un système similaire dans les départements d'outre-mer - Approuve les disposi-

tions du projet de loi modernisant la protection maternelle et infantile, PMI - Prise en charge par l'assurance maladie des actes médicaux effectués par les personnels de la PMI - Vote par le groupe socialiste de ce projet de loi - **Art. 2 (mission de santé publique ; service départemental de santé maternelle et infantile)** - **Art. L. 151 du code de la santé publique (transmission des dossiers médicaux des enfants suivis à l'école maternelle au service de santé scolaire)** (p. 523) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 6 de M. Henri Collard, rapporteur (garantie du respect du secret professionnel) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 534) : vote de ce texte par le groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance** [n° 260 (88-89)] - (2 mai 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) - Voir intervention sous le projet n° 261 (p. 510) - **Art. 3 (mise en oeuvre des actions de prévention de mauvais traitements à l'égard des mineurs et de protection des mineurs maltraités)** - **Après l'art. 70 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 540) : sur l'amendement n° 11 du Gouvernement (service d'accueil téléphonique national), soutient le sous-amendement n° 18 de M. Claude Estier (extension aux départements d'outre-mer).

**Nouvelle lecture** [n° 459 (88-89)] - (4 juillet 1989) - **Art. 10 ter (modification du code pénal : absence de poursuites dans certains cas d'abandon ou de délaissement de mineurs)** (p. 2406) : vote par le groupe socialiste de l'amendement de suppression n° 2 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur - **Art. 10 quinquies (réouverture du délai de prescription des actes criminels commis sur des mineurs par des ascendants ou des personnes ayant autorité sur eux)** : soutient l'amendement n° 1 de M. Claude Estier (condition et durée de la réouverture, à compter de l'âge de la majorité, du délai de prescription en cas de viol commis sur la personne d'un mineur par un ascendant ou par une personne ayant autorité sur elle).

**BONNET (Christian)**, sénateur du Morbihan (UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du comité des finances locales ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce comité (*JO* Lois et décrets du 23 juin 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (21 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (16 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (14 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (13 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des lois, à la suite d'une mission effectuée en Tchécoslovaquie, en Hongrie et Pologne du 11 au 24 septembre 1989, pour y étudier l'évolution institutionnelle au

niveau national et local [n° 21 (89-90)] (18 octobre 1989) - Europe.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 5 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 48 (89-90)] (8 novembre 1989) - Elections et référendums.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 6 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 49 (89-90)] (8 novembre 1989) - Elections et référendums.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 113 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 129 (89-90)] (13 décembre 1989) - Elections et référendums.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 158 (89-90)] (19 décembre 1989) - Elections et référendums.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 168 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 169 (89-90)] (21 décembre 1989) - Elections et référendums.

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2635) - Ministère : Intérieur - Assistance technique à la Pologne - Relations internationales.

*Questions orales avec débat :*

n° 50 (JO Débats du 27 avril 1989) (p. 410) - Ministère : Affaires européennes - Subventions allouées à la France au titre du fonds européen de développement régional - (Réponse : JO Débats du 28 avril 1989) (p. 427) - Communautés européennes.

*Questions orales sans débat :*

n° 103 (JO Questions du 31 août 1989) (p. 1380) - Ministère : Agriculture - Interdiction de classer en zone constructible des surfaces boisées détruites par les incendies - (Réponse : JO Débats du 28 octobre 1989) (p. 2811) - Bois et forêts.

n° 138 (JO Débats du 26 octobre 1989) (p. 2748) - Ministère : Solidarité - Etat d'avancement du projet de loi relatif aux manipulations génétiques - (Réponse : JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3460) - Médecine.

## INTERVENTIONS

- Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes - (27 avril 1989) (p. 435) : efficacité économique et sociale incertaine du développement d'un interventionnisme communautaire coûteux - Action du Fonds européen de développement régional, FEDER ; critères de délimitation des zones éligibles à l'aide du fonds et de licéité des aides nationales à l'aménagement du territoire - Risque de la pérennisation d'une Europe à deux vitesses - Multiplication des instruments d'intervention structurelle - Confusion progressive des missions des différents fonds, de plus en plus régionalisées - (p. 436) : absence d'efficacité économique et de préférence communautaire dans l'emploi des concours

octroyés par les fonds structurels - Insuffisance de l'information parlementaire et du contrôle démocratique sur la gestion des fonds communautaires - Souhaite l'organisation de débats parlementaires sur les questions européennes à la veille de chaque présidence nouvelle et lors de la présentation du rapport de la Cour des comptes européenne.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France** [n° 351 (88-89)] - (20 juin 1989) - Discussion générale (p. 1682) : importance du débat sur ce projet de loi relatif à l'immigration - Volonté de lutte contre l'immigration clandestine et nécessité d'une législation vigilante - Compétence traditionnelle de la juridiction administrative en matière de droit des étrangers - Influence déterminante de certaines associations sur la rédaction de ce projet de loi - Méconnaissance de la dimension européenne et des accords de Schengen - Multiplication des obstacles à la reconduite aux frontières des étrangers en situation irrégulière : incitation au développement de l'immigration clandestine - Risque de découragement de la police, de surcharge de la justice et de développement de la xénophobie - (p. 1683) : accroissement très rapide du nombre des demandeurs d'asile et détournement du droit d'asile - Problème de fond de la sauvegarde de l'identité nationale - Menaces démographique et culturelle liées à l'expansion de communautés étrangères au-delà d'un certain seuil - Problème de l'insertion des populations d'origine islamique - (p. 1684) : réaffirme son opposition à ce projet de loi aboutissant à l'ouverture des frontières et menaçant l'identité nationale.

- **Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture** [n° 448 (88-89)] - (3 juillet 1989) - Discussion générale (p. 2368) : dénonce l'attitude irresponsable du Gouvernement laissant, sans prendre position, adopter par l'Assemblée nationale des amendements portant amnistie pour les indépendantistes corses et visant à assurer la réintégration des salariés représentants du personnel, licenciés pour une faute en relation avec leurs fonctions - Vote du groupe UREI contre ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local** [n° 320 (88-89)] - (24 octobre 1989) - Discussion générale (p. 2693) : extension de « l'économie administrative » à travers ce projet de loi - Texte s'inscrivant à contre-courant de l'évolution vers le grand marché européen et des exigences du Traité de Rome en matière de concurrence - Contradiction entre les difficultés financières des collectivités locales et l'incitation au développement de leurs aides aux entreprises - Se réjouit du maintien de l'interdiction faite aux communes d'aider les entreprises en difficulté - Abondance des textes en vigueur concernant l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique et inopportunité de ce nouveau projet de loi - Risque d'un accroissement des distorsions de concurrence entre les entreprises - Danger de l'interventionnisme économique pour les finances locales - (p. 2694) : rappelle les critiques formulées par les rapports publics de la Cour des comptes de 1987 et 1988 : multiplication des formes d'intervention des collectivités locales nuisant à leur efficacité économique, absence de maîtrise des procédures d'attribution des aides, détournement de la réglementation - Importance des risques financiers et juridiques encourus par les collectivités locales du fait des opérations de garantie d'emprunt octroyées aux entreprises - Conséquences néfastes en termes d'aménagement du territoire de la concurrence sauvage entre collectivités territoriales dans le domaine de l'interventionnisme économique - Perspective d'un renforcement des pressions sur les élus locaux - Se déclare favorable aux actions en faveur des infrastructures mais réservé vis-à-vis des aides directes aboutissant à un transfert des risques des entreprises ou des banques vers les collectivités territoriales - (p. 2695) : existence d'un vaste champ de compétences « naturelles » des collectivités locales en matière d'aide au développement économique : aménagement des voies de communication et du cadre de vie, effort en faveur de la formation et du logement - Phénomène de « dérive des compétences » s'opérant au détriment des finances publiques et des tâches traditionnelles de souveraineté de l'Etat - Opposition du groupe de l'UREI à ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers [n° 485 (88-89)]** - Suite de la discussion - (13 novembre 1989) - Art. 7 (*pouvoirs du juge dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire*) (p. 3195) : composition de la commission départementale et exclusion de cette commission des hommes les plus qualifiés pour connaître la situation des créances et des dettes.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 5 (89-90)]** - (14 novembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 6) (p. 3252) : projets visant à définir les principes d'une certaine éthique de la vie publique en aménageant les modalités définies par les lois du 11 mars 1988 - Evolution de la société actuelle : privilège donné aux valeurs marchandes, importance de la médiatisation - Ambiguïté de l'opinion publique quant aux liens entre la politique et l'argent - « Affaires » et discrédit porté aux élus - (p. 3253) : débordements de la « politique spectacle » et recherche de sources de financement de plus en plus abondantes en marge de la légalité - Contexte historique et international de cette évolution - Présentation par le Gouvernement, pour des raisons constitutionnelles, d'un projet de loi ordinaire et d'un projet de loi organique - Financement des dépenses électorales : regroupement de l'ensemble des opérations financières par une association de financement électoral constituée dans le cadre de la loi de 1901 ou par une personne physique dite mandataire financier - Plafonnement des dons et des dépenses pour une même campagne en fonction du nombre d'habitants concernés - Établissement d'un compte de campagne transmis à une Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques - Composition, mission de contrôle et pouvoir de sanctions de cette commission - Financement des partis politiques : agrément par chaque parti d'une association de financement chargée de tenir un compte spécial des recettes et des dépenses - Attribution d'un financement public en fonction de deux critères : résultats aux élections législatives et représentation des différents partis à l'Assemblée nationale - Déductibilité fiscale des dons - Interdiction des émissions publicitaires à caractère politique - Maintien des plafonds fixés par la loi de 1988 pour les dépenses des candidats au premier et au second tour des élections présidentielles - (p. 3254) : amendements de la commission des lois : « présomption » de candidature, compétences de l'association de financement électoral et du mandataire financier, durée du compte de campagne, souci de confidentialité, dévolution à la Fondation de France du reliquat dégagé par l'arrêt des comptes de campagne - Risque d'inconstitutionnalité de certaines dispositions des projets de loi : durée de l'interdiction de l'affichage et de la publicité commerciale par voie de presse, modalités de répartition de l'aide budgétaire aux partis et groupements politiques - Fixation du plafond des dépenses autorisées pour les candidats présents au second tour de l'élection présidentielle - Débat se situant aux confins de la morale et de la politique - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 3276 à 3279) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 73 (publication des déclarations patrimoniales des membres du Gouvernement et des principaux dirigeants des partis politiques), n° 74 (publication des déclarations patrimoniales des élus locaux) et n° 75 (abrogation de l'article 7 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988, conférant la personnalité morale aux partis politiques) - **Art. 1<sup>er</sup>** (*dispositions nouvelles tendant à réglementer les campagnes électorales*) - **Art. L. 52-4 du code électoral (définition du candidat)** (p. 3281) : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - **Art. L. 52-5 (obligation de créer une association électoral ou de désigner un mandataire financier pour recueillir des fonds)** (p. 3282) : son amendement n° 3 : différenciation du cas des campagnes nationales de celui des élections locales ; compétence exclusive de l'association de financement électoral ou du mandataire financier pour régler les dépenses du candidat ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 76 de M. Charles Lederman (possibilité pour le candidat de recueillir des fonds soit directement, soit par l'intermédiaire de son mouvement politique, soit par l'intermédiaire d'un mandataire financier ou d'une association électoral) - (p. 3283) : son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté -

**Art. L. 52-6 (statut de l'association électoral)** : son amendement n° 5 : allongement de la période de recueil des fonds par l'association de financement électoral ou le mandataire financier ; adopté - (p. 3284) : ses amendements de coordination n° 6 et n° 7 ; adoptés - **Art. L. 52-6 bis (statut du mandataire financier)** : son amendement n° 8 : uniformisation des règles applicables à l'association de financement électoral et au mandataire financier ; n° 9 et n° 10, rédactionnels ; adoptés - (p. 3285) : son amendement de coordination n° 11 ; adopté - **Après l'art. L. 52-6 bis** : son amendement n° 12 : regroupement des dispositions relatives aux recours successifs à divers intermédiaires financiers ; adopté - **Art. L. 52-7 (réglementation des dons)** : s'oppose à l'amendement n° 77 de M. Charles Lederman (suppression de la faculté pour une même personne physique ou morale de verser des dons à plusieurs candidats lors d'une même élection) - Son amendement n° 13 : fixation à 30 000 francs du plafond des dons consentis par une personne physique ; adopté - (p. 3287) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 78 (interdiction du versement de dons par des entreprises publiques ou privées ou par des organisations patronales), n° 79 (plafonnement à 10 % des dépenses électorales, dans la limite de 500 000 francs, des dons des personnes morales autres qu'un parti ou groupelement politique) et n° 80 (plafonnement à 50 000 francs des dons d'une même personne morale) - (p. 3290) : s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Charles Lederman (élévation à 2 000 francs du plafond des dons en espèces) - Son amendement n° 14 : plafonnement du montant global des dons en espèces lorsque le montant des dépenses autorisées excède 100 000 francs ; adopté - (p. 3291) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 82 (exclusion des sociétés dont l'Etat est actionnaire de la liste des personnes habilitées à effectuer des dons) et n° 83 (interdiction du versement de dons directs ou indirects par les personnes morales de droit public, les personnes morales de droit privé dont la majorité du capital appartient à une ou plusieurs personnes morales de droit public, ou les casinos, cercles et maisons de jeux) - (p. 3292) : son amendement n° 15 : interdiction pour les personnes physiques de nationalité étrangère de participer au financement des activités politiques françaises ; adopté - (p. 3294) : son amendement de coordination n° 16 ; adopté.

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 6 (89-90)]** - (14 novembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 5) - Voir intervention sous le projet n° 5 (p. 3252 à 3254).

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 5 (89-90)]** - Suite de la discussion - (15 novembre 1989) - Rapporteur - **Art. 1<sup>er</sup> (suite)** - **Après l'art. L. 52-7 du code électoral** (p. 3309) : son amendement n° 17 : contenu des actes et documents émanant d'une association de financement électoral ou d'un mandataire financier ; adopté - (p. 3310) : son amendement n° 18 : 1° anonymat des dons ; 2° utilisation de carnets à souches numérotées pour la délivrance des reçus aux donateurs ; adopté - **Art. L. 52-8 (plafonnement des dépenses)** (p. 3312) : son amendement n° 19 : nouvelle détermination du plafond en fonction du nombre d'habitants de la circonscription, tendant à éviter les effets de seuil ; adopté - (p. 3313) : son amendement de coordination n° 20 ; adopté - Accepte l'amendement de coordination n° 63 de M. Guy Allouche - (p. 3314) : son amendement n° 21 : réduction à trois ans du délai d'indexation des plafonds ; adopté - **Art. L. 52-9 (comptes de campagnes)** : ses amendements n° 22 : prise en compte des seules dépenses exposées directement au profit du candidat ; et n° 23 de coordination ; adoptés - (p. 3315) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 85 (transmission des comptes de campagne au juge de l'élection) et n° 86 (publication intégrale des comptes de campagne) - Son amendement n° 24 : confidentialité des annexes du compte de campagne ; adopté - **Après l'art. L. 52-9** (p. 3316) : son amendement n° 25 : conditions de plafonnement des dépenses des candidats ayant agi séparément avant de figurer sur une même liste au premier ou au second tour ; adopté - **Art. L. 52-10 (création d'une Commission**



*nationale des comptes de campagne et des financements politiques*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 88 de M. Charles Lederman - (p. 3317) : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Charles Lederman (participation à cette commission d'un représentant de chaque parti ayant présenté au moins cinquante candidats aux précédentes élections législatives) - Demande le retrait de l'amendement n° 50 de M. André Diligent (ratification de la nomination des membres de cette commission par les deux chambres du Parlement) - (p. 3318) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 90 de M. Charles Lederman (suppression de la possibilité pour la commission de recourir aux investigations d'officiers de police judiciaire) - **Art. L. 52-15 (décompte des dépenses engagées par des candidats ayant agi séparément avant de figurer sur une même liste)** (p. 3319) : son amendement de suppression pour coordination n° 26 ; adopté - **Art. L. 52-17 (rectification des comptes de campagne par la Commission nationale des comptes de campagne)** : s'oppose à l'amendement n° 91 de M. Charles Lederman (attribution au juge de l'élection du pouvoir de rectification des comptes de campagne) - **Après l'art. L. 52-17** : demande le retrait de l'amendement n° 51 de M. André Diligent (dépôt par la Commission nationale des comptes de campagne d'un rapport au Parlement après chaque élection générale) au profit de son amendement analogue n° 110 ; adopté - **Art. 1<sup>er</sup> bis (interdiction temporaire de l'affichage électoral en période préélectorale)** (p. 3320) : son amendement n° 27 : limitation à deux mois de la période d'interdiction ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 92 de M. Charles Lederman (1<sup>o</sup> extension à un an de cette période d'interdiction ; 2<sup>o</sup> limitation à l'affichage commercial) - **Art. 1<sup>er</sup> ter (interdiction temporaire de la publicité commerciale en période préélectorale)** (p. 3321) : ses amendements, n° 28 : restriction à deux mois de cette période d'interdiction ; adopté ; et n° 29 : interdiction temporaire des campagnes de promotion publicitaire concernant les réalisations ou la gestion d'une collectivité territoriale en période préélectorale ; adopté après modification par le sous-amendement n° 65 de M. Guy Allouche, qu'il accepte - (p. 3322) : s'oppose aux amendements de M. Xavier de Villepin, n° 71 (restriction à quinze jours de cette période d'interdiction) et n° 52 (lutte contre l'affichage sauvage) ainsi qu'à l'amendement n° 93 de M. Charles Lederman (extension à un an de cette période d'interdiction) - **Art. 2 (sanctions pénales)** (p. 3323) : son amendement de coordination n° 111 ; adopté - **Art. 2 bis (contentieux de l'élection)** : son amendement n° 30 : liberté d'appréciation du juge de l'élection pour déclarer l'inéligibilité d'un candidat ; réservé avec l'article - **Demande de réserve** (p. 3324) : accepte la demande de réserve de l'article 2 bis formulée par le Gouvernement - **Art. 3 (inéligibilité)** - **Demande de réserve** (p. 3326) : demande la réserve de l'article 3 ; réserve ordonnée - **Art. 6 (financement public des partis et groupements politiques)** (p. 3329) : son amendement n° 31 : répartition de la deuxième moitié du financement public entre les partis et groupements représentés au Parlement ; adopté (p. 3336) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 112 de M. Etienne Dailly (suppression de la référence aux groupements politiques) - S'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 94 (répartition des deux tiers du financement public proportionnellement au nombre de suffrages obtenus et d'un tiers proportionnellement au nombre de députés) et n° 95 (répartition du financement public proportionnellement au nombre de suffrages obtenus au premier tour des élections législatives) - **Art. 7 (modalités de répartition du financement public)** (p. 3337) : son amendement n° 32 : élévation du seuil de représentativité nationale des formations politiques pris en compte pour l'accès à la répartition du financement public ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 66 de M. Guy Allouche (prise en compte de la représentativité locale des formations politiques) - (p. 3338) : ses amendements de coordination n° 33 et n° 34 ; adoptés - **Art. 2 bis (suite)** (p. 3339) : son amendement n° 30 ; retiré (précédemment réservé p. 3326) - Accepte l'amendement analogue n° 113 du Gouvernement - **Art. 3 (suite)** (p. 3340) : accepte les amendements du Gouvernement n° 114, n° 115 et n° 116, tendant à laisser au juge de l'élection une liberté d'appréciation quant au prononcé de l'inéligibilité - **Art. 9 (associations de financement d'un parti politique)** : son amendement rédactionnel n° 35 ;

adopté - **Art. 11 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 (conditions de création des associations de financement)** : son amendement n° 36 : centralisation de la réception des dons aux partis politiques par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques ; anonymat de ces dons ; adopté après modification par le sous-amendement n° 117 du Gouvernement (caractère national ou territorial des composantes des formations politiques) - **Art. 11-1 (statut des associations de financement)** (p. 3343) : son amendement de coordination n° 37 ; adopté - **Art. 11-2 (réglementation et plafonnement des dons)** : son amendement n° 38 : application au financement des formations politiques de dispositions analogues à celles adoptées pour les campagnes électorales ; adopté - (p. 3344) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 96 (interdiction des dons des personnes morales), n° 97 (abaissement des plafonds des dons des personnes physiques et morales), n° 98 (interdiction du transfert à un candidat des dons des personnes morales), n° 99 (élévation du plafond des dons autorisés en espèces), n° 100 (interdiction du versement direct ou indirect de dons par les personnes morales de droit public, les personnes morales de droit privé dont la majorité du capital appartient à une ou plusieurs personnes morales de droit public, les casinos, cercles et maisons de jeux) et n° 101 (autorisation des dons de personnes physiques de nationalité étrangère résidant en France) - **Art. 11-3 (sanctions pénales)** (p. 3345) : son amendement n° 39 : contenu des actes et documents émanant d'une formation politique et ayant pour objet de provoquer le versement de dons ; adopté - **Art. 11-5 (obligations comptables des partis politiques bénéficiaires du financement public)** (p. 3346) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 102 (suppression de l'obligation pour les partis de retracer dans leur comptabilité les organismes ou entreprises dans lesquels ils exercent un pouvoir prépondérant) et n° 103 (publication intégrale des comptes des partis au Journal officiel) - **Art. 11-6 (monopole des associations de financement)** : son amendement de coordination n° 40 ; adopté - **Après l'art. 9** (p. 3347) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 72 de M. Lucien Lanier (possibilité de détachements de fonctionnaires auprès des partis et mouvements politiques) - **Après l'art. 10** (p. 3348) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 58 de M. André Diligent (mise en place d'une procédure contradictoire devant les chambres régionales des comptes) - **Art. 12 (transmission au représentant de l'Etat, par les collectivités territoriales, d'informations concernant les marchés publics)** : son amendement de suppression n° 41 ; adopté - **Art. 13 (interdiction temporaire des campagnes de promotion publicitaire concernant les réalisations ou la gestion d'une collectivité territoriale en période préélectorale)** (p. 3349) : son amendement de suppression pour coordination n° 42 ; adopté - **Avant l'art. 14** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 62 de M. André Diligent (répression de l'affichage politique sauvage).

**Suite de la discussion** - (16 novembre 1989) - Rapporteur - **Avant l'art. 14** (p. 3382, 3383) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 104 (mise en place d'un statut des élus locaux) et n° 105 (réforme du financement de la presse d'opinion) - (p. 3384) : s'oppose à l'amendement n° 106 de M. Charles Lederman (respect du pluralisme de l'information par les services de radiodiffusion et de télévision ; réforme du mode de répartition du temps d'antenne entre les formations politiques) - **Art. 15 (déductibilité fiscale des dons consentis aux candidats ou aux partis politiques)** : son amendement rédactionnel n° 43 ; adopté - S'oppose à l'amendement de suppression n° 107 de M. Charles Lederman - **Art. 16 (dispositions applicables aux dons versés par les sociétés)** (p. 3386) : ses amendements, n° 109 : suppression du paragraphe I de cet article tendant à la dépenalisation du délit d'abus de biens sociaux ; adopté ; et, de coordination, n° 44 ; devenu sans objet ; n° 45 et n° 46 ; adoptés - **Art. 16 bis (exclusion des marchés publics des personnes ayant reçu des dons excédant les montants autorisés)** (p. 3390) : s'oppose à l'amendement n° 70 de M. Xavier de Villepin (réduction à un an de la durée de l'exclusion) - **Art. 16 ter (inéligibilité des dirigeants de sociétés ayant commis certaines infractions)** (p. 3391) : son amendement de suppression n° 47 ; adopté - **Avant**

**l'art. 19 bis** (p. 3392) : sur l'amendement n° 69 de M. Guy Allouche, qu'il accepte (prise en compte des frais de transport des candidats aux élections en Guyane et en Polynésie), son sous-amendement n° 118 ; adopté - **Art. 19 bis** (*application de la loi aux territoires d'outre-mer*) : son amendement n° 48 : entrée en application des dispositions du Titre I<sup>er</sup> le 1<sup>er</sup> septembre 1990 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 119 du Gouvernement - **Art. 19 ter** (*dépôt d'un rapport du Gouvernement sur la mise en oeuvre du projet de loi*) (p. 3394) : son amendement de suppression pour coordination n° 49 ; adopté.

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés** [n° 6 (89-90)] - Suite de la discussion - (16 novembre 1989) - Rapporteur - **Art. 1<sup>er</sup>** (*nouvelles dispositions applicables à la campagne pour l'élection présidentielle*) (p. 3396) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Charles Lederman (publication des déclarations de situation patrimoniale des candidats) - Ses amendements, n° 1 et n° 2, de coordination ; et n° 3 : élévation du plafond des dépenses électorales pour les candidats présents au second tour ; adopté - (p. 3397) : son amendement n° 4 : affectation à la Fondation de France du solde positif éventuel des comptes de campagne ; adopté - **Art. 4** (*inélégibilité prononcée à l'encontre des candidats à l'Assemblée nationale pour irrespect des règles relatives aux comptes de campagne*) : son amendement n° 5 ; retiré au profit de l'amendement n° 13 du Gouvernement (inélégibilité du candidat dont le compte de campagne a été rejeté à bon droit) - **Après l'art. 4** (p. 3398, 3399) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 9 à n° 12 tendant à assurer la transparence des situations patrimoniales des députés - **Art. 7** (*contestation de l'élection d'un député devant le Conseil constitutionnel*) : son amendement de suppression n° 6 ; adopté - **Sur l'ensemble** (p. 3400) : se réjouit du climat de ce débat et de l'amélioration du texte par le Sénat.

- **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration** [n° 57 (89-90)] - (20 novembre 1989) (p. 3488) : mission envoyée par la commission des lois du Sénat en Tchécoslovaquie, en Hongrie et en Pologne au mois de septembre 1989 - Situation de la Pologne : besoins en aide alimentaire, sanitaire, mais aussi économique et financière - Accord signé à l'occasion du déplacement du Président de la République à Varsovie en juin 1989 - Devoir de la France d'aider à la reconstruction démocratique des structures territoriales de la Pologne ; prochaines élections libres ; manque de cadres préparés à cette échéance.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion générale :*

(21 novembre 1989) (p. 3547) : constate que l'Etat en est venu à négliger ses attributs de souveraineté au point de leur réserver la portion congrue dans son budget - Constate que la justice et les affaires étrangères sont en voie de paupérisation - Dénonce l'insuffisance du nombre de magistrats - Considère comme urgente une redéfinition des missions de l'Etat en réservant à ses attributs de souveraineté la place qui doit leur revenir - (p. 3548) : reconnaît, s'agissant des collectivités locales, que le mécanisme d'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, exige correction - Estime que le Gouvernement a choisi l'indexation la plus défavorable aux départements et aux communes - Absence de toute mesure fiscale en faveur de la famille - Constate que l'état de mariage demeure fiscalement défavorable par rapport à celui des concubins - Persistance d'inégalités en matière de détaxation et de déductions fiscales - Regrette le rejet de l'amendement déposé à l'Assemblée nationale accordant une demi-part supplémentaire pour les couples ayant élevé cinq enfants.

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor** - (7 décembre 1989) (p. 4530, 4531) : sécheresse - Regrette l'insuffisante augmen-

tation de la redevance au profit du fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France** [n° 75 (89-90)] - (12 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4821) : rappelle qu'une loi du 11 janvier 1980 abrogée l'année suivante visait à lutter contre l'immigration clandestine - (p. 4822) : estime que le maintien du caractère suspensif du recours contre les arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière paralysera toute action gouvernementale - Se déclare favorable à la motion n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Deuxième lecture** [n° 113 (89-90)] - (16 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5063) : se réjouit de l'accord annoncé sur le mécanisme de répartition de l'aide publique - Estime que l'Assemblée nationale et le Sénat peuvent rapprocher leur point de vue sur la confidentialité - Constate le retour de l'amnistie sous la forme d'un article 15 bis qui n'a même pas été examiné par la commission des lois de l'Assemblée nationale - Estime que cet article est de nature à porter atteinte à la confiance des Français et au système démocratique - Au nom de la commission, propose de rejeter l'article 15 bis - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 5072) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman (abrogation de l'article 7 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique) - **Art. 1<sup>er</sup>** (*recours à un mandataire pour la collecte des fonds*) - **Art. L. 52-5 du code électoral** (p. 5073) : son amendement n° 1 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. L. 52-7** (*réglementation des dons consentis aux candidats*) (p. 5074 à 5076) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 27 (remplacement des mots « ou de plusieurs candidats » par les mots « ou de la liste lorsque le scrutin est de liste »), n° 28 (limitation à 20.000 francs de la limite maximale des dons pouvant être effectués par des personnes physiques), n° 29 (interdiction de versement direct ou indirect de toute contribution financière à un candidat par une entreprise ou une société publique ou privée, par une organisation ou un groupement patronal), n° 30 (limitation des dons des personnes morales autres qu'un parti ou groupement politique à 10 % du plafond des dépenses électorales dans la limite de 500.000 francs) et n° 31 (exclusion des sociétés dont l'Etat est actionnaire, de la liste des personnes habilitées à effectuer des dons en vue du financement de la campagne d'un candidat) ; accepte l'amendement n° 32 du même auteur (application tant aux dons directs qu'aux dons indirects de l'interdiction pour les sociétés de casino et maisons de jeux de contribuer au financement des campagnes d'un candidat) - **Art. L. 52-7 ter** (*délivrance d'un reçu au donateur*) (p. 5076) : son amendement n° 2 : confidentialité des dons faits aux candidats, pour les dons de faible montant consentis par les personnes physiques ; adopté - **Art. L. 52-9** (*comptes de campagne des candidats*) (p. 5077) : son amendement n° 3 : suppression de la possibilité de consulter les annexes des comptes auprès de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques dans les délais qu'elle fixe ; adopté - **Art. 1<sup>er</sup> bis** (*durée de l'interdiction de l'affichage commercial*) (p. 5078) : son amendement n° 4 : réduction du délai d'interdiction du recours à l'affichage commercial avant l'élection, de quatre mois à trois mois ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 33 de M. Charles Lederman (prolongation du délai d'interdiction du recours à l'affichage commercial avant l'élection, de quatre mois à un an) - **Art. 1<sup>er</sup> ter** (*publicité commerciale par voie de presse et campagnes de promotion publicitaire des réalisations d'une collectivité*) : ses amendements, de coordination n° 5 ; et n° 6 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 1<sup>er</sup> quater** (*publicité téléphonique et télématique*) (p. 5079) : son amendement de coordination n° 7 ; adopté - **Art. 6** (*financement sur fonds publics des partis et groupements politiques*) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Charles Lederman (répartition de façon moins inégalitaire des sommes qui seront versées aux partis et groupements poli-

tiques) - (p. 5080) : ses amendements n° 8 et n° 9 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 7 (modalités de répartition de l'aide financière publique)** (p. 5081) : ses amendements de coordination n° 10 et n° 11 ; adoptés - **Art. 9 (collecte des dons consentis aux partis et groupements politiques)** - **Art. 11-2 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988** (p. 5082) : son amendement n° 16 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; retiré - Accepte l'amendement n° 39 du Gouvernement (collecte des dons destinés au financement des partis et groupements politiques effectuée par l'intermédiaire d'organismes créés à cet effet et extérieurs aux partis, de sorte que le plafonnement et le contrôle des dons s'appliquent à des sommes non-versées directement aux partis et aux groupements politiques) - **Art. 11-1 (précédemment réservé)** (p. 5083) : accepte l'amendement de coordination n° 40 du Gouvernement - **Art. 11-1-1 (précédemment réservé)** : accepte l'amendement de coordination n° 41 du Gouvernement - **Art. 15 bis (amnistie des infractions commises en relation avec le financement direct ou indirect de campagne électorale ou de partis et groupements politiques)** (p. 5084) : son amendement de suppression n° 20 ; adopté - **Art. 16 (dons consentis par les personnes morales)** (p. 5090) : son amendement n° 21 : rétablissement de la suppression du paragraphe I de cet article, adoptée par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 19 ter (dépôt d'un rapport sur la mise en oeuvre de la loi)** (p. 5091) : son amendement de suppression n° 22 ; adopté - **Après l'art. 19 ter** (p. 5092) : demande le retrait de l'amendement n° 25 de M. Jean Arthuis (abrogation de l'article 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat et limitation de la possibilité de faire appel des décisions des commissions départementales d'urbanisme commercial devant le ministère) - (p. 5094) : accepte l'amendement n° 38 du Gouvernement (création dans les formes et conditions définies par le code civil local des associations prévues par la présente loi, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle).

**Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 158 (89-90)]** - (20 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5283, 5284) : compromis adopté par la CMP : délai pendant lequel court la période dite de financement avant des élections - Confidentialité des dons aux personnes physiques - Répartition de la part d'aide publique dévolue aux formations politiques en fonction de leur nombre de sièges : prise en compte du nombre de sièges de sénateurs - Amnistie - **En son nom personnel** (p. 5290, 5291) : atteinte à la crédibilité de la classe politique par l'amnistie.

**Nouvelle lecture [n° 168 (89-90)]** - (21 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5312) : proposé au Sénat d'adopter la nouvelle rédaction de l'article 52-5 du code électoral, modifié par le Gouvernement - Demande le rejet de ce projet de loi - **Art. 15 bis (amnistie)** (p. 5315) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - Souligne qu'il ne s'agit pas ici d'amnistie personnelle mais d'amnistie réelle, avec extinction de l'action publique à l'égard des faits visés - (p. 5316) : conséquences de l'amnistie à l'égard du complice - Entraves apportées depuis plusieurs mois par le Gouvernement à la poursuite des instructions en cours - **Art. 16** (p. 5316) : son amendement n° 4 : suppression du paragraphe I de cet article tendant à la dépénalisation du délit d'abus de biens sociaux ; adopté.

- **Motion d'ordre** : présence éventuelle de la garde républicaine à l'ouverture de la séance de nuit du 22 décembre 1989 (21 décembre 1989) (p. 5319).

**BONY (Marcel)**, sénateur du Puy-de-Dôme (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (29 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme** - (26 novembre 1989) (p. 3875) : très bons résultats de la saison touristique 1989 ; retour de la France au deuxième rang mondial et au premier rang européen - Faiblesse du budget propre du tourisme et dispersion des crédits affectés à la politique touristique entre de nombreux ministères - Priorités du projet de budget pour 1990 : renforcement de l'effort de promotion de la France à l'étranger, réorganisation administrative du ministère du tourisme, développement des actions de formation - Plan de réhabilitation du patrimoine touristique à vocation sociale - (p. 3876) : insuffisance des actions en faveur du tourisme rural - Importance du développement du tourisme dans la politique d'aménagement rural et de développement local - Création du fonds d'intervention touristique, FIT - Nécessité d'une concentration des crédits sur quelques pôles d'attraction touristique - Développement de la pluriactivité des agriculteurs - Définition d'un statut du travailleur saisonnier - Collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de tourisme : rôle du sous-préfet responsable des problèmes touristiques dans chaque département ; contrats de plan - Développement du thermalisme et du tourisme de santé - Importance économique du tourisme pour les régions défavorisées ; atouts de la France en matière de tourisme rural - Trop grande dispersion des acteurs intervenant dans le secteur du tourisme - Vote de ce budget par le groupe socialiste.

**BOUQUEREL (Amédée)**, sénateur de l'Oise (RPR) - Questeur du Sénat jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires étrangères (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**BOURDIN (Joël)**, sénateur de l'Eure (UREI).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) (p. 3965) : se réjouit de l'élévation de l'éducation et de la formation au rang de première priorité nationale - (p. 3966) : nécessaire mutation du système éducatif en harmonie avec l'accélération des progrès technologiques - Stagnation de la part de l'éducation nationale dans le PIB - Orientations, missions et mode de gestion du système éducatif - Réclame l'autonomie des universités - Souligne les efforts consentis par les collectivités territoriales dans le domaine de l'enseignement supérieur, relevant de la compétence exclusive de l'Etat - Taux d'encadrement dans les écoles primaires - (p. 3967) : répartition des nouveaux

postes de mis à disposition - Revalorisation de la fonction enseignante - Création du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur - Mise en place des attachés temporaires d'enseignement et de recherche - S'interroge sur le financement des nouveaux instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Mode de sélection et statut des chefs d'établissements - Problème du taux d'encadrement dans les universités - (p. 3968) : conditions déplorables d'accueil des étudiants - Dégradation de la situation des personnels ATOS depuis 1984 - (p. 3969) : insuffisance des créations de postes de personnels ATOS - Demande au Gouvernement d'intervenir rapidement pour permettre l'application des contrats Etat-régions de manière à concrétiser les projets des collectivités territoriales en faveur des universités.

**BOURGES (Yvon)**, sénateur de l'Ille-et-Vilaine (RPR).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu vice-président.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (7 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (11 décembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 26 mai 1989) (p. 925) - Ministère : Défense - Réduction des crédits militaires - Défense nationale.

*Questions orales sans débat :*

n° 158 (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3406) - Ministère : Solidarité - Modalités d'attribution des places dans les centres d'aide par le travail et les ateliers protégés - (Réponse : JO Débats du 16 décembre 1989) (p. 5015) - Handicapés (travail et reclassement).

#### INTERVENTIONS

- Question orale avec débat : politique à l'égard de Saint-Pierre-et-Miquelon - (18 avril 1989) (p. 268) : récent accord intervenu entre la France et le Canada sur les problèmes de pêche au large de Saint-Pierre-et-Miquelon - Insuffisances de cet accord - Evoque les problèmes de la flotte de pêche hauturière de Saint-Malo - Recherche de nouvelles zones de pêche pour les bateaux malinois - Demande qu'une part du quota de pêche fixé pour les Saint-Pierrais soit attribuée à deux chalutiers malinois - Rappelle l'origine bretonne et normande des saint-pierrais - Solidarité entre la métropole et l'archipel - Demande au ministre que soit appliqué l'arbitrage, rendu en janvier 1989 par le Premier ministre, relatif à la répartition du contingent de pêche saint-pierrais.

- Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-89)] - Suite de la discussion - (25 octobre 1989) - Art. 3 (par priorité) (aides directes des départements) (p. 2711) : sur l'amendement n° 70 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article), soutient le sous-amendement n° 69 de M. Maurice Couve de Murville - Art. 2 (aides directes des régions et aides complémentaires des autres

collectivités territoriales) (p. 2722) : signale qu'il avait déposé un amendement sur cet article - Dénonce l'absence de concordance entre ce qui est annoncé en séance et ce qui est indiqué sur l'écran de la télévision intérieure - Constate que l'ordre d'appel des amendements a été modifié sans que le Sénat en soit informé.

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993** [n° 7 (90-91)] - (7 novembre 1989) - Discussion générale (p. 3059) : actualisation de la loi de 1987 limitée à la réduction des programmes d'armement - Malgré l'augmentation du taux de croissance, volonté politique de définir d'autres priorités budgétaires - Détente dans les relations Est-Ouest mais limites et incertitudes des changements en Europe de l'Est et Union soviétique - Négociations sur le désarmement et risques de découplage Etats-Unis-Europe - (p. 3060, 3061) : conséquences des événements d'Europe de l'Est sur l'attitude de la RFA - Evolution à long terme des capacités de dissuasion nucléaire de la France : ralentissement du programme de renouvellement de la force océanique stratégique, FOST ; sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, SNLE - Absence de perspective pour la deuxième composante nécessaire : missile sol-sol mobile - Armements conventionnels : étalement excessif des programmes pour la plupart limités aux recherches - Diminution du nombre d'unités de la flotte de guerre et de l'armée de l'air - Incertitude sur les programmes d'accompagnement et d'environnement des forces - Abnégation des personnels militaires et naissance d'un malaise du fait des réductions excessives d'effectifs et d'une progression insuffisante des crédits - Vote du groupe du RPR contre ce projet de loi ne permettant pas à la France de jouer son rôle international ni de poursuivre la politique de défense initiée par le Général de Gaulle.

- **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration** [n° 57 (89-90)] - (20 novembre 1989) (p. 3500) : maintien de l'aspiration à la liberté dans les pays de l'Est malgré l'instauration de régimes dictatoriaux subordonnés à l'URSS - Conviction visionnaire du Général de Gaulle sur le destin collectif des peuples d'Europe et la remise en cause prochaine de l'ordre de Yalta ; allocution prononcée le 30 juin 1966 à la télévision soviétique - (p. 3501) : effondrement économique à l'origine de la *perestroïka* décidée par M. Gorbatchev - Incertitudes sur l'avenir des Etats engagés dans le processus de démocratisation - Réunion à Paris des douze chefs d'Etat et de gouvernement de la CEE le 18 novembre 1989 - Nécessité de donner à l'union européenne la dimension politique qui lui fait défaut - Danger du dialogue direct Etats-Unis-Union soviétique - Maintien des alliances ; Alliance atlantique, garant de la sécurité de l'Europe occidentale ; regrette la réduction de l'effort de défense engagée par la loi de programmation militaire de 1987 - Refus d'approuver la déclaration de politique générale du Gouvernement relative aux pays de l'Est.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

Défense - (6 décembre 1989) (p. 4502, 4503) : rappelle la désapprobation exprimée par la majorité sénatoriale au sujet du ralentissement des investissements militaires au cours de la discussion du projet de loi de programmation - Incertitudes de la situation internationale et inopportunité actuelle d'une réduction de l'effort militaire - Limitation au niveau du strict nécessaire des crédits pour l'entraînement ou l'activité opérationnelle des forces - Insuffisance de la revalorisation de la condition militaire - Poursuite de la déflation des effectifs - Mesures en faveur de la gendarmerie - Votera contre ce budget sans ambition amorçant un désengagement de l'Etat - (p. 4507) : politique menée par le Gouvernement Chirac en Nouvelle-Calédonie ; justification de l'action militaire d'Ouvéa - Accords de Matignon.

**BOURGINE (Raymond)**, sénateur de Paris (apparenté au groupe RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989 ; est nommé vice-président de cette commission le 5 janvier 1989 (*JO Lois et décrets* du 6 janvier 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier (13 juin 1989).

#### DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 263 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 339 (88-89)] (1<sup>er</sup> juin 1989) - **Marchés financiers**.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipale à Paris [n° 39 (89-90)] (25 octobre 1989) - **Police**.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Culture et communication - Culture** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 5] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier** [n° 263 (88-89)] - (7 juin 1989) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 1212) : nécessité et urgence de renforcer les pouvoirs de la Commission des opérations de bourse, COB, et d'organiser la liberté des offres publiques d'achat, OPA - Rappelle la création de la COB en 1967 par M. Michel Debré et la moralisation de la bourse obtenue grâce à l'action de cette commission - Souligne le danger de s'en remettre à l'avis des professionnels pour la réglementation des marchés financiers - Conséquences de la directive européenne du 24 juin 1988 organisant la libre circulation des capitaux en Europe à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1990 ; mondialisation des marchés financiers - (p. 1213) : modification de la composition de la COB ; souhaite la présence d'un commissaire du Gouvernement - Nécessité de prévoir les moyens financiers correspondant aux nouvelles missions de la COB, en vertu de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances - **Conflits de juridiction** : rôle du juge administratif en matière de protection des particuliers contre les abus ; compétence de l'ordre judiciaire sur les conflits entre intérêts privés sur le marché financier - Approuve les propositions de la commission des lois concernant les sanctions - Article 34 de la Constitution ; refuse la délégation d'un pouvoir législatif au Conseil des bourses de valeurs - Accord des commissions des lois et des finances sur la nécessité de faire porter les OPA sur la totalité du capital - Protection des actionnaires par le droit de vote - Exemple de la société L'Oréal - (p. 1214) : incompatibilité entre la protection des petits actionnaires minoritaires et la limitation des OPA aux deux tiers du capital - Exemples de la Grande-Bretagne et de la RFA - Caractère infondé du risque de « dépeçage » des entreprises souligné par le Gouvernement - Rappelle la sécurité des épargnants au temps des agents de change - (p. 1215) : fonds de garantie : s'oppose à la limitation de la garantie et rappelle les pertes de la Compagnie des agents de change sur le marché à terme d'instruments financiers,

MATIF - (p. 1228) : se déclare favorable aux OPA et hostile à l'autocontrôle - **Art. 1<sup>er</sup> (composition de la COB)** (p. 1230) : son amendement n° 30 : accroissement à huit du nombre des membres ; adopté - (p. 1231) : son amendement n° 31 : présence de deux personnalités qualifiées ; adopté - (p. 1232) : son amendement n° 37 : présence d'un commissaire du Gouvernement ; devenu sans objet - Définition de l'économie administrée - Problème de tarification des frais de courtage en bourse - (p. 1234) : ses amendements, n° 32 : suppression de la limite d'âge pour la nomination des membres ; n° 33 : voix prépondérante du président en cas de partage ; et n° 34 : extension à un représentant membre de la COB de la délégation de pouvoirs prévue au profit du président ; adoptés - (p. 1235) : ses amendements, n° 35 : nature des documents visés par la COB ; rejeté, et n° 36 : possibilité pour la COB de siéger soit en formation plénière soit en sections ; adopté - (p. 1236) : impossibilité pratique pour la COB de siéger constamment en formation plénière - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 1237) : son amendement n° 38 : représentation de la COB par un de ses membres, avec voix consultative, au sein du Conseil des bourses de valeurs et du Conseil du marché à terme ; adopté - (p. 1239) : son amendement n° 39 : application du secret professionnel au président, aux membres, aux agents et au commissaire du Gouvernement de la COB ; rejeté - **Art. 5 (mesures conservatoires prises à l'initiative de la COB ; pouvoirs d'injonction et de sanction de la COB)** (p. 1243) : son amendement n° 40 : nouvelle rédaction des dispositions relatives aux pouvoirs d'injonction de la COB ; adopté.

**Suite de la discussion** - (8 juin 1989) - Rapporteur pour avis - **Art. 5 (suite)** (p. 1257) : son amendement n° 41 : suppression des dispositions relatives au pouvoir de sanction pécuniaire de la COB ; retiré au profit des amendements n° 14 à n° 19 sur le même objet de M. Charles Jolibois, rapporteur - (p. 1258) ; alinéa 4 de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance de 1959 portant loi organique relative aux lois de finances : déplore l'absence de prévision du financement des charges nouvelles incombant à la COB - (p. 1260) : sur l'amendement n° 14 de la commission (institution au sein du tribunal de grande instance de Paris d'une chambre des marchés financiers chargée du prononcé des sanctions pécuniaires, statuant sur saisine de la COB), son sous-amendement n° 144 : possibilité pour la chambre des marchés financiers de décider la confiscation des profits réalisés par les personnes morales du fait des agissements de leurs responsables ; rejeté - (p. 1262) : responsabilité pénale des personnes morales - (p. 1264) : principe de la séparation des pouvoirs - **Avant l'art. 7** (p. 1267) : son amendement n° 42 : harmonisation du montant maximum des sanctions pécuniaires prononcées en cas d'infraction aux règlements de la COB avec celui des amendes applicables en matière de délits boursiers ; adopté - **Art. 7 bis (recours contre les décisions de la COB)** (p. 1270) : son amendement n° 43 : compétence du juge judiciaire sur les recours concernant l'agrément des OPCVM ou des gérants de portefeuilles ; adopté - **Art. 8 (faculté offerte à la COB de se porter partie civile ou de déposer des conclusions à l'audience devant les juridictions)** (p. 1272) : ses amendements, n° 44 : élargissement du champ d'application de cet article à l'ensemble des infractions commises à l'occasion d'opérations effectuées sur des marchés dont la COB assure la surveillance ; et n° 45 : possibilité pour la juridiction compétente de prononcer la confiscation des profits illicites tirés d'une infraction relevant du contrôle de la COB, sauf à l'égard d'un détenteur de bonne foi ; adoptés - **Art. 8 bis (mise en oeuvre d'injonctions à la demande de la COB)** (p. 1273) : ses amendements, n° 46 de coordination ; adopté ; et n° 47 ; retiré pour coordination - **Art. 9 (autonomie financière de la COB)** : son amendement n° 48 : communication annuelle par la COB, au Parlement et au Gouvernement, de son budget prévisionnel accompagné d'un rapport financier ; rejeté - (p. 1274) ; problème du financement de la COB - **Avant l'art. 11 bis** (p. 1281) : son amendement n° 50 : convocation, aux fins d'information et d'audition des personnes initiatrices de l'offre, d'une assemblée générale de type nouveau réunissant les porteurs de titres conférant ou pouvant conférer à terme des droits de vote ; retiré puis repris par le Gouvernement - (p. 1283) : remercie le Gouvernement d'avoir repris son amendement - **Art. 11 bis (dispositions**

*applicables aux procédures d'offre publique, de maintien de cours et d'offre de retrait* (p. 1285) : son amendement n° 51 : obligation, pour une personne physique ou morale, venant à détenir plus du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société, de déposer un projet d'offre publique en vue d'acquiescer la totalité des actions et des titres conférant ou pouvant conférer à terme des droits de vote ; fixation d'un prix minimum de l'offre ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 88 de M. Etienne Dailly, rapporteur - **Après l'art. 11 bis** (p. 1286) : son amendement n° 52 : dérogations aux dispositions de l'article 11 bis accordées par le Conseil des bourses de valeurs ; retiré au profit de l'amendement n° 88 précité - **Art. 11 bis (suite)** (p. 1288) : sur l'amendement n° 88 précité, son sous-amendement n° 146 : conditions de dérogation ; retiré après rectification de l'amendement (p. 1290) - Possibilité de dérogation sous réserve d'absence de modification du contrôle de la société - (p. 1293) : problème des actionnaires salariés - **Après l'art. 11 bis** (p. 1293, 1294) : problème de l'application du maintien de cours à l'égard des titres pouvant conférer à terme des droits de vote - (p. 1295) : son amendement n° 53 : dispositions relatives aux offres de retrait ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 91 de la commission - (p. 1296) : son amendement n° 54 : renvoi des conditions d'application au règlement général du Conseil des bourses de valeurs ; retiré - **Avant l'art. 12** : son amendement n° 135 : possibilité pour les salariés, en cas d'OPA tendant à modifier le contrôle d'une société, de présenter une offre concurrente de rachat placée sous le régime du rachat d'une entreprise par ses salariés, RES ; réservé jusqu'à la fin du débat (p. 1300) - (p. 1297 à 1299) : procédure du RES - **Art. 12 (prise en compte de l'action de concert pour le franchissement des seuils ; création d'un nouveau seuil déclaratif ; extension du contenu de l'obligation déclarative en cas de franchissement de seuil)** (p. 1300) : son amendement rédactionnel n° 55 ; retiré - **Art. 13 (modalités de franchissement des seuils ; transmission des pactes d'actionnaires)** (p. 1301) : son amendement de coordination n° 56 ; adopté - (p. 1303) : sur l'amendement n° 95 de la commission (conditions d'assimilation des actions et droits de vote aux titres possédés par le déclarant), son sous-amendement n° 57 ; adopté - Son amendement n° 58 : suppression du « caractère exprès » de l'accord dans la définition de l'action de concert ; adopté - (p. 1304) : son amendement n° 59 : modification de la liste des cas de présomption d'action de concert : cas des sociétés contrôlées par la même ou les mêmes personnes ; retiré au profit de l'amendement n° 97 de la commission (modification de la liste des cas de présomption d'action de concert : cas des sociétés contrôlées par d'autres sociétés et cas des actionnaires publics présents au capital d'une société) - (p. 1306) : son amendement n° 60 : responsabilité solidaire des personnes agissant de concert ; adopté - **Art. 14 (mention obligatoire des détenteurs de plus des deux tiers du capital dans le rapport aux actionnaires)** (p. 1307) : son amendement de coordination n° 61 : prise en compte des droits de vote ; adopté - **Art. 15 (aggravation des sanctions applicables en cas de non-respect des obligations déclaratives afférentes aux franchissements de seuils)** (p. 1308) : son amendement n° 62 : limitation de l'application des dispositions de cet article aux actionnaires de mauvaise foi ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 100 de la commission - Son amendement n° 63 ; retiré (satisfait par l'amendement de coordination n° 93 de la commission) - **Après l'art. 15** (p. 1309, 1310) : accepte l'amendement n° 142 de la commission (suppression de l'autocontrôle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1990) - **Avant l'art. 16** (p. 1312) : son amendement n° 64 : modification de la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication : fixation à un tiers du capital ou des droits de vote du seuil maximum de participation d'une personne physique ou morale dans une société de télévision cotée en bourse ; adopté (p. 1317) - Paralysie des sociétés françaises de télévision privée face à la concentration européenne dans ce secteur - Différence de régime juridique entre les sociétés de télévision par voie hertzienne et celles par satellite - (p. 1314) : problème d'intérêt général et de défense de l'identité nationale - (p. 1315, 1316) : situations de TFI et Canal plus.

**Suite de la discussion** - (9 juin 1989) - Rapporteur pour avis - **Art. 17 (modalités d'exercice de la profession de gérant de portefeuille)** (p. 1355) : son amendement n° 65 : extension aux sociétés en commandite par actions de la faculté d'obtenir l'agrément de la COB pour exercer la profession de gérant de portefeuille ; adopté - (p. 1356) : statuts comparés de la société anonyme et de la société en commandite par actions - (p. 1358) : s'oppose à, puis accepte l'amendement n° 102 de M. Etienne Dailly, rapporteur (possibilité pour les gérants de portefeuille de souscrire une assurance destinée à couvrir leur responsabilité financière) - Son amendement n° 66 : fixation des conditions d'obtention de l'agrément des gérants de portefeuille par un règlement de la COB ; adopté - (p. 1359) : son amendement n° 67 : régime des sanctions disciplinaires, prononcées par la COB, applicables aux gérants de portefeuille ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 106 de la commission - **Art. 20 (abrogation de la loi du 21 décembre 1972 relative aux remisiers et gérants de portefeuille)** (p. 1363) : ses amendements, n° 68 : maintien en application de la loi de 1972 pour les personnes dont la demande d'agrément n'aura pas encore fait l'objet d'une décision de la COB à la date du 31 mars 1990 ; adopté ; et n° 69 : cessation des activités des personnes physiques et dissolution des personnes morales n'ayant pas fait l'objet d'un agrément de la COB à la date du 31 mars 1990 ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 108 de la commission - **Art. 21 A (autonomie financière du Conseil du marché à terme)** (p. 1364) : son amendement n° 70 : affirmation de la personnalité morale du Conseil du marché à terme ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 109 de la commission - **Avant l'art. 23** (p. 1367) : son amendement n° 71 : compétence du juge judiciaire pour connaître des recours dirigés contre les sanctions disciplinaires prononcées par le Conseil du marché à terme ou le Conseil des bourses de valeurs ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 111 de la commission - **Art. 24 bis (limites d'intervention du fonds de garantie de la Société des bourses françaises)** (p. 1369) : son amendement de suppression n° 72 ; adopté - (p. 1370) : souhaite préserver la sécurité du marché financier - Rappelle la faillite de la *Continental Illinois* aux Etats-Unis - **Après l'art. 24 bis** (p. 1373) : ses amendements, n° 73 : cotisations des sociétés de bourse au profit du fonds de garantie ; et n° 74 : responsabilité solidaire, sur leurs biens, des dirigeants et des actionnaires prépondérants des sociétés de bourse ; retirés - (p. 1374) : accepte l'amendement n° 145 du Gouvernement (ouverture du capital de la Société des bourses françaises à des actionnaires autres que des sociétés de bourse) - (p. 1375) : ses amendements n° 75 et n° 76, relatifs à l'amélioration des capacités d'investigation de la Commission bancaire et de la Société des bourses françaises ; retirés - Souhaite délier les commissaires aux comptes du secret professionnel à l'égard des agents de la Commission bancaire et de la Société des bourses françaises - **Art. 25 (conseil de discipline des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM)** (p. 1376) : son amendement n° 77 : référence aux fonds communs de créances ; adopté - (p. 1377) : son amendement de coordination n° 78 ; adopté - (p. 1378) : son amendement n° 79 : modification de la composition du conseil de discipline : remplacement du conseiller d'Etat par un conseiller à la Cour de cassation, présence d'un représentant du Conseil du marché à terme ; voix prépondérante du président en cas de partage ; soumission des membres au secret professionnel ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 115 de la commission - (p. 1379) : son amendement n° 80 : compétence du juge judiciaire sur le contentieux des décisions du conseil de discipline ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 118 de la commission - Son amendement n° 81 : absence de répercussion des sanctions pécuniaires prononcées par le conseil de discipline sur le montant du bénéfice distribuable des OPCVM ; adopté - **Après l'art. 25** (p. 1380) : son amendement de coordination n° 82 ; réservé jusqu'à la fin du débat - **Art. 25 bis (possibilité de constitution d'OPCVM de capitalisation)** (p. 1381) : son amendement n° 83 : date d'entrée en vigueur des dispositions de cet article ; adopté - (p. 1382) : se réjouit de la création de SICAV de capitalisation dans la perspective de la libre circulation des capitaux en Europe à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1990 - **Après l'art. 28** (p. 1386) : s'oppose à l'amendement n° 131 de M. Robert Vizet (modification de l'imposition des plus-

values boursières) - (p. 1387) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet n° 132 (suppression de l'avis fiscal) et n° 133 (modification de l'impôt de bourse) - Avant l'art. 12 (suite) (p. 1390) : son amendement n° 135 : possibilité pour les salariés, en cas d'OPA tendant à modifier le contrôle d'une société, de présenter une offre concurrente de rachat placée sous le régime du rachat d'une entreprise par ses salariés, RES ; adopté (précédemment réservé le 8 juin 1989 p. 1300) - Après l'art. 25 (suite) (p. 1392) : son amendement n° 82 : élargissement au conseil de discipline des OPCVM et des fonds communs de créances du secret partagé prévu à l'article 21 de la loi du 22 janvier 1988 ; adopté (précédemment réservé p. 1381) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1392, 1393) : intervient au nom du groupe du RPR - Nécessité de ce texte - Constate l'accord des commissions des finances et des lois du Sénat sur l'essentiel - Problème du financement de la COB - Vote par le groupe du RPR de ce projet de loi modifié par le Sénat.

**Nouvelle lecture [n° 418 (88-89)]** - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2306) : inconstitutionnalité du texte voté par l'Assemblée nationale - Méconnaissance du principe de la séparation des pouvoirs par l'attribution de pouvoirs juridictionnels à la Commission des opérations de bourse, COB - Décision du Conseil constitutionnel du 17 janvier 1989 - Pouvoirs de la *Securities and Exchange Commission*, SEC, américaine - Délégation au Conseil des bourses de valeurs de la réglementation des offres publiques d'achat, OPA ; atteinte au droit de propriété des petits actionnaires - Mise en cause de la sécurité du marché financier par la suppression de la garantie illimitée accordée aux déposants par les sociétés de bourse - Art. 8 (p. 2314) : problème de la confiscation des profits illicites - Art. 11 bis (p. 2316) : se déclare favorable à l'amendement n° 26 de M. Etienne Dailly, rapporteur (rétablissement des dispositions adoptées en première lecture par le Sénat) - Art. 11 quinquies (*offre publique et rachat d'une entreprise par ses salariés, RES*) (p. 2319) : regrette la suppression de cet article par l'Assemblée nationale - Art. 15 bis (*suppression de l'autocontrôle*) (p. 2325) : se déclare favorable à l'amendement n° 35 de la commission (application des dispositions de cet article à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1992 ; institution d'une période transitoire entre 1990 et 1992) - Art. 15 ter (*relèvement du seuil maximum de participation d'une personne physique ou morale dans une société de télévision cotée en bourse*) (p. 2325, 2326) : rappelle la situation anormale, et dangereuse vis-à-vis de la concurrence internationale, des sociétés audiovisuelles cotées - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2332) : vote de ce texte par le groupe du RPR.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - Art. 10 (*allègement de la fiscalité sur l'épargne*) (p. 3673) : son amendement n° I-165, soutenu par M. Philippe François : régime fiscal des comptes spéciaux sur livrets ; retiré.

*Deuxième partie :*

**Culture et communication - Culture** - (8 décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4594, 4595) : rappelle que l'objectif du budget de la culture est de disposer de 1 % du budget général - Estime nécessaire de faire la distinction entre trois grandes actions : le patrimoine monumental et écrit, les grands travaux et les subventions - Rappelle que le Gouvernement de M. Jacques Chirac a eu le mérite de faire voter la loi du 5 janvier 1988 - Elévation de cinquante à soixante du nombre d'architectes des monuments de France - Lancement du projet relatif à la Grande Bibliothèque de France - Contesté les choix esthétiques du Gouvernement - Se déclare favorable à la rénovation du musée du Louvre et plus réservé sur l'Opéra de la Bastille, et surtout sur la Grande Bibliothèque - S'interroge sur son avenir, le choix retenu pour la conservation et la consultation des ouvrages, ainsi que sur son coût global - (p. 4596) : rappelle que le maire de Paris a offert au Gouvernement, à titre de don pur et simple, sept hectares dans la zone de Tolbiac - Signale que la Cour des comptes a relevé de nombreux errements en ce qui concerne le site de la Villette dans son rapport de 1988 - Souhaite connaître quelles mesures le Gouvernement

compte prendre pour procéder aux corrections nécessaires - Rappelle que l'accès du Centre Pompidou est gratuit - Se demande dans quelle proportion le public doit payer - Rend hommage à Mme Ahrweiler face aux incidents graves qui se sont produits récemment - Constate un doublement des crédits pour les musées nationaux de province - S'inquiète de l'avenir du Palais Garnier fermé depuis le 31 mai - Rappelle que les amateurs d'art lyrique ne peuvent disposer dans la capitale que du théâtre du Chatelet largement subventionné par la ville - Rappelle que la ville de Paris est le bien commun des Français et que les Parisiens paient plus pour leur culture que la moyenne des Français pour le budget - Souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'utilisation de l'Opéra de Paris - Dénonce la poursuite du déclin du théâtre - (p. 4597) : rappelle que Molière était à l'origine un directeur de théâtre - Nécessité d'aller à la rencontre du goût du public - Augmentation des subventions allouées au théâtre - Constate que la Comédie française est le parent pauvre, la subvention suivant tout juste la hausse des prix - Nécessité de modifier les modalités d'attribution des subventions qui doivent contribuer à abaisser le prix d'accès à la culture - Signale que la commission des finances déposera un amendement tendant à réduire de moitié l'augmentation de la subvention allouée aux compagnies théâtrales, aux maisons de la culture, et aux centres d'activités culturelles, afin d'obtenir des précisions de la part du Gouvernement - Estime que l'aide sélective au cinéma empreinte de favoritisme doit être remplacée par une aide proportionnelle aux efforts réalisés par les producteurs et les réalisateurs qui prennent en compte le goût des spectateurs - Dénonce la longue liste des films ayant reçu des avances sur recettes sans les avoir jamais remboursées - Au nom de la majorité de la commission des finances, sous réserve de l'adoption des amendements présentés, se déclare favorable à l'adoption des crédits de la culture pour 1990 - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4610) : son amendement n° II-28 : réduction des crédits du Titre III : subvention de fonctionnement de l'Opéra de Paris ; adopté.

**BOURGOING (Philippe de)**, sénateur du Calvados (UREI).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission des lois (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 120 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne [n° 128 (89-90)] (13 décembre 1989) - **Transports**.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions** [n° 302 (88-89)] - (14 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1535) : se déclare favorable à l'introduction du permis à points - Complexité de certaines décisions de l'autorité administrative - (p. 1536) : rappelle sa tentative, le 18 juin 1975, de faire adopter par le Sénat un amendement tendant à instituer le permis à points - Note quelques différences entre cet amendement et le projet en examen - Interroge le Gouvernement sur les modalités envisagées pour faire repasser le permis de conduire aux conducteurs sanctionnés - Propose que le permis à points soit géré par l'autorité judiciaire - Cas des conducteurs qui conduisent sous le coup d'une suspension de permis de conduire ; mise en fourrière des véhi-

cules concernés proposée par le comité des usagers - Votera ce projet de loi, véritable priorité nationale.

- **Procès-verbal** - (15 juin 1989) (p. 1569) : conteste l'organisation des débats sur le projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière.

- **Projet de loi relatif au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne** [n° 120 (89-90)] - (18 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5106) : traduction dans ce projet de loi de certaines dispositions contenues dans le protocole d'accord conclu le 4 octobre 1988 entre le ministre des transports et les organisations représentatives des personnels de contrôle de la navigation aérienne - Fusion, dans un corps unique des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, des personnels des corps des officiers contrôleurs et des officiers contrôleurs en chef de la circulation aérienne ; application à ce nouveau corps de règles dérogatoires au statut général de la fonction publique - Organisation actuelle du service public de la navigation aérienne : personnels de commandement ; personnels de contrôle technique - Mission essentielle des officiers du contrôle aérien, dits « aiguilleurs du ciel » - Reconnaissance par la loi du 31 décembre 1984 du droit de grève aux contrôleurs aériens, sous réserve du respect du principe de la continuité du service public ; obligation de service minimum - Création par la loi du 18 décembre 1987 du corps des officiers contrôleurs en chef, à la suite d'importants mouvements de grève - Prise en compte par le texte en projet de la haute qualification des aiguilleurs du ciel ; classement du nouveau corps en catégorie A de la fonction publique - (p. 5107) : problème non résolu des revendications des électroniciens de la sécurité aérienne - Souhaite une application rapide de l'ensemble des dispositions du protocole d'accord du 4 octobre 1988 - Conditions de l'exercice du droit de grève par les personnels du nouveau corps d'ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne : application de la loi du 31 décembre 1984 - Avis favorable de la commission des lois sur ce texte - **Art. 1<sup>er</sup>** (création d'un corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne) (p. 5112) : accepte l'amendement n° 1 de M. Lucien Lanier (substitution au corps des ingénieurs d'un corps des officiers du contrôle de la navigation aérienne).

**BOUSCH (Jean-Eric)**, sénateur de la Moselle (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4227) : avenir des Houillères de Lorraine.

**BOUVIER (Raymond)**, sénateur de la Haute-Savoie (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du Conseil national de la montagne.

Membre suppléant du Comité des finances locales ; est nommé de nouveau membre suppléant de ce comité (JO Lois et décrets du 26 juin 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (8 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier (13 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (15 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (16 juin 1989).

#### DÉPÔTS

- **Avis**, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 370 (88-89)] relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 11 (89-90)] (13 octobre 1989) - **Entreprises**.

*Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des lois, à la suite d'une mission effectuée en Tchécoslovaquie, en Hongrie et Pologne du 11 au 24 septembre 1989, pour y étudier l'évolution institutionnelle au niveau national et local [n° 21 (89-90)] (18 octobre 1989) - **Europe**.

#### QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 117 (JO Débats du 5 octobre 1989) (p. 2444) - Ministère : Intérieur - **Répartition de la dotation globale de fonctionnement** - (Réponse : JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3458) - **Dotation globale de fonctionnement (DGF)**.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion** [n° 332 (88-89)] - (13 juin 1989) - **Art. 14** (coordination des réunions des comités d'établissement et du comité central d'entreprise en cas de recours à un expert comptable) (p. 1501) : soutient l'amendement n° 35 de M. Xavier de Villepin (niveau d'intervention du comité central d'entreprise) - **Art. 18** (contentieux du licenciement : doute au bénéfice du salarié) (p. 1504) : soutient l'amendement de suppression n° 36 de M. Xavier de Villepin.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles - Nouvelle lecture** [n° 388 (88-89)] - (20 juin 1989) - En remplacement de M. Marcel Rudloff, rapporteur - **Discussion générale** (p. 1666) : échec de la CMP - Dispositions restant en discussion - Accord sur la suppression par l'Assemblée nationale de l'article 1<sup>er</sup> bis relatif au plan d'occupation des sols, POS, et au plan de sauvegarde et de mise en valeur de Strasbourg - Propose le vote de ce projet de loi sous réserve de l'adoption des amendements de la commission - **Art. 5** (dispositif de sortie d'une commune d'un syndicat d'agglomération nouvelle, SAN, après achèvement) (p. 1667) : soutient l'amendement de suppression n° 4 de M. Marcel Rudloff, rapporteur ; adopté - **Art. 5 bis** (répartition des compétences en matière d'urbanisme, d'investissement et d'autorisation d'utilisation du sol entre le président du SAN et le maire) : soutient l'amendement de la commission n° 5 : rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale ; adopté - **Art. 6** (administration du SAN par un comité composé de membres élus en leur sein par les conseils municipaux des communes membres) (p. 1668) : soutient



l'amendement n° 6 de la commission : rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale ; adopté - **Art. 7 (procédure d'admission d'une commune dans un SAN)** : soutient l'amendement n° 7 de la commission : rétablissement du texte voté par le Sénat en deuxième lecture relatif aux règles de majorité ; adopté - **Après l'art. 8 (p. 1669)** : s'oppose aux amendements de M. Jean-Luc Bécart, n° 1, n° 2 et n° 3 (modification de la procédure dite « d'extrême urgence » prévue par l'article L. 15-9 du code de l'expropriation) - Construction du TGV Nord.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-89)]** - Suite de la discussion - (25 octobre 1989) - **Après l'art. 4 (p. 2724)** : soutient l'amendement n° 60 de M. Jean Huchon (fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions de remboursement des aides directes à la création d'entreprise accordées par les régions, les départements et les communes).

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 370 (88-89)]** - (26 octobre 1989) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale (p. 2765, 2766)** : insuffisance des dispositions relatives à la transmission des entreprises - Approuve le dispositif en faveur du conjoint survivant ayant travaillé dans l'entreprise sans être salarié ou associé - Dispositions donnant lieu à des amendements de la commission : information précontractuelle du partenaire franchisé ; crédit-bail ; baux commerciaux ; protection des commerçants et artisans contre le démarchage sur leur lieu de travail ; allègement des obligations comptables - Sous réserve de l'adoption de ces amendements, avis favorable à l'adoption de ce projet de loi - **Art. 3 (opérations de crédit-bail sur le droit au renouvellement d'un bail) (p. 2779)** : son amendement n° 1 : suppression de l'obligation de transférer le droit au renouvellement au crédit-bailleur lorsque l'opération porte sur ce droit ; devenu sans objet - **Art. 7 (résiliation du bail commercial) (p. 2783)** : son amendement n° 2 : conditions d'extension de la procédure spéciale de l'article 25 du décret de 1953 au cas de défaut de paiement des charges ; réservé ainsi que l'ensemble de l'article - **Art. 7 (suite) (p. 2786)** : son amendement n° 2 ; retiré - **Art. 11 (protection des commerçants et artisans contre le démarchage sur leur lieu de travail) (p. 2790, 2791)** : son amendement de suppression n° 4 ; retiré - **Art. 16 (allègement des obligations comptables : possibilité de n'enregistrer les comptes qu'à la clôture de l'exercice pour les commerçants dont le chiffre d'affaires n'excède pas un montant fixé par décret) (p. 2797)** : son amendement de suppression n° 5 ; rejeté - Importance des livres de compte dans le droit de la preuve en matière commerciale - Droit de la faillite ; régime de la période suspecte - Utilité de l'annexe - Absence d'intérêt de la disposition proposée, notamment pour les adhérents aux centres de gestion agréés - (p. 2799) : intervient sur l'amendement n° 66 du Gouvernement (fixation du seuil de chiffre d'affaires par référence au seuil fixé par la loi de finances pour la détermination du régime réel simplifié).

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture [n° 456 (88-89)]** - (2 novembre 1989) - **Discussion générale (p. 2901, 2902)** : politique de contrôle des structures ; attachement des représentants de la profession agricole à l'autonomie de la commission départementale des structures agricoles - Réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles : nécessité d'aménager une période transitoire et d'éviter les hausses brutales de cotisations - Importance de la pluriactivité agricole en termes d'aménagement du territoire, particulièrement en zone de montagne - Définition de la pluriactivité et référence à la notion d'activité principale - Situation des personnes exerçant simultanément une activité non salariée agricole et une activité salariée agricole - **Art. 18 (missions des SAFER) (p. 2921)** : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 115 de M. Louis de Catuelan.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

Intérieur - (5 décembre 1989) (p. 4413) : obligation pour les élus locaux de disposer des moyens correspondant à leurs nouvelles responsabilités, pour réussir la décentralisation - S'élève contre les transferts de charges indues qui accablent les collectivités locales - Constate que les ressources transférées à l'origine sont sans rapport avec les charges également transférées - Rappelle le problème de la dotation des collèges et du transfert d'une partie de la voirie nationale - Signale que la dotation globale de décentralisation, DGD, subira en 1990 les effets néfastes de la modification du mode d'indexation de la DGF - Souhaite une réforme de la fiscalité directe locale et une révision des valeurs locatives - Constate que la taxe professionnelle entraîne des distorsions de concurrence - Estime que les taxes foncières sont de plus en plus insupportables, notamment pour les exploitants agricoles - Constate que la DGE se révèle d'une application délicate et peu satisfaisante - Souligne l'inquiétude des maires de France quant à l'indexation sur l'indice des prix de la DGF prévue par l'article 31 du projet de loi de finances qui aboutit à priver les collectivités territoriales de six milliards de francs - (p. 4414) : constate que dans le partage de la TVA depuis 1979 l'Etat a été largement gagnant en raison des variations du taux de la TVA et de la non répercussion de l'accroissement de ces taux sur le niveau de la DGF perçue par les collectivités territoriales - Problème du doublement des cotisations versées par les collectivités territoriales à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL - Rappelle que les élus des collectivités territoriales souhaitent la mise en chantier du statut des élus locaux - Défavorable à l'introduction de la représentation proportionnelle dans les élections cantonales qui se traduirait par l'absence de représentants de nombreux cantons ruraux au sein des conseils généraux - Constate que la décentralisation a été bien accueillie mais qu'elle impliquait des moyens suffisants - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare très réservé à l'égard de ce projet de budget qui priverait les communes et les départements de six milliards de francs en 1990 - **Examen des crédits - Etat B (p. 4423)** : son amendement n° II-34 : réduction des crédits du titre IV ; retiré - Attire l'attention du Gouvernement sur la situation financière préoccupante et même dramatique de plusieurs stations de sports d'hiver des Alpes, de Savoie et de Haute-Savoie, en raison d'un enneigement inexistant ou insuffisant - (p. 4424) : souhaite l'application de l'article L. 235-5 du code des communes qui prévoit des aides exceptionnelles dans des situations exceptionnelles.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 157 (89-90)]** - (20 décembre 1989) - **Discussion générale (p. 5279)** : problème posé aux chefs d'entreprise de la zone frontalière de Haute-Savoie par le nombre de salariés qui, attirés par les salaires plus importants, partent travailler en Suisse, après formation assumée en partie par leur entreprise.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 158 (89-90)]** - (20 décembre 1989) - **Discussion générale (p. 5287)** : regrette que ne figurent pas dans ce projet de loi des dispositions tendant à limiter l'action des instituts de sondage pendant les périodes électorales.

**BOYER (André)**, sénateur du Lot (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) (*JO Lois et décrets* du 21 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Union soviétique du 19 au 26 juillet 1989 [n° 132 (89-90)] (13 décembre 1989) - URSS.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - Art. 7 (*rémunération de la famille accueillante*) (p. 301) : soutient l'amendement n° 13 de M. Stéphane Bonduel (extension des dispositions de cet article aux bénéficiaires de l'aide sociale).

**BOYER (Eugène)**, sénateur de la Haute-Garonne (S).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - Discussion générale (p. 285) : se déclare favorable aux mesures proposées, véritable alternative à l'accueil des personnes âgées dans des établissements spécialisés - Garanties offertes tant aux familles d'accueil qu'aux personnes hébergées - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet.

**BOYER (Jean)**, sénateur de l'Isère (UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 281 (88-89)] - (21 juin 1989) - Discussion générale (p. 1750) : à l'approche de l'échéance européenne, aménagement urgent de la politique de contrôle des structures agricoles - Nécessité de donner à l'agriculture les instruments et les moyens suffisants pour faciliter la restructuration des exploitations - Aménagement rural des zones défavorisées - Prise en compte des situations et des contraintes spécifiques de chaque région - Souhaite la fixation par les départements de leur propre seuil de contrôle en matière d'agrandissement et de démembrement - Nécessité de donner à la commission des structures les moyens de remplir ses missions ; amélioration des règles de procédure et renforcement du régime des sanctions - Rénovation du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA - Possibilité pour les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, de remplir leurs nouvelles missions si leur sont accordés réellement les moyens financiers de leur politique - Difficultés actuelles de la SAFER Rhône-Alpes - Réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles -

Inquiétude des organisations agricoles au sujet des mesures proposées - Espère l'adoption des amendements proposés par la commission des affaires économiques, de nature à répondre aux souhaits de cette profession.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

#### Deuxième partie :

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4026) : résultats de l'année 1989 ; hausse du revenu brut agricole moyen par exploitation ; excédent de la balance agro-alimentaire - Faible progression de ce projet de budget - Formation ; rajeunissement de la population agricole mis en évidence par le recensement général de l'agriculture - Inégalité de traitement entre l'enseignement agricole privé et l'enseignement agricole public - (p. 4027) : insuffisance des crédits destinés à la formation continue des agricultrices - Stages « actives agricoles » mis en place dans le département de l'Isère - Financement inégalitaire des maisons familiales rurales - Aménagement rural - Risque de désertification - Demande le bilan de l'application du dispositif adopté par la CEE en avril 1988 pour inciter les exploitants agricoles à retirer des terres arables de la production - Propositions en matière d'aménagement du territoire rural : analyse par la DATAR des zones rurales fragiles ; crédits du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR ; maintien des services publics ; développement de la pluriactivité et des activités complémentaires ; coordination interministérielle - Sécheresse ; fonds de garantie des calamités agricoles ; vote par le Sénat d'un amendement relevant la redevance au profit du fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE.

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4233) : insuffisance des moyens accordés à l'aménagement du territoire - Aménagement rural - Nécessaire encouragement à la pluriactivité - Malgré le faible développement du tourisme rural, part importante de ce dernier dans l'excédent de la balance commerciale du tourisme - Rôle de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, dans l'analyse des zones rurales fragiles préalable à l'orientation adéquate des crédits - Regrette la diminution des crédits du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Demande une politique de maintien des services publics en zone rurale - Aggravation des déséquilibres entre les collectivités locales par la décentralisation - Coopération intercommunale ; bilan de l'action du premier district rural de France créé en 1961 dans le département de l'Isère - Proposition de M. Bernard Barbier, dans le rapport du groupe de travail sur la coopération intercommunale, sur la fixation du taux d'imposition de la taxe professionnelle par le syndicat maître d'ouvrage dans le cas des zones d'activité intercommunale - (p. 4234) : reconversion économique du plateau matheysin, liée à la décision de fermeture de la mine de La Mure dans l'Isère - Demande la poursuite de l'exploitation du gisement - Incertitude sur les conditions du partenariat proposé.

**BOYER (Louis)**, sénateur du Loiret (UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) ; est nommé de nouveau membre titulaire de cet office (*JO Lois et décrets* du 21 octobre 1989).

Membre titulaire du conseil d'administration de l'établissement public d'hospitalisation de Fresnes.

Membre titulaire de la commission des comptes de la sécurité sociale.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion (13 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (18 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Santé et action sociale - [n° 63 (89-90) tome 2] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

##### Deuxième partie :

**Solidarité, santé et protection sociale** - (4 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (santé et action sociale) (p. 4339) : évolution de ce budget - Action sanitaire - Crédits affectés aux actions de protection et de prévention - Contrôle sanitaire de l'environnement - Lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme, la toxicomanie et le SIDA - Financement du Fonds de solidarité au profit des hémophiles contaminés par le virus du SIDA - (p. 4340) : progression des crédits pour les services de santé des territoires d'outre-mer - Actions d'évaluation des soins - Modicité des crédits affectés à la formation des professionnels du secteur médical et paramédical - Stagnation des crédits prévus pour la pharmacie alors que l'industrie pharmaceutique française doit consolider sa position face à la concurrence internationale - Souhaiterait une protection renforcée de la recherche effectuée dans les laboratoires - Diminution des crédits pour l'équipement sanitaire - Absence de solutions aux problèmes actuels de l'hôpital - Pénurie de certaines catégories de personnels hospitaliers - Bilan de la mise en oeuvre du revenu minimum d'insertion, RMI - Actions en faveur des handicapés ; approuve le plan pluriannuel de réforme des ressources dispensées aux handicapés adultes et de création de places dans les centres d'aide par le travail, CAT, et les ateliers protégés - Contrat d'épargne-handicap - Absence d'innovations en matière de politique familiale - Insuffisance des mesures envisagées en faveur des personnes âgées - Au nom de la commission des affaires sociales, s'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de budget.

- *Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé* - *Nouvelle lecture* [n° 151 (89-90)] - (18 décembre 1989) - *Discussion générale* (p. 5170) : regrette le dépôt tardif à l'Assemblée nationale d'un amendement du Gouvernement modifiant le régime conventionnel de l'assurance maladie - Se déclare opposé à l'adoption de ce texte.

**BOYER-ANDRIVET (Jacques)**, sénateur de la Gironde (NI puis rattaché administrativement au groupe UC).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, tendant à instituer le vote préférentiel pour les élections sénatoriales dans les départements où ces

élections ont lieu à la représentation proportionnelle [n° 478 (88-89)] (25 août 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - Elections et référendums.

**BRACONNIER (Jacques)**, sénateur de l'Aisne (RPR).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO* Lois et décrets du 14 octobre 1989) ; puis nommé de nouveau vice-président (*JO* Lois et décrets du 26 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) (24 mai 1989).

#### DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Routes et voies navigables - [n° 61 (89-90) tome 12] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

##### Deuxième partie :

**Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs** - (7 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (routes et voies navigables) (p. 4561, 4562) : budget des routes - Projet ambitieux de création d'infrastructures - Juge insuffisant le financement des mises en chantier d'autoroutes ; incertitude sur les tracés autoroutiers retenus ; région parisienne ; tracé Tours-Vierzon ; tronçon Amiens-Saint-Quentin de l'autoroute A 29 - Insuffisance du programme d'entretien du réseau existant - Sécurité routière : mauvais résultats de l'année 1988-1989 - Permis à points ; regrette la lenteur de l'informatisation préalable du fichier des permis de conduire - Contrôle technique des véhicules - (p. 4563) : recul du budget des voies navigables - Inacceptable dégradation du réseau - Comparaison avec les investissements réalisés par d'autres pays de la CEE : exemple de la liaison Rhin-Main-Danube - Absence de volonté politique française ; question sur l'avenir de la liaison Rhin-Rhône - Plan de déchirage de la cale européenne adopté à Bruxelles - Avis de la commission défavorable à ce projet de budget, ainsi qu'à celui des routes.

**BRANTUS (Pierre)**, sénateur du Jura (UC).

Décédé le 17 septembre 1989 (*JO* Lois et décrets du 19 septembre 1989) - Eloge funèbre le 24 octobre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Membre titulaire du Haut Conseil du secteur public jusqu'au 16 mai 1989.

**BRAUN (Théo)**, *ministre-délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées* (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. François Delga : *Personnes âgées (Etablissements pour personnes âgées dépendantes)* (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1782).

## INTERVENTIONS

- **S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de M. Modeste Legouez**, sénateur de l'Eure (19 avril 1989) (p. 276, 277).

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 277) : accueil familial des personnes âgées ou handicapées adultes s'effectuant actuellement en dehors de tout cadre juridique - Problèmes posés par l'absence de réglementation, notamment pour les personnes ne relevant pas de l'aide sociale - Statut des familles d'accueil - Familles naturelles exclues du champ d'application de ce projet - Procédure d'agrément confiée au président du conseil général - Contrat d'accueil familial - Dispositions relatives aux assurances, aux successions et aux libéralités - Protection sociale des personnes accueillantes - Droit à l'aide personnalisée au logement - Sanctions pénales applicables, après mise en demeure, en cas de non-respect des dispositions du présent projet - (p. 278) : demande au Sénat d'adopter ce projet de loi positif tant pour les personnes âgées et handicapées adultes que pour les familles d'accueil - (p. 290) : projet largement inspiré des expériences déjà menées dans plusieurs départements - Nombre maximum de personnes accueillies au sein d'une famille - Compétences des présidents des conseils généraux - Distinction entre famille d'accueil et famille naturelle - (p. 291) : étudiera prochainement des dispositions permettant de faciliter l'exercice de la solidarité familiale - Possibilité pour le président du conseil général de déléguer tout ou partie de ses missions en matière de contrôle et de suivi des familles d'accueil - Extension des dispositions de ce projet aux bénéficiaires de l'aide sociale - Possibilité pour la personne hébergée de bénéficier de l'allocation logement à caractère social - S'oppose à toute réduction des sanctions pénales prévues à l'encontre des familles d'accueil qui poursuivent l'hébergement d'une personne âgée ou handicapée, après retrait ou refus d'agrément - Application plus aisée de ce projet en milieu rural qu'en milieu urbain - Volonté du Gouvernement d'apporter des solutions concrètes et précises aux problèmes de la vieillesse ; envisage une large consultation des élus locaux, des responsables des associations et des organismes de sécurité sociale - **Art. 1<sup>er</sup> (agrément des familles d'accueil)** (p. 292) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 20 de M. Franck Sérusclat (limitation à deux du nombre de personnes âgées ou handicapées adultes accueillies dans une famille, sauf dérogation) - (p. 293) : son amendement n° 29 : possibilité pour le président du conseil général de déléguer à une institution sociale l'instruction des demandes d'agrément ; adopté - **Art. 3 (pouvoirs du préfet en matière de retrait de l'agrément)** (p. 294) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean Madelain, rapporteur (intervention du préfet à la demande du président du conseil général ou après information de ce dernier) - (p. 295) : accepte l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission - **Art. 4 (contrat d'accueil familial)** (p. 296) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (procédure contractuelle étendue aux bénéficiaires de l'aide sociale) - (p. 297) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Hector Viron (contrat d'accueil relevant des dispositions du code du travail) - (p. 298) : demande le retrait de l'amendement n° 23 de M. Franck Sérusclat (durée de la période d'essai limitée à un mois) et accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission - **Art. 5 (obligation pour les contractants de souscrire une assurance responsabilité civile)** (p. 299) : son

amendement n° 33 : retrait de l'agrément en cas de défaut d'assurance des contractants ; rejeté - (p. 300) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Franck Sérusclat (nullité de plein droit du contrat en cas de défaut d'assurance de l'une des parties) - **Art. 7 (rémunération de la famille accueillante)** (p. 301) : sur l'amendement n° 25 de M. Franck Sérusclat (indemnité représentative des frais d'entretien et rémunération journalière majorée pour sujétions particulières fixées par décret ; retrait de l'agrément en cas de loyer manifestement abusif), son sous-amendement n° 34 : modalités de fixation du minimum et du maximum de la rémunération journalière ; adopté - (p. 302) : accepte les amendements de la commission, n° 6 (fixation par décret de l'indemnité représentative des frais d'entretien) et n° 7 (notion de minimum garanti fixée par référence à l'article L. 141-8 du code du travail) ainsi que les amendements identiques n° 8 de la commission, n° 13 de M. Stéphane Bonduel et n° 26 de M. Jean Chérioux (extension des dispositions de cet article aux bénéficiaires de l'aide sociale) - S'oppose à l'amendement n° 17 de M. Hector Viron (retrait de l'agrément par le président du conseil général lorsque le loyer atteint un montant abusif) - **Art. 8 (dispositions relatives à la protection sociale des personnes accueillantes)** (p. 303) : accepte les amendements de la commission, n° 31, d'ordre rédactionnel et n° 9 (maintien de l'allocation de logement social en faveur des personnes hébergées) - **Art. 9 (dispositions relatives aux logements sociaux)** (p. 304) : accepte les amendements de la commission, n° 32, d'ordre rédactionnel et n° 10 (sous-location autorisée dans le secteur HLM, sous réserve de l'accord écrit de l'organisme bailleur) - **Art. 13 (sanctions pénales)** : s'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (sanctions pénales limitées à une amende de 500 à 20 000 F) - **Après l'art. 13** (p. 305) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Hector Viron (dépôt annuel d'un rapport devant le Parlement sur les conditions d'accueil par les particuliers des personnes âgées ou handicapées adultes).

**Deuxième lecture** [n° 303 (88-89)] - (12 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1405) : extension du projet de loi aux bénéficiaires de l'aide sociale - Ediction par l'Assemblée nationale de règles spécifiques pour l'accueil des personnes handicapées adultes - Préservation par les deux assemblées des trois objectifs de ce projet de loi : combler un vide juridique, faciliter ce nouveau mode d'accueil des personnes âgées et handicapées adultes, assurer une réelle adéquation entre les besoins et les services offerts - (p. 1408) : texte issu d'une large concertation avec les organisations et associations concernées - Respect de la décentralisation - **Art. 1<sup>er</sup> (agrément des familles)** (p. 1409) : accepte les amendements de M. Jean Madelain, rapporteur, n° 1 (suppression de la référence au suivi social et médico-social dans les conditions de l'agrément) et n° 2, d'ordre rédactionnel - **Art. 4 (contrat d'accueil familial)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission - (p. 1410) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de la commission (conditions de retrait de l'agrément) - **Avant l'art. 8** (p. 1412) : accepte l'amendement n° 8 de la commission (rémunération de la famille d'accueil), et sur cet amendement - **Art. 7 (précédemment réservé) (rémunération de la famille d'accueil d'une personne âgée)** : accepte l'amendement de suppression pour coordination n° 5 de la commission - **Art. 8 (dispositions relatives à la protection sociale des personnes agréées et des personnes accueillies)** (p. 1413) : accepte les amendements rédactionnels n° 9, n° 10 et n° 11 de la commission - **Art. 9 (dispositions relatives aux logements sociaux)** : accepte les amendements de la commission, n° 12 de précision et n° 13 d'ordre rédactionnel - **Art. 10 (droit à l'aide personnalisée au logement)** (p. 1414) : accepte l'amendement rédactionnel n° 14 de la commission - **Art. 10 ter (mesures d'urgence)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de la commission (mesure de police prise par le préfet afin de mettre fin à l'accueil, notifiée au président du conseil général en vue du retrait de l'agrément) - **Art. 10 quater (dispositions relatives aux assurances)** (p. 1415) : accepte l'amendement rédactionnel n° 21 de M. Claude Estier - **Art. 10 quinquies (dispositions relatives aux successions et aux libéralités)** : accepte l'amendement de coordination n° 16 de la commission - **Après l'art. 10 quinquies** : accepte l'amendement n° 17 de la

commission (modalités spécifiques de conclusion et d'homologation du contrat lorsque le bénéficiaire de l'agrément est tuteur de la personne accueillie) - **Art. 13 (sanctions pénales)** (p. 1416) : accepte l'amendement n° 22 de M. Claude Estier (retrait automatique de l'agrément par le préfet en cas de sanction pénale prononcée à l'encontre de la personne accueillante) - **Art. 14 (accueil des personnes gravement handicapées)** : accepte l'amendement de suppression pour coordination n° 25 de M. Claude Estier - **Art. 16 (rapport annuel présenté au Parlement sur l'accueil familial et l'application de la législation)** : accepte l'amendement de suppression n° 19 de la commission - **Sur l'ensemble** (p. 1419) : urgence de la réglementation proposée - Réfute les propos de M. Robert Pagès relatifs au désengagement de l'Etat à l'égard de l'accueil et du suivi social et médico-social des personnes âgées ou handicapées ; modernisation des équipements collectifs sociaux - Présentation prochaine au Parlement d'un autre texte relatif aux personnes âgées - Volonté du Gouvernement de créer des structures permettant aux personnes âgées ou handicapées de choisir librement leur mode d'hébergement.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Solidarité, santé et protection sociale** - (4 décembre 1989) (p. 4331) : volonté du Gouvernement de poursuivre une politique active d'intégration sociale des personnes âgées, en particulier des plus défavorisées et des plus dépendantes - Contrats de plan Etat-régions - (p. 4332) : augmentation de l'aide aux opérations d'équipement d'établissements pour personnes âgées hors hospices - Projet d'animation d'établissements - Poursuite en 1990 des actions inter-générationnelles, en liaison avec les élus et les associations locales - Formation des intervenants de l'aide à domicile - Orientations majeures de la politique en faveur des personnes âgées pour les années à venir : encourager la solidarité familiale ; accroître l'effort en faveur du maintien à domicile ; accélérer la médicalisation des services pour les personnes âgées dépendantes - Problème du montant des prises en charge des soins en maison de retraite, en long séjour ou des soins infirmiers à domicile - Envisage d'unifier le statut des résidences pour personnes âgées - (p. 4333) : assure les élus locaux de l'appui de l'Etat en ce qui concerne la protection sociale des personnes âgées.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé [n° 92 (89-90)]** - (13 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4873) : politique de l'emploi - Déplafonnement des cotisations d'accidents du travail ; résultats d'une simulation réalisée dans la région Rhône-Alpes - Extension de l'exonération des cotisations sociales aux personnes âgées ou handicapées accueillies dans leur famille naturelle et recourant à une tierce personne - Création d'un conseil départemental de l'aide ménagère, proposée par l'Assemblée nationale - Relèvement du seuil d'assujettissement de la contribution sociale de solidarité - (p. 4874) : bilan de la réforme des études médicales et propositions du Gouvernement en la matière - Médecins généralistes et spécialistes - Concours de l'internat - Aménagement de la formation en médecine générale - Déconcentration du contentieux de la tarification sanitaire et sociale - Réflexion approfondie menée sur la définition du long séjour et son mode de tarification - Création envisagée d'un fonds national de la dépendance - (p. 4875) : revalorisation substantielle des forfaits de soins dans les unités de long séjour et les sections de cure médicale - Prorogation du mandat des commissions médicales d'établissement, dans l'attente de la réforme hospitalière - Validation de certains diplômes de docteur en médecine et d'études spécialisées - Mise en place d'un système conventionnel de sécurité sociale à Saint-Pierre-et-Miquelon - Revalorisation en 1990 des pensions en fonction de l'augmentation prévisionnelle des prix - Changement radical de la société française depuis vingt ans - Jeunes - Veuves - Retraités - Problème de l'équilibre de l'assurance vieillesse, compte tenu de la diversité des régimes - Ses observations sur plusieurs amendements introduits à l'Assemblée nationale - Possibilité pour les centres de planification et d'éducation familiale de dépister et de traiter les maladies sexuellement transmissibles, MST

- Bénéfice de l'allocation de logement étendu aux personnes hébergées dans des centres de long séjour - Extension des droits des accidentés du travail et des personnes handicapées - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 4883) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Paul Souffrin (obligation de procéder, avant le 30 juin 1990, au renouvellement des membres des conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale) - **Art. 1<sup>er</sup> (déplafonnement des cotisations d'accidents du travail)** (p. 4884) : problème de la non-revalorisation depuis 1986 du barème de l'indemnisation par capital des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Distinction entre le déplafonnement des cotisations d'allocations familiales et celui des cotisations d'accidents du travail - (p. 4885) : s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Hélène Missoffe (professionnels du théâtre et du cinéma exclus du champ d'application de cet article) - (p. 4886, 4887) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Paul Souffrin (versement aux accidentés du travail de l'intégralité de leur salaire pendant la durée de leur arrêt de travail) - Son amendement n° 74 : communication par les employeurs de salariés agricoles du montant total des salaires par catégorie de risques, à compter de l'exercice 1990 ; adopté - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** : son amendement n° 75 : dispositions spéciales prises par arrêté pour limiter les conséquences financières de l'article 1<sup>er</sup> sur les employeurs ; adopté après modification par le sous-amendement n° 67 de M. Bernard Seillier, rapporteur (dispositions spéciales prises par arrêté interministériel), auquel il s'oppose - **Art. 1<sup>er</sup> (suite)** : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Paul Souffrin (alignement du régime des accidents de trajet sur le régime des accidents du travail) - Son amendement n° 71 : équilibre financier de la gestion des accidents du travail ; rejeté - **Après l'art. 1<sup>er</sup> (suite)** (p. 4888) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 5 de la commission (modalités de gestion de l'assurance accidents du travail ; création d'un fonds de réserve propre) - **Art. 1<sup>er</sup> bis (nouvelle expertise médicale ordonnée par le juge, sur demande d'une partie)** (p. 4889) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (nouvelle expertise prise en compte par la juridiction compétente) et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 70 de M. Paul Souffrin (possibilité pour le juge d'ordonner, de son propre chef, une seconde expertise) - **Après l'art. 1<sup>er</sup> quater** (p. 4890) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Paul Souffrin (prise en charge intégrale des frais occasionnés à un salarié par un accident du travail) - **Art. 2 bis (création de comités départementaux de l'aide ménagère)** (p. 4891) : accepte l'amendement de suppression n° 24 de M. Claude Estier et s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (présentation au Parlement, dans un délai de deux ans, d'un bilan exact de la situation de l'aide ménagère dans les départements en vue d'élaborer une législation des prestations d'aide ménagère) - **Après l'art. 2 bis** : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 29 de Mme Hélène Missoffe (droit permanent et gratuit à l'assurance maladie pour les mères de famille de plus de quarante-cinq ans ayant eu trois enfants) - (p. 4892) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 30 de Mme Hélène Missoffe (extension des bénéficiaires de l'assurance veuvage) et n° 38 de M. Paul Souffrin (droit permanent à l'assurance maladie du conjoint survivant âgé de plus de quarante-cinq ans ayant élevé trois enfants) - (p. 4893) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 41 de M. Paul Souffrin (allocation du fonds national de solidarité accordée dès cinquante-cinq ans aux veuves disposant d'une seule pension de réversion) - **Art. 3 (seuil d'assujettissement des entreprises à la contribution sociale de solidarité)** : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Paul Souffrin (augmentation de la participation des entreprises au titre de la contribution annuelle de solidarité) - **Art. 5 bis (dispositions de coordination)** (p. 4894) : accepte l'amendement rédactionnel n° 68 de la commission - **Art. 6 (revalorisation des pensions pour 1990)** : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (indexation des pensions sur l'évolution du salaire net moyen) - **Après l'art. 6** (p. 4895) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 39 de M. Paul Souffrin (relèvement du taux de la pension de réversion ; fixation par décret du montant minimum) - (p. 4896) : s'oppose aux amendements identiques n° 9 de la commission et n° 17 de M. Jean Chérioux (prise en compte du nombre d'enfants à charge lors de la réparti-

tion de la pension de réversion entre le conjoint survivant et le ou les précédents conjoints divorcés non remariés) - (p. 4897) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 40 de M. Paul Souffrin (possibilité de cumuler le bénéfice d'une pension de retraite personnelle avec celui d'une pension de réversion) - (p. 4898) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 42 de M. Paul Souffrin (extension des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI) - (p. 4899) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 10 de la commission (allocations familiales exclues du montant des ressources ouvrant droit au revenu minimum d'insertion, RMI) et n° 43 de M. Paul Souffrin (énumération des diverses prestations sociales exclues du montant des ressources ouvrant droit au revenu minimum d'insertion, RMI) - **Après l'art. 7** (p. 4901) : sur les amendements de M. Jean-Pierre Cantegrit, accepte le n° 23 (allègement du coût de la protection sociale offerte par la caisse des Français de l'étranger aux étudiants français résidant à l'étranger) et demande le retrait des n° 20 (prise en compte des salariés étrangers dans les contrats de groupe souscrits auprès de la caisse des Français de l'étranger) et n° 21 (relèvement du plafond de la couverture, par la caisse des Français de l'étranger, en matière de rentes d'accidents du travail) - **Art. 8 (possibilité de recruter des fonctionnaires hospitaliers par concours sur titres)** (p. 4902) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de la commission (recrutement sur titres limité aux concours internes).

**BRISEPIERRE (Paulette)**, sénateur des Français établis hors de France (RPR).

Elue sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommée membre de la commission des affaires culturelles (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est nommée membre titulaire du conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel (*JO Lois et décrets* du 8 décembre 1989).

**BRIVES (Louis)**, sénateur du Tarn (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; *JO Lois et décrets* du 5 avril 1989).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice ; est réélu juge titulaire (*JO Lois et décrets* du 27 octobre 1989).

#### QUESTIONS

##### Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 26 mai 1989) (p. 938) - Ministère : Industrie - *Situation de l'industrie textile - Industrie textile.*

##### Questions orales avec débat :

n° 62 (*JO Débats* du 20 mai 1989) (p. 813) - Ministère : Industrie - *Situation des industries du textile et du cuir dans le sud-ouest de la France - Politique industrielle.*

##### Questions orales sans débat :

n° 125 (*JO Débats* du 14 octobre 1989) (p. 2587) - Ministère : Défense - *Projet de fusion des 7<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> régiments parachutistes* - (Réponse : *JO Débats* du 21 octobre 1989) (p. 2669) - Défense nationale.

n° 145 (*JO Débats* du 1<sup>er</sup> novembre 1989) (p. 2881) - Ministère : Budget - *Extension de l'assiette du crédit impôt-recherche - Impôts et taxes.*

n° 153 (*JO Débats* du 14 novembre 1989) (p. 3241) - Ministère : Agriculture - *Règlement des dossiers d'indemnisation présentés à la suite des pluies de 1988* - (Réponse : *JO Débats* du 16 décembre 1989) (p. 5010) - *Catastrophes naturelles.*

#### INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation de l'industrie textile [n° 443 (88-89)]** - (30 juin 1989) (p. 2181, 2182) : demande des professionnels du textile : coup d'arrêt au laisser-faire des importations ; réexamen de la taxe professionnelle ; bénéfice du crédit d'impôt-recherche ; renégociation de l'accord multifibres - Crise de l'industrie textile dans le Tarn et dans l'Ariège - Licenciements aggravés par la crise simultanée de la mégisserie - Impact particulier du fait de l'implantation en zone rurale - Réunion de la commission des industries du conseil général du Tarn à l'invitation de la fédération des industries textiles de la région Midi-Pyrénées, le 12 mai 1989 - Marchés publics - Rôle du crédit bancaire - Zone de conversion en Ariège - (p. 2183) : demande l'élection de la région de Castres-Mazamet aux interventions du fonds de conversion et aux possibilités de financement par la CEE au titre des bassins d'emplois en difficulté industrielle - Désignation d'un chargé de mission par le Gouvernement - Création d'un groupe technique « suivi des questions départementales » pour la prise en compte du plan complémentaire préparé par le département du Tarn, le préfet et le préfet de région.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

##### Deuxième partie :

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4214, 4215) : crédits destinés à des actions de nature offensive dans le secteur textile - S'attache à justifier l'amendement voté par le Sénat, contre l'avis du Gouvernement, étendant le champ d'application du crédit d'impôt recherche en matière textile à l'innovation et à la création ; absence de jurisprudence excluant les dépenses d'investissement - Régime d'aide aux investissements immatériels figurant dans les contrats de plan - Subventions du fonds régional d'aide au conseil, FRAC, des programmes européens visant à la reconversion des zones textiles, du fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE - Programmes intégrés méditerranéens, PIM - Centres régionaux d'innovation et de transfert technologiques, CRIT - Département du Tarn : réduction des crédits au titre de l'objectif 2 du Fonds européen de développement régional, FEDER ; remise en cause des travaux du comité de pilotage du bassin Albi-Carmaux - Désertification des campagnes et acquisitions foncières des capitaux étrangers - Charbon dans le département du Tarn - Problème de la maîtrise de l'eau - Votera ce projet de budget.

**BRUN (Raymond)**, sénateur de la Gironde (apparenté au groupe RPR).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers.

Membre titulaire du Conseil national de l'information statistique.

## C

**CABANEL (Guy)**, sénateur de l'Isère (UREI).

## NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989); puis réélu secrétaire.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979); est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 14 octobre 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 276 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un amendement à l'article XI de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction [n° 292 (88-89)] (10 mai 1989) - *Traités et conventions*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 295 (88-89)] autorisant l'approbation d'un accord-cadre relatif à l'aide et à la coopération en matière de recherche scientifique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire [n° 361 (88-89)] (7 juin 1989) - *Traités et conventions*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 468 (88-89)] autorisant l'approbation d'une convention relative à la construction et à l'exploitation d'une installation européenne de rayonnement synchrotron [n° 23 (89-90)] (18 octobre 1989) - *Traités et conventions*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 12 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'une convention portant création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (ensemble deux annexes et deux appendices) fait à Séoul le 11 octobre 1985 et de la résolution adoptée à Washington le 30 octobre 1987, signée par la France le 22 juillet 1986 [n° 36 (89-90)] (25 octobre 1989) - *Traités et conventions*.

## INTERVENTIONS

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'un amendement à l'article XI de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* [n° 276 (88-89)] - (9 juin 1989) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 1338, 1339): amendement à la convention de Washington de 1973 instituant un mécanisme de contribution obligatoire se substituant aux contributions volontaires destinées à assurer les ressources nécessaires au fonctionnement du secrétariat - Incidence financière limitée - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord-cadre relatif à l'aide et à la coopération en matière de recherche scientifique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Côte-d'Ivoire* [n° 295 (88-89)] - (16 juin 1989) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 1634, 1635): actualisation de la convention générale de coopération scientifique avec la Côte-d'Ivoire du 13 avril 1962 par l'accord-cadre du 25 avril 1984 - Succès de la coopération scientifique avec la Côte-d'Ivoire: santé publique, agronomie - Modalités de la politique de coopération avec la Côte-d'Ivoire: aide publique, assistance technique en personnels, Fonds d'aide à la coopération, FAC - Evolution des structures de recherche et de coopération françaises: Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer, ORSTOM,

et Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, CIRAD - Accord-cadre du 25 avril 1984: élargissement des activités de coopération scientifique et transfert du patrimoine foncier et immobilier des organismes de recherche français aux autorités ivoiriennes - Création de l'Institut international de la recherche scientifique pour le développement d'Adiopodoumé - S'interroge sur les intentions du Gouvernement ivoirien quant à la ratification de cet accord et sur la perspective d'une certaine internationalisation de la coopération scientifique avec la Côte-d'Ivoire.

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Union latine relatif à l'établissement à Paris du secrétariat de l'Union latine et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble une annexe)* [n° 218 (88-89)] - (16 juin 1989) - En remplacement de M. Michel d'Aillières, rapporteur - *Discussion générale* (p. 1637): développement récent des activités de l'Union latine, organisation internationale regroupant vingt-quatre Etats de langue et de culture d'origine latine - Accord soumis à l'approbation du Sénat: définition des immunités et privilèges du secrétariat général de l'organisation établi à Paris - Perspective de la participation d'une délégation de parlementaires français au congrès de l'Union latine.

- *Projet de loi autorisant la ratification d'une convention portant création de l'agence multilatérale de garantie des investissements (ensemble deux annexes et deux appendices) faite à Séoul le 11 octobre 1985 et de la résolution adoptée à Washington le 30 octobre 1987, signée par la France le 22 juillet 1986* [n° 12 (89-90)] - (8 novembre 1989) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 3085): rôle de la nouvelle agence multilatérale de garantie des investissements - Protection des investisseurs contre les risques politiques encourus dans certains pays en voie de développement - Traduction française de cette convention - Intervention de l'agence, en complément de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, BIRD, pour garantir les risques économiques non commerciaux - Structures et fonctionnement de cette agence - Statuts de ses personnels - Regrette que les attentats terroristes ne figurent pas sur la liste des risques couverts - Subsistance d'une ambiguïté quant aux bénéficiaires des garanties de l'agence - (p. 3086): ambitions de cette convention: contribution des nouveaux investissements au développement des pays d'accueil; compatibilité des investissements avec les priorités déclarées en matière de développement; respect de la législation des pays d'accueil; bénéfice d'un régime juste et équitable de protection juridique - Procédure de conciliation prévue en cas de situations conflictuelles - Convention complémentaire du dispositif français de garantie, qu'il s'agisse de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, Coface, ou de la Banque française du commerce extérieur, BFCE - Au nom de la commission des affaires étrangères, demande au Sénat d'approuver ce projet de loi.

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la construction et à l'exploitation d'une installation européenne de rayonnement synchrotron* [n° 468 (88-89)] - (8 novembre 1989) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 3091): intérêt scientifique de la construction et de l'exploitation d'une installation européenne de rayonnement synchrotron - Choix d'implantation à Grenoble en raison de l'importance de la communauté scientifique en place dans cette ville et de la proximité de l'institut Laue-Langevin doté du réacteur à haut flux de neutrons le plus performant du monde - (p. 3092): insiste sur l'absence de nuisances dues à cette installation - Définition du cadre juridique et financier de cette réalisation; modalités d'exploitation - Problème particulier de la propriété intellectuelle des découvertes faites par les personnels, qu'ils soient directement employés par la société ou qu'ils soient détachés - Adhésion de la France à cette installation par l'intermédiaire du Commissariat à l'énergie atomique, CEA, et du Centre national de la recherche scientifique, CNRS - Enseignement des enfants de la communauté scientifique implantée au voisinage du synchrotron pris en charge par l'Etat français - Projet marquant une avancée

technologique considérable pour la recherche européenne - Au nom de la commission des affaires étrangères, demande au Sénat d'adopter ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Recherche et technologie** - (29 novembre 1989) (p. 4112) : pourcentage du PIB consacré à la recherche - Priorité accordée par le Gouvernement à la recherche - Effort important réalisé en faveur de la recherche scientifique publique : création d'emplois de chercheurs, revalorisation de la condition des personnels, augmentation des allocations de recherche - Vieillesse alarmant du corps des chercheurs - Définition d'un nouveau statut de chercheur - Mobilité entre les secteurs public et privé - Participation à des programmes internationaux - Augmentation des crédits des grands établissements publics : CNRS, INRA, INSERM - Diminution de la dotation du CEA ; souhaite que le Parlement soit informé du programme de travail du CEA dans le domaine du nucléaire civil - (p. 4113) : augmentation des dotations des instituts Pasteur - Vulnérabilité de l'économie française due à l'insuffisance de sa recherche industrielle - Elargissement du champ d'application du crédit d'impôt-recherche - Rôle fondamental de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR, auprès des PME et PMI - Nécessité d'ouvrir la recherche universitaire vers les entreprises grâce à des contrats de partenariat - Problème des liaisons entre la recherche française et les programmes européens - Souhaite une participation plus active des grands pays européens lors de la préparation du programme-cadre 1990-1994 relatif à la recherche scientifique et au développement technologique communautaire - Programme Eurêka - Accords particuliers conclus entre certains Etats européens (Institut Lave-Langevin et implantation en cours du synchrotron à Grenoble).

**Défense** - (6 décembre 1989) (p. 4501) : rapidité de l'évolution de la situation internationale et climat général de désarmement - Caractère prématuré de la réduction des crédits d'équipement décidée par la loi de programmation militaire pour les années 1990 à 1993 - Nécessaire modernisation du groupe aéronaval - Situation satisfaisante à l'échéance de 1998 : prévision de l'entrée en service du porte-avion à propulsion nucléaire, de l'avion de combat Rafale marine et d'un nouveau type de frégate anti-aérienne - Insuffisance des crédits d'entretien et nécessité d'éviter tout nouvel étalement des programmes - Problème du remplacement des avions d'interception Crusader en attendant la mise en service du Rafale : se déclare favorable à la solution d'achat ou de location d'avions F18 américains - (p. 4502) : révélation du malaise existant au sein de la gendarmerie par la campagne de lettres anonymes de l'été 1989 - Mesures en faveur de la gendarmerie prévues par le projet de budget pour 1990 : créations d'emplois, diminution des astreintes, amélioration de la situation financière des personnels - Nécessité d'une revalorisation générale des rémunérations des militaires, en particulier des officiers, et d'un reclassement des personnels militaires dans la grille des rémunérations afin de prendre en compte les qualifications effectives - Plans « Armée 2000 » et « Orion » : réorganisation des structures territoriales des trois armes et développement de la coopération interarmées - Suppressions et transferts d'unités - Abandon de certaines garnisons ; cas spécifique de Barcelonnette - Poursuite préoccupante de la déflation des effectifs des trois armées - Instabilité de la situation internationale et climat général de désarmement - Compression et étalement prématuré des engagements budgétaires prévus dans la loi de programmation militaire de 1987.

CALDAGUES (Michel), sénateur de Paris (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (11 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipale à Paris [n° 39 (89-90)] (25 octobre 1989) - Police.

#### INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** - (9 mai 1989) (p. 549) : au nom du groupe du RPR, déplore l'« omission » du nom du Général de Gaulle au cours des cérémonies commémorant la victoire du 8 mai 1945.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal**, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - Suite de la discussion - (10 mai 1989) - Art. unique (Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales) - Art. 112-2 du code pénal (*application immédiate des lois dites de procédure*) (p. 603) : se déclare opposé à l'amendement n° 121 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (exception à ce principe lorsque lesdites lois peuvent être préjudiciables au justiciable).

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986** [n° 325 (88-89)] - (5 juin 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*reconnaissance du droit au logement comme droit fondamental*) (p. 1111) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Luc Dejoie, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article ; présentation annuelle au Parlement d'un rapport gouvernemental sur l'évolution de la situation du logement) - Art. 3 (*forme et contenu du contrat de location*) (p. 1114) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (suppression de l'alinéa relatif à l'état des installations de chauffage) - Après l'art. 11 (p. 1124) : s'étonne que la commission des lois s'en remette à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 165 de M. Charles de Cuttoli relatif à la situation des bailleurs français établis à l'étranger et contraints de rentrer en France pour des cas de force majeure, alors qu'un avis favorable avait été donné à une disposition analogue insérée dans la loi Quilliot.

**Suite de la discussion** - (6 juin 1989) - Art. 14 (*conditions d'exercice du congé*) (p. 1137) : se déclare opposé à l'amendement n° 108 de M. Jean Faure, rapporteur pour avis (distinction du délai de préavis selon qu'il émane d'un bailleur personne physique ou personne morale) - Art. 34 (*abrogation de l'article 57 de la loi Méhaignerie*) (p. 1182) : s'abstient sur l'amendement de suppression n° 26 de M. Luc Dejoie, rapporteur - Article 34 défavorable aux sociétés civiles professionnelles à un moment où leur constitution a été encouragée par le législateur et où elles sont devenues nécessaires pour faire face à la concurrence des grands cabinets internationaux - Transformation abusive de certains logements en locaux professionnels, notamment à Paris - (p. 1183) : saisine fréquente du ministère public par la municipalité parisienne pour réprimer de telles infractions - Art. 34 bis (*dispositions relatives au changement d'affectation des locaux*) (p. 1186) : difficultés pour le maire de Paris de faire appliquer la réglementation afin d'éviter les abus en matière de transformation de logements en locaux professionnels ou en bureaux - Dénonce l'attitude inadmissible de certains organismes spécialisés dans l'acquisition d'immeubles d'habitation en vue de les transformer, souvent subrepticement, en locaux professionnels - Détérioration du tissu humain de Paris - Précise que le maire de Paris n'accorde plus d'autorisation de changement d'affec-



tation sans compensation par attribution équivalente de locaux professionnels restitués à l'habitation - (p. 1187) : considère que l'amendement de suppression de la commission des lois va à l'encontre de la politique poursuivie par le maire de Paris - Nette insuffisance des sanctions financières envisagées comparées aux profits réalisés sur certains transferts d'usage de locaux.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier** [n° 263 (88-89)] - Suite de la discussion - (8 juin 1989) - Après l'art. 11 (p. 1283) : se déclare favorable à l'amendement n° 87 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suspension de la cotation du titre en cas de convocation d'une assemblée générale extraordinaire aux fins de décider une augmentation de capital ; possibilité d'audition par l'assemblée générale des personnes initiatrices de l'offre) - **Art. 11 bis (dispositions applicables aux procédures d'offre publique, de maintien de cours et d'offre de retrait)** (p. 1291) : se déclare favorable à l'amendement n° 88 de la commission (obligation, pour une personne physique ou morale, venant à détenir plus du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société, de déposer un projet d'offre publique en vue d'acquiescer la totalité des actions et des titres conférant ou pouvant conférer à terme des droits de vote ; fixation d'un prix minimum de l'offre ; dérogations accordées par le Conseil des bourses de valeurs) - S'interroge sur le découplage de la détention de l'action de celle du droit de vote en cas de dérogation - Souligne la clarté de l'amendement analogue n° 51 de M. Raymond Bourguin, rapporteur pour avis - **Avant l'art. 12** (p. 1298, 1299) : se déclare favorable à l'amendement n° 135 de la commission saisie pour avis (possibilité pour les salariés, en cas d'OPA tendant à modifier le contrôle d'une société, de présenter une offre concurrente de rachat placée sous le régime du rachat d'une entreprise par ses salariés, RES) - Procédure du RES.

- **Conférence des présidents** - (29 juin 1989) (p. 2111) : organisation des travaux du Sénat - Emet une protestation au nom du groupe du RPR.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

Suite de la discussion - (23 novembre 1989) - **Après l'art. 2** (p. 3625) : se déclare favorable à l'amendement n° I-20 de M. Paul Caron (relèvement de la déduction pour frais funéraires).

**CALMEJANE (Robert)**, sénateur de Seine-Saint-Denis (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**CAMOIN (Jean-Pierre)**, sénateur des Bouches-du-Rhône (RPR).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- **Avis**, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Enseignement supérieur** [n° 60 (89-90) tome 6] (21 novembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 156 (*JO* Débats du 16 novembre 1989) (p. 3351) - Ministère : Intérieur - **Changement de nom de la rue Bachaga Boualem à Longjumeau (Essonne)** - Maires.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (enseignement supérieur) (p. 3949, 3950) : rôle essentiel joué par l'enseignement supérieur en matière de formation - Besoins considérables de l'enseignement supérieur en raison de l'explosion des effectifs depuis deux ans et de l'échéance européenne - Diminution des crédits de la recherche universitaire - Incertitudes en ce qui concerne la réforme du système d'aide directe aux étudiants, la politique contractuelle Etat-universités et les effets de la revalorisation de la fonction enseignante sur le recrutement des enseignants-chercheurs - Réforme urgente des premiers cycles universitaires en raison du taux d'échec - Problème du financement par les collectivités locales des équipements universitaires, relevant légalement de la compétence exclusive de l'Etat - S'interroge sur l'évolution du rôle des universités en matière de formation des maîtres - Incertitudes quant aux conséquences administratives, financières et pédagogiques de la création des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - (p. 3951) : aggravation des inégalités entre les étudiants du fait de l'absence de politique cohérente de l'enseignement supérieur - Avis défavorable de la commission des affaires culturelles sur ce projet de budget - (p. 3959) : prise en compte de la contestation étudiante par la commission des affaires culturelles - Insuffisance des schémas de formation post-baccalauréat - Taux d'échec des étudiants en premier cycle - Résultats insuffisants de la rénovation des DEUG, constatés par le Comité national d'évaluation - Modestie des crédits destinés aux bibliothèques universitaires, comparés aux recommandations du rapport Miquel.

**CANTEGRIT (Jean-Pierre)**, sénateur des Français établis hors de France (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; *JO* Lois et décrets du 5 avril 1989 ; puis rattaché administrativement au groupe UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du conseil d'administration de la société nationale de programme Radio France internationale (RFI) jusqu'au 3 décembre 1989.

Membre titulaire du Conseil pour la protection sociale des Français de l'étranger.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (13 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des

indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (18 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

– *Proposition de loi*, déposée avec MM. Pierre Croze, Olivier Roux, Xavier de Villepin, Daniel Hoeffel et Marcel Lucotte, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 222 (88-89)] (7 mars 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Français de l'étranger.

#### QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 93 (JO Débats du 14 juin 1989) (p. 1518) - Ministère : Solidarité - *Droits à la retraite des Français de l'étranger ayant exercé une activité professionnelle non salariée* - (Réponse : JO Débats du 24 juin 1989) (p. 1869) - Français de l'étranger.

#### INTERVENTIONS

– *Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et la Banque des Etats de l'Afrique centrale relatif à l'établissement à Paris d'un bureau de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble une annexe) [n° 197 (88-89)]* - (5 avril 1989) - *Discussion générale* (p. 52, 53) : en tant que président au Sénat du groupe d'études et d'amitié France-Afrique centrale, souligne son intérêt pour cet accord et rappelle la récente mission effectuée par une délégation sénatoriale au Congo - Difficultés économiques des pays de l'Afrique centrale et rôle stabilisateur de la Banque des Etats de l'Afrique centrale, BEAC, dans le cadre de la zone franc - Accord soumis à l'approbation du Sénat : reconnaissance d'un statut quasi-diplomatique au bureau de la BEAC à Paris, analogue à celui de la représentation de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Interrogation sur l'avenir de la zone franc et du franc CFA dans la perspective de l'intégration communautaire en matière monétaire - Votera ce projet de loi.

– *Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)]* - (14 juin 1989) - *Discussion générale* (p. 1549) : en raison du délai d'application de ce texte, aurait préféré que le Gouvernement présente un projet complet sur la sécurité routière - Institution d'une amende forfaitaire minorée - Aggravation des taux maxima des contraventions en matière de circulation - Contrôle technique des véhicules ; périodicité de ces contrôles imposée dans les autres pays européens - Dénonce certaines pratiques dangereuses des automobilistes français - (p. 1550) : souligne que l'alcoolisme au volant et les excès de vitesse ne sont pas les seules causes d'accidents - Problème de la détection de la drogue chez les conducteurs - Approuve la création du permis à points - Attend avec intérêt le dépôt du projet de loi de programmation sur la sécurité routière.

– *Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)]*.

*Deuxième partie :*

*Affaires étrangères* - (30 novembre 1989) (p. 4166) : insuffisance de la dotation consacrée au fonds d'assistance en matière sociale, en faveur des Français de l'étranger - Souhaite une réforme du mode de calcul des allocations de solidarité en fonction du coût réel de la vie dans les pays de résidence et le versement de ces allocations en devises - Absence de couverture maladie des bénéficiaires des allocations de solidarité - (p. 4167) : souhaite la mise en place d'un groupe d'étude ayant pour objectif l'octroi du bénéfice de la couverture maladie aux allocataires du fonds d'assistance, à l'instar du groupe d'étude sur la situation des Français de l'étranger handicapés créé en 1977.

*Solidarité, santé et protection sociale* - (4 décembre 1989) (p. 4355) : couverture sociale des Français établis à l'étranger - Diminution du taux des cotisations d'assurance maladie - (p. 4356) : création d'une troisième catégorie de cotisants - Amélioration des prestations servies par la Caisse des Français de l'étranger, CFE ; création envisagée au sein de cette caisse d'une commission de recours amiable - Augmentation sensible du nombre des adhérents - Demande au Gouvernement un effort de justice sociale particulier en faveur des Français vivant actuellement au Liban ; réduction des cotisations - Calcul des rentes d'accidents du travail - Délai de carence pour l'ouverture des droits aux prestations - Minoration des cotisations pour les étudiants français à l'étranger - Demande la possibilité pour la CFE d'accepter exceptionnellement les adhésions des salariés étrangers employés par une société française - (p. 4357) : demande la suspension, pendant un an, des dispositions prévues en matière d'appels rétroactifs de cotisations, pour les nouveaux souscripteurs de la CFE - Conditions de versement des indemnités journalières - Interroge le Gouvernement sur la date envisagée de parution du décret devant permettre aux travailleurs non salariés de racheter leurs cotisations vieillesse - Souhaite que soit mis en place un groupe de réflexion sur la couverture sociale des handicapés français résidant à l'étranger.

– *Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé [n° 92 (89-90)]* - (13 décembre 1989) - Après l'art. 7 (p. 4900) : ses amendements, n° 20 : prise en compte des salariés étrangers dans les contrats de groupe souscrits auprès de la Caisse des Français de l'étranger ; n° 21 : relèvement du plafond de la couverture, par la Caisse des Français de l'étranger, en matière de rentes d'accidents du travail ; retirés ; et n° 23 : allègement du coût de la protection sociale offerte par la Caisse des Français de l'étranger aux étudiants français résidant à l'étranger ; adopté.

– *Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention de sécurité sociale du 16 janvier 1985 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire [n° 144 (89-90)]* - (15 décembre 1989) - *Discussion générale* (p. 5026) : élargissement du droit d'option à tous les Français, quelle que soit la durée de l'activité exercée en Côte d'Ivoire - Mesure positive pour les Français expatriés, en raison de la situation économique difficile de nombreux pays africains - Demande au Gouvernement de prendre des mesures de rétorsion à l'égard des Etats cosignataires d'accords de sécurité sociale ne respectant lesdits accords.

– *Conclusions du rapport de M. Daniel Hoeffel, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 222, 88-89) de MM. Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Croze, Olivier Roux, Xavier de Villepin, Daniel Hoeffel et Marcel Lucotte, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 102 (89-90)]* - (18 décembre 1989) - *Discussion générale* (p. 5137) : participation des Français de l'étranger à la libération du territoire national lors de la seconde guerre mondiale - Création le 7 juillet 1948 du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE - Renforcement du rôle du CSFE par le décret du 10 mars 1959 - Election du CSFE au suffrage universel depuis la loi du 7 juin 1982 - Modification du mode de scrutin par la loi du 15 octobre 1986 - Dépôt au Sénat de plusieurs propositions de loi relatives au CSFE - (p. 5138) : examen de ces propositions par la commission des droits du CSFE ; consensus dégagé autour d'un nouveau régime électoral et d'un nouveau découpage des circonscriptions - Texte en projet, issu des travaux de la commission des lois - Précision du rôle et des missions du CSFE - Allongement à six ans de la durée du mandat des membres élus - Représentation des militaires stationnés à l'étranger - Définition des prérogatives et indemnités des membres du CSFE - Principe de non-publicité des débats du CSFE - Nouvelle délimitation des circonscriptions électorales - Inéligibilité relative des militaires - Accord des différentes tendances politiques sur un nouveau mode de scrutin - Art. 2 (durée du mandat des membres élus du CSFE) (p. 5147) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 2 de M. Jean-Pierre Bayle - Avantages du mandat de six ans -

**Art. 4** (représentation des militaires français stationnant à l'étranger et des Français établis dans la principauté d'Andorre) : son amendement n° 1 : suppression de la représentation des militaires ; adopté - **Art. 5** (statut des membres du CSFE ; non-publicité des débats de l'assemblée plénière du CSFE) (p. 5149) : nécessité de faire bénéficier les membres du CSFE d'indemnités forfaitaires pour leur permettre d'assumer correctement leur mandat - (p. 5152) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 du Gouvernement (fixation par décret des conditions d'indemnisation des membres du CSFE en cas d'accident subi dans l'exercice de leurs fonctions) - (p. 5154) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Jean-Pierre Bayle (principe de la publicité des débats de l'assemblée plénière du CSFE) - **Art. 6** (droit de vote des militaires français stationnant à l'étranger) (p. 5155) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 du Gouvernement (retour à la rédaction de la loi du 7 juin 1982 : condition de séjour d'un an pour l'inscription des militaires sur les listes électorales) - **Art. 12** (délimitation des circonscriptions électorales) (p. 5158) : votera cet article - **Art. 15** (modalités du vote pour l'élection des membres du CSFE) (p. 5160) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. Jean-Pierre Bayle (suppression du vote par procuration).

CARAT (Jacques), sénateur du Val-de-Marne (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis élu vice-président.

- Membre titulaire du conseil d'administration de la société de programme Radio France ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce conseil (*JO* Lois et décrets du 8 décembre 1989).

Membre titulaire de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enseignement de la danse (27 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (27 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'éducation (29 juin 1989).

#### DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Cinéma - Théâtre dramatique* - [n° 60 (89-90) tome 2] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- *Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel* [n° 347 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juin 1989) (p. 1050) : originalité, diversité et réussite du réseau de radios de service public de Radio France - Dimension culturelle - Nécessité d'un achèvement de la décentralisation et d'une augmentation des heures de programmation des stations locales : exemples de Radio-France Savoie, FIP, Radio Bleue - Gestion des orchestres de Radio France - (p. 1051) : effort d'investisse-

ment indispensable pour maintenir l'avance technologique du service public radiophonique - Perturbation du confort d'écoute des radios publiques par des radios privées ; souhaite une plus grande sévérité du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - Nécessité d'un accroissement et d'une diversification des ressources financières de Radio France.

- *Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local* [n° 320 (88-89)] - Suite de la discussion - (25 octobre 1989) - **Art. 12** (subventions des collectivités territoriales aux entreprises à vocation culturelle) (p. 2742) : rappelle que l'objet de cet article consiste à permettre aux collectivités locales de subventionner des entreprises d'activités de services à caractère culturel, essentiellement les salles de cinéma - Signale que la commission des affaires culturelles n'était pas saisie au fond sur ce projet et qu'elle l'a chargé de rapporter son avis défavorable sur les amendements de suppression n° 19 de M. Jacques Larché, rapporteur, et n° 46 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis - **Après l'art. 12** (p. 2743) : signale que la commission des affaires culturelles se déclare favorable à l'amendement n° 47 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (élargissement du régime d'exonération de la taxe professionnelle pour les salles de cinéma).

- *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

*Suite de la discussion* - (23 novembre 1989) - **Après l'art. 5** (p. 3648) : s'abstient sur l'amendement n° I-213 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (réduction du taux de TVA applicable aux opérations d'achat, d'importation, de vente et de livraison, relatives aux vidéocassettes, vidéodisques et autres supports audiovisuels préenregistrés) - Son amendement n° I-76 : taux réduit de TVA applicable à certaines représentations théâtrales ; adopté - Aggravation actuelle des difficultés du théâtre privé.

*Deuxième partie :*

*Culture et communication - Communication* - (5 décembre 1989) (p. 4438, 4439) : souligne la qualité de Radio France - Estime que de toutes les sociétés nées de l'éclatement de l'ORTF, elle est celle qui a le mieux résisté à la concurrence du secteur privé - Constate que ce budget accorde la plus faible progression budgétaire à Radio France - Se réjouit de voir que l'Assemblée nationale a attribué quinze millions huit cent mille francs de crédits supplémentaires à Radio Bleue - Estime nécessaire un renforcement de la trame actuelle des radios locales et la poursuite de l'extension de réseau de France-Info - Rappelle que Radio France est le premier producteur de musique d'Europe - Dénonce la contradiction qu'il y a à réclamer une logique d'entreprise à une société de programme tout en multipliant les interdictions - Souhaite l'attribution d'un crédit supplémentaire à Radio France.

*Culture et communication - Culture* - (8 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (cinéma et théâtre dramatique) (p. 4599) : constate une légère érosion de la fréquentation globale des salles de cinéma en 1989 par rapport à l'an passé - Existence d'un public potentiel important pour le cinéma qui doit inciter la profession à produire des films de qualité - Plan de sauvetage du cinéma et réforme du mécanisme de l'avance sur recettes - Restauration du dispositif d'aide directe - Se réjouit des diverses mesures prises pour recréer le soutien du ministère à la production d'oeuvres réalisées en langue française - Volonté d'encourager la production des « films-événements » - (p. 4600) : signale que la part des films nationaux dans la fréquentation globale ne dépasse guère le tiers - Création d'un club d'investisseurs extérieurs au secteur cinématographique - Politique favorable aux coproductions - Déplore la diminution du nombre de salles - Souligne le rôle important des communes dans la défense du septième art - S'inquiète de la situation préoccupante de l'exploitation privée dans les petites villes et en milieu rural - Regrette la stagnation dans le compte de soutien de l'industrie cinématographique de la part qui revient aux exploitants - Amélioration de la rapidité d'accès aux films des petites salles indépendantes - Souhaite l'organisation de la participation du secteur de la vidéo au fonds de soutien - Problème de la diffusion à la télévision aux heures

de grande écoute de films interdits aux mineurs - Préconise une restriction de diffusion avant 22 heures des films interdits aux moins de dix-huit ans et un simple avertissement avant la projection pour les films interdits aux moins de treize ans - Dénonce l'incohérence du système actuel qui entend protéger les excès de certains films en se désintéressant des téléfilms - Signale une légère baisse de fréquentation des théâtres du secteur public ou privé - Soutien aux compagnies dramatiques, objectif prioritaire - Nécessaire réaffirmation du soutien à la création sous forme d'aide à l'écriture et d'aide à la création dramatique - Augmentation de la subvention au fonds de soutien du théâtre privé - Regrette que la ville de Paris n'y contribue pas à égalité avec l'Etat comme elle s'y était engagée - Constate que la quasi-totalité des théâtres privés se situe dans la capitale - Signale que l'augmentation rapide des coûts de production d'un spectacle accroît les difficultés du théâtre privé et l'oblige à pratiquer un prix de place trop élevé pour de nombreux spectateurs - (p. 4601) : rappelle qu'un amendement voté par le Sénat porte de 100 à 200 le nombre de représentations bénéficiant du taux réduit de TVA - Rappelle la fermeture du théâtre des Capucines et la menace qui plane sur neuf autres salles - Nécessaire réorganisation de la gestion des théâtres nationaux dont les crédits ont augmenté de façon appréciable - Constate une baisse de 10 % de la fréquentation des centres dramatiques nationaux - S'interroge sur le choix des oeuvres montées par rapport aux attentes du public - Au nom de la commission des affaires culturelles, sous réserve de l'adoption de ses amendements, se déclare favorable à l'adoption des crédits du cinéma et du théâtre.

CARON (Paul), sénateur de la Seine-Maritime (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

En démissionne et est nommé membre de la commission des finances (JO Lois et décrets du 14 octobre 1989).

- Membre ès qualités de la Commission nationale du sport de haut niveau.

Membre titulaire du Haut Conseil du secteur public.

Est nommé membre titulaire de la Commission centrale de classement des débits de tabac (JO Lois et décrets du 10 décembre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (2 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1990 (10 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 (19 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Education nationale, jeunesse et sports* - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 13] (21 novembre 1989).

#### QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4949) - Ministère: Intérieur - *Autorisation de la roulette à Enghien-Les-Bains (Val-d'Oise)* - Jeux et paris.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse** [n° 259 (87-88)] - (12 avril 1989) - **Art. 6 (dispositions transitoires; modalités de dispense de diplôme des personnes enseignant la danse depuis plus de trois ans)** (p. 201): soutient les amendements n° 28 (possibilité de rendre obligatoire une formation en psychomotricité pour les personnes dispensées du diplôme) et n° 29 (allongement du délai de mise en conformité des locaux) de M. Raymond Poirier - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 202, 203): attente par la profession de ce projet comblant un vide juridique et entourant de garanties minimales l'enseignement de la danse - Accord sur les dispenses de diplôme - Politique de la danse en France - Malaise révélé au Ballet de l'Opéra de Paris par le départ de la première danseuse étoile, Sylvie Guillem - Vote de ce projet de loi par le groupe de l'Union centriste.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986** [n° 325 (88-89)] - Suite de la discussion - (6 juin 1989) - **Après l'art. 25** (p. 1176): soutient l'amendement n° 96 de M. Jean Guénier (droit au maintien dans les locaux soumis au régime de la loi de 1948 étendu aux personnes âgées ou handicapées) - **Art. 33 (durée du contrat de location d'un local affecté à un usage exclusivement professionnel)** (p. 1181): soutient l'amendement n° 174 de M. Jean Guénier (durée du contrat reconduit tacitement déterminée par les parties) - **Après l'art. 34 bis** (p. 1187, 1188): soutient l'amendement n° 97 de M. Jean Guénier (modalités de répartition des charges locatives pour certains locaux soumis à la loi de 1948) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1191): satisfait du maintien de l'article 57 de la loi Méhaignerie relatif aux locaux à usage professionnel - Regrette le rejet de l'amendement n° 87, déposé par le groupe de l'Union centriste à l'article 17, permettant de limiter les hausses excessives de loyers dans certaines zones géographiques - Vote favorable du groupe de l'Union centriste sur cette proposition de loi ainsi amendée.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local** [n° 320 (88-89)] - (24 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2696): reconnaissance par la loi de décentralisation de 1982 de la compétence économique des collectivités territoriales: autorisation des aides directes ou indirectes au développement économique - Restriction en 1988 des possibilités d'action en faveur des entreprises en difficulté - Rôle prépondérant des collectivités territoriales sur le plan économique; importance de leurs actions pour l'implantation d'entreprises nouvelles - Texte en projet: augmentation des moyens d'intervention des collectivités territoriales en faveur du développement économique local; développement des compétences des régions et des départements en matière d'aides directes - Danger d'une concurrence excessive entre les différentes collectivités territoriales intervenantes; perspective d'une aggravation des déséquilibres en termes d'aménagement du territoire - Se déclare opposé aux aides aux entreprises en difficulté et au renforcement des fonds propres des entreprises par les collectivités territoriales; mais favorable à l'extension des compétences des sociétés d'économie mixte locales et à l'ouverture de leur capital à des sociétés européennes - Vote de ce projet de loi par le groupe de l'Union centriste, sous réserve de l'adoption des amendements présentés par les commissions du Sénat.

Suite de la discussion - (25 octobre 1989) - **Art. 2 (aides directes des régions et aides complémentaires des autres collectivités territoriales)** (p. 2721): soutient l'amendement n° 59 de M. Jean Huchon (révision des plafonds et des zones déterminés par décret en Conseil d'Etat).

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Après l'art. 2** (p. 3624) : son amendement n° I-20 : relèvement de la déduction pour frais funéraires ; adopté - **Après l'art. 3** (p. 3629) : son amendement n° I-21 : réduction d'impôt pour les cotisations versées aux associations à buts humanitaires et sociaux ; retiré au profit de l'amendement analogue n° I-3 de M. Jean Chérioux - **Après l'art. 4 bis** (p. 3642) : son amendement n° I-22, soutenu par M. Michel Souplet : seuil d'écrêtement du prélèvement opéré au profit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle étendu au groupements de communes dotés d'une fiscalité propre ; retiré - **Après l'art. 18** (p. 3713) : son amendement n° I-23, soutenu par M. Xavier de Villepin : déduction des bénéfices industriels et commerciaux des cotisations versées par les artisans à un régime complémentaire d'assurance maladie ou de retraite ; retiré - **Art. 20** (*reconduction d'un prélèvement sur les entreprises de production pétrolière*) (p. 3714) : son amendement de suppression n° I-24, soutenu par M. Xavier de Villepin ; adopté.

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Art. 28 A** (*versement d'un dividende à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations*) (p. 3734) : son amendement n° I-25, soutenu par M. Xavier de Villepin : utilisation d'une partie des bénéfices de la Caisse des dépôts et consignations pour bonifier les taux d'intérêt des prêts accordés aux collectivités territoriales ; devenu sans objet - **Art. 29 bis** (*relèvement du tarif de la redevance sur les consommations d'eau perçue au profit du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE*) (p. 3739) : son amendement n° I-26, soutenu par M. Xavier de Villepin : augmentation supplémentaire de ce tarif ; adopté.

*Deuxième partie :*

**Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs** - (26 novembre 1989) (p. 3907) : dénonce l'aggravation sensible de la fiscalité du logement : institution d'une taxe sur les résidences secondaires et les résidences principales, montée en régime de la taxe sur le foncier bâti - Conséquences dommageables de ces mesures pour le secteur du bâtiment et pour les organismes d'HLM - Baisse des ressources de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH.

**Jeunesse et sports** - (6 décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4460) : progression du budget de la jeunesse et des sports ; augmentation des crédits lors de la discussion à l'Assemblée nationale - Suppressions d'emplois - Diminution des crédits d'investissement - Problème de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant ; particularisme de l'organisation du temps scolaire en France - (p. 4461) : importance des moyens financiers consacrés aux contrats d'aménagement du temps de l'enfant et aux contrats de ville, en coopération avec les collectivités locales et le monde associatif ; dépassement des crédits votés par le Parlement et opportunité de la création d'une ligne budgétaire spéciale pour un meilleur contrôle parlementaire - Evolution incertaine des ressources du Fonds national pour le développement du sport, FNDS, en raison de l'insuffisance des recettes du loto sportif - Conséquences négatives de cette évolution sur la progression de la programmation des dépenses du FNDS - Existence de charges indues pesant sur le FNDS : financement des jeux Olympiques et des opérations d'aménagement des rythmes scolaires - Absence de clarté de la présentation du budget de la jeunesse et des sports - (p. 4462) : regrette que le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports n'ait pas bénéficié de la priorité accordée au ministère de l'éducation nationale - Opposition de la commission des finances à l'adoption de ce budget en raison de ses réserves concernant le financement du FNDS, la politique d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et les subventions aux collectivités locales - (p. 4471) : prend acte des engagements du Gouvernement concernant la garantie de recettes du FNDS - Présentation des crédits relatifs aux rythmes de vie de l'enfant - Affectation des crédits destinés au sport de haut niveau.

*Articles non rattachés :*

(9 décembre 1989) - **Après l'art. 58 septies** (p. 4682) : son amendement n° II-92, soutenu par M. Xavier de Villepin : limitation de l'écrêtement des établissements exceptionnels pour certains groupements de communes dotés d'une fiscalité propre ; retiré.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989** [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - **Art. 31** (*aménagement des cas d'exemption de l'impôt sur les spectacles*) (p. 5253) : son amendement n° 38, soutenu par M. Michel Souplet : remplacement des mots « sociétés à objet sportif » par les mots « sociétés sportives » ; adopté.

**CAROUS (Pierre)**, sénateur du Nord (RPR).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989) ; puis réélu président (*JO Lois et décrets* du 12 octobre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal** [n° 213 (88-89)] - Suite de la discussion - (10 mai 1989) - **Art. unique** (*Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales*) - **Art. 112-2 du code pénal** (*application immédiate des lois dites de procédure*) (p. 604) : se déclare opposé à l'amendement n° 121 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (exception à ce principe lorsque lesdites lois peuvent être préjudiciables au justiciable).

**CARTIGNY (Ernest)**, sénateur de Seine-Saint-Denis (rattaché administrativement au groupe GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; *JO Lois et décrets* du 5 avril 1989 ; adhère à ce groupe le 5 avril 1989 puis en devient président le 5 octobre 1989).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation de jeux (*JO Lois et décrets* du 10 novembre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1990 (10 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 (19 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)], considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme,**

logement et services communs - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 14] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

### Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3368) - Ministère : Intérieur - *Problèmes de l'immigration et de l'insertion - Etrangers.*

(JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4939) - Ministère : Equipement - *Recrutement des pilotes d'Air France - Transports aériens.*

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales [n° 103 (88-89)]** - (13 avril 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*extension du champ d'application de la loi de 1972 sur le démarchage à domicile*) (p. 217) : son amendement n° 47 : exclusion de la définition du démarchage des visites du commerçant chez le consommateur effectuées à la demande de ce dernier ; adopté.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 325 (88-89)]** - Suite de la discussion - (6 juin 1989) - Art. 16 (*détermination des loyers*) (p. 1147) : son amendement n° 98 : liberté de fixation du loyer des locaux neufs, faisant l'objet d'une première location ou vacants conformes aux normes ; devenu sans objet - (p. 1149) : son amendement n° 99 : possibilité pour le locataire de contester a posteriori la validité d'un contrat remplacé par une faculté de réflexion a priori ; devenu sans objet - (p. 1152) : ses amendements, n° 71 : réévaluation du loyer en cas de sous-évaluation manifeste par rapport au marché ; et n° 72 : modalités d'étalement de la hausse du loyer lors du premier renouvellement d'un bail de six ans ; devenus sans objet - (p. 1154) : son amendement n° 73 : réévaluation des loyers ne pouvant dépasser l'indice du coût de la construction ; suppression de la référence à l'indice prévisionnel d'inflation en glissement ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 15 de M. Luc Dejoie, rapporteur - Art. 34 bis (*dispositions relatives au changement d'affectation des locaux*) (p. 1184) : son amendement n° 100 : suppression du régime de compensation applicable à Paris pour le changement d'affectation des locaux de plus de quarante mètres carrés ; devenu sans objet.

- **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile [n° 299 (88-89)]** - (15 juin 1989) - Discussion générale (p. 1584, 1585) : responsabilité de l'Etat en matière de sécurité aérienne - Conséquences des dispositions de l'article 2 pour les pratiquants de la petite ou moyenne aviation générale, industrie en pleine renaissance et exportatrice - Sanctions pénales excessives applicables en cas de mise en service ou de conduite d'aéronefs non conformes aux règles de sécurité - Problème du lieu de décollage des appareils des petites compagnies aériennes effectuant des liaisons internationales - Sanctions pénales exorbitantes applicables aux pilotes privés en cas de survol des zones interdites, par maladresse ou négligence - Risque d'amalgame entre la réglementation concernant l'aviation commerciale et l'aviation générale - (p. 1586) : révision des cartes aéronautiques françaises plus utile à la sécurité aérienne que les dispositions établies en fonction des récentes péripéties du « Baron noir » au-dessus de Paris - Attend les résultats de l'enquête relative à l'incident de décollage du Boeing 747 de la compagnie Minerve à Orly, le 3 juin dernier - Incidence des grèves des services de la météorologie nationale sur la navigation aérienne - Insuffisance du personnel dans les aérodromes - Missions de la Direction générale de l'aviation civile, DGAC - Par la présentation de trois amendements, souhaite alléger les nouvelles sanctions applicables à l'aviation générale - Votera ce projet de loi - Art. 2 (*sanctions pénales applicables en cas de mise en service ou de conduite d'aéronefs non conformes aux règles de sécurité*) (p. 1590) : son amendement n° 21 :

application de ces sanctions aux seules fautes sciemment commises ; rejeté - Art. 3 (*sanctions pénales applicables au pilote d'aéronef assurant un vol international sans emprunter au départ ou à l'arrivée un aéroport international*) (p. 1593) : son amendement n° 22 : limitation de cet article aux vols internationaux en direction ou en provenance d'un pays non membre de la Communauté européenne ; rejeté - Art. 4 (*sanctions pénales applicables en cas de survol de zones interdites*) (p. 1594) : son amendement n° 23 : suppression de la référence à l'erreur de pilotage par maladresse ; rejeté.

*Deuxième lecture [n° 424 (88-89)]* - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 2297) : regrette l'aggravation de la réglementation relative à l'aviation légère et déplore la paralysie totale de l'activité de l'aviation générale en Ile-de-France du 12 au 17 juillet 1989 - Votera contre ce projet de loi dans un geste de protestation solennelle.

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 370 (88-89)]** - (26 octobre 1989) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 2800) : vote de ce projet de loi par le groupe du RDE.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers [n° 485 (88-89)]** - (30 octobre 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*ouverture de la procédure de règlement amiable*) (p. 2842) : ses amendements, n° 118 : saisine d'office de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers sur la demande d'un ou plusieurs créanciers ; et n° 12 : débiteurs de mauvaise foi exclus du bénéfice des dispositions de la présente loi ; devenus sans objet.

*Suite de la discussion* - (31 octobre 1989) - Art. 3 (*moyens d'information de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers*) (p. 2867) : son amendement n° 14 : dans l'intérêt de la famille, situation de l'endettement du débiteur dressée par la commission, après déclaration par ce dernier des éléments actifs et passifs de son patrimoine ; devenu sans objet - (p. 2868) : son amendement n° 15 : transmission au juge d'instance du plan approuvé, pour homologation ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 6 - Son amendement n° 16 : plan conventionnel ne pouvant avoir pour effet de remettre en cause ou de suspendre les voies de conciliation engagées auprès d'autres instances ; devenu sans objet - *Après l'art. 3* (p. 2873) : son amendement n° 17 : interdiction pour le débiteur de vendre des éléments de son patrimoine durant l'élaboration du plan conventionnel et éventuellement pendant la durée d'exécution de ce plan, sauf disposition spécifique contraire ; retiré.

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 [n° 7 (90-91)]** - (7 novembre 1989) - Discussion générale (p. 3063, 3064) : incertitudes nées de l'évolution accélérée des pays de l'Est - Consensus entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur une certaine limitation des armements ; tentation du neutralisme en Europe - Traité de Washington sur le démantèlement des missiles à portée intermédiaire : caractère favorable aux pays du Pacte de Varsovie ; début du découplage entre la défense de l'Europe et celle des Etats-Unis - Nécessaire modernisation du système de défense de la France - Programmation proposée : maintien de la priorité au nucléaire malgré le cumul de certains retards ; composante sous-marine ; nécessaire seconde composante balistique sol-sol - En contrepartie, étalement dans le temps des programmes de modernisation de l'armement conventionnel ; vieillissement des matériels en service ; surcoût du porte-avion nucléaire ; incertitude sur les intercepteurs Crusader - (p. 3065) : contradiction entre les missions confiées aux armées et les moyens accordés ; doctrine de la « stricte suffisance dissuasive » - Interrogation sur la capacité d'intervention de la France - Conflits sur le pourtour de la Méditerranée ; haute technicité des moyens militaires mis en oeuvre - Regrette le manque d'initiative de la France en matière de politique européenne de défense - Vote de la majorité du groupe du RDE contre ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (13 novembre 1989) - **Après l'art. 6** (p. 3179) : son amendement n° 15 : transmission au juge d'instance du plan approuvé, pour homologation ; retiré - **Art. 7 (pouvoirs du juge dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire)** (p. 3196, 3197) : son amendement de coordination n° 18 ; devenu sans objet - (p. 3200) : son amendement n° 20 : lorsque le juge d'instance opte pour la réduction du taux applicable à l'arriéré reporté, cette réduction ne peut avoir pour effet de ramener le taux d'intérêt en dessous du taux d'intérêt légal ; devenu sans objet - (p. 3206) : son amendement n° 22 : maintien de l'effet de l'hypothèque ou du privilège inscrit en garantie d'une créance dont le terme se trouverait reculé par la décision du juge ; retiré - **Après l'art. 8** (p. 3213) : son amendement n° 23 : exclusion du bénéficiaire des dispositions de la présente loi de toute personne ayant sciemment fait de fausses déclarations ou aggravé son endettement en souscrivant de nouveaux emprunts ; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3240) : constate que ce texte, bien qu'il ne soit pas parfait, a le mérite d'exister - Au nom du groupe du RDE, se déclare favorable à son adoption.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques** [n° 5 (89-90)] - (14 novembre 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 6) (p. 3270, 3271) : altération de l'image de la classe politique auprès de l'opinion publique par quelques scandales financiers - Imprécision et insuffisance de la législation actuelle relative aux rapports entre le système politique et l'argent - Nécessité de restaurer la confiance entre la Nation et la classe politique et opportunité des deux projets de loi en discussion - Extension et précision du plafonnement des dépenses institué par les lois du 11 mars 1988 - Limitation des excès des actions de propagande biaisant les règles de la démocratie et détournant le principe de l'égalité entre les candidats - Mise en place d'un dispositif de contrôle des dépenses engagées par le renforcement des comptes de campagne et la création d'une Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques - Absence de prise en compte de la pratique des « caisses noires » ou des « fonds secrets » - Efficacité incertaine de l'édification d'un arsenal juridique de contrôle - Répercussion sur le monde politique de l'affaiblissement des exigences de l'éthique et de la déontologie dans la société contemporaine - Vote de ce projet de loi par le groupe du RDE, sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des lois.

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés** [n° 6 (89-90)] - (14 novembre 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 5) - Voir intervention sous le projet n° 5 (p. 3270, 3271).

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques** [n° 5 (89-90)] - **Suite de la discussion** - (15 novembre 1989) - **Art. 6 (financement public des partis et groupements politiques)** (p. 3333) : sur l'amendement n° 31 de M. Christian Bonnet, rapporteur (répartition de la deuxième moitié du financement public entre les partis et groupements représentés au Parlement), se déclare opposé au sous-amendement n° 112 de M. Etienne Dailly, repris par M. Guy Allouche (suppression de la référence aux groupements politiques).

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle** [n° 16 (89-90)] - (17 novembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3475) : groupe du RDE favorable à l'adoption de ce projet tendant à réduire les inégalités dont sont victimes les demandeurs d'emploi.

- **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration** [n° 57 (89-90)] - (20 novembre 1989) - **Explication de vote** (p. 3507) : approuvera la déclaration de politique générale du Gouvernement relative aux pays de l'Est.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Art. 7 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF)** (p. 3661) : soutient l'amendement n° I-161 de M. Paul Girod (exonération des activités agro-touristiques) - **Avant l'art. 10** (p. 3666) : soutient l'amendement n° I-78 de M. Raymond Soucaret (extension du régime de l'impôt sur les sociétés à l'associé d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL) - (p. 3668) : soutient l'amendement n° I-83 de M. Raymond Soucaret (amélioration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989, de la déduction pour investissement accordée aux exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition).

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Art. 24 (relèvement de la taxe de sûreté sur les aéroports)** (p. 3725, 3726) : intervient au nom de M. Marcel Fortier, rapporteur spécial du budget de l'aviation civile, et en sa qualité de vice-président du groupe d'études de l'aviation civile, pour exprimer ses réserves sur cet article - Caractère insatisfaisant de la taxe de sûreté - **Avant l'art. 29** (p. 3737) : son amendement n° I-77 : augmentation du prélèvement sur les enjeux du Loto au profit du Fonds national pour le développement du sport, FNDS ; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3767, 3768) : hommage à la qualité du débat, au travail de la commission des finances et à la disponibilité des représentants du Gouvernement - Vote du groupe du RDE en faveur de cette première partie du projet de loi de finances.

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants** - (25 novembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 3832) : au nom du groupe du RDE, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

**Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme** - (26 novembre 1989) (p. 3882) : présente l'intervention de M. Georges Mouly - Approuve ce projet de budget en dépit de l'insuffisance du niveau de ses crédits - En tant que président de la Fédération nationale des comités départementaux du tourisme, rend hommage à l'action du ministre chargé du tourisme et de la Maison de la France - Restructuration du ministère du tourisme et création d'une délégation aux investissements et aux produits touristiques - Mise en place d'une meilleure organisation territoriale du tourisme : souhaite une définition plus claire des compétences du département et des comités régionaux - Excellents résultats de l'année touristique 1989 ; retour de la France au deuxième rang mondial et au premier rang européen - Nécessité d'une meilleure association des départements à l'élaboration des contrats de plan, de la promotion du tourisme rural et de la poursuite de l'effort de formation.

**Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs** - (26 novembre 1989) - **Rapporteur spécial** (p. 3894) : contexte économique du secteur du bâtiment et des travaux publics : fléchissement d'activité de la construction de logements, en particulier dans le secteur aidé, ralentissement de la croissance des travaux publics - Importance de l'enjeu du marché unique européen pour les professionnels de la construction - Faiblesse de la France face à la concurrence internationale, notamment dans le secteur des matériaux de construction et de l'ingénierie - Prolongation du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif - (p. 3895) : conséquences défavorables sur la construction de logements de l'inégalité de traitement fiscal entre les investissements immobiliers et les placements mobiliers, ainsi que des restrictions apportées aux aides fiscales en faveur de l'accession au logement - Evolution des crédits du budget de la section urbanisme, logement et services communs : hausse sensible des dotations en autorisations de programme et affirmation comme priorité nationale de l'effort public en faveur du logement - Aides à la personne : progression modérée des crédits affectés à l'aide personnalisée au logement, APL ; forte hausse des dotations consacrées au financement de l'allocation de logement social, ALS ; aide aux familles en difficulté, réaménagement des prêts aidés à l'accession à la propriété, PAP, souscrits entre 1981 et 1985 - (p. 3896) : effort en

faveur du logement social dans les départements et territoires d'outre-mer - Aides à la pierre : fléchissement des crédits malgré la volonté de favoriser les programmes d'amélioration du parc de logements privés - Insuffisance des moyens de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH, et des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, OPAH - Stagnation de la dotation de la prime à l'amélioration de l'habitat, PAH - Création d'un fonds de concours pour le financement des prêts locatifs aidés, PLA - Conséquences défavorables pour le financement du logement social de la désaffection croissante du public pour le livret A - Problème de l'utilisation des excédents de trésorerie des sociétés d'HLM - Baisse des crédits d'aide à l'accession à la propriété et mesures de rénovation des PAP - Augmentation des crédits en faveur des actions de résorption de l'habitat insalubre et du fonds social urbain, FSU - (p. 3897) : dotation affectée à l'architecture et à l'urbanisme ; agences d'urbanisme - Dépenses de personnel et de fonctionnement - Opérations de soutien au bâtiment et aux travaux publics - Financement de la recherche et de l'Institut géographique national, IGN - Regrette la diminution des aides en faveur de l'accession à la propriété et l'insuffisant effort de réhabilitation du logement social - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ce projet de budget.

**Équipement, logement, transports et mer - Aviation civile et météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne - (27 novembre 1989) (p. 3998) :** augmentation substantielle des crédits réservés aux aéro-clubs - Progression de la dotation de la formation aéronautique - Réforme du code de l'aviation civile - Devenir des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, en particulier en Ile-de-France.

**Coopération et développement - (30 novembre 1989) (p. 4133) :** difficultés du renforcement de la coopération dans le domaine industriel en Afrique : désengagement des entreprises françaises, handicaps des entreprises locales, carences du système bancaire - Nécessité d'un développement de l'aide à la mise en place de politiques économiques cohérentes : assistance technique, mécanismes de régulation des cours des matières premières, dispositif d'incitation aux actions de coopération des entreprises françaises, révision du rôle et de l'organisation de la Caisse centrale de coopération économique - (p. 4134) : nécessité d'une valorisation du rôle des petites entreprises locales - Coopération dans le domaine sanitaire ; contribution de la France à la lutte contre l'extension du SIDA - Vote de ce projet de budget par le groupe du RDE.

**Affaires étrangères - (30 novembre 1989) (p. 4157) :** bouleversements dans les pays de l'Europe de l'Est : souhaite l'appui de la France aux transformations en cours et l'octroi à ces pays de l'aide appropriée - Nécessité de consolider l'Europe communautaire et d'achever la construction européenne - Situation douloureuse et explosive du Liban - Caractère inacceptable de l'ingérence dans la vie politique de ce pays d'une puissance étrangère voisine et du maintien d'armées étrangères sur son territoire - Souhaite l'application effective des accords de Taëf visant à parvenir à un Liban libre, uni, indépendant et souverain - **Examen des crédits - Etat B (p. 4193) :** vote de ce budget par le groupe du RDE.

**Services du Premier ministre - V - Environnement - (2 décembre 1989) - Examen des crédits - Etat B (p. 4295) :** au nom du groupe du RDE, se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce budget.

- **Projet de loi relatif au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne [n° 120 (89-90)] - (18 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5107) :** rappelle les mouvements de grève des aiguilleurs du ciel au cours de l'été 1988 et les dispositions du protocole d'accord signé le 4 octobre 1988 - Prise en compte par le texte en projet des engagements pris dans le cadre de cet accord : fusion des corps d'officiers contrôleurs et d'officiers contrôleurs en chef de la circulation aérienne en un nouveau corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, classé en catégorie A de la fonction publique - (p. 5108) : existence d'un malaise au sein du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile - Interrogation sur le devenir de leur sta-

tut ; risque de leur éloignement progressif des responsabilités pratiques et hiérarchiques.

**CASTAING (Robert), sénateur du Gers (S).**

**Elu sénateur le 24 septembre 1989.**

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**CASTEX (Marc), sénateur du Gers (UREI).**

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.**

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

**CATUELAN (Louis de), sénateur des Yvelines (UC).**

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire du Conseil supérieur de l'Etablissement national des invalides de la marine (*JO Lois et décrets* du 11 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire du Conseil national des transports (*JO Lois et décrets* du 17 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la Commission supérieure du Crédit maritime mutuel (*JO Lois et décrets* du 17 novembre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile (1<sup>er</sup> juillet 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux groupes européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupes d'intérêt économique (11 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (8 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- **Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Marine marchande - [n° 61 (89-90) tome 20] (21 novembre 1989).**

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 23 juin 1989) (p. 1791) - Ministère : Collectivités territoriales - *Participation financière des petites*



communes au financement des grands programmes d'habitat collectif - Finances locales.

*Questions orales avec débat :*

n° 7 (JO Débats du 8 juillet 1988) (p. 462) - Ministère : Equipement - *Abus du droit de construire par division de terrain* - (Retirée : octobre 1989) - Permis de construire.

*Questions orales sans débat :*

n° 25 (JO Débats du 13 octobre 1988) (p. 568) - Ministère : Transports - *Mesures envisagées pour la relance de la batellerie française* - (Réponse : JO Débats du 20 mai 1989) - Transports fluviaux.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique [n° 219 (88-89)]** - (20 avril 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*pouvoirs du maire en matière de divagation des chiens et des chats et durée de garde en fourrière*) (p. 342) : soutient les amendements de M. Pierre Lacour, n° 2 (allongement des délais de garde) et n° 3 (identification des animaux par tatouage).

- **Projet de loi relatif au code de la voirie routière [n° 250 (88-89)]** - (26 avril 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*ratification de la partie législative du code de la voirie routière*) - Art. L. 141-3 du code de la voirie routière (*compétences du conseil municipal en matière de domaine public routier communal*) (p. 388) : son amendement n° 6 : plans d'alignement communaux et opérations de classement et de déclassement des voies annexés au plan d'occupation des sols ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 394) : importance du code de la voirie routière pour les services publics, les collectivités locales et les usagers - Regrette l'opposition du Gouvernement à son amendement n° 6 précité - Satisfait de l'adoption d'un amendement de la commission permettant aux maires de refuser l'inscription de travaux sur le calendrier annuel qui les prévoit lorsque le revêtement de la voie a moins d'un an d'âge - Regrette que certaines dispositions relatives aux problèmes de circulation et de sécurité routière aient été exclues de ce projet de loi - Groupe de l'Union centriste favorable à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique - Deuxième lecture [n° 313 (88-89)]** - (31 mai 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1022) : votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)]** - (14 juin 1989) - Avant l'art. 10 (p. 1561) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (augmentation de l'échelle des peines en matière d'excès de vitesse).

- **Projet de loi relatif au code de la voirie routière (partie législative) - Deuxième lecture [n° 348 (88-89)]** - (15 juin 1989) - Art. 1<sup>er</sup> - Art. L. 115-1 du code de la voirie routière (*coordination des travaux exécutés sur les voies publiques situées à l'intérieur des agglomérations*) (p. 1573) : son amendement n° 3 : possibilité pour le maire, sans motivation de sa décision, de refuser l'inscription de travaux sur le calendrier annuel qui les prévoit lorsque le revêtement de la voirie a moins d'un an d'âge ; retiré - Art. L. 141-3 (*compétences du conseil municipal en matière de domaine public routier communal*) (p. 1574) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Jacques Bellanger, rapporteur (plans d'alignement communaux et opérations de classement et de déclassement des voies rassemblés dans un plan de voirie routière annexé au plan d'occupation des sols) - Problème pour les collectivités locales de la mise à jour des plans d'alignement et des transferts de propriété - Envisage de déposer une proposition de loi tendant à simplifier la législation relative à la partie trentenaire des plans d'alignement et aux chemins communaux.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)]** - (21 juin 1989) - Discussion générale (p. 1756, 1757) : s'oppose à l'extension des compétences des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, notamment en matière d'aménagement communal.

- **Projet de loi relatif aux biens culturels maritimes et modifiant la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques [n° 274 (88-89)]** - (19 octobre 1989) - Discussion générale (p. 2652) : approbation par le groupe de l'Union centriste de ce projet de loi visant à un renforcement de la protection du patrimoine culturel sous-marin - S'interroge sur l'état du droit positif maritime relatif aux fortunes de mer - Souhaite la multiplication des conservatoires et des musées du littoral français pour une meilleure protection du patrimoine maritime.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture [n° 456 (88-89)]** - (2 novembre 1989) - Art. 18 (*missions des SAFER*) (p. 2920) : son amendement de suppression n° 115 ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

Suite de la discussion - (23 novembre 1989) - Art. 14 (*régime fiscal des droits attachés à un contrat de crédit-bail*) (p. 3701) : son amendement n° I-54, soutenu par M. Xavier de Villepin : suppression des dispositions fixant le nouveau régime fiscal des plus-values consécutives à la cession de biens acquis à l'issue d'un contrat de crédit-bail ; devenu sans objet - Son amendement n° I-136 : possibilité pour certaines sociétés qui donnent en location un bien par voie de crédit-bail, de constituer une provision destinée à couvrir la moins-value prévue lors de la levée du contrat de crédit-bail ; retiré.

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme** - (26 novembre 1989) (p. 3883) : importance du tourisme maritime : rôle du conservatoire de la mer, actions d'information sur les problèmes de la mer - Politique en faveur du tourisme rural : gîtes ruraux, hôtellerie, restauration.

**Equipement, logement, transports et mer - V - Mer** - (26 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (marine marchande) (p. 3916) : déclin préoccupant de la flotte de commerce française - Se réjouit de la mise en place du plan de soutien de cinq ans en faveur de la marine marchande, malgré ses importantes lacunes - Souhaite l'acheminement de l'aide alimentaire française par des navires battant pavillon français - Réduction des crédits affectés aux pêches et produits maritimes - Dépendance de la France vis-à-vis de la politique européenne dans le secteur de la pêche : adoption du plan d'orientation pluriannuel, POP, déterminant les objectifs et les modalités de réduction progressive de la capacité de la flotte de pêche - Diminution des ressources de la pêche - Morcellement de l'aquaculture marine - Restructuration en cours de l'Etablissement national des invalides de la marine, ENIM - (p. 3917) : forte baisse des crédits destinés au financement de la sécurité en mer : insuffisance des moyens des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage, CROSS, et de la Société nationale de sauvetage en mer, SNSM - Actions de l'Organisation maritime internationale, OMI - Signalisation maritime : absence de publication des décrets d'application de la loi sur les amers, réduction des personnels des phares et balises - Nécessité de l'octroi d'une aide importante aux armateurs pour le redressement de la marine marchande - Aménagement du littoral et protection du patrimoine des petits ports côtiers - Propose l'adoption de ce projet de budget.

**Services du Premier ministre - V - Environnement** - (2 décembre 1989) - Examen des crédits - Etat B (p. 4294) : problème de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED, et des décharges sauvages - Déploie les contraintes actuelles relatives au ramassage des

huiles usées - Problème de la protection de la faune et de la flore - Se félicite de la position de la France au sujet de la conférence de Wellington - (p. 4295) : défavorable à la réintroduction du lynx en France - Favorable à une agriculture de qualité - Estime que bien des problèmes devraient être traités par le Parlement au lieu d'attendre les directives de Bruxelles - Signale que la création d'une agence européenne de l'environnement serait une violation de l'Acte unique - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

**Équipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs** - (7 décembre 1989) - Examen des crédits - Etat B (p. 4583, 4584) : vote par le groupe de l'Union centriste de l'ensemble des crédits du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer - Budget de la marine marchande - Ports - Amélioration des moyens de la navigation aérienne - Regrette la faiblesse des crédits pour les voies navigables - Financement des transports collectifs en région parisienne.

**Culture et communication - Culture** - (8 décembre 1989) (p. 4606) : constate le dépérissement de la vie culturelle en province faute pour les associations d'avoir les moyens d'agir - Absorption de la moitié des crédits par Paris - Problème de l'architecture marine, notamment des fortifications édifiées par Vauban - (p. 4607) : déplore l'absence de coordination au niveau des actions - Rappelle que le patrimoine maritime concerne l'équipement, le tourisme, l'éducation nationale, la conservation du littoral et la culture - Se déclare prêt à communiquer au Gouvernement le dossier qu'il a établi concernant le patrimoine maritime.

**Budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace** - (8 décembre 1989) (p. 4627) : augmentation de 5,2 % de ce budget par rapport à 1989 - S'inquiète de l'avenir du service public de la poste et des télécommunications à la suite des recommandations formulées dans le rapport de M. Prévot portant augmentation des dépenses d'investissement - Constate que l'endettement des télécommunications avoisine les 120 milliards de francs fin 1988 - (p. 4628) : défavorable au prélèvement de près de 14 millions de francs en faveur de la filière électronique du Centre national d'études spatiales, CNES, et du plan informatique - Estime que le secteur de l'espace devrait faire l'objet d'une individualisation budgétaire - Nécessité pour les télécommunications de devenir compétitives face à la construction européenne - Rappelle le rapport de M. Hubert Prévot qui dresse un constat lucide de la situation existante et des perspectives d'avenir - Souhaite que la poste et France telecom puissent jouir d'une réelle autonomie afin de pouvoir s'adapter aux exigences de la concurrence internationale - Nécessaire réforme du statut des postes et télécommunications - Estime que la qualité du service implique également la continuité - Attire l'attention sur la dégradation du service postal - Attachement au maintien des cabines téléphoniques dans les régions privées de toute commodité - Nécessité de rendre au plus tôt leur indépendance complète à la poste et aux télécommunications - Séparation des fonctions d'exploitation et de réglementation ; élaboration de règles de procédure et de normes en concertation avec l'ensemble des partenaires - (p. 4629) : au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

**CAUCHON (Jean)**, sénateur de l'Eure-et-Loir (UC).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil par

des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (23 juin 1989).

**CAUPERT (Joseph)**, sénateur de la Lozère (UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile (1<sup>er</sup> juillet 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)] - Suite de la discussion** - (22 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (modalités d'établissement du schéma directeur départemental des structures agricoles)** (p. 1775) : son amendement n° 307 : contrôle des productions hors sol ; devenu sans objet (p. 1803) - **Art. 2 (régime des autorisations préalables)** (p. 1805) : son amendement n° 308 : suppression de l'autorisation préalable pour certaines installations réalisées grâce aux aides publiques ; devenu sans objet - (p. 1808) : son amendement n° 309 : suppression des dispositions modifiant le régime de l'autorisation applicable aux sociétés, coexploitations ou indivisions ; retiré - (p. 1811) : son amendement n° 310 : contrôle des structures étendu aux créations ou extensions de capacité de production d'élevage hors sol ; retiré - (p. 1813) : son amendement de coordination n° 311 ; retiré - (p. 1821) : son amendement de coordination n° 312 ; retiré - **Après l'art. 5** (p. 1823) : son amendement n° 313 : prorogation du FASASA jusqu'au 31 décembre 1995 ; retiré.

**Suite de la discussion** - (23 juin 1989) - **Art. 20 (ressort territorial des SAFER)** (p. 1859, 1860) : rappelle son attachement à la SAFER départementale de la Lozère qui traverse actuellement de graves difficultés, à la fois conjoncturelles et structurelles - Son amendement de suppression n° 38 ; adopté - S'oppose à la restructuration des SAFER sur une base régionale ou plurirégionale.

**Deuxième lecture [n° 456 (88-89)]** - (2 novembre 1989) - **Art. 18 (missions des SAFER)** (p. 2922) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 115 de M. Louis de Catuelan.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4035) : espace rural - Cas de la Lozère, département de moyenne montagne, guetté par la désertification - Importance de la production laitière pour le maintien des agriculteurs ; demande le bénéfice d'une part spécifique des relèvements de quotas accordés par la CEE - Diminution des crédits destinés aux zones défavorisées - Insuffisance des crédits du fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE ; sécheresse - (p. 4036) : insuffisance des dotations du fonds d'amortissement des charges d'électrification, FACE ; droit à la diffusion de l'électronique - Mesures prises suite à la sécheresse : insuffisance de l'aide du Comité national de pilotage des céréales d'intervention ; report des annuités d'emprunt - Disparités de traitement entre régions - Compare le coût des aides nécessaires et les conséquences financières entraînées par la désertification des régions défavorisées - Votera ce projet de budget, malgré de sérieuses réserves.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989 [n° 114 (89-90)]** - (19 décembre 1989) - **Après l'art. 38** (p. 5261) : sou-

tient l'amendement n° 47 de M. Roland du Luart (extension aux personnes morales des incitations fiscales à la création et au développement des investissements forestiers, applicables aux personnes physiques) .

CAZALET (Auguste), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé membre de la commission des finances (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie (11 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (24 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (16 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (21 juin 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Anciens combattants - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 3] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France** [n° 351 (88-89)] - (20 juin 1989) - Discussion générale (p. 1691, 1692) : développement incontrôlé de l'immigration clandestine - Choix politique de l'abrogation de la loi Pasqua - Conditions d'entrée des étrangers en France : rétablissement du délai d'un jour franc avant exécution d'une décision de refoulement - Assouplissement des conditions d'obtention de la carte de résident ; suppression de l'exigence de régularité du séjour - Difficultés de fonctionnement prévisibles pour la commission départementale de séjour, statuant en opportunité - Echec patent de la procédure de reconduite à la frontière - Projet de loi déposé sous la pression de certaines organisations au détriment des intérêts des citoyens français.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture** [n° 456 (88-89)] - (2 novembre 1989) - Discussion générale (p. 2902) : effets néfastes prévisibles de la modification de l'assiette des cotisations sociales agricoles pour certains agriculteurs - Poids des cotisations d'allocations familiales pour les exploitations agricoles ; souhaite la fiscalisation de ces cotisations - Problème de la prise en compte du revenu du capital - Harmonisation de l'assurance vieillesse des exploitants agricoles avec le

régime de retraite des salariés - Risque d'une très forte augmentation des cotisations des petites exploitations ; niveau de la cotisation minimale - Nécessité d'encourager la pluriactivité pour éviter une progression de la désertification des zones rurales - Définition du statut social de l'agriculteur pluriactif ; inconvénients de l'application du critère de l'activité principale.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

#### Deuxième partie :

**Anciens combattants** - (25 novembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 3811) : budget, expression de la reconnaissance de la Nation envers ceux qui lui ont sacrifié leur vie - Constate que l'essentiel des crédits est consacré à l'action sociale et notamment aux pensions d'invalidité - Augmentation des crédits de 3,75 % par rapport à 1989 - Mise en route d'une quatrième tranche de reconstruction des nécropoles de la guerre de 1914-1918 et d'une deuxième tranche pour les travaux d'édification de la nécropole de Fréjus - Réforme du rapport constant - Augmentation de 5,4 % des crédits de personnel - Augmentation de la subvention versée par l'Etat à l'Office national des anciens combattants, ONAC - Reconstitution en francs courants des crédits consacrés à l'action médicale et sociale - Constate une baisse du nombre de pensionnés - (p. 3812) : signale l'action de réinsertion professionnelle menée par l'ONAC - Souligne le rôle du centre des pensionnaires et du centre médico-chirurgical de l'Institution nationale des invalides - Se réjouit de l'adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement relatif à la revalorisation des pensions des veuves de guerre et des orphelins - Constate qu'aucune mesure législative nouvelle n'est prévue en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord - Souhaite que le plafond majorable de la retraite mutualiste du combattant fasse l'objet d'un relèvement, ainsi que l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la proposition de loi adoptée à l'unanimité par le Sénat en 1987 relative aux prisonniers de guerre - Se déclare favorable en ce qui concerne le rapport constant à la référence à un indice moyen représentatif de l'évolution de l'ensemble des traitements de la fonction publique - Présente par le Gouvernement de deux amendements qui visent à améliorer le dispositif avec une régularisation rétroactive des majorations intervenues au cours de l'année écoulée et suppriment le plafonnement des pensions les plus élevées - (p. 3813) : revalorisation des pensions des veuves et des orphelins - Constate que les modifications apportées par l'Assemblée nationale sont positives, avec la réforme des suffixes et une deuxième revalorisation des pensions des veuves - Persistance de nombreuses interrogations, notamment sur le nouveau dispositif du rapport constant, sur les difficultés des anciens d'AFN et sur celles des harkis - Au nom de la commission des finances, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le projet de budget des anciens combattants pour 1990 et sur les deux articles 69 et 69 bis rattachés.

CHAIGNEAU (Yves), rapporteur de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - Rapporteur du Conseil économique et social - Discussion générale (p. 821 à 823) : son intervention, présentée par M. Jean Velitchkovitch, président de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social.

**CHAMANT (Jean)**, sénateur de l'Yonne (RPR).

Elu vice-président du Sénat (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé membre de la commission des lois (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

– Membre titulaire du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

#### DÉPÔTS

– *Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée aux Etats-Unis d'Amérique du 17 au 27 juillet 1989 [n° 130 (89-90)] (13 décembre 1989) - Etats-Unis d'Amérique.

#### INTERVENTIONS

##### En qualité de président de séance

– *Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire algérienne* (18 octobre 1989) (p. 2592).

– *Rappel au règlement*, de M. Emmanuel Hamel et de Mme Hélène Luc : organisation des travaux du Sénat (18 octobre 1989) (p. 2592, 2593).

– *Hommage aux victimes du séisme en Californie* (19 octobre 1989) (p. 2645).

– *Rappel au règlement*, de M. Charles Lederman - (31 octobre 1989) (p. 2873) : suspension de séance demandée par M. Charles Lederman afin que les groupes politiques puissent recevoir une délégation des agents des impôts en grève - Décide de la poursuite du débat.

– *Rappel au règlement*, de M. Emmanuel Hamel : organisation des travaux du Sénat ; concomitance des réunions de commissions et des séances publiques (14 novembre 1989) (p. 3276).

##### En qualité de sénateur

– *Rappel au règlement* - (26 avril 1989) (p. 380) : au nom du groupe du RPR, souhaite que soit inscrit à l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat, soit une déclaration du Gouvernement, soit un débat relatif à l'arrivée prochaine en France du chef de l'OLP, M. Yasser Arafat - Emotion suscitée par cette visite.

**CHAMBRIARD (Jean-Paul)**, sénateur de la Haute-Loire (UREI).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (11 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

– *Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée aux Etats-Unis d'Amérique du 17 au 27 juillet 1989 [n° 130 (89-90)] (13 décembre 1989) - Etats-Unis d'Amérique.

#### QUESTIONS

##### Questions orales sans débat :

n° 79 (*JO Débats* du 29 avril 1989) (p. 496) - Ministère : Affaires européennes - *Exclusion de la ville de Brioude (Haute-Loire) des aides du FEDER* - (Réponse : *JO Débats* du 27 mai 1989) (p. 950) - **Finances locales.**

n° 92 (*JO Débats* du 10 juin 1989) (p. 1394) - Ministère : Equipement - *Déviations de la RN 102 à hauteur de Brioude (Haute-Loire)* - (Réponse : *JO Débats* du 17 juin 1989) (p. 1653) - **Routes.**

n° 143 (*JO Débats* du 31 octobre 1989) (p. 2857) - Ministère : Equipement - *Exécution du contrat de plan de la région Auvergne* - **Conseils et conseillers régionaux.**

n° 166 (*JO Débats* du 27 novembre 1989) (p. 3933) - Ministère : Agriculture - *Situation des industriels du bois ayant signé des contrats soumis à révision de prix* - (Réponse : *JO Débats* du 16 décembre 1989) (p. 5013) - **Bois et forêts.**

**CHANDERNAGOR (André)**, premier président de la Cour des comptes.

#### INTERVENTIONS

– *Dépose sur le bureau du Sénat le rapport annuel de la Cour des comptes* (28 juin 1989) (p. 2048).

**CHAPUIS (Robert)**, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

#### RÉPONSES AUX QUESTIONS

##### Réponses aux questions au Gouvernement :

de Mme Danielle Bidard-Reydet : **Universités (Problèmes de l'enseignement supérieur)** (*JO Débats* du 17 novembre 1989) (p. 3378).

#### INTERVENTIONS

– *Projet de loi d'orientation sur l'éducation* [n° 375 (88-89)] - (27 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1993) : démarche pédagogique de l'enseignement technique, réponse à certaines situations d'échec scolaire - Objectifs du texte en projet : amener tous les jeunes au moins à une qualification du niveau du certificat d'aptitude professionnelle, CAP ; apprentissage ; dispositif d'insertion professionnelle dit Ithaque - Objectif d'amener quatre jeunes sur cinq au niveau du baccalauréat ; part prise par les filières technologiques, après obtention du brevet d'études professionnelles, BEP, dans l'augmentation du nombre des bacheliers - (p. 1994) : accès des bacheliers techniques à l'enseignement supérieur ; distinction entre bacheliers technologiques et bacheliers professionnels ; rôle de relai des sections de techniciens supérieurs et des instituts universitaires de technologie, IUT ; création envisagée d'une nouvelle formation d'ingénieur portant la mention « technologie » - Contenu de l'enseignement ; rénovation des BEP et des CAP ; modernisation des programmes des sections F ; travail des commissions professionnelles consultatives et des commissions pédagogiques nationales ; prochain colloque sur les contenus des formations techniques - Intérêt du modèle français de formation, fondé sur le partenariat entre l'enseignement technique et les entreprises ; centres de ressources à utilisation partagée en matière d'équipements technologiques - Développement des périodes de formation en entreprise et de l'alternance - (p. 1995) : exemples concrets de partenariat à l'échelle européenne - Orientation dans l'enseignement technique : diffusion de l'information sur les filières et les métiers ; adaptation du nombre de places offertes aux

débouchés - Rapport demandé par le Premier ministre à M. Jean-Pierre Luppi, député de l'Isère - Contrôle continu et pédagogie du contrat - Conditions de vie dans les établissements - Professeurs de l'enseignement technique : progrès vers la parité avec les autres professeurs du second degré ; centre de formation des professeurs de l'enseignement technique de Cachan ; écoles normales nationales d'apprentissage, ENNA - Définition du projet d'établissement, incluant l'ouverture sur le monde extérieur - Formation continue : rôle de l'éducation nationale dans la mise en oeuvre du crédit formation - (p. 1996) : groupements d'établissements - Développement de la culture technique à travers l'enseignement de la technologie à l'école élémentaire et au collège - Conservatoire national des arts et métiers, CNAM.

**Suite de la discussion - (28 juin 1989) - Discussion générale (suite) (p. 2039) :** place essentielle de l'enseignement technique dans l'évolution de l'ensemble du service public de l'éducation - Revalorisation de l'enseignement technique souhaitable - Création du baccalauréat professionnel en 1985 - Ouverture à la prochaine rentrée de 306 sections nouvelles de baccalauréat professionnel - Augmentation de 5 % par an du nombre des élèves des BEP qui sont de plus en plus nombreux à poursuivre leurs études - Estime que le BEP doit rester un diplôme garantissant une compétence professionnelle et que le niveau V demeure un niveau professionnel pertinent - Problème de la définition des formations et de leur contenu en concertation avec le monde professionnel - (p. 2040) : nécessaire développement à la demande des entreprises de la formation générale - Recours au contrôle continu et aux unités capitalisables afin de diminuer le taux d'échec - Possibilité de suivre une autre formation - Insuffisance des liens entre l'école et l'entreprise - Nécessaire participation au développement local - Ouverture d'actions sur le plan européen - Estime que les BTS et les IUT ne sont pas défavorisés par la directive européenne signée en décembre 1988 qui ne concerne que les professions réglementées - Rappelle que la profession d'ingénieur n'est pas réglementée - Rappelle que la part prise par les entreprises dans la formation est plus importante en RFA qu'en France, en temps et sur le plan financier - Problème de l'apprentissage qui n'est pas mentionné dans la loi ; absence de sa remise en cause - Rappelle que l'éducation nationale est responsable de la qualité de la formation dispensée - (p. 2041) : application de l'alternance dans l'enseignement technique avec des séquences éducatives, des stages obligatoires, des cycles d'insertion professionnelle qui améliorent la qualification des jeunes - Augmentation des crédits consacrés à l'équipement - Rappelle qu'une partie des crédits contribueront au financement de la part « Etat » des contrats Etat-régions - Définition d'une nouvelle voie pour la formation des ingénieurs qui tienne mieux compte du contexte européen - Mise en place des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM, et transformation des écoles normales nationales d'apprentissage, ENNA - Rappelle que la licence sera la base de recrutement de tous les professeurs de lycées professionnels à la rentrée de 1990 - Existence de postes vacants d'enseignants dans les ENNA - Problème de la revalorisation de l'enseignement technique qui devra participer activement à la mise en oeuvre de cette loi d'orientation qui doit mobiliser tous les esprits - **Art. 1<sup>er</sup> (missions du système éducatif) (p. 2055, 2056) :** demande le retrait des amendements identiques, n° 30 de M. Pierre Laffitte, n° 93 de M. Adrien Gouteyron et n° 111 de M. Xavier de Villepin (participation de l'apprentissage aux missions du service public d'éducation) - (p. 2059) : s'oppose à l'amendement n° 56 de Mme Hélène Luc (établissement d'un plan d'urgence de formation des jeunes et des travailleurs sans qualification) - **Art. 3 (objectifs de formation du système éducatif) (p. 2066) :** sur l'amendement n° 4 de M. Paul Séramy, rapporteur (fixation à cinq ans de l'âge de la scolarité obligatoire et prolongation possible de la scolarité pour les élèves qui ont déjà achevé à seize ans une formation qualifiante), s'oppose aux sous-amendements identiques n° 32 de M. Pierre Laffitte, n° 98 de M. Adrien Gouteyron et à l'amendement n° 114 de M. Xavier de Villepin (concours de l'apprentissage à la réalisation de l'objectif de conduire 80 % d'une classe d'âge soit au niveau du baccalauréat, soit à celui d'un brevet pro-

fessionnel) - **Après l'art. 5 (p. 2072) :** demande le retrait de l'amendement n° 117 de M. Xavier de Villepin (organisation des enseignements conduisant à un diplôme technologique par les établissements qui les dispensent après consultation des professions concernées) - **Art. 6 (périodes de scolarité effectuées dans les entreprises et les administrations) (p. 2073) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de la commission (possibilité d'effectuer des périodes de formation dans les entreprises ou administrations en France ou à l'étranger) et s'oppose à l'amendement n° 118 de M. Xavier de Villepin (obligation d'effectuer des périodes de formation sur les lieux de travail professionnels pour les enseignements technologiques à l'issue d'une période de préparation des organismes concernés).

**Suite de la discussion - (29 juin 1989) - Art. 17 (projet d'établissement et coopération entre les établissements d'enseignement) (p. 2148) :** sur l'amendement n° 142 du Gouvernement (définition des actions prévues par le projet d'établissement élaboré par les écoles, les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels), s'oppose au sous-amendement n° 145 de Mme Hélène Luc - **Art. 18 (groupement d'établissements et groupement d'intérêt public) (p. 2150) :** s'oppose aux amendements de M. Paul Séramy, rapporteur, n° 19 (possibilité pour les établissements privés de participer le cas échéant à des groupements d'intérêt public) et n° 20 (maintien de la nomination des directeurs des groupements d'intérêt public par le conseil d'administration du groupe) - (p. 2151) : s'oppose à l'amendement n° 83 de Mme Hélène Luc (conditions juridiques des fonctionnaires susceptibles d'exercer dans les groupements d'intérêt public).

**Nouvelle lecture [n° 462 (88-89)] - (4 juillet 1989) - Art. 29 (abrogations) (p. 2423) :** s'oppose à l'amendement de coordination n° 22 de M. Paul Séramy, rapporteur.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (27 novembre 1989) (p. 3957) :** problèmes particuliers de l'enseignement technique - Grandes orientations politiques du Gouvernement à l'égard de cet enseignement - Adaptation des formations aux défis de l'an 2000 - Renforcement de la place de l'enseignement technique dans l'ensemble du système éducatif - Insertion professionnelle des jeunes - Crédit-formation - Modernisation des formations et des équipements des lycées - Rénovation des sections E et F - Réflexion engagée sur les formations du domaine médico-social et sur la restructuration des brevets de technicien - (p. 3958) : principaux thèmes évoqués lors du récent colloque sur les contenus de l'enseignement technique : place de la formation générale dans l'enseignement technique ; adaptation de ces formations aux exigences de la concurrence européenne ; apprentissage des langues étrangères - Problème de l'alternance des lieux de formation mais également de l'alternance des temps de formation et d'activité professionnelle - Introduction de l'enseignement technologique dans toutes les classes de collèges - Succès des bacs professionnels - Se déclare favorable à la coexistence dans les établissements scolaires de sections professionnelles, technologiques et d'enseignement général - Conclusions du rapport Luppi - Revalorisation de la carrière et des fonctions des professeurs de lycée professionnel - Relèvement du niveau de recrutement - Mesures en faveur de l'enseignement technologique supérieur - Accueil des bacheliers technologiques à l'université - Augmentation des capacités d'accueil des sections de techniciens supérieurs, STS, et des instituts universitaires de technologies, IUT - (p. 3959) : mise en place de nouvelles formations d'ingénieurs associant les universités, les écoles d'ingénieurs et les partenaires professionnels - Dans la perspective du bicentenaire de la fondation du Conservatoire national des arts et métiers, CNAM, envisage la rénovation du Musée national des techniques - Pourcentage de bacheliers envisagé en l'an 2000 - (p. 3960) : précise à M. Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis, qu'en refusant ce budget, il supprime toute possibilité de répondre aux revendications actuelles des étudiants et des enseignants - Rénovation des DEUG - (p. 3983) : budget cohérent avec la volonté gouvernemen-

tale de donner une priorité au budget de l'éducation nationale - Avenir de l'enseignement technique et professionnel - Modernisation de l'enseignement technique court - (p. 3984) : adaptation des formations à l'évolution des technologies - Etroite collaboration entre les professionnels et l'éducation nationale - Augmentation des crédits affectés aux équipements - Ouverture de l'enseignement technique vers l'entreprise - Crédits affectés aux stages des classes pré-professionnelles de niveau - Lutte contre l'échec scolaire grâce à l'enseignement par alternance - Insertion professionnelle des jeunes - Crédit-formation - Recrutement des enseignants pour l'enseignement technique - (p. 3985) : possibilité pour les recteurs d'avoir recours à des personnels contractuels - Aide sociale ; augmentation de la dotation réservée aux bourses - Construction de résidences et de restaurants universitaires - Effort de rattrapage du retard pris dans l'enseignement secondaire à l'île de la Réunion - Création de postes de personnels ATOS.

**CHARASSE (Michel)**, *ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget* (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Jean Guénier : **Pollution et nuisances** (*Taxe parafiscale sur les huiles de base*) (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 328).

de M. François Delga : **Cuir, peaux et fourrures** (*Aide aux industriels du cuir*) (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3366).

## INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : fiscalité locale** - (23 juin 1989) (p. 1887) : volonté de réviser les bases des valeurs locatives mais aussi de connaître l'avis du Sénat qui est le représentant constitutionnel des collectivités territoriales - Estime que la révision de la fiscalité locale est indispensable mais ne suffit pas - (p. 1888) : rappelle que le débat sur la fiscalité locale est ancien, que l'assiette de la fiscalité directe locale est indiciaire - Constate que le vieillissement des bases suscite des inégalités, les dernières révisions datant de 1961 pour le non bâti et 1970 pour le bâti - Alourdissement du poids de la fiscalité locale qui représente la moitié des ressources des collectivités locales - Dénonce l'explosion de la fiscalité régionale - Constate que le poids de la fiscalité locale est de plus en plus élevé et que la part du montant prélevé par les collectivités locales dans le PIB s'élève à 6 % - Rappelle que de nombreux aménagements ont été apportés aux impôts locaux : l'encadrement du vote des taux, le plafonnement des cotisations de taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée, le dégrèvement de 10 % sur la taxe professionnelle, la réduction pour investissement - Rappelle que diverses mesures ont été prises en faveur des ménages en matière de taxe d'habitation - (p. 1889) : rappelle que diverses mesures ont été prises en 1989 en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties - Constate que l'ensemble de ces mesures crée une situation qui n'est pas satisfaisante - Dénonce la complexité de la législation en matière de fiscalité locale et le coût très élevé pour l'Etat - Souligne le mécontentement des contribuables locaux et des élus - Souligne l'importance des chiffres des perceptions nationales pour les chambres de commerce, de métier et d'agriculture - (p. 1890) : rappelle le dépôt en 1980 d'un rapport étudiant le principe d'une assiette « valeur ajoutée pour la taxe professionnelle » - Constate que les difficultés de la prise en compte du revenu dans l'assiette de la taxe d'habitation ont été dénoncées dans un rapport au Parlement en application de la loi du 28 juin 1982 - Remplacement des valeurs locatives par les valeurs vénales des immeubles envisagé pour ce qui concerne les taxes foncières - Dénonce l'ampleur des difficultés et la nécessité d'avancer

avec la plus grande prudence en matière de fiscalité locale - Estime que le problème de la fiscalité locale est un problème de terroir et de bon sens - Réduction de 5 % à 4,5 % du plafonnement des cotisations de taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée des entreprises acceptée par le Gouvernement - Estime que la priorité à court terme est celle de la révision dont le Parlement a admis le principe à la fin de 1986 - (p. 1891) : rappelle le rôle de la révision qui doit permettre de corriger les défauts actuels et de rétablir une répartition équitable de la charge fiscale - Nécessaire concertation avec les deux assemblées du Parlement, avec les grandes associations d'élus locaux et le comité des finances locales avant d'envisager les grandes lignes de la procédure de révision - Rappelle que le premier des principes directeurs de la révision sera la simplicité - Souci d'éviter la multiplication des documents - Souscription d'une déclaration pour les seuls propriétaires de locaux commerciaux - Prise en compte des superficies réelles pour les constructions - Correction des anomalies du classement en ce qui concerne le foncier bâti - Etablissement d'un classement nouveau pour le foncier non bâti permettant de mettre les logements sociaux à part - Rappelle que la volonté des Constituants de 1789 était de rapprocher le plus possible l'impôt local des réalités - Propose de restaurer le rôle des commissions locales avec la possibilité de se scinder en commissions de quartier - Réalisation de la prochaine révision par secteur locatif afin d'éviter les disparités - Calcul de la valeur locative sur le revenu d'exploitation ou le prix de revient à défaut de baux - (p. 1892) : examen du classement des locaux d'habitation par l'administration avec le concours des commissions communales et de la commission consultative départementale des évaluations foncières - Signale que la répartition de la charge fiscale entre les quatre taxes ne se trouvera pas modifiée après la révision - Exécution des travaux de la révision au cours des années 1990 et 1991 - Possibilité pour le Parlement de se prononcer à la première session de 1992 sur les mesures d'adaptation et sur les conséquences de la révision - Intégration possible pour la première fois des résultats de la révision dans les rôles de l'année 1993 - Signale que le coût de la révision sera de deux milliards de francs environ - Abandon de la notion de valeur axiale et élargissement du cadre de l'évaluation au secteur locatif - Souhaite éviter des transferts entre taxes - Allègement de la charge de la taxe foncière des agriculteurs - Souligne le caractère ambigu de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, création des physocrates - (p. 1893) : estime urgente la révision des valeurs locatives - Problème de la dispersion des taux de la taxe professionnelle - En ce qui concerne le problème du rapprochement des taux entre plusieurs communes, se déclare favorable au développement de la coopération intercommunale et aux efforts d'harmonisation des taux de taxe professionnelle dans le respect de l'autonomie des communes - Rappelle que la décision d'harmoniser les taux de la taxe professionnelle appartient aux conseils municipaux - Problème de la taxe professionnelle dans les zones d'activités pluricommunales et nécessaire respect du principe d'égalité des contribuables au sein d'une même commune devant l'impôt - (p. 1894) : estime que la solution pourrait être trouvée au sein des syndicats d'agglomérations nouvelles - Estime que l'Etat ne doit pas prendre à sa charge les conséquences des libres décisions des collectivités locales - Rappelle que la décentralisation partage d'une façon différente l'argent public entre l'Etat et les collectivités locales, ainsi que les responsabilités - Confirme que les transferts de compétence ont bien été compensés - Rappelle que le budget des constructions scolaires a été diminué dans la loi de finances pour 1981 - Problème des sommes données aux départements et aux régions, au titre des collèges d'un côté, à celui des lycées de l'autre, alors que la population scolaire concernée a beaucoup varié - (p. 1895) : opposé à toute prise en charge d'allègement d'impôts locaux par le budget de l'Etat - Signale que les collectivités locales françaises seront appelées à supporter les conséquences de l'harmonisation fiscale européenne - Suggère d'annexer à l'avis d'imposition un état récapitulatif décrivant la répartition du produit fiscal - Constate de nombreuses critiques relatives aux mécanismes de péréquation de la DGF - Problème de la suppression du lien entre les taux de la taxe professionnelle, de la taxe foncière et de la taxe d'habitation - Possibilité actuelle-

ment pour les collectivités locales de réduire le taux de la taxe d'habitation sans être obligé d'abaisser celui de la taxe professionnelle - Estime prudent à l'heure du grand marché européen de ne pas alourdir les prélèvements fiscaux sur les entreprises - Estime que l'Etat ne peut pas supporter seul les conséquences budgétaires des alignements des taux de TVA - (p. 1896) : annonce que les HLM seront traités d'une manière très spécifique - Estime que la révision n'exclut pas un effort vers une meilleure prise en compte du revenu - Rappelle que ce sont les impôts régionaux qui augmentent mais pas les impôts communaux ni les impôts départementaux - Souligne que le fonds de compensation pour la TVA n'est pas d'une conformité absolue avec la sixième directive européenne - Rappelle que les collectivités locales sont les seules collectivités à ne pas être assujetties à la TVA au titre de leurs activités - Estime que la DGE est une bonne idée surtout pour les petites communes - Rappelle que la France est de tous les pays européens celui qui a le plus grand nombre de communes - Confirme que la réforme de la fiscalité locale n'est pas abandonnée.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1986** [n° 394 (88-89)] - (30 juin 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 395) (p. 2256) : caractère technique de ces projets de loi permettant le règlement définitif des comptes de l'Etat pour 1986 et 1987 - Nécessité d'assurer la continuité de l'Etat en dépit de l'alternance politique - Importance des lois de règlement en matière de contrôle parlementaire des finances publiques - Hommage aux magistrats de la Cour des comptes - Bilan de la gestion budgétaire de 1986 et 1987 : poursuite de la réduction du déficit budgétaire amorcée en 1985, ralentissement de la progression des dépenses, augmentation des recettes brutes en dépit de la baisse de la fiscalité directe - Opérations du « Compte d'affectation des produits de la privatisation » : versement des recettes dégagées à la Caisse d'amortissement de la dette publique, aux entreprises publiques, à la Caisse nationale de l'industrie et à la Caisse nationale des banques - Principales dispositions de ces projets de loi de règlement : constatation des opérations d'exécution du budget, ouverture de crédits complémentaires correspondant à des dépassements de dotations à caractère évaluatif, et dispositions spéciales diverses - (p. 2257) : prudence de la politique du Gouvernement actuel en matière de décrets d'avance : financement des dépenses liées aux élections législatives, indemnisation des Réunionnais à la suite du passage du cyclone Firinga - Interprétation contestable de la notion de « crédits devenus sans objet » par la Cour des comptes ; pouvoir discrétionnaire du Gouvernement en matière d'annulation de crédits par voie réglementaire - Prise en compte par le Gouvernement des propositions de la Cour relatives aux mouvements de répartition ; communication au Parlement de la liste des chapitres de répartition - Publication en annexe des lois de finances rectificatives de la liste des actes réglementaires ayant modifié la loi de finances en cours d'exercice - Importantes répercussions budgétaires de la politique de privatisation - Au nom de la continuité de l'Etat, demande au Sénat d'adopter ces deux lois de règlement.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1987** [n° 395 (88-89)] - (30 juin 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 394) - Voir intervention sous le projet n° 394 (p. 2256, 2257).

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

#### *Discussion générale :*

(21 novembre 1989) (p. 3532, 3533) : expose les principaux choix de ce budget adopté en première lecture par l'Assemblée nationale - Augmentation de 5,4 % des dépenses et de 6,9 % des recettes par rapport au budget de 1989 - Déficit égal à 90,7 milliards, contre 100,5 milliards en 1989 - Problème du déficit budgétaire et de sa réduction - Nécessité d'assurer dans de bonnes conditions le financement de l'investissement productif créateur d'emplois - Constate que ce budget est marqué par une charge exceptionnelle liée aux obligations renouvelables du Trésor - Signale que le déficit budgétaire représentait 2,1 % du PIB en 1988 et seulement 1,4 % dans ce budget - Stabilisation des prélèvements obligatoires à 44,2 % du PIB - Estime que la réduction

du déficit par les privatisations serait un artifice inacceptable - (p. 3534) : rappelle que le fonds de soutien des rentes fera l'objet d'un contrôle parlementaire dans le cadre de la loi de règlement - Problème du « prélèvement tabac » au profit de la Caisse nationale d'allocations familiales, CNAF - Estime que l'augmentation de la richesse nationale autorise un renforcement des moyens du service public - Rappelle que la progression des dépenses reste inférieure à celle du PIB - Constate que la progression des dépenses est sélective et s'opère au profit de priorités peu nombreuses, notamment l'éducation nationale - Constate que la quasi-totalité des créations d'emplois concerne l'éducation nationale et l'administration pénitentiaire - (p. 3535) : souhaite qu'on lui précise les crédits qui doivent être diminués - Rappelle les deux priorités indissociables du Gouvernement en matière de choix budgétaire : renforcement des solidarités et préparation de l'avenir - Relance du logement social - Rappelle les mesures prises en faveur de l'emploi, notamment les deux plans successifs pour l'emploi et l'institution du RMI - Rappelle que la France consacra 0,54 % du PIB en 1990 pour aider les pays les plus pauvres et les plus endettés - Problème de la préparation de l'avenir qui passe par la formation des hommes et l'amélioration de la compétitivité de l'économie - Constate que l'éducation nationale est bien la « première priorité nationale », et bénéficie de la création de 13 540 emplois supplémentaires - Majoration des dotations en faveur de la culture - Nombreuses mesures fiscales en faveur du renforcement des entreprises - Renouvellement de la priorité en faveur de la recherche - Budget comportant près de 17 milliards de francs d'allègements fiscaux - Traduction de la volonté du Gouvernement d'adapter la fiscalité aux échéances européennes - Recherche d'une fiscalité plus juste - (p. 3536) : objectif double : allègement de la fiscalité indirecte et respect des objectifs européens qui supposent une disparition progressive du taux majoré de TVA - Proposition d'allègement de la taxe d'habitation - Recherche d'un certain équilibre entre la fiscalité de l'épargne et la fiscalité du patrimoine - Renforcement de la compétitivité de l'économie - Allègement des charges des entreprises - Baisse de l'impôt sur les sociétés sur les bénéficiaires non distribués - Modification du régime des plus-values à long terme des entreprises - Nécessité d'encourager la mobilité économique - Poursuite de l'allègement des droits de mutation amorcé l'an dernier - Développement de l'épargne - Limitation des risques de délocalisation liée à la libération des mouvements de capitaux - Renforcement des moyens de lutte contre la fraude - Développement de l'épargne populaire - Remplacement du plan d'épargne retraite, PER, par le plan d'épargne populaire, PEP - (p. 3537) : rappelle diverses mesures adoptées par l'Assemblée nationale en matière de fiscalité locale et de contrôle fiscal - Problème des concours de l'Etat aux collectivités locales qui augmenteront l'an prochain de 6 % par rapport à 1989 - Nécessité de réformer le mode d'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, qui accuse un net vieillissement - Constate que dans la perspective de l'unification européenne l'Etat en est venu à payer trois fois : à travers le prélèvement de la Communauté européenne sur ses recettes, la baisse des taux de la TVA et le calcul fictif de la DGF - Rappelle la proposition du Gouvernement qui consiste à indexer la DGF sur l'indice des prix à la consommation des ménages - (p. 3538) : nécessité de parvenir en ce qui concerne l'évolution des dépenses des collectivités locales à une solution qui préserve les intérêts respectifs de l'Etat et des collectivités locales - Signale que pour l'année 1990 la DGF sera indexée sur l'évolution des prix à la consommation des ménages ; estime que le nouveau mode d'indexation offre une garantie de progression de pouvoir d'achat des collectivités locales et permettra à celles-ci de disposer des ressources nécessaires à leur développement - Constate qu'il s'agit d'un budget équilibré en réponse aux trois préoccupations budgétaires essentielles du Gouvernement : réduction du déficit, allègement de la pression fiscale, financement des priorités de l'avenir - Budget volontariste qui concentre l'effort sur les secteurs qui engagent l'avenir et la cohésion sociale du pays - (p. 3543) : signale que les rapporteurs peuvent d'ores et déjà venir consulter les rapports relatifs à l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE, et à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA.

**Suite de la discussion** - (22 novembre 1989) (p. 3583) : renforcement des fonds propres des entreprises de plus de cent milliards de francs en quinze mois, témoignage du dynamisme du secteur public - Augmentation des crédits d'aménagement du territoire - Correction de l'inégalité de la taxe professionnelle grâce aux prélèvements institués par l'Assemblée nationale au profit du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle - Rappelle que l'Assemblée nationale a suggéré une péréquation de la régularisation de la dotation globale de fonctionnement, DGF - (p. 3584) : problème de l'immigration et de l'augmentation du nombre de demandes d'obtention du statut de réfugié - Rappelle les grandes difficultés de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides, OFPRA, en raison de l'augmentation brutale et récente du nombre des demandes - Constate que le budget de la justice augmente de 7,06 % en raison des mesures nouvelles - Signale le rééquilibrage de ce projet de budget selon trois axes : véritable gestion des ressources humaines, formation des personnels et modernisation de l'administration - Estime que le budget des affaires étrangères avec une progression nominale de 9,5 % et réelle de 6 à 8 % devrait rendre possible l'adaptation de notre outil diplomatique aux exigences de la politique extérieure - (p. 3585) : volonté du Gouvernement de poursuivre son action en faveur de l'emploi et de l'évolution de la coopération entre l'Etat et les régions en matière de formation professionnelle - Signale que le rapport Bougon a établi un diagnostic sur l'excédent de la branche « accidents du travail » - Négociation en cours relative à la convention médicale et signature d'un accord cadre en juillet dernier entre les partenaires conventionnels - Apparition d'une nouvelle forme de pauvreté depuis quelques années et institution du revenu minimum d'insertion, RMI, qui bénéficie aujourd'hui à plus de 300 000 foyers - Rappelle que le Gouvernement a procédé en 1989 aux revalorisations du RMI et qu'il procèdera en janvier prochain à une nouvelle revalorisation - Insertion du projet de budget des routes pour 1990 dans le programme de développement des infrastructures routières et autoroutières - Poursuite de la politique d'amélioration de la sécurité routière - Mise en service cette année de près de 350 kilomètres d'autoroute - En ce qui concerne le déficit budgétaire, rappelle que le déficit représentait 2,1 % du PIB en 1988, 1,7 % en 1989 et qu'il atteindra 1,4 % en 1990 - Mise en oeuvre de deux plans de lutte contre le chômage, qui comportent dix milliards de francs d'allègement de charges sociales et une baisse de cinq points en deux ans de l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices non distribués - (p. 3586) : rappelle les suppressions de la taxe locale sur le chiffre d'affaires et de la taxe sur les salaires et la création en 1979 de la DGF - Estime que l'Etat ne peut pas supporter seul les conséquences de l'harmonisation des taux de TVA et ne doit pas faire seul les frais de la construction fiscale européenne - (p. 3587) : rappelle que le passage du taux de TVA à 18,6 % a permis de financer des dépenses qui n'ont été ni refusées ni remises en cause par qui que ce soit - Constate qu'actuellement l'Etat verse aux collectivités locales une recette sur des prélèvements qu'il n'encaisse pas en totalité - Estime que la situation financière des collectivités locales au cours des deux ou trois dernières années est loin d'être mauvaise - Dénonce l'état du patrimoine national : prisons, écoles, universités, comparé aux hôtels de régions et de départements que l'on ne cesse de construire depuis 1982 - (p. 3588) : rappelle qu'en dehors du RMI pour lequel une participation est obligatoire il n'existe pas de dispositions obligatoirement imposées aux conseils généraux et régionaux qui doivent assumer les conséquences de leurs choix - Considère que tout ce qui est contrat de plan est une remise en cause de la décentralisation - Estime en ce qui concerne la décentralisation qu'on a beaucoup trop rétabli les financements croisés - (p. 3589) : estime que si l'on maintient le système de la DGF, les charges supplémentaires de l'Etat s'élèveraient à 128 milliards de francs - Constate que le système proposé se traduira par une augmentation tout compte fait de 6,5 % de la DGF dès le budget primitif de 1990 - Rappelle que le texte qui est transmis au Sénat n'est pas du tout le même que le projet proposé initialement par le Gouvernement et que les sénateurs pourront proposer un autre système en commission mixte paritaire, CMP - Souhaite que M. Monory puisse convaincre le Sénat de voter le projet de budget pour 1990 et non le

contre-projet de la commission des finances - (p. 3590) : problème de l'indexation de la DGF sur le seul indice des prix - Estime que pour changer le système il n'existe que deux solutions : ou bien ménager une transition ou bien revenir dès 1990 sur ce que l'Etat a payé à tort en 1989 - (p. 3591) : signale qu'en ce qui concerne la sécheresse le collectif budgétaire comportera une aide de 240 millions de francs au titre de l'aide au fourrage et de 500 millions de francs pour la participation de l'Etat au Fonds national des calamités agricoles - Etude en cours relative à la réforme de l'assiette actuelle du foncier non bâti - Trouve paradoxal que le Sénat refuse les allègements de taxe d'habitation et que certains réclament par ailleurs la suppression du foncier non bâti - Rappelle que plus de 300 000 foyers bénéficient aujourd'hui du RMI qui n'est pas comparable aux « contrats Zeller ».

#### *Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (autorisation de percevoir les impôts existants)** (p. 3592) : signale que le calcul des prélèvements obligatoires annexé au projet de loi de finances pour 1990 a été fait comme d'habitude suivant les mêmes règles - **Art. 31 (par priorité) (modification des modalités d'évolution de la dotation globale de fonctionnement)** (p. 3599) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Masseret, n° I-226 (indexation de la DGF sur les recettes nettes fiscales de l'Etat), n° I-225 (indexation de la DGF sur l'évolution du PIB en valeur à partir de l'exercice 1990) et n° I-227 (maintien de la régulation de la DGF au titre de l'exercice 1989 selon les modalités existantes).

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Art. 2 (barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement)** (p. 3616) : s'oppose aux amendements n° I-168 de M. Robert Vizet (allègement de l'impôt sur le revenu des couples salariés ; rétablissement des tranches supérieures du barème ; surtaxe progressive sur les revenus du capital), n° I-215 de M. Jacques Moutet (actualisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu en fonction du taux réel de l'inflation) et n° I-157 de Mme Hélène Missoffe (bénéfice d'une part supplémentaire accordé définitivement aux couples ayant élevé au moins cinq enfants) - (p. 3617) : s'oppose aux amendements de M. Jacques Moutet, n° I-216 (relèvement du plafonnement du quotient familial) et n° I-217 (relèvement du montant de l'abattement applicable aux revenus des placements financiers et immobiliers) ainsi qu'aux amendements n° I-4 de M. Xavier de Villepin (suppression du plafonnement du quotient familial) et n° I-169 de M. Robert Vizet (relèvement de la déduction maximale pour frais de garde des jeunes enfants) - Accepte l'amendement n° I-218 de M. Paul Loridan (extension du bénéfice de la réduction d'impôt au titre des frais de garde des enfants aux couples dont l'un des conjoints est étudiant) - (p. 3618) : accepte l'amendement de coordination n° I-89 de M. Roger Chinaud, rapporteur général et s'oppose au n° I-214 de M. Emmanuel Hamel (relèvement du plafond des intérêts servant de base au calcul du crédit d'impôt pour l'acquisition d'une résidence principale) - **Après l'art. 2** (p. 3621) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-128 de M. Jean Chérioux (extension du crédit d'impôt à certaines dépenses d'amélioration afférentes aux locaux professionnels et commerciaux destinées à faciliter l'accueil des handicapés) - (p. 3622) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-173 (augmentation du montant des gains nets réalisés lors de la cession à titre onéreux de valeurs mobilières soumis à l'impôt sur le revenu), n° I-171 (relèvement du taux d'abattement sur les pensions et retraites), n° I-172 (suppression de l'avois fiscal) et n° I-176 (relèvement du taux d'imposition sur les gains nets réalisés lors de cessions de valeurs mobilières) - (p. 3623) : demande le retrait de l'amendement n° I-131 de M. Jacques Moutet (associations d'aide à domicile exonérées de la taxe sur les salaires) - Précise à M. Jacques Moutet que l'imposition à la taxe sur les salaires est la contrepartie de l'exonération de la TVA - Effort significatif consenti par le Gouvernement en faveur des associations - (p. 3624) : sur le relèvement de la déduction pour frais funéraires, s'oppose aux amendements n° I-20 de M. Paul Caron et n° I-175 de M. Robert Vizet - (p. 3626) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-170 (calcul de l'impôt pour les contri-



buables dont les revenus se sont modifiés de manière imprévisible) et n° I-174 (exonération fiscale des indemnités journalières de la sécurité sociale pour les personnes disposant de faibles revenus) - **Art. 2 bis (déduction des cotisations versées au régime de l'assurance volontaire vieillesse par les conjoints collaborateurs des membres des professions libérales)** : précise à M. Paul Girod que l'extension de cette disposition aux agriculteurs n'est pas envisagée à court terme - **Art. 3 (aménagement du régime fiscal des dons faits par les particuliers)** (p. 3627) : s'oppose à l'amendement n° I-90 de la commission (relèvement du taux de réduction d'impôt pour les versements effectués au profit d'organismes sans but lucratif pour leurs actions d'aide humanitaire, médicale et matérielle) - (p. 3628) : s'oppose à l'amendement n° I-2 de M. Jean Chérioux (avantage fiscal accordé aux dons en nature sous forme de travail bénévole) - **Après l'art. 3** (p. 3629) : s'oppose à l'amendement n° I-3 de M. Jean Chérioux (réduction d'impôt pour les cotisations versées aux associations à buts humanitaires et sociaux) - **Art. 4 (allègement de la taxe d'habitation)** (p. 3632) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-138 de M. Bernard Barbier ainsi qu'aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-178 (exonération des contribuables non assujettis à l'impôt sur le revenu), n° I-177 (diminution du montant maximal de taxe d'habitation acquitté par les contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu), n° I-179 (exonération des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI) et n° I-180 (réduction d'office du montant maximum d'imposition des bénéficiaires du RMI) - (p. 3633, 3634) : s'oppose à l'amendement n° I-91 de la commission (suppression des dispositions de cet article relatives au plafonnement de la taxe d'habitation en fonction du revenu imposable) ainsi qu'aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-181 (relèvement du taux de dégrèvement d'office de la taxe d'habitation afférente à l'habitation principale pour les ménages à revenus modestes), n° I-182 (allongement de la durée d'exonération du foncier bâti pour les immeubles achevés par les organismes publics de logements locatifs sociaux après le 31 décembre 1972) et n° I-183 (suppression du prélèvement perçu en contrepartie des dégrèvements de taxe d'habitation) - (p. 3636) : en réponse à M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, précise le mode de calcul du prélèvement opéré au titre de la taxe d'habitation sur les contribuables ne bénéficiant pas du dégrèvement d'office - **Après l'art. 4** : s'oppose aux amendements n° I-184 de M. Robert Vizet (exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties étendue aux bénéficiaires de l'allocation compensatoire pour tierce personne) et n° I-38 de M. Jean Arthuis (dégrèvement partiel de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés non bâties accordé aux exploitants agricoles, victimes de la récente sécheresse, sur réclamation collective formulée par le président du conseil général) - **Après l'art. 18 (par priorité)** (p. 3638, 3639) : s'oppose à l'amendement n° I-26 de M. Roland du Luart (suppression du prélèvement perçu pour frais de dégrèvement et de non-valeur sur le montant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) - **Après l'art. 4 (suite)** (p. 3640) : s'oppose à l'amendement n° I-132 de M. Xavier de Villepin (installations destinées à lutter contre la pollution des eaux et de l'atmosphère exonérées de la taxe professionnelle) - (p. 3641) : son amendement n° I-236 : diminution de moitié de la valeur locative des installations destinées à lutter contre la pollution des eaux et de l'atmosphère, prise en compte pour le calcul de la taxe professionnelle ; adopté - **Art. 4 bis (modification du taux de plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-185 de M. Robert Vizet - **Après l'art. 4 bis** (p. 3642) : s'oppose aux amendements identiques n° I-27 de M. François Blaizot et n° I-158 de M. Michel Doublet (instauration d'un mécanisme de compensation des pertes de recettes subies par les communes du fait de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties des marais ayant fait l'objet de travaux de drainage en vue de leur assèchement et de leur affectation ultérieure à l'exploitation agricole) - (p. 3643) : son amendement n° I-237 : exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties applicable aux marais desséchés à compter de 1991, subordonnée à une délibération des collectivités locales concernées ; adopté - **Avant l'art. 5** : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-186

(taux majoré de TVA applicable aux opérations assujetties à l'impôt sur les opérations de bourse) et n° I-187 (réduction du taux de TVA pour les produits de première nécessité) - **Art. 5 (réduction du taux majoré de la TVA)** (p. 3644) : s'oppose à l'amendement n° I-188 de M. Robert Vizet (réduction de ce taux pour les seules ventes d'automobiles, de matériel photographique et audiovisuel) - **Après l'art. 5** (p. 3645) : s'oppose à l'amendement n° I-92 de la commission (réduction du taux moyen de TVA) - (p. 3646) : s'oppose à l'amendement n° I-28 de M. André Diligent (application du taux réduit de TVA au charbon à usage domestique) - (p. 3647) : s'oppose à l'amendement n° I-140 de M. Bernard Barbier (application du taux réduit de TVA aux aliments préparés destinés à la nourriture des animaux familiaux) - (p. 3648) : s'oppose à l'amendement n° I-213 de la commission (réduction du taux de TVA applicable aux opérations d'achat, d'importation, de vente et de livraison, relatives aux vidéocassettes, vidéodisques et autres supports audiovisuels préenregistrés) - (p. 3649) : s'oppose aux amendements n° I-76 de M. Jacques Carat (taux réduit de TVA applicable à certaines représentations théâtrales) et n° I-189 de M. Robert Vizet (réduction du taux de TVA perçu sur le droit d'entrée dans les salles de cinéma d'art et d'essai) - **Art. 6 (réduction du taux de la TVA sur les médicaments remboursables)** (p. 3651) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-93 de la commission - **Après l'art. 6** : s'oppose à l'amendement n° I-39 de M. Xavier de Villepin (suppression de la règle du décalage d'un mois en matière de TVA pour les entreprises nouvellement créées) - **Art. 7 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF)** (p. 3652, 3653) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-191, n° I-192 et n° I-194 tendant à modifier l'assiette de l'ISF - (p. 3654) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Jacques Moutet (suppression des dispositions prévoyant l'imposition de l'usufruitier, au titre de l'ISF, sur la valeur en pleine propriété) - Disposition tendant à faire échec à l'augmentation massive des donations-partages effectuées dans le seul but d'échapper au paiement de l'ISF - (p. 3655) : s'oppose à l'amendement n° I-6 de M. Xavier de Villepin (exonération des investissements immobiliers effectués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 et destinés à la location pendant une durée minimale de six ans) - (p. 3656) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-193 (biens professionnels et biens immobiliers inclus dans l'assiette de l'ISF) et n° I-195 (oeuvres d'art et antiquités incluses dans l'assiette de l'ISF) - (p. 3659) : s'oppose à l'amendement n° I-94 de la commission (abattement forfaitaire applicable sur la valeur vénale des logements affectés à la résidence principale ; assimilation à des biens professionnels des comptes courants d'associés) - (p. 3660) : s'oppose à l'amendement n° I-41 de M. Jean Arthuis (capital détenu dans une société holding considéré comme bien professionnel alors même que le dirigeant qui détient ce capital perçoit son revenu d'une filiale ou d'une sous-filiale) et demande le retrait du n° I-219 de M. Jean-Pierre Masselet (extension de la notion de biens professionnels aux actions détenues par les salariés dans leur entreprise, lorsque la valeur de ces parts et actions excède 75 % de la valeur brute des biens imposables) - (p. 3661) : s'oppose à l'amendement n° I-161 de M. Paul Girod (exonération des activités agro-touristiques) - **Art. 8 (aménagement du dispositif des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions)** (p. 3662) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-95 de la commission (imposition à la date de cession des titres, de la plus-value retirée par le salarié lors de la levée de ses options) - **Art. 8 bis (régime fiscal du rabais sur le prix de souscription ou d'achat des actions dans le cadre des plans d'options)** (p. 3663) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° I-96 (imposition reportée à la date à laquelle le salarié vend ses titres) et accepte le n° I-97 (fraction excédentaire du rabais imposée au titre des traitements et salaires) - **Avant l'art. 9** (p. 3664) : s'oppose à l'amendement n° I-196 de M. Robert Vizet (exonération de la taxe sur les salaires des associations d'aide à domicile, des associations régies par la loi de 1901 et des caisses des écoles et des hôpitaux) - **Art. 9 (aménagement de la fiscalité relative au logement)** : s'oppose à l'amendement n° I-98 de la commission (suppression des dispositions visant à limiter, en fonction du revenu net imposable, les bénéficiaires de la réduction d'impôt afférente aux intérêts

d'emprunts pour l'acquisition d'une résidence principale) - (p. 3665) : s'oppose aux amendements analogues n° I-43 de M. Jacques Moutet, n° I-144 de M. Bernard Barbier et n° I-55 de M. Philippe Adnot (maintien du taux de 15 % de déduction forfaitaire sur les revenus fonciers) - (p. 3666) : s'oppose aux amendements n° I-1 de M. Pierre-Christian Taittinger (maintien du taux de 15 % de déduction forfaitaire pour les monuments historiques ouverts au public) et n° I-99 de la commission (maintien du taux de 15 % de déduction forfaitaire applicable aux revenus de l'exploitation des immeubles privés, classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ouverts au public) - **Après l'art. 9** : s'oppose à l'amendement n° I-145 de M. Bernard Barbier (régime d'imposition des plus-values immobilières) - **Avant l'art. 10** (p. 3667) : s'oppose à l'amendement n° I-30 de M. Michel Souplet (extension du régime de l'impôt sur les sociétés à l'associé d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL) - Sur le même objet, oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-78 de M. Raymond Soucaret - (p. 3668) : s'oppose à l'amendement n° I-125 de M. Roland du Luart (amélioration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989, de la déduction pour investissement accordée aux exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition) - (p. 3670) : s'oppose aux amendements n° I-33 de M. Michel Souplet (déduction d'impôt accordée pour l'acquisition de parts ou actions de sociétés coopératives agricoles ; mécanisme étendu à l'amélioration ou la reconstitution de l'actif disponible d'une exploitation agricole atteinte par une calamité) et n° I-129 de M. Philippe François (droits de mutation à titre gratuit acquittés par l'héritier exploitant déduits des résultats de l'exploitation) - (p. 3671) : s'oppose à l'amendement n° I-130 de M. Philippe François (régime fiscal applicable aux mutations à titre gratuit de biens professionnels agricoles) et oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-134 de M. Xavier de Villepin (modification de l'assiette du droit d'enregistrement) - **Art. 10 (allègement de la fiscalité sur l'épargne)** (p. 3673) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-197 de suppression et n° I-198 de coordination ainsi qu'aux amendements n° I-165 de M. Raymond Bourguine (régime fiscal des comptes spéciaux sur livrets) et n° I-9 de M. Xavier de Villepin (régime fiscal des comptes courants d'associés) - **Après l'art. 10** (p. 3674) : s'oppose aux amendements analogues n° I-32 de M. Michel Souplet et n° I-70 de M. Philippe François (allègement du régime de taxation des plus-values) ainsi qu'à l'amendement n° I-199 de M. Robert Vizet (augmentation du plafond de la déduction d'impôt dont peuvent bénéficier les artisans et les commerçants adhérent à un centre de gestion agréé) - (p. 3675) : reprend l'amendement n° I-101 de la commission : relèvement du montant de la réduction d'impôt dont peuvent bénéficier les personnes qui apportent des capitaux en numéraires aux entreprises ; adopté - (p. 3676) : s'oppose à l'amendement n° I-200 de M. Robert Vizet (relèvement du taux de l'impôt sur les opérations de bourse) - **Après l'art. 10 bis** : s'oppose à l'amendement n° I-103 de la commission (réduction du taux de l'impôt de bourse pour les transactions importantes) - (p. 3677) : s'oppose à l'amendement n° I-102 de la commission (suppression de l'obligation de distribution des dividendes et divers produits des actions par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM ; report de l'avoir fiscal capitalisé sur une durée maximale de quatre exercices) - **Art. 11 (suppression de la taxe sur les conventions d'assurances applicable aux contrats d'assurances sur la vie)** (p. 3678) : s'oppose à l'amendement n° I-104 de la commission (suppression de cette taxe dès le 1<sup>er</sup> janvier 1990) - **Art. 12 (diminution du taux de l'impôt sur les sociétés)** (p. 3682) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-201 de suppression et n° I-202 (relèvement du taux de l'impôt sur les sociétés ; réforme des critères de prélèvement), aux amendements de M. Jacques Oudin, n° I-86 (réduction à 33,33 % du taux de l'impôt sur les sociétés), n° I-87 (réduction de ce taux pour les bénéfices distribués au holding par la société reprise dans le cadre d'une procédure de rachat d'une entreprise par ses salariés, RES) et n° I-88 (taux réduit applicable aux certificats coopératifs d'investissement), aux amendements de M. Xavier de Villepin, n° I-10 (réduction de ce taux pour les bénéfices distribués à la holding par la société reprise dans le cadre d'une

procédure de rachat d'une entreprise par ses salariés, RES), n° I-45 (suppression de la distinction entre bénéfices distribués ou non) et n° I-50 (régime d'imposition des bénéfices sur lesquels sont prélevés les dividendes versés par une filiale à sa société-mère), ainsi qu'à l'amendement n° I-105 de la commission (réduction du taux de l'impôt applicable aux bénéfices distribués) - **Après l'art. 12** (p. 3684) : s'oppose aux amendements n° I-166 de M. Jacques Valade (assouplissement du régime d'imposition des plus-values réalisées sur les ventes de navires) et n° I-203 de M. Robert Vizet (rétablissement de la taxe sur les dépenses fastueuses des entreprises) - **Art. 12 bis (majoration du taux d'imposition de certaines plus-values à long terme réalisées par les sociétés)** (p. 3688) : précise qu'en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, la diminution du taux de l'impôt sur les sociétés a entraîné l'alignement du taux applicable aux plus-values sur celui du taux normal de cet impôt - Régime d'imposition des plus-values en vigueur en RFA - S'oppose à l'amendement n° I-229 de M. Etienne Dailly (augmentation du taux d'imposition des plus-values à long terme réalisées au cours des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990) - (p. 3689) : s'oppose à l'amendement n° I-230 de M. Etienne Dailly (maintien du taux d'imposition de 15 % sur les plus-values résultant de la cession d'éléments de l'actif affectés à l'exploitation de l'entreprise ou de titres de participation dans les filiales) - (p. 3690, 3691) : s'oppose aux amendements de M. Xavier de Villepin, n° I-51 (date d'application du nouveau taux d'imposition sur les plus-values réalisées sur les fusions ou les opérations assimilées pour lesquelles les projets de fusion ou les protocoles d'accord ont été approuvés) et n° I-135 (possibilité d'imputer les moins-values nettes à long terme réalisées avant le 20 octobre 1989 sur les plus-values à long terme des dix exercices suivants) ainsi qu'à l'amendement n° I-231 de M. Etienne Dailly (détermination de la date de réalisation des plus-values afférentes aux cessions d'immeubles, à partir de laquelle elles seront soumises au relèvement du taux d'imposition) - **Art. 13 (régime du crédit d'impôt-recherche)** (p. 3692) : demande le retrait de l'amendement n° I-13 de M. Xavier de Villepin (relèvement du plafond du crédit d'impôt-recherche) - (p. 3694) : en réponse à M. Maurice Schumann, précise les efforts budgétaires consentis par le Gouvernement en faveur du secteur textile - (p. 3696) : s'oppose aux amendements n° I-107 de la commission (dépenses de création et de conception de collections textiles éligibles au crédit d'impôt-recherche) et n° I-74 de M. Pierre Laffitte (dota-tions d'amortissement des licences et apports en industrie éligibles au crédit d'impôt-recherche) - (p. 3697) : accepte l'amendement n° I-108 de la commission (prise en compte dans les dépenses de recherche des salaires et charges des personnels affectés à la normalisation, y compris la participation aux réunions officielles de normalisation) - **Après l'art. 13** (p. 3698) : s'oppose aux amendements n° I-109 de la commission (taux d'imposition des plus-values à long terme réalisées sur les cessions ou les concessions de logiciels originaux ou génériques par des personnes physiques), n° I-204 de M. Robert Vizet (relèvement du taux de participation des entreprises à la formation professionnelle continue) et demande le retrait du n° I-15 de M. Xavier de Villepin (crédit d'impôt-formation étendu aux dépenses de rémunération du personnel formateur permanent) - (p. 3699) : demande le retrait de l'amendement n° I-34 de M. Michel Souplet (crédit d'impôt-formation étendu aux entreprises agricoles) et s'oppose au n° I-73 de M. Pierre Laffitte (allègement du régime d'imposition des rémunérations perçues par un salarié au titre d'un brevet d'invention) - (p. 3700) : s'oppose à l'amendement n° I-75 de M. Pierre Laffitte (déductibilité fiscale accordée aux personnes physiques investissant dans la création d'une société ayant pour objet la valorisation de recherches ou le développement de produits, procédés ou services innovants) - **Art. 14 (régime fiscal des droits attachés à un contrat de crédit-bail)** (p. 3701) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-56 de M. Philippe Adnot - (p. 3702) : s'oppose aux amendements identiques n° I-136 de M. Xavier de Villepin et n° I-221 de M. Paul Loridant (possibilité pour certaines sociétés qui donnent en location un bien par voie de crédit-bail, de constituer une provision destinée à couvrir la moins-value prévue lors de la levée du contrat de crédit-bail), ainsi qu'aux amendements n° I-54 de M. Louis de Catuelan (sup-

pression des dispositions fixant le nouveau régime fiscal des plus-values consécutives à la cession de biens acquis à l'issue d'un contrat de crédit-bail) et n° I-110 de la commission (nouveau régime d'imposition applicable aux contrats de crédit-bail conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1990) - **Art. 15 (aménagement du régime fiscal des groupes)** (p. 3704) : s'oppose à l'amendement n° I-232 de M. Etienne Dailly (bénéficiaires de la fiscalité de groupe) - **Art. 17 (mesures en faveur des entreprises commerciales et artisanales)** (p. 3705) : sur le relèvement du plafond de la tranche d'abattement de 20 % sur le bénéfice imposable des adhérents des centres de gestion ou associations agréés, s'oppose aux amendements n° I-205 de M. Robert Vizet et n° I-111 de la commission - **Après l'art. 17** (p. 3706) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° I-65 et n° I-66 de M. Philippe François, relatifs au délai d'option pour le régime comptable laissé aux exploitants agricoles - Demande le retrait de l'amendement n° I-60 de M. Jean Chérioux (rente viagère représentative de la cession d'une entreprise commerciale ou libérale déductible des bénéfices industriels et commerciaux, ainsi que des bénéfices non commerciaux) et s'oppose à l'amendement n° I-67 de M. Philippe François (possibilité pour les exploitants agricoles de changer de régime comptable, une fois tous les cinq ans) - (p. 3707) : accepte l'amendement n° I-68 de M. Philippe François (allègement de la fiscalité applicable aux transmissions d'exploitations agricoles) et s'oppose aux amendements n° I-206 de M. Robert Vizet (relèvement du plafond de chiffre d'affaires permettant aux commerçants et artisans de bénéficier du régime d'imposition forfaitaire) et n° I-159 de M. Jean-Jacques Robert (extension du champ d'application du dégrèvement prévu en matière de taxe foncière) - **Art. 18 (mesures destinées à favoriser la mobilité économique)** (p. 3709) : son amendement n° I-234 : droit fixe d'enregistrement réservé aux seules exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL, soumises à l'impôt sur le revenu ; adopté - S'oppose aux amendements n° I-16 de M. Xavier de Villepin (assiette des droits de mutation à titre gratuit ; application d'un abattement de 50 % sur la valeur d'un bien professionnel faisant l'objet d'une donation-partage) et n° I-52 de M. Jacques Oudin (assiette des droits de mutation à titre gratuit ; application d'un abattement de 25 % sur la valeur d'un bien professionnel faisant l'objet d'une donation-partage) - (p. 3710) : s'oppose aux amendements analogues n° I-44 de M. Jacques Moutet et n° I-153 de M. Bernard Barbier (actualisation des abattements applicables aux droits de mutation à titre gratuit) - **Après l'art. 18** (p. 3711) : s'oppose à l'amendement n° I-154 de M. Bernard Barbier (allègement de la taxation des entreprises individuelles au titre des plus-values réalisées lors de la cession d'un fonds de commerce ou d'un droit au bail) et demande le retrait du n° I-112 de la commission (application d'un droit fixe d'enregistrement sur les cessions de parts et actions non constatées par un acte) - (p. 3712) : s'oppose à l'amendement n° I-53 de M. Jacques Oudin (allègement des droits de mutation sur les donations de biens professionnels effectuées au profit de collatéraux ou de tiers) et demande le retrait du n° I-17 de M. Xavier de Villepin (réduction de la taxe sur les conventions d'assurance) - (p. 3713) : s'oppose à l'amendement n° I-23 de M. Paul Caron (déduction des bénéfices industriels et commerciaux des cotisations versées par les artisans à un régime complémentaire d'assurance maladie ou de retraite) - (p. 3714) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-113 de la commission (extension aux terrains affectés à la culture maraîchère, florale et d'ornementation, ainsi qu'aux pépinières, de la suppression de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties perçue au profit du BAPSA) - **Art. 20 (reconduction d'un prélèvement sur les entreprises de production pétrolière)** : s'oppose aux amendements de suppression n° I-114 de la commission et n° I-24 de M. Paul Caron - **Art. 21 (retenue à la source sur les revenus des auteurs, artistes et sportifs)** (p. 3715) : son amendement rédactionnel n° I-235 ; adopté.

Suite de la discussion - (24 novembre 1989) - **Art. 22 (aménagement de la TVA lié à l'harmonisation fiscale européenne)** (p. 3723) : demande le retrait de l'amendement n° I-18 de M. Xavier de Villepin (suppression de l'exonération de la TVA sur les transports sanitaires effectués par les

ambulanciers) - **Après l'art. 22** (p. 3724) : s'oppose aux amendements analogues n° I-35 de M. Michel Souplet, n° I-71 de M. Philippe François et n° I-127 de M. Roland du Luart (accroissement progressif de la déductibilité de la TVA afférente au fuel domestique utilisé pour les usages agricoles) - **Art. 22 bis (déductibilité de la TVA afférente au fuel domestique utilisé comme carburant pour la réalisation de transports fluviaux)** (p. 3725) : accepte l'amendement rédactionnel n° I-115 de M. Roger Chinaud, rapporteur général, et s'oppose à l'amendement n° I-58 de M. Philippe Adnot (accroissement progressif de cette déductibilité) - **Art. 24 (relèvement de la taxe de sûreté sur les aéroports)** (p. 3726) : s'oppose à l'amendement n° I-116 de la commission (réduction de l'augmentation de la taxe de sûreté) - **Après l'art. 24** (p. 3727) : s'oppose à l'amendement n° I-207 de M. Robert Vizet (création d'une taxe de prévention des incendies de forêt) - **Art. 25 (création d'une taxe forfaitaire annuelle due par les services de communication audiovisuelle)** (p. 3728) : s'oppose à l'amendement n° I-117 de la commission (accroissement du nombre de tranches du barème en fonction du chiffre d'affaires des sociétés) - **Après l'art. 26** (p. 3729) : s'oppose à l'amendement n° I-59 de M. Philippe Adnot (modification du régime applicable en matière de TVA aux cessions de biens mobiliers d'investissement) - (p. 3730) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-222 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (augmentation du droit de timbre sur le permis de chasse) - (p. 3731) : accepte après rectification l'amendement n° I-223 de M. Jean-Pierre Masseret (extension aux groupements mutualistes aux activités non lucratives du bénéfice de l'abattement sur la taxe sur les salaires consenti aux associations et aux syndicats) - **Art. 27 (création d'une taxe sur les entreprises exploitant les autoroutes à péages)** (p. 3732, 3733) : s'oppose aux amendements de suppression n° I-118 de la commission et n° I-19 de M. Xavier de Villepin - Négociations en cours avec les sociétés d'autoroute pour le financement des dépenses de sécurité - Procédure des fonds de concours - **Art. 28 A (versement d'un dividende à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations)** (p. 3735 à 3737) : s'oppose aux amendements de suppression n° I-119 de la commission et n° I-208 de M. Robert Pagès ainsi qu'à l'amendement n° I-25 de M. Paul Caron (utilisation d'une partie des bénéfices de la Caisse des dépôts et consignations pour bonifier les taux d'intérêt des prêts accordés aux collectivités territoriales) - Souhaite développer le contrôle parlementaire sur la Caisse des dépôts - **Avant l'art. 29** (p. 3738) : s'oppose à l'amendement n° I-77 de M. Ernest Cartigny (augmentation du prélèvement sur les enjeux du Loto au profit du Fonds national pour le développement du sport, FNDS) - **Art. 29 bis (relèvement du tarif de la redevance sur les consommations d'eau perçue au profit du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE)** : s'oppose aux amendements analogues n° I-120 de la commission, n° I-26 de M. Paul Caron et n° I-224 de M. Jean-Pierre Masseret (augmentation supplémentaire de ce tarif) - **Art. 30 (actualisation des taux de la taxe sur les huiles perçue au profit du BAPSA)** (p. 3740) : demande le retrait de l'amendement n° I-121 de la commission (relèvement du taux de la taxe frappant l'huile de cétacés) - **Après l'art. 30** (p. 3741) : s'oppose à l'amendement n° I-72 de M. Désiré Debavelaere (modification du taux de la taxe sur les betteraves affectée au BAPSA) - **Après l'art. 31** : demande le retrait de l'amendement n° I-228 de M. Jean-Pierre Masseret (extension de la taxe sur les pylônes supportant des lignes électriques perçue sur EDF au profit des communes) - **Art. 33 bis (imposition forfaitaire annuelle sur les personnes morales redevables de l'impôt sur les sociétés)** (p. 3743) : son amendement n° I-238 : majoration du rendement de cette imposition ; adopté - **Art. 34 et Etat A (équilibre général du budget)** (p. 3759) : se réjouit de l'organisation d'un débat sur les relations financières entre la France et les Communautés européennes au cours de la discussion budgétaire - Nécessité d'un développement de l'information du Parlement sur le fonctionnement des mécanismes communautaires - Regrette le retard du ministère chargé du budget à répondre au questionnaire de la commission des finances - Rappelle le poids croissant des prélèvements communautaires sur le budget national - Opposition du Gouvernement à la proposition de la Cour des comptes visant à faire figurer les prélèvements communautaires dans un compte de tré-

sererie hors budget - (p. 3760) : décision du Conseil constitutionnel du 29 décembre 1982 : régularité juridique du mécanisme du prélèvement sur recettes - Inadéquation de la création éventuelle d'un compte spécial du Trésor - Existence de contributions directes de la CEE ne transitant pas par le budget national - Inopportunité d'une budgétisation en dépenses des prélèvements communautaires - Amélioration de l'information du Parlement à la suite de la publication d'une annexe jaune au projet de loi de finances intitulée « Relations financières avec la Communauté économique européenne » - Caractère aléatoire des perspectives d'évolution du budget communautaire - Stabilisation récente de la contribution française à la CEE - Caractère inacceptable des propositions d'avant-projet de budget européen - (p. 3761) : nécessité de respecter les règles financières et budgétaires de la CEE et d'éviter le financement d'actions structurelles par les crédits de la « ligne garantie » du FEOGA - Perspective d'un affaiblissement du solde financier net de la France à l'égard de la CEE - Souhaite maximiser les avantages tirés des politiques communautaires et ne pas se limiter à l'objectif d'un « juste retour » budgétaire - Insuffisance du contrôle de l'utilisation des fonds communautaires : phénomènes d'évasion de ressources et de détournement de dépenses - (p. 3762) : mobilisation des institutions communautaires et des Etats membres contre la fraude - Doublement des crédits de lutte antifraude agricole pour 1990 - (p. 3763) : s'oppose à l'amendement n° I-124 de la commission (traduction des propositions de la commission en matière d'économies budgétaires et de poursuite du programme de privatisations) - Rappelle le désaccord fondamental du Gouvernement à l'égard des propositions de la commission - (p. 3764) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet n° I-210 et n° I-211 tendant à modifier le régime applicable aux obligations renouvelables du Trésor, ORT, et n° I-212 (lancement d'un emprunt obligatoire pour les contribuables à patrimoine élevé) - Son amendement de coordination n° I-239 : prise en compte des conséquences des amendements votés par le Sénat sur la première partie de la loi de finances ; adopté - Sur l'ensemble de la première partie (p. 3772) : se félicite de l'ambiance générale de ce débat - Regrette la dénaturation de ce projet de loi de finances par la majorité sénatoriale et s'interroge sur le rôle du Sénat en matière budgétaire.

#### Deuxième partie :

**Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor - (7 décembre 1989) (p. 4520, 4521) :** poids de la dette sur le budget des charges communes ; effort de limitation du déficit budgétaire ; mécanisme de lissage sur plusieurs années des intérêts afférents aux obligations renouvelables du Trésor, ORT - Assurance crédit ; couverture des pertes de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE, dues à l'insolvabilité de certains partenaires commerciaux ; politique de rebudgétisation, de rigueur et de transparence - Crédits pour le revenu minimum d'insertion, RMI - Augmentation des crédits pour les rapatriés - Dotations en capital pour le secteur public ; priorité aux entreprises de la filière électronique ; capacité d'autofinancement ; possibilité de mobilisation de fonds propres sur les marchés financiers - (p. 4522) : comptes spéciaux du Trésor ; excédent de recettes - Progression des crédits d'aide au développement ; dotations d'aides bilatérales ; mise en oeuvre des dispositifs d'annulation de la dette des pays les plus pauvres retenus à l'initiative de M. François Mitterrand, Président de la République, aux sommets de Toronto et de Dakar - Création d'un compte de commerce relatif aux opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement, DDE - Création d'un compte d'affectation spéciale pour financer les opérations de développement économique ou social dans les DOM ; conséquences de la réforme des produits de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM, suite aux critiques de la Cour des comptes - (p. 4523) : effet des conflits sociaux dans les services fiscaux sur la charge de la dette en 1989 - (p. 4525) : capitaux des services publics en 1989 - (p. 4530) : augmentation de la redevance au profit du fonds national du développement pour les adductions d'eau, FNDAE - (p. 4533,

4534) : crédits d'indemnisation des rapatriés - Dotations en capital des entreprises publiques ; priorité aux technologies du futur - Electronique ; primat des aides à la recherche industrielle, notamment en faveur de la télévision à haute définition et des composants - Autofinancement de certaines entreprises grâce à leurs bons résultats : Renault et Usinor - Collecte sur les marchés financiers - Politique d'acquisitions, notamment à l'étranger : Rhône-Poulenc, Elf, Bull, Thomson - Se déclare défavorable au recours aux privatisations - Observations sur le rapport de la Cour des comptes ; efficacité limitée de la commission des suites ; prise en compte par le ministère des finances des référés de la Cour des comptes - (p. 4535) : évolution des comptes spéciaux du Trésor - FNDAE - Evolution de la redevance au profit du fonds ; solde excédentaire - Problème général de la maîtrise de l'eau - Décalage dans l'intervention des arrêtés de subvention des préfets - (p. 4536) : politique de maîtrise de la charge de la dette - Rapatriés : attribution de certificats d'indemnisation complémentaires prévue par la loi du 16 juillet 1987 ; mesures susceptibles de lever la réticence de certains établissements de crédits à accepter le nantissement - Difficultés de fonctionnement des commissions départementales d'examen du passif des rapatriés - Politique d'intégration des anciens harkis - Examen des crédits - Etat B et Etat C (p. 4537) : s'oppose aux amendements de réduction des crédits de M. Claude Belot, rapporteur spécial, n° II-25 et n° II-26.

**Observations sur le rapport de la Cour des comptes - (7 décembre 1989) (p. 4529) :** faculté des commissions des finances du Parlement de demander des enquêtes à la Cour des comptes ; loi du 22 juin 1967 - (p. 4531) : attention portée aux travaux de la Cour des comptes - Cour de discipline budgétaire.

**Budget annexe : Monnaies et médailles - (7 décembre 1989) (p. 4539) :** succès commerciaux des produits concurrentiels de la Monnaie - Pièces de monnaie de collection de la série olympique - Implantation au Japon - Bijoux - Commande de pièces de monnaie par l'Uruguay et le Portugal - Musée de la Monnaie - Remplacement en cours de la pièce de 10 F « Mathieu » par la nouvelle pièce « Génie de la Bastille » - Campagne de communication - Participation du budget de la Monnaie au financement des jeux olympiques d'Albertville - (p. 4540) : série de pièces européennes, avec valeur faciale libellée à la fois en francs et en ECU - Demande l'adoption de ce projet de budget d'expansion et de modernisation.

**Budget annexe : Imprimerie nationale - (7 décembre 1989) (p. 4540, 4541) :** évolution des crédits - Progression du chiffre d'affaires : part de l'annuaire - Incidence de la hausse des prix des papiers - Effort d'amélioration de la compétitivité ; investissements ; construction prévue à Evry d'un troisième centre de production capable de recevoir les rotatives les plus modernes ; projet de financement par un prélèvement sur le fonds de roulement ; en contrepartie libération de terrains à Paris utilisés pour la construction de logements sociaux - Poursuite de l'activité des établissements de Paris et de Douai - Edition récente d'ouvrages prouvant le maintien de la tradition typographique de haute qualité - Demande l'approbation de ce projet de budget - Examen des crédits - Services votés (p. 4543) : minitel et annuaire.

#### Articles non rattachés :

(9 décembre 1989) - **Art 58 (fixation des coefficients de majorations forfaitaires des valeurs locatives cadastrales et des coefficients déflateurs pour 1990 et 1991) (p. 4670 à 4673) :** s'oppose aux amendements de M. Roger Chenaud, rapporteur général, n° II-35 (suppression du coefficient déflateur prévu pour 1991) et n° II-36 (suppression des coefficients de majorations forfaitaires pour 1991) - **Après l'art. 58 (p. 4674) :** s'oppose à l'amendement n° II-37 de la commission (présentation au Parlement, avant le 2 avril 1990, d'un rapport relatif à la péréquation de la taxe professionnelle et aux aspects financiers de la coopération intercommunale) - **Art. 58 bis (demande de simulations sur un nouveau mécanisme de péréquation de la taxe professionnelle) (p. 4676) :** s'oppose à l'amendement de suppression n° II-38 de la commission - **Art. 58 ter (modification de**

*l'assiette de la part départementale de la taxe d'habitation* (p. 4679) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-39 de la commission - **Art. 58 quater** (*possibilité pour les collectivités locales d'exonérer de taxe foncière les propriétés nouvellement plantées en noyers*) (p. 4680) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° II-40 de la commission - **Art. 58 quinquies** (*assujettissement à la taxe professionnelle des activités postérieures à la production du sel gemme et à la récolte et au raffinage du sel marin*) (p. 4681) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-41 de la commission - **Art. 58 septies** (*limitation pour certaines communes de l'écrêtement des établissements exceptionnels*) (p. 4682) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-42 de la commission - **Après l'art. 58 septies** : s'oppose à l'amendement n° II-92 de M. Paul Caron (limitation de l'écrêtement des établissements exceptionnels pour certains groupements de communes dotés d'une fiscalité propre) - **Art. 58 octies** (*modalités d'assujettissement à la taxe professionnelle des établissements produisant de l'énergie ou traitant des combustibles*) (p. 4683) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-43 de la commission - **Art. 58 nonies** (*modification du régime du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, FNPTP*) (p. 4684) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° II-44 (limitation à trois ans de la durée de compensation par le FNPTP des pertes de bases de taxe professionnelle) et s'oppose au n° II-45 (communes bénéficiaires des crédits de la part principale du FNPTP) - **Art. 58 decies** (*dispositions tendant à accroître les ressources de taxe professionnelle des districts et des communautés urbaines*) (p. 4685) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-46 de la commission - **Art. 58 undecies** (*demande de simulations relatives à l'instauration d'une cotisation de péréquation de la taxe professionnelle assise sur la valeur ajoutée*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-47 de la commission - **Art. 58 duodecies** (*simulations relatives à la création d'un Fonds national de solidarité de la taxe professionnelle*) (p. 4686) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-48 de la commission - **Art. 58 terdecies** (*simulations relatives à la création d'un Fonds interdépartemental de solidarité de la taxe professionnelle*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-49 de la commission - **Art. 58 quatuordecies** (*amélioration de l'information des contribuables locaux*) (p. 4687) : accepte l'amendement rédactionnel n° II-109 de la commission - **Art. 58 quindecies** (*suppression des districts sans fiscalité propre*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° II-50 de la commission - **Après l'art. 58 quindecies** (p. 4688) : s'oppose à l'amendement n° II-93 de M. André Diligent (garantie minimale d'évolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF) - **Art. 59** (*limite de la déduction des cotisations obligatoires versées aux régimes de retraite et de prévoyance complémentaires*) (p. 4689) : son amendement n° II-112 : conditions de déductibilité de certains rachats de cotisations ; réservé puis adopté (p. 4722) - S'oppose à l'amendement de suppression n° II-94 de M. Xavier de Villepin - **Art. 60** (*information de l'administration sur les transferts de fonds à l'étranger*) (p. 4691) : modification des relations entre l'administration fiscale et les contribuables adoptée à l'Assemblée nationale, à la suite des travaux d'une mission d'information de la commission des finances - S'oppose à l'amendement de suppression n° II-52 de la commission - (p. 4692) : s'oppose aux amendements de la commission, n° II-53 (droit de communication des administrations fiscale et douanière) et n° II-54 (suppression de la sanction financière applicable en cas d'infraction à la déclaration de comptes à l'étranger) - Son amendement n° II-110 : diminution de la sanction applicable en cas d'infraction à la communication d'informations ; prise en compte du cas où l'infraction n'a pas entraîné de préjudice pour le Trésor public ; adopté - (p. 4693) : s'oppose aux amendements analogues n° II-95 de M. Xavier de Villepin et n° II-56 de la commission (suppression des dispositions instituant une présomption de revenus relative aux transferts de capitaux effectués vers ou en provenance de l'étranger) - Accepte l'amendement rédactionnel n° II-57 de la commission - **Art. 60 bis** (*taxation forfaitaire en fonction de certains éléments du train de vie du contribuable*) (p. 4694) : accepte les amendements de la commission, n° II-58 (suppression

de la discrimination géographique instaurée en matière de propriété de chevaux de courses) et n° II-59 (limitation de la prise en compte des participations et des abonnements à des clubs de golf) - **Art. 60 ter** (*renforcement du contrôle des centres de gestion agréés*) (p. 4695) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-60 de la commission (extension des dispositions de cet article aux associations agréées) - (p. 4696) : s'oppose aux amendements identiques n° II-61 de la commission et n° II-96 de M. Xavier de Villepin (suppression des dispositions tendant à modifier les conditions de renouvellement de l'agrément d'un centre ou d'une association agréés) - (p. 4697) : s'oppose aux amendements identiques n° II-62 de la commission et n° II-97 de M. Xavier de Villepin (suppression des dispositions tendant à renforcer les sanctions en cas de déclaration tardive) - Accepte l'amendement n° II-63 de la commission (suppression des dispositions tendant à renforcer les sanctions en cas de mauvaise foi) - **Art. 60 quater** (*aménagement des garanties liées à l'exercice du droit de contrôle de l'impôt par l'administration*) (p. 4698) : s'oppose aux amendements de la commission, n° II-64 (obligation pour l'administration d'informer le contribuable vérifié sur les conséquences des réhaussements proposés, dès la notification de redressement initial) et n° II-65 (rétablissement du délai actuellement accordé aux contribuables susceptibles de bénéficier de déductions pour présenter leur demande lorsque celle-ci n'est pas de droit) - **Avant l'art. 60 quinquies** (p. 4699) : s'oppose à l'amendement n° II-99 de M. Xavier de Villepin (allongement du délai accordé au contribuable pour répondre au redressement envisagé par l'administration) - **Art. 60 quinquies** (*faculté ouverte à l'administration de demander la rectification d'une erreur non substantielle*) (p. 4701, 4702) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-100 de M. Xavier de Villepin, ainsi qu'aux amendements de la commission, n° II-66 (suppression de la référence à certains articles du livre des procédures fiscales concernant des garanties essentielles du contribuable), n° II-67 (délais de prescription ne pouvant être rouverts du fait de la rectification d'une erreur), n° II-68 (suppression des dispositions permettant de remettre en cause les délais d'un examen d'ensemble et de procéder à des redressements sur une période déjà vérifiée) et n° II-69 (fixation d'une date limite pour la rectification d'une erreur, en cas de saisine d'un tribunal) - **Art. 60 sexies** (*extension du champ d'application du droit de communication et de vérification de l'administration*) (p. 4705) : sur les amendements de M. Xavier de Villepin, s'oppose au n° II-101 de suppression, n° II-102 (limitation du domaine d'investigation de l'administration), n° II-103 (champ de contrôle d'une comptabilité tenue au moyen d'un système informatisé) et accepte le n° II-104 (garanties accordées aux contribuables quant à l'utilisation des copies mises à la disposition de l'administration) - S'oppose aux amendements de la commission, n° II-70 (limitation du domaine d'investigation de l'administration), n° II-71 (droit de communication ne pouvant s'exercer sur les fichiers clients), n° II-72 (réduction du délai de conservation des documents imposé aux entreprises) et n° II-73 (copie de documents ne pouvant être exigée lorsqu'il s'agit de logiciels dont la diffusion est interdite en vertu d'un contrat) - **Art. 60 septies** (*extension à toutes les juridictions de la faculté octroyée à l'administration fiscale de réparer les insuffisances ou omissions d'imposition révélées par une instance devant les tribunaux répressifs*) (p. 4706) : s'oppose aux amendements de la commission, n° II-74 (faculté limitée à tout défaut d'imposition révélé par un tribunal répressif) et n° II-75 (réduction à trois ans du délai de prescription) - **Art. 60 nonies** (*aménagement du régime super-simplifié d'imposition*) (p. 4707) : son amendement n° II-111 : extension de la dispense de régularisation à tous les frais généraux payés à échéances régulières et dont la périodicité n'excède pas un an ; forfaitisation de certaines charges ; adopté - **Art. 60 decies** (*obligation de régler par chèque tout paiement supérieur à 150 000 francs*) (p. 4708) : s'oppose aux amendements de la commission, n° II-76 (suppression de l'obligation faite aux vendeurs de relever le domicile et l'identité justifiés des non-résidents), n° II-77 d'ordre rédactionnel et n° II-78 (suppression de la solidarité entre acheteurs et vendeurs pour le paiement de l'amende, en cas d'infraction) - (p. 4709) : lutte contre le blanchiment de l'argent par les trafiquants de drogue - **Art. 61** (*institution*

du plan d'épargne populaire, PEP, et aménagement du plan d'épargne retraite, PER) (p. 4712) : demande le retrait de l'amendement n° II-88 de M. Paul Loridant (élargissement du champ des bénéficiaires du droit à prime) - (p. 4713) : demande le retrait des amendements de M. Paul Loridant, n° II-89 (réduction de la durée du PEP) et n° II-90 de coordination - (p. 4714) : s'oppose aux amendements de la commission, n° II-79 (remboursement au titulaire des sommes déposées sur un PEP non assimilable à une cession de valeurs mobilières) et n° II-80 (mécanisme de conversion d'un PER en PEP) - Art. 64 (aménagement du régime d'incitation fiscale à l'investissement locatif) (p. 4716) : s'oppose à l'amendement n° II-81 de la commission (possibilité pour les investisseurs de continuer à bénéficier, entre 1990 et 1992, d'une réduction annuelle d'impôt correspondant à des investissements successifs) - (p. 4717) : s'oppose à l'amendement n° II-106 de M. Xavier de Villepin (réaménagement du calendrier fixé pour le passage du régime actuellement en vigueur à celui applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990) - Art. 65 (dépenses de grosses réparations et d'isolation thermique) : s'oppose à l'amendement n° II-82 de la commission (réduction à trois ans du délai accordé à l'administration pour reprendre la réduction d'impôt correspondant à des dépenses ayant fait l'objet d'un remboursement) - Après l'art. 65 bis (p. 4718) : s'oppose à l'amendement n° II-107 de M. Robert Vizet (réduction d'impôt accordée pour les dépenses afférentes aux travaux de raccordement des résidences principales aux réseaux d'assainissement) - Après l'art. 66 (p. 4719) : s'oppose à l'amendement n° II-2 de M. Jacques Machet (modification de la date d'imposition des stocks de vins et eaux-de-vie d'appellation d'origine contrôlée, AOC, à rotation lente) - Art. 68 bis (crédit d'impôt pour l'aménagement et la réduction du temps de travail) (p. 4721) : sur les amendements de la commission, accepte le n° II-83, d'ordre rédactionnel, et demande le retrait du n° II-84 (date de liquidation du crédit d'impôt pour les entreprises qui augmentent la durée d'utilisation de leurs équipements) - Après l'art. 68 ter (p. 4722) : ne souhaite pas prendre position sur l'amendement n° II-8 de M. Jacques Delong (dépôt au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> octobre 1990, d'un rapport comparatif des différentes législations européennes relatives aux bouilleurs de cru) - Art. 60 decies (suite) (p. 4723) : accepte l'amendement n° II-113 de la commission (responsabilité entière de l'acheteur lorsque la justification d'identité et du domicile, relevés par le vendeur, a été effectuée au moyen de documents erronés ou falsifiés).

#### Seconde délibération :

(9 décembre 1989) (p. 4723) : demande au Sénat de se prononcer par un vote unique sur les articles soumis à seconde délibération ainsi que sur les amendements proposés par le Gouvernement - Triple objet des amendements proposés : ouvrir les crédits demandés par la commission des finances aux articles 36 et 37 ; majorer les dépenses du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE ; minorer les crédits relatifs aux remboursements et aux dégrèvements, notamment en ce qui concerne la taxe d'habitation ; modifier l'article 34 d'équilibre du budget - Art. 36 (p. 4724) : ses amendements de coordination n° B-1 à n° B-16 ; adoptés (lors du vote unique, p. 4729) - Art. 37 (p. 4725) : ses amendements de coordination n° B-17 à B-26 ; adoptés (lors du vote unique, p. 4729) - Art. 44 : son amendement de coordination n° B-27 ; adopté (lors du vote unique, p. 4729) - Art. 34 (p. 4727) : son amendement de coordination n° B-28 ; adopté (lors du vote unique, p. 4729).

#### Vote sur l'ensemble :

(9 décembre 1989) (p. 4740, 4741) : rend hommage à la qualité des débats et au travail des parlementaires, des fonctionnaires du Sénat et des collaborateurs des groupes - Souligne que les positions du Sénat sont, sur l'essentiel, aux antipodes de celles du Gouvernement et de l'Assemblée nationale - Fiscalité locale - Fonction de contrôle du Parlement - Modification du débat budgétaire proposée par certains sénateurs - (p. 4742) ; malaise de la fonction publique - Politique économique du Gouvernement à l'approche de l'échéance européenne - Décentralisation - Déficit budgé-

taire - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Harmonisation fiscale européenne : TVA, épargne - Crédits considérables consacrés à l'éducation nationale et aux universités - (p. 4743) : ses observations sur la révision de l'ordonnance portant loi organique sur le vote des lois de finances, proposée par M. Etienne Dailly - Débat d'orientation budgétaire - Rôle et fonctionnement des commissions mixtes paritaires - Bicaméralisme - (p. 4744) : rappelle son attachement au dialogue constitutionnel entre les deux assemblées

**Nouvelle lecture** [n° 149 (89-90)] - (18 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5124) : regrette l'échec de la concertation entre les deux assemblées sur ce projet de budget - (p. 5126) : calendrier de discussion de la loi de finances pour 1990 et de la loi de finances rectificative de 1989 - (p. 5127) : dépôt par le Gouvernement d'un amendement relatif au droit de visite en matière fiscale et douanière ; jurisprudence de la Cour de cassation sur ce sujet - (p. 5130) : article 45 de la Constitution et absence d'intervention du Gouvernement dans les travaux d'une CMP - Procédure budgétaire communautaire : pouvoirs respectifs du Parlement, de la Commission et du Conseil des ministres européens - (p. 5131) : justification du caractère rétroactif de la mesure relative aux moins-values des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM ; respect d'un code de bonne conduite en matière fiscale - Débat relatif aux perquisitions fiscales ; jurisprudences de la Cour de cassation et du Conseil constitutionnel - Conciliation du respect de la loi fiscale et du respect des libertés individuelles - Etendue des pouvoirs du juge en matière d'autorisation des perquisitions fiscales - (p. 5132) : échec de la procédure de concertation entre les deux assemblées sur l'article 31 relatif à l'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Article 10 ter relatif au régime fiscal des OPCVM.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989** [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5197) : en réponse à Mme Hélène Luc, précise que le présent collectif budgétaire propose la ratification de plusieurs décrets d'avance, dont l'un concerne la revalorisation de la fonction enseignante - Taux d'encadrement dans les établissements scolaires - Dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, pour les lycées et les collèges - Responsabilité des collectivités territoriales en matière de gestion de leur budget - Demandra au ministre de l'intérieur des précisions en ce qui concerne la répartition des dotations de l'Etat entre les différents départements de la région parisienne - Mesures à l'étude en faveur des personnels ATOS de l'enseignement secondaire - (p. 5200) : maîtrise de l'exécution budgétaire - Maintien du déficit au taux initialement prévu - Croissance économique ne devant pas masquer les facteurs de fragilité : chômage, déficit commercial - Débat au Parlement, lors de la prochaine session, sur la maîtrise des dépenses sociales - Plus-values fiscales essentiellement dues à la TVA et à l'impôt sur les sociétés - Accroissement des prélèvements au profit des collectivités locales - (p. 5201) : souligne que les dépenses de l'Etat augmenteront en 1988 sensiblement moins rapidement que le PIB - Réduction du déficit budgétaire - Crédits supplémentaires accordés à la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE, au titre de l'assurance-crédit - Charge de la dette - Reprise par l'Etat de la dette du fonds d'intervention sidérurgique - Augmentation des rémunérations des fonctionnaires : financement de l'accord salarial 1988-1989 ; prime de croissance - (p. 5202) : dotation générale de décentralisation, DGD - Allocation aux adultes handicapés - Fonds national de solidarité - Contribution de l'Etat à la SNCF - Crédits octroyés à la défense au titre des opérations extérieures - Aide publique au développement - Soutien aux victimes des sinistres naturels - Problèmes de l'habitat dans les départements d'outre-mer, DOM - Renforcement dans les DOM des actions d'insertion au profit des allocataires du revenu minimum d'insertion, RMI - Soutien aux agriculteurs victimes de la sécheresse - Fonds national de garantie des calamités agricoles - Renforcement des moyens de lutte contre les incendies de forêts - Financement des travaux de recensement - (p. 5203) : coût du contrat de plan Etat-SNCF - Financement du contentieux relatif au chantier du ministère des finances à Bercy - Commission d'agence pour le logement des services du ministère des

affaires européennes - Création d'une taxe sur les bureaux et du compte d'affectation spéciale pour l'aménagement de l'Île-de-France - **Art. 4 et Etat B (dépenses ordinaires des services civils)** (p. 5212) : s'oppose aux amendements de M. Roger Chinaud, rapporteur général, n° 4 (suppression des crédits destinés à financer le déménagement du ministère des affaires européennes et diminution de la subvention octroyée à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA), n° 5 (réduction des crédits ouverts au titre de la dette du bail de l'intervention sidérurgique), n° 6 (suppression des crédits destinés au financement des opérations préliminaires du recensement général de la population) et n° 7 (suppression des crédits destinés au complément de financement du nouveau contrat de plan entre l'Etat et la SNCF) - **Art. 5 et Etat C (dépenses en capital des services civils)** (p. 5216) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 8 (suppression des crédits destinés au renouvellement du bail de la résidence diplomatique française à Londres), n° 9 (suppression des crédits destinés à financer le contentieux de l'opération de construction du nouveau ministère des finances à Bercy) et n° 10 (suppression des crédits destinés à financer des études en matière d'urbanisme) - **Avant l'art. 11** (p. 5226) : s'oppose à l'amendement n° 22 de Mme Paulette Fost (relèvement du taux de prélèvement libératoire) - **Art. 11 (aménagement du report en arrière des déficits)** (p. 5227) : s'oppose à l'amendement n° 23 de Mme Paulette Fost (report en arrière des déficits non applicable aux institutions financières et aux compagnies d'assurance) - **Art. 13 (régime fiscal des titres assortis de bons de souscription)** (p. 5228, 5229) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 24 de Mme Paulette Fost, ainsi qu'aux amendements de M. Roland du Luart, n° 43 (situation identique de l'émetteur et du souscripteur en cas d'émission d'obligations assorties d'un bon de souscription d'obligations), n° 44 (harmonisation du régime fiscal spécifique des titres assortis de bons de souscription avec les principes attachés au traitement comptable de ces valeurs mobilières), n° 45 (régime fiscal des sommes reçues par une entreprise ayant acquis des titres assortis d'un bon de souscription d'obligations, lorsque les droits attachés aux titres ne sont pas exercés) et n° 46 (application de cet article aux seules valeurs émises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990) - **Après l'art. 13** (p. 5230) : accepte l'amendement n° 39 de M. Paul Loridan (élargissement du régime du prêt de titres au prêt de titres garanti par un prêt d'espèces) et demande le retrait de l'amendement n° 42 de M. Jacques Oudin (suppression de l'imposition des intérêts capitalisés ou des primes de remboursement d'obligations) - **Art. 15 (mesures relatives aux transmissions de biens ou aux transformations de sociétés)** (p. 5231) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 25 de Mme Paulette Fost et accepte l'amendement rédactionnel n° 56 de la commission - **Art. 16 (réduction de l'assiette de la taxe sur les excédents de provisions pour sinistres)** (p. 5232) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 26 de Mme Paulette Fost - **Après l'art. 16** : accepte l'amendement n° 11 de la commission (régime fiscal des plus-values de cession d'immeubles affectés à des contrats d'assurance à capital variable) - (p. 5233) : son amendement n° 49 : exonération de huit ans d'impôt sur les sociétés étendue aux entreprises créées en Corse avant le 31 décembre 1992 ; exonération fiscale de l'indemnité compensatoire pour frais de transport octroyée aux personnels de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ; adopté - **Art. 17 (aménagement du régime de réduction des droits d'enregistrement prévus en faveur de l'aménagement du territoire)** (p. 5234) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 27 de Mme Paulette Fost - **Après l'art. 17** (p. 5236) : s'oppose aux amendements analogues n° 34 de M. Josselin de Rohan et n° 40 de M. René Régnault (exonération de l'impôt sur les sociétés des copropriétés de navires) - **Art. 19 (conséquences fiscales de la résiliation anticipée de baux à long terme d'immeubles ruraux)** (p. 5237) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (exonération partielle du donataire, héritier et légataire) - **Art. 21 (reconduction du prélèvement social de 1 % sur les revenus du capital et de la contribution de 0,4 % sur les revenus imposables)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 28 de Mme Paulette Fost - **Art. 22 (définition des associés détenant plus de 35 % des droits sociaux de leur entreprise)** (p. 5238) : s'oppose à

l'amendement de suppression n° 13 de la commission - **Après l'art. 26** (p. 5239) : son amendement n° 51 : suppression du coefficient déflateur appliqué aux bases d'imposition des quatre taxes directes locales ; adopté - (p. 5240) : son amendement n° 50 : remboursement partiel de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP, supportée par les commerçants des petites communes qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires par des ventes ambulantes ; adopté - **Art. 27 (modalités d'engagement d'un examen de situation fiscale personnelle)** (p. 5241) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 14 de la commission - Son amendement n° 52 : possibilité pour l'administration fiscale de demander, dans l'avis de vérification, la production des relevés de compte ; devenu sans objet - **Après l'art. 27** (p. 5242) : son amendement n° 53 : délai quadriennal de prescription des créances sur l'Etat et les collectivités publiques ; adopté - **Après l'art. 27 ter** : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (prorogation du délai de paiement de la taxe d'habitation due au titre de l'année 1989) - (p. 5243) : accepte l'amendement n° 37 de M. Jean Clouet (allongement du délai accordé aux maires pour préparer leur budget primitif pour 1990) - **Avant l'art. 28** (p. 5245, 5260) : après modification, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de la commission (régime de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes à fiscalité propre) - **Art. 28 (création d'une taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux dans la région d'Île-de-France)** (p. 5249) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 17 de la commission ainsi qu'à l'amendement n° 30 de Mme Paulette Fost (exonération des collectivités publiques et des organismes sociaux du paiement de cette taxe) - **Art. 29 (institution d'une contribution additionnelle et d'une contribution exceptionnelle au profit du fonds de compensation des risques de l'assurance construction)** (p. 5252) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Xavier de Villepin (réduction du taux de contribution des entreprises artisanales) et accepte l'amendement n° 18 de la commission (entreprises d'assistance non assujetties à cette contribution) - Son amendement n° 55 : contribution exceptionnelle déductible de l'exercice 1990 ; rejeté - **Art. 30 (dispense de reversement de l'excédent de déduction de TVA exercée en 1968)** (p. 5253) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 31 de Mme Paulette Fost - **Art. 31 (aménagement des cas d'exemption de l'impôt sur les spectacles)** : accepte l'amendement n° 38 de M. Paul Caron (remplacement des mots « sociétés à objet sportif » par les mots « sociétés sportives ») - **Après l'art. 34** (p. 5254) : demande le retrait de l'amendement n° 2 de la commission (exemption des droits de mutation par décès des héritiers des victimes de l'attentat perpétré contre l'avion d'UTA le 19 septembre 1989) - Précise que le Gouvernement a déjà pris des décisions à cet égard puisque les familles des victimes percevront une indemnisation par l'intermédiaire du fonds de garantie contre les actes de terrorisme - Attentat contre les militaires du « Drakkar » au Liban - (p. 5255) : s'oppose à l'amendement n° 32 de Mme Paulette Fost (rétablissement de la cotisation patronale de 1 % à l'effort de construction) - **Art. 34 bis (dispositions relatives au domaine privé de l'Etat en Guyane)** (p. 5257) : accepte l'amendement n° 41 de M. Georges Othily (modification du mode de calcul de la partie agglomérée des communes de Guyane) - **Art. 34 quinquies (relèvement des tarifs de la taxe sur les véhicules des sociétés)** (p. 5259) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (diminution de cette taxe pour les véhicules de plus de cinq ans) - **Art. 35 (création d'un compte d'affectation spéciale intitulé fonds pour l'aménagement de l'Île-de-France)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression n° 20 de la commission et n° 33 de Mme Paulette Fost - **Art. 38 (reconduction de la participation de certains propriétaires forestiers au financement des services d'incendie)** (p. 5261) : s'oppose à l'amendement n° 21 de la commission (diminution du délai de prorogation de cette participation) - **Après l'art. 38** (p. 5262) : demande le retrait de l'amendement n° 47 de M. Roland du Luart (extension aux personnes morales des incitations fiscales à la création et au développement des investissements forestiers, applicables aux personnes physiques) - **Coordination - Art. 3 et Etat A** (p. 5263) : accepte l'amendement de coordination n° 1 de la commission.

*Nouvelle lecture* [n° 172 (89-90)] - (22 décembre 1989) - Art. 4 et Etat B (p. 5332) : s'oppose aux amendements n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 de M. Roger Chinaud, rapporteur général, tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Art. 5 et Etat C (p. 5335) : s'oppose aux amendements de la commission n° 5, n° 6 et n° 7, tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Après l'art. 13 (p. 5336) : oppose l'article 42 de la loi organique du 2 janvier 1959 à l'amendement n° 15 de M. Paul Loridant (élargissement du régime du prêt de titres) - Après l'art. 21 (p. 5337) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Xavier de Villepin (application du prélèvement optionnel de l'article 125 A-1 du code général des impôts aux primes de remboursement distribuées ou réparties à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 par un organisme de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM, lorsque ces primes représentent plus de 10 % du montant de la distribution ou de la répartition) - Art. 22 : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission, relatif au rétablissement de la suppression de cet article adoptée par le Sénat en première lecture - Art. 27 : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission relatif au rétablissement de la suppression de cet article adoptée par le Sénat en première lecture - Art. 28 (p. 5338) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission relatif au rétablissement de la suppression de cet article adoptée par le Sénat en première lecture - Art. 29 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Art. 34 quinquies (p. 5339) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Coordination - Art. 3 et Etat A : s'oppose à l'amendement de coordination n° 1 de la commission.

CHAUMONT (Jacques), sénateur de la Sarthe (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé membre de la commission des finances (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989),

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 (19 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée du 17 au 19 janvier 1989 au sein des Forces françaises en Allemagne [n° 253 (88-89)] (13 avril 1989) - Défense.

Annexe au rapport général, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution - Relations financières avec les Communautés européennes - [n° 59 (89-90) tome 1] (21 novembre 1989) - Lois de finances.

#### QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 30 (JO Questions du 2 mars 1989) (p. 346) - Ministère : Défense - Gestion de la défense aérienne européenne dans le cadre de l'OTAN - Défense nationale.

n° 31 (JO Questions du 2 mars 1989) (p. 346) - Ministère : Défense - Signification à donner aux manœuvres franco-américaines « Phinnia 89 » - Défense nationale.

n° 64 (JO Débats du 24 mai 1989) (p. 860) - Ministère : Défense - Conséquence de diminutions des crédits d'équipement de l'armée de terre - Défense nationale.

n° 71 (JO Débats du 21 juin 1989) (p. 1696) - Ministère : Equipement - Tarifs du TGV Atlantique sur la ligne Le

Mans-Paris - (Retirée : juin 1989) - Société nationale des chemins de fer français (SNCF).

#### INTERVENTIONS

- Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration [n° 57 (89-90)] - (20 novembre 1989) (p. 3498) : devoir des démocraties occidentales d'aider les pays de l'Est dans leur mouvement de libération - Maintien de la solidarité avec les pays du tiers-monde - Financement possible par la réduction des dépenses d'armement à la seule condition d'un accord global et vérifiable tant sur les droits de l'homme que sur une réduction équilibrée des arsenaux nucléaires et le rétablissement de l'équilibre des forces conventionnelles en Europe - Assistance prioritaire au maintien de la stabilité des pays d'Europe de l'Est et de l'Union Soviétique, menacés par la montée des nationalismes et l'effondrement économique - Besoins massifs de la Pologne en produits de première nécessité ; prochaines élections provinciales et municipales ; enjeux pour la démocratie, menacée par la misère, et pour le succès des réformes dans l'ensemble de l'Europe de l'Est - (p. 3499) : dans le cas de la Pologne, se déclare favorable à des relations bilatérales plutôt qu'à une intervention européenne, à caractère technocratique.

- Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1989) - Rapporteur spécial (relations financières avec les Communautés européennes) - Art. 34 et Etat A (équilibre général du budget) (p. 3755) : instauration d'un débat annuel, à l'occasion du vote du budget, sur les relations financières entre la France et la CEE - Importance économique du prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des Communautés européennes - Rappelle l'institution du système des ressources propres de la CEE en 1970 ; rattachement à l'article d'équilibre de la loi de finances des versements en faveur de la CEE - Existence de versements directs à la CEE ne transitant pas par le budget de l'Etat, notamment en matière agricole - (p. 3756) : montant des dépenses communautaires bénéficiant à la France - Théorie du « juste retour » - Situation modérément débitrice de la France à l'égard de la CEE ; perspective d'une dégradation de cette situation en raison de la réforme des fonds structurels - Importance des fraudes dans la CEE et nécessité d'un contrôle de l'utilisation des fonds européens - Inadéquation des procédures d'affectation des fonds structurels européens.

CHAUTY (Michel), sénateur de la Loire-Atlantique (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 [n° 7 (90-91)] - (7 novembre 1989) - Art. 4 (dépôt d'un projet de loi d'actualisation à l'ouverture de la première session ordinaire de 1991-1992) (p. 3078) : incertitude sur la réalisation finale des programmes en raison des surcoûts obligatoirement générés par l'étalement des crédits - Place du coup de semonce dans l'exercice de la dissuasion : perte de crédibilité du fait de l'affaiblissement des forces aéro-terrestres - Votera contre ce projet de loi.



**CHEREQUE (Jacques)**, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

### Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. André Delelis : Aménagement du territoire (*Rapport Essig sur le devenir du patrimoine immobilier des houillères du bassin Nord-Pas-de-Calais*) (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 324).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

### Deuxième partie :

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4229) :** première réunion de tous les ministres de l'aménagement du territoire de la CEE le 24 novembre 1989 à Nantes - Contrats de plan Etat-région - Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT - Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Priorités de ce projet de budget : aménagement et développement rural - (p. 4230) : politique des villes et des « réseaux de villes » - Aménagement de la région d'Ile-de-France - Politique de localisation de la recherche et de la formation supérieure - Zones de conversion industrielle ; zones prioritaires de l'arc Nord-Est ; processus de dévolution du patrimoine immobilier des Houillères du Nord-Pas-de-Calais - Evolution des crédits ; prime d'aménagement du territoire, PAT : majoration par un amendement déposé par le Gouvernement ; engagements pris sur la prochaine loi de finances rectificative - (p. 4243, 4244) : limitation de la contractualisation des crédits sur le FIDAR et sur le FIAT - Crédits des zones minières - PAT - Effort vers une politique européenne d'aménagement du territoire - Augmentation des crédits de l'Etat pour la recherche et la formation supérieure dans les nouveaux contrats de plan Etat-région - Décentralisation - Coopération intercommunale ou interrégionale - Charte d'objectifs avec les départements - Fonds de redéveloppement industriel - Fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE - Aménagement rural - (p. 4245) : problème des services publics en milieu rural - Département de la Meuse ; intervention de la PAT ; fonds d'industrialisation de la Lorraine ; implantations industrielles récentes - Rééquilibrage des contrats de plan Etat-région, afin d'en faire des instruments de réduction des inégalités malgré l'accent mis sur les pôles d'excellence - Soutien aux PME et aux PMI, notamment au moyen de la PAT - Programmes d'aménagement concerté du territoire - Infrastructures ; désenclavement de la région Champagne-Ardenne - Politique de reconversion ; région du Nord ; évolution du patrimoine houiller - Groupe interministériel pour la rénovation des zones minières, GIRZOM - Enseignement supérieur dans le Nord-Pas-de-Calais - (p. 4246) : Franche-Comté ; département du Doubs - Organisation de la reconversion du site de La Mure dans l'Isère après l'interruption de l'exploitation du charbon - Bassin de Briey en Meurthe-et-Moselle - Communications : « réseaux de villes » ; priorités : routes, réseau TGV, amélioration du réseau aéroportuaire - Canal Rhin-Rhône - Coût des infrastructures - (p. 4247) : crédits alloués par le Fonds européen de développement régional, FEDER, aux cantons ruraux français éligibles à l'objectif 5b - Dégagement des contraintes contractuelles pesant sur le FIDAR - Fonds structurels européens - DATAR - Groupe interministériel pour le développement économique local, GIDEL - Centre de ressources et d'initiatives de développement économique local, CRIDEL - Examen des crédits - Etat B (p. 4248) : s'oppose aux amendements de M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial, n° II-19 et n° II-20 (réduction des crédits) - Evolution des crédits d'aménagement du territoire depuis 1986.

**CHERIOUX (Jean)**, sénateur de Paris (RPR) - Vice-président du Sénat jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; en démissionne le 10 octobre 1989 (JO Lois et décrets du 11 octobre 1989).

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979) (JO Lois et décrets du 21 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire du Conseil supérieur de la mutualité (JO Lois et décrets du 16 novembre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion (13 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (23 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels médicaux hospitaliers (30 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance (3 juillet 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (17 novembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (18 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Proposition de résolution*, déposée avec MM. Etienne Dailly, Pierre-Christian Taittinger et Michel Dreyfus-Schmidt, tendant à modifier les articles 7 et 8 du Règlement du Sénat [n° 319 (88-89)] (23 mai 1989) - Parlement.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipale à Paris [n° 39 (89-90)] (25 octobre 1989) - Police.

## INTERVENTIONS

## En qualité de président de séance

- **Événements du Liban** - (5 avril 1989) (p. 47) : au nom du Bureau du Sénat, exprime ses sentiments de tristesse et de chagrin devant la situation du Liban et décide une suspension de séance en signe de solidarité.
- **Hommage à une délégation de la Confédération helvétique** (16 mai 1989) (p. 718).
- **Election de M. André Fosset en qualité de questeur du Sénat** (16 mai 1989) (p. 725).
- **Souhaits de bienvenue à une délégation du Sénat de Colombie** (17 mai 1989) (p. 763).
- **Décès de M. Dominique Pado, sénateur de Paris** (19 mai 1989) (p. 811).
- **Remplacement de M. Dominique Pado, décédé, par M. Bernard Guyomard, en qualité de sénateur de Paris** (19 mai 1989) (p. 811).
- **Rappel au règlement, de M. Michel Dreyfus-Schmidt** - (30 mai 1989) (p. 961) : article 12, alinéa 8, du règlement du Sénat ; incompatibilité des fonctions de questeur avec celles de membre d'une commission permanente - Problème de l'application de cet article du règlement - Rapport sur le projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations présenté ce jour par M. André Fosset, récemment nommé questeur - Proposition de résolution déposée par les quatre vice-présidents du Sénat tendant à modifier l'article précité - Précise à M. Michel Dreyfus-Schmidt que la fonction de questeur de M. André Fosset est postérieure à celle de rapporteur.
- **Emotion du Sénat après les événements dramatiques survenus en Chine** - (5 juin 1989) (p. 1086) : fait part à la Haute Assemblée de l'émotion de M. le Président du Sénat vis-à-vis des récents massacres perpétrés en Chine.

## En qualité de sénateur

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - Discussion générale (p. 283) : problèmes liés au vieillissement de la population - Hébergement des personnes âgées dépendantes - (p. 284) : objectif de ce projet : donner un cadre juridique à l'hébergement des personnes âgées dans des familles d'accueil - Mise en place indispensable d'un système de contrôle rigoureux afin d'éviter tout dérapage en raison des avantages financiers consentis aux familles d'accueil - Demande que soit renforcé le rôle joué par les associations dans l'action sociale - Portée limitée de ce projet eu égard aux problèmes de l'hébergement des personnes âgées - Favorable à la multiplication des formules d'aide à domicile et d'accueil des personnes âgées au sein de leur propre famille - Nombreuses initiatives prises dans ce domaine par la Ville de Paris - Création de centres de jour - Versement d'une allocation à certaines familles qui accueillent un ascendant - (p. 285) : propose la transposition de telles mesures au plan national - Demande qu'une politique d'ensemble soit menée tendant à favoriser le renforcement des solidarités familiales - Groupe du RPR favorable à l'adoption de ce projet - **Art. 7 (rémunération de la famille accueillante)** (p. 301) : son amendement n° 26, soutenu par Mme Hélène Missoffe : extension des dispositions de cet article aux bénéficiaires de l'aide sociale ; adopté.
- **Question orale avec débat : situation financière de la Croix-Rouge française** - (9 juin 1989) (p. 1352, 1353) : manipulation politique ayant tendu à utiliser des problèmes de gestion de la Croix-rouge française afin d'imposer le remplacement du président de cet organisme par Mme Georgina Dufoix, ancien ministre de la santé - Absence de fondement des accusations de malversation - Rôle irremplaçable dans le domaine humanitaire et rayonnement international de la Croix-Rouge - Croix-Rouge de Paris - Bénévoles - Attend les rapports de l'Inspection générale des affaires sociales, IGAS, et de l'Inspection générale des finances - Garantie de l'indépendance de la Croix-Rouge : demande l'abandon par

Mme Georgina Dufoix de ses fonctions au cabinet du Président de la République.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion** [n° 332 (88-89)] - (13 juin 1989) - **Art. 11 (modification de certains délais applicables aux procédures de licenciement pour motif économique)** (p. 1498) : son amendement de coordination n° 76, soutenu par M. Jacques Delong ; adopté - **Art. 20 (priorité de réembauchage)** (p. 1513) ; sur l'amendement n° 39 de M. Jean-Pierre Fourcade (durée du délai pendant lequel le salarié doit manifester le désir d'user de cette priorité), son sous-amendement n° 47 ; retiré.
- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation** [n° 375 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (28 juin 1989) - **Art. 5 (conseil national des programmes)** (p. 2070) : sur l'amendement n° 116 de M. Xavier de Villepin (obligation de nommer deux tiers au moins des membres du conseil national des programmes parmi les enseignants), son sous-amendement n° 136, soutenu par M. Lucien Lanier ; adopté.
- **Rappel au règlement** - (10 octobre 1989) (p. 2459, 2460) : dénonce la concomitance d'une séance publique et de l'audition du ministre du budget par la commission des finances - Au nom du RPR, demande une suspension de séance afin que les commissaires des finances puissent assister aux travaux de leur commission.
- **Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances** [n° 234 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (11 octobre 1989) - **Art. 33 (garantie financière de l'activité des courtiers)** (p. 2561, 2562) : son amendement n° 144 : obligation pour les courtiers et sociétés de courtage d'être en mesure à tout moment de justifier de l'existence d'un contrat d'assurance les couvrant contre les conséquences de leur responsabilité civile professionnelle ; retiré - (p. 2563) : sur l'amendement n° 188 du Gouvernement (nouvelle rédaction de cet article), ses sous-amendements n° 145 et n° 146 ; rejetés.
- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - (30 octobre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (ouverture de la procédure de règlement amiable)** (p. 2842) : son amendement n° 56 : saisine de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers entraînant la suspension des poursuites à l'égard du débiteur, pendant l'examen du dossier ; devenu sans objet.
- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture** [n° 456 (88-89)] - (2 novembre 1989) - **Art. 18 (missions des SAFER)** (p. 2921) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 115 de M. Louis de Catuelan.
- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (13 novembre 1989) - **Avant l'art. 7** (p. 3187) : sur l'amendement n° 37 de M. Jean Simonin, rapporteur (examen par le juge d'instance de la situation de l'endettement du débiteur qui lui déclare les éléments actifs et passifs de son patrimoine), soutient les sous-amendements de M. Philippe François, n° 187 et n° 188 - (p. 3191) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 37 de la commission - **Art. 7** (p. 3198) : sur l'amendement n° 39 de la commission (possibilité pour le juge d'instance de reporter ou d'échelonner le paiement des dettes autres que fiscales, parafiscales ou envers les organismes de sécurité sociale), soutient le sous-amendement n° 189 de M. Philippe François - **Avant l'art. 1<sup>er</sup> (suite)** (p. 3217) : au nom du groupe du RPR, se déclare opposé à l'amendement n° 136 de M. Charles Lederman (élévation du salaire minimum interprofessionnel de croissance, SMIC, à 6 500 F mensuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990) - **Avant l'art. 9** (p. 3219) : au nom du groupe du RPR, se déclare opposé à l'amendement n° 69 de M. Claude Estier (obligation pour les établissements de crédit de s'assurer à peine de nullité, du cautionnement donné par une personne physique, que la solvabilité de ladite personne au moment de son engagement n'est pas disproportionnée avec le montant pour lequel elle s'est engagée en capital et en intérêts) -

Après l'art. 9 (p. 3225) : son amendement n° 55 : protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit notamment en matière de publicité du crédit gratuit ; adopté.

- **Motion d'ordre** : regrette le retard de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, retenu à l'Assemblée nationale (15 novembre 1989) (p. 3307).

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle [n° 16 (89-90)]** - (17 novembre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (définition et modalités du contrat de retour à l'emploi)** (p. 3434) : au nom du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 2 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (priorité accordée aux veuves) - Rend hommage à l'association des veuves civiles chefs de famille - **Art. 2 (contrat de retour à l'emploi)** - **Art. L. 322-4-6 du code du travail (exonération des cotisations sociales patronales)** (p. 3439) : au nom du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 5 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (1° limitation à cinq ans de l'exonération pour l'emploi de chômeurs de plus de cinquante ans ; 2° d'ordre rédactionnel).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)]**.

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Art. 2 (barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement)** (p. 3619) : se déclare favorable à l'amendement n° I-157 de Mme Hélène Missoffe (bénéfice d'une part supplémentaire accordé définitivement aux couples ayant élevé au moins cinq enfants) - **Après l'art. 2 (p. 3621)** : son amendement n° I-128 : extension du crédit d'impôt à certaines dépenses d'amélioration afférentes aux locaux professionnels et commerciaux destinées à faciliter l'accueil des handicapés ; adopté - **Art. 3 (aménagement du régime fiscal des dons faits par les particuliers)** (p. 3628) : son amendement n° I-2, soutenu par M. Jacques Delong : avantage fiscal accordé aux dons en nature sous forme de travail bénévole ; retiré - **Après l'art. 3 (p. 3629)** : son amendement n° I-3, soutenu par M. Jacques Delong : réduction d'impôt pour les cotisations versées aux associations à buts humanitaires et sociaux ; retiré - Avantages fiscaux identiques à ceux accordés aux adhérents des organisations syndicales - **Après l'art. 17 (p. 3706)** : son amendement n° I-60, soutenu par M. Emmanuel Hamel : rente viagère représentative de la cession d'une entreprise commerciale ou libérale déductible des bénéfices industriels et commerciaux, ainsi que des bénéfices non commerciaux ; retiré.

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Après l'art. 26 (p. 3730)** : se déclare opposé à l'amendement n° I-222 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (augmentation du droit de timbre sur le permis de chasse) - **Art. 32 (affectation d'une partie de la fiscalité sur les tabacs à la Caisse nationale d'allocations familiales, CNAF)** (p. 3742) : à titre personnel, se déclare opposé à cet article.

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants** - (25 novembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B (p. 3831)** : dénonce la politique du Gouvernement en matière d'anciens combattants - Confirme que certains problèmes relèvent des ministères du budget, des affaires sociales ou des affaires étrangères - Absence de mesures en faveur des anciens combattants d'AFN - Au nom du groupe du RPR, se déclare opposé à l'adoption des crédits de ce projet de budget.

**Services du Premier ministre - V - Environnement** - (2 décembre 1989) : présente l'intervention de M. Jacques Oudin - (p. 4285) : importance du problème de l'environnement pour les prochaines décennies - Dénonce l'insuffisance des crédits - Obligation pour tout élu d'être attentif à tout ce qui touche à l'environnement et à l'écologie - Rappelle les importants problèmes de pollution et de protection de l'environnement de l'île de Noirmoutier - Nécessaire protection du littoral et insuffisance des plans d'occupation des sols, POS - Nécessaire respect des réglementations dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement - Dénonce la prolifération de caravanes et de cabanons sur des parcelles non constructibles dans des zones naturelles ou protégées -

Rappelle l'obligation d'enterrer les nouvelles lignes électriques et dénonce l'effet esthétique désastreux des anciennes lignes aériennes - (p. 4286) : souhaite une politique d'« effacement » des lignes quand cela est techniquement possible - Souhaite le développement d'études d'impact, d'urbanisme et de faisabilité avant la réalisation de projets d'aménagement de ports de plaisance ou de sites golfeurs sur le littoral - Problème de la lutte contre les pollutions : multiplication des déchets, pollution de l'air et pollution des eaux - Insuffisance des moyens de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED - Dénonce l'importante pollution du gaz d'échappement des voitures, camions et autobus - Gravité des problèmes de l'eau - Constate que le littoral est une zone de convergence des pollutions venant de la terre et de la mer - Insuffisante maîtrise des phénomènes de pollution - Rappelle les quatre facteurs de dégradation de l'eau : insuffisante prise de conscience, éparpillement administratif excessif, multiplication des agents polluants et insuffisance des équipements de traitement - Propose quatre types de remèdes : mobilisation générale et meilleure information, véritable coordination des actions, réglementation accrue et financements adaptés - (p. 4287) : dénonce l'insuffisance des ressources du Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE, malgré l'augmentation de la redevance votée par le Parlement - En raison de l'insuffisance des crédits, se déclare opposé, au nom du groupe du RPR, à l'adoption de ce projet de budget.

**Travail, emploi, formation professionnelle et services communs** - (4 décembre 1989) (p. 4310) : rappelle l'opposition des sénateurs au projet visant à supprimer certains avantages fiscaux dont bénéficient les salariés des entreprises au travers des options d'achat d'actions - Risque de démantèlement à terme du système d'intéressement, facteur essentiel de progrès social et de développement économique - Attachement des gaullistes à cette forme de participation - (p. 4311) : interroge le Gouvernement sur le sort qu'il entend réserver à l'intéressement et à la participation - Opposition des sénateurs du RPR à ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B (p. 4318)** : opposition des sénateurs du RPR aux crédits du Titre IV relatif aux contrats emploi-solidarité.

**Solidarité, santé et protection sociale** - (4 décembre 1989) (p. 4343) : budget ne représentant qu'une faible partie de l'effort national consenti en matière de santé et d'aide sociale - Absence de volonté gouvernementale de résoudre les problèmes fondamentaux qui se posent dans le domaine social et de la santé - Politique familiale décevante ; simple maintien des mesures ambitieuses et à long terme mises en place par le Gouvernement Chirac - (p. 4344) : reconnaît l'action positive menée en faveur de l'enfance maltraitée - Demande que l'excédent de la branche « famille » de la sécurité sociale serve à augmenter les prestations familiales - Problème du transfert à la branche maladie des produits du relèvement de la fiscalité sur le tabac - Dénonce la prise en compte des allocations familiales dans le calcul des ressources ouvrant droit au revenu minimum d'insertion, RMI - Rappelle que la politique familiale doit avoir pour objectif prioritaire de contribuer au redressement démographique de la France - Problème, à terme, du déséquilibre des régimes de retraite - Surcoût de l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans pour les caisses de retraite complémentaire - Réclame d'urgence une réforme complète de l'ensemble des régimes de retraite - Propositions de la commission Teulade - Politique menée en faveur des personnes âgées - Alternative à l'hospitalisation - Réforme nécessaire de la politique de maintien à domicile - (p. 4345) : difficultés rencontrées par les associations d'aide ménagère - Médicalisation des maisons de retraite - Précise qu'à Paris, les caisses d'assurance maladie refusent la création de sections de cure médicale dans les foyers et les résidences pour personnes âgées valides - Désapprouve la politique menée à l'encontre des professions libérales de santé - Opposition des sénateurs du RPR à ce projet de budget.

- **Projet de loi portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen - Deuxième lecture [n° 91 (89-90)]** - (11 décembre 1989) - **Art. 33 (dispositions relatives aux courtiers et aux sociétés de courtage d'assurance)**

(p. 4786) : se déclare opposé à l'amendement n° 30 de M. Xavier de Villepin (référence à une liste professionnelle des courtiers et sociétés de courtage) - (p. 4787) : se déclare opposé, puis, après modification, favorable, à l'amendement n° 22 de M. Hubert Haenel, rapporteur (mandat apparent) .

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé** [n° 92 (89-90)] - (13 décembre 1989) - **Art. 2 bis (création de comités départementaux de l'aide ménagère)** (p. 4891) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 24 de M. Claude Estier et favorable à l'amendement n° 7 de M. Bernard Seillier, rapporteur (présentation au Parlement, dans un délai de deux ans, d'un bilan exact de la situation de l'aide ménagère dans les départements en vue d'élaborer une législation des prestations d'aide ménagère) - **Après l'art. 6** (p. 4896) : son amendement n° 17 : prise en compte du nombre d'enfants à charge lors de la répartition de la pension de réversion entre le conjoint survivant et le ou les précédents conjoints divorcés non remariés ; retiré au profit de l'amendement identique n° 9 de la commission - (p. 4898) : son amendement n° 18 : allocations familiales exclues du montant des ressources ouvrant droit au revenu minimum d'insertion, RMI ; retiré.

- **Projet de loi portant création du statut de prisonnier du Viêt-minh** [n° 72 (89-90)] - (15 décembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5041) : souffrances physiques et morales subies par les prisonniers du Viêt-Minh - Droit à une juste réparation de la part de la Nation - Vote favorable des sénateurs du RPR sur ce projet de loi.

- **Conclusions du rapport de M. Daniel Hoefel, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 222, 88-89) de MM. Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Croze, Olivier Roux, Xavier de Villepin, Daniel Hoefel et Marcel Lucotte, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger** [n° 102 (89-90)] - (18 décembre 1989) - **Art. 15 (modalités du vote pour l'élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE)** (p. 5160) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. Jean-Pierre Bayle (suppression du vote par procuration).

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 157 (89-90)] - (20 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5279) : adjonction par le Gouvernement d'un amendement aux conclusions de la CMP permettant aux officiers de police judiciaire de pénétrer sur les lieux de travail afin de constater les infractions à la législation sur le travail clandestin : se déclare favorable à cette disposition mais regrette la méthode utilisée pour son adoption.

**CHERVY (William)**, sénateur de la Creuse (S).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (2 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (8 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile (1<sup>er</sup> juillet 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales** [n° 103 (88-89)] - (13 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 215) : nécessité de mettre le droit français de la consommation en conformité avec les récentes directives européennes et de l'adapter au développement de nouvelles pratiques commerciales - Amélioration de l'information et rôle privilégié des associations de consommateurs - Réglementation des procédés de loteries avec pré tirage et de chaînes d'argent pour une meilleure protection des consommateurs - Modification de la loi de 1978 concernant le crédit à la consommation afin de lutter contre le surendettement des ménages - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste - **Après l'art. 10** (p. 240) : soutient les amendements de M. Gérard Delfau, relatifs à l'organisation interne de la profession d'expert automobile, n° 48, n° 49 et n° 50 - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 242) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

**Deuxième lecture** [n° 318 (88-89)] - (31 mai 1989) - **Art. 2 bis (institution d'une procédure judiciaire civile destinée à permettre l'apurement du passif des personnes physiques)** (p. 1007) : se déclare opposé à l'amendement de rétablissement n° 20 de M. Jean Arthuis - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1012) : vote favorable des sénateurs socialistes sur ce projet de loi malgré leur opposition à certains amendements adoptés.

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique - Deuxième lecture** [n° 313 (88-89)] - (31 mai 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1022) : se réjouit de la qualité des débats sur ce projet relatif à la protection des animaux - Remercie le Gouvernement pour la solution apportée au problème de l'assujettissement à la TVA des soins vétérinaires effectués dans le cadre d'opérations de prophylaxie collective - Vote de ce projet par le groupe socialiste.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 281 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (22 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (modalités d'établissement du schéma directeur départemental des structures agricoles)** (p. 1774) : sur l'amendement n° 88 de M. Jean Arthuis, rapporteur (nouvelles conditions d'établissement de ce schéma), soutient le sous-amendement n° 273 de M. Fernand Tardy.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 - Nouvelle lecture** [n° 393 (88-89)] - (29 juin 1989) - **Art. 3 (contenu du contrat de location)** (p. 2115) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Luc Dejoie, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture).

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - (30 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2829, 2830) : véritable explosion du crédit à la consommation depuis cinq ans - Analyse les principales raisons de ce phénomène : modification des comportements des jeunes générations, ralentissement de la progression du pouvoir d'achat, pratiques commerciales des établissements financiers - Alourdissement des impayés - Nécessité de responsabiliser les prêteurs comme les emprunteurs - Mauvaise information des emprunteurs sur le coût du crédit - Mise en place d'une procédure de règlement amiable faisant intervenir les commissions départementales d'examen des situations d'endettement des particuliers - Ouverture de la procédure de règlement judiciaire - Amendements déposés par le groupe socialiste tendant à compléter les mécanismes pro-

posés en vue de renforcer la prévention du surendettement - Information et protection des consommateurs.

**Suite de la discussion** - (31 octobre 1989) - Art. 3 (*moyens d'information de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers*) (p. 2867 à 2870) : soutient l'amendement n° 76 de M. Claude Estier (modalités d'exécution du plan) - Sur l'amendement n° 29 de M. Jean Simonin, rapporteur (déclaration patrimoniale imposée au débiteur ; élargissement des moyens d'information de la commission ; enquêtes sociales), soutient le sous-amendement n° 74 de M. Claude Estier (possibilité pour le plan conventionnel de prendre en compte l'intérêt de la famille, la nature et la qualité des créances en fonction notamment de critères tenant à l'importance du service rendu et à la date de la création de la dette).

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et budget - II - Services financiers (et consommation)** - (7 décembre 1989) (p. 4548) : évolution des crédits - Accroissement des moyens du mouvement consommateur ; revalorisation de la subvention de l'Institut national de la consommation, INC ; transformation en établissement public, industriel et commercial - Création d'un fonds commun de consommateurs chargé de répartir les crédits publics entre les différentes associations - Indemnisation des militants des associations de consommateurs pour leur participation aux instances locales - Préparation du marché unique européen : modernisation des laboratoires de contrôle et des services départementaux de la répression des fraudes, de la concurrence et de la consommation - Insuffisance de la législation européenne de protection du consommateur - Initiatives de Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat à la consommation - Directives examinées par le Conseil européen de la consommation - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

**Équipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs** - (7 décembre 1989) (p. 4568, 4569) : en son nom personnel et au nom de M. Robert Pontillon - Liaison transmanche - Incertitudes techniques accompagnant la mise au point du projet - Souligne les responsabilités incombant à l'Etat : normes de sécurité, service offert aux usagers ; tarifs ; révision du prix prévu dans le protocole SNCF-Eurotunnel ; mise en place d'un réseau européen de transports combinés - Aménagement du site d'accueil et respect de l'environnement - Remise en cause des équilibres contractuels entre les partenaires français et britanniques - Dérive des coûts et nécessité de s'assurer de la réalité des concours bancaires requis pour la poursuite des travaux.

**CHEVENEMENT (Jean-Pierre), ministre de la défense** (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO* Lois et décrets du 29 juin 1988).

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

- *Projet de loi* autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) [n° 475 (88-89)] (17 août 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Défense nationale.**

*Projet de loi* modifiant la loi n° 69-1044 du 21 novembre 1969 relative au Conseil supérieur de la fonction militaire [n° 109 (89-90)] (6 décembre 1989) - **Défense nationale.**

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Jean-Pierre Tizon : **Gendarmerie (Regroupement des brigades de gendarmerie en fin de semaine)** (*JO* Débats du 15 décembre 1989) (p. 4946).

de M. Gérard Larcher : **Prisons (Récentes évasions des prisons)** (*JO* Débats du 15 décembre 1989) (p. 4950).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993** [n° 7 (90-91)] - (7 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3043) : rôle des lois de programmation des équipements militaires dans la continuité de la politique de défense de la France et le maintien de la qualité de son armée - **Projet de loi d'actualisation ; montant total des crédits prévus jusqu'en 1993** - (p. 3044) : récusation l'accusation lancée à la légère de « désarmement unilatéral » : progression budgétaire ; augmentation de la part du budget d'équipement au sein du budget global de la défense ; contraintes à l'origine de la révision du rythme de progression des dépenses d'équipement militaire fixées en 1987 et contexte de la revalorisation de la condition militaire ; plan « Armées 2 000 » - Evolution internationale ; facteurs d'apaisement : nouvelle orientation de la politique soviétique ; amélioration des relations soviéto-américaines ; modification du paysage européen - (p. 3045) : incertitudes : avenir de l'Union soviétique ; évolution de la politique des Etats-Unis et désengagement prévisible en Europe obligeant celle-ci à développer une capacité propre de défense - Négociations sur le désarmement - Avenir de l'Europe centrale ; question allemande - Maintien des tensions sur les rives méridionales et orientales de la Méditerranée - Souligne le consensus des Français sur la politique de défense - Priorités du texte en projet : recherche développement ; coopération internationale ; espace - (p. 3046) : programmes Syracuse et Hélios - Renforcement de la capacité d'intervention outre-mer : porte-avion nucléaire *Charles de Gaulle* ; augmentation du potentiel de transport aérien militaire sur longue distance - Maintien des grands programmes malgré la modération de la progression des dépenses - Crédits d'équipement des différentes armes - Forces nucléaires : modernisation de la force océanique stratégique, FOST ; missiles nucléaires M 4 ; calendrier de la mise en service des sous-marins nucléaires de nouvelle génération - Relève des missiles S 3 du plateau d'Albion - Capacités préstratégiques : rappelle la doctrine d'ultime avertissement ; régiment Hadès ; composante préstratégique aérienne - Equipements d'environnement des forces nucléaires ; avions de patrouille maritime Atlantique 2 - Nouveaux matériels des forces classiques terrestres ; char Leclerc - (p. 3047) : dispositif aéro-terrestre : force aérienne tactique, FATAF - Forces aériennes : avion Rafale ; financement ; légère diminution des commandes d'avions de combat Mirage 2000 - Equipement de la marine - Livraison du réseau de transmission Rubis à la gendarmerie - Accord sur les principes généraux de la défense de la France - Rôle dans la construction de l'Europe - Action des soldats français pour la défense de la paix en Afrique et au Proche Orient - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 3062) : en réponse aux propos de M. Jean-Luc Bécart, assimilant ses réflexions à l'Assemblée nationale, sur la responsabilité de la IIIe République dans le manque de préparation militaire de la France en 1939, aux accusations portées contre Léon Blum au procès de Riom, procède à un rappel historique : construction de la ligne Maginot, décidée dans les années 1920 ; clairvoyance manifestée par les essais publiés par le colonel de Gaulle ; impérialisme politique jusqu'à l'effort de redressement militaire décidé par le Front populaire - Attitude de certains dirigeants communistes suite au pacte germano-soviétique - (p. 3073) : maintien en France d'un effort de défense supérieur à celui de la Grande-Bretagne et de la RFA - En réponse à M. Jean-Luc Bécart, souligne le caractère monstrueux du pacte germano-soviétique de 1939 - Place des crédits militaires dans le contexte de la réduction de la dépense publique - (p. 3074) : augmentation du budget de la défense, supérieure à celle des autres budgets civils - Arbitrage du Président de la République sur le montant des crédits figurant dans la loi de programmation militaire - Rappelle les débats, au sein de l'actuelle opposition même, sur la non exécution des objectifs des précédentes lois de programmation - (p. 3075) : juge illusoire les thèses, d'un grand retentissement, de M. Fukuyama sur la « fin de l'Histoire » - Menaces de déstabilisation dans le monde - Maintien de l'objectif soviétique de dénucléarisation de l'Europe et de découplage d'avec les Etats-Unis - Déséquilibre des forces en Europe au profit des pays du Pacte de Varsovie - Armes de l'OTAN - Menaces pesant sur les systèmes informatiques

- Danger de la prolifération balistique dans les pays sur le pourtour de la Méditerranée - (p. 3076) : directives adoptées à Londres visant à limiter la vente des équipements nécessaires au vecteur balistique - Doctrine de la suffisance de la dissuasion - Article publié en 1989 par le général Poirier dans le dossier n° 28 de la Fondation des études de défense nationale - Armes préstratégiques d'ultime avertissement : missile ASMT ; transport ; conditions du remplacement des Pluton par les Hadès ; programme M45 - Corps de manoeuvre aéro-terrestre - Echelonnement des programmes de la composante classique de la dissuasion nucléaire - Décision à prendre sur le remplacement des intercepteurs Crusader - (p. 3077) : condition militaire : rythme d'augmentation des mesures catégorielles depuis 1988 - Plan de revalorisation - Malaise né de l'écart entre la fonction publique civile et la fonction publique militaire - Gendarmerie : effets positifs de la concertation directe avec la base ; création de postes ; amélioration du fonctionnement quotidien des brigades ; relèvement de l'indemnité pour charges militaires ; prise en charge de l'uniforme - Caractère inacceptable de la campagne de lettres anonymes enregistrées à la direction générale de la gendarmerie nationale - Service national - Hommage aux personnels militaires - (p. 3079) : réalisation de programmes, sans génération de surcoût : porte-avion nucléaire ; char Leclerc - Dissuasion nucléaire : distinction entre le coup de semonce et l'ultime avertissement ; place du concept du corps de manoeuvre aéro-terrestre distinct du concept de bataille de l'avant.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international sur l'utilisation des stations terriennes Inmarsat de navires dans les limites de la mer territoriale et des ports [n° 481 (88-89)] - (8 novembre 1989) - Discussion générale (commune avec les projets n° 482 et n° 483) (p. 3103) :** aménagements apportés à la convention de 1976 portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites, Inmarsat - Composition et mission de cette organisation - Extension des possibilités d'application de ce système - Possibilité pour les navires équipés de stations Inmarsat de les utiliser dans les eaux territoriales et les ports, sous certaines conditions - Accord tenant compte des exigences de souveraineté et de sécurité des Etats - Extension des capacités de ce système aux télécommunications aéronautiques : contrôle de la circulation aérienne, communications entre les compagnies et leurs avions, appels téléphoniques des passagers à bord des avions - Extension des services de l'Inmarsat à certains mobiles terrestres : trains, poids lourds, individus isolés.

- **Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention du 3 septembre 1976 portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites - Inmarsat - et des amendements à l'accord d'exploitation du 3 septembre 1976 relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites - Inmarsat [n° 482 (88-89)] - (8 novembre 1989) - Discussion générale (commune avec les projets n° 481 et n° 483) - Voir intervention sous le projet n° 481 (p. 3103) .**

- **Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention du 3 septembre 1976 portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites - Inmarsat - et des amendements à l'accord d'exploitation du 3 septembre 1976 relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites - Inmarsat [n° 483 (88-89)] - (8 novembre 1989) - Discussion générale (commune avec les projets n° 481 et n° 482) - Voir intervention sous le projet n° 481 (p. 3103) .**

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) [n° 475 (88-89)] - (8 novembre 1989) - Discussion générale (p. 3105) :** transformation en société nationale du groupement industriel des armements terrestres, GIAT - (p. 3106) : objectifs du plan « Armées 2000 » - Transformation du GIAT, établissement public en régie directe, en société nationale à capitaux d'Etat - Examine les problèmes qui se posent actuellement au GIAT - Modernisation de son régime juridique pour tenir compte de la baisse régulière de son chiffre d'affaires

depuis cinq ans et adapter son potentiel de fabrication aux progrès de l'électronique - Suppression de 2 000 postes dans les trois ans à venir - Organisation de la mobilité des personnels ; garantie des droits à la retraite - Isolement industriel du GIAT l'empêchant de mener une politique commerciale dynamique - (p. 3107) : création ou restructuration, de 1975 à 1978, des sociétés de commercialisation des produits du GIAT, ainsi que des sociétés de financement ou d'assistance technique - Rigidités liées à l'absence d'une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat - Décalage entre les besoins du GIAT et les possibilités offertes par son régime juridique particulièrement sensible dans le domaine de la gestion des personnels - Moyens de redressement et de modernisation du GIAT proposés par le Gouvernement - Amélioration du service rendu aux armées : production de matériel à des coûts compétitifs, promotion commerciale à l'étranger, préparation active des armements terrestres futurs grâce à de nouvelles compétences dans le domaine électronique - Renforcement du potentiel des équipes techniques - Mise en place, pour l'ensemble des personnels, de programmes ambitieux de reconversion professionnelle et d'élevation des qualifications - (p. 3108) : énumère les raisons de la dérive du coût du char AMX Leclerc - Meilleure maîtrise des coûts de production des armements - Compétitivité des matériels de pointe - Projet excluant toute privatisation rampante - Rappelle que dès 1946 le sous-secrétaire d'Etat à l'armement avait envisagé de doter les arsenaux de la personnalité civile et de l'autonomie financière - Souhaite que le GIAT devienne l'un des pôles du secteur public national - Définition d'un plan stratégique, en concertation avec les organisations syndicales - Meilleure utilisation du potentiel existant - Accélération de l'effort technologique - Relations plus étroites avec les laboratoires publics et industriels - Modernisation des moyens de développement, d'essais et de production - Extension de ses activités aux domaines de la mécanique aéronautique, de la robotique et de la machine-outil - Définition d'une politique commerciale plus offensive - (p. 3109) : ouverture vers la coopération internationale et recherche d'accords de nature industrielle - Qualité des personnels du GIAT - Aide prioritaire de l'Etat au GIAT en vue de soutenir son plan de charge et de préparer son avenir - Déblocage des crédits de recherche-développement pour engager les études sur de nouveaux matériels - Prise en charge par l'Etat des plans de déflation du personnel et du coût des mesures d'accompagnement social - Précise que les crédits du ministère de la défense seront abondés pour tenir compte des charges de la nouvelle société, notamment assujettissement à la TVA et à certaines cotisations - Détermination prochaine de la dotation en capital chargée d'assurer l'assise financière de la nouvelle société - Maintien de tous les sites de production - Indemnités de mutation et de conversion offertes au personnel - Actions de formation - Aide spécifique accordée pour faciliter le changement de résidence - Constitution dans chaque site d'une équipe d'aide à la valorisation des emplois et des compétences dirigée par un conseiller pour l'emploi - (p. 3110) : délai d'option laissé au personnel - Préservation des droits acquis - Elaboration d'un protocole social en concertation avec les organisations syndicales - Modernisation indispensable du GIAT pour éviter le déperissement des industries de l'armement terrestre et répondre aux exigences du plan « Armées 2000 » - (p. 3120) : évolution économique, sociale et technologique des industries de défense - Restructuration du GIAT soutenu par l'Etat, notamment à travers la loi de programmation militaire - Concertation avec l'ensemble des organisations syndicales - (p. 3121) : précise à M. Emmanuel Hamel, rapporteur pour avis, que ce projet, soumis au Conseil d'Etat, ne contient aucune disposition de nature réglementaire - Rappelle l'argumentation de M. Michel Debré, en 1970, lors de la présentation de son projet de loi transformant le service national des poudres et explosifs en société nationale - Succès de cette restructuration - Garanties apportées au personnel du GIAT - Soutien du plan de charge inscrit dans la loi de programmation militaire - Prise en charge par le ministère de la défense du coût des mesures d'accompagnement social de la déflation des effectifs et par l'Etat des surcoûts résultant du changement de régime juridique ; attribution d'une dotation en capital inscrite au budget des charges communes pour 1991 - Modalités de diminution des

effectifs, notamment dans les arsenaux de Roanne et Saint-Etienne - Précise aux sénateurs communistes qu'il ne s'agit en aucun cas d'une privatisation rampante mais que le GIAT sera une société publique à capitaux d'Etat - Dépôt de ce projet de loi sur le Bureau du Sénat, sans arrière-pensée politique - Consultation des organisations syndicales - (p. 3122) : octroi d'une indemnité de départ volontaire pour soutenir la mobilité professionnelle des personnels - Diversification indispensable des activités du GIAT - Tutelle de l'Etat sur la nouvelle société exercée dans des conditions identiques à celles que connaissent l'Aérospatiale ou la SNECMA - Nécessaire mobilisation de tous les travailleurs du GIAT pour réussir cette restructuration - **Art. 1<sup>er</sup>** (*modalités de transformation du groupement industriel des armements terrestres, GIAT, en société nationale*) (p. 3123) : accepte l'amendement n° 1 de M. Xavier de Villepin, rapporteur (transfert de tout ou partie du patrimoine actuel du GIAT à la future société) - (p. 3124) : demande le retrait de l'amendement n° 5 de M. Emmanuel Hamel, rapporteur pour avis (évaluation détaillée des droits, biens et obligations apportés à la nouvelle société nationale) - (p. 3125) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Emmanuel Hamel, rapporteur pour avis (rémunération des experts privés) - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** : invoque l'irrecevabilité de l'amendement n° 2 de M. Xavier de Villepin, rapporteur (détermination de la dotation initiale de la société nationale dans la loi de finances pour 1991), en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article premier de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances - **Art. 2** (*statut des personnels*) (p. 3127) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Emmanuel Hamel, rapporteur pour avis (reconnaissance du droit d'option à toutes les catégories du personnel du GIAT ; conditions de mise en oeuvre et délai d'exercice de ce droit d'option déterminés par un seul décret en Conseil d'Etat) - **Art. 4** (*situation des personnels réemployés dans la nouvelle société*) (p. 3129) : rappelle à Mme Paulette Fost, d'une part que le nombre maximum de suppressions d'emplois est fixé à 2 000 postes, et d'autre part que les enveloppes conséquentes consacrées au matériel dans la loi de programmation militaire assurent un plan de charge convenable pour le GIAT - **Art. 6** (*régime de réemploi des ouvriers*) (p. 3130) : concertation mise en place à l'échelon national ainsi qu'au niveau des sites pour déterminer les conditions de rémunération, d'avancement et les droits à la retraite des ouvriers concernés - Dispositions ultérieurement définies par décret en Conseil d'Etat - **Sur l'ensemble** (p. 3131) : veillera à ce que les garanties du personnel soient préservées, conformément à ses engagements.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### *Deuxième partie :*

**Défense** - (6 décembre 1989) (p. 4472, 4473) : évolution exceptionnelle en cours en Europe - Définition par la France de sa propre politique de défense ; choix d'une dissuasion indépendante, défensive par nature et garante d'un équilibre de sécurité stable établi à un niveau de stricte suffisance - Souci d'unité nationale autour de l'effort de défense - Continuité de la politique française de défense - Loi de programmation militaire : modération de la progression des dépenses, maintien de tous les grands programmes d'équipement - Nécessité d'une prudence vigilante face à l'évolution internationale - Incertitude du devenir de l'Union soviétique et persistance de sa puissance militaire - (p. 4474) : interrogation sur l'avenir de l'engagement militaire des Etats-Unis en Europe ; perspective d'une réduction significative du budget militaire américain - Instabilité potentielle de l'Europe de l'Est - Nécessité du maintien de la crédibilité et de la suffisance de l'effort de défense français - Diversification à long terme des menaces susceptibles d'affecter les intérêts français - Participation de la France aux négociations sur le désarmement de Vienne afin de parvenir à un équilibre à un niveau plus bas d'armements en Europe - Absence de remise en cause des choix fondamentaux de la politique de défense française : maintien d'une dissuasion nucléaire indépendante et crédible, au niveau minimal, et de forces conventionnelles suffisantes pour protéger les intérêts et tenir les engagements du pays - Souci d'équilibre entre les dépenses consacrées aux hommes et

celles concernant les matériels - (p. 4475) : rééquilibrage de la priorité donnée aux dépenses d'équipement sur les dépenses de fonctionnement au cours des dernières années - Effort de modernisation des forces armées - Stabilité de la part du budget militaire dans le budget de l'Etat - Importance du facteur humain et astreintes de la condition militaire - Mesures en faveur des personnels et accroissement de l'indemnité pour charges militaires - Présentation prochaine d'un plan de revalorisation de la condition militaire - Amélioration de la pyramide des emplois de sous-officiers de l'armée de terre et de la marine - Mesures catégorielles en faveur des personnels civils ; relèvement des salaires des ouvriers d'Etat ; réforme des corps de l'encadrement technique - Faiblesse des réductions d'effectifs de militaires d'active et création d'emplois de gendarmes et de militaires infirmiers des hôpitaux des armées - Diminution des astreintes pour les personnels de garde ou de service - Logement des militaires et particulièrement des gendarmes : effort de construction de logements neufs et de réhabilitation du patrimoine existant - Amélioration de la communication au sein de l'institution militaire - (p. 4476, 4477) : projet de loi relatif à la réforme du Conseil supérieur de la fonction militaire, CSFM - Effort de dialogue avec la gendarmerie, accompagné de diverses mesures d'amélioration des conditions de vie et de travail - Volonté de modernisation et de réforme du service national : diversification de ses formes, revalorisation du service militaire - Mesures budgétaires en faveur des volontaires pour le service long et des appelés servant dans les forces françaises stationnées en RFA - Maintien d'un excellent niveau d'activité des forces - Effort de modernisation des équipements militaires ; priorité donnée au long terme - Croissance des crédits consacrés aux études-développement et à l'espace - Maintien de la crédibilité de la dissuasion nucléaire - Bilan des équipements nouveaux et commandes de la marine, de l'armée de l'air et de l'armée de terre - Faible amputation du budget d'équipement par rapport aux prévisions de 1987 - Consensus de l'opinion française autour de l'effort de défense - (p. 4504, 4505) : incertitudes de la situation internationale et difficulté d'une juste définition de l'effort de défense - Nécessité de ne pas relâcher cet effort afin d'assurer la sécurité de la France et la permanence de son rôle en Europe et dans le monde - Sécurité des systèmes informatiques et des systèmes de transmission de l'armée ; modernisation des réseaux de télécommunications nucléaires - Armes nucléaires préstratégiques : doctrine de l'ultime avertissement ; armes de « non-emploi » ayant pour objectif de dissuader une agression conventionnelle - Forte augmentation des crédits destinés à l'espace - Hélicoptère HAP-HAC - Programme Rafale - Crise de la gendarmerie : condamnation de la campagne de lettres anonymes de l'été 1989 ; devoir de réserve des militaires - Financement des créations de postes de gendarmes d'autoroutes - Réduction du nombre des appelés - (p. 4506) : nombre très réduit des exemptions abusives du service national - Situation des personnels d'active dans la marine - Plan de revalorisation de la condition militaire ; parallélisme des reclassements indiciaires dans la fonction publique et dans l'armée - Statut des objecteurs de conscience - Mise en place d'une instance interministérielle chargée d'exécuter un contrôle de l'exécution du service national - Maintien de la crédibilité de la force de dissuasion nucléaire : programme de missiles S 4 et M 5, programmes d'expérimentations - Lancement d'études concernant la réalisation d'un missile air-sol à longue portée - Réduction du nombre de Mirage 2000 N - Programme Hadès - Absence d'actualité de la fabrication d'armes à neutrons - Importance des créations d'emplois de gendarmes - Hommage aux gendarmes victimes du devoir ; cas des gendarmes assassinés à Fayaoüé en Nouvelle-Calédonie - (p. 4507) : présence de l'armée à Belfort - Mesures de revalorisation de la condition militaire - Déflation continue des effectifs depuis quinze ans - Plan de réorganisation « Armée 2000 » - Composition de la Force d'action rapide, FAR ; renforcement de sa mobilité et de son efficacité - Evénements de Nouvelle-Calédonie - (p. 4508) : problème du remplacement des Crusader : souhaite éviter l'instauration d'une polémique à ce sujet - Programme de l'avion ACT-ACM - Fermeture de l'hôpital des armées Sédillot à Nancy - Partage des charges entre l'Etat et les collectivités locales pour l'entretien des casernements de la gendarmerie - Plan

« Armée 2000 » - Souci de la France de maintenir la position de « juste suffisance » de sa défense afin de préserver l'indépendance nationale - Prise en compte des contraintes budgétaires - Crise de la gendarmerie ; hommage à son dévouement - Plan de revalorisation de la condition militaire - (p. 4509) : projet de réforme du CSFM - Plan « Armée 2000 » - Coopération police-gendarmerie : impossibilité d'aboutir rapidement à un partage de compétences clair sur le plan territorial - Problème local de Barcelonnette - Suppression d'unités pour tenir compte de la déflation des effectifs - Suppressions d'emplois civils et militaires - Avenir de l'Europe : recherche d'un nouvel équilibre concernant l'organisation de la paix et de la sécurité - Hommage au sens du service public des militaires français - (p. 4510) : déroulement du programme ACT - Maintien de l'objectif de 450 avions en ligne - Réduction modérée des effectifs de l'armée de l'air - Consensus national sur la défense - Examen des crédits - Art. 38 (p. 4511) : malaise de la gendarmerie ; créations de postes ; réduction des astreintes sans mise en cause de la qualité du service public ; expériences menées dans les départements de la Haute-Vienne et de l'Eure - Nouvelle-Calédonie.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 69-1044 du 21 novembre 1969 relative au conseil supérieur de la fonction militaire [n° 109 (89-90)]** - (14 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4963, 4964) : création en 1969 du Conseil supérieur de la fonction militaire, CSFM - Bilan positif des structures informelles de consultation de la gendarmerie mises en place suite aux mouvements de l'été 1989 - Proposition de réforme du CSFM : tirage au sort des membres parmi des volontaires ; création d'un conseil de la fonction militaire pour chaque armée, pour la gendarmerie, la délégation générale pour l'armement, le service commun de la santé et celui des essences - Revalorisation en cours de la condition militaire - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 4967) : mouvement de lettres anonymes publiées dans la presse au mois d'août 1989.

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 - Nouvelle lecture [n° 87 (89-90)]** - (14 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4968) : adoption par l'Assemblée nationale en première lecture, puis, après l'échec de la CMP, en nouvelle lecture, de ce projet de loi rejeté en première lecture par le Sénat - Approbation par le Sénat de la politique du Gouvernement à l'égard des pays de l'Est et de la transformation du statut du groupement industriel des armements terrestres, GIAT - Souhaite l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 123 (89-90)]** - (14 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4972) : se déclare satisfait du texte adopté en CMP.

CHINAUD (Roger), sénateur de Paris (UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis élu rapporteur général.

- Membre ès qualités de la Commission des comptes et des budgets économiques de la Nation à partir du 5 octobre 1989.

Est nommé membre titulaire du Conseil national du crédit (JO Lois et décrets du 9 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations (JO Lois et décrets du 11 novembre 1989).

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières

portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989 ; est nommé rapporteur de cette commission le 5 janvier 1989 (JO Lois et décrets du 6 janvier 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations (30 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1990 (10 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 (19 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (7 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

- **Rapport**, fait au nom de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées, créée en vertu d'une résolution adoptée par le Sénat le 20 décembre 1988 [n° 265 (88-89)] (26 avril 1989) - **Banques et établissements financiers.**

**Proposition de loi**, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipale à Paris [n° 39 (89-90)] (25 octobre 1989) - **Police.**

**Rapport général**, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [n° 59 (89-90) tomes 1, 2, 3] (21 novembre 1989) - **Lois de finances.**

**Rapport**, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1990 [n° 119 (89-90)] (12 décembre 1989) - **Lois de finances.**

**Rapport**, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1989 [n° 114 (89-90)], considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution [n° 138 (89-90)] (14 décembre 1989) - **Lois de finances rectificatives.**

**Rapport**, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 149 (89-90)], considéré comme adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution [n° 150 (89-90)] (18 décembre 1989) - **Lois de finances.**

**Rapport**, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 [n° 162 (89-90)] (20 décembre 1989) - **Lois de finances.**

**Rapport**, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1989 [n° 172 (89-90)] considéré comme adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution [n° 173 (89-90)] (22 décembre 1989) - **Lois de finances rectificatives.**

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 26 mai 1989) (p. 921) - Ministère : Economie - **Contribution de la Caisse des dépôts et consignations en faveur du Crédit lyonnais - Banques et établissements financiers.**



## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier** [n° 263 (88-89)] - Suite de la discussion - (8 juin 1989) - **Art. 5 (mesures conservatoires prises à l'initiative de la COB ; pouvoirs d'injonction et de sanction de la COB)** (p. 1261) : sur l'amendement n° 14 de M. Charles Jolibois, rapporteur (institution au sein du tribunal de grande instance de Paris d'une chambre des marchés financiers chargée du prononcé des sanctions pécuniaires, statuant sur saisine de la COB), demande le retrait du sous-amendement n° 144 de M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis (possibilité pour la chambre des marchés financiers de décider la confiscation des profits réalisés par les personnes morales du fait des agissements de leurs responsables) - (p. 1263) : se déclare favorable à l'amendement n° 18 de la commission (règles de procédure applicables à la chambre des marchés financiers : référés, exceptions d'illégalité, sursis à exécution, dessaisissement en cas de versement du montant de la sanction proposée par la COB) - Principe de la séparation des pouvoirs - Après l'art. 5 (p. 1266) : se déclare favorable à l'amendement n° 20 de la commission (publicité des décisions de la COB) - Souhaite la publication des motifs des décisions de la COB - **Art. 7 (délit de communication d'information privilégiée)** (p. 1268) : se déclare opposé à l'amendement n° 23 de la commission (caractère conscient du délit) - **Art. 7 bis (recours contre les décisions de la COB)** (p. 1271) : se déclare opposé à l'amendement n° 43 de la commission saisie pour avis (compétence du juge judiciaire sur les recours concernant l'agrément des OPCVM ou des gérants de portefeuilles) - **Art. 9 (autonomie financière de la COB)** (p. 1275, 1276) : se déclare favorable, après rectification, à l'amendement n° 48 de la commission saisie pour avis (communication annuelle par la COB, au Parlement et au Gouvernement, de son budget prévisionnel accompagné d'un rapport financier) - **Art. 11 (augmentation de capital en période d'offre publique)** (p. 1280) : se déclare favorable à l'amendement n° 86 de M. Etienne Dailly, rapporteur (compétence de la seule assemblée générale extraordinaire pour décider une augmentation de capital) - **Art. 11 bis (dispositions applicables aux procédures d'offre publique, de maintien de cours et d'offre de retrait)** (p. 1291, 1292) : se déclare favorable à l'amendement n° 88 de la commission (obligation, pour une personne physique ou morale, venant à détenir plus du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société, de déposer un projet d'offre publique en vue d'acquiescer la totalité des actions et des titres conférant ou pouvant conférer à terme des droits de vote ; fixation d'un prix minimum de l'offre ; dérogations accordées par le Conseil des bourses de valeurs) - Danger du seuil de quotité des deux tiers envisagé par le Gouvernement - Avant l'art. 16 (p. 1317) : se déclare favorable à l'amendement n° 64 de la commission saisie pour avis (modification de la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication : fixation à un tiers du capital ou des droits de vote du seuil maximum de participation d'une personne physique ou morale dans une société de télévision cotée en bourse).

Suite de la discussion - (9 juin 1989) - Après l'art. 17 (p. 1361) : se déclare favorable à l'amendement n° 106 de M. Etienne Dailly, rapporteur (régime des sanctions disciplinaires, prononcées par la COB, applicables aux gérants de portefeuille) - Avant l'art. 21 (p. 1366) : se déclare opposé à l'amendement n° 126 de M. Robert Vizet (impossibilité pour la Caisse des dépôts et consignations d'obtenir l'agrément de la chambre de compensation des instruments financiers de Paris) - Nécessité d'une réforme de la Caisse des dépôts ; rappelle les conclusions du rapport de la commission de contrôle sur l'affaire de la Société générale - Après l'art. 23 bis (p. 1368) : se déclare opposé à l'amendement n° 111 de la commission (compétence du juge judiciaire pour connaître des recours dirigés contre les sanctions disciplinaires prononcées par le Conseil du marché à terme ou le Conseil des bourses de valeurs) - **Art. 24 bis (limites d'intervention du fonds de garantie de la Société des bourses françaises)** (p. 1372, 1373) : se déclare favorable aux amendements de suppression identiques n° 113 de la commission et n° 72 de M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis - Souhaite préserver la sécurité du marché - Après

l'art. 24 bis (p. 1374) : se déclare opposé à l'amendement n° 145 du Gouvernement (ouverture du capital de la Société des bourses françaises à des actionnaires autres que des sociétés de bourse).

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion générale :*

(21 novembre 1989) - Rapporteur général (p. 3517) : hommage aux anciens rapporteurs généraux du Sénat - (p. 3518) : budget préparé dans une situation économique exceptionnelle : croissance de 3,7 % en 1988 et probablement 3,8 % en 1989 - Bonne rentrée fiscale - Reprise de l'emploi - Diminution du taux de chômage - Expansion du commerce mondial - Budget bâti sur des hypothèses économiques prudentes - Estime que sur trois points les hypothèses retenues paraissent d'un optimisme exagéré - Redoute que l'inflation dépasse nettement les 2,5 % affichés par le Gouvernement - Difficultés pour maintenir une consommation stable - Craint un déficit commercial de plus de 35 milliards de francs en raison de la poursuite de la détérioration du solde industriel - Importance du taux de chômage - Chute des échanges commerciaux - Critique l'emploi fait par le budget pour 1990 de recettes fiscales supplémentaires - Importante progression des dépenses publiques - Augmentation de plus de 5 % des crédits de l'Etat - Faiblesse de l'investissement pour 1990 - Constate que l'économie française n'est pas en mesure de répondre, ni à la demande étrangère, ni à la demande nationale, et ne peut donc réduire le taux de chômage - (p. 3519) : progression de 7 % des rémunérations sous l'effet de créations d'emplois, notamment à l'éducation nationale - Craint que le niveau de l'enseignement n'ait à pâtir de recrutements improvisés - Problème de la réduction des effectifs de la défense nationale - Définition des sureffectifs - Nécessaire réflexion avant d'engager un nouvel agent public - Constate que depuis dix ans les effectifs de l'Etat n'ont cessé de croître fortement alors que ses tâches se sont réduites - Rappelle les grèves des agents des finances et celle des personnels de l'administration pénitentiaire - Constate que le poids de la dette progresse chaque année et que l'augmentation est de plus de 17 % - Rappelle que la réduction du déficit est le seul moyen d'alléger la charge de la dette publique - Constate que la croissance de la dette évolue considérablement moins vite chez nos partenaires qu'en France, et est égale à la moitié de l'impôt sur le revenu - Souhaite une réduction rapide du déficit budgétaire - (p. 3520) : rappelle que la dette réduit la liberté d'action des pouvoirs publics et absorbe une part excessive des ressources du marché financier - Bénéfice pour nos exportateurs de la garantie de la compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE ; signale que le déficit de cette dernière est pris en charge par l'Etat - Dénonce de nombreux artifices dans la présentation des dépenses - Réduction de la subvention de l'Etat en faveur de l'association pour la gestion de la structure financière - Réforme de l'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Constate que la moitié de la réduction apparente du déficit prévu par le Gouvernement est supportée par les collectivités locales - Rappelle le versement à la Caisse nationale des allocations familiales d'une partie du produit des taxes sur les tabacs - Dénonce le danger de cette méthode qui fait échapper l'Etat à sa responsabilité devant le Parlement - Estime que l'Etat dépense trop et dépense mal - Constate que les dépenses excèdent les recettes de 90 milliards contre 100 l'an dernier, mais que cette déflation est purement comptable puisque l'on reporte une réserve de recettes antérieures grâce à des artifices dans la gestion du fonds de soutien des rentes - (p. 3521) : absence d'effort de réduction - Suppression du fonds de revalorisation des rentes - Problème du dividende que devrait verser à l'Etat la Caisse des dépôts et consignations - S'interroge sur ce que doit être le statut de la Caisse des dépôts et consignations et sur la façon dont doivent être organisées ses relations avec l'Etat - Absence de réduction des impôts et augmentation de la dépense - Constate que ce budget est un budget de dépenses, que l'Etat ne s'est imposé aucune rigueur mais qu'il impose aux autres, aux collectivités locales, aux cadres - Dénonce plusieurs mesures de recettes de caractère politique : abaissement du taux de la TVA sur les médicaments, impôt de solidarité sur la for-

tune, ISF - Rappelle que l'Assemblée nationale proposera un abattement sur la valeur vénale de la résidence principale - Considère l'augmentation de la taxation sur les plus-values à long terme des sociétés comme inopportune au plan économique, tout comme la taxe sur les sociétés exploitant des autoroutes à péage qui doit contribuer à financer les charges de fonctionnement de la gendarmerie - (p. 3522) : énumère plusieurs types de mesures dont les objectifs paraissent acceptables mais dont la mise en oeuvre semble discutable, telles que l'allègement de la taxe d'habitation - Inadaptation de l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires - Baisse de l'impôt sur les sociétés limitée aux bénéficiaires non distribués - Rappelle que la France est un des rares pays à faire la distinction entre bénéficiaires distribués et bénéficiaires non distribués - Se déclare favorable à un taux unique - Surtaxation du logement social - Estime que les cadres sont bien mal traités dans ce projet de budget - Dénonce le taux excessif de la fiscalité - Estime que l'impôt sur le revenu pèse très lourdement sur les revenus moyens ou supérieurs - Absence de mesures en faveur de la famille - (p. 3523) : souhaite la suppression des mesures de limitation concernant les réductions d'impôt afférentes à l'habitation principale - Souhaite le rejet des mesures proposées par le Gouvernement en faveur des collectivités locales - Baisse insuffisante de la TVA au taux majoré - Favorable à la réduction de la fiscalité de l'épargne, au principe des SICAV de capitalisation d'actions et à la suppression de l'impôt de bourse - Rappelle que 40 % des transactions sur des actions françaises sont effectuées à Londres et qu'à Londres il n'y a pas d'impôt de bourse - Rappelle que la commission des finances considère qu'un autre budget est à la fois possible et souhaitable en raison de la reprise de la croissance économique et d'une double priorité : réduction du chômage et préparation de l'économie française à l'échéance européenne - Estime que le budget tel qu'il est présenté ne respecte pas la priorité à l'investissement et ne pourra résoudre le problème du chômage, ni celui du déficit extérieur - Propose de diminuer le déficit budgétaire de 20 milliards de francs, ainsi qu'une réduction d'un point du taux moyen de la TVA au 1<sup>er</sup> juillet 1990 - (p. 3524) : propose la diminution de deux points de l'impôt sur les bénéficiaires distribués et une modification de l'assiette de l'ISF - Poursuite de la diminution de la fiscalité de l'épargne - Mise en chantier d'une réforme de l'impôt sur le revenu - Nécessité de procéder à des opérations de privatisation et d'une affectation rigoureuse des recettes qui en résulteraient : les deux tiers pour l'amortissement de la dette et un tiers pour la dotation en capital aux entreprises publiques - Diminution progressive des dépenses ordinaires civiles - Rappelle que les autres économies européennes ont toutes un secteur public moins important que la France et qu'elles continuent toutes à le privatiser - Estime que le budget présenté par la commission serait plus social, plus libéral et plus européen que celui du Gouvernement - (p. 3531) : estime qu'il ne s'agit pas de diminuer les impôts avec le produit des privatisations et que la diminution des impôts passe par la baisse de la dépense publique.

#### *Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - Rapporteur général - Art. 1<sup>er</sup> (*autorisation de percevoir les impôts existants*) (p. 3592) : se déclare favorable à l'adoption de cet article - Art. 31 (*par priorité*) (*modification des modalités d'évolution de la dotation globale de fonctionnement*) (p. 3597, 3598) : ses amendements n° I-122 : suppression de cet article ; retiré ; et n° I-233 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - (p. 3599) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Masseret, n° I-226 (indexation de la DGF sur les recettes nettes fiscales de l'Etat), n° I-225 (indexation de la DGF sur l'évolution du PIB en valeur à partir de l'exercice 1990) et n° I-227 (maintien de la régulation de la DGF au titre de l'exercice 1989 selon les modalités existantes).

Suite de la discussion - (23 novembre 1989) - Rapporteur général - Art. 2 (*barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement*) (p. 3616) : s'oppose à l'amendement n° I-168 de M. Robert Vizet (allègement de l'impôt sur le revenu des couples salariés ; rétablissement des tranches supérieures du barème ; surtaxe progressive sur les revenus du capital) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les

amendements n° I-215 de M. Jacques Moutet (actualisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu en fonction du taux réel de l'inflation) et n° I-157 de Mme Hélène Missoffe (bénéfice d'une part supplémentaire accordé définitivement aux couples ayant élevé au moins cinq enfants) - (p. 3617) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Jacques Moutet, n° I-216 (relèvement du plafonnement du quotient familial) et n° I-217 (relèvement du montant de l'abattement applicable aux revenus des placements financiers et immobiliers, pour l'amendement n° I-4 de M. Xavier de Villepin (suppression du plafonnement du quotient familial) - S'oppose à l'amendement n° I-169 de M. Robert Vizet (relèvement de la déduction maximale pour frais de garde des jeunes enfants) et accepte le n° I-218 de M. Paul Loridant (extension du bénéfice de la réduction d'impôt au titre des frais de garde des enfants aux couples dont l'un des conjoints est étudiant) - (p. 3618) : son amendement de coordination n° I-89 ; adopté - Accepte l'amendement n° I-214 de M. Emmanuel Hamel (relèvement du plafond des intérêts servant de base au calcul du crédit d'impôt pour l'acquisition d'une résidence principale) - Après l'art. 2 (p. 3621) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-128 de M. Jean Chérioux (extension du crédit d'impôt à certaines dépenses d'amélioration afférentes aux locaux professionnels et commerciaux destinées à faciliter l'accueil des handicapés) - (p. 3622) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-173 (augmentation du montant des gains nets réalisés lors de la cession à titre onéreux de valeurs mobilières soumis à l'impôt sur le revenu), n° I-171 (relèvement du taux d'abattement sur les pensions et retraites), n° I-172 (suppression de l'avoir fiscal) et n° I-176 (relèvement du taux d'imposition sur les gains nets réalisés lors de cessions de valeurs mobilières) - (p. 3623) : s'oppose à l'amendement n° I-131 de M. Jacques Moutet (associations d'aide à domicile exonérées de la taxe sur les salaires) - Amendement en contradiction avec la nécessaire harmonisation des législations européennes - (p. 3624) : sur le relèvement de la déduction pour frais funéraires, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° I-20 de M. Paul Caron (relèvement de la déduction pour frais funéraires) et n° I-175 de M. Robert Vizet (relèvement de la déduction pour frais funéraires) - (p. 3626) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-170 (calcul de l'impôt pour les contribuables dont les revenus se sont modifiés de manière imprévisible) et n° I-174 (exonération fiscale des indemnités journalières de la sécurité sociale pour les personnes disposant de faibles revenus) - Art. 3 (*aménagement du régime fiscal des dons faits par les particuliers*) (p. 3627) : son amendement n° I-90 : relèvement du taux de réduction d'impôt pour les versements effectués au profit d'organismes sans but lucratif pour leurs actions d'aide humanitaire, médicale et matérielle ; adopté - (p. 3628) : s'oppose à l'amendement n° I-2 de M. Jean Chérioux (avantage fiscal accordé aux dons en nature sous forme de travail bénévole) - Après l'art. 3 (p. 3629) : demande le retrait de l'amendement n° I-3 de M. Jean Chérioux (réduction d'impôt pour les cotisations versées aux associations à buts humanitaires et sociaux) - Art. 4 (*allègement de la taxe d'habitation*) (p. 3632) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-138 de M. Bernard Barbier ainsi qu'aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-178 (exonération des contribuables non assujettis à l'impôt sur le revenu), n° I-177 (diminution du montant maximal de taxe d'habitation acquitté par les contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu), n° I-179 (exonération des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI) et n° I-180 (réduction d'office du montant maximum d'imposition des bénéficiaires du RMI) - Son amendement n° I-91 : suppression des dispositions de cet article relatives au plafonnement de la taxe d'habitation en fonction du revenu imposable ; adopté - Après l'art. 4 (p. 3636) : s'oppose à l'amendement n° I-184 de M. Robert Vizet (exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties étendue aux bénéficiaires de l'allocation compensatoire pour tierce personne) - Après l'art. 18 (*par priorité*) (p. 3638) : se déclare favorable à l'amendement n° I-126 de M. Roland du Luart (suppression du prélèvement perçu pour frais de dégrèvement et de non-valeur sur le montant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) - Après l'art. 4 (*suite*) (p. 3641) : accepte l'amendement n° I-236 du Gouvernement (diminu-

tion de moitié de la valeur locative des installations destinées à lutter contre la pollution des eaux et de l'atmosphère, prise en compte pour le calcul de la taxe professionnelle) - **Art. 4 bis (modification du taux de plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée)**: s'oppose à l'amendement de suppression n° I-185 de M. Robert Vizet - **Après l'art. 4 bis (p. 3642)**: demande le retrait de l'amendement n° I-22 de M. Paul Caron (seuil d'écrêtement du prélèvement opéré au profit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle étendu au groupements de communes dotés d'une fiscalité propre) - Accepte les amendements identiques n° I-27 de M. François Blaizot et n° I-158 de M. Michel Doublet (instauration d'un mécanisme de compensation des pertes de recettes subies par les communes du fait de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties des marais ayant fait l'objet de travaux de drainage en vue de leur assèchement et de leur affectation ultérieure à l'exploitation agricole) - (p. 3643): accepte l'amendement n° I-237 du Gouvernement (exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties applicable aux marais desséchés à compter de 1991, subordonnée à une délibération des collectivités locales concernées) - **Avant l'art. 5**: s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-186 (taux majoré de TVA applicable aux opérations assujetties à l'impôt sur les opérations de bourse) et n° I-187 (réduction du taux de TVA pour les produits de première nécessité) - **Art. 5 (réduction du taux majoré de la TVA)** (p. 3644): accepte l'amendement n° I-188 de M. Robert Vizet (réduction de ce taux pour les seules ventes d'automobiles, de matériel photographique et audiovisuel) - **Après l'art. 5 (p. 3645)**: son amendement n° I-92: réduction du taux moyen de TVA; adopté - (p. 3646): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-28 de M. André Diligent (application du taux réduit de TVA au charbon à usage domestique) - (p. 3647): s'oppose à l'amendement n° I-140 de M. Bernard Barbier (application du taux réduit de TVA aux aliments préparés destinés à la nourriture des animaux familiers) - Son amendement n° I-213: réduction du taux de TVA applicable aux opérations d'achat, d'importation, de vente et de livraison, relatives aux vidéocassettes, vidéodisques et autres supports audiovisuels préenregistrés; adopté - (p. 3649): accepte l'amendement n° I-76 de M. Jacques Carat (taux réduit de TVA applicable à certaines représentations théâtrales) et s'oppose au n° I-189 de M. Robert Vizet (réduction du taux de TVA perçu sur le droit d'entrée dans les salles de cinéma d'art et d'essai) - **Art. 6 (réduction du taux de la TVA sur les médicaments remboursables)** (p. 3650): son amendement de suppression n° I-93; adopté - **Après l'art. 6 (p. 3651)**: s'oppose à l'amendement n° I-39 de M. Xavier de Villepin (suppression de la règle du décalage d'un mois en matière de TVA pour les entreprises nouvellement créées) - **Art. 7 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF)** (p. 3652, 3653): s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-191, n° I-192 et n° I-194 tendant à modifier l'assiette de l'ISF - (p. 3655): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-6 de M. Xavier de Villepin (exonération des investissements immobiliers effectués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 et destinés à la location pendant une durée minimale de six ans) - (p. 3656, 3659): son amendement n° I-94: abattement forfaitaire applicable sur la valeur vénale des logements affectés à la résidence principale; assimilation à des biens professionnels des comptes courants d'associés; adopté - S'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-193 (biens professionnels et biens immobiliers inclus dans l'assiette de l'ISF) et n° I-195 (oeuvres d'art et antiquités incluses dans l'assiette de l'ISF) - (p. 3660): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-41 de M. Jean Arthuis (capital détenu dans une société holding considéré comme bien professionnel alors même que le dirigeant qui détient ce capital perçoit son revenu d'une filiale ou d'une sous-filiale) - (p. 3661): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-161 de M. Paul Girod (exonération des activités agro-touristiques) - **Art. 8 (aménagement du dispositif des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions)** (p. 3662): son amendement n° I-95: imposition à la date de cession des titres, de la plus-value retirée par le salarié lors de la levée de ses options; adopté - **Art. 8 bis (régime fiscal du rabais sur le prix de souscription ou d'achat des actions**

**dans le cadre des plans d'options)** (p. 3663): ses amendements, n° I-96: imposition reportée à la date à laquelle le salarié vend ses titres; et n° I-97: fraction excédentaire du rabais imposée au titre des traitements et salaires; adoptés - **Avant l'art. 9 (p. 3664)**: s'oppose à l'amendement n° I-196 de M. Robert Vizet (exonération de la taxe sur les salaires des associations d'aide à domicile, des associations régies par la loi de 1901 et des caisses des écoles et des hôpitaux) - **Art. 9 (aménagement de la fiscalité relative au logement)**: son amendement n° I-98: suppression des dispositions visant à limiter, en fonction du revenu net imposable, les bénéficiaires de la réduction d'impôt afférente aux intérêts d'emprunts pour l'acquisition d'une résidence principale; adopté - (p. 3665): son amendement n° I-99: maintien du taux de 15 % de déduction forfaitaire applicable aux revenus de l'exploitation des immeubles privés, classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ouverts au public; devenu sans objet - **Après l'art. 9 (p. 3666)**: s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-145 de M. Bernard Barbier (régime d'imposition des plus-values immobilières) - **Avant l'art. 10 (p. 3667)**: s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-30 de M. Michel Souplet (extension du régime de l'impôt sur les sociétés à l'associé d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL) - (p. 3668): accepte l'amendement n° I-125 de M. Roland du Luart (amélioration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989, de la déduction pour investissement accordée aux exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition) - Sur le même objet, demande le retrait des amendements n° I-31 de M. Michel Souplet, n° I-64 de M. Philippe François et n° I-83 de M. Raymond Soucaret - (p. 3670): s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° I-33 de M. Michel Souplet (déduction d'impôt accordée pour l'acquisition de parts ou actions de sociétés coopératives agricoles; mécanisme étendu à l'amélioration ou la reconstitution de l'actif disponible d'une exploitation agricole atteinte par une calamité) et n° I-129 de M. Philippe François (droits de mutation à titre gratuit acquittés par l'héritier exploitant déduits des résultats de l'exploitation) - (p. 3671): s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° I-130 de M. Philippe François (régime fiscal applicable aux mutations à titre gratuit de biens professionnels agricoles) et n° I-134 de M. Xavier de Villepin (modification de l'assiette du droit d'enregistrement) - **Art. 10 (allègement de la fiscalité sur l'épargne)** (p. 3672): son amendement n° I-100: relèvement du plafond des intérêts versés en dessous duquel les détenteurs de comptes bloqués d'associés peuvent bénéficier du régime du prélèvement libératoire; adopté - (p. 3673): s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-197 de suppression et n° I-198 de coordination ainsi qu'à l'amendement n° I-165 de M. Raymond Bourging (régime fiscal des comptes spéciaux sur livrets) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-9 de M. Xavier de Villepin (régime fiscal des comptes courants d'associés) - **Après l'art. 2 (suite)**: demande le retrait de l'amendement n° I-37 de M. Jean Arthuis, précédemment réservé (régime fiscal des comptes courants d'associés) - **Après l'art. 10 (p. 3674)**: s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° I-32 de M. Michel Souplet et n° I-70 de M. Philippe François (allègement du régime de taxation des plus-values) et s'oppose à l'amendement n° I-199 de M. Robert Vizet (augmentation du plafond de la déduction d'impôt dont peuvent bénéficier les artisans et les commerçants adhérent à un centre de gestion agréé) - Son amendement n° I-101: relèvement du montant de la réduction d'impôt dont peuvent bénéficier les personnes qui apportent des capitaux en numéraires aux entreprises; retiré puis repris par le Gouvernement et adopté - **Après l'art. 10 bis (p. 3675)**: son amendement n° I-103: réduction du taux de l'impôt de bourse pour les transactions importantes; adopté - Souhaite qu'à terme soit supprimé l'impôt de bourse afin d'éviter de nouveaux facteurs de délocalisation des transactions sur valeurs mobilières - Précise qu'actuellement 40 % du marché des actions françaises sont cotées et traitées sur le marché de Londres - (p. 3677): son amendement n° I-102: suppression de l'obligation de distribution des dividendes et divers produits des actions par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM; report de l'avoir fiscal capitalisé sur une durée

maximale de quatre exercices ; adopté - **Art. 11** (*suppression de la taxe sur les conventions d'assurances applicable aux contrats d'assurances sur la vie*) (p. 3678) : son amendement n° I-104 : suppression de cette taxe dès le 1<sup>er</sup> janvier 1990 ; adopté - **Art. 12** (*diminution du taux de l'impôt sur les sociétés*) (p. 3681) : son amendement n° I-105 : réduction du taux de l'impôt applicable aux bénéficiaires distribués ; adopté - Demande le retrait des amendements n° I-86 de M. Jacques Oudin (réduction à 33,33 % du taux de l'impôt sur les sociétés), n° I-148 de M. Bernard Barbier (relèvement du taux de l'impôt sur les bénéficiaires distribués) et n° I-45 de M. Xavier de Villepin (suppression de la distinction entre bénéficiaires distribués ou non) - (p. 3682) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-201 de suppression et n° I-202 (relèvement du taux de l'impôt sur les sociétés ; réforme des critères de prélèvement) - Accepte l'amendement n° I-88 de M. Jacques Oudin (taux réduit applicable aux certificats coopératifs d'investissement) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de M. Xavier de Villepin (réduction de ce taux pour les bénéficiaires distribués à la holding par la société reprise dans le cadre d'une procédure de rachat d'une entreprise par ses salariés, RES) - (p. 3683) : s'oppose aux amendements n° I-50 de M. Xavier de Villepin (régime d'imposition des bénéficiaires sur lesquels sont prélevés les dividendes versés par une filiale à sa société-mère) et n° I-87 de M. Jacques Oudin (réduction de ce taux pour les bénéficiaires distribués au holding par la société reprise dans le cadre d'une procédure de rachat d'une entreprise par ses salariés, RES) - **Après l'art. 12** (p. 3684) : accepte l'amendement n° I-166 de M. Jacques Valade (assouplissement du régime d'imposition des plus-values réalisées sur les ventes de navires) et s'oppose au n° I-203 de M. Robert Vizet (rétablissement de la taxe sur les dépenses fastueuses des entreprises) - **Art. 12 bis** (*majoration du taux d'imposition de certaines plus-values à long terme réalisées par les sociétés*) (p. 3686) : son amendement de suppression n° I-106 ; retiré - (p. 3688) : accepte les amendements de M. Etienne Dailly, n° I-229 (augmentation du taux d'imposition des plus-values à long terme réalisées au cours des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990) et n° I-230 (maintien du taux d'imposition de 15 % sur les plus-values résultant de la cession d'éléments de l'actif affectés à l'exploitation de l'entreprise ou de titres de participation dans les filiales) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° I-220 de M. Paul Lorient (maintien du taux d'imposition de 15 % sur les plus-values réalisées par les entreprises d'assurance vie et de capitalisation), n° I-51 de M. Xavier de Villepin (date d'application du nouveau taux d'imposition sur les plus-values réalisées sur les fusions ou les opérations assimilées pour lesquelles les projets de fusion ou les protocoles d'accord ont été approuvés) et n° I-231 de M. Etienne Dailly (détermination de la date de réalisation des plus-values afférentes aux cessions d'immeubles, à partir de laquelle elles seront soumises au relèvement du taux d'imposition) - **Art. 13** (*régime du crédit d'impôt-recherche*) (p. 3692) : accepte l'amendement n° I-13 de M. Xavier de Villepin (relèvement du plafond du crédit d'impôt-recherche) - (p. 3693) : son amendement n° I-107 : dépenses de création et de conception de collections textiles éligibles au crédit d'impôt-recherche ; adopté - (p. 3694) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-74 de M. Pierre Laffitte (dotations d'amortissement des licences et apports en industrie éligibles au crédit d'impôt-recherche) - (p. 3696) : demande le retrait des amendements analogues, n° I-151 de M. Bernard Barbier et n° I-14 de M. Xavier de Villepin (prise en compte de la totalité des dépenses de normalisation afférentes aux produits de l'entreprise pour le calcul du crédit d'impôt-recherche) - (p. 3697) : son amendement n° I-108 : prise en compte dans les dépenses de recherche des salaires et charges des personnels affectés à la normalisation, y compris la participation aux réunions officielles de normalisation ; adopté - **Après l'art. 13** : son amendement n° I-109 : taux d'imposition des plus-values à long terme réalisées sur les cessions ou les concessions de logiciels originaux ou génériques par des personnes physiques ; adopté - (p. 3698) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-15 de M. Xavier de Villepin (crédit d'impôt-formation étendu aux dépenses de rémunération du personnel formateur permanent) et s'oppose à l'amendement n° I-204 de M. Robert Vizet (relè-

vement du taux de participation des entreprises à la formation professionnelle continue) - (p. 3699) : accepte l'amendement n° I-73 de M. Pierre Laffitte (allègement du régime d'imposition des rémunérations perçues par un salarié au titre d'un brevet d'invention) - (p. 3700) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-75 de M. Pierre Laffitte (déductibilité fiscale accordée aux personnes physiques investissant dans la création d'une société ayant pour objet la valorisation de recherches ou le développement de produits, procédés ou services innovants) - **Art. 14** (*régime fiscal des droits attachés à un contrat de crédit-bail*) (p. 3701) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° I-56 de M. Philippe Adnot - (p. 3702) : son amendement n° I-110 : nouveau régime d'imposition applicable aux contrats de crédit-bail conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1990 ; devenu sans objet - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements, n° I-56 de suppression de M. Philippe Adnot, n° I-54 de M. Louis de Catuelan (suppression des dispositions fixant le nouveau régime fiscal des plus-values consécutives à la cession de biens acquis à l'issue d'un contrat de crédit-bail), ainsi que pour les amendements identiques n° I-136 de M. Xavier de Villepin et n° I-221 de M. Paul Lorient (possibilité pour certaines sociétés qui donnent en location un bien par voie de crédit-bail, de constituer une provision destinée à couvrir la moins-value prévue lors de la levée du contrat de crédit-bail) - **Art. 15** (*aménagement du régime fiscal des groupes*) (p. 3704) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-232 de M. Etienne Dailly (bénéficiaires de la fiscalité de groupe) - **Art. 17** (*mesures en faveur des entreprises commerciales et artisanales*) (p. 3705) : son amendement n° I-111 : relèvement du plafond de la tranche d'abattement de 20 % sur le bénéfice imposable des adhérents des centres de gestion ou associations agréés ; adopté - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° I-205 de M. Robert Vizet - **Après l'art. 17** (p. 3706) : s'oppose à l'amendement n° I-67 de M. Philippe François (possibilité pour les exploitants agricoles de changer de régime comptable, une fois tous les cinq ans) et demande le retrait du n° I-60 de M. Jean Chérioux (rente viagère représentative de la cession d'une entreprise commerciale ou libérale déductible des bénéfices industriels et commerciaux, ainsi que des bénéfices non commerciaux) - (p. 3707) : accepte l'amendement n° I-68 de M. Philippe François (allègement de la fiscalité applicable aux transmissions d'exploitations agricoles), s'oppose au n° I-206 de M. Robert Vizet (relèvement du plafond de chiffre d'affaires permettant aux commerçants et artisans de bénéficier du régime d'imposition forfaitaire) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° I-159 de M. Jean-Jacques Robert (extension du champ d'application du dégrèvement prévu en matière de taxe foncière) - **Art. 18** (*mesures destinées à favoriser la mobilité économique*) (p. 3709) : accepte l'amendement n° I-234 du Gouvernement (droit fixe d'enregistrement réservé aux seules exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL, soumises à l'impôt sur le revenu) et s'oppose aux amendements n° I-16 de M. Xavier de Villepin (assiette des droits de mutation à titre gratuit ; application d'un abattement de 50 % sur la valeur d'un bien professionnel faisant l'objet d'une donation-partage) et n° I-52 de M. Jacques Oudin (assiette des droits de mutation à titre gratuit ; application d'un abattement de 25 % sur la valeur d'un bien professionnel faisant l'objet d'une donation-partage) - (p. 3710) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° I-44 de M. Jacques Moutet et n° I-153 de M. Bernard Barbier (actualisation des abattements applicables aux droits de mutation à titre gratuit) - **Après l'art. 18** (p. 3711) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-154 de M. Bernard Barbier (allègement de la taxation des entreprises individuelles au titre des plus-values réalisées lors de la cession d'un fonds de commerce ou d'un droit au bail) - Son amendement n° I-112 : application d'un droit fixe d'enregistrement sur les cessions de parts et actions non constatées par un acte ; retiré - (p. 3712) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-53 de M. Jacques Oudin (allègement des droits de mutation sur les donations de biens professionnels effectuées au profit de collatéraux ou de tiers) et demande le retrait du n° I-17 de M. Xavier de Villepin (réduction de la taxe sur les conventions d'assurance) - (p. 3713) : son amendement n° I-113 :

extension aux terrains affectés à la culture maraîchère, florale et d'ornementation, ainsi qu'aux pépinières, de la suppression de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties perçue au profit du BAPSA ; adopté - Art. 20 (reconduction d'un prélèvement sur les entreprises de production pétrolière) (p. 3714) : son amendement de suppression n° I-114 ; adopté - Art. 21 (retenue à la source sur les revenus des auteurs, artistes et sportifs) (p. 3715) : accepte l'amendement rédactionnel n° I-235 du Gouvernement.

Suite de la discussion - (24 novembre 1989) - Rapporteur général - Art. 22 (aménagement de la TVA lié à l'harmonisation fiscale européenne) (p. 3722) : conséquences négatives pour la profession des ambulanciers de l'exonération de la TVA sur les transports sanitaires - (p. 3723) : demande le retrait de l'amendement n° I-18 de M. Xavier de Villepin (suppression de l'exonération de la TVA sur les transports sanitaires effectués par les ambulanciers) - Après l'art. 22 (p. 3724) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° I-35 de M. Michel Souplet, n° I-71 de M. Philippe François et n° I-127 de M. Roland du Luart (accroissement progressif de la déductibilité de la TVA afférente au fuel domestique utilisé pour les usages agricoles) - Art. 22 bis (déductibilité de la TVA afférente au fuel domestique utilisé comme carburant pour la réalisation de transports fluviaux) (p. 3725) : son amendement rédactionnel n° I-115 ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-58 de M. Philippe Adnot (accroissement progressif de cette déductibilité) - Art. 24 (relèvement de la taxe de sûreté sur les aéroports) (p. 3726) : son amendement n° I-116 : réduction de l'augmentation de la taxe de sûreté ; adopté - Situation insatisfaisante de la perception et de l'utilisation de la taxe de sûreté - Après l'art. 24 (p. 3727) : s'oppose à l'amendement n° I-207 de M. Robert Vizet (création d'une taxe de prévention des incendies de forêt) - Art. 25 (création d'une taxe forfaitaire annuelle due par les services de communication audiovisuelle) (p. 3728) : son amendement n° I-117 : accroissement du nombre de tranches du barème en fonction du chiffre d'affaires des sociétés ; adopté - Après l'art. 26 (p. 3729) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-59 de M. Philippe Adnot (modification du régime applicable en matière de TVA aux cessions de biens mobiliers d'investissement) - (p. 3730) : s'oppose à l'amendement n° I-222 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (augmentation du droit de timbre sur le permis de chasse) - (p. 3731) : accepte l'amendement n° I-223 de M. Jean-Pierre Masseret (extension aux groupements mutualistes aux activités non lucratives du bénéfice de l'abattement sur la taxe sur les salaires consenti aux associations et aux syndicats) - Art. 27 (création d'une taxe sur les entreprises exploitant les autoroutes à péages) : son amendement de suppression n° I-118 ; adopté - Art. 28 A (versement d'un dividende à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations) (p. 3733) : son amendement de suppression n° I-119 ; adopté - (p. 3734) : nécessité d'une réforme du statut de la Caisse des dépôts - (p. 3736) : rôle de la commission de surveillance - Avant l'art. 29 (p. 3738) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-77 de M. Ernest Cartigny (augmentation du prélèvement sur les enjeux du Loto au profit du Fonds national pour le développement du sport, FNDS) - Art. 29 bis (relèvement du tarif de la redevance sur les consommations d'eau perçue au profit du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE) (p. 3739) : son amendement n° I-120 : augmentation supplémentaire de ce tarif ; adopté - Art. 30 (actualisation des taux de la taxe sur les huiles perçue au profit du BAPSA) (p. 3740) : son amendement n° I-121 : relèvement du taux de la taxe frappant l'huile de cétaés ; adopté - Après l'art. 30 (p. 3741) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-72 de M. Désiré Debavelaere (modification du taux de la taxe sur les betteraves affectée au BAPSA) - Art. 33 bis (imposition forfaitaire annuelle sur les personnes morales redevables de l'impôt sur les sociétés) (p. 3743) : accepte l'amendement n° I-238 du Gouvernement (majoration du rendement de cette imposition) - Art. 34 et Etat A (équilibre général du budget) (p. 3755) : se félicite de l'organisation d'un débat sur les relations financières entre la France et les Communautés européennes au cours de la discussion budgétaire et remercie M. Jacques

Chaumont pour son rapport sur ce sujet - (p. 3762) : son amendement n° I-124 : traduction des propositions de la commission en matière d'économies budgétaires et de poursuite du programme de privatisations ; adopté - (p. 3764) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet n° I-210 et n° I-211 tendant à modifier le régime applicable aux obligations renouvelables du Trésor, ORT, et n° I-212 (lancement d'un emprunt obligatoire pour les contribuables à patrimoine élevé) - (p. 3766) : accepte l'amendement de coordination n° I-239 du Gouvernement (prise en compte des conséquences des amendements votés par le Sénat sur la première partie de la loi de finances).

#### Articles non rattachés :

(9 décembre 1989) - Rapporteur général - Art. 58 (fixation des coefficients de majorations forfaitaires des valeurs locatives cadastrales et des coefficients déflateurs pour 1990 et 1991) (p. 4669) : procédure législative retenue à l'Assemblée nationale pour adopter dix-sept articles relatifs à la fiscalité locale - (p. 4670) : demande des précisions sur le calendrier de révision des bases de la fiscalité locale - Ses amendements, n° II-35 : suppression du coefficient déflateur prévu pour 1991 ; et n° II-36 : suppression des coefficients de majorations forfaitaires pour 1991 ; retirés - Après l'art. 58 (p. 4674) : son amendement n° II-37 : présentation au Parlement, avant le 2 avril 1990, d'un rapport relatif à la péréquation de la taxe professionnelle et aux aspects financiers de la coopération intercommunale ; adopté - Art. 58 bis (demande de simulations sur un nouveau mécanisme de péréquation de la taxe professionnelle) (p. 4676) : son amendement de suppression n° II-38 ; adopté - Art. 58 ter (modification de l'assiette de la part départementale de la taxe d'habitation) (p. 4677) : son amendement de suppression n° II-39 ; adopté - Art. 58 quater (possibilité pour les collectivités locales d'exonérer de taxe foncière les propriétés nouvellement plantées en noyers) (p. 4680) : son amendement de suppression n° II-40 ; adopté - Art. 58 quinquies (assujettissement à la taxe professionnelle des activités postérieures à la production du sel gemme et à la récolte et au raffinage du sel marin) (p. 4681) : son amendement de suppression n° II-41 ; adopté - Art. 58 septies (limitation pour certaines communes de l'écrêtement des établissements exceptionnels) : son amendement de suppression n° II-42 ; adopté - Après l'art. 58 septies (p. 4682) : demande le retrait de l'amendement n° II-92 de M. Paul Caron (limitation de l'écrêtement des établissements exceptionnels pour certains groupements de communes dotés d'une fiscalité propre) - Art. 58 octies (modalités d'assujettissement à la taxe professionnelle des établissements produisant de l'énergie ou traitant des combustibles) : son amendement de suppression n° II-43 ; adopté - Art. 58 nonies (modification du régime du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, FNPTP) (p. 4683) : son amendement n° II-44 : limitation à trois ans de la durée de compensation par le FNPTP des pertes de bases de taxe professionnelle ; adopté - (p. 4684) : son amendement n° II-45 : communes bénéficiaires des crédits de la part principale du FNPTP ; adopté - Art. 58 decies (dispositions tendant à accroître les ressources de taxe professionnelle des districts et des communautés urbaines) (p. 4685) : son amendement de suppression n° II-46 ; adopté - Art. 58 undecies (demande de simulations relatives à l'instauration d'une cotisation de péréquation de la taxe professionnelle assise sur la valeur ajoutée) : son amendement de suppression n° II-47 ; adopté - Art. 58 duodecies (simulations relatives à la création d'un Fonds national de solidarité de la taxe professionnelle) (p. 4686) : son amendement de suppression n° II-48 ; adopté - Art. 58 terdecies (simulations relatives à la création d'un Fonds interdépartemental de solidarité de la taxe professionnelle) : son amendement de suppression n° II-49 ; adopté - Art. 58 quatordecies (amélioration de l'information des contribuables locaux) (p. 4687) : son amendement rédactionnel n° II-109 ; adopté - Art. 58 quindecies (suppression des districts sans fiscalité propre) : son amendement de suppression n° II-50 ; adopté - Après l'art. 58 quindecies (p. 4688) : s'oppose à l'amendement n° II-93 de M. André Diligent (garantie minimale d'évolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF) - Art. 59 (limite de la déduction des cotisations obligatoires versées aux régimes de retraite et de pré-

voiance complémentaires): son amendement n° II-51: maintien de cette déduction jusqu'au 16 novembre 1989 pour les cotisations faisant l'objet d'un rachat étalé sur trois ans; réservé puis retiré (p. 4722) - (p. 4689): accepte l'amendement n° II-112 du Gouvernement (conditions de déductibilité de certains rachats de cotisations) - **Art. 60 (information de l'administration sur les transferts de fonds à l'étranger)** (p. 4690): détérioration des relations entre l'administration fiscale et les contribuables - Absence de concertation préalable sur les modifications envisagées - Condamne la procédure d'adoption de cet article à l'Assemblée nationale - (p. 4691): son amendement de suppression n° II-52; adopté - (p. 4692): ses amendements, n° II-53: droit de communication des administrations fiscale et douanière; et n° II-54: suppression de la sanction financière applicable en cas d'infraction à la déclaration de comptes à l'étranger; adoptés - Son amendement n° II-55: diminution de la sanction applicable en cas d'infraction à la communication d'informations; retiré au profit de l'amendement n° II-110 du Gouvernement (diminution de la sanction applicable en cas d'infraction à la communication d'informations; prise en compte du cas où l'infraction n'a pas entraîné de préjudice pour le Trésor public) - (p. 4693): ses amendements, n° II-56: suppression des dispositions instituant une présomption de revenus relative aux transferts de capitaux effectués vers ou en provenance de l'étranger; et n° II-57 d'ordre rédactionnel; adoptés - Renversement de la charge de la preuve en matière fiscale contraire à la loi de 1987 sur les procédures fiscales - **Art. 60 bis (taxation forfaitaire en fonction de certains éléments du train de vie du contribuable)**: son amendement n° II-58: suppression de la discrimination géographique instaurée en matière de propriété de chevaux de courses; adopté - (p. 4694): son amendement n° II-59: limitation de la prise en compte des participations et des abonnements à des clubs de golf; adopté - **Art. 60 ter (renforcement du contrôle des centres de gestion agréés)** (p. 4695): ses amendements, n° II-60: extension des dispositions de cet article aux associations agréées; et n° II-61: suppression des dispositions tendant à modifier les conditions de renouvellement de l'agrément d'un centre ou d'une association agréés; adoptés - (p. 4697): ses amendements, n° II-62: suppression des dispositions tendant à renforcer les sanctions en cas de déclaration tardive; et n° II-63: suppression des dispositions tendant à renforcer les sanctions en cas de mauvaise foi; adoptés - **Art. 60 quater (aménagement des garanties liées à l'exercice du droit de contrôle de l'impôt par l'administration)** (p. 4698): ses amendements, n° II-64: obligation pour l'administration d'informer le contribuable vérifié sur les conséquences des réhausslements proposés, dès la notification de redressement initial; et n° II-65: rétablissement du délai actuellement accordé aux contribuables susceptibles de bénéficier de déductions pour présenter leur demande lorsque celle-ci n'est pas de droit; adoptés - **Avant l'art. 60 quinquies** (p. 4699): accepte l'amendement n° II-99 de M. Xavier de Villepin (allongement du délai accordé au contribuable pour répondre au redressement envisagé par l'administration) - **Art. 60 quinquies (faculté ouverte à l'administration de demander la rectification d'une erreur non substantielle)** (p. 4700, 4701): ses amendements, n° II-66: suppression de la référence à certains articles du livre des procédures fiscales concernant des garanties essentielles du contribuable; n° II-67: délais de prescription ne pouvant être ouverts du fait de la rectification d'une erreur; n° II-68: suppression des dispositions permettant de remettre en cause les délais d'un examen d'ensemble et de procéder à des redressements sur une période déjà vérifiée; et n° II-69: fixation d'une date limite pour la rectification d'une erreur, en cas de saisine d'un tribunal; devenus sans objet - S'oppose à l'amendement de suppression n° II-100 de M. Xavier de Villepin - **Art. 60 sexies (extension du champ d'application du droit de communication et de vérification de l'administration)** (p. 4703, 4704): sur les amendements de M. Xavier de Villepin, s'oppose au n° II-101 de suppression et demande le retrait du n° II-102 (limitation du domaine d'investigation de l'administration) - Ses amendements, n° II-70: limitation du domaine d'investigation de l'administration; n° II-71: droit de communication ne pouvant s'exercer sur les fichiers clients; et n° II-72: réduction du délai de conservation des docu-

ments imposé aux entreprises; adoptés - Son amendement n° II-73: copie de documents ne pouvant être exigée lorsqu'il s'agit de logiciels dont la diffusion est interdite en vertu d'un contrat; adopté - (p. 4705): sur les amendements de M. Xavier de Villepin, demande le retrait du n° II-103 (champ de contrôle d'une comptabilité tenue au moyen d'un système informatisé) et accepte le n° II-104 (garanties accordées aux contribuables quant à l'utilisation des copies mises à la disposition de l'administration) - **Art. 60 septies (extension à toutes les juridictions de la faculté octroyée à l'administration fiscale de réparer les insuffisances ou omissions d'imposition révélées par une instance devant les tribunaux répressifs)**: ses amendements, n° II-74: faculté limitée à tout défaut d'imposition révélé par un tribunal répressif; et n° II-75: réduction à trois ans du délai de prescription; adoptés - **Art. 60 nonies (aménagement du régime super-simplifié d'imposition)** (p. 4707): accepte l'amendement n° II-111 du Gouvernement (extension de la dispense de régularisation à tous les frais généraux payés à échéances régulières et dont la périodicité n'excède pas un an; forfaitisation de certaines charges) - **Art. 60 decies (obligation de régler par chèque tout paiement supérieur à 150 000 francs)**: ses amendements, n° II-76: suppression de l'obligation faite aux vendeurs de relever le domicile et l'identité justifiés des non-résidents; n° II-77 d'ordre rédactionnel et n° II-78: suppression de la solidarité entre acheteurs et vendeurs pour le paiement de l'amende, en cas d'infraction; réservés puis devenus sans objet (p. 4723) - (p. 4709): lutte contre le blanchiment de l'argent par les trafiquants de drogue - **Art. 61 (institution du plan d'épargne populaire, PEP, et aménagement du plan d'épargne retraite, PER)** (p. 4712): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-88 de M. Paul Lorient (élargissement du champ des bénéficiaires du droit à prime) - (p. 4713): s'oppose aux amendements de M. Paul Lorient, n° II-89 (réduction de la durée du PEP) et n° II-90 de coordination - (p. 4714): ses amendements, n° II-79: remboursement au titulaire des sommes déposées sur un PEP non assimilable à une cession de valeurs mobilières; retiré; et n° II-80: mécanisme de conversion d'un PER en PEP; adopté - **Art. 64 (aménagement du régime d'incitation fiscale à l'investissement locatif)** (p. 4716): son amendement n° II-81: possibilité pour les investisseurs de continuer à bénéficier, entre 1990 et 1992, d'une réduction annuelle d'impôt correspondant à des investissements successifs; adopté - (p. 4717): accepte l'amendement n° II-106 de M. Xavier de Villepin (réaménagement du calendrier fixé pour le passage du régime actuellement en vigueur à celui applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990) - **Art. 65 (dépenses de grosses réparations et d'isolation thermique)**: son amendement n° II-82: réduction à trois ans du délai accordé à l'administration pour reprendre la réduction d'impôt correspondant à des dépenses ayant fait l'objet d'un remboursement; adopté - **Après l'art. 65 bis** (p. 4718): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-107 de M. Robert Vizet (réduction d'impôt accordée pour les dépenses afférentes aux travaux de raccordement des résidences principales aux réseaux d'assainissement) - **Après l'art. 66** (p. 4719): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-2 de M. Jacques Machet (modification de la date d'imposition des stocks de vins et eaux-de-vie d'appellation d'origine contrôlée, AOC, à rotation lente) - **Art. 68 bis (crédit d'impôt pour l'aménagement et la réduction du temps de travail)** (p. 4721): ses amendements, n° II-83, d'ordre rédactionnel, et n° II-84: date de liquidation du crédit d'impôt pour les entreprises qui augmentent la durée d'utilisation de leurs équipements; retiré - **Après l'art. 68 ter** (p. 4722): accepte l'amendement n° II-8 de M. Jacques Delong (dépôt au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> octobre 1990, d'un rapport comparatif des différentes législations européennes relatives aux bouilleurs de cru) - **Art. 60 decies (suite)**: son amendement n° II-113: responsabilité entière de l'acheteur lorsque la justification d'identité et du domicile, relevés par le vendeur, a été effectuée au moyen de documents erronés ou falsifiés; adopté.

#### Seconde délibération:

(9 décembre 1989) - Rapporteur général (p. 4723): se déclare favorable à la demande de seconde délibération

demandée par le Gouvernement - Accepte les amendements de coordination n° B-1 à B-28 déposés par le Gouvernement aux articles 34, 36, 37 et 44.

*Vote sur l'ensemble :*

(9 décembre 1989) - Rapporteur général (p. 4729) : en sa qualité de nouveau rapporteur général de la commission des finances, remercie ses collègues, et tout particulièrement M. le président de la commission des finances, pour leur participation active à ce débat - Remercie également l'ensemble des fonctionnaires du Sénat pour leur étroite collaboration - Salue la présence dans les tribunes du président Jacques Descours Desacres - Rôle du Sénat - (p. 4730) : volonté du Sénat de proposer une autre politique budgétaire de nature à réduire le chômage, à améliorer la compétitivité des entreprises et à préparer la France au grand Marché unique européen - Réduction du déficit budgétaire - Allègement de la fiscalité de l'épargne et des entreprises - Critique la ventilation des crédits de l'éducation nationale - Recours excessif à l'article 49-3 de la Constitution, à l'Assemblée nationale - Souhaite examiner, en seconde lecture, un projet de budget plus conforme aux vœux de la majorité sénatoriale.

*Nouvelle lecture [n° 149 (89-90)] - (18 décembre 1989) - Rapporteur général - Discussion générale (p. 5124) :* rappelle l'échec de la CMP sur ce projet de loi de finances - Présentation par le Sénat d'une politique économique alternative à travers une profonde modification du budget voté à l'Assemblée nationale - Regrette l'échec de la recherche d'un consensus en CMP au sujet des collectivités territoriales et le déficit démocratique résultant du refus par la majorité de l'Assemblée nationale de toute discussion sur les propositions du Sénat relatives à la dotation globale de fonctionnement, DGF - (p. 5125) : texte résultant de la nouvelle lecture à l'Assemblée nationale - Rétablissement des articles supprimés par le Sénat ; suppression de la plupart des articles additionnels introduits par le Sénat - Modifications acceptées par l'Assemblée nationale : extension de la réduction d'impôt pour frais de garde des enfants aux couples d'étudiants, régime fiscal des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM ; crédit d'impôt-recherche, report d'imposition des plus-values en cas d'apport à une société d'exploitation agricole, régime fiscal des entreprises agricoles à responsabilité limitée, retenue à la source sur les revenus des auteurs, artistes et sportifs ; abattement sur le montant de la taxe des salaires due par les mutuelles, taxe sur les entreprises exploitant des autoroutes à péage - Création d'un nouveau compte d'affectation spéciale intitulé « fonds pour l'aménagement de l'Ile-de-France » ; coordination avec la loi de finances rectificative pour 1989 - (p. 5126) : relèvement du montant de la taxe sur le visa du permis de chasse - Possibilité, pour les collectivités locales, d'exonérer de taxe foncière les terrains plantés en arbres truffiers - Modification du régime du droit de visite en matière fiscale et douanière, allant à l'encontre de la jurisprudence de la Cour de cassation - Regrette le dépôt tardif par le Gouvernement d'un amendement sur ce sujet et l'absence d'un véritable examen de ce dispositif par le Conseil d'Etat et l'Assemblée nationale - (p. 5127) : extension dangereuse du droit de perquisition de l'administration fiscale, contrairement aux arrêts de la Cour de cassation de décembre 1988 et de mars et juillet 1989 : motivation des ordonnances judiciaires autorisant les visites domiciliaires, qualité des agents participant aux opérations, procédure applicable aux visites de coffres - Atteinte à la liberté individuelle - (p. 5128) : émet des réserves quant à la conformité à la Constitution de cette extension du droit de perquisition fiscale ; référence aux décisions du Conseil constitutionnel des 29 décembre 1983 et 29 décembre 1984, à l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et à l'article 66 de la Constitution - Dépôt par la commission des finances d'une motion tendant à opposer la question préalable au projet de loi de finances pour 1990 - Choix par le Sénat d'une logique budgétaire différente, définie par la priorité donnée à l'investissement des entreprises et à la réduction du déficit budgétaire - Rejet par l'Assemblée nationale de la proposition sénatoriale d'indexation de la DGF sur l'évolution en valeur du PIB pour 1990 ; perspective d'une stagnation des

ressources des collectivités territoriales - (p. 5129) : atteintes aux droits du Parlement par le recours répété à l'article 49, alinéa 3 de la Constitution - Question préalable (p. 5132) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989 [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Rapporteur général - Discussion générale (p. 5190) :** adoption de deux décrets d'avance tendant à modifier le budget de 1989 : ouverture de crédits à la suite du passage du cyclone Firinga, à La Réunion ; mesures en faveur des fonctionnaires et dotation du compte de consolidation des dettes des Etats étrangers en raison de l'importance des impayés subis par les exportateurs français - (p. 5191) : excédents de recettes fiscales (TVA, impôt sur les sociétés) dégagés grâce à l'excellente conjoncture économique - Prélèvements au profit des Communautés européennes inférieurs au montant retenu initialement - Ses observations sur l'utilisation de ces excédents - Coût de l'assurance crédit gérée par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE - Augmentation des rémunérations de la fonction publique - Charges de la dette - Conversion des obligations renouvelables du Trésor, ORT - Coût de la grève des fonctionnaires des finances - Importance du déficit budgétaire - Dépenses liées aux catastrophes naturelles - Dénonce certaines dépenses qui n'ont pas leur place dans le collectif budgétaire : recensement général de la population, contribution de l'Etat à la SNCF pour l'exploitation en 1990 - Augmentation des charges communes afin de faire face aux révisions des prix et de régler le contentieux concernant les bâtiments du ministère des finances à Bercy - Crédits complémentaires d'investissement accordés au ministère de la culture, notamment pour le Grand Louvre et pour l'Opéra de la Bastille - Moyens considérables octroyés à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA - Coût exorbitant du déménagement du ministère des affaires européennes, par ailleurs contestable - Transfert partiel des charges de la dette du fonds d'intervention sidérurgique - (p. 5192) : stagnation du déficit budgétaire malgré les recettes fiscales excédentaires aux prévisions - Amendements de réduction des dépenses proposés par la commission des finances - Dénonce les effets rétroactifs de certaines mesures de ce collectif budgétaire - Contrôle fiscal - Taxe créée sur les surfaces de bureaux dans la région d'Ile-de-France - Fonds d'assurance de la construction - Demande au Sénat d'approuver ce projet de loi, après adoption des amendements de la commission des finances tendant à réaliser des économies substantielles - **Art. 3 et Etat A (équilibre général)** (p. 5210) : plutôt que de demander la réserve de l'article 3, proposera avant le vote sur l'ensemble une coordination sur cet article d'équilibre, tenant compte des votes du Sénat intervenus notamment aux articles 4 et 5 - **Art. 4 et Etat B (dépenses ordinaires des services civils)** (p. 5211) : ses amendements, n° 4 : suppression des crédits destinés à financer le déménagement du ministère des affaires européennes et diminution de la subvention octroyée à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA ; n° 5 : réduction des crédits ouverts au titre de la dette du fonds d'intervention sidérurgique ; n° 6 : suppression des crédits destinés au financement des opérations préliminaires du recensement général de la population ; et n° 7 : suppression des crédits destinés au complément de financement du nouveau contrat de plan entre l'Etat et la SNCF ; adoptés - **Art. 5 et Etat C (dépenses en capital des services civils)** (p. 5216) : ses amendements, n° 8 : suppression des crédits destinés au renouvellement du bail de la résidence diplomatique française à Londres ; n° 9 : suppression des crédits destinés à financer le contentieux de l'opération de construction du nouveau ministère des finances à Bercy ; et n° 10 : suppression des crédits destinés à financer des études en matière d'urbanisme ; adoptés - **Avant l'art. 11** (p. 5226) : s'oppose à l'amendement n° 22 de Mme Paulette Fost (relèvement du taux de prélèvement libérateur) - **Art. 11 (aménagement du report en arrière des déficits)** (p. 5227) : s'oppose à l'amendement n° 23 de Mme Paulette Fost (report en arrière des déficits non applicable aux institutions financières et aux compagnies d'assurance) - **Art. 13 (régime fiscal des titres assortis de bons de souscription)** (p. 5228) : sur les amendements de M. Roland du Luart,

demande le retrait du n° 45 (régime fiscal des sommes reçues par une entreprise ayant acquis des titres assortis d'un bon de souscription d'obligations, lorsque les droits attachés aux titres ne sont pas exercés) et accepte les n° 43 (situation identique de l'émetteur et du souscripteur en cas d'émission d'obligations assorties d'un bon de souscription d'obligations), n° 44 (harmonisation du régime fiscal spécifique des titres assortis de bons de souscription avec les principes attachés au traitement comptable de ces valeurs mobilières) et n° 46 (application de cet article aux seules valeurs émises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990) - S'oppose à l'amendement de suppression n° 24 de Mme Paulette Fost - **Après l'art. 13** (p. 5230) : accepte l'amendement n° 39 de M. Paul Loridant (élargissement du régime du prêt de titres au prêt de titres garanti par un prêt d'espèces) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 42 de M. Jacques Oudin (suppression de l'imposition des intérêts capitalisés ou des primes de remboursement d'obligations) - **Art. 15** (*mesures relatives aux transmissions de biens ou aux transformations de sociétés*) (p. 5231) : son amendement rédactionnel n° 56 ; adopté - S'oppose à l'amendement de suppression n° 25 de Mme Paulette Fost - **Art. 16** (*réduction de l'assiette de la taxe sur les excédents de provisions pour sinistres*) (p. 5232) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 26 de Mme Paulette Fost - **Après l'art. 16** : son amendement n° 11 : régime fiscal des plus-values de cession d'immeubles affectés à des contrats d'assurance à capital variable ; adopté - (p. 5233) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 49 du Gouvernement (exonération de huit ans d'impôt sur les sociétés étendue aux entreprises créées en Corse avant le 31 décembre 1992 ; exonération fiscale de l'indemnité compensatoire pour frais de transport octroyée aux personnels de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière) - **Art. 17** (*aménagement du régime de réduction des droits d'enregistrement prévus en faveur de l'aménagement du territoire*) (p. 5234) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 27 de Mme Paulette Fost - **Après l'art. 17** (p. 5235) : accepte les amendements analogues n° 34 de M. Josselin de Rohan et n° 40 de M. René Régnauld (exonération de l'impôt sur les sociétés des copropriétés de navires) - **Art. 19** (*conséquences fiscales de la résiliation anticipée de baux à long terme d'immeubles ruraux*) (p. 5237) : son amendement n° 12 : exonération partielle du donataire, héritier et légataire ; adopté - **Art. 21** (*reconduction du prélèvement social de 1 % sur les revenus du capital et de la contribution de 0,4 % sur les revenus imposables*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 28 de Mme Paulette Fost - **Art. 22** (*définition des associés détenant plus de 35 % des droits sociaux de leur entreprise*) : son amendement de suppression n° 13 ; adopté - **Après l'art. 25** (p. 5239) : son amendement n° 48 : suppression du coefficient déflateur appliqué aux bases d'imposition des quatre taxes directes locales ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 51 du Gouvernement - **Après l'art. 26** (p. 5240) : accepte l'amendement n° 50 du Gouvernement (remboursement partiel de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP, supportée par les commerçants des petites communes qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires par des ventes ambulantes) - **Art. 27** (*modalités d'engagement d'un examen de situation fiscale personnelle*) : son amendement de suppression n° 14 ; adopté - (p. 5241) : s'oppose à l'amendement n° 52 du Gouvernement (possibilité pour l'administration fiscale de demander, dans l'avis de vérification, la production des relevés de compte) - **Après l'art. 27** (p. 5242) : accepte l'amendement n° 53 du Gouvernement (délai quadriennal de prescription des créances sur l'Etat et les collectivités publiques) - **Après l'art. 27 ter** : son amendement n° 15 : prorogation du délai de paiement de la taxe d'habitation due au titre de l'année 1989 ; retiré - Amendement justifié par les importants retards dans l'envoi des avis d'imposition dus aux récentes grèves des services fiscaux et des services du Trésor - (p. 5243) : accepte l'amendement n° 37 de M. Jean Clouet (allongement du délai accordé aux maires pour préparer leur budget primitif pour 1990) - **Avant l'art. 28** (p. 5244) : son amendement n° 16, soutenu par M. Jacques Oudin : régime de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes à fiscalité propre ; réservé, puis adopté (p. 5260) - **Art. 28** (*création d'une taxe annuelle sur les locaux à usage*

*de bureaux dans la région d'Ile-de-France*) (p. 5248) : son amendement de suppression n° 17 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 30 de Mme Paulette Fost (exonération des collectivités publiques et des organismes sociaux du paiement de cette taxe) - **Art. 29** (*institution d'une contribution additionnelle et d'une contribution exceptionnelle au profit du fonds de compensation des risques de l'assurance construction*) (p. 5251) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Xavier de Villepin (réduction du taux de contribution des entreprises artisanales) - (p. 5252) : son amendement n° 18 : entreprises d'assistance non assujetties à cette contribution ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 55 du Gouvernement (contribution exceptionnelle déductible de l'exercice 1990) - **Art. 30** (*dispense de reversement de l'excédent de déduction de TVA exercée en 1968*) (p. 5253) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 31 de Mme Paulette Fost - **Art. 31** (*aménagement des cas d'exemption de l'impôt sur les spectacles*) : accepte l'amendement n° 38 de M. Paul Caron (remplacement des mots « sociétés à objet sportif » par les mots « sociétés sportives ») - **Après l'art. 34** (p. 5254) : son amendement n° 2 : exemption des droits de mutation par décès des héritiers des victimes de l'attentat perpétré contre l'avion d'UTA le 19 septembre 1989 ; retiré - (p. 5255) : s'oppose à l'amendement n° 32 de Mme Paulette Fost (rétablissement de la cotisation patronale de 1 % à l'effort de construction) - **Art. 34 bis** (*dispositions relatives au domaine privé de l'Etat en Guyane*) (p. 5257) : accepte l'amendement n° 41 de M. Georges Othily (modification du mode de calcul de la partie agglomérée des communes de Guyane) - **Art. 34 quinquies** (*relèvement des tarifs de la taxe sur les véhicules des sociétés*) (p. 5259) : son amendement n° 19 : diminution de cette taxe pour les véhicules de plus de cinq ans ; adopté - **Art. 35** (*création d'un compte d'affectation spéciale intitulé fonds pour l'aménagement de l'Ile-de-France*) : son amendement de suppression n° 20 ; adopté - **Art. 38** (*reconduction de la participation de certains propriétaires forestiers au financement des services d'incendie*) (p. 5261) : son amendement n° 21 : diminution du délai de prorogation de cette participation ; adopté - **Coordination - Art. 3 et Etat A** (p. 5263) : son amendement de coordination n° 1 ; adopté.

*Nouvelle lecture* [n° 172 (89-90)] - (22 décembre 1989) - Rapporteur général - **Art. 3** (p. 5331) : recommande l'adoption de cet article en l'état - **Art. 4 et Etat B** (p. 5332) : ses amendements, n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Art. 5 et Etat C** (p. 5335) : ses amendements n° 5, n° 6 et n° 7 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Après l'art. 21** (p. 5337) : accepte l'amendement n° 14 de M. Xavier de Villepin (application du prélèvement optionnel de l'article 125 A-1 du code général des impôts aux primes de remboursement distribuées ou réparties à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 par un organisme de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM, lorsque ces primes représentent plus de 10 % du montant de la distribution ou de la répartition) - **Art. 22** : son amendement n° 8 : rétablissement de la suppression de cet article adoptée par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 27** : son amendement n° 9 : rétablissement de la suppression de cet article adoptée par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 28** (p. 5338) : son amendement n° 10 : rétablissement de la suppression de cet article adoptée par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 29** : son amendement n° 11 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 34 quinquies** (p. 5339) : son amendement n° 12 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 35** (p. 5340) : son amendement n° 13 : rétablissement de la suppression de cet article adoptée par le Sénat en première lecture ; adopté - **Coordination - Art. 3 et Etat A** : son amendement de coordination n° 1 ; adopté.



**CHUPIN (Auguste)**, sénateur du Maine-et-Loire (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du Conseil national de l'habitat jusqu'au 29 juin 1989.

Est nommé membre suppléant de la Commission nationale d'urbanisme commercial (*JO* Lois et décrets du 14 octobre 1989).

**CICCOLINI (Félix)**, sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Membre titulaire de la Commission sociale centrale pour les rapatriés.

Membre suppléant du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - (9 mai 1989) - Exception d'irrecevabilité (p. 567, 568) :** intervient contre la motion n° 97 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - Négation du travail parlementaire par le recours à la procédure de la motion d'irrecevabilité - Prise en compte des préoccupations de M. Charles Lederman par certains amendements déposés par la commission des lois ou par le groupe socialiste - **Discussion générale (suite)** (p. 581, 582) : rend hommage aux longs travaux ayant abouti à ce projet de réforme du code pénal - Succès et rayonnement considérable des codes Napoléon issus des principes de 1789 - Eparpillement et vieillissement des règles régissant le droit pénal actuel - Evolution de la société et des moeurs depuis 1810 : individualisation et diversification des peines, apparition de nouvelles formes de criminalité, protection des droits de l'homme - Contexte européen de la réforme du code pénal - Approbation par le groupe socialiste des grands principes du Livre I<sup>er</sup> - (p. 583, 584) : débat sur la répression de l'instigation : définition des moyens employés par l'instigateur, création d'une infraction autonome, responsabilité du décideur - Progrès représenté par l'institution de la responsabilité pénale des personnes morales - Amendements du groupe socialiste : irresponsabilité des jeunes enfants, motivation des courtes peines de prison, suppression de la légitime défense des biens, pouvoirs des jurys d'assises - Interrogation sur la valeur et l'efficacité de la peine de réclusion perpétuelle - Dysfonctionnements du système pénal et nécessité de donner à la police les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

**Suite de la discussion - (10 mai 1989) - Art. unique (Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales) - Après l'art. 111-4 du code pénal (p. 600) :** sur l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur, (interprétation et appréciation de la légalité des actes administratifs, réglementaires ou individuels, par les juridictions répressives) soutient le sous-amendement n° 120 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (compétences identiques des juridictions civiles lorsqu'elles statuent en matière de responsabilité pénale).

**Suite de la discussion - (11 mai 1989) - Art. unique (suite) - Art. 121-6 du code pénal (définition de la notion d'instiga-**

**tion)** (p. 639) : notion nouvelle différente de celle de la complicité actuellement retenue dans le code pénal - Possibilité de punir l'instigateur pour un crime ou un délit qui ne s'est pas réalisé - Poursuites envisagées différentes de celles en vigueur dans les autres pays européens - Souligne les contradictions et les imprécisions de cet article du point de vue de l'application de la loi pénale - **Après l'art. 121-6 (p. 642) :** se déclare opposé à l'amendement n° 15 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (nouvelle définition de la notion d'instigation) - **Après l'art. 122-5 (par priorité) (p. 649) :** sur l'amendement n° 23 de la commission (responsabilité pénale des mineurs), se déclare favorable au sous-amendement n° 131 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 131-3 (énumération des peines correctionnelles)** (p. 667) : problème de la catégorie d'établissements dans lesquels vont être purgées les peines d'emprisonnement - **Art. 131-4 (échelle des peines d'emprisonnement)** (p. 669) : se déclare opposé à l'amendement n° 25 de la commission (relèvement à dix ans du plafond de cette échelle afin de permettre de maintenir dans le domaine correctionnel un certain nombre d'infractions) - Préfère que les affaires relatives au trafic de stupéfiants restent passibles de la cour d'assises.

**Suite de la discussion - (16 mai 1989) - Art. unique (suite) - Art. 132-17 du code pénal (plancher de la peine de réclusion criminelle ou de la détention criminelle à perpétuité et de la peine de la réclusion criminelle ou de la détention criminelle à temps)** (p. 728, 729) : soutient l'amendement n° 158 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la peine plancher) - **Art. 132-18 (plancher de peine en matière correctionnelle)** (p. 734, 735) : soutient l'amendement n° 156 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (motivation de tout jugement de condamnation rendu en matière de délit et de contravention) - **Après l'art. 132-26 (p. 744, 745) :** se déclare opposé aux amendements de la commission n° 65 et n° 66 créant une division et un article nouveaux relatifs au régime de la sûreté - Rappelle que la sécurité des citoyens repose sur l'augmentation des effectifs et des moyens de la police et de la magistrature ; statistiques sur le taux d'éclaircissement des affaires et celui d'exécution des condamnations.

**Suite de la discussion - (18 mai 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 802, 803) :** maintien des règles fondamentales du droit pénal actuel dans ce projet de livre I<sup>er</sup> du nouveau code - Se félicite de l'engagement d'une indispensable réécriture du droit pénal - Contexte européen de cette réforme - Introduction de la notion d'instigateur : atténuation par le Sénat des dispositions initiales - Responsabilité pénale des personnes morales : regrette le vote d'un amendement interdisant le cumul des poursuites contre la personne morale et contre la personne physique responsable - Se déclare opposé à l'extension de la légitime défense au cas d'atteinte aux biens - Abstention du groupe socialiste sur ce texte ainsi amendé par le Sénat.

**CLOUET (Jean)**, sénateur du Val-de-Marne (UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois ; puis est nommé membre de la commission des finances le 4 avril 1989 (*JO* Lois et décrets du 5 avril 1989).

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

#### DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Educ**

Enseignement supérieur - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 12] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants** - (25 novembre 1989) (p. 3818) : se réjouit de la mise au point d'un statut des prisonniers internés du Viêt-minh - Problème de la réforme du rapport constant et de la modification des dispositions de l'article L. 8 du code des pensions militaires et d'invalidité - Problème de la reconnaissance de la qualité de combattant pour les anciens d'Afrique du Nord - (p. 3819) : conditions de souscription à la constitution d'une retraite mutualiste du combattant avec participation de l'Etat à taux plein - Poursuite de la revalorisation des pensions des veuves de guerre - Souhaite l'admission des veuves de combattants d'AFN en qualité de ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC - Attachement à toutes les manifestations du souvenir - En raison de l'insuffisance des solutions apportées aux nombreux problèmes des anciens combattants et victimes de guerre, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de budget au nom de la grande majorité du groupe de l'UREI.

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) - Rapporteur spécial (enseignement supérieur) (p. 3945) : augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur - Nouveau régime de primes et indemnités de recherche - Création de postes d'enseignants et de personnels non enseignants - Insuffisance préoccupante des crédits concernant l'enseignement supérieur privé et la recherche universitaire - S'interroge sur les incidences de la croissance continue du nombre des étudiants et de l'amélioration de la situation des enseignants, sur la qualité et le volume de l'enseignement supérieur - (p. 3946) : augmentation des effectifs des cycles courts et des formations technologiques supérieures - Création insuffisante d'emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants du second degré, compte tenu de l'accroissement concomitant des effectifs d'étudiants - Précise que certains emplois risquent de ne pas être pourvus en raison du manque de candidats susceptibles d'occuper les postes correspondants - Création d'emplois de personnels non enseignants répartis entre les postes administratifs et techniques et les bibliothèques - Revalorisation de la condition enseignante ; carrière des maîtres de conférences ; heures supplémentaires ; régime indemnitaire des enseignants-chercheurs - Amélioration de la situation des personnels non enseignants, notamment des personnels des bibliothèques, de magasinage et médico-sociaux - Effort en faveur des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires, CROUS - Augmentation des allocations de recherche - (p. 3947) : mise en place de monitorats d'initiation à l'enseignement supérieur, couplés à des allocations de recherche - Progression sensible des crédits d'investissement - Constate un certain écart entre les autorisations de programme inscrites dans les lois de finances et la réalisation effective des travaux - Précise que pour une large part, les crédits consacrés aux opérations en faveur de l'enseignement supérieur serviront à la rénovation de la grande galerie du Muséum d'histoire naturelle - Ambiguïté de la participation des collectivités locales au financement d'opérations relatives à l'enseignement supérieur - Délabrement des équipements et détérioration des conditions matérielles et pédagogiques offertes aux étudiants - Net recul des crédits consacrés à l'enseignement supérieur privé - Bourses scolaires - Financement des cités et des restaurants universitaires - (p. 3948) : dénonce les nombreuses incertitudes de ce budget - Au nom de la commission des finances, propose au Sénat de rejeter le projet de budget pour l'enseignement supérieur.

– **Projet de loi de finances rectificative pour 1989** [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Après l'art. 27 ter (p. 5243) : son amendement n° 37 : allongement du délai accordé aux maires pour préparer leur budget primitif pour 1990 ; adopté - Amendement justifié par les récentes modifications de la fiscalité directe locale.

**CLUZEL (Jean)**, sénateur de l'Allier (UC).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

– Vice-président de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989) ; puis réélu vice-président.

– Membre suppléant du Conseil national de la cinématographie ; est nommé de nouveau membre suppléant de ce conseil (*JO Lois et décrets* du 8 novembre 1989).

– Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (*JO Lois et décrets* du 11 octobre 1989).

– Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1990 (10 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 (19 décembre 1989).

## DÉPÔTS

– *Proposition de loi* tendant à améliorer le statut des élus des collectivités territoriales de la République [n° 223 (88-89)] (8 mars 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Maires**.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Culture et communication** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 6] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 43 (*JO Débats* du 12 avril 1989) (p. 157) - Ministère : Communication - *Directive européenne sur la télévision sans frontière* - (Réponse : *JO Débats* du 13 avril 1989) (p. 170) - **Radiodiffusion et télévision**.

*Questions orales sans débat :*

n° 148 (*JO Débats* du 7 novembre 1989) (p. 3029) - Ministère : Intérieur - *Participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires des communes d'accueil* - **Finances locales**.

n° 159 (*JO Débats* du 21 novembre 1989) (p. 3511) - Ministère : Industrie - *Situation du secteur français de la machine-outil* - **Machines-outils**.

## INTERVENTIONS

– **Questions orales avec débat jointes : télévision sans frontière** - (12 avril 1989) (p. 170) : nécessaire résistance audiovisuelle de l'Europe face à la menace de colonisation culturelle des Etats-Unis et du Japon - Inefficacité prévisible des politiques protectionnistes en raison des progrès technologiques en matière de diffusion et de réception - Objectif prioritaire : réaliser l'équilibre des échanges de produits audiovisuels ; comparaison entre l'augmentation des budgets et des temps de diffusion depuis 1981 d'une part et la stagnation de la production française d'autre part : recours aux achats des séries d'origine américaine - (p. 171, 172) :

nécessité d'admettre la logique spécifique des chaînes commerciales assujetties à des contraintes d'audience liées au besoin de recettes publicitaires - Erreur coûteuse du plan câble - Diffusion par satellite : accord sur l'envoi dans l'espace du satellite TDFI - Evolutions rendant indispensable une production audiovisuelle suffisante du point de vue quantitatif et qualitatif - Moyens nécessaires aux missions du secteur public - Demande au Gouvernement français de revenir sur sa position favorable à la directive européenne sur la télévision sans frontière, adoptée par la commission de la CEE, et renonçant au quota de diffusion de 60 % réservé aux oeuvres européennes ; lui demande d'utiliser le répit ainsi obtenu pour mettre au point des mesures concrètes et efficaces en faveur de la production.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel [n° 347 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juin 1989) (p. 1035) :** constate l'aggravation de la situation de l'audiovisuel public en France : diminution régulière de la production originale malgré une constante augmentation des moyens budgétaires - Rappelle le non-respect par le précédent gouvernement socialiste des engagements en faveur de la création pris en 1981 - (p. 1036) : conséquences désastreuses de la succession incessante de réformes de l'audiovisuel public depuis 1974 - Regrette la privatisation de TF 1 et l'absence de prévision des répercussions financières de la mise en place d'un système concurrentiel sur le secteur public - Se déclare en désaccord avec la méthode de constitution de groupes de travail choisie par le Gouvernement et propose l'organisation d'un audit interne de chaque entreprise publique - Cite des exemples de réussite de chaînes publiques à l'étranger : RFA, Italie, Grande-Bretagne - Dangers inhérents aux modifications unilatérales des cahiers des charges des chaînes privées, telles que la suppression de certaines formes de publicité télévisée, la diminution du quota annuel des films diffusables aux heures de grande écoute ou l'instauration d'un quota de coupures publicitaires - (p. 1037) : absence de justification des différences de statut des chaînes privées - Nécessité d'introduire l'esprit d'entreprise dans le secteur public audiovisuel : responsabilité de la direction et des personnels, autonomie de gestion - Souhaite le maintien de deux chaînes publiques distinctes - Se déclare favorable aux mesures financières envisagées par le Gouvernement sous réserve de leur affectation à la création : contingentement de la publicité, augmentation de la redevance, prise en charge par le budget de l'Etat des exonérations de redevance, budgétisation de RFI - Mesures d'aide à la création : retour à un système de commandes publiques avec des contrats cadres pour la SFP et FR 3 production - (p. 1038) : importance de l'audience comme critère clef de la satisfaction des téléspectateurs.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Culture et communication - Communication - (5 décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4427) :** dénonce les carences du secteur public de l'audiovisuel en matière de gestion, de production, de présence internationale, de motivation du personnel - Constate que l'audience du secteur public s'effondre, que les déficits s'accumulent et que « Canal Plus » est bénéficiaire avec un personnel réduit à 500 personnes - Rappelle que Canal Plus dispose d'un statut spécifique - Signale que 20 milliards de francs seront consacrés au câble en 1990 pour 3 500 000 prises installées mais seulement 400 000 abonnés - Rappelle que pour le même coût la RFA compte dix fois plus d'abonnés - Problème des satellites TDF 1 et TDF 2 - Rappelle que le premier satellite a été lancé en octobre 1988 et qu'il reste muet faute de décideur - (p. 4428) : constate que toute augmentation de crédits est restée sans influence sur la création et que nos exportations sont insignifiantes au plan mondial - Importance du nombre de lois, de décrets ou de règlements, pris en sept ans par les gouvernements successifs, relatifs à l'audiovisuel - Nécessité de faire de la télévision pour le spectateur et d'accroître le volume des productions de qualité - Propose dans l'intérêt du public un contrat entre l'Etat et les présidents des deux principales chaînes - Propose au nom de la commission des finances l'adoption des crédits

de la communication en fonction d'engagements fermes et d'un contrôle réel du Parlement qui s'effectuera conformément à l'ordonnance du 30 décembre 1958 - Estime que les ressources réellement nouvelles s'élèvent à un peu plus de 600 millions de francs et non à 900 millions de francs, dont l'essentiel sera consacré à la création et aux programmes - Rappelle que les déficits cumulés d'Antenne 2 atteignent 350 millions de francs, que les ressources publicitaires ne dépendent pas du Gouvernement et que les ressources publiques ne doivent pas se substituer à une publicité défaillante - Estime que la répartition des ressources publiques paraît déséquilibrée au profit de FR3 - Souhaite que soit mis à profit le délai de deux ans pour l'application des quotas de diffusion pour une mise à niveau avant l'ouverture des frontières, que l'on stoppe l'inflation des décrets et que l'on accorde la durée aux équipes en place, qu'il s'agisse du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, ou des sociétés - (p. 4429) : nécessité de faire vivre le secteur public dans une logique d'entreprise avec le souci de satisfaire le téléspectateur - Augmentation des crédits d'aide à la presse écrite, notamment en raison de la forte majoration des crédits destinés au remboursement de la SNCF - Absence de reconduction de l'aide au papier journal - Adoption à Blois d'une déclaration commune par les ministres européens de la culture reconnaissant la spécificité de la presse - Constate que tout espoir n'est pas perdu en matière d'audiovisuel - Estime que c'est la francophonie, et le rayonnement culturel de la France dans le monde, qui sont en cause.

**COLLARD (Henri),** sénateur de l'Eure (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

**Réélu sénateur le 24 septembre 1989.**

#### NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre de la commission des finances (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979) jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion (13 juin 1989).

#### DÉPÔTS

- *Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission d'information effectuée du 16 au 24 juillet 1988 par une délégation chargée d'étudier la protection sociale et l'organisation du système de santé au Canada [n° 204 (88-89)] (27 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Canada.*

*Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 261 (88-89)] relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé [n° 270 (88-89)] (26 avril 1989) - Famille.*

*Proposition de loi, déposée avec MM. Jean-Pierre Fourcade, Marcel Lucotte et les membres du groupe de l'Union des Républicains et des Indépendants, M. Charles Pasqua et les membres du groupe du Rassemblement pour la République, M. Daniel Hoefel et les membres du groupe de l'Union centriste et MM. Joseph Raybaud et Pierre Laffitte, tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les disposi-*

tions de l'article 9 de la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme complétée par la loi n° 86-1322 du 30 décembre 1986 modifiant le code de procédure pénale [n° 301 (88-89)] (12 mai 1989) - **Terrorisme.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution - **Services du Premier ministre - II - SGDN** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 32] (21 novembre 1989).

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Imprimerie nationale** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 38] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 279) : nécessité de développer diverses formes d'accueil et d'hébergement des personnes âgées ou handicapées adultes - Favorable à ce projet de loi tendant à développer l'accueil familial des personnes dépendantes, formule intermédiaire entre le maintien à domicile et la maison de retraite - Accueil au sein de la famille naturelle exclu du champ d'application de ce projet ; souhaite que des améliorations puissent être apportées ultérieurement à cette forme d'accueil - Difficultés d'application de ce projet sous la double responsabilité du préfet et du président du conseil général - Insiste sur l'aspect humain des mesures proposées - (p. 280) : se déclare favorable aux amendements proposés par la commission des affaires sociales - Délégation de certaines compétences aux organismes expérimentés existants - Compétences du président du conseil général en matière de retrait d'agrément - Extension de la nouvelle loi à tous les bénéficiaires de l'aide sociale - En raison de l'augmentation inéluctable des dépenses départementales, souhaite que les rémunérations des personnes accueillantes soient fixées en concertation avec les représentants des présidents de conseils généraux - Souligne le manque d'harmonisation financière entre la prise en charge du handicap par l'aide sociale du département et celle de la maladie par la sécurité sociale financée par l'Etat - S'interroge sur le nombre de places offertes aux personnes âgées très handicapées.

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé** [n° 261 (88-89)] - (2 mai 1989) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 505) : objectif de légalisation des adaptations rendues nécessaires par le transfert au département des compétences concernant la santé publique et l'aide sociale - Statistiques sur l'action de protection maternelle et infantile, PMI, en France - Risques liés à la naissance : statistiques sur la mortalité périnatale - (p. 506) : évolution du taux de prématurité d'après des enquêtes nationale et régionales de l'INSERM - Mortalité maternelle - Comparaison défavorable avec d'autres pays européens - Progression du suivi médical des grossesses - Grossesse et activité professionnelle - Diagnostic prénatal d'anomalies chromosomiques entraînant des handicaps - Utilité épidémiologique des certificats de santé obligatoires jusqu'à vingt-quatre mois - Texte en projet : adaptation institutionnelle : compétence du département sur le service de PMI, dirigé par un médecin - Missions du service départemental de PMI - Modalités du contrôle des établissements, des services et des personnes accueillant des enfants de moins de six ans ; répartition des compétences entre le président du conseil général et le représentant de l'Etat dans le département - Responsabilité de l'Etat sur les lactariums au titre de la compétence générale de la santé - (p. 507) : renforcement de la surveillance médicale et sociale des futurs parents et des jeunes enfants ; caractère obligatoire du carnet de grossesse ; souhaite sa fusion avec le carnet de maternité fourni par les caisses d'allocations familiales - Carnet de santé des jeunes

enfants - Consultations et actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans - Prévention des mauvais traitements aux enfants et prise en charge des jeunes victimes - Légalisation du financement départemental du service de PMI ; évolution des dépenses ; participation de l'Etat dans le cadre de la dotation globale de décentralisation, DGD - Coût de la systématisation du carnet de grossesse pour le département - Répartition du coût de fonctionnement des centres d'action médico-sociale - Caractère favorable au département de la prise en charge par l'assurance maladie des actes médicaux obligatoires concernant les futurs parents et les jeunes enfants, établis par les médecins de PMI - Nécessité d'une meilleure coordination des consultations de PMI avec les médecins de ville et les consultations hospitalières - Propose l'adoption de ce projet de loi - **Art. 2 (mission de santé publique ; service départemental de santé maternelle et infantile)** - **Art. L. 146 du code de la santé publique (mission des participants à la protection maternelle et infantile)** (p. 519) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté - Son amendement n° 2 : mission de conseil des médecins de PMI ; adopté - **Art. L. 148 (service départemental de PMI)** (p. 520) : s'oppose à l'amendement n° 21 de Mme Marie-Claude Beaudou (domaines de qualification des personnels) - **Art. L. 149 (missions du service départemental de PMI)** : son amendement n° 3 : consultations dans les écoles maternelles ; adopté - (p. 521) : s'oppose à l'amendement n° 22 de Mme Marie-Claude Beaudou (suivi sanitaire et social préventif à domicile) - Son amendement n° 4 : surveillance médico-sociale ; retiré au profit de l'amendement n° 18 du Gouvernement (action médico-sociale préventive) - S'oppose à l'amendement n° 23 de Mme Marie-Claude Beaudou (formation des assistantes maternelles) - (p. 522) : s'oppose à l'amendement n° 24 de Mme Marie-Claude Beaudou (rétablissement des consultations de lutte contre la stérilité, de conseil génétique, d'un service anti-tuberculeux, d'un service anti-vénérien et d'un laboratoire d'analyses médicales) - Son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté - **Art. L. 150 (possibilité pour le département de passer des conventions pour la gestion des activités de PMI)** (p. 523) : s'oppose à l'amendement n° 25 de Mme Marie-Claude Beaudou (contenu des conventions) - **Art. L. 151 (transmission des dossiers médicaux des enfants suivis à l'école maternelle au service de santé scolaire)** : son amendement n° 6 : garantie du respect du secret professionnel ; adopté - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 19 du Gouvernement - **Art. L. 152 (rôle du service départemental dans le cas où l'état de santé de l'enfant requiert des soins appropriés ou si une carence grave de la famille est constatée)** (p. 524) : son amendement n° 7 : libre choix du médecin par la famille ; adopté - **Art. L. 153 (examen médical prénuptial)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 26 de Mme Marie-Claude Beaudou - **Art. L. 154 (examens obligatoires pendant la grossesse et après l'accouchement)** : s'oppose à l'amendement n° 27 de Mme Marie-Claude Beaudou (choix du médecin) - Son amendement n° 8 : premier examen prénatal ; adopté - (p. 525) : s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Marie-Claude Beaudou (examen mensuel gratuit) - **Art. L. 155 (carnet de grossesse)** (p. 526) : ses amendements n° 15 et n° 14 : carnet de maternité utilisable pour l'ensemble des grossesses d'une femme ; retirés - **Art. 4 (actions de prévention pour les enfants de moins de six ans)** - **Art. L. 163 (carnet de santé)** : son amendement rédactionnel n° 9 ; adopté - **Art. L. 164 (examens médicaux obligatoires ; certificat de santé)** : s'oppose à l'amendement n° 29 de Mme Marie-Claude Beaudou (caractère social de la prévention) - **Art. L. 165 (transmission du certificat de santé au médecin responsable du service départemental de PMI)** (p. 527) : s'oppose à l'amendement n° 30 de Mme Marie-Claude Beaudou (contenu du certificat de santé) - **Art. 6 (contrôle des institutions accueillant des enfants de moins de six ans)** - **Art. L. 180 (compétence du président du conseil général)** (p. 528) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, n° 31 (avis technique du médecin responsable du service départemental de PMI), n° 32, de coordination, et n° 33 (contrôle, sous l'autorité du directeur départemental de la santé, de l'état de santé des personnes exerçant dans ces établissements et se trouvant en contact avec des enfants) - **Art. L. 182 (pouvoir d'injonction du représentant de l'Etat**

dans le département en cas de mauvais fonctionnement des services ou établissements) (p. 529) : accepte l'amendement n° 16 du Gouvernement (nouvelle rédaction de cet article) - Art. 8 (critères de la participation financière obligatoire des organismes d'assurance maladie aux dépenses de la PMI) (p. 530) : s'oppose à l'amendement n° 34 de Mme Hélène Luc (possibilité pour le président du conseil général de passer des conventions avec les organismes d'assurance maladie pour financer des actions préventives et éducatives) - Accepte l'amendement n° 37 du Gouvernement (possibilité de participation financière des organismes d'assurance maladie aux actions de prévention médico-sociale menées par le département) - Art. 10 (mesures d'application prises par décret en Conseil d'Etat) (p. 531) : son amendement n° 10, de rectification d'une erreur matérielle ; adopté - Art. 11 (modification du code de la famille et de l'aide sociale) : accepte l'amendement n° 17 du Gouvernement (carte familiale de priorité) - Art. 12 (prise en charge financière des centres d'action médico-sociale précoce et des examens médicaux des futurs parents et des jeunes enfants) (p. 532) : son amendement de rectification n° 11 ; adopté - Art. 13 (établissements d'information, de consultation et de conseil familial ; centres de planification et d'éducation familiale) : son amendement rédactionnel n° 12 ; retiré au profit de l'amendement rédactionnel n° 38 du Gouvernement - Art. 14 (dotation globale annuelle des centres d'action médico-sociale précoce) (p. 533) : son amendement de rectification n° 13 ; adopté - Intitulé : s'oppose à l'amendement n° 36 de Mme Marie-Claude Beaudeau (« Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale au transfert de compétences en matière d'aide sociale et de santé »).

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance** [n° 260 (88-89)] - (2 mai 1989) - Rapporteur pour le projet n° 261 - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) - Voir intervention sous le projet n° 261 (p. 505 à 507).

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - (30 octobre 1989) - Art. 2 (composition de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers) (p. 2857) : sur l'amendement n° 204 de M. Jean Simonin, rapporteur (substitution du directeur des services sociaux du département, désigné par le président du conseil général, au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales), se déclare opposé au sous-amendement n° 205 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (participation de droit de ces deux personnalités).

Suite de la discussion - (31 octobre 1989) - Art. 3 (moyens d'information de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers) (p. 2872) : sur l'amendement n° 29 de M. Jean Simonin, rapporteur (déclaration patrimoniale imposée au débiteur ; élargissement des moyens d'information de la commission ; enquêtes sociales), se déclare opposé au sous-amendement n° 142 de M. Charles Lederman (possibilité pour les parties d'être assistées devant la commission par un conseil dûment avisé) - Craint que l'intervention d'un avocat n'allonge la durée de la procédure de conciliation.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

#### Deuxième partie :

**Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale** - (4 décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4319) : stagnation des crédits alloués au Secrétariat général de la défense nationale, SGDN - (p. 4320) : répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement du SGDN - Diminution des moyens de l'Institut des hautes études de la défense nationale - Faible progression des crédits du programme civil de défense - Protection du réseau interministériel de télécommunications - Système intégré de protection des populations civiles - Demande une nouvelle présentation de ce budget ainsi que la mise en place d'un plan de financement quinquennal de la défense civile - Adoption unanime de ce projet de budget par la commission des finances.

**Intérieur** - (5 décembre 1989) (p. 4407) : rappelle que les lois de décentralisation s'appliquent depuis sept ans et que les élus locaux de toutes tendances ont prouvé leur aptitude à gérer et à administrer - Dénonce l'absence de concertation et un transfert de charges - Signale l'effet bénéfique de la dotation globale de fonctionnement, DGF, pour les collectivités locales - (p. 4408) : estime que l'augmentation de la DGF s'élèvera seulement à 2,5 % en 1990 - Rappelle que près de 17 000 communes reçoivent la dotation minimum garantie - Défavorable à la diminution de la taxe d'habitation - Estime que l'exonération de nombreux foyers fiscaux représentera une cause d'augmentation des dépenses - Rappelle l'instauration par la loi de 1984 du Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT, et des centres régionaux d'orientation - Estime que la loi du 10 juillet 1989 en créant le paritarisme de tous les organismes risque de rendre difficile l'administration du personnel des communes - Constate l'impossibilité de mettre en oeuvre le versement de la dotation spéciale instituteur par le CNFPT en 1989 et que les fonctionnaires de l'Etat qui ont opté pour les départements sont les mal aimés de la décentralisation - Constate que les contrats de plan négociés par les préfets sont plus contraignants que ceux du 9ème Plan - Amélioration de la situation matérielle des collèges et des lycées depuis cinq ans - Dénonce la suppression de la participation des communes aux dépenses des collèges - Absence de compensation de l'assurance obligatoire des titulaires du RMI mise à la charge des départements - Déplore l'insuffisance de l'augmentation des crédits de paiement de la DGE - (p. 4409) : souligne la charge imposée aux collectivités locales par le maintien de la surcompensation de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL - Estime que les mesures qui concernent la taxe d'habitation vont à l'encontre de la décentralisation - Absence de projet portant sur l'aménagement du territoire - Rappelle la décision de Bruxelles tendant à réduire le nombre de régions françaises aidées.

**Budget annexe : Imprimerie nationale** - (7 décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4541) : prévisions de recettes : part de l'annuaire téléphonique - Souhaite le développement des impressions pour le compte des particuliers - Dépenses ; incidence de l'augmentation du prix du papier - Sous-traitance - Dépenses de personnel : arrivée à terme du plan social ; accueil d'agents provenant de l'ancien laboratoire des alcools de Ris-Orangis ; effort nécessaire de formation et de qualification - Dépenses d'investissement - Etablissements de Paris et de Douai - (p. 4542) : mise en chantier d'un troisième établissement à Evry ; financement par la vente au ministère de l'économie et des finances d'un terrain à Paris - Reconstitution du prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement au profit du Trésor - Intérêt du recours à la sous-traitance - Commercialisation insuffisante des produits d'édition - Intérêt d'une éventuelle transformation de l'Imprimerie nationale en véritable établissement public national - Propose l'adoption de ce projet de budget.

**COLLETTE (Henri)**, sénateur du Pas-de-Calais (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale ; est élu de nouveau membre titulaire de ces assemblées (JO Lois et décrets du 20 octobre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 21 avril 1989) (p. 327) - Ministère : Postes - Horaires des bureaux de poste dans les communes touristiques - Postes et télécommunications.

*Questions orales avec débat :*

n° 79 (JO Débats du 9 novembre 1989) (p. 3130) - Ministère : Agriculture - *Blocages dans l'application des mesures prises en faveur des agriculteurs sinistrés par la sécheresse - Catastrophes naturelles.*

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique [n° 244 (88-89)]** - (26 avril 1989) - **Art. 4 (procédures de décision d'un groupement européen d'intérêt économique, GEIE)** (p. 402) : soutient l'amendement n° 9 de M. Luc Dejoie (décisions pouvant résulter d'actes signés unanimement par les membres de certains GEIE) - **Art. 8 (régime de la transformation d'un GIE et d'un GEIE)** (p. 403) : soutient l'amendement n° 10 de M. Luc Dejoie (transformation d'un GEIE en GIE de droit français ou en société ; cas particulier de la transformation en société anonyme) - **Art. 15 (capacité juridique des GIE en matière commerciale)** (p. 406) : soutient l'amendement n° 11 de M. Luc Dejoie (possibilité pour un GIE d'être titulaire d'un bail régi par les dispositions du décret du 30 septembre 1953 ouvrant droit à renouvellement) - **Après l'art. 15** (p. 407) : soutient l'amendement n° 12 de M. Luc Dejoie (régime des actes accomplis pendant la période de formation des GIE) - **Après l'art. 15 ter** : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Pierre Dumas, rapporteur (institution d'une procédure de consultation des membres des GIE) - **Art. 16 bis (transformation du GIE en société en nom collectif)** (p. 408) : soutient l'amendement n° 14 de M. Luc Dejoie (transformation du GIE en toutes formes de sociétés).

- **Questions orales avec débat jointes : sécheresse et incendies de forêt** - (10 novembre 1989) (p. 3164, 3165) : rappelle les mesures prises par le Gouvernement après trois mois de pressions syndicales en faveur des agriculteurs victimes de la sécheresse - Constate qu'aucune aide liée au dispositif sécheresse n'a été versée aux agriculteurs - Exprime son inquiétude sur la mesure relative au report des annuités des prêts bonifiés - Problème de la mise à niveau des crédits du fonds des calamités agricoles - Problème de la sécheresse dans le Pas-de-Calais - Souligne les pertes importantes pour toutes les productions végétales et animales des exploitants de la zone littorale - Souhaite que le dossier de déclaration de sinistre sécheresse du Pas-de-Calais bénéficie d'un avis favorable.

**COLLIN (Yvon)**, sénateur du Tarn-et-Garonne (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 26 mai 1989) (p. 934) - Ministère : Logement - *Situation du logement social - Logement.*

(JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3361) - Ministère : Coopération - *Engagement des collectivités locales en faveur de l'Afrique - Coopération.*

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France [n° 351 (88-89)]** - (20 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1689) : déplore l'instabilité législative en matière de droit des étrangers - Se réjouit de l'abrogation de la loi du 9 septembre 1986 et de son remplacement par

un texte plus conforme à la tradition d'accueil et d'hospitalité de la France - Bases historiques, philosophiques et économiques de l'immigration en France - Provenance d'une écrasante majorité de la population immigrée des pays de l'ancien empire colonial français - (p. 1690) : besoins en main d'oeuvre étrangère de l'économie française et origine économique du mouvement d'immigration depuis la deuxième guerre mondiale - Transformation de l'immigration en problème politique sous l'influence du chômage et de l'urbanisation accélérée - Développement de l'exploitation politique des mouvements de rejet à l'égard des étrangers - Caractère illusoire de la politique de fermeture des frontières, d'aide au retour et d'expulsions collectives - Souhaite la mise en place d'une véritable politique d'intégration des étrangers dans une société française devenue multiraciale - (p. 1691) : amélioration des conditions de séjour des étrangers à travers ce projet de loi : assouplissement des conditions d'obtention de la carte de résident, notamment pour les conjoints et les mineurs, institution d'un contrôle préalable des décisions administratives de refus de séjour - Absence de libéralisation des règles d'entrée sur le territoire, à l'exception du rétablissement du délai d'un jour franc avant exécution d'une décision de refoulement - Amélioration des garanties offertes aux étrangers en matière de mesures d'éloignement : recours judiciaire contre les décisions de reconduite à la frontière, restriction des possibilités d'expulsion - Souhaite l'ouverture prochaine d'un grand débat sur l'immigration dans la perspective de l'harmonisation des législations européennes - Votera ce projet de loi.

**COLLOMB (Francisque)**, sénateur du Rhône (rattaché administrativement au groupe UC).

## NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu secrétaire.

## DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir le « mérite combattant » [n° 285 (88-89)] (9 mai 1989) - **Décorations.**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Industrie** - [n° 61 (89-90) tome 4] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) - Rapporteur pour avis (industrie) : son intervention présentée par M. André Fosset (p. 4207 à 4209).

**CORNAC (Claude)**, sénateur de la Haute-Garonne (S).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**COSSE-BRISSAC (Charles-Henri de)**, sénateur de la Loire-Atlantique (UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**COSTES (Marcel)**, sénateur du Lot (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**COURRIERE (Raymond)**, sénateur de l'Aude (S).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**COURTEAU (Roland)**, sénateur de l'Aude (S).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2638) - Ministère : Agriculture - *Conséquences de la sécheresse - Météorologie.*

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle [n° 16 (89-90)]** - (17 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3422) : poids du chômage malgré une amélioration générale de l'emploi due à la reprise de la croissance économique - Reprise sélective de l'emploi, au détriment des chômeurs de longue durée - Augmentation du chômage des femmes - Rétablissement de l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi - Assouplissement des conditions d'ouverture des contrats de retour à l'emploi - Durée d'application des exonérations de cotisations sociales liées à l'embauche de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans - Regroupement des travaux d'utilité collective, TUC, des programmes d'insertion locale, PIL, et des activités d'intérêt général, AIG, au sein des nouveaux contrats<sup>1</sup> emploi-solidarité - Retour à de véritables contrats de travail - Souhaite que l'engagement financier considérable consenti par l'Etat soit réparti de façon harmonieuse et cohérente entre les différents organismes de formation - Interroge le Gouvernement sur les éventuelles difficultés d'application de cette loi dès le 1<sup>er</sup> janvier 1990 - Incidences financières du dispositif proposé sur les collectivités locales - Se déclare favorable à l'augmentation du nombre des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes - (p. 3423) : texte positif, tendant à répondre au

risque d'exclusion et de marginalisation de certains demandeurs d'emploi de longue durée - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants** - (25 novembre 1989) (p. 3815) : progression de 3,75 % des crédits de ce budget - Estime qu'il est temps d'éteindre tous les contentieux qui opposent l'Etat au monde combattant - Respect des engagements pris lors du débat budgétaire de l'an passé - Mesures nouvelles en faveur des veuves de guerre - Fin des forclusions pour les combattants volontaires de la Résistance - Prolongation d'un an du délai de souscription de la retraite mutualiste pour les anciens d'Afrique du Nord - Amélioration des conditions d'attribution de la carte du combattant d'Afrique du Nord et de la législation du rapport constant - Dépôt au Parlement d'un projet de loi sur le statut des prisonniers du Viêt-minh - Rappelle que l'article 69 instaure un véritable rapport constant qui assure une parité absolue entre le niveau des revalorisations accordées aux pensionnés et celles qui seront accordées aux fonctionnaires - (p. 3816) : revalorisation des pensions de veuves de guerre - Problème des anciens d'Afrique du Nord touchés par le chômage - Problème de la pathologie des anciens d'AFN - Diminution des personnels du secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants - Estime que l'ensemble des dispositions de ce projet sont positives - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 3832) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce projet de budget.

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4039, 4040) : viticulture dans le midi - Vin de table : contraintes communautaires ; demande qu'il soit mis fin à la francisation frauduleuse des vins italiens - Restructuration du vignoble : revendication de la redistribution des quotas ; complément national à la replantation ; demande que la Commission de la CEE exempte la France des mesures de distillation nationale - Amélioration de la qualité des produits - Réglementation en matière d'enrichissement : état d'avancement du projet de création d'un laboratoire susceptible d'analyser les vins et les moûts par application de la résonance magnétique nucléaire, RMN, du deutérium, à l'INRA de Narbonne - Recherche de nouveaux débouchés : demande l'adaptation des contraintes réglementaires afin de permettre le développement de nouveaux produits, certains sans alcool ; projet de règlement communautaire.

**COUVE de MURVILLE (Maurice)**, sénateur de Paris (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipale à Paris [n° 39 (89-90)] (25 octobre 1989) - **Police.**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Services du Premier ministre - I - Services généraux** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 30] (21 novembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2637) - Ministère : Affaires étrangères - *La révolution Gorbatchev et la Communauté européenne - Politique extérieure.*

## INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes** - (27 avril 1989) (p. 438, 439) : problème de la mise en oeuvre de l'harmonisation fiscale européenne, notamment en matière de TVA - Absence de véritable négociation communautaire sur ce sujet et mise en application par la France d'une coûteuse harmonisation unilatérale - Souhaite connaître la position du Gouvernement sur les suggestions de la Commission européenne, aboutissant dans les faits au rétablissement de droits de douane par le biais des écarts de taux de TVA - Nécessité d'un partage équitable entre tous les Etats membres des charges résultant de l'harmonisation fiscale, indispensable à la suppression des formalités douanières et à la réalisation du marché unique européen.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-89)] - Suite de la discussion** - (25 octobre 1989) - Art. 3 (par priorité) (*aides directes des départements*) (p. 2710) : sur l'amendement n° 70 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 69, soutenu par M. Yvon Bourges ; rejeté.

- **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration [n° 57 (89-90)]** - (20 novembre 1989) (p. 3488 à 3490) : dénonce la manoeuvre politique visant à transformer un débat sur la politique étrangère en déclaration de politique générale du Gouvernement - Disparition du mur de Berlin, symbole du mouvement de libération des pays de l'Est - Fin de la période de l'après-guerre, marquée par la guerre froide et la répression par l'Union Soviétique des tentatives d'indépendance des démocraties populaires - Développement des responsabilités de l'Europe dans la politique internationale - Maintien actuel du système d'alliances entre les pays occidentaux, d'une part, et les pays du Pacte de Varsovie, d'autre part - Question de la réunification allemande ; étroitesse des liens économiques entre les deux Etats ; prévoit un prochain ensemble économique - Rôle de la CEE ; engagements pris sur une aide aux pays de l'Est ; souligne les limites apportées à son action par l'absence de coopération politique entre ses membres - Insiste sur la responsabilité individuelle de la France, et son devoir d'initiative.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères** - (30 novembre 1989) (p. 4176) : évolution satisfaisante du budget du ministère des affaires étrangères - Politique des visas - Se réjouit de la présentation au Sénat par M. Jacques Chaumont d'un rapport spécial sur l'utilisation des fonds versés à la CEE - Rappelle l'organisation récente d'un débat sur les événements en Europe de l'Est - Situation dramatique du Liban : nécessité d'une action de la France en faveur de l'évacuation du territoire de ce pays par les armées israélienne et syrienne - Relations avec le Cambodge et la Chine - Progrès du dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ainsi que des négociations internationales en matière de désarmement - Nécessité de préserver l'équilibre des forces militaires en Europe - Mouvement de libération politique des pays de l'Europe centrale - (p. 4177) : situation économique catastrophique de l'Union soviétique - Nécessité d'apporter une aide aux pays de l'Europe de l'Est, en particulier dans le cadre de la CEE - Perspective de la réunification de l'Allemagne ; question du maintien de l'Allemagne dans le monde occidental et de l'intégration de la RDA au marché commun ; nécessité de la préservation de l'amitié franco-allemande - Ordre du jour du Conseil européen de Strasbourg : charte sociale, union économique et monétaire - Perspective de la mise en place d'une monnaie unique européenne et de l'unification des politiques économiques, monétaires et budgétaires des Etats membres de la Communauté - Absence d'information du Parlement et dépossession croissante de ses prérogatives législatives au profit de la Commission de Bruxelles - (p. 4178) : difficultés de l'application de l'Acte unique européen et de la mise en place du grand marché unique par la

suppression de tous les contrôles aux frontières - Accord de Schengen relatif à la libre circulation des personnes - Report de la suppression des frontières douanières et échec de l'harmonisation des taux de TVA et des législations fiscales.

**Services du Premier ministre - I - Services généraux - Economie sociale** - (8 décembre 1989) - Rapporteur spécial (Services généraux) (p. 4616) : rappelle que le budget des services généraux du Premier ministre recouvre les crédits du cabinet et ceux des ministres qui lui sont rattachés ainsi que les crédits propres à certains organismes et missions dont le Premier ministre a la tutelle - Progression des crédits de 29 % et de 13 % à structure constante - Constate que les crédits du secrétariat d'Etat à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs sont inscrits à nouveau au budget de l'environnement en 1990 - Signale l'augmentation de 42,3 % des rémunérations du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - Constate une forte progression des charges sociales du fait de l'augmentation des crédits affectés à l'aide ménagère à domicile des personnes âgées - Augmentation de près de 3 % des subventions d'enseignement et de recherche pour tenir compte de l'évaluation du nombre des stagiaires qui suivent un cycle de préparation à l'ENA - Baisse de la subvention accordée aux instituts régionaux d'administration - Note un effort particulier en faveur des opérations ministérielles de formation et de modernisation - Suppression logique de la dotation affectée à la célébration du bicentenaire de la Révolution française - Renforcement des moyens du secrétariat d'Etat aux droits des femmes - Constate la création de 7 827 emplois en 1990 et l'abandon par le Gouvernement d'une politique de réduction des effectifs - (p. 4617) : regrette que le Parlement n'ait été informé que par la presse du rapport bi-annuel sur la politique des rémunérations qui aurait dû être annexé à la loi de finances - Découvre dans ce rapport que les rémunérations des fonctionnaires ont augmenté de 6,7 % en 1989, soit un pouvoir d'achat de 3,3 % - Estime que les causes de la hausse exceptionnelle de 1989 ne sont que la conséquence des mesures catégorielles accordées au coup par coup par le Gouvernement au fil des mouvements sociaux - Négociation d'un pacte de la croissance dont la première application est la prime uniforme attribuée aux fonctionnaires sur le budget de 1989 - S'interroge sur la politique salariale du Gouvernement dans la fonction publique face à la multiplication des conflits sectoriels - Problème du réaménagement de la grille de la fonction publique - Au nom de la commission des finances, se déclare opposé à l'adoption des crédits des services généraux du Premier ministre.

**CRESSON (Edith), ministre des affaires européennes** (nommée le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Adrien Gouteyron : **Communautés européennes (Information des délégations sur la réglementation européenne)** (*JO Débats* du 23 juin 1989) (p. 1788).

## INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes** - (27 avril 1989) (p. 441, 442) : souhait de transparence du Gouvernement dans la réalisation du marché unique européen, avec l'association du Parlement français dans les conditions prévues par la Constitution - Volehté d'appliquer entièrement l'Acte unique européen ratifié en décembre 1986, sans se limiter au seul marché unique, et en recourant au besoin à la formule de « l'Europe à géométrie variable » - Définition de quatre priorités pour la prochaine présidence française : l'union monétaire, l'Europe sociale, l'Europe audiovisuelle et l'environnement - Efforts importants faits par la France en matière de rapprochement des politiques économiques et monétaires ainsi que d'harmonisation fiscale - Réalisation d'une Europe sociale : nécessité



de faire coïncider des droits sociaux nationaux avec des structures économiques devenues européennes - (p. 443) : bilan positif des réalisations communautaires en matière sociale : coordination des régimes de sécurité sociale, action des fonds structurels, hygiène et sécurité des travailleurs, emploi et formation, santé - Promotion d'un modèle culturel européen à travers la mise en place d'une Europe de l'audiovisuel ; lancement en décembre 1988 du projet français d'un Eurêka audiovisuel et organisation des assises européennes de l'audiovisuel à Paris en septembre 1989 ; définition d'une norme européenne de télévision haute définition et constitution d'un Groupement européen d'intérêt économique, GEIE, par les industriels concernés - Développement par la France d'une approche scientifique et non plus morale ou sentimentale de la politique de l'environnement ; initiative de la conférence de La Haye sur la pollution de l'atmosphère - (p. 444) : souhaite une intégration de l'environnement dans les autres politiques communautaires et une définition rapide de normes de la « voiture propre » - Politique régionale et réforme des fonds structurels - Réalisation de l'Europe des citoyens et améliorations concernant la vie quotidienne - Révision en cours du programme cadre commun de recherche et de développement - Affirmation du concept de réciprocité dans les relations de la Communauté avec les pays tiers et dénonciation du mythe de la « forteresse européenne » - Résultats positifs obtenus par la CEE dans les négociations commerciales multilatérales de Genève - Négociations en cours pour le renouvellement de la convention de Lomé - Conception française de « l'Europe à géométrie variable » ; union de la Communauté indispensable en matière d'« encadrement normatif » - (p. 445) : affirmation du choix du progrès de l'Europe plutôt que du maintien d'une unité factice - Bilan positif de l'effort de préparation de l'économie française à l'échéance du marché unique de 1993 : harmonisation des taux de TVA, amélioration de l'environnement économique des entreprises, priorité donnée à la recherche, dispositif d'encouragement à l'investissement public et privé, développement de la transparence et de la modernisation des marchés financiers, amélioration de la formation - Mise en place des groupes d'études et de mobilisation, GEM, ainsi que d'un groupe permanent de réflexion et de préparation des entreprises au grand marché unique - Souhaite une amélioration de la coordination des régimes de sécurité sociale, mais non une harmonisation des systèmes de protection sociale - (p. 446) : négociations en cours concernant la modification du règlement communautaire relatif aux prestations familiales des travailleurs migrants, invalidé par les arrêts Pinna de la Cour européenne de justice - Mise en oeuvre de la libre circulation des personnes et élaboration des textes européens relatifs au droit généralisé de séjour - Progrès de l'Europe sociale et adoption récente de directives en matière d'hygiène et de sécurité - Soutien de la France au projet de texte sur les droits sociaux fondamentaux et à la négociation de conventions collectives européennes - Approbation de la régionalisation de l'action du Fonds social européen - Mise en oeuvre des accords de Schengen et problème de la suppression des contrôles aux frontières intérieures de la Communauté : nécessité d'une harmonisation et d'un renforcement des contrôles aux frontières communes pour assurer le maintien de la sécurité publique - Réforme du Fonds européen de développement régional, FEDER : augmentation du montant des fonds structurels et recentrage de leur action sur les zones les moins favorisées - (p. 447) : diminution de la part relative dévolue à la France et du nombre de régions éligibles aux concours du FEDER, malgré la prise en compte des bassins d'emplois - Nécessité d'un renforcement du contrôle de l'usage des fonds communautaires - Négociations communautaires en cours concernant la protection de l'industrie automobile dans la perspective du grand marché intérieur : définition d'une véritable politique industrielle commune, maintien d'un dispositif de régulation des échanges avec le Japon, mise en place de règles communes vis-à-vis des investissements étrangers, renforcement de la coopération des constructeurs européens, emploi des aides européennes - (p. 448) : priorité donnée par le Gouvernement à l'information sur les échéances européennes : diffusion d'eurofiches et de comptes rendus des conseils des ministres européens aux parlementaires, constitution de groupes d'étude et de mobi-

lisation, GEM, réalisation d'un Guide pratique de l'Europe, ouverture d'un Euro-guide consultable par minitel - Travaux communautaires en cours sur la protection des appellations d'origine ; projet de directive fixant les conditions communes d'échange des produits laitiers, notamment à base de lait cru - Caractère indispensable de l'harmonisation de la TVA pour la suppression des contrôles aux frontières et adhésion de la France aux propositions de la Commission européenne concernant la réduction des taux, en dépit de leur coût budgétaire - (p. 449) : proposition française de suppression des formalités fiscales et douanières de TVA aux frontières intérieures, constituant une alternative au système de compensation prévu par la Commission - Perspectives futures d'une défense européenne - Action de la France en faveur du développement de la coopération européenne en matière de défense : relance de l'Union de l'Europe occidentale, UEO, création d'un institut européen des hautes études de défense, action du groupement européen indépendant de programmes, GEIP - Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer, POSEIDOM - Projet communautaire de transformation de l'octroi de mer dans les DOM : maintien du régime actuel jusqu'au 31 décembre 1992, négociation et concertation en cours concernant le régime futur - Position minoritaire de la France concernant la directive « télévision sans frontière » - (p. 450) : définition par cette directive d'un cadre juridique susceptible de promouvoir une industrie européenne des programmes ; adoption de clauses de non-recul en matière de quotas d'oeuvres européennes et de sauvegarde du système de quotas linguistiques, mise en place d'un dispositif de surveillance et de contrôle par la Commission, présentation d'un état des lieux sur la proportion d'oeuvres européennes diffusées dans chaque Etat membre - Programme Eurêka audiovisuel et enjeu culturel du développement de la production européenne - Se félicite de l'organisation de ce débat indispensable au contrôle démocratique et appelle à une accélération de la construction européenne.

- Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 246 (88-89)] - (27 avril 1989) - Discussion générale (p. 451) : importance croissante du droit communautaire - Respect des prérogatives du Parlement - Souci d'améliorer l'information des commissions parlementaires sur les travaux des Communautés européennes - Renforcement statutaire des délégations parlementaires - (p. 452) : mise en place prochaine d'un service Minitel « 36-14 Euroguide » - Augmentation des effectifs des délégations parlementaires - Publication des travaux de ces délégations - Se déclare favorable à toute mesure propre à favoriser l'information de l'opinion publique et des partenaires économiques et sociaux sur les enjeux européens - Remercie et encourage l'ensemble des membres de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes - Art. 1<sup>er</sup> (effectif de chaque délégation parlementaire pour les Communautés européennes) (p. 458) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Paul Girod, rapporteur (réduction de cet effectif) - Après l'art. 6 (par priorité) (p. 460) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de la commission (fixation dans le règlement intérieur de chaque délégation des modalités de publicité de ses travaux, d'association à ses travaux des membres français du Parlement européen et d'organisation de réunions conjointes avec la délégation de l'autre assemblée) - Art. 3 (organisation des travaux des délégations) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression pour coordination n° 2 de la commission - Art. 4 (mission d'information du Parlement et droit à l'information des délégations) (p. 461) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de la commission (suppression de tout rôle de coordination entre les activités du Parlement et celles des institutions communautaires ; élargissement du champ du droit à l'information ; suppression du principe de l'audition des représentants des institutions communautaires) et s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jean Garcia (information des délégations sur les travaux du Conseil des ministres européen) - Art. 5 (rôle des délégations) (p. 462) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de la commission (nouvelle définition

de ce rôle ; suppression des dispositions susceptibles de porter atteinte à la séparation des pouvoirs et au rôle constitutionnel des commissions), et sur cet amendement, pour les sous-amendements de M. Jean François-Poncet, n° 12 (délibération des commissions permanentes sur la politique européenne et, le cas échéant, possibilité de saisir le Gouvernement de leurs observations) et rédactionnel n° 13 - **Art. 6 (publicité des travaux des délégations)** (p. 463) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 de la commission (publication d'un rapport annuel général sur les travaux des différentes institutions communautaires ; possibilité de déposer des rapports spécialisés sur le Bureau de leur assemblée respective qui pourra décider de les publier comme rapports d'information) - **Après l'art. 6** (p. 464) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jean Garcia (organisation d'un débat sur la politique européenne du Gouvernement lors de chaque session ordinaire du Parlement) - **Art. 7 (entrée en vigueur)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de la commission (report de la date de désignation des nouvelles délégations).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères** - (30 novembre 1989) (p. 4146) : évolution des moyens budgétaires du ministère des affaires européennes - Action d'information du ministère : brochures, bases de données - Importance du Parlement européen dans ce budget ; prise en charge par l'Etat d'une partie du déficit d'Air France pour la desserte de Strasbourg - Amélioration en cours des dessertes aériennes et ferroviaires de Strasbourg - Problème du contrôle démocratique de l'activité législative et réglementaire communautaire - (p. 4147) : développement des moyens et de l'information des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - Accroissement des pouvoirs institutionnels du Parlement européen par l'Acte unique et volonté de contrôle démocratique émanant de cette assemblée - Caractère insatisfaisant du fonctionnement institutionnel actuel de la Communauté - Propositions du Président de la République relatives à la réunion d'assises pour une réflexion sur l'avenir de la Communauté et du Président du Sénat relatives à la création d'un Sénat européen - Bilan de la présidence communautaire française - Projet de charte sociale européenne - Mise en place de l'union économique et monétaire ; adoption du rapport Guigou - Secteur audiovisuel : directive « télévision sans frontières », programme Eurêka pour l'audiovisuel, projet d'observatoire européen de l'audiovisuel - Création d'une agence de l'environnement - (p. 4148) : Europe des citoyens : textes relatifs au droit de séjour des non actifs, programmes concernant l'Europe des jeunes - Mesures en faveur de la libre circulation des personnes - Accord de Schengen et processus de suppression progressive des contrôles aux frontières intérieures - Mesures d'harmonisation de la fiscalité de l'épargne et de la TVA - Mise au point d'un compromis concernant le contrôle de la concurrence et des concentrations d'entreprises - Négociations relatives à l'ouverture au marché communautaire des marchés publics - Développement des réseaux transeuropéens - (p. 4149) : bilan de la mise en place du marché intérieur - Renégociation de la convention de Lomé - Négociations avec l'Association européenne de libre-échange, AELE - Objectifs du sommet de Strasbourg - Renforcement de la solidarité avec les pays de l'Europe de l'Est - (p. 4181) : importance du rôle joué par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme ; développement de ses activités en direction de l'Europe de l'Est ; contribution financière significative de la France - (p. 4182) : position de contributeur net dans le budget communautaire de la France et rejet par le Gouvernement français du concept de « juste retour » - Stabilisation récente des dépenses communautaires et de la contribution française - Danger d'une « renationalisation » des politiques agricoles - Souhaite le renforcement des contrôles sur les dépenses financées par les fonds structurels - Développement de nouvelles politiques communes faisant bénéficier la France d'un taux de retour satisfaisant ; exemple du programme Eurêka - Imperfection du marché commun actuel et nécessité de mise en oeuvre de l'Acte unique européen - Politique sociale européenne - Projet d'union économique et monétaire - Accord

de Schengen relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières intérieures - Problème du contrôle démocratique des décisions communautaires - (p. 4183) : proposition du Président de la République relative à l'organisation d'assises sur l'avenir de la Communauté - Souhait du Parlement français de s'associer au processus de construction communautaire ; inconvénients pour le bon fonctionnement des institutions européennes de l'organisation d'une telle procédure - Renforcement des liens entre le Parlement européen et les parlements nationaux - Proposition de loi Bachy visant à mettre en annexe des projets de loi un état du droit positif dans les principaux pays européens - Proposition de loi Josselin relative à la transmission des propositions de textes de la Commission européenne aux délégations parlementaires pour les Communautés européennes.

**CROZE (Pierre)**, sénateur des Français établis hors de France (UREI).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale ; est élu membre suppléant de ces assemblées (*JO Lois et décrets* du 20 octobre 1989).

- Membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ; est nommé de nouveau membre suppléant de ce conseil (*JO Lois et décrets* du 14 avril 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec MM. Jean-Pierre Cantegrit, Olivier Roux, Xavier de Villepin, Daniel Hoeffel et Marcel Lucotte, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 222 (88-89)] (7 mars 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Français de l'étranger.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 25] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme** - (26 novembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 3872) : regrette la faible augmentation des crédits du tourisme dans le projet de budget pour 1990 - Excellente performance du secteur en 1989 : record du nombre de touristes, progression des recettes, amélioration du solde de la balance touristique - Importance économique du secteur du tourisme en France et perspective d'une poursuite de son essor - Réorganisation du ministère et de l'administration du tourisme : création d'une délégation aux investissements et aux produits touristiques et du fonds d'intervention touristique, FIT - (p. 3873) : forte augmentation des dépenses de fonctionnement du ministère mais désengagement de l'Etat en matière d'investissements touristiques - Insuffisance des actions en faveur du tourisme rural - Diminution du financement d'opérations de constitution de produits touristiques - Régression en francs constants des dotations consacrées au tourisme associatif et familial - Décroissance des crédits des

contrats de plan - Rôle des différents fonds touristiques - Faiblesse des contributions du Fonds européen de développement régional, FEDER - Poursuite des efforts menés en faveur de la promotion des produits touristiques français et augmentation des crédits de propagande touristique - Assouplissement de la politique des visas - Mise en place d'une politique contractuelle pour l'amélioration de la qualité de l'accueil des touristes : signature de conventions d'objectifs - (p. 3874) : défi imposé à l'industrie touristique par le marché unique de 1993 et ampleur des tâches de réflexion et d'impulsion du ministère du tourisme - Propose le rejet des crédits du tourisme pour 1990 - Examen des crédits - Etat B (p. 3889) : son amendement n° II-12 : suppression des crédits affectés au tourisme dans le projet de budget de l'industrie et de l'aménagement du territoire ; rejeté.

**Coopération et développement** - (30 novembre 1989) (p. 4167) : importance politique, économique et militaire du maintien de la présence française en Afrique - Crise économique et poussée démographique subies par les Etats africains - Développement de nouvelles formes de coopération - Hausse des crédits destinés aux organisations non gouvernementales, ONG, et aux associations de volontaires pour le développement - Aide alimentaire et développement rural - Accroissement des concours des collectivités territoriales - Maintien des crédits pour l'assistance technique et la formation militaire - (p. 4168) : rôle d'arbitre de la France dans la concertation des pays africains avec les instances internationales - Programme de diminution de la dette des pays les plus pauvres - Importance de l'aide publique au développement française - Diminution regrettable de la présence française en Afrique : volontaires du service national actif, VSNA ; enseignants, coopérants - Désengagement des entreprises françaises en Afrique - Problème de la réinsertion des expatriés lors de leur retour en France - Application de la réforme des rémunérations des enseignants des établissements français à l'étranger : recrutés locaux et détachés au barème - Nécessité de substituer une économie de production à une économie de l'aide en Afrique - Vote de ce budget par le groupe de l'UREI.

**Culture et communication** - **Communication** - (5 décembre 1989) (p. 4433) : rappelle que la France cherche par métamorphoses successives à se doter d'un paysage audiovisuel autonome avec la meilleure combinaison public-privé possible - Constate que l'audiovisuel exige une cohérence et une synergie absolue entre trois principes : pluralisme, logique du marché et intérêt général - Dénonce les réformes opérées depuis 1974 qui ne sont pas encore parvenues à créer une instance dont le prestige soit incontestable - (p. 4434) : souhaite que l'on redonne une identité aux chaînes publiques afin de mieux moraliser le paysage audiovisuel - Progression de 9 % des crédits de ce budget - S'inquiète du déficit d'Antenne 2 dont l'audience a baissé depuis 1988 - Problème de la présidence commune d'Antenne 2 et de FR3 décidée par la loi du 2 août 1989 - Favorable à des crédits supplémentaires en faveur d'Antenne 2 - Regrette le départ de l'ancien président de RFI qui avait proposé un plan de développement et de modernisation avec des programmes en une quinzaine de langues - Rappelle l'attachement de nos compatriotes à la création de radios FM francophones - Souhaite connaître la réponse de la demande de RFI d'être diffusée par Intelsat 5 - Estime insuffisante la qualité de diffusion de RFI - Dénonce l'insuffisance de ses moyens pour lui permettre d'améliorer le rayonnement de la France à travers le monde - Estime que le Fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger demeure l'oublié de ce budget - Insuffisante implantation de la presse française à l'étranger - Souhaite connaître quelles suites on a donné à la décision du Conseil des ministres du 26 juillet de créer un Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France et quels sont ses liens avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - (p. 4435) : estime que ce budget d'attente ne permettra pas de résoudre toutes les tensions du secteur audiovisuel - Au nom de la majorité du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

**CRUCIS (Michel)**, sénateur de la Vendée (UREI).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 248 (88-89)] autorisant l'approbation d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada [n° 306 (88-89)] (17 mai 1989) - *Traités et conventions (Canada)*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 296 (88-89)] autorisant la ratification d'un protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile faite à Montréal le 23 septembre 1971 [n° 373 (88-89)] (8 juin 1989) - *Traités et conventions*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 476 (88-89)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Pologne sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) [n° 41 (89-90)] (26 octobre 1989) - *Traités et conventions*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 477 (88-89)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres et un protocole) [n° 42 (89-90)] (26 octobre 1989) - *Traités et conventions*.

*Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Union soviétique du 19 au 26 juillet 1989 [n° 132 (89-90)] (13 décembre 1989) - URSS.

## QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 126 (JO Débats du 14 octobre 1989) (p. 2587) - Ministère : Equipement - *Saturation routière du département de la Vendée* - (Réponse : JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3459) - *Circulation routière*.

## INTERVENTIONS

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada [n° 248 (88-89)]* - (9 juin 1989) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 1343) : convention signée le 17 novembre 1988 à Ottawa et destinée à remplacer la convention signée le 14 mai 1876 par la France et la Grande-Bretagne - Mouvement d'accords bilatéraux en matière d'extradition liant la France à de nombreux pays - Convention européenne d'extradition du 13 décembre 1957 - Champ d'application : substitution du critère du quantum de la peine à la liste des délits, crimes ou infractions pouvant donner lieu à extradition - Cas de refus, à caractère obligatoire en matière politique ou religieuse - Procédure et conséquences juridiques - Disposition spécifique imposée par le droit anglo-saxon : nécessité de l'examen « prima facie » - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 1344) : amélioration des relations entre la France et le Canada - Négociation d'un accord sur la pêche ; inquiétude persistante des pêcheurs français - Déploie l'abandon du projet d'acquisition par le Canada de sous-marins nucléaires fran-

çais - Situation des représentants diplomatiques de la France au Canada : grève récente des personnels ; dégradation du pouvoir d'achat suite à la réduction des indemnités de résidence.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile faite à Montréal le 23 septembre 1971 [n° 296 (88-89)] - (15 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1575, 1576) :** nécessité de renforcer la sécurité de l'aviation civile internationale confrontée au risque d'attentats terroristes - Convention de Tokyo, signée en 1963, relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs - Convention de La Haye, signée en 1970, pour la répression de la capture illicite d'aéronefs - Convention de Montréal, signée en 1971, pour la répression des actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile - Lacunes de ces conventions en ce qui concerne la sécurité dans les aéroports - Protocole en examen complémentaire à la convention de Montréal - Répression des actes de violence commis dans les aéroports internationaux - Souligne que la France ne se considère pas comme liée par les dispositions faisant intervenir la Cour internationale de justice dans la procédure d'arbitrage - Discussion prochaine au Sénat d'un projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile ; harmonisation du droit interne français avec les dispositions du présent protocole - Obstacles juridiques et pratiques tendant à limiter la portée de ce protocole - (p. 1577) : définition du terrorisme variable selon les Etats - Définition extensive de la notion de délit politique - Assouplissement de l'attitude du Gouvernement français en matière d'extradition - Abus des privilèges diplomatiques - Absence de sanctions prévues à l'égard des Etats qui n'appliqueraient pas scrupuleusement le protocole de Montréal - Aide financière et technique internationale à la sécurité des aéroports des pays en voie de développement proposée par le conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale, OACI - Nécessité de convaincre les voyageurs de se soumettre aux mesures de contrôle jugées parfois contraignantes - Crainte de représailles terroristes risquant d'empêcher l'application effective du protocole de Montréal par certains Etats - Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Pologne sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) [n° 476 (88-89)] - (8 novembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3100) :** convention franco-polonaise s'inscrivant dans le contexte de profonde évolution de la politique des pays socialistes - Accélération des événements dans les pays de l'Est de nature à accroître l'intérêt d'une telle convention - Evolution des relations économiques et culturelles franco-polonaises - Implantation française en Pologne négligeable comparée à celle de la RFA - Faiblesse des échanges commerciaux franco-polonais - Mesure d'aide unilatérale décidée par le Gouvernement français en faveur de la Pologne - Champ d'application ; exclusion des investissements réalisés antérieurement à ladite convention ; extension aux zones maritimes - Protection des investissements contre les risques non commerciaux - (p. 3101) : liberté des transferts liés à l'activité courante des investissements limitée au montant des recettes en devises produit par ces mêmes investissements - Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de loi de nature à encourager les investissements français au sein d'une économie polonaise exsangue, mais en voie de libéralisation.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres et un protocole) [n° 477 (88-89)] - (8 novembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3102) :** évolution favorable du régime bulgare - Déve-

loppement des rapports avec les pays occidentaux - Intensification des relations franco-bulgares sur les plans culturel, scientifique et technique - Projet de création d'un centre franco-bulgare de formation des cadres à la gestion des entreprises - Définition de l'investisseur - Clause relative aux investissements réalisés antérieurement à l'entrée en vigueur de cet accord - Règlement des dommages dus à un conflit politique - Outre les facilités et la protection accordées aux investisseurs français en Bulgarie, souligne que cet accord permet de nous situer sur les marchés des pays de l'Est, en voie de libéralisation - Timidité des investisseurs français en matière de conquête des marchés étrangers - Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international sur l'utilisation des stations terriennes Inmarsat de navires dans les limites de la mer territoriale et des ports [n° 481 (88-89)] - (8 novembre 1989) - En remplacement de M. Michel d'Aillières, rapporteur - Discussion générale (commune avec les projets n° 482 et n° 483) (p. 3103) :** mission de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites, Inmarsat - Bilan très satisfaisant de la mise en place de ce réseau - (p. 3104) : dynamisme et développement de cette organisation - Retombées économiques pour les industries françaises et européennes, notamment en matière de lanceurs et de satellites - Equipement des navires - Projet visant à étendre aux eaux territoriales et aux ports l'autorisation d'exploitation des stations Inmarsat, jusqu'ici réservées à la haute mer - Extension des capacités de ce système aux télécommunications aéronautiques : contrôle de la circulation aérienne, communications entre les compagnies et leurs avions, appels téléphoniques des passagers à bord des avions - Souhaite que soient précisées les modalités de la coopération entre Inmarsat et l'Organisation de l'aviation civile internationale, OACI - Elargissement des compétences d'Inmarsat à certains mobiles terrestres : trains, poids lourds, individus isolés - Utilisation du secteur spatial d'Inmarsat dans les limites du territoire terrestre d'un Etat soumise aux règles applicables aux radiocommunications de cet Etat ; disposition opportune pour éviter à une station mobile de poursuivre un objectif contraire à la sécurité d'un Etat - Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de loi tendant à un élargissement utile des compétences d'Inmarsat.

- **Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention du 3 septembre 1976 portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites - Inmarsat - et des amendements à l'accord d'exploitation du 3 septembre 1976 relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites - Inmarsat [n° 482 (88-89)] - (8 novembre 1989) - En remplacement de M. Michel d'Aillières, rapporteur - Discussion générale (commune avec les projets n° 481 et n° 483) - Voir intervention sous le projet n° 481 (p. 3103 à 3105) .**

- **Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention du 3 septembre 1976 portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites - Inmarsat - et des amendements à l'accord d'exploitation du 3 septembre 1976 relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites - Inmarsat [n° 483 (88-89)] - (8 novembre 1989) - En remplacement de M. Michel d'Aillières, rapporteur - Discussion générale (commune avec les projets n° 481 et n° 482) - Voir intervention sous le projet n° 481 (p. 3103 à 3105) .**

**CURIEN (Hubert)**, ministre de la recherche et de la technologie (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 69 de Mme Danielle Bidard-Reydet : Français (langue) (Abandon de la langue française pour les publications de l'Institut Pasteur) (JO Débats du 29 avril 1989) (p. 490).

n° 71 de M. Jean-Jacques Robert : Patrimoine (protection du) (Classement des sites (Essonne)) (JO Débats du 29 avril 1989) (p. 493).

n° 72 de M. Jacques Habert : Français (langue) (Publication des annales de l'Institut Pasteur en langue anglaise) (JO Débats du 29 avril 1989) (p. 490).

n° 117 de M. Raymond Bouvier : Dotation globale de fonctionnement (DGF) (Répartition de la dotation globale de fonctionnement) (JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3458).

n° 118 de M. Louis Minetti : Déchets (Projet de stockage de déchets dans le parc régional du Lubéron) (JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3461).

n° 126 de M. Michel Crucis : Circulation routière (Saturation routière du département de la Vendée) (JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3459).

n° 138 de M. Christian Bonnet : Médecine (Etat d'avancement du projet de loi relatif aux manipulations génétiques) (JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3460).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Recherche et technologie** - (29 novembre 1989) (p. 4100, 4101) : budget en harmonie avec les objectifs de la recherche - Progression différente suivant les secteurs : organismes de recherche, grands programmes, recherche industrielle - Soutien accru à la recherche industrielle - Progression des crédits de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR - Modification du calcul du crédit d'impôt-recherche - Programmes de développement technologique - Progression des crédits des programmes aéronautiques civils - Respect des engagements pris à Rome, puis à La Haye, dans le domaine spatial - Légère diminution de la dotation budgétaire du Commissariat à l'énergie atomique, CEA - Redéfinition des missions du CEA - Relations entre le CEA et ses principaux partenaires : EDF, Framatome et la Cogema - Créations d'emplois dans le secteur scientifique : chercheurs du CNRS, personnels ITA - Amélioration sensible de la situation des personnels de recherche, après concertation avec les organisations syndicales - (p. 4102) : revalorisation de la prime de recherche - Nombreuses transformations d'emplois - Allocations de recherche - Augmentation du nombre de conventions industrielles de formation par la recherche, Cifre - Répartition des dotations affectées à la recherche fondamentale menée au sein de l'INRA, de l'INSERM, de l'Agence nationale de la recherche sur le SIDA, du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, CIRAD, et des instituts Pasteur - Protection de l'environnement - Poursuite de l'objectif d'augmentation du pourcentage du PIB consacré à la recherche - Coopération européenne ; élaboration d'un plan quinquennal pour la recherche financée par le budget de la CEE - (p. 4115) : augmentation des crédits de la recherche universitaire - Participation de l'Etat français à l'effort de recherche comparable à la situation en RFA ; situation différente en ce qui concerne la participation des industriels - (p. 4116) : forte diminution des crédits budgétaires du CEA partiellement compensée par les recettes provenant notamment d'EDF - Avenir du CEA - Contrôle du crédit d'impôt-recherche - Valorisation de la recherche - Rapprochement du CEA et de l'ANVAR - Difficultés rencontrées par les chercheurs dans certains secteurs

industriels - Souhaite l'amélioration des relations entre les industriels, les établissements de recherche et les établissements de formation - Mobilité des chercheurs - Statut fiscal des consultants - Ajustement rigoureux des crédits de paiement aux autorisations de programme, sans préjudice pour les organismes publics de recherche - Développement des activités de l'Ifremer dans les DOM-TOM - Etudie la mise en place d'un plan national de l'aquaculture - (p. 4117) : problème du vieillissement des chercheurs - Abaissement de l'âge d'admission dans les grandes écoles - Participation de la France à des programmes de recherche européens - Création prochaine de deux nouveaux instituts de recherche dans la région Nord-Pas-de-Calais - Poursuite de l'effort budgétaire en faveur de l'institut Louis-Malardé, à l'origine de résultats performants dans le domaine des maladies tropicales - Revalorisation de la situation des personnels de recherche et ITA ; perspectives de carrière - Mise en place d'un plan de développement pour la recherche technologique de base - (p. 4118) : information du Parlement sur l'avenir du CEA - Progression des crédits de l'ANVAR - Relations entre la recherche européenne et la recherche nationale - Programme Eurêka - Recherche spatiale - Envisage la participation de l'Institut national de la recherche chimique appliquée, IRCHA, au programme européen de recherche sur l'environnement - Politique régionale du CNRS - Recherche universitaire - Nouvelles missions du CEA, notamment dans le domaine de la biotechnologie - Examen des crédits - Etat B (p. 4119) : devenir du CNRS, outil fondamental de la recherche française - Réflexion menée sur l'amélioration des relations entre les chercheurs du CNRS et les autres secteurs de l'économie.

**CUTTOLI (Charles de)**, sénateur des Français établis hors de France (RPR).

## NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu vice-président.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice ; est réélu juge titulaire (JO Lois et décrets du 27 octobre 1989).

- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

Est nommé membre titulaire du conseil d'administration de la Société nationale de programme Radio France internationale (JO Lois et décrets du 8 décembre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (16 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (8 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier (13 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (16 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à établir en France métropolitaine un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays [n° 310 (88-89)] (17 mai 1989) - Géographie.

*Proposition de loi organique*, déposée avec MM. Paul d'Ornano et Jean Barras, précisant et complétant le domaine de la loi, en application de l'article 34, dernier alinéa, de la Constitution, en ce qui concerne le Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 479 (88-89)] (31 août 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - Français de l'étranger.

*Proposition de loi organique*, déposée avec MM. Paul d'Ornano et Jean Barras, tendant à compléter l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances [n° 480 (88-89)] (31 août 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - Lois de finances.

*Avis*, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Justice - Education surveillée - [n° 64 (89-90) tome 6] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire** [n° 107 (88-89)] - (11 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 110) : projet notoirement insuffisant - (p. 111) : rappelle les orientations respectives de la loi Badinter du 10 décembre 1985 et de la loi Chalandon du 30 décembre 1987 - Principaux objectifs du projet en examen : limitation de la période de détention provisoire, tant en matière correctionnelle que criminelle - Favorable à l'amendement de la commission des lois tendant à porter à deux ans ce délai et à en prévoir le renouvellement pour une année - Souligne les difficultés d'obtenir rapidement le résultat des enquêtes rapides de personnalité désormais obligatoires pour certains prévenus ; interroge précisément le ministre sur le moment à partir duquel le juge d'instruction pourra délivrer un mandat de dépôt - (p. 112) : insuffisance des structures d'accueil pour les délinquants mineurs de 16 ans - Obligation pour le juge d'instruction de motiver tout mandat de dépôt en matière criminelle, à peine de nullité ; considère qu'il s'agit d'une injonction à magistrat, à la limite de l'inconstitutionnalité - Difficultés liées à la comparution personnelle du prévenu devant la chambre d'accusation - S'oppose au déroulement des débats et au prononcé de l'arrêt en audience publique, à la demande de l'inculpé ou de son conseil - Groupe du RPR favorable aux amendements déposés par la commission des lois sur ce projet - **Après l'art. 4 ter** (p. 139) : se déclare favorable à l'amendement n° 39 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour l'avocat qui ne réside pas dans la ville de la juridiction compétente de présenter la demande de mise en liberté d'un prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 149, 150) : donne lecture d'un téléx de l'Agence France-Presse faisant état de mutineries à la centrale de Poissy et au centre de détention de Toul - Craint un libéralisme excessif en matière de détention provisoire par comparaison au système général de la procédure pénale et de la répression judiciaire - Opposition du groupe du RPR à ce projet de loi.

- **Proposition de loi relative à la révision des condamnations pénales** [n° 106 (88-89)] - (11 avril 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 156) : vote favorable du groupe du RPR sur cette proposition de loi.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi** (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - (9 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 572 à 574) : réaffirme l'opposition du groupe du RPR à ce projet de loi - Dénonce la mise en place, à travers un « code Mitterrand », d'une philosophie pénale nouvelle ouvrant la porte à une

société permissive - Déploie l'absence de dépôt de l'ensemble des livres du nouveau code et le morcellement du débat - Rôle de validation du travail de commissions extraparlimentaires imposé au Parlement - Nécessité d'un toilettage mais non d'une réforme de fond du code pénal - Se déclare opposé au délit d'instigateur et à la responsabilité pénale des personnes morales - Incompatibilité de ce projet avec l'aspiration à la sécurité de la population.

**Suite de la discussion** - (10 mai 1989) - **Art. unique (Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales)** - **Art. 111-2 du code pénal (répartition des compétences entre la loi et le règlement en ce qui concerne la définition des infractions et des peines applicables aux contrevenants)** (p. 598) : s'abstient sur l'amendement n° 178 de M. Jacques Thyraud (compétence du législateur en matière contraventionnelle) - Amendement contraire aux articles 34 et 37 de la Constitution.

**Suite de la discussion** - (11 mai 1989) - **Art. unique (suite) - Art. 122-4 du code pénal (définition de la légitime défense)** (p. 658) : sur l'amendement n° 21 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (extension de la présomption de légitime défense à celui qui accomplit l'acte en se défendant contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence), son sous-amendement n° 129 : référence à la notion d'entrée par ruse dans un lieu habité ; adopté - **Art. 131-1 (échelle des peines criminelles applicables aux personnes physiques)** (p. 663) : au nom du RPR, se déclare opposé aux amendements identiques n° 133 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 195 de M. Charles Lederman (suppression de la réclusion ou de la détention criminelles de trente ans) - Allègement général des peines.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (24 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 890, 891) : absence de mention des Français de l'étranger dans le projet de Plan - Rappelle ses demandes réitérées et non suivies d'effet de consultation du Conseil supérieur des Français de l'étranger, déjà consulté lors de l'élaboration du IXe Plan - Français de l'étranger et commerce extérieur - Absence de prise en compte des problèmes en matière de scolarisation, de protection sociale, de garanties fiscales, de formation et de réinsertion lors du retour en France - Doute de l'efficacité du futur Haut conseil de l'Image France - **Art. unique** (p. 902, 903) : ses amendements, n° 26 : représentation du Conseil supérieur des Français de l'étranger au sein du Haut conseil de l'Image France ; n° 27 : propositions relatives aux Français de l'étranger ; et n° 28 : avis du Conseil supérieur des Français de l'étranger sur les conditions d'application du Plan ; devenus sans objet (p. 912).

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986** [n° 325 (88-89)] - (5 juin 1989) - **Après l'art. 11** (p. 1123) : son amendement n° 165 : situation des bailleurs français établis à l'étranger et contraints de rentrer en France par suite d'un cas de force majeure ; allongement du délai de préavis ; adopté - (p. 1124) : s'étonne que la commission des lois s'en remette à la sagesse du Sénat pour cet amendement alors que le Parlement avait voté à l'unanimité une disposition analogue lors de l'examen de la loi Quilliot.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Justice** - (29 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (éducation surveillée) (p. 4083) : missions essentielles de l'éducation surveillée : protection des mineurs et des jeunes majeurs en danger ; mise en oeuvre de mesures éducatives à l'égard des petits délinquants mineurs - Progression insuffisante des crédits de l'éducation surveillée en raison de la nouvelle tâche qui lui est imposée à compter de cette année : offrir une solution alternative à l'emprisonnement des mineurs délinquants - Interdiction, depuis le 1<sup>er</sup> mars 1989, de toute détention de mineurs de seize ans en matière correctionnelle - Répartition des crédits - Crédits supplémentaires accordés par l'Assemblée nationale aux actions de partenariat avec les collectivités territoriales et les barreaux afin notamment de spécialiser certains avocats dans la défense judiciaire des mineurs - Suppression d'emplois

d'éducateurs - Renforcement de l'encadrement administratif - Regrette que les recommandations du rapport Langlais n'aient pas été suivies d'effet en ce qui concerne la pédagogie éducative - (p. 4084) : se déclare défavorable à la nouvelle politique de l'éducation surveillée consistant en un traitement éducatif spécifique pour chaque mineur en danger ; politique incompatible avec les réalités budgétaires - Absence de statistiques relatives au nombre d'étrangers pris en charge annuellement par l'éducation surveillée, ainsi

qu'à la toxicomanie en milieu ouvert - Dépistage du SIDA - Conditions inadmissibles de détention des mineurs ; fait état des récents incidents graves survenus à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy - Opposition de la commission des lois aux crédits de l'éducation surveillée - (p. 4089) : en réponse à M. Michel Dreyfus-Schmidt, précise que le budget de l'éducation surveillée pour 1990, bien qu'en progression, comporte peu de mesures nouvelles malgré les recommandations de la commission Langlais.

## D

**DAILLY (Etienne)**, sénateur de la Seine-et-Marne (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989) - Vice-président du Sénat.

Réélu vice-président du Sénat (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989 ; est nommé vice-président de cette commission le 5 janvier 1989 (JO Lois et décrets du 6 janvier 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie (11 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (24 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations (30 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier (13 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (14 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (12 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (12 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (15 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (21 juin 1989).

## DÉPÔTS

- *Proposition de loi* relative à l'affidation [n° 212 (88-89)] (14 février 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Droit de propriété.**

*Proposition de résolution*, déposée avec MM. Pierre-Christian Taittinger, Jean Chérioux et Michel Dreyfus-Schmidt,

tendant à modifier les articles 7 et 8 du Règlement du Sénat [n° 319 (88-89)] (23 mai 1989) - **Parlement.**

*Avis*, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 254 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations [n° 329 (88-89)] (25 mai 1989) - **Politique économique et sociale.**

*Rapport*, fait avec M. Charles Jolibois, au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 263 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 340 (88-89)] (1<sup>er</sup> juin 1989) - **Marchés financiers.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de résolution [n° 319 (88-89)], déposée avec MM. Pierre-Christian Taittinger, Jean Chérioux et Michel Dreyfus-Schmidt, tendant à modifier les articles 7 et 8 du Règlement du Sénat [n° 356 (88-89)] (7 juin 1989) - **Parlement.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 315 (88-89)], adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à assouplir les sanctions prévues par l'article 55 de la loi n° 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, applicables aux cas où une société à responsabilité limitée n'a pas porté son capital à 50.000 F, le 1<sup>er</sup> mars 1989 [n° 357 (88-89)] (7 juin 1989) - **Faillite, redressement et liquidations judiciaires.**

*Rapport*, fait avec M. Charles Jolibois, au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la transparence du marché financier [n° 391 (88-89)] (15 juin 1989) - **Marchés financiers.**

*Rapport*, fait avec M. Charles Jolibois, au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 418 (88-89)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 432 (88-89)] (28 juin 1989) - **Marchés financiers.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 407 (88-89)], adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à modifier jusqu'au 31 décembre 1991, le régime des sanctions prévues par l'article 55 de la loi n° 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises [n° 433 (88-89)] (28 juin 1989) - **Faillite, redressement et liquidation judiciaires.**

*Proposition de loi organique* tendant à préciser l'article premier de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée, portant loi organique sur le Conseil constitutionnel [n° 30 (89-90)] (24 octobre 1989) - **Conseil constitutionnel.**

*Proposition de loi organique*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article L.O. 148 du code électoral [n° 90 (89-90)] (30 novembre 1989) - **Elections et référendums.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi organique [n° 90 (89-90)], déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article L.O. 148 du code électoral [n° 111 (89-90)] (7 décembre 1989) - **Elections et référendums.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 88 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie [n° 112 (89-90)] (7 décembre 1989) - **Amnistie.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie [n° 134 (89-90)] (13 décembre 1989) - **Amnistie.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 154 (89-90)] adopté avec modifications par



l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie [n° 163 (89-90)] (20 décembre 1989) - Amnistie.

## INTERVENTIONS

### En qualité de président de séance

- **Rappel au règlement**, de M. Jacques Habert - (7 avril 1989) (p. 99) : prend note de la suggestion de modification du règlement faite par M. Jacques Habert et rappelle la solidarité du Sénat avec les chrétiens du Liban.

- **Conférence des présidents** - (20 avril 1989) (p. 333) : en réponse à Mme Hélène Luc, regrette la brièveté des délais imposés au Sénat par le Gouvernement pour l'examen des projets de loi concernant les centres de protection maternelle et infantile et la protection de l'enfance maltraitée.

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique** [n° 219 (88-89)] - (20 avril 1989) - Sur l'ensemble (p. 366) : félicite M. Gérard Larcher pour son premier rapport.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal** [n° 213 (88-89)] - Suite de la discussion - (16 mai 1989) - Art. unique (Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales) - **Rappel au règlement**, de M. Charles Lederman (p. 731 à 733) : obligation de promulgation sous quinzaine par le Président de la République du texte en projet dans le cas où interviendrait un vote conforme de l'Assemblée nationale et du Sénat sur les différents articles du code pénal constituant l'article unique - Conséquences pour les tribunaux en l'absence d'une réforme des autres parties du code pénal - Projets de loi ultérieurs en préparation ; choix du Gouvernement de ne réunir, en cas de désaccord, des commissions mixtes paritaires qu'après la fin de l'examen des trois projets - Délai de réunion d'une commission mixte paritaire.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - Suite de la discussion - (24 mai 1989) - Art. unique (*approbation du Xe Plan*) - **Rappel au règlement**, de M. Josy Moinet (p. 896, 897) : conditions d'examen des amendements sur l'article unique du projet de loi - (p. 912) : propos de M. Lionel Stoleru, secrétaire d'Etat, sur le rôle du Sénat - Fonctionnement du bicaméralisme.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France** [n° 351 (88-89)] - (20 juin 1989) - **Rappel au règlement**, de M. Jacques Moutet (p. 1672) : organisation des débats sur ce projet de loi ; examen de la question préalable.

- **Rappel au règlement**, de M. Emmanuel Hamel : représentation du Gouvernement lors des séances de questions (20 octobre 1989) (p. 2666).

- **Décès de M. Ahmed Abdallah, président de la République des Comores** (27 novembre 1989) (p. 3980).

- **Convocation du Parlement en session extraordinaire** (20 décembre 1989) (p. 5295).

- **Ordre du jour** : recours du Gouvernement à l'article 49-3 de la Constitution sur des textes en navette (20 décembre 1989) (p. 5297).

- **Hommage aux victimes des événements de Roumanie** (21 décembre 1989) (p. 5310).

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Nouvelle lecture** [n° 168 (89-90)] - (21 décembre 1989) - Sur l'ensemble (p. 5318, 5319) : souligne qu'à ce stade des débats, l'Assemblée nationale ne peut qu'adopter le texte de la CMP, repris par elle en nouvelle lecture, ou ce même texte assorti des amendements que vient de voter le Sénat.

- **Motion d'ordre** : présence éventuelle de la garde républicaine à l'ouverture de la séance de nuit du 22 décembre 1989 (21 décembre 1989) (p. 5319).

- **Ajournement du Sénat** (22 décembre 1989) (p. 5341)

### En qualité de sénateur

- **Projet de loi relatif aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance** [n° 152 (88-89)] - (6 avril 1989) - Art. unique (*réouverture de la possibilité de demander une carte de CVR aux personnes n'en ayant pas antérieurement fait la demande et dont les services n'ont pas été homologués par l'autorité militaire*) (p. 77) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. André Jarrot (limitation dans le temps de l'application du projet de loi) - Juge nécessaire la fixation d'un délai en raison du caractère particulier d'une procédure reposant sur des témoignages.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal** [n° 213 (88-89)] - Suite de la discussion - (10 mai 1989) - Art. unique (Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales) - Art. 121-2 du code pénal (*responsabilité pénale des personnes morales*) (p. 617, 618) : son amendement de suppression n° 117 ; rejeté - Fait part des avis de certaines personnalités compétentes, auditionnées par la commission des lois, sur cette innovation du projet, notamment M. Matagrain, secrétaire général adjoint de l'Association professionnelle des magistrats et M. Mario Stasi, ancien bâtonnier du barreau de Paris - Vive opposition de l'Union nationale des jeunes avocats à cette introduction d'une responsabilité pénale collective, contraire aux principes généraux du droit français - Champ d'application de la responsabilité pénale des personnes morales - Etablissements publics - (p. 621) : son amendement n° 118 : énumération des personnes morales incluses dans le champ de la responsabilité pénale ; retiré - S'élève vivement contre le traitement discriminatoire établi entre les personnes morales en matière de responsabilité pénale - (p. 624) : problème de la responsabilité pénale des établissements publics - Donne lecture de l'avis du Conseil d'Etat sur cet article - Sur l'amendement n° 10 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (exclusion du champ d'application de cet article des collectivités publiques, partis politiques, syndicats professionnels et associations à but non lucratif), se déclare opposé au sous-amendement n° 263 de M. Charles Lederman (exclusion des institutions représentatives du personnel).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations** [n° 254 (88-89)] - (30 mai 1989) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 966) : interrogations de la commission des lois sur la rédaction de ce projet - (p. 967) : loi du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations ; vigilance du Gouvernement et du législateur en ce qui concerne la protection des intérêts nationaux - Dispositions relatives aux investissements étrangers dans les sociétés privées françaises - Dispositions spéciales applicables aux établissements de crédit - (p. 968) : dispositif proposé « suspect » au regard de la Constitution - Objectif réel du projet : suppression des restrictions à la liberté de cession des titres plutôt que défense des intérêts nationaux - Abrogation des cahiers des charges applicables aux actionnaires des sociétés à « noyau dur » ainsi que des pactes d'actionnaires conclus dans les autres sociétés - S'étonne de ces abrogations puisque, pour la plupart des sociétés en cause, l'inaliénabilité des titres est déjà effective ou sur le point de venir à échéance - Précise qu'aucun conseil d'administration ne pourrait refuser à l'Etat de vendre ses actions comprises dans les noyaux durs - *Affectio societatis* des membres des groupes d'actionnaires stables - (p. 969) : récente offensive menée par certains organismes publics sur le capital de la Société générale - Absence de dispositions de nature à justifier ce projet de loi - Rôle des sociétés du secteur public dans l'actionnariat stable de certaines sociétés privées, défendu par le ministre des finances - Prochain entretien du ministre avec les présidents des sociétés privatisées sur les capacités d'expression du service public dans les instances dirigeantes desdites sociétés - Rétablissement d'un droit de regard de l'Etat sur la stratégie des entreprises privées - Dangers de l'apparition d'un nouveau type de sociétés, dites sociétés privatisées - (p. 970) : projet non-conforme à la

Constitution ; atteinte portée au principe d'égalité devant la loi applicable aux personnes morales - Modalités d'application de ce principe précisées par la jurisprudence du Conseil constitutionnel - Analyse les différentes raisons ne permettant pas d'identifier une catégorie spécifique de sociétés à laquelle s'appliquerait le projet de loi - (p. 971) : protection des intérêts nationaux aboutissant à une discrimination entre les sociétés privées du fait que les nouvelles dispositions s'appliquent ou non - Différence de traitement entre les actionnaires des sociétés privatisées qui entrent dans le champ d'application du présent projet de loi et les actionnaires des autres sociétés privées, contraire au principe constitutionnel d'égalité devant la loi - Existence officielle des groupes d'actionnaires stables, publication de la liste de ces actionnaires - Abandon par la commission des lois d'une motion d'irrecevabilité constitutionnelle au profit de la question préalable déposée par la commission des finances - Demande au Sénat d'adopter cette question préalable - (p. 980) : précise à M. Pierre Bérégovoy que c'est en toute liberté que les actionnaires des noyaux stables se sont portés acquéreurs lors des privatisations et qu'ils ont souscrit des engagements de stabilité figurant aux cahiers des charges desdites sociétés - Participation de l'UAP au pacte d'actionnaires de la CGE - (p. 981) : demande au ministre des finances de lui fournir l'avis du Conseil d'Etat sur le projet initial du Gouvernement - Répondra point par point, lors de la nouvelle lecture, sur les arguments de constitutionnalité développés par M. Pierre Bérégovoy.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 263 (88-89)] - (7 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1207) :** présente les titres II, III et IV du projet de loi - Titre II relatif aux offres publiques d'achat, OPA - Se déclare en accord avec l'objectif : « ni encourager, ni dissuader les OPA » - (p. 1208) : avantages et intérêt des OPA, à condition qu'elles se déroulent dans la transparence - Nécessité d'une réglementation des OPA ; exemples de la Grande-Bretagne et de la RFA - Problème d'une éventuelle réciprocité des OPA - Protection des intérêts des actionnaires : se déclare favorable à l'institution par la loi, et non par le règlement du Conseil des bourses de valeurs, d'un seuil de déclenchement obligatoire de l'OPA ; référence à l'article 34 de la Constitution - Décompte du niveau des participations en vue de l'éventuel franchissement du seuil, en capital ou en droits de vote - (p. 1209) : propositions de la commission des lois : ouverture de possibilités de dérogation, introduction de deux autres seuils de déclenchement - Souhaite, en accord avec la commission des finances, pour une protection efficace des actionnaires, que l'OPA porte sur la totalité du capital et non seulement sur les deux tiers - Protection des titres qui confèrent le droit de vote à terme - (p. 1210) : dénie tout esprit de polémique dans la présentation de son rapport - Se félicite de la définition de l'action de concert, de la prise en compte des droits de vote et de l'information obligatoire du comité d'entreprise sur les projets d'OPA - Demande la publication des pactes d'actionnaires - (p. 1211, 1212) : souhaite la consultation des actionnaires sur une éventuelle augmentation de capital défensive en cas d'OPA - Dépôt d'un amendement relatif à la suppression de l'autocontrôle - Accord de la commission des lois sur la philosophie des titres III, relatif à la définition de nouvelles règles d'exercice des professions de remisier et de gérant de portefeuille, et IV, relatif à l'amélioration du dispositif de surveillance des marchés - Rappelle la nécessité, en vertu de l'article 34 de la Constitution, d'inscrire dans la loi les dispositions relatives à la réglementation des OPA ; ainsi que la possibilité d'adaptation ultérieure d'une telle loi - (p. 1223, 1224) : souhaite que la COB soit dotée de moyens d'action analogues à ceux de la *Securities and Exchange Commission*, SEC, américaine, dépourvue de pouvoirs de sanction juridictionnels : moyens d'investigation et d'enquête, personnalité morale, pouvoir de proposer des transactions, disposition d'une chambre judiciaire spécialisée - (p. 1229) : conformité des propositions de la commission des lois avec le projet de directive européenne - Situation des actionnaires salariés en cas d'OPA portant sur la totalité du capital - (p. 1230) : souhaite la suppression de l'autocontrôle - Caractère évolutif de la loi - Risque d'inconstitutionnalité du texte - **Art. 1<sup>er</sup> (composition de la COB) (p. 1233) :** à titre personnel, se

déclare favorable à la présence d'un commissaire du Gouvernement - (p. 1235) : se déclare opposé à l'amendement n° 36 de M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis (possibilité pour la COB de siéger soit en formation plénière soit en sections) - **Après l'art. 1<sup>er</sup> (p. 1238, 1239) :** accepte, puis s'oppose à l'amendement n° 38 de la commission saisie pour avis (représentation de la COB par un de ses membres, avec voix consultative, au sein du Conseil des bourses de valeurs et du Conseil du marché à terme).

**Suite de la discussion - (8 juin 1989) - Rapporteur - Art. 5 (mesures conservatoires prises à l'initiative de la COB ; pouvoirs d'injonction et de sanction de la COB) (p. 1263) :** rôle de la justice - **Art. 7 bis (recours contre les décisions de la COB) (p. 1270) :** son amendement n° 84 : compétence du juge judiciaire sur les recours concernant l'agrément des OPCVM ou des gérants de portefeuilles ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 43 de M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis - **Art. 9 (autonomie financière de la COB) (p. 1275) :** se déclare opposé à l'amendement n° 48 de la commission saisie pour avis (communication annuelle par la COB, au Parlement et au Gouvernement, de son budget prévisionnel accompagné d'un rapport financier) - **Titre II (p. 1277) :** son amendement n° 85 ; réservé jusqu'à la fin de l'examen du titre II - **Art. 11 (augmentation de capital en période d'offre publique) :** son amendement n° 86 : compétence de la seule assemblée générale extraordinaire pour décider une augmentation de capital ; adopté - (p. 1278, 1279) : procédure utilisée sur la place de Londres - Rappelle l'OPA sur la société SOVIREL à Nemours - **Après l'art. 11 (p. 1280) :** son amendement n° 87 : suspension de la cotation du titre en cas de convocation d'une assemblée générale extraordinaire aux fins de décider une augmentation de capital ; possibilité d'audition par l'assemblée générale des personnes initiatrices de l'offre ; adopté - **Avant l'art. 11 bis (p. 1282 à 1284) :** s'oppose à l'amendement n° 50 de la commission saisie pour avis (convocation, aux fins d'information et d'audition des personnes initiatrices de l'offre, d'une assemblée générale de type nouveau réunissant les porteurs de titres conférant ou pouvant conférer à terme des droits de vote), puis s'en remet à la sagesse du Sénat pour cet amendement repris par le Gouvernement - **Art. 11 bis (dispositions applicables aux procédures d'offre publique, de maintien de cours et d'offre de retrait) (p. 1285) :** son amendement n° 88 : obligation, pour une personne physique ou morale, venant à détenir plus du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société, de déposer un projet d'offre publique en vue d'acquiescer la totalité des actions et des titres conférant ou pouvant conférer à terme des droits de vote ; fixation d'un prix minimum de l'offre ; dérogations accordées par le Conseil des bourses de valeurs ; adopté (p. 1293) - (p. 1288) : souhaite limiter la possibilité de dérogation aux dépassements de seuil accidentels n'entraînant pas de modification du contrôle de la société - Sur son amendement, accepte le sous-amendement n° 146 de la commission saisie pour avis (conditions de dérogation) - (p. 1289, 1290) : droit des associés - Respect de la Constitution - Rappelle la discussion au Sénat de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales - **Après l'art. 11 bis (p. 1293) :** son amendement n° 89 : principe du maintien de cours en cas de cession de bloc majoritaire ; retiré - (p. 1295) : ses amendements, n° 90 : liberté des offres publiques tendant à une participation totale ne dépassant pas le tiers du capital ou des droits de vote ; et n° 91 : dispositions relatives aux offres de retrait ; adoptés - **Avant l'art. 12 (p. 1297 à 1299) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 135 de la commission saisie pour avis (possibilité pour les salariés, en cas d'OPA tendant à modifier le contrôle d'une société, de présenter une offre concurrente de rachat placée sous le régime du rachat d'une entreprise par ses salariés, RES) - Souligne le danger de manipulation des salariés par leurs partenaires - Demande la réserve de cet amendement jusqu'à la fin du débat - **Art. 12 (prise en compte de l'action de concert pour le franchissement des seuils ; création d'un nouveau seuil déclaratif ; extension du contenu de l'obligation déclarative en cas de franchissement de seuil) (p. 1300) :** demande le retrait de l'amendement rédactionnel n° 55 de la commission saisie pour avis - **Art. 13 (modalités de franchissement des seuils ; transmission des pactes d'actionnaires)**

(p. 1301) : son amendement n° 141 : décompte des participations en capital ou en droits de vote; adopté - **Art. 12 (suite)**: son amendement de coordination n° 92; réservé puis retiré au profit de l'amendement analogue n° 56 de la commission saisie pour avis - (p. 1302): son amendement de coordination n° 93; adopté (précédemment réservé p. 1301) - **Art. 13 (suite)**: son amendement n° 94: information des actionnaires sur le nombre total des droits de vote quinze jours au moins avant la réunion d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, ou en cas de variation de plus de 2 % du nombre des droits de vote; adopté - (p. 1303): son amendement n° 95: conditions d'assimilation des actions et droits de vote aux titres possédés par le déclarant; adopté après modification par le sous-amendement n° 57 de la commission saisie pour avis, qu'il accepte - Accepte l'amendement n° 58 de la commission saisie pour avis (suppression du « caractère exprès » de l'accord dans la définition de l'action de concert) - (p. 1304): ses amendements, n° 96: suppression de la référence à « une politique commune durable vis-à-vis de la gestion de la société » dans la définition de l'action de concert; et n° 97: modification de la liste des cas de présomption d'action de concert: cas des sociétés contrôlées par d'autres sociétés et cas des actionnaires publics présents au capital d'une société; adoptés - (p. 1306): s'oppose à, puis accepte l'amendement n° 60 de la commission saisie pour avis (responsabilité solidaire des personnes agissant de concert) - Son amendement n° 98: transmission au Conseil des bourses de valeurs, pour publicité, sous peine de nullité, des pactes d'actionnaires comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions; adopté - **Art. 14 (mention obligatoire des détenteurs de plus des deux tiers du capital dans le rapport aux actionnaires)** (p. 1307): son amendement de coordination n° 99: prise en compte des droits de vote; retiré au profit de l'amendement analogue n° 61 de la commission saisie pour avis - **Art. 15 (aggravation des sanctions applicables en cas de non-respect des obligations déclaratives afférentes aux franchissements de seuils)** (p. 1308): son amendement n° 100: limitation de l'application des dispositions de cet article aux actionnaires ayant agi sciemment; adopté - **Après l'art. 15** (p. 1309): son amendement n° 142: suppression de l'autocontrôle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1990; adopté - **Rappelle le vote par le Sénat en 1985 d'un amendement tendant à la suppression de l'autocontrôle - Avant l'art. 16** (p. 1313): accepte l'amendement n° 64 de la commission saisie pour avis (modification de la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication: fixation à un tiers du capital ou des droits de vote du seuil maximum de participation d'une personne physique ou morale dans une société de télévision cotée en bourse) - **Art. 16 (dépenalisation des sanctions applicables à certaines infractions relatives à la direction et à l'administration de certaines sociétés)** (p. 1318): son amendement de suppression n° 143; adopté - **Titre II (Dispositions modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et la loi n° 88-70 du 22 janvier 1988 sur les bourses de valeurs)**: son amendement n° 85: « Dispositions relatives aux offres publiques d'achat ou d'échange et modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales »; adopté (précédemment réservé p. 1277).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations - Nouvelle lecture** [n° 352 (88-89)] - (9 juin 1989) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 1331, 1332): accord, lors du débat de la veille sur le projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier, entre M. Pierre Bérégovoy et lui-même, sur les droits de l'Etat actionnaire, dans les opérations d'augmentation de capital défensives en cas d'OPA - Limites de la définition de l'action de concert - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1334): sa motion n° 2, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité; adoptée - Atteinte au principe d'égalité par ce projet de loi créant une catégorie de sociétés soumises à des règles discriminatoires - **Rappel au règlement** (p. 1335): intervention de M. Paul Loridant contre l'exception d'irrecevabilité - **Exception d'irrecevabilité (suite)** (p. 1337): dispositions relatives aux pactes d'actionnaires comportant des clauses préférentielles de cessions d'actions adoptées à son initiative par le Sénat la

veille lors de la discussion du projet de loi sur la sécurité et la transparence du marché financier.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 263 (88-89)] - Suite de la discussion** - (9 juin 1989) - Rapporteur - **Titre III** (p. 1355): son amendement n° 101; réservé jusqu'à la fin de l'examen du titre III - **Art. 17 (modalités d'exercice de la profession de gérant de portefeuille)** (p. 1356, 1357): s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Raymond Bourgine, rapporteur pour avis (extension aux sociétés en commandite par actions de la faculté d'obtenir l'agrément de la COB pour exercer la profession de gérant de portefeuille) - Statuts comparés de la société anonyme et de la société en commandite par actions - Ses amendements, n° 102: possibilité pour les gérants de portefeuille de souscrire une assurance destinée à couvrir leur responsabilité financière; et n° 103: suppression de la mention de la motivation des décisions de refus d'agrément de la COB; adoptés - (p. 1359): ses amendements, n° 104: composition de la commission consultative chargée de donner son avis avant l'agrément de la COB; et n° 105: suppression des deux derniers alinéas de cet article relatifs au régime disciplinaire; adoptés - **Après l'art. 17** (p. 1361): son amendement n° 106: régime des sanctions disciplinaires, prononcées par la COB, applicables aux gérants de portefeuille; adopté - **Avant l'art. 18** (p. 1362): son amendement n° 107: régime disciplinaire des employés des gérants de portefeuille; adopté - **Art. 20 (abrogation de la loi du 21 décembre 1972 relative aux remisiers et gérants de portefeuille)** (p. 1363): accepte l'amendement n° 68 de la commission saisie pour avis (maintien en application de la loi de 1972 pour les personnes dont la demande d'agrément n'aura pas encore fait l'objet d'une décision de la COB à la date du 31 mars 1990) - Son amendement n° 108: cessation des activités des personnes physiques et dissolution des personnes morales n'ayant pas fait l'objet d'un agrément de la COB à la date du 31 mars 1990; adopté - **Titre III (Dispositions relatives aux gérants de portefeuille)** (p. 1364): son amendement n° 101: « Dispositions relatives à l'activité de gestion de portefeuille »; adopté - **Art. 21 A (autonomie financière du Conseil du marché à terme)**: son amendement n° 109: affirmation de la personnalité morale du Conseil du marché à terme; adopté - **Avant l'art. 21** (p. 1365): s'oppose à l'amendement n° 126 de M. Robert Vizet (impossibilité pour la Caisse des dépôts et consignations d'obtenir l'agrément de la chambre de compensation des instruments financiers de Paris) - Nécessité, soulignée par le rapport de la commission de contrôle sur l'affaire de la Société générale, de modifier le statut de la Caisse des dépôts et consignations - **Art. 21 (deuxième délibération du Conseil du marché à terme en matière disciplinaire)** (p. 1367): son amendement rédactionnel n° 110; adopté - **Après l'art. 23 bis**: son amendement n° 111: compétence du juge judiciaire pour connaître des recours dirigés contre les sanctions disciplinaires prononcées par le Conseil du marché à terme ou le Conseil des bourses de valeurs; adopté - **Art. 24 (deuxième délibération du Conseil des bourses de valeurs en matière disciplinaire)** (p. 1368): son amendement rédactionnel n° 112; adopté - **Art. 24 bis (limites d'intervention du fonds de garantie de la Société des bourses françaises)** (p. 1369): son amendement de suppression n° 113; adopté - **Après l'art. 24 bis** (p. 1373): s'oppose à l'amendement n° 74 de la commission saisie pour avis (responsabilité solidaire, sur leurs biens, des dirigeants et des actionnaires prépondérants des sociétés de bourse) - (p. 1374): s'oppose à l'amendement n° 145 du Gouvernement (ouverture du capital de la Société des bourses françaises à des actionnaires autres que des sociétés de bourse) - (p. 1375): demande le retrait des amendements n° 75 et n° 76 de la commission saisie pour avis relatifs à l'amélioration des capacités d'investigation de la Commission bancaire et de la Société des bourses françaises - Statut des commissaires aux comptes; secret professionnel - **Art. 25 (conseil de discipline des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM)** (p. 1376): accepte l'amendement n° 77 de la commission saisie pour avis (référence aux fonds communs de créances) - Son amendement rédactionnel n° 114; adopté - (p. 1377): accepte l'amendement de coordination n° 78 de la commission saisie pour avis - Son amendement n° 115: modification de la composition du

conseil de discipline : remplacement du conseiller d'Etat par un conseiller à la Cour de cassation, présence d'un représentant du Conseil du marché à terme ; voix prépondérante du président en cas de partage ; soumission des membres au secret professionnel ; adopté (par priorité) - (p. 1378) : son amendement n° 118 : compétence du juge judiciaire sur le contentieux des décisions du conseil de discipline ; adopté - (p. 1379) : son amendement rédactionnel n° 119 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 81 de la commission saisie pour avis (absence de répercussion des sanctions pécuniaires prononcées par le conseil de discipline sur le montant du bénéfice distribuable des OPCVM) - (p. 1380) : responsabilité pénale des personnes morales - Art. 25 bis (*possibilité de constitution d'OPCVM de capitalisation*) (p. 1381) : accepte l'amendement n° 83 de la commission saisie pour avis (date d'entrée en vigueur des dispositions de cet article) - Art. 26 (*information du comité d'entreprise en cas d'offre publique*) (p. 1382) : son amendement rédactionnel n° 120 ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 140 de M. Robert Vizet (suppression de l'accord du chef d'entreprise) - Après l'art. 26 (p. 1383) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° 128 (droit de veto du comité d'entreprise sur les opérations concernant le capital de l'entreprise) et n° 129 (information du comité d'entreprise sur les participations et placements financiers de l'entreprise) - Art. 26 bis (*information du comité de groupe en cas d'offre publique*) (p. 1384) : s'oppose à l'amendement n° 130 de M. Robert Vizet (suppression de l'accord du chef d'entreprise) - Ses amendements rédactionnels n° 121 et n° 122 ; adoptés - Art. 28 (*dispositions transitoires relatives à la COB*) (p. 1385) : soutient l'amendement n° 29 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression des dispositions subordonnant l'exercice, par la COB, de ses nouveaux pouvoirs à la constatation par arrêté ministériel de l'installation du nouveau collègue) - Inconstitutionnalité de cet article - (p. 1386, 1387) : s'en remet à l'avis de la commission saisie pour avis pour les amendements de M. Robert Vizet, n° 131 (modification de l'imposition des plus-values boursières) et n° 132 (suppression de l'avoir fiscal) - Art. 29 (*dispositions transitoires relatives à la publication des participations calculées en droits de vote dans les sociétés cotées*) : son amendement n° 123 : en cas de seuils déclaratifs statutaires inférieurs à 5 %, information de la société par les actionnaires détenant seuls ou de concert une fraction du capital soumis à déclaration ; adopté - Après l'art. 29 (p. 1388, 1389) : accepte, après rectification, les amendements n° 136 à n° 139 de M. Jean Arthuis (possibilité, pour une association regroupant au moins trois cents actionnaires d'une même société, d'exercer certains droits reconnus par la loi du 24 juillet 1966 aux détenteurs de plus de 5 % ou de 10 % du capital : inscription d'une résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale, récusation d'un commissaire aux comptes, désignation d'un expert de minorité, mise en cause de la responsabilité des dirigeants) - Avant l'art. 12 (suite) (p. 1390) : accepte l'amendement n° 135 de la commission saisie pour avis, précédemment réservé (possibilité pour les salariés, en cas d'OPA tendant à modifier le contrôle d'une société, de présenter une offre concurrente de rachat placée sous le régime du rachat d'une entreprise par ses salariés, RES) - Après l'art. 25 (suite) (p. 1391) : accepte l'amendement n° 82 de la commission saisie pour avis, précédemment réservé (élargissement au conseil de discipline des OPCVM et des fonds communs de créances du secret partagé prévu à l'article 21 de la loi du 22 janvier 1988) - (p. 1392) : problème du secret professionnel partagé.

- Proposition de loi tendant à assouplir les sanctions prévues par l'article 55 de la loi n° 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, applicables aux cas où une société à responsabilité limitée n'a pas porté son capital à 50 000 F, le 1<sup>er</sup> mars 1989 [n° 315 (88-89)] - (12 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1420, 1421) : augmentation par la loi du 1<sup>er</sup> mars 1984 du capital minimal des sociétés à responsabilité limitée, SARL - Délai de cinq ans accordé aux SARL pour mettre leur capital en conformité avec ces nouvelles dispositions - Rappelle brièvement les principales dispositions de la loi de 1984 - Objectifs de la présente proposition de loi : suppression de la dissolution de plein droit des

SARL en infraction ; assouplissement des sanctions ; rétroactivité des dispositions proposées, à compter du 1<sup>er</sup> mars 1989 - Dangers de ces mesures soulignés par la commission des lois - Incertitude juridique des situations ainsi créées, notamment pour les créanciers des sociétés concernées - Possibilité pour les SARL de rester en infraction pendant une période indéterminée - (p. 1422) : proposition portant atteinte à la sécurité juridique des relations entre les SARL et leurs contractants - Propose de reporter au 31 décembre 1990 la date d'entrée en vigueur de l'obligation pour une SARL de porter son capital de 20 000 à 50 000 francs - Souhaite que les greffiers des tribunaux de commerce et des tribunaux de grande instance procèdent aux vérifications nécessaires - Rôle des banques vis-à-vis des comptes des SARL en infraction - Mission d'information des présidents des chambres de commerce - Proposera, par coordination, une modification de l'intitulé du présent texte - Art. 1<sup>er</sup> (*suppression de la dissolution de plein droit ; contestation par tout intéressé ; intervention du tribunal*) (p. 1423) : son amendement n° 1 : prorogation jusqu'au 31 décembre 1990 du délai limite accordé aux SARL pour augmenter leur capital minimal ; adopté - (p. 1425) : son amendement de coordination n° 2 ; adopté - Art. 2 (*sanctions applicables aux gérants des SARL en infraction*) : son amendement de suppression pour coordination n° 3 ; adopté - Intitulé : son amendement n° 4 : « Proposition de loi tendant à reporter au 31 décembre 1990 le délai imparti aux sociétés à responsabilité limitée par l'article 55 de la loi n° 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises pour augmenter leur capital social à hauteur de 50 000 francs » ; adopté.

- Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de résolution (n° 319, 88-89), déposée avec MM. Pierre-Christian Taillinger, Jean Chérioux et Michel Dreyfus-Schmidt, tendant à modifier les articles 7 et 8 du règlement du Sénat [n° 356 (88-89)] - (12 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1425) : objectif de la modification proposée : permettre aux questeurs d'être membres d'une commission permanente - Par coordination, augmentation du nombre total des sièges répartis entre les différentes commissions permanentes - Bref historique de la questure - Cite un extrait du *Traité de droit politique, électoral et parlementaire* d'Eugène Pierre - (p. 1426) : rappelle les spécificités des questeurs du Sénat : pouvoir réglementaire de police sur le jardin ; interdiction d'appartenir à une commission permanente - Ambiguïté de cette dernière spécificité puisque les questeurs peuvent être membres des commissions spéciales - Motifs de cette interdiction fort peu explicités dans le rapport de la commission spéciale chargée, en 1959, d'élaborer le règlement provisoire du Sénat - Réforme proposée entraînant une modification des effectifs des commissions permanentes ; répartition de ces trois nouveaux postes - Art. unique (*appartenance des questeurs aux commissions permanentes*) (p. 1428) : précise à M. Claude Estier que, bien que cela ne soit pas une habitude au Sénat, il n'y avait aucune contradiction formelle empêchant M. André Fosset, récemment nommé questeur, de présenter un rapport de la commission des finances.

- Proposition de loi tendant à modifier, jusqu'au 31 décembre 1991, le régime des sanctions prévues par l'article 55 de la loi n° 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Deuxième lecture [n° 407 (88-89)] - (30 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2202, 2203) : proposition de loi du groupe socialiste de l'Assemblée nationale visant à régler la situation de SARL devant être dissoutes d'office le 1<sup>er</sup> mars 1989 à défaut d'avoir porté leur capital minimum de 20 000 à 50 000 francs aux termes de la loi du 1<sup>er</sup> mars 1984 - Incertitudes juridiques prévisibles en cas de mise en oeuvre du mécanisme adopté en première lecture par l'Assemblée nationale - Accord entre les commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat sur la fixation d'un nouveau délai-limite et l'élaboration d'un régime transitoire : extension au ministère public de la possibilité de demander la dissolution de la SARL au tribunal de commerce ; engagement pris par M. Pierre Arpaillange, ministre de la justice, sur une circulaire au Parquet et sur la

vérification du capital des SARL immatriculées par les greffes des tribunaux de commerce - Propose l'adoption de cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier - Nouvelle lecture** [n° 418 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2299) : échec de la CMP sur deux points : pouvoirs de sanction de la Commission des opérations de bourse, COB, et modalités de déclenchement des offres publiques d'achat, OPA - Contradiction entre la fixation des seuils de déclenchement des OPA par le règlement des sociétés de bourse et l'article 34 de la Constitution définissant le domaine de la loi - (p. 2300) : regrette l'abandon par les CMP de la procédure d'examen des textes article par article permettant même en cas d'échec de trouver un accord sur la plupart des dispositions - Abus de la procédure d'urgence, réduction de l'efficacité des CMP et atteinte au bicaméralisme - Refus de l'Assemblée nationale de fixer dans la loi le quantum du seuil de déclenchement de l'OPA : délégation du pouvoir législatif non prévue par l'article 38 de la Constitution - Souhaite le rétablissement dans le texte de la loi des trois seuils institués par le Sénat en première lecture - (p. 2301) : annonce le dépôt d'un recours devant le Conseil constitutionnel - Nécessité de faire porter les OPA sur la totalité du capital pour assurer la protection des petits porteurs - Souhaite améliorer la transparence du marché financier par la consultation des actionnaires en cas d'OPA et la publication des pactes d'actionnaires - Rappelle son combat mené depuis vingt ans pour la suppression de l'autocontrôle ; propose l'organisation de cette suppression par paliers au cours d'une période de transition - (p. 2302) : suppression par l'Assemblée nationale de l'article 15 ter et engagement du Gouvernement à prendre prochainement des mesures relatives à la concentration interne du capital des sociétés de télévision - Propose le rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture pour le Titre III concernant l'activité de gestion de portefeuilles : compétence contentieuse, régime disciplinaire - Souhaite le rétablissement d'un fonds de garantie illimitée des sociétés de bourse pour la protection des épargnants - Composition de l'actif des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM ; inconstitutionnalité de la délégation de pouvoir prévue par l'article 24 quater - Article 25 relatif au conseil de discipline des OPCVM ; problème de l'opposabilité du secret imposé aux membres de ce conseil à l'égard du juge judiciaire et des commissions parlementaires d'enquête et de contrôle - (p. 2303) : suppression par l'Assemblée nationale de l'accord préalable du chef d'entreprise prévu par les articles 26 et 26 bis concernant l'information du comité d'entreprise ou du comité de groupe en cas d'OPA ; ainsi que des articles 30 à 33 résultant d'amendements du Sénat relatifs à la reconnaissance de certains droits à des associations instituées entre des actionnaires d'une même société - Propose le rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture en raison de la persistance de deux points essentiels de désaccord avec l'Assemblée nationale : pouvoirs de sanction de la COB et fixation des quantums des seuils de déclenchement des OPA - (p. 2306, 2307) : rappelle les décisions du Conseil constitutionnel des 8 et 23 août 1985 concernant la Nouvelle-Calédonie - En réponse à M. Michel Darras, rappelle l'absence de différence d'interprétation entre règles et principes visés par l'article 34 de la Constitution, reconnue par la doctrine et par les jurisprudences du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation - **Art. 5** (p. 2310) : comparaison des pouvoirs de la COB, du Conseil de la concurrence et du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - **Art. 7 bis** (p. 2313) : son amendement n° 22 ; retiré au profit de l'amendement n° 17 de M. Charles Jolibois, rapporteur (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Titre II** (p. 2315) : son amendement n° 23 ; réservé jusqu'à la fin de l'examen du titre II - **Art. 11** : son amendement n° 24 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 11 bis A (augmentation de capital en période d'offres publiques ; rôle de l'assemblée générale extraordinaire)** (p. 2316) : son amendement de rétablissement n° 25 ; adopté - **Art. 11 bis** : son amendement n° 26 : rétablissement des dispositions adoptées en première lecture par le Sénat ; adopté - **Art. 11 ter (offre publique facultative)** (p. 2317) :

son amendement de rétablissement n° 27 ; adopté - **Art. 11 quater (offre de retrait)** : son amendement de rétablissement n° 28 ; adopté - **Art. 13** (p. 2319, 2320) : ses amendements n° 29, n° 30, n° 31 et n° 32 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Après l'art. 13** (p. 2321) : son amendement de coordination n° 33 ; adopté - **Art. 15** (p. 2322) : son amendement n° 34 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 15 bis (suppression de l'autocontrôle)** (p. 2322) : son amendement n° 35 : application des dispositions de cet article à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1992 ; institution d'une période transitoire entre 1990 et 1992 ; adopté - **Art. 16** (p. 2326) : son amendement de suppression n° 36 ; adopté - **Titre II (Dispositions relatives aux offres publiques d'achat ou d'échange et modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et la loi n° 88-70 du 22 janvier 1988 sur les bourses de valeurs)** : son amendement n° 23 : rétablissement de l'intitulé adopté par le Sénat en première lecture ; adopté (précédemment réservé p. 2315) - **Art. 17** (p. 2326) : ses amendements n° 37, n° 38, n° 39 et n° 40 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Art. 17 bis et 17 ter (régimes disciplinaires des sociétés de gestion de portefeuille et de leurs employés)** : ses amendements de rétablissement n° 41 et n° 42 ; adoptés - **Art. 20** (p. 2328) : ses amendements n° 43 et n° 44 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Après l'art. 21 A** : rappelle la faculté pour le Conseil de marchés à terme de prélever des cotisations - **Art. 23 ter (transfert au juge judiciaire du contentieux disciplinaire)** : son amendement de rétablissement n° 45 ; adopté - **Art. 24 bis** (p. 2329) : son amendement de suppression n° 46 ; adopté - **Art. 24 quater (composition des actifs des OPCVM)** : son amendement n° 47 : suppression de la délégation au pouvoir réglementaire de la fixation de règles différentes selon les catégories d'OPCVM ; adopté - **Art. 25** (p. 2330, 2331) : ses amendements n° 48, n° 49 et n° 55 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Art. 26 et 26 bis** : ses amendements n° 50 et n° 51 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Art. 29** (p. 2332) : son amendement n° 52 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté.

- **Proposition de loi relative à l'immunité parlementaire** [n° 392 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - **Art. unique (extension du régime d'irresponsabilité établi par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse aux rapports établis pour rendre compte d'une mission temporaire confiée à un parlementaire par le Gouvernement)** (p. 2336) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Guy Allouche, rapporteur (limitation du champ d'application de ce texte aux seules missions visées à l'article L.O. 144 du code électoral).

- **Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture** [n° 448 (88-89)] - (3 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2368, 2369) : se félicite de la place prise par le Conseil constitutionnel dans le fonctionnement des pouvoirs publics - Contrôle de constitutionnalité des lois, innovation positive de la Constitution de 1958 - **Art. 1<sup>er</sup> bis B (réintégration de salariés protégés précédemment amnistiés qui avaient été licenciés pour faute lourde)** (p. 2379, 2380) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 3 de M. Marcel Rudloff, rapporteur - Manoeuvre politique à l'origine de l'adoption de cet article additionnel par l'Assemblée nationale - Inconstitutionnalité manifeste de cette disposition.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques** [n° 5 (89-90)] - **Suite de la discussion** - (15 novembre 1989) - **Art. 2 bis (contentieux de l'élection) - Rappel au règlement** (p. 3325, 3326) : article 44, alinéas 6 et 8 du règlement du Sénat relatifs aux demandes de réserve - **Art. 6 (financement public des partis et groupements politiques)** (p. 3327) : souhaite limiter le bénéfice de la répartition des crédits inscrits dans la loi de finances aux seuls partis politiques - Opacité résultant de l'éparpillement du financement public entre de multiples groupements politiques - (p. 3329, 3330) : sur l'amendement n° 31 de M. Christian Bonnet, rapporteur (répartition de la deuxième moitié du financement public entre les partis et groupements représentés au Parlement),

son sous-amendement n° 112 : suppression de la référence aux groupements politiques ; retiré (p. 3332) puis repris par M. Guy Allouche - Danger d'une prolifération des groupements politiques bénéficiant du financement public.

- **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration [n° 57 (89-90)]** - (20 novembre 1989) - **Explication de vote** (p. 3505) : ambiguïté du vote demandé au Sénat, le jour même où le Gouvernement recourt à l'article 49-3 pour faire adopter la loi de finances par l'Assemblée nationale - (p. 3506) : approuvera, par son vote sur la déclaration du Gouvernement, l'initiative prise par M. François Mitterrand, Président de la République, de réunir à Paris les douze chefs d'Etat et de gouvernement de la CEE, le 18 novembre 1989 - Insiste sur les responsabilités qui incomberont au Président de la République au cours de ses prochains entretiens avec MM. Bush et Gorbatchev.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Art. 12 bis (majoration du taux d'imposition de certaines plus-values à long terme réalisées par les sociétés)** (p. 3684) : article introduit à l'Assemblée nationale en première lecture - **Rappelle** le régime actuel d'imposition des plus-values - (p. 3686) : son amendement n° I-229 : augmentation du taux d'imposition des plus-values à long terme réalisées au cours des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 ; adopté - (p. 3687) : ses amendements, n° I-230 : maintien du taux d'imposition de 15 % sur les plus-values résultant de la cession d'éléments de l'actif affectés à l'exploitation de l'entreprise ou de titres de participation dans les filiales ; et n° I-231 : détermination de la date de réalisation des plus-values afférentes aux cessions d'immeubles, à partir de laquelle elles seront soumises au relèvement du taux d'imposition ; adoptés - **Art. 15 (aménagement du régime fiscal des groupes)** (p. 3703) : son amendement n° I-232 : bénéficiaires de la fiscalité de groupe ; retiré - **Prise en compte des actions possédées par les salariés des filiales et de la société mère.**

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3772) : rappelle que si une majorité de sénateurs s'opposait à la première partie de la loi de finances, la discussion de la seconde partie n'aurait pas lieu - S'interroge sur la participation des sénateurs socialistes au débat sur la seconde partie.

*Deuxième partie :*

**Solidarité, santé et protection sociale** - (4 décembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4365) : plafond notoirement insuffisant de la retraite mutualiste des anciens combattants - Suggère de financer le relèvement de ce plafond sur la réserve parlementaire du Sénat.

*Vote sur l'ensemble :*

(9 décembre 1989) (p. 4738, 4739) : souhaite que les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat proposent rapidement au Parlement un texte commun prévoyant la révision de l'ordonnance portant loi organique sur le vote des lois de finances - Demande au Bureau du Sénat de modifier à l'avenir l'organisation des travaux budgétaires - Souhaite que le scrutin public à la tribune, prévu par le règlement du Sénat, ait lieu lors de la nouvelle lecture sur le projet de budget - (p. 4740) : demande à la commission des finances de veiller à ce que les travaux de la commission mixte paritaire s'inspirent le plus largement possible des amendements votés par le Sénat - Vote favorable des sénateurs du RDE sur ce projet de budget ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 66 (89-90)]** - (11 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4792, 4793) : vote en première lecture par l'Assemblée nationale et par le Sénat d'une disposition supprimant la bourse commune de résidence des commissaires priseurs, créée en 1815 - Amen-

dement de la commission des lois visant à reporter l'application de cette disposition - Effort d'amélioration de la position concurrentielle de la France dans ce domaine - Superposition depuis 1945 de la bourse de résidence et de la bourse de compagnie, garante de la solvabilité et de la responsabilité civile des commissaires priseurs - Prime aux éléments les moins actifs de la profession - (p. 4794) : donne lecture d'une lettre du président de la Chambre nationale des commissaires priseurs - (p. 4795 à 4797) : juge cet amendement irrecevable aux termes de l'article 42, alinéas 10 et 11 du règlement du Sénat, l'adoption du report de l'application de cette mesure remettant en cause une disposition adoptée conforme par l'Assemblée nationale et le Sénat - **Après l'art. 8** (p. 4799) : oppose l'exception d'irrecevabilité (article 42, alinéas 10 et 11 du règlement du Sénat) à l'amendement n° 2 de M. Michel Rufin, rapporteur (report au 1<sup>er</sup> janvier 1993 de la suppression des bourses communes de résidence des commissaires priseurs) - (p. 4801) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (dérogation aux règles applicables au changement d'affectation de locaux depuis l'entrée en vigueur de la loi du 6 juillet 1989) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 6 de M. Charles Lederman.

- **Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie [n° 88 (89-90)]** - (12 décembre 1989) - **Rapporteur - Discussion générale** (p. 4830, 4831) : donne lecture d'un extrait d'une lettre du Premier ministre adressée au Président de la République le 5 octobre 1988 relative au projet de loi référendaire dont l'article 80 prévoyait l'amnistie des infractions commises en Nouvelle-Calédonie et excluait expressément les auteurs de crimes et d'assassinats - Considère comme une situation insolite le fait que le Gouvernement demande au Parlement d'intégrer, dans une loi adoptée par le peuple, les auteurs d'assassinats qui étaient expressément exclus dans le texte approuvé par la Nation - Estime que faire désavouer un référendum par le Parlement moins d'un an après ne conduit pas à consolider les institutions de la République - Signale que onze gendarmes ont été tués en Nouvelle-Calédonie - (p. 4832) : constate une volonté opiniâtre du Gouvernement de préparer les esprits à l'idée d'une extension progressive du champ de l'amnistie - Rappelle que les accords de Matignon conclus le 26 juin 1988 excluaient expressément les crimes de sang et qu'ils ont été ratifiés par le RPCR et le FLNKS - Rappelle que l'article 296 du code pénal définit le crime d'assassinat comme « tout meurtre commis avec préméditation ou guet-apens » - Adoption par le Gouvernement en septembre de la version définitive du projet après l'avis favorable du comité consultatif et du congrès du territoire : l'amnistie exclut désormais les auteurs principaux de crimes d'assassinats mais les complices peuvent y prétendre - Rappelle qu'à plusieurs reprises au cours des négociations M. Jean-Marie Tjibaou avait réclamé l'amnistie totale - (p. 4833) : confirme que le peuple français s'est prononcé le 6 novembre 1988 en faveur d'une loi qui excluait le crime d'assassinat du champ d'application de l'amnistie - Rappelle les assassinats le 4 mai 1989 de MM. Jean Tjibaou et Yéiwéné Yéiwéné - Signale que le Gouvernement envisageait d'inclure l'extension du champ de l'amnistie calédonienne dans le projet de loi relatif à l'amnistie guadeloupéenne - Evoque le « pardon généralisé » présenté comme une nouvelle étape dans le rétablissement de la paix et de la confiance en Nouvelle-Calédonie et comme la conséquence d'un « engagement moral des trois parties prenantes aux accords de Matignon » - (p. 4834) : ses observations sur l'acheminement vers une solution d'amnistie intégrale - Souligne que quarante inculpés ont été libérés en application des dispositions de l'article 81 de la loi adoptée après référendum - (p. 4835) : article 3 de la Constitution et possibilité pour une loi adoptée par le Parlement de modifier une loi précédemment adoptée par référendum - Dénonce l'absence de consultation et de convocation du congrès du territoire - Rappelle que l'Assemblée territoriale calédonienne avait donné un avis favorable au projet de loi qui devait être adopté par référendum le 6 novembre 1988 - Constate qu'on n'a jamais vu une amnistie générale dans ces conditions - Rappelle qu'on a mis 22 ans pour accorder l'amnistie en Algérie et qu'en Corse les crimes en tous genres se sont

multipliés depuis l'amnistie - Evoque la question orale de M. Vinçon relative à l'attribution d'une subvention importante à M. Dianou inculpé pour crime d'assassinat dans l'affaire de la grotte d'Ouvéa - Estime que toute extension nouvelle de l'amnistie conduirait à éluder la recherche de la vérité sans donner pour autant la moindre garantie pour l'avenir - (p. 4836) : rappelle l'usage de la grâce présidentielle qui permet tout à la fois la recherche de la vérité, l'identification des assassins, leur condamnation et enfin leur pardon - Estime que la grâce présidentielle est la seule voie possible pour accorder le pardon généralisé - Au nom de la commission, se déclare opposé à l'adoption de ce projet - Rappelle que la recherche et la connaissance de la vérité sont un devoir impératif vis-à-vis des victimes parmi les forces de l'ordre et de leurs familles - Souhaite que les assassins soient identifiés, jugés puis condamnés et, dans la mesure où la raison d'Etat l'exigerait, graciés par le Président de la République - Considère comme inacceptable la démarche du Gouvernement qui consiste à demander au Parlement de revenir moins d'un an après un référendum sur un point essentiel de la consultation populaire - (p. 4837) : souhaite que la justice puisse continuer à jouer dans la République le rôle qui doit être et qui est le sien dans un Etat de droit - (p. 4844) : rappelle que M. Jean-Luc Mélenchon, lors d'une visite privée en Nouvelle-Calédonie, a fait sensation en tenant un langage militant qui tranchait avec une atmosphère pacifiée - Constate que ces propos n'ont guère été appréciés par M. Jacques Lafleur qui l'a qualifié de « petit provocateur » - (p. 4846) : signale que M. Dick Ukeiwé se trouve actuellement à Strasbourg en tant que membre du Parlement européen - **Art. 1<sup>er</sup> (amnistie intégrale)** (p. 4848) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - **Après l'art. 2** (p. 4852) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Daniel Millaud (reconnaissance pour les enfants des victimes des infractions visées au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la qualité de pupille de la nation).

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly**, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi organique (n° 90, 89-90), déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article L.0. 148 du code électoral [n° 111 (89-90)] - (16 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** : son intervention présentée par M. Jacques Thyraud (p. 5060, 5061).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989 [n° 114 (89-90)]** - (19 décembre 1989) - **Art. 28 (création d'une taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux dans la région d'Île-de-France)** (p. 5250) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 17 de M. Roger Chinaud, rapporteur général - Dénonce l'incohérence de la politique d'aménagement de la région d'Île-de-France - **Art. 34 quinquies (relèvement des tarifs de la taxe sur les véhicules des sociétés)** (p. 5257) : procédure d'adoption de cet article à l'Assemblée nationale - (p. 5258) : soulève l'exception d'irrecevabilité sur les amendements n° 49, n° 50 et n° 51 du Gouvernement, adoptés par le Sénat, et applicables à des dispositions de la loi de finances pour 1990 non encore promulguée - **Art. 35 (création d'un compte d'affectation spéciale intitulé fonds pour l'aménagement de l'Île-de-France)** (p. 5259) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 20 de M. Roger Chinaud, rapporteur général.

- **Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie - Nouvelle lecture [n° 154 (89-90)]** - (20 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5273, 5274) : rejet par le Sénat, en première lecture, de la disposition amnistiant les auteurs de crimes d'assassinat - Ne juge pas contraire à la Constitution la modification par le Parlement des dispositions d'une loi votée par référendum en vertu de l'article 11 de la Constitution mais juge choquant le retour sur l'un des points essentiels du texte soumis au peuple par référendum - Demande que ne soit pas éludée, du fait de l'amnistie, la recherche de la vérité sur des crimes d'assassinat dont les coupables pourraient, au nom de la raison d'Etat, bénéficier d'une grâce présidentielle - Demande le rejet du projet de loi - **Art. 1<sup>er</sup>** (p. 5275) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - Etat actuel de paix civile en Nouvelle-Calédonie - (p. 5276) : constate une certaine indifférence des ins-

tauces locales consultées lors de l'élaboration du texte en projet.

**DARRAS (Michel)**, sénateur du Pas-de-Calais (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis élu vice-président.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier (13 juin 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire [n° 107 (88-89)]** - (11 avril 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (enquêtes de personnalité pour les jeunes majeurs)** (p. 121) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de l'obligation pour l'enquêteur de personnalité ou pour le service compétent d'informer l'autorité judiciaire sur les mesures propres à favoriser l'insertion sociale d'une personne faisant l'objet d'une requête) - (p. 123) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de coordination n° 2 de la commission - **Art. 3 (réduction des délais légaux de détention provisoire)** (p. 128, 129) : se déclare favorable à l'amendement n° 35 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (limitation à deux ans de la détention provisoire, en matière correctionnelle, lorsque la peine encourue est inférieure à cinq ans ; limitation à trois ans de la détention provisoire, en matière criminelle, lorsque la peine encourue est inférieure à cinq ans et limitation à trois ans de la détention provisoire, en matière correctionnelle, lorsque la peine encourue est supérieure à cinq ans) - **Art. 4 (dispositions relatives à la chambre d'accusation)** (p. 132) : se déclare favorable à l'amendement n° 36 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (comparution personnelle de l'inculpé devant la chambre d'accusation ordonnée à huis clos par ladite chambre s'il apparaît que l'audience publique est dangereuse pour l'ordre ou les moeurs).

- **Proposition de loi relative à la révision des condamnations pénales [n° 106 (88-89)]** - (11 avril 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 156) : modification de la procédure de révision des condamnations pénales - (p. 157) : vote favorable des sénateurs socialistes sur cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 263 (88-89)]** - (7 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1217 à 1219) : développement et modernisation du marché boursier de Paris - Objectifs du texte en projet : accroissement de la sécurité des marchés et protection des épargnants - Renforcement de l'indépendance de la Commission des opérations de bourse, COB : modification de sa composition et de son mode de désignation, autonomie financière, droit d'ester en justice - Accroissement des pouvoirs de la COB : pouvoirs d'enquête élargis, pouvoirs de sanction pécuniaire des infractions à ses règlements - Réglementation des offres publiques d'achat, OPA : renforcement des sanctions en cas de non-déclaration du franchissement des seuils, définition de l'action de concert, autorisation des augmentations de capital en cours d'OPA, déclenchement obligatoire d'une OPA à partir d'un certain seuil, information du comité d'entreprise - Article 34 de la Constitution et débat sur la délimitation entre le domaine de la loi et celui du règlement - Refonte de la profession de gérant de portefeuille - Mise en place d'un conseil de discipline des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM - Elargissement des compétences disciplinaires du Conseil du marché à terme à l'égard des employés et des opérateurs - Vote par l'Assemblée nationale d'un amendement relatif à la taxation des investisseurs de SICAV dans la perspective de l'harmonisation fiscale communautaire - Approbation par le groupe socialiste du

texte adopté par l'Assemblée nationale - **Art. 1<sup>er</sup> (composition de la COB)** (p. 1233) : se déclare opposé aux amendements analogues n° 4 de M. Charles Jolibois, rapporteur, et n° 37 de M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis (présence d'un commissaire du Gouvernement) - Souhaite préserver l'indépendance de la COB - (p. 1235) : se déclare opposé à l'amendement n° 36 de la commission saisie pour avis (possibilité pour la COB de siéger soit en formation plénière soit en sections) - (p. 1237) : abstention du groupe socialiste sur cet article - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 1240) : se déclare opposé à l'amendement n° 39 de la commission saisie pour avis (application du secret professionnel au président, aux membres, aux agents et au commissaire du Gouvernement de la COB) - **Art. 3 (coopération de la COB avec ses homologues étrangers)** (p. 1241) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de la commission (consultation du commissaire du Gouvernement en cas de refus d'aide à des autorités étrangères pour raison d'intérêt général) - **Art. 4 (pouvoirs de perquisition et de saisie de la COB)** : vote de cet article par le groupe socialiste - **Art. 5 (mesures conservatoires prises à l'initiative de la COB ; pouvoirs d'injonction et de sanction de la COB)** (p. 1242) : conformité de cet article à la Constitution - Décision du Conseil constitutionnel du 17 janvier 1989 - Respect des garanties destinées à sauvegarder les droits et libertés constitutionnels - (p. 1243) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 de la commission (limitation de l'application de la sanction d'interdiction temporaire d'activité aux professionnels du marché).

**Suite de la discussion** - (8 juin 1989) - **Art. 5 (suite)** (p. 1261) : sur l'amendement n° 14 de M. Charles Jolibois, rapporteur (institution au sein du tribunal de grande instance de Paris d'une chambre des marchés financiers chargée du prononcé des sanctions pécuniaires, statuant sur saisine de la COB), se déclare opposé au sous-amendement n° 144 de M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis (possibilité pour la chambre des marchés financiers de décider la confiscation des profits réalisés par les personnes morales du fait des agissements de leurs responsables) - (p. 1262) : se déclare opposé à l'amendement n° 14 précité de la commission - Décision du Conseil constitutionnel du 17 janvier 1989 relative au Conseil supérieur de l'audiovisuel - Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 - (p. 1263) : se déclare opposé aux amendements de la commission, n° 15 (suppression de la représentation des intéressés devant la COB), n° 16 de coordination, n° 17 rédactionnel, n° 18 (règles de procédure applicables à la chambre des marchés financiers : référés, exceptions d'illégalité, sursis à exécution, désaisissement en cas de versement du montant de la sanction proposée par la COB) et n° 19 (extinction de l'action publique devant les juridictions répressives en cas de prononcé d'une sanction par la chambre des marchés financiers ou de versement du montant de la sanction proposée par la COB) - Abstention du groupe socialiste sur cet article dénature par les amendements adoptés par le Sénat - (p. 1265) : vote du groupe socialiste contre cet article - **Après l'art. 5** (p. 1266) : par coordination, vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 20 de la commission (publicité des décisions de la COB) - (p. 1267) : accord du groupe socialiste sur les finalités de cet amendement - **Art. 6 (répression des entraves, de l'inobservation de l'interdiction temporaire d'activité professionnelle et du retard de consignation)** : se déclare opposé à l'amendement de coordination n° 21 de la commission - Vote du groupe socialiste contre cet article - **Art. 7 (délict de communication d'information privilégiée)** (p. 1269) : vote de cet article par le groupe socialiste - **Art. 7 bis (recours contre les décisions de la COB)** (p. 1271) : se déclare opposé à l'amendement n° 43 de la commission saisie pour avis (compétence du juge judiciaire sur les recours concernant l'agrément des OPCVM ou des gérants de portefeuilles) - Abstention du groupe socialiste sur cet article - **Art. 8 (faculté offerte à la COB de se porter partie civile ou de déposer des conclusions à l'audience devant les juridictions)** (p. 1273) : abstention du groupe socialiste sur cet article - **Art. 9 (autonomie financière de la COB)** (p. 1274) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 48 de la commission saisie pour avis (communication annuelle par la COB, au Parlement et au Gouvernement, de son budget prévisionnel accompagné d'un rapport financier) -

(p. 1277) : vote du groupe socialiste contre cet amendement - **Après l'art. 9** : se déclare opposé à l'amendement rédactionnel n° 28 de la commission - **Après l'art. 11** (p. 1284) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 87 de M. Etienne Dailly, rapporteur (suspension de la cotation du titre en cas de convocation d'une assemblée générale extraordinaire aux fins de décider une augmentation de capital : possibilité d'audition par l'assemblée générale des personnes initiatrices de l'offre) - **Avant l'art. 11 bis** : vote par le groupe socialiste de l'amendement n° 50 de la commission saisie pour avis, repris par le Gouvernement (convocation, aux fins d'information et d'audition des personnes initiatrices de l'offre, d'une assemblée générale de type nouveau réunissant les porteurs de titres conférant ou pouvant conférer à terme des droits de vote) - **Art. 11 bis (dispositions applicables aux procédures d'offre publique, de maintien de cours et d'offre de retrait)** (p. 1291) : se déclare opposé à l'amendement n° 88 de la commission (obligation, pour une personne physique ou morale, venant à détenir plus du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société, de déposer un projet d'offre publique en vue d'acquérir la totalité des actions et des titres conférant ou pouvant conférer à terme des droits de vote ; fixation d'un prix minimum de l'offre ; dérogations accordées par le Conseil des bourses de valeurs) - Opposition du groupe socialiste à l'introduction de quotités dans la loi - Annonce l'abstention de son groupe sur l'ensemble du texte - **Après l'art. 11 bis** (p. 1296) : vote du groupe socialiste en faveur de l'amendement n° 91 de la commission (dispositions relatives aux offres de retrait) - **Avant l'art. 12** (p. 1298) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 135 de la commission saisie pour avis (possibilité pour les salariés, en cas d'OPA tendant à modifier le contrôle d'une société, de présenter une offre concurrente de rachat placée sous le régime du rachat d'une entreprise par ses salariés, RES) - **Art. 13 (modalités de franchissement des seuils ; transmission des pactes d'actionnaires)** (p. 1303) : se déclare favorable à l'amendement n° 95 de la commission (conditions d'assimilation des actions et droits de vote aux titres possédés par le déclarant) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 57 de la commission saisie pour avis ; ainsi qu'à l'amendement n° 58 de la commission saisie pour avis (suppression du « caractère exprès » de l'accord dans la définition de l'action de concert) - (p. 1306) : vote du groupe socialiste en faveur de l'amendement n° 97 de la commission (modification de la liste des cas de présomption d'action de concert : cas des sociétés contrôlées par d'autres sociétés et cas des actionnaires publics présents au capital d'une société) - (p. 1307) : se déclare favorable à l'amendement n° 98 de la commission (transmission au Conseil des bourses de valeurs, pour publicité, sous peine de nullité, des pactes d'actionnaires comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions) - **Après l'art. 15** (p. 1311) : rappelle l'abstention du groupe socialiste lors du vote par le Sénat en 1985 d'un amendement tendant à la suppression de l'autocontrôle - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 142 de la commission (suppression de l'autocontrôle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1990).

- **Proposition de loi tendant à modifier, jusqu'au 31 décembre 1991, le régime des sanctions prévues par l'article 55 de la loi n° 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Deuxième lecture [n° 407 (88-89)]** - (30 juin 1989) - **Art. 2 (sanctions à l'encontre des gérants de SARL n'ayant pas régularisé la situation à l'issue du délai qui leur a été accordé par le tribunal de commerce)** (p. 2204) : votera cet article malgré une rédaction imparfaite - **Explication de vote sur l'ensemble** : vote de cette proposition de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1986 [n° 394 (88-89)]** - (30 juin 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 395) (p. 2255, 2256) : intérêt de l'examen de ces deux projets de loi de règlement : bilan de la politique économique, budgétaire et financière mise en oeuvre entre 1986 et 1988 - Importance des répercussions budgétaires de la politique de privatisations - Création par



la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986 d'un compte d'affectation spéciale intitulé « Compte d'affectation des produits de la privatisation » - Caractère critiquable de certaines débudgétisations effectuées par l'intermédiaire du compte de privatisations : financements des dotations en capital aux entreprises publiques, versements à la Caisse nationale de l'industrie et à la Caisse nationale des banques - Stabilisation, et non réduction, des dépenses hors effet des privatisations - Abstention du groupe socialiste sur ces deux projets de loi.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1987** [n° 395 (88-89)] - (30 juin 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 394) - Voir intervention sous le projet n° 394 (p. 2255, 2256).

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier - Nouvelle lecture** [n° 418 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2303) : échec de la CMP sur ce projet et retour de l'Assemblée nationale à son texte de première lecture - Problème de la constitutionnalité des dispositions portant sur les pouvoirs de sanction de la Commission des opérations de bourse, COB, et sur la réglementation des offres publiques d'achat, OPA ; perspectives du dépôt par soixante sénateurs d'un recours devant le Conseil constitutionnel - (p. 2304, 2305) : interrogation sur la conformité au principe de séparation des pouvoirs de l'attribution de pouvoirs propres de sanction pécuniaire à la COB ; rappelle la dérogation à ce principe accordée par le Conseil constitutionnel en faveur du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - Respect par le projet de loi de strictes garanties entourant l'exercice du pouvoir de sanction pécuniaire de la COB : délimitation précise de ce pouvoir, respect des droits de la défense, motivation des sanctions, principe de proportionnalité des sanctions, non-cumul des sanctions - Réglementation des OPA : opposition du groupe socialiste à l'introduction de quotités dans la loi en raison des inconvénients résultant d'une réglementation trop rigide - Conformité du projet de loi à l'article 34 de la Constitution prévoyant la détermination par la loi des principes fondamentaux du régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales - Attend avec intérêt la décision du Conseil constitutionnel et réaffirme le soutien du groupe socialiste au projet de loi voté par l'Assemblée nationale - (p. 2307, 2308) : rappelle sa position au sujet des recours déposés devant le Conseil constitutionnel durant l'été 1985 concernant la Nouvelle-Calédonie - Ambiguïté de l'article 34 de la Constitution ; méconnaissance par la jurisprudence de son interprétation littérale - Comparaison des statuts du CSA et de la COB - **Art. 1<sup>er</sup> bis** (*représentation de la COB par un de ses membres, avec voix consultative, au sein du Conseil des bourses de valeurs et du Conseil du marché à terme*) : vote du groupe socialiste contre l'amendement de rétablissement n° 3 de M. Charles Jolibois, rapporteur - **Art. 5** (p. 2311) : vote du groupe socialiste contre les amendements de la commission, n° 8 (rétablissement de la chambre des marchés financiers auprès du tribunal de grande instance de Paris introduite par le Sénat en première lecture) et n° 9, de coordination - (p. 2312) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 13 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture relatives aux règles de procédure applicables à la chambre des marchés financiers) et contre cet article ainsi modifié - **Art. 5 bis** (*publicité des décisions de la COB*) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement de rétablissement n° 14 de la commission - **Art. 6** : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 15 de la commission (rétablissement de la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture) - **Art. 7 bis** (p. 2314) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 17 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 8** : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 18 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 9 bis** (*divisions*) (p. 2315) : vote du groupe socialiste contre l'amendement de rétablissement n° 20 de la commission - **Art. 11** (*augmentation de capital en période d'offres publiques*) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 24 de M. Etienne Dailly, rapporteur (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat

en première lecture) - **Art. 11 bis A** (*augmentation de capital en période d'offres publiques ; rôle de l'assemblée générale extraordinaire*) (p. 2316) : vote du groupe socialiste contre l'amendement de rétablissement n° 25 de la commission - **Art. 11 bis** : se déclare opposé à l'amendement n° 26 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées en première lecture par le Sénat) - **Art. 11 ter** (*offre publique facultative*) (p. 2317) : vote du groupe socialiste contre l'amendement de rétablissement n° 27 de la commission - **Art. 11 quater** (*offre de retrait*) (p. 2318) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 28 de la commission - **Art. 13** (p. 2320, 2321) : se déclare favorable, après rectification, à l'amendement n° 32 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture relatives à la transmission des pactes d'actionnaires) - **Art. 15 bis** (*suppression de l'autocontrôle*) (p. 2324, 2325) : se déclare opposé à l'amendement n° 35 de la commission (application des dispositions de cet article à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1992 ; institution d'une période transitoire entre 1990 et 1992) - **Art. 17** (*modalités d'exercice de la profession de gérant de portefeuille*) (p. 2327) : vote du groupe socialiste contre cet article - **Art. 17 ter** (*régimes disciplinaires des sociétés de gestion de portefeuille et de leurs employés*) (p. 2328) : vote du groupe socialiste contre l'amendement de rétablissement n° 42 de la commission - **Art. 24 bis** (*limites des interventions du fonds de garantie de la Société des bourses françaises*) (p. 2329) : vote du groupe socialiste contre l'amendement de suppression n° 46 de la commission - **Art. 24 quater** (*composition des actifs des OPCVM*) (p. 2330) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la délégation au pouvoir réglementaire de la fixation de règles différentes selon les catégories d'OPCVM) - **Art. 25** (*conseil de discipline des OPCVM*) (p. 2331) : vote du groupe socialiste contre cet article - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2332) : abstention du groupe socialiste sur ce texte en raison des amendements votés par le Sénat.

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social** [n° 370 (88-89)] - (26 octobre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup>** (*franchise : obligation d'information précontractuelle du partenaire commercial*) (p. 2778) : se déclare opposé à l'amendement n° 46 de M. Robert Pagès (allongement du délai d'examen du document précontractuel).

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques** [n° 5 (89-90)] - (14 novembre 1989) - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 3279) : se déclare opposé à l'amendement n° 75 de M. Charles Lederman (abrogation de l'article 7 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988, conférant la personnalité morale aux partis politiques) - **Art. 1<sup>er</sup>** (*dispositions nouvelles tendant à réglementer les campagnes électorales*) - **Art. L. 52-7 du code électoral** (*réglementation des dons*) (p. 3288) : rappelle les conditions d'examen de cet article à l'Assemblée nationale - (p. 3293) : sur l'amendement n° 15 de M. Christian Bonnet, rapporteur (interdiction pour les personnes physiques de nationalité étrangère de participer au financement des activités politiques françaises), se déclare favorable au sous-amendement n° 84 de M. Charles Lederman (non-application de cette disposition aux personnes physiques de nationalité étrangère résidant en France) - Demande le maintien du texte de l'Assemblée nationale et s'oppose à l'amendement n° 15 précité - (p. 3294) : abstention du groupe socialiste sur cet article.

**Suite de la discussion** - (15 novembre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (suite)** - **Après l'art. L. 52-7 du code électoral** (p. 3311, 3312) : sur l'amendement n° 18 de M. Christian Bonnet, rapporteur, se déclare favorable à la première partie (anonymat des dons) et opposé à la deuxième partie (utilisation de carnets à souches numérotées pour la délivrance des reçus aux donateurs) - **Art. L. 52-10** (*création d'une Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques*) (p. 3318) : caractère inconstitutionnel de l'amendement n° 50 de M. André Diligent (ratification de la nomination des membres de cette commission par les deux chambres du Parlement) - **Art. 1<sup>er</sup> ter** (*interdiction temporaire de la publicité commerciale en période préélectorale*) (p. 3322) : sur

l'amendement n° 29 de la commission (interdiction temporaire des campagnes de promotion publicitaire concernant les réalisations ou la gestion d'une collectivité territoriale en période préélectorale), soutient le sous-amendement n° 65 de M. Guy Allouche - Art. 2 bis (contentieux de l'élection) - Rappel au règlement (p. 3325) : article 44, alinéas 6 et 8 du règlement du Sénat relatifs aux demandes de réserve - Art. 3 (inélégibilité) - Demande de réserve (p. 3326) : demande la réserve de l'article 3 jusqu'après l'examen de l'article 2 bis ; réserve ordonnée - Art. 6 (financement public des partis et groupements politiques) (p. 3336) : risque de déviance dû à la multiplication des groupements politiques - Art. 7 (modalités de répartition du financement public) (p. 3338) : se déclare favorable à l'amendement n° 66 de M. Guy Allouche (prise en compte de la représentativité locale des formations politiques) - Situation particulière des départements d'outre-mer - Art. 3 (suite) (p. 3340) : se déclare favorable aux amendements du Gouvernement n° 114, n° 115 et n° 116, tendant à laisser au juge de l'élection une liberté d'appréciation quant au prononcé de l'inélégibilité - Art. 9 (associations de financement d'un parti politique) - Art. 11 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 (conditions de création des associations de financement) (p. 3342, 3343) : abstention du groupe socialiste sur le sous-amendement n° 117 du Gouvernement (caractère national ou territorial des composantes des formations politiques) à l'amendement n° 36 de la commission (centralisation de la réception des dons aux partis politiques par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques ; anonymat de ces dons) - Vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 36 précité - Art. 11-2 (réglementation et plafonnement des dons) (p. 3345) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 38 de la commission (application au financement des formations politiques de dispositions analogues à celles adoptées pour les campagnes électorales) - Après l'art. 10 (p. 3348) : se déclare opposé à l'amendement n° 58 de M. André Diligent (mise en place d'une procédure contradictoire devant les chambres régionales des comptes) - Art. 12 (transmission au représentant de l'Etat, par les collectivités territoriales, d'informations concernant les marchés publics) : notion de formalité substantielle.

Suite de la discussion - (16 novembre 1989) - Art. 15 (déductibilité fiscale des dons consentis aux candidats ou aux partis politiques) (p. 3385) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 107 de M. Charles Lederman - Art. 16 (dispositions applicables aux dons versés par les sociétés) (p. 3387, 3388) - Rappel au règlement : conditions d'examen de cet article par la commission des lois - Se déclare opposé à l'amendement n° 109 de M. Christian Bonnet, rapporteur (suppression du paragraphe I de cet article tendant à la dépenalisation du délit d'abus de biens sociaux) - (p. 3390) : problème des faux en écritures privées - Vote du groupe socialiste contre cet article - Art. 19 bis (application de la loi aux territoires d'outre-mer) (p. 3392, 3393) : se déclare opposé à l'amendement n° 48 de la commission (entrée en application des dispositions du Titre I<sup>er</sup> le 1<sup>er</sup> septembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3394) : abstention du groupe socialiste sur ce projet de loi, compte tenu des modifications apportées par le Sénat.

- Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 6 (89-90)] - Suite de la discussion - (16 novembre 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (nouvelles dispositions applicables à la campagne pour l'élection présidentielle) (p. 3397) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Christian Bonnet, rapporteur (élévation du plafond des dépenses électorales pour les candidats présents au second tour) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3399) : vote de ce projet de loi organique par le groupe socialiste.

- Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Deuxième lecture [n° 113 (89-90)] - (16 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5069) : clarification par le Parlement des activités politiques - Suppression de plusieurs points de divergence entre les deux assemblées - Extension à toutes les élections du principe du plafonnement des dépenses électorales - Persistance de divergences en ce qui

concerne le mécanisme répartiteur et l'amnistie - Constate que le parti communiste a changé de position sur le financement public - Art. 1<sup>er</sup> (recours à un mandataire pour la collecte des fonds) - Art. L. 52-7 du code électoral (réglementation des dons consentis aux candidats) (p. 5076) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable au texte qui est proposé pour cet article - Art. 9 (collecte des dons consentis aux partis et groupements politiques) (p. 5081) : souhaite que le texte proposé par l'article 11-2 de la loi de 1988 soit examiné en priorité - Art. 11-2 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 (p. 5082) : se déclare favorable à l'amendement n° 39 du Gouvernement (collecte des dons destinés au financement des partis et groupements politiques effectués par l'intermédiaire d'organismes créés à cet effet et extérieurs aux partis, de sorte que le plafonnement et le contrôle des dons s'appliquent à des sommes non-versées directement aux partis et aux groupements politiques) - Art. 15 bis (amnistie des infractions commises en relation avec le financement direct ou indirect de campagne électorale ou de partis et groupements politiques) (p. 5089) : rappelle que les problèmes d'amnistie sont extrêmement délicats et que le peuple finit par douter de la vertu du parlementarisme à cause des scandales dont il entend parler - Rappelle l'amnistie de gens qui avaient participé à des opérations sanglantes en Algérie - Souhaite que l'on rende à l'amnistie son vrai visage - Se déclare opposé à l'adoption de l'amendement de suppression n° 20 de M. Christian Bonnet, rapporteur - Art. 16 (dons consentis par les personnes morales) (p. 5090) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 21 de la commission et n° 37 de M. Charles Lederman, tendant à rétablir la suppression du paragraphe I de cet article, adoptée par le Sénat en première lecture - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5095) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet tel qu'il est issu des délibérations du Sénat.

- Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie - Nouvelle lecture [n° 154 (89-90)] - (20 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5274, 5275) : engagements pris par M. Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou lors de la signature des accords de Matignon en juin 1988 - Précédent des premiers textes, datant de mars 1962, portant amnistie des infractions liées à l'insurrection algérienne - Amnistie et paix civile en Nouvelle-Calédonie - Votera contre l'amendement de suppression de l'article 1<sup>er</sup> proposé par la commission des lois.

- Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France - Nouvelle lecture [n° 155 (89-90)] - (20 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5281) : regrette que la majorité sénatoriale refuse d'examiner un projet de loi déposé à la suite d'une décision du Conseil constitutionnel - Question préalable (p. 5282) : intervient contre la motion n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 158 (89-90)] - (20 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5291) : demande au Sénat de ne pas remettre en cause, par le rejet des conclusions de la CMP, certains amendements votés par le Sénat et acceptés par l'Assemblée nationale dans le cadre du compromis.

Nouvelle lecture [n° 168 (89-90)] - (21 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5313, 5314) : place de l'amnistie dans la logique du texte proposé auquel se déclare favorable le groupe socialiste qui votera contre les amendements de la commission, de suppression de l'article 15 bis relatif à l'amnistie et du paragraphe I de l'article 16 tendant à dépenaliser le délit d'abus de biens sociaux - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5318) : regret du rejet par le Sénat des conclusions de la CMP - Vote du groupe socialiste contre le texte issu de ses délibérations en nouvelle lecture.

- Rappel au règlement - (22 décembre 1989) (p. 5328) : article 102 du règlement du Sénat - Organisation des travaux du Sénat - Problème du repos compensateur du personnel avant la séance suivante.

– **Projet de loi de finances rectificative pour 1989 - Nouvelle lecture** [n° 172 (89-90)] - (22 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5329) : regrette l'échec de la commission mixte paritaire, CMP - Rappelle que le Sénat avait introduit en accord avec le Gouvernement des articles additionnels relatifs aux plus-values de cessions d'immeubles affectées à des contrats d'assurance à capital variable et à l'article relatif à la suppression du mécanisme du coefficient déflateur - Persistence du désaccord sur les dépenses supplémentaires et sur l'instauration d'une taxe sur les bureaux en Ile-de-France - Estime que ce texte maîtrise bien les dépenses publiques et qu'il respecte les engagements pris par le Gouvernement, pour la fonction publique, pour les agriculteurs et pour la coopération - Création d'un impôt d'Etat et amorce d'une politique à long terme visant à rééquilibrer l'aménagement de la région d'Ile-de-France - Annonce qu'il soutiendra l'amendement relatif au prêt de titres de M. Paul Loridant, adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en première lecture avec l'avis favorable du Gouvernement et de la commission des finances - **Art. 4 et Etat B (dépenses ordinaires des services civils)** (p. 5332) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 de M. Roger Chinaud, rapporteur général, tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - **Art. 5 et Etat C (dépenses en capital des services civils)** (p. 5335) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de la commission, n° 5, n° 6 et n° 7, tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - **Après l'art. 13** : soutient l'amendement n° 15 de M. Paul Loridant (élargissement du régime du prêt de titres) - **Coordination - Art. 3 et Etat A (équilibre général)** (p. 5340) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de coordination n° 1 de la commission - **Explication de vote sur l'ensemble** : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet tel qu'il est issu des délibérations du Sénat.

DAUGNAC (André), sénateur des Pyrénées-Orientales (UC).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Défense** - (6 décembre 1989) (p. 4500, 4501) : souhaite une clarification du partage des compétences entre la gendarmerie nationale et la police - Existence d'une grave crise morale de la gendarmerie - Insuffisance de la coopération entre police et gendarmerie - Multiplication des missions de la gendarmerie et nécessité d'une amélioration de la définition de son statut - Hommage au devoir accompli par la gendarmerie.

DAUNAY (Marcel), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (rattaché administrativement au groupe UC) - Secrétaire du Sénat.

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

Réélu secrétaire du Sénat (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### NOMINATIONS

– Vice-président de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

– Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (29 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

– **Rapport**, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 456 (88-89)] modifié par l'Assemblée nationale, complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 22 (89-90)] (18 octobre 1989) - **Agriculture.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Commerce extérieur** - [n° 61 (89-90) tome 9] (21 novembre 1989).

**Rapport**, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 93 (89-90)] (5 décembre 1989) - **Agriculture.**

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO* Débats du 15 décembre 1989) (p. 4956) - Ministère : **Agriculture - Utilisation d'hormones pour les veaux hollandais - Politique agricole commune (PAC).**

#### INTERVENTIONS

– **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)]** - (21 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1754) : assouplissement des règles de fonctionnement du contrôle des structures ; mesures d'accompagnement - Libre fixation par les départements de la surface minimum d'installation, SMI - Elargissement des missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Intégration des productions hors sol dans le contrôle des structures - (p. 1755) : souhaite la prorogation et la rénovation du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA - Se déclare favorable au maintien de la commission nationale des structures - Définition des nouvelles associations foncières agricoles, AFA - Réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles ; substitution des revenus professionnels imposables au revenu cadastral - Démantèlement des taxes par produit servant à financer le BAPSA - Inquiétudes de la profession nées des simulations faites par le ministère de l'agriculture - Augmentation considérable des cotisations sociales agricoles - Demande au Gouvernement des assurances quant au maintien du BAPSA pour garantir le versement des prestations sociales agricoles - A l'approche de l'échéance européenne, souhaite que tout soit mis en oeuvre pour assurer une plus grande compétitivité à l'agriculture française.

**Suite de la discussion** - (22 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (modalités d'établissement du schéma directeur départemental des structures agricoles)** (p. 1774) : son amendement n° 4 : contrôle des productions hors sol ; devenu sans objet (p. 1803) - **Art. 2 (régime des autorisations préalables)** (p. 1805) : son amendement n° 5 : suppression de l'autorisation préalable pour certaines installations réalisées grâce aux aides publiques ; devenu sans objet - (p. 1806) : son amendement n° 6 : possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil minimum de superficie

compte tenu de la structure des exploitations agricoles, de la démographie agricole et de la situation du marché foncier ; devenu sans objet - (p. 1807) : se déclare opposé à l'amendement n° 89 de M. Jean Arthuis, rapporteur (possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil de superficie au-delà duquel les agrandissements ou réunions d'exploitations sont soumis à autorisation préalable) - (p. 1808) : son amendement n° 7 : suppression des dispositions modifiant le régime de l'autorisation applicable aux sociétés, coexploitations ou indivisions ; rejeté - (p. 1809) : son amendement n° 8 : possibilité pour la commission départementale des structures de réduire le seuil au-delà duquel sont soumis à autorisation les installations, agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles résultant de démembrements ou de suppressions d'exploitations ; devenu sans objet - (p. 1810) : se déclare opposé à l'amendement n° 90 de la commission (possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil de superficie au-delà duquel les exploitations ne peuvent être démembrées ou supprimées sans contrôle) - (p. 1811) : son amendement n° 9 : contrôle des structures étendu aux créations ou extensions de capacité de production d'élevage hors sol ; rejeté - (p. 1813) : ses amendements, n° 10 : cession d'immeubles par les SAFER soumise au régime de la déclaration ; adopté ; et n° 11 de conséquence ; rejeté - **Après l'art. 2** (p. 1817) : se déclare opposé à l'amendement n° 279 de M. Fernand Tardy (composition des commissions départementales des structures agricoles) - **Art. 3 (Commission nationale des structures agricoles)** (p. 1818) : se déclare opposé à l'amendement n° 91 de la commission (suppression de cette commission) - **Art. 5 (régime de la déclaration ou de la demande d'autorisation d'exploiter)** (p. 1819) : son amendement n° 12 : demande d'autorisation adressée à l'autorité départementale sur le territoire de laquelle est situé le fonds de l'exploitation ; adopté - (p. 1820) : son amendement n° 13 ; retiré - (p. 1821) : son amendement de coordination n° 15 ; retiré - **Après l'art. 5** (p. 1822) : son amendement n° 16 : possibilité pour le représentant de l'Etat dans le département de mettre l'exploitant en demeure de fournir la déclaration préalable requise ; en cas d'absence de présentation de ladite déclaration dans un délai imparti, transmission du dossier au procureur de la République ; retiré - Son amendement n° 17 ; retiré - (p. 1823) : ses amendements, n° 18 : application au régime de la déclaration préalable des sanctions prévues pour l'autorisation d'exploiter ; et n° 19 : prorogation du FASASA jusqu'au 31 décembre 1995 ; retirés - **Après l'art. 6** (p. 1827) : son amendement n° 20 : délimitation des zones justifiant la création d'associations foncières agricoles ; autorités saisies pour avis ; devenu sans objet - **Art. 7 (objet des associations foncières agricoles)** (p. 1829) : son amendement n° 21 : délimitation du rôle des associations foncières agricoles ; devenu sans objet.

**Suite de la discussion** - (23 juin 1989) - **Art. 18 (missions des SAFER)** (p. 1852) : son amendement n° 22, soutenu par M. Michel Souplet : réorientation ou affectation de terres ou de bâtiments facilités par les SAFER ; devenu sans objet - (p. 1854) : son amendement n° 23, soutenu par M. Michel Souplet : extension des compétences des SAFER à la totalité des modes d'aménagement foncier ; retiré - **Art. 20 (ressort territorial des SAFER)** (p. 1860) : son amendement n° 25, soutenu par M. Michel Souplet : possibilité de créer deux SAFER dans les régions dont le territoire excède quatre départements ; devenu sans objet - **Art. 23 (apport d'immeubles ruraux à la SAFER et sous-location)** (p. 1863) : son amendement n° 26, soutenu par M. Michel Souplet : système dérogatoire applicable aux seules superficies non aménagées inférieures à une fois la surface minimum d'installation ; devenu sans objet - (p. 1898) : son amendement n° 27, soutenu par M. Michel Souplet : délai de trois mois accordé au représentant de l'Etat dans le département pour déterminer les zones concernées ; adopté - **Après l'art. 27** (p. 1902) : son amendement n° 29, soutenu par M. Michel Souplet : maintien du taux réduit de la taxe de publicité foncière en cas d'apport ultérieur de biens acquis à une société à objet agricole ; retiré - **Art. 33 (principe de la double assiette des cotisations sociales agricoles)** (p. 1916) : sur l'amendement n° 135 de la commission (définition des revenus professionnels), son sous-amendement

n° 32, soutenu par M. Michel Souplet ; adopté - Son amendement n° 30, soutenu par M. Michel Souplet : harmonisation des retraites des exploitants agricoles avec celles des autres catégories professionnelles ; mise en place progressive de la nouvelle assiette ; retiré.

**Suite de la discussion** - (24 juin 1989) - **Après l'art. 40** (p. 1938) : son amendement n° 34, soutenu par M. Michel Souplet : démantèlement partiel des taxes affectées au BAPSA ; retiré - (p. 1939) : son amendement n° 37, soutenu par M. Michel Souplet : suppression desdites taxes au plus tard le 31 décembre 1995 ; retiré.

**Deuxième lecture [n° 456 (88-89)]** - (2 novembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2891) : existence de nombreuses divergences entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur ce texte - Contrôle des structures : modalités d'établissement du schéma directeur départemental des structures agricoles, SDDSA ; Commission nationale des structures, fixation des seuils de contrôle, contrôle des opérations réalisées par les sociétés, indivisions ou coexploitations ; existence d'un contrôle minimal - (p. 2892) : propositions de la commission des affaires économiques relatives au contrôle des structures - Accord avec l'Assemblée nationale sur les modalités d'établissement du SDDSA, la fixation de seuils planchers et le maintien d'un contrôle minimal - Persistance de divergences sur l'élargissement des missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, et sur la création des associations foncières agricoles, AFA - Volonté du Sénat de préciser et d'encadrer l'exercice des compétences de ces organismes et de maintenir le zonage - Débat sur la mise en oeuvre et le calendrier de la réforme du système d'assiette des cotisations sociales agricoles - Engagement dès 1990 de la réforme de la cotisation d'assurance vieillesse agricole, AVA, et des cotisations Amexa - assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles - Résultats des nouvelles simulations réalisées pour évaluer les effets de la réforme - (p. 2893) : nécessité d'une application progressive de la réforme pour éviter des hausses brutales de cotisations - Modifications de la commission des affaires économiques : modifications dans la définition des revenus pris en compte pour la détermination des cotisations, limitation transitoire des variations de cotisations - Statut social des associés d'exploitations et des aides familiaux - Dispositions tendant à favoriser la pluriactivité - Avis favorable de la commission des affaires économiques sur ce projet de loi, sous réserve de l'adoption de ses amendements - **Art. 1<sup>er</sup> A (extension de la compétence territoriale de l'association foncière de remembrement)** (p. 2906) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** : accepte l'amendement n° 81 de M. Philippe François (présentation au Parlement, avant la fin de 1990, d'un rapport sur les travaux communautaires concernant les élevages hors sol) - **Art. 1<sup>er</sup> (modalités d'établissement du schéma directeur départemental des structures agricoles)** (p. 2907) : s'oppose aux amendements n° 118 de M. Louis Minetti (élaboration conjointe du schéma directeur départemental par la chambre d'agriculture, la commission départementale des structures agricoles et le représentant de l'Etat dans le département) et n° 151 de M. Fernand Tardy (consultation du conseil général pour l'élaboration du schéma directeur départemental) - **Art. 2 (régime des autorisations préalables)** (p. 2908) : ses amendements n° 2 : suppression de la fixation d'un seuil plafond pour le contrôle des agrandissements d'exploitations ; et n° 3 : contrôle des installations, agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles au bénéfice d'une société, d'une coexploitation ou d'une indivision ; adoptés - (p. 2909) : sur le même objet que son amendement n° 3, s'oppose à l'amendement n° 139 de M. Fernand Tardy - Ses amendements n° 4, d'ordre rédactionnel ; adopté ; et n° 5 : suppression de la fixation d'un seuil plafond pour le contrôle des démembrements d'exploitations ; retiré au profit de l'amendement n° 109 du Gouvernement (modalités de fixation du seuil de contrôle des démembrements d'exploitations) - (p. 2910) : ses amendements, n° 6 : suppression du contrôle des agrandissements d'exploitations en raison de l'éloignement des biens ; n° 7 et n° 8, rédactionnels ; adoptés - (p. 2911) : s'oppose aux amendements de M. Louis Minetti n° 119 (conditions de reprise

de l'exploitation par le conjoint) et n° 120 (prise en compte par le schéma directeur départemental de l'avis des organisations agricoles représentées à la chambre d'agriculture) - **Après l'art. 2** : s'oppose à l'amendement n° 140 de M. Fernand Tardy (représentation des collectivités locales au sein des commissions départementales des structures agricoles) - **Art. 4 (surface minimum d'installation, SMI)** (p. 2912) : s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Louis Minetti (limitation de la SMI départementale à une superficie supérieure de plus de 30 % à la SMI nationale) - **Art. 5 (régime de la déclaration ou de la demande d'autorisation d'exploiter)** : son amendement rédactionnel n° 9 ; adopté - **Après l'art. 5 ter** (p. 2913) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Michel Souplet (mise en demeure de l'exploitant par le préfet pour l'application d'une décision de refus d'autorisation d'exploiter) - **Après l'art. 5 sexies** (p. 2914) : accepte l'amendement n° 49 de M. Michel Souplet (prorogation du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA, jusqu'au 31 décembre 1992) - **Art. 6 (création des associations foncières agricoles)** : son amendement n° 10 : rétablissement du zonage ; adopté - (p. 2915) : accepte l'amendement n° 97 de M. Michel Souplet (motivations autorisant la création d'associations foncières agricoles) et s'oppose à l'amendement n° 122 de M. Louis Minetti (suppression des associations foncières autorisées) - **Art. 7 (objet des associations foncières agricoles)** (p. 2916) : ses amendements n° 11 : interdiction faite aux associations foncières agricoles d'exploiter d'une manière habituelle les fonds compris dans leur périmètre ; et n° 12 : contribution des associations foncières agricoles au développement rural dans leur périmètre ; adoptés - **Art. 8 (statuts des associations foncières agricoles)** : son amendement n° 13 : contenu de ces statuts ; adopté - **Art. 9 (enquête administrative préalable à la constitution d'une association foncière autorisée)** (p. 2917) : son amendement n° 14 : motivation de la décision d'ouverture de l'enquête administrative préalable ; adopté - **Art. 9 bis (conditions de majorité requises selon les travaux)** : son amendement de rétablissement n° 15 ; adopté - **Art. 10 (interdiction de tous travaux modifiant l'état des lieux pendant la procédure d'enquête)** : son amendement n° 16 : interdiction de la création de chemins ; adopté - **Art. 12 (conditions de constitution d'une association foncière agricole autorisée)** (p. 2918) : ses amendements n° 17 : renforcement des règles de majorité requises ; adopté ; et n° 18 : suppression de la dérogation aux règles de majorité en faveur des collectivités territoriales ; retiré au profit de l'amendement n° 66 du Gouvernement (dérogation aux règles de majorité en cas de participation de collectivités territoriales) - **Art. 13 (délaissement des terres)** (p. 2919) : s'oppose à l'amendement de suppression pour coordination n° 123 de M. Louis Minetti - Son amendement n° 19 : exécution des travaux entrant dans l'objet de l'association entreprise après paiement ou consignation des indemnités de délaissement ; adopté - **Art. 14 (distraction des terres en vue d'une affectation non agricole)** : son amendement n° 20 : règles de majorité requises en cas de distraction de terres acquises à la suite de leur délaissement par une collectivité territoriale, la SAFER ou l'association foncière agricole ; adopté - **Art. 18 (missions des SAFER)** (p. 2920) : ses amendements n° 153 : réintroduction du zonage parmi les nouvelles actions des SAFER ; retiré ; et n° 21 : rôle des SAFER en matière de protection de la nature et de l'environnement ; adopté - (p. 2921) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 115 de M. Louis de Catuelan, aux amendements de M. Louis Minetti n° 124 (action des SAFER en faveur de l'agrandissement des exploitations familiales) et n° 125 (rôle des associations syndicales libres) et à l'amendement n° 98 de M. Michel Souplet (rôle de relais des SAFER en matière de transmission d'exploitations agricoles) - Accepte les amendements de M. Philippe Adnot n° 116 (réalisation par les SAFER d'études et de travaux liés à l'aménagement foncier ou à la mise en valeur du sol) et n° 117 (mission d'aménagement rural global des SAFER) - **Art. 18 bis (composition du conseil d'administration des SAFER)** (p. 2923) : son amendement de suppression n° 22 ; rejeté - **Art. 19 (exonérations fiscales limitées aux seules opérations des SAFER à caractère agricole ou assimilé)** (p. 2924) : son amendement n° 23 ; bénéfice de l'exonération fiscale pour les opérations de restructuration conduites par les SAFER ; retiré - **Art. 20 (ressort territorial des**

**SAFER)** (p. 2925) : son amendement de suppression n° 24 ; adopté - **Art. 20 bis (apport d'immeubles ruraux aux SAFER et sous-location)** (p. 2926) : son amendement n° 25 : limitation à une SMI de la superficie des fonds susceptibles d'être apportés ; adopté - (p. 2927) : accepte, après rectification, l'amendement n° 142 de M. Fernand Tardy (allongement de la durée des conventions d'apport d'immeubles ruraux) et l'amendement n° 99 de M. Michel Souplet (détermination par le représentant de l'Etat dans le département, à la demande d'une collectivité territoriale, des zones concernées par ces opérations) - **Art. 21 (cession d'un immeuble à vocation agricole entré dans le domaine de l'Etat)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 149 du Gouvernement - **Art. 22 (droit de préemption des SAFER)** (p. 2928) : son amendement de coordination n° 26 ; adopté - **Art. 24 bis (second aménagement foncier)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 67 du Gouvernement (nouvelle rédaction de cet article) - **Après l'art. 24 bis** (p. 2929) : son amendement n° 27 : extension de la compétence territoriale de l'association foncière de remembrement ; adopté - **Avant l'art. 26 et après l'art. 26 bis** : accepte l'amendement n° 82 de M. Philippe François (mise en place d'un plan de transmission destiné à faciliter la transmission d'une exploitation agricole) - (p. 2930) : accepte l'amendement n° 83 de M. Philippe François (dans le cadre d'un plan de transmission, autorisation, avec l'agrément du bailleur, de la cession du bail au profit du repreneur ainsi que de l'association de ce dernier au bail en qualité de copreneur) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° 84 de M. Philippe François et n° 100 de M. Michel Souplet (extension du bénéfice du statut d'association d'exploitation à un repreneur extérieur à la famille) - **Après l'art. 26** (p. 2931) : s'oppose à l'amendement n° 143 de M. Roland Grimaldi (prise en compte de la reconnaissance de la valeur culturelle par les usages locaux de la région du Nord) - **Après l'art. 27** (p. 2932) : accepte les amendements analogues n° 85 de M. Philippe François et n° 103 de M. Michel Souplet (évaluation d'une exploitation, lors de sa transmission, sur la base d'une valeur de rendement prenant en compte sa rentabilité économique) - **Art. 27 ter (reconstruction d'un bâtiment détruit)** (p. 2933) : accepte l'amendement n° 92 de M. Alain Pluchet (en cas de financement de la reconstruction par le bailleur, possibilité de fixation du prix du bail au-delà du plafond fixé par l'arrêté préfectoral) - **Art. 27 quater (droit au renouvellement du bail du conjoint copreneur)** (p. 2934) : son amendement n° 28 : suppression de la restriction du bénéfice du renouvellement au copreneur qui poursuit seul l'exploitation ; adopté - **Après l'art. 27 quinquies** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 50 de M. Michel Souplet, n° 93 de M. Alain Pluchet et n° 132 de M. Raymond Soucaret (indemnisation des propriétaires des conséquences de la conversion de droit du contrat de métayage en contrat de fermage sur demande du métayer) - (p. 2935) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 51 de M. Michel Souplet, n° 94 de M. Alain Pluchet et n° 131 de M. Raymond Soucaret (modalités d'application de la conversion de droit du contrat de métayage en contrat de fermage sur demande du métayer) - (p. 2936) : accepte l'amendement n° 107 de M. Michel Souplet (représentation des parties, devant le tribunal paritaire des baux ruraux, par un membre ou un salarié d'une organisation professionnelle agricole) - (p. 2937) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 95 de M. Alain Pluchet (regroupement des élections aux chambres d'agriculture et des élections aux tribunaux paritaires des baux ruraux) - **Après l'art. 32** (p. 2938) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 68 du Gouvernement (suppression du caractère exceptionnel de l'ouverture d'abattoirs privés de type industriel) - **Art. 32 bis (amende administrative applicable à certains acheteurs de lait)** (p. 2939) : son amendement n° 29 : nouvelle rédaction de cet article tendant à prévoir l'intervention d'une commission consultative ; adopté après modification par le sous-amendement n° 150 du Gouvernement - **Après l'art. 32 bis** (p. 2940) : s'oppose à l'amendement n° 127 de M. Louis Minetti (création au profit du BAPSA d'une contribution spéciale assise sur le chiffre d'affaires des sociétés clientes de l'agriculture) - **Art. 32 quinquies (obligation de mise en bouteille des vins à appellation d'origine contrôlée dans les zones de produc-**

tion) (p. 2941) : son amendement de suppression n° 152 ; adopté - **Après l'art. 32 quinquies** (p. 2942) : accepte l'amendement n° 70 du Gouvernement (soumission à autorisation administrative du défrichement des terrains à destination forestière) - (p. 2943) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 71 du Gouvernement (alourdissement des sanctions encourues par les responsables ou les bénéficiaires de défrichement illicite) - (p. 2944) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 72 du Gouvernement (modalités d'interruption administrative ou judiciaire des travaux de défrichement illicite) et accepte l'amendement n° 96 de M. Philippe François (interdiction pendant un délai de dix ans de la modification du classement au plan d'occupation des sols d'un terrain boisé détruit par un incendie) - (p. 2945) : sur les amendements de M. Roland du Luart, accepte le n° 135 (simplification des conditions d'obtention de la licence de chasse par les étrangers) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 136 (conditions d'institution et de fonctionnement des réserves de chasse) - (p. 2946) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Roland du Luart n° 137 (peines applicables en cas de contravention à un plan de chasse au petit gibier) et n° 138 (indemnisation des dégâts causés au peuplement forestier par les grands animaux soumis à un plan de chasse obligatoire) - (p. 2947) : accepte après rectification l'amendement n° 69 du Gouvernement (insertion d'une division additionnelle intitulée « Section 4 - Dispositions relatives à la protection de la forêt ainsi qu'à la chasse »).

**Suite de la discussion** - (3 novembre 1989) - Rapporteur - **Art. 33 (définition et modalités de prise en compte des revenus professionnels pour la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles)** (p. 2964, 2965) : statut des aides familiaux et des associés d'exploitation en matière de protection sociale - Incompatibilité de l'assimilation des associés d'exploitation aux aides familiaux avec le calcul des cotisations en fonction du revenu professionnel - Souhaite l'assimilation de l'associé d'exploitation à un chef d'exploitation pour son régime de protection sociale - **Art. 33 bis (assiette de la cotisation destinée au financement de la retraite proportionnelle)** (p. 2969) : accepte l'amendement rédactionnel n° 78 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - **Art. 33 ter 1 (assiette de la cotisation destinée au financement de l'Amexa)** (p. 2970) : accepte l'amendement n° 79 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (rétablissement du principe du plafonnement de la cotisation Amexa) - **Après l'art. 33 ter 1** : son amendement n° 33 : plafonnement transitoire des variations de cotisations sociales résultant de la mise en application de la réforme ; retiré - **Art. 33 septies (achèvement de la réforme avant le 31 décembre 1999)** (p. 2971) : s'oppose à l'amendement n° 144 de M. Fernand Tardy (achèvement de la réforme avant le 31 décembre 1994) - **Avant l'art. 40 ter A** (p. 2972) : son amendement n° 34 : extension de la liste des activités susceptibles d'être rattachées au régime de protection sociale agricole ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 114 du Gouvernement - **Art. 40 ter A (statut de la pluriactivité)** (p. 2973) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 73 du Gouvernement - **Art. 40 ter (attribution aux pluriactifs des indemnités journalières des assurances maladie maternité ou de l'allocation de remplacement maternité)** : son amendement de rétablissement n° 35 ; adopté - **Art. 40 quater (affiliation au régime de leur activité principale des pluriactifs non salariés)** (p. 2974) : son amendement n° 36 : suppression des mesures de coordination prévues pour l'application de cet article ; adopté - **Art. 40 sexies (possibilité de cumul d'une activité saisonnière complémentaire avec une pension de retraite)** (p. 2975) : son amendement de suppression n° 37 ; adopté - **Art. 53 (cotisations de solidarité)** (p. 2976) : son amendement n° 41 : transcription dans le code rural de la disposition assimilant les dirigeants de sociétés à des salariés pour les assurances sociales du régime général ; adopté - **Après l'art. 53** (p. 2977) : accepte les amendements du Gouvernement, n° 74 (extension aux petits métayers de la liste des assujettis au régime d'assurances sociales agricoles bénéficiant de l'alignement sur le régime général) et n° 75 (gratuité de la vaccination antigrippe pour les assurés sociaux agricoles âgés de plus de soixante-dix ans) - (p. 2978) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements iden-

tiques n° 64 de M. Guy Robert et n° 128 de M. Louis Minetti (possibilité pour les agriculteurs d'utiliser leur propre production comme semence, y compris après triage et traitement à façon ou en collectivité) - (p. 2979) : à titre personnel, se déclare opposé à ces amendements - (p. 2981) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 65 de M. Guy Robert et n° 129 de M. Louis Minetti (possibilité pour les maraîchers de commercialiser leurs plants), ainsi que pour l'amendement n° 147 de M. Fernand Tardy (possibilité pour les experts agricoles et fonciers et pour les experts forestiers de se livrer à une activité d'entremise immobilière) - **Seconde délibération - Art. 18 bis** (p. 2982) : son amendement n° 1 : modification du nombre de membres des conseils d'administration des SAFER ; adopté - **Sur l'ensemble** (p. 2984) : demande l'adoption du texte issu des travaux du Sénat en espérant un accord en CMP.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Budget annexe des prestations sociales agricoles** - (28 novembre 1989) (p. 4013, 4014) : progression du BAPSA - Augmentation des cotisations des agriculteurs - Aggravation prévisible avec l'entrée en vigueur de la réforme de l'assiette ; disparités - Dérive de l'assurance maladie - Poids de l'assurance vieillesse malgré le faible niveau des retraites - Déséquilibre démographique - Diminution de la part des prestations familiales - Lacunes de la protection sociale : aide ménagère à domicile - Agriculteurs en difficulté - Souhaite l'augmentation de la participation de l'Etat.

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4050, 4051) : sécheresse de 1989 en Bretagne - Rupture prévisible des stocks fourragers - Mesures spécifiques de mise à disposition des céréales ; caractère dérisoire des quantités affectées ; exemple du département d'Ille-et-Vilaine - Caractère restrictif des mesures arrêtées - Intervention de procédures bureaucratiques - Contestes les chiffres annoncés sur la progression du revenu agricole - Rôle de l'agro-alimentaire dans l'équilibre de la balance commerciale - Rapports de la CEE avec les pays d'Europe de l'Est - Quotas laitiers : relèvement des quantités autorisées par la CEE ; attachement au plan de restructuration laitière - Forêt : dégâts causés par l'ouragan de 1987 en Bretagne - Production de veaux de boucherie ; demande le respect par les Pays-Bas de la réglementation européenne.

**Commerce extérieur** - (2 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (p. 4262) : rappelle que le déficit extérieur est avec le chômage l'une des faiblesses majeures de l'économie - Amélioration du taux de couverture mais progression du taux de pénétration étrangère - Poursuite de l'amélioration du solde agro-alimentaire - Nouvelle dégradation du solde industriel - Rappelle que le déficit industriel dépasse 42 milliards en 1988 et qu'il va encore augmenter du fait des délais de réponse excessifs de notre appareil de production - Amélioration de notre balance commerciale avec les pays de l'OCDE et augmentation du déficit avec la RFA - Dénonce la crise des paiements des pays en voie de développement - Signale que 90 % des indemnités servies par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE, sont dues à une défaillance généralisée des pays emprunteurs - Nécessité de poursuivre la mobilisation des PME à l'exportation - Constate que les contrats de plan comportent désormais un volet « commerce extérieur » - (p. 4263) : se réjouit de l'adoption en janvier 1989 d'un plan de développement des exportations - Faible hausse des crédits affectés aux services et organismes chargés de la promotion du commerce extérieur - Favorable au développement d'un apprentissage efficace des langues étrangères et de la formation des jeunes aux techniques du commerce international - Insuffisante progression des investissements français à l'étranger - Constate que l'agro-alimentaire qui dégage un excédent de 50 milliards de francs risque de faire les frais des décisions communautaires - Estime qu'une grande fermeté s'impose en regard des négociations dans le cadre du GATT - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4270) : au nom de la commission des

affaires économiques, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 93 (89-90)]** - (14 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4973) : accord en CMP : compromis sur l'article 33, relatif aux modalités de prise en compte des revenus pour la détermination de l'assiette des cotisations sociales ; déduction pour autofinancement ; prise en compte des déficits pour la moitié de leur valeur réelle à condition que l'exploitant soit adhérent d'un centre de gestion agréé - Associations foncières agricoles agréées, AFAA : suppression du zonage ; accord sur les conditions de majorité votées par le Sénat - Nouvelles missions des SAFER - Demande néanmoins le rejet des conclusions de la CMP, en raison de leur remise en cause par l'amendement déposé par le Gouvernement à l'article 33 et adopté par l'Assemblée nationale au terme du vote bloqué.

**Nouvelle lecture [n° 153 (89-90)]** - (19 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5218) : rappelle que ce texte comporte trois volets : l'assiette des cotisations sociales, le contrôle des structures, l'élargissement des missions des Safer - Se félicite que le débat parlementaire ait pu se dérouler normalement de façon constructive et approfondie - Rappelle que la commission mixte paritaire, CMP, qui s'est réunie le 5 décembre dernier est parvenue à un accord sur les dispositions restant en discussion - (p. 5219) : reprise par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture du texte de la CMP amendé par le Gouvernement le 15 décembre dernier, à l'exception de deux dispositions - Adjonction par le Gouvernement d'un article additionnel prorogeant d'un an le délai imparti pour la mise en conformité des plans d'eau - Problème de l'assiette des cotisations sociales - Souci de prendre en compte dans le calcul du revenu agriculteur des variations pouvant survenir d'une année sur l'autre - Souhaite une harmonisation de l'assiette sociale des agriculteurs et dépôt d'un amendement de la commission à l'article 33 prévoyant un rapport du Gouvernement sur la sensibilité des revenus agricoles aux aléas climatiques et économiques - Rappelle que cette réforme est attendue par la profession depuis de longues années - Dénonce le caractère archaïque d'une assiette assise sur le revenu cadastral - Au nom de la commission, propose l'adoption conforme de l'ensemble des articles restant en discussion à l'exception de l'amendement sur l'article 33 - Art. 33 (p. 5223) : son amendement n° 1 : présentation par le Gouvernement, par grands secteurs de production, d'une analyse de la sensibilité des revenus professionnels aux aléas climatiques et économiques, ainsi que des propositions pouvant permettre une meilleure prise en compte de ces variations ; adopté - **Sur l'ensemble** (p. 5225) : rappelle la promesse du ministre d'examiner en 1991 dans quelles conditions le texte aura été appliqué - Souhaite que les agriculteurs connaissent plus de justice et plus d'équité.

**DEBARGE (Marcel)**, sénateur de la Seine-Saint-Denis (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- **Proposition de loi**, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au conseiller du salarié [n° 166 (89-90)] (20 décembre 1989) - **Emploi**.

**DEBAVELAERE (Désiré)**, sénateur du Pas-de-Calais (apparenté au groupe RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (29 novembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique (11 mai 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique [n° 219 (88-89)]** - (20 avril 1989) - **Art. 9 (dispositions diverses en faveur de la protection des chiens et des chats)** (p. 354) : se déclare favorable à l'amendement n° 38 de M. Gérard Larcher, rapporteur (extension progressive de l'obligation de tatouage des chiens et des chats).

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)]** - (21 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1745) : regrette que l'allègement fiscal du foncier non bâti ne constitue nullement une priorité, à la veille de l'échéance européenne de 1993 - Absence de mesures prioritaires en faveur des zones rurales fragiles - Rappelle l'insuffisance des propositions du Xè Plan en faveur des nouveaux équilibres en milieu rural - Absence de programme gouvernemental de lutte contre la désertification rurale - Création d'associations foncières agricoles, AFA - Rappelle l'inapplication de précédentes mesures adoptées par le Parlement visant à créer des associations syndicales compétentes en matière de protection contre les avalanches et des associations syndicales de gestion forestière - Création de nouvelles associations entraînant inévitablement la fragmentation des dotations budgétaires - Nouvelles prérogatives des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER ; interroge le Gouvernement sur les nouveaux moyens budgétaires et en personnels octroyés aux SAFER pour exercer leurs compétences nouvelles - (p. 1746) : risque de découpage excessif de l'espace rural - Inadaptation de la réforme du contrôle des structures aux exigences actuelles de l'agriculture, malgré une réelle volonté de déconcentration et de simplification - Référence à la surface minimum d'installation, SMI - Rôle de la commission nationale des structures - Rappelle les objectifs principaux du contrôle des structures : surveiller l'évolution du foncier, prévenir les démembrements injustifiés et tenter d'aider au développement rural - Inquiétudes quant à l'avenir des équilibres agricoles, compte tenu des impératifs de protection de l'environnement et de la faible valeur vénale des terres en France - (p. 1747) : assiette des cotisations sociales agricoles - Interroge le Gouvernement sur le lien entre la réforme des structures et les critères d'affiliation à la mutualité sociale agricole, MSA - Evolution des cotisations destinées au financement de la gestion administrative et de l'action sanitaire et sociale de la MSA - Difficultés de la période transitoire : coexistence du système actuel assis sur le revenu cadastral et du nouveau système tenant compte des capacités contributives réelles de chaque agriculteur - Transferts de charges et évolution du volume des cotisations sociales agricoles - Prudence de la commission des finances justifiée par les conséquences incertaines de la réforme proposée - Absence de mesures d'accompagnement social et de dispositions relatives à la transmission

des entreprises et au financement des exploitations - Opposition du groupe du RPR à ce projet de loi ne préparant nullement l'agriculture française aux défis du grand marché unique européen et du XXI<sup>e</sup> siècle.

- **Questions orales avec débat jointes : fiscalité locale** - (23 juin 1989) (p. 1889) : confirme l'encadrement des chambres d'agriculture lorsqu'il s'agit d'augmenter une imposition.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)] - Suite de la discussion** - (24 juin 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1952, 1953) : risque d'accroissement des charges des exploitations agricoles en raison de la réforme de l'assiette des cotisations sociales - Insuffisance des simulations réalisées par le ministère de l'agriculture - Abstention des sénateurs du RPR sur ce projet de loi.

*Deuxième lecture [n° 456 (88-89)]* - (2 novembre 1989) - **Art. 32 quinquies (obligation de mise en bouteille des vins à appellation d'origine contrôlée dans les zones de production)** (p. 2941) : soutient l'amendement de suppression n° 111 de M. Geoffroy de Montalembert.

**Suite de la discussion** - (3 novembre 1989) - **Après l'art. 53** (p. 2980, 2981) : au nom du groupe du RPR, se déclare opposé aux amendements identiques n° 64 de M. Guy Robert et n° 128 de M. Louis Minetti (possibilité pour les agriculteurs d'utiliser leur propre production comme semence, y compris après triage et traitement à façon ou en collectivité).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Après l'art. 2** (p. 3625) : se déclare favorable à l'amendement n° I-20 de M. Paul Caron (relèvement de la déduction pour frais funéraires).

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Après l'art. 30** (p. 3741) : son amendement n° I-72, soutenu par M. Jean Simonin : modification du taux de la taxe sur les betteraves affectée au BAPSA ; rejeté.

*Deuxième partie :*

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4027, 4028) : mutualisation du Crédit agricole ; effort de la Caisse nationale au profit des agriculteurs ayant contracté des prêts non bonifiés - Craint un désengagement progressif de l'Etat du fait du système retenu pour la distribution des prêts bonifiés - Augmentation des moyens de fonctionnement des SAFER ; réserve sur l'extension des compétences prévue dans le projet de loi agricole complémentaire - Faiblesse des crédits de politique industrielle pour l'agriculture ; éléments de fragilité de l'agro-alimentaire malgré les excellents résultats de l'exportation ; nécessité d'un effort de recherche-développement - Statut des coopératives agricoles - Fiscalité agricole - (p. 4029) : éthanol - Suggère une nouvelle présentation des dépenses publiques en faveur de l'agriculture - Dépenses sociales - Evolution de la subvention du BAPSA - Producteurs de betterave industrielle - Vote du groupe du RPR contre ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4063, 4064) : effets de la sécheresse de 1989 - Coût de la protection sociale - Régression des aides aux investissements - Réflexion sur les conséquences éventuelles de l'aide aux pays de l'Est - Espace rural - Vote du groupe du RPR contre ce projet de budget.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 93 (89-90)]** - (14 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4975, 4976) : déplore la décision prise par le Gouvernement d'amender ce texte adopté à l'unanimité par la CMP - Importance de l'article 33 relatif aux modalités de prise en compte des revenus pour la détermination de l'assiette des cotisations sociales - Spécificité de l'activité agricole, justifiant la prise en compte des déficits pour le calcul de la moyenne des revenus - Cas des agriculteurs au forfait - Vote du groupe du RPR contre les conclusions de la CMP.

**DECAUX (Alain), ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie** (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO* Lois et décrets du 29 juin 1988).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Union internationale des télécommunications concernant la tenue, l'organisation et le financement de la conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications [n° 275 (88-89)]** - (12 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 701) : accord spécifique destiné à mettre la France en mesure d'accueillir la prochaine conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications, UIT, à Nice, du 23 mai au 29 juin 1989 - Souligne le caractère conforme à la pratique internationale des dispositions de cet accord, limité dans le temps à la durée de la conférence - Rôle important tenu par la France au sein de cette organisation - Demande l'approbation de cet accord - (p. 703) : dépôt tardif par le Gouvernement de la demande d'autorisation parlementaire de cet accord : délai nécessaire à la mise au point des dispositions applicables en matière de privilèges et immunités, du fait que la France n'est pas partie à la convention du 21 novembre 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées - Souci de la France de limiter en ce domaine les dérogations au droit commun aux strictes nécessités résultant des obligations internationales.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un amendement à l'article XI de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction [n° 276 (88-89)]** - (9 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1338) : amendement à la convention de Washington de 1973 instituant un mécanisme de contribution obligatoire se substituant aux versements volontaires destinés à assurer les ressources nécessaires au fonctionnement du secrétariat - Absence d'incidence budgétaire pour la France - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe) et de deux protocoles, l'un relatif aux zones protégées ainsi qu'à la faune et à la flore sauvages dans la région de l'Afrique orientale (ensemble quatre annexes), l'autre relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution des mers en cas de situation critique dans la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe) [n° 277 (88-89)]** - (9 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1339, 1340) : signature de la convention de Nairobi le 21 juin 1985 - Mise en oeuvre du programme international des Nations unies pour la protection des océans, des mers régionales et des zones côtières - Précédent de la convention de Barcelone pour la Méditerranée et de la convention de Carthage pour les Caraïbes - Convention pour la protection du milieu marin dans la région du Pacifique-Sud - Conjugaison avec les efforts de la commission de l'océan Indien, de la commission océanographique de l'océan Indien dépendant de l'UNESCO, et du comité des pêches de l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation - Protocoles concernant, l'un, la protection de la faune et de la flore et, l'autre, la coopération face aux risques de pollution ; risque élevé de pollution par les hydrocarbures - Rôle de la France, puissance active dans cette région - Réserve souhaitée par le Gouvernement afin de garantir les utilisations légitimes de la mer - (p. 1342) : absence de M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat chargé de l'environnement, en raison de sa participation à une conférence internationale.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada [n° 248 (88-89)]** - (9 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1342, 1343) : convention destinée à remplacer la convention d'extradition signée entre la France et la Grande-Bretagne le 14 août 1876 - Evolution des négociations - Champ d'application : critère du quantum de la peine encourue ou prononcée - Garanties pour la non-extradition en matière politique - Cas de refus - Spécifi-



cité imposée par la législation interne du Canada : nécessité de l'examen « prima facie » - Dispositions particulières relatives à la représentation des intérêts de l'Etat requérant - Amélioration des relations entre la France et le Canada suite à l'accord sur la pêche signé le 30 mars 1989 - Visite de M. François Mitterrand, Président de la République, à Ottawa - Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du Français - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 1344) : problèmes de pêche : intervention d'un arbitrage international - Echanges économiques ; raison budgétaire à l'origine de l'abandon du projet d'achat de sous-marins nucléaires par le gouvernement canadien - Prochaine réunion de la commission mixte franco-canadienne sous l'égide des ministres du commerce extérieur.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale de police criminelle - Interpol - relatif à la protection sociale des agents de l'Organisation employés sur le territoire français [n° 210 (88-89)] - (9 juin 1989) - Discussion générale (p. 1345) : accord signé le 28 juillet 1988, dans le cadre de l'accord de siège signé le 3 novembre 1982 fixant les conditions de fonctionnement d'Interpol sur le territoire français - Substitution de l'Organisation au régime français de sécurité sociale pour certaines branches d'assurance ; versement de prestations familiales - Maintien des cotisations au régime français d'assurance vieillesse et chômage - Définition du régime de protection sociale des agents d'Interpol en fonction de leur statut - Propose l'adoption de ce projet de loi.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention internationale sur la protection physique des matières nucléaires [n° 288 (88-89)] - (9 juin 1989) - Discussion générale (p. 1346, 1347) : convention signée simultanément à Vienne et à New York le 3 mars 1980 - Objectif de protection de l'industrie nucléaire contre les actes éventuels de malveillance - Champ d'application - Dispositif - Mécanisme de répression ; précédents des conventions de La Haye du 15 décembre 1970 pour la répression de la capture illicite d'aéronefs et de Montréal du 23 septembre 1971 pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de l'aviation civile ; concept de compétence universelle - Harmonisation nécessaire du droit français avec les dispositions pénales de la convention - Lenteur de la procédure de ratification en raison du problème du partage des compétences entre Euratom et les Etats membres de la CEE - Demande l'adoption de ce projet de loi.**

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Affaires étrangères - (30 novembre 1989) (p. 4186) : progression des crédits mis à la disposition du ministère de la francophonie - Troisième sommet francophone de Dakar : redéfinition des mécanismes de coopération, renforcement du rôle de l'Agence de coopération culturelle et technique, ACCT ; organisation du suivi des décisions - (p. 4187) : importance de la place du français dans les organisations internationales ; diffusion d'un *vade-mecum* des délégués francophones - Création d'un fonds d'aide à la traduction dans les congrès internationaux organisés par les organisations non gouvernementales, ONG - Modification du statut de l'Association internationale des parlementaires de langue française, AIPLF, transformée en assemblée - Action en faveur du développement de la francophonie en Asie du Sud-Est : Viêt-nam, Laos - Renouveau des liens avec Madagascar - Organisation d'états généraux de la création francophone et d'un forum de la communication scientifique et technique francophone - Réforme des structures institutionnelles compétentes en matière de francophonie : suppression du comité consultatif de la langue française, création du Conseil supérieur de la langue française - (p. 4188) : accroissement des moyens consacrés à la politique audiovisuelle extérieure - Diffusion d'Antenne 2 en Tunisie - Création du Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France, CAEF - Souci de mise à parité de l'action télévisuelle et de l'action radiophonique - Situation de TV 5 : existence d'un consensus des pays concernés pour améliorer la programmation, perspective d'une extension aux pays de l'Est - Lan-**

**cement de la banque d'images Canal France international en Afrique - Ambition de création d'un programme international d'Antenne 2 - (p. 4189) : clarification de la présentation des crédits du ministère de la francophonie.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord budgétaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume du Maroc [n° 84 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Discussion générale (commune avec le projet n° 85) (p. 5185) : signature par la France et le Maroc le 18 août 1989 d'un avenant à la convention du 29 mai 1970 relatif au règlement du problème de l'imposition des enseignants français au Maroc - Absence de clause particulière pour les rémunérations publiques dans la convention fiscale de 1970 et imposition des enseignants français comme les autres salariés travaillant au Maroc - Accroissement de la pression fiscale et pénalisation des enseignants français au fil des années - Rappelle l'existence d'un réseau d'un millier d'enseignants français au Maroc - Transfert à la France de l'imposition des enseignants français jusqu'alors effectuée au Maroc - Signale qu'à l'occasion de la négociation, la convention a fait l'objet d'une mise à jour destinée à tenir compte des incitations à l'investissement local - (p. 5186) : attachement du gouvernement marocain à sauvegarder l'enseignement du français dans de bonnes conditions - Solution conforme au droit international fiscal - Souhaite l'adoption de ces deux projets de loi.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume du Maroc tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale [n° 85 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Discussion générale (commune avec le projet n° 84) - Voir intervention sous le projet n° 84 (p. 5185, 5186).**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre la République française et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi qu'en matière de contribution des patentes et de contributions foncières, du 21 juillet 1959, modifiée par l'avenant du 9 juin 1969 [n° 110 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5186) : signature par la France et la RFA le 28 septembre 1989 d'un avenant à la convention du 21 juillet 1959 tendant à favoriser les relations économiques avec notre premier partenaire commercial - Signale que les dispositions concernant les frontaliers sont très attendues des habitants d'Alsace-Moselle qui travaillent de l'autre côté de la frontière - Estime que la limite conventionnelle de 20 kilomètres qui définit la zone frontalière est devenue de moins en moins adaptée aux réalités économiques actuelles - (p. 5187) : surimposition des salariés traités comme des non-résidents et soumis à des taux d'imposition particulièrement élevés - Réexamen nécessaire de la définition de la zone frontalière - Rappelle qu'un projet de directive européenne tend à soumettre les travailleurs frontaliers à l'impôt de l'Etat de résidence - Signale que sont désormais considérées comme frontaliers et donc imposées en France les personnes résidant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle qui travaillent dans des communes allemandes qui ne sont pas situées à plus de 30 kilomètres de la frontière - Existence d'un dispositif particulier pour les employés des entreprises de travail temporaire - Dispositions relatives à l'imposition des dividendes - Prise en compte par l'avenant de la création d'un impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Clauses relatives à la non-discrimination et à l'élimination de la double imposition - Demande l'approbation de ce projet de loi par le Sénat.**

DEJOIE (Luc), sénateur de la Loire-Atlantique (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Juge suppléant de la Haute Cour de justice ; est réélu juge suppléant (*JO Lois et décrets* du 27 octobre 1989).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (*JO Lois et décrets* du 11 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (8 juin 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 325 (88-89)], adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 338 (88-89)] (31 mai 1989) - **Logement et habitat.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 386 (88-89)] (15 juin 1989) - **Logement et habitat.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 393 (88-89)], adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 435 (88-89)] (28 juin 1989) - **Logement et habitat.**

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économiques** [n° 244 (88-89)] - (26 avril 1989) - **Art. 4 (procédures de décision d'un groupement européen d'intérêt économique, GEIE)** (p. 402) : son amendement n° 9, soutenu par M. Henri Collette : décisions pouvant résulter d'actes signés unanimement par les membres de certains GEIE ; adopté - **Art. 8 (régime de la transformation d'un GIE et d'un GEIE)** (p. 403) : son amendement n° 10, soutenu par M. Henri Collette : transformation d'un GEIE en GIE de droit français ou en société ; cas particulier de la transformation en société anonyme ; retiré - **Art. 15 (capacité juridique des GIE en matière commerciale)** (p. 406) : son amendement n° 11, soutenu par M. Henri Collette : possibilité pour un GIE d'être titulaire d'un bail régi par les dispositions du décret du 30 septembre 1953 ouvrant droit à renouvellement ; retiré - **Après l'art. 15** (p. 407) : son amendement n° 12, soutenu par M. Henri Collette : régime des actes accomplis pendant la période de formation des GIE ; adopté - **Art. 16 bis (transformation du GIE en société en nom collectif)** (p. 408) : son amendement n° 14, soutenu par M. Henri Collette : transformation du GIE en toutes formes de sociétés ; retiré.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986** [n° 325 (88-89)] - (5 juin 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1091) : inapplication de la législation complexe relative au logement - Prédominance des usages locaux - Examen précipité de ce texte - Fait état des conclusions du rapport demandé par M. Maurice Faure sur les conséquences de l'application de la loi de 1986 - Division du territoire national en trois catégories : les zones rurales et les petites agglomérations, les agglomérations de plus de

100 000 habitants et l'agglomération parisienne - Absence de problème majeur dans les deux premières catégories - Difficulté de respecter le principe du droit au logement pour tous sans accorder les moyens financiers à ceux qui en ont légitimement besoin - Conséquences néfastes de la loi de 1982 sur le secteur de la construction et sur l'offre de logements locatifs - Amélioration de la situation grâce à la loi Méhaignerie - (p. 1092) : motivation obligatoire du congé - Distinction de la durée des baux en fonction de la qualité juridique du bailleur - Abandon envisagé de la libre fixation du loyer, pour une première location - Système de référence proposé pour les locaux vacants qui ne sont pas remis aux normes - Impossibilité de réévaluer les loyers, sauf s'ils sont manifestement sous-évalués - Blocage des loyers envisagé dans les zones où le marché est particulièrement saturé - Position de la commission des lois sur ce texte - Recherche d'un équilibre entre les intérêts des propriétaires et des locataires - Nécessité d'attirer les investissements dans le secteur du logement ; retombées sur le secteur du bâtiment - Souhaite que la navette parlementaire permette d'aboutir à un texte satisfaisant pour l'ensemble des Français - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 1107) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Jean-Luc Bécart (abrogation de la loi Méhaignerie et remise en vigueur temporaire de la loi Quilliot) - **Art. 1<sup>er</sup> (reconnaissance du droit au logement comme droit fondamental)** (p. 1109) : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction de cet article ; présentation annuelle au Parlement d'un rapport gouvernemental sur l'évolution de la situation du logement ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 101 de M. Jean Faure, rapporteur pour avis (moyens mis en oeuvre par le Gouvernement pour concrétiser ce droit au logement) - **Art. 2 (champ d'application de la loi)** (p. 1112) : sur les amendements du Gouvernement, s'oppose au n° 145 (caractère d'ordre public étendu à toute la loi) et accepte le n° 146 d'ordre rédactionnel - **Art. 3 (forme et contenu du contrat de location)** : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de la disposition selon laquelle le preneur est présumé, en l'absence d'état des lieux, les avoir reçus en bon état de réparations locatives) - (p. 1113) : son amendement n° 2 : suppression de l'alinéa relatif à l'état des installations de chauffage ; adopté - (p. 1114) : son amendement n° 185 : suppression de l'alinéa prévoyant l'adjonction au contrat initial des références aux loyers pratiqués dans le voisinage ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 16 - **Art. 4 (clauses réputées non écrites)** : s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Jean Guénier (distinction entre l'amende et la clause pénale) - **Art. 6 (obligations du bailleur)** (p. 1115) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de la possibilité de prévoir dans le contrat l'imputation sur les loyers à venir de travaux incombant au propriétaire et effectués par le locataire) - Son amendement de précision n° 186 ; adopté - **Art. 7 (obligations du locataire)** (p. 1116) : son amendement n° 3 : suppression de la référence à la justification des charges ; adopté - (p. 1117) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Luc Bécart, n° 33 (possibilité pour le locataire de suspendre le paiement du loyer lorsque le bailleur ne remplit pas ses obligations contractuelles) et n° 34 (travaux effectués par le propriétaire dans les parties privatives devant revêtir un caractère d'urgence) - (p. 1118) : s'oppose à l'amendement n° 168 de M. Emmanuel Hamel (possibilité pour le bailleur de souscrire un contrat d'assurance garantissant les risques locatifs, en cas d'absence de justification d'assurance de la part du locataire) - **Art. 8 (cession du contrat de location et sous-location)** : son amendement n° 4 : suppression de la référence au prix du loyer par mètre carré sous-loué ; adopté - **Art. 8 bis (échange de logement)** (p. 1119) : accepte l'amendement n° 147 du Gouvernement (non-application de cet article aux logements soumis à la loi de 1948) - (p. 1120) : accepte l'amendement n° 104 de la commission saisie pour avis (extension de cet article aux logements possédés ou gérés par des organismes d'HLM) - **Après l'art. 8 bis** (p. 1121) : accepte l'amendement n° 105 de la commission saisie pour avis (insertion des dispositions de l'article 8 bis dans le code de la construction et de l'habitation relatif aux HLM) - **Art. 9 (durée du contrat de location)** : son amendement n° 5 : suppression de la distinction établie entre la durée des baux consentis par les personnes physiques et celle des baux consentis par les personnes morales ; adopté - (p. 1122) : son amendement n° 6 :

durée du bail en cas de renouvellement ; adopté - Sur le même objet, s'oppose aux amendements n° 175 de M. Marcel Lucotte et n° 148 du Gouvernement - S'oppose à l'amendement n° 75 de M. Jean Guénier (tacite reconduction du bail au profit de la personne physique occupant effectivement le local) - (p. 1123) : son amendement de coordination n° 7 ; adopté - **Après l'art. 11** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 165 de M. Charles de Cuttoli (situation des bailleurs français établis à l'étranger et contraints de rentrer en France par suite d'un cas de force majeure ; allongement du délai de préavis) - **Art. 12 (bénéficiaires d'un bail de courte durée)** (p. 1124) : son amendement n° 8 : possibilité pour les bailleurs de bénéficier des dispositions de l'article 14 de la présente loi autorisant le congé pour reprise, vente, motif légitime ou sérieux ; adopté.

**Suite de la discussion** - (6 juin 1989) - Rapporteur - **Art. 14 (conditions d'exercice du congé)** (p. 1136) : s'oppose aux amendements de M. Jean Guénier, n° 169 (durée du délai de préavis identique pour le bailleur et pour le locataire) et n° 170 (mise aux normes du logement considérée comme un motif de congé) et demande le retrait du n° 107 de M. Jean Faure, rapporteur pour avis (bénéficiaires d'un bail de courte durée) - (p. 1137) : s'oppose aux amendements n° 171 de M. Jean Guénier (conditions d'exercice du droit de reprise en cas de renouvellement du bail) et n° 108 de la commission saisie pour avis (distinction du délai de préavis selon qu'il émane d'un bailleur personne physique ou personne morale) - (p. 1138) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Jean-Luc Bécart (réduction à un mois du délai de préavis applicable au congé donné par le locataire pour des raisons financières personnelles, des motifs familiaux, professionnels ou de santé) - Son amendement n° 9 : point de départ du délai de préavis ; adopté - (p. 1139) : s'oppose aux amendements analogues n° 172 de M. Jean Guénier et n° 149 du Gouvernement (suppression des dispositions relatives au régime du droit de préemption du locataire en cas de congé pour vente), aux amendements de coordination n° 150 et n° 151 du Gouvernement, ainsi qu'aux amendements de la commission saisie pour avis, n° 109 (suppression de la possibilité pour le locataire de se substituer à l'acheteur tiers lorsque celui-ci a acquis le bien à un prix ou dans des conditions plus favorables que ceux initialement proposés ; droit pour le locataire d'obtenir des dommages et intérêts à hauteur du préjudice subi) et n° 110 de coordination - (p. 1141) : accepte les amendements n° 152, n° 153 et n° 154 du Gouvernement relatifs aux règles applicables au bailleur âgé qui donne congé à son locataire - S'oppose aux amendements de M. Jean Guénier, n° 173 (suppression des dispositions relatives aux modalités du congé donné aux personnes âgées de plus de soixante-dix ans) et n° 77 (périodicité d'exercice et délai de préavis du congé en cas de reprise et de vente après l'expiration du contrat initial) ainsi qu'à l'amendement n° 111 de la commission saisie pour avis (limitation aux contrats en cours de l'interdiction de non-renouvellement du bail lorsque le locataire est âgé ou dispose de faibles ressources, sauf à lui proposer son relogement) - **Art. 15 (mise en place et missions des observatoires des loyers)** (p. 1142) : son amendement n° 10 : substitution de la notion d'associations agréées à celle d'observatoires des loyers agréés ; suppression du cadre d'activité départementale de ces organismes ; adopté - Sur le même objet, accepte l'amendement n° 78 de M. Jean Guénier - (p. 1143) : accepte l'amendement n° 155 du Gouvernement (fixation par décret des règles d'agrément des associations) et s'oppose au n° 36 de M. Jean-Luc Bécart (représentation paritaire des bailleurs et des locataires au sein des observatoires des loyers) - (p. 1144) : accepte l'amendement n° 112 de la commission saisie pour avis (missions des associations agréées auprès des tribunaux) - **Art. 16 (détermination des loyers)** (p. 1145) : accepte l'amendement n° 113 de la commission saisie pour avis (libre fixation des loyers de l'ensemble des locaux faisant l'objet d'une première ou d'une nouvelle location) - (p. 1146) : souhaite aboutir, grâce à cet article, à un meilleur équilibre entre locataires, bailleurs et investisseurs - Motivation du congé - Droit pour le locataire au maintien dans les lieux ; souhaite qu'en contrepartie les propriétaires puissent proposer des réévaluations de loyers en fin de contrat - (p. 1147) : son amendement

n° 11 : libre fixation des loyers de l'ensemble des locaux faisant l'objet d'une première ou d'une nouvelle location ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 113 de la commission saisie pour avis - (p. 1148) : sur le même objet, s'oppose aux amendements n° 79, n° 80 et n° 81 de M. Jean Guénier, n° 98 de M. Ernest Cartigny, n° 176 de M. Marcel Lucotte, n° 166 de M. Philippe François - (p. 1150) : s'oppose aux amendements analogues n° 82 de M. Jean Guénier et n° 99 de M. Ernest Cartigny (possibilité pour le locataire de contester a posteriori la validité d'un contrat remplacée par une faculté de réflexion a priori), n° 139 de M. Philippe François (limitation aux agglomérations de plus d'un million d'habitants de la possibilité pour le locataire de contester a posteriori la validité d'un contrat) et n° 83 de M. Jean Guénier (limitation des cas de mise en oeuvre du système de référence aux loyers habituellement constatés dans le voisinage) - (p. 1152) : son amendement n° 14 ; suppression de la notion de loyer manifestement sous-évalué ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 37 de M. Jean-Luc Bécart (limitation des possibilités de réévaluation du loyer lors du renouvellement du contrat) et accepte l'amendement rédactionnel n° 115 de la commission saisie pour avis - (p. 1153) : son amendement n° 181 : modalités d'étalement de la hausse du loyer lorsque le premier renouvellement du bail a une durée inférieure à six ans ; adopté - (p. 1154) : son amendement n° 15 : réévaluation des loyers ne pouvant dépasser l'indice du coût de la construction ; suppression de la référence à l'indice prévisionnel d'inflation en glissement ; adopté - **Indice prévisionnel déterminé de façon non objective dans la loi de finances - Art. 3 (suite)** (p. 1155) : son amendement n° 185, précédemment réservé : suppression de l'alinéa prévoyant l'adjonction au contrat initial des références aux loyers pratiqués dans le voisinage ; adopté - **Art. 17 (fixation par décret du montant de l'évolution des loyers)** (p. 1157) : son amendement de suppression n° 16 ; adopté - Disposition essentielle de cette proposition de loi instituant la possibilité pour le Gouvernement de déterminer par décret en Conseil d'Etat le montant maximum d'augmentation des loyers, qu'il s'agisse de nouvelles locations ou de renouvellement des baux - Disposition applicable dans les zones géographiques où existe une situation anormale du marché locatif - En raison de la précipitation des débats, préfère supprimer cet article afin de faciliter la discussion lors de la commission mixte paritaire - Souhaite que des mesures soient prises pour remédier aux difficultés du marché locatif, notamment dans l'agglomération parisienne - (p. 1158) : demande le retrait des amendements de M. Jean Guénier, n° 87 (nouvelle rédaction de cet article), n° 88 (suppression de la référence au niveau des loyers dans une zone géographique déterminée) et n° 89 (fixation d'un seuil d'augmentation des loyers au-delà duquel l'évolution sera réglée par décret), ainsi que des amendements de la commission saisie pour avis, n° 117 (prérogative accordée au Gouvernement pour une période de cinq ans à compter de la publication de la présente loi) et n° 118 (champ d'application de ce décret limité aux seuls loyers proposés lors du renouvellement des contrats de location) - **Art. 18 (règles applicables aux loyers de référence)** (p. 1160) : son amendement n° 17 : augmentation du pourcentage des références concernant les locations pour lesquelles il n'y a pas eu de changement de locataire depuis trois ans ; adopté - (p. 1161) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 188 du Gouvernement (présentation de six loyers de référence dans les communes de l'agglomération parisienne dont la liste est fixée par décret) - Demande le retrait de l'amendement n° 143 de M. Philippe François (augmentation du pourcentage des références concernant les locations pour lesquelles il n'y a pas eu de changement de locataire depuis trois ans), et s'oppose aux amendements de M. Jean Guénier, n° 90 (suppression des six loyers de référence exigés dans les zones géographiques sensibles) et n° 91 (suppression des dispositions fixant la proportion des références concernant les locations pour lesquelles il n'y a pas eu de changement de locataire depuis trois ans), ainsi qu'à l'amendement n° 119 de la commission saisie pour avis (présentation de six loyers de référence à Paris et dans les départements limitrophes) - **Art. 19 (commissions départementales de conciliation)** (p. 1162) : s'oppose à l'amendement n° 92 de M. Jean Guénier (représentation des organisations de gestionnaires au

sein desdites commissions) - **Art. 20** (*remise d'une quittance ou d'un reçu au locataire*): accepte l'amendement rédactionnel n° 120 de la commission saisie pour avis - **Art. 22** (*charges récupérables*) (p. 1163): s'oppose aux amendements de M. Jean-Luc Bécart, n° 38 (limitation des dépenses d'entretien récupérables) et n° 39 d'ordre rédactionnel - Son amendement n° 18: allègement des modalités de justification des demandes de provisions; adopté - **Art. 23** (*suspension provisoire des effets de la clause de résiliation de plein droit pour non-paiement du loyer, des charges ou du dépôt de garantie*) (p. 1164): ses amendements, n° 19 de coordination, n° 20: réduction du délai au terme duquel le commandement de payer demeuré infructueux produit effet; et n° 21: saisine de la juridiction par le locataire, à peine de forclusion; adoptés - **Art. 24** (*abrogation des quatre premiers chapitres du titre I<sup>er</sup> de la loi Méhaignerie*) (p. 1168): accepte les amendements du Gouvernement, n° 156 (nouvelles règles applicables au congé pour les contrats conclus postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi Méhaignerie), n° 157, n° 158, n° 159 et n° 160 relatifs aux dispositions applicables aux contrats arrivant à échéance après le 22 mai 1989 - Son amendement n° 187: dérogations à l'application des dispositions du paragraphe III de cet article; adopté - (p. 1169): accepte l'amendement n° 161 du Gouvernement (validité des décrets relatifs aux charges, aux réparations locatives, aux loyers de référence, aux commissions départementales de conciliation et aux normes de sortie de la loi de 1948, jusqu'à la publication des nouveaux décrets pris en application de la présente loi) - **Après l'art. 24 - Avant le titre II et l'art. 25** (p. 1170 à 1174): s'oppose aux amendements de M. Jean-Luc Bécart, n° 40 à n° 65 (rétablissement des dispositions de la loi Quilliot du 22 juin 1982) - **Art. 25** (*sortie des locaux vacants du régime de la loi de 1948*) (p. 1175): son amendement n° 22: reprise des dispositions de la loi Méhaignerie; sortie possible si les locaux répondent aux critères de confort et d'habitabilité fixés par décret; adopté - S'oppose aux amendements de la commission saisie pour avis, n° 125 (suppression de l'avis de la Commission nationale de concertation sur le décret fixant les normes de confort et d'habitabilité), n° 126 (mise en conformité des locaux pouvant être demandée par le locataire à l'occasion du premier renouvellement du contrat de location), n° 127 (suppression de la possibilité pour le juge de se prononcer sur une demande de modification du loyer proposée par le locataire) et n° 128 (suppression des dispositions de cet article précisant que le défaut de mise aux normes fait entrer le loyer dans le régime de liberté surveillée) ainsi qu'aux amendements de M. Jean-Luc Bécart, n° 66 (maintien sous le régime de la loi de 1948 des locaux ne permettant pas le respect des normes) et n° 67 (insertion des dispositions du présent article au contrat de location, à peine de nullité) - **Après l'art. 25** (p. 1176): s'oppose à l'amendement n° 96 de M. Jean Guénier (droit au maintien dans les locaux soumis au régime de la loi de 1948 étendu aux personnes âgées ou handicapées) - **Art. 26** (*modification de l'article 31 de la loi Méhaignerie relatif au contrat de location des locaux classés en sous-catégorie II B ou II C du régime de la loi de 1948*) (p. 1177): son amendement de suppression n° 23; adopté - Possibilité pour l'une ou l'autre des parties de saisir la commission départementale de conciliation en cas de défaut de réponse du locataire dans le délai de deux mois à compter de la réception de la proposition du bailleur - S'oppose à l'amendement n° 129 de la commission saisie pour avis (maintien dans les lieux du locataire, à défaut de saisine du juge dans un délai de six mois à compter de la réception de la proposition de majoration du loyer) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 189 du Gouvernement (dispositions de la loi de 1948 applicables aux locataires, à défaut de saisine du juge) - **Art. 29** (*commission départementale des rapports locatifs*) (p. 1178): s'oppose à l'amendement de suppression n° 130 de la commission saisie pour avis - **Art. 30** (*accords collectifs de location*) (p. 1179): s'oppose à l'amendement de coordination n° 131 de la commission saisie pour avis - (p. 1180): ses amendements, n° 24: suppression de l'extension du champ d'application de cet article aux bailleurs privés; et n° 25: suppression de la procédure d'extension par décret de ces accords; adoptés - **Art. 33** (*durée du contrat de location d'un local affecté à un usage exclusivement professionnel*) (p. 1181):

s'oppose à l'amendement n° 174 de M. Jean Guénier (durée du contrat reconduit tacitement déterminée par les parties) - **Art. 34** (*abrogation de l'article 57 de la loi Méhaignerie*): son amendement de suppression n° 26; adopté - Souhaite le rétablissement de ces dispositions assouplissant les possibilités de transformation de logements en locaux professionnels et permettant un recensement de ces derniers - Dispositions favorables aux professions libérales françaises face à la concurrence internationale - **Art. 34 bis** (*dispositions relatives au changement d'affectation des locaux*) (p. 1183): son amendement de suppression n° 27; rejeté - (p. 1184): s'oppose à l'amendement n° 135 de la commission saisie pour avis (utilisation d'un local d'habitation comme lieu d'exercice d'une profession soumise à un régime de déclaration préalable dans les zones relevant du champ d'application de la loi de 1948, à l'exception de Paris; doublement du montant maximum des amendes applicables aux infractions aux règles d'affectation des locaux) - **Après l'art. 34 bis** (p. 1188): accepte l'amendement n° 97 de M. Jean Guénier (modalités de répartition des charges locatives pour certains locaux soumis à la loi de 1948) - **Art. 35** (*renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour la rédaction définitive des dispositions maintenues de la loi Méhaignerie*) (p. 1189): son amendement de suppression n° 28; adopté - S'oppose aux amendements n° 162 du Gouvernement (référence aux dispositions de la loi de 1986 maintenues en application; suppression du renvoi à un décret en Conseil d'Etat), n° 136 et n° 137 de coordination de la commission saisie pour avis - **Après l'art. 35**: s'oppose aux amendements de M. Jean-Luc Bécart, n° 68 (obligation pour l'organisme d'HLM de transmettre sa décision de vendre non seulement au préfet chargé d'en contrôler la légalité mais également au maire et au président du conseil général) et n° 69 (vente des logements HLM soumise au veto du maire, du président du conseil général ou du préfet) - (p. 1190): s'oppose à l'amendement n° 163 du Gouvernement (dispositions de la loi Méhaignerie applicables aux logements ayant des statuts locatifs particuliers) - **Après l'art. 36** (p. 1191): accepte l'amendement n° 184 du Gouvernement (prorogation de la période d'application des dispositions du code du domaine de l'Etat permettant la réaffectation d'un immeuble domanial devenu inutile au service civil ou militaire de l'Etat).

*Nouvelle lecture* [n° 393 (88-89)] - (29 juin 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2100): dénonce la précipitation qui a entouré l'examen de cette proposition de loi - Echec de la commission mixte paritaire, CMP - Intérêt de ce texte pour tous les Français - Constate que les prises de position ont été inspirées par des conceptions idéologiques - (p. 2101): absence de prise en compte de la situation de l'industrie du bâtiment - Blocage des loyers annoncé par la presse avant le vote du texte définitif par le Parlement - Rappelle la volonté de la commission de parvenir à un accord sur un texte d'équilibre et de stabilité - Rappelle qu'un bail sur deux est illégal - Constate que les divergences portent essentiellement sur les articles 16 et 17 - Impossibilité d'appliquer l'article 16 tel qu'il avait été voté en première lecture par l'Assemblée nationale - Constate que les articles 34 et 34bis traitent misérablement les professions libérales, notamment les jeunes - Souhaite que l'ensemble de la profession libérale ait à la fois un statut et les moyens d'exercer sa profession - (p. 2102): souhaite que les Français puissent disposer de logements convenables, d'un marché locatif souple et d'une offre suffisante - **Art. 3** (p. 2114): ses amendements n° 44: rétablissement partiel de la présomption au sens de l'article 1731 du code civil qui ne peut être invoquée par celle des parties qui a fait obstacle à l'établissement de l'état des lieux; et n° 2: rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture; adoptés - **Après l'art. 7** (p. 2115): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Emmanuel Hamel (possibilité pour le bailleur de souscrire un contrat d'assurance aux lieux et place du locataire défaillant) - **Art. 8**: son amendement n° 3: rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture; adopté - **Art. 9** (p. 2116, 2117): ses amendements n° 4: rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture; de coordination, n° 5 et n° 6; adoptés - **Art. 11 bis**: son amendement n° 7: rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture; adopté - **Art. 14** (p. 2118): son amendement

n° 8 : extension du bénéfice du délai réduit à un mois pour tous les locataires âgés de plus de soixante ans dont l'état de santé justifie le changement de domicile ; adopté - Accepte l'amendement n° 45 du Gouvernement (réduction à six mois avant l'échéance du contrat, de la période pendant laquelle le congé peut être donné) - Art. 15 : son amendement n° 9 : recueil et diffusion des références mentionnées aux articles 16 et 18 par des associations dénommées « observatoires des loyers » et agréées par le ministre chargé du logement ; adopté - (p. 2119) : ses amendements, n° 10 : détermination de la zone géographique des observatoires des loyers agréés par l'agrément dont ils font l'objet ; n° 11 : fourniture aux commissions départementales de conciliation et aux juges qui en font la demande, par les observatoires des loyers, des éléments d'information permettant de favoriser la conciliation des parties ou de trancher un litige ; et n° 12 : rapport bi-annuel du Gouvernement sur l'évolution des loyers, complété par l'évolution des aides publiques au logement, de l'offre de logements à louer et de celle du secteur de la construction en fonction des types de financement utilisés ; adoptés - Art. 16 (p. 2121) : son amendement n° 13 : libre fixation entre les parties du loyer des locaux vacants ou des locaux faisant l'objet d'une première location ; rejeté - (p. 2123, 2124) : ses amendements n° 14 et n° 15 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 17 : son amendement n° 16 : évolution des loyers dans les communes faisant partie d'une agglomération de plus d'un million d'habitants ; adopté - Art. 18 (p. 2126) : son amendement n° 17 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 22 : son amendement n° 18 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 23 (p. 2127) : son amendement n° 19 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 24 : son amendement n° 20 : réduction à trois mois du délai de préavis pour le congé délivré par le bailleur pour les contrats conclus avant le 23 décembre 1986 mais arrivant à échéance dans les six mois suivant la publication de la présente loi ; adopté - Son amendement de coordination n° 21 ; adopté - Son amendement rédactionnel n° 22 ; adopté - (p. 2128) : ses amendements n° 23, rédactionnel ; n° 24, d'harmonisation ; n° 25 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Accepte les amendements du Gouvernement n° 46 (saisine obligatoire de la commission départementale de conciliation au plus tard deux mois après la proposition du bailleur) et n° 48, rédactionnel - S'oppose à l'amendement n° 47 du Gouvernement (absence d'application des dispositions du paragraphe III lorsque la proposition du bailleur ou le congé ont donné lieu à une décision de justice passée en force de chose jugée) - Après l'art. 24 (p. 2131) : s'oppose aux amendements n° 35 à n° 43 de M. Paul Souffrin, relatifs à l'insertion d'une division nouvelle et d'articles additionnels (« De l'organisation des rapports collectifs de location ») - Art. 25, Art. 26 et Art. 30 (p. 2131, 2132) : ses amendements n° 26 à n° 29 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 31 (p. 2133) : son amendement rédactionnel n° 52 ; adopté - Art. 31 bis et art. 31 ter : ses amendements de suppression n° 30 et n° 31 ; adoptés - Art. 34 bis : son amendement de rétablissement n° 32 ; adopté - Art. 34 ter : ses amendements n° 33 : cas des logements insuffisamment occupés et du droit au maintien dans les lieux ; et n° 34 : possibilité de répartir les charges au prorata des surfaces réelles des locaux loués dans les immeubles collectifs si la ventilation est impossible ; adoptés - Art. 35 bis (p. 2135, 2136) : accepte les amendements du Gouvernement, n° 49 (application de la réduction à un mois du délai de préavis dans les secteurs locatifs y compris le secteur HLM), n° 50 (application aux logements conventionnés des mêmes dispositions que celles du secteur HLM) et n° 51, rédactionnel.

DELANEAU (Jean), sénateur de l'Indre-et-Loire (UREI).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Juge suppléant de la Haute Cour de justice ; est réélu juge suppléant (JO Lois et décrets du 27 octobre 1989).

- Membre titulaire du Conseil national de la cinématographie.

Est nommé membre titulaire du comité de l'éthique du loto sportif (JO Lois et décrets du 10 novembre 1989).

Membre suppléant de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enseignement de la danse (27 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (27 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'éducation (29 juin 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 259 (87-88)] relatif à l'enseignement de la danse [n° 227 (88-89)] (23 mars 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Enseignement.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 287 (88-89)], modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'enseignement de la danse [n° 326 (88-89)] (25 mai 1989) - Enseignement.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enseignement de la danse [n° 444 (88-89)] (30 juin 1989) - Enseignement.

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Relations culturelles, scientifiques et techniques - [n° 60 (89-90) tome 11] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3362) - Ministère : Premier ministre - *Événements survenus en Europe de l'Est* - Politique extérieure.

## INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse* [n° 259 (87-88)] - (12 avril 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 182) : vote en 1965 d'une loi sur l'enseignement de la danse - Reprise par l'actuel Gouvernement d'un projet déposé en 1988 par M. François Léotard - Unanimité de la profession sur la nécessité d'une réglementation assez souple pour éviter les risques d'enseignement officiel et d'académisme - Rappelle l'action d'un Français, François Delsarte, à l'origine, au XIXe siècle, de la danse moderne - (p. 183) : non application de la loi de 1965 : déficience des

structures administratives relatives à la danse - Création de la délégation à la danse en 1987 - Faiblesse numérique du corps d'inspection de la danse - Clivage culturel, social et économique entre pratiquants de la danse artistique et culturelle et de la danse sportive et de loisir - Explosion du nombre de cours de danse - Texte en projet : diplôme de professeur de danse délivré par l'Etat ; dispenses ; procédure d'équivalence pour les diplômés étrangers - Contrôle des conditions d'exploitation des établissements d'enseignement de la danse ; contrôle médical - Accord de la commission sur le caractère obligatoire d'un diplôme unique délivré par l'Etat - Affirmation nécessaire de la spécificité artistique face au brevet d'éducateur sportif option danse créé en avril 1988 par un arrêté du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports - Association du contrôle effectif des compétences et de la sauvegarde de la liberté indispensable à l'art chorégraphique - (p. 184) : maintien du certificat d'aptitude à l'enseignement de la danse délivré par le ministère de la culture - Préparation des textes d'application - Propose un amendement allégeant les dispositifs de contrôle prévus à l'égard des professeurs en exercice - Propose l'adoption du texte en projet - **Art. 1<sup>er</sup> (titres autorisant l'enseignement de la danse ; diplôme d'Etat)** (p. 192) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Ivan Renar (limitation du champ d'application à l'enseignement aux enfants de moins de seize ans) et à l'amendement n° 25 de M. Raymond Poirier (composition de la commission consultative prévue pour l'équivalence des diplômés étrangers) ; sur le même objet, accepte l'amendement n° 20 de M. Guy Penne ; accepte l'amendement n° 19 du même auteur (inclusion du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse) - (p. 193) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Ivan Renar (liste des équivalences au diplôme d'Etat) ; son amendement n° 30 : liste des équivalences au diplôme d'Etat accordées après acquisition d'une formation pédagogique ; adopté après modification par le sous-amendement n° 33 de M. Guy Penne qu'il accepte - (p. 194) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Ivan Renar (liste des équivalences accordées après acquisition d'une formation pédagogique gratuite) - (p. 195) : accepte l'amendement n° 26 de M. Raymond Poirier (prise en charge des études au titre de la formation continue pour les professionnels en activité) - Son amendement n° 1 : réintégration des danses de société dans le dispositif législatif ; adopté - Sur le même objet, demande le retrait de l'amendement n° 21 de M. Guy Penne - **Art. 2 (dispense de diplôme)** (p. 196) : s'oppose aux amendements n° 12 de M. Ivan Renar (limitation du champ d'application à l'enseignement aux enfants de moins de seize ans), n° 27 de M. Raymond Poirier (distinction entre dispense temporaire et dispense définitive) et n° 22 rédactionnel de M. Guy Penne - **Art. 3 (conditions d'exploitation d'un établissement destiné à l'enseignement de la danse)** (p. 197) : son amendement n° 2 : nouvelle rédaction relative au champ d'application de cet article ; devenu sans objet du fait de l'adoption de l'amendement analogue n° 35 du Gouvernement qu'il accepte - Son amendement n° 31 : recours à décret pour les modalités du contrôle médical des élèves et les conditions d'âge d'admission ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 17 de M. Ivan Renar (niveaux d'apprentissage de la danse selon l'âge ; interdiction pour les enfants de moins de quatre ans) - **Art. 4 (pouvoirs de l'autorité administrative en matière d'interdiction d'ouverture ou de fermeture)** (p. 198) : ses amendements n° 3 de coordination et n° 4 rédactionnel ; adoptés - **Art. 5 (dispositions pénales)** (p. 199) : ses amendements de coordination n° 5, n° 6, n° 7 et n° 8 ; adoptés - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de coordination de M. Guy Penne et sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 36 du Gouvernement - **Art. 6 (dispositions transitoires ; modalités de dispense de diplôme des personnes enseignant la danse depuis plus de trois ans)** (p. 200, 201) : son amendement n° 9 : assouplissement de la procédure ; adopté, après modification par le sous-amendement n° 37 du Gouvernement qu'il accepte - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 11 de M. Jean-Marie Girault - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 10 du même auteur - S'oppose à l'amendement n° 18 de M. Ivan Renar (autorisation définitive d'exercice aux professeurs enseignant depuis plus de trois ans) et aux amendements n° 28 (possibilité de rendre obligatoire une formation en psychomotricité pour les per-

sonnes dispensées du diplôme) et n° 29 (allongement du délai de mise en conformité des locaux) de M. Raymond Poirier.

*Deuxième lecture* [n° 287 (88-89)] - (31 mai 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 993) : réglementation de l'enseignement de la danse - Modifications apportées par l'Assemblée nationale - Recentrage de la réglementation relative à l'enseignement de la danse autour du ministère de la culture - Restriction du champ d'application aux danses classique, contemporaine et jazz - Extension de la procédure d'équivalence aux diplômés français - Participation des universités à la formation des futurs professeurs de danse - Renforcement des dérogations accordées à certains artistes - Modification de la composition de la commission nationale consultée pour la délivrance du diplôme, des équivalences ou des dispenses - Réglementation ultérieure de l'enseignement des danses de société - Interdiction faite aux personnes condamnées à certaines peines d'exploiter un établissement d'enseignement de la danse - (p. 994) : publicité de la qualification des professeurs - Dispositions relatives à la protection des jeunes enfants dans les établissements d'enseignement de la danse - Amendements déposés par la commission des affaires culturelles : composition de la commission nationale précitée ; rétablissement du contrôle des professeurs exerçant depuis plus de trois ans ; règles relatives à la protection des jeunes enfants confiées à l'autorité réglementaire - Interroge le ministre sur les modalités d'agrément des centres privés associés à la délivrance des unités de valeur constitutives du diplôme d'Etat - Composition des jurys habilités à décerner ce diplôme - Prise en charge de la formation complémentaire des professeurs en exercice au titre de la formation continue - Souhaite que soit poursuivi l'objectif essentiel de ce projet, à savoir la protection des élèves contre les risques liés à un enseignement défectueux de la danse - Sauvegarde de la qualité et de la créativité de la danse française - Souhaite une délivrance objective des agréments aux centres privés habilités à décerner des unités de valeur - **Art. 1<sup>er</sup> (institution d'un diplôme d'Etat de professeur de danse)** (p. 996) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 6 (limitation du champ d'application de ce projet à l'enseignement de la danse aux enfants et adolescents de moins de seize ans) et n° 7 (gratuité de la formation pédagogique accompagnant la dispense de diplôme, sans épreuve terminale) - Son amendement n° 1 : composition de la commission nationale consultative ; adopté - Parité entre les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, d'une part, les usagers et les professionnels, d'autre part - **Art. 3 (conditions d'exploitation d'un établissement destiné à l'enseignement de la danse)** (p. 997) : son amendement n° 2 : différenciation des délais légaux de déclaration selon qu'ils concernent l'ouverture, la fermeture ou la modification de l'activité d'un établissement ; adopté - (p. 998) : son amendement n° 3 : détermination par décret des modalités du contrôle médical des élèves et des conditions d'âge permettant l'accès aux différentes activités ; adopté après modification par le sous-amendement n° 9 du Gouvernement (enseignement de la danse interdit aux enfants de moins de quatre ans), qu'il accepte - **Après l'art. 5** (p. 999) : accepte l'amendement de coordination n° 10 du Gouvernement - **Art. 6 (dispositions transitoires)** : ses amendements, n° 4, de coordination, et n° 5 : rétablissement d'un contrôle minimal de la compétence des professeurs de danse exerçant depuis plus de trois ans ; adoptés.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion - Nouvelle lecture** [n° 423 (88-89)] - (30 juin 1989) - **Art. 4 (extension à tout licenciement d'un salarié âgé de 55 ans ou plus du versement à l'UNEDIC de la cotisation prévue à l'article L. 351-3 du code du travail)** (p. 2246) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Louis Souvet, rapporteur, soutenu par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales (dérogation en cas de démission trouvant son origine dans un changement de résidence du conjoint).

- **Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 444 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - Rapporteur - **Discussion générale**

rale (p. 2337) : se réjouit de l'accord intervenu sur ce texte en CMP et de l'absence de report de son vote final - Difficultés d'application prévisibles de cette loi.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local** [n° 320 (88-89)] - Suite de la discussion - (25 octobre 1989) - **Art. 3 (par priorité) (aides directes des départements)** (p. 2712) : sur l'amendement n° 70 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article), se déclare opposé au sous-amendement n° 69 de M. Maurice Couve de Murville - (p. 2715) : au nom du groupe de l'UREI, se déclare opposé à l'amendement n° 70 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques** [n° 5 (89-90)] - Suite de la discussion - (15 novembre 1989) - **Art. 6 (financement public des partis et groupements politiques)** (p. 3332) : sur l'amendement n° 31 de M. Christian Bonnet, rapporteur (répartition de la deuxième moitié du financement public entre les partis et groupements représentés au Parlement), se déclare opposé, au nom du groupe de l'UREI, au sous-amendement n° 112 de M. Etienne Dailly, repris par M. Guy Allouche (suppression de la référence aux groupements politiques).

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Après l'art. 5** (p. 3646) : se déclare favorable à l'amendement n° I-92 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (réduction du taux moyen de TVA) - Rappelle sa proposition de loi visant à exclure le tabac de l'indice des prix - (p. 3647) : soutient les amendements de M. Bernard Barbier, n° I-140 (application du taux réduit de TVA aux aliments préparés destinés à la nourriture des animaux familiers) et n° I-139 (réduction du taux de TVA applicable aux opérations d'achat, d'importation, de vente et de livraison, relatives aux vidéocassettes, vidéodisques et autres supports audiovisuels préenregistrés) - (p. 3649) : se déclare favorable à l'amendement n° I-76 de M. Jacques Carat (taux réduit de TVA applicable à certaines représentations théâtrales) - **Art. 6 (réduction du taux de la TVA sur les médicaments remboursables)** (p. 3650) : soutient l'amendement de suppression n° I-141 de M. Bernard Barbier - **Art. 7 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF)** (p. 3656) : se déclare favorable à l'amendement n° I-94 de la commission (abattement forfaitaire applicable sur la valeur vénale des logements affectés à la résidence principale ; assimilation à des biens professionnels des comptes courants d'associés) - **Art. 8 (aménagement du dispositif des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions)** (p. 3662) : soutient l'amendement de suppression n° I-143 de M. Bernard Barbier - **Art. 9 (aménagement de la fiscalité relative au logement)** (p. 3665) : soutient les amendements n° I-144 de M. Bernard Barbier (maintien du taux de 15 % de déduction forfaitaire sur les revenus fonciers) et n° I-1 de M. Pierre-Christian Taittinger (maintien du taux de 15 % de déduction forfaitaire pour les monuments historiques ouverts au public) - **Après l'art. 9** (p. 3666) : soutient l'amendement n° I-145 de M. Bernard Barbier (régime d'imposition des plus-values immobilières) - **Art. 10 (allègement de la fiscalité sur l'épargne)** (p. 3673) : se déclare favorable à l'amendement n° I-100 de la commission (relèvement du plafond des intérêts versés en dessous duquel les détenteurs de comptes bloqués d'associés peuvent bénéficier du régime du prélèvement libératoire) - **Art. 12 (diminution du taux de l'impôt sur les sociétés)** (p. 3681) : soutient l'amendement n° I-148 de M. Bernard Barbier (relèvement du taux de l'impôt sur les bénéfices distribués) - **Art. 12 bis (majoration du taux d'imposition de certaines plus-values à long terme réalisées par les sociétés)** (p. 3686) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-106 de la commission - **Art. 13 (régime du crédit d'impôt-recherche)** (p. 3696) : soutient l'amendement n° I-151 de M. Bernard Barbier (prise en compte de la totalité des dépenses de normalisation afférentes aux produits de l'entreprise pour le calcul du crédit d'impôt-recherche) - **Art. 17 (mesures en faveur des entreprises commerciales et artisanales)** (p. 3705) : se déclare favorable à l'amendement n° I-111 de la commission (relèvement du plafond de la

tranche d'abattement de 20 % sur le bénéfice imposable des adhérents des centres de gestion ou associations agréés) - **Après l'art. 17** (p. 3708) : se déclare opposé à l'amendement n° I-159 de M. Jean-Jacques Robert (extension du champ d'application du dégrèvement prévu en matière de taxe foncière) - **Art. 18 (mesures destinées à favoriser la mobilité économique)** (p. 3710) : soutient l'amendement n° I-153 de M. Bernard Barbier (actualisation des abattements applicables aux droits de mutation à titre gratuit) - **Après l'art. 18** (p. 3711) : soutient l'amendement n° I-154 de M. Bernard Barbier (allègement de la taxation des entreprises individuelles au titre des plus-values réalisées lors de la cession d'un fonds de commerce ou d'un droit au bail).

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères** - (30 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (relations culturelles, scientifiques et techniques) (p. 4151, 4152) : évolution globalement satisfaisante de ce budget - Coordination de l'activité des établissements culturels et linguistiques - Rebudgétisation de Radio France internationale, RFI - Relance des relations avec les pays de l'Est - Effort d'accroissement des crédits destinés à l'enseignement supérieur - Réorganisation de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, DGRCSST : nécessité de mettre fin à l'absence de rigueur de sa gestion financière - Difficulté d'application de la réforme des statuts et des rémunérations des personnels enseignants en fonction à l'étranger : amélioration de la situation des recrutés locaux, suppression de postes de détachés au barème, réaménagement des rapports financiers entre le ministère et les établissements, centralisation du recrutement - (p. 4153) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4192) : en son nom personnel - Absence de lignes directrices de l'action diplomatique française - Vote de ce projet de budget par la majorité du groupe de l'UREI malgré ses réserves vis-à-vis de la politique européenne, de la politique en matière de désarmement et de l'action au Liban.

**DELEBARRE (Michel), ministre des transports et de la mer** (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988) - Est nommé **ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer** le 22 février 1989 dans le même gouvernement (JO Lois et décrets du 23 février 1989).

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

- **Projet de loi** tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile [n° 299 (88-89)] (10 mai 1989) - **Transports**.

**Projet de loi** portant diverses dispositions relatives aux transports terrestres [n° 73 (89-90)] (22 novembre 1989) - **Transports**.

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Henri Belcour : **Autoroutes (Autoroute A78 allant de Bordeaux à Clermont-Ferrand)** (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 320).

de Mme Hélène Missoffe : **Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (Agressions dans les trains de banlieue)** (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 935).

de M. Louis Brives : **Industrie textile (Situation de l'industrie textile)** (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 938).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au code de la voirie routière** [n° 250 (88-89)] - (26 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 381) :

volonté du Gouvernement de présenter dans un même code l'ensemble des règles relatives à l'exploitation et à la gestion des infrastructures routières - Codification de nature à faciliter le travail des administrations concernées - Abrogation des textes obsolètes - Insertion d'articles nouveaux : dispositions de cohérence ; reproduction de la jurisprudence constante du Conseil d'Etat - Rappelle la composition de la commission supérieure de codification, saisie de cette réforme en 1986 - Distinction entre voirie nationale, départementale et communale - Modification de la répartition entre les domaines législatif et réglementaire tenant compte des incidences de la décentralisation - Adoption à l'Assemblée nationale de deux amendements, contre l'avis du Gouvernement : coordination des travaux exécutés sur les voies publiques situées à l'intérieur des agglomérations ; adjonction des agents communaux assermentés à la liste des agents habilités à constater les infractions à la police de la conservation du domaine public routier - Demande au Sénat de supprimer ces deux dispositions - (p. 382) : souligne l'importance du code de la voirie routière pour les administrations, les collectivités locales et les usagers - **Art. 1<sup>er</sup> - Art. L. 115-1 du code de la voirie routière (coordination des travaux exécutés sur les voies publiques situées à l'intérieur des agglomérations)** (p. 385) : accepte les amendements de M. Jacques Bellanger, rapporteur, n° 1 (possibilité pour le maire, sans motivation de sa décision, de refuser l'inscription de travaux sur le calendrier annuel qui les prévoit lorsque le revêtement de la voie a moins d'un an d'âge) et n° 2 (règles d'application de cet article fixées par décret en Conseil d'Etat) - **Art. L. 141-3 (compétences du conseil municipal en matière de domaine public routier communal)** (p. 388) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Louis de Catuelan (plans d'alignement communaux et opérations de classement et de déclassement des voies annexés au plan d'occupation des sols) - **Art. L. 141-11 (dispositions relatives aux travaux affectant le sol et le sous-sol des voies communales)** (p. 389) : accepte l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission - **Titre VI - Chapitre II - Section I (dispositions générales applicables aux voies privées)** (p. 390) : accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles - Deuxième lecture [n° 251 (88-89)]** - (24 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 875, 876) : modifications adoptées par l'Assemblée nationale en deuxième lecture - Rétablissement de l'article 5 modifiant le dispositif de sortie des syndicats d'agglomérations nouvelles, SAN, après parution du décret ministériel attestant la fin de l'opération - Préparation de la phase d'achèvement de la ville nouvelle d'Evry - Rejet par l'Assemblée nationale de la disposition adoptée par le Sénat et prévoyant l'administration du SAN par un comité composé de membres élus en leur sein par des conseils municipaux des communes membres - Sur la procédure d'admission d'une commune dans un SAN, accord du Gouvernement sur le retour au texte voté en première lecture par le Sénat - Bâtiments en état d'abandon manifeste ; procédure d'expropriation - Extension du droit de préemption des zones d'aménagement différé aux zones naturelles délimitées par des POS afin de lutter contre la hausse exagérée des prix fonciers dans certains secteurs agricoles de la région parisienne - Demande l'adoption de ce projet de loi en deuxième lecture - **Art. 1<sup>er</sup> bis (validation des actes réglementaires et non réglementaires pris sur le fondement du POS de la ville de Strasbourg et du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Strasbourg)** (p. 877) : s'oppose à l'amendement n° 6 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (rétablissement de cet article voté en première lecture par le Sénat et supprimé par l'Assemblée nationale) - **Art. 3 bis (modification de la réglementation des boisements)** (p. 878) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (reprise de cet article voté en première lecture par le Sénat et supprimé par l'Assemblée nationale) - **Art. 5 (dispositif de sortie d'une commune d'un SAN après achèvement)** (p. 879) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Après l'art. 5 (p. 880, 881) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Gérard Larcher (répartition des compétences en matière d'urbanisme, d'investissement et d'autorisation d'utilisation du sol entre le président du SAN et le maire) et, sur cet amendement, au**

**sous-amendement n° 21 de la commission - Art. 6 (administration du SAN par un comité composé de membres élus en leur sein par les conseils municipaux des communes membres) : s'oppose aux amendements identiques n° 9 de la commission et n° 3 de M. Gérard Larcher (rétablissement de cet article voté en première lecture par le Sénat et supprimé par l'Assemblée nationale) - Art. 7 (procédure d'admission d'une commune dans un SAN) (p. 882) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (règles de majorité) - Art. 9 (procédure d'expropriation des biens immeubles en état d'abandon manifeste) (p. 883 à 885) : accepte les amendements de la commission, modifiant la rédaction de cet article, n° 11, n° 12, ainsi que sur cet amendement le sous-amendement n° 19 de M. Jacques Bellanger ; n° 13 et n° 14 - S'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (dérogation à la procédure de droit commun de l'expropriation pour cause d'utilité publique) ; accepte l'amendement n° 16 de la commission (limitation de la procédure de déclaration d'état d'abandon à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune) - Art. 10 (institution de zones d'aménagement différé en dehors des zones urbaines dans des POS) (p. 886, 887) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (proposition ou avis de la région et du département) et accepte son amendement n° 18 (avis de la région en cas de création d'une zone d'aménagement différé par décret en Conseil d'Etat) ; sur le même objet, son amendement n° 20 ; adopté.**

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)]** - (14 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1524) : banalisation de la conduite automobile - Dangers de la route, tant pour les professionnels que pour les conducteurs occasionnels et les piétons - Gravité des accidents des deux roues en faisant la première cause de mortalité des jeunes de quinze à vingt-cinq ans - Importantes mesures prises dans les années 1970 pour faire face à l'accroissement du trafic routier : amélioration de la voirie ; accroissement du réseau autoroutier ; réglementation portant sur le comportement des conducteurs et l'état des véhicules - Limitation de la vitesse - Bouclage obligatoire de la ceinture de sécurité - Port du casque pour les usagers des deux roues - Lutte contre l'alcoolisme au volant - Evolution défavorable enregistrée depuis 1978, essentiellement due au comportement des usagers de la route - Gravité des accidents corporels - (p. 1525) : souligne que les efforts faits en matière de sécurité des infrastructures, de résistance des véhicules et de réglementation se trouvent en grande partie annulés par l'accroissement constant des vitesses pratiquées - Limitation de vitesse plus restrictive dans de nombreux pays à niveaux de vie et d'équipement comparables - Volonté du Président de la République de réagir vigoureusement et durablement à cette situation - Réunion d'un comité interministériel de sécurité routière ; définition d'une politique de sécurité routière fondée sur des actions durables d'éducation, de formation et de prévention - Attestation scolaire de sécurité routière - Formation des conducteurs : encouragement de l'apprentissage anticipé de la conduite dès seize ans - Amélioration de la formation des inspecteurs des permis de conduire - Publication d'un programme national de formation à la conduite - Recyclage des moniteurs des écoles de conduite pris en charge par l'Etat - Contrôle technique des véhicules - Modification des campagnes publicitaires des constructeurs et importateurs de véhicules - Amélioration significative des moyens en hommes et en matériel dont disposent les forces de police et de gendarmerie pour assurer la surveillance de la circulation - Nouvelles missions des préfets - Effort budgétaire substantiel pour le financement d'un programme d'investissements routiers et autoroutiers - Instauration du permis de conduire à points, déjà en vigueur dans plusieurs pays, sous des formes diverses - (p. 1526) : réfute les thèses selon lesquelles le permis à points serait un facteur d'insécurité ou de suppression de la liberté d'aller et de venir - Volonté du Gouvernement de responsabiliser chaque titulaire d'un permis de conduire en le rendant comptable de ses propres infractions et en lui donnant la possibilité de modifier son comportement - Regain des points perdus soit par une conduite prudente pendant trois ans, soit par la participation à un stage de sensibilisation aux causes et aux conséquences des accidents de



la route - Expérience actuellement menée en Lot-et-Garonne - Distinction entre les contrevenants occasionnels et les multirécidivistes - Possibilité pour l'usager de contester les décisions de l'autorité de police devant une juridiction - (p. 1527) : maintien de la procédure de suspension administrative du permis de conduire - Modalités d'annulation du permis après disparition du nombre total de points initialement affecté - Droit commun applicable aux professionnels de la route - Entrée en vigueur de ce nouveau dispositif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 - Texte issu de l'Assemblée nationale compromettant l'équilibre initial du projet : réduction du délai pendant lequel il est impossible de repasser son permis ; information des conducteurs lors du retrait effectif des points ; possibilité de conduire pendant un mois après l'annulation du permis ; dépôt par le Gouvernement, à l'automne, d'un projet de loi de programme sur la sécurité routière - Renforcement du caractère dissuasif des sanctions - Harmonisation des dispositions législatives avec les nouveaux taux des amendes prévues pour certaines contraventions de police - Faculté pour les tribunaux de prononcer l'annulation du permis de conduire en cas de non-respect d'une décision de suspension ou de rétention - Extension de la liste des infractions qui peuvent donner lieu au dépistage de l'alcoolémie - (p. 1528) : dispositions applicables en Polynésie française.

- **Projet de loi relatif au code de la voirie routière (partie législative) - Deuxième lecture [n° 348 (88-89)] - (15 juin 1989) - Discussion générale (p. 1571) :** rappelle que ce code regroupe l'ensemble des règles relatives à l'exploitation et à la gestion des infrastructures routières - Modifications apportées par l'Assemblée nationale : coordination des travaux sur les voies publiques situées à l'intérieur des agglomérations ; détermination, selon la domanialité de la voie, du destinataire des procès-verbaux des infractions à la police de la conservation du domaine public routier ; suppression des dispositions visant à créer un plan de voirie routière, annexé au plan d'occupation des sols, POS - **Art. 1<sup>er</sup> - Art. L. 115-1 du code de la voirie routière (coordination des travaux exécutés sur les voies publiques situées à l'intérieur des agglomérations) (p. 1573) :** son amendement n° 2 : possibilité pour le maire, sans motivation de sa décision, de refuser l'inscription de travaux sur le calendrier annuel qui les prévoit lorsque le revêtement de la voirie a moins d'un an d'âge ; rejeté - Propose le retour au texte adopté par le Sénat en première lecture - **Art. L. 141-3 (compétences du conseil municipal en matière de domaine public routier communal) (p. 1574) :** s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jacques Bellanger, rapporteur (plans d'alignement communaux et opérations de classement et de déclassement des voies rassemblés dans un plan de voirie routière annexé au POS) - Reconnaît les difficultés financières de certaines petites communes pour établir et tenir à jour les plans d'alignement ; s'engage à faire étudier par ses services ce problème complexe afin d'y remédier en concertation avec la Direction générale des collectivités locales et l'Association des maires de France.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile faite à Montréal le 23 septembre 1971 [n° 296 (88-89)] - (15 juin 1989) - Discussion générale (p. 1575) :** efforts de la communauté internationale en vue de renforcer la sécurité de l'aviation civile - Convention de Tokyo, signée en 1963, relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs - Convention de La Haye, signée en 1970, pour la répression de la capture illicite d'aéronefs - Convention de Montréal, signée en 1971, pour la répression des actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile - Conventions ne visant que les actes de terrorisme commis dans un aéronef en vol ou en service ou contre des installations et services directement liés à la navigation aérienne - Nécessité d'élargir le champ de ces conventions et de permettre l'application des mêmes règles à l'encontre des auteurs d'actes illicites de violence commis contre des personnes ou des biens dans les aéroports internationaux - Protocole en examen approuvé à l'unanimité par l'assemblée de l'Organisation de

l'aviation civile internationale, OACI - Définition précise des actes incriminés - Engagement des Etats signataires à appliquer aux auteurs des infractions concernées les mêmes règles de répression que celles instituées par la convention de Montréal - Protocole nécessitant quelques adaptations spécifiques en droit français - Demande au Sénat d'autoriser le Gouvernement à ratifier ce protocole.

- **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile [n° 299 (88-89)] - (15 juin 1989) - Discussion générale (p. 1577) :** croissance rapide, voire explosive, du trafic aérien - Diminution des coûts du transport aérien ayant entraînée une très forte demande pour les transports touristiques et l'apparition de nouvelles compagnies aériennes - Accélération des ouvertures de lignes - (p. 1578) : achèvement prochain du processus de déréglementation au sein de la CEE - Nombreuses autorisations gouvernementales récemment accordées pour la création de nouvelles compagnies de charters ou de nouvelles dessertes régionales - Volonté du Gouvernement de préserver l'excellent niveau de sécurité de ce mode de transport tout en favorisant la poursuite de sa croissance - Renforcement de l'efficacité du système de contrôle technique des entreprises de transport aérien - Correctionnalisation et aggravation des peines prévues en cas d'infraction - Amélioration de la coordination des poursuites administratives et judiciaires - Protection du transport aérien contre les actes de terrorisme - Renforcement des moyens en hommes et en matériel affectés aux contrôles de sûreté - Harmonisation du droit français avec les dispositions du protocole complémentaire à la convention de Montréal de 1971 - Poursuite des auteurs d'actes de terrorisme commis contre des personnes ou des biens dans les aéroports internationaux - Aggravation des peines prévues en cas de survol des zones interdites - Indemnisation des victimes en cas d'accident - Autorisation administrative d'affrètement des aéronefs - Suppression de l'obligation de conventionnement associée à toute autorisation de transport aérien intérieur - (p. 1579) : demande au Sénat d'adopter ce projet de loi visant à combler certaines lacunes juridiques en matière de sécurité du transport aérien - (p. 1587) : participation aux travaux de la conférence européenne des ministres des transports - Nécessaire clarification du code de l'aviation civile - Usage des fonds provenant de la taxe de sûreté - Excellent niveau de fiabilité des appareils de contrôle utilisés dans les aéroports français - Se déclare favorable à une réflexion approfondie sur l'organisation du transport aérien français, soit par l'organisation d'un large débat à l'automne, soit en commission - Inquiétude des riverains des aéroports parisiens à l'occasion de récents incidents ; rappelle la catastrophe évitée de justesse dans le département du Val-de-Marne, le 3 juin dernier, suite à un problème de décollage d'un Boeing 747 de la compagnie Minerve ; enquête immédiate demandée à la Direction générale de l'aviation civile, DGAC ; responsabilités de l'équipage - Rappelle à Mme Hélène Luc les principaux objectifs de ce projet de loi : sanctionner les actes de terrorisme et de négligence en matière de transport aérien - (p. 1588) : primauté de la sécurité aérienne sur le développement du trafic - Répartition de l'espace aérien entre l'aviation civile et l'aviation militaire - Manque d'effectifs en raison de l'explosion subite du trafic aérien - Qualité de la formation des personnels - Amélioration et réorganisation du travail des personnels de la navigation aérienne, notamment en période de pointe ; rend hommage au sens des responsabilités desdits personnels - Information des passagers sur le type d'avion affrété - Présentera prochainement devant la commission des affaires économiques la deuxième phase de la réglementation en termes d'espace aérien européen - Responsabilité de l'aviation générale dans la navigation aérienne ; nécessité de sanctionner les contrevenants - Incidences sur la navigation aérienne du mouvement de grève des services de la météorologie nationale ; négociations en cours - (p. 1589) : dénonce vivement le comportement du « Baron noir » au-dessus de la ville de Paris - Propose à M. Louis Perrein une nouvelle répartition de la taxe professionnelle entre les communes d'un département concerné par l'implantation d'un aéroport afin de compenser le coût des suréquipements des services départementaux de secours - Vérification du

plan d'acheminement des secours d'urgence en cas de catastrophe aux abords de la plate-forme aéroportuaire de Roissy-en-France.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (26 novembre 1989) (p. 3890) :** très forte progression du projet de budget du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer en moyens d'engagement - Double priorité de ce budget : amélioration de la vie quotidienne des Français et développement des infrastructures de transport - Crédits du secteur de l'urbanisme et du logement - Cadre financier global de la politique du logement - (p. 3891) : évolution préoccupante du niveau des dépôts sur le livret A ; mobilisation future de cette ressource à l'usage quasi exclusif du logement social - Situation actuellement satisfaisante de l'épargne logement ; problème de l'arrivée prochaine à échéance de la plupart des plans d'épargne logement - Résultat de la politique de mobilisation de l'épargne au profit de l'activité économique et des entreprises : modification de la structure interne de l'épargne au profit des valeurs mobilières et aux dépens de l'épargne logement - Nécessité d'une modernisation des produits d'épargne immobilière et de l'investissement immobilier - Allègement à l'étude des droits de mutation - Mise en oeuvre d'une véritable politique des villes : délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain, fonds social urbain, FSU - Progression des crédits d'études et de recherche en matière d'urbanisme - Effort de développement des agences d'urbanisme - Politique des sites et des paysages et protection du patrimoine - Amélioration de la qualité de l'enseignement de l'architecture - (p. 3892) : réforme du statut des enseignants en architecture - Amélioration de la situation financière de l'Institut géographique national, IGN - Situation des personnels du ministère de l'équipement : poursuite des efforts de limitation des effectifs, crédits d'action sociale et de formation, malaise des agents de la catégorie B des techniciens, dite B type - Transfert des services du ministère de l'équipement à l'Arche de la Défense - (p. 3911) : agences d'urbanisme - Enseignement de l'architecture - Réactualisation des documents d'urbanisme - Semaine nationale de l'architecture - Rôle des architectes des Bâtiments de France : souhaite une réévaluation de leur statut et une meilleure concertation entre les services de l'Etat et les responsables des collectivités territoriales - Création des zones de protection du patrimoine architectural et urbain, ZPPAU.

**Equipement, logement, transports et mer - V - Mer - (26 novembre 1989) (p. 3926) :** plan de soutien à la marine marchande et ambition de redressement de la flotte de commerce française - Acheminement de l'aide alimentaire française ou communautaire : préférence donnée au pavillon français ou au pavillon des Etats membres - Nécessité de préparer la filière portuaire française au grand marché unique européen de 1992 - Souhaite une association de tous les partenaires intéressés pour la modernisation des ports ; exemples du Havre et de Rouen - Effort d'amélioration de la compétitivité des ports français - (p. 3927) : amélioration des conditions de desserte terrestre des ports maritimes par route, voie ferrée ou voie d'eau - Rapprochement des taxes sur le gazole acquittées dans les Etats membres de la CEE - Contrat de plan entre l'Etat et la SNCF : développement de la massification des flux, mise en oeuvre d'un véritable partenariat entre la SNCF et les ports - Constatation d'un léger redressement des parts de marché des ports français - Baisse de la participation de l'Etat aux dépenses d'entretien des ports autonomes en raison des gains de productivité réalisés - Intérêt touristique de la remise en valeur des sites des petits ports.

**Equipement, logement, transports et mer - Aviation civile et météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne - (27 novembre 1989) (p. 3989) :** taux de progression de ce budget - Modernisation des services de la navigation aérienne - Création d'emplois dans les corps d'ingénieurs d'études et d'exploitation, de contrôleurs et de techniciens de l'aviation civile - Investissements : amélioration de la capacité du sys-

tème de contrôle, développement des matériels informatiques et modernisation des stations radar - Pénurie de pilotes ; effort de formation demandé aux compagnies aériennes, en collaboration avec l'Etat - Souligne le rôle fondamental joué par les aéro-clubs - (p. 3990) : reconnaissance de la place de l'aviation générale dans l'ensemble de la politique aéronautique - Mise en oeuvre d'un programme de coopération en matière de sûreté des compagnies aériennes en accord avec les autorités africaines - Doublement de la taxe de sûreté - Rénovation des infrastructures des aéroports de province - Construction aéronautique civile - Evolution de la météorologie nationale ; bouleversement des méthodes de travail traditionnelles - Création d'emplois nouveaux - Augmentation sensible des moyens de fonctionnement - Renouvellement des matériels informatiques - Investissements ; financement du satellite Météosat ; poursuite de l'opération d'automatisation de l'observation outre-mer ; renforcement et modernisation des radars ; financement de travaux de regroupement ou de restructuration des services - Reconnaissance internationale des capacités technologiques des services français de météorologie - Organisation du transport aérien français - Refus d'une concurrence franco-française entre UTA et Air France - (p. 3991) : recherche d'une plus grande complémentarité entre les deux grandes compagnies nationales - Développement des compagnies de charters - Place du transport aérien dans l'aménagement du territoire ; exemple des liaisons province-Etats-Unis de nature à favoriser le développement économique régional - Incidences du Marché unique européen sur le transport aérien ; vigilance nécessaire pour éviter les conséquences négatives dues à la déréglementation - (p. 4000) : situation de l'industrie aéronautique ; maintien de la chaîne de montage de l'Airbus 320 à Toulouse - Situation des personnels de l'usine Dassault - Soutien financier du Gouvernement à la SNECMA - Nouvelles étapes européennes de libéralisation du transport aérien - Relations entre Air France et Air Inter - Gestion d'Air France ; financement des investissements - Formation des pilotes - (p. 4001) : participation des compagnies aériennes françaises à cet effort de formation - Problème de la retraite complémentaire des navigants - Desserte aérienne et tarifs pratiqués sur les liaisons entre la métropole et les DOM-TOM - Conditions d'exploitation par la compagnie Minerve des liaisons vers Papeete et Nouméa - Relations entre les élus des DOM-TOM et Air France - Augmentation de la taxe de sûreté - Création prochaine d'un nouveau dispositif d'aide aux riverains des aéroports d'Orly et de Roissy - Devenir des aérodromes en Ile-de-France - (p. 4002) : recrutement des contrôleurs de la navigation aérienne - Réduction tarifaire accordée aux invalides de guerre - Décentralisation à Toulouse des services de la météorologie nationale - Devenir du centre de météorologie spatiale de Lannion ; vocation européenne de ce centre - Réforme en cours du code de l'aviation civile - Maintien des meetings aériens malgré l'interdiction de participation des avions de transport public.

**Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (7 décembre 1989) (p. 4550) :** mise en oeuvre des engagements financiers de l'Etat dans le cadre des contrats de plan en ce qui concerne les routes et les transports collectifs - (p. 4551) : transports collectifs en Ile-de-France - Plan d'urgence de l'Ile-de-France - Opérations programmées - Affectation du versement transport aux investissements - Financement des transports parisiens ; indemnité compensatrice ; évolution vers un alignement sur le droit commun ; effort de rattrapage tarifaire - Métros et tramways de province : état des opérations - Responsabilité des collectivités en matière de tarifs - Crédits accordés dans le cadre des contrats de modernisation : aménagements urbains en faveur des transports collectifs ; transports interurbains - Progression des concours d'Etat à l'exploitation de la SNCF ; caractère provisionnel dans l'attente de la conclusion du contrat de plan - (p. 4552) : objectif du maintien de l'équilibre financier, que rendrait impossible la réduction de crédits envisagée par un amendement de la commission des finances du Sénat - Orientations des contrats de plan en cours de négociation avec la RATP et la SNCF : amélioration de la qualité du service, consolidation du redressement financier, volet social - Développement des infrastructures,

autre priorité de ce projet de budget - Liaisons prévues au contrat de plan - Budget d'investissement routier; affectation du versement par Autoroutes de France, au titre du remboursement d'avances de construction consenties par l'Etat - Programme autoroutier concédé - Crédits d'entretien routier; état du programme de mise hors gel des chaussées - Réseau ferroviaire: poursuite des investissements sur le réseau classique; réalisation des programmes d'électrification - TGV: consultation des régions sur le schéma directeur des liaisons ferroviaires à grande vitesse - (p. 4553): place du TGV français au sein du futur réseau européen; constitution d'un groupe de travail européen - Nouveau record de vitesse atteint par le TGV - Sécurité routière; augmentation des crédits - Poursuite de l'effort de résorption des points noirs des itinéraires routiers nationaux - Mise en oeuvre de plans départementaux de sécurité routière - Permis à points - Contrôle technique des véhicules - Crédits des voies navigables; effort particulier pour la restauration et la modernisation des ouvrages - Organisation de la batellerie; adoption le 27 avril 1989 du règlement européen sur l'assainissement structurel de la navigation intérieure - Plan économique et social national de 1989 - Plan de déchargement de la cale européenne - Adoption par l'Assemblée nationale de la déductibilité de la TVA sur le carburant utilisé par les transporteurs fluviaux - Taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP - Transports routiers; libéralisation du cabotage au sein de la CEE - (p. 4554): demande l'adoption de ce projet de budget - (p. 4577): budget routier; contribution d'Autoroutes de France - Hausse des crédits d'investissement routier; crédits d'entretien; baisse des crédits de mise hors gel des chaussées en raison de l'état d'avancement du programme - Accélération depuis 1988 du rythme annuel de mise en service d'autoroutes nouvelles - (p. 4578): tracé de l'autoroute A 29 Le Havre-Amiens-Saint-Quentin; lien avec la position de la gare du TGV - Infrastructures routières en Ile-de-France; bouclage du périphérique d'Ile-de-France, A 86 - Recours obligatoire à la concession, compte tenu du coût considérable de l'infrastructure routière; problème du coût pour les usagers - Financement du contrat routier Etat-Lorraine; situation du département des Vosges - Désenclavement des Vosges - Plan routier breton - (p. 4579): réseau routier alsacien - Autoroutes de l'Ouest de la France - Projets routiers et autoroutiers autour de Marseille et dans le Sud-Est - Transports urbains et interurbains - Tramway de Grenoble, accessible aux handicapés - Crédits destinés à accompagner les efforts d'équipement des agglomérations de province - Versement transport - (p. 4580): projets de réalisation d'un mode de transport en site propre de type métro ou tramway - Récente assemblée générale à Montpellier du groupement des autorités responsables de transports, GART - Afflux de demandes d'agglomérations souhaitant se doter d'un transport collectif - Transport interurbain; réussite des procédures de conventionnement avec la SNCF fixées par la loi d'orientation du transport intérieur en matière de transports non urbains - Financement des transports en Ile-de-France; effort de rééquilibrage au profit de la province; création de la taxe sur les bureaux de la région d'Ile-de-France - Projets METEOR et EOLE - Politique de rattrapage tarifaire - Dette de la SNCF - (p. 4581): lien entre l'endettement et le climat social de l'entreprise - TGV Est - Mission confiée à M. Philippe Essig sur le tracé et le financement; accord sur une participation raisonnable des collectivités territoriales selon des modalités à examiner - Part de l'Allemagne dans la réalisation de l'ensemble du réseau du TGV Est - Liaison à grande vitesse du TGV Strasbourg-Mulhouse, dite V 200 - (p. 4582): desserte de Bar-le-Duc et de Vitry-le-François - Réexamen de la desserte de la ligne Paris-Bâle - Mise en place du TGV Nord - Possibilité d'améliorer les liaisons avec des agglomérations non situées directement sur la ligne du TGV - TGV Sud-Est - TGV Sud européen; coût élevé du tronçon entre Perpignan et la frontière espagnole - Tracé du TGV Nord - Accompagnement du tunnel sous la Manche; annonce par le gouvernement britannique d'une ligne directe entre Londres et le tunnel; relations financières entre la SNCF et British Railways - (p. 4583): tunnel sous la Manche - Conditions de la concession - Examen des crédits - Etat B (p. 4584): s'oppose à l'amendement n° II-27 de M. Jean-Pierre Masseret, rapporteur spécial (réduction des crédits) -

Caractère provisionnel des crédits accordés à la SNCF en l'attente de la conclusion du contrat de plan - Etat C (p. 4585): remercie le Sénat de son vote positif.

**DELELIS (André)**, sénateur du Pas-de-Calais (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement:*

(*JO* Débats du 21 avril 1989) (p. 324) - Ministère: Aménagement du territoire - *Rapport Essig sur le devenir du patrimoine immobilier des houillères du bassin Nord-Pas-de-Calais - Aménagement du territoire.*

(*JO* Débats du 15 décembre 1989) (p. 4952) - Ministère: Intérieur - *Délivrance des certificats d'hébergement par les communes - Etrangers.*

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie:*

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4218, 4219): Charbonnages de France - Demande la revalorisation des crédits du fonds d'industrialisation du bassin minier, FIBM, de la Financière du Nord-Pas-de-Calais, FINORPA, et du groupe interministériel pour la restructuration des zones minières, GIRZOM - Eventualité d'une « zone franche » - Contribution du patrimoine immobilier des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais à la chimie minière; bénéfices réalisés par Orkem, filiale chimique des Charbonnages de France - (p. 4209): vote du groupe socialiste favorable à ce projet de budget.

**DELFAU (Gérard)**, sénateur de l'Hérault (S).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances; en démissionne et est nommé membre de la commission des affaires culturelles (*JO* Lois et décrets du 31 mai 1989).

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes; est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979); est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO* Lois et décrets du 14 octobre 1989).

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 (*JO* Lois et décrets du 14 octobre 1989)).

- Membre titulaire du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche jusqu'au 2 janvier 1989.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'éducation (29 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enseignement de la danse (27 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (27 juin 1989).

## DÉPÔTS

- Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Enseignement technique - [n° 60 (89-90) tome 7] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

### Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 21 avril 1989) (p. 327) - Ministère : Communication - Situation des radios locales privées - Radios libres.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales** [n° 103 (88-89)] - (13 avril 1989) - Après l'art. 10 (p. 239) : ses amendements, soutenus par M. William Chervy, relatifs à l'organisation interne de la profession d'expert automobile, n° 48 ; rejeté ; n° 49 et n° 50, devenus sans objet.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation** [n° 375 (88-89)] - (27 juin 1989) - Discussion générale (p. 2010) : sagesse de ce projet de loi préparé dans la sérénité à la différence des projets Devaquet et Savary - Raisons ayant conduit le Gouvernement à préférer un projet de loi d'orientation plutôt que de programmation - (p. 2011) : rôle de la scolarisation préélémentaire en milieu rural dans la lutte contre l'inégalité - Accord sur les dispositions adoptées à l'Assemblée nationale et aménageant le système éducatif - Approuve les notions de projet d'établissement, de contrat et d'évaluation - Importance de la création des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Accord sur l'indemnisation des parents d'élèves délégués de leurs organisations dans les instances départementales, régionales ou nationales - Réserves sur la notion de « bassin de formation » ; souhaite le développement des projets d'établissement au niveau d'un bassin d'emploi avec partenariat avec les collectivités locales et les représentants du monde du travail - Vote de ce texte par le groupe socialiste.

Suite de la discussion - (28 juin 1989) - Art. 6 (périodes de scolarité effectuées dans les entreprises et les administrations) (p. 2074) : son amendement n° 34 : possibilité pour les professionnels qui interviennent de façon continue dans les sections d'enseignement général comportant des enseignements artistiques spécialisés de participer aux opérations d'évaluation et au jury du baccalauréat ; adopté.

Suite de la discussion - (29 juin 1989) - Art. 23 (missions de l'inspection générale de l'éducation nationale et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale) (p. 2155) : son amendement n° 37, soutenu par M. Guy Penne : prise en compte des expériences pédagogiques pour les évaluations, afin de faire connaître les pratiques innovantes, et établissement d'un rapport public ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 462 (88-89)] - (4 juillet 1989) - Discussion générale (p. 2412) : regrette que des divergences aient subsisté au sein même de la commission des affaires culturelles du Sénat - Enumère les différentes dispositions modifiées par le Sénat - Divergences importantes sur trois points : participation de l'enseignement privé aux missions du service public de l'éducation, évolution du système scolaire, délais de mise en place des instituts universitaires de

formation des maîtres, IUFM - Négociations indispensables avec les personnels concernés sur les modalités de mise en oeuvre de ces instituts - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2423) : opposition du groupe socialiste au projet de loi ainsi amendé - Fait part de l'émotion de la communauté des chercheurs de l'enseignement supérieur face à certaines décisions récentes du Conseil national des universités - Précise que certains grands universitaires de renommée internationale se voient refuser la reconnaissance de leur très haute qualification - Demande au Gouvernement les mesures envisagées pour faire cesser ces pratiques préjudiciables à l'ensemble de la communauté des enseignants-chercheurs, mais également au renom de la France.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local** [n° 320 (88-89)] - (24 octobre 1989) - Discussion générale (p. 2691) : reconnaissance de la validité de l'intervention économique des collectivités territoriales par les lois de décentralisation de 1982 - Nécessité d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire dans la perspective du grand marché européen - Projet de loi destiné à adapter le droit à la réalité des pratiques - Reconnaissance du rôle du département en matière d'actions destinées aux entreprises en développement - Extension des compétences des régions dans le domaine de l'aide directe à l'innovation technologique - Elargissement des capacités d'intervention des collectivités locales en faveur du renforcement des fonds propres des entreprises - (p. 2692) : ouverture aux communes et aux départements de la souscription des titres participatifs émis par les sociétés coopératives ; problème de la collecte de l'épargne de proximité - Elargissement du champ de compétences des sociétés d'économie mixte - Assouplissement des règles limitant les garanties d'emprunt en matière d'opérations d'aménagement - Soutien aux activités culturelles locales : priorité donnée au cinéma - Propose le rétablissement de l'aide des collectivités locales aux entreprises en difficulté - Soutien du groupe socialiste à ce projet de loi.

Suite de la discussion - (25 octobre 1989) - Rappel au règlement (p. 2709) : rappelle le désolant spectacle donné hier par la majorité sénatoriale lors de la discussion de ce projet de loi - Art. 3 (par priorité) (aides directes des départements) (p. 2713) : au nom du groupe socialiste, souhaite que les désaccords au sein des groupes ne puissent en aucun cas bloquer la discussion au Sénat - Rappelle que les collectivités locales doivent au nom de la décentralisation accorder des aides directes aux entreprises privées et que ce principe a été voté par le Parlement en 1982 sans être remis en question depuis - (p. 2714) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 70 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article) - Art. 2 (aides directes des régions et aides complémentaires des autres collectivités territoriales) (p. 2720) : se déclare opposé à l'amendement n° 32 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (possibilité pour les aides visées à l'article 1<sup>er</sup> d'être attribuées par le département à l'exception des concours régionaux à l'innovation) - (p. 2722) : existence d'une politique et d'un budget de l'aménagement du territoire malgré leurs insuffisances - Texte devant s'inscrire dans le respect des traités internationaux et dans le cadre d'une politique nationale d'aménagement du territoire - Après l'art. 4 (p. 2724) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 38 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (suppression de la possibilité pour les départements et les régions d'accorder des aides directes aux entreprises en difficulté) - Après l'art. 5 (p. 2727) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 39 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (coopération intercommunale en matière d'octroi d'aide indirecte aux entreprises) - Art. 8 (souscription par les communes de titres participatifs émis par les coopératives) (p. 2732) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de suppression identiques n° 14 de la commission, n° 24 de M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis, n° 43 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis, et n° 54 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - Après l'art. 9 (p. 2736) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 45 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (suppression de la possibilité pour les collectivités

locales d'accorder des subventions aux sociétés coopératives) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2746) : texte gouvernemental rendu méconnaissable par le Sénat - Suppression de nombreux outils de développement économique - Réaffirmation de positions idéologiques - Affaiblissement du secteur coopératif et de l'économie sociale - Souhaite que la Haute Assemblée concoure efficacement à l'élaboration de la loi - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption du texte de ce projet tel qu'il résulte des travaux du Sénat - Souhaite que la procédure parlementaire permette d'adopter en dernière lecture un projet conforme aux intérêts du pays.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (enseignement technique) (p. 3951) : image de marque de l'enseignement technique et professionnel - Accélération du mouvement de rénovation de cet enseignement - Croissance appréciable des crédits de l'enseignement technique et technologique - Effort significatif en faveur de la qualité de l'enseignement ; alignement du statut des professeurs de lycée professionnel sur celui des autres corps d'enseignants du second degré ; relèvement du niveau de leur recrutement et poursuite d'un important effort de formation - Gratuité des manuels pour les élèves de quatrième et de troisième des lycées professionnels - Augmentation importante des dépenses d'équipement - Evolutions positives dues à une meilleure répartition par niveau des effectifs scolaires - Diminution du nombre des élèves préparant un CAP et augmentation des bénéficiaires de passerelles vers le second cycle - Augmentation considérable du nombre de bacheliers professionnels depuis 1985 - Difficultés restant à surmonter ; accueil des élèves - (p. 3952) : accès des bacheliers de l'enseignement technique à l'enseignement supérieur - Propositions intéressantes du rapport Luppi tendant à faciliter l'accès des élèves des lycées professionnels à la culture et à développer leur sens des responsabilités et leur esprit critique - Participation de l'enseignement technique à la formation professionnelle et à l'insertion des jeunes - Avis favorable de la commission des affaires culturelles sur ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 3987) : effort particulier consenti dans ce budget en faveur des deux secteurs les plus déshérités que sont l'enseignement supérieur et l'enseignement technique et professionnel - Au nom du groupe socialiste, s'étonne de la tournure des débats - Rappelle la faiblesse des budgets proposés par MM. Devaquet et Monory et adoptés par le Sénat - (p. 3988) : demande au Sénat de soutenir la politique gouvernementale de rénovation et de revalorisation de la fonction enseignante.

**Culture et communication - Communication** - (5 décembre 1989) (p. 4437) : rappelle l'adoption par le Parlement d'un texte modifiant la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Rappelle que cette réforme a élargi l'accès des radios associatives et communautaires au fonds de soutien - Constate que Radio France et les radios associatives demeurent sans moyens face aux radios commerciales toujours aussi dominantes - Nécessité de trouver le financement nécessaire à la mise en place rapide du comité technique radiophonique, CTR et d'augmenter le niveau du prélèvement de la taxe parafiscale alimentant le fonds d'aide à l'expression radiophonique - Souhaite une réflexion en profondeur sur le renforcement de Radio France et des stations décentralisées à condition qu'elles cultivent leur vocation de service public de proximité - (p. 4438) : estime nécessaire une politique diversifiée de financement des radios associatives combinant aides directes et indirectes - Favorable à la création d'un groupe de travail chargé d'établir un cahier des charges - (p. 4440) : estime que les radios associatives peuvent avoir un bien meilleur impact que les radios généralistes pour certaines campagnes menées au nom de l'intérêt général : campagnes de prévention contre le SIDA et sur la sécurité routière - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4444) : problème de Radio France Alsace - Craint que les directives qui visent cette radio locale signifient un début de banalisation des radios décentralisées et leur alignement à terme sur les réseaux et

les radios privées commerciales - Estime que l'impératif de service de proximité doit être préservé - Se réjouit de l'appui total apporté à Radio France, au service public, du début d'engagement pris pour l'accélération de la mise en place des comités techniques radiophoniques, CTR, et de la création d'un groupe de travail sur le financement des radios associatives.

**DELGA (François), sénateur du Tarn (NI).**

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (23 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (17 novembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1782) - Ministère : Personnes âgées - *Etablissements pour personnes âgées dépendantes - Personnes âgées.*

(JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3366) - Ministère : Budget - *Aide aux industriels du cuir - Cuir, peaux et fourrures.*

*Questions orales sans débat :*

n° 146 (JO Débats du 3 novembre 1989) (p. 2957) - Ministère : Budget - *Extension du crédit d'impôt-recherche aux frais de collections de l'industrie textile, du vêtement de peau et de la maroquinerie* - (Retirée : novembre 1989) - **Impôts et taxes.**

n° 150 (JO Débats du 9 novembre 1989) (p. 3132) - Ministère : Budget - *Aide de l'Etat aux efforts de dépollution entrepris par les industriels de la peau* - (Retirée : novembre 1989) - **Pollution et nuisances.**

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4065) : enseignement agricole - Utilisation à des fins industrielles de produits agricoles - Situation défavorable des agriculteurs du Sud-Ouest : mauvais résultat de l'année 1988 ; ravages de la sécheresse de 1989 - Insuffisance des enveloppes de prêts bonifiés dans le département du Tarn - Insuffisance des crédits proposés.

**DELONG (Jacques), sénateur de la Haute-Marne (RPR).**

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (JO Lois et décrets du 11 octobre 1989).

## DÉPÔTS

– *Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances, à la suite d'une mission de contrôle des établissements d'enseignement français au Chili, en Uruguay et au Brésil du 18 au 30 avril 1989, en application des dispositions du second alinéa de l'article 22 du Règlement du Sénat [n° 428 (88-89)] (27 juin 1989) - Enseignement.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - I - Enseignement scolaire - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 11] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4942) - Ministère : Intérieur - *Attentats en Corse - Terrorisme*.

## INTERVENTIONS

– **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion** [n° 332 (88-89)] - (13 juin 1989) - **Art. 11** (*modification de certains délais applicables aux procédures de licenciement pour motif économique*) (p. 1499) soutient l'amendement n° 76, de coordination, de M. Jean Chérioux - **Art. 18** (*contentieux du licenciement : doute au bénéfice du salarié*) (p. 1504) : soutient l'amendement de suppression n° 48 de M. Roger Husson - **Art. 18 bis** (*droit d'ester en justice reconnu aux syndicats représentatifs dans les litiges individuels relatifs à des licenciements pour motif économique*) (p. 1506) : soutient l'amendement de suppression n° 49 de M. Roger Husson.

– **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions** [n° 302 (88-89)] - *Suite de la discussion* - (15 juin 1989) - **Art. 10** (*dispositions relatives au permis de conduire à points*) - **Art. L. 11-1** du code de la route (*nature des infractions entraînant une réduction de plein droit du nombre de points*) (p. 1608) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (réduction de plein droit d'un ou de deux points du capital de points initial, dans le cadre de la procédure de l'amende forfaitaire ; compétence des tribunaux dans les autres cas pour prononcer le retrait des points) - **Art. L. 11-5** (*modalités de retrait et de réattribution du permis de conduire en cas de perte totale des points*) (p. 1612) : sous certaines réserves, se déclare favorable à l'amendement n° 40 du Gouvernement (attribution du nouveau permis de conduire, après annulation résultant de la perte totale des points, subordonnée à un examen médical et psychotechnique reconnaissant l'aptitude de l'intéressé) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1620) : vote de ce projet de loi ainsi amendé par la majorité du groupe du RPR.

– **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion générale :*

*Suite de la discussion* - (22 novembre 1989) (p. 3578) : rappelle l'extermination générale des « koulaks » entre 1919 et 1939 en URSS.

*Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - **Art. 31** (*par priorité*) (*modification des modalités d'évolution de la dotation globale de fonctionnement*) (p. 3600) : se déclare favorable à l'amendement n° I-233 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (nouvelle rédaction de cet article).

*Suite de la discussion* - (23 novembre 1989) - **Après l'art. 2** (p. 3624) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° I-20 de M. Paul Caron (relèvement de la déduction pour frais funéraires) - **Art. 3** (*aménagement du régime fiscal des dons faits par les particuliers*) (p. 3628) :

soutient l'amendement n° I-2 de M. Jean Chérioux (avantage fiscal accordé aux dons en nature sous forme de travail bénévole) - **Après l'art. 3** (p. 3629) : soutient l'amendement n° I-3 de M. Jean Chérioux (réduction d'impôt pour les cotisations versées aux associations à buts humanitaires et sociaux).

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) - Rapporteur spécial (enseignement scolaire) (p. 3939) : rappelle que depuis 1988, l'éducation nationale a été élevée au rang de première priorité nationale par le Gouvernement - Principes de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 - Evolution des crédits et des effectifs - Réflexion nécessaire sur la vocation des concours, le rôle des jurys et le nombre de postes proposés comparé au nombre de candidats - (p. 3940) : création d'un congé de mobilité d'un an - Relance des mises à disposition - Effectif des personnels non enseignants - Nouvelle dégradation du nombre moyen d'élèves par classe constatée dans le second cycle général et technologique - Planification des recrutements d'enseignants - Signature de nouveaux contrats avec des établissements privés d'enseignement - Augmentation des effectifs du Comité national d'évaluation - Mesures relatives à la situation des personnels : revalorisation de la condition enseignante ; nouvelles perspectives de carrière ; revalorisation des corps d'inspection ; amélioration du système indemnitaire - Création de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré - Regrette l'abandon du statut de maître-directeur - Accélération de l'avancement en début de carrière - Amélioration des carrières des personnels ATOS, de recherche, des bibliothèques, ainsi que des infirmières du service de santé scolaire - Aide aux familles et aux jeunes - (p. 3941) : gratuité des manuels scolaires - Augmentation des bourses et des secours d'études - Renforcement de l'action engagée en faveur de l'enseignement des langues vivantes dans le premier et le second degrés - Moyens supplémentaires dégagés pour la maintenance et l'achat de logiciels pédagogiques - Modernisation du fonctionnement des établissements - Poursuite des actions engagées en matière de stages en entreprise et d'insertion professionnelle des jeunes - Augmentation des crédits consacrés aux examens et concours ainsi qu'au fonds d'aide à l'innovation - Ouverture dans chaque établissement scolaire, à compter de la rentrée de 1990, d'un centre de documentation et d'information et création d'un emploi de documentaliste - Dépenses en capital - Modernisation et accroissement des capacités d'accueil des établissements scolaires d'outre-mer - Augmentation des crédits destinés au financement des opérations d'acquisition de matériel spécialisé dans les établissements scolaires du second degré - Faible hausse de la dotation régionale d'équipement scolaire, ainsi que de la dotation départementale d'équipement des collèges - Augmentation des crédits consacrés à la modernisation du parc immobilier administratif - Crédits de l'enseignement privé - Plan de rénovation des établissements d'enseignement français à l'étranger - Regrette vivement l'absence de loi de programmation et de plan pluriannuel de recrutement concrétisant la priorité accordée à l'éducation - Budget illustrant l'aggravation et la détresse du système d'enseignement - Propose au Sénat d'adopter l'article 71 visant à régler la situation des personnels de trois lycées professionnels privés intégrés dans l'enseignement public à leur demande - Opposition de la commission des finances au projet de budget de l'enseignement scolaire pour 1990 - (p. 3959) : pourcentage de bacheliers envisagé en l'an 2000.

*Articles non rattachés :*

(9 décembre 1989) - **Après l'art. 68 ter** (p. 4721) : son amendement n° II-8 : dépôt au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> octobre 1990, d'un rapport comparatif des différentes législations européennes relatives aux bouilleurs de cru ; adopté.

**DESCOURS (Charles)**, sénateur de l'Isère (RPR).

#### NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989); puis réélu secrétaire.

- Membre titulaire du Conseil national du bruit; est nommé de nouveau membre titulaire de ce conseil (*JO Lois et décrets* du 30 juin 1989).

Membre titulaire de la commission des comptes de la sécurité sociale.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion (13 juin 1989).

#### DÉPÔTS

- *Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission d'information effectuée du 16 au 24 juillet 1988 par une délégation chargée d'étudier la protection sociale et l'organisation du système de santé au Canada [n° 204 (88-89)] (27 janvier 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Canada**.

*Rapport d'information*, fait au nom de la mission d'information sur la situation matérielle et professionnelle des personnels soignants non médecins des établissements hospitaliers publics, privés et privés à but non lucratif ainsi que sur la qualité de la vie en milieu hospitalier et les moyens de les améliorer [n° 396 (88-89)] (20 juin 1989) - **Hôpitaux, établissements de soins et de cure**.

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Sécurité sociale** - [n° 63 (89-90) tome 3] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation** [n° 375 (88-89)] - *Suite de la discussion* - (28 juin 1989) - **Art. 13 (missions des personnels enseignants de l'enseignement scolaire)** (p. 2087): son amendement n° 104, soutenu par M. Jean-Jacques Robert: participation des conseillers d'orientation au travail de l'équipe pédagogique; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie:*

**Solidarité, santé et protection sociale** - (4 décembre 1989) - **Rapporteur pour avis (sécurité sociale)** (p. 4340): caractère partiel de ce budget au regard de l'ensemble des dépenses sociales de la Nation - Evolution des crédits de protection sociale - Poursuite de l'effort de transparence et de clarification des finances des régimes sociaux - (p. 4341): évolution des crédits de la sécurité sociale - Détérioration continue de la branche vieillesse nécessitant une réforme en profondeur de la sécurité sociale: financement, maîtrise des dépenses - Clarification des relations financières entre l'Etat et la sécurité sociale - (p. 4342): relations entre les quatre branches: famille, accidents du travail, maladie et vieillesse - Fait part de ses craintes en ce qui concerne la mise en oeuvre d'une cotisation de solidarité sociale, envisagée par le Gouvernement - Brusques augmentations des charges des professions libérales du fait du déplafonnement des cotisations d'allocations familiales - (p. 4343): interroge le Gouvernement sur le calendrier et le montant de la revalorisation des honoraires médicaux - Malaise du secteur hospitalier; demande des mesures urgentes en ce qui concerne les effectifs et les rémunérations des personnels - Souhaite que la réforme hospitalière soit discutée au cours de la prochaine session parlementaire - Non-respect par le Gouvernement de deux engagements particulièrement

importants: affectation à la branche maladie des produits du relèvement des prix du tabac et compensation intégrale des pertes de ressources subies par la CNAF en raison du déplafonnement des cotisations - Avis défavorable de la commission des affaires sociales sur les crédits de la sécurité sociale - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4367, 4368): augmentation du taux directeur des hôpitaux - Estime pouvoir défendre le système social français avec les professions libérales sans pour autant accepter le système social américain - Déplafonnement des allocations familiales - Opposition de la commission des affaires sociales à ce projet de budget.

**Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs** - (7 décembre 1989) (p. 4574): tramway de Grenoble, accessible aux handicapés - Transports publics de province - Groupement des autorités responsables de transports, GART - Crédits des transports urbains - Effort des collectivités locales et des entreprises par le biais du versement transport - Chute des crédits d'aide à l'amélioration de la qualité et de la productivité des transports urbains, des contrats de modernisation et des crédits d'étude - Baisse des dotations des transports collectifs régionaux et départementaux - Insuffisance des contrats de plan spécifiques ferroviaires Etat-région - Demande l'affectation d'une part de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP, aux transports urbains et interurbains - Financement du plan TGV - (p. 4575): financement des autoroutes - Vote du groupe du RPR contre ce projet de budget.

- **Projet de loi modifiant l'article 6 de la loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif** [n° 69 (89-90)] - (16 décembre 1989) - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 5057): son amendement n° 4, soutenu par M. Lucien Lanier: ouverture du tour extérieur des cours administratives d'appel en faveur des directeurs des établissements d'hospitalisation publics; retiré.

**DESCOURS DESACRES (Jacques)**, sénateur du Calvados (UREI).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

- Membre titulaire du Comité des finances locales; est nommé de nouveau membre titulaire de ce comité (*JO Lois et décrets* du 24 juin 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations (30 mai 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances, sur la révision des valeurs locatives cadastrales [n° 404 (88-89)] (21 juin 1989) - **Finances locales**.

#### QUESTIONS

*Questions orales avec débat:*

n° 57 (*JO Débats* du 28 avril 1989) (p. 478) - Ministère: Budget - **Réforme de la fiscalité immobilière locale** - (Réponse: *JO Débats* du 24 juin 1989) (p. 1876) - **Finances locales**.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - **Art. 3 (pouvoirs du préfet en matière de retrait de l'agrément)** (p. 295): se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jean Madelain,

rapporteur (intervention du préfet à la demande du président du conseil général ou après information de ce dernier) - S'oppose au pouvoir de retrait de l'agrément accordé aux préfets - Demande un vote par division sur cet article - Art. 4 (*contrat d'accueil familial*) (p. 298) : souhaite que les parties puissent choisir la durée de la période d'essai à l'intérieur d'une fourchette fixée dans un contrat type - Art. 5 (*obligation pour les contractants de souscrire une assurance responsabilité civile*) (p. 299) : se déclare opposé à l'amendement n° 33 du Gouvernement (retrait de l'agrément en cas de défaut d'assurance des contractants) - Art. 7 (*rémunération de la famille accueillante*) (p. 302) : souhaite que le minimum et le maximum des rémunérations évoluent par référence au minimum garanti prévu par l'article L. 141-8 du code du travail - Explication de vote sur l'ensemble (p. 305) : vote favorable du groupe de l'UREI sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - Suite de la discussion - (11 mai 1989) - Art. unique (Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales) - Art. 121-6 du code pénal (*définition de la notion d'instigation*) (p. 641, 642) :** se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 14 de M. Marcel Rudloff, rapporteur.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) [n° 279 (88-89)] - Suite de la discussion - (24 mai 1989) - Art. unique (*approbation du Xe Plan*) (p. 904, 905) :** ses amendements n° 42 : collectivités territoriales ; principe du maintien et de l'autonomie de la structure communale ; et n° 43 : réforme de la fiscalité locale ; devenus sans objet (p. 912).

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) et à ses privilèges et immunités [n° 387 (88-89)] - (22 juin 1989) - Discussion générale (p. 1801) :** avis favorable des sénateurs de l'UREI sur cette proposition de loi relative à l'Association internationale des parlementaires de langue française - Rayonnement culturel de la langue française.

- **Questions orales avec débat jointes : fiscalité locale - (23 juin 1989) (p. 1876) :** souligne l'urgence d'une réforme de la fiscalité immobilière locale - S'interroge sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement saisira le Sénat de cette réforme - Cite les conclusions de son rapport d'information sur l'évolution législative de la détermination des bases de la fiscalité immobilière locale depuis ses origines s'inspirant du rapport de M. Wolf présenté au comité des finances locales le 29 mars 1988 - Rappelle que la commission des finances estime que l'existence d'une fiscalité à assiette localisée est un fondement indispensable à l'autonomie des collectivités territoriales - Souligne la nécessité et l'urgence de procéder à la révision des valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis - Souhaite qu'à la notion de valeur locative soit substituée celle de base - (p. 1877) : rappelle les observations et suggestions du comité des finances locales, des chambres d'agriculture et des organisations professionnelles : renforcement du rôle des maires ; homogénéisation des évaluations ; définition des secteurs locatifs - (p. 1896) : estime que les secteurs locatifs doivent être petits pour qu'il y ait une certaine homogénéité tant en ce qui concerne l'impôt foncier bâti que l'impôt foncier non bâti - Problème du déverrouillage des taux - Signale qu'il a constaté qu'il n'existait aucun rapport entre les taux des quatre taxes.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)] - Suite de la discussion - (23 juin 1989) - Art. 18 (*missions des SAFER*) (p. 1853) :** sur l'amendement n° 112 de M. Jean Arthuis, rapporteur (possibilité pour les SAFER de participer, dans le cadre de conventions, à certaines opérations d'aménagement foncier rural ; cessions effectuées en vue de la réorientation des terres vers des usages non agricoles pouvant intervenir auprès de toute personne publique ou privée), se déclare favorable au sous-amendement n° 78 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis.

**Suite de la discussion - (24 juin 1989) - Art. 46 (*maintien des droits aux prestations en nature des assurances maladie et maternité pour les exploitants agricoles en liquidation judiciaire*) (p. 1945) :** se déclare favorable à l'amendement n° 198 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (extension du champ d'application de cet article à la couverture des risques de la vie privée pris en charge par le régime de l'Amexa) - Art. 50 (*adhésion volontaire à l'assurance vieillesse*) (p. 1946) : se déclare favorable à l'amendement n° 201 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (modalités d'application de cette adhésion déterminées par décret précisant notamment les délais dans lesquels les intéressés doivent demander leur affiliation ainsi que le mode de calcul des cotisations) - Souhaite que le décret prévoie expressément les conditions dans lesquelles les personnes concernées pourront bénéficier de ces nouvelles dispositions - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 1953) :** travail considérable des rapporteurs saisis de ce projet de loi - Souhaite que la navette parlementaire améliore ce texte pour le bien de l'agriculture française.

**DESIRE (Rodolphe),** sénateur de la Martinique (apparenté au groupe S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec MM. Claude Estier, François Louisy, Raymond Tarcy, Albert Ramassamy et des membres du groupe socialiste et apparenté, tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 208 (88-89)] (8 février 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Départements d'outre-mer.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur sa proposition de loi [n° 208 (88-89)], déposée avec MM. Claude Estier, François Louisy, Raymond Tarcy, Albert Ramassamy et des membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 247 (88-89)] (12 avril 1989) - **Départements d'outre-mer.**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Départements d'outre-mer - [n° 61 (89-90) tome 22] (21 novembre 1989).**

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 23 juin 1989) (p. 1778) - Ministère : Départements et territoires d'outre-mer - *Abstentions dans les DOM aux élections européennes - Départements et territoires d'outre-mer.*

#### INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Rodolphe Désiré**, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 208, 88-89), déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 247 (88-89)] - (18 avril 1989) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 263) : renforcement des moyens juridiques dont disposent les régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la



Réunion pour organiser ou améliorer les dessertes aériennes et maritimes de leurs territoires - Participation à des sociétés d'économie mixte assurant des liaisons aériennes ou maritimes dépassant les limites du périmètre régional - Compétences respectives d'Air Guadeloupe et d'Air Martinique - (p. 264) : favorable à la modification proposée de l'article 17 de la loi du 2 août 1984 - **Art. unique** (*extension des compétences des régions d'outre-mer en matière de transport aérien et maritime*) (p. 266) : satisfait du consensus qui se dégage au Sénat sur cette proposition de loi nécessaire au développement des DOM.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France** [n° 351 (88-89)] - Suite de la discussion - (21 juin 1989) - Discussion générale (p.1706) : fait part d'une lettre du conseil général de la Martinique s'interrogeant sur les conditions d'application de ce projet de loi dans les DOM - (p. 1707) : discrimination faite à l'égard des DOM par l'institution d'un délai de cinq ans retardant l'application des dispositions essentielles du projet - Multiplication des obstacles à l'entrée des étrangers dans les DOM ; insuffisance des moyens des services extérieurs de l'Etat - Application contestable des concepts d'égalité et de spécificité à la situation des DOM - S'interroge sur la conformité de l'article 18 du projet à la Constitution et particulièrement à son article 73 ; jurisprudence du Conseil constitutionnel.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques** [n° 5 (89-90)] - Suite de la discussion - (15 novembre 1989) - **Art. 7** (*modalités de répartition du financement public*) (p. 3337) : soutient l'amendement n° 66 de M. Guy Allouche (prise en compte de la représentativité locale des formations politiques) - Méconnaissance par le projet de loi de la situation particulière des départements et territoires d'outre-mer.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

#### Deuxième partie :

**Départements et territoires d'outre-mer** - (24 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (départements d'outre-mer) (p. 3779) : évolution des crédits - Augmentation des dépenses de fonctionnement, au détriment des dépenses d'investissement - Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - Institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM - Part du budget du ministère des DOM-TOM par rapport à l'ensemble des dépenses de l'Etat outre-mer ; regrette la non communication au Parlement du document récapitulatif des interventions financières des ministères techniques dans les DOM - Priorité accordée à la rénovation du service public ; question sur la productivité des services extérieurs de l'Etat - Absence, regrettée par la commission, de volonté politique en faveur d'un véritable développement économique des DOM - Demande la création d'un observatoire économique et social - Dégradation constante de la situation économique ; augmentation du taux de chômage - (p. 3780) : organisation monopolistique des transports aériens et maritimes ; non-application de l'article 16 de la loi du 2 août 1984 prévoyant la consultation des régions de Guyane, de Guadeloupe, de Martinique et de la Réunion, sur les programmes d'exploitation et les modifications de tarifs soumis par les compagnies françaises à l'approbation de l'Etat pour la desserte de ces régions - Problème de la productivité des services extérieurs de l'Etat outre-mer - Amélioration de la décentralisation, préalable nécessaire à l'implication des populations d'outre-mer dans le développement de leur région - Propos de M. Aimé Césaire - Intégration des départements d'outre-mer à l'Europe : risques de déstabilisation ; importance, pour l'autonomie financière des DOM, de l'octroi de mer dont la suppression est prévue par le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements français d'outre-mer, POSEIDOM - Insiste sur la nécessité de reconnaître la spécificité des DOM ; statut particulier obtenu par l'Espagne, l'Angleterre et le Danemark pour leurs territoires - Définition de la discrimination figurant dans un arrêté de la Cour de justice des Communautés, en date du 26 mars 1987 - Demande la renégociation du statut des DOM au sein de l'Europe de 1993, appuyée, si nécessaire, par un référendum local auprès des

populations des DOM - Motion signée par les parlementaires et les présidents des conseils généraux et régionaux de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique demandant l'organisation d'un débat parlementaire sur le développement économique avant tout engagement définitif sur le plan européen - (p. 3781) : avis défavorable de la commission sur ce projet de budget, auquel à titre personnel il se déclare favorable ; souhaite que le Sénat prenne en compte les éléments nouveaux apportés par les conseils des ministres des 15 et 22 novembre 1989 et la réponse de M. Louis Le Penec, ministre des DOM-TOM, à M. François Louisy, relative au cyclone Hugo en Guadeloupe.

**Equipement, logement, transports et mer - Aviation civile et météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne** - (27 novembre 1989) (p. 3999) : importance du transport aérien pour le désenclavement et le développement économique des DOM-TOM - Non-respect de la loi du 2 août 1984 relative aux compétences des DOM-TOM en matière de programmes d'exploitation et de modification des tarifs des compagnies aériennes françaises sur les liaisons desservant ces régions - Grilles tarifaires - Transport des passagers - Frêt aérien - Incohérence de la politique de tarification pratiquée par Air France au départ des métropoles européennes - Réflexion sur la politique des transports vers les DOM-TOM indispensable avant l'ouverture du Marché unique européen - (p. 4000) : votera ce projet de budget.

**DIDIER (Emile)**, sénateur des Hautes-Alpes (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.**

#### NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.

#### DÉPÔTS

- **Rapport**, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 196 (88-89)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale du café relatif au bureau de cette organisation et à ses privilèges et immunités sur le territoire français [n° 231 (88-89)] (3 avril 1989) - **Traités et conventions (Organisation internationale du café).**

**Rapport**, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 197 (88-89)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et la Banque des Etats de l'Afrique centrale relatif à l'établissement à Paris d'un bureau de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et à ses privilèges et immunités sur le territoire français [n° 232 (88-89)] (3 avril 1989) - **Traités et conventions (Banque des Etats de l'Afrique centrale).**

**Rapport**, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 210 (88-89)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) relatif à la protection sociale des agents de l'organisation employés sur le territoire français [n° 256 (88-89)] (19 avril 1989) - **Traités et conventions (Interpol).**

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et la Banque des Etats de l'Afrique centrale relatif à l'établissement à Paris d'un bureau de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble une annexe)** [n° 197 (88-89)] - (5 avril 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 51, 52) : rôle de la Banque des Etats de l'Afrique centrale, BEAC, dans la zone

franc : banque centrale pour l'union monétaire d'Afrique centrale, avec le statut d'un établissement public multinational africain - Signature le 20 avril 1988 d'un accord conférant au bureau parisien de la BEAC des privilèges et immunités semblables à ceux de la représentation parisienne de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Garanties offertes au siège du bureau ; régime fiscal ; statut du personnel - Sous réserve de la non-multiplication des privilèges et immunités, avis favorable de la commission des affaires étrangères à l'approbation de cette convention.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale du café relatif au bureau de cette organisation et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble deux annexes) [n° 196 (88-89)] - (5 avril 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 53, 54) : signature le 3 juillet 1987 à Paris d'un accord conférant certains privilèges et immunités au bureau de l'Organisation internationale du café à Paris - Rôle de régulation du fonctionnement du marché international du café confié à cette organisation - Mission d'information du « Centre du café » ouvert à Paris - Privilèges et immunités consentis à ce bureau et à son personnel ; régime fiscal ; garanties du Gouvernement français - Demande l'adoption de ce projet de loi.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale de police criminelle - Interpol - relatif à la protection sociale des agents de l'Organisation employés sur le territoire français [n° 210 (88-89)] - (9 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1345) : accord signé le 28 juillet 1988 et complétant l'accord de siège signé le 3 novembre 1982 entre le Gouvernement français et Interpol - Souhait de l'Organisation de mettre en place un régime autonome d'assurance sociale pour certaines branches de la sécurité sociale - Conditions à l'exemption d'assujettissement d'Interpol et de son personnel à la législation française - (p. 1346) : régime de prestations familiales - Dispositif de contrôle et de contentieux - Propose l'adoption de ce projet de loi.**

**DILIGENT (André), sénateur du Nord (UC).**

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est élu juge titulaire de la Haute Cour de justice (*JO Lois et décrets* du 27 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enseignement de la danse (27 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (27 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'éducation (29 juin 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec M. Jean Madelain, sur l'assurance obligatoire, visant à prévoir le paiement des indemnités de préavis et des indemnités de licenciement dont peuvent bénéficier les salariés en cas de destruction de l'entreprise par un incendie dû à une cause accidentelle constituant cas de force majeure [n° 96 (89-90)] (6 décembre 1989) - **Assurances.**

#### QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 122 (*JO Débats* du 11 octobre 1989) (p. 2499) - Ministère : Aménagement du territoire - *Situation de l'emploi dans l'agglomération de Roubaix-Tourcoing (Nord)* - (Réponse : *JO Débats* du 21 octobre 1989) (p. 2671) - **Emploi.**

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France [n° 351 (88-89)] - Suite de la discussion - (21 juin 1989) - Discussion générale (p. 1707) : fait part de son expérience en tant que maire de Roubaix - Irréalisme de certaines dispositions de la loi Pasqua de 1986 ; absurdité de la situation des étrangers n'ayant pas obtenu de titre de séjour mais ne pouvant être expulsés - (p. 1708) : absence de concertation suffisante pour l'élaboration de ce projet de loi ; rappelle sa participation aux travaux préparatoires au rapport élaboré dans le cadre du commissariat au Plan sous la conduite de M. Stéphane Hessel, ainsi que le travail efficace mené par la commission du code de la nationalité - Importance du nombre de personnes de culture étrangère en France ; problème de l'avenir du statut de l'Islam - Nécessité de mettre en place une véritable politique globale d'insertion des étrangers - Bilan positif de la loi de 1981 sur les associations étrangères - (p. 1709) : importance du rôle d'insertion de la vie associative - Souhaite le développement de la solidarité intercommunale en matière de logement social pour éviter la constitution de ghettos.**

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation de l'industrie textile [n° 443 (88-89)] - (30 juin 1989) (p. 2191, 2192) : perte d'emplois dans le secteur du textile et de l'habillement : exemple de la région de Roubaix-Tourcoing - Textile et haute technologie - Situation de l'Ecole nationale des arts et industries textiles, à Roubaix - Demande la construction du nouveau bâtiment du lycée technique d'Etat des arts appliqués textiles, ayant fait l'objet d'un contrat de plan Etat-région.**

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 5 (89-90)] - (14 novembre 1989) - Discussion générale (commune avec le projet n° 6) (p. 3271) : espère l'apparition d'un consensus sur ces textes discutés en dehors de toute période électorale - (p. 3272) : bien-fondé, pour le respect de la démocratie, d'une réglementation du financement des activités politiques - Souci de réalisme de ces textes ; autorisation du financement des partis politiques par les personnes morales et principe de la déductibilité fiscale de leurs dons - Regrette l'absence d'un bilan de l'application des lois du 11 mars 1988 et d'une réflexion globale relative aux élections et aux modes de scrutin - Modalités de la mise en oeuvre de la transparence du financement : utilité de l'introduction d'un certain anonymat des dons, difficulté d'application de la procédure de centralisation des dons - Souhaite la prise en compte de la représentation des forces politiques au Sénat pour la répartition du financement public - (p. 3273) : modalités du contrôle des chambres régionales des comptes - Réglementation des sondages.**

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 6 (89-90)] - (14 novembre 1989) - Discussion générale (commune avec le projet n° 5) - Voir intervention sous le projet n° 5 (p. 3271 à 3273).**

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 5 (89-90)] - Suite de la discussion - (15 novembre 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (dispositions nouvelles tendant à réglementer les campagnes électorales) - Art. L. 52-10 du code électoral (création d'une Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques) (p. 3316) : scn amendement n° 50, soutenu par M. Daniel Hoeffel ; ratification de la nomination des membres de cette commission par les deux chambres du Parlement ; retiré - *Après l'art. L. 52-17* (p. 3319) : son amendement n° 51, soutenu par M. Xavier de Villepin ; dépôt par la Commission nationale des**

comptes de campagne d'un rapport au Parlement après chaque élection générale ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 110 de la commission - **Art. 6 (financement public des partis et groupements politiques)** (p. 3329) : son amendement n° 53, soutenu par M. Xavier de Villepin : répartition de la deuxième moitié du financement public entre les partis et groupements représentés au Parlement ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 31 de la commission - **Art. 9 (associations de financement d'un parti politique)** - **Art. 11 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 (conditions de création des associations de financement)** (p. 3340) : son amendement n° 55, soutenu par M. Xavier de Villepin : compétence de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques pour prononcer la déchéance d'une association de financement d'un parti ; retiré - **Art. 11-6 (monopole des associations de financement)** (p. 3346) : son amendement de suppression n° 57, soutenu par M. Xavier de Villepin ; retiré - **Après l'art. 10 (p. 3347)** : son amendement n° 58, soutenu par M. Xavier de Villepin : mise en place d'une procédure contradictoire devant les chambres régionales des comptes ; adopté - **Avant l'art. 14 (p. 3349)** : son amendement n° 62, soutenu par M. Xavier de Villepin : répression de l'affichage politique sauvage ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Après l'art. 5 (p. 3646)** : son amendement n° I-28, soutenu par M. Xavier de Villepin : application du taux réduit de TVA au charbon à usage domestique ; adopté.

*Articles non rattachés :*

(9 décembre 1989) - **Après l'art. 58 quinzies (p. 4688)** : son amendement n° II-93 : garantie minimale d'évolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF ; rejeté.

**DORLHAC (Hélène)**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé de la famille (nommée le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Georges Gruillot : **Revenu minimum d'insertion (RMI) (Protection sociale des allocataires du RMI)** (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 932).

de M. François Autain : **Infirmiers et infirmières (Infirmiers des centres communaux et associatifs)** (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 933).

de Mme Marie-Claude Beaudou : **Politique sociale (Pouvoir d'achat des familles)** (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1789).

de M. Robert Pontillon : **Communautés européennes (Elections européennes et prochaine présidence française)** (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1792).

de M. Jean-Jacques Robert : **Sang et organes humains (Centrale de permanence dans les hôpitaux pour traiter les dons d'organes et les problèmes posés par les seringues souillées)** (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1793).

de M. Claude Huriet : **Hôpitaux (personnel des) (Situation des personnels non médecins)** (JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2641).

de M. Jean-Jacques Robert : **Infirmiers et infirmières (Malaise des infirmières un an après les grèves)** (JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2641).

de Mme Marie-Claude Beaudou : **Enfants (Attribution d'une prime de Noël aux enfants défavorisés)** (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3365).

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 73 de M. Jean-Jacques Robert : **Hôpitaux (personnel des) (Zones territoriales d'abattement de salaires des agents hospitaliers)** (JO Débats du 13 mai 1989) (p. 705).

n° 86 de M. José Balarello : **Autoroutes (Conditions de réalisation du doublement de l'autoroute A8 dans les Alpes-Maritimes)** (JO Débats du 14 octobre 1989) (p. 2579).

n° 95 de M. Jean-Jacques Robert : **Assurance maladie-maternité (Indemnisation des Français en arrêt de travail dans les DOM-TOM)** (JO Débats du 1<sup>er</sup> juillet 1989) (p. 2198).

n° 97 de M. Alain Gérard : **Prisons (Avenir de la maison d'arrêt de Quimper (Finistère))** (JO Débats du 1<sup>er</sup> juillet 1989) (p. 2200).

n° 98 de M. Paul Loridant : **Finances locales (Financement par les communes des charges liées à la présence d'établissements universitaires)** (JO Débats du 1<sup>er</sup> juillet 1989) (p. 2198).

n° 99 de M. Paul Loridant : **Banques et établissements financiers (Renforcement de la législation en matière de lutte contre la fraude à la carte bancaire)** (JO Débats du 1<sup>er</sup> juillet 1989) (p. 2200).

n° 102 de M. José Balarello : **Routes (Réfection de la route nationale 98 à la hauteur de cap Estel (Alpes-Maritimes))** (JO Débats du 14 octobre 1989) (p. 2580).

n° 108 de Mme Marie-Claude Beaudou : **Politique sociale (Modalités de calcul du revenu minimum d'insertion et maintien des familles dans leurs lieux d'habitation)** (JO Débats du 14 octobre 1989) (p. 2581).

n° 109 de Mme Marie-Claude Beaudou : **Sécurité sociale (Mesures envisagées pour supprimer le forfait hospitalier)** (JO Débats du 14 octobre 1989) (p. 2582).

n° 114 de M. Paul Loridant : **Universités (Réélection du président de l'université Aix-Marseille III)** (JO Débats du 14 octobre 1989) (p. 2577).

n° 115 de M. Lucien Lanier : **Collèges (Participation des communes aux dépenses des collèges)** (JO Débats du 14 octobre 1989) (p. 2579).

n° 121 de Mme Marie-Claude Beaudou : **Enseignement (Mesures envisagées pour renforcer les services de l'éducation nationale dans le Val-d'Oise)** (JO Débats du 14 octobre 1989) (p. 2578).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé [n° 261 (88-89)]** - (2 mai 1989) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 501, 502) : réforme des dispositions du code de la santé publique relatives à la protection maternelle et infantile, PMI : modernisation ; prise en compte du transfert de compétences de l'Etat au département - Bonne situation d'ensemble de la France en matière de santé maternelle et infantile ; subsistance de carences et d'inégalités locales révélées par des taux de mortalité périnatale, de prématurité et de mortalité maternelle plus élevés que dans d'autres pays européens - Services départementaux de PMI ; transfert aux départements par la loi de 1983 ; financements croisés ; intégration des crédits de l'Etat dans la dotation générale de décentralisation, DGD - Texte en projet : mise à jour juridique - Aménagements techniques : accent sur la fonction de prévention ; participation des services de PMI aux actions de prévention de mauvais traitement et de prise en charge des mineurs maltraités ; caractère obligatoire du carnet de surveillance de la grossesse - (p. 503) ; contrôle des structures d'accueil des enfants de moins de six ans ; nécessaire réforme des textes réglementaires après l'adoption du projet de loi - Suppression de l'obligation pour les services de PMI d'avoir une consultation de conseil génétique et de lutte contre la stérilité - Responsabilité de l'Etat sur les lactariums au titre de la compé-

tence générale de la santé - Légalisation de dispositions financières : remboursement des examens obligatoires de la mère et de l'enfant au titre de l'assurance maternité ; financement des centres d'action médico-sociale précoce - Modification, favorable au département, du mode de remboursement par les organismes de sécurité sociale des consultations effectuées dans les services de PMI - Prévention médico-sociale - Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance - Difficulté d'établir des statistiques - Définition de l'enfant maltraité - Abus sexuels ; inceste - (p. 504) : mise en place d'une campagne généralisée de prévention des abus sexuels à l'égard des enfants - Complexité des situations et difficulté d'intervention des travailleurs sociaux ; rôle primordial de la prévention sociale et de l'aide aux familles ; gravité de la décision de retrait d'enfant, du ressort du juge - Conclusions du groupe de travail mis en place durant l'été 1988 sur la coordination des actions des différents intervenants : mission du département ; responsabilités du président du conseil général : action de prévention et de dépistage ; concertation avec l'autorité judiciaire ; organisation du recueil de l'information provenant notamment des milieux scolaire et médical - (p. 505) : proposition de création d'un service d'accueil téléphonique national : écoute d'urgence ; assistance aux professionnels ; études épidémiologiques des mauvais traitements à l'égard des mineurs - Adoption prévue pour 1989, par l'ONU, de la nouvelle convention internationale des droits de l'enfant - Avocat de l'enfant - Demande l'adoption de ces projets de loi - (p. 517) : organisation des services de PMI : suppression des circonscriptions - Carnet de grossesse - Financement des centres d'action médico-sociale précoce - Doute de l'existence d'une corrélation entre la faiblesse des crédits alloués par certains départements à leur service de PMI et des résultats épidémiologiques médiocres - Souhaite l'inclusion d'une définition de la maltraitance dans le code pénal - Service central d'accueil téléphonique - Formation des personnels que leur métier peut mettre au contact d'enfants maltraités - Principe de l'intervention du pouvoir judiciaire dans la décision de retrait d'un enfant à sa famille - Association « Enfance et partage » - Propositions relatives à la création d'une instance supérieure de protection de l'enfance - Saisine de l'autorité judiciaire par le président du conseil général : utilité de la définition d'une autorité administrative chargée de recevoir des informations relatives à l'enfance maltraitée - (p. 518) : information des familles - Art. 2 (mission de santé publique ; service départemental de santé maternelle et infantile) - Art. L. 146 du code de la santé publique (mission des participants à la protection maternelle et infantile) (p. 519) : accepte les amendements rédactionnels identiques n° 1 de M. Henri Collard, rapporteur, et n° 20 de Mme Marie-Claude Beaudou - Accepte l'amendement n° 2 de la commission (mission de conseil des médecins de PMI) - Art. L. 148 (service départemental de PMI) (p. 520) : accepte l'amendement n° 21 de Mme Marie-Claude Beaudou (domaines de qualification des personnels) - Art. L. 149 (missions du service départemental de PMI) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (consultations dans les écoles maternelles) - (p. 521) : s'oppose à l'amendement n° 22 de Mme Marie-Claude Beaudou (suivi sanitaire et social préventif à domicile) ; demande le retrait de l'amendement n° 4 de la commission (surveillance médico-sociale) au profit de son amendement n° 18 : action médico-sociale préventive ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 23 de Mme Marie-Claude Beaudou (formation des assistantes maternelles) - (p. 522) : s'oppose à l'amendement n° 24 de Mme Marie-Claude Beaudou (rétablissement des consultations de lutte contre la stérilité, de conseil génétique, d'un service anti-tuberculeux, d'un service anti-vénérien et d'un laboratoire d'analyses médicales) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission - Art. L. 150 (possibilité pour le département de passer des conventions pour la gestion des activités de PMI) (p. 523) : s'oppose à l'amendement n° 25 de Mme Marie-Claude Beaudou (contenu des conventions) - Art. L. 151 (transmission des dossiers médicaux des enfants suivis à l'école maternelle au service de santé scolaire) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (garantie du respect du secret professionnel) ; sur le même objet, son amendement n° 19 ; devenu sans

objet - Art. L. 152 (rôle du service départemental dans le cas où l'état de santé de l'enfant requiert des soins appropriés ou si une carence grave de la famille est constatée) (p. 524) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (libre choix du médecin par la famille) - Art. L. 153 (examen médical pré-nuptial) : accepte l'amendement rédactionnel n° 26 de Mme Marie-Claude Beaudou - Art. L. 154 (examens obligatoires pendant la grossesse et après l'accouchement) : s'oppose à l'amendement n° 27 de Mme Marie-Claude Beaudou (choix du médecin) - (p. 525) : accepte l'amendement n° 8 de la commission (premier examen prénatal) ; s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Marie-Claude Beaudou (examen mensuel gratuit) - Art. L. 155 (carnet de grossesse) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (carnet de maternité utilisable pour l'ensemble des grossesses d'une femme) - Art. 4 (actions de prévention pour les enfants de moins de six ans) - Art. L. 163 (carnet de santé) (p. 526) : accepte l'amendement rédactionnel n° 9 de la commission - Art. L. 164 (examens médicaux obligatoires ; certificat de santé) (p. 527) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 29 de Mme Marie-Claude Beaudou (caractère social de la prévention) - Art. L. 165 (transmission du certificat de santé au médecin responsable du service départemental de PMI) : s'oppose à l'amendement n° 30 de Mme Marie-Claude Beaudou (contenu du certificat de santé) - Art. 6 (contrôle des institutions accueillant des enfants de moins de six ans) - Art. L. 180 (compétence du président du conseil général) (p. 528) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, n° 31 (avis technique du médecin responsable du service départemental de PMI), n° 32, de coordination, et n° 33 (contrôle, sous l'autorité du directeur départemental de la santé, de l'état de santé des personnes exerçant dans ces établissements et se trouvant en contact avec des enfants) - Art. L. 182 (pouvoir d'injonction du représentant de l'Etat dans le département en cas de mauvais fonctionnement des services ou établissements) (p. 529) : son amendement n° 16 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - Art. 8 (critères de la participation financière obligatoire des organismes d'assurance maladie aux dépenses de la PMI) (p. 530) : s'oppose à l'amendement n° 34 de Mme Hélène Luc (possibilité pour le président du conseil général de passer des conventions avec les organismes d'assurance maladie pour financer des actions préventives et éducatives) ; son amendement n° 37 : possibilité de participation financière des organismes d'assurance maladie aux actions de prévention médico-sociale menées par le département ; adopté - Art. 10 (mesures d'application prises par décret en Conseil d'Etat) (p. 531) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (rectification d'une erreur matérielle) - Art. 11 (modification du code de la famille et de l'aide sociale) : son amendement n° 17 : carte familiale de priorité ; adopté - Art. 12 (prise en charge financière des centres d'action médico-sociale précoce et des examens médicaux des futurs parents et des jeunes enfants) (p. 532) : accepte l'amendement de rectification n° 11 de la commission - Art. 13 (établissements d'information, de consultation et de conseil familial ; centres de planification et d'éducation familiale) : demande le retrait de l'amendement rédactionnel n° 12 de la commission au profit de son amendement rédactionnel n° 38 - Art. 14 (dotation globale annuelle des centres d'action médico-sociale précoce) (p. 533) : accepte l'amendement de rectification n° 13 de la commission - Intitulé : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 36 de Mme Marie-Claude Beaudou (« Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale au transfert de compétences en matière d'aide sociale et de santé »).

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance** [n° 260 (88-89)] - (2 mai 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) - Voir intervention sous le projet n° 261 (p. 501 à 505, 517, 518) - Art. 2 (mission de service de l'aide sociale à l'enfance en faveur de l'enfance maltraitée) (p. 535) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur, et s'oppose à l'amendement n° 2 du même auteur (élargissement de la notion de mauvais traitements aux carences ou négligences graves) - Art. 3

(mise en oeuvre des actions de prévention de mauvais traitements à l'égard des mineurs et de protection des mineurs maltraités) - Art. 66 du code de la famille et de l'aide sociale (rôle du service de l'aide sociale à l'enfance): accepte l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission - Art. 67 (information et sensibilisation) (p. 536): s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Raymond Poirier (rapport annuel adressé par le président du conseil général au ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale) - Son amendement n° 19: possibilité de participation des associations aux actions d'information et de sensibilisation; adopté - Art. 68 (mise en place par le président du conseil général d'un dispositif destiné à recueillir les informations relatives aux enfants maltraités): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 25 déposé à titre personnel par Mme Hélène Missoffe (concertation avec le représentant de l'Etat dans le département) - (p. 537): accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission - Art. 69 (saisine de l'autorité judiciaire par le président du conseil général): s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - Art. 70 (information en retour des personnes ayant signalé des cas d'enfants maltraités dont elles ont eu connaissance de par leurs fonctions) (p. 538): s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (possibilité de délivrer une information succincte aux autres personnes ayant signalé des cas; information des parents de la saisine de l'autorité judiciaire) - Après l'art. 70 (p. 539, 540): son amendement n° 11: service d'accueil téléphonique national; adopté après modification par les sous-amendements de la commission, n° 26 qu'elle accepte (nouvelle rédaction; gratuité; égale répartition du financement entre l'Etat et les départements métropolitains; extension aux départements d'outre-mer selon des modalités particulières) et n° 27 auquel elle s'oppose (suppression de l'obligation du dépôt bisannuel d'un rapport) - Art. 4 (protection du droit des familles): accepte l'amendement rédactionnel n° 8 de la commission - Après l'art. 4 (p. 541): accepte l'amendement n° 9 de la commission (communication des informations entre les services de l'aide sociale à l'enfance départementaux) - Son amendement n° 12: transmission au juge des enfants par le président du conseil général des informations dont il dispose sur les mineurs faisant l'objet d'une mesure d'assistance éducative; retiré - Son amendement de rectification n° 13; adopté - Son amendement n° 14: conditions de prise en charge financière des placements d'enfants par le département; adopté - (p. 542): ses amendements, n° 15: protection conjointe des mineurs, placés au titre de l'assistance éducative, par le président du conseil général et du juge des enfants; n° 16 et n° 17, d'harmonisation; adoptés - (p. 543): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de la commission (rapport sur les recherches sur le phénomène des mauvais traitements à enfants).

- **Question orale avec débat: situation financière de la Croix-Rouge française** - (9 juin 1989) (p. 1354): fonctionnement de la Croix-Rouge française: large autonomie financière des présidents des comités départementaux; problèmes de gestion; récent déficit des services centraux nécessitant une enquête - Hommage au dévouement des bénévoles - Conditions de l'élection de Mme Georgina Dufoix à la présidence de la Croix-Rouge française en remplacement de M. Dauge, resté membre du conseil d'administration.

- **Proposition de loi tendant à modifier, jusqu'au 31 décembre 1991, le régime des sanctions prévues par l'article 55 de la loi n° 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises - Deuxième lecture** [n° 407 (88-89)] - (30 juin 1989) - Discussion générale (p. 2202): accord de l'Assemblée nationale sur la disposition votée par le Sénat relative à la dissolution d'office des SARL dont le capital est inférieur à 50 000 francs; prolongation jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1992 du délai de mise en conformité - Mise en place d'un dispositif transitoire de régularisation; compétences respectives du ministère public, des greffiers et des tribunaux de commerce.

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 437 (88-89)] - (30 juin 1989) - Discussion générale

(p. 2205, 2206): se félicite de l'accord intervenu en CMP.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels hospitaliers [n° 415 (88-89)]** - (30 juin 1989) - Discussion générale (p. 2207, 2208): prorogation de la durée des mandats des membres des conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale, en accord avec les organisations syndicales et professionnelles - Recouvrement des cotisations par les URSSAF: début d'harmonisation des délais - Complément à la réforme de l'indemnisation des petites incapacités permanentes consécutives à un accident du travail; cas des victimes d'accidents du travail dus à une faute inexcusable de l'employeur bénéficiant d'une indemnisation complémentaire - Conjointes collaborateurs des professions libérales: possibilité d'adhérer volontairement au régime d'assurance vieillesse de base de leur conjoint - Egalité de traitement entre les hommes et les femmes dans les régimes complémentaires de retraite des salariés: mise en conformité avec les directives communautaires - Formation continue des personnels hospitaliers: accord passé avec les organisations représentatives; protocole du 27 février 1989; inscription de crédits supplémentaires sur les budgets hospitaliers - Congé individuel de formation dans les hôpitaux - Processus de réduction des taxes pesant sur les producteurs de céréales et d'oléagineux et destinées à financer le BAPSA - Demande l'adoption de ce projet de loi - **Question préalable** (p. 2212): s'oppose à la motion n° 9 de M. Paul Souffrin, tendant à opposer la question préalable - **Art. 1<sup>er</sup>** (prorogation du mandat des membres des conseils d'administration des organismes du régime général) (p. 2215): s'oppose à l'amendement de suppression n° 6 de M. Paul Souffrin et accepte l'amendement n° I de M. Claude Huriet, rapporteur, remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission (date d'expiration des mandats des administrateurs nommés après la promulgation de la loi) - **Art. 2** (allongement du délai de régularisation des cotisations impayées à l'URSSAF) (p. 2216): s'oppose à l'amendement de suppression n° 7 de M. Paul Souffrin - **Art. 3** (majoration des indemnités en capital servies à certaines victimes d'accidents du travail en cas de faute inexcusable de l'employeur) (p. 2217): oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 10 de M. Paul Souffrin (déplafonnement du montant de l'indemnité en capital) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission - **Art. 3 bis** (report de la date d'application des articles 64 à 69 de la loi du 3 janvier 1985 portant diverses dispositions d'ordre social) (p. 2218): s'oppose à l'amendement de suppression n° 2 de la commission - Dispositif de réparation des petites incapacités permanentes partielles mis en place par la loi du 3 janvier 1985 - Simplification de la gestion des caisses - Rapport Bougon relatif au déséquilibre actuel du Fonds national des accidents du travail - **Après l'art. 3 bis** (p. 2219): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de la commission (faculté de réduction de la majoration d'indemnité en capital de la victime d'un accident du travail en cas de faute inexcusable de l'employeur) - **Art. 6** (conditions de création et de modification des régimes complémentaires de retraite ou de prévoyance des salariés) (p. 2220): s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 11, de suppression et n° 12 (exclusion des accords d'entreprise du champ d'application de l'article) - **Après l'art. 8** (p. 2221): demande le retrait de l'amendement n° 4 de la commission (atténuation des effets des déplafonnements des cotisations d'allocations familiales) - Son amendement n° 13: réduction des taxes pesant sur les producteurs de céréales et d'oléagineux et destinées à financer le BAPSA; adopté - **Art. 9** (fixation d'un seuil minimal de dépenses de formation médicale continue applicable aux hôpitaux publics) (p. 2222): accepte l'amendement n° 5 de la commission (limitation du champ d'application de cet article aux médecins, biologistes, pharmaciens et odontologistes, visés à l'article 25 de la loi du 31 décembre 1970), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 24; adopté - **Art. 10** (financement du congé de formation continue des personnels de la fonction publique hospitalière) (p. 2223): son amendement n° 18: versement de la cotisation à un organisme unique de mutualisation; rejeté - **Après l'art. 10**: s'oppose à l'amende-

ment n° 14 de M. Franck Sérusclat (création d'une division additionnelle : protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales) - (p. 2224) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Franck Sérusclat (procédure commune à toute recherche biomédicale : exclusion des études) - (p. 2225) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Guy Penne (protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales : cas où l'expérimentation doit se faire sous la surveillance d'un chirurgien dentiste); et sur cet amendement, au sous-amendement n° 21 de la commission - (p. 2226) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Franck Sérusclat (composition de la commission consultative pour la protection des personnes se prêtant aux recherches biomédicales) - **Intitulé** : accepte l'amendement n° 22 de la commission (« *Projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale, à la formation continue des personnes hospitaliers et à la santé publique* »).

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance - Deuxième lecture [n° 385 (88-89)]** - (3 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2349) : accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur les principes du texte en projet - Insiste sur la responsabilité du président du conseil général dans la mise en place du dispositif destiné à coordonner le recueil des informations relatives aux enfants maltraités; propose un amendement introduisant la concertation avec le représentant de l'Etat - Limites de la participation à ce dispositif des associations concourant à la protection de l'enfance - (p. 2350) : travaux préparatoires relatifs au service d'accueil téléphonique; prise en considération des demandes de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL; personnel; organisation et formation - Concertation interministérielle sur la formation des personnels au contact de l'enfance - **Art. 2** (p. 2353, 2354) : accepte les amendements rédactionnels n° 1 et n° 25 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur - S'oppose aux amendements n° 2 (action de prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs : retour au texte adopté en première lecture par le Sénat) et n° 3 (mission de protection des mineurs maltraités : suppression de la notion d'urgence) de la commission - **Art. 3 - Art. 68 du code de la famille et de l'aide sociale** (p. 2355) : demande le retrait de l'amendement n° 4 de la commission au profit de son amendement analogue n° 18 : concertation avec le représentant de l'Etat dans le département; adopté - Son amendement n° 19 : participation des services et établissements publics et privés habilités; adopté - Accepte l'amendement de cohérence n° 5 de la commission - **Art. 70** : accepte l'amendement rédactionnel n° 6 de la commission - (p. 2356) : son amendement rédactionnel n° 20; adopté - Son amendement n° 27 : conditions et limites de l'information des personnes n'agissant pas du fait de leurs fonctions; rejeté - Article 9 du code civil relatif au respect de la vie privée des personnes - Secret professionnel - **Art. 71 (service national d'accueil téléphonique)** (p. 2357) : accepte les amendements de la commission, n° 7 (gratuité), n° 8 (échelon national), n° 9 (présomption de maltraitance à l'origine des demandes) et n° 10, rédactionnel, ce dernier sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 21; adopté - S'oppose à l'amendement n° 26 de la commission (communication entre le service d'accueil téléphonique national et les dispositifs départementaux) - (p. 2358) : accepte l'amendement de coordination n° 11 de la commission - Son amendement n° 22 : composition du comité technique du service; présence d'experts; adopté - Accepte l'amendement rédactionnel n° 12 de la commission - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 23; adopté - Accepte l'amendement n° 13 de la commission (affichage obligatoire des coordonnées du service d'accueil téléphonique dans les établissements et services recevant des mineurs) - **Après l'art. 71** : accepte l'amendement de coordination n° 14 de la commission, sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 24; adopté - **Art. 3 bis (affichage obligatoire des coordonnées du service d'accueil téléphonique)** (p. 2359) : accepte l'amendement n° 15, de suppression pour coordination, de la commission - **Art. 3 ter (formation des personnels concernés)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 16 de la commission - **Art. 10 ter (modification du code pénal : absence de poursuites dans certains cas d'abandon ou de délaisement de mineurs)**

(p. 2360) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 17 de la commission - Souhaite un examen approfondi avant l'adoption d'une telle disposition - Actuel pouvoir d'appréciation des magistrats.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale, à la formation continue des personnels hospitaliers et à la santé publique - Nouvelle lecture [n° 457 (88-89)]** - (3 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2384) : opposition du Sénat au report de la date d'application des articles 64 à 69 de la loi du 3 janvier 1985 relatifs à la réforme de l'indemnisation des petites incapacités permanentes, consécutives à un accident du travail - Vote par l'Assemblée nationale d'un article additionnel visant à valider le certificat d'aptitude aux fonctions de direction d'établissement social délivré en application de l'arrêté du 28 février 1985, en raison de l'annulation de ce dernier par le Conseil d'Etat - **Art. 3 bis** (p. 2385) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de M. André Rabineau, rapporteur - **Art. 3 ter (possibilité de réduction de la majoration d'indemnité en capital de la victime d'un accident du travail en cas de faute inexcusable de l'employeur)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de rétablissement n° 2 de la commission - **Art. 10 bis (validation de certificats d'aptitude aux fonctions de direction d'établissement social délivrés en application de l'arrêté du 28 février 1985)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 3 de la commission.

- **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 455 (88-89)]** - (4 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2402) : hiérarchisation des responsabilités retenue à l'article 2 précisant les sanctions pénales applicables en cas de mise en service ou de conduite d'aéronefs non conformes aux règles de sécurité; possibilité de poursuivre le propriétaire, l'exploitant technique ou l'exploitant commercial de l'aéronef - (p. 2403) : encadrement des fouilles effectuées par des agents de droit privé dans l'enceinte des aéroports.

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance - Nouvelle lecture [n° 459 (88-89)]** - (4 juillet 1989) - **Art. 10 ter** (p. 2406) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 2 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur - **Art. 10 quinquies (réouverture du délai de prescription des actes criminels commis sur des mineurs par des ascendants ou des personnes ayant autorité sur eux)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 3 de la commission; accepte l'amendement n° 1 de M. Claude Estier (condition et durée de la réouverture, à compter de l'âge de la majorité, du délai de prescription en cas de viol commis sur la personne d'un mineur par un ascendant ou par une personne ayant autorité sur elle).

- **Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé - Deuxième lecture [n° 3 (89-90)]** - (18 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2593, 2594) : services départementaux de protection maternelle et infantile, PMI - Mission d'assistance aux plus défavorisés; rôle du médecin de PMI - Caractère favorable aux départements de la généralisation du remboursement des actes obligatoires par les caisses de sécurité sociale - Maintien des conventions avantageuses actuellement contractées par certains départements avec les caisses d'assurance maladie; exemple de la Seine-Saint-Denis - Possibilité de financements conventionnels complémentaires pour développer des actions de prévention - **Art. 2 - Art. L. 146 du code de la santé publique** (p. 2598) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de Mme Nelly Rodi, rapporteur (santé maternelle et infantile; suppression du terme « promotion ») - **Art. L. 148** (p. 2600) : accepte l'amendement n° 12 de M. Claude Estier (catégories de personnel qualifié; suppression de la disposition renvoyant à la voie réglementaire la fixation des critères de qualification) et s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (suppression de l'énumération des catégories de qualification des personnels) - **Art. L. 149** (p. 2601) : accepte l'amendement de forme n° 3

de la commission - *Art. L. 152*: accepte l'amendement n° 4 de la commission (libre choix du médecin par la famille) - (p. 2602): s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (suppression de la disposition autorisant le médecin responsable du service à prendre toutes mesures qu'il juge nécessaires lorsqu'il a la conviction que, pour des raisons sociales, un enfant ne recevra pas les soins justifiés par son état) - S'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (en cas de carence constatée, devoir du médecin responsable de rendre compte au président du conseil général); sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 13 de M. Claude Estier - *Art. L. 154* (p. 2604): accepte l'amendement de forme n° 7 de la commission - S'oppose à l'amendement n° 10 de Mme Marie-Claude Beaudeau (examen mensuel gratuit) - *Art. 4* (p. 2605): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de Mme Nelly Rodi (droits respectifs des parents et des services sur le carnet de santé de l'enfant) - *Art. 8* (p. 2607): s'oppose à l'amendement n° 11 de Mme Marie-Claude Beaudeau (remboursement au département par les organismes d'assurance maladie des examens médicaux effectués dans une consultation de service départemental de PMI et prescrits dans le cadre de ses missions) - *Art. 10 bis (vaccination du BCG)*: contrôle de la vaccination des enfants accueillis dans les écoles maternelles - *Intitulé*: s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de la commission (suppression des mots « et à la promotion ») - *Sur l'ensemble* (p. 2608): réunion des conditions favorables à un partenariat entre les caisses de sécurité sociale et les départements.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Solidarité, santé et protection sociale** - (4 décembre 1989) (p. 4333): nouvelles ambitions de la politique familiale menée par le Gouvernement - Reconnaissance du rôle fondamental de la cellule familiale dans l'équilibre de la société - Liberté de choix du mode de vie - Respect de l'égalité entre hommes et femmes - Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle - Maintien d'un effort important en direction des familles - Prestations familiales - Légalisation prochaine de la prestation de services des assistantes maternelles, réforme de leur statut et amélioration de leur formation - Effort en faveur du budget d'action sociale familiale des caisses d'allocations familiales - Développement de leur action dans deux domaines prioritaires: accueil des jeunes enfants et aide aux familles les plus défavorisées - Maintien ou amélioration des mesures en faveur des familles: relèvement de la déduction pour frais de garde des jeunes enfants; réévaluation du plafond du quotient familial - Nouvelle taxe d'habitation prenant en compte l'ensemble des revenus de la famille - Effort notoire consenti dans le domaine du logement - Développement des équipements et des services d'accueil pour la petite enfance - (p. 4334): succès des contrats-enfance - Eveil culturel des jeunes enfants - Développement des nouveaux contrats-famille - Crédits supplémentaires octroyés aux comités d'action pour le logement des jeunes - Mise en place d'un service d'accueil téléphonique pour lutter contre l'enfance maltraitée - Mesures à l'étude en faveur du parrainage des enfants séparés de leur famille et de la clarification des démarches pour l'adoption des enfants étrangers - Ratification prochaine par la France de la convention internationale des droits de l'enfant, récemment adoptée par l'ONU - Souhaite la mise en place d'un véritable partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et les entreprises pour développer les structures d'accueil des jeunes enfants et mettre en place de nouvelles formes d'organisation du travail - Consensus communautaire sur la politique familiale à mettre en oeuvre.

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 68 (89-90)] - (11 décembre 1989) - *Discussion générale* (p. 4755, 4756): se félicite de l'accord intervenu en CMP.

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé, de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 94 (89-90)] - (11 décembre 1989) - *Discussion*

*générale* (p. 4760): se félicite de l'accord intervenu en CMP.

**DOUBIN (François), ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat** (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

## DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

- *Projet de loi* relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 370 (88-89)] (7 juin 1989) - **Entreprises**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social** [n° 370 (88-89)] - (26 octobre 1989) - *Discussion générale* (p. 2761): objectifs du texte en projet: modernisation du secteur du commerce et de l'artisanat; maintien des services de proximité; rôle dans l'aménagement du territoire en zone rurale - Formation - Nécessaire amélioration de la situation sociale des entreprises et des individus du secteur - Caractère pragmatique des dispositions proposées - (p. 2762): explosion de l'urbanisme commercial: laxisme de certaines autorisations délivrées par les commissions départementales d'urbanisme commercial; circulaire adressée aux préfets en juillet 1989 - Défense du commerce de proximité: augmentation de la taxe sur les grandes surfaces et utilisation de l'excédent de cette taxe pour financer des opérations de transmission-reprise en zone rurale et des opérations collectives de restructuration des centres-ville lorsque ces derniers sont touchés par l'implantation périphérique de grandes surfaces - Amendement du Gouvernement étendant les pouvoirs de constatation des infractions dont disposent les agents de la direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes, DGCCRF, du ministère des finances - Nouvelle réglementation sur les soldes - (p. 2763): protection des baux commerciaux afin d'éviter la résiliation de façon abusive et à des fins spéculatives par certains propriétaires - Problème de la double inscription au répertoire des métiers et au registre du commerce et des sociétés, en particulier pour les artisans des métiers alimentaires; disposition prévoyant la non inscription d'office sur la liste électorale des chambres de commerce et d'industrie qui entraînerait automatiquement l'imposition additionnelle à la taxe professionnelle - Dispositions de nature à encourager l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL: droit pour les chefs d'entreprise de passer une convention avec leur propre entreprise; droit de résiliation d'un bail commercial au moment de la retraite ou en cas d'incapacité physique au même titre que pour un chef d'entreprise individuel; extension aux conjoints des gérants associés uniques d'EURL du statut de conjoint collaborateur applicable jusque là aux seules entreprises individuelles - (p. 2764): réouverture de la faculté de régularisation des cotisations de retraite antérieures au changement de régime de 1973 - Amendement gouvernemental relatif à la prorogation de l'exonération de charges sociales pour le premier emploi - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 2774): distribution des carburants - Effets néfastes de la suppression de stations service: actions en préparation à partir du fonds de modernisation des pompistes - Conclusions du rapport Chaigneau sur l'ouverture dominicale des magasins; démonstration des inconvénients économiques et sociaux d'un élargissement de la législation; examen avec les partenaires sociaux des règles préalables aux dérogations nécessaires - Couverture du risque maladie - (p. 2775): sous-traitance dans le bâtiment; opération pilote menée dans le département de Haute-Garonne; réforme en préparation de la loi du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance; dispositions prises par décret le 26 septembre 1989 relatives au contrat

type de construction afin de protéger les sous-traitants et au contrôle de l'avancement des chantiers par un architecte - Commerce dans les zones rurales : exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers pour le carburant des véhicules affectés aux tournées ; problème de la disparition du dernier commerce dans les petites agglomérations rurales - Utilisation de la taxe sur les grandes surfaces ; volonté d'associer les représentants des établissements consulaires à la gestion de ces fonds - Franchise : informations devant figurer dans le document précontractuel - Prélèvement successoral au profit du conjoint survivant du chef d'une entreprise artisanale ou commerciale - Protection contre le démarchage sur les lieux de travail - Accord du Conseil national de la comptabilité et de l'Ordre des experts-comptables sur l'assouplissement proposé des règles comptables - (p. 2776) : réduction des droits de mutation - Nécessaire péréquation de la taxe professionnelle - Application souhaitable aux petites entreprises du mécanisme de rachat d'une entreprise par ses salariés, RES - Souhaite un accord sur ce projet de loi - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** : s'oppose aux amendements de M. Robert Pagès, n° 43 et n° 44, visant à définir un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs dont le dimanche - (p. 2777) : s'oppose à l'amendement n° 45 du même auteur (conditions du repos hebdomadaire pour les apprentis) - **Art. 1<sup>er</sup> (franchise : obligation d'information précontractuelle du partenaire commercial)** : accepte l'amendement n° 10 de M. Louis Moinard, rapporteur (sincérité des informations) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 du même auteur (contenu du document précontractuel) - (p. 2778) : accepte l'amendement rédactionnel n° 12 du même auteur - S'oppose à l'amendement n° 46 de M. Robert Pagès (allongement du délai d'examen du document précontractuel) - **Art. 3 (opérations de crédit-bail sur le droit au renouvellement d'un bail)** (p. 2779) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (insertion des dispositions de cet article dans la loi du 2 juillet 1966 relative aux entreprises pratiquant le crédit-bail) - S'oppose à l'amendement n° 1 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (suppression de l'obligation de transférer le droit au renouvellement au crédit-bailleur lorsque l'opération porte sur ce droit) - **Art. 4 (élargissement de l'affectation du produit de la taxe sur les grandes surfaces)** (p. 2780, 2781) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (avis des organismes consulaires et des organisations professionnelles sur les opérations mentionnées par cet article) ; sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 38 de M. René Ballayer, rapporteur pour avis (extension de la notion d'opération collective pouvant bénéficier de la disposition proposée) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 39 du même auteur (définition de la notion de zone sensible par décret en Conseil d'Etat) - **Après l'art. 5** (p. 2782) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (majoration de l'indemnité de départ lorsque les commerçants ou les artisans libèrent les locaux où ils exerçaient leur activité au profit d'un autre commerçant ou artisan) - **Art. 6 (assouplissement du statut des sociétés de caution mutuelle)** : accepte l'amendement n° 16 de la commission (conditions d'exercice des nouvelles facultés de conseil), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 61 ; adopté - (p. 2783) : accepte l'amendement de forme n° 17 de la commission - **Art. 7 (résiliation du bail commercial)** : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (conditions d'extension de la procédure spéciale de l'article 25 du décret de 1953 au cas de défaut de paiement des charges) - **Demande de réserve** : demande la réserve de l'article 7 ; réserve ordonnée - **Art. 8 (interdiction de la publicité portant sur des opérations non autorisées ou illégales)** (p. 2784) : son amendement n° 40 : application de la disposition dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ; interdiction de toute publicité sur des matériels susceptibles d'être raccordés au réseau des télécommunications de l'Etat et dont la conformité aux dispositions réglementaires relatives à ces matériels ne peut être justifiée ; faculté du tribunal d'ordonner la cessation de la publicité interdite aux frais des personnes reconnues coupables ; adopté - **Après l'art. 8** : son amendement n° 9 : habilitation des agents de la DGCCRF à constater un certain nombre d'infractions notamment en matière d'urbanisme commercial et de contrefaçon des

marques ; adopté - **Art. 9 (dispositions relatives aux coopératives de commerçants et aux groupements d'achat de commerçants)** (p. 2785) : accepte les amendements de la commission, n° 20, rédactionnel, n° 21 (conditions de délibération de l'assemblée générale) et n° 22 (possibilité de former des groupements européens d'intérêt économique) - S'oppose à l'amendement n° 47 de M. Robert Pagès (suppression de la disposition autorisant les commerçants de détail établis dans un autre Etat de la CEE à devenir membre de coopératives de commerçants) - **Après l'art. 9** (p. 2786) : s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Robert Pagès (prêts à long terme et à taux préférentiel au bénéfice des commerçants ou des artisans) - **Avant l'art. 10** : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Robert Pagès (ouverture du droit à la retraite à soixante ans pour le conjoint d'un chef d'entreprise artisanale ou commerciale travaillant dans la même entreprise, et à cinquante-cinq ans pour les artisans et commerçants reconnus inaptes au travail) - **Art. 7 (suite)** : son amendement n° 62 : modification du titre V du décret du 30 septembre 1953 ; adopté - (p. 2787) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (application des dispositions de cet article aux gérants de SARL majoritaires depuis au moins deux ans) - Son amendement n° 6 : application des dispositions de cet article aux baux en cours ; adopté après modification par le sous-amendement n° 63 de M. Robert Laucournet, pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 10 (institution d'un prélèvement successoral au profit du conjoint survivant du chef d'une entreprise artisanale ou commerciale)** : accepte l'amendement n° 31 de M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis (moyens de justifier la participation à l'activité de l'entreprise) - (p. 2788) : accepte l'amendement n° 32 de M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis (substitution du terme « créance » au terme « prélèvement ») ; sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 23 de la commission - (p. 2789) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis (application au conjoint ayant exercé une activité rémunérée à temps partiel à l'extérieur de l'entreprise) - Son amendement de coordination n° 64 ; adopté - **Après l'art. 10** (p. 2790) : demande le retrait de l'amendement n° 50 de M. Robert Pagès (exonération du paiement de droit ou de plus-value professionnelle pour le conjoint souhaitant poursuivre l'activité de l'entreprise en cas de départ à la retraite ou de décès du chef d'entreprise) et s'oppose à l'amendement n° 51 du même auteur (garantie des droits des conjoints en cas de dissolution du mariage) - **Art. 11 (protection des commerçants et artisans contre le démarchage sur leur lieu de travail)** (p. 2791) : demande le retrait de l'amendement de suppression n° 4 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis - Accepte l'amendement n° 24 de la commission (rétablissement de la mention des exploitations commerciales) - **Art. 12 (rachat des cotisations de retraite pour les années antérieures à 1973)** : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis (allongement du délai de présentation de la demande de régularisation) - **Après l'art. 13** (p. 2792) : s'oppose aux amendements de M. Robert Pagès, n° 52 (libre choix de la qualité de chef d'entreprise entre les conjoints), n° 53 (couverture à 100 % de la longue maladie pour les commerçants et les artisans) et n° 54 (versement d'indemnités journalières en cas de maladie) - (p. 2793) : s'oppose aux amendements de M. Robert Pagès, n° 55 (fixation d'un montant minimum pour la retraite d'un chef d'entreprise artisanale ou commerciale), n° 56 (mensualisation du règlement des pensions et des retraites), n° 57 (allocation de remplacement en cas d'absence d'une durée dépassant 4 semaine du chef d'entreprise ou de son conjoint collaborateur, du fait de maladie ou d'accident du travail) et n° 58 (visites médicales gratuites et bilan de santé gratuit pour les actifs et les retraités affiliés au régime maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles) - **Art. 14 (dispositions relatives au régime complémentaire d'assurance vieillesse et au régime d'assurance invalidité-décès)** (p. 2794, 2795) : s'oppose à l'amendement n° 25 de la commission (création des régimes par décret) - S'oppose à la première partie de l'amendement n° 42 de M. Jean Arthuis (mise en conformité du code de la sécurité sociale avec le principe de la pluralité au niveau de la gestion déléguée) - Son amendement n° 65 : 1° : fixation par décret des conditions d'organisation et de fonctionnement des régimes



facultatifs ; et 2° : suppression de la disposition prévoyant la gestion des retraites par la Caisse nationale par l'intermédiaire d'une caisse autonome mutualiste ; adopté - Accepte l'amendement rédactionnel n° 36 de M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis - Accepte l'amendement de cohérence n° 26 de la commission - (p. 2796) : demande le retrait de la deuxième partie de l'amendement n° 42 de M. Jean Arthuis (suppression de la disposition en vertu de laquelle les retraites sont gérées par la Caisse nationale par l'intermédiaire d'une caisse autonome mutualiste) au profit de la deuxième partie identique de son amendement n° 65 précité - S'oppose à l'amendement n° 37 de M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis (référence aux régimes facultatifs créés conformément aux dispositions de l'article L. 635-1 du code de la sécurité sociale) - Accepte l'amendement de cohérence n° 27 de la commission - **Après l'art. 15** : son amendement n° 7 : reconduction pour un an de l'exonération de charges patronales pour l'embauche d'un premier salarié ; adopté - **Art. 16 (allègement des obligations comptables : possibilité de n'enregistrer les comptes qu'à la clôture de l'exercice pour les commerçants dont le chiffre d'affaires n'excède pas un montant fixé par décret)** (p. 2797, 2798) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 5 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis - Comptabilité au jour le jour : distinction entre la comptabilité patrimoniale et la comptabilité d'exploitation, cette dernière étant maintenue - Son amendement n° 66 : fixation du seuil de chiffre d'affaires par référence au seuil fixé par la loi de finances pour la détermination du régime réel simplifié ; adopté - **Art. 18 (rétablissement du droit à radiation des listes électorales des chambres de commerce et d'industrie)** (p. 2799) : son amendement n° 8 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - **Art. 19 (modifications de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales)** : accepte les amendements de forme n° 29 et de coordination n° 30 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat** - (25 novembre 1989) - (p. 3836) : budget complément du projet de loi relatif à l'adaptation du commerce et de l'artisanat adopté il y a un mois - Importante progression des dépenses de l'Etat en faveur de ce secteur économique - Constate que la transmission d'entreprises connaît un taux de réussite à terme trois fois supérieur à celui de la création - Réduction des droits de mutation et de la taxation des droits de société - Paiement différé des droits sur les plus-values de parts sociales - Exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP, pour les véhicules faisant des tournées en zones rurales - Alignement de la situation des commerçants se livrant à des tournées sur celle des commerçants sédentaires - (p. 3837) : favorable à la préservation du développement des services de proximité en zones rurales - Croissance de 9,3 % des dépenses ordinaires et accroissement du volume des prêts bonifiés qui dépassera dix milliards de francs - Progression des dépenses de formation dont les actions sont menées en liaison avec les organismes consulaires et les collectivités locales - Augmentation des crédits destinés à la formation professionnelle de 8,7 % et lancement de l'expérience du compagnonnage européen - Mise en place d'un système de conseil et d'assistance aux maîtres d'apprentissage - Mise en oeuvre du plan de rénovation de l'apprentissage en étroite liaison avec les régions - Dénonce l'insuffisance de l'apprentissage en France responsable de certaines faiblesses de l'économie française par rapport à l'économie allemande - Réforme en cours de l'assistance technique dispensée par les chambres de métiers - Création prochaine de l'institut supérieur des métiers - (p. 3838) : modification du régime d'attribution des aides de l'Etat pour l'assistance technique aux artisans - Souhaite que les micro-entreprises aient toutes les chances de se développer - Absence de désengagement de l'Etat - Rappelle que l'assistance technique est par nature un service public dans les DOM comme en métropole - Rappelle l'importance du commerce et de l'artisanat dans l'économie locale - Conséquences du passage du cyclone Hugo à la Guadeloupe - Progression de 12 % des crédits d'assistance technique au commerce - Souhaite pouvoir mener une politique active dans les zones

urbaines tout en continuant à intervenir de façon permanente dans les zones rurales - Succès des actions transmission-reprise dans le secteur de l'artisanat, ATRA, et des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce, ORAC - Signale que la petite entreprise, le commerce et le service de proximité constituent un facteur essentiel de la vie équilibrée des quartiers - Obligation pour l'artisanat de ne pas rester à l'écart de l'aménagement urbain - Mesures en faveur des groupements de commerçants - (p. 3847) : nécessité de distinguer les crédits d'intervention des crédits de paiement liés aux engagements du passé - Constate que l'arrivée à échéance des prêts accordés voilà dix ou quinze ans supprime la nécessité d'inscrire des crédits importants - Signale que de nombreux commerçants sont aussi inscrits au registre des métiers et peuvent à ce titre bénéficier de taux bonifiés - Elargissement des possibilités de services que les sociétés de cautionnement mutuel peuvent offrir aux professionnels - Problème du « périmètre constant » ou transferts de compétences entre ministères d'un exercice budgétaire à l'autre - Signale que les métiers d'excellence ne dépendent plus du ministère de la culture mais du commerce et de l'artisanat, gage de leur reconnaissance sociale et économique - Promotion des actions de sensibilisation aux métiers d'art à l'intention des jeunes en milieu scolaire - Projet d'un grand prix européen des métiers d'art - Rappelle que la dépense de ce budget, mesures fiscales incluses, atteint au total 1,7 milliard de francs - Réforme du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, avec les derniers contrats de plan Etat-région - (p. 3848) : assouplissement de l'action du Fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE - Constate que les crédits de fonctionnement représentent une faible part de l'ensemble du budget - Importance de l'apprentissage et de la formation en général, dont les crédits augmentent de 9 % - Progression des crédits de l'assistance technique des métiers - Réforme de l'Institut supérieur des métiers et création de passerelles vers les universités - Attachement du Gouvernement au maintien des services en zone rurale - Augmentation de 10 à 20 % des autorisations de programme consacrées aux interventions dans le commerce et l'artisanat - Nouvelle utilisation de la taxe sur les grandes surfaces - Lutte contre la mortalité des entreprises - (p. 3849) : favorable à la baisse des droits de mutation sur les fonds de commerce - Assouplissement de la fiscalité sur les transmissions - Nécessité de maintenir les services publics en zone rurale - Rappelle que de nombreuses mesures ont déjà été prises en leur faveur, telle que l'exonération de la taxe sur les produits pétroliers pour les véhicules de tournées - Nécessité de maintenir au moins un commerce dans les communes qui en possèdent encore - Problème de la pluriactivité - Favorable à une simplification des formalités et de la « paperasserie » - Rappelle le succès de l'exonération des charges sociales pour le premier emploi - Problème de l'urbanisme commercial lié à l'accroissement sensible des autorisations qui interviennent à l'échelon des commissions départementales d'urbanisme commercial - Dénonce le danger du détournement de la loi par la pratique du lotissement commercial - (p. 3850) : dénonce la constitution autour d'un hypermarché d'une zone commerciale constituée de moyennes surfaces inférieures au seuil de la loi - Favorable à l'instauration d'une péréquation de la taxe professionnelle versée par les hypermarchés entre les communes touchées par les implantations - Souligne le rôle des grandes surfaces pour le développement de l'industrie agroalimentaire et l'existence d'un débouché stable pour de nombreux agriculteurs - Nécessité de mettre fin aux discriminations de concurrence qui existent - Estime que la réglementation prise sur les soldes constitue une bonne base de discussion - Problème des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail chez les travailleurs indépendants - Constate que les commerçants sont réservés sur l'instauration des indemnités journalières à l'inverse des artisans du bâtiment - Dénonce le préjudice que subissent trop souvent les artisans du bâtiment du fait de la mauvaise application de la loi du 31 décembre 1975 sur la sous-traitance spécialement dans les marchés privés - Signale l'échec de l'opération pilote qui a été tentée en Haute-Garonne pour mieux protéger les sous-traitants - Réforme envisagée de la loi du 31 décembre 1975 sur la sous-traitance - (p. 3851) : possibilité pour les petites

entreprises de se grouper pour aborder des marchés importants - Problème du développement du cautionnement - Constate qu'il se dégage un fort consensus chez les professionnels comme chez les salariés pour refuser le principe de l'ouverture généralisée des magasins le dimanche - Se déclare opposé à la banalisation du dimanche - Souci d'assurer la cohérence des engagements de l'Etat en matière de commerce et d'artisanat et de faire le meilleur usage de l'argent public.

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social - Deuxième lecture** [n° 117 (89-90)] - (15 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5042) : absence de modification substantielle de ce projet de loi par l'Assemblée nationale - Problème des doubles inscriptions aux chambres de métiers et aux chambres de commerce - Retrait de l'article 14, permettant aux caisses de retraite mutualistes de gérer une retraite complémentaire, afin d'apaiser les craintes relatives au monopole des organismes mutualistes - **Art. 1<sup>er</sup>** (p. 5043) : accepte l'amendement n° 1 de M. Louis Moinard, rapporteur (contenu du document précontractuel) - **Art. 8 bis (poursuite des infractions)** (p. 5044) : son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté - **Art. 9** : accepte l'amendement n° 2 de la commission (décompte des majorités lors des assemblées générales) - **Art. 9 ter (ouverture des commerces le Vendredi saint dans le département de la Moselle)** (p. 5045) ; rappelle sa grande réticence lors de l'examen de cet article à l'Assemblée nationale - Demande au Sénat d'adopter néanmoins conforme ces dispositions afin d'éviter une navette sur cet article et de tenir compte des engagements pris par le Gouvernement en ce qui concerne la réforme du travail le dimanche et les jours fériés envisagée en 1990 - **Art. 19** (p. 5046) : accepte l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission.

**DOUBLET (Michel)**, sénateur de la Charente-Maritime (RPR).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Après l'art. 4 bis** (p. 3642) : son amendement n° I-158, soutenu par M. Jacques Oudin : instauration d'un mécanisme de compensation des pertes de recettes subies par les communes du fait de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties des marais ayant fait l'objet de travaux de drainage en vue de leur assèchement et de leur affectation ultérieure à l'exploitation agricole ; retiré.

*Deuxième partie :*

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4056) : caractère non prioritaire de ce projet de budget - Mutation du monde agricole - Réduction du nombre et augmentation de la superficie des exploitations ; libération des terres - Insuffisance des crédits de la politique industrielle et de la recherche - Désengagement de l'Etat en matière d'aménagement rural ; baisse des crédits du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Insuffisance des crédits de l'hydraulique - Urgence d'une politique de l'eau - Incidences de la politique des quotas laitiers en Poitou-Charentes - Votera contre ce projet de budget.

**DREYFUS (Tony)**, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

#### RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 47 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Sécurité publique (Mesures pour lutter contre l'insécurité et la délinquance dans le Val-d'Oise)** (JO Débats du 3 juin 1989) (p. 1065).

n° 75 de M. Jean-Jacques Robert : **Sports (Sécurité dans les stades)** (JO Débats du 13 mai 1989) (p. 706).

n° 76 de M. Jean-Jacques Robert : **Transports ferroviaires (Sécurité à bord des trains de banlieue)** (JO Débats du 13 mai 1989) (p. 706).

n° 80 de M. André Jarrot : **Défense nationale (Remise en état et modernisation du porte-avions Clémenceau)** (JO Débats du 3 juin 1989) (p. 1064).

n° 81 de M. Christian Poncelet : **Finances locales (Conséquences pour le département des Vosges de la nouvelle définition des zones éligibles aux aides du FEDER)** (JO Débats du 24 juin 1989) (p. 1870).

n° 85 de Mme Hélène Luc : **Autoroutes (Tracé de l'autoroute A86 à Joinville-le-Pont (Val-de-Marne))** (JO Débats du 3 juin 1989) (p. 1066).

n° 96 de M. Paul Malassagne : **Professions libérales (Politique du Gouvernement à l'égard des professions libérales)** (JO Débats du 24 juin 1989) (p. 1871).

n° 131 de Mme Hélène Luc : **Enseignants (Situation des inspecteurs de l'éducation nationale)** (JO Débats du 11 novembre 1989) (p. 3149).

n° 135 de M. Maurice Schumann : **Industrie textile (Respect des engagements publics envers l'industrie textile)** (JO Débats du 11 novembre 1989) (p. 3153).

n° 136 de M. Charles Ginésy : **Finances locales (Partition des directions départementales de l'équipement et application des lois sur la décentralisation)** (JO Débats du 11 novembre 1989) (p. 3151).

n° 139 de M. Christian Poncelet : **Industrie textile (Extension du crédit d'impôt-recherche aux dépenses de création ou de mode réalisées par l'industrie textile)** (JO Débats du 11 novembre 1989) (p. 3153).

n° 143 de M. Jean-Paul Chambriard : **Finances locales (Exécution du contrat de plan de la région Auvergne)** (JO Débats du 11 novembre 1989) (p. 3152).

n° 144 de M. Charles Lederman : **Politique extérieure (Démarches envisagées par le Gouvernement en faveur des détenues politiques iraniennes)** (JO Débats du 21 novembre 1989) (p. 3150).

n° 145 de M. Louis Brives : **Industrie textile (Extension de l'assiette du crédit impôt-recherche)** (JO Débats du 11 novembre 1989) (p. 3153).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 321 (88-89)] - (26 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 947) : exprime la satisfaction de M. Pierre Arpaillange, ministre de la justice, de voir aboutir la CMP sur ce projet - Nécessité de cette réforme compte tenu des contraintes de la réglementation européenne.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier** [n° 263 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (9 juin 1989) - **Art. 17 (modalités d'exercice de la profession de gérant de portefeuille)** (p. 1356) : accepte, après rectification, l'amendement n° 65 de M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis (extension aux sociétés en commandite

par actions de la faculté d'obtenir l'agrément de la COB pour exercer la profession de gérant de portefeuille) - (p. 1357) : demande le retrait de l'amendement n° 102 de M. Etienne Dailly, rapporteur (possibilité pour les gérants de portefeuille de souscrire une assurance destinée à couvrir leur responsabilité financière) - (p. 1358) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 66 de la commission saisie pour avis (fixation des conditions d'obtention de l'agrément des gérants de portefeuille par un règlement de la COB) - (p. 1359) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 103 (suppression de la mention de la motivation des décisions de refus d'agrément de la COB) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 104 (composition de la commission consultative chargée de donner son avis avant l'agrément de la COB) - (p. 1361) : s'oppose à l'amendement n° 105 de la commission (suppression des deux derniers alinéas de cet article relatifs au régime disciplinaire) - **Après l'art. 17** : s'oppose à l'amendement n° 106 de la commission (régime des sanctions disciplinaires, prononcées par la COB, applicables aux gérants de portefeuille) - **Avant l'art. 18** (p. 1362) : s'oppose à l'amendement n° 107 de la commission (régime disciplinaire des employés des gérants de portefeuille) - **Art. 18 (activités des gérants de portefeuille)** : en réponse à M. Jean-Jacques Robert, souligne la distinction entre la profession de conseil en gestion de patrimoine et celle de gérant de portefeuille - **Art. 20 (abrogation de la loi du 21 décembre 1972 relative aux remisières et gérants de portefeuille)** (p. 1363) : s'oppose à l'amendement n° 68 de la commission saisie pour avis (maintien en application de la loi de 1972 pour les personnes dont la demande d'agrément n'aura pas encore fait l'objet d'une décision de la COB à la date du 31 mars 1990) - (p. 1364) : s'oppose à l'amendement n° 108 de la commission (cessation des activités des personnes physiques et dissolution des personnes morales n'ayant pas fait l'objet d'un agrément de la COB à la date du 31 mars 1990) - **Titre III (Dispositions relatives aux gérants de portefeuille)** : accepte l'amendement n° 101 de la commission (« Dispositions relatives à l'activité de gestion de portefeuille ») - **Art. 21 A (autonomie financière du Conseil du marché à terme)** (p. 1365) : accepte l'amendement n° 109 de la commission (affirmation de la personnalité morale du Conseil du marché à terme) - **Avant l'art. 21** (p. 1366) : s'oppose à l'amendement n° 126 de M. Robert Vizet (impossibilité pour la Caisse des dépôts et consignations d'obtenir l'agrément de la chambre de compensation des instruments financiers de Paris) - **Art. 21 (deuxième délibération du Conseil du marché à terme en matière disciplinaire)** (p. 1367) : accepte l'amendement rédactionnel n° 110 de la commission - **Après l'art. 23 bis** : s'oppose à l'amendement n° 111 de la commission (compétence du juge judiciaire pour connaître des recours dirigés contre les sanctions disciplinaires prononcées par le Conseil du marché à terme ou le Conseil des bourses de valeurs) - **Art. 24 (deuxième délibération du Conseil des bourses de valeurs en matière disciplinaire)** (p. 1369) : accepte l'amendement rédactionnel n° 112 de la commission - **Art. 24 bis (limites d'intervention du fonds de garantie de la Société des bourses françaises)** (p. 1370, 1371) : s'oppose aux amendements de suppression identiques n° 113 de la commission et n° 72 de la commission saisie pour avis - Situation aux Etats-Unis - **Après l'art. 24 bis** (p. 1373) : s'oppose à l'amendement n° 74 de la commission saisie pour avis (responsabilité solidaire, sur leurs biens, des dirigeants et des actionnaires prépondérants des sociétés de bourse) - (p. 1374) : son amendement n° 145 : ouverture du capital de la Société des bourses françaises à des actionnaires autres que des sociétés de bourse ; adopté.

- **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile [n° 299 (88-89)]** - (15 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (règles applicables au survol de zones interdites sur le territoire français)** (p. 1589) : accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de M. Henri de Raincourt, rapporteur - **Art. 2 (sanctions pénales applicables en cas de mise en service ou de conduite d'aéronefs non conformes aux règles de sécurité)** (p. 1590) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (responsabilité de l'exploitant technique de l'aéronef, propriétaire ou non) - (p. 1591) : s'oppose aux amendements, n° 21 de M. Ernest Cartigny (application de

ces sanctions aux seules fautes sciemment commises), n° 24 de M. Jean-Luc Bécart (substitution de la référence au certificat de navigabilité à celle de document de navigabilité) et accepte l'amendement rédactionnel n° 7 de la commission - (p. 1592) : sur les amendements de M. Jean-Luc Bécart, s'oppose aux n° 25 (sanctions applicables au propriétaire ou à l'exploitant d'un aéronef qui emploie un membre d'équipage non titulaire d'une licence, d'un brevet ou d'un certificat), n° 27 (sanctions applicables au pilote à la seule condition que l'un ou moins des deux pilotes soit titulaire d'une licence d'officier mécanicien navigant ou d'ingénieur navigant) et accepte le n° 26 (sanctions applicables au pilote qui conduit un aéronef sans être titulaire d'un brevet ou d'une licence en cours de validité) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 9 de la commission - **Art. 3 (sanctions pénales applicables au pilote d'aéronef assurant un vol international sans emprunter au départ ou à l'arrivée un aéroport international)** (p. 1593) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Ernest Cartigny (limitation de cet article aux vols internationaux en direction ou en provenance d'un pays non membre de la Communauté européenne) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission, n° 11 (sanctions pénales applicables à tout membre d'équipage qui, sur un aéroport international, aura tenté de se soustraire au contrôle réglementaire) et n° 10 de coordination - **Art. 4 (sanctions pénales applicables en cas de survol de zones interdites)** (p. 1594) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Ernest Cartigny (suppression de la référence à l'erreur de pilotage par maladresse) et accepte l'amendement rédactionnel n° 12 de la commission - **Art. 6 (sanctions pénales applicables en cas de transport et d'utilisation d'objets interdits)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 13 de la commission - **Art. 9 (personnes habilitées à constater les infractions aux dispositions du Livre premier du code de l'aviation civile)** (p. 1595) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de l'habilitation des personnels navigants effectuant des contrôles en vol pour le compte de l'administration) - **Art. 10 (retenue des aéronefs)** : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 14 de coordination, et accepte le n° 15 (suppression des dispositions permettant le redécoupage de l'appareil dès que l'identité du propriétaire aura été établie) - **Art. 12 (délits commis à l'encontre ou dans l'enceinte des aérodromes)** (p. 1596) : accepte les amendements, rédactionnel n° 16 de la commission, et n° 1 de M. Paul Masson, rapporteur pour avis (suppression de la référence à tout dispositif matériel) - **Art. 13 (instauration de la règle de la compétence universelle)** (p. 1597) : accepte l'amendement de coordination n° 2 de la commission saisie pour avis, ainsi que les amendements rédactionnels n° 17 et n° 18 de la commission - **Art. 14 (dispositions relatives à la fouille des personnes et des biens)** (p. 1598) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 31 de M. Jean-Luc Bécart, ainsi qu'aux amendements n° 3 de la commission saisie pour avis (extension des zones d'intervention) et n° 19 de la commission (personnes habilitées à procéder à ces contrôles) - **Art. 16 (dérogation au monopole du pavillon français sur les liaisons intérieures)** (p. 1600) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 32 de M. Jean-Luc Bécart - **Art. 17 (organisation de services réguliers de transport aérien à l'intérieur du territoire national)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 33 de M. Jean-Luc Bécart - **Art. 18 (composition des collèges électoraux pour la désignation des représentants du personnel au sein des comités d'établissement de la compagnie Air France)** (p. 1601) : s'oppose aux amendements de suppression n° 4 de la commission saisie pour avis et n° 34 de M. Jean-Luc Bécart.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale** - (4 décembre 1989) (p. 4319) : ampleur et importance de la mission dévolue au Secrétariat général de la défense nationale, SGDND - Diminution des autorisations de programme - Maintien des moyens nécessaires à la poursuite du programme civil de défense - Efforts consentis en faveur du système intégré de protection des populations - Stagnation des crédits affectés à l'Institut des hautes études de la défense nationale - Difficultés liées à la présentation

budgétaire des dépenses relatives à la défense; envisage d'isoler les dépenses concernant la protection des populations civiles - (p. 4323) : insiste sur l'intérêt personnel manifesté par le Premier ministre pour les questions de défense nationale - Recours aux procédures de régulation budgétaire en raison de l'évolution économique - Stagnation des moyens de fonctionnement du SGDN et de l'Institut des hautes études de la défense nationale décidée dans un contexte de réduction générale du coût des services publics - Redéploiement des crédits profitable au secteur informatique du SGDN ainsi qu'à la délégation interministérielle pour la sécurité des systèmes d'information - Plan de financement quinquennal de la défense civile - Clarification de la présentation budgétaire en 1991 - En réponse à M. Emmanuel Hamel, précise que le budget du SGDN est d'un tiers supérieur à celui de l'Opéra de Paris - Budget complémentaire des crédits de la défense nationale.

**Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social - (4 décembre 1989) (p. 4324) :** augmentation sensible des crédits du Conseil économique et social - Nécessité de faire face aux dépenses nouvelles de la caisse de retraite des anciens membres du Conseil - Réexamen en cours du financement de la construction de la troisième aile du Palais d'Iéna - Volonté du Gouvernement d'aider le Conseil économique et social à remplir ses fonctions dans les meilleures conditions - Renforcement de son rôle de conseiller des pouvoirs publics depuis 1989 - (p. 4326) : intensité des travaux du Conseil économique et social - Consultation régulière de cette assemblée par le Premier ministre lors de la phase préalable d'examen d'un projet de loi - Crédits de fonctionnement.

**Budget annexe: Journaux officiels - (4 décembre 1989) (p. 4327) :** signale que ce budget, équilibré sans subvention de l'Etat, est désormais en mesure de reverser au Trésor des excédents de gestion - Recettes provenant essentiellement de la publication des annonces légales et obligatoires - S'oppose à toute augmentation du prix des publications - Acquisition en 1990 d'un nouveau système de photocomposition; financement de cet important projet - Formation des personnels à ces nouveaux matériels - **Examen des crédits - Art. 42 (p. 4328) :** mode de financement du nouveau système de photocomposition; régularité de l'appel d'offres.

**Services du Premier ministre - I - Services généraux - Economie sociale - (8 décembre 1989) (p. 4615) :** constate que le budget des services généraux regroupe les moyens de fonctionnement des services du Premier ministre et des ministres qui lui sont rattachés ainsi que ceux du Secrétariat général du Gouvernement - Progression de 5,4 % de ce budget comme l'ensemble des dépenses de l'Etat - Signale des mesures nouvelles significatives en faveur des droits des femmes dont une dotation exceptionnelle supplémentaire de 4 millions de francs votée par l'Assemblée nationale, destinée à la lutte contre toutes les formes d'injustice ou d'exclusion dont les femmes sont ou peuvent être victimes - Problème de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes - Action en faveur de la formation et de l'information - Amélioration de la situation des déléguées régionales - Amplification de l'action humanitaire sous l'impulsion de M. Bernard Kouchner en direction des pays connaissant des situations de détresse - Salue l'efficacité des équipes françaises d'intervention humanitaire : sécurité civile, défense et SAMU - Augmentation de la dotation du fonds d'urgence humanitaire - Organisation de rendez-vous européens de l'économie sociale - Dénonce les difficultés que rencontrent les mutuelles complémentaires de la sécurité sociale ou certaines associations actives dans le secteur social, en raison d'une nécessaire adaptation à la concurrence européenne - Souligne l'importance que le Gouvernement attache au secteur associatif - Modification du régime fiscal des dons du public aux oeuvres d'intérêt général - Favorable au développement du « mécénat populaire » - (p. 4616) : rappelle les mesures spécifiques prises pour financer la célébration du centenaire de la naissance du Général de Gaulle - Organisation d'un colloque international tenu sous les auspices de l'Institut Charles de Gaulle - (p. 4619) : confirme le rôle essentiel de l'économie sociale - Rappelle qu'une augmentation des crédits de 65 % est intervenue entre 1988 et 1989 -

Adoption d'un nouveau dispositif fiscal applicable aux dons au public - Signale que les crédits du Fonds national du développement de la vie associative passent de 22 à 30 millions de francs - (p. 4620) : signale que ce projet de budget s'inscrit dans le cadre d'une politique plus générale.

- **Projet de loi relatif au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne [n° 120 (89-90)] - (18 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5105) :** projet de loi s'inscrivant dans une stratégie de développement et de modernisation de la navigation aérienne - Très forte progression du trafic aérien depuis 1985 - Protocole conclu avec les organisations syndicales le 4 octobre 1988 - Amélioration de la formation des contrôleurs de la circulation aérienne; création d'une indemnité spéciale de qualification - Modernisation des méthodes et de l'organisation du travail des contrôleurs; augmentation des effectifs - Fusion dans un nouveau corps d'ingénieurs de contrôle de la navigation aérienne, classé en catégorie A de la fonction publique, des corps d'officiers contrôleurs et d'officiers contrôleurs en chef de la circulation aérienne; statut spécial et régime particulier de retraite de ce nouveau corps; obligation de service minimum en cas de grève - Reconnaissance de la qualification et des responsabilités des contrôleurs de la circulation aérienne - (p. 5106) : solidarité et complémentarité des différents corps techniques de la navigation aérienne - Amendement adopté par l'Assemblée nationale - Renforcement de la cohérence et de l'unité du service public de la navigation aérienne - (p. 5110, 5111) : précédents conflits sociaux ayant affecté le secteur de la navigation aérienne - Application au nouveau corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne de l'article L. 16 du code des pensions civiles et militaires de retraite et de la loi du 31 décembre 1984 relative à l'exercice du droit de grève - Situation particulière des électroniciens de la sécurité aérienne; préparation en cours d'un projet de loi relatif à la création d'un nouveau corps d'ingénieurs - Attribution du titre d'ingénieur aux contrôleurs de la navigation aérienne; distinction entre l'appellation d'ingénieur et la délivrance du diplôme; parallélisme avec la situation des ingénieurs dits de fabrication du ministère de la défense - Complémentarité et spécificité des rôles respectifs des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile et des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne - **Art. 1<sup>er</sup> (création d'un corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne) (p. 5112) :** s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Lucien Lanier (substitution au corps des ingénieurs d'un corps des officiers du contrôle de la navigation aérienne).

- **Projet de loi modifiant la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer [n° 121 (89-90)] - (18 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5113) :** nouvelle réglementation des activités commerciales installées dans les emprises de la RATP et de la SNCF, dans un souci d'amélioration de la sécurité des transports collectifs - Décret en cours d'élaboration prévoyant le remplacement de la procédure de l'amende forfaitaire par une procédure de saisie immédiate en cas de vente illicite de marchandises - Projet de loi en discussion; extension aux personnels assermentés de la RATP et de la SNCF de cette faculté de saisie, ainsi que du pouvoir de dresser procès-verbal pour les contraventions prévues par les textes relatifs à la police des chemins de fer - Amendement adopté par l'Assemblée nationale relatif à l'autorisation de recueil d'identité pour l'établissement d'un procès-verbal - Aligement du régime de saisie des marchandises en vente illicite sur celui prévalant sur la voie publique - (p. 5114) : politique générale d'amélioration de la sécurité des transports publics : création d'une brigade spéciale de police pour la sécurité des transports ferroviaires de la région parisienne, nomination d'un haut fonctionnaire de la police chargé de coordonner les actions en faveur de la sécurité, mise en place d'une brigade supplémentaire de la surveillance générale de la SNCF, création d'un programme d'intervention et de protection des réseaux de la RATP - **Art. unique (p. 5116) :** accepte les amendements rédactionnels n° 1, n° 2 et n° 3 de M. Paul Graziani, rapporteur - **Après l'art. unique :** demande le retrait de l'amendement n° 4 de M. Hubert Haenel (possibilité pour la SNCF de recourir au système du crédit-bail pour le financement de ses constructions d'ouvrages et d'équipements) - (p. 5117) :

s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (report de l'application de la « loi pêche » de 1984 à tous les plans d'eau non visés à l'article L. 231-7 du code rural).

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France - Nouvelle lecture [n° 155 (89-90)] - (20 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5280, 5281) :** échec de la CMP sur ce projet de loi visant à compléter la loi du 2 août 1989, suite à la décision du Conseil constitutionnel du 28 juillet 1989 - Voie de recours suspensive contre les arrêtés de reconduite à la frontière : compétence des juridictions de l'ordre administratif - Lutte contre l'immigration clandestine et le travail clandestin - Adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement du Gouvernement reportant la date d'entrée en vigueur de la loi afin de prévoir un délai raisonnable pour l'examen par le Conseil d'Etat puis la publication du projet de décret d'application visant à accélérer la procédure contentieuse devant le tribunal administratif - **Question préalable (p. 5282, 5283) :** s'oppose à la motion n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - **Référé administratif - Décret d'application en préparation :** délai de 48 heures donné à la juridiction administrative pour se prononcer.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Nouvelle lecture [n° 168 (89-90)] - (21 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5311, 5312) :** rejet par le Sénat des conclusions de la CMP - Souligne le caractère conditionnel de l'amnistie proposée ne couvrant que des infractions commises dans le but de financer des activités électorales ou politiques - Poursuite des enquêtes en cours - **Paragraphe I de l'article 16** tendant à la dépénalisation du délit d'abus de biens sociaux - **Précédent de l'article 238 bis** du code général des impôts, relatif au mécénat - **Demande aux sénateurs d'adopter le texte de la CMP** qui lui est à nouveau présenté et que l'Assemblée nationale a approuvé - **Art. 15 bis (amnistie) (p. 5316) :** s'oppose aux amendements de suppression n° 3 de M. Christian Bonnet, rapporteur, et n° 1 de M. Charles Lederman - **Art. 16 (dispositions applicables aux dons versés par les sociétés) (p. 5317) :** s'oppose aux amendements identiques n° 4 de la commission et n° 2 de M. Charles Lederman (suppression du paragraphe I de cet article tendant à la dépénalisation du délit d'abus de biens sociaux).

**DREYFUS-SCHMIDT (Michel),** sénateur du Territoire de Belfort (S) - Vice-président du Sénat.

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

Réélu vice-président du Sénat (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est élu juge titulaire de la Haute Cour de justice (*JO* Lois et décrets du 27 octobre 1989).

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (8 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (14 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (15 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (16 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (12 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (12 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (21 juin 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de résolution*, déposée avec MM. Etienne Dailly, Pierre-Christian Taittinger et Jean Chérioux, tendant à modifier les articles 7 et 8 du Règlement du Sénat [n° 319 (88-89)] (23 mai 1989) - **Parlement.**

*Proposition de loi*, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparentés, relative aux publications périodiques des collectivités territoriales [n° 346 (88-89)] (1<sup>er</sup> juin 1989) - **Collectivités territoriales.**

*Proposition de loi*, déposée avec des membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à ouvrir de nouvelles possibilités de recours aux victimes de certains accidents du travail [n° 377 (88-89)] (13 juin 1989) - **Accidents du travail et maladies professionnelles.**

*Proposition de loi constitutionnelle*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers, pour les élections municipales dans leur commune de résidence [n° 13 (89-90)] (13 octobre 1989) - **Elections et référendums.**

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers, pour les élections municipales dans leur commune de résidence [n° 14 (89-90)] (13 octobre 1989) - **Elections et référendums.**

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO* Débats du 26 mai 1989) - Ministère : Justice - **Arrestation de Touvier - Justice.**

#### INTERVENTIONS

**En qualité de président de séance**

- **Souhais de bienvenue à une délégation du Sénat du Pakistan** (1<sup>er</sup> juin 1989) (p. 1027).

- **Rappels au règlement**, de Mme Hélène Luc et de MM. Emmanuel Hamel et Edouard Le Jeune - (6 juin 1989) (p. 1150, 1151) : commémoration du 45<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement des troupes alliées en France - Etablissement de nouvelles relations avec la Pologne à la suite du résultat des élections sénatoriales dans ce pays - Catastrophe aérienne évitée récemment de justesse dans le Val-de-Marne - Souhaite que le ministre des transports reçoive prochainement une délégation du comité de défense des riverains de l'aéroport d'Orly.

- **Ajournement du Sénat** (4 juillet 1989) (p. 2424).
- **Voeux de prompt rétablissement à M. Alain Poher, Président du Sénat** (24 octobre 1989) (p. 2677).
- **Prononce l'éloge funèbre de M. Pierre Brantus, sénateur du Jura** (24 octobre 1989) (p. 2677, 2678).
- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire canadienne** (24 octobre 1989) (p. 2683).
- **Remplacement de M. Jacques Pelletier, ministre, par M. François Lesein, en qualité de sénateur de l'Aisne** (2 novembre 1989) (p. 2888).
- **Motion d'ordre**: retard de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, retenu à l'Assemblée nationale (15 novembre 1989) (p. 3307).
- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire chypriote** (21 novembre 1989) (p. 3524).
- **Assassinat du Président du Liban** - (22 novembre 1989) (p. 3573): informe le Sénat de l'assassinat en début d'après-midi, à Beyrouth Ouest du Président libanais, M. René Moawad - Propose au Sénat de respecter une minute de silence.
- **Hommage à Andreï Sakharov, décédé** (15 décembre 1989) (p. 4993)

#### En qualité de sénateur

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire [n° 107 (88-89)]** - (11 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 108): se déclare satisfait de l'abrogation de la loi du 30 décembre 1987 portant création d'une chambre spéciale de la détention préventive - (p. 109): juges d'instruction - Favorable à la suppression de la possibilité de dessaisir un juge en cas de rejet d'une requête en suspicion légitime - Favorable à l'établissement d'un tableau de roulement dans les tribunaux comportant plusieurs juges d'instruction; estime qu'il ne peut y avoir de tableau de roulement spécial que pour les affaires financières ou de terrorisme - Souhaite que la loi fixe, tant en matière correctionnelle que criminelle, une durée maximum de détention provisoire - Motivation, en fait et en droit, de l'ordonnance de mise en détention provisoire, à peine de nullité - Développement des enquêtes rapides de personnalité, avant la mise en détention provisoire - Droit pour l'inculpé détenu de comparaître personnellement devant la chambre d'accusation - (p. 110): débats tenus et arrêt rendu en audience publique à la demande de l'inculpé ou de son conseil - Favorable à l'ajournement du prononcé de la peine avec mise à l'épreuve du prévenu - Raccourcissement des délais de mise à l'épreuve - Souhaite que soit supprimée l'obligation pour les avocats de se rendre au tribunal pour signer le registre de demande des mises en liberté - Possibilité pour le tribunal de transformer une condamnation définitive à une peine d'emprisonnement, prononcée par défaut, en un travail d'intérêt général assorti d'un sursis, avec ou sans mise à l'épreuve - Souci d'une justice équitable tant pour les prévenus que pour la collectivité et les victimes - **Art. 1<sup>er</sup> (enquêtes de personnalité pour les jeunes majeurs)** (p. 120): se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de l'obligation pour l'enquêteur de personnalité ou pour le service compétent d'informer l'autorité judiciaire sur les mesures propres à favoriser l'insertion sociale d'une personne faisant l'objet d'une requête) - (p. 122): se déclare opposé à l'amendement n° 25 de M. Charles Lederman (droit de saisine du comité de probation identique pour la défense et le Parquet) - (p. 123): abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman (possibilité pour une personne contre laquelle est conduite une enquête rapide préliminaire, de se faire assister par un avocat de son choix ou commis d'office) - Favorable à une évolution de la législation en matière de contrôle des enquêtes préliminaires - **Après l'art. 1<sup>er</sup>**: se déclare opposé à l'amendement n° 27 de M. Charles Lederman (droits de la défense) - **Art. 2 (motivation de l'ordonnance de mise en détention provisoire et extension de celle-ci à la matière criminelle)** (p. 126): se déclare opposé à l'amendement n° 3 de

la commission (suppression de la référence explicite à la nullité de l'ordonnance de placement en détention provisoire, en cas de motivation insuffisante) - **Art. 3 (réduction des délais légaux de détention provisoire)** (p. 127 à 129): son amendement n° 35: 1°: limitation à deux ans de la détention provisoire, en matière correctionnelle, lorsque la peine encourue est inférieure à cinq ans; adopté; 2°: limitation à trois ans de la détention provisoire, en matière criminelle, lorsque la peine encourue est inférieure à cinq ans; et 3°: limitation à trois ans de la détention provisoire, en matière correctionnelle, lorsque la peine encourue est supérieure à cinq ans; rejetés - (p. 130): se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (prolongation de un à deux ans du délai initial de détention provisoire en matière criminelle) - **Art. 4 (dispositions relatives à la chambre d'accusation)** (p. 131): son amendement n° 36: comparution personnelle de l'inculpé devant la chambre d'accusation ordonnée à huis clos par ladite chambre s'il apparaît qu'une audience publique est dangereuse pour l'ordre ou les moeurs; réservé puis rejeté - (p. 134): s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (suppression de la comparution personnelle de droit de l'inculpé devant la chambre d'accusation, à sa demande ou à celle de son avocat) - Son amendement n° 37: unicité de la procédure de comparution personnelle de l'inculpé devant la chambre d'accusation; devenu sans objet - **Art. 4 bis (établissement d'un tableau de roulement en cas de pluralité de juges d'instruction au sein d'un tribunal)** (p. 137): son amendement n° 38: possibilité d'établir un tour de service spécifique pour les affaires financières ou de terrorisme; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Après l'art. 4 ter** (p. 138): son amendement n° 39: possibilité pour l'avocat qui ne réside pas dans la ville de la juridiction compétente de présenter la demande de mise en liberté d'un prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception; adopté - **Art. 5 ter (suppression de la possibilité de dessaisir un juge en cas de rejet d'une requête en suspicion légitime)** (p. 141): se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (rétablissement de la règle selon laquelle la chambre criminelle, même si elle rejette une requête en suspicion légitime, peut ordonner le renvoi devant une autre juridiction) - **Après l'art. 5 ter** (p. 142, 143): son amendement n° 40: faculté pour le condamné par défaut d'accomplir un travail d'intérêt général; devenu sans objet - Sur le même objet, se déclare favorable à l'amendement n° 41 du Gouvernement - **Après l'art. 7** (p. 147): se déclare opposé à l'amendement n° 24 de M. José Balareello (limitation de la possibilité de prononcer la nullité d'instruction lorsque le maximum de la peine correctionnelle encourue est égal ou supérieur à dix ans d'emprisonnement) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 150): abstention du groupe socialiste sur ce projet dénaturé par les amendements de la commission des lois.

- **Proposition de loi relative à la révision des condamnations pénales [n° 106 (88-89)]** - (11 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 151): au nom du groupe socialiste, se félicite de l'accueil réservé par la commission des lois du Sénat à cette proposition de loi relative à la réparation des erreurs judiciaires - Définition du fait nouveau pouvant donner lieu à révision - Avis favorable des sénateurs socialistes sur cette proposition de loi - **Art. 1<sup>er</sup> (conditions de la révision)** (p. 152): son amendement n° 5: suppression de l'adjectif « sérieux » après le terme « doute »; adopté - **Art. 4 (procédure devant la cour de révision)** (p. 155): son amendement n° 6: convocation de la partie civile devant la cour de révision, à peine de nullité; adopté.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)]** - (9 mai 1989) - **Question préalable** (p. 571): intervient contre la motion n° 98 de M. Charles Pasqua, tendant à opposer la question préalable - Attachement de M. Pasqua au code Napoléon - Hommage aux membres du groupe du RPR qui siègent à la commission des lois - Question préalable déposée par M. Pasqua, s'apparentant à une motion d'irrecevabilité - Nécessité d'une modernisation du code pénal.

**Suite de la discussion** - (10 mai 1989) - **Motion de renvoi en commission** (p. 596) : intervient contre la motion n° 119 de M. Charles Lederman tendant au renvoi en commission - Réforme ultérieure du code de procédure pénale - (p. 597) : souligne les délais raisonnables accordés à la commission des lois pour travailler sur cette importante réforme - **Art. unique (Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales) - Art. 111-2 du code pénal (répartition des compétences entre la loi et le règlement en ce qui concerne la définition des infractions et des peines applicables aux contrevenants)** (p. 598) : se déclare favorable à l'amendement n° 178 de M. Jacques Thyraud (compétence du législateur en matière contraventionnelle) - **Après l'art. 111-4** (p. 600) : sur l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur, (interprétation et appréciation de la légalité des actes administratifs, réglementaires ou individuels, par les juridictions répressives) son sous-amendement n° 120, soutenu par M. Félix Ciccolini : compétences identiques des juridictions civiles lorsqu'elles statuent en matière de responsabilité pénale ; retiré - **Art. 112-2 (application immédiate des lois dites de procédure)** (p. 602 à 604) : son amendement n° 121 : exception à ce principe lorsque lesdites lois peuvent être préjudiciables au justiciable ; rejeté - (p. 606) : au nom du groupe socialiste, s'abstient sur l'amendement n° 186 de M. Charles Lederman (exception au principe d'application immédiate des lois fixant les modalités des poursuites et les formes de la procédure) - (p. 607) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (exception au principe d'application immédiate des lois relatives au régime d'exécution et d'application des peines) - (p. 608) : son amendement n° 277 : conditions d'application immédiate des lois relatives à la prescription de l'action publique et à la prescription des peines ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 4 de la commission - **Art. 112-4 (conditions de mise en oeuvre du régime d'application immédiate)** (p. 609, 610) : sur l'amendement n° 5 de la commission (application du principe de rétroactivité des dispositions nouvelles moins sévères aux infractions ayant déjà donné lieu à une condamnation ; non-application de ce principe aux cas de récidive ; saisine de la juridiction de première instance), ses sous-amendements n° 122 : application du principe de rétroactivité aux cas de récidive ; n° 123 : suppression de l'alinéa relatif à la suspension de l'exécution de la peine ; et n° 124 : suppression de l'alinéa prévoyant la saisine de la juridiction de première instance ; retirés - **Art. 121-2 (responsabilité pénale des personnes morales)** (p. 620, 621) : son amendement n° 125 : exclusion du champ d'application de cet article des collectivités publiques, partis politiques, syndicats professionnels et associations à but non lucratif ; retiré au profit de l'amendement identique n° 10 de la commission - (p. 625) : sur cet amendement, son sous-amendement n° 279 : exclusion des comités d'entreprise, comités centraux d'entreprise et comités d'établissement ; retiré - **Art. 121-4 (définition de la notion d'auteur de l'infraction)** (p. 626) : se déclare opposé à l'amendement rédactionnel n° 11 de la commission - (p. 627) : se déclare opposé à l'amendement n° 190 de M. Charles Lederman (auteur de l'infraction en matière d'accident du travail ; règles et modalités des délégations de pouvoir opérées par un chef d'entreprise) - **Art. 121-5 (caractères de la tentative)** (p. 628) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de coordination n° 12 de la commission.

**Suite de la discussion** - (11 mai 1989) - **Art. unique (suite) - Art. 121-6 du code pénal (définition de la notion d'instigation)** (p. 640) : son amendement n° 127 : suppression de la possibilité de punir l'instigateur d'un crime ou d'un délit qui ne s'est pas réalisé ; retiré - **Après l'art. 121-6** (p. 644) : sur l'amendement n° 15 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (nouvelle définition de la notion d'instigation), son sous-amendement rédactionnel n° 280 ; adopté (par priorité) - **Après l'art. 121-5** (p. 647) : son amendement n° 126 : répression de l'instigation et de la complicité ; retiré (précédemment réservé, le 10 mai 1989, p. 628) - Abstention des sénateurs socialistes sur l'amendement analogue n° 13 de la commission - **Après l'art. 122-5 (par priorité)** (p. 649) : sur l'amendement n° 23 de la commission (responsabilité pénale des mineurs), son sous-amendement n° 131 ; adopté - **Art. 122-1 (irresponsabilité pénale de la personne atteinte d'un trouble psychique ou neuropsychique)** (p. 651) : se

déclare opposé à l'amendement n° 193 de M. Charles Lederman (jugement de tout crime ou délit commis par un malade mental) - (p. 652) : abstention des sénateurs socialistes sur l'amendement n° 17 de la commission (en cas de responsabilité atténuée, possibilité pour la juridiction de décider l'exécution de la peine dans un établissement pénitentiaire spécialisé) - **Après l'art. 122-2** (p. 654) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 18 de la commission (reconnaissance de l'erreur sur le droit comme cause de non-punissabilité) - **Art. 122-4 (définition de la légitime défense)** (p. 656) : sur l'amendement rédactionnel n° 20 de la commission, son sous-amendement n° 128 : suppression de toute référence à la légitime défense des biens ; rejeté - S'oppose au parallèle établi entre la défense des biens et des personnes - (p. 658) : sur l'amendement n° 21 de la commission (extension de la présomption de légitime défense à celui qui accomplit l'acte en se défendant contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence), son sous-amendement n° 129 : référence à la notion d'entrée par ruse dans un lieu habité ; retiré - **Art. 122-5 (défense d'une personne ou d'un bien menacés)** (p. 659) : sur l'amendement n° 22 de la commission (limitation de l'exonération de responsabilité), son sous-amendement n° 281 : suppression de la référence à la défense d'un bien menacé ; retiré - **Avant l'art. 131-1** (p. 660) : son amendement n° 132 : révocation d'un sursis pouvant être considérée par les juridictions comme une peine autonome ; rejeté - **Art. 131-1 (échelle des peines criminelles applicables aux personnes physiques)** (p. 661) : son amendement n° 133 : suppression de la réclusion ou de la détention criminelles de trente ans ; rejeté - Dangers et inutilité de la peine de trente ans - (p. 663) : regrette vivement que l'abolition de la peine de mort ait pour résultat un allègement des peines applicables à certains crimes - (p. 665) : son amendement n° 134 : abaissement à cinq ans du seuil de la réclusion criminelle ou de la détention criminelle à temps ; rejeté - **Art. 131-3 (énumération des peines correctionnelles)** (p. 667) : abstention des sénateurs socialistes sur l'amendement n° 24 de la commission (suppression de la peine d'amende et peine de jours-amende promue peine principale) - (p. 668) : demande au Garde des sceaux de réfléchir au montant des amendes souvent sans rapport avec la gravité du délit et le pouvoir d'achat du prévenu - **Art. 131-4 (échelle des peines d'emprisonnement)** : se déclare opposé à l'amendement n° 25 de la commission (relèvement à dix ans du plafond de cette échelle afin de permettre de maintenir dans le domaine correctionnel un certain nombre d'infractions) - Garanties de la défense moins bien assurées en correctionnelle qu'aux assises - (p. 670) : son amendement n° 135 : suppression de la peine plafond de sept ans ; retiré - **Après l'art. 131-4** (p. 672) : sur l'amendement n° 26 de la commission (définition de la peine correctionnelle de jours-amende), son sous-amendement n° 139 ; adopté - **Art. 131-7 (fonction de substitut à la peine d'emprisonnement du travail d'intérêt général)** (p. 674) : sur l'amendement n° 29 de la commission (impossibilité de prononcer une peine de travail d'intérêt général lorsque le prévenu n'est pas présent à l'audience), son sous-amendement n° 282 ; rejeté - Se déclare opposé à l'amendement n° 201 de M. Charles Lederman (possibilité pour un tribunal de prononcer une peine de travail d'intérêt général en l'absence du prévenu) - Abolition des travaux forcés en France - **Art. 131-11 (faculté pour le juge de ne prononcer que l'une ou plusieurs des peines complémentaires encourues)** (p. 677) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 203 de M. Charles Lederman (peines complémentaires encourues à titre de peine principale) - **Art. 131-13 (montant des amendes contraventionnelles)** (p. 678) : se déclare favorable à l'amendement n° 204 de M. Charles Lederman (suppression de la référence à la récidive pour les contraventions de cinquième classe) - **Art. 131-17 (peine complémentaire d'interdiction d'émettre des chèques)** (p. 680) : son amendement rédactionnel n° 136 ; adopté - **Art. 131-20 (faculté pour le juge de ne prononcer que l'une ou plusieurs des peines complémentaires encourues)** : son amendement n° 137 : suppression de la contrainte par corps ; rejeté - **Art. 131-24 (modalités d'application de la peine de jours-amende)** (p. 682) : son amendement rédactionnel n° 138 ; adopté - **Art. 131-29 (interdiction de séjour)** (p. 686) : se déclare favorable à l'amendement

n° 42 de la commission (mesures de surveillance et d'assistance du condamné déterminées par la juridiction et non plus par l'autorité administrative) - Art. 131-35 (*énumération des peines applicables aux personnes morales*) (p. 687) : ses amendements, n° 140 : mise en cause par le tribunal du secrétaire du comité d'entreprise ou des représentants du personnel lorsque la responsabilité pénale d'une personne morale est engagée ; et n° 141, d'ordre rédactionnel ; adoptés - Art. 131-36 (*montant de l'amende applicable aux personnes morales*) (p. 690) : se déclare opposé à l'amendement n° 43 de la commission (abaissement du montant maximum de l'amende criminelle ou correctionnelle) - Art. 131-37 (*peines particulières pouvant être légalement prévues à l'encontre des personnes morales*) (p. 691) : son amendement rédactionnel n° 142 ; adopté - Son amendement de coordination n° 143 ; rejeté - Art. 131-38 (*peines contraventionnelles principales applicables aux personnes morales*) : son amendement de coordination n° 144 ; adopté.

Suite de la discussion - (16 mai 1989) - Art. unique (suite) - Art. 131-39 du code pénal (*montant de l'amende applicable aux personnes morales en matière contraventionnelle*) (p. 715) : se déclare opposé à l'amendement n° 44 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (réduction du taux) - Avant l'art. 131-43 (p. 716) : se déclare opposé à l'amendement n° 285 de la commission (exclusion du champ d'application du second alinéa de l'article 121-2, relatif à la responsabilité pénale des personnes morales, des personnes physiques qui sont des dirigeants ou des employés de la personne morale) - (p. 717) : se déclare opposé à l'amendement n° 286 de la commission (peines complémentaires à l'encontre d'une personne morale : dissolution et mise sous surveillance judiciaire seulement dans les cas de récidive) - Art. 132-3 (*effets du cumul des peines de même nature en matière criminelle et correctionnelle*) (p. 720) : se déclare favorable à l'amendement n° 107 du Gouvernement (règles applicables en cas de poursuite unique pour des infractions en concours) - Art. 132-6 (*cumul des peines privatives ou restrictives de droit, de travail d'intérêt général ou de jours-amendes ou de ces peines entre elles*) (p. 721) : son amendement rédactionnel n° 145 ; retiré au profit de l'amendement n° 110 du Gouvernement (incidence des mesures de grâce, de relèvement des incapacités et de réduction des peines en cas de confusion) - Art. 132-8 (*récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle de sept ans à peine criminelle*) (p. 722, 723) : ses amendements n° 146 : condamnation à une peine d'emprisonnement correctionnel : maximum de cinq ans ; retiré ; et n° 147 : échelle des peines criminelles ; rejeté - Art. 132-9 (*récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle de sept ans à peine correctionnelle de sept ans ou de un à sept ans*) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement de coordination n° 49 de la commission - Art. 132-10 (*récidive correctionnelle*) : vote du groupe socialiste contre l'amendement de coordination n° 53 de la commission - Art. 132-12 (*récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle punie de 700 000 francs d'amende à crime en ce qui concerne les personnes morales*) (p. 725) : sur l'amendement de coordination n° 54 de la commission, ses sous-amendements n° 149 ; rejeté ; et n° 148 ; adopté - Art. 132-13 (*personnes morales ; récidive de peines criminelles ou de peines correctionnelles punies de 700 000 F d'amende à peine correctionnelle d'un même montant d'amende d'une part ou d'une amende supérieure à 100 000 F d'autre part*) (p. 726) : sur l'amendement de coordination n° 55 de la commission, ses sous-amendements n° 152 et n° 150 ; adoptés - (p. 727) : se déclare opposé à l'amendement de coordination n° 55 de la commission ; s'étonne de l'attitude de la commission aggravant en cas de récidive les peines des personnes physiques et les allégeant pour les personnes morales - Art. 132-14 (*récidive correctionnelle des personnes morales*) : son amendement de coordination n° 153 ; adopté - Sur l'amendement de coordination n° 56 de la commission, son sous-amendement n° 289 ; adopté - Art. 132-15 (*récidive contraventionnelle des personnes morales*) (p. 728) : son amendement de coordination n° 155 ; adopté - Art. 132-17 (*planchers de la peine de réclusion criminelle ou de la détention criminelle à perpétuité et de la peine de la réclusion criminelle ou de la détention criminelle à temps*) (p. 728, 729) : son amendement n° 158,

soutenu par M. Félix Ciccolini : suppression de la peine plancher ; rejeté - (p. 730) : effets pervers de l'existence des peines plancher ayant conduit certaines cours d'assises à prononcer l'acquittement d'accusés - Art. 132-18 (*plancher de peine en matière correctionnelle*) (p. 734, 735) : son amendement n° 156, soutenu par M. Félix Ciccolini : motivation de tout jugement de condamnation rendu en matière de délit et de contravention ; rejeté - Art. 132-20 (*relèvement des interdictions, déchéances ou incapacités*) (p. 736, 737) : son amendement n° 160 : suppression de la mention « de plein droit » attachée à une interdiction, déchéance ou incapacité ; rejeté - Art. 132-21 (*communication aux autorités judiciaires de tout renseignement utile de nature financière ou fiscale et contrainte par corps*) (p. 738, 739) : sur l'amendement n° 228 de M. Charles Lederman (obligation de communiquer des renseignements de nature financière ou fiscale limitée aux parties et aux administrations concernées), auquel il se déclare favorable, son sous-amendement n° 290 : secret professionnel ; rejeté - Son amendement n° 161 : suppression de la contrainte par corps en matière correctionnelle ; retiré au profit de l'amendement identique n° 64 de la commission - Art. 132-22 (*principe de la personnalisation des peines*) (p. 740) : se déclare opposé à l'amendement n° 288 de la commission (critère du chiffre d'affaires) - (p. 741) : se déclare favorable à l'amendement n° 231 de M. Charles Lederman (prise en compte de la nécessaire réinsertion sociale du prévenu) - Art. 132-24 (*régime de la semi-liberté*) : son amendement n° 162 : mention de la force majeure pouvant empêcher le condamné de rejoindre l'établissement pénitentiaire ; rejeté - Après l'art. 132-26 (p. 743 à 745) : se déclare opposé aux amendements de la commission n° 65 et n° 66 créant une division et un article nouveaux relatifs au régime de la sûreté - Caractère peu satisfaisant de la peine de sûreté telle qu'elle existe actuellement - Primat de la réinsertion quand elle est possible.

Suite de la discussion - (17 mai 1989) - Art. unique (suite) - Art. 132-28 du code pénal (*conditions d'octroi du sursis simple en matière criminelle et correctionnelle à l'égard des personnes physiques et des personnes morales*) (p. 757) : se déclare favorable à l'amendement n° 232 de M. Charles Lederman (maintien des conditions actuelles) - Art. 132-31 (*conditions d'octroi du sursis simple en matière contraventionnelle à l'égard des personnes physiques et des personnes morales*) (p. 759) : se déclare favorable aux amendements n° 236 de M. Charles Lederman (maintien des conditions actuelles) et n° 73 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (réduction du montant de l'amende conditionnant l'octroi du sursis à l'égard des personnes morales) - Vote du groupe socialiste contre cet article - Art. 132-33 (*effets du sursis simple, en matière criminelle et correctionnelle, en cas de non-commission par le condamné de certaines infractions*) (p. 760) : se déclare opposé à l'amendement n° 237 de M. Charles Lederman (absence d'automatisme de la révocation du sursis en cas de nouvelle condamnation), tout en acceptant sa motivation - Art. 132-35 (*effets du sursis simple, en matière contraventionnelle, en cas de non-commission par le condamné de certaines infractions*) (p. 761) : son amendement n° 163 ; retiré - Art. 132-36 (*conséquences de la révocation du sursis simple ; dispense de révocation*) (p. 762) : son amendement n° 164 ; retiré - Après l'art. 132-38 (p. 763) : se déclare opposé à l'amendement n° 77 de la commission (interdiction du sursis avec mise à l'épreuve pour les multirécidivistes) - Art. 132-46 (*révocation du sursis probatoire en cas de commission d'une nouvelle infraction au cours du délai d'épreuve*) (p. 769) : se déclare favorable à l'amendement n° 250 de M. Charles Lederman (révocation par décision spéciale et motivée) - Art. 132-48 (*modalités d'exécution des condamnations en cas de révocation du sursis avec mise à l'épreuve*) (p. 770) : ses amendements n° 166 de coordination ; retiré ; et n° 165 d'ordre rédactionnel ; adopté - Art. 132-50 (*effets du succès de la probation sur la condamnation assortie du sursis avec mise à l'épreuve*) (p. 771) : son amendement n° 167 : reprise des dispositions en vigueur du code de procédure pénale ; adopté - Après l'art. 132-50 (p. 772) : ses amendements de coordination n° 168 et n° 169 : reprise des dispositions en vigueur du code de procédure pénale relatives aux effets du succès de la probation



sur la condamnation assortie du sursis avec mise à l'épreuve ; adoptés - **Art. 132-51** (effets d'une condamnation assortie du sursis avec mise à l'épreuve sur une condamnation antérieure prononcée sous le même bénéfice) : son amendement de coordination n° 170 ; adopté - **Art. 132-52** (prononcé du sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général) (p. 773) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 81 de la commission - Son amendement n° 171 ; retiré - **Art. 132-54** (principe de l'application au sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général des règles relatives au sursis avec mise à l'épreuve) : son amendement de coordination n° 172 ; adopté - **Art. 132-56** (conditions de la dispense de peine) (p. 774) : se déclare favorable au maintien de la liberté d'appréciation du juge sur l'opportunité de la mention de la décision accordant une dispense de peine au casier judiciaire ; puis après réflexion accepte l'amendement n° 112 du Gouvernement (absence de mention au casier judiciaire de la décision accordant une dispense de peine) - **Art. 132-65** (régime de l'ajournement avec injonction) (p. 776) : son amendement rédactionnel n° 173 ; adopté - **Art. 132-67** (régime de l'astreinte assortie à l'injonction accompagnant l'ajournement d'une peine) (p. 777) : son amendement n° 174 : suppression de l'impossibilité de modification du taux de l'astreinte ; rejeté - (p. 778) : manque de clarté et imprécision de la rédaction de cet article - (p. 779) : son amendement n° 175 : suppression de la référence à la contrainte par corps ; retiré - **Art. 132-68** (modalités d'application des dispositions de la section II relative aux modes de personnalisation des peines) : son amendement de suppression n° 176 ; adopté - **Art. 133-9** (effets de l'amnistie) (p. 783) : reprend l'amendement n° 259 de M. Charles Lederman (suppression de la notion d'instigateur) ; retiré - **Art. 133-12** (bénéfice de la réhabilitation) (p. 785) : son amendement n° 177 : réhabilitation judiciaire ; adopté - **Art. 133-13** (conditions de la réhabilitation de plein droit pour les personnes physiques) (p. 786) : s'abstiendra sur l'amendement de coordination n° 92 de la commission (prise en compte de la peine d'emprisonnement de dix ans) - Dispositions relevant du code de procédure pénale - (p. 787) : se déclare opposé à l'amendement rédactionnel n° 93 de la commission - Amendement inutile - **Après l'art. 133-16** : sur l'amendement n° 96 de la commission (effets du décès du condamné ou de la dissolution de la personne morale), son sous-amendement n° 157 : recouvrement des jours-amende dus au jour du décès ; adopté - Absence de parallélisme entre le décès du condamné et la dissolution de la personne morale - **Coordination - Art. 131-43** (effets de la dissolution de la personne morale) (p. 792) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (suppression pour coordination avec l'amendement n° 2 de l'article 131-43 B).

- **Rappel au règlement** - (30 mai 1989) (p. 961) : article 12, alinéa 8, du règlement du Sénat ; incompatibilité des fonctions de questeur avec celles de membre d'une commission permanente du Sénat - Sa proposition de résolution, cosignée par les trois autres vice-présidents du Sénat, tendant à modifier cet alinéa du règlement - Rapport sur le projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations présenté ce jour par M. André Fosset, nommé récemment questeur - Au nom du groupe socialiste, fait observer au Sénat cette anticipation de la modification du règlement.

- **Projet de loi relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 238 (88-89)] - (19 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2619, 2620) : perspective d'une réforme des professions judiciaires tendant à la fusion des professions d'avocat et de conseil juridique - Objet de ce texte : réglementation de l'ouverture de bureaux secondaires par les avocats - Historique de la profession d'avocat : ancienneté de l'Ordre des avocats, réforme de 1972 - Inquiétude du groupe socialiste au sujet de l'intégration des conseillers juridiques au sein de la profession d'avocat - Conditions de refus ou de retrait d'autorisation d'ouverture d'un bureau secondaire : limitation du contrôle aux conditions matérielles d'exercice de la profession - Problème des manquements éventuels aux règles de la profession d'avocat ; nécessité d'une concertation entre le barreau de rattachement et le barreau d'origine - **Art. 1<sup>er</sup>** (établissement de bureaux secondaires par les avocats) (p. 2623 à

2625) : ses amendements n° 4, d'ordre rédactionnel ; n° 5 : possibilité de retrait de l'autorisation du bureau secondaire en cas de manquement aux règles de la profession ; dans ce cas, représentation du bâtonnier de l'Ordre du barreau d'appartenance, avec voix consultative, au conseil de l'Ordre du barreau d'accueil ; et n° 6 : obligation pour l'avocat disposant d'un bureau secondaire d'y exercer une activité professionnelle effective ; adoptés - **Art. 3** (recours contre les décisions du conseil de l'Ordre) (p. 2626) : son amendement de coordination n° 7 ; adopté - **Art. 5** (dispositions transitoires de la loi n° 85-99 du 25 janvier 1985 relative aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté - **In fine** (p. 2628) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Michel Rufin, rapporteur (suppression des bourses communes de résidence des commissaires-priseurs).

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - (30 octobre 1989) - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 2835) : soutient l'amendement n° 57 de M. Claude Estier (insertion d'une division additionnelle intitulée : « Section I - De la prévention du surendettement des particuliers ») - (p. 2837) : sur l'amendement n° 25 de M. Jean Simonin, rapporteur (insertion d'une division additionnelle intitulée : « Titre premier - Du règlement des situations de surendettement des particuliers »), se déclare opposé au sous-amendement n° 169 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (substitution du mot « endettement » au mot « surendettement ») - (p. 2838) : demande la réserve de l'amendement n° 88 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (insertion d'une division additionnelle intitulée : « Chapitre 1<sup>er</sup> - Du règlement amiable ») - **Art. 1<sup>er</sup>** (ouverture de la procédure de règlement amiable) (p. 2843, 2844) : sur l'amendement n° 27 de la commission (qualité des débiteurs concernés ; introduction de la notion de surendettement ; suppression de la saisine de la commission par le juge ; validation du plan amiable après accord des principaux créanciers), demande la réserve du sous-amendement n° 190 du Gouvernement - (p. 2846) : sur ce même amendement, se déclare favorable au sous-amendement n° 172 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (juge d'instance du lieu du domicile du débiteur informé, par la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers, de l'ouverture de la procédure) - **Art. 2** (composition de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers) (p. 2852) : sur l'amendement n° 28 de la commission (1<sup>o</sup> modification de la composition de cette commission ; 2<sup>o</sup> désignation par le préfet de membres suppléants), se déclare favorable au sous-amendement n° 173 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (participation de sept personnalités choisies par le préfet) - (p. 2853) : sur ce même amendement, accepte la première partie du sous-amendement n° 175 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (avocat choisi par le préfet, sur proposition du ou des barreaux du département) et s'oppose à la deuxième partie (choix par le préfet d'un notaire, sur proposition de la chambre départementale des notaires et d'un huissier de justice, sur proposition de la chambre départementale des huissiers de justice) - (p. 2856) : sur l'amendement n° 204 de la commission (substitution du directeur des services sociaux du département, désigné par le président du conseil général, au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales), son sous-amendement n° 205 : participation de droit de ces deux personnalités ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (31 octobre 1989) - **Art. 3** (moyens d'information de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers) (p. 2870) : sur l'amendement n° 29 de M. Jean Simonin, rapporteur (déclaration patrimoniale imposée au débiteur ; élargissement des moyens d'information de la commission ; enquêtes sociales), se déclare favorable aux sous-amendements n° 202 du Gouvernement et n° 142 de M. Charles Lederman (possibilité pour les parties d'être assistées devant la commission par un conseil dûment avisé) - **Après l'art. 3** (p. 2874, 2877) : sur l'amendement n° 94 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (compétence du tri-

bunal d'instance pour connaître des recours dirigés contre les décisions prises par la commission sur la recevabilité des demandes d'ouverture d'une procédure amiable), son sous-amendement n° 206 : compétence du tribunal d'instance pour connaître du recours qui serait dirigé contre le refus de la commission d'ouvrir une procédure amiable ; rejeté - **Art. 6 (échec du règlement amiable)** (p. 2880) : se déclare favorable à l'amendement n° 97 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (extension des possibilités de saisine du juge d'instance compétent pour ouvrir une procédure de redressement judiciaire), et sur cet amendement, au sous-amendement n° 193 du Gouvernement (extension limitée au cas où la commission estime que le débiteur ne relève pas des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la présente loi).

**Suite de la discussion** - (13 novembre 1989) - **Avant l'art. 6** (p. 3181) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 207 de M. Jean Simonin, rapporteur (information du juge d'instance, par la commission, du lieu du domicile du débiteur, de la conclusion du plan conventionnel de règlement et des mesures qu'il comporte) - **Avant l'art. 7** (p. 3182) : sur l'amendement de coordination n° 35 de la commission, son sous-amendement n° 211 ; rejeté - (p. 3185) : sur l'amendement n° 36 de la commission (possibilité pour le débiteur surendetté poursuivi par ses créanciers d'un recours direct devant le tribunal d'instance), son sous-amendement n° 212 ; rejeté - (p. 3192) : sur l'amendement n° 37 de la commission (examen par le juge d'instance de la situation de l'endettement du débiteur qui lui déclare les éléments actifs et passifs de son patrimoine), se déclare opposé au sous-amendement n° 181 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis - Sur ce même amendement, son sous-amendement n° 213 ; adopté - **Art. 7 (pouvoirs du juge dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire)** (p. 3202) : son amendement n° 105 : possibilité pour le juge d'instance de subordonner la mise en oeuvre de mesures de redressement à l'abstention par le débiteur qui déclare qu'aggraverait son insolvabilité ; rejeté - **Avant l'art. 9** (p. 3219) : soutient l'amendement n° 69 de M. Claude Estier (obligation pour les établissements de crédit de s'assurer à peine de nullité, du cautionnement donné par une personne physique, que la solvabilité de ladite personne au moment de son engagement n'est pas disproportionnée avec le montant pour lequel elle s'est engagée en capital et en intérêts) - **Art. 9 (offre de crédit permanent)** (p. 3222) : au nom du groupe socialiste, sur l'amendement n° 49 de la commission (fixation par l'offre de crédit permanent des conditions de remboursement des sommes restant dues dans des limites compatibles avec les ressources et les charges de l'emprunteur, déterminées à la date de souscription du contrat), se déclare favorable au sous-amendement n° 209 du Gouvernement - **Après l'art. 10** (p. 3235) : soutient l'amendement n° 84 de M. Claude Estier (possibilité pour le juge d'accorder un délai de deux ans au débiteur qui a du mal à payer en cas de licenciement).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - **Rappel au règlement** (p. 3600) : rappelle qu'il est toujours possible de demander la parole tant que le débat n'est pas clos - **Art. 31 (par priorité) (modification des modalités d'évolution de la dotation globale de fonctionnement)** (p. 3602) : au nom du groupe socialiste, s'abstiendra sur l'amendement n° I-233 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (nouvelle rédaction de cet article).

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Après l'art. 26** (p. 3729) : son amendement n° I-222, soutenu par M. Claude Estier : augmentation du droit de timbre sur le permis de chasse ; rejeté.

*Deuxième partie :*

**Justice** - (29 novembre 1989) (p. 4088) : souligne l'effort accompli depuis 1981 en faveur du budget de la justice - Conditions d'examen de ce projet de budget par la commission des finances - Fait état de trois avis présentés par la commission des lois sur ce projet de budget - (p. 4089) : construction de nouveaux établissements pénitentiaires - Dénonce les récents mouvements de grève du personnel

pénitentiaire - Revalorisation de la situation desdits personnels envisagée dans le cadre général de refonte de la grille indiciaire de la fonction publique - S'étonne vivement de l'opposition de M. Charles de Cuttoli, rapporteur, aux crédits de l'éducation surveillée, alors qu'il avait proposé au Sénat, en 1987, de voter des crédits notablement inférieurs - Cite un extrait du rapport de M. Philippe Auberger, membre du groupe du RPR de l'Assemblée nationale, soulignant la priorité accordée au secteur de l'éducation surveillée dans ce projet de budget - (p. 4090) : création d'emplois dans les services de l'éducation surveillée - Aide judiciaire - Décentralisation - Modernisation des matériels - Recrutement de magistrats - Réforme du statut de la magistrature - (p. 4091) : problème des magistrats placés auprès des premiers présidents de cours d'appel - Demande la suppression des indemnités spéciales accordées aux juges chargés de la lutte contre le terrorisme - Tarifs des auxiliaires de justice - Généralisation souhaitable du système mis en place à Paris où des médecins légistes examinent les victimes pour la délivrance de certificats médicaux ou d'arrêts de travail - Interroge la garde des sceaux sur le rapprochement envisagé des professions d'avocat et de conseil juridique ; demande la consultation de l'Ordre des avocats - Poursuite de la réforme du code pénal et modification du code de procédure pénale - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget.

- **Examen d'une demande d'autorisation d'une mission d'information ayant pour objet d'étudier les problèmes posés par l'immigration en France et de proposer les éléments d'une politique d'intégration** - (11 décembre 1989) (p. 4766).

- **Projet de loi relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 66 (89-90)]** - (11 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4795, 4796) : bureaux secondaires d'avocats : regrette la suppression par l'Assemblée nationale de la disposition votée par le Sénat tendant au retrait de l'autorisation d'un bureau secondaire pour manquement aux règles professionnelles dans l'exercice relevant de ce bureau secondaire - Distinction avec les mesures disciplinaires - Problème des locaux professionnels, notamment à Paris - Vote en première lecture par l'Assemblée nationale et par le Sénat de la disposition supprimant la bourse commune de résidence des commissaires priseurs - Lettre du président de la compagnie des commissaires priseurs de Paris - (p. 4797) : adoption par la commission des lois d'un amendement reportant l'application de cette mesure - **Art. 1<sup>er</sup> (établissement de bureaux secondaires par les avocats)** (p. 4798) : vote par le groupe socialiste de l'amendement n° 1 de M. Michel Rufin, rapporteur (retour au texte adopté par le Sénat en première lecture quant au retrait de l'autorisation d'ouverture d'un bureau secondaire en cas de manquement aux règles professionnelles dans l'exercice au sein de ce bureau secondaire) - **Après l'art. 8** (p. 4801) : sur l'amendement n° 3 de la commission (dérogation aux règles applicables au changement d'affectation de locaux depuis l'entrée en vigueur de la loi du 6 juillet 1989), se déclare opposé au sous-amendement n° 6 de M. Charles Lederman - Son amendement n° 4 : autorisation des avocats du barreau de Paris à s'installer dans le ressort des tribunaux de Bobigny, Créteil et Nanterre ; retiré.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France [n° 75 (89-90)]** - (12 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4822) : souhaite que l'on évite de faire de l'immigration un problème politique - Souligne la nécessité d'empêcher l'immigration clandestine et de préserver les valeurs héritées de la Révolution française - (p. 4823) : évoque l'affaire du charter des Maliens qui avait permis leur expulsion dans des conditions extrêmement rapides - Estime que la protection des frontières est un problème mondial - S'interroge sur la définition d'un clandestin - Problème des enfants de travailleurs étrangers nés en France - Constate que les plus intransigeants d'aujourd'hui sont ceux qui voulaient l'intégration de l'Algérie en 1958/1962 - (p. 4824) : rappelle que le Conseil constitutionnel a déclaré qu'il fallait séparer ordre administratif et ordre judiciaire - Estime que ce texte est clair et simple tant qu'il permet un recours dans les 24 heures - Rappelle que ce n'est

qu'en cas d'urgence qu'il n'y a qu'un seul juge - Estime que la reconduction d'une personne à la frontière est un cas d'urgence - Souhaite un délai de 24 heures pour introduire le recours et de 48 heures pour statuer - Signale que l'atelier clandestin visité par le Président de la République se situait dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

- **Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie [n° 88 (89-90)]** - (12 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4844, 4845) : estime que le peuple a approuvé l'ensemble des accords de Matignon et de la rue Oudinot - Problème du champ d'application de l'article 11 de la Constitution relatif aux référendums - Estime que les responsables ne devraient se soucier que des conditions du maintien de la paix par le seul moyen possible : une amnistie complète et générale - Signale que les amnisties se sont succédé assez rapidement en Algérie où le problème était différent - A la différence de la grâce qui dispense de l'exécution de la peine, estime que le vrai pardon c'est l'amnistie - Constate que le congrès du territoire n'a pas demandé à être consulté - (p. 4846) : constate que si le congrès du territoire a bien été saisi, il n'a pas demandé à donner son avis, ce qu'il aurait pu faire - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable au vote de l'amnistie plénière - **Art. 1<sup>er</sup> (amnistie intégrale)** (p. 4849) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur - **Après l'art. 2** (p. 4853) : souhaite que les enfants de toutes les victimes soient aidés à grandir dans la dignité - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de l'ensemble du projet de loi en raison de la suppression de l'article 1<sup>er</sup>.

- **Proposition de loi constitutionnelle déposée par M. Charles Pasqua et les membres du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés, tendant à instituer un référendum d'initiative populaire [n° 51 (89-90)]** - (12 décembre 1989) - **Demande de discussion immédiate** (p. 4857) : constate un accord unanime sur le fond - **Rappelle** que le 7 août 1984 le Président de la République a demandé au Sénat de modifier l'article 11 de la Constitution pour permettre d'élargir le champ d'application du référendum et que les socialistes ne sont pas hostiles au référendum - S'interroge sur les modalités d'institution d'un référendum et sur le contrôle de constitutionnalité du projet par le Conseil constitutionnel - Regrette l'examen de cette proposition en séance de nuit et en fin de session - **Rappelle** un certain nombre d'avis recueillis par le Figaro Magazine du 14 février 1989 qui démontrent la complexité de la question - (p. 4858) : énumère les différents risques évoqués par des membres de l'opposition relatifs au référendum d'initiative populaire - Estime qu'il y a lieu de réfléchir à la manière dont un référendum d'initiative populaire peut être institué - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à la demande de discussion immédiate de cette proposition de loi.

- **Projet de loi modifiant l'article 6 de la loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif [n° 69 (89-90)]** - (16 décembre 1989) - **In fine** (p. 5059) : son amendement n° 2, soutenu par M. Guy Allouche : décret en Conseil d'Etat précisant les conditions de rachat de cotisations de retraite pour les catégories visées par l'article 6 de la loi du 31 décembre 1987, ainsi que pour les avoués près les cours d'appel auxquelles l'Assemblée nationale a étendu le bénéfice du recrutement ; adopté.

- **Projet de loi modifiant la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer [n° 121 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - **Après l'art. unique** (p. 5117) : son amendement n° 5, soutenu par M. Jean Simonin : report de l'application de la « loi pêche » de 1984 à tous les plans d'eau non visés à l'article L. 231-7 du code rural ; retiré.

**DUBOSCQ (Franz)**, sénateur des Pyrénées-Atlantiques (RPR).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du Conseil national de la montagne.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (7 novembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 152 (88-89)] relatif aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la résistance [n° 229 (88-89)] (3 avril 1989) - **Déportés, internés et résistants.**

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO* Débats du 17 novembre 1989) (p. 3377) - Ministère : Relations culturelles internationales - *Politique de la France en Namibie* - *Politique extérieure.*

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance [n° 152 (88-89)]** - (6 avril 1989) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 63) : loi du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance, CVR - (p. 64) : délai de forclusion - Suppression des forclusions par le décret du 6 août 1975, à l'exception de celles concernant les demandes du titre de CVR émanant de personnes dont les services n'ont pas été homologués par l'autorité militaire - Forclusion des demandes d'homologation depuis le 1<sup>er</sup> mars 1951 - Irrégularités commises par le pouvoir exécutif du fait d'une interprétation extensive des textes, et sanctionnées par le Conseil d'Etat - Texte en projet : avis partagé des associations d'anciens résistants ; champ d'application limité aux personnes déposant, pour la première fois, une demande non fondée sur des services rendus dans la Résistance homologués par l'autorité militaire - Procédures d'attribution : textes d'application ; engagement pris par le Gouvernement sur les qualités exigées des témoins obligatoirement titulaires de la carte de CVR ; situation des témoins vis-à-vis de l'homologation - Pouvoirs des commissions départementales et nationale - (p. 65) : propositions de la commission des affaires sociales - **Propose** le vote de ce projet de loi - **Art. unique (réouverture de la possibilité de demander une carte de CVR aux personnes n'en ayant pas antérieurement fait la demande et dont les services n'ont pas été homologués par l'autorité militaire)** (p. 76) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. André Jarrot (limitation dans le temps de l'application du projet de loi) - **Après l'art. unique** (p. 78, 79) : son amendement n° 1 : octroi d'une bonification de dix jours pour engagement volontaire aux titulaires de la carte de CVR ; possibilité de dépôt d'une nouvelle demande par les personnes s'étant vues refuser la qualité de CVR en raison d'une insuffisante durée de service ; retiré - (p. 80) : son amendement n° 2 : prise en considération de la médaille de CVR comme un titre de guerre lors de l'examen du dossier de candidature à un grade dans la Légion d'honneur ; retiré - (p. 81) : accepte l'amendement n° 3 du Gouvernement (décret d'application après avis du Conseil d'Etat).

DUFAUT (Alain), sénateur de Vaucluse (RPR).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

DUMAS (Pierre), sénateur de la Savoie (RPR).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique (11 mai 1989).

#### DÉPÔTS

– *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 244 (88-89)] adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique [n° 258 (88-89)] (19 avril 1989) - **Groupements d'intérêt économique.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi [n° 244 (88-89)], relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique [n° 321 (88-89)] (24 mai 1989) - **Entreprises.**

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3371) - Ministère : Economie - **Préjudices aux entreprises du fait des grèves des services fiscaux - Economie (ministère de l').**

*Questions orales avec débat :*

n° 47 (JO Débats du 14 avril 1989) (p. 243) - Ministère : Affaires européennes - **Avenir des zones frontalières - (Retirée : avril 1989) - Communauté économique européenne (CEE).**

#### INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique [n° 244 (88-89)] - (26 avril 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 395) :** souligne l'importance de ce projet tendant à introduire dans le droit français les dispositions nécessaires à l'entrée en application du règlement communautaire du 25 juillet 1985 créant le groupement européen d'intérêt économique, GEIE - Comparaison du GEIE avec le groupement d'intérêt économique, GIE, français - Définition du cadre juridique national de constitution et de fonctionnement des GEIE - Personnalité morale et capacité juridique accordées aux GEIE - Extension du champ d'application de ce projet à l'ensemble des activités économiques - Assouplissement par l'Assemblée nationale du régime des nullités applicable aux GEIE - Rénovation du régime juridique du GIE - (p. 396) : souci de la commission d'améliorer le traitement réservé aux membres des GIE :

droit à consultation et application de la procédure de redressement judiciaire - Interroge le Gouvernement sur la possibilité, à court terme, de constituer des sociétés européennes - Souhaite qu'à l'avenir soient sauvegardées les prérogatives du Parlement français en matière de législation économique ; nécessaire information sur les travaux menés simultanément sur un même sujet dans les autres pays européens - Fait part de la récente décision de la commission des affaires économiques de publier, en annexe à tous ses rapports, le texte des normes européennes en relation directe avec les projets dont elle est saisie - Problème de l'information des Français sur les textes européens désormais nécessaire à la compréhension d'un certain nombre de lois françaises - Sous certaines réserves, avis favorable de la commission sur ce projet de loi - **Art. 2 (caractère des GEIE)** (p. 400) : son amendement n° 1 : nature civile ou commerciale des GEIE appréciée par référence au caractère civil ou commercial de leur objet ; retiré - **Après l'art. 2** (p. 401) : son amendement n° 2 : participation des membres des professions libérales aux GEIE, sans remise en cause de leur soumission à l'ensemble des dispositions légales ou réglementaires et aux règles professionnelles ou déontologiques qui s'appliquent à leur profession ; adopté - **Art. 4 (procédures de décision d'un GEIE)** (p. 402) : accepte l'amendement n° 9 de M. Luc Dejoie (décisions pouvant résulter d'actes signés unanimement par les membres de certains GEIE) - **Art. 7 (obligations comptables, contrôle des comptes et liquidation des GEIE)** (p. 403) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de M. André Fosset (extension aux GEIE du régime fiscal des groupements d'intérêt économique, GIE) - **Art. 8 (régime de la transformation d'un GIE et d'un GEIE)** : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Luc Dejoie (transformation d'un GEIE en GIE de droit français ou en société ; cas particulier de la transformation en société anonyme) - **Art. 10 (sanctions pénales applicables en cas d'inobservation de l'article 25 du règlement européen relatif à la dénomination obligatoire du GEIE)** (p. 404) : son amendement n° 3 : utilisation des mentions obligatoires déterminée par décret en Conseil d'Etat ; éléments constitutifs de l'infraction ; retiré au profit de l'amendement n° 15 du Gouvernement (éléments constitutifs de l'infraction) - **Art. 12 (sanctions pénales applicables aux commissaires aux comptes ou aux dirigeants des GEIE en matière de contrôle des comptes)** (p. 405) : son amendement n° 4 : délit de non-communication aux commissaires aux comptes des décisions du GEIE adoptées par consultation écrite des membres ; retiré - **Après l'art. 13** (p. 406) : son amendement n° 5 : participation des membres des professions libérales à un GIE ; adopté - **Art. 15 (capacité juridique des GIE en matière commerciale)** : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Luc Dejoie (possibilité pour le GIE d'être titulaire d'un bail régi par les dispositions du décret du 30 septembre 1953 ouvrant droit à renouvellement) - **Après l'art. 15** (p. 407) : accepte l'amendement n° 12 de M. Luc Dejoie (régime des actes accomplis pendant la période de formation des GIE) - **Après l'art. 15 ter** : ses amendements, n° 6 : institution d'une procédure de consultation des membres des GIE ; et n° 13 : possibilité pour les membres des GIE de prendre des décisions par consultation écrite ou par consentement unanime exprimé dans un acte ; adoptés - **Art. 16 bis (transformation du GIE en société en nom collectif)** (p. 408) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Luc Dejoie (transformation du GIE en toutes formes de sociétés) - **Après l'art. 16 bis** : son amendement n° 7 : ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre d'un GIE n'ouvrant pas automatiquement une procédure analogue à l'encontre de chacun de ses membres ; rejeté.

*Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 321 (88-89)] - (26 mai 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 947) :* étroite collaboration des deux assemblées sur ce projet - Suppression de l'article 2 bis, inséré par le Sénat, relatif aux conditions spécifiques de participation des membres des professions libérales aux GEIE - Volonté d'encourager la participation de ces professions aux GIE -

**DUMAS (Roland)**, *ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères* (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## DÉPÔTS

### En première lecture devant le Sénat :

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale du café relatif au bureau de cette organisation et à ses privilèges et immunités sur le territoire français* [n° 196 (88-89)] (18 janvier 1989; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Traités et conventions (café).**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et la Banque des Etats de l'Afrique centrale relatif à l'établissement à Paris d'un bureau de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et à ses privilèges et immunités sur le territoire français* [n° 197 (88-89)] (18 janvier 1989; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Traités et conventions (BEAC).**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale de police criminelle - Interpol - relatif à la protection sociale des agents de l'organisation employés sur le territoire français* [n° 210 (88-89)] (8 février 1989; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Traités et conventions (Interpol).**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Union latine relatif à l'établissement à Paris du secrétariat de l'Union latine et à ses privilèges et immunités sur le territoire français* [n° 218 (88-89)] (1<sup>er</sup> mars 1989; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada* [n° 248 (88-89)] (12 avril 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT)* [n° 249 (88-89)] (12 avril 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention internationale sur la protection physique des matières nucléaires* [n° 288 (88-89)] (9 mai 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord-cadre relatif à l'aide et à la coopération en matière de recherche scientifique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire* [n° 295 (88-89)] (10 mai 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile faite à Montréal le 23 septembre 1971* [n° 296 (88-89)] (10 mai 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention portant création d'un réseau international pour l'amélioration de la production de la banane et de la banane plantain (IN-BAP)* [n° 297 (88-89)] (10 mai 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'entraide judiciaire en matière civile entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie* [n° 298 (88-89)] (10 mai 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole d'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République por-*

*tugaise au traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective, signé à Bruxelles le 17 mars 1948, amendé par le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954, ensemble une annexe* [n° 439 (88-89)] (28 juin 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la construction et à l'exploitation d'une installation européenne de rayonnement synchrotron* [n° 468 (88-89)] (5 juillet 1989; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération technique en matière de personnel entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso* [n° 469 (88-89)] (12 juillet 1989; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi* [n° 472 (88-89)] (27 juillet 1989; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Pologne sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres)* [n° 476 (88-89)] (17 août 1989; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres et un protocole)* [n° 477 (88-89)] (17 août 1989; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international sur l'utilisation des stations terriennes INMARSAT de navires dans les limites de la mer territoriale et des ports* [n° 481 (88-89)] (31 août 1989; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention du 3 septembre 1976 portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) et des amendements à l'accord d'exploitation du 3 septembre relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT)* [n° 482 (88-89)] (31 août 1989; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention du 3 septembre 1976 portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) et des amendements à l'accord d'exploitation du 3 septembre relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT)* [n° 483 (88-89)] (31 août 1989; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg portant rectification de la frontière franco-luxembourgeoise* [n° 55 (89-90)] (15 novembre 1989) - **Traités et conventions.**

*Déclaration de politique générale du Gouvernement, portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est* [n° 57 (89-90)] (20 novembre 1989) - **Déclarations du Gouvernement.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord budgétaire entre le Gouvernement de la République et le Gouvernement du Royaume du Maroc* [n° 84 (89-90)] (28 novembre 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale [n° 85 (89-90)] (28 novembre 1989) - Traités et conventions.*

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre la République française et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi qu'en matière de contribution des patentes et de contributions foncières, du 21 juillet 1959, modifiée par l'avenant du 9 juin 1969 [n° 110 (89-90)] (6 décembre 1989) - Traités et conventions.*

## INTERVENTIONS

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration [n° 57 (89-90)]** - (20 novembre 1989) (p. 3482) : accélération du mouvement de démocratisation des pays de l'Europe de l'Est - Récents voyages du Président de la République - Bouleversement de l'équilibre européen issu des accords de Yalta - (p. 3483) : controverse sur la réunification des deux Allemagnes : nécessité de prendre en compte à la fois le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et les engagements pris par les deux Etats dans le cadre de traités internationaux ; place de la RFA dans la construction européenne - Rôle de la CEE : solidarité nécessaire avec les pays de l'Est afin d'assurer le succès de la réforme ; coordination de l'aide des pays industrialisés ; sommet de l'Arche, le 14 juillet 1989 - Plan français pour la Pologne - Plan additionnel pour la Pologne et la Hongrie exposé par le Président de la République le 25 octobre 1989 à Strasbourg - Elargissement de l'aide décidé lors de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEE, à Paris, le 18 novembre 1989 ; projet de création d'une banque pour le développement et la modernisation de l'Europe de l'Est et d'une fondation européenne pour la formation des cadres de ces pays - Intervention du Fonds monétaire international, FMI - Extension de la politique de coopération à d'autres pays de l'Est - Evolution des problèmes de sécurité en Europe : apparition d'un climat de confiance ; satisfaction des progrès des négociations sur le désarmement à Vienne - (p. 3484) : poursuite des efforts de la France : espère la prochaine adoption d'une convention globale et universelle des armes chimiques - Objectifs du prochain Conseil européen de Strasbourg, notamment la préparation de l'union économique et monétaire et la charte des droits sociaux fondamentaux - Atout que représente pour la construction et le rayonnement de la CEE l'évolution des pays de l'Est ; souhaite la réalisation de l'unité politique de l'Europe des Douze - (p. 3501) : signification du vote demandé au Sénat sur la politique du Gouvernement vis-à-vis des pays de l'Est - (p. 3502) : Pologne : besoin en produits de première nécessité ; mission effectuée par une délégation de la commission des lois du Sénat ; formation nécessaire des acteurs de la vie démocratique locale - Réunion le 18 novembre 1989, à Paris, des douze chefs d'Etat et de gouvernement de la CEE - Programme de travail du Conseil européen de Strasbourg - Désarmement - Adoption de l'Acte unique européen - (p. 3503) : banque pour le développement des pays de l'Est - Maintien de la solidarité avec les pays tiers partenaires de la CEE - Renforcement de la politique culturelle dans les pays de l'Est : prochaine ouverture par la France à Moscou du premier centre culturel occidental - Rôle des Eglises dans l'évolution des pays de l'Est - Consensus pour le nécessaire renforcement politique de la Communauté européenne - Maintien des relations de la France au sein de l'Alliance atlantique - Insiste sur l'importance cruciale pour l'ensemble de l'Europe du succès du processus démocratique dans les pays de l'Est.

- **S'associe aux souhaits de bienvenue du Sénat à M. Hans-Dietrich Genscher, ministre des affaires étrangères de la**

République fédérale d'Allemagne (30 novembre 1989) (p. 4139).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères** - (30 novembre 1989) (p. 4140) : importance de l'année 1989 pour la diplomatie française - Redressement en cours des moyens d'action du ministère des affaires étrangères, exempté de la règle dite du gel des emplois - Hommage au travail de la diplomatie française - Désaffectation inquiétante à l'égard de la fonction publique et nécessité d'un effort de modernisation du ministère ; propositions du rapport Viot - Situation des personnels à l'étranger : réforme du système de calcul des indemnités de résidence - Construction du centre de conférences internationales du quai Branly - Accroissement des crédits de l'aide publique au développement - Relance de la coopération culturelle avec l'Europe de l'Est - Rebudgétisation de Radio France internationale, RFI - (p. 4141) : projet Eurêka audiovisuel - Action en faveur des Français de l'étranger - Accroissement des moyens de l'office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA - Définition des grands objectifs de la politique étrangère de la France - Evolution des pays de l'Europe de l'Est ; perspectives de l'édification d'un nouvel équilibre européen - Priorité donnée par la France au désarmement : négociations sur la réduction des forces classiques en Europe et sur l'élimination des armes chimiques dans le monde - Renforcement de la solidarité avec les pays de l'Est : sommet de l'Arche, décisions communautaires - (p. 4142) : construction communautaire : perspective de la réunification allemande, maintien de l'union européenne comme objectif essentiel, sommet de Strasbourg - Action de la CEE en faveur des pays ACP : renégociation de la convention de Lomé, signature prochaine d'un nouvel accord - Effort de la France en faveur de la relance du dialogue Nord-Sud - Détente Est-Ouest et espoir d'apaisement des conflits régionaux : fin de la guerre Iran Irak, Afrique australe, Afrique du Sud, Israël - Situation difficile du Liban ; approbation internationale unanime des accords de Taëf - (p. 4143) : présence de la France au sein des organisations internationales et importance de son rayonnement dans le monde - Essor de la francophonie - Message culturel de la France - (p. 4189) : caractère positif de ce projet de budget - Débat sur la construction européenne - Réorganisation et développement de l'action en faveur de la promotion de la langue française - Déséquilibre des institutions européennes au détriment du Parlement européen - Situation en Chine : alignement de la France sur la position prise par la CEE - Evolution de l'Afrique du Sud - (p. 4190) : action en faveur de la libération de Nelson Mandela - Effort en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle des expatriés - Indemnisation des entreprises françaises victimes de spoliation au Viêt-nam en 1975 - Politique des visas et politique de l'immigration - Déclaration de politique générale du Gouvernement sur la politique vis-à-vis des pays de l'Est - Réunion à l'initiative de la France d'une conférence internationale sur le Cambodge - Développement des relations entre la CEE et les pays de l'Est ; négociation en cours de contrats de coopération économique avec la RDA et l'Union soviétique - Importance de l'axe Paris-Bonn - Charte sociale européenne - Union économique et monétaire - Acte unique européen - Pouvoirs de la Commission européenne - (p. 4191) : bourses scolaires - Aide sociale en faveur des Français de l'étranger ; problème de la couverture sociale des expatriés bénéficiant d'une allocation d'aide sociale - Organisation du ministère des affaires étrangères ; rapport Viot - Situation du Brésil et politique de l'environnement - Problème du Liban ; accords de Taëf - (p. 4192) : mobilisation de la diplomatie française en faveur du cessez-le-feu au Liban ; éventualité de l'organisation d'un référendum.

- **Rappel au règlement, de Mme Hélène Luc** - (30 novembre 1989) (p. 4146) : soutien du Gouvernement français au recours en grâce présenté par M. Jean-Philippe Casabonne, détenu en Espagne.

**DUMONT (Jean)**, sénateur des Deux-Sèvres (UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (29 novembre 1989).

**DUPONT (Ambroise)**, sénateur du Calvados (UREI).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (JO Lois et décrets du 18 novembre 1989).

**DURAFOUR (Michel)**, ministre de la fonction publique et des réformes administratives (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Est nommé ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives le 22 février 1989 dans le même gouvernement (JO Lois et décrets du 23 février 1989).

#### RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Paul Loridant : **Fonction publique (Politique salariale et malaise social dans la fonction publique)** (JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2631).

de M. Pierre Vallon : **Fonction publique (Politique salariale et malaise social dans la fonction publique)** (JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2631).

de M. Josselin de Rohan : **Corse (Déclaration sur la « décolonisation » de la Corse)** (JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2633).

de M. Christian Bonnet : **Relations internationales (Assistance technique à la Pologne)** (JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2635).

#### INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement**, de Mme Hélène Luc - (3 avril 1989) (p. 4, 5) : précise la position du Gouvernement au sujet des conflits sociaux en Corse : prime d'insularité, classement en zone zéro, prime de transport.

- **Projet de loi relatif au congé parental et à diverses validations et reportant la date d'entrée en vigueur de la réforme des modalités de liquidation et de versement aux instituteurs de l'indemnité communale représentative de logement** [n° 350 (88-89)] - (30 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2194, 2195) : extension aux militaires du régime de congé parental dont bénéficie l'ensemble des fonctionnaires civils - Mesures de validation législative : nominations d'agents - Report au 1<sup>er</sup> janvier 1990 de la date d'entrée en vigueur de la réforme des modalités de versement de l'indemnité de logement due aux instituteurs ne pouvant bénéficier d'un logement de fonction - Demande l'adoption de ce projet de

loi - (p. 2196) : droits conservés par les fonctionnaires civils pendant le congé parental.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Services du Premier ministre - I - Services généraux - Economie sociale** - (8 décembre 1989) (p. 4613) : estime que le malaise de la fonction publique provient de la politique salariale rigoureuse et de la crise du système administratif - Rappelle l'accord salarial intervenu le 17 novembre 1988 qui prévoyait une augmentation générale des traitements de 1,2 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1989 - « Pacte de croissance » proposé par le Premier ministre aux partenaires sociaux et attribution à tous les agents des trois fonctions publiques, au 1<sup>er</sup> novembre, d'une prime de croissance de 1 200 francs et de 900 francs pour les retraités - (p. 4614) : annonce l'ouverture d'une discussion prochaine sur l'amélioration des déroulements de carrière et sur la prise en compte des nouvelles qualifications - Nécessité d'aboutir à un programme pluriannuel - Nécessaire évolution de la grille des rémunérations - Evoque le plan de renouveau du service public adopté en Conseil des ministres le 22 février 1989 - Nécessaire rénovation de la politique de relation du travail et conclusion le 29 juin 1989 de l'accord cadre sur la formation continue, premier du genre dans l'administration - Absence de remise en cause de la décentralisation mais effort accru en faveur de la déconcentration - Adoption de diverses mesures visant à renforcer les pouvoirs des préfets - Développement des responsabilités et mise en oeuvre à titre expérimental des « centres de responsabilité » - Création le 21 septembre 1989 d'un dispositif interministériel d'évaluation avec un comité interministériel et un fonds national de l'évaluation - Problème de la relation avec les usagers - Nécessité de repenser le dispositif d'information des usagers et d'évaluer le coût administratif par administration - Négociation prochaine d'un second accord cadre portant sur la mobilité géographique et professionnelle des agents - Signale une augmentation importante des dotations du département ministériel afin de pouvoir procéder à la création de quinze emplois nouveaux - (p. 4619) : constate les difficultés de concilier en matière de rémunération le point de vue de celui qui paye, l'Etat, avec celui du salarié qui reçoit - Rappelle l'arrivée en fin de parcours de l'accord salarial de 1989 - Estime comme le Premier ministre que la croissance devrait permettre de remodeler la grille de la fonction publique afin de prendre en compte de nouvelles qualifications et d'améliorer le déroulement de carrière des agents - Signale que le budget de la fonction publique est en augmentation et qu'il vise à faire du renouveau de la fonction publique une réalité.

- **Projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration** [n° 80 (89-90)] - (14 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4932) : bilan positif du système de recrutement de la haute fonction publique par l'ENA - Indispensable diversification socio-professionnelle du recrutement - Ouverture d'un troisième concours d'entrée - Critères de candidatures - (p. 4933) : fonctionnement du dispositif dit de « troisième voie » d'accès de 1983 à 1986 - Suppression de toute limite d'âge par l'Assemblée nationale - Respect de la règle du concours ; procédure d'admission à un cycle préparatoire donnant à tout stagiaire ayant échoué au concours la possibilité de passer un autre concours public de catégorie A - Respect du principe d'égalité : identité de scolarité avec les autres élèves pour les candidats reçus au troisième concours - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 4936) : nombre de postes offerts au troisième concours - Limite d'âge - Conditions d'accès aux concours de catégorie A de la fonction publique, d'Etat, territoriale et hospitalière - (p. 4937) : échec du dispositif ayant fonctionné de 1983 à 1986 - Démocratisation de l'enseignement et de la haute fonction publique.

**DUSSAUT (Bernard)**, sénateur de la Gironde (S).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat** - (25 novembre 1989) (p. 3845) : rappelle que ce projet de budget ne représente que 0,05 % du budget de l'Etat - Budget de gestion qui comporte tout un ensemble de

mesures fiscales et sociales qui s'ajoutent à la loi sur le développement du commerce et de l'artisanat - Problème de l'extension de la couverture sociale aux indemnités journalières - Souhaite connaître la suite donnée à la proposition de création d'un Institut supérieur des métiers ouvert sur l'université - Constate l'augmentation des crédits pour la formation et l'assistance technique ainsi que l'accroissement des prêts bonifiés - Considère que même s'il reste des problèmes à résoudre les dispositions prises récemment rendent espoir et confiance aux commerçants et aux artisans.

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4240) : évolution satisfaisante des crédits de l'aménagement du territoire - Au-delà d'une politique de localisation industrielle, lutte pour une réduction des inégalités - Priorité à l'aménagement de l'espace rural - Politique du développement local menée par le conseil général de la Gironde - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.



## E

**EECKHOUTTE (Léon)**, sénateur de la Haute-Garonne (S).  
N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.

**EGU (André)**, sénateur d'Ille-et-Vilaine (rattaché administrativement au groupe UC).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**EMIN (Jean-Paul)**, sénateur de l'Ain (UREI).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**ESTIER (Claude)**, sénateur de Paris (président du groupe S).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

## DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec MM. Rodolphe Désiré, François Louisy, Raymond Tarcy, Albert Ramassamy et des membres du groupe socialiste et apparenté, tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 208 (88-89)] (8 février 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Départements d'outre-mer.**

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) et à ses privilèges et immunités [n° 331 (88-89)] (25 mai 1989) - **Associations et mouvements.**

*Proposition de loi constitutionnelle*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers, pour les élections municipales dans leur commune de résidence [n° 13 (89-90)] (13 octobre 1989) - **Elections et référendums.**

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers, pour les élections municipales dans leur commune de résidence [n° 14 (89-90)] (13 octobre 1989) - **Elections et référendums.**

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les dispositions du code du travail relatives aux contrats à durée déterminée, au travail temporaire

et à la sous-traitance [n° 81 (89-90)] (25 novembre 1989) - **Travail.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 89 (89-90)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) [n° 107 (89-90)] (6 décembre 1989) - **Traités et conventions.**

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au conseiller du salarié [n° 166 (89-90)] (20 décembre 1989) - **Emploi.**

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3362) - Ministère : Premier ministre - **Evénements survenus en Europe de l'Est - Politique extérieure.**

*Questions orales avec débat :*

n° 53 (JO Débats du 27 avril 1989) (p. 410) - Ministère : Affaires européennes - *Information de l'opinion sur les conséquences pratiques de l'échéance européenne de 1992* - (Réponse : JO Débats du 28 avril 1989) (p. 427) - **Marché unique européen.**

## INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes** - (27 avril 1989) (p. 437) : se réjouit de l'organisation de ce débat sur la construction européenne et de l'adoption de la proposition de loi sur l'élargissement des pouvoirs et des moyens des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - Insuffisance de l'information de l'opinion publique et des parlementaires sur la signification et la portée de l'Acte unique européen - Absence de contrôle démocratique de l'élaboration du droit communautaire : rôle de simple ratification des Parlements nationaux, faiblesse des pouvoirs propres du Parlement européen - Souhaite que le Parlement débattenne régulièrement de la politique européenne et soit associé à la préparation des textes européens - Nécessité de veiller à la compatibilité juridique et politique de la législation nationale et des normes communautaires.

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires** [n° 246 (88-89)] - (27 avril 1989) - Art. 7 (*entrée en vigueur*) (p. 464) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Paul Girod, rapporteur (report de la date de désignation des nouvelles délégations).

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance** [n° 260 (88-89)] - (2 mai 1989) - Art. 3 (*mise en oeuvre des actions de prévention de mauvais traitements à l'égard des mineurs et de protection des mineurs maltraités*) - *Après l'art. 70 du code de la famille et de l'aide sociale* (p. 538) : sur l'amendement n° 11 du Gouvernement (service d'accueil téléphonique national), son sous-amendement n° 18, soutenu par M. Charles Bonifay : extension aux départements d'outre-mer; retiré au profit du sous-amendement n° 26 de la commission (nouvelle rédaction; gratuité; égale répartition du financement entre l'Etat et les départements métropolitains; extension aux départements d'outre-mer selon des modalités particulières).

- **Rappel au règlement**, de M. Paul Souffrin : crime raciste perpétré en France le 13 mai 1989 (16 mai 1989) (p. 713).

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales - Deuxième lecture** [n° 318 (88-89)] - (31 mai 1989) - Art. 2 bis (*institution d'une procédure judiciaire civile destinée à per-*

*mettre l'apurement du passif des personnes physiques*) (p. 1008) : se déclare opposé à l'amendement de rétablissement n° 20 de M. Jean Arthuis.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel [n° 347 (88-89)]** - (1<sup>er</sup> juin 1989) (p. 1033, 1034) : avenir préoccupant du secteur public audiovisuel - Mise en place du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, et nomination de nouveaux PDG dans les entreprises audiovisuelles publiques - Nouveau projet de loi instaurant une présidence commune pour Antenne 2 et FR 3 - Crise actuelle du secteur audiovisuel public, consécutive à l'application de la loi Léotard de 1986 et à la privatisation de TF 1 - Diversification du paysage audiovisuel français par la création de chaînes privées résultant de la loi de 1982 - Débat sur une éventuelle renationalisation de TF 1 - Ravages de la « dictature de l'audimat » et de la logique commerciale aux dépens de la qualité des programmes - Moyens de financement des grandes orientations de réforme du secteur public définies par le Gouvernement : souhaite pour l'audiovisuel public un financement différent de celui du secteur privé et la fin de la dépendance vis-à-vis de la publicité - Atouts irremplaçables de l'audiovisuel public ; bilan de la situation à Antenne 2 et FR 3 - (p. 1035) : lancement de la septième chaîne sur le satellite TDF 1 - Renforcement des moyens de RFI et RFO - « Référence » constituée par la structure diversifiée de Radio France, résistant bien à la concurrence du secteur privé - Nécessité de préserver en France un secteur public audiovisuel puissant et dynamique.

- **Emotion du Sénat après les événements dramatiques survenus en Chine** - (5 juin 1989) (p. 1086) : consternation et indignation des socialistes devant les récents massacres perpétrés en Chine - Demande au Sénat de s'associer par une minute de silence à la douleur du peuple chinois.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 325 (88-89)]** - (5 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1102) : dérive du secteur locatif confirmée dans le récent rapport d'information sur l'évolution des loyers, présenté par M. Michel Delebarre - (p. 1103) : insuffisance de la connaissance et de l'application des dispositions législatives en matière de logement - Dérapage des loyers dans le secteur privé, notamment en région parisienne - Conséquences sur le tissu social urbain des grandes agglomérations - Proteste contre la politique menée à Paris en matière d'attribution des logements sociaux - Dispositif retenu en matière de loyers et de charges - Détermination des loyers des logements neufs ou faisant l'objet de travaux de mise aux normes ; surveillance pendant cinq ans des logements vacants ou faisant l'objet d'une première location ; possibilité dans certaines zones sensibles de déterminer par décret en Conseil d'Etat le montant maximal d'évolution des loyers de certains logements - Constitutionnalité de cette dernière mesure - (p. 1104) : souhaite que le Sénat adopte cette proposition dont l'initiative revient au groupe socialiste de l'Assemblée nationale et qui tend à rendre effectif le droit au logement pour tous.

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes - Deuxième lecture [n° 303 (88-89)]** - (12 juin 1989) - **Art. 7 bis (agrément des familles accueillant un handicapé adulte)** (p. 1410) : son amendement n° 23, soutenu par M. Franck Sérusclat : extension de l'accueil familial aux personnes gravement handicapées ; adopté - **Après l'art. 7 quater** (p. 1411) : son amendement de coordination n° 24, soutenu par M. Franck Sérusclat ; adopté - **Avant l'art. 8** (p. 1412) : sur l'amendement n° 8 de M. Jean Madelain, rapporteur (rémunération de la famille d'accueil), son sous-amendement n° 20, soutenu par M. Franck Sérusclat ; adopté - **Art. 10 quater (dispositions relatives aux assurances)** (p. 1415) : son amendement rédactionnel n° 21, soutenu par M. Franck Sérusclat ; adopté - **Art. 13 (sanctions pénales)** (p. 1416) : son amendement n° 22, soutenu par M. Franck Sérusclat : retrait automatique de l'agrément par le préfet en cas de sanction pénale prononcée à l'encontre de la personne accueillante ; adopté - **Art. 14 (accueil des personnes gravement handicapées)** : son amendement de

suppression pour coordination n° 25, soutenu par M. Franck Sérusclat ; adopté.

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de résolution (n° 319, 88-89), déposée avec MM. Pierre-Christian Taittinger, Jean Chérioux et Michel Dreyfus-Schmidt, tendant à modifier les articles 7 et 8 du règlement du Sénat [n° 356 (88-89)]** - (12 juin 1989) - **Art. unique (appartenance des questeurs aux commissions permanentes)** (p. 1427) : constate que le règlement du Sénat peut être modifié au gré des convenances de la majorité sénatoriale puisque pour M. André Fosset, récemment devenu questeur, le Sénat accepte de modifier son règlement alors qu'un refus avait été opposé antérieurement à M. Jacques Bialski, questeur socialiste - Souligne que le Sénat a récemment violé son règlement puisqu'il a permis à M. Fosset, nommé questeur, de rapporter le projet de loi relatif aux privatisations - Votera cette proposition de résolution.

- **Projet de loi portant amnistie [n° 354 (88-89)]** - (12 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1436) : texte en projet : amnistie des infractions commises avant le 14 juillet 1988, à l'occasion d'événements d'ordre politique ou social, en relation avec une entreprise tendant à soustraire le département de la Guadeloupe à l'autorité de la République - Politique de développement économique et social engagée par le Gouvernement aux Antilles - Se réjouit des résultats des élections provinciales en Nouvelle-Calédonie - Rappelle les conditions justifiant ce texte d'apaisement en Guadeloupe : absence de crime de sang, renonciation à la violence des groupes indépendantistes, approbation de toutes les organisations politiques guadeloupéennes - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste - **Art. 1<sup>er</sup> (amnistie des infractions commises à l'occasion d'événements d'ordre politique ou social en relation avec une entreprise tendant à soustraire à l'autorité de la République le département de la Guadeloupe ou celui de la Martinique)** (p. 1448) : vote du groupe socialiste contre l'amendement de suppression n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur, remplacé par M. Jacques Larché, président de la commission des lois - **Avant l'art. 1<sup>er</sup> bis** (p. 1452) : regrette la décision de la cour d'appel de Versailles annulant un premier jugement favorable à la réintégration des « dix » de Renault - Abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 5 de M. Charles Lederman (droit à la réintégration des salariés, représentants élus du personnel, représentants syndicaux aux comités d'entreprises ou délégués syndicaux licenciés depuis le 22 mai 1981 pour une faute résultant de faits amnistiés en vertu de la loi du 20 juillet 1988) - **Art. 1<sup>er</sup> bis (amnistie des objecteurs de conscience insoumis ou déserteurs)** (p. 1454) : vote du groupe socialiste contre l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Art. 2 (effets, contestations et constatation de l'amnistie)** : vote du groupe socialiste contre l'amendement de suppression n° 3 de la commission.

- **Événements de Chine** - (22 juin 1989) (p. 1768) : à l'instar du Président de la République et de la Communauté européenne, demande au Sénat de lancer des appels à la clémence des autorités chinoises, afin de faire cesser les condamnations à mort et les exécutions sommaires - Demande au président de séance de bien vouloir convier ses collègues à observer une minute de silence.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 409 (88-89)]** - (26 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (institution d'une présidence commune à Antenne 2 et FR 3)** (p. 1976, 1977) : se déclare opposé aux amendements de suppression identiques, n° 1 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur, et n° 12 de M. Ivan Renar - Caractère insatisfaisant de la situation actuelle du secteur public de la télévision - **Art. 2 (première désignation du président commun)** (p. 1978) : vote du groupe socialiste contre les amendements de suppression identiques n° 2 de la commission et n° 13 de M. Ivan Renar.

- **Conférence des présidents** - (29 juin 1989) (p. 2112) : organisation des travaux du Sénat.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)] - Suite de la discussion** - (29 juin 1989) - **Art. 17 (projet d'établissement et coopération entre les établissements d'ensei-**

gnement) (p. 2149) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 18 de M. Paul Séramy, rapporteur (définition de la notion de projet d'établissement, arrêtée sur proposition du chef d'établissement ou directeur d'école).

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance - Deuxième lecture** [n° 385 (88-89)] - (3 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2352) : droits de l'enfant - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2360) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture** [n° 448 (88-89)] - (3 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2367) : accord du groupe socialiste du Sénat avec les amendements adoptés par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture relatifs à l'amnistie des indépendantistes corses et à la réintégration, même en cas de faute lourde, de salariés protégés, amnistiés au titre de la loi du 20 juillet 1988 - **Art. 1<sup>er</sup>** (p. 2369) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur - **Art. 1<sup>er</sup> bis A (amnistie des autonomistes corses)** (p. 2372) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Avant l'art. 1<sup>er</sup> bis B** (p. 2374 à 2378) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de M. Charles Lederman, n° 7 (amnistie de tous les faits ayant donné lieu à des sanctions disciplinaires à l'encontre de tout salarié dit protégé ; reclassement dans la situation professionnelle antérieure à la sanction), n° 8 (procédure de réintégration éventuelle du salarié protégé licencié pour une faute résultant de faits amnistiés en vertu de la loi du 20 juillet 1988) et n° 9 (définition de la faute lourde) ; se déclare favorable à l'amendement n° 10 du même auteur (notion de contrainte excessive pesant sur l'employeur et faisant obstacle à la réintégration en cas de faute lourde) - **Art. 1<sup>er</sup> bis B (réintégration de salariés protégés précédemment amnistiés qui avaient été licenciés pour faute lourde)** (p. 2380) : vote du groupe socialiste contre l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 1<sup>er</sup> bis** : vote du groupe socialiste contre l'amendement de suppression n° 4 de la commission - **Art. 2** : vote du groupe socialiste contre l'amendement de suppression n° 5 de la commission - **Art. 3 (entrée en vigueur de la loi)** (p. 2381) : vote du groupe socialiste contre l'amendement de suppression n° 6 de la commission.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture** [n° 451 (88-89)] - (3 juillet 1989) - **Art. 1<sup>er</sup>** (p. 2382) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 1 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur - **Art. 2 (première désignation du président commun)** (p. 2383) : vote du groupe socialiste contre l'amendement de suppression n° 2 de la commission.

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance - Nouvelle lecture** [n° 459 (88-89)] - (4 juillet 1989) - **Art. 10 quinquies (réouverture du délai de prescription des actes criminels commis sur des mineurs par des ascendants ou des personnes ayant autorité sur eux)** (p. 2406) : son amendement n° 1, soutenu par M. Charles Bonifay : conditions et durée de la réouverture, à compter de l'âge de la majorité, du délai de prescription en cas de viol commis sur la personne d'un mineur par un ascendant ou par une personne ayant autorité sur elle ; devenu sans objet.

- **Rappel au règlement** - (4 octobre 1989) (p. 2442) : refus de la majorité sénatoriale d'accorder une présidence de commission au groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé - Deuxième lecture** [n° 3 (89-90)] - (18 octobre 1989) - **Art. 2 (mission de santé publique ; service départemental de santé maternelle et infantile) - Art. L. 148 du code de la santé publique (service départemental de PMI)** (p. 2599) : son amendement n° 12, soutenu par M. Marc Boeuf : catégories de personnel qualifié ; suppression de la disposition renvoyant à la voie réglementaire

la fixation des critères de qualification ; devenu sans objet - **Art. L. 152 (rôle du service départemental dans le cas où l'état de santé de l'enfant requiert des soins appropriés ou si une carence grave de la famille est constatée)** (p. 2602) : sur l'amendement n° 6 de Mme Nelly Rodi, rapporteur (en cas de carence constatée, devoir du médecin responsable de rendre compte au président du conseil général), son sous-amendement n° 3, soutenu par M. Marc Boeuf ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'utilisation des détecteurs de métaux** [n° 273 (88-89)] - (19 octobre 1989) - **Art. 4 (envoi des procès-verbaux constatant les infractions au procureur de la République)** (p. 2650) : son amendement n° 1, soutenu par M. Louis Perrein : force probante supérieure de ces procès-verbaux ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - (30 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2835) : reconnaît les conditions difficiles de travail des sénateurs mais considère excessif d'en reporter la responsabilité sur le Gouvernement - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** : son amendement n° 57, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : insertion d'une division additionnelle intitulée : « Section I - De la prévention du surendettement des particuliers » ; réservé - (p. 2836) : son amendement n° 71, soutenu par M. Robert Laucournet : insertion d'une division additionnelle intitulée : « Section 2 - De la procédure de règlement judiciaire du surendettement » ; retiré - (p. 2842, 2843) : sur l'amendement n° 27 de M. Jean Simonin, rapporteur (qualité des débiteurs concernés ; introduction de la notion de surendettement ; suppression de la saisine de la commission par le juge ; validation du plan amiable après accord des principaux créanciers), son sous-amendement n° 73 : possibilité pour la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers et pour le débiteur de saisir le juge d'instance aux fins de suspension des voies d'exécution ; adopté.

**Suite de la discussion** - (31 octobre 1989) - **Art. 3 (moyens d'information de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2867 à 2871) : son amendement n° 76, soutenu par M. William Chery : modalités d'exécution du plan ; devenu sans objet - Sur l'amendement n° 29 de M. Jean Simonin, rapporteur (déclaration patrimoniale imposée au débiteur ; élargissement des moyens d'information de la commission ; enquêtes sociales), ses sous-amendements, n° 74, soutenu par M. William Chery : possibilité pour le plan conventionnel de prendre en compte l'intérêt de la famille, la nature et la qualité des créances en fonction notamment de critères tenant à l'importance du service rendu et à la date de la création de la dette ; adopté ; et n° 75, soutenu par M. Robert Laucournet : impossibilité pour le plan conventionnel de remettre en cause les engagements souscrits auprès d'autres instances de conciliation ; retiré - **Après l'art. 3** (p. 2873) : son amendement n° 76 rectifié : modalités d'exécution du plan ; adopté.

- **Rappel au règlement**, de M. Charles Lederman - (31 octobre 1989) (p. 2873) : suspension de séance demandée par le groupe communiste afin de recevoir une délégation des agents des impôts en grève - Précise que le groupe socialiste a pris toutes dispositions nécessaires pour recevoir cette délégation, sans qu'il soit nécessaire d'interrompre la séance.

- **Projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques** [n° 474 (88-89)] - (6 novembre 1989) - **Art. 4 (maintien de la couverture complémentaire au profit des anciens salariés et des ayants droit)** (p. 3009) : son amendement n° 37, soutenu par M. Marc Boeuf : plafonnement des cotisations des invalides, chômeurs et retraités dont l'affiliation est maintenue à titre individuel à leur demande ; retiré - **Art. 5 (garantie viagère)** (p. 3011) : ses amendements, soutenus par M. Marc Boeuf, rédactionnel n° 38 ; et n° 39 : extension de la garantie viagère aux contrats individuels d'incapacité et d'invalidité ; adoptés - **Art. 7 (plafonnement des remboursements)** (p. 3015) : ses amendements, soutenus par M. Marc Boeuf, n° 41 : impossibilité pour les remboursements ou les indemnités des frais occasionnés par une maladie, une mater-

nité ou un accident, d'excéder le montant des frais restant à la charge de l'assuré; adopté; et n° 42: obligation pour l'assuré de donner connaissance à tout organisme qui le garantit de l'existence d'autres organismes le couvrant contre les mêmes risques et précision relative à la répartition de la charge de l'indemnisation entre les organismes; retiré - **Après l'art. 7** (p. 3016): son amendement n° 43, soutenu par M. Marc Boeuf: application des dispositions des articles 2, 6 et 7 de ce projet de loi quelle que soit la législation régissant le contrat; adopté - **Art. 8** (*Commission de contrôle des institutions de retraite ou de prévoyance complémentaire*) (p. 3018): son amendement n° 44, soutenu par M. Marc Boeuf: désignation de l'un des deux membres de la Commission de contrôle choisis en raison de leur expérience en matière de prévoyance complémentaire, après avis du Conseil supérieur de la mutualité; rejeté - (p. 3020): son amendement n° 45, soutenu par M. Marc Boeuf: définition des cas où la Commission de contrôle des institutions et mutuelles organiserait un contrôle conjoint avec la Commission de contrôle des assurances; adopté - **Art. 21** (*modalités d'entrée en vigueur du titre premier*) (p. 3026): son amendement n° 47, soutenu par M. Marc Boeuf: transformation en provision de la seule part des réserves qui ne corresponde pas à des bénéfices non distribués, propriété des actionnaires; adopté.

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 [n° 7 (90-91)]** - (7 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3056, 3057): remise en question des équilibres issus du partage de Yalta - Volonté de paix concrètement exprimée par l'Union soviétique: retrait d'Afghanistan; désengagement de conflits régionaux; réduction des armements nucléaires - Accélération des réformes dans les pays d'Europe de l'Est - Propos de M. François Mitterrand, Président de la République, à Strasbourg - Vigilance nécessaire; possibilité de risques nouveaux - Permanence de la doctrine française sur le maintien de la stricte suffisance des moyens de défense; choix à la baisse opéré par les pays de l'Alliance atlantique - Articulation des moyens de la défense avec les autres priorités budgétaires - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers [n° 485 (88-89)]** - **Suite de la discussion** - (13 novembre 1989) - **Après l'art. 6** (p. 3179): son amendement n° 77, soutenu par M. Robert Laucournet: transmission du plan conventionnel de redressement pour homologation au juge d'instance; devenu sans objet - **Art. 7** (*pouvoirs du juge dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire*) (p. 3197): son amendement n° 78, soutenu par M. Robert Laucournet: le juge d'instance prononce s'il y a lieu, lorsqu'il est saisi en application des articles 1<sup>er</sup> à 6, la suspension pour une durée de deux mois renouvelable une fois; devenu sans objet - (p. 3201): son amendement n° 79, soutenu par M. Robert Laucournet: prise en compte par le juge de la connaissance que pouvait avoir chacun des prêteurs lors de la conclusion des différents contrats, de la situation d'endettement du débiteur; adopté - (p. 3202): son amendement n° 80, soutenu par M. Robert Laucournet: possibilité pour le juge d'instance de réduire le montant de la fraction des prêts immobiliers restant dû aux établissements de crédit en cas de vente forcée du logement principal du débiteur grevé d'une inscription bénéficiant à un établissement de crédit ayant fourni les sommes nécessaires à son acquisition; devenu sans objet - **Avant l'art. 8** (p. 3213): sur l'amendement n° 44 de la commission (exclusion du bénéfice des dispositions du présent titre des débiteurs de mauvaise foi qui auraient pu tromper la vigilance du juge ou de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers), son sous-amendement n° 117, soutenu par M. Robert Laucournet; adopté - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (suite) (p. 3218): au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 136 de M. Charles Lederman (élévation du salaire minimum interprofessionnel de croissance à 6 500 F. mensuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990) - **Avant l'art. 9** (p. 3219): son amendement n° 69, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt: obligation pour les établissements de crédit de s'assurer à peine de nullité, du caution-

nement donné par une personne physique, que la solvabilité de ladite personne au moment de son engagement n'est pas disproportionnée avec le montant pour lequel elle s'est engagée en capital et en intérêts; retiré - (p. 3220): son amendement n° 70, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt: limitation des obligations de la caution au paiement de celles des pénalités ou ceux des intérêts de retard qui se trouvent échus deux mois après qu'elle a été avisée par l'établissement de crédit de la défaillance du débiteur principal; adopté - **Art. 9** (*offre de crédit permanent*): sur l'amendement n° 49 de la commission (fixation par l'offre de crédit permanent des conditions de remboursement des sommes restant dues dans des limites compatibles avec les ressources et les charges de l'emprunteur, déterminées à la date de souscription du contrat), son sous-amendement n° 59, soutenu par M. Robert Laucournet; adopté - **Art. 10** (*dispositions complémentaires relatives à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier*) (p. 3228): ses amendements, soutenus par M. Robert Laucournet, n° 61, n° 62 et n° 63 relatifs à l'interdiction pour le prêteur de priver l'emprunteur de son délai de réflexion en lui faisant signer immédiatement son acceptation lorsqu'il lui offre le prêt; rejetés - (p. 3229): ses amendements de coordination, soutenus par M. Robert Laucournet, n° 65, n° 66 et n° 67; adoptés - **Après l'art. 10** (p. 3235): son amendement n° 84, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt: possibilité pour le juge d'accorder un délai de deux ans au débiteur qui a du mal à payer en cas de licenciement; adopté.

- **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration [n° 57 (89-90)]** - (20 novembre 1989) (p. 3493): réunion des douze chefs d'Etat et de gouvernement de la CEE, le 18 novembre 1989, à Paris; accord sur une politique d'aide aux pays de l'Est engagés dans le processus de démocratisation - (p. 3494): espoir suscité par la disparition de l'ordre établi à Yalta - Problème de la réunification de l'Allemagne - Modalités d'association des pays d'Europe de l'Est, engagés dans la voie de la démocratie, à la CEE - Difficulté de mettre en pratique la notion de « maison commune » européenne proposée par M. Gorbatchev - Indispensable renforcement de la CEE - (p. 3495): demande d'adhésion de la Hongrie au Conseil de l'Europe - Aide française à la Pologne; regrette l'engagement insuffisant des entreprises privées - Question sur la mise en place, à l'échelon communautaire, d'un système rationnel d'aide adapté à chaque pays - Nécessité de maintenir l'aide aux pays du tiers-monde - Insiste sur la dimension culturelle des échanges à promouvoir - Prochaine rencontre de M. François Mitterrand, Président de la République, avec MM. Bush et Gorbatchev.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Après l'art. 22** (p. 3725): se déclare opposé à l'amendement n° I-35 de M. Michel Souplet (accroissement progressif de la déductibilité de la TVA afférente au fuel domestique utilisé pour les usages agricoles) - **Après l'art. 26** (p. 3729, 3730): soutient l'amendement n° I-222 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (augmentation du droit de timbre sur le permis de chasse) - (p. 3731): soutient l'amendement n° I-223 de M. Jean-Pierre Masseret (extension aux groupements mutualistes aux activités non lucratives du bénéfice de l'abattement sur la taxe sur les salaires consenti aux associations et aux syndicats) - **Art. 29 bis** (*relèvement du tarif de la redevance sur les consommations d'eau perçue au profit du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE*) (p. 3739): soutient l'amendement n° I-224 de M. Jean-Pierre Masseret (augmentation supplémentaire de ce tarif) - **Après l'art. 31** (p. 3741): soutient l'amendement n° I-228 de M. Jean-Pierre Masseret (extension de la taxe sur les pylônes supportant des lignes électriques perçue sur EDF au profit des communes).

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères** - (30 novembre 1989) (p. 4157, 4158) : bouleversements en cours dans les pays de l'Europe de l'Est - Perspective d'une réunification de l'Allemagne - Persistance de conflits régionaux : Salvador, Liban - Progression significative du projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1990 - Objectif de modernisation de l'outil diplomatique - Amélioration de la situation des personnels diplomatiques : réforme du système de calcul des indemnités de résidence, stabilisation du nombre des emplois, renforcement de la promotion interne - Stabilité des crédits de fonctionnement ; effort en faveur de la sécurité et des services de presse à l'étranger - Construction du centre de conférences internationales du quai Branly - Augmentation des moyens de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA - (p. 4159) : augmentation des crédits d'investissement - Renforcement de la coopération culturelle, scientifique et technique avec les pays de l'Europe de l'Est - Action en faveur de la francophonie ; sommet de Dakar - Programme d'annulation de la dette des 35 pays les plus pauvres - Rénovation du réseau scolaire français à l'étranger ; augmentation progressive du nombre des postes d'enseignants expatriés ; mise en place d'un nouveau régime de rémunération des enseignants - Priorité donnée à la progression de l'aide publique au développement - Signature prochaine de la nouvelle convention de Lomé - Augmentation des crédits destinés à la coopération scientifique et technique avec les pays en développement - Fonds d'aide humanitaire - Renforcement de la politique audiovisuelle extérieure ; rebudgétisation de Radio-France internationale, RFI - (p. 4160) : soutien du groupe socialiste à ce projet de budget.

**Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor** - (7 décembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B et Etat C** (p. 4537) : vote du groupe socialiste contre les amendements de réduction de crédits n° II-25 et n° II-26 de M. Claude Belot, rapporteur spécial.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France** [n° 75 (89-90)] - (12 décembre 1989) - **Question préalable** (p. 4827) : intervient contre la motion n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Estime que ce texte est conforme à la décision du Conseil constitutionnel sur l'article 10 de la loi du 2 août 1989 - Regrette le refus du Sénat de délibérer sur un projet aussi important.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé** [n° 92 (89-90)] - (13 décembre 1989) - **Art. 2 bis (création de comités départementaux de l'aide ménagère)** (p. 4890) : son amendement de suppression n° 24, soutenu par M. Marc Boeuf ; rejeté - **Art. 6 (revalorisation des pensions pour 1990)** (p. 4894) : son amendement de suppression n° 25, soutenu par M. Marc Boeuf ; retiré.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres)** [n° 89 (89-90)] - (15 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5027) : convention s'inscrivant dans une politique générale de protection des investissements français à l'étranger, notamment dans les pays de l'Est - Centralisation de l'économie soviétique - Conclusion de conventions identiques entre l'URSS et d'autres partenaires occidentaux - Bilan des relations franco-soviétiques - Evaluation de la situation et des perspectives commerciales entre la France et l'URSS - Echanges culturels, scientifiques et techniques - Coopération agricole : création d'un consortium d'entreprises agro-alimentaires - Succès diplomatique incontestable du sommet de juillet 1989, grâce notamment à la déclaration conjointe franco-soviétique sur le Liban - Accord relatif à la coopération en matière de formation à la gestion - (p. 5028) : coopération agricole, militaire, industrielle et culturelle - Fait état d'un récent sondage effectué par les *Nouvelles de Moscou* montrant l'intérêt que la

population soviétique porte à la coopération avec la France - Relations économiques - Difficulté d'apprécier l'avenir du commerce franco-soviétique en raison des incertitudes concernant l'évolution de l'économie russe - Nécessaire adaptation des exportateurs français aux nouvelles conditions offertes par le marché soviétique - (p. 5029) : bilan de l'activité des sociétés mixtes franco-soviétiques - Nombreux projets à l'étude concernant la construction et la gestion d'hôtels en URSS - Possibilité pour les industriels français de renforcer leur position sur le marché soviétique - Ses observations sur la convention en examen : champ d'application, mode de règlement des différends, date d'entrée en vigueur, mode de renouvellement - Avis favorable unanime de la commission des affaires étrangères sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 124 (89-90)] - (18 décembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5122) : au nom du groupe socialiste, se réjouit de l'accord intervenu en CMP sur ce texte.

**EVIN (Claude), ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement** (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Fin de ses fonctions de porte-parole du Gouvernement le 14 février 1989 (JO Lois et décrets du 15 février 1989).

**DÉPÔTS**

**En première lecture devant le Sénat :**

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** [n° 226 (88-89)] (16 mars 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Action sociale et solidarité nationale.**

**Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance** [n° 260 (88-89)] (19 avril 1989) - **Enfants.**

**Projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé** [n° 261 (88-89)] (19 avril 1989) - **Famille.**

**Projet de loi modifiant certaines dispositions du Livre V du code de la santé publique relatives aux produits cosmétiques** [n° 268 (88-89)] (26 avril 1989) - **Produits cosmétiques.**

**Projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques** [n° 474 (88-89)] (17 août 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Sécurité sociale.**

**Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation** [n° 45 (89-90)] (2 novembre 1989) - **Droits de l'homme et libertés publiques .**

**RÉPONSES AUX QUESTIONS**

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis : **Revenu minimum d'insertion (RMI) (Application de la loi relative au revenu minimum d'insertion)** (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 321).

de M. Hubert Martin : **Services publics (Fermeture de services publics en province)** (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3367).

de M. Ernest Cartigny : **Etrangers (Problèmes de l'immigration et de l'insertion)** (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3368).

de M. Claude Huriet : **Médecine (Négociations de la convention entre les syndicats médicaux et les caisses**

*d'assurance-maladie* (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3370).

de M. François Autain : *Médecins (Convention entre médecins et sécurité sociale)* (JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4940).

de Mme Marie-Claude Beaudeau : *Revenu minimum d'insertion (RMI) (Attribution et revalorisation du revenu minimum d'insertion)* (JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4943).

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 68 de Mme Danielle Bidard-Reydet : *Droit du travail (Suppression d'une section de l'inspection du travail en Seine-Saint-Denis)* (JO Débats du 29 avril 1989) (p. 487).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques** [n° 474 (88-89)] - (6 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 2994) : important développement de la protection complémentaire aux couvertures de base offertes par les régimes de sécurité sociale - Constate que la prévoyance complémentaire représentait 65 milliards de francs de prestations pour 1986, dont les deux tiers concernaient la couverture complémentaire maladie - Estime qu'un tiers de la prévoyance est d'essence collective et les deux tiers reposent sur des contrats individuels - Intervention de trois types d'institutions dans le champ de la protection complémentaire : les assurances, les mutuelles et les institutions de prévoyance gérées paritairement par les partenaires sociaux - Existence d'une concurrence entre les intervenants et les produits proposés et nécessité d'actualiser les règles visant à protéger les assurés - Titre I<sup>er</sup> et fixation des garanties offertes aux assurés quel que soit l'organisme qui gère leur protection complémentaire - Obligation de prise en charge des suites des maladies antérieures dans le cadre de contrats collectifs et obligation d'information sur les affections non prises en charge pour les autres contrats - Limitation à deux ans de la durée de la période transitoire - Garantie d'une plus grande sécurité dans le service des prestations - (p. 2995) : amélioration de la stabilisation de la couverture offerte - Pérennité de la rente d'invalidité à la veuve ou à l'orphelin - Accroissement des garanties - Création d'une commission de contrôle aux pouvoirs très étendus susceptible d'infliger des sanctions disciplinaires aux organismes contrôlés - Titre III et modification de quelques articles du code de la sécurité sociale - Titre IV et dispositions transitoires nécessaires à la mise en oeuvre du titre I - Rappel du rapport Gisserot de 1985 - Fixation par l'Etat des règles minimales de protection - Problème des interférences de ce projet de loi avec les règles du jeu posées au plan européen - Obligation pour les partenaires sociaux de veiller à ce que les contrats ne lèsent pas les assurés - Absence de modification des règles de fonctionnement des organismes - Problème de la couverture complémentaire des maladies lourdes comme le Sida - Interdiction pour l'assureur d'opérer une discrimination entre les salariés selon que les maladies couvertes par le contrat collectif ont été contractées avant ou après la signature de celui-ci - Interdiction d'exclure de la couverture maladie les assurés individuels après un délai maximum de deux ans quelle que soit l'aggravation de leur état de santé - S'interroge sur une éventuelle obligation d'assurance pour les affections longues et coûteuses - (p. 2996) : clarification des conditions d'application des contrats et préservation des assurés contre les abus, objets de ce projet - **Avant le titre I<sup>er</sup>** (p. 3003) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 48 (bénéfice de l'exclusivité de la protection sociale complémentaire pour les mutuelles) et n° 49 (transformation des associations ou groupements de toute nature qui font appel à des cotisations des membres participants en régime de mutuelles) - **Titre I<sup>er</sup>** : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Paul Souffrin (« Dispositions communes aux opérations mises en oeuvre par les mutuelles relevant du code de la mutualité ») - **Art. 1<sup>er</sup> (champ d'application)** (p. 3004) : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Paul Souffrin (application des dispositions du présent titre aux opéra-

tions mises en oeuvre par les organismes relevant du code de la mutualité et ayant pour objet la couverture des risques maladie, maternité, invalidité et décès) - **Avant l'art. 2** : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin n° 52 (absence d'exclusion des régimes de prévoyance et des régimes de retraite complémentaire pour tout salarié intéressé, que ce soit du fait de son âge, de sa nationalité ou de son statut et de son ancienneté dans l'entreprise) et n° 53 (suppression dans l'article L. 121-2 du code de la mutualité de toute référence à la notion de sélection des risques) - **Art. 2 (prise en charge des maladies antérieures dans le cadre de contrats ou conventions à adhésion obligatoire)** (p. 3005) : son amendement n° 30 : création d'un régime de prévoyance dans l'entreprise à la majorité des intéressés ; adopté - (p. 3006) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 54 (prise en charge des salariés garantis collectivement par l'organisme, des suites des maladies contractées antérieurement à leur adhésion ou à la souscription du contrat ou de la convention) et n° 55 (bénéfice pour l'ensemble des salariés garantis collectivement de la prise en charge des maladies contractées antérieurement à leur adhésion au contrat) et accepte les amendements de M. Claude Huriet, rapporteur, n° 2 (prise en charge des suites des maladies contractées antérieurement à la souscription du contrat ou de la convention ou à l'adhésion, par l'organisme qui délivre sa garantie), n° 3 (prise en charge des suites des états pathologiques survenus antérieurement à la souscription du contrat ou de la convention ou à l'adhésion à ceux-ci, par l'organisme qui délivre sa garantie) et n° 4 (application des dispositions de cet article sous réserve des sanctions prévues en cas de fausse déclaration) - **Après l'art. 2** (p. 3007) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Paul Souffrin (aval des institutions représentatives du personnel à tout accord collectif établissant des garanties de prévoyance complémentaire) - **Art. 3 (conditions dans lesquelles l'organisme peut refuser de prendre en charge les suites des maladies antérieures)** : accepte l'amendement de coordination n° 5 de la commission - (p. 3008) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Paul Souffrin (généralisation à tous les contrats, accords ou conventions qui établissent des garanties complémentaires, du bénéfice de la prise en charge des maladies contractées antérieurement à leur passation) et accepte les amendements n° 6 de coordination et n° 7 de la commission (obligation pour l'organisme assureur, lorsqu'il doit prouver l'antériorité de l'état pathologique, de respecter les règles relatives au secret médical définies par l'article 378 du code pénal) - **Art. 4 (maintien de la couverture complémentaire au profit des anciens salariés et des ayants droit)** (p. 3010) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Claude Estier (plafonnement des cotisations des invalides, chômeurs et retraités dont l'affiliation est maintenue à titre individuel à leur demande) et aux amendements de M. Paul Souffrin n° 58 (nouvelle rédaction de cet article), n° 60 (maintien intégral de la couverture prévue au contrat ou à la convention au profit des salariés garantis collectivement dans les conditions prévues à l'article 2 de la présente loi), n° 61 (inclusion des ayants droit et des anciens salariés dans le contrat collectif), n° 62 (extension du maintien des garanties aux ayants droit des invalides), n° 63 (suppression de la limitation à une durée minimale de douze mois à compter du décès, de la couverture pour les veufs ou veuves de personnes garanties collectivement) et accepte l'amendement n° 59 du même auteur (interdiction d'imposer un examen ou un questionnaire médical comme condition préalable au maintien de la couverture complémentaire) - **Art. 5 (garantie viagère)** (p. 3012, 3013) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin n° 64 (nouvelle rédaction de cet article) et n° 65 (extension de la garantie viagère aux contrats individuels qui prennent la suite d'une couverture collective dans l'entreprise) - Accepte les amendements de M. Claude Estier n° 39 (extension de la garantie viagère aux contrats individuels d'incapacité et d'invalidité) et rédactionnel n° 38 - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 8 de la commission et s'oppose au sous-amendement n° 9 de la commission - **Art. 6 (maintien des prestations en cours à la rupture du contrat)** (p. 3014) : accepte l'amendement n° 10 de la commission qui précise que cet article vise les contrats collectifs et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de la commission (obligation de maintenir les rentes au niveau atteint ne fai-

sant pas obstacle aux révisions prévues par le contrat ou la location) - (p. 3015) : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Paul Souffrin (engagement devant être financièrement couvert pour tous les contrats ou conventions souscrits et en ce qui concerne les entreprises régies par le code des assurances par des provisions représentées par actifs équivalents) - **Art. 7 (plafonnement des remboursements)** (p. 3016) : accepte l'amendement n° 41 de M. Claude Estier (impossibilité pour les remboursements ou les indemnités des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident, d'excéder le montant des frais restant à la charge de l'assuré) - Son amendement n° 31 : détermination par décret des modalités d'application de cet article en cas de pluralité d'organismes garantissant l'assuré ou l'adhérent ; adopté - **Après l'art. 7** : accepte l'amendement n° 43 de M. Claude Estier (application des dispositions des articles 2, 6 et 7 de ce projet de loi quelle que soit la législation régissant le contrat) - **Art. 8 (Commission de contrôle des institutions de retraite ou de prévoyance complémentaire)** (p. 3018) : s'oppose à l'amendement n° 67 de M. Paul Souffrin - Accepte les amendements de la commission, n° 12 (institution d'une Commission de contrôle des institutions de retraite ou de prévoyance complémentaire et domaine d'intervention de la commission), n° 13 (missions de la Commission de contrôle) et n° 14 (élévation de cinq à six ans de la durée du mandat des membres de la Commission de contrôle) - (p. 3019) : accepte l'amendement n° 44 de M. Claude Estier (désignation de l'un des deux membres de la Commission de contrôle choisis en raison de leur expérience en matière de prévoyance complémentaire, après avis du Conseil supérieur de la mutualité) - Accepte l'amendement n° 16 de la commission (droit de suite) et s'oppose aux amendements de la commission n° 15 (participation du directeur de la sécurité sociale au sein de la Commission de contrôle en qualité de commissaire du Gouvernement) et n° 17 (possibilité pour la commission lorsqu'une sanction est devenue définitive d'ordonner l'insertion de sa décision, aux frais de l'institution sanctionnée, dans trois journaux ou publications qu'elle désigne et l'affichage dans les lieux et pour la durée qu'elle indique) - (p. 3020) : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (transfert aux juridictions judiciaires du contentieux de la Commission de contrôle des assurances) et accepte l'amendement n° 19 de la commission (instauration d'une obligation de secret professionnel, qui n'est pas opposable à l'autorité judiciaire, pour toute personne participant ou ayant participé aux travaux de la commission) - Accepte l'amendement n° 45 de M. Claude Estier (définition des cas où la Commission de contrôle des institutions et mutuelles organiserait un contrôle conjoint avec la Commission de contrôle des assurances) - **Art. 9 (contrôle des mutuelles)** (p. 3021) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 68 de M. Paul Souffrin - **Art. 10 (pouvoirs de la commission à l'égard des mutuelles)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 69 de M. Paul Souffrin - (p. 3022) : accepte les amendements de coordination n° 20 et n° 21 de la commission - **Art. 11 (mesure d'ordre)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 70 de M. Paul Souffrin - **Art. 12 (sanctions disciplinaires à l'égard des mutuelles)** : s'oppose aux amendements de suppression n° 71 de M. Paul Souffrin et de coordination n° 22 de la commission - **Art. 13 (procédure applicable aux mutuelles)** (p. 3023) : s'oppose aux amendements de suppression n° 72 de M. Paul Souffrin et de coordination n° 23 de la commission - **Art. 16 (autorisation de fonctionner des institutions de retraite ou de prévoyance complémentaire)** (p. 3024) : accepte l'amendement rédactionnel n° 24 de la commission - **Art. 18 (contrôle des commissaires aux comptes)** (p. 3025) : accepte l'amendement n° 25 de la commission (définition du cadre de l'action du commissaire aux comptes par référence à la loi du 24 juillet 1986) - Son amendement n° 32 : limitation du contrôle des commissaires aux comptes chargés de contrôler les institutions de prévoyance aux organismes les plus importants ; adopté - **Art. 20 (modalités d'adhésion à une mutuelle)** : son amendement n° 33 : soumission au code de la sécurité sociale des mutuelles qui gèrent un régime obligatoire de sécurité sociale et par exception au code de la mutualité ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 73 de M. Paul Souffrin (approbation obligatoire par les institutions représentatives du

personnel pour tout accord collectif accordant des garanties de prévoyance proposées par le chef d'établissement) - **Art. 21 (modalités d'entrée en vigueur du titre I<sup>er</sup>)** (p. 3026) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 27 de la commission - Ses amendements n° 34 : exclusion du risque chômage du champ d'application de cet article ; et n° 35 : application de l'indemnité de résiliation aux rentes en cours et aux rentes à naître ; adoptés - Accepte l'amendement n° 47 de M. Claude Estier (transformation en provision de la seule part des réserves qui ne corresponde pas à des bénéfices non distribués, propriété des actionnaires) - (p. 3027) : accepte l'amendement n° 28 de la commission (absence d'obligation de verser l'indemnité de résiliation en cas de reprise éventuelle de l'engagement par un autre organisme assureur) - **Après l'art. 22** : s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Paul Souffrin (définition des règles de fonctionnement des mutuelles et des sections de mutuelles d'entreprises régies par les articles L. 211-1 et suivants du code de la mutualité) - (p. 3028) : constate qu'il subsiste quelques points de désaccord mineurs - Nécessité de fixer des bornes et d'offrir des garanties aux assurés sociaux face à l'échéance européenne.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### *Deuxième partie :*

**Solidarité, santé et protection sociale** - (4 décembre 1989) (p. 4328, 4329) : politique sanitaire et sociale du Gouvernement - Lutte contre toutes les formes d'exclusion - Progression de ce budget, y compris des crédits consacrés au revenu minimum d'insertion, RMI, témoignant de l'effort consenti par le Gouvernement en matière sanitaire et sociale - Politique menée en faveur des personnes âgées dépendantes - Bilan d'application du RMI - Subsistance du problème de l'insertion - Mobilisation des services publics - Intégration des immigrés ; renforcement de la coordination interministérielle dans ce domaine - Rôle du fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés - Action sanitaire - Développement de la politique de prévention - (p. 4330) : lutte contre le SIDA - Recrutement de personnels hospitaliers spécialisés - Soutien de l'Etat aux associations aidant les malades atteints du SIDA - Lutte contre la toxicomanie - Maintien d'une médecine de qualité accessible à tous - Projet de convention établi entre les caisses d'assurance maladie et les syndicats médicaux - Développement de la formation médicale continue - Maîtrise des dépenses de santé - Problème de l'avenir du système conventionnel actuel - (p. 4331) : réforme hospitalière - Rénovation du statut de l'hôpital - Redéfinition de l'organisation sanitaire - Instauration d'un meilleur dialogue social - Organisation des structures de soins - Communication entre les professionnels - Reconnaissance de la spécificité du service infirmier - Evolutions possibles du comité technique paritaire, CTP - Harmonisation des secteurs public et privé d'hospitalisation - (p. 4358) : problèmes de la protection sociale - Examen prochain par le Parlement d'un projet de loi instituant une contribution sociale de solidarité sur tous les revenus - Objectifs de cette nouvelle mesure - (p. 4359) : augmentation générale des coûts de santé du fait de l'accroissement du nombre des professionnels, de l'évolution des techniques et thérapeutiques médicales, ainsi que de la modification du mode de vie - Déficit de la branche vieillesse dû à une évolution strictement démographique - Souhaite la tenue prochaine d'un débat sur l'avenir des retraites, qu'il s'agisse du financement du régime général ou de l'évolution des régimes spéciaux et des pensions civiles et militaires de l'Etat - S'oppose à la morosité ambiante relative à la situation de l'hôpital public - Réforme hospitalière en cours - Fonctionnement des établissements hospitaliers relevant des choix effectués en matière d'assurance maladie - (p. 4360) : amélioration du statut des personnels hospitaliers - Report de la revalorisation du statut des personnels ATOS - Progression constante des investissements hospitaliers - Difficultés d'application de l'amendement « Creton » - Lutte contre le SIDA - Contrat d'épargne-handicap - Aide à domicile pour les personnes âgées - Information du Parlement sur les comptes de la sécurité sociale - Affectation de la future contribution sociale de solidarité à la branche famille - (p. 4361) : envisage de mettre en oeuvre les conclusions du rapport Bougon sur les excédents de la branche

accidents du travail - Convention médicale ; délimitation du secteur II ; propositions de M. Beaupère - Insuffisance du nombre de lits de long séjour pour les personnes âgées, à Paris - Médicalisation des maisons de retraite - Développement des soins à domicile - Effort particulier consenti en faveur de la région Ile-de-France - (p. 4362) : médecine scolaire - Réforme hospitalière - Publicité sur l'alcool - Lutte contre le tabagisme - Formation médicale - Problème des effectifs dans les établissements hospitaliers - (p. 4363) : durée de validité des brevets - Statut des médecins inspecteurs de la santé - Lutte contre le Sida - Thermalisme - Augmentation des zones « non-fumeurs » dans les transports en commun - Pensions de réversion - Problème de la prise en compte des allocations familiales pour l'attribution du RMI - Protection sociale des Français de l'étranger - Délais de délivrance des autorisations de mise sur le marché des médicaments français ; comparaison avec les produits américains - (p. 4364) : politique du Gouvernement à l'égard des pharmaciens, des biologistes et des biochimistes - Organisation de la médecine ambulatoire - Respect du libre choix et de l'accessibilité de tous à une médecine de qualité - Sauvegarde du système de sécurité sociale basé sur la solidarité - Politique familiale - (p. 4365) : dispositions en faveur des familles nombreuses ou en difficulté - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4367) : relèvement du plafond de la retraite mutualiste des anciens combattants - Progression des crédits de fonctionnement permettant la création des nouvelles places dans les centres d'aide par le travail, CAT - Maîtrise des dépenses de sécurité sociale - Contribution sociale de solidarité.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé [n° 92 (89-90)]** - (13 décembre 1989) - **Après l'art. 8** (p. 4903) : son amendement n° 1 : simplification des relations entre les organismes de sécurité sociale, les collectivités publiques d'aide sociale, les professions de santé et les assurés bénéficiant de l'aide médicale gratuite afin de faciliter l'accès aux soins des personnes les plus démunies ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 69 de M. Bernard Seillier, rapporteur (périodicité des avances de trésorerie) - (p. 4904) : son amendement n° 2 : couverture sociale des marins français embarqués sur des navires français immatriculés dans le territoire d'outre-mer des Terres australes et antarctiques françaises, TAAF ; taux des charges patronales lié au salaire desdits marins ; adopté - **Art. 8 ter (conditions d'ouverture aux étrangers du droit à l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité)** (p. 4905) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 12 de la commission - **Avant l'art. 9** (p. 4906, 4907) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Lucien Neuwirth (création et conditions d'attribution de l'allocation de dépendance) - **Art. 9 (tarification applicable dans les unités et les centres de long séjour)** (p. 4909) : son amendement n° 73 : réouverture du délai de dépôt d'une demande d'admission à l'aide sociale ; rejeté - S'oppose à l'amendement de suppression n° 44 de M. Paul Souffrin - Sur les amendements de la commission, accepte le rédactionnel n° 13 et s'oppose au n° 14 (suppression des dispositions ouvrant un droit rétroactif d'admission à l'aide sociale) - **Art. 11 (modalités de délivrance de la qualification en angéiologie)** (p. 4910) : s'oppose à l'amendement n° 47 de M. Paul Souffrin (attribution automatique de cette qualification aux titulaires du diplôme d'université) - **Après l'art. 14** (p. 4911) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 49 de M. Franck Sérusclat (interdiction pour le secteur privé hospitalier d'intervenir dans les domaines du prélèvement, du transport et de la transplantation d'organes humains) - (p. 4912) : accepte l'amendement n° 51 de M. Franck Sérusclat (réglementation des études épidémiologiques) - (p. 4913) : accepte l'amendement n° 52 de M. Franck Sérusclat (remplacement de la notion de finalité thérapeutique directe par celle de bénéfice individuel direct) et demande le retrait du n° 53 de M. Claude Huriet (désignation d'une personne physique ou morale chargée d'assumer au nom d'une équipe de recherche les obligations incombant au promoteur) - Son amendement n° 66 : possibilité, pour plusieurs personnes prenant ensemble l'initiative d'une même recherche, de désigner l'un d'entre eux comme promoteur au regard des obligations de la loi ; adopté - (p. 4914) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour

l'amendement n° 54 de M. Claude Huriet (régime d'indemnisation des personnes se prêtant à des essais biomédicaux ; suppression de toute indemnisation par le promoteur lorsque, dans le cadre des recherches avec bénéfice individuel direct, ce dernier peut prouver que le dommage n'est dû ni à sa faute, ni à celle de l'investigateur) - (p. 4915) : sur les amendements de M. Claude Huriet, accepte les n° 55 (interdiction de rémunérer, directement ou indirectement, les personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales) et n° 56 (bénéfices attendus d'une expérimentation précisés par le médecin) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 31 (prise en compte des préoccupations éthiques par les membres des comités consultatifs de protection des personnes) - (p. 4916) : accepte les amendements de M. Franck Sérusclat, n° 57 (composition des comités de protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales) et n° 58 (conditions de retrait de l'agrément d'un comité) - (p. 4917) : accepte l'amendement n° 59 de M. Claude Huriet (lorsque la recherche doit se dérouler dans un ou plusieurs établissements publics ou privés, information du ou des directeurs des établissements avant la mise en oeuvre de la recherche ; information immédiate du ministre chargé de la santé en cas de décès ou d'incident survenant au cours de l'expérimentation) - (p. 4918) : accepte les amendements de M. Franck Sérusclat, n° 60 (possibilité pour les ayants droit de personnes affiliées à un régime de sécurité sociale de participer à des recherches biomédicales sans bénéfice individuel direct) et n° 61 (sanction du promoteur en cas de défaut de transmission des buts et objets de la recherche au ministre chargé de la santé), ainsi que l'amendement n° 62 de M. Claude Huriet (juridiction compétente pour statuer sur les actions en indemnisation de dommages résultant d'une recherche biomédicale ; prescription de dix ans applicable auxdites actions ; application de ces dispositions dans les territoires d'outre-mer et dans les collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte) - (p. 4919) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 63 de M. Franck Sérusclat (obligation pour les compagnies d'assurance de respecter un seuil minimum de garanties) - **Art. 15 (nouvelles missions des centres de planification et d'éducation familiale)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de la commission (institution d'une procédure de validation de la capacité de ces centres à effectuer le dépistage et le traitement des maladies sexuellement transmissibles) ; adopté - **Art. 16 (publication obligatoire par l'INSEE d'un indice des prix à la consommation hors prix du tabac)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 50 de suppression de M. Franck Sérusclat et n° 16 de la commission (suppression de cette publication et renforcement du dispositif existant dans la loi du 5 janvier 1988 relative à la sécurité sociale) - **Après l'art. 16** (p. 4921) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 45 de M. Paul Souffrin (réforme du régime particulier de sécurité sociale en vigueur dans les départements d'Alsace-Moselle).

- **Projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 143 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5163) : accord intervenu en CMP, reflet du large consensus ayant entouré l'élaboration de ce texte mettant en place une prévoyance complémentaire modernisée.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé - Nouvelle lecture [n° 151 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5167) : négociation en cours de la convention médicale - Signature en juillet 1989 d'un accord cadre par l'ensemble des caisses et des syndicats médicaux ; acceptation d'un dispositif de maîtrise des dépenses - (p. 5168) : absence de mise en cause des libertés de choix du malade et de prescription du médecin - Souci de garantir à chaque Français la possibilité d'accéder aux soins ; limitation de l'extension du secteur II - Risque d'une prise en charge de l'accroissement de la part des honoraires libres par les compagnies d'assurance - **Projet de mise en place de conventions distinctes pour les généralistes et les spécialistes, visant à préserver le système**



conventionnel - Avantages de la conclusion d'un accord conventionnel spécifique pour les médecins généralistes - Indemnisation des médecins participant à des actions de formation continue - Prise en charge des cotisations familiales des médecins du secteur I - Extension aux victimes d'actes de terrorisme du statut bénéficiant aux victimes civiles de guerre - Modifications de la loi du 22 décembre 1988 relative aux expérimentations biomédicales sur l'homme dans un souci de conciliation des exigences de la recherche et de l'éthique - Extension des contrats de groupe conclus avec la caisse des Français de l'étranger - Revalorisation des pensions des professeurs retraités - (p. 5171) : non-application de l'article L. 311-9 du code de la sécurité sociale, ouvrant le bénéfice des prestations en nature de l'assurance maladie aux titulaires d'une pension de réver-

sion, au cas d'un conjoint divorcé non remarié - Débat sur la convention médicale ; absence de cadre légal au versement des prestations d'assurance maladie depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1989 - Nécessité de légiférer sur ce sujet sans remettre en cause la liberté conventionnelle - (p. 5172) : représentativité des organisations syndicales - Revalorisation de la rémunération des médecins généralistes - **Question préalable** (p. 5174) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Bernard Seillier, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Conclusions d'une enquête sur la représentativité des syndicats de médecins - Avantages de la signature d'une convention spécifique à la médecine générale - Prise en charge des cotisations d'allocations familiales - Absence de prise en compte de l'idée du « contrat-santé » dans la convention en projet.

## F

**FAIGT (Jules)**, sénateur de l'Hérault (S).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives** [n° 29 (88-89)] - (4 avril 1989) - Discussion générale (p. 25) : développement de la pratique du dopage sportif et urgence de ce projet de loi - Rôle moteur de la France, première nation à légiférer sur ce sujet, en matière de lutte contre le dopage - Soutien du groupe socialiste à ce projet concernant tant les sportifs que les pourvoyeurs et respectant le principe des droits de la défense - **Art. 7 (mesures conservatoires prises par le ministre chargé des sports à l'encontre des contrevenants)** (p. 38) : propose une durée de trois mois pour les mesures conservatoires.

**FAURE (Jean)**, sénateur de l'Isère (UC).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) ; est nommé membre titulaire le 19 octobre 1989 (*JO Lois et décrets* du 21 octobre 1989) ; puis nommé vice-président le 26 octobre 1989 (*JO Lois et décrets* du 27 octobre 1989).

- Membre titulaire du Conseil national de la montagne.

Membre suppléant de la Commission nationale d'urbanisme commercial jusqu'au 13 octobre 1989.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (8 juin 1989).

## DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi [n° 325 (88-89)], adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 345 (88-89)] (1<sup>er</sup> juin 1989) - **Logement et habitat**.

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Postes, télécommunications et espace** - [n° 61 (89-90) tome 21] (21 novembre 1989).

*Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée à Montréal (Canada), du 16 au 23 septembre 1989, pour suivre les travaux de la XI<sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'énergie [n° 159 (89-90)] (19 décembre 1989) - **Energie**.

## QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 169 (*JO Débats* du 29 novembre 1989) (p. 4066) - Ministère : Justice - **Situation des surveillants pénitentiaires - Prisons**.

## INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986** [n° 325 (88-89)] - (5 juin 1989) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 1092) : examen précipité de ce texte relatif à une préoccupation prioritaire des Français, le logement - Projet insuffisant pour régler tous les problèmes en suspens dans ce domaine - (p. 1093) : diversité des situations nécessitant des mesures différenciées plutôt qu'une réglementation générale et uniforme - Situation en région parisienne : loyer moyen mensuel, évolution du coût d'acquisition des logements - Situation dans les zones rurales et les agglomérations de plus de 100 000 habitants - Déséquilibre en région parisienne entre la pénurie d'offre de logements et l'abondance de la demande - Déficit en constructions nouvelles, essentiellement dû à la rareté des terrains libres - Importance de la demande provinciale et étrangère à Paris, capitale universitaire, culturelle et économique - Besoins en surfaces commerciales et en bureaux - Nécessaire mise en place d'une politique d'aménagement de la région d'Ile-de-France - Effets positifs de la loi Méhaignerie sur l'investissement locatif et la relance de l'activité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics - (p. 1094) : encouragement fiscal à l'investissement locatif - Rappelle les effets pervers de la loi Quilliot - Incapacité des organismes d'HLM de faire face à la demande de logements sociaux ; nécessité de drainer vers ce secteur l'épargne immobilière privée et de lui accorder une rentabilité financière satisfaisante - Se déclare opposé à tout bouleversement de la législation à chaque alternance politique - Dispositions en examen risquant de décourager l'offre locative - Rappelle la pénurie de logements locatifs après la Seconde Guerre mondiale du fait d'une législation trop protectrice pour le locataire - Préoccupation du Conseil d'Etat sur l'instabilité législative en matière de logement - Caractère excessif des nouvelles règles instituées - (p. 1095) : souhaite que les propositions de la commission des affaires économiques soient retenues afin d'aboutir à un équilibre des relations entre bailleurs et locataires - **Art. 1<sup>er</sup> (reconnaissance du droit au logement comme droit fondamental)** (p. 1109) : sur l'amendement n° 1 de M. Luc Dejoie, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article ; présentation annuelle au Parlement d'un rapport gouvernemental sur l'évolution de la situation du logement), son sous-amendement n° 101 : moyens mis en oeuvre par le Gouvernement pour concrétiser ce droit au logement ; retiré - **Art. 7 (obligations du locataire)** (p. 1116) : son amendement n° 102 : suppression de la référence à la justification des charges ; retiré au profit de l'amendement identique n° 3 de la commission - **Art. 8 (cession du contrat de location et sous-location)** (p. 1118) : son amendement n° 103 : suppression de la référence au prix du loyer par mètre carré sous-loué ; adopté - **Art. 8 bis (échange de logement)** (p. 1120) : son amendement n° 104 : extension de cet article aux logements possédés ou gérés par des organismes d'HLM ; adopté - **Après l'art. 8 bis** (p. 1121) : son amendement n° 105 : insertion des dispositions de l'article 8 bis dans le code de la construction et de l'habitation relatif aux HLM ; adopté.

**Suite de la discussion** - (6 juin 1989) - Rapporteur pour avis - **Art. 14 (conditions d'exercice du congé)** (p. 1136) : ses amendements, soutenus par M. Jean Huchon, n° 106 d'ordre rédactionnel ; adopté ; et n° 107 : bénéficiaires d'un bail de courte durée ; retiré - (p. 1137) : son amendement n° 108, soutenu par M. Jean Huchon : distinction du délai de préavis selon qu'il émane d'un bailleur personne physique ou personne morale ; rejeté - (p. 1139) : ses amendements, soutenus par M. Jean Huchon, n° 109 : suppression de la possibilité pour le locataire de se substituer à l'acheteur tiers lorsque celui-ci a acquis le bien à un prix ou dans des conditions plus favorables que ceux initialement proposés ; droit pour le locataire d'obtenir des dommages et inté-

rêts à hauteur du préjudice subi ; retiré ; et n° 110 de coordination ; devenu sans objet - (p. 1141) : son amendement n° 111, soutenu par M. Jean Huchon : limitation aux contrats en cours de l'interdiction de non-renouvellement du bail lorsque le locataire est âgé ou dispose de faibles ressources, sauf à lui proposer son logement ; rejeté - **Art. 15** (*mise en place et missions des observatoires des loyers*) (p. 1144) : son amendement n° 112, soutenu par M. Jean Huchon : missions des associations agréées auprès des tribunaux ; adopté - **Art. 16** (*détermination des loyers*) (p. 1145) : son amendement n° 113, soutenu par M. Jean Huchon : libre fixation des loyers de l'ensemble des locaux faisant l'objet d'une première ou d'une nouvelle location ; adopté - (p. 1152) : ses amendements, soutenus par M. Jean Huchon, n° 114 : suppression de la référence aux loyers manifestement sous-évalués ; modalités de la notification au locataire de la réévaluation du loyer lors du renouvellement du contrat ; devenu sans objet ; et n° 115 d'ordre rédactionnel ; adopté - (p. 1154) : son amendement n° 116, soutenu par M. Jean Huchon : réévaluation des loyers ne pouvant dépasser l'indice du coût de la construction ; suppression de la référence à l'indice prévisionnel d'inflation en glissement ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 15 de la commission - **Art. 17** (*fixation par décret du montant de l'évolution des loyers*) (p. 1157) : ses amendements, soutenus par M. Jean Huchon, n° 117 : prérogative accordée au Gouvernement pour une période de cinq ans à compter de la publication de la présente loi ; et n° 118 : champ d'application de ce décret limité aux seuls loyers proposés lors du renouvellement des contrats de location ; devenus sans objet - **Art. 18** (*règles applicables aux loyers de référence*) (p. 1160) : son amendement n° 119, soutenu par M. Jean Huchon : présentation de six loyers de référence à Paris et dans les départements limitrophes ; devenu sans objet - **Art. 20** (*remise d'une quittance ou d'un reçu au locataire*) (p. 1162) : son amendement rédactionnel n° 120 ; adopté - **Art. 22** (*charges récupérables*) (p. 1163) : son amendement n° 121 : allègement des modalités de justification des demandes de provisions ; devenu sans objet - **Art. 23** (*suspension provisoire des effets de la clause de résiliation de plein droit pour non-paiement du loyer, des charges ou du dépôt de garantie*) (p. 1164) : son amendement n° 122 : réduction du délai au terme duquel le commandement de payer demeuré infructueux produit effet ; adopté - **Art. 24** (*abrogation des quatre premiers chapitres du titre I<sup>er</sup> de la loi Méhaignerie*) (p. 1165) : son amendement n° 123 : suppression des dispositions relatives aux contrats conclus après l'entrée en vigueur de la loi Méhaignerie et pour lesquels les bailleurs ont donné congé ou formulé une proposition de renouvellement ; retiré - (p. 1167) : son amendement n° 124 : suppression du paragraphe III de cet article instaurant la rétroactivité de la présente loi pour les contrats arrivant à échéance après le 22 mai 1989 ; retiré - **Art. 25** (*sortie des locaux vacants du régime de la loi de 1948*) (p. 1175) : ses amendements, n° 125 : suppression de l'avis de la Commission nationale de concertation sur le décret fixant les normes de confort et d'habitabilité ; n° 126 : mise en conformité des locaux pouvant être demandée par le locataire à l'occasion du premier renouvellement du contrat de location ; n° 127 : suppression de la possibilité pour le juge de se prononcer sur une demande de modification du loyer proposée par le locataire ; et n° 128 : suppression des dispositions de cet article précisant que le défaut de mise aux normes fait entrer le loyer dans le régime de liberté surveillée ; devenus sans objet - **Art. 26** (*modification de l'article 31 de la loi Méhaignerie relatif au contrat de location des locaux classés en sous-catégorie II B ou II C du régime de la loi de 1948*) (p. 1177) : son amendement n° 129 : maintien dans les lieux du locataire, à défaut de saisine du juge dans un délai de six mois à compter de la réception de la proposition de majoration du loyer ; devenu sans objet - **Art. 29** (*commission départementale des rapports locatifs*) (p. 1178) : son amendement de suppression n° 130 ; adopté - **Art. 30** (*accords collectifs de location*) (p. 1179) : son amendement de coordination n° 131 ; adopté - **Art. 30** (*accords collectifs de location*) (p. 1180) : ses amendements, n° 132 : suppression de l'extension du champ d'application de cet article aux bailleurs privés ; et n° 133 : suppression de la procédure d'extension par décret de ces accords ; adoptés - **Art. 34** (*abrogation de l'article 57 de la loi Méhaignerie*) :

son amendement de suppression n° 134 ; adopté - Souhaite le rétablissement de ces dispositions assouplissant les possibilités de transformation de logements en locaux professionnels et permettant un recensement de ces derniers - Dispositions favorables aux professions libérales françaises face à la concurrence internationale - **Art. 34 bis** (*dispositions relatives au changement d'affectation des locaux*) (p. 1184) : son amendement n° 135 : utilisation d'un local d'habitation comme lieu d'exercice d'une profession soumise à un régime de déclaration préalable dans les zones relevant du champ d'application de la loi de 1948, à l'exception de Paris ; doublement du montant maximum des amendes applicables aux infractions aux règles d'affectation des locaux ; adopté - **Art. 35** (*renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour la rédaction définitive des dispositions maintenues de la loi Méhaignerie*) (p. 1189) : ses amendements de coordination, n° 136 et n° 137 ; devenus sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace** - (8 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (p. 4624) : constate que la politique de la poste s'inscrit dans le cadre européen - Rappelle l'approbation par la France le 30 juin 1988 du Livre vert proposé par la Commission des communautés - Signale que plusieurs pays européens se sont dotés de nouvelles législations tendant à séparer les activités de la poste de celles des télécommunications - Favorable à la volonté du Gouvernement de faire évoluer le statut de la poste et des télécommunications dans la plus grande concertation - Dépôt d'un projet de loi par le Gouvernement au printemps prochain érigeant la poste et France Telecom en deux exploitants autonomes - Signale que les réformes statutaires et salariales seront simultanément mises en oeuvre - (p. 4625) : considère que la séparation de la poste et des télécommunications en deux unités d'exploitation autonomes va dans le bon sens - Estime que la réforme proposée, si l'on s'en tient aux suggestions du rapport Prévot, ne va pas assez loin dans l'assouplissement de la tutelle, notamment en ce qui concerne France Telecom qui doit s'adapter aux exigences de la concurrence internationale - Se félicite de la stabilisation du prélèvement au profit du budget général - Regrette la progression importante de la dotation en faveur du Centre national d'études spatiales, CNES - Progression de 5,2 % de ce budget par rapport à 1989 - Approuve les mesures en faveur des personnels : aide au logement et accroissement des possibilités de promotion - Progression de 9,7 % des dépenses d'équipement - Rappelle que les postes et les télécommunications sont le premier investisseur public en France - Signale une forte croissance du trafic de la poste et une nouvelle dégradation du service postal - Nécessité de doter la poste d'une véritable logique d'entreprise - Favorable au maintien du service postal en milieu rural - Souhaite connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne le rôle de la poste dans le secteur financier - Signale un vieillissement de la clientèle de la poste - Rappelle que le rapport Prévot contenait d'intéressantes propositions pour dynamiser les services financiers de la poste - Salue les performances de France Telecom en matière de télécommunications - Extension à tout le territoire du réseau numérique à intégration de services, RNIS - Estime que le programme Télétel est rentable - (p. 4626) : souhaite que des mesures soient prises afin de limiter les effets pervers des « messageries roses » - Problème du vandalisme des cabines téléphoniques publiques - Favorable à la mise en place d'une tarification davantage fondée sur la durée que sur la distance - Estime que les tarifs de France Telecom demeurent élevés - Rappelle les critiques formulées à l'encontre du plan câble de 1982 reprises par la Cour des comptes - Signale que 250 000 foyers environ sont câblés en France actuellement - Défavorable au développement d'un système à deux vitesses - Souhaite qu'une réflexion soit engagée pour repenser les dispositions du plan câble et permettre un abaissement rapide des tarifs d'abonnement - Estime que ce projet de budget traduit la volonté de moderniser le service public des postes et télécommunications, mais qu'il constitue un budget de transition qui préfigure la nécessaire réforme de la poste et des télécommunications -

Au nom de la commission des affaires économiques, se déclare favorable à l'adoption des crédits des postes, des télécommunications et de l'espace pour 1990.

**FAURE (Maurice)**, *ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement* (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles le 22 février 1989 (*JO Lois et décrets* du 23 février 1989).

**FAUROUX (Roger)**, *ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire* (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988)

## DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

- *Déclaration du Gouvernement* sur la situation de l'industrie textile [n° 443 (88-89)] (30 juin 1989) - **Industrie textile**.

*Projet de loi* relatif à la propriété industrielle [n° 83 (89-90)] (28 novembre 1989) - **Propriété industrielle**.

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Germain Authié : **Industrie textile** (*Industrie textile du pays d'Olmes (Ariège)*) (*JO Débats* du 21 avril 1989) (p. 329).

de M. Ivan Renar : **Pollution et nuisances** (*Industrie automobile française et pot catalytique*) (*JO Débats* du 23 juin 1989) (p. 1783).

de M. Franck Sérusclat : **Energie** (*Choix énergétiques en France*) (*JO Débats* du 23 juin 1989) (p. 1786).

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 112 de M. Jacques Thyraud : **Gaz** (*Fuite de gaz à la réserve de Chermey (Loir-et-Cher)*) (*JO Débats* du 28 octobre 1989) (p. 2809).

n° 132 de M. Daniel Millaud : **Elections** (*Projet de découpage électoral des îles du Vent*) (*JO Débats* du 28 octobre 1989) (p. 2810).

## INTERVENTIONS

- *Déclaration du Gouvernement sur la situation de l'industrie textile, suivie d'un débat* [n° 443 (88-89)] - (30 juin 1989) (p. 2180) : secteur textile : progrès de l'automatisation grâce au plan textile mis en place en 1982 ; gains de productivité ; amélioration de la balance commerciale - Confection : impossibilité pour un pays industrialisé d'entrer en concurrence sur les coûts de production avec un pays en voie de développement en raison des coûts très élevés de main-d'oeuvre, incompressibles du fait de la difficulté d'automatiser la fabrication de vêtements - (p. 2181) : préconise d'agir sur la création, la maîtrise de la distribution, la gestion des effectifs et la formation - Protection nécessaire le temps de mener à bien la modernisation des entreprises ; attachement du Gouvernement aux accords multifibres ; lutte au sein de la CEE ; refus de réintégrer l'industrie du textile habillement dans le cadre du GATT - Politique générale de réduction des charges des entreprises - Nomination dans les régions concernées de délégués pour l'industrie du textile et de l'habillement - Mesures d'accompagnement des restructurations - Mobilisation du Fonds de développement industriel pour des actions sur les bassins « textiles » - Exemple encourageant des évolutions observées en République fédérale d'Allemagne, Italie et Grande-Bretagne - (p. 2186, 2187) : amélioration de la balance commerciale

avec les pays industrialisés - Protection des industries françaises : fermeté dans les négociations internationales et dans l'application des accords multifibres ; système des quotas - Négociations du GATT - Accords négociés avec la Chine et avec l'Union soviétique - Aide à l'industrie textile française - Mesures fiscales générales aux PME - Intérêt de l'intégration des dépenses de création liées à la mode dans l'assiette du crédit d'impôt-recherche - Financement de projets de recherche et de développement sur l'automatisation de la confection - Confection assistée par ordinateur - programme Logic - Taux des prêts Codevi - (p. 2188) : région Midi-Pyrénées : prochaine nomination du délégué du textile ; intervention des fonds de reconversion en faveur de Castres et de Mazamet ; reprise de l'activité des lainages ; chômage partiel et formation : expérience menée dans le département du Tarn - Entreprise Roudière : plan industriel ; négociations en parfaite concertation sur le plan social et problème des travailleurs âgés.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4201) : contraintes mondiales imposées au développement de l'industrie française - Environnement international favorable - Se félicite du redressement d'industries dites en déclin : machine-outil ; jouet - (p. 4202) : sidérurgie ; chimie ; automobile ; secteur ferroviaire - Problèmes : emploi ; déficit du solde industriel ; chantiers navals ; textile habillement - Priorités du projet de budget - Recherche industrielle ; orientations stratégiques privilégiées : électronique ; moteur propre ; amélioration du crédit d'impôt recherche ; aide aux PMI ; crédits et orientations de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR - (p. 4203) : réussite des programmes Logic et Puce ; relèvement en conséquence de la qualification des agents ; nouveaux besoins en techniciens de haut niveau - Priorité aux petites et moyennes entreprises ; rôle des PMI dans la création d'emplois industriels et le développement de l'innovation ; défaut en France d'entreprises moyennes ; crédits destinés au financement des contrats de plan Etat-région ; rôle des sous-préfets - Environnement de l'entreprise : augmentation des crédits « normes, qualité, mesures » - Formation ; besoins en ingénieurs - (p. 4204) : énergie ; redémarrage important de la consommation ; augmentation des crédits d'intervention de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME - Programme nucléaire ; conséquences industrielles de la baisse du prix de l'électricité française : implantation par Pechiney d'une fabrique d'aluminium sur le site de Dunkerque - Dotation du Commissariat à l'énergie atomique, CEA ; orientations de l'effort de recherche : réacteurs du futur ; relèvement d'Eurodif ; étude sur la décontamination et l'enfouissement des déchets - Secteurs en difficulté - Charbonnages de France ; reconversions d'emplois sur les bassins miniers - Aide à la construction navale - Souligne l'évolution positive et la réorientation de l'ensemble des crédits - (p. 4205) : demande l'adoption de ce projet de budget - (p. 4220) : bonne santé des entreprises publiques - (p. 4221) : financement ; Etat actionnaire - Energie nucléaire - Industrie de retraitement - Crédits de recherche du CEA : sûreté ; problème des déchets ; recherche non nucléaire - Réussite des groupes industriels créés par le CEA - Importance des exportations d'électricité : impératif du respect des sites, préalable nécessaire à l'exportation éventuelle d'énergie vers l'Espagne ; accord sur la modification du système protectionniste de la RFA - (p. 4222) : points faibles du réseau de distribution d'électricité ; zones rurales ; crédits du fonds d'amortissement des charges d'électrification, FACE ; zones urbaines - Réorientation du financement du CEA par la substitution de ressources propres aux ressources publiques - Maintien du surgénérateur Super-Phénix à titre de prototype - Négociation en cours sur le statut de Framatome - Objectif de baisse des tarifs de l'électricité figurant dans le contrat de plan passé entre l'Etat et EDF - Nord-Pas-de-Calais - (p. 4223) : électronique ; mauvaise situation de l'industrie européenne ; avance prise par le Japon ; importance des crédits consacrés aux projets de recherche européens ; projet Jessi ; télévision haute définition ; projet d'alliance avec les Etats-Unis ; lutte pour éviter l'adoption de normes japo-

naises - Mise en place d'un système de suspension temporaire des droits de douane sur les composants électroniques utilisés dans la fabrication des micro-ordinateurs ; insiste sur la protection nécessaire de l'industrie des composants français - Contentieux avec la Commission de la CEE sur le statut de Renault et les réductions de capacité et d'effectifs demandés - (p. 4224) : caractère archaïque de l'usine de Bilancourt à l'origine de la décision de fermeture - Souci d'éviter toute spéculation immobilière - Avenir de l'industrie textile ; exemple de l'Italie et de la RFA ; nécessaire modernisation des conceptions et des équipements ; mise en place des délégués « textile » ; accord multifibres - Situation inquiétante de la construction navale - Opposition à un abaissement du plafond des aides autorisées par la Commission de la CEE - Chantiers de l'Atlantique - (p. 4225) : amélioration nécessaire de la productivité ; crédits de la recherche navale ; mission chargée d'apprécier les conditions d'une amélioration de la compétitivité de la construction navale - Relations entre les chantiers navals et les arsenaux - Site de la Ciotat ; manque de crédibilité du projet Lexmar - Conditions de la restructuration des industries chimiques, imposée par l'insuffisante dimension des entreprises françaises - Compétitivité ; retard pris par la progression des investissements français par rapport à ceux des autres pays industrialisés - (p. 4226) : conséquences des évolutions en Europe de l'Est - Nouveaux caractères de la croissance - Examen des crédits - Etat B (p. 4227) : avenir des Houillères de Lorraine - Accord avec la RFA sur la nécessité de subventionner les charbonnages - S'oppose à l'amendement n° II-16 de M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial (réduction des crédits inscrits à la ligne industrie et aménagement du territoire) - (p. 4228) : engagement sur le prochain examen du problème des copies de dessins par le conseil des ministres de l'industrie de la CEE.

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (1<sup>er</sup> décembre 1989) - Examen des crédits - Etat B (p. 4250) :** se félicite des échanges permis à l'occasion de ce débat au Sénat.

**FOREST (Louis de la),** sénateur de l'Ille-et-Vilaine (UREI).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

**FORTIER (Marcel),** sénateur de l'Indre-et-Loire (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; en démissionne le 10 octobre 1989 (*JO* Lois et décrets du 11 octobre 1989).

- Membre titulaire de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Membre titulaire du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

#### DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Equipement, logement, transports et mer - III - Aviation**

civile et IV - **Météorologie - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 19]** (21 novembre 1989).

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Navigation aérienne - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 41]** (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

##### *Deuxième partie :*

**Equipement, logement, transports et mer - Aviation civile et météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne - (27 novembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 3991) :** taux de progression du budget de l'aviation civile - Résultats positifs des compagnies aériennes françaises, malgré une situation structurelle instable - Fait part de ses inquiétudes pour l'avenir en raison de l'ouverture du Marché unique européen - Cabotage inéluctable en 1993 - (p. 3992) : construction aéronautique - Succès du programme Airbus - Résultats médiocres de la SNECMA analysés par la Cour des comptes dans un rapport spécifique - Augmentation des bourses accordées aux aéro-clubs - Formation des pilotes ; qualité de la formation dispensée dans les centres du service de la formation aéronautique et du contrôle technique, SFACT - Doublement de la taxe de sûreté ; incidences sur la compétitivité des aéroports ; affectation de cette taxe ; mauvaises conditions de perception - Propose au Sénat d'adopter les crédits de l'aviation civile et de la météorologie - (p. 4002) : progression considérable du budget annexe de la navigation aérienne, BANA - Création de nouvelles stations radars de contrôle afin de faire face à l'augmentation rapide du trafic aérien - (p. 4003) : conséquences négatives de l'augmentation considérable du trafic sur sa régularité - Capacité aéroportuaire satisfaisante de la France - Demande que des mesures urgentes soient prises pour pallier les désagréments causés aux usagers : information dans les aéroports, meilleure gestion des personnels et des flux du trafic en Europe - Impact de ce budget sur le commerce extérieur - Propose au Sénat d'adopter le projet de BANA pour 1990.

**FOSSET (André),** sénateur des Hauts-de-Seine (UC) - Elu questeur du Sénat, le 16 mai 1989 (*JO* Lois et décrets du 17 mai 1989) - Questeur du Sénat jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

En démissionne et est nommé membre de la commission des affaires économiques (*JO* Lois et décrets du 14 octobre 1989).

- Membre titulaire du conseil d'administration de la société nationale de programme Antenne 2 (A2) ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce conseil (*JO* Lois et décrets du 8 décembre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations (30 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (8 décembre 1989).

## DÉPÔTS

– *Rapport*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 254 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations [n° 328 (88-89)] (25 mai 1989) - **Politique économique et sociale.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations [n° 341 (88-89)] (1<sup>er</sup> juin 1989) - **Politique économique et sociale.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 352 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations [n° 359 (88-89)] (7 juin 1989) - **Politique économique et sociale.**

## INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique [n° 244 (88-89)]** - (26 avril 1989) - Art. 7 (*obligations comptables, contrôle des comptes et liquidation des groupements européens d'intérêt économique, GEIE*) (p. 402) : son amendement n° 8 : extension aux GEIE du régime fiscal des groupements d'intérêt économique, GIE ; retiré.

– **Projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations [n° 254 (88-89)]** - (30 mai 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 964) : remercie ses collègues de lui permettre en tant que questeur de présenter le rapport de la commission des finances sur ce projet - Se déclare satisfait de l'initiative prise par ses collègues vice-présidents de modifier le règlement du Sénat afin de permettre aux questeurs d'être membres d'une commission permanente - Contesté les justifications données à ce projet de loi : liberté rendue aux actionnaires des sociétés privatisées et protection des intérêts nationaux - *Affectio societatis* des membres des groupes d'actionnaires stables - Chronologie du processus de privatisation - Pressions exercées sur les actionnaires d'Havas - Offensive menée à l'automne dernier sur le capital de la Société générale, notamment par des organismes publics tels que la Caisse des dépôts et consignations - Possibilité pour les pouvoirs publics d'empêcher toute opération considérée comme contraire aux intérêts nationaux - (p. 965) : objectif réel du projet de loi : droit de regard du Gouvernement sur la stratégie des entreprises privées - Actionnaires stables déliés de leurs engagements pris lors des privatisations ; disparition d'un dispositif protecteur pour les petits actionnaires ; incidences sur le marché boursier - Prochaine rencontre du ministre de l'économie avec les présidents des sociétés privatisées - S'interroge sur la place qui doit revenir au secteur public et la création d'un « actionnaire public de référence » - (p. 966) : problème de l'autonomie de gestion des entreprises publiques - Processus de « renationalisations rampantes » - Projet non conforme à la Constitution - Saisine du Conseil constitutionnel - Désaccord total de la commission des finances avec la volonté politique et les conceptions économiques de ce projet - Souhaite que le Gouvernement applique dans les meilleurs délais la loi du 2 juillet 1986 approuvant la privatisation, avant le 1<sup>er</sup> mars 1991, de 65 entreprises publiques - Nécessité de poursuivre le programme de privatisations - Développement de l'actionnariat populaire - Coût des nationalisations opérées de 1982 à 1986 - Contribution au désendettement national du programme de privatisations engagé en 1987-1988 - Souhaite un retour de l'Etat à sa mission initiale d'arbitre dans une société d'économie mixte - Retour du contrôle étatique sur les entreprises - Opposition de la commission des finances à ce projet de loi - (p. 980) : majoration du prix des actions des sociétés privatisées - Réfute toute idée de choix politique des groupes d'actionnaires stables - Maintient sa position vis-à-vis des nationalisations : favorable en 1944 et opposé en 1981 - Préfère que l'Etat se limite à un rôle d'arbitre au sein de l'économie - S'étonne que le Gouverne-

ment s'oppose aux pactes d'actionnaires dans les sociétés privatisées alors que ceux-ci sont autorisés dans les autres sociétés privées - **Question préalable** (p. 982) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

*Nouvelle lecture* [n° 352 (88-89)] - (9 juin 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1330) : rejet du texte en première lecture du fait de l'adoption d'une question préalable par le Sénat - Absence d'accord en CMP - Consensus sur l'égalité de traitement entre actionnaires publics et actionnaires privés à condition que les entreprises publiques actionnaires de sociétés privées obéissent à un devoir d'indépendance et de neutralité - (p. 1331) : conséquences de la mainmise de l'Etat sur les sociétés privatisées organisée par le texte en projet ; limites de l'économie mixte - Résultats favorables de la politique de réduction de l'intervention de l'Etat dans le domaine économique menée par M. Felipe Gonzales en Espagne - Proposera d'opposer la question préalable au texte en projet - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1335) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour la motion n° 2 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité.

– **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) - En remplacement de M. Francisque Colomb, rapporteur pour avis (industrie) (p. 4207) : assainissement de l'industrie française : augmentation des investissements, de la production industrielle, des exportations et amélioration de la situation financière des entreprises ; ralentissement de la baisse de l'emploi industriel - Faiblesses : retard de l'investissement sur la concurrence étrangère ; dégradation du solde des échanges industriels ; insuffisance de la recherche industrielle ; sous-dimensionnement de la taille des entreprises - Industrie automobile : bons résultats financiers de Renault et de PSA - (p. 4208) : processus de désendettement de Renault ; position de la Commission de la CEE sur la réduction des capacités de production ; projet de fermeture de l'usine de Billancourt ; modification du statut nécessaire à des accords avec d'autres groupes européens - Modernisation de l'industrie textile ; taux d'intérêt des prêts Codevi ; coût financier du chômage partiel ; urgence d'une attitude européenne commune de protection de l'industrie textile et de l'habillement - Bons résultats de la sidérurgie et de l'industrie chimique ; modalités de restructuration de la chimie française - Déficit du secteur de l'électronique et de l'informatique ; concurrence des pays du Sud-Est asiatique - Crise de la construction navale ; opposition du Gouvernement à la reprise du site de La Ciotat par le groupe Lexmar - Evolution des crédits de l'industrie - (p. 4209) : approuve les dispositions fiscales allant dans le sens d'un allègement des charges et la priorité accordée à l'innovation et à la recherche industrielle, ainsi qu'à la normalisation - Avis défavorable à ce projet de budget, en raison de l'insuffisance des dotations des entreprises industrielles publiques.

**FOST (Paulette)**, sénateur de Seine-Saint-Denis (C).

## NOMINATIONS

– Membre de la commission des finances.

Est nommée de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

– Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1990 (10 décembre 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 (19 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 33] (21 novembre 1989).

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Journaux officiels - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 39] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 26 mai 1989) (p. 928) - Ministère : Equipement - Situation du logement social - Logement.

*Questions orales avec débat :*

n° 77 (JO Débats du 11 octobre 1989) (p. 2497) - Ministère : Agriculture - Approvisionnement en eau en cas de sécheresse - Eau et assainissement.

*Questions orales sans débat :*

n° 104 (JO Questions du 21 septembre 1989) (p. 1515) - Ministère : Agriculture - Prévention de la sécheresse et des inondations - (Retirée : octobre 1989) - Catastrophes naturelles.

## INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986** [n° 325 (88-89)] - (5 juin 1989) - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 1107) : soutient l'amendement n° 29 de M. Jean-Luc Bécart (abrogation de la loi Méhaignerie et remise en vigueur temporaire de la loi Quilliot) - Art. 8 bis (*échange de logement*) (p. 1120) : se déclare favorable à l'amendement n° 104 de M. Jean Faure, rapporteur pour avis (extension de cet article aux logements possédés ou gérés par des organismes d'HLM).

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier** [n° 263 (88-89)] - (7 juin 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*composition de la COB*) (p. 1231) : soutient l'amendement n° 124 de M. Robert Vizet (représentation des syndicats nationaux).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations - Nouvelle lecture** [n° 352 (88-89)] - (9 juin 1989) - Discussion générale (p. 1333, 1334) : bilan des entreprises privatisées en 1986 : renforcement des profits financiers et des investissements à l'étranger au détriment de l'emploi et de la croissance - Conséquence logique de la politique menée depuis 1982 à l'égard des entreprises nationalisées dans le but d'accroître les profits financiers au prix de massives réductions d'emplois - Demande la renationalisation - Vote du groupe communiste contre la motion d'irrecevabilité constitutionnelle de la commission des lois.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 - Nouvelle lecture** [n° 393 (88-89)] - (29 juin 1989) - Art. 16 (*détermination des loyers*) (p. 2121) : dénonce le flou des méthodes utilisées pour fixer le montant des loyers - Souhaite que les informations soient librement accessibles et vérifiables.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels hospitaliers** [n° 415 (88-89)] - (30 juin 1989) - Question préalable (p. 2209 à 2211) : soutient la motion n° 9 de M. Paul Souffrin, tendant à opposer la question préalable - Progrès social

indispensable à la relance de la croissance économique - Choix contraire du Gouvernement en faveur d'une politique d'alignement sur l'Europe des capitaux fondée sur le démantèlement du système français de sécurité sociale - Proposition de prorogation de la durée du mandat des membres des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale : tactique visant à éviter des élections qui pourraient élargir l'audience de la CGT - Nouveau délai de règlement à l'URSSAF des entreprises débitrices de cotisations : demande de préférence la création d'un fonds de garantie, alimenté par une cotisation patronale - Opposition du groupe communiste à la réforme du régime d'indemnisation des accidents du travail, figurant dans la loi portant diverses dispositions d'ordre social du 3 janvier 1985, et à la disposition du texte en projet relative aux victimes d'un accident dû à la faute inexcusable de l'employeur - Opposition à l'adhésion obligatoire des salariés à un régime de prévoyance au même titre qu'à un régime complémentaire de retraite : atteinte au système de retraite par répartition et prime aux intérêts privés des compagnies d'assurance ; discrimination par l'argent - Art. 1<sup>er</sup> (*prorogation du mandat des membres des conseils d'administration des organismes du régime général*) (p. 2215) : soutient l'amendement de suppression n° 6 de M. Paul Souffrin - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2226, 2227) : prend acte des mesures positives concernant la formation continue des personnels hospitaliers, financées par une dotation exceptionnelle incluse dans les budgets hospitaliers - Vote du groupe communiste contre ce texte organisant la régression de la protection sociale de la France dans le cadre d'une harmonisation européenne.

- **Projet de loi portant dispositions concernant les accords relatifs aux allocations d'assurance des travailleurs privés d'emploi, l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, les contrôleurs du travail et de la main d'oeuvre, les travailleurs étrangers et le travail clandestin** [n° 412 (88-89)] - (30 juin 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*négociation des accords relatifs aux allocations d'assurance versées aux travailleurs privés d'emploi*) (p. 2235) : soutient l'amendement de suppression n° 1 de Mme Marie-Claude Beaudou - Art. 2 (*agrément des accords relatifs aux allocations d'assurance versées aux travailleurs privés d'emploi*) : soutient l'amendement de suppression n° 2 de Mme Marie-Claude Beaudou - Atteinte aux droits des travailleurs en l'absence d'accord de toutes les organisations syndicales représentatives - Art. 3 (*harmonisation et coordination*) (p. 2236) : soutient l'amendement de suppression n° 3 de Mme Marie-Claude Beaudou - Art. 4 (*trésorerie des institutions gestionnaires de l'assurance chômage*) : opposition du groupe communiste à cet article - Art. 9 (*définition de l'emploi irrégulier de main d'oeuvre étrangère*) (p. 2239) : développement alarmant du travail clandestin - Art. 13 (*aggravation des peines sanctionnant le délit défini à l'article L. 341-7-1 du code du travail*) (p. 2240) : soutient l'amendement n° 7 de Mme Marie-Claude Beaudou (alourdissement de ces peines) - Art. 14 (*sanctions des infractions à l'article L. 341-7-2 du code du travail prohibant la remise de fonds, de valeurs ou biens mobiliers destinés à l'introduction en France ou à l'embauchage d'un travailleur étranger*) (p. 2241) : soutient l'amendement n° 8 de Mme Marie-Claude Beaudou (alourdissement de ces sanctions).

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1986** [n° 394 (88-89)] - (30 juin 1989) - Discussion générale (commune avec le projet n° 395) (p. 2254, 2255) : rappelle les conditions particulières de la discussion au Sénat de la loi de finances pour 1986 - Austérité du budget de 1986 : désengagement de l'Etat et déréglementation, mesures en faveur des entreprises, réduction des effectifs de la fonction publique et débudgétisation, « braderie » des services publics - Aggravation de cette politique par le gouvernement Chirac et la loi de finances pour 1987 : amputation des dépenses publiques, suppressions d'emplois publics, accentuation des inégalités sociales - Hausse vertigineuse des profits et des revenus financiers contrastant avec la perte de pouvoir d'achat du SMIC - Demande l'augmentation des bas salaires, l'affectation des dépenses de surarmement à l'éducation nationale, la suppression des emplois précaires, une lourde taxation des revenus financiers et un allègement

de la fiscalité frappant les familles les plus démunies - Vote des sénateurs communistes contre les projets de règlement définitif des budgets de 1986 et de 1987.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1987** [n° 395 (88-89)] - (30 juin 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 394) - Voir intervention sous le projet n° 394 (p. 2254, 2255).

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions - Nouvelle lecture** [n° 434 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2286) : insuffisance des mesures de répression pour une lutte efficace contre l'insécurité routière - Nécessité d'une augmentation considérable des crédits consacrés aux infrastructures routières et autoroutières - Souhaite le développement de l'éducation routière et le renforcement des dispositifs de police et de gendarmerie - Se déclare opposée à l'automatisme de la procédure de retrait de points et à l'instauration d'un système d'amende forfaitaire à trois vitesses - Abstention des sénateurs communistes sur ce texte - **Art. 10 (dispositions relatives au permis de conduire à points)** - **Art. L. 11-7 (modalités d'application déterminées par décret en Conseil d'Etat)** (p. 2289) : vote du groupe communiste contre l'amendement de conséquence n° 4 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur - **Art. 19 (dépôt par le Gouvernement, à la session d'automne du Parlement, d'un projet de loi de programme sur la sécurité routière)** (p. 2290) : vote du groupe communiste contre l'amendement de suppression n° 9 de la commission - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2291) : abstention du groupe communiste.

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance - Deuxième lecture** [n° 385 (88-89)] - (3 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2352, 2353) : déplore les conditions d'examen de ce texte ainsi que du projet de loi relatif à la protection de la santé, de la famille et de l'enfance - Rappelle les causes fondamentales de la maltraitance : chômage ; baisse du pouvoir d'achat ; dégradation des conditions de logement et de vie sociale - Désengagement de l'Etat de la protection des enfants en danger - Relai des associations - Insuffisance des services publics de l'aide sociale à l'enfance - Juges pour enfants - Droits de l'enfant et autorité des parents - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2360) : vote de ce projet de loi par le groupe communiste.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture** [n° 451 (88-89)] - (3 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2381, 2382) : texte en projet limité à la création d'une présidence commune à Antenne 2 et FR3 - Absence de mesures en faveur du renforcement du secteur public de l'audiovisuel.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale, à la formation continue des personnels hospitaliers et à la santé publique - Nouvelle lecture** [n° 457 (88-89)] - (3 juillet 1989) - **Art. 3 bis (report de la date d'application des articles 64 à 69 de la loi du 3 janvier 1985 portant diverses dispositions d'ordre social)** (p. 2385) : vote du groupe communiste contre l'amendement de suppression n° 1 de M. André Rabineau, rapporteur - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2386) : menace pesant sur le droit à la retraite ; travaux préparatoires du Xe Plan - Approuve la suppression par l'Assemblée nationale des articles modifiant la loi du 20 décembre 1988 relative à la protection des personnes se prêtant à des recherches biomédicales - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local** [n° 320 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (25 octobre 1989) - **Art. 2 (aides directes des régions et aides complémentaires des autres collectivités territoriales)** (p. 2721) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° 2 de M. Jacques Larché, rapporteur, en remplacement de M. Jean-Marie Girault (complémentarité des aides du département avec toutes les formes d'aides de la région y compris les concours régionaux à l'innovation).

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT)** [n° 475 (88-89)] - (8 novembre 1989) - **Question préalable** (p. 3112) : soutient la motion n° 3 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - Vive opposition des sénateurs communistes à ce projet de privatisation et de liquidation du groupement industriel des armements terrestres, GIAT - Volonté politique de transformer le statut des arsenaux et de permettre l'introduction de capitaux privés - Suppression de milliers d'emplois - Disparition des statuts et des garanties du personnel - Fait état des conclusions du rapport d'information, publié en 1986 par M. Boucheron, député socialiste, sur les établissements industriels du ministère de la défense - (p. 3113) : dénonce la mauvaise gestion de l'arsenal de Roanne - Rappelle l'opposition des parlementaires communistes et socialistes au projet de loi Debré transformant, en 1970, les poudreries de l'Etat en société nationale - Opposition des organisations syndicales au présent texte - (p. 3114) : plan de restructuration du GIAT rejeté par une écrasante majorité du personnel - Nombreuses suppressions de postes envisagées - Demande au Gouvernement des précisions sur une circulaire « secrète », émanant de la direction des armements terrestres, adressée au directeur du GIAT et aux préfets, évaluant avec précision les diminutions d'effectifs envisagées - Affaiblissement de l'indépendance nationale - Intégration accélérée de la défense européenne dans l'OTAN - Liquidation du statut des fonctionnaires du ministère de la défense - Vive émotion de la population et mobilisation des élus locaux dans les villes où sont implantés et menacés les arsenaux - Précise qu'il est possible au GIAT de se lancer dans des fabrications civiles tout en demeurant régie directe de l'Etat - **Art. 3 (délai d'option)** (p. 3128) : réduction des effectifs des armées envisagée récemment par le ministre délégué chargé du budget - Demande au Gouvernement des réponses précises sur les garanties d'emplois accordées aux personnels du GIAT - **Art. 4 (situation des personnels réemployés dans la nouvelle société)** (p. 3129) : opposition des sénateurs communistes à cet article - Diminution des effectifs envisagée dans la loi de programmation militaire - Absence de disposition relative aux droits acquis dans le domaine de la retraite, au titre du code des pensions civiles et militaires.

- **Questions orales avec débat jointes : sécheresse et incendies de forêt** - (10 novembre 1989) (p. 3160) : graves conséquences de la sécheresse pour l'agriculture, la pisciculture, l'environnement et l'approvisionnement en eau potable de certaines agglomérations - Absence d'une politique cohérente de l'eau, régression des crédits d'équipement hydraulique - Constate que la région la plus sèche de France, la Provence, ne souffre pas de sécheresse en raison d'un excellent système d'irrigation - Souhaite l'élaboration d'un véritable plan d'urgence de l'eau - (p. 3161) : nécessité de faire un inventaire national complet des ressources en eau et de construire des barrages régularisateurs des débits, des fleuves et des rivières et des barrages réservoirs - Nécessaire réexamen de l'utilisation de l'eau par l'industrie afin de réduire le gaspillage - Nécessité de donner une autre orientation à la politique agricole et de renoncer à la politique productiviste très gourmande en eau - Favorable à l'ancienne technique des canaux pratiquée en Provence depuis des siècles - Souhaite le maintien d'un réseau dense d'exploitations familiales - Favorable à un aménagement harmonieux de tout le territoire et respectueux de l'environnement - Relèvement nécessaire des prêts agricoles afin que les exploitants familiaux puissent vivre de leur travail - Importance du problème de l'eau potable - Dénonce les effets néfastes de l'utilisation croissante des engrais et de l'importance des rejets industriels accidentels - Souhaite que l'Etat engage d'urgence des efforts plus importants que ceux qui sont prévus dans la loi de finances - Nécessaire rénovation du canal de la Neste dans le Midi-Pyrénées - Création de deux ouvrages en Aquitaine - Importants travaux sur la Loire pour lutter contre les inondations - Propose la création d'une mission interparlementaire pour étudier ce problème - (p. 3170, 3171) : craint que les états généraux de l'eau ne servent qu'à redéployer les moyens et non à les accroître - Absence de politique d'entretien et de



politique de l'eau - Insuffisance des points d'eau et de diversification des productions - Réitère sa proposition de mission parlementaire afin de mettre en oeuvre rapidement la prévention - Souhaite une présence plus nombreuse des parlementaires dans un tel débat.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Art. 2 (barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement)** (p. 3615) : soutient l'amendement n° I-168 de M. Robert Vizet (allègement de l'impôt sur le revenu des couples salariés ; rétablissement des tranches supérieures du barème ; surtaxe progressive sur les revenus du capital) - (p. 3617) : soutient l'amendement n° I-169 de M. Robert Vizet (relèvement de la déduction maximale pour frais de garde des jeunes enfants) - (p. 3619) : se déclare opposée à l'amendement n° I-157 de Mme Hélène Missoffe (bénéfice d'une part supplémentaire accordé définitivement aux couples ayant élevé au moins cinq enfants) - **Art. 4 (allègement de la taxe d'habitation)** (p. 3631) : disparités importantes de la taxe d'habitation sur le territoire national - Impôt inéquitable pour les contribuables disposant de faibles ressources - Insuffisance du dispositif proposé tendant à instaurer un plafonnement de la taxe d'habitation en fonction des revenus - Demande l'exonération totale pour les ménages non imposés sur le revenu et a fortiori pour les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI - (p. 3632) : soutient les amendements de M. Robert Vizet, n° I-178 (exonération des contribuables non assujettis à l'impôt sur le revenu), n° I-177 (diminution du montant maximal de taxe d'habitation acquitté par les contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu), n° I-179 (exonération des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI) et n° I-180 (réduction d'office du montant maximum d'imposition des bénéficiaires du RMI) - (p. 3634) : soutient les amendements de M. Robert Vizet, n° I-181 (relèvement du taux de dégrèvement d'office de la taxe d'habitation afférente à l'habitation principale pour les ménages à revenus modestes), n° I-182 (allongement de la durée d'exonération du foncier bâti pour les immeubles achevés par les organismes publics de logements locatifs sociaux après le 31 décembre 1972) et n° I-183 (suppression du prélèvement perçu en contrepartie des dégrèvements de taxe d'habitation) - (p. 3635) : se déclare opposée à l'amendement n° I-91 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (suppression des dispositions de cet article relatives au plafonnement de la taxe d'habitation en fonction du revenu imposable).

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3766, 3767) : débat sur l'article 31 relatif à la dotation globale de fonctionnement, DGF - Conséquences de la baisse des taux de TVA sur la DGF - Accroissement des dépenses mais amputation des moyens des collectivités territoriales - Se déclare opposée à la fermeture de Renault-Billancourt - Vote du groupe communiste contre la première partie de ce projet de loi de finances dénaturée par la majorité sénatoriale.

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4226, 4227) : recul de l'emploi industriel en Ile-de-France au profit de l'emploi tertiaire - Multiplication du nombre des bureaux ; spéculation foncière ; installation de sièges sociaux de multinationales - Contexte dans lequel s'inscrit la fermeture de l'usine Renault-Billancourt, nouveau coup à l'industrie automobile française - (p. 4228) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° II-16 de M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial (réduction des crédits inscrits à la ligne industrie et aménagement du territoire).

**Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social** - (4 décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4324) : activité intense du Conseil économique et social depuis 1989 ; rôle de conseiller des pouvoirs publics - Forte augmentation des crédits du Conseil due à l'augmentation du nombre des retraités issus du dernier renouvellement - (p. 4325) : strict contingentement des moyens du Conseil économique et social - Dépenses d'indemnités des conseil-

lers - Evolution des crédits de rémunération des personnels et des crédits de matériel - Amélioration sensible de la diffusion des travaux du Conseil - Réexamen du financement de la construction de la troisième aile du Palais d'Iéna - Sous certaines réserves, avis favorable de la commission des finances sur ce projet de budget.

**Budget annexe : Journaux officiels** - (4 décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4327) : excellente gestion de ce service public - Distinction entre les Journaux officiels et le Centre national d'informatique juridique, CNIJ - Précise qu'aucune augmentation tarifaire des publications et des annonces n'est envisagée en 1990 - Prise en charge par le budget des Journaux officiels de la subvention précédemment versée au CNIJ par les ministères de la justice et des postes - Acquisition en 1990 d'un nouveau système de photocomposition - (p. 4328) : interroge le Gouvernement sur la date de signature de ce contrat - Ressources commerciales insuffisantes du CNIJ malgré une forte progression de l'interrogation des bases de données juridiques - Demande au Gouvernement des précisions sur les perspectives d'emplois aux Journaux officiels - Incidences de la modernisation de la photocomposition sur les effectifs - Sous certaines réserves, avis favorable de la commission des finances sur ce projet de budget.

**Intérieur** - (5 décembre 1989) (p. 4399) : rappelle que les habitants expriment leurs aspirations dans la commune - Rôle de la décentralisation - Transfert sur les collectivités locales de charges de plus en plus lourdes sans transfert correspondant de ressources - Dénonce la ponction de 5 milliards de francs sur la dotation globale de fonctionnement, DGF - Rappelle que la DGF est un dû aux communes après la suppression autoritaire du versement représentatif de la taxe sur les salaires - Estime que le mécanisme présenté par le Gouvernement relatif à l'indexation de la DGF sacrifie les ressources des communes sur l'hôtel de l'Europe de la finance - (p. 4400) : estime que le système d'indexation actuel est le seul qui garantisse une rentrée de ressources sûre pour les communes - Concertation indispensable à toute réforme - Constate que la nouvelle ponction sur la DGF conduira à augmenter les prix des cantines ou la taxe d'habitation - Dénonce l'incitation au regroupement et à la supracommunalité - Réduction de l'autonomie de gestion des élus et politique de soumission à l'affairisme européen - Propose une politique fondée sur la démocratie et sur une véritable coopération librement consentie qui n'entame en aucun cas l'autorité communale - Au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'adoption de ce budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4423) : dénonce les pertes sèches de ressources qu'impliquent pour les collectivités locales trois types de dispositions gouvernementales qui entraîneront un déficit à combler de 3 400 000 francs pour Thionville, de plus de 8 000 000 de francs pour Nanterre et de 3 200 000 francs pour Saint-Ouen - Rappelle que de nombreuses communes souhaitent disposer fort justement de moyens suffisants - Au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'adoption des crédits du titre III.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989** [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - **Avant l'art. 11** (p. 5226) : son amendement n° 22, soutenu par M. Paul Souffrin : relèvement du taux de prélèvement libératoire ; rejeté - **Art. 11 (aménagement du report en arrière des déficits)** (p. 5227) : son amendement n° 23, soutenu par M. Paul Souffrin : report en arrière des déficits non applicable aux institutions financières et aux compagnies d'assurance ; rejeté - **Art. 13 (régime fiscal des titres assortis de bons de souscription)** : son amendement de suppression n° 24, soutenu par M. Paul Souffrin ; rejeté - **Art. 15 (mesures relatives aux transmissions de biens ou aux transformations de sociétés)** (p. 5231) : son amendement de suppression n° 25, soutenu par M. Paul Souffrin ; rejeté - **Art. 16 (réduction de l'assiette de la taxe sur les excédents de provisions pour sinistres)** : son amendement de suppression n° 26, soutenu par M. Paul Souffrin ; rejeté - **Art. 17 (aménagement du régime de réduction des droits d'enregistrement prévus en faveur de l'aménagement du territoire)** (p. 5234) : son amendement de suppression n° 27, soutenu par M. Paul Souffrin ; rejeté - **Art. 21 (reconduction du prélèvement social de 1 % sur les revenus du capital et de la contribution de 0,4 % sur les**

*revenus imposables*) (p. 5237) : son amendement de suppression n° 28, soutenu par M. Paul Souffrin ; rejeté - **Art. 28** (*création d'une taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux dans la région d'Ile-de-France*) (p. 5248) : son amendement n° 30, soutenu par M. Paul Souffrin : exonération des collectivités publiques et des organismes sociaux du paiement de cette taxe ; devenu sans objet - **Art. 30** (*dispense de reversement de l'excédent de déduction de TVA exercée en 1968*) (p. 5253) : son amendement de suppression n° 31, soutenu par M. Paul Souffrin ; rejeté - **Après l'art. 34** (p. 5255) : son amendement n° 32, soutenu par M. Paul Souffrin : rétablissement de la cotisation patronale de 1 % à l'effort de construction ; rejeté - **Art. 35** (*création d'un compte d'affectation spéciale intitulé fonds pour l'aménagement de l'Ile-de-France*) (p. 5259) : son amendement de suppression n° 33, soutenu par M. Paul Souffrin ; adopté.

**FOURCADE (Jean-Pierre)**, sénateur des Hauts-de-Seine (UREI).

#### NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989) ; puis réélu président.

- Membre ès qualités de la Commission nationale de l'équipement sanitaire.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion (13 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (23 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels médicaux hospitaliers (30 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance (3 juillet 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (17 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (29 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (13 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) (24 mai 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec M. Marcel Lucotte et les membres du groupe de l'Union des Républicains et des Indépendants, M. Charles Pasqua et les membres du groupe du Rassemblement pour la République, M. Daniel Hoeffel et les membres du groupe de l'Union centriste et MM. Joseph Raybaud, Pierre Laffitte et Henri Collard, tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'article 9 de la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme complétée par la loi n° 86-1322 du 30 décembre 1986 modifiant le code de procédure pénale [n° 301 (88-89)] (12 mai 1989) - **Terrorisme**.

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 279 rectifié (88-89)] approuvant le Xe Plan (1989-1992), considéré comme adopté aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, après déclaration d'urgence, par l'Assemblée nationale [n° 309 (88-89)] (17 mai 1989) - **Plan**.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels hospitaliers [n° 450 (88-89)] (1<sup>er</sup> juillet 1989) - **Sécurité sociale**.

*Rapport d'information*, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 6 au 8 septembre 1989 par une délégation chargée d'étudier l'organisation du régime d'assurance maladie en République fédérale d'Allemagne [n° 161 (89-90)] (19 décembre 1989) - **République fédérale d'Allemagne**.

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 23 juin 1989) (p. 1784) - Ministère : Intérieur - **Remboursement de TVA aux collectivités locales - Finances locales**.

*Questions orales avec débat :*

n° 45 (*JO Débats* du 13 avril 1989) (p. 204) - Ministère : Affaires européennes - **Politique gouvernementale française dans la mise en place de l'Europe sociale** - (Réponse : *JO Débats* du 28 avril 1989) (p. 427) - **Politique sociale**.

n° 65 (*JO Débats* du 26 mai 1989) (p. 940) - Ministère : Anciens combattants - **Problèmes des anciens combattants et victimes de guerre** - (Réponse : *JO Débats* du 18 novembre 1989) (p. 3441) - **Anciens combattants et victimes de guerre**.

*Questions orales sans débat :*

n° 53 (*JO Questions* du 9 mars 1989) (p. 382) - Ministère : Solidarité - **Statut des psychologues** - (Réponse : *JO Débats* du 8 avril 1989) (p. 93) - **Psychologues**.

#### INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes** - (27 avril 1989) (p. 425, 426) : espace social européen, élément essentiel de la politique européenne du Gouvernement français - Application de l'article 118 A de l'Acte unique européen - Directives européennes en instance : directive cadre concernant la sécurité et la santé des travailleurs, directives applicables aux actions de normalisation et de « labellisation », directive « plomb », directive « machines », directive « bruit » - Disposition de l'Acte unique européen prévoyant des aménagements spécifiques à l'intention des PME - Développement audacieux de la jurisprudence de la Cour

européenne de justice ; arrêts Pinna relatifs à « l'exportabilité » des prestations sociales - Débat ouvert au sein des instances communautaires au sujet de la définition d'un « socle » de droits sociaux - (p. 427) : s'interroge sur la position du Gouvernement français vis-à-vis d'une telle charte susceptible d'encadrer la totalité de la législation sociale - Devenir des fonds structurels - Souhaite l'organisation périodique de débats parlementaires sur les négociations communautaires - Demande, soit une meilleure association des Parlements nationaux à l'élaboration de la législation communautaire, soit une augmentation des compétences du Parlement européen.

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé [n° 261 (88-89)]** - (2 mai 1989) - Discussion générale (commune avec le projet n° 260) (p. 513) : préparation de la discussion des textes en projet - Art. 2 (*mission de santé publique ; service départemental de santé maternelle et infantile*) - Art. L. 149 du code de la santé publique (*missions du service départemental de PMI*) (p. 522) : soutient l'amendement rédactionnel n° 5 de M. Henri Collard, rapporteur - Art. 13 (*établissements d'information de consultation et de conseil familial ; centres de planification et d'éducation familiale*) (p. 532) : soutient l'amendement rédactionnel n° 12 de la commission.

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance [n° 260 (88-89)]** - (2 mai 1989) - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) - Voir intervention sous le projet n° 261 (p. 513).

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) [n° 279 (88-89)]** - (23 mai 1989) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 832) : aspects positifs du Plan proposé : priorité donnée à la compétitivité des entreprises, moteur de la création d'emplois ; contexte de la diminution du chômage ; accent mis sur le lien entre le coût du travail et l'emploi - Amélioration nécessaire du service public de l'emploi ; ANPE - Formation ; lacunes du texte en projet, notamment sur l'apprentissage - Politique sociale ; lutte contre l'exclusion - (p. 833) : insuffisance des propositions dans le domaine de la santé : politique de lutte contre le tabac ; financement des hôpitaux - Approuve les orientations du Plan en matière de retraite : adaptation progressive des régimes aux contraintes de la démographie ; regrette l'absence de proposition d'une réforme d'ensemble des régimes sociaux hormis l'augmentation des prélèvements sur les actifs - Sacrifice de la politique familiale aux autres dépenses sociales - Souhaite la fiscalisation du financement des prestations familiales, afin d'alléger les charges des entreprises, alourdies par le déplafonnement des cotisations d'allocations familiales - Construction de l'Europe sociale réalisable à travers une simple harmonisation des législations, sur le modèle de la directive « machine » ou par un encadrement du pouvoir communautaire - (p. 834) : exemple de la directive « bruit » - Pénalisation des régimes sociaux français par la jurisprudence de la Cour européenne de justice sur l'exportation des prestations sociales - Débat sur l'économie mixte - Perte de cohérence du projet de Plan suite aux modifications proposés à l'Assemblée nationale et acceptées par le Gouvernement : disparition de l'impératif de compétitivité des entreprises ; accent sur la progression du pouvoir d'achat et la préservation des acquis sociaux - Acte unique européen - Avis défavorable à l'adoption de ce projet de Plan.

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes - Deuxième lecture [n° 303 (88-89)]** - (12 juin 1989) - Discussion générale (p. 1408) : projet constituant un des éléments de la politique à mener en matière d'hébergement des personnes âgées et handicapées adultes - Souplesse de la réglementation proposée - Respect de la décentralisation ; transfert de certaines compétences au président du conseil général et au préfet - Souhaite que ce texte, approuvé par la quasi-totalité des groupes du Sénat, soit efficace et appliqué rapidement - Art. 7 bis (*agrément des familles accueillant un handicapé adulte*) (p. 1411) : s'en remet à la sagesse du

Sénat pour l'amendement n° 26 du Gouvernement (extension du champ d'application de cet article aux personnes handicapées bénéficiant de l'aide sociale) - Art. 10 ter (*mesures d'urgence*) (p. 1414) : soutient l'amendement n° 15 de M. Jean Madelain, rapporteur (mesure de police prise par le préfet afin de mettre fin à l'accueil, notifiée au président du conseil général en vue du retrait de l'agrément) - Art. 15 (*placement thérapeutique*) (p. 1417) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 27 du Gouvernement (possibilité pour des services de soins de gérer des placements familiaux thérapeutiques parallèlement aux établissements de soins ; rémunération des familles d'accueil) - Demande au Sénat de voter contre l'article 15 en raison du rejet de l'amendement n° 27 précité.

- **Conclusions du rapport de M. Paul Masson, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 301, 88-89) de M. Jean-Pierre Fourcade et plusieurs de ses collègues, tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'article 9 de la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme, complétée par la loi n° 86-1322 du 30 décembre 1986 modifiant le code de procédure pénale [n° 364 (88-89)]** - (12 juin 1989) - Discussion générale (p. 1431) : favorable à l'application des dispositions de la loi de 1986 relative aux victimes du terrorisme, aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte - Dépôt de cette proposition de loi à la suite de la réponse négative apportée par le ministre des armées aux familles des gendarmes assassinés en Nouvelle-Calédonie et qui souhaitaient bénéficier de la loi de 1986 - Précise que la loi référendaire de 1988 relative à la Nouvelle-Calédonie ne constitue qu'un dispositif temporaire - (p. 1432) : procédure d'indemnisation ; discordance entre le mécanisme du fonds de garantie créé par la loi de 1986 et le système de jurisprudence administrative instauré par la loi de 1988 - Indemnisation des ayants droit des victimes - Extension du champ d'application de la présente proposition de loi à la collectivité territoriale de Mayotte - Souhaite que le Parlement adopte unanimement cette proposition de loi - Solidarité entre les Français.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion [n° 332 (88-89)]** - (13 juin 1989) - Discussion générale (p. 1476, 1477) : se félicite du non-rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement - Amendements adoptés à l'Assemblée nationale - Relations à l'intérieur de l'entreprise ; renforcement du rôle des syndicats dans un contexte général de recul du pouvoir syndical - Négociation collective : primat aux accords de branche au détriment des accords d'entreprises ; souhaite une réforme des mécanismes professionnels de concertation, inadaptés à la compétition européenne - Exercice du droit de licenciement dans les petites entreprises : rôle dans la création d'emplois ; problème de la représentation des travailleurs : à l'accord de branche, préfère la négociation dans le cadre des bassins d'emplois ou des régions - Souhaite la prise en compte par le Gouvernement des amendements de la commission des affaires sociales - Art. 1<sup>er</sup> (*rôle du comité d'entreprise dans la gestion prévisionnelle de l'emploi*) (p. 1482) : soutient l'amendement n° 3 de M. Louis Souvet, rapporteur, proposant une nouvelle rédaction de cet article - Imprécision de l'expression « salariés âgés » - Art. 3 (*incitations financières à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi*) (p. 1487) : soutient l'amendement n° 9 de la commission modifiant la rédaction de cet article - Art. 4 (*extension à tout licenciement d'un salarié âgé de cinquante-cinq ans ou plus du versement à l'UNEDIC de la cotisation prévue à l'article L. 351-3 du code du travail*) (p. 1490) : soutient l'amendement n° 13 de la commission (cas d'exonération) - Licenciements de salariés dont l'ancienneté est inférieure à cinq ans - Art. 18 (*contentieux du licenciement : doute au bénéfice du salarié*) (p. 1505, 1506) : soutient l'amendement n° 25 de la commission (limitation au licenciement pour motif économique de la modification de procédure proposée par l'article) - Art. 18 bis (*droit d'ester en justice reconnu aux syndicats représentatifs dans les litiges individuels relatifs à des licenciements pour motif économique*) (p. 1507, 1508) : soutient l'amendement n° 26 de la commission (accord exprès obli-

gatoire du salarié) - Souligne que la législation française n'admet pas habituellement l'acceptation passive - **Art. 19 (assistance possible du salarié par un conseiller extérieur à l'entreprise lorsque celle-ci n'a pas d'institution représentative)** (p. 1509) : soutient l'amendement n° 27 de la commission (suppression de la disposition prévoyant l'assistance du salarié par une personne inscrite sur une liste dressée par le préfet en l'absence d'institution représentative du personnel dans l'entreprise) - Regrette la position de M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, préférant soutenir le texte issu des débats de l'Assemblée nationale plutôt que le projet de loi du Gouvernement - **Art. 19 ter (suppression de l'exception selon laquelle le motif non disciplinaire ou non économique n'est énoncé que sur demande écrite du salarié)** (p. 1510) : soutient l'amendement de suppression n° 29 de la commission - **Art. 19 bis (suite) (énonciation par l'employeur des motifs de licenciement)** (p. 1511) : soutient l'amendement n° 28, précédemment réservé, de la commission (exclusion de la référence aux changements technologiques) - **Art. 20 (priorité de réembauchage)** (p. 1512) : reprend l'amendement n° 39 de M. Xavier de Villepin rectifié par le texte du sous-amendement n° 80 de la commission ; adopté - Caractère archaïque de l'information par voie d'affichage - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1516) : retour du Sénat au texte initial du Gouvernement - Dimension européenne du projet de loi ; politique à l'origine du redémarrage de l'emploi ; développement concomitant et regrettable du travail temporaire et des formes de travail précaire - Nécessité d'améliorer le fonctionnement de l'ANPE.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France [n° 351 (88-89)] - Suite de la discussion** - (21 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1705) : déséquilibre financier des régimes de sécurité sociale et problème des conditions d'accès à ces régimes - Développement des flux d'immigration sous l'influence de la très grande générosité des régimes de protection sociale français : versement d'une allocation d'insertion à tout demandeur d'asile politique, versement des prestations sociales quel que soit le statut de la personne requérante - Conditions d'attribution du revenu minimum d'insertion, RMI, aux étrangers ; désaccord entre le Gouvernement et le groupe socialiste au cours du débat à l'Assemblée nationale - (p. 1706) : extension du bénéfice de l'allocation du RMI aux titulaires d'une carte de séjour temporaire et prise en compte des enfants étrangers de moins de seize ans entrés irrégulièrement en France ; nombre élevé d'étrangers allocataires du RMI - Contradiction entre la politique d'économies sur les prestations sociales et l'ouverture à tout étranger des régimes de protection sociale - Nécessité de renforcer le contrôle des demandeurs d'asile et de rétablir l'équité dans les conditions d'accès aux régimes de prestations sociales, actuellement plus favorables pour un étranger en situation irrégulière que pour un agriculteur.

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 437 (88-89)]** - (30 juin 1989) - En remplacement de M. Jean Madelain, rapporteur de la commission mixte paritaire - **Discussion générale** (p. 2205) : accord sur un texte commun en CMP - Régime spécifique pour l'accueil des handicapés lourds - Accueil thérapeutique des malades mentaux - Organisation des compétences entre le président du conseil général et le représentant de l'Etat - Propose l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels hospitaliers [n° 415 (88-89)]** - (30 juin 1989) - En remplacement de M. Claude Huriet, rapporteur - **Discussion générale** (p. 2209) : regroupement de dispositions diverses dans le texte en projet : prorogation du mandat d'administrateur des caisses de sécurité sociale ; harmonisation avec des directives européennes relatives à l'égalité des sexes en matière de retraite complémentaire ; financement des engagements relatifs à la formation continue des personnels hospitaliers pris en février 1989 à l'issue de la concertation avec les organisations représentatives ; complément à la réforme du régime d'indemnisation des accidents du travail : indemnisation complémentaire des victimes d'un accident

dû à la faute inexcusable de l'employeur - Propose l'adoption de ce projet de loi - **Question préalable** (p. 2211, 2212) : s'oppose à la motion n° 9 de M. Paul Souffrin, tendant à opposer la question préalable - **Art. 1<sup>er</sup> (prorogation du mandat des membres des conseils d'administration des organismes du régime général)** (p. 2215) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 6 de M. Paul Souffrin - Soutient l'amendement n° 1 de M. Claude Huriet, rapporteur : date d'expiration des mandats des administrateurs nommés après la promulgation de la loi ; adopté - **Art. 2 (allongement du délai de régularisation des cotisations impayées à l'URSSAF)** (p. 2216) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 7 de M. Paul Souffrin - Rapport de la commission Thomas chargée par le Gouvernement de proposer les mécanismes susceptibles d'améliorer les relations entre l'URSSAF et les usagers - **Art. 3 (majoration des indemnités en capital servies à certaines victimes d'accidents du travail en cas de faute inexcusable de l'employeur)** (p. 2217) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Paul Souffrin (déplafonnement du montant de l'indemnité en capital) - Soutient l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission ; adopté - **Art. 3 bis (report de la date d'application des articles 64 à 69 de la loi du 3 janvier 1985 portant diverses dispositions d'ordre social)** : soutient l'amendement de suppression n° 2 de la commission ; adopté - (p. 2218) : contentieux nés pendant la période transitoire ayant suivi la publication de la loi du 3 janvier 1985 transformant le régime d'indemnisation des accidents du travail - **Après l'art. 3 bis** : soutient l'amendement n° 3 de la commission : faculté de réduction de la majoration d'indemnité en capital de la victime d'un accident du travail en cas de faute inexcusable de l'employeur ; adopté - **Art. 6 (conditions de création et de modification des régimes complémentaires de retraite ou de prévoyance des salariés)** (p. 2220) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 11, de suppression et n° 12 (exclusion des accords d'entreprise du champ d'application de l'article) - **Après l'art. 8** (p. 2221) : soutient l'amendement n° 4 de la commission : atténuation des effets du déplafonnement des cotisations d'allocations familiales ; retiré - (p. 2222) : accepte l'amendement n° 13 du Gouvernement (réduction des taxes pesant sur les producteurs de céréales et d'oléagineux et destinées à financer le BAPSA) - **Art. 9 (fixation d'un seuil minimal de dépenses de formation médicale continue applicable aux hôpitaux publics)** : soutient l'amendement n° 5 de la commission : limitation du champ d'application de cet article aux médecins, biologistes, pharmaciens et odontologistes, visés à l'article 25 de la loi du 31 décembre 1970 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 24 du Gouvernement - **Art. 10 (financement du congé de formation continue des personnels de la fonction publique hospitalière)** (p. 2223) : s'oppose à l'amendement n° 18 du Gouvernement (versement de la cotisation à un organisme unique de mutualisation) - **Après l'art. 10** : accepte l'amendement n° 14 de M. Franck Sérusclat (création d'une division additionnelle : protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales) - (p. 2224) : accepte l'amendement n° 15 de M. Franck Sérusclat (procédure commune à toute recherche biomédicale : exclusion des études) - (p. 2225) : accepte l'amendement n° 16 de M. Guy Penne (protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales : cas où l'expérimentation doit se faire sous la surveillance d'un chirurgien dentiste) ; sur cet amendement, son sous-amendement n° 21 ; adopté - (p. 2226) : accepte l'amendement n° 17 de M. Franck Sérusclat (composition de la commission consultative pour la protection des personnes se prêtant aux recherches biomédicales) - **Intitulé** : soutient l'amendement n° 22 de la commission : « **Projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale, à la formation continue des personnels hospitaliers et à la santé publique** » ; adopté.

- **Projet de loi portant dispositions concernant les accords relatifs aux allocations d'assurance des travailleurs privés d'emploi, l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, les contrôleurs du travail et de la main d'oeuvre, les travailleurs étrangers et le travail clandestin [n° 412 (88-89)]** - (30 juin 1989) - En remplacement de M. Pierre Louvoit, rapporteur - **Discussion générale** (p. 2228, 2229) : rapprochement de la procédure d'agrément des accords relatifs à

l'assurance chômage avec la procédure d'extension des conventions collectives - Extension du bénéfice des privilèges reconnus aux créances salariales aux indemnités complémentaires dues aux jeunes effectuant un stage d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - Mise en conformité de la législation française avec le droit communautaire en matière d'égalité professionnelle des femmes et des hommes ; problème de la préservation dans le cadre européen des droits acquis par les femmes en droit interne - Valorisation des compétences des contrôleurs du travail - Contradiction entre l'accroissement de la répression du travail clandestin prévu par le texte en projet et les dispositions de la loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France ; scepticisme de la commission des affaires sociales quant à l'efficacité de la répression du travail clandestin sur les flux d'immigration ; développement alarmant du nombre de demandeurs d'asile politique - Avis favorable de la commission des affaires sociales sur ce projet de loi - **Art. 1<sup>er</sup>** (*négociation des accords relatifs aux allocations d'assurance versées aux travailleurs privés d'emploi*) (p. 2235) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de Mme Marie-Claude Beaudou - **Art. 2** (*agrément des accords relatifs aux allocations d'assurance versées aux travailleurs privés d'emploi*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 2 de Mme Marie-Claude Beaudou - **Art. 3** (*harmonisation et coordination*) (p. 2236) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 3 de Mme Marie-Claude Beaudou - **Art. 5** (*harmonisation des clauses des conventions collectives avec la directive européenne relative à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes*) (p. 2238) : s'oppose à l'amendement n° 4 de Mme Marie-Claude Beaudou (absence de remise en cause par la directive européenne des droits et garanties acquis par les femmes) - **Art. 7** (*constatation des infractions par les contrôleurs du travail*) (p. 2239) : s'oppose à l'amendement n° 5 de Mme Marie-Claude Beaudou (constatation des infractions par procès-verbal réservée aux seuls inspecteurs et contrôleurs du travail) - **Art. 12** (*aggravation des peines pour l'emploi irrégulier d'un étranger*) (p. 2240) : s'oppose à l'amendement n° 6 de Mme Marie-Claude Beaudou (alourdissement de ces peines) - **Art. 13** (*aggravation des peines sanctionnant le délit défini à l'article L. 341-7-1 du code du travail*) : s'oppose à l'amendement n° 7 de Mme Marie-Claude Beaudou (alourdissement de ces peines) - **Art. 14** (*sanctions des infractions à l'article L. 341-7-2 du code du travail prohibant la remise de fonds, de valeurs ou biens mobiliers destinés à l'introduction en France ou à l'embauchage d'un travailleur étranger*) (p. 2241) : s'oppose à l'amendement n° 8 de Mme Marie-Claude Beaudou (alourdissement de ces sanctions).

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion - Nouvelle lecture** [n° 423 (88-89)] - (30 juin 1989) - En remplacement de M. Louis Souvet, rapporteur - **Discussion générale** (p. 2242) : prise en compte par l'Assemblée nationale de certains apports du Sénat : actions de prévention, prise en compte de la force majeure, rôle des experts techniques, défense des salariés par les syndicats, priorité de réembauchage - (p. 2243) : persistance de divergences de fond entre les deux assemblées : transparence des initiatives syndicales, prise en compte de la qualification du salarié pour la mise en oeuvre de la priorité de réembauchage - Contexte européen de l'application de ce texte - Reprise par la commission des affaires sociales des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture en raison des imperfections du texte voté par l'Assemblée nationale - **Art. 1<sup>er</sup>** (*rôle du comité d'entreprise dans la gestion prévisionnelle de l'emploi*) (p. 2244) : son amendement n° 1 : suppression des références à la notion de « salariés âgés » et aux « caractéristiques sociales » des salariés ; adopté - **Art. 1<sup>er</sup> quater** (*rôle des organisations syndicales dans la gestion prévisionnelle de l'emploi*) (p. 2245) : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - **Art. 3** (*incitations financières à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi*) : ses amendements, n° 3 : suppression du préalable d'un accord de branche pour l'application des aides à l'adaptation des salariés ; et n° 4 de coordination ; adoptés - **Art. 4** (*extension à tout licenciement d'un salarié âgé de 55 ans ou plus du versement à l'UNEDIC de la cotisation prévue à l'article L. 351-3 du*

*code du travail*) (p. 2246) : son amendement n° 6 : dérogation en cas de démission trouvant son origine dans un changement de résidence du conjoint ; adopté - **Art. 5 bis** (*crédit d'impôt en faveur de l'entreprise adhérent à un groupement de prévention agréé*) : son amendement n° 7 : extension de cette déduction fiscale aux audits effectués par les experts comptables ; adopté - **Art. 6** (*plan social*) (p. 2247) : son amendement de coordination n° 8 ; adopté - **Art. 7** (*plan social ; pouvoir de proposition de l'autorité administrative*) : son amendement de suppression n° 9 ; adopté - **Art. 11** (*modification de certains délais applicables aux procédures de licenciement pour motif économique*) (p. 2248) : son amendement n° 10 : coordination des procédures de consultation des délégués du personnel avec les procédures de consultation applicables dans les entreprises de plus de 50 salariés ; adopté - **Art. 13** (*délais impartis lorsque le comité d'entreprise fait appel à un expert comptable*) : accepte l'amendement de rectification n° 18 du Gouvernement - Son amendement n° 11 : suppression de l'information de l'autorité administrative compétente ; adopté - **Art. 17** (*critères régissant l'ordre des licenciements en cas de licenciements collectifs ; définition du licenciement pour motif économique*) (p. 2249) : son amendement de coordination n° 12 ; adopté - **Art. 18** (*contentieux du licenciement : doute au bénéfice du salarié*) : son amendement n° 13 : limitation de l'application de cet article au seul licenciement économique ; adopté - **Art. 18 bis** (*droit d'ester en justice reconnu aux syndicats représentatifs dans les litiges individuels relatifs à des licenciements pour motif économique*) : son amendement n° 14 : accord exprès obligatoire du salarié ; adopté - **Art. 19** (*entretien préalable au licenciement*) (p. 2250) : son amendement n° 15 : suppression de la possibilité offerte au salarié de se faire assister par une personne extérieure à l'entreprise en l'absence d'institutions représentatives du personnel ; adopté - **Art. 19 bis** (*énonciation par l'employeur des motifs du licenciement*) : son amendement de suppression n° 16 ; adopté - **Art. 20** (*priorité de réembauchage*) (p. 2251) : son amendement n° 17 : limitation de l'exercice de la priorité de réembauchage aux emplois disponibles dans la qualification du salarié au moment de son licenciement ; retiré - Sur l'amendement n° 19 du Gouvernement (information du comité d'entreprise ou des délégués du personnel par l'employeur au sujet des postes disponibles et affichage de la liste de ces postes), son sous-amendement n° 20 : suppression de la notion d'affichage ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance - Nouvelle lecture** [n° 459 (88-89)] - (4 juillet 1989) - **Art. 10** (*quinquies*) (*réouverture du délai de prescription des actes criminels commis sur des mineurs par des ascendants ou des personnes ayant autorité sur eux*) (p. 2407) : demande l'adoption de l'amendement de suppression n° 3 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur.

- **Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé - Deuxième lecture** [n° 3 (89-90)] - (18 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2597, 2598) : juge contraires à l'esprit de la décentralisation certains amendements adoptés à l'Assemblée nationale - Affirme les prérogatives du président du conseil général en matière de protection maternelle et infantile ; exemple des initiatives prises dans le département des Hauts-de-Seine visant à jumeler les centres de PMI et les services d'obstétrique des principaux hôpitaux publics - **Art. 2 - Art. L. 152 du code de la santé publique** (*rôle du service départemental dans le cas où l'état de santé de l'enfant requiert des soins appropriés ou si une carence grave de la famille est constatée*) (p. 2603) : soutient l'amendement n° 6 de Mme Nelly Rodi, rapporteur (en cas de carence constatée, devoir du médecin responsable de rendre compte au président du conseil général) ; sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 13 de M. Claude Estier.

- **Projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques** [n° 474 (88-89)] - (6 novembre 1989) - **Après l'art. 22** (p. 3027) : souligne l'importance de ce projet de loi qui constitue un dispositif

essentiel de la protection sociale complémentaire - Persistance de quelques points de divergence relatifs notamment aux délais et aux problèmes de compétence judiciaire ou administrative - (p. 3028) : souhaite que ce texte qui complète utilement le financement de la protection complémentaire ne soit pas modifié par l'Assemblée nationale - Souligne le rôle législatif du Sénat.

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle** [n° 16 (89-90)] - (17 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3431) : dimension européenne absente de ce débat - Constate que dans les autres pays européens le taux de chômage a baissé de manière inversement proportionnelle à l'augmentation du taux de croissance - Stabilité du chômage en France malgré l'augmentation du taux de croissance - Souhaite que les entreprises et les travailleurs français puissent relever le défi du Marché unique européen - Consensus sur l'objectif à atteindre : lutter contre l'exclusion et faire baisser de manière durable le taux de chômage - **Art. 3 (contrat emploi-solidarité)** - **Art. L. 322-4-7 du code du travail (objectif et bénéficiaires du contrat emploi-solidarité)** (p. 3465) : soutient l'amendement n° 9 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (possibilité pour les administrations publiques de conclure des contrats emploi-solidarité) - **Art. 4 (missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes)** (p. 3470) : à titre personnel, se déclare favorable à l'amendement n° 51 de Mme Hélène Missoffe, déposé à titre personnel (composition des missions locales).

- **Questions orales avec débat jointes : problèmes des anciens combattants et victimes de guerre** - (17 novembre 1989) (p. 3441) : levée totale et définitive de toutes les forclusions auxquelles se heurtaient les demandes de carte du combattant volontaire de la Résistance - Poursuite du programme quinquennal d'amélioration de la situation des veuves de guerre - Souhaite que soit prochainement discuté au Parlement le projet de loi tendant à la reconnaissance du statut de prisonnier et d'interné du Viêt-minh - Réforme du code des pensions militaires d'invalidité ; rattrapage du rapport constant - (p. 3442) : se déclare favorable à deux mesures adoptées par l'Assemblée nationale dans le projet de loi de finances pour 1990 : prise en compte de la prime de croissance, récemment accordée à l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat, dans l'indice calculé par l'INSEE ; augmentations des pensions indexées sur l'inflation - Représentation de l'ensemble du monde combattant au sein de la commission tripartite mise en place par le Gouvernement - Interruption brutale du rattrapage de la proportionnalité des pensions - Revendication des associations représentatives des anciens combattants d'Afrique du Nord : constitution d'une retraite mutualiste du combattant avec participation de l'Etat à taux plein ; situation des anciens combattants d'Afrique du Nord chômeurs en fin de droits de plus de cinquante-cinq ans ; amélioration de la délivrance de la carte du combattant ; bénéfice de la campagne double ; reconnaissance d'une pathologie propre aux conflits d'Afrique du Nord - (p. 3443) : demande au Gouvernement des précisions sur le calendrier envisagé pour apporter des solutions aux revendications évoquées - Attire l'attention du secrétaire d'Etat sur un certain nombre de problèmes techniques qui se posent aux anciens combattants, notamment la prise en charge de l'appareillage des handicapés de guerre - Attachement particulier du Sénat aux problèmes relatifs aux anciens combattants.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion générale :*

(21 novembre 1989) (p. 3538) : rappelle que l'avis du comité des finances locales relatif à l'évolution des dépenses des collectivités locales a été pris à l'unanimité de ses membres - (p. 3542) : approbation par la majorité des membres de la commission des affaires sociales des thèmes généraux évoqués par le rapporteur général et le président de la commission des finances - Considère comme convenable l'évolution générale des crédits budgétaires affectés à la politique sociale - (p. 3543) : constate quelques points positifs comme les actions proposées pour le logement social, les crédits affectés à l'action sanitaire et sociale en faveur des handicapés, ainsi que l'action menée pour la prévention des mala-

dies - Absence de formule parfaite relative au problème du rapport constant - Désapprouve la réduction des crédits du ministère du travail et de l'emploi - Absence de communication des rapports relatifs à l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE, et à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Persistance du malaise du personnel médical - Insuffisante coopération entre l'Etat et les régions en matière de financement de la formation professionnelle - Incohérence de la politique gouvernementale à l'égard du corps médical - Dénonce les mesures fiscales dissuadant les petits propriétaires de conserver leurs biens - Inquiétude devant le maintien d'un niveau élevé de chômage qui tranche par rapport à la situation des principaux partenaires - (p. 3544) : insuffisantes créations d'emplois - Accroissement de la durée moyenne du chômage - Insuffisante qualification d'un grand nombre de chômeurs - Dénonce le mauvais fonctionnement de l'ANPE et de l'AFPA - Importance du coût du chômage pour la société - Estime que la France n'a pas tiré de la reprise économique tout le profit qu'elle aurait pu en attendre, que la politique du Gouvernement n'a pas libéré les entreprises et que le secteur public reste bloqué en raison d'une certaine ambiguïté dans l'ensemble des mesures gouvernementales - Souhaite connaître la raison qui empêche aujourd'hui le rapprochement entre Renault et Volvo - Problème de l'avenir du financement de la protection sociale qui malgré le léger excédent de cette année sera déficitaire l'an prochain en raison du dérapage des dépenses de soins et de la dégradation des comptes de l'assurance vieillesse - (p. 3545) : dénonce la pratique d'une fiscalisation camouflée des charges sociales - Constate que le produit du relèvement du prix du tabac qui devait être versé à l'assurance maladie restera dans les caisses de l'Etat - Problème de l'instauration ou non d'une cotisation sociale généralisée sur l'ensemble des revenus - Estime que cette cotisation ne sera acceptable que si elle est l'accompagnement d'une réforme en profondeur du système d'assurance vieillesse - Souhaite une plus stricte séparation de chaque risque - Favorable à la fiscalisation progressive du financement des allocations familiales - Nécessité de mettre en place des mécanismes régulateurs du système de soin plus efficaces que le recours permanent à la contrainte et aux mesures autoritaires - Problème de l'adaptation du régime de retraite - Estime que ce projet de budget n'apporte pas les réponses aux attentes de la commission en ce qui concerne le chômage et le financement de la politique sociale - Inquiétude devant le manque de détermination dont fait preuve le Gouvernement - Difficile compétitivité de nos entreprises que le financement de la protection sociale pénalise par rapport à nos voisins - (p. 3546) : impossibilité pour la commission des affaires sociales d'adhérer au projet présenté - Favorable à la position défendue par la commission des finances

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3770, 3771) : en son nom personnel, dénonce deux défauts majeurs de ce projet de budget : progression non maîtrisée de la dépense publique et réduction sensible et durable des concours aux collectivités territoriales - Réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF : rupture de la politique de décentralisation et de partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales - Absence de compensation financière des transferts de charges de l'Etat aux collectivités territoriales - Votera contre la première partie de la loi de finances.

*Deuxième partie :*

**Travail, emploi, formation professionnelle et services communs** - (4 décembre 1989) (p. 4314) : rend hommage au ministre du travail pour sa politique de lutte pour l'emploi - Rappelle les difficultés pour la France d'affronter l'échéance européenne avec une balance industrielle déficitaire et une balance des paiements à peine équilibrée - Réforme de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE, et de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Sclérose des structures de l'économie française - Interroge le Gouvernement sur la modification de la réglementation relative aux heures supplémentaires.

**Solidarité, santé et protection sociale** - (4 décembre 1989) (p. 4357) : politique du Gouvernement vis-à-vis de la profession médicale - (p. 4358) : financement des régimes de protection sociale - Politique familiale.

*Articles non rattachés :*

(9 décembre 1989) - **Art. 60** *decies (obligation de régler par chèque tout paiement supérieur à 150 000 francs)* (p. 4709) : se déclare favorable à l'amendement n° 11-76 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (suppression de l'obligation faite aux vendeurs de relever le domicile et l'identité justifiés des non-résidents) - Lutte contre le blanchiment de l'argent par les trafiquants de drogue.

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 68 (89-90)]* - (11 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4757) : accord en CMP sur un dispositif d'exonération des cotisations sociales patronales liées à l'embauche d'un chômeur de plus de 50 ans sur un contrat de retour à l'emploi - Propose l'adoption du texte issu de la CMP.

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé, de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 94 (89-90)]* - (11 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4761) : financement de la protection maternelle et infantile ; part de l'Etat et des départements - Conditions d'une certaine information du père putatif sur l'état de santé de la future mère ; non-communication du carnet de grossesse - (p. 4762) : faculté d'intervention d'un médecin de PMI lorsqu'il constate qu'un enfant ne reçoit pas les soins appropriés à son état - Propose l'adoption des conclusions de la CMP.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire** [n° 118 (89-90)] - (15 décembre 1989) - **Art. 8 (possibilité pour les détenus travaillant à l'extérieur des établissements pénitentiaires de conclure des contrats de travail)** (p. 5003) : suite à l'intervention de M. Pierre Arpaillange, ministre de la justice, propose le retrait de l'amendement de suppression n° 1 de M. Guy Robert, rapporteur, au profit de l'amendement n° 12 de la commission (possibilité limitée aux seuls contrats emploi-solidarité).

- **Projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 143 (89-90)]* - (18 décembre 1989) - En remplacement de M. Claude Huriet, rapporteur - **Discussion générale** (p. 5162, 5163) : large approbation de ce projet de loi par le Sénat - Reprise par l'Assemblée nationale d'une grande partie des propositions du Sénat - Accord intervenu en CMP - Article 4 relatif au maintien d'une adhésion individuelle à un contrat collectif pour les retraités, les chômeurs ou les ayants droit - Article 4 bis relatif au maintien des contrats individuels en cas de résiliation du contrat collectif - Article 5 instituant une garantie viagère - Article 6 relatif au maintien des prestations en cours en cas de rupture de contrat - Article 6 bis prévoyant la mise en jeu de la responsabilité de l'assureur du fait des actes du souscripteur en cas de contrat de groupe à adhésion facultative - Article 7 ter : absence d'obligation pour les salariés d'adhérer à une protection complémentaire mise en place par l'employeur - Renforcement de l'information des assurés et du comité d'entreprise en cas de contrat de groupe - Composition de la commission de contrôle.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé** - *Nouvelle lecture [n° 151 (89-90)]* - (18 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5171, 5172) : déplore l'absence de véritable débat parlementaire sur l'amendement gouvernemental, déposé tardivement à l'Assemblée nationale, relatif à la modification du régime conventionnel de l'assurance maladie - Absence d'accord sur une nouvelle convention médicale en raison de l'insuffisance des propositions de revalorisation des honoraires

médicaux et de la très forte augmentation des cotisations d'allocations familiales du corps médical - Dénonce la procédure suivie par le Gouvernement et le principe de conventions distinctes pour les généralistes et pour les spécialistes - Souhaite une prolongation provisoire de la durée de validité de la convention médicale actuelle - **Question préalable** (p. 5174) : demande l'adoption de la motion n° 1 de M. Bernard Seillier, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Réponse du Sénat, par la procédure de la question préalable, au recours par le Gouvernement à l'article 49-3 de la Constitution à l'Assemblée nationale - Problème de la représentativité des organisations syndicales de médecins généralistes - Danger de la prise en compte de la théorie du « contrat-santé ».

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 157 (89-90)]* - (20 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5278) : se félicite du retrait de l'amendement du Gouvernement mettant à la charge des collectivités territoriales le coût de l'indemnisation du chômage des titulaires d'un contrat emploi-solidarité - Souhaite l'adoption des conclusions de la CMP, assorties de l'amendement du Gouvernement permettant, sur ordonnance du tribunal, aux officiers de police judiciaire de pénétrer sur les lieux de travail afin de constater les infractions à la législation sur le travail clandestin et sur l'emploi d'étrangers sans titre.

**FRANCOIS (Philippe)**, sénateur de Seine-et-Marne (RPR).

**NOMINATIONS**

- Vice-président de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989) ; puis réélu vice-président.

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989).

- Membre titulaire du conseil d'administration de la commission consultative pour la production de carburants de substitution ; est nommé de nouveau membre titulaire de cette commission (*JO Lois et décrets* du 8 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers (*JO Lois et décrets* du 11 novembre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique (11 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) (24 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile (1<sup>er</sup> juillet 1989).

**DÉPÔTS**

- *Proposition de loi tendant à modifier l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires*

relatives à la fonction publique territoriale [n° 216 (88-89)] (17 février 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Fonction publique territoriale.**

*Proposition de loi* tendant à étendre le plafonnement de l'impôt de solidarité sur la fortune [n° 236 (88-89)] (5 avril 1989) - **Impôts et taxes.**

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification, sur l'élaboration du Xe Plan (1989-1992) [n° 243 (88-89)] (7 avril 1989) - **Plan.**

## QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 170 (*JO Débats* du 30 novembre 1989) (p. 4120) - Ministère : Equipement - *Conditions de réalisation du tracé du TGV Est* - (Réponse : *JO Débats* du 16 décembre 1989) (p. 5010) - Société nationale des chemins de fer français (SNCF).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique** [n° 219 (88-89)] - (20 avril 1989) - **Sur l'ensemble** (p. 366) : au nom de la commission des affaires économiques, souligne la qualité du débat ; félicite M. Gérard Larcher, rapporteur, pour la qualité de ses interventions et rend hommage aux administrateurs et à l'ensemble du personnel du Sénat.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 847) : regrette l'abrogation par les dispositions du texte en projet de la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification - Incohérence de certains objectifs : priorité à la recherche et à l'éducation et volonté de réduction du déficit budgétaire dans un contexte de baisse des rentrées fiscales ; modernisation du secteur public sans réduction des effectifs de la fonction publique - Rééquilibrage entre prélèvements directs et indirects ; principe d'un prélèvement supplémentaire assis sur tous les revenus et destiné à l'équilibre des régimes sociaux - Critique le choix d'un taux de croissance modéré - (p. 848) : lacunes du projet de Plan : aménagement du territoire ; insuffisance de l'aide financière aux régions rurales ; politique de la montagne - Agriculture ; coût social prévisible de la restructuration des entreprises ; comparaison avec le coût de l'aide à la sidérurgie - Impôt sur le foncier non bâti - Renoncement à la politique familiale sous prétexte du déséquilibre financier du système de protection sociale - Absence de débat à l'Assemblée nationale du fait de la mise en jeu de la responsabilité du Gouvernement - (p. 849) : disparition de l'idée de planification nationale - Votera l'amendement de suppression de la commission des affaires économiques.

**Suite de la discussion** - (24 mai 1989) - **Art. unique (approbation du Xe Plan)** (p. 910, 911) : propos de M. Lionel Stoleru, secrétaire d'Etat, sur le rôle du Sénat - Adoption du texte en projet à l'Assemblée nationale par recours à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, preuve de l'absence de majorité pour le Gouvernement à l'Assemblée nationale - Votera l'amendement de suppression n° 1 de M. Bernard Barbier, rapporteur.

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales - Deuxième lecture** [n° 318 (88-89)] - (31 mai 1989) - **Art. 6 (réglementation des loteries)** (p. 1009) : son amendement n° 22, soutenu par M. Alain Pluchet : réglementation des seules opérations publicitaires réalisées par voie d'écrit ; adopté.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986** [n° 325 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (6 juin 1989) - **Art. 16 (détermination des loyers)** (p. 1148) : son amendement n° 166 : liberté de fixation des logements faisant l'objet d'une première location d'une durée au moins égale

à six mois ; devenu sans objet - (p. 1150) : ses amendements, n° 139 : limitation aux agglomérations de plus d'un million d'habitants de la possibilité pour le locataire de contester a posteriori la validité d'un contrat ; devenu sans objet ; n° 140 : possibilité pour le locataire de contester a posteriori la validité d'un contrat remplacée par une faculté de réflexion a priori ; et n° 141 : réduction du délai de contestation ; retirés - (p. 1155) : son amendement n° 142 : réévaluation des loyers ne pouvant dépasser l'indice du coût de la construction ; suppression de la référence à l'indice prévisionnel d'inflation en glissement ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 15 de M. Luc Dejoie, rapporteur - **Art. 18 (règles applicables aux loyers de référence)** (p. 1161) : son amendement n° 143, soutenu par M. Jean Simonin : augmentation du pourcentage des références concernant les locations pour lesquelles il n'y a pas eu de changement de locataire depuis trois ans ; devenu sans objet - **Art. 34 bis (dispositions relatives au changement d'affectation des locaux)** (p. 1184) : son amendement de suppression n° 167 ; rejeté - Problème de l'implantation des locaux professionnels à Paris - A l'approche de l'échéance européenne, souhaite que le Gouvernement abandonne sa politique restrictive quant à l'installation des professions libérales à Paris - Achat massif de locaux professionnels parisiens par les sociétés japonaises.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - (30 octobre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (ouverture de la procédure de règlement amiable)** (p. 2840) : sur l'amendement n° 27 de M. Jean Simonin, rapporteur (qualité des débiteurs concernés ; introduction de la notion de surendettement ; suppression de la saisine de la commission par le juge ; validation du plan amiable après accord des principaux créanciers), son sous-amendement n° 183 ; rejeté - **Art. 2 (composition de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2850) : sur l'amendement n° 28 de M. Jean Simonin, rapporteur (1<sup>o</sup> modification de la composition de cette commission ; 2<sup>o</sup> désignation par le préfet de membres suppléants), son sous-amendement n° 184 : nomination par le préfet de deux personnalités sur proposition des organisations représentatives des établissements de crédit ; retiré.

**Suite de la discussion** - (31 octobre 1989) - **Art. 3 (moyens d'information de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2866) : sur l'amendement n° 29 de M. Jean Simonin, rapporteur (déclaration patrimoniale imposée au débiteur ; élargissement des moyens d'information de la commission ; enquêtes sociales), son sous-amendement n° 185, soutenu par M. Gérard Larcher : informations communiquées par le débiteur à la commission ; retiré - **Art. 4 (missions de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2878) : sur l'amendement n° 31 de M. Jean Simonin, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article précisant que la mission essentielle de ladite commission reste la conciliation des parties en vue de l'élaboration d'un plan conventionnel de règlement ; rédaction de ce plan), son sous-amendement n° 186, soutenu par M. Gérard Larcher : gel de la situation patrimoniale du débiteur en cas de saisine de la commission ; retiré.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture** [n° 456 (88-89)] - (2 novembre 1989) - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 2906) : son amendement n° 81 ; présentation au Parlement, avant la fin de 1990, d'un rapport sur les travaux communautaires concernant les élevages hors sol ; adopté - **Avant l'art. 26** (p. 2929) : son amendement n° 82 : mise en place d'un plan de transmission destiné à faciliter la transmission d'une exploitation agricole ; adopté - (p. 2930) : ses amendements n° 83 : dans le cadre d'un plan de transmission, autorisation, avec l'agrément du bailleur, de la cession du bail au profit du repreneur ainsi que de l'association de ce dernier au bail en qualité de copreneur ; adopté ; et n° 84 : extension du bénéfice du statut d'associé d'exploitation à un repreneur extérieur à la famille ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 27** (p. 2932) : son amendement n° 85 : évaluation d'une exploi-



tation, lors de sa transmission, sur la base d'une valeur de rendement prenant en compte sa rentabilité économique ; adopté - **Art. 27 ter (reconstruction d'un bâtiment détruit)** (p. 2933) : préjudice causé aux bailleurs par la conversion de droit du bail à métayage en bail à ferme sur demande du métayer - **Après l'art. 32 quinquies** (p. 2944) : son amendement n° 96 : interdiction pendant un délai de dix ans de la modification du classement au plan d'occupation des sols d'un terrain boisé détruit par un incendie ; retiré.

**Suite de la discussion** - (3 novembre 1989) - **Art. 33 (définition et modalités de prise en compte des revenus professionnels pour la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles)** (p. 2965) : opposition de la commission des affaires économiques à cet article dans la rédaction proposée par le Gouvernement - (p. 2969) : confirme l'opposition de la commission des affaires économiques à cet article dans la rédaction proposée par le Gouvernement - **Art. 33 ter 1 (assiette de la cotisation destinée au financement de l'Amexa)** (p. 2970) : son amendement n° 91 : rétablissement du principe du plafonnement de la cotisation Amexa ; retiré au profit de l'amendement identique n° 79 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2983) : dénonce le désintérêt du Gouvernement pour l'agriculture française - Votera ce projet de loi ainsi amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers [n° 485 (88-89)]** - **Suite de la discussion** - (13 novembre 1989) - **Avant l'art. 7** (p. 3185) : sur l'amendement n° 37 de M. Jean Simonin, rapporteur (examen par le juge d'instance de la situation de l'endettement du débiteur qui lui déclare les éléments actifs et passifs de son patrimoine), ses sous-amendements, soutenus par M. Jean Chérioux, n° 187 et n° 188 ; retirés - **Art. 7 (pouvoirs du juge dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire)** (p. 3198) : sur l'amendement n° 39 de M. Jean Simonin, rapporteur (possibilité pour le juge d'instance de reporter ou d'échelonner le paiement des dettes autres que fiscales, parafiscales ou envers les organismes de sécurité sociale), son sous-amendement n° 189, soutenu par M. Jean Chérioux ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Après l'art. 18 (par priorité)** (p. 3640) : se déclare favorable à l'amendement n° I-126 de M. Roland du Luart (suppression du prélèvement perçu pour frais de dégrèvement et de non-valeur sur le montant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) - **Avant l'art. 10** (p. 3667) : son amendement n° I-64 : amélioration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989, de la déduction pour investissement accordée aux exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition ; retiré - (p. 3670) : son amendement n° I-129 : droits de mutation à titre gratuit acquittés par l'héritier exploitant déduits des résultats de l'exploitation ; adopté - (p. 3671) : son amendement n° I-130 : régime fiscal applicable aux mutations à titre gratuit de biens professionnels agricoles ; adopté - **Art. 10 (allègement de la fiscalité sur l'épargne)** (p. 3673) : soutient l'amendement n° I-165 de M. Raymond Bourguin (régime fiscal des comptes spéciaux sur livrets) - **Après l'art. 10** (p. 3674) : son amendement n° I-70 : allègement du régime de taxation des plus-values ; devenu sans objet - **Après l'art. 12** (p. 3683) : soutient l'amendement n° I-166 de M. Jacques Valade (assouplissement du régime d'imposition des plus-values réalisées sur les ventes de navires) - **Après l'art. 17** (p. 3706) : ses amendements n° I-65 et n° I-66, soutenus par M. Emmanuel Hamel, relatifs au délai d'option pour le régime comptable laissé aux exploitants agricoles ; irrecevables (article 40 de la Constitution) - Son amendement n° I-67, soutenu par M. Emmanuel Hamel : possibilité pour les exploitants agricoles de changer de régime comptable, une fois tous les cinq ans ; retiré - **Adaptation de la comptabilité à l'évolution de l'exploitation** - (p. 3707) : son amendement n° I-68, soutenu par M. Emmanuel Hamel : allègement de la fiscalité applicable aux transmissions d'exploitations agricoles ; adopté.

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Après l'art. 22** (p. 3723) : son amendement n° I-71, soutenu par M. Jean Simonin : accroissement progressif de la déductibilité de la TVA afférente au fuel domestique utilisé pour les usages agricoles ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à l'intégration des personnels de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie dans les corps des services extérieurs de l'administration pénitentiaire de l'Etat [n° 82 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5023) : demande au Garde des sceaux de rappeler que la Nouvelle-Calédonie est non seulement un territoire français mais qu'elle fait partie intégrante du territoire national.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe [n° 78 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5035) : convention de Berne - Inquiétudes des fédérations de chasseurs quant aux actions envisageables des écologistes pour interdire la chasse en France - Demande au secrétaire d'Etat des précisions en ce qui concerne les « besoins » des espèces migratrices qui doivent être pris en compte pour déterminer les périodes de fermeture de la chasse - S'élève contre l'interdiction de la chasse au vol des rapaces - Problème de la destruction des blaireaux et des dégâts qu'ils causent aux cultures - Fait état du récent rapport sur la réglementation de la chasse en Europe adopté par la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, à l'initiative de M. Hubert d'Andigné - Dénonce le comportement « annexionniste » de la commission de Bruxelles - (p. 5036) : demande à la représentation nationale de ne pas donner son aval à cette extension multiforme des interventions communautaires - Souligne que par ses articles 17 et 18, la convention de Berne aboutit à des transferts de souveraineté reposant sur une présomption d'incapacité des autorités nationales - S'abstient, ainsi que MM. Gérard Larcher et Hubert d'Andigné, sur ce projet de loi.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Nouvelle lecture [n° 153 (89-90)]** - (19 décembre 1989) - **Art. 33** (p. 5224) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Marcel Daunay, rapporteur (présentation par le Gouvernement, par grands secteurs de production, d'une analyse de la sensibilité des revenus professionnels aux aléas climatiques et économiques, ainsi que des propositions pouvant permettre une meilleure prise en compte de ces variations), avec quelques réserves - Estime que ce texte contient certains aspects difficilement admissibles, notamment celui qui concerne les associations foncières et celui qui est relatif aux SAFER - Evoque l'éventualité d'une saisine du Conseil constitutionnel.

**FRANCOIS-PONCET (Jean)**, sénateur du Lot-et-Garonne (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; *JO* Lois et décrets du 5 avril 1989).

#### NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu président.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique (11 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) (24 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions res-

tant en discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (2 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile (1<sup>er</sup> juillet 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (29 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (8 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée par une délégation de la commission en Thaïlande, en Malaisie, à Singapour et en Indonésie, du 11 au 25 janvier 1989, chargée d'étudier les problèmes du développement économique de ces pays, ainsi que leurs relations économiques, commerciales et financières avec la France [n° 429 (88-89)] (28 juin 1989) - *Asie du Sud-Est*.

## QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 33 (JO Questions du 30 mars 1989) (p. 506) - Ministère : Affaires européennes - *Préparation de la France à l'échéance européenne de 1992* - (Réponse : JO Débats du 28 avril 1989) (p. 427) - Communauté économique européenne (CEE).

## INTERVENTIONS

- *Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes* - (27 avril 1989) (p. 421) : renouveau actuel de la construction européenne, mais accroissement des divergences internes au sein de la Communauté et risque de concurrence de la « maison commune » proposée par M. Gorbatchev - Interroge le Gouvernement sur les objectifs et les difficultés prévisibles de la prochaine présidence française - Libre circulation des personnes et mise en oeuvre de la suppression des contrôles physiques aux frontières ; accord de Schengen - Libre circulation des capitaux et difficultés d'harmonisation des fiscalités de l'épargne : propositions de la Commission européenne, diminution récente de la taxation des OPCVM, taux de TVA - Nécessité d'une harmonisation des réglementations phyto-sanitaires - Construction de l'Europe monétaire : propositions du comité Delors, éventualité de la rédaction d'un nouveau traité - (p. 422) : opposition de la Grande-Bretagne à un traité monétaire et à la construction de l'Europe sociale - Définition du contenu de l'ambition sociale de la présidence française - Défense de la place de la CEE sur la scène économique mondiale face aux pressions extérieures : rédaction de la deuxième directive bancaire, négociations engagées dans le cadre de l'Uruguay round - Contexte politique nouveau de l'échéance de 1992 : mutations de l'URSS et de l'Europe de l'Est, diminution de l'engagement militaire des Etats-Unis en Europe - Appelle à la construction d'une Europe de la défense et de la diplomatie et à une évolution audacieuse des institutions européennes - (p. 423) : lourdes responsabilités de la présidence française.

- *Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires* [n° 246 (88-

89)] - (27 avril 1989) - *Art. 5 (rôle des délégations parlementaires pour les Communautés européennes)* (p. 462) : sur l'amendement n° 4 de M. Paul Girod, rapporteur (nouvelle définition de ce rôle ; suppression des dispositions susceptibles de porter atteinte à la séparation des pouvoirs et au rôle constitutionnel des commissions), ses sous-amendements, soutenus par M. Josy Moinet, n° 12 : délibération des commissions permanentes sur la politique européenne et, le cas échéant, possibilité de saisir le Gouvernement de leurs observations ; et rédactionnel n° 13 ; adoptés.

- *Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social* [n° 281 (88-89)] - *Suite de la discussion* - (23 juin 1989) - *Art. 20 (ressort territorial des SAFER)* (p. 1861) : soutient l'amendement de suppression n° 117 de M. Jean Arthuis, rapporteur - *Après l'art. 33* (p. 1919) : soutient l'amendement n° 337 de la commission (possibilité, pour les exploitants agricoles, de diminuer le revenu professionnel de la rente du sol correspondant au prix du fermage).

*Suite de la discussion* - (24 juin 1989) - *Sur l'ensemble* (p. 1954) : remercie le ministre de l'agriculture pour sa collaboration avec les rapporteurs du Sénat - Subsistance de points de divergence, notamment en ce qui concerne la rente foncière et sa déductibilité ou non des revenus professionnels - *Avenir de l'agriculture française* - *Echéance européenne* - *Constitution d'une mission d'information*, regroupant l'ensemble des commissions sénatoriales, sur la définition d'une politique économique d'avenir pour l'agriculture française.

- *Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers* [n° 485 (88-89)] - (30 octobre 1989) - *Discussion générale* (p. 2834) : déplore les conditions de travail difficiles des sénateurs - Demande une suspension de séance afin de terminer l'examen des amendements en commission.

*Suite de la discussion* - (31 octobre 1989) - *Après l'art. 3* (p. 2876) : se déclare favorable à l'amendement n° 94 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (compétence du tribunal d'instance pour connaître des recours dirigés contre les décisions prises par la commission sur la recevabilité des demandes d'ouverture d'une procédure amiable).

- *Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture* [n° 456 (88-89)] - (2 novembre 1989) - *Art. 18 (missions des SAFER)* (p. 2921, 2922) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 115 de M. Louis de Catuelan - *Art. 20 (ressort territorial des SAFER)* (p. 2926) : demande l'adoption de l'amendement de suppression n° 24 de M. Marcel Daunay, rapporteur.

- *Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration* [n° 57 (89-90)] - (20 novembre 1989) (p. 3492) : *en son nom personnel* : espoir suscité par une double dynamique : construction de l'Europe de l'Ouest relancée par l'Acte unique ; mouvement de libération des pays de l'Est - Souligne deux conceptions opposées de l'Europe : d'une part, la « maison commune », évoquée par M. Gorbatchev, reposant sur l'équilibre des nationalismes et des rapports de force ; d'autre part, la Communauté européenne - (p. 3493) : construction d'une Europe du droit, reposant sur des votes émis par les Etats sur proposition d'une autorité indépendante et sous le contrôle d'un Parlement élu - Urgence de renforcer la Communauté, pivot du futur ordre européen - Nécessité d'aider les pays de l'Est, par l'intermédiaire de la CEE - Malgré l'ambiguïté de la référence à l'alinéa 4 de l'article 49 de la Constitution, se prononce en faveur de la déclaration du Gouvernement, en limitant la portée de son vote à la politique européenne - Problème de la réunification de l'Allemagne ; ne la juge pas incompatible avec le bon fonctionnement de la CEE - Accession de l'Europe de l'Ouest à la responsabilité et à l'indépendance.

– **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion générale :*

(21 novembre 1989) (p. 3539) : souhaite savoir dans quelles mesures la politique économique du Gouvernement prépare la France à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993, alors que le déficit commercial a dépassé 9 milliards de francs en août dernier - Pense que le déficit industriel est dû pour moitié à l'effort d'équipement des entreprises et qu'il est l'indice d'une faiblesse persistante de la compétitivité de l'économie en regard de nos partenaires européens - Redoute qu'une aggravation du déficit extérieur compromette à terme la stabilité du franc - (p. 3540) : nécessité de contenir la progression des dépenses publiques, de faire progresser la productivité et le redéploiement et d'engager une profonde réforme de l'Etat - Insuffisante réduction du taux de la fiscalité de l'épargne - Souligne le refus de nos partenaires d'appliquer une retenue uniforme à la source en Europe - Absence d'harmonisation européenne des taux et risque d'un rétablissement du contrôle des changes - Réduction du taux majoré de TVA de 28 % à 25 % - Nécessité d'une pression politique sur nos partenaires allemands pour que des décisions soient prises, même si c'est par étapes - Craint qu'en l'absence de contrôles physiques aux frontières, on réclame moins l'harmonisation des taux de TVA - (p. 3541) : rappelle que les prélèvements obligatoires français sont supérieurs de 7 points aux taux allemands et britanniques et de 14 points aux taux américains et japonais - Souhaite une réforme d'ensemble du système fiscal, notamment de l'impôt sur le revenu et de la fiscalité locale - Insuffisance de ce budget au regard des besoins des entreprises publiques - Problème de l'aménagement de l'espace rural et de l'absence de politique d'aménagement du territoire - Déploie une stagnation générale des dotations affectées aux différents fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire - Dénonce la dévitalisation qui menace des régions entières et qui tourne dans certains cas à la désertification - Constate que ce phénomène se trouve aggravé par la décentralisation et par la réforme des fonds structurels européens - Nécessité d'une grande politique d'aménagement de l'espace rural et création par le Sénat d'une mission d'information sur l'avenir de l'espace rural français

– **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Nouvelle lecture [n° 153 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Sur l'ensemble (p. 5225) :** rappelle que le Sénat avait demandé lors de l'examen du premier texte relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole la présentation de deux projets de loi : l'un sur les structures et l'autre sur les cotisations sociales - Constate que ces textes ont été déposés par le Gouvernement à la date qui avait été prévue - Se félicite de l'absence d'utilisation de la procédure d'urgence - Estime que ce projet de loi nécessitera un réexamen - Rappelle les difficultés des problèmes du monde agricole.

**FRANCOU (Jean),** sénateur des Bouches-du-Rhône (UC).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

**NOMINATIONS**

– Membre de la commission des finances.

– Membre titulaire du Comité des prix de revient des fabrications d'armement.

Membre titulaire du Comité de l'éthique du loto sportif.

**DÉPÔTS**

– *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au statut des langues et cultures régionales dans l'enseignement, les affaires culturelles, l'éducation permanente, la radio et la télévision [n° 224 (88-89)] (14 mars 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Langues régionales.**

**QUESTIONS**

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 21 avril 1989) (p. 322) - Ministère : Action humanitaire - *Aide humanitaire au Liban* - **Politique extérieure.**

**INTERVENTIONS**

– **Rappel au règlement** - (3 avril 1989) (p. 6) : préoccupation au sujet de la situation sociale en Corse et du génocide engagé à l'encontre de la communauté chrétienne du Liban.

– **Projet de loi relatif à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives [n° 29 (88-89)] - (4 avril 1989) - Discussion générale (p. 23, 24) :** développement de la pratique du dopage dans le sport illustré par les sanctions décidées par le Comité international olympique, CIO, lors des derniers jeux olympiques de Séoul - Dangers du dopage pour la santé des athlètes, et de la pression des enjeux financiers dans le sport - Nécessité de renforcer le suivi médical des sportifs et les contrôles antidopage, notamment à travers l'accroissement des crédits budgétaires affectés au Laboratoire national antidopage - Souhaite l'élimination du fléau du dopage et approuve ce projet de loi, ainsi que les amendements de la commission des affaires culturelles.

– **Événements du Liban** - (5 avril 1989) (p. 47) : au nom du groupe d'amitié sénatorial France-Liban, demande une suspension de séance en signe de solidarité et d'affliction.

**FRAYSSE-CAZALIS (Jacqueline),** sénateur des Hauts-de-Seine (C).

**NOMINATIONS**

– Membre de la commission des lois.

Est nommée de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

– Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier (13 juin 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie (11 mai 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (24 mai 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (8 juin 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (14 juin 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (15 juin 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (16 juin 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (21 juin 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration (13 décembre 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (16 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à l'utilisation démocratique de la force publique et instituant des dispositions déontologiques applicables aux fonctionnaires de police [n° 193 (88-89)] (16 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Police et sécurité.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la fonction publique territoriale [n° 194 (88-89)] (16 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Fonction publique territoriale.

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 21 avril 1989) (p. 321) - Ministère : Solidarité - Application de la loi relative au revenu minimum d'insertion - Revenu minimum d'insertion (RMI).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - (9 mai 1989) - Discussion générale (p. 574) :** déception du groupe communiste devant ce projet de nouveau code pénal - Adaptation des règles existantes issues du code Napoléon et absence de définition d'un droit pénal véritablement nouveau - Déclare la procédure législative adoptée et le morcellement du débat - Absence de prise en compte de la spécificité de la délinquance des mineurs - Absence de dispositions relatives aux victimes - Urgence d'une réforme du code de procédure pénale - Dénonce les violations quotidiennes des droits de la défense : inversion de la présomption d'innocence, atteintes au principe de l'oralité des débats au profit d'une procédure écrite, quasi-automatisme de la détention provisoire, méconnaissance du secret de l'instruction, oscillation entre procédure accusatoire et procédure inquisitoire - (p. 575) : insuffisance des personnels et des moyens de la police judiciaire - Refuse la mise en cause de la responsabilité pénale des personnes morales constitutionnellement protégées : associations, syndicats et partis politiques - S'interroge sur l'intérêt pratique de la notion d'instigateur pour la lutte contre la criminalité de droit commun et dénonce le retour de la loi « anti-casseurs » en matière politique ou syndicale - Contournement du principe de la non-rétroactivité de la loi pénale par sa non-application aux lois de procédure - Récuse l'extension de la légitime défense aux biens - (p. 576) : demande l'arrêt des projets de construction de prisons nouvelles et la mise en place de structures alternatives à l'emprisonnement - Se déclare opposée au projet de construction d'une maison d'arrêt à Nanterre - Absence de dispositions relatives à la réinsertion et à la lutte contre la récidive - Rigidité de la nouvelle échelle des peines et limites fixées au principe de la personnalisation des peines ; caractère inutile et dangereux de l'introduction d'une peine de trente ans en matière criminelle - Dangers de ce projet de loi pour les libertés collectives et individuelles.

**Suite de la discussion - (11 mai 1989) - Art. unique (Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales) - Art. 121-7 du code pénal (définition de la notion de complicité) (p. 647) :** soutient l'amendement de suppression n° 192 de M. Charles Lederman - **Art. 122-1 (irresponsabilité pénale de la personne atteinte d'un trouble physique ou neuropsychique) (p. 650) :** soutient l'amendement n° 193 de M. Charles Lederman (jugement de tout crime ou délit commis par un malade mental) - (p. 653) : abstention des sénateurs communistes sur l'amendement n° 17 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (en cas de responsabilité atténuée, possibilité pour la juridiction de décider l'exécution de la peine dans un établissement pénitentiaire spécialisé) - **Après l'art. 122-2 (p. 654) :** abstention des sénateurs communistes sur l'amendement n° 18 de la commission (reconnaissance de l'erreur sur le droit comme cause de non-punissabilité) - **Art. 122-4 (définition de la légitime défense) (p. 655) :** opposition des sénateurs communistes à l'introduction, dans le code pénal, du principe de la légitime défense des biens - Fondements juridiques de ce principe - **Légitime défense des biens d'autrui - (p. 657) :** sur l'amendement n° 20 de la commission (légitime défense des personnes et des biens ; limitation des cas d'exclusion de la légitime défense), se déclare favorable au sous-amendement n° 128 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de toute référence à la légitime défense des biens) - **Art. 122-5 (défense d'une personne ou d'un bien menacés) (p. 659) :** difficulté pour la jurisprudence de définir ce qui ressortit à la légitime défense et ce qui relève de la sauvegarde d'une personne ou d'un bien - Opposition des sénateurs communistes à cet article.

**Suite de la discussion - (17 mai 1989) - Art. unique (suite) - Art. 133-9 du code pénal (effets de l'amnistie) (p. 782, 783) :** soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 258 (effacement des incapacités et déchéances subséquentes par l'amnistie) et n° 259 (suppression de la notion d'instigateur) - **Après l'art. 133-9 (p. 784, 785) :** soutient l'amendement n° 260 de M. Charles Lederman (réintégration de droit des salariés licenciés ou révoqués pour des faits ou délits commis à l'occasion ou en relation avec des conflits du travail ou des activités syndicales et faisant l'objet d'une amnistie) - **Affaire des « dix » de l'entreprise Renault-Bilancourt - Art. 133-13 (conditions de la réhabilitation de plein droit pour les personnes physiques) (p. 786) :** se déclare opposée à l'amendement n° 114 du Gouvernement (conditions de mise en oeuvre de la réhabilitation en matière de jours-amende) - **Art. 133-16 (précédemment réservé p. 787) (effets de la réhabilitation) (p. 790) :** soutient l'amendement n° 262 de M. Charles Lederman (effacement des condamnations prononcées et de toutes les incapacités pour l'avenir).

- **Rappel au règlement - (17 mai 1989) (p. 781) :** article 36-3 du règlement - Dénonce la partialité de la justice dans quelques affaires récentes.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 263 (88-89)] - Suite de la discussion - (9 juin 1989) - Après l'art. 28 (p. 1385) :** soutient l'amendement n° 125 de M. Robert Vizet (pénalisation des établissements de crédit apportant leur concours financier aux entreprises initiatrices d'OPA) - (p. 1386) : soutient les amendements de M. Robert Vizet, n° 131 (modification de l'imposition des plus-values boursières) et n° 132 (suppression de l'avoir fiscal) - Dénonce l'encouragement fiscal de la spéculation financière - (p. 1387) : soutient l'amendement n° 133 de M. Robert Vizet (modification de l'impôt de bourse) - **Avant l'art. 12 (p. 1391) :** rappelle l'opposition du groupe communiste à l'amendement n° 135 de M. Raymond Bourguin, rapporteur pour avis, précédemment réservé (possibilité pour les salariés, en cas d'OPA tendant à modifier le contrôle d'une société, de présenter une offre concurrente de rachat placée sous le régime du rachat d'une entreprise par ses salariés, RES) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 1392) :** se déclare favorable à l'élargissement des pouvoirs de la COB - Opposition du groupe communiste à la « financiarisation » de l'économie et à l'adoption de l'article 25 bis - Votera contre ce projet de loi.

- **Projet de loi portant amnistie [n° 354 (88-89)] - (12 juin 1989) - Avant l'art. 1<sup>er</sup> bis (p. 1451, 1452) :** se déclare favo-

nable à l'amendement n° 5 de M. Charles Lederman (droit à la réintégration des salariés, représentants élus du personnel, représentants syndicaux aux comités d'entreprises ou délégués syndicaux licenciés depuis le 22 mai 1981 pour une faute résultant de faits amnistiés en vertu de la loi du 20 juillet 1988) - Affaire des « dix » de Renault.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France** [n° 351 (88-89)] - (20 juin 1989) - **Rappel au règlement** (p. 1672) : conditions de préparation de l'examen de ce texte en commission des lois - **Discussion générale** (p. 1692) : rappelle l'opposition des sénateurs communistes à l'adoption de la loi Pasqua du 9 septembre 1986 - Mise en oeuvre depuis cette date d'une politique d'expulsion massive inefficace à enrayer le développement de l'immigration clandestine - Demande l'abrogation de cette loi d'exception, arbitraire et raciste, et le retour à la loi Badinter de 1981 - Ambiguïté du texte en projet et exploitation politique du problème de l'immigration - (p. 1693) : souhaite la discussion et l'amélioration de ce texte par le Sénat - Urgence de la mise en place d'une action efficace contre le racisme et la xénophobie et d'une véritable politique d'insertion et d'égalité des droits en faveur des immigrés - Absence de lien entre immigration et chômage ou de menace pour l'identité culturelle de la France - Aménagements positifs du texte en projet : renforcement du rôle de l'autorité judiciaire, restriction des expulsions, assouplissement des conditions d'obtention de la carte de résident - Maintien de discriminations inacceptables à l'égard des immigrés : procédures d'expulsion et de reconduite à la frontière, attribution des titres de séjour, mise en oeuvre du droit d'asile, situation des jeunes et des étudiants - Demande la reconnaissance du droit de vote des étrangers aux élections municipales - (p. 1694) : vote du groupe communiste contre la question préalable en dépit des insuffisances de ce texte.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances** [n° 234 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (11 octobre 1989) - **Art. 25 (Commission de contrôle des assurances)** (p. 2547) : soutient l'amendement de suppression n° 141 de M. Robert Vizet - **Art. 28 (modification des règles applicables aux entreprises nationales d'assurance)** (p. 2556) : soutient l'amendement n° 142 de M. Robert Vizet (limitation de la cession du capital des entreprises du secteur nationalisé au privé).

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local** [n° 320 (88-89)] - (24 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2689) : projet de loi visant à élargir et à institutionnaliser le transfert de fonds publics vers les entreprises privées sans contrôle de l'utilisation de ces financements - Absence de bilan de l'efficacité des aides versées par les collectivités territoriales aux entreprises - Difficultés des entreprises nouvelles et des PME, soumises aux contraintes de la rentabilité financière - Sociétés d'économie mixte locales : spécification de leurs compétences, rôle de palliatif au démantèlement des services publics, ouverture à des prises de participation de collectivités décentralisées étrangères - Limitation du soutien au développement des activités culturelles locales à l'apport de subventions des collectivités territoriales aux exploitants de salles de cinéma - (p. 2690) : dévoiement de la décentralisation à travers ce projet de loi - Nécessité d'une gestion décentralisée des fonds publics, d'une consultation des représentants des salariés et d'une transparence des financements publics aux entreprises - Souhaite une réforme de la taxe professionnelle, un allègement de la dette locale et le développement de la coopération entre collectivités territoriales - **Projet de loi** marqué par une volonté d'intégration européenne - Conséquences du grand marché unique européen en matière d'aménagement du territoire : mise en valeur de quelques grands pôles urbains à vocation internationale et désertification du reste du pays - (p. 2691) : aménagement de l'agglomération parisienne : réalisation d'Eurodisneyland, extension de la Défense - Bilan de la décentralisation : absence de transferts de moyens correspondant aux transferts de responsabilités, diminution progressive de la marge de manoeuvre des élus locaux, érosion des concours de l'Etat et endettement des collectivités territoriales - Plan emploi de M. Jean-Pierre

Soisson : « initiatives locales pour l'emploi » - Opposition du groupe communiste à ce projet de loi.

**Suite de la discussion** - (25 octobre 1989) - **Art. 3 (par priorité) (aides directes des départements)** (p. 2715) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 70 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article) - **Art. 6 (garanties imposées aux entreprises aidées)** (p. 2729) : son amendement n° 53, soutenu par M. Robert Vizet : obligation pour les garanties de faire l'objet d'une convention passée entre la collectivité territoriale et l'entreprise bénéficiaire fixant des engagements précis ; devenu sans objet - **Art. 8 (souscription par les communes de titres participatifs émis par les coopératives)** (p. 2732) : son amendement de suppression n° 54, soutenu par M. Robert Vizet ; adopté - **Art. 9 (participation des départements aux sociétés de développement régional ; souscription par les départements de titres participatifs émis par les coopératives)** (p. 2734) : son amendement de suppression n° 55, soutenu par M. Robert Vizet ; rejeté - **Art. 10 (attributions des sociétés d'économie mixte locale)** (p. 2737) : son amendement de suppression n° 56, soutenu par M. Paul Souffrin ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques** [n° 5 (89-90)] - (14 novembre 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 6) (p. 3268) : rappelle l'opposition du groupe communiste à toute forme d'amnistie des scandales politico-financiers - Dénonce l'amnistie déguisée réintroduite à l'article 16 du projet de loi ordinaire par la dépénalisation du délit d'abus de biens sociaux - Légalisation de l'immoralité du financement des partis politiques à travers les textes en projet - Atteinte portée à l'indépendance des partis par l'autorisation du financement privé et des dons d'entreprises - Possibilité de détournement du plafonnement de ces dons et d'utilisation de fonds publics au bénéfice d'un candidat - Risque de mainmise des forces de l'argent sur la vie politique - (p. 3269, 3270) : indépendance du financement du parti communiste et transparence de ses ressources - Mise sous tutelle étatique des partis politiques par ces projets de loi - Atteinte portée à l'indépendance et à la liberté des partis par les pouvoirs de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques - Absence de crédibilité démocratique de cette commission nationale - Rappelle l'hostilité de principe du parti communiste au financement public des partis politiques et son refus d'en bénéficier en 1989 - Propositions communistes relatives à la transparence des activités politiques : constitution d'une commission de contrôle pluraliste et représentative de tous les partis politiques, chargée de vérifier leur activité financière ; publicité de la situation financière des élus - Respect du principe de l'égalité des candidats devant le suffrage universel : souhaite le plafonnement des dépenses électorales, l'interdiction de toute publicité politique, la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale et l'interdiction de tout don des entreprises privées ou publiques - Demande le respect du pluralisme de l'information et l'attribution d'un temps d'antenne pour les partis valable pour toutes les sociétés de radio et de télévision, publiques et privées - Nécessité de la mise en place d'un statut de l'élu - Vote du groupe communiste contre ce texte.

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés** [n° 6 (89-90)] - (14 novembre 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 5) - Voir intervention sous le projet n° 5 (p. 3268 à 3270).

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Justice** - (29 novembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4098) : insuffisance des crédits octroyés à l'éducation surveillée pour remplir ses missions : développer la prévention et limiter le recours à l'incarcération des mineurs - Insuffisance des créations de postes d'éducateurs pour pallier les effets de la longue période de suppressions d'emplois et d'absence de concours - (p. 4099) : faiblesse des augmentations indemnitaires des personnels de l'éducation surveil-

lée - Augmentation des crédits de fonctionnement concernant pour l'essentiel les associations privées - Dénonce le manque de moyens en effectifs et en matériels de l'éducation surveillée - Demande que soit engagée une programmation pluriannuelle des moyens accordés à ce service public, essentiel pour les jeunes en difficulté.

Intérieur - (5 décembre 1989) (p. 4391, 4392) : augmentation de 6,5 % du budget de la police - Constate que l'effort porte essentiellement sur la brigade des chemins de fer - Augmentation en 1989 de la grande et de la petite délinquance - Développement des actes racistes - Propose une politique axée sur la prévention, la dissuasion et la répression - Insuffisance de ce budget pour satisfaire les revendications des personnels de police - Constate que trois mille appelés effectuent leur service national comme policiers

auxiliaires dont une forte proportion dans la région parisienne - Dénonce l'insuffisance de la formation et de l'encadrement des policiers auxiliaires - Estime que l'ilôtage ne doit pas être abandonné aux plus inexpérimentés mais doit constituer une priorité dans la lutte contre l'insécurité au sein des grandes agglomérations - Critique la mobilisation des forces de police pour des tâches inutiles - Stagnation en francs constants des crédits de la sécurité civile - Regrette qu'aucun plan de renouvellement et de modernisation des bombardiers d'eau n'ait été programmé - Rappelle que soixante quinze mille hectares de forêts ont brûlé en 1989 - Constate une augmentation du nombre de tués et de blessés sur les routes - Souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour aider à la lutte contre la drogue.

## G

GARCIA (Aubert), sénateur du Gers (S).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (29 novembre 1989).

## DÉPÔTS

- Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Industries agricoles et alimentaires - [n° 61 (89-90) tome 3] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (industries agricoles et alimentaires) (p. 4023, 4024) : excellents résultats des industries agricoles et alimentaires pour 1988 - Part dans l'ensemble de l'industrie française - Excédent commercial, en particulier avec la CEE - Suppressions d'emplois dans les petites entreprises rurales - Sous-dimensionnement et insuffisante concentration ; risque de mainmise des grands groupes étrangers - Harmonisation européenne du droit de l'alimentation : insiste sur la nécessaire protection de la qualité des produits français par la reconnaissance des labels et appellations - Insuffisance des dépenses de recherche-développement - Crédits proposés : volonté de sélectivité à l'origine de la réduction de la prime d'orientation agricole, POA - Modernisation des abattoirs publics - Fonds d'intervention stratégique - Programme Aliment 2000 II - Insuffisance de l'effort en faveur de la restructuration financière des entreprises - (p. 4025) : avis favorable à ce projet de budget.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé [n° 92 (89-90)]** - (13 décembre 1989) - Après l'art. 14 (p. 4912) : se déclare favorable à l'amendement n° 49 de M. Franck Sérusclat (interdiction pour le secteur privé hospitalier d'intervenir dans les domaines du prélèvement, du transport et de la transplantation d'organes humains) .

GARCIA (Jean), sénateur de la Seine-Saint-Denis (C).

## NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu secrétaire.

- Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 14 octobre 1989) ; puis nommé de nouveau secrétaire (JO Lois et décrets du 20 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (7 novembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (11 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Union soviétique du 19 au 26 juillet 1989 [n° 132 (89-90)] (13 décembre 1989) - URSS.

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4951) - Ministère : Affaires étrangères - *Politique de détente après la rencontre de Malte* - Relations internationales.

*Questions orales avec débat :*

n° 49 (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 366) - Ministère : Affaires européennes - *Libre circulation des capitaux* - (Réponse : JO Débats du 28 avril 1989) (p. 427) - Politique économique.

n° 83 (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3400) - Ministère : Affaires étrangères - *Décisions du Gouvernement en matière de politique militaire et étrangère* - Politique extérieure.

n° 85 (JO Débats du 30 novembre 1989) (p. 4119) - Ministère : Premier ministre - *Politique de développement de l'Île-de-France* - Régions.

## INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes** - (27 avril 1989) (p. 434, 435) : conséquences pour la France de la libre circulation des capitaux dans la CEE prévue pour 1990 - Réformes financières accompagnant la réalisation du marché financier unique : titrisation des créances bancaires, politique de développement de la place financière de Paris - Mise en place d'une véritable Europe des affaires au détriment des salariés - Conséquences de l'harmonisation fiscale européenne : projet de mise en place d'un système de retenue à la source et d'élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu, allègement de la fiscalité de l'épargne - Encouragement à la spéculation au détriment du pouvoir d'achat et de l'emploi - (p. 450, 451) : contradiction entre « l'affairisme » inhérent à la libre circulation des capitaux et l'objectif de réalisation d'une Europe sociale affiché par le Gouvernement - Perspective d'un accroissement des prélèvements fiscaux sur les revenus du travail et d'un nivellement par le bas des droits sociaux.

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 246 (88-89)]** - (27 avril 1989) - Discussion générale (p. 454) : objectif de cette proposition de loi : améliorer l'information du Parlement sur les travaux des Communautés européennes - Renforcement des moyens des délégations parlementaires pour les Communautés et clarification de leur mission - Propositions communistes pour la construction d'une Europe démocratique, sociale et pacifique - (p. 455) : profite de ce débat pour dresser le bilan de l'activité des délégations parlementaires - Cite les récents propos tenus par M. Alain Lamassoure, rapporteur de cette proposition à l'Assemblée nationale, mettant en garde contre le danger de transformation du Parlement en une instance de ratification des décisions communautaires - Déploie une dérive européenne et supranationale, en dépit de l'activité des représentants

communistes au sein des délégations - Amélioration de l'information du Parlement sur les travaux communautaires - Augmentation des effectifs des délégations et représentation équilibrée des commissions permanentes - (p. 456) : s'interroge sur les réels pouvoirs des délégations parlementaires après l'ouverture du marché unique en 1993 - Nécessaire sauvegarde de l'indépendance nationale et des prérogatives du Parlement - Amendements communistes tendant à assurer la liberté et la souveraineté de la France tout en développant la coopération en Europe - Art. 1<sup>er</sup> (effectif de chaque délégation parlementaire pour les Communautés européennes) (p. 459) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Paul Girod, rapporteur (réduction de cet effectif) - Art. 4 (mission d'information du Parlement et droit à l'information des délégations) (p. 461) : son amendement n° 8, soutenu par M. Robert Pagès : information des délégations sur les travaux du Conseil des ministres européen ; devenu sans objet - Après l'art. 6 (p. 464) : son amendement n° 9 : organisation d'un débat sur la politique européenne du Gouvernement lors de chaque session ordinaire du Parlement ; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 465) : abstention des sénateurs communistes sur cette proposition de loi.

- Rappel au règlement ; article 36, alinéa 3 - Solidarité des sénateurs communistes avec les cheminots en grève (24 mai 1989) (p. 888)

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - Suite de la discussion - (24 mai 1989) - Art. unique (approbation du Xe Plan) (p. 902 à 906) : soutient les amendements de M. Robert Vizet, n° 18 (services publics en milieu rural) ; n° 20 (propositions relatives à la retraite) et n° 21 (suppression de la section relative à l'amélioration de la maîtrise des dépenses de santé) - Médiocrité du rang de la France en matière de santé au sein des pays de l'OCDE - Hôpital - Tarifs des médecins libéraux - Soutient les amendements de M. Robert Vizet, n° 24 (principe d'autonomie des communes ; réforme de la fiscalité locale) et n° 25 (suppression du paragraphe relatif à la région Ile-de-France) - Sacrifice des habitants de la région Ile-de-France aux intérêts financiers multinationaux.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986** [n° 325 (88-89)] - Suite de la discussion - (6 juin 1989) - Art. 16 (détermination des loyers) (p. 1151) : soutient l'amendement n° 37 de M. Jean-Luc Bécart (limitation des possibilités de réévaluation du loyer lors du renouvellement du contrat).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe) et de deux protocoles, l'un relatif aux zones protégées ainsi qu'à la faune et à la flore sauvages dans la région de l'Afrique orientale (ensemble quatre annexes), l'autre relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution des mers en cas de situation critique dans la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe)** [n° 277 (88-89)] - (9 juin 1989) - Discussion générale (p. 1341, 1342) : regrette l'absence de participation de M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat à l'environnement au débat sur ce projet de loi - Importance du risque de pollution par hydrocarbures sur les côtes de l'Afrique orientale du fait des pratiques de certains pétroliers - Accord du groupe communiste sur les dispositions de la convention de Nairobi : création de zones protégées ; procédure préalable à tout projet de développement comportant un risque de pollution ; participation des Etats contractants à des programmes de coopération scientifique et technique - Regrette le caractère insuffisamment contraignant des dispositions relatives à la lutte contre la pollution - Abstention du groupe communiste en raison de la réserve envisagée par le Gouvernement et relative au respect du droit international de la mer et aux activités françaises liées à des missions de défense nationale ; question sur le transfert éventuel du site d'expérimentation nucléaire de Mururoa aux îles Kerguelen ou dans l'Antarctique.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire - Deuxième lecture** [n° 282 (88-89)] - (16 juin 1989) - Art. 4 (dispositions relatives à la

chambre d'accusation) (p. 1647) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 3 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (prolongation du délai imparti à la chambre d'accusation pour statuer en matière de détention provisoire en cas de comparution personnelle du détenu) - Art. 4 bis (établissement d'un tableau de roulement en cas de pluralité de juges d'instruction au sein d'un tribunal) : soutient l'amendement n° 15 de M. Charles Lederman (possibilité d'établissement d'un tour de service spécifique pour une section spécialisée) - Art. 6 (dispositions relatives à la détention provisoire des mineurs) (p. 1649) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 du Gouvernement (réduction à un mois de la détention provisoire des mineurs de seize à dix-huit ans lorsque la peine encourue n'excède pas cinq ans d'emprisonnement) - Soutient l'amendement n° 18 de M. Charles Lederman (mise à l'écart des mineurs en détention provisoire de tout établissement pénitentiaire) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1650) : abstention du groupe communiste sur ce texte.

- **Proposition de loi relative à la révision des condamnations pénales - Deuxième lecture** [n° 280 (88-89)] - (16 juin 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1651) : vote de ce texte par le groupe communiste.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation** [n° 375 (88-89)] - Suite de la discussion - (28 juin 1989) - Art. 2 (accès à l'enseignement préscolaire) (p. 2060) : soutient l'amendement n° 57 de Mme Hélène Luc (accueil obligatoire des enfants de trois ans à l'école maternelle) - Art. 3 (objectifs de formation du système éducatif) (p. 2063) : sur l'amendement n° 4 de M. Paul Seramy, rapporteur (fixation à cinq ans de l'âge de la scolarité obligatoire et prolongation possible de la scolarité pour les élèves qui ont déjà achevé à seize ans une formation qualifiante), soutient le sous-amendement n° 59 de Mme Hélène Luc - Art. 5 (conseil national des programmes) (p. 2069) : soutient l'amendement n° 65 de Mme Hélène Luc (rétablissement des commissions par niveau et par discipline) - Art. 8 (calendrier scolaire) (p. 2078) : soutient l'amendement n° 69 de Mme Hélène Luc (absence de prise en compte de certaines activités économiques pour l'adaptation du calendrier).

- **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration** [n° 57 (89-90)] - (20 novembre 1989) (p. 3490) : progrès de la détente grâce aux initiatives de l'Union Soviétique ; mouvement de réduction des armes nucléaires ; proposition de réduction du budget militaire américain - Mutation des pays de l'Est ; construction de sociétés socialistes modernes ; définition de la *perestroïka* - Propagande en faveur de la thèse de la fin du socialisme, et de la mort du parti communiste français - Rappelle la position soutenue par ce dernier dès son 22<sup>ème</sup> congrès, en 1976 - (p. 3491) : attachement au socialisme autogestionnaire démocratique - Crise du capitalisme ; politique d'austérité et chômage dans la CEE ; développement de la pauvreté en France - Pays en voie de développement ; situation des enfants ; propos du directeur général de la FAO sur la dette des pays du tiers monde ; rôle du Fonds monétaire international, FMI - Sécurité en Europe : nouveau type de coopération entre les Etats ; mise en oeuvre nécessaire de la charte d'Helsinki - Rôle d'intégration financière auquel se limite la CEE - (p. 3492) : conditions de l'aide aux pays socialistes - Construction d'un nouvel équilibre en Europe ; demande le retrait des troupes étrangères et la suppression des missiles Hadès.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Coopération et développement** - (30 novembre 1989) (p. 4131, 4132) : insuffisante progression des crédits du budget de la coopération et stagnation de l'aide publique au développement - Approuve la décision française d'annulation de la dette des 33 pays les plus pauvres - Insuffisance des efforts de la France en matière de coopération ; nécessité d'établir un nouvel ordre économique international - Augmentation des crédits en faveur des organisations non gouvernementales, ONG ; propositions de l'association



« Survie 89 » visant à mettre en oeuvre un plan pluriannuel de lutte contre la mortalité et la désertification - Régression de la francophonie dans le monde - Négociations en cours de la quatrième convention de Lomé ; nécessité d'une réévaluation de l'enveloppe financière globale - (p. 4133) : progression inquiétante du nombre de pays les moins avancés, PMA - Conséquences de la mise en place du grand marché unique de 1993 pour les pays africains - Propose la détaxation des investissements pour des projets de développement et la constitution d'un fonds destiné aux entreprises de transformation des produits primaires dans les pays ACP.

**Affaires étrangères** - (30 novembre 1989) (p. 4163, 4164) : mutations en cours de la situation internationale, en particulier en Europe de l'Est - Rappelle le soutien accordé par la majorité sénatoriale à la politique du Gouvernement français à l'égard des pays de l'Est - Poursuite regrettable de l'augmentation des moyens nucléaires et conventionnels de défense de la France - Progrès des négociations internationales en matière de désarmement engagées entre les Etats-Unis et l'Union soviétique : destruction des missiles nucléaires intermédiaires, limitation des armements stratégiques, mesures de contrôle et de vérification, élimination des armes chimiques - Déploie le manque d'ambition et de dynamisme de la politique étrangère française dans les domaines de la paix et du règlement pacifique des conflits régionaux - Combat de la jeunesse française en faveur du désarmement - Relations de la France avec l'Afrique du Sud ; actions en faveur de la lutte contre l'apartheid et de la libération de Nelson Mandela - Situation au Salvador et au Cambodge - Naissance de la Namibie comme Etat indépendant - (p. 4165) : situation au Liban ; accords de Taëf - Lutte du peuple palestinien dans les territoires occupés - Portée de la perestroïka en cours en Union soviétique et dans les pays de l'Est - Rôle de la CEE - Budget de la francophonie - Opposition du groupe communiste à ce projet de budget - **Examen des crédits** - Etat B (p. 4193) : vote du groupe communiste contre ce budget.

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4213, 4214) : *en son nom personnel et au nom de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis* - Conditions de l'annonce de la fermeture prochaine de Renault-Billancourt - Aboutissement d'une politique ayant conduit à une importante réduction d'effectifs et à la perte du premier rang européen de Renault - Réfuse les arguments fondés sur une prétendue vétusté et non-rentabilité de Billancourt - Manifestation de la volonté de « casser » l'industrie automobile française au bénéfice des producteurs étrangers - Spéculation financière et immobilière.

**Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs** - (7 décembre 1989) (p. 4567) : dégradation des transports en commun dans l'agglomération parisienne - Conséquences de la politique « tout TGV » - Protestations des usagers de la gare Montparnasse - Délaissement de la vocation de service public de la SNCF - Proposition pour la gare du Nord - (p. 4568) : absence de financement complet pour le projet Est-Ouest liaison expresse, EOLE - Projet METEOR : priorité à la desserte des grands projets d'urbanisme - Demande la prolongation du métro vers les villes de banlieue - Liaisons entre banlieues - Vote du groupe communiste contre ce projet de budget.

- **Projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte - Deuxième lecture** [n° 67 (89-90)] - (14 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4960, 4961) : opposition de principe du groupe communiste à la procédure de la loi d'habilitation - Absence de consultation du peuple mahorais - S'interroge sur la réalité des objectifs poursuivis : exploitation de Mayotte au profit de la pénétration des firmes européennes dans l'Océan indien ou politique de développement - Absention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'intégration des personnels de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie dans les corps des services extérieurs de l'administration pénitentiaire de l'Etat** [n° 82 (89-90)] - (15 décembre 1989) - **Explication de vote** sur l'ensemble (p. 5022, 5023) : approuve l'article 2 de ce projet de loi précisant que les personnels intégrés ne peuvent être mutés hors de la Nouvelle-Calédo-

nie que sur leur demande ou par mesure disciplinaire - Demande que soit rapidement pourvu le poste d'assistante sociale de Nouméa et que soit créé un poste d'éducateur - Avis favorable des sénateurs communistes sur ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres)** [n° 89 (89-90)] - (15 décembre 1989) - **Art. unique** (p. 5029, 5030) : accord de nature à créer un climat propice au développement des investissements entre la France et l'URSS - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage** [n° 79 (89-90)] - (15 décembre 1989) - **Art. unique** (p. 5033) : sénateurs communistes favorables à la protection du patrimoine génétique et des milieux naturels - Soutien de la campagne du commandant Cousteau contre l'exploitation de l'Antarctique ainsi que des mouvements en faveur de la sauvegarde des forêts tropicales et équatoriales - Lutte pour la paix et le désarmement - Opposition des sénateurs communistes à cette convention en raison du rejet de la politique du Gouvernement et des autorités de la CEE qui tentent d'imposer à des millions de personnes, chasseurs ou non, des orientations contraires à leurs aspirations.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe** [n° 78 (89-90)] - (15 décembre 1989) - **Art. unique** (p. 5037) : approuve les réserves émises par les chasseurs sur cette convention mettant en péril la chasse traditionnelle - Déploie l'attitude du Gouvernement sur cette question - Souligne que les véritables causes de la destruction de la faune et de la flore résident principalement dans le développement de la pollution industrielle et dans certaines pratiques culturelles - Opposition des sénateurs communistes à ce projet de loi.

- **Projet de loi portant création du statut de prisonnier du Viêt-minh** [n° 72 (89-90)] - (15 décembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5041) : se félicite de la reconnaissance de la Nation aux anciens prisonniers du Viêt-Minh - Droit à réparation devant tenir compte des pathologies spécifiques à ce conflit - Demande que soient également résolus les droits légitimes des personnels du corps expéditionnaire français en Indochine - Responsabilités des gouvernements français dans cette guerre colonialiste - Vote favorable des sénateurs communistes sur ce projet de loi.

- **Rappel au règlement** : article 18 du règlement - Intervention des Etats-Unis au Panama (21 décembre 1989) (p. 5310).

GAUD (Gérard), sénateur de la Drôme (S).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (11 décembre 1989).

**GAUDIN (Jean-Claude)**, sénateur des Bouches-du-Rhône (UREI).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

– Est nommé membre de la commission des affaires étrangères (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**GAULLE (Philippe de)**, sénateur de Paris (RPR).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

– *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipale à Paris [n° 39 (89-90)] (25 octobre 1989) - Police.

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Défense - Section Forces terrestres - [n° 62 (89-90) tome 6] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

– *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Défense** - (6 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (section Forces terrestres) (p. 4484) : armée de terre, composante essentielle de la dissuasion - Incertitudes de la conjoncture internationale : maintien des menaces potentielles outre-mer et du déséquilibre des forces conventionnelles en Europe - (p. 4485) : modestie globale de ce projet de budget au regard de l'ensemble des dépenses publiques - Faible progression du budget de l'armée de terre - Déflation des effectifs, réorganisation des unités de combat, des régions et des divisions militaires territoriales ; rétrécissement quantitatif progressif du service militaire - Insuffisance des crédits destinés aux fabrications d'armements et perspectives d'étalements exagérés des différents programmes - Avis défavorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de budget - (p. 4491) : *en son nom personnel* - Sécurité de la Nation, responsabilité fondamentale et prioritaire de l'Etat - Persistance de la menace potentielle représentée par l'Union soviétique malgré les accords de désarmement et les efforts de réforme de Mikhaïl Gorbatchev - Incertitudes de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est - (p. 4492) : avenir de l'Allemagne - Poursuite de la modernisation des forces du Pacte de Varsovie : arsenal nucléaire à courte portée et à longue portée, armement chimique ; maintien du déséquilibre des forces conventionnelles en Europe - Evolution de l'idée d'une défense européenne ; difficultés de sa mise en place - Perspectives d'un désengagement éventuel des Etats-Unis en Europe - Importance de la coopération militaire franco-allemande pour la défense de l'Europe - Zone d'instabilité croissante Méditerranée-Moyen-Orient - Engagements militaires de la France en Afrique - (p. 4493) : importance du rôle de l'armée française dans les départements et territoires d'outre-mer - Plan « Armée 2000 » de réorganisation des forces de l'armée de terre : réduction du nombre de régions et de divisions militaires, suppression de nombreuses garnisons - Réforme en cours du Groupement industriel des armements terrestres, GIAT - Interrogation sur la solidité du tissu défensif du territoire ; nécessité d'un échelonnement en profondeur de la défense du pays - Force d'action rapide, FAR - Emploi des armes nucléaires tactiques : système Hadès et missiles air-sol ASMP ; assurances réclamées par l'Allemagne -

(p. 4494) : nécessité de la fabrication d'armes à neutrons - Avenir du service militaire - Sélectivité du service national actuel et nombreuses inégalités devant le service militaire - Situation anormale des jeunes Français d'origine algérienne effectuant leur service militaire en Algérie - Graves inconvénients d'une suppression éventuelle de la conscription - Contraintes budgétaires et évolution vers un service militaire sélectif, de plus en plus fondé sur le volontariat - Diminution progressive des effectifs de l'armée de terre - Existence d'un malaise psychologique et moral de l'armée : campagnes de lettres anonymes, conséquences du comportement du Gouvernement et de la presse vis-à-vis de l'armée et de ses officiers - (p. 4495) : insuffisance des commémorations militaires et revendication par l'armée d'une juste considération à son égard - Inadaptation de l'effort financier consenti en faveur de la défense - Insuffisance des crédits destinés à l'entretien des matériels et à l'entraînement des forces, ainsi qu'à l'alimentation et à la vie courante - Vétusté de nombreux casernements - Insuffisance de la revalorisation de la condition militaire ; augmentation marginale de l'indemnité pour charges militaires - Faiblesse du taux d'encadrement des forces terrestres et de la proportion des personnels d'active dans l'armée française - Déflation inquiétante des effectifs de l'armée de terre - (p. 4496) : fléchissement des crédits de paiement et des autorisations de programme du Titre V - Augmentation des crédits d'études de matériels d'armement - Plan « Orion » de modernisation des installations et casernements - Détérioration des dotations aux fabrications d'armements et étalement exagéré des fournitures de matériels aux unités - Réduction du nombre de chars de combat - Déclin quantitatif et qualitatif des moyens de combat de l'armée de terre aux dépens de ses capacités opérationnelles - Opposition du groupe du RPR à ce projet de budget.

**GENTON (Jacques)**, sénateur du Cher (UC).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

– Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989) ; puis réélu secrétaire.

– Président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1989) ; est de nouveau nommé membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989) ; puis de nouveau nommé président (*JO Lois et décrets* du 20 octobre 1989).

– Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (7 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

– *Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa, du Règlement, sur les diverses conséquences des nouvelles technologies dans le domaine des armements conventionnels [n° 267 (88-89)] (26 avril 1989) - Armement.

*Rapport d'information*, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1<sup>er</sup> novembre 1988 et le 30 avril 1989, en application de la loi n° 79-569 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 438 (88-89)] (28 juin 1989) - Communautés européennes.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22 du Règlement, sur le

Parlement français et le développement du système communautaire [n° 441 (88-89)] (29 juin 1989) - Communautés européennes.

*Proposition de résolution*, déposée avec MM. Bernard Laurent et Georges Lombard, tendant à créer une commission de contrôle sur la situation et l'avenir de la gendarmerie [n° 473 (88-89)] (11 août 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - Commissions d'enquête et de contrôle.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de programmation [n° 7 (89-90)] relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence [n° 33 (89-90)] (25 octobre 1989) - Défense.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 [n° 56 (89-90)] (16 novembre 1989) - Défense.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de programmation [n° 7 (89-90)] relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [n° 103 (89-90)] (6 décembre 1989) - Défense.

*Rapport d'information*, fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre 1989, en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes [n° 141 (89-90)] (14 décembre 1989) - Communautés européennes.

## QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 55 (JO Débats du 28 avril 1989) (p. 477) - Ministère : Défense - *Conséquences des nouvelles technologies dans le domaine de la défense* - Défense nationale.

## INTERVENTIONS

- *Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires* [n° 246 (88-89)] - (27 avril 1989) - Discussion générale (p. 456) : missions initiales des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - Information des commissions permanentes sur les diverses activités des institutions communautaires - Fonctionnement des Communautés - Conditions d'exercice du contrôle parlementaire national sur les directives communautaires - (p. 457) : information du Parlement - Contrairement à l'avis de la commission des lois, se déclare favorable à l'augmentation de l'effectif de la délégation du Sénat - Information des commissions permanentes - Diffusion auprès de tous les sénateurs de rapports d'activité semestriels - Souhaite que les rapports spécialisés soient publiés sous la forme de documents parlementaires - Souci de la délégation du Sénat de rester dans les limites strictes imposées par la loi et de ne pas empiéter sur la compétence des commissions permanentes - Nécessité d'accorder à cette délégation des moyens en rapport avec les nouveaux progrès de la construction communautaire - Remercie tous les membres et les collaborateurs de cette délégation qui lui ont permis de remplir sa mission depuis bientôt dix ans - Art. 1<sup>er</sup> (effectif de chaque délégation parlementaire pour les Communautés européennes) (p. 459) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Paul Girod, rapporteur (réduction de cet effectif) - Après l'art. 6 (par priorité) (p. 460) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de la commission (fixation dans le règlement intérieur de chaque délégation des modalités de publicité de ses travaux, d'association à ses travaux des membres français du Parlement européen et d'organisation de réunions conjointes avec la délégation de l'autre assemblée) - Art. 6 (publicité

des travaux des délégations) (p. 463) : sur l'amendement n° 7 de la commission (publication d'un rapport annuel général sur les travaux des différentes institutions communautaires ; possibilité de déposer des rapports spécialisés sur le Bureau de leur assemblée respective qui pourra décider de les publier comme rapports d'information), reprend le sous-amendement n° 10 de M. Josy Moinet : publication par la délégation de rapports d'information spécialisés ; retiré.

*Deuxième lecture* [n° 304 (88-89)] - (14 juin 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1544, 1545) : amélioration du fonctionnement des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - Meilleure information du Parlement et de ses commissions permanentes - Respect par la délégation du Sénat du rôle strict qui lui est imparti par la loi - Dérive des institutions européennes par rapport au Traité de Rome - Prérogatives respectives de la Commission des Communautés, du Conseil des ministres et du Parlement européen - Renforcement des pouvoirs du Conseil des ministres depuis la ratification du traité sur l'Acte unique - Se déclare favorable à l'adoption de sa proposition de loi ainsi modifiée.

- *Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993* [n° 7 (90-91)] - (7 novembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3047, 3048) : caractères de la loi de programmation de 1987 : limitation aux équipements dont la charge est inscrite au titre V ; actualisation prévue par un nouveau projet de loi au terme d'une période de deux ans ; affectation au budget de la défense de crédits de fonds de concours selon une procédure exceptionnelle ; absence, critiquée par la commission, de programmation des crédits de fonctionnement, fixés par le budget annuel - Déploie les polémiques ayant accompagné la préparation de l'actuel projet de loi d'actualisation - Rappelle les contraintes budgétaires accompagnant la réalisation du marché unique européen - Contexte international ; souligne les incertitudes accompagnant les évolutions favorables en Union soviétique et en Europe de l'Est - Motifs de vigilance : déséquilibre numérique en faveur des forces du Pacte de Varsovie dans tous les types d'armement ; augmentation de la qualité de la puissance de feu des matériels militaires soviétiques ; opinions publiques occidentales ; conséquences favorables à l'Union soviétique du traité de Washington sur la suppression des forces nucléaires dites intermédiaires - Risques nouveaux - Evolution technologique des armements conventionnels - Aggravation prévisible de la situation de l'industrie française d'armement ; groupement industriel des armements terrestres, GIAT - (p. 3049) : bilan de l'exécution de la loi de programmation pour les années 1987, 1988 et 1989 - Défaut d'exécution de la programmation ; déficit dans le financement ; surcoûts ; problème posé par la déflation des crédits de fonctionnement du titre III - Conséquences sur la diminution de la capacité opérationnelle des armées françaises - Caractéristiques de la révision de la programmation initiale : malgré la priorité accordée au nucléaire, retards constatés en ce domaine ; avenir de la composante balistique sol-sol ; étalement dans le temps des programmes conventionnels majeurs - Souligne le rôle des trois armées, avant l'ultime avertissement préstratégique, dans la mise en oeuvre du concept de dissuasion : abandon ou diminution de crédits au niveau des programmes de cohérence opérationnelle - Réduction des moyens de l'armée de terre - Réduction du potentiel de l'armée de l'air malgré la modernisation de la flotte d'appareils de combat - Vieillesse de l'aviation de transport - Marine nationale : surcoût du porte-avion nucléaire - Obsolescence des intercepteurs Crusader - (p. 3050) : ralentissement du rythme de renouvellement de la flotte vieillissante - Part des crédits de fonctionnement dans le budget de la gendarmerie nationale ; mission de défense opérationnelle de territoire ; malaise des gendarmes - Place de l'Europe de l'Ouest dans les évolutions stratégiques en cours et le développement de la politique de contrôle des armements ; nécessaire coopération européenne - Porte un jugement sévère sur ce projet de loi en raison de la réduction de la progression des crédits d'équipement militaire ; risque de perte de crédibilité de la dissuasion ; incertitude de la situation internationale en rai-

son des difficultés intérieures de l'Union soviétique et des pays de l'Est ; accumulation de moyens militaires par des pays de la région méditerranéenne ; retards accumulés en matière d'équipement depuis 1982 - (p. 3051) : avis défavorable sur ce projet de loi - **Art. 1<sup>er</sup>** (*approbation des orientations relatives à la politique de défense et à l'équipement des forces armées pour la période 1990-1993*) (p. 3077) : demande le rejet de cet article - **Art. 2** (*crédits de paiement pour l'équipement des forces armées au cours des années 1990-1993*) (p. 3078) : demande le rejet de cet article - **Art. 3** (*soumission au Parlement d'un état évaluatif à l'occasion de la présentation du budget*) : demande le rejet de cet article - **Art. 4** (*dépôt d'un projet de loi d'actualisation à l'ouverture de la première session ordinaire de 1991-1992*) : demande le rejet de cet article.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères** - (30 novembre 1989) - En qualité de président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes (p. 4154, 4155) : faiblesse des crédits propres du ministère des affaires européennes - Se félicite de l'organisation d'un débat sur les relations financières entre la France et la CEE au cours de la discussion budgétaire au Sénat - Emprise croissante de la Communauté sur le budget des Etats et nécessité de renforcer le contrôle démocratique sur la construction européenne - Action de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes en faveur du développement de l'information du Parlement : rapports semestriels, groupes d'études - Déficit démocratique du fonctionnement institutionnel actuel de la Communauté : absence d'association des parlements nationaux à l'élaboration de la norme communautaire et ampleur des dessaisissements de compétences des Etats membres au profit de la Communauté - Arrêt Nicolo du Conseil d'Etat du 20 octobre 1989 faisant prévaloir la norme internationale sur la loi française postérieure - Exercice du pouvoir législatif communautaire par le Conseil des ministres de la Communauté et non par le Parlement européen - (p. 4156) : constatation d'une dérive des institutions communautaires aux dépens des parlements nationaux - Pérennisation de la conférence interparlementaire des délégations européennes des parlements nationaux - Problème de la représentation institutionnelle des parlements nationaux auprès des institutions européennes ; propositions du Président du Sénat relatives à la création d'un Sénat européen - Perspectives de modification des traités impliquées par l'union monétaire - Déploie l'absence de transmission au Parlement des documents et informations relatifs aux négociations communautaires en cours et à la préparation des textes européens - Nécessité d'instituer une collaboration entre Gouvernement et Parlement lors de l'élaboration de la norme communautaire.

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993** - *Nouvelle lecture* [n° 87 (89-90)] - (14 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4968, 4969) : adoption par l'Assemblée nationale de ce projet de loi rejeté par le Sénat : recours du Gouvernement à l'article 49-3 de la Constitution en première lecture, comme en nouvelle lecture, après échec de la CMP - Incertitude de la situation dans les pays de l'Est - Fragilité du pouvoir en URSS - Poursuite de la modernisation du potentiel militaire soviétique - Facteurs d'affaiblissement de la capacité de défense de l'Europe occidentale - Demande le rejet de ce projet de loi.

**GERARD (Alain)**, sénateur du Finistère (RPR).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi relative au financement du service d'élimination des déchets des ménages* [n° 225 (88-89)] (15 mars 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Déchets**.

#### QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 70 (*JO Débats* du 21 avril 1989) (p. 369) - Ministère : Education - *Accueil des élèves en cas d'absence des instituteurs pour cause de grève* - (Réponse : *JO Débats* du 27 mai 1989) (p. 949) - Enseignement.

n° 97 (*JO Débats* du 21 juin 1989) (p. 1698) - Ministère : Justice - *Avenir de la maison d'arrêt de Quimper (Finistère)* - (Réponse : *JO Débats* du 1<sup>er</sup> juillet 1989) (p. 2200) - Prisons.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 281 (88-89)] - (21 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1755) : assouplissement de la politique des structures et de l'aménagement foncier - Nouvelles missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - (p. 1756) : réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles désormais calculée sur les revenus professionnels et non plus sur le revenu cadastral - Démantèlement des taxes par produit servant à financer le BAPSA - Mise en place de cette réforme par branches successives - Incertitude des simulations faites par le ministère de l'agriculture en ce qui concerne l'évolution des cotisations - Propose de réformer prioritairement la branche vieillesse afin de procéder à un rattrapage par rapport au régime général - Lacunes de ce projet en ce qui concerne la pluriactivité, indispensable pour maintenir une population agricole dans certaines zones défavorisées - Conditions d'assujettissement des pluriactifs à la mutualité sociale agricole, MSA.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Services du Premier ministre** - V - **Environnement** - (2 décembre 1989) (p. 4289) : modicité de ce budget en augmentation sensible qui ne figure pas parmi les priorités du Gouvernement - Dénonce l'échouage depuis une dizaine d'années des algues vertes qui portent préjudice à l'activité des communes concernées - Problème du ramassage des algues vertes à la seule charge des collectivités locales - S'interroge sur l'augmentation des teneurs en nitrate sur la dégradation continue de la qualité des eaux, et sur l'efficacité des réglementations existantes - Annonce du principe de la création d'une « redevance nitrate » - Estime que cette redevance ne doit pas réduire la compétitivité des producteurs français par rapport à leurs concurrents européens et qu'elle ne doit pas devenir un moyen d'acheter le droit de polluer - Nécessaire conciliation du développement de l'agriculture et de la protection de l'environnement - Rappelle que la profession agricole a pour souci premier la protection des eaux - Problème du bruit et de l'indemnisation des riverains victimes du bruit causé par les aéroports - Souhaite que les nuisances phoniques causées aux riverains des aéroports militaires soient également prises en compte.

**GERBAUD (François)**, sénateur de l'Indre (RPR).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4234, 4235) :** installation d'une France à deux vitesses - Absence d'une véritable politique d'aménagement du territoire, notamment rural - Exemple du département de l'Indre en voie de désertification et où les efforts du conseil général devraient être complétés par une aide de l'Etat et de la CEE - Coordination et arbitrage nécessaires entre ministères et grands services publics afin de maintenir les équipements : bureaux de postes ; perceptions ; sous-préfectures ; transports publics ; électricité ; faible dotation du fonds d'amortissement des charges d'électrification, FACE ; eau ; faiblesse du taux de raccordement à un réseau d'assainissement dans le monde rural - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Prévoit des effets négatifs aux textes en préparation sur l'obligation de voter sur son lieu de résidence et sur la modification du mode de scrutin des élections cantonales - Zones de reconversion : demande que la définition s'applique également aux zones rurales en voie de désertification - Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR - Désenclavement routier - **Examen des crédits - Etat B (p. 4250) :** vote par le groupe du RPR des amendements n° II-19 et n° II-20 de M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial (réduction des crédits).

**GIACOBBI (François)**, sénateur de la Haute-Corse (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis élu vice-président.

**GILLIBERT (Michel)**, *secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie* (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 53 de M. Jean-Pierre Fourcade : **Psychologues (Statut des psychologues)** (JO Débats du 8 avril 1989) (p. 93).

n° 57 de M. Michel Rufin : **Adoption (Avenir de l'organisme régional de concertation pour l'adoption)** (JO Débats du 8 avril 1989) (p. 95).

n° 158 de M. Yvon Bourges : **Handicapés (travail et reclassement) (Modalités d'attribution des places dans les centres d'aide par le travail et les ateliers protégés)** (JO Débats du 16 décembre 1989) (p. 5015).

n° 161 de M. Gérard Larcher : **Handicapés (travail et reclassement) (Rejet d'un projet de création d'un centre d'aide par le travail à Rambouillet (Yvelines))** (JO Débats du 16 décembre 1989) (p. 5015) .

n° 172 de M. Jean-Jacques Robert : **Médecine (Lutte contre la progression du Sida)** (JO Débats du 16 décembre 1989) (p. 5016).

## INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement**, de M. Jacques Habert - (7 avril 1989) (p. 99) : s'associe aux préoccupations du Sénat au

sujet de la situation du Liban et fait part de la solidarité du Gouvernement avec les handicapés de ce pays.

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes - Deuxième lecture [n° 303 (88-89)] - (12 juin 1989) - Art. 7 bis (agrément des familles accueillant un handicapé adulte) (p. 1410) :** accepte l'amendement n° 23 de M. Claude Estier (extension de l'accueil familial aux personnes gravement handicapées) - Son amendement n° 26 : extension du champ d'application de cet article aux personnes handicapées bénéficiant de l'aide sociale ; adopté - **Art. 7 ter (contrat d'accueil d'une personne handicapée) (p. 1411) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de M. Jean Madelain, rapporteur (suppression dans le contrat de la responsabilité des familles d'accueil en matière de déplacement des personnes handicapées) - **Après l'art. 7 quater :** accepte l'amendement de coordination n° 24 de M. Claude Estier - **Art. 7 quater (précédemment réservé) (rémunération de la famille d'accueil d'un adulte handicapé) (p. 1412) :** accepte l'amendement de suppression pour coordination n° 7 de la commission - **Art. 15 (placement thérapeutique) (p. 1417) :** son amendement n° 27 : possibilité pour des services de soins de gérer des placements familiaux thérapeutiques parallèlement aux établissements de soins ; rémunération des familles d'accueil ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Solidarité, santé et protection sociale - (4 décembre 1989) (p. 4334) :** effort marqué en faveur des handicapés et des accidentés de la vie - Financement de l'allocation aux adultes handicapés - Amélioration de l'intégration professionnelle des travailleurs handicapés - (p. 4335) : augmentation progressive des ressources des personnes handicapées employées dans les centres d'aide par le travail, CAT - Dresse le bilan de l'année 1989 : mise en place d'un groupe de travail avec les associations ; rencontres avec les professionnels et les administrations concernés ; création de places dans les CAT ; réforme des conditions de fonctionnement des établissements et services spécialisés pour enfants handicapés ; meilleure intégration scolaire des enfants handicapés ; transports ; préparation d'un plan gouvernemental sur l'accessibilité ; maintien à domicile des personnes à mobilité réduite ; diversification des modes de prise en charge des adultes handicapés ; suivi de l'application de la loi de 1987 sur l'emploi des handicapés - Formation professionnelle - Campagne de sensibilisation des chefs d'entreprises et des responsables d'administrations - Participation des handicapés à des manifestations culturelles et sportives - Soutient la création d'une agence destinée à faire connaître et diffuser les oeuvres ou spectacles d'artistes handicapés - Création d'un groupe de travail chargé de suivre l'élaboration d'une politique globale européenne du handicap - Multiplication des échanges bilatéraux à l'intérieur et à l'extérieur de la CEE - Principaux axes d'action pour 1990 - Mise en place d'un plan pluriannuel de création de places dans les CAT et les ateliers protégés - (p. 4336) : mise au point d'un système de rémunérations des travailleurs handicapés - Développement de la politique d'intégration des élèves et étudiants handicapés - Poursuite de l'effort en faveur des jeunes polyhandicapés - Maintien à domicile - Accessibilité - Expérimentation d'un nouveau guide barème d'évaluation des handicaps - Réforme nécessaire des Coto-rep - Nécessité de créer une véritable politique industrielle en matière d'appareillage et d'aide technique aux handicapés.

**GINESY (Charles)**, sénateur des Alpes-Maritimes (RPR).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant du Conseil national du tourisme (*JO Lois et décrets* du 10 novembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Tourisme* - [n° 61 (89-90) tome 16] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 136 (*JO Débats* du 25 octobre 1989) (p. 2704) - Ministère : Equipement - *Partition des directions départementales de l'équipement et application des lois sur la décentralisation* - Equipement (ministère de l').

## INTERVENTIONS

- *Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)* [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - *Discussion générale* (p. 857) : dénonce le non-respect par l'Etat des engagements financiers pris dans le cadre des contrats de plan - Exemple du programme routier dans le département des Alpes-Maritimes - Conséquences financières pour les collectivités locales obligées de financer des équipements de la compétence de l'Etat et de lui consentir des avances de trésorerie - (p. 858) : approuve les intentions affichées dans le Xe Plan d'accroître sensiblement les réalisations de l'Etat sur les axes routiers des Alpes-Maritimes ; souhaite la réalisation de ce programme et le rattrapage du retard pris au cours du IXe Plan.

- *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme** - (26 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (p. 3874) : excellentes performances du secteur du tourisme en 1989 : record du nombre de touristes et retour de la France au 2ème rang mondial - Augmentation du taux de départ en vacances des Français - Lente diminution de la durée moyenne des séjours - Résultats catastrophiques de la saison d'hiver 1988-1989 ; insuffisance des aides de l'Etat en faveur des stations de sports d'hiver et particulièrement des stations des Alpes du Sud - Conséquences du calendrier scolaire sur la rentabilité des stations - Effets positifs de l'augmentation des crédits de promotion ; action de la Maison de la France - Fragilité des structures du tourisme français : taille insuffisante et dispersion des entreprises françaises du tourisme - Nécessité d'une réforme du statut des agences de voyage, d'une professionnalisation du tourisme et d'un développement de la formation - (p. 3875) : regrette la faible augmentation des crédits du tourisme dans le projet de budget pour 1990 - Poursuite des efforts de promotion - Réorganisation du ministère et augmentation des dépenses de fonctionnement - Contraction des dépenses d'investissement, des crédits d'intervention touristique et des crédits affectés aux contrats de plan Etat-régions - Progression du soutien au tourisme social - Insuffisance des actions en faveur du tourisme rural et de l'hôtellerie - Abandon de la priorité accordée au tourisme en 1989 - S'en remet à la sagesse du Sénat pour le vote de ce budget décevant.

**GIRAULT (Jean-Marie)**, sénateur du Calvados (UREI).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie (11 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (24 mai 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 235 (88-89)] adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie [n° 264 (88-89)] (20 avril 1989) - Justice.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 320 (88-89)] relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 28 (89-90)] (19 octobre 1989) - Collectivités locales.

*Avis*, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Territoires d'outre-mer* - [n° 64 (89-90) tome 8] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse* [n° 259 (87-88)] - (12 avril 1989) - *Discussion générale* (p. 185) : demande pour les professeurs de danse actuellement en exercice une procédure permettant de concilier les impératifs de la formation en vue de l'obtention du diplôme d'Etat et les contraintes professionnelles - Demande l'extension des dispenses aux professeurs comptant moins de trois années d'exercice - *Art. 6 (dispositions transitoires : modalités de dispense de diplôme des personnes enseignant la danse depuis plus de trois ans)* (p. 199, 200) : juge inique la discrimination entre professeurs en exercice, fondée uniquement sur l'ancienneté et non sur la compétence - Sur l'amendement n° 9 de M. Jean Delaneau, rapporteur (assouplissement de la procédure), son sous-amendement n° 11 : suppression de la condition de durée d'exercice ; rejeté - Sur le même objet, son amendement n° 10 ; devenu sans objet.

- *Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie* [n° 235 (88-89)] - (27 avril 1989) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 467) : objectif de ce projet de loi : déconcentrer l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie - (p. 468) : problème de l'attribution de moyens financiers suffisants pour l'application de la réforme proposée - Création des emplois nécessaires dans les sections détachées du tribunal de première instance de Nouméa - Garantie des droits de la défense - Assistance judiciaire - Indemnisation des avocats commis d'office - *Art. 1<sup>er</sup> (sections détachées du tribunal de première instance)* (p. 474) : ses amendements, n° 1 rédactionnel, et n° 2 : établissement d'une liste préparatoire des assesseurs par formation de jugement ; adopté - (p. 475) : ses amendements, n° 3 : conditions de désignation des assesseurs ; et n° 4 : incompatibilité entre les fonctions de juré en cour d'assises de Nouméa et celles d'assesseur du tribunal de première instance de Nouméa ou de ses sections détachées ; adoptés - *Art. 2 (transfert des procédures en cours en cas de création d'une section détachée)* (p. 476) : ses amendements, n° 5 : procédures en cours devant le juge des enfants de Nouméa transférées au juge chargé de la présidence de la section concernée ; et n° 6 : conditions du transfert des procédures dans l'éventualité de modifications ultérieures de l'organisation judiciaire territoriale ; adoptés - *Après l'art. 3* : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Henri Bangou (amnistie des infractions commises à l'occasion d'événements politiques et sociaux en relation avec la détermination du statut des DOM-TOM).

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local** [n° 320 (88-89)] - (24 octobre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2681) : s'interroge sur l'opportunité de ce texte - Réflexion sur le rôle des collectivités territoriales par rapport aux agents économiques - Distinction incertaine entre aide directe et aide indirecte - (p. 2682) : absence de consensus autour de ce projet de loi - Se réjouit de la consécration récente, par le Conseil d'Etat de la suprématie des traités internationaux sur les lois internes et s'interroge sur la conformité de ce texte au droit communautaire - Texte de circonstance et de portée limitée - A titre personnel, se déclare opposé aux aides directes - Dangers d'une concurrence excessive entre collectivités territoriales en matière d'aide et d'une immixtion des collectivités locales dans la vie des entreprises - (p. 2683) : opposition de la commission des lois à toute participation directe des collectivités territoriales aux fonds propres des entreprises - Se déclare favorable à une extension des compétences des sociétés d'économie mixte locales et à une coopération européenne et non plus seulement transfrontalière entre collectivités territoriales - Vocation des sociétés d'économie mixte locales : définition de la notion d'activité d'intérêt général - Inopportunité des dispositions du projet concernant le soutien au développement des activités culturelles ; adaptation de la législation actuelle à la protection du cinéma - Avis favorable de la commission des lois sur ce texte sous réserve de l'adoption de ses amendements.

**Suite de la discussion** - (25 octobre 1989) - Rapporteur - **Art. 3 (par priorité) (aides directes des départements)** (p. 2710, 2711) : son amendement n° 70 : nouvelle rédaction de cet article ; rejeté ; sur cet amendement s'oppose à titre personnel au sous-amendement n° 69 de M. Maurice Couve de Murville - (p. 2713) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 35 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis - (p. 2715) : en raison du rejet massif de la nouvelle rédaction de cet article, donne sa démission de rapporteur de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Départements et territoires d'outre-mer** - (24 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (territoires d'outre-mer) (p. 3787) : manque de clarté dans la présentation des documents budgétaires - Maintien de l'effort en faveur des territoires d'outre-mer - Terres australes et antarctiques françaises ; opposition de la France à la convention de Wellington relative à l'exploration et à l'exploitation minière du continent antarctique et proposition française de réserve naturelle - Difficultés de désenclavement de Wallis-et-Futuna - Polynésie française ; problème des relations avec la CEE - Espoir en l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, après la consécration par voie référendaire des accords de Matignon - (p. 3788) : avis favorable à ce projet de budget.

**GIROD (Paul)**, sénateur de l'Aisne (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.

Est nommé membre de la commission des finances (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu vice-président.

- Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

Est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'établissement public Autoroutes de France (JO Lois et décrets du 10 décembre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à amé-

liorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (8 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (16 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (29 novembre 1989).

## DÉPÔTS

- **Rapport**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 115 (88-89)] de M. Jacques Genton, tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 209 (88-89)] (8 février 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Parlement**.

**Rapport supplémentaire**, fait au nom de la commission des lois, sur les propositions de loi de M. Jacques Genton [n° 115 (88-89)] et [n° 246 (88-89)] adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 262 (88-89)] (20 avril 1989) - **Parlement**.

**Rapport**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 304 (88-89)], adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 355 (88-89)] (7 juin 1989) - **Parlement**.

**Avis**, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 281 (88-89)] complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 380 (88-89)] (14 juin 1989) - **Agriculture**.

**Rapport spécial**, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Intérieur - Administration centrale et sécurité** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 26] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires** [n° 246 (88-89)] - (27 avril 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 452) : souligne l'intérêt porté par le Sénat aux questions européennes - Rappelle l'objectif initial de la création des délégations parlementaires : protection des compétences parlementaires contre d'éventuels dérapages des institutions communautaires - Renforcement statutaire des délégations en raison du développement du droit communautaire et du rôle du Parlement français en matière de mise en conformité de la législation nationale avec les normes européennes - Développement des moyens d'information des délégations et des commissions parlementaires sur les travaux en cours au sein des institutions communautaires - (p. 453) : en raison des inconvénients majeurs que présente le texte retenu par l'Assemblée nationale, fait part des propositions de la commission des lois : accepte l'idée d'un renforcement des moyens et de la représentativité des délégations mais s'oppose à l'audition de représentants étrangers des instances communautaires - Rappelle que les délégations ne doivent rester que des instruments à la disposition des commissions et du Parlement - Amélioration de l'information des délégations par le Gouvernement - Transmission des documents - Consultation des délégations par les commissions - Publication d'un rapport annuel relatif aux

activités des instances communautaires et de rapports d'information spécialisés - Sous certaines réserves, avis favorable de la commission des lois sur ce texte - **Art. 1<sup>er</sup>** (*effectif de chaque délégation parlementaire pour les Communautés européennes*) (p. 458) : son amendement n° 1 : réduction de cet effectif ; retiré - **Après l'art. 6 (par priorité)** (p. 460) : son amendement n° 5 : fixation dans le règlement intérieur de chaque délégation des modalités de publicité de ses travaux, d'association à ses travaux des membres français du Parlement européen et d'organisation de réunions conjointes avec la délégation de l'autre assemblée ; adopté - **Art. 3 (organisation des travaux des délégations)** : son amendement de suppression pour coordination n° 2 ; adopté - Problème de la compatibilité du mandat de parlementaire européen avec la qualité de membre d'une délégation - **Art. 4 (mission d'information du Parlement et droit à l'information des délégations)** (p. 461) : son amendement n° 3 : suppression de tout rôle de coordination entre les activités du Parlement et celles des institutions communautaires ; élargissement du champ du droit à l'information ; suppression du principe de l'audition des représentants des institutions communautaires ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 8 de M. Jean Garcia (information des délégations sur les travaux du Conseil des ministres européen) - **Art. 5 (rôle des délégations)** (p. 462) : son amendement n° 4 : nouvelle définition de ce rôle ; suppression des dispositions susceptibles de porter atteinte à la séparation des pouvoirs et au rôle constitutionnel des commissions ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Jean François-Poncet, n° 12 (délibération des commissions permanentes sur la politique européenne et, le cas échéant, possibilité de saisir le Gouvernement de leurs observations) et rédactionnel n° 13, qu'il accepte - **Art. 6 (publicité des travaux des délégations)** : son amendement n° 7 : publication d'un rapport annuel général sur les travaux des différentes institutions communautaires ; possibilité de déposer des rapports spécialisés sur le Bureau de leur assemblée respective qui pourra décider de les publier comme rapports d'information ; adopté - (p. 463) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 10 de M. Jacques Genton (publication par la délégation de rapports d'information spécialisés) - **Après l'art. 6** (p. 464) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jean Garcia (organisation d'un débat sur la politique européenne du Gouvernement lors de chaque session ordinaire du Parlement) - **Art. 7 (entrée en vigueur)** : son amendement n° 6 : report de la date de désignation des nouvelles délégations ; adopté.

*Deuxième lecture* [n° 304 (88-89)] - (14 juin 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1537) : opportunité de cette proposition de loi tendant à renforcer le statut et le rôle des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - Renforcement des moyens gouvernementaux d'information des délégations - Meilleure information des commissions permanentes sur les travaux en cours au sein des institutions communautaires - Prise en compte des normes communautaires dans la législation interne - (p. 1538) : discordance des deux assemblées sur l'approche du fonctionnement des institutions parlementaires - Accord sur le principe de la séparation des pouvoirs et la faculté pour les délégations parlementaires d'interférer dans la procédure législative normale - Propositions de la commission des lois du Sénat sur la distinction entre le rôle d'information et de contrôle desdites délégations - Enumère les orientations retenues : modalités de publicité des travaux de chaque délégation ; suivi des travaux des organismes communautaires ; participation éventuelle des membres français du Parlement européen aux travaux des délégations ; information des commissions permanentes ; consultation par lesdites commissions sur tout projet d'acte communautaire ; examen de textes communautaires avant leur adoption par le Conseil des Communautés européennes ; date d'entrée en vigueur de la présente loi - Intransigeance de la commission des lois sur deux points essentiels : possibilité pour les délégations de donner des avis au Gouvernement sur les projets d'actes communautaires et droit de se saisir pour avis de tout projet de loi entrant dans le domaine de compétence communautaire - Dispositions portant atteinte à la séparation des pouvoirs - **Art. 3 (organisation des travaux des délégations)** (p. 1540) :

son amendement n° 1 : faculté pour chaque délégation d'organiser la publicité de ses travaux, dans les conditions définies par le règlement de chaque assemblée ; adopté - **Art. 4 (mission des délégations et moyens d'information)** : son amendement n° 2 : suppression de leur mission de coordination des activités du Parlement avec celles des institutions communautaires ; information de leur assemblée respective sur le déroulement du processus communautaire ; adopté - (p. 1541) : son amendement n° 3 : possibilité pour les délégations d'inviter les membres français du Parlement européen à participer à leurs travaux ; adopté - **Art. 5 (rôle des délégations)** : son amendement n° 4 : nouvelle définition de ce rôle ; suppression des dispositions susceptibles de porter atteinte à la séparation des pouvoirs et au rôle constitutionnel des commissions ; adopté après modification par le sous-amendement n° 9 de M. Marc Lauriol (fixation, dans le règlement de chaque assemblée, des modalités de transmission des informations des délégations aux commissions parlementaires compétentes), pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat - Suppression de la possibilité pour le Gouvernement de consulter directement les délégations parlementaires et de la faculté pour ces dernières d'émettre un avis sur tout projet de texte législatif ayant trait aux domaines couverts par l'activité communautaire - (p. 1543) : sur son amendement n° 4 précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 8 du Gouvernement (examen par les délégations des projets de directives, de règlements et autres actes communautaires qui sont du domaine de la loi en vertu de la Constitution) - **Art. 6 (publicité des travaux des délégations)** : son amendement n° 5 : publication des rapports sous une forme définie par le Bureau de chaque assemblée ; adopté - **Art. 7 (délai d'entrée en vigueur)** (p. 1544) : son amendement n° 6 : renouvellement de la délégation du Sénat après les prochaines élections sénatoriales ; adopté.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 281 (88-89)] - (21 juin 1989) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 1739) : souci de la commission des lois de veiller au respect de l'un des droits les plus fondamentaux, le droit de propriété - Problèmes posés par la modification du rôle des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, ainsi que par la mise en place d'associations foncières agricoles, AFA, autorisées - Poids excessif accordé aux collectivités locales en matière de création desdites associations - Risque de conflits de compétences entre les SAFER et les sociétés mixtes d'aménagement du territoire - (p. 1740) : dépôt par la commission des lois d'un certain nombre d'amendements de nature à rapprocher du droit commun les relations entre les SAFER et une nouvelle catégorie d'exploitants précaires dépourvus de toutes garanties - Contesté la fixation unilatérale, par une commission administrative, de l'indemnité versée à l'exploitant lésé par un remembrement - Souhaite étendre à l'ensemble des cas de cession de bail la reconnaissance d'une créance du fermier sur le propriétaire, en ce qui concerne les améliorations du fonds - Sous réserve de l'adoption de ses amendements, avis favorable de la commission des lois sur le projet en examen.

**Suite de la discussion** - (22 juin 1989) - Rapporteur pour avis - **Art. 6 (création des associations foncières agricoles)** (p. 1826) : son amendement rédactionnel n° 55 ; rejeté - (p. 1827) : son amendement n° 56 : délimitation des zones justifiant la création d'associations foncières agricoles ; autorités saisies pour avis ; retiré - **Art. 7 (objet des associations foncières agricoles)** (p. 1830) : sur l'amendement n° 101 de M. Jean Arthuis, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article tendant à clarifier et encadrer l'objet desdites associations), son sous-amendement n° 333 ; rejeté.

**Suite de la discussion** - (23 juin 1989) - Rapporteur pour avis - **Art. 8 (statut des associations foncières agricoles)** (p. 1842) : son amendement n° 61 : contenu de ce statut ; retiré - **Art. 9 (enquête administrative préalable)** (p. 1843) : son amendement n° 62 : conditions dans lesquelles peut s'engager l'enquête préalable à la création d'une association foncière autorisée ; adopté - **Art. 10 (interdiction de tous travaux modifiant l'état des lieux pendant la procédure d'enquête)** (p. 1844) : sur l'amendement n° 105 de M. Jean



Arthuis, rapporteur (levée de cette interdiction totale et possibilité pour le représentant de l'Etat dans le département de prendre ou non, dans le périmètre de l'association, des mesures conservatoires), son sous-amendement n° 66; adopté - **Art. 11 (régime des indivisions et des immeubles dont le propriétaire est inconnu ou introuvable)** (p. 1845): ses amendements, n° 67 d'ordre rédactionnel, et n° 68: notification adressée à l'habitant ou à l'exploitant; adoptés - **Art. 12 (conditions de constitution d'une association foncière agricole autorisée)**: ses amendements, n° 69: renforcement des conditions de majorité pour la constitution des dites associations; et n° 70: suppression du régime dérogatoire aux conditions de majorité en cas de présence de collectivités locales; devenus sans objet - **Art. 13 (délaissement des terres)** (p. 1846): ses amendements, n° 71: indemnité versée au propriétaire qui choisit de délaisser ses terres au lieu d'adhérer à une association, à la charge de l'acquéreur; et n° 72: exécution des travaux entrant dans l'objet de l'association entreprise après paiement ou consignation des indemnités de délaissement; adoptés - **Art. 14 (distraction des terres en vue d'une affectation non agricole)** (p. 1847): son amendement n° 73: distraction autorisée par le représentant de l'Etat dans le département après avis du conseil général; devenu sans objet - Son amendement n° 74: en cas de cession à titre onéreux intervenant dans les dix années suivant la publication de l'arrêté d'autorisation de l'association foncière agricole, récupération de la plus-value ou d'une partie de celle-ci par le propriétaire de la terre distraite; adopté - **Art. 15 (modification des conditions d'exercice de certains droits d'usage et d'exploitation)** (p. 1848): son amendement n° 75: modification limitée aux seuls droits d'usage; retiré au profit de l'amendement analogue n° 108 de la commission - **Art. 16 (extension du domaine d'application des conventions pluri-annuelles)** (p. 1849): son amendement de suppression n° 76; retiré - **Après l'art. 16** (p. 1850): sur l'amendement n° 110 de la commission (compatibilité des utilisations non agricoles des terres avec la mise en valeur pastorale ou extensive des fonds), son sous-amendement n° 335; rejeté - **Art. 17 (conditions d'application de la Section 2, relative aux associations foncières agricoles, fixées par décret en Conseil d'Etat)**: son amendement n° 77: statuts-types d'associations foncières agricoles annexés audit décret; retiré - **Art. 18 (missions des SAFER)** (p. 1853): sur l'amendement n° 112 de la commission (possibilité pour les SAFER de participer, dans le cadre de conventions, à certaines opérations d'aménagement foncier rural; cessions effectuées en vue de la réorientation des terres vers des usages non agricoles pouvant intervenir auprès de toute personne publique ou privée), son sous-amendement n° 78; adopté - (p. 1854): son amendement rédactionnel n° 79; retiré - (p. 1857): son amendement n° 80: possibilité pour les SAFER d'apporter leur concours technique à toutes collectivités publiques territoriales pour la mise en oeuvre d'opérations foncières, et notamment des droits de préemption dont elles sont titulaires; devenu sans objet - **Art. 19 (exonérations fiscales limitées aux seules opérations des SAFER à caractère agricole ou assimilé)** (p. 1858): son amendement n° 81: maintien des exonérations fiscales auxquelles les SAFER ont droit actuellement pour toutes les opérations à finalité agricole; retiré au profit de l'amendement n° 116 de la commission (énumération des opérations exonérées) - **Art. 21 (cession d'un immeuble à vocation agricole entré dans le domaine de l'Etat)** (p. 1862): son amendement de suppression n° 82; rejeté - **Art. 23 (apport d'immeubles ruraux à la SAFER et sous-location)** (p. 1863): son amendement n° 83: système dérogatoire limité aux zones défavorisées ainsi qu'à certaines zones spécifiquement délimitées; droits du preneur; rejeté - **Articles additionnels et art. 26 (précédemment réservés) (cession par le preneur des améliorations qu'il a effectuées sur le fonds)** (p. 1906, 1908): ses amendements n° 85 et n° 86, tendant à permettre au preneur sortant de céder à son successeur la créance pour amélioration du fonds et à étendre cette possibilité aux cas de cessions de bail autorisés; adoptés.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-89)] - Suite de la discussion - (25 octobre 1989) - Art. 3 (par priorité) (aides directes des départements)** (p. 2714): débat

sur les limites du pouvoir du Parlement, spécialement du Sénat - Interrogation sur le pouvoir des collectivités territoriales dans leur ensemble à s'intéresser à la vie économique - Dénonce les effets discutables du système de la prime à l'emploi - Se déclare opposé à l'amendement n° 70 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article) - **Art. 2 (aides directes des régions et aides complémentaires des autres collectivités territoriales)** (p. 2720): se déclare favorable à l'amendement n° 32 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (possibilité pour les aides visées à l'article 1<sup>er</sup> d'être attribuées par le département à l'exception des concours régionaux à l'innovation) - **Art. 5 (aides indirectes des collectivités territoriales)** (p. 2725): se déclare favorable à l'amendement n° 9 de M. Jacques Larché, rapporteur, en remplacement de M. Jean-Marie Girault (liberté des collectivités locales dans l'attribution des aides indirectes) - **Après l'art. 5** (p. 2727): se déclare favorable à l'amendement n° 39 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (coopération intercommunale en matière d'octroi d'aide indirecte aux entreprises) - Mise en place proposée d'un système syndical permettant la répartition et l'oeuvre commune en matière de définition des zones économiques - **Art. 7 (conventions entre l'Etat et les collectivités territoriales pour des actions de développement économique local)** (p. 2731): se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 13 de la commission - **Après l'art. 11** (p. 2740): son amendement n° 67: prise en compte des dépenses résultant de l'exécution des contrats de crédit-bail, bien qu'inscrites à la section fonctionnement du compte administratif des communes, comme des dépenses réelles d'investissement au sens de l'article L. 235-3 du code des communes; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2746): rappelle que le texte de ce projet n'est pas déclaré d'urgence et que le Sénat aura un certain nombre d'occasions d'en reparler - Absence d'accord sur la mise en état de subsidiarité des départements par rapport aux régions, s'agissant des aides directes - Rappelle que les collectivités territoriales ont su trouver les dispositifs leur permettant d'aider quand il le fallait les entreprises qui sollicitaient l'attention de la puissance publique locale - Rappelle la cohérence du Sénat avec la position qui a été constamment la sienne dès l'origine de la décentralisation - (p. 2747): absence d'hostilité de fond du Sénat aux sociétés coopératives - Souhaite qu'à l'occasion de la navette le Parlement trouve un point d'équilibre qui soit à la fois respectueux de l'indépendance des collectivités territoriales les unes par rapport aux autres et efficace au profit des entreprises - Comme une partie des membres du groupe du Rassemblement démocratique européen, se déclare favorable à l'adoption de ce projet tel qu'il ressort des délibérations du Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion générale :*

(21 novembre 1989) (p. 3555): rappelle que ce projet de budget n'a pas été véritablement adopté par une majorité à l'Assemblée nationale - Rappelle que dans les crédits du ministère de l'intérieur les fonds annulés étaient des crédits destinés au bâtiment, qui ont été rétablis ensuite par un crédit d'avance sur le bicentenaire - Rappelle que l'économie de marché repose sur la confiance des individus les uns vis-à-vis des autres et sur leur confiance vis-à-vis de l'Etat - Dénonce le système différentiel envisagé en matière d'imposition des bénéficiaires de sociétés selon qu'ils sont redistribués ou non - Insuffisante détaxation de l'épargne en France - (p. 3556): considère qu'en privant les épargnants de leur capacité d'épargne, le Gouvernement mène une politique néfaste pour les entreprises les plus performantes - Estime que la réduction du déficit n'est que le résultat d'acrobaties comptables - Considère comme inacceptable de financer la réduction de 10 milliards de francs du déficit sur le dos des collectivités territoriales - Souhaite une redynamisation maximum de l'économie - Absence de politique sociale efficace dans une économie performante - Rappelle l'échec du système scolaire - Dénonce la réduction de la dotation globale de fonctionnement, DGF, de 5 milliards de francs - (p. 3557): défavorable aux dispositions nouvelles envisagées pour le crédit-bail - Importance du poids de la dette sur les finances publiques - Dénonce la méfiance

du Gouvernement à l'égard de l'initiative individuelle et de la capacité d'innovation - Se déclare défavorable à l'adoption de ce budget dans son état actuel - Estime que le Gouvernement ne met pas l'économie française en état de déployer toutes les performances dont elle est capable - Salue les performances de certains des exportateurs - Dénonce les difficultés à percer sur certains marchés - S'interroge sur la volonté gouvernementale de ne pas dénationaliser

**Suite de la discussion** - (22 novembre 1989) (p. 3588) : rappelle que dans les contrats de plan Etat-régions les routes nationales sont à moitié financées par les régions.

*Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - **Art. 31 (par priorité) (modification des modalités d'évolution de la dotation globale de fonctionnement)** (p. 3601) : au nom du groupe du RDE, se déclare favorable à l'amendement n° I-233 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (nouvelle rédaction de cet article).

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Après l'art. 2** (p. 3625) : se déclare favorable à l'amendement n° I-20 de M. Paul Caron (relèvement de la déduction pour frais funéraires) - **Art. 2 bis (déduction des cotisations versées au régime de l'assurance volontaire vieillesse par les conjoints collaborateurs des membres des professions libérales)** (p. 3626) : demande au ministre du budget s'il envisage pour l'an prochain d'étendre cette disposition aux agriculteurs - **Art. 7 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF)** (p. 3661) : son amendement n° I-161, soutenu par M. Ernest Cartigny : exonération des activités agro-touristiques ; adopté.

*Deuxième partie :*

**Intérieur** - (5 décembre 1989) - Rapporteur spécial (administration centrale et sécurité) (p. 4375) : rend hommage à M. Joseph Raybaud, ancien rapporteur spécial de ce budget, et aux policiers et pompiers morts en service pour la sécurité de nos concitoyens - Progression réelle de plus de 6 % des crédits de ce budget qui s'élève à 34,16 milliards de francs - Importante progression des actions de la police nationale - Rappelle en matière de sécurité civile que 75 000 hectares sont partis en fumée, dont 20 000 en dehors des régions méditerranéennes - Rappelle le cyclone Hugo qui a ravagé la Guadeloupe - (p. 4376) : augmentation des effectifs de la police nationale et création de 1 194 emplois dont 925 appelés supplémentaires qui accomplissent dans la police leur service national - Rappelle que l'effectif budgétaire total est de 123 935 policiers - Attribution d'une prime d'agent de police judiciaire à tous les policiers en tenue - Estime que le budget de la police est cohérent puisqu'il permet la revalorisation permanente des services - Regrette de ne pas voir se profiler les axes d'une future loi de modernisation de la police - Constate l'amélioration de la formation des personnels - Territorialisation du commandement - Déconcentration de la gestion des crédits - Réforme du statut global des fonctionnaires de police - Mise en place d'un Institut des hautes études de la sécurité intérieure - Incohérence en matière de sécurité civile - Problème du renouvellement des Canadiens - (p. 4377) : dénonce l'insuffisance des effectifs dans les commissariats des villes - Considère que les problèmes de sécurité sont insuffisamment cadrés dans l'instant et pour l'avenir - Au nom de la commission des finances, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits de ce budget - *En son nom personnel* (p. 4400) : rappelle l'incident survenu au cours de la discussion générale du projet de loi de finances relatif à la dotation globale de fonctionnement, DGF - Souhaite qu'on lui confirme qu'il est hors de question que l'Etat lève des impôts au lieu et place des collectivités territoriales - Rappelle que le système d'indexation de la DGF réduit considérablement les fonds collectés par l'Etat au nom des collectivités territoriales - Problème des quinze articles relatifs à la fiscalité locale introduits à l'Assemblée nationale dans la deuxième partie de la loi de finances considérés comme adoptés sans même que les députés aient pu en discuter - (p. 4401) : dénonce cette manière de légiférer - Souhaite savoir si le Gouvernement est partisan de la prise en compte du revenu dans la taxe d'habitation et si ces

dispositions ont été élaborées avec les services du ministère ou en dehors d'eux - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4424) : demande le retrait de l'amendement n° II-34 de M. Raymond Bouvier (réduction des crédits du titre IV).

**GOETSCHY (Henri)**, sénateur du Haut-Rhin (UC).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM) et du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

Membre titulaire de la Commission centrale de classement des débits de tabac jusqu'au 9 décembre 1989.

## DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder aux communes de moins de 2000 habitants un droit d'option en faveur de la première part de la dotation globale d'équipement [n° 272 (88-89)] (27 avril 1989) - **Collectivités locales**.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Départements et territoires d'outre-mer** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 7] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 29 (*JO* Questions du 2 février 1989) (p. 160) - Ministère : **Départements et territoires d'outre-mer - Politique du Gouvernement à l'égard de Saint-Pierre-et-Miquelon** - (Réponse : *JO* Débats du 19 avril 1989) (p. 266) - **Départements et territoires d'outre-mer**.

## INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : politique à l'égard de Saint-Pierre-et-Miquelon** - (18 avril 1989) (p. 266) : récente signature d'un accord entre la France et le Canada réglant les différends sur la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon - Fait part de ses craintes vis-à-vis de cet accord - Risque de recul par rapport à l'accord franco-canadien de 1972 - Détermination des quotas de pêche français - Problème de la vérification de l'application de ce nouvel accord - Création d'un tribunal international d'arbitrage pour régler le contentieux particulier de la délimitation des zones économiques exclusives - (p. 267) : espère un soutien de la communauté européenne vis-à-vis de ces problèmes - Origine portuaire des chalutiers autorisés à pêcher dans la zone concernée - S'interroge sur l'existence d'une véritable politique de la pêche française - Solidarité entre la métropole et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon - Compensations industrielles ou financières - Rappelle la faiblesse des crédits consacrés à l'archipel - Rôle primordial de l'Etat dans la diversification des activités économiques et touristiques de Saint-Pierre-et-Miquelon - Nécessaire désenclavement aérien et maritime de l'archipel - Soutien du Fonds européen de développement régional, FEDER - Souhaite que la présence française dans l'Atlantique Nord constitue un trait d'union entre l'Europe et le continent américain - (p. 270) : souligne le courage et la ténacité des pêcheurs saint-pierrais face à un environnement particulièrement hostile.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation** [n° 375 (88-89)] - (27 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2011, 2012) : place

de l'apprentissage des langues vivantes dans la préparation de la construction européenne - Langues régionales : cite l'exposé des motifs de la proposition de loi présentée par M. Jean-Pierre Destrade et cosignée par M. Lionel Jospin - Identité culturelle alsacienne soulignée par M. Valéry Giscard d'Estaing en mars 1976 à l'occasion de la signature d'une charte régionale de la culture - Cite la circulaire de M. Pierre Deyon, recteur de l'académie de Strasbourg soulignant que l'allemand est l'expression écrite de la langue alsacienne - Très large utilisation de l'allemand dans les pays de l'Est - Importance des échanges économiques entre la RFA et la Suisse d'une part, et la France d'autre part, l'Alsace en particulier - Forte présence d'entreprises allemandes et suisses en Alsace, nombre d'Alsaciens et de Lorrains allant travailler en RFA, en Suisse et au Luxembourg.

**Suite de la discussion** - (28 juin 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*missions du système éducatif*) (p. 2050) : sur l'amendement n° 2 de M. Paul Séramy, rapporteur (participation des établissements d'enseignement privés sous contrat aux missions du service public de l'éducation), ses sous-amendements, soutenus par M. Pierre Schiélé, n° 126, n° 128 et n° 129, retirés ; et n° 127, adopté - Art. 7 (*procédure d'orientation*) (p. 2075) : son amendement n° 130, soutenu par M. Marcel Rudloff : élaboration par l'élève de son projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide de l'établissement, de la communauté éducative et du centre d'information et d'orientation ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

#### Deuxième partie :

**Départements et territoires d'outre-mer** - (24 novembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 3777) : part des crédits du ministère des DOM-TOM, dans l'ensemble des crédits affectés à l'outre-mer - Répartition des dépenses - Moyens des services : service militaire adapté, SMA, à Mayotte - Evolution des dépenses en capital - (p. 3778) : dotation destinée à financer les engagements pris en faveur de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre des accords de Matignon - Développement des contrats de plan avec les départements : participation du fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM ; prise en charge complémentaire par l'Etat du financement des constructions scolaires - Portée politique et économique du budget des DOM-TOM ; portée juridique limitée : accroissement de la part des fonds d'intervention et des chapitres non répartis ; fréquentes modifications en cours d'exercice - Répartition géographique des crédits ; nécessité d'éviter tout déséquilibre entre collectivités - Finances locales ; absence de ressources propres ; octroi de mer ; responsabilisation nécessaire des habitants - Faible efficacité des mesures d'incitation fiscale ; déduction des revenus investis dans les départements d'outre-mer - Problèmes posés par l'application du revenu minimum d'insertion, RMI ; importance de l'immigration en Guyane - Préparation de l'outre-mer à l'échéance du grand marché européen - (p. 3779) : Antarctique : soutient la proposition du Gouvernement de création d'une réserve mondiale - Propose l'adoption du budget des DOM-TOM - (p. 3794) : transports aériens - Conditions de la liaison Papeete-Nouméa par la compagnie Minerve.

**Services du Premier ministre** - V - Environnement - (2 décembre 1989) : son intervention présentée par M. Xavier de Villepin (p. 4282, 4283).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre la République française et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi qu'en matière de contribution des patentes et de contributions foncières, du 21 juillet 1959, modifiée par l'avenant du 9 juin 1969 [n° 110 (89-90)]** - (19 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5187, 5188) : constate que les autorités chargées de négocier n'ont pas pris en compte tous les intérêts en présence, notamment les collectivités locales et les régimes de protection sociale - Constate que l'Alsace-Lorraine est devenue « bassin d'emploi allemand » - Regrette l'absence de consultation de villes comme Stras-

bourg ou Mulhouse et de départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin - Estime que ce sont les collectivités locales qui subiront le contrecoup en raison de la diminution des ressources venant de la taxe professionnelle - Problème de la sécurité sociale et des allocations familiales - Constate que c'est la seconde fois que les Alsaciens ne sont pas associés à la négociation d'une convention franco-allemande - Souligne l'utilité du peuple alsacien bilingue, pour assurer la liaison entre la France et la RFA - Favorable à l'extension à l'ensemble de la France du droit local appliqué en Alsace.

**GOLLIET (Jacques)**, sénateur de Haute-Savoie (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989).

- Membre titulaire de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (7 novembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (11 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée du 17 au 19 janvier 1989 au sein des Forces françaises en Allemagne [n° 253 (88-89)] (13 avril 1989) - Défense.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 78 (89-90)] autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe [n° 105 (89-90)] (6 décembre 1989) - Traités et conventions.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 79 (89-90)] autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage [n° 106 (89-90)] (6 décembre 1989) - Traités et conventions.

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 17 novembre 1989) (p. 3362) - Ministère : Premier ministre - *Événements survenus en Europe de l'Est* - Politique extérieure.

#### INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** - (27 avril 1989) (p. 418) : article 29 du règlement : s'élève contre le caractère officiel de la visite de M. Yasser Arafat à Paris et demande la tenue prochaine au Sénat d'un débat sur le conflit du Proche-Orient.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal**, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-

89)] - Suite de la discussion - (18 mai 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 801, 802) : se félicite des améliorations apportées à ce projet par la commission des lois - Nécessité et opportunité d'une réforme d'ensemble du code pénal - Principales innovations du texte adopté par le Sénat : principe de la responsabilité pénale des personnes morales, compétence des juridictions répressives pour l'interprétation et l'appréciation de la légalité des actes administratifs, introduction de la notion d'instigateur, aggravation des peines en cas de récidive, régime de peines de sûreté - Vote de ce texte, ainsi amendé par le Sénat, par le groupe de l'Union centriste.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France [n° 351 (88-89)]** - (20 juin 1989) - Discussion générale (p. 1695) : devoir d'accueil et d'intégration des étrangers en France - Volonté de lutte contre toute forme de racisme et de xénophobie - Caractère dissuasif et efficace de la loi du 9 septembre 1986 - Texte en projet : incitation à l'entrée illégale des étrangers en France et au développement de l'immigration clandestine - Problème de l'application éventuelle de cette loi dans les DOM - (p. 1696) : absence de prise en compte de la nécessaire harmonisation européenne des législations en matière de droit des étrangers - Perméabilité inévitable des frontières ; nécessité d'une loi dissuasive pour lutter efficacement contre l'immigration clandestine - Absence de mesures concrètes visant à faciliter l'intégration des étrangers - Votera la question préalable en l'absence de possibilité d'amélioration du texte.

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 [n° 7 (90-91)]** - (7 novembre 1989) - Discussion générale (p. 3067) : optimisme suscité en Occident par les initiatives diplomatiques de M. Gorbatchev et la *perestroïka* - Maintien d'incertitudes sur l'évolution future de l'Union soviétique - Souligne les dangers d'un éventuel retour en arrière, du fait de la remarquable rénovation de l'appareil militaire soviétique - Rapport annuel de l'Institut international d'études stratégiques de Londres : augmentation du nombre de missiles mobiles équipés de têtes nucléaires ; élimination de matériels dans le domaine des armements conventionnels, remplacés en réalité par des modèles plus performants ; réduction d'effectifs compensée par la réorganisation en unités spécialisées - Mise en oeuvre d'une doctrine militaire sur la modernisation technologique tirant les leçons de la guerre d'Afghanistan - (p. 3068) : comparaison avec le ralentissement de l'effort d'équipement, caractéristique du texte en projet - Désarmement unilatéral inavoué, contredisant les fermes positions défendues par la diplomatie française - Défaut d'information du Parlement quant aux négociations internationales sur le désarmement auquel participe la France - Vote du groupe de l'Union centriste contre ce projet de loi.

- **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration [n° 57 (89-90)]** - (20 novembre 1989) (p. 3496, 3497) : existence en France d'un consensus sur la politique étrangère suivie depuis plusieurs années - Emergence d'une conscience européenne - Regrette l'absence de mention des pays non encore touchés par le mouvement de démocratisation : Tchécoslovaquie, Albanie et Roumanie - Renaissance des nationalismes antagonistes : exemple de la Yougoslavie - Regrette que le Premier ministre n'ait pas consulté le Sénat avant la rencontre des douze chefs d'Etat et de gouvernement de la CEE, le 18 novembre 1989, à Paris - Manoeuvre politicienne à l'origine du vote demandé au Sénat - Ne votera pas l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage [n° 79 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec le projet n° 78) (p. 5031) : complémentarité des conventions de Bonn et de Berne relatives à la protection du patrimoine naturel - Polémique sur ces deux textes lors de leur première présentation devant le Parlement en 1982 - Opposition des organisations cynégétiques - Incidents survenus dans le Sud-Ouest

de la France au moment de la chasse à la palombe - Amalgame entre ces deux conventions et une directive de la Commission des communautés européennes relative à la conservation des oiseaux - Chasse à la palombe légitimée par un arrêt de la Cour de justice européenne - (p. 5032) : précise que les conventions en examen n'ont aucun lien avec la CEE : celle de Bonn est inspirée par l'ONU, celle de Berne est l'oeuvre du Conseil de l'Europe - Souhaite que la France participe au mouvement international de protection de la nature - Mesures proposées conformes aux dispositions du code rural et aux différents textes qui régissent la chasse en France - Attire l'attention du Gouvernement sur les principaux problèmes soulevés par les milieux de la chasse : association des chasseurs à l'application de ces textes ; remplacement des possibilités de dérogations par la procédure des réserves ; crainte à l'égard d'initiatives éventuelles des adversaires de la chasse auprès de la Commission des communautés européennes - Demande au Gouvernement des garanties pour l'avenir - Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur ces deux projets de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe [n° 78 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec le projet n° 79) - Voir intervention sous le projet n° 79 (p. 5031, 5032).

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social - Deuxième lecture [n° 117 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - Art. 9 ter (*ouverture des commerces le Vendredi saint dans le département de la Moselle*) (p. 5044) : se déclare opposé à cet article résultant d'un amendement introduit par l'Assemblée nationale - (p. 5045) : problèmes de principe et d'application posés par cet article - Statut particulier de droit local des départements d'Alsace-Moselle - Article portant atteinte aux règles de modification et d'harmonisation de ce droit local - Compte tenu des précisions apportées par le Gouvernement, notamment l'engagement de consulter les responsables locaux, votera cet article.

**GOUSSEBAIRE-DUPIN (Yves)**, sénateur des Landes (UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)]**.

*Deuxième partie :*

**Solidarité, santé et protection sociale** - (4 décembre 1989) (p. 4351) : coordination interministérielle permanente indispensable pour mener une politique cohérente de soutien et d'accompagnement du secteur du thermalisme - Concurrence européenne - Exigence de qualité des soins thermaux - Problème de l'enseignement de la crénothérapie - Relations entre thermalisme et tourisme - Rappelle que les cures thermales sont facteurs de réduction de la consommation médicamenteuse et de l'absentéisme au travail - Nécessaire harmonisation des tarifs - Rénovation du thermalisme français.

**Intérieur** - (5 décembre 1989) (p. 4410) : augmentation des budgets locaux en raison de l'augmentation de la part d'autofinancement et d'un ralentissement du recours à l'emprunt - Estime la conjoncture économique favorable - Dénonce l'absence de dialogue au Sénat en ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, DGF - Souhaite connaître les conséquences de la réforme pour les communes qui sont à la garantie minimale de progression -

Estime que les critères d'éligibilité à la dotation complémentaire pénalisent les communes touristiques et thermales qui risquent de devoir accroître leur fiscalité - Poursuite de la stagnation des crédits affectés à la dotation régionale d'équipement scolaire - Problème des textes en préparation par le Gouvernement relatifs aux finances locales et aux collectivités locales en général - Rappelle les ambitions du Gouvernement : préparation des collectivités locales françaises à l'ouverture du marché communautaire - Réponse aux attentes des élus et approfondissement de l'oeuvre de décentralisation - Problème de l'actualisation et de la révision des bases des valeurs locatives foncières - (p. 4411) : dénonce l'introduction d'une réforme aussi fondamentale que la modification de l'assiette d'un impôt local par l'adoption d'un amendement en seconde délibération à l'Assemblée nationale relatif à la substitution de la part départementale de la taxe d'habitation par une taxe départementale proportionnelle aux revenus - Problème du développement de la coopération intercommunale - Rappelle la loi présentée par M. Yves Galland promulguée en juin 1988 qui faisait suite au rapport de M. Bernard Barbier - Réforme du statut de l'élu - Constitution d'un groupe de travail sous la présidence de M. Marcel Debarge - Rappelle qu'en 1991 les budgets locaux de fonctionnement devraient être généralisés à tous les services territoriaux de l'Etat comme ils ont déjà été appliqués aux préfetures en 1985.

GOUTEYRON (Adrien), sénateur de la Haute-Loire (RPR).

#### NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est élu membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (JO Lois et décrets du 20 octobre 1989).

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) ; est nommé de nouveau membre titulaire (JO Lois et décrets du 21 octobre 1989) ; puis membre suppléant (JO Lois et décrets du 8 novembre 1989).

- Membre titulaire du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche jusqu'au 2 janvier 1989).

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enseignement de la danse (27 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (27 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'éducation (29 juin 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 409 (88-89)] modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence [n° 410 (88-89)] (22 juin 1989) - **Audiovisuel**.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur le projet de loi modifiant la

loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 445 (88-89)] (30 juin 1989) - **Audiovisuel**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 451 (88-89)] modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution [n° 452 (88-89)] (3 juillet 1989) - **Audiovisuel**.

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Communication** - [n° 60 (89-90) tome 10] (21 novembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1788) - Ministère : Affaires européennes - *Information des délégations sur la réglementation européenne* - Communautés européennes.

*Questions orales avec débat :*

n° 38 (JO Débats du 7 avril 1989) (p. 82) - Ministère : Premier ministre - *Directive européenne sur la télévision sans frontières et la diffusion d'oeuvres européennes* - (Réponse : JO Débats du 13 avril 1989) (p. 167) - **Radiodiffusion et télévision**.

*Questions orales sans débat :*

n° 140 (JO Débats du 27 octobre 1989) (p. 2805) - Ministère : Education - *Difficultés d'attribution de bourses d'enseignement supérieur aux enfants de titulaires de bénéfices industriels et commerciaux adhérents de centres de gestion agréés* - (Retirée : novembre 1989) - **Bourses d'études**.

#### INTERVENTIONS

- *Questions orales avec débat jointes : télévision sans frontière* - (12 avril 1989) (p. 167) : accord de principe du Conseil des ministres de la CEE sur le texte de la directive relative à la télévision sans frontière - Accord de la France, malgré l'abandon de la proposition d'initiative française visant à réserver un quota de diffusion de 60 % aux oeuvres européennes - Concession faite par le Président de la République au sommet de Rhodes en échange d'un accord sur le projet d'Eurêka audiovisuel - Doute sur l'efficacité de la clause interdisant tout recul du temps d'antenne réservé aux oeuvres européennes - Absence de dispositions relatives aux droits d'auteur - Menaces sur le patrimoine culturel européen et prévisible nivellement par le bas, du fait de la diffusion à outrance des programmes américains - Conséquences sur le développement d'une industrie audiovisuelle compétitive - (p. 168) : réaction défavorable des professionnels français du cinéma et de l'audiovisuel, des associations de téléspectateurs et de l'ensemble de la classe politique - Possibilité pour la France d'empêcher l'adoption définitive de ce texte par le Conseil des ministres de la CEE en joignant ses voix à celles des trois pays ayant manifesté leur désaccord - Propos du Président de la République sur l'Europe audiovisuelle - (p. 179, 180) : rappelle les débats au Sénat sur le projet de loi relatif au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - Caractère trop vague des dispositions relatives à la préférence communautaire figurant dans la directive - Non respect par les chaînes privées françaises de la législation et de la réglementation - Solidarité de certains producteurs allemands avec les professionnels français - Réitère sa demande au Gouvernement français de ne pas accepter la directive.

- *Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel* [n° 347 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juin 1989) (p. 1038) : rappelle sa parti-

icipation aux groupes de travail constitués par le Gouvernement et les critiques exprimées par l'ensemble des groupes politiques au cours du récent débat à l'Assemblée nationale - **Projet de loi relatif à la présidence unique d'Antenne 2 et FR 3 - Bilan insatisfaisant de la situation du secteur public, malgré des efforts de financement, de production et de programmation - Réussite incontestable des chaînes privées - (p. 1039) : existence de missions différentes des chaînes publiques et des chaînes privées ; danger de l'imitation caricaturale des chaînes commerciales par le secteur public - Urgence d'une meilleure harmonisation des programmes d'Antenne 2 et de FR 3 à travers une définition claire du projet de FR 3 - Ambiguïté des accords cadres liant les sociétés de programmes et les entreprises publiques de production ; nécessité d'éviter le retour au système des commandes obligatoires - Objectif de l'autonomie des centres de production de FR 3 et de leur rapprochement avec la SFP - (p. 1040) : moyens financiers du secteur public ; maintien du financement mixte, ressources supplémentaires annoncées pour 1990 - Souhaite une réduction de la ponction de la télévision publique sur le marché publicitaire et le transfert au budget de l'Etat du poids des exonérations de redevance - Incompatibilité des projets d'entreprises et des contrats d'objectifs avec le maintien de la tutelle financière sur les chaînes publiques - Nécessité d'une rénovation des modalités de gestion d'Antenne 2 et FR 3.**

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 263 (88-89)] - Suite de la discussion - (8 juin 1989) - Avant l'art. 16 (p. 1312) ; son amendement n° 1, soutenu par M. Emmanuel Hamel ; modification de la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication : fixation à un tiers du capital ou des droits de vote du seuil maximum de participation d'une personne physique ou morale dans une société de télévision cotée en bourse ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 64 de M. Raymond Bourguin, rapporteur pour avis.**

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 409 (88-89)] - (26 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1962) ; rappelle l'inévitable perte d'audience des chaînes publiques au moment du passage du monopole à la concurrence ; exemples de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la RFA - Situation financière des chaînes publiques : insuffisance des moyens, mauvais emploi des crédits, structure de financement insatisfaisante - Crise de « management » du secteur public de l'audiovisuel - (p. 1963) : mainmise de la tutelle budgétaire et absence de véritable autonomie des chaînes publiques, en matière financière et en matière de politique du personnel - Absence de modernisation de la gestion et dilution des responsabilités - Crise d'identité du secteur public ; manque d'imagination et de créativité - S'interroge sur le montant exact de l'effort budgétaire supplémentaire prévu en faveur du secteur public - Réticences du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, et des parlementaires à l'égard du projet de présidence commune à Antenne 2 et FR 3 - Nécessité d'un effort de production et d'une plus grande indépendance du secteur public vis-à-vis du marché publicitaire - Caractère indispensable d'une structure de coordination permanente ; souplesse et efficacité de la formule du comité de coordination, inconvénients du choix de la présidence commune - Risque de porter préjudice à l'image de FR 3 par l'institution de cette présidence commune - (p. 1964) ; coût financier prévisible des réajustements salariaux inévitables entre deux sociétés dépendant d'un même président - Perspective d'un recours accru d'Antenne 2 aux moyens de production de FR 3, préjudiciable à la production privée et au pluralisme de la création - Risque de reprise en main des chaînes publiques par le pouvoir politique ; nomination des directeurs généraux d'Antenne 2 et de FR 3 par le conseil d'administration des chaînes - Dépôt par la commission des affaires culturelles d'amendements de suppression des deux articles de ce projet de loi inadapté à résoudre la crise du secteur public de l'audiovisuel - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 1973) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 3 (abrogation de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication), n° 7 et n° 4 (renationalisation de TF1) - (p. 1974) ; s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar,**

n° 5 (retour de TDF au statut d'établissement public), n° 6 (retour de la SFP au statut de société nationale) et n° 8 (élection par le conseil d'administration des présidents de l'ensemble des sociétés et établissements de radiodiffusion ou production audiovisuelle) - Danger pour l'indépendance des chaînes publiques de la nomination des directeurs généraux par le conseil d'administration - (p. 1975) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Ivan Renar (exercice d'une mission de service public par les sociétés et établissements de la radiodiffusion sonore de la télévision, diffusée par voie hertzienne, par câble ou par satellite) - (p. 1976) : accepte l'amendement n° 10 de M. Ivan Renar (versement aux chaînes publiques du montant de la TVA perçue sur la redevance) - **Art. 1<sup>er</sup> (institution d'une présidence commune à Antenne 2 et FR 3) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - Art. 2 (première désignation du président commun) (p. 1977) : son amendement de suppression n° 2 ; adopté.**

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)] - (27 juin 1989) - Discussion générale (p. 2023) : élaboration du texte en projet ; conditions de la concertation avec les organisations d'enseignants - Création des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM : absence de précisions sur leur statut et leur organisation - Définition de la mission des enseignants nécessaire à la relance de leur motivation - (p. 2024) : insiste sur le rôle de l'école dans la transmission de l'héritage culturel français - Souhaite l'adoption des amendements de la commission des affaires culturelles.**

**Suite de la discussion - (28 juin 1989) - Discussion générale (suite) (p. 2038) : problème et rôle du prérecrutement - Interrogation sur le statut des futurs enseignants quand ils seront dans les instituts avant d'avoir été recrutés et d'avoir réussi au concours - Art. 1<sup>er</sup> (missions du système éducatif) (p. 2052) : son amendement n° 93 ; participation de l'apprentissage aux missions du service public d'éducation ; devenu sans objet - (p. 2053) : son amendement n° 94, soutenu par M. Lucien Lanier ; confirmation par décret de l'autonomie des établissements et de l'autorité des chefs d'établissement ; devenu sans objet - Art. 2 (accès à l'enseignement préscolaire) (p. 2061) : se déclare favorable à l'amendement n° 33 de M. Germain Authié (scolarisation le plus près possible de son domicile de tout enfant accueilli dans une école maternelle ou une classe enfantine) - Art. 3 (objectifs de formation du système éducatif) (p. 2064) : sur l'amendement n° 4 de M. Paul Séramy, rapporteur (fixation à cinq ans de l'âge de la scolarité obligatoire et prolongation possible de la scolarité pour les élèves qui ont déjà achevé à seize ans une formation qualifiante), son sous-amendement n° 98 ; retiré - Art. 7 (procédure d'orientation) (p. 2077) : favorable à ce que l'élève élabore son projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide de l'établissement et de la communauté éducative - Souhaite savoir ce que recouvre l'expression « communauté éducative » - Art. 8 (calendrier scolaire) (p. 2079) : défavorable à l'inscription dans la loi du nombre de trente-six semaines - Regrette que la commission ait renoncé à son amendement de suppression de cet article - Art. 10 (droits des parents d'élèves) (p. 2084) : son amendement n° 101 ; droit à l'information des parents d'élèves sur les études de leurs enfants et sur la vie de l'établissement ; adopté.**

**Suite de la discussion - (29 juin 1989) - Après l'art. 17 (p. 2149) : son amendement n° 106, soutenu par M. Lucien Lanier ; financement des investissements ou des équipements des écoles primaires, des collèges, des lycées publics ou privés sous contrat assuré par les collectivités locales ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 19 (délégation de la maîtrise d'ouvrage des constructions universitaires) (p. 2151) : son amendement n° 108, soutenu par M. Lucien Lanier ; définition de la mission de l'université ; adopté - Après l'art. 19 (p. 2152) : son amendement n° 109, soutenu par M. Lucien Lanier ; mise en oeuvre par le Gouvernement des moyens matériels et financiers nécessaires pour l'accueil des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur ; retiré.**

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 451 (88-89)] - (3 juillet 1989) - Rapporteur - Discussion**

générale (p. 2381) : échec de la CMP - Divergences sur les remèdes à la crise des chaînes publiques de télévision - Responsabilité des modalités de gestion et de financement du secteur public - Accord sur la proposition de Mme Catherine Tasca, ministre chargé de la communication, sur la diminution du poids de la publicité dans la structure du financement d'Antenne 2 - Réserves sur la présidence commune à Antenne 2 et FR3 - Propose le rejet de ce projet de loi - Art. 1<sup>er</sup> (*institution d'une présidence commune à Antenne 2 et FR3*) (p. 2382) : son amendement de suppression n° 1, soutenu par M. Maurice Schumann, président de la commission ; adopté - Art. 2 (*première désignation du président commun*) : son amendement de suppression n° 2, soutenu par M. Maurice Schumann ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) (p. 3969) : augmentation considérable du nombre d'étudiants en premier cycle d'enseignement supérieur - Problème de l'accueil matériel et pédagogique des étudiants - Interroge le Gouvernement sur le contenu des schémas de développement des formations post-baccalauréat - Recrutement des enseignants du primaire et du secondaire - (p. 3970) : difficultés rencontrées pour pourvoir les postes au CAPES et à l'agrégation ; rôle des jurys - Problèmes posés par l'élévation du niveau de recrutement des instituteurs - En raison de l'insuffisance des candidats, envisage de faire appel à de jeunes appelés ou à des ingénieurs et techniciens de l'industrie pour enseigner certaines disciplines - Commente le récent avis du Conseil d'Etat sur le port du foulard islamique à l'école - (p. 3971) : souhaite que le Gouvernement se prononce clairement sur la politique envisagée en ce domaine afin de permettre aux enseignants d'assurer leur noble et difficile mission - **Examen des crédits** - **Etat B** (p. 3986) : absence d'orientation politique claire malgré les progrès accomplis en terme de crédits - (p. 3987) : problème de la responsabilité des chefs d'établissement en ce qui concerne le respect des règles de laïcité - Opposition des sénateurs du RPR à ce projet de budget.

**Culture et communication** - **Communication** - (5 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (p. 4429) : constate un incontestable progrès des moyens budgétaires en faveur du secteur public de l'audiovisuel dont les deux tiers sont consacrés aux programmes - Estime insuffisante l'augmentation des crédits destinés à l'amélioration de la grille des programmes d'Antenne 2, dont il dénonce le déficit - Importance du problème du financement des chaînes publiques - Estime que les crédits supplémentaires d'Antenne 2 pour 1990 ne lui permettront pas de mener une politique de programmes compétitive - Partage la volonté du rapporteur spécial de contrôler de manière très régulière la politique d'Antenne 2 durant le prochain exercice budgétaire - (p. 4430) : estime qu'il est impératif que FR3 ne pâtisse pas du déficit d'Antenne 2, dans le cadre de la présidence commune aux deux chaînes - Augmentation des recettes tirées de la redevance et choix d'une augmentation du taux de cette taxe - Prise en charge par le budget de l'Etat des exonérations de redevance consenties à titre social depuis 1983 - Problème des quotas de diffusion aux heures de grande écoute - Estime que l'enjeu est important, tant sur le plan culturel que sur le plan économique - Nécessité de compléter les quotas de diffusion par des contraintes de production et de porter l'effort sur la compétitivité des oeuvres audiovisuelles qui implique la segmentation du marché français - Importance du choix des sujets et de la qualité des scénarios et de l'écriture - Constate qu'en dépit du plan de redressement mis en place sous la présidence de M. Guillaume, le déficit de la société française de production, SFP, pourrait atteindre cette année 180 millions de francs - (p. 4331) : constate que six mois après le débat sur l'avenir du secteur public on ne sait toujours rien des projets du Gouvernement en matière de rationalisation du secteur public de production - Rappelle le lancement réussi du satellite TDF 1 - Déploie que le canal 1 de TDF 1 soit désormais inutilisable - Constate que la fabrication des décodeurs et des équipements de réception paraît problématique - S'interroge sur l'avenir de la SEPT qui sera essentielle-

ment diffusée sur le réseau câblé - Souligne la nécessité de développer dans les chaînes publiques une logique et un esprit d'entreprise - S'inquiète des corporatismes, source d'entrave - Constate une évolution favorable des crédits de la presse écrite - Regrette une « politique en dents de scie » à l'égard du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger - Dénonce l'insuffisance des crédits en faveur de la francophonie - Constate que ce budget connaît l'augmentation la plus forte depuis 1982 - Demande des éclaircissements sur l'utilisation des crédits supplémentaires accordés à A2 - Dans l'attente des réponses et des garanties qui seront apportées, s'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de budget - Implore le Gouvernement de prendre garde à la situation d'Antenne 2 afin que l'an prochain elle ne soit pas déclarée entreprise sinistrée - **Examen des crédits** - **Etat B** (p. 4443) : constate que le Gouvernement n'a pas apaisé les craintes de la commission relatives à Antenne 2 - Estime insuffisants les engagements pris par le Gouvernement - (p. 4444) : rappelle que le rapport de M. Jean Cluzel contient les engagements sur lesquels nous devons nous déterminer - Constate que M. Jean-Michel Gaillard, directeur général d'Antenne 2, annonce quelles seront les sommes affectées aux programmes, sous réserve de la résorption du déficit par un apport de ressources complémentaires à l'occasion de la loi de finances rectificative de 1989 - Constate que si le Gouvernement apporte les moyens, il y a contradiction à affirmer qu'ils iront pour les deux tiers aux programmes, tout en laissant entendre que le déficit devra être résorbé par un quelconque moyen - Souhaite vivement que les responsables d'Antenne 2 disposent des moyens qui leur permettront de redresser la situation et de prendre les dispositions à l'intérieur de l'outil dont ils ont à se servir pour assurer le succès de cette grande chaîne à laquelle les Français sont attachés.

**GRANDON (Jean)**, sénateur d'Eure-et-Loir (NI).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 15 décembre 1989) (p. 4945) - Ministère : Collectivités territoriales - *Inscription sur les listes électorales* - Elections.

**GRAZIANI (Paul)**, sénateur des Hauts-de-Seine (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) (*JO Lois et décrets* du 21 octobre 1989) ; puis membre titulaire (*JO Lois et décrets* du 8 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi* portant réforme universitaire par la décentralisation [n° 266 (88-89)] (26 avril 1989) - Enseignement supérieur.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 121 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant la loi du 15 juillet

1845 sur la police des chemins de fer [n° 126 (89-90)] (13 décembre 1989) - Police.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer [n° 121 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5114) : projet de loi tendant à faciliter la répression des ventes illicites sur le domaine public ferroviaire - Extension aux agents assermentés des exploitants de chemins de fer du pouvoir de constatation des contraventions par procès-verbal et de saisie des marchandises en vente illicite - Réglementation de la police des chemins de fer par le décret du 22 mars 1942 - Inefficacité de la procédure transactionnelle mise en place en 1985 pour les ventes illicites de marchandises - Ajout par le texte en projet d'un article 23-1 à la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer - Amendements adoptés par l'Assemblée nationale - Avis favorable de la commission des lois sur ce texte - **Art. unique** (p. 5116) : ses amendements rédactionnels n° 1, n° 2 et n° 3 ; adoptés - **Après l'art. unique** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de M. Hubert Haenel (possibilité pour la SNCF de recourir au système du crédit-bail pour le financement de ses constructions d'ouvrages et d'équipements) - (p. 5117) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (report de l'application de la « loi pêche » de 1984 à tous les plans d'eau non visés à l'article L. 231-7 du code rural).

**GRIMALDI (Roland)**, sénateur du Nord (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989) ; puis élu secrétaire.

- Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989) ; puis nommé de nouveau vice-président (*JO Lois et décrets* du 26 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) (24 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique (11 mai 1989).

#### DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Energie** - [n° 61 (89-90) tome 5] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) [n° 279 (88-89)]** - Suite de la discussion - (24 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 871) : amélioration de la situation économique française, fragilisée par les risques de poussée inflationniste - Priorité au renforcement du secteur industriel - Objectifs du projet de Xe Plan en matière de formation - Formation continue - (p. 872) : projet de loi en préparation sur le crédit formation - Développement de l'emploi précaire en dehors du cadre du traitement social du chômage ; progression du nombre d'emplois sans contrat à durée déterminée et de l'intérim - Travaux de la commission « Europe technolo-

gique, industrielle et commerciale » du Plan - Place insuffisante de la recherche et de l'innovation dans l'appareil productif français ; politique de régression menée en matière de recherche sous le gouvernement de droite de 1986 à 1988 - Efforts nécessaires : recherche fondamentale ; grands programmes technologiques - (p. 873) : orientation de l'effort de recherche industrielle vers les PME - Approbation de ce projet de budget par le groupe socialiste.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)]** - Suite de la discussion - (24 juin 1989) - **Art. 45 (avis du comité départemental des prestations sociales agricoles pour la répartition des cotisations familiales)** (p. 1943) : sur les amendements de coordination identiques n° 154 de M. Jean Arthuis, rapporteur, et n° 197 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis, soutient le sous-amendement n° 301 de M. Fernand Tardy - **Art. 52 (avis du comité départemental des prestations sociales agricoles pour la répartition des cotisations vieillesse)** (p. 1947) : sur l'amendement de coordination n° 157 de la commission, soutient le sous-amendement n° 303 de M. Fernand Tardy - **Seconde délibération - Art. 2 (régime des autorisations préalables)** (p. 1950) : abstention des sénateurs socialistes sur l'amendement de coordination n° 1 de la commission - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1952) : texte ambitieux relatif au contrôle des structures, à la transmission des entreprises et à la réforme des cotisations sociales agricoles - Nécessité d'actualiser la législation en fonction des mutations que devront affronter les agriculteurs dans les années à venir : risque de désertification de certaines zones rurales ; diminution de la démographie agricole, mutation accélérée des modes d'exploitation - Solidarité nationale - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

**Deuxième lecture [n° 456 (88-89)]** - (2 novembre 1989) - **Après l'art. 26** (p. 2931) : son amendement n° 143, soutenu par M. Fernand Tardy : prise en compte de la reconnaissance de la valeur culturelle par les usages locaux de la région du Nord ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)]**.

#### Deuxième partie :

**Services du Premier ministre - IV - Plan** - (25 novembre 1989) (p. 3860) : estime que l'année 1989 restera l'année du renouveau de la planification - Absence de planification à moyen terme lors de l'entrée en fonction du Gouvernement actuel - Estime que la planification assure la cohérence de l'action publique et évite les gaspillages - Définition d'un certain nombre de priorités - Deuxième génération des contrats de plan Etat-régions ; programmation sur cinq ans en liaison avec le Plan national - Signale que la participation de l'Etat s'élèvera à 52 milliards de francs et celle des régions à 43 milliards de francs - Favorable à la mise en place de contrats interrégionaux - Nécessaire planification pour maîtriser l'avenir - Constate que la planification devient multiformes et touche les entreprises comme les régions et l'Europe - Nécessité de réfléchir à une stratégie commune à l'échelon européen - Souligne que dans l'ensemble le projet de budget pour 1990 semble conforme aux objectifs du Xe Plan - (p. 3861) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

**Recherche et technologie** - (29 novembre 1989) (p. 4109) : priorité accordée par le Gouvernement à la recherche - Faible progression des crédits de paiement - S'étonne que la majorité sénatoriale s'oppose à ce projet de budget alors qu'elle a adopté les projets de budget de 1986 et 1987, nettement inférieurs - (p. 4110) : effort accompli en faveur de l'emploi scientifique (création d'emplois, amélioration des conditions de travail des personnels de recherche, revalorisation des rémunérations) - Conventions industrielles de formation par la recherche, Cifre - Augmentation des dotations en faveur des organismes de recherche fondamentale, des établissements publics à caractère scientifique et technologique, EPST, du CNRS et des établissements publics à caractère industriel ou commercial, EPIC - Augmentation des crédits de recherche sur l'environnement et l'atmo-



sphère - Effort budgétaire significatif consenti en faveur de la recherche industrielle, à travers les dotations du Fonds de la recherche et de la technologie, FRT, de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR, et du crédit d'impôt-recherche - Mobilisation des entreprises et mutation culturelle nécessaires pour rattraper le retard pris par la France en matière de recherche industrielle - Vote de ce projet de budget par les sénateurs socialistes - Rappelle au Gouvernement la volonté de la région Nord-Pas-de-Calais de participer activement à l'effort national de recherche.

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (1<sup>er</sup> décembre 1989) - Rapporteur pour avis (énergie) (p. 4209) :** électricité - Performances du nucléaire - Avenir du surgénérateur Super-Phénix - Approuve la réforme du Commissariat à l'énergie atomique, CEA, mais craint les incidences de la diminution de crédits sur l'avenir de la recherche nucléaire - Composition du capital de Framatome - Performances commerciales de EDF - (p. 4210) : objectifs du contrat de plan signé entre l'Etat et EDF le 11 avril 1989 : désendettement ; baisse des tarifs ; amélioration de la qualité du service ; accroissement de l'autonomie de gestion - Insuffisance des tarifs de Gaz de France ; conclusion souhaitable d'un contrat avec l'Etat - Importation de gaz ; règlement définitif du conflit opposant Gaz de France et la Sonatrach sur le prix du gaz algérien ; séparation des contrats gaziers et des aides de l'Etat français à l'Etat algérien - Pétrole : augmentation de la production française ; situation préoccupante de l'industrie du raffinage ; poids de la fiscalité ; insuffisante harmonisation des taxes sur la moyenne des taxes européennes ; taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP ; prélèvement sur les entreprises pétrolières - Charbon - Economies d'énergie : dérapage de la consommation ; progression des crédits de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME - (p. 4211) : approbation du rétablissement des mesures fiscales en faveur des économies d'énergie - Avis de la commission défavorable à ce projet de budget, que personnellement il votera - (p. 4216) : en son nom personnel ; difficultés du secteur du textile et de l'habillement - Effets du plan textile initié par M. Pierre Mauroy en 1984 - Mesures prises en 1988 - Nécessaire extension du crédit d'impôt recherche aux dépenses de création et d'innovation - Approuve la position ferme du Gouvernement dans les négociations internationales relatives à l'accord multifibres et au GATT ainsi que sur l'application des quotas.

**Services du Premier ministre - V - Environnement - (2 décembre 1989) (p. 4281) :** augmentation de 25 % des crédits de ce budget après son adoption par l'Assemblée nationale - Estime à 39 milliards de francs le montant des crédits consacrés à la protection de l'environnement dont une faible partie provient du secrétariat d'Etat chargé de l'environnement - Renforcement des contrôles en matière d'installation classée et de transport des déchets - Nécessité de préciser les responsabilités et les compétences respectives de chacun : Etat et collectivités territoriales, objet du « Plan vert » - Nécessaire renforcement des moyens en matière de recherche - Priorité à la résorption des déchets industriels dangereux - Regrette la situation difficile dans laquelle se débat l'Institut national de recherche chimique appliquée, IRCHA - Favorable à la création d'un Institut français de l'environnement - Rend hommage à l'action du Gouvernement dans le domaine international - Signale que les marées noires et les pluies acides nous rappellent que nous sommes tous interdépendants sur cette planète - Problème de la maîtrise de la protection et de la valorisation des ressources en eau - Constate que sécheresse et période d'inondation rappellent avec force combien l'eau demeure une richesse naturelle fragile, instable et épuisable - Estime que la sécurité de l'approvisionnement impose une diversification des ressources aussi bien en eaux souterraines qu'en eaux de surface - (p. 4282) : souligne le rôle pédagogique des contrats de rivière et l'importance du problème de l'exploitation des carrières et des conséquences dramatiques des extractions de matériaux dans le lit majeur des cours d'eau - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce projet de budget.

**GRUILLOT (Georges), sénateur du Doubs (RPR).**

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instituer un droit à l'emprunt en faveur des étudiants [n° 447 (88-89)] (30 juin 1989) - Créances et dettes.

#### QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 26 mai 1989) (p. 932) - Ministère : Famille - Protection sociale des allocataires du RMI - Revenu minimum d'insertion (RMI).

#### INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].

Deuxième partie :

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4238, 4239) :** faiblesse des crédits de l'aménagement du territoire - Concurrence entre les pays de la CEE vis-à-vis des investissements étrangers ; rôle de la prime d'aménagement du territoire, PAT ; émiettement des aides du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et du fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE - Passage de plusieurs industries agro-alimentaires sous contrôle étranger - Demande la définition d'un véritable schéma d'aménagement au plan national - Exclusion du département du Doubs du bénéfice de l'objectif 5 b du Fonds européen de développement régional, FEDER - Initiatives prises par le département - Contraintes nées de la situation frontalière - Effort dans le domaine des micro-techniques - (p. 4240) : investissements routiers vers la Suisse - A l'échelon de l'Etat, indispensable effort en matière de communications internationales - Avenir du canal Rhin-Rhône ; achèvement prochain de la liaison Main-Danube par la RFA ; nécessaire liaison TGV entre l'Allemagne et la Méditerranée.

**GUENA (Yves), sénateur de la Dordogne (RPR).**

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des finances (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1990 (10 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Affaires étrangères - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 1] (21 novembre 1989).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 110 (89-90)] autorisant l'approbation d'un

avenant modifiant la convention entre la République française et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistances administrative et juridique réciproques en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi qu'en matière de contribution des patentes et de contributions foncières, du 21 juillet 1959, modifiée par l'avenant du 9 juin 1969 [n° 136 (89-90)] (14 décembre 1989) - **Traités et conventions.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, sur : 1°) le projet de loi [n° 85 (89-90)] autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale ;

2°) le projet de loi [n° 84 (89-90)] autorisant l'approbation d'un accord budgétaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc [n° 137 (89-90)] (14 décembre 1989) - **Traités et conventions.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères** - (30 novembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4143) : évolution des crédits du ministère des affaires étrangères - Amélioration des rémunérations du personnel - Hommage à la qualité du travail de la diplomatie française - Progression des dépenses en capital ; construction du futur centre de conférences internationales du quai Branly - Accroissement des moyens de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA - Progression des crédits de l'action culturelle - Relance de la coopération avec les pays de l'Est - (p. 4144) : situation de l'enseignement du français à l'étranger : difficultés d'application de la réforme des statuts et des rémunérations des enseignants, nécessité d'un redéploiement géographique des établissements, insuffisance des crédits destinés aux bourses d'enseignement supérieur - Diminution des crédits de l'office universitaire franco-algérien - Francophonie ; importance de la diffusion des émissions télévisées françaises dans les pays francophones - Contributions accordées aux organisations internationales ; situation de l'Institut du monde arabe - Dispersion regrettable des moyens de l'action extérieure de la France et absence d'unité de la diplomatie française : importance des prélèvements opérés au profit de la CEE, rôle des ministères de la coopération et des finances - (p. 4145) : au nom de la commission des finances, s'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de budget - A titre personnel, se déclare opposé à la politique étrangère de la France concernant l'avenir de l'Europe - Rappelle la priorité donnée depuis trente ans à l'affirmation de l'indépendance nationale - Absence de vocation politique ou diplomatique de la CEE et nécessité d'une action des Etats face à l'évolution de l'Europe de l'Est - Aspiration à la réunification du peuple allemand - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4193) : en son nom personnel ; vote du groupe du RPR contre ce budget en raison de son désaccord avec la politique étrangère menée par la France.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord budgétaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume du Maroc [n° 84 (89-90)]** - (19 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 85) (p. 5186) : rappelle que jusqu'à présent tous les résidents français au Maroc étaient imposés dans le pays de la source - Signale que désormais les fonctionnaires français en poste au Maroc sont assujettis à l'impôt sur le revenu non plus au Maroc mais en France - Rappelle que ce texte ne vise que les 1 060 enseignants français détachés au Maroc et que la France est conduite à reverser en contrepartie au Trésor marocain le montant des impositions acquittées en France par nos enseignants au Maroc - Signale un problème de récurrence fiscale en l'absence d'imposition des enseignants français depuis 1987, ni au Maroc ni en France - Propose l'approbation de ces deux conventions.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume du Maroc tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale [n° 85 (89-90)]** - (19 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 84) - Voir intervention sous le projet n° 84 (p. 5186).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre la République française et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi qu'en matière de contribution des patentes et de contributions foncières, du 21 juillet 1959, modifiée par l'avenant du 9 juin 1969 [n° 110 (89-90)]** - (19 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5187) : rappelle que ce texte signé le 28 septembre 1989 à Bonn a été approuvé en Conseil des ministres le 6 décembre et déposé le jour même sur le bureau du Sénat - Imposition des dividendes et modification du régime applicable aux versements effectués par les filiales d'un pays aux sociétés mères de l'autre pays - Modalités de calcul de l'imposition sur la fortune - Signale que la double imposition est évitée par un système de crédit d'impôt - Importance des dispositions concernant les frontaliers - Application du principe selon lequel un salarié privé travaillant à l'étranger est imposé dans le pays de la source, la principale exception concernant les frontaliers - Constate que le fait d'être imposé en France est plus favorable pour le travailleur frontalier français - Extension de la notion de frontalier - Constate que les salariés qualifiés formés en France à grands frais ne profitent pas à la collectivité nationale et que les finances locales en pâtissent puisque les communes sont privées de taxe professionnelle dès lors que l'activité économique s'évade du territoire - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'approbation de l'avenant franco-allemand.

**GUENIER (Jean)**, sénateur de l'Eure (NI puis UÇ).

Remplace le 31 janvier 1989, en qualité de sénateur. M. Modeste Legouez, décédé (JO Lois et décrets du 1<sup>er</sup> février 1989).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques le 26 avril 1989 (JO Lois et décrets du 27 avril 1989).

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 21 avril 1989) (p. 328) - Ministère : Budget - **Taxe parafiscale sur les huiles de base** - **Pollution et nuisances.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal**, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - (9 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 579, 580) : nécessité et urgence de la réforme du code pénal - Regrette la procédure législative choisie par le Gouvernement et l'échelonnement du débat sur plusieurs sessions - Félicite la commission des lois et son rapporteur, M. Marcel Rudloff, pour leurs propositions : délimitation du champ d'application de la responsabilité pénale des personnes morales, motivation spéciale des très courtes peines d'emprisonnement - Projet de réforme s'inscrivant dans la tendance générale à la dépenalisation - Nécessité d'une répression plus sévère des crimes les plus horribles.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 325 (88-89)]** - (5 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1101) : objectifs de cette proposition de loi : améliorer les rapports locatifs - Remise en cause de l'efficacité économique de la loi Méhaignerie : retour à la confiance dans l'investissement locatif, relance de l'activité du bâtiment - Problème des hausses excessives de loyers concentré essentiellement en région parisienne, malgré une amélioration de la situation depuis 1988 - (p. 1102) : indices de satisfaction des Parisiens en matière de logement - S'oppose à la fixation par décret en Conseil d'Etat, dans une zone ou pour une durée déterminée, du montant maximal de l'évolution des loyers - Motivation du congé - Conditions de renouvellement du bail - Indice de réévaluation des loyers - Propose l'adoption de mesures de régulation géographiquement limitées - Droit au logement - S'oppose au nouveau droit de contestation a posteriori du bail reconnu au locataire - Absence de mesure propre à stopper l'augmentation excessive des loyers dans les grandes agglomérations - Propose de nouvelles mesures fiscales en faveur de la construction neuve locative et un allègement de la fiscalité sur les valeurs mobilières afin d'assurer un meilleur taux de rendement de l'investissement locatif et de drainer vers ce secteur l'épargne privée - Au nom des sénateurs du groupe de l'Union centriste, fait part de son souci de voir le marché immobilier évoluer de façon à ce que tous les Français puissent avoir accès à un logement décent - Votera cette proposition de loi, sous réserve de l'adoption des amendements proposés par les deux commissions saisies - **Art. 4 (clauses réputées non écrites)** (p. 1114) : son amendement n° 74 : distinction entre l'amende et la clause pénale ; retiré - **Art. 9 (durée du contrat de location)** (p. 1122) : son amendement n° 75 : tacite reconduction du bail au profit de la personne physique occupant effectivement le local ; retiré - **Art. 12 (bénéficiaires d'un bail de courte durée)** (p. 1124) : son amendement n° 76 : possibilité pour les bailleurs de bénéficier des dispositions de l'article 14 de la présente loi autorisant le congé pour reprise, vente, motif légitime ou sérieux ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 8 de la commission.

**Suite de la discussion** - (6 juin 1989) - **Art. 14 (conditions d'exercice du congé)** (p. 1136) : ses amendements, n° 169 : durée du délai de préavis identique pour le bailleur et pour le locataire ; et n° 170 : mise aux normes du logement considérée comme un motif de congé ; retirés - (p. 1137) : son amendement n° 171 : conditions d'exercice du droit de reprise en cas de renouvellement du bail ; retiré - (p. 1138) : son amendement n° 172 : suppression des dispositions relatives au régime du droit de préemption du locataire en cas de congé pour vente ; retiré - (p. 1140) : son amendement n° 173 : suppression des dispositions relatives aux modalités du congé donné aux personnes âgées de plus de soixante-dix ans ; retiré au profit de l'amendement n° 111 de M. Jean Faure, rapporteur pour avis (limitation aux contrats en cours de l'interdiction de non-renouvellement du bail lorsque le locataire est âgé ou dispose de faibles ressources, sauf à lui proposer son relogement) - (p. 1141) : son amendement n° 77 : périodicité d'exercice et délai de préavis du congé en cas de reprise et de vente après l'expiration du contrat initial ; retiré - **Art. 15 (mise en place et missions des observatoires des loyers)** (p. 1142) : son amendement n° 78 : substitution de la notion d'associations agréées à celle d'observatoires des loyers agréés ; devenu sans objet - **Art. 16 (détermination des loyers)** (p. 1147) : son amendement n° 79 : liberté de fixation du loyer des locaux neufs, faisant l'objet d'une première location ou vacants conformes aux normes ; devenu sans objet - (p. 1148) : ses amendements, n° 80 : liberté de fixation du loyer des logements remis en état ; et n° 81 : plafonnement du montant des travaux de remise en état ; devenus sans objet - (p. 1149) : son amendement n° 82 : possibilité pour le locataire de contester a posteriori la validité d'un contrat remplacée par une faculté de réflexion a priori ; devenu sans objet - (p. 1150) : son amendement n° 83 : limitation des cas de mise en oeuvre du système de référence aux loyers habituellement constatés dans le voisinage ; devenu sans objet - (p. 1152) : ses amendements, n° 84 : réévaluation du loyer en cas de sous-évaluation manifeste par rapport au marché ;

et n° 85 : modalités d'étalement de la hausse du loyer lors du premier renouvellement d'un bail de six ans ; devenus sans objet - **Art. 17 (fixation par décret du montant de l'évolution des loyers)** (p. 1157) : ses amendements, n° 87 : nouvelle rédaction de cet article ; et n° 88 : suppression de la référence au niveau des loyers dans une zone géographique déterminée ; retirés - (p. 1158) : son amendement n° 89 : fixation d'un seuil d'augmentation des loyers au-delà duquel l'évolution sera réglementée par décret ; retiré - (p. 1159) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 16 de la commission - **Art. 18 (règles applicables aux loyers de référence)** (p. 1160) : ses amendements, n° 90 : suppression des six loyers de référence exigés dans les zones géographiques sensibles ; et n° 91 : suppression des dispositions fixant la proportion des références concernant les locations pour lesquelles il n'y a pas eu de changement de locataire depuis trois ans ; devenus sans objet - **Art. 19 (commissions départementales de conciliation)** (p. 1162) : son amendement n° 92 : représentation des organisations de gestionnaires au sein desdites commissions ; retiré - **Art. 23 (suspension provisoire des effets de la clause de résiliation de plein droit pour non-paiement du loyer, des charges ou du dépôt de garantie)** (p. 1164) : son amendement n° 93 : réduction du délai au terme duquel le commandement de payer demeuré infructueux produit effet ; adopté - **Art. 24 (abrogation des quatre premiers chapitres du titre I<sup>er</sup> de la loi Méhaignerie)** (p. 1166) : son amendement n° 94 : suppression de la rétroactivité de la présente loi en ce qui concerne les contrats conclus sous le régime de la loi Méhaignerie ; retiré - **Après l'art. 25** (p. 1176) : son amendement n° 96, soutenu par M. Paul Caron : droit au maintien dans les locaux soumis au régime de la loi de 1948 étendu aux personnes âgées ou handicapées ; adopté - **Art. 33 (durée du contrat de location d'un local affecté à un usage exclusivement professionnel)** (p. 1181) : son amendement n° 174, soutenu par M. Paul Caron : durée du contrat reconduit tacitement déterminée par les parties ; retiré - **Après l'art. 34 bis** (p. 1187, 1188) : son amendement n° 97, soutenu par M. Paul Caron : modalités de répartition des charges locatives pour certains locaux soumis à la loi de 1948 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)]** - (14 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1551) : bilan dramatique de l'insécurité routière malgré les nombreuses mesures prises depuis 1972 - Projet constituant une véritable déclaration de guerre aux automobilistes - (p. 1552) : carence des contrôles routiers - Souhaite un renforcement des effectifs de police et de gendarmerie sur les routes - Interroge le Gouvernement sur la création d'une police spéciale de la route - Efficacité des mesures pédagogiques, d'information et de prévention - Dispositif un peu précoce et trop sévère comparé aux exemples étrangers connus.

**GUILLAUME (Robert)**, sénateur de la Nièvre (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**GUYOMARD (Bernard)**, sénateur de Paris (NI puis UC).

Remplace le 19 mai 1989 en qualité de sénateur, M. Dominique Pado, décédé (*JO Lois et décrets* du 20 mai 1989).

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires étrangères (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipale à Paris [n° 39 (89-90)] (25 octobre 1989) - Police.

## H

**HABERT (Jacques)**, sénateur des Français établis hors de France (délégué de la réunion administrative des NI).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989); puis réélu secrétaire.

- Membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche jusqu'au 2 janvier 1989.

## DÉPÔTS

- *Proposition de loi* relative à la promotion et à l'avancement des fonctionnaires titulaires de l'Etat placés en position de détachement et relevant des corps d'éducation, de direction, d'orientation et de formation du ministère de l'Education nationale [n° 316 (88-89)] (19 mai 1989) - **Fonctionnaires et agents publics.**

*Proposition de loi* relative à l'abrogation de certaines dispositions du code de la nationalité tendant à retirer la nationalité française à des Français n'ayant pas leur résidence en France pendant 50 ans [n° 486 (88-89)] (14 septembre 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Français, nationalité française.**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Francophonie** - [n° 60 (89-90) tome 12] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 21 avril 1989) (p. 314) - Ministère: Relations avec le Parlement - **Célébration du Bicentenaire de la Révolution : commémoration de la naissance du drapeau national - Bicentenaire.**

(*JO Débats* du 26 mai 1989) (p. 927) - Ministère: Relations avec le Parlement - **Passage des examens au Liban - Français de l'étranger.**

*Questions orales sans débat :*

n° 72 (*JO Débats* du 27 avril 1989) (p. 413) - Ministère: Recherche - **Publication des annales de l'Institut Pasteur en langue anglaise** - (Réponse: *JO Débats* du 29 avril 1989) (p. 490) - **Français (langue).**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie** [n° 178 (88-89)] - (5 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 50): dégradation des relations entre la France et l'Australie au cours des dernières années: essais nucléaires français dans le Pacifique, Nouvelle-Calédonie - Commémoration du bicentenaire de l'Australie et célébration du « La Pérouse's Day » - (p. 51): hommage aux combattants australiens de la première guerre mondiale - Présence d'une importante communauté française en Australie - Renouveau de l'enseignement de la langue française dans ce pays; inauguration du lycée « Condorcet » - Votera ce projet de loi marquant un pas en faveur du réchauffement des relations bilatérales avec l'Australie.

- **Projet de loi relatif aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance** [n° 152 (88-

89)] - (6 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 75): affirme son attachement au maintien de la valeur du titre de combattant volontaire de la Résistance, CVR - Demande une grande rigueur dans la procédure d'attribution.

- **Rappel au règlement** - (7 avril 1989) (p. 98): article 77, alinéa 3, du règlement - Exprime son émotion face à la tragédie du Liban et demande au Gouvernement de prendre toutes les initiatives possibles en faveur de la population civile francophone menacée d'anéantissement.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 849): défaut de mention des Français de l'étranger dans le projet de Plan - Projet de création d'un Haut conseil de l'image France - Rappelle l'existence et les missions du Conseil supérieur des Français de l'étranger non consulté dans l'élaboration du Xe Plan, alors qu'il l'avait été pour les Plans précédents - (p. 850): cite un extrait du IXe Plan concernant les Français de l'étranger - Réinsertion - Enseignement français à l'étranger - Nécessaire préservation de la communauté française expatriée - Souhaite la modification des articles du code de la nationalité relatifs à la perte automatique, au bout de 50 ans, de la nationalité française des personnes non immatriculées dans les consulats - (p. 851): comparaison entre la protection sociale des Français de l'étranger et celle des étrangers en France; demande la baisse des taux des cotisations volontaires d'assurance sociale - Intérêt de la proposition figurant dans le projet de Plan sur les chartes nationales de l'exportation et le renforcement des chambres de commerce et des antennes permanentes des fédérations professionnelles - Statut des Français résidant dans d'autres pays de la CEE.

**Suite de la discussion** - (24 mai 1989) - **Art. unique (approbation du Xe Plan)** (p. 909): votera l'amendement de suppression n° 1 de M. Bernard Barbier, rapporteur.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel** [n° 347 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juin 1989) (p. 1050): rappelle la publication récente d'un rapport d'information sur Radio-France internationale, RFI, de M. Paul d'Ornano, au nom de la commission des affaires étrangères - Financement de RFI: souhaite avoir des précisions sur les intentions de rebudgétisation du Gouvernement - Regrette le retard du versement de la dotation budgétaire votée en faveur de RFI - Accès de RFI au satellite: projet de programme sur TDF!; collaboration avec France Télécom - Intérêt des sénateurs représentant les Français de l'étranger pour RFI.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques** [n° 5 (89-90)] - **Suite de la discussion** - (15 novembre 1989) - **Art. 6 (financement public des partis et groupements politiques)** (p. 3331): sur l'amendement n° 31 de M. Christian Bonnet, rapporteur (répartition de la deuxième moitié du financement public entre les partis et groupements représentés au Parlement) se déclare opposé au sous-amendement n° 112 de M. Etienne Dailly (suppression de la référence aux groupements politiques) - Importance et rôle de l'Union des sénateurs non inscrits - (p. 3333, 3334): souhaite le maintien de la liberté de constitution de groupements politiques.

- **Questions orales avec débat jointes: problèmes des anciens combattants et victimes de guerre** - (17 novembre 1989) (p. 3453): rappelle les différences essentielles entre la carte du combattant, décernée par le Gouvernement, et la carte d'ancien combattant, accordée par les associations - (p. 3454): souhaite que soit prochainement discuté le projet de loi relatif aux anciens prisonniers du Viêt-minh - Problème des anciens combattants habitant les anciennes possessions françaises devenues pays étrangers.

- **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration** [n° 57 (89-90)] - (20 novembre 1989) (p. 3495, 3496): *perestroïka* en Union Soviétique - Pays baltes - Processus de démocratisation en Pologne et en Hongrie - Ouverture du mur de Berlin - Fin de l'après-guerre, marquée par la guerre froide et l'oppres-

sion d'une partie de l'Europe - Incertitudes de l'avenir : problème de la réunification allemande ; désarmement ; devenir des alliances actuelles ; relations économiques - Impératif d'achèvement de la CEE - Solidarité indispensable avec la RFA - Maintien de l'Alliance atlantique - Dialogue nécessaire avec M. Gorbatchev - Approuvera par son vote la déclaration sur la politique étrangère de la France.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants** - (25 novembre 1989) (p. 3817) : hausse de un milliard de francs des crédits de ce budget après trois années de diminution - Augmentation de 8 % des pensions d'invalidité et de retraite des anciens combattants français devenus étrangers à la suite de l'indépendance de leur pays - Regrette la diminution de l'aide attribuée aux anciens combattants et victimes de guerre des Etats africains - Absence de réduction prévue sur les transports aériens pour les invalides demeurant à l'étranger - Nécessité de nommer auprès des consulats des médecins capables d'évaluer l'aggravation des invalidités - Problème des militaires disparus, notamment en Indochine, et du changement par l'administration de leur statut de « disparu » en celui de « tué » ou de « mort au champ d'honneur » - Se félicite de l'édification de la nécropole de Fréjus et du dépôt au Sénat en première lecture du projet de loi créant le statut d'ancien prisonnier du Viêt-minh - (p. 3818) : rappelle la célébration l'an prochain du centième anniversaire de la naissance du général de Gaulle et du quarante-cinquième anniversaire de la libération des camps nazis - Annonce que l'Unesco dont le siège est à Paris a décidé de marquer le centenaire de la naissance d'Hô Chi Minh et que le Gouvernement français s'associerait à cette célébration - Ne peut accepter que l'on célèbre simultanément l'homme de Gaulle et l'homme Hô Chi Minh - Souhaite connaître les réponses du Gouvernement aux questions posées avant de se déclarer favorable à l'adoption de ce projet de budget - (p. 3828) : problème de l'association du Gouvernement à la célébration du centenaire de la naissance de Hô Chi Minh - **Examen des crédits - Etat B** (p. 3832) : estime que ce budget comporte des lacunes - Prise en compte de trois décisions positives : fin de la cristallisation des pensions d'anciens combattants étrangers, réduction des tarifs des transports aériens pour les grands invalides de guerre de l'étranger et projet de loi relatif à la reconnaissance du titre de prisonnier de guerre pour les anciens du Viêt-minh.

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) (p. 3974) : rappelle que, depuis 1982, l'essentiel de la responsabilité en matière d'enseignement français à l'étranger a été confié au ministère des affaires étrangères, et plus particulièrement à la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, DGRCST - Modestie des budgets des ministères compétents ne leur permettant pas de faire face à leurs nouvelles obligations scolaires - Désengagement moral du ministère de l'éducation nationale - (p. 3975) : insuffisance des prérogatives et des moyens de la Direction des affaires générales, internationales et de coopération, DAGIC - Insuffisance des crédits attribués à l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, ONISEP, et au Centre national de documentation pédagogique, CNDP - Formation des enseignants - Statut des enseignants titulaires détachés à l'étranger - Nomination des personnels des écoles conventionnées, notamment celles gérées par des associations de parents d'élèves - Dénonce l'absence de mesures d'amélioration de la situation des enseignants recrutés locaux non titulaires - Apprentissage des langues étrangères - (p. 3976) : souhaite que l'on tienne compte des expériences positives menées dans les écoles françaises à l'étranger - Dimension internationale de la politique poursuivie dans ce domaine.

**Equipement, logement, transports et mer - Aviation civile et météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne** - (27 novembre 1989) (p. 3996) : récente tragédie du DC 10 de la compagnie UTA au-dessus du Sahara - Nécessaire renforcement des mesures de sécurité dans les aéroports - Indemnisation des familles des victimes - Compétitivité des tarifs des compagnies étrangères comparés à ceux des

compagnies françaises, notamment ceux d'Air France - Réclame pour les grands invalides de guerre des réductions sur les compagnies aériennes nationales, comparables à celles qu'ils auraient en métropole ; efforts consentis par UTA sur ses vols africains.

**Justice** - (29 novembre 1989) (p. 4092) : difficulté actuelle de fonctionnement du tribunal d'instance du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris chargé de délivrer les certificats de nationalité aux Français établis hors de France - Retard excessif de délivrance de ces certificats essentiellement dû à l'inflation des demandes, à leur complexité et à la situation du service concerné - Analyse les raisons de cette inflation de demandes et propose des solutions d'ordre politique et structurel - (p. 4093) : renforcement des effectifs de ce service - Demande au Gouvernement de remédier rapidement à cette situation préjudiciable pour les Français établis hors de France.

**Coopération et développement** - (30 novembre 1989) (p. 4136) : progression des crédits destinés à l'enseignement français et à l'enseignement du français dans les pays du champ de la coopération - Absence de concurrence entre les instituts et les Alliances françaises dans les pays d'Afrique francophone - Diminution des subventions d'investissement en faveur des écoles françaises de l'étranger ; cas de Madagascar - Application au ministère de la coopération de la réforme des statuts et du système de rémunération des personnels enseignant à l'étranger - Relations contractuelles entre l'administration parisienne et les établissements français à l'étranger - Refonte des modes de rémunération : détachés budgétaires et recrutés locaux - (p. 4137) : situation des recrutés locaux non titulaires et des agents techniques servant la coopération à titre contractuel ; nécessité d'accélérer le processus de titularisation - Diminution du nombre de coopérants ; arrêt du Conseil d'Etat prévoyant l'obligation pour l'Etat d'indemniser les personnels privés d'emploi.

**Affaires étrangères** - (30 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (francophonie) (p. 4153) : faiblesse des fonds propres du ministère délégué à la francophonie - Dispersion des actions et des moyens consacrés à la francophonie - Multiplicité des institutions compétentes : Haut conseil de la francophonie, Conseil supérieur de la langue française, Délégation générale à la langue française - Coordination de l'action audiovisuelle extérieure de la France : lancement de TDF1 et de Canal France international, extension de la chaîne francophone TV5, création d'une Agence francophone d'images d'actualité, AFIA, et d'un Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France, CAEF - (p. 4154) : défense de la place de la langue française en Europe : développement inquiétant de « l'anglomanie », nécessité d'instituer le trilinguisme dans les systèmes scolaires européens - Coopération francophone internationale ; sommet de Dakar - Voyages du ministre chargé de la francophonie - Situation au Liban - Action de l'Agence de coopération culturelle et technique, ACCT, et de l'Association internationale des parlementaires de langue française, AIPLF, transformée en assemblée - Avis favorable de la commission des affaires culturelles sur ce projet de budget - (p. 4179) : en son nom personnel - Projet de rénovation du réseau scolaire français à l'étranger - Poursuite des suppressions de postes budgétaires d'enseignants - Réforme du mode de rémunération des enseignants ; absence de prise en compte des enseignants français recrutés locaux non titulaires - (p. 4180) : nécessité d'accélérer le processus de titularisation des enseignants non titulaires - Alignement de la rémunération des titulaires détachés administratifs recrutés localement sur leur traitement indiciaire de France - Financement de cette amélioration par une réduction du traitement des enseignants détachés budgétaires - Prise en charge par l'Etat des traitements des recrutés locaux et remise en cause de leur situation administrative, juridique et fiscale dans leur pays de résidence - Centralisation des opérations de recrutement et d'affectation des personnels enseignants au détriment de l'autonomie des établissements ; risque d'une mainmise syndicale sur ces opérations - Reversement à l'Etat par les écoles d'une somme correspondant à la masse des salaires payés jusque là aux recrutés locaux - (p. 4181) : risque de réduction ou de suppression des subventions de fonctionne-

ment des établissements - Opposition des associations gestionnaires d'écoles à ce projet de réforme complexe et dangereux - Nécessité d'ouvrir une concertation avec l'Association nationale des écoles françaises à l'étranger, le Conseil supérieur des Français de l'étranger et le Conseil de l'enseignement français à l'étranger - Se déclare favorable à l'évolution des crédits concernant la francophonie et les actions en faveur des Français de l'étranger - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4193) : votera contre ce budget en raison de son opposition à la réforme du réseau scolaire à l'étranger.

**Commerce extérieur** - (2 décembre 1989) (p. 4267) : rôle des Français de l'étranger dans l'aide au commerce extérieur de la France - Dénonce le nombre insuffisant de Français dans le Sud-Est asiatique et en Extrême-Orient - (p. 4268) : estime qu'on ne fait pas assez appel aux Français résidant en RFA, en Belgique, en Suisse, aux Etats-Unis et au Canada - Nécessité d'établir une liaison plus précise entre les organismes du commerce extérieur et les Français de l'étranger - Rappelle qu'un million et demi de Français résident à l'étranger - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4271) : se déclare favorable à l'amendement n° II-9 de M. Tony Larue, rapporteur spécial (réduction des crédits du titre III).

#### Articles non rattachés :

(9 décembre 1989) - **Art. 64 (aménagement du régime d'incitation fiscale à l'investissement locatif)** (p. 4715) : approuve l'incitation fiscale à l'investissement locatif, et partant la construction immobilière, pour ses retombées sur la création d'emplois et les solutions apportées aux difficultés de logement - Souhaite que soit étendu le champ d'application de ces nouvelles mesures - Demande que les Français résidant à l'étranger puissent bénéficier des réductions fiscales prévues par la loi en cas de location des appartements qu'ils acquièrent en métropole en vue de leur retour - Problème de la date prise en compte pour bénéficier du crédit d'impôt.

- **Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie [n° 88 (89-90)]** - (12 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4837) : estime inadmissible de remettre en cause, un an après le référendum du 6 novembre 1988, une des dispositions essentielles dont il a fait l'objet et qui prévoit que le bénéfice de l'amnistie ne s'étend pas à ceux qui par leur action directe et personnelle ont été les auteurs principaux d'assassinat - Constate que les Français de la métropole, comme ceux de la Nouvelle-Calédonie, voulaient que les coupables des meurtres soient poursuivis et que la justice soit faite - Estime inimaginable qu'aucune suite ne soit donnée au massacre de militaires en service commandé - Rappelle qu'à Fayaoué il s'agissait d'un véritable guet-apens prémédité qui tombe sous le coup de l'article 296 du code pénal - Constate que la loi référendaire du 9 novembre 1988 a été votée, qu'il revient au pouvoir exécutif de l'exécuter et au pouvoir judiciaire de l'appliquer - Exercice du droit de grâce par le Président de la République - Absence d'information des parlementaires d'un « engagement moral » - Considère que ce n'est pas le rôle du Parlement d'accorder un pardon général - Cite un alexandrin de Voltaire : « Et qui pardonne au crime en devient le complice » - A l'exception des dispositions qui concernent l'indemnisation des familles des victimes, se déclare opposé à l'adoption des dispositions de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé [n° 92 (89-90)]** - (13 décembre 1989) - **Après l'art. 7** (p. 4901) : se déclare favorable aux amendements de M. Jean-Pierre Cantegrit, n° 20 (prise en compte des salariés étrangers dans les contrats de groupe souscrits auprès de la caisse des Français de l'étranger), n° 21 (relèvement du plafond de la couverture, par la caisse des Français de l'étranger, en matière de rentes d'accidents du travail) et n° 23 (allègement du coût de la protection sociale offerte par la caisse des Français de l'étranger aux étudiants français résidant à l'étranger) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4922) : votera ce projet de loi en raison de l'avantage considérable en matière de protection sociale accordé aux étudiants français résidant à l'étranger.

- **Projet de loi portant création du statut de prisonnier du Viêt-minh [n° 72 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5040) : conditions de détention particulièrement dramatiques des détenus français dans les camps du Viêt-Minh - Taux de mortalité particulièrement élevé - Rend hommage à l'action incessante et énergique de nombreux groupements d'anciens combattants afin que la Nation reconnaisse équitablement l'héroïsme des anciens prisonniers du Viêt-Minh - Reconnaît qu'en la matière M. André Méric, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, a tenu les promesses faites à plusieurs reprises à la tribune du Sénat - Souhaite que le Sénat vote à l'unanimité ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Deuxième lecture [n° 113 (89-90)]** - (16 décembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5095) : rappelle que les sénateurs non inscrits ont voté les amendements de la commission des lois visant à supprimer l'article 15 bis et le paragraphe I de l'article 16 qui introduisaient dans le texte l'amnistie des infractions commises avant le 15 juin 1989 - Au nom des sénateurs non inscrits, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi tel qu'il ressort des travaux du Sénat.

- **Conclusions du rapport de M. Daniel Hoeffel, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 222, 88-89) de MM. Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Croze, Olivier Roux, Xavier de Villepin, Daniel Hoeffel et Marcel Lucotte, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 102 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5140) : conditions de désignation des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE, avant 1982 - (p. 5142) : rappelle l'élection des délégués du CSFE par les associations françaises avant 1982 - (p. 5143) : amélioration de la situation des Français de l'étranger ; souhaite l'extension des allocations familiales aux Français expatriés - Définition du rôle du CSFE - Problème du découpage des circonscriptions électorales - **Art. 4 (représentation des militaires français stationnant à l'étranger et des Français établis dans la principauté d'Andorre)** (p. 5148) : situation particulière des Français d'Andorre - **Art. 5 (statut des membres du CSFE : non-publicité des débats de l'assemblée plénière du CSFE)** (p. 5150) : souhaite la fixation par décret des conditions de remboursement des frais encourus par les membres du CSFE - **Art. 6 (droit de vote des militaires français stationnant à l'étranger)** (p. 5155) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 du Gouvernement (retour à la rédaction de la loi du 7 juin 1982 : condition de séjour d'un an pour l'inscription des militaires sur les listes électorales) - **Art. 11 (procédure de rectification des listes électorales en cas d'inscriptions multiples)** (p. 5156) : s'abstiendra sur l'amendement n° 13 du Gouvernement (possibilité de saisine du juge dans l'éventualité d'inscriptions multiples) - **Art. 12 (délimitation des circonscriptions électorales)** (p. 5157, 5158) : imperfections du découpage proposé : Amérique latine, Turquie et Grèce, Europe de l'Est - S'abstiendra sur cet article - **Art. 15 (modalités du vote pour l'élection des membres du CSFE)** (p. 5159) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. Jean-Pierre Bayle (suppression du vote par procuration).

HAENEL (Hubert), sénateur du Haut-Rhin (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (24 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (15 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (12 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration (13 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (16 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (12 décembre 1989).

## DÉPÔTS

– *Proposition de loi*, visant à modifier l'article 1144 du code rural [n° 278 (88-89)] (2 mai 1989) - Agriculture.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi constitutionnelle [n° 20 (86-87)] de M. Jacques Larché, tendant à donner aux modalités de représentation des collectivités territoriales de la République le caractère de loi organique relative au Sénat [n° 379 (88-89)] (14 juin 1989) - Collectivités locales.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 234 (88-89)] portant diverses mesures relatives aux assurances [n° 381 (88-89)] (14 juin 1989) - Assurances.

*Proposition de loi*, déposée avec MM. Marcel Rudloff, Daniel Hoefel et Roger Husson, tendant à l'introduction dans le code des assurances de dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle [n° 54 (89-90)] (15 novembre 1989) - Assurances.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, sur le financement par crédit-bail des installations ferroviaires [n° 71 (89-90)] (22 novembre 1989) - Transports.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 91 (89-90)] modifié par l'Assemblée nationale portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen [n° 97 (89-90)] (6 décembre 1989) - Assurances.

## QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 70 (JO Débats du 21 juin 1989) (p. 1671) - Ministère : Budget - *Modernisation de la fiscalité directe locale* - (Réponse : JO Débats du 24 juin 1989) (p. 1881) - Finances locales.

*Questions orales sans débat :*

n° 51 (JO Questions du 23 février 1989) (p. 296) - Ministère : Education - *Congé formation des enseignants* - Enseignants.

n° 52 (JO Questions du 23 février 1989) (p. 296) - Ministère : Education - *Age limite pour concourir à l'agrégation interne* - Enseignants.

## INTERVENTIONS

– **Questions orales avec débat jointes : fiscalité locale** - (23 juin 1989) (p. 1881) : importance de la fiscalité dans les budgets des collectivités locales françaises - Constate que l'immobilier est le plus lourdement frappé - (p. 1882) : souligne la vétusté de la fiscalité directe locale française - Qualité du rapport d'information de M. Jacques Descours Desacres sur la révision des valeurs locatives cadastrales - Rappelle que les collectivités locales ont à financer des charges accrues et que la part des subventions de l'Etat a tendance à diminuer en valeur relative - Conséquence de la décentralisation pour les collectivités locales : mise en oeuvre du revenu minimum d'insertion, RMI - Nécessaire révision de l'assiette des taxes directes locales - Problème de la valeur locative et de la valeur vénale - Rappelle les propositions complémentaires faites pour changer l'assiette de trois des quatre taxes directes locales : taxe professionnelle ; taxe d'habitation ; taxe sur le foncier non bâti - Problème de la répartition des taxes entre les niveaux de collectivités territoriales - (p. 1883) : impossibilité dans l'immédiat de réaliser une réforme globale de la fiscalité directe locale - Souligne l'urgence nécessité de procéder à la révision des bases de la fiscalité locale - Absence de remise en cause des critères d'évolution des dotations de l'Etat - Problème de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Amélioration de la péréquation entre les collectivités locales - Délimitation de bassins de consommation pour rééquilibrer les ressources des collectivités défavorisées - Nécessité pour les régions de bénéficier de ressources fiscales adaptées - Favorable au développement spontané de la coopération intercommunale - Se déclare opposé à la réduction du nombre de collectivités levant l'impôt local suggérée dans le rapport du conseil des impôts - Souligne le rôle des communes dans l'animation de l'espace en milieu rural - Attachement des Français à leur système d'administration locale - Souhaite connaître la suite donnée par le Gouvernement aux diverses propositions sénatoriales et contenues dans le récent rapport du conseil des impôts relatives à la réforme de la fiscalité directe locale.

– **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)]** - Suite de la discussion - (23 juin 1989) - Après l'art. 40 (p. 1911) : son amendement n° 245, soutenu par M. Jean Simonin : détermination par décret des critères permettant d'apprécier le caractère accessoire de l'activité touristique ; adaptation de ce décret à la spécificité de la montagne ; adopté.

– **Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances [n° 234 (88-89)]** - (10 octobre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2463, 2464) : enjeux économiques de ce projet de loi - Dénonce le transfert du pouvoir législatif vers le pouvoir exécutif - Transcription des directives européennes en droit interne : libre prestation de services en assurance de dommages et protection juridique - Distorsions de concurrence en matière fiscale et en matière législative et réglementaire - (p. 2465) : renforcement du droit des assurés - Dispositions relatives à la libre prestation de services en assurance de dommages - Distinction établie entre les risques de masse et les grands risques - Commission de contrôle des assurances - Dispositions relatives à l'assurance de protection juridique ; nature et forme du contrat ; liberté de choix de l'avocat ; procédure de règlement des désaccords - Droits et obligations des assurés : devis remis à l'assuré avant toute souscription d'un contrat - Conséquences de la modification du risque - Durée du contrat - Indemnités de résiliation - Délais de prescription - Définition du contrat d'assurance de groupe - Création d'un comité consultatif de l'assurance - Dispositions relatives aux entreprises d'assurance - Contrôle des dites entreprises - (p. 2466) : nombreux amendements déposés par la commission afin de pallier la timidité de ce projet - Allègement des contraintes administratives pesant sur les entreprises d'assurance et risquant d'entraver leur compétitivité lors de l'ouverture du marché unique européen - Assouplissement de la tutelle en matière de contrôle des polices d'assurance ; abrogation du contrôle des tarifs - Clauses types - Problème de la disparité des statuts des organismes proposant des

produits d'assurance au public - Harmonisation de la fiscalité au sein du marché national - Assurance des collectivités publiques - (p. 2467) : interroge le Gouvernement sur la possibilité pour les collectivités territoriales de s'assurer au titre des grands risques - Problèmes particuliers du droit local applicable dans les départements d'Alsace-Moselle - Coexistence dans ces départements de deux types de contrats d'assurance : les contrats soumis à la loi locale de 1908 et les contrats se référant au régime général de 1930 - Elaboration par la commission officielle d'harmonisation du droit local, présidée par M. Marcel Rudloff, d'un projet de texte tendant à l'introduction du code des assurances en Alsace-Moselle et relatif aux assurances fluviales pour le Rhin - Souhaite que le Gouvernement prenne des engagements sur l'avenir du droit dans ces trois départements, confrontés en priorité à la concurrence européenne - Énumère certaines dispositions nouvelles proposées par la commission : création d'un comité de la réglementation pour le secteur de l'assurance, à l'exemple de ce qui a été fait pour le secteur bancaire en 1984 ; redéfinition des modalités de contrôle des documents d'assurance ; durée des contrats - (p. 2468) : pouvoirs de sanction de la commission de contrôle des assurances - Souci de la commission de trouver un juste équilibre entre la garantie des droits des assurés et l'allègement des contraintes qui pèsent sur le dynamisme des entreprises d'assurance françaises - **Question préalable** (p. 2474) : s'oppose à la motion n° 129 de M. Charles Lederman, tendant à opposer la question préalable - **Art. 1<sup>er</sup> (opérations relatives à la libre prestation de services et à la coassurance communautaire en assurance de dommages)** (p. 2483) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 130 de M. Robert Vizet - **Titre V - Section 1 (Conditions d'exercice de la libre prestation de services en assurance de dommages)** : son amendement n° 1 : nouvel intitulé de cette section : « Dispositions générales » ; adopté - **Art. L. 351-1 du code des assurances (définition de la libre prestation de services)** : ses amendements rédactionnels n° 2 et n° 3 ; adoptés - **Art. L. 351-2 (champ d'application)** (p. 2484) : son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 131 de M. Robert Vizet (exclusion de la couverture maladie complémentaire) - **Art. L. 351-3 (état de situation du risque)** (p. 2485) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté - **Art. L. 351-4 (conditions d'exercice de la libre prestation de services pour les grands risques ; définition des grands risques)** : son amendement n° 7 : régularité des documents d'assurance contrôlée par le ministre de l'économie et la Commission de contrôle des assurances ; retiré - (p. 2486) : ses amendements rédactionnels n° 8 et n° 9 ; adoptés - **Art. L. 351-6 (communication de documents à l'autorité de contrôle)** (p. 2487) : son amendement n° 12 : distinction de deux régimes de communication de documents selon qu'il s'agit d'entreprises couvrant des risques de masse ou de celles couvrant les grands risques ; adopté - **Art. L. 351-7 (pouvoir d'injonction de la commission de contrôle)** : son amendement n° 13 : autorités informées par la Commission de contrôle du refus d'une entreprise de se soumettre à son injonction ; distinction entre l'Etat d'établissement de l'entreprise et l'Etat du siège social ; adopté - **Art. L. 351-8 (interdiction d'activité et sanctions disciplinaires)** : son amendement de coordination n° 14 ; adopté - **Art. L. 351-12 (transferts de portefeuilles de contrats souscrits en libre prestation de services)** (p. 2488) : ses amendements rédactionnels n° 15 et n° 16 ; adoptés - **Art. 3 (loi applicable aux contrats d'assurances de dommages pour les risques situés sur le territoire d'un ou de plusieurs Etats membres des Communautés européennes)** - **Art. L. 181-1 (critères de la loi applicable pour les assurances non obligatoires)** (p. 2489) : ses amendements, n° 18 de coordination ; n° 19 : liberté de choix offerte au souscripteur qui a sa résidence principale en France ; n° 20 : liberté de choix offerte aux parties lorsque la garantie des risques situés en France est limitée à des sinistres susceptibles de survenir dans un autre Etat ; et n° 21 : choix de la loi applicable quel que soit le lieu du risque pour les dommages afférents aux différentes catégories de véhicules, à l'exception des automobiles ; adoptés - **Art. L. 181-2 (modalités de choix de la loi applicable)** (p. 2490) : son amendement rédactionnel n° 22 ; adopté - **Art. L. 181-3 (dispositions d'ordre public)** : ses amendements, n° 23 : référence à l'ordre public au sens du droit

international privé ; et n° 24 d'ordre rédactionnel ; adoptés - **Après l'art. L. 181-3** (p. 2491) : son amendement n° 25 : application de la convention de Rome du 19 juin 1980 pour les situations non prévues dans les trois articles précédents ; adopté - **Art. 4 (information du souscripteur)** : ses amendements rédactionnels n° 26 et n° 27 ; adoptés - Son amendement n° 28 : sanction applicable à l'assureur en cas de non-respect de ses obligations ; adopté - **Art. 5 (information du souscripteur d'un contrat d'assurance maritime)** (p. 2492) : son amendement rédactionnel n° 29 ; retiré - **Art. 6 (dispositions relatives à l'assurance de protection juridique)** - **Art. L. 127-1 (définition)** : son amendement n° 30 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - **Art. L. 127-3 (liberté de choix de l'avocat)** (p. 2493) : son amendement n° 31 : suppression des dispositions définissant de manière restrictive les différents cas d'ouverture de la protection juridique ; introduction d'un nouvel alinéa évitant qu'une clause conventionnelle ne limite de manière indirecte le libre choix de l'avocat par l'assuré ; adopté après modification par le sous-amendement n° 175 de M. Emmanuel Hamel - **Art. L. 127-4 (procédure de règlement des désaccords)** (p. 2494) : son amendement n° 32 : recours direct au magistrat pour le choix de la tierce personne ; rejeté - (p. 2495) : ses amendements, n° 33 d'ordre rédactionnel ; et n° 34 : suspension du délai de recours contentieux pendant la période de conciliation ; adoptés - **Après l'art. L. 127-6** (p. 2496) : son amendement n° 35 : informations fournies à l'assureur couvertes par le secret professionnel ; adopté - **Après l'art. 6** : son amendement n° 36 : insertion d'une section VII : « Dispositions relatives à l'assurance de protection juridique » ; adopté.

**Suite de la discussion** - (11 octobre 1989) - Rapporteur - **Après l'art. 27** (p. 2509 à 2511) : ses amendements présentés à titre personnel et soutenus par M. Marcel Rudloff, n° 184, n° 185 et n° 186, relatifs à l'harmonisation du droit local des assurances applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, avec les nouvelles dispositions relatives à l'assurance en droit général ; retirés - (p. 2512) : au nom de la commission des lois, se déclare favorable aux amendements précités - **Art. 8 (documents à remettre à l'assuré avant souscription)** : son amendement n° 37 : remplacement du devis que doit présenter l'assureur à l'assuré avant souscription d'un contrat par une fiche d'information sur le prix ; adopté - (p. 2513) : son amendement n° 38 : remise par l'assureur à l'assuré d'un exemplaire du projet de contrat avant sa conclusion ou d'une notice d'information ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 177 de M. Emmanuel Hamel - (p. 2514) : son amendement n° 39 : définition des moyens de constater la remise officielle des documents par décret en Conseil d'Etat ; adopté - **Art. 9 (présentation du contrat, déclaration du risque)** : son amendement n° 40 : rédaction par écrit et en caractères apparents du contrat d'assurance ; adopté - **Art. 10 (obligations de l'assuré)** (p. 2515) : son amendement rédactionnel n° 41 ; adopté - Ses amendements n° 42 : déclaration de circonstances nouvelles rendant inexacts ou caduques les réponses au questionnaire initial ; n° 43 : obligation pour l'assuré de déclarer par lettre recommandée à l'assureur des circonstances nouvelles dans un délai de dix jours à partir du moment où elles sont intervenues ; adoptés - (p. 2516) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 153 de M. Robert Laucournet (obligation de donner avis à l'assureur, dès connaissance dans le délai fixé par le contrat, de tout sinistre de nature à entraîner la garantie de l'assureur) - Accepte l'amendement n° 154 de M. Robert Laucournet (prolongation des délais de déclaration des sinistres d'un commun accord entre les parties contractantes) - Ses amendements n° 44 : déchéance opposée à l'assuré pour déclaration tardive ; et rédactionnel n° 45 ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 179 de M. Jean-Jacques Robert (suppression de l'alinéa relatif à la déchéance opposée à l'assuré pour déclaration tardive) - **Après l'art. 10** (p. 2517) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 180 de M. Jean-Jacques Robert (droit pour l'assureur de résilier le contrat pour l'échéance suivante de la prime dix jours après l'expiration du délai de trente jours) et n° 155 de M. Robert Laucournet (suspension de garantie pour non paiement de la prime) et n° 181 de coordination de M. Jean-Jacques Robert - **Art. 11 (modifica-**



tions du risque) (p. 2518) : ses amendements n° 46 : obligation pour l'assuré de déclarer les risques au moment de la conclusion ou du renouvellement du contrat ; n° 47 : possibilité pour l'assureur de résilier le contrat si l'assuré ne donne pas suite à sa proposition ou s'il refuse expressément le nouveau montant de la prime, dans le délai de trente jours à compter de la proposition ; n° 48 : droit pour l'assuré à une diminution du montant de la prime en cas de diminution du risque en cours de contrat ; et n° 49 : obligation pour l'assureur de rappeler les dispositions du présent article à l'assuré lors de chaque échéance en cas de diminution ou d'aggravation du risque ; adoptés - (p. 2519) : son amendement de coordination n° 50 ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 156 de M. Robert Laucournet - **Après l'art. 11** (p. 2520) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 182 de M. Jean-Jacques Robert (déclaration de sinistre aux autorités ou à l'assureur) - **Art. 12 (durée du contrat)** : son amendement n° 51 : droit pour l'assuré de résilier le contrat à l'expiration d'un délai de trois ans, puis annuellement en envoyant une lettre recommandée à l'assureur au moins deux mois avant la date d'échéance ; adopté - (p. 2521) : son amendement de coordination n° 191 ; adopté - Accepte l'amendement n° 158 de M. Robert Laucournet (fixation du point de départ de la résiliation du contrat, du jour de l'expédition de la lettre) et s'oppose à l'amendement n° 159 du même auteur (limitation du droit de résiliation de l'assureur) - **Art. 13 (suppression des indemnités de résiliation)** : son amendement rédactionnel n° 52 ; adopté - **Art. 14 (direction du procès par l'assureur)** (p. 2522) : son amendement n° 53 : lorsque l'assureur prend la direction d'un procès intenté à l'assuré, il est censé aussi renoncer à toutes les exceptions dont il avait connaissance lorsqu'il a pris la direction du procès et sur lesquelles il n'a formulé aucune réserve ; adopté - **Art. 15 (délai de prescription)** : son amendement de forme n° 54 ; adopté - **Art. 16 (contrats d'assurance de groupe)** (p. 2523) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 138 de M. Robert Vizet - (p. 2524) : s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Robert Laucournet (définition des règles applicables à l'assurance de groupe) - **Art. L. 140-3 du code des assurances (exclusion de l'adhérent)** (p. 2525) : son amendement de suppression n° 56 ; adopté - **Après l'art. L. 140-3** : s'oppose à l'amendement n° 163 de M. Robert Laucournet (absence d'effets sur le versement des prestations immédiates ou différées nées au profit des adhérents en cas de résiliation ou d'exclusion d'un contrat d'assurance de groupe) - **Art. L. 140-4 (information de l'adhérent et modification du contrat)** (p. 2527) : son amendement n° 57 : possibilité pour l'adhérent de dénoncer le contrat si le souscripteur l'informe de modifications apportées par celui-ci à ses droits et obligations ; retiré au profit de l'amendement n° 187 du Gouvernement (possibilité pour l'adhérent de dénoncer son adhésion au contrat d'assurance de groupe quels que soient les engagements qu'il aurait pu prendre, dans le délai de quarante jours après l'envoi d'une lettre recommandée) - **Après l'art. L. 140-4** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 165 de M. Robert Laucournet (engagement de la responsabilité de l'assureur par tout acte du souscripteur) - **Art. 17 (Conseil national des assurances)** (p. 2528) : son amendement rédactionnel n° 59 et son amendement n° 60 : composition du Conseil national des assurances ; adoptés - (p. 2529) : son amendement n° 61 : définition des missions du Conseil national des assurances ; adopté - S'oppose à l'amendement de suppression n° 139 de M. Robert Vizet - Sur son amendement n° 60, accepte les sous-amendements n° 196 et n° 197 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - Demande le retrait de l'amendement n° 148 de M. Xavier de Villepin (création au sein du Conseil national des assurances d'un comité consultatif chargé d'étudier les problèmes liés aux relations entre les entreprises d'assurance et leur clientèle) - Sur son amendement n° 61, accepte le sous-amendement n° 198 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - **Après l'art. 17** (p. 2531) : accepte l'amendement n° 101 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (Titre VI (nouveau) relatif à la création de l'Association française des entreprises d'assurance) - **Art. 18 (Comité consultatif de l'assurance)** : son amendement de forme n° 62 ; adopté - Son amendement n° 63 : composition et présidence du Comité consultatif de l'assurance ; retiré - (p. 2532) : sur son amendement n° 63,

s'oppose au sous-amendement n° 140 de M. Robert Vizet - Accepte l'amendement n° 103 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (composition et présidence du Comité consultatif de l'assurance) - Son amendement n° 64 : possibilité pour le Comité consultatif de saisir la commission de contrôle des assurances ; adopté - (p. 2533) : accepte l'amendement n° 102 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (possibilité pour le Comité consultatif de se saisir de sa propre initiative à la demande de la majorité de ses membres), et sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 166 de M. Robert Laucournet - **Après l'art. 18** : son amendement n° 65 : Chapitre IV - « Le comité de réglementation des assurances » ; adopté - (p. 2534) : sur son amendement n° 65, accepte le sous-amendement n° 199 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - **Après l'art. 19 (par priorité)** (p. 2535) : accepte l'amendement n° 105 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (création et composition d'un comité des entreprises d'assurance) - **Avant l'art. 19** (p. 2536) : son amendement de coordination n° 66 ; adopté - **Art. 2 (suite)** : son amendement de suppression n° 17 ; adopté - **Avant l'art. 19 (suite)** : son amendement n° 67 : conditions d'attribution de l'agrément spécifique de libre prestation de service pour les entreprises étrangères ; adopté - **Art. 1<sup>er</sup> (suite)** - **Art. L. 351-5 (risques de masse)** : son amendement n° 11 : possibilité pour une entreprise d'opérer en France en libre prestation de service après avoir obtenu un agrément administratif délivré par le ministre chargé de l'économie et des finances dans les conditions prévues à l'article L. 321-1-1 ; adopté - **Avant l'art. 19 (suite)** : son amendement de coordination n° 68 ; adopté - **Art. 19 (critères d'octroi et de refus d'agrément)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 104 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - **Après l'art. 19 (suite)** (p. 2538) : accepte l'amendement de coordination n° 106 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - **Art. 20 (retrait d'agrément)** : accepte l'amendement n° 107 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (conditions du retrait de l'agrément administratif) - **Art. 21 (comptes consolidés)** (p. 2539) : son amendement rédactionnel n° 69 ; devenu sans objet - Accepte l'amendement n° 108 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (obligation lorsque les entreprises d'assurance constituent un ensemble d'entreprises d'assurance, que l'une d'entre elles au moins établisse et publie les comptes consolidés de cet ensemble d'entreprises d'assurance) - **Après l'art. 21** (p. 2542) ; accepte l'amendement n° 109 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (obligation pour les entreprises pratiquant des opérations d'assurance-vie ou de capitalisation de publier annuellement un état retraçant le montant des plus-values latentes afférentes aux actifs corrélatifs aux engagements pris envers les assurés) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 150 de M. Xavier de Villepin - S'oppose aux amendements n° 151 de M. Xavier de Villepin (possibilité pour toute entreprise d'assurance-vie ou de capitalisation, lors de sa demande d'agrément, d'opter pour le cantonnement des actifs) et n° 174 de M. Robert Laucournet (instauration du principe d'un cantonnement des actifs en assurance-vie et de capitalisation) - **Art. 22 (unification du régime juridique des sociétés d'assurance mutuelles)** (p. 2543) : son amendement n° 70 : fonctionnement des sociétés d'assurance mutuelles sans capital social dans des conditions fixées pour chacune des catégories par décret en Conseil d'Etat ; adopté - **Art. 23 (composition du conseil d'administration des sociétés d'assurance)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 202 du Gouvernement - (p. 2544) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 110 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (participation obligatoire des salariés dans les conseils d'administration des sociétés d'assurance mutuelles) et accepte l'amendement de coordination n° 111 du même auteur - Accepte l'amendement n° 168 de M. Robert Laucournet (suppression de toute condition de seuil de cotisation notamment pour l'élection au conseil d'administration des sociétés d'assurance mutuelles) - **Art. 24 (unions et autres formes de sociétés d'assurance mutuelles)** - **Avant l'art. L. 322-26-3** : accepte l'amendement n° 169 de M. Robert Laucournet (participation sans condition des sociétaires de mutuelles aux assemblées générales) - **Art. L. 322-26-4** (p. 2545) : son amendement rédactionnel n° 71 ; adopté - **Avant l'art. 25 (contrôle des documents d'assurance)** - **Art. L. 310-8** : son amendement n° 72 : nou-

velle rédaction de cet article ; adopté - (p. 2546) : sur son amendement n° 72, accepte le sous-amendement n° 203 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - **Art. 25 (Commission de contrôle des assurances)** (p. 2547) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 141 de M. Robert Vizet - **Art. L. 310-12 (missions et composition de la Commission)** : son amendement rédactionnel n° 73 ; adopté - (p. 2548) : son amendement n° 74 : mission de la Commission ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 112 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - Son amendement n° 201 : nouvelle rédaction des alinéas 3 à 7 de cet article ; adopté - (p. 2549) : accepte l'amendement n° 114 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (participation du directeur des assurances au ministère de l'économie et des finances à la Commission en qualité de commissaire du Gouvernement) - **Art. L. 310-14 (moyens de contrôle)** : son amendement n° 76 : limitation de la publicité aux décisions devenues définitives ; adopté - **Art. L. 310-15 (droit de suite)** (p. 2550) : son amendement de forme n° 77 ; adopté - Accepte les amendements n° 116 (définition du champ de compétences de la Commission de contrôle) et n° 117 (extension du contrôle aux sociétés mères d'entreprises d'assurance) de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - **Art. L. 310-18 (sanctions disciplinaires et pécuniaires)** (p. 2551) : son amendement rédactionnel n° 78 ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 200 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - Son amendement n° 79 : suppression de la démission d'office de la gamme des sanctions dont disposera la Commission de contrôle ; adopté - (p. 2552) : s'oppose à l'amendement n° 171 de M. Robert Laucournet (insertion du transfert d'office de tout ou partie du portefeuille des contrats dans la graduation des sanctions prévues) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 119 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - Ses amendements n° 80 : suppression de la possibilité pour la Commission de faire ordonner, aux frais de l'entreprise sanctionnée, l'insertion de sa décision dans les journaux ou publications qu'elle désigne et l'affichage dans les lieux et pour la durée qu'elle indique ; et n° 81 : obligation d'entendre les responsables de l'entreprise avant que la Commission de contrôle n'arrête sa décision ; adoptés - (p. 2553) : ses amendements n° 82 : compétence de la cour d'appel de Paris pour l'examen des recours contre les décisions de la Commission de contrôle des assurances ; et n° 83 : possibilité pour la Commission, aux frais de l'entreprise sanctionnée, d'ordonner l'insertion de sa décision dans trois journaux qu'elle désigne et l'affichage dans les lieux et pour la durée qu'elle indique lorsqu'une sanction est devenue définitive ; adoptés - **Art. L. 310-21 (secret professionnel)** : son amendement n° 84 : secret professionnel auquel sont soumis les agents de la Commission de contrôle des assurances non opposable à l'autorité judiciaire ; adopté - **Après l'art. L. 310-21 (transmission au Procureur de la République)** (p. 2554) : son amendement n° 85 : transmission du dossier avec avis motivé au Procureur de la République lorsque la commission relève des faits de nature à justifier des poursuites pénales ; adopté - Accepte l'amendement n° 190 du Gouvernement (information du ministre chargé de l'économie et des finances lorsque la commission relève des pratiques anticoncurrentielles) - **Art. 26 (délit d'entrave)** : son amendement n° 86 : délit d'entrave visant tous les obstacles mis aux investigations de la Commission de contrôle des assurances ou des commissaires contrôleurs des assurances ; adopté - **Art. 27 (transfert de compétences)** (p. 2555) : son amendement rédactionnel n° 87 ; adopté - Accepte l'amendement de coordination n° 120 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - **Après l'art. 27** : accepte l'amendement n° 121 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (suppression de la possibilité pour l'autorité administrative de fixer les montants maximaux et minimaux des tarifications des contrats) - **Art. 28 (modification des règles applicables aux entreprises nationales d'assurance)** (p. 2556) : s'oppose à l'amendement n° 142 de M. Robert Vizet (limitation de la cession du capital des entreprises du secteur nationalisé au privé) - Accepte les amendements de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis, n° 123 (appréciation de la fraction du capital détenu par l'Etat au moins égale à 75 %, au vu des participations tant directes qu'indirectes que celui-ci possède dans les sociétés centrales d'assurance) et n° 124 (possibilité pour les sociétés nationales

d'assurance d'avoir le même conseil d'administration et le même président directeur général que la société centrale) - **Après l'art. 28** : s'oppose à l'amendement n° 183 de M. Jean-Jacques Robert (absence d'obligation pour le locataire d'un studio ou d'une chambre d'assurer ses risques locatifs dans un immeuble de grande hauteur) - **Art. 29 (droit des parties en cas de redressement ou de liquidation judiciaire)** : son amendement n° 88 : délai durant lequel l'assuré peut réclamer le remboursement de la prime en cas de liquidation judiciaire de l'assureur ; adopté - (p. 2558) : son amendement de coordination n° 89 ; adopté - **Art. 30 (contrats libellés en devises)** : s'oppose à l'amendement n° 143, de suppression, de M. Robert Vizet et accepte l'amendement n° 125 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (cas de dérogation à l'interdiction de souscrire des contrats d'assurance vie et de capitalisation en devises) - **Après l'art. 30** (p. 2559) : accepte l'amendement n° 126 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (exonération de la taxe sur les conventions d'assurance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1990 pour les contrats d'assurance sur la vie et assimilés, y compris les contrats de rente viagère) - **Art. 31 (statuts des entreprises d'assurance)** : son amendement rédactionnel n° 90 ; adopté - **Art. 32 (opération accessoire à l'activité d'assurance)** : son amendement rédactionnel n° 91 ; adopté - **Après l'art. 32** (p. 2560) : s'oppose à l'amendement n° 172 de M. Robert Laucournet (extension du dispositif de l'article L. 511-1 du code des assurances aux personnes qui, même en dehors d'un mandat formel, exécutent certains actes pour le compte des organismes assureurs) - **Art. 33 (garantie financière de l'activité des courtiers)** (p. 2561) : ses amendements n° 92 : limitation de l'obligation de dépôt de garantie aux fonds dus par les assurés ; et n° 93 : institution d'une obligation d'assurance de la responsabilité professionnelle des courtiers couvrant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile professionnelle ; retirés au profit de l'amendement n° 188 du Gouvernement (nouvelle rédaction de cet article) - (p. 2562) : s'oppose aux amendements n° 144 de M. Jean Chérioux (obligation pour les courtiers et sociétés de courtage d'être en mesure à tout moment de justifier de l'existence d'un contrat d'assurance les couvrant contre les conséquences de leur responsabilité civile professionnelle) et n° 173 de M. Robert Laucournet (extension de l'obligation de justifier d'une garantie financière aux agents généraux) - Sur l'amendement n° 188 du Gouvernement (nouvelle rédaction de cet article), s'oppose au sous-amendement n° 145 de M. Jean Chérioux et accepte le sous-amendement n° 146 du même auteur - **Après l'art. 33** (p. 2564) : accepte l'amendement n° 189 du Gouvernement (création d'une sanction pénale en cas d'infraction aux obligations instituées à l'article 33) - Son amendement n° 192 : conditions d'exercice de la profession d'expert en automobile et institution d'une commission nationale chargée d'arrêter annuellement la liste des personnes remplissant les conditions pour exercer la profession d'expert en automobile ; adopté - **Art. 35 (abrogations)** : son amendement de coordination n° 193 ; adopté - **Après l'art. 35** (p. 2565) : accepte l'amendement n° 127 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (abrogation du caractère obligatoire de l'assurance dommages ouvrage pour les constructions) - **Art. 36 (abrogations partielles)** (p. 2566) : accepte l'amendement de coordination n° 128 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - Ses amendements de coordination n° 94 et n° 194 ; adoptés - **Après l'art. 36** : son amendement de coordination n° 95 ; adopté - **Intitulé** (p. 2567) : son amendement n° 96 : « Projet de loi portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen » ; adopté.

**Deuxième lecture [n° 91 (89-90)]** - (11 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4768) : dispositions restant en discussion avec l'Assemblée nationale : contrats ; durée ; contrats de groupe - Regroupement, au sein du Conseil national des assurances, des comités créés par le Sénat - Entreprises d'assurance : transparence des actifs en matière d'assurance-vie - Régime juridique des sociétés mutuelles - Dispositif de contrôle des entreprises d'assurance ; compétences et composition de la commission de contrôle ; sanctions - Droit local des assurances des départements du Rhin et de la Moselle - (p. 4769) : mesures transitoires - Statut des courtiers - Assurance des dommages à la

construction : amendement de la commission des lois visant à soustraire les collectivités locales à l'obligation d'assurance - **Art. 8 (documents à remettre à l'assuré avant souscription)** (p. 4772) : son amendement n° 2 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; rejeté - **Art. 10 ter (cas de non-paiement de la prime)** (p. 4773) : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Robert Laucournet (rétablissement de cet article adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 16 (contrats d'assurance de groupe)** (p. 4774, 4775) : ses amendements, n° 3 : information de l'adhérent sur le risque d'exclusion du contrat en cas de défaut de paiement de la prime ; n° 4 et n° 5, rédactionnels ; adoptés - **Art. 17 (Conseil national des assurances)** (p. 4776) : son amendement rédactionnel n° 6 ; adopté - Son amendement n° 7 : saisine obligatoire pour avis de toute disposition entrant dans son champ de compétence ; adopté après modification par le sous-amendement n° 35 du Gouvernement, qu'il accepte - Son amendement n° 8 : commissions au sein du Conseil national des assurances ; adopté - (p. 4777) : son amendement n° 9 : présidence de la commission des entreprises d'assurance ; adopté après modification par le sous-amendement n° 36 du Gouvernement - Son amendement n° 10 : présidence de la commission de la réglementation ; retiré au profit de l'amendement sur le même objet n° 37 du Gouvernement - Ses amendements, n° 11 de coordination, et n° 12 : présidence de la commission consultative de l'assurance ; adoptés - **Art. 20 (retrait de l'agrément administratif)** (p. 4778) : son amendement rédactionnel n° 13 ; adopté - **Art. 23 (composition du conseil d'administration des sociétés d'assurance mutuelle)** (p. 4779) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 de M. Robert Laucournet (modalités de la participation obligatoire des salariés au conseil d'administration) ; sur le même objet, accepte l'amendement n° 24 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - **Art. 24 bis (condition de quorum des assemblées générales extraordinaires des sociétés mutuelles)** (p. 4780, 4781) : accepte l'amendement rédactionnel n° 41 du Gouvernement - **Art. 25 A (contrôle des documents d'assurance)** : son amendement n° 14 : compétence de la commission de contrôle ; adopté après modification par le sous-amendement n° 38 du Gouvernement, qu'il accepte - **Art. 25 (Commission de contrôle des assurances)** (p. 4782) : ses amendements n° 15 et n° 16, relatifs à la composition de la Commission de contrôle des assurances ; adoptés - Son amendement n° 17 : pouvoirs de la Commission : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; retiré - (p. 4783) : ses amendements n° 18 et n° 19, relatifs aux sanctions disciplinaires et pécuniaires ; adoptés ; n° 20 : recours ; retiré ; et n° 21 : publication de la sanction ; adopté - (p. 4784) : accepte l'amendement n° 27 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (inclusion du conseil de discipline des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM, dans la liste des commissions et conseils habilités à recevoir des informations de la Commission de contrôle des assurances) - **Art. 28 (modification des règles applicables aux entreprises nationales d'assurance)** (p. 4785) : son amendement n° 42 : nouvelle rédaction ; adopté - **Art. 1<sup>er</sup> (précédemment réservé) (opérations relatives à la libre prestation de services et à la coassurance communautaire en assurances de dommages)** : son amendement de coordination n° 1 ; adopté - **Art. 33 (dispositions relatives aux courtiers et aux sociétés de courtage d'assurance)** (p. 4786) : accepte l'amendement n° 30 de M. Xavier de Villepin (référence à une liste professionnelle des courtiers et sociétés de courtage) - (p. 4787) : son amendement n° 22 : mandat apparent ; adopté - Accepte l'amendement n° 39 du Gouvernement (en cas de défaillance d'un courtier, subrogation de l'assureur dans les droits et actions de l'assuré) - Son amendement n° 23 bis : liste des courtiers et sociétés de courtage d'assurance ; adopté - **Art. 35 bis (suppression de l'obligation de l'assurance de dommages-construction)** (p. 4788) : accepte l'amendement n° 28 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (rétablissement des franchises dans les contrats d'assurance dommages ouvrages) - (p. 4790) : accepte l'amendement n° 29 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (organisation du dispositif d'assurance dommages ouvrages) - Suppression du caractère obligatoire de l'assurance dommages, instituée par la loi du 4 janvier 1978, pour les collectivités locales - **Art. 43**

(application des agréments à Mayotte) : accepte l'amendement de coordination n° 40 du Gouvernement.

- **Projet de loi modifiant la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer [n° 121 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - **Art. unique** (p. 5116) : son amendement n° 4, soutenu par M. Lucien Lanier : possibilité pour la SNCF de recourir au système du crédit-bail pour le financement de ses constructions d'ouvrages et d'équipements ; retiré.

**HAMEL (Emmanuel)**, sénateur du Rhône (RPR).

## NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu secrétaire.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (11 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations (30 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1990 (10 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 (19 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 475 (88-89)] autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (urgence déclarée) [n° 46 (89-90)] (2 novembre 1989) - **Défense nationale**.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Comptes spéciaux du Trésor** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 47] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie [n° 178 (88-89)]** - (5 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 51) : hommage aux combattants australiens de la Première guerre mondiale.

- **Projet de loi relatif aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance [n° 152 (88-89)]** - (6 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 67) : respect par M. André Méric, secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants, des engagements pris relatifs à la modification des conditions d'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance, CVR - (p. 68) : conséquences des annulations d'actes réglementaires par l'arrêt du Conseil d'Etat du 13 février 1987 : irrecevabilité des demandes d'attribution de la carte de CVR fondées sur des services n'ayant pas été homologués par l'autorité militaire - Texte en projet - *Avis* partagés des associations d'anciens combattants de la Résistance - Nécessité d'éviter à la fois une injustice envers d'authentiques anciens combattants de

la Résistance et l'attribution de cartes imméritées à des usurpateurs - Incertitude sur le contenu exact du décret d'application - Redoute une dévalorisation du titre de combattant volontaire de la Résistance par des attributions laxistes ou injustifiées.

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales** [n° 103 (88-89)] - (13 avril 1989) - Art. 7 ter (*interdiction d'installation de portes automatiques de garage non conformes aux règles de sécurité en vigueur*) (p. 236) : nécessité de la mise en place d'une signalisation indiquant le danger des portes automatiques de garage.

- **Question orale avec débat : politique à l'égard de Saint-Pierre-et-Miquelon** - (18 avril 1989) (p. 270) : soutient l'action du Gouvernement relative au développement de Saint-Pierre-et-Miquelon - Solidarité entre l'archipel et la métropole - Souhaite que Saint-Pierre-et-Miquelon continue d'être le trait d'union amical entre la France et le Canada.

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique** [n° 219 (88-89)] - (20 avril 1989) - Discussion générale (p. 339) : rend hommage au travail de M. Gérard Larcher, rapporteur - Soutien du groupe du RPR aux amendements de la commission des affaires économiques.

- **Projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique** [n° 244 (88-89)] - (26 avril 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 409) : développement de la coopération industrielle au sein de la CEE grâce à la création des groupements européens d'intérêt économique, GEIE - Souhaite que soient sauvegardées les prérogatives du Parlement face à l'importance croissante prise par la réglementation communautaire - Groupe du RPR favorable à l'adoption de ce projet.

- **Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes** - (27 avril 1989) (p. 439, 440) : demande le respect des intérêts fondamentaux de la France par la construction européenne, à l'instar de l'exigence britannique d'un juste retour - Inquiétude croissante de l'opinion publique française face à la mise en place du marché unique européen : politique agricole, politique sociale, conséquences de la suppression des frontières pour la sécurité des personnes, politique régionale, politique familiale - Nécessité pour la France de maintenir sa puissance militaire au sein de l'Europe ; danger pour la crédibilité diplomatique française d'une éventuelle diminution des crédits de la loi de programmation militaire.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie** [n° 235 (88-89)] - (27 avril 1989) - Discussion générale (p. 472) : rend hommage aux victimes de la violence en Nouvelle-Calédonie - Concentration excessive de l'organisation judiciaire à Nouméa - Audiences foraines - Création de deux sections détachées du tribunal de première instance de Nouméa - Réserves du groupe du RPR à l'égard du projet de recrutement d'assesseurs non professionnels - Rappelle son attachement à l'unité du recrutement des juges - Craint que ce projet n'aboutisse à favoriser l'accession à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie en permettant l'introduction de ses partisans dans les rouages de la justice - Opposition du groupe du RPR à ce projet de loi menaçant l'indépendance et l'impartialité de la justice - Après l'art. 3 (p. 477) : au nom du groupe du RPR, se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Henri Bangou (amnistie des infractions commises à l'occasion d'événements politiques et sociaux en relation avec la détermination du statut des DOM-TOM).

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé** [n° 261 (88-89)] - (2 mai 1989) - Art. 11 (*modification du code de la famille et de l'aide sociale*) (p. 531) : intervient

sur l'amendement n° 17 du Gouvernement (carte familiale de priorité) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 534) : vote de ce texte par le groupe du RPR.

- **Rappel au règlement** - (10 mai 1989) (p. 592) : annonce le départ de l'hémicycle d'un certain nombre de sénateurs en raison d'une réunion importante de la commission des finances.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal** [n° 213 (88-89)] - Suite de la discussion - (11 mai 1989) - Art. unique (*Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales*) - Art. 131-1 du code pénal (*échelle des peines criminelles applicables aux personnes physiques*) (p. 663) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 133 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 195 de M. Charles Lederman (suppression de la réclusion ou de la détention criminelles de trente ans) - Art. 131-5 (*peines de substitution à l'emprisonnement*) (p. 673) : au nom du groupe du RPR, se déclare opposé à l'amendement n° 200 de M. Charles Lederman (réduction de la durée maximale d'interdiction d'émettre des chèques) - Art. 131-20 (*modalités de la confiscation*) (p. 681) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 137 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 205 de M. Charles Lederman (suppression de la contrainte par corps) - Art. 131-26 (*interdiction d'exercer une fonction publique ou une activité professionnelle ou sociale*) (p. 684) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 210 de M. Charles Lederman (dispositions du présent article non applicables en matière de délit de presse) - Art. 131-35 (*énumération des peines applicables aux personnes morales*) (p. 689) : abstention des sénateurs du RPR sur les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 140 (mise en cause par le tribunal du secrétaire du comité d'entreprise ou des représentants du personnel lorsque la responsabilité pénale d'une personne morale est engagée) et n° 141 d'ordre rédactionnel - Art. 131-37 (*peines particulières pouvant être légalement prévues à l'encontre des personnes morales*) (p. 691) : abstention des sénateurs du RPR sur l'amendement rédactionnel n° 142 de M. Michel Dreyfus-Schmidt.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Union internationale des télécommunications concernant la tenue, l'organisation et le financement de la conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications** [n° 275 (88-89)] - (12 mai 1989) - Art. unique (p. 703) : votera ce projet de loi.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal** [n° 213 (88-89)] - Suite de la discussion - (17 mai 1989) - Art. unique (suite) - Après l'art. 133-9 du code pénal (p. 784, 785) : se déclare opposé à l'amendement n° 260 de M. Charles Lederman (réintégration de droit des salariés licenciés ou révoqués pour des faits ou délits commis à l'occasion ou en relation avec des conflits du travail ou des activités syndicales et faisant l'objet d'une amnistie) - Affaire des « dix » de l'entreprise de Renault-Billancourt ; actes de violence caractérisée.

- **Rappel au règlement** - (19 mai 1989) (p. 811) : s'associe à l'émotion ressentie par ses collègues lors de l'annonce du décès de M. Dominique Pado, sénateur de Paris - En raison de l'extrême gravité des déclarations faites par le Président de la République sur les problèmes de défense, demande au Bureau du Sénat de prévoir une éventuelle déclaration du Premier ministre sur la réduction des crédits militaires annoncée.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - Suite de la discussion - (24 mai 1989) - Discussion générale (p. 891) : absence de prise en compte des problèmes militaires dans le projet de Xe Plan - Analyse optimiste de la situation internationale - Rappelle les résultats positifs de la présence militaire française en divers points du monde ces dernières années - (p. 892) : oppose aux com-

mentaires optimistes sur la *perestroïka* le maintien de l'effort militaire de l'URSS depuis l'arrivée de M. Gorbatchev - Regrette l'absence dans le Plan d'objectif de pourcentage de produit intérieur brut à consacrer à la défense nationale - Conséquences prévisibles sur les crédits militaires de l'engagement de réduction du déficit budgétaire - (p. 893) : vote du groupe RPR contre le projet de Xe Plan - Art. unique (*approbation du Xe Plan*) (p. 912) : propos de M. Lionel Stoleru, secrétaire d'Etat, sur le rôle du Sénat.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations [n° 254 (88-89)]** - (30 mai 1989) - Discussion générale (p. 974) : retour à une forme de nationalisation rampante, contraire aux intérêts nationaux - Effets néfastes des nationalisations de 1981 à 1986 sur l'endettement, la monnaie et l'emploi - Dangers d'un secteur public omniprésent - Vante les mérites de l'Etat libéral - Texte inutile puisque la loi de privatisation de 1986 prévoyait déjà la protection des entreprises privatisées contre les dangers de la concurrence internationale et les menaces d'OPA - Projet contraire au principe constitutionnel d'égalité devant la loi - Vote de la question préalable par les sénateurs du RPR.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel [n° 347 (88-89)]** - (1<sup>er</sup> juin 1989) : présente l'intervention de M. Paul d'Ornano, sénateur des Français établis hors de France - (p. 1047) : situation de Radio-France internationale, RFI, pilier de l'action radiophonique extérieure de la France - Rôle et activité de la Société financière de radiodiffusion, Sofirad - (p. 1048) : modestie des ressources financières de RFI, provenant essentiellement de la redevance - Faiblesse des effectifs, des moyens de diffusion et de l'audience de RFI par rapport aux autres grandes radios internationales - Insuffisance du nombre des émetteurs et des langues étrangères utilisées pour les émissions - Regrette les lacunes de la diffusion de RFI dans certaines régions du monde, en particulier en Asie, et même en France - Déploie les conséquences de la débudgétisation du financement de RFI et l'absence de décision quant à l'adoption d'un nouveau plan de développement - (p. 1049) : projet de construction de nouveaux émetteurs à Djibouti et en Asie - Souhaite que la rebudgétisation envisagée s'accompagne d'une augmentation correspondante des crédits du ministère des affaires étrangères - Objectif fixé à RFI : atteindre le rang de 5<sup>ème</sup> radio internationale dans le monde - Double rôle de RFI : radio de la France à l'étranger et radio des Français établis hors de France - Nécessité d'une diversification des moyens de diffusion internationale de RFI : diffusion en modulation de fréquence, diffusion par satellite - Propose un engagement solennel du Gouvernement en faveur de RFI, au moyen d'une déclaration devant le Parlement ou d'un projet de loi.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 325 (88-89)]** - (5 juin 1989) - Art. 7 (*obligations du locataire*) (p. 1117) : son amendement n° 168 : possibilité pour le bailleur de souscrire un contrat d'assurance garantissant les risques locatifs, en cas d'absence de justification d'assurance de la part du locataire ; retiré.

**Suite de la discussion** - (6 juin 1989) - Art. 16 (*détermination des loyers*) (p. 1153) : se déclare opposé à l'amendement n° 37 de M. Jean-Luc Bécart (limitation des possibilités de réévaluation du loyer lors du renouvellement du contrat).

- **Rappel au règlement** - (6 juin 1989) (p. 1150) : en ce jour du 45<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement des troupes alliées sur le sol français, demande au Sénat d'avoir une pensée pour tous les combattants qui sont tombés sur le sol de France pour sa libération.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 263 (88-89)]** - Suite de la discussion - (8 juin 1989) - Art. 5 (*mesures conservatoires prises à l'initiative de la COB ; pouvoirs d'injonction et de sanction de la COB*) (p. 1264) : votera cet article modifié par les amendements n° 14 à n° 19 de M. Charles Jolibois, rapporteur - Avant l'art. 12 (p. 1298) : se réjouit de la demande de scrutin public formulée par M. Robert Vizet sur l'amendement

n° 135 de la commission saisie pour avis (possibilité pour les salariés, en cas d'OPA tendant à modifier le contrôle d'une société, de présenter une offre concurrente de rachat placée sous le régime du rachat d'une entreprise par ses salariés, RES), témoignant de l'opposition du groupe communiste au développement de l'actionnariat des salariés - Avant l'art. 16 (p. 1313) : soutient l'amendement n° 1 de M. Adrien Gouteyron (modification de la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication : fixation à un tiers du capital ou des droits de vote du seuil maximum de participation d'une personne physique ou morale dans une société de télévision cotée en bourse) - (p. 1316) : souhaite très vivement l'adoption de l'amendement analogue n° 64 de la commission saisie pour avis.

**Suite de la discussion** - (9 juin 1989) - Avant l'art. 12 (suite) (p. 1391) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 135 de M. Raymond Bourguin, rapporteur pour avis, précédemment réservé (possibilité pour les salariés, en cas d'OPA tendant à modifier le contrôle d'une société, de présenter une offre concurrente de rachat placée sous le régime du rachat d'une entreprise par ses salariés, RES).

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes - Deuxième lecture [n° 303 (88-89)]** - (12 juin 1989) - Art. 13 (*sanctions pénales*) (p. 1416) : au nom du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 22 de M. Claude Estier (retrait automatique de l'agrément par le préfet en cas de sanction pénale prononcée à l'encontre de la personne accueillante).

- **Conclusions du rapport de M. Paul Masson, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 301, 88-89) de M. Jean-Pierre Fourcade et plusieurs de ses collègues, tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'article 9 de la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme, complétée par la loi n° 86-1322 du 30 décembre 1986 modifiant le code de procédure pénale [n° 364 (88-89)]** - (12 juin 1989) - Art. unique (p. 1432) : avis favorable des sénateurs du RPR sur cette proposition de loi, signe de la solidarité nationale à l'égard de la gendarmerie.

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)]** - (14 juin 1989) - In fine (p. 1558) : se déclare favorable à l'amendement n° 37 du Gouvernement (contrôle technique des véhicules automobiles ; séparation des fonctions de contrôleur et de réparateur) - S'inquiète de l'arrivée massive en France de firmes étrangères mieux préparées à l'installation et à l'équipement des centres de contrôle - Avant l'art. 10 (p. 1562) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (augmentation de l'échelle des peines en matière d'excès de vitesse).

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France [n° 351 (88-89)]** - Suite de la discussion - (21 juin 1989) - Discussion générale (p. 1711, 1712) : dangers de l'immigration clandestine pour l'identité nationale - Conséquences prévisibles de l'adoption du texte en projet : intensification de l'immigration clandestine, développement des réactions d'hostilité à l'égard des étrangers, coût financier pour les collectivités locales - Abrogation de la loi Pasqua du 9 septembre 1986, texte efficace et conforme à la Constitution et à la philosophie politique du respect des droits de l'homme - Modification des modalités d'exécution du refus d'entrée d'un étranger en France : institution d'un délai d'un jour franc avant toute mesure de rapatriement - Assouplissement des conditions d'obtention de la carte de résident : suppression de la condition de régularité du séjour, de la réserve d'ordre public, des réserves pénales et de la condition de communauté de vie effective pour les conjoints - Augmentation de la durée de préemption de la carte de résident - Adoucissement du régime d'expulsion ; avis contraignant des commissions départementales de séjour des étrangers - Affirme son opposition à ce projet de loi contraire à l'intérêt national et à la paix civile.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'Association internationale des parle-**

mentaires de langue française (AIPLF) et à ses privilèges et immunités [n° 387 (88-89)] - (22 juin 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1802) : unanimité sénatoriale sur cette proposition de loi - Privilèges et immunités accordés à l'Association internationale des parlementaires de langue française, AIPLF - Rôle de la francophonie en faveur du respect des droits de l'homme et de la coopération entre les pays riches et en voie de développement - Rend hommage au Président Léopold Sédar Senghor, fondateur de l'AIPLF - Avis favorable des sénateurs du RPR sur cette proposition de loi.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)] - Suite de la discussion - (23 juin 1989) - Art. 33 (principe de la double assiette des cotisations sociales agricoles) (p. 1917, 1918) :** au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 159 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 - Nouvelle lecture [n° 393 (88-89)] - (29 juin 1989) - Discussion générale (p. 2105) :** reconnaît que dans quelques secteurs l'application de la loi Méhaignerie avait abouti à des hausses de loyers et à un certain nombre d'expulsions - Rappelle que le droit au logement est inscrit dans la Constitution - Estime que pour permettre aux familles de se loger il faut construire - Rappelle que la loi Quilliot avait fait brutalement échouer l'offre de logements locatifs - Constate que la liberté retrouvée a fait redémarrer la construction - Se déclare opposé à l'ensemble de cette proposition qui va à l'encontre du droit au logement - (p. 2106) : accroissement prévisible de la pression sur la demande de logements dans les années à venir en raison de l'entrée d'un nombre accru d'étrangers en France, conséquences prévisibles de la loi Joxe - Après l'art. 7 (p. 2115) : son amendement n° 1 : possibilité pour le bailleur de souscrire un contrat d'assurance aux lieux et place du locataire défaillant ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2136) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption de cette proposition de loi modifiée par les amendements du Sénat.

- **Conférence des présidents - (29 juin 1989) (p. 2111) :** organisation des travaux du Sénat.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 408 (88-89)] - (29 juin 1989) - Discussion générale (p. 2139) :** au nom du groupe du RPR, s'abstiendra sur le texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant dispositions concernant les accords relatifs aux allocations d'assurance des travailleurs privés d'emploi, l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, les contrôleurs du travail et de la main d'oeuvre, les travailleurs étrangers et le travail clandestin [n° 412 (88-89)] - (30 juin 1989) - Discussion générale (p. 2234) :** condamnation du travail clandestin par le groupe du RPR et inquiétude de ce groupe vis-à-vis des conséquences de la loi Joxe relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France en matière d'immigration clandestine.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1986 [n° 394 (88-89)] - (30 juin 1989) - Rapporteur, en remplacement de M. Maurice Blin, rapporteur général - Discussion générale (commune avec le projet n° 395) (p. 2251, 2252) :** évolution de la gestion des finances publiques perceptible à travers l'examen des projets de loi de règlement des budgets de 1986 et 1987 - Modification du projet de budget pour 1986 par deux lois de finances rectificatives et par la loi de privatisations du 11 juillet 1986 : mesures fiscales, redéploiement de crédits, réduction du déficit budgétaire - Loi de règlement du budget de 1986 : traduction comptable des mesures réglementaires et constatation d'ajustements supplémentaires résultant de nouvelles plus-values fiscales, d'ouvertures complémentaires et d'annulations de crédits - Bilan de la gestion financière et budgétaire pour 1986 : désinflation record, progression de l'investissement et de la consommation des ménages, retour à l'équilibre des comptes extérieurs, accélération de la croissance - Evolu-

tion de l'économie française en 1987 : poursuite d'une croissance soutenue, légère diminution du chômage, forte progression de l'investissement et des importations, accentuation de la désinflation - (p. 2253) : améliorations successives du solde budgétaire pour 1987 à travers la loi de finances rectificative et le projet de loi de règlement ; enregistrement de fortes plus-values fiscales - Constatation de trois caractéristiques communes à ces deux lois de règlement : effort remarquable de réduction du déficit budgétaire, abondance des plus-values fiscales provenant d'une sous-estimation de la croissance des revenus imposables, ralentissement incontestable du rythme de progression des dépenses - Examen des observations de la Cour des comptes : recours à la procédure des décrets d'avance en l'absence de véritable urgence, pratique abusive du gage sur recettes, interprétation extensive de la notion de « crédits devenus sans objet » en matière d'annulations de crédits par voie réglementaire - (p. 2254) : progression regrettable des fonds de concours échappant au contrôle du Parlement - Utilisation de la procédure des ouvertures de crédits liées à des majorations de recettes au profit du compte de privatisations : amortissement de la dette publique et financement des concours en capital aux entreprises publiques - Propositions de clarification de la Cour des comptes concernant les mouvements de répartition - Caractère contestable de certaines anticipations de dépenses : financement de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE ; aide de l'Etat au désendettement des agriculteurs - Hommage de la commission des finances au travail de la Cour des comptes.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1987 [n° 395 (88-89)] - (30 juin 1989) - Rapporteur, en remplacement de M. Maurice Blin, rapporteur général - Discussion générale (commune avec le projet n° 394) - Voir intervention sous le projet n° 394 (p. 2251, 2254).**

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance - Deuxième lecture [n° 385 (88-89)] - (3 juillet 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2360) :** vote de ce projet de loi par le groupe du RPR.

- **Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture [n° 448 (88-89)] - (3 juillet 1989) - Avant l'art. 1<sup>er</sup> bis B (p. 2377) :** à titre personnel, se déclare opposé aux amendements de M. Charles Lederman, n° 8 (procédure de réintégration éventuelle du salarié protégé licencié pour une faute résultant de faits amnistiés en vertu de la loi du 20 juillet 1988), n° 9 (définition de la faute lourde) et n° 10 (notion de contrainte excessive pesant sur l'employeur et faisant obstacle à la réintégration en cas de faute lourde) - Comprend le problème humain posé par la situation des « dix de Renault » mais souligne le devoir de refuser l'usage de la violence dans la société civile.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France - Nouvelle lecture [n° 453 (88-89)] - (4 juillet 1989) - Discussion générale (p. 2396) :** vocation d'accueil de la France - Respect des droits de l'homme - Rappelle ses combats, au cours de la seconde guerre mondiale, auprès de camarades nord-africains - (p. 2397) : évoque sa mission en Algérie en qualité de fonctionnaire de la Cour des comptes et ses activités auprès d'étudiants étrangers à l'Institut des sciences politiques de Paris - Constitutionnalité de la loi Pasqua - Différences majeures entre le respect des étrangers en tant qu'hommes et un dispositif législatif incitant incontestablement à l'immigration - S'oppose à l'acquisition du titre de séjour grâce à la durée de l'irrégularité - Conséquences de ce projet sur l'avenir politique et social de la France - Difficultés ethniques au Liban, dans les pays d'Europe de l'Est, en Albanie - Dangers pour la paix civile - Texte de nature électoraliste - Participation des étrangers aux élections municipales envisagée par certains socialistes.

- **Rappel au règlement - (10 octobre 1989) (p. 2458) :** critique vivement la concomitance d'une séance publique et d'une audition de ministre, à la fois par la commission des finances et par la commission des affaires étrangères - Problème d'organisation du travail parlementaire ne faisant que renforcer l'absentéisme dans l'hémicycle et servant à

alimenter la campagne de dénigrement dont le Sénat fait actuellement l'objet.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances [n° 234 (88-89)]** - (10 octobre 1989) - Art. 6 (*dispositions relatives à l'assurance de protection juridique*) - Art. L. 127-3 du code des assurances (*liberté de choix de l'avocat*) (p. 2493, 2494) : sur l'amendement n° 31 de M. Hubert Haenel, rapporteur (suppression des dispositions définissant de manière restrictive les différents cas d'ouverture de la protection juridique ; introduction d'un nouvel alinéa évitant qu'une clause conventionnelle ne limite de manière indirecte le libre choix de l'avocat par l'assuré), ses sous-amendements, n° 176 ; retiré ; et n° 175 ; adopté.

**Suite de la discussion** - (11 octobre 1989) - Art. 8 (*documents à remettre à l'assuré avant souscription*) (p. 2513) : sur l'amendement n° 38 de M. Hubert Haenel, rapporteur (remise par l'assureur à l'assuré d'un exemplaire du projet de contrat avant sa conclusion ou d'une notice d'information), son sous-amendement n° 177 ; rejeté - **Intitulé** (p. 2567) : se déclare opposé à l'amendement n° 96 de la commission (« *Projet de loi portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen* »).

- **Rappel au règlement** : organisation des travaux du Sénat ; concomitance regrettable des réunions de commissions avec la séance publique (18 octobre 1989) (p. 2592).

- **Projet de loi relatif à l'utilisation des détecteurs de métaux [n° 273 (88-89)]** - (19 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2649) : souligne la préservation de la liberté de la détection de loisir dans ce projet de loi.

- **Rappel au règlement** : regrette l'absence de nombreux ministres lors de la séance de questions au Gouvernement du 19 octobre 1989 (20 octobre 1989) (p. 2665, 2666).

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 [n° 7 (90-91)]** - (7 novembre 1989) - Art. 4 (*dépôt d'un projet de loi d'actualisation à l'ouverture de la première session ordinaire de 1991-1992*) (p. 3079) : refuse de laisser croire, par un vote négatif, que, malgré les insuffisances de ce projet de loi de programmation, la dissuasion française n'est plus crédible.

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) [n° 475 (88-89)]** - (8 novembre 1989) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 3111) : hommage de la commission des finances à la qualité des personnels, militaires et civils, du groupement industriel des armements terrestres, GIAT - Approuve ce projet de transformation du GIAT d'établissement public en régie directe en une société nationale à capitaux d'Etat - Réduction des futures commandes du ministère de la défense nationale - Concurrence de pays étrangers, autrefois clients, désormais producteurs d'armements - Nécessaire développement des programmes de recherche et recrutement de personnels de haut niveau - Craint que la nouvelle société ne continue à connaître des difficultés financières - Demande au Gouvernement de préciser le montant de la dotation en capital allouée au GIAT pour sa restructuration - Introduction dans ce projet de loi de dispositions relevant du domaine réglementaire, notamment relatives au statut des personnels - (p. 3112) : avis favorable de la commission des finances sur ce projet de loi - **Art. 1<sup>er</sup>** (*modalités de transformation du groupement industriel des armements terrestres, GIAT, en société nationale*) (p. 3123) : son amendement n° 4 : transfert de tout ou partie du patrimoine actuel du GIAT à la future société ; retiré au profit de l'amendement identique n° 1 de M. Xavier Villepin, rapporteur - (p. 3124) : son amendement n° 5 ; évaluation détaillée des droits, biens et obligations apportés à la nouvelle société nationale ; retiré - (p. 3125) : son amendement n° 6 ; rémunération des experts privés ; adopté - **Art. 2** (*statut des personnels*) (p. 3126) : souhaite que soient supprimées de ce projet de loi les mesures d'ordre réglementaire ainsi que certaines dispositions jugées redondantes - Compétence législative limitée à la fixation des règles concernant les garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires civils et militaires de l'Etat - Décision du

Conseil constitutionnel du 14 octobre 1960 relative aux personnels de la radiodiffusion-télévision française - Durée du délai d'option laissé aux fonctionnaires relevant du pouvoir réglementaire - Intervention du législateur nécessaire pour poser le principe du maintien dans la nouvelle structure de tout le personnel en place - (p. 3127) ; son amendement n° 7 ; reconnaissance du droit d'option à toutes les catégories du personnel du GIAT ; conditions de mise en oeuvre et délai d'exercice de ce droit d'option déterminés par un seul décret en Conseil d'Etat ; rejeté.

- **Questions orales avec débat jointes ; sécheresse et Incendies de forêt** - (10 novembre 1989) (p. 3165) : constate que la dernière sécheresse a été très supérieure à la moyenne - Nécessité de réunir les moyens financiers permettant le financement d'un développement important du stockage de l'eau en France - Souhaite une véritable politique de l'eau - Diversité des sources de financement - Ressources insuffisantes, notamment pour la construction des nouveaux barrages indispensables pour garantir l'approvisionnement domestique et professionnel - Problème de l'augmentation des ressources du Fonds national pour le développement des adductions d'eau - Estime que l'intérêt public impose une majoration de la taxe qui alimente ce fonds - Problème de l'audit sur l'emploi des crédits affectés pour l'équipement hydraulique aux compagnies d'aménagement - Nécessité de disposer, face aux sécheresses possibles des années ultérieures, d'une quantité d'eau stockée suffisante.

- **Evénements de Berlin** - (13 novembre 1989) (p. 3178) ; solidarité avec le peuple allemand - Souhaite que le Président du Sénat adresse au Président du Bundestag, aux maires de Berlin-Ouest et de Berlin-Est le témoignage de sympathie du Sénat.

- **Rappel au règlement** ; organisation des travaux du Sénat ; concomitance des réunions de commissions et des séances publiques (14 novembre 1989) (p. 3275, 3276).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)]**.

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Art. 2** (*barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement*) (p. 3616) ; soutient l'amendement n° I-157 de Mme Hélène Misseff (bénéfice d'une part supplémentaire accordé définitivement aux couples ayant élevé au moins cinq enfants) - (p. 3618) ; son amendement n° I-214 ; relèvement du plafond des intérêts servant de base au calcul du crédit d'impôt pour l'acquisition d'une résidence principale ; adopté - Nécessité de relancer la politique de solidarité à l'égard des familles - **Art. 13** (*régime du crédit d'impôt-recherche*) (p. 3695) : se déclare favorable à l'amendement n° I-107 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (dépenses de création et de conception de collections textiles éligibles au crédit d'impôt-recherche) - **Après l'art. 17** (p. 3706) : soutient les amendements n° I-65 et n° I-66 de M. Philippe François, relatifs au délai d'option pour le régime comptable laissé aux exploitants agricoles - Soutient les amendements n° I-60 de M. Jean Chérioux (rente viagère représentative de la cession d'une entreprise commerciale ou libérale déductible des bénéfices industriels et commerciaux, ainsi que des bénéfices non commerciaux) et n° I-67 de M. Philippe François (possibilité pour les exploitants agricoles de changer de régime comptable, une fois tous les cinq ans) - (p. 3707) ; soutient les amendements, n° I-68 de M. Philippe François (allègement de la fiscalité applicable aux transmissions d'exploitations agricoles) et n° I-159 de M. Jean-Jacques Robert (extension du champ d'application du dégrèvement prévu en matière de taxe foncière) - **Art. 18** (*mesures destinées à favoriser la mobilité économique*) (p. 3709) : soutient l'amendement n° I-52 de M. Jacques Oudin (assiette des droits de mutation à titre gratuit ; application d'un abattement de 25 % sur la valeur d'un bien professionnel faisant l'objet d'une donation-partage) - **Après l'art. 18** (p. 3712) : soutient l'amendement n° I-53 de M. Jacques Oudin (allègement des droits de mutation sur les donations de biens professionnels effectuées au profit de collatéraux ou de tiers).

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Art. 32** (*affectation d'une partie de la fiscalité sur les tabacs à la Caisse*

*nationale d'allocations familiales, CNAF* (p. 3742) : situation financière préoccupante de la CNAF - **Art. 34 et Etat A (équilibre général du budget)** (p. 3758, 3759) : se félicite de l'organisation d'un débat sur l'évolution des relations financières entre la France et la CEE au cours de la discussion budgétaire - Danger de mise en cause de l'indépendance française par la logique de l'Acte unique européen - Nécessité d'une protection des intérêts de la France et de l'application de la « loi du retour » - Souhaite une plus grande fermeté du Gouvernement dans les négociations communautaires - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3766) : votera la première partie de ce projet de loi de finances amendée par le Sénat à l'initiative de la commission des finances - Se félicite des améliorations apportées par le Sénat : mesures en faveur de l'investissement, allègement de la charge fiscale et du poids de la dette publique, politique familiale, financement de la dotation globale de fonctionnement, DGF.

#### *Deuxième partie :*

**Coopération et développement** - (30 novembre 1989) (p. 4137) : éléments positifs de ce projet de budget : progression de l'aide bilatérale, réorientation des crédits de coopération au bénéfice des crédits d'intervention, accroissement du nombre des personnels coopérants techniciens - (p. 4138) : accroissement des crédits du Fonds d'aide et de coopération, FAC, et des concours financiers - Mise en place du dispositif d'allègement de la dette des pays les plus pauvres - Importance du rôle de la coopération militaire - Effort en faveur de la coopération culturelle et de la francophonie - Regrette l'insuffisance de la progression globale des crédits du ministère de la coopération et de la part du PIB consacrée à l'aide publique au développement, compte tenu du potentiel offert par l'amélioration de la croissance - (p. 4139) : souhaite que la France atteigne rapidement l'objectif d'une part de 0,7 % du PIB consacrée à l'aide publique au développement.

**Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale** - (4 décembre 1989) (p. 4320) : dénonce le faible montant des crédits attribués au Secrétariat général de la défense nationale, SGDN, compte tenu de ses attributions considérables en matière de défense - (p. 4321) : progression des crédits du SGDN pour 1990 inférieure à l'évolution, déjà insuffisante, des crédits militaires - Dénonce la réduction, en cours d'année, des crédits votés pour le SGDN en 1989 - Compare les crédits du SGDN à ceux de l'Opéra de Paris - Considère que la défense nationale doit demeurer une priorité gouvernementale - Responsabilités renforcées du SGDN en raison des menaces qui pèsent sur la paix en Europe - Dotation du SGDN englobant les crédits destinés à l'Institut des hautes études de la défense nationale et la protection des populations civiles - En raison des risques militaires et technologiques qui pèsent sur la France, ne votera pas ce projet de budget notoirement insuffisant.

**Solidarité, santé et protection sociale** - (4 décembre 1989) (p. 4351) : insuffisance des actions de prévention du tabagisme et de l'alcoolisme - (p. 4352) : information de la population sur les effets du tabac ; politique menée dans les transports publics ; possibilité pour les hôpitaux de pratiquer de nouveaux traitements de désintoxication - Accroissement inacceptable des prélèvements sur les ressources de la Caisse nationale d'allocations familiales en direction des autres branches de la sécurité sociale - Nécessité de mener une politique familiale ambitieuse et à long terme afin de limiter les conséquences économiques et sociales de l'infléchissement de la natalité.

**Intérieur** - (5 décembre 1989) (p. 4411) : hommage à Alphonse Baudin - Evoque l'espoir des maires d'avoir un statut de l' élu local - Estime que l'Etat doit témoigner aux maires la gratitude à laquelle ils ont droit - (p. 4412) : constate que la sécurité civile vise la prévention des risques de toutes natures, la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes - Stagnation des crédits du programme civil de défense - Constate que la France est en retard par rapport aux pays voisins dans le domaine de la sécurité civile - Souhaite que des moyens plus importants soient mis au service

de la sécurité civile - Signale qu'il n'existe actuellement que trois unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, alors qu'il en était prévu une par région militaire - Souhaite l'établissement d'une loi de programmation en matière de sécurité civile - Problème du renouvellement de la flotte aérienne dont une douzaine de Canadiens ont plus de 18 ans - (p. 4413) : rappelle la participation d'hélicoptères dépendant du ministère de la défense aux opérations de lutte contre les incendies de forêts - Envisage la fabrication française d'un certain nombre d'appareils destinés à la protection civile, que ce soit des avions de type Canadair ou des hélicoptères spécialisés.

**Défense** - (6 décembre 1989) - **Examen des crédits - Art. 38** (p. 4510) : drames de la Nouvelle-Calédonie - Malaise existant au sein de la gendarmerie - Conséquences de la modification du régime des astreintes sur la présence de la gendarmerie en milieu rural ; insuffisance du nombre de créations de postes de gendarmes - Incertitudes de la situation internationale et nécessité de maintenir l'effort de défense - (p. 4511) : danger des progrès du pacifisme dans l'opinion publique et risque d'atteinte à l'esprit de défense.

**Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor** - (7 décembre 1989) - **Rapporteur spécial (comptes spéciaux du Trésor)** (p. 4525, 4526) : création d'un compte concernant les opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement, DDE - Progression des recettes - Comptes d'affectation spéciale - Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE : juge insuffisante la majoration de la redevance votée par l'Assemblée nationale - Fonds national du développement du sport - Comptes de commerce militaires - Compte de gestion des titres du service public : demande l'inclusion des recettes de privatisation - Recette du compte d'avances à divers services de l'Etat ou organismes gérant des services publics ; fonds de soutien des rentes - Progression de la charge des comptes de prêts du fonds de développement économique et social, FDES - Aide aux pays en voie de développement : crédits accordés par le FDES à la Caisse centrale de coopération économique ; compte de prêt en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement par les pays en voie de développement ; prêts aux Etats étrangers pour la consolidation des dettes envers la France ; dégradation de la situation des pays débiteurs - (p. 4527) : mesures prises pour faciliter l'échelonnement ou la suppression de la dette des pays en voie de développement suite aux sommets de Toronto et de Dakar - Création d'un compte d'affectation spéciale destiné à recevoir les bénéfices nets de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM, suite aux critiques de la Cour des comptes - Réforme souhaitable des comptes d'affectation spéciale et des comptes de commerce ; groupement industriel des armements terrestres, GIAT - Propose l'adoption de ces crédits.

**Observations sur le rapport de la Cour des comptes** - (7 décembre 1989) (p. 4531) : rapport de M. Michel Moreigne - Souhaite une meilleure utilisation des critiques de la Cour des comptes et une publicité donnée au suivi des observations.

#### *Articles non rattachés :*

(9 décembre 1989) - **Art. 58 quinquies (assujettissement à la taxe professionnelle des activités postérieures à la production du sel gemme et à la récolte et au raffinage du sel marin)** (p. 4681) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° II-41 de M. Roger Chinaud, rapporteur général.

- **Projet de loi portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen - Deuxième lecture [n° 91 (89-90)]** - (11 décembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4791) : se félicite de la participation des salariés au conseil d'administration des sociétés mutuelles - Vote de ce projet de loi par le groupe du RPR.

- **Projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration [n° 80 (89-90)]** - (14 décembre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (création d'un troisième concours d'entrée à l'ENA)** (p. 4938) : jury du concours.



– **Rappel au règlement** - (19 décembre 1989) (p. 5189, 5190) : article 36, alinéa 3, et article 18, alinéa 1, du Règlement du Sénat : gravité des événements qui se passent en Roumanie - Rappelle les liens historiques qui nous lient à ce peuple - Partage l'inquiétude manifestée par l'Europe libre toute entière au sujet des événements tragiques qui se déroulent actuellement en Roumanie - Souhaite que M. le ministre des affaires étrangères vienne rendre compte au Sénat de l'action menée par le Gouvernement français auprès du Gouvernement roumain pour que le respect des droits de l'homme soit assuré et que l'on évite un bain de sang.

– **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** - *Nouvelle lecture* [n° 153 (89-90)] - (19 décembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5225) : à titre personnel, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi - Rappelle que le Rhône n'est pas seulement la capitale des Gaules mais aussi une zone agricole qui souffre beaucoup.

– **Projet de loi de finances rectificative pour 1989** [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - **Art. 28 (création d'une taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux dans la région d'Ile-de-France)** (p. 5249) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 17 de M. Roger Chinaud, rapporteur général.

**HAUTECLOCQUE (Nicole de)**, sénateur de Paris (RPR).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommée de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

– *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipale à Paris [n° 39 (89-90)] (25 octobre 1989) - **Police**.

**HENRY (Marcel)**, sénateur de Mayotte (UC).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

– **Projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte** [n° 369 (88-89)] - (7 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3040) : adaptation du cadre juridique, actuellement confus, indispensable au développement de Mayotte - Exemple du régime de l'expropriation - (p. 3041) : regrette le retard apporté à la réforme ; résultat limité des habilitations à légiférer par ordonnances obtenues par le Gouvernement en 1976 et 1979 - Approuve l'amendement de la commission prévoyant un rapport du Gouvernement pour l'application du texte en projet - En cas de nouveau retard, déposera une proposition de loi - Lacunes, notamment en matière de justice et de législation fiscale et douanière - Réglementation du droit d'entrée et de séjour des étrangers ; importance de l'immigration clandestine en provenance des Comores ; demande l'actualisation du décret du 21 juin 1932 - Revendication de la départementalisation et volonté des Mahorais de rester français - Souhaite le vote de ce projet de loi.

*Deuxième lecture* [n° 67 (89-90)] - (14 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4961, 4962) : approuve l'extension

du champ de l'habilitation par les amendements adoptés en première lecture par l'Assemblée nationale - Récents événements survenus aux Comores, confirmation de la sagesse des Mahorais ayant choisi de rester Français - Revendication du statut départemental - Caractère préoccupant de l'immigration comorienne à Mayotte.

**HERMENT (Rémi)**, sénateur de la Meuse (UC).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

– Membre titulaire de la commission consultative pour la production de carburants de substitution ; est nommé de nouveau membre titulaire de cette commission (*JO* Lois et décrets du 8 décembre 1989).

#### INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4046, 4047) : caractère non prioritaire de ce projet de budget - Charges des agriculteurs : foncier non bâti ; progression des cotisations sociales - Prêts bonifiés - Dotation aux jeunes agriculteurs - (p. 4047) : département de la Meuse - Céréales ; demande la suppression de la taxe de coresponsabilité - Revendication de la suppression de la taxe sur le fioul domestique - Quotas laitiers - Propositions de la Commission de la CEE relatives à l'organisation commune du marché de la production ovine ; caractère préjudiciable aux intérêts des producteurs français - Ethanol.

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4240, 4241) : département de la Meuse - Rapport pour 1990 de l'association pour l'expansion industrielle de la Lorraine, Apeilor ; centre d'activités industrielles et éducatives de la Meuse, CAPE - Défaut d'octroi de prime d'aménagement du territoire, PAT, au département, depuis 1987 - Caractère arbitraire et centralisé des affectations des projets de localisation d'investissements mobiles - Projet pour le développement du lac de Madine - Demande la halte du futur TGV à hauteur de Souilly.

**HOEFFEL (Daniel)**, sénateur du Bas-Rhin (président du groupe UC).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie (11 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (15 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (21 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions res-

tant en discussion du projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (24 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier (13 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (16 décembre 1989).

## DÉPÔTS

– *Proposition de loi*, déposée avec MM. Jean-Pierre Cante-  
gri, Pierre Croze, Olivier Roux, Xavier de Villepin et Mar-  
cel Lucotte, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modi-  
fiée, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger  
[n° 222 (88-89)] (7 mars 1989 ; rattachée pour ordre au pro-  
cès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Français de  
l'étranger.

*Proposition de loi*, déposée avec les membres du groupe de  
l'Union centriste et MM. Jean-Pierre Fourcade, Marcel  
Lucotte et les membres du groupe de l'Union des Républi-  
cains et des Indépendants, M. Charles Pasqua et les  
membres du groupe du Rassemblement pour la République  
et MM. Joseph Raybaud, Pierre Laffitte et Henri Collard,  
tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les disposi-  
tions de l'article 9 de la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986  
relative à la lutte contre le terrorisme complétée par la loi  
n° 86-1322 du 30 décembre 1986 modifiant le code de pro-  
cédure pénale [n° 301 (88-89)] (12 mai 1989) - Terrorisme.

*Proposition de loi*, déposée avec MM. Marcel Rudloff,  
Hubert Haenel et Roger Husson, tendant à l'introduction  
dans le code des assurances de dispositions particulières  
aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la  
Moselle [n° 54 (89-90)] (15 novembre 1989) - Assurances.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la pro-  
position de loi [n° 222 (89-90)] de MM. Jean-Pierre Cante-  
gri, Pierre Croze, Olivier Roux, Xavier de Villepin, Daniel  
Hoeffel et Marcel Lucotte modifiant la loi n° 82-471 du 7  
juin 1982 modifiée, relative au Conseil supérieur des Fran-  
çais de l'étranger [n° 102 (89-90)] (6 décembre 1989) -  
Conseil supérieur des Français de l'étranger.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le pro-  
jet de loi [n° 80 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale  
après déclaration d'urgence, relatif à la création d'un troi-  
sième concours d'entrée à l'École nationale d'administra-  
tion [n° 125 (89-90)] (13 décembre 1989) - Examens,  
concours et diplômes.

*Proposition de résolution*, déposée avec les membres du  
groupe de l'Union centriste tendant à la création d'une  
commission de contrôle sur les services et organismes  
publics chargés d'attribuer le statut de réfugié politique  
[n° 140 (89-90)] (14 décembre 1989) - Etrangers.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire  
chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en  
discussion du projet de loi relatif à la création d'un troi-  
sième concours d'entrée à l'École nationale d'administra-  
tion [n° 156 (89-90)] (19 décembre 1989) - Examens et  
concours.

## INTERVENTIONS

– *Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)* [n° 279  
(88-89)] - (23 mai 1989) - Discussion générale (p. 845, 846) :  
aménagement du territoire à l'heure de l'Europe ; place stra-  
tégique de la France rhénane - Enjeu européen des voies

navigables, négligées par le projet de Plan ; demande la réa-  
lisation de la liaison Rhin-Rhône ; prochain achèvement en  
RFA de la liaison Rhin-Main-Danube - Rôle assigné aux  
collectivités territoriales ; structures ; décentralisation et  
aménagement du territoire - Rôles respectifs de l'Etat et du  
secteur privé ; absence de référence à la mission des profes-  
sions libérales ; concept d'économie mixte.

– *Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de  
sécurité routière et en matière de contraventions* [n° 302 (88-  
89)] - (14 juin 1989) - Discussion générale (p. 1534) : dangers  
de la circulation routière - Nécessaire adaptation des dif-  
férentes mesures prises par les gouvernements successifs à  
l'évolution des mentalités et des techniques - Effort considé-  
rable entrepris par les collectivités locales en matière  
d'infrastructures - Priorité donnée à la sécurité plutôt qu'à  
la fluidité du trafic - Nécessaire renforcement de la régle-  
mentation en raison du relâchement du sens des responsa-  
bilités de nombreux conducteurs - Se déclare favorable au  
principe du permis à points - Récentes propositions de la  
commission de la sécurité routière sur la mise en place  
simultanée de mesures d'information, de formation, de pré-  
vention et de sanctions - Souhaite que des garanties judi-  
ciaires suffisantes accompagnent l'instauration du permis à  
points - Responsabilité des conducteurs professionnels -  
Harmonisation des législations européennes en matière de  
sécurité routière - Se déclare favorable à ce projet assorti  
des amendements présentés par la commission des lois.

– *Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales  
en faveur du développement économique local* [n° 320 (88-  
89)] - Suite de la discussion - (25 octobre 1989) - Explication  
de vote sur l'ensemble (p. 2746) : au nom du groupe de  
l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de ce  
projet malgré ses imperfections - Rappelle que la vocation  
première des collectivités territoriales est de contribuer à  
créer et à développer les structures d'accueil et l'environne-  
ment des entreprises - Constate que les régions, les départe-  
ments et les communes ont largement contribué au cours  
des dernières années à la progression économique de la  
France et à la création d'emplois.

– *Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales  
et à la clarification du financement des activités politiques*  
[n° 5 (89-90)] - Suite de la discussion - (15 novembre 1989) -  
Art. 1<sup>er</sup> (dispositions nouvelles tendant à réglementer les  
campagnes électorales) - Art. L. 52-10 du code électoral  
(création d'une Commission nationale des comptes de cam-  
pagne et des financements politiques) (p. 3316) : soutient  
l'amendement n° 50 de M. André Diligent (ratification de la  
nomination des membres de cette commission par les deux  
chambres du Parlement).

– *Débat sur une déclaration de politique générale du Gouver-  
nement portant sur la politique étrangère de la France à  
l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie  
d'un débat et d'un vote sur cette déclaration* [n° 57 (89-90)] -  
(20 novembre 1989) (p. 3487) : hommage à l'action des  
citoyens des pays de l'Est, ayant obtenu des changements  
fondamentaux - Nécessaire renforcement politique, écono-  
mique et monétaire de la CEE, pôle de stabilité - Confiance  
dans la coopération entre la France et la RFA - Ne croit pas  
à l'éventualité d'une réunification allemande - Caractère  
indispensable d'une politique cohérente d'aide de la CEE  
aux pays de l'Est - Insiste sur la préservation indispensable  
des alliances de la France.

– *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

*Discussion générale :*

*Suite de la discussion* - (22 novembre 1989) (p. 3588) : rap-  
pelle que les collectivités locales assument avec la loi sur la  
décentralisation toute une série de compétences qui ont été  
transférées avec, en contrepartie, des dotations versées par  
l'Etat - Constate que de nombreuses compétences qui sont  
demeurées formellement des compétences d'Etat sont assu-  
mées financièrement par les collectivités locales : universi-  
tés, centres de recherche, voirie nationale et TGV.

*Deuxième partie :*

*Intérieur* - (5 décembre 1989) (p. 4394) : obligation pour les  
collectivités locales de disposer de moyens humains à la

hauteur de leurs missions - Constate que des centaines de milliers de fonctionnaires territoriaux ou d'Etat sont dans l'attente d'un statut - Constate que le projet de filières techniques semble faire obstacle à un recrutement de qualité - Estime inconcevable que les ressources des collectivités locales soient soumises à des règles de calcul fluctuantes et qu'il n'y a pas de région européenne type - Nécessité de préserver le canton en milieu rural - Problème de l'intercommunalité - Défavorable au développement des formes brutales de péréquation, notamment en matière de taxe professionnelle - Favorable à des solutions inspirées des syndicats à fiscalité intégrée - Affirme sa volonté de poursuivre l'action de décentralisation afin de permettre aux collectivités d'avoir les structures, les finances et les hommes pour la réussir - Evoque le grave problème de l'immigration clandestine dans les zones frontalières, particulièrement en Alsace - Estime que le Gouvernement doit prendre les dispositions qui s'imposent pour mettre fin à ce phénomène.

**Culture et communication - Communication** - (5 décembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4443) : rappelle que Radio France Alsace n'a pas qu'une vocation régionale mais européenne et germanophone évidente - Souhaite qu'elle puisse disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses diverses missions - (p. 4446) : au nom du groupe de l'Union centriste, suivra les recommandations de la commission des finances subordonnant son vote favorable à un engagement ferme des chaînes sur l'utilisation des crédits et à un contrôle régulier de ces engagements.

**Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs** - (7 décembre 1989) (p. 4569) : prise en compte nécessaire de l'environnement européen dans les décisions d'infrastructures de transports concernant l'Alsace - Réalisation de grands projets par la RFA et la Suisse - Prévisions en matière routière et autoroutière - Projet de TGV Paris-Strasbourg - Mission Essig - Contribution des collectivités territoriales - Liaisons fluviales ; prochain achèvement de la liaison Rhin-Main-Danube et nécessité de réaliser la liaison à grand gabarit Rhin-Rhône.

**Vote sur l'ensemble :**

(9 décembre 1989) (p. 4734) : au nom du groupe de l'Union centriste, rend hommage au travail de la commission des finances sur ce projet de budget - Volonté de dialogue avec l'Assemblée nationale et le Gouvernement - Rappelle les aspects positifs de ce projet - Politique monétaire de la France - Diminution de l'imposition sur les revenus obligatoires préalable à la libre circulation des capitaux - Mise en place de certaines réformes, notamment celles des postes et du groupement des industries d'armement terrestre, GIAT - Préparation de la France à l'échéance européenne - Considère que le projet de budget pour 1990 ne permettra pas de réduire le déficit budgétaire et d'améliorer la compétitivité des entreprises - Rénovation de la fonction publique - Insuffisance des mesures concernant l'harmonisation européenne de la fiscalité et des prélèvements obligatoires - Situation de l'emploi - Remise en cause du mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Modification de certaines taxes locales - (p. 4735) : aménagement du territoire - Décentralisation - Avenir de l'agriculture - Groupe de l'Union centriste favorable à l'adoption du projet de loi de finances ainsi amendé

**- Projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration [n° 80 (89-90)]** - (14 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4933, 4934) : expérience d'une troisième voie d'accès à l'ENA menée de 1983 à 1986, après le vote d'un projet de loi critiqué par le Sénat - Texte en projet : ouverture à toute la société civile ; principe d'un concours d'un niveau équivalent au concours externe et au concours interne et d'une scolarité et d'un classement de sortie identiques - Nécessaire préservation de la neutralité politique - Propose une nouvelle limite d'âge - Insuffisance des échanges entre secteur public et secteur privé - Propose l'adoption de ce projet de loi - **Art. 1<sup>er</sup> (création d'un troisième concours d'entrée à l'ENA)** (p. 4937) : son amendement n° 1 : principe d'une limite d'âge ; adopté - **Art. 2 (cycle préparatoire)** (p. 4938) : son amendement n° 2 : possibilité pour les candidats ayant

échoué au troisième concours de se présenter aux concours d'entrée dans les corps des catégories A de la fonction publique : exclusion du concours d'entrée externe à l'ENA, adopté - (p. 4939) : contenu des épreuves de sélection ouvrant l'accès au cycle préparatoire - Durée du cycle - **Art. 3 (conditions d'application de la loi : renvoi à un décret en Conseil d'Etat)** : son amendement n° 3 : fixation par décret en Conseil d'Etat de la limite d'âge supérieure ; adopté.

**- Conclusions du rapport de M. Daniel Hoeffel, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 222, 88-89) de MM. Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Croze, Olivier Roux, Xavier de Villepin, Daniel Hoeffel et Marcel Lucotte, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 102 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5134) : motivations de l'examen de ce texte par le Sénat : volonté d'encouragement de la présence française à l'étranger, représentation au Sénat des Français résidant hors de France, élection de douze sénateurs par le Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE - Dépôt au Sénat de plusieurs propositions de loi relatives au CSFE - Consensus dégagé au sein du CSFE autour de ce projet de réforme - Texte proposé par la commission des lois - Rôle et missions du CSFE - Election du CSFE : allongement de la durée du mandat à six ans, avec renouvellement par moitié tous les trois ans - Représentation des militaires - Statut des membres élus et des membres désignés - Modalités de l'élection : conditions d'inscription sur les listes électorales, possibilité de choix entre différents modes de votation - Volonté de stabilisation du mode de scrutin - (p. 5135) : mode de scrutin proposé : représentation proportionnelle dans les circonscriptions de trois sièges et plus, scrutin majoritaire dans les autres circonscriptions - Accord intervenu au sein du CSFE sur le problème de la délimitation des circonscriptions électorales - Demande l'adoption des propositions de la commission des lois - **Art. 1<sup>er</sup> (rôle et missions du CSFE)** (p. 5145) : après rectification du texte de cet article, s'oppose à l'amendement n° 6 du Gouvernement (suppression de l'obligation de consultation du CSFE sur les projets de textes législatifs et réglementaires ressortissant à ses compétences) - **Art. 2 (durée du mandat des membres élus du CSFE)** (p. 5146) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 2 de M. Jean-Pierre Bayle - Avantages du mandat de six ans - **Art. 4 (représentation des militaires français stationnant à l'étranger et des Français établis dans la principauté d'Andorre)** (p. 5148) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° 1 de M. Jean-Pierre Cantegrit, n° 3 de M. Jean-Pierre Bayle et n° 7 du Gouvernement (suppression de la représentation des militaires) - **Art. 5 (statut des membres du CSFE : non-publicité des débats de l'assemblée plénière du CSFE)** (p. 5150) : accepte après rectification l'amendement n° 8 du Gouvernement (fixation par décret du montant des indemnités forfaitaires et du remboursement des frais bénéficiant aux membres élus du CSFE) - (p. 5151, 5152) : accepte les amendements du Gouvernement n° 9 (remboursement des frais des membres désignés du CSFE résidant hors de France) et n° 10 (fixation par décret des conditions d'indemnisation des membres du CSFE en cas d'accident subi dans l'exercice de leurs fonctions) - (p. 5153) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jean-Pierre Bayle (principe de la publicité des débats de l'assemblée plénière du CSFE) - **Art. 6 (droit de vote des militaires français stationnant à l'étranger)** (p. 5155) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 du Gouvernement (retour à la rédaction de la loi du 7 juin 1982 : condition de séjour d'un an pour l'inscription des militaires sur les listes électorales) - **Art. 11 (procédure de rectification des listes électorales en cas d'inscriptions multiples)** (p. 5156) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 du Gouvernement (possibilité de saisine du juge dans l'éventualité d'inscriptions multiples) - **Art. 15 (modalités du vote pour l'élection des membres du CSFE)** (p. 5159) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean-Pierre Bayle (suppression du vote par procuration) - **Art. 17 (mode de scrutin applicable à l'élection des membres du CSFE)** (p. 5161) : accepte l'amendement n° 14 du Gouvernement (augmentation du nombre de suppléants).

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé - Nouvelle lecture** [n° 151 (89-90)] - (18 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5170) : se déclare préoccupé par l'état des relations conventionnelles entre la sécurité sociale et les organisations médicales - Article L. 311-9 du code de la sécurité sociale : problème de l'extension du bénéfice des prestations en nature de l'assurance maladie au conjoint divorcé non remarié titulaire d'une pension de réversion accordée en application de l'article L. 353-3 du code de la sécurité sociale.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre la République française et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi qu'en matière de contribution des patentes et de contributions foncières, du 21 juillet 1959, modifiée par l'avenant du 9 juin 1969** [n° 110 (89-90)] - (19 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5189) : absence de mise en cause du flux naturel des frontaliers - Déploie le manque de concertation préalable - Rappelle que les collectivités locales sont impliquées dans la coopération transfrontalière - S'élève contre la suppression de jours fériés religieux en Moselle - Constate que l'avenant élargi la zone qualifiée de frontalière en France sans contrepartie en Allemagne - Signale l'urgence d'harmoniser les charges sociales et fiscales entre pays voisins - Estime que les conséquences économiques ne peuvent être dissociées des conséquences fiscales dans les zones frontalières qui sont en première ligne dans la compétition économique européenne.

- **Projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 156 (89-90)] - (20 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5276) : accord en CMP - Limite d'âge - Concours d'entrée dans les corps de catégorie A auxquels pourront se présenter les candidats ayant échoué au troisième concours après avoir suivi le cycle préparatoire : exclusion du concours de l'ENA.

HUCHON (Jean), sénateur du Maine-et-Loire (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989) ; puis élu vice-président.

- Est nommé membre titulaire du Conseil national de l'habitat (*JO Lois et décrets* du 30 juin 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (2 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (8 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- **Rapport**, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 103 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales [n° 237 (88-89)] (5 avril 1989) - **Consommation**.

**Rapport**, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 318 (88-89)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales [n° 323 (88-89)] (24 mai 1989) - **Consommation**.

**Rapport**, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales [n° 371 (88-89)] (7 juin 1989) - **Consommation**.

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 17 novembre 1989) (p. 3379) - Ministère : Budget - **Taxe parafiscale sur les huiles de base - Huiles**.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales** [n° 103 (88-89)] - (13 avril 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 213) : objectifs de ce projet de loi : améliorer les droits des consommateurs français et adapter la législation nationale aux directives européennes et aux nouvelles pratiques commerciales - Dispositions relatives au démarchage à domicile : adaptation de la loi de 1972 à la directive européenne de 1985 et aux nouvelles techniques de vente à domicile, notamment par téléphone - Développement préoccupant de l'endettement des ménages et dispositions relatives à la protection de l'emprunteur en matière de crédit à la consommation : aménagement de la loi de 1978 conformément à la directive européenne de 1986 - Amélioration de l'information préalable du consommateur et des conditions du contrôle de l'administration - (p. 214) : réglementation de certaines activités ou procédures commerciales : loteries avec préirage, développées notamment par les sociétés de vente par correspondance, contrats de courtage matrimonial, consignation des emballages de produits alimentaires - Interdiction des ventes dites « à la boule de neige » et des chaînes d'argent - (p. 215) : réglementation de l'installation de portes automatiques de garage imposant le respect des règles de sécurité en vigueur - Propose l'adoption de ce texte, sous réserve du vote des amendements de la commission - **Art. 1<sup>er</sup> (extension du champ d'application de la loi de 1972 sur le démarchage à domicile)** (p. 217) : ses amendements, n° 2 : définition des produits sur lesquels porte le démarchage ; adopté (par priorité) ; et n° 1 : exclusion de la définition du démarchage des visites du commerçant chez le consommateur effectuées à la demande de ce dernier ; adopté - (p. 218) : son amendement n° 3 : application de la loi au démarchage effectué au cours d'une visite demandée par le consommateur sur un objet différent de celui de la demande ; adopté - (p. 219) : ses amendements, n° 4, rédactionnel, n° 5, de coordination, n° 6, rédactionnel, n° 7 : définition des excursions et réunions assimilées au démarchage ; n° 8 : application au démarchage par téléphone des dispositions de la loi du 6 janvier 1988 relative aux opérations dites de « télé-achat » ; et n° 9 : non-application du délai de renonciation de sept jours au contrat signé par le consommateur après réception de la confirmation de l'offre faite par téléphone ; adoptés - (p. 220) : ses amendements, n° 10 : interdiction faite aux professionnels d'effectuer une prestation de service au cours d'une opération de démarchage ; n° 11, n° 12 et n° 13, rédactionnels, n° 14 : définition des prestations de service dérogeant à la loi sur le démarchage à domicile ; adoptés - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** : son amendement n° 15 : sanctions pénales applicables aux démarchages effectués sous couvert de services publics ; adopté - **Art. 2 (modification de la loi de 1978 sur l'information et la protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit)** (p. 221) : son amendement n° 16 : définition des opérations assimilées aux opérations de crédit ; adopté - (p. 222) : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Robert Pagès (définition d'une liste exhaustive des opérations de crédit) - Son amendement de coordination n° 17 ; adopté - (p. 223) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Robert Pagès (suppression de la possibilité offerte à la banque de ne pas informer le consommateur du montant des remboursements par échéance) - Ses amendements n° 18, de coordination, n° 19 : définition des opérations de crédit auxquelles sont applicables les obligations d'information préalable de l'emprunteur ; et n° 20 : cas particulier des

crédits permanents ou « revolving » ; adoptés - Accepte l'amendement n° 60 du Gouvernement (définition de l'obligation d'information applicable aux opérations de location avec option d'achat) - (p. 224) : ses amendements, n° 21 : institution d'un délai de présentation par le vendeur, aux agents chargés du contrôle, de la copie de l'offre préalable de crédit ; et n° 22, rédactionnel ; adoptés - (p. 225) : ses amendements n° 23 : mentions devant figurer sur le reçu délivré à l'acheteur au moment du paiement de l'acompte ; n° 24 : inapplicabilité de la possibilité de remboursement anticipé aux contrats de location avec option d'achat ; et n° 25, de coordination ; adoptés - (p. 226) : accepte l'amendement n° 59 du Gouvernement (définition du délai de prescription applicable aux actions engagées devant le juge d'instance) - **Après l'art. 2** : son amendement n° 26 : entrée en vigueur des dispositions de l'article 2 ; réservé jusqu'à la fin de la discussion du projet de loi - (p. 228) : accepte l'amendement n° 57 de M. Jean Arthuis (institution d'une procédure de redressement judiciaire civil destinée à permettre l'apurement du passif exigible de personnes physiques) - **Art. 3 (information préalable des consommateurs sur les conditions générales de vente proposées par les professionnels)** (p. 230) : ses amendements, n° 27 : limitation de l'obligation informative aux personnes intéressées ; et n° 28 : suppression de la mention des sanctions applicables en cas de non-respect des dispositions de cet article ; adoptés - **Art. 4 (intervention du ministre chargé de la consommation devant les juridictions saisies par les associations de consommateurs)** : son amendement n° 29 : suppression de cet article ; adopté - **Art. 6 (réglementation des loteries publicitaires)** (p. 231) : son amendement n° 30 : limitation des dispositions de cet article aux loteries avec préirage et précision des obligations des organisateurs ; adopté après modification par les sous-amendements du Gouvernement, n° 62 (précision du contenu des documents présentant l'opération publicitaire par décret en Conseil d'Etat) et n° 65 (vérification de la régularité des opérations par un officier ministériel), qu'il accepte - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 61 du Gouvernement (extension des dispositions de cet article aux loteries avec post-tirage) - (p. 232) : ses amendements, n° 31, d'ordre rédactionnel ; adopté et n° 32 : entrée en vigueur des dispositions de cet article ; devenu sans objet - (p. 233) : accepte l'amendement n° 64 du Gouvernement (suppression de la mention du délai d'entrée en vigueur des dispositions de cet article) - **Art. 7 (réglementation des contrats de courtage matrimonial)** : ses amendements, n° 33 : précision de la nature des mentions devant figurer sur le contrat ; adopté ; et n° 34 : suppression du délai de rétractation de sept jours accordé au cocontractant ; retiré - (p. 234) : ses amendements, n° 35 : précision du contenu des annonces personnalisées diffusées par l'intermédiaire d'un professionnel pour proposer des rencontres en vue de la réalisation d'un mariage ou d'une union stable ; adopté ; et n° 36 : limitation du droit à la restitution des sommes versées au seul cas de la résiliation du fait du professionnel cocontractant ; retiré - (p. 235) : ses amendements rédactionnels, n° 37 et n° 38 ; adoptés - **Art. 7 bis (régime de consignation des emballages alimentaires)** : son amendement n° 39 : précision législative des règles relatives à la consignation ; adopté - **Art. 7 ter (interdiction d'installation de portes automatiques de garage non conformes aux règles de sécurité en vigueur)** (p. 236) : son amendement n° 40 : inclusion dans le code de la construction et de l'habitation de dispositions concernant la sécurité des installations de portes automatiques de garage et de cabines d'ascenseur ; adopté après modification par le sous-amendement de coordination n° 63 du Gouvernement, qu'il accepte - **Art. 9 (harmonisation des délais de réflexion, de retour et de rétractation)** (p. 237) : son amendement n° 41 ; retiré pour coordination - **Art. 10 (distinction entre certificats de qualification et résultats d'essais comparatifs)** : son amendement n° 42 : suppression de cet article ; adopté - **Après l'art. 10** (p. 239) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 43 de M. Paul Loridant, repris par M. Jean Arthuis (possibilité pour les associations d'actionnaires d'ester en justice) - (p. 240) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Delfau, relatifs à l'organisation interne de la profession d'expert automobile, n° 48, n° 49 et n° 50 - Accepte l'amendement n° 51 de M. Paul Loridant (modification de la définition du taux d'intérêt légal) -

(p. 241) : s'oppose aux amendements de M. Paul Loridant, relatifs aux paiements à échéance des traites et des effets de commerce intervenant lors des fêtes légales, n° 54 et n° 55 - (p. 242) : accepte l'amendement n° 58 du Gouvernement (modification de la loi de 1905 sur la répression des fraudes afin de permettre le retrait du marché de produits suspectés de présenter des anomalies de fabrication ou de non-conformité à l'étiquetage) - Son amendement n° 26 ; retiré (précédemment réservé p. 226) - Sur l'amendement n° 66 du Gouvernement (entrée en vigueur des dispositions des articles 2, 6 et 7), son sous-amendement n° 67 : fixation du délai d'entrée en vigueur à six mois suivant la publication de la loi ; adopté.

**Deuxième lecture [n° 318 (88-89)]** - (31 mai 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1000) : amélioration des droits des consommateurs français - Prise en compte des nouvelles règles communautaires - Enrichissement du débat au cours de la navette parlementaire - Consensus des deux assemblées sur de nombreuses dispositions, notamment l'élargissement des pouvoirs des agents de la direction générale de la concurrence, l'harmonisation des délais de réflexion des consommateurs, l'information préalable des consommateurs sur les conditions générales de vente proposées par les professionnels ainsi que sur la réglementation des contrats de courtage matrimonial - Droit d'ester en justice reconnu aux associations d'épargnants et d'investisseurs - Nouvelle définition du taux de l'intérêt légal - Suppression de la distinction entre certificats de qualification et résultats d'essais comparatifs - Sécurité des ascenseurs et des portes automatiques de garages - Prévention des fraudes et falsifications en matière de produits ou de services - Régime applicable en matière de consignation des emballages de liquides alimentaires - Enumère les diverses dispositions sur lesquelles les deux assemblées ont des positions contradictoires - Démarchage à domicile - Information et protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit - Réglementation des loteries - Problème crucial du surendettement des ménages - **Art. 1<sup>er</sup> (extension du champ d'application de la loi de 1972 sur le démarchage à domicile)** (p. 1001) : son amendement n° 1 : définition des biens sur lesquels porte le démarchage ; adopté - Souhaite que les contrats portant sur des opérations immobilières soient inclus dans le champ d'application de cet article - (p. 1002) : son amendement n° 2 : définition des prestations de services dérogeant à la loi sur le démarchage à domicile ; adopté - Ses amendements de coordination n° 3 et n° 4 ; adoptés - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** : son amendement n° 5 : sanctions pénales applicables aux démarchages effectués sous couvert de services publics ; adopté - **Art. 2 (modification de la loi de 1978 sur l'information et la protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit)** (p. 1003) : ses amendements, n° 6 : suppression de la référence à toute opération assimilée à une opération de crédit ; adopté ; et n° 7 : définition des opérations de crédit ; adopté (par priorité) - (p. 1004) : ses amendements n° 8, n° 9 et n° 12 de coordination ; n° 10, d'ordre rédactionnel ; et n° 11 : institution d'un délai de présentation par le vendeur, aux agents chargés du contrôle, de la copie de l'offre préalable de crédit ; adoptés - **Après l'art. 2** (p. 1005) : accepte l'amendement n° 21 de M. Guy Robert (protection des cautions) - **Art. 2 bis (institution d'une procédure judiciaire civile destinée à permettre l'apurement du passif de personnes physiques)** (p. 1007) : accepte l'amendement de rétablissement n° 20 de M. Jean Arthuis - **Art. 4 (intervention du ministre chargé de la consommation devant les juridictions saisies par les associations de consommateurs)** (p. 1008) : son amendement de suppression n° 13 ; adopté - Dérogation au principe de séparation des compétences administratives et judiciaires - S'oppose à la multiplication des exceptions au principe de la compétence exclusive du ministère public pour le dépôt des conclusions à l'audience - **Art. 6 (réglementation des loteries)** (p. 1009) : accepte l'amendement n° 22 de M. Philippe François (réglementation des seules opérations publicitaires réalisées par voie d'écrit) - Ses amendements, n° 14 : limitation des dispositions de cet article aux loteries avec préirage ; et n° 15 de précision ; adoptés - (p. 1010) : ses amendements, n° 16, rédactionnel, et n° 17 : limitation aux cas de récidive de certaines sanctions pour infraction ; adoptés - **Art. 7 bis**

(régime des emballages de liquides alimentaires): son amendement n° 18 : emballages admissibles à la consignation ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 23 du Gouvernement (dispositions relatives à la consignation des emballages personnalisés) - Art. 7 ter (sécurité des ascenseurs et des portes automatiques de garage) : accepte les amendements du Gouvernement, n° 24 (possibilité pour tout propriétaire, locataire ou occupant de saisir le juge des référés en cas d'infraction à la réglementation sur les cabines d'ascenseurs) et n° 25 (possibilité pour tout propriétaire, locataire ou occupant de saisir le juge des référés pour toute infraction à la réglementation sur les portes automatiques de garage) - Art. 14 (délai d'entrée en vigueur de la loi) (p. 1012) : son amendement n° 19 : délai de six mois applicable aux dispositions instituant des possibilités de remboursement anticipé d'un crédit ; adopté.

- Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 325 (88-89)] - Suite de la discussion - (6 juin 1989) - En remplacement de M. Jean Faure, rapporteur pour avis - Art. 14 (conditions d'exercice du congé) (p. 1136) : soutient les amendements de M. Jean Faure, rapporteur pour avis, n° 106 d'ordre rédactionnel, et n° 107 (bénéficiaires d'un bail de courte durée) - (p. 1137) : soutient l'amendement n° 108 de la commission saisie pour avis (distinction du délai de préavis selon qu'il émane d'un bailleur personne physique ou personne morale) - (p. 1139) : soutient les amendements de la commission saisie pour avis, n° 109 (suppression de la possibilité pour le locataire de se substituer à l'acheteur tiers lorsque celui-ci a acquis le bien à un prix ou dans des conditions plus favorables que ceux initialement proposés ; droit pour le locataire d'obtenir des dommages et intérêts à hauteur du préjudice subi) et n° 110 de coordination - (p. 1141) : soutient l'amendement n° 111 de la commission saisie pour avis (limitation aux contrats en cours de l'interdiction de non-renouvellement du bail lorsque le locataire est âgé ou dispose de faibles ressources, sauf à lui proposer son relogement) - Art. 15 (mise en place et missions des observatoires des loyers) (p. 1144) : soutient l'amendement n° 112 de la commission saisie pour avis (missions des associations agréées auprès des tribunaux) - Art. 16 (détermination des loyers) (p. 1145) : soutient l'amendement n° 113 de la commission saisie pour avis (libre fixation des loyers de l'ensemble des locaux faisant l'objet d'une première ou d'une nouvelle location) - (p. 1152) : soutient les amendements de la commission saisie pour avis, n° 114 (suppression de la référence aux loyers manifestement sous-évalués ; modalités de la notification au locataire de la réévaluation du loyer lors du renouvellement du contrat) et n° 115 d'ordre rédactionnel - (p. 1154) : soutient l'amendement n° 116 de la commission saisie pour avis (réévaluation des loyers ne pouvant dépasser l'indice du coût de la construction ; suppression de la référence à l'indice prévisionnel d'inflation en glissement) - Art. 17 (fixation par décret du montant de l'évolution des loyers) (p. 1157) : soutient les amendements de la commission saisie pour avis, n° 117 (prérogative accordée au Gouvernement pour une période de cinq ans à compter de la publication de la présente loi) et n° 118 (champ d'application de ce décret limité aux seuls loyers proposés lors du renouvellement des contrats de location) - Art. 18 (règles applicables aux loyers de référence) (p. 1160) : soutient l'amendement n° 119 de la commission saisie pour avis (présentation de six loyers de référence à Paris et dans les départements limitrophes).

- Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs, ainsi qu'à diverses pratiques commerciales - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 371 (88-89)] - (16 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1654) : se réjouit de la procédure parlementaire suivie pour l'élaboration de ce texte et du dialogue constructif noué entre le Sénat et l'Assemblée nationale - Engagement du Gouvernement de présenter à la session d'automne un projet de loi relatif au problème du surendettement des ménages - Propose l'adoption du texte résultant des travaux de la CMP.

- Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-

89)] - Suite de la discussion - (25 octobre 1989) - Art. 2 (aides directes des régions et aides complémentaires des autres collectivités territoriales) (p. 2721) : son amendement n° 59, soutenu par M. Paul Caron : révision des plafonds et des zones déterminés par décret en Conseil d'Etat ; retiré - Après l'art. 4 (p. 2724) : son amendement n° 60, soutenu par M. Raymond Bouvier : fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions de remboursement des aides directes à la création d'entreprise accordées par les régions, les départements et les communes ; retiré - Avant l'art. 10 (p. 2736) : son amendement n° 61, soutenu par M. Guy Robert : possibilité pour les sociétés d'économie mixte locales d'assumer la responsabilité de l'ensemble des services publics ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 10, puis retiré (p. 2740) - Art. 10 (attributions des sociétés d'économie mixte locale) (p. 2737) : son amendement n° 63, soutenu par M. Guy Robert : dans le cadre de la coopération européenne, possibilité pour des collectivités décentralisées ou sociétés étrangères de participer au capital de sociétés d'économie mixte locales exploitant des services publics d'intérêt commun ; retiré - Après l'art. 11 (p. 2740) : son amendement n° 64, soutenu par M. Guy Robert : prise en compte des dépenses résultant de l'exécution des contrats de crédit-bail comme des dépenses réelles d'investissement au sens de l'article L. 235-3 du code des communes ; retiré au profit de l'amendement n° 67 de M. Paul Girod (prise en compte des dépenses résultant de l'exécution des contrats de crédit-bail, bien qu'inscrites à la section fonctionnement du compte administratif des communes, comme des dépenses réelles d'investissement au sens de l'article L. 235-3 du code des communes).

- Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].

Deuxième partie :

Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (26 novembre 1989) (p. 3902) : affirmation par le Gouvernement de la priorité donnée au logement ; mais caractère limité de l'effort de la France en faveur du logement, par rapport à celui des pays voisins - Insuffisance de la dotation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH - Accroissement du nombre de prêts locatifs aidés, PLA, prévu pour 1990 ; nécessité d'une extension de cet effort au milieu rural - (p. 3903) : politique du logement en milieu rural - Effort de réhabilitation du patrimoine ancien et opérations programmées d'amélioration de l'habitat, OPAH - Problèmes de la sous-consommation des crédits des prêts aidés à l'accession à la propriété, PAP, et du surendettement des ménages - Incitations fiscales liées au logement : nécessité de veiller à un juste équilibre dans la concurrence entre les placements mobiliers et les placements immobiliers - Importance du logement privé dans l'activité économique de la construction neuve - Reconversion jusqu'à fin 1992 du régime d'incitation fiscale à l'investissement locatif - Souhaite une réduction des droits de mutation sur les échanges immobiliers.

HUGO (Bernard), sénateur de l'Ardèche (RPR).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1989).

Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

- Membre titulaire du Conseil national de la montagne.

Membre suppléant de la Commission nationale d'urbanisme commercial jusqu'au 13 octobre 1989.

Membre suppléant du Conseil national des transports.

## DÉPÔTS

- Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Environnement - [n° 61 (89-90) tome 17] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

### Deuxième partie :

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4036, 4037) : caractère non prioritaire de ce projet de budget - Résultats du recensement général de l'agriculture ; jeunes agriculteurs - Arboriculteurs et éleveurs de l'Ardèche ; endettement ; conséquences des quotas laitiers - Châtaigneraie ardéchoise ; rôle de l'endothia dans les incendies de forêts - Insuffisance de l'indemnisation de la sécheresse - Fonds de garantie des calamités agricoles - Aménagement du territoire ; diminution des crédits destinés aux zones défavorisées ; indemnité spéciale de montagne, ISM - Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR ; fonds d'intervention pour l'auto-développement en montagne, FIAM - Contribution des agriculteurs à l'aménagement du territoire - Distorsions de fiscalité au détriment des agriculteurs français au sein de la CEE : impôt sur le foncier non bâti ; TVA sur le fioul à usage agricole - S'interroge sur l'affectation de l'économie que représente pour le budget français la diminution du budget agricole de la CEE - Vote du groupe du RPR contre ce projet de budget.

**Services du Premier ministre - V - Environnement** - (2 décembre 1989) - Rapporteur pour avis : son intervention présentée par M. Jean Simonin (p. 4278, 4279 et 4294).

**HURIET (Claude)**, sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UC).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis élu vice-président.

- Vice-président de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 21 octobre 1989) ; puis nommé de nouveau vice-président (JO Lois et décrets du 14 décembre 1989).

- Est nommé membre titulaire du Conseil national du syndrome immunodéficient acquis (SIDA) (JO Lois et décrets du 19 février 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels médicaux hospitaliers (30 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance (3 juillet 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (13 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions res-

tant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (13 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission d'information effectuée du 16 au 24 juillet 1988 par une délégation chargée d'étudier la protection sociale et l'organisation du système de santé au Canada [n° 204 (88-89)] (27 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Canada**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 415 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels hospitaliers [n° 422 (88-89)] (27 juin 1989) - **Sécurité sociale**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 474 (88-89)] renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques [n° 34 (89-90)] (25 octobre 1989) - **Sécurité sociale**.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques [n° 143 (89-90)] (14 décembre 1989) - **Sécurité sociale**.

## QUESTIONS

### Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1794) - Ministère : Affaires étrangères - *Commémoration du centenaire de la naissance d'Hô-Chi-Minh* - Relations internationales.

(JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2641) - Ministère : Solidarité - *Situation des personnels non médecins - Hôpitaux (personnel des)*.

(JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3370) - Ministère : Solidarité - *Négociations de la convention entre les syndicats médicaux et les caisses d'assurance-maladie* - Médecine.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes [n° 226 (88-89)]** - (19 avril 1989) - Discussion générale (p. 285) : vieillissement de la population française - Adaptation des structures d'accueil des personnes âgées à cette évolution - Réglementation de l'accueil familial - Expériences menées dans certains départements, notamment en Meurthe-et-Moselle - (p. 286) : conditions d'agrément des familles d'accueil ; formation préalable ; contrôle de l'Union nationale des associations familiales, UNAF - Favorable à la réduction du nombre de personnes âgées ou handicapées adultes accueillies dans une même famille - Conditions d'application du contrat d'accueil familial en cas d'incompatibilité d'humeur ultérieure des intéressés - Extension des dispositions de ce projet aux bénéficiaires de l'aide sociale - Difficultés d'accueil en milieu urbain - Dispositions relatives aux successions - Transferts de charges vers les collectivités territoriales - Souhaite que soient poursuivies la construction et la médicalisation des maisons de retraite - Art. 1<sup>er</sup> (*agrément des familles d'accueil*) (p. 292) : se déclare favorable à l'amendement n° 20 de M. Franck Sérusclat (limitation à deux du nombre de personnes âgées ou handicapées adultes accueillies dans une famille, sauf dérogation) - Art. 3 (*pouvoirs du préfet en matière de retrait de l'agrément*) (p. 294) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Jean Madelain, rapporteur (intervention du préfet à la demande du président du conseil général ou après information de ce dernier) - Art. 5 (*obligation pour les contractants de souscrire une assurance responsabilité civile*) (p. 299) : se déclare opposé à l'amendement n° 33 du

Gouvernement (retrait de l'agrément en cas de défaut d'assurance des contractants) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 305) : vote favorable du groupe de l'Union centriste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) [n° 279 (88-89)] - Suite de la discussion - (24 mai 1989) - Art. unique (approbation du Xe Plan) (p. 900) :** soutient les amendements de M. Xavier de Villepin, n° 37 et n° 38, supprimant toute référence au principe de l'économie mixte.

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)] - (14 juin 1989) - Discussion générale (p. 1547) :** modification indispensable du comportement des usagers pour alléger le bilan des accidents de la route - Objectif pédagogique et dissuasif des permis à points - (p. 1548) : rôle du Parlement dans l'élaboration d'une politique de sécurité routière - Imprécision de certaines dispositions relatives aux permis à points - Propose d'augmenter le nombre de points disponibles - Favorable à une plus grande sévérité pour les récidivistes et les conducteurs particulièrement dangereux (alcoolisme au volant, excès de vitesse) - Conséquences des dispositions proposées pour les professionnels de la route - Automaticité des sanctions - Extension du pouvoir administratif au détriment du pouvoir judiciaire - (p. 1549) : amendements déposés par la commission des lois visant à assurer la primauté de la décision judiciaire de suspension du permis sur la décision administrative - Nécessaire appréciation des juges en raison de la gravité des conséquences financières, sociales et psychologiques d'un retrait de permis de conduire - Votera ce projet sous réserve de l'adoption des amendements proposés par la commission des lois.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels hospitaliers [n° 415 (88-89)] - (30 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale et articles :** son intervention et ses amendements, présentés par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales (p. 2209 à 2226).

- **Projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques [n° 474 (88-89)] - (6 novembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2996) :** accroissement de l'efficacité de la protection sociale complémentaire et fixation des règles communes aux organismes de prévoyance, objectifs de ce projet qui s'inspire des propositions formulées en 1985 par le groupe de travail de M. Pierre Gisserot - Rappelle les trois types de risques : risque de maladie-maternité ; risque invalidité et risque décès - Signale que les opérations de retraite sont distinctes de la prévoyance - Trois sortes d'organismes concernés : les compagnies d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance - Signale que les prestations versées en 1986 ont été de l'ordre de 75 milliards de francs pour 402 milliards de francs versés par les régimes de base - Constate qu'en 1987 77 % de la population adulte bénéficiaient d'une couverture complémentaire - Nécessaire pluralisme des organismes intervenants - Attachement du Gouvernement au maintien des avantages fiscaux attribués aux mutuelles - Constatation de relèvements abusifs des tarifs pour les assurés individuels - Prise en compte de l'évolution législative et réglementaire intervenue depuis le rapport Gisserot - Création des conditions d'une véritable concurrence - Renforcement des garanties offertes aux assurés - (p. 2997) : création d'une commission de contrôle des institutions de prévoyance et des mutuelles - Protection renforcée et hausse des tarifs consentis par les organismes - Projet de loi destiné à élever le niveau de protection des assurés et à clarifier le domaine de la prévoyance complémentaire - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet - **Question préalable (p. 2999) :** s'oppose à la motion n° 29 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable - **Avant le Titre I<sup>er</sup> (p. 3003) :** s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 48 (bénéfice de l'exclusivité de la protection sociale complémentaire pour les mutuelles) et n° 49 (transformation des associations ou groupements de toute nature qui font appel à des cotisations des membres participants en régime de mutuelles) - **Titre I<sup>er</sup> :** s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Paul Souffrin (« Dispositions communes aux opérations mises en oeuvre par les mutuelles relevant du

code de la mutualité ») - **Art. 1<sup>er</sup> (champ d'application) (p. 3004) :** s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Paul Souffrin (application des dispositions du présent titre aux opérations mises en oeuvre par les organismes relevant du code de la mutualité et ayant pour objet la couverture des risques maladie, maternité, invalidité et décès) - **Avant l'art. 2 :** s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin n° 52 (absence d'exclusion des régimes de prévoyance et des régimes de retraite complémentaire pour tout salarié intéressé, que ce soit du fait de son âge, de sa nationalité ou de son statut et de son ancienneté dans l'entreprise) et n° 53 (suppression dans l'article L. 121-2 du code de la mutualité de toute référence à la notion de sélection des risques) - **Art. 2 (prise en charge des maladies antérieures dans le cadre de contrats ou conventions à adhésion obligatoire) (p. 3005) :** son amendement rédactionnel n° 1 ; retiré - (p. 3006) : ses amendements n° 2 : prise en charge des suites des maladies contractées antérieurement à la souscription du contrat ou de la convention ou à l'adhésion, par l'organisme qui délivre sa garantie ; n° 3 : prise en charge des suites des états pathologiques survenus antérieurement à la souscription du contrat ou de la convention ou à l'adhésion à ceux-ci, par l'organisme qui délivre sa garantie ; et n° 4 : application des dispositions de cet article sous réserve des sanctions prévues en cas de fausse déclaration ; adoptés - S'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin n° 54 (prise en charge des salariés garantis collectivement par l'organisme, des suites des maladies contractées antérieurement à leur adhésion ou à la souscription du contrat ou de la convention) et n° 55 (bénéfice pour l'ensemble des salariés garantis collectivement de la prise en charge des maladies contractées antérieurement à leur adhésion au contrat) - Accepte l'amendement n° 30 du Gouvernement (création d'un régime de prévoyance dans l'entreprise à la majorité des intéressés) - **Après l'art. 2 (p. 3007) :** s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Paul Souffrin (aval des institutions représentatives du personnel à tout accord collectif établissant des garanties de prévoyance complémentaire) - **Art. 3 (conditions dans lesquelles l'organisme peut refuser de prendre en charge les suites des maladies antérieures) :** son amendement de coordination n° 5 ; adopté - Ses amendements, de coordination n° 6, et n° 7 : obligation pour l'organisme assureur lorsqu'il doit prouver l'antériorité de l'état pathologique, de respecter les règles relatives au secret médical définies par l'article 378 du code pénal ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 57 de M. Paul Souffrin (généralisation à tous les contrats, accords ou conventions qui établissent des garanties complémentaires, du bénéfice de la prise en charge des maladies contractées antérieurement à leur passation) - **Art. 4 (maintien de la couverture complémentaire au profit des anciens salariés et des ayants droit) (p. 3009, 3010) :** s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 58 (nouvelle rédaction de cet article), n° 60 (maintien intégral de la couverture prévue au contrat ou à la convention au profit des salariés garantis collectivement dans les conditions prévues à l'article 2 de la présente loi), n° 61 (inclusion des ayants droit et des anciens salariés dans le contrat collectif), n° 62 (extension du maintien des garanties aux ayants droit des invalides) et n° 63 (suppression de la limitation à une durée minimale de douze mois à compter du décès, de la couverture pour les veufs ou veuves de personnes garanties collectivement) et accepte l'amendement n° 59 du même auteur (interdiction d'imposer un examen ou un questionnaire médical comme condition préalable au maintien de la couverture complémentaire) - S'oppose à l'amendement n° 37 de M. Claude Estier (plafonnement des cotisations des invalides, chômeurs et retraités dont l'affiliation est maintenue à titre individuel à leur demande) - **Art. 5 (garantie viagère) (p. 3012, 3013) :** sur l'amendement rédactionnel n° 38 de M. Claude Estier, ses sous-amendements n° 8 et n° 9 ; adoptés - S'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin n° 64 (nouvelle rédaction de cet article) et n° 65 (extension de la garantie viagère aux contrats individuels qui prennent la suite d'une couverture collective dans l'entreprise) - Accepte l'amendement n° 39 de M. Claude Estier (extension de la garantie viagère aux contrats individuels d'incapacité et d'invalidité) - **Art. 6 (maintien des prestations en cours à la rupture du contrat) (p. 3014) :** ses amendements, n° 10 qui précise que cet article vise les contrats collectifs ; et n° 11 : obligation de main-



tenir les rentes au niveau atteint ne faisant pas obstacle aux révisions prévues par le contrat ou la location ; adoptés - (p. 3015) : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Paul Souffrin (engagement devant être financièrement couvert pour tous les contrats ou conventions souscrits et en ce qui concerne les entreprises régies par le code des assurances par des provisions représentées par actifs équivalents) - **Art. 7 (plafonnement des remboursements)** (p. 3016) : accepte l'amendement n° 41 de M. Claude Estier (impossibilité pour les remboursements ou les indemnisations des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident, d'excéder le montant des frais restant à la charge de l'assuré) et s'oppose à l'amendement n° 42 du même auteur (obligation pour l'assuré de donner connaissance à tout organisme qui le garantit de l'existence d'autres organismes le couvrant contre les mêmes risques et précision relative à la répartition de la charge de l'indemnisation entre les organismes) - Accepte l'amendement n° 31 du Gouvernement (détermination par décret des modalités d'application de cet article en cas de pluralité d'organismes garantissant l'assuré ou l'adhérent) - **Après l'art. 7** : accepte l'amendement n° 43 de M. Claude Estier (application des dispositions des articles 2, 6 et 7 de ce projet de loi quelle que soit la législation régissant le contrat) - **Art. 8 (Commission de contrôle des institutions de retraite ou de prévoyance complémentaire)** (p. 3017) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 67 de M. Paul Souffrin - (p. 3018) : ses amendements, n° 12 : institution d'une Commission de contrôle des institutions de retraite ou de prévoyance complémentaire et domaine d'intervention de la commission ; n° 13 : missions de la Commission de contrôle ; et n° 14 : élévation de cinq à six ans de la durée du mandat des membres de la Commission de contrôle ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 44 de M. Claude Estier (désignation de l'un des deux membres de la Commission de contrôle choisis en raison de leur expérience en matière de prévoyance complémentaire, après avis du Conseil supérieur de la mutualité) - (p. 3019) : ses amendements n° 15 : participation du directeur de la sécurité sociale au sein de la Commission de contrôle en qualité de commissaire du Gouvernement ; n° 16 : droit de suite ; et n° 17 : possibilité pour la commission lorsqu'une sanction est devenue définitive d'ordonner l'insertion de sa décision, aux frais de l'institution sanctionnée, dans trois journaux ou publications qu'elle désigne et l'affichage dans les lieux et pour la durée qu'elle indique ; adoptés - (p. 3020) : ses amendements n° 18 : transfert aux juridictions judiciaires du contentieux de la Commission de contrôle des assurances ; et n° 19 : instauration d'une obligation de secret professionnel, qui n'est pas opposable à l'autorité judiciaire, pour toute personne participant ou ayant participé aux travaux de la commission ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 45 de M. Claude Estier (définition des cas où la Commission de contrôle des institutions et mutuelles organiserait un contrôle conjoint avec la Commission de contrôle des assurances) - **Art. 9 (contrôle des mutuelles)** (p. 3021) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 68 de M. Paul Souffrin - **Art. 10 (pouvoirs de la commission à l'égard des mutuelles)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 69 de M. Paul Souffrin - Son amendement de coordination n° 20 ; adopté - (p. 3022) : son amendement de coordination n° 21 ; adopté - **Art. 11 (mesure d'ordre)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 70 de M. Paul Souffrin - **Art. 12 (sanctions disciplinaires à l'égard des mutuelles)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 71 de M. Paul Souffrin - Son amendement de coordination n° 22 ; adopté - **Art. 13 (procédure applicable aux mutuelles)** (p. 3023) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 72 de M. Paul Souffrin - Son amendement de coordination n° 23 ; adopté - **Art. 16 (autorisation de fonctionner des institutions de retraite ou de prévoyance complémentaire)** (p. 3024) : son amendement rédactionnel n° 24 ; adopté - **Art. 18 (contrôle des commissaires aux comptes)** : son amendement n° 25 ; définition du cadre de l'action du commissaire aux comptes par référence à la loi du 24 juillet 1986 ; adopté - Accepte l'amendement n° 32 du Gouvernement (limitation du contrôle des commissaires aux comptes chargés de contrôler les institutions de prévoyance aux organismes les plus importants) - **Art. 20 (modalités d'adhésion à une mutuelle)** (p. 3025) : son amendement rédactionnel n° 26 ; devenu sans objet - Accepte

l'amendement n° 33 du Gouvernement (soumission au code de la sécurité sociale des mutuelles qui gèrent un régime obligatoire de sécurité sociale et par exception au code de la mutualité) - S'oppose à l'amendement n° 73 de M. Paul Souffrin (approbation obligatoire par les institutions représentatives du personnel pour tout accord collectif accordant des garanties de prévoyance proposées par le chef d'établissement) - **Art. 21 (modalités d'entrée en vigueur du titre premier)** (p. 3026) : son amendement de coordination n° 27 ; adopté - Accepte les amendements du Gouvernement, n° 34 (exclusion du risque chômage du champ d'application de cet article) et n° 35 (application de l'indemnité de résiliation aux rentes en cours et aux rentes à naître) - Accepte l'amendement n° 47 de M. Claude Estier (transformation en provision de la seule part des réserves qui ne correspond pas à des bénéficiaires non distribués, propriété des actionnaires) - (p. 3027) : son amendement n° 28 : absence d'obligation de verser l'indemnité de résiliation en cas de reprise éventuelle de l'engagement par un autre organisme assureur ; adopté - **Après l'art. 22** : s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Paul Souffrin (définition des règles de fonctionnement des mutuelles et des sections de mutuelles d'entreprises régies par les articles L. 211-1 et suivants du code de la mutualité).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Solidarité, santé et protection sociale** - (4 décembre 1989) (p. 4349) : caractère partiel de ce budget au regard de l'ensemble des efforts budgétaires de l'Etat dans le domaine de la solidarité et de la protection sociale - En sa qualité de président de la mission sénatoriale d'information sur l'hôpital, souligne les principaux points du rapport récemment remis au Gouvernement : amélioration du financement des écoles d'infirmières et des écoles paramédicales ; formation continue des personnels - (p. 4350) : problème de la représentativité des personnels hospitaliers au travers des organisations syndicales - Difficultés de trésorerie de certains établissements hospitaliers, notamment la maternité régionale de Nancy - Politique du médicament - Evolution préoccupante de l'industrie pharmaceutique française - Fait part des inquiétudes des pharmaciens inspecteurs dépendant du ministère de la santé - Lutte contre le SIDA, l'alcoolisme et le tabagisme - Situation préoccupante des personnes handicapées en Ile-de-France - Créations de postes dans les centres d'aide par le travail, CAT, et les ateliers protégés ; insuffisance des moyens de fonctionnement de ces centres - (p. 4351) : opposition des sénateurs de l'Union centriste à ce projet de budget.

**Jeunesse et sports** - (6 décembre 1989) (p. 4464, 4465) : difficultés financières des ligues, associations et clubs sportifs résultant de l'accroissement des dépenses de sécurité pour l'organisation de manifestations sportives, à la suite de la diffusion de circulaires relatives aux conditions du concours des forces de police urbaine ou de gendarmerie - Exemple de manifestations sportives organisées en Meurthe-et-Moselle et en Lorraine - Risque de diminution du nombre de ces manifestations et d'alourdissement des subventions versées par les collectivités locales aux clubs sportifs.

**Défense** - (6 décembre 1989) (p. 4488, 4489) : déplore la décision de fermeture de l'hôpital des armées Sédillot à Nancy et de transfert du service de neuropsychiatrie au centre hospitalier des armées Legouest à Metz, sans aucune concertation avec les élus - Caractère illogique de cette décision du point de vue médical et financier - Conséquences négatives pour la ville de Nancy ; suppression d'emplois - Interrogation sur le devenir des services de santé des armées - Problème de la répartition des charges financières entre l'Etat et les collectivités locales pour l'entretien et la rénovation des casernements de la gendarmerie ; grandes difficultés éprouvées par les départements et les communes pour procurer aux gendarmes et à leurs familles des conditions décentes de travail et de logement.

*Vote sur l'ensemble :*

(9 décembre 1989) (p. 4740) : en raison de l'émission télévisée « le Téléthon », souhaite exprimer le soutien unanime des sénateurs aux myopathes et à leurs familles.

– **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé** [n° 92 (89-90)] - (13 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4881) : difficultés et avantages inhérents au projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Réforme des études médicales - (p. 4882) : adaptation de la loi de 1988 relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales - Rôle et conditions de mise en place des comités consultatifs de protection des dites personnes - Difficile mise en place, par la loi, d'enquêtes épidémiologiques - **Art. 1<sup>er</sup> (déplafonnement des cotisations d'accidents du travail)** (p. 4884) : problème de la non-revalorisation depuis 1986 du barème de l'indemnisation par capital des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles - **Art. 11 (modalités de délivrance de la qualification en angéiologie)** (p. 4910) : se déclare opposé à l'amendement n° 47 de M. Paul Souffrin (attribution automatique de cette qualification aux titulaires du diplôme d'université) - **Après l'art 14** (p. 4911) : se déclare opposé à l'amendement n° 49 de M. Franck Sérusclat (interdiction pour le secteur privé hospitalier d'intervenir dans les domaines du prélèvement, du transport et de la transplantation d'organes humains) - (p. 4913) : son amendement n° 53 : désignation d'une personne physique ou morale chargée d'assumer au nom d'une équipe de recherche les obligations incombant au promoteur ; retiré au profit de l'amendement n° 66 du Gouvernement (possibilité pour plusieurs personnes prenant ensemble l'initiative d'une même recherche, de désigner l'un d'entre eux comme promoteur au regard des obligations de la loi) - (p. 4914) : son amendement n° 54 : régime d'indemnisation des personnes se prêtant à des essais biomédicaux ; suppression de toute indemnisation par le promoteur lorsque, dans le cadre des recherches avec bénéfice individuel direct, ce dernier peut prouver que le dommage n'est dû ni à sa faute, ni à celle de l'investigateur ; adopté - (p. 4915) : ses amendements, n° 55 : interdiction de rémunérer, directement ou indirectement, les personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales ; n° 56 : bénéfices attendus d'une expérimentation précisés par le médecin ; adoptés ; et n° 31 : prise en compte des préoccupations éthiques par les membres des comités consultatifs de protection des personnes ; retiré - (p. 4917) : son amendement n° 59 : lorsque la recherche doit se dérouler dans un ou plusieurs établissements publics ou privés, information du ou des directeurs des établissements avant la mise en oeuvre de la recherche ; information immédiate du ministre chargé de la santé en cas de décès ou d'incident survenant au cours de l'expérimentation ; adopté - (p. 4918) : son amendement n° 62 : juridiction compétente pour statuer sur les actions en indemnisation de dommages résultant d'une recherche biomédicale ; prescription de dix ans applicable aux dites actions ; application de ces dispositions dans les territoires d'outre-mer et dans les collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4922) : vote de ce projet de loi par les sénateurs de l'Union centriste.

– **Projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 143 (89-90)] - (18 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** : son intervention présentée par M. Jean-Pierre Fourcade (p. 5162, 5163).

**HUSSON (Roger)**, sénateur de la Moselle (RPR).

Elu secrétaire du Sénat (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

– Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) ; est nommé de nou-

veau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

– **Proposition de loi tendant à étendre le code du travail aux agents contractuels de la fonction publique** [n° 241 (88-89)] (6 avril 1989) - **Fonction publique**.

**Proposition de loi tendant à la création d'une agence interministérielle aux personnels non titulaires** [n° 242 (88-89)] (6 avril 1989) - **Fonction publique**.

**Proposition de loi**, déposée avec MM. Marcel Rudloff, Daniel Hoefel et Hubert Haenel, tendant à l'introduction dans le code des assurances de dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle [n° 54 (89-90)] (15 novembre 1989) - **Assurances**.

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 15 décembre 1989) (p. 4954) - Ministère : Education - **Problèmes des universités** - Universités.

*Questions orales sans débat :*

n° 164 (*JO Débats* du 24 novembre 1989) (p. 3716) - Ministère : Industrie - **Situation et avenir de certains sites industriels de la région lorraine** - (Réponse : *JO Débats* du 16 décembre 1989) (p. 5006) - **Industrie chimique**.

#### INTERVENTIONS

– **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion** [n° 332 (88-89)] - (13 juin 1989) - **Art. 18 (contentieux du licenciement : doute au bénéfice du salarié)** (p. 1504) ; son amendement de suppression n° 48, soutenu par M. Jacques Delong ; retiré - **Art. 18 bis (droit d'ester en justice reconnu aux syndicats représentatifs dans les litiges individuels relatifs à des licenciements pour motif économique)** (p. 1506) ; son amendement de suppression n° 49, soutenu par M. Jacques Delong ; retiré.

– **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Budget annexe des prestations sociales agricoles** - (28 novembre 1989) (p. 4012) : projet de BAPSA lié à la réforme en cours des cotisations sociales agricoles - Progression excessive des cotisations - Retraites - Déséquilibre démographique - Age de la retraite - Cotisation maladie sur les retraites ; cas des retraités non imposables - Ne votera pas ces crédits.

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4051, 4052) : manque d'ambition de ce projet de budget - Poids croissant des dépenses sociales - Fiscalité, source de distorsion de concurrence pour les exploitations agricoles françaises au sein de la CEE - Dégradation sur le long terme du revenu net par exploitant - Elevage en Lorraine : quotas laitiers ; demande l'augmentation de la quantité autorisée - Difficultés faites dans le département de la Moselle pour obtenir l'octroi de la prime « vache allaitante » aux troupeaux mixtes - Extension des zones défavorisées ; non-respect en Moselle des critères démographiques nécessaires au classement.

– **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé** [n° 92 (89-90)] - (13 décembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4922) : votera contre ce projet de loi - En sa qualité de Mosellan, attire l'attention du Gouvernement sur les avantages accordés aux salariés par le régime social en vigueur dans les départements d'Alsace-Moselle.

## J

JARROT (André), sénateur de Saône-et-Loire (RPR).

## NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

– Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) ; est de nouveau nommé membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 14 octobre 1989) ; puis de nouveau nommé vice-président (JO Lois et décrets du 20 octobre 1989).

– Membre titulaire du Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires.

## DÉPÔTS

– *Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Union soviétique du 19 au 26 juillet 1989 [n° 132 (89-90)] (13 décembre 1989) - URSS.

## QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 80 (JO Débats du 29 avril 1989) (p. 496) - Ministère : Défense - *Remise en état et modernisation du porte-avions Clémenceau* - (Réponse : JO Débats du 3 juin 1989) (p. 1064) - Défense nationale.

## INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance** [n° 152 (88-89)] - (6 avril 1989) - Discussion générale (p. 66) ; juge inutile une levée de forclusion pour les demandes d'attribution des cartes de combattant volontaire de la Résistance, CVR, quarante-cinq ans après les combats de la Libération ; demande sa limitation à deux ans - Fait état de son expérience en tant que président de la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance - Craint les abus et les attestations de complaisance - Difficulté de réunir des preuves et des témoignages, de nombreuses années après la fin d'une guerre menée dans la clandestinité et le cloisonnement - Juge les garanties envisagées insuffisantes pour protéger l'honneur des combattants volontaires de la Résistance - (p. 75, 76) : absence d'unanimité des compagnons de la Libération sur le texte en projet - **Art. unique (réouverture de la possibilité de demander une carte de CVR aux personnes n'en ayant pas antérieurement fait la demande et dont les services n'ont pas été homologués par l'autorité militaire)** (p. 77, 78) ; son amendement n° 5 : limitation dans le temps de l'application du projet de loi ; rejeté.

JEAMBRUN (Pierre), sénateur du Jura (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

## NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

– Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

– Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de

l'Europe occidentale ; est élu de nouveau membre titulaire (JO Lois et décrets du 20 octobre 1989).

– Membre titulaire de la Commission nationale d'urbanisme commercial ; est nommé de nouveau membre titulaire de cette commission (JO Lois et décrets du 14 octobre 1989).

Membre titulaire du premier collège du Conseil supérieur de l'aviation marchande.

## DÉPÔTS

– *Rapport d'information*, déposé au nom des délégués élus par le Sénat, sur les travaux de la délégation française à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale au cours de la 34<sup>e</sup> session ordinaire (1988) de cette Assemblée, adressé à M. Le Président du Sénat, en application de l'article 108 du Règlement [n° 488 (88-89)] (15 septembre 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Affaires étrangères.**

JOLIBOIS (Charles), sénateur du Maine-et-Loire (rattaché administrativement au groupe UREI).

## NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

– Membre titulaire de la Commission consultative des archives audiovisuelles de la justice.

Membre suppléant de la Commission d'accès aux documents administratifs ; est nommé membre titulaire de cette commission (JO Lois et décrets du 15 février 1989).

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier (13 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (16 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (21 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (12 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (8 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (12 décembre 1989).

## DÉPÔTS

– *Rapport*, fait avec M. Etienne Dailly, au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 263 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 340 (88-89)] (1<sup>er</sup> juin 1989) - **Marchés financiers.**

*Rapport*, fait avec M. Etienne Dailly, au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la transparence du marché financier [n° 391 (88-89)] (15 juin 1989) - **Marchés financiers**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 351 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France [n° 398 (88-89)] (20 juin 1989) - **Etrangers**.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France [n° 420 (88-89)] (27 juin 1989) - **Etrangers**.

*Rapport*, fait avec M. Etienne Dailly, au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 418 (88-89)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 432 (88-89)] (28 juin 1989) - **Marchés financiers**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 75 (89-90)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France [n° 101 (89-90)] (6 décembre 1989) - **Etrangers**.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France [n° 146 (89-90)] (15 décembre 1989) - **Etrangers**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 155 (89-90)] adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France [n° 164 (89-90)] (20 décembre 1989) - **Etrangers**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier** [n° 263 (88-89)] - (7 juin 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1206) : présente le Titre I<sup>er</sup> du projet de loi, relatif aux pouvoirs de la Commission des opérations de bourse, COB - Historique de la COB - Existence d'un accord général pour un renforcement de ses pouvoirs - Dispositions du texte en projet : pouvoirs nouveaux confiés à la COB : sanctions, injonctions, mesures conservatoires ; modification de sa composition - Accord de la commission des lois sur les objectifs de ce projet - Objections constitutionnelles et juridiques : décision du Conseil constitutionnel du 17 janvier 1989, article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, principe de la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire - Absence de similitude entre les nouveaux pouvoirs de la COB et ceux du Conseil de la concurrence - (p. 1207) : propositions de la commission des lois : exclusion de tout cumul des pouvoirs de réglementation et de sanction par la COB, création au sein du tribunal de grande instance de Paris d'une chambre des marchés financiers statuant sur saisine de la COB selon la procédure du référé collégial, majoration des peines applicables aux délits boursiers, absence de cumul des nouvelles sanctions avec des sanctions pénales, affirmation du pouvoir d'appréciation de la légalité des actes réglementaires et individuels par le juge - Définition limitative des conditions de publicité des informations détenues par la COB - Souhaite un accord entre les deux assemblées sur les pouvoirs de la COB - **Art. 1<sup>er</sup> (composition de la COB)** (p. 1230) : accepte l'amendement n° 30 de M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis (accroissement à huit du nombre des membres) - (p. 1231) : ses amendements, n° 2 : nomination du président par décret en conseil des ministres ; et n° 3 : présence d'un conseiller à la Cour de cassation ; adoptés - Accepte l'amendement n° 31 de la commission saisie pour avis (présence de deux personnalités qualifiées) et s'oppose à l'amendement n° 124 de

M. Robert Vizet (représentation des syndicats nationaux) - (p. 1232) : son amendement n° 4 : présence d'un commissaire du Gouvernement ; adopté - Exercice de fonctions précises par le commissaire du Gouvernement - (p. 1233) : son amendement n° 5 : soumission du président aux règles d'incompatibilité prévues pour les emplois publics ; adopté - (p. 1234) : sur les amendements de la commission saisie pour avis, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 32 (suppression de la limite d'âge pour la nomination des membres) et accepte les n° 33 (voix prépondérante du président en cas de partage) et n° 34 (extension à un représentant membre de la COB de la délégation de pouvoirs prévue au profit du président) - (p. 1235) : s'oppose aux amendements de la commission saisie pour avis, n° 35 (nature des documents visés par la COB) et n° 36 (possibilité pour la COB de siéger soit en formation plénière soit en sections) - (p. 1236) : garantie offerte par la collégialité des décisions - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 1237 à 1239) : accepte, puis s'oppose après rectification à l'amendement n° 38 de la commission saisie pour avis (représentation de la COB par un de ses membres, avec voix consultative, au sein du Conseil des bourses de valeurs et du Conseil du marché à terme) - Impossibilité pratique de la représentation de la COB par un de ses membres - S'oppose à l'amendement n° 39 de la commission saisie pour avis (application du secret professionnel au président, aux membres, aux agents et au commissaire du Gouvernement de la COB) - Difficulté d'exiger le secret professionnel d'un commissaire du Gouvernement - **Art. 3 (coopération de la COB avec ses homologues étrangers)** (p. 1240) : ses amendements, n° 6 : réserve de réciprocité ; et n° 7 : consultation du commissaire du Gouvernement en cas de refus d'aide à des autorités étrangères pour raison d'intérêt général ; adoptés - **Art. 4 (pouvoirs de perquisition et de saisie de la COB)** (p. 1241) : ses amendements, n° 8 : motivation des ordonnances autorisant les perquisitions et saisies ; et n° 9 : application au pourvoi en cassation, non suspensif, des règles prévues par le code de procédure pénale ; adoptés - **Art. 5 (mesures conservatoires prises à l'initiative de la COB ; pouvoirs d'injonction et de sanction de la COB)** (p. 1242) : ses amendements rédactionnels n° 10 et n° 11 ; adoptés - (p. 1243) : ses amendements, n° 12 : limitation de l'application de la sanction d'interdiction temporaire d'activité aux professionnels du marché ; et n° 13, rédactionnel ; adoptés - (p. 1244) : accepte l'amendement n° 40 de la commission saisie pour avis (nouvelle rédaction des dispositions relatives aux pouvoirs d'injonction de la COB).

**Suite de la discussion** - (8 juin 1989) - Rapporteur - **Art. 5 (suite)** (p. 1257) : ses amendements, n° 14 : institution au sein du tribunal de grande instance de Paris d'une chambre des marchés financiers chargée du prononcé des sanctions pécuniaires, statuant sur saisine de la COB ; n° 15 : suppression de la représentation des intéressés devant la COB ; n° 16, de coordination ; et n° 17, rédactionnel ; adoptés (p. 1263) - (p. 1258) : ses amendements, n° 18 : règles de procédure applicables à la chambre des marchés financiers : référés, exceptions d'illégalité, sursis à exécution, dessaisissement en cas de versement du montant de la sanction proposée par la COB ; et n° 19 : extinction de l'action publique devant les juridictions répressives en cas de prononcé d'une sanction par la chambre des marchés financiers ou de versement du montant de la sanction proposée par la COB ; adoptés (p. 1263) - Exemple de la SEC américaine - (p. 1259) : décisions du Conseil constitutionnel relatives au Conseil de la concurrence et au Conseil supérieur de l'audiovisuel - **Projet de loi relatif aux étrangers** - Propose l'attribution à la COB d'un pouvoir de transaction analogue à celui de la SEC - **Après l'art. 5** (p. 1265) : son amendement n° 20 : publicité des décisions de la COB ; adopté - Devoir de réserve de la COB - **Art. 6 (répression des entraves, de l'inobservation de l'interdiction temporaire d'activité professionnelle et du retard de consignation)** (p. 1267) : son amendement de coordination n° 21 ; adopté - **Avant l'art. 7** : accepte l'amendement n° 42 de M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis (harmonisation du montant maximum des sanctions pécuniaires prononcées en cas d'infraction aux règlements de la COB avec celui des amendes applicables en matière de délits boursiers) - **Art. 7 (délit de communication d'information privilégiée)** (p. 1268) : son

amendement n° 23 : caractère conscient du délit ; retiré - Après l'art. 7 (p. 1269) : son amendement n° 24 : compétence des juridictions saisies des infractions boursières pour interpréter et apprécier la légalité des actes administratifs, réglementaires ou individuels ; adopté - Art. 7 bis (*recours contre les décisions de la COB*) (p. 1271) : son amendement rédactionnel n° 25 ; adopté - Art. 8 (*faculté offerte à la COB de se porter partie civile ou de déposer des conclusions à l'audience devant les juridictions*) (p. 1272) : ses amendements, n° 26 : impossibilité pour la COB de former des demandes en dommages et intérêts ; et n° 27 : possibilité pour les juridictions de l'ordre judiciaire de consulter la COB à tous les stades de la procédure ; adoptés - Accepte, après rectification, les amendements de la commission saisie pour avis, n° 44 (élargissement du champ d'application de cet article à l'ensemble des infractions commises à l'occasion d'opérations effectuées sur des marchés dont la COB assure la surveillance) et n° 45 (possibilité pour la juridiction compétente de prononcer la confiscation des profits illicites tirés d'une infraction relevant du contrôle de la COB, sauf à l'égard d'un détenteur de bonne foi) - Art. 8 bis (*mise en oeuvre d'injonctions à la demande de la COB*) (p. 1273) : accepte l'amendement de coordination n° 46 de la commission saisie pour avis - Après l'art. 9 (p. 1277) : son amendement rédactionnel n° 28 ; adopté.

Suite de la discussion - (9 juin 1989) - Rapporteur - Art. 28 (*dispositions transitoires relatives à la COB*) (p. 1384) : son amendement n° 29 : suppression des dispositions subordonnant l'exercice, par la COB, de ses nouveaux pouvoirs à la constatation par arrêté ministériel de l'installation du nouveau collège ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France [n° 351 (88-89)]** - (20 juin 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1678) : rappelle sa précédente fonction de rapporteur du projet sur le même objet devenu la loi du 9 septembre 1986 - Historique de l'immigration en France - Progression du nombre d'étrangers en France depuis le début du siècle ; développement de l'immigration clandestine - (p. 1679) : évolution de la législation relative aux étrangers : ordonnance du 2 novembre 1945, loi du 10 janvier 1980, loi du 29 octobre 1981, loi du 17 juillet 1984 et loi du 9 septembre 1986 - Rappelle les dispositions de la loi de 1986 relatives à la reconduite à la frontière ; conformité de cette loi à la Constitution et aux aspirations des Français ; absence de difficulté particulière d'application - Inopportunité du dépôt précipité de ce projet de loi dans la perspective d'une prochaine harmonisation européenne du droit des étrangers - Gravité du problème de l'intégration des étrangers ; détournement des règles relatives au droit d'asile - Insuffisance du délai d'examen accordé au Sénat pour ce texte - Danger de l'acquisition d'un statut régulier au cours d'un séjour irrégulier, prévue par ce projet de loi - (p. 1680) : régime d'entrée des étrangers en France : conséquences de l'institution d'un délai d'un jour franc avant le refoulement - Assouplissement des conditions d'obtention du titre de séjour : situation des mineurs et des conjoints, suppression de la condition de régularité du séjour - Droit de l'expulsion : création de commissions départementales de séjour des étrangers, institution d'une voie de recours judiciaire contre l'avis de reconduite à la frontière - Choix contestable de la compétence de la juridiction judiciaire ; jurisprudence du Conseil constitutionnel - (p. 1681) : danger prévisible d'un développement de l'immigration clandestine dans l'éventualité de l'adoption de ce projet de loi - Inutilité de l'article 1<sup>er</sup> A condamnant le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ; ainsi que de l'article 1<sup>er</sup> B concernant les programmes scolaires - Inadaptation de la méthode de rédaction retenue : abrogation de la loi du 9 septembre 1986, nécessité d'une réécriture de l'ordonnance du 2 novembre 1945 - Souplesse et adaptabilité de la loi du 9 septembre 1986, complétée par quatre circulaires d'application - Choix de la question préalable par la commission des lois, en l'absence de réelle possibilité d'amélioration du texte.

Suite de la discussion - (21 juin 1989) - Rapporteur - **Question préalable** (p. 1719) : sa motion n° 28, tendant à opposer la question préalable ; adoptée (p. 1727) - (p. 1720) : rappelle l'examen approfondi de l'ensemble des articles du pro-

jet par la commission des lois - Obscurité de la présentation formelle de ce texte - Projet tendant à régulariser de plein droit la situation de la plupart des étrangers séjournant irrégulièrement en France ; suppression des réserves pénales - Absence d'effort concret en faveur de l'intégration des populations étrangères - Absence de négociation sur l'harmonisation des législations européennes - Incitation au développement de l'immigration clandestine - Acceptation par l'opinion publique de la loi du 9 septembre 1986 et absence de justification de sa remise en cause - Explosion du nombre des demandes d'asile - (p. 1721) : risque de paralysie des juridictions en cas d'adoption des procédures prévues - Non-conformité à la Constitution de la modification de la répartition des compétences entre les deux ordres de juridictions - Risque de nuire à l'intégration des populations étrangères en situation régulière par une incitation à l'immigration incontrôlée.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier - Nouvelle lecture [n° 418 (88-89)]** - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2298) : échec de la CMP sur ce texte - Rejet par l'Assemblée nationale de la plupart des propositions du Sénat : création d'une chambre des marchés financiers, pouvoirs de la Commission des opérations de bourse, COB - Accord des deux assemblées sur la composition du collège de la COB - Propose l'abandon du principe de la nomination du président de la COB par décret en conseil des ministres et la suppression du commissaire du Gouvernement auprès de la COB - (p. 2299) : contradiction entre l'attribution de pouvoirs de sanction à la COB et certains principes constitutionnels : indépendance des juridictions, séparation du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire, non-cumul des peines - Décision du Conseil constitutionnel du 17 janvier 1989 ; pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - Inconstitutionnalité de l'article 28 subordonnant la mise en application de la loi à un arrêté constatant l'installation de la COB - Dans un souci de respect de la Constitution, propose le retour au texte adopté par le Sénat en première lecture - (p. 2306) : rappelle la différence de statut existant entre le CSA et la COB - Art. 1<sup>er</sup> (p. 2308) : son amendement n° 2 : suppression de la nomination du président par décret en conseil des ministres ; adopté - Art. 1<sup>er</sup> bis (*représentation de la COB par un de ses membres, avec voix consultative, au sein du Conseil des bourses de valeurs et du Conseil du marché à terme*) : son amendement de rétablissement n° 3 ; adopté - Art. 3 (p. 2309) : ses amendements, n° 4, d'ordre rédactionnel, et n° 5 : consultation du Gouvernement en cas de refus d'aide à des autorités étrangères pour raison d'intérêt général ; adoptés - Art. 5 : son amendement n° 6 : limitation de l'application de la sanction d'interdiction temporaire d'activité aux professionnels du marché ; adopté - (p. 2310) : ses amendements, n° 7 : rétablissement de la rédaction des dispositions relatives aux pouvoirs d'injonction de la COB adoptée par le Sénat en première lecture ; et n° 8 : rétablissement de la chambre des marchés financiers auprès du tribunal de grande instance de Paris introduite par le Sénat en première lecture ; adoptés - (p. 2311) : ses amendements, n° 9 et n° 10, de coordination ; adoptés - (p. 2312) : ses amendements, n° 11, n° 12 et n° 13 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture relatives aux règles de procédure applicables à la chambre des marchés financiers ; adoptés - Art. 5 bis (*publicité des décisions de la COB*) : son amendement de rétablissement n° 14 ; adopté - Art. 6 : son amendement n° 15 : rétablissement de la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 7 bis A (*exception d'illégalité*) (p. 2313) : son amendement de rétablissement n° 16 ; adopté - Art. 7 bis : son amendement n° 17 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté après modification par le sous-amendement n° 53 de M. Xavier de Villepin, qu'il accepte - Art. 8 (p. 2314) : son amendement n° 18 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 8 bis (p. 2315) : son amendement rédactionnel n° 19, adopté - Art. 9 bis (*divisions*) : son amendement de rétablissement n° 20 ; adopté - Art. 28 (p. 2332) : son amendement n° 21 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France - Nouvelle lecture** [n° 453 (88-89)] - (4 juillet 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2395) : texte identique à celui rejeté par le Sénat en première lecture - Dépôt par la commission des lois d'une nouvelle question préalable - Inquiétude des élus locaux en ce qui concerne les dangers d'une augmentation incontrôlée de l'immigration - Opposition de la commission des lois à l'acquisition d'un titre de séjour grâce à la durée de l'irrégularité - (p. 2396) : engorgement prévisible, voire paralysie, de l'administration judiciaire en raison des bouleversements proposés de la procédure administrative - Demande au Sénat d'adopter la question préalable - **Question préalable** (p. 2399) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France** [n° 75 (89-90)] - (12 décembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4811, 4812) : modification des dispositions introduites par la loi du 2 août 1989 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France à la suite de la déclaration d'inconstitutionnalité des dispositions relatives aux recours contre l'arrêté de reconduite à la frontière - Substitution de la compétence administrative à la compétence judiciaire - Rappelle que le Sénat avait rejeté la loi du 2 août 1989 dont l'ensemble des dispositions modifiaient les textes en vigueur dans le sens de l'ouverture des frontières et de la moindre efficacité de la lutte contre l'immigration clandestine - Rappelle que le Conseil constitutionnel reconnaît que l'arrêté de reconduite à la frontière constitue l'exercice d'une prérogative de la puissance publique - Constate que dans ce projet le président du tribunal administratif devient juge unique et doit statuer dans un délai de 48 heures - Signale que le simple enregistrement des recours arrête l'exécution de la décision du préfet même si l'appel lui-même n'est pas suspensif - Annonce que la commission a jugé ce texte inamendable et souhaite son rejet en bloc - Rappelle que le privilège de l'exécutoire est l'un des piliers de l'ordre public - Signale que la proportion des reconduites à la frontière qui ont été exécutées n'est que de 63 % - Constate que la personne étrangère qui est refoulée et qui persiste dans sa volonté d'entrer devient un immigré clandestin - Rappelle qu'en 1986 la reconduite à la frontière devait être immédiatement exécutoire - Estime que le chiffre de 66 000 refoulés dans l'année n'a rien à voir avec le problème de l'immigration clandestine - Rappelle que quatre pays frontaliers de la France ont demandé l'application d'un droit européen de l'immigration - (p. 4813) : estime que dès lors que l'immigré commet une voie de fait, il ne faut pas le présenter comme une victime - Signale que le dispositif de la loi du 9 septembre 1986 avait été jugé conforme à la Constitution - Au nom de la commission, se déclare opposé à l'adoption de ce projet - Rappelle que nos lois doivent être en concordance avec les réalités concrètes et vécues ; elles ne sont pas des proclamations idéologiques irréalistes - **Question préalable** (p. 4826) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée - Impossibilité d'instaurer une procédure particulière au profit de ceux qui violent délibérément une loi - Estime que la France se trouve confrontée à la nécessité absolue d'enrayer l'immigration clandestine afin de permettre l'intégration paisible de tous ceux qui ont manifesté leur volonté de résider sur notre territoire dans le respect des lois - Estime contraire aux droits de l'homme la procédure qui consiste à paralyser un arrêté de reconduite à la frontière par la simple inscription d'un recours au greffe - Problème du « droit des gens » - Rappelle que le Conseil d'Etat a inventé le référé administratif qui permet à quiconque de suspendre une procédure pour défendre ses droits avec le concours d'avocats.

**Nouvelle lecture** [n° 155 (89-90)] - (20 décembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5281) : échec de la CMP sur ce projet de loi auquel le Sénat avait opposé la question préalable en première lecture - Adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement du Gouvernement reportant l'entrée en vigueur de la loi ; préparation du décret d'application visant à accélérer la procédure contentieuse devant le tribunal administratif - Préférence du Sénat

pour la procédure du référé administratif - Opposition au caractère suspensif du recours - **Question préalable** (p. 5282) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée - (p. 5283) : répercussions sur l'application des accords de Schengen des bouleversements actuels dans les pays de l'Est - Juge inapplicable le délai de 48 heures donné à la juridiction administrative pour se prononcer.

**JOSPIN (Lionel)**, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Guy Robert : **Langues étrangères (Enseignement des langues étrangères dans le primaire)** (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 326).

## INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : situation du service de santé scolaire** - (26 mai 1989) (p. 954) : situation insatisfaisante du service de santé scolaire - Réduction des effectifs - Taux moyen d'encadrement - Corps des médecins de santé scolaire en voie d'extinction - Missions du service de santé scolaire - Respect minimum des trois bilans de dépistage et de prévention - Suivi particulier apporté aux élèves handicapés, en difficulté ou orientés vers l'enseignement technique et professionnel - Vérification du calendrier des vaccinations - Relations étroites entre les services de protection maternelle et infantile, PMI, et les services de santé scolaire - (p. 955) : difficulté d'établir un bilan annuel pour les enfants des grandes cités populaires et des zones urbaines et rurales - Lutte contre les inégalités sociales - Rappelle que toute initiative est laissée aux inspecteurs d'académie et aux médecins de liaison pour organiser des actions en faveur des groupes les plus défavorisés - Rappelle que la médecine scolaire est une médecine de prévention et non de soins - Problème de la prise en charge intégrale par la sécurité sociale des examens recommandés par les médecins scolaires - Envisage le retour au niveau des effectifs de 1983 afin que les missions puissent être effectivement exercées - Réunification du service de santé scolaire sous l'égide de l'éducation nationale - Statut des personnels salariés du service de santé scolaire - Situation des médecins contractuels - Attache la plus grande importance aux missions du service de santé scolaire.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation** [n° 375 (88-89)] - (27 juin 1989) - Discussion générale (p. 1985, 1986) : objectif du texte en projet : adaptation de l'ensemble du système éducatif aux besoins nés des mutations sociales et économiques - (p. 1987) : annexion au projet de loi d'un rapport sur les objectifs et les modalités de la politique éducative au cours des cinq prochaines années - Situation des enseignants ; revalorisation ; plan de recrutement des professeurs et des instituteurs - Formation ; élévation du niveau de recrutement des maîtres ; mise en place d'un prérecrutement ; allocataires d'enseignement ; monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur - Mise en place dans chaque académie d'un institut universitaire de formation des maîtres, IUFM, établissement d'enseignement supérieur ; statut : missions - Dévolution des biens des écoles normales - (p. 1988) : personnel des écoles normales - Qualité de l'enseignement ; mise en place d'un plan d'urgence pour les savoirs fondamentaux, appuyé sur une évaluation systématique des acquis des élèves à l'entrée du cours élémentaire deuxième année et à l'entrée en sixième - Inégalité dans l'accès aux livres - Effort de développement de l'accueil des enfants en maternelle - Volonté d'adapter la scolarité au rythme de développement des enfants ; organisation de l'apprentissage en fonction de cycles pluriannuels à partir de la dernière année de l'école maternelle et tendant à rendre exceptionnel le redoublement - Egalité des chances

possible sans la contrainte d'un modèle unique de réussite - (p. 1989) : mise en oeuvre des lois du 16 juillet 1984 sur les activités physiques et sportives et du 6 janvier 1988 sur les disciplines artistiques - Rythmes scolaires : calendrier établi pour 1990-1991 - Assouplissement des filières - Elaboration dans chaque académie de schémas de développement des formations post-baccalauréat, en collaboration avec les établissements - Contenu de l'enseignement : création du Conseil national des programmes ; mission de réflexion dirigée par MM. Pierre Bourdieu et François Gros, professeurs au Collège de France - Plan d'équipement audiovisuel - Installation d'un centre de documentation et d'information, CDI, dans chaque établissement ; création d'un CAPES de documentaliste - (p. 1990) : dimension européenne ; langues vivantes ; regrette le primat de la langue anglaise ; objectif d'initiation expérimentale à une langue étrangère à l'école primaire - Politique de développement des échanges et des stages d'élèves, d'étudiants et d'enseignants - Développement des relations entre les universités de la CEE : programmes Comett et Erasmus - Développement d'une politique d'information et de communication vis-à-vis de l'étranger - Lutte contre les inégalités géographiques ; disparité entre les départements et territoires d'outre-mer et les départements métropolitains ; problème particulier de la scolarisation en zone d'habitat dispersé - Lutte contre les inégalités d'origine sociale et culturelle ; extension de la gratuité des manuels aux classes de quatrième et de troisième technologiques des lycées professionnels - Réexamen du système des aides aux étudiants - Relance de la politique des zones d'éducation prioritaire : scolarisation des enfants de deux ans - (p. 1991) : responsabilisation du jeune : contrat de formation ; rôle de l'enseignant ; création d'une indemnité de suivi et d'orientation - Création du conseil des délégués des élèves de lycées - Représentation des organisations étudiantes à l'observatoire de la vie étudiante, au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, CNESER et au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, CNOUS - Mesures en faveur des représentants des parents d'élèves - Ecoles et entreprises - Loi du 31 décembre 1985 sur les enseignements technologiques et professionnels - Encouragement aux initiatives des établissements ; politique contractuelle engagée avec les universités - (p. 1992) : projets d'établissements dans le secteur scolaire ; rôle de l'évaluation ; nécessité de généraliser le rapport annuel prévu pour les établissements publics locaux d'enseignement ; prochaine publication des statuts de l'Inspection générale de l'éducation nationale - Développement du partenariat entre l'Etat et les collectivités locales au service de l'école - (p. 1993) : demande l'adoption de ce projet de loi.

**Suite de la discussion - (28 juin 1989) - Discussion générale (suite) (p. 2031) :** souligne la qualité du débat - Constate que l'opinion publique, les parents et les praticiens de l'école n'aspirent pas à une grande réforme - Rappelle les nombreuses mesures prises par le Gouvernement : extension de la scolarisation à deux ans et généralisation à trois ans en maternelle, renforcement du rôle des périodes de formation en entreprise, élaboration d'un calendrier scolaire pluriannuel, mise en oeuvre d'une politique cohérente en matière de recrutement et de formation des enseignants - Mise en place d'instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - (p. 2032) : souligne l'importance des moyens financiers obtenus du Gouvernement en deux ans et la poursuite de l'effort en mesures nouvelles en 1991, 1992 et 1993 - Souligne qu'aucune loi de programmation n'a été proposée entre 1986 et 1988 et les conditions difficiles dans lesquelles les enseignants travaillent - Souhaite obtenir la confiance des enseignants - Problème de l'échec scolaire, du redoublement et des classes surchargées - Constate que le problème du calendrier scolaire et des journées trop chargées existe depuis vingt ans - Rappelle que c'est Alain Savary qui a pris l'initiative d'enseigner deux langues dans les collèges de la CEE en 1984 - Difficultés spécifiques des établissements français à l'étranger - Rappelle que ces établissements relèvent soit du ministère des affaires étrangères, soit de celui de la coopération - (p. 2033) : interrogation sur l'avenir du baccalauréat et de son organisation - Revalorisation des filières technologiques et aménagement de passerelles entre les différents ordres d'enseignement - Souhaite que

l'on se préoccupe des 20 % d'une classe d'âge qui ne seront pas conduits au niveau du baccalauréat - Souligne les efforts considérables accomplis par le Gouvernement en matière d'éducation et l'importance des moyens actuels par rapport au gouvernement précédent - Nécessaire conjugaison de l'égalité et de la diversité face à la multiplication des filières, l'individualisation de l'enseignement, le soutien aux zones défavorisées - Rappelle l'effort particulier en faveur de l'école maternelle et de l'école primaire - Constate que le nombre des bacheliers a doublé depuis vingt ans - Favorable au développement de l'accès aux autres diplômes pour les non bacheliers - Absence de prise de position pour un corps unique des enseignants - (p. 2034) : problème de la durée des congés et réduction éventuelle des vacances - Constate qu'en 1989 on a ouvert plus de classes ou d'écoles qu'on en a fermées - Estime que la décentralisation n'est pas pour l'Etat prétexte à se défaire de ses responsabilités - Est favorable à l'idée du salaire au mérite - Estime que la flexibilité des horaires est un moyen d'améliorer les conditions de travail des mères de famille et ne sera jamais une contrainte - Refuse la caricature des établissements quatre étoiles pour certains et des établissements dépotoirs pour les autres - Favorable au développement de l'égalité entre les établissements et de l'égalité des moyens - Examen de l'ensemble du système des bourses et de celui des prêts - Diminution du nombre d'élèves attendus dans les lycées et création de postes supplémentaires - Examen du dossier de la revalorisation - Défavorable à la suggestion de ponctionner 40 milliards de francs sur le budget de la défense - Importance du problème de la maîtrise du temps scolaire - (p. 2035) : favorable à l'amélioration de la diffusion des pratiques innovantes du système éducatif - Prise en compte de la réalité des langues et cultures régionales par le projet de loi d'orientation - Augmentation des moyens qui permettent d'assurer l'enseignement des langues et cultures régionales dans l'enseignement public - Rappelle que le principe d'un CAPES de corse, d'un DEUG de basque et de breton a été admis - Signale que la langue alsacienne ne sera pas oubliée - Attentif à la reconnaissance des conseillers d'orientation - Evolution progressive des écoles normales d'instituteurs, ENI, et des centres pédagogiques régionaux, CPR - Souhaite que le chef d'établissement anime l'équipe éducative - Estime que la laïcité et la tolérance doivent caractériser l'école publique - Malgré l'importance du rôle des chefs d'établissement dans le système scolaire, considère comme inopportun l'accroissement des pouvoirs du directeur - (p. 2036) : consultation possible des collectivités territoriales sur les plans de recrutement des enseignants - Souhaite que la transparence dans l'attribution des moyens soit aussi grande que possible - Rappelle l'existence en matière d'éducation de onze lois antérieures et la non-abrogation de la loi Savary par la loi présentée - Constate le doublement du budget de l'enseignement supérieur et le doublement des postes par rapport à 1988 - Rappelle que les droits d'inscription dans les universités sont de 450 francs - Craint qu'ils ne soient accrus subrepticement - Défavorable à l'installation d'une université privée à Metz - Souhaite que l'école désarme l'esprit de violence et d'intolérance sous toutes ses formes - (p. 2037) : constate que la systématisation de l'entrée à deux ans en maternelle représente 14 000 postes - Nécessaire réflexion sur l'idée d'harmoniser l'année scolaire avec l'année civile - Souhaite que la formation des enseignants soit aussi proche que possible des réalités - Accroissement souhaitable du nombre des ingénieurs-docteurs ou plutôt des docteurs d'Etat dans l'enseignement supérieur - Souci de développer la recherche - Favorable à l'instauration de critères standards dans la répartition des postes - Se félicite des effets bénéfiques de la décentralisation qui permettent d'assouplir le fonctionnement du système éducatif - Souhaite que l'on n'accorde pas aux chefs d'établissement le pouvoir de choisir les enseignants - Estime que l'initiation aux langues vivantes devra à terme relever de la compétence de l'Etat et estime que l'école normale doit rester un lieu de formation - Examen de l'ensemble du dispositif de bourses et d'aides aux étudiants - Rappelle que le Gouvernement a engagé des tables rondes sur la rénovation de l'école avec tous les personnels de l'éducation nationale, les collectivités locales, le patronat, les syndicats ouvriers et les associations familiales - (p. 2038) : rôle des IUFM - Rappelle que la préparation au

DEUG, à la licence et à la maîtrise reste de la seule compétence des universités - Maintien des divers concours, tels le CAPES, le concours d'instituteurs et l'agrégation - Maintien de la formation continue pour les enseignants grâce notamment au système des missions académiques à la formation des personnels de l'éducation nationale - Attribution d'un statut d'allocataires d'enseignement aux futurs enseignants quand ils seront dans les instituts avant d'avoir été recrutés et d'avoir réussi au concours - Attribution du statut d'élèves stagiaires après le CAPES ou le concours d'élèves instituteurs - Rappelle que l'éducation est la transmission d'un héritage culturel - (p. 2039) : espère pour réussir réunir le concours de tous dans la liberté et dans le pluralisme des opinions politiques - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 2042 à 2047) : s'oppose aux amendements n° 43 à n° 50 de Mme Hélène Luc relatifs à l'insertion d'un titre nouveau et d'articles additionnels (« Dispositions nécessaires à la mise en oeuvre du projet de loi d'orientation de l'éducation ») - Art. 1<sup>er</sup> (*missions du système éducatif*) (p. 2051, 2052) : sur l'amendement n° 2 de M. Paul Séramy, rapporteur (participation des établissements d'enseignement privés sous contrat aux missions du service public de l'éducation), ses sous-amendements n° 132 et n° 39 ; adoptés (p. 2057) - (p. 2054, 2055) : s'oppose aux amendements de Mme Hélène Luc, n° 51 (attribution de prérogatives de puissance publique aux personnels des corps enseignants, de direction et d'inspection pour l'exercice du service public de l'éducation dans l'intérêt général), n° 53 (définition des missions du service public de l'enseignement supérieur) n° 54 (développement de la formation physique et sportive des élèves) et n° 55 (orientation des élèves et des étudiants avec l'aide des psychologues de l'éducation (instituteurs spécialisés en psychologie scolaire et conseillers d'orientation) et à l'amendement n° 94 de M. Adrien Gouteyron (confirmation par décret de l'autonomie des établissements et de l'autorité des chefs d'établissement) - Art. 2 (*accès à l'enseignement préscolaire*) (p. 2060) : s'oppose à l'amendement n° 57 de Mme Hélène Luc (accueil obligatoire des enfants de trois ans à l'école maternelle) - (p. 2061) : accepte l'amendement n° 33 de M. Germain Authié (scolarisation le plus près possible de son domicile de tout enfant accueilli dans une école maternelle ou une classe enfantine) - (p. 2062) : s'oppose à l'amendement n° 58 de Mme Hélène Luc (effort prioritaire de scolarisation dès l'âge de deux ans des enfants situés dans un environnement social défavorisé) et accepte l'amendement n° 3 de la commission (application aux zones rurales ou de montagne de la priorité donnée à l'accueil des enfants de deux ans dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé) - Art. 3 (*objectifs de formation du système éducatif*) (p. 2065) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (fixation à cinq ans de l'âge de la scolarité obligatoire et prolongation possible de la scolarité pour les élèves qui ont déjà achevé à seize ans une formation qualifiante) et, sur cet amendement, aux sous-amendements n° 59 et n° 31 de M. Pierre Laffitte - S'oppose aux amendements de Mme Hélène Luc, n° 60 (fixation de l'achèvement de la scolarité obligatoire à dix-huit ans) et n° 62 (possibilité pour tout titulaire du baccalauréat de pouvoir s'inscrire de droit dans l'enseignement supérieur) - Art. 4 (*organisation de la scolarité par cycles*) (p. 2067) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (définition des programmes nationaux pour chaque cycle et pour chaque année scolaire) - Son amendement n° 139 : définition des objectifs et des programmes nationaux de formation comportant une progression annuelle ainsi que des critères d'évaluation ; devenu sans objet - (p. 2068) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (définition des moyens de l'adaptation de l'enseignement à la diversité des élèves) et sur cet amendement au sous-amendement n° 64 de Mme Hélène Luc - Art. 4 bis (*programmes*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 7 de la commission - Son amendement n° 140 : cadre national défini par les programmes ; devenu sans objet - Art. 5 (*conseil national des programmes*) (p. 2070) : s'oppose aux amendements de Mme Hélène Luc, n° 65 (rétablissement des commissions par niveau et par discipline), n° 66 (suppression de la notion de champs disciplinaires) et n° 67 (nomination des membres du conseil national des programmes par le ministre de l'éducation nationale sur proposition du conseil supérieur de l'éducation), aux amendements de M. Xavier

de Villepin, n° 115 (remplacement des mots « champs disciplinaires » par le mot « disciplines ») et n° 116 (obligation de nommer deux tiers au moins des membres du conseil national des programmes parmi les enseignants) et sur cet amendement au sous-amendement n° 136 de M. Jean Chérioux - Accepte l'amendement n° 8 de la commission (obligation de rendre publics les avis et propositions du conseil national des programmes) - Art. 6 (périodes de scolarité effectuées dans les entreprises et les administrations) (p. 2074) : accepte l'amendement n° 34 de M. Gérard Delfau (possibilité pour les professionnels qui interviennent de façon continue dans les sections d'enseignement général comportant des enseignements artistiques spécialisés de participer aux opérations d'évaluation et au jury du baccalauréat) et sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 138 de Mme Hélène Luc - Après l'art. 6 : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Jean-Jacques Robert (établissement par le conseil régional dans chaque région d'un schéma prévisionnel des formations postbaccalauréat dont la durée est inférieure ou égale à deux ans) - Art. 7 (*procédure d'orientation*) (p. 2076) : s'oppose à l'amendement n° 68 de Mme Hélène Luc (cas de désaccord avec la décision du conseil de classe sur le choix de l'orientation de l'élève) - Art. 8 (*calendrier scolaire*) (p. 2077) : son amendement n° 40 ; adaptation locale possible dans des conditions fixées par décret ; devenu sans objet - (p. 2079) : examen par le conseil supérieur de l'éducation nationale d'un projet de modification du calendrier scolaire - Problème de l'organisation des examens qui sont actuellement du ressort des seuls établissements publics - (p. 2080) : constate que la durée de l'année scolaire en France se situe dans la moyenne des pays de la CEE - Problème de la durée hebdomadaire ou de la durée de la journée scolaire - Accepte l'amendement n° 69 de Mme Hélène Luc (absence de prise en compte de certaines activités économiques pour l'adaptation du calendrier) - Après l'art. 8 (p. 2081) : s'oppose à l'amendement n° 119 de M. Xavier de Villepin (fixation des vacances scolaires par trois zones permettant un étalement effectif tout en conciliant une plage commune) - Art. 9 (*droits et obligations des élèves*) (p. 2082) : son amendement n° 41 ; création dans les lycées d'un conseil des délégués des élèves présidé par le seul chef d'établissement ; adopté - S'oppose aux amendements n° 11 de la commission (assiduité des élèves imposée par le conseil d'administration de l'établissement), n° 120 de M. Xavier de Villepin (liberté d'information et d'expression des élèves pour les affaires scolaires dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité) et n° 70 de Mme Hélène Luc (mise à disposition pour les élèves d'un local dans chaque établissement et reconnaissance du droit d'association aux élèves des classes supérieures des lycées préparatoires et BTS) - Art. 10 (*droits des parents d'élèves*) (p. 2084) : s'oppose à l'amendement n° 101 de M. Adrien Gouteyron (droit à l'information des parents d'élèves sur les études de leurs enfants et sur la vie de l'établissement) et oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 71 de Mme Hélène Luc (aide de l'Etat à la formation des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration et au conseil de classe) - Art. 11 (*droits reconnus aux étudiants*) (p. 2085) : s'oppose aux amendements n° 12 de la commission (participation des étudiants à la gestion du centre national et des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires par leurs représentants et insertion de ces dispositions dans l'article 51 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur) et n° 72 de Mme Danielle Bidard-Reydet (association des étudiants aux décisions concernant l'accueil des nouveaux étudiants) - Après l'art. 11 : s'oppose à l'amendement n° 73 de Mme Danielle Bidard-Reydet (réaffirmation du droit à la liberté d'information, d'expression et d'organisation pour les étudiants) - Art. 12 (*associations d'étudiants*) (p. 2086) : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (insertion dans l'article 50 de la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur relatif aux droits et libertés des étudiants de dispositions relatives à la participation, à l'accueil et à l'orientation des étudiants et à l'animation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel) et au n° 74 de Mme Danielle Bidard-Reydet (bénéfice de locaux et de moyens appropriés pour les associations représentatives étudiantes) - Art. 13 (*missions des personnels enseignants de l'enseignement scolaire*)



(p. 2087) : sur l'amendement n° 14 de la commission (transmission des connaissances et des méthodes de travail, mission fondamentale des enseignants), son sous-amendement n° 137 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 122 de M. Georges Lombard (association des personnels d'éducation et d'orientation au travail de l'équipe pédagogique) - (p. 2088) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (prise en compte dans la définition des obligations des enseignants de l'ensemble de leur mission au delà de l'actuel mode de définition des obligations de service exprimées en heures d'enseignement) - **Après l'art. 14** : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 75 de Mme Hélène Luc (inscription du droit à la santé scolaire dans la mission du service public de l'enseignement et adoption d'ici à 1994 d'un plan de recrutement qui permette de revenir à une équipe médicale pour 5 000 élèves) - **Art. 15 (plan de recrutement des enseignants)** (p. 2089) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 76 de Mme Hélène Luc (dépôt d'un projet de loi de finances rectificative pour 1989 avant le 31 décembre 1989 relatif aux mesures d'accompagnement et des moyens financiers nécessaires à la réalisation du plan de programmation de recrutement des personnels enseignants et non enseignants pour les cinq années à venir) - S'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (obligation pour le plan de recrutement des personnels enseignants et non enseignants ouvrant la période de cinq années suivantes de préciser les mesures d'accompagnement des recrutements et les moyens financiers nécessaires à sa réalisation).

**Suite de la discussion** - (29 juin 1989) - **Après l'art. 15** (p. 2141) : s'oppose à l'amendement n° 77 de Mme Hélène Luc (bénéfice de la formation continue pour les personnels enseignants et non enseignants) - **Art. 16 (création des instituts universitaires de formation des maîtres)** (p. 2144) : rappelle que les écoles normales d'instituteurs resteront des lieux de formation, pas forcément pour les instituteurs exclusivement, et qu'une loi ultérieure précisera les conditions de dévolution des biens des écoles normales aux instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - (p. 2145) : s'oppose aux amendements n° 17 de M. Paul Séramy, rapporteur (dépôt par le Gouvernement sur le bureau du Parlement avant le 31 décembre 1989 d'un projet de loi créant des instituts universitaires de formation des maîtres et relatif à la formation professionnelle dispensée à tous les personnels enseignants recrutés par l'éducation nationale) et n° 78 de Mme Hélène Luc (conditions du transfert des emplois actuellement affectés aux centres de formation existants, aux instituts universitaires de formation des maîtres) - Son amendement rédactionnel n° 141 ; devenu sans objet - **Art. 17 (projet d'établissement et coopération entre les établissements d'enseignement)** (p. 2147) : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (définition de la notion de projet d'établissement, arrêtée sur proposition du chef d'établissement ou directeur d'école) et, sur cet amendement, aux sous-amendements n° 144 de Mme Hélène Luc et n° 123 de M. Xavier de Villepin - Sur ce même amendement, accepte le sous-amendement n° 143 de Mme Hélène Luc - Son amendement n° 142 : définition des actions prévues par le projet d'établissement élaboré par les écoles, les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels ; devenu sans objet - **Après l'art. 17** (p. 2149) : s'oppose à l'amendement n° 81 de Mme Hélène Luc (bénéfice d'une revalorisation identique à celle accordée à leurs homologues de l'éducation nationale, pour les enseignants des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 106 de M. Adrien Gouteyron (financement des investissements ou des équipements des écoles primaires, des collèges, des lycées publics ou privés sous contrat assuré par les collectivités locales) - **Art. 19 (délégation de la maîtrise d'ouvrage des constructions universitaires)** : s'oppose à l'amendement n° 108 de M. Adrien Gouteyron (définition de la mission de l'université) - (p. 2152) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 21 (affectation aux établissements publics d'enseignement supérieur des constructions universitaires dont l'Etat leur a confié la maîtrise d'ouvrage) et n° 22 de coordination - **Après l'art. 19** : s'oppose à l'amendement n° 109 de M. Adrien Gouteyron (mise en oeuvre par le Gouverne-

ment des moyens matériels et financiers nécessaires pour l'accueil des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur) - **Art. 21 (conseil supérieur de l'éducation)** (p. 2153) : accepte l'amendement n° 23 de la commission (attributions, composition et mode de désignation des membres du conseil supérieur de l'éducation) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 84 de Mme Hélène Luc - **Art. 21 bis, 21 ter et 21 quinquies** : accepte les amendements de suppression pour conséquence de la commission, n° 24, n° 25 et n° 26 - **Art. 22 (extension à l'enseignement supérieur de la compétence des conseils académiques de l'éducation nationale)** (p. 2155) : s'oppose à l'amendement n° 86 de Mme Hélène Luc (fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles des réunions conjointes des conseils académiques de l'éducation nationale peuvent être tenues dans les régions comportant plusieurs académies) - **Après l'art. 22** : s'oppose à l'amendement n° 87 de Mme Hélène Luc (application des modalités de désignation des représentants des enseignants et des autres personnels aux représentants des mêmes catégories dans les conseils académiques et départementaux de l'éducation nationale) - **Art. 23 (missions de l'inspection générale de l'éducation nationale et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale)** (p. 2156) : accepte l'amendement n° 37 de M. Gérard Delfau (prise en compte des expériences pédagogiques pour les évaluations, afin de faire connaître les pratiques innovantes, et établissement d'un rapport public) - **Art. 23 bis (rapport annuel des collèges et des lycées)** : s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission (rapport annuel devant rendre compte de la mise en oeuvre et des résultats des projets d'établissement) - **Art. 24 (érection en autorité administrative indépendante du comité national d'évaluation)** : son amendement n° 42 : nouvelle rédaction de cet article ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement de suppression n° 28 de la commission - **Art. 26 (application de la loi à Mayotte et dans les TOM)** (p. 2157) : son amendement n° 146 : détermination par décrets en Conseil d'Etat après consultation des assemblées locales compétentes des adaptations nécessaires à l'organisation particulière des territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte ; adopté - **Art. 28 (application de la loi aux écoles et établissements français à l'étranger)** (p. 2158) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 38 de M. Jean-Pierre Bayle (fixation par décrets en Conseil d'Etat des conditions d'application des dispositions de cette loi aux établissements scolaires français à l'étranger) et n° 124 de M. Xavier de Villepin (application obligatoire des dispositions de cette loi par décrets en Conseil d'Etat, aux écoles françaises et établissements français à l'étranger) - **Après l'art. 28** (p. 2159) : s'oppose à l'amendement de Mme Hélène Luc (publication obligatoire dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi des décrets d'application relatifs au titre de psychologue de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 ; attribution du titre de psychologue aux conseillers d'orientation) - **Art. 28 bis (bonification indiciaire accordée à certaines catégories de personnels)** : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 134 de la commission (bénéfice de la bonification pour les professeurs agrégés) - **Art. 29 (abrogations)** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 29 de la commission - **Sur l'ensemble** (p. 2169) : constate que le Sénat a finalement supprimé les mesures de revalorisation - Texte adopté par le Sénat ne correspondant pas sur de nombreux points aux souhaits du Gouvernement - Estime que si le texte a été amélioré sur certains points, il a été défiguré sur d'autres - Espère que la concertation permettra d'apaiser les inquiétudes en ce qui concerne le problème des IUFM - Bénéfice pour les personnels agrégés de l'ensemble des mesures indemnitaires et statutaires dont bénéficient les certifiés - Souligne le rôle tout à fait essentiel que jouent les agrégés dans le système scolaire et universitaire.

**Nouvelle lecture** [n° 462 (88-89)] - (4 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2410) : rappelle les différentes modifications intervenues au cours de la navette parlementaire - Persistance de points de divergence entre les deux assemblées - Enumère les différents amendements du Sénat pris en compte dans les articles proposés - Richesse et qualité du débat au Sénat sur ce projet de loi d'orientation sur l'éducation - (p. 2412) : précise que la position qu'il a défendue à

l'Assemblée nationale en nouvelle lecture est quasiment identique à celle prise en première lecture devant le Sénat - (p. 2413) : envisage de demander au recteur de l'académie des Antilles et de la Guyane d'étudier les problèmes rencontrés par la mise en place d'un IUFM - (p. 2414) : maintien des structures de formation existantes jusqu'à la mise en place des IUFM - Précise aux parlementaires socialistes et communistes qu'il n'est pas envisageable de créer les IUFM et de maintenir les écoles normales d'instituteurs dans leurs structures actuelles - Art. 1<sup>er</sup> (p. 2415) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Paul Séramy, rapporteur (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Art. 2 : s'oppose aux amendements identiques n° 2 de la commission et n° 23 de Mme Hélène Luc (accueil obligatoire des enfants de trois ans à l'école maternelle) - Art. 3 à Art. 5 (p. 2416) : s'oppose aux amendements n° 3 à n° 7 de la commission tendant à rétablir les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Art. 6, Art. 9 et Art. 10 (p. 2417) : s'oppose aux amendements n° 8 à n° 10 de la commission tendant à rétablir les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Art. 11 à Art. 13 (p. 2418) : s'oppose aux amendements n° 11 à n° 14 de la commission tendant à rétablir les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Art. 15 (p. 2419) : s'oppose aux amendements n° 15 de la commission tendant à rétablir les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture et n° 25 de Mme Hélène Luc (contenu, mesures d'accompagnement et moyens financiers nécessaires à la réalisation du plan de recrutement des enseignants) - Art. 16 (p. 2420) : s'oppose aux amendements n° 16 de la commission tendant à rétablir les dispositions votées par le Sénat en première lecture et n° 26 de Mme Hélène Luc (conditions du transfert aux IUFM des emplois actuellement affectés aux centres de formation existants) - Art. 17 (p. 2421) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 27 de Mme Hélène Luc (respect des objectifs, des programmes et principes d'organisation nationaux par les établissements d'enseignement) - Art. 19, Art. 23 bis et Art. 24 : s'oppose aux amendements n° 18 à n° 20 de la commission tendant à rétablir les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Art. 28 bis A (p. 2422) : s'oppose à l'amendement n° 21 de la commission tendant à rétablir les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Avant l'art. 28 bis : s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Hélène Luc (titre de psychologue accordé par décret aux conseillers d'orientation) - Art. 28 bis (*bonifications indiciaires*) : nouvelle durée de carrière proposée aux enseignants - Information précise des organisations syndicales sur cette question.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### *Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) (p. 3941, 3942) : priorité nationale de l'éducation reconnue par la loi d'orientation du 10 juillet 1989 - Mise en oeuvre d'une politique de rénovation à long terme de l'ensemble du système éducatif ; créations d'emplois, recrutement d'enseignants, rénovation des locaux - Retards importants constatés dans l'enseignement supérieur - Avenir de l'enseignement et de la recherche universitaire indissociable d'une meilleure formation des enseignants - Mise en place de monitorats d'initiation à l'enseignement supérieur, couplés à des allocations de recherche - Espère faire coïncider dans quelques années le nombre des nouveaux enseignants recrutés avec les besoins recensés - (p. 3943) : situation des personnels ATOS et ITA : créations de postes, amélioration des carrières - Revalorisation de la fonction enseignante : nouvelles perspectives de carrière, amélioration de l'avancement et mise en place d'un système indemnitaire global et cohérent - Création d'un congé de mobilité d'un an - Réflexion d'ensemble menée sur l'évolution du métier d'enseignant - Objectifs des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM : adaptation rapide de la formation des enseignants aux évolutions des connaissances ; renforcement des liens et des échanges entre les structures de formation actuelles - (p. 3944) : contenu de la formation des enseignants dans les IUFM - Devenir des personnels qui exercent dans les

centres de formation actuels - Budget traduisant financièrement tous les engagements pris dans la loi d'orientation du 10 juillet 1989 - Mise en place des cycles pluriannuels - Evaluation nationale de tous les élèves de CE 2 et de sixième - Actions de remise à niveau des élèves - Plan en faveur de la lecture ; création de fonds de bibliothèques dans les écoles, ainsi que de classes de lecture - Apprentissage des langues étrangères - Augmentation des crédits attribués aux projets d'établissement et au fonds d'aide à l'innovation - Prise en charge financière des parents d'élèves participant aux conseils académiques et départementaux de l'éducation - Crédits destinés au lancement du plan d'équipement audiovisuel des établissements - Relance des activités périscolaires grâce à une augmentation des mises à disposition - Concertation en cours sur le renouvellement des contenus de l'enseignement - Redémarrage de l'enseignement supérieur en 1989 - Remercie les collectivités locales pour leur engagement auprès des universités par l'intermédiaire des contrats de plan Etat-région - Effort budgétaire particulier consenti en faveur des bibliothèques universitaires - (p. 3945) : créations d'emplois et amélioration de la carrière des personnels des bibliothèques - Mise en place d'un conseil supérieur des bibliothèques - Accueil des étudiants : amélioration des conditions matérielles et pédagogiques - Construction de nouvelles universités et rénovation des plus anciennes - Augmentation du nombre et du taux des bourses de l'enseignement supérieur - Envisage d'améliorer substantiellement le fonctionnement des prêts aux étudiants ; nouveau dispositif étudié et mis au point avec l'aide de l'observatoire de la vie étudiante - Envisage la définition d'une charte sociale de l'étudiant et la création d'un dossier social unique de l'étudiant pour toutes les formes de prestations ou de services - Souhaite que, comme l'an dernier, le Sénat adopte ce projet ambitieux donnant les moyens d'une rénovation profonde de l'éducation nationale - (p. 3952) : problème de l'inadéquation des postes mis aux concours et du nombre de candidats - Congé de mobilité d'un an - Mises à disposition - Taux d'encadrement des élèves - (p. 3953) : abandon du statut des maîtres-directeurs - Problème des postes vacants dans les petites écoles rurales - Conditions de mise en oeuvre des IUFM - Revalorisation de la situation des personnels ATOS - Plan lecture - Réforme des corps d'inspection - Créations d'emplois dans l'enseignement primaire - Déblocage ultérieur de crédits en faveur de l'enseignement supérieur privé - Problèmes de la recherche universitaire - (p. 3954) : augmentation du volume mais également du taux des heures complémentaires - Système indemnitaire ; cas particulier des moniteurs d'enseignement supérieur - Problème du non-remboursement de la TVA aux collectivités locales participant aux dépenses d'enseignement - Souhaite que la région Ile-de-France s'engage, comme les autres régions de France, dans le domaine de l'enseignement supérieur - Forte progression du budget de l'enseignement scolaire - Critique des syndicats d'enseignants à l'égard de tous les budgets proposés - Revalorisation de la fonction enseignante - Apprentissage des langues vivantes - (p. 3955) : effort particulier consenti en faveur des bibliothèques universitaires - Evolution positive de la politique menée en faveur de l'éducation nationale reconnue par la communauté enseignante et étudiante - Lutte contre l'échec scolaire dans les premiers cycles universitaires - Etudie actuellement un schéma d'aménagement national de l'enseignement supérieur afin de rattraper le retard pris au niveau des constructions universitaires - (p. 3956) : formation des maîtres ; conclusions positives du rapport Bancel - Compare sa politique avec celle conduite par ses deux prédécesseurs, MM. Devaquet et Valade - (p. 3980) : schéma national d'aménagement universitaire - Autonomie des universités - Contrats Etat-universités - (p. 3981) : niveau des concours de recrutement des enseignants - Avis du Conseil d'Etat sur le port du foulard islamique à l'école ; envisage de transmettre aux chefs d'établissement et aux conseils de discipline une circulaire précédemment soumise au Conseil supérieur de l'éducation nationale - Situation des personnels ATOS - IUFM - Réflexion en cours sur l'avenir de l'école rurale - Etablissements scolaires français à l'étranger - (p. 3982) : constructions universitaires - Lutte contre l'échec en premier cycle universitaire - Poursuite de l'effort particulier de rattrapage consenti en faveur des départements d'outre-mer, notam-

ment au bénéfice de la Réunion - Répartition des nouveaux postes d'instituteurs - Implantation des IUFM - Création insuffisante de postes de professeurs d'universités en odontologie - Problèmes des instituts de médecine tropicale - Respect par les étudiants étrangers des règles d'entrée dans les universités françaises ; problème des demandes d'inscription déposées hors délai - (p. 3983) : responsabilités des chefs d'établissement et des conseils de discipline en matière de respect des règles de laïcité.

- **Rappel au règlement**, de Mme Hélène Luc - (27 novembre 1989) (p. 3956) : s'absente de la discussion budgétaire relative à l'éducation nationale afin de faire part de la réaction du Gouvernement sur le récent avis du Conseil d'Etat relatif au port du foulard islamique à l'école - Précise à Mme Hélène Luc son attachement au débat budgétaire et lui précise que M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, le représentera pendant sa courte absence.

**JOURDAIN (André)**, sénateur du Jura (NI puis RPR).

Remplace le 18 septembre 1989, en qualité de sénateur, M. Pierre Brantus, décédé (JO Lois et décrets du 19 septembre 1989).

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (17 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion générale :*

**Suite de la discussion** - (22 novembre 1989) (p. 3570) : constate que ce projet de budget privilégie la solidarité à la compétitivité, l'assistance à la responsabilité et la facilité à la rigueur - Estime que la compétitivité de la France est défavorisée par nombre de mesures inscrites dans ce projet de budget - Diminution de 39 à 37 % de l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices réinvestis - Dénonce le déflatement des cotisations sociales et la nouvelle réglementation des heures supplémentaires qui pénalisent les entreprises de main-d'oeuvre, notamment les PME créatrices d'emplois - Estime que la solidarité ne doit pas jouer au détriment des productifs et que le plan Zeller était beaucoup plus souple, moins coûteux en fonctionnement et beaucoup plus efficace que le RMI - (p. 3571) : souhaite la modernisation de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE, et de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Ne constatant aucune amélioration dans l'efficacité de l'Etat, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de budget, tel qu'il est présenté.

**JOXE (Pierre)**, ministre de l'intérieur (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

#### DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

- **Projet de loi** relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-89)] (23 mai 1989) - Collectivités locales.

#### RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Roland du Luart : Elections (*Organisation des élections européennes*) (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 316).

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 60 de M. Josselin de Rohan : Maires (*Retraite des maires ayant exercé au moins deux mandats*) (JO Débats du 22 avril 1989) (p. 374).

n° 63 de M. Paul Loridant : Agriculture (*Avenir de la cressiculture*) (JO Débats du 22 avril 1989) (p. 375).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France** [n° 351 (88-89)] - (20 juin 1989) - Discussion générale (p. 1673) : accord de Schengen du 14 juin 1985 et Acte unique européen du 17 février 1986 : instauration d'un régime de libre circulation des personnes fondé sur la suppression des contrôles aux frontières internes des Etats signataires - Négociation européenne en cours relative au régime de l'entrée des étrangers dans les Etats membres de la CEE - Maintien d'un large pouvoir d'appréciation des parlements nationaux sur la définition du statut des étrangers - Perspective d'une harmonisation future du droit des étrangers dans le cadre des valeurs communes définies par la Convention européenne des droits de l'homme - Mise en place progressive d'une politique commune de contrôle de l'immigration - Politique migratoire envisagée par les pays signataires de l'accord de Schengen : contrôle des ressortissants des Etats tiers franchissant les frontières internes, règles communes pour l'éloignement des étrangers en séjour irrégulier, coopération policière contre l'immigration clandestine - (p. 1674) : dépôt prochain d'un projet de loi réprimant l'organisation de l'immigration illégale - Négociation européenne en cours pour le développement de la coopération dans le domaine de la sécurité publique ; difficultés liées aux différences de systèmes juridiques entre Etats membres - Absence de modification substantielle aux règles relatives à l'entrée des étrangers en France dans le texte en projet - Rétablissement d'une disposition de la loi de 1981 prévoyant un délai d'un jour franc entre la décision de refoulement et le rapatriement effectif - Absence de voie de recours suspensif contre le refus d'entrée en France - (p. 1675) : projet de loi s'inspirant des grandes orientations fixées par le Président de la République : meilleure intégration des étrangers grâce à de nouvelles garanties juridiques et lutte contre l'immigration clandestine - Abrogation des dispositions de la loi du 9 septembre 1986 relatives aux restrictions apportées à l'accès de plein droit à la carte de résident, notamment pour les conjoints étrangers de Français - Lutte contre les mariages de complaisance ; caractère inopérant de la condition d'une communauté de vie effective - (p. 1676) : rétablissement du droit de l'expulsion résultant de la loi de 1981 - Création de droits et garanties nouveaux concernant le séjour ou l'éloignement des étrangers : suppression de la condition de séjour régulier de l'étranger pour l'attribution de plein droit de la carte de résident, consultation d'une commission départementale de séjour des étrangers avant décision de refus de séjour, institution d'une voie de recours judiciaire à caractère suspensif pour les étrangers frappés d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière - Choix de la compétence du juge judiciaire pour exercer ce contrôle : référence à la décision du Conseil constitutionnel du 23 janvier 1987, impératifs d'urgence de proximité et de procédure, unification des compétences concernant les deux contentieux de reconduite à la frontière et de rétention administrative - (p. 1677) : rapidité de la procédure et effectivité des mesures d'éloignement ; absence d'effet suspensif de l'appel, sous réserve de la décision du Conseil constitutionnel - Mesures de simplification des conditions de vie des étrangers : report de 16 à 18 ans de l'obligation de détention d'un titre de séjour, mise en place d'une nouvelle organisation de l'accueil des étrangers dans les préfectures - Définition, dans l'intérêt national, d'une politique globale d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme - Absence de

remise en cause du dispositif de lutte contre l'immigration clandestine - (p. 1678) : maintien du dispositif de contrôle de l'entrée en France ; délivrance des visas dans le pays d'origine, contrôles frontaliers, contrôle des moyens d'existence, procédure de reconduite à la frontière - Préparation en cours d'un projet de loi visant à réprimer l'exploitation du travail clandestin - Souhaite la fin de l'instabilité juridique en matière de droit des étrangers et la mise en place d'une législation durable conciliant intérêt national et respect des droits de l'homme.

**Suite de la discussion** - (21 juin 1989) - **Discussion générale (suite)** (p. 1702) : interroge M. Charles Pasqua, ancien ministre de l'intérieur, sur la nature des accords passés par le gouvernement Chirac avec l'Iran au sujet de certains terroristes détenus en France - (p. 1705) : interroge à nouveau M. Charles Pasqua sur la signification des déclarations récentes de M. Jacques Chirac, ancien Premier ministre - (p. 1715, 1716) : caractère injustifié des motifs de la question préalable déposée par la majorité sénatoriale ; regrette le refus du Sénat de poursuivre cet intéressant débat - Interprétation de la loi Pasqua par un certain nombre de circulaires avant son abrogation - Consultation de nombreuses associations et organisations au cours de l'élaboration de ce projet de loi : Conseil national des populations immigrées, Fédération des conseils de parents d'élèves, Confédération syndicale des familles, Comité intermouvvement d'aide aux déportés et évacués, CIMADE ; CFDT, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, MRAP ; SOS-Racisme - Réalisme de la disposition différant l'application de cette loi dans les DOM - Déploie l'absence de discussion des amendements déposés sur ce texte, notamment par le groupe communiste - (p. 1717) : justification de la suppression de la condition de régularité du séjour pour l'obtention de la carte de résident : absurdité de la situation des étrangers dépourvus de titre de séjour mais ne pouvant être expulsés ; rappelle l'adoption par le Sénat d'une disposition analogue en 1984 - Mesure de reconduite à la frontière s'appliquant généralement à des étrangers entrés régulièrement en France ; différence avec le refoulement - Nécessité d'une politique d'insertion des étrangers s'accompagnant d'une volonté de lutte contre l'immigration clandestine - Absence de défiance à l'égard de l'administration dans ce projet de loi - Effort d'amélioration des conditions d'accueil des étrangers dans les services administratifs des préfectures de certains départements à forte population étrangère - Problème de l'explosion des demandes d'asile utilisées comme un détournement de procédure, phénomène général dans les pays européens - (p. 1718) : octroi régulier de moyens supplémentaires à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA - Réflexion sur le droit d'asile : inquiétude du Haut commissariat aux réfugiés, impossibilité pour la France d'assurer un « asile économique », application des accords de réadmission systématique dans les pays tiers des demandeurs d'asile se présentant en France après avoir transité par ces pays tiers - Préoccupation générale de conciliation de la protection des droits de l'homme et de l'étanchéité des frontières à l'échelle européenne - Inefficacité de la loi Pasqua de septembre 1986 en matière de lutte contre l'immigration clandestine - Droits sociaux accordés aux demandeurs d'asile : absence de droit au revenu minimum d'insertion, RMI, et aux prestations familiales ; problème du montant de l'allocation d'attente financée par le ministère des affaires étrangères - (p. 1719) : rapports entre le tiers monde et l'Europe : pression croissante de l'immigration vers les pays riches - Volonté de mise en place d'une politique générale d'intégration des étrangers : droit à la formation, droit au logement - Choix d'abrogation de la loi Pasqua fait par le Président de la République face à la multiplication des circulaires d'application - Absence de modification du système de lutte contre le terrorisme et de la réglementation du regroupement familial - **Question préalable** (p. 1726, 1727) : s'oppose à la motion n° 28 de M. Charles Jolibois, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Rappelle l'absence de difficultés d'application entre 1981 et 1986 de la règle du délai d'un jour franc avant exécution de la décision de refus d'entrée d'un étranger - Projet de loi ne méritant « ni l'excès d'honneur ni l'indignité » de l'adoption de la question préalable par le Sénat.

**Nouvelle lecture [n° 453 (88-89)]** - (4 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2394) : regrette l'absence de débat approfondi devant le Sénat sur ce projet de loi - Rappelle les objectifs de ce projet : attribuer une carte de séjour aux étrangers qui ont des liens familiaux étroits avec des Français ou dont l'ancienneté de séjour dans notre pays est bien établie - Eloignement de tout étranger qui trouble l'ordre public - Lutte contre l'immigration clandestine et particulièrement contre les filières d'immigration ; maintien de la procédure d'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière - (p. 2395) : aggravation des sanctions prévues par le code du travail à l'égard des employeurs de travailleurs clandestins - Respect de la dignité de la personne humaine - Possibilité pour tout étranger de faire valoir ses droits - Instauration de garanties au profit des étrangers à qui l'entrée du territoire est refusée - Constitutionnalité de ce projet de loi - (p. 2398) : maintien de la lutte contre l'immigration clandestine - S'oppose vivement à toute discrimination entre les Français, selon qu'ils sont ou non nés de parents d'origine étrangère.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 5 (89-90)]** - (14 novembre 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 6) (p. 3255) : objectifs de ces projets de loi : clarifier les rapports entre la politique et l'argent et éviter l'invasion de la politique par l'argent - Contexte historique et international des relations entre la politique et l'argent - Distinction entre la simple corruption et les comportements délictueux caractérisant aujourd'hui certaines affaires de financement d'activités politiques - (p. 3256) : importance des relations interpersonnelles en milieu rural ; caractère limité des sommes nécessaires au financement des dépenses électorales dans les circonscriptions rurales - Situation différente en milieu urbain ; nécessité du recours aux moyens de communication de masse - Explosion des dépenses des campagnes présidentielles - Transformation des méthodes des campagnes électorales : substitution de la mise sur le marché d'un produit à un travail de conviction politique - Recul du bénévolat et professionnalisation de la vie politique : collage d'affiches, distribution des tracts, publipostage - Développement de nouvelles techniques de financement en marge de la légalité : fausses factures, surévaluation de factures, emploi de personnels indus et prise en charge de factures indues - Existence de pressions autour des marchés publics - (p. 3257) : expérience décevante de l'application des lois du 11 mars 1988 - Nécessité d'encadrer la propension à une augmentation continue des dépenses - Principales dispositions des textes en projet : soumission de toutes les élections au dispositif de limitation des dépenses, mise en place d'un mécanisme de contrôle efficace placé sous la responsabilité d'une autorité indépendante, définition d'un système de sanctions réelles - Interdiction de toute publicité politique dans la période précédant l'élection - Volonté de clarification du financement des campagnes électorales et des partis politiques ; souci de confidentialité - Modalités de recueil des dons par les partis ; rôle de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques - Répartition de l'aide publique ; absence de prise en compte de la représentation des partis au Sénat en raison de son élection au suffrage universel indirect - (p. 3258) : souhaite l'amélioration de ces textes au cours du débat au Sénat - (p. 3274) : législations étrangères relatives au financement des partis politiques et des campagnes électorales ; exemple du Québec - Recherche de l'égalité des candidats et de la limitation des dépenses ; interdiction de la publicité politique à la télévision - (p. 3275) : pragmatisme des dispositions relatives à l'encadrement du financement privé - Absence de mise sous surveillance des partis politiques - Accord du Gouvernement sur un grand nombre d'amendements de la commission des lois améliorant les textes - Absence de précipitation dans l'élaboration de ces projets - Complexité et difficulté d'application d'une réglementation dans ce domaine - Projets tendant à mettre fin aux débordements actuels du financement des partis politiques - Regrette la suppression par l'Assemblée nationale de l'article 18 du projet de loi ordinaire, relatif à l'amnistie - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 3277 à 3279) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 73 (publication des déclarations

patrimoniales des membres du Gouvernement et des principaux dirigeants des partis politiques, n° 74 (publication des déclarations patrimoniales des élus locaux) et n° 75 (abrogation de l'article 7 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988, conférant la personnalité morale aux partis politiques) - **Art. 1<sup>er</sup> (dispositions nouvelles tendant à réglementer les campagnes électorales)** - **Art. L. 52-4 du code électoral (définition du candidat)** (p. 3281) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 2 de M. Christian Bonnet, rapporteur - **Art. L. 52-5 (obligation de créer une association électorale ou de désigner un mandataire financier pour recueillir des fonds)** (p. 3282, 3283) : accepte les amendements de la commission, n° 3 (différenciation du cas des campagnes nationales de celui des élections locales ; compétence exclusive de l'association de financement électorale ou du mandataire financier pour régler les dépenses du candidat) et n° 4, rédactionnel - S'oppose à l'amendement n° 76 de M. Charles Lederman (possibilité pour le candidat de recueillir des fonds soit directement, soit par l'intermédiaire de son mouvement politique, soit par l'intermédiaire d'un mandataire financier ou d'une association électorale) - **Art. L. 52-6 (statut de l'association électorale)** : accepte l'amendement n° 5 de la commission (allongement de la période de recueil des fonds par l'association de financement électorale ou le mandataire financier) - (p. 3284) : accepte les amendements de coordination n° 6 et n° 7 de la commission - **Art. L. 52-6 bis (statut du mandataire financier)** : accepte les amendements de la commission n° 8 (uniformisation des règles applicables à l'association de financement électorale et au mandataire financier), n° 9 et n° 10, rédactionnels - (p. 3285) : accepte l'amendement de coordination n° 11 de la commission - **Après l'art. L. 52-6 bis** : accepte l'amendement n° 12 de la commission (regroupement des dispositions relatives aux recours successifs à divers intermédiaires financiers) - **Art. L. 52-7 (réglementation des dons)** : s'oppose à l'amendement n° 77 de M. Charles Lederman (suppression de la faculté pour une même personne physique ou morale de verser des dons à plusieurs candidats lors d'une même élection) - (p. 3286) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de la commission (fixation à 30 000 francs du plafond des dons consentis par une personne physique) - (p. 3287) : sur les amendements de M. Charles Lederman, s'oppose au n° 78 (interdiction du versement de dons par des entreprises publiques ou privées ou par des organisations patronales) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 79 (plafonnement à 10 % des dépenses électorales, dans la limite de 500 000 francs, des dons des personnes morales autres qu'un parti ou groupement politique) et n° 80 (plafonnement à 50 000 francs des dons d'une même personne morale) - (p. 3289) : rappelle les termes du débat tenu à l'Assemblée nationale en février 1988 - (p. 3290) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements, n° 81 de M. Charles Lederman (élévation à 2 000 francs du plafond des dons en espèces) et n° 14 de la commission (plafonnement du montant global des dons en espèces lorsque le montant des dépenses autorisées excède 100 000 francs) - (p. 3291) : sur les amendements de M. Charles Lederman, s'oppose au n° 82 (exclusion des sociétés dont l'Etat est actionnaire de la liste des personnes habilitées à effectuer des dons) et accepte le n° 83 (interdiction du versement de dons directs ou indirects par les personnes morales de droit public, les personnes morales de droit privé dont la majorité du capital appartient à une ou plusieurs personnes morales de droit public, ou les casinos, cercles et maisons de jeux) - (p. 3292) : sur l'amendement n° 15 de la commission (interdiction pour les personnes physiques de nationalité étrangère de participer au financement des activités politiques françaises), accepte le sous-amendement n° 84 de M. Charles Lederman (non-application de cette disposition aux personnes physiques de nationalité étrangère résidant en France) - Demande le maintien du texte de l'Assemblée nationale et s'oppose à l'amendement n° 15 précité - (p. 3294) : accepte l'amendement de coordination n° 16 de la commission.

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 6 (89-90)]** - (14 novembre 1989) - **Discussion générale (commune avec le projet n° 5)** - Voir intervention sous le projet n° 5 (p. 3255 à 3258 ; 3274, 3275).

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 5 (89-90)]** - Suite de la discussion - (15 novembre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (suite)** - **Après l'art. L. 52-7 du code électoral** (p. 3310, 3312) : sur les amendements de M. Christian Bonnet, rapporteur, accepte le n° 17 (contenu des actes et documents émanant d'une association de financement électorale ou d'un mandataire financier), s'en remet à la sagesse du Sénat pour la première partie du n° 18 (anonymat des dons) et s'oppose à la deuxième partie de ce même amendement (utilisation de carnets à souches numérotées pour la délivrance des reçus aux donateurs) - **Art. L. 52-8 (plafonnement des dépenses)** : accepte l'amendement n° 19 de la commission (nouvelle détermination du plafond en fonction du nombre d'habitants de la circonscription, tendant à éviter les effets de seuil) - (p. 3313) : accepte les amendements de coordination n° 20 de la commission et n° 63 de M. Guy Allouche - (p. 3314) : demande le retrait de l'amendement n° 64 de M. Guy Allouche (adaptation par décret des montants des plafonds applicables aux départements d'outre-mer) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de la commission (réduction à trois ans du délai d'indexation des plafonds) - Accepte l'amendement n° 22 de la commission (prise en compte des seules dépenses exposées directement au profit du candidat) - (p. 3315) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 23 de coordination et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 24 (confidentialité des annexes du compte de campagne) - S'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 85 (transmission des comptes de campagne au juge de l'élection) et n° 86 (publication intégrale des comptes de campagne) - **Après l'art. L. 52-9** (p. 3316) : accepte l'amendement n° 25 de la commission (conditions de plafonnement des dépenses des candidats ayant agi séparément avant de figurer sur une même liste au premier ou au second tour) - **Art. L. 52-10 (création d'une Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques)** (p. 3317, 3318) : sur les amendements de M. Charles Lederman, s'oppose au n° 88 de suppression et au n° 89 (participation à cette commission d'un représentant de chaque parti ayant présenté au moins cinquante candidats aux précédentes élections législatives) et accepte le n° 90 (suppression de la possibilité pour la commission de recourir aux investigations d'officiers de police judiciaire) - Demande le retrait de l'amendement n° 50 de M. André Diligent (ratification de la nomination des membres de cette commission par les deux chambres du Parlement) - **Art. L. 52-15 (décompte des dépenses engagées par des candidats ayant agi séparément avant de figurer sur une même liste)** (p. 3319) : accepte l'amendement de suppression pour coordination n° 26 de la commission - **Art. L. 52-17 (rectification des comptes de campagne par la Commission nationale des comptes de campagne)** : s'oppose à l'amendement n° 91 de M. Charles Lederman (attribution au juge de l'élection du pouvoir de rectification des comptes de campagne) - **Après l'art. L. 52-17** (p. 3320) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° 51 de M. André Diligent et n° 110 de la commission (dépôt par la Commission nationale des comptes de campagne d'un rapport au Parlement après chaque élection générale) - **Art. 1<sup>er</sup> bis (interdiction temporaire de l'affichage électoral en période préélectorale)** : s'oppose à l'amendement n° 92 de M. Charles Lederman (1<sup>o</sup> extension à un an de cette période d'interdiction ; 2<sup>o</sup> limitation à l'affichage commercial) et accepte l'amendement n° 27 de la commission (limitation à deux mois de la période d'interdiction) - **Art. 1<sup>er</sup> ter (interdiction temporaire de la publicité commerciale en période préélectorale)** (p. 3322) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Xavier de Villepin, n° 71 (restriction à quinze jours de cette période d'interdiction) et n° 52 (lutte contre l'affichage sauvage) ainsi que pour l'amendement n° 28 de la commission (restriction à deux mois de cette période d'interdiction) - S'oppose à l'amendement n° 93 de M. Charles Lederman (extension à un an de cette période d'interdiction) - Accepte l'amendement n° 29 de la commission (interdiction temporaire des campagnes de promotion publicitaire concernant les réalisations ou la gestion d'une collectivité territoriale en période préélectorale) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 65 de M. Guy Allouche - **Art. 2 (sanctions**

*pénales*) (p. 3323) : accepte l'amendement de coordination n° 111 de la commission - **Art. 2 bis (contentieux de l'élection)** (p. 3323, 3324) : s'oppose à l'amendement n° 30 de la commission (liberté d'appréciation du juge de l'élection pour déclarer l'inéligibilité d'un candidat) - **Demande de réserve** : demande la réserve de l'article 2 bis ; réserve ordonnée - **Art. 3 (inéligibilité)** - **Demande de réserve** (p. 3326) : accepte la demande de réserve de l'article 3 formulée par M. Michel Darras et par la commission - **Art. 6 (financement public des partis et groupements politiques)** (p. 3328, 3329) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 95 (répartition du financement public proportionnellement au nombre de suffrages obtenus au premier tour des élections législatives) et n° 94 (répartition des deux tiers du financement public proportionnellement au nombre de suffrages obtenus et d'un tiers proportionnellement au nombre de députés) - Accepte l'amendement n° 31 de la commission (répartition de la deuxième moitié du financement public entre les partis et groupements représentés au Parlement) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement analogue n° 53 de M. André Diligent - (p. 3331) : sur l'amendement n° 31 de la commission (répartition de la deuxième moitié du financement public entre les partis et groupements représentés au Parlement), s'oppose au sous-amendement n° 112 de M. Etienne Dailly (suppression de la référence aux groupements politiques) - Respect de l'article 4 de la Constitution - **Art. 7 (modalités de répartition du financement public)** (p. 3337) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 66 de M. Guy Allouche (prise en compte de la représentativité locale des formations politiques) et n° 32 de la commission (élévation du seuil de représentativité nationale des formations politiques pris en compte pour l'accès à la répartition du financement public) - **Art. 2 bis (suite)** (p. 3339) : son amendement n° 113 : liberté d'appréciation du juge de l'élection pour constater l'inéligibilité d'un candidat ; adopté - **Demande le retrait de l'amendement analogue n° 30 de la commission - Art. 3 (suite)** (p. 3340) : ses amendements, n° 114, n° 115 et n° 116, tendant à laisser au juge de l'élection une liberté d'appréciation quant au prononcé de l'inéligibilité ; adoptés - **Art. 9 (associations de financement d'un parti politique)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 35 de la commission - **Art. 11 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 (conditions de création des associations de financement)** (p. 3341) : accepte l'amendement n° 36 de la commission (centralisation de la réception des dons aux partis politiques par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques ; anonymat de ces dons) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 55 de M. André Diligent (compétence de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques pour prononcer la déchéance d'une association de financement d'un parti) - (p. 3342) : sur l'amendement n° 36 précité, son sous-amendement n° 117 : caractère national ou territorial des composantes des formations politiques ; adopté - **Art. 11-1 (statut des associations de financement)** (p. 3343) : accepte l'amendement de coordination n° 37 de la commission - **Art. 11-2 (réglementation et plafonnement des dons)** (p. 3344, 3345) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de la commission (application au financement des formations politiques de dispositions analogues à celles adoptées pour les campagnes électorales) - Sur les amendements de M. Charles Lederman, s'oppose aux n° 96 (interdiction des dons des personnes morales), n° 97 (abaissement des plafonds des dons des personnes physiques et morales) et n° 98 (interdiction du transfert à un candidat des dons des personnes morales) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 99 (élévation du plafond des dons autorisés en espèces) et accepte les n° 100 (interdiction du versement direct ou indirect de dons par les personnes morales de droit public, les personnes morales de droit privé dont la majorité du capital appartient à une ou plusieurs personnes morales de droit public, les casinos, cercles et maisons de jeux) et n° 101 (autorisation des dons de personnes physiques de nationalité étrangère résidant en France) - **Art. 11-3 (sanctions pénales)** : accepte l'amendement n° 39 de la commission (contenu des actes et documents émanant d'une formation politique et ayant pour objet de provoquer le versement de dons) - **Art. 11-5 (obligations comptables des partis poli-**

*tiques bénéficiaires du financement public)* (p. 3346) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 102 (suppression de l'obligation pour les partis de retracer dans leur comptabilité les organismes ou entreprises dans lesquels ils exercent un pouvoir prépondérant) et n° 103 (publication intégrale des comptes des partis au Journal officiel) - **Art. 11-6 (monopole des associations de financement)** : accepte l'amendement de coordination n° 40 de la commission - **Après l'art. 9** (p. 3347) : demande le retrait de l'amendement n° 72 de M. Lucien Lanier (possibilité de détachement de fonctionnaires auprès des partis et mouvements politiques) - **Après l'art. 10** (p. 3348) : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. André Diligent (mise en place d'une procédure contradictoire devant les chambres régionales des comptes) - **Art. 12 (transmission au représentant de l'Etat, par les collectivités territoriales, d'informations concernant les marchés publics)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 41 de la commission - (p. 3349) : notion de formalité substantielle - **Avant l'art. 14** : demande le retrait de l'amendement n° 62 de M. André Diligent (répression de l'affichage politique sauvage).

**Suite de la discussion** - (16 novembre 1989) - **Avant l'art. 14** (p. 3382) : s'oppose à l'amendement n° 104 de M. Charles Lederman (mise en place d'un statut des élus locaux) - Annonce la préparation d'un projet de loi relatif au statut de l'élu local - (p. 3383) : s'oppose à l'amendement n° 105 de M. Charles Lederman (réforme du financement de la presse d'opinion) - (p. 3384) : s'oppose à l'amendement n° 106 de M. Charles Lederman (respect du pluralisme de l'information par les services de radiodiffusion et de télévision ; réforme du mode de répartition du temps d'antenne entre les formations politiques) - **Art. 15 (déductibilité fiscale des dons consentis aux candidats ou aux partis politiques)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 107 de M. Charles Lederman et accepte l'amendement rédactionnel n° 43 de M. Christian Bonnet, rapporteur - **Art. 16 (dispositions applicables aux dons versés par les sociétés)** (p. 3386) : s'oppose aux amendements identiques n° 108 de M. Charles Lederman et n° 109 de la commission (suppression du paragraphe I de cet article tendant à la dépénalisation du délit d'abus de biens sociaux) - Accepte les amendements de coordination de la commission, n° 44, n° 45 et n° 46 - **Art. 16 bis (exclusion des marchés publics des personnes ayant reçu des dons excédant les montants autorisés)** (p. 3390, 3391) : s'oppose à l'amendement n° 70 de M. Xavier de Villepin (réduction à un an de la durée de l'exclusion) - **Art. 16 ter (inéligibilité des dirigeants de sociétés ayant commis certaines infractions)** : accepte l'amendement de suppression n° 47 de la commission - **Avant l'art. 19 bis** (p. 3392) : accepte l'amendement n° 69 de M. Guy Allouche (prise en compte des frais de transport des candidats aux élections en Guyane et en Polynésie) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 118 de la commission - **Art. 19 bis (application de la loi aux territoires d'outre-mer)** : sur l'amendement n° 48 de la commission, qu'il accepte (entrée en application des dispositions du Titre I<sup>er</sup> le 1<sup>er</sup> septembre 1990), son sous-amendement n° 119 ; adopté - **Art. 19 ter (dépôt d'un rapport du Gouvernement sur la mise en oeuvre du projet de loi)** (p. 3394) : accepte l'amendement de suppression pour coordination n° 49 de la commission.

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 6 (89-90)] - Suite de la discussion** - (16 novembre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (nouvelles dispositions applicables à la campagne pour l'élection présidentielle)** (p. 3396) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 8 de M. Charles Lederman (publication des déclarations de situation patrimoniale des candidats) et n° 3 de M. Christian Bonnet, rapporteur (élévation du plafond des dépenses électorales pour les candidats présents au second tour) - Accepte les amendements de coordination de la commission, n° 1 et n° 2 - (p. 3397) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (affectation à la Fondation de France du solde positif éventuel des comptes de campagne) - **Art. 4 (inéligibilité prononcée à l'encontre des candidats à l'Assemblée nationale pour irrespect des règles relatives aux comptes de campagne)** (p. 3398) : son amendement n° 13 :

inéligibilité du candidat dont le compte de campagne a été rejeté à bon droit ; adopté - Après l'art. 4 (p. 3398, 3399) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 9 à n° 12 tendant à assurer la transparence des situations patrimoniales des députés - Art. 7 (*contestation de l'élection d'un député devant le Conseil constitutionnel*) : accepte l'amendement de suppression n° 6 de la commission - Sur l'ensemble : remercie le Sénat et en particulier la commission des lois pour sa contribution à ce débat et à l'amélioration de la qualité du texte.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Intérieur** - (5 décembre 1989) (p. 4377) : constate que des crédits importants relatifs à la sécurité civile sont inscrits au collectif budgétaire car ils correspondent en partie à des besoins imprévus - Rappelle que ce budget est le dernier budget d'application du plan de modernisation de la police voté en 1985 et que le Parlement sera saisi en 1990 de nouvelles propositions pluriannuelles - Absence de remise en cause des lois de décentralisation - Augmentation de la capacité d'action de la puissance publique et renforcement des procédures de déconcentration - Rappelle que la décentralisation a élargi les responsabilités des élus locaux - (p. 4378) : souhaite que les décisions concernant à la fois une collectivité territoriale et l'Etat soient prises dans les départements ou les régions - Elaboration en cours d'un plan de modernisation des transmissions - Estime que la déconcentration de l'administration centrale est inséparable d'une perspective de modernisation de l'administration déconcentrée - Rappelle que les départements correspondent à une carte administrative ancienne pratiquement bicentenaire et que l'origine des régions est beaucoup plus récente - Absence d'existence d'un plan secret de réforme régionale - Nécessité de réexaminer la carte des arrondissements - Constate des disparités démographiques considérables entre arrondissements - Rappelle l'expérience de jumelage pour associer dix-huit arrondissements tentée en 1987 et diverses mesures prises pour aménager les conditions de fonctionnement de l'administration déconcentrée - Elaboration par chaque préfet de région d'un plan de déconcentration des services extérieurs de l'Etat en fonction des principales priorités de la région - Estime que la réforme de l'administration centrale doit s'accompagner d'un développement des garanties démocratiques et assurer la participation des citoyens à la vie publique - (p. 4379) : constate que dans tel ou tel département le résultat des élections en sièges contredit ce même résultat en voix, conséquence de la multiplication des résidences secondaires et du développement de la multipropriété - Redoute une mise en cause du principe même du débat démocratique - Nécessité de revoir les conditions d'expression du suffrage universel - Rappelle le projet de loi de 1988 sur les procédures de vote et l'introduction de la procédure de l'émargement - Estime anormal que dans certaines stations de sport d'hiver la majorité des électeurs soient des multi-propriétaires de studios qui deviennent maîtres du jeu politique - Estime que le régime représentatif doit être consolidé - Rappelle que le statut de l'élu fera l'objet d'un projet à la prochaine session - Problème de la rénovation de l'administration préfectorale et de l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels de préfecture et de sous-préfecture - (p. 4380) : conséquences de l'évolution européenne et accords de Schengen - Rappelle que la criminalité implique une organisation des polices au-delà des frontières - Dénonce l'enchevêtrement des coopérations internationales dans le domaine de la sécurité - Rappelle l'accroissement considérable de la pression migratoire vers les pays riches et démocratiques de l'Europe - Projet en cours d'élaboration relatif à la détermination de l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile - Signale que la France recevait trois mille demandes d'asile il y a vingt ans et qu'elle en reçoit aujourd'hui cinquante mille - Rappelle les difficultés des processus d'intégration et de liberté de circulation au plan européen - (p. 4381) : rappelle que la France a pour mission de conserver les archives de la police scientifique des pays d'Europe en matière de stupéfiants et d'explosifs - Création de l'Institut des hautes études de sécurité intérieure - Constate une évolution des risques qu'il s'agisse du terro-

risme ou des dangers induits par la drogue et prévoit le remplacement dans dix ou vingt ans des produits tirés aujourd'hui de végétaux, opiacées, par des produits de la chimie de synthèse - Substitution au faux monnayage de la fraude informatique - Rappelle que le terrorisme, le grand banditisme et la grande délinquance ont pris une dimension internationale - Estime qu'il existe des liens très étroits entre les différentes menaces contre la sécurité intérieure - Rappelle que la police française dispose aujourd'hui de moyens modernes souvent enviés à l'étranger - Dépôt l'an prochain d'une loi d'orientation sur la sécurité intérieure qui devrait comprendre des orientations à long terme et un volet de programmation pluriannuel pour les services de sécurité - (p. 4403) : problème du fonctionnement des instances de concertation - (p. 4404) : souligne l'évolution au fil des années du coût de la construction des établissements d'enseignement, notamment des lycées, entraînant des charges supplémentaires - Confirme que dans ce domaine la concertation a bien eu lieu et que la commission consultative sur l'évaluation des charges résultant des transferts de compétences s'est réunie le 29 mars dernier - Rappelle qu'une concertation a bien eu lieu également dans le domaine de la fonction publique territoriale - Réunions du conseil supérieur de la fonction publique territoriale le 5 juillet et le 26 octobre 1989 - Constate que ce jour-là aucun représentant du collège des présidents de conseils généraux n'assistait à la séance - Problème de la lutte contre l'immigration irrégulière - Estime qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre les dispositions applicables à l'immigration irrégulière et le statut des étrangers qui sont en situation régulière - Signale que la loi du 2 août 1989 a maintenu intact le dispositif de contrôle de l'entrée en France et le dispositif de lutte contre l'immigration irrégulière - (p. 4405) : rappelle que la seule disposition annulée a été celle qui substituait à l'intervention du juge administratif celle du juge judiciaire - Estime que la loi qui renforce la répression du travail clandestin est en vérité une loi de lutte contre l'immigration clandestine - Rappelle que les expulsions et reconductions à la frontière n'ont pas diminué en 1989 par rapport à 1988 et qu'il n'y a eu nul relâchement de la part de la police des frontières - Problème de l'amélioration des relations entre l'Office français de protection des réfugiés apatrides, OFPRA, et les préfectures - Amélioration de la lutte contre les fraudes dans le domaine du droit d'asile grâce au relevé systématique des empreintes digitales et aux nouveaux moyens techniques d'identification informatisés - (p. 4414) : souligne le souci du Gouvernement de concertation et d'information - Rappelle qu'en matière législative le Parlement est le haut lieu de la concertation - Réforme en matière de département évoquée il y a cinq ans à Colmar - Rappelle le retrait du projet de loi relatif à la réforme de la dotation globale d'équipement, DGE, des petites communes - (p. 4415) : rappelle que la période transitoire d'application de la loi sur le cumul des mandats n'est toujours pas achevée - Signale que le ministère de l'intérieur conserve la gestion des crédits des greffes jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1991 et que les crédits concernant les emplois et la gestion des magistrats ont déjà été transférés au budget du ministère de la justice - Signale que le plan de modernisation des préfectures n'est pas encore arrêté - Amélioration des conditions de rémunération et des perspectives de carrière des personnels des préfectures - Conséquences de la grève du ministère des finances - Augmentation des crédits d'équipement des préfectures - Evoque la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie - (p. 4416) : souligne la fonction internationale de la délégation générale à la lutte contre la drogue - Dépôt l'an prochain du deuxième plan de modernisation de la police - Problème de l'informatique et mise en place d'un système d'information entre la police nationale et la gendarmerie nationale - Favorable à une loi de programmation relative à la sécurité civile - Estime que la France en ce domaine n'est pas en retard - Souhaite la relance des travaux de la commission permanente de défense civile - Estime que les crédits consacrés à la sécurité civile se trouvent trop dispersés dans différents départements ministériels - Rappelle que si les Canadiens sont âgés ils volent relativement peu - Estime que la France est particulièrement bien équipée en moyens aériens - Rappelle le succès de certaines expériences menées avec les matériels de l'armée, notamment des hélicoptères Super

Puma - (p. 4417) : rappelle que la prévention reste la principale arme contre les incendies de forêts et l'impossibilité de les arrêter lorsque des vents soufflent à cent kilomètres à l'heure - Estime que le principal objectif reste la sauvegarde des vies et des biens même si les surfaces incendiées ont été vastes - Problème des effectifs de la police, notamment dans la région parisienne - Accroissement des moyens et renfort des appelés du contingent - Amélioration de la sécurité dans les transports en commun - Souligne l'utilité des gendarmes auxiliaires employés depuis quinze ans dans le département de la Saône-et-Loire - Utilisation des appelés du contingent comme policiers auxiliaires dans les grandes villes pour répondre aux nécessités de l'encadrement - (p. 4418) : estime normal que le ministère de l'agriculture et l'Office national des forêts, ONF, s'occupent de la forêt - Nécessaire effort d'information et de formation en ce qui concerne le débroussaillage - Souci de l'Etat d'aligner la situation des agents de préfectures sur celle des agents des départements - Pense pouvoir venir inaugurer le commissariat des Ulis - Problème du logement des policiers en Ile-de-France ; espère l'achèvement de 2500 logements en cinq ans - Annonce la création d'une unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile cette année dans la région Rhône-Alpes et l'an prochain en Bretagne - Rappelle que la France est le seul pays d'Europe disposant d'unités de ce genre - Importance des détachements de sapeurs-pompiers de Paris et de marins-pompiers de Marseille - Rappelle que la France reçoit plus de demandes de coopération qu'elle ne peut en pourvoir.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France [n° 75 (89-90)]** - (12 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4810) : projet destiné à compléter la loi de 1989 telle que promulguée après décision du Conseil constitutionnel - Absence d'atteinte à la lutte contre l'immigration irrégulière à laquelle le Président de la République attache une grande importance - Maintien du dispositif de contrôle de l'entrée en France tel qu'il a été défini par la loi du 9 septembre 1986 - Rappelle que l'intégration est un des objectifs de la politique du Gouvernement - Dénonce l'importance du phénomène d'immigration pour l'Europe des douze, aggravé par certains événements historiques qui se produisent en Europe de l'Est - Rappelle que la RFA accorde un passeport à des centaines de milliers d'Allemands venant de plusieurs pays de l'Est - (p. 4811) : constate un bouleversement complet des données migratoires - Estime qu'on ne peut que se réjouir du mouvement d'émancipation de l'Europe de l'Est mais que nous devons en tirer toutes les conséquences ; et que le statut des étrangers en France doit être traité au regard d'un certain nombre de principes - Réintroduction de la possibilité d'un recours juridictionnel préalable devant le juge administratif, afin de prendre en compte la décision du Conseil constitutionnel - Rappelle que le projet de loi prévoit des délais très brefs afin de ne pas nuire à l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière - Modification de l'article 26 bis de l'ordonnance de 1945 relatif à l'exécution d'office des arrêtés de reconduite à la frontière - Annonce qu'un projet de décret modifiera le code des tribunaux administratifs pour y intégrer la nouvelle procédure qui s'appliquera à plusieurs milliers de recours par an - Renforcement du nombre des conseillers de tribunal administratif, des greffiers et création d'un certain nombre d'emplois - S'oppose à la motion n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - (p. 4814) : reconnaît les conséquences perturbatrices de l'ordre ancien avec le développement de la liberté dans les pays de l'Europe de l'Est - Constate que le Président de la République avait parlé du statut des étrangers qui sont installés en France et de leur intégration mais qu'il n'a jamais parlé de société multiculturelle - Estime que la procédure du droit d'asile doit être préservée - Définition du statut des étrangers en France de telle sorte que la politique d'intégration puisse aboutir - Notion de seuil de tolérance - Lutte contre l'immigration clandestine - Problèmes des accords de Schengen - Favorable à des accords complémentaires qui permettent de renforcer les contrôles sur le territoire français - (p. 4815) : rappelle la possibilité pour les citoyens d'Allemagne de l'Est de revendiquer la citoyenneté d'Allemagne de l'Ouest - Rap-

pelle que le Gouvernement souhaite établir pour les étrangers installés en France un régime de droit conforme à nos traditions et poursuivre la politique de lutte contre l'immigration clandestine - Adoption d'une loi visant les employeurs de main-d'oeuvre clandestine - Estime nécessaire le réexamen par la France et par l'ensemble des pays riches de l'Europe de la législation relative aux conditions d'entrée des étrangers et à l'exercice du droit d'asile - Redoute qu'à l'avenir le droit d'asile politique soit détourné en asile économique - (p. 4816) : signale que la loi sur le travail clandestin est récente et qu'elle est reconnue par tous comme indispensable - (p. 4824) : en ce qui concerne l'« esclavage des temps modernes », estime que M. Christian Bonnet a eu raison avant d'autres et qu'il n'a pas été entendu complètement par la majorité de l'époque - (p. 4825) : rappelle que le Gouvernement a pris récemment un certain nombre de mesures à l'encontre des employeurs de travailleurs clandestins - Estime que les accords de Schengen de 1985 ne modifiaient pas la législation française et qu'ils n'avaient donc pas à ce titre à être approuvés par le Parlement - Rappelle que le caractère « réservé » des réunions internationales préparatoires aux accords internationaux est un usage - Réflexion en cours sur la convention de Genève et sur les conditions de revendication et d'octroi du droit d'asile en Europe - Constate que la majorité de ceux qui passent par l'Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides, OFPRA, sont des migrants qui abusent trop souvent du droit d'asile - Rappelle que le projet de convention de Schengen permet à des Etats de s'opposer à des demandes d'asile multiples, mais qu'il ne prévoit aucun fichier de demandeurs auxquels le droit d'asile a été refusé - Existence d'accords administratifs relatifs à la lutte contre la drogue - Rappelle que certains pays, comme la RFA, avaient demandé l'instauration du droit d'interpellation sur le territoire des pays parties à l'accord et que cette clause a été refusée par la France, alors qu'elle existe déjà entre la France et le Luxembourg.

- **Projet de loi modifiant l'article 6 de la loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif [n° 69 (89-90)]** - (16 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5055) : création de cours administratives d'appel compétentes pour statuer sur les appels formés contre les décisions rendues par les tribunaux administratifs, à l'exception des recours pour excès de pouvoir - Accélération du cours de la justice administrative et espoir pour les justiciables de voir leur recours jugé dans des délais plus rapides - Création de cinq cours administratives d'appel et arrêté d'un plan de création d'emplois de conseillers en concertation avec le Conseil d'Etat - Prolongation d'un an du recrutement exceptionnel prévu par la loi du 31 décembre 1987 et recrutement possible d'avoués près les cours d'appel sous certaines conditions - Présentation par le Gouvernement de trois amendements destinés à régler des situations individuelles de fonctionnaires faisant l'objet de contentieux - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 5057) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Charles Descours (ouverture du tour extérieur des cours administratives d'appel en faveur des directeurs des établissements d'hospitalisation publics) - **Après l'art. 2** (p. 5058, 5059) : accepte l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (assimilation de l'exercice de fonctions juridictionnelles dans une cour administrative d'appel pendant une durée de trois ans à l'obligation de mobilité prévue par l'article 16 de la loi n° 86-14 du 6 juin 1989 fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel) - Ses amendements n° 5, n° 6 et n° 7 : règlement de situations individuelles de fonctionnaires faisant actuellement l'objet de contentieux ; adoptés - **In fine** (p. 5060) : accepte l'amendement n° 2 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (décret en Conseil d'Etat précisant les conditions de rachat de cotisations de retraite pour les catégories visées par l'article 6 de la loi du 31 décembre 1987, ainsi que pour les avoués près les cours d'appel auxquelles l'Assemblée nationale a étendu le bénéfice du recrutement).

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi organique (n° 90, 89-90), déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article L.O. 148 du code électoral [n° 111**



(89-90)] - (16 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5061) : confirme le plein accord du Gouvernement sur cette réforme - Inscription le plus rapidement possible de cette proposition de loi organique à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Deuxième lecture** [n° 113 (89-90)] - (16 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5061, 5062) : souhaite que ce texte recueille une large approbation - Rappelle que la loi organique a d'ores-et-déjà été adoptée en termes conformes par les deux assemblées - Constate que subsistent quelques divergences sur le projet de loi ordinaire qui ne paraissent pas insurmontables - Durée de la période prise en compte pour le calcul des frais à faire figurer dans le compte de la campagne - Durée de l'interdiction de l'affichage commercial et des insertions publicitaires payantes dans la presse - Se déclare favorable à la solution adoptée par le Sénat en ce qui concerne le mécanisme répartiteur de la moitié de l'aide publique aux partis et groupements politiques - Problème de la confidentialité des dons faits aux candidats et aux partis et groupements - Nécessité de distinguer entre les dons des particuliers, personnes physiques, et ceux des entreprises, personnes morales - Estime nécessaire l'existence d'un intermédiaire entre le donateur bénéficiaire de déductions fiscales et le parti ou groupement destinataire - Estime l'amnistie utile et nécessaire - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 5072) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman (abrogation de l'article 7 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique) - **Art. 1<sup>er</sup> (recours à un mandataire pour la collecte des fonds)** - **Art. L. 52-5 du code électoral (obligation de créer une association électorale ou de désigner un mandataire financier pour recueillir des fonds)** (p. 5073) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Christian Bonnet, rapporteur (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 52-7 (réglementation des dons consentis aux candidats)** (p. 5074 à 5076) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 27 (remplacement des mots « ou de plusieurs candidats » par les mots « ou de la liste lorsque le scrutin est de liste »), n° 29 (interdiction de versement direct ou indirect de toute contribution financière à un candidat par une entreprise ou une société publique ou privée, par une organisation ou un groupement patronal), n° 30 (limitation des dons des personnes morales autres qu'un parti ou groupement politique à 10 % du plafond des dépenses électorales dans la limite de 500.000 francs) et n° 31 (exclusion des sociétés dont l'Etat est actionnaire, de la liste des personnes habilitées à effectuer des dons en vue du financement de la campagne d'un candidat) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 28 (limitation à 20.000 francs de la limite maximale des dons pouvant être effectués par des personnes physiques) et s'oppose à l'amendement n° 32 du même auteur (application tant aux dons directs qu'aux dons indirects de l'interdiction pour les sociétés de casino et maisons de jeux de contribuer au financement des campagnes d'un candidat) - **Art. L. 52-7 ter (délivrance d'un reçu au donateur)** (p. 5076) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (confidentialité des dons faits aux candidats, pour les dons de faible montant consentis par les personnes physiques) - **Art. L. 52-9 (comptes de campagne des candidats)** (p. 5077) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (suppression de la possibilité de consulter les annexes des comptes auprès de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques dans les délais qu'elle fixe) - **Art. 1<sup>er</sup> bis (durée de l'interdiction de l'affichage commercial)** (p. 5078) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Charles Lederman (prolongation du délai d'interdiction du recours à l'affichage commercial avant l'élection, de quatre mois à un an) et accepte l'amendement n° 4 de la commission (réduction du délai d'interdiction du recours à l'affichage commercial avant l'élection, de quatre mois à trois mois) - **Art. 1<sup>er</sup> ter (publicité commerciale par voie de presse et campagne de promotion publicitaire des réalisations d'une collectivité)** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 34 de M. Charles Lederman et accepte l'amendement de coordination n° 5 de la commission - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de la

commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 1<sup>er</sup> quater (publicité téléphonique et télématique)** (p. 5079) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 7 de la commission - **Art. 6 (financement sur fonds publics des partis et groupements politiques)** : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Charles Lederman (répartition de façon moins inégalitaire des sommes qui seront versées aux partis et groupements politiques) - (p. 5080) : accepte les amendements n° 8 et n° 9 de la commission tendant à rétablir les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - **Art. 7 (modalités de répartition de l'aide financière publique)** (p. 5081) : accepte les amendements de coordination n° 10 et n° 11 de la commission - **Art. 9 (collecte des dons consentis aux partis et groupements politiques)** - **Art. 11-2 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988** (p. 5082) : son amendement n° 39 : collecte des dons destinés au financement des partis et groupements politiques effectuée par l'intermédiaire d'organismes créés à cet effet et extérieurs aux partis, de sorte que le plafonnement et le contrôle des dons s'appliquent à des sommes non versées directement aux partis et aux groupements politiques ; adopté - **Art. 11-1 (précédemment réservé)** (p. 5083) : son amendement de coordination n° 40 ; adopté - **Art. 11-1-1 (précédemment réservé)** : son amendement de coordination n° 41 ; adopté - **Art. 15 bis (amnistie des infractions commises en relation avec le financement direct ou indirect de campagne électorale ou de partis et groupements politiques)** (p. 5086, 5087) : s'oppose aux amendements de suppression n° 20 de la commission et n° 36 de M. Charles Lederman - **Art. 16 (dons consentis par les personnes morales)** (p. 5090) : s'oppose aux amendements identiques n° 21 de la commission et n° 37 de M. Charles Lederman, tendant à rétablir la suppression du paragraphe I de cet article, adoptée par le Sénat en première lecture - **Art. 19 ter (dépôt d'un rapport sur la mise en oeuvre de la loi)** (p. 5091) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 22 de la commission - **Après l'art. 19 ter** (p. 5092) : demande le retrait de l'amendement n° 25 de M. Jean Arthuis (abrogation de l'article 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat et limitation de la possibilité de faire appel des décisions des commissions départementales d'urbanisme commercial devant le ministre) - (p. 5094) : son amendement n° 38 : création dans les formes et conditions définies par le code civil local des associations prévues par la présente loi, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ; adopté.

**JUNG (Louis)**, sénateur du Bas-Rhin (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale ; est élu de nouveau membre titulaire (*JO* Lois et décrets du 20 octobre 1989).

Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe jusqu'au 8 mai 1989.

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 297 (88-89)] autorisant l'approbation d'une convention portant création d'un réseau international pour l'amélioration de la production de la banane et de la banane plantain (INIBAP) [n° 362 (88-89)] (7 juin 1989) - *Traités et conventions*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 298 (88-89)] autorisant l'approbation d'une convention d'entraide judiciaire en matière civile entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie [n° 363 (88-89)] (7 juin 1989) - *Traités et conventions*.

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 26 mai 1989) (p. 930) - Ministère : Logement - *Strasbourg est-elle la capitale de l'Europe ? - Communautés européennes.*

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)] - Suite de la discussion - (15 juin 1989) - Art. 10 (dispositions relatives au permis de conduire à points) - Art. L. 11 du code de la route (création et régime du permis à points) (p. 1603) :** son amendement n° 32 : création du permis de conduire à douze points ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 3 de M. Jacques Thyraud, rapporteur - Souligne les excellents résultats du permis à dix-huit points en vigueur en RFA - Nécessaire harmonisation des législations européennes en 1992 - (p. 1605) : sur l'amendement n° 3 précité, se déclare favorable au sous-amendement n° 38 de M. Jean-Pierre Tizon (épreuves habituelles du permis de conduire complétées par une épreuve de secourisme) - *Art. L. 11-1 (nature des infractions entraînant une réduction de plein droit du nombre de points) (p. 1609) :* se déclare favorable à l'amendement n° 4 de la commission (réduction de plein droit d'un ou de deux points du capital de points initial, dans le cadre de la procédure de l'amende forfaitaire ; compétence des tribunaux dans les autres cas pour prononcer le retrait des points) - *Art. L. 11-5 (modalités de retrait et de réattribution du permis de conduire en cas de perte totale des points) (p. 1612) :* se déclare favorable à l'amendement n° 40 du Gouvernement (attribution du nouveau permis de conduire, après annulation résultant de la perte totale des points, subordonnée à un examen médical et psychotechnique reconnaissant l'aptitude de l'intéressé).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'entraide judiciaire en matière civile entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie [n° 298 (88-89)] - (16 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1633) :** opportunité de cette convention d'entraide judiciaire avec la Bulgarie - Se réjouit du développement de la coopération avec les pays de l'Europe de l'Est, tout en déplorant certaines atteintes aux droits de l'homme dans ces pays.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention portant création d'un réseau international pour l'amélioration de la production de la banane et de la banane plantain (Inibap) [n° 297 (88-89)] - (16 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1636) :** création par cette convention d'un réseau de centres de recherche sur la culture de la banane à l'échelle internationale - Objectifs d'une meilleure coordination des programmes de recherche en matière de lutte contre les maladies et d'amélioration des rendements - Travaux menés par la France dans le cadre de l'Institut de recherche sur les fruits et agrumes, IRFA, membre du Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale, GERDAT - Fixation du siège de la nouvelle organisation à Montpellier.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la construction et à l'exploitation d'une installation européenne de rayonnement synchrotron [n° 468 (88-89)] - (8 novembre 1989) - Discussion générale (p. 3092) :** rappelle que le Gouvernement s'était engagé par écrit à implanter à Strasbourg l'installation européenne de rayonnement synchrotron - Se réjouit de cette coopération scientifique européenne.

- **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration [n° 57 (89-90)] - (20 novembre 1989) (p. 3499) :** espoir suscité par l'évolution des pays d'Europe de l'Est, symbolisée par la chute du mur de Berlin - Avenir de l'Allemagne ; souligne la responsabilité des démocraties française et britannique dont le manque de soutien à la démocratie allemande a permis l'ascension de Hitler - Confiance nécessaire dans la coopération franco-allemande et dans l'engagement européen - Souligne le rôle de la politique d'ouverture de M. Gorbatchev et l'importance cruciale de son succès pour l'Europe et la France - Principe du maintien des pactes militaires et du droit des peuples à décider d'eux-mêmes - Union politique de l'Europe, réponse indispensable à la situation actuelle.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion - (23 novembre 1989) - Après l'art. 2 (p. 3624) :** se déclare favorable à l'amendement n° 1-20 de M. Paul Caron (relèvement de la déduction pour frais funéraires).

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères - (30 novembre 1989) (p. 4160) :** situation financière préoccupante du Conseil de l'Europe - Action du Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme et de la démocratie parlementaire ; rôle privilégié de cette organisation dans l'évolution politique actuelle en Europe de l'Est - Souhaite la création d'une ligne budgétaire spécifique pour le Conseil de l'Europe - Rôle positif joué par la France au sein de la CEE ; bilan satisfaisant de la présidence française - Evolution en Europe centrale et danger de résurgence des nationalismes, particulièrement en France et en Allemagne.

- **Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie [n° 88 (89-90)] - (12 décembre 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (amnistie intégrale) (p. 4849) :** se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur.

**Nouvelle lecture [n° 154 (89-90)] - (20 décembre 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (p. 5276) :** se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 158 (89-90)] - (20 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5289) :** financement du parti communiste français.

## K

KAUSS (Paul), sénateur du Bas-Rhin (RPR).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

KOUCHNER (Bernard), *secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'action humanitaire* (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Jean Francou : *Politique extérieure (Aide humanitaire au Liban)* (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 322).

## INTERVENTIONS

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation de l'industrie textile [n° 443 (88-89)] - (30 juin 1989)

(p. 2192) : importance du secteur industriel du textile et de l'habillement - Protection nécessaire le temps de mener à bien la modernisation des entreprises - Fermeté du Gouvernement français dans les négociations internationales et dans l'application des accords multifibres - Négociations de la CEE avec le GATT - (p. 2193) : devoir des entreprises de promouvoir leur modernisation, avec l'aide de l'Etat : automatisation ; création ; formation - Mise en place de délégués textile-habillement dans huit régions textiles - Augmentation du nombre de sous-préfets « managers du développement » - Accompagnement des restructurations : conditions d'indemnisation du chômage partiel ; plans sociaux ; conversion des personnels ; participation du Fonds de développement industriel pour des actions sur les bassins textiles - Taxe professionnelle - Préparation de l'extension du crédit d'impôt-recherche aux dépenses de création ou de mode - Financement prévu de projets sur l'automatisation des activités de confection ; initiatives européennes possibles sur le modèle du projet Eurêka « UPAC » d'automatisation et de gestion informatisée de la totalité d'un atelier de confection - (p. 2194) : équipement des PMI ; conception assistée par ordinateur ; programme Logic - Expérience menée dans le Tarn visant à utiliser des périodes de chômage partiel pour la formation professionnelle - Intérêt pour le secteur du textile et de l'habillement de la mise en place d'une aide aux formations longues prévue par la loi sur la prévention des licenciements économiques et le droit à la conversion ; difficulté de la négociation contractuelle - Ecole nationale des arts et industries textiles et lycée technique d'Etat des arts appliqués textiles installés à Roubaix.

## L

**LABEYRIE (Philippe)**, sénateur des Landes (S).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion générale :*

Suite de la discussion - (22 novembre 1989) (p. 3587) : se déclare opposé à l'adoption de ce budget si le Gouvernement maintient les dispositions relatives à la dotation globale de fonctionnement, DGF - Souhaite ne pas être responsable de l'aggravation de la fiscalité locale - Approuve les contrats emploi-solidarité, ainsi que la prime de croissance de 1 200 francs.

**LACOUR (Pierre)**, sénateur de la Charente (UC).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

- Membre titulaire de la Commission nationale d'urbanisme commercial jusqu'au 13 octobre 1989.

## DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Territoires d'outre-mer - [n° 61 (89-90) tome 23] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 26 mai 1989) (p. 933) - Ministère : Collectivités territoriales - Conséquences de l'Acte unique européen pour les petites communes - Communes.

*Questions orales sans débat :*

n° 66 (JO Débats du 13 avril 1989) (p. 205) - Ministère : Affaires européennes - Position du gouvernement français sur les dossiers de la chasse - Chasse.

n° 110 (JO Débats du 3 octobre 1989) (p. 2438) - Ministère : Economie - Perspectives d'augmentation des dotations budgétaires allouées à la DGE - Dotation globale d'équipement (DGE).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du**

**code de la santé publique** [n° 219 (88-89)] - (20 avril 1989) - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 340) : son amendement n° 1 : caractère obligatoire de la vaccination antirabique et du tatouage pour tous les carnivores domestiques dans les départements déclarés infectés de rage ; réservé jusqu'après l'examen de l'amendement n° 37 à l'article 9 - Art. 1<sup>er</sup> (*pouvoirs du maire en matière de divagation des chiens et des chats et durée de garde en fourrière*) (p. 341) : ses amendements soutenus par M. Louis de Catuelan, n° 2 : allongement des délais de garde ; et n° 3 : identification des animaux par tatouage ; retirés - Après l'art. 7 (p. 350) : son amendement n° 4, soutenu par M. Paul Séramy : subordination de l'introduction en France de carnivores domestiques à la présentation d'un certificat de vaccination antirabique ; retiré - Art. 9 (*dispositions diverses en faveur de la protection des chiens et des chats*) (p. 353) : son amendement n° 1 ; retiré (précédemment réservé p. 340).

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - Suite de la discussion - (24 mai 1989) - Discussion générale (p. 866) : caractères positifs du contrat de plan Etat-région de Poitou-Charente - Critique le désengagement de l'Etat pour le programme de modernisation et d'humanisation des hospices - Insuffisance en matière de formation, enseignement et recherche - Non-programmation de la mise à deux fois deux voies de la RN 10 au sud d'Angoulême et de l'aménagement de la RN 141 entre Angoulême et Cognac - Regrette, dans le projet de Xe Plan, l'absence de réflexion spécifique au problème de la maîtrise de l'eau - (p. 867) : aménagement rural : considère comme une grave erreur le sacrifice de l'espace rural, seule richesse nationale, à l'approche de l'échéance européenne de 1993 ; conséquences de la désertification ; suppression des engagements sur l'allègement de la taxe sur le foncier non bâti ; caractère vague de la proposition relative à la rationalisation de l'implantation des services publics - Département de la Charente : plan de développement coordonné ; arbitraire des aides accordées dans le cadre de la politique des zones rurales jugées prioritaires de la CEE - (p. 868) : demande la remise en ordre et la coordination des multiples organismes s'occupant d'aménagement.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 281 (88-89)] - (21 juin 1989) - Discussion générale (p. 1757) : création judicieuse des associations foncières agricoles, AFA - Espère qu'elles recevront des aides publiques leur permettant d'assumer leurs missions - Propose de transformer leur dénomination en associations syndicales de développement rural, ASDR - Se déclare favorable à une extension de la procédure de zonage - (p. 1758) : élargissement des compétences des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Interroge le Gouvernement sur quatre points : rôle des sous-préfets en matière de développement rural ; communication du Gouvernement sur le développement rural et réunion du comité interministériel de développement rural et d'aménagement rural ; implantation des services publics en zone rurale ; date et modalités d'attribution des subventions accordées à certaines zones au titre du FEDER (fonds européen du développement régional) - Absence de publication des décrets et arrêtés d'application de la loi d'adaptation de 1988, relatifs aux plans de chasse au petit gibier et à la légalisation de certains modes de chasse traditionnels - Rappelle les bons résultats de la liste chasse-pêche-tradition aux élections européennes - Lien étroit entre chasse et développement rural.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation de l'industrie textile** [n° 443 (88-89)] - (30 juin 1989) (p. 2190, 2191) : crise de l'industrie textile : exemple de la pantoufle charentaise - Concurrence des pays à faibles coûts salariaux et des pays de la CEE dont l'Italie et la RFA - Insuffisance des mesures arrêtées par le Gouvernement le 14 décembre 1988 ; taux élevé des prêts Codevi - Poursuite indispensable de la réduction des prélèvements obligatoires fiscaux et sociaux - Nécessaire adaptation du crédit d'impôt-recherche aux dépenses de création et d'innovation des entreprises du secteur textile - Demande un programme national de recherche et de développement sur l'automatisation et la robotisation des activités du secteur - Améliora-

tion nécessaire des conditions de recours aux conventions de chômage partiel - Demande la gestion rigoureuse des accords internationaux textiles bilatéraux d'autolimitation ; accords multifibres - Négociations du GATT - Souhaite l'intervention des fonds communautaires pour le secteur du textile et de l'habillement.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Départements et territoires d'outre-mer - (24 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (territoires d'outre-mer) (p. 3781) :** évolution positive des crédits du ministère des DOM-TOM - Situation en Nouvelle-Calédonie : reprise du marché mondial du nickel ; augmentation des exportations de minerais et de produits métallurgiques - Importance de l'effort financier destiné à accompagner la mise en place des nouvelles dispositions statutaires adoptées par référendum le 6 novembre 1988 ; désenclavement du territoire ; amélioration des infrastructures et de l'équipement des nouvelles provinces ; rééquilibrage des pôles économiques ; institut calédonien de participation ; formation ; action sociale ; aides au logement - (p. 3782) : construction de la piste d'atterrissage de Terre Adélie ; approuve l'initiative conjointe française et australienne de proposer la création d'une réserve mondiale sur le continent antarctique - Contrat de plan signé en février 1989 entre l'Etat et la Polynésie française ; souhaite une meilleure coordination de l'action économique des collectivités locales de ce territoire - Enjeux de la présence française dans le Pacifique - Intérêt économique de cette zone pour l'Europe - Demande l'exercice de la préférence communautaire au bénéfice des TOM - Avis favorable à l'adoption de ces crédits.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe [n° 78 (89-90)] - (15 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5033) :** s'inquiète de l'optimisme du secrétaire d'Etat en ce qui concerne les relations chasseurs et écologistes - (p. 5034) : souligne l'esprit de concertation des chasseurs - Conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage - Collaboration avec le Muséum d'histoire naturelle - Dénonce certains comportements des écologistes permettant de mieux comprendre les réactions des chasseurs à la convention de Berne - Rend hommage au souci d'impartialité de M. Jacques Golliet, rapporteur de cette convention - Précise que les chasseurs sont prêts à accepter la convention de Berne mais qu'ils craignent le pire suite à la directive de la commission de Bruxelles, adoptée en 1979, sur la protection des oiseaux et totalement dépourvue de bases légales - Apprécie l'engagement du secrétaire d'Etat d'introduire des représentants des chasseurs dans les comités scientifiques créés dans les conventions de Berne et de Bonn - Regrette que la convention de Berne ne soit pas assortie des réserves juridiques nécessaires et suffisantes pour garantir le maintien de certaines traditions cynégétiques françaises - (p. 5035) : avec M. Roland du Luart, s'abstiendra sur ce projet de loi.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Nouvelle lecture [n° 153 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Art. 58 (p. 5224) :** importance de l'aquaculture et de la pêche de loisir dans l'aménagement rural - Estime la loi « pêche » inapplicable - Problème de la déclaration des plans d'eau.

**LAFFITTE (Pierre),** sénateur des Alpes-Maritimes (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; *JO* Lois et décrets du 5 avril 1989).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu vice-président.

- Secrétaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) ; est nommé de nouveau membre titulaire (*JO* Lois et décrets du 21 octobre 1989) ; puis nommé de nouveau secrétaire (*JO* Lois et décrets du 27 octobre 1989).

Est nommé membre titulaire du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (*JO* Lois et décrets du 14 avril 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enseignement de la danse (27 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (27 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'éducation (29 juin 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec MM. Jean-Pierre Fourcade, Marcel Lucotte et les membres du groupe de l'Union des Républicains et des Indépendants, M. Charles Pasqua et les membres du groupe du Rassemblement pour la République, M. Daniel Hoeffel et les membres du groupe de l'Union centriste et MM. Joseph Raybaud et Henri Collard, tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'article 9 de la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme complétée par la loi n° 86-1322 du 30 décembre 1986 modifiant le code de procédure pénale [n° 301 (88-89)] (12 mai 1989) - **Terrorisme.**

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au port d'insigne politique ou confessionnel dans les établissements d'enseignement de l'Etat [n° 52 (89-90)] (8 novembre 1989) - **Enseignement.**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Recherche scientifique et technique - [n° 60 (89-90) tome 8] (21 novembre 1989).**

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO* Débats du 23 juin 1989) (p. 1779) - Ministère : Premier ministre - **Régions frontalières et construction de l'Europe - Aménagement du territoire.**

(*JO* Débats du 20 octobre 1989) (p. 2630) - Ministère : Economie - **Amélioration des méthodes de travail de l'administration fiscale - Economie (ministère de l').**

#### INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : télévision sans frontière - (12 avril 1989) (p. 173) :** éléments nécessaires à la mise en place d'une télévision de qualité en Europe et en

France : respect du téléspectateur ; horaires de programmation - (p. 174) : rappelle sa présidence d'une mission d'étude sénatoriale sur l'avenir des télécommunications en France et en Europe ; conclusion sur la nécessité de mettre en place une structure européenne - Exemple de la *Federal communication commission* aux Etats-Unis - Rappelle la réunion internationale prévue à son initiative en décembre 1989 à Sophia-Antipolis - Intérêt de la stratégie des quotas comme une protection temporaire permettant de dynamiser l'industrie des programmes - Rôle des investissements immatériels - (p. 180) : demande à M. Jack Lang, ministre de la culture, d'obtenir un délai avant la ratification de la directive européenne « télévision sans frontière ».

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)] - Suite de la discussion** - (28 juin 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*missions du système éducatif*) (p. 2052) : son amendement n° 30 : participation de l'apprentissage aux missions du service public d'éducation ; devenu sans objet - Art. 3 (*objectifs de formation du système éducatif*) (p. 2064) : sur l'amendement n° 4 de M. Paul Séramy, rapporteur (fixation à cinq ans de l'âge de la scolarité obligatoire et prolongation possible de la scolarité pour les élèves qui ont déjà achevé à seize ans une formation qualifiante), ses sous-amendements n° 31 et n° 32 ; adoptés.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances [n° 234 (88-89)]** - (10 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2479, 2480) : modernisation indispensable du code des assurances à l'approche de l'échéance européenne - Allègement de la fiscalité - Contrôle des tarifs - Problème du domaine d'investissement des compagnies d'assurance ; investissements massifs des Lloyds dans des entreprises innovantes - Souhaite que les pouvoirs publics s'intéressent à la participation des sociétés d'assurance à la dynamique industrielle et commerciale française.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - Art. 13 (*régime du crédit d'impôt-recherche*) (p. 3693) : son amendement n° I-74 : dotations d'amortissement des licences et apports en industrie éligibles au crédit d'impôt-recherche ; adopté - (p. 3696) : se déclare favorable à l'amendement n° I-107 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (dépenses de création et de conception de collections textiles éligibles au crédit d'impôt-recherche) - **Après l'art. 13** (p. 3699) : son amendement n° I-73 : allègement du régime d'imposition des rémunérations perçues par un salarié au titre d'un brevet d'invention ; adopté - (p. 3700) : son amendement n° I-75 : déductibilité fiscale accordée aux personnes physiques investissant dans la création d'une société ayant pour objet la valorisation de recherches ou le développement de produits, procédés ou services innovants ; adopté.

*Deuxième partie :*

**Recherche et technologie** - (29 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (recherche scientifique et technique) (p. 4104) : budget notoirement insuffisant - Considère que la recherche universitaire doit constituer une priorité absolue - Amorçe d'un départ des chercheurs français vers les universités américaines et allemandes, dans la perspective de 1993 - Projets COMETT et ERASMUS - Faiblesse de l'aide au développement de la recherche industrielle - Pourcentage du PIB consacré à la recherche - (p. 4105) : recherche industrielle en RFA - Formation par la recherche : revalorisation des allocations de recherche ; augmentation des bénéficiaires des conventions industrielles de formation par la recherche, Cifre ; création des conventions de recherche pour techniciens supérieurs, Cortechos - Difficultés rencontrées en matière de recrutement d'ingénieurs au titre des Cifre - Evolution des missions du Commissariat à l'énergie atomique, CEA - Augmentation de la participation des régions à l'effort de recherche ; disparité entre les régions - Valorisation de la recherche ; absence de stratégie des entreprises françaises - Propose de nouvelles mesures tendant à inciter les investissements dans la création d'entreprises innovantes - (p. 4106) : incidences de la valorisation de la recherche sur le développement local et régional - Succès des pôles technologiques régionaux - Rôle de l'Etat -

Contrats Etat-régions - Formation des ingénieurs par la recherche technologique, Firtex - Centres régionaux d'innovation et de transfert technologique, CRITT - Malgré certaines réserves, propose au Sénat d'adopter ce projet de budget.

**Jeunesse et sports** - (6 décembre 1989) - En remplacement de M. François Lesein, rapporteur pour avis (p. 4462) : enjeux de l'action du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports - Développement de l'action en faveur de l'aménagement du rythme de vie des enfants : signature de contrats d'aménagement du temps de l'enfant et de contrats de ville, désengagement progressif de l'Etat, extension souhaitable au profit des petites communes, diminution de la part du financement du Fonds national pour le développement du sport, FNDS - Absence de parution regrettable des décrets d'application de la loi du 28 juin 1989 relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants - (p. 4463) : progression des moyens affectés à la lutte contre le dopage : Laboratoire national de dépistage, Commission nationale de lutte contre le dopage - Politique d'aide au sport de haut niveau : centres permanents d'entraînement et de formation, conventions d'insertion professionnelle en faveur des sportifs - Absence d'aide nouvelle au sport de masse ; diminution des subventions d'équipement destinées aux collectivités locales et aux associations - Diminution inquiétante des recettes du FNDS - Evolution défavorable des subventions allouées à l'Office franco-québécois et à l'Office franco-allemand pour la jeunesse - Conséquence de l'Acte unique européen sur le statut des sportifs ; nécessité d'une politique d'harmonisation des législations sportives européennes - Regrette le rejet de l'amendement de la commission des affaires culturelles instituant un prélèvement complémentaire de 0,5 % sur les enjeux du loto et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ce projet de budget, en raison des réserves concernant le financement du FNDS - (p. 4471) : à la suite de l'engagement pris par le Gouvernement concernant les ressources du FNDS, se déclare favorable à l'adoption de ce budget.

**LAIGNEL (André), secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé de la formation professionnelle** (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*J.O. Lois et décrets* du 29 juin 1988).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Travail, emploi, formation professionnelle et services communs** - (4 décembre 1989) (p. 4301) : augmentation des crédits de formation - Principales orientations de ce budget - (p. 4302) : objectifs du crédit-formation : lutter contre l'exclusion professionnelle ; former une main-d'oeuvre qualifiée - Définition de zones de formation animées par des coordinateurs, en liaison avec les préfets - Crédit-formation jeunes - Succès du congé individuel de formation des salariés - Conditions de participation des entreprises à cet effort nécessaire pour l'économie française - Participation exceptionnelle de l'Etat au financement du crédit-formation - Ouverture de la formation continue aux techniciens supérieurs, pour l'accès aux diplômes d'ingénieurs - Modernisation de l'apprentissage - Formation et qualification des femmes salariées ou demandeurs d'emploi - Développement de la lutte contre l'illettrisme - Evaluation et contrôle de la formation - Modernisation des structures de l'administration de la formation professionnelle - Rappelle les missions des délégations régionales à la formation professionnelle, DRFP - (p. 4303) : augmentation de la subvention de fonctionnement de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Diminution du nombre de personnels sous contrat à durée déterminée - Déconcentration de l'AFPA - Recherche d'une meilleure adéquation des demandes et des offres d'emplois - (p. 4316) : organisation du marché de la formation professionnelle - Présentera prochainement au Conseil des ministres une communica-

tion sur la qualité, l'évaluation et le contrôle de la formation professionnelle - Meilleure adaptation de la formation aux offres d'emplois - Contrats d'études prévisionnelles, passés en 1989 avec les branches professionnelles, sur les mutations technologiques - Mise en place de zones de formation afin de répondre aux besoins locaux - (p. 4317) : rôle essentiel des coordonnateurs de zone - Financement du projet individuel de formation - Nécessaire réforme de l'AFPA - Crédit d'impôt-formation - Reconnaît que les retards pris en France en matière de formation expliquent en partie l'écart de compétitivité entre la France et la RFA.

**LALONDE (Brice), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement** (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

**Puis secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs** (nommé le 29 mars 1989 dans le même Gouvernement) (JO Lois et décrets du 30 mars 1989).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Franck Sérusclat: **Environnement (ministère de l'Action du ministère de l'environnement)** (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 318).

de M. Guy Besse: **Catastrophes naturelles (Sécheresse et pénurie d'eau)** (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 931).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Services du Premier ministre - V - Environnement - (2 décembre 1989) (p. 4272) :** importance de l'environnement sur la scène internationale - Problème des voitures propres et de la diminution de l'oxyde d'azote - Politique des déchets - Commerce de l'ivoire - Rappelle que le budget de 1989 avait permis la relance de la politique de l'environnement, et que celui de 1990 marque la volonté du Gouvernement de la renforcer grâce à l'augmentation de 27 % des moyens budgétaires qui lui sont accordés - Présentation l'an prochain d'un plan national pour l'environnement - Rappelle que d'autres ministères contribuent à la politique de l'environnement - Création d'emplois d'inspecteurs des installations classées - Croissance des budgets propres des agences financières de bassin - Revalorisation de la taxe parafiscale sur les huiles usées - Constate que la France reçoit les déchets de ses voisins - (p. 4273) : relance de la politique des déchets de la France et vote d'une loi qui permet de bloquer les déchets et de surveiller leur arrivée - Importante augmentation du budget de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED - Nécessité d'inventer de plus en plus de produits propres - Priorité à la protection du littoral - Problème de l'assainissement des eaux - Lutte contre la pollution par les nitrates, génératrice de prolifération d'algues vertes en Bretagne - Obligation pour la France de protéger son capital littoral - Rappelle l'appel de La Haye pour la protection de l'atmosphère et qu'au Sommet de l'Arche une partie de la déclaration finale a été réservée à l'environnement - Augmentation des moyens accordés à la recherche dans le domaine de l'environnement avec le programme évolution du climat et de l'atmosphère, ECLAT - Rappelle la ratification de la convention de Montréal relative à la protection de la couche d'ozone - Problème de la protection de l'Antarctique - Création d'un parc transnational du Mont Blanc - Interdiction du commerce de l'ivoire - Création d'une agence de l'environnement - Modernisation des réseaux de mesure de la pollution de l'air - Application à toutes les zones de risques de la directive Seveso - (p. 4274) : respect des obligations internationales en matière de protection d'oiseaux -

Constate une multiplication du nombre des conventions, des traités et des discussions internationales pour la protection de l'environnement et un accroissement des obligations - Création du parc national de la Guadeloupe et création envisagée du parc naturel régional du Ballon des Vosges - Signale que des aides seront accordées aux agriculteurs qui oeuvrent à la protection de l'environnement conformément à l'article 19 du règlement socio-culturel de la politique agricole commune, PAC - Estime que la politique des sites souffre de ne pouvoir retenir la notion de paysage - Rappelle l'institution d'une épreuve pratique pour l'obtention du permis de chasser - Détermination après concertation entre les protecteurs et les chasseurs des dates d'ouverture de la chasse conforme à la fois au droit et à la réalité scientifique - Prise de mesures en faveur de la protection des poissons migrateurs et de l'ours des pyrénées - Favorable à l'agrandissement de la surface des parcs nationaux - Confirme le rôle important des parcs naturels régionaux dans l'aménagement du territoire - Annonce la création de la centième réserve naturelle - Favorable au développement des conservatoires botaniques nationaux - Nécessité de préciser la notion de délinquance écologique - Constate que les risques naturels sont souvent d'une ampleur plus importante que les risques technologiques - Etude en cours sur la prévention des inondations et la protection contre les cyclones - Rappelle que l'environnement met en jeu la qualité de la vie en ville - Politique du bruit - (p. 4275) : problème de l'indemnisation des riverains des aéroports et du rajeunissement de la réglementation acoustique - Problème de la sécheresse et de la gestion de l'eau notamment en ce qui concerne la consommation - Absence de moyens de protection des eaux souterraines et de réglementation des prélèvements effectués dans les rivières non domaniales - Estime que les questions d'environnement deviennent un enjeu géopolitique important dans les relations entre Etats - Nécessité de moderniser l'administration territoriale de l'environnement - Signale l'absence de coordination à l'échelle départementale de l'ensemble des aspects de l'environnement - Insuffisance des moyens des délégations régionales - Nécessité de renforcer l'administration et de constituer un pôle français des techniques scientifiques plus puissant dans le domaine de l'environnement - Rappelle la création récente de l'agence européenne de l'environnement et l'excellence des travaux des équipes d'écotoxicologie de l'Institut national de recherche chimique appliquée, IRCHA - (p. 4276) : souhaite que l'harmonisation européenne de la fiscalité ne se traduise pas par une baisse du prix des carburants - Dénonce les effets pervers de la fiscalité pour l'environnement - Souhaite que l'on facilite les donations en paiement des droits de succession au profit du conservatoire du littoral - Nécessité de codifier les articles des différentes lois intéressant l'environnement - (p. 4289, 4290) : absence de désengagement en matière de restauration des cours d'eau domaniaux - Etude complémentaire en cours relative à la réalisation de certains programmes de barrage - Importance des contrats de rivière - Reconnaît que la situation actuelle est difficile en matière de prévention des pollutions - Rappelle que plus de deux millions de francs sont affectés au fonctionnement de l'ANRED - Poursuite de la modernisation des parcs naturels - Nécessité de trouver de nouveaux sites pour la décharge des déchets dangereux de classe 1 - Mise en place d'un label européen « produit propre » - Développement du recyclage et de l'industrie de destruction des déchets - Nécessité d'enfouir ce qu'on ne peut détruire - Estime que le procédé Valorga essayé par la municipalité d'Amiens est intéressant - Rappelle l'augmentation des crédits des contrats de recherche de l'IRCHA - (p. 4291) : problème des micropolluants - Rappelle la pollution du Rhin par le sel et signale que la RFA apparaît comme le principal pollueur du Rhin - Amélioration constante de la réputation de la France dans le domaine de l'environnement - Augmentation des crédits prévus pour l'application de la réglementation Seveso - Poursuite de l'effort pour l'établissement des « plans d'exposition risque » - Prolongement du moratoire sur l'Antarctique en raison du refus de la France et de l'Australie de ratifier la convention de Wellington - Relance de la politique de lutte contre le bruit - Amélioration régulière des produits et nécessaire simplification du droit - Estime que la « police de la tranquillité » doit être confiée au maire

- Signale que le projet sur le bruit des avions dépend du ministre des transports - Souhaite qu'on l'applique aux bases militaires - Estime que les moyens affectés à la lutte contre le bruit ne sont pas à l'échelle des besoins - Problème du bruit des pots d'échappement des deux roues - Partage le souci de M. Hubert Martin sur la qualité de la vie - Effort nécessaire en matière de lutte contre les pluies acides - Adoption de la réglementation sur les voitures propres - (p. 4292) : rappelle que le pot catalytique laisse échapper le gaz carbonique, facteur de pollution planétaire numéro un - Estime indispensable l'établissement d'un schéma départemental des carrières ainsi que l'obligation de remise en état - Limitation de la durée des concessions - Rappelle que le desman est désormais protégé et que le grand tétras souffre de l'exploitation forestière - Souligne la difficulté de sauver les ours - Rappelle que les forêts sont communales et non domaniales - Soutien au développement du tourisme de vision pour offrir des revenus de substitution aux populations qui vendaient l'ivoire des éléphants - Constate que les conservatoires régionaux sont souvent des associations dans lesquelles figurent des collectivités locales - Rappelle que le ministère allemand de l'environnement n'a été créé qu'après Tchernobyl - Existence d'un plan de résorption en cinq ans des décharges brutes - Difficile recensement des décharges sauvages - (p. 4293) : problème de l'aquaculture et absence de report du système de déclaration des plans d'eau - Rappelle qu'une concertation a bien eu lieu entre les chasseurs et M. Bougrain-Dubourg - Nécessité de garantir le droit de non chasse pour répondre à l'indignation d'une part croissante de l'opinion - Estime que la biodégradabilité accrue des plastiques est un progrès - Se déclare favorable au lancement d'un plan plastique en France - Rappelle les avantages du plastique : non-toxicité, légèreté et fabrication moins gourmande en énergie que le verre - Signale que la protection du littoral est une des priorités du Gouvernement - Signature d'une convention entre EDF et le ministère de l'environnement relative aux lignes électriques souterraines - Constate la poursuite de l'effort de mise en souterrain des lignes - Poursuite de la lutte contre la pollution par les nitrates - Extension de la réglementation sur les automobiles au niveau européen et aux poids lourds - Attache une grande importance à la démultiplication des efforts et à la vigilance des associations - Rappelle que c'est une association qui a révélé l'incident des algues de Nogent-sur-Seine - Problème de la pollution par les eaux pluviales - (p. 4294) : problème du transport routier des matières dangereuses - Rappelle que les installations nucléaires posent un problème de sécurité qui ne cessera pas avec leur déclassement - Signale que le dossier de l'usine de Meurthe-et-Moselle est entre les mains de la direction régionale de l'industrie et de la recherche dans l'attente d'une solution aux problèmes des effluents - Se réjouit de l'avis favorable du comité de bassin de l'agence Rhin-Moselle sur le programme de dépollution du fleuve - Regrette de ne pouvoir disposer d'aucun crédit pour les nettoyages des plages bretonnes - Se préoccupe des conséquences du passage du cyclone Hugo sur la Guadeloupe.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage [n° 79 (89-90)] - (15 décembre 1989) - Discussion générale (commune avec le projet n° 78) (p. 5030) :** rappelle que le Gouvernement avait soumis en 1982 au Sénat la ratification des conventions de Berne et de Bonn, conventions ultérieurement retirées en raison des réticences dans les milieux cynégétiques - Précise que la Cour de justice des communautés européennes a donné satisfaction à la France en 1988 en ce qui concerne l'un des points de divergence avec la Commission des communautés européennes concernant les chasses traditionnelles et les moyens de capture de certains oiseaux - Protection des habitats de la faune - Conventions faisant partie intégrante de la réglementation relative à la protection des ressources naturelles - Nécessité de protéger la faune, notamment les espèces migratrices, et la flore, notamment en matière de commerce international, grâce à la coopération entre les Etats - Rend hommage à l'action menée par l'Union internationale pour la conservation de la nature - Fait état de plusieurs conventions gérées par l'UNESCO relatives aux réserves de la biosphère - Objectifs des conventions en examen : instituer une coopé-

ration internationale, plus particulièrement entre les Etats qui font partie de l'aire de répartition d'une même espèce - Constitution de réseaux cohérents d'espaces protégés - Volonté de préserver la diversité biologique de la faune et de la flore - Responsabilités individuelles des Etats - (p. 5031) : évolution positive de la France dans le domaine de la protection de la nature - Organisation de la chasse ; liste des espèces de gibiers dont la chasse est autorisée conforme à la convention de Berne - Chasse à la palombe exclue du champ d'application de cette convention - Nombreuses réalisations des associations de protection de la nature - Aide substantielle apportée aux pays en voie de développement ; protection des zones humides et des parcs africains - Souhaite rapidement la mise en place des accords régionaux prévus dans la convention de Bonn.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe [n° 78 (89-90)] - (15 décembre 1989) - Discussion générale (commune avec le projet n° 79) - Voir intervention sous le projet n° 79 (p. 5030, 5031) - (p. 5036) :** n'est pas favorable à une renégociation de la directive européenne de 1979 - Convention de Berne autorisant la chasse au vol des rapaces - Méthode d'élimination des blaireaux - Rappelle qu'aucun état membre de la CEE ne peut contracter sur le plan international des engagements en contradiction avec ceux déjà pris dans le cadre communautaire, ni se soustraire à des engagements communautaires antérieurs - Considère que la procédure des dérogations constitue la meilleure sécurité juridique - Participation des associations de chasseurs au comité d'application des conventions de Berne et de Bonn - Souci du Gouvernement d'associer davantage les délégations parlementaires pour les Communautés européennes aux décisions prises - Protection de la nature - (p. 5037) : s'oppose à toute norme technocratique communautaire dans les domaines de la chasse et de la protection de la nature - Rappelle son attachement à la défense des intérêts de la France dans ce domaine.

**LA MALENE (Christian de), sénateur de Paris (RPR).**

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipale à Paris [n° 39 (89-90)] (25 octobre 1989) - Police.

**LANG (Jack), ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire** (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

#### DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

- *Déclaration du Gouvernement*, prononcée avec Mme Catherine Tasca, sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel [n° 347 (88-89)] (2 juin 1989) - Audiovisuel.

*Projet de loi* relatif aux fondations et modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat [n° 4 (89-90)] (5 octobre 1989) - Fondations.

#### INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : télévision sans frontière** - (12 avril 1989) (p. 174, 175) : initiative prise depuis



1983 de réunir les ministres de la culture au sein du Conseil des ministres de la CEE - Hostilité d'une partie des pays membres à la création d'un fonds de soutien à l'industrie européenne des programmes : constitution du mécanisme Eurimage sur la base du volontariat et quasiment hors de la CEE - Proclamation de Paris comme « capitale intellectuelle de l'Europe » en 1989, après Berlin en 1988 - Attaques menées par certains pays de la CEE contre le système français du prix du livre - Droits d'auteur - Souligne l'existence en France, à la différence des autres pays de la CEE, d'une tradition d'intervention culturelle de la puissance publique - Caractère minoritaire de la France défendant l'idée de préférence communautaire en matière de politique audiovisuelle - Motivations différentes du Parlement danois demandant le rejet de la directive au nom du libéralisme - (p. 176) : avancées rendues possibles par l'adoption par le Conseil des ministres de la CEE de la directive européenne « télévision sans frontière », texte de compromis : légalisation communautaire du système français de soutien à la production audiovisuelle et cinématographique et de la réglementation en matière de quotas linguistiques et communautaires ; reconnaissance de la notion de préférence communautaire ; clause interdisant le recul de la programmation audiovisuelle européenne ; engagement sur l'augmentation progressive ; procédure de surveillance - (p. 177) : introduction de la chronologie des médias ; devoir de la France de développer sa production nationale et sa capacité à accueillir les programmes audiovisuels européens - Rappelle les mesures récentes prises en ce domaine ; préparation d'un plan de rénovation et de modernisation du secteur public audiovisuel - Violation par les chaînes privées françaises des dispositions relatives aux quotas de programmes français et européens - (p. 178) : Eurêka audiovisuel.

- **Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse [n° 259 (87-88)]** - (12 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 180, 181) : intérêt de ce texte destiné à combler un vide juridique et à apporter la reconnaissance publique à la profession de professeur de danse par la création d'un diplôme d'Etat - Intérêt pour la reconversion des danseurs professionnels - Amélioration prévisible de la qualité des systèmes de formation et par conséquent des interprètes professionnels - Protection des usagers en particulier contre les risques physiologiques liés à l'apprentissage de la danse - Champ d'application : exclusion des danses de société et des danses traditionnelles - Délivrance du diplôme d'Etat au nom du ministère de la culture - (p. 182) : système d'unités de valeur capitalisables afin de concilier les impératifs de formation et les contraintes professionnelles des candidats - Allègements de formation pour les personnes pouvant justifier d'une compétence suffisante ; cas des danseurs professionnels pouvant justifier d'une activité professionnelle effective au sein du Ballet de l'Opéra de Paris, des ballets de la réunion des théâtres lyriques municipaux de France ou au sein d'un centre chorégraphique national - Composition des commissions consultatives prévues pour les dispenses et les équivalences : représentation du ministre de la culture et du ministre de l'éducation nationale ; représentation des collectivités territoriales et de la profession - Souligne la souplesse des dispositions proposées - Contexte de l'effort en faveur de la création chorégraphique et de la danse réalisé à l'échelon national et des collectivités territoriales - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 190) : travail entrepris par les nouvelles équipes à la tête des théâtres de l'Opéra de Paris - Situation financière du Palais Garnier : volonté d'éviter le dépassement des crédits budgétaires - Centre Georges Pompidou ; présidence du conseil d'orientation par M. Michel Miroudot, sénateur - (p. 191) : affirme sa confiance en Mme Hélène Ahrweiler, nouveau directeur du Centre - **Art. 1<sup>er</sup> (titres autorisant l'enseignement de la danse ; diplôme d'Etat)** (p. 192) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Ivan Renar (limitation du champ d'application à l'enseignement aux enfants de moins de seize ans) ; accepte les amendements n° 19 (inclusion du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse) et n° 20 (composition de la commission consultative prévue pour l'équivalence des diplômes étrangers) de M. Guy Penne ; sur l'amendement n° 20, son sous-amendement n° 32 ; retiré - (p. 194) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Ivan

Renar (liste des équivalences accordées après acquisition d'une formation pédagogique gratuite) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 30 de M. Jean Delaneau, rapporteur (liste des équivalences au diplôme d'Etat accordées après acquisition d'une formation pédagogique) et, sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 33 de M. Guy Penne - (p. 195) : demande le retrait de l'amendement n° 26 de M. Raymond Poirier (prise en charge des études au titre de la formation continue pour les professionnels en activité) - (p. 196) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (réintégration des danses de société dans le dispositif législatif) - **Art. 2 (dispense de diplôme)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 22 de M. Guy Penne et s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Ivan Renar (composition de la commission consultative) - **Art. 3 (conditions d'exploitation d'un établissement destiné à l'enseignement de la danse)** (p. 197) : demande le retrait de l'amendement n° 2 de la commission (nouvelle rédaction relative au champ d'application de cet article) au profit de son amendement n° 35 sur le même objet ; adopté - (p. 198) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Ivan Renar (niveaux d'apprentissage de la danse selon l'âge ; interdiction pour les enfants de moins de quatre ans) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 31 de la commission (recours à décret pour les modalités du contrôle médical des élèves et les conditions d'âge d'admission) - **Art. 4 (pouvoirs de l'autorité administrative en matière d'interdiction d'ouverture ou de fermeture)** : accepte les amendements n° 3 de coordination et n° 4 rédactionnel de la commission - **Art. 5 (dispositions pénales)** (p. 199) : sur l'amendement n° 24 de coordination de M. Guy Penne, qu'il accepte, son sous-amendement n° 36 ; adopté - **Art. 6 (dispositions transitoires ; modalités de dispense de diplôme des personnes enseignant la danse depuis plus de trois ans)** (p. 201, 202) : sur l'amendement n° 9 de la commission (assouplissement de la procédure), qu'il accepte, son sous-amendement n° 37 ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 11 de M. Jean-Marie Girault ainsi qu'à l'amendement n° 18 de M. Ivan Renar (autorisation définitive d'exercice aux professeurs enseignant depuis plus de trois ans) - **Sur l'ensemble** (p. 204) : hommage au travail de la commission des affaires culturelles sur le texte en projet.

**Deuxième lecture [n° 287 (88-89)]** - (31 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 992) : modifications apportées à ce texte par l'Assemblée nationale - Champ d'application de la loi : danses classique, contemporaine et jazz - Conditions de diplôme exigées pour l'enseignement des autres formes de danse déterminées par décret en Conseil d'Etat - Danses de société - Composition de la commission nationale consultée pour la délivrance du diplôme, des équivalences ou des dispenses - Conditions d'interdiction d'enseigner et d'exploiter un établissement d'enseignement de la danse - (p. 993) : dispense définitive d'obligation d'obtention du diplôme pour l'ensemble des professeurs qui enseignent la danse depuis plus de trois ans - Se réjouit du projet issu de la navette parlementaire, répondant aux objectifs de protection des usagers - Soutien apporté depuis 1981 au mouvement de créativité et de vitalité de la danse française - **Art. 1<sup>er</sup> (institution d'un diplôme d'Etat de professeur de danse)** (p. 996) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 6 (limitation du champ d'application de ce projet à l'enseignement de la danse aux enfants et adolescents de moins de seize ans) et n° 7 (gratuité de la formation pédagogique accompagnant la dispense de diplôme, sans épreuve terminale) et accepte le n° 1 de M. Jean Delaneau, rapporteur (composition de la commission nationale consultative) - **Art. 3 (conditions d'exploitation d'un établissement destiné à l'enseignement de la danse)** (p. 997, 998) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (différenciation des délais légaux de déclaration selon qu'ils concernent l'ouverture, la fermeture ou la modification de l'activité d'un établissement) - Son amendement n° 8 : modalités de l'assurance obligatoire de l'exploitant d'une salle de danse ; adopté - Sur l'amendement n° 3 de la commission (détermination par décret des modalités du contrôle médical des élèves et des conditions d'âge permettant l'accès aux différentes activités), qu'il accepte, son sous-amendement n° 9 : enseignement de la danse interdit aux enfants de moins de quatre ans ; adopté - **Après l'art. 5** (p. 999) : son amendement de

coordination n° 10; adopté - **Art. 6 (dispositions transitoires)**: accepte les amendements de la commission, n° 4, de coordination, et n° 5 (rétablissement d'un contrôle minimal de la compétence des professeurs de danse exerçant depuis plus de trois ans).

- **Déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel, suivie d'un débat [n° 347 (88-89)]** - (1<sup>er</sup> juin 1989) (p. 1029): rupture du Gouvernement avec la tradition d'élaboration de lois de réforme de l'organisation du système audiovisuel français après chaque changement de majorité - Ouverture d'une large concertation à la suite de la récente crise du secteur public audiovisuel - Priorité donnée à la qualité des programmes - (p. 1030): installation du nouvel organisme de régulation: le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - Préparation en cours des décrets d'application de la loi de décembre 1988 - Mise en place d'un plan pour la relance du cinéma - Lancement de TDF 1 et de la septième chaîne - Préparation de l'avenir par la modernisation et le renforcement du secteur public - Déceptions consécutives aux privatisations - Nécessité de mettre fin à la diminution des ressources réelles du secteur public - Souhaite une réévaluation progressive de la redevance - Faiblesse des moyens de la télévision publique française comparativement à ceux des autres pays européens - Rebudgétisation partielle de Radio-France internationale, RFI, et remboursement progressif des exonérations pesant sur la redevance - (p. 1031): annonce la discussion prochaine d'un projet de loi prévoyant une présidence commune des deux grandes chaînes nationales de service public, Antenne 2 et FR3, pour une meilleure cohérence de gestion - Objectif de satisfaction du grand public populaire et des publics multiples et particuliers - Souhaite connaître les critiques et suggestions des sénateurs de toutes sensibilités.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 409 (88-89)]** - (26 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1961): constat du déclin de la télévision publique nationale, représentant aujourd'hui moins de 35 % de l'audience, taux inférieur à celui des autres grands pays européens - Conclusions de la concertation approfondie mise en oeuvre par le Gouvernement: nécessité d'une coordination étroite entre les différentes chaînes et d'une plus grande unité du secteur public - Choix de la création de services communs plutôt que de la fusion des différentes chaînes en une société unique: coordination des achats de programmes et de droits de diffusion, coordination des programmes - (p. 1962): maintien d'un système de financement mixte: publicité, redevance et autres moyens budgétaires - Mise en place d'une autorité commune aux deux grandes chaînes du secteur public: Antenne 2 et FR 3 - Choix des hauts responsables de la télévision publique nationale par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - Objectif d'un renforcement du secteur public sans préjudice de l'autonomie des différentes chaînes - (p. 1970): rappelle l'institution de la règle de la coupure publicitaire unique des oeuvres audiovisuelles dans la loi de décembre 1988 - Annonce la publication prochaine des décrets d'application de cette loi et l'arbitrage rendu par le Premier ministre en faveur d'une dotation budgétaire de 800 millions de francs de mesures nouvelles pour le secteur public de l'audiovisuel - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 1973): s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 3 (abrogation de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication), n° 7 et n° 4 (renationalisation de TF 1) - Choix par le Gouvernement d'une méthode de réforme pragmatique et progressive du système audiovisuel français - (p. 1974): s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar, n° 5 (retour de TDF au statut d'établissement public), n° 6 (retour de la SFP au statut de société nationale) et n° 8 (élection par le conseil d'administration des présidents de l'ensemble des sociétés et établissements de radiodiffusion ou production audiovisuelle) - (p. 1976): oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements de M. Ivan Renar, n° 10 (versement aux chaînes publiques du montant de la TVA perçue sur la redevance) et n° 11 (versement aux chaînes publiques des sommes correspondant aux exonérations sociales de la redevance).

**Nouvelle lecture [n° 451 (88-89)]** - (3 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2381): demande l'adoption de ce projet de loi - **Art. 1<sup>er</sup>** (*institution d'une présidence commune à Antenne 2 et FR3*) (p. 2382): s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur - **Art. 2** (*première désignation du président commun*) (p. 2383): s'oppose à l'amendement de suppression n° 2 de la commission - Souligne l'indépendance des propos du président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - Volonté du Gouvernement de réformer la tutelle sur le service public audiovisuel.

- **Projet de loi relatif à l'utilisation des détecteurs de métaux [n° 273 (88-89)]** - (19 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2648): danger pour la préservation du patrimoine archéologique du développement d'une utilisation incontrôlée des détecteurs de métaux - Annonce la mise en place d'une série de mesures de sensibilisation du public aux enjeux de la protection du patrimoine archéologique - **Art. 4** (*envoi des procès-verbaux constatant les infractions au procureur de la République*) (p. 2650): s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Claude Estier (force probante supérieure de ces procès-verbaux) - Amendement superflu bien que judicieux.

- **Projet de loi relatif aux biens culturels maritimes et modifiant la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques [n° 274 (88-89)]** - (19 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2652): projet de loi tendant à une réforme du droit de l'archéologie maritime et sous-marine - Organisation de la protection du patrimoine archéologique immergé contre l'ensemble des menaces pesant sur les biens culturels maritimes; préservation de l'intégrité des sites archéologiques au moment des découvertes - Dispositif de répression des infractions - Extension du champ d'application de ce texte à la zone contiguë - (p. 2653): en réponse à M. Ivan Renar, annonce une progression des crédits en faveur de l'archéologie dans le budget de 1990 - **Art. 2** (*appartenance à l'Etat des biens culturels maritimes*): accepte l'amendement n° 1 de M. Jacques Bérard, rapporteur (suppression de la mention de la suspension du délai d'attribution du bien culturel maritime à l'Etat en cas d'engagement d'une procédure contentieuse) - **Art. 4** (*obligations résultant de l'enlèvement fortuit d'un bien culturel maritime*): accepte l'amendement n° 2 de la commission (alternative offerte au découvreur du bien culturel maritime: remettre le bien à l'Etat ou le tenir à sa disposition) - **Art. 7** (*subordination à autorisation administrative des prospections, fouilles, sondages, déplacements et prélèvements*) (p. 2654, 2655): accepte les amendements de la commission, n° 3 (subordination à autorisation administrative des prospections à l'aide de matériels spécialisés permettant d'établir la localisation d'un bien culturel maritime), n° 4, d'ordre rédactionnel, et, après rectification, n° 5 (faculté pour l'autorité administrative de conclure des conventions tendant à la recherche, au déplacement et au prélèvement de biens culturels maritimes avec des personnes physiques agréées à cet effet) - **Art. 11** (*expropriation d'un bien culturel maritime*): accepte l'amendement n° 6 de la commission (détermination du tribunal compétent) - **Art. 12** (*protection des biens culturels maritimes situés dans la zone contiguë*) (p. 2656): accepte l'amendement rédactionnel n° 7 de la commission - **Après l'art. 12**: sur l'amendement n° 8 de la commission (possibilité d'accorder une récompense à une personne ayant découvert un bien culturel maritime situé dans la zone contiguë), ses sous-amendements n° 13 et n° 14; adoptés - **Art. 14** (*sanction de la violation de la réglementation relative aux prospections, sondages, fouilles, déplacements et prélèvements*) (p. 2657): accepte l'amendement n° 9 de la commission (suppression de la possibilité de prononcer la confiscation du bien culturel maritime faisant l'objet du litige) - Application de l'article 257-1 du code pénal au cas de destruction volontaire de biens culturels maritimes - **Art. 15** (*sanction de l'aliénation ou de l'acquisition illégale d'un bien culturel maritime*) (p. 2658): accepte l'amendement n° 10 de la commission (suppression de la possibilité de prononcer la confiscation du bien culturel maritime faisant l'objet du litige) - **Art. 21** (*sanction de l'aliénation ou de l'acquisition illégale d'un objet découvert au cours de fouilles inter-*

*dites*) : accepte l'amendement de coordination n° 11 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Culture et communication - Communication** - (5 décembre 1989) (p. 4424, 4425) : rappelle les trois mots clés de ce budget : ambition, cohérence et continuité - Volonté des deux sociétés de programmes Antenne 2 et FR3 de mettre en oeuvre de nouvelles productions, malgré la meurtrière servitude de l'audience maximale - Rappelle l'amputation du secteur public par l'opposition d'aujourd'hui en dépit de toute logique économique - Poursuite des efforts en faveur des nouvelles chaînes comme la SEPT et des nouvelles technologies de l'image - Développement d'une logique d'indépendance des entreprises qui implique des devoirs pour les présidents des chaînes - Constate que le secteur public va bénéficier d'un effort sans précédent depuis 1982 - Souhaite qu'il retrouve sa vraie place au sein du système audiovisuel français - Estime que l'esprit de responsabilité des entreprises doit s'accompagner d'un soutien de la puissance publique et d'un minimum d'obligations à l'égard de la Nation - Respect du droit et des libertés - Mise en place sans précipitation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - Estime qu'il appartient aux dirigeants d'être audacieux et inventifs - Constate que les programmes de certaines chaînes commerciales contaminent l'ensemble du système audiovisuel - Souhaite l'application de toutes les lois par les différentes instances compétentes avec les textes d'application, les autorisations, les engagements, les contrats.

**Culture et communication - Culture** - (8 décembre 1989) (p. 4593) : rappelle les paroles de Schiller en 1795 : « seule la communication esthétique unit la société » - Estime que deux siècles plus tard cette notion de communication esthétique est plus présente que jamais - Constate que la croissance de ce budget qui s'élève à 7,6 % est supérieure à celle du budget de l'Etat - Maintien des crédits en faveur des grands travaux - Diminution relative de la part des grandes institutions : Opéra de Paris, Centre Pompidou - Seule la part relative du Louvre s'accroît - (p. 4594) : souligne que l'essentiel des collections nationales se trouve à Paris et dans la région parisienne - Dénonce l'insuffisance des crédits attribués par la ville de Paris par rapport à sa population - Partage l'avis de M. Jacques Chirac, Premier ministre en 1975, pour souhaiter que la ville finance l'Opéra - Problème des institutions cofinancées par l'Etat et par les villes - Souhaite l'application à Paris des mêmes normes que celles qui sont en vigueur dans toutes les autres villes de France, en matière de dépenses culturelles dans les institutions à financements multiples : Etat-ville - Rappelle que 70 % des mesures nouvelles seront consacrées à des villes de province - Important effort en matière d'équipement culturel et doublement des crédits pour les musées de province - Achèvement du réseau de construction des bibliothèques centrales de prêts - Favorable à un effort tout particulier en faveur des quartiers périphériques - Souhaite une meilleure intégration dans notre société des travailleurs émigrés et de leurs enfants - Problème des rapports nouveaux avec les pays de l'Est souvent guidés par des intellectuels, sans oublier de développer l'action culturelle dans le cadre de l'Europe qui se rassemble aujourd'hui à Strasbourg - Souhaite donner à la CEE une vocation culturelle nouvelle - (p. 4607) : augmentation sensible du taux de consommation des crédits en fin d'année - Mise en place d'un service constructeur destiné à désengorger les conservations régionales des monuments historiques - Confirme l'élévation du nombre d'architectes des monuments de France rémunérés sur le mode des honoraires - Augmentation en 1990 et en 1991 des tarifs d'entrée dans les grands musées et maintien du système des réductions - Problème de la remise en cause de la conception du libre accès aux étages du centre Georges Pompidou - Rappelle que les musées de province bénéficient de dotations qui vont permettre d'importantes mises en chantier, notamment le musée Saint-Pierre à Lyon ou le musée des Beaux-Arts de Lille - Se réjouit de l'adoption de l'amendement du Sénat relatif à l'harmonisation du système de la TVA sur les salles de spectacles et de la contribution de la vidéo - (p. 4608) : problème des théâtres et des

établissements d'action culturelle - Constate que le déficit n'est que de 43 millions de francs - Souligne l'effort exceptionnel du Gouvernement en faveur du théâtre depuis dix ans - Rappelle que M. Biasini a été auprès de M. André Malraux l'inventeur des maisons de la culture, en réponse au souci de préserver les artistes ou les directeurs d'établissements des immixtions du pouvoir politique - Nécessité de laisser toute liberté à la création artistique et de réformer ce qui ne marche plus - Rappelle l'apparition depuis la création des maisons de la culture d'une multitude d'équipements culturels : bibliothèques, centres d'art contemporain - Souci du Gouvernement d'entreprendre une action de rénovation et progression des crédits inscrits au titre de l'action culturelle ou du théâtre pour 1990 - Estime que le fonds de soutien affecté à l'exploitation doit permettre de faire face à la crise du cinéma - Réalisation d'oeuvres ambitieuses et populaires avec l'aide de l'Institut de financement de l'industrie de la culture - (p. 4609) : rappelle que la commission d'avances sur recettes ne compte pas de fonctionnaires - Souligne le rôle de cette commission qui apporte une vitalité supplémentaire au cinéma - Signale que d'après le Centre national de la cinématographie, CNC, la fréquentation des salles augmente légèrement, notamment en province - Production de 136 films en 1988 et de plus de 140 en 1989 - Constate une croissance des coproductions avec d'autres pays - Problème de la protection du patrimoine national - Nécessité de concilier la liberté de circulation des oeuvres et les exigences de protection du patrimoine national - Rappelle l'article 36 du Traité de Rome - Regrette que la France soit le seul pays à ne pas disposer d'un véritable institut de l'histoire de l'art - Création envisagée d'une grande bibliothèque de l'histoire de l'art - Poursuite de l'effort en faveur de l'enseignement artistique à l'école - Constate que l'enseignement musical figure parmi les grandes priorités de la politique de la musique - Annonce que l'orchestre de Lille sera l'un des premiers bénéficiaires du fonds de soutien à l'innovation dans le domaine de l'art lyrique et de la musique - Problème des parcs et des jardins historiques - Défavorable à la dichotomie entre la direction de la musique et la direction du patrimoine en matière d'orgue - (p. 4610) : rappelle que la préservation du patrimoine maritime a commencé il y a un siècle, mais depuis 1983 seulement en ce qui concerne la protection des bateaux - Rappelle que 20 bâtiments sont actuellement protégés - En ce qui concerne l'Opéra, annonce la prochaine conférence de presse de M. Bergé - Constate que l'opéra a toujours déchaîné les passions - Rappelle que M. Bergé est président du conseil d'administration des Opéras et que sous sa présidence on trouve deux directeurs pleinement responsables, de grands professionnels et non des hommes politiques : M. Cartier au Palais Garnier et M. Hirsch à l'Opéra de la Bastille - Souhaite que les responsables de l'Opéra aient la pleine responsabilité de la gestion - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4611) : s'oppose à l'amendement n° II-28 de M. Raymond Bourguin, rapporteur spécial (réduction des crédits du Titre III : subvention de fonctionnement de l'Opéra de Paris) - Annonce la communication prochaine de la programmation par le président de l'Opéra et les différents responsables artistiques - Rappelle le libre accès du Parlement aux comptes publics - Signale qu'un important travail préalable technique a été réalisé par les meilleurs acousticiens du monde et que l'acoustique a été unanimement reconnue comme excellente - Signale en matière de budget, l'adoption de la règle de l'amortissement des dépenses artistiques par les recettes.

**LANIER (Lucien)**, sénateur du Val-de-Marne (apparenté RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (8 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 485 rectifié (88-89)] relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers (urgence déclarée) [n° 43 (89-90)] (26 octobre 1989) - Créances et dettes.

## QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 115 (JO Débats du 5 octobre 1989) (p. 2444) - Ministère : Intérieur - *Participation des communes aux dépenses des collèges* - (Réponse : JO Débats du 14 octobre 1989) (p. 2579) - Collèges.

## INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 325 (88-89)] - Suite de la discussion** - (6 juin 1989) - **Art. 16 (détermination des loyers)** (p. 1155) : son amendement n° 181 : réévaluation des loyers ne pouvant dépasser l'indice du coût de la construction ; suppression de la référence à l'indice prévisionnel d'inflation en glissement ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 15 de M. Luc Dejoie, rapporteur - **Art. 17 (fixation par décret du montant de l'évolution des loyers)** (p. 1159) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 16 de la commission.

- **Projet de loi portant amnistie [n° 354 (88-89)]** - (12 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1443) : déplore l'inopportunité et la précipitation de ce projet de loi - Atteinte à la séparation des pouvoirs et à l'institution judiciaire - Encouragement donné aux mouvements indépendantistes et autonomistes au mépris du droit moral des victimes - Craint le renouveau du terrorisme et rappelle la solution alternative de la grâce présidentielle - Annonce le rejet de ce projet de loi par le groupe du RPR - **Art. 1<sup>er</sup> (amnistie des infractions commises à l'occasion d'événements d'ordre politique ou social en relation avec une entreprise tendant à soustraire à l'autorité de la République le département de la Guadeloupe ou celui de la Martinique)** (p. 1448) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur, remplacé par M. Jacques Larché, président de la commission des lois.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)]** - (27 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2004) : absence regrettable de loi de programmation - Priorité absolue à la lutte contre l'échec scolaire et à la rénovation de l'enseignement maternel et primaire - (p. 2005) : incertitude sur l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat - Souligne le véritable objectif : assurer une formation à tous les jeunes ; revalorisation nécessaire de l'enseignement technique et technologique - Enseignement et entreprise - Enseignement des langues vivantes - Europe des diplômes - Instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Projets d'établissements - Craint que l'institution de la pédagogie par cycle ne débouche sur une baisse du niveau de formation - Missions des enseignants - Rythmes scolaires : désorganisation de l'année tronquée en périodes coupées de longs congés - Revalorisation nécessaire à la motivation des enseignants - Chefs d'établissement.

**Suite de la discussion** - (28 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (missions du système éducatif)** (p. 2053) : soutient l'amendement n° 94 de M. Adrien Gouteyron (confirmation par décret de l'autonomie des établissements et de l'autorité des chefs d'établissement) - **Art. 5 (conseil national des programmes)** (p. 2070) : sur l'amendement n° 116 de M. Xavier de Villepin (obligation de nommer deux tiers au moins des membres du conseil national des programmes parmi les enseignants), soutient le sous-amendement n° 136 de M. Jean Chérioux - **Art. 8 (calendrier scolaire)** (p. 2080) : regrette le retrait de l'amendement de suppression n° 10 de la commission.

**Suite de la discussion** - (29 juin 1989) - **Art. 16 (création des instituts universitaires de formation des maîtres)** (p. 2142) : souligne l'inquiétude des responsables d'écoles normales quant au projet de fusion entre instituteurs et professeurs du secondaire - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 17 de M. Paul Séramy, rapporteur - **Art. 17 (projet d'établissement et coopération entre les établissements d'enseignement)** (p. 2149) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 18 de la commission (définition de la notion de projet d'établissement, arrêtée sur proposition du chef d'établissement ou directeur d'école) - **Après l'art. 17** : soutient l'amendement n° 106 de M. Adrien Gouteyron (financement des investissements ou des équipements des écoles primaires, des collèges, des lycées publics ou privés sous contrat assuré par les collectivités locales) - **Art. 19 (délégation de la maîtrise d'ouvrage des constructions universitaires)** (p. 2151) : soutient l'amendement n° 108 de M. Adrien Gouteyron (définition de la mission de l'université) - **Après l'art. 19** (p. 2152) : soutient l'amendement n° 109 de M. Adrien Gouteyron (mise en oeuvre par le Gouvernement des moyens matériels et financiers nécessaires pour l'accueil des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2168) : rapprochement des points de vue dans le domaine des rythmes scolaires - Ralliement du Gouvernement à la position soutenue par la commission dans un certain nombre de cas - Amélioration de ce projet par l'adoption par le Sénat du texte de la commission des affaires culturelles - Nécessaire mobilisation et motivation des enseignants - Considère l'adoption des amendements tels qu'ils résultent des travaux du Sénat comme un témoignage d'ouverture et de continuité du dialogue.

- **Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture [n° 448 (88-89)]** - (3 juillet 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> bis A (amnistie des autonomistes corses)** (p. 2370) : se déclare opposé à l'adoption de cet article - Attentats commis depuis le début de 1989 - Conséquences de l'amnistie proposée : libération de personnes faisant l'objet d'inculpations criminelles ; coup d'arrêt aux enquêtes sur les assassinats permises à partir des éléments contenus dans les dossiers ; seconde amnistie pour les inculpés ayant bénéficié de celle de mars 1982 sans avoir indemnisé leur victime contrairement à la loi.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers [n° 485 (88-89)]** - (30 octobre 1989) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 2820) : nette accélération des prêts à la consommation depuis quatre ans - Surendettement relatif des Français comparé à celui des Américains ou des Britanniques - Perturbation du système prêteur du fait de l'accroissement, dans des proportions préoccupantes, du nombre de ménages surendettés - (p. 2821) : effets pervers des prêts à taux progressifs - Nécessité de définir d'urgence des solutions juridiques adaptées à la situation des ménages en difficulté - Solutions retenues à l'étranger pour faire face à ces situations - Procédure de conciliation amiable ; solution judiciaire en cas d'échec de cette procédure - Pouvoirs considérables accordés au juge d'instance - (p. 2822) : modestie des dispositions préventives proposées - Inconvénients d'ordre social, économique et juridique de la faillite civile - Fait état des propositions de la commission des lois - Institution de deux procédures distinctes : le règlement amiable et le redressement judiciaire - Encadrement des pouvoirs de redressement du juge - Limitation de la durée de la suspension des poursuites - Réduction limitée des taux d'intérêt - Créances du Trésor public - Débiteurs de mauvaise foi exclus du bénéfice des procédures collectives - Création d'un fichier national des incidents de paiement - (p. 2823) : positions convergentes des commissions des lois et des affaires économiques - Demande au Sénat d'adopter les amendements proposés tendant à instituer un régime souple et efficace de règlement collectif des difficultés d'endettement des particuliers - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 2836) : sur l'amendement n° 25 de M. Jean Simonin, rapporteur (insertion d'une division additionnelle intitulée : « Titre premier - Du règlement des situations de surendettement des particuliers »), son sous-amendement n° 169 : substitution du mot « endettement » au mot « surendettement » ; rejeté - Son amendement n° 87 : insertion d'une division

additionnelle intitulée « Titre premier - Du règlement des situations d'endettement des particuliers » ; devenu sans objet - (p. 2838) : son amendement n° 88 : insertion d'une division additionnelle intitulée : « Chapitre I<sup>er</sup> - Du règlement amiable » ; adopté - **Art. 1<sup>er</sup> (ouverture de la procédure de règlement amiable)** (p. 2840, 2846) : sur l'amendement n° 27 de la commission (qualité des débiteurs concernés ; introduction de la notion de surendettement ; suppression de la saisine de la commission par le juge ; validation du plan amiable après accord des principaux créanciers), son sous-amendement n° 172 : juge d'instance du lieu du domicile du débiteur informé, par la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers, de l'ouverture de la procédure ; adopté - (p. 2843) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Jean Chérioux (saisine de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers entraînant la suspension des poursuites à l'égard du débiteur, pendant l'examen du dossier) - **Art. 2 (composition de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2849) : sur l'amendement n° 28 de la commission tendant à modifier la composition de cette commission, ses sous-amendements, n° 173 : participation de sept personnalités choisies par le préfet ; rejeté ; n° 174 : choix par le préfet de deux personnalités sur proposition de l'association française des établissements de crédit ; adopté ; n° 175 : 1<sup>o</sup> avocat choisi par le préfet, sur proposition du ou des barreaux du département ; adopté ; 2<sup>o</sup> choix par le préfet d'un notaire, sur proposition de la chambre départementale des notaires et d'un huissier de justice, sur proposition de la chambre départementale des huissiers de justice ; rejeté ; et n° 176, de coordination ; devenu sans objet - Ses amendements n° 90, n° 91 et n° 92 ; retirés.

**Suite de la discussion** - (31 octobre 1989) - Rapporteur pour avis - **Art. 3 (moyens d'information de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2866) : sur l'amendement n° 29 de M. Jean Simonin, rapporteur (déclaration patrimoniale imposée au débiteur ; élargissement des moyens d'information de la commission ; enquêtes sociales), son sous-amendement n° 177 : déclaration par le débiteur des éléments actifs et passifs de son patrimoine ; adopté - Sur le même objet, son amendement n° 93 ; devenu sans objet - **Après l'art. 3** (p. 2874) : son amendement n° 94 : compétence du tribunal d'instance pour connaître des recours dirigés contre les décisions prises par la commission sur la recevabilité des demandes d'ouverture d'une procédure amiable ; adopté - **Art. 4 (missions de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2877) : sur l'amendement n° 31 de la commission (nouvelle rédaction de cet article précisant que la mission essentielle de ladite commission reste la conciliation des parties en vue de l'élaboration d'un plan conventionnel de règlement ; rédaction de ce plan), son sous-amendement n° 178 : nature et contenu du plan conventionnel ; adopté - Sur le même objet, son amendement n° 95 ; retiré - **Art. 5 (secret professionnel)** (p. 2878) : son amendement n° 96 : obligation de respect du secret professionnel étendue à toute personne appelée à participer au règlement amiable ou qui, par ses fonctions, en a connaissance ; retiré - **Art. 6 (échec du règlement amiable)** (p. 2879) : son amendement n° 97 : extension des possibilités de saisine du juge d'instance compétent pour ouvrir une procédure de redressement judiciaire ; adopté après modification par le sous-amendement n° 193 du Gouvernement (extension limitée au cas où la commission estime que le débiteur ne relève pas des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la présente loi).

**Suite de la discussion** - (13 novembre 1989) - Rapporteur pour avis - **Après l'art. 6** (p. 3180) : accepte l'amendement n° 207 de M. Jean Simonin, rapporteur (information du juge d'instance par la commission, du lieu du domicile du débiteur, de la conclusion du plan conventionnel de règlement et des mesures qu'il comporte) - **Avant l'art. 7** (p. 3182) : son amendement de coordination n° 98 ; adopté - (p. 3183) : son amendement n° 99 : institution d'une procédure de redressement judiciaire devant le juge d'instance répondant aux mêmes conditions de recevabilité que celles qui sont définies à l'article 1<sup>er</sup> en matière de règlement

amiable ; retiré - (p. 3184) : sur l'amendement n° 36 de la commission (possibilité pour le débiteur surendetté poursuivi par ses créanciers d'un recours direct devant le tribunal d'instance), s'oppose au sous-amendement n° 194 du Gouvernement - (p. 3187, 3188) : sur l'amendement n° 37 de la commission (examen par le juge d'instance de la situation de l'endettement du débiteur qui lui déclare les éléments actifs et passifs de son patrimoine), ses sous-amendements n° 180 ; adopté ; et n° 181 ; rejeté - Son amendement n° 100 : situation d'endettement du débiteur dressée par le juge d'instance et précisions relatives aux étapes de la procédure judiciaire ; retiré - **Art. 7 (pouvoirs du juge dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire)** (p. 3197) : accepte l'amendement n° 38 de la commission (suppression des trois premiers alinéas de cet article relatifs au rôle du juge d'instance) - (p. 3200) : son amendement n° 104 : limitation des effets possibles de la réduction de taux d'intérêt par le juge d'instance ; devenu sans objet - (p. 3202) : accepte l'amendement n° 41 de la commission (possibilité pour le juge d'instance de mettre à la charge du débiteur des obligations de faire ou de ne pas faire dont l'exécution conditionne l'application des mesures décidées) - (p. 3203) : sur l'amendement n° 42 de la commission (possibilité pour le juge d'instance de réduire le montant des prêts immobiliers restant dû en cas de vente sur saisie immobilière du logement du débiteur grevé d'un privilège ou d'une hypothèque), son sous-amendement n° 182 ; adopté - (p. 3206) : son amendement n° 107 : bénéfice des mesures prononcées par le juge définitivement acquis au débiteur une fois exécutée la totalité des obligations mises à sa charge par le juge ; adopté - **Avant l'art. 8** (p. 3211) : son amendement de coordination n° 103 ; adopté - (p. 3213) : son amendement n° 109 : possibilité pour les créances du Trésor public et des organismes de prévoyance ou de sécurité sociale de faire l'objet de remises dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat ; adopté - (p. 3214) : son amendement n° 110 : exclusion des débiteurs de mauvaise foi du bénéfice des procédures collectives ; retiré au profit de l'amendement n° 44 de la commission (exclusion du bénéfice des dispositions du présent titre des débiteurs de mauvaise foi qui auraient pu tromper la vigilance du juge ou de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers) - **Art. 8 (champ d'application du Titre premier)** (p. 3215) : son amendement n° 111 : absence d'application des dispositions du Titre premier lorsque le débiteur relève des procédures instituées par la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social ; adopté - **Après l'art. 8** (p. 3216) : ses amendements n° 112 : détermination des conditions d'application de ce titre par décrets en Conseil d'Etat ; et n° 113 : présentation par le Gouvernement au Parlement dans un délai de deux ans suivant la date de publication de la présente loi d'un rapport sur l'application des procédures collectives de règlement des situations d'endettement des particuliers ; rejetés - **Après l'art. 10** (p. 3232) : sur l'amendement n° 3 du Gouvernement (création d'un fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers dont la gestion est confiée à la Banque de France et donc soumis au contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés), son sous-amendement n° 114 ; devenu sans objet - **Sur l'ensemble** (p. 3240) : estime que ce texte, malgré ses imperfections, apporte des solutions à un problème qui ne cesse de s'aggraver - Même si ce texte constitue un texte de transition dans la perspective européenne, il n'aura pas été inutile.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 5 (89-90)]** - Suite de la discussion - (15 novembre 1989) - **Après l'art. 9** (p. 3347) : son amendement n° 72, soutenu par M. Paul Masson : possibilité de détachement de fonctionnaires auprès des partis et mouvements politiques ; retiré.

- **Projet de loi modifiant l'article 6 de la loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif [n° 69 (89-90)]** - (16 décembre 1989) - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 5057) : soutient l'amendement n° 4 de M. Charles Descours (ouverture du tour extérieur des cours administratives d'appel en

faveur des directeurs des établissements d'hospitalisation publics).

– **Projet de loi relatif au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne** [n° 120 (89-90)] - (18 décembre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup>** (*création d'un corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne*) (p. 5112) : son amendement n° 1 : substitution au corps des ingénieurs d'un corps des officiers du contrôle de la navigation aérienne ; retiré.

– **Projet de loi modifiant la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer** [n° 121 (89-90)] - (18 décembre 1989) - **Après l'art. unique** (p. 5116) : soutient l'amendement n° 4 de M. Hubert Haenel (possibilité pour la SNCF de recourir au système du crédit-bail pour le financement de ses constructions d'ouvrages et d'équipements).

LARCHE (Jacques), sénateur de la Seine-et-Marne (UREI).

#### NOMINATIONS

– Président de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989) ; puis réélu président.

– Juge titulaire de la Haute Cour de justice ; est réélu juge titulaire (*JO Lois et décrets* du 27 octobre 1989).

– Membre ès qualités du Comité national de la publication des travaux préparatoires des institutions de la Ve République.

– Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie (11 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (24 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (8 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier (13 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (14 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (15 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (16 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (21 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (12 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (12 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration (13 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (16 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

– *Proposition de loi* relative à l'exécution des décisions des juridictions administratives [n° 184 (88-89)] (11 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - *Justice*.

*Proposition de loi* portant institution de la médiation judiciaire [n° 185 (88-89)] (11 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - *Justice*.

#### QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

(*JO Débats* du 27 novembre 1989) (p. 3933) - Ministère : Intérieur - *Politique et réglementation du stationnement des nomades - Nomades*.

#### INTERVENTIONS

– **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires** [n° 246 (88-89)] - (27 avril 1989) - **Art. 1<sup>er</sup>** (*effectif de chaque délégation parlementaire pour les Communautés européennes*) (p. 459) : retire l'amendement n° 1 de M. Paul Girod, rapporteur (réduction de cet effectif) - **Art. 7** (*entrée en vigueur*) (p. 465) : date de désignation de la nouvelle délégation du Sénat.

– **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal** [n° 213 (88-89)] - (9 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 562, 563) : déplore l'absence d'achèvement de la rédaction de l'ensemble des livres du projet de nouveau code pénal - Naissance d'une société unifiée de droit écrit avec la rédaction du code napoléonien de 1810, marqué par une continuité avec les lents progrès réalisés sous l'Ancien Régime et par une réaction avec les excès de la Révolution française - Rajeunissement et aménagements techniques des grands principes du droit pénal dans ce projet de loi - Réflexion de la commission des lois dans un esprit pragmatique éloigné de tout dogmatisme - Débat sur la signification de la sanction et la nécessité de l'emprisonnement - Problème posé par l'extension de la latitude laissée aux juges dans le choix de la peine : renversement dans la tradition juridique française, fondée sur une conception très stricte du principe de légalité - (p. 564) : rôle, mission et place des juges dans la société - Importance d'une réforme du code de procédure pénale pour un meilleur fonctionnement de la justice ; urgence d'une réforme réelle de l'instruction - Inquiétude suscitée par la quasi-suppression par l'Assemblée nationale

de la détention provisoire pour les mineurs - Fondements d'une législation pénale : défense de la sûreté et défense des valeurs essentielles de la société.

**Suite de la discussion** - (10 mai 1989) - **Art. unique (Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales)** - **Art. 112-2 du code pénal (application immédiate des lois dites de procédure)** (p. 603) : intervient sur l'amendement n° 121 de M. Dreyfus-Schmidt (exception à ce principe lorsque lesdites lois peuvent être préjudiciables au justiciable) - **Art. 121-2 (responsabilité pénale des personnes morales)** (p. 622) : travail fructueux de la commission des lois sur cette innovation - Restriction du champ d'application - Souhaite que la navette parlementaire permette de mieux définir les modalités d'application de cette réforme.

**Suite de la discussion** - (11 mai 1989) - **Art. unique (suite)** - **Art. 121-6 du code pénal (définition de la notion d'instigation)** (p. 641) : se réjouit de l'attitude positive du Gouvernement vis-à-vis de l'amendement de suppression n° 14 de la commission des lois - Souligne les dangers que présente la poursuite de l'instigateur d'un crime non commis - **Art. 131-1 (échelle des peines criminelles applicables aux personnes physiques)** (p. 664) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 133 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 195 de M. Charles Lederman (suppression de la réclusion ou de la détention criminelles de trente ans) - Partage l'inquiétude de M. Charles de Cuttoli en ce qui concerne l'allègement général des peines - **Art. 131-35 (énumération des peines applicables aux personnes morales)** (p. 688) : souhaite à nouveau que la navette parlementaire permette d'affiner les modalités d'application de la responsabilité pénale des personnes morales.

**Suite de la discussion** - (16 mai 1989) - **Art. unique (suite)** - **Art. 131-39 du code pénal (montant de l'amende applicable aux personnes morales en matière contraventionnelle)** (p. 714) : soutient l'amendement n° 44 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (réduction du taux) - **Art. 132-17 (planchers de la peine de réclusion criminelle ou de la détention criminelle à perpétuité et de la peine de la réclusion criminelle ou de la détention criminelle à temps)** (p. 730) : intervient sur l'amendement n° 158 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la peine plancher) - Soutient les amendements n° 58 (peine plancher portée à trois ans d'emprisonnement pour les crimes passibles de la réclusion criminelle à perpétuité) et n° 59 (peine plancher portée à deux ans pour les crimes passibles de la réclusion criminelle à temps) de la commission - Echelle des peines ; sûreté juridique et sécurité des citoyens - **Après l'art. 132-26 (p. 743)** : soutient les amendements de la commission n° 65 et n° 66 créant une division et un article nouveaux relatifs au régime de la sûreté - Attachement au maintien du régime actuel de sûreté.

**Suite de la discussion** - (17 mai 1989) - **Art. unique (suite)** - **Après l'art. 132-67 du code pénal** (p. 779) : fait le point sur l'organisation ultérieure des travaux du Sénat sur ce texte ; report au lendemain des explications de vote.

**Suite de la discussion** - (18 mai 1989) - **Sur l'ensemble** (p. 803) : se félicite de la qualité du travail accompli tout en reconnaissant certaines insuffisances - Absence d'urgence de la réforme du code pénal et interrogations sur la procédure législative retenue - Amélioration du texte au cours des débats du Sénat : délit d'instigation, responsabilité pénale des personnes morales, rétablissement des peines plancher et limitation du pouvoir du juge - Rappelle l'opposition du Gouvernement au mécanisme de la détention provisoire des mineurs adopté par l'Assemblée nationale.

- **Rappel au règlement**, de M. Charles Lederman - (5 juin 1989) (p. 1087) : proteste contre les modifications successives de la législation relative au logement - Examen précipité de la proposition de loi relative aux rapports locatifs - Conditions d'examen des amendements en commission des lois.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 325 (88-89)]** - (5 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1105) : aggravation de la crise du secteur du bâtiment par la loi Quilliot, notamment dans les années 1984-1985 - Ins-

tauration d'un véritable « marché noir » du logement - Blocage des loyers - Limitation excessive des droits des propriétaires - **Art. 1<sup>er</sup> (reconnaissance du droit au logement comme droit fondamental)** (p. 1110) : sur l'amendement n° 1 de M. Luc Dejoie, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article ; présentation annuelle au Parlement d'un rapport gouvernemental sur l'évolution de la situation du logement), demande le retrait du sous-amendement n° 101 de M. Jean Faure, rapporteur pour avis (moyens mis en oeuvre par le Gouvernement pour concrétiser ce droit au logement).

**Suite de la discussion** - (6 juin 1989) - **Art. 34 bis (dispositions relatives au changement d'affectation des locaux)** (p. 1186) : soutient l'amendement de suppression n° 27 de M. Luc Dejoie, rapporteur - Favorable au maintien de l'article 57 de la loi Méhaignerie de nature à faciliter l'installation des professions libérales, notamment à Paris - **Sur l'ensemble** (p. 1193) : inexistence d'un véritable droit au logement sans investissement locatif - Souhaite que la navette parlementaire tienne compte d'un certain nombre d'intentions exprimées par le Sénat.

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly**, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de résolution (n° 319, 88-89), déposée avec MM. Pierre-Christian Taftinger, Jean Chérioux et Michel Dreyfus-Schmidt, tendant à modifier les articles 7 et 8 du règlement du Sénat [n° 356 (88-89)] - (12 juin 1989) - **Art. unique (appartenance des questeurs aux commissions permanentes)** (p. 1427) : satisfaction de la commission des lois en ce qui concerne la répartition des trois nouveaux postes dans les commissions permanentes.

- **Projet de loi portant amnistie [n° 354 (88-89)]** - (12 juin 1989) - En remplacement de M. Marcel Rudloff, rapporteur - **Discussion générale** (p. 1434, 1435) : caractère paradoxal d'une loi d'amnistie ; atteinte à la séparation des pouvoirs - Inquiétude de la commission des lois au sujet des conditions d'élaboration de ce texte - Portée juridique de l'amnistie envisagée ; délimitation précise de son champ d'application - Inopportunité de cette amnistie dans les circonstances politiques actuelles - Continuité de la politique de développement économique et social en faveur de l'outre-mer - Craintes de la commission des lois au sujet des conséquences prévisibles d'une telle amnistie : encouragement donné aux mouvements indépendantistes, doute suscité parmi les populations, démotivation des forces de l'ordre - (p. 1436) : souhaite préférable de laisser s'exercer le fonctionnement normal de la justice et l'exercice du droit de grâce du Président de la République - Au nom de la commission des lois, propose au Sénat le rejet de ce texte - **Art. 1<sup>er</sup> (amnistie des infractions commises à l'occasion d'événements d'ordre politique ou social en relation avec une entreprise tendant à soustraire à l'autorité de la République le département de la Guadeloupe ou celui de la Martinique)** (p. 1447) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - Absence de renonciation au terrorisme des indépendantistes guadeloupéens - Evolution de la Nouvelle-Calédonie - **Après l'art. 1<sup>er</sup> (p. 1450)** : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Charles Lederman (amnistie des délits commis avant le 6 juin 1989 pour s'opposer à la reconduite à la frontière d'un étranger) - **Avant l'art. 1<sup>er</sup> bis (p. 1451)** : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Charles Lederman (droit à la réintégration des salariés, représentants élus du personnel, représentants syndicaux aux comités d'entreprises ou délégués syndicaux licenciés depuis le 22 mai 1981 pour une faute résultant de faits amnistiés en vertu de la loi du 20 juillet 1988) - **Affaire des « dix » de Renault - Jurisprudence du Conseil constitutionnel - Art. 1<sup>er</sup> bis (amnistie des objecteurs de conscience insoumis ou déserteurs)** (p. 1454) : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - **Art. 2 (effets, contestations et constatation de l'amnistie)** : son amendement de suppression n° 3 ; adopté.

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires - Deuxième lecture [n° 304 (88-89)]** - (14 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1539) : assentiment unanime des membres de la commission des lois sur les amendements proposés - Accord intervenu sur l'effectif des délégations - Attachement au

principe de la souveraineté nationale - Pense qu'il serait regrettable de devoir recourir à l'arbitrage du Conseil constitutionnel sur ce projet au moment où la présidence des institutions européennes sera assurée par la France - **Art. 5 (rôle des délégations)** (p. 1542) : demande à M. Jean Poperen d'intervenir auprès de l'Assemblée nationale pour modifier les compétences des délégations et ne pas porter atteinte à la séparation des pouvoirs et au rôle constitutionnel des commissions parlementaires.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France** [n° 351 (88-89)] - (20 juin 1989) - **Rappel au règlement**, de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (p. 1672) : conditions d'examen de ce projet par la commission des lois ; surcharge de l'ordre du jour de la commission - **Rappel au règlement**, de Mme Hélène Luc (p. 1673) : ordre du jour de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1674, 1675) : possibilité offerte à l'étranger se voyant refuser l'entrée en France d'intenter un recours administratif de droit commun assorti d'une demande de sursis à exécution au cours du délai d'un jour franc entre la décision de renvoi et le rapatriement effectif.

**Suite de la discussion** - (21 juin 1989) - **Question préalable** (p. 1725) : soutient la motion n° 28 de M. Charles Jolibois, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Choix de la procédure de la question préalable : refus du compromis et avertissement solennel donné au Gouvernement par le Sénat - Mise en cause de l'identité nationale par le développement de l'immigration - (p. 1726) : hommage à la « loi Pasqua » et inutilité de cette réforme législative - Compétence traditionnelle de la juridiction administrative en matière de police des étrangers - Nécessité d'une grande vigilance face aux pressions migratoires : détournement de la procédure du droit d'asile, perspective de la libre circulation des personnes à l'intérieur de la CEE - Risque de porter préjudice à l'intérêt des immigrés en situation régulière par une législation trop laxiste à l'égard de l'immigration clandestine - **Projet de loi** allant à l'encontre de l'intérêt national.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986** - **Nouvelle lecture** [n° 393 (88-89)] - (29 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2102) : rappelle que le Sénat a admis sous certaines conditions la possibilité du recours au décret - Estime que la construction est la meilleure manière de répondre au droit au logement de tous les Français - **Art. 16 (détermination des loyers)** (p. 2122) : estime que le texte de cet article est inapplicable - Soulève le cas du décès d'un locataire d'un logement loué pour trois ans - Texte défavorable à l'investissement locatif - **Art. 17 (fixation par décret du montant de l'évolution des loyers)** (p. 2125) : s'interroge sur la définition d'une situation anormale.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire** - **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 408 (88-89)] - (29 juin 1989) - En remplacement de M. Marcel Rudloff, rapporteur - **Discussion générale** (p. 2137) : accord de la commission mixte paritaire, CMP, notamment sur les trois articles restant en discussion, relatifs aux conséquences juridiques de la motivation de l'ordonnance de placement en détention provisoire, à la comparaison personnelle de l'inculpé devant la chambre d'accusation et au problème de la détention provisoire des mineurs de 16 à 18 ans lorsque la peine était inférieure à 7 ans d'emprisonnement.

- **Projet de loi portant amnistie** - **Nouvelle lecture** [n° 448 (88-89)] - (3 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2367) : rôle croissant du Conseil constitutionnel dans la vie publique française - Juge souhaitable l'élaboration d'une loi organique modifiant le fonctionnement du Conseil constitutionnel notamment par l'abandon des principes d'anonymat et d'unanimité.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France** - **Nouvelle lecture** [n° 453 (88-89)] - (4 juillet 1989) - **Question préalable** (p. 2400) : recours de la commission des lois à la question préalable en raison de la gravité et de l'importance de ce projet de loi - Motifs de rejet de ce projet détaillés par M. Charles Jolibois, rappor-

teur - (p. 2401) : s'oppose à la reconnaissance du droit de vote aux étrangers - Apprécie personnellement l'action menée par « France Plus » qui a récemment permis à de jeunes Français, d'origine étrangère, de se présenter aux élections municipales - Préfère que la citoyenneté française, plutôt que le droit de vote, soit accordée aux étrangers qui souhaitent demeurer sur notre territoire.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local** [n° 320 (88-89)] - (24 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2686, 2687) : partage l'embarras exprimé par les rapporteurs sur ce projet de loi - S'interroge sur l'opportunité de ce texte et sur l'utilité des aides directes des collectivités locales aux entreprises - Danger d'un chevauchement des compétences des différentes collectivités territoriales - Risque d'une accentuation des déséquilibres entre collectivités territoriales en raison des inégalités de ressources financières - Problème de la conformité de ce texte au droit communautaire ; jurisprudences du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation faisant désormais prévaloir le traité international sur la loi postérieure.

**Suite de la discussion** - (25 octobre 1989) - **Rappel au règlement** (p. 2710) : signale que la commission des lois, après examen de la portée juridique du rejet de l'article 1<sup>er</sup>, a estimé à l'unanimité des présents que rien ne s'opposait à la poursuite du débat - **Art. 3 (par priorité) (aides directes des départements)** (p. 2714) : rappelle que la liberté de vote est le principe de l'exercice du mandat parlementaire - Constate que le débat n'est pas bloqué - (p. 2717) : enregistre la démission de M. Jean-Marie Girault, rapporteur, et rend hommage à la qualité de son travail - **Art. 2 (aides directes des régions et aides complémentaires des autres collectivités territoriales)** (p. 2718) : après avoir été désigné par la commission des lois, accepte de remplacer M. Jean-Marie Girault comme rapporteur de ce projet de loi - **Son amendement n° 1** : possibilité pour la région d'attribuer des aides directes qui revêtent la forme de primes à la création d'entreprise et de primes à l'innovation accordées de manière indépendante des aides de l'Etat ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 32 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (possibilité pour les aides visées à l'article 1<sup>er</sup> d'être attribuées par le département à l'exception des concours régionaux à l'innovation) - (p. 2721) : son amendement n° 2 : complémentarité des aides du département avec toutes les formes d'aides de la région y compris les concours régionaux à l'innovation ; adopté - **Son amendement n° 4** : fixation, par décret en Conseil d'Etat des règles de plafond auxquelles sont soumises les aides ainsi que les zones dans lesquelles elles peuvent être accordées en tenant compte de la politique nationale d'aménagement du territoire et des engagements internationaux de la France ; retiré - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis (fixation, par décret en Conseil d'Etat des plafonds et des zones dans lesquels les aides directes peuvent être accordées en tenant compte des engagements internationaux de la France) - **Après l'art. 4** (p. 2724) : accepte l'amendement n° 38 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (suppression de la possibilité pour les départements et les régions d'accorder des aides directes aux entreprises en difficulté) et demande le retrait de l'amendement n° 60 de M. Jean Huchon (fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions de remboursement des aides directes à la création d'entreprise accordées par les régions, les départements et les communes) - **Art. 5 (aides indirectes des collectivités territoriales)** (p. 2725) : ses amendements n° 9 : liberté des collectivités locales dans l'attribution des aides indirectes ; n° 10 : suppression du deuxième alinéa de cet article relatif à la vente ou la location de bâtiments par les collectivités territoriales aux conditions du marché ; et n° 11, de conséquence ; adoptés - **Après l'art. 5** (p. 2726) : accepte l'amendement n° 39 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (coopération intercommunale en matière d'octroi d'aide indirecte aux entreprises) - **Art. 6 (garanties imposées aux entreprises aidées)** (p. 2729) : son amendement n° 12 : détermination par les collectivités territoriales de la nature et du montant des garanties imposées aux entreprises bénéficiaires d'une aide ; adopté - Sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du



Sénat pour le sous-amendement n° 41 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis - S'oppose à l'amendement n° 53 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (obligation pour les garanties de faire l'objet d'une convention passée entre la collectivité territoriale et l'entreprise bénéficiaire fixant des engagements précis) - Après l'art. 6 (p. 2730): accepte l'amendement n° 58 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (contrôle des conseils municipaux et des conseils généraux sur le montant des garanties d'emprunt accordé chaque année à l'occasion de l'examen du budget et de l'arrêté des comptes) - Art. 7 (conventions entre l'Etat et les collectivités territoriales pour des actions de développement économique local) (p. 2731): son amendement de suppression n° 13; adopté - Art. 8 (souscription par les communes de titres participatifs émis par les coopératives) (p. 2732): son amendement de suppression n° 14; adopté - Art. 9 (participation des départements aux sociétés de développement régional; souscription par les départements de titres participatifs émis par les coopératives) (p. 2734): s'oppose à l'amendement de suppression n° 55 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - (p. 2735): ses amendements n° 15: nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article relatif à la participation des collectivités locales par des subventions à la création de fonds de développement économique local ayant pour objet l'apport de fonds propres aux entreprises et gérés par une société de capital risque; et n° 16: suppression du paragraphe II de cet article relatif à l'autorisation de souscription par les communes et les départements de titres participatifs émis par des sociétés coopératives; adoptés - Après l'art. 9: accepte l'amendement n° 37, précédemment réservé, de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (création des fonds de bonification d'intérêt) - (p. 2736): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 45 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (suppression de la possibilité pour les collectivités locales d'accorder des subventions aux sociétés coopératives) - Art. 10 (attributions des sociétés d'économie mixte locale) (p. 2738): s'oppose à l'amendement de suppression n° 56 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - Ses amendements n° 17: extension des compétences des sociétés d'économie mixte locales qui peuvent désormais être créées par les collectivités territoriales pour exploiter aussi des services publics à caractère administratif sous certaines réserves; et n° 18: extension de la possibilité de constituer des sociétés d'économie mixte avec participation de collectivités territoriales de pays étrangers qu'ils soient ou non frontaliers mais sous réserve de conditions de réciprocité; adoptés - Sur son amendement n° 18, accepte le sous-amendement n° 28 de M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis - Art. 11 (aménagement du régime des garanties d'emprunt) (p. 2740): accepte l'amendement n° 29 de M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis (suppression de l'application d'un ratio de limitation des garanties d'emprunt pour les opérations d'aménagement dans les communes de moins de dix mille habitants, aux seules opérations réalisées par les sociétés d'économie mixte locales) - Après l'art. 11 (p. 2741): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 67 de M. Paul Girod (prise en compte des dépenses résultant de l'exécution des contrats de crédit-bail, bien qu'inscrites à la section fonctionnement du compte administratif des communes, comme des dépenses réelles d'investissement au sens de l'article L. 235-3 du code des communes) - Art. 12 (subventions des collectivités territoriales aux entreprises à vocation culturelle): son amendement de suppression n° 19; adopté - Après l'art. 12 (p. 2744): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 47 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (élargissement du régime d'exonération de la taxe professionnelle pour les salles de cinéma) - Art. 13 (rapport au Parlement): son amendement n° 20: présentation chaque année, par le Gouvernement, à partir de 1990, au début de la première session ordinaire, d'un rapport au Parlement sur les conditions d'application de la présente loi; retiré - Art. 14 (coordination avec la loi du 2 mars 1982): ses amendements de coordination n° 71 et n° 72; adoptés - Art. 15 (abrogation) (p. 2745): son amendement de coordination n° 73; adopté.

- **Projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte**

[n° 369 (88-89)] - (7 novembre 1989) - Art. unique (habilitation du Gouvernement à adapter par voie d'ordonnances la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte) (p. 3042): délai accordé au conseil général de Mayotte pour émettre son avis sur les projets d'ordonnances.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques** [n° 5 (89-90)] - (14 novembre 1989) - Discussion générale (commune avec le projet n° 6) (p. 3254, 3255): attitude constructive du Sénat et de la commission des lois dans ce débat - Ambiguïté de l'opinion publique quant aux rapports difficiles entre la politique et l'argent - Nécessité d'un plafonnement et d'un contrôle des sources de financement - Problème des critères de la répartition du financement public; respect du principe d'égalité - Souhaite la prise en compte de la représentation des partis politiques au Sénat pour cette répartition.

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés** [n° 6 (89-90)] - (14 novembre 1989) - Discussion générale (commune avec le projet n° 5) - Voir intervention sous le projet n° 5 (p. 3254, 3255).

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques** [n° 5 (89-90)] - Suite de la discussion - (15 novembre 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (dispositions nouvelles tendant à réglementer les campagnes électorales) - Après l'art. L. 52-7 du code électoral (p. 3311): demande l'adoption de l'amendement n° 18 de M. Christian Bonnet, rapporteur (1<sup>o</sup> anonymat des dons; 2<sup>o</sup> utilisation de carnets à souches numérotées pour la délivrance des reçus aux donateurs) - Importance du principe de la confidentialité des dons - Art. L. 52-10 (création d'une Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques) (p. 3318): intervient sur l'amendement n° 50 de M. André Diligent (ratification de la nomination des membres de cette commission par les deux chambres du Parlement) - Art. 2 bis (contentieux de l'élection) (p. 3324): intervient sur l'amendement n° 30 de la commission (liberté d'appréciation du juge de l'élection pour déclarer l'inéligibilité d'un candidat) - Demande de réserve (p. 3325): accepte la demande de réserve de l'article 2 bis formulée par le Gouvernement.

Suite de la discussion - (16 novembre 1989) - Art. 16 (dispositions applicables aux dons versés par les sociétés) (p. 3387, 3388): rappelle les conditions de l'examen de cet article par la commission des lois - Sur l'ensemble (p. 3395): se réjouit de l'amélioration de ce texte au cours de ce débat et de la prise en compte du Sénat dans le mécanisme de répartition du financement public.

- **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration** [n° 57 (89-90)] - (20 novembre 1989) (p. 3499, 3500): en son nom personnel, exprime sa joie devant les événements de l'Est - Symboles prémonitoires représentés par l'élection d'un pape polonais et, voici deux ans, la célébration à Moscou du millénaire de la Sainte-Russie - Cite la traduction d'un couplet de l'hymne polonais - Question de la réunification allemande; souhaite, au moment décisif, que la France, malgré son appartenance à la CEE, puisse arrêter sa position dans la plus totale indépendance.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion générale:*

(21 novembre 1989) (p. 3546): s'interroge pour savoir si le Gouvernement prend suffisamment en compte les impératifs de la stabilité de notre société - Constate une certaine réduction du poids de l'administration sur la société dans un certain nombre de pays - Rappelle la conception du rôle de l'Etat qui doit se concentrer sur les fonctions de souveraineté - Problème de l'immigration et de l'inquiétante dérive de la procédure d'admission au statut de réfugié - Estime que des mesures budgétaires ponctuelles devraient être prises pour améliorer un système qui présente des

lacunes considérables - Importante augmentation des demandes d'asile qui s'élèvent à 60 000 en 1989 - Insuffisance des crédits pour traiter rapidement les dossiers au moment où le Gouvernement s'est privé des moyens de reconduire rapidement à la frontière les contrevenants - Constate que l'Outre-mer n'est pas à l'abri des problèmes d'immigration, notamment à Mayotte et en Guyane - Rappelle que la justice a toujours été un parent pauvre compte tenu des moyens qui lui sont donnés en France - (p. 3547) : rappelle que le niveau de développement d'une société dépend de la place faite à ses juges - Craint que le Gouvernement ne sous-estime l'état de délabrement de l'institution judiciaire - Souligne le niveau extraordinairement médiocre du recrutement des magistrats - Problème de la surpopulation carcérale - Estime que ce budget ne répond pas aux besoins de l'Etat et ne lui apporte pas les moyens d'accomplir les tâches d'intérêt commun dont l'accomplissement est nécessaire à l'équilibre de notre société.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France [n° 75 (89-90)]** - (12 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4813) : estime que la loi qui était déjà mauvaise avec un recours judiciaire devient encore pire dès lors que le recours relève du juge administratif - Problème de la ratification des accords de Schengen - Redoute l'arrivée sur nos frontières de l'Est d'une masse sans cesse grandissante de travailleurs turcs ou vietnamiens installés en Allemagne - Estime que la garantie du droit des gens en France c'est l'application de la Constitution - (p. 4814) : estime que dans les circonstances actuelles toute modification d'une législation marquée par une certaine rigueur sera interprétée comme la marque d'un laxisme inutile - (p. 4823) : considère que l'évocation du charter des Maliens est inadmissible - Rappelle qu'il n'a été procédé à aucune brutalité - Estime normale la procédure de reconduite à la frontière - Considère l'introduction du mécanisme de recours assorti de sursis accordé par le juge comme une atteinte aux principes du droit français en matière de recours administratif.

- **Proposition de loi constitutionnelle déposée par M. Charles Pasqua et les membres du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés, tendant à instituer un référendum d'initiative populaire [n° 51 (89-90)]** - (12 décembre 1989) - **Demande de discussion immédiate** : (p. 4859) : rappelle que M. Lucien Neuwirth a été désigné comme rapporteur de cette proposition de loi - Indique que M. Lucien Neuwirth, rapporteur désigné, s'exprime maintenant en son nom.

- **Projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration [n° 80 (89-90)]** - (14 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4934) : dispositif de troisième concours d'accès à l'ENA : leçon tirée de l'échec du système mis en place en 1983, malgré l'opposition du Sénat - Problèmes du nombre de candidats et de la limite d'âge - (p. 4935) : annulation par le Conseil d'Etat de l'exclusion du concours d'accès à l'ENA du fils de Virgile Barel, député communiste - **Art. 1<sup>er</sup> (création d'un troisième concours d'entrée à l'ENA)** (p. 4937) : demande l'adoption de l'amendement n° 1 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (principe d'une limite d'âge).

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Deuxième lecture [n° 113 (89-90)]** - (16 décembre 1989) - **Question préalable** (p. 5066) : s'oppose à la motion n° 24 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - Estime qu'il y a deux points sur lesquels il serait invraisemblable de ne pas discuter : le premier porte sur la disposition adoptée par l'Assemblée nationale qui tend à exclure le Sénat du mécanisme de répartition des fonds, et le second porte sur l'amnistie - **Art. 6 (financement sur fonds publics des partis et groupements politiques)** (p. 5080) : mécanisme de la répartition - Estime que les sommes à répartir doivent l'être d'une part en fonction des suffrages obtenus et d'autre part à raison du nombre d'élus aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat - Evoque l'éventualité d'un recours au Conseil constitutionnel.

**LARCHER (Gérard)**, sénateur des Yvelines (RPR).

Elu secrétaire du Sénat (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (2 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile (1<sup>er</sup> juillet 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (8 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- **Rapport**, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 219 (88-89)] modifiant et complétant certaines dispositions du Livre deuxième du Code rural ainsi que certains articles du Code de la santé publique [n° 255 (88-89)] (19 avril 1989) - **Animaux**.

**Rapport**, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 313 (88-89)], modifié par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant certaines dispositions du Livre deuxième du Code rural ainsi que certains articles du Code de la santé publique [n° 322 (88-89)] (24 mai 1989) - **Animaux**.

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO* Débats du 15 décembre 1989) (p. 4950) - Ministère : Justice - **Récents évènements des prisons - Prisons**.

*Questions orales sans débat :*

n° 161 (*JO* Débats du 23 novembre 1989) (p. 3604) - Ministère : Solidarité - **Rejet d'un projet de création d'un centre d'aide par le travail à Rambouillet (Yvelines)** - (Réponse : *JO* Débats du 16 décembre 1989) (p. 5015) - **Handicapés (travail et reclassement)**.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique [n° 219 (88-89)]** - (20 avril 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 334) : rappelle le projet de loi relatif à la protection animale et à la lutte contre les maladies des animaux déposé au Sénat en février 1986 - Texte en projet : renforcement des dispositions relatives à la protection animale - Importance des animaux de compagnie dans la société contemporaine - Problèmes du nettoyage, de la salubrité et de l'hygiène - Surveillance sanitaire dans les départements affectés par la rage et application de l'article 213 du code rural : problème de la divagation des animaux domestiques - Lutte contre les pratiques d'utilisation abusive des animaux - (p. 335) : extension progressive de l'obligation de tatouage des animaux domestiques - Amélioration des garanties offertes aux acquéreurs de chiens et de chats - Problème de l'adoption des animaux non officiellement abandonnés - Importance économique des animaux domestiques - Perspectives de la libre circula-

tion des animaux au sein du grand marché intérieur européen, sous réserve du respect des règles contenues dans un document vétérinaire unique - Amélioration continue de la situation sanitaire du cheptel français ; bilan des actions préventives relatives à la lutte contre les principales maladies des animaux : leucose bovine enzootique, brucellose bovine, caprine et ovine, tuberculose bovine, fièvre aphteuse, peste porcine, rage - (p. 336) : aménagement apporté par le texte en projet au régime des opérations de prophylaxie des maladies des animaux organisées par l'État ; amendements de la commission - Evolution récente de la profession vétérinaire : démographie, salariat, progrès technique - Rôle essentiel de la profession pour la politique d'amélioration génétique et sanitaire du cheptel dans le cadre communautaire européen - Définition des conditions d'exercice de la profession par le texte en projet - Propose l'amélioration de ce texte à travers les amendements déposés par la commission - **Art. 1<sup>er</sup> (pouvoirs du maire en matière de divagation des chiens et des chats et durée de garde en fourrière)** (p. 340) : importance de cet article pour la protection animale et la police sanitaire - (p. 341) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Maurice Arreckx (distinction des départements atteints ou non par la rage ; allongement du délai de garde des animaux ; rôle des associations de protection animale) - Existence d'un vide juridique concernant l'animal non officiellement abandonné, provenant de l'article 2279 du code civil - S'oppose à l'amendement n° 67 de M. Germain Authié (limitation de la responsabilité des maires à la mise en oeuvre des moyens dont ils disposent) - Solidarité intercommunale - (p. 342) : ses amendements, n° 9 et n° 10, rédactionnels ; n° 11 et n° 12 : décompte des délais de garde en jours ouvrés et francs ; adoptés - S'oppose aux amendements de M. Robert Pagès, n° 70 (modulation des délais de garde en fonction des conditions locales) et de M. Pierre Lacour, n° 2 (allongement des délais de garde) et n° 3 (identification des animaux par tatouage) - (p. 343) : ses amendements n° 13 : information des propriétaires des animaux identifiés par les responsables de la fourrière ; et n° 14 : extension aux locataires de la liste des personnes susceptibles de saisir ou de faire saisir un animal en divagation sur les propriétés privées ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 68 de M. Germain Authié (suppression de la possibilité pour les propriétaires fermiers ou métayers de faire saisir par un agent de la force publique les animaux divaguant sur leur propriété privée) - (p. 344) : ses amendements, n° 15 : substitution du terme euthanasie au terme abattage ; et n° 16 : restitution des animaux à leurs propriétaires après paiement des frais de fourrière ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 75 de M. Michel Rigou (restitution de l'animal conditionnée à l'engagement écrit du propriétaire de régler les dommages commis) - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 345) : son amendement n° 17 : définition de l'état de divagation ; adopté - (p. 346) : son amendement n° 18 : sanction de la divagation par une procédure d'amendes forfaitaires ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 88 du Gouvernement (fixation des modalités d'application par décret en Conseil d'Etat) - **Art. 2 (participation éventuelle de l'Etat aux frais obligatoirement engagés pour l'élimination des animaux malades)** : son amendement n° 19 : rôle de la Commission nationale vétérinaire ; adopté - **Après l'art. 2** (p. 347) : ses amendements n° 20 : rassemblement et diffusion d'informations d'ordre épidémiologique ; n° 21 : conduite d'actions de prophylaxie par des maîtres d'oeuvre autres que l'Etat ; et n° 22 : obligation de prophylaxie ; adoptés - Sur son amendement n° 21, s'oppose au sous-amendement n° 89 du Gouvernement (dimension collective des opérations de prophylaxie) - **Art. 3 (organisation des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'Etat)** (p. 348) : ses amendements n° 23 : institution d'un mandat sanitaire ; n° 24 : nature des rémunérations perçues dans le cadre de ces opérations ; n° 25 : non-application de la TVA aux prestations de soins et livraisons de médicaments effectuées dans le cadre de ces opérations ; et n° 26, de coordination ; adoptés - **Art. 4 (déclaration des maladies ne donnant pas lieu à l'application de mesures de police sanitaire)** (p. 349) : son amendement n° 27 : rôle de la Commission nationale vétérinaire ; adopté - **Art. 5 (mise sous surveillance en cas de simple suspicion de maladies contagieuses)** : son amendement rédactionnel

n° 28 ; adopté - **Art. 6 (mesures prises par le préfet après constatation de la maladie contagieuse)** : son amendement rédactionnel n° 29 ; adopté - **Art. 7 (dispositions applicables en matière de rage)** (p. 350) : ses amendements n° 30 d'ordre rédactionnel, et n° 31 de coordination ; adoptés - **Après l'art. 7** : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Pierre Lacour (subordination de l'introduction en France de carnivores domestiques à la présentation d'un certificat de vaccination antirabique) - **Art. 8 (mesures applicables aux animaux et denrées contagieux ou contaminés)** : ses amendements n° 32 et n° 33 : absence d'immunité consécutive à l'application de ces mesures ; adoptés - **Après l'art. 8** (p. 351) : son amendement n° 34 : régime applicable aux animaux et denrées susceptibles de renfermer des substances toxiques ; adopté - **Art. 9 (dispositions diverses en faveur de la protection des chiens et des chats)** : son amendement n° 35 : interdiction de l'attribution en lot ou prime de tout animal vivant, à l'exception des animaux d'élevage dans le cadre de manifestations à caractère agricole ; adopté - (p. 352) : son amendement rédactionnel n° 36 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 71 de M. Robert Pagès (extension de l'obligation de tatouage à tous les chiens et chats) - (p. 353) : ses amendements, n° 37 d'ordre rédactionnel ; adopté ; et n° 38 : extension progressive de l'obligation de tatouage des chiens et des chats ; adopté après modification par le sous-amendement n° 87 de M. Michel Rigou (caractère obligatoire de la vaccination antirabique pour tous les carnivores domestiques dans les départements officiellement déclarés infectés de rage) - (p. 355) : son amendement n° 39 : caractère obligatoire de l'identification des équidés, à l'exception de ceux appartenant aux races asine et mulassière, pour toute transaction ; adopté - **Après l'art. 9** (p. 356) : s'oppose aux amendements de M. Paul Séramy, n° 5 (caractère obligatoire de l'identification et de l'enregistrement des équidés pour toute transaction) et n° 6 (obligation et modalités de tatouage des équidés) - (p. 357) : son amendement n° 40 : protection des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité ; adopté - **Après l'art. 10** (p. 358) : accepte l'amendement n° 76 de M. Michel Rigou (inscription de l'uvérite isolée dans la liste des vices rédhibitoires concernant les équidés) - Son amendement n° 41 : introduction de l'anémie infectieuse dans la liste des vices rédhibitoires concernant les équidés ; adopté - **Art. 11 (vices rédhibitoires chez les chiens et les chats)** : son amendement n° 42 : introduction de l'infection par le virus de l'immunosuppression dans la liste des vices rédhibitoires ; adopté - **Art. 13 (conditions d'octroi de l'autorisation d'exercer la profession vétérinaire)** (p. 359) : ses amendements n° 43 : reconnaissance de l'existence des vétérinaires salariés ; n° 44, de coordination ; n° 45 et n° 46, rédactionnels ; adoptés - (p. 360) : son amendement n° 47 : formalités d'enregistrement du diplôme et d'inscription au tableau de l'Ordre ; adopté - **Art. 14 (assistants vétérinaires)** : ses amendements n° 48, rédactionnel et n° 49 : extension des dispositions de cet article aux vétérinaires salariés ; adoptés - **Art. 16 (exercice de la profession vétérinaire dans le cadre d'une société civile professionnelle)** : son amendement rédactionnel n° 50 ; adopté - **Art. 17 (Ordre régional et Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires)** (p. 361) : ses amendements de coordination n° 51 et n° 52 ; adoptés - **Art. 18 (code de déontologie)** : son amendement rédactionnel n° 53 ; adopté - **Art. 19 (inscription au tableau de l'Ordre)** : son amendement n° 54 : titres permettant l'exercice de la profession vétérinaire ; adopté - (p. 362) : ses amendements n° 55 : limitation de la possibilité de prolongation du délai offert au conseil régional de l'Ordre pour statuer sur la demande d'inscription au seul cas d'enquête effectuée à l'étranger ; et n° 56, d'ordre rédactionnel ; adoptés - **Art. 20 (peines applicables par la chambre de discipline)** : son amendement rédactionnel n° 57 ; adopté - **Art. 22 (exercice illégal de la profession vétérinaire)** : son amendement rédactionnel n° 58 ; adopté - (p. 363) : son amendement n° 59 : définition de l'exercice illégal de la profession vétérinaire ; adopté - **Art. 23 (dérogations aux dispositions relatives à l'exercice illégal de la profession vétérinaire)** : son amendement de coordination n° 60 ; adopté - (p. 364) : son amendement n° 61 : extension de la liste des cas dérogatoires ; adopté après modification par le sous-amendement n° 90 du Gouvernement, qu'il accepte - Son amendement n° 62 : introduction des carnivores domes-

tiques dans la catégorie des animaux dont la castration doit être effectuée par un vétérinaire ; adopté - (p. 365) : son amendement n° 63 : dérogation en faveur des soins de première urgence ; adopté - Art. 24 (*peines applicables en cas d'exercice illégal de la profession vétérinaire*) : son amendement de coordination n° 64 ; adopté - Art. 27 (*abrogation de dispositions diverses*) : ses amendements rédactionnels n° 65 et n° 66 ; adoptés.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - (9 mai 1989) - Discussion générale (p. 580) :** dénonce le laxisme de ce projet de nouveau code pénal et l'abandon de l'héritage des valeurs judéo-chrétiennes au nom des modes - Motivations éthiques du Gouvernement, exprimées par la lettre du Premier ministre, M. Michel Rocard, en date du 15 février 1989 - Critique l'atténuation de la répression et la réduction du nombre de places dans le plan de mise à niveau des prisons - Définit la sécurité des biens et des personnes comme l'une des missions essentielles de l'Etat.

**Suite de la discussion - (10 mai 1989) - Discussion générale (suite) (p. 593) :** favorable à toute solution alternative à l'emprisonnement - Dangers de l'univers carcéral pour les jeunes.

**Suite de la discussion - (16 mai 1989) - Art. unique (Livre 1<sup>er</sup> : Dispositions générales) - Art. 132-18 du code pénal (*plancher de peine en matière correctionnelle*) (p. 734) :** vote par le groupe du RPR de l'amendement n° 60 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (motivation obligatoire de tout jugement de condamnation sans sursis à une peine d'emprisonnement d'une durée inférieure ou égale à quatre mois et supérieure à dix jours) - Intérêt des très courtes peines d'emprisonnement - Après l'art. 132-26 (p. 744) : se déclare favorable aux amendements de la commission n° 65 et n° 66 créant une division et un article nouveaux relatifs au régime de la sûreté - Juge nécessaire la peine de sûreté, après l'abolition, qu'il approuve, de la peine de mort.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles - Deuxième lecture [n° 251 (88-89)] - (24 mai 1989) - Art. 5 (*dispositif de sortie d'une commune d'un syndicat d'agglomération nouvelle, SAN, après achèvement*) (p. 879, 880) :** ses amendements n° 1 et n° 2 : assouplissement du dispositif de sortie ; devenus sans objet - Loi Rocard ; condition de sortie de certaines communes de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines - Après l'art. 5 : son amendement n° 4 : répartition des compétences en matière d'urbanisme, d'investissement et d'autorisation d'utilisation du sol entre le président du SAN et le maire ; adopté après modification par le sous-amendement n° 21 de la commission - Art. 6 (*administration du SAN par un comité composé de membres élus en leur sein par les conseils municipaux des communes membres*) (p. 881) : son amendement n° 3 : rétablissement de cet article voté en première lecture par le Sénat et supprimé par l'Assemblée nationale ; adopté - Art. 7 (*procédure d'admission d'une commune dans un SAN*) (p. 882) : son amendement n° 5 : règles de majorité ; devenu sans objet - Commune de Magny-les-Hameaux ; parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 888) :** votera ce projet de loi - Villes nouvelles ; autonomie communale.

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales - Deuxième lecture [n° 318 (88-89)] - (31 mai 1989) - Art. 6 (*réglementation des loteries*) (p. 1010) :** se déclare favorable à l'amendement n° 17 de M. Jean Huchon, rapporteur (limitation aux cas de récidive de certaines sanctions pour infraction).

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique - Deuxième lecture [n° 313 (88-89)] - (31 mai 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1013) :** rappelle les objectifs de ce projet : protection des animaux, réglementation de la profession vétérinaire et

lutte contre les maladies - Enumère les principales modifications apportées par le Sénat en première lecture et retenues par l'Assemblée nationale - Définition de l'état de divagation - Information sur l'état sanitaire du cheptel - Interdiction d'attribuer en lot ou prime tout animal vivant - Identification immédiate de tous les chats et chiens dans les départements atteints par la rage - Définition de la médecine et de la chirurgie des animaux - (p. 1014) : dispositions restant en discussion : conditions juridiques et modalités pratiques de réadoption des animaux au-delà du délai de garde en fourrière ; statut de l'animal domestique ; allouement de la charge fiscale des éleveurs imposés au forfait - Art. 1<sup>er</sup> (*pouvoirs du maire en matière de divagation des chiens et des chats et durée de garde en fourrière*) : ses amendements n° 1 et n° 2 relatifs aux conditions de réadoption des animaux gardés en fourrière ; adoptés - Délai de cinquante jours indispensable avant le transfert de propriété de l'animal afin d'éviter tout risque épidémiologique - Cas particulier des territoires atteints par la rage - Art. 1<sup>er</sup> bis (*définition de l'état de divagation*) (p. 1015) : son amendement n° 3 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - Art. 3 (*extension de la compétence territoriale des agents chargés de la lutte contre les maladies*) (p. 1016) : son amendement de rétablissement n° 4 ; adopté - Après l'art. 3 : son amendement n° 5 : responsabilité des propriétaires en matière de prophylaxie collective ; adopté - (p. 1017) : son amendement n° 6 : prophylaxie obligatoire réalisée par les vétérinaires mandatés exonérée de l'assujettissement à la TVA ; retiré au profit de l'amendement n° 14 du Gouvernement (nature des rémunérations perçues en matière de prophylaxie collective) - Art. 8 bis (*régime applicable aux animaux et denrées susceptibles de renfermer des substances toxiques*) (p. 1018) : son amendement de rétablissement n° 7 ; adopté - Art. 9 (*dispositions diverses en faveur de la protection des chiens et des chats*) (p. 1019) : accepte les amendements du Gouvernement, n° 15 (vaccination antirabique obligatoire pour tous les carnivores domestiques dans les départements officiellement déclarés affectés de rage) et n° 16, de coordination, ainsi que l'amendement n° 11 de M. Henri de Raincourt (identification des équidés par tatouage ou tout autre procédé agréé par le ministre chargé de l'agriculture) - Son amendement n° 8 : interdiction d'attribuer en lot ou prime tout animal vivant, à l'exception des animaux d'élevage dans le cadre de manifestations à caractère agricole ; adopté - Art. 11 (*vices rédhibitoires chez les chiens et les chats*) (p. 1020) : s'oppose à l'amendement n° 17 du Gouvernement (suppression de l'action en réduction de prix dans les ventes et les échanges d'animaux domestiques en cas de vices rédhibitoires) - Art. 23 (*dérogations aux dispositions relatives à l'exercice illégal de la profession vétérinaire*) (p. 1021) : ses amendements, n° 9 : reconnaissance des pareurs bovins ; et n° 10 : possibilité pour les étudiants vétérinaires d'intervenir auprès des animaux dans le cadre de leur formation ; adoptés - **Explication de vote sur l'ensemble :** enrichissement de l'arsenal juridique relatif à la protection des animaux - Se réjouit de l'étroite collaboration entre les deux assemblées sur ce projet - Remercie les services du Sénat pour leur sens du travail et de la recherche.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 325 (88-89)] - (5 juin 1989) - Discussion générale (p. 1096) :** craint les effets néfastes de cette proposition de loi sur les rapports locatifs - Diminution de l'investissement locatif - Proposition de loi socialiste marquée par le dogmatisme idéologique - Retour à la loi Quillot et à ses conséquences sur le marché locatif - Incidences positives de la loi Méhaignerie sur la relance de l'activité du bâtiment - Texte dangereusement généraliste ; situations très différentes de la province et de l'Île-de-France - Difficultés rencontrées en région parisienne dues non seulement à la pénurie d'offre foncière mais également au problème du financement des équipements par les collectivités territoriales - Aménagement du territoire - Détermination du loyer des locaux vacants - Favorable à une simple amélioration de certaines dispositions de la loi Méhaignerie, notamment l'allongement de la période transitoire et une plus grande concertation entre bailleurs et locataires - Absence d'une véritable politique d'aide au logement social, tant locatif qu'en acces-

sion à la propriété - (p. 1097) : diminution drastique de la part du logement social entre 1983 et 1988 - Fait état des conclusions d'un récent rapport de l'union des organismes d'HLM sur la construction et la réhabilitation des logements sociaux - Texte de nature à faire disparaître la confiance des investisseurs, à réduire le nombre de logements locatifs et à déséquilibrer à nouveau le marché - Demande au Gouvernement de porter son effort sur les logements aidés et sur le développement de l'offre foncière dans le cadre d'une politique concertée d'aménagement du territoire - **Art. 1<sup>er</sup> (reconnaissance du droit au logement comme droit fondamental)** (p. 1111) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Luc Dejoie, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article ; présentation annuelle au Parlement d'un rapport gouvernemental sur l'évolution de la situation du logement) - **Art. 6 (obligations du bailleur)** (p. 1115) : se déclare opposé à l'amendement n° 32 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de la possibilité de prévoir dans le contrat l'imputation sur les loyers à venir de travaux incombant au propriétaire et effectués par le locataire) - **Art. 8 bis (échange de logement)** (p. 1120) : se déclare favorable à l'amendement n° 104 de M. Jean Faure, rapporteur pour avis (extension de cet article aux logements possédés ou gérés par des organismes d'HLM).

**Suite de la discussion** - (6 juin 1989) - **Art. 29 (commission départementale des rapports locatifs)** (p. 1179) : au nom du RPR, se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 130 de M. Jean Faure, rapporteur pour avis - **Après l'art. 36** (p. 1191) : se déclare opposé à l'amendement n° 184 du Gouvernement (prorogation de la période d'application des dispositions du code du domaine de l'Etat permettant la réaffectation d'un immeuble domanial devenu inutile au service civil ou militaire de l'Etat) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1192, 1193) : intérêt porté par les sénateurs du RPR à l'amélioration des rapports locatifs - Souhaite que soit renforcée la politique d'aide à la construction et à la réhabilitation du logement ancien - Responsabilité des collectivités locales en matière de relance de l'offre foncière - Espère que l'Etat s'engagera prochainement dans une véritable politique d'aménagement du territoire - Vote favorable des sénateurs du RPR sur cette proposition de loi ainsi amendée.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-89)]** - (24 octobre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (aides directes et indirectes des collectivités territoriales à la création et à l'extension d'activités économiques)** (p. 2703) : vote du groupe du RPR contre cet article - Texte inutile visant à légiférer sur une pratique déjà entrée dans les faits.

**Suite de la discussion** - (25 octobre 1989) - **Après l'art. 5** (p. 2727) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 39 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (coopération intercommunale en matière d'octroi d'aide indirecte aux entreprises) - **Art. 8 (souscription par les communes de titres participatifs émis par les coopératives)** (p. 2732) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable aux amendements de suppression identiques n° 14 de M. Jacques Larché, rapporteur, en remplacement de M. Jean-Marie Girault, n° 24 de M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis, n° 43 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis, et n° 54 de Mme Jacqueline Frayssé-Cazalis - **Art. 12 (subventions des collectivités territoriales aux entreprises à vocation culturelle)** (p. 2742) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable aux amendements de suppression n° 19 de la commission et n° 46 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2745) : impossibilité pour le Sénat d'accepter le texte présenté par le Gouvernement, qui sous-tendait la prééminence des aides directes et le retour aux primes à l'emploi - Absence d'opposition du Sénat au développement économique des collectivités territoriales - Se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet de loi tel qu'il a été amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 370 (88-89)]** - (26 octobre 1989) - **Art. 14 (dispositions relatives au régime**

**complémentaire d'assurance vieillesse et au régime d'assurance invalidité-décès)** (p. 2795) : soutient l'amendement n° 60 de M. Jean-Jacques Robert (mise en conformité du code de la sécurité sociale avec le principe de la pluralité au niveau de la gestion déléguée) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2800, 2801) : approuve le caractère pragmatique des dispositions adoptées - Aménagement du territoire ; commissions départementales d'urbanisme commercial ; importance du commerce de proximité non seulement pour les zones rurales désertifiées mais pour les quartiers de HLM où ils constituent des lieux de rencontre palliatifs à l'urbanisation sauvage - Vote de ce texte par le groupe du RPR.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers [n° 485 (88-89)]** - (30 octobre 1989) - **Art. 2 (composition de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2855) : se déclare favorable à l'amendement n° 204 de M. Jean Simonin, rapporteur (substitution du directeur des services sociaux du département, désigné par le président du conseil général, au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales).

**Suite de la discussion** - (31 octobre 1989) - **Art. 3 (moyens d'information de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2866) : sur l'amendement n° 29 de M. Jean Simonin, rapporteur (déclaration patrimoniale imposée au débiteur ; élargissement des moyens d'information de la commission ; enquêtes sociales), soutient le sous-amendement n° 185 de M. Philippe François (informations communiquées par le débiteur à la commission) - **Art. 4 (missions de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2878) : sur l'amendement n° 31 de M. Jean Simonin, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article précisant que la mission essentielle de ladite commission reste la conciliation des parties en vue de l'élaboration d'un plan conventionnel de règlement ; rédaction de ce plan), soutient le sous-amendement n° 186 de M. Philippe François (gel de la situation patrimoniale du débiteur en cas de saisine de la commission).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme** - (26 novembre 1989) (p. 3880) : dénonce l'absence d'une véritable politique touristique en France et la conception d'économie de « cueillette » prévalant en matière de tourisme - Insuffisance de l'investissement dans les secteurs de l'hôtellerie de plein air et de la formation professionnelle - Nécessité de faire du tourisme une priorité dans la perspective de l'intensification de la concurrence internationale - Absence de compétitivité de l'hôtellerie traditionnelle - Importance du tourisme en termes d'aménagement du territoire ; souhaite la prise en compte du rôle du tourisme dans le cadre de la mission sur l'avenir de l'espace rural français engagée par la commission des affaires économiques - Complémentarité du tourisme et des activités agricoles en milieu rural - (p. 3881) : rôle des sous-préfets chargés du tourisme - Insuffisance des crédits destinés aux contrats de plan Etat-régions - Poursuite des actions de promotion : rôle de la Maison de la France - Annonce le rejet de ce projet de budget par le groupe du RPR.

**Justice** - (29 novembre 1989) (p. 4084) : difficulté d'accès de tous les citoyens à la justice - Progression du budget du ministère de la justice pour 1990 essentiellement profitable à l'administration pénitentiaire - Paupérisation de la situation des magistrats et des personnels - (p. 4085) : remise en cause de l'indépendance des juges du fait de l'insuffisance des moyens financiers et de la « confiscation » de l'action publique par la chancellerie - Fait part de certaines pressions du pouvoir sur les juges d'instruction dans certaines affaires de terrorisme, d'opérations de bourse et de détournement de fonds au profit d'un parti politique - Politisation de certaines nominations, ultérieures à ces affaires, dénoncées par l'union syndicale des magistrats - Rappelle l'opposition du RPR à la réforme du code pénal - Votera contre ce projet de budget - (p. 4097) : s'inquiète du respect de la

liberté et de l'indépendance des magistrats - A cet effet, cite les récents propos du président de la cour d'appel de Versailles - Politisation de certaines nominations de magistrats - Affaires de la Société générale et Urba-Gracco.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989** [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Art. 28 (création d'une taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux dans la région d'Île-de-France) (p. 5249) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 17 de M. Roger Chinaud, rapporteur général - Politique incohérente d'aménagement de l'Île-de-France - Inopportunité de cette nouvelle taxe.

**LARUE (Tony)**, sénateur de la Seine-Maritime (S).

#### NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989); puis réélu vice-président.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes; est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989); puis élu secrétaire-rapporteur (*JO* Lois et décrets du 12 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1990 (10 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 (19 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Economie, finances et budget** - Commerce extérieur - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 10] (21 novembre 1989).

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Équipement, logement, transports et mer** - V - Mer - Ports maritimes - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 21] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Équipement, logement, transports et mer** - V - Mer - (26 novembre 1989) - Rapporteur spécial (ports maritimes) (p. 3917) : importance de la filière portuaire - Nécessité de poursuivre les efforts engagés pour redresser la compétitivité des ports français - Progression globale du trafic de marchandises débarquées et embarquées; sensibles variations suivant les ports; excellents résultats des ports de Dunkerque et du Havre - Importance des taux de détournement de trafic de marchandises par les ports étrangers - (p. 3918) : amélioration de la situation financière des ports autonomes : diminution des coûts de personnel, réduction de la dette, versement par l'Etat d'une dotation en capital - Insuffisance de compétitivité et manque de fiabilité des ports français - Mise en place de plans de productivité et de reconquête des trafics commerciaux en 1987 et 1988 : réduction des effectifs, diminution du taux d'emploi des dockers, réorganisation du travail grâce aux progrès techniques - Evolution des crédits consacrés aux ports maritimes : pro-

gression des crédits de fonctionnement et d'investissement, réduction de la subvention versée par l'Etat aux ports autonomes - Amélioration des infrastructures routières et ferroviaires de desserte des ports français - Avis favorable de la commission des finances à l'adoption des crédits de ce budget.

**Commerce extérieur** - (2 décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4260) : rappelle que pour remédier aux difficultés du déficit chronique le plan export du 11 janvier dernier a été conforté par la Charte nationale de l'exportation - Attachement du Gouvernement à une stratégie de développement des exportations - Renforcement de la formation des vendeurs internationaux et création du comité pour le renforcement de l'image de la France - Insuffisant développement des échanges commerciaux en 1988 - Déficit commercial de l'ordre de 33 milliards de francs - Augmentation de 7 % des exportations et de 11 % des importations - Rappelle que l'excédent agro-alimentaire a atteint 39 milliards de francs, dû essentiellement à l'exportation de produits bruts - Réduction du déficit des échanges énergétiques en raison de la chute du prix du pétrole importé et d'une consommation plus faible - Importance des importations de biens d'équipement professionnel et de biens intermédiaires - Inquiétude devant le nouvel effondrement du solde industriel en raison de la relance des investissements - (p. 4261) : constate qu'aux investissements de modernisation s'ajoutent des investissements de capacité - Insuffisantes dépenses des entreprises françaises pour la recherche-développement - Rôle de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR, pour persuader les PME de la nécessité de l'innovation technologique - Nécessité de produire ce que demande le client - Dénonce le manque de capacité d'adaptation avec souplesse et rapidité de l'appareil de production aux évolutions du marché mondial - Effets néfastes des marges bénéficiaires trop importantes - Dénonce la répugnance qu'éprouvent les Français à s'expatrier - Développement des échanges de la France avec les pays de l'OCDE - Réduction de 16 milliards de francs de notre déficit avec les pays de la CEE et importante augmentation du déficit de nos échanges commerciaux avec la RFA - Réduction du déficit avec l'Italie - Rappelle que le déficit de la balance commerciale s'établira entre 40 et 50 milliards de francs pour 1989 - Accroissement de l'excédent agro-alimentaire et alourdissement de la facture énergétique - Dégradation des échanges industriels - Se félicite de la croissance pour la deuxième année consécutive des crédits du budget du commerce extérieur - (p. 4262) : signale que la commission des finances a décidé à une voix de majorité de donner un avis défavorable à l'adoption de ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4270) : son amendement n° II-9 : réduction des crédits du titre III; adopté - (p. 4271) : ses amendements n° II-10 : réduction des crédits du titre IV; et n° II-11 : réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre IV; rejetés.

**LAUCOURNET (Robert)**, sénateur de la Haute-Vienne (S).

#### NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989); puis réélu vice-président.

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique (11 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions res-

tant en discussion du projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) (24 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (8 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (2 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (8 juin 1989).

## DÉPÔTS

– *Proposition de loi*, déposée avec M. Marc Boeuf, tendant à rendre licite la déclaration de volonté de mourir dans la dignité et à modifier l'article 63 du code pénal [n° 312 (88-89)] (18 mai 1989) - *Euthanasie*.

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Logement* - [n° 61 (89-90) tome 14] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 26 mai 1989) (p. 930) - Ministère : Logement - *Rapport Bloch-Lainé sur le logement social - Logement*.

## INTERVENTIONS

– *Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales* [n° 103 (88-89)] - (13 avril 1989) - *Art. 2 (modification de la loi de 1978 sur l'information et la protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit)* (p. 222) : se déclare opposé à l'amendement n° 16 de M. Jean Huchon, rapporteur (définition des opérations assimilées aux opérations de crédit).

– *Projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique* [n° 244 (88-89)] - (26 avril 1989) - *Discussion générale* (p. 396, 397) : introduction dans le droit français des dispositions permettant la création de groupements européens d'intérêt économique, GEIE, plus satisfaisante que le recours aux OPA pour opérer des rapprochements internationaux d'entreprises et des fusions transnationales - Handicap des PME et PMI françaises dans le marché européen - Ouverture aux marchés publics communautaires - Rénovation du régime juridique des groupements d'intérêt économique, GIE, français - S'interroge sur la sauvegarde des prérogatives des parlements nationaux eu égard à la prolifération des textes communautaires - Extension du champ des compétences des délégations parlementaires pour les communautés européennes - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi - *Après l'art. 2* (p. 402) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Pierre Dumas, rapporteur (participation des membres des professions libérales aux GEIE, sans remise en cause de leur soumission à l'ensemble des dispositions légales ou réglementaires et aux règles professionnelles ou déontologiques qui s'appliquent à leur profession).

– *Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)* [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - *Discussion générale* (p. 843) : conception socialiste de la planification nationale - Bilan positif des contrats de plan Etat-régions, innovation de la loi de planification de 1982 - (p. 844) : caractère mixte par

nature de l'économie française - Evolution vers une planification stratégique, expliquant la rareté des données chiffrées, de plus en plus aléatoires en raison de l'interdépendance économique - Approuve les engagements pris sur un rapport à mi-parcours soumis au Parlement à la session de printemps de 1991 et sur l'annexe au rapport économique et financier de chaque projet de loi de finances d'indications sur la cohérence du budget avec le Plan - Avenir de la planification : nécessaire concertation au sein de la CEE ; articulation entre les programmations établies au niveau des entreprises, des régions, de l'Etat et de l'Europe - Approuve les orientations introduites par la lettre rectificative du Gouvernement à l'Assemblée nationale : partage social ; maintien et développement des conquêtes du travail ; progression de la masse salariale ; économie mixte ; Europe sociale - (p. 845) ; aménagement du territoire ; adaptation des collectivités territoriales à l'échéance de 1993 - Vote de ce projet de Plan par le groupe socialiste.

*Suite de la discussion* - (24 mai 1989) - *Art. unique (approbation du Xe Plan)* (p. 907) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 1 de M. Bernard Barbier, rapporteur.

– *Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986* [n° 325 (88-89)] - (5 juin 1989) - *Discussion générale* (p. 1100) : déséquilibre des rapports locatifs dû à la loi Méhaignerie - Flambée des loyers dans l'agglomération parisienne - Modalités de détermination des loyers - Renouvellement des baux - Regrette qu'en 1986 les sénateurs se soient opposés à la proposition socialiste de créer des observatoires des loyers - Mesures mises en place depuis 1988 pour limiter les dérapages de la loi Méhaignerie - Déséquilibre du marché locatif mis en évidence dans un récent rapport sur l'évolution des loyers du parc locatif - (p. 1101) : nouvelle définition des rapports locatifs - Intervention du législateur dans la fixation des loyers - Reconnaissance par MM. Tibéri et Méhaignerie de la nécessité d'apporter des solutions adéquates au problème du logement dans les grandes agglomérations - Rééquilibrage des rapports entre bailleurs et locataires - Développement de l'offre locative - Bonne conjoncture du secteur du bâtiment - Droit au logement considéré comme un droit fondamental par le groupe socialiste - Souhaite que le Sénat adopte cette proposition de loi - *Avant l'art. 1<sup>er</sup>* (p. 1108) : se déclare opposé à l'amendement n° 29 de M. Jean-Luc Bécart (abrogation de la loi Méhaignerie et remise en vigueur temporaire de la loi Quilicot) - *Art. 1<sup>er</sup> (reconnaissance du droit au logement comme droit fondamental)* (p. 1110) : sur l'amendement n° 1 de M. Luc Dejoie, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article ; présentation annuelle au Parlement d'un rapport gouvernemental sur l'évolution de la situation du logement), se déclare opposé à un sous-amendement n° 101 de M. Jean Faure, rapporteur pour avis (moyens mis en oeuvre par le Gouvernement pour concrétiser ce droit au logement) - *Art. 3 (forme et contenu du contrat de location)* (p. 1113) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (suppression de l'alinéa relatif à l'état des installations de chauffage) - *Art. 6 (obligations du bailleur)* (p. 1115) : se déclare opposé à l'amendement n° 32 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de la possibilité de prévoir dans le contrat l'imputation sur les loyers à venir de travaux incombant au propriétaire et effectués par le locataire) - *Art. 7 (obligations du locataire)* (p. 1116) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de la commission (suppression de la référence à la justification des charges) - *Art. 8 (cession du contrat de location et sous-location)* (p. 1119) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 4 de la commission et n° 103 de la commission saisie pour avis (suppression de la référence au prix du loyer par mètre carré sous-loué) - *Art. 9 (durée du contrat de location)* (p. 1122) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de la commission (suppression de la distinction établie entre la durée des baux consentis par les personnes physiques et celle des baux consentis par les personnes morales) - (p. 1123) : opposition du groupe socialiste à l'adoption de cet article ainsi amendé.

*Suite de la discussion* - (6 juin 1989) - *Art. 14 (conditions d'exercice du congé)* (p. 1137) : se déclare opposé à l'amendement n° 108 de M. Jean Faure, rapporteur pour avis (dis-

inction du délai de préavis selon qu'il émane d'un bailleur personne physique ou personne morale) - (p. 1140) : se déclare opposé à l'amendement n° 172 de M. Jean Guénier (suppression des dispositions relatives au régime du droit de préemption du locataire en cas de congé pour vente) et favorable aux amendements du Gouvernement, n° 149 (régime du droit de préemption du locataire en cas de congé pour vente), n° 150 et n° 151 de coordination - (p. 1141) : se déclare opposé à l'amendement n° 111 de la commission saisie pour avis (limitation aux contrats en cours de l'interdiction de non-renouvellement du bail lorsque le locataire est âgé ou dispose de faibles ressources, sauf à lui proposer son relogement) et favorable aux amendements du Gouvernement n° 152, n° 153 et n° 154 relatifs aux règles applicables au bailleur âgé qui donne congé à son locataire - **Art. 15 (mise en place et missions des observatoires des loyers)** (p. 1142) : se déclare opposé à l'amendement n° 10 de M. Luc Dejoie, rapporteur (substitution de la notion d'associations agréées à celle d'observatoires des loyers agréés ; suppression du cadre d'activité départementale de ces organismes) - **Art. 16 (détermination des loyers)** (p. 1145) : importance des articles 16 et 17 de la présente proposition pour l'évolution des loyers - Régime des loyers de droit commun - Fixation du loyer des locaux vacants ou faisant l'objet d'une première location - Dérapages constatés essentiellement pour les nouvelles locations - **Art. 17 (fixation par décret du montant de l'évolution des loyers)** (p. 1156) : disposition essentielle de cette proposition de loi instituant la possibilité pour le Gouvernement de déterminer par décret en Conseil d'Etat le montant maximum d'augmentation des loyers, qu'il s'agisse de nouvelles locations ou de renouvellement des baux - Disposition applicable dans les zones géographiques où existe une situation anormale du marché locatif - (p. 1159) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 16 de la commission - **Art. 18 (règles applicables aux loyers de référence)** (p. 1160) : se déclare opposé à l'amendement n° 17 de la commission (augmentation du pourcentage des références concernant les locations pour lesquelles il n'y a pas eu de changement de locataire depuis trois ans) - **Art. 22 (charges récupérables)** (p. 1163) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de la commission (allègement des modalités de justification des demandes de provisions) - **Art. 23 (suspension provisoire des effets de la clause de résiliation de plein droit pour non-paiement du loyer, des charges ou du dépôt de garantie)** (p. 1165) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 21 de la commission (saisine de la juridiction par le locataire, à peine de forclusion) - Voterait contre l'article 23 ainsi amendé - **Art. 25 (sortie des locaux vacants du régime de la loi de 1948)** (p. 1176) : se déclare opposé à l'amendement n° 22 de la commission (reprise des dispositions de la loi Méhaignerie ; sortie possible si les locaux répondent aux critères de confort et d'habitabilité fixés par décret) - **Art. 26 (modification de l'article 31 de la loi Méhaignerie relatif au contrat de location des locaux classés en sous-catégorie II B ou II C du régime de la loi de 1948)** (p. 1178) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 23 de la commission - **Art. 29** (p. 1179) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 130 de la commission saisie pour avis - **Art. 35 (renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour la rédaction définitive des dispositions maintenues de la loi Méhaignerie)** (p. 1189) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 28 de la commission - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1191) : reconnaissance par les socialistes de certaines rigidités de la loi Quilliot et par la majorité sénatoriale de certaines insuffisances de la loi Méhaignerie - (p. 1192) : remise en cause de l'équilibre général de cette proposition de loi par la suppression de l'article 17 et la suppression partielle de l'article 16, dispositions essentielles pour mettre fin à la dérive de l'évolution des loyers et résoudre certaines situations anormales - Souhaite que la commission mixte paritaire permette le retour à un équilibre des relations entre bailleurs et locataires - Opposition des sénateurs socialistes à la proposition de loi ainsi amendée.

- **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile [n° 299 (88-89)]** - (15 juin 1989) -

**Discussion générale** (p. 1584) : devenir du transport aérien français à l'intérieur du Marché unique européen - Nécessité de mettre rapidement en oeuvre les moyens permettant de répondre à la forte croissance de la demande et de réagir face à la concurrence - Intervention de l'Etat indispensable en matière de sécurité des passagers, des équipages et des riverains des aéroports - Accroissement considérable du trafic aérien international depuis 1982 - Evolution des liaisons internationales et intérieures - Rappelle les nombreux accidents graves ou les incidents en vol survenus ces dernières années - Attentats terroristes dans les aéroports - Renforcement des services de la Direction générale de l'aviation civile, DGAC : contrôle de la qualité de la maintenance ; amélioration de la clarté et de la rapidité de diffusion des informations à la suite d'accidents de transport aérien - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi - **Art. 2 (sanctions pénales applicables en cas de mise en service ou de conduite d'aéronefs non conformes aux règles de sécurité)** (p. 1590) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Henri de Raincourt, rapporteur (responsabilité de l'exploitant technique de l'aéronef, propriétaire ou non) - (p. 1591) : se déclare opposé à l'amendement n° 21 de M. Ernest Cartigny (application de ces sanctions aux seules fautes sciemment commises).

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)]** - **Suite de la discussion** - (22 juin 1989) - **Art. 2 (régime des autorisations préalables)** (p. 1805) : soutient les amendements de M. Fernand Tardy, n° 274 (suppression de l'autorisation préalable pour les installations réalisées par des bénéficiaires de la dotation aux jeunes agriculteurs) et n° 275 (abaissement du seuil de superficie à partir duquel l'autorisation préalable est requise pour tout agrandissement ou réunion d'exploitations agricoles) - (p. 1808) : soutient l'amendement n° 276 de M. Fernand Tardy (suppression des dispositions modifiant le régime de l'autorisation applicable aux sociétés, coexploitations ou indivisions) - (p. 1809) : soutient l'amendement n° 277 de M. Fernand Tardy (abaissement du seuil au-delà duquel sont soumis à autorisation les installations, agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles résultant de démembrements ou de suppressions d'exploitations) - (p. 1813) : soutient l'amendement n° 278 de M. Fernand Tardy (cession d'immeubles par les SAFER soumise au régime de la déclaration) - **Art. 29 (par priorité) (création du Conseil national de l'enseignement supérieur agricole, agro-alimentaire et vétérinaire)** (p. 1816) : se déclare opposé aux amendements de suppression n° 2 de M. Albert Vecten, rapporteur pour avis et n° 304 de M. Michel Souplet - Se déclare favorable à l'amendement n° 241 du Gouvernement (répartition des compétences entre ce nouveau conseil et le Conseil national de l'enseignement agricole) - **Après l'art. 2** (p. 1817) : soutient l'amendement n° 279 de M. Fernand Tardy (composition des commissions départementales des structures agricoles) - **Art. 5 (régime de la déclaration ou de la demande d'autorisation d'exploiter)** (p. 1820) : soutient l'amendement n° 280 de M. Fernand Tardy (demande d'autorisation adressée à l'autorité départementale sur le territoire de laquelle est situé le fonds de l'exploitation) - (p. 1821) : soutient l'amendement n° 281 de M. Fernand Tardy (publicité de la décision expresse d'autorisation ou de refus d'exploiter) - **Après l'art. 5** (p. 1822) : soutient l'amendement n° 282 de M. Fernand Tardy (possibilité pour le représentant de l'Etat dans le département de mettre l'exploitant en demeure de fournir la déclaration préalable requise ; en cas d'absence de présentation de ladite déclaration dans un délai imparti, transmission du dossier au procureur de la République).

**Suite de la discussion** - (23 juin 1989) - **Art. 12 (conditions de constitution d'une association foncière agricole autorisée)** (p. 1846) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 106 de M. Jean Arthuis, rapporteur (renforcement des conditions de majorité pour la constitution desdites associations ; suppression du régime dérogatoire aux conditions de majorité en cas de présence de collectivités locales) - **Art. 18 (missions des SAFER)** (p. 1852) : soutient l'amendement n° 283 de M. Fernand



Tardy (réorientation ou affectation de terres ou de bâtiments facilitées par les SAFER) - (p. 1853) : se déclare favorable à l'amendement n° 112 de la commission (possibilité pour les SAFER de participer, dans le cadre de conventions, à certaines opérations d'aménagement foncier rural ; cessions effectuées en vue de la réorientation des terres vers des usages non agricoles pouvant intervenir auprès de toute personne publique ou privée) et, sur cet amendement, se déclare opposé au sous-amendement n° 78 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis - (p. 1857) : soutient l'amendement n° 284 de M. Fernand Tardy (possibilité pour les SAFER d'apporter leur concours technique à toutes collectivités publiques territoriales pour la mise en oeuvre d'opérations foncières, et notamment des droits de préemption dont elles sont titulaires) - **Art. 19 (exonérations fiscales limitées aux seules opérations des SAFER à caractère agricole ou assimilé)** (p. 1858) : soutient l'amendement n° 285 de M. Fernand Tardy (énumération des opérations exonérées) - **Après l'art. 19** (p. 1859) : soutient l'amendement n° 286 de M. Fernand Tardy (représentation des conseils régionaux, généraux et municipaux au sein des conseils d'administration des SAFER) - **Art. 20 (ressort territorial des SAFER)** (p. 1860) : soutient l'amendement n° 287 de M. Fernand Tardy (ressort territorial d'une SAFER limité à la région) - (p. 1861) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 117 de M. Jean Arthuis, rapporteur - **Art. 23 (apport d'immeubles ruraux à la SAFER et sous-location)** (p. 1863, 1898) : sur l'amendement n° 119 de la commission (conditions d'application de ce système dérogatoire au statut des baux ruraux ; exonération fiscale des conventions conclues dans ce cadre), soutient le sous-amendement n° 288 de M. Fernand Tardy - **Après l'art. 24** (p. 1899) : soutient l'amendement n° 290 de M. Fernand Tardy (conditions administratives et financières des opérations de second remembrement) - **Après l'art. 26** (p. 1901) : soutient l'amendement n° 292 de M. Fernand Tardy (paiement différé des droits en cas de mutation à titre onéreux) - **Après l'art. 25** (p. 1904) : soutient l'amendement n° 291 de M. Fernand Tardy (précédemment réservé p. 1900) (obligations du bailleur en cas de destruction d'un bâtiment essentiel à l'exploitation agricole) - **Après l'art. 40** (p. 1912) : soutient les amendements de M. Fernand Tardy, n° 293 (modification des relations entre les conseils municipaux et les commissions syndicales permanentes des sections de communes) et n° 294 (conditions d'élection de la commission syndicale permanente des sections de communes).

**Suite de la discussion - (24 juin 1989) - Art. 40 (détermination des taux des cotisations pendant la période transitoire)** (p. 1937) : soutient l'amendement n° 297 de M. Fernand Tardy (suppression de la cotisation assise sur le revenu cadastral, au plus tard le 31 décembre 1995) - **Art. 41 (avis du comité départemental des prestations sociales agricoles pour la répartition des cotisations vieillesse et familiales)** (p. 1942) : sur l'amendement rédactionnel n° 194 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis, soutient le sous-amendement n° 299 de M. Fernand Tardy.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances [n° 234 (88-89)] - (10 octobre 1989) - Discussion générale** (p. 2477) : réalisation du grand marché financier européen - Impact économique du secteur de l'assurance - Réels atouts de l'assurance française malgré une certaine faiblesse structurelle - Principaux objectifs de ce projet de loi : transcription des directives européennes en droit interne ; renforcement de la protection des consommateurs ; transparence des opérations financières du secteur de l'assurance - Amélioration des conditions de concurrence ; suppression par les pouvoirs publics des distorsions fiscales et réglementaires préjudiciables aux entreprises françaises - Réforme de la fiscalité en matière d'assurance - Suppression de la taxe sur les contrats d'assurance vie - Problème de la taille des compagnies françaises d'assurance comparée à celle de leurs concurrentes britanniques et allemandes - (p. 2478) : accélération de la politique de restructuration, de rationalisation et de recherche de productivité - Possibilité pour les compagnies d'assurance de proposer des contrats d'assurance-dommages en devises étrangères - Possibilité de pratiquer le démarchage financier - Création de la Commission de contrôle des assurances - Assouplissement des

conditions d'exercice de la coassurance communautaire - Création des sociétés d'assurance mutuelle - Renforcement du dialogue entre assureurs et assurés, tant au sein du Conseil national de l'assurance qu'au sein du Comité consultatif de l'assurance - Renforcement de la protection des assurés - Obligation de fournir un devis avant toute souscription de contrats - Assurance de groupe - Transparence des comptes des entreprises d'assurance vie ; problème du cantonnement des actifs - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi - **Art. 1<sup>er</sup> (opérations relatives à la libre prestation de services et à la coassurance communautaire en assurance de dommages) - Art. L. 351-4 du code des assurances (conditions d'exercice de la libre prestation de services pour les grands risques ; définition des grands risques)** (p. 2486) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Hubert Haenel, rapporteur (régularité des documents d'assurance contrôlée par le ministre de l'économie et la Commission de contrôle des assurances) - **Art. 6 (dispositions relatives à l'assurance de protection juridique) - Art. L. 127-4 (procédure de règlement des désaccords)** (p. 2495) : se déclare opposé à l'amendement n° 32 de la commission (recours direct au magistrat pour le choix de la tierce personne).

**Suite de la discussion - (11 octobre 1989) - Art. 10 (obligations de l'assuré)** (p. 2514) : son amendement rédactionnel n° 152 ; retiré - (p. 2516) : ses amendements n° 153 : obligation de donner avis à l'assureur, dès connaissance dans le délai fixé par le contrat, de tout sinistre de nature à entraîner la garantie de l'assureur ; et n° 154 : prolongation des délais de déclaration des sinistres d'un commun accord entre les parties contractantes ; adoptés - **Après l'art. 10** (p. 2517) : son amendement n° 155 : suspension de garantie pour non paiement de la prime ; adopté - **Art. 11 (modifications du risque)** (p. 2519) : sur l'amendement de coordination n° 50 de M. Hubert Haenel, son sous-amendement n° 156 ; adopté - **Art. 12 (durée du contrat)** (p. 2520) : son amendement n° 157 : droit pour l'assuré de résilier le contrat tous les ans en prévenant l'assureur au moins un mois avant la date d'échéance ; devenu sans objet - (p. 2521) : ses amendements n° 158 : fixation du point de départ de la résiliation du contrat, du jour de l'expédition de la lettre ; adopté, et n° 159 : limitation du droit de résiliation de l'assureur ; rejeté - **Art. 16 (contrats d'assurance de groupe)** (p. 2523) : son amendement de suppression n° 160 ; retiré - (p. 2524) : son amendement n° 161 : définition des règles applicables à l'assurance de groupe ; rejeté - **Art. L. 140-3 du code des assurances (exclusion de l'adhérent)** (p. 2525) : son amendement n° 162 : obligation pour l'organisme assureur de proposer le maintien des garanties aux conditions des contrats à souscription individuelle en cas de résiliation du contrat par l'une ou l'autre partie ; devenu sans objet - **Après l'art. L. 140-3** (p. 2526) : son amendement n° 163 : absence d'effets sur le versement des prestations immédiates ou différées nées au profit des adhérents en cas de résiliation ou d'exclusion d'un contrat d'assurance de groupe ; rejeté - **Art. L. 140-4 (information de l'adhérent et modification du contrat)** : son amendement n° 164 : droits et obligations de l'adhérent susceptibles d'être modifiés en cours de garantie, précisés dans la notice ; retiré - **Après l'art. L. 140-4** (p. 2527) : son amendement n° 165 : engagement de la responsabilité de l'assureur par tout acte du souscripteur ; adopté - **Art. 18 (Comité consultatif de l'assurance)** (p. 2533) : sur l'amendement n° 102 de M. Paul Lorient, rapporteur pour avis (possibilité pour le Comité consultatif de se saisir de sa propre initiative à la demande de la majorité de ses membres), son sous-amendement n° 166 ; rejeté - **Après l'art. 21** (p. 2541) : son amendement n° 174 : instauration du principe d'un cantonnement des actifs en assurance-vie et de capitalisation ; retiré - **Art. 23 (composition du conseil d'administration des sociétés d'assurance)** (p. 2543) : son amendement n° 167 : participation obligatoire des salariés dans les conseils d'administration des sociétés d'assurance mutuelles ; devenu sans objet - (p. 2544) : son amendement n° 168 : suppression de toute condition de seuil de cotisation notamment pour l'élection au conseil d'administration des sociétés d'assurance mutuelles ; adopté - **Art. 24 (unions et autres formes de sociétés d'assurance mutuelles) - Avant l'art. L. 322-26-3 du code des assurances** : son amendement

n° 169 : participation sans condition des sociétaires de mutuelles aux assemblées générales ; adopté - **Art. 25** (*Commission de contrôle des assurances*) - **Art. L. 310-17** (*pouvoirs de mise en garde et d'injonction*) (p. 2551) : son amendement n° 170 : extension de la possibilité pour la Commission d'adresser des mises en garde ou des injonctions à des entreprises d'assurance en raison d'anomalies relevées en matière de contrat d'assurance ; retiré - **Art. L. 310-18** (*sanctions disciplinaires et pécuniaires*) (p. 2552) : son amendement n° 171 : insertion du transfert d'office de tout ou partie du portefeuille des contrats dans la graduation des sanctions prévues ; rejeté - **Après l'art. 32** (p. 2560) : son amendement n° 172 : extension du dispositif de l'article L. 511-1 du code des assurances aux personnes qui, même en dehors d'un mandat formel, exécutent certains actes pour le compte des organismes assureurs ; rejeté - **Art. 33** (*garantie financière de l'activité des courtiers*) : son amendement n° 173 : extension de l'obligation de justifier d'une garantie financière aux agents généraux ; retiré - (p. 2563) : émet les plus vives réserves du groupe socialiste sur le sous-amendement de M. Jean Chérioux qui tend à la création d'un fonds de garantie des courtiers - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2567) : nombreux amendements socialistes retenus par les commissions et adoptés par le Sénat - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social** [n° 370 (88-89)] - (26 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2772) : mesures retenues dans le plan pour l'emploi présenté au conseil des ministres le 13 septembre 1989 : réduction des droits de mutation sur les fonds de commerce ; prorogation de la mesure « premier emploi » ; abaissement des cotisations moyennes d'accident du travail en contrepartie du déplaçonnement ; simplification du paiement des charges sociales pour les salariés des particuliers - Caractère pragmatique du texte en projet - (p. 2773) : commerces en zone rurale : prorogation et redéploiement du fonds d'aménagement du réseau de distribution des carburants afin de s'opposer à la disparition des pompes à essence des communes en zone rurale ; mesures destinées à favoriser les commerçants ambulants ; défense du dernier commerce dans les villages - Priorité à la garantie des règles d'équilibre du marché ; franchise ; crédit-bail ; baux commerciaux - Dispositions destinées à faciliter l'action des chefs d'entreprise - Amélioration de la protection sociale du chef d'entreprise et de son conjoint ; réouverture de la possibilité de racheter des cotisations de retraite antérieures au changement de régime de 1973 - Urbanisation commerciale ; conséquences de l'implantation de grandes surfaces ou de supermarchés ; souhaite la manifestation de la solidarité intercommunale par la péréquation de la taxe professionnelle - Assurance maladie - (p. 2774) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste - **Art. 1<sup>er</sup>** (*franchise : obligation d'information précontractuelle du partenaire commercial*) (p. 2778) : souhaite le retrait de l'amendement rédactionnel n° 12 de M. Louis Moinard, rapporteur - **Art. 4** (*élargissement de l'affectation du produit de la taxe sur les grandes surfaces*) (p. 2781) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 14 de la commission (avis des organismes consulaires et des organisations professionnelles sur les opérations mentionnées par cet article) ; sur cet amendement, se déclare favorable au sous-amendement n° 39 de M. René Ballayer, rapporteur pour avis (définition de la notion de zone sensible par décret en Conseil d'Etat) - **Art. 7** (*résiliation du bail commercial*) (p. 2787) : sur l'amendement n° 6 du Gouvernement (application des dispositions de cet article aux baux en cours), son sous-amendement n° 63 ; adopté - **Art. 16** (*allègement des obligations comptables : possibilité de n'enregistrer les comptes qu'à la clôture de l'exercice pour les commerçants dont le chiffre d'affaires n'excède pas un montant fixé par décret*) (p. 2798) : se déclare favorable à l'adoption de cet article - Son amendement n° 41 : seuil de chiffre d'affaires : création d'un régime unifié pour l'ensemble des entreprises relevant du régime du réel simplifié ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 66 du Gouvernement - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2800) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - (30 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2832) : fait état de sa participation à la commission Bloch-Lainé chargée par le Gouvernement des problèmes d'habitat - Importance des crédits à la consommation dans le processus de surendettement des ménages - Dénonce les méthodes critiquables de certains promoteurs immobiliers - Difficultés pour les organismes d'HLM d'apprécier l'endettement réel de leurs emprunteurs - Enjeu de la prévention et importance des procédures amiables - Approbation par les sénateurs socialistes de ce texte courageux et novateur - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 2835) : demande la réserve de l'amendement n° 57 de M. Claude Estier (insertion d'une division additionnelle intitulée : « Section 1 - De la prévention du surendettement des particuliers ») - (p. 2836) : soutient l'amendement n° 71 de M. Claude Estier (insertion d'une division additionnelle intitulée : « Section 2 - De la procédure de règlement judiciaire de surendettement »).

**Suite de la discussion** - (31 octobre 1989) - **Art. 3** (*moyens d'information de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers*) (p. 2871) : sur l'amendement n° 29 de M. Jean Simonin, rapporteur (déclaration patrimoniale imposée au débiteur ; élargissement des moyens d'information de la commission ; enquêtes sociales), soutient le sous-amendement n° 75 de M. Claude Estier (impossibilité pour le plan conventionnel de remettre en cause les engagements souscrits auprès d'autres instances de conciliation) - **Après l'art. 3** (p. 2873) : soutient l'amendement n° 76 rectifié de M. Claude Estier (modalités d'exécution du plan).

**Suite de la discussion** - (13 novembre 1989) - **Après l'art. 6** (p. 3179) : soutient l'amendement n° 77 de M. Claude Estier (transmission du plan conventionnel de redressement pour homologation au juge d'instance) - **Art. 7** (*pouvoirs du juge dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire*) (p. 3197) : soutient l'amendement n° 78 de M. Claude Estier (le juge d'instance prononce s'il y a lieu, lorsqu'il est saisi en application des articles 1<sup>er</sup> à 6, la suspension pour une durée de deux mois renouvelable une fois) - (p. 3201) : soutient l'amendement n° 79 de M. Claude Estier (prise en compte par le juge de la connaissance que pouvait avoir chacun des prêteurs lors de la conclusion des différents contrats, de la situation d'endettement du débiteur) - (p. 3203) : soutient l'amendement n° 80 de M. Claude Estier (possibilité pour le juge d'instance de réduire le montant de la fraction des prêts immobiliers restant dû aux établissements de crédit en cas de vente forcée du logement principal du débiteur grevé d'une inscription bénéficiant à un établissement de crédit ayant fourni les sommes nécessaires à son acquisition) - **Avant l'art. 8** (p. 3213) : sur l'amendement n° 44 de la commission (exclusion du bénéfice des dispositions du présent titre des débiteurs de mauvaise foi qui auraient pu tromper la vigilance du juge ou de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers), soutient le sous-amendement n° 117 de M. Claude Estier - **Art. 9** (*offre de crédit permanent*) (p. 3221) : sur l'amendement n° 49 de M. Jean Simonin, rapporteur (fixation par l'offre de crédit permanent des conditions de remboursement des sommes restant dues dans des limites compatibles avec les ressources et les charges de l'emprunteur, déterminées à la date de souscription du contrat), soutient le sous-amendement n° 59 de M. Claude Estier - **Art. 10** (*dispositions complémentaires relatives à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier*) (p. 3228) : soutient les amendements de M. Claude Estier, n° 61, n° 62 et n° 63 relatifs à l'interdiction pour le prêteur de priver l'emprunteur de son délai de réflexion en lui faisant signer immédiatement son acceptation lorsqu'il lui offre le prêt - (p. 3229) : soutient les amendements de coordination n° 65, n° 66 et n° 67 de M. Claude Estier - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3239) : relève plusieurs innovations positives de ce projet comme le règlement amiable ou l'instauration d'un fichier national - Persistance de nombreuses incohérences en raison de l'obstination de la commission et du rejet de nombreux amendements socialistes - Ne s'explique pas les demandes

de priorité du rapporteur qui ont occulté le débat - Abstention du groupe socialiste sur ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (26 novembre 1989) - Examen des crédits - Etat B (p. 3889) :** excellents résultats du secteur du tourisme depuis 1988 et efficacité de la politique du ministère du tourisme - Se déclare opposé à l'amendement n° II-12 de M. Pierre Croze, rapporteur spécial (suppression des crédits affectés au tourisme dans le projet de budget de l'industrie et de l'aménagement du territoire).

**Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (26 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (logement) (p. 3897) :** avis favorable de la commission des affaires économiques sur le projet de budget du logement - Accroissement important de l'effort de l'Etat en faveur du logement ; affirmation d'un véritable droit au logement - Projet de budget marqué par une priorité en faveur du logement social - Développement des aides à la personne - (p. 3898) : aide personnalisée au logement, APL - Importance du programme des prêts locatifs aidés, PLA, pour 1990 - Politique d'accès sociale à la propriété - Création d'un fonds de concours affecté au financement de l'amélioration du logement social - Situation financière des organismes d'HLM ; s'interroge sur l'éventualité d'une mesure de placement obligatoire d'une partie de leur trésorerie sur le livret A - Signature par les pouvoirs publics d'un accord cadre avec le mouvement HLM - Conséquences défavorables sur le financement du logement social de la stagnation de la collecte du livret A - Propos du Président de la République relatifs à la priorité donnée à la politique du logement.

- **Projet de loi relatif à l'utilisation de détecteurs de métaux - Deuxième lecture [n° 77 (89-90)] - (11 décembre 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4765) :** extension du champ d'application de la loi du 5 janvier 1988 relative à la protection du patrimoine monumental - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen - Deuxième lecture [n° 91 (89-90)] - (11 décembre 1989) - Art. 10 ter (cas de non-paiement de la prime) (p. 4773) :** son amendement n° 31 : rétablissement de cet article adopté en première lecture par le Sénat et supprimé par l'Assemblée nationale ; rejeté - **Art. 23 (composition du conseil d'administration des sociétés d'assurance mutuelle) (p. 4779, 4780) :** son amendement n° 32 : modalités de la participation obligatoire des salariés au conseil d'administration ; retiré au profit de l'amendement sur le même objet n° 24 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - **Art. 25 (commission de contrôle des assurances) (p. 4782) :** son amendement n° 33 : composition de la commission de contrôle des assurances ; retiré au profit de l'amendement identique n° 15 de la commission - **Art. 33 (dispositions relatives aux courtiers et aux sociétés de courtage d'assurance) (p. 4786, 4787) :** vote par le groupe socialiste de l'amendement n° 30 de M. Xavier de Villepin (référence à une liste professionnelle des courtiers et sociétés de courtage) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 4791) :** vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

**LAURENT (Bernard),** sénateur de l'Aube (UC).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire du Haut Conseil du secteur public (JO Lois et décrets du 17 mai 1989).

Est nommé membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux (JO Lois et décrets du 18 novembre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (15 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (12 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie (11 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (24 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (8 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (14 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (21 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (12 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Proposition de résolution*, déposée avec MM. Jacques Genton et Georges Lombard, tendant à créer une commission de contrôle sur la situation et l'avenir de la gendarmerie [n° 473 (88-89)] (11 août 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - *Commissions d'enquête et de contrôle*.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Intérieur - Décentralisation* - [n° 64 (89-90) tome 1] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - Art. 3 (pouvoirs du préfet en matière de retrait de l'agrément) (p. 296) :** se déclare favorable au vote par division de cet article, demandé par M. Jacques Descours Desacres - Conformément aux principes de la décentralisation, souhaite que les pouvoirs du président du conseil général, en matière d'agrément, et du préfet, en matière de maintien de l'ordre, soient respectés.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Agriculture et forêt - (28 novembre 1989) (p. 4052, 4053) :** céréaliculture ; distorsion entre prix de revient et prix de

vente - Orientation nécessaire de la politique agricole commune vers la reconquête des marchés - Poids des charges sociales françaises; urgence de la réforme de l'assiette des cotisations substituant le revenu réel au revenu cadastral - Démantèlement indispensable des taxes parafiscales - Poids du foncier non bâti; dans l'attente de la nécessaire réforme globale des finances des collectivités locales, demande l'octroi de dégrèvements.

**Intérieur** - (5 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (décentralisation et administration territoriale) (p. 4387): problème du respect du principe, des règles et de l'esprit de la décentralisation et de l'avenir des communes, des régions et des départements - Progression des crédits de l'administration territoriale de 6,22 % et de 1,7 % des crédits destinés aux collectivités locales - Application de la loi du 11 octobre 1985 et prise en charge progressive par l'Etat des frais de fonctionnement des préfectures et des services extérieurs de l'Etat - Partage la volonté du Gouvernement d'accentuer la déconcentration au niveau des préfets - Signale que la proposition de réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF, contenue dans l'article 31 de la loi de finances, a profondément ému les élus départementaux et communaux - Estime que la DGF doit être indexée sur l'expansion et la référence au PIB parfaitement justifiée - (p. 4388): souhaite une véritable réforme des finances locales - Plafonnement de la taxe d'habitation - Estime que le fonctionnement du RMI tel que l'a voulu le Gouvernement va à l'opposé de la décentralisation - Problème du droit au logement - Statut de l' élu et droit à l'absence - Au nom de la commission des lois, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de budget, quitte à revoir cette position en deuxième lecture si les dispositions concernant la DGF étaient modifiées.

**Laurin (René-Georges)**, sénateur du Var (RPR).

#### NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989); puis réélu secrétaire.

- Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (16 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (16 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des lois, à la suite d'une mission effectuée en Tchécoslovaquie, en Hongrie et Pologne du 11 au 24 septembre 1989, pour y étudier l'évolution institutionnelle au niveau national et local [n° 21 (89-90)] (18 octobre 1989) - Europe.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques** [n° 5 (89-90)] - Suite de la discussion - (15 novembre 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*dispositions nouvelles tendant à régler les campagnes électorales*) - Après l'art. L. 52-7 du code électoral (p. 3310, 3311): se déclare favorable à l'amendement n° 18 de M. Christian Bonnet, rapporteur (1<sup>er</sup> anonymat des

dons; 2<sup>o</sup> utilisation de carnets à souches numérotées pour la délivrance des reçus aux donateurs) - Importance du principe de la confidentialité des dons - Art. 1<sup>er</sup> bis (*interdiction temporaire de l'affichage électoral en période pré-électorale*) (p. 3320): intervient sur l'amendement n° 92 de M. Charles Lederman (1<sup>er</sup> extension à un an de cette période d'interdiction; 2<sup>o</sup> limitation à l'affichage commercial).

**Suite de la discussion** - (16 novembre 1989) - Art. 16 (*dispositions applicables aux dons versés par les sociétés*) (p. 3386): se déclare favorable à l'amendement n° 109 de M. Christian Bonnet, rapporteur (suppression du paragraphe I de cet article tendant à la dépénalisation du délit d'abus de biens sociaux).

**Lauriol (Marc)**, sénateur des Yvelines (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

- Membre titulaire du conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) jusqu'au 19 octobre 1989.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enseignement de la danse (27 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (27 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'éducation (29 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (11 décembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO* Débats du 17 novembre 1989) (p. 3363) - Ministère: Premier ministre - *Evénements survenus en Europe de l'Est* - Politique extérieure.

*Questions orales sans débat :*

n° 173 (*JO* Débats du 13 décembre 1989) (p. 4861) - Ministère: Industrie - *Création d'une liaison fluviale Rhin-Manche par la vallée de la Seine* - (Réponse: *JO* Débats du 16 décembre 1989) (p. 5008) - Transports fluviaux.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal**, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - Suite de la discussion - (18 mai 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 798): ancienneté du code pénal et

nécessité d'un toilettage de ses dispositions - Mise en cause du bien-fondé d'une refonte d'ensemble du code pénal par les membres de la commission spéciale constituée au sein de la Cour de cassation - (p. 799) : hommage au travail de la commission des lois - Méconnaissance par le projet de nouveau code pénal des trois principes fondamentaux du droit pénal issus de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 : principe de légalité des infractions et des peines, principe de l'interprétation stricte de la loi pénale et de l'encadrement légal des pouvoirs du juge, principe de la responsabilité pénale personnelle - Disparition de l'autonomie des circonstances atténuantes et pouvoir exorbitant accordé au juge pour la détermination de la peine - Mise en place d'une responsabilité collective par l'instauration de la responsabilité pénale des personnes morales ; exonération contestable des collectivités publiques, partis politiques, syndicats et associations - Demande l'organisation d'un référendum sur le rétablissement de la peine de mort - Rétablissement par le Sénat de la période de sûreté - (p. 800) : « effondrement » de l'échelle des peines - Aversion du projet à l'égard des peines de prison, particulièrement des courtes peines, et développement des peines de substitution, insuffisantes pour la répression et défavorables aux plus démunis - Absence de prise en compte des victimes - Vote du groupe du RPR contre ce projet de livre 1<sup>er</sup> du nouveau code pénal.

- Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires - *Deuxième lecture* [n° 304 (88-89)] - (14 juin 1989) - Art. 5 (*rôle des délégations*) (p. 1541, 1542) : sur l'amendement n° 4 de M. Paul Girod, rapporteur (nouvelle définition de ce rôle ; suppression des dispositions susceptibles de porter atteinte à la séparation des pouvoirs et au rôle constitutionnel des commissions), son sous-amendement n° 9, soutenu par M. Christian Poncelet : fixation, dans le règlement de chaque assemblée, des modalités de transmission des informations des délégations aux commissions parlementaires compétentes ; adopté.

- *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

Suite de la discussion - (24 novembre 1989) - Art. 28 A (*versement d'un dividende à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations*) (p. 3737) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-119 de M. Roger Chinaud, rapporteur général - Art. 34 et Etat A (*équilibre général du budget*) (p. 3756, 3757) : présente l'intervention de M. Jacques Oudin, auteur d'un rapport sur le projet de budget européen pour 1990 devant la délégation du Sénat pour les Communautés européennes - Importance financière du budget de la CEE - Engagement d'un effort de contrôle des dépenses européennes par les institutions communautaires, notamment la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen - Déploie l'insuffisance de l'information fournie au Parlement français sur l'emploi des fonds et la procédure budgétaire de la CEE - Souhaite une stabilisation des prélèvements communautaires.

- *Projet de loi portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen - Deuxième lecture* [n° 91 (89-90)] - (11 décembre 1989) - Art. 23 (*composition du conseil d'administration des sociétés d'assurance mutuelle*) (p. 4779) : se déclare opposé à l'amendement n° 32 de M. Robert Laucournet (modalités de la participation obligatoire des salariés au conseil d'administration) - Sur le même objet, se déclare favorable à l'amendement n° 24 de M. Paul Lorient, rapporteur pour avis.

LA VERPILLIERE (Guy de), sénateur de l'Ain (UREI).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

LAZUECH (Louis), sénateur de l'Aveyron (UREI).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

#### INTERVENTIONS

- *Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique* [n° 219 (88-89)] - (20 avril 1989) - Après l'art. 10 (p. 356) : soutient l'amendement n° 86 de M. Henri de Raincourt (caractère obligatoire de l'identification par tatouage et de l'enregistrement des équidés pour toute transaction) - Art. 13 (*conditions d'octroi de l'autorisation d'exercer la profession vétérinaire*) (p. 359) : soutient l'amendement n° 80 de M. Roland du Luart (reconnaissance de l'existence des vétérinaires salariés).

LE BRETON (Henri), sénateur du Morbihan (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion (13 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (17 novembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 119 (*JO Débats* du 6 octobre 1989) (p. 2453) - Ministère : Intérieur - *Intentions du Gouvernement en matière de regroupements de communes - Collectivités locales.*

LECANUET (Jean), sénateur de la Seine-Maritime (UC).

#### NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989) ; puis réélu président.

## DÉPÔTS

– *Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée du 17 au 19 janvier 1989 au sein des Forces françaises en Allemagne [n° 253 (88-89)] (13 avril 1989) - Défense.

*Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Union soviétique du 19 au 26 juillet 1989 [n° 132 (89-90)] (13 décembre 1989) - URSS.

## QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 41 (*JO Débats* du 8 avril 1989) (p. 99) - Ministère : Défense - *Présentation du projet de loi d'actualisation de la programmation militaire - Défense nationale.*

## INTERVENTIONS

– **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993** [n° 7 (90-91)] - (7 novembre 1989) - *Discussion générale* (p. 3053, 3054) : regrette la réduction de la place faite à la défense dans la politique générale de la France - Incertitudes malgré les évolutions encourageantes en Europe de l'Est - Relâchement de l'esprit de défense - Maintien de l'objectif majeur de la diplomatie soviétique, le découplage entre la défense de l'Europe et celle des Etats-Unis - Suprématie militaire du Pacte de Varsovie dans le domaine des armements chimiques et des forces conventionnelles - Supériorité soviétique en Europe dans le domaine des armes nucléaires stratégiques - Effets de la *perestroïka* dans le domaine militaire, tels qu'a pu en juger la mission sénatoriale à Moscou en été 1989 : modernisation et rationalisation de l'armée soviétique par un recours systématique aux nouvelles technologies - (p. 3055) : affaiblissement de la sécurité de l'Ouest européen : vulnérabilité accrue de l'Europe occidentale, contrepartie au progrès de la détente apporté par le traité de Washington sur les forces nucléaires intermédiaires - Rôle de la France dans la préservation de la sécurité de l'Europe de l'Ouest et perspective de stricte suffisance des moyens militaires définie par la loi de programmation de 1987 - Réduction de ces moyens malgré l'amélioration du contexte économique - Conséquence sur les dates et les volumes de livraison de matériels affectés de surcoût - Etalements et reports de commandes - Avenir de la capacité nucléaire ; maintien nécessaire d'une composante stratégique sol-sol ; préférence des Soviétiques et des Américains pour les systèmes déplaçables - (p. 3056) : part du PIB consacrée à la défense ; comparaison avec les autres grandes puissances - Responsabilités internationales de la France en Afrique notamment - Malaise de l'armée victime du refus du Gouvernement de choisir entre le maintien des crédits nécessaires ou la réduction des missions de défense - Vote de la commission contre ce projet de loi - (p. 3073) : sacrifice des crédits militaires dans l'ensemble de la dépense publique.

– **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration** [n° 57 (89-90)] - (20 novembre 1989) (p. 3484) : dénonce la manœuvre politicienne ayant conduit le Gouvernement à demander un vote au terme de ce débat sur la politique étrangère - (p. 3485) : analyse des évolutions dans l'Europe de l'Est - Caractère probablement irréversible - Sanction de l'échec du système communiste - Effet de l'attraction des démocraties occidentales - Maintien des objectifs de la politique extérieure de l'Union soviétique ; souhaite l'affirmation par le Gouvernement d'une politique de défense déterminée - Eventualité de la réunification des deux Allemagnes : existence d'une seule nation en deux Etats ; importance de l'intégration de la RFA à la CEE, meilleur rempart contre la tentation nationaliste en cas de réunification ultérieure - (p. 3486) : cohésion des Douze, préalable nécessaire à une politique d'aide aux pays de l'Est - Responsabilité de la présidence française - Souhaite la préparation d'un traité

d'union politique des Etats et d'une structure de défense européenne - Vraisemblable réduction des forces américaines stationnées en Europe - Devoir du Gouvernement d'essayer d'obtenir un consensus national sur les grands objectifs de la politique étrangère ; limitation apportée à son action par l'absence de réelle majorité parlementaire.

**LECCIA (Bastien)**, sénateur des Bouches-du-Rhône.

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.**

## NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

**LE COZANNET (Yves)**, sénateur des Côtes-du-Nord (rattaché administrativement au groupe UC).

**N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.**

## NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

– Membre titulaire du Conseil supérieur de l'Etablissement national des invalides de la marine.

Membre titulaire de la commission supérieure du Crédit maritime mutuel.

Membre suppléant du Conseil national des transports.

## INTERVENTIONS

– **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - *Suite de la discussion* - (24 mai 1989) - Art. unique (*approbation du Xe Plan*) (p. 907, 908) : vote par le groupe de l'Union centriste de l'amendement de suppression n° 1 de M. Bernard Barbier, rapporteur - Flou et incohérence du projet de Plan - Lacunes sur la politique industrielle, l'amélioration du fonctionnement des services publics, la famille, les professions libérales - Caractère vague des propositions en matière d'enseignement - Formation - Tendances dirigistes et technocratiques en matière de recherche : conseil d'évaluation nationale ; recherche technologique - Absence de proposition sur les problèmes de culture et d'architecture.

**LEDERMAN (Charles)**, sénateur du Val-de-Marne (C).

## NOMINATIONS

– Secrétaire de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989) ; puis réélu secrétaire.

– Juge titulaire de la Haute Cour de justice ; est réélu juge titulaire (*JO Lois et décrets* du 27 octobre 1989).

– Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie (11 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions res-

tant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (24 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (8 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (14 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (15 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (16 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (21 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (12 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (12 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration (13 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (16 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier (13 juin 1989).

## DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à assurer l'exercice sans restriction du droit de grève [n° 187 (88-89)] (16 janvier 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Travail.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à démocratiser le contrôle des citoyens sur les opérations de vote [n° 202 (88-89)] (19 janvier 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Elections et référendums.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'amnistie des sanctions disciplinaires et professionnelles prises à l'encontre des travailleurs à l'occasion d'un conflit collectif du travail [n° 471 (88-89)] (25 juillet 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - Grâce et amnistie.

## QUESTIONS

### Questions orales sans débat :

n° 137 (JO Débats du 26 octobre 1989) (p. 2748) - Ministère : Affaires étrangères - *Démarches en vue de la libération d'un Français détenu en Espagne* - (Réponse : JO Débats du 4 novembre 1989) (p. 2986) - Relations internationales.

n° 144 (JO Débats du 1<sup>er</sup> novembre 1989) (p. 2881) - Ministère : Affaires étrangères - *Démarches envisagées par le Gouvernement en faveur des détenues politiques iraniennes* - Politique extérieure.

n° 152 (JO Débats du 10 novembre 1989) (p. 3146) - Ministère : Affaires étrangères - *Démarches du Gouvernement français en vue d'un arrêt des combats au Cambodge* - (Réponse : JO Débats du 16 décembre 1989) (p. 5005) - Politique extérieure.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire** [n° 107 (88-89)] - (11 avril 1989) - Discussion générale (p. 114) : favorable à l'abrogation des dispositions de la loi du 30 décembre 1987 portant création d'une chambre spéciale de la détention préventive - Projet notoirement insuffisant par rapport aux problèmes posés, notamment le nombre de détenus en préventive dans les prisons françaises - Comparaison avec la situation dans les autres pays européens - Conséquences sur la vie des détenus et les conditions de travail du personnel pénitentiaire - (p. 115) : présente les différentes modifications proposées par les sénateurs communistes sur ce projet de loi - Révision des modalités de la détention provisoire en matière criminelle - Limitation pour les majeurs et suppression pour les mineurs de la détention provisoire, en matière correctionnelle - S'interroge sur la signification de la motivation des ordonnances de mise en détention provisoire - Prise en charge des délinquants mineurs par les services de l'éducation surveillée - Nécessaire renforcement des moyens budgétaires de la justice - Création urgente de postes d'éducateurs - Dénonce les lenteurs de la procédure dues au manque de personnel, notamment de magistrats et de greffiers, ainsi qu'au manque de matériel informatique - Sous certaines réserves, avis favorable des sénateurs communistes sur ce projet de loi - Art. 1<sup>er</sup> (*enquêtes de personnalité pour les jeunes majeurs*) (p. 121) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de l'obligation pour l'enquêteur de personnalité ou pour le service compétent d'informer l'autorité judiciaire sur les mesures propres à favoriser l'insertion sociale d'une personne faisant l'objet d'une requête) - Son amendement n° 25 : droit de saisine du comité de probation identique pour la défense et le Parquet ; rejeté - (p. 122) : son amendement n° 26 : possibilité pour une personne contre laquelle est conduite une enquête rapide préliminaire, de se faire assister par un avocat de son choix ou commis d'office ; rejeté - Après l'art. 1<sup>er</sup> (p. 124) : son amendement n° 27 : droits de la défense ; rejeté - Art. 1<sup>er</sup> quater (*dispositions de coordination*) (p. 125) : son amendement n° 28 : égalité de traitement des inculpés au regard de la détention provisoire, qu'il s'agisse ou non d'un flagrant délit ; rejeté - Art. 2 (*motivation de l'ordonnance de mise en détention provisoire et extension de celle-ci à la matière criminelle*) (p. 126) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (suppression de la référence explicite à la nullité de l'ordonnance de placement en détention provisoire, en cas de motivation insuffisante) - Art. 3 (*réduction des délais légaux de détention provisoire*) (p. 127) : son amendement n° 29 : réduction du délai maximal de la détention provisoire pour les majeurs, en matière correctionnelle ; rejeté - (p. 129) : son amendement n° 30 : limitation à six mois de la détention provisoire en matière criminelle, renouvelable trois fois sur avis motivé ; rejeté - (p. 130) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (prolongation de un à deux ans du délai initial de détention provisoire en matière criminelle) - Art. 4 (*dispositions relatives à la chambre d'accusation*) (p. 131) : son amendement n° 32 :

suppression de l'alinéa renforçant les pouvoirs du président de la chambre d'accusation en matière de recevabilité des demandes de mise en liberté ou de mainlevée du contrôle judiciaire ; rejeté - (p. 132) : se déclare opposé à l'amendement n° 36 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (comparution personnelle de l'inculpé devant la chambre d'accusation ordonnée à huis clos par ladite chambre s'il apparaît que l'audience publique est dangereuse pour l'ordre ou les mœurs) - (p. 133) : son amendement n° 31 : en matière de détention provisoire, comparution personnelle de l'inculpé de droit ; publicité des débats et de l'arrêt rendu ; devenu sans objet - **Après l'art. 4 ter** (p. 139) : se déclare favorable à l'amendement n° 39 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour l'avocat qui ne réside pas dans la ville de la juridiction compétente de présenter la demande de mise en liberté d'un prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception) - **Art. 5 ter** (*suppression de la possibilité de dessaisir un juge en cas de rejet d'une requête en suspicion légitime*) (p. 141) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (rétablissement de la règle selon laquelle la chambre criminelle, même si elle rejette une requête en suspicion légitime, peut ordonner le renvoi devant une autre juridiction) - **Art. 6** (*dispositions relatives à la détention provisoire des mineurs*) (p. 144) : son amendement n° 33 : suppression de la détention provisoire pour les mineurs en matière correctionnelle ; rejeté - (p. 145) : son amendement n° 34 : réduction de la détention provisoire des mineurs de treize à seize ans et de seize à dix-huit ans, en matière criminelle ; rejeté - **Après l'art. 7** (p. 147) : se déclare opposé à l'amendement n° 24 de M. José Balarello (limitation de la possibilité de prononcer la nullité d'instruction lorsque le maximum de la peine correctionnelle encourue est égal ou supérieur à dix ans d'emprisonnement) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 150) : abstention du groupe communiste sur ce projet dénaturé par les amendements de la commission des lois.

- **Proposition de loi relative à la révision des condamnations pénales** [n° 106 (88-89)] - (11 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 152) : souligne son attachement à la réparation des erreurs judiciaires - Evoque le refus de l'institution judiciaire de procéder à la révision du procès de MM. Raymond Mis et Gabriel Thiennot, condamnés en 1950 pour homicide volontaire et grâciés en 1954 par le Président René Coty - Propose une nouvelle procédure de révision - Droit de saisine de l'assemblée plénière de la Cour de cassation afin que celle-ci puisse annuler la condamnation et renvoyer l'affaire devant une cour d'assises - Possibilité de saisine de cette assemblée plénière par les élus - **Art. 2** (*procédure de révision*) (p. 153) : son amendement n° 2 : composition de la commission de révision ; rejeté - **Art. 4** (*procédure devant la cour de révision*) (p. 154) : son amendement n° 3 : possibilité de recours contre les décisions de la cour de révision ; rejeté - **Après l'art. 4** (p. 156) : son amendement n° 4 : recours exercé devant l'assemblée plénière de la Cour de cassation en cas de rejet de la demande par la cour de révision ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 157) : vote favorable des sénateurs communistes sur cette proposition de loi.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal** [n° 213 (88-89)] - (9 mai 1989) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 564) : soutient la motion n° 97 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - Nécessité d'une réforme de fond du code pénal - Echec de la politique pénale du « tout répressif » et du « tout carcéral » - Inadaptation du texte en projet ; se déclare inquiet face aux valeurs qui l'inspirent - (p. 565) : mise en cause de l'exercice des droits fondamentaux inscrits dans la Constitution par l'institution de la responsabilité pénale des personnes morales à but non lucratif : partis politiques, syndicats, associations - Retour implicite à la loi « anti-casseurs » - Inapplicabilité du principe d'égalité à l'extension de la responsabilité des personnes morales aux groupements à but non lucratif - Danger pour les libertés de l'introduction de la notion d'instigateur - Existence d'une jurisprudence de la chambre criminelle de la Cour de cassation permettant de sanction-

ner l'instigation - (p. 566) : incertitude des conditions de poursuite pénale de l'instigateur, moins restrictives que celles de la mise en oeuvre de la responsabilité civile - Risques inhérents à la dérogation des lois de procédure au principe de non-rétroactivité de la loi pénale : lois relatives à l'instruction et à la défense, à l'exécution et l'application des peines, à la prescription - Atteinte au principe de valeur constitutionnelle du droit d'asile par l'article 113-6 du projet : remise en cause du droit d'asile pour les réfugiés politiques - (p. 567) : condamne l'accord de Schengen portant sur l'harmonisation des politiques européennes d'immigration et d'asile, ainsi que les abandons de souveraineté dans le domaine du droit pénal - Définition de la légitime défense : concession du projet à l'idéologie sécuritaire et à l'autodéfense - Interrogation sur la position de juge et partie de M. Badinter en cas de saisine du Conseil constitutionnel - Menace de ce projet de code pénal pour les droits et libertés individuels et collectifs.

**Suite de la discussion** - (10 mai 1989) - **Motion de renvoi en commission** (p. 594) : sa motion n° 119 tendant au renvoi en commission ; rejetée - Considère que le Sénat n'est pas en mesure d'examiner avec la rigueur nécessaire ce projet relatif aux valeurs essentielles de notre société - Reconnaît la nécessité de modernisation du code pénal mais rappelle que de nombreuses dispositions ont été récemment modifiées ou adaptées - Absence de vision globale de la réforme proposée - Définition délicate de la notion nouvelle d'instigateur - S'interroge sur les nouvelles prérogatives de l'institution judiciaire en matière de placement des personnes atteintes de démence - Incidences de la notion de démence sur la responsabilité individuelle - Dépénalisation de certaines infractions - Détermination des peines - (p. 595) : modification et adaptation ultérieures du code de procédure pénale - Hostilité du Syndicat de la magistrature à ce projet, notamment en ce qui concerne l'incrimination de l'instigateur, la responsabilité pénale des personnes morales et l'instauration d'une peine de réclusion de trente ans - Vives critiques de la Fédération nationale des unions de jeunes avocats ainsi que du Conseil de l'Ordre des avocats à la cour d'appel de Paris - Incidences des mesures adoptées sur la jurisprudence - Respect du principe de la non-rétroactivité des lois pénales - Dimension européenne de la réforme ; conséquences sur la procédure pénale de la règle de l'applicabilité directe des règlements communautaires - A cet effet, cite quelques extraits d'un récent ouvrage de M. Vitu, éminent professeur de droit pénal - Extradition - (p. 596) : droit d'asile des réfugiés politiques - Donne lecture du récent avis de la commission de la Cour de cassation sur la nécessité d'une refonte totale et radicale du code pénal ; souligne la distance prise par cette haute juridiction civile et pénale avec le projet de réforme proposée - **Art. unique** (**Livre I<sup>er</sup> - Dispositions générales**) - **Après l'art. 111-4 du code pénal** (p. 600) : son amendement n° 185 : interprétation et appréciation de la légalité ou de la constitutionnalité des actes administratifs, réglementaires ou individuels, par les juridictions répressives ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur - **Art. 112-2** (*application immédiate des lois dites de procédure*) (p. 604) : au nom du groupe communiste, s'abstient sur l'amendement n° 121 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (exception à ce principe lorsque lesdites lois peuvent être préjudiciables au justiciable) - (p. 605) : son amendement n° 186 : exception au principe d'application immédiate des lois fixant les modalités des poursuites et les formes de la procédure ; rejeté - (p. 606) : son amendement n° 187 : exception au principe d'application immédiate des lois relatives au régime d'exécution et d'application des peines ; devenu sans objet - Son amendement n° 188 : conditions d'application immédiate des lois relatives à la prescription de l'action publique et à la prescription des peines ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 4 de la commission - **Après l'art. 113-7** (p. 615) : se déclare opposé à l'amendement n° 266 de la commission (application de la loi pénale française à certains actes de terrorisme lorsque l'auteur de ces actes est trouvé en France) - **Art. 121-2** (*responsabilité pénale des personnes morales*) (p. 618) : son amendement n° 189 : restriction du champ d'application de cet article ; rejeté - (p. 619) : favorable à la responsabilité de certaines personnes morales, notamment celle des groupements



financiers - Adaptation de la législation aux réalités économiques - Conformément aux libertés publiques de valeur constitutionnelle et de forme collective, souhaite que soient exclus du champ d'application de cet article les partis politiques, les syndicats, les comités d'entreprise et les associations à but non lucratif - (p. 620) : sur l'amendement n° 10 de la commission (exclusion du champ d'application de cet article des collectivités publiques, partis politiques, syndicats professionnels et associations à but non lucratif), son sous-amendement n° 263 : exclusion des institutions représentatives du personnel ; adopté - (p. 625) : sur cet amendement, se déclare opposé au sous-amendement n° 279 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (exclusion des comités d'entreprise, comités centraux d'entreprise et comités d'établissement) - (p. 626) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 10 de la commission précité - S'oppose à toute responsabilité pénale collective en matière de liberté d'expression ou de provocation à la haine raciale - Art. 121-4 (*définition de la notion d'auteur de l'infraction*) (p. 627) : son amendement n° 190 : auteur de l'infraction en matière d'accident du travail ; règles et modalités des délégations de pouvoir opérées par un chef d'entreprise ; rejeté.

Suite de la discussion - (11 mai 1989) - Art. unique (suite) - Art. 121-6 du code pénal (*définition de la notion d'instigation*) (p. 639, 640) : son amendement de suppression n° 191 ; devenu sans objet - Opposition des sénateurs communistes à l'introduction du nouveau concept d'instigateur, dangereux pour les libertés publiques - En raison de l'exposé des motifs, opposition des sénateurs communistes à l'amendement identique n° 14 de M. Marcel Rudloff, rapporteur - Après l'art. 121-6 (p. 644) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (nouvelle définition de la notion d'instigation) et sur cet amendement, au sous-amendement rédactionnel n° 280 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - Art. 121-7 (*définition de la notion de complicité*) (p. 647) : son amendement de suppression n° 192, soutenu par Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis ; rejeté - Préfère l'actuelle définition de la complicité prévue à l'article 60 du code pénal - Art. 122-1 (*irresponsabilité pénale de la personne atteinte d'un trouble psychique ou neuropsychique*) (p. 650) : son amendement n° 193, soutenu par Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis : jugement de tout crime ou délit commis par un malade mental ; rejeté - Art. 122-2 (*irresponsabilité pénale de la personne qui agit sous l'empire d'une force ou d'une contrainte irrésistibles*) (p. 653) : son amendement rédactionnel n° 194, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - Art. 131-1 (*échelle des peines criminelles applicables aux personnes physiques*) (p. 661) : son amendement n° 195, soutenu par M. Hector Viron : suppression de la réclusion ou de la détention criminelles de trente ans ; rejeté - (p. 664) : ses amendements, soutenus par M. Hector Viron, n° 196 : abaissement à cinq ans du plafond des peines criminelles de la quatrième catégorie ; et n° 197 : retour au texte initial fixant une fourchette de cinq à vingt ans de réclusion ou de détention criminelles à temps ; rejetés - Art. 131-4 (*échelle des peines d'emprisonnement*) (p. 670) : son amendement n° 198, soutenu par M. Robert Pagès : suppression de la peine plafond de sept ans ; rejeté - Aggravation de la situation des condamnés en correctionnelle - Art. 131-5 (*peines de substitution à l'emprisonnement*) (p. 672) : son amendement n° 200, soutenu par M. Robert Pagès : réduction de la durée maximale d'interdiction d'émettre des chèques ; rejeté - Laxisme du Gouvernement à l'égard de la grande fraude financière ou fiscale - En raison des difficultés économiques actuelles, demande que soient réexaminés de façon plus indulgente les problèmes liés à l'émission de chèques sans provision - Art. 131-7 (*fonction de substitut à la peine d'emprisonnement du travail d'intérêt général*) (p. 673) : son amendement n° 201, soutenu par M. Robert Pagès : possibilité pour un tribunal de prononcer une peine de travail d'intérêt général en l'absence du prévenu ; devenu sans objet - Art. 131-8 (*fonction de substitut à la peine d'emprisonnement de la peine de jours-amende*) (p. 675) : son amendement n° 202, soutenu par M. Robert Pagès : montant de chaque jour-amende déterminé en tenant compte des ressources et des charges du prévenu ; devenu sans objet - Art. 131-11 (*faculté pour le juge de ne prononcer que l'une ou plusieurs des peines complémentaires encourues*) (p. 677) : son amendement n° 203, sou-

tenu par M. Robert Pagès : peines complémentaires encourues à titre de peine principale ; rejeté - Art. 131-13 (*montant des amendes contraventionnelles*) (p. 678) : son amendement n° 204, soutenu par M. Robert Pagès : suppression de la référence à la récidive pour les contraventions de cinquième classe ; rejeté - Art. 131-20 (*modalités de la confiscation*) (p. 680) : son amendement n° 205, soutenu par M. Robert Pagès : suppression de la contrainte par corps ; rejeté - Après l'art. 131-20 (p. 681) : son amendement n° 207, soutenu par M. Robert Pagès : restriction du champ d'application de la contrainte par corps ; rejeté - Favorable à la contrainte par corps pour les infractions à but hautement lucratif : infractions fiscales, douanières, cambières, économiques, trafic de stupéfiants ou proxénétisme - Art. 131-24 (*modalités d'application de la peine de jours-amende*) (p. 683) : son amendement n° 208, soutenu par M. Robert Pagès : modalités identiques à celles applicables en matière d'exécution des peines d'emprisonnement ; retiré - Art. 131-26 (*interdiction d'exercer une fonction publique ou une activité professionnelle ou sociale*) (p. 684) : ses amendements, soutenus par M. Robert Pagès, n° 209 : suppression de l'interdiction définitive ; rejeté ; et n° 210 : dispositions du présent article non applicables en matière de délit de presse ; adopté - Art. 131-29 (*interdiction de séjour*) (p. 685) : son amendement de suppression n° 211, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - Art. 131-30 (*imputation d'une détention sur l'interdiction de séjour*) (p. 686) : son amendement de suppression pour coordination n° 212, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - Section 2 (*Des peines applicables aux personnes morales*) (p. 687) : son amendement n° 214, soutenu par M. Robert Pagès : « Des peines applicables aux personnes morales, à l'exclusion des collectivités publiques, des groupements de collectivités publiques, des partis et groupements politiques, des syndicats professionnels, des associations à but non lucratif et des institutions représentatives du personnel » ; rejeté - Art. 131-35 (*énumération des peines applicables aux personnes morales*) : son amendement de coordination n° 215, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - Art. 131-36 (*montant de l'amende applicable aux personnes morales*) (p. 689) : son amendement de coordination n° 216, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - Art. 131-37 (*peines particulières pouvant être légalement prévues à l'encontre des personnes morales*) (p. 691) : son amendement de coordination n° 217, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - Art. 131-38 (*peines contraventionnelles principales applicables aux personnes morales*) : son amendement de coordination n° 218, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté.

Suite de la discussion - (16 mai 1989) - Art. unique (suite) - Art. 131-39 du code pénal (*montant de l'amende applicable aux personnes morales en matière contraventionnelle*) (p. 714) : son amendement n° 219, soutenu par M. Robert Pagès : personnes morales à objet commercial, industriel ou financier ; retiré - Rappel au règlement (p. 731 à 733) : s'interroge sur la procédure suivie pour ce projet de loi, après son adoption éventuelle par le Sénat ; examen par l'Assemblée nationale ; navettes ; conséquences pour les tribunaux d'une éventuelle promulgation de ce texte en l'absence d'une réforme des autres parties du code pénal - Délai de réunion d'une commission mixte paritaire - Art. 132-18 (*plancher de peine en matière correctionnelle*) (p. 734) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 60 de la commission (motivation obligatoire de tout jugement de condamnation sans sursis à une peine d'emprisonnement d'une durée inférieure ou égale à quatre mois et supérieure à dix jours) - Art. 132-20 (*relèvement des interdictions, déchéances ou incapacités*) (p. 737) : intervient sur l'amendement n° 160 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la mention « de plein droit » attachée à une interdiction, déchéance ou incapacité) - Art. 132-21 (*communication aux autorités judiciaires de tout renseignement utile de nature financière ou fiscale et contrainte par corps*) (p. 738, 739) : son amendement n° 228 : obligation de communiquer des renseignements de nature financière ou fiscale limitée aux parties et aux administrations concernées ; adopté - Son amendement n° 229 : suppression de la contrainte par corps en matière correctionnelle ; retiré au profit de l'amendement identique n° 64 de la commission - Art. 132-22 (*principe de la personnalisation des peines*)

(p. 740, 741) : ses amendements, soutenus par M. Robert Pagès, n° 230 : suppression de la référence à la notion de mobile ; et n° 231 : prise en compte de la nécessaire réinsertion sociale du prévenu ; rejetés.

**Suite de la discussion - (17 mai 1989) - Art. unique (suite) - Art. 132-28 du code pénal (conditions d'octroi du sursis simple en matière criminelle et correctionnelle à l'égard des personnes physiques et des personnes morales)** (p. 756) : son amendement n° 232, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : maintien des conditions actuelles ; rejeté - (p. 757) : ses amendements, soutenus par Mme Danielle Bidard-Reydet, n° 233 : maintien des conditions définies par la loi du 17 juillet 1970 ; rejeté ; et n° 234 ; retiré - **Art. 132-30 (peines susceptibles d'être assorties d'un sursis simple à l'égard des personnes morales)** (p. 758) : son amendement n° 235, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet ; retiré - **Art. 132-31 (conditions d'octroi du sursis simple en matière contraventionnelle à l'égard des personnes physiques et des personnes morales)** : son amendement n° 236, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : maintien des conditions actuelles ; rejeté - **Art. 132-33 (effets du sursis simple, en matière criminelle et correctionnelle, en cas de non-commission par le condamné de certaines infractions)** (p. 760) : son amendement n° 237, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : absence d'automatisme de la révocation du sursis en cas de nouvelle condamnation ; rejeté - **Art. 132-34 (révocation du sursis simple)** (p. 761) : ses amendements, soutenus par Mme Danielle Bidard-Reydet, n° 238 : révocation par décision spéciale et motivée ; et n° 239 : absence d'automatisme de la révocation ; rejeté - **Art. 132-35 (effets du sursis simple, en matière contraventionnelle, en cas de non-commission par le condamné de certaines infractions)** : son amendement n° 241, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : révocation du sursis par décision spéciale et motivée ; rejeté - **Art. 132-39 (peines susceptibles d'être assorties d'un sursis avec mise à l'épreuve)** (p. 764) : son amendement n° 242, soutenu par M. Robert Vizet : suppression de la condition de durée de la peine d'emprisonnement ; rejeté - **Art. 132-40 (durée du délai d'épreuve et sursis probatoire partiel)** : son amendement n° 243, soutenu par M. Robert Vizet : réduction de la durée maximale et suppression de la durée minimale du délai d'épreuve ; rejeté - **Art. 132-41 (contrôles et obligations imposés au condamné au cours du délai d'épreuve)** (p. 766) : son amendement n° 244, soutenu par M. Robert Vizet : compétences de la juridiction de condamnation et du juge de l'application des peines ; rejeté - (p. 767) : ses amendements, soutenus par M. Robert Vizet, n° 245 : modalités d'intervention du juge de l'application des peines ; possibilité de recours du condamné devant la juridiction de condamnation ; et n° 246 : possibilité d'aménagement des obligations par le juge de l'application des peines ; rejetés - **Art. 132-43 (nature des obligations particulières pouvant être imposées au condamné au cours du délai d'épreuve)** (p. 768) : ses amendements, soutenus par M. Robert Vizet, n° 247 : rôle du juge de l'application des peines ; retiré au profit de l'amendement identique n° 80 de la commission ; et n° 248 : suppression de la notion d'instigateur ; retiré - **Art. 132-45 (conditions de révocation du sursis avec mise à l'épreuve)** : son amendement n° 249, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : reprise des dispositions en vigueur de l'article 741-2 du code de procédure pénale ; rejeté - **Art. 132-46 (révocation du sursis probatoire en cas de commission d'une nouvelle infraction au cours du délai d'épreuve)** (p. 769) : son amendement n° 250, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : révocation par décision spéciale et motivée ; rejeté - **Art. 132-57 (conditions de l'ajournement simple)** (p. 775) : son amendement n° 251, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet ; retiré - **Art. 132-64 (possibilité d'assortir l'injonction accompagnant l'ajournement d'une peine d'une astreinte)** (p. 776) : son amendement n° 252, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : caractère soit définitif soit provisoire de l'astreinte ; devenu sans objet - **Art. 132-65 (régime de l'ajournement avec injonction)** : son amendement n° 253, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : suppression de l'interdiction faite au juge de prononcer plus d'un seul ajournement ; rejeté - **Art. 132-67 (régime de l'astreinte assortie à l'injonction accompagnant l'ajournement d'une**

*peine*) (p. 777) : son amendement n° 255, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : suppression de l'impossibilité de modification du taux de l'astreinte ; rejeté - **Art. 132-69 (définition de la bande organisée)** (p. 780) : son amendement de suppression n° 256, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet ; rejeté - **Art. 132-70 (définition de la préméditation)** : son amendement de suppression n° 257, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet ; rejeté - **Art. 133-9 (effets de l'amnistie)** (p. 783) : ses amendements, soutenus par Mme Jacqueline Frayssé-Cazalis, n° 258 : effacement des incapacités et déchéances subséquentes par l'amnistie ; rejeté ; et n° 259 : suppression de la notion d'instigateur ; retiré - **Après l'art. 133-9** (p. 784) : son amendement n° 260, soutenu par Mme Jacqueline Frayssé-Cazalis : réintégration de droit des salariés licenciés ou révoqués pour des faits ou délits commis à l'occasion ou en relation avec des conflits du travail ou des activités syndicales et faisant l'objet d'une amnistie ; rejeté - **Art. 133-16 (précédemment réservé p. 787) (effets de la réhabilitation)** (p. 789) : son amendement n° 262, soutenu par Mme Jacqueline Frayssé-Cazalis : effacement des condamnations prononcées et de toutes les incapacités pour l'avenir ; retiré.

**Suite de la discussion - (18 mai 1989) - Explication de vote sur l'ensemble** (p. 800) : rappelle la motion de renvoi en commission déposée par le groupe communiste et déplore la précipitation imposée au Sénat pour l'examen du nouveau code pénal - Partage les inquiétudes exprimées par M. Jacques Larché, président de la commission des lois, à propos des conditions d'examen de ce projet - Risque d'incohérence du texte en raison de la procédure législative retenue et du fractionnement des débats - (p. 801) : incertitude sur le déroulement ultérieur de la procédure parlementaire - Difficulté pour le Parlement d'adopter le livre I<sup>er</sup> concernant les principes généraux sans avoir connaissance des dispositions spéciales du futur code pénal - Abstention du groupe communiste sur ce projet.

- **Emotion du Sénat après les événements dramatiques survenus en Chine - (5 juin 1989)** (p. 1086) : fait part de la réprobation, de la tristesse et de l'indignation des sénateurs communistes vis-à-vis du massacre de Chinois innocents animés par leur idéal de liberté et de démocratie - Amélioration de la société socialiste nécessitant des réformes économiques et démocratiques - Douleur des communistes français d'autant plus poignante qu'ils affectionnent et admirent la Chine pour sa capacité à avoir surmonté le colonialisme et la barbarie - Solidarité avec le peuple chinois qui est désormais conscient que le socialisme ne peut que s'identifier à la libération humaine.

- **Rappel au règlement - (5 juin 1989)** (p. 1087) : proteste contre la modification subite de l'ordre du jour du Sénat relatif à l'examen du texte sur les rapports localités - Examen hâtif des amendements par la commission des lois - Conditions inadmissibles de travail sur un texte important tant sur le plan social que technique et juridique - Difficulté de plus en plus grande pour le Sénat, chambre de réflexion, de jouer convenablement son rôle.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports localités et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 325 (88-89)] - Suite de la discussion - (6 juin 1989) - Art. 34 bis (dispositions relatives au changement d'affectation des locaux)** (p. 1183) : son amendement de suppression n° 144, soutenu par M. Jean-Luc Bécart ; rejeté.

- **Projet de loi portant amnistie [n° 354 (88-89)] - (12 juin 1989) - Discussion générale** (p. 1439) : affaire des « dix » de Renault - Dépôt par le groupe communiste d'un amendement concernant la réintégration des représentants des salariés et des délégués syndicaux licenciés pour des faits commis depuis le 22 mai 1981 et amnistiés par la loi du 20 juillet 1988 - Rappelle l'inscription dans le texte de cette loi, sur proposition des parlementaires communistes, du droit à la réintégration de ces travailleurs - Aggravation de la répression anti-syndicale au cours des dernières années - Rôle sans égal du législateur en matière d'amnistie - (p. 1440) : décision du Conseil constitutionnel restreignant la portée de la loi d'amnistie de 1988 ; imprécision du concept de faute lourde doté d'une valeur constitutionnelle - Regrette le rejet de l'amendement analogue déposé par le

groupe communiste à l'Assemblée nationale - Caractère relatif et non absolu de l'autorité de la chose jugée par le Conseil constitutionnel, admise par le Conseil lui-même dans sa décision du 20 juillet 1988, ainsi que par la doctrine - (p. 1441) : rappelle les dispositions de la loi d'amnistie de 1937 : amnistie pleine et entière, avec reconstitution des carrières, des fonctionnaires ou agents des services publics ayant fait l'objet de peines disciplinaires - Nombreuses et diverses interrogations au sujet du rôle du Conseil constitutionnel - Dénonce le dépassement de pouvoir de la part du juge constitutionnel et l'instauration d'un gouvernement des juges - (p. 1442, 1443) : justification juridique du droit à réintégration : disparition du caractère délictueux des faits entraînée par l'amnistie, absence d'atteinte aux droits des victimes et des tiers - Arrêt du Conseil d'Etat « SAFER d'Auvergne contre Bernette » - Souci d'équité et de justice sociale - Comparaison avec la loi du 4 décembre 1982 amnistiant les fonctionnaires, militaires et magistrats rayés des cadres ou mis en congé spécial pour des motifs politiques en relation directe avec les événements d'Afrique du Nord ; disproportion manifeste entre la gravité des faits reprochés à certains travailleurs licenciés et celle des actes commis par les généraux de l'OAS - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 1449) : son amendement n° 4 : amnistie des délits commis avant le 6 juin 1989 pour s'opposer à la reconduite à la frontière d'un étranger ; rejeté - Souhaite faire bénéficier de l'amnistie trois jeunes gens condamnés à des peines de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Marseille pour s'être opposés à l'expulsion d'un lycéen comorien - **Avant l'art. 1<sup>er</sup> bis** (p. 1450) : son amendement n° 5 : droit à la réintégration des salariés, représentants élus du personnel, représentants syndicaux aux comités d'entreprises ou délégués syndicaux licenciés depuis le 22 mai 1981 pour une faute résultant de faits amnistiés en vertu de la loi du 20 juillet 1988 ; rejeté - Affaire des « dix » de Renault - Différence de cet amendement avec celui inséré dans la loi d'amnistie de 1988 sur proposition du groupe communiste - (p. 1453) : jurisprudence du Conseil constitutionnel - Absence d'atteinte disproportionnée aux droits des tiers par cet amendement.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire - Deuxième lecture** [n° 282 (88-89)] - (16 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup>** (*enquêtes de personnalité pour les jeunes majeurs*) (p. 1641 à 1643) : ses amendements n° 10 et n° 11 : suppression de la référence à l'intervention des services de l'éducation surveillée ; rejetés - Insuffisance des moyens de l'éducation surveillée - **Avant l'art. 2** : son amendement n° 12 : suppression de la référence à l'ordre public comme justification du placement en détention provisoire ; rejeté - **Art. 2** (*motivation de l'ordonnance de mise en détention provisoire et extension de celle-ci à la matière criminelle*) (p. 1644) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de la référence à la nullité de l'ordonnance en l'absence de motivation) - **Art. 3** (*réduction des délais légaux de détention provisoire*) : son amendement n° 13 : réduction des délais maximaux de détention provisoire en matière correctionnelle ; rejeté - (p. 1645) : son amendement n° 14 : réduction des délais maximaux de détention provisoire en matière criminelle ; rejeté - **Art. 4 bis** (*établissement d'un tableau de roulement en cas de pluralité de juges d'instruction au sein d'un tribunal*) (p. 1647) : son amendement n° 15, soutenu par M. Jean Garcia : possibilité d'établissement d'un tour de service spécifique pour une section spécialisée ; rejeté - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 1647) : son amendement n° 17, soutenu par M. Paul Souffrin : rétablissement des prérogatives des assemblées générales des cours et des tribunaux ; rejeté - **Art. 6** (*dispositions relatives à la détention provisoire des mineurs*) (p. 1649) : son amendement n° 18, soutenu par M. Jean Garcia : mise à l'écart des mineurs en détention provisoire de tout établissement pénitentiaire ; retiré.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 - Nouvelle lecture** [n° 393 (88-89)] - (29 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2103, 2104) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Dénonce l'aggravation de la loi Méhaignerie par la version adoptée par le Sénat en première lecture - Déploie les conditions de travail qui sont

imposées au Parlement - Constate que la loi Méhaignerie a abouti à l'expulsion de dizaines de milliers de Français - Souligne les conditions de location insupportables dans de nombreuses régions en France et notamment à Paris - (p. 2105) : absence d'accord sur le sort des logements vacants - Souligne la nocivité des lois Barre de 1977 et Méhaignerie de 1986 qui ont créé une grave crise du logement - Estime que seule l'abrogation de la loi Méhaignerie permettrait la mise en place d'une véritable politique du logement - Rappelle que le droit au logement est un droit constitutionnel - Souhaite l'augmentation des crédits en faveur de la construction de logements sociaux - Reconnaissance du droit des familles modestes à l'accession à la propriété.

- **Rappel au règlement** - (29 juin 1989) (p. 2139) : proteste vivement contre la modification de l'horaire des débats prévu pour le projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire - Rappelle son inscription par le groupe communiste dans la discussion générale - (p. 2140) : constate que le Sénat est passé outre à ce qui était parfaitement convenu - Estime qu'on a voulu empêcher le groupe communiste de s'exprimer dans un débat de fond très important - Estime que l'indépendance de la justice est mise en cause par le pouvoir - Rappelle certaines promesses faites relatives au statut de la magistrature et à la composition du Conseil supérieur de la magistrature - Dénonce l'attitude de certains parlementaires qui participent à l'abaissement du Parlement - Déploie l'absence du garde des sceaux lors de ce débat - Proteste contre le fait qu'un parlementaire qui, bien que régulièrement inscrit, se trouve empêché de s'exprimer.

- **Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture** [n° 448 (88-89)] - (3 juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2363) : problème de la réintégration des syndicalistes licenciés chez Renault - **Décision du Conseil constitutionnel** en date du 20 juillet 1988 : référence à la loi d'amnistie de 1937 et affirmation du principe de la possibilité d'intégrer dans une loi d'amnistie des rapports de droit privé - Progrès représenté par l'adoption de l'amendement du groupe socialiste à l'Assemblée nationale - (p. 2364) : cite l'article publié par M. Louis Favoreu dans la *Revue de droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, dirigée par M. Jacques Robert, membre du Conseil constitutionnel - Participation des femmes des « dix de Renault » au colloque organisé par la Fédération internationale des droits de l'homme, en présence de M. François Mitterrand, Président de la République - (p. 2365) : amendements du groupe communiste : réintégration de droit des salariés licenciés pour un motif d'ordre politique ou social ; bénéfice des conséquences de droit de la loi d'amnistie votée le 20 juillet 1988 et disparition du caractère de faute lourde - Réflexion sur le caractère relatif de l'autorité de la chose jugée, s'agissant des décisions du Conseil constitutionnel ; doctrine proposée par la délégation française à la septième conférence des cours constitutionnelles européennes, en 1987 à Lisbonne, avec la participation de MM. Georges Vedel, Bruno Genevoix et Robert Badinter - Propos de M. Michel Sapin, député socialiste et président de la commission des lois de l'Assemblée nationale - (p. 2366) : propose l'adoption d'une nouvelle définition de la faute lourde suivant la rédaction donnée par le Conseil d'Etat dans son avis du 31 mars 1950 - Définition de la contrainte pesant sur l'employeur et de nature à empêcher la réintégration du salarié protégé ayant commis une faute lourde - « Dix de Renault » : ordonnance rendue par le premier président de la Cour d'appel de Versailles - (p. 2367) : souhaite l'adoption des amendements du groupe communiste - **Art. 1<sup>er</sup>** (*amnistie des indépendantistes guadeloupéens et martiniquais*) (p. 2369, 2370) : au nom du groupe communiste, et au nom de M. Henri Bangou, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur - **Art. 1<sup>er</sup> bis A** (*amnistie des autonomistes corses*) (p. 2372) : vote du groupe communiste contre l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Avant l'art. 1<sup>er</sup> bis B** : son amendement n° 7 : amnistie, en vertu de la loi du 20 juillet 1988, de tous les faits ayant donné lieu à des sanctions disciplinaires à l'encontre de tout salarié dit protégé ; reclassement dans la situation professionnelle

antérieure à la sanction ; rejeté - Reprise des dispositions figurant dans la loi du 13 juillet 1937 portant amnistie - (p. 2374) : cite la décision du Conseil constitutionnel du 20 juillet 1988 - Effets de droit privé de l'amnistie - Situation matérielle et morale des « dix de Renault » et de leurs familles - (p. 2375) : ses amendements n° 8 : procédure de réintégration éventuelle du salarié protégé licencié pour une faute résultant de faits amnistiés en vertu de la loi du 20 juillet 1988 ; n° 9 : définition de la faute lourde ; et n° 10 : notion de contrainte excessive pesant sur l'employeur et faisant obstacle à la réintégration en cas de faute lourde ; rejetés - (p. 2376 à 2378) : rappelle les faits à l'origine des condamnations infligées par le tribunal correctionnel de Nanterre et amnistiées - Art. 1<sup>er</sup> bis (*amnistie des objecteurs de conscience insoumis ou déserteurs*) : vote du groupe communiste contre l'amendement de suppression n° 4 de la commission - Art. 3 (*entrée en vigueur de la loi*) (p. 2381) : vote du groupe communiste contre l'amendement de suppression n° 6 de la commission.

- **Rappel au règlement** - (10 octobre 1989) (p. 2459) : articles 13 à 21 relatifs aux travaux des commissions - Dénonce vivement la concomitance d'une séance publique et de l'audition du ministre du budget par la commission des finances - Conditions inadmissibles de travail des sénateurs - Demande une suspension de séance pour permettre aux commissaires des finances d'assister aux travaux de leur commission.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances** [n° 234 (88-89)] - (10 octobre 1989) - **Question préalable** (p. 2471) : sa motion n° 129 tendant à opposer la question préalable ; rejetée - Rappelle l'opposition des sénateurs communistes à l'Acte unique européen voté en 1985 - (p. 2472) : dénonce le consensus de la majorité sénatoriale et du Gouvernement socialiste sur une politique qui vise à favoriser les revenus du capital plutôt que la protection sociale - Charte sociale européenne - Transcription des directives européennes en droit interne - Libre prestation de services en assurance de dommages - Risque de disparition des petites compagnies d'assurance ; problème de l'avenir des salariés relevant de ce secteur - « Boulimie financière » des sociétés d'assurance - Cite de récentes alliances internationales dans ce secteur, sans création d'emplois, ni amélioration des conditions de vie et de travail des salariés - Conflits sociaux actuels - Augmentation des revenus du capital - Multiplication des offres publiques d'achat, OPA - Risque de sélection de la clientèle et d'une augmentation considérable des tarifs - Trouve inacceptables les dispositions préparant la privatisation des entreprises publiques d'assurance - Importance de l'épargne drainée par les compagnies d'assurance, notamment en ce qui concerne l'assurance vie et l'assurance retraite - (p. 2473) : encouragement de la spéculation - Aggravation des injustices - Fait part de ses inquiétudes en ce qui concerne l'avenir de la protection sociale, notamment de la protection complémentaire - Légalisation de la présence de compagnies d'assurance, notamment de compagnies étrangères, dans le domaine de la complémentarité - Remise en cause du système actuel reposant sur une sécurité sociale obligatoire et une mutualité volontaire - Recul du secteur mutualiste depuis 1985 - Rapporte des propos récents de M. Teulade, président de la Fédération nationale de la mutualité française, relatifs à la philosophie du mouvement mutualiste - Dénonce la création par le Gouvernement de commissions multiples rompant les relations entre l'Etat et les citoyens.

- **Projet de loi relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 238 (88-89)] - (19 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2620, 2621) : texte constituant l'annonce d'une réforme des professions judiciaires à l'échelle européenne - Perspective de la fusion des professions d'avocat et de conseil juridique, du salariat des avocats et de la création de sociétés commerciales à objet civil pour la gestion des cabinets d'avocats - Risque de mise en cause de l'indépendance de la profession par sa soumission au seul critère de rentabilité financière ; logique d'élimination des avocats individuels - Publication récente du rapport de la mission d'étude sur « l'Europe et les professions du droit » confiée à Maître Saint-Pierre - Définition des objectifs de la prochaine réforme : danger d'une prise en

compte exclusive des besoins des entreprises - Nécessité de préserver la spécificité du droit français et l'éthique de la profession d'avocat - Souhaite l'amélioration du fonctionnement de la justice au service des citoyens - Opposition du groupe communiste à ce texte - Art. 1<sup>er</sup> (*établissement de bureaux secondaires par les avocats*) (p. 2625) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 5 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité de retrait de l'autorisation du bureau secondaire en cas de manquement aux règles de la profession ; dans ce cas, représentation du bâtonnier de l'Ordre du barreau d'appartenance, avec voix consultative, au conseil de l'Ordre du barreau d'accueil).

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - (30 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2826) : détresse de certaines familles surendettées - Nécessité de s'attaquer aux causes du surendettement des ménages, et notamment à la baisse globale et constante du pouvoir d'achat des salariés depuis dix ans - Faiblesse des revenus des employés de la fonction publique et des ouvriers - (p. 2827) : développement du surendettement dû également à la précarité de l'emploi - Solution à ce problème passant inévitablement par un changement de la politique salariale - Taux élevé de chômage en France comparé à celui des autres pays capitalistes industrialisés - Dérégulation du crédit - Texte tenant peu compte des conclusions de l'avant-projet réalisé en concertation avec les organisations de consommateurs - Taux exorbitants, voire usuraires, des prêts à la consommation consentis par les organismes de crédits - Absence de mesures réellement efficaces pour enrayer ces pratiques commerciales proches de l'escroquerie - S'étonne que la plupart des contrats d'accès à la propriété ne prévoient pas les aménagements élémentaires indispensables, obligeant par la suite les acquéreurs à s'endetter par le biais de prêts à la consommation - (p. 2828) : disproportion entre les ambitions du Gouvernement face à l'appel poignant des familles surendettées et les moyens proposés pour y remédier - S'interroge sur les pressions que le Gouvernement a pu subir de la part d'établissements financiers, tels que la Sofinco ou Cetelem - Nouveaux avantages fiscaux consentis aux organismes prêteurs en cas de remboursements échelonnés - Récente étude menée dans les départements du Sud-Est faisant apparaître le remboursement des organismes de crédit au détriment du paiement des loyers HLM - Précise à cet effet que les collectivités locales sont obligées d'accorder en fin d'année des subventions d'équilibre aux offices publics d'HLM déficitaires - Demande un apurement total du passif, après liquidation du patrimoine, pour les ménages insolvables - Souhaite que la procédure de redressement judiciaire, dont bénéficient les entreprises et les agriculteurs, soit étendue aux ménages - Créances du Trésor public - (p. 2829) : critique la composition de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers - Propose de rétablir la priorité de la saisine du juge - Souhaite que les débiteurs puissent bénéficier de l'aide d'un conseil désigné au titre de l'aide judiciaire - Rôle du juge d'instance - Modestie des mesures de prévention - Propose que le SMIC mensuel soit porté à 6 500 F afin de revaloriser le pouvoir d'achat des salariés - Création d'un fichier national des incidents de paiement - Meilleure information des cautions sur les conséquences de leur engagement - Propose le rétablissement de la compétence juridictionnelle en matière de traitement du surendettement et la saisine du juge directement compétent - Apurement complet du passif des ménages, après liquidation du patrimoine - Souhaite que les dettes fiscales soient incluses dans les autres dettes - Moyens matériels supplémentaires accordés aux juges pour accomplir leur mission - Texte illusoire et insuffisant - (p. 2834) : approuve les propos de M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques, relatifs aux conditions de travail inacceptables des sénateurs - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 2835) : demande la réserve de l'amendement n° 57 de M. Claude Estier (insertion d'une division additionnelle intitulée : « Section I - De la prévention du surendettement des particuliers ») - (p. 2836) : son amendement n° 137 : insertion d'une division additionnelle intitulée : « Titre premier - Du juge, de la commission et de leur saisine » ; réservé - (p. 2838) : demande la réserve de l'amendement n° 88 de M. Lucien

Lanier, rapporteur pour avis (insertion d'une division additionnelle intitulée : « Chapitre 1<sup>er</sup> - Du règlement amiable ») - **Art. 1<sup>er</sup> (ouverture de la procédure de règlement amiable)** (p. 2841) : son amendement n° 138, soutenu par M. Robert Pagès : compétence donnée au juge pour organiser la procédure de règlement amiable ; possibilité pour ce dernier de saisir la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers ; et n° 139, d'ordre rédactionnel ; devenus sans objet - (p. 2844 à 2846) : se déclare opposé à l'amendement n° 27 de M. Jean Simonin, rapporteur (qualité des débiteurs concernés ; introduction de la notion de surendettement ; suppression de la saisine de la commission par le juge ; validation du plan amiable après accord des principaux créanciers) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 172 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (juge d'instance du lieu du domicile du débiteur informé, par la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers, de l'ouverture de la procédure) - **Art. 2 (composition de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2848) : son amendement n° 140, soutenu par M. Robert Pagès : renforcement de la place des organisations de consommateurs et des associations familiales ; suppression de la présence d'un huissier de justice ; rejeté - (p. 2853) : se déclare opposé à l'amendement n° 28 de la commission (1<sup>o</sup> modification de la composition de cette commission ; 2<sup>o</sup> désignation par le préfet de membres suppléants) - (p. 2855) : se déclare opposé à l'amendement n° 204 de la commission (substitution du directeur des services sociaux du département, désigné par le président du conseil général, au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales).

**Suite de la discussion** - (31 octobre 1989) - **Art. 3 (moyens d'information de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2867) : ses amendements, n° 141 : possibilité pour la commission d'obtenir communication de tout renseignement auprès des administrations et établissements de crédit, sans que puisse lui être opposé le secret professionnel ; enquêtes sociales ; et n° 143 : suppression de la possibilité pour la commission de subordonner l'application du plan conventionnel à l'accomplissement par le débiteur d'actes propres à faciliter ou à garantir le paiement de la dette ; devenus sans objet - (p. 2871) : sur l'amendement n° 29 de M. Jean Simonin, rapporteur (déclaration patrimoniale imposée au débiteur ; élargissement des moyens d'information de la commission ; enquêtes sociales), son sous-amendement n° 142 : possibilité pour les parties d'être assistées devant la commission par un conseil dûment avisé ; adopté - (p. 2874) : se déclare opposé à l'amendement n° 94 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (compétence du tribunal d'instance pour connaître des recours dirigés contre les décisions prises par la commission sur la recevabilité des demandes d'ouverture d'une procédure amiable) - **Art. 6 (échéance du règlement amiable)** (p. 2880) : son amendement n° 145, soutenu par M. Robert Pagès : suppression de toute possibilité pour un créancier, engageant ou poursuivant une procédure d'exécution, d'interdire l'établissement d'un plan de redressement ; devenu sans objet.

- **Rappel au règlement** - (31 octobre 1989) (p. 2873) : au nom du groupe communiste, demande une brève suspension de séance afin que les groupes puissent recevoir une délégation des agents des impôts en grève - Possibilité pour le Gouvernement de satisfaire les revendications des personnels en grève grâce à une lutte plus efficace contre la grande fraude fiscale.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (13 novembre 1989) - **Avant l'art. 4** (p. 3179) : son amendement n° 144 : homologation du plan conventionnel ; devenu sans objet - (p. 3180) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 207 de M. Jean Simonin, rapporteur (information du juge d'instance, par la commission du lieu du domicile du débiteur, de la conclusion du plan conventionnel de règlement et des mesures qu'il comporte) - **Avant l'art. 1<sup>er</sup> (suite)** (p. 3182) : son amendement n° 137, précédemment réservé : insertion d'une division additionnelle intitulée : « Titre pre-

mier - Du juge, de la commission et de leur saisine » ; retiré - **Avant l'art. 7** : au nom du groupe communiste, se déclare opposé aux amendements identiques de coordination n° 35 de M. Jean Simonin, rapporteur, et n° 98 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis - (p. 3189) : sur l'amendement n° 37 de la commission (examen par le juge d'instance de la situation de l'endettement du débiteur qui lui déclare les éléments actifs et passifs de son patrimoine), se déclare opposé au sous-amendement n° 208 du Gouvernement - **Art. 7 (pouvoirs du juge dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire)** (p. 3197) : son amendement n° 146 : suspension prononcée par le juge d'instruction jusqu'au jugement des procédures civiles d'exécution portant sur l'ensemble des dettes de l'emprunteur ; devenu sans objet - (p. 3199) : son amendement n° 147 : possibilité pour le juge de reporter ou d'échelonner le paiement des dettes quelle qu'en soit la nature ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 3200) : se déclare opposé à l'amendement n° 40 de la commission (possibilité pour le juge d'instance de décider que les paiements s'imputeront d'abord sur le capital ou que les échéances reportées porteront intérêt à un taux réduit qui peut être inférieur au taux d'intérêt légal) - (p. 3202) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 105 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour le juge d'instance de subordonner la mise en oeuvre de mesures de redressement à l'abstention par le débiteur d'actes qui aggraveraient son insolvabilité) et opposé à l'amendement n° 41 de la commission (possibilité pour le juge d'instance de mettre à la charge du débiteur des obligations de faire ou de ne pas faire dont l'exécution conditionne l'application des mesures décidées) - (p. 3203) : sur l'amendement n° 42 de la commission (possibilité pour le juge d'instance de réduire le montant des prêts immobiliers restant dû en cas de vente sur saisie immobilière du logement du débiteur grevé d'un privilège ou d'une hypothèque), son sous-amendement n° 148 ; devenu sans objet - (p. 3205) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 42 de la commission (possibilité pour le juge d'instance de réduire le montant des prêts immobiliers restant dû en cas de vente sur saisie immobilière du logement du débiteur grevé d'un privilège ou d'une hypothèque) et sur cet amendement, au sous-amendement n° 182 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis - **Après l'art. 7 (p. 3207)** : ses amendements, soutenus par M. Robert Pagès, n° 150 : litige relatif à l'exécution d'un gage, de la compétence du juge d'instance pour les débiteurs surendettés ; et n° 152 : accès à l'aide judiciaire pour les personnes concernées par les procédures judiciaires prévues à l'article 7 et précédents ; rejetés - (p. 3208) : ses amendements, soutenus par M. Robert Pagès, n° 151 et n° 149 : accès à l'aide judiciaire totale pour toutes les personnes percevant un revenu inférieur ou égal au SMIC ; rejetés - Son amendement n° 153, soutenu par M. Robert Pagès : apurement du passif des débiteurs après vente judiciaire de leurs biens ; rejeté - (p. 3210) : son amendement n° 154, soutenu par M. Robert Pagès : possibilité pour le juge de modérer le montant de l'indemnité lorsque celle-ci est manifestement excessive au regard de la capacité financière du débiteur ; retiré - **Avant l'art. 1<sup>er</sup> (suite)** (p. 3217) : son amendement n° 136, précédemment réservé, soutenu par M. Robert Pagès : élévation du SMIC à 6 500 F mensuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 ; rejeté - **Après l'art. 9** (p. 3224) : sur les amendements identiques, n° 1 du Gouvernement et n° 50 de la commission (institution pour les acheteurs de logements neufs d'un droit de rétractation ouvert pendant sept jours à compter de l'acte de vente si celui-ci a été souscrit sous seing privé), son sous-amendement n° 159, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - (p. 3225) : son amendement n° 157, soutenu par M. Robert Pagès : possibilité pour l'emprunteur qui résilie son contrat de crédit permanent d'amortir à taux fixe les sommes restant dues ; rejeté - (p. 3226) : son amendement n° 158 : obligation pour le prêteur de notifier aux cautions les incidents de paiement caractérisés par un retard de versements persistant à l'issue d'une période de trois mois ; rejeté - **Art. 10 (dispositions complémentaires relatives à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier)** (p. 3227) : ses amendements, soutenus par M. Robert Pagès, n° 160 : obligation pour la publicité de préciser la durée de l'opération proposée ainsi que le coût total et le taux effectif global

du crédit ; adopté ; et n° 161 : interdiction de toute publicité pour l'un des prêts mentionné à l'article 1<sup>er</sup> assimilant les mensualités de remboursement à des loyers ; rejeté - (p. 3228) : son amendement n° 162, soutenu par M. Robert Pagès : obligation pour le prêteur de notifier aux cautions les incidents de paiement caractérisés par un retard de versements persistant à l'issue d'une période de plus de trois mois ; rejeté - **Après l'art. 10** (p. 3235) : son amendement n° 164, soutenu par M. Robert Pagès : obligation, en cas de modification des conditions d'obtention du prêt, notamment du montant ou du taux du crédit, de remettre à l'emprunteur une nouvelle offre préalable ; adopté - (p. 3236) : son amendement n° 155, précédemment réservé, soutenu par M. Robert Pagès : interdiction de rémunérer un vendeur en fonction du taux de crédit qui est appliqué à l'acquéreur pour un bien mobilier ou immobilier ; adopté - **Avant l'art. 9 (suite)** : son amendement n° 156, soutenu par M. Robert Pagès, relatif à l'insertion d'une division additionnelle ; retiré au profit de l'amendement de coordination n° 48 de la commission - **Avant l'art. 11** : son amendement de coordination n° 166, soutenu par M. Robert Pagès ; adopté - (p. 3237) : son amendement n° 167, soutenu par M. Robert Pagès : obligation pour le prêteur de vérifier la compatibilité de l'opération de crédit avec la situation financière, le niveau de l'endettement et la solvabilité de l'emprunteur ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 5 (89-90)]** - (14 novembre 1989) - **Question préalable** (p. 3258) : soutient la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - **Élévation** par ce projet de loi du plafonnement des dons pouvant être accordés aux candidats aux élections - Possibilité d'octroi de dons élevés pour les élections présidentielles et européennes ainsi que pour les élections locales dans les grandes villes - Absence de plafonnement des dons des partis politiques aux candidats ; possibilité de détournement de la loi - (p. 3259) : risque de voir la vie politique financée essentiellement par le patronat - Rappelle l'opposition du groupe socialiste du Sénat au financement privé des partis lors de la discussion des lois du 11 mars 1988 - Dénonce l'amnistie déguisée mise en place par l'article 16 du projet de loi, relatif à la dépenalisation du délit actuel d'abus de biens sociaux - (p. 3260) : reprise par ce projet de loi des principales propositions des partis de droite lors du débat de février 1988 - Rappelle l'opposition de principe du parti communiste à tout système de financement des partis - Dénonce l'inconstitutionnalité de la mise en place d'un véritable statut des partis politiques par le biais d'une législation sur le financement des activités politiques - Contradiction entre la mise en place d'un contrôle des comptes des partis et l'article 4 de la Constitution posant le principe de la libre activité des partis politiques - (p. 3261) : forme juridique des partis politiques - Pluralisme - Modes de scrutin - Opposition du parti communiste au financement public et privé des partis politiques et à toute immixtion dans la vie des partis - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 3276) : son amendement n° 73 : publication des déclarations patrimoniales des membres du Gouvernement et des principaux dirigeants des partis politiques ; rejeté - (p. 3277) : son amendement n° 74 : publication des déclarations patrimoniales des élus locaux ; rejeté - (p. 3278) : son amendement n° 75 : abrogation de l'article 7 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988, conférant la personnalité morale aux partis politiques ; rejeté - **Art. 1<sup>er</sup> (dispositions nouvelles tendant à régler les campagnes électorales)** - **Art. L. 52-5 du code électoral (obligation de créer une association électorale ou de désigner un mandataire financier pour recueillir des fonds)** (p. 3282) : son amendement n° 76 : possibilité pour le candidat de recueillir des fonds soit directement, soit par l'intermédiaire de son mouvement politique, soit par l'intermédiaire d'un mandataire financier ou d'une association électorale ; devenu sans objet - (p. 3283) : vote du groupe communiste contre cet article - **Art. L. 52-6 (statut de l'association électorale)** (p. 3284) : vote du groupe communiste contre cet article - **Art. L. 52-6 bis (statut du mandataire financier)** (p. 3285) : vote du groupe communiste contre cet article - **Art. L. 52-7 (réglementation des dons)** : son amendement n° 77 : suppression de la faculté pour une même personne physique ou morale

de verser des dons à plusieurs candidats lors d'une même élection ; rejeté - (p. 3286) : se déclare opposé à l'amendement n° 13 de M. Christian Bonnet, rapporteur (fixation à 30 000 francs du plafond des dons consentis par une personne physique) - Ses amendements, n° 78 : interdiction du versement de dons par des entreprises publiques ou privées ou par des organisations patronales ; rejeté (p. 3288) ; n° 79 : plafonnement à 10 % des dépenses électorales, dans la limite de 500 000 francs, des dons des personnes morales autres qu'un parti ou groupement politique ; et n° 80 : plafonnement à 50 000 francs des dons d'une même personne morale ; rejetés (p. 3290) - (p. 3290) : son amendement n° 81 : élévation à 2 000 francs du plafond des dons en espèces ; rejeté - (p. 3291) : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de la commission (plafonnement du montant global des dons en espèces lorsque le montant des dépenses autorisées excède 100 000 francs) - Ses amendements, n° 82 : exclusion des sociétés dont l'Etat est actionnaire de la liste des personnes habilitées à effectuer des dons ; et n° 83 : interdiction du versement de dons directs ou indirects par les personnes morales de droit public, les personnes morales de droit privé dont la majorité du capital appartient à une ou plusieurs personnes morales de droit public, ou les casinos, cercles et maisons de jeux ; rejetés - (p. 3292) : sur l'amendement n° 15 de la commission (interdiction pour les personnes physiques de nationalité étrangère de participer au financement des activités politiques françaises), son sous-amendement n° 84 : non-application de cette disposition aux personnes physiques de nationalité étrangère résidant en France ; rejeté - (p. 3294) : vote du groupe communiste contre cet article.

**Suite de la discussion** - (15 novembre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (suite)** - **Après l'art. L. 52-7 du code électoral** (p. 3311) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de M. Christian Bonnet, rapporteur (1<sup>o</sup> anonymat des dons ; 2<sup>o</sup> utilisation de carnets à souches numérotés pour la délivrance des reçus aux donateurs) - **Art. L. 52-8 (plafonnement des dépenses)** : se déclare opposé à l'amendement n° 19 de la commission (nouvelle détermination du plafond en fonction du nombre d'habitants de la circonscription, tendant à éviter les effets de seuil) - Amendement aboutissant à élever le niveau des plafonds de dépenses - (p. 3314) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 21 de la commission (réduction à trois ans du délai d'indexation des plafonds) et contre cet article - **Art. L. 52-9 (comptes de campagnes)** (p. 3315) : ses amendements n° 85 : transmission des comptes de campagne au juge de l'élection ; et n° 86 : publication intégrale des comptes de campagne ; rejetés - Rappelle l'opposition du groupe communiste à la mise en place d'une Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques - Vote du groupe communiste contre l'amendement n° 24 de la commission (confidentialité des annexes du compte de campagne) et contre cet article - **Art. L. 52-10 (création d'une Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques)** (p. 3316, 3317) : ses amendements, n° 88 de suppression, n° 89 : participation à cette commission d'un représentant de chaque parti ayant présenté au moins cinquante candidats aux précédentes élections législatives ; et n° 90 : suppression de la possibilité pour la commission de recourir aux investigations d'officiers de police judiciaire ; rejetés - (p. 3318) : vote du groupe communiste contre cet article - **Art. L. 52-17 (rectification des comptes de campagne par la Commission nationale des comptes de campagne)** (p. 3319) : son amendement n° 91 : attribution au juge de l'élection du pouvoir de rectification des comptes de campagne ; rejeté - (p. 3320) : vote du groupe communiste contre cet article - **Art. 1<sup>er</sup> bis (interdiction temporaire de l'affichage électoral en période préélectorale)** : son amendement n° 92 : 1<sup>o</sup> extension à un an de cette période d'interdiction ; 2<sup>o</sup> limitation à l'affichage commercial ; rejeté - (p. 3321) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 27 de la commission (limitation à deux mois de la période d'interdiction) et contre cet article - **Art. 1<sup>er</sup> ter (interdiction temporaire de la publicité commerciale en période préélectorale)** : son amendement n° 93 : extension à un an de cette période d'interdiction ; rejeté - **Art. 6 (financement public des partis et groupements politiques)** (p. 3328, 3329) : ses amendements, n° 95 : répartition du

financement public proportionnellement au nombre de suffrages obtenus au premier tour des élections législatives ; et n° 94 : répartition des deux tiers du financement public proportionnellement au nombre de suffrages obtenus et d'un tiers proportionnellement au nombre de députés ; rejetés - (p. 3335) : sur l'amendement n° 31 de la commission (répartition de la deuxième moitié du financement public entre les partis et groupements représentés au Parlement), se déclare favorable au sous-amendement n° 112 de M. Etienne Dailly, repris par M. Guy Allouche (suppression de la référence aux groupements politiques) - Se déclare opposé à l'amendement n° 31 précité - **Art. 7 (modalités de répartition du financement public)** (p. 3338) : se déclare opposé à l'amendement n° 32 de la commission (élévation du seuil de représentativité nationale des formations politiques pris en compte pour l'accès à la répartition du financement public) - Vote du groupe communiste contre les amendements de coordination n° 33 et n° 34 de la commission et contre cet article - **Art. 9 (associations de financement d'un parti politique)** - **Art. 11 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 (conditions de création des associations de financement)** (p. 3341) : se déclare opposé à l'amendement n° 36 de la commission (centralisation de la réception des dons aux partis politiques par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques ; anonymat de ces dons) - **Art. 11-2 (réglementation et plafonnement des dons)** (p. 3343, 3344) : ses amendements n° 96 : interdiction des dons des personnes morales ; n° 97 : abaissement des plafonds des dons des personnes physiques et morales ; n° 98 : interdiction du transfert à un candidat des dons des personnes morales ; n° 99 : élévation du plafond des dons autorisés en espèces ; n° 100 : interdiction du versement direct ou indirect de dons par les personnes morales de droit public, les personnes morales de droit privé dont la majorité du capital appartient à une ou plusieurs personnes morales de droit public, les casinos, cercles et maisons de jeux ; et n° 101 : autorisation des dons de personnes physiques de nationalité étrangère résidant en France ; devenus sans objet - **Art. 11-5 (obligations comptables des partis politiques bénéficiaires du financement public)** (p. 3345) : son amendement n° 102 : suppression de l'obligation pour les partis de retracer dans leur comptabilité les organismes ou entreprises dans lesquels ils exercent un pouvoir prépondérant ; rejeté - (p. 3346) : son amendement n° 103 : publication intégrale des comptes des partis au Journal officiel ; rejeté - **Art. 11-6 (monopole des associations de financement)** : vote du groupe communiste contre l'amendement de coordination n° 40 de la commission et contre cet article.

**Suite de la discussion** - (16 novembre 1989) - **Avant l'art. 14** (p. 3382) : ses amendements n° 104 : mise en place d'un statut des élus locaux ; et n° 105 : réforme du financement de la presse d'opinion ; rejetés - (p. 3383) : son amendement n° 106 : respect du pluralisme de l'information par les services de radiodiffusion et de télévision ; réforme du mode de répartition du temps d'antenne entre les formations politiques ; rejeté - **Art. 15 (déductibilité fiscale des dons consentis aux candidats ou aux partis politiques)** (p. 3384) : son amendement de suppression n° 107 ; rejeté - **Art. 16 (dispositions applicables aux dons versés par les sociétés)** (p. 3385, 3386) : dénonce la réintroduction par l'Assemblée nationale d'une mesure d'amnistie déguisée - Son amendement n° 108 : suppression du paragraphe I de cet article tendant à la dépenalisation du délit d'abus de biens sociaux ; adopté (p. 3390) - (p. 3388, 3389) : principe de l'application de la loi pénale la plus douce - **Art. 16 bis (exclusion des marchés publics des personnes ayant reçu des dons excédant les montants autorisés)** (p. 3391) : se déclare opposé à l'amendement n° 70 de M. Xavier de Villepin (réduction à un an de la durée de l'exclusion) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3394, 3395) : rappelle son opposition au financement privé des activités politiques - Vote du groupe communiste contre ce texte.

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 6 (89-90)]** - **Suite de la discussion** - (16 novembre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (nouvelles dispositions applicables à la campagne pour l'élection présidentielle)** (p. 3396) : son amendement n° 8 : publication des déclara-

tions de situation patrimoniale des candidats ; rejeté - (p. 3397) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Christian Bonnet, rapporteur (élévation du plafond des dépenses électorales pour les candidats présents au second tour) - **Après l'art. 4** (p. 3398) : ses amendements n° 9 : information des citoyens sur les liens entretenus par les candidats aux élections politiques avec toute entreprise ou société ; n° 10 : publication des déclarations patrimoniales des députés ; n° 11 : publication à chaque renouvellement de l'Assemblée nationale d'un rapport comportant en annexe les déclarations patrimoniales des députés ; et n° 12 : abrogation de l'article L.O. 135-2 du code électoral relatif à la confidentialité des déclarations patrimoniales des députés ; rejetés - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3400) : vote du groupe communiste contre ce projet de loi organique.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Justice** - (29 novembre 1989) (p. 4085) : progression des crédits du ministère de la justice essentiellement profitable à l'administration pénitentiaire - (p. 4086) : budget ne permettant pas une évolution de la justice vers une politique de prévention, d'adaptation des juridictions aux besoins des justiciables, de formation et d'amélioration de la situation matérielle et financière des fonctionnaires et magistrats - Poursuite du programme de construction de prisons inconciliable avec la mise en oeuvre de mesures de substitution à la détention et le développement de la prévention - Poids excessif de l'administration pénitentiaire au sein du budget de la justice - Malaise de l'univers carcéral : vétusté des locaux, surpopulation, déshumanisation, recrutement de personnel sous-qualifié, absence de projet de formation continue - Diminution des emplois d'éducateur dans les services de l'éducation surveillée - Insuffisance des créations d'emplois pour les permanences d'orientation pénale - Etat alarmant de sous-effectif des services judiciaires - Dénonce le recours illégal de certaines juridictions aux personnels des associations et à des TUC - Complexité et lenteur de la justice dénoncées dans une récente enquête parue dans la revue *50 Millions de consommateurs* - (p. 4087) : surqualification de la majorité des fonctionnaires de la justice par rapport à leur statut - Nécessaire adaptation de la gestion des personnels aux besoins des juridictions - Création inadmissible d'emplois de magistrats placés auprès des premiers présidents de cours d'appel - Statut des magistrats ; revalorisation des indemnités ; recrutement - Demande la suppression de la ligne budgétaire spéciale accordant une indemnité aux magistrats chargés de la lutte contre le terrorisme - Réforme urgente du système de l'aide judiciaire et des commissions d'office - Inégal accès des citoyens à la justice - Votera contre ce projet de budget si des améliorations substantielles et concrètes n'y sont pas apportées.

- **Projet de loi relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 66 (89-90)]** - (11 décembre 1989) - **Après l'art. 8** (p. 4799) : sur l'amendement n° 3 de M. Michel Rufin, rapporteur (dérogation aux règles applicables au changement d'affectation de locaux depuis l'entrée en vigueur de la loi du 6 juillet 1989), son sous-amendement n° 6, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet ; rejeté.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France [n° 75 (89-90)]** - (12 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4819) : caractère limité de ce projet - Rappelle qu'une disposition de la loi du 2 août 1989 a été déclarée irrecevable par le Conseil constitutionnel - (p. 4820) : problème de l'accroissement des pouvoirs du Conseil constitutionnel - Dénonce la promotion médiatique de M. Jean-Marie Le Pen - Rappelle la fidélité du parti communiste à la lutte contre le racisme - Souhaite une véritable politique d'insertion des populations immigrées en situation irrégulière en France - Demande que le Gouvernement engage une action efficace contre les « marchands d'esclaves » qui alimentent le phénomène de l'immigration clandestine - Souhaite l'élévation du SMIC à 6 500 francs par mois - Lutte contre l'échec scolaire - Création d'emplois pour combattre le chômage - Mise en place par le Gouvernement d'un conseil interministériel permanent - Lutte

contre l'exclusion - Estime que la fermeture de l'usine de Billancourt est une véritable provocation et que seule une politique contre la crise permettra d'apporter des réponses sérieuses au problème de l'immigration - (p. 4821) : constate que l'article 10 du projet de loi voté au printemps dernier et remis en cause par le Conseil constitutionnel avait le mérite d'instituer un contrôle par le juge judiciaire - Favorable au rétablissement du recours suspensif lors de la saisine du juge administratif - Au nom du groupe communiste, s'abstiendra sur ce projet de loi et s'opposera à la motion n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Importance des accords de Schengen du 14 juin 1985 et suppression graduelle des contrôles aux frontières communes des Etats de la Communauté - Dénonce la « clandestinité » qui avait prévalu lors des préparatifs de ces accords - Estime que le contenu de ces accords est particulièrement dangereux en matière de visas - Respect du droit d'asile - Rappelle l'attachement des parlementaires communistes à la plénitude d'exercice de leurs droits de parlementaires - Ne peut admettre qu'une directive rédigée par des technocrates prime la loi nationale - Estime indispensable une discussion préalable au Parlement.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Deuxième lecture** [n° 113 (89-90)] - (16 décembre 1989) - **Question préalable** (p. 5063 à 5066) : soutient la motion n° 24 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - Dénonce la volonté manifeste de légaliser les pratiques occultes de financement privé et de blanchir les opérations financières illicites - Estime que les délits qui motivent la campagne du maire de Nice sont condamnables et doivent être sanctionnés - Souhaite savoir en cas de scrutin de liste, si les dons seront possibles à l'égard de tous les candidats ou uniquement à l'égard de la tête de liste - Considère que la légalisation du financement des activités politiques par des personnes morales de droit privé remet en cause la démocratie et constitue le premier motif important de l'opposition du groupe communiste à ce projet de loi, le second étant la résurrection de l'amnistie - Considère ce texte comme anti-constitutionnel - Rappelle que l'amendement de M. Jean-Pierre Michel, devenu l'article 15 bis, est censé instaurer l'amnistie pour tous excepté pour les délits impliquant un enrichissement personnel - Rappelle le dépôt par le groupe communiste d'un amendement de suppression du texte portant amnistie - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 5071) : son amendement n° 26 : abrogation de l'article 7 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique ; rejeté - **Art. 1<sup>er</sup> (recours à un mandataire pour la collecte des fonds)** - **Art. L. 52-5 du code électoral** (p. 5073) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Christian Bonnet, rapporteur (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. L. 52-7 (réglementation des dons consentis aux candidats)** (p. 5074 à 5076) : ses amendements n° 27 : remplacement des mots « ou de plusieurs candidats » par les mots « ou de la liste lorsque le scrutin est de liste » ; n° 28 : limitation à 20.000 francs de la limite maximale des dons pouvant être effectués par des personnes physiques ; n° 29 : interdiction de versement direct ou indirect de toute contribution financière à un candidat par une entreprise ou une société publique ou privée, par une organisation ou un groupement patronal ; n° 30 : limitation des dons des personnes morales autres qu'un parti ou groupement politique à 10 % du plafond des dépenses électorales dans la limite de 500.000 francs ; et n° 31 : exclusion des sociétés dont l'Etat est actionnaire, de la liste des personnes habilitées à effectuer des dons en vue du financement de la campagne d'un candidat ; rejetés ; et n° 32 : application tant aux dons directs qu'aux dons indirects de l'interdiction pour les sociétés de casino et maisons de jeux de contribuer au financement des campagnes d'un candidat ; adopté - **Art. 1<sup>er</sup> bis (durée de l'interdiction de l'affichage commercial)** (p. 5078) : son amendement n° 33 : prolongation du délai d'interdiction du recours à l'affichage commercial avant l'élection, de quatre mois à un an ; rejeté - **Art. 1<sup>er</sup> ter (publicité commerciale par voie de presse et campagne de promotion publicitaire des réalisations d'une collectivité)** : son amendement n° 34 de coordination ;

rejeté - **Art. 6 (financement sur fonds publics des partis et groupements politiques)** (p. 5079) : son amendement n° 35 : répartition de façon moins inégalitaire des sommes qui seront versées aux partis et groupements politiques ; rejeté - **Art. 15 bis (amnistie des infractions commises en relation avec le financement direct ou indirect de campagne électorale ou de partis et groupements politiques)** (p. 5085) : son amendement de suppression n° 36 ; adopté - **Art. 16 (dons consentis par les personnes morales)** (p. 5090) : son amendement n° 37 : rétablissement de la suppression du paragraphe I de cet article, adoptée par le Sénat en première lecture ; adopté - **Après l'art. 19 ter** (p. 5093) : défavorable à la suppression de la commission d'urbanisme commercial - Abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 25 de M. Jean Arthuis (abrogation de l'article 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat et limitation de la possibilité de faire appel des décisions des commissions départementales d'urbanisme commercial devant le ministère) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5095) : fait état du bilan financier du comité central du parti communiste - Rappelle qu'en 1970 Jacques Duclos avait demandé aux autres partis de présenter des bilans financiers - Enumère les différentes ressources du parti communiste : les indemnités parlementaires, les cotisations et les souscriptions - Se félicite que le Sénat ait maintenu sa position sur l'article 16 et rejeté l'article 15 bis à une large majorité - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de loi.

**Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 158 (89-90)] - (20 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5285) : légalisation des pratiques occultes de financement privé - Concessions du Gouvernement à l'Assemblée nationale ayant conduit à l'amnistie des crimes et délits politico-financiers - Dérive de l'institution parlementaire - (p. 5286) : portée de la loi d'amnistie : démontre qu'elle équivaut à une auto-amnistie des parlementaires : souligne, contrairement aux assertions de M. Jean Poperen, ministre, que l'amnistie réelle mettrait fin aux procédures d'enquêtes en cours - Atteinte au principe d'égalité ; comparaison entre la non-réintégration des Dix de Renault amnistiés, et la poursuite de la carrière d'hommes politiques impliqués dans certaines affaires et blanchis - Cite un article de Jean Jaurès publié en 1885 dans *Le Journal* de Toulouse - Annulation par les préfets, sous prétexte d'abus de biens sociaux, de délibérations de conseils municipaux ayant voté des subsides à des grévistes - Silence organisé des médias sur le projet de loi d'amnistie - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

**Nouvelle lecture** [n° 168 (89-90)] - (21 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5312, 5313) : dépénalisation du délit d'abus de biens sociaux - Récuse la référence au mécénat, avancée par M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat - Opposition fondamentale des sénateurs communistes à la légalisation du financement des activités politiques par des personnes morales de droit privé ; renforcement de la domination des partis soutenus par le monde de l'argent sur les organisations politiques représentant le monde du travail - Opposition à l'amnistie des délits et crimes politico-financiers - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi - **Art. 16** (p. 5316, 5317) : son amendement n° 2 : suppression du paragraphe I de cet article tendant à la dépénalisation du délit d'abus de biens sociaux ; adopté - Considère que la référence à l'article 52-7 du code électoral équivaut à une amnistie rampante - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5318) : se félicite de l'adoption des deux amendements du parti communiste, identiques aux amendements de la commission - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi.



**LEGOUEZ (Modeste)**, sénateur de l'Eure (UREI).

Décédé le 30 janvier 1989 (JO Lois et décrets du 31 janvier 1989) - Eloge funèbre le 19 avril 1989.

#### NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

**LEGRAND (Bernard)**, sénateur de la Loire-Atlantique (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile (1<sup>er</sup> juillet 1989).

#### DÉPÔTS

- Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Aviation civile - [n° 61 (89-90) tome 19] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

Equipement, logement, transports et mer - Aviation civile et météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne - (27 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (aviation civile) (p. 3992) : excellents résultats des compagnies aériennes françaises en 1988 - (p. 3993) : résultats chiffrés pour Air France, Air Inter et UTA - Programmes ambitieux de renouvellement de leur flotte - Craint des résultats moins satisfaisants en 1989 du fait de la hausse du dollar et du prix du pétrole, de la pénurie de pilotes, des grèves du personnel et de la concurrence du TGV Atlantique - Industrie aéronautique - Succès incontestable du programme Airbus; demande au Gouvernement des précisions sur le transfert éventuel d'une chaîne de montage des Airbus 320 en RFA - Attire, depuis plusieurs années, l'attention des ministres des transports sur les aspects à hauts risques de la politique européenne - Pénurie de pilotes de lignes - Situation des contrôleurs aériens - Souhaite que soit rapidement mise en place une réglementation européenne de l'espace aérien - (p. 3994) : doublement de la taxe de sûreté - Interroge le Gouvernement sur la création d'une nouvelle taxe devant permettre de lutter contre les nuisances au voisinage des aéroports - Avis favorable de la commission des affaires économiques sur ce projet de budget.

**LE GRAND (Jean-François)**, sénateur de la Manche (RPR) - Secrétaire du Sénat jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre de la délégation parlementaire pour les communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

Est élu membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (JO Lois et décrets du 20 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (29 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

- Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Ports maritimes - [n° 61 (89-90) tome 13] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

Equipement, logement, transports et mer - V - Mer - (26 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (ports maritimes) (p. 3918, 3919) : regrette la stagnation en francs constants des crédits budgétaires affectés aux ports - Insuffisante compétitivité internationale des ports français : diminution continue des parts de marché, aggravation des détournements de trafic au profit des ports étrangers - Pénalisation des ports français par les coûts élevés de la manutention et du transport terrestre en direction ou en provenance des zones portuaires - Mise en place de plans sociaux depuis 1986 : réduction des effectifs et accroissement de la productivité - Nécessité de poursuivre ces efforts d'adaptation structurelle pour préparer l'ouverture du grand marché unique européen - Regrette la poursuite de l'attribution de cartes permettant d'exercer la profession de docker - Statut des ports français : contraintes et lourdeur des procédures de gestion publique - (p. 3920) : développement de l'association du privé au public pour le financement des équipements portuaires, à travers les sociétés d'économie mixte; mais maintien de la tutelle de l'Etat - Souhaite une décentralisation accrue des compétences portuaires, ainsi qu'une plus grande spécialisation des activités de chaque port - Avis défavorable de la commission des affaires économiques à l'adoption des crédits de ce budget.

**LE JEUNE (Edouard)**, sénateur du Finistère (UC).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant réforme de la dotation globale de fonctionnement [n° 206 (88-89)] (7 février 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Finances locales.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à organiser le remboursement immédiat de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux collectivités territoriales [n° 217 (88-89)] (23 février 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - TVA.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au statut des langues et cultures régionales dans

l'enseignement, les affaires culturelles, l'éducation permanente, la radio et la télévision [n° 70 (89-90)] (22 novembre 1989) - **Cultures régionales.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance** [n° 152 (88-89)] - (6 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 65, 66) : annulation par le Conseil d'Etat de certains textes réglementaires élargissant les conditions d'attribution des cartes de combattant volontaire de la Résistance, CVR - Texte en projet : levée de la forclusion pour le dépôt des demandes fondées sur des services non homologués par l'autorité militaire avant 1951 ; preuve par le recours à deux témoignages - Avis partagés des associations d'anciens combattants de la Résistance - Vote de ce projet de loi par le groupe de l'Union centriste.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire** [n° 107 (88-89)] - (11 avril 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 149) : limitation du recours à la détention provisoire - Renforcement des droits des inculpés - Motivation par le juge d'instruction de l'ordonnance de mise en détention provisoire - Importance du taux de détention provisoire en France comparé à celui des autres pays européens - Avis favorable du groupe de l'Union centriste sur ce projet de loi ainsi amendé - Souhaite que les crédits nécessaires à son application soient rapidement débloqués.

- **Rappel au règlement** - (6 juin 1989) (p. 1150) : au nom de ses collègues de l'Union centriste, tient à saluer le résultat des élections sénatoriales en Pologne - Retour à un véritable bicamérisme - Etape importante pour l'évolution des relations entre les deux Europes - Souhaite que la Haute Assemblée noue des contacts étroits avec le nouveau Sénat polonais et qu'une mission d'information sénatoriale soit envoyée, dès cet été, en Pologne.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

### Deuxième partie :

**Anciens combattants** - (25 novembre 1989) (p. 3816) : augmentation de 3,75 % des crédits de ce budget par rapport à 1989 - Problème du rapport constant - Rappelle que le monde combattant à travers ses associations les plus représentatives a demandé le maintien de l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité garantissant leur indexation - Absence de mesures en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord - Rappelle l'adoption de la loi du 10 mai 1989 relative aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance - (p. 3817) : constate que le décret d'application paru le 19 octobre 1989 annule les dispositions de la loi en faveur de nombreux Résistants, notamment les ressortissants du statut de la Résistance intérieure française - Souhaite que l'on respecte les dispositions de la loi du 25 mars 1949 et la remise en activité de la Commission nationale de révision des titres afin qu'aucun Résistant authentique ne soit dans l'impossibilité d'obtenir un titre amplement mérité - (p. 3829) : signale qu'un décret d'application a dénaturé la loi du 10 mai 1989 sur les conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance - **Examen des crédits** - **Art. 69** (p. 3834) : son amendement n° II-1 : modification des modalités de calcul du rapport constant afin d'assurer une meilleure parité entre les revalorisations accordées aux pensionnés et celles qui sont accordées aux fonctionnaires ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

**Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat** - (25 novembre 1989) (p. 3844) : importance du commerce et de l'artisanat dans le redéploiement de l'économie sur l'ensemble du territoire - Diminution des crédits de 4,8 % à structures constantes - Estime que le projet de réforme de l'assistance technique à l'artisanat pourrait restreindre l'autonomie des chambres de métiers - Régression des crédits du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Evoque l'égalité fiscale et sociale inscrite dans la loi d'orientation du

commerce et de l'artisanat adoptée en 1973 - Amélioration du statut du conjoint - Exonération des charges sociales pour l'embauche du premier salarié, réduction des droits de mutation sur les fonds de commerce - Poursuite du rapprochement du régime de l'impôt sur le revenu applicable aux artisans et aux commerçants avec celui qui est applicable aux salariés - Estime que les droits de mutation qui frappent les cessions freinent les transmissions d'entreprises - Favorable à une réforme de l'assiette de la taxe professionnelle - Poursuite nécessaire de l'adaptation et de la modernisation des entreprises artisanales et commerciales - Souhaite le développement du livret d'épargne d'entreprise et l'amélioration du système de cautionnement mutuel - (p. 3845) : dénonce la poursuite de la croissance de la part du marché prise par la grande distribution - Estime que le seuil de 1000 mètres carrés est déjà très important lorsqu'il s'agit d'implantations de supermarchés en zone semi-urbaine dont la présence contribue à détruire le tissu commercial existant - Redoute la disparition du petit commerce traditionnel - Estime que ce budget comporte des points positifs.

**LEJEUNE (Max)**, sénateur de la Somme (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; *JO* Lois et décrets du 5 avril 1989).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (7 novembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (11 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Défense** - Section Marine - [n° 62 (89-90) tome 8] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 58 (*JO* Débats du 28 avril 1989) (p. 478) - Ministère : **Défense** - *Politique de défense du Gouvernement* - (Retirée : mai 1989) - **Défense nationale.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France** [n° 351 (88-89)] - *Suite de la discussion* - (21 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1701) : projet de loi dangereux pour la sécurité de l'Etat et les intérêts des Français, déposé non à l'initiative du Gouvernement mais à celle du Président de la République, sous la pression de M. Harlem Désir - Obtention de la carte de résident : suppression des conditions de régularité du séjour et de communauté de vie effective pour les conjoints - Mise sous tutelle de l'administration préfectorale vis-à-vis des magistrats de l'ordre judiciaire : rôle de la commission départementale de séjour, recours contre les arrêtés de reconduite à la frontière - (p. 1702) : méfiance de ce texte à l'égard du corps préfectoral, responsable de l'ordre public - Dissimula-

tion du contenu réel du texte par la procédure retenue d'abrogation de la loi de 1986.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture [n° 456 (88-89)] - Suite de la discussion - (3 novembre 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2984) : vote de ce texte par le groupe du RDE.**

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Justice - (29 novembre 1989) (p. 4087, 4088) : s'étonne de ne pas avoir reçu de réponse à sa question écrite relative au délai d'exécution des peines prononcées par les tribunaux de grande instance - Résultats d'une enquête, publiée par le centre de recherche du ministère de la justice, soulignant qu'à Paris deux personnes sur trois condamnées à la prison ne sont jamais incarcérées - Demande au garde des sceaux les dispositions qu'il compte prendre pour faire cesser cette situation scandaleuse correspondant à une réalité constante et actuelle.**

**Défense - (6 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (section Marine) (p. 4486, 4487) : rappelle le rejet par le Sénat à une forte majorité de la loi de programmation militaire 1990-1993 - Bilan des menaces potentielles pesant sur la présence militaire française dans le monde : golfe arabo-persique, océan Indien, océan Pacifique, Guyane - Missions prioritaires de la marine nationale : dissuasion et protection des intérêts vitaux en temps de crise - Etalement regrettable des principaux programmes d'équipement de la marine nationale - Problème non résolu du remplacement des intercepteurs Crusader de l'aéronavale en attendant la mise au point de la version marine du programme Rafale - Force océanique stratégique, FOST : refonte des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, SNLE, de première génération, et mise au point des SNLE de nouvelle génération - Poursuite des suppressions d'emplois en dépit des importants besoins en personnel de la marine nationale - Absence regrettable de mesures catégorielles en faveur des équipages - Insuffisance des crédits destinés à l'entretien des matériels et accroissement permanent des charges des équipages - (p. 4488) : budget décevant pour les personnels et insuffisant pour le maintien de la capacité opérationnelle de la flotte classique et de l'aéronautique navale - Rappelle la prise de position de la commission des affaires étrangères en faveur de l'acquisition pour 1993 d'avions américains F 18 afin d'assurer le remplacement des Crusader avant l'entrée en service de l'ACT marine - Vieillesse préoccupante de l'ensemble de la flotte aéronautique navale - Avis défavorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de budget.**

**Culture et communication - Culture - (8 décembre 1989) - Examen des crédits - Etat B (p. 4612) : rappelle avoir exposé en tant que maire d'Abbeville la création d'un musée de la préhistoire, le musée Boucher de Perthes - Signale le classement brutal intervenu des deux ailes en briques qui ne comportaient aucun vestige historique et condamne fatalement ce projet de budget de la préhistoire - Signale que les collections préhistoriques s'entassent dans le musée municipal d'une façon véritablement déficiente - Se déclare opposé à l'adoption des crédits du Titre III.**

- **Projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte - Deuxième lecture [n° 67 (89-90)] - (14 décembre 1989) - Discussion générale (p. 4962) : référendum organisé en 1974 dans l'archipel des Comores - Affirmation réitérée par les Mahorais de leur volonté de rester Français - Statut départemental souhaitable.**

**LEMARIE (Bernard), sénateur des Côtes-du-Nord (UC).**

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.**

#### NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.

- Membre titulaire du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.

**LENGLET (Charles-Edmond), sénateur de la Somme (rattaché administrativement au groupe GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989 ; puis RDE).**

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre suppléant du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers ; est nommé de nouveau membre suppléant de ce conseil le 10 novembre 1989 (JO Lois et décrets du 11 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles - Nouvelle lecture [n° 388 (88-89)] - (20 juin 1989) - Après l'art. 8 (p. 1669) : vote par les sénateurs de la Somme de l'amendement n° 1 de M. Jean-Luc Bécart (modification de la procédure dite « d'extrême urgence » prévue par l'article L. 15-9 du code de l'expropriation) - Lutte de l'association « TGV-Amiens-Picardie-Normandie » pour un tracé différent du TGV Nord.**

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)] - Suite de la discussion - (22 juin 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (modalités d'établissement du schéma directeur départemental des structures agricoles) (p. 1774) : son amendement n° 246 : contrôle des productions hors sol ; devenu sans objet (p. 1803) - Art. 2 (régime des autorisations préalables) (p. 1805) : son amendement n° 247 : suppression de l'autorisation préalable pour certaines installations réalisées grâce aux aides publiques ; devenu sans objet - (p. 1806) : son amendement n° 248 : possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil minimum de superficie compte tenu de la structure des exploitations agricoles, de la démographie agricole et de la situation du marché foncier ; devenu sans objet - (p. 1808) : se déclare opposé à l'amendement n° 89 de M. Jean Arthuis, rapporteur (possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil de superficie au-delà duquel les agrandissements ou réunions d'exploitations sont soumis à autorisation préalable) - Son amendement n° 249 : suppression des dispositions modifiant le régime de l'autorisation applicable aux sociétés, coexploitations ou indivisions ; rejeté - (p. 1809) : son amendement n° 250 : possibilité pour la commission départementale des structures de réduire le seuil au-delà duquel sont soumis à autorisation les installations, agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles résultant de démembrements ou de suppressions d'exploitations ; devenu sans objet - (p. 1811) : son amendement n° 251 : contrôle des structures étendu aux créations ou extensions de capacité de production d'élevage hors sol ; retiré - (p. 1813) : ses amendements, n° 252 : cession d'immeubles par les SAFER soumise au régime de la déclaration ; adopté ; et n° 253 de conséquence ; rejeté - Après l'art. 2 (p. 1817) : se déclare opposé à l'amendement n° 279 de M. Fernand Tardy (composition des commissions départementales des structures agricoles) - Art. 5 (régime de la déclaration ou de la demande d'autorisation d'exploiter) (p. 1819) : son amendement n° 254 : demande d'autorisa-**

tion adressée à l'autorité départementale sur le territoire de laquelle est situé le fonds de l'exploitation ; retiré au profit de l'amendement identique n° 12 de M. Marcel Daunay - (p. 1820) : son amendement n° 255 ; retiré - (p. 1821) : son amendement de coordination n° 257 ; retiré - **Après l'art. 5** (p. 1822) : son amendement n° 258 : possibilité pour le représentant de l'Etat dans le département de mettre l'exploitant en demeure de fournir la déclaration préalable requise ; en cas d'absence de présentation de ladite déclaration dans un délai imparti, transmission du dossier au procureur de la République ; retiré - Son amendement n° 259 ; retiré - (p. 1823) : son amendement n° 260 : application au régime de la déclaration préalable des sanctions prévues pour l'autorisation d'exploiter ; et n° 261 : prorogation du FASASA jusqu'au 31 décembre 1995 ; retirés - **Après l'art. 6** (p. 1827) : son amendement n° 262 : délimitation des zones justifiant la création d'associations foncières agricoles ; autorités saisies pour avis ; devenu sans objet - **Art. 7 (objet des associations foncières agricoles)** (p. 1830) : son amendement n° 263 : délimitation du rôle des associations foncières agricoles ; retiré.

**LE PENSEC (Louis)**, ministre des départements et territoires d'outre-mer (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Est chargé d'exercer les fonctions de *porte-parole du Gouvernement* le 14 février 1989 (JO Lois et décrets du 15 février 1989).

## DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

- *Projet de loi d'habilitation* relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte [n° 369 (88-89)] (7 juin 1989) - Territoires d'outre-mer.

*Projet de loi*, modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 74 (89-90)] (22 novembre 1989) - Polynésie française.

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Roger Lise : **Départements et territoires d'outre-mer (Réforme de l'octroi de mer)** (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 923).

de M. Paul Loridant : **Départements et territoires d'outre-mer (Formation des fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie)** (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 937).

de M. Rodolphe Désiré : **Départements et territoires d'outre-mer (Abstentions dans les DOM aux élections européennes)** (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1778).

de M. Pierre Laffitte : **Aménagement du territoire (Régions frontalières et construction de l'Europe)** (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1779).

de M. Roger Lise : **Départements et territoires d'outre-mer (Application de la loi sur les cinquante pas géométriques)** (JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2637).

de M. Guy Robert : **Elevage (Crise de l'élevage ovin)** (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3376).

de M. Serge Vinçon : **Départements et territoires d'outre-mer (Subvention à un Néo-Calédonien sous le coup d'une inculpation)** (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3380).

de M. François Louisy : **Catastrophes naturelles (Mesures pour les sinistrés de la Guadeloupe)** (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3369).

## INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Rodolphe Désiré**, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi

(n° 208, 88-89), déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 247 (88-89)] - (18 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 264) : rôle éminent accordé aux régions, en matière de développement économique, par les lois de décentralisation - Favorable à une modification de l'article 17 de la loi du 2 août 1984 afin de renforcer les moyens juridiques dont disposent les régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion pour organiser ou améliorer leurs dessertes aériennes ou maritimes - Participation à des sociétés d'économie mixte permettant le désenclavement aérien et maritime des DOM - **Art. unique (extension des compétences des régions d'outre-mer en matière de transport aérien et maritime)** (p. 265) : projets d'Air Guyane examinés prochainement par le Conseil supérieur de l'aviation marchande - Désenclavement aérien et maritime des DOM - Conséquences économiques non négligeables de la présente proposition de loi - Contrats de plan signés ou en cours avec les Antilles - Application prochaine aux DOM de la loi sur le revenu minimum d'insertion, RMI - (p. 266) : mise en place d'une commission chargée d'étudier la compatibilité entre l'objectif d'égalité sociale et le nécessaire développement économique des DOM.

- **Question orale avec débat : politique à l'égard de Saint-Pierre-et-Miquelon** - (18 avril 1989) (p. 269) : récent accord franco-canadien sur les relations de pêche au large de Saint-Pierre-et-Miquelon - Quotas de pêche - Procédure de délimitation de la zone de pêche confiée à un tribunal international d'arbitrage - Problème de la répartition des quotas de pêche entre les armements de l'archipel et la flotte métropolitaine - Prochain examen approfondi des conséquences sur l'emploi et la restructuration des entreprises des différentes modalités de partage possibles de ces quotas insuffisants - Rappelle que la pêche est l'activité quasi exclusive de Saint-Pierre-et-Miquelon - Diversification indispensable des activités économiques de l'archipel, prenant en compte l'économie des régions canadiennes et américaines voisines - Désenclavement aérien et maritime - Aménagements fiscaux - Soutien du Fonds européen de développement régional, FEDER - Implantation envisagée d'un institut de francophonie et d'un centre de thalassothérapie - (p. 270) : aménagement aéroportuaire - Constitution d'une société d'économie mixte pour l'étude de l'extension du port de Saint-Pierre - Reconduction par l'Etat d'une convention du Fonds national de l'emploi pour les salariés des entreprises de pêche - Elaboration prochaine d'un programme stratégique d'appui au développement de l'archipel, à la suite des missions d'expertise menées sur l'aéroport, le port, le tourisme et les industries de la pêche - Solidarité entre Saint-Pierre-et-Miquelon et la métropole.

- **Projet de loi portant amnistie [n° 354 (88-89)]** - (12 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1444, 1445) : rappelle les réalités économiques, sociales et politiques des départements de la Guadeloupe et de la Martinique - Unanimité de l'opinion publique locale en faveur de l'amnistie et de la réintégration dans le débat démocratique des partis indépendantistes ayant renoncé à l'action violente - Préalable de l'apaisement et du dialogue pour la mise en oeuvre d'une politique de lutte contre le chômage et les inégalités - Action de la CEE en faveur des DOM : programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer, POSEIDOM, doublement du montant des fonds structurels - Maintien de l'octroi de mer - Relations avec les pays ACP - Demande l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi d'habilitation** relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte [n° 369 (88-89)] - (7 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3037) : complexité du régime juridique applicable à Mayotte - Plan d'action juridique arrêté par le Gouvernement le 29 mars 1988 en application de la loi de programme du 31 décembre 1986 - Signature du contrat de plan entre l'Etat et la collectivité territoriale de Mayotte, le 11 avril 1989 - Procédure de l'habilitation législative : préparation du calendrier des ordonnances ; avant-projets : urbanisme, expropriation et préemption - (p. 3038) : approbation, à l'unanimité, du texte en projet par le conseil général de

Mayotte, saisi pour avis - Art. unique (*habilitation du Gouvernement à adapter par voie d'ordonnances la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte*) (p. 3042) : accepte l'amendement n°1 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (dépôt en 1990 d'un rapport au Parlement sur l'application de cet article) - Calendrier indicatif - Maîtrise du foncier ; urgence d'établir un livre foncier - Délai imparti au conseil général de Mayotte pour émettre son avis sur les projets d'ordonnances.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Départements et territoires d'outre-mer - (24 novembre 1989) (p. 3773) :** responsabilités de la France outre-mer - Volonté de progresser dans la voie de l'égalité sociale et du développement économique dans le cadre de l'autonomie ou de la décentralisation - Forte progression des crédits de fonctionnement : modernisation du ministère des départements et territoires d'outre-mer - (p. 3774) : projet de création d'un observatoire économique et social ; création du centre de prospective de l'outre-mer - Augmentation du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM, et du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, FIDESTOM - Part des autres budgets civils concernant les DOM-TOM - Solidarité nationale : cyclone Firinga à La Réunion ; cyclone Hugo à la Guadeloupe ; efficacité des premiers secours ; dispositif exceptionnel d'indemnisation et d'aide à la reconstruction ; recherche de la simplification des procédures, en particulier pour l'utilisation des crédits destinés au logement social - Nécessaire partage de la couverture du risque cyclonique entre les aides publiques et l'assurance : préparation d'un projet de loi sur l'adaptation à l'outre-mer de la loi du 13 juillet 1982 sur l'indemnisation des conséquences des catastrophes naturelles - Commission Ripert sur le développement économique et l'égalité sociale - Suppression de la condition d'activité pour toutes les prestations sociales outre-mer - Mise en oeuvre du revenu minimum d'insertion, RMI ; actions supplémentaires en faveur du logement - (p. 3775) : logement social ; ligne budgétaire unique ; part importante des crédits de résorption de l'habitat insalubre consacrée à l'outre-mer - Education et formation ; progression des crédits d'équipement scolaires et universitaires ; dérogation permettant la contractualisation avec les régions des dépenses d'investissement pour les lycées ; création de postes - Service militaire adapté, SMA, à Mayotte - Originaires d'outre-mer en métropole : modernisation de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, ANT - Développement économique des DOM-TOM : spécificité des contrats de plan - Attention portée aux infrastructures de désenclavement : port et aéroport de Saint-Pierre-et-Miquelon ; aménagement du port de Mayotte ; redimensionnement des installations aéroportuaires à La Réunion, en Guadeloupe et en Guyane - Rééquilibrage local : exemple de la Nouvelle-Calédonie ; programme spécifique en Guyane de partenariat Hermès-développement régional, PHEDRE, afin de faire bénéficier tout le département des retombées de l'activité spatiale autour de Kourou - (p. 3776) : rôle de la recherche comme axe majeur du développement de l'outre-mer - Antarctique ; proposition française de création d'une réserve naturelle sur le continent ; dotation du budget civil de la recherche développement consacrée à la recherche dans les Terres australes et antarctiques françaises, TAAF ; piste aérienne de Terre Adélie ; projet de station scientifique dite du dôme C - Préparation des DOM à l'échéance du marché unique européen ; bénéfice des programmes de développement régional permettant une utilisation coordonnée des fonds européens pour un rattrapage des retards économiques structurels ; ressources complémentaires apportées par des programmes d'initiative communautaire, PIC ; octroi de mer ; programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer, POSEIDOM : sauvegarde des débouchés de la production bananière des Antilles ; production de rhum - Négociation sur les conditions du renouvellement de l'association des pays et territoires d'outre-mer, PTOM, à la CEE ; inquiétude sur le droit d'établissement - Identité culturelle : Agence de développement de la culture canaque - Etat de la

coopération entre les départements et territoires, et les pays qui les entourent ; accueil fait à M. Michel Rocard, Premier ministre, dans le Pacifique Sud en août 1989 - Place de La Réunion au sein de la commission de l'Océan indien - (p. 3777) : progrès nécessaire dans les Caraïbes - Souhaite un bilan de l'application de la décentralisation dans les DOM-TOM ; nécessaire amélioration parallèle de la déconcentration - Situation financière difficile de certaines communes, notamment en Guadeloupe - Elaboration d'un projet de loi modernisant le droit applicable aux communes des territoires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, encore soumises à une tutelle a priori - Prochain stage de formation de secrétaires généraux de mairies de Nouvelle-Calédonie - Retour de la paix civile en Nouvelle-Calédonie - Modernisation de la législation à Mayotte - Immigration en Guyane ; réfugiés du Surinam - Souhaite l'adoption de ce projet de budget - (p. 3794) : situation financière des collectivités locales ; bilan en préparation - Examen en cours de l'ouverture d'une section du SMA aux jeunes filles - Présentation des documents budgétaires - Négociations sur l'élaboration d'un statut particulier des DOM à l'égard de l'Europe ; spécificité reconnue ; arrêt Hansen - (p. 3795) : exclusion du droit commun de l'harmonisation fiscale - Réforme de l'octroi de mer, accompagnée de la possibilité d'une spécificité tarifaire - Programme POSEIDOM, exclusif aux départements d'outre-mer - Débouchés des produits des DOM - Souhaite l'association des populations des DOM à l'élaboration du statut particulier - Nouvelle-Calédonie - TAAF - Indemnisation des dégâts causés par le cyclone Firinga à la Réunion - Normes antisismiques et anticycloniques en vigueur pour les constructions publiques outre-mer - Préparation d'un projet de loi sur l'adaptation aux DOM-TOM des dispositions de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des conséquences des catastrophes naturelles - Immigration clandestine en Guyane - Progression de l'insécurité à Cayenne - Problème de l'extension du régime d'allocations familiales aux employeurs et aux travailleurs indépendants des DOM - (p. 3796) : remplacement des chantiers de développement par le dispositif des contrats emploi-solidarité - Conditions de la desserte des DOM par Air France - Modification en projet du statut de la Polynésie française ; création d'un conseil d'archipel consultatif ; amélioration nécessaire de la coordination de l'action de développement des collectivités locales - Consultation des PTOM pour le renouvellement de la décision d'association à la CEE - Zones économiques exclusives au large de la Polynésie et de Saint-Pierre-et-Miquelon - Caractère favorable à la Polynésie française de la suppression des droits de douane pour les échanges avec la CEE - Financement des logements sociaux ; évolution de la ligne budgétaire unique depuis 1987 - (p. 3797) : augmentation des crédits de l'éducation pour l'outre-mer - Loi de défiscalisation - Mesures prises à la suite des ravages du cyclone Hugo à la Guadeloupe ; indemnisation - Egalité sociale : consultations de la commission Ripert - Bilan de la décentralisation en préparation - Chômage dans le département de la Réunion ; convention signée avec les assemblées locales afin de permettre à de jeunes Réunionnais de venir suivre en métropole une formation professionnelle qualifiante ; mission de l'ANT - Fonction publique outre-mer ; place des originaires de l'outre-mer - Saint-Pierre-et-Miquelon ; pêche ; conflit avec le Canada ; activités portuaires ; désenclavement aérien, clef du tourisme - (p. 3798) : desserte aérienne des territoires du Pacifique ; conditions des liaisons assurées par la compagnie Minerve entre Nouméa et Papeete ; desserte de Wallis-et-Futuna - Dévolution des biens à Saint-Pierre-et-Miquelon - Examen des crédits - Etat C (p. 3799) : négociation du contrat de plan entre l'Etat et le conseil régional de la Martinique.

- **Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie [n° 88 (89-90)] - (12 décembre 1989) - Discussion générale (p. 4846) :** rappelle que l'amnistie ne signifie en rien l'oubli - Attachement de tous à ce territoire où vivent 160 000 de nos concitoyens - Evoque le drame d'Ouvéa - Construction d'un développement commun, objectif de tous les négociateurs - (p. 4847) : estime nécessaire d'éviter le retour d'un passé douloureux qui exacerbe les tensions - Constate que la réconciliation s'opère même si elle n'effacera pas la douleur

des familles des victimes - Rend hommage aux onze gendarmes gardiens de la loi et soldats de la paix tombés pour une noble cause - Rappelle qu'au moment de la signature des accords de Matignon et d'Oudinot, seule l'amnistie restreinte était acceptable dans un premier temps par les deux communautés - Estime que la réconciliation des communautés permet d'envisager d'effacer complètement le passé - Constate que l'évolution favorable de la situation sur le territoire a permis d'élargir le champ de l'amnistie à la demande des représentants des deux communautés du territoire - (p. 4848) : estime que les représentants du RPCR et du FLNKS qui représentent 80 % de l'électorat étaient d'accord sur ce projet de loi - Rappelle que le comité consultatif a donné acte sans observation et que le congrès du territoire a estimé qu'il n'y avait pas lieu de débattre sur ce projet - Constate que le comité du suivi des accords qui s'est réuni il y a moins de deux mois a donné acte au Gouvernement de ce que les accords s'appliquaient bien - Signale la mise en oeuvre au rythme prévu du programme « 400 cadres » pour la formation - Examen du problème relatif aux bourses territoriales - Signature prochaine des contrats de développement entre l'Etat et les provinces - Nécessité de se consacrer à l'avenir sans nier le passé - Fonctionnement des nouvelles institutions prévues par la loi référendaire - Adaptation de la loi de décentralisation de 1982 aux communes du territoire prévue dans la loi référendaire - Souligne l'activité de l'agence de développement rural et d'aménagement foncier, ADRAF, en ce qui concerne le traitement de la question foncière - Souhaite que l'évolution des mentalités et le rééquilibrage du territoire s'opèrent dans le calme et la paix - Souhaite l'adoption de ce projet de loi par le Sénat.

- **Projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte - Deuxième lecture** [n° 67 (89-90)] - (14 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4959, 4960) : accord entre les deux assemblées sur l'urgence de la modernisation du droit applicable à Mayotte - Réfute l'argumentation de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur, sur l'éventuelle inconstitutionnalité des amendements adoptés en première lecture par l'Assemblée nationale et tendant à étendre le champ de l'habilitation - Articles 38 et 44 de la Constitution - Demande le vote de ce projet de loi - (p. 4962, 4963) : désenclavement de Mayotte - Récents événements survenus aux Comores - Expression sans ambiguïté de la volonté des Mahorais de rester Français - Avantages du statut de collectivité d'outre-mer.

**LESBROS (Marcel)**, sénateur des Hautes-Alpes (UC).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1989); puis nommé vice-président (JO Lois et décrets du 26 octobre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4954) - Ministère : Collectivités territoriales - *Directeurs des services départementaux - Agents des collectivités locales.*

**LESEIN (François)**, sénateur de l'Aisne (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

**Candidat suppléant aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989**; remplace M. Jacques Pelletier, ministre, à compter du 2 novembre 1989 (JO Lois et décrets du 3 novembre 1989).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 4 novembre 1989).

- Membre ès qualités de la commission nationale du sport de haut niveau.

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 29 (88-89)] relatif à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives [n° 228 (88-89)] (23 mars 1989; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Sports.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 317 (88-89)], modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives [n° 335 (88-89)] (31 mai 1989) - **Sports.**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Jeunesse et sports** - [n° 60 (89-90) tome 9] (21 novembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 21 avril 1989) (p. 324) - Ministère : Justice - *Diffusion d'un communiqué à la presse par un détenu - Prisons.*

(JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1787) - Ministère : Collectivités territoriales - *Coopération intercommunale : prise en compte des spécificités des communes rurales - Communes.*

*Questions orales sans débat :*

n° 65 (JO Débats du 13 avril 1989) (p. 205) - Ministère : Justice - *Appel à la lutte diffusé par un détenu inculpé de tentative d'assassinat - Prisons.*

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives** [n° 29 (88-89)] - (4 avril 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 20, 21) : développement du dopage dans le sport depuis la fin des années 50 - Adoption par la France, le 1<sup>er</sup> juin 1965, de la première loi interdisant le dopage, considéré comme un délit sportif susceptible d'entraîner des sanctions pénales - Nombreuses difficultés d'application pratique de cette loi - Accroissement du nombre de contrôles antidopage effectués par les fédérations sportives à la suite du décret du 27 mai 1977; mais existence de disparités entre les fédérations - Communication ministérielle du 29 octobre 1986 visant à intensifier la lutte contre le dopage et création d'une Commission nationale consultative de lutte contre le dopage - Décret du 1<sup>er</sup> juillet 1987 - Dépôt d'un projet de loi sur le dopage en décembre 1987, repris par le Gouvernement actuel - Nécessité d'une nouvelle loi pour pallier l'inapplicabilité de la loi de 1965 et l'insuffisance des mesures réglementaires existantes - Nouvelle définition du dopage proposée par le texte en projet : utilisation de substances interdites visant à un

accroissement artificiel des capacités de l'athlète - (p. 22) : interdiction de l'utilisation de substances destinées à masquer l'emploi de produits dopants - Définition par voie réglementaire de la liste des substances prohibées - Elargissement du champ d'application de la loi aux épreuves sportives se déroulant avec le concours d'animaux - Abandon du caractère judiciaire des contrôles antidopage et des sanctions pénales contre les athlètes au profit des sanctions disciplinaires - Renforcement des sanctions administratives et pénales à l'encontre des pourvoyeurs - Institution d'une Commission nationale de lutte contre le dopage - Développement des contrôles inopinés - Pouvoir disciplinaire propre du ministre chargé des sports - Amendements de la commission des affaires culturelles : inclusion de nouveaux procédés tels que la transfusion sanguine dans la définition du dopage, précision de la procédure des sanctions disciplinaires prononcées par le ministre, accroissement du rôle de la Commission nationale de lutte contre le dopage, définition des sanctions pénales applicables aux pourvoyeurs - (p. 23) : nécessité de compléter ce projet de loi par des mesures d'accompagnement financières ; effort budgétaire en faveur du Laboratoire national antidopage - Souhait d'une intensification des efforts d'information et de prévention, ainsi que d'une amélioration de la concertation avec le mouvement sportif - Importance de ce projet de loi pour progresser dans la lutte contre le dopage, faire respecter l'éthique sportive et la déontologie médicale, et protéger la santé des athlètes de plus en plus menacée par le dopage - **Art. 1<sup>er</sup> (définition du dopage)** (p. 28) : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction de cet article visant notamment à introduire la notion de procédé dopant et à distinguer le cas des animaux de celui des athlètes ; adopté après modification par les sous-amendements n° 20 et n° 21 du Gouvernement - (p. 29) : sur cet amendement, accepte les sous-amendements du Gouvernement, n° 20 (modification artificielle des capacités sportives par le dopage) et n° 21 (interdiction de l'incitation au dopage) - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** : accepte l'amendement n° 46 du Gouvernement ( « Titre I<sup>er</sup> A - De la Commission nationale de lutte contre le dopage ») - Son amendement n° 2 : missions et pouvoirs de la Commission nationale de lutte contre le dopage ; adopté après modification par les sous-amendements n° 29 et n° 47 du Gouvernement, et n° 56 de Mme Danielle Bidard-Reydet (collaboration de la Commission avec le Comité national de la recherche et de la technologie) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 41 de M. Stéphane Bonduel (mode de désignation des membres de la Commission) et accepte les sous-amendements du Gouvernement, n° 29 (présidence de la Commission) et n° 47 (suppression de la définition par la Commission des modalités des contrôles antidopage) - **Art. 5 (par priorité) (perquisitions et saisies)** (p. 32) : son amendement n° 8 : précision des lieux susceptibles d'être visités ; adopté après modification par le sous-amendement n° 49 du Gouvernement - (p. 33) : son amendement n° 9 : respect du secret professionnel et des droits de la défense ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 58 du Gouvernement (suppression de cet article) - (p. 34) : sur son amendement n° 8 (précision des lieux susceptibles d'être visités), accepte le sous-amendement n° 49 du Gouvernement - **Art. 2 (personnes habilitées à procéder aux enquêtes et contrôles)** : accepte l'amendement n° 22 du Gouvernement (nouvelle rédaction de cet article tendant à distinguer les responsabilités respectives de l'Etat et des fédérations) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 3 : référence aux perquisitions et saisies prévues à l'article 5 ; adopté - **Art. 3 (procès-verbaux des enquêtes et contrôles)** : son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté - Accepte l'amendement rédactionnel n° 23 du Gouvernement - **Art. 4 (enquêtes)** (p. 35) : ses amendements n° 5, d'ordre rédactionnel, et n° 7 : distinction entre le cas des animaux et celui des personnes ; adopté - Accepte l'amendement rédactionnel n° 48 du Gouvernement - **Art. 6 (contrôles antidopage)** (p. 36) : son amendement n° 11 : nouvelle rédaction de cet article visant notamment à distinguer le cas des personnes de celui des animaux ; adopté après modification par les sous-amendements du Gouvernement, n° 51 (sanctions frappant le refus de se soumettre aux contrôles) et n° 52, de coordination, qu'il accepte - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 57 de M. Stéphane Bonduel (fixation par la Commission nationale de lutte contre le dopage

de la liste des examens nécessaires aux contrôles) - **Art. 7 (mesures conservatoires prises par le ministre chargé des sports à l'encontre des contrevenants)** : son amendement n° 12 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté après modification par les sous-amendements n° 53, n° 54, n° 55 et n° 28 du Gouvernement, et n° 42 de M. Stéphane Bonduel - (p. 38) : sur cet amendement, accepte les sous-amendements n° 53 (conditions de saisine de la Commission nationale de lutte contre le dopage) et n° 28 (respect des droits de la défense) du Gouvernement, et n° 42, d'ordre rédactionnel, de M. Stéphane Bonduel ; s'oppose aux n° 54 et n° 55 (durée des mesures conservatoires) et demande le retrait du n° 27, d'ordre rédactionnel, du Gouvernement - **Titre II (« De la Commission nationale de lutte contre le dopage »)** : son amendement n° 13 : suppression de cette division et de son intitulé ; adopté - **Art. 8 (Commission nationale de lutte contre le dopage)** (p. 39) : son amendement n° 14 : suppression de cet article ; adopté - **Art. 9 (sanctions administratives prononcées par le ministre chargé des sports à l'encontre des contrevenants)** : son amendement n° 15 : suppression de la notion de substitution de la sanction administrative à toute mesure disciplinaire prise par les fédérations sportives ; adopté après modification par les sous-amendements, qu'il accepte, n° 43, de coordination, de M. Stéphane Bonduel et n° 31 du Gouvernement (protection des droits de la défense) - **Art. 10 (sanctions pénales applicables aux pourvoyeurs de produits dopants)** (p. 40) : son amendement n° 16 : institution de sanctions pénales distinctes de celles visées au code de la santé publique et s'appliquant à la lutte contre la toxicomanie ; adopté après modification par les sous-amendements, qu'il accepte, n° 44, de coordination et n° 45 (sanction de la divulgation d'informations relatives aux contrôles avant les résultats définitifs) de M. Stéphane Bonduel - **Après l'art. 10** (p. 41) : son amendement n° 17 : possibilité pour les fédérations sportives agréées de se constituer partie civile contre les pourvoyeurs de produits dopants ; adopté après modification par le sous-amendement n° 35 du Gouvernement, qu'il accepte - **Art. 11 (modalités d'application de la loi)** (p. 42) : sur l'amendement n° 36 du Gouvernement (obligation pour les fédérations sportives d'adopter un règlement antidopage), qu'il accepte, son sous-amendement n° 59 ; adopté - **Art. 12 (application de la loi aux territoires d'outre-mer)** : son amendement n° 18 : suppression de cet article ; adopté.

*Deuxième lecture* [n° 317 (88-89)] - (2 juin 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1071) : accord de la commission des affaires culturelles sur la plupart des modifications apportées par l'Assemblée nationale - Article 5 relatif aux perquisitions et saisies - Disposition tendant à éviter toute possibilité de dopage réalisée à l'insu des sportifs - Mesures de prévention et campagnes d'information - Transmission à la Commission nationale de lutte contre le dopage des procès-verbaux des enquêtes et contrôles - Nature des examens et prélèvements autorisés - Confidentialité des contrôles - Modalités de saisine de la Commission nationale de lutte contre le dopage - Audition des personnes en cause - (p. 1072) : sanctions administratives et mesures disciplinaires prises par les fédérations sportives - Dispositions relatives aux droits de la défense - Sanctions à l'égard des animaux convaincus de dopage - Sanctions pénales applicables aux pourvoyeurs - Dispositions relevant des règlements fédéraux - Espère parvenir à un accord avec l'Assemblée nationale sans recourir à la procédure de la CMP - **Art. 1<sup>er</sup> (définition du dopage)** (p. 1073) : ses amendements, n° 1 : suppression de la référence à l'avis de la Commission nationale de lutte contre le dopage au sujet de la liste des substances et procédés interdits ; n° 2 et n° 3, rédactionnels ; adoptés - **Art. 1<sup>er</sup> bis (Commission nationale de lutte contre le dopage)** (p. 1074) : son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté - **Art. 5 (par priorité) (perquisitions et saisies)** (p. 1075) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 25 du Gouvernement - **Art. 2 (personnes habilitées à procéder aux enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies)** : ses amendements, n° 5 : suppression de la possibilité pour les personnes agréées de procéder de leur propre initiative aux enquêtes et contrôles ; rétablissement des dispositions adoptées en première lecture par le Sénat ; et n° 6, rédactionnel ; adoptés - **Art. 7 (mesures conservatoires prises par le ministre chargé des sports à l'encontre des contrevenants)**

(p. 1076) : ses amendements n° 7 et n° 8 : application des dispositions du paragraphe I aux seuls participants aux compétitions sportives et non aux pourvoyeurs ; et n° 9, de coordination ; adoptés - (p. 1077) : ses amendements, n° 10 : précision des cas de saisine de la Commission nationale de lutte contre le dopage au regard des pourvoyeurs ; et n° 11, de coordination ; adoptés - **Art. 9 (sanctions administratives prononcées par le ministre chargé des sports à l'encontre des contrevenants)** : ses amendements, n° 12 : restriction du champ d'application de cet article au seul dopage des sportifs ; et n° 13 : limitation de la substitution de la sanction administrative à la sanction disciplinaire sportive au seul cas de décision d'interdiction temporaire ou définitive prononcée par la fédération compétente ; adoptés - (p. 1078) : ses amendements, n° 14 : sanctions administratives à l'encontre des pourvoyeurs ; et n° 15 : substitution des sanctions administratives prononcées à l'encontre des pourvoyeurs aux mesures disciplinaires prises par les fédérations sportives, dans les mêmes conditions que pour les sportifs ; adoptés - **Art. 9 bis (droits de la défense)** : son amendement rédactionnel n° 16 ; adopté - **Art. 9 ter (sanctions applicables aux animaux convaincus de dopage)** : son amendement n° 17 : compétence du ministre chargé des sports ; adopté - (p. 1079) : son amendement n° 18 : possibilité d'interdire à titre temporaire la participation d'un animal aux manifestations et aux compétitions sportives ; adopté - **Art. 10 (sanctions pénales applicables aux pourvoyeurs de produits dopants)** : ses amendements, n° 19, n° 20, n° 21 et n° 22 : sanctions pénales de l'administration de substances interdites ou de l'application de procédés prohibés ; adoptés - **Art. 11 (modalités d'application de la loi)** (p. 1080) : ses amendements, n° 23 : conditions d'harmonisation des règlements des fédérations sportives avec les dispositions de la présente loi ; et n° 24 : suppression d'une disposition relevant des règlements fédéraux ; adoptés.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)]** - (27 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2012, 2013) : contradiction entre l'objectif d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et la crise actuelle du recrutement des enseignants - Accord sur les mesures de lutte contre l'échec scolaire ; cycles scolaires ; développement des sections et passerelles - Création des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Question sur l'avenir des organismes de formation existant ; écoles normales ; articulation des financements avec les collectivités territoriales - Effort des communes, notamment rurales, en matière scolaire - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### *Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) (p. 3960) : rend hommage au Gouvernement pour avoir élevé l'éducation au rang de première priorité nationale - Demande au Gouvernement un engagement budgétaire pluriannuel afin de mettre en oeuvre une politique de formation des jeunes adaptée aux besoins de la Nation, dans le cadre d'une vraie décentralisation - **Projet en grande partie conforme aux objectifs de la loi d'orientation du 10 juillet 1989** - Renforcement des moyens en personnels destinés à améliorer les conditions d'accueil des élèves - Augmentation de l'aide aux familles - Relance des aides pour le plan lecture et développement de l'apprentissage des langues étrangères - Crédits affectés aux projets d'établissement, au fonds d'aide à l'innovation et aux centres de documentation - Revalorisation de la condition enseignante - Importance de la formation professionnelle pour l'insertion dans le futur marché européen du travail - Nécessaire motivation des jeunes pour les métiers de l'enseignement - (p. 3961) : programmation à long terme des recrutements d'enseignants sur le long terme - Lutte contre l'échec scolaire supposant une politique d'aide sociale ambitieuse - Souhaite que soient précisées les conditions de participation des collectivités territoriales à la construction ou à la rénovation des établissements d'enseignement supérieur - Formation des enseignants ; incertitudes sur le fonctionnement des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM, ainsi que sur le rôle et le statut des centres de documentation pédagogique départementaux ou régio-

naux - Amélioration de l'enseignement technique court, trop souvent inadapté au marché du travail - Devenir des centres d'information et d'orientation, CIO - Médecine scolaire - Accueil des étudiants dans l'enseignement supérieur - Revalorisation de la carrière des personnels ATOS - Se déclare favorable à ce projet de budget.

**Jeunesse et sports** - (6 décembre 1989) - Rapporteur pour avis - Son intervention, présentée par M. Pierre Laffitte (p. 4462, 4463).

**LEYZOUR (Félix)**, sénateur des Côtes-du-Nord (C).

**Elu sénateur le 24 septembre 1989.**

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (29 novembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO* Débats du 20 octobre 1989) (p. 2638) - Ministère : Agriculture - *Conséquences de la sécheresse - Météorologie.*

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture [n° 456 (88-89)]** - (2 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 2904, 2905) : opposition du groupe communiste à ce projet de loi visant à intégrer l'agriculture française dans le marché unique européen - Gravité des conséquences pour le monde rural de la diminution de l'activité agricole - Injustice de la politique des quotas laitiers et du compromis adopté en matière de production ovine - Refus aux petits producteurs du droit au triage à façon des semences de céréales - **Projet de budget pour 1990** - Nécessité de maintenir un véritable contrôle des structures : élaboration des schémas directeurs départementaux, associations foncières et autorisées, compétences des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles : résultat des simulations, risque d'une forte augmentation des cotisations des petits agriculteurs - Dispositions relatives à la protection de la forêt : souhaite la constitution d'une commission départementale regroupant les représentants des propriétaires forestiers, des élus locaux et de l'administration - Gravité des conséquences de la sécheresse et insuffisance des mesures annoncées par le Gouvernement.

**Suite de la discussion** - (3 novembre 1989) - **Après l'art. 53** (p. 2981) : soutient l'amendement n° 129 de M. Louis Minetti (possibilité pour les maraîchers de commercialiser leurs plants) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2983, 2984) : critiques du groupe communiste à l'égard de ce texte - Rejet des amendements communistes - Vote du groupe communiste contre ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion générale :*

**Suite de la discussion** - (22 novembre 1989) (p. 3578) : estime que la France doit à la fois défendre ses productions et être en situation de développer des coopérations non seulement avec les pays de l'Est mais également avec d'autres Etats à travers le monde - Evoque les guerres coloniales.



*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme** - (26 novembre 1989) (p. 3881) : présente l'intervention de M. Louis Minetti - Importance économique et culturelle du tourisme - Complémentarité des activités agricoles et touristiques en milieu rural - Dénonce le nombre élevé de Français à faibles revenus ne partant pas en vacances et le raccourcissement de la durée des séjours - Priorité donnée au tourisme commercial et au tourisme de luxe dans ce projet de budget - Souhaite un accroissement des crédits en faveur du tourisme social avec deux objectifs : le développement des châteaux-vacances et la rénovation des capacités d'accueil - Annonce le rejet de ce projet de budget par le groupe communiste - **Examen des crédits - Etat B** (p. 3890) : se déclare opposé à l'amendement n° II-12 de M. Pierre Croze, rapporteur spécial (suppression des crédits affectés au tourisme dans le projet de budget de l'industrie et de l'aménagement du territoire).

**Équipement, logement, transports et mer - V - Mer** - (26 novembre 1989) (p. 3923) : importance des crédits de l'Établissement national des invalides de la marine, ENIM - Déclin de la flotte maritime française et poursuite des suppressions d'emplois - Absence de dotation spécifique en faveur de la Compagnie générale maritime, CGM - Vieillesse de la flotte pétrolière - Régression de la subvention de fonctionnement affectée aux ports autonomes - Diminution des crédits de paiement destinés à la pêche - Réduction inquiétante des crédits d'investissement en faveur de la sécurité - Rejet de ce projet de budget par le groupe communiste.

**Éducation nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 3985) : enjeu économique et social de l'enseignement technique et professionnel - Disparition de certaines sections professionnelles et développement des emplois précaires pour les jeunes en parfaite cohérence avec la politique de désindustrialisation menée par le Gouvernement - (p. 3986) : pénurie d'ouvriers et techniciens qualifiés - Insuffisance des moyens affectés à l'enseignement technique - Soutien les revendications des professeurs de lycées professionnels en vue d'obtenir une réelle revalorisation de leur situation - Propose que les crédits nécessaires à l'éducation nationale soient dégagés grâce à la diminution du surarmement nucléaire.

**Équipement, logement, transports et mer - Aviation civile et météorologie** - **Budget annexe de la navigation aérienne** - (27 novembre 1989) (p. 3997) : déréglementation du transport aérien néfaste pour les usagers - Capacité d'accueil insuffisante des aéroports - Souhaite que les compagnies Air France et Air Inter soient gérées comme des entreprises publiques, sans recherche effrénée du profit immédiat - Conséquences sur l'état du matériel et la sécurité des usagers du manque de personnels ou de la présence de personnels insuffisamment qualifiés - Conséquences de la déréglementation aérienne pour les usagers et les riverains des aéroports ; fait état de la récente intervention des élus du Val-de-Marne et des riverains de l'aéroport d'Orly - Crédits insuffisants consacrés aux infrastructures - S'oppose vivement au transfert de la chaîne de montage des Airbus 320 en RFA - **Tarifs des lignes intérieures** - (p. 3998) : devenir du centre de météorologie spatiale de Lannion.

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4235, 4236) : aménagement ou « déménagement » du territoire ; exemple du saccage des capacités de production de l'industrie électronique en Bretagne - Politique de remodelage de la France en fonction de la contrainte libérale dans la construction européenne - Soutiens nationaux au maintien et au développement d'activités économiques : contraste entre l'attitude du Gouvernement y renonçant au nom des règles communautaires et la poursuite de la politique d'aide par d'autres pays de la CEE - Insuffisante évolution des crédits, notamment en matière d'aménagement rural - Financement par les collectivités locales ; augmentation de la part des régions dans les contrats de plan - **Vote du groupe communiste contre ce projet de budget - Examen des crédits - Etat B** (p. 4250) : vote du groupe communiste contre les amendements

n° II-19 et n° II-20 de M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial (réduction des crédits).

**Équipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs** - (7 décembre 1989) (p. 4571) : diminution en francs constants des concours de l'État à la SNCF - Suppression d'emplois, au détriment de la sécurité - Pénurie de matériel - Politique du « tout TGV » ; conséquence sur l'aggravation des disparités régionales - (p. 4572) : TGV Atlantique et desserte de la Bretagne - Tarif du TGV - Fermeture de lignes prévue - Trafic omnibus - Dette de la SNCF - Proposition du groupe communiste de l'Assemblée nationale visant à constituer une commission de contrôle parlementaire sur la situation de la SNCF et l'accomplissement de ses missions de service public - Diminution des crédits consacrés au transport fluvial - Crédits des routes et de la sécurité routière : part des contrats de plan État-région - Plan routier breton ; RN 164 - Baisse des crédits d'entretien - Prix des péages acquittés par l'usager en raison de la politique de concession aux firmes privées d'une partie croissante des autoroutes nouvelles - **Vote du groupe communiste contre ce projet de budget - Examen des crédits - Etat B** (p. 4584) : se déclare opposé à l'amendement n° II-27 de M. Jean-Pierre Masseret, rapporteur spécial (réduction des crédits).

**Budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace** - (8 décembre 1989) (p. 4629) : rejet du rapport Longuet, véritable tentative de privatisation du service public, grâce à la lutte des agents des postes et télécommunications - Rappelle qu'une partie de la presse a relevé les dangers d'une modification du cadre spécifique des postes et télécommunications - (p. 4630) : rappelle l'approbation par le Gouvernement en 1988 des orientations du Livre Vert de la CEE qui fixe les principes des directives de déréglementation - Examiner avec beaucoup d'attention les résultats obtenus cette nuit à Bruxelles - Dénonce l'importance de la réduction des effectifs au détriment des régions les plus rurales - Rappelle que la régression du service public accélère la désertification - Constate que les salaires des personnels restent parmi les plus bas - Souhaite une augmentation des salaires de 1 500 francs mensuels pour tous et une rémunération minimum de 6 500 francs - Rappelle que la dette actuelle des postes et télécommunications atteint près de 160 milliards de francs et les versements effectués de 1984 à 1988 aux groupes Bull, Thomson, Alcatel et Matra au titre de la filière électronique - Constate que les entreprises ont bénéficié de 1985 à 1988 d'une baisse de 21 % sur l'unité téléphonique tandis que les ménages n'ont bénéficié que d'une baisse de 6,2 % - Dénonce l'installation par France Telecom d'un réseau privé, Rubis, pour la BNP - (p. 4631) : estime qu'une autre politique est possible, qui joue la carte de la modernisation et répond aux revendications des agents - Problème du caractère pornographique de certaines messageries - Propose une véritable maîtrise sociale publique des financements - Souhaite l'adoption par le Parlement d'une loi pluriannuelle d'orientation et le renforcement des contrôles parlementaires a posteriori - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de budget - (p. 4638) : dénonce les graves problèmes de la filière électronique dans le Trégorrois.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989 [n° 114 (89-90)]** - (19 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5195) : projet de loi de finances rectificative tendant à renforcer les inégalités sociales - Affectation des rentrées fiscales supplémentaires - Mesures insuffisantes en faveur des fonctionnaires - Absence de crédits nouveaux octroyés à l'éducation nationale - Demande que le Gouvernement réduise les crédits du surarmement pour consacrer davantage de moyens à la formation de la jeunesse - Absence de dotation en capital en faveur des entreprises publiques - Dénonce l'article 35 qui vise à dessaisir les communes de leur droit de préemption, au prétexte de lutter contre la crise du logement en Ile-de-France - S'oppose à la reconduction du prélèvement, dit exceptionnel, pour le financement de la sécurité sociale - Opposition des sénateurs communistes à ce projet de loi de finances rectificative - **Art. 4 et Etat B (dépenses ordinaires des services civils)** (p. 5213) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé aux amendements de M. Roger Chinaud, rapporteur général, n° 4 (suppression des crédits

destinés à financer le déménagement du ministère des affaires européennes et diminution de la subvention octroyée à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA), n° 5 (réduction des crédits ouverts au titre de la dette du fonds d'intervention sidérurgique), n° 6 (suppression des crédits destinés au financement des opérations préliminaires du recensement général de la population) et n° 7 (suppression des crédits destinés au complément de financement du nouveau contrat de plan entre l'Etat et la SNCF) - **Art. 5 et Etat C (dépenses en capital des services civils)** (p. 5217) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé aux amendements de la commission, n° 8 (suppression des crédits destinés au renouvellement du bail de la résidence diplomatique française à Londres), n° 9 (suppression des crédits destinés à financer le contentieux de l'opération de construction du nouveau ministère des finances à Bercy) et n° 10 (suppression des crédits destinés à financer des études en matière d'urbanisme) - **Art. 10 (ratification de décrets d'avance)** (p. 5218) : nécessité d'adapter rapidement l'aide accordée par le Gouvernement à la Guadeloupe afin de répondre aux besoins réels de ce département sinistré par le récent cyclone Hugo.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Nouvelle lecture** [n° 153 (89-90)] - (19 décembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5225) : estime que de nombreux agriculteurs vont être confrontés à de graves difficultés pour faire face à leurs charges sociales - Au nom du groupe communiste, s'abstiendra sur l'ensemble de ce projet de loi.

**LISE (Roger)**, sénateur de la Martinique (UC).

**NOMINATIONS**

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989) ; puis élu secrétaire.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (13 décembre 1989).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (13 décembre 1989).

**DÉPÔTS**

- **Avis**, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de **loi de finances** pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Départements et territoires d'outre-mer** - [n° 63 (89-90) tome 6] (21 novembre 1989).

**QUESTIONS**

- Questions au Gouvernement :*
- (*JO Débats* du 26 mai 1989) (p. 923) - Ministère : Départements et territoires d'outre-mer - **Réforme de l'octroi de mer - Départements et territoires d'outre-mer.**
- (*JO Débats* du 20 octobre 1989) (p. 2637) - Ministère : Départements et territoires d'outre-mer - **Application de la loi sur les cinquante pas géométriques - Départements et territoires d'outre-mer.**

*Questions orales sans débat :*

n° 127 (*JO Débats* du 14 octobre 1989) (p. 2587) - Ministère : Départements et territoires d'outre-mer - **Application de la loi sur le littoral dans les DOM - Mer et littoral.**

**INTERVENTIONS**

- **Conclusions du rapport de M. Rodolphe Désiré**, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 208, 88-89), déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 247 (88-89)] - (18 avril 1989) - **Art. unique (extension des compétences des régions d'outre-mer en matière de transport aérien et maritime)** (p. 266) : rétablissement dans le domaine des transports de l'égalité de compétences entre les communes, les départements et les régions d'outre-mer - Augmentation des chances des régions d'outre-mer de parvenir à un développement économique et social harmonieux - Participation des dites régions à des sociétés d'économie mixte ayant pour objet le transport aérien et maritime extérieur - Souhaite une diminution du coût des transports aériens du fait de la stimulation de la concurrence - Groupe de l'Union centriste favorable à l'adoption de cette proposition de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Départements et territoires d'outre-mer** - (24 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (p. 3782, 3783) : évolution des crédits - Programme d'indemnisation et de reconstruction à la suite des ravages du cyclone Hugo en Guadeloupe - Accroissement constant du chômage - Effets sur l'embauche de jeunes des mesures d'exonération de cotisations sociales - Effets limités de la mobilité vers la métropole ; Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, ANT - Progression importante des crédits consacrés à la formation professionnelle ; contrats de plan ; création de centres de formation à Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte ; actions de formation à Wallis-et-Futuna ; programmes de formation des cadres néo-calédoniens - Service militaire adapté, SMA, à Mayotte - Travaux d'utilité collective, TUC - Déploie la diminution des crédits des chantiers de développement local - Distinction entre la notion d'égalité sociale et celle de parité sociale globale définie par la loi de programme de 1986 - Suppression de la condition d'activité professionnelle pour toutes les prestations familiales - Conditions d'application du revenu minimum d'insertion, RMI, dans les DOM ; abattement ; engagement de l'Etat de consacrer à des actions d'insertion le montant de la différence ; demande l'attribution directe aux collectivités locales des fonds versés par l'Etat pour le logement au titre de l'insertion - Logement social - (p. 3784) : insuffisance du parc ; résorption de l'habitat insalubre ; demande l'extension aux DOM du « bouclage » des aides au logement - Souhaitable encouragement à la construction en dur - Avis défavorable de la commission des affaires sociales à l'adoption de ce budget que personnellement il votera - **Examen des crédits - Etat C** (p. 3799) : déplore l'absence de signature de contrat de plan avec la Martinique - Mise en chômage prochaine, faute de crédits, du personnel de l'Institut de recherche agronomique tropicale et des cultures vivrières, IRAT.

**LOMBARD (Georges)**, sénateur du Finistère (UC).

**N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.**

**NOMINATIONS**

- Membre de la commission des finances.
- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

**DÉPÔTS**

- **Proposition de loi organique** tendant à instituer une incompatibilité entre le mandat parlementaire et celui de représentant à l'Assemblée des Communautés européennes [n° 384 (88-89)] (14 juin 1989) - **Elections et référendums.**

## QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 46 (JO Débats du 14 avril 1989) (p. 243) - Ministère : Affaires européennes - *Harmonisation fiscale européenne* - (Réponse : JO Débats du 28 avril 1989) (p. 427) - Politique économique.

*Questions orales sans débat :*

n° 101 (JO Questions du 13 juillet 1989) (p. 1062) - Ministère : Solidarité - *Développement de l'aide en faveur des personnes âgées* - *Personnes âgées*.

## INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes** - (27 avril 1989) (p. 430) : situation de la France au sein de la CEE : évolution démographique inquiétante, chômage, déséquilibre des échanges extérieurs, ralentissement de la croissance de la production agricole, lourdeur des prélèvements obligatoires - Propositions de la Commission européenne relatives à l'harmonisation de la TVA et des droits d'accises - (p. 431, 432) : risques de délocalisations et de détournements de concurrence consécutifs à l'application de ces propositions - Nécessité de diminuer les charges de TVA directement supportées par les entreprises et d'accorder une priorité à la baisse des taux - Proposition de la Commission européenne relatives aux droits d'accises : tabacs, alcools et produits pétroliers - Souhaite une accélération de l'effort d'harmonisation fiscale en 1990 - Caractère prioritaire de l'allègement des fiscalités de l'épargne dans la perspective de la libération des mouvements de capitaux : impôt sur les sociétés et avoir fiscal, revenus des créances, des obligations et des bons de caisse, secteur du crédit et des assurances - Souhaite la mise à profit de la présidence française ainsi que de la préparation du projet de loi de finances pour 1990 pour réaliser cette indispensable réforme.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)]** - Suite de la discussion - (28 juin 1989) - Art. 7 (*procédure d'orientation*) (2075) : son amendement n° 125, soutenu par M. Xavier de Villepin : importance du rôle des conseillers d'orientation pour aider l'élève à formuler son projet d'orientation scolaire et professionnel ; retiré - Art. 13 (*missions des personnels enseignants de l'enseignement scolaire*) (p. 2087) : son amendement n° 122, soutenu par M. Xavier de Villepin : association des personnels d'éducation et d'orientation au travail de l'équipe pédagogique ; retiré.

**LOMBARD (Maurice)**, sénateur de la Côte-d'Or (RPR).

**Réélu sénateur le 24 septembre 1989.**

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du Conseil national des transports.

Membre titulaire du Comité de liaison pour le transport des personnes handicapées.

## DÉPÔTS

- *Proposition de résolution*, déposée avec MM. Bernard Laurent et Jacques Genton, tendant à créer une commission de contrôle sur la situation et l'avenir de la gendarmerie [n° 473 (88-89)] (11 août 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - *Commissions d'enquête et de contrôle*.

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2644) - Ministère : Education - *Rentrée universitaire* - *Universités*.

**LONGEQUEUE (Louis)**, sénateur de la Haute-Vienne (S).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (11 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (7 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 [n° 7 (90-91)]** - (7 novembre 1989) - *Discussion générale* (p. 3069, 3070) : programmation militaire depuis 1960 : dérive progressive entre les objectifs et l'exécution ; conséquences de la dérive des coûts - Ralentissement de la croissance des crédits militaires aussi bien dans les pays du Pacte de Varsovie que dans les pays occidentaux - Choix retenu par le texte d'actualisation en projet : maintien des programmes menés en coopération ; amélioration de la cohérence des différentes armées ; permanence du concept de dissuasion - Analyse la notion de suffisance de la dissuasion nucléaire, critiquée par l'opposition - Crainte manifestée par certains sénateurs d'un affaiblissement de l'esprit de défense : conséquences pour ce dernier de l'abolition du service national, pourtant proposée par M. Giscard d'Estaing - Retentissement de l'article publié aux Etats-Unis par M. Francis Fukuyama intitulé la « fin de l'histoire » et affirmant que la probabilité d'un conflit à grande échelle entre Etats ne cesse de diminuer - (p. 3071) : ambiguïté de la dissuasion nucléaire, facteur de paix depuis 45 ans mais porteuse par elle-même de menaces - Rapidité de l'évolution internationale depuis l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev - Période d'instabilité prévisible, nécessitant une grande prudence, manifestée dans le texte en projet - Revendications des gendarmes - Caractère inacceptable de leur expression par lettres anonymes, complaisamment accueillies dans la presse - Publication depuis de nombreuses années de rapports par l'Assemblée nationale et par le Sénat sur les conditions de travail et le mode de vie imposés aux gendarmes - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Défense** - (6 décembre 1989) (p. 4503) : accélération de l'Histoire : fin de la guerre froide, effondrement du mur de Berlin, démocratisation des pays de l'Europe de l'Est, évolution de l'Union soviétique - Retrait de l'Armée rouge d'Afghanistan - Négociations de Vienne concernant la réduction des armements conventionnels en Europe - Risque d'une balkanisation du continent européen - (p. 4504) : poursuite par la France de sa politique de stricte suffisance en matière de défense - Stabilité de la part du budget de la défense dans le budget de l'Etat et rééquilibrage interne des parts respectives des dépenses de fonctionnement et d'équipement - Revalorisation limitée mais réelle de la condition militaire - Projet de réforme du

Conseil supérieur de la fonction militaire, CSFM - Malaise existant au sein de la gendarmerie - Augmentation notable de la dotation budgétaire allouée à la gendarmerie : création d'emplois, réduction des astreintes des brigades par la concentration des dispositifs d'alerte - Expérience, en cours dans le département de la Haute-Vienne, d'association des différentes brigades de gendarmerie par un système de binôme permettant un allègement considérable des tâches de service - Rétablissement des décrets salariaux en faveur des personnels civils du ministère de la défense - Vote par les sénateurs socialistes de ce projet de budget respectant les engagements de la récente loi de programmation militaire.

LORIDANT (Paul), sénateur de l'Essonne (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) ; est nommé de nouveau membre suppléant (JO Lois et décrets du 21 octobre 1989).

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations (30 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1990 (10 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 (19 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier (13 juin 1989).

#### DÉPÔTS

- Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 234 (88-89)] portant diverses mesures relatives aux assurances [n° 397 (88-89)] (20 juin 1989) - Assurances.

*Proposition de loi constitutionnelle*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers, pour les élections municipales dans leur commune de résidence [n° 13 (89-90)] (13 octobre 1989) - Elections et référendums.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers, pour les élections municipales dans leur commune de résidence [n° 14 (89-90)] (13 octobre 1989) - Elections et référendums.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - 2 - Routes - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 17] (21 novembre 1989).

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)]

considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - 3 - Sécurité routière - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 18] (21 novembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 26 mai 1989) (p. 937) - Ministère : Départements et territoires d'outre-mer - Formation des fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie - Départements et territoires d'outre-mer.

(JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2631) - Ministère : Fonction publique - Politique salariale et malaise social dans la fonction publique - Fonction publique.

*Questions orales avec débat :*

n° 34 (JO Débats du 4 avril 1989) (p. 7) - Ministère : Justice - Renforcement de la législation en matière de lutte contre la fraude à la carte bancaire - (Retirée : juin 1989) - Fraudes.

*Questions orales sans débat :*

n° 63 (JO Débats du 6 avril 1989) (p. 55) - Ministère : Agriculture - Avenir de la cressiculture - (Réponse : JO Débats du 22 avril 1989) (p. 375) - Agriculture.

n° 98 (JO Débats du 21 juin 1989) (p. 1698) - Ministère : Intérieur - Financement par les communes des charges liées à la présence d'établissements universitaires - (Réponse : JO Débats du 1<sup>er</sup> juillet 1989) (p. 2198) - Finances locales.

n° 99 (JO Débats du 21 juin 1989) (p. 1698) - Ministère : Justice - Renforcement de la législation en matière de lutte contre la fraude à la carte bancaire - (Réponse : JO Débats du 1<sup>er</sup> juillet 1989) (p. 2200) - Banques et établissements financiers.

n° 114 (JO Débats du 3 octobre 1989) (p. 2438) - Ministère : Education - Réélection du président de l'université Aix-Marseille III - (Réponse : JO Débats du 14 octobre 1989) (p. 2577) - Universités.

n° 124 (JO Débats du 11 octobre 1989) (p. 2499) - Ministère : Education - Difficultés d'implantation d'un lycée d'enseignement professionnel dans le département de l'Essonne - (Réponse : JO Débats du 21 octobre 1989) (p. 2666) - Lycées.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales** [n° 103 (88-89)] - (13 avril 1989) - Après l'art. 2 (p. 229) : demande le retrait de l'amendement n° 57 de M. Jean Arthuis (institution d'une procédure de redressement judiciaire civil destinée à permettre l'apurement du passif exigible de personnes physiques) - Image péjorative d'une procédure de faillite pour l'opinion publique - Après l'art. 10 (p. 238) : son amendement n° 43 : possibilité pour les associations d'actionnaires d'ester en justice ; retiré - (p. 240) : son amendement n° 51 : modification de la définition du taux d'intérêt légal ; adopté - (p. 241) : ses amendements, relatifs aux paiements à échéance des traites et des effets de commerce intervenant lors des fêtes légales, n° 55 ; rejeté ; et n° 54, devenu sans objet.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations** [n° 254 (88-89)] - (30 mai 1989) - Discussion générale (p. 971, 972) : importance de ce projet de loi pour l'économie mixte française - Renforcement des entreprises privatisées face à la concurrence internationale, à l'heure du grand marché européen - Liberté rendue aux actionnaires des sociétés privatisées - Caducité des obligations liant les membres des noyaux durs et constituant une entrave au développement des entreprises - Evoque la récente bataille pour le contrôle

de la Société générale de Belgique - Extrême vulnérabilité des sociétés en cas de retrait des actionnaires stables - Nécessaire restructuration de l'actionnariat des sociétés privatisées - Possibilité pour le ministre des finances de s'opposer à toute prise de participation supérieure à 10 % dans le capital d'une société privatisée lorsque les intérêts nationaux l'exigent - Accusations partisans de la majorité sénatoriale - Précise que la présence d'actionnaires publics dans les sociétés privatisées est un facteur important de protection contre les agressions extérieures et de renforcement des fonds propres - Meilleure prise en compte du long terme - Spécificité des sociétés concernées, reconnue par le Conseil constitutionnel lors de l'adoption de la loi de privatisation de 1986 - (p. 973) : champ d'application de ce projet - Continuité de l'actionnariat - Protection des entreprises privatisées - Approbation de ce projet de loi par les sénateurs socialistes.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 263 (88-89)] - (7 juin 1989) - Discussion générale** (p. 1220, 1221) : modernisation et déréglementation du marché financier à la suite des réformes mises en place depuis 1982 - Poursuite de la rationalisation de la place financière de Paris par ce projet de loi visant à instaurer un contrôle efficace du marché financier - Règles déontologiques - Rôle des autorités professionnelles de marché - Renforcement de l'indépendance et des pouvoirs de la Commission des opérations de bourse, COB : composition, autonomie financière, pouvoirs d'enquête, pouvoir de sanction pécuniaire - Rappelle le classement sans suite des dossiers transmis au Parquet de Paris par la COB - (p. 1222) : nécessité de doter la COB d'un pouvoir de sanction autonome pour lui conférer crédibilité et efficacité ; exemple de la prestigieuse *Securities and Exchange Commission*, SEC, américaine - Respect des droits et libertés constitutionnels par les dispositions prévues et conformité à la décision du 17 janvier 1989 du Conseil constitutionnel - Définition des principes d'une réglementation des offres publiques d'achat, OPA, afin d'en assurer la transparence : définition de l'action de concert, renforcement des obligations déclaratives en matière de franchissement de seuils, autorisation de l'augmentation de capital en cours d'OPA, information du comité d'entreprise - Inconvénients de l'obligation d'acquisition de la totalité du capital proposée par la majorité sénatoriale - (p. 1223) ; souhaite la fixation du seuil de quotité minimale de l'OPA par le règlement du Conseil des bourses de valeurs et non par la loi - Protection des petits épargnants : demande la limitation des frais de courtage, l'association des entreprises à ces frais et le renforcement des droits des petits actionnaires - Soutien du groupe socialiste à ce projet de loi.

**Suite de la discussion - (8 juin 1989) - Art. 11 (augmentation de capital en période d'offre publique)** (p. 1280) : se déclare opposé à l'amendement n° 86 de M. Etienne Dailly, rapporteur (compétence de la seule assemblée générale extraordinaire pour décider une augmentation de capital) - **Avant l'art. 16** (p. 1315) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 64 de M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis (modification de la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication : fixation à un tiers du capital ou des droits de vote du seuil maximum de participation d'une personne physique ou morale dans une société de télévision cotée en bourse) - Amendement présentant toutes les caractéristiques d'un cavalier - Situation de TFI.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations - Nouvelle lecture [n° 352 (88-89)] - (9 juin 1989) - Discussion générale** (p. 1333) : préoccupation de pouvoir à l'origine des privatisations réalisées entre 1986 et 1988 ; noyaux durs ; nécessité d'un actionnariat libre constitué d'entreprises publiques et d'entreprises privées ; économie mixte, chance et spécificité de l'économie française - Accord sur l'instauration d'un seuil de 10 % au-delà duquel le ministre de l'économie pourra s'opposer à toute prise de participation par les sociétés privatisées afin d'éviter des « raids » - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1334, 1335) : intervient contre la motion n° 2 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, tendant à opposer

l'exception d'irrecevabilité - Souligne les critères justifiant, sans atteinte au principe d'égalité, le statut particulier des sociétés privatisées.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 263 (88-89)] - Suite de la discussion - (9 juin 1989) - Art. 17 (modalités d'exercice de la profession de gérant de portefeuille)** (p. 1357) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 65 de M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis (extension aux sociétés en commandite par actions de la faculté d'obtenir l'agrément de la COB pour exercer la profession de gérant de portefeuille) - **Avant l'art. 21** (p. 1366) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 126 de M. Robert Vizet (impossibilité pour la Caisse des dépôts et consignations d'obtenir l'agrément de la chambre de compensation des instruments financiers de Paris) - Rôle de la Caisse des dépôts - **Art. 25 (conseil de discipline des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM)** (p. 1376) : se déclare favorable à l'amendement n° 77 de la commission saisie pour avis (référence aux fonds communs de créances) - (p. 1380) : vote du groupe socialiste contre cet article - **Après l'art. 29** (p. 1389) abstention du groupe socialiste sur les amendements de M. Jean Arthuis n° 136 à n° 139 (possibilité, pour une association regroupant au moins trois cents actionnaires d'une même société, d'exercer certains droits reconnus par la loi du 24 juillet 1966 aux détenteurs de plus de 5 % ou de 10 % du capital : inscription d'une résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale, récusation d'un commissaire aux comptes, désignation d'un expert de minorité, mise en cause de la responsabilité des dirigeants) - Rappelle l'action du Gouvernement en faveur de la protection des petits porteurs - **Avant l'art. 12** (p. 1391) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 135 de la commission saisie pour avis, précédemment réservé (possibilité pour les salariés, en cas d'OPA tendant à modifier le contrôle d'une société, de présenter une offre concurrente de rachat placée sous le régime du rachat d'une entreprise par ses salariés, RES) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1392) : intérêt de ce projet de loi favorisant la transparence financière dans la perspective de l'ouverture du grand marché européen - Désaccords du groupe socialiste avec certaines dispositions adoptées par la majorité sénatoriale - S'abstiendra sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances [n° 234 (88-89)] - (10 octobre 1989) - Rapporteur pour avis - Discussion générale** (p. 2468) : situation du secteur des assurances françaises face à l'échéance européenne ; impact économique de ce secteur ; mutations indispensables - Marge de progression possible, notamment dans les branches assurance vie, assurance des risques industriels et assurance maladie complémentaire - Transcription des directives européennes en droit interne - Libre prestation de services en assurance de dommages - (p. 2469) : déconcentration indispensable du secteur de l'assurance en raison de l'intensification de la concurrence dans la décennie à venir - Nécessité de conclure des alliances avec des partenaires étrangers, notamment pour assurer les risques de l'industrie aérospatiale - Rapprochement avec d'autres types d'intervenants financiers, en particulier les banques - Evoque brièvement les handicaps actuels de l'assurance française : tutelle excessive de l'Etat, excès de réglementation, poids de la fiscalité, inadaptation du réseau de distribution - (p. 2470) : nouvelle définition du rôle des courtiers - Transparence insuffisante de l'assurance française - Rénovation des institutions de concertation : Conseil national des assurances et Comité consultatif des usagers - Propose d'instituer une obligation d'affiliation à l'Association française des entreprises d'assurance et de créer un comité des entreprises d'assurance chargé de délivrer l'agrément administratif aux entreprises souhaitant exercer une activité d'assurance en France - Contrôle des entreprises d'assurance - Organisation des groupes nationaux d'assurance - Possibilité pour les compagnies françaises de proposer des contrats libellés en devises étrangères - Introduction de dispositions relatives aux comptes consolidés des entreprises d'assurance - Amélioration de la transparence des comptes des entreprises d'assurance vie - (p. 2471) : allègement de la fiscalité sur les contrats d'assu-

rance vie - Réforme du dispositif de contrôle des contrats - Suppression du caractère obligatoire de l'assurance dommage-ouvrage - Sous réserve de l'adoption des amendements proposés, avis favorable de la commission des finances sur ce projet de loi.

**Suite de la discussion** - (11 octobre 1989) - Rapporteur pour avis - **Art. 17** (*Conseil national des assurances*) (p. 2529) : sur l'amendement n° 60 de M. Hubert Haenel, rapporteur (composition du Conseil national des assurances), ses sous-amendements n° 196 et n° 197 ; adoptés - Sur l'amendement n° 61 de la commission (définition des missions du Conseil national des assurances), son sous-amendement n° 198 ; adopté - **Après l'art. 17** : son amendement n° 101 : Titre VI (nouveau) relatif à la création de l'Association française des entreprises d'assurance ; adopté - **Art. 18** (*Comité consultatif de l'assurance*) (p. 2531) : son amendement n° 103 : composition et présidence du Comité consultatif de l'assurance ; adopté - Son amendement n° 102 : possibilité pour le Comité consultatif de se saisir de sa propre initiative à la demande de la majorité de ses membres ; adopté - **Après l'art. 18** (p. 2534) : sur l'amendement n° 65 de la commission (Chapitre IV - « Le comité de réglementation des assurances »), son sous-amendement n° 199 ; adopté - **Après l'art. 19** (**par priorité**) : son amendement n° 105 : création et composition d'un Comité des entreprises d'assurance ; adopté - **Art. 1<sup>er</sup>** (**suite**) - **Art. L. 351-5** (*risques de masse*) (p. 2537) : sur l'amendement n° 11 de la commission (possibilité pour une entreprise d'opérer en France en libre prestation de service après avoir obtenu un agrément administratif délivré par le ministre chargé de l'économie et des finances dans les conditions prévues à l'article L. 321-1-1 du code des assurances), son sous-amendement n° 195 ; adopté - **Art. 19** (*critères d'octroi et de refus d'agrément*) : son amendement rédactionnel n° 104 ; adopté - **Après l'art. 19** (**suite**) (p. 2538) : son amendement de coordination n° 106 ; adopté - **Art. 20** (*retrait d'agrément*) : son amendement n° 107 : conditions du retrait de l'agrément administratif ; adopté - **Art. 21** (*comptes consolidés*) : son amendement n° 108 : obligation lorsque les entreprises d'assurance constituent un ensemble d'entreprises d'assurance, que l'une d'entre elles au moins établisse et publie les comptes consolidés de cet ensemble d'entreprises d'assurance ; adopté - **Après l'art. 21** : son amendement n° 109 : obligation pour les entreprises pratiquant des opérations d'assurance-vie ou de capitalisation de publier annuellement un état retraçant le montant des plus-values latentes afférentes aux actifs corrélatifs aux engagements pris envers les assurés ; adopté - **Art. 23** (*composition du conseil d'administration des sociétés d'assurance*) (p. 2543) : son amendement n° 110 : participation obligatoire des salariés dans les conseils d'administration des sociétés d'assurance mutuelles ; adopté - (p. 2544) : son amendement de coordination n° 111 ; adopté - **Avant l'art. 25** (*contrôle des documents d'assurance*) - **Art. L. 310-8** (p. 2545) : son amendement n° 122 : nouvelle rédaction de cet article, notamment en ce qui concerne la subordination à un visa préalable du ministre chargé de l'économie et des finances de toute opération d'assurance-vie ou de capitalisation ; retiré - (p. 2546) : sur l'amendement n° 72 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 203 ; rejeté - **Art. L. 310-12** (*missions et composition de la commission*) (p. 2547) : son amendement n° 112 : champ du contrôle exercé par la commission ; adopté - Son amendement n° 113 : nouvelle rédaction des alinéas 3 à 7 de cet article ; devenu sans objet - (p. 2549) : son amendement n° 114 : participation du directeur des assurances au ministère de l'économie et des finances à la commission en qualité de commissaire du Gouvernement ; adopté - **Art. L. 310-14** (*moyens de contrôle*) : son amendement n° 115 : limitation de la publicité aux décisions devenues définitives ; adopté - **Art. L. 310-15** (*droit de suite*) (p. 2550) : ses amendements n° 116 : définition du champ de compétences de la Commission de contrôle ; et n° 117 : extension du contrôle aux sociétés mères d'entreprises d'assurance ; adoptés - **Art. L. 310-18** (*sanctions disciplinaires et pécuniaires*) (p. 2551) : sur l'amendement rédactionnel n° 78 de la commission, son sous-amendement n° 200 ; adopté - (p. 2552) : son amendement rédactionnel n° 119 ; adopté - **Art. 27** (*transfert de compétences*)

(p. 2555) : son amendement de coordination n° 120 ; adopté - **Après l'art. 27** : son amendement n° 121 : suppression de la possibilité pour l'autorité administrative de fixer les montants maximaux et minimaux des tarifications des contrats ; adoptés - **Art. 28** (*modification des règles applicables aux entreprises nationales d'assurance*) (p. 2556) : ses amendements n° 123 : appréciation de la fraction du capital détenu par l'Etat au moins égale à 75 %, au vu des participations tant directes qu'indirectes que celui-ci possède dans les sociétés centrales d'assurance ; et n° 124 : possibilité pour les sociétés nationales d'assurance d'avoir le même conseil d'administration et le même président directeur général que la société centrale ; adoptés - **Art. 30** (*contrats libellés en devises*) (p. 2558) : son amendement n° 125 : cas de dérogation à l'interdiction de souscrire des contrats d'assurance vie et de capitalisation en devises ; adopté - **Après l'art. 30** (p. 2559) : son amendement n° 126 : exonération de la taxe sur les conventions d'assurance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1990 pour les contrats d'assurance sur la vie et assimilés, y compris les contrats de rente viagère ; adopté - **Après l'art. 35** (p. 2565) : son amendement n° 127 : abrogation du caractère obligatoire de l'assurance dommages ouvrage pour les constructions ; adopté - **Art. 36** (*abrogation partielle*) : son amendement de coordination n° 128 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - (30 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2830) : véritable explosion du crédit à la consommation - Responsabilisation des emprunteurs comme des prêteurs - Evolution des mentalités vis-à-vis de l'endettement - Vive concurrence des établissements de crédit - (p. 2831) : conséquences sociales du surendettement - Distinction entre le surendettement actif et le surendettement passif établie par le comité consultatif des usagers des services bancaires - Information et responsabilisation des emprunteurs et des prêteurs - Instauration d'une procédure de conciliation - Insuffisance des dispositions de la loi Scrivener relative aux informations publicitaires et aux offres préalables - Encadrement du crédit renouvelable - Dépôt d'amendements socialistes visant à obliger les établissements prêteurs à s'assurer de la solvabilité des cautions - Création d'un fichier national des incidents de paiement, placé sous la responsabilité de la Banque de France - Ouverture d'une procédure judiciaire en cas d'échec de la procédure de conciliation ou de refus du juge d'homologuer le plan de redressement proposé - (p. 2832) : opposition à la procédure de la faillite civile - Souligne le rôle important des collectivités locales, par le biais de leurs centres communaux d'action sociale, dans le suivi et le règlement de la situation des familles surendettées - Votera ce projet de loi si les intentions initiales sont respectées.

**Suite de la discussion** - (13 novembre 1989) - **Après l'art. 10** (p. 3232, 3233) : sur l'amendement n° 3 du Gouvernement (création d'un fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers dont la gestion est confiée à la Banque de France et donc soumis au contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés), ses sous-amendements n° 199, n° 200 et n° 201 ; devenus sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - **Art. 31** (**par priorité**) (*modification des modalités d'évolution de la dotation globale de fonctionnement*) (p. 3594) : importance de la dotation globale de fonctionnement, DGF, pour les ressources des collectivités locales - Dénonce la manœuvre à laquelle vient d'avoir recours la majorité du Sénat dont la mission est de s'occuper des collectivités locales - Signale la privation de parole sur l'article 31 de M. Jean-Pierre Fourcade, président du comité des finances locales - (p. 3595) : constate l'absence de M. Jean-Marie Girault qui ne pourra participer à la discussion - Reconnaît que la DGF, instituée en 1979, posait un problème et que les propositions faites par le Gouvernement ne sont pas acceptables même si la législation existante devenait irréaliste - Rappelle le dépôt par le groupe socialiste de trois amendements en vue d'établir un nouveau mode d'indexation à partir de l'exercice 1990 - (p. 3598, 3599) : soutient les amendements de M. Jean-

Pierre Masseret, n° I-226 (indexation de la DGF sur les recettes nettes fiscales de l'Etat), n° I-225 (indexation de la DGF sur l'évolution du PIB en valeur à partir de l'exercice 1990) et n° I-227 (maintien de la régulation de la DGF au titre de l'exercice 1989 selon les modalités existantes).

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Art. 2 (barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement)** (p. 3617) : son amendement n° I-218, soutenu par M. Michel Moreigne : extension du bénéfice de la réduction d'impôt au titre des frais de garde des enfants aux couples dont l'un des conjoints est étudiant ; adopté - **Après l'art. 5** (p. 3645) : se déclare opposé à l'amendement n° I-92 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (réduction du taux moyen de TVA) - **Art. 6 (réduction du taux de la TVA sur les médicaments remboursables)** (p. 3651) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° I-93 de la commission - **Art. 7 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF)** (p. 3660) : soutient l'amendement n° I-219 de M. Jean-Pierre Masseret (extension de la notion de biens professionnels aux actions détenues par les salariés dans leur entreprise, lorsque la valeur de ces parts et actions excède 75 % de la valeur brute des biens imposables) - **Art. 10 (allègement de la fiscalité sur l'épargne)** (p. 3671) : risque d'une délocalisation de l'épargne française du fait de la libre circulation des capitaux le 1<sup>er</sup> juillet 1990 - Absence de retenue à la source sur les revenus tirés de placements financiers en raison de l'échec de la concertation européenne dans le domaine de l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne - Souhaite qu'une coopération communautaire active puisse lutter efficacement contre la fraude fiscale - (p. 3672) : risque de décalage inacceptable entre la taxation qui pèse sur les revenus du travail et celle applicable aux revenus du capital - **Art. 11 (suppression de la taxe sur les conventions d'assurances applicable aux contrats d'assurances sur la vie)** (p. 3677) : approuve la suppression de cette taxe rendue nécessaire par les règles d'harmonisation fiscale européenne - **Art. 12 bis (majoration du taux d'imposition de certaines plus-values à long terme réalisées par les sociétés)** (p. 3687) : son amendement n° I-220, soutenu par M. Jean-Pierre Masseret : maintien du taux d'imposition de 15 % sur les plus-values réalisées par les entreprises d'assurance vie et de capitalisation ; retiré - **Art. 14 (régime fiscal des droits attachés à un contrat de crédit-bail)** (p. 3701) : son amendement n° I-221, soutenu par M. Jean-Pierre Masseret : possibilité pour certaines sociétés qui donnent en location un bien par voie de crédit-bail, de constituer une provision destinée à couvrir la moins-value prévue lors de la levée du contrat de crédit-bail ; retiré.

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3768, 3769) : allègements fiscaux et préparation efficace de la France aux échéances européennes par ce projet de budget - Se déclare opposé aux mesures fiscales votées par la majorité sénatoriale : TVA, impôt sur les sociétés, fiscalité de l'épargne - Dimension sociale du projet de budget initial - Souhaite l'engagement d'une grande réforme de la fiscalité du patrimoine - Réhabilitation du rôle de l'Etat dans ce projet de loi de finances ; opposition du groupe socialiste aux propositions de réduction des dépenses publiques de la commission des finances - Modalités d'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF ; nécessité d'éviter une augmentation exponentielle des impôts locaux - Vote du groupe socialiste contre la première partie de la loi de finances dénaturée par la majorité sénatoriale.

#### Deuxième partie :

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) (p. 3973) : progression des crédits réservés à l'enseignement supérieur - Budget conforme à la politique définie dans la loi d'orientation du 10 juillet 1989 - Elévation du niveau de recrutement des enseignants - Création de postes de personnels ATOS - Amélioration des conditions d'accueil des étudiants dans les établissements universitaires - Lutte contre l'échec en premier cycle universitaire - (p. 3974) : démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur nécessitant un effort particulier en matière d'action sociale ; revalorisation des bourses ; prêts ban-

caires - Suggère la mise en place d'un véritable partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur, l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de recherche et les entreprises publiques et privées, afin de financer le vaste programme de relance de l'enseignement supérieur - Demande au Gouvernement de clarifier sa politique en matière de participation des collectivités locales à la construction d'universités, relevant légalement de la compétence exclusive de l'Etat - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget.

**Recherche et technologie** - (29 novembre 1989) (p. 4113) : priorité accordée par le Gouvernement à la recherche - Effort particulier consenti en faveur de la recherche spatiale - Applications terrestres de la recherche spatiale - Missions du Centre national d'études spatiales, CNES, et du Centre national d'études des télécommunications, CNET - Etude prospective sur l'avenir de la recherche spatiale au-delà de l'an 2000 menée par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques - (p. 4114) : situation préoccupante de l'Institut national de la recherche chimique appliquée, IRCHA - Demande que soit maintenu cet organisme, véritable laboratoire au service de l'environnement - Votera ce projet de budget.

**Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale** - (4 décembre 1989) (p. 4322, 4323) : attributions du Secrétariat général de la défense nationale, SGDN - Stagnation des crédits alloués à l'Institut des hautes études de la défense nationale - Souhaite que cet institut ait les moyens de poursuivre sa réflexion sur une doctrine européenne de défense - Modification des données stratégiques de la sécurité en Europe en raison de l'évolution de certains pays de l'Est et de la crise sociale profonde que traversent de nombreux pays de l'hémisphère sud - Rôle de la France dans la création de l'Europe de la défense - Stagnation des crédits de la protection civile - Définition prochaine du programme quinquennal de défense civile pour 1990-1995 - Souhaite une meilleure coordination entre les services de défense nationale et de protection civile - Rôle pédagogique du SGDN auprès des populations civiles - Avis favorable des sénateurs socialistes sur ce projet de budget.

**Intérieur** - (5 décembre 1989) (p. 4409) : estime que la sécurité des personnes et des biens est une des missions de l'Etat de droit et constitue l'une des principales priorités du Gouvernement - Augmentation des moyens destinés à la police de 6 % et poursuite de sa modernisation et de sa rénovation - Insuffisance du nombre de commissariats - Accroissement des effectifs et création de 1200 postes dont 925 seront occupés par des appelés du contingent - Création de brigades ferroviaires - Poursuite de la politique de formation du personnel et modernisation du parc immobilier - Attribution d'une prime forfaitaire de qualification aux gardiens de la paix - Nombreuses mesures statutaires et indiciaires - Harmonisation des différents corps de police - Problème du logement du personnel - Evoque les difficultés actuelles de l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat - Volonté du Gouvernement de moderniser les préfectures - Mise en oeuvre d'un plan de modernisation de la police nationale - (p. 4410) : constate une démotivation des agents en raison de la persistance de certaines difficultés - Se déclare prêt à recevoir dans les collectivités locales des agents des préfectures en position de détachement pour une période de formation - Propose que les stages de formation des fonctionnaires territoriaux aient lieu dans les services de la préfecture - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce projet de budget.

**Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs** - (7 décembre 1989) - Rapporteur spécial (routes et sécurité routière) (p. 4558, 4559) : développement du réseau autoroutier - Dotation budgétaire affectée au plan autoroutier non concédé - Accroissement du rythme annuel de mise en chantier d'autoroutes nouvelles par les sociétés concessionnaires - Relations financières entre les sociétés d'autoroutes et l'Etat ; établissement public Autoroutes de France ; bonne situation financière d'ensemble - Priorités du réseau routier national : désenclavement du Massif Central ; désenclavement de la Tarentaise dans la perspective

des Jeux olympiques d'hiver de 1992 - Plan d'accompagnement du tunnel sous la Manche - Part financée par l'Etat dans le contrat de plan avec l'Ile-de-France - (p. 4560) : liaisons en Ile-de-France : achèvement de la Francilienne ; liaisons rapides urbaines ; réticence des élus quant à la réalisation de l'autoroute B 12 ; réserve sur le principe du péage sur certains tronçons de la Francilienne ; mesures complémentaires dans le cadre d'actions immédiates en Ile-de-France - Contrats de plan Etat-région : principe d'un complément de financement par Autoroutes de France, au titre du remboursement d'une avance de l'Etat - Entretien du réseau routier national ; renforcement des chaussées ; en raison de la faible revalorisation des crédits d'entretien courants et de la baisse des crédits de mise hors gel, s'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget - Progression des crédits pour la sécurité routière, manifestation d'une volonté politique - Mauvais résultats de l'année 1988 - Prévisions pour 1989 - (p. 4561) : priorités : résorption des points noirs ; sensibilisation de l'opinion publique ; efficacité prouvée des campagnes d'information - Programmes d'actions conjointes entre les collectivités locales et l'Etat ; projet Sirius en Ile-de-France ; programmes locaux de sécurité routière - Formation des conducteurs - Orientations arrêtées par le conseil interministériel du 26 octobre 1988 : renforcement du rôle du préfet ; affectation d'appelés aux unités spécialisées de la gendarmerie et de la police nationale ; réserves sur le financement par la contribution financière des sociétés d'autoroutes ; promotion de l'apprentissage de la conduite auprès des jeunes ; actions de sécurité à long terme : contrôle technique des véhicules ; permis à points - Propose l'adoption de ce projet de budget.

**Budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace** - (8 décembre 1989) (p. 4631) : se réjouit du travail effectué par le Gouvernement hier à Bruxelles face aux partenaires européens - Souhaite connaître le contenu de l'accord annoncé, s'agissant notamment des services et des normes - Problème du câble - Amélioration de sa commercialisation - Se félicite de la constance de la politique d'investissement du ministère des postes et télécommunications, et de l'espace - Nécessité d'adapter le câble à la réalité du terrain - Estime que France Telecom ne doit pas se désintéresser de la fibre optique - Dénonce la pratique du troc échange de canaux supplémentaires contre un étalement des prises à construire - Estime que la stratégie de certains canaux distributeurs a paralysé le débat - (p. 4632) : problème des satellites de diffusion directe et de la nouvelle norme dite D2 Mac Paquet - Favorable au câblage des immeubles collectifs à caractère social - Estime que le ministère doit résoudre les questions techniques relatives à la fibre optique et proposer des tarifs inférieurs à ceux d'aujourd'hui.

#### Articles non rattachés :

(9 décembre 1989) - **Art. 61** (*institution du plan d'épargne populaire, PEP, et aménagement du plan d'épargne retraite, PER*) (p. 4711) : son amendement n° II-88 : élargissement du champ des bénéficiaires du droit à prime ; retiré - (p. 4713) : ses amendements, n° II-89 : réduction de la durée du PEP ; et n° II-90 de coordination ; retirés - **Art. 63** (*aménagement du régime fiscal des bons ou contrats de capitalisation*) (p. 4715) : son amendement de coordination n° II-91 ; retiré.

- **Projet de loi portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen** - *Deuxième lecture* [n° 91 (89-90)] - (11 décembre 1989) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 4769) : protection des assurés : consensus sur la proposition de la commission des finances du Sénat relative à la publicité des plus-values latentes dégagées par les compagnies d'assurance pratiquant l'assurance-vie - Secteur public de l'assurance - Satisfaction de l'allègement de la fiscalité pesant sur les contrats d'assurance-vie et de capitalisation - Contrats libellés en devises - (p. 4770) : divergences avec l'Assemblée nationale : composition de la commission de contrôle ; se déclare favorable à un régime aligné sur celui de la banque - Contrôle des contrats - Assurance des dommages de la construction : souhaite la suppression de son caractère obligatoire pour les collectivités locales - Avis favorable à l'adoption de ce projet de loi -

**Art. 17** (*Conseil national des assurances*) (p. 4777) : accepte l'amendement n° 11, de coordination, de M. Hubert Haenel, rapporteur - Commission consultative de l'assurance - **Art. 23** (*composition du conseil d'administration des sociétés d'assurance mutuelle*) (p. 4779) : son amendement n° 24 : modalités de la participation obligatoire des salariés au conseil d'administration ; adopté - **Art. 25** (*commission de contrôle des assurances*) (p. 4782) : son amendement n° 25 : composition de la commission de contrôle des assurances ; retiré au profit de l'amendement identique n° 15 de la commission - (p. 4784) : son amendement n° 27 : inclusion du conseil de discipline des organismes de placement collectif en valeurs mobilières dans la liste des commissions et conseils habilités à recevoir des informations de la commission de contrôle des assurances ; adopté - **Art. 35 bis** (*suppression de l'obligation de l'assurance de dommages-construction*) (p. 4788 à 4790) : son amendement n° 28 : rétablissement des franchises dans les contrats d'assurance dommages ouvrages ; retiré - Son amendement n° 29 : organisation du dispositif d'assurance dommages ouvrages ; adopté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989** [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - **Art. 5** et **Etat C** (*dépenses en capital des services civils*) (p. 5217) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (suppression des crédits destinés au renouvellement du bail de la résidence diplomatique française à Londres) - **Après l'art. 13** (p. 5230) : son amendement n° 39 : élargissement du régime du prêt de titres au prêt de titres garanti par un prêt d'espèces ; adopté - **Après l'art. 16** (p. 5233) : se déclare favorable à l'amendement n° 49 du Gouvernement (exonération de huit ans d'impôt sur les sociétés étendue aux entreprises créées en Corse avant le 31 décembre 1992 ; exonération fiscale de l'indemnité compensatoire pour frais de transport octroyée aux personnels de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière) - **Art. 28** (*création d'une taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux dans la région d'Ile-de-France*) (p. 5247) : modalités d'application de cette nouvelle taxe - (p. 5248) : regrette l'absence de distinction entre les zones rurales ou semi-rurales et les zones urbaines de la région d'Ile-de-France - Taxe applicable non seulement aux entreprises privées mais également aux administrations publiques et aux collectivités locales - Opportunité de cette taxe pour Paris et les Hauts-de-Seine.

*Nouvelle lecture* [n° 172 (89-90)] - (22 décembre 1989) - **Après l'art. 13** (p. 5335) : son amendement n° 15, soutenu par M. Michel Darras : élargissement du régime du prêt de titres ; irrecevable (article 42 de la loi organique du 2 janvier 1959).

LOUISY (François), sénateur de la Guadeloupe (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec MM. Rodolphe Désiré, Claude Estier, Raymond Tarcy, Albert Ramassamy et des membres du groupe socialiste et apparenté, tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 208 (88-89)] (8 février 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Départements d'outre-mer.**

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au conseiller du salarié [n° 166 (89-90)] (20 décembre 1989) - **Emploi.**



## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3369) - Ministère : Départements et territoires d'outre-mer - *Mesures pour les sinistrés de la Guadeloupe - Catastrophes naturelles.*

## INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes** - (27 avril 1989) (p. 440) : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer, POSEIDOM - Avis défavorable des assemblées territoriales des DOM sur la transformation de l'octroi de mer et son remplacement par une TVA aménagée - Débat sur l'interprétation de l'article 227-2 du Traité de Rome ; reconnaissance par la Cour de justice européenne de l'intégration des DOM à l'espace communautaire - \*Projet communautaire de suppression de l'octroi de mer, considéré par la CEE comme une taxe d'effets équivalents à des droits de douane à l'importation, constituant une entrave au principe de la libre circulation - Nécessité d'un rattrapage économique et d'une prise en compte de la spécificité des DOM dans la CEE, en conformité avec l'esprit de la *Lettre à tous les Français* du Président de la République, et en concertation avec les élus d'outre-mer.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation - Nouvelle lecture** [n° 462 (88-89)] - (4 juillet 1989) - Discussion générale (p. 2412) : approuve ce projet de loi d'orientation sur l'éducation tendant à rénover le système scolaire en tenant compte des mutations de la société - Inquiétudes relatives à la création d'un institut universitaire de formation des maîtres, IUFM, dans l'académie des Antilles et de la Guyane ; s'interroge sur la possibilité pour un seul institut de remplir efficacement sa mission auprès des trois départements concernés - Perspective inéluctable de la création d'un rectorat autonome en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Départements et territoires d'outre-mer** - (24 novembre 1989) (p. 3793, 3794) : évolution des crédits - Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - Conséquences du cyclone Hugo, à la Guadeloupe ; situation du logement ; souhaite de nouvelles règles d'attribution des crédits de la ligne budgétaire unique - Demande un dispositif spécifique d'aide à la reconstruction des bâtiments scolaires - Dégâts économiques du cyclone - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

LOUVOT (Pierre), sénateur de la Haute-Saône (UREI).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 21 octobre 1989).

Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 14 octobre 1989).

- Membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil par

des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (23 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels médicaux hospitaliers (30 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance (3 juillet 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (17 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (29 novembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion (13 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (18 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 412 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant dispositions concernant les accords relatifs aux allocations d'assurance des travailleurs privés d'emploi, l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, les contrôleurs du travail et de la main d'oeuvre, les travailleurs étrangers et le travail clandestin [n° 419 (88-89)] (26 juin 1989) - **Travail.**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 370 (88-89)] relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 26 (89-90)] (18 octobre 1989) - **Entreprises.**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Prestations sociales agricoles** - [n° 63 (89-90) tome 5] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2642) - Ministère : Equipement - *Mise en place des crédits au logement - Logement (financement).*

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) [n° 279 (88-89)]** - (23 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 841, 842) : infléchissements regrettables du projet de Plan au cours de son élaboration ; débat à l'Assemblée nationale - Contraintes de l'interdépendance révélées par les modèles économétriques - Echéance européenne de 1993 - Obligation de croissance accompagnée de modération dans l'évolution des salaires et de rigueur budgétaire - Solidarité : prélèvement universel sur les revenus inévitable pour la survie de la protection sociale - Politique familiale - Regrette l'absence d'engagement sur une loi d'orientation relative à la lutte contre la grande pauvreté - Aménagement du territoire - Souligne le manque de crédibilité du projet de Xe Plan en raison d'objectifs contradictoires et de contraintes non maîtrisées.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)]** - (21 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1753) : intentions louables du Gouvernement d'adapter les structures de l'agriculture aux contraintes économiques - S'oppose aux amendements de la commission des finances tendant à supprimer le titre III de ce projet relatif à la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles - Déconcentration de la politique des structures, plus grande liberté des instances départementales, assouplissement des procédures de contrôle - Elargissement des missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Modulation des dispositions fiscales concernant les SAFER en fonction des missions concédées - Emet quelques réserves sur le rôle confié aux nouvelles associations foncières agricoles, AFA - Interrogation d'un certain nombre de départements sur l'opportunité de seconds remboursements - Transmission des exploitations - Rénovation du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA - Réforme de l'assiette des cotisations de prévoyance - Méconnaissance du revenu fiscal net de nombreux exploitants nécessitant une mise en place très progressive de cette réforme - (p. 1754) : propose la mise en place d'une cotisation minimale indépendante du changement d'assiette - Souhaite que la discussion des articles permette d'améliorer certaines dispositions, qu'il s'agisse du calendrier de la réforme, de son traitement par branches successives ou du démantèlement des taxes par produit servant à financer le BAPSA - Inquiétude des organisations professionnelles en ce qui concerne une juste définition du revenu net des exploitants servant désormais de base au calcul des cotisations - Craint, pour contourner ces difficultés, que de nombreuses sociétés civiles se constituent dont les salariés cotiseraient au régime général ou au régime des cadres ; graves incidences sur le budget de la mutualité sociale agricole, MSA - Souhaite une parfaite harmonisation des prestations sociales agricoles avec celles des autres régimes sociaux - Sous réserve de l'adoption de certains amendements, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant dispositions concernant les accords relatifs aux allocations d'assurance des travailleurs privés d'emploi, l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, les contrôleurs du travail et de la main d'oeuvre, les travailleurs étrangers et le travail clandestin [n° 412 (88-89)]** - (30 juin 1989) - Rapporteur - **Discussion générale et articles** : son intervention et ses amendements, présentés par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales (p. 2228, 2241).

- **Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé - Deuxième lecture [n° 3 (89-90)]** -

(18 octobre 1989) - **Art. 2 (mission de santé publique ; service départemental de santé maternelle et infantile) - Art. L. 146 du code de la santé publique (mission des participants à la protection maternelle et infantile)** (p. 2599) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de Mme Nelly Rodi, rapporteur (santé maternelle et infantile : suppression du terme « promotion ») - **Art. L. 148 (service départemental de PMI)** (p. 2600) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (suppression de l'énumération des catégories de qualification des personnels).

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 370 (88-89)]** - (26 octobre 1989) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 2767, 2768) : évolution de la protection sociale des personnes non salariées non agricoles : loi du 3 juillet 1972 alignant le régime d'assurance vieillesse des commerçants et artisans sur celui des salariés ; loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 30 décembre 1973, dite loi « Royer » - Texte en projet : institution d'un droit à prélèvement successoral au profit de certains conjoints de chefs d'entreprise artisanale ou commerciale ayant participé durablement et effectivement à l'activité de l'entreprise sans être salariés ni associés ; propose l'adoption d'un mécanisme garantissant un droit social effectif au bénéfice du conjoint survivant démuné - Réouverture de la faculté de régularisation des cotisations de retraite antérieures au changement de régime de 1973 ; propose l'allongement du nouveau délai - Protection sociale des conjoints des chefs d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL - Régimes complémentaires d'assurance vieillesse ; Caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale, CANCAVA - (p. 2769) : prélèvement au profit de l'action sociale sur le produit des cotisations sociales par les caisses des régimes de base : suppression de la référence au taux du prélèvement pratiqué par le régime général - Allègement des formalités administratives des entreprises employant des apprentis - Propose l'adoption de ce projet de loi - **Art. 10 (institution d'un prélèvement successoral au profit du conjoint survivant du chef d'une entreprise artisanale ou commerciale)** (p. 2787) : son amendement n° 31 : moyens de justifier la participation à l'activité de l'entreprise ; adopté - (p. 2788) : son amendement n° 32 : substitution du terme « créance » au terme « prélèvement » ; adopté ; sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 23 de M. Louis Moinard, rapporteur - Notion de salaire différé destiné à garantir un droit social effectif au bénéfice du conjoint survivant démuné - (p. 2789) : son amendement n° 33 : application au conjoint ayant exercé une activité rémunérée à temps partiel à l'extérieur de l'entreprise ; rejeté - Son amendement de coordination n° 34 ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 64 du Gouvernement - **Art. 12 (rachat des cotisations de retraite pour les années antérieures à 1973)** (p. 2791) : son amendement n° 35 : allongement du délai de présentation de la demande de régularisation ; retiré - **Art. 14 (dispositions relatives au régime complémentaire d'assurance vieillesse et au régime d'assurance invalidité-décès)** (p. 2795) : son amendement rédactionnel n° 36 ; adopté - (p. 2796) : son amendement n° 37 : référence aux régimes facultatifs créés conformément aux dispositions de l'article L. 635-1 du code de la sécurité sociale ; devenu sans objet - **Après l'art. 15** : accepte l'amendement n° 7 du Gouvernement (reconduction pour un an de l'exonération de charges patronales pour l'embauche d'un premier salarié).

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture [n° 456 (88-89)]** - Suite de la discussion - (3 novembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2983) : votera ce texte essentiel pour l'avenir de l'agriculture française - Au nom du groupe de l'UREI, regrette le rejet de l'article 33 relatif à la réforme des cotisations sociales agricoles.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].***Deuxième partie :*

**Budget annexe des prestations sociales agricoles** - (28 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (p. 4009, 4010) : handicaps structurels du BAPSA : déséquilibre démographique ; érosion des revenus des agriculteurs - Budget de transition : réforme en cours par le transfert de l'assiette des cotisations sur le revenu professionnel - Limite des effets du démantèlement des taxes BAPSA - Aggravation de la progression des cotisations par la diminution du nombre des actifs - Financements extraprofessionnels ; compensation démographique ; contribution de la Caisse nationale des allocations familiales, CNAF, aux prestations familiales - (p. 4011) : améliorations apportées à la protection sociale par la loi d'adaptation agricole et le projet de loi complémentaire - Vaccination antigrippale - Assurance vieillesse : progrès vers l'harmonisation totale avec les retraites du régime général ; retraite complémentaire - Dépenses d'assurance maladie - Dépenses d'assurance vieillesse - Charge de la dette des caisses de mutualité sociale agricole, MSA - Prélèvement des cotisations maladies sur les retraités ; cas des retraités non imposables - Demande l'extension aux non salariés agricoles du bénéfice de l'assurance veuvage dont bénéficient les conjoints survivants des salariés - Souhaitable validation des années de captivité des anciens prisonniers de guerre pour le calcul de leurs droits à la retraite même proportionnelle - Avis favorable à l'adoption de ce projet de budget.

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) - Examen des crédits - Etat B (p. 4063) : vote de la majorité du groupe de l'UREI contre ce projet de budget.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé [n° 92 (89-90)]** - (13 décembre 1989) - Discussion générale (p. 4882) : déplafonnement des cotisations d'accidents du travail - Mesures sociales favorables à l'hébergement des personnes âgées et handicapées dans leur famille naturelle - Extension des bénéficiaires de l'allocation de logement - Tarification des unités et des centres de long séjour - Politique familiale - Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI.

**LUART (Roland du)**, sénateur de la Sarthe (UREI) - Secrétaire du Sénat jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

Est nommé membre titulaire du comité consultatif pour la gestion du Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (*JO Lois et décrets* du 9 novembre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (29 novembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1990 (10 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 (19 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 281 (88-89)] complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 383 (88-89)] (14 juin 1989) - Agriculture.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Agriculture et forêt - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 2] (21 novembre 1989).

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Prestations sociales agricoles - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 44] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 21 avril 1989) (p. 316) - Ministère : Collectivités territoriales - Organisation des élections européennes - Elections.

*Questions orales avec débat :*

n° 67 (*JO Débats* du 13 juin 1989) (p. 1454) - Ministère : Budget - Réforme de la taxe foncière sur les propriétés bâties - (Réponse : *JO Débats* du 24 juin 1989) (p. 1877) - Taxe foncière sur les propriétés bâties.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique [n° 219 (88-89)]** - (20 avril 1989) - Art. 13 (conditions d'octroi de l'autorisation d'exercer la profession vétérinaire) (p. 359) : son amendement n° 80, soutenu par M. Louis Lazuech : reconnaissance de l'existence des vétérinaires salariés ; retiré.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)]** - (21 juin 1989) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 1736) : à titre personnel, en ce qui concerne le Titre premier relatif au contrôle des structures et à l'aménagement foncier, se déclare globalement satisfait des dispositions proposées mais s'interroge sur les nouvelles missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles attendue par la profession en raison de la complexité et du caractère anti-économique du système en vigueur - Masse des cotisations versées par les agriculteurs pour financer leur protection sociale actuellement déterminée lors du vote annuel du BAPSA - Système de financement totalement déconnecté des réalités économiques et ignorant la situation réelle des exploitations - Système de répartition assis sur la valeur locative des terres agricoles - Absence d'homogénéité des évaluations entre les communes et ampleur de l'écart entre le revenu cadastral et les loyers réels - (p. 1737) : augmentation considérable, au cours des quinze dernières années, du poids des cotisations sociales, comparée aux résultats économiques des exploitations agricoles - Nouvelle assiette retenue pour le calcul des cotisations assise sur les bénéfices fiscaux des exploitants - Harmonisation des droits à pension de retraite des agriculteurs avec ceux des salariés - Démantèlement des taxes par produit perçues au profit du BAPSA - Inquiétude de la commission des finances quant aux modalités d'application de cette réforme et à certains transferts de charges - Propositions de la commission des finances pour pallier ces inconvénients - Demande le dépôt d'un rapport intermédiaire en 1991 afin de décider, en toute connaissance de cause, de la poursuite de la réforme - Jugement réservé

porté sur les résultats des simulations réalisées par le ministère de l'agriculture - (p. 1738) : demande l'élargissement de ces études (simulations portant sur deux ans, analyse plus fine des étapes de la réforme suivant la dimension des exploitations et leur situation au regard du régime fiscal) - Avenir du BAPSA - Demande au Sénat de reporter l'examen du titre III de ce projet jusqu'à l'achèvement des travaux de simulations complémentaires souhaités.

- **Questions orales avec débat jointes : fiscalité locale** - (23 juin 1989) (p. 1877) : problème de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de sa réforme - Rappelle que le régime de l'impôt foncier repose sur un système ancien complexe et anti-économique - Constate que l'absence de révision depuis près de trente ans a entraîné une inadéquation profonde des valeurs locatives à la réalité - (p. 1878) : diminution de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti dans la fiscalité directe locale en raison de la diminution des superficies agricoles - Nécessité de remplacer l'impôt foncier par un autre impôt pour ne pas priver les collectivités locales d'une ressource importante surtout pour les petites communes de moins de sept cents habitants - Dissociation de l'imposition locale de l'exploitation et de la taxation du patrimoine souhaitée par le conseil des impôts - Rappelle que la fiscalité foncière agricole doit servir le développement de l'agriculture - Conséquences de la mise en place de stabilisateurs de la production européenne dans la perspective de 1992 - Nécessité de placer l'agriculture dans des conditions de concurrence favorables par une fiscalité adaptée.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)] - Suite de la discussion** - (23 juin 1989) - Rapporteur pour avis - Après l'art. 27 (p. 1905) : à titre personnel, se déclare opposé à l'amendement n° 130 de M. Jean Arthuis, rapporteur (droit au renouvellement du bail du conjoint copreneur) - Art. 33 (*principe de la double assiette des cotisations sociales agricoles*) (p. 1914) : son amendement de suppression n° 159 ; rejeté - (p. 1918) : à titre personnel, se félicite du rejet de cet amendement de la commission des finances.

*Deuxième lecture [n° 456 (88-89)]* - (2 novembre 1989) - **Discussion générale** - Au nom de la commission des finances (p. 2898) : double objectif de ce projet de loi : amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles et rapprochement du régime social des agriculteurs du droit commun de la protection sociale - Résultats du récent recensement général de l'agriculture : insuffisance de la dimension économique moyenne des exploitations françaises - Perspective d'une diminution du nombre des exploitations parallèle à une accélération de la croissance de leur taille - Caractère indispensable d'un allègement sensible du contrôle des structures ainsi que d'une réforme de l'impôt foncier non bâti - Anachronisme de la législation actuelle sur le contrôle des structures - Souhaite revenir au principe de la liberté d'exploitation - (p. 2899) : nécessité d'une libéralisation du statut du fermage : érosion constante du prix des fermages résultant de leur indexation sur le prix des produits agricoles, encadrement trop strict du droit de reprise du bailleur, poids excessif de l'imposition du foncier non bâti - Conséquences de cette législation protectrice du fermier : dévalorisation de la propriété foncière et découragement des investisseurs extérieurs - Nouvelles simulations effectuées par le ministère de l'agriculture sur les effets de la réforme de l'assiette des cotisations sociales - Iniquité de la répartition actuelle du prélèvement social entre les agriculteurs - Opportunité de la modification envisagée de l'assiette des cotisations sociales : substitution du revenu professionnel de l'agriculteur au revenu cadastral - Difficultés de l'évaluation du revenu individuel des agriculteurs - Nécessité d'une grande vigilance sur les modalités d'application de la réforme - Souhaite que le Sénat reste fidèle à ses propositions exprimées en première lecture - Art. 18 (*missions des SAFER*) (p. 2922) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 115 de M. Louis de Catuelan - Art. 18 bis (*composition du conseil d'administration des SAFER*) (p. 2924) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 22 de M. Marcel Daunay, rapporteur - Après

l'art. 27 quinquies (p. 2936) : remise en cause des droits acquis par les propriétaires par la conversion de droit du contrat de métayage en contrat de fermage sur demande du métayer - Après l'art. 32 quinquies (p. 2943) : lutte contre les incendies de forêts - (p. 2945) : ses amendements n° 135 : simplification des conditions d'obtention de la licence de chasse par les étrangers ; et n° 136 : conditions d'institution et de fonctionnement des réserves de chasse ; adoptés - (p. 2946) : ses amendements n° 137 : peines applicables en cas de contravention à un plan de chasse au petit gibier ; adopté ; et n° 138 : indemnisation des dégâts causés au peuplement forestier par les grands animaux soumis à un plan de chasse obligatoire ; retiré.

**Suite de la discussion** - (3 novembre 1989) - Art. 33 (*définition et modalités de prise en compte des revenus professionnels pour la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles*) (p. 2965) : nécessité de cette réforme des cotisations sociales agricoles - Engagements formels du Gouvernement quant à sa transparence - A titre personnel et au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable au vote de cet article dans la rédaction proposée par le Gouvernement.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - Après l'art. 4 (p. 3636) : soutient l'amendement n° I-38 de M. Jean Arthuis (dégrèvement partiel de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés non bâties accordé aux exploitants agricoles, victimes de la récente sécheresse, sur réclamation collective formulée par le président du conseil général) - Après l'art. 18 (par priorité) (p. 3638) : son amendement n° I-126 : suppression du prélèvement perçu pour frais de dégrèvement et de non-valeur sur le montant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ; adopté - Avant l'art. 10 (p. 3668) : son amendement n° I-125 : amélioration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989, de la déduction pour investissement accordée aux exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition ; adopté.

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - Après l'art. 22 (p. 3724) : son amendement n° I-127 : accroissement progressif de la déductibilité de la TVA afférente au fuel domestique utilisé pour les usages agricoles ; devenu sans objet - Art. 22 bis (*déductibilité de la TVA afférente au fuel domestique utilisé comme carburant pour la réalisation de transports fluviaux*) (p. 3725) : soutient l'amendement n° I-58 de M. Philippe Adnot (accroissement progressif de cette déductibilité) - Après l'art. 26 (p. 3729) : soutient l'amendement n° I-59 de M. Philippe Adnot (modification du régime applicable en matière de TVA aux cessions de biens mobiliers d'investissement) - (p. 3730) : se déclare opposé à l'amendement n° I-222 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (augmentation du droit de timbre sur le permis de chasse) - Art. 29 bis (*relèvement du tarif de la redevance sur les consommations d'eau perçue au profit du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE*) (p. 3738, 3739) : gestion du FNDAE - Se déclare favorable à l'amendement n° I-120 de M. Roger Chénaut, rapporteur général (augmentation supplémentaire de ce tarif) - Art. 34 et Etat A (*équilibre général du budget*) (p. 3757) : importance des flux financiers entre la France et la CEE - Contraction des dépenses communautaires en faveur de l'agriculture réalisées à travers le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA, et danger d'une « renationalisation » des politiques agricoles - Perspective d'une baisse de l'effort financier global en faveur de l'agriculture.

*Deuxième partie :*

**Budget annexe des prestations sociales agricoles** - (28 novembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4008, 4009) : budget de transition - Réforme de l'assiette des cotisations sociales en cours de discussion devant le Parlement ; risque d'aggravation de la situation de certains agriculteurs dans le cas de fortes hausses des cotisations sociales - Progression des dépenses du BAPSA : dépenses d'assurance vieillesse ; détérioration du rapport démographique ; dérive des dépenses d'assurance maladie ; progression des dépenses d'allocation de remplacement - Prise en charge de la vaccination antigrippale - Lacunes de la couverture sociale - Pro-

gression excessive des cotisations professionnelles - Agriculteurs en difficulté - Démantèlement des taxes sur les betteraves, les céréales et les graines oléagineuses - Financement extraprofessionnel : compensation démographique de solidarité entre les régimes sociaux - Participation du budget général - Propose le rejet de ce projet de budget.

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4019) : reprise des échanges agro-alimentaires mondiaux ; hausse des prix - Juge prévisible de nouvelles crises de surproduction ; révolution bio-technologique - Diminution du nombre d'agriculteurs ; priorité nécessaire à l'aménagement rural et au développement de la pluriactivité - Dépenses agricoles européennes : inquiétude sur l'affectation des économies réalisées en 1989 par le FEOGA-garantie - Progression des crédits proposés, inférieure à celle du budget de l'Etat - Poids des dépenses sociales - Priorité à l'enseignement agricole - (p. 4020) : maintien des engagements de l'Etat en faveur de la modernisation de l'agriculture ; installation des jeunes agriculteurs ; dispositif d'aide aux agriculteurs en difficulté - Hydraulique agricole - Forêts ; Office national des forêts, ONF ; conservatoire de la forêt méditerranéenne - Diminution de la dotation des offices ; demande le soutien à la relance de la production bovine et à la restructuration laitière - Espace rural ; souhaite l'accord du Gouvernement en deuxième lecture sur l'amendement du Sénat tendant à relever le taux de la redevance du fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE - Regrette la réduction en francs constants des crédits aux industries agro-alimentaires - Souhaite un complément de crédits pour les agriculteurs victimes de la sécheresse - Propose le rejet de ce projet de budget.

**Services du Premier ministre - V - Environnement** - (2 décembre 1989) (p. 4283) : constate les difficultés du département ministériel chargé de l'environnement à s'insérer dans les rouages administratifs de la République à une époque où le vert est une couleur fort à la mode - Souhaite une plus grande coordination interministérielle notamment pour traiter du dossier de la sécheresse et de la politique de l'eau - Dénonce l'incompréhension du ministre du budget à propos du fonds d'eau - Souhaite connaître les suites données aux rapports de M. Pierre Lacour et de M. Tenaillon - (p. 4284) : légère progression des crédits de la restauration de certains cours d'eau domaniaux - Constate le succès de la politique des « contrats de rivière propres » auprès des collectivités territoriales - Dénonce la multiplication des décharges non contrôlées qui constituent une nuisance inacceptable - Lancement d'un programme de résorption de ces décharges sur cinq ans - Problème de l'aquaculture en eau douce - Estime que la loi sur la pêche votée en 1984 constitue un frein au développement de l'aquaculture sous toutes ses formes - Souhaite le report du délai de déclaration des plans d'eau - Problème de l'attribution de l'autorisation de capture à la ligne à toutes les piscicultures et de l'extension de la taxe piscicole aux enclos piscicoles - Regrette l'absence de concertation entre les services du ministère et les associations de chasse - Souhaite être informé sur une éventuelle remise en cause de la loi Verdeille et de toutes les initiatives prises dans le domaine de la chasse, directement et non par la presse - Problème du statut des gardes-chasse - Rappelle que le Parlement s'est prononcé à l'unanimité pour reconnaître au président des fédérations de chasse un pouvoir hiérarchique sur les gardes - (p. 4285) : problème des compétences des fédérations départementales de chasseurs qui risquent d'être révisées au profit des préfets - Problèmes des redevances cynégétiques, de l'insuffisance des effectifs de la direction de la protection de la nature, de l'application des directives communautaires - Souligne la modestie de ce budget tout en reconnaissant une certaine évolution positive - Mobilisation nécessaire pour la défense de l'environnement et pour la protection du cadre de vie - Annonce le dépôt d'une proposition de loi sur les matières plastiques biodégradables - Se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce budget sous réserve des réponses du ministre.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989** [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Art. 13 (régime fiscal des titres assortis de bons de souscription) (p. 5227, 5228) : ses amen-

dements, soutenus par M. Jean-François Pintat, n° 43 : situation identique de l'émetteur et du souscripteur en cas d'émission d'obligations assorties d'un bon de souscription d'obligations ; n° 44 : harmonisation du régime fiscal spécifique des titres assortis de bons de souscription avec les principes attachés au traitement comptable de ces valeurs mobilières ; n° 46 : application de cet article aux seules valeurs émises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 ; adoptés ; et n° 45 : régime fiscal des sommes reçues par une entreprise ayant acquis des titres assortis d'un bon de souscription d'obligations, lorsque les droits attachés aux titres ne sont pas exercés ; retiré - Après l'art. 38 (p. 5261) : son amendement n° 47, soutenu par M. Joseph Caupert : extension aux personnes morales des incitations fiscales à la création et au développement des investissements forestiers, applicables aux personnes physiques ; retiré.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Nouvelle lecture** [n° 153 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Art. 33 (p. 5224) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Marcel Daunay, rapporteur (présentation par le Gouvernement, par grands secteurs de production, d'une analyse de la sensibilité des revenus professionnels aux aléas climatiques et économiques, ainsi que des propositions pouvant permettre une meilleure prise en compte de ces variations).

**LUC (Hélène)**, sénateur du Val-de-Marne (présidente du groupe C).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommée de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et portant création d'une délégation parlementaire permanente chargée du contrôle des activités des services secrets [n° 191 (88-89)] (16 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Parlement**.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant statut des élus municipaux, départementaux et régionaux et démocratisation de ces fonctions électives [n° 54 (86-87)] (30 octobre 1986) - **Collectivités locales** - Reprise le 30 avril 1988 puis retirée le 6 avril 1989.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant statut des élus municipaux, départementaux et régionaux et démocratisation de ces fonctions électives [n° 240 (88-89)] (6 avril 1989) - **Collectivités locales**.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à porter le salaire minimum de croissance à 6 500 francs [n° 8 (89-90)] (10 octobre 1989) - **Salaires**.

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 21 avril 1989) (p. 315) - Ministère : Fonction publique - *Revendications des fonctionnaires corses et de l'ensemble de la fonction publique - Fonction publique (traitements et indemnités)*.

(JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2634) - Ministère : Economie - *Revendications des fonctionnaires des finances - Fonction publique*.

*Questions orales avec débat :*

n° 8 (JO Questions du 21 juillet 1988) (p. 839) - Ministère : Transports - *Sécurité du réseau banlieue de la SNCF* - (Retirée : juin 1989) - **Transports ferroviaires**.

n° 36 (JO Débats du 5 avril 1989) (p. 43) - Ministère : Education - *Situation du service de santé scolaire* - (Réponse : JO Débats du 27 mai 1989) (p. 951) - Médecine scolaire.

n° 37 (JO Débats du 5 avril 1989) (p. 43) - Ministère : Education - *Conditions de la prochaine rentrée scolaire* - Enseignement.

n° 75 (JO Débats du 11 octobre 1989) (p. 2497) - Ministère : Education - *Développement de l'éducation physique et sportive* - Education physique et sportive (EPS).

n° 76 (JO Débats du 11 octobre 1989) (p. 2497) - Ministère : Agriculture - *Situation des exploitants agricoles victimes de la sécheresse* - Exploitants agricoles.

#### Questions orales sans débat :

n° 64 (JO Débats du 6 avril 1989) (p. 55) - Ministère : Premier ministre - *Situation des personnes sans ressources* - Politique sociale.

n° 85 (JO Débats du 18 mai 1989) (p. 794) - Ministère : Premier ministre - *Tracé de l'autoroute A86 à Joinville-le-Pont (Val-de-Marne)* - (Réponse : JO Débats du 3 juin 1989) (p. 1066) - Autoroutes.

n° 90 (JO Débats du 8 juin 1989) (p. 1249) - Ministère : Equipement - *Sécurité du réseau banlieue de la SNCF* - (Réponse : JO Débats du 10 juin 1989) (p. 1349) - Société nationale des chemins de fer français (SNCF).

n° 105 (JO Questions du 21 septembre 1989) (p. 1515) - Ministère : Agriculture - *Mesures en faveur des exploitants agricoles victimes de la sécheresse* - (Retirée : octobre 1989) - Catastrophes naturelles.

n° 131 (JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2661) - Ministère : Education - *Situation des inspecteurs de l'éducation nationale* - Enseignants.

#### INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** - (3 avril 1989) (p. 4) : article 18 du règlement : soutien du groupe communiste au mouvement de grève des fonctionnaires et des salariés de Corse ; coût élevé de la vie dans l'île ; appel à l'ouverture immédiate de négociations.

- **Conférence des présidents** - (20 avril 1989) (p. 332, 333) : proteste contre la précipitation imposée au Sénat par le Gouvernement pour l'examen des projets de loi concernant les centres de protection maternelle et infantile et la protection de l'enfance maltraitée - Demande le respect du droit d'amendement.

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé [n° 261 (88-89)]** - (2 mai 1989) - Art. 8 (*critères de la participation financière obligatoire des organismes d'assurance maladie aux dépenses de la PMI*) (p. 529) : son amendement n° 34, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : possibilité pour le président du conseil général de passer des conventions avec les organismes d'assurance maladie pour financer des actions préventives et éducatives ; rejeté.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)]** - (9 mai 1989) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 564) : sa motion n° 97, soutenue par M. Charles Lederman, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée.

- **Conférence des présidents** - (11 mai 1989) (p. 646) : dépôt par tous les groupes du Sénat de propositions de loi tendant à satisfaire les légitimes revendications des anciens combattants - Demande au Gouvernement d'inscrire rapidement à l'ordre du jour complémentaire du Parlement l'une de ces propositions de loi - S'oppose à la tenue, lors de la prochaine session, d'un débat parlementaire sur ce sujet sans adoption de texte précis.

- **Question orale avec débat : situation du service de santé scolaire** - (26 mai 1989) (p. 951) : dégradation inquiétante du service de santé scolaire - Lien étroit entre la santé des enfants et leur réussite ou leur échec scolaire - Suppression de postes d'infirmiers scolaires dans le Val-de-Marne - Droit à la santé - Absence totale d'un vrai service public de santé scolaire - (p. 952) : utilité et nécessité du développement de la médecine scolaire reconnue par de nombreux spécialistes - Fait état des conclusions d'un récent rapport du groupe de travail sur la pédiatrie - Détection des handicaps sensoriels ou psychomoteurs - Vaccinations - Troubles orthodontiques - Rôle fondamental du médecin scolaire dans la lutte contre les mauvais traitements à l'égard des mineurs - Détection de la malnutrition dont sont victimes certains enfants de familles défavorisées - Demande pour certaines familles la gratuité des examens et soins médicaux conseillés par les médecins scolaires - Rôle de prévention et d'éducation, notamment en direction des adolescents confrontés aux problèmes de toxicomanie, de tabagisme, d'alcoolisme et du SIDA - Surveillance de l'état sanitaire des établissements scolaires ainsi que des conditions de sécurité, notamment dans certains lycées professionnels - Précarisation des postes de médecins scolaires - Diminution constante des postes depuis 1970 - (p. 953) : pénurie identique pour les infirmiers, secrétaires médicales et assistants sociaux - Fait état de la prochaine grève des médecins scolaires à l'appel du Syndicat national autonome des médecins de la santé publique - Soutient les revendications de cette profession et réclame un grand service public national de santé scolaire - Interroge le ministre de l'éducation sur les points suivants : création des conditions propres à faire assurer les missions fondamentales de la santé scolaire ; établissement d'un bilan annuel pour les enfants des grandes cités populaires et des zones urbaines ou rurales ; prise en charge intégrale par la sécurité sociale des examens, vaccinations, soins et appareillages recommandés par le médecin scolaire ; doublement des effectifs de la médecine scolaire ; élaboration d'un statut durable pour les différentes catégories de personnels du service de santé scolaire et titularisation desdits personnels - Rappelle la proposition des parlementaires communistes de dégager, en faveur de l'école, 40 milliards de francs des dépenses englouties dans le surarmement - (p. 955) : relations entre les services de santé scolaire et les services de protection maternelle et infantile, PMI - Bilans de santé - Remboursement des soins - (p. 956) : droit à la santé et à la réussite de tous les enfants - Politique de prévention - Rénovation du service de santé scolaire - Nombre insuffisant d'assistants sociaux scolaires - Manifestation ce jour des psychologues scolaires qui souhaitent voir reconnue leur place dans l'éducation nationale - Dépistage des handicaps dès la maternelle - Souhaite que le Gouvernement engage rapidement une concertation avec les personnels du service de santé scolaire - Incidences d'une revitalisation du service de santé scolaire sur l'état de santé de l'ensemble de la population française - Lutte contre les inégalités sociales - Création d'emplois de médecins.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 343 (88-89)]** - (2 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1068, 1069) : vote par les sénateurs communistes et apparentés du texte adopté par la CMP en dépit de sa modestie et de ses insuffisances - Souhaite la reconnaissance de l'existence du peuple kanak et l'engagement d'une réelle décolonisation du territoire - Dénonce le caractère discriminatoire de la justice en Nouvelle-Calédonie - Insuffisance des dispositions relatives aux droits de la défense - Rappelle les propositions du groupe communiste, défendues à l'occasion de l'examen de la loi d'amnistie de juillet 1988 et de la première lecture du texte en discussion, au sujet de l'amnistie des militants indépendantistes guadeloupéens et se réjouit du dépôt récent par le Gouvernement d'un projet de loi dans ce sens.

- **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives - Deuxième lecture [n° 317 (88-89)]** - (2 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1072, 1073) : rappelle la détermination des parlementaires communistes en

faveur de la lutte contre le dopage - Abstention du groupe communiste en première lecture en raison de l'absence de mesures organisant la prévention, introduites postérieurement par l'Assemblée nationale - Nécessité d'un accroissement significatif des crédits du budget de la jeunesse et des sports pour assurer l'efficacité de la lutte contre le dopage et affranchir le sport de la domination des intérêts financiers - Vote sans illusion de ce texte par le groupe communiste.

- **Rappel au règlement** - (6 juin 1989) (p. 1151) : catastrophe aérienne évitée de justesse dans le Val-de-Marne le 3 juin 1989 - Incident grave survenu sur un Boeing de la compagnie charter Minerve lors du décollage de l'aéroport d'Orly - Emotion et indignation des habitants riverains de l'aéroport - Recherche de la rentabilité et concurrence sauvage due à la déréglementation remettant sérieusement en cause la sécurité aérienne - Demande que l'appareil accidenté soit immédiatement saisi et qu'une commission d'enquête comprenant des représentants des riverains soit constituée.

- **Projet de loi portant amnistie [n° 354 (88-89)]** - (12 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1443, 1444) : constate l'indifférence du Sénat devant l'examen de ce projet de loi portant amnistie - Amendement du groupe communiste concernant la réintégration des salariés protégés licenciés - Dénonce l'intensification des licenciements de délégués syndicaux et d'élus du personnel au cours des dernières années - Affaire des « dix » de Renault : annulation par la cour d'appel de Versailles du jugement prud'homal ordonnant leur réintégration - Visite à l'Élysée d'une délégation des femmes et des mères des « dix » de Renault, reçue par des collaboratrices de Mme Mitterrand - Urgence de la réintégration des « dix » - Rappelle le vote par l'Assemblée nationale, le 8 juillet 1988, d'un texte permettant l'amnistie et la réintégration des salariés protégés - **Art. 1<sup>er</sup> bis (amnistie des objecteurs de conscience insoumis ou déserteurs)** (p. 1454) : vote du groupe communiste contre l'amendement de suppression n° 2 de M. Marcel Rudloff, rapporteur, remplacé par M. Jacques Larché, président de la commission des lois - **Art. 2 (effets, contestations et constatation de l'amnistie)** : vote du groupe communiste contre l'amendement de suppression n° 3 de la commission.

- **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile [n° 299 (88-89)]** - (15 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1581, 1582) : rappelle la catastrophe aérienne évitée de justesse dans le Val-de-Marne le 3 juin 1989 - Fait part de l'émotion et de l'indignation des élus de ce département et des habitants riverains de l'aéroport d'Orly - Souhaite l'adoption immédiate de mesures tendant à renforcer la sécurité du transport aérien, tant pour les équipages et les usagers que pour les riverains des aéroports - Sécurité remise en cause avec la déréglementation européenne et la progression significative du transport aérien - Insuffisance des pistes et des moyens de contrôle, majorité de l'espace aérien réservée aux avions militaires - Souhaite que les compagnies Air France et Air Inter soient gérées avec les impératifs du service public, sans recherche de la seule rentabilité financière au détriment de la sécurité maximale - Dénonce la politique actuelle d'Air France de compression des salaires, d'insuffisance des effectifs ou de recours à des personnels insuffisamment qualifiés - Conséquences de la déréglementation aux États-Unis - Dangers de l'article 16 permettant d'affréter des aéronefs sur simple autorisation administrative - (p. 1583) : banalisation du recours aux avions de compagnies étrangères - Demande que soit stipulé sur les billets d'avion l'affrètement ou non de l'avion emprunté - Non-respect des normes de sécurité par la compagnie de charters Minerve - Danger de l'évolution des transports aériens souligné par tous les professionnels concernés - Demande à l'administration d'exercer son droit de contrôle en matière de respect des normes de sécurité - Recrutement inacceptable de pilotes insuffisamment qualifiés - Vieillesse des appareils en service - Multiplication des incidents en vol - Personnes habilitées à effectuer la fouille des personnes et des biens dans les aéroports - Renforcement des sanctions pénales applicables au survol de zones interdites - Intégration en droit français des dispositions du protocole complémentaire à la convention de Montréal de 1971 pour la répression des actes illicites

dirigés contre la sécurité de l'aviation civile - Regrette que ce projet ne tienne pas compte des propositions communistes formulées à de nombreuses reprises en matière de sécurité aérienne - (p. 1584) : abstention des sénateurs communistes sur ce projet de loi insuffisant - (p. 1589) : demande au ministre de résister aux dirigeants des compagnies de charters favorables à la déréglementation du trafic aérien - Souhaite que la France joue en Europe un rôle primordial dans le domaine de la sécurité aérienne.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France [n° 351 (88-89)]** - (20 juin 1989) - **Rappel au règlement** (p. 1672) : conditions de préparation de l'examen de ce projet de loi par le Sénat.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)]** - (27 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2005, 2006) : absence de projet de loi de programmation et manque de crédibilité de ce texte faute de moyens financiers - Importance de la préscolarisation en maternelle, dès l'âge de deux ans - Dévoilement de la décentralisation en raison des efforts disproportionnés demandés aux collectivités territoriales ; exemple des lycées - Echec scolaire : résultat du caractère élitiste du système éducatif et d'une politique visant à calquer la formation des jeunes sur les objectifs du patronat - (p. 2007, 2008) : part du produit intérieur brut consacrée à l'éducation nationale et coût de l'échec scolaire - Conditions nécessaires pour amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat - Sélection par l'argent - Défaut des moyens nécessaires à la prochaine rentrée scolaire : exemple des départements du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis ; classes manquantes dans des sections de baccalauréat professionnel ; fermeture de classes primaires et maternelles ; suppression de postes d'enseignants dans les collèges - Caractère inacceptable de la disposition prévoyant d'attribuer aux chefs d'établissement la décision d'orientation en dernier ressort - Luites pour la revalorisation de la profession d'enseignant - Demande un prélèvement sur les crédits consacrés au surarmement.

**Suite de la discussion** - (28 juin 1989) - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 2041 à 2047) : ses amendements n° 43 à n° 50 relatifs à l'insertion d'un titre nouveau et d'articles additionnels : « Dispositions nécessaires à la mise en œuvre du projet de loi d'orientation de l'éducation » ; rejetés - Définition des orientations et programmes de façon pluriannuelle, contribution des entreprises à l'effort de formation initiale et continue, priorité à la lutte pour la réussite scolaire, gratuité totale des fournitures et des transports scolaires, revalorisation des bourses, suppression des droits d'inscription universitaire, abaissement des effectifs des classes, programmation de constructions scolaires, essor de la formation professionnelle, créations de postes de personnels nécessaires, réalisation des transferts financiers afférents au transfert des compétences des collectivités locales - **Art. 1<sup>er</sup> (missions du système éducatif)** (p. 2051) : son amendement n° 51 : attribution de prérogatives de puissance publique aux personnels des corps enseignants, de direction et d'inspection pour l'exercice du service public de l'éducation dans l'intérêt général ; devenu sans objet - Son amendement n° 53, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : définition des missions du service public de l'enseignement supérieur ; devenu sans objet - (p. 2053) : ses amendements, n° 54 : développement de la formation physique et sportive des élèves ; et n° 55 : orientation des élèves et des étudiants avec l'aide des psychologues de l'éducation (instituteurs spécialisés en psychologie scolaire et conseillers d'orientation) ; devenus sans objet - (p. 2059) : son amendement n° 56 : établissement d'un plan d'urgence de formation des jeunes et des travailleurs sans qualification ; rejeté - **Art. 2 (accès à l'enseignement préscolaire)** (p. 2060) : son amendement n° 57, soutenu par M. Jean Garcia : accueil obligatoire des enfants de trois ans à l'école maternelle ; adopté - (p. 2062) : son amendement n° 58 : effort prioritaire de scolarisation dès l'âge de deux ans des enfants situés dans un environnement social défavorisé ; rejeté - **Art. 3 (objectifs de formation du système éducatif)** (p. 2063) : sur l'amendement n° 4 de M. Paul Seramy, rapporteur (fixation à cinq ans de l'âge de la scolarité obligatoire et prolongation possible de la scolarité pour les élèves qui ont déjà achevé à seize ans une formation qualifiante), son sous-amendement

n° 59, soutenu par M. Jean Garcia ; rejeté - (p. 2064) : son amendement n° 60, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : fixation de l'achèvement de la scolarité obligatoire à dix-huit ans ; devenu sans objet - (p. 2065) : son amendement n° 62, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : possibilité pour tout titulaire du baccalauréat de pouvoir s'inscrire de droit dans l'enseignement supérieur ; devenu sans objet - **Art. 4 (organisation de la scolarité par cycles)** (p. 2068) : sur l'amendement n° 6 de la commission (définition des moyens de l'adaptation de l'enseignement à la diversité des élèves), son sous-amendement n° 64, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet ; rejeté - Son amendement n° 63, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : organisation par les enseignants de leur enseignement au sein des programmes qui constituent le cadre national ; retiré - **Art. 5 (conseil national des programmes)** (p. 2069) : son amendement n° 65, soutenu par M. Jean Garcia : rétablissement des commissions par niveau et par discipline ; rejeté - (p. 2070) : son amendement n° 66, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : suppression de la notion de champs disciplinaires ; rejeté - Son amendement n° 67 : nomination des membres du conseil national des programmes par le ministre de l'éducation nationale sur proposition du conseil supérieur de l'éducation ; adopté - **Art. 6 (périodes de scolarité effectuées dans les entreprises et les administrations)** (p. 2074) : sur l'amendement n° 34 de M. Gérard Delfau (possibilité pour les professionnels qui interviennent de façon continue dans les sections d'enseignement général comportant des enseignements artistiques spécialisés de participer aux opérations d'évaluation et au jury du baccalauréat), son sous-amendement n° 138, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet ; rejeté - **Art. 7 (procédure d'orientation)** (p. 2075) : son amendement n° 68 : cas de désaccord avec la décision du conseil de classe sur le choix de l'orientation de l'élève ; rejeté - **Art. 8 (calendrier scolaire)** (p. 2078) : son amendement n° 69, soutenu par M. Jean Garcia : absence de prise en compte de certaines activités économiques pour l'adaptation du calendrier ; adopté - **Art. 9 (droits et obligations des élèves)** (p. 2082) : son amendement n° 70 : mise à disposition pour les élèves d'un local dans chaque établissement et reconnaissance du droit d'association aux élèves des classes supérieures des lycées préparatoires et BTS ; rejeté - **Art. 10 (droits des parents d'élèves)** (p. 2084) : son amendement n° 71 : aide de l'Etat à la formation des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration et au conseil de classe ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 14** (p. 2088) : son amendement n° 75 : inscription du droit à la santé scolaire dans la mission du service public de l'enseignement et adoption d'ici à 1994 d'un plan de recrutement qui permette de revenir à une équipe médicale pour 5 000 élèves ; réservé - **Art. 15 (plan de recrutement des enseignants)** (p. 2089) : son amendement n° 76 : dépôt d'un projet de loi de finances rectificative pour 1989 avant le 31 décembre 1989 relatif aux mesures d'accompagnement et des moyens financiers nécessaires à la réalisation du plan de programmation de recrutement des personnels enseignants et non enseignants pour les cinq années à venir ; réservé.

- **Conférence des présidents** - (29 juin 1989) (p. 2110) : organisation des travaux du Sénat - Diminution des droits du Parlement.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)] - Suite de la discussion** - (29 juin 1989) - **Après l'art. 14** (p. 2141) : son amendement n° 75 ; irrecevable (article 40 de la Constitution) (précédemment réservé p. 2088, 28 juin 1989) - **Art. 15** : son amendement n° 76 ; irrecevable (article 40 de la Constitution) (précédemment réservé p. 2089, 28 juin 1989) - **Après l'art. 15** : son amendement n° 77, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : bénéfice de la formation continue pour les personnels enseignants et non enseignants ; rejeté - **Art. 16 (création des instituts universitaires de formation des maîtres)** (p. 2143) : son amendement n° 78, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : conditions du transfert des emplois actuellement affectés aux centres de formation existants, aux instituts universitaires de formation des maîtres ; devenu sans objet - **Art. 17 (projet d'établissement et coopération entre les établissements d'enseignement)** (p. 2147) : sur l'amendement n° 18

de M. Paul Séramy, rapporteur (définition de la notion de projet d'établissement, arrêtée sur proposition du chef d'établissement ou directeur d'école), ses sous-amendements, soutenus par Mme Danielle Bidard-Reydet, n° 143 et n° 144 ; rejetés - Sur l'amendement n° 142 du Gouvernement (définition des actions prévues par le projet d'établissement élaboré par les écoles, les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels), son sous-amendement n° 145, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet ; devenu sans objet - (p. 2148) : son amendement n° 80, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : possibilité pour des établissements de s'associer pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets communs ; devenu sans objet - **Après l'art. 17** (p. 2149) : son amendement n° 81 : bénéfice d'une revalorisation identique à celle accordée à leurs homologues de l'éducation nationale, pour les enseignants des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles ; rejeté - **Art. 18 (groupement d'établissements et groupement d'intérêt public)** (p. 2151) : son amendement n° 83 : conditions juridiques des fonctionnaires susceptibles d'exercer dans les groupements d'intérêt public ; rejeté - **Art. 21 (conseil supérieur de l'éducation)** (p. 2153) : sur l'amendement n° 23 de la commission (attributions, composition et mode de désignation des membres du conseil supérieur de l'éducation), son sous-amendement n° 84 ; adopté - **Art. 21 ter** (p. 2154) : son amendement n° 85, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : attributions de la section contentieuse et disciplinaire du conseil supérieur de l'éducation ; devenu sans objet - **Art. 22 (extension à l'enseignement supérieur de la compétence des conseils académiques de l'éducation nationale)** (p. 2155) : son amendement n° 86 : fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles des réunions conjointes des conseils académiques de l'éducation nationale peuvent être tenues dans les régions comportant plusieurs académies ; rejeté - **Après l'art. 22** : son amendement n° 87 : application des modalités de désignation des représentants des enseignants et des autres personnels aux représentants des mêmes catégories dans les conseils académiques et départementaux de l'éducation nationale ; rejeté - **Après l'art. 28** (p. 2158) : son amendement n° 88 : 1°) : publication obligatoire dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi des décrets d'application relatifs au titre de psychologue de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 ; adopté ; 2°) : attribution du titre de psychologue aux conseillers d'orientation ; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2167) : insuffisance de ce projet qui ne résout pas les problèmes cruciaux de l'éducation nationale et qui ne prépare pas l'avenir - Aggravation de ce texte par les dispositions négatives introduites par la droite - **Opposition de l'article 40 de la Constitution aux amendements communistes** - Au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'adoption de ce texte qui ne prévoit pas les moyens nécessaires au développement de l'enseignement en France et qui risque de conduire à l'éclatement du service public.

- **Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture [n° 448 (88-89)]** - (3 juillet 1989) - **Avant l'art. 1<sup>er</sup> bis B** (p. 2376, 2377) : intervient sur les amendements de M. Charles Lederman, n° 8 (procédure de réintégration éventuelle du salarié protégé licencié pour une faute résultant de faits amnistiés en vertu de la loi du 20 juillet 1988), n° 9 (définition de la faute lourde) et n° 10 (notion de contrainte excessive pesant sur l'employeur et faisant obstacle à la réintégration en cas de faute lourde) - Rappelle l'intervention des femmes des « dix de Renault » aux états généraux des droits de l'homme à l'Opéra de la Bastille et leur réception par Mme Danielle Mitterrand - **Art. 1<sup>er</sup> bis B (réintégration de salariés protégés précédemment amnistiés qui avaient été licenciés pour faute lourde)** (p. 2380) : vote du groupe communiste contre l'amendement de suppression n° 3 de M. Marcel Rudloff, rapporteur.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation - Nouvelle lecture [n° 462 (88-89)]** - (4 juillet 1989) - **Art. 2** (p. 2415) : son amendement n° 23, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : accueil obligatoire des enfants de trois ans à l'école maternelle ; adopté - **Art. 5** (p. 2416) : son amendement n° 24, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : nomina-



tion des membres du Conseil national des programmes par le ministre de l'éducation nationale sur proposition du Conseil supérieur de l'éducation ; retiré - Art. 15 (p. 2419) : son amendement n° 25, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : contenu, mesures d'accompagnement et moyens financiers nécessaires à la réalisation du plan de recrutement des enseignants ; rejeté - Art. 16 (p. 2420) : son amendement n° 26, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : conditions de transfert aux IUFM des emplois actuellement affectés aux centres de formation existants ; devenu sans objet - Art. 17 : son amendement n° 27, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : respect des objectifs, des programmes et principes d'organisation nationaux par les établissements d'enseignement ; devenu sans objet - Avant l'art. 28 bis (p. 2422) : son amendement n° 28, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : titre de psychologue accordé par décret aux conseillers d'orientation ; rejeté.

- **Conférence des présidents** - (5 octobre 1989) (p. 2450) : organisation des travaux du Sénat ; conditions de travail des parlementaires.

- **Rappel au règlement** - (10 octobre 1989) (p. 2459) : montée des revendications sociales (salariés de Peugeot, fonctionnaires, gardiens de prisons et personnels hospitaliers) - Soutien des parlementaires communistes aux salariés des usines Peugeot - Diminution du pouvoir d'achat des salariés et augmentation des revenus du capital - Meilleure rémunération des salariés par les entreprises allemandes - Dépôt par les sénateurs communistes d'une proposition de loi tendant à porter le SMIC à 6500 F - Demande que cette proposition de loi soit discutée d'urgence par le Parlement.

- **Rappel au règlement** : organisation des travaux du Sénat ; concomitance regrettable des réunions de commissions avec la séance publique (18 octobre 1989) (p. 2592).

- **Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé - Deuxième lecture** [n° 3 (89-90)] - (18 octobre 1989) - Art. 8 (p. 2606) : soutient l'amendement n° 11 de Mme Marie-Claude Beaudeau (remboursement au département par les organismes d'assurance maladie des examens médicaux effectués dans une consultation de service départemental de PMI et prescrits dans le cadre de ses missions) - Disparités entre départements dans le domaine de la protection maternelle et infantile - Importance de l'effort réalisé dans le département du Val-de-Marne à l'initiative des élus : campagne de vaccination « rougeole, oreillons, rubéole » - Département de Seine-Saint-Denis ; service d'étude de la mortalité périnatale - Pénalisation des déplacements dynamiques par les dispositions financières proposées - Insuffisance des moyens de la médecine scolaire.

- **Projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques** [n° 474 (88-89)] - (6 novembre 1989) - Question préalable (p. 2997) : sa motion n° 29, soutenue par Mme Danielle Bidard-Reydet, tendant à opposer la question préalable ; rejetée.

- **Rappel au règlement** : article 13 relatif aux travaux des commissions (7 novembre 1989) (p. 3053).

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT)** [n° 475 (88-89)] - (8 novembre 1989) - Question préalable (p. 3112) : sa motion n° 3, soutenue par Mme Paulette Fost, tendant à opposer la question préalable ; rejetée - (p. 3115) : s'étonne que le ministre de la défense ne prenne pas position sur cette question préalable alors que 97 % du personnel du GIAT se sont prononcés contre ce projet de restructuration.

- **Questions orales avec débat jointes : sécheresse et incendies de forêt** - (10 novembre 1989) (p. 3159) : constate l'arrivée tardive d'une série de nouvelles mesures prises par le Gouvernement devant l'Assemblée nationale pour venir en aide à l'ensemble des agriculteurs victimes de la sécheresse - Importance de cette sécheresse, la plus grave du siècle, qui survient après plusieurs années de déficit hydrique - Croissance des besoins en eau en raison de l'orientation imposée

à l'agriculture - Dénonce les effets de la diversification et de l'arrachage des vignes imposé à la région du Languedoc - Importance du nombre d'exploitations agricoles en situation de faillite - Importance du nombre de familles sans couverture sociale - Conséquences dramatiques des effets de la sécheresse en raison de la fragilité de la situation des exploitants familiaux - Souhaite que le Gouvernement prenne des mesures plus importantes en faveur des agriculteurs - Rappelle que 39 départements sont déclarés sinistrés et que 50 départements sont concernés - Constate qu'aucune des aides décidées au mois d'août n'est encore parvenue aux agriculteurs - Signale que les exploitants familiaux du Lauragais n'ont même pas moissonné leurs tournesols parce que la récolte leur aurait rapporté moins qu'elle ne leur aurait coûté - Souhaite que les agriculteurs sinistrés bénéficient d'un moratoire pour leurs cotisations sociales - (p. 3160) : rappelle que les parlementaires communistes demandent le réapprovisionnement du Fonds national des calamités agricoles depuis le mois de juin - Difficultés pour les agriculteurs, notamment les éleveurs, d'établir la réalité des pertes - Impossible reconstitution des stocks de fourrage - Souhaite la mise à disposition des éleveurs d'une partie des stocks communautaires de céréales, gratuitement ou à prix réduit - Souhaite l'exemption des pénalités laitières pour les éleveurs laitiers victimes de la sécheresse - Favorable à l'utilisation, pour le financement des aides, des excédents financiers du budget agricole de la CEE et du produit de la vente de la Caisse nationale de crédit agricole - Rappelle qu'un réseau dense d'exploitations agricoles familiales permet un aménagement harmonieux du territoire et le respect de l'environnement - (p. 3169) : déplore que le Gouvernement ait tant attendu pour organiser ce débat et la faible participation des parlementaires - Aggravation des difficultés des agriculteurs en raison de la baisse de prix et la réduction autoritaire de la production imposée - Faiblesse des mesures annoncées - Aide insignifiante par rapport à l'évaluation des dégâts - Redoute que cette exceptionnelle sécheresse ne serve de prétexte pour faire disparaître des centaines d'exploitations agricoles - (p. 3171) : compte tenu de l'importance et de l'acuité des problèmes de ce débat, regrette l'absence de nombreux sénateurs d'autant que beaucoup d'entre eux représentent le milieu agricole.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques** [n° 5 (89-90)] - (14 novembre 1989) - Question préalable (p. 3258) : sa motion n° 1, soutenue par M. Charles Lederman, tendant à opposer la question préalable ; rejetée.

- **Questions orales avec débat jointes : problèmes des anciens combattants et victimes de guerre** - (17 novembre 1989) (p. 3453) : demande instamment à M. André Méric, secrétaire d'Etat, d'inscrire à l'ordre du jour de la Haute Assemblée, conformément à l'article 30 du règlement, les différentes propositions de loi déposées par tous les groupes du Sénat relatives à la situation des anciens combattants.

- **Rappel au règlement** - (21 novembre 1989) (p. 3541, 3542) : article 18, alinéa 1, du règlement du Sénat - S'élève contre la décision de la Régie nationale des usines Renault de fermer d'ici à 1992 le centre industriel de Boulogne-Billancourt et de procéder ainsi à la suppression de 4 000 emplois - Rappelle le licenciement de dix militants syndicaux par la Régie - Demande l'audition de M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie, par la commission des affaires économiques.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion générale :*

(21 novembre 1989) (p. 3552) : amplification du mouvement social qui conteste la politique d'austérité - Salaires, emplois, conditions de travail au coeur des luttes en cours - Absence de prise en compte des revendications par ce projet de budget - Estime que pour satisfaire les demandes des fonctionnaires du ministère des finances il en aurait coûté la moitié du montant de la fraude fiscale - (p. 3553) : dénonce l'importante baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 1982 - Extension de cette perte à l'ensemble des salariés - Constate que la paupérisation gagne et que la crise a mis deux à trois millions de personnes au chômage - Se réjouit de la libéralisation des pays de l'Est - Souhaite l'élé-

vation du revenu minimum d'insertion, RMI, à 3 000 francs et son extension à l'ensemble des jeunes âgés de 20 à 25 ans - Propose de porter le SMIC à 6 500 F. par mois - Estime qu'une autre politique est possible qui ferait du progrès social le moteur de la croissance - Poursuite de la politique de surarmement, de cadeaux en faveur des revenus financiers et d'austérité pour les travailleurs - Projet de budget favorable à la croissance financière aux dépens du bien-être des hommes - Renforcement de l'injustice fiscale et allègement des charges qui pèsent sur le revenu du capital - Réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices réinvestis des sociétés - Suppression de postes - Suppression de la taxe sur les conventions d'assurance vie - Diminution du prélèvement libératoire sur les obligations - Insuffisante taxation des plus-values - Pénalisation des revenus du travail - Insuffisant aménagement de la taxe d'habitation au profit des contribuables les plus modestes - Favorable à la réduction de la TVA sur les médicaments et à la réduction du taux majoré de TVA - Défavorable au prélèvement généralisé sur tous les revenus ainsi qu'à la création du plan d'épargne populaire, PEP, qui va favoriser le transfert de ressources vers le marché financier - (p. 3554) : croissance de la dette publique qui s'élève à 138 milliards de francs - Insuffisante progression des crédits de l'éducation nationale - Extension du champ de l'aide personnalisée au logement, APL, mais absence de compensation de la hausse des dépenses de logement des ménages - Nombreuses suppressions d'emplois aux PTT, dans les arsenaux et à la SNCF - S'indigne de la suppression du site de Billancourt et de ses 4 000 emplois - Considère comme inacceptable le prélèvement de 5 milliards de francs sur la dotation globale de fonctionnement, DGF - Propose une véritable démocratisation de la fiscalité, un allègement de l'impôt sur le revenu des familles modestes, la suppression de l'impôt sur le revenu des plus-values financières - Souhaite un véritable impôt sur les grandes fortunes dont l'assiette comprendrait les biens professionnels et les oeuvres d'art, afin de porter le RMI à 3 000 francs et de réduire la taxe d'habitation pour les foyers modestes - Souhaite l'instauration d'une cotisation au taux de 13,6 % sur les revenus financiers - Favorable au plafonnement de la taxe d'habitation à 2 % du revenu imposable - Souhaite une augmentation des crédits affectés à la formation et à la recherche civile - Favorable à une politique efficace de lutte contre le chômage - Constate que les propositions gouvernementales tournent le dos aux besoins de la population et qu'elles sont encore aggravées par la majorité sénatoriale - Au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'adoption de ce projet de budget.

**Suite de la discussion** - (22 novembre 1989) (p. 3578) : rappelle la disparition de milliers de petites exploitations agricoles en France lorsque la droite avait la majorité.

#### *Deuxième partie :*

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) (p. 3971) : réforme du système éducatif exigeant une loi de programmation financière - Aggravation des difficultés actuelles en raison du manque d'ambition de ce budget : classes surchargées, postes d'enseignants non pourvus, asphyxie des universités - (p. 3972) : mobilisation des élus communistes en Ile-de-France, lors de la dernière rentrée scolaire - Enseignements artistiques - Education physique - Recrutement et formation des enseignants - Financement des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Non-respect des lois de décentralisation ; transfert vers les collectivités territoriales de charges nouvelles relatives à la pédagogie et aux constructions scolaires - Lutte contre les inégalités scolaires sur l'ensemble de l'hexagone - Faiblesse des crédits programmés en faveur des zones d'éducation prioritaires, ZEP - Bourses scolaires - Désaccord avec le récent avis du Conseil d'Etat relatif au port du foulard islamique à l'école ; non-respect des principes de la laïcité - (p. 3982) : respect des règles laïques d'organisation de la vie scolaire - (p. 3983) : condamne la mise en place d'un véritable système d'apartheid dans l'éducation nationale - Souligne que la véritable exclusion est celle qui frappe des millions de jeunes par le biais de l'échec scolaire - Affaire du port du foulard islamique à l'école -

Amoindrissement du rôle du Parlement - Demande qu'un débat soit organisé au Parlement sur les principes de la laïcité scolaire - **Examen des crédits - Etat B** (p. 3987) : demande au Gouvernement de définir les modalités de financement ainsi qu'un échéancier pour répondre aux engagements pris en ce qui concerne le relèvement des bourses scolaires, la création de postes de personnels ATOS et la revalorisation de leur situation, les constructions universitaires - Dégradation du taux d'encadrement à la prochaine rentrée scolaire du fait du nombre insuffisant de postes créés, amplifié par la crise du recrutement - Demande que les moyens nécessaires à l'éducation nationale soient dégagés sur les crédits du surarmement nucléaire - Abstention des sénateurs communistes sur ce projet de budget.

- **Rappel au règlement** - (27 novembre 1989) (p. 3956) : absence du ministre de l'éducation nationale en raison de la publication de l'avis du Conseil d'Etat sur le port du foulard islamique à l'école - Demande une suspension de séance pendant l'absence de M. Lionel Jospin afin qu'il puisse entendre les orateurs de tous les groupes sur le budget de l'éducation nationale.

- **Rappel au règlement** - (30 novembre 1989) (p. 4145, 4146) : articles 18 et 22 du règlement du Sénat - Demande la libération du jeune Français Jean-Philippe Casabonne, emprisonné en Espagne - Atteinte aux droits de l'homme.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### *Deuxième partie :*

**Jeunesse et sports** - (6 décembre 1989) (p. 4465) : régression de la part des crédits alloués à la jeunesse et aux sports dans le budget de l'Etat - Suppressions d'emplois dans le domaine de l'encadrement sportif - Diminution des subventions d'équipement aux collectivités locales - Insuffisance de la politique de prévention du dopage - Action d'aménagement du rythme scolaire ; remise en cause de l'unicité du service public d'enseignement - Accroissement des inégalités existant dans l'accès à la pratique des sports et dans l'attribution des moyens aux associations et fédérations sportives - Baisse des crédits destinés aux équipements sportifs - Développement insuffisant du sport à l'école - (p. 4466) : diminution regrettable du taux de départ des enfants en vacances - Absence de mesures en faveur de l'accès aux loisirs des jeunes travailleurs sans emploi - Importance des actions de l'éducation populaire pour la prévention de la délinquance et de la drogue - Création hypothétique de postes Fonjep - Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire - Stagnation des crédits en faveur de la vie associative ; Fonds national de développement de la vie associative, FNDVA - Vote du groupe communiste contre ce projet de budget - (p. 4471) : insuffisance des équipements sportifs des établissements scolaires et du développement de l'éducation physique et sportive à l'école - (p. 4472) : action du département du Val-de-Marne en faveur de l'éducation physique et sportive - **Examen des crédits - Etat B** : nécessité de la construction d'un grand stade en région parisienne en vue de l'organisation par Paris de la coupe du monde de football en 1998 - Soutien du groupe communiste au projet présenté par la municipalité de Tremblay-les-Gonesses.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Deuxième lecture [n° 113 (89-90)]** - (16 décembre 1989) - **Question préalable** (p. 5063) : sa motion n° 24, soutenue par M. Charles Lederman, tendant à opposer la question préalable ; rejetée.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989 [n° 114 (89-90)]** - (19 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5196) : absence de crédits pour l'éducation nationale dans ce collectif budgétaire, véritable provocation à l'égard du système éducatif - Difficultés actuelles des collèges et des lycées - Charges excessives des collectivités territoriales en matière de constructions scolaires, de travaux et d'entretien ; exemple du Val-de-Marne - Demande que soient respectés les principes d'égalité d'accès, de gratuité et d'obligation

scolaire - Nécessité de donner aux collectivités territoriales les moyens financiers d'accomplir pleinement leurs missions, telles qu'elles ont été définies par les lois de décentralisation - Attire l'attention du Gouvernement sur la situation des personnels ATOS des établissements d'enseignement secondaire - (p. 5197) : souhaite une augmentation de la pression fiscale sur les grosses fortunes.

**LUCOTTE (Marcel)**, sénateur de la Saône-et-Loire (président du groupe UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie jusqu'au 16 mai 1989.

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec MM. Jean-Pierre Cante-  
grit, Pierre Croze, Olivier Roux, Xavier de Villepin et  
Daniel Hoeffel, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982  
modifiée, relative au Conseil supérieur des Français de  
l'étranger [n° 222 (88-89)] (7 mars 1989 ; rattachée pour  
ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) -  
Français de l'étranger.

*Proposition de loi*, déposée avec M. Jean-Pierre Fourcade et  
les membres du groupe de l'Union des Républicains et des  
Indépendants, M. Charles Pasqua et les membres du groupe  
du Rassemblement pour la République, M. Daniel Hoeffel  
et les membres du groupe de l'Union centriste et MM.  
Joseph Raybaud, Pierre Laffitte et Henri Collard, tendant à  
étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'arti-  
cle 9 de la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la  
lutte contre le terrorisme complétée par la loi n° 86-1322 du  
30 décembre 1986 modifiant le code de procédure pénale  
[n° 301 (88-89)] (12 mai 1989) - **Terrorisme**.

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO* Débats du 23 juin 1989) (p. 1776) - Ministère : Econo-  
mie - *Dette de la Pologne* - **Politique extérieure**.

#### INTERVENTIONS

- *Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs  
et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre  
1986* [n° 325 (88-89)] - (5 juin 1989) - **Art. 9 (durée du  
contrat de location)** (p. 1122) : son amendement n° 175, sou-  
tenu par M. Michel Miroudot : durée du bail en cas de  
renouvellement ; retiré au profit de l'amendement analogue  
n° 148 du Gouvernement.

*Suite de la discussion* - (6 juin 1989) - **Art. 16 (détermination  
des loyers)** (p. 1148) : son amendement n° 176, soutenu par  
M. Michel Miroudot : liberté de fixation des loyers faisant  
l'objet d'une première ou d'une nouvelle location ; devenu  
sans objet - (p. 1152) : son amendement n° 178 : suppression  
de la notion de loyer manifestement sous-évalué ; retiré au

profit de l'amendement analogue n° 14 de M. Luc Dejoie,  
rapporteur.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des  
étrangers en France** [n° 351 (88-89)] - *Suite de la discussion* -  
(21 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1711) : hommage au  
travail de M. Charles Jolibois, rapporteur - Importance du  
débat sur l'immigration - Qualité de la loi du 9 septembre  
1986 et inopportunité de cette réforme - Absence de concer-  
tation européenne - Inspiration idéologique du texte en pro-  
jet - Régularisation de la situation des immigrés clandestins  
- Coût financier considérable de la procédure de regroupe-  
ment familial - Restriction des expulsions - Augmentation  
de la durée de péremption de la carte de résident - Dépôt  
d'une question préalable par la majorité sénatoriale afin de  
manifestar solennellement sa désapprobation devant un  
texte mettant en cause l'identité nationale.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales  
en faveur du développement économique local** [n° 320 (88-  
89)] - *Suite de la discussion* - (25 octobre 1989) - **Art. 3 (par  
priorité) (aides directes des départements)** (p. 2713) : se  
déclare opposé à l'amendement n° 70 de M. Jean-Marie  
Girault, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article) -  
(p. 2717) : au nom du groupe UREI, rend hommage à  
M. Jean-Marie Girault, rapporteur - Se déclare surpris de  
l'intervention de M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat -  
Rappelle que le Parlement n'est pas obligatoirement une  
chambre d'enregistrement - Dénonce l'effet néfaste de cer-  
taines dispositions sur le système des aides directes aux  
entreprises - Défavorable à l'établissement de relations de  
dépendance entre collectivités territoriales.

- **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouver-  
nement portant sur la politique étrangère de la France à  
l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie  
d'un débat et d'un vote sur cette déclaration** [n° 57 (89-90)] -  
(20 novembre 1989) - **Explication de vote** (p. 3506, 3507) :  
ambiguïté du vote demandé au Sénat, le jour même où le  
Gouvernement recourt à l'article 49-3 pour faire adopter la  
loi de finances par l'Assemblée nationale - Juge insuffisant  
le montant de l'aide accordée par la France et la CEE aux  
pays de l'Est - Souligne l'importance du maintien de  
l'Alliance atlantique - Inquiétude suscitée par l'inéluctable  
réunification de l'Allemagne - Malgré ses réserves, et en rai-  
son de l'espoir suscité par l'évolution des pays de l'Est,  
approbation de la déclaration du Gouvernement par la  
majorité des membres du groupe de l'UREI.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

*Suite de la discussion* - (23 novembre 1989) - **Art. 4 (allège-  
ment de la taxe d'habitation)** (p. 3632) : soutient l'amende-  
ment de suppression n° I-138 de M. Bernard Barbier.

*Vote sur l'ensemble :*

(9 décembre 1989) (p. 4735) : rôle constructif joué par le  
Sénat au cours de la présente discussion budgétaire - Rap-  
pelle les orientations défendues par la majorité sénatoriale :  
diminution du déficit budgétaire, allègement des charges  
des entreprises, harmonisation du système fiscal dans la  
perspective de l'échéance européenne, encouragement à  
l'investissement des entreprises, meilleure adéquation des  
transferts de charges et de ressources des collectivités  
locales - Remise en cause du mode de calcul de la dotation  
globale de fonctionnement, DGF - (p. 4736) : rôle du Sénat  
- Vote favorable des sénateurs de l'UREI sur le projet de loi  
de finances pour 1990 ainsi amendé.

## M

**MACHET (Jacques)**, sénateur de la Marne (UC).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice ; est réélu juge titulaire (*JO* Lois et décrets du 27 octobre 1989).

- Membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (17 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (29 novembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (29 novembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 281 (88-89)] complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 390 (88-89)] (15 juin 1989) - **Agriculture**.

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 456 (88-89)], modifié par l'Assemblée nationale, complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 38 (89-90)] (25 octobre 1989) - **Agriculture**.

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO* Débats du 21 avril 1989) (p. 331) - Ministère : Budget - *Politique d'expérimentation de la production d'éthanol - Carburants*.

(*JO* Débats du 20 octobre 1989) (p. 2644) - Ministère : Agriculture - *Jachère énergétique - Exploitations agricoles*.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 288) : objectif de ce projet : proposer un nouveau mode d'accueil des personnes âgées ou handicapées adultes, intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement spécialisé - Définition d'un cadre législatif et réglementaire de l'accueil familial - Garanties offertes aux familles d'accueil ainsi qu'aux personnes hébergées - Procédure d'agrément - Dispositions d'ordre fiscal et social - Souhaite que ce nouveau mode d'accueil soit étendu aux familles naturelles - (p. 289) ; groupe de l'Union centriste favorable à ce projet de loi, sous réserve de l'adoption des

amendements proposés par la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions** [n° 302 (88-89)] - (14 juin 1989) - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 1556) : son amendement n° 29 : conséquences de la consommation de certains médicaments sur la conduite automobile dûment stipulées sur leur emballage ; retiré - (p. 1557) : ses amendements, n° 30 : établissement d'une liste départementale annuelle des « points noirs » et d'un rapport national sur la situation de chaque département et les progrès effectués d'une année sur l'autre ; signalisation de ces lieux dangereux ; et n° 31 : contrôle technique obligatoire des véhicules automobiles tous les cinq ans avec obligation pour les propriétaires de faire effectuer les réparations nécessaires ; retirés.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 281 (88-89)] - (21 juin 1989) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 1734) : modification de l'assiette des cotisations sociales agricoles réclamée par la profession, les rapporteurs de la précédente loi relative aux difficultés des exploitations agricoles ainsi que par les rapporteurs du dernier BAPSA - Parité des droits des exploitants agricoles avec ceux des autres catégories socio-professionnelles - Clarté des circuits de financement du BAPSA - Egalité des agriculteurs devant les charges sociales - Substitution progressive sur dix ans de l'assiette cadastrale par l'assiette professionnelle - Avis favorable de la commission des affaires sociales sur la réforme proposée, malgré certaines inquiétudes de calendrier - Bilan des diverses simulations réalisées par le ministère de l'agriculture - (p. 1735) : avantages et inconvénients du système proposé - Rapport étroit entre les cotisations sociales versées et les possibilités contributives réelles des exploitants agricoles - Suppression des harmonisations interdépartementales à l'échelon national et local ainsi que des retombées des modifications structurelles de l'agriculture sur le montant individuel des cotisations - Assiette des cotisations déterminée par une moyenne des revenus nets ; problèmes posés par le maintien dans cette assiette des revenus du capital, notamment du capital foncier - Accroissement, parfois important, du niveau des cotisations sociales - Souhaite que le Gouvernement mette en place un système transitoire pour pallier cet inconvénient - Modifications prioritaires de l'assiette de l'assurance vieillesse agricole, AVA - (p. 1736) : harmonisation des retraites du régime agricole - Démantèlement progressif des taxes par produit servant à financer le BAPSA - Plafonnement des cotisations Amexa (assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles) - Propose l'exonération partielle du revenu du capital foncier - Demande le dépôt d'un rapport intermédiaire en 1991 afin de décider ou non de la poursuite de la réforme de l'assiette Amexa - Sous réserve de l'adoption de certains amendements, avis favorable de la commission des affaires sociales sur le titre III de ce projet de loi.

**Suite de la discussion** - (23 juin 1989) - Rapporteur pour avis - **Art. 33 (principe de la double assiette des cotisations sociales agricoles)** (p. 1916) : son amendement n° 180 : définition des revenus professionnels ; devenu sans objet - **Après l'art. 33** (p. 1920) : son amendement n° 185 : assiette de la cotisation destinée au financement de la retraite proportionnelle ; réservé jusqu'après l'examen de l'amendement n° 317 du Gouvernement.

**Suite de la discussion** - (24 juin 1989) - Rapporteur pour avis - **Après l'art. 33 (suite)** (p. 1930) : son amendement n° 181 : assiette de la cotisation destinée au financement de la retraite forfaitaire ; adopté - (p. 1931) : son amendement n° 182 : assiette de la cotisation destinée au financement de l'assurance vieillesse individuelle ; adopté - (p. 1932) : son amendement n° 183 : dépôt au Parlement, avant le 31 mars 1991, d'un rapport sur l'application de la réforme de l'assiette des cotisations vieillesse ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 139 de M. Jean Arthuis, rapporteur - (p. 1933) : son amendement n° 184 : assiette de la cotisation destinée au financement de l'Amexa ; adopté - (p. 1934) : son amendement n° 185 : assiette de la cotisation

destinée au financement des prestations familiales agricoles ; adopté - **Art. 34** (*définition des revenus professionnels*) (p. 1935) : son amendement de suppression n° 186 ; adopté - **Art. 35** (*modalités de prise en compte des revenus professionnels*) : son amendement de suppression pour coordination n° 187 ; adopté - **Art. 36** (*répartition des revenus entre coexploitants, associés exploitants sous forme sociétaire et membres d'une même famille*) (p. 1936) : son amendement de suppression pour coordination n° 188 ; adopté - **Art. 37** (*assiette des cotisations familiales des assujettis employant des salariés*) : son amendement de suppression pour coordination n° 189 ; adopté - **Art. 38** (*plafonnement de l'assiette des cotisations vieillesse*) : son amendement de suppression pour coordination n° 190 ; adopté - **Art. 39** (*assiette des cotisations Amexa des aides familiaux et des titulaires de pensions d'invalidité*) (p. 1937) : son amendement de suppression n° 191 ; adopté - **Art. 40** (*détermination des taux des cotisations pendant la période transitoire*) : son amendement de suppression pour coordination n° 192 ; adopté - **Après l'art. 40** (p. 1938) : son amendement n° 193 ; démantèlement partiel des taxes affectées au BAPSA ; adopté - **Art. 41** (*avis du comité départemental des prestations sociales agricoles pour la répartition des cotisations vieillesse et familiales*) (p. 1941) : son amendement rédactionnel n° 194 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 299 de M. Fernand Tardy - **Art. 42** (*extension aux salariés agricoles des dispositions sociales dont bénéficient les stagiaires de la formation professionnelle*) : son amendement rédactionnel n° 195 ; adopté - **Art. 44** (*assujettissement au régime des prestations familiales agricoles*) (p. 1943) : son amendement de coordination n° 196 ; adopté - **Art. 45** (*avis du comité départemental des prestations sociales agricoles pour la répartition des cotisations familiales*) : son amendement de coordination n° 197 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 301 de M. Fernand Tardy - **Art. 46** (*maintien des droits aux prestations en nature des assurances maladie et maternité pour les exploitants agricoles en liquidation judiciaire*) (p. 1944) : son amendement n° 198 ; extension du champ d'application de cet article à la couverture des risques de la vie privée pris en charge par le régime de l'Amexa ; adopté - **Art. 47** (*assiette des cotisations sociales des aides familiaux et des associés d'exploitation, des retraités et des titulaires d'une pension d'invalidité*) (p. 1945) : son amendement rédactionnel n° 199 ; adopté - **Art. 48** (*exonération des cotisations d'Amexa pour les exploitants agricoles en liquidation judiciaire*) : son amendement de suppression n° 200 ; adopté - **Art. 50** (*adhésion volontaire à l'assurance vieillesse*) (p. 1946) : son amendement n° 201 : modalités d'application de cette adhésion déterminées par décret précisant notamment les délais dans lesquels les intéressés doivent demander leur affiliation ainsi que le mode de calcul des cotisations ; adopté - **Art. 51** (*cotisations à l'assurance vieillesse agricole*) (p. 1947) : son amendement rédactionnel n° 202 ; adopté - **Art. 52** (*avis du comité départemental des prestations sociales agricoles pour la répartition des cotisations vieillesse*) : son amendement de coordination n° 203 ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 157 de la commission - **Art. 53** (*cotisations de solidarité*) (p. 1948) : son amendement de coordination n° 204 ; adopté.

*Deuxième lecture* [n° 456 (88-89)] - (2 novembre 1989) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 2893) : réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles prévue par le Titre III de ce projet de loi : substitution du revenu réel de l'exploitant au revenu cadastral comme base de calcul des cotisations - Mise en place progressive de cette réforme sur une période de dix ans - (p. 2894) : démantèlement des taxes sur les produits alimentant le BAPSA et harmonisation des retraites des agriculteurs avec celles des autres catégories sociales - Mise en place de la réforme des cotisations sociales risque par risque - Rapport d'évaluation prévu pour 1991 - Débat sur le calendrier de la réforme - Existence d'un consensus entre Parlement et Gouvernement sur la nécessité de la réforme et sur ses grandes options techniques - Résultat des nouvelles simulations effectuées par le ministère de l'agriculture - Amendements de la commission des affaires sociales : exclusion du revenu du capital et notamment de la rente du sol, de l'assiette des

cotisations ; comptabilisation des déficits dans la moyenne triennale des revenus constituant l'assiette ; plafonnement des cotisations Amexa - assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles - Dispositions relatives à la pluriactivité - (p. 2895) : problème du cumul emploi-retraite pour les agriculteurs - Avis favorable de la commission des affaires sociales sur ce texte, sous réserve de l'adoption de ses amendements.

**Suite de la discussion** - (3 novembre 1989) - Rapporteur pour avis - **Art. 33** (*définition et modalités de prise en compte des revenus professionnels pour la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles*) (p. 2966) : rappelle le contenu des amendements déposés par la commission des affaires sociales : exclusion de la rente du sol de l'assiette des cotisations et prise en compte des déficits pour leur montant réel dans le calcul de la moyenne des revenus - A titre personnel, votera la suppression de cet article dans la rédaction proposée par le Gouvernement - **Art. 33 bis** (*assiette de la cotisation destinée au financement de la retraite proportionnelle*) (p. 2969) : son amendement rédactionnel n° 78 ; adopté - **Art. 33 ter 1** (*assiette de la cotisation destinée au financement de l'Amexa*) (p. 2970) : son amendement n° 79 : rétablissement du principe du plafonnement de la cotisation Amexa ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 40 sexies** (*possibilité de cumul d'une activité saisonnière complémentaire avec une pension de retraite*) (p. 2975) : son amendement de suppression n° 80 ; adopté.

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993** [n° 7 (90-91)] - (7 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3071, 3072) : souligne sa sensibilité aux problèmes de la défense et, en particulier à ceux de l'armée de terre, en tant que sénateur de la Marne - Canton de Suippes et Mourmelon - Ralentissement de la modernisation des forces classiques terrestres - Armement préstratégique : inquiétude sur les conditions de remplacement du missile Pluton par le missile Hadès - Personnels militaires : plan de revalorisation ; malaise psychologique - Condition des jeunes sous-officiers de carrière - Plan de réorganisation des forces terrestres dit plan « Armées 2 000 » ; absence de concertation avec les élus - Ne votera pas ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Articles non rattachés :*

(9 décembre 1989) - **Après l'art. 66** (p. 4719) : son amendement n° II-2 : modification de la date d'imposition des stocks de vins et eaux-de-vie d'appellation d'origine contrôlée, AOC, à rotation lente ; adopté.

**MADLAIN (Jean)**, sénateur de l'Ille-et-Vilaine (UC).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (23 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (18 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels médicaux hospitaliers (30 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance (3 juillet 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (29 novembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 226 (88-89)] relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes [n° 239 (88-89)] (6 avril 1989) - *Action sociale et solidarité nationale*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 303 (88-89)], modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes [n° 327 (88-89)] (25 mai 1989) - *Action sociale et solidarité nationale*.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes [n° 437 (88-89)] (28 juin 1989) - *Action sociale et solidarité nationale*.

*Proposition de loi* insérant un article L. 311 bis dans le code de la sécurité sociale [n° 460 (88-89)] (3 juillet 1989) - *Sécurité sociale*.

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Travail, emploi et formation professionnelle* - [n° 63 (89-90) tome 4] (21 novembre 1989).

*Proposition de loi*, déposée avec M. André Diligent, sur l'assurance obligatoire, visant à prévoir le paiement des indemnités de préavis et des indemnités de licenciement dont peuvent bénéficier les salariés en cas de destruction de l'entreprise par un incendie dû à une cause accidentelle constituant cas de force majeure [n° 96 (89-90)] (6 décembre 1989) - *Assurances*.

## INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes* [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - *Rapporteur* - *Discussion générale* (p. 278) : situation actuelle de l'accueil familial - Problèmes posés par l'absence de réglementation adaptée - Objectif de ce projet : combler un vide juridique pour les placements familiaux effectués en dehors du cadre de l'aide sociale - Instauration d'une procédure d'agrément des familles d'accueil - Définition d'un véritable statut fiscal et social de ces familles - Assurance des parties concernées - Fait part des deux principales préoccupations de la commission des affaires sociales : le sort des bénéficiaires de l'aide sociale et la mise en place pratique du dispositif - (p. 279) : statut fiscal du loyer versé à la famille d'accueil - Problème de l'accueil des personnes dépendantes au sein de leur propre famille - Commission des affaires sociales favorable

à l'adoption de ce projet de loi - *Art. 1<sup>er</sup> (agrément des familles d'accueil)* (p. 292) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 20 de M. Franck Sérusclat (limitation à deux du nombre de personnes âgées ou handicapées adultes accueillies dans une famille, sauf dérogation) - (p. 293) : son amendement n° 1 : possibilité pour le président du conseil général de déléguer à une institution sociale l'instruction des demandes d'agrément ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 29 du Gouvernement - *Art. 3 (pouvoirs du préfet en matière de retrait de l'agrément)* (p. 294) : son amendement n° 2 : intervention du préfet à la demande du président du conseil général ou après information de ce dernier ; adopté - (p. 295) : son amendement rédactionnel n° 3 ; adopté - *Art. 4 (contrat d'accueil familial)* (p. 296) : son amendement n° 4 : procédure contractuelle étendue aux bénéficiaires de l'aide sociale ; adopté - (p. 297) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Hector Viron (contrat d'accueil relevant des dispositions du code du travail) - (p. 298) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Franck Sérusclat (durée de la période d'essai limitée à un mois) - Son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté - *Art. 5 (obligation pour les contractants de souscrire une assurance responsabilité civile)* (p. 299) : accepte l'amendement n° 33 du Gouvernement (retrait de l'agrément en cas de défaut d'assurance des contractants) - (p. 300) : accepte l'amendement n° 24 de M. Franck Sérusclat (nullité de plein droit du contrat en cas de défaut d'assurance de l'une des parties) - *Art. 7 (rémunération de la famille accueillante)* (p. 301) : ses amendements, n° 6 : fixation par décret de l'indemnité représentative des frais d'entretien ; n° 7 : notion de minimum garanti fixée par référence à l'article L. 141-8 du code du travail ; et n° 8 : extension des dispositions de cet article aux bénéficiaires de l'aide sociale ; adoptés - (p. 302) : accepte l'amendement n° 25 de M. Franck Sérusclat (indemnité représentative des frais d'entretien et rémunération journalière majorée pour sujétions particulières fixées par décret ; retrait de l'agrément en cas de loyer manifestement abusif), sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 34 du Gouvernement (modalités de fixation du minimum et du maximum de la rémunération journalière) - S'oppose aux amendements, n° 27 de forme de Mme Hélène Missoffe et n° 17 de M. Hector Viron (retrait de l'agrément par le président du conseil général lorsque le loyer atteint un montant abusif) - Accepte les amendements n° 13 de M. Stéphane Bonduel et n° 26 de M. Jean Chérioux, identiques à son amendement n° 8 précité - *Art. 8 (dispositions relatives à la protection sociale des personnes accueillantes)* (p. 303) : ses amendements, n° 31, d'ordre rédactionnel ; et n° 9 : maintien de l'allocation de logement social en faveur des personnes hébergées ; adoptés - *Art. 9 (dispositions relatives aux logements sociaux)* (p. 304) : ses amendements, n° 32, d'ordre rédactionnel, et n° 10 : sous-location autorisée dans le secteur HLM, sous réserve de l'accord écrit de l'organisme bailleur ; adoptés - *Art. 13 (sanctions pénales)* : son amendement n° 11 : sanctions pénales limitées à une amende de 500 à 20 000 F ; rejeté - *Après l'art. 13* (p. 305) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Hector Viron (dépôt annuel d'un rapport devant le Parlement sur les conditions d'accueil par les particuliers des personnes âgées ou handicapées adultes).

*Deuxième lecture* [n° 303 (88-89)] - (12 juin 1989) - *Rapporteur* - *Discussion générale* (p. 1405) : extension de ce projet de loi aux bénéficiaires de l'aide sociale - Ediction par l'Assemblée nationale de règles spécifiques pour l'accueil des personnes handicapées adultes - Modification de la structure de ce texte par les députés - Personnes susceptibles d'agrément - Motivation des refus d'agrément - Pouvoir du préfet de mettre fin à l'accueil ; simple information du président du conseil général - Cas particulier dans lequel la personne accueillante assure la tutelle de la personne hébergée - (p. 1406) : simple information de l'organisme bailleur en cas de sous-location d'un logement social - Définition des conditions d'accueil familial en cas de placement thérapeutique - Dépôt annuel d'un rapport au Parlement sur l'accueil familial - Volonté de la commission des affaires sociales du Sénat de limiter ses amendements, en deuxième lecture, aux seules questions de fond - *Art. 1<sup>er</sup> (agrément des familles)* (p. 1409) : ses amendements, n° 1 : suppression de la référence au suivi social et médico-social dans les condi-

tions de l'agrément ; et n° 2, d'ordre rédactionnel ; adoptés - **Art. 4 (contrat d'accueil familial)** : son amendement rédactionnel n° 3 ; adopté - (p. 1410) : son amendement n° 4 : conditions de retrait de l'agrément ; adopté - **Art. 7 bis (agrément des familles accueillant un handicapé adulte)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de M. Claude Estier (extension de l'accueil familial aux personnes gravement handicapées) - **Art. 7 ter (contrat d'accueil d'une personne handicapée)** (p. 1411) : son amendement n° 6 : suppression dans le contrat de la responsabilité des familles d'accueil en matière de déplacement des personnes handicapées ; adopté - **Après l'art. 7 quater** : accepte l'amendement de coordination n° 24 de M. Claude Estier - **Avant l'art. 8** (p. 1412) : son amendement n° 8 : rémunération de la famille d'accueil ; adopté après modification par le sous-amendement n° 20 de M. Claude Estier - **Art. 7 (précédemment réservé) (rémunération de la famille d'accueil d'une personne âgée)** : son amendement de suppression pour coordination n° 5 ; adopté - **Art. 7 quater (précédemment réservé) (rémunération de la famille d'un adulte handicapé)** : son amendement de suppression pour coordination n° 7 ; adopté - **Art. 8 (dispositions relatives à la protection sociale des personnes agréées et des personnes accueillies)** (p. 1413) : ses amendements rédactionnels n° 9, n° 10 et n° 11 ; adoptés - **Art. 9 (dispositions relatives aux logements sociaux)** : ses amendements, n° 12 de précision et n° 13 d'ordre rédactionnel ; adoptés - **Art. 10 (droit à l'aide personnalisée au logement)** (p. 1414) : son amendement rédactionnel n° 14 ; adopté - **Art. 10 ter (mesures d'urgence)** : son amendement n° 15, soutenu par M. Jean-Pierre Fourcade : mesure de police prise par le préfet afin de mettre fin à l'accueil, notifiée au président du conseil général en vue du retrait de l'agrément ; adopté - **Art. 10 quater (dispositions relatives aux assurances)** (p. 1415) : accepte l'amendement rédactionnel n° 21 de M. Claude Estier - **Art. 10 quinquies (dispositions relatives aux successions et aux libéralités)** : son amendement de coordination n° 16 ; adopté - **Après l'art. 10 quinquies** : son amendement n° 17 : modalités spécifiques de conclusion et d'homologation du contrat lorsque le bénéficiaire de l'agrément est tuteur de la personne accueillie ; adopté - **Art. 13 (sanctions pénales)** (p. 1416) : accepte l'amendement n° 22 de M. Claude Estier (retrait automatique de l'agrément par le préfet en cas de sanction pénale prononcée à l'encontre de la personne accueillante) - **Art. 14 (accueil des personnes gravement handicapées)** : accepte l'amendement de suppression pour coordination n° 25 de M. Claude Estier - **Art. 16 (rapport annuel présenté au Parlement sur l'accueil familial et l'application de la législation)** : son amendement de suppression n° 19 ; adopté.

- **Projet de loi portant amnistie [n° 354 (88-89)]** - (12 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (amnistie des infractions commises à l'occasion d'événements d'ordre politique ou social en relation avec une entreprise tendant à soustraire à l'autorité de la République le département de la Guadeloupe ou celui de la Martinique)** (p. 1448) : regrette les conditions d'examen de ce projet de loi d'amnistie et annonce l'abstention de la grande majorité du groupe de l'Union centriste sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 437 (88-89)]** - (30 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale : son intervention présentée par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales (p. 2205).

- **Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé - Deuxième lecture [n° 3 (89-90)]** - (18 octobre 1989) - Discussion générale (p. 2595) : services départementaux de protection maternelle et infantile. PMI - Approuve les dispositions votées par l'Assemblée nationale relatives à la participation financière des organismes d'assurance maladie au remboursement des examens médicaux obligatoires et à l'inclusion de l'école maternelle dans le champ d'intervention de la PMI - Juge contraire aux principes de la décentralisation l'énumération des catégories de personnels qualifiés devant composer le personnel du ser-

vice - Votera ce projet de loi, assorti des amendements de la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle [n° 16 (89-90)]** - (17 novembre 1989) - Discussion générale (p. 3426) : amélioration de la situation générale de l'emploi due à la reprise économique - (p. 3427) : augmentation de la durée moyenne de chômage - Conséquences sociales, familiales et psychologiques du chômage de longue durée - Augmentation des emplois précaires : contrat à durée déterminée, mission d'intérim - Lutte contre l'exclusion des jeunes et des chômeurs âgés grâce à l'institution d'une nouvelle formule de contrat de retour à l'emploi et à la création des contrats emploi-solidarité regroupant les travaux d'utilité collective, TUC, les programmes d'insertion locale, PIL, et les activités d'intérêt général, AIG - Absence de dispositions relatives à la formation professionnelle - Défaut de coordination des organismes compétents des différents ministères intéressés par la lutte contre le chômage - Groupe de l'Union centriste favorable à ce projet de loi, sous réserve de l'adoption des amendements proposés par la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Travail, emploi, formation professionnelle et services communs** - (4 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (formation professionnelle) (p. 4307) : reconnaissance unanime de l'importance de la formation professionnelle - Priorité donnée en 1990 à la formation des chômeurs de longue durée, ainsi qu'à celle des jeunes, par le biais du crédit-formation individualisé - Simplification du dispositif des stages de formation - Insertion professionnelle des jeunes - (p. 4308) : coût du crédit-formation - Résultats encourageants des contrats d'adaptation et de qualification - Limitation des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - Contrat emploi-solidarité - Congé individuel de formation - Programme de prévention et de lutte contre le chômage de longue durée - Contrat de retour à l'emploi - Rôle essentiel joué par l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA, en matière de formation continue - Assainissement du marché de la formation professionnelle ; agrément des organismes ; création d'un comité d'évaluation - Développement de l'apprentissage - Demande que soient rapidement publiés les derniers textes d'application de la loi du 23 juillet 1987 relative à l'apprentissage - Accroissement de l'effort des régions en matière de formation professionnelle, en collaboration avec l'Etat et les entreprises - Crédit d'impôt-formation - (p. 4309) : au nom de la commission des affaires sociales, s'en remet à la sagesse du Sénat en ce qui concerne les crédits de la formation professionnelle pour 1990.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé [n° 92 (89-90)]** - (13 décembre 1989) - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 4888) : se déclare favorable à l'amendement n° 75 du Gouvernement (dispositions spéciales prises par arrêté pour limiter les conséquences financières de l'article 1<sup>er</sup> sur les employeurs).

**MADRELLE (Philippe)**, sénateur de la Gironde (S).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

**NOMINATIONS**

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**QUESTIONS**

*Questions orales sans débat :*

n° 77 (JO Débats du 29 avril 1989) (p. 496) - Ministère : Equipement - Réalisation du TGV Atlantique et inter-

connexion des réseaux français et espagnol à Irun - (Réponse : *JO Débats* du 27 mai 1989) (p. 948) - Transports ferroviaires.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

Jeunesse et sports - (6 décembre 1989) (p. 4463, 4464) : se réjouit de la rallonge de crédits accordée lors de la discussion à l'Assemblée nationale - Mesures de revalorisation de la fonction enseignante - Lutte contre le dopage - Aménagement des rythmes de vie des enfants - Actions d'information et d'animation - S'interroge sur le fonctionnement du Fonds national pour le développement de la vie associative, FNDVA, et sur l'affectation des crédits au sport de haut niveau - Création de postes Fonjep - Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire - et relèvement du taux de participation financière de l'Etat à ces postes - Diminution des subventions d'équipement destinées aux collectivités locales ; souhaite une meilleure harmonisation des responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités locales en matière d'animation sportive - Crise financière grave affectant le Fonds national pour le développement du sport, FNDS, en raison de la baisse du rendement du loto sportif - Proposition du Comité national olympique et sportif français, CNOSEF, visant à récupérer la taxe sur le PMU de 0,3 % - Statuts des clubs de football et des clubs sportifs professionnels - Vote de ce budget par le groupe socialiste.

**MALASSAGNE (Paul)**, sénateur du Cantal (apparenté au groupe RPR).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire du comité consultatif des courses.

Membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM).

Membre suppléant du Conseil national du tourisme ; est nommé de nouveau membre suppléant de ce conseil (*JO Lois et décrets* du 29 avril 1989).

#### QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 32 (*JO Questions* du 2 mars 1989) (p. 346) - Ministère : Premier ministre - *Politique du Gouvernement à l'égard des professions libérales* - (Retirée : juin 1989) - Professions libérales.

n° 54 (*JO Débats* du 27 avril 1989) (p. 410) - Ministère : Affaires européennes - *Reconnaissance et définition par la Communauté européenne des appellations d'origine fromagères* - (Réponse : *JO Débats* du 28 avril 1989) (p. 427) - Lait et produits laitiers.

*Questions orales sans débat :*

n° 96 (*JO Débats* du 17 juin 1989) (p. 1660) - Ministère : Premier ministre - *Politique du Gouvernement à l'égard des professions libérales* - (Réponse : *JO Débats* du 24 juin 1989) (p. 1871) - Professions libérales.

#### INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes** - (27 avril 1989) (p. 437, 438) : redoute les conséquences, pour les pro-

ductions françaises de fromage traditionnel fabriqué au lait cru bénéficiant d'une appellation d'origine, de l'application à partir du 1<sup>er</sup> février 1993 d'une réglementation européenne des fabrications fromagères - Risque de mise en place d'une véritable guerre commerciale sous couvert de réglementation sanitaire - Développement de la qualité et de l'hygiène de la production des fromages au lait cru tels que le Mont-d'or - Nécessité de défendre la spécificité des productions françaises dans les négociations communautaires pour assurer le maintien de l'élevage dans les zones de montagne - Problème de la reconnaissance par la CEE des appellations d'origine contrôlée fromagères.

**MALECOT (Kléber)**, sénateur du Loiret (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice ; est réélu juge titulaire (*JO Lois et décrets* du 27 octobre 1989).

**MANET (Michel)**, sénateur de la Dordogne (S).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Economie, finances et budget - II - Services financiers** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 9] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Economie, finances et budget - II - Services financiers (et consommation)** - (7 décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4545) : modération exemplaire de ce projet de budget - Evolution différenciée des dépenses : informatique ; administration centrale ; INSEE ; recensement ; Cour des comptes et chambres régionales des comptes ; service de l'expansion économique ; directions financières - Conflit social des agents des finances - Pause dans les suppressions d'emplois - (p. 4546) : douane : question sur les conséquences de l'Acte unique européen en terme d'effectifs - Effectifs de la Cour des comptes - Approuve la création d'emplois dans les chambres régionales des comptes ; mise en place d'une chambre territoriale en Nouvelle-Calédonie - Création d'emplois à l'INSEE - Absence de suppression d'emplois dans les services fiscaux - Taux de recouvrement fiscal ; contrôle - Succès remportés par les agents des douanes dans la lutte contre les trafics de capitaux et de stupéfiants - Priorités de ce projet de budget - Formation et amélioration de la qualification : transformation d'emplois ; plan de promotion - Crédits de fonctionnement courant et de matériel ; rénovation de locaux ; travaux d'hygiène et de sécurité - Nouveaux locaux de l'administration centrale à Bercy - Accord sur l'intégration d'une indemnité de risque dans les pensions des agents des douanes affectés à la surveillance - Accord sur l'amendement de la commission des



finances de l'Assemblée nationale visant à obtenir une meilleure information, lors de la loi de règlement, sur les mouvements de crédits intervenus sur les chapitres de rémunérations et de matériels - Demande une réflexion sur la mise en oeuvre des plans de réduction d'effectifs aux finances - (p. 4547) : propose l'adoption de ce projet de budget.

**MARTIN (Hubert)**, sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Membre suppléant du Conseil national de la cinématographie.

#### DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Environnement* - [n° 60 (89-90) tome 3] (21 novembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 17 novembre 1989) (p. 3367) - Ministère : Aménagement du territoire - *Fermeture de services publics en province* - *Services publics*.

#### INTERVENTIONS

- *Conférence des présidents* - (29 juin 1989) (p. 2111) : organisation des travaux du Sénat.

- *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4238) : situation de l'arrondissement de Briey, en Meurthe-et-Moselle : taux de chômage ; perte de population ; effort de réindustrialisation ; annonce de fermeture du comptoir de la Banque de France et de la prison - Demande l'extension des mesures prises en faveur du bassin de Longwy - *Examen des crédits - Etat B* (p. 4250) : s'abstiendra sur ce projet de budget.

**Services du Premier ministre - V - Environnement** - (2 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (p. 4279) : hausse de 20 % des crédits de ce budget adopté à l'unanimité moins une voix par la commission - Constate que ces crédits représentent 0,06 % de l'effort national - Problème de la lutte contre le bruit et de la qualité de la vie des Français - Dénonce l'importance du bruit du voisinage et les répercussions sur la santé - (p. 4280) : estime que les crédits ne sont pas à la hauteur du coût social du bruit - Nécessité de remédier à la complexité du « droit du bruit » - Dénonce une réglementation surabondante et souvent mal appliquée telle que celle du code des communes qui donne tout pouvoir au maire pour faire respecter la tranquillité - Relance du programme de résorption des « points noirs » aux abords des voies routières les plus bruyantes et rapport de M. Jacques Tutenuit - Priorité au développement de la politique contractuelle qui a incité les municipalités à prendre d'heureuses initiatives pour ménager la tranquillité des uns dans le respect de la liberté des autres - Rappelle que si le bruit est une chose naturelle, le silence est nécessaire au repos et à la détente - (p. 4288) : rappelle que l'union fran-

çaise des pétroles exploite en Meurthe-et-Moselle une usine de régénération des huiles usées et qu'elle a du stopper ses activités en 1988 à la suite d'un incendie - (p. 4289) : signale que d'après une enquête du laboratoire d'écologie le site est inadapté en raison de l'impossibilité de traiter les eaux sur place avant leur rejet - Rappelle que la direction refuse de chercher à installer cette usine dans une région non urbanisée et exerce sur la municipalité un chantage à l'emploi - Demande au Gouvernement de ne pas prendre de décision favorable à la réouverture de cet établissement.

**MASSERET (Jean-Pierre)**, sénateur de la Moselle (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989).

- Est élu membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (*JO Lois et décrets* du 20 octobre 1989).

- Membre titulaire du Conseil national du crédit.

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations (30 mai 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi constitutionnelle*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers, pour les élections municipales dans leur commune de résidence [n° 13 (89-90)] (13 octobre 1989) - *Elections et référendums*.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers, pour les élections municipales dans leur commune de résidence [n° 14 (89-90)] (13 octobre 1989) - *Elections et référendums*.

*Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des lois, à la suite d'une mission effectuée en Tchécoslovaquie, en Hongrie et Pologne du 11 au 24 septembre 1989, pour y étudier l'évolution institutionnelle au niveau national et local [n° 21 (89-90)] (18 octobre 1989) - *Europe*.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Equipe-ment, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - I - Transports terrestres* - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 15] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- *Projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations* [n° 254 (88-89)] - (30 mai 1989) - *Question préalable* (p. 982) : inter-

vient contre la motion n° 1 de M. André Fosset, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Souhaite que le Sénat délibère sur ce projet pour trois raisons : dénoncer les noyaux durs, rendre leur liberté aux actionnaires des sociétés privatisées et protéger les entreprises françaises face à la compétition internationale - Pouvoir discrétionnaire de M. Edouard Balladur dans la mise en place des noyaux durs des sociétés privatisées - Critique de ces noyaux durs par M. Raymond Barre lors de la récente campagne présidentielle - Se déclare favorable à la présence des entreprises publiques dans le capital des sociétés privatisées - Protection des intérêts nationaux.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion générale :*

**Suite de la discussion** - (22 novembre 1989) (p. 3565) : approbation par le groupe socialiste des grandes lignes de ce projet de budget qui tend à remplir le contrat que le Gouvernement a passé avec le pays en 1988 - Préparation de l'avenir et réduction des inégalités par le renforcement de la solidarité - Dépenses prioritaires, notamment en faveur de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la recherche - (p. 3566) : amélioration de la compétitivité des entreprises et augmentation des dettes budgétaires pour la recherche industrielle - Allègement d'impôt sur les bénéfices réinvestis - Nécessité de réformer la fiscalité de l'épargne face à l'échéance européenne - Se réjouit des nombreuses mesures sociales que comporte ce budget : allègement de la TVA ; majoration de l'impôt sur les grandes fortunes, suppression du plan d'épargne retraite, PER - Réduction de la déduction sur les revenus fonciers, suppression de la déduction des intérêts d'emprunt pour les très hauts revenus - Se félicite de la mise en oeuvre dans des délais très courts du revenu minimum d'insertion, RMI, institué par la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1988 - Important effort en faveur du logement social - Souhaite une France puissante par ses mérites économiques, confiante et fière par sa cohésion sociale et par l'épanouissement de ses citoyens - Constate que la majorité sénatoriale propose de diminuer les recettes et les dépenses de l'Etat et de poursuivre les privatisations - (p. 3567) : absence de progrès économique sans progrès social - Persistance de grandes inégalités sociales - Dénonce le nombre important de Français qui gagnent moins de 6 000 francs par mois après vingt ans de présence dans la même entreprise - Rappelle l'impatience des Français, le développement de l'abstention, la contestation de la fonction politique et le malaise de la démocratie - Souhaite que ses observations soient une incitation à l'action - Nécessité de partager le travail pour réduire le chômage, de diminuer l'éventail des revenus pour assurer la justice sociale et d'adapter la fiscalité locale - Estime que ce projet prépare l'avenir en jouant un rôle moteur dans la construction européenne.

*Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - **Demande de priorité** (p. 3597) : se déclare opposé à la demande de priorité de l'amendement n° I-233 de M. Roger Chinaud, rapporteur général, présentée par M. Christian Poncelet (nouvelle rédaction de cet article) - **Art. 31 (par priorité) (modification des modalités d'évolution de la dotation globale de fonctionnement)** : ses amendements, soutenus par M. Paul Loridant, n° I-226 : indexation de la DGF sur les recettes nettes fiscales de l'Etat ; n° I-225 : indexation de la DGF sur l'évolution du PIB en valeur à partir de l'exercice 1990 ; et n° I-227 : maintien de la régulation de la DGF au titre de l'exercice 1989 selon les modalités existantes ; devenus sans objet - (p. 3599) : se déclare opposé à l'amendement n° I-233 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (nouvelle rédaction de cet article).

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Art. 7 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF)** (p. 3660) : son amendement n° I-219, soutenu par M. Paul Loridant : extension de la notion de biens professionnels aux actions détenues par les salariés dans leur entreprise, lorsque la valeur de ces parts et actions excède 75 % de la valeur brute des biens imposables ; retiré - **Art. 12 bis (majoration du taux d'imposition de certaines plus-values à long**

**terme réalisées par les sociétés)** (p. 3687) : soutient l'amendement n° I-220 de M. Paul Loridant (maintien du taux d'imposition de 15 % sur les plus-values réalisées par les entreprises d'assurance vie et de capitalisation) - **Art. 14 (régime fiscal des droits attachés à un contrat de crédit-bail)** (p. 3701) : soutient l'amendement n° I-221 de M. Paul Loridant (possibilité pour certaines sociétés qui donnent en location un bien par voie de crédit-bail, de constituer une provision destinée à couvrir la moins-value prévue lors de la levée du contrat de crédit-bail) - **Art. 20 (reconduction d'un prélèvement sur les entreprises de production pétrolière)** (p. 3714) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de suppression n° I-114 de M. Roger Chinaud, rapporteur général, et n° I-24 de M. Paul Caron.

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Après l'art. 26** (p. 3731) : son amendement n° I-223, soutenu par M. Claude Estier : extension aux groupements mutualistes aux activités non lucratives du bénéfice de l'abattement sur la taxe sur les salaires consenti aux associations et aux syndicats ; adopté - **Art. 29 bis (relèvement du tarif de la redevance sur les consommations d'eau perçue au profit du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE)** (p. 3739) : son amendement n° I-224, soutenu par M. Claude Estier : augmentation supplémentaire de ce tarif ; devenu sans objet - **Après l'art. 31** (p. 3741) : son amendement n° I-228, soutenu par M. Claude Estier : extension de la taxe sur les pylônes supportant des lignes électriques perçue sur EDF au profit des communes ; retiré.

*Deuxième partie :*

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4049, 4050) : répartition des suppléments de quotas laitiers accordés par la CEE - Problèmes posés par le choix de 1983, année riche en calamités, comme année de référence - Cas de la Lorraine.

**Commerce extérieur** - (2 décembre 1989) (p. 4263) : accroissement du déficit industriel - Bons résultats du secteur agro-alimentaire - Vigoureuse croissance de l'investissement - Persistance des inégalités sociales - Mise en service d'un plan de développement des exportations et d'une Charte nationale de l'exportation - Redoute l'amorce d'une privatisation du service public - Création d'instituts de formation binationaux - (p. 4264) : amélioration de la formation des commerçants - Nécessité pour exporter d'avoir des produits qui puissent soutenir la comparaison avec ceux qui sont fabriqués dans les principaux pays étrangers - Estime que cette condition n'est pas remplie pour les biens de consommation et pour les biens d'équipement - Constate un excédent de 50 milliards de francs de la balance commerciale agro-alimentaire - Nécessité d'être vigilant face aux attaques américaines contre la politique agricole commune, PAC - Problème des pays de l'Est qui constituent une priorité politique pour la France ; peut-on laisser à la RFA le bénéfice économique de l'ouverture des marchés de l'Est ? - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

**Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs** - (7 décembre 1989) - Rapporteur spécial (transports terrestres) (p. 4554) : record de vitesse récemment battu par le TGV - Evolution des crédits relatifs à la desserte de la Corse ; progression de la dotation de continuité territoriale - Actions de promotion dans les transports - Dotations aux transports collectifs urbains - Transports parisiens : réduction de l'indemnité compensatrice versée à la RATP et à la SNCF-banlieue - Subvention d'investissement de l'Etat aux transports parisiens ; opérations programmées ; financement d'un programme supplémentaire d'infrastructures de transport dans le cadre du contrat de plan entre l'Etat et la région d'Ile-de-France - Augmentation des crédits pour les transports collectifs urbains en province - Contrats de productivité avec les villes moyennes - Crédits affectés aux transports interurbains - Concours de l'Etat à la SNCF ; caractère provisoire en raison de la négociation d'un nouveau contrat de plan ; contributions relatives aux charges de retraite et à la compensation des tarifs sociaux - (p. 4555) : dotation d'équipement au titre de la modernisation des infrastructures ferroviaires - Propose l'adoption de

ces crédits, sous réserve de l'adoption d'un amendement réduisant la dotation versée à la SNCF, auquel personnellement il est défavorable - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4584) : son amendement n° II-27 : réduction des crédits ; rejeté - Opposition de la commission des finances à la fixation forfaitaire, à titre provisoire, des crédits destinés à la SNCF - A titre personnel, se déclare opposé à cet amendement.

#### Articles non rattachés :

(9 décembre 1989) - **Art. 58 ter (modification de l'assiette de la part départementale de la taxe d'habitation)** (p. 4679) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° II-39 de M. Roger Chinaud, rapporteur général.

#### Vote sur l'ensemble :

(9 décembre 1989) (p. 4732) : nécessaire rénovation du mode de fonctionnement du Sénat - Bouleversements politiques à l'Est - Se félicite des conclusions du récent sommet de Strasbourg ; conférence sur l'union monétaire ; accord sur la charte sociale européenne - Enjeux pour l'avenir : unité de l'Europe des Douze ; démocratie à l'Est - Réunification de l'Allemagne - Avenir de la CEE dans la grande Europe démocratique - Souhaite un rassemblement de toutes les forces socialistes de l'Europe de l'Ouest et des forces novatrices démocratiques de l'Europe de l'Est pour agir en faveur du socialisme démocratique - Projet de budget pour 1990 réalisant la synthèse de l'efficacité économique et de la solidarité sociale - (p. 4733) : renforcement des inégalités sociales de 1986 à 1988 - Allègement de la taxe d'habitation - Rétablissement de l'impôt sur les grandes fortunes en 1990 - Réduction du déficit budgétaire - Allègement de l'impôt sur les sociétés - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Volonté des sénateurs socialistes d'aider le Gouvernement à mettre en oeuvre sa politique budgétaire au sein des collectivités locales - (p. 4734) : progrès économique indissociable du progrès social - Construction européenne - Réduction des inégalités sociales - Vote favorable des sénateurs socialistes sur ce projet de budget

**MASSON (Christian)**, sénateur des Ardennes (RPR).

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.**

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

**MASSON (Paul)**, sénateur du Loiret (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) (*JO* Lois et décrets du 14 octobre 1989).

- Membre titulaire du conseil d'administration de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette jusqu'au 26 octobre 1989.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie (11 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions res-

tant en discussion du projet de loi portant amnistie (14 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (21 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile (1<sup>er</sup> juillet 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (12 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (12 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (13 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (16 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier (13 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (15 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (16 juin 1989).

#### DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 299 (88-89)] tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile [n° 358 (88-89)] (7 juin 1989) - **Transports.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 301 (88-89)] de MM. Jean-Pierre Fourcade, Marcel Lucotte et les membres du groupe de l'UREI, M. Charles Pasqua et les membres du groupe du RPR, M. Daniel Hoeffel et les membres du groupe de l'UC et MM. Joseph Raybaud, Pierre Laffitte et Henri Collard, tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'article 9 de la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme complétée par la loi n° 86-1322 du 30 décembre 1986 modifiant le code de procédure pénale [n° 364 (88-89)] (7 juin 1989) - **Terrorisme.**

*Rapport supplémentaire*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 301 (88-89)] de MM. Jean-Pierre Fourcade, Marcel Lucotte et les membres du groupe de l'UREI, M. Charles Pasqua et les membres du groupe du RPR, M. Daniel Hoeffel et les membres du groupe de l'UC et MM. Joseph Raybaud, Pierre Laffitte et Henri Collard, tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les disposi-

tions de l'article 9 de la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme complétée par la loi n° 86-1322 du 30 décembre 1986 modifiant le code de procédure pénale [n° 376 (88-89)] (12 juin 1989) - **Terrorisme.**

**Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Intérieur - Police et sécurité - [n° 64 (89-90) tome 2] (21 novembre 1989).**

## QUESTIONS

### Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 21 avril 1989) (p. 325) - Ministère : Fonction publique - *Débat au Sénat sur l'avenir de la Corse - Fonction publique.*

(JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1780) - Ministère : Justice - *Affaire Luchaire et magistrature - Justice.*

### Questions orales avec débat :

n° 48 (JO Débats du 20 avril 1989) (p. 305) - Ministère : Affaires européennes - *Conditions d'entrée des étrangers en Europe selon les accords de Schengen - (Réponse : JO Débats du 28 avril 1989) (p. 427) - Communauté économique européenne (CEE).*

## INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes - (27 avril 1989) (p. 432) :** importance psychologique et symbolique de la suppression des frontières à l'intérieur de l'Europe - Accords de Schengen, signés le 14 juillet 1985 par la France, la RFA et le Benelux, prévoyant la suppression de toutes les frontières terrestres communes à ces pays le 1<sup>er</sup> janvier 1990 - Absence de débat parlementaire sur ce sujet et relative impréparation de ces accords - Nécessité d'une meilleure information du Parlement sur les affaires européennes - Convention concernant la libre circulation des personnes ; débat sur la notion de frontière commune - (p. 433, 434) : transfert du contrôle frontalier aux frontières communes - Harmonisation des conditions d'entrée des étrangers : visas, droit d'asile, extradition - Convention concernant la police et la sécurité : organisation de la coopération policière entre les Etats - Interrogations sur l'interconnexion des fichiers informatiques de police - Harmonisation de la législation portant sur la lutte contre le trafic des stupéfiants - Absence d'opportunité d'une refonte unilatérale du texte relatif à la lutte contre l'immigration clandestine en France - Perspective de la suppression prochaine des contrôles à la frontière franco-allemande - Nécessité d'élaborer une véritable politique commune de la sécurité pour une lutte efficace contre le trafic de drogue, l'immigration clandestine et le terrorisme.

- **Conclusions du rapport de M. Paul Masson, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 301, 88-89) de M. Jean-Pierre Fourcade et plusieurs de ses collègues, tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'article 9 de la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme, complétée par la loi n° 86-1322 du 30 décembre 1986 modifiant le code de procédure pénale [n° 364 (88-89)] - (12 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1428) :** extension aux territoires d'outre-mer des dispositions de la loi de 1986 relatives aux conditions d'indemnisation des victimes ou des ayants droit des victimes d'actes de terrorisme - Indemnisation des familles des gendarmes assassinés en Nouvelle-Calédonie en 1988 - Proposition de loi déposée suite à l'interprétation du Gouvernement tendant à l'inapplication de la loi de 1986 aux ayants droit des victimes de Fayaoué relevant de l'article 79 de la loi référendaire du 9 novembre 1988 relative à la Nouvelle-Calédonie - (p. 1429) : souligne que le dispositif d'indemnisation de la loi référendaire n'a pas valeur permanente - Comparaison des lois de 1986 et de 1988 au regard des droits des victimes et de leurs ayants droit - Fonds de garantie - Propose l'extension de la loi de 1986 à la

collectivité territoriale de Mayotte - Exprime la solidarité du Sénat à l'égard de la gendarmerie souvent mise à l'épreuve au service de la République - (p. 1431) : application de cette proposition de loi à la collectivité territoriale de Mayotte - Situation en Nouvelle-Calédonie évoquée par M. Robert Pages - Se réjouit des récentes élections provinciales en Nouvelle-Calédonie - Nécessité de combler d'urgence le vide juridique sur l'indemnisation des victimes du terrorisme dans les territoires d'outre-mer - Précise que la consultation préalable des assemblées territoriales ne s'impose pas pour ces dispositions - Solidarité entre les Français.

- **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile [n° 299 (88-89)] - (15 juin 1989) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 1580) :** menace terroriste sur le transport aérien - Sophistication des explosifs utilisés - En accord avec la commission des affaires économiques, demande au Gouvernement d'organiser prochainement au Sénat un débat général sur l'organisation et l'avenir du transport aérien français - (p. 1581) : moyens insuffisants de détection et de répression du trafic de drogue - Problème de l'application, fin 1989, des dispositions des accords de Schengen relatives à la responsabilité des services de sécurité du Benelux, de la France et de la RFA - Incidences juridiques en droit français de la ratification du protocole complémentaire à la convention de Montréal de 1971 relative à la répression des actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile - Modification de la nature des infractions couvertes par l'accord international - Instauration de la règle de la compétence universelle - Considère inconstitutionnel l'article 18 de ce projet relatif à la composition des collèges électoraux pour la désignation des représentants du personnel au sein des comités d'établissement de la compagnie Air France - Avis favorable de la commission des lois sur ce projet de loi - **Art. 12 (délits commis à l'encontre ou dans l'enceinte des aéroports)** (p. 1596) : son amendement n° 1 : suppression de la référence à tout dispositif matériel ; adopté - Coordination avec le protocole complémentaire à la convention de Montréal - **Art. 13 (instauration de la règle de la compétence universelle)** : son amendement de coordination n° 2 ; adopté - **Art. 14 (dispositions relatives à la fouille des personnes et des biens)** (p. 1597) : son amendement n° 3 : extension des zones d'intervention ; adopté - **Art. 18 (composition des collèges électoraux pour la désignation des représentants du personnel au sein des comités d'établissement de la compagnie Air France)** (p. 1600) : son amendement de suppression n° 4 ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France [n° 351 (88-89)] - (20 juin 1989) - Discussion générale (p. 1674) :** innovation du texte en projet concernant l'entrée des étrangers en France : institution de la règle du jour franc entre la décision de refoulement et le rapatriement effectif.

**Suite de la discussion - (21 juin 1989) - Discussion générale (suite) (p. 1712, 1713) :** absence de réflexion approfondie et globale sur le problème de l'immigration - Dépôt précipité d'un projet de loi de circonstance - Mise en place d'une nouvelle législation allant à l'encontre des dispositions actuellement en vigueur dans les autres pays européens : restriction des possibilités d'expulsion, institution d'un recours judiciaire contre les décisions de reconduite à la frontière, soumission du préfet aux avis d'une commission départementale de séjour des étrangers, mise en place d'un délai d'un jour franc avant exécution d'une mesure de refoulement d'un étranger à l'entrée en France, régularisation des immigrés clandestins - Caractère vexatoire de certaines dispositions à l'égard des hauts fonctionnaires : dessaisissement du juge administratif, mise en cause de l'autorité préfectorale par la commission départementale de séjour des étrangers - (p. 1714) : risque d'accentuation du malaise du corps préfectoral et des réactions d'hostilité de l'opinion vis-à-vis des étrangers - Accroissement régulier de la population étrangère séjournant dans les Etats de la CEE ; développement de l'usage abusif du droit d'asile - Perspective de l'ouverture des frontières intérieures de la Communauté et de la libre circulation des personnes en Europe ; effet d'incitation à

l'immigration de tout assouplissement du droit des étrangers dans un Etat membre - Rédaction sous l'influence de certains groupes de pression d'un texte volontairement illisible pour les non initiés; risque de désordre et d'encombrement des juridictions par un contentieux permanent - Souhaite la réconciliation des Français autour d'une grande politique de l'immigration - (p. 1716) : regrette l'absence de consultation des représentants des tribunaux administratifs.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 5 (89-90)]** - (14 novembre 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 6) (p. 3265) : accélération exponentielle des dépenses électorales et nécessité de leur plafonnement - Déplore la précipitation de l'élaboration de ces textes - Rappelle les travaux de la mission d'information mise en place à l'Assemblée nationale - (p. 3266) : suppression par l'Assemblée nationale de l'article 18 du projet de loi ordinaire, relatif à l'amnistie des infractions commises avant le 15 juin 1989 pour assurer le financement de campagnes électorales ou de partis politiques - Opposition du RPR à toute forme d'amnistie de cette nature - Souhaite la suppression du premier alinéa de l'article 16 réintroduisant une amnistie déguisée par la dépenalisation du délit d'abus de biens sociaux - Absence de prise en compte de la représentation des partis politiques au Sénat pour la répartition du financement public : disposition inconstitutionnelle et désinvolte à l'égard de la Haute Assemblée - Composition de la Commission nationale des comptes de campagne et mode de désignation de ses membres - (p. 3267, 3268) : suppression par l'Assemblée nationale des dispositions prévoyant l'agrément des associations de financement des partis politiques et le pouvoir d'injonction au juge de la Commission nationale des comptes de campagne - Complexité des procédures prévues par ces projets et perspective du développement d'un important contentieux - Lourdeur de la procédure de centralisation des dons par la commission nationale - Dérives possibles des associations de financement en raison de la souplesse de leur statut - Financement privé des partis politiques : souci de la commission des lois de protéger la confidentialité des dons ; principe de leur déductibilité fiscale - S'interroge sur la constitutionnalité de certaines dispositions de ces projets ; référence à l'article 4 de la Constitution et à la décision du Conseil constitutionnel du 18 novembre 1982 - Soutien du groupe du RPR aux amendements proposés par la commission des lois - **Art. 1<sup>er</sup> (dispositions nouvelles tendant à réglementer les campagnes électorales) - Art. L. 52-7 du code électoral (réglementation des dons)** (p. 3293) : sur l'amendement n° 15 de M. Christian Bonnet, rapporteur (interdiction pour les personnes physiques de nationalité étrangère de participer au financement des activités politiques françaises), se déclare opposé au sous-amendement n° 84 de M. Charles Lederman (non-application de cette disposition aux personnes physiques de nationalité étrangère résidant en France).

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 6 (89-90)]** - (14 novembre 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 5) - Voir intervention sous le projet n° 5 (p. 3265 à 3268).

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 5 (89-90)]** - Suite de la discussion - (15 novembre 1989) - **Art. 2 bis (contentieux de l'élection)** (p. 3325) : se déclare favorable à l'amendement n° 30 de M. Christian Bonnet, rapporteur (liberté d'appréciation du juge de l'élection pour déclarer l'inéligibilité d'un candidat) - **Art. 6 (financement public des partis et groupements politiques)** (p. 3334) : sur l'amendement n° 31 de la commission (répartition de la deuxième moitié du financement public entre les partis et groupements représentés au Parlement), se déclare opposé au sous-amendement n° 112 de M. Etienne Dailly, repris par M. Guy Allouche (suppression de la référence aux groupements politiques) - (p. 3335) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 31 précité - **Après l'art. 9** (p. 3347) : soutient l'amendement n° 72 de

M. Lucien Lanier (possibilité de détachement de fonctionnaires auprès des partis et mouvements politiques).

**Suite de la discussion - (16 novembre 1989) - Art. 16 (dispositions applicables aux dons versés par les sociétés)** (p. 3385) : rappelle la suppression par l'Assemblée nationale de l'article 18 relatif à l'amnistie - Dénonce la réintroduction déguisée de l'amnistie à l'article 16 - Se déclare favorable à l'amendement n° 109 de M. Christian Bonnet, rapporteur (suppression du paragraphe I de cet article tendant à la dépenalisation du délit d'abus de biens sociaux) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3394) : vote de ce projet de loi par le groupe du RPR, compte tenu des modifications apportées par le Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Intérieur - (5 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (police et sécurité)** (p. 4388) : insuffisance des crédits de ce budget pour lutter contre le trafic de drogue et contre l'immigration clandestine - (p. 4389) : dénonce l'importante croissance du trafic de la drogue qui représente 9 % du commerce international - Constate que la moitié des actes de la petite délinquance sont provoqués par la toxicomanie - Partage la volonté du Gouvernement de ne pas dépenaliser la consommation de stupéfiants - Rappelle que l'héroïne et la cocaïne sont en vente libre à Rotterdam - S'inquiète de l'accroissement du nombre d'entrées de clandestins en France - Signale que l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA, a enregistré 60 000 demandes d'asiles en 1989 - Constate que la procédure d'instruction de l'OFPRA dure parfois trois ans et que le système informatique interne de cet office ne fonctionne pas - Dénonce la loi du 2 août 1989 qui démantèle la législation votée sur l'initiative de M. Charles Pasqua et le dépôt d'un projet qui doit rendre suspensif le recours présenté contre les arrêtés de refoulement du préfet - Annonce la signature le 15 novembre prochain d'une nouvelle convention de Schengen - (p. 4390) : rappelle qu'avant de ratifier les accords de Schengen le Parlement exigera des garanties tangibles indispensables à la sécurité intérieure de la France - Se réjouit de l'élaboration prochaine d'une loi de programmation en faveur de la police - Nécessité de rendre l'informatique du ministère performante et de multiplier par cinq le parc des terminaux d'ici à 1993.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France [n° 75 (89-90)]** - (12 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4815) : estime que ce projet n'est qu'une scorie de la loi du 2 août 1989 qui était un texte idéologique - Rappelle qu'en cinq mois l'environnement politique a radicalement changé et que la majorité des Français estime qu'en matière d'immigration le seuil d'intolérance est atteint - (p. 4816) : cite les récents propos du Président de la République : « pour repousser les clandestins, il faut renforcer les contrôles aux frontières » - Rappelle que la loi Pasqua a été déferée devant le Conseil constitutionnel et reconnue conforme au droit des gens - Rappelle qu'un amendement permettant de constater en flagrant délit le fait du travail clandestin a été retiré par le Gouvernement lors de l'examen du projet de loi de M. Soisson sur le travail clandestin - (p. 4817) : souhaite le perfectionnement de la loi Soisson - Impossibilité pour les tribunaux administratifs de répondre en 48 heures à la masse de procédures en l'absence de moyens supplémentaires - Rappelle qu'au terme de 72 heures, l'immigré ne sera plus sous contrôle - Estime qu'il suffisait de donner à la personne frappée de refoulement la possibilité d'un recours avec un délai de 24 heures avant toute mise à exécution de l'arrêté préfectoral, mais sans rendre ce recours suspensif - Constate que le Gouvernement ébranle le vieux système juridictionnel français en matière administrative, qu'il affaiblit le dispositif frontalier et qu'il favorise volontairement l'inefficacité de l'Etat aux frontières en introduisant entre les Français et les étrangers en situation irrégulière une flagrante inégalité de traitement - Rappelle que sauf exception rarissime les Français n'ont jamais droit au recours suspensif dans leurs démêlés avec l'Etat - (p. 4818) : rappelle l'existence de 60 000 demandeurs d'asile - Accroissement de l'immigra-

tion clandestine et du taux de chômage chez les immigrés qui représentent 12 % des demandeurs d'emploi - Constate que beaucoup de ces nouveaux demandeurs n'ont aucune vocation à l'intégration - Redoute que ce projet ne soit une aubaine pour les filières intégristes, avocats spécialisés aidant - Prochaine signature des accords de Schengen acceptés par les cinq partenaires en 1985 - Ratification de ces accords par le Parlement au printemps prochain - Énumère les possibilités et les conséquences de l'application des accords de Schengen - Constate que le principe du franchissement sans contrôle des frontières intérieures, y compris pour les ressortissants des pays extérieurs à la CEE, ouvre à ces derniers l'Europe tout entière - Nécessité d'organiser des formes nouvelles de coopération policière, des règles communes pour l'éloignement des irréguliers et un rapprochement des législations relatives au séjour des étrangers - (p. 4819) : souhaite que l'on recherche un consensus sur l'immigration, à l'instar de ce qui a été réalisé sur la défense - Estime que le Président de la République doit absolument cesser de faire de ce problème un instrument de politique intérieure et un moyen de division - Rappelle que la France ne veut pas perdre son identité nationale et refuse la société multiculturelle - (p. 4825) : souhaite savoir si le Gouvernement français a l'intention de se rendre à Schengen pour signer un nouvel accord le 15 décembre prochain.

- **Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie [n° 88 (89-90)]** - (12 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4838) : rappelle la déclaration du Premier ministre lors de la présentation du projet de loi référendaire sur la Nouvelle-Calédonie : « l'amnistie ne s'étend pas aux auteurs directs de crimes, d'assassinats, qui même remis en liberté provisoire, resteront inculpés et seront jugés conformément à la loi » - Constate que M. Lafleur dit aujourd'hui que l'amnistie faisait partie des conditions qui lui étaient posées - Constate que de toute façon le peuple a été trompé et qu'entre la raison d'Etat et la vérité le Gouvernement n'hésite pas un instant - Possibilité pour une loi ordinaire de modifier une loi référendaire - Considère cette amnistie amoralisée parce qu'elle a trompé le peuple et qu'elle se joue de l'honneur de l'armée et de la peine des familles - (p. 4839) : estime que trois amnisties en Nouvelle-Calédonie en 1985, en 1988 et en 1989 paraissent avoir un effet pernicieux sur les magistrats et sur les serviteurs de l'ordre public - Estime que l'amnistie doit être rare - Nécessité d'avoir des juges indépendants - Risque de déconsidération de la justice dans un Etat de droit où elle est rendue au nom du peuple français - Signale que les forces de l'ordre ont payé de leur sang et que la sanction est inexistant - Estime indispensable une procédure judiciaire qui va jusqu'au bout de son instruction : le magistrat acquitte ou condamne et s'il condamne c'est la grâce présidentielle et elle seule qui pardonne - Nécessité de protéger le principe référendaire et la considération que chaque citoyen porte à ses institutions - (p. 4840) : au nom du groupe du RPR, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France - Nouvelle lecture [n° 155 (89-90)]** - (20 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5281, 5282) : prévoit l'engorgement des juridictions administratives suite à l'application de la loi - Votera la motion de la commission des lois tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 158 (89-90)]** - (20 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5287, 5288) : affaire Luchaire - Vote du groupe du RPR contre ce texte visant à légaliser des pratiques irrégulières des partis politiques, avec pour conséquence la disparition de la confiance entre l'élu et l'électeur - Notion d'enrichissement personnel.

**Nouvelle lecture [n° 168 (89-90)]** - (21 décembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5317, 5318) : refus du Sénat, au nom de la morale, de se rallier à des propositions indignes - Vote par le groupe du RPR de ce projet de loi après le rejet par le Sénat des dispositions de l'article 15 bis

relatives à l'amnistie et du paragraphe I de l'article 16 tendant à la dépénalisation du délit d'abus de biens sociaux.

**MATHIEU (François)**, sénateur de la Loire (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 142 (*JO Débats* du 28 octobre 1989) (p. 2812) - Ministère : Economie - *Mode d'indexation de la dotation globale de fonctionnement - Dotation globale de fonctionnement (DGF).*

**MATHIEU (Serge)**, sénateur du Rhône (UREI) - Secrétaire du Sénat.

Réélu secrétaire du Sénat (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire de la Commission nationale d'urbanisme commercial ; est nommé de nouveau membre titulaire de cette commission (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique (11 mai 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)]** - (21 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1740) : réforme du système actuel de contrôle des structures et modification de l'assiette des cotisations sociales agricoles, indispensables et urgentes pour permettre l'adaptation de l'agriculture française à son environnement économique et social - Echéance européenne de 1993 - (p. 1741) : caractère archaïque et arbitraire de l'assiette actuelle des cotisations sociales fondée sur le revenu cadastral - Stabilité de la démographie agricole dans la région Rhône-Alpes - Danger d'une suppression brutale du contrôle des structures - Comme le souhaitent les principales organisations professionnelles, se déclare favorable à la fixation des seuils de contrôle par les départements - Règles différentes applicables aux sociétés et aux exploitants individuels - Prise en compte des productions hors sol - Regrette que ne soit pas envisagée la prorogation du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA - Calendrier et modalités d'application des mesures proposées - Démantèlement des taxes par produit qui alimentent le BAPSA - Emet quelques réserves sur l'institution d'associations foncières agricoles, AFA - Se prononcera définitivement sur ce projet en fonction des amendements adoptés par la Haute assemblée.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4040, 4041) : progression des crédits de l'enseignement agricole - Maisons

familiales rurales : faible part des crédits de fonctionnement par rapport à ceux de l'enseignement privé à temps plein - Réduction des crédits d'investissement des établissements privés d'enseignement agricole - Développement du secteur agro-alimentaire ; demande un effort en matière de formation et de recherche - Rôle des offices de produits - Diminution des crédits réservés à des actions spécifiques en zones défavorisées et essentiellement destinés à des actions de promotion dans le cadre des appellations d'origine ou des labels - Viticulture ; récolte de 1989 ; confirmation de la tendance à la reconversion des vignobles de vin de table vers des vignobles de VDQS ou d'AOC ; corrélation avec l'évolution de la demande - Place de la viticulture dans le commerce extérieur agro-alimentaire - (p. 4042) ; demande la défense et la promotion des AOC à l'échelon communautaire - Gestion des droits de plantation - Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie, INAO - Office national interprofessionnel des vins - Délimitation des zones au regard du droit à l'enrichissement des vins d'AOC - Rappelle sa proposition de loi, déposée en 1987, tendant à renforcer la protection des terroirs d'AOC contre les amputations intempestives dues à des travaux d'aménagement ou d'urbanisme.

**MATRAJA (Pierre)**, sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.
- Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).
- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 249 (88-89)] autorisant l'approbation d'un protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) [n° 307 (88-89)] (17 mai 1989) - *Traités et conventions (EUMETSAT)*.

*Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée aux Etats-Unis d'Amérique du 17 au 27 juillet 1989 [n° 130 (89-90)] (13 décembre 1989) - *Etats-Unis d'Amérique*.

#### INTERVENTIONS

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (Eumetsat) [n° 249 (88-89)]* - (16 juin 1989) - Rapporteur - *Discussion générale*: son intervention, présentée par M. Jean-Pierre Bayle (p. 1638).

**MAURICE-BOKANOWSKI (Michel)**, sénateur des Hauts-de-Seine (RPR).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**MELENCHON (Jean-Luc)**, sénateur de l'Essonne (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- *Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie [n° 235 (88-89)]* - (27 avril 1989) - *Discussion générale* (p. 469) : accords de Matignon - Cite quelques extraits du « Dossier calédonien » de Jean-Paul Besset, dénonçant les errements de l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie - (p. 470) : dénonce une justice partielle, selon que l'on est loyaliste ou indépendantiste - Publication par le Syndicat de la magistrature d'un mémoire révélateur de cette situation - Conséquences de l'acquittement des assassins de Hienghène - Massacres de Fayaoué et d'Ouvéa ; demande l'abandon des procédures en cours contre les Mélanésiens impliqués dans ces affaires, à l'instar de l'amnistie dont ont bénéficié les militaires - Renouveau récent de la majorité des magistrats siégeant en Nouvelle-Calédonie - (p. 471) : moyens financiers nécessaires à l'application de cette réforme - Reconstruction du tribunal de Nouméa récemment plastiqué - Création de deux sections détachées du tribunal de première instance de Nouméa - Recrutement d'assesseurs non professionnels - Reconnaissance du droit coutumier ; difficultés soulevées par le rapprochement des juridictions républicaines et coutumières - Problèmes de la jeunesse néo-calédonienne - Récente mise en place à Nouméa d'un comité de réflexion et de proposition pour la jeunesse - Nécessité de créer un service éducatif auprès des tribunaux - Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet porteur d'espoir.

- *Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion [n° 332 (88-89)]* - (13 juin 1989) - *Discussion générale* (p. 1474) : contexte de l'institution, en 1975, de l'autorisation administrative préalable pour les licenciements économiques et de sa suppression en 1986 - (p. 1475) : expérience du libéralisme vécue et rejetée par les Français - Conception de la société d'économie mixte définie par M. François Mitterrand, Président de la République - Texte en projet : juge les garanties individuelles prévues pour les salariés les plus menacés plus efficaces qu'un éventuel rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement - Avancées sociales du texte adopté par l'Assemblée nationale : gestion prévisionnelle de l'emploi ; plan social ; droit à la conversion - Protection des salariés âgés de 55 ans - Définition du licenciement économique - Possibilité d'assistance par une personne extérieure pour les licenciés faisant l'objet d'une procédure de licenciement économique dans les entreprises où il n'existe pas de délégué du personnel - Inquiétude sur le développement du travail précaire, parallèlement à la reprise de la croissance - (p. 1476) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste - *Avant l'art. 1<sup>er</sup>* (p. 1480) : se déclare opposé aux amendements de M. Hector Viron n° 50 et n° 51 rétablissant une procédure d'autorisation administrative de licenciement économique - *Art. 1<sup>er</sup> (rôle du comité d'entreprise dans la gestion prévisionnelle de l'emploi)* (p. 1482) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Louis Souvet, rapporteur, proposant une nouvelle rédaction de cet article - *Art. 3 (incitations financières à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi)* (p. 1486) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 56 de M. Hector Viron - (p. 1487) : attachement du groupe socialiste à la politique contractuelle au niveau des accords de branche - Se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission, proposant une nouvelle rédaction de cet article - *Art. 4 (extension à tout licenciement d'un salarié âgé de cinquante-cinq ans ou plus du versement à l'UNEDIC de la cotisation prévue à l'article L. 351-3 du code du travail)* (p. 1488, 1489) : se déclare opposé aux amendements de M. Hector Viron, n° 57 (suppression de la condition d'âge) et n° 58 (suppression des cas d'exonération) - *Art. 18 (contentieux du licenciement : doute au bénéfice du salarié)* (p. 1505) : se déclare

opposé aux amendements de suppression n° 36 de M. Xavier de Villepin et n° 48 de M. Roger Husson - Juridiction prud'homale ; dispositif inquisitorial institué par la loi du 13 juillet 1973 - Précédents sur le bénéfice du doute au salarié dans le code du travail - Art. 18 bis (*droit d'ester en justice reconnu aux syndicats représentatifs dans les litiges individuels relatifs à des licenciements pour motif économique*) (p. 1507) : soutient l'amendement n° 43 de M. Marc Boeuf (information de l'employeur par lettre recommandée) - Après l'art. 20 (p. 1514) : soutient l'amendement n° 44 de M. Marc Boeuf (conditions d'interdiction de l'embauche d'un salarié d'une entreprise de travail temporaire dans les entreprises ayant procédé à un licenciement économique).

- **Projet de loi portant dispositions concernant les accords relatifs aux allocations d'assurance des travailleurs privés d'emploi, l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, les contrôleurs du travail et de la main d'oeuvre, les travailleurs étrangers et le travail clandestin [n° 412 (88-89)]** - (30 juin 1989) - Discussion générale (p. 2229) : redéfinition du statut et valorisation des compétences des contrôleurs du travail ; mais insuffisance de leurs rémunérations - (p. 2230) : mise en conformité avec le droit communautaire de la législation relative à l'égalité professionnelle des hommes et des femmes ; nécessité de ne pas aboutir à un recul des droits acquis par les femmes - Persistance des inégalités entre hommes et femmes dans la vie professionnelle : importance des écarts de salaires, handicap des femmes pour l'accès aux postes de responsabilités - Nécessité de maintenir les protections inégalitaires de la loi en l'absence d'égalité de fait entre hommes et femmes - Gravité des conséquences du développement du travail clandestin ; insuffisance de l'alourdissement des peines encourues en cas d'infraction prévu par le texte en projet - (p. 2231) : nécessité de redoubler les efforts de lutte contre le travail clandestin maintenant les travailleurs dans un état d'abaissement par des « mesures de terreur » - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2241) : problème de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ; absence de remise en cause des droits des femmes par ce texte.

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle [n° 16 (89-90)]** - (17 novembre 1989) - Discussion générale (p. 3425) : réflexion menée par le Gouvernement à la suite du dépôt du rapport sur les contrats à durée déterminée et les emplois intérimaires - Difficulté de concilier les impératifs de l'économie de marché et les exigences sociales - Relance des actions d'insertion des jeunes par le biais des missions locales pour l'emploi - « Dualisation » de la société, à l'échelon national et international, engendrée par la reprise de la croissance économique - Augmentation des chômeurs de longue durée concomitante d'une augmentation du nombre des assujettis à l'impôt sur la fortune - Statistiques allemandes relatives à l'emploi - (p. 3426) : retour au plein emploi passant inévitablement par la réduction du temps de travail - Souligne que les différents dispositifs mis en place pour lutter contre le chômage des jeunes en difficulté ont été détournés de leur objectif et accordés à des jeunes qualifiés - Précarité de plus de 40 % des emplois occupés par des jeunes - Rappelle que le dispositif de lutte contre la marginalisation, mis en place en 1982, reposait sur la souplesse des procédures et la mobilisation des collectivités locales - Nécessité de relancer cette mobilisation pour l'emploi et d'alléger la bureaucratie administrative - Dispositions positives de ce projet : création des contrats emploi-solidarité se substituant aux travaux d'utilité collective, TUC ; création de nouvelles missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ; nouvelles missions des associations intermédiaires - Souhaite qu'au-delà des mesures d'insertion superficielles, l'on s'interroge sur le changement en profondeur de la société.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Services du Premier ministre - V - Environnement** - (2 décembre 1989) (p. 4288) : estime insuffisants les moyens de ce budget par rapport aux besoins - Constate l'association de la France aux initiatives les plus fécondes : protection

dans l'Antarctique, lutte contre l'effet de serre - Aggravation du problème de l'eau avec l'émergence de la civilisation des villes - Dénonce l'absence de maîtrise du traitement des eaux fluviales - Nécessité de dynamiser la recherche à l'échelon national - Problème du transport des matériaux dangereux notamment du transport routier dans les zones de forte densité urbaine - Problème de la pérennité des outils du service public dans le domaine de la recherche et de l'intervention pour la défense de l'environnement - Rappelle que l'Institut de recherche chimique appliquée, IRCHA, reste le seul centre national à posséder des compétences à la fois en chimie, en matériaux et en biologie - Multiplication récente des incidents de fonctionnement dans les centrales nucléaires - Problème de la sécurité de la centrale de Nogent-sur-Seine, notamment de la synchronisation de son fonctionnement avec la mise en service des barrages de retenue de l'Aube - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

- **Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie [n° 88 (89-90)]** - (12 décembre 1989) - Discussion générale (p. 4842) : rappelle les erreurs que la France a commises en Nouvelle-Calédonie - Constate que la logique des accords de Matignon a fait le choix de la concorde - Rappelle que M. Jacques Lafleur a déclaré que l'amnistie générale était une des conditions de la signature des accords de Matignon - (p. 4843) : estime que le pari de la concorde interdit de distinguer en dignité entre les morts - Droit à une égale compassion pour toutes les familles des victimes - Evoque les assassinats de Pierre Declercq, d'Eloi Machoro, des frères de Jean-Marie Tjibaou - Estime que le moment est venu de tourner la page des comptabilités discriminatoires entre les morts et que c'est de l'aveuglement politique qu'est né le drame - Souhaite la réussite de la France dans cette région du monde - (p. 4844) : considère que l'indépendance est inéluctable - Rappelle que la situation est fragile sur le territoire - Nécessité d'un plus juste partage social et d'une meilleure répartition des fruits de la croissance économique - Favorable à l'adoption de l'amnistie sans réserve, gage de notre réconciliation.

- **Projet de loi relatif au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne [n° 120 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5108) : rappelle les précédents mouvements de grève des contrôleurs aériens - Reprise par le texte en projet des conclusions du protocole d'accord signé le 4 octobre 1988 - Reconnaissance sociale de la haute qualification des contrôleurs de la navigation aérienne par le passage dans la catégorie A de la fonction publique et l'attribution du titre d'ingénieur - Importance des responsabilités des contrôleurs pour la sécurité de la navigation aérienne - Augmentation des effectifs prévue - (p. 5109) : contreparties et contraintes supplémentaires imposées aux contrôleurs - Travaux du comité de concertation et du comité permanent de prospective - Importance de la part des primes dans la rémunération des contrôleurs et absence de solution apportée au problème du calcul des retraites ; revendication d'une intégration indiciaire d'une partie des primes - Question de l'application au nouveau corps des ingénieurs de contrôle de la navigation aérienne de l'article L. 16 du code des pensions civiles et militaires de retraite - (p. 5110) : création par ce texte d'un nouveau corps de la fonction publique et abrogation des lois portant création des corps antérieurs ; nécessité de faire bénéficier les retraités des évolutions de leur corps d'équivalence pour la revalorisation de leurs pensions de retraite - Approbation de ce texte par le groupe socialiste.



**MELICK (Jacques)**, *ministre délégué auprès du ministre des transports et de la mer, chargé de la mer* (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

## DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

- *Projet de loi* modifiant et complétant la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures [n° 406 (88-89)] (21 juin 1989) - Environnement.

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Ernest Cartigny : *Transports aériens (Recrutement des pilotes d'Air France)* (*JO Débats* du 15 décembre 1989) (p. 4940).

## INTERVENTIONS

- *Conférence des présidents* - (20 avril 1989) (p. 333) : en réponse à Mme Hélène Luc, rappelle le respect par le Gouvernement des droits du Parlement en même temps que son souci de légiférer rapidement afin de protéger les enfants en difficulté.

- *Projet de loi* modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique [n° 219 (88-89)] - (20 avril 1989) - En remplacement de M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture - *Discussion générale* (p. 333) : texte en projet : modification de certaines dispositions du code rural et du code de la santé publique ayant trait à la protection et à la santé des animaux - Définition des conditions d'exercice de la médecine vétérinaire et des modalités d'organisation de la prophylaxie des élevages - Reprise d'un texte concernant la protection animale déposé au Sénat en février 1986 - (p. 334) : adaptation des dispositions du code rural concernant l'exercice de la médecine vétérinaire en vue d'une harmonisation communautaire de la réglementation et d'un renforcement de la qualité des produits agroalimentaires - Texte prenant acte des avancées scientifiques et technologiques les plus récentes - (p. 340) : compréhension du Gouvernement vis-à-vis des préoccupations des élus locaux exprimées à travers les amendements déposés - Hommage à l'action des associations de protection des animaux - *Art. 1<sup>er</sup> (pouvoirs du maire en matière de divagation des chiens et des chats et durée de garde en fourrière)* (p. 341) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Maurice Arreckx (distinction des départements atteints ou non par la rage ; allongement du délai de garde des animaux ; rôle des associations de protection animale) - Article 2279 du code civil - (p. 342) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 67 de M. Germain Authié (limitation de la responsabilité des maires à la mise en oeuvre des moyens dont ils disposent) - Accepte les amendements de M. Gérard Larcher, rapporteur, n° 9 et n° 10, rédactionnels, n° 11 et n° 12 (décompte des délais de garde en jours ouvrés et francs) - S'oppose aux amendements de M. Robert Pagès, n° 70 (modulation des délais de garde en fonction des conditions locales) et de M. Pierre Lacour, n° 2 (allongement des délais de garde) et n° 3 (identification des animaux par tatouage) - (p. 343) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 13 (information des propriétaires des animaux identifiés par les responsables de la fourrière) et accepte le n° 14 (extension aux locataires de la liste des personnes susceptibles de saisir ou de faire saisir un animal en divagation sur les propriétés privées) - (p. 344) : s'oppose à l'amendement n° 68 de M. Germain Authié (suppression de la possibilité pour les propriétaires fermiers ou métayers de faire saisir par un agent de la force publique les animaux divaguant sur leur propriété privée) et accepte les amendements de la commission, n° 15 (substitution du terme euthanasie au terme abattage) et n° 16 (restitution des animaux à leurs propriétaires après paiement des frais de fourrière) - (p. 345) : s'oppose à l'amendement n° 75 de M. Michel Rigou (restitution de l'animal conditionnée à l'engagement écrit du propriétaire de régler les dommages

commis) - Responsabilités des collectivités locales - *Après l'art. 1<sup>er</sup>* : accepte l'amendement n° 17 de la commission (définition de l'état de divagation) - (p. 346) : sur l'amendement n° 18 de la commission (sanction de la divagation par une procédure d'amendes forfaitaires), son sous-amendement n° 88 : fixation des modalités d'application par décret en Conseil d'Etat ; rejeté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour cet amendement - *Art. 2 (participation éventuelle de l'Etat aux frais obligatoirement engagés pour l'élimination des animaux malades)* : accepte l'amendement n° 19 de la commission (rôle de la Commission nationale vétérinaire) - *Après l'art. 2* (p. 347) : accepte les amendements de la commission n° 20 (rassemblement et diffusion d'informations d'ordre épidémiologique), n° 21 (conduite d'actions de prophylaxie par des maîtres d'oeuvre autres que l'Etat) et n° 22 (obligation de prophylaxie) - Sur l'amendement n° 21, son sous-amendement n° 89 : dimension collective des opérations de prophylaxie ; retiré - *Art. 3 (organisation des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'Etat)* (p. 348) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 23 (institution d'un mandat sanitaire) et s'oppose aux n° 24 (nature des rémunérations perçues dans le cadre de ces opérations) et n° 25 (non-application de la TVA aux prestations de soins et livraisons de médicaments effectuées dans le cadre de ces opérations) - (p. 349) : accepte l'amendement de coordination n° 26 de la commission - *Art. 4 (déclaration des maladies ne donnant pas lieu à l'application de mesures de police sanitaire)* : accepte l'amendement n° 27 de la commission (rôle de la Commission nationale vétérinaire) - *Art. 5 (mise sous surveillance en cas de simple suspicion de maladies contagieuses)* : accepte l'amendement rédactionnel n° 28 de la commission - *Art. 6 (mesures prises par le préfet après constatation de la maladie contagieuse)* : accepte l'amendement rédactionnel n° 29 de la commission - *Art. 7 (dispositions applicables en matière de rage)* (p. 350) : accepte les amendements de la commission, n° 30 d'ordre rédactionnel et n° 31 de coordination - *Après l'art. 7* : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Pierre Lacour (subordination de l'introduction en France de carnivores domestiques à la présentation d'un certificat de vaccination antirabique) - *Art. 8 (mesures applicables aux animaux et denrées contagieux ou contaminés)* : s'oppose aux amendements n° 32 et n° 33 de la commission (absence d'indemnisation consécutive à l'application de ces mesures) - *Après l'art. 8* (p. 351) : s'oppose à l'amendement n° 34 de la commission (régime applicable aux animaux et denrées susceptibles de renfermer des substances toxiques) - *Art. 9 (dispositions diverses en faveur de la protection des chiens et des chats)* (p. 352) : accepte les amendements de la commission, n° 35 (interdiction de l'attribution en lot ou prime de tout animal vivant, à l'exception des animaux d'élevage dans le cadre de manifestations à caractère agricole) et n° 36 d'ordre rédactionnel - S'oppose à l'amendement n° 71 de M. Robert Pagès (extension de l'obligation de tatouage à tous les chiens et chats) - (p. 353) : accepte l'amendement rédactionnel n° 37 de la commission - (p. 354) s'oppose à l'amendement n° 38 de la commission et sur cet amendement, au sous-amendement n° 87 de M. Michel Rigou (caractère obligatoire de la vaccination antirabique pour tous les carnivores domestiques dans les départements officiellement déclarés infectés de rage) - (p. 356) : accepte l'amendement n° 39 de la commission (caractère obligatoire de l'identification des équidés, à l'exception de ceux appartenant aux races asine et mulassière, pour toute transaction) - *Après l'art. 9* : s'oppose aux amendements n° 5 (caractère obligatoire de l'identification et de l'enregistrement des équidés pour toute transaction) et n° 6 (obligation et modalités de tatouage des équidés) de M. Paul Séramy - (p. 357) : accepte l'amendement n° 40 de la commission (protection des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité) - *Après l'art. 10* (p. 358) : accepte les amendements n° 76 de M. Michel Rigou (inscription de l'uvéite isolée dans la liste des vices rédhibitoires concernant les équidés) et n° 41 de la commission (introduction de l'anémie infectieuse dans la liste des vices rédhibitoires concernant les équidés) - *Art. 11 (vices rédhibitoires chez les chiens et les chats)* : accepte l'amendement n° 42 de la commission (introduction de l'infection par le virus de l'immuno-dépression dans la liste des vices rédhibitoires) - *Art. 13 (conditions d'octroi de*

*l'autorisation d'exercer la profession vétérinaire* (p. 359) : accepte les amendements de la commission, n° 43 (reconnaissance de l'existence des vétérinaires salariés), n° 44 de coordination et n° 45 d'ordre rédactionnel - (p. 360) : accepte les amendements de la commission, n° 46 d'ordre rédactionnel et n° 47 (formalités d'enregistrement du diplôme et d'inscription au tableau de l'Ordre) - **Art. 14 (assistants vétérinaires)** : accepte les amendements de la commission, n° 48 d'ordre rédactionnel et n° 49 (extension des dispositions de cet article aux vétérinaires salariés) - **Art. 16 (exercice de la profession vétérinaire dans le cadre d'une société civile professionnelle)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 50 de la commission - **Art. 17 (Ordre régional et Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires)** (p. 361) : accepte les amendements de coordination n° 51 et n° 52 de la commission - **Art. 18 (code de déontologie)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 53 de la commission - **Art. 19 (inscription au tableau de l'Ordre)** (p. 362) : accepte les amendements de la commission n° 54 (titres permettant l'exercice de la profession vétérinaire), n° 55 (limitation de la possibilité de prolongation du délai offert au conseil régional de l'Ordre pour statuer sur la demande d'inscription au seul cas d'enquête effectuée à l'étranger) et n° 56, d'ordre rédactionnel - **Art. 20 (peines applicables par la chambre de discipline)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 57 de la commission - **Art. 22 (exercice illégal de la profession vétérinaire)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 58 de la commission - (p. 363) : son amendement n° 77 : définition de l'exercice illégal de la profession vétérinaire ; adopté - **Art. 23 (dérogations aux dispositions relatives à l'exercice illégal de la profession vétérinaire)** : son amendement de coordination n° 78 ; retiré au profit de l'amendement identique n° 60 de la commission - (p. 364) : sur l'amendement n° 61 de la commission (extension de la liste des cas dérogatoires), son sous-amendement n° 90 ; adopté - Accepte l'amendement n° 62 de la commission (introduction des carnivores domestiques dans la catégorie des animaux dont la castration doit être effectuée par un vétérinaire) - (p. 365) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 63 de la commission (dérogation en faveur des soins de première urgence) - **Art. 24 (peines applicables en cas d'exercice illégal de la profession vétérinaire)** : accepte l'amendement de coordination n° 64 de la commission - **Art. 27 (abrogation de dispositions diverses)** : accepte les amendements rédactionnels n° 65 et n° 66 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Équipement, logement, transports et mer - V - Mer** - (26 novembre 1989) (p. 3913) : mise en oeuvre par ce projet de budget d'une politique maritime ambitieuse - Importance des politiques européennes dans le secteur maritime : gestion de la raréfaction des ressources de pêche, protection des flottes européennes face à la concurrence des pays tiers - Politique en faveur de la sécurité en mer : action de la France au sein de l'Organisation maritime internationale, OMI ; augmentation des dotations aux équipements de recherche en mer, de surveillance de la navigation maritime et d'aide à la navigation ; reconduction de la subvention versée à la Société nationale de sauvetage en mer, SNSM - Réunion prochaine du comité interministériel de la mer - (p. 3914) : effort de modernisation de la pêche : équipement des navires, installations à terre des ports de pêche - Participation de l'Etat à l'entretien et au développement des infrastructures portuaires - Mise en place d'un plan de cinq ans pour la marine marchande - Aménagement du régime d'immatriculation aux Terres australes et antarctiques françaises, TAAF - Souhaite une plus grande responsabilisation des places portuaires et une meilleure concertation des professionnels dans le secteur de la pêche - Elaboration des schémas de mise en valeur de la mer - (p. 3927) : conclusions du rapport Le Drian et mise en place du plan marine marchande en faveur du redressement de la flotte de commerce française - (p. 3928) : importance de l'effort consenti pour la marine marchande : soutien à l'investissement, neutralisation de certains surcoûts spécifiques de l'armement naval français, aides à caractère social - Europe maritime et projet de pavillon européen - Conséquences de

l'ouverture du tunnel transmanche sur le trafic maritime : nécessité d'une modernisation de l'armement naval français, conclusions du rapport Léonard, projet de filialisation de l'armement naval de la SNCF - Absence de désengagement de l'Etat vis-à-vis des investissements dans la filière des pêches maritimes et des cultures marines - Prise en compte des contraintes de la politique communautaire et de la diminution des ressources de pêche - (p. 3929) : priorité donnée aux opérations de modernisation des ports de pêche - Compétence privilégiée des régions et des départements dans le secteur des cultures marines - Accroissement des aides communautaires au profit des projets aquacoles - Travaux de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, IFREMER - Problème de la gestion du stock de coquilles Saint-Jacques en baie de Seine - Conséquences des bouleversements des pays de l'Est dans le domaine de la pêche - Dispositif de réduction progressive de la capacité de la flotte de pêche : délais de construction et mécanismes des permis de mise en exploitation des navires - Modification récente du régime des aides en faveur de la modernisation de la flotte de pêche - (p. 3930) : problèmes de la pêche méditerranéenne : politique de gestion des ressources, gestion des pêcheries côtières, compétences communautaires - Développement significatif de l'aquaculture sur le littoral méditerranéen et nécessité d'un strict respect de l'environnement - Effort en faveur de la sécurité en mer : réglementation des veilles sur passerelles ; projet de transfert du service technique des phares et balises et de création d'un centre de formation polyvalent à Brest - Caractère limité des réductions d'effectifs des personnels des phares et balises - (p. 3931) : évolution des crédits d'équipement des écoles ; construction du simulateur de navigation de Saint-Malo - Souplesse du statut des ports autonomes - Nécessité d'une meilleure complémentarité entre les ports de Dunkerque, Calais et Boulogne pour une amélioration de leur compétitivité - Impératifs de la concurrence internationale et recours au pavillon TAAF pour éviter la disparition totale de la flotte française - (p. 3932) : négociations en cours entre la Commission européenne et l'Union soviétique dans le domaine de la pêche : limitation, sur demande de la France, aux eaux de la Baltique.

**MENOU (Jacques de)**, sénateur du Finistère (RPR).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

**NOMINATIONS**

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**MERCIER (Louis)**, sénateur de la Loire (UC).

**NOMINATIONS**

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

**QUESTIONS**

*Questions orales sans débat :*

n° 78 (*JO Débats* du 29 avril 1989) (p. 496) - Ministère : Equipement - *Réforme de l'aide au financement de l'accès à la propriété* - (Réponse : *JO Débats* du 20 mai 1989) (p. 811) - Logement (financement).

**INTERVENTIONS**

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement**

**industriel des armements terrestres (GIAT) [n° 475 (88-89)] - (8 novembre 1989) - Discussion générale (p. 3116) :** restructuration du groupement industriel des armements terrestres, GIAT, devant permettre de relancer la fabrication de matériel militaire terrestre - Adaptation de la gestion des arsenaux aux principes modernes de gestion des entreprises - Projet s'inspirant de la transformation réussie des poudreries d'Etat en société nationale des poudres et explosifs - En sa qualité d'élu du département de la Loire, fait part de ses inquiétudes pour la situation des personnels des arsenaux de Roanne et de Saint-Etienne - Sous certaines réserves, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de modernisation de l'outil industriel militaire.

**MERIC (André), secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre** (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

- **Projet de loi portant création du statut de prisonnier du « Viêt-minh » [n° 72 (89-90)] (22 novembre 1989) - Anciens combattants et prisonniers de guerre .**

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Claude Huriet : **Relations internationales (Commemoration du centenaire de la naissance d'Hô-Chi-Minh)** (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1794).

de M. Charles Bonifay : **Anciens combattants et victimes de guerre (Actualisation du rapport constant)** (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1777).

de M. Albert Vecten : **Gendarmes (Rémunération des gendarmes sur les autoroutes)** (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1794).

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 129 de Mme Danielle Bidard-Reydet : **Recherche scientifique et technique (Avenir de l'Institut de recherche de chimie appliquée)** (JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3457).

n° 151 de M. Jacques Bérard : **Musées (Restauration du musée Jean-Henri Fabre à Sérignan-du-Comtat (Vaucluse))** (JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3456).

n° 147 de Mme Danielle Bidard-Reydet : **Ecoles maternelles (Problèmes de la vie scolaire à Pantin (Seine-Saint-Denis))** (JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3454).

n° 149 de Mme Danielle Bidard-Reydet : **Enseignants (Conséquences du système indemnitaire contractuel en matière de recherche)** (JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3454).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance [n° 152 (88-89)] - (6 avril 1989) - Discussion générale (p. 60, 61) :** Résistance : combat de la liberté ; comparaison avec les combattants actuels contre la domination coloniale et le racisme ; statut reconnu à ces derniers par les conventions de Genève signées le 12 juin 1949 et complétées le 8 juin 1977 ; Déclaration universelle des droits de l'homme - Statut et droits spécifiques reconnus aux combattants volontaires de la Résistance, CVR, par la loi du 25 mars 1949 ; conditions d'attribution des cartes ; fixation de délais stricts pour le dépôt des demandes - Reports successifs de délais de 1965 à 1975 ; limitation aux résistants dont les services ont été homologués par l'autorité militaire - Forclusion de l'homolo-

gation depuis 1951 - Arrêts du Conseil d'Etat : Gambier du 22 mars 1985 et Roussel du 13 février 1987 sanctionnant des irrégularités dans l'application extensive des textes législatifs - (p. 62) : texte en projet : ouverture de la possibilité de présenter une demande de carte de CVR aux personnes dont les services n'ont pas été homologués par l'autorité militaire et aux résistants isolés ayant accompli habituellement des actes de résistance pendant trois mois au moins avant le 6 juin 1944 - Maintien des conditions de fond afin de conserver au titre de CVR toute sa valeur - (p. 63) : détermination des conditions d'application par décret en Conseil d'Etat ; procédure d'examen ; commissions départementales ; commission nationale ; nécessité de deux témoignages circonstanciés ; conditions exigées des témoins, titulaires de la carte de CVR, et vis-à-vis de l'homologation - Sanctions à l'encontre d'éventuels usurpateurs - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 70, 71) : consultations ayant précédé l'élaboration du texte en projet - Avis du Conseil d'Etat, préalable au décret d'application - Procédure d'attribution des cartes de CVR : désignation de suppléants dans les commissions départementales et nationale - Importance des problèmes dont a à connaître le secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre : nécessité du rattrapage de l'indemnité des veuves de guerre ; cas particulier des militaires français ayant connu des conditions de détention particulièrement dures dans les camps du Viêt-minh ou dans certains camps allemands, comme Rawa-Ruska ; anciens combattants d'Afrique du Nord - Incidences financières limitées du texte en discussion - Attachement à la règle fixant une durée de service de 90 jours pour obtenir la qualité d'ancien combattant - (p. 72) : absence de condition d'âge pour l'attribution de la carte de CVR et pour l'attestation de la durée de service - Attachement à la reconnaissance historique de la Résistance - Raisons susceptibles d'inciter des personnes âgées à déposer aujourd'hui une demande de carte de CVR - Souligne les garanties dont s'entourera la délivrance de nouvelles cartes - Possibilité de poursuites pénales contre les auteurs de fausses attestations - Conditions relatives au témoignage - (p. 73) : s'oppose à la proposition de M. André Jarrot visant à rétablir une forclusion - Anciens combattants de 1914-1918 - Revendications des anciens combattants et contexte de la politique d'équilibre économique - Application de la loi de 1985 sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation - Pensions militaires - (p. 74) : rapport constant ; problème dans le cas des augmentations catégorielles de la fonction publique - Revendications de la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie - Veuves de guerre - (p. 75) : composition de la commission d'études sur le rapport constant mise en place à la demande de M. François Mitterrand - (p. 76) : à titre de comparaison, évoque la joie d'anciens combattants de la guerre de 1914-1918 recevant, aujourd'hui encore, la Légion d'honneur - **Art. unique (réouverture de la possibilité de demander une carte de CVR aux personnes n'en ayant pas antérieurement fait la demande et dont les services n'ont pas été homologués par l'autorité militaire)** : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. André Jarrot (limitation dans le temps de l'application du projet de loi) - **Après l'art. unique (p. 79, 80) :** demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Franz Duboscq, rapporteur (1° octroi d'une bonification de dix jours pour engagement volontaire aux titulaires de la carte de combattant volontaire de la Résistance ; 2° possibilité de dépôt de nouvelles demandes par les personnes s'étant vues refuser la qualité de combattant volontaire de la Résistance en raison d'une insuffisante durée de service) - Problèmes particuliers posés par l'application de la règle générale des quatre-vingt-dix jours : armée des Alpes ; combattants d'Afrique du Nord ; victimes militaires françaises au Liban - (p. 80, 81) : demande le retrait de l'amendement n° 2 de la commission (prise en considération de la médaille du combattant volontaire de la Résistance comme un titre de guerre lors de l'examen du dossier de candidature à un grade dans la Légion d'honneur) ; s'oppose à cet amendement repris par Mme Marie-Claude Beaudeau - Son amendement n° 3 : décret d'application après avis du Conseil d'Etat ; adopté.

- **Questions orales avec débat jointes : problèmes des anciens combattants et victimes de guerre - (17 novembre**

1989) (p. 3447) : réforme du mode de calcul du rapport constant - (p. 3448) : travaux de la commission tripartite créée en 1979 - Indexation de l'évolution des pensions militaires sur les traitements réels des fonctionnaires - Calculs réalisés par l'INSEE, dans un souci d'équité et d'impartialité - Augmentation de la valeur du point de pension à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 - Versement d'un rappel correspondant au retard éventuellement pris par le point de pension sur l'indice de l'INSEE - (p. 3449) : situation des veuves de guerre - Problèmes spécifiques des veuves de pensionnés militaires ne relevant pas de son secrétariat d'État - Combattants volontaires de la Résistance - Conditions d'application de la loi du 10 mai 1989 relative à la levée de la froclusion de fait et à la possibilité pour tous les Résistants de demander leur carte du combattant - (p. 3450) : statut des prisonniers des camps du Viêt-minh - Proportionnalité des pensions militaires d'invalidité - Situation des handicapés, particulièrement des sourds de guerre, évoquée par M. Jean-Pierre Fourcade - Revendications des anciens d'Afrique du Nord : conditions d'attribution de la carte du combattant - (p. 3451) : étude en cours sur l'octroi de la retraite à cinquante-cinq ans pour les chômeurs en fin de droits, anciens d'Afrique du Nord ; mesure actuellement réservée aux seules victimes des camps de concentration nazis - Reconnaissance de pathologies spécifiques aux conflits d'Afrique du Nord - Retraite mutualiste - Bénéfice de la campagne double - (p. 3452) : vœux formulés par l'association des anciens combattants de la Réunion : attribution de la carte du combattant aux anciens soldats devenus citoyens malgaches et d'un titre de transport en faveur des ascendants ou veuves de militaires des DOM-TOM morts pour la France et inhumés en métropole - « Politique de la mémoire » évoquée par M. Michel Miroudot ; augmentation des crédits de la mission historique maintenue dans le budget pour 1990 - Précise les trois axes de cette politique : patrimonial, commémoratif, et pédagogique - Vigilance permanente contre le vandalisme, le révisionnisme et la négation de l'Histoire - Envisage de créer une délégation nationale aux commémorations et à l'information historique pour la paix, se substituant à l'actuelle mission permanente - (p. 3453) : demande aux parlementaires compréhension et soutien envers la politique poursuivie - Rappelle son attachement à la défense du monde combattant - (p. 3454) : carte du combattant - Examen prochain au Parlement d'un projet de loi relatif à la situation des anciens prisonniers du Viêt-minh.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### *Deuxième partie :*

**Anciens combattants** - (25 novembre 1989) (p. 3809) : augmentation de plus d'un milliard de francs de ce budget par rapport à celui de 1989 - Hausse de 4 % malgré une diminution du nombre de ressortissants - Majorité des crédits consacrée à la dette viagère, notamment aux pensions militaires d'invalidité - Augmentation résultant du rapport constant - Propose un système plus efficace et plus équilibré du calcul de ce rapport - (p. 3810) : instauration d'un système de garantie annuelle et prise en compte des mesures catégorielles dont auront pu bénéficier les fonctionnaires de toute catégorie - Application rétroactive de ce système à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1988 - Revalorisation en cours des pensions de veuves de guerre - Augmentation de la subvention versée par l'État à l'Office national des anciens combattants, ONAC - Poursuite du programme de rénovation des nécropoles et sépultures - Inauguration prévue pour novembre 1990 de la nécropole de Fréjus, à la mémoire des soldats d'Indochine - Souhaite la mise en place d'une délégation d'information historique - Diminution du nombre des pensionnés - Modernisation des centres d'appareillage et de l'Institution nationale des invalides - Réduction du nombre d'emplois administratifs - (p. 3811) : rappelle l'adoption en conseil des ministres du projet de loi relatif au statut des prisonniers de guerre du Viêt-minh et sa discussion en première lecture devant le Sénat - (p. 3822, 3823) : constate une hausse de 4,3 %, soit 976 millions de francs, des crédits de la dette viagère, malgré une diminution du nombre de ressortissants - Absence d'intention du Gouvernement de supprimer le rapport constant et volonté de maintenir une stricte indexation de telle façon que la loi

ne puisse plus être tournée par quelque gouvernement que ce soit - Estime que les pensionnés militaires doivent bénéficier de toutes les augmentations de la fonction publique et que la seule garantie repose sur la prise en compte des traitements effectifs des fonctionnaires définis par rapport au grade et à l'ancienneté dans le grade - (p. 3824) : afin d'éviter toute accusation de partialité, décide de s'en remettre pour la définition de l'indice à l'INSEE - Augmentation de la valeur du point de pension dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain - Composition de la commission tripartite - Situation des veuves de guerre et spécialement des veuves des anciens combattants d'Afrique du Nord - (p. 3825) : modification du critère d'attribution de la carte du combattant des anciens d'Algérie - Estime que le conflit d'Algérie contrairement aux guerres de 1914-1918 et de 1939-1945, qui étaient des guerres frontales, a été une guerre de guet-apens, d'assassinats - Rappelle le coût pour l'État de la campagne double et de l'abaissement de l'âge de la retraite - (p. 3826) : rappelle qu'en ce qui concerne les retraites la législation, quel que soit le conflit considéré, respecte le principe de l'égalité entre les différentes générations du feu - Bénéfice des actions de l'ONAC, pour les anciens d'Afrique du Nord - Signale l'ouverture d'une étude avec M. Claude Evin, ministre de la solidarité, sur la possibilité d'abaisser l'âge de la retraite uniquement pour les anciens d'Afrique du Nord - Souligne le déficit de la branche vieillesse du régime général - Constate que les anciens d'AFN ne sont pas les seules personnes dignes d'intérêt qui pourraient demander une telle mesure et évoque notamment le cas des personnes inaptes au travail, des anciens déportés et internés, des anciens prisonniers de guerre et surtout des personnes justifiant de 150 trimestres d'assurance avant 60 ans - Constate que les précédentes générations du feu n'ont jamais eu droit dans le régime général des salariés à la retraite anticipée avant 60 ans - Rappelle qu'une loi de 1977 autorise le versement d'une pension aux anciens déportés internés - (p. 3827) : rappelle que les déportés dans les camps de concentration de Rawa-Ruska et d'Auschwitz ont subi un traitement qui n'est pas comparable à celui des anciens d'AFN - Rappelle le dépôt d'un projet de loi relatif aux anciens prisonniers du Viêt-minh - Rappelle que lors du conflit précédent, le bénéfice de la campagne double a été accordé aux seuls fonctionnaires et assimilés et non à l'ensemble des anciens combattants assujettis à tout autre régime de sécurité sociale - Interrogation sur la définition des assimilés - En ce qui concerne les questions médicales, rappelle qu'il y avait une commission médicale spéciale depuis 1983 qui avait pu faire reconnaître l'amibiase intestinale, qu'une autre a été créée pour examiner les troubles psychiques - Signale que la retraite mutualiste concerne d'autres départements ministériels - Priorité au problème de la carte du combattant - Complexité du problème des suffixes et application de la fameuse règle de Balthazard - (p. 3828) : préfère la diminution de l'importance des suffixes au plafonnement des pensions - Confirme l'engagement du Gouvernement pour l'ensemble des actions de mémoire du programme commémoratif de 1990 - Personnellement, se déclare défavorable à la présence du Gouvernement lors de la célébration du centenaire de la naissance de Hô Chi Minh - Rétablissement des crédits de la mémoire - Poursuite de l'effort avec la mission historique - (p. 3829) : augmentation des crédits de personnel de 5,4 % et des crédits de matériel-entretien de 6,8 % - Effort en faveur de la formation professionnelle en matière d'équipement informatique et bureautique - Rappelle l'atténuation cette année de la cristallisation des pensions pour les anciens combattants étrangers de l'armée française - Intervention auprès du ministre des transports afin d'obtenir des tarifs avantageux de transport pour les anciens combattants et invalides de guerre résidant à l'étranger - Installation d'un troisième ordinateur au centre de Château-Chinon - Problème de l'évaluation du taux d'infirmité des pensionnaires résidant à l'étranger - Rappelle que la délicate question des militaires français encore prisonniers ou disparus relève de la compétence conjointe du ministre des affaires étrangères et du ministre de la solidarité - Estime que si les conditions contenues dans le décret d'application étaient contraires au texte de la loi, le Conseil d'État n'aurait pas donné son avis favorable - (p. 3830) : problème des Alsaciens et des Lorrains - Rappelle que la situation des incorporés de force fait l'objet de

négociations avec la RFA - Souhait des anciens du service allemand du travail pendant l'Occupation d'être reconnus comme incorporés de force dans l'armée allemande - Problème des patriotes réfractaires à l'annexion de fait, PRAF, qui concerne les Français originaires du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle - Estime que ce projet de budget mérite d'être voté - Confirme que les veuves des soldats qui ont combattu en Algérie ont les mêmes droits que les veuves des soldats de la guerre 1914-1918 ou de la guerre de 1939-1945 - **Examen des crédits - Etat B** (p. 3831, 3832) : évoque les mesures prises depuis 16 mois et l'augmentation de 7 % de la rente viagère afin d'accroître le pouvoir d'achat de ceux qui depuis 1945 subissent leurs mutilations - **Art. 69** (p. 3834) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-1 de M. Edouard Le Jeune (modification des modalités de calcul du rapport constant afin d'assurer une meilleure parité entre les revalorisations accordées aux pensionnés et celles qui sont accordées aux fonctionnaires).

- **Projet de loi portant création du statut de prisonnier du Viêt-minh [n° 72 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5037) : remercie les membres de la commission des finances du Sénat d'avoir octroyé, sur les crédits de la réserve parlementaire, une somme de 1 million de francs à l'Office national des anciens combattants pour les harkis et de 1,5 million de francs pour permettre l'augmentation du plafond de la retraite mutualiste - (p. 5038) : projet faisant l'objet des priorités du secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants - Concertation avec les associations concernées - Rappelle l'origine du conflit du Viêt-minh au sein de l'environnement historique international - Conditions de détention particulièrement dramatiques vécues par les détenus militaires ou civils français dans les camps du Viêt-minh - Bénéficiaires du statut de prisonnier du Viêt-minh - Modalités de liquidation de leurs droits à pension - (p. 5039) : bénéficie de la présomption d'origine sans condition de délai de constatation pour les infirmités résultant de maladies - Groupement de leurs infirmités, sans distinction d'origine, pour l'octroi de l'allocation de grand mutilé - Bénéficiaires de la pension de veuve - Dispositions exceptionnelles à la mesure du martyr enduré dans les camps du Viêt-minh - **Sur l'ensemble** (p. 5041) : regrette les réserves du groupe communiste sur ce projet de loi.

**MILLAUD (Daniel)**, sénateur de la Polynésie française (UC).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé membre de la commission des lois (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989) ; puis nommé secrétaire (*JO Lois et décrets* du 20 octobre 1989).

- Est élu juge suppléant de la Haute Cour de justice (*JO Lois et décrets* du 27 octobre 1989).

- Membre titulaire du conseil d'administration de la Société de radiodiffusion et de télévision pour l'outre-mer (RFO) ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce conseil (*JO Lois et décrets* du 8 décembre 1989).

Membre suppléant du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM) ; est nommé membre titulaire de ce fonds (*JO Lois et décrets* du 14 novembre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (12 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (12 décembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 132 (*JO Débats* du 20 octobre 1989) (p. 2661) - Ministre : Départements et territoires d'outre-mer - *Projet de découpage électoral des îles du Vent* - (Réponse : *JO Débats* du 28 octobre 1989) (p. 2810) - Elections.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie [n° 235 (88-89)]** - (27 avril 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 477) : déconcentration de l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie - Création de sections détachées du tribunal de première instance de Nouméa - Reconnaissance du droit coutumier - Audiences foraines - Emet quelques réserves quant au recrutement d'assesseurs non professionnels - Succès des expériences d'échevinage - Insuffisance des moyens financiers dégagés - Profite de cette occasion pour rappeler la grande misère de la justice en Polynésie française - Souhaite qu'avant la fin de 1989 le Sénat soit amené à délibérer de la création d'une chambre foncière dans ce territoire - Groupe de l'Union centriste favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 409 (88-89)]** - (26 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1965) : insuffisance de ce projet de loi instituant une présidence commune à Antenne 2 et FR 3 face à la crise profonde du secteur public de l'audiovisuel - Urgence d'une réforme de FR 3, soulignée par M. Jacques Boutet, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - (p. 1966) : nécessité d'accroître les moyens financiers et la responsabilité des chaînes publiques ; rappelle le refus ministériel d'approuver la décision récente prise à l'unanimité par le conseil d'administration d'Antenne 2, visant à appliquer aux comptes de l'exercice 1988 les règles d'amortissement des achats de droits, pour une meilleure transparence financière - Absence dans ce débat de M. Jean Cluzel, spécialiste incontesté de l'audiovisuel, en désaccord avec les méthodes de réforme choisies par le Gouvernement - Votera les amendements de suppression présentés par la commission des affaires culturelles.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)]** - **Suite de la discussion** - (29 juin 1989) - **Art. 26 (application de la loi à Mayotte et dans les TOM)** (p. 2157) : rappelle la consultation à la hâte des assemblées territoriales - Constate que le problème scolaire demeure aigu en Polynésie française - Souligne les difficultés d'application de l'obligation scolaire - Elaboration d'une charte scolaire par les autorités territoriales - Nécessité de régler le problème des enseignements privés sous contrat d'association avec l'Etat et qui n'ont aucune convention avec le territoire - Nécessaire clarification des différents statuts des personnels enseignants - Rappelle que l'assemblée territoriale de Polynésie française a souhaité que l'application de la loi se fasse par décrets en Conseil d'Etat après consultation des assemblées territoriales considérées - Son amendement n° 1 : application des dispositions de cette loi aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte par décrets en Conseil d'Etat ; retiré.

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 370 (88-89)]** - (26 octobre 1989) - **Art. 14 (dispositions relatives au régime complémentaire d'assurance vieillesse et au régime d'assurance invalidité-décès)** (p. 2794, 2795) : soutient l'amendement n° 42 de M. Jean Arthuis (mise en conformité du code de la sécurité sociale avec le principe de la pluralité au niveau de la gestion déléguée ; suppression de la disposition

en vertu de laquelle les retraites sont gérées par la Caisse nationale par l'intermédiaire d'une caisse autonome mutualiste) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2801) : vote de ce texte par le groupe de l'Union centriste.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - (30 octobre 1989) - Art. 2 (composition de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers) (p. 2850) : soutient les amendements de M. Xavier de Villepin, n° 5 (choix par le préfet de sept personnalités, dont deux sur proposition des organisations de bailleurs représentatives au plan départemental) et n° 6 (choix de deux personnalités sur proposition des organisations représentatives des établissements de crédit).

Suite de la discussion - (13 novembre 1989) - Art. 7 (pouvoirs du juge dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire) (p. 3197) : soutient les amendements de M. Xavier de Villepin, n° 7 (suspension prononcée par le juge d'instance pour une durée maximum de deux mois renouvelable une fois) et n° 8 (application de la procédure de règlement judiciaire des dettes à l'ensemble des dettes du débiteur) - (p. 3198) : soutient l'amendement n° 168 de M. André Bohl (rôle du juge de veiller au respect de la législation en matière d'équilibre des comptes des collectivités territoriales et de leurs services publics industriels et commerciaux) - (p. 3200) : soutient l'amendement n° 9 de M. Xavier de Villepin (taux réduit ne pouvant être inférieur au taux de l'intérêt légal) - Après l'art. 7 (p. 3212) : soutient l'amendement n° 10 de M. Xavier de Villepin (possibilité pour les créances du Trésor public et des organismes de prévoyance et de sécurité sociale de bénéficier de remises dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat).

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Départements et territoires d'outre-mer** - (24 novembre 1989) (p. 3788) : rapports des territoires et collectivités territoriales d'outre-mer avec la CEE - Comparaison avec les DOM dont la spécificité a été progressivement reconnue - Malgré les dispositions du Traité de Rome, absence de consultation des TOM - Statut particulier reconnu pour certains territoires des Pays-Bas, du Danemark ou de la Grande-Bretagne - (p. 3789) ; demande le report de l'examen du projet de loi modifiant le statut du territoire de la Polynésie française après le renouvellement de la convention d'association avec la CEE.

**Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme** - (26 novembre 1989) (p. 3877) : action de l'Etat en faveur du développement du tourisme professionnel : meilleure compétitivité des prix, progrès des investissements - Politique de promotion de la France à l'étranger - Déploie le morcellement de la profession touristique - Affaiblissement du tourisme associatif ; souhaite la mise en oeuvre d'un grand plan d'aide au tourisme associatif - Publication de statistiques par la commission des comptes du tourisme - Réglementation du tourisme ; directives européennes - Conférence extraparlamentaire sur le tourisme organisée à La Haye en avril 1989 - Développement de l'ingénierie touristique - Effort de formation professionnelle - Importance économique du secteur du tourisme en Polynésie française - (p. 3878) : regrette l'accroissement insuffisant du nombre de touristes en Polynésie française ; situation de la desserte aérienne : pénalisation des compagnies de charter par la politique du ministère des transports - Situation de l'hôtellerie polynésienne ; nécessité du développement d'une hôtellerie moyenne ; souhaite une amélioration de la qualité de l'accueil et le développement de la clientèle européenne - Année européenne du tourisme - Restructuration du ministère du tourisme ; réclame la création d'un ministère autonome - Votera ce budget.

**Équipement, logement, transports et mer - Aviation civile et météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne** - (27 novembre 1989) (p. 3995) : demande au Gouvernement des précisions sur sa politique concernant les droits de trafic accordés à certaines compagnies de charters, notamment la compagnie Minerve, sur les liaisons Pacifique, et en particulier sur la liaison Nouméa-Papeete - Faiblesse des crédits

affectés au soutien du transport aérien outre-mer, essentiel pour le développement économique et touristique des DOM-TOM - (p. 3996) : nécessaire assouplissement des règles concernant les compagnies de charters.

**Recherche et technologie** - (29 novembre 1989) (p. 4110) : travaux remarquables menés à Tahiti par l'Institut de recherche médicale Louis-Malardé, sur certaines maladies tropicales - (p. 4111) : demande au Gouvernement d'accorder à cet institut une dotation complémentaire afin de poursuivre certains programmes de recherche - Faible pourcentage du PIB consacré à la recherche - Situation préoccupante de la recherche universitaire - Vieillessement du corps des chercheurs - Recherche technologique - Rôle primordial des établissements publics de recherche appliquée - Vulnérabilité de l'économie française due à l'insuffisance de sa recherche industrielle - Augmentation des crédits, recrutement massif de chercheurs et mutation culturelle indispensables pour permettre à la France de rattraper son retard et d'affronter la compétition européenne de 1993 - Rôle déterminant de l'enseignement supérieur, des grands organismes publics de recherche et des entreprises - Crédit d'impôt-recherche - Regrette l'abandon d'une programmation pluriannuelle des dépenses de recherche - (p. 4112) : absence de solution au problème de l'emploi dans le secteur public de la recherche - Vote de ce projet de budget par la majorité des sénateurs de l'Union centriste.

**Culture et communication - Communication** - (5 décembre 1989) (p. 4433) : problème de la société de radiodiffusion et de télévision pour l'outre-mer, RFO - Estime que la France a une responsabilité vis-à-vis des compatriotes d'outre-mer - Dénonce l'impossibilité pour RFO de remplir convenablement sa triple mission d'information, d'éducation et de distraction en raison de l'insuffisance d'effectifs et de moyens matériels - Nécessité d'assurer la présence de la France dans le monde - Signale qu'il existe une réelle demande de programmes français dans la région Pacifique - Problème de la radio - Constate que certaines îles de Polynésie ne reçoivent pas une seule émission de RFO en français - Estime qu'il ne doit pas y avoir de laissés-pour-compte de l'information radiodiffusée - Rappelle le rôle joué par la radio dans les DOM-TOM où elle peut sauver des vies par l'annonce des cyclones - Souhaite que l'ensemble des territoires français soient couverts par la radio dans les plus brefs délais - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget mais souhaite une étude rapide du cas de RFO.

- **Projet de loi portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen - Deuxième lecture** [n° 91 (89-90)] - (11 décembre 1989) - Art. 33 (dispositions relatives aux courtiers et aux sociétés de courtage d'assurance) (p. 4786) : soutient l'amendement n° 30 de M. Xavier de Villepin (référence à une liste professionnelle des courtiers et sociétés de courtage).

- **Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie** [n° 88 (89-90)] - (12 décembre 1989) - Après l'art. 2 (p. 4851) : son amendement n° 2 : reconnaissance pour les enfants des victimes des infractions visées au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la qualité de pupille de la nation ; retiré.

MINETTI (Louis), sénateur des Bouches-du-Rhône (C).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu secrétaire.

- Secrétaire de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 14 octobre 1989) ; puis nommé de nouveau secrétaire (JO Lois et décrets du 26 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique (11 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) (24 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (2 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile (1<sup>er</sup> juillet 1989).

## QUESTIONS

### Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 26 mai 1989) (p. 920) - Ministère : Collectivités territoriales - *Statut des élus locaux* - Collectivités locales.

### Questions orales avec débat :

n° 74 (JO Débats du 6 octobre 1989) (p. 2451) - Ministère : Premier ministre - *Mesures envisagées contre les incendies de forêt* - Incendies.

### Questions orales sans débat :

n° 54 (JO Questions du 9 mars 1989) (p. 382) - Ministère : Industrie - *Liquidation judiciaire de la société NORMED* - Redressement et liquidation judiciaires.

n° 118 (JO Débats du 5 octobre 1989) (p. 2445) - Ministère : Environnement - *Projet de stockage de déchets dans le parc régional du Lubéron* - (Réponse : JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3461) - Déchets.

n° 134 (JO Débats du 25 octobre 1989) (p. 2704) - Ministère : Fonction publique - *Revendications des personnels des douanes des Bouches-du-Rhône* - Douanes.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)]** - (21 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1747) : se déclare inquiet des intentions réelles des auteurs du projet de loi visant à intégrer toujours davantage l'agriculture française dans l'entité européenne - (p. 1748) : accentuation de la concentration agraire et de la spécialisation au détriment des petites exploitations - Diminution de la démographie agricole - Rappelle que les mesures les plus préjudiciables à l'agriculture française ont été prises sous la présidence française au conseil des ministres de la CEE, à savoir limitation de production et gel des prix - Graves conséquences de ces mesures sur l'ensemble du monde rural (suppression d'emplois et de services publics, disparition des commerçants et artisans ruraux) - Faux remèdes proposés pour remédier à cette situation : extensification, diversification, pluriactivité et regroupement des exploitations - Demande le strict respect des principes du Traité de Rome, notamment celui de la préférence communautaire - Valorisation des ressources locales et arrêt du pillage des pays du tiers monde - Présente les grandes lignes du récent livre de M. André Lajoinie, *L'enjeu agricole et alimentaire* - (p. 1749) : taxation des produits de substitution aux céréales - Respect de la règle de la solidarité financière - Valorisation

des ressources naturelles - Protection sociale et retraite décente pour les agriculteurs - Résultats d'une récente enquête du Centre d'étude des revenus et des coûts, CERC, relative aux bénéficiaires des gains de productivité réalisés par l'agriculture - Se déclare favorable au maintien d'un contrôle des structures suffisant pour privilégier l'installation des jeunes et éviter une concentration excessive, notamment dans certaines zones défavorisées - Responsabilité du ministère de l'agriculture en matière de schémas directeurs départementaux - Accepte la constitution des associations foncières agricoles, AFA, libres mais s'oppose vivement aux associations autorisées - Elargissement des compétences des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Urgence d'une réforme de la taxe sur le foncier non bâti - Absence d'amélioration de la couverture sociale des agriculteurs et particulièrement des femmes - Remarques relatives à la modification de l'assiette des cotisations sociales agricoles - Absence de dispositions concrètes en faveur des pluriactifs et de la coopération - Texte présentant quelques risques sérieux pour les exploitations familiales - (p. 1750) : souhaite une politique d'installation des jeunes agriculteurs, le développement d'une agriculture autonome et économe, un élargissement des modes de financement de la mutualité sociale agricole, MSA, ainsi que des mesures propres à assurer l'avenir des communes rurales.

**Suite de la discussion** - (22 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (modalités d'établissement du schéma directeur départemental des structures agricoles)** (p. 1774) : sur l'amendement n° 88 de M. Jean Arthuis, rapporteur (nouvelles conditions d'établissement de ce schéma), son sous-amendement n° 234 ; rejeté - (p. 1775) : son amendement n° 205 : schéma arrêté par le ministre de l'agriculture sur proposition du représentant de l'Etat dans le département ; devenu sans objet (p. 1803) - **Art. 2 (régime des autorisations préalables)** (p. 1805) : sur l'amendement n° 89 de la commission (possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil de superficie au-delà duquel les agrandissements ou réunions d'exploitations sont soumis à autorisation préalable), ses sous-amendements n° 236, n° 237 et n° 238 ; rejetés - Son amendement n° 207 : ateliers hors sol et installations soumis à autorisation préalable ; devenu sans objet - (p. 1806) : son amendement de coordination n° 208 ; devenu sans objet - (p. 1807) : se déclare opposé à l'amendement n° 89 de la commission (possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil de superficie au-delà duquel les agrandissements ou réunions d'exploitations sont soumis à autorisation préalable) - (p. 1808) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 6 de M. Marcel Daunay et n° 248 de M. Charles-Edmond Lenglet (possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil minimum de superficie compte tenu de la structure des exploitations agricoles, de la démographie agricole et de la situation du marché foncier) - Son amendement n° 209 : suppression des dispositions modifiant le régime de l'autorisation applicable aux sociétés, coexploitations ou indivisions ; rejeté - (p. 1809) : son amendement de coordination n° 210 ; rejeté - (p. 1812) : ses amendements, n° 211 : suppression de la condition de durée de participation à l'exploitation permettant au conjoint de bénéficier du régime de la déclaration préalable en cas de reprise de l'exploitation ; et n° 212 : cession d'immeubles par les SAFER exclue de tout contrôle ou soumise au régime de la déclaration préalable, sauf opposition d'une organisation agricole représentée à la chambre d'agriculture ; rejetés - (p. 1813) : son amendement n° 235 : régime de la simple déclaration applicable à certaines mutations foncières réalisées par les SAFER ; devenu sans objet - **Art. 3 (Commission nationale des structures agricoles)** (p. 1818) : se déclare opposé à l'amendement n° 91 de la commission (suppression de cette commission) - **Après l'art. 3** : son amendement de coordination n° 206 ; retiré - **Art. 5 (régime de la déclaration ou de la demande d'autorisation d'exploiter)** (p. 1820) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 12 de M. Marcel Daunay et n° 280 de M. Fernand Tardy (demande d'autorisation adressée à l'autorité départementale sur le territoire de laquelle est situé le fonds de l'exploitation) - **Art. 6 (création des associations foncières agricoles)** (p. 1825) : son amendement n° 215 : suppression des asso-

ciations foncières agricoles autorisées; rejeté - (p. 1828): opposition des sénateurs communistes à cet article.

**Suite de la discussion** - (23 juin 1989) - **Art. 12** (*conditions de constitution d'une association foncière agricole autorisée*) (p. 1845): son amendement de suppression pour coordination n° 216, soutenu par M. Paul Souffrin; retiré - **Art. 13** (*délaissement des terres*) (p. 1846): son amendement de suppression pour coordination n° 217, soutenu par M. Paul Souffrin; retiré - **Art. 16** (*extension du domaine d'application des conventions pluri-annuelles*) (p. 1849): ses amendements, soutenus par M. Paul Souffrin, n° 218: conclusion de conventions pluri-annuelles après avis de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux; et n° 233: responsabilité du preneur en matière d'utilisation du fonds à des fins non agricoles; devenus sans objet - **Après l'art. 16** (p. 1850): sur l'amendement n° 110 de la commission (compatibilité des utilisations non agricoles des terres avec la mise en valeur pastorale ou extensive des fonds), son sous-amendement n° 242, soutenu par M. Paul Souffrin; rejeté - **Art. 18** (*missions des SAFER*) (p. 1853): son amendement n° 219: suppression du caractère accessoire des opérations menées par les SAFER en vue de favoriser le développement rural; devenu sans objet - (p. 1854): son amendement n° 220: extension des compétences des SAFER à la totalité des modes d'aménagement foncier; devenu sans objet - Accélération de la désertification des campagnes et aménagement du territoire - (p. 1855): fiscalité locale - Désengagement de l'Etat à l'égard des collectivités territoriales - Nécessité et urgence d'une réforme de la fiscalité locale - (p. 1857): son amendement de coordination n° 221; devenu sans objet - **Art. 19** (*exonérations fiscales limitées aux seules opérations des SAFER à caractère agricole ou assimilé*) (p. 1858): son amendement n° 222: extension de ces exonérations à toutes les opérations réalisées par les SAFER; retiré - **Après l'art. 19** (p. 1859): son amendement n° 223: possibilité pour les SAFER de donner à bail sans condition de durée; rejeté - **Art. 20** (*ressort territorial des SAFER*) (p. 1860): son amendement rédactionnel n° 240; devenu sans objet - **Art. 23** (*apport d'immeubles ruraux à la SAFER et sous-location*) (p. 1864): son amendement n° 224: délai de trois mois accordé au représentant de l'Etat dans le département pour déterminer les zones concernées; retiré - **Après l'art. 32** (p. 1910): son amendement n° 243: création, au profit du BAPSA, d'une contribution spéciale sur le chiffre d'affaires des sociétés clientes de l'agriculture; rejeté - **Art. 33** (*principe de la double assiette des cotisations sociales agricoles*) (p. 1918): se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 159 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis.

**Suite de la discussion** - (24 juin 1989) - **Après l'art. 33** (p. 1931): sur l'amendement n° 137 de M. Jean Arthuis, rapporteur (assiette de la cotisation destinée au financement de l'assurance vieillesse individuelle), son sous-amendement n° 244; rejeté - **Art. 46** (*maintien des droits aux prestations en nature des assurances maladie et maternité pour les exploitants agricoles en liquidation judiciaire*) (p. 1945): se déclare favorable à l'amendement n° 198 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (extension du champ d'application de cet article à la couverture des risques de la vie privée pris en charge par le régime de l'Amexa) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1952): regrette que le Sénat n'ait pas retenu les propositions constructives du groupe communiste - Avenir des communes rurales - Opposition des sénateurs communistes au projet de loi ainsi amendé.

**Deuxième lecture** [n° 456 (88-89)] - (2 novembre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup>** (p. 2907): son amendement n° 118: élaboration conjointe du schéma directeur départemental par la chambre d'agriculture, la commission départementale des structures agricoles et le représentant de l'Etat dans le département; rejeté - **Art. 2** (p. 2910): son amendement n° 119: conditions de reprise de l'exploitation par le conjoint; rejeté - (p. 2911): son amendement n° 120: prise en compte par le schéma directeur départemental de l'avis des organisations agricoles représentées à la chambre d'agriculture; rejeté - **Art. 4** (*surface minimum d'installation, SMI*) (p. 2912): son amendement n° 121: limitation de la SMI départementale à une superficie supérieure de plus de 30 % à la SMI nationale; rejeté - **Art. 6** (p. 2915): son amen-

dement n° 122: suppression des associations foncières autorisées; rejeté - **Art. 13** (p. 2918): son amendement de suppression pour coordination n° 123; rejeté - **Art. 18** (p. 2920): ses amendements n° 124: action des SAFER en faveur de l'agrandissement des exploitations familiales; et n° 125: rôle des associations syndicales libres; rejetés - (p. 2923): se déclare favorable à l'amendement n° 21 de M. Marcel Daunay, rapporteur (rôle des SAFER en matière de protection de la nature et de l'environnement) - **Après l'art. 19** (p. 2925): son amendement n° 126: possibilité pour les SAFER de louer des terres sans condition de durée aux jeunes agriculteurs; retiré - **Après l'art. 32 bis** (p. 2940): son amendement n° 127: création au profit du BAPSA d'une contribution spéciale assise sur le chiffre d'affaires des sociétés clientes de l'agriculture; irrecevable (article 18 de l'ordonnance du 2 janvier 1959) - **Après l'art. 32 quinquies** (p. 2942): sur l'amendement n° 70 du Gouvernement (soumission à autorisation administrative du défrichement des terrains à destination forestière), son sous-amendement n° 154; retiré.

**Suite de la discussion** - (3 novembre 1989) - **Art. 33** (*définition et modalités de prise en compte des revenus professionnels pour la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles*) (p. 2966): en dépit des insuffisances de ce texte, votera cet article dans la rédaction proposée par le Gouvernement - **Après l'art. 53** (p. 2978): son amendement n° 128: possibilité pour les agriculteurs d'utiliser leur propre production comme semence, y compris après triage et traitement à façon ou en collectivité; rejeté - (p. 2981): son amendement n° 129, soutenu par M. Félix Leyzour: possibilité pour les maraîchers de commercialiser leurs plants; rejeté.

- **Questions orales avec débat jointes: sécheresse et incendies de forêt** - (10 novembre 1989) (p. 3162): regrette l'absence du Premier ministre - Absence de réponse à la lettre adressée à M. le Premier ministre relative à la tenue d'une conférence régionale pour la reconstitution des forêts méditerranéennes avec tous les intéressés - Rappelle que cette année pour la première fois des incendies ont fait rage aux portes mêmes, voire à l'intérieur de villes comme Marseille, Nîmes, Bastia, Hyères - Constate que la forêt méditerranéenne brûle de plus en plus et que plus de 60 000 hectares ont brûlé cette année - Estime que la France a les moyens matériels, humains et financiers pour préserver le patrimoine national et assurer la sécurité des touristes - S'interroge sur la politique gouvernementale pour l'espace rural et péri-urbain - (p. 3163): déplore la multiplication des friches en France - Accroissement des surfaces brûlées et extension des déserts de pierres qui succèdent aux cendres - Constate que les forêts provençales ont perdu la moitié de leur couvert végétal en trente ans - Rappelle les trois fonctions des forêts méridionales: production économique, préservation de l'environnement et développement du tourisme populaire - Favorable à la création d'un établissement public régional et à l'élaboration d'un plan pluriannuel de sauvegarde, de reconstitution et de mise en valeur - Nécessité d'établir un plan de risques d'incendies avec valeur de loi d'aménagement, opposable aux spéculateurs fonciers et immobiliers - Souhaite l'engagement d'une politique forestière prévoyant l'embauche massive de forestiers toutes catégories - Nécessité de ne pas opposer mais de conjuguer Etat, collectivités territoriales, administration - Préconise un recours accru aux militaires durant les mois critiques de l'été - Problème de la lutte directe contre les incendies et la prévention rapprochée - (p. 3164): estime que l'intervention pour être efficace doit être ultra rapide - Favorable à la construction d'un bombardier d'eau amphibie plutôt qu'à celle d'un bombardier atomique - Estime que la guerre contre les incendies mérite du matériel même au repos - Souhaite l'irrigation de la forêt méridionale grâce aux eaux d'égoûts filtrées qui n'iraient plus polluer la mer - Favorable à la création d'une prime au « mouton débroussaillieur » - Nécessaire organisation de la participation populaire à la prévention - Problème de l'indemnisation des victimes des incendies - Propose de se rassembler pour se défendre - (p. 3169): regrette l'absence de M. Michel Rocard, Premier ministre - Nécessité de développer la prévention lourde - Rappelle les difficultés d'éteindre un incen-



die - Réflexion scientifique engagée par le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts - (p. 3170) : possibilité d'irriguer les forêts provençales par le tout-à-l'égout des communes et des villes - Favorable au développement du « mouton débroussaillieur » - Redoute une diminution du tourisme - Souhaite une politique moderne - Problèmes de la désertification économique programmée - Constate que la France est déficitaire pour tous les produits cultivables en Provence - Nécessité de maintenir la totalité des exploitations agricoles et forestières existantes - Conséquences néfastes de la politique européenne pour les régions méridionales - Souhaite la construction d'un nouvel équilibre sur la base des progrès scientifiques en matière d'agriculture, d'industrie, de commerce et de tourisme.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat** - (25 novembre 1989) (p. 3841) : constate le déclin du commerce indépendant et la dégradation du tissu social - Constate que moins de la moitié des communes disposent d'un magasin d'alimentation générale - Rappelle que les petits commerces et l'artisanat sont des facteurs d'équilibre économique, démographique et social - Nécessité d'enrayer la prolifération des supermarchés et des grandes surfaces - Insuffisance des mesures fiscales budgétaires prises - S'inquiète de la régression des crédits du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Défavorable à l'extension du travail dominical - Estime que le travail du dimanche précarise l'emploi et favorise le développement massif des bas salaires - Modicité des crédits de ce budget.

**Services du Premier ministre - IV - Plan** - (25 novembre 1989) (p. 3858) : constate que la planification française est en crise depuis le VIIe Plan - Abandon par la France de l'idée de définir une stratégie indépendante en matière de politique économique à moyen et long terme - (p. 3859) : constate que les entreprises sont moins que jamais engagées par le Plan et que les contrats de plan Etat-régions ont été totalement placés sous la tutelle de l'Etat central et du patronat - Estime que ce Xe Plan sacrifie l'emploi et les conditions de vie à l'intégration européenne - Constate que ce projet de budget est conforme au Xe Plan et au nom du groupe communiste se déclare opposé à son adoption.

**Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme** - (26 novembre 1989) : son intervention, présentée par M. Félix Leyzour (p. 3881).

**Budget annexe des prestations sociales agricoles** - (28 novembre 1989) (p. 4012, 4013) : déséquilibre démographique à l'origine de l'alourdissement des charges des agriculteurs actifs - Démantèlement des taxes sur les céréales et les oléagineux au bénéfice exclusif des plus favorisés - Difficultés des éleveurs - Conséquences de la politique de réduction de la production - Suggestions du groupe communiste pour le financement du BAPSA - Réforme en cours de l'assiette des cotisations : alourdissement des charges des petits agriculteurs - Demande l'augmentation de la participation de l'Etat au BAPSA et le relèvement du montant trop faible de la retraite forfaitaire - **Examen des crédits - Services votés** (p. 4015) : abstention du groupe communiste sur ce projet de budget.

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4029) : projet de budget conforme à l'orientation de la politique agricole menée de concert avec la CEE et visant à favoriser les multinationales du secteur agro-alimentaire et les Etats-Unis - Recensement général de l'agriculture : poursuite de la concentration agraire ; diminution du nombre des actifs agricoles - Revenus agricoles ; prise en compte de la décapitalisation, en particulier des propriétaires de cheptel - (p. 4030) : exploitations en cessation de paiement ; familles ayant perdu leur couverture sociale - Pertes d'emploi dans l'industrie agro-alimentaire ; conséquences des quotas laitiers pour les industries laitières, de la viande et les abattoirs - Sécheresse - Recul de la position de l'agriculture française en Europe ; importation de produits agricoles ;

importations européennes de produits de substitutions aux céréales - Conséquences sur les communes rurales ; fermeture de commerces et de services publics - Suggestions du groupe communiste : relèvement des prix des produits agricoles ; fermeté nécessaire au sein de la CEE : principes de la préférence communautaire et de la solidarité financière - Indemnisation des victimes de la sécheresse - Evolution des crédits ; effort en faveur de l'enseignement - Augmentation de la dotation aux jeunes agriculteurs - (p. 4031) : place de l'aide aux agriculteurs en difficulté dans une politique de désertification - Politique de l'eau - Engagement pris par le Gouvernement sur des crédits supplémentaires pour les indemnités sécheresse - Propositions sur la forêt - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4063) : abstention du groupe communiste sur ce projet de budget.

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4217) : possibilité de relance du chantier naval de la Ciotat ; propositions d'un repreneur ; reprise mondiale et nationale du marché de la construction de navires neufs - Manque de crédibilité des divers plans dits de reconversion proposés par le Gouvernement - Volonté de sacrifier le tissu industriel du département des Bouches-du-Rhône au profit de la spéculation immobilière et financière et du tourisme de luxe - (p. 4218) : comparaison entre la progression des profits des entreprises et la réduction des emplois et des salaires - Institut de recherche chimique appliquée, IRCHA - Abandon progressif de la production charbonnière nationale confirmée par l'évolution des crédits pour Charbonnages de France - Usine de Renault-Billancourt - Propositions du groupe communiste sur la revalorisation des salaires, la formation et la valorisation du potentiel industriel français - (p. 4226) : plan Lexmar.

**Economie, finances et budget - II - Services financiers (et consommation)** - (7 décembre 1989) - En remplacement de M. Henri Bangou, rapporteur pour avis (consommation et concurrence) (p. 4547) : évolution des crédits : reprise de l'action publique dans le domaine de la consommation - Subvention à l'Institut national de la consommation, INC - Conditions financières satisfaisantes du changement de statut par la transformation en établissement public, industriel et commercial - Développement nécessaire du mouvement consumériste français face au renforcement du libéralisme économique accompagnant l'ouverture prochaine du marché unique européen - Approuve l'indemnisation des militants locaux représentant les associations dans les différentes instances de leur région - Accord sur le maintien des effectifs de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes - Sécurité domestique ; s'interroge sur le bilan des campagnes de sensibilisation engagées en 1988 et en 1989 - Rapport Brault « Pour un second souffle du mouvement consommateur » - (p. 4548) : regrette l'insuffisant développement du droit communautaire assurant la protection du consommateur - S'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget.

**MIROUDOT (Michel)**, sénateur de la Haute-Saône (UREI).

#### NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu vice-président.

- Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO* Lois et décrets du 14 octobre 1989) ; puis nommé de nouveau secrétaire (*JO* Lois et décrets du 20 octobre 1989).

- Membre titulaire du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

Membre titulaire du conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

Membre titulaire du conseil d'administration de la société de programme France Régions 3 (FR3) ; est nommé de nou-

veau membre titulaire de ce conseil (*JO Lois et décrets* du 8 décembre 1989).

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enseignement de la danse (27 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (27 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'éducation (29 juin 1989).

## DÉPÔTS

– *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 273 (88-89)] adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'utilisation des détecteurs de métaux [n° 411 (88-89)] (22 juin 1989) - Patrimoine artistique, archéologique et historique.

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Culture - [n° 60 (89-90) tome 1] (21 novembre 1989).

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 77 (89-90)] adopté avec modifications en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, relatif à l'utilisation des détecteurs de métaux [n° 95 (89-90)] (6 décembre 1989) - Patrimoine artistique, archéologique et historique.

## QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 78 (*JO Débats* du 7 novembre 1989) (p. 3028) - Ministère : Anciens combattants - *Problèmes des anciens combattants et victimes de guerre* - (Réponse : *JO Débats* du 18 novembre 1989) (p. 3443) - Anciens combattants et victimes de guerre.

*Questions orales sans débat :*

n° 82 (*JO Débats* du 10 mai 1989) (p. 585) - Ministère : Culture - *Situation des théâtres de l'Opéra de Paris* - (Retirée : novembre 1989) - Opéra.

## INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse** [n° 259 (87-88)] - (12 avril 1989) - *Discussion générale* (p. 186, 187) : avenir des théâtres de l'Opéra de Paris - Absence de directeur musical et de programmation connue à l'Opéra de la Bastille à quelques mois de l'inauguration - Crise au sein du Ballet de l'Opéra de Paris : départ de Sylvie Guillem - Conditions nécessaires à la réussite d'un opéra populaire : primat de la qualité, impliquant des moyens financiers élevés - Incertitude sur l'avenir des personnels artistiques, techniques et administratifs du Palais Garnier et de la Salle Favart - Urgence de la renégociation des conventions collectives en vigueur au Palais Garnier - Demande une politique de vérité des coûts, établie sur un budget réaliste et la responsabilité budgétaire du directeur des théâtres de l'Opéra de Paris - (p. 190) : position de M. Pierre Boulez sur l'évolution du projet d'Opéra de la Bastille - (p. 191) : nomination de Mme Hélène Ahrweiler à la direction du Centre Georges Pompidou.

– **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986** [n° 325 (88-89)] - (5 juin 1989) - *Discussion générale* (p. 1099) : approuve les récents propos du ministre selon

lesquels, sur la majeure partie du territoire national, la loi Méhaignerie est parfaitement adaptée au marché du logement - Rappelle les effets positifs de cette loi sur l'investissement locatif et la relance de l'activité dans le secteur du bâtiment - Situation particulière de la région parisienne - Examen précipité de ce projet alors que n'ont pu encore être mesurés les effets d'une récente loi visant à améliorer les rapports entre bailleurs et locataires - Conséquence immédiate d'une éventuelle remise en cause de la loi Méhaignerie sur l'indice des mises en chantier de logements à Paris - Conteste certaines dispositions de ce projet, notamment le remplacement de l'indexation actuelle des loyers sur le coût de la construction par l'indexation sur le taux prévisionnel de l'inflation - (p. 1100) : s'oppose au nouveau droit de contestation a posteriori du bail reconnu au locataire - Motivation du congé - Encadrement des loyers des logements vacants - Souhaite que le Sénat suive sa commission des lois afin d'améliorer l'application de certaines dispositions de la loi Méhaignerie dans les grands centres urbains - Sous ces réserves, vote favorable des sénateurs de l'UREI sur cette proposition de loi - **Art. 9 (durée du contrat de location)** (p. 1122) : soutient l'amendement n° 175 de M. Marcel Lucotte (durée du bail en cas de renouvellement).

**Suite de la discussion** - (6 juin 1989) - **Art. 16 (détermination des loyers)** (p. 1148) : soutient l'amendement n° 176 de M. Marcel Lucotte (liberté de fixation des loyers faisant l'objet d'une première ou d'une nouvelle location) - (p. 1154) : son amendement n° 70 : réévaluation des loyers ne pouvant dépasser l'indice du coût de la construction ; suppression de la référence à l'indice prévisionnel d'inflation en glissement ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 15 de M. Luc Dejoie, rapporteur.

– **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 409 (88-89)] - (26 juin 1989) - *Discussion générale* (p. 1968, 1969) : opposition de l'opinion publique et des professionnels à ce projet de loi instituant une présidence commune à Antenne 2 et FR 3 - Crise récente du secteur audiovisuel public : revendications salariales, mise en place de groupes de réflexion par le Gouvernement - Dangers de la présidence commune pour FR 3 : remise en cause de l'équilibre financier de la chaîne, risque de marginalisation des programmes et des objectifs de régionalisation, coût d'un alignement éventuel des salaires sur ceux d'Antenne 2, devenir de l'outil de production de FR 3 et de la SFP - Diminution des prérogatives du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA : nomination des directeurs généraux par le conseil d'administration des chaînes, sous le contrôle du Gouvernement - S'interroge sur l'indépendance réelle du président commun - Vote par le groupe de l'UREI des amendements de suppression déposés par la commission des affaires culturelles.

– **Procès-verbal** (27 juin 1989) (p. 1985).

– **Projet de loi d'orientation sur l'éducation** [n° 375 (88-89)] - (27 juin 1989) - *Discussion générale* (p. 2016, 2017) : conservatisme et lacunes du texte en projet - Objectif de conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat : incertitudes sur l'avenir de ces jeunes ; réforme des lycées nécessaire ; développement souhaitable de l'enseignement technique et professionnel - Décentralisation : contradiction entre la participation financière des collectivités territoriales et leur exclusion du pouvoir de décision ; demande le développement du partenariat - Construction européenne : absence de disposition relative à l'apprentissage des langues et à la construction d'une université européenne - Vote par le groupe de l'UREI des amendements de la commission des affaires culturelles.

– **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation de l'industrie textile** [n° 443 (88-89)] - (30 juin 1989) (p. 2185) : crise de l'industrie textile ; exemple du département de la Haute-Saône ; filature DMC - Mesures annoncées le 14 décembre 1988 - Regrette que la région Franche-Comté ne figure pas au nombre de celles qui, telles l'Alsace et la Lorraine, ont obtenu la mise en place de délégués pour l'industrie du textile et de l'habillement - Mesures financières : demande l'extension du crédit d'impôt-recherche afin de l'adapter aux dépenses de création et d'innovation -

(p. 2186) : mise en oeuvre nécessaire d'un programme national de recherche-développement sur l'automatisation et la robotisation des activités textiles dans le cadre de la réduction des coûts de production et d'exploitation, afin de lutter contre la délocalisation vers des pays à faibles coûts salariaux - Demande un dispositif permettant de réduire le coût du chômage partiel, caractéristique de l'industrie textile - Nécessité d'une application rigoureuse des accords internationaux ; regrette les accords d'autolimitation des produits du textile et de l'habillement contractés par la commission de la CEE avec la Chine et la Turquie - Attachement aux accords multifibres - Urgence d'une politique communautaire en ce domaine - (p. 2194) : nomination de délégués textile-habillement : cas du département de la Haute-Saône.

- **Projet de loi relatif à l'utilisation des détecteurs de métaux [n° 273 (88-89)]** - (19 octobre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2647) : objectif de ce projet de loi : conciliation de l'utilisation de détecteurs de métaux et de la conservation du patrimoine archéologique par la réglementation de la prospection assistée de détecteurs de métaux - Rappelle les propositions de loi déposées en 1981 et 1984 par M. Marc Boeuf visant à interdire l'acquisition des détecteurs de métaux et à en réserver l'utilisation aux seules personnes titulaires d'une autorisation - Nature spécifique du patrimoine archéologique : réserve culturelle finie nécessitant une protection efficace - Divergences de motivations et de méthodes d'investigation entre la prospection scientifique conduite par les archéologues et la détection amateur - (p. 2648) : inadéquation des propositions des représentants d'associations d'utilisateurs de détecteurs de métaux : délimitation de terrains de prospection réservés aux amateurs par un dispositif de classement et d'inscription des sites ou par la reconnaissance d'un droit de prospection en surface - Imperfection de la législation actuelle : loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques ; absence de répression de l'utilisation des détecteurs de métaux - Texte en projet : soumission à autorisation administrative de l'utilisation de détecteurs de métaux aux fins de recherches archéologiques, définition des sanctions pénales des infractions à la réglementation de l'utilisation des détecteurs, organisation de la publicité des dispositions relatives à l'utilisation des détecteurs - Nécessité d'une plus grande sensibilisation du public aux enjeux spécifiques de la protection du patrimoine archéologique - Avis favorable de la commission des affaires culturelles sur ce texte - **Art. 4 (envoi des procès-verbaux constatant les infractions au procureur de la République)** (p. 2650) : accepte l'amendement n° 1 de M. Claude Estier (force probante supérieure de ces procès-verbaux).

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle [n° 16 (89-90)]** - (17 novembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3475) : groupe de l'UREI favorable à l'adoption de ce projet tendant à réduire les inégalités dont sont victimes les jeunes et les personnes âgées de plus de 45 ans, demandeurs d'emploi.

- **Questions orales avec débat jointes : problèmes des anciens combattants et victimes de guerre** - (17 novembre 1989) (p. 3443) : se réjouit de l'inscription à l'ordre du jour du Sénat des questions orales relatives aux anciens combattants et victimes de guerre - Nécessaire amélioration du nouveau système de calcul du rapport constant - Réévaluation des pensions en fonction de l'évolution de la rémunération des fonctionnaires - Situation des veuves de guerre - Délai de souscription d'une rente mutualiste au taux majoré pour les anciens combattants d'Afrique du Nord - Demande au secrétaire d'Etat de préciser les principales orientations de son action en ce qui concerne la « politique de la mémoire ».

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Culture et communication - Culture** - (8 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (p. 4597) : constate qu'à l'occasion du trentième anniversaire du ministère de la culture, les crédits correspondants franchissent pour la première fois le seuil symbolique des dix milliards de francs - Problème de l'effi-

cacité de la politique culturelle - S'inquiète de la multiplication des priorités de la politique culturelle observée depuis 1988 - Constate un effort particulier en faveur du patrimoine architectural, des musées et des bibliothèques centrales de prêts - (p. 4598) : estime que l'attribution des crédits publics ne semble pas répondre à des critères précis - Constate des progrès réalisés dans les domaines de la restauration des oeuvres d'art et de l'accueil du public - Modernisation des musées de province - Nécessité de clarifier la politique des musées - Favorable à la redéfinition des lignes directrices d'une politique exigeante en matière d'acquisition d'oeuvres contemporaines ou de commandes publiques - Problème du rééquilibrage de l'intervention culturelle de l'Etat entre Paris et la province - Souligne la multiplication des « grands travaux » observée depuis le début des années 1980, qui risque d'affecter l'équilibre du développement culturel entre Paris et la province - Importance des crédits absorbés par le fonctionnement du Grand Louvre et de l'Opéra de Paris - Constate que la consommation des crédits de restauration du patrimoine architectural est déficiente, le taux de report dépassant 20 % - Estime inconcevable que les effectifs des architectes des bâtiments de France plafonnent à 49 titulaires, en dépit de l'accroissement du nombre d'immeubles classés ou inscrits - (p. 4599) : estime que les grands travaux contribuent dans leur ensemble au rayonnement culturel de la France - Se réjouit du succès remporté par le musée du Louvre depuis l'ouverture de la pyramide - S'interroge sur l'avenir de l'Opéra de la Bastille inauguré en juillet dernier - Observe que la programmation artistique de l'Opéra de la Bastille n'est pas encore connue avec certitude - Estime que le succès de l'Opéra de la Bastille reposera sur la qualité de ses représentations et sur le choix de son répertoire - Souhaite connaître le coût de fonctionnement des théâtres de l'Opéra de Paris et le montant de la subvention qui leur sera allouée - Nécessité de rendre le directeur général des théâtres de l'Opéra de Paris responsable et de définir le statut juridique des théâtres de l'opéra de Paris et la nature des liens juridiques et financiers qui les uniront - Se réjouit des efforts consentis en faveur du centre Pompidou - Au nom de la commission des affaires culturelles et sous réserve de l'adoption de ses amendements, se déclare favorable à l'adoption des crédits de la culture inscrits au projet de loi de finances pour 1990 - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4611) : son amendement n° II-31 : réduction des crédits du Titre III : subvention de fonctionnement de l'Opéra de Paris ; retiré au profit de l'amendement identique n° II-28 de M. Raymond Bourgine, rapporteur spécial.

- **Projet de loi relatif à l'utilisation de détecteurs de métaux - Deuxième lecture [n° 77 (89-90)]** - (11 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4764, 4765) : accord de l'Assemblée nationale sur le texte de l'article 4 voté par le Sénat relatif aux procès-verbaux de constatation des infractions à la nouvelle réglementation - Adoption en deuxième lecture par l'Assemblée nationale d'une disposition tendant à permettre à des associations ayant pour but l'étude ou la défense du patrimoine archéologique de se porter partie civile ; droit reconnu aux associations de consommateurs depuis la loi Royer de 1973 - Propose l'adoption de ce projet de loi.

**MISSOFFE (Hélène)**, sénateur du Val-d'Oise (RPR).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommée de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1989) ; est nommée de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 21 octobre 1989).

- Membre titulaire du Comité national des retraités et personnes âgées.

Membre titulaire du Haut conseil du secteur public.

Est nommée membre titulaire du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés (*JO Lois et décrets* du 16 novembre 1989).

– Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels médicaux hospitaliers (30 juin 1989).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance (3 juillet 1989).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (17 novembre 1989).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (18 décembre 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion (13 juin 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (23 juin 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (29 novembre 1989).

## DÉPÔTS

– *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 260 (88-89)] relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance [n° 269 (88-89)] (26 avril 1989) - **Enfants**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 385 (88-89)], modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance [n° 401 (88-89)] (20 juin 1989) - **Enfants**.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance [n° 461 (88-89)] (4 juillet 1989) - **Enfants**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 464 (88-89)], modifié par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance [n° 465 (88-89)] (4 juillet 1989) - **Enfants**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 16 (89-90)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle [n° 53 (89-90)] (10 novembre 1989) - **Emploi**.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en

discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle [n° 68 (89-90)] (22 novembre 1989) - **Emploi**.

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 26 mai 1989) (p. 935) - Ministère : Equipement - *Agressions dans les trains de banlieue* - Société nationale des chemins de fer français (SNCF).

## INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 280) : en raison des progrès de la médecine, souligne les difficultés rencontrées pour l'accueil des nombreuses personnes âgées dépendantes - Angoisse de la sénescence - Absence de réglementation relative à l'accueil familial des personnes âgées - (p. 281) : regrette que l'accueil d'un parent âgé soit exclu du champ d'application de ce projet - Agrément des familles d'accueil - Souhaite une rédaction simple des contrats d'accueil familial - Demande une meilleure harmonisation des structures hospitalières et sociales d'accueil - Rappelle les devoirs d'une civilisation envers les personnes âgées - **Art. 1<sup>er</sup> (agrément des familles d'accueil)** (p. 293) : se déclare favorable à l'amendement n° 29 du Gouvernement (possibilité pour le président du conseil général de déléguer à une institution sociale l'instruction des demandes d'agrément) - **Art. 3 (pouvoirs du préfet en matière de retrait de l'agrément)** (p. 295) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Jean Madelain, rapporteur (intervention du préfet à la demande du président du conseil général ou après information de ce dernier) - **Art. 7 (rémunération de la famille accueillante)** (p. 301) : son amendement de forme n° 27 ; rejeté - Soutient l'amendement n° 26 de M. Jean Chérioux (extension des dispositions de cet article aux bénéficiaires de l'aide sociale) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 305) : souhaite que des mesures soient rapidement prises pour aider ceux qui prennent en charge leurs parents âgés - Vote favorable du groupe du RPR sur ce projet de loi.

– **Projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé** [n° 261 (88-89)] - (2 mai 1989) - Rapporteur pour le projet n° 260 - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) - Voir intervention sous le projet n° 260 (p. 508 à 510).

– **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance** [n° 260 (88-89)] - (2 mai 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) (p. 508) : difficulté d'appréciation de la situation actuelle de la maltraitance, malaisée à définir - Incertitude des statistiques - Multiplicité des intervenants, à la fois atout et source de dysfonctionnement - Circulaires de M. Jacques Barrot en 1981 et de Mme Georgina Dufoix en 1983, rendues caduques par les lois de décentralisation transférant en 1983 et en 1986 les compétences d'aide sociale aux départements - Texte en projet : coordination des actions sous la responsabilité du président du conseil général : compétence du service de l'aide sociale à l'enfance en matière de prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs ; concertation avec l'autorité judiciaire et avec les services de l'Etat ; information - (p. 509) : conclusions du rapport de l'inspection générale des affaires sociales de 1987 et du groupe de travail présidé par M. Jacques Barrot - Approuve la mise en place, par un amendement du Gouvernement, d'un service national d'appel téléphonique - Demande la publication par le ministère de la famille d'un rapport sur le phénomène de la maltraitance - Portée limitée de ce projet de loi en l'absence de définition de l'enfance maltraitée dans le code pénal ainsi que d'un aménagement du principe du secret professionnel - Constitution au sein du Conseil d'Etat d'un groupe de travail chargé de proposer les réformes légales nécessaires à un statut de l'enfant - Demande des programmes de

formation spécifiques pour tous les professionnels ayant à connaître des problèmes de l'enfance maltraitée - (p. 510) : propose l'adoption de ce projet de loi - **Art. 2 (mission de service de l'aide sociale à l'enfance en faveur de l'enfance maltraitée)** (p. 535) : ses amendements, n° 1 rédactionnel, et n° 2 : élargissement de la notion de mauvais traitements aux carences ou négligences graves ; adoptés - **Art. 3 (mise en oeuvre des actions de prévention de mauvais traitements à l'égard des mineurs et de protection des mineurs maltraités)** - **Art. 66 du code de la famille et de l'aide sociale (rôle du service de l'aide sociale à l'enfance)** : son amendement rédactionnel n° 3 ; adopté - **Art. 67 (information et sensibilisation)** (p. 536) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Raymond Poirier (rapport annuel adressé par le président du conseil général au ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale) - Accepte l'amendement n° 19 du Gouvernement (possibilité de participation des associations aux actions d'information et de sensibilisation) - **Art. 68 (mise en place par le président du conseil général d'un dispositif destiné à recueillir les informations relatives aux enfants maltraités)** : son amendement n° 25, déposé à titre personnel, soutenu par M. Charles Pasqua et qu'elle accepte au nom de la commission : concertation avec le représentant de l'Etat dans le département ; adopté - (p. 537) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté - **Art. 69 (saisine de l'autorité judiciaire par le président du conseil général)** : son amendement n° 6 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - **Art. 70 (information en retour des personnes ayant signalé des cas d'enfants maltraités dont elles ont eu connaissance de par leurs fonctions)** : son amendement n° 7 : possibilité de délivrer une information succincte aux autres personnes ayant signalé des cas ; information des parents de la saisine de l'autorité judiciaire ; adopté - **Après l'art. 70** (p. 539, 540) : sur l'amendement n° 11 du Gouvernement (service d'accueil téléphonique national), qu'elle accepte, ses sous-amendements n° 26 : nouvelle rédaction ; gratuité ; égale répartition du financement entre l'Etat et les départements métropolitains ; extension aux départements d'outre-mer selon des modalités particulières ; et n° 27 : suppression de l'obligation du dépôt bisannuel d'un rapport ; adoptés - **Art. 4 (protection du droit des familles)** : son amendement rédactionnel n° 8 ; adopté - **Après l'art. 4** (p. 541) : son amendement n° 9 : communication des informations entre les services de l'aide sociale à l'enfance départementaux ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° 12 du Gouvernement (transmission au juge des enfants par le président du conseil général des informations dont il dispose sur les mineurs faisant l'objet d'une mesure d'assistance éducative) - Accepte l'amendement de rectification n° 13 du Gouvernement - Accepte l'amendement n° 14 du Gouvernement (conditions de prise en charge financière des placements d'enfants par le département) - (p. 542) : accepte les amendements du Gouvernement, n° 15 (protection conjointe des mineurs, placés au titre de l'assistance éducative, par le président du conseil général et du juge des enfants), n° 16 et n° 17, d'harmonisation - Son amendement n° 10 : rapport sur les recherches sur le phénomène des mauvais traitements à enfants ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes - Deuxième lecture** [n° 303 (88-89)] - (12 juin 1989) - **Art. 10 ter (mesures d'urgence)** (p. 1415) : se déclare favorable à l'amendement n° 15 de M. Jean Madelain, rapporteur (mesure de police prise par le préfet afin de mettre fin à l'accueil, notifiée au président du conseil général en vue du retrait de l'agrément) - **Art. 16 (rapport annuel présenté au Parlement sur l'accueil familial et l'application de la législation)** (p. 1418) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 19 de la commission - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1419) : accentuation des problèmes de la vieillesse dans les années à venir - Elargissement du champ d'application de ce texte aux bénéficiaires de l'aide sociale - Souhaite que soit favorisé l'accueil des personnes âgées au sein de leur propre famille - Vote favorable du groupe du RPR sur ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion** [n° 332 (88-89)] - (13 juin 1989) - **Discussion générale**

(p. 1468) : se félicite du non-rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement - Facteurs favorisant l'embauche des jeunes et faisant des travailleurs les plus âgés les principales victimes du chômage de longue durée - Insuffisance de la création d'emplois en France - Amendements adoptés par l'Assemblée nationale ; alourdissement des procédures bureaucratiques - Incohérence des dispositions relatives au rôle des syndicats - Votera ce projet de loi sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des affaires sociales - **Art. 1<sup>er</sup> (rôle du comité d'entreprise dans la gestion prévisionnelle de l'emploi)** (p. 1482) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Louis Souvet, rapporteur, proposant une nouvelle rédaction de cet article - Imprécision de l'expression « salariés âgés ».

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France** [n° 351 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (21 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1709) : projet de revanche à l'égard de la législation du 9 septembre 1986 ; exclusion contestable des DOM de son application - Problème de la mise en oeuvre du droit d'asile vis-à-vis des faux réfugiés politiques - Inadaptation de la loi du 25 juillet 1952 et de la convention de Genève du 28 avril 1951 à la situation nationale et internationale des réfugiés dans les années 1980 - (p. 1710, 1711) : adhésion de la France en 1971 au protocole de New York relatif au statut des réfugiés du 31 janvier 1967 - Caractère très libéral de l'interprétation française des conventions internationales concernant le statut des réfugiés - Afflux des demandeurs d'asile et engorgement de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA - Détournement de la réglementation sur le séjour des étrangers par un nombre croissant de faux réfugiés politiques - Statut extrêmement favorable des demandeurs d'asile : obtention d'un titre de séjour provisoire jusqu'à la décision de l'OFPRA, droit à une allocation de subsistance, au revenu minimum d'insertion, RMI, et aux prestations familiales ; possibilité d'appel devant la commission de recours des étrangers en cas de rejet par l'OFPRA de la demande d'asile - Aide de nombreuses associations aux demandeurs d'asile - Développement de la délinquance des faux réfugiés politiques : trafic de drogue, escroquerie aux ASSÉDIC - Urgence d'une réforme de l'OFPRA pour lutter contre la fraude et les abus et préserver l'accueil des vrais réfugiés - Exemple de certains pays européens appliquant la règle dite du « premier asile ».

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance - Deuxième lecture** [n° 385 (88-89)] - (3 juillet 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2350) : accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur les principales dispositions du projet de loi - Juge contraires à l'esprit du texte les modifications apportées par l'Assemblée nationale à l'article 2 relatif aux missions du service de l'aide sociale à l'enfance - (p. 2351) : dispositif de recueil d'informations à l'échelon départemental : rôle de coordination ; responsabilité du président du conseil général ; concertation avec le représentant de l'Etat - Service d'accueil téléphonique : formule juridique de groupement d'intérêt public, GIP - Attachement du Sénat au principe de la gratuité et de la couverture nationale - Réserves de la commission sur la disposition adoptée par l'Assemblée nationale prévoyant la signature de conventions entre le groupement d'intérêt public et chaque département : risque d'ingérence du GIP dans les responsabilités du conseil général - (p. 2352) : accord sur l'institution d'un comité technique consultatif comprenant des représentants d'associations concourant à la protection de l'enfance et de la famille - Conditions du financement paritaire entre l'Etat et les départements - Départements d'outre-mer - Affichage obligatoire du numéro de téléphone national dans les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs - Demande la suppression de l'article nouveau voté par l'Assemblée nationale relatif à la dépenalisation du délaissement et de l'abandon d'enfants si les circonstances de l'abandon ont permis d'assurer la santé et la sécurité de l'enfant ; modification juridique demandant un examen approfondi et un projet de loi spécifique - Propose l'adoption de ce projet de loi - **Art. 2** (p. 2353, 2354) : ses amendements rédactionnels n° 1 et n° 25 ; adoptés - Ses amende-

ments n° 2 ; action de prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs : retour au texte adopté en première lecture par le Sénat ; et n° 3 : mission de protection des mineurs maltraités : suppression de la notion d'urgence ; adoptés - Art. 3 - Art. 68 du code de la famille et de l'aide sociale (p. 2355) : son amendement n° 4 : concertation avec le représentant de l'Etat dans le département ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 18 du Gouvernement - Accepte l'amendement n° 19 du Gouvernement (participation des services et établissements publics et privés habilités) - Son amendement de cohérence n° 5 ; adopté - Art. 70 : son amendement rédactionnel n° 6 ; adopté - (p. 2356) : accepte l'amendement rédactionnel n° 20 du Gouvernement - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 27 du Gouvernement (conditions et limites de l'information des personnes n'agissant pas du fait de leurs fonctions) - Article 9 du code civil sur le respect de la vie privée des personnes - Secret professionnel - Art. 71 (service national d'accueil téléphonique) : son amendement n° 7 : gratuité ; adopté - (p. 2357) : ses amendements, n° 8 : échelon national ; et n° 9 : présomption de maltraitance à l'origine des demandes ; adoptés ; son amendement rédactionnel n° 10 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 21 du Gouvernement, qu'elle accepte - Son amendement n° 26 : communication entre le service d'accueil téléphonique national et les dispositifs départementaux ; adopté - Son amendement de coordination n° 11 ; adopté - (p. 2358) : accepte l'amendement n° 22 du Gouvernement (composition du comité technique du service : présence d'experts) - Son amendement rédactionnel n° 12 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 23 du Gouvernement, qu'elle accepte - Son amendement n° 13 : affichage obligatoire des coordonnées du service d'accueil téléphonique dans les établissements et services recevant des mineurs ; adopté - Après l'art. 71 : son amendement de coordination n° 14 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 24 du Gouvernement, qu'elle accepte - Art. 3 bis (affichage obligatoire des coordonnées du service d'accueil téléphonique) (p. 2359) : son amendement n° 15, de suppression pour coordination ; adopté - Art. 3 ter (formation des personnels concernés) : son amendement rédactionnel n° 16 ; adopté - Art. 10 ter (modification du code pénal : absence de poursuites dans certains cas d'abandon ou de délaissement de mineurs) : son amendement de suppression n° 17 ; adopté - Nécessité d'un examen approfondi préalable à l'adoption d'une disposition d'une grande importance.

*Nouvelle lecture* [n° 459 (88-89)] - (4 juillet 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2404) : échec de la CMP en raison de l'attachement de l'Assemblée nationale aux articles relatifs à la dépénalisation du délaissement d'enfants et à la réouverture du délai de prescription des actes criminels commis sur des mineurs par des ascendants ou des personnes ayant autorité sur eux - Inceste - Demande une étude approfondie préalable à un prochain projet de loi - Propose l'adoption conforme des autres dispositions du projet de loi - Art. 10 ter (p. 2406) : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - Art. 10 quinquies (réouverture du délai de prescription des actes criminels commis sur des mineurs par des ascendants ou des personnes ayant autorité sur eux) : son amendement de suppression n° 3 ; adopté - (p. 2407) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Claude Estier (conditions et durée de la réouverture, à compter de l'âge de la majorité, du délai de prescription en cas de viol commis sur la personne d'un mineur par un ascendant ou par une personne ayant autorité sur elle).

- **Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé - Deuxième lecture** [n° 3 (89-90)] - (18 octobre 1989) - Art. 2 (mission de santé publique ; service départemental de santé maternelle et infantile) - Art. L. 148 du code de la santé publique (service départemental de PMI) (p. 2600) : votera l'amendement n° 2 de Mme Nelly Rodi, rapporteur (suppression de l'énumération des catégories de qualification des personnels) - Art. L. 152 (rôle du service départemental dans le cas où l'état de santé de l'enfant requiert des soins appropriés ou si une carence grave de la famille est constatée) (p. 2603) : se déclare favo-

rable à l'amendement n° 6 de la commission (en cas de carence constatée, devoir du médecin responsable de rendre compte au président du conseil général).

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle** [n° 16 (89-90)] - (17 novembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3420) : déplore la brièveté du délai accordé à la Commission des affaires sociales pour examiner ce projet - Concertation avec les partenaires sociaux - Inconvénients résultant de la trop grande fréquence des plans ou des mécanismes destinés à lutter contre le chômage - Problème de la non-adéquation des offres et des demandes d'emploi - Réintégration prioritaire des demandeurs d'emploi les plus démunis : chômeurs de longue durée et bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI - Propose la réduction de la durée d'application des exonérations de cotisations sociales liées à l'embauche de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans - (p. 3421) : souhaite qu'une attention particulière soit accordée aux veuves dans le cadre des contrats de retour à l'emploi ou des contrats emploi-solidarité - Interroge le Gouvernement sur les dispositions prévoyant l'exonération des employeurs de toutes charges sociales d'origine conventionnelle ; incidences sur la formation dispensée à l'intérieur de l'entreprise - Souhaite que l'Etat puisse conclure des contrats emploi-solidarité - Incertitudes quant aux incidences financières de ce texte sur les collectivités locales et sur l'UNEDIC - (p. 3422) : réforme inéluctable de l'assiette des cotisations de sécurité sociale - Sous réserve de l'adoption des amendements proposés, avis favorable de la commission des affaires sociales sur ce projet de loi - Art. 1<sup>er</sup> (définition et modalités du contrat de retour à l'emploi) (p. 3433) : ses amendements, n° 1 : limitation de la liste des bénéficiaires de ce contrat ; et n° 2 : priorité accordée aux veuves ; adoptés - S'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 24 de suppression, n° 26 (suppression des exonérations de cotisations sociales accordées aux employeurs), n° 27 (interdiction pour les entreprises de travail temporaire de passer des contrats de retour à l'emploi) et n° 28 (accord des institutions représentatives du personnel ou de l'inspecteur du travail préalable à la signature d'un contrat) - Accepte l'amendement n° 52 du Gouvernement (interdiction pour les entreprises de travail temporaire de passer des contrats de retour à l'emploi) - Art. 2 (contrat de retour à l'emploi) (p. 3434) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 29 de M. Hector Viron - Art. L. 322-4-3 du code du travail (nature et forme du contrat de retour à l'emploi) (p. 3435) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 30 (contrat à durée indéterminée ; rémunération minimum) et n° 31 (dépôt du contrat auprès de la direction départementale du travail et de l'emploi) ainsi qu'à l'amendement n° 21 de M. Marc Boeuf (dépôt du contrat auprès des services de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE) - Art. L. 322-4-4 (limites du recours au contrat de retour à l'emploi) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Hector Viron (interdiction pour un employeur de recourir à ce type de contrat lorsqu'un licenciement économique a eu lieu dans l'année précédente) - Son amendement n° 3 : interdiction pour un employeur de recourir à ce type de contrat lorsqu'un licenciement économique a eu lieu dans les six mois précédents pour des emplois similaires ; adopté - Art. L. 322-4-5 (non prise en compte des bénéficiaires du contrat de retour à l'emploi dans l'effectif du personnel des entreprises) (p. 3437) : son amendement n° 4 : distinction entre les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée pour fixer la période de non prise en compte ; adopté - S'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 33 de suppression et n° 34 (participation aux élections professionnelles des bénéficiaires de ce contrat) - Art. L. 322-4-6 (exonération des cotisations sociales patronales) (p. 3438, 3439) : son amendement n° 5 : 1° limitation à cinq ans de l'exonération pour l'emploi de chômeurs de plus de cinquante ans ; 2° d'ordre rédactionnel ; adopté - Après l'art. 2 (p. 3463) : ses amendements, n° 6 : limitation de la durée d'application des exonérations des cotisations sociales liées à l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de cinquante ans ; et n° 7 : suivi de l'application des contrats de retour à l'emploi ; adoptés - Art. 3 (contrat emploi-solidarité) (p. 3464) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 36 de M. Hector Viron - Art. L. 322-4-7

(*objectif et bénéficiaires du contrat emploi-solidarité*) : son amendement n° 9 : possibilité pour les administrations publiques de conclure des contrats emploi-solidarité ; adopté - (p. 3466) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Hector Viron (interdiction pour les personnes morales chargées de la gestion d'un service public de recourir aux contrats emploi-solidarité) - (p. 3467) : ses amendements, n° 8 : limitation des bénéficiaires des contrats emploi-solidarité ; et n° 10 : priorité accordée aux veuves ; adoptés - S'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 38 (limitation des bénéficiaires des contrats emploi-solidarité) et n° 39 (signature desdits contrats subordonnée à l'accord préalable des institutions représentatives du personnel) - *Art. L. 322-4-8 (nature, modalités et conditions de rupture du contrat emploi-solidarité)* : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Hector Viron (suppression des dispositions prévoyant des dommages et intérêts en cas d'infraction aux règles de rupture des contrats emploi-solidarité) - (p. 3468, 3474) : accepte l'amendement n° 22 de M. Marc Boeuf (cumul de ce contrat avec une activité professionnelle ou une formation professionnelle rémunérée ; suppression de la possibilité de versement de dommages et intérêts en cas de rupture dudit contrat par l'employeur, après dénonciation de la convention par les services du ministère chargé de l'emploi) - *Art. L. 322-4-10 (participation de l'Etat à la rémunération des bénéficiaires de ce contrat)* : son amendement rédactionnel n° 11 ; adopté - S'oppose à l'amendement de suppression n° 41 de M. Hector Viron - *Art. L. 322-4-11 (exonérations de cotisations)* : son amendement rédactionnel n° 12 ; adopté - (p. 3469) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Hector Viron (suppression de l'exonération des cotisations de sécurité sociale pour les employeurs) - *Art. L. 322-4-13 (remboursement forfaitaire par l'Etat de l'examen de médecine du travail pratiqué au moment de l'embauche)* : son amendement de suppression n° 13 ; adopté - *Art. 3 bis (suivi du contrat emploi-solidarité)* (p. 3470) : son amendement de coordination n° 14 ; adopté - *Art. 4 (missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes)* : son amendement n° 15 : suppression de l'inscription dans le code du travail des missions locales ; réservé, puis adopté (p. 3472) - S'oppose à l'amendement de suppression n° 46 de M. Hector Viron - Son amendement n° 51, déposé à titre personnel : composition des missions locales ; adopté - *Art. 4 bis (modification de l'intitulé du titre VIII du livre IX du code du travail)* (p. 3471) : son amendement de suppression pour coordination n° 16 ; réservé, puis adopté (p. 3472) - *Art. 5 (création, composition et rôle du Conseil national des missions locales)* : son amendement de suppression n° 17 ; retiré - *Art. 9 (abrogation de divers articles du code du travail)* (p. 3474) : son amendement de coordination n° 18 ; adopté - *Art. 10 (exonération des cotisations sociales patronales)* : son amendement de suppression pour coordination n° 19 ; adopté - *Art. 10 bis (information du Parlement sur le bilan des contrats de retour à l'emploi et des contrats emploi-solidarité)* : son amendement de suppression pour coordination n° 20 ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - *Art. 2 (barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement)* (p. 3616) : son amendement n° I-157, soutenu par M. Emmanuel Hamel : bénéfice d'une part supplémentaire accordé définitivement aux couples ayant élevé au moins cinq enfants ; adopté - *Après l'art. 5* (p. 3649) : se déclare favorable à l'amendement n° I-76 de M. Jacques Carat (taux réduit de TVA applicable à certaines représentations théâtrales).

*Deuxième partie :*

**Budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace** - (8 décembre 1989) (p. 4629) : problème des messageries roses et du non-respect de l'enfant - Rappelle l'absence d'examen de la proposition de loi relative à la protection des personnes dans le domaine de la communication télématique publique et deux questions écrites déposées sur ce même sujet - Estime que la politique familiale est une politique de l'enfant - Souhaite l'instauration d'un

abonnement spécial pour ceux qui veulent s'abonner aux messageries roses - Demande l'interdiction de toute publicité en faveur des messageries télématiques à caractère pornographique - Recommande la lecture du livre de Mme Royal sur les émissions de télévision destinées aux enfants - Estime que l'Etat n'a plus de temps à perdre pour agir.

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 68 (89-90)]* - (11 décembre 1989) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 4755) : propose au Sénat l'adoption des conclusions de la CMP.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé [n° 92 (89-90)]** - (13 décembre 1989) - *Art. 1<sup>er</sup> (déplafonnement des cotisations d'accidents du travail)* (p. 4884) : déplafonnement desdites cotisations succédant au déplafonnement des cotisations d'allocations familiales - S'étonne du dépôt massif d'amendements par le Gouvernement afin d'atténuer les effets pervers de ce déplafonnement brutal - (p. 4885) : son amendement n° 28 : professionnels du théâtre et du cinéma exclus du champ d'application de cet article ; adopté - *Après l'art. 2 bis* (p. 4891) : son amendement n° 29 : droit permanent et gratuit à l'assurance maladie pour les mères de famille de plus de quarante-cinq ans ayant eu trois enfants ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 4892) : son amendement n° 30 : extension des bénéficiaires de l'assurance veuvage ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire [n° 118 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - *Après l'art. 8* (p. 5001) : se déclare opposée à l'amendement n° 10 du Gouvernement (mise en oeuvre du régime d'assurance chômage pour les nouveaux contrats emploi-solidarité) - Conséquences financières de cet amendement pour les collectivités locales.

MOINARD (Louis), sénateur de la Vendée (UC).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la Commission nationale d'urbanisme commercial (*JO* Lois et décrets du 14 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique (11 mai 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 370 (88-89)] relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 25 (89-90)] (18 octobre 1989) - *Entreprises*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 117 (89-90)] modifié par l'Assemblée nationale, relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 135 (89-90)] (14 décembre 1989) - *Entreprises*.

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4953) - Ministère : Logement - *Désengagement de l'Etat au titre des prêts locatifs aidés (PLA) pour les logements-foyers - Logement (financement).*

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) [n° 279 (88-89)] - Suite de la discussion - (24 mai 1989) - Art. unique (approbation du Xe Plan) (p. 900, 901) :** ses amendements n° 40 : dispositions fiscales relatives aux sociétés et à la taxe sur le foncier non bâti ; et n° 41 : critères d'indexation de certaines dotations d'Etat aux collectivités territoriales ; fiscalité locale ; devenus sans objet (p. 912).

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 370 (88-89)] - (26 octobre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2764) :** projet de loi à caractère pragmatique et inscrit dans une politique générale de soutien du commerce et de l'artisanat - Souligné la situation des artisans sous-traitants travaillant pour des sociétés de construction de maisons individuelles dans le cas de faillite de ces sociétés - (p. 2765) : désertification de l'espace rural : enquête réalisée par l'INSEE et le ministère de l'agriculture sur l'équipement commercial des communes au 1<sup>er</sup> janvier 1988 ; disparition notamment des épiceries et des stations service dans les petites communes ; dégradation de l'implantation de l'artisanat dans les communes rurales - Augmentation de la part de marché des grandes surfaces au détriment du petit commerce - Risque de dévitalisation du centre-ville en cas de création d'une grande surface à la périphérie d'une commune - Dispositions proposées : augmentation de la taxe sur les grandes surfaces et élargissement de son affectation aux opérations de soutien au commerce et à l'artisanat - Création d'un droit à prélèvement successoral pour le conjoint survivant ayant travaillé dans l'entreprise sans être salarié ou associé - Sous réserve des amendements de la commission, propose l'adoption de ce projet de loi - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 2776) : s'oppose aux amendements de M. Robert Pagès, n° 43 et n° 44, visant à définir un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs dont le dimanche - (p. 2777) : s'oppose à l'amendement n° 45 du même auteur (conditions du repos hebdomadaire pour les apprentis) - **Art. 1<sup>er</sup>** (*franchise : obligation d'information précontractuelle du partenaire commercial*) : ses amendements n° 10 : sincérité des informations ; et n° 11 : contenu du document précontractuel ; adoptés - (p. 2778) : son amendement rédactionnel n° 12 ; retiré - S'oppose à l'amendement n° 46 de M. Robert Pagès (allongement du délai d'examen du document précontractuel) - **Art. 3 (opérations de crédit-bail sur le droit au renouvellement d'un bail)** (p. 2779) : son amendement n° 13 : insertion des dispositions de cet article dans la loi du 2 juillet 1966 relative aux entreprises pratiquant le crédit-bail ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 1 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (suppression de l'obligation de transférer le droit au renouvellement au crédit-bailleur lorsque l'opération porte sur ce droit) - **Art. 4 (élargissement de l'affectation du produit de la taxe sur les grandes surfaces)** (p. 2780, 2781) : son amendement n° 14 : avis des organismes consulaires et des organisations professionnelles sur les opérations mentionnées par cet article ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 38 de M. René Ballayer, rapporteur pour avis (extension de la notion d'opération collective pouvant bénéficier de la disposition proposée), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 39 du même auteur (définition de la notion de zone sensible par décret en Conseil d'Etat) - **Après l'art. 5** (p. 2782) : son amendement n° 15 : majoration de l'indemnité de départ lorsque les commerçants ou les artisans libèrent les locaux où ils exerçaient leur activité au profit d'un autre commerçant ou artisan ; retiré - **Art. 6 (assouplissement du statut des sociétés de caution mutuelle)** : son amendement n° 16 : conditions d'exercice des nouvelles facultés de conseil ; adopté après modification par le sous-amendement n° 61 du Gouverne-

ment, qu'à titre personnel il accepte - (p. 2783) : son amendement de forme n° 17 ; adopté - **Art. 7 (résiliation du bail commercial)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis (conditions d'extension de la procédure spéciale de l'article 25 du décret de 1953 au cas de défaut de paiement des charges) - **Art. 8 (interdiction de la publicité portant sur des opérations non autorisées ou illégales)** (p. 2784) : accepte l'amendement n° 40 du Gouvernement (application de la disposition dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ; interdiction de toute publicité sur des matériels susceptibles d'être raccordés au réseau des télécommunications de l'Etat et dont la conformité aux dispositions réglementaires relatives à ces matériels ne peut être justifiée ; faculté du tribunal d'ordonner la cessation de la publicité interdite aux frais des personnes reconnues coupables) - **Après l'art. 8** : accepte l'amendement n° 9 du Gouvernement (habilitation des agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, DGCCRF, à constater un certain nombre d'infractions notamment en matière d'urbanisme commercial et de contrefaçon des marques) - **Art. 9 (dispositions relatives aux coopératives de commerçants et aux groupements d'achat de commerçants)** (p. 2785) : ses amendements n° 20, rédactionnel, n° 21 : conditions de délibération de l'assemblée générale ; et n° 22 : possibilité de former des groupements européens d'intérêt économique ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 47 de M. Robert Pagès (suppression de la disposition autorisant les commerçants de détail établis dans un autre Etat de la CEE à devenir membre de coopératives de commerçants) - **Après l'art. 9** (p. 2786) : s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Robert Pagès (prêts à long terme et à taux préférentiel au bénéfice des commerçants ou des artisans) - **Avant l'art. 10** : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Robert Pagès (ouverture du droit à la retraite à soixante ans pour le conjoint d'un chef d'entreprise artisanale ou commerciale travaillant dans la même entreprise, et à cinquante-cinq ans pour les artisans et commerçants reconnus inaptes au travail) - **Art. 7 (suite)** : à titre personnel, accepte l'amendement n° 62 du Gouvernement (modification du titre V du décret du 30 septembre 1953) - (p. 2787) : son amendement n° 18 : application des dispositions de cet article aux gérants de SARL majoritaires depuis au moins deux ans ; adopté - Accepte l'amendement n° 6 du Gouvernement (application des dispositions de cet article aux baux en cours) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 63 de M. Robert Laucournet - **Art. 10 (institution d'un prélèvement successoral au profit du conjoint survivant du chef d'une entreprise artisanale ou commerciale)** : accepte l'amendement n° 31 de M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis (moyens de justifier la participation à l'activité de l'entreprise) - (p. 2788) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 du même auteur (substitution du terme « créance » au terme « prélèvement ») ; sur cet amendement, son sous-amendement n° 23 ; rejeté - (p. 2789) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 33 du même auteur (application au conjoint ayant exercé une activité rémunérée à temps partiel à l'extérieur de l'entreprise) - Accepte l'amendement de coordination n° 64 du Gouvernement - **Après l'art. 10** (p. 2790) : s'oppose aux amendements de M. Robert Pagès, n° 50 (exonération du paiement de droit ou de plus-value professionnelle pour le conjoint souhaitant poursuivre l'activité de l'entreprise en cas de départ à la retraite ou de décès du chef d'entreprise) et n° 51 (garantie des droits des conjoints en cas de dissolution du mariage) - **Art. 11 (protection des commerçants et artisans contre le démarchage sur leur lieu de travail)** (p. 2791) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 4 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis - Son amendement n° 24 : rétablissement de la mention des exploitations commerciales ; adopté - **Art. 12 (rachat des cotisations de retraite pour les années antérieures à 1973)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 35 de M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis (allongement du délai de présentation de la demande de régularisation) - **Après l'art. 13** (p. 2792) : s'oppose aux amendements de M. Robert Pagès, n° 52 (libre choix de la qualité de chef d'entreprise entre les conjoints), n° 53 (couverture à 100 % de la longue maladie pour les commerçants et les artisans) et n° 54 (versement d'indemnités journalières en cas de



maladie) - (p. 2793) : s'oppose aux amendements de M. Robert Pagès, n° 55 (fixation d'un montant minimum pour la retraite d'un chef d'entreprise artisanale ou commerciale), n° 56 (mensualisation du règlement des pensions et des retraites), n° 57 (allocation de remplacement en cas d'absence d'une durée dépassant 4 semaines du chef d'entreprise ou de son conjoint collaborateur, du fait de maladie ou d'accident du travail) et n° 58 (visites médicales gratuites et bilan de santé gratuit pour les actifs et les retraités affiliés au régime maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles) - **Art. 14 (dispositions relatives au régime complémentaire d'assurance vieillesse et au régime d'assurance invalidité-décès)** (p. 2794, 2795) : son amendement n° 25 : création des régimes par décret ; adopté - S'oppose à la première partie de l'amendement n° 42 de M. Jean Arthuis (mise en conformité du code de la sécurité sociale avec le principe de la pluralité au niveau de la gestion déléguée) - Accepte la première partie de l'amendement n° 65 du Gouvernement (fixation par décret des conditions d'organisation et de fonctionnement des régimes facultatifs) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 36 de M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis - Son amendement de cohérence n° 26 ; adopté - Accepte la deuxième partie de l'amendement n° 42 de M. Jean Arthuis (suppression de la disposition en vertu de laquelle les retraites sont gérées par la Caisse nationale par l'intermédiaire d'une caisse autonome mutualiste) ainsi que la deuxième partie identique de l'amendement n° 65 du Gouvernement - S'oppose à l'amendement n° 37 de M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis (référence aux régimes facultatifs créés conformément aux dispositions de l'article L. 635-1 du code de la sécurité sociale) - Son amendement de cohérence n° 27 ; adopté - **Après l'art. 15** : accepte l'amendement n° 7 du Gouvernement (reconduction pour un an de l'exonération de charges patronales pour l'embauche d'un premier salarié) - **Art. 16 (allègement des obligations comptables : possibilité de n'enregistrer les comptes qu'à la clôture de l'exercice pour les commerçants dont le chiffre d'affaires n'excède pas un montant fixé par décret)** (p. 2797) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 5 de M. Raymond Bouvier, rapporteur pour avis - (p. 2798) : son amendement n° 28 : seuil de chiffre d'affaires ; retiré - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 66 du Gouvernement (fixation du seuil de chiffre d'affaires par référence au seuil fixé par la loi de finances pour la détermination du régime réel simplifié) - (p. 2799) : à titre personnel, s'abstient sur l'amendement n° 66 du Gouvernement - **Art. 18 (rétablissement du droit à radiation des listes électorales des chambres de commerce et d'industrie)** : accepte l'amendement n° 8 du Gouvernement (nouvelle rédaction de cet article) - **Art. 19 (modifications de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales)** (p. 2800) : ses amendements de forme n° 29 et de coordination n° 30 ; adoptés.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4237) : insuffisance des crédits proposés - Suppression des services publics dans les zones rurales - Plans de localisation ; renforcement des métropoles régionales ; exemple de Nantes - Aménagement du territoire européen - Désenclavement du département de la Vendée : question sur le tronçon autoroutier Nantes-Montaigu et sur la liaison Angers - La Roche-sur-Yon ; absence de projet de desserte TGV du département - (p. 4238) : désertification du Sud du département de la Vendée, ne figurant pas sur la liste des zones éligibles au titre de l'objectif 5 b « développement des zones rurales » du Fonds européen de développement régional, FEDER - Financement par le département des infrastructures nécessaires à l'antenne de l'université de Nantes à La Roche-sur-Yon sans participation de l'Etat - Ne votera pas ce projet de budget.

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social - Deuxième lecture [n° 117 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - Rapporteur -

**Discussion générale** (p. 5042) : nécessité d'aboutir rapidement à l'accord attendu par les professionnels - (p. 5043) : modifications apportées à ce projet de loi par l'Assemblée nationale - Au nom de la commission des affaires économiques, propose au Sénat d'adopter ce projet de loi ainsi modifié, sous réserve du vote des amendements présentés - **Art. 1<sup>er</sup>** : son amendement n° 1 : contenu du document pré-contractuel ; adopté - **Art. 8 bis (poursuite des infractions)** (p. 5044) : à titre personnel, se déclare favorable à l'amendement rédactionnel n° 4 du Gouvernement - **Art. 9** : son amendement n° 2 : décompte des majorités lors des assemblées générales ; adopté - **Art. 9 ter (ouverture des commerces le Vendredi saint dans le département de la Moselle)** (p. 5045) : compte tenu des explications fournies par le Gouvernement, demande au Sénat d'adopter cet article - **Art. 19** (p. 5046) : son amendement rédactionnel n° 3 ; adopté.

**MOINET (Josy)**, sénateur de la Charente-Maritime (président du groupe GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989) - Secrétaire du Sénat.

**N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.**

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

- Membre suppléant de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Membre titulaire du conseil d'administration de la Caisse nationale des banques.

Membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 21 avril 1989) (p. 320) - Ministère : Relations avec le Parlement - **Prêts bonifiés aux agriculteurs** - Exploitants agricoles.

#### INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 246 (88-89)]** - (27 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 457) : intérêt porté par le Sénat à la construction européenne - Information des parlementaires sur les conditions dans lesquelles s'élabore le droit communautaire - Contrôle parlementaire national sur les décisions prises à l'échelon communautaire - Légitimité des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - (p. 458) : mission d'information des dites délégations ; augmentation de leurs effectifs et élargissement de leurs compétences - Souhaite que cette proposition de loi permette de mieux légiférer au plan national, en harmonie avec le droit communautaire - **Art. 1<sup>er</sup> (effectif de chaque délégation parlementaire pour les Communautés européennes)** (p. 459) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Paul Girod, rapporteur (réduction de cet effectif) - **Art. 5 (rôle des délégations)** (p. 462) : sur l'amendement n° 4 de la commission (nouvelle définition de ce rôle ; suppression des dispositions susceptibles de porter atteinte à la séparation des pouvoirs et au rôle constitu-

tionnel des commissions), soutient les sous-amendements de M. Jean François-Poncet, n° 12 (délibération des commissions permanentes sur la politique européenne et, le cas échéant, possibilité de saisir le Gouvernement de leurs observations) et rédactionnel n° 13 - Art. 6 (*publicité des travaux des délégations*): sur l'amendement n° 7 de la commission (publication d'un rapport annuel général sur les travaux des différentes institutions communautaires; possibilité de déposer des rapports spécialisés sur le Bureau de leur assemblée respective qui pourra décider de les publier comme rapports d'information), son sous-amendement n° 10: publication par la délégation de rapports d'information spécialisés; retiré.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - Suite de la discussion - (24 mai 1989) - Discussion générale (p. 868): évolution de la planification française prenant en compte l'économie de marché, l'engagement européen et la décentralisation - S'étonne de la condamnation de ce projet de Plan par la majorité sénatoriale se réclamant pourtant du libéralisme - Note de conjoncture du rapporteur général de la commission des finances du Sénat - Emploi, objectif prioritaire du projet de Xe Plan - Juge nécessaire l'augmentation de la consommation par les entreprises du facteur travail plutôt que du facteur capital afin d'assurer de façon durable la relance de la création d'emplois - (p. 869): accord sur le principe de l'affectation prioritaire d'une éventuelle marge de manoeuvre financière à la baisse des charges sociales des entreprises - Aménagement du territoire; extension des zones à démographie déclinante nécessitant des interventions coordonnées de la CEE, de l'Etat et des collectivités territoriales - Installation des jeunes agriculteurs; transmission des entreprises agricoles ou artisanales et commerciales en milieu rural - Pluriactivité - Evolution des services; services privés, services publics; mauvaise qualité de la desserte en énergie électrique, frein à l'installation d'entreprises en milieu rural - Evolution nécessaire des structures territoriales - Répartition de l'aide des fonds structurels européens destinée aux régions dites fragiles - Contrats de plan Etat-régions - Suivi de l'exécution du Plan - Avec un certain nombre de membres du groupe du RDE, approuve ce projet de Plan - (p. 874): conditions de la discussion de l'article unique du projet de loi - Art. unique (*approbation du Xe Plan*) - Rappel au règlement (p. 896): conditions de discussion commune des amendements sur cet article unique - (p. 909): accord sur les choix de société retenus par ce projet de Plan: liberté; solidarité - Enjeux socio-culturels de l'aménagement du territoire; conséquences de la désertification - Avis partagés des membres du groupe du RDE sur ce projet de Plan.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier** [n° 263 (88-89)] - (7 juin 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*composition de la COB*) (p. 1236): s'interroge sur le pouvoir du président de décider de siéger en séance plénière ou en sections.

Suite de la discussion - (8 juin 1989) - Après l'art. 5 (p. 1266, 1267): se déclare favorable à l'amendement n° 20 de M. Charles Jolibois, rapporteur (*publicité des décisions de la COB*) - Ambiguïté du statut de la COB - Art. 7 (*délit de communication d'information privilégiée*) (p. 1268): se déclare opposé à l'amendement n° 23 de la commission (caractère conscient du délit).

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion** [n° 332 (88-89)] - (13 juin 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1516, 1517): vote de ce projet de loi par le groupe du RDE.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation** [n° 375 (88-89)] - (27 juin 1989) - Discussion générale (p. 2002): objectif d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat: moyens nécessaires, notamment aux services administratifs - Inégalité des chances: déplacement non plus vers l'accès à l'enseignement secondaire, mais vers l'accès aux filières élitistes de cet enseignement; section C - (p. 2003, 2004): avenir des 20 % de jeunes exclus potentiellement du baccalauréat; aggravation de l'échec scolaire - Demande la désacralisation du titre scolaire: accord sur l'importance

donnée à l'éducation permanente; demande la généralisation des formules d'alternance de l'étude à l'école et du travail dans l'entreprise - Se félicite de la notion de communauté éducative associant aux éducateurs les parents d'élèves et les collectivités territoriales - Articulation du rôle des collectivités et de l'Etat dans le cadre de la décentralisation - Accord sur le principe de l'évaluation du système éducatif - Importance des déséquilibres géographiques - Regrette l'absence d'une loi de programmation pluriannuelle - Vote de ce projet de loi par le groupe du RDE.

MONORY (René), sénateur de la Vienne (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire du comité des prix de revient des fabrications d'armement (JO Lois et décrets du 9 novembre 1989).

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (7 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

- Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de programmation [n° 7 (89-90)] relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence [n° 47 (89-90)] (2 novembre 1989) - Défense.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Défense - Exposé d'ensemble et dépenses en capital - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 45] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993** [n° 7 (90-91)] - (7 novembre 1989) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 3051): hommage à l'abnégation des personnels militaires - Méthode de la programmation: rôle dans la modernisation des armées françaises; programmation « glissante»; continuité des objectifs en contradiction avec la réduction des moyens financiers par le projet de loi d'actualisation; absence d'expression chiffrée du seuil de suffisance des équipements - Souligne la dérive des coûts des programmes onéreux et des technologies nouvelles - (p. 3052): évolution des techniques de l'information; nécessité d'œuvrer à la sûreté des technologies de pointe en matière de logiciels, d'informatique, d'électronique - Inflexion des prévisions par l'inflation - Manque de cohérence avec la situation financière de la France: contexte de croissance économique et de progression des dépenses de fonctionnement du budget général et du déficit public - Danger d'hypothéquer l'avenir; retard pris dans le renouvellement des équipements majeurs du fait de la stagnation des crédits d'équipement entre 1983 et 1987 - Report du missile M 5 ainsi que du missile S 4, composante terrestre des forces nucléaires stratégiques; étalement des programmes Atlantique 2 et des bâtiments antimines océaniques destinés à protéger la force océanique stratégique, FOST - Armement conventionnel: vieillissement des chars AMX 30; diminu-

tion du nombre d'unités de la flotte d'avions de combat - Conséquence sur l'industrie d'armement ; emploi ; activité de nombreuses PME ; désétatisation du groupement industriel des armements terrestres, GIAT - Mise en place d'importants consortium par d'autres pays occidentaux - (p. 3053) ; sacrifice des hommes aux équipements : déflation de personnels - Propose le rejet de ce projet de loi - **Art. 2 (crédits de paiement pour l'équipement des forces armées au cours des années 1990-1993)** (p. 3078) : son amendement n° 1 : suppression du caractère indicatif de ces crédits ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion générale :*

**Suite de la discussion** - (22 novembre 1989) (p. 3567) : rappelle l'augmentation des dépenses de 27 % dans le budget de 1982 qui a engagé pour longtemps un déficit budgétaire et un déficit du commerce extérieur d'une grande importance dont nous subissons toujours les effets - (p. 3568) : estime que la France dépense trop et mal - Nécessité d'imposer impérativement des limites à la croissance de la dépense publique - Inadaptation des chômeurs aux emplois - Déploie que les gouvernements ne donnent pas à la formation continue une absolue priorité - Regrette l'insuffisance des mesures en faveur de la stimulation de la compétitivité des entreprises - Evoque les événements de l'Est qui vont avoir d'incalculables conséquences sur ce projet de budget - Rappelle que les deux vaincus de la guerre, le Japon et l'Allemagne, réalisent 1 000 milliards d'excédents commerciaux à eux deux - Estime que la RFA réorientera ses investissements vers l'Est au détriment de ses partenaires de la Communauté, ce qui se traduira par une moindre croissance pour ces derniers - Estime que la dette actuelle supportant des intérêts est une forme d'appauvrissement et devient insupportable en raison du déficit de la balance commerciale - (p. 3569) : regrette que la déclaration « ni privatisation, ni nationalisation » paralyse le développement de l'Etat - Estime que la marche des choses imposera tôt ou tard la reprise du mouvement des privatisations - Ne partage pas le point de vue du rapporteur général sur l'amendement présenté concernant la TVA - Estime qu'il ne faut pas priver l'Etat de certaines ressources - Problèmes de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Estime que toucher à la décentralisation qui est au départ une initiative socialiste donne l'impression d'un manquement à la parole de l'Etat - Rappelle le rejet en 1975 du budget de l'intérieur de M. Michel Poniatowski, en raison de l'absence de remboursement de la TVA, et la création du fonds de compensation - (p. 3570) : estime que la décentralisation constitue un point capital pour l'avenir.

*Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - **Art. 31 (par priorité) (modification des modalités d'évolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF)** (p. 3598) : soutient l'amendement de suppression n° I-49 de M. Xavier de Villepin.

*Deuxième partie :*

**Défense** - (6 décembre 1989) - Rapporteur spécial (exposé d'ensemble et dépenses en capital) (p. 4477) : problème de l'adaptation de la stratégie de défense française à l'évolution de l'Europe de l'Est - Ressemblance du budget de la défense de 1990 avec celui de 1989 - Diminution des effectifs de l'armée et de la part du PIB consacrée à la défense - Rupture avec la tendance à la stagnation des dépenses de fonctionnement aux dépens des dépenses d'équipement - Faiblesse de la progression des crédits d'investissement - Accroissement continu des crédits destinés aux études, recherches et prototypes - Poursuite des programmes nucléaires en cours, avec certains retards : sous-marins nucléaires de la nouvelle génération, programme S 4 - plateau d'Albion, programme Hadès - Augmentation des crédits destinés à l'espace - Accumulation des retards et des reports dans le domaine des programmes d'équipements conventionnels : annulations de crédits, dépassements des prévisions de coûts, rétrécissement des marchés à l'exportation - Caractère figé et manque d'imagination de ce budget - (p. 4478) : forte inertie de la loi de programmation militaire en raison de la réduction des enveloppes financières et de

l'étalement dans le temps des programmes prévus - Mise en cause de l'adaptabilité de la stratégie de défense - Régression préoccupante des autorisations de programmes et des études générales concernant les forces nucléaires stratégiques - Perplexité suscitée par le développement coûteux de l'armement nucléaire préstratégique : programmes Hadès et ASMP - Insuffisance des crédits des programmes spatiaux et ralentissement regrettable du développement des satellites militaires - Rapidité des progrès technologiques et vulnérabilité des systèmes de communication et programmes informatiques - Evolution nécessaire de l'outil industriel chargé de la réalisation des programmes - (p. 4479) : notion d'armes dites « intelligentes » et besoins nouveaux en armements sophistiqués - Crise des arsenaux terrestres - Mouvement de restructuration nationale et transnationale des industries de défense - Réforme en cours du Groupement industriel des armements terrestres, GIAT - Amputation regrettable des crédits destinés aux industries de pointe et aux nouvelles technologies - Problème de la proportionnalité des retours industriels aux apports nationaux - Lancement du programme de l'hélicoptère de combat franco-allemand - Réalisation du futur avion de combat Rafale - Limites imposées à la coopération par la réglementation des transferts de technologies sensibles - Opposition de la commission des finances à l'adoption de ce projet de budget.

**MONT (Claude)**, sénateur de la Loire (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 472 (88-89)] autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi [n° 37 (89-90)] (25 octobre 1989) - **Traités et conventions.**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Affaires étrangères** - [n° 62 (89-90) tome 1] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi [n° 472 (88-89)]** - (8 novembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3096) : évolution de la législation relative à l'âge minimum d'admission des enfants au travail - Volonté internationale d'élever progressivement cet âge - Fixation des normes générales d'admission à l'emploi - Champ d'application de la convention - Harmonisation du droit interne - Rappelle que tous les pays membres de l'Organisation internationale du travail, OIT, sont tenus de veiller à la protection des enfants et des adolescents, qu'ils aient ou non ratifié la présente convention - (p. 3097) : difficulté de définir précisément la notion de travail - Fait état de 55 millions d'enfants, de moins de quinze ans, qui travaillent dans le monde - Lutte contre le travail abusif des enfants étroitement liée à la politique scolaire des Etats et à leur développement économique - Demande au Sénat d'approuver le présent projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - **Art. 31 (par priorité) (modification des modalités d'évolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF)** (p. 3594) : constate la poursuite de la baisse des prélèvements obligatoires annoncée par le ministre d'Etat,

sans

discrimination à l'exclusion des collectivités locales et plus précisément des communes - Demande l'abrogation de cet article qui impose le fait du prince aux maires des 36 000 communes de France.

#### Deuxième partie :

**Affaires étrangères** - (30 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (p. 4149) : progression insuffisante des crédits du ministère des affaires étrangères - Priorités de ce budget : aide publique au développement, coopération avec les pays de l'Europe de l'Est, rebudgétisation de Radio France internationale, RFI ; amélioration des rémunérations des agents diplomatiques et consulaires - Déclin regrettable de la part du ministère des affaires étrangères dans l'action extérieure de la France et perspective d'une marginalisation du Quai d'Orsay - Urgence d'une politique rationnelle de recrutement et d'aménagement des carrières ; propositions du rapport Viot - (p. 4150) : bouleversements dans les pays de l'Europe de l'Est : situation économique catastrophique de ces pays et nécessité d'un effort d'aide de la part de la CEE - Négociations internationales en matière de désarmement et inquiétude au sujet du maintien de la présence militaire américaine en Europe - Bilan de la construction communautaire à la veille du sommet de Strasbourg - Relations avec la Chine et le Cambodge - Situation au Liban - Renégociation de la convention de Lomé - Efficacité réduite de la politique française d'aide publique au développement - S'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget.

**MONTALEMBERT (Geoffroy de)**, sénateur de la Seine-Maritime (RPR).

#### NOMINATIONS

- Vice-président d'honneur de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu vice-président d'honneur.

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

- Membre titulaire du comité de contrôle du Fonds forestier national.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1990 (10 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 (19 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Allocution* prononcée en qualité de Président d'âge du Sénat [n° 1 (89-90)] (2 octobre 1989).

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Industrie et aménagement du territoire - II** - Aménagement du territoire - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 23] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

##### En qualité de président d'âge

- **Ouverture de la première session ordinaire de 1989-1990** (2 octobre 1989) (p. 2429).

- **Décès de M. Pierre Brantus**, sénateur du Jura (2 octobre 1989) (p. 2429).

- **Remplacement de M. Pierre Brantus**, décédé, par **M. André Jourdain**, en qualité de sénateur du Jura (2 octobre 1989) (p. 2429).

- **Elections sénatoriales du 24 septembre 1989** : liste des sénateurs proclamés élus (2 octobre 1989) (p. 2429).

- **Allocution du président d'âge** - (2 octobre 1989) (p. 2429, 2430) : bienvenue aux nouveaux élus - Rôle et image du Sénat : importance du bicaméralisme, représentation des collectivités territoriales - Qualité du travail législatif accompli par le Sénat.

- **Election du Président du Sénat** : M. Alain Poher, élu (2 octobre 1989) (p. 2431, 2433)

##### En qualité de sénateur

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique [n° 219 (88-89)]** - (20 avril 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (pouvoirs du maire en matière de divagation des chiens et des chats et durée de garde en fourrière)** (p. 344) : problème du paiement des frais de fourrière non réglés par les propriétaires des animaux - (p. 345) : souhaite que l'Etat prenne en charge les frais de fourrière, trop lourds pour les budgets des petites communes.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture [n° 456 (88-89)]** - (2 novembre 1989) - **Art. 32 quinquies (obligation de mise en bouteille des vins à appellation d'origine contrôlée dans les zones de production)** (p. 2941) : son amendement de suppression n° 111, soutenu par M. Désiré Debavelaere ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)]**.

#### Deuxième partie :

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4230) : évolution des crédits - Juge insuffisant le financement des opérations de restructuration des zones minières - Progression des dotations consacrées à la prime d'aménagement du territoire, PAT - (p. 4231) : rôle d'attraction des investisseurs étrangers ; risque de réduction du nombre des opérations financées par la PAT - Succès des contrats de plan ; accroissement de la participation des régions - « Contrats de villes » en cours de conclusion avec l'Etat afin d'améliorer leur ouverture internationale - Avenir des régions concernées par l'accord du Gouvernement sur le programme européen de gel des terres - En raison de l'absence d'une réelle politique d'aménagement du territoire, propose le rejet de ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4248) : ses amendements n° II-19 et n° II-20 : réduction des crédits ; adoptés - **Réduction des crédits de la PAT - Etat C** (p. 4251) : ses amendements n° II-21 et n° II-22 : réduction des crédits ; adoptés.

**MOREAU (Paul)**, sénateur de la Réunion (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Rodolphe Désiré**, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 208, 88-89), déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 247 (88-89)] - (18 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 264, 265) : augmentation considérable du trafic aérien et maritime entre les DOM et la métropole - Favorable à la modification de l'article 17 de la loi du 2 août 1984 donnant aux régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion, la

possibilité de créer des sociétés d'économie mixte ayant pour objet le transport aérien et maritime entre la métropole et lesdites régions.

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires** [n° 246 (88-89)] - (27 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 458) : information du Parlement sur les travaux des Communautés européennes - Augmentation des effectifs et élargissement des compétences des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - En tant que sénateur de la Réunion, souhaite que le Sénat et l'Assemblée nationale désignent un ou plusieurs représentants des DOM-TOM comme membres de ces délégations.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Départements et territoires d'outre-mer** - (24 novembre 1989) (p. 3789) : augmentation des crédits du ministère des DOM-TOM, essentiellement au bénéfice de la Nouvelle-Calédonie - Disparition de l'outre-mer du nombre des priorités nationales - Incertitude sur la réalisation de l'égalité : enlèvement dans l'assistanat des nombreux attributaires du revenu minimum d'insertion, RMI - Logement : réduction de la ligne budgétaire unique ; exemple du déficit en logements sociaux dans le département de la Réunion - Enseignement ; création de postes d'enseignants ; déficit des postes d'encadrement ; insuffisance des moyens des universités d'outre-mer - Acquis économiques du précédent gouvernement : opération intégrée de développement de la Réunion ; progrès des investissements suite à la loi de décentralisation - (p. 3790) : demande la mise en oeuvre de mesures incitatives au développement et à la compétitivité des entreprises ; allègement nécessaire des charges sociales - Défense des productions agricoles - Crédits de formation - Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM : malgré la décentralisation, réduction des crédits affectés au FIDOM local - Lenteur de l'indemnisation suite au cyclone Firinga à la Réunion ; exclusion paradoxale des DOM-TOM du bénéfice de l'article 6 de la loi du 13 juillet 1982 sur l'indemnisation des conséquences des catastrophes naturelles - Construction européenne - Se déclare opposé à une éventuelle remise en cause du statut départemental.

**MOREIGNE (Michel)**, sénateur de la Creuse (S).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé membre de la commission des finances (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979) jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

#### DÉPÔTS

- **Rapport**, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 288 (88-89)] autorisant l'approbation d'une convention internationale sur la protection physique des matières nucléaires [n° 360 (88-89)] (7 juin 1989) - **Traités et conventions**.

**Rapport spécial**, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des Comptes** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 48] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du**

**code de la santé publique - Deuxième lecture** [n° 313 (88-89)] - (31 mai 1989) - **Après l'art. 3** (p. 1017) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 du Gouvernement (nature des rémunérations perçues en matière de prophylaxie collective) - Remercie le Gouvernement pour le mécanisme de compensation mis en place en faveur des éleveurs désormais assujettis à la TVA sur les opérations de prophylaxie collective.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention internationale sur la protection physique des matières nucléaires** [n° 288 (88-89)] - (9 juin 1989) - **Rapporteur - Discussion générale** (p. 1347) : lenteur de la procédure de ratification de cette convention en raison du problème du partage des compétences entre Euratom et les Etats membres de la CEE - Objectifs : participation au processus de non-prolifération des matières nucléaires ; limitation de la vulnérabilité du commerce nucléaire international à la fraude ; prévention d'actes de terrorisme nucléaire - Champ d'application - Engagements souscrits par les Etats signataires - Répression ; concept de « compétence universelle de punir » procédant de la « promotion internationale de l'individu en matière pénale » visant à garantir plus efficacement la répression des infractions dites internationales - (p. 1348) : réserves françaises relatives à la détermination des infractions, la définition des critères de compétence pénale des Etats et l'intervention de la Cour internationale de justice dans la procédure d'arbitrage - Limites de la convention : non-participation des pays non signataires du traité de non-prolifération de 1968 ; exclusion du thorium du champ d'application - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Art. 2 (barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement)** (p. 3617) : soutient l'amendement n° I-218 de M. Paul Lorient (extension du bénéfice de la réduction d'impôt au titre des frais de garde des enfants aux couples dont l'un des conjoints est étudiant) - (p. 3620) : se déclare opposé à l'amendement n° I-4 de M. Xavier de Villepin (suppression du plafonnement du quotient familial).

*Deuxième partie :*

**Budget annexe des prestations sociales agricoles** - (28 novembre 1989) (p. 4013) : progression des dépenses de maladie - Retraite à soixante ans - Déséquilibre croissant du régime vieillesse - Progression de la subvention de l'Etat et de la compensation démographique - Démantèlement des taxes sur les céréales, betteraves et oléagineux - Disparition de la cotisation additionnelle sur le foncier non bâti - Réforme en cours de l'assiette des cotisations ; intérêt de certains mécanismes de déductions ; commission des prestations sociales agricoles - Insuffisance du montant des retraites des agriculteurs ; retraites complémentaires - Accès au revenu minimum d'insertion, RMI, des agriculteurs en difficulté - Cotisations des agriculteurs victimes de la sécheresse - Financement de la vaccination antigrippale - Aide ménagère à domicile - Vote de ce budget par le groupe socialiste.

**Observations sur le rapport de la Cour des comptes** - (7 décembre 1989) - **Rapporteur spécial** (p. 4527, 4528) : critiques de la Cour : gaspillage de fonds publics suite à la mauvaise évaluation initiale de projets : plan câble ; politique de développement de la géothermie - Irrégularités dans l'exécution de projets ou dans le fonctionnement de services publics de l'Etat ou des collectivités : Centre de formation des personnels communaux, CFPC ; fonds national de l'emploi - Impossibilité d'apprécier les résultats réels de certaines opérations : action culturelle financée par le fonds social urbain ; Palais omnisport de Paris-Bercy - Rapport annuel, pièce maîtresse du dispositif d'assistance au Parlement assigné par la Constitution à la Cour des comptes ; limite apportée par le décalage dans le temps entre la publication du rapport et l'examen du projet de budget ; suites apportées aux opérations de la Cour ; référé de synthèse - (p. 4529) : faculté pour les commissions des finances du Parlement de demander des enquêtes à la Cour des

comptes ; loi du 22 juin 1967 - Se félicite de la création de postes pour les chambres régionales des comptes.

**MOSSION (Jacques)**, sénateur de la Somme (UC).

Elu questeur du Sénat (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989 ; est nommé membre suppléant de cet office (*JO* Lois et décrets du 21 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport d'information*, déposé en qualité de président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur la télévision à haute définition, établi par MM. Raymond Forni, et Michel Pelchat, députés, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [n° 378 (88-89)] (13 juin 1989) - **Audiovisuel**.

#### QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 128 (*JO* Débats du 19 octobre 1989) (p. 2610) - Ministère : Economie - *Taux d'intérêt des prêts contractés par les collectivités locales* - **Finances locales**.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse** [n° 259 (87-88)] - (12 avril 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (titres autorisant l'enseignement de la danse ; diplôme d'Etat)** (p. 192) : soutient l'amendement n° 25 de M. Raymond Poirier (composition de la commission consultative prévue pour l'équivalence des diplômes étrangers) - (p. 195) : soutient l'amendement n° 26 de M. Raymond Poirier (prise en charge des études au titre de la formation continue pour les professionnels en activité) - **Art. 2 (dispense de diplôme)** : soutient l'amendement n° 27 de M. Raymond Poirier (distinction entre dispense temporaire et dispense définitive).

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (agrément des familles d'accueil)** (p. 292) : accueil familial des personnes âgées - En sa qualité d'administrateur de deux instituts médico-pédagogiques, demande au Gouvernement d'élargir au niveau national les expériences menées dans le département de la Somme en faveur de jeunes adultes handicapés - Souhaite que soit limité à deux le nombre maximum de personnes handicapées pouvant être accueillies dans une famille.

**MOULIN (Arthur)**, sénateur du Nord (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**MOULY (Georges)**, sénateur de la Corrèze (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; *JO* Lois et décrets du 5 avril 1989).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO* Lois et décrets du 14 octobre 1989) ; puis nommé vice-président (*JO* Lois et décrets du 26 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi* tendant, en matière de retraite, à faire bénéficier de mesures particulières la mère d'un enfant handicapé, pour ce qui concerne les bonifications prévues au code des pensions civiles et militaires de retraite d'une part, et les majorations de durée d'assurance prévues au régime général de la sécurité sociale d'autre part [n° 198 (88-89)] (18 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Handicapés**.

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO* Débats du 26 mai 1989) (p. 925) - Ministère : Défense (secrétariat d'Etat) - *Avenir de la manufacture d'armes de Tulle (Corrèze)* - **Armes et munitions**.

(*JO* Débats du 17 novembre 1989) (p. 3374) - Ministère : Transports - *Projet d'autoroute dans le Limousin* - **Autoroutes**.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 846, 847) : aménagement du territoire ; urgence du désenclavement ; politique autoroutière ; exemple du département de la Haute-Vienne - Zones rurales en difficulté : contradiction entre les intentions figurant dans le projet de Plan et les récentes diminutions de crédit du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Diversification ; approuve les propositions en matière de tourisme - Structures territoriales dans le cadre de la construction européenne ; taille des régions et limites de leurs compétences - Contrats de plan Etat-régions - Danger d'une France à deux vitesses - Regrette l'adoption de ce texte à l'Assemblée nationale par la mise en jeu de la responsabilité du Gouvernement - Suivi du Plan.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion** [n° 332 (88-89)] - (13 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1473, 1474) : recherche d'un équilibre difficile entre les nécessités de l'entreprise et la nécessaire protection de la collectivité du travail - Amendements proposés par la commission des affaires sociales : désaccord sur la proposition de suppression des dispositions relatives aux salariés âgés - Souhaite la suppression de l'article 7 renforçant l'intervention de l'autorité administrative - Problème posé par la possibilité d'assistance par une personne choisie sur une liste dressée par le préfet dans le cas du salarié licencié économique par une société dépourvue de représentation du personnel.

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT)** [n° 475 (88-89)] - (8 novembre 1989) - **Art. 2 (statut des personnels)** (p. 3128) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Emmanuel Hamel, rapporteur pour avis (reconnaissance du droit d'option à toutes les catégories du personnel

du GIAT ; conditions de mise en oeuvre et délai d'exercice de ce droit d'option déterminés par un seul décret en Conseil d'Etat) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3131) : manifeste une attention particulière pour ce projet de loi, en sa qualité d'élue du département de la Corrèze où est implanté l'arsenal de Tulle - Sous certaines réserves, votera ce projet de loi de nature à relancer les activités industrielles et commerciales du GIAT et à maintenir en place le maximum de personnels.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants - (25 novembre 1989) - Examen des crédits - Etat B (p. 3832, 3833) :** rappelle de nombreux problèmes relatifs aux anciens combattants ne sont pas du ressort de ce département ministériel - Constate une insuffisance du budget des anciens combattants depuis plusieurs années - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget en raison des quelques avancées constatées.

**Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (25 novembre 1989) (p. 3842) :** mesures intéressantes en faveur des entreprises commerciales et artisanales - Augmentation apparente des crédits de ce budget - Difficultés des petits commerçants en milieu rural, cause et conséquence de la désertification - Favorable aux mesures fiscales facilitant la transmission d'entreprises ainsi que le maintien d'activités en milieu rural y compris les stations services - Favorable aux mesures sociales en faveur des conjoints - Souhaite une véritable politique de l'aménagement du territoire et de l'aménagement du milieu rural - Problème de la fiscalité des artisans d'art - Favorable à un meilleur équilibre des zones rurales notamment des zones de montagne - Souhaite la publication d'un guide de la pluriactivité - Estime que ce budget permet une réelle avancée - (p. 3843) : au nom du groupe du RDE, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

**Services du Premier ministre - IV - Plan - (25 novembre 1989) (p. 3859) :** approuve entièrement le rapport de la délégation sénatoriale pour la planification - Souhaite une plus grande cohérence entre le Plan national et les contrats de plan Etat-régions et que les départements ne soient pas délaissés par les régions au moment de l'élaboration des contrats - Estime que l'aménagement du territoire passe par le désenclavement de certaines régions, notamment du Limousin - Souhaite que se concrétisent dans les meilleurs délais les programmes autoroutiers concernant le Limousin, quasiment à l'écart de l'Europe des douze - Importance de l'aménagement rural dans les zones rurales fragiles - Importance du tourisme dans le développement des zones rurales et pour la création d'emplois - (p. 3860) : estime que la planification doit se soucier de l'équilibre du territoire et de son aménagement et qu'elle ne doit pas être statique - Favorable à l'Europlan - Au nom du groupe du RDE, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

**Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (26 novembre 1989) :** son intervention, présentée par M. Ernest Cartigny (p. 3882).

**MOUTET (Jacques),** sénateur des Pyrénées-Atlantiques (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989 ; puis rattaché administrativement au groupe UC).

**NOMINATIONS**

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (2 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile (1<sup>er</sup> juillet 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (8 décembre 1989).

**INTERVENTIONS**

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France [n° 351 (88-89)] - (20 juin 1989) - Rappel au règlement (p. 1672) :** organisation des débats sur ce projet de loi ; examen de la question préalable.

- **Projet de loi relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 238 (88-89)] - (19 octobre 1989) - Discussion générale (p. 2622) :** portée limitée de ce projet de loi tendant à reconnaître aux avocats la faculté de créer des bureaux secondaires - Conclusion du rapport de Maître Saint-Pierre concernant la nécessaire réforme des professions judiciaires et juridiques dans la perspective du grand marché unique européen : rapprochement des professions d'avocat et de conseil juridique, intégration éventuelle à cette nouvelle profession des juristes d'entreprise, suppression possible des avoués près les cours d'appel et des avocats à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, devenir de la profession de notaire - Situation de la profession comptable libérale : rapport Coulon, concurrence entre les juristes et les experts-comptables.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion - (23 novembre 1989) - Art. 2 (barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement) (p. 3616) :** son amendement n° I-215 : actualisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu en fonction du taux réel de l'inflation ; adopté - (p. 3617) : ses amendements, n° I-216 : relèvement du plafonnement du quotient familial ; devenu sans objet ; et n° I-217 : relèvement du montant de l'abattement applicable aux revenus des placements financiers et immobiliers ; adopté - **Après l'art. 2 (p. 3623) :** son amendement n° I-131 : associations d'aide à domicile exonérées de la taxe sur les salaires ; retiré - **Art. 7 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF) (p. 3653) :** son amendement n° I-40 : suppression des dispositions prévoyant l'imposition de l'usufruitier, au titre de l'ISF, sur la valeur en pleine propriété ; retiré - Amendement conforme à un récent arrêt de la Cour de cassation distinguant, au regard de l'imposition à l'ISF, la part de l'usufruitier et celle du nu-propiétaire - **Art. 9 (aménagement de la fiscalité relative au logement) (p. 3665) :** son amendement n° I-43 : maintien du taux de 15 % de déduction forfaitaire sur les revenus fonciers ; adopté - **Art. 18 (mesures destinées à favoriser la mobilité économique) (p. 3710) :** son amendement n° I-44, soutenu par M. Xavier de Villepin : actualisation des abattements applicables aux droits de mutation à titre gratuit ; retiré.

*Deuxième partie :*

**Équipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (7 décembre 1989) (p. 4573, 4574) :** en son nom personnel, et au nom de M. André Dagnac, sénateur des Pyrénées-Orientales - Projet de liaison TGV Paris-Barcelone - Demande l'intégration dans le schéma en cours d'étude d'un tronçon Perpignan-Le Perthus-frontière.

## N

**NALLET (Henri)**, ministre de l'agriculture et de la forêt (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

## DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

- *Projet de loi* modifiant et complétant certaines dispositions du Livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique [n° 219 (88-89)] (1<sup>er</sup> mars 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Animaux**.

*Projet de loi complémentaire* à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)] (9 mai 1989) - **Agriculture**.

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Josy Moinet : **Exploitants agricoles (Prêts bonifiés aux agriculteurs)** (*JO Débats* du 21 avril 1989) (p. 320).

de M. Jacques Machet : **Carburants (Politique d'expérimentation de la production d'éthanol)** (*JO Débats* du 21 avril 1989) (p. 331).

de M. Guy Robert : **Eau et assainissement (Politique de gestion de l'eau)** (*JO Débats* du 23 juin 1989) (p. 1785).

de M. Philippe Adnot : **Lait et produits laitiers (Prime complémentaire à la cessation d'activité laitière)** (*JO Débats* du 20 octobre 1989) (p. 2628).

de M. François Trucy : **Bois et forêts (Lutte contre les incendies de forêts)** (*JO Débats* du 20 octobre 1989) (p. 2629).

de M. Marcel Daunay : **Politique agricole commune (PAC) (Utilisation d'hormones pour les veaux hollandais)** (*JO Débats* du 15 décembre 1989) (p. 4956).

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 153 de M. Louis Brives : **Catastrophes naturelles (Règlement des dossiers d'indemnisation présentés à la suite des pluies de 1988)** (*JO Débats* du 16 décembre 1989) (p. 5010).

n° 154 de M. André Rouvière : **Sécurité sociale (prestations) (Calcul de la pension vieillesse servie par le régime général de la sécurité sociale)** (*JO Débats* du 16 décembre 1989) (p. 5014).

n° 166 de M. Jean-Paul Chambriard : **Bois et forêts (Situation des industriels du bois ayant signé des contrats soumis à révision de prix)** (*JO Débats* du 16 décembre 1989) (p. 5013).

n° 170 de M. Philippe François : **Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (Conditions de réalisation du tracé du TGV Est)** (*JO Débats* du 16 décembre 1989) (p. 5010).

n° 173 de M. Marc Lauriol : **Transports fluviaux (Création d'une liaison fluviale Rhin-Manche par la vallée de la Seine)** (*JO Débats* du 16 décembre 1989) (p. 5008).

## INTERVENTIONS

- *Projet de loi* modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique [n° 219 (88-89)] - (20 avril 1989) - **Discussion générale et discussion des articles** : son intervention et ses amendements, présentés par M. Jacques Mellick, ministre chargé de la mer (p. 333, 365).

*Deuxième lecture* [n° 313 (88-89)] - (31 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 1013) : nombreuses améliorations apportées à ce projet lors de la navette parlementaire - Persistance de quelques divergences entre le Gouvernement et le Parlement - Avancées significatives dans les domaines de la protection et de la santé animale, ainsi que de l'élevage - Garde des animaux en fourrière - Vaccination des animaux de compagnie - Organisation des prophylaxies - Meilleure collaboration entre les vétérinaires et les groupements de défense sanitaire - Dispositions restant en discussion : conditions juridiques et modalités pratiques de réadoption des animaux ; alourdissement de la charge fiscale des éleveurs imposés au forfait - **Art. 1<sup>er</sup>** (*pouvoirs du maire en matière de divagation des chiens et des chats et durée de garde en fourrière*) (p. 1015) : accepte les amendements n° 1 et n° 2 de M. Gérard Larcher, rapporteur, relatifs aux conditions de réadoption des animaux gardés en fourrière - Délai de cinquante jours indispensable avant le transfert de propriété de l'animal afin d'éviter tout risque épidémiologique - Cas particulier des territoires atteints par la rage - **Art. 1<sup>er</sup> bis (définition de l'état de divagation)** (p. 1016) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - **Art. 3 (extension de la compétence territoriale des agents chargés de la lutte contre les maladies)** : son amendement de rétablissement n° 12 ; retiré au profit de l'amendement identique n° 4 de la commission - **Après l'art. 3** : son amendement n° 13 : responsabilité des propriétaires en matière de prophylaxie collective ; retiré au profit de l'amendement identique n° 5 de la commission - (p. 1017) : son amendement n° 14 : nature des rémunérations perçues en matière de prophylaxie collective ; adopté - Assujettissement de ces rémunérations à la TVA mais augmentation du taux de remboursement forfaitaire agricole pour les éleveurs afin de compenser la TVA non récupérée - **Art. 8 bis (régime applicable aux animaux et denrées susceptibles de renfermer des substances toxiques)** (p. 1018) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de rétablissement n° 7 de la commission - **Art. 9 (dispositions diverses en faveur de la protection des chiens et des chats)** (p. 1019) : ses amendements, n° 15 : vaccination antirabique obligatoire pour tous les carnivores domestiques dans les départements officiellement déclarés affectés de rage ; et n° 16, de coordination ; adoptés - Accepte l'amendement n° 8 de la commission (interdiction d'attribuer en lot ou prime tout animal vivant, à l'exception des animaux d'élevage dans le cadre de manifestations à caractère agricole) - (p. 1020) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de M. Henri de Raincourt (identification des équidés par tatouage ou tout autre procédé agréé par le ministre chargé de l'agriculture) - **Art. 11 (vices rédhibitoires chez les chiens et les chats)** : son amendement n° 17 : suppression de l'action en réduction de prix dans les ventes et les échanges d'animaux domestiques en cas de vices rédhibitoires ; rejeté - **Art. 23 (déroptions aux dispositions relatives à l'exercice illégal de la profession vétérinaire)** (p. 1021) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 9 (reconnaissance des parents bovins) et accepte le n° 10 (possibilité pour les étudiants vétérinaires d'intervenir auprès des animaux dans le cadre de leur formation) - **Sur l'ensemble** (p. 1022) : se réjouit de l'adoption à l'unanimité de ce projet de loi - Étroite collaboration entre le Parlement et le Gouvernement - Souhaite que le consensus soit identique lors de l'examen du projet de loi relatif à la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles.

- *Projet de loi complémentaire* à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)] - (21 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1728) : nécessaire adaptation de la législation aux mutations intervenues dans le secteur agricole - Réforme du contrôle des structures et de l'assiette des cotisations sociales agricoles - Rappelle les principales dispositions du projet de loi récemment adopté par le Parlement et relatif au règlement amiable, au redressement et à la liquidation judiciaires des exploitations agricoles - Réforme du contrôle des structures des exploitations agricoles et de l'aménagement foncier - Rappelle les grands principes des lois d'orientation de 1960 et de 1962 sur la politique des structures - Rôle des sociétés



d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER, ainsi que du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA - Dotations et prêts aux jeunes agriculteurs - Adaptation de la politique des structures à l'évolution de la démographie agricole et à la situation du marché - (p. 1729) : assouplissement des conditions du contrôle sur les transmissions familiales, les pluriactifs, les installations ou les agrandissements d'exploitations - Mesures adaptées aux formes sociétaires d'exploitation devenues majoritaires, ainsi qu'aux coexploitations - Accroissement des responsabilités des préfets en matière de schéma départemental des structures et de fixation des surfaces minimum d'installation, SMI - Pour certaines opérations, réalisées notamment par l'intermédiaire des SAFER, substitution du régime déclaratif au régime de l'autorisation - Création d'associations foncières agricoles, AFA - Aménagement du rôle des SAFER en matière de développement du fermage et d'aménagement rural - Réorientation de certaines terres vers des usages autres qu'agricoles - Exonérations fiscales - Restructuration des SAFER sur une base régionale ou plurirégionale - Réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles ; système actuel inéquitable et inadapté à la gestion moderne de l'agriculture - (p. 1730) : objectifs du nouveau système proposé : simplicité et transparence des cotisations ; harmonisation du système des cotisations sociales agricoles avec les autres régimes sociaux ; lien étroit entre revenus et cotisations sociales - Détermination de l'assiette fiscale servant de base aux cotisations sociales - Modification du barème d'acquisition des points vieillesse - Mise en place progressive de ces nouvelles mesures en raison des répercussions importantes sur le monde agricole - Démantèlement progressif des taxes par produit servant à financer le BAPSA - Propose d'asseoir dès maintenant une partie des cotisations Amexa (assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles) sur les bénéficiaires fiscaux - (p. 1731) : réforme difficile mais indispensable pour assurer l'avenir du système de protection sociale agricole.

**Suite de la discussion - (22 juin 1989) - Discussion générale (suite)** (p. 1768) : remercie les différents rapporteurs et les orateurs qui se sont exprimés sur ce projet de loi - Contrôle des structures - Seuils à partir desquels fonctionnerait ou cesserait de fonctionner le contrôle automatique - (p. 1769) : échéance européenne - Se déclare favorable aux propositions de la commission des affaires économiques tendant à abaisser les seuils dans tout ou partie des départements dans lesquels la taille moyenne des exploitations est inférieure à la surface minimum d'installation nationale, SMI - Possibilité pour les départements qui le souhaitent d'alléger leurs contrôles - Seuils de contrôle des exploitations familiales et des sociétés - Contrôle des productions hors sol - Se déclare favorable au maintien de la commission nationale des structures - Elargissement des missions des SAFER - (p. 1770) : expérience positive des SAFER en matière d'infrastructures - Renforcement de la présence des élus au sein des conseils d'administration des SAFER - Statut du fermage - Associations foncières agricoles, AFA - Transmission des exploitations - Se déclare prêt à proroger et à définir de nouvelles missions pour le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA - Evolution des structures foncières françaises au sein de la CEE - (p. 1771) : réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles, par branches successives : branche vieillesse, puis Amexa - Cotisations minimales - Régime maladie - Résultat des simulations faites par le ministère de l'agriculture - Démantèlement des taxes par produit - Souci de justice sociale - Accepte le dépôt d'un rapport gouvernemental après un an d'application de la réforme - Avenir du BAPSA - (p. 1772) : moyens de fonctionnement de la mutualité sociale agricole, MSA - Pluriactivité - Parité entre les retraites des agriculteurs et celles des salariés - Mise en place d'un dispositif social permettant de venir en aide aux agriculteurs en difficulté - Programme d'aide aux revenus en faveur des agriculteurs directement touchés par les réformes de la politique agricole commune - Accepte toute proposition à condition qu'elle ne remette pas en cause les arbitrages intervenus entre les différents ministères - (p. 1773) : souhaite qu'au-delà des clivages politiques, la majorité sénatoriale soutienne ce texte destiné à moderniser l'agri-

culture française, tout en tenant compte de ses spécificités - **Titre I<sup>er</sup> (Les actions sur les structures des exploitations et l'aménagement foncier)** : accepte l'amendement n° 87 de M. Jean Arthuis, rapporteur (« Le contrôle des structures et l'aménagement foncier ») - **Art. 1<sup>er</sup> (modalités d'établissement du schéma directeur départemental des structures agricoles)** (p. 1775) : demande le retrait des amendements identiques n° 4 de M. Marcel Daunay, n° 246 de M. Charles-Edmond Lenglet et n° 307 de M. Joseph Caupert (contrôle des productions hors sol) - (p. 1803) : accepte l'amendement n° 88 de la commission (nouvelles conditions d'établissement de ce schéma) - **Art. 2 (régime des autorisations préalables)** (p. 1806, 1807) : accepte l'amendement n° 89 de la commission (possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil de superficie au-delà duquel les agrandissements ou réunions d'exploitations sont soumis à autorisation préalable) et, sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° 236 à n° 238 de M. Louis Minetti - S'oppose aux amendements identiques n° 5 de M. Marcel Daunay, n° 247 de M. Charles-Edmond Lenglet et n° 308 de M. Joseph Caupert (suppression de l'autorisation préalable pour certaines installations réalisées grâce aux aides publiques), à l'amendement n° 207 de M. Louis Minetti (ateliers hors sol et installations soumis à autorisation préalable), aux amendements de M. Fernand Tardy, n° 274 (suppression de l'autorisation préalable pour les installations réalisées par des bénéficiaires de la dotation aux jeunes agriculteurs) et n° 275 (abaissement du seuil de superficie à partir duquel l'autorisation préalable est requise pour tout agrandissement ou réunion d'exploitations agricoles), à l'amendement de coordination n° 208 de M. Louis Minetti et demande le retrait des amendements identiques n° 6 de M. Marcel Daunay et n° 248 de M. Charles-Edmond Lenglet (possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil minimum de superficie compte tenu de la structure des exploitations agricoles, de la démographie agricole et de la situation du marché foncier) - (p. 1808) : s'oppose aux amendements identiques n° 7 de M. Marcel Daunay, n° 209 de M. Louis Minetti, n° 249 de M. Charles-Edmond Lenglet, n° 276 de M. Fernand Tardy et n° 309 de M. Joseph Caupert (suppression des dispositions modifiant le régime de l'autorisation applicable aux sociétés, coexploitations ou indivisions) - (p. 1809) : s'oppose aux amendements n° 325 de la commission (démembrement d'une exploitation après accord de l'exploitant), n° 210 de coordination de M. Louis Minetti et n° 277 de M. Fernand Tardy (abaissement du seuil au-delà duquel sont soumis à autorisation les installations, agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles résultant de démembrements ou de suppressions d'exploitations) - (p. 1810) : accepte l'amendement n° 90 de la commission (possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil de superficie au-delà duquel les exploitations ne peuvent être démembrées ou supprimées sans contrôle) - (p. 1811) : s'oppose aux amendements n° 43 de M. Michel Souplet (seuil de superficie au-delà duquel sont interdits les démembrements d'exploitations viables) et n° 9 de M. Marcel Daunay (contrôle des structures étendu aux créations ou extensions de capacité de production d'élevage hors sol) - (p. 1812) : s'oppose aux amendements de M. Louis Minetti, n° 211 (suppression de la condition de durée de participation à l'exploitation permettant au conjoint de bénéficier du régime de la déclaration préalable en cas de reprise de l'exploitation) et n° 212 (cession d'immeubles par les SAFER exclue de tout contrôle ou soumise au régime de la déclaration préalable, sauf opposition d'une organisation agricole représentée à la chambre d'agriculture) - (p. 1813) : sur le régime de la déclaration applicable aux opérations foncières réalisées par les SAFER, s'oppose aux amendements n° 10 de M. Marcel Daunay, n° 252 de M. Charles-Edmond Lenglet, n° 235 de M. Louis Minetti et n° 278 de M. Fernand Tardy - S'oppose aux amendements de conséquence n° 11 de M. Marcel Daunay, n° 253 de M. Charles-Edmond Lenglet et n° 311 de M. Joseph Caupert - **Art. 28 (par priorité) (missions de l'enseignement supérieur agricole)** (p. 1815) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de M. Albert Vecten, rapporteur pour avis - **Art. 29 (par priorité) (création du Conseil national de l'enseignement supérieur agricole, agro-alimentaire et vétérinaire)** (p. 1816) : son amendement n° 241 : répartition des compétences entre ce

nouveau conseil et le Conseil national de l'enseignement agricole ; devenu sans objet - S'oppose aux amendements de suppression n° 2 de M. Albert Vecten, rapporteur pour avis, et n° 304 de M. Michel Souplet - **Après l'art. 30 (par priorité)** (p. 1817) : accepte l'amendement n° 3 de M. Albert Vecten, rapporteur pour avis (possibilité pour les établissements d'enseignement agricole supérieur publics de passer des conventions de coopération avec des établissements d'enseignement supérieur agricole privés) - **Après l'art. 2** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 279 de M. Fernand Tardy (composition des commissions départementales des structures agricoles) - **Art. 3 (Commission nationale des structures agricoles)** (p. 1818) : s'oppose à l'amendement n° 91 de la commission (suppression de cette commission) - **Après l'art. 3** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 206 de M. Louis Minetti - **Art. 4 (surface minimum d'installation départementale)** (p. 1819) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 92 de la commission - **Art. 5 (régime de la déclaration ou de la demande d'autorisation d'exploiter)** (p. 1820) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 12 de M. Marcel Daunay et n° 280 de M. Fernand Tardy (demande d'autorisation adressée à l'autorité départementale sur le territoire de laquelle est situé le fonds de l'exploitation) - (p. 1821) : s'oppose à l'amendement n° 94 de la commission (publicité de la décision expresse d'autorisation ou de refus d'exploiter) - **Après l'art. 5** (p. 1822) : accepte les amendements de la commission, n° 95 (conclusion du bail sous réserve que le preneur présente la déclaration d'exploiter exigible), n° 96 (possibilité pour le représentant de l'Etat dans le département de mettre l'exploitant en demeure de fournir la déclaration préalable requise ; en cas d'absence de présentation de ladite déclaration dans un délai imparti, transmission du dossier au procureur de la République) et n° 97 (interdiction, pour tout exploitant qui n'aura pas présenté de déclaration préalable dans le délai requis, de bénéficier des aides publiques à caractère économique accordées en matière agricole) - (p. 1823) : accepte l'amendement n° 98 de la commission (application au régime de la déclaration préalable des sanctions prévues pour l'autorisation d'exploiter) - (p. 1824) : demande le retrait des amendements identiques n° 19 de M. Marcel Daunay, n° 261 de M. Charles-Edmond Lenglet et n° 313 de M. Joseph Caupert (prorogation du FASASA jusqu'au 31 décembre 1995) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 326 de la commission (saisine de la commission départementale des structures agricoles lorsqu'un projet d'élevage hors sol installé dans un établissement classé est présenté par un agriculteur) - **Avant l'art. 6** (p. 1825) : accepte l'amendement n° 331 de la commission (insertion d'une division nouvelle : « Sous-section 1 - Dispositions communes ») - **Art. 6 (création des associations foncières agricoles)** : s'oppose à l'amendement n° 215 de M. Louis Minetti (suppression des associations foncières agricoles autorisées) - (p. 1826) : accepte l'amendement rédactionnel n° 55 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis - (p. 1827) : accepte l'amendement n° 100 de la commission (délimitation des zones justifiant la création d'associations foncières agricoles ; autorités saisies pour avis) - **Art. 7 (objet des associations foncières agricoles)** (p. 1830) : accepte l'amendement n° 101 de la commission (nouvelle rédaction de cet article tendant à clarifier et encadrer l'objet des dites associations) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 329 ; adopté - Sur ce même amendement, s'oppose au sous-amendement n° 333 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis.

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) et à ses privilèges et immunités [n° 387 (88-89)]** - (22 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1797) : remplace M. Alain Decaux, ministre de la francophonie, retenu à l'Académie française - Proposition de loi tendant à accorder à l'Association internationale des parlementaires de langue française, AIPLF, les privilèges et immunités habituellement accordés aux organisations internationales, pour l'exercice de ses missions - Rappele la création de cette association, en 1967, à l'initiative de M. Léopold Sédar Senghor - Objectif de l'AIPLF : favoriser toutes les initiatives en faveur du rayonnement de la

langue française - Association ouverte aux parlementaires du monde entier utilisant le français comme langue de relations internationales - Rôle déterminant de l'AIPLF dans la création de l'Agence de coopération culturelle et technique, ACCT - (p. 1798) : rôle éminent de l'AIPLF dans l'ensemble des institutions francophones reconnu par les chefs d'Etat et de gouvernement récemment réunis à Dakar - Projet de loi complémentaire à la loi du 4 janvier 1988 reconnaissant un statut international à l'AIPLF - Demande au Sénat d'adopter la présente proposition de loi.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)]** - Suite de la discussion - (23 juin 1989) - **Art. 8 (statut des associations foncières agricoles)** (p. 1843) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 103 de M. Jean Arthuis, rapporteur (conformité du statut de ces associations à un statut type établi par décret en Conseil d'Etat ; contenu de ce statut) - **Après l'art. 8** : accepte l'amendement n° 332 de la commission (insertion d'une division nouvelle : « Sous-section 2 - Des associations foncières agricoles autorisées ») - **Art. 9 (enquête administrative préalable)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 62 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (conditions dans lesquelles peut s'engager l'enquête préalable à la création d'une association foncière autorisée) - **Après l'art. 9** (p. 1844) : accepte l'amendement n° 102 de la commission (règles de majorité auxquelles sont soumises les décisions relatives aux travaux et ouvrages engagés par les associations foncières agricoles) - **Art. 10 (interdiction de tous travaux modifiant l'état des lieux pendant la procédure d'enquête)** : accepte l'amendement n° 105 de la commission (levée de cette interdiction totale et possibilité pour le représentant de l'Etat dans le département de prendre ou non, dans le périmètre de l'association, des mesures conservatoires) et sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 66 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis - **Art. 11 (régime des indivisions et des immeubles dont le propriétaire est inconnu ou introuvable)** (p. 1845) : accepte les amendements de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, n° 67 d'ordre rédactionnel et n° 68 (notification adressée à l'habitant ou à l'exploitant) - **Art. 12 (conditions de constitution d'une association foncière agricole autorisée)** : s'oppose à l'amendement de suppression pour coordination n° 216 de M. Louis Minetti et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° 106 de la commission, n° 69 et n° 70 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (renforcement des conditions de majorité pour la constitution des dites associations ; suppression du régime dérogatoire aux conditions de majorité en cas de présence de collectivités locales) - **Art. 13 (délaissement des terres)** : accepte les amendements de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, n° 71 (indemnité versée au propriétaire qui choisit de délaisser ses terres au lieu d'adhérer à une association, à la charge de l'acquéreur) et n° 72 (exécution des travaux entrant dans l'objet de l'association entreprise après paiement ou consignation des indemnités de délaissement) - **Art. 14 (distraction des terres en vue d'une affectation non agricole)** (p. 1847) : accepte les amendements analogues n° 49 de M. Michel Souplet et n° 107 de la commission (distraction des terres acquises à la suite du délaissement par une collectivité territoriale, une SAFER ou une association libre, autorisée après avis favorable du syndicat et de la commission départementale d'aménagement foncier) et s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (distraction autorisée par le représentant de l'Etat dans le département après avis du conseil général) - (p. 1848) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 74 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (en cas de cession à titre onéreux intervenant dans les dix années suivant la publication de l'arrêt d'autorisation de l'association foncière agricole, récupération de la plus-value ou d'une partie de celle-ci par le propriétaire de la terre distraite) - **Art. 15 (modification des conditions d'exercice de certains droits d'usage et d'exploitation)** : accepte l'amendement n° 108 de la commission (modification limitée aux seuls droits d'usage) - **Art. 16 (extension du domaine d'application des conventions pluri-annuelles)** (p. 1849) : accepte l'amendement n° 109 de la commission

(création d'associations foncières pastorales dans les régions où la création ou le maintien d'activités agricoles à prédominance pastorale ou extensive le nécessitent) et s'oppose à l'amendement de suppression n° 76 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis - Sur les amendements de M. Louis Minetti, demande le retrait du n° 218 (conclusion de conventions pluri-annuelles après avis de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux) et s'oppose au n° 233 (responsabilité du preneur en matière d'utilisation du fonds à des fins non agricoles) - Après l'art. 16 (p. 1850) : accepte l'amendement n° 110 de la commission (compatibilité des utilisations non agricoles des terres avec la mise en valeur pastorale ou extensive des fonds) et, sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° 335 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, et n° 242 de M. Louis Minetti - Art. 17 (conditions d'application de la Section 2, relative aux associations foncières agricoles, fixées par décret en Conseil d'Etat) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 327 de la commission (statuts-types d'associations foncières agricoles annexés audit décret) - Art. 18 (missions des SAFER) (p. 1851) : accepte l'amendement rédactionnel n° 111 de la commission - (p. 1853) : accepte l'amendement n° 112 de la commission (possibilité pour les SAFER de participer, dans le cadre de conventions, à certaines opérations d'aménagement foncier rural ; cessions effectuées en vue de la réorientation des terres vers des usages non agricoles pouvant intervenir auprès de toute personne publique ou privée) et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 78 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis - S'oppose à l'amendement n° 50 de M. Michel Souplet (transfert progressif des exploitations au bénéfice des agriculteurs, dans un délai maximum de dix ans, favorisé par les SAFER) et demande le retrait des amendements identiques n° 22 de M. Marcel Daunay et n° 283 de M. Fernand Tardy (réorientation ou affectation de terres ou de bâtiments facilités par les SAFER) ainsi que de l'amendement n° 219 de M. Louis Minetti (suppression du caractère accessoire des opérations menées par les SAFER en vue de favoriser le développement rural) - (p. 1855) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 113 de la commission et demande le retrait des amendements identiques n° 23 de M. Marcel Daunay et n° 220 de M. Louis Minetti (extension des compétences des SAFER à la totalité des modes d'aménagement foncier) - Contrôle des SAFER sur l'aménagement du territoire - (p. 1857) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 221 de M. Louis Minetti, aux amendements analogues n° 284 de M. Fernand Tardy et n° 80 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (possibilité pour les SAFER d'apporter leur concours technique à toutes collectivités publiques territoriales pour la mise en oeuvre d'opérations foncières, et notamment des droits de préemption dont elles sont titulaires) - Sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 114 (possibilité pour les SAFER d'apporter leur concours technique dans la conduite d'opérations foncières à toutes les collectivités territoriales et à leurs établissements) et accepte le rédactionnel n° 115 - Art. 19 (exonérations fiscales limitées aux seules opérations des SAFER à caractère agricole ou assimilé) (p. 1858) : accepte l'amendement n° 116 de la commission (énumération des opérations exonérées) - Après l'art. 19 (p. 1859) : accepte l'amendement n° 286 de M. Fernand Tardy (représentation des conseils régionaux, généraux et municipaux au sein des conseils d'administration des SAFER) et s'oppose au n° 223 de M. Louis Minetti (possibilité pour les SAFER de donner à bail sans condition de durée) - Art. 20 (ressort territorial des SAFER) (p. 1860, 1861) : s'oppose aux amendements de suppression, n° 117 de la commission et n° 38 de M. Joseph Caupert ainsi qu'à l'amendement rédactionnel n° 240 de M. Louis Minetti - Demande le retrait des amendements n° 287 de M. Fernand Tardy (ressort territorial d'une SAFER limité à la région) et n° 25 de M. Marcel Daunay (possibilité de créer deux SAFER dans les régions dont le territoire excède quatre départements) - Art. 21 (cession d'un immeuble à vocation agricole entré dans le domaine de l'Etat) (p. 1862) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 82 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 118 de la commission (priorité d'achat accordée à l'exploitant en place) - Art. 23 (apport d'immeubles ruraux

à la SAFER et sous-location) (p. 1864, 1898) : accepte l'amendement n° 119 de la commission (conditions d'application de ce système dérogatoire au statut des baux ruraux ; exonération fiscale des conventions conclues dans ce cadre) et, sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 288 de M. Fernand Tardy (suppression de la condition de durée des baux consentis par les SAFER) et s'oppose au n° 336 de M. Michel Souplet - S'oppose aux amendements n° 83 de M. Paul Girod, rapporteur pour avis (système dérogatoire limité aux zones défavorisées ainsi qu'à certaines zones spécifiquement délimitées ; droits du preneur), ainsi qu'aux amendements de M. Marcel Daunay, n° 26 (système dérogatoire applicable aux seules surfaces non aménagées inférieures à une fois la superficie minimum d'installation) et n° 27 (délai de trois mois accordé au représentant de l'Etat dans le département pour déterminer les zones concernées) - Art. 24 (indemnisation en cas d'impossibilité de rétablir, en nature, les droits du propriétaire lésé lors d'un remembrement) (p. 1899) : accepte l'amendement n° 121 de la commission (indemnité identique à celle versée en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique) - Après l'art. 24 (p. 1900) : accepte l'amendement n° 290 de M. Fernand Tardy (conditions administratives et financières des opérations de second remembrement) - Art. 25 (droit de reprise) : accepte l'amendement de suppression pour coordination n° 122 de la commission - Après l'art. 27 (p. 1901) : demande le retrait de l'amendement n° 125 de la commission (paiement différé des droits en cas de mutation à titre onéreux) - (p. 1902) : demande le retrait des amendements de la commission, n° 123 (taxation différée des plus-values imposables sur les parts sociales en cas de cessation d'activité professionnelle) et n° 124 (maintien du taux réduit de la taxe de publicité foncière en cas d'apport ultérieur des biens acquis à une société à objet agricole) - (p. 1903) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 126 (liquidité des parts de groupements fonciers agricoles, GFA) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 128 (insertion d'une division nouvelle : « Dispositions relatives au statut du fermage ») - (p. 1904) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 129 de la commission (obligations du bailleur en cas de destruction d'un bâtiment essentiel à l'exploitation agricole) - (p. 1905) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 130 (droit au renouvellement du bail du conjoint copreneur) et accepte le n° 131 (droit de reprise) - (p. 1906) : demande le retrait de l'amendement n° 132 de la commission (conversion du métayage en fermage) - Articles additionnels et art. 26 (précédemment réservés) (cession par le preneur des améliorations qu'il a effectuées sur le fonds) (p. 1907, 1908) : sur les amendements de M. Paul Girod, rapporteur pour avis, relatifs à la possibilité pour le preneur sortant de céder la créance pour amélioration du fonds à son successeur et à l'extension de cette possibilité aux cas de cessions de bails autorisés, s'oppose au n° 85 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 86 - Sur les amendements analogues de la commission, s'oppose au n° 127 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 328 - Après l'art. 32 (p. 1909) : son amendement n° 41 : possibilité pour le directeur de l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers, ONILAIT, de prononcer une amende administrative à l'encontre des acheteurs de lait contrevenant aux directives européennes ; adopté - (p. 1910) : s'oppose à l'amendement n° 243 de M. Louis Minetti (création, au profit du BAPSA, d'une contribution spéciale assise sur le chiffre d'affaires des sociétés clientes de l'agriculture) - Après l'art. 40 (p. 1912) : s'oppose à l'amendement n° 245 de M. Hubert Haenel (détermination par décret des critères permettant d'apprécier le caractère accessoire de l'activité touristique ; adaptation de ce décret à la spécificité de la montagne) - (p. 1913) : accepte les amendements de M. Fernand Tardy, n° 293 (modification des relations entre les conseils municipaux et les commissions syndicales permanentes des sections de communes) et n° 294 (conditions d'élection de la commission syndicale permanente des sections de communes) - Avant l'art. 33 : s'oppose à l'amendement n° 133 de la commission (possibilité pour les exploitants agricoles d'opter pour le régime de l'évaluation forfaitaire des revenus) - (p. 1914) : s'oppose à l'amendement n° 134 de la commission (notification au contribuable des revenus agricoles forfaitaires individualisés) - Art. 33

(*principe de la double assiette des cotisations sociales agricoles*) (p. 1916) : sur l'amendement n° 135 de la commission (définition des revenus professionnels), ses sous-amendements n° 322 et n° 323 ; adoptés - Sur ce même amendement, s'oppose au sous-amendement n° 32 de M. Marcel Daunay - S'oppose à l'amendement de suppression n° 159 de M. Roland du Luart, rapporteur pour avis - **Après l'art. 33** (p. 1919) : demande le retrait de l'amendement n° 337 de la commission (possibilité, pour les exploitants agricoles, de diminuer le revenu professionnel de la rente du sol correspondant au prix du fermage) - (p. 1921) : demande le retrait de l'amendement n° 136 de la commission (suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, des cotisations de prestations familiales agricoles) et s'oppose à l'amendement n° 185 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (assiette de la cotisation destinée au financement de la retraite proportionnelle).

**Suite de la discussion** - (24 juin 1989) - **Après l'art. 33** (suite) (p. 1930) : son amendement n° 316 : assiette de la cotisation destinée au financement de la retraite forfaitaire ; devenu sans objet - Sur le même objet, s'oppose aux amendements identiques n° 138 de M. Jean Arthuis, rapporteur, et n° 181 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - (p. 1931) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 182 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis, et n° 137 de la commission (assiette de la cotisation destinée au financement de l'assurance vieillesse individuelle) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 244 de M. Louis Minetti - (p. 1932) : s'oppose à l'amendement n° 139 de la commission (dépôt au Parlement, avant le 31 mars 1991, d'un rapport sur l'application de la réforme de l'assiette des cotisations vieillesse) - (p. 1933) : s'oppose à l'amendement n° 184 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (assiette de la cotisation destinée au financement de l'Amexa) - Sur le même objet, son amendement n° 317 ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 185 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (assiette de la cotisation destinée au financement des prestations familiales agricoles) - Son amendement n° 318 : achèvement de la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles au plus tard le 31 décembre 1999 ; adopté - **Art. 34** (*définition des revenus professionnels*) (p. 1935) : accepte les amendements de suppression n° 141 de la commission et n° 186 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - **Art. 35** (*modalités de prise en compte des revenus professionnels*) : accepte les amendements de suppression pour coordination n° 142 de la commission et n° 187 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - **Art. 36** (*répartition des revenus entre coexploitants, associés exploitants sous forme sociétaire et membres d'une même famille*) (p. 1936) : accepte les amendements de suppression pour coordination n° 143 de la commission et n° 188 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - **Art. 37** (*assiette des cotisations familiales des assujettis employant des salariés*) : son amendement de suppression n° 320 ; adopté - **Art. 38** (*plafonnement de l'assiette des cotisations vieillesse*) : accepte les amendements de suppression pour coordination n° 145 de la commission et n° 190 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - **Art. 39** (*assiette des cotisations Amexa des aides familiaux et des titulaires de pensions d'invalidité*) (p. 1937) : accepte les amendements de suppression n° 146 de la commission et n° 191 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - **Art. 40** (*détermination des taux des cotisations pendant la période transitoire*) : son amendement de suppression n° 321 ; adopté - **Après l'art. 40** (p. 1938) : sur le démantèlement partiel des taxes affectées au BAPSA, s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Marcel Daunay et accepte les amendements identiques n° 148 de la commission et n° 193 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - (p. 1939) : demande le retrait de l'amendement n° 37 de M. Marcel Daunay (suppression desdites taxes au plus tard le 31 décembre 1995) - Accepte l'amendement n° 149 de la commission (insertion d'une division nouvelle : « Mesures relatives à la pluriactivité ») - (p. 1940) : s'oppose à l'amendement n° 150 de la commission (attribution aux pluriactifs des indemnités journalières des assurances maladie-maternité ou de l'allocation de remplacement maternité) - (p. 1941) : son amendement n° 330 : affiliation des pluriactifs au régime social de l'activité principale ; adopté - Sur le

même objet, demande le retrait de l'amendement n° 151 de la commission - **Art. 41** (*avis du comité départemental des prestations sociales agricoles pour la répartition des cotisations vieillesse et familiales*) (p. 1942) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 194 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis, et sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 299 de M. Fernand Tardy - **Art. 42** (*extension aux salariés agricoles des dispositions sociales dont bénéficient les stagiaires de la formation professionnelle*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 195 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - **Art. 44** (*assujettissement au régime des prestations familiales agricoles*) (p. 1943) : accepte l'amendement de coordination n° 196 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - **Art. 45** (*avis du comité départemental des prestations sociales agricoles pour la répartition des cotisations familiales*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de coordination identiques n° 154 de la commission et n° 197 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis, et sur ces amendements, pour le sous-amendement n° 301 de M. Fernand Tardy - **Art. 46** (*maintien des droits aux prestations en nature des assurances maladie et maternité pour les exploitants agricoles en liquidation judiciaire*) (p. 1944) : accepte l'amendement n° 198 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (extension du champ d'application de cet article à la couverture des risques de la vie privée pris en charge par le régime de l'Amexa) - **Art. 47** (*assiette des cotisations sociales des aides familiaux et des associés d'exploitation, des retraités et des titulaires d'une pension d'invalidité*) (p. 1945) : accepte l'amendement rédactionnel n° 199 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - **Art. 48** (*exonération des cotisations d'Amexa pour les exploitants agricoles en liquidation judiciaire*) (p. 1946) : accepte l'amendement de suppression n° 200 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - **Art. 50** (*adhésion volontaire à l'assurance vieillesse*) : accepte l'amendement n° 201 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (modalités d'application de cette adhésion déterminées par décret précisant notamment les délais dans lesquels les intéressés doivent demander leur affiliation ainsi que le mode de calcul des cotisations) - **Art. 51** (*cotisations à l'assurance vieillesse agricole*) (p. 1947) : accepte l'amendement rédactionnel n° 202 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - **Art. 52** (*avis du comité départemental des prestations sociales agricoles pour la répartition des cotisations vieillesse*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 157 de la commission et, sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 303 de M. Fernand Tardy - **Art. 53** (*cotisations de solidarité*) (p. 1948) : accepte les amendements de coordination identiques n° 158 de la commission et n° 204 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - **In fine** (p. 1949) : demande le retrait de l'amendement n° 306 de la commission (suppression du plafond de recettes empêchant le cumul de la pension de retraite avec les revenus tirés de la location de gîtes ruraux) - **Seconde délibération** - **Art. 2** (p. 1950) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 1 de la commission - **Art. 5** (p. 1951) : accepte l'amendement de coordination n° 2 de la commission - **Art. 14** : accepte l'amendement de coordination n° 3 de la commission - **Sur l'ensemble** (p. 1954) : projet ambitieux devant permettre le maintien du système de protection sociale agricole - Remercie les sénateurs pour leur participation active à l'amélioration de ce projet de loi.

**Deuxième lecture** [n° 456 (88-89)] - (2 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 2888) : publication des résultats du recensement général de l'agriculture : nombreuses installations de jeunes exploitants agricoles, déséquilibre de la démographie agricole - Conséquences pour le régime social agricole de l'accroissement prévisible du nombre de retraités - Volet structurel du projet : réforme du contrôle des structures - (p. 2889) : allègement du contrôle par l'élévation des seuils et par l'élargissement du pouvoir d'appréciation des commissions départementales - Craintes de concentration foncière exprimées lors du débat à l'Assemblée nationale - Problème de la fixation des seuils d'agrandissement et de démembrement d'une exploitation - Réforme des instruments d'aménagement rural - Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER : crise financière actuelle, définition de nouvelles missions.

ouverture des conseils d'administration aux élus locaux - Conditions de création des associations foncières agricoles, AFA - Contrôle des élevages hors sol : atteintes à l'environnement, négociations communautaires - Incendies de forêts et gestion de l'espace forestier - (p. 2890) : soumission à autorisation préalable du défrichement d'une zone à destination forestière - Volet social du projet : réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles - Détérioration du rapport entre le nombre des actifs et celui des inactifs - Appel au concours de l'Etat et à la solidarité des autres régimes sociaux pour compenser le déséquilibre croissant du régime social agricole - Budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA - Modification de l'assiette des cotisations sociales : remplacement du revenu cadastral par le revenu fiscal - Opposition du Gouvernement aux propositions d'exclusion de l'assiette fiscale, pour le calcul des cotisations, de certaines déductions fiscales ou de la rente du sol - Difficultés techniques et injustice d'un écrêtement éventuel des hausses excessives de cotisations résultant de la mise en application du nouveau système - Programme progressif de passage d'une assiette à l'autre ; bilan prévu fin 1991 - Instauration d'une cotisation minimale - (p. 2891) : gratuité de la vaccination antigrippe pour les ressortissants de la mutualité sociale agricole âgés de plus de 70 ans - Simplification du régime de la pluriactivité ; nouvelle définition de l'activité agricole - **Art. 1<sup>er</sup> A (extension de la compétence territoriale de l'association foncière de remembrement)** (p. 2906) : accepte l'amendement de suppression n° 1 de M. Marcel Daunay, rapporteur - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** : accepte l'amendement n° 81 de M. Philippe François (présentation au Parlement, avant la fin de 1990, d'un rapport sur les travaux communautaires concernant les élevages hors sol) - **Art. 1<sup>er</sup>** (p. 2907) : demande le retrait de l'amendement n° 118 de M. Louis Minetti (élaboration conjointe du schéma directeur départemental par la chambre d'agriculture, la commission départementale des structures agricoles et le représentant de l'Etat dans le département) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 151 de M. Fernand Tardy (consultation du conseil général pour l'élaboration du schéma directeur départemental) - **Art. 2** (p. 2909) : sur le contrôle des installations, agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles au bénéfice d'une société, d'une coexploitation ou d'une indivision, accepte l'amendement n° 3 de la commission et demande le retrait de l'amendement n° 139 de M. Fernand Tardy - Accepte l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission - (p. 2910) : son amendement n° 109 : modalités de fixation du seuil de contrôle des démembrements d'exploitations ; adopté - Sur les amendements de la commission, demande le retrait du n° 5 (suppression de la fixation d'un seuil plafond pour le contrôle des démembrements d'exploitations), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 6 (suppression du contrôle des agrandissements d'exploitations en raison de l'éloignement des biens) et accepte les n° 7 et n° 8, d'ordre rédactionnel - (p. 2911) : s'oppose aux amendements de M. Louis Minetti n° 119 (conditions de reprise de l'exploitation par le conjoint) et n° 120 (prise en compte par le schéma directeur départemental de l'avis des organisations agricoles représentées à la chambre d'agriculture) - **Après l'art. 2** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 140 de M. Fernand Tardy (représentation des collectivités locales au sein des commissions départementales des structures agricoles) - **Art. 4** (p. 2912) : s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Louis Minetti (limitation de la SMI départementale à une superficie supérieure de plus de 30 % à la SMI nationale) - **Art. 5** : accepte l'amendement rédactionnel n° 9 de la commission - **Après l'art. 5 ter** (p. 2913) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Michel Souplet (mise en demeure de l'exploitant par le préfet pour l'application d'une décision de refus d'autorisation d'exploiter) - **Après l'art. 5 sexies** : demande le retrait de l'amendement n° 48 de M. Michel Souplet (entrée en vigueur des règles nouvelles du contrôle des structures après actualisation des schémas directeurs départementaux) - (p. 2914) : demande le retrait de l'amendement n° 49 de M. Michel Souplet (prorogation du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA, jusqu'au 31 décembre 1992) - **Art. 6** (p. 2915) : s'oppose aux amendements n° 10 de la commission (rétablissement du zonage), n° 97 de M. Michel Sou-

plet (motivations autorisant la création d'associations foncières agricoles) et n° 122 de M. Louis Minetti (suppression des associations foncières autorisées) - **Art. 7** (p. 2916) : accepte les amendements de la commission n° 11 (interdiction faite aux associations foncières agricoles d'exploiter d'une manière habituelle les fonds compris dans leur périmètre) et n° 12 (contribution des associations foncières agricoles au développement rural dans leur périmètre) - **Art. 8** : accepte l'amendement n° 13 de la commission (contenu des statuts des associations foncières agricoles) - **Art. 9** (p. 2917) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de la commission (motivation de la décision d'ouverture de l'enquête administrative préalable) - **Art. 9 bis (conditions de majorité requises selon les travaux)** : accepte l'amendement de rétablissement n° 15 de la commission - **Art. 10** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de la commission (interdiction de la création de chemins) - **Art. 12** (p. 2918) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 17 (renforcement des règles de majorité requises) et demande le retrait du n° 18 (suppression de la dérogation aux règles de majorité en faveur des collectivités territoriales) - Son amendement n° 66 : dérogation aux règles de majorité en cas de participation de collectivités territoriales ; adopté - **Art. 13** (p. 2919) : s'oppose à l'amendement de suppression pour coordination n° 123 de M. Louis Minetti et accepte l'amendement n° 19 de la commission (exécution des travaux entrant dans l'objet de l'association entreprise après paiement ou consignation des indemnités de délaissement) - **Art. 14** : accepte l'amendement n° 20 de la commission (règles de majorité requises en cas de distraction de terres acquises à la suite de leur délaissement par une collectivité territoriale, la SAFER ou l'association foncière agricole) - **Art. 18** (p. 2921) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 115 de M. Louis de Catuelan, aux amendements de M. Louis Minetti n° 124 (action des SAFER en faveur de l'agrandissement des exploitations familiales) et n° 125 (rôle des associations syndicales libres), à l'amendement n° 98 de M. Michel Souplet (rôle de relais des SAFER en matière de transmission d'exploitations agricoles) et à l'amendement n° 153 de la commission (réintroduction du zonage parmi les nouvelles actions des SAFER) - Sur les amendements de M. Philippe Adnot, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 116 (réalisation par les SAFER d'études et de travaux liés à l'aménagement foncier ou à la mise en valeur du sol) et accepte le n° 117 (mission d'aménagement rural global des SAFER) - Accepte l'amendement n° 21 de la commission (rôle des SAFER en matière de protection de la nature et de l'environnement) - **Art. 18 bis (composition du conseil d'administration des SAFER)** (p. 2923) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 22 de la commission - **Art. 19** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de la commission (bénéfice de l'exonération fiscale pour les opérations de restructuration conduites par les SAFER) - **Après l'art. 19** (p. 2925) : demande le retrait de l'amendement n° 126 de M. Louis Minetti (possibilité pour les SAFER de louer des terres sans condition de durée aux jeunes agriculteurs) - **Art. 20** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 24 de la commission - **Art. 20 bis (apport d'immeubles ruraux aux SAFER et sous-location)** (p. 2926) : s'oppose à l'amendement n° 25 de la commission (limitation à une SMI de la superficie des fonds susceptibles d'être apportés) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 142 de M. Fernand Tardy (allongement de la durée des conventions d'apport d'immeubles ruraux) - (p. 2927) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 99 de M. Michel Souplet (détermination par le représentant de l'Etat dans le département, à la demande d'une collectivité territoriale, des zones concernées par ces opérations) - **Art. 21** : son amendement rédactionnel n° 149 ; adopté - **Art. 22 (droit de préemption des SAFER)** (p. 2928) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 26 de la commission - **Art. 24 bis (second aménagement foncier)** : son amendement n° 67 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - **Après l'art. 24 bis** (p. 2929) : accepte l'amendement n° 27 de la commission (extension de la compétence territoriale de l'association foncière de remembrement) - **Avant l'art. 26 et après l'art. 26 bis** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 82 de M. Philippe François

(mise en place d'un plan de transmission destiné à faciliter la transmission d'une exploitation agricole) - (p. 2930) : demande le retrait de l'amendement n° 83 de M. Philippe François (dans le cadre d'un plan de transmission, autorisation, avec l'agrément du bailleur, de la cession du bail au profit du repreneur ainsi que de l'association de ce dernier au bail en qualité de copreneur) - (p. 2931) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements analogues n° 84 de M. Philippe François et n° 100 de M. Michel Souplet (extension du bénéfice du statut d'associé d'exploitation à un repreneur extérieur à la famille) - **Après l'art. 26** : s'oppose à l'amendement n° 143 de M. Roland Grimaldi (prise en compte de la reconnaissance de la valeur culturelle par les usages locaux de la région du Nord) - **Après l'art. 27** (p. 2932) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° 85 de M. Philippe François et n° 103 de M. Michel Souplet (évaluation d'une exploitation, lors de sa transmission, sur la base d'une valeur de rendement prenant en compte sa rentabilité économique) - **Art. 27 ter (reconstruction d'un bâtiment détruit)** (p. 2933) : s'oppose à l'amendement n° 92 de M. Alain Pluchet (en cas de financement de la reconstruction par le bailleur, possibilité de fixation du prix du bail au-delà du plafond fixé par l'arrêté préfectoral) - **Art. 27 quater (droit au renouvellement du bail du conjoint copreneur)** (p. 2934) : accepte l'amendement n° 28 de la commission (suppression de la restriction du bénéfice du renouvellement au copreneur qui poursuit seul l'exploitation) - **Après l'art. 27 quinquies** : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements identiques n° 50 de M. Michel Souplet, n° 93 de M. Alain Pluchet et n° 132 de M. Raymond Soucaret (indemnisation des propriétaires des conséquences de la conversion de droit du contrat de métayage en contrat de fermage sur demande du métayer) - (p. 2936) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements identiques n° 51 de M. Michel Souplet, n° 94 de M. Alain Pluchet et n° 131 de M. Raymond Soucaret (modalités d'application de la conversion de droit du contrat de métayage en contrat de fermage sur demande du métayer) - (p. 2937) : demande le retrait de l'amendement n° 107 de M. Michel Souplet (représentation des parties, devant le tribunal paritaire des baux ruraux, par un membre ou un salarié d'une organisation professionnelle agricole) - (p. 2938) : accepte l'amendement n° 95 de M. Alain Pluchet (regroupement des élections aux chambres d'agriculture et des élections aux tribunaux paritaires des baux ruraux) - **Après l'art. 32** : son amendement n° 68 : suppression du caractère exceptionnel de l'ouverture d'abattoirs privés de type industriel ; adopté - **Art. 32 bis (amende administrative applicable à certains acheteurs de lait)** (p. 2940) : sur l'amendement n° 29 de la commission (nouvelle rédaction de cet article tendant à prévoir l'intervention d'une commission consultative), qu'il accepte, son sous-amendement n° 150 ; adopté - **Après l'art. 32 bis** : oppose l'article 18 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 à l'amendement n° 127 de M. Louis Minetti (création au profit du BAPSA d'une contribution spéciale assise sur le chiffre d'affaires des sociétés clientes de l'agriculture) - **Art. 32 quinquies (obligation de mise en bouteille des vins à appellation d'origine contrôlée dans les zones de production)** (p. 2942) : accepte les amendements de suppression n° 152 de la commission et n° 111 de M. Geoffroy de Montalembert - **Après l'art. 32 quinquies** : son amendement n° 70 : soumission à autorisation administrative du défrichement des terrains à destination forestière ; adopté - (p. 2943) : ses amendements n° 71 : alourdissement des sanctions encourues par les responsables ou les bénéficiaires de défrichement illicite ; et n° 72 : modalités d'interruption administrative ou judiciaire des travaux de défrichement illicite ; adoptés - (p. 2944) : demande le retrait de l'amendement n° 96 de M. Philippe François (interdiction pendant un délai de dix ans de la modification du classement au plan d'occupation des sols d'un terrain boisé détruit par un incendie) - (p. 2945) : sur les amendements de M. Roland du Luart, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 135 (simplification des conditions d'obtention de la licence de chasse par les étrangers) et accepte le n° 136 (conditions d'institution et de fonctionnement des réserves de chasse) - (p. 2946) : sur les amendements de M. Roland du Luart, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 137 (peines applicables en cas de contravention à un plan de

chasse au petit gibier) et demande le retrait du n° 138 (indemnisation des dégâts causés au peuplement forestier par les grands animaux soumis à un plan de chasse obligatoire) - (p. 2947) : son amendement n° 69 : insertion d'une division supplémentaire intitulée « Section 4 - Dispositions relatives à la protection de la forêt ainsi qu'à la chasse » ; adopté (précédemment réservé p. 2942) - **Art. 33 (définition et modalités de prise en compte des revenus professionnels pour la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles)** (p. 2947 à 2949) : en application de l'article 44 de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7, du règlement du Sénat, demande que le Sénat se prononce par un seul vote sur cet article dans la rédaction proposée par le Gouvernement - Opposition du Gouvernement aux amendements tendant à minorer le revenu professionnel soumis à cotisations par diverses déductions de caractère fiscal et par la rente du sol - Difficulté d'évaluation de la rente du sol - Conséquences de la minoration des revenus soumis à cotisations en matière de droits à la retraite - Résultat des simulations effectuées par le ministère de l'agriculture - Garanties apportées par le Gouvernement sur l'application de cette réforme - Engagement du Gouvernement à soumettre au Parlement un rapport sur les deux premières années d'application.

**Suite de la discussion** - (3 novembre 1989) - **Art. 33 (suite)** (p. 2967, 2968) : souhaite que la réforme des cotisations sociales agricoles ne soit pas vidée de son contenu - Etalement dans le temps de la hausse des cotisations - Conséquences défavorables sur le niveau des retraites d'une éventuelle diminution de l'assiette par soustraction de la rente du sol - Nécessité d'une harmonisation progressive de la protection sociale agricole avec les autres régimes sociaux - Existence de garanties apportées par le Gouvernement : progressivité de la réforme, présentation d'un bilan à l'issue d'une période de deux ans, concertation avec le Conseil supérieur des prestations sociales agricoles - Compte tenu de l'importance de cette réforme, demande au Sénat l'adoption de cet article - **Art. 33 bis (assiette de la cotisation destinée au financement de la retraite proportionnelle)** (p. 2969) : accepte l'amendement rédactionnel n° 78 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - **Art. 33 ter 1 (assiette de la cotisation destinée au financement de l'Amexa)** (p. 2970) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 79 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis (rétablissement du principe du plafonnement de la cotisation Amexa) - **Après l'art. 33 ter 1** : demande le retrait de l'amendement n° 33 de M. Marcel Daunay, rapporteur (plafonnement transitoire des variations de cotisations sociales résultant de la mise en application de la réforme) - **Art. 33 septies (achèvement de la réforme avant le 31 décembre 1999)** (p. 2971) : demande le retrait de l'amendement n° 144 de M. Fernand Tardy (achèvement de la réforme avant le 31 décembre 1994) - **Avant l'art. 40 ter A** (p. 2972) : son amendement n° 114 : extension de la liste des activités susceptibles d'être rattachées au régime de protection sociale agricole ; adopté - Sur le même objet, demande le retrait des amendements analogues n° 34 de la commission, n° 134 de M. Raymond Soucaret et n° 145 de M. Fernand Tardy - Demande le retrait des amendements analogues n° 59 de M. Michel Souplet et n° 133 de M. Raymond Soucaret (assimilation de l'activité agricole à l'activité principale pour les personnes cumulant une activité non salariée agricole et une activité non salariée non agricole) - **Art. 40 ter A (statut de la pluriactivité)** : son amendement de suppression n° 73 ; adopté - **Art. 40 ter (attribution aux pluriactifs des indemnités journalières des assurances maladie maternité ou de l'allocation de remplacement maternité)** (p. 2974) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 35 de la commission - **Art. 40 quater (affiliation au régime de leur activité principale des pluriactifs non salariés)** : demande le retrait de l'amendement n° 146 de M. Fernand Tardy (suppression de la condition relative au régime d'imposition) et accepte l'amendement n° 36 de la commission (suppression des mesures de coordination prévues pour l'application de cet article) - **Art. 40 sexies (possibilité de cumul d'une activité saisonnière complémentaire avec une pension de retraite)** (p. 2975) : accepte les amendements de suppression n° 37 de la commission et n° 80 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis - **Art. 53**

(cotisations de solidarité) (p. 2976) : accepte l'amendement n° 41 de la commission (transcription dans le code rural de la disposition assimilant les dirigeants de sociétés à des salariés pour les assurances sociales du régime général) - Après l'art. 53 : son amendement n° 74 : extension aux petits métayers de la liste des assujettis au régime d'assurances sociales agricoles bénéficiant de l'alignement sur le régime général ; adopté - (p. 2977) : son amendement n° 75 : gratuité de la vaccination antigrippe pour les assurés sociaux agricoles âgés de plus de soixante-dix ans ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° 148 de M. Fernand Tardy (possibilité pour les exploitants agricoles retraités de poursuivre la location de gîtes ruraux) - (p. 2978, 2979) : s'oppose aux amendements identiques n° 64 de M. Guy Robert et n° 128 de M. Louis Minetti (possibilité pour les agriculteurs d'utiliser leur propre production comme semence, y compris après triage et traitement à façon ou en collectivité) - Nécessité de protéger l'industrie française des semences - Négociation communautaire en cours sur ce sujet - (p. 2981) : s'oppose aux amendements identiques n° 65 de M. Guy Robert et n° 129 de M. Louis Minetti (possibilité pour les maraîchers de commercialiser leurs plants) - Accepte l'amendement n° 147 de M. Fernand Tardy (possibilité pour les experts agricoles et fonciers et pour les experts forestiers de se livrer à une activité d'entremise immobilière) - **Seconde délibération - Art. 18 bis** (p. 2982) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (modification du nombre de membres des conseils d'administration des SAFER).

- **Questions orales avec débat jointes : sécheresse et incendies de forêt** - (10 novembre 1989) (p. 3165) : conséquences directes et indirectes de la sécheresse sur la forêt et sur l'eau - Confirme le dispositif gouvernemental exposé le 23 août et le 26 octobre dernier devant l'Assemblée nationale en réponse aux demandes de la profession agricole - Attribution d'une aide importante aux agriculteurs : report de l'annuité que les agriculteurs endettés doivent verser au Crédit agricole ou à une autre banque - (p. 3166) : critique du système des prêts « calamités » par les organisations professionnelles - Abondement par le Gouvernement du Fonds « calamités » ainsi que le prévoit la loi - Obligation pour les départements, pour avoir accès aux aides, d'être déclarés sinistrés - Quarante départements actuellement déclarés sinistrés et examen en cours des dossiers d'une vingtaine d'autres départements - Rappelle qu'un certain département avait bénéficié au titre des calamités d'indemnités qui dépassaient la valeur de la récolte - Rappelle les sécheresses précédentes des années 1976, 1985, 1986 et constate l'absence de retard de la procédure de déclaration des calamités - Souhaite que l'argent public et professionnel soit mis à la disposition de ceux qui en ont vraiment besoin - Signale que le total des aides mises à la disposition des agriculteurs représente 5 milliards de francs - Rappelle l'annonce par M. Brice Lalonde de la tenue d'états généraux sur l'eau au début de l'année 1990 - Problème du financement du développement d'un programme hydraulique, en particulier de microhydraulique et d'hydraulique finalisée - Constate que chacun veut un barrage s'il est construit chez le voisin - Se déclare partisan de la petite hydraulique agricole et surtout de l'hydraulique finalisée - Rappelle que plus de 60 000 hectares de forêt méditerranéenne ont brûlé en trois jours - Absence d'existence de moyens techniques pour lutter contre une « tempête de feu » - (p. 3168) : estime que la forêt méditerranéenne pose des problèmes tout à fait particuliers du fait qu'elle est non rentable - Nécessité d'améliorer la prévention, notamment dans les « zones rouges » - Mise en oeuvre de techniques modernes de prévention de l'incendie par l'intermédiaire de l'Office national des forêts, ONF - Rappelle que 250 incendies ont été éteints dans les deux heures grâce aux moyens des sapeurs forestiers - Problème de la présence des agriculteurs dans la forêt et du « débroussaillage vivant » - Rappelle que 400 hectares sont en reboisement dans les Alpes-maritimes - Nécessité d'attendre deux ou trois ans avant de reboiser une zone incendiée - Accroissement des programmes de reboisement, en particulier dans les sites prestigieux, comme la montagne Sainte-Victoire - Constate que 17 % des programmes intégrés méditerranéens, PIM, reviennent aux Alpes-maritimes - Renforcement des pénalités en cas de défrichement illicite

- Souci du Gouvernement de sauvegarder la forêt méditerranéenne et d'améliorer la prévention.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Budget annexe des prestations sociales agricoles** - (28 novembre 1989) (p. 4007) : réforme en cours de l'assiette des cotisations sociales des agriculteurs - Conséquences sur l'amélioration progressive de la protection sociale : niveau des retraites ; création d'un régime complémentaire ; protection du conjoint ; conditions de cotisation au régime agricole en cas de pluriactivité - (p. 4008) : remboursement de la vaccination antigrippale - Examen en concertation avec la mutualité sociale agricole, MSA, d'un système de financement de l'aide ménagère à domicile - Progression des dépenses : augmentation des cotisations, compensée par le démantèlement des taxes sur les céréales, oléagineux et betteraves et par la suppression de la cotisation additionnelle sur le foncier non bâti ; caractère hétérogène des situations individuelles - Importance de la compensation démographique - Progression des subventions d'équilibre de l'Etat - Souhaite l'adoption de ce budget de transition - (p. 4014) : déductibilité des cotisations de retraite complémentaire - Cas des agriculteurs en retard de cotisations sociales - Réforme de l'assiette : concertation avec la commission des prestations sociales agricoles sur l'augmentation de la cotisation minimale - Problèmes de trésorerie des caisses de MSA - Cotisations maladie des exploitants retraités - Conjointes retraitées - Cotisations des retraités non imposables - Assiette des cotisations sociales et revenu agricole - Défend le démantèlement des taxes, même si son bénéfice est limité à certaines catégories d'exploitants - (p. 4015) : réforme de l'assiette des cotisations : adoption par l'Assemblée nationale de la déduction des amortissements - Simplification de l'accès des agriculteurs en difficulté au revenu minimum d'insertion, RMI - Programmes d'aide au revenu agricole - Aide ménagère à domicile.

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4015) : résultats du recensement général de l'agriculture - Rapport du Centre d'études des revenus et des coûts, CERC, sur l'évolution et la répartition du revenu des Français au cours des années 1980 - Progression des installations de jeunes agriculteurs, insuffisantes à compenser la disparition d'exploitations - Renforcement des exploitations moyennes par la reprise des terres libérées - (p. 4016) : caractéristiques des jeunes agriculteurs - Dégradation du niveau relatif du revenu agricole par rapport aux autres revenus ; situations contrastées - Evolution des crédits - Encouragement à la poursuite de la modernisation - Action en faveur des jeunes agriculteurs : formation ; enseignement agricole ; enseignement privé ; revalorisation de la condition des personnels enseignants ; rénovation pédagogique ; bourses - Crédits d'aide à l'installation - (p. 4017) : succès de la politique de rééquilibrage des marchés - Quotas laitiers - Mise en oeuvre des aides à la cessation d'activité - Diminution des dépenses de soutien des marchés - Crédits des offices - Filière agro-alimentaire ; nombre insuffisant de groupes de taille internationale - Crédits répartis entre la prime d'orientation agricole, POA, et le fonds d'intervention stratégique, FIS ; augmentation des crédits de recherche-développement en matière agro-alimentaire ; programme Aliment 2000 - Etablissement d'un système de normes destiné à soutenir la qualité gastronomique des produits, reconnu dans le cadre de la CEE ; hygiène alimentaire, protection sanitaire des animaux - Action de solidarité avec les agriculteurs en difficulté ; mise en place des dispositifs départementaux d'aide - Espace rural - Crédits pour la forêt - Filière bois - Défense de la forêt méditerranéenne - (p. 4018) : Office national des forêts, ONF - Politique de développement des zones rurales fragiles prévue dans le Xe Plan - Crédits en faveur des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Action de lutte contre les pollutions d'origine agricole ; mesures adoptées récemment au Conseil des ministres de Bruxelles - Hydraulique agricole - Sécheresse de 1989 - Réflexion nécessaire sur la gestion de l'eau - Contraintes de la politique agricole commune - Résultats satisfaisants obtenus par la France en matière de gestion des marchés - Accord pour la mise en place des règlements socio-structu-

rels - Demande l'adoption de ce projet de budget - (p. 4057) : dispositif d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse - Conditions d'examen des dossiers par la Commission nationale des calamités agricoles - Bénéfice du report d'annuités subordonné, sous certaines conditions, à la renonciation à tout endettement supplémentaire pendant un certain temps - (p. 4058) : répartition entre les départements des céréales fourragères destinées aux éleveurs manquant de fourrage - Devenir du fonds national de garantie des calamités agricoles - Réflexion sur l'hydraulique agricole - Revenu agricole pour 1989 - Formation ; personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, ATOS - Enseignement privé à temps plein ; évolution vers la parité avec l'enseignement public - (p. 4059) : financement des maisons familiales rurales - Relance maîtrisée de la production bovine ; augmentation des crédits d'orientation et de restructuration destinés à l'élevage ainsi que des crédits de l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture, OFIVAL - Crédits sanitaires - Réforme de l'organisation commune du marché de la viande ovine - Viticulture - Différentiel de prix entre les vins italiens et les vins français - Utilisation de la résonance magnétique nucléaire, RMN, dans la lutte contre la fraude - Problème d'étiquetage posé par le vin sans alcool - Gestion des droits de plantation - Changement de zones en matière d'enrichissement pour les vins de Bourgogne - (p. 4060) : indispensable reconnaissance européenne des appellations d'origine avant l'ouverture du grand marché unique ; projet de loi en préparation - Prime d'incorporation des céréales - Utilisation des produits agricoles à des fins industrielles diversifiées ; « jachère industrielle » ; éthanol - Compromis signé entre le Gouvernement et les professionnels sur le triage à façon - Taxe de coresponsabilité céréalière - Dispositif de répartition entre les départements de l'augmentation des quotas laitiers ; rôle des commissions mixtes départementales ; priorités ; mise du solde à la disposition des départements pénalisés par le choix de l'année référence 1983 - Poursuite de l'effort de restructuration - (p. 4061) : bilan économique et social positif de la restructuration laitière - Forêt ; effort en faveur de la prévention des incendies de la forêt méditerranéenne ; pastoralisme ; conservatoire de la forêt méditerranéenne ; programmes de reboisement - Développement rural ; services publics - Encouragement à l'extensification - Tourisme rural - Simplification du régime fiscal et social des agriculteurs pratiquant la pluriactivité - Réflexion en cours sur la transmission des exploitations agricoles - Comparaison entre l'effort accompli par le Crédit agricole après la sécheresse de 1986, et son action, après mutualisation, après la sécheresse de 1989 - (p. 4062) : système retenu de bonification à l'agriculture - Aide à la Pologne : priorité à la modernisation de l'agriculture ; annonce son prochain voyage afin de définir sur place l'utilisation des crédits communautaires accordés - Accord entre la CEE et la Pologne sur l'importation de produits polonais - Groupe de travail pour l'impôt sur le foncier non bâti - En réponse à l'accusation de désengagement de l'Etat, cite le montant des subventions d'exploitation accordées à ce secteur en 1989 et le montant de l'ensemble des concours publics à la valeur de la production agricole - (p. 4063) : bilan de la présidence française de la CEE.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 93 (89-90)] - (14 décembre 1989) - Discussion générale (p. 4974, 4975) :** après l'accord intervenu entre l'Assemblée nationale et le Sénat en CMP, dépôt d'un amendement du Gouvernement visant à revenir au texte initial de l'article 33 relatif aux modalités de prise en compte des revenus pour la détermination de l'assiette des cotisations sociales - Prise en compte de la spécificité de la situation des agriculteurs par l'adoption de certaines dispositions relatives à l'assiette de la cotisation et au principe de la déduction des provisions pour autofinancement - S'oppose à la création d'une distorsion avec les autres régimes par la prise en compte des déficits et, au sein même du régime agricole, par la prise en compte des déficits pour les seuls assujettis au bénéfice réel - Engagement sur la recherche de solutions en concertation avec les organisations professionnelles.

**Nouvelle lecture [n° 153 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5218) :** rappelle l'adoption de ce projet par l'Assemblée nationale tel qu'il avait été proposé par le Gouvernement - **Art. 33 (p. 5223) :** accepte l'amendement n° 1 de M. Marcel Daunay, rapporteur (présentation par le Gouvernement, par grands secteurs de production, d'une analyse de la sensibilité des revenus professionnels aux aléas climatiques et économiques, ainsi que des propositions pouvant permettre une meilleure prise en compte de ces variations) - **Sur l'ensemble (p. 5225) :** utilisation de la totalité des possibilités offertes par la Constitution - Estime que le texte qui va être adopté est sans aucun doute meilleur que le projet initial - **Démonstration de l'efficacité des procédures du travail parlementaire - Rappelle que tous les agriculteurs vont connaître un nouveau système de cotisations sociales qu'il faudra gérer avec beaucoup de précaution - Rappelle que le ministre de l'agriculture qui s'occupera de ce secteur dans deux ans viendra rendre compte au Sénat des premiers résultats de cette loi.**

**NATALI (Jean), sénateur de l'Oise (RPR).**

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**NEIERTZ (Véronique), secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation (nommée le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).**

#### DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

- *Projet de loi* relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers [n° 485 (rectifié) (88-89)] (7 septembre 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - Créances et dettes.

#### RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Roger Chinaud : **Banques et établissements financiers (Contribution de la Caisse des dépôts et consignations en faveur du Crédit lyonnais) (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 921).**

de M. Jean Pourchet : **Dotations globales de fonctionnement (DGF) (Rupture du lien entre TVA et DGF) (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 936).**

de M. Pierre Laffitte : **Economie (ministère de l') (Amélioration des méthodes de travail de l'administration fiscale) (JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2630).**

de Mme Hélène Luc : **Fonction publique (Revendications des fonctionnaires des finances) (JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2634).**

de M. Jean Huchon : **Huiles (Taxe parafiscale sur les huiles de base) (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3379).**

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 120 de M. Jean Simonin : **Dotations globales de fonctionnement (DGF) (Nouveau système d'indexation proposé pour la dotation globale de fonctionnement) (JO Débats du 21 octobre 1989) (p. 2670).**

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi** relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales



[n° 103 (88-89)] - (13 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 211) : évolution très rapide des pratiques commerciales ; nécessité de combler les vides juridiques et de prendre en compte les directives européennes dans le droit national de la consommation - Texte en projet - Dispositions concernant la protection des consommateurs contre le démarchage à domicile, notamment par téléphone - Extension de la loi de 1972 aux excursions organisées par des commerçants - Modernisation de la loi de 1978 concernant le crédit à la consommation - (p. 212) : développement du crédit à la consommation et problème du surendettement des ménages - Autorisation de la perception d'un acompte à la commande afin de responsabiliser l'emprunteur - Réglementation des loteries avec pré tirage, développées notamment par les sociétés de vente par correspondance, des ventes dites « à la boule de neige », des chaînes d'argent et du courtage matrimonial - (p. 213) : extension des compétences des fonctionnaires de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, DGCCRF, à la poursuite des infractions à ce texte de loi - Prise en compte par le Gouvernement des propositions formulées par l'Assemblée nationale et le Sénat - Texte résultant d'un large consensus entre les associations de consommateurs et les professionnels établi grâce à l'existence du Conseil national de la consommation - (p. 216) : augmentation des subventions destinées aux associations de consommateurs - Nécessité d'un accroissement des moyens d'intervention des consommateurs à l'échelle communautaire - Propose la création d'un « conseil européen de la consommation » destiné à remplacer le comité consultatif des consommateurs de Bruxelles - Souhaite l'examen par le Parlement, au cours de chaque session, d'un texte concernant la protection des consommateurs - Prise en compte par le Gouvernement des préoccupations de M. Robert Pagès au sujet des sanctions et des modalités de contrôle - **Art. 1<sup>er</sup> (extension du champ d'application de la loi de 1972 sur le démarchage à domicile)** (p. 217) : accepte l'amendement n° 2 de M. Jean Huchon, rapporteur (définition des produits sur lesquels porte le démarchage) - (p. 218) : s'oppose aux amendements identiques n° 1 de la commission et n° 47 de M. Ernest Cartigny (exclusion de la définition du démarchage des visites du commerçant chez le consommateur effectuées à la demande de ce dernier), ainsi qu'à l'amendement n° 3 de la commission (application de la loi au démarchage effectué au cours d'une visite demandée par le consommateur sur un objet différent de celui de la demande) - (p. 219) : accepte les amendements de la commission, n° 4, rédactionnel, n° 5, de coordination, n° 6, rédactionnel, n° 7 (définition des excursions et réunions assimilées au démarchage), n° 8 (application au démarchage par téléphone des dispositions de la loi du 6 janvier 1988 relative aux opérations dites de « télé-achat ») et n° 9 (non-application du délai de renonciation de sept jours au contrat signé par le consommateur après réception de la confirmation de l'offre faite par téléphone) - (p. 220) : accepte les amendements de la commission, n° 10 (interdiction faite aux professionnels d'effectuer une prestation de service au cours d'une opération de démarchage), n° 11, n° 12, n° 13, rédactionnels et n° 14 (définition des prestations de service dérogeant à la loi sur le démarchage à domicile) - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 221) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de la commission (sanctions pénales applicables aux démarchages effectués sous couvert de services publics) - **Art. 2 (modification de la loi de 1978 sur l'information et la protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit)** (p. 222) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 16 de la commission (définition des opérations assimilées aux opérations de crédit) et n° 44 de M. Robert Pagès (définition d'une liste exhaustive des opérations de crédit) - Accepte l'amendement de coordination n° 17 de la commission - (p. 223) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 45 de M. Robert Pagès (suppression de la possibilité offerte à la banque de ne pas informer le consommateur du montant des remboursements par échéance) - Accepte les amendements de la commission, n° 18, de coordination et n° 19 (définition des opérations de crédit auxquelles sont applicables les obligations d'information préalable de l'emprunteur) - Son amendement n° 60 : définition de l'obligation d'information applicable aux opérations de

location avec option d'achat ; adopté - Sur les amendements de la commission, accepte le n° 20 (cas particulier des crédits permanents ou « revolving ») et s'oppose au n° 21 (institution d'un délai de présentation par le vendeur, aux agents chargés du contrôle, de la copie de l'offre préalable de crédit) - (p. 225) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Robert Pagès (suppression de l'obligation de verser un acompte avant la conclusion définitive du contrat relatif à l'opération de crédit) et accepte les amendements de la commission, n° 23 (mentions devant figurer sur le reçu délivré à l'acheteur au moment du paiement de l'acompte), n° 24 (inapplicabilité de la possibilité de remboursement anticipé aux contrats de location avec option d'achat) et n° 25, de coordination - (p. 226) : son amendement n° 59 : définition du délai de prescription applicable aux actions engagées devant le juge d'instance ; adopté - **Après l'art. 2** : son amendement n° 66 : entrée en vigueur des dispositions des articles 2, 6 et 7 ; réservé jusqu'à la fin de la discussion du projet de loi - (p. 228) : demande le retrait de l'amendement n° 57 de M. Jean Arthuis (institution d'une procédure de redressement judiciaire civil destinée à permettre l'apurement du passif exigible de personnes physiques) - Annonce le dépôt prochain d'un projet de loi destiné à répondre au problème posé par le surendettement des ménages - (p. 229) : réitère sa demande de retrait de cet amendement - **Art. 3 (information préalable des consommateurs sur les conditions générales de vente proposées par les professionnels)** (p. 230) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 27 (limitation de l'obligation informative aux personnes intéressées) et accepte le n° 28 (suppression de la mention des sanctions applicables en cas de non-respect des dispositions de cet article) - **Art. 4 (intervention du ministre chargé de la consommation devant les juridictions saisies par les associations de consommateurs)** (p. 231) : s'oppose à l'amendement n° 29 de la commission (suppression de cet article) - **Art. 6 (réglementation des loteries publicitaires)** : sur l'amendement n° 30 de la commission (limitation des dispositions de cet article aux loteries avec pré tirage et précision des obligations des organisateurs), ses sous-amendements, n° 61 : extension des dispositions de cet article aux loteries avec post-tirage ; rejeté ; n° 62 : précision du contenu des documents présentant l'opération publicitaire par décret en Conseil d'Etat ; et n° 65 : vérification de la régularité des opérations par un officier ministériel ; adoptés - (p. 232) : accepte l'amendement rédactionnel n° 31 de la commission - Son amendement n° 64 : suppression de la mention du délai d'entrée en vigueur des dispositions de cet article ; adopté - **Art. 7 (réglementation des contrats de courtage matrimonial)** (p. 233) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 33 (précision de la nature des mentions devant figurer sur le contrat) et s'oppose au n° 34 (suppression du délai de rétractation de sept jours accordé au cocontractant) - (p. 234) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 35 (précision du contenu des annonces personnalisées diffusées par l'intermédiaire d'un professionnel pour proposer des rencontres en vue de la réalisation d'un mariage ou d'une union stable) et s'oppose au n° 36 (limitation du droit à la restitution des sommes versées au seul cas de la résiliation du fait du professionnel cocontractant) - (p. 235) : accepte les amendements rédactionnels n° 37 et n° 38 de la commission - **Art. 7 bis (régime de consignation des emballages alimentaires)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 39 de la commission (précision législative des règles relatives à la consignation) - **Art. 7 ter (interdiction d'installation de portes automatiques de garage non conformes aux règles de sécurité en vigueur)** (p. 236) : accepte l'amendement n° 40 de la commission (inclusion dans le code de la construction et de l'habitation de dispositions concernant la sécurité des installations de portes automatiques de garage et de cabines d'ascenseur) - Sur cet amendement, son sous-amendement de coordination n° 63 ; adopté - **Art. 10 (distinction entre certificats de qualification et résultats d'essais comparatifs)** (p. 237) : accepte l'amendement n° 42 de la commission (suppression de cet article) - **Après l'art. 10** (p. 238) : demande le retrait de l'amendement n° 43 de M. Paul Loridant (possibilité pour les associations d'actionnaires d'ester en justice) - Annonce l'examen prochain par le Parlement de dispositions prenant

en compte les préoccupations des petits actionnaires - (p. 239) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 43 de M. Paul Loridant, repris par M. Jean Arthuis (possibilité pour les associations d'actionnaires d'ester en justice) - (p. 240) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Gérard Delfau, relatifs à l'organisation interne de la profession d'expert automobile, n° 48, n° 49 et n° 50 - Accepte l'amendement n° 51 de M. Paul Loridant (modification de la définition du taux d'intérêt légal) - (p. 241) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Paul Loridant, relatifs aux paiements à échéance des traites et des effets de commerce intervenant lors des fêtes légales, n° 54 et n° 55 - Son amendement n° 58 : modification de la loi de 1905 sur la répression des fraudes afin de permettre le retrait du marché de produits suspectés de présenter des anomalies de fabrication ou de non-conformité à l'étiquetage ; adopté - (p. 242) : son amendement n° 66 ; adopté (précédemment réservé p. 226) après modification par le sous-amendement n° 67 de la commission, auquel elle s'oppose - **Sur l'ensemble** (p. 243) : remercie l'ensemble des intervenants dans ce débat pour la qualité de leurs apports, dans l'intérêt des consommateurs.

**Deuxième lecture** [n° 318 (88-89)] - (31 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 1001) : se déclare satisfaite du consensus quasi-général des deux assemblées sur ce projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs - **Problème du surendettement des ménages** - Possibilité de concertation entre les différentes parties prenantes, notamment par le biais du Conseil national de la consommation - **Art. 1<sup>er</sup> (extension du champ d'application de la loi de 1972 sur le démarchage à domicile)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Jean Huchon, rapporteur (définition des biens sur lesquels porte le démarchage) - (p. 1002) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (définition des prestations de services dérogeant à la loi sur le démarchage à domicile) - **Sur les amendements de coordination de la commission**, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 3 et accepte le n° 4 - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 1003) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de la commission (sanctions pénales applicables aux démarchages effectués sous couvert de services publics) - **Art. 2 (modification de la loi de 1978 sur l'information et la protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit)** : accepte les amendements de la commission, n° 6 (suppression de la référence à toute opération assimilée à une opération de crédit) et n° 7 (définition des opérations de crédit) - (p. 1004) : accepte les amendements de la commission, n° 8, n° 9 et n° 12 de coordination, n° 10, d'ordre rédactionnel et s'oppose au n° 11 (institution d'un délai de présentation par le vendeur, aux agents chargés du contrôle, de la copie de l'offre préalable de crédit) - **Après l'art. 2** (p. 1005) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Guy Robert (protection des cautions) - Examen de ce problème lors du prochain dépôt du projet de loi relatif au surendettement des ménages - **Art. 2 bis (institution d'une procédure judiciaire civile destinée à permettre l'apurement du passif des personnes physiques)** (p. 1006) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 20 de M. Jean Arthuis - (p. 1007) : énumère les principaux volets du projet de loi en préparation relatif aux problèmes des familles surendettées : prévention, crédit immobilier, conciliation amiable et procédure judiciaire - **Art. 4 (intervention du ministre chargé de la consommation devant les juridictions saisies par les associations de consommateurs)** (p. 1008) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 13 de la commission - **Art. 6 (réglementation des loteries)** (p. 1009) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 22 de M. Philippe François (réglementation des seules opérations publicitaires réalisées par voie d'écrit) et sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 14 (limitation des dispositions de cet article aux loteries avec prêtirage) et accepte le n° 15 de précision - (p. 1010) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 16, d'ordre rédactionnel, et n° 17 (limitation aux cas de récidive de certaines sanctions pour infraction) - **Art. 7 bis (régime des emballages de liquides alimentaires)** (p. 1011) : son amendement n° 23 : dispositions relatives à la consignation des emballages personnalisés ; rejeté (par priorité) - S'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (emballages admissibles à la consignation) - **Art. 7 ter (sécurité des ascenseurs et des portes automatiques de garage)** : ses amendements, n° 24 : possibilité pour tout propriétaire, locataire ou occupant de saisir le juge des référés en cas d'infraction à la réglementation sur les cabines d'ascenseurs ; et n° 25 : possibilité pour tout propriétaire, locataire ou occupant de saisir le juge des référés pour toute infraction à la réglementation sur les portes automatiques de garage ; adoptés - **Art. 14 (délai d'entrée en vigueur de la loi)** : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (délai de six mois applicable aux dispositions instituant des possibilités de remboursement anticipé d'un crédit).

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier** [n° 263 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (9 juin 1989) - **Art. 25 (conseil de discipline des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM)** (p. 1376) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 77 de M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis (référence aux fonds communs de créances) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 114 de M. Etienne Dailly, rapporteur - (p. 1377) : accepte l'amendement de coordination n° 78 de la commission saisie pour avis - (p. 1378) : s'oppose à l'amendement n° 115 de la commission (modification de la composition du conseil de discipline : remplacement du conseiller d'Etat par un conseiller à la Cour de cassation, présence d'un représentant du Conseil du marché à terme ; voix prépondérante du président en cas de partage ; soumission des membres au secret professionnel) - (p. 1379) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 118 (compétence du juge judiciaire sur le contentieux des décisions du conseil de discipline) et accepte le n° 119, d'ordre rédactionnel - (p. 1380) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 81 de la commission saisie pour avis (absence de répercussion des sanctions pécuniaires prononcées par le conseil de discipline sur le montant du bénéfice distribuable des OPCVM) - **Art. 25 bis (possibilité de constitution d'OPCVM de capitalisation)** (p. 1381) : accepte l'amendement n° 83 de la commission saisie pour avis (date d'entrée en vigueur des dispositions de cet article) - **Art. 26 (information du comité d'entreprise en cas d'offre publique)** (p. 1382) : sur l'amendement rédactionnel n° 120 de la commission, s'oppose au sous-amendement n° 140 de M. Robert Vizet (suppression de l'accord du chef d'entreprise) - **Après l'art. 26** (p. 1383) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° 128 (droit de veto du comité d'entreprise sur les opérations concernant le capital de l'entreprise) et n° 129 (information du comité d'entreprise sur les participations et placements financiers de l'entreprise) - **Art. 26 bis (information du comité de groupe en cas d'offre publique)** (p. 1384) : s'oppose à l'amendement n° 130 de M. Robert Vizet (suppression de l'accord du chef d'entreprise) et accepte les amendements rédactionnels n° 121 et n° 122 de la commission - **Art. 28 (dispositions transitoires relatives à la COB)** (p. 1384, 1385) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression des dispositions subordonnant l'exercice, par la COB, de ses nouveaux pouvoirs à la constatation par arrêté ministériel de l'installation du nouveau collège) - **Nécessité de faire constater par un acte officiel l'installation de la nouvelle COB** - **Après l'art. 28** (p. 1386) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° 125 (pénalisation des établissements de crédit apportant leur concours financier aux entreprises initiatrices d'OPA) et n° 131 (modification de l'imposition des plus-values boursières) - (p. 1387) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° 132 (suppression de l'avoir fiscal) et n° 133 (modification de l'impôt de bourse) - **Art. 29 (dispositions transitoires relatives à la publication des participations calculées en droits de vote dans les sociétés cotées)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 123 de M. Etienne Dailly, rapporteur (en cas de seuils déclaratifs statutaires inférieurs à 5 %, information de la société par les actionnaires détenant seuls ou de concert une fraction du capital soumis à déclaration) - **Après l'art. 29** (p. 1389) : s'oppose aux amendements de M. Jean Arthuis n° 136 à n° 139 (possibilité, pour une association regroupant au moins trois cents actionnaires d'une même société, d'exercer certains droits reconnus par la loi du 24 juillet 1966 aux détenteurs de plus de 5 % ou de 10 % du capital : inscription d'une résolution à l'ordre du

jour de l'assemblée générale, récusation d'un commissaire aux comptes, désignation d'un expert de minorité, mise en cause de la responsabilité des dirigeants) - Avant l'art. 12 (p. 1391) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 135 de la commission saisie pour avis, précédemment réservé (possibilité pour les salariés, en cas d'OPA tendant à modifier le contrôle d'une société, de présenter une offre concurrente de rachat placée sous le régime du rachat d'une entreprise par ses salariés, RES) - Après l'art. 25 (p. 1392) : accepte l'amendement n° 82 de la commission saisie pour avis, précédemment réservé (élargissement au conseil de discipline des OPCVM et des fonds communs de créances du secret partagé prévu à l'article 21 de la loi du 22 janvier 1988).

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs, ainsi qu'à diverses pratiques commerciales - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 371 (88-89)]** - (16 juin 1989) - Discussion générale : son intervention, présentée par M. Pierre Arpaillange, ministre de la justice (p. 1654).

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier - Nouvelle lecture [n° 418 (88-89)]** - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - Discussion générale (p. 2297, 2298) : échec de la CMP sur ce texte en dépit du consensus dégagé autour de ses finalités - Persistance de désaccords entre les deux assemblées : pouvoirs de sanction directe de la Commission des opérations de bourse, COB ; modalités de déroulement des offres publiques d'achat, OPA - Intégration par l'Assemblée nationale en seconde lecture de certaines propositions du Sénat, comme la suppression de l'autocontrôle - Remercie le Sénat pour sa contribution à l'élaboration de ce projet de loi - **Art. 1<sup>er</sup> (composition de la COB)** (p. 2308) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Charles Jolibois, rapporteur (suppression de la nomination du président par décret en conseil des ministres) - **Art. 1<sup>er</sup> bis (représentation de la COB par un de ses membres, avec voix consultative, au sein du Conseil des bourses de valeurs et du Conseil du marché à terme)** : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 3 de la commission - **Art. 3 (coopération de la COB avec ses homologues étrangers)** (p. 2309) : accepte les amendements de la commission, n° 4, d'ordre rédactionnel, et n° 5 (consultation du Gouvernement en cas de refus d'aide à des autorités étrangères pour raison d'intérêt général) - **Art. 5 (mesures conservatoires prises à l'initiative de la COB ; pouvoirs d'injonction et de sanction de la COB)** (p. 2310) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 6 (limitation de l'application de la sanction d'interdiction temporaire d'activité aux professionnels du marché), n° 7 (rétablissement de la rédaction des dispositions relatives aux pouvoirs d'injonction de la COB adoptée par le Sénat en première lecture) et n° 8 (rétablissement de la chambre des marchés financiers auprès du tribunal de grande instance de Paris introduite par le Sénat en première lecture) - Décision du Conseil constitutionnel du 17 janvier 1989 - (p. 2311) : s'oppose aux amendements de coordination de la commission, n° 9 et n° 10 - (p. 2312) : s'oppose aux amendements de la commission n° 11, n° 12 et n° 13 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture relatives aux règles de procédure applicables à la chambre des marchés financiers) - **Art. 5 bis (publicité des décisions de la COB)** : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 14 de la commission - **Art. 6 (répression des entraves, de l'observation de l'interdiction temporaire d'activité professionnelle et du retard de consignation)** : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (rétablissement de la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture) - **Art. 7 bis A (exception d'illégalité)** (p. 2313) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 16 de la commission - **Art. 7 bis (recours contre les décisions de la COB)** (p. 2314) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 53 de M. Xavier de Villepin - **Art. 8 (faculté offerte à la COB de se porter partie civile ou de déposer des conclusions à l'audience devant les juridictions)** : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 8 bis**

(mise en oeuvre d'injonctions à la demande de la COB) (p. 2315) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 19 de la commission - **Art. 9 bis (divisions)** : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 20 de la commission - **Art. 11 (augmentation de capital en période d'offres publiques)** : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Etienne Dailly, rapporteur (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 11 bis A (augmentation de capital en période d'offres publiques ; rôle de l'assemblée générale extraordinaire)** (p. 2316) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 25 de la commission - **Art. 11 bis (dispositions applicables aux procédures d'offre publique, de maintien de cours et d'offre de retrait)** : s'oppose à l'amendement n° 26 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées en première lecture par le Sénat) - **Art. 11 ter (offre publique facultative)** (p. 2317) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 27 de la commission - **Art. 11 quater (offre de retrait)** (p. 2318) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 28 de la commission - **Art. 13 (modalités de franchissement des seuils ; transmission des pactes d'actionnaires)** (p. 2319 à 2321) : sur les amendements de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture), s'oppose aux n° 29, n° 30 et n° 31 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 32 (dispositions relatives à la transmission des pactes d'actionnaires) - Après l'art. 13 : s'oppose à l'amendement de coordination n° 33 de la commission - **Art. 15 (aggravation des sanctions applicables en cas de non-respect des obligations déclaratives afférentes aux franchissements de seuils)** (p. 2322) : s'oppose à l'amendement n° 34 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 15 bis (suppression de l'autocontrôle)** (p. 2323, 2324) : s'oppose à l'amendement n° 35 de la commission (application des dispositions de cet article à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1992 ; institution d'une période transitoire entre 1990 et 1992) - Souhaite le maintien de la date d'application du 1<sup>er</sup> juillet 1990 - **Art. 16 (dépenalisation des sanctions applicables à certaines infractions relatives à la direction et à l'administration de certaines sociétés)** (p. 2326) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 36 de la commission - **Titre II (Dispositions relatives aux offres publiques d'achat ou d'échange et modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et la loi n° 88-70 du 22 janvier 1988 sur les bourses de valeurs)** : s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (rétablissement de l'intitulé adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 17 (modalités d'exercice de la profession de gérant de portefeuille)** (p. 2327) : s'oppose aux amendements de la commission n° 37, n° 38, n° 39 et n° 40 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 17 bis et 17 ter (régimes disciplinaires des sociétés de gestion de portefeuille et de leurs employés)** : s'oppose aux amendements de rétablissement n° 41 et n° 42 de la commission - **Art. 20 (abrogation de la loi du 21 décembre 1972 relative aux remisiers et gérants de portefeuilles)** (p. 2328) : s'oppose aux amendements de la commission n° 43 et n° 44 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 23 ter (transfert au juge judiciaire du contentieux disciplinaire)** : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 45 de la commission - **Art. 24 bis (limites des interventions du fonds de garantie de la Société des bourses françaises)** (p. 2329) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 46 de la commission - **Art. 24 quater (composition des actifs des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM)** (p. 2330) : s'oppose à l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la délégation au pouvoir réglementaire de la fixation de règles différentes selon les catégories d'OPCVM) - **Art. 25 (conseil de discipline des OPCVM)** : s'oppose aux amendements de la commission n° 48, n° 49 et n° 55 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 26 et 26 bis (information du comité d'entreprise ou du comité de groupe en cas d'offre publique)** (p. 2331) : s'oppose aux amendements de la commission n° 50 et n° 51 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 28 et 29 (dispositions transitoires relatives à la COB et à la publication des participations calculées en droits de vote dans les sociétés cotées)** (p. 2332) : s'oppose aux amendements n° 21 de M. Charles Jolibois, rapporteur

(rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) et n° 52 de M. Etienne Dailly, rapporteur (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture).

- **Proposition de loi relative à l'immunité parlementaire [n° 392 (88-89)]** - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2333) : origine et nature de l'immunité parlementaire prévue par l'article 26 de la Constitution ; irresponsabilité et inviolabilité, garanties de la liberté d'opinion et d'expression des parlementaires - Objectif de cette proposition de loi : extension du régime d'irresponsabilité institué par l'article 41 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse aux rapports établis par un parlementaire pour rendre compte d'une mission temporaire confiée par le Gouvernement - Se déclare favorable à la référence à l'article L.O. 144 du code électoral proposée par la commission des lois - **Art. unique (extension du régime d'irresponsabilité établi par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse aux rapports établis pour rendre compte d'une mission temporaire confiée à un parlementaire par le Gouvernement)** (p. 2336) : accepte l'amendement n° 1 de M. Guy Allouche, rapporteur (limitation du champ d'application de ce texte aux seules missions visées à l'article L.O. 144 du code électoral).

- **Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 444 (88-89)]** - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2336) : amélioration au cours des débats parlementaires de ce texte visant à combler un vide juridique en apportant à la profession et aux usagers des garanties minimales de diplôme et de contrôle des établissements d'enseignement de la danse - Accord trouvé en CMP sur le point faisant l'objet d'un désaccord entre les deux assemblées : conditions de dispense du diplôme pour les professeurs enseignant la danse depuis plus de trois ans à la date de la promulgation de la loi.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances [n° 234 (88-89)]** - Suite de la discussion - (11 octobre 1989) - **Après l'art. 17** (p. 2531) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 101 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (Titre VI (nouveau) relatif à la création de l'Association française des entreprises d'assurance) - **Art. 18 (Comité consultatif de l'assurance)** : accepte l'amendement de forme n° 62 de M. Hubert Haenel, rapporteur - (p. 2532) : accepte l'amendement n° 103 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (composition et présidence du Comité consultatif de l'assurance) - (p. 2533) : s'oppose à l'amendement n° 102 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (possibilité pour le Comité consultatif de se saisir de sa propre initiative à la demande de la majorité de ses membres), et sur cet amendement, au sous-amendement n° 166 de M. Robert Laucournet - S'oppose à l'amendement n° 64 de la commission (possibilité pour le Comité consultatif de saisir la Commission de contrôle des assurances) - **Après l'art. 18** (p. 2534) : s'oppose à l'amendement n° 65 de la commission (Chapitre IV - « Le Comité de réglementation des assurances ») et sur cet amendement, au sous-amendement n° 199 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - **Art. 21 (comptes consolidés)** (p. 2539) : accepte l'amendement n° 108 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (obligation lorsque les entreprises d'assurance constituent un ensemble d'entreprises d'assurance, que l'une d'entre elles au moins établisse et publie les comptes consolidés de cet ensemble d'entreprises d'assurance) - **Après l'art. 21** (p. 2542) : accepte l'amendement n° 109 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (obligation pour les entreprises pratiquant des opérations d'assurance-vie ou de capitalisation de publier annuellement un état retraçant le montant des plus-values latentes afférentes aux actifs corrélatifs aux engagements pris envers les assurés) - **Art. 22 (unification du régime juridique des sociétés d'assurance mutuelles)** (p. 2543) : accepte l'amendement n° 70 de la commission (fonctionnement des sociétés d'assurance mutuelles sans capital social dans des conditions fixées pour chacune des catégories par décret en Conseil d'Etat) - **Art. 23 (composition du conseil d'administration des sociétés d'assurance)** : son amendement rédactionnel n° 202 ; adopté - (p. 2544) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 110

de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (participation obligatoire des salariés dans les conseils d'administration des sociétés d'assurance mutuelles) et accepte l'amendement de coordination n° 111 du même auteur - Accepte l'amendement n° 168 de M. Robert Laucournet (suppression de toute condition de seuil de cotisation notamment pour l'élection au conseil d'administration des sociétés d'assurance mutuelles) - **Art. 24 (unions et autres formes de sociétés d'assurance mutuelles)** - **Avant l'art. L. 322-26-3** : accepte l'amendement n° 169 de M. Robert Laucournet (participation sans condition des sociétaires de mutuelles aux assemblées générales) - **Art. L. 322-26-4** (p. 2545) : accepte l'amendement rédactionnel n° 71 de la commission - **Art. 25 (Commission de contrôle des assurances)** (p. 2547) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 141 de M. Robert Vizet - **Art. L. 310-12 (missions et composition de la Commission)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 73 de la commission - (p. 2548) : accepte l'amendement n° 112 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (champ du contrôle exercé par la Commission) - (p. 2549) : s'oppose à l'amendement n° 201 de la commission (nouvelle rédaction des alinéas 3 à 7 de cet article) - S'oppose à l'amendement n° 114 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (participation du directeur des assurances au ministère de l'économie et des finances à la Commission en qualité de commissaire du Gouvernement) - **Art. L. 310-14 (moyens de contrôle)** : s'oppose aux amendements identiques n° 76 de la commission et n° 115 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (limitation de la publicité aux décisions devenues définitives) - **Art. 310-15 (droit de suite)** (p. 2550) : accepte l'amendement de forme n° 77 de la commission et les amendements n° 116 (définition du champ de compétences de la Commission de contrôle) et n° 117 (extension du contrôle aux sociétés mères d'entreprises d'assurance) de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - **Art. L. 310-18 (sanctions disciplinaires et pécuniaires)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 78 de la commission et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 200 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - (p. 2552) : s'oppose à l'amendement n° 79 de la commission (suppression de la démission d'office de la gamme des sanctions dont disposera la Commission de contrôle) - Accepte l'amendement n° 171 de M. Robert Laucournet (insertion du transfert d'office de tout ou partie du portefeuille des contrats dans la gradation des sanctions prévues) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 119 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis - S'oppose à l'amendement n° 80 de la commission (suppression de la possibilité pour la Commission de faire ordonner, aux frais de l'entreprise sanctionnée, l'insertion de sa décision dans les journaux ou publications qu'elle désigne et l'affichage dans les lieux et pour la durée qu'elle indique) et accepte l'amendement n° 81 (obligation d'entendre les responsables de l'entreprise avant que la Commission de contrôle n'arrête sa décision) du même auteur - (p. 2553) : s'oppose aux amendements de la commission n° 82 (compétence de la cour d'appel de Paris pour l'examen des recours contre les décisions de la Commission de contrôle des assurances) et n° 83 (possibilité pour la Commission, aux frais de l'entreprise sanctionnée, d'ordonner l'insertion de sa décision dans trois journaux qu'elle désigne et l'affichage dans les lieux et pour la durée qu'elle indique lorsqu'une sanction est devenue définitive) - **Art. L. 310-21 (secret professionnel)** (p. 2554) : accepte l'amendement n° 84 de la commission (secret professionnel auquel sont soumis les agents de la Commission de contrôle des assurances non opposable à l'autorité judiciaire) - **Après l'art. L. 310-21 (transmission au Procureur de la République)** : accepte l'amendement n° 85 de la commission (transmission du dossier avec avis motivé au Procureur de la République lorsque la Commission relève des faits de nature à justifier des poursuites pénales) - Son amendement n° 190 : information du ministre chargé de l'économie et des finances lorsque la Commission relève des pratiques anticoncurrentielles ; adopté - **Art. 26 (délit d'entrave)** (p. 2555) : accepte l'amendement n° 86 de la commission (délit d'entrave visant tous les obstacles mis aux investigations de la Commission de contrôle des assurances ou des commissaires contrôleurs des assurances) - **Art. 27 (transfert de compétences)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 87 de la commission - Accepte l'amendement de coordination n° 120 de M. Paul

Loridant, rapporteur pour avis - **Après l'art. 27** : accepte l'amendement n° 121 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (suppression de la possibilité pour l'autorité administrative de fixer les montants maximaux et minimaux des tarifications des contrats) - **Art. 28 (modification des règles applicables aux entreprises nationales d'assurance)** (p. 2556) : s'oppose à l'amendement n° 142 de M. Robert Vizet (limitation de la cession du capital des entreprises du secteur nationalisé au privé) - Accepte les amendements de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis, n° 123 (appréciation de la fraction du capital détenu par l'Etat au moins égale à 75 %, au vu des participations tant directes qu'indirectes que celui-ci possède dans les sociétés centrales d'assurance) et n° 124 (possibilité pour les sociétés nationales d'assurance d'avoir le même conseil d'administration et le même président/directeur général que la société centrale) - **Après l'art. 28** : s'oppose à l'amendement n° 183 de M. Jean-Jacques Robert (absence d'obligation pour le locataire d'un studio ou d'une chambre d'assurer ses risques locatifs dans un immeuble de grande hauteur) - **Art. 29 (droit des parties en cas de redressement ou de liquidation judiciaire)** (p. 2558) : accepte les amendements n° 88 (délai durant lequel l'assuré peut réclamer le remboursement de la prime en cas de liquidation judiciaire de l'assureur) et, de coordination, n° 89 de la commission - **Art. 30 (contrats libellés en devises)** : s'oppose à l'amendement n° 143, de suppression, de M. Robert Vizet et accepte l'amendement n° 125 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (cas de dérogation à l'interdiction de souscrire des contrats d'assurance vie et de capitalisation en devises) - **Après l'art. 30** (p. 2559) : s'oppose à l'amendement n° 126 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (exonération de la taxe sur les conventions d'assurance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1990 pour les contrats d'assurance sur la vie et assimilés, y compris les contrats de rente viagère) - **Art. 31 (statuts des entreprises d'assurance)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 90 de la commission - **Art. 32 (opération accessoire à l'activité d'assurance)** (p. 2560) : accepte l'amendement rédactionnel n° 91 de la commission - **Après l'art. 32** : s'oppose à l'amendement n° 172 de M. Robert Laucournet (extension du dispositif de l'article L. 511-1 du code des assurances aux personnes qui, même en dehors d'un mandat formel, exécutent certains actes pour le compte des organismes assureurs) - **Art. 33 (garantie financière de l'activité des courtiers)** : son amendement n° 188 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - (p. 2563) : sur son amendement n° 188, s'oppose aux sous-amendements n° 145 et n° 146 de M. Jean Chérioux - **Après l'art. 33** (p. 2564) : son amendement n° 189 : création d'une sanction pénale en cas d'infraction aux obligations instituées à l'article 33 ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 192 de la commission (conditions d'exercice de la profession d'expert en automobile et institution d'une commission nationale chargée d'arrêter annuellement la liste des personnes remplissant les conditions pour exercer la profession d'expert en automobile) - **Art. 35 (abrogations)** : accepte l'amendement de coordination n° 193 de la commission - **Après l'art. 35** (p. 2565) : s'oppose à l'amendement n° 127 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (abrogation du caractère obligatoire de l'assurance dommages ouvrage pour les constructions) - **Art. 36 (abrogations partielles)** (p. 2566) : accepte les amendements de coordination n° 128, de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis, n° 94 et n° 194 de la commission - **Après l'art. 36** : accepte l'amendement de coordination n° 95 de la commission - **Intitulé** (p. 2567) : accepte l'amendement n° 96 de la commission (« Projet de loi portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen »).

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - (30 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2816) : analyse les principales raisons de l'explosion du crédit à la consommation, depuis 1980 - Arrêt de l'encadrement du crédit en 1985 - Stagnation du pouvoir d'achat - Augmentation des crédits de trésorerie offerts aux particuliers par les organismes financiers - Moindre augmentation du crédit immobilier - Nombre croissant des familles surendettées - (p. 2817) : analyse les causes les plus fréquentes qui provoquent cette situation de surendettement - Manque

d'information des Français, notamment sur le taux d'intérêt, le montant des mensualités et la durée de leurs prêts - Remise en cause de l'équilibre précaire du budget familial du fait d'événements graves (maladie, chômage, accident) - Hausse constante du pourcentage des loyers impayés constatée par les organismes d'HLM - Dénonce certaines pratiques commerciales des établissements financiers - Effets pervers de l'assistantat social - Volonté gouvernementale de protéger les emprunteurs - Information sur les procédures d'aide aux familles en difficulté dans les autres pays européens - Concertation avec toutes les parties concernées - Dispositions préventives de nature à prévenir certains risques de mauvaise information et à responsabiliser les emprunteurs - Moralisation des pratiques commerciales - Organisation d'une procédure collective appropriée au traitement global des difficultés des familles - (p. 2818) : création et composition de commissions départementales d'examen des situations d'endettement des particuliers - Mise en oeuvre de la procédure de redressement judiciaire en cas d'échec de la conciliation amiable - Bilan d'application de ce projet effectué dans deux ans - Urgence économique et sociale du dispositif proposé - (p. 2833) : existence du surendettement contestée par les professionnels mais reconnue par le Conseil national du crédit et le Conseil national de la consommation - Justifie l'urgence déclarée sur ce projet - Coexistence de la procédure de conciliation et de la voie judiciaire - Conséquences sociales de la faillite civile - Dénonce les accusations portées par M. Charles Lederman à l'égard des organismes de crédit à la consommation et de leur éventuelle pression sur le Gouvernement - (p. 2834) : en réponse à M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques, précise que le Gouvernement n'est nullement responsable des conditions de travail difficiles des sénateurs - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 2835) : accepte l'amendement n° 57 de M. Claude Estier (insertion d'une division additionnelle intitulée : « Section I - De la prévention du surendettement des particuliers ») - (p. 2837) : accepte l'amendement n° 25 de M. Jean Simonin, rapporteur (insertion d'une division additionnelle intitulée : « Titre premier - Du règlement des situations de surendettement des particuliers ») et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 169 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (substitution du mot « endettement » au mot « surendettement ») - S'oppose aux amendements n° 137 de M. Charles Lederman (insertion d'une division additionnelle intitulée : « Titre premier - Du juge, de la commission et de leur saisine ») et n° 87 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (insertion d'une division additionnelle intitulée « Titre premier - Du règlement des situations d'endettement des particuliers ») - (p. 2838) : accepte l'amendement n° 88 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (insertion d'une division additionnelle intitulée : « Chapitre 1<sup>er</sup> - Du règlement amiable ») - **Art. 1<sup>er</sup> (ouverture de la procédure de règlement amiable)** (p. 2839, 2840) : sur l'amendement n° 27 de la commission (qualité des débiteurs concernés ; introduction de la notion de surendettement ; suppression de la saisine de la commission par le juge ; validation du plan amiable après accord des principaux créanciers), ses sous-amendements n° 190 : suppression de la référence aux créanciers principaux ; rejeté ; n° 191 : dispositif limité aux seuls débiteurs de bonne foi ; adopté ; et n° 192 : juge d'instance informé par la commission de l'ouverture de la procédure ; retiré - (p. 2843) : sur cet amendement, accepte les sous-amendements n° 172 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (juge d'instance du lieu du domicile du débiteur informé, par la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers, de l'ouverture de la procédure), n° 73 de M. Claude Estier (possibilité pour la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers et pour le débiteur de saisir le juge d'instance aux fins de suspension des voies d'exécution) et s'oppose au n° 183 de M. Philippe François - S'oppose aux amendements n° 121 de M. Jean Arthuis (nouvelle rédaction de cet article afin de respecter la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire ; mise en place de dispositions analogues à celles en vigueur en agriculture), n° 56 de M. Jean Chérioux (saisine de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers entraînant la suspension des poursuites à l'égard du débiteur, pendant

l'examen du dossier), aux amendements de M. Charles Lederman, n° 138 (compétence donnée au juge pour organiser la procédure de règlement amiable ; possibilité pour ce dernier de saisir la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers) et n° 139, d'ordre rédactionnel, aux amendements de M. Ernest Cartigny, n° 118 (saisine d'office de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers sur la demande d'un ou plusieurs créanciers) et n° 12 (débiteurs de mauvaise foi exclus du bénéfice des dispositions de la présente loi) ainsi qu'à l'amendement n° 4 de M. Xavier de Villepin (possibilité pour la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers de se saisir d'office, sur la demande d'un ou plusieurs créanciers) - **Art. 2 (composition de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2850) : s'oppose à l'amendement n° 28 de la commission (1° modification de la composition de cette commission ; 2° désignation par le préfet de membres suppléants), et sur cet amendement, aux sous-amendements de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis, n° 173 (participation de sept personnalités choisies par le préfet), n° 174 (choix par le préfet de deux personnalités sur proposition de l'association française des établissements de crédit), n° 175 (1° avocat choisi par le préfet, sur proposition du ou des barreaux du département ; 2° choix par le préfet d'un notaire, sur proposition de la chambre départementale des notaires et d'un huissier de justice, sur proposition de la chambre départementale des huissiers de justice), n° 176 de coordination, ainsi qu'au sous-amendement n° 184 de M. Philippe François (nomination par le préfet de deux personnalités sur proposition des organisations représentatives des établissements de crédit) - S'oppose aux amendements de M. Xavier de Villepin, n° 5 (choix par le préfet de sept personnalités, dont deux sur proposition des organisations de bailleurs représentatives au plan départemental) et n° 6 (choix de deux personnalités sur proposition des organisations représentatives des établissements de crédit) ainsi qu'à l'amendement n° 140 de M. Charles Lederman (renforcement de la place des organisations de consommateurs et des associations familiales ; suppression de la présence d'un huissier de justice) - (p. 2855) : s'oppose à l'amendement n° 204 de la commission (substitution du directeur des services sociaux du département, désigné par le président du conseil général, au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales) - (p. 2856) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 205 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (participation de droit de ces deux personnalités).

**Suite de la discussion** - (31 octobre 1989) - **Art. 3 (moyens d'information de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2866) : sur l'amendement n° 29 de M. Jean Simonin, rapporteur (déclaration patrimoniale imposée au débiteur ; élargissement des moyens d'information de la commission ; enquêtes sociales), son sous-amendement n° 202 ; adopté - (p. 2869 à 2872) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 177 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (déclaration par le débiteur des éléments actifs et passifs de son patrimoine) ; accepte les amendements n° 74 de M. Claude Estier (possibilité pour le plan conventionnel de prendre en compte l'intérêt de la famille, la nature et la qualité des créances en fonction notamment de critères tenant à l'importance du service rendu et à la date de la création de la dette), n° 142 de M. Charles Lederman (possibilité pour les parties d'être assistées devant la commission par un conseil dûment avisé) et demande le retrait du n° 75 de M. Claude Estier (impossibilité pour le plan conventionnel de remettre en cause les engagements souscrits auprès d'autres instances de conciliation) - **Après l'art. 3** (p. 2873) : accepte l'amendement n° 76 rectifié de M. Claude Estier (modalités d'exécution du plan) - S'oppose à l'amendement n° 17 de M. Ernest Cartigny (interdiction pour le débiteur de vendre des éléments de son patrimoine durant l'élaboration du plan conventionnel et éventuellement pendant la durée d'exécution de ce plan, sauf disposition spécifique contraire) - (p. 2874, 2877) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 94 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (compétence du tribunal d'instance pour connaître des recours dirigés contre les décisions prises par

la commission sur la recevabilité des demandes d'ouverture d'une procédure amiable) et, sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 206 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (compétence du tribunal d'instance pour connaître du recours qui serait dirigé contre le refus de la commission d'ouvrir une procédure amiable) - **Art. 4 (missions de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2878) : accepte l'amendement n° 31 de la commission (nouvelle rédaction de cet article précisant que la mission essentielle de ladite commission reste la conciliation des parties en vue de l'élaboration d'un plan conventionnel de règlement ; rédaction de ce plan) et sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 178 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (nature et contenu du plan conventionnel) et demande le retrait du n° 186 de M. Philippe François (gel de la situation patrimoniale du débiteur en cas de saisine de la commission) - **Art. 5 (secret professionnel)** (p. 2879) : accepte les amendements n° 32 et n° 33 de la commission visant à interdire à toute personne qui participe aux travaux de la commission ou est appelée au règlement amiable, de divulguer à des tiers des informations dont ils ont eu connaissance dans le cadre de la procédure de conciliation - **Art. 6 (échec du règlement amiable)** (p. 2880) : sur l'amendement n° 97 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (extension des possibilités de saisine du juge d'instance compétent pour ouvrir une procédure de redressement judiciaire), qu'elle accepte, son sous-amendement n° 193 : extension limitée au cas où la commission estime que le débiteur ne relève pas des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la présente loi ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 145 de M. Charles Lederman (suppression de toute possibilité pour un créancier, engageant ou poursuivant une procédure d'exécution, d'interdire l'établissement d'un plan de redressement).

- **Événements de Berlin** - (13 novembre 1989) (p. 3178) : s'associe à l'immense espérance et à l'immense joie que connaissent aujourd'hui les Allemands en Europe - Au nom du Gouvernement, s'associe au témoignage de sympathie du Sénat à l'adresse du Président du Bundesrat, des maires de Berlin-Ouest et de Berlin-Est.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (13 novembre 1989) - **Avant l'art. 4** (p. 3179, 3180) : s'oppose à l'amendement n° 144 de M. Charles Lederman (homologation du plan conventionnel) - **Après l'art. 6** : s'oppose aux amendements n° 15 de M. Ernest Cartigny (transmission au juge d'instance du plan approuvé, pour homologation) et n° 77 de M. Claude Estier (transmission du plan conventionnel de redressement pour homologation au juge d'instance) ; accepte l'amendement n° 207 de M. Jean Simonin, rapporteur (information du juge d'instance, par la commission, du lieu du domicile du débiteur, de la conclusion du plan conventionnel de règlement et des mesures qu'il comporte) - **Avant l'art. 7** (p. 3182) : s'oppose aux amendements identiques de coordination n° 35 de la commission et n° 98 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis - Sur l'amendement n° 35 de la commission, accepte le sous-amendement n° 211 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - (p. 3183) : sur l'amendement n° 36 de la commission (possibilité pour le débiteur surendetté poursuivi par ses créanciers d'un recours direct devant le tribunal d'instance), son sous-amendement n° 194 ; rejeté - (p. 3185) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 36 de la commission ; et, sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 212 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - (p. 3187) : sur l'amendement n° 37 de la commission (examen par le juge d'instance de la situation de l'endettement du débiteur qui lui déclare les éléments actifs et passifs de son patrimoine), son sous-amendement n° 208 ; rejeté - (p. 3189 à 3194) : s'oppose à l'amendement n° 37 de la commission (examen par le juge d'instance de la situation de l'endettement du débiteur qui lui déclare les éléments actifs et passifs de son patrimoine) et, sur cet amendement, aux sous-amendements n° 187 et n° 188 de M. Philippe François et n° 180 et n° 181 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis - (p. 3193) : sur l'amendement n° 37 de la commission, accepte le sous-amendement n° 213 de M. Michel Dreyfus-Schmidt -

(p. 3195) : s'oppose à l'amendement n° 128 de M. Jean Arthuis (arrêt du cours des intérêts légaux et conventionnels par le jugement d'ouverture du redressement judiciaire) - **Art. 7 (pouvoirs du juge dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire)** (p. 3197) : accepte l'amendement n° 38 de la commission (suppression des trois premiers alinéas de cet article relatifs au rôle du juge d'instance) - S'oppose aux amendements n° 18, de coordination, de M. Ernest Cartigny ; et n° 146 de M. Charles Lederman (suspension prononcée par le juge d'instruction jusqu'au jugement des procédures civiles d'exécution portant sur l'ensemble des dettes de l'emprunteur) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 78 de M. Claude Estier (le juge d'instance prononce s'il y a lieu, lorsqu'il est saisi en application des articles 1<sup>er</sup> à 6, la suspension pour une durée de deux mois renouvelable une fois) - (p. 3198) : s'oppose à l'amendement n° 168 de M. André Bohl (rôle du juge de veiller au respect de la législation en matière d'équilibre des comptes des collectivités territoriales et de leurs services publics industriels et commerciaux) - (p. 3199) : accepte l'amendement n° 39 de la commission (possibilité pour le juge d'instance de reporter ou d'échelonner le paiement des dettes autres que fiscales, parafiscales ou envers les organismes de sécurité sociale) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 147 de M. Charles Lederman (possibilité pour le juge de reporter ou d'échelonner le paiement des dettes quelle qu'en soit la nature) - (p. 3200) : s'oppose aux amendements n° 40 de la commission (possibilité pour le juge d'instance de décider que les paiements s'imputeront d'abord sur le capital ou que les échéances reportées porteront intérêt à un taux réduit qui peut être inférieur au taux d'intérêt légal), n° 20 de M. Ernest Cartigny (lorsque le juge d'instance opte pour la réduction du taux applicable à l'arriéré reporté cette réduction ne peut avoir pour effet de ramener le taux d'intérêt en dessous du taux d'intérêt légal), n° 104 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (limitation des effets possibles de la réduction de taux d'intérêt par le juge d'instance) et n° 9 de M. Xavier de Villepin (taux réduit ne pouvant être inférieur au taux de l'intérêt légal) - (p. 3201) : accepte l'amendement n° 79 de M. Claude Estier (prise en compte par le juge de la connaissance que pouvait avoir chacun des prêteurs lors de la conclusion des différents contrats, de la situation d'endettement du débiteur) - (p. 3202) : accepte l'amendement n° 105 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour le juge d'instance de subordonner la mise en oeuvre de mesures de redressement à l'abstention par le débiteur d'actes qui aggraveraient son insolvabilité) et s'oppose à l'amendement n° 41 de la commission (possibilité pour le juge d'instance de mettre à la charge du débiteur des obligations de faire ou de ne pas faire dont l'exécution conditionne l'application des mesures décidées) - (p. 3204) : accepte l'amendement n° 80 de M. Claude Estier (possibilité pour le juge d'instance de réduire le montant de la fraction des prêts immobiliers restant dû aux établissements de crédit en cas de vente forcée du logement principal du débiteur grevé d'une inscription bénéficiant à un établissement de crédit ayant fourni les sommes nécessaires à son acquisition) - S'oppose à l'amendement n° 42 de la commission (possibilité pour le juge d'instance de réduire le montant des prêts immobiliers restant dû en cas de vente sur saisie immobilière du logement du débiteur grevé d'un privilège ou d'une hypothèque) et sur cet amendement, au sous-amendement n° 182 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis - (p. 3206) : s'oppose à l'amendement n° 107 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (bénéfice des mesures prononcées par le juge définitivement acquis au débiteur une fois exécutée la totalité des obligations mises à sa charge par le juge) - **Après l'art. 7** (p. 3207, 3208) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 150 (litige relatif à l'exécution d'un gage, de la compétence du juge d'instance pour les débiteurs surendettés), n° 149 et n° 151 (accès à l'aide judiciaire totale pour toutes les personnes percevant un revenu inférieur ou égal au SMIC) et n° 152 (accès à l'aide judiciaire pour les personnes concernées par les procédures judiciaires prévues à l'article 7 et les précédents) - (p. 3210) : s'oppose à l'amendement n° 153 de M. Charles Lederman (apurement du passif des débiteurs après vente judiciaire de leurs biens) - Son amendement n° 197 : possibilité pour le juge en matière mobilière comme en matière immobilière de modérer le

montant de l'indemnité prévue aux articles 20 de la loi du 10 janvier 1978 et 13 de la loi du 13 juillet 1979 en cas de défaillance de l'emprunteur ; adopté - **Après l'art. 7 et avant l'art. 8** (p. 3211) : accepte les amendements identiques de coordination n° 43 de la commission et n° 103 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis - S'oppose à l'amendement n° 45 de la commission (possibilité pour l'administration fiscale d'accorder des remises totales ou partielles de l'impôt direct régulièrement établi lorsque le contribuable est dans l'impossibilité de payer en raison d'une situation de surendettement) - (p. 3213) : s'oppose aux amendements identiques n° 46 de la commission et n° 109 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (possibilité pour les créances du Trésor public et des organismes de prévoyance ou de sécurité sociale de faire l'objet de remises dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat) - (p. 3214) : accepte l'amendement n° 44 de la commission (exclusion du bénéfice des dispositions du présent titre des débiteurs de mauvaise foi qui auraient pu tromper la vigilance du juge ou de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers) et sur cet amendement, le sous-amendement n° 117 de M. Claude Estier - **Art. 8 (champ d'application du Titre premier)** (p. 3215) : accepte l'amendement rédactionnel n° 47 de la commission - Accepte l'amendement n° 111 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (absence d'application des dispositions du Titre premier lorsque le débiteur relève des procédures instituées par la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social) - **Après l'art. 8** (p. 3216) : s'oppose aux amendements de M. Lucien Lanier rapporteur pour avis, n° 112 (détermination des conditions d'application de ce titre par décrets en Conseil d'Etat) et n° 113 (présentation par le Gouvernement au Parlement dans un délai de deux ans suivant la date de publication de la présente loi d'un rapport sur l'application des procédures collectives de règlement des situations d'endettement des particuliers) - **Avant l'art. 1<sup>er</sup> (suite)** (p. 3217) : s'oppose à l'amendement n° 136 de M. Charles Lederman (élévation du salaire minimum interprofessionnel de croissance à 6 500 F. mensuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990) - **Avant l'art. 9** (p. 3219) : accepte l'amendement n° 69 de M. Claude Estier (obligation pour les établissements de crédit de s'assurer à peine de nullité, du cautionnement donné par une personne physique, que la solvabilité de ladite personne au moment de son engagement n'est pas disproportionnée avec le montant pour lequel elle s'est engagée en capital et en intérêts) - (p. 3220) : accepte l'amendement n° 70 de M. Claude Estier (la caution n'est tenue de payer que celles des pénalités ou ceux des intérêts de retard qui se trouvent échus deux mois après qu'elle a été avisée par l'établissement de crédit de la défaillance du débiteur principal) - **Art. 9 (offre de crédit permanent)** (p. 3222) : sur l'amendement n° 49 de la commission (fixation par l'offre de crédit permanent des conditions de remboursement des sommes restant dues dans des limites compatibles avec les ressources et les charges de l'emprunteur, déterminées à la date de souscription du contrat), son sous-amendement n° 209 ; rejeté - Sur le même amendement, accepte le sous-amendement n° 59 de M. Claude Estier - **Après l'art. 9** (p. 3224) : son amendement n° 1 : institution pour les acheteurs de logements neufs d'un droit de rétraction ouvert pendant sept jours à compter de l'acte de vente si celui-ci a été souscrit sous seing privé ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 159 de M. Charles Lederman - Accepte l'amendement n° 55 de M. Jean Chérioux (protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit notamment en matière de publicité du crédit gratuit) - (p. 3226) : s'oppose à l'amendement n° 157 de M. Charles Lederman (possibilité pour l'emprunteur qui résilie son contrat de crédit permanent d'amortir à taux fixe les sommes restant dues) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 158 du même auteur (obligation pour le prêteur de notifier aux cautions les incidents de paiement caractérisés par un retard de versements persistant à l'issue d'une période de trois mois) - **Art. 10 (dispositions complémentaires relatives à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier)** (p. 3227) : accepte les amendements de M. Charles Lederman, n° 160 (obligation pour la publicité de préciser la

durée de l'opération proposée ainsi que le coût total et le taux effectif global du crédit) et n° 161 (interdiction de toute publicité pour l'un des prêts mentionné à l'article 1<sup>er</sup> assimilant les mensualités de remboursement à des loyers) - Accepte l'amendement n° 52 de la commission (introduction d'une disposition protectrice des cautions en matière de vente immobilière) - Son amendement n° 210 : obligation pour l'établissement de crédit de s'assurer à peine de nullité du cautionnement donné par une personne physique, que la solvabilité de ladite personne au moment de son engagement n'est pas manifestement disproportionnée avec le montant pour lequel elle s'est engagée en capital et en intérêts ; rejeté - (p. 3228) : accepte les amendements de M. Claude Estier, n° 61, n° 62 et n° 63 relatifs à l'interdiction pour le prêteur de priver l'emprunteur de son délai de réflexion en lui faisant signer immédiatement son acceptation lorsqu'il lui offre le prêt - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 51 de la commission (délai de quinze jours accordé au vendeur pour rembourser un acompte) - (p. 3229) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 162 de M. Charles Lederman (obligation pour le prêteur de notifier aux cautions les incidents de paiement caractérisés par un retard de versements persistant à l'issue d'une période de plus de trois mois) - Accepte les amendements de coordination de M. Claude Estier, n° 65, n° 66 et n° 67 - **Après l'art. 10** (p. 3230) : son amendement n° 3 : création d'un fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers dont la gestion est confiée à la Banque de France et donc soumis au contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ; devenu sans objet - (p. 3234) : sur son amendement n° 3, accepte les sous-amendements de M. Paul Lorient n° 199, n° 200 et n° 201, et de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis, n° 114 - (p. 3235) : accepte les amendements n° 84 de M. Claude Estier (possibilité pour le juge d'accorder un délai de deux ans au débiteur qui a du mal à payer en cas de licenciement) et n° 164 de M. Charles Lederman (obligation, en cas de modification des conditions d'obtention du prêt, notamment du montant ou du taux du crédit, de remettre à l'emprunteur une nouvelle offre préalable) - (p. 3236) : accepte l'amendement n° 155, précédemment réservé, de M. Charles Lederman (interdiction de rémunérer un vendeur en fonction du taux de crédit qui est appliqué à l'acquéreur pour un bien mobilier ou immobilier) - **Avant l'art. 9** (suite) : accepte l'amendement de coordination n° 48 de la commission - **Avant l'art. 11** : accepte les amendements de coordination identiques n° 53 de la commission et n° 166 de M. Charles Lederman - (p. 3237) : s'oppose à l'amendement n° 167 de M. Charles Lederman (obligation pour le prêteur de vérifier la compatibilité de l'opération de crédit avec la situation financière, le niveau de l'endettement et la solvabilité de l'emprunteur) - **Art. 11** (p. 3238) : accepte l'amendement rédactionnel n° 54 de la commission - **Intitulé** : accepte l'amendement de coordination n° 24 de la commission et l'amendement n° 119 de M. Jean Arthuis (« Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles »).

*Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 124 (89-90)] - (18 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5118, 5119) : se réjouit de l'accord intervenu en CMP et remercie le Sénat pour son travail sur ce texte - Réponses apportées par ce projet de loi aux problèmes quotidiens des ménages surendettés - Allègement de la composition de la commission de conciliation - Etendue des pouvoirs du juge : possibilité d'un rééchelonnement des dettes à un taux réduit ou d'une suspension des procédures d'exécution - Prochaine discussion d'un texte sur le logement social - Volet préventif du texte : protection des emprunteurs et de leurs cautions - Réforme du taux de l'usure et suppression des indemnités de remboursement anticipé pour les prêts à la consommation - Bilan prévu de l'application de ce texte dans un délai de deux ans.

**NEUWIRTH (Lucien)**, sénateur de la Loire (RPR).

Elu questeur du Sénat (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé membre de la commission des lois (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du conseil d'administration de l'établissement public Autoroutes de France jusqu'au 9 décembre 1989.

\* Est nommé membre suppléant du Comité des finances locales (*JO Lois et décrets* du 24 juin 1989).

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations (30 mai 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions** [n° 302 (88-89)] - (14 juin 1989) - **In fine** (p. 1558) : se déclare favorable à l'amendement n° 37 du Gouvernement (contrôle technique des véhicules automobiles ; séparation des fonctions de contrôleur et de réparateur) - Interroge le secrétaire d'Etat sur un éventuel renforcement du service des mines et la création d'un corps de contrôleurs qui relèverait de l'autorité de l'Etat - **Avant l'art. 10** (p. 1561) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (augmentation de l'échelle des peines en matière d'excès de vitesse).

**Suite de la discussion** - (15 juin 1989) - **Art. 10** (*dispositions relatives au permis de conduire à points*) - **Art. L. 11-7 du code de la route (modalités d'application déterminées par décret en Conseil d'Etat)** (p. 1614) : sur l'amendement de coordination n° 8 de M. Jacques Thyraud, rapporteur, son sous-amendement n° 1 : détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions spécifiques d'application aux conducteurs professionnels ; retiré.

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT)** [n° 475 (88-89)] - (8 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3116) : précise que de nombreuses dispositions de ce projet de loi relèvent du domaine réglementaire - Nécessaire restructuration du groupement industriel des armements terrestres, GIAT - Reconnaît la qualité des productions du GIAT et la compétence de ses personnels - (p. 3117) : absence de précision sur la dotation en capital accordée à la nouvelle société - Incidences des réductions de personnel sur les régions où sont implantés les arsenaux - Incertitude quant au dispositif financier concernant la mobilité ou la reconversion des personnels.

- **Proposition de loi constitutionnelle déposée par M. Charles Pasqua et les membres du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés, tendant à instituer un référendum d'initiative populaire** [n° 51 (89-90)] - (12 décembre 1989) - **Demande de discussion immédiate** (p. 4859) : souligne la longévité de la Constitution adoptée par le peuple français le 28 septembre 1958 - Réalisation d'un mélange heureux entre le principe représentatif et le principe de la démocratie directe - Estime que le peuple a un droit de réponse mais n'a pas le droit d'initiative - Nécessaire rapprochement des institutions et du citoyen, objectif prioritaire pour tous ceux qui sont attachés à l'esprit de la Ve République et à la volonté des constituants de 1958 - Dénonce les abstentions croissantes et renouvelées à l'occasion de chaque consultation électorale - Sou-



haite la prise en compte rapide des aspirations et des capacités du peuple français - Rappelle que certains pays étrangers pratiquent le mécanisme aujourd'hui proposé - Se déclare à la disposition du Sénat pour rapporter au nom de la commission, si le Sénat en exprime la volonté.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé [n° 92 (89-90)] - (13 décembre 1989) - Avant l'art. 9 (p. 4906) : son amendement n° 19 : création et conditions d'attribution de l'allocation de dépendance ; adopté.**



**OLIVIER (Henri)**, sénateur de l'Orne (rattaché administrativement au groupe UREI).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile (1<sup>er</sup> juillet 1989).

**ORNANO (Charles)**, sénateur de la Corse du Sud (NI).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé membre de la commission des lois (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**ORNANO (Paul d')**, sénateur des Français établis hors de France (RPR).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

– Membre titulaire de la commission mixte chargée de donner un avis sur l'affectation et l'attribution des crédits du Fonds culturel créé par l'arrêté du 27 mars 1957.

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (7 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

– *Rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa, du Règlement, sur la situation et le développement de Radio France Internationale (RFI) [n° 308 (88-89)] (17 mai 1989) – *Audiovisuel*.

*Proposition de loi organique*, déposée avec MM. Charles de Cuttoli et Jean Barras, précisant et complétant le domaine de la loi, en application de l'article 34, dernier alinéa, de la Constitution, en ce qui concerne le Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 479 (88-89)] (31 août 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) – Français de l'étranger.

*Proposition de loi organique*, déposée avec MM. Charles de Cuttoli et Jean Barras, tendant à compléter l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances [n° 480 (88-89)] (31 août 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) – *Lois de finances*.

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-

90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution – *Coopération* – [n° 62 (89-90) tome 3] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

– *Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel* [n° 347 (88-89)] – (1<sup>er</sup> juin 1989): son intervention, présentée par M. Emmanuel Hamel (p. 1047 à 1049).

– *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

#### Deuxième partie :

*Coopération et développement* – (30 novembre 1989) – Rapporteur pour avis (p. 4130): crise économique aiguë de l'Afrique subsaharienne – Poids de la dette des pays en développement et menaces pour la stabilité du système financier international; lacunes des plans d'ajustement du Fonds monétaire international, FMI – Morcellement regrettable de la politique d'aide au développement française – Situation économique préoccupante des pays africains: déficit alimentaire, retard industriel persistant, déséquilibre des finances publiques et du commerce extérieur, dépendance excessive à l'égard des produits de base – Fonctionnement décevant des accords de produits, du Stabex et du Symin – Poids croissant de la dette publique; mesures de rééchelonnement ou d'annulation des créances des pays les plus pauvres, à l'initiative de la France – Propose la création d'un fonds international destiné à gérer la dette garantie et d'un fonds international de rachat de la dette bancaire – Nécessité d'une responsabilisation des autorités des pays intéressés – (p. 4131): justification de la politique de coopération de la France avec l'Afrique: enjeux politiques, économiques et démographiques – Composition de l'aide française: progression de l'aide multilatérale, augmentation de la part des dons – Aides aux entreprises françaises installées en Afrique: création d'un fonds national de garantie pour les pays du champ; souhaite la création complémentaire d'un fonds de garantie locale – Maintien de la priorité aux initiatives privées et décentralisées – Erosion des crédits du Fonds d'aide et de coopération, FAC – Création d'une ligne budgétaire relative aux dons de la Caisse centrale de coopération économique – Déclin des instruments privilégiés de la politique de coopération: assistance technique, prêts d'ajustement structurel, établissements français à l'étranger, coopération militaire – Au nom de la commission des affaires étrangères, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le vote de ce projet de budget.

*Affaires étrangères* – (30 novembre 1989) (p. 4162, 4163): évolution des crédits du ministère des affaires étrangères – Rebudgétisation de Radio-France internationale, RFI – Progression insuffisante des crédits consacrés aux Français de l'étranger – Se déclare opposé à la réforme des écoles françaises de l'étranger – Réforme des statuts et des modes de rémunération des enseignants français à l'étranger: prise en charge par l'Etat des salaires des recrutés locaux, diminution des indemnités de résidence des détachés budgétaires – Suppression des subventions d'équilibre octroyées par l'Etat aux établissements scolaires – Absence de prise en compte des recrutés locaux non titulaires – Centralisation des recrutements et de la gestion des établissements; risque d'un renforcement de la syndicalisation et de la bureaucratization – Problème de l'indemnisation des Français d'Indochine prévue par les protocoles financiers conclus entre la France et le Viêt-nam en 1977.

– *Conclusions du rapport de M. Daniel Hoeffel*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 222, 88-89) de MM. Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Croze, Olivier Roux, Xavier de Villepin, Daniel Hoeffel et Marcel Lucotte, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 102 (89-90)] – (18 décembre 1989) – Art. 5 (*statut des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE; non-publicité des débats de l'assemblée plénière du CSFE*) (p. 5150): souhaite la publication d'un décret fixant le montant de l'indemnisation des membres du CSFE – (p. 5152): problème de la protection des biens des Français de l'étranger – (p. 5153): se déclare opposé à l'amendement n° 4 de

M. Jean-Pierre Bayle (principe de la publicité des débats de l'assemblée plénière du CSFE) - Art. 12 (délimitation des circonscriptions électorales) (p. 5158) : votera cet article - Art. 15 (modalités du vote pour l'élection des membres du CSFE) (p. 5159) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. Jean-Pierre Bayle (suppression du vote par procuration) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5161, 5162) : caractère globalement positif de ce texte résultant d'un compromis - Se déclare réservé sur le mode de scrutin retenu - Avec la très grande majorité des membres du groupe du RPR, votera sans enthousiasme cette proposition de loi.

**OTHILY (Georges)**, sénateur de la Guyane (rattaché administrativement au groupe S).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989** [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Art. 34 bis (dispositions relatives au domaine privé de l'Etat en Guyane) (p. 5256, 5257) : son amendement n° 41 : modification du mode de calcul de la partie agglomérée des communes de Guyane ; adopté.

**UDIN (Jacques)**, sénateur de la Vendée (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1989).

- Membre titulaire de la commission des comptes de la sécurité sociale.

Membre suppléant du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Est nommé membre titulaire du comité des finances locales (JO Lois et décrets du 11 novembre 1989).

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) (24 mai 1989).

#### DÉPÔTS

- Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 279 rectifié (88-89)] approuvant le Xe Plan (1989-1992), considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, après déclaration d'urgence [n° 311 (88-89)] (17 mai 1989) - Plan.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Solidarité, santé et protection sociale - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 36] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 827) : incertitudes d'une planification à intention stratégique sans repères chiffrés ni engagements budgétaires hormis celui relatif aux contrats de plan Etat-régions - (p. 828) : absence de concertation dans l'élaboration du Plan - Oubli de l'entreprise ; absence de dispositions relatives à l'investissement et à l'allègement des charges - Non prise en compte de la priorité des infrastructures autoroutières ; contrats de plan - Absence de politique familiale ambitieuse ; juge prioritaire l'encouragement à la naissance du 3ème enfant - (p. 829) : affirmation du concept archaïque de l'économie mixte justifiée par une prétendue fragilité de l'actionnariat privé, le risque de déstabilisation par l'étranger par le biais des OPA et une défaillance de l'initiative privée dans les secteurs à haut risque - Caractère idéaliste de l'objectif de réduction du déficit budgétaire et de maîtrise de la dépense de l'Etat ; rappelle la réduction du déficit budgétaire par un vote du Sénat, non suivi par le Gouvernement et l'Assemblée nationale lors de l'examen de la loi de finances pour 1989 ; coût de l'harmonisation fiscale européenne ; doute sur le respect des lois de programmation, notamment militaire - Comptes des entreprises publiques ; impossibilité pour un Etat endetté d'honorer son devoir d'actionnaire - (p. 830) : comptes sociaux ; accord sur les options de principe figurant dans le Plan relatives à l'adaptation des régimes de retraite et à la meilleure régulation des dépenses de santé ; absence de programmation ; approuve la proposition de création d'un prélèvement généralisé sur tous les revenus - Incohérence de tous les objectifs annoncés face à l'échéance européenne - Avis défavorable de la commission des finances sur ce projet de loi.

Suite de la discussion - (24 mai 1989) - Rapporteur pour avis - Art. unique (approbation du Xe Plan) (p. 908) : propose le vote de l'amendement de suppression n° 1 de M. Bernard Barbier, rapporteur - Absence de repère chiffré - Incohérence entre les propositions retenues et l'engagement de réduction de déficit budgétaire - Politique à l'égard des entreprises privées et publiques ; Caisse des dépôts et consignations ; problème posé par l'insuffisance des fonds propres de l'Etat - Demande une loi d'orientation dans le domaine social.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

#### Discussion générale :

(21 novembre 1989) (p. 3548) : constate que ce budget ne répond pas aux exigences de compétitivité et aux impératifs du monde actuel - (p. 3549) : estime que la France bat tous les records d'improductivité qu'il s'agisse du poids des prélèvements obligatoires, du taux des impositions marginales ou de l'importance du secteur public - Rappelle qu'en 1973 les prélèvements obligatoires étaient de 37 % et qu'ils n'ont pas plus augmenté sous le gouvernement de M. Jacques Chirac qu'avant - Existence d'un taux de chômage élevé et durable - Déficit de la balance des produits industriels - Nécessité de mobiliser et de motiver tous les acteurs économiques - Absence de mesure en faveur des chefs d'entreprises, des artisans, des commerçants ou des cadres - Insuffisance des allègements et des réductions fiscales face à la concurrence internationale - Augmentation des dépenses de fonctionnement - (p. 3550) : alourdissement de la dette au détriment des crédits militaires, des dépenses d'investissement, des transferts aux collectivités locales et des dotations aux entreprises publiques - Dénonce la doctrine du « ni ni » : ni nationalisation, ni privatisation - Souhaite préserver la qualité et l'étendue du système de protection sociale - Nécessité absolue de maîtriser certaines dépenses - Création d'une nouvelle cotisation sociale généralisée sur l'ensemble des revenus - Constate que ce projet public largement les entreprises, fer de lance du développement - Estime que la distinction entre bénéfices distribués et non distribués au regard de l'imposition est de nature idéologique et réduit la compétitivité des entreprises face à la concurrence étrangère - Favorable à un taux unique de 33,3 % de l'impôt sur les sociétés - Estime que cette mesure est la plus efficace pour le développement et la création des emplois - Dénonce les insuffisances en ce qui concerne la fiscalité de la restruc-

turation et de la transmission des entreprises - Adaptation nécessaire du droit fiscal - Alourdissement de la taxation sur les plus-values des sociétés - (p. 3551) : estime que le secteur public est malade - Evoque le problème des infirmières, de la justice, de l'éducation nationale, de la gendarmerie et de l'armée - Estime que l'administration est souvent pléthorique, rigide et sous-payée

*Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*autorisation de percevoir les impôts existants*) (p. 3592) : dénonce une augmentation considérable des prélèvements obligatoires depuis 1972 pour arriver à 44,2 % du PIB l'année prochaine - Demande si ce taux inclut ou non la cotisation de 1 % sur l'ensemble des revenus - Estime que ces prélèvements sont trop élevés et souhaite leur diminution.

*Suite de la discussion* - (23 novembre 1989) - Art. 2 (*barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement*) (p. 3614) : inéquité du système français d'impôt sur le revenu - Indexation de l'évolution des tranches du barème de l'impôt sur l'inflation - Surtaxation des salaires moyens - Mouvement de baisse général de l'impôt sur le revenu dans les autres pays de la CEE - Mesures insuffisantes en faveur des familles (mode de calcul du quotient familial, frais de garde pour jeunes enfants) - Diminution du pouvoir d'achat des allocations familiales - (p. 3619) : se déclare favorable à l'amendement n° I-157 de Mme Hélène Missoffe (bénéfice d'une part supplémentaire accordé définitivement aux couples ayant élevé au moins cinq enfants) - Après l'art. 2 (p. 3625) : se déclare favorable à l'amendement n° I-20 de M. Paul Caron (relèvement de la déduction pour frais funéraires) - Art. 4 (*allègement de la taxe d'habitation*) (p. 3630) : dispositif proposé contraignant, compliqué et discriminatoire - Aurait préféré que le Gouvernement laisse aux collectivités locales la possibilité de définir elles-mêmes leurs systèmes d'abattements et de dégrèvements - Plafonnement de la taxe d'habitation en fonction des revenus - Impôt discriminatoire à l'égard des propriétaires de résidences secondaires - Dotation globale touristique - Après l'art. 4 bis (p. 3642) : soutient l'amendement n° I-158 de M. Michel Doublet (instauration d'un mécanisme de compensation des pertes de recettes subies par les communes du fait de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties des marais ayant fait l'objet de travaux de drainage en vue de leur assèchement et de leur affectation ultérieure à l'exploitation agricole) - Art. 6 (*réduction du taux de la TVA sur les médicaments remboursables*) (p. 3651) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-93 de M. Roger Chinaud, rapporteur général - Art. 8 (*aménagement du dispositif des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions*) (p. 3661) : souligne que ces plans sont facteurs de croissance et de développement économique - Réduction des avantages fiscaux accordés aux cadres - Art. 12 (*diminution du taux de l'impôt sur les sociétés*) (p. 3678) : efficacité de cet allègement fiscal en matière de croissance et de développement économique - Création d'emplois - Renforcement des fonds propres des entreprises - Développement des investissements - Diminution de l'impôt sur les sociétés dans tous les pays industrialisés - Importance du déficit du commerce extérieur français - (p. 3680) : son amendement n° I-86 : réduction à 33,33 % du taux de l'impôt sur les sociétés ; retiré - (p. 3681) : ses amendements, n° I-88 : taux réduit applicable aux certificats coopératifs d'investissement ; et n° I-87 : réduction de ce taux pour les bénéfices distribués au holding par la société reprise dans le cadre d'une procédure de rachat d'une entreprise par ses salariés, RES ; retirés - Art. 18 (*mesures destinées à favoriser la mobilité économique*) (p. 3709) : son amendement n° I-52, soutenu par M. Emmanuel Hamel : assiette des droits de mutation à titre gratuit ; application d'un abattement de 25 % sur la valeur d'un bien professionnel faisant l'objet d'une donation-partage ; retiré - Après l'art. 18 (p. 3712) : son amendement n° I-53, soutenu par M. Emmanuel Hamel : allègement des droits de mutation sur les donations de biens professionnels effectuées au profit de collatéraux ou de tiers ; retiré.

*Suite de la discussion* - (24 novembre 1989) - Art. 34 et Etat A (*équilibre général du budget*) : son intervention sur les

relations financières entre la France et les Communautés européennes, présentée par M. Marc Lauriol (p. 3756, 3757).

*Deuxième partie :*

**Services du Premier ministre - IV - Plan** - (25 novembre 1989) (p. 3857) : constate le désaccord du Sénat sur le bouclage budgétaire proposé par le Gouvernement - Rappelle le rejet du projet de Xe Plan proposé au Sénat en juin dernier et que le Plan est débattu par les députés et les sénateurs - (p. 3858) : constate que le Gouvernement a fait droit à certaines critiques du Sénat portant sur l'absence de simulations des orientations retenues et que le rapport économique et financier annexé au projet de loi abonde en affirmations sans preuve - Dénonce l'absence d'utilisation régulière de projections budgétaires pluriannuelles accompagnant la préparation de chaque loi de finances - Souhaite savoir si les mesures que le Gouvernement propose vont ou non infirmer les prévisions d'un maintien de 2 500 000 chômeurs à l'horizon 1993 - S'interroge sur les conséquences et les impacts de l'Acte unique sur l'économie française - Augmentation de 11,5 % des crédits de ce budget - Financement de deux priorités : évaluation des politiques publiques et accroissement des subventions à divers organismes comme l'Observatoire français des conjonctures économiques, OFCE, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, CREDOC, et l'Institut de recherches économiques et sociales, IREC - Regrette la suppression de la subvention accordée à l'Institut des prévisions économiques et financières pour le développement des entreprises, IPECODE, organisme indépendant créé en 1979 à l'initiative de M. Lenoir - Constate que l'horizon gouvernemental se borne à 1990 - Se déclare opposé à l'adoption de ce projet de budget.

**Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme** - (26 novembre 1989) (p. 3883) : perspective d'un développement considérable de l'industrie touristique - Déploie la forte diminution des crédits d'investissement et des dotations destinées à l'aménagement touristique de la montagne, du littoral et de l'espace rural, parallèlement à la forte augmentation des crédits de fonctionnement - S'interroge sur l'opportunité de la réforme de l'administration centrale du ministère : risque de dispersion et d'éclatement des structures, ambiguïté juridique du statut de la Maison de la France, supervision des services officiels français du tourisme à l'étranger, SOFTE - (p. 3884) : rôle des délégations régionales et interrogation sur leur transformation éventuelle en directions régionales - Création d'une délégation aux investissements et aux produits touristiques : intégration des services d'études et d'aménagement touristique du littoral, SEATL, et de l'espace rural, SEATER, mais non de la montagne, SEATM - S'interroge sur la crédibilité et les moyens de cette nouvelle délégation - Insuffisance de la politique contractuelle ; régression des crédits des contrats de plan Etat-régions - Problème du financement des études de faisabilité des opérations touristiques projetées par les collectivités territoriales - Rôle du fonds d'intervention touristique, FIT - Importance de la préservation de l'environnement et du respect des sites dans la mise en oeuvre des projets touristiques importants - Rejet de ce budget par le groupe du RPR en raison de l'insuffisance des crédits.

**Recherche et technologie** - (29 novembre 1989) (p. 4107) : situation préoccupante de la recherche en France - (p. 4108) : analyse les problèmes de la recherche dans le domaine de l'aquaculture - Augmentation des crédits de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, Ifremer, consacrés aux programmes scientifiques - Déficit croissant et inéluctable de notre balance commerciale des produits de la mer, sauf à promouvoir la recherche aquacole - Propose la mise en oeuvre d'un plan national de développement de l'aquaculture et la participation renforcée des collectivités locales et des entreprises - Demande l'assouplissement des dispositions réglementaires limitant l'accès des entreprises à l'aquaculture marine - Coordination des actions de recherche entre l'Ifremer et les régions ; exemple des Pays de la Loire - Développement simultané de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée -

(p. 4109) : opposition des sénateurs du RPR à ce projet de budget.

**Services du Premier ministre - V - Environnement - (2 décembre 1989) :** son intervention présentée par M. Jean Chérioux (p. 4285, 4287).

**Solidarité, santé et protection sociale - (4 décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4336) :** évolution de ce budget - Caractère partiel de ce budget au regard de l'ensemble des efforts budgétaires de l'Etat dans le domaine de la solidarité et de la protection sociale - Afin de faciliter le contrôle du Parlement, demande qu'à l'avenir un document récapitulatif présente la totalité des crédits budgétaires affectés à ces actions - Examen des crédits : crédits de paiement, autorisations de programme - (p. 4337) : interventions publiques, moyens des services - Services de santé des territoires d'outre-mer - Création d'un centre d'accueil téléphonique pour lutter contre l'enfance maltraitée - Action sociale en faveur des personnes âgées - Subventions aux organismes familiaux et aux maisons familiales de vacances - Conséquences sur ce budget de la mise en oeuvre du revenu minimum d'insertion, RMI - Rallonge budgétaire accordée aux centres d'hébergement et de réadaptation sociale - Actions prioritaires : lutte contre les fléaux sociaux (SIDA, toxicomanie, tabagisme et alcoolisme), programme de transformation des hospices et mesures en faveur des handicapés - Création de places supplémentaires dans les centres d'aide par le travail, CAT - Réforme des ressources des travailleurs handicapés - Profondes inquiétudes de la commission des finances sur l'évolution du système hospitalier, l'état actuel de la politique familiale et l'avenir du régime de protection sociale - (p. 4338) : salaires du secteur hospitalier - Limitation des autorisations d'équipement lourd accordées au secteur privé - Politique familiale : taux de natalité, logement, garde des enfants, bourses scolaires - Politique familiale plus ambitieuse et efficace envisageable grâce à l'utilisation des excédents de la branche « famille » du régime général de la sécurité sociale - Avenir du système de protection sociale - Equilibre financier précaire et artificiel du régime général de la sécurité sociale - Nécessité d'obtenir un large consensus sur la réforme à mettre en place - Maîtrise des dépenses de santé - (p. 4339) : gestion des caisses de sécurité sociale - Adaptation des régimes de retraite à la nouvelle répartition de la population entre actifs et retraités - Revalorisation des retraites - S'oppose à la future contribution sociale de solidarité en raison du niveau actuel des prélèvements obligatoires - Avis défavorable de la commission des finances sur ce projet de budget - Examen des crédits - Etat B (p. 4366) : financement du relèvement du plafond de la retraite mutualiste des anciens combattants sur la réserve parlementaire du Sénat, demandé par M. Etienne Dailly - Souhaite une meilleure information du Parlement sur l'évolution des dépenses sociales - Effort réel de maîtrise des dépenses budgétaires - Contribution sociale de solidarité - Politique familiale - (p. 4367) : retraites - Report du débat sur l'évolution de la sécurité sociale - Réforme hospitalière - S'oppose à l'adoption de ce projet de budget.

**Intérieur - (5 décembre 1989) (p. 4406) :** estime que les dispositions de ce budget aggravent la complexité de la fiscalité

locale - Considère comme inacceptable l'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, sur les prix - Note les évolutions curieuses de la dotation globale d'équipement, DGE - Souligne l'importance des transferts sans compensation - Constate que l'Etat n'a pu boucler son budget qu'au détriment des collectivités locales - En ce qui concerne la complication de la fiscalité locale, rappelle certains passages du rapport du Conseil des impôts - Estime que les recettes fiscales locales doivent reposer sur des bases stables et demeurer modérées pour être acceptées ; et que la valeur locative est le meilleur critère de répartition du produit fiscal attendu par les collectivités locales - Constate que le conseil relève un interventionnisme croissant de l'Etat qui prive les collectivités locales d'une partie de leurs ressources - Dénonce le défaut d'entretien de l'assiette des taxes locales - (p. 4407) : dénonce la complexité de la circulaire du 15 février 1989 relative au calcul de la seule DGF - Problème des déviations de l'administration - Rappelle l'article 20 de la loi du 29 novembre 1985 et signale que les groupements de communes dotées d'une fiscalité propre reçoivent une attribution de la DGF - Déploie que le ministre s'arroge le droit de supprimer l'octroi de la DGF à une collectivité pendant une année entière - Emet les plus vives réserves sur la plupart des projets présentés : réforme de la taxe d'habitation, institution d'une nouvelle taxe départementale sur le revenu, modalités d'indexation de la DGF - Souhaite un vrai débat sur la réforme de la fiscalité locale.

**Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (7 décembre 1989) (p. 4569, 4570) :** urgence du développement du réseau autoroutier : retard de la France ; évolution du trafic ; rôle dans l'aménagement du territoire ; facteur de sécurité ; décisions prises par les comités interministériels d'aménagement du territoire, CIAT, les 13 avril 1987 et 17 novembre 1988 - Régression des crédits de ce budget - Obstacles financiers à la rentabilité et à l'autofinancement du réseau autoroutier - Limitation des facultés d'emprunt des sociétés d'autoroutes ; rôle du comité du fonds de développement économique et social, FDES - Politique tarifaire en matière de péage - Non-respect des engagements de l'Etat en ce qui concerne les versements financiers aux sociétés d'autoroutes au titre de la nationalisation - Prélèvement sur les sociétés d'autoroutes - (p. 4571) : délai de réalisation du schéma directeur autoroutier national - Réseau routier et autoroutier en Vendée - Faiblesse des crédits pour la résorption des points noirs - Votera contre ce projet de budget.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989 [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Après l'art. 13 (p. 5230) :** son amendement n° 42 : suppression de l'imposition des intérêts capitalisés ou des primes de remboursement d'obligations ; retiré - Dispositif ayant perdu sa justification avec la possibilité donnée aux OPCVM de capitaliser leurs produits de placements à revenus fixes - **Après l'art. 17 (p. 5236) :** se déclare favorable aux amendements analogues n° 34 de M. Josselin de Rohan et n° 40 de M. René Régnauld (exonération de l'impôt sur les sociétés des copropriétés de navires) - **Avant l'art. 28 (p. 5244) :** soutient l'amendement n° 16 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (régime de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des groupements de communes à fiscalité propre) .

## P

**PADO (Dominique)**, sénateur de Paris (UC).

Décédé le 18 mai 1989 (JO Lois et décrets du 20 mai 1989) -  
Eloge funèbre le 14 juin 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

**PAGES (Robert)**, sénateur de Seine-Maritime (C).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (12 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (12 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant au règlement du contentieux relatif aux familles des morts et au rétablissement de la proportionnalité des pensions [n° 186 (88-89)] (16 janvier 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.**

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la reconnaissance de la pathologie propre aux anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc [n° 188 (88-89)] (16 janvier 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Anciens combattants et victimes de guerre.**

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à prendre en compte la durée du séjour en Afrique du Nord de 1952 à 1962 des anciens combattants pour une retraite anticipée [n° 189 (88-89)] (16 janvier 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Pensions civiles et militaires de retraite.**

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à reconnaître officiellement le caractère de journée nationale du souvenir et du recueillement à la journée du 19 mars, date anniversaire du cessez-le-feu survenu en Algérie en 1962 [n° 192 (88-89)] (16 janvier 1989; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Cérémonies et fêtes légales.**

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à assurer le respect du rapport constant [n° 252 (88-89)] (13 avril 1989) - **Anciens combattants et victimes de guerre.**

## QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 81 (JO Débats du 11 novembre 1989) (p. 3171) - Ministère : Anciens combattants - *Application de l'article L. 8 bis*

*du code des pensions* - (Réponse : JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3444) - **Anciens combattants et victimes de guerre.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales [n° 103 (88-89)]** - (13 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 215) : faiblesse des moyens d'intervention des organisations de consommateurs au niveau communautaire et risque d'une protection insuffisante des intérêts des consommateurs dans le cadre du marché unique européen dominé par la loi du profit - Amélioration de l'information et de la protection des consommateurs à travers ce projet de loi, notamment en matière de crédit à la consommation - (p. 216) : réglementation de certaines pratiques commerciales condamnables : ventes dites « à la boule de neige », loteries avec prétrirage, contrats de courtage matrimonial; mais insuffisance des sanctions prévues à l'égard des contrevenants et lourdeur des procédures contentieuses - Vote de ce projet de loi par le groupe communiste, sous réserve des modifications apportées au texte par le Sénat - **Art. 2 (modification de la loi de 1978 sur l'information et la protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit)** (p. 221) : son amendement n° 44 : définition d'une liste exhaustive des opérations de crédit; rejeté - (p. 222) : son amendement n° 45 : suppression de la possibilité offerte à la banque de ne pas informer le consommateur du montant des remboursements par échéance; rejeté - (p. 224) : son amendement n° 46 : suppression de l'obligation de verser un acompte avant la conclusion définitive du contrat relatif à l'opération de crédit; devenu sans objet - **Après l'art. 2** (p. 229) : se déclare opposé à l'amendement n° 57 de M. Jean Arthuis (institution d'une procédure de redressement judiciaire civil destinée à permettre l'apurement du passif exigible de personnes physiques) - **Amendement portant atteinte à la liberté du citoyen - Art. 3 (information préalable des consommateurs sur les conditions générales de vente proposées par les professionnels)** (p. 230) : se déclare opposé à l'amendement n° 28 de M. Jean Huchon, rapporteur (suppression de la mention des sanctions applicables en cas de non-respect des dispositions de cet article) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 242) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi en raison du vote par le Sénat de l'amendement n° 57 de M. Jean Arthuis précité.

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique [n° 219 (88-89)]** - (20 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 339) : importance de ce projet de loi concernant les animaux domestiques - **Modification de l'article 213 du code rural** : allongement du sursis à exécution des animaux en fourrière, réclamé par toutes les associations de défense des animaux - Regrette la durée trop limitée de la garde en fourrière - Souhaite la généralisation de l'obligation de tatouage des chiens et des chats - Problème de l'énumération restrictive des personnes dérogeant aux dispositions relatives à l'exercice illégal des activités vétérinaires - Vote de ce projet de loi par le groupe communiste - **Art. 1<sup>er</sup> (pouvoirs du maire en matière de divagation des chiens et des chats et durée de garde en fourrière)** (p. 342) : son amendement n° 70 : modulation des délais de garde en fonction des conditions locales; retiré - **Art. 9 (dispositions diverses en faveur de la protection des chiens et des chats)** (p. 352) : son amendement n° 71 : extension de l'obligation de tatouage à tous les chiens et chats; rejeté.

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 246 (88-89)]** - (27 avril 1989) - **Art. 4 (mission d'information du Parlement et droit à l'information des délégations parlementaires pour les Communautés européennes)** (p. 461) : soutient l'amendement n° 8 de M. Jean Garcia (information des délégations sur les travaux du Conseil des ministres européen).

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie [n° 235 (88-**

89]) - (27 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 468) : projet issu des accords de Matignon - Rappelle la proposition de résolution, déposée en 1987 par le groupe communiste, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les atteintes aux libertés et les violences policières en Nouvelle-Calédonie - Dénonce le caractère excessif de la répression des indépendantistes par rapport au laxisme dont bénéficient les « loyalistes » - Détention de prisonniers politiques mélanésiens à Nouméa - Acquittement des auteurs du massacre de Hienghène - (p. 469) : dénonce la présence militaire massive dans les villages avec pour seul objectif l'intimidation des indépendantistes - Massacre d'Ouvéa - Nécessité de remettre en cause tout le système social néo-calédonien - Cite de nombreux exemples de violation du droit sur ce territoire - Respect de l'accord de Nainville-les-Roches - Reconnaissance du droit coutumier - Déconcentration de l'institution judiciaire - Prise en considération de la population kanake lors du recrutement des juges professionnels et des assesseurs - Garantie des droits de la défense - Projet insuffisant pour remettre en cause le système de justice coloniale qui prévaut en Nouvelle-Calédonie - **Après l'art. 3** (p. 476) : soutient l'amendement n° 7 de M. Henri Bangou (amnistie des infractions commises à l'occasion d'événements politiques et sociaux en relation avec la détermination du statut des DOM-TOM) - Réclame l'amnistie pour quinze indépendantistes guadeloupéens actuellement emprisonnés - Rappelle l'amnistie de faits analogues survenus en Nouvelle-Calédonie et en Corse.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - Suite de la discussion - (11 mai 1989) - Art. unique (Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales) - Art. 122-2 du code pénal (irresponsabilité pénale de la personne qui agit sous l'empire d'une force ou d'une contrainte irrésistibles)** (p. 653) : soutient l'amendement rédactionnel n° 194 de M. Charles Lederman - **Art. 131-4 (échelle des peines d'emprisonnement)** (p. 670) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 25 de la commission (relèvement à dix ans du plafond de cette échelle afin de permettre de maintenir dans le domaine correctionnel un certain nombre d'infractions) - Soutient l'amendement n° 198 de M. Charles Lederman (suppression de la peine plafond de sept ans) - **Art. 131-5 (peines de substitution à l'emprisonnement)** (p. 672) : soutient l'amendement n° 200 de M. Charles Lederman (réduction de la durée maximale d'interdiction d'émettre des chèques) - **Art. 131-7 (fonction de substitut à la peine d'emprisonnement du travail d'intérêt général)** (p. 673) : soutient l'amendement n° 201 de M. Charles Lederman (possibilité pour un tribunal de prononcer une peine de travail d'intérêt général en l'absence du prévenu) - **Art. 131-8 (fonction de substitut à la peine d'emprisonnement de la peine de jours-amende)** (p. 675) : s'oppose à cette alternative à l'emprisonnement accordée en fonction des ressources du prévenu - Opposition des sénateurs communistes à cet article - Soutient l'amendement n° 202 de M. Charles Lederman (montant de chaque jour-amende déterminé en tenant compte des ressources et des charges du prévenu) - **Art. 131-9 (non-cumul de certaines peines)** (p. 676) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 31 de la commission (suppression de l'interdiction du cumul des peines privatives ou restrictives de droits avec les peines de travail d'intérêt général ou de jours-amende) - **Art. 131-11 (faculté pour le juge de ne prononcer que l'une ou plusieurs des peines complémentaires encourues)** (p. 677) : soutient l'amendement n° 203 de M. Charles Lederman (peines complémentaires encourues à titre de peine principale) - **Art. 131-13 (montant des amendes contraventionnelles)** (p. 678) : soutient l'amendement n° 204 de M. Charles Lederman (suppression de la référence à la récidive pour les contraventions de cinquième classe) - **Art. 131-20 (modalités de la confiscation)** (p. 680) : soutient l'amendement n° 205 de M. Charles Lederman (suppression de la contrainte par corps) - **Après l'art. 131-20** (p. 681) : soutient l'amendement n° 207 de M. Charles Lederman (restriction du champ d'application de la contrainte par corps) - **Art. 131-24 (modalités d'application de la peine de jours-amende)**

(p. 683) : soutient l'amendement n° 208 de M. Charles Lederman (modalités identiques à celles applicables en matière d'exécution des peines d'emprisonnement) - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 39 de la commission (suppression de la référence à la contrainte par corps) - **Art. 131-26 (interdiction d'exercer une fonction publique ou une activité professionnelle ou sociale)** (p. 684) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 209 (suppression de l'interdiction définitive) et n° 210 (dispositions du présent article non applicables en matière de délit de presse) - **Art. 131-29 (interdiction de séjour)** (p. 685) : soutient l'amendement de suppression n° 211 de M. Charles Lederman - **Art. 131-30 (imputation d'une détention sur l'interdiction de séjour)** (p. 686) : soutient l'amendement de suppression pour coordination n° 212 de M. Charles Lederman - **Section 2 (Des peines applicables aux personnes morales)** (p. 687) : soutient l'amendement n° 214 de M. Charles Lederman (« Des peines applicables aux personnes morales, à l'exclusion des collectivités publiques, des groupements de collectivités publiques, des partis et groupements politiques, des syndicats professionnels, des associations à but non lucratif et des institutions représentatives du personnel ») - **Art. 131-35 (énumération des peines applicables aux personnes morales)** : soutient l'amendement de coordination n° 215 de M. Charles Lederman - (p. 688) : sur l'amendement n° 140 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (mise en cause par le tribunal du secrétaire du comité d'entreprise ou des représentants du personnel lorsque la responsabilité pénale d'une personne morale est engagée), son sous-amendement n° 283 : mise en cause des représentants du personnel remplacée par celle des institutions représentatives du personnel ; rejeté - **Art. 131-36 (montant de l'amende applicable aux personnes morales)** (p. 689) : soutient l'amendement de coordination n° 216 de M. Charles Lederman - **Art. 131-37 (peines particulières pouvant être légalement prévues à l'encontre des personnes morales)** (p. 691) : soutient l'amendement de coordination n° 217 de M. Charles Lederman - **Art. 131-38 (peines contraventionnelles principales applicables aux personnes morales)** : soutient l'amendement de coordination n° 218 de M. Charles Lederman.

**Suite de la discussion - (16 mai 1989) - Art. unique (suite) - Art. 131-39 du code pénal (montant de l'amende applicable aux personnes morales en matière contraventionnelle)** (p. 714) : soutient l'amendement n° 219 de M. Charles Lederman (personnes morales à objet commercial, industriel ou financier) - **Art. 132-8 (récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle de sept ans à peine criminelle)** (p. 721, 722) : souhaite une durée maximale d'emprisonnement correctionnel limitée à cinq ans - Se déclare défavorable au doublement systématique du maximum prévu - Distinction nécessaire entre le récidiviste commettant un deuxième crime et celui ayant commis un délit puis un crime - **Art. 132-9 (récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle de sept ans à peine correctionnelle de sept ans ou de un à sept ans)** (p. 723, 724) : vote du groupe communiste contre les amendements de coordination n° 50, n° 51 et n° 52 de la commission - **Art. 132-10 (récidive correctionnelle)** : vote du groupe communiste contre l'amendement de coordination n° 53 de la commission - **Art. 132-22 (principe de la personnalisation des peines)** (p. 740, 741) : soutient les amendements n° 230 (suppression de la référence à la notion de mobile) et n° 231 (prise en compte de la nécessaire réinsertion sociale du prévenu) de M. Charles Lederman.

**Suite de la discussion - (18 mai 1989) - Explication de vote sur l'ensemble** (p. 801) : modifications importantes apportées à ce projet à l'initiative du groupe communiste : exclusion du champ d'application de la responsabilité pénale des syndicats, associations, partis et groupements politiques, ainsi que des institutions représentatives du personnel ; amendements relatifs à la protection de la liberté de la presse et des droits de la défense ; insertion de dispositions relatives à la détention des mineurs - Absence de rupture réelle du projet avec la politique traditionnelle de répression : caractère arbitraire de la notion d'instigateur, extension de la notion de bande organisée, restriction des possibilités de sursis simple et de sursis avec mise à l'épreuve.

automaticité de l'aggravation des peines en matière de récidive, absence de dispositions liées à la réinsertion - Abstention du groupe communiste sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales - Deuxième lecture** [n° 318 (88-89)] - (31 mai 1989) - Art. 2 bis (*institution d'une procédure judiciaire civile destinée à permettre l'apurement du passif des personnes physiques*) (p. 1007) : se déclare opposé à l'amendement de rétablissement n° 20 de M. Jean-Luc Bécart - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1012) : opposition des sénateurs communistes à ce projet de loi ainsi amendé.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986** [n° 325 (88-89)] - Suite de la discussion - (6 juin 1989) - Art. 22 (*charges récupérables*) (p. 1163) : soutient les amendements de M. Jean-Luc Bécart, n° 38 (limitation des dépenses d'entretien récupérables) et n° 39 d'ordre rédactionnel.

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes - Deuxième lecture** [n° 303 (88-89)] - (12 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1406) : regrette que de nombreux amendements déposés par les députés communistes aient été déclarés irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution - Refus du Gouvernement de dégager les moyens financiers nécessaires pour améliorer la situation des personnes âgées et handicapées - Reprise quasi-intégrale du texte déposé précédemment par M. Philippe Séguin - (p. 1407) : insuffisance des mesures proposées - Fonctionnement des services de maintien à domicile - Insuffisance du nombre d'établissements publics d'hébergement laissant le champ libre aux ambitions des groupes privés (groupe ACCOR, Lyonnaise des Eaux, CGE) - Nécessité de prendre des dispositions permettant à l'accueil familial des personnes âgées et handicapées d'être réellement un mode d'hébergement protecteur et épanouissant - Garanties insuffisantes en ce qui concerne le devenir des personnes hébergées, en cas de rupture de contrat ou de retrait d'agrément - Règles spécifiques pour l'accueil des personnes handicapées adultes adoptées par l'Assemblée nationale - (p. 1408) : contrairement à l'avis de la commission des affaires sociales, souhaite le maintien de la référence au suivi social et médico-social dans les conditions de l'agrément - Opposition des sénateurs communistes à l'adoption de ce projet - Art. 1<sup>er</sup> (*agrément des familles*) (p. 1409) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé aux amendements de M. Jean Madelain, rapporteur, n° 1 (suppression de la référence au suivi social et médico-social dans les conditions de l'agrément) et n° 2, d'ordre rédactionnel - Art. 16 (*rapport annuel présenté au Parlement sur l'accueil familial et l'application de la législation*) (p. 1418) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 19 de la commission - **Explication de vote sur l'ensemble** : désengagement de l'Etat à l'égard de l'accueil, du suivi social et médico-social des personnes âgées ou handicapées - Opposition des sénateurs communistes à l'adoption de ce projet en raison de leur attachement à la dignité des personnes âgées et adultes handicapées.

- **Proposition de loi tendant à assouplir les sanctions prévues par l'article 55 de la loi n° 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, applicables aux cas où une société à responsabilité limitée n'a pas porté son capital à 50 000 F, le 1<sup>er</sup> mars 1989** [n° 315 (88-89)] - (12 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1422, 1423) : obligation faite aux sociétés à responsabilité limitée, SARL, par la loi du 1<sup>er</sup> mars 1984 de porter leur capital minimal de 20 000 à 50 000 francs dans un délai de cinq ans - Dissolution de plein droit des SARL en infraction - Nombreuses sociétés en situation irrégulière - Propose au Gouvernement de demander aux établissements bancaires nationalisés d'accorder des facilités aux petites entreprises nouvellement créées afin qu'elles puissent procéder à l'augmentation de leur capital - Opposition du groupe communiste aux amendements déposés par la commission des lois du Sénat.

- **Conclusions du rapport de M. Paul Masson, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 301, 88-89) de M. Jean-Pierre Fourcade et plusieurs de ses collègues, tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'article 9 de la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme, complétée par la loi n° 86-1322 du 30 décembre 1986 modifiant le code de procédure pénale** [n° 364 (88-89)] - (12 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1430) : indemnisation des familles des gendarmes assassinés en Nouvelle-Calédonie en 1988 - Avis favorable des sénateurs communistes sur le dispositif d'indemnisation proposé - Refuse de faire porter l'entière responsabilité des événements de Fayaoué sur le seul FLNKS - Fait état de la déclaration de M. André Lajoinie faite le 22 avril 1988 à propos de ces événements - Accords de Nainville-les-Roches - (p. 1431) : présence militaire massive en Nouvelle-Calédonie permettant d'assurer la surveillance des villages et d'intimider les indépendantistes - Regrette que le Sénat ait refusé d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire de ses travaux la discussion d'une proposition de loi communiste tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles a eu lieu l'opération meurtrière d'Ouvéa - Vote favorable des sénateurs communistes sur cette proposition de loi.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) - Nouvelle lecture** [n° 421 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2283) : soumission, à travers ce projet de Plan, de la politique nationale de la France aux décisions et aux choix de la CEE - Conclusions des rapports des commissions du Xe Plan, présentés par MM. Jean Peyrelevade pour l'Europe financière et monétaire et René Teulade pour la protection sociale : perspective d'un allègement de la fiscalité sur l'épargne et d'une remise en cause des différents volets du système de protection sociale (vieillesse, santé, famille) - Précarisation de l'emploi et menace sur le pouvoir d'achat des salariés - (p. 2284) : demande la revalorisation des bas salaires et une réforme de la taxe d'habitation - Opposition du groupe communiste à ce projet de Plan et abstention de ce même groupe sur l'amendement de suppression de l'article unique présenté par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile - Deuxième lecture** [n° 424 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2293) : se déclare favorable au renforcement des obligations pesant sur les compagnies aériennes et les équipages en matière de respect des règles de sécurité ; mais regrette la déréglementation du trafic aérien et l'insuffisance de moyens en personnel et en infrastructures - Se déclare opposé à l'article 16 concernant l'affrètement et à l'article 14 relatif à l'élargissement des procédures de fouille - Abstention du groupe communiste sur ce texte - Art. 2 (*sanctions pénales applicables en cas de mise en service ou de conduite d'aéronefs non conformes aux règles de sécurité*) (p. 2294) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 1 de M. Henri de Raincourt, rapporteur (responsabilité de l'exploitant technique de l'aéronef, propriétaire ou non) - Art. 10 (*retenue des aéronefs*) : vote du groupe communiste contre l'amendement de coordination n° 3 de la commission - Art. 14 (*dispositions relatives à la fouille des personnes et des biens*) (p. 2296) : se déclare opposé à l'intervention de policiers ou de gendarmes auxiliaires - Abstention du groupe communiste sur cet article - Art. 18 (*composition des collèges électoraux pour la désignation des représentants du personnel au sein des comités d'établissement de la compagnie Air France*) (p. 2297) : vote du groupe communiste contre cet article - **Explication de vote sur l'ensemble** : abstention du groupe communiste sur ce texte.

- **Rappel au règlement** - (1<sup>er</sup> juillet 1989) (p. 2297) : article 36 du règlement - Dénonce la politique de répression menée par le Gouvernement face au mouvement de grève des personnels de la météorologie nationale.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier - Nouvelle lecture** [n° 418 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2305) : projet de loi marquant une étape nouvelle dans la financiarisation de



l'économie - S'oppose à la possibilité de capitalisation de l'épargne par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM - Dénonce la perte de pouvoir d'achat du SMIC, la réduction de la fiscalité sur l'épargne et les effets néfastes des offres publiques d'achat, OPA - Demande une lourde taxation des opérations spéculatives et des exportations de capitaux ; ainsi que des mesures conservatoires contre les achats et ventes spéculatifs par voie d'OPA - Opposition du groupe communiste à ce projet de loi - **Art. 5** (*mesures conservatoires prises à l'initiative de la COB ; pouvoirs d'injonction et de sanction de la COB*) (p. 2312) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 13 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture relatives aux règles de procédure applicables à la chambre des marchés financiers) - **Art. 5 bis** (*publicité des décisions de la COB*) : vote par le groupe communiste de l'amendement de rétablissement n° 14 de la commission - **Art. 11** (*augmentation de capital en période d'offres publiques*) (p. 2315) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 24 de M. Etienne Dailly, rapporteur (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 11 bis A** (*augmentation de capital en période d'offres publiques ; rôle de l'assemblée générale extraordinaire*) (p. 2316) : vote du groupe communiste contre l'amendement de rétablissement n° 25 de la commission - **Art. 11 bis** (*dispositions applicables aux procédures d'offre publique, de maintien de cours et d'offre de retrait*) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 26 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées en première lecture par le Sénat) - **Art. 11 ter** (*offre publique facultative*) (p. 2317) : abstention du groupe communiste sur l'amendement de rétablissement n° 27 de la commission - **Art. 11 quater** (*offre de retrait*) (p. 2319) : abstention du groupe communiste sur l'amendement de rétablissement n° 28 de la commission - **Art. 13** (*modalités de franchissement des seuils ; transmission des pactes d'actionnaires*) (p. 2321) : vote du groupe communiste contre cet article - **Art. 15 bis** (*suppression de l'autocontrôle*) (p. 2325) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 35 de la commission (application des dispositions de cet article à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1992 ; institution d'une période transitoire entre 1990 et 1992) et contre cet article - **Art. 17 ter** (*régimes disciplinaires des sociétés de gestion de portefeuille et de leurs employés*) (p. 2328) : vote du groupe communiste contre l'amendement de rétablissement n° 42 de la commission - **Art. 23 ter** (*transfert au juge judiciaire du contentieux disciplinaire*) (p. 2329) : vote du groupe communiste contre l'amendement de rétablissement n° 45 de la commission - **Art. 24 bis** (*limites des interventions du fonds de garantie de la Société des bourses françaises*) : vote du groupe communiste contre l'amendement de suppression n° 46 de la commission - **Art. 25** (*conseil de discipline des OPCVM*) (p. 2331) : vote du groupe communiste contre cet article - **Art. 26 et 26 bis** (*information du comité d'entreprise ou du comité de groupe en cas d'offre publique*) : vote du groupe communiste contre les amendements n° 50 et n° 51 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 29** (*dispositions transitoires relatives à la publication des participations calculées en droits de vote dans les sociétés cotées*) (p. 2332) : vote du groupe communiste contre cet article - **Explication de vote sur l'ensemble** : vote du groupe communiste contre ce texte.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances [n° 234 (88-89)]** - (10 octobre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup>** (*opérations relatives à la libre prestation de services et à la coassurance communautaire en assurance de dommages*) (p. 2482) : soutient l'amendement de suppression n° 130 de M. Robert Vizet - Article tendant à renforcer la concentration des capitaux aux mains de quelques groupes internationaux hégémoniques - Profits spéculatifs préférés à l'investissement productif - Mise en péril du système de protection sociale actuel du fait de l'ouverture du champ de la protection complémentaire à l'ensemble des entreprises d'assurance - (p. 2483) : conditions de délivrance de l'agrément - **Art. L. 351-2 du code des assurances (champ d'application des dispositions relatives à la libre prestation de services)** (p. 2484) : sur l'amendement rédactionnel n° 4 de

M. Hubert Haenel, rapporteur, soutient le sous-amendement n° 131 de M. Robert Vizet (exclusion de la couverture maladie complémentaire).

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 370 (88-89)]** - (26 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2770, 2771) : recul du commerce indépendant et de l'artisanat sous la pression des grandes surfaces et des grandes centrales d'achat - Expansion anarchique de la franchise, liée à la montée du chômage ; souligne la précarité du contrat et l'absence d'indépendance du franchisé, privé par ailleurs des garanties du salariat - Désertification des campagnes : fermeture d'épiceries et de stations-service dans les communes rurales ; dégradation du tissu social - Propositions du groupe communiste : prêts à long terme à taux préférentiel au profit des entreprises artisanales ou commerciales employant moins de dix salariés ; réglementation de certaines pratiques des hypermarchés et de la vente par correspondance - Mesures sociales : couverture de la longue maladie ; indemnité journalière en cas de maladie ou de maternité ; assurance vieillesse - (p. 2772) : conjoints d'artisans ou de commerçants indépendants - Travail dominical ; rapport Chaigneau ; récente condamnation d'Ikea - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 2776, 2777) : ses amendements n° 43 et n° 44, visant à définir un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs dont le dimanche ; rejetés - Son amendement n° 45, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : conditions du repos hebdomadaire pour les apprentis ; rejeté - **Art. 1<sup>er</sup>** (*franchise : obligation d'information précontractuelle du partenaire commercial*) (p. 2778) : son amendement n° 46 : allongement du délai d'examen du document précontractuel ; rejeté - **Art. 9** (*dispositions relatives aux coopératives de commerçants et aux groupements d'achat de commerçants*) (p. 2785) : son amendement n° 47 : suppression de la disposition autorisant les commerçants de détail établis dans un autre Etat de la CEE à devenir membre de coopératives de commerçants ; rejeté - Vote du groupe communiste contre l'amendement n° 22 de la commission (possibilité de former des groupements européens d'intérêt économique) - **Après l'art. 9** : son amendement n° 48 : prêts à long terme et à taux préférentiel au bénéfice des commerçants ou des artisans ; rejeté - **Avant l'art. 10** (p. 2786) : son amendement n° 49 : ouverture du droit à la retraite à soixante ans pour le conjoint d'un chef d'entreprise artisanale ou commerciale travaillant dans la même entreprise, et à cinquante-cinq ans pour les artisans et commerçants reconnus inaptes au travail ; rejeté - **Après l'art. 10** (p. 2790) : ses amendements n° 50 : exonération du paiement de droit ou de plus-value professionnelle pour le conjoint souhaitant poursuivre l'activité de l'entreprise en cas de départ à la retraite ou de décès du chef d'entreprise ; retiré ; et n° 51 : garantie des droits des conjoints en cas de dissolution du mariage ; rejeté - **Après l'art. 13** (p. 2792) : ses amendements, soutenus par Mme Danielle Bidard-Reydet, n° 52 : libre choix de la qualité de chef d'entreprise entre les conjoints ; n° 53 : couverture à 100 % de la longue maladie pour les commerçants et les artisans ; et n° 54 : versement d'indemnités journalières en cas de maladie ; rejetés - (p. 2793) : ses amendements n° 55 : fixation d'un montant minimum pour la retraite d'un chef d'entreprise artisanale ou commerciale ; n° 56 : mensualisation du règlement des pensions et des retraites ; n° 57 : allocation de remplacement en cas d'absence, d'une durée dépassant 4 semaines, du chef d'entreprise ou de son conjoint collaborateur, du fait de maladie ou d'accident du travail ; et n° 58 : visites médicales gratuites et bilan de santé gratuit pour les actifs et les retraités affiliés au régime maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles ; rejetés - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2800) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers [n° 485 (88-89)]** - (30 octobre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup>** (*ouverture de la procédure de règlement amiable*) (p. 2841) : soutient l'amendement n° 138 de M. Charles Lederman (compétence donnée au juge pour organiser la procédure de règlement amiable ; possibilité pour ce dernier de saisir la commission départe-

mentale d'examen des situations d'endettement des particuliers) - **Art. 2** (*composition de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers*) (p. 2848) : soutient l'amendement n° 140 de M. Charles Lederman (renforcement de la place des organisations de consommateurs et des associations familiales ; suppression de la présence d'un huissier de justice).

**Suite de la discussion** - (31 octobre 1989) - **Art. 6** (*échec du règlement amiable*) (p. 2880) : soutient l'amendement n° 145 de M. Charles Lederman (suppression de toute possibilité pour un créancier, engageant ou poursuivant une procédure d'exécution, d'interdire l'établissement d'un plan de redressement).

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT)** [n° 475 (88-89)] - (8 novembre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup>** (*modalités de transformation du groupement industriel des armements terrestres, GIAT, en société nationale*) (p. 3123) : article ne garantissant pas l'exclusion totale ou partielle de toute privatisation - Suppression des garanties statutaires des personnels - Diminution des effectifs prévue dans le projet de budget pour 1990 ainsi que dans le plan « Armées 2000 » - Souci immédiat du profit financier au détriment de l'intérêt national - Opposition des sénateurs communistes à cet article - **Art. 2** (*statut des personnels*) (p. 3127) : projet ouvrant la voie au processus de privatisation inacceptable pour des raisons d'indépendance nationale et pour des motifs économiques - Importance économique de l'arsenal de Tarbes pour la région Midi-Pyrénées - Se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Emmanuel Hamel, rapporteur pour avis (reconnaissance du droit d'option à toutes les catégories du personnel du GIAT ; conditions de mise en oeuvre et délai d'exercice de ce droit d'option déterminés par un seul décret en Conseil d'Etat) - **Art. 6** (*régime de réemploi des ouvriers*) (p. 3129) : interroge le ministre sur les garanties offertes aux ouvriers : rémunération, avancement, retraite.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers** [n° 485 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (13 novembre 1989) - **Après l'art. 7** (p. 3207) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 150 (litige relatif à l'exécution d'un gage, de la compétence du juge d'instance pour les débiteurs surendettés) et n° 152 (accès à l'aide judiciaire pour les personnes concernées par les procédures judiciaires prévues à l'article 7 et les précédents) - (p. 3208) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 151 et n° 149 (accès à l'aide judiciaire totale pour toutes les personnes percevant un revenu inférieur ou égal au SMIC) - (p. 3209) : soutient l'amendement n° 153 de M. Charles Lederman (apurement du passif des débiteurs après vente judiciaire de leurs biens) - (p. 3210) : soutient l'amendement n° 154 de M. Charles Lederman (possibilité pour le juge de modérer le montant de l'indemnité lorsque celle-ci est manifestement excessive au regard de la capacité financière du débiteur) - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (*suite*) (p. 3217) : soutient l'amendement n° 136, précédemment réservé, de M. Charles Lederman (élévation du SMIC à 6 500 F mensuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990) - **Après l'art. 9** (p. 3224) : sur les amendements identiques, n° 1 du Gouvernement et n° 50 de la commission (institution pour les acheteurs de logements neufs d'un droit de rétractation ouvert pendant sept jours à compter de l'acte de vente si celui-ci a été souscrit sous seing privé), soutient le sous-amendement n° 159 de M. Charles Lederman - **Après l'art. 9** (p. 3225) : soutient l'amendement n° 157 de M. Charles Lederman (possibilité pour l'emprunteur qui résilie son contrat de crédit permanent d'amortir à taux fixe les sommes restant dues) - (p. 3226) : soutient l'amendement n° 158 de M. Charles Lederman (obligation pour le prêteur de notifier aux cautions les incidents de paiement caractérisés par un retard de versements persistant à l'issue d'une période de trois mois) - **Art. 10** (*dispositions complémentaires relatives à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier*) (p. 3227) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 160 (obligation pour la publicité de préciser la durée de l'opération proposée ainsi que le coût total et le taux effectif global du crédit) et n° 161 (interdiction de toute publicité pour l'un

des prêts mentionné à l'article 1<sup>er</sup> assimilant les mensualités de remboursement à des loyers) - (p. 3228) : soutient l'amendement n° 162 de M. Charles Lederman (obligation pour le prêteur de notifier aux cautions les incidents de paiement caractérisés par un retard de versements persistant à l'issue d'une période de plus de trois mois) - **Après l'art. 10** (p. 3235) : soutient l'amendement n° 164 de M. Charles Lederman (obligation, en cas de modification des conditions d'obtention du prêt, notamment du montant ou du taux du crédit, de remettre à l'emprunteur une nouvelle offre préalable) - (p. 3214 et 3236) : soutient l'amendement, précédemment réservé, n° 155 de M. Charles Lederman (interdiction de rémunérer un vendeur en fonction du taux de crédit qui est appliqué à l'acquéreur pour un bien mobilier ou immobilier) - **Avant l'art. 9** (*suite*) : soutient l'amendement n° 156 de M. Charles Lederman, relatif à l'insertion d'une division additionnelle - **Avant l'art. 11** : soutient l'amendement de coordination n° 166 de M. Charles Lederman - (p. 3237) : soutient l'amendement n° 167 de M. Charles Lederman (obligation pour le prêteur de vérifier la compatibilité de l'opération de crédit avec la situation financière, le niveau de l'endettement et la solvabilité de l'emprunteur) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3238) : constate que ce projet a donné l'occasion d'un vrai débat et que le texte adopté par le Sénat n'a plus grand chose de commun avec le texte gouvernemental mais qu'il se rapproche davantage de l'avant-projet élaboré dans la concertation avec les organisations de consommateurs - (p. 3239) : regrette le rejet de la « juridictionnalisation » de la procédure de règlement proposée par le groupe communiste, même si les pouvoirs du juge se trouvent renforcés - Constate que les collectivités locales continuent à compenser les impayés de loyers de HLM - Estime que la première des préventions au surendettement des particuliers demeure l'augmentation générale du pouvoir d'achat des Français - Estime que ce projet comporte encore des mesures inadéquates - Abstention du groupe communiste sur ce texte.

- **Questions orales avec débat jointes : problèmes des anciens combattants et victimes de guerre** - (17 novembre 1989) (p. 3444) : se réjouit de l'inscription à l'ordre du jour du Sénat des questions orales relatives aux problèmes des anciens combattants et victimes de guerre - Rappelle les nombreuses interventions de Mme Hélène Luc, présidente du groupe communiste, pour demander que soit inscrite à l'ordre du jour du Parlement la proposition de loi ayant pour objet de placer les anciens combattants d'Afrique du Nord sur un plan d'égalité avec les autres catégories de combattants - Interroge le secrétaire d'Etat sur le devenir de la proposition de loi relative au camp de Rawa-Ruska, adoptée à l'unanimité par le Sénat et non encore discutée à l'Assemblée nationale - Rattrapage du rapport constant : problème de l'indexation des pensions militaires d'invalidité sur l'évolution du traitement des fonctionnaires - Absence de réelle concertation avec les associations représentatives du monde combattant - (p. 3445) : interroge le secrétaire d'Etat sur les réponses qu'il entend donner aux principales revendications des anciens d'Afrique du Nord : délivrance de la carte du combattant, reconnaissance d'une pathologie spécifique, bénéfice de la campagne double.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Art. 28 A** (*versement d'un dividende à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations*) (p. 3735) : soutient l'amendement de suppression n° I-208 de M. Robert Vizet.

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants** - (25 novembre 1989) (p. 3819) : considère les crédits inscrits à ce projet de budget comme inacceptables - Progression inférieure à celle du projet de budget général - Rappelle les baisses précédentes de 1988 et 1989 - Inquiétude de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC, devant les nombreuses suppressions d'effectifs du ministère - Constate que les revendications insatisfaites du monde combattant demeurent nombreuses, notamment à propos de l'Afrique du Nord -

(p. 3820) : souhaite l'assouplissement de l'attribution de la carte du combattant, la reconnaissance d'une pathologie propre à l'Afrique du Nord, le bénéfice de la campagne double pour les fonctionnaires et assimilés, la levée de la forclusion pour la constitution de la retraite mutualiste du combattant - Poursuite de la revalorisation des pensions des veuves de guerre - Souhaite que les veuves d'anciens combattants puissent être considérées comme ressortissant à l'ONAC - Problème du rapport constant et de la réforme de ses modalités d'application - Problème de l'indemnisation des populations d'Alsace et Moselle victimes de l'occupation hitlérienne - Souhaite que le Gouvernement adopte une politique respectueuse des droits des différentes générations du feu - Attribution de la Légion d'honneur aux anciens combattants de la guerre 1914-1918 - Dénonce le plafonnement des pensions militaires d'invalidité, dites « les plus élevées » - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption des crédits de ce projet de budget - Examen des crédits - Etat B (p. 3831, 3832) : estime que les crédits de ce budget ne sont pas à la hauteur des revendications du monde combattant - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de budget - Absence de mesures en faveur des anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc - Souhaite la revalorisation du plafond majorable de la retraite mutualiste et la création d'une commission d'étude de la pathologie de la déportation du travail - Favorable à la prise en compte des revendications des victimes et rescapés des camps nazis et du travail forcé - Estime que l'on peut trouver les moyens financiers nécessaires à la satisfaction des demandes des anciens combattants par une réduction des crédits affectés à la course aux armements - Art. 69 (p. 3834) : rappelle que le groupe communiste n'est pas favorable au maintien tel quel de l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre - Constate que la proposition des députés communistes d'intégrer dans le calcul des pensions, les primes et indemnités générales et catégorielles qui viennent en complément du traitement des fonctionnaires a été déclarée irrecevable - Rappelle que les associations d'anciens combattants sont opposées à la réforme sur le rapport constant proposée par le Gouvernement - Souhaite le retrait de cet article - (p. 3835) : rappelle que la rédaction proposée par le Gouvernement de l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ne permettra pas de garantir l'indexation - Demande au Sénat de rejeter cet article.

**Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs** - (7 décembre 1989) - Examen des crédits - Etat B (p. 4583) : mise à l'étude d'un TGV normand ; demande en priorité l'amélioration du réseau existant - Vote du groupe communiste contre ces crédits.

**Services du Premier ministre - I - Services généraux - Economie sociale** - (8 décembre 1989) (p. 4618) : signale que les services du Premier ministre ont remis à l'Assemblée nationale un rapport sur l'évolution du pouvoir d'achat de la rémunération des fonctionnaires qui aurait progressé de 3,3 % en 1989 - Rappelle que les fonctionnaires estiment que ce sont au moins dix points de pouvoir d'achat qui auraient été perdus en dix ans - Dénonce le malaise qui existe dans la fonction publique en raison de la politique salariale rigoureuse - Estime qu'il y a manipulation de chiffres puisque les statistiques du Gouvernement mélangent masse salariale et amélioration catégorielle et individuelle - (p. 4619) : estime que le décalage qui existe dans la fonction publique entre le niveau de qualification et le niveau de rémunération s'oppose à toute marche en avant du secteur public - Favorable à l'élévation des salaires minimaux à 6 500 francs - Déploie la suppression depuis 1984 de 52 000 emplois, dont 2 000 aux PTT - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de budget qui ne répond pas aux attentes des fonctionnaires.

- **Projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration [n° 80 (89-90)]** - (14 décembre 1989) - Discussion générale (p. 4935) : abrogation à la sauvette, en 1986, des lois du 19 janvier 1983 et du 11 janvier 1984 instituant un troisième concours d'accès à l'ENA, ouvert à des élus, des responsables syndicaux et de mouvements associatifs - Rappelle dans le passé l'exclusion

du concours de l'ENA du fils de Virgile Barel, député communiste - Principe de l'égalité d'accès aux emplois de la fonction publique - Aggravation des inégalités du système éducatif par la politique économique et sociale - Statistiques sur les promotions de l'ENA - (p. 4936) : nécessaire différenciation du recrutement - Article publié par M. Anicet Le Pors, promoteur de la loi de 1983, dans le journal *Le Monde* - Ouverture de la haute fonction publique aux cadres du privé et aux tenants du libéralisme - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne [n° 120 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5110) : fusion par ce projet de loi des corps des officiers contrôleurs et des officiers contrôleurs en chef de la circulation aérienne en un corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne - Persistance d'une insuffisance des effectifs de contrôleurs - Conséquences négatives de la déréglementation et du marché unique de 1992 pour la sécurité aérienne - Défauts du système actuel de rémunération des contrôleurs ; part trop importante des primes - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5113) : abstention du groupe communiste sur ce texte.

- **Projet de loi modifiant la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer [n° 121 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5114, 5115) : caractère dérisoire de ce projet de loi face à la prolifération des commerces illicites dans l'emprise des réseaux RATP et SNCF et au développement de l'insécurité des transports en commun - Absence de priorité financière donnée à l'amélioration des transports en commun en Ile-de-France et dégradation des conditions de circulation en région parisienne - Accroissement de l'insécurité par la diminution constante des personnels dans les stations de métro - Absence d'action efficace contre le développement du trafic de drogue dans le métro - Extension aux agents assermentés de la SNCF et de la RATP du pouvoir de saisie des marchandises en vente illicite : création d'une disparité avec le régime en vigueur sur la voie publique ; problème du devenir des marchandises saisies - Vote du groupe communiste contre ce texte.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 124 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5123) : manque d'ambition du texte adopté en CMP face aux nécessités de prévention et de traitement des problèmes liés au surendettement - Perspective d'une poursuite du phénomène de fuite en avant des salariés par le recours au crédit - Carences de ce texte : absence de saisine obligatoire et préalable du juge d'instance, absence de notion d'apurement total du passif des débiteurs - Points positifs : procédure de règlement amiable, composition de la commission départementale de conciliation, mesures de prévention - Abstention du groupe communiste sur ce texte.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989 - Nouvelle lecture [n° 172 (89-90)]** - (22 décembre 1989) - Art. 4 (dépenses ordinaires des services civils) (p. 5332) : souhaite connaître de quels moyens financiers peuvent disposer les autorités organisatrices de transport - Estime qu'un projet de loi devrait clarifier la situation - Dénonce l'insuffisance des moyens financiers des autorités organisatrices de transport - Rappelle que le candidat Mitterrand était favorable à la création d'une ressource spécifique affectée aux transports collectifs et faisant état d'un projet de prélèvement sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5340) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de loi.

**PAPILIO (Sosefo Makapé)**, sénateur de Wallis-et-Futuna (RPR).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**PASQUA (Charles)**, sénateur des Hauts-de-Seine (président du groupe RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec les membres du groupe du Rassemblement pour la République, MM. Jean-Pierre Fourcade, Marcel Lucotte et les membres du groupe de l'Union des Républicains et les Indépendants, M. Daniel Hoeffel et les membres du groupe de l'Union centriste et MM. Joseph Raybaud, Pierre Laffitte et Henri Collard, tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'article 9 de la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme complétée par la loi n° 86-1322 du 30 décembre 1986 modifiant le code de procédure pénale [n° 301 (88-89)] (12 mai 1989) - **Terrorisme**.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à réformer le Code de la nationalité [n° 44 (89-90)] (26 octobre 1989) - **Français, nationalité française**.

*Proposition de loi constitutionnelle*, déposée avec les membres du groupe du RPR et apparentés, tendant à instituer un référendum d'initiative populaire [n° 51 (89-90)] (8 novembre 1989) - **Elections et référendums**.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance** [n° 260 (88-89)] - (2 mai 1989) - **Art. 3 (mise en oeuvre des actions de prévention de mauvais traitements à l'égard des mineurs et de protection des mineurs maltraités) - Art. 68 du code de la famille et de l'aide sociale (mise en place par le président du conseil général d'un dispositif destiné à recueillir les informations relatives aux enfants maltraités)** (p. 536) : soutient l'amendement n° 25 déposé à titre personnel par Mme Hélène Missoffe, rapporteur (concertation avec le représentant de l'Etat dans le département).

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal** [n° 213 (88-89)] - (9 mai 1989) - **Question préalable** (p. 569) : sa motion n° 98, tendant à opposer la question préalable ; rejetée - Absence de nécessité d'une réforme d'ensemble du code pénal - Méconnaissance des principes fondamentaux du droit pénal par le texte en projet, marqué par l'idéologie de la défense sociale nouvelle : principe de légalité des peines, règle de l'interprétation stricte de la loi pénale, principe d'égalité, caractère individuel de la responsabilité pénale - (p. 570, 571) : opportunité contestable de la responsabilité pénale des personnes morales - Inadaptation du projet aux exigences de répression de la situation française actuelle - Nécessité de concilier la protection de l'ordre social et la sauvegarde des libertés individuelles - Définition de trois principes fondamentaux en matière pénale : nécessité de la répression, limitation du rôle du juge et autonomie de la répression - Dispositif d'irresponsabilité pénale se substi-

tuant à l'article 64 du code actuel et danger d'une psychiatisation excessive de la justice - Nécessité d'une réforme parallèle du code de procédure pénale.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France** [n° 351 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (21 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1702) : absence d'accord secret entre le Gouvernement français et l'Iran concernant une libération éventuelle de M. Naccache - (p. 1703) : effets dévastateurs des réformes du droit des étrangers de 1981 et 1984 : perméabilité des frontières et développement de l'insécurité - Objectifs de la loi du 9 septembre 1986 : protection de la population immigrée entrée régulièrement sur le territoire, contrôle de l'immigration aux frontières, réforme des contrôles d'identité, reconduite à la frontière des clandestins, expulsion en cas de menace pour l'ordre public - Décision du Conseil constitutionnel du 3 septembre 1986 : conformité de cette loi à la Constitution et aux grands principes des droits de l'homme - Texte en projet déposé sur l'injonction du Président de la République et sous la pression d'organisations dites humanitaires, caractérisé par un laxisme généralisé - Disparition de tout contrôle efficace de l'entrée des étrangers sur le territoire en dépit du maintien des visas ; institution du jour franc permettant l'admission en France de tout étranger pour une durée minimum de vingt-quatre heures - Détournement du droit d'asile par de faux réfugiés politiques - Elargissement des possibilités d'obtention de la carte de résident - Encadrement de l'autorité préfectorale par la commission départementale de séjour - (p. 1704) : restriction des conditions de mise en oeuvre des procédures d'éloignement : reconduite à la frontière, expulsion - Conséquences prévisibles de la régularisation des clandestins : encouragement à l'immigration clandestine et démobilisation de la police - Absence de prise en compte de l'environnement international et de concertation européenne en vue d'une nécessaire harmonisation communautaire des législations relatives à l'immigration dans la perspective de la libre circulation des personnes en Europe - Nécessité de resituer le problème de l'immigration dans le cadre d'une grande politique de coopération avec les peuples du tiers monde et d'aide au développement - (p. 1705) : opposition du groupe du RPR au remplacement de la loi efficace de 1986 par un texte idéologique, irréaliste et dangereux.

- **Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture** [n° 448 (88-89)] - (3 juillet 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> bis A (amnistie des autonomistes corses)** (p. 2372) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 2 de M. Marcel Rudloff, rapporteur - Rappelle les crédits consacrés par le précédent gouvernement au développement et au désenclavement de la Corse et la rigueur de la lutte menée contre le terrorisme.

- **Proposition de loi constitutionnelle déposée par M. Charles Pasqua et les membres du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés, tendant à instituer un référendum d'initiative populaire** [n° 51 (89-90)] - (12 décembre 1989) - **Demande de discussion immédiate** (p. 4854) : rapprochement des institutions politiques du citoyen, objet de cette proposition de loi déposée en 1983 en vue de modifier la Constitution, pour instituer un référendum d'initiative populaire - Rappelle que la Constitution de 1958 est fondée sur le principe de l'autorité de l'Etat qui ne peut trouver sa légitimité que dans le suffrage universel, en particulier dans le référendum - Dénonce l'aggravation du décalage entre l'opinion et la classe politique - Constate un déficit grandissant de communication et de dialogue entre les Français et le Gouvernement - Nécessaire renouvellement du débat politique - Possibilité pour le peuple de se prononcer de sa propre initiative sur les grands problèmes de société, objet du référendum d'initiative populaire proposé, sous le contrôle du Conseil constitutionnel - Absence de remise en cause de la Constitution et des engagements internationaux de la France - Estime que cette procédure doit être possible à l'échelon d'une collectivité locale - (p. 4855) : rappelle que les candidats à la dernière élection présidentielle se sont prononcés en faveur d'un référendum d'initiative populaire, ainsi que les dirigeants des principales formations politiques - (p. 4856) : rappelle que cette proposition a été déposée en 1983 et que M. Lucien Neuwirth est prêt à rapporter ce texte - Constate que le Pré-

sident de la République qui avait affirmé en mai 1988 vouloir faire examiner cette affaire par des légistes ne l'a pas fait - Estime que les Français sont capables de débattre sans drame d'un problème important concernant l'avenir de leur pays et qu'il est peu probable qu'un référendum d'initiative populaire puisse être organisé avant l'automne prochain - Rappelle le projet de consultation des Français par référendum en 1984 sur le projet de loi du Gouvernement concernant l'école libre - Redoute la croissance du désintérêt du peuple pour les institutions politiques - Souhaite mettre la France à l'abri du racisme et de la xénophobie - (p. 4857) : estime que le moment est venu de donner la parole aux Français pour résoudre les problèmes de société.

**PELLARIN (Bernard)**, sénateur de la Haute-Savoie (rattaché administrativement au groupe UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 14 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Intérieur - Administration territoriale, collectivités locales et décentralisation - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 27] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

Intérieur - (5 décembre 1989) - Rapporteur spécial (administration territoriale, collectivités locales et décentralisation) (p. 4384) : rappelle que la modification des modalités d'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, est en voie d'adoption par le Parlement - Inquiétude des élus locaux devant cette réforme - Progression des crédits destinés à l'administration territoriale de 6,8 % en raison du transfert des crédits de la justice administrative au budget de la justice, de l'incidence du mécanisme du droit d'option créé par la loi du 11 octobre 1985 et du plan de modernisation des préfectures - (p. 4385) : rappelle que le Sénat a souhaité que la DGF évolue en 1990 comme le PIB - Rappelle que l'évolution défavorable de la DGF a des répercussions sur deux dotations importantes versées par l'État aux collectivités locales : la dotation spéciale instituteurs et la dotation générale de décentralisation - Nécessité de prendre en compte la revalorisation de la carrière des enseignants et d'aménager le complément d'indemnité versé par les communes au titre du logement des maîtres d'écoles - (p. 4386) : s'agissant des concours d'équipement, estime que la situation paraît favorable - Progression de 9,9 % en 1990 du Fonds de compensation pour la TVA, FCTVA, et de 6,4 % de la dotation globale d'équipement, DGE - Défavorable au projet de loi déposé à l'Assemblée nationale dont l'objet est la suppression, sans aucune compensation pour le département, de la participation des communes au financement de l'équipement des collèges - Estime que les perspectives des finances locales sont problématiques - Rappelle que la grève des agents des impôts gêne considérablement le fonctionnement des collectivités locales, notamment en raison du blocage des conservations des hypothèques qui ont retardé les mutations immobilières - Dénonce le manque de concertation et de réflexion qui a

présidé au calcul de la nouvelle assiette de la part départementale de la taxe d'habitation - Estime que le revenu minimum d'insertion, RMI, constitue un transfert de charges - (p. 4387) : au nom de la commission des finances, considérant que les crédits de ce budget sont avant tout des crédits de constatation, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ce projet de budget.

**PELLETIER (Jacques)**, ministre de la coopération et du développement (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Elu sénateur de l'Aisne le 24 septembre 1989 (RDE) ; cessation de son mandat sénatorial le 1<sup>er</sup> novembre 1989, à minuit (JO Lois et décrets du 3 novembre 1989).

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Yvon Collin : **Coopération (Engagement des collectivités locales en faveur de l'Afrique)** (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3361).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Coopération et développement** - (30 novembre 1989) (p. 4125) : rôle essentiel du ministère de la coopération en matière d'aide publique au développement - Augmentation du Fonds d'aide et de coopération, FAC - Priorité donnée à la solidarité avec l'Afrique - (p. 4126) : conséquences pour l'Afrique de l'évolution récente de la situation internationale, en particulier dans les pays de l'Europe de l'Est - Crise économique africaine : dépendance excessive à l'égard des variations des prix des matières premières, importance de la dette - Retour de l'Afrique à la croissance en 1988 - Politique française de coopération : priorités données à la formation, l'action culturelle et la francophonie, la santé - Soutien à la lutte contre le SIDA - Aide aux entreprises africaines : Caisse centrale de coopération économique, mise en place d'un fonds mutualiste de garantie - Contribution de la France à la construction de l'état de droit en Afrique : coopération administrative, coopération militaire - Croissance de l'aide aux organisations non gouvernementales, ONG - (p. 4127) : soutien au développement de la coopération décentralisée : projets menés par les régions, commission de la coopération décentralisée - Sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes du développement - Amélioration de la formation et de la réinsertion des coopérants - Protection des intérêts des Français d'Afrique - Dimension européenne de la coopération : exemplarité des conventions de Lomé, négociations en cours d'achèvement de la quatrième convention - (p. 4170) : réforme du FAC et érosion des crédits de paiement - Stabilité des crédits de l'aide budgétaire - Programme de réduction de la dette - Assistance technique - Coopération non gouvernementale - Crédits militaires : accent mis sur la formation et les hommes ; crédits mobilisés au titre de la réserve du FAC du Premier ministre pour faire face à des situations exceptionnelles - Difficultés de la renégociation de la convention de Lomé - (p. 4171) : signature prochaine de la convention de Lomé IV : augmentation des fonds européens dégagés, extension du champ et de la durée de la convention - Dimension sociale de la politique de coopération : prise en compte des conséquences sociales des programmes d'ajustement structurel, effort de lutte contre la pauvreté - Coopération industrielle et action en faveur de l'amélioration de l'environnement des entreprises - Développement de l'assistance à la gestion des finances publiques, des douanes et de

la justice - Mise en place d'aides spécifiques en faveur de la restructuration des systèmes bancaires et du développement de l'épargne - (p. 4172) : action en faveur de la création d'un tissu de petites et moyennes entreprises en Afrique - Réorganisation du dispositif d'aide aux entreprises françaises investissant en Afrique : rôle privilégié de la Caisse centrale de coopération économique, accroissement des possibilités de financement, redéfinition des subventions au fonds d'études et au fonds du partenariat technique, réforme des procédures de couverture des garanties d'investissement, poursuite des activités de promotion des entreprises en Afrique - Programme d'annulation de la dette des pays les plus pauvres et réflexion en cours sur la réduction de la dette des pays intermédiaires - Aide alimentaire : accroissement de l'aide au développement des échanges entre pays africains pour accroître leur indépendance alimentaire - Action en faveur de la lutte contre le SIDA : prévention, éducation, recherche, sécurité des transfusions sanguines - (p. 4173) : appui à la gestion et à la maintenance des hôpitaux et rôle des médecins coopérants - Accroissement des crédits destinés aux Alliances françaises et effort de modernisation des centres culturels - Réforme du statut des enseignants des établissements français : revalorisation de la rémunération des recrutés locaux - Effort en faveur de la réinsertion des anciens coopérants contractuels : assurance chômage, stages de réinsertion, arrêt Roche du Conseil d'Etat prévoyant le droit au maintien dans la fonction publique - Soutien au développement des actions de coopération des ONG et des collectivités locales - (p. 4174) : création d'une commission de la coopération décentralisée - Volet « coopération internationale » des contrats de plan Etats-régions - Conseil d'administration de la Caisse centrale de coopération économique - Mise en place de sociétés de transport urbain dans les grandes villes d'Afrique - Travaux de réaménagement des écoles françaises de Madagascar - Diffusion de la *Lettre bimestrielle du coopérant médical et sanitaire* - Indemnisation des biens des Français établis au Zaïre - Lancement de Canal France international - Augmentation régulière de la part de l'aide publique au développement dans le PIB.

**PEN (Albert)**, sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon (apparenté au groupe S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, modifiant le statut de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 211 (88-89)] (10 février 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - *Mer et littoral*.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au conseiller du salarié [n° 166 (89-90)] (20 décembre 1989) - *Emploi*.

#### INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : politique à l'égard de Saint-Pierre-et-Miquelon** - (18 avril 1989) (p. 267, 268) : récent accord signé entre la France et le Canada tendant à régler leurs différends sur la pêche saint-pierraise - Rappelle que la pêche est l'activité quasi exclusive de l'archipel et qu'il faut absolument écarter de cette zone la grande pêche industrielle métropolitaine - Nécessaire diversification des activités économiques et touristiques de Saint-Pierre-et-Miquelon - Désenclavement aérien - Problème du coût de la vie plus élevé dans l'archipel qu'en métropole - Comme pour la

Corse, réclame l'organisation de tables rondes sur les problèmes de développement de l'archipel - (p. 269) : en réponse à M. Yvon Bourges, précise qu'il est économiquement et socialement inconcevable de répartir les quotas de pêche prévus par l'accord franco-canadien entre les pêcheurs saint-pierrais et malinois - (p. 270) : remercie ses collègues pour leur solidarité vis-à-vis des problèmes saint-pierrais.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Départements et territoires d'outre-mer** - (24 novembre 1989) (p. 3791, 3792) : volonté du Gouvernement d'investir dans le développement économique de Saint-Pierre-et-Miquelon - Aide à la pêche et à la diversification des activités - Activités portuaires - Conditions nécessaires au développement du tourisme, orienté vers les Nord-Américains : désenclavement ; hôtellerie ; loisirs ; casinos - Demande un arbitrage interministériel en faveur des crédits nécessaires, malgré la faible population de l'archipel.

**PENNE (Guy)**, sénateur des Français établis hors de France (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis élu secrétaire.

- Membre titulaire du Conseil supérieur de la coopération.

Est nommé membre titulaire du conseil d'administration du Centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts (décret n° 76-169 du 13 février 1976) (JO Lois et décrets du 27 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (23 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (29 novembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels médicaux hospitaliers (30 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance (3 juillet 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (17 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 350 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au congé parental et à diverses validations et reportant la date d'entrée en vigueur de la réforme des modalités de liquidation et de versement aux instituteurs de l'indemnité communale représentative de logement [n° 400 (88-89)] (20 juin 1989) - *Fonctionnaires et agents publics*.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Logement social - [n° 63 (89-90) tome 7] (21 novembre 1989).

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au conseiller du salarié [n° 166 (89-90)] (20 décembre 1989) - Emploi.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse** [n° 259 (87-88)] - (12 avril 1989) - Discussion générale (p. 184) : danse, discipline artistique et non sportive - Apprentissage technique nécessaire - Accord de la profession sur le texte en projet - Importance de la formation pédagogique, y compris pour les personnes les plus qualifiées sur le plan artistique - Contrôle médical des élèves - Enseignement de la danse aux enfants - Absence de dispositions relatives aux bénévoles - Question sur la composition des commissions consultatives prévues pour les équivalences avec les diplômes étrangers et les dispenses - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste - Art. 1<sup>er</sup> (titres autorisant l'enseignement de la danse ; diplôme d'Etat) (p. 191, 192) : ses amendements n° 19 : inclusion du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse ; et n° 20 : composition de la commission consultative prévue pour l'équivalence des diplômes étrangers ; adoptés - (p. 194) : sur l'amendement n° 30 de M. Jean Delaneau, rapporteur (liste des équivalences au diplôme d'Etat accordées après acquisition d'une formation pédagogique), son sous-amendement n° 33 ; adopté - (p. 195, 196) : son amendement n° 21 : techniques de danse incluses dans le champ d'application du projet de loi ; retiré au profit de l'amendement n° 1 de la commission (réintégration des danses de société) - Art. 2 (dispense de diplôme) : son amendement rédactionnel n° 22 ; rejeté - Art. 3 (conditions d'exploitation d'un établissement destiné à l'enseignement de la danse) (p. 197) : son amendement n° 23 : conditions d'âge pour l'apprentissage de la danse ; interdiction en dessous de quatre ans ; retiré au profit de l'amendement n° 31 de la commission (recours à décret pour les modalités du contrôle médical des élèves et les conditions d'âge d'admission) - Art. 5 (dispositions pénales) (p. 199) : son amendement n° 24 de coordination ; adopté après modification par le sous-amendement n° 36 du Gouvernement - Explication de vote sur l'ensemble (p. 203) : vote de ce texte par le groupe socialiste.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 - Nouvelle lecture** [n° 393 (88-89)] - (29 juin 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2136) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de cette proposition de loi dans la rédaction retenue par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation** [n° 375 (88-89)] - Suite de la discussion - (29 juin 1989) - Art. 16 (création des instituts universitaires de formation des maîtres) (p. 2145) : s'oppose, au nom du groupe socialiste, à l'amendement n° 17 de M. Paul Séramy, rapporteur (dépôt par le Gouvernement sur le bureau du Parlement avant le 31 décembre 1989 d'un projet de loi créant des instituts universitaires de formation des maîtres et relatif à la formation professionnelle dispensée à tous les personnels enseignants recrutés par l'éducation nationale) - Art. 21 (conseil supérieur de l'éducation) (p. 2153) : soutient les amendements de M. Jean-Pierre Bayle, n° 35 et n° 36 relatifs à la répartition des représentants de parents d'élèves et d'étudiants proportionnellement aux résultats des élections au conseil d'administration et au conseil national d'enseignement supérieur et de la recherche - Art. 23 (missions de l'inspection générale de l'éducation nationale et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale) (p. 2155) : soutient l'amendement n° 37 de M. Gérard Delfau (prise en compte des expériences pédagogiques pour les évaluations, afin de faire connaître les pratiques innovantes, et établissement d'un rapport public) - Art. 28 (application de la loi aux écoles et établissements français à l'étranger) (p. 2158) : soutient l'amendement n° 38 de

M. Jean-Pierre Bayle (fixation par décrets en Conseil d'Etat des conditions d'application des dispositions de cette loi aux établissements scolaires français à l'étranger) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2167) : nombreuses modifications importantes et parfois néfastes apportées par le Sénat au texte de ce projet - Introduction de la référence à l'apprentissage à l'article 3 - Limitation des pouvoirs des étudiants à l'article 12 - Suppression de l'article 16 créant les instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif au congé parental et à diverses validations et reportant la date d'entrée en vigueur de la réforme des modalités de liquidation et de versement aux instituteurs de l'indemnité communale représentative de logement** [n° 350 (88-89)] - (30 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2195, 2196) : extension aux militaires du bénéfice des dispositions des lois du 11 janvier 1984 et du 30 juillet 1987 relatives au congé parental des fonctionnaires civils - Validation législative de nominations annulées ou faisant l'objet de recours pour vice de forme ou d'irrégularité de procédure : résultat des concours d'internat de 1984 ; nominations individuelles prononcées au tour extérieur dans les corps de l'inspection générale de l'administration et des inspections générales relevant des affaires sociales ; nominations individuelles en application de décrets du 15 février 1985 - Date d'entrée en vigueur de la réforme concernant l'indemnité de logement due aux instituteurs ne pouvant pas bénéficier d'un logement de fonction : prolongement de la période transitoire jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1990 - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels hospitaliers** [n° 415 (88-89)] - (30 juin 1989) - Après l'art. 10 (p. 2225) : son amendement n° 16, soutenu par M. Franck Sérusclat : protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales : cas où l'expérimentation doit se faire sous la surveillance d'un chirurgien-dentiste ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

### Deuxième partie :

**Anciens combattants** - (25 novembre 1989) (p. 3820, 3821) : constate une augmentation de 3,76 % des crédits de ce budget malgré la réduction des ressortissants - Se fait l'écho des vœux émis par le Conseil supérieur des Français de l'étranger relatifs à la situation des anciens combattants résidant à l'étranger - Persistance de certains problèmes liés à l'éloignement et à la situation particulière des compatriotes installés à l'étranger - Se félicite de la revalorisation récente des pensions et des retraites cristallisées - Souhaite l'application par les compagnies aériennes françaises de réductions tarifaires analogues à celles qui sont consenties aux grands invalides de la métropole - Souhaite que la revalorisation du fonds de secours qui couvre désormais l'Algérie intervienne assez rapidement - Constate que le centre de traitement de Château-Chinon met quelquefois un an à régler les dossiers de pensions - Souhaite que les consulats s'adjoignent des médecins compétents pour apprécier les invalidités - Nécessité de faire un relevé précis des soldats français disparus ou encore prisonniers - Interrogation sur une éventuelle restructuration de l'Office national des anciens combattants, ONAC, et de la mission à l'information historique.

**Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs** - (26 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (logement social) (p. 3900) : projet de budget concrétisant les engagements du Gouvernement en faveur du logement social - Développement de l'offre de logements adaptés aux besoins des ménages disposant de revenus très modestes ; convention conclue entre l'Etat et l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction - Politique de soutien aux familles en difficulté - Evolution des aides à la personne : extension de l'aide personnalisée au logement, APL ; élargissement des conditions d'attribution de l'allocation de logement - Insuffisance du contingent de prêts aidés d'accession à la propriété, PAP - Confirmation de l'effort de réhabilitation

du parc des HLM - Conséquences de la stagnation des ressources du livret A sur l'avenir du système de financement du logement social - Objectif d'une plus grande sélectivité des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH - (p. 3901) : au nom de la commission des affaires sociales, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le vote des crédits de ce budget, auquel il se déclare personnellement favorable.

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) (p. 3979) : attire l'attention du Gouvernement sur l'absence de créations de postes de professeurs d'université en odontologie ainsi que sur l'absence de transformation de postes de professeurs de premier et de deuxième grade, libérés par des départs à la retraite, en postes de professeurs d'université - Problème des demandes d'inscription déposées hors délais par des étudiants d'origine étrangère dans les universités parisiennes - Revalorisation des instituts de médecine tropicale - Réforme des écoles françaises de l'étranger - (p. 3980) : application des nouvelles mesures statutaires et indemnitaires aux enseignants détachés mais également aux recrutés locaux - Reconnaissance et équivalence des diplômes en vue de l'accès à la fonction publique - Conditions d'accès aux concours internes de l'éducation nationale des enseignants titulaires exerçant à l'étranger dans des établissements non inscrits sur la liste fixée par l'arrêté du 3 mars 1982.

**Coopération et développement** - (30 novembre 1989) (p. 4168) : conséquences de l'évolution de la situation internationale pour les pays en voie de développement - (p. 4169) : importance politique du maintien des liens particuliers de la France avec les pays francophones d'Afrique - Problème de la diffusion de la *Lettre bimestrielle du coopérant médical et sanitaire* - Annulation par la France de la totalité de la dette publique des pays les plus pauvres - Rôle privilégié de la Caisse centrale de coopération économique en matière d'aide au secteur privé et d'investissements de réseaux de transports - Action sanitaire et sociale : secteur hospitalier, lutte contre le SIDA - Développement du soutien aux initiatives privées et décentralisées : coopération décentralisée, organisations non gouvernementales, ONG ; associations de volontaires pour le développement - (p. 4170) : création d'une commission de coopération décentralisée - Importance de l'action des collectivités locales en matière de coopération - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

**Affaires étrangères** - (30 novembre 1989) (p. 4165) : importance du rôle des Français de l'étranger comme composante de la présence de la France dans le monde - Augmentation satisfaisante des crédits consacrés aux Français de l'étranger - Réforme du statut et augmentation des moyens du Conseil supérieur des Français de l'étranger - Rebudgétisation de Radio-France internationale, RFI - Informatisation des consulats et mise en place de la gestion informatisée des visas - Création de la Maison des Français de l'étranger - Mission « emploi-formation » en faveur des Français de l'étranger - (p. 4166) : insuffisance de la rémunération des stagiaires de formation professionnelle à l'étranger - Réforme du régime de rémunération des enseignants français à l'étranger : détachés budgétaires et recrutés locaux - Progrès des actions sociales en faveur des Français de l'étranger - Approbation de ce projet de budget par le groupe socialiste - Examen des crédits - Etat B (p. 4193) : soutien du groupe socialiste à ce budget.

**Solidarité, santé et protection sociale** - (4 décembre 1989) (p. 4354) : mesures positives prises par le Gouvernement dans le domaine de l'assurance maladie des Français établis à l'étranger - Baisse du taux des cotisations d'assurance maladie et accidents du travail ; souhaite la poursuite de cet effort en ce qui concerne l'assurance vieillesse - Diminution du nombre des assurés en raison du taux exorbitant des cotisations - Unanimité du Conseil supérieur des Français de l'étranger et du conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger pour demander une révision de l'assiette des cotisations sociales des Français expatriés - Souhaite que les salariés étrangers qui travaillent dans des entreprises françaises puissent cotiser à la Caisse des Français de l'étranger, CFE - Situation préoccupante de l'indus-

trie pharmaceutique française ; concurrence américaine - (p. 4355) : délivrance des autorisations de mise sur le marché - Incidences économiques des brevets - Disparité entre la France et les Etats-Unis en ce qui concerne la date de reconnaissance d'un brevet ; suggère au Gouvernement la mise en place d'une commission de réflexion sur ce problème, primordial pour les chercheurs, les médecins et les laboratoires français.

**Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor** - (7 décembre 1989) (p. 4532) : aide publique au développement - Financement des mesures d'annulation des dettes décidées par la France suite aux sommets de Toronto et de Dakar - Prêts à l'Afrique subsaharienne - Caisse centrale de coopération économique - Dotations aux Français rapatriés d'outre-mer - Crédits d'indemnisation : règlement des échéances relatives à la loi du 2 janvier 1978 et à la loi du 16 juillet 1987 ; harkis et membres des formations supplétives ; réticence des établissements bancaires à accepter les certificats en nantissement - (p. 4533) : règlement en cours des problèmes d'endettement - Crédits inscrits en application de la loi du 4 décembre 1985 portant amélioration de la retraite des rapatriés - Convention entre l'Etat et le groupe d'assurances Groupama-Soravie chargé de la gestion du régime - Programme d'action sociale et éducative en faveur des anciens harkis - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 68 (89-90)]* - (11 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4757) : approbation des conclusions de la CMP par le groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé, de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 94 (89-90)]* - (11 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4761) : adoption par la CMP d'une mesure prévoyant sous certaines conditions l'information du père putatif de l'état de santé de la future mère - Vote par le groupe socialiste des conclusions de la CMP.

- **Projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte** - *Deuxième lecture [n° 67 (89-90)]* - (14 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4962) : choix de rester Français exprimé par les Mahorais à l'occasion du référendum organisé dans l'archipel des Comores en 1974 - Récents événements survenus aux Comores ; approuve l'attitude du Gouvernement français - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Conclusions du rapport de M. Daniel Hoeffel, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 222, 88-89) de MM. Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Croze, Olivier Roux, Xavier de Villepin, Daniel Hoeffel et Marcel Lucotte, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 102 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5140) : conditions de désignation des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE, avant 1982 - (p. 5141) : devoir de solidarité de la Nation envers les Français résidant à l'étranger - Election au suffrage universel du CSFE depuis 1982 ; modification du régime électoral en 1986 - Dépôt au Sénat de plusieurs propositions de loi tendant à une réforme du CSFE - Texte proposé, résultant des travaux de la commission des lois - Amendements du groupe socialiste : durée du mandat, représentation des militaires, publicité des débats, suppression du vote par procuration - (p. 5142) : souhaite aboutir à un consensus sur la réforme du mode de scrutin et la nouvelle délimitation des circonscriptions électorales - **Art. 4 (représentation des militaires français stationnant à l'étranger et des Français établis dans la principauté d'Andorre)** (p. 5148) : soutient l'amendement n° 3 de M. Jean-Pierre Bayle (suppression de la représentation des militaires) - **Art. 5 (statut des membres du CSFE ; non-publicité des débats de l'assemblée plénière du CSFE)** (p. 5154) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Jean-Pierre Bayle (principe de la publicité des débats de l'assemblée plénière du CSFE) - **Art. 12 (délimitation des**



*circonscriptions électorales*) (p. 5158): imperfections du découpage proposé: Europe de l'Est, Monaco - Votera cet article - Art. 17 (*mode de scrutin applicable à l'élection des membres du CSFE*) (p. 5161): souhaite une augmentation du nombre de suppléants.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé - Nouvelle lecture** [n° 151 (89-90)] - (18 décembre 1989) - **Question préalable** (p. 5173): intervient contre la motion n° 1 de M. Bernard Seillier, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Précédents d'adoption précipitée de dispositions législatives importantes - Aspects positifs de ce projet de loi - Possibilité d'une convention spécifique pour les médecins généralistes - Indemnisation des médecins participant à des sessions de formation médicale continue - Allègements des cotisations de sécurité sociale des médecins - Perspective d'une amélioration de la situation matérielle des médecins et d'une accélération du rythme d'augmentation des honoraires - Nécessité de combler le vide conventionnel actuel.

PEPIN (Jean), sénateur de l'Ain (UREI).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

PERCHERON (Daniel), sénateur du Pas-de-Calais (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques** [n° 5 (89-90)] - (14 novembre 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 6) (p. 3271): amélioration des conditions de financement des partis politiques par ce projet de loi - Importance des besoins financiers des grands partis politiques et nécessité d'un renforcement du financement public - Souhaite la prise en compte de la représentation des forces politiques au Sénat pour la répartition de ce financement public - Régularisation tardive du financement privé et en particulier des dons d'entreprises - Opportunité de la limitation des dépenses électorales - Inconvénients de l'interdiction totale de la publicité politique et d'une réglementation excessive de l'affichage commercial - A titre personnel, regrette la suppression par l'Assemblée nationale de l'article 18 du projet de loi ordinaire, relatif à l'amnistie.

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés** [n° 6 (89-90)] - (14 novembre 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 5) - Voir intervention sous le projet n° 5 (p. 3271).

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie:*

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4236, 4237): étude de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, sur les villes d'Europe - Nord-Pas-de-Calais - Contrats de plan Etat-région, construits sur le principe de la parité: disparition de la notion de région en difficulté prioritaire; bilan nécessaire - Déploie le désordre et l'éparpillement des outils de conversion économique; cas

du littoral du Nord-Pas-de-Calais; contraste entre Boulogne et Dunkerque - Transfert du patrimoine immobilier et foncier des houillères - Accompagnement par des crédits du groupe interministériel pour la rénovation des zones minières, Girzom - Rappelle les engagements pris à propos du fonds d'aménagement du littoral prévu dans le plan Transmanche - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

PERREIN (Louis), sénateur du Val-d'Oise (S).

#### NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989); puis réélu secrétaire.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983); est nommé de nouveau membre titulaire (*JO Lois et décrets* du 21 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 (19 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1990 (10 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Légion d'honneur - Ordre de la Libération - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 40] (21 novembre 1989).

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Médailles - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 42] (21 novembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement:*

(*JO Débats* du 20 octobre 1989) (p. 2635) - Ministère: Premier ministre - *Programme d'actions en Ile-de-France - Circulation routière.*

*Questions orales avec débat:*

n° 84 (*JO Débats* du 17 novembre 1989) (p. 3400) - Ministère: Premier ministre - *Avenir de Paris et de la région d'Ile-de-France - Politique économique.*

*Questions orales sans débat:*

n° 36 (*JO Débats* du 3 novembre 1988) (p. 740) - Ministère: Equipement - *Amélioration de la RN 370 dans la traversée de Villiers-le-Bel (Val-d'Oise)* - (Réponse: *JO Débats* du 29 avril 1989) (p. 485) - Routes.

n° 38 (*JO Débats* du 16 novembre 1988) (p. 1070) - Ministère: Equipement - *Tracé de l'autoroute A16* - (Réponse: *JO Débats* du 29 avril 1989) (p. 486) - Autoroutes.

n° 49 (*JO Questions* du 26 janvier 1989) (p. 110) - Ministère: Postes - *Conclusions de l'enquête sur l'incendie du central téléphonique Danton* - (Réponse: *JO Débats* du 29 avril 1989) (p. 487) - Téléphone.

n° 87 (*JO Débats* du 24 mai 1989) (p. 861) - Ministère: Equipement - *Situation des transports en commun de la*

*région parisienne* - (Réponse : *JO Débats* du 10 juin 1989) (p. 1348) - *Transports en commun*.

n° 133 (*JO Débats* du 21 octobre 1989) (p. 2673) - Ministère : *Communication* - *Situation de la station Radio bleue* - (Réponse : *JO Débats* du 28 octobre 1989) (p. 2811) - *Radio-diffusion et télévision*.

n° 174 (*JO Débats* du 6 décembre 1989) (p. 4451) - Ministère : *Intérieur* - *Problèmes posés aux communes par l'afflux des nomades* - *Nomades*.

## INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : situation financière de la Croix-Rouge française** - (9 juin 1989) (p. 1353, 1354) : procès politique fait au Gouvernement suite à la nomination de Mme Georgina Dufoix à la présidence de la Croix-Rouge française.

- **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile [n° 299 (88-89)]** - (15 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1586) : souhaite être informé de l'utilisation de la taxe de sûreté affectée à la gestion des aéroports de Paris - Problème de l'obligation de suréquipement des services départementaux de secours et d'incendie du Val-d'Oise en raison de leur intervention à l'extérieur de la plate-forme aéroportuaire de Roissy-en-France ; coût de ce transfert de charges pour le département - Achèvement des secours en cas de sinistre ; nécessaire amélioration des infrastructures routière et autoroutière de desserte de l'aéroport de Roissy - En accord avec la commission des affaires économiques, souhaite que le Gouvernement organise au Sénat un large débat sur l'avenir du transport aérien français et le fonctionnement des aéroports.

- **Projet de loi relatif à l'utilisation des détecteurs de métaux [n° 273 (88-89)]** - (19 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2649) : inadéquation de la législation actuelle relative aux fouilles archéologiques et aux biens culturels maritimes - Rappelle la proposition de loi déposée par M. Marc Boeuf en 1981, tendant à réglementer l'utilisation des détecteurs de métaux - Opportunité de ce projet de loi et de celui relatif aux biens culturels maritimes ; conformité avec le droit international - « Année de l'archéologie » - Art. 4 (*envoi des procès-verbaux constatant les infractions au procureur de la République*) (p. 2650) : soutient l'amendement n° 1 de M. Claude Estier (force probante supérieure de ces procès-verbaux).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)]**.

### Deuxième partie :

**Budget annexe : Légion d'honneur et Ordre de la Libération** - (29 novembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4072) : forte croissance de ce budget annexe - Augmentation des dépenses de fonctionnement, essentiellement affectées aux crédits de personnel (création de postes, revalorisation des traitements des enseignants) - Hausse des crédits destinés au secours des compagnons et médaillés de la Résistance - Stabilité des dotations des services de la grande chancellerie - Ouverture d'une classe de BTS de commerce international, ainsi qu'une préparation à l'Institut d'études politiques, à la maison d'éducation de Saint-Denis - Amélioration des conditions d'hébergement des élèves - Résultats scolaires remarquables des maisons d'éducation de la Légion d'honneur - Forte augmentation du budget d'équipement en raison de l'effort d'aménagement et d'entretien du patrimoine immobilier - Effort particulier consenti en faveur des combattants de la Grande guerre ; création d'un contingent spécial de croix - Revalorisation des traitements des membres de l'Ordre - Diminution du budget de l'Ordre de la Libération due essentiellement à la variation des crédits d'équipement - Poursuite du programme de rénovation des locaux de l'Ordre situés dans l'hôtel des Invalides - Avis favorable de la commission des finances sur ces deux projets de budgets annexes.

**Commerce extérieur** - (2 décembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4270, 4271) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de M. Tony Larue, rap-

porteur spécial, n° II-9 (réduction des crédits du titre III) ; n° II-10 (réduction des crédits du titre IV) et n° II-11 (réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre IV).

**Budget annexe : Monnaies et médailles** - (7 décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4540) : forte progression des recettes et des dépenses du budget de la Monnaie - Programme de frappe - Insuffisante circulation de la pièce de 100 F - Effort de diffusion des produits concurrentiels ; implantation du secteur des médailles au Japon - Marché des médailles du travail en France - Monnaies de collection ; pièce Charlemagne ; pièces olympiques à l'occasion des Jeux d'Albertville - Modernisation des établissements - Communication - Musée de la Monnaie - Versement en faveur du Trésor - Propose l'adoption de ce budget.

**Budget annexe : Imprimerie nationale** - (7 décembre 1989) - **Examen des crédits - Services votés** (p. 4543) : minitel et annuaire.

**Budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace** - (8 décembre 1989) (p. 4626) : constate que des progrès considérables ont été accomplis depuis l'examen du précédent budget - Stabilisation en valeur absolue du prélèvement au profit du budget de l'Etat - Limitation des suppressions d'emplois - Augmentation du trafic et de la productivité - Constate que le volet social fait un large place à l'intéressement du personnel aux fruits des rendements et des performances - Nécessité de définir à l'avenir les rapports contractuels entre les télécommunications et l'espace - Augmentation de 5,5 % des dépenses de fonctionnement et de 4,4 % des dépenses en capital - Souhaite un effort d'investissement plus important pour la poste - (p. 4627) : augmentation du taux d'autofinancement et maintien de la charge de la dette - Contribution de la poste au financement du Centre national d'études spatiales, CNES - Estime que l'avenir de ce service public est un enjeu national à l'aube de la construction européenne mais ne doit pas se traduire par l'inégalité d'accès des citoyens au service public - Recommande la plus grande prudence dans les réformes statutaires - Souhaite l'association du Parlement à l'élaboration de la loi et le maintien de son pouvoir de contrôle de la bonne exécution des missions de service public de la poste et des télécommunications - Estime que le lourd endettement de la poste est un sérieux handicap pour l'avenir - S'inquiète de la réduction des placements à la Caisse nationale d'épargne - Absence de remise en cause du statut de fonctionnaire pour les agents des postes et télécommunications - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

**PEYOU (Hubert)**, sénateur des Hautes-Pyrénées (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; *JO Lois et décrets* du 5 avril 1989).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**PEYRAFITTE (Jean)**, sénateur de la Haute-Garonne (S).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**PHILIBERT (Louis)**, sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au conseiller du salarié [n° 166 (89-90)] (20 décembre 1989) - **Emploi**.

**PIC (Maurice)**, sénateur de la Drôme (S).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles; en démissionne et est nommé membre de la commission des finances (JO Lois et décrets du 31 mai 1989).

**PINTAT (Jean-François)**, sénateur de la Gironde (UREI).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances; puis est nommé secrétaire de cette commission le 5 avril 1989 (JO Lois et décrets du 6 avril 1989).

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989); puis élu vice-président.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz; est nommé de nouveau membre titulaire de ce conseil (JO Lois et décrets du 19 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 22] (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

Suite de la discussion - (23 novembre 1989) - Après l'art. 9 (p. 3624) : soutient l'amendement n° I-146 de M. Bernard Barbier (relèvement de la déduction pour frais funéraires).

*Deuxième partie :*

**Equipement, logement, transports et mer - Aviation civile et météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne** - (27 novembre 1989) (p. 3996) : développement des transports aériens français supérieur, en 1988, à celui du transport aérien mondial - Problèmes actuels des compagnies de navigation aérienne françaises : contestation par Bruxelles de l'accord commercial conclu entre Air France et Air Inter; dangers du cabotage - Renforcement de la coopération entre la Lufthansa et Air France - (p. 3997) : difficultés de gestion d'Air France du fait de son statut d'entreprise publique -

Souhaite la mise en place d'une véritable autorité européenne chargée de contrôler la navigation aérienne et d'augmenter le rendement de l'espace aérien - Amélioration et agrandissement indispensables des bases aériennes pour faire face au développement du trafic aérien - Protection de l'espace aérien européen pour résister à la concurrence des compagnies américaines - Industrie aéronautique française - Succès techniques de la SNECMA - Considère excessives les critiques formulées par la Cour des comptes à l'encontre de cette société - Succès du lancement de l'Airbus 320; demande au Gouvernement de maintenir la chaîne d'assemblage de cet appareil à Toulouse - Augmentation des crédits pour les aéro-clubs - Votera ce projet de budget.

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4205) : énergie; augmentation du prix du pétrole; regrette la reconduction pour 1990 du prélèvement exceptionnel sur les entreprises pétrolières; se félicite du début d'harmonisation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP - Rétablissement de la déduction fiscale d'une part des dépenses effectuées par les ménages pour les travaux d'isolation thermique des immeubles antérieurs à 1982 - Renforcement des moyens de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME - Inquiétude sur l'avenir du financement de la recherche du Commissariat à l'énergie atomique, CEA; diminution des crédits et augmentation du financement industriel - Contradiction entre la majoration constante de la contribution de EDF et la baisse du prix de l'électricité programmée par le contrat d'objectifs conclu en avril 1989; performances à l'exportation; éventualité d'une ligne vers l'Espagne - (p. 4206) : subvention à la production charbonnière; comparaison avec la politique de la RFA - Règlement du contentieux avec l'Algérie sur le prix du gaz - Tarifs de Gaz de France - Situation de l'industrie française; dégradation du solde industriel - Mise en place d'une politique volontariste; baisse du taux de l'impôt sur les sociétés; priorité à l'innovation - Effort en faveur des grands programmes technologiques et des PMI; extension du crédit d'impôt recherche - Financement des entreprises publiques - Recours à des montages destinés à remédier à l'insuffisance des dotations en capital accordées par l'Etat actionnaire; constitution de la filière *Pechiney international*; financement par titres participatifs privilégiés des acquisitions de Rhône-Poulenc - (p. 4207) : adaptation du statut de Renault, préalable nécessaire à l'association avec des groupes étrangers - Taille insuffisante des entreprises françaises - Propose le rejet de ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4227) : son amendement n° II-16 : réduction des crédits inscrits à la ligne industrie et aménagement du territoire; adopté - **Etat C** : ses amendements n° II-17 et n° II-18 : réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement; adoptés.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989 [n° 114 (89-90)]** - (19 décembre 1989) - **Art. 13 (régime fiscal des titres assortis de bons de souscription)** (p. 5227, 5228) : soutient les amendements de M. Roland du Luart, n° 43 (situation identique de l'émetteur et du souscripteur en cas d'émission d'obligations assorties d'un bon de souscription d'obligations), n° 44 (harmonisation du régime fiscal spécifique des titres assortis de bons de souscription avec les principes attachés au traitement comptable de ces valeurs mobilières), n° 45 (régime fiscal des sommes reçues par une entreprise ayant acquis des titres assortis d'un bon de souscription d'obligations, lorsque les droits attachés aux titres ne sont pas exercés) et n° 46 (application de cet article aux seules valeurs émises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990).

**PLUCHET (Alain)**, sénateur de l'Eure (RPR).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire de la Commission nationale d'urbanisme commercial ; est nommé de nouveau membre titulaire de cette commission (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989).

Membre titulaire du comité consultatif du Fonds national des abattoirs ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce comité (*JO Lois et décrets* du 17 novembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 320 (88-89)] relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 27 (89-90)] (18 octobre 1989) - *Collectivités locales*.

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Agriculture* - [n° 61 (89-90) tome 1] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales - Deuxième lecture* [n° 318 (88-89)] - (31 mai 1989) - *Art. 2 bis (institution d'une procédure judiciaire civile destinée à permettre l'apurement du passif des personnes physiques)* (p. 1007) : abstention des sénateurs du RPR sur l'amendement de rétablissement n° 20 de M. Jean Arthuis - *Art. 6 (réglementation des loteries)* (p. 1009) : soutient l'amendement n° 22 de M. Philippe François (réglementation des seules opérations publicitaires réalisées par voie d'écrit) - Précision nécessaire pour exclusion du champ d'application de cet article les jeux radiophoniques et les opérations de promotion sur des marques et des produits.

- *Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social* [n° 281 (88-89)] - (21 juin 1989) - *Discussion générale* (p. 1752) : s'oppose à l'assouplissement du contrôle des structures toujours fondé sur la surface minimum d'installation, SMI - Appréciation dans chaque département de la dimension économique minimale des exploitations - Installation ou transmission d'exploitations - Elargissement des missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Emet quelques réserves sur la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles - Incidences des transferts de charges pour les exploitants assujettis au forfait départemental - (p. 1753) : en raison des incertitudes des résultats des simulations effectuées par le ministère de l'Agriculture, propose, au nom du groupe du RPR, de voter les amendements de la commission des finances tendant à supprimer le Titre III de ce projet.

*Suite de la discussion* - (22 juin 1989) - *Art. 1<sup>er</sup> (modalités d'établissement du schéma directeur départemental des structures agricoles)* (p. 1803) : abstention des sénateurs du RPR sur l'ensemble des articles du Titre I<sup>er</sup> relatif au contrôle des structures et à l'aménagement foncier - *Après l'art. 30 (par priorité)* (p. 1817) : au nom du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 3 de M. Albert Vecten, rapporteur pour avis (possibilité pour les établissements d'enseignement agricole supérieur publics de passer des conventions de coopération avec des établissements d'enseignement supérieur agricole privés).

- *Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local* [n° 320 (88-89)] - (24 octobre 1989) - Rapporteur pour avis - *Discussion générale* (p. 2685) : débat sur le rôle des collectivités locales en matière d'interventionnisme économique et sur l'étendue du principe de la liberté du commerce et de l'industrie - Rappelle l'évolution du droit et de la jurisprudence : loi de 1884 sur l'organisation communale, décret-loi de 1926, arrêts du Conseil d'Etat de 1901 et 1930, loi de décentralisation de 1982, loi d'amélioration de la décentralisation de 1988 - Compétence économique privilégiée reconnue à la

région par la décentralisation, mais désaffectation croissante des régions pour les aides directes - Extension projetée aux départements des compétences des régions en matière d'aides directes - (p. 2686) : importance du volume des aides accordées par les collectivités territoriales aux entreprises du secteur privé - Caractère décevant et complexe des modifications proposées par ce texte : interpénétration des interventions des différentes collectivités, compétence exclusive des régions en matière d'aide à l'innovation, extension de différentes dérogations, création d'aides directes spécifiques au secteur de la culture, extension du champ d'intervention des sociétés d'économie mixte locales - Inadaptation des mesures tendant à autoriser la participation des départements au capital des sociétés de développement régional et la souscription par les collectivités territoriales de prêts participatifs émis par des sociétés coopératives - Absence de prise en compte du problème global de l'aménagement du territoire et des dangers de la concurrence entre collectivités locales inégales devant les ressources fiscales - Absence de vocation naturelle des collectivités locales à l'interventionnisme économique - Sous certaines réserves, avis favorable de la commission des affaires économiques sur ce projet de loi.

*Suite de la discussion* - (25 octobre 1989) - Rapporteur pour avis - *Art. 2 (aides directes des régions et aides complémentaires des autres collectivités territoriales)* (p. 2721) : son amendement n° 21 : fixation par décret en Conseil d'Etat des plafonds et des zones dans lesquels les aides directes peuvent être accordées en tenant compte des engagements internationaux de la France ; adopté - *Art. 8 (souscription par les communes de titres participatifs émis par les coopératives)* (p. 2732) : son amendement de suppression n° 24 ; adopté - *Art. 9 (participation des départements aux sociétés de développement régional ; souscription par les départements de titres participatifs émis par les coopératives)* (p. 2735) : son amendement n° 25 : suppression du paragraphe II de cet article relatif à l'autorisation de souscription par les communes et les départements de titres participatifs émis par des sociétés coopératives ; adopté - *Art. 10 (attributions des sociétés d'économie mixte locale)* (p. 2738) : son amendement n° 26 : extension des compétences des sociétés d'économie mixte locales ; retiré au profit de l'amendement n° 17 de M. Jacques Larché, rapporteur, en remplacement de M. Jean-Marie Girault (extension des compétences des sociétés d'économie mixte locales qui peuvent désormais être créées par les collectivités territoriales pour exploiter aussi des services publics à caractère administratif sous certaines réserves) - *Art. 11 (aménagement du régime des garanties d'emprunt)* (p. 2740) : son amendement n° 29 : suppression de l'application d'un ratio de limitation des garanties d'emprunt pour les opérations d'aménagement dans les communes de moins de dix mille habitants, aux seules opérations réalisées par les sociétés d'économie mixte locales ; adopté - *Art. 13 (rapport au Parlement)* (p. 2744) : son amendement n° 30 : présentation au Parlement par le Gouvernement, à l'ouverture de chaque session ordinaire et à compter du 2 avril 1981, d'un rapport sur les conditions d'application de la présente loi ; retiré.

- *Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture* [n° 456 (88-89)] - (2 novembre 1989) - *Art. 27 ter (reconstruction d'un bâtiment détruit)* (p. 2933) : son amendement n° 92 : en cas de financement de la reconstruction par le bailleur, possibilité de fixation du prix du bail au-delà du plafond fixé par l'arrêté préfectoral ; adopté - *Après l'art. 27 quinquies* (p. 2934) : son amendement n° 93 : indemnisation des propriétaires des conséquences de la conversion de droit du contrat de métayage en contrat de fermage sur demande du métayer ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 2935) : son amendement n° 94 : modalités d'application de la conversion de droit du contrat de métayage en contrat de fermage sur demande du métayer ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 2937) : son amendement n° 95 : regroupement des élections aux chambres d'agriculture et des élections aux tribunaux paritaires des baux ruraux ; adopté.

Suite de la discussion - (3 novembre 1989) - Art. 33 (*définition et modalités de prise en compte des revenus professionnels pour la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles*) (p. 2967) : vote du groupe du RPR contre cet article dans la rédaction proposée par le Gouvernement - (p. 2969) : confirme le refus du groupe du RPR de voter cet article.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (p. 4020, 4021) : évolution des crédits : caractère non prioritaire de ce projet de budget - Solidarité : subvention au BAPSA - Dispositif d'aide aux agriculteurs en difficulté - Disparités du revenu agricole - Craint une évolution vers un budget de l'agriculture consacré à l'assistance à court terme - Dépenses de formation - Augmentation des crédits de la dotation aux jeunes agriculteurs - Espace rural ; crédits de la forêt - Diminution des crédits des offices ; soutien nécessaire à la relance de l'élevage bovin et au secteur des fruits et légumes - Régression des crédits affectés à l'hydraulique - Modernisation des exploitations - Diminution de la dotation de l'action prophylactique - Conséquences de la sécheresse ; rôle du fonds national de garantie des calamités agricoles - Débouchés non alimentaires de la production agricole ; éthanol - Nécessaire réflexion sur la réduction des charges pénalisant la compétitivité des agriculteurs par rapport à leurs concurrents de la CEE - Avis défavorable à ce projet de budget.

**POHER (Alain)**, sénateur du Val-de-Marne (UC) - Président du Sénat.

Réélu président du Sénat (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- Allocation prononcée en qualité de Président du Sénat [n° 466 (88-89)] (4 juillet 1989) - **Allocutions**.

*Allocution* prononcée en qualité de Président du Sénat [n° 2 (89-90)] (5 octobre 1989) - **Allocutions**.

#### INTERVENTIONS

- **Ouverture de la seconde session ordinaire de 1988-1989** (3 avril 1989) (p. 3).

- **Décès de M. Pierre Salvi**, sénateur du Val-d'Oise, et de **M. Modeste Legouez**, sénateur de l'Eure (3 avril 1989) (p. 3).

- **Remplacement de M. Pierre Salvi**, décédé, par **M. Michel Poniatowski**, en qualité de sénateur du Val-d'Oise, et de **M. Modeste Legouez**, décédé, par **M. Jean Guénier**, en qualité de sénateur de l'Eure (3 avril 1989) (p. 3).

- **Prononce l'éloge funèbre de M. Pierre Salvi**, sénateur du Val-d'Oise (11 avril 1989) (p. 116).

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs** ainsi qu'à diverses pratiques commerciales [n° 103 (88-89)] - (13 avril 1989) - **Sur l'ensemble** (p. 243) : se réjouit d'avoir présidé ce débat et adresse ses félicitations à M. Jean Huchon, rapporteur.

- **Prononce l'éloge funèbre de M. Modeste Legouez**, sénateur de l'Eure (19 avril 1989) (p. 276).

- **Souhaits de bienvenue à des membres du Parlement européen** (27 avril 1989) (p. 418).

- **Événements de Nouvelle-Calédonie** - (9 mai 1989) (p. 549) : exprime l'émotion du Sénat devant les nouvelles victimes du terrorisme et souhaite la réconciliation de tous les Calédoniens.

- **Démission de M. Pierre Schiélé de ses fonctions de questeur du Sénat** (9 mai 1989) (p. 549).

- **Prononce l'éloge funèbre de M. Dominique Pado**, sénateur de Paris (14 juin 1989) (p. 1522, 1523).

- **Ouverture de la deuxième session extraordinaire de 1988-1989** (3 juillet 1989) (p. 2349).

- **Allocution** - (4 juillet 1989) (p. 2407) : intensité des travaux de la présente session de printemps - Demeure très vigilant sur les conditions de travail que connaît parfois la Haute Assemblée - Etude approfondie de la réforme du code pénal par les commissions compétentes - Regrette que sur la plupart des autres textes importants, les délais d'examen laissés aux assemblées aient été relativement courts - Conséquences regrettables d'un abus de la procédure d'urgence - Rappelle à M. le Premier ministre les termes de sa circulaire du 25 mai 1988 relative aux délais d'examen des projets devant le Parlement - Organisation, au cours de la présente session, de débats sur des grands thèmes de société : audiovisuel, fiscalité locale, situation de l'industrie textile - Harmonisation des législations nationales avec les nouvelles normes communautaires - Mise en place d'une mission d'information, commune à quatre commissions, sur la situation matérielle et professionnelle des personnels soignants ainsi que sur la qualité de la vie en milieu hospitalier - Dépôt du rapport de la commission de contrôle sur l'action des organismes publics ayant à voir avec des opérations financières portant sur le capital de sociétés privées - Rappelle les différentes échéances électorales de l'année 1989 : élections municipales, européennes et sénatoriales - Exprime la gratitude du Sénat aux sénateurs qui ne demandent pas le renouvellement de leur mandat ainsi qu'à ceux qui ne seront pas réélus - Récentes visites au Sénat de nombreuses personnalités étrangères - (p. 2409) : rappelle les décès de M. Pierre Salvi, sénateur du Val-d'Oise, de M. Modeste Legouez, sénateur de l'Eure, ainsi que de M. Dominique Pado, sénateur de Paris - Décès du général Arlabosse, commandant militaire du Palais - Adresse ses remerciements à ses collègues, à la presse parlementaire ainsi qu'aux fonctionnaires du Sénat, pour les travaux accomplis au cours de la présente session.

- **Election du Président du Sénat** : remerciements au Sénat pour son élection et vœux pour la démocratie parlementaire (2 octobre 1989) (p. 2433).

- **Bureau du Sénat** : élection des vice-présidents et des questeurs du Sénat ; nomination des secrétaires du Sénat (4 octobre 1989) (p. 2442, 2443).

- **Allocution** - (5 octobre 1989) (p. 2449) : hommage aux sénateurs n'ayant pas sollicité ou obtenu le renouvellement de leur mandat - Installation du Sénat renouvelé : bureau, groupes parlementaires, commissions - Perspective de la rénovation du travail parlementaire : invite les membres du Bureau et les présidents des groupes parlementaires à formuler des propositions pour l'amélioration des méthodes de travail - Déploie la lenteur de la mise en oeuvre de la décentralisation - Développement de la construction européenne échappant au contrôle des assemblées parlementaires.

- **Conférence des présidents** - (5 octobre 1989) (p. 2450, 2451) : organisation des travaux du Sénat.

- **Rappel au règlement**, de Mme Marie-Claude Beaudeau : représentation des groupes politiques au sein des délégations parlementaires et de la commission d'apurement des comptes (13 octobre 1989) (p. 2577).

- **Ouverture de la première session extraordinaire de 1989-1990** (21 décembre 1989) (p. 5309).

- **Allocution** - (21 décembre 1989) (p. 5309) : remerciements aux vice-présidents du Sénat pour le travail effectué en son absence - Travaux parlementaires - Événements des pays de l'Est - Vœux pour 1990.

**POIRIER (Raymond)**, sénateur de l'Eure-et-Loir (UC).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi* tendant à la reconnaissance de la langue des signes française [n° 21 (88-89)] (11 octobre 1988)  
- **Handicapés** - Retirée le 12 avril 1988.

#### QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 69 (JO Débats du 21 juin 1989) (p. 1671) - Ministère : Budget - *Evolution de la fiscalité directe locale* - (Réponse : JO Débats du 24 juin 1989) (p. 1880) - **Finances locales**.

*Questions orales sans débat :*

n° 84 (JO Débats du 24 mai 1989) (p. 861) - Ministère : Solidarité - *Situation du centre d'aide par le travail de la Brouaze à Châteaudun (Eure-et-Loir)* - (Réponse : JO Débats du 24 juin 1989) (p. 1868) - **Handicapés (travail et reclassement)**.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse** [n° 259 (87-88)] - (12 avril 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (titres autorisant l'enseignement de la danse : diplôme d'Etat)** (p. 192) : son amendement n° 25, soutenu par M. Jacques Mossion : composition de la commission consultative prévue pour l'équivalence des diplômes étrangers ; retiré - (p. 195) : son amendement n° 26, soutenu par M. Jacques Mossion : prise en charge des études au titre de la formation continue pour les professionnels en activité ; retiré - **Art. 2 (dispense de diplôme)** (p. 196) : son amendement n° 27, soutenu par M. Jacques Mossion : distinction entre dispense temporaire et dispense définitive ; retiré - **Art. 6 (dispositions transitoires : modalités de dispense de diplôme des personnels enseignant la danse depuis plus de trois ans)** (p. 200) : ses amendements, soutenus par M. Paul Caron, n° 28 : possibilité de rendre obligatoire une formation en psychomotricité pour les personnes dispensées du diplôme ; et n° 29 : allongement du délai de mise en conformité des locaux ; devenus sans objet.

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé** [n° 261 (88-89)] - (2 mai 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 510, 511) : statistiques sur les mauvais traitements dont sont victimes des enfants - Abus sexuels ; inceste ; conséquences psycho-pathologiques - Texte en projet : introduction dans le code de la famille et de l'aide sociale de dispositions spécifiques aux mauvais traitements infligés aux enfants - Mission des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance sous la responsabilité du président du conseil général - Coordination avec l'autorité judiciaire - Portée limitée de ce projet de loi ; rappelle le nombre de circulaires ministérielles et de rapports, notamment celui de l'inspection générale des affaires sociales en novembre 1987, non suivis d'effet - Demande la définition d'une politique nationale de protection et de défense de l'enfance, comportant la création d'une instance supérieure sous la forme d'une mission interministérielle - Rend hommage à l'action de l'association « Enfance et partage » : ouverture d'une cellule d'urgence ; lancement d'un « numéro vert » national.

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance** [n° 260 (88-89)] - (2 mai 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 261) - Voir intervention sous le projet

n° 261 (p. 510, 511) - **Art. 1<sup>er</sup> (compétences du département en matière d'aide sociale à l'enfance)** (p. 534) : son amendement n° 20, soutenu par M. Guy Robert : suppression du mot « sociale » ; retiré - **Art. 3 (mise en oeuvre des actions de prévention de mauvais traitements à l'égard des mineurs et de protection des mineurs maltraités)** - **Art. 67 du code de la famille et de l'aide sociale (information et sensibilisation)** (p. 535) : son amendement n° 21, soutenu par M. Guy Robert : rapport annuel adressé par le président du conseil général au ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ; retiré - **Art. 68 (mise en place par le président du conseil général d'un dispositif destiné à recueillir les informations relatives aux enfants maltraités)** (p. 536, 537) : ses amendements, soutenus par M. Guy Robert, n° 22 : informations anonymes ; et n° 23 : participation au dispositif des organismes privés et associations ; retirés.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 281 (88-89)] - (21 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1751) : effort important et indispensable demandé à l'agriculture française pour affronter les défis européen et du XXI<sup>e</sup> siècle - Nécessité de mettre en oeuvre, à l'échelon national, des mesures d'accompagnement : allègement des charges de structures, révision de l'impôt sur le foncier non bâti et réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles - Renforcement de la politique de modernisation de l'outil de production agricole - Transmission facilitée des exploitations - Nouvelle assiette des cotisations sociales agricoles assise non plus sur le revenu cadastral mais sur les réelles capacités contributives des assujettis - Amendements proposés par le groupe de l'Union centriste tendant à répondre aux souhaits de différentes organisations professionnelles agricoles - Propose de conserver un minimum de contrôle des structures pour préserver les possibilités d'installation des jeunes et prendre en compte les exploitations hors sol - Rénovation du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA.

- **Questions orales avec débat jointes : fiscalité locale** - (23 juin 1989) (p. 1880) : constate que la compensation financière des transferts de compétence effectuée en direction des communes, des départements et des régions a été réalisée sans rapport aucun avec les charges nouvelles transférées - Amélioration de l'effort de l'Etat en faveur du transfert de la responsabilité des collèges aux départements et de l'importance des dotations budgétaires affectées à la rénovation et à l'entretien des collèges - Constate que la dotation générale de décentralisation, DGD, ne compense pas le coût réel des compétences transférées - Augmentation de la fiscalité directe locale - Réforme de la fiscalité directe locale toujours en attente - Souligne la nécessité d'une révision générale des valeurs locatives - Dénonce les nombreuses injustices liées à la taxe professionnelle - Prise en compte de la valeur ajoutée dans le calcul de cette taxe et application d'une péréquation afin d'assurer une meilleure répartition de son produit - Alourdissement des taxes foncières - (p. 1881) : constate que la charge foncière supportée par l'agriculture française est la plus importante de tous les pays de la CEE - Souhaite la suppression pure et simple de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Souligne la très grande insuffisance de l'enveloppe financière consacrée à la dotation globale d'équipement, DGE - Conséquence pour la dotation globale de fonctionnement, DGF, de la nécessaire baisse des taux de TVA - Souhaite une modification des conditions de remboursement de la TVA aux collectivités locales - Souligne l'urgence de procéder à une véritable réforme des finances locales.

**PONCELET (Christian)**, sénateur des Vosges (RPR).

#### NOMINATIONS

- Président de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu président.

- Membre ès qualités de la Commission des comptes et des budgets économiques de la Nation.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations (30 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1990 (10 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 (19 décembre 1989).

## QUESTIONS

### Questions orales avec débat :

n° 39 (JO Débats du 7 avril 1989) (p. 82) - Ministère : Affaires européennes - *Mesures d'harmonisation fiscale nécessaires à la réalisation du marché européen des capitaux et des services financiers* - (Réponse : JO Débats du 28 avril 1989) (p. 427) - Politique monétaire.

n° 51 (JO Débats du 27 avril 1989) (p. 410) - Ministère : Budget - *Perspectives d'adaptation de la fiscalité directe locale* - (Réponse : JO Débats du 24 juin 1989) (p. 1873) - Finances locales.

n° 63 (JO Débats du 20 mai 1989) (p. 813) - Ministère : Industrie - *Situation de l'industrie textile et de l'habillement* - (Retirée : octobre 1989) - Industrie textile.

### Questions orales sans débat :

n° 81 (JO Débats du 10 mai 1989) (p. 585) - Ministère : Aménagement du territoire - *Conséquences pour le département des Vosges de la nouvelle définition des zones éligibles aux aides du FEDER* - (Réponse : JO Débats du 24 juin 1989) (p. 1870) - Finances locales.

n° 83 (JO Débats du 12 mai 1989) (p. 694) - Ministère : Affaires étrangères - *Développement des relations bilatérales entre la France et le Vietnam* - (Réponse : JO Débats du 24 juin 1989) (p. 1866) - Politique extérieure.

n° 94 (JO Débats du 15 juin 1989) (p. 1563) - Ministère : Commerce extérieur - *Perspectives du commerce extérieur français* - (Réponse : JO Débats du 24 juin 1989) (p. 1867) - Commerce extérieur.

n° 139 (JO Débats du 27 octobre 1989) (p. 2805) - Ministère : Budget - *Extension du crédit d'impôt-recherche aux dépenses de création ou de mode réalisées par l'industrie textile* - Impôts et taxes.

## INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes** - (27 avril 1989) (p. 423) : perspective de la réalisation du marché européen des capitaux et des services financiers et de ses implications pour la politique économique et financière de la France : aspect fiscal et aspect budgétaire - Rappelle la réunion d'information organisée sur ce thème par la commission des finances du Sénat avec la participation d'une délégation du Parlement européen - Problème de la maîtrise de l'évolution des dépenses communautaires et de l'absence de contrôle parlementaire sur le prélèvement communautaire résultant de l'application du système des ressources propres de la Communauté - Souhaite l'établissement de relations régulières entre la commission des finances du Sénat et les commissions spécialisées du Parlement européen, ainsi que l'organisation d'un débat annuel sur les prélèvements et dépenses communautaires à l'occasion du vote du budget - (p. 424) : problème posé par l'application des propositions de la Commission euro-

péenne en matière d'harmonisation de la fiscalité de l'épargne, prévoyant l'instauration par tous les Etats membres d'une retenue à la source au taux minimal de 15 % : coût budgétaire pour la France, calendrier des mesures à prendre, réticences de certains Etats membres, financement de la mise en place du système, lutte contre la fraude et l'évasion fiscales - (p. 425) : risques économiques et financiers de l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne : délocalisation des ressources d'épargne, maîtrise de l'évolution des taux d'intérêt - Conséquences de la refonte globale du système fiscal imposé à la France par la mise en place du marché unique européen ; rappelle les conclusions d'une étude récente de la cellule économique du service des études législatives du Sénat sur l'allègement de la TVA - Contraintes budgétaires et risque d'une dégradation du solde du commerce extérieur - Contexte international des négociations sur l'harmonisation des fiscalités de l'épargne et perspective de la mise en place d'un contrôle des changes et des mouvements de capitaux aux frontières de la Communauté.

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires - Deuxième lecture** [n° 304 (88-89)] - (14 juin 1989) - Art. 5 (*rôle des délégations*) (p. 1541, 1542) : sur l'amendement n° 4 de M. Paul Girod, rapporteur (nouvelle définition de ce rôle ; suppression des dispositions susceptibles de porter atteinte à la séparation des pouvoirs et au rôle constitutionnel des commissions), soutient le sous-amendement n° 9 de M. Marc Lauriol (fixation, dans le règlement de chaque assemblée, des modalités de transmission des informations des délégations aux commissions parlementaires compétentes).

- **Questions orales avec débat jointes : fiscalité locale** - (23 juin 1989) (p. 1873) : création par la commission des finances du Sénat d'un groupe de travail sur les perspectives des finances locales - Problème de la révision des valeurs locatives cadastrales - Prochain dépôt d'un projet de loi relatif à l'assiette des impôts locaux et désignation de M. Jacques Descours Desacres pour traiter de la difficile question de la révision des bases des impôts locaux - S'interroge sur la nécessité de conserver la valeur locative cadastrale pour asseoir entièrement trois des taxes directes locales, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti - Modalités concrètes d'évaluation des valeurs locatives - S'interroge sur l'opportunité de son remplacement par une ou plusieurs autres assiettes - Favorable au maintien des principales caractéristiques de la fiscalité directe locale actuelle - Caractéristiques de l'impôt local - Respect du principe de l'autonomie fiscale locale - Constate que le dixième rapport du Conseil des impôts comporte des conclusions que le Sénat ne peut accepter - Avantages et inconvénients des quatre types de réformes envisagés - (p. 1874) : substitution à la valeur locative de la valeur vénale comme base d'imposition - Introduction du revenu comme élément d'assiette de l'impôt local - Rappelle que l'on dénombre en France autant de communes que dans les onze autres pays de la Communauté réunis - Favorable à l'idée d'asseoir partiellement la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur le revenu agricole - Examen du problème de l'application de la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles demandée par la commission des finances - Estime qu'une réforme éventuelle de la taxe professionnelle doit être conduite avec prudence - (p. 1875) : souhaite connaître les intentions du Gouvernement à propos de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Rappelle les deux solutions possibles à la modification de la répartition des impôts entre collectivités : départementaliser la taxe professionnelle ; réserver aux communes le foncier non bâti - Importance du problème de la révision des valeurs locatives cadastrales - Interrogation sur les perspectives générales d'une éventuelle révision des valeurs locatives - Utilisation des moyens informatiques dont l'administration dispose pour rendre plus aisée la révision - Techniques d'évaluation des propriétés - (p. 1876) : confirme l'importance de la réforme des finances locales - (p. 1888) : rappelle qu'en tant que président de la commission des finances de la région Lorraine, il avait demandé à

l'Assemblée nationale de voter un plan de décélération fiscale - (p. 1889) : rappelle que les assemblées parlementaires avaient accordé une totale liberté aux compagnies consulaires pour ce qui est du vote de leur imposition supplémentaire et que cette décision a été annulée par le Conseil constitutionnel - (p. 1894) : rappelle que la décentralisation en vertu de la loi du 2 mars 1982 a donné compétence aux départements en ce qui concerne le fonctionnement des collèges - Constate une sensible diminution, durant les trois années précédant le transfert, de la ligne consacrée aux collèges dans le budget du ministère de l'éducation nationale - Constate que les crédits transférés ne correspondaient plus aux besoins auxquels se trouvaient confrontés les départements en vertu de leurs nouvelles compétences - (p. 1897) : nécessité de maintenir la consultation des commissions départementales des impôts - Attente des résultats des simulations - Souhaite l'ouverture d'un nouveau débat devant le Sénat avant le dépôt du projet sur le bureau des assemblées - Souhaite que cette révision se fasse en dehors de tout esprit partisan dans l'intérêt des collectivités locales et de la structure des communes.

- **Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes** - (28 juin 1989) (p. 2048) : à l'occasion du dépôt du rapport annuel, souligne le rôle éminent que joue la Cour des comptes dans le contrôle de l'utilisation des fonds publics - Déploie que ce contrôle porte sur des dépenses engagées depuis bien longtemps - Dénonce les imperfections et les erreurs de l'appareil administratif - Souhaite qu'un meilleur éclairage soit apporté sur le sort réservé aux infractions relevées - (p. 2049) : souhaite l'organisation, lors de l'examen de la prochaine loi de finances, d'un débat sur l'utilisation des montants transférés du budget national au budget communautaire - Constate que l'attribution de ces fonds soulève d'incontestables problèmes de contrôle sur le terrain.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation de l'industrie textile [n° 443 (88-89)]** - (30 juin 1989) (p. 2183, 2184) : aggravation de la crise de l'industrie du textile et de l'habillement du fait de la délocalisation de la confection - Reprise de l'activité du tissage dans la région de l'Est - Multiplication des dépôts de bilan dans le domaine de la filature - Question sur les critères d'élection des industries vosgiennes aux crédits du Fonds de développement industriel - Nécessaires restructuration et dynamisation des entreprises textiles - Fiscalité : réduction nécessaire de l'impôt sur les sociétés et de l'avance de la TVA ; taxe professionnelle - Amortissement des bâtiments - Financement : taux élevé des prêts Codevi - Demande le respect des règles de concurrence : priorité au renforcement du contrôle des importations à bas prix et au strict respect des accords multifibres - Demande une position européenne commune sur la réglementation de la lutte contre les copies de dessins - Souhaite la révision de l'indemnisation du chômage partiel - (p. 2187) : taux des prêts Codevi.

- **Conférence des présidents** - (5 octobre 1989) (p. 2450) : problème posé par la concomitance de l'examen du projet de loi relatif aux assurances et de l'audition de M. Michel Charasse, ministre chargé du budget, par la commission des finances.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-89)]** - (24 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2688, 2689) : contexte préoccupant de l'évolution récente des rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales : débat sur l'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF ; accroissement des transferts de charges au détriment des budgets des collectivités locales - Rappelle la responsabilité primordiale de l'Etat en matière de politique économique et sociale et de défense de l'emploi - Danger du développement d'une concurrence malsaine entre les différents niveaux de collectivités territoriales et d'une accentuation des pressions des entreprises sur les élus locaux - Risque d'apparition d'une tutelle déguisée de la région sur le département consécutive au principe de subsidiarité des aides - Perspective du développement d'un important contentieux juridique - Se déclare réservé sur ce projet de loi - (p. 2700) : propositions du Sénat relatives à l'adaptation de l'indexa-

tion de la DGF, soit sur la base de la TVA en valeur réelle, soit sur la base des recettes de l'Etat - Existence de transferts de charges accompagnés d'une réduction des crédits alloués aux collectivités locales ; exemple de la région Lorraine.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion générale :*

(21 novembre 1989) (p. 3524, 3525) : hommage à M. Roger Chenaud, nouveau rapporteur général de la commission des finances - Estime que ce projet de budget est celui des occasions manquées en raison de la conjoncture exceptionnelle que connaît la France actuellement - Absence de mesures en faveur de la maîtrise des dépenses publiques et de l'harmonisation européenne - Estime qu'un autre budget pour la France est à la fois possible et souhaitable - Rappelle que pour la troisième année consécutive le taux de croissance dépassera 3 % et que le « bonus fiscal » pour 1988 et 1989 s'élève à 89 milliards de francs - Constate une timide réduction du déficit budgétaire - Nombreux points faibles de l'économie - Existence de 2 500 000 chômeurs - Détérioration du solde commercial et progression du déficit industriel tandis que la RFA connaît dans le même temps un excédent de 465 milliards de francs - Diminution depuis 1982 du taux de performance à l'exportation de 12 % - Insuffisance de notre appareil de production pour répondre à la reprise de la demande - Nécessité d'investissements accrus et d'une épargne renforcée - Rappelle les trois priorités que le budget devrait respecter : réduction du déficit budgétaire, maîtrise des dépenses publiques et effort en faveur de la réduction des inégalités et du renforcement de la compétitivité - (p. 3526) : rappelle l'effort de rigueur durant les années 1986 à 1988 - Progression des dépenses publiques - Constate que ce sont les dépenses les moins favorables à l'investissement qui croissent le plus vite - Faible affectation du surplus de recettes fiscales aux allègements d'impôts - Estime que les mesures fiscales de ce budget préparent insuffisamment la France à la dure échéance européenne - Signale le maintien en RFA d'un taux zéro en matière de fiscalité de l'épargne - Rappelle que M. Delors, président de la Commission des Communautés européennes, recommande une retenue de 10 % à la source - Légère réduction du taux majoré de la TVA et abaissement de la fiscalité sur les bénéfices des sociétés - Rappelle les principes qui ont guidé l'action du Gouvernement en fonction, de 1986 à 1988, à savoir la volonté de libérer les forces vives de l'économie par l'allègement de la charge fiscale, la limitation des dépenses de l'Etat et la réduction du déficit budgétaire - Favorable à la poursuite des privatisations - (p. 3527) : rappelle l'arrêt d'annulation de crédits du 8 septembre dernier qui vise près de 300 chapitres budgétaires pour 7 milliards de francs de suppressions de crédits - Importance du problème de la réforme du mode d'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Souhaite une concertation véritable sans laquelle les collectivités locales supporteront une perte inacceptable de six milliards sans compensation - Estime que le système ingénieux retenu en 1978 d'une indexation sur la TVA à législation constante ne peut demeurer en l'état - Rappelle l'ouverture d'un débat sur le prélèvement de 63,5 milliards de francs opéré sur les recettes de l'Etat français au profit des Communautés européennes - Estime que les parlements nationaux conservent le « droit de regard » pour lequel ils ont été mandatés, en particulier sur l'affectation du produit des impôts qu'ils votent - (p. 3530) : rappelle qu'il n'y a pas obligation pour le contribuable allemand d'effectuer une déclaration de ses revenus de l'épargne, comme il n'est pas fait obligation à l'établissement financier de déposer au service fiscal le coupon mentionnant lesdits revenus.

**Suite de la discussion** - (22 novembre 1989) (p. 3586, 3587) : estime que l'Etat ne supporte pas en toutes circonstances les conséquences du taux constant de 1979 pour le calcul de la DGF et qu'aucune correction n'a été opérée au bénéfice des collectivités locales lorsque le Gouvernement a augmenté le taux de TVA de 17,6 % à 18,6 %.

*Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - **Demande de priorité** (p. 3592) : demande l'examen en priorité de l'article 31 relatif à



l'indexation de la DGF - Importance de cet article en raison de la nouvelle indexation qu'il comporte - (p. 3593) : souci de la commission des finances de protéger les ressources des collectivités locales - Art. 31 (par priorité) (*modification des modalités d'évolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF*) (p. 3596) : demande l'examen en priorité de l'amendement n° I-233 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (nouvelle rédaction de cet article).

Suite de la discussion - (23 novembre 1989) - Art. 4 (*allègement de la taxe d'habitation*) (p. 3635) : en raison du nouvel écrêtement de la taxe d'habitation, interroge le Gouvernement sur le mode de calcul du prélèvement opéré au titre de la taxe d'habitation sur les contribuables ne bénéficiant pas du dégrèvement d'office - Art. 13 (*régime du crédit d'impôt-recherche*) (p. 3694, 3695) : à titre personnel, se déclare favorable à l'amendement n° I-107 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (dépenses de création et de conception de collections textiles éligibles au crédit d'impôt-recherche) - Objectif du groupe d'études interparlementaire sur le textile : solliciter du Gouvernement l'élargissement de l'application du crédit d'impôt-recherche - Amendement de la commission visant à adapter l'assiette du crédit d'impôt-recherche aux spécificités des industries du textile et de l'habillement.

Suite de la discussion - (24 novembre 1989) - Art. 27 (*création d'une taxe sur les entreprises exploitant les autoroutes à péages*) (p. 3732) : problème du financement par les collectivités locales des dépenses de sécurité liées aux autoroutes - Art. 34 et Etat A (*équilibre général du budget*) (p. 3762) : se félicite de l'organisation d'un débat sur les relations financières entre la France et les Communautés européennes à l'occasion de la discussion de l'article d'équilibre de la loi de finances - Sur l'ensemble de la première partie (p. 3771, 3772) : hommage au travail de la commission des finances et de son rapporteur général, M. Roger Chinaud - Se réjouit de l'excellente ambiance de ce débat.

#### Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (28 novembre 1989) (p. 4048, 4049) : *en son nom personnel* - Caractère non prioritaire de ce projet de budget ; mobilisation des crédits par la progression des dépenses sociales au détriment des actions économiques - Réformes nécessaires dans le domaine de la fiscalité et de la transmission des entreprises ; se félicite des amendements adoptés par le Sénat lors de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances ; déduction pour autofinancement - Quotas laitiers ; répartition des quantités supplémentaires accordées par la CEE ; départements défavorisés ; exemple des Vosges - Perspectives de la restructuration laitière - Sécheresse de 1989 ; régime d'indemnisation des calamités agricoles ; financement du fonds national de garantie - Remembrement : malgré la compétence du département, souhaite un engagement accru de l'Etat - (p. 4058, 4059) : crédits de gestion de l'enseignement privé agricole.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4219) : compare le déficit des échanges industriels civils français avec l'excédent commercial de la RFA - Quasi-disparition du secteur de la machine-outil - En son nom personnel, et au nom de M. Maurice Schumann, évoque les problèmes de l'industrie textile et de l'habillement - (p. 4220) : environnement administratif et fiscal : approuve la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés - Demande l'élargissement du champ d'application du crédit d'impôt recherche aux dépenses de création et d'innovation dans le secteur textile - Accompagnement des reconversions : insuffisance des crédits pour faire face à la réduction des effectifs dans la filature - Conditions de la concurrence internationale ; nécessaire maintien de l'accord multifibres.

Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (7 décembre 1989) (p. 4563) : *en son nom personnel* - Endettement préoccupant de la SNCF - Financement des investissements - (p. 4564) : se déclare réservé quant à la participation financière des collectivités territoriales traversées par le TGV ; dans cette éventualité, recourt aux avances remboursables préférable aux fonds de concours - Lignes secondaires : mission de service public de

la SNCF - TGV Est ; mission Essig ; compromis acceptable sur le projet de tracé ; souligne l'importance d'un TGV Paris-Strasbourg pour le renforcement de la vocation européenne de cette ville ; désenclavement des Vosges ; insiste sur la nécessaire électrification, simultanément à la réalisation du TGV, des lignes Nancy-Remiremont et Nancy-Saint-Dié - (p. 4565) : conflit entre certains départements et la région, suite à la signature du contrat de plan routier Etat-Lorraine ; pénalisation de certaines opérations sur les routes nationales du département des Vosges - Souligne l'importance des fonds de concours demandés par l'Etat aux collectivités territoriales, notamment les départements - (p. 4578) : contrat routier Etat Lorraine ; critères de répartition des crédits imposés au département par la région - (p. 4581) : participation éventuelle des collectivités locales au financement du TGV.

#### Articles non rattachés :

(9 décembre 1989) - Art. 58 (*fixation des coefficients de majorations forfaitaires des valeurs locatives cadastrales et des coefficients déflateurs pour 1990 et 1991*) (p. 4673) : soutient l'amendement n° II-36 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (suppression des coefficients de majorations forfaitaires pour 1991) .

#### Vote sur l'ensemble :

(9 décembre 1989) (p. 4731) : désir de la majorité sénatoriale de mettre en oeuvre une autre politique budgétaire et financière pour la France - Harmonisation fiscale européenne - Adaptation du système fiscal français aux évolutions de l'économie moderne - Dans la ligne de la rénovation nécessaire des méthodes de travail du Sénat, souhaite rendre plus attractif l'examen de la deuxième partie du budget - Souhaite une modernisation du débat public pour la prochaine session budgétaire - Rappelle sa proposition, formulée à l'occasion du projet de loi de finances pour 1987, concernant l'organisation d'un grand débat d'orientation budgétaire - Indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Décentralisation - Rappelle le rôle essentiel du Parlement : contrôle du Gouvernement lors de l'examen du budget - Souhaite que les rapporteurs spéciaux de la commission des finances fassent mieux profiter le Sénat des résultats de leurs investigations et puissent bénéficier d'un pouvoir de contrôle renforcé - (p. 4732) : remercie ses collègues et les fonctionnaires du Sénat pour leur active participation et collaboration à ce débat budgétaire, ainsi que les représentants de la presse.

PONIATOWSKI (Michel), sénateur du Val-d'Oise (NI puis UREI) - Remplace le 10 janvier 1989, en qualité de sénateur, M. Pierre Salvi, décédé (JO Lois et décrets du 11 janvier 1989).

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 12 avril 1989).

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1989) ; puis nommé vice-président (JO Lois et décrets du 20 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (7 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (11 décembre 1989).

## INTERVENTIONS

– **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993** [n° 7 (90-91)] - (7 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3058, 3059) : réduction de crédits par rapport à la loi de programmation de 1987 ; conséquences sur le corps de bataille sur le front européen ; tendance au désengagement des Etats-Unis - Ralentissement de la progression du budget militaire par rapport à celle des services civils de l'Etat - Importance accrue de l'électronique dans les systèmes d'armes modernes - Détente prévisible dans les rapports Est-Ouest - Accroissement des tensions entre le Nord et le Sud et entre les pays du Sud eux-mêmes - Caractère préoccupant du développement des moyens de combat moderne dans les pays du tiers-monde - Juge illusoire le désarmement n'empêchant pas les superpuissances de poursuivre de façon rationalisée la course aux armements sophistiqués.

– **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration** [n° 57 (89-90)] - (20 novembre 1989) (p. 3497, 3498) : incertitudes accompagnant l'évolution de l'Union Soviétique : position difficile de M. Gorbatchev ; risque de reprise en main face aux menaces de décomposition du pays ; nationalismes ; situation de pauvreté et de mécontentement - Maintien de la puissance militaire de l'Union Soviétique - Conséquences de l'échec du communisme dans les pays de l'Est - Insiste sur la souveraineté retrouvée de la Hongrie et de la Pologne ; aide occidentale, indispensable pour assurer le caractère irréversible du processus démocratique - Organisation de l'aide au sein de la CEE - Relai nécessaire par les entreprises dans la perspective de l'initiation à l'économie de marché.

– **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Affaires étrangères** - (30 novembre 1989) (p. 4175, 4176) : perspective de la réunification de l'Allemagne ; nécessité d'une évolution progressive et prudente - Difficulté du processus de transformation démocratique entrepris par l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est : ampleur de la crise économique et financière ; nécessité d'un plan Marshall européen - Gravité de la situation du Liban ; souhaite une action de la France en faveur de l'organisation d'un référendum sous caution internationale dans ce pays.

**Nouvelle lecture** [n° 149 (89-90)] - (18 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5126) : constate les fréquents excès de zèle de l'administration du ministère des finances.

PONTILLON (Robert), sénateur des Hauts-de-Seine (S).

## NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

– Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989) ; puis nommé vice-président (*JO Lois et décrets* du 20 octobre 1989).

– Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

– Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale ; est élu membre titulaire de ces assemblées (*JO Lois et décrets* du 20 octobre 1989).

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation

relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (7 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (11 décembre 1989).

## DÉPÔTS

– **Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi** [n° 439 (88-89)] autorisant la ratification d'un protocole d'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise au traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective, signé à Bruxelles le 17 mars 1948, amendé par le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954 (ensemble une annexe) [n° 32 (89-90)] (25 octobre 1989) - **Traités et conventions.**

**Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée aux Etats-Unis d'Amérique du 17 au 27 juillet 1989** [n° 130 (89-90)] (13 décembre 1989) - **Etats-Unis d'Amérique.**

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 23 juin 1989) (p. 1792) - Ministère : Affaires européennes - *Elections européennes et prochaine présidence française* - Communautés européennes.

*Questions orales sans débat :*

n° 141 (*JO Débats* du 28 octobre 1989) (p. 2812) - Ministère : Premier ministre - *Attitude du Gouvernement face à la dérive technico-financière d'Eurotunnel* - (Réponse : *JO Débats* du 4 novembre 1989) (p. 2984) - Bâtiment et travaux publics.

## INTERVENTIONS

– **Proposition de loi relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) et à ses privilèges et immunités** [n° 387 (88-89)] - (22 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1799, 1800) : proposition de loi tendant à accorder à l'Association internationale des parlementaires de langue française, AIPLF, les privilèges et immunités habituellement accordés aux organisations internationales, pour l'exercice de ses missions - Contribution de l'AIPLF à la défense et au rayonnement de la langue française - Rôle éminent de cette association reconnu lors du récent sommet francophone de Dakar - Vocation internationale de l'AIPLF face aux dangers de régression de la langue française et à la pression anglo-américaine ou japonaise - Rappelle qu'il est urgent et essentiel de faire du français, non seulement un instrument de progrès culturel, mais également un levier international du développement économique et social - Publications de l'Institut Pasteur - Avis favorable du groupe socialiste sur cette proposition de loi.

– **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993** [n° 7 (90-91)] - (7 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3065, 3066) : au-delà de l'actualisation de la loi de programmation de 1987, aurait souhaité une révision d'ensemble de l'outil militaire de la France - Evolution internationale - Constatation de la volonté de détente de l'Union soviétique mais évolution actuelle de son dispositif militaire vers une amélioration qualitative - Evolution des menaces pesant sur l'Europe ; oppose le concept d'une défense européenne à une stratégie tous azimuts de la France seule, encore défendue par une partie de la droite - Ralentissement de la progression des crédits militaires et étalement dans le temps des pro-

grammes d'armement dans tous les pays occidentaux - Caractère raisonnable et cohérent du texte en projet : maintien de l'effort financier à un niveau suffisant - Priorité donnée à la dissuasion nucléaire et à l'effort de recherche - (p. 3067) : aurait souhaité sur ce texte un consensus favorable à la crédibilité de la politique de défense française - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole d'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise au traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective, signé à Bruxelles le 17 mars 1948, amendé par le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954 (ensemble une annexe) [n° 439 (88-89)]** - (8 novembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3087) : protocole d'adhésion de l'Espagne et du Portugal au traité de Bruxelles, étape essentielle dans le processus de relance de l'Union de l'Europe occidentale, UEO - Rappelle les différentes étapes de la démarche engagée par l'Espagne et le Portugal depuis 1970 - Interroge le Gouvernement sur une éventuelle révision du traité de Bruxelles et sur l'élargissement ultérieur de l'UEO à d'autres pays européens candidats - Problème de l'adhésion de la Turquie - (p. 3088, 3089) : devenir de l'UEO, instrument irremplaçable du système international de contrôle des armements - Précise que l'UEO est la seule institution européenne à disposer d'une assemblée parlementaire habilitée à débattre des questions de défense - Portée et importance de l'élargissement de l'UEO à l'Espagne et au Portugal - Contribution spécifique de l'Espagne et du Portugal à la construction de l'espace stratégique européen - Alliance atlantique - Relations Est-Ouest - Processus de relance de l'UEO confronté à des difficultés structurelles - Sous le bénéfice de ces observations, propose au Sénat d'adopter le présent projet de loi - En réponse à M. Jean-Luc Bécart, précise que le processus européen de sécurité ne s'oppose pas à l'effort de désarmement - Volonté des dirigeants français d'œuvrer en faveur du désarmement et de la paix.

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) [n° 475 (88-89)]** - (8 novembre 1989) - **Question préalable** (p. 3114) : interviens contre la motion n° 3 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable - Modification du statut du groupement industriel des armements terrestres, GIAT, sans intention du Gouvernement de le privatiser - Respect des garanties statutaires du personnel - Concertation avec les organisations syndicales - Maintien des dix sites dépendant du GIAT - (p. 3115) : amélioration de la gestion du GIAT indispensable pour faire face à la compétition internationale et sauvegarder l'indépendance nationale - **Discussion générale** (p. 3119) : nécessaire adaptation du GIAT à l'environnement international ; maintien du statut et des garanties des personnels - Situation difficile de l'industrie de l'armement - Respect des droits acquis et des intérêts de carrière des personnels - Souci du Gouvernement de maintenir un fort potentiel national d'activités industrielles de défense, garant de notre indépendance nationale - Difficultés des arsenaux liées à la dépendance quasi-exclusive de l'armée de terre - (p. 3120) : évolution de l'armée de terre entraînant une régression des commandes au GIAT - Modernisation indispensable de l'appareil de production industrielle d'armement pour répondre aux nouveaux défis technologiques - Qualité des personnels du GIAT - Vigilance des élus socialistes sur le respect des principes contenus dans ce projet de loi, concernant notamment le maintien des effectifs, la préservation du statut et des avantages acquis des personnels, le maintien du nombre de sites et le respect du volontariat pour la mobilité desdits personnels - Dotation en capital accordée à la nouvelle société - Insertion des industries françaises d'armement au sein de l'Europe de la sécurité - Nécessaire coopération pour mieux affronter la compétition internationale - Avis favorable des sénateurs socialistes sur ce projet de loi.

- **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration [n° 57 (89-90)]** -

(20 novembre 1989) - **Explication de vote** (p. 3506) : bilan de la réunion à Paris, le 18 novembre 1989, des douze chefs d'Etat et de gouvernement de la CEE, à l'initiative de M. François Mitterrand, Président de la République - Signification du vote demandé au Sénat, et de la ligne de conduite arrêtée par certains sénateurs - Force d'attraction de la CEE, modèle démocratique pour les évolutions des pays de l'Est - Urgence de l'assistance à la modernisation économique de ces pays - Renforcement nécessaire de la Communauté européenne : charte des droits sociaux, objectif du prochain conseil européen de Strasbourg - Approbation de la déclaration du Gouvernement par le groupe socialiste.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Défense** - (6 décembre 1989) (p. 4498, 4499) : budget globalement satisfaisant - Existence d'un malaise réel au sein de l'armée et particulièrement de la gendarmerie - Mise en place du début d'une politique d'amélioration de la condition des personnels - Volonté politique de revalorisation de la condition militaire ; rappelle les récents propos tenus par le Président de la République à Valmy - Nécessité d'une poursuite de la modernisation de la condition militaire afin de rendre plus attirante la carrière militaire - Problèmes d'effectifs de la gendarmerie : souhaite l'établissement de la compétence exclusive de la police dans les zones urbaines afin de concentrer l'action de la gendarmerie dans les zones rurales - Représentation des personnels militaires : projet de réforme du Conseil supérieur de la fonction militaire, CSFM - (p. 4500) : droits des militaires reconnus par la Déclaration des droits de l'homme et le Conseil de l'Europe ; propose l'application aux militaires du statut de fonctionnaire d'autorité - Conclusions du rapport Chauveau relatif au service national - Justification théorique, historique et économique du maintien de la conscription ; coût important de la mise en place éventuelle d'une armée de métier - Absence de mise en cause de l'égalité devant le service national par la diversification de ses formes civiles ou militaires - Plan « Armée 2000 » : premier pas vers une indispensable restructuration en profondeur de l'organisation du système de défense français - Souhaite une redéfinition des missions dévolues à l'armée ainsi qu'une réduction du nombre des états-majors et des régions militaires - Soutien du groupe socialiste à ce projet de budget.

**POPEREN (Jean), ministre chargé des relations avec le Parlement** (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

#### RÉPONSES AUX QUESTIONS

##### Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Jacques Habert : **Bicentenaire (Célébration du Bicentenaire de la Révolution : commémoration de la naissance du drapeau national)** (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 314).

de M. Jacques Habert : **Français de l'étranger (Passage des examens au Liban)** (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 927).

de M. Henri de Raincourt : **Décrets et arrêtés (Retard dans la publication des textes d'application des lois)** (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1790).

de M. Jean Arthuis : **Bourses de valeurs (Rôle de la commission des opérations de bourse en matière de publicité financière)** (JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4941).

de M. Jacques Delong : **Terrorisme (Attentats en Corse)** (JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4942).

de M. Franck Sérusclat : **Politique industrielle (Code de l'urbanisme et risques technologiques majeurs)** (JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4948).

INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement**, de M. Jean Francou - (3 avril 1989) (p. 6) : préoccupation du Gouvernement au sujet de la situation au Liban.

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires - Deuxième lecture** [n° 304 (88-89)] - (14 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1537) : volonté du Gouvernement d'améliorer l'information du Parlement sur l'évolution des négociations européennes - Application de l'Acte unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993 nécessitant un travail réglementaire considérable dans les enceintes européennes - Avis du Parlement recueilli par le Gouvernement pour la conduite des négociations communautaires - Moyens d'information mis en place par le ministère des affaires européennes - Divergence entre le Sénat et l'Assemblée nationale sur le rôle des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - Souhaite qu'un consensus se dégage sur ces problèmes d'organisation interne des travaux parlementaires - **Art. 3 (organisation des travaux des délégations)** (p. 1540) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Paul Girod, rapporteur (faculté pour chaque délégation d'organiser la publicité de ses travaux, dans les conditions définies par le règlement de chaque assemblée) - **Art. 4 (mission des délégations et moyens d'information)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de la commission (suppression de leur mission de coordination des activités du Parlement avec celles des institutions communautaires ; information de leur assemblée respective sur le déroulement du processus communautaire) - (p. 1541) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de la commission (possibilité pour les délégations d'inviter les membres français du Parlement européen à participer à leurs travaux) - **Art. 5 (rôle des délégations)** (p. 1542) : sur l'amendement n° 4 de la commission (nouvelle définition de ce rôle ; suppression des dispositions susceptibles de porter atteinte à la séparation des pouvoirs et au rôle constitutionnel des commissions), son sous-amendement n° 8 : examen par les délégations des projets de directives, de règlements et autres actes communautaires qui sont du domaine de la loi en vertu de la Constitution ; rejeté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 précité, et sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 9 de M. Marc Lauriol (fixation, dans le règlement de chaque assemblée, des modalités de transmission des informations des délégations aux commissions parlementaires compétentes) - **Art. 6 (publicité des travaux des délégations)** (p. 1543) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de la commission (publication des rapports sous une forme définie par le Bureau de chaque assemblée) - **Art. 7 (délai d'entrée en vigueur)** (p. 1544) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (renouvellement de la délégation du Sénat après les prochaines élections sénatoriales).

- **Proposition de loi constitutionnelle déposée par M. Charles Pasqua et les membres du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés, tendant à instituer un référendum d'initiative populaire** [n° 51 (89-90)] - (12 décembre 1989) - **Demande de discussion immédiate** (p. 4859, 4860) : rappelle l'adoption d'un nombre appréciable de textes en cette fin de session - Problème de l'aménagement de cette importante fin de session - Rappelle que le Gouvernement est favorable à l'initiative parlementaire - S'interroge sur l'opportunité de l'examen de cette proposition le 12 décembre 1989 - Signale que le Président de la République n'a pas oublié cette proposition qui était inscrite dans la « Lettre à tous les Français » - Estime que l'évolution des institutions est nécessaire à condition qu'elle ne se fasse pas aux dépens du rôle des institutions parlementaires - Rappelle que le problème de l'installation de millions de gens venus d'ailleurs est l'une des grandes questions actuelles de la société - (p. 4861) : s'oppose à la demande de discussion immédiate de la proposition de loi de M. Charles Pasqua.

- **Projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration** [n° 80 (89-90)] - (14 décembre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (création d'un troisième**

**concours d'entrée à l'ENA)** (p. 4937) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (principe d'une limite d'âge) - **Art. 2 (cycle préparatoire)** : accepte l'amendement n° 2 de la commission (possibilité pour les candidats ayant échoué au troisième concours de se présenter aux concours d'entrée dans les corps des catégories A de la fonction publique : exclusion du concours d'entrée externe à l'ENA) - **Art. 3 (conditions d'application de la loi ; renvoi à un décret en Conseil d'Etat)** (p. 4939) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (fixation par décret en Conseil d'Etat de la limite d'âge supérieure).

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 158 (89-90)] - (20 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5284, 5285) : accord des deux assemblées et du Gouvernement sur un système de limitation des dépenses pour les élections, avec un mécanisme de contrôle, et sur le financement dans la clarté par des particuliers et des entreprises - Répartition de l'aide publique dévolue aux formations politiques en fonction de leur nombre de sièges : prise en compte des sièges de sénateurs - Souhaite que la position du Sénat sur l'amnistie ne remette pas en cause l'adoption des conclusions de la CMP - Souligne le nombre de textes législatifs importants ayant fait l'objet d'un accord entre les deux assemblées et le Gouvernement - (p. 5289, 5290) : accord en CMP - Sanction de l'enrichissement personnel.

- **Allocution de M. le Président du Sénat** - (21 décembre 1989) (p. 5309, 5310) : travail législatif - Présente ses vœux pour 1990.

**PORTIER (Henri)**, sénateur de l'Aube (RPR).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

**POUDONSON (Roger)**, sénateur du Pas-de-Calais (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (11 décembre 1989).

**POUILLE (Richard)**, sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UREI).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu vice-président.

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8

juillet 1983) ; est nommé de nouveau membre suppléant de cet office (*JO Lois et décrets* du 21 octobre 1989).

– Membre suppléant de la Commission nationale d'urbanisme commercial ; est nommé de nouveau membre suppléant de cette commission (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989).

Est nommé membre titulaire du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie (*JO Lois et décrets* du 17 mai 1979).

Membre titulaire du comité de contrôle du Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (2 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (8 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique (11 mai 1989).

#### INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif aux groupements européens d'intérêt économique et modifiant l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique [n° 244 (88-89)]** - (26 avril 1989) - **Après l'art. 16 bis (p. 409) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Pierre Dumas, rapporteur (ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre d'un GIE n'ouvrant pas automatiquement une procédure analogue à l'encontre de chacun de ses membres).**

– **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) - Nouvelle lecture [n° 421 (88-89)]** - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - En remplacement de M. Bernard Barbier, rapporteur - **Discussion générale (p. 2282, 2283) : échec de la CMP sur ce texte - Adoption par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture de cinq amendements mineurs ne remettant pas en cause les orientations générales du Plan : services d'accueil des enfants, représentation du Conseil supérieur des Français de l'étranger au sein du Comité pour l'image de la France à l'étranger, développement d'une offre diversifiée de modes de garde des enfants, aides aux zones défavorisées - Rappelle les contradictions, les lacunes et l'insuffisance des moyens de réalisation de ce projet de Plan - Au nom de la commission des affaires économiques, propose à nouveau le rejet de ce texte - Art. unique (p. 2284) : soutient l'amendement de suppression n° 1 de M. Bernard Barbier, rapporteur ; adopté.**

– **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile - Deuxième lecture [n° 424 (88-89)]** - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - **Art. 2 (sanctions pénales applicables en cas de mise en service ou de conduite d'aéronefs non conformes aux règles de sécurité) (p. 2294) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Henri de Raincourt, rapporteur (mention de la validité d'un brevet ou d'une licence de pilote) - Art. 14 (dispositions relatives à la fouille des personnes et des biens) (p. 2296) : sur les amendements de la commission, se déclare opposé au n° 8 (extension de la pratique des fouilles à toutes les zones des aéroports) et favorable au n° 9 (suppression de la possibilité de faire effectuer des fouilles de biens par des agents agréés des compagnies aériennes ou des organismes aéroportuaires).**

– **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion - (24 novembre 1989) - Explication de vote sur l'ensemble de la première partie (p. 3770) : vote**

positif du groupe de l'UREI sur cette première partie du projet de loi de finances - Défense des intérêts des collectivités locales par le Sénat : taxe d'habitation, dotation globale de fonctionnement, DGF.

**POURCHET (Jean), sénateur du Doubs (UC).**

**Réélu sénateur le 24 septembre 1989.**

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques - Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

– *Proposition de loi tendant à compléter l'article L. 30 du code électoral [n° 300 (88-89)]* (1<sup>er</sup> mai 1989) - **Elections et référendums.**

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 26 mai 1989) (p. 936) - Ministère : Economie - **Rupture du lien entre TVA et DGF - Dotation globale de fonctionnement (DGF).**

(*JO Débats* du 23 juin 1989) (p. 1793) - Ministère : Collectivités territoriales - **Amélioration du statut des maires - Maires.**

#### INTERVENTIONS

– **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) [n° 279 (88-89)] - Suite de la discussion - (24 mai 1989) - Discussion générale (p. 889) : groupe de prospective agricole créé dans le cadre du Commissariat général du Plan - Atout de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour la France, premier pays agricole de la CEE - Conséquences de la concurrence sur le marché mondial et de l'augmentation continue de la surproduction - Eléments de l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles : allègement des charges de structures ; impôt foncier non bâti ; cotisations sociales ; installation et formation des agriculteurs ; investissements - Limite des indispensables politiques de soutien - Rôle des agriculteurs dans la gestion de l'espace rural ; conséquences de la désertification dans les régions les plus touchées par le déclin de l'activité - (p. 890) : importance de l'aménagement rural ; rôle des contrats de plan Etat-régions - Echéance européenne du 31 décembre 1992 - Déploie la disparition de la proposition d'allègement de la taxe sur le foncier non bâti.**

**POURNY (André), sénateur de Saône-et-Loire (rattaché administrativement au groupe UREI).**

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**PRADILLE (Claude), sénateur du Gard (S).**

**Réélu sénateur le 24 septembre 1989.**

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (JO Lois et décrets du 18 novembre 1989).

**PROUVOYEUR (Claude)**, sénateur du Nord (rattaché administrativement, puis apparenté au groupe RPR).

Nommé secrétaire du Sénat (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (13 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (2 juin 1989).

#### DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Anciens combattants - [n° 63 (89-90) tome 1] (21 novembre 1989).

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 72 (89-90)] portant création du statut de prisonnier du « Viêt-minh » [n° 139 (89-90)] (14 décembre 1989) - Anciens combattants et victimes de guerre.

*Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée à Montréal (Canada), du 16 au 23 septembre 1989, pour suivre les travaux de la XIVe Conférence mondiale de l'énergie [n° 159 (89-90)] (19 décembre 1989) - Energie.

#### QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 82 (JO Débats du 16 novembre 1989) (p. 3350) - Ministère : Anciens combattants - Réforme du rapport constant et droits des anciens combattants d'Afrique du Nord - (Réponse : JO Débats du 18 novembre 1989) (p. 3446) - Anciens combattants et victimes de guerre.

*Questions orales sans débat :*

n° 123 (JO Débats du 11 octobre 1989) (p. 2499) - Ministère : Intérieur - Evolution de l'enquête relative à l'incendie de la voiture d'un ministre - Crimes, délits et contraventions.

n° 167 (JO Débats du 27 novembre 1989) (p. 3933) - Ministère : Anciens combattants - Situation des anciens combattants d'Afrique du Nord - Anciens combattants et victimes de guerre.

#### INTERVENTIONS

- *Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation*

*agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture [n° 456 (88-89)] - (2 novembre 1989) - Discussion générale (p. 2904) : mise en place de la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles - Substitution progressive du revenu professionnel au revenu cadastral pour le calcul de ces cotisations - Aménagement d'une période transitoire - Mise en oeuvre prioritaire de la réforme des cotisations d'assurance vieillesse agricole ; volonté d'harmonisation du régime de retraite des exploitants agricoles avec celui des salariés - Application simultanée de la nouvelle assiette aux cotisations Amexa - assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles - Résultat des simulations effectuées par le ministère de l'agriculture - Mesures en faveur de la pluriactivité et détermination du régime de protection sociale des pluriactifs ; inconvénients de l'application du critère de l'activité principale - Iniquité de l'article 32 quinquies nouveau tendant à rendre obligatoire la mise en bouteille dans l'aire de production de la plupart des vins d'appellation d'origine contrôlée - Se déclare réservé sur ce texte.*

- *Questions orales avec débat jointes : problèmes des anciens combattants et victimes de guerre - (17 novembre 1989) (p. 3446) : rattrapage du rapport constant ; demande l'indexation des pensions militaires sur l'ensemble des rémunérations des fonctionnaires, y compris primes et indemnités - Souhaite une plus large représentation du monde combattant au sein de la commission tripartite mise en place par le Gouvernement - Situation des veuves de guerre - (p. 3447) : bénéfice de la campagne double, reconnaissance de pathologies spécifiques et levée de la conclusion pour la constitution de la retraite mutualiste du combattant au taux plein, réclamés par les anciens d'Afrique du Nord - Attribution de la Légion d'honneur aux derniers anciens combattants de la guerre de 1914-1918.*

- *Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].*

*Deuxième partie :*

*Anciens combattants - (25 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (p. 3813) : constate qu'après trois années de baisse ce budget augmente de 3,7 % malgré la diminution naturelle du nombre de pensionnés - Constate que l'essentiel des crédits va à la dette viagère et que l'essentiel des mesures nouvelles est destiné à financer l'incidence de la réforme du rapport constant liant les pensions militaires d'invalidité et les traitements de la fonction publique - Poursuite de la modernisation de l'équipement bureautique et informatique du secrétariat d'Etat - Met en garde le Gouvernement contre la poursuite d'une déflation inconsidérée des effectifs du secrétariat d'Etat et de l'Office national des anciens combattants, ONAC - Poursuite du programme de rénovation des nécropoles de la guerre de 1914-1918 et de l'édification de la nécropole nationale de Fréjus - (p. 3814) : reconduction des crédits consacrés à la mémoire historique et création d'une délégation nationale au patrimoine, aux commémorations et à l'informatique historique - Rappelle l'activité du centre de documentation du monde combattant créé en février 1987 - Constate que la politique de la mémoire prend également la forme d'une action commémorative - Souligne l'importance du poids de la dette viagère sur ce budget - Nécessaire revalorisation pour tenir compte de la réforme du rapport constant - Signale que la valeur du point de pension évoluera désormais comme l'ensemble des traitements de la fonction publique - Souhaite que la commission tripartite constituée pour vérifier l'application du rapport constant accueille les représentants d'associations d'anciens combattants autres que les seules UFAC et UNC - Constate que le mécanisme de l'article 69 a été amélioré par l'Assemblée nationale et prévoit un rapport annuel en réponse à l'une des principales revendications des associations d'anciens combattants - Réforme du mode de calcul des suffixes au-delà du taux d'invalidité à 100 % - Relèvement de l'indice de pension des veuves de guerre - Absence de mesures en faveur de diverses catégories de combattants et notamment des anciens combattants d'Afrique du Nord - Rappelle le dépôt sur le bureau du Sénat du projet de loi portant création du statut de prisonnier du Viêt-minh - Maintien de nombreux problèmes relatifs aux droits des orphelins de guerre majeurs, aux inva-*

lides, aux conditions d'attribution de la carte du combattant et à la reconnaissance des revendications des victimes de guerre d'Alsace et de Moselle - Problème de la définition d'une pathologie de l'ancien combattant d'Afrique du Nord et de l'attribution de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés - Principe de l'égalité des générations du feu - Dénonce les incertitudes qui subsistent sur l'avenir des droits du monde combattant et le contentieux important qui existe au détriment des anciens combattants d'Afrique du Nord - (p. 3815) : au nom de la commission des affaires sociales, se déclare opposé à l'adoption des crédits pour 1990 du secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants.

**Equiperment, logement, transports et mer - V - Mer -** (26 novembre 1989) (p. 3925) : modestie des dotations en faveur des ports maritimes et insuffisance des investissements prévus pour leur modernisation - Importance des détournements de trafic au profit des ports étrangers - Dégradation des crédits du service des phares et balises - (p. 3926) : fiscalité des entreprises de manutention portuaire ; souhaite une modification d'assiette de taxe professionnelle pour les opérations internationales de manutention - Nécessité d'un rapprochement des ports de Dunkerque, Calais et Boulogne pour améliorer leur compétitivité - Absence de véritable politique maritime nationale.

**Jeunesse et sports -** (6 décembre 1989) (p. 4466) : caractère décevant de ce budget, en dépit du rattachement du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports au ministère de l'éducation nationale - Suppressions d'emplois - Désengagement financier de l'Etat malgré l'importance économique et sociale du sport - (p. 4467) : développement insuffisant du sport à l'école - Mission représentative du sport dans un contexte international - Actions positives de ce budget ; promotion du sport de haut niveau, aménagement des rythmes scolaires, lutte contre le dopage - Régression inquiétante des crédits d'équipement - Nécessité d'une réforme du Fonds national pour le développement du sport, FNDS, et d'un accroissement de ses ressources financières - Votera contre ce projet de budget - (p. 4472) : vote du groupe du RPR contre ce budget, en raison notamment des suppressions d'emplois de professeurs d'éducation physique et de la diminution des crédits d'investissement en faveur des associations sportives.

- **Projet de loi portant création du statut de prisonnier du Viêt-minh [n° 72 (89-90)] -** (15 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5039) : conditions de détention particulièrement dramatiques vécues par les détenus militaires ou civils français dans les camps du Viêt-minh - Fort taux de mortalité - Pathologie spécifique à ce conflit - Projet de loi créant le statut de prisonnier du Viêt-minh et déterminant les catégories de bénéficiaires - Titre attribué par le ministre chargé des anciens combattants - Droits à pension militaire d'invalidité des personnes ayant obtenu le titre de prisonnier du Viêt-minh ; conditions d'attribution - Bénéficiaires de la pension de veuve - Avis favorable de la commission des affaires sociales sur ce projet de loi - Remercie MM. Jean Chérioux, Christian Poncelet et Jacques Habert pour la part importante qu'ils ont prise à l'examen de cette question et à l'élaboration de ce rapport.

## DÉPÔTS

- **Avis**, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Aménagement du territoire -** [n° 61 (89-90) tome 10] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

### Deuxième partie :

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire -** (1<sup>er</sup> décembre 1989) - Rapporteur pour avis (p. 4231, 4232) : obstination de l'Etat dans le refus de se donner les moyens d'une véritable politique d'aménagement du territoire - Reconnaît les efforts déployés par M. Jacques Chérèque, ministre - Groupement interministériel pour le développement économique local, GIDEL - Première réunion des ministres de l'aménagement du territoire de la CEE à Nantes - Regrette le primat du dossier de la région parisienne - Demande l'organisation d'une stratégie d'aménagement du territoire sous l'autorité d'un ministère à part entière ; renforcement nécessaire de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR - Demande la prise en compte de la décentralisation par la création d'un Conseil national d'orientation de la politique d'aménagement du territoire - S'inquiète de l'indifférence à l'égard des régions rurales en difficulté - Conditions financières de la politique contractuelle de l'Etat avec les collectivités locales - Avis défavorable à ce projet de budget.

**Intérieur -** (5 décembre 1989) (p. 4394) : rappelle que le Sénat a en charge les intérêts territoriaux de la France et qu'il doit rester le garant de l'unité profonde du pays dans une France décentralisée - Estime que le débat institutionnel en France est bien mal engagé - (p. 4395) : constate que l'équilibre des pouvoirs et des institutions réalisé par les lois de décentralisation de 1982 est d'une grande cohérence mais aussi d'une grande fragilité - Dénonce la campagne d'insinuation menée à l'encontre des collectivités territoriales - Rappelle que le bilan de la décentralisation est positif - Propose un véritable dialogue avec quatre objectifs : la clarification des compétences, l'efficacité et la transparence de la gestion, la modernisation de la fiscalité locale et la démocratisation de la vie locale - Estime que ce dialogue ne peut pas se dérouler par presse et médias interposés - Rappelle l'article 5 de la loi du 7 janvier 1983 qui prévoit que chaque transfert de compétence doit être accompagné du transfert des moyens correspondants - Propose la création d'un observatoire de la décentralisation réunissant les parlementaires, les grandes associations d'élus et l'Etat - Constate que la commission consultative de l'évaluation des charges ne s'est pas réunie depuis plus d'un an et demi - (p. 4396) : nécessité de se doter d'un véritable outil d'évaluation permanent de la décentralisation et d'une fonction publique territoriale performante - Absence de prise en compte de l'avis de l'assemblée des présidents de conseil général - Souhaite que le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, ainsi que le Centre national de la fonction publique territoriale puissent reprendre les propositions des collectivités, en ce qui concerne la carrière de leurs collaborateurs - Absence d'effort du Gouvernement en faveur de la concertation - Souhaite savoir pourquoi il n'y a pas eu depuis un an et demi de réunion de la commission consultative de l'évaluation des charges - (p. 4397) : nécessité d'une fiscalité dynamique accrochée à l'évolution des données économiques du pays - Souhaite une réelle politique d'aménagement du territoire - Nécessaire démocratisation de la vie locale - Estime que la permanence du dialogue entre les collectivités locales et l'Etat est une condition indispensable pour relever le grand défi européen.

**PUECH (Jean)**, sénateur de l'Aveyron (UREI).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

## Q

**QUILES (Paul)**, *ministre des postes, des télécommunications et de l'espace* (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Henri Collette : *Postes et télécommunications (Horaires des bureaux de poste dans les communes touristiques)* (*JO Débats* du 21 avril 1989) (p. 327).

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 49 de M. Louis Perrein : *Téléphone (Conclusions de l'enquête sur l'incendie du central téléphonique Danton)* (*JO Débats* du 29 avril 1989) (p. 487).

## INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**Deuxième partie :*

**Budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace** - (8 décembre 1989) (p. 4620) : plafonnement des prélèvements effectués au profit du budget général à 13,7 milliards de francs pour les trois années qui restent à courir jusqu'à l'achèvement du marché unique européen - (p. 4621) : budget caractérisé par un dynamisme équilibré - Montant total du budget supérieur à 190 milliards de francs - Progression de 10 % des dépenses d'équipement qui atteindront 48,8 milliards de francs - Stabilisation de l'endettement - Priorité à l'investissement et aux réseaux de base - Constate que les postes et télécommunications seront le premier budget civil d'investissement et que le budget de recherche de l'espace dépasse celui du nucléaire - Priorité à la modernisation des bureaux de poste - Informatisation et mise en place d'automates - Amélioration du réseau de base de France Telecom - Constate que les centraux sont proches de la saturation - Nécessité d'accroître le parc de lignes principales d'un million d'unités en 1990 - Secteur spatial et lancement du projet Spot 4 - Poursuite des grands programmes européens à long terme : Ariane V, avion spatial Hermès et station Colombus - Rappelle les quatorze tirs consécutifs d'Ariane réussis depuis mai 1988 - Rappelle l'ampleur de l'effort déployé par les télécommunications dans le domaine des techniques nouvelles : vidéocommunications et satellites - Projets en plein essor : vidéotex et Numéris - Développement de Colissimo, messagerie à délai garanti - Valorisation de la richesse humaine et professionnelle des 450 000 agents du ministère - Extension à l'ensemble du personnel du service général de l'allocation aux services d'exploitation en sus de la prime de croissance et de la prime spécifique - (p. 4622) : augmentation des promotions et limitation des suppressions d'emplois - Importance de l'effort entrepris en faveur du logement des agents à Paris et en Ile-de-France - Problème de la construction européenne et de la réforme des PTT - Adoption à l'unanimité par le conseil des ministres d'un compromis sur le marché commun des services de télécommunications - Affirmation sur le plan européen de la vocation de service public des services de commutation de données - Nécessaire modernisation des PTT en France - Double réforme engagée par le Gouvernement après consultation des syndicats et des utilisateurs des PTT : poste et France Telecom devant deux exploitations autonomes et amélioration du contrôle parlementaire - Présentation d'un projet à cet effet au printemps - Volet social du projet destiné à favoriser l'adaptation du personnel - Estime que la réforme des PTT est une nécessité absolue pour un service public confronté à la concurrence en France comme sur le plan international - Souhaite le soutien déterminant du Parlement pour réussir la réforme des PTT - (p. 4634) : rappelle l'accord unanime

des Douze sur le marché commun des services de télécommunications - Suppression des monopoles légaux sur ces services dans toute la Communauté et harmonisation des réseaux - Reconnaissance au niveau européen du caractère de service public des activités de communication des données - Rappelle les nombreuses mesures prises depuis janvier pour faciliter la vie quotidienne des Français relatives à l'amélioration de l'accueil de la poste et à France Telecom, l'informatisation, la modernisation des bureaux de postes et la simplification des procédures - Nomination d'un groupe de réflexion pour étudier l'aide à apporter à la presse - Problème de la présence postale en milieu rural - (p. 4635) : fourniture à la BNP en location au-delà des liaisons spécialisées des multiplexeurs de voix qui peuvent être fournis par IBM - Estime que le nombre d'agents dont la rémunération est réellement inférieure à 6 500 francs par mois est extrêmement réduit - Rappelle que les personnels des PTT ont droit à des avantages en nature - Aide au logement des jeunes et prime aux agents du service général - Prend acte du soutien global apporté à la volonté du Gouvernement de transformer en profondeur les PTT - Favorable à une surveillance renforcée du Parlement sur les futurs exploitants autonomes et sur l'accomplissement de leur mission de service public - Rappelle que TDF fait partie du groupe France Telecom avec une participation majoritaire du ministère - Constate que la présence de la poste en milieu rural dépend de la pérennité des services financiers - Rappelle que la poste qui met l'intégralité de sa collecte d'épargne à la disposition de la Caisse des dépôts et consignations participe au financement du logement social et aux investissements des collectivités locales - Nécessité pour la poste de consolider et de développer ses services financiers : création du service Vidéoposte - Plan d'épargne populaire, PEP - (p. 4636) : réajustement de la rémunération des fonds déposés sur les CCP - Intégration de l'activité financière dans le processus de modernisation des PTT, maintien et développement du réseau postal - Constate que la France n'est pas si mal placée dans le domaine des tarifs internationaux de téléphone - Souligne l'importance pour l'avenir du problème du financement de l'espace dont la coordination fait désormais partie intégrante des attributions du ministère avec la délégation à l'espace et le comité de l'espace - S'estime satisfait en ce qui concerne les résultats de l'acheminement de la presse et mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir à la qualité du service, notamment du problème de la distribution le samedi - Souci du Gouvernement d'améliorer la qualité du service et de la fourniture aux entreprises des services adaptés à leurs besoins - Mise en oeuvre d'un tarif spécifique aux entreprises pour le service Colissimo - Rappelle en matière de câble qu'en 1988 il y avait 500 000 prises installées pour 28 000 abonnés - Se déclare partisan d'une diminution du prix de l'abonnement du service de base - (p. 4637) : favorable au câblage des immeubles collectifs, notamment des HLM à un taux réduit - Rappelle la proposition faite aux opérateurs du câble de créer un véritable partenariat avec France Telecom - Signale qu'à la fin de l'année il y aura deux millions de prises installées et 150 000 abonnés - Etude en cours du problème du régime juridique applicable à l'exploitation des réseaux câblés - Constate que le phénomène des « messageries roses » est en régression rapide depuis deux ans - Absence de laxisme mais mise en place d'un contrôle qui repose sur un dispositif contractuel rigoureux - Rappelle que le Minitel est un grand succès français - Importance de l'enjeu économique de la télématique et de la présence postale en milieu rural - Nécessité pour la poste d'assurer l'égalité d'accès à un service sur l'ensemble du territoire - Prise en compte des travaux de la mission sénatoriale sur l'avenir de l'espace rural présidée par M. Jean François-Poncet et des recherches du Conseil économique et social sur ce sujet - Consolidation de l'implantation dans les zones rurales en développement - Valorisation et intensification des contacts à domicile - (p. 4638) : existence de 3 500 bureaux pratiquant la polyvalence en milieu rural - Estime que la modernisation va de pair avec le maintien du service public - Rappelle l'existence de treize mille points de contact de la poste en zone rurale et la fermeture de huit agences postales en 1989 - Estime que le renforcement du service public dans le cadre de la construction européenne demeure l'objectif de ce projet de budget - Signale que le nombre des emplois



d'Alcatel-CIT sera inchangé sur le site de Lannion après les restructurations en cours - Attachement du Gouvernement à l'évolution de l'emploi en Bretagne - Rappelle que les propositions de M. Prévot n'engagent que lui-même - Souci du Gouvernement de préserver le service public - (p. 4639) : présence nécessaire de la France sur les marchés concurrentiels - Constate qu'un certain nombre d'entreprises multinationales sont en train de s'implanter dans des pays voisins - Renforcement des moyens du service public pour lui permettre d'être compétitif - Rappelle que le débat a eu lieu sur les objectifs et qu'il doit s'ouvrir maintenant sur les moyens.

QUILLIOT (Roger), sénateur du Puy-de-Dôme (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

## R

RABINEAU (André), sénateur de l'Allier (UC).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

– Secrétaire de la commission des affaires sociales.

– Vice-président de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

– Membre titulaire du conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (23 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels médicaux hospitaliers (30 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance (3 juillet 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion (13 juin 1989).

## DÉPÔTS

– *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord [n° 283 (88-89)] (9 mai 1989) - Anciens combattants et victimes de guerre.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à attribuer aux veuves de combattants la qualité de ressortissantes de l'Office national des combattants et des victimes de guerre [n° 286 (88-89)] (9 mai 1989) - Veuves.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 457 (88-89)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels hospitaliers [n° 458 (88-89)] (3 juillet 1989) - Sécurité sociale.

## INTERVENTIONS

– **Projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale, à la formation continue des personnels hospitaliers et à la santé publique - Nouvelle lecture [n° 457 (88-89)]** - (3 juillet 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2384) : échec de la CMP - Opposition du Sénat au report de la date d'application des articles 64 à 69 de la loi du 3 janvier 1985 relatifs à la réforme de l'indemnisation des petites incapacités permanentes, consécutives à un accident du travail - **Art. 3 bis (report de la date d'application des articles 64 à 69 de la loi du 3 janvier 1985 portant diverses dispositions d'ordre social)**: son amendement de suppression n° 1; adopté - **Art. 3 ter (possibilité de réduction de la majoration d'indemnité en capital de la victime d'un accident du travail en cas de faute inexcusable de l'employeur)** (p. 2385) : son amendement de rétablissement n° 2; adopté - **Art. 10 bis (validation de certificats d'aptitude aux fonctions de**

*direction d'établissement social délivrés en application de l'arrêté du 28 février 1985)*: son amendement de suppression n° 3; retiré.

RAINCOURT (Henri de), sénateur de l'Yonne (UREI).

Nommé secrétaire du Sénat (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

## NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

– Est nommé membre titulaire du Conseil supérieur de la coopération (JO Lois et décrets du 17 novembre 1989).

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile (1<sup>er</sup> juillet 1989).

Est nommé membre titulaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (29 novembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (2 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (8 décembre 1989).

## DÉPÔTS

– *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 299 (88-89)] tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile [n° 367 (88-89)] (7 juin 1989) - Transports.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 424 (88-89)] modifié par l'Assemblée nationale, tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile [n° 440 (88-89)] (29 juin 1989) - Transports.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile [n° 455 (88-89)] (3 juillet 1989) - Transports.

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1790) - Ministère : Premier ministre - *Retard dans la publication des textes d'application des lois - Décrets et arrêtés.*

## INTERVENTIONS

– **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique [n° 219 (88-89)]** - (20 avril 1989) - Après l'art. 10 (p. 355) : son amendement n° 86, soutenu par

M. Louis Lazuech : caractère obligatoire de l'identification par tatouage et de l'enregistrement des équidés pour toute transaction ; retiré.

*Deuxième lecture* [n° 313 (88-89)] - (31 mai 1989) - Art. 9 (*dispositions diverses en faveur de la protection des chiens et des chats*) (p. 1019) : son amendement n° 11 : identification des équidés par tatouage ou tout autre procédé agréé par le ministre chargé de l'agriculture ; adopté - Lutte contre le trafic national et international des équidés.

- **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile** [n° 299 (88-89)] - (15 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1579) : renforcement et correctionnalisation des sanctions en cas d'infraction aux dispositions du code de l'aviation civile - Sanctions pénales applicables aux pilotes d'aéronefs en cas de survol de zones interdites - Modalités d'application en France de conventions ou de protocoles internationaux - Relèvement de la limite de responsabilité du transporteur aérien à l'égard de chaque passager - Harmonisation du code de l'aviation civile avec les règles applicables en matière d'interception des aéronefs civils - Intégration dans le droit français des dispositions du protocole complémentaire à la convention de Montréal de 1971 - Institution de la règle de la compétence universelle en matière de poursuite et de jugement des auteurs d'infractions - Organisation du transport aérien français : assouplissement des règles relatives à l'organisation de services réguliers de transport aérien intérieur - Sécurité des vols : nouvelles modalités d'organisation de la fouille des biens et des personnes dans l'enceinte des aéroports - (p. 1580) : risque de répercussion importante de la durée des contrôles sur le nombre des passagers des transports intérieurs - Transfert de responsabilités et de charges financières de l'Etat vers les professionnels du transport aérien - Création de postes de contrôleurs techniques et de contrôleurs de la circulation aérienne - Formation d'un plus grand nombre de pilotes - Prorogation de la taxe de sûreté ; interroge le ministre sur l'utilisation de ces fonds qui doivent en principe être consacrés à l'achat d'équipements de sécurité - Ambitions limitées de ce projet de loi - Absence de dispositions de nature à préparer l'avenir du transport aérien français face aux conséquences du Marché unique européen, à l'encombrement de l'espace aérien et à la croissance prévisible du trafic mondial - Absence de concertation approfondie avec les professionnels concernés - Au nom de la commission des affaires économiques, souhaite que le Gouvernement organise prochainement au Sénat un débat général consacré à l'organisation et à l'avenir du transport aérien français - Sous réserve de certaines modifications, avis favorable de la commission des affaires économiques sur ce projet de loi - Art. 1<sup>er</sup> (*règles applicables au survol de zones interdites sur le territoire français*) (p. 1589) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté - Art. 2 (*sanctions pénales applicables en cas de mise en service ou de conduite d'aéronefs non conformes aux règles de sécurité*) (p. 1590) : son amendement n° 6 : responsabilité de l'exploitant technique de l'aéronef, propriétaire ou non ; adopté - (p. 1591) : s'oppose aux amendements, n° 21 de M. Ernest Cartigny (application de ces sanctions aux seules fautes sciemment commises) et n° 24 de M. Jean-Luc Bécart (substitution de la référence au certificat de navigabilité à celle de document de navigabilité) - Son amendement rédactionnel n° 7 ; adopté - (p. 1592) : sur les amendements de M. Jean-Luc Bécart, s'oppose aux n° 25 (sanctions applicables au propriétaire ou à l'exploitant d'un aéronef qui emploie un membre d'équipage non titulaire d'une licence, d'un brevet ou d'un certificat), n° 27 (sanctions applicables au pilote à la seule condition que l'un au moins des deux pilotes soit titulaire d'une licence d'officier mécanicien navigant ou d'ingénieur navigant) et accepte le n° 26 (sanctions applicables au pilote qui conduit un aéronef sans être titulaire d'un brevet ou d'une licence en cours de validité) - Son amendement rédactionnel n° 9 ; adopté - Son amendement n° 8 : sanctions applicables au pilote qui conduit un aéronef sans être titulaire d'un brevet ou d'une licence en cours de validité ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 26 de M. Jean-Luc Bécart - Art. 3 (*sanctions pénales applicables au pilote d'aéronef assurant un vol*

*international sans emprunter au départ ou à l'arrivée un aéroport international*) (p. 1593) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Ernest Cartigny (limitation de cet article aux vols internationaux en direction ou en provenance d'un pays non membre de la Communauté européenne) - Ses amendements, n° 11 : sanctions pénales applicables à tout membre d'équipage qui, sur un aéroport international, aura tenté de se soustraire au contrôle réglementaire ; et n° 10, de coordination ; adoptés - Art. 4 (*sanctions pénales applicables en cas de survol de zones interdites*) (p. 1594) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Ernest Cartigny (suppression de la référence à l'erreur de pilotage par maladresse) - Son amendement rédactionnel n° 12 ; adopté - Art. 6 (*sanctions pénales applicables en cas de transport et d'utilisation d'objets interdits*) : son amendement rédactionnel n° 13 ; adopté - Art. 9 (*personnes habilitées à constater les infractions aux dispositions du Livre premier du code de l'aviation civile*) (p. 1595) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de l'habilitation des personnels navigants effectuant des contrôles en vol pour le compte de l'administration) - Art. 10 (*retenue des aéronefs*) : ses amendements n° 14, de coordination ; et n° 15 : suppression des dispositions permettant le redécollage de l'appareil dès que l'identité du propriétaire aura été établie ; adopté - Art. 12 (*délits commis à l'encontre ou dans l'enceinte des aérodromes*) (p. 1596) : son amendement rédactionnel n° 16 ; adopté - Accepte l'amendement n° 1 de M. Paul Masson, rapporteur pour avis (suppression de la référence à tout dispositif matériel) - Art. 13 (*instauration de la règle de la compétence universelle*) (p. 1597) : accepte l'amendement de coordination n° 2 de la commission saisie pour avis - Ses amendements rédactionnels n° 17 et n° 18 ; adoptés - Art. 14 (*dispositions relatives à la fouille des personnes et des biens*) : son amendement n° 19 : personnes habilitées à procéder à ces contrôles ; adopté - Responsabilité de l'Etat en matière de sécurité des personnes et des biens - S'oppose à l'amendement de suppression n° 31 de M. Jean-Luc Bécart et accepte l'amendement n° 3 de la commission saisie pour avis (extension des zones d'intervention) - Art. 16 (*dérogation au monopole du pavillon français sur les liaisons intérieures*) (p. 1599) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 32 de M. Jean-Luc Bécart - Art. 17 (*organisation de services réguliers de transport aérien à l'intérieur du territoire national*) (p. 1600) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 33 de M. Jean-Luc Bécart - Art. 18 (*composition des collèges électoraux pour la désignation des représentants du personnel au sein des comités d'établissement de la compagnie Air France*) (p. 1601) : accepte les amendements de suppression n° 4 de la commission saisie pour avis et n° 34 de M. Jean-Luc Bécart.

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions** [n° 302 (88-89)] - Suite de la discussion - (15 juin 1989) - Art. 10 (*dispositions relatives aux permis de conduire à points*) - Art. L. 11 du code de la route (*création et régime du permis à points*) (p. 1605) : sur l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (création du permis de conduire à douze points), se déclare favorable au sous-amendement n° 38 de M. Jean-Pierre Tizon (épreuves habituelles du permis de conduire complétées par une épreuve de secourisme).

- **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile** - *Deuxième lecture* [n° 424 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2292) : avis favorable des deux assemblées sur l'essentiel du dispositif proposé - Dispositions restant en discussion : définition de la personne - propriétaire, exploitant technique ou exploitant commercial - susceptible d'encourir des sanctions pénales en cas d'infraction aux normes de sécurité, transfère aux agents agréés des compagnies aériennes ou des gestionnaires d'aéroports des opérations de fouille des biens incombant actuellement à l'Etat - Avis favorable de la commission des affaires économiques sur ce projet de loi, sous réserve de l'adoption de ses amendements - Art. 2 (p. 2293) : son amendement n° 1 : responsabilité de l'exploitant technique de l'aéronef, propriétaire ou non ; adopté - (p. 2294) : son amendement n° 2 : mention de

la validité d'un brevet ou d'une licence de pilote ; retiré - **Art. 10** : son amendement de coordination n° 3 ; adopté - **Art. 12** : son amendement n° 4 : suppression de la référence à tout dispositif matériel ; adopté - (p. 2295) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté - **Art. 13** : ses amendements, n° 6 : référence au protocole pour la répression des actes illégitimes de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, fait à Montréal le 24 février 1988 ; et n° 7 de coordination ; adoptés - **Art. 14** : son amendement n° 8 : extension de la pratique des fouilles à toutes les zones des aéroports ; retiré - (p. 2296) : son amendement n° 9 : suppression de la possibilité de faire effectuer des fouilles de biens par des agents agréés des compagnies aériennes ou des organismes aéroportuaires ; adopté.

*Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 455 (88-89)] - (4 juillet 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2402) : améliorations notables apportées à l'article 2 relatif aux sanctions pénales applicables en cas de mise en service ou de conduite d'aéronefs non conformes aux règles de sécurité - Responsabilité de l'exploitant technique de l'appareil et autorisation pour le juge de poursuivre son propriétaire ou son exploitant commercial - Prise en compte de l'organisation actuelle et future du transport aérien - Hiérarchisation des responsabilités reconnue à l'article 10 organisant les modalités de retenue au sol des appareils en situation d'immatriculation ou de navigabilité irrégulières - Nouvelle rédaction de l'article 14 organisant les modalités de fouille des personnes et des biens dans l'enceinte des aérodromes ; contrôles supplémentaires pouvant être effectués par des agents de droit privé ; organisation desdits contrôles relevant de l'initiative même des professionnels du transport aérien - Demande au Sénat d'adopter le texte résultant des travaux de la commission mixte paritaire.*

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Agriculture et forêt - (28 novembre 1989) (p. 4047) :** rapport établi par M. Louis Perrin, alors président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture - Mutation de l'agriculture, confrontée au problème des débouchés, après le développement qui a suivi l'après-guerre - Actualité de la notion de modernisation - Attente d'une réforme de l'impôt sur le foncier non bâti ; amendement défendu par la commission des finances lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances - Handicap de concurrence subi au sein de la CEE par les agriculteurs français, en raison du régime fiscal - (p. 4048) : allègement de la taxe sur le foncier non bâti, condition du développement de l'agriculture extensive dans les zones défavorisées - Question sur la répartition du relèvement des quotas laitiers ; inquiétante diminution du nombre de producteurs livrant aux laiteries - Aide alimentaire aux pays d'Europe de l'Est ; initiative prise par le département de l'Yonne à l'égard de la Pologne - Conséquences des événements de l'Europe de l'Est sur les échanges commerciaux agricoles - Projet de fondation européenne pour la formation des cadres des pays de l'Europe de l'Est ; stage de gestion suivi récemment en France par des responsables de kolkhoses - Ethanol - Chute des crédits consacrés aux subventions d'investissement accordées aux établissements agricoles privés.

**RAMASSAMY (Albert),** sénateur de la Réunion (S).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

## DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec MM. Rodolphe Désiré, Claude Estier, François Louisy, Raymond Tarcy et des membres du groupe socialiste et apparenté,

fier l'article 17 de la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 208 (88-89)] (8 février 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Départements d'outre-mer.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle [n° 16 (89-90)] - (17 novembre 1989) - Discussion générale (p. 3424) :** objectif humanitaire et économique de ce projet de loi - Prise en charge par l'Etat de la formation professionnelle des chômeurs réintégrés - Délocalisation des entreprises ; exemple des entreprises françaises installées dans la zone franche de l'île Maurice - Remercie le ministre d'avoir étendu l'application de cette loi aux départements d'outre-mer, DOM - Conséquences des dispositions proposées - Souhaite que l'inspection départementale du travail dispose de moyens suffisants en personnel pour lutter contre la fraude en matière de contrat de retour à l'emploi - Se déclare favorable aux contrats emploi-solidarité - Souhaiterait la mise en place d'un plan de développement global et cohérent spécifique à chaque DOM - Votera ce projet de loi.

- **Questions orales avec débat jointes : problèmes des anciens combattants et victimes de guerre - (17 novembre 1989) (p. 3447) :** situation particulière des anciens combattants de l'île de la Réunion - Respect des valeurs civiques - Valorisation de la mémoire collective entreprise par la mission d'information historique - Fait part des principales revendications des anciens combattants de l'île de la Réunion : obtention de la carte du combattant pour leurs camarades, désormais citoyens de la République malgache ; octroi de la nationalité française réclamée pour les engagés volontaires étrangers ; versement du revenu minimum d'insertion, RMI, et des allocations familiales aux anciens combattants et victimes de guerre, au même titre qu'en métropole ; attribution d'un titre de transport aux ascendants de militaires des DOM-TOM morts pour la France et inhumés en métropole.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Départements et territoires d'outre-mer - (24 novembre 1989) (p. 3792, 3793) :** déplore la diffusion sur TF1 du reportage « Blancheur et décadence », atteinte à la dignité d'une partie de la population de la Réunion - Hommage à l'action de M. Louis Le Pensec, ministre des DOM-TOM - Financement des logements sociaux - Problème de l'installation des originaires des départements d'outre-mer en métropole - Promotion dans la fonction publique des originaires des départements d'outre-mer ; demande des mesures spécifiques relatives à la formation ; amélioration nécessaire des conditions des stages en métropole - Département de la Réunion : possibilité de préparer le CAPES sur place ; inauguration d'un centre de formation des professeurs de l'enseignement technique - Politique économique et sociale ; référence à l'intervention de M. François Mitterrand, alors député, dans le débat budgétaire de 1972 - Commission Ripert sur le développement économique et l'égalité sociale - Revenu minimum d'insertion, RMI - Occasion de développement économique offerte par le retour à la paix civile dans les DOM - Nécessaire adaptation des structures, sans remise en cause du statut départemental - **Examen des crédits - Etat B (p. 3798, 3799) :** vote de ce budget par le groupe socialiste.

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (27 novembre 1989) (p. 3977) :** effort réclamé en faveur des départements d'outre-mer, DOM - Pour des raisons historiques et politiques, souligne les difficultés pour l'école d'assurer, dans les DOM, ses missions culturelles et d'insertion professionnelle des jeunes - Taux d'échec scolaire dans les DOM, en particulier à la Réunion - Préscolarisation - Création urgente de postes d'instituteurs à la Réunion - Reconnaît que l'actuel ministère de l'éducation nationale envisage de rattraper le retard pris par les précédents gouvernements - (p. 3978) : rayonnement de la culture française dans le monde.

- **Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie [n° 88 (89-90)]** - (12 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4841) : extension de l'amnistie à ceux qui en avaient été écartés par la loi référendaire du 9 novembre 1988 - **Rappelle** que la Nouvelle-Calédonie a connu sept statuts depuis 1945 et que la France est le seul pays d'Europe à être présent outre-mer par la volonté de peuples qui ont choisi la décolonisation par l'intégration dans la République française - **Rappelle** qu'avant 1988 la population calédonienne fut maintenue divisée en deux camps hostiles : les loyalistes et les indépendantistes - **Réconciliation** de la famille mélanésienne avec les accords de Matignon - **Estime** que la paix en Nouvelle-Calédonie passe par l'abolition du passé - **Rappelle** que la France est un Etat de droit dans lequel il est d'usage d'effacer par l'amnistie les infractions ayant pour cause la décolonisation ou la résistance à celle-ci - **Estime** que la poursuite des auteurs des infractions ayant pour cause la décolonisation risque de rallumer la guerre entre indépendantistes et loyalistes.

**RAPUZZI (Irma)**, sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

N'était pas candidate aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

**RAUSCH (Jean-Marie)**, ministre du commerce extérieur (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

#### RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Félix Leyzour : **Météorologie (Conséquences de la sécheresse)** (JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2638).

de M. Roland Courteau : **Météorologie (Conséquences de la sécheresse)** (JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2638).

de M. Jean-Pierre Tizon : **Anciens combattants et victimes de guerre (Veuves de prisonniers et combattants d'Afrique du Nord)** (JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2640).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Commerce extérieur** - (2 décembre 1989) (p. 4257) : rappelle qu'en 1988 nos importations ont atteint 1 030 milliards de francs pour 997 milliards d'exportations et que les prévisions pour 1989 sont de 1 200 milliards et 1 050 milliards - **Constate** une légère croissance des exportations et un alourdissement des importations en raison de la facture pétrolière et de l'aggravation du déficit en matière de biens d'équipement - **Signale** que la France connaît une forte augmentation du secteur tertiaire et qu'elle est le deuxième producteur de services après les Etats-Unis - **Rappelle** que le tourisme laisse prévoir un excédent de 35 à 37 milliards de francs qui n'est pas pris en compte par la balance commerciale - **Augmentation** des investissements français à l'étranger - **Constate** que le plan export met l'accent sur la nécessité de réduire un déficit structurel - **Développement** de la formation - (p. 4258) : création de quatre instituts binationaux du commerce extérieur et formation des étudiants à la pratique commerciale et industrielle des partenaires européens - **Effort** en faveur de la qualité de la formation continue - **Problème** de l'amélioration du fonctionnement des réseaux commerciaux à l'étranger - **Signature** d'une charte nationale le 14 mars 1989 avec les chambres de commerce, le CNPF, la Confédération générale des petites et moyennes

entreprises et les conseillers du commerce extérieur - **Conclusion** en cours de conventions régionales - **Amélioration** de l'efficacité des soutiens aux grands contrats et création d'un comité stratégique du commerce extérieur - **Signale** une augmentation des grands contrats signés au second trimestre, qui représentent 88 milliards de francs, conclus surtout avec les pays pétroliers - **Se réjouit** du développement du programme Airbus - **Rappelle** que les Airbus vendus à Air France ou Air Inter ne sont pas comptabilisés comme des avions exportés - **Création** d'un comité pour l'image de la France sous la présidence de M. Jacques Maisonrouge - **Amélioration** du statut des compatriotes expatriés : diminution du coût des assurances volontaires ; ouverture d'une antenne de la caisse des Français à l'étranger à Paris ; exonération de cotisations sociales des indemnités forfaitaires de déplacement versées aux salariés en mission à l'étranger - **Réflexion** en cours sur l'investissement français à l'étranger - (p. 4259) : problème des négociations multilatérales - **Rappelle** que depuis 1986, année des négociations de Punta del Este, nous nous trouvons dans le cycle de l'Uruguay qui doit prendre fin à Bruxelles en 1990 - **Souhaite** le maintien de la participation de tous les pays, y compris les pays en voie de développement - **Constate** que les Etats-Unis subventionnent leur agriculture dans un souci d'aménagement du territoire et de démantèlement de la politique agricole commune, PAC - **Obéissance** aux principes du GATT souhaitée par les pays en voie de développement producteurs de textiles - **Attachement** de la plupart des pays membres du GATT au règlement multilatéral de l'ensemble des problèmes commerciaux - **Rappelle** les trois objectifs de ce budget : adaptation des services de l'expansion économique aux nouvelles données du commerce mondial ; poursuite de l'effort en faveur du commerce courant et renforcement de l'aide au développement et au soutien des grands contrats dans le respect de la clarté budgétaire - (p. 4260) : progression de la dotation budgétaire en faveur de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE - **Rappelle** que les mauvais résultats de la COFACE traduisent le poids du passé, les insuffisances de solution actuelle pour le traitement de la dette des pays en développement - (p. 4268) : rappelle que les échanges de produits agricoles et agro-alimentaires sont excédentaires mais que les échanges de produits très élaborés ne sont pas satisfaisants - **Dénonce** la place importante occupée par les sociétés multinationales d'origine américaine - **Mise** en place de trois instituts binationaux destinés à la formation des étudiants - **Absence** d'intention de privatisation du service public - **Rappelle** que l'agriculture constitue l'un des quinze thèmes qui ont été retenus lors des négociations du GATT - **Constate** que la CEE est restée parfaitement soudée à Montréal face à l'exigence américaine - **Souci** de préserver les mécanismes de la PAC - **Problème** des relations économiques de la France avec les pays d'Europe de l'Est - **Constate** que le commerce avec ces pays représente 3 % des échanges et qu'ils sont déficitaires de 9 milliards de francs en raison essentiellement de la facture énergétique - (p. 4269) : mise en place d'une logique d'aide aux pays de l'Est, notamment la Pologne et la Hongrie - **Nombreuses créations** de sociétés mixtes par la France en Union soviétique - **Rappelle** que les crédits destinés au Codex sont supérieurs à ceux de 1989 - **Signale** que le problème de l'implantation des banques françaises et européennes aux Etats-Unis et des banques américaines en Europe relève des négociations commerciales multilatérales et que les négociations actuellement en cours à Bruxelles devraient s'achever d'ici la fin de 1990 - **Affirme** que la France ne perd pas de parts de marché dans le commerce mondial - **Problème** de la suppression des subventions agricoles dans le cadre du GATT - **Rappelle** que les grands contrats ne représentent que 10 % des exportations et 7 % si l'on exclut les contrats d'Airbus - **Attachement** du Gouvernement à un statut social et à la réinsertion des Français de l'étranger - **Estime** que le Japon doit respecter les règles du commerce international et apporter sa contribution aux négociations du cycle de l'Uruguay - **Rappelle** l'ouverture de la France aux investissements étrangers et la libération des mouvements de capitaux au sein de la CEE à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1990 - (p. 4270) : souhaite que les groupes japonais, comme les investisseurs allemands et américains, s'intègrent dans le tissu industriel français - **Constate** que le

nombre des bénéficiaires de l'article 39 octies du code général des impôts a été largement étendu par la loi de finances de 1988 et qu'il paraît difficile de l'étendre encore, notamment aux sociétés de services - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4270, 4271) : s'oppose aux amendements de M. Tony Larue, rapporteur spécial, n° II-9 (réduction des crédits du titre III ; n° II-10 (réduction des crédits du titre IV) et n° II-11 (réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre IV).

**RAYBAUD (Joseph)**, sénateur des Alpes-Maritimes (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.
  - Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).
  - Membre titulaire du Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.
- Membre titulaire de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation ou de renouvellement des jeux.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations (30 mai 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec MM. Jean-Pierre Fourcade, Marcel Lucotte et les membres du groupe de l'Union des Républicains et des Indépendants, M. Charles Pasqua et les membres du groupe du Rassemblement pour la République, M. Daniel Hoeffel et les membres du groupe de l'Union centriste et MM. Pierre Laffitte et Henri Collard, tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'article 9 de la loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme complétée par la loi n° 86-1322 du 30 décembre 1986 modifiant le code de procédure pénale [n° 301 (88-89)] (12 mai 1989) - **Terrorisme**.

**REGNAULT (René)**, sénateur des Côtes-du-Nord (S).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).
- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) ; est nommé de nouveau membre suppléant de cet office (JO Lois et décrets du 21 octobre 1989).
  - Membre titulaire de la commission supérieure du Crédit maritime mutuel ; est nommé de nouveau membre titulaire de cette commission (JO Lois et décrets du 17 novembre 1989).
- Membre suppléant du comité consultatif du Fonds national des abattoirs jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-

912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations (30 mai 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'un conseil national des services publics et relative aux conseils départementaux et locaux des services publics [n° 207 (88-89)] (7 février 1989, rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Fonction publique**.

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Équipement, logement, transports et mer - V - Mer - Marine marchande** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 20] (21 novembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 72 (JO Débats du 21 juin 1989) (p. 1696) - Ministère : Budget - **Réforme de la fiscalité locale** - (Réponse : JO Débats du 24 juin 1989) (p. 1884) - **Finances locales**.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 859, 860) : planification stratégique et préparation à la construction européenne - **Aménagement du territoire - Progrès en cours de la décentralisation - Juge nécessaire un nouveau découpage régional - Attachement au système communal complété par des formes de coopération ne remettant pas en cause le suffrage universel - Réforme nécessaire de la fiscalité locale - Evolution du service public ; concertation nécessaire entre les usagers, les agents et les pouvoirs publics - Rapport de M. Loïk Le Floch-Prigent - Proposition du groupe socialiste du Sénat visant à créer un conseil national du service public - Vote de ce texte par le groupe socialiste.**

- **Questions orales avec débat jointes : fiscalité locale** - (23 juin 1989) (p. 1884) : autonomie des élus et reconnaissance de leur responsabilité indispensables à la réussite de la décentralisation - Consultation préalable du « grand conseil des communes de France » avant d'engager des réformes - Souhaite connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne le maintien au niveau atteint de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Problème des valeurs locatives utilisées - Constate que le lien entre les quatre taxes est une contrainte pour les élus - Signale que le rapport du Conseil des impôts vient de rappeler que 20 % seulement des entreprises acquittent la taxe professionnelle - Favorable à la suppression du lien entre la taxe professionnelle et les autres taxes afin de faire progresser la coopération intercollectivités - Souligne le mécontentement des locataires sociaux - (p. 1885) : rappelle que certains suggèrent que l'impôt local soit, au moins partiellement, assis sur les revenus - Estime que la réforme à promouvoir doit répondre à une double exigence de simplification et de transparence, qu'elle doit assurer une réelle équité tout en garantissant l'autonomie des élus dans l'exercice de leurs responsabilités - Souhaite que la réforme soit mise en oeuvre sans délai.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation** [n° 375 (88-89)] - (27 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2021 à 2023) : écoles maternelles ; possibilité de scolarisation à deux ans dans les zones d'éducation prioritaire ; différences de possibilités d'accueil suivant les régions ; personnels spécialisés ; coût pour les communes - Ecoles primaires ; risque d'apparition de nouvelles inégalités avec l'accroissement des charges des communes ; amélioration nécessaire à la décentralisation - Création des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM : inquiétude sur l'avenir des écoles normales - Partenariat au sein du projet d'établissement - Bourses - Revalorisation de l'enseignement technique et profession-

nel - Apprentissage - Vote de ce texte par le groupe socialiste.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 - Nouvelle lecture [n° 393 (88-89)] - (29 juin 1989) - Discussion générale (p. 2102) :** souci de veiller à ce que le droit au logement pour tous soit une réalité - Rappelle l'urgence de légiférer dans le domaine de la fixation des loyers et des rapports locatifs - Souci de ne pas légiférer seulement pour Paris, l'Île-de-France et les grandes agglomérations - Nécessité d'équilibrer l'offre et la demande locatives - (p. 2103) : rappelle le « dérapage » des loyers dans la logique des dispositions de la loi Méhaignerie - Estime que le recul des investissements a d'autres causes que l'inquiétude de l'investisseur - Dénonce les effets de la lourdeur de la loi de 1977 sur l'aide à la personne - Nécessité de définir un nouvel équilibre qui ne nuise ni au bailleur ni au preneur - Constate que la simple loi du marché ne peut intégralement être appliquée en matière de logement - Problème de la fixation des loyers des logements neufs et des logements vacants - Souligne la possible intervention de l'Etat face à des situations intolérables - Se déclare favorable au texte retenu par l'Assemblée nationale qui met en place les outils indispensables à l'évolution du niveau des loyers et au rétablissement du droit au logement.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-89)] - (24 octobre 1989) - Discussion générale (p. 2692, 2693) :** accroissement des responsabilités des collectivités territoriales sous la Ve République - Pragmatisme de ce projet de loi s'employant à poursuivre et à clarifier la décentralisation, notamment au bénéfice des départements - Nécessité du développement du partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales et d'une réelle déconcentration de l'Etat - Priorité de la politique d'aménagement du territoire dans le cadre du grand marché européen - Urgence d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale et particulièrement de la taxe professionnelle - Nécessité d'une sélectivité des aides au développement économique en faveur des projets viables et d'un développement de la coopération entre collectivités territoriales.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion générale :*

**Suite de la discussion - (22 novembre 1989) (p. 3572) :** rappelle qu'il était prévu pour 1989 une croissance de 2,7 % et une inflation de 2,2 % et que la croissance a été de 3,5 % et l'inflation de 3,3 % au moins - Constate que l'économie demeure fragile et que le chômage demeure - Persistance du déficit commercial - Nécessité de tirer les conséquences de l'Acte unique alors que l'évolution des pays de l'Est nous impose une solidarité nouvelle - Effort sensible en faveur de l'éducation, de la recherche, de l'emploi, de la culture et du logement - Favorable au choix de l'économie mixte qui fait la preuve de son efficacité - Réduction du déficit budgétaire pour la seconde année consécutive - Estime que la dette publique ponctionne trop l'épargne au détriment de l'investissement productif - Nécessaire réforme de la fiscalité locale - Souhaite que le Gouvernement s'engage plus résolument dans la réforme, non seulement de la taxe d'habitation, mais aussi du foncier non bâti - Nécessaire assouplissement de la taxe professionnelle - (p. 3573) : remise en cause de la dotation globale de fonctionnement, DGF, principale recette des collectivités territoriales - Estime que l'indexation sur le seul indice des prix signifie un arrêt net du développement des actions des collectivités territoriales - Participation des communes au développement économique et à la solidarité - Favorable à l'évolution de la DGF sur la base de l'indice des prix plus 66 % de la croissance - Souhaite qu'elle intervienne dès le 1<sup>er</sup> janvier 1991 - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget - (p. 3591) : rappelle que la régularisation au titre de la TVA pour 1989 n'est pas du domaine de la loi de finances pour 1990 mais du domaine du collectif budgétaire pour 1989.

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (25 novembre 1989) (p. 3843) :** augmentation des crédits de ce budget de 5,3 % en valeur relative - Importance du commerce et de l'artisanat qui représentent 5 millions d'actifs et 17 % du PIB - Considère le commerce et l'artisanat comme essentiels à l'aménagement du territoire - Rappelle les dispositions en faveur du commerce et de l'artisanat telles que la récente loi sur l'adaptation du commerce et de l'artisanat, les crédits d'action économique, la mise en place de la réforme de l'assistance technique des métiers et la création de l'Institut supérieur des métiers - Considère la formation comme une nécessité - Favorable aux mesures fiscales prises comme le doublement de la déduction du salaire du conjoint d'une entreprise individuelle, le relèvement du plafond de l'abattement de 20 % aux adhérents de centres de gestion agréés et la réduction substantielle des droits en matière de transmission - Réduction des charges sociales pour le premier emploi - Problème de la retraite et nécessité de revoir l'ensemble de la protection sociale - Revalorisation de l'apprentissage et création de baccalauréats professionnels - Favorable à la création d'un compagnonnage européen - Nécessaire poursuite de la modernisation du secteur - Estime nécessaire la poursuite de la lutte contre le travail au noir - Dénonce les détournements de réglementation par les grandes surfaces - Souhaite connaître la situation des entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée, EURL, créées il y a quelques années - (p. 3844) : souhaite le renforcement des moyens des délégations régionales au commerce et à l'artisanat - Souligne la réussite des centres de gestion agréés - Souhaite qu'ils puissent bénéficier du principe des visas par sondage - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

**Équipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (26 novembre 1989) (p. 3906) :** se rejouit de la priorité nationale accordée au logement - Réhabilitation et rénovation du parc d'HLM - Rôle des collectivités territoriales en matière de politique du logement - Situation financière des organismes d'HLM ; problème de la gestion de leur trésorerie - Nécessité de renforcer le rôle social du parc privé de logements - Prêts locatifs aidés, PLA - Amputation des crédits fongibles des organismes d'HLM bretons - (p. 3907) : accroissement des aides personnelles au logement - Importance des besoins en logements neufs - Aménagement des prêts aidés à l'accession à la propriété, PAP - Effort de réhabilitation du parc privé - Inquiétude suscitée chez les maires par le projet de loi relatif au droit au logement - Approbation de ce projet de budget par le groupe socialiste.

**Équipement, logement, transports et mer - V - Mer - (26 novembre 1989) - Rapporteur spécial (marine marchande) (p. 3914) :** forte croissance des crédits d'investissement dans ce projet de budget - Importance du plan de redressement de la marine marchande - Souhaite la mise en place d'une politique maritime encore plus ambitieuse - (p. 3915) : effort en faveur de la formation professionnelle ; transformation des établissements maritimes et aquacoles, EMA, en établissements publics locaux d'enseignement - Accroissement de la proportion des navigants français sur les navires sous immatriculation des Terres australes et antarctiques françaises, TAAF - Augmentation du budget de l'établissement national des invalides de la marine, ENIM, et dimension essentiellement sociale du budget de la marine ; souhaite l'institution d'un budget annexe du type du BAPSA - Mise en place d'un plan de soutien à la marine marchande d'une durée de cinq ans - Modicité des crédits affectés aux actions de protection et d'aménagement du littoral - Insuffisance du développement des schémas de mise en valeur de la mer - Transfert du service des phares et balises à Brest - Reconduction de la subvention à la Société nationale de sauvetage en mer, SNSM - Réduction regrettable des crédits destinés aux opérations d'équipement nécessaires à la sécurité - Régression sensible des crédits destinés au secteur des pêches maritimes et des cultures marines ; déficit de la balance commerciale des produits de la mer - Réduction de l'aide à la modernisation et au développement des entreprises de pêche artisanale et indus-

truelle - (p. 3916) : reconduction des crédits d'intervention en faveur du fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et des cultures marines, FIOM - Régression des crédits de la recherche scientifique et technique : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, IFREMER ; fonds d'aide à la recherche et à l'innovation, FARI - Propose l'adoption de ce projet de budget.

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 3988) : budget cohérent avec l'élévation de l'enseignement et de la formation professionnelle au rang de première priorité nationale - Clarification nécessaire des missions et des compétences des élus locaux en matière scolaire - Transferts de charges vers les collectivités territoriales - Financement de l'apprentissage des langues étrangères en primaire - Effort consenti en faveur des petites écoles rurales - Préscolarisation - Inquiétude des petites communes au sujet de la prise en charge des frais de personnels de service - Répartition des dépenses d'enseignement entre les communes d'accueil et les communes de résidence - Se déclare favorable à la poursuite de l'application des lois de décentralisation, dans un esprit de concertation et de coopération - Vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget.

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4243) : évolution des crédits, preuve de la réhabilitation de la politique d'aménagement du territoire - Lutte contre la désertification de l'espace rural et le développement de disparités - Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR - Coopération intercommunale ; réforme nécessaire de la taxe professionnelle - Complémentarité entre la politique d'aménagement du territoire et la décentralisation - Maintien des services publics en milieu rural - Vote de ces crédits par le groupe socialiste - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4249) : se déclare opposé aux amendements n° II-19 et n° II-20 de M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial (réduction des crédits).

**Intérieur** - (5 décembre 1989) (p. 4401) : augmentation des crédits des collectivités locales de 9,3 %, notamment du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle - Augmentation de 6,3 % de la dotation globale d'équipement, DGE - Participation des investissements publics locaux à l'assainissement financier par un autofinancement en progression constante - Estime insuffisantes les mesures en faveur de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Estime que les collectivités locales doivent dès 1990 être associées aux fruits de la croissance - Favorable à la proposition du président du comité des finances locales qui vise à retenir l'indice des prix plus un tiers de la croissance - Estime que la décentralisation pourrait trouver son second souffle dans une réorientation de la politique d'aménagement du territoire - Souhaite que l'Etat poursuive activement la déconcentration autour des préfetures - Rappelle le récent projet de loi sur l'action des collectivités locales en faveur du développement économique et la suppression des financements croisés, nécessaire poursuite de la décentralisation - (p. 4402) : dans le domaine de l'enseignement, rappelle que l'Association des maires de France demande la clarification sur les plans législatif et réglementaire de la répartition des dépenses entre communes d'accueil et communes de résidence - Souhaite une réforme de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti, ainsi que la suppression du lien existant entre les quatre « vieilles » - Problème de la démocratie locale et du statut de l'élu - Attend avec intérêt les résultats des travaux de M. Marcel Debarge - Souligne la nécessité pour les collectivités locales d'avoir un personnel qualifié de qualité et motivé - Estime que la fonction publique territoriale est une pièce maîtresse de la décentralisation - Rappelle le dépôt d'une proposition de loi socialiste visant à créer un Conseil national du service public - Estime que la réforme de la grille devrait conduire à une remise en cause de la gestion de la fonction publique issue des textes de 1946 - Souhaite plus de souplesse et plus d'autonomie dans l'organisation et la gestion du service public - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

**Budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace** - (8 décembre 1989) (p. 4632) : estime que la progression des autorisations de programme marque la volonté du Gouvernement de préparer l'avenir - (p. 4633) : conciliation de l'avancée de la France, des postes, des télécommunications et de l'espace dans l'Europe et maintien du service public - Rejet de la privatisation et préservation du statut de fonctionnaire aux agents - Modernisation du service public de la poste grâce à l'importance des investissements - Construction de plus d'un million de lignes téléphoniques supplémentaires et amélioration du réseau existant - Rappelle que la France est l'un des derniers pays à n'avoir pas modernisé ses postes et télécommunications et le prochain dépôt d'un projet de loi prévoyant deux exploitants autonomes de droit public sous contrôle de l'Etat - Rappelle que la Bretagne, très touchée par la crise récente, attend un effort d'orientation du marché de la téléphonie - Estime que le plan social comporte une mesure financière qui profitera surtout aux bas salaires et aux jeunes - Constate que les réseaux de base de distribution des postes et des télécommunications absorbent une large partie du budget, justifié par une présence indispensable surtout en zone rurale - Problème de la tarification des communications téléphoniques - Rappelle que l'espace constitue l'un des plus grands paris technologiques du XXI<sup>ème</sup> siècle - Poursuite des grands programmes européens : Ariane 5, Hermès, Colombus - Rappelle que la conquête spatiale est riche en retombées technologiques - Souhaite que l'agence postale inaugurée il y a quelques jours dans sa commune se transforme le plus rapidement possible en une recette rurale - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

- **Projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration [n° 80 (89-90)]** - (14 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4934, 4935) : leçon tirée du bilan décevant du dispositif mis en place en 1983 et supprimé en 1986 - Rapprochement de la société civile - Fidélité au principe de l'égalité d'accès à la fonction publique et renforcement du caractère démocratique du recrutement de l'ENA - Approuve la suppression de la limite d'âge par l'Assemblée nationale - Cycle préparatoire ; approuve la disposition autorisant les candidats ayant échoué après avoir suivi le cycle préparatoire à se présenter aux concours d'accès aux corps de la catégorie A de la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière - Nombre de places mises au concours - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste - **Art. 1<sup>er</sup> (création d'un troisième concours d'entrée à l'ENA)** (p. 4938) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Daniel Hoeffel, rapporteur (principe d'une limite d'âge) - Cycle préparatoire ; bourses.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989 [n° 114 (89-90)]** - (19 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5198) : exécution rigoureuse du budget par le Gouvernement - Déficit budgétaire - Croissance économique - Déficit commercial - Malgré l'aide aux nouvelles démocraties de l'Est, poursuite des efforts en faveur des pays en voie de développement - Création d'une taxe sur les surfaces de bureaux en Ile-de-France - Excédent de recettes fiscales (TVA, impôt sur les sociétés) - Annulations de crédits - Coût de l'assurance crédit gérée par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE - Dette du fonds d'intervention sidérurgique - Augmentation des taux d'intérêt - Solidarité à l'égard des victimes des sinistres naturels - Revalorisation des salaires de la fonction publique - Rappelle les deux conditions indispensables pour une modernisation du service public : concertation étroite entre les différentes administrations de l'Etat ; instauration de relations sociales modernisées - (p. 5199) : coût de la politique d'aménagement du territoire - Ajustements relatifs à la dotation générale de décentralisation, DGD - Contribution de l'Etat à la SNCF - Dotations sociales - Crédits de la défense au titre des opérations extérieures - Création dans la région d'Ile-de-France d'une taxe sur les bureaux ; modalités d'application - Situation de l'emploi - Problème crucial du partage de la richesse nationale - Liens étroits entre le renforcement de la solidarité nationale et la compétitivité de l'économie française - Avis favorable des sénateurs socialistes sur ce projet de loi - **Art. 4 et Etat B**



(*dépenses ordinaires des services civils*) (p. 5213) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de M. Roger Chinaud, rapporteur général, n° 4 (suppression des crédits destinés à financer le déménagement du ministère des affaires européennes et diminution de la subvention octroyée à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA), n° 5 (réduction des crédits ouverts au titre de la dette du fonds d'intervention sidérurgique), n° 6 (suppression des crédits destinés au financement des opérations préliminaires du recensement général de la population) et n° 7 (suppression des crédits destinés au complément de financement du nouveau contrat de plan entre l'Etat et la SNCF) - **Art. 5 et Etat C** (*dépenses en capital des services civils*) (p. 5217) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de la commission, n° 8 (suppression des crédits destinés au renouvellement du bail de la résidence diplomatique française à Londres), n° 9 (suppression des crédits destinés à financer le contentieux de l'opération de construction du nouveau ministère des finances à Bercy) et n° 10 (suppression des crédits destinés à financer des études en matière d'urbanisme) - **Après l'art. 17** (p. 5235) : son amendement n° 40 : exonération de l'impôt sur les sociétés des copropriétés de navires ; devenu sans objet - **Art. 28** (*création d'une taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux dans la région d'Ile-de-France*) (p. 5251) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 17 de la commission - **Coordination - Art. 3 et Etat A** (p. 5263) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de coordination n° 1 de la commission.

RENAR (Ivan), sénateur du Nord (C).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre suppléant de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1783) - Ministère : Premier ministre - *Industrie automobile française et pot catalytique* - *Pollution et nuisances*.

(JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3373) - Ministère : Industrie - *Problèmes du secteur textile* - *Industrie textile*.

*Questions orales avec débat :*

n° 40 (JO Débats du 7 avril 1989) (p. 82) - Ministère : Affaires européennes - *Directive européenne sur la « télévision sans frontière »* - (Réponse : JO Débats du 13 avril 1989) (p. 168) - *Radiodiffusion et télévision*.

#### INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : télévision sans frontière** - (12 avril 1989) (p. 168, 169) : adoption de la directive européenne sur la « télévision sans frontière » avec la voix de la France, en contradiction avec les déclarations du Gouvernement - Protestation des artistes réunis aux états généraux de la culture - Entreprise de démantèlement du paysage audiovisuel français : affaiblissement du secteur public ; chaînes privées, loi de l'audimat, courses aux financements publicitaires ; responsabilité collective des gouvernements successifs - Rapport de Vries sur l'industrie cinématographique et télévisuelle européenne - Disparition du quota de diffusion de 60 % réservé aux oeuvres européennes ; aggravation du déferlement de sous-produits sous forme de séries d'origine américaine ou japonaise - Augmentation prévue de la publicité - Menaces sur le cinéma :

diminution du délai entre la sortie d'un film en salle et sa diffusion sur le petit écran - (p. 170) : demande l'utilisation par le gouvernement français du droit de veto - Importance de la capacité créatrice dans la liberté des peuples face à l'affairisme des multinationales - (p. 180) : position de la France : isolement ou dépendance ; responsabilité spécifique en raison de la persistance d'une industrie cinématographique importante et d'un déferlement plus accentué des produits américains - Demande à M. Jack Lang, ministre de la culture, de résister à l'oppression culturelle.

- **Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse** [n° 259 (87-88)] - (12 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 187) : demande la limitation de la portée de ce projet de loi à l'enseignement de la danse pour les enfants de moins de 16 ans et la définition des différentes étapes d'enseignement selon l'âge des enfants ; interdiction souhaitable en-dessous de quatre ans - (p. 188) : description par Jean Piaget dans la « Psychologie de l'enfance » de l'apprentissage de la maîtrise de la motricité - **Diplôme d'Etat** : demande l'élargissement des équivalences afin de ne pas pénaliser des danseurs professionnels à la carrière nécessairement courte - Demande la prise en charge de leur formation pédagogique - Danger d'étouffement de la création artistique par l'instauration d'un diplôme - Cite les lettres patentes par lesquelles Louis XIV fonda l'Académie royale de danse en 1661 - (p. 189) : inquiétude des professionnels ; propos de Mme Maguy Marin - **Art. 1<sup>er</sup>** (*titres autorisant l'enseignement de la danse ; diplôme d'Etat*) (p. 191) : son amendement n° 12, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : limitation du champ d'application à l'enseignement aux enfants de moins de seize ans ; rejeté - (p. 193) : son amendement n° 13, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : liste des équivalences au diplôme d'Etat ; rejeté - Son amendement n° 14 : liste des équivalences accordées après acquisition d'une formation pédagogique gratuite ; rejeté - (p. 194) : sur l'amendement n° 30 de M. Jean Delaneau, rapporteur (liste des équivalences au diplôme d'Etat accordées après acquisition d'une formation pédagogique), qu'il votera, son sous-amendement n° 34 ; rejeté - **Art. 2** (*dispense de diplôme*) (p. 196) : son amendement n° 16 : composition de la commission consultative ; rejeté - **Art. 3** (*conditions d'exploitation d'un établissement destiné à l'enseignement de la danse*) (p. 197) : son amendement n° 17, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : niveaux d'apprentissage de la danse selon l'âge ; interdiction pour les enfants de moins de quatre ans ; rejeté - **Art. 6** (*dispositions transitoires ; modalités de dispense de diplôme des personnes enseignant la danse depuis plus de trois ans*) (p. 200) : son amendement n° 18 : autorisation définitive d'exercice aux professeurs enseignant depuis plus de trois ans ; devenu sans objet - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 203) : abstention du groupe communiste sur ce texte ne réglementant pas l'apprentissage de la danse aux jeunes enfants et présentant des dangers pour la liberté chorégraphique.

- **Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes** - (27 avril 1989) (p. 440, 441) : danger pour l'avenir de la culture et de la création françaises de la signature le 13 avril 1989 de la directive concernant la télévision européenne : abandon de toute obligation réelle de respecter les quotas d'oeuvres nationales diffusées sur les chaînes de télévision - Accroissement inquiétant de la proportion d'oeuvres américaines diffusées sur les écrans européens et menace pour l'identité culturelle française - Dénonce le vote de ce projet de directive par la France et l'absence d'une politique de protection de la création et de la production audiovisuelles françaises - Souhaite la mise en place d'une « maison commune de l'audiovisuel » regroupant tous les pays d'Europe.

- **Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse - Deuxième lecture** [n° 287 (88-89)] - (31 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 995) : opposition des sénateurs communistes à ce projet de loi visant à un meilleur contrôle du marché de la danse française - Définition de l'enseignement de la danse pour les enfants de moins de huit ans - Souhaite la limitation du champ d'application de ce projet à l'enseignement de la danse donné aux enfants de moins de seize

ans - Qualité de l'enseignement - Dangers pour la création artistique - Composition de la commission nationale consultée pour la délivrance du diplôme, des équivalences ou des dispenses - Inquiétude des professionnels sur la philologie générale de ce texte ; risque de sclérose de l'art chorégraphique - Art. 1<sup>er</sup> (*institution d'un diplôme d'Etat de professeur de danse*) (p. 996) : ses amendements, n° 6 : limitation du champ d'application de ce projet à l'enseignement de la danse aux enfants et adolescents de moins de seize ans ; et n° 7 : gratuité de la formation pédagogique accompagnant la dispense de diplôme, sans épreuve terminale ; rejetés - Art. 3 (*conditions d'exploitation d'un établissement destiné à l'enseignement de la danse*) (p. 998) : abstention des sénateurs communistes sur l'amendement n° 3 de M. Jean Delaneau, rapporteur (détermination par décret des modalités du contrôle médical des élèves et des conditions d'âge permettant l'accès aux différentes activités) et, sur cet amendement, sur le sous-amendement n° 9 du Gouvernement (enseignement de la danse interdit aux enfants de moins de quatre ans) - Art. 6 (*dispositions transitoires*) (p. 999) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de la commission (rétablissement d'un contrôle minimal de la compétence des professeurs de danse exerçant depuis plus de trois ans).

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel [n° 347 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juin 1989) (p. 1040) : constat de la crise de l'audiovisuel s'expliquant par la recherche de la rentabilité financière et la « marchandisation » de l'image - Projet de loi prévoyant une présidence commune pour Antenne 2 et FR 3 - (p. 1041) : satellite TDF 1 - Accentuation de la mainmise du Gouvernement sur les moyens d'information à travers les nouvelles nominations de PDG de chaînes publiques - Lente dégradation de FR 3 et menaces sur sa vocation régionale - Souhaite la réintégration de TF 1, de la SFP et de TDF dans le secteur public - Caractère arbitraire de la séparation de la production et de la diffusion - Nécessité d'une véritable autonomie de gestion et d'une autonomie financière des chaînes publiques - Se déclare opposé à l'augmentation de la redevance - Demande la création d'une régie publicitaire unique pour les secteurs public et privé, ainsi que l'interdiction des coupures publicitaires - Politique de soutien à la création audiovisuelle et directive européenne sur la télévision sans frontières - (p. 1042) : dénonce l'impérialisme culturel américain et les pressions exercées par les Etats-Unis sur l'Europe - Souhaite l'instauration d'un quota de diffusion d'oeuvres originales d'expression française et la création d'un fonds de soutien à la création audiovisuelle financé par une taxe prélevée sur les recettes publicitaires - Concurrence néfaste entre les sociétés de production ; demande le rétablissement des commandes obligatoires à la SFP - Manipulation de l'information et absence de pluralisme à la télévision - (p. 1043) : souhaite le renforcement des capacités européennes de production audiovisuelle originale et le développement de la coopération artistique entre les télévisions publiques des différents pays européens - Difficultés financières de Radio France et insuffisance de la décentralisation des programmes - Nécessité de garantir le droit des citoyens à la communication et de rompre avec la seule règle de la rentabilité financière - (p. 1044) : importance du rôle culturel de la télévision, dans l'entreprise et la vie économique, dans la formation, dans la vie sociale, et dans le contexte européen et international.

- Proposition de loi relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) et à ses privilèges et immunités [n° 387 (88-89)] - (22 juin 1989) - Discussion générale (p. 1800) : vocation internationale de l'Association internationale des parlementaires de langue française, AIPLF - Rôle de l'AIPLF dans la promotion des formes originales de coopération internationale - Evoque l'un des grands problèmes soulevés au récent sommet de la francophonie à Dakar, à savoir la question de la dette - Effacement de la dette envers la France des 35 pays les plus pauvres, annoncé par le Président de la République - Demande la réduction de l'endettement des pays dits « intermédiaires » - (p. 1801) : souhaite que la France

prenne l'initiative de nouvelles relations de coopération d'intérêt mutuel pour le développement et y associe d'autres pays de la CEE - Apport de technologies adaptées aux pays en voie de développement - Coopération euro-africaine des services publics - Modification des accords de Lomé et de la politique agricole commune européenne - Transformation des relations monétaires entre la France et les pays africains de la zone franc - Démocratisation des institutions financières internationales - Avis favorable des sénateurs communistes sur cette proposition de loi.

- Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 409 (88-89)] - (26 juin 1989) - Discussion générale (p. 1966) : dénonce la fréquente utilisation de l'article 49-3 de la Constitution en matière de législation sur l'audiovisuel - Insuffisance du projet de loi instituant une présidence commune à Antenne 2 et à FR 3 pour résoudre la crise de l'audiovisuel public - Conséquences néfastes de la concurrence, du financement publicitaire et de la logique de la rentabilité financière pour la télévision publique - (p. 1967) : nécessité de contraindre les chaînes de télévision publiques et privées à remplir une mission de service public - Risque d'aboutir par la présidence commune à une mainmise accentuée du pouvoir sur l'information, une fusion de fait des deux chaînes publiques et une disparition de l'originalité de FR 3 - Absence de garantie concernant la vocation régionale de FR 3 ; nécessité du développement de la décentralisation de cette chaîne - Souhaite la réintégration de TF 1, de TDF et de la SFP dans le secteur public - Crise de la production et de la création audiovisuelles françaises : affaiblissement de la SFP du fait du manque de commandes du secteur public, concurrence de la SFP avec FR 3 Production - Diffusion d'oeuvres et de créations françaises : danger de l'adoption éventuelle de la directive européenne sur la télévision sans frontières, abandonnant la notion de quotas d'oeuvres européennes - (p. 1968) : propose la mise en place d'un fonds de soutien à la création audiovisuelle - Réserves des sénateurs communistes quant à la mise en place d'une centrale d'achat des droits pour Antenne 2 et FR 3 ; répercussions négatives possibles sur la création et la production cinématographiques - Financement de la télévision publique : se déclare favorable au maintien du financement mixte - redevance et publicité -, avec un accroissement des recettes publicitaires, et opposé à toute augmentation de la redevance - Propose la création d'une régie publicitaire commune pour les secteurs public et privé - Dégradation du pouvoir d'achat des salariés d'Antenne 2 et de FR 3 ; nécessité d'une augmentation de leurs rémunérations - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 1972) : son amendement n° 3 : abrogation de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication ; rejeté - (p. 1973) : ses amendements n° 7 et n° 4 : renationalisation de TF 1 ; rejetés - Son amendement n° 5 : retour de TDF au statut d'établissement public ; rejeté - (p. 1974) : ses amendements, n° 6 : retour de la SFP au statut de société nationale ; et n° 8 : élection par le conseil d'administration des présidents de l'ensemble des sociétés et établissements de radiodiffusion ou production audiovisuelle ; rejetés - (p. 1975) : son amendement n° 9 : exercice d'une mission de service public par les sociétés et établissements de la radiodiffusion sonore de la télévision, diffusée par voie hertzienne, par câble ou par satellite ; rejeté - Ses amendements n° 10 : reversement aux chaînes publiques du montant de la TVA perçue sur la redevance ; et n° 11 : reversement aux chaînes publiques des sommes correspondant aux exonérations sociales de la redevance ; irrecevables (article 40 de la Constitution) - Art. 1<sup>er</sup> (*institution d'une présidence commune à Antenne 2 et FR 3*) (p. 1976) : son amendement de suppression n° 12 ; adopté - Vote du groupe communiste contre l'amendement identique n° 1 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur, en raison de la différence de sa motivation - Art. 2 (*première désignation du président commun*) (p. 1977) : son amendement de suppression n° 13 ; adopté.

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation de l'industrie textile [n° 443 (88-89)] - (30 juin 1989) (p. 2184) : crise du textile - Bénéfice pour le patronat de la politique de délocalisation de la production - Suppressions d'emplois ; exemple de la région Nord - Pas-de-Calais ; fai-

blesse des rémunérations - Détournement des aides financières versées par le Gouvernement aux entreprises textiles vers l'investissement à l'étranger et l'amélioration de la rentabilité financière - Demande l'aide de l'Etat pour une politique contrôlée de développement industriel et social - (p. 2185) : insuffisante reconquête de textiles par les Français et nécessaire reconquête du marché intérieur - Besoins en nouveaux produits textiles nés de la révolution technologique.

- **Rappel au règlement** : organisation des travaux du Sénat (30 juin 1989) (p. 2196, 2197).

- **Rappel au règlement** : absence de représentation du groupe communiste au sein de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques et de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (19 octobre 1989) (p. 2647).

- **Projet de loi relatif à l'utilisation des détecteurs de métaux [n° 273 (88-89)]** - (19 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2648) : avis favorable des sénateurs communistes sur ce projet de loi - Croissance des activités archéologiques et développement de l'utilisation des détecteurs de métaux - Risque de destruction de sites archéologiques par les utilisateurs de détecteurs de métaux - Souhaite, parallèlement à la réglementation, le développement de la sensibilisation du public et de l'information sur le patrimoine archéologique - (p. 2649) : regrette la destruction fréquente de sites archéologiques à l'occasion de travaux - Crise de croissance de l'archéologie française : nombre insuffisant d'archéologues, précarité de leur situation, insuffisance des moyens, retard de l'inventaire des sites, faible développement des publications et diffusions scientifiques, manque de formation des archéologues.

- **Projet de loi relatif aux biens culturels maritimes et modifiant la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques [n° 274 (88-89)]** - (19 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2652) : approbation de ce texte par les sénateurs communistes - Adaptation de la législation au développement de l'archéologie sous-marine : définition de la notion de bien culturel maritime, volonté de conservation de ces biens *in situ*.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)]**.

#### Deuxième partie :

**Intérieur** - (5 décembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4423) : estime que l'indice d'indexation proposé relatif à la dotation globale de fonctionnement, DGF, constitue une mesure très défavorable aux ressources des collectivités locales, dont les dépenses de fonctionnement, à cause des charges d'emprunt, progressent plus vite que les prix - Propose la suppression de l'article 31 et le maintien du système en vigueur - Estime que les communes seront spoliées de six milliards de francs dont elles ont un urgent besoin - Se déclare défavorable au principe de l'indexation de la DGF sur le seul indice des prix à la consommation et sur le montant de la DGF proposé pour 1990.

**Culture et communication - Communication** - (5 décembre 1989) (p. 4435) : estime que les crédits de ce budget dont 910 millions de francs de mesures nouvelles demeurent insuffisants par rapport aux besoins - Favorable au renforcement, au développement et à la démocratisation du secteur public pour faire une politique audiovisuelle fondée sur la satisfaction des besoins et de l'attente du public - Poursuite de la dégradation du secteur public et augmentation de la redevance - Souhaite que l'Etat rembourse aux établissements publics le coût des exonérations de redevances - Propose la suppression de la TVA sur la redevance et la restitution par les banques et les sociétés privées des sommes gagnées lors de la privatisation de TFI et de la 5 - Nécessité de répartir équitablement les ressources publicitaires par un organisme commun à toutes les chaînes publiques ou privées - Souhaite la création d'une régie publicitaire commune - Dénonce l'importance du déficit d'Antenne 2 qui atteint 300 millions de francs - Interrogation sur la vocation future de FR3 - Constate que la SEPT n'est pas reçue par la majorité des Français et qu'il n'y a que 200 000 bénéficiaires du câble en France contre 6 millions

en RFA - Signale l'insuffisance des crédits de Radio France pour faire face à la concurrence des radios privées et que l'Institut national de l'audiovisuel, INA, est de plus en plus fragilisé par sa soumission aux règles de la rentabilité financière - (p. 4436) : impossibilité pour l'INA d'assurer de façon convenable ses missions de conservation, de recherche et de formation - Poursuite de l'endettement de TDF 1 en raison du coût du satellite TDF 2 - Rappelle la situation critique de la SFP qui souffre de l'insuffisance des commandes publiques et du non-respect des engagements pris par le privé - Problème de la conciliation de la volonté de soutenir la création française avec la directive européenne sur la télévision sans frontière - Constate que les films étrangers sont majoritaires sur les écrans et que les quotas actuels sont tournés par le biais des rediffusions - Dénonce la baisse constante de la part des émissions éducatives depuis quinze ans et l'absence de diffusion des connaissances - Constate que les programmes sont passés sous la tutelle des publicitaires - Dénonce la « main basse » sur le service public de l'audiovisuel par l'Etat PS et la disparition du pluralisme - Estime que l'information honnête et pluraliste des citoyens est un droit fondamental - Formule trois propositions : suppression du règlement actuel et prise en compte de la réalité de la vie politique, établissement de la transparence et fixation par la loi et les cahiers des charges de l'obligation aux télévisions et radios de procéder aux répartitions en cas de déséquilibre - (p. 4437) : problème de la presse écrite - Dénonce le renforcement des monopoles qui menacent dangereusement la liberté d'expression - Progression de 14,6 % des aides directes et maintien du principe de l'aide aux quotidiens de province à faibles ressources publicitaires - Problème de la modernisation - Favorable à la création d'un fonds d'aide destiné à la presse d'opinion et d'information générale - Souhaite une modification des tarifs postaux préférentiels applicables à la presse - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de budget.

**Culture et communication - Culture** - (8 décembre 1989) (p. 4601) : regrette que l'augmentation de ce budget soit inférieure à celle de l'an dernier et que la barrière du 1 % ne soit pas encore franchie - Souhaite savoir pour quelle politique culturelle seront utilisés les moyens supplémentaires et à quel projet de développement de la société renvoie cette politique culturelle - Importance du poids des grands travaux - Se réjouit de la volonté affichée de rééquilibrer Paris et la province, en particulier dans le domaine de la musique - Dénonce l'insuffisance des crédits consacrés à la musique par rapport aux besoins des orchestres - Déploie le désengagement de l'Etat en ce qui concerne l'Orchestre national de Lille et les orchestres dits « régionaux » en général - (p. 4602) : nécessité d'augmenter globalement les moyens mis au service de la diffusion de la musique - Rappelle que de nombreux théâtres subventionnés et de nombreuses maisons de la culture connaissent actuellement de graves difficultés dues à l'augmentation de leur déficit - Rappelle la crise profonde qui secoue le cinéma et l'importance du nombre de fermetures de salles - Constate l'absence d'élargissement du public - Regrette que la stabilisation soit réalisée au détriment de la production française et du jeune cinéma français - Estime que la production française ne dépassera pas 60 films cette année contre 93 en 1988 - Nécessité de soutenir les salles publiques - Insuffisance des crédits destinés aux enseignements artistiques - Constate que les écoles d'art ne doivent leur survie qu'à la bonne volonté des élus locaux - Souligne l'effort fait en faveur des musées et s'inquiète des conditions dans lesquelles elles pourront continuer à acheter des oeuvres historiques importantes - (p. 4603) : s'interroge sur le sort des mesures de protection du patrimoine mises en place à la fin de la dernière guerre, lors de l'ouverture des frontières en 1993 - Estime que la flambée du marché de l'art risque d'empêcher définitivement la constitution de collections - Désapprouve la vente de fonds entiers d'archives artistiques fondamentales pour la recherche à la fondation Paul-Getty à Los Angeles - Insuffisance des crédits pour l'éducation - Regrette le nombre insuffisant d'enseignants détachés - Légère amélioration du sort des conservateurs et absence de mesures en faveur des gardiens de musées, qui sont les fonctionnaires les plus mal payés de toute la fonction publique

territoriale - Regrette l'insuffisance du personnel scientifique des musées français - Estime que l'essor et la diffusion de la création, l'élan du pluralisme, la décentralisation, l'accès de tous à la vie culturelle, restent des objectifs à atteindre - Regrette que les inégalités s'aggravent et que les injustices s'accroissent - Au nom du groupe communiste, s'abstiendra sur ce projet de budget.

**RENON (Gérard)**, secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Puis secrétaire d'Etat à la défense (nommé le 29 mars 1989 dans le même Gouvernement) (JO Lois et décrets du 30 mars 1989).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Georges Mouly : **Armes et munitions (Avenir de la manufacture d'armes de Tulle (Corrèze))** (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 925).

de M. Yvon Bourges : **Défense nationale (Réduction des crédits militaires)** (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 925).

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 106 de M. Paul Alduy : **Défense nationale (Projet de transfert des troupes du 24<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine de Perpignan à Fréjus (Var))** (JO Débats du 21 octobre 1989) (p. 2668).

n° 122 de M. André Diligent : **Emploi (Situation de l'emploi dans l'agglomération de Roubaix-Tourcoing (Nord))** (JO Débats du 21 octobre 1989) (p. 2671).

n° 124 de M. Paul Loridant : **Lycées (Difficultés d'implantation d'un lycée d'enseignement professionnel dans le département de l'Essonne)** (JO Débats du 21 octobre 1989) (p. 2666).

n° 125 de M. Louis Brives : **Défense nationale (Projet de fusion des 7<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> régiments parachutistes)** (JO Débats du 21 octobre 1989) (p. 2669).

**REVOL (Henri)**, sénateur de la Côte-d'Or (UREI).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (29 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Recherche et technologie** - (29 novembre 1989) (p. 4114) : lien étroit entre le budget de la recherche et l'avenir d'un pays - Retard considérable pris par la France dans ce domaine - Financement de la recherche publique par cer-

taines régions afin de compenser les défaillances de l'Etat ; exemple de la Bourgogne - Augmentation des crédits destinés à la recherche industrielle, notamment des crédits d'intervention de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR - Demande la mise en place d'un dispositif d'aide aux dépôts de brevets pour les PME et les laboratoires universitaires - Amélioration de la procédure du crédit d'impôt-recherche - (p. 4115) : aide à la formation par la recherche - Insuffisance des bourses attribuées à chaque région au titre des conventions industrielles de formation par la recherche, Cifre - Régression des crédits affectés à la recherche universitaire - Désengagement régional du CNRS - Poursuite de l'asphyxie du Commissariat à l'énergie atomique, CEA ; demande au Gouvernement de réelles garanties pour l'avenir de cet établissement.

**RIGAUDIERE (Roger)**, sénateur du Cantal (RPR).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4054, 4055) : évolution positive des crédits destinés à l'enseignement mais faiblesse des dotations des maisons familiales rurales ; crédits pour l'installation des jeunes agriculteurs - Surimposition des agriculteurs français au sein de la CEE ; impôt sur le foncier non bâti - Diminution des crédits en faveur de l'aménagement du territoire - Montagne ; baisse d'une indemnité compensatrice des handicaps naturels - Manifestation du désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'agriculture lors des négociations du contrat de plan Etat-régions d'Auvergne - Quotas laitiers - Département du Cantal ; dommages causés par la sécheresse de 1989 ; fonds de garantie contre les calamités agricoles ; insuffisance des crédits destinés à permettre la prise en charge par l'Etat du report d'annuités d'emprunt ; demande des critères de répartition spécifiques aux départements de montagne pour la répartition des céréales fourragères à prix réduits.

**RIGOU (Michel)**, sénateur de la Charente-Maritime (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Vice-président de la délégation parlementaire pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) (24 mai 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse [n° 259 (87-88)]** - (12 avril 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 203, 204) : vote de ce texte par le groupe du RDE.

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique [n° 219 (88-89)]** - (20 avril 1989) -

**Discussion générale** (p. 338, 339) : nécessité d'une modernisation du livre deuxième du code rural pour une amélioration de la protection des animaux domestiques - Lutte contre la divagation en zone rurale et défense des éleveurs de moutons - Extension de l'épidémie de rage et nécessité d'une généralisation de la vaccination antirabique dans les départements déclarés infectés - Organisation des opérations de prophylaxie collective : nécessité d'une grande vigilance sur tous les contrôles sanitaires, institution d'un mandat sanitaire, respect de l'article L. 612 du code de la santé publique - Vote par le groupe du RDE de ce texte amendé par la commission des affaires économiques - Art. 1<sup>er</sup> (*pouvoirs du maire en matière de divagation des chiens et des chats et durée de garde en fourrière*) (p. 344) : son amendement n° 75 : restitution de l'animal conditionnée à l'engagement écrit du propriétaire de régler les dommages commis ; retiré - Défense des éleveurs de moutons - Art. 9 (*dispositions diverses en faveur de la protection des chiens et des chats*) (p. 353) : sur l'amendement n° 38 de M. Gérard Larcher, rapporteur (extension progressive de l'obligation de tatouage des chiens et des chats), son sous-amendement n° 87 : caractère obligatoire de la vaccination antirabique pour tous les carnivores domestiques dans les départements officiellement déclarés infectés de rage ; adopté - (p. 354) : soutient l'amendement n° 1 de M. Pierre Lacour (caractère obligatoire de la vaccination antirabique et du tatouage pour tous les carnivores domestiques dans les départements déclarés infectés de rage) - Après l'art. 10 (p. 357) : son amendement n° 76 : inscription de l'uvérite isolée dans la liste des vices rédhibitoires concernant les équidés ; adopté.

**ROBERT (Guy)**, sénateur de la Vienne (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 21 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire du Conseil supérieur de l'Établissement national des invalides de la marine (*JO Lois et décrets* du 11 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (*JO Lois et décrets* du 16 novembre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (18 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (13 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 118 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la

garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire [n° 122 (89-90)] (12 décembre 1989) - **Emploi**.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire [n° 157 (89-90)] (19 décembre 1989) - **Emploi**.

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 21 avril 1989) (p. 326) - Ministère : Éducation - *Enseignement des langues étrangères dans le primaire - Langues étrangères*.

(*JO Débats* du 23 juin 1989) (p. 1785) - Ministère : Agriculture - *Politique de gestion de l'eau - Eau et assainissement*.

(*JO Débats* du 17 novembre 1989) (p. 3376) - Ministère : Agriculture - *Crise de l'élevage ovin - Elevage*.

*Questions orales sans débat :*

n° 111 (*JO Débats* du 3 octobre 1989) (p. 2438) - Ministère : Intérieur - *Mise en place d'un statut des élus des collectivités territoriales - Collectivités locales*.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 289) : légalisation de l'accueil familial des personnes âgées ou handicapées adultes - Politique de la vieillesse orientée actuellement en priorité vers le maintien à domicile - Rappelle les conditions préalables au succès de cette orientation : politique de l'habitat et du logement ; prise en compte de toutes les initiatives publiques et privées - Contribution de l'accueil familial à la lutte contre l'isolement - (p. 290) : importance des relations entre la famille d'accueil et la famille naturelle - Procédure d'agrément, contrôle administratif et suivi médico-social confiés au président du conseil général - Groupe de l'Union centriste favorable à l'amendement de la commission des affaires sociales permettant audit président de déléguer tout ou partie de ses missions à une institution sociale - Contrat d'accueil familial - Période d'essai précédent la signature du contrat - Rémunération de la famille d'accueil - Nécessité de prévoir des modalités financières précises en cas d'absence de la personne âgée, pour hospitalisation ou convenances personnelles - Souhaite que des dispositions soient rapidement prises pour permettre l'accueil d'une personne âgée dans sa famille naturelle - Groupe de l'Union centriste favorable aux divers amendements présentés par la commission des affaires sociales - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique** [n° 219 (88-89)] - (20 avril 1989) - **Art. 23 (déroptions aux dispositions relatives à l'exercice illégal de la profession vétérinaire)** (p. 364) : son amendement n° 69 : dérogation en faveur des techniciens diplômés ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé** [n° 261 (88-89)] - (2 mai 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 260) (p. 511, 512) : situation inacceptable des enfants victimes de mauvais traitements et d'abus sexuels - Action des associations devant l'absence

d'action cohérente des pouvoirs publics - Portée limitée du projet de loi en l'absence de définition de l'enfance maltraitée figurant dans le code pénal et d'aménagement du principe du secret professionnel - Inefficacité de l'action des services sociaux en raison de leur multiplicité et de leur cloisonnement - Demande une centralisation institutionnelle et éventuellement la collégialité de certaines décisions judiciaires - Existence d'une obligation de signalement au Canada et dans certains Etats des Etats-Unis - Nécessité de permettre à l'enfant d'avoir un représentant légal ou un avocat commis d'office - Urgence de la remise en question du primat des liens du sang défendu par les DDASS - Fait part des préoccupations de M. Claude Huriet au sujet de la saisine de l'autorité judiciaire par le président du conseil général et d'une corrélation éventuelle entre les disparités régionales en matière de mortalité périnatale et la diminution des dépenses de protection maternelle et infantile, PMI dans quelques départements depuis 1983 - Vote de ce texte par le groupe de l'Union centriste.

- **Projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance** [n° 260 (88-89)] - (2 mai 1989) - Discussion générale (commune avec le projet n° 261) - Voir intervention sous le projet n° 261 (p. 511, 512) - **Art. 1<sup>er</sup> (compétences du département en matière d'aide sociale à l'enfance)** (p. 534) : soutient l'amendement n° 20 de M. Raymond Poirier (suppression du mot « sociale ») - **Art. 3 (mise en oeuvre des actions de prévention de mauvais traitements à l'égard des mineurs et de protection des mineurs maltraités)** - **Art. 67 du code de la famille et de l'aide sociale (information et sensibilisation)** (p. 536) : soutient l'amendement n° 21 de M. Raymond Poirier (rapport annuel adressé par le président du conseil général au ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale) - **Art. 68 (mise en place par le président du conseil général d'un dispositif destiné à recueillir les informations relatives aux enfants maltraités)** (p. 537) : soutient les amendements de M. Raymond Poirier, n° 22 (informations anonymes) et n° 23 (participation au dispositif des organismes privés et associations).

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales - Deuxième lecture** [n° 318 (88-89)] - (31 mai 1989) - **Après l'art. 2** (p. 1005) : son amendement n° 21 : protection des cautions ; adopté - Extension aux cautions du système de protection applicable en matière de crédit immobilier - Loi Scrivener.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion** [n° 332 (88-89)] - (13 juin 1989) - Discussion générale (p. 1476) : se félicite du non-rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement - Equilibre nécessaire entre les exigences de la création d'emplois et celle de la protection des salariés, notamment ceux âgés de plus de cinquante ans - Formation ; approuve les incitations financières de l'Etat ; caractère contraignant de l'exigence d'un double accord à la fois de branche et d'entreprise - Prise en compte de l'accord des partenaires sociaux et de l'Etat sur le nouveau droit à la conversion des salariés - Extension à toutes les entreprises de l'obligation de présentation d'un plan social - Définition du licenciement économique - Désaccord sur la possibilité donnée aux organisations syndicales d'ester en justice sans l'assentiment explicite des salariés concernés et sur la faculté pour les salariés des entreprises dépourvues d'institutions représentatives de se faire assister lors de la procédure de licenciement par un expert extérieur - Prochain dépôt d'un rapport sur le travail temporaire - Vulnérabilité des petites entreprises face aux contraintes bureaucratiques - Votera ce projet de loi sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local** [n° 320 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (25 octobre 1989) - **Avant l'art. 10** (p. 2736) : soutient l'amendement n° 61 de M. Jean Huchon (possibilité pour les sociétés d'économie mixte locales d'assumer la responsabilité de l'ensemble des services publics) - **Art. 10 (attributions des sociétés d'économie**

*mixte locale*) (p. 2738) : soutient l'amendement n° 63 de M. Jean Huchon (dans le cadre de la coopération européenne, possibilité pour des collectivités décentralisées ou sociétés étrangères de participer au capital de sociétés d'économie mixte locales exploitant des services publics d'intérêt commun) - **Après l'art. 11** (p. 2740) : soutient l'amendement n° 64 de M. Jean Huchon (prise en compte des dépenses résultant de l'exécution des contrats de crédit-bail comme des dépenses réelles d'investissement au sens de l'article L. 235-3 du code des communes).

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture** [n° 456 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (3 novembre 1989) - **Après l'art. 53** (p. 2978) : son amendement n° 64 : possibilité pour les agriculteurs d'utiliser leur propre production comme semence, y compris après triage et traitement à façon ou en collectivité ; rejeté - (p. 2981) ; son amendement n° 65 : possibilité pour les maraîchers de commercialiser leurs plants ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Anciens combattants** - (25 novembre 1989) (p. 3821) : souhaite une amélioration du fonctionnement du rapport constant en répercutant sur les pensions de guerre l'effet des mesures catégorielles prises dans la fonction publique - Absence de mesures en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord - Problème de l'attribution de la campagne double aux anciens d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés - (p. 3822) : persistance des problèmes nés de la pathologie des anciens d'Afrique du Nord - Favorable à une retraite professionnelle anticipée pour les anciens combattants d'Afrique du Nord - Respect de l'égalité en droit des générations du feu - Problème des anciens prisonniers internés d'Indochine - Se réjouit d'un projet de statut en leur faveur - Favorable à un plan triennal de revalorisation des pensions de veuves de guerre - Souhaite que les pupilles de la Nation et les orphelins majeurs soient reconnus comme ressortissant de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC - Attend les réponses du Gouvernement avant de se prononcer sur ce projet de budget.

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4040) : désengagement général de l'Etat dans les zones défavorisées : insuffisance des crédits du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et du fonds d'investissement pour l'auto-développement en montagne, FIAM - Diminution de la dotation pour les indemnités compensatoires de handicap pour les zones de montagne ou les zones défavorisées - Crédits relatifs à l'aide à la mécanisation - Régression des subventions aux bâtiments d'élevage - Insuffisance des crédits d'aménagement et d'équipement collectifs en zone de montagne - Souhaitable modification de la réglementation des prêts spéciaux à l'élevage, afin de permettre la consolidation des prêts à court terme finançant le cheptel d'engraissement bovin - Demande une augmentation spécifique des enveloppes de prêts bonifiés - Aide nécessaire à la compétitivité des exploitations agricoles : exemple de la viande bovine.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire** [n° 118 (89-90)] - (15 décembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4994) : modification du régime des heures supplémentaires ; doublement du repos compensateur au-delà d'un certain plafond d'heures supplémentaires - Nouvelle garantie apportée aux bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP, pour le versement de leurs indemnités complémentaires - Mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire - Possibilité de travail offerte aux détenus à l'extérieur des établissements pénitentiaires - (p. 4995) : fait état de récentes statistiques indiquant que la durée hebdomadaire du travail s'est stabilisée à une moyenne de trente-neuf heures pour l'ensemble

des salariés - Situation dans les autres pays de la CEE - S'inquiète du caractère théorique de ce projet de loi ne tenant pas compte des réalités économiques spécifiques aux secteurs professionnels concernés et de la situation de leurs concurrents européens - Meilleure information souhaitable des chefs d'entreprise sur les possibilités dont ils disposent en matière d'aménagement du travail et d'allongement de la durée d'utilisation de leurs installations ; nécessité de favoriser la formation à la négociation collective des chefs d'entreprise sur ces questions - Conditions de travail des parlementaires ; souhaite qu'à l'avenir, les principales dispositions du plan annuel pour l'emploi soient regroupées dans un minimum de textes, afin de ne pas fausser la vision d'ensemble des parlementaires sur la réforme mise en oeuvre - Rappelle l'utilité de disposer systématiquement, sur les projets en examen, d'études comparatives approfondies sur la situation dans les autres pays de la CEE - Problème de l'assurance chômage des personnes employées grâce à des contrats emploi-solidarité - (p. 4996) : s'oppose à tout alourdissement des charges des collectivités locales - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 4998) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Hector Viron (abrogation des lois du 28 février 1986 et du 19 juin 1987 instaurant la flexibilité du travail) - Art. 1<sup>er</sup> (doublement du repos compensateur auquel donnent droit les heures supplémentaires effectuées au-delà d'un certain contingent) (p. 4999) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 6 (doublement du repos compensateur étendu aux entreprises de dix salariés au plus) et n° 7 (suppression des dispositions permettant de déroger à la mesure précitée en la soumettant à des négociations de branche ou d'entreprise) - Art. 2 (doublement du repos compensateur auquel donnent droit les heures supplémentaires pour les salariés de certains établissements, énumérés à l'article 1144, 7<sup>o</sup>, du code rural, qui n'exercent pas une activité de production agricole) : s'oppose aux amendements de coordination n° 8 et n° 9 de M. Hector Viron - Après l'art. 8 (p. 5001) : s'oppose à l'amendement n° 10 du Gouvernement (mise en oeuvre du régime d'assurance chômage pour les nouveaux contrats emploi-solidarité) - Conséquences financières de cet amendement pour les collectivités locales - Art. 8 (précédemment réservé) (possibilité pour les détenus travaillant à l'extérieur des établissements pénitentiaires de conclure des contrats de travail) (p. 5002) : son amendement de suppression n° 1 ; retiré - (p. 5004) : son amendement n° 12 : possibilité limitée aux seuls contrats emploi-solidarité ; adopté.

*Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 157 (89-90)]* - (20 décembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5277, 5278) : adjonction d'un amendement du Gouvernement visant à modifier l'article L. 311-13 du code du travail ; répression du travail au noir ; accès des officiers de police judiciaire aux lieux de travail après autorisation par ordonnance du tribunal - Propose l'adoption des conclusions de la CMP, assorties de l'amendement du Gouvernement.

ROBERT (Jean-Jacques), sénateur de l'Essonne (RPR).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

## DÉPÔTS

- Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Commerce et artisanat - [n° 61 (89-90) tome 7] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

### Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 21 avril 1989) (p. 330) - Ministère : Sports - Candidature de la France à l'organisation des jeux de la francophonie - Sports.

(JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1793) - Ministère : Solidarité - Centrale de permanence dans les hôpitaux pour traiter des dons d'organes et les problèmes posés par les seringues souillées - Sang et organes humains.

(JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2641) - Ministère : Solidarité - Malaise des infirmières un an après les grèves - Infirmiers et infirmières.

### Questions orales avec débat :

n° 23 (JO Débats du 26 octobre 1988) (p. 666) - Ministère : Transports - Sécurité du réseau banlieue de la SNCF - (Retirée : juin 1989) - Société nationale des chemins de fer français (SNCF).

### Questions orales sans débat :

n° 71 (JO Débats du 27 avril 1989) (p. 413) - Ministère : Environnement - Classement des sites (Essonne) - (Réponse : JO Débats du 29 avril 1989) (p. 493) - Patrimoine (protection du).

n° 73 (JO Débats du 27 avril 1989) (p. 413) - Ministère : Solidarité - Zones territoriales d'abattement de salaires des agents hospitaliers - (Réponse : JO Débats du 13 mai 1989) (p. 705) - Hôpitaux (personnel des).

n° 74 (JO Débats du 27 avril 1989) (p. 413) - Ministère : Intérieur - Inscription à l'ordre du jour du Parlement de la proposition de loi relative au rétablissement de la peine de mort - (Réponse : JO Débats du 13 mai 1989) (p. 704) - Justice.

n° 75 (JO Débats du 27 avril 1989) (p. 413) - Ministère : Sports - Sécurité dans les stades - (Réponse : JO Débats du 13 mai 1989) (p. 706) - Sports.

n° 76 (JO Débats du 27 avril 1989) (p. 414) - Ministère : Equipement - Sécurité à bord des trains de banlieue - (Réponse : JO Débats du 13 mai 1989) (p. 706) - Transports ferroviaires.

n° 91 (JO Débats du 8 juin 1989) (p. 1249) - Ministère : Equipement - Sécurité du réseau banlieue de la SNCF - Société nationale des chemins de fer français (SNCF).

n° 95 (JO Débats du 17 juin 1989) (p. 1659) - Ministère : Solidarité - Indemnisation des Français en arrêt de travail dans les DOM-TOM - (Réponse : JO Débats du 1<sup>er</sup> juillet 1989) (p. 2198) - Assurance maladie-maternité.

n° 162 (JO Débats du 23 novembre 1989) (p. 3604) - Ministère : Justice - Conditions de détention des mineurs - (Réponse : JO Débats du 16 décembre 1989) (p. 5017) - Délinquance.

n° 165 (JO Débats du 24 novembre 1989) (p. 3716) - Ministère : Mer - Sauvegarde des mammifères marins - Faune (protection de la).

n° 172 (JO Débats du 2 décembre 1989) (p. 4252) - Ministère : Solidarité - Lutte contre la progression du Sida - (Réponse : JO Débats du 16 décembre 1989) (p. 5016) - Médecine.

## INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - Discussion générale (p. 289) : légalisation de l'accueil familial des personnes âgées ou handicapées adultes, formule intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement spécialisé - Procédure d'agrément - Insiste sur l'aspect thérapeutique de ce projet - Souhaite que la personne hébergée

comme la famille d'accueil soient régulièrement suivies par une équipe médicale - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel [n° 347 (88-89)]** - (1<sup>er</sup> juin 1989) (p. 1052, 1053) : effets néfastes de la concurrence et de l'imitation du secteur privé pour le secteur public de l'audiovisuel - Nécessité d'une redéfinition des missions du service public et d'une conquête de l'audience, en France et dans les pays francophones - Financement du secteur public : se déclare opposé à l'augmentation de la redevance.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 263 (88-89)]** - (7 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1215, 1216) : problème de la sécurité et de la protection des petits porteurs - Développement de la participation des épargnants au marché financier au cours des années récentes - Inquiétude des petits porteurs devant les conséquences possibles de la libération des frais de courtage le 1<sup>er</sup> juillet 1989 - Souhaite la poursuite de l'essor de l'actionnariat individuel grâce à un relèvement progressif et modéré des frais de courtage.

**Suite de la discussion** - (9 juin 1989) - **Art. 17 (modalités d'exercice de la profession de gérant de portefeuille)** (p. 1355) : s'interroge sur l'application des dispositions de cet article à la profession de conseil en gestion de patrimoine - **Art. 18 (activités des gérants de portefeuille)** (p. 1362) : renouvelle ses interrogations au sujet de l'exercice de la profession de conseil en gestion de patrimoine.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)]** - (27 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2021) : initiatives positives prises en matière d'équipement scolaire par les collectivités territoriales, suite aux lois de décentralisation ; souhaite l'extension de leurs compétences - Communauté éducative - Renforcement souhaitable du pouvoir du chef d'établissement - Rôle charnière de la région - Accord sur l'objectif d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat - Enjeu européen.

**Suite de la discussion** - (28 juin 1989) - **Après l'art. 6** (p. 2074) : son amendement n° 89 : établissement par le conseil régional dans chaque région d'un schéma prévisionnel des formations postbaccalauréat dont la durée est inférieure ou égale à deux ans ; rejeté - **Art. 13 (missions des personnels enseignants de l'enseignement scolaire)** (p. 2087) : soutient l'amendement n° 104 de M. Charles Descours (participation des conseillers d'orientation au travail de l'équipe pédagogique).

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances [n° 234 (88-89)]** - **Suite de la discussion** - (11 octobre 1989) - **Art. 10 (obligations de l'assuré)** (p. 2516) : son amendement n° 179 : suppression de l'alinéa relatif à la déchéance opposée à l'assuré pour déclaration tardive ; rejeté - **Après l'art. 10** : son amendement n° 180 : droit pour l'assureur de résilier le contrat pour l'échéance suivante de la prime dix jours après l'expiration du délai de trente jours ; adopté - (p. 2517) : son amendement de coordination n° 181 ; devenu sans objet - **Après l'art. 11** (p. 2520) : son amendement n° 182 : déclaration de sinistre aux autorités ou à l'assureur ; adopté - **Avant l'art. 25 (contrôle des documents d'assurance)** (p. 2547) : se déclare opposé à l'amendement n° 72 de M. Hubert Haenel, rapporteur (nouvelle rédaction de cet article) et sur cet amendement, au sous-amendement n° 203 de M. Paul Loidant, rapporteur pour avis - **Art. 25 (Commission de contrôle des assurances) - Art. L. 310-18 (sanctions disciplinaires et pécuniaires)** (p. 2552) : se déclare opposé à l'amendement n° 171 de M. Robert Laucournet (insertion du transfert d'office de tout ou partie du portefeuille des contrats dans la graduation des sanctions prévues) - **Après l'art. 28** (p. 2557) : son amendement n° 183 : absence d'obligation pour le locataire d'un studio ou d'une chambre d'assurer ses risques locatifs dans un immeuble de grande hauteur ; retiré.

- **Projet de loi relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 370 (88-89)]** - (26 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2769) : franchise

- Augmentation et redéploiement de la taxe sur les grandes surfaces au profit du petit commerce et des petits commerçants en milieu rural et en centre-ville - Crédit bail sur les éléments incorporels du fonds de commerce - Coopératives et groupements : intérêt de l'ouverture aux commerçants d'autres pays européens - Réouverture du délai pour le rachat des cotisations sociales antérieures au changement de régime de 1973 - Allègement des opérations comptables - (p. 2770) : commissions départementales d'urbanisme commercial - Nécessaire péréquation de la taxe professionnelle entre les communes se trouvant dans la zone de chalandise des grandes surfaces - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 2777) : se déclare opposé à l'amendement n° 44 de M. Robert Pagès visant à définir un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs dont le dimanche - **Art. 1<sup>er</sup> (franchise : obligation d'information précontractuelle du partenaire commercial)** (p. 2778) : se déclare opposé à l'amendement n° 46 de M. Robert Pagès (allongement du délai d'examen du document précontractuel) - **Art. 14 (dispositions relatives au régime complémentaire d'assurance vieillesse et au régime d'assurance invalidité-décès)** (p. 2794) : son amendement n° 60, soutenu par M. Gérard Larcher : mise en conformité du code de la sécurité sociale avec le principe de la pluralité au niveau de la gestion déléguée ; retiré.

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 6 (89-90)]** - **Suite de la discussion** - (16 novembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3400) : vote de ce projet de loi organique par le groupe du RPR.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)]**.

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Après l'art. 17** (p. 3707) : son amendement n° I-159, soutenu par M. Emmanuel Hamel : extension du champ d'application du dégrèvement prévu en matière de taxe foncière ; retiré - Dégrèvement accordé en cas de vacance d'un local d'habitation normalement destiné à la location ou d'inexploitation d'un immeuble à usage commercial ou industriel.

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat** - (25 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (p. 3840) : importance du commerce et de l'artisanat qui représente 25 % de la population active - Création de près de 90 000 emplois - Importance de la formation et de l'apprentissage - Augmentation de 13,2 % des crédits destinés à l'enseignement commercial - Se félicite de la création d'un compagnonnage européen - S'inquiète du manque de places et de professeurs dans les lycées professionnels - Problèmes posés par l'urbanisme commercial - Progression apparente des crédits budgétaires - Estime que la réforme des droits de mutation risque d'entraîner un manque à gagner pour les collectivités locales - Dénonce l'accroissement de la part des grandes surfaces - Déploie le manque de contrôle de l'application des décisions en matière d'urbanisme commercial - Favorable à une péréquation de la taxe professionnelle entre les communes concernées - Problème des relations entre fabricants et distributeurs - Dénonce les détournements de trafic effectués sous pavillon de complaisance en matière de transport des produits pétroliers - (p. 3841) : problème de l'ouverture des commerces le dimanche - Nécessité de trouver des solutions au problème posé par la sous-traitance dans le secteur de l'artisanat - Propose la création d'un Fonds national pour le développement économique de l'artisanat - Au nom de la commission des affaires économiques et du plan, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget - (p. 3845) : budget de tutelle comparé aux importants moyens des chambres de commerce ou de métiers - Dénonce la situation difficile du commerce et de l'artisanat en milieu rural comme en centre-ville - (p. 3846) : constate que les commerçants ne sont pas visés par les prêts bonifiés - Sur le plan fiscal, se demande si le régime du forfait n'est pas désormais plus coûteux que les autres régimes - Problème de l'ouverture des commerces le dimanche - Estime que la petite entreprise est également concernée - Problème des soldes et du



« discount » - Evoque l'évolution intervenue dans les rapports fabricants-distributeurs - Constate une stratégie de concentration de la distribution en réponse à la concentration industrielle - Estime que dans le secteur de l'artisanat 100 000 jeunes sortent chaque année de l'école sans qualification et que le développement de l'apprentissage doit être prioritaire - Problème de l'humanisation des structures et des services - (p. 3847) : se réjouit des initiatives retenues dans ce projet de budget et de leurs retombées sur l'emploi du commerce et de l'artisanat pour les jeunes - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption des crédits de ce budget.

**Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme** - (26 novembre 1989) (p. 3888) : problème du développement touristique des petites collectivités locales nécessitant une aide de l'Etat - S'interroge sur les activités du ministère du tourisme dans les ambassades françaises à l'étranger - **Examen des crédits - Etat B** (p. 3890) : se déclare favorable à l'amendement n° II-12 de M. Pierre Croze, rapporteur spécial (suppression des crédits affectés au tourisme dans le projet de budget de l'industrie et de l'aménagement du territoire).

**Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs** - (26 novembre 1989) (p. 3905) : publication en 1989 de nombreux rapports sur la politique sociale de l'habitat : importance des besoins en logements et nécessité du maintien des aides publiques - Dégradation du volume des prêts aidés d'accession à la propriété, PAP - Création d'un fonds de concours en faveur de l'habitat social locatif - Conséquences défavorables pour le financement du logement social de la stagnation du livret A - (p. 3906) : réduction regrettable des crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH - Inégalité de traitement fiscal entre les produits de placements mobiliers et immobiliers, à l'origine de l'insuffisance de la construction locative - Projet de loi relatif au droit au logement : perspective du rétablissement d'une très forte tutelle de l'Etat sur les collectivités locales - Conditions de mise en oeuvre du nouveau schéma directeur d'urbanisme de la région d'Ile-de-France.

**Justice** - (29 novembre 1989) (p. 4093) : inadéquation du droit à l'évolution des mentalités - Nécessaire adéquation du système des peines à l'importance des infractions, des délits ou des crimes - Dangers de la surpopulation carcérale - Crédits octroyés à l'éducation surveillée - Diminution du nombre d'éducateurs sur le terrain - Fermeture inquiétante de nombreuses associations travaillant en milieu ouvert - Ecart grandissant entre la moyenne d'âge des éducateurs et celle des délinquants - Conditions de travail difficiles des éducateurs en raison notamment des insuffisances d'effectifs - Situation de l'éducation surveillée dans le département de l'Essonne ; inefficacité de certaines mesures éducatives exécutées plusieurs mois après le jugement.

**Commerce extérieur** - (2 décembre 1989) (p. 4266) : nécessité pour la France de développer une politique de coopération avec les pays de l'Est - Cite la réussite de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté - (p. 4267) : regrette que la politique du commerce extérieur soit à la remorque de la politique européenne - Souhaite que l'on donne la priorité à une « action France » en Europe centrale, et l'amplification des relais commerciaux sur le modèle des maisons de commerce japonaises - Dénonce le manque de spécialisation des cadres commerciaux - Nécessité d'innover - Signale la difficulté des Français à s'expatrier - Souhaite un renforcement des mesures sociales et fiscales prises en faveur des Français de l'étranger - Estime que la France doit rapidement assurer sa présence dans les pays de l'Est.

**ROBERT (Paul)**, sénateur du Cantal (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.**

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

**ROCARD (Michel)**, *Premier ministre* (nommé le 23 juin 1988) (JO Lois et décrets du 24 juin 1988).

#### DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale du café relatif au bureau de cette organisation et à ses privilèges et immunités sur le territoire français* [n° 196 (88-89)] (18 janvier 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et la Banque des Etats de l'Afrique centrale relatif à l'établissement à Paris d'un bureau de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et à ses privilèges et immunités sur le territoire français* [n° 197 (88-89)] (18 janvier 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale de police criminelle - Interpol - relatif à la protection sociale des agents de l'organisation employés sur le territoire français* [n° 210 (88-89)] (8 février 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Traités et conventions.**

*Lettre du 15 février 1989 modifiant la présentation du projet de loi* [n° 300 (85-86)] portant réforme du code pénal, déposé par décret du 19 février 1986 présenté par M. Laurent Fabius, Premier ministre, et M. Robert Badinter, garde des Sceaux, ministre de la justice [n° 213 (88-89)] (15 février 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Code pénal.**

*Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes*, présenté en application du décret du 19 février 1986 présenté par M. Laurent Fabius, Premier ministre, et M. Robert Badinter, garde des Sceaux, ministre de la justice [n° 214 (88-89)] (15 février 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Code pénal.**

*Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens*, présenté, en application du décret du 19 février 1986, présenté par M. Laurent Fabius, Premier ministre, et M. Robert Badinter, garde des Sceaux, ministre de la justice [n° 215 (88-89)] (15 février 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Code pénal.**

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Union latine relatif à l'établissement à Paris du secrétariat de l'Union latine et à ses privilèges et immunités sur le territoire français* [n° 218 (88-89)] (1<sup>er</sup> mars 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du Livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique* [n° 219 (88-89)] (1<sup>er</sup> mars 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Animaux.**

*Projet de loi* relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes [n° 226 (88-89)] (16 mars 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Action sociale et solidarité nationale.**

*Projet de loi* portant diverses mesures relatives aux assurances [n° 234 (88-89)] (3 avril 1989) - **Assurances.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada [n° 248 (88-89)] (12 avril 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation d'un protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) [n° 249 (88-89)] (12 avril 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi* relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance [n° 260 (88-89)] (19 avril 1989) - **Enfants.**

*Projet de loi* relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé [n° 261 (88-89)] (19 avril 1989) - **Famille.**

*Projet de loi* modifiant certaines dispositions du Livre V du code de la santé publique relatives aux produits cosmétiques [n° 268 (88-89)] (26 avril 1989) - **Produits cosmétiques.**

*Projet de loi complémentaire* à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)] (9 mai 1989) - **Agriculture.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation d'une convention internationale sur la protection physique des matières nucléaires [n° 288 (88-89)] (9 mai 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi* complétant la loi n° 80-572 du 25 juillet 1980 sur la protection et le contrôle des matières nucléaires et complétant le code de procédure pénale [n° 289 (88-89)] (9 mai 1989) - **Energie.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation d'un accord-cadre relatif à l'aide et à la coopération en matière de recherche scientifique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire [n° 295 (88-89)] (10 mai 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant la ratification d'un protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile faite à Montréal le 23 septembre 1971 [n° 296 (88-89)] (10 mai 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation d'une convention portant création d'un réseau international pour l'amélioration de la production de la banane et de la banane plantain (INI-BAP) [n° 297 (88-89)] (10 mai 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation d'une convention d'entraide judiciaire en matière civile entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie [n° 298 (88-89)] (10 mai 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi* tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile [n° 299 (88-89)] (10 mai 1989) - **Transports.**

*Projet de loi* relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-89)] (23 mai 1989) - **Collectivités locales.**

*Projet de loi d'habilitation* relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte [n° 369 (88-89)] (7 juin 1989) - **Territoires d'outre-mer.**

*Projet de loi* relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social [n° 370 (88-89)] (7 juin 1989) - **Entreprises.**

*Projet de loi* modifiant et complétant la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures [n° 406 (88-89)] (21 juin 1989) - **Environnement.**

*Projet de loi* autorisant la ratification d'un protocole d'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise au traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective, signé à Bruxelles le 17 mars 1948, amendé par le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954, ensemble une annexe [n° 439 (88-89)] (28 juin 1989) - **Traités et conventions.**

*Déclaration du Gouvernement*, prononcée par M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, sur la situation de l'industrie textile [n° 443 (88-89)] (30 juin 1989) - **Industrie textile.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation d'une convention relative à la construction et à l'exploitation d'une installation européenne de rayonnement synchrotron [n° 468 (88-89)] (5 juillet 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation d'un accord de coopération technique en matière de personnel entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Burkina Faso [n° 469 (88-89)] (12 juillet 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant la ratification de la convention internationale du travail n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi [n° 472 (88-89)] (27 juillet 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi* renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques [n° 474 (88-89)] (17 août 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Sécurité sociale.**

*Projet de loi* autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) [n° 475 (88-89)] (17 août 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Défense nationale.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Pologne sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) [n° 476 (88-89)] (17 août 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres et un protocole) [n° 477 (88-89)] (17 août 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation d'un accord international sur l'utilisation des stations terriennes INMARSAT de navires dans les limites de la mer territoriale et des ports [n° 481 (88-89)] (31 août 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi* autorisant l'approbation des amendements à la convention du 3 septembre 1976 portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) et des amendements à l'accord d'exploitation du 3 septembre 1976 relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) [n° 482 (88-89)] (31 août 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention du 3 septembre 1976 portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) et des amendements à l'accord d'exploitation du 3 septembre 1976 relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) [n° 483 (88-89)] (31 août 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - Traités et conventions.*

*Projet de loi organique relatif aux pouvoirs du Conseil constitutionnel en cas d'annulation d'opérations électorales pour fraude [n° 484 (88-89)] (31 août 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - Conseil constitutionnel.*

*Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers [n° 485 (rectifié) (88-89)] (7 septembre 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - Créances et dettes.*

*Projet de loi relatif aux fondations et modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat [n° 4 (89-90)] (5 octobre 1989) - Fondations.*

*Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)] (2 novembre 1989) - Droits de l'homme et libertés publiques.*

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg portant rectification de la frontière franco-luxembourgeoise [n° 55 (89-90)] (15 novembre 1989) - Traités et conventions.*

*Déclaration de politique générale du Gouvernement, lue par M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est [n° 57 (89-90)] (20 novembre 1989) - Europe de l'Est.*

*Projet de loi portant création du statut de prisonnier du « Viêt-minh » [n° 72 (89-90)] (22 novembre 1989) - Anciens combattants et prisonniers de guerre.*

*Projet de loi portant diverses dispositions relatives aux transports terrestres [n° 73 (89-90)] (22 novembre 1989) - Transports.*

*Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 74 (89-90)] (22 novembre 1989) - Polynésie française.*

*Projet de loi relatif à la propriété industrielle [n° 83 (89-90)] (28 novembre 1989) - Propriété industrielle.*

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord budgétaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc [n° 84 (89-90)] (28 novembre 1989) - Traités et conventions.*

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale [n° 85 (89-90)] (28 novembre 1989) - Traités et conventions.*

*Projet de loi modifiant la loi n° 69-1044 du 21 novembre 1969 relative au Conseil supérieur de la fonction militaire [n° 109 (89-90)] (6 décembre 1989) - Défense.*

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre la République française et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi qu'en matière de contribution des patentes et de contributions foncières, du 21 juillet 1959, modifiée par l'avenant du 9 juin 1969 [n° 110 (89-90)] (6 décembre 1989) - Traités et conventions.*

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

### Réponses aux questions au Gouvernement :

de Mme Hélène Luc : **Fonction publique (traitements et indemnités)** (*Revendications des fonctionnaires corses et de l'ensemble de la fonction publique*) (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 315).

de M. Paul Masson : **Fonction publique** (*Débat au Sénat sur l'avenir de la Corse*) (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 325).

de M. Jean Delaneau : **Politique extérieure** (*Événements survenus en Europe de l'Est*) (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3362).

de M. Claude Estier : **Politique extérieure** (*Événements survenus en Europe de l'Est*) (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3362).

de M. Jacques Golliet : **Politique extérieure** (*Événements survenus en Europe de l'Est*) (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3362).

de M. Marc Lauriol : **Politique extérieure** (*Événements survenus en Europe de l'Est*) (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3363).

## INTERVENTIONS

- **Événements de Nouvelle-Calédonie** - (9 mai 1989) (p. 549) : salue l'intérêt porté par le Sénat à la Nouvelle-Calédonie et s'associe à l'émotion exprimée par M. le Président du Sénat.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - (9 mai 1989) - Discussion générale (p. 550) : nécessité d'inscrire dans un nouveau code pénal les changements intervenus au sein de la société française depuis deux siècles - Rend hommage au travail accompli par M. Robert Badinter, relayé par M. Pierre Arpaillange, ainsi que par la commission des lois du Sénat sous l'impulsion de son président, M. Jacques Larché, et de son rapporteur, M. Marcel Rudloff - Procédure législative adoptée par le Gouvernement : choix du découpage du nouveau code pénal en plusieurs projets de loi correspondant aux différents livres ; promulgation unique de l'ensemble du nouveau code - Souligne l'honneur revenant au Sénat de l'ouverture des débats parlementaires sur une oeuvre législative de cette ampleur.**

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)] - Suite de la discussion - (28 juin 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (missions du système éducatif) (p. 2058) : dossier porteur de grandes espérances pour le système éducatif de la France - (p. 2059) : hommage à la qualité du travail législatif du Sénat - A la veille des élections sénatoriales, présente aux sénateurs rééligibles ses meilleurs voeux pour de prochaines retrouvailles.**

- **Allocation de M. le Président du Sénat** - (4 juillet 1989) (p. 2409) : adresse à M. le Président Poher ses très vifs et très personnels remerciements, ainsi que ceux de l'ensemble du Gouvernement, pour son étroite collaboration lors de la présente session - Qualité du travail législatif accompli au Sénat - Souhaite qu'au cours des prochaines sessions, il n'y ait aucune précipitation dans l'examen des projets de loi - Transmet à tous les sénateurs les voeux du Gouvernement dans la perspective du prochain renouvellement du tiers du Sénat.

- **Déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration [n° 57 (89-90)] - (20 novembre 1989) (p. 3481) : évolution des pays de l'Est et fin du statu quo hérité de Yalta - Caractère symbolique de l'ouverture du mur de Berlin - Renaissance de l'esprit européen constatée lors de la réunion des douze chefs d'Etat et de gouvernement de la CEE, à Paris, le 18 novembre 1989 - Satisfaction de la volonté exprimée par MM. Bush et Gorbatchev de rencontrer M. François Mitterrand, président en exercice**

des Communautés européennes - Vote demandé au Sénat en application de l'article 49-4 de la Constitution - (p. 3504) : décisions prises à l'unanimité par les douze chefs d'Etat et de gouvernement réunis le 18 novembre 1989 à Paris - Parallèlement à la mise en place d'une aide aux pays de l'Est, maintien de la solidarité traditionnelle avec les pays du tiers-monde - Articulation de la souveraineté de la France avec le progrès nécessaire de l'union politique européenne - (p. 3505) : signification du vote demandé au Sénat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement relative aux pays de l'Est - (p. 3510) : remercie le Sénat de son vote favorable.

**ROCCA SERRA (Jacques)**, sénateur des Bouches-du-Rhône (rattaché administrativement au groupe S).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires économiques (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs** - (7 décembre 1989) (p. 4572, 4573) : rôle des voies de communication pour permettre aux régions méditerranéennes de tenir leur place au sein du grand marché unique européen - Question sur la programmation des travaux d'achèvement de la mise à grand gabarit de la liaison Rhin-Rhône ; groupe d'étude du Sénat ; cohérence avec la liaison Rhin-Danube - Liaisons ferroviaires ; demande la réalisation prioritaire du TGV Méditerranée - Desserte SNCF de l'aéroport Marseille-Provence.

**RODI (Nelly)**, sénateur des Yvelines (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommée de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (17 novembre 1989).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (29 novembre 1989).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (18 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 3 (89-90)], modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la

législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé [n° 10 (89-90)] (11 octobre 1989) - **Famille**.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi [n° 261 (88-89)] relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé [n° 94 (89-90)] (5 décembre 1989) - **Famille**.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles** - *Deuxième lecture* [n° 251 (88-89)] - (24 mai 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 887) : vote de ce texte par le groupe du RPR.

- **Projet de loi portant dispositions concernant les accords relatifs aux allocations d'assurance des travailleurs privés d'emploi, l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, les contrôleurs du travail et de la main d'oeuvre, les travailleurs étrangers et le travail clandestin** [n° 412 (88-89)] - (30 juin 1989) - Art. 5 (*harmonisation des clauses des conventions collectives avec la directive européenne relative à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes*) (p. 2237) : risque d'une régression de la protection sociale en France consécutive à l'intégration du droit communautaire dans le droit français - Abstention du groupe du RPR sur cet article dans l'hypothèse d'une absence de recours à la procédure du vote bloqué.

- **Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé** - *Deuxième lecture* [n° 3 (89-90)] - (18 octobre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2594) : mise à jour des dispositions du code de la santé publique relatives à l'organisation et aux missions du service départemental de protection maternelle et infantile, PMI - Généralisation du carnet de grossesse - Renforcement des relations entre le service de PMI et le service de santé scolaire - Remboursement aux départements par les caisses de sécurité sociale des actes pratiqués par les personnels de PMI dans le cadre de la surveillance sanitaire obligatoire - Maintien des conventions liant actuellement les départements aux caisses d'assurance maladie - Réserves sur certaines modifications apportées par l'Assemblée nationale : modification de l'intitulé ; pouvoir excessif conféré aux médecins de PMI par les dispositions de l'article L. 152 du code de la santé publique - Propose l'adoption de ce projet de loi, sous réserve de l'adoption des amendements de la commission - Art. 2 (*mission de santé publique ; service départemental de santé maternelle et infantile*) - Art. L. 146 du code de la santé publique (*mission des participants à la protection maternelle et infantile*) (p. 2598) : son amendement n° 1 : santé maternelle et infantile : suppression du terme « promotion » ; adopté - Art. L. 148 (*service départemental de PMI*) (p. 2599) : son amendement n° 2 : suppression de l'énumération des catégories de qualification des personnels ; adopté - (p. 2600) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Claude Estier (catégories de personnel qualifié : suppression de la disposition renvoyant à la voie réglementaire la fixation des critères de qualification) - Art. L. 149 (*mission du service départemental de PMI*) (p. 2601) : son amendement de forme n° 3 ; adopté - Art. L. 152 (*rôle du service départemental dans le cas où l'état de santé de l'enfant requiert des soins appropriés ou si une carence grave de la famille est constatée*) : son amendement n° 4 : libre choix du médecin par la famille ; adopté - (p. 2602) : son amendement n° 5 : suppression de la disposition autorisant le médecin responsable du service à prendre toutes mesures qu'il juge nécessaires lorsqu'il a la conviction que, pour des raisons sociales, un enfant ne recevra pas les soins justifiés par son état ; adopté - Son amendement n° 6 : en cas de carence constatée, devoir du médecin responsable de rendre compte au président du conseil général ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 13 de M. Claude Estier - Art. L. 154 (*examens obligatoires pendant la grossesse et après l'accouchement*) (p. 2604) : son

amendement de forme n° 7 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 10 de Mme Marie-Claude Beaudeau (examen mensuel gratuit) - Art. 4 (*action de prévention pour les enfants de moins de six ans*) (p. 2605) : son amendement n° 8 : droits respectifs des parents et des services sur le carnet de santé de l'enfant ; adopté - Art. 8 (*critères de la participation financière obligatoire des organismes d'assurance maladie aux dépenses de la PMI*) (p. 2606, 2607) : s'oppose à l'amendement n° 11 de Mme Marie-Claude Beaudeau (remboursement au département par les organismes d'assurance maladie des examens médicaux effectués dans une consultation de service départemental de PMI et prescrits dans le cadre de ses missions) - Intitulé : son amendement n° 9 : suppression des mots « et à la promotion » ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers [n° 485 (88-89)]** - Suite de la discussion - (13 novembre 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3239) : importance des enjeux économiques et sociaux soulevés par ce texte - Respect des grands principes du droit des contrats - Nécessité de renforcer l'information de l'emprunteur et celle du prêteur - Se félicite de la prise en compte dans la suspension des procédures civiles d'exécution de l'ensemble des dettes autres qu'alimentaires - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption de ce projet tel qu'il a été amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé, de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé** - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 94 (89-90)] - (11 décembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4759, 4760) : propose l'adoption des conclusions de la CMP.

**ROGER (Jean)**, sénateur du Tarn-et-Garonne (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est élu membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (JO Lois et décrets du 20 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

##### Deuxième partie :

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4043, 4044) : caractère non prioritaire du projet de budget pour l'agriculture - Mécontentement des agriculteurs en Midi-Pyrénées - Progression du BAPSA, sans amélioration du régime des prestations - Désertification - Approuve certaines mesures ponctuelles, notamment de solidarité, de ce projet de budget - Insuffisance des crédits de l'hydraulique ; résultats désastreux d'une gestion passée incohérente ; exemple du coûteux projet de remise en état du canal de la Meste, essentiel à l'alimentation en eau de la Gascogne - Prêts bonifiés - Conditions du règlement du sinistre « pluviométrie 88 » dans le Tarn-et-Garonne - Attente des indemnisations dans le département suite à la sécheresse de l'été 1989 ; distribution parcimonieuse de fourrage pour le gros bétail ; fonds de garantie des calamités agricoles - Quotas laitiers ; question sur la répartition des quantités supplémentaires accordées par la CEE ; investissements d'un groupe laitier espagnol en Tarn-et-Garonne - Déploie l'absence de politique de conquête des marchés de la CEE - (p. 4045) ; nécessaire diminution des charges à l'origine de la distorsion de concurrence des agriculteurs français au sein de la CEE - Votera ce projet de budget.

**ROHAN (Josselin de)**, sénateur du Morbihan (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire de la commission supérieure du Crédit maritime mutuel.

Est nommé membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer (FIDOM) (JO Lois et décrets du 10 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire du Comité consultatif des courses (JO Lois et décrets du 17 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec les membres du groupe du Rassemblement pour la République, apparentés et rattaché administrativement, relative à l'instauration d'une indemnité de retraite minimale pour les maires ayant effectué au moins deux mandats [n° 374 (88-89)] (9 juin 1989) - **Maires.**

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2633) - Ministère : Intérieur - *Déclaration sur la « décolonisation » de la Corse - Corse.*

*Questions orales avec débat :*

n° 60 (JO Débats du 11 mai 1989) (p. 628) - Ministère : Solidarité - *Situation financière de la Croix-rouge française* - (Réponse : JO Débats du 10 juin 1989) (p. 1351) - **Politique sociale.**

*Questions orales sans débat :*

n° 59 (JO Débats du 4 avril 1989) (p. 13) - Ministère : Education - *Enseignement musical au collège Max Jacob de Josselin (Morbihan)* - (Réponse : JO Débats du 22 avril 1989) (p. 373) - **Enseignement artistique.**

n° 60 (JO Débats du 4 avril 1989) (p. 13) - Ministère : Intérieur - *Retraite des maires ayant exercé au moins deux mandats* - (Réponse : JO Débats du 22 avril 1989) (p. 374) - **Maires.**

#### INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** : article 29 - Situation financière de la Croix-Rouge française (2 mai 1989) (p. 501).

- **Question orale avec débat : situation financière de la Croix-Rouge française** - (9 juin 1989) (p. 1351) : publication dans les journaux d'informations relatives aux comptes de la Croix-Rouge française faisant l'objet d'enquêtes laissant prévoir un important déficit, voire des malversations - Conditions de la démission de M. Dauge, président de la Croix-Rouge et de son remplacement par Mme Georgina Dufoix, ancien ministre et chargée de mission au cabinet du Président de la République - Indifférence des pouvoirs publics devant la dérive des comptes de la Croix-Rouge, malgré la tutelle de l'Etat - (p. 1352) : demande la démission de Mme Georgina Dufoix de ses fonctions éminemment politiques de membre du cabinet du Président de la République, afin que soient garanties l'indépendance et la neutralité de la Croix-Rouge française à l'égard du pouvoir - (p. 1354) : représentation des administrations dans le conseil d'administration de la Croix-Rouge.

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)]** - (14 juin 1989) - Avant l'art. 10 (p. 1561) : se déclare

opposé à l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (augmentation de l'échelle des peines en matière d'excès de vitesse).

- **Questions orales avec débat jointes : fiscalité locale** - (23 juin 1989) (p. 1886) : indispensable réforme en profondeur de la fiscalité locale - Constate que la fiscalité locale rapporte plus aux collectivités locales que l'impôt sur le revenu rapporte à l'Etat - Importante augmentation des charges des collectivités territoriales avec la décentralisation - Absence d'évolution du système fiscal qui reste vétuste, complexe et coûte cher - Absence d'actualisation des bases d'imposition - Rappelle que le gouvernement de M. Jacques Chirac avait engagé une réforme dans deux directions : la réforme des méthodes d'actualisation des valeurs locatives foncières afin de mieux cerner les réalités économiques et une réforme de la taxe professionnelle - (p. 1887) : constate que depuis 1988 le gouvernement socialiste s'est désintéressé de tous les problèmes de fiscalité locale et qu'il s'appête à limiter le montant des dotations budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales - Rappelle le financement d'une partie du revenu minimum d'insertion, RMI, par les collectivités locales et les nouvelles exigences qui se manifestent dans le contexte européen - Constate que l'Etat transfère de nombreuses charges vers les collectivités locales sans prévoir de compensation - Souligne la multiplication de détaxations - Dénonce le détournement de l'impôt de sa finalité pour en faire un instrument de redistribution des ressources au profit de telle ou telle catégorie sociale - Estime nécessaire la poursuite de la réforme de la fiscalité locale pour l'avenir des collectivités locales.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)]** - (27 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2013, 2014) : absence de dispositions relatives au statut et au rôle du chef d'établissement et en conséquence affaiblissement de la portée du projet d'établissement - Regrette la suppression du poste de maître directeur - Insuffisante association entre la communauté éducative et le système productif - Disproportion entre la responsabilité des collectivités territoriales en matière de financement et leur place dans l'orientation et la gestion des établissements - Absence de consultations pour le recrutement des enseignants - (p. 2015) : difficultés des relations quotidiennes avec l'administration de l'éducation nationale - Souhaite une large déconcentration au profit des autorités locales et régionales, prélude à une décentralisation de l'enseignement primaire et secondaire.

- **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration [n° 57 (89-90)]** - (20 novembre 1989) - **Explication de vote** (p. 3509, 3510) : manoeuvre politicienne à l'origine du vote demandé au Sénat, en application de l'article 49-4 de la Constitution - Accord général sur le caractère prophétique des analyses du Général de Gaulle, notamment à propos de l'Allemagne de l'Est - Absence actuelle de véritable politique de la France vis-à-vis des pays de l'Est : rappelle les propos de Lech Walesa sur l'insuffisance de l'aide accordée - Refus du groupe du RPR d'approuver la déclaration de politique générale du Gouvernement relative aux pays de l'Est.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Equipement, logement, transports et mer - V - Mer** - (26 novembre 1989) (p. 3921) : inquiétude suscitée chez les professionnels par les déclarations de M. Jacques Mellick, ministre chargé de la mer, relatives à l'octroi de quotas aux chalutiers des pays de l'Est dans les eaux communautaires - Vieillesse de la flotte de pêche artisanale - Réglementation communautaire des ventes de navires de pêche et modalités de financement des investissements dans ce secteur : action du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA ; crédit relais accordés par l'Etat - Déclin alarmant du nombre de navires sous pavillon national - (p. 3922) : conclusions du rapport Le Drian sur la marine marchande : nécessité d'abaisser les coûts d'exploitation des navires français pour leur permettre d'affronter la concurrence internationale - Insuffisance des crédits budgétaires

consacrés à l'aide à l'armement naval - Souhaite l'exonération des plus-values de cessions de navires en cas de réemploi - Mise en place d'une politique maritime communautaire : risque de disparition des protections françaises du cabotage et du transport des hydrocarbures, dossier du registre maritime européen - Retour à une conjoncture plus favorable dans le secteur des transports maritimes et transformation des conditions d'exploitation des navires - Perspective d'une certaine internationalisation des navires contrôlés par des intérêts français et danger en termes de défense nationale de la disparition de la flotte marchande sous pavillon français - Nécessité de rendre le pavillon français compétitif en allégeant les charges et en instituant des mesures de protection communautaire - (p. 3923) : souhaite un renforcement de la politique de soutien à la marine marchande - (p. 3932) : problème de l'accès des chalutiers des pays de l'Est aux eaux communautaires.

**Intérieur** - (5 décembre 1989) (p. 4397) : problème du statut de l'élu local et de la retraite des maires - Rappelle les quatre priorités exprimées par les élus : plus grande capacité pour exercer un mandat, augmentation des indemnités de fonction, augmentation des retraites et des rémunérations diverses - Prochain examen d'un projet de loi sur l'hébergement des personnes défavorisées - (p. 4398) : possibilité pour le préfet d'établir d'autorité un programme d'accueil ou d'affecter le tiers des logements d'un organisme d'HLM - Estime que pareille contrainte n'est pas dans l'esprit de la décentralisation et que les fonctionnaires des préfectures ne doivent pas faire figure de parents pauvres par rapport aux fonctionnaires de l'Etat - Souhaite avoir des précisions sur les nouvelles modalités d'élection des conseils généraux - Opposé à la suppression des cantons, notamment dans le monde rural - Estime qu'il ne faut pas fonder l'élection d'une assemblée départementale sur des critères exclusivement démographiques - Rôle des conseils généraux en matière de péréquation des ressources - Redoute la mainmise des états-majors politiques sur des listes départementales, met en garde le Gouvernement contre la tentation de créer des listes régionales pour l'élection des conseillers régionaux et de ne pas faire élire ces derniers à l'échelon départemental - Moralisation des élections municipales - Rappelle que de nombreux résidents secondaires le sont par nécessité et non par choix et tiennent par-dessus tout à pouvoir revenir voter dans le terroir de leur naissance - (p. 4399) : estime que l'extension du droit de vote à tous les contribuables ferait subir une inadmissible discrimination aux Français et que l'adaptation des institutions régionales doit commencer par le département plutôt que par la commune - Nécessaire réflexion pour une meilleure appréhension intercommunale des problèmes - Renforcement dans le domaine fiscal des incitations à l'intercommunalité - Estime préférable de donner aux communes par des moyens fiscaux la possibilité d'affronter les défis plutôt que de bouleverser l'ensemble de l'édifice institutionnel qui a résisté à toutes les vicissitudes historiques et politiques depuis 1871.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989 [n° 114 (89-90)]** - (19 décembre 1989) - **Après l'art. 17** (p. 5235) : son amendement n° 34 : exonération de l'impôt sur les sociétés des copropriétés de navires ; adopté.

**ROMANI (Roger)**, sénateur de Paris (RPR ; président du groupe du RPR jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipale à Paris [n° 39 (89-90)] (25 octobre 1989) - *Police*.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'utilisation de détecteurs de métaux - Deuxième lecture** [n° 77 (89-90)] - (11 décembre 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4765) : application éventuelle de la réglementation nouvelle aux promeneurs utilisant des détecteurs de métaux dans le bois de Vincennes.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Deuxième lecture** [n° 113 (89-90)] - (16 décembre 1989) - Après l'art. 19 ter (p. 5093) : souhaite le retrait de l'amendement n° 25 de M. Jean Arthuis (abrogation de l'article 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat et limitation de la possibilité de faire appel des décisions des commissions départementales d'urbanisme commercial devant le ministère) - Rappelle son opposition à l'implantation de grandes surfaces à Paris.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989** [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5192) : nouvelle taxe créée sur les bureaux en Ile-de-France : mesure inopportune, peu conforme à l'esprit de la décentralisation et contraire à l'intérêt tant régional que national - (p. 5193) : pression fiscale excessive et complexité des procédures administratives, principaux freins à l'implantation en Ile-de-France des entreprises étrangères - Préférence des sociétés américaines et japonaises pour les autres pays de la CEE - Taxe équivalant à une majoration substantielle de la fiscalité locale - Solidarité des élus de la région d'Ile-de-France avec leurs collègues de province - Souligne que l'une des principales raisons des difficultés actuellement constatées en Ile-de-France réside dans le retrait de plus en plus marqué de l'Etat du financement des grandes infrastructures et du logement social - Modalités techniques de cette nouvelle taxe ; non-respect de la parité entre les bureaux publics et privés - Rappelle qu'un tiers des bureaux de la région parisienne est occupé par des administrations - (p. 5194) : incohérence du zonage ; situation privilégiée des Yvelines - Gestion centralisée du produit de cette ressource nouvelle, contraire à la décentralisation - Souhaite que le Conseil constitutionnel se prononce sur ce non-respect des compétences des différentes collectivités territoriales, telles qu'elles ont été définies par les lois de décentralisation.

**ROUDIER (Roger)**, sénateur de la Dordogne (S).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

**ROUJAS (Gérard)**, sénateur de la Haute-Garonne (S).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

## DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au conseiller du salarié [n° 166 (89-90)] (20 décembre 1989) - **Emploi**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Équipement, logement, transports et mer - Aviation civile et météorologie - Budget annexe de la navigation aérienne -**

(27 novembre 1989) (p. 3994) : effort incontestable de soutien des pouvoirs publics au secteur de l'aviation civile et de la météorologie nationale - Répartition des crédits pour 1990 - Nécessaire réorganisation de la gestion du trafic aérien européen - Accroissement de la capacité des systèmes de contrôle - Place respective des trois grandes compagnies nationales, Air France, Air Inter et UTA - Evolution du trafic dans les aéroports français - Industrie aérospatiale - Progression des dotations à la construction aéronautique - Accent mis sur la construction des Airbus - (p. 3995) : s'oppose à tout transfert des chaînes d'assemblage de l'A 320 en RFA ; demande au Gouvernement d'adopter une attitude ferme vis-à-vis des partenaires allemands d'Airbus Industrie en raison des conséquences industrielles, financières et sociales d'un tel transfert - Formation des pilotes professionnels - Demande une refonte des textes relatifs à la détermination des pensions de retraite du personnel navigant - Progression encourageante du budget de la météorologie nationale - Augmentation des effectifs - Revalorisation de la carrière des personnels techniques - Modernisation et automatisation des réseaux d'acquisition de données - Financement du satellite Météosat - Interroge le Gouvernement sur un éventuel transfert des services de la météorologie nationale à Toulouse-Blagnac - Avis favorable des sénateurs socialistes sur ce projet de budget.

**ROUVIERE (André)**, sénateur du Gard (S).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) (*JO* Lois et décrets du 14 octobre 1989) ; puis nommé secrétaire (*JO* Lois et décrets du 20 octobre 1989).

## QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 154 (*JO* Débats du 15 novembre 1989) (p. 3295) - Ministère : Solidarité - *Calcul de la pension vieillesse servie par le régime général de la sécurité sociale* - (Réponse : *JO* Débats du 16 décembre 1989) (p. 5014) - **Sécurité sociale (prestations)**.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Intérieur** - (5 décembre 1989) (p. 4393) : problèmes de la sécurité civile - Rappelle que soixante quinze mille hectares de forêts ont brûlé en 1989 - Nécessité de renouveler les avions porteurs d'eau, d'amplifier l'utilisation des hélicoptères porteurs d'eau, de développer l'usage des retardants - Souligne l'efficacité des patrouilles mixtes de surveillance composées de soldats, pompiers et forestiers - Déploie que la forêt dépende d'un trop grand nombre de ministères - Favorable à une modification du système de rémunération à la vacation des pompiers volontaires - Constate que l'obligation de débroussailler n'est pas respectée - Importance du problème du débroussaillage - Estime que le problème des incendies de forêts est lié à la désertification du monde rural et que la péréquation des richesses s'impose - Dénonce l'inégalité du mode de calcul actuel de la DGF - (p. 4394) : estime que la protection de la forêt ne peut pas être dissociée de l'aménagement du territoire - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget.

**ROUX (Olivier)**, sénateur des Français établis hors de France (UC).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

– *Proposition de loi*, déposée avec MM. Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Croze, Xavier de Villepin, Daniel Hoefel et Marcel Lucotte, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 222 (88-89)] (7 mars 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Français de l'étranger.

#### INTERVENTIONS

– *Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier* [n° 263 (88-89)] - (7 juin 1989) - *Discussion générale* (p. 1224) : développement et modernisation rapide du marché financier au cours des dernières années - Nécessité d'un réexamen général de la réglementation de son fonctionnement - (p. 1225) : rapport Le Portz - Rappelle la création en 1967 de la Commission des opérations de bourse, COB, avec une mission de protection de l'épargne et des pouvoirs limités - Renforcement des pouvoirs de la COB par le texte en projet - Accroissement de son autonomie et modification de sa composition ; regrette la nomination du président par le Gouvernement et la représentation trop restreinte des professionnels - Pouvoir réglementaire de la COB - Elargissement de ses pouvoirs d'enquête ; accords de réciprocité avec les pays étrangers - Institution d'un pouvoir de sanction pécuniaire : limitation aux infractions à ses propres règlements, absence d'attribution d'un pouvoir de transaction - Faiblesse de ses pouvoirs en matière disciplinaire - Nécessité d'une augmentation de ses effectifs - Difficulté de la définition du délit d'initié.

**RUDLOFF (Marcel)**, sénateur du Bas-Rhin (UC).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis élu secrétaire.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (24 mai 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier (13 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (14 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (16 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (12 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie (11 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (21 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (12 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

– *Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 106 (88-89)], adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la révision des condamnations pénales [n° 220 (88-89)] (1<sup>er</sup> mars 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - *Procédure pénale*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 107 (88-89)] ; adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire [n° 221 (88-89)] (1<sup>er</sup> mars 1989 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - *Procédure pénale*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 300 (85-86)] portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre (n° 213, 1988-1989) du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi portant réforme du code pénal [n° 271 (88-89)] (27 avril 1989) - *Code pénal*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 251 (88-89)] ; adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles [n° 305 (88-89)] (17 mai 1989) - *Urbanisme*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 280 (88-89)] ; adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative à la révision des condamnations pénales [n° 324 (88-89)] (24 mai 1989) - *Procédure pénale*.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles [n° 342 (88-89)] (1<sup>er</sup> juin 1989) - *Urbanisme*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois : 1° sur le projet de loi [n° 354 (88-89)] ; adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant amnistie - 2° sur la proposition de loi [n° 314 (88-89)] de M. Henri Bangou, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'amnistie dans les départements et territoires d'outre-mer [n° 365 (88-89)] (7 juin 1989) - *Grâce et amnistie*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 282 (88-89)] ; adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire [n° 366 (88-89)] (7 juin 1989) - *Procédure pénale*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 388 (88-89)] ; adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles [n° 399 (88-89)] (20 juin 1989) - *Urbanisme*.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire [n° 408 (88-89)] (22 juin 1989) - *Procédure pénale*.



*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant amnistie [n° 413 (88-89)] (22 juin 1989) - *Grâce et amnistie*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 448 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant amnistie [n° 449 (88-89)] (30 juin 1989) - *Grâce et amnistie*.

*Proposition de loi*, déposée avec MM. Hubert Haenel, Daniel Hoeffel et Roger Husson, tendant à l'introduction dans le code des assurances de dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle [n° 54 (89-90)] (15 novembre 1989) - *Assurances*.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire** [n° 107 (88-89)] - (11 avril 1989) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 107) : relativise le nombre des détentions provisoires en France par rapport aux autres pays européens - (p. 108) : souhaite l'ouverture prochaine d'un débat sur les problèmes de la détention provisoire et de l'instruction - Énumère les principales dispositions de ce projet : abrogation des dispositions de la loi du 30 décembre 1987 portant création d'une chambre spéciale de la détention préventive ; limitation de la durée de la détention préventive ; développement des enquêtes rapides de personnalité avant même la mise en détention préventive ; dispositions relatives à la procédure devant la chambre d'accusation ; dispositions diverses étrangères à la détention provisoire mais dignes d'intérêt - Présente brièvement les orientations des amendements déposés par la commission des lois - Erreurs d'instruction provoquant des libérations d'office inacceptables - Dénonce le climat malsain de suspicion à l'égard des juges d'instruction - Souhaite que ce texte soit appliqué dans les meilleurs délais, dans l'attente de la réforme d'ensemble du système d'instruction préalable - **Art. 1<sup>er</sup> (enquêtes de personnalité pour les jeunes majeurs)** (p. 120) : son amendement n° 1 : suppression de l'obligation pour l'enquêteur de personnalité ou pour le service compétent d'informer l'autorité judiciaire sur les mesures propres à favoriser l'insertion sociale d'une personne faisant l'objet d'une requête ; adopté - Précise que la commission ne met en cause ni le principe de l'enquête rapide ni son opportunité mais seulement son insertion à cet endroit du texte - (p. 121) : accepte l'amendement rédactionnel n° 14 du Gouvernement et s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Charles Lederman (droit de saisine du comité de probation identique pour la défense et le Parquet) - (p. 122) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Charles Lederman (possibilité pour une personne contre laquelle est conduite une enquête rapide préliminaire, de se faire assister par un avocat de son choix ou commis d'office) - Son amendement de coordination n° 2 ; adopté - (p. 124) : accepte l'amendement rédactionnel n° 15 du Gouvernement - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Charles Lederman (droits de la défense) - **Art. 1<sup>er</sup> quater (dispositions de coordination)** (p. 125) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Charles Lederman (égalité de traitement des inculpés au regard de la détention provisoire, qu'il s'agisse ou non d'un flagrant délit) - **Art. 2 (motivation de l'ordonnance de mise en détention provisoire et extension de celle-ci à la matière criminelle)** : son amendement n° 3 : suppression de la référence explicite à la nullité de l'ordonnance de placement en détention provisoire, en cas de motivation insuffisante ; adopté - **Art. 3 (réduction des délais légaux de détention provisoire)** (p. 127) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Charles Lederman (réduction du délai maximal de la détention provisoire pour les majeurs, en matière correctionnelle) - (p. 128) : sur l'amendement n° 35 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, accepte la première partie (limitation à deux ans de la détention provisoire, en matière correctionnelle, lorsque la peine encourue est inférieure à cinq ans) et s'oppose aux deuxième (limitation à trois ans de la détention provisoire, en matière criminelle, lorsque la peine encourue est inférieure à cinq ans) et troisième parties (limitation à trois ans de la détention provisoire, en matière correctionnelle, lorsque la peine encourue est supérieure à cinq ans) - (p. 130) : son amendement n° 4 : prolongation de un à deux ans du délai initial de détention provisoire en

matière criminelle ; adopté - **Art. 4 (dispositions relatives à la chambre d'accusation)** (p. 131) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Charles Lederman (suppression de l'alinéa renforçant les pouvoirs du président de la chambre d'accusation en matière de recevabilité des demandes de mise en liberté ou de mainlevée du contrôle judiciaire) - (p. 133) : son amendement n° 6 : suppression de la comparution personnelle de droit de l'inculpé devant la chambre d'accusation, à sa demande ou à celle de son avocat ; adopté - (p. 136) : ses amendements, n° 5 de coordination ; et n° 7 : suppression pour coordination des dispositions relatives aux demandes multiples de mise en liberté ; adoptés - **Art. 4 bis (établissement d'un tableau de roulement en cas de pluralité de juges d'instruction au sein d'un tribunal)** : son amendement de suppression n° 8 ; adopté - (p. 137) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité d'établir un tour de service spécifique pour les affaires financières ou de terrorisme) - **Après l'art. 4 ter** (p. 138) : accepte l'amendement n° 39 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour l'avocat qui ne réside pas dans la ville de la juridiction compétente de présenter la demande de mise en liberté d'un prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception) - **Art. 5 bis (sort du cautionnement en cas de condamnation du prévenu)** (p. 140) : accepte les amendements du Gouvernement, n° 17 (irrecevabilité de toute demande formée par le prévenu afin d'obtenir restitution du cautionnement affecté à la garantie du droit des victimes, avant que la condamnation ne devienne définitive) et n° 18 (extension des dispositions de cet article aux cas dans lesquels la décision de condamnation est rendue par une cour d'appel) - **Art. 5 ter (suppression de la possibilité de dessaisir un juge en cas de rejet d'une requête en suspicion légitime)** : son amendement n° 9 : rétablissement de la règle selon laquelle la chambre criminelle, même si elle rejette une requête en suspicion légitime, peut ordonner le renvoi devant une autre juridiction ; adopté - **Après l'art. 5 ter** (p. 142, 143) : son amendement n° 10 : faculté pour le condamné par défaut d'accomplir un travail d'intérêt général ; devenu sans objet - Sur le même objet, accepte l'amendement n° 41 du Gouvernement - **Art. 6 (dispositions relatives à la détention provisoire des mineurs)** (p. 144) : son amendement n° 11 : délai maximum de détention provisoire des mineurs porté de deux à trois mois ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 33 de M. Charles Lederman (suppression de la détention provisoire pour les mineurs en matière correctionnelle) - (p. 145) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Charles Lederman (réduction de la détention provisoire des mineurs de treize à seize ans et de seize à dix-huit ans, en matière criminelle) - **Art. 6 ter (délais d'épreuve)** (p. 146) : accepte l'amendement n° 19 du Gouvernement (modalités d'application des nouvelles dispositions relatives au sursis avec mise à l'épreuve) - **Après l'art. 6 ter** : accepte l'amendement n° 20 du Gouvernement (allongement du délai pendant lequel un témoin condamné à l'amende par le juge d'instruction peut interjeter appel de cette décision) - **Art. 7 (abrogations)** : son amendement de forme n° 12 ; adopté - **Après l'art. 7** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de M. José Balarello (limitation de la possibilité de prononcer la nullité d'instruction lorsque le maximum de la peine correctionnelle encourue est égal ou supérieur à dix ans d'emprisonnement) - **Avant l'art. 8** (p. 148) : accepte les amendements du Gouvernement, n° 44 (exercice des fonctions de ministère public près du tribunal de police pouvant être étendu à un fonctionnaire de la police nationale en résidence dans le ressort d'un tribunal de grande instance limitrophe) et n° 43 de coordination - **Art. 8 (conditions d'entrée en vigueur)** (p. 149) : son amendement n° 13 : harmonisation des dates d'entrée en vigueur avec diverses dispositions déjà adoptées par le Sénat ; adopté après modification par les sous-amendements n° 42 et n° 21 du Gouvernement.

- **Proposition de loi relative à la révision des condamnations pénales** [n° 106 (88-89)] - (11 avril 1989) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 151) : objectifs de ce projet : réparer une erreur judiciaire sans permettre la remise en cause abusive de la chose jugée - Définition du fait nouveau pouvant donner lieu à révision - Caractère judiciaire de la procédure de révision - Principe retenu du droit à indemnisation - Avis

favorable de la commission des lois sur cette proposition - **Art. 1<sup>er</sup> (conditions de la révision)** (p. 152) : accepte l'amendement n° 5 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de l'adjectif « sérieux » après le terme « doute ») - **Art. 2 (procédure de révision)** (p. 153) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Charles Lederman (composition de la commission de révision) - **Art. 4 (procédure devant la cour de révision)** (p. 154) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Charles Lederman (possibilité de recours contre les décisions de la cour de révision) - (p. 155) : accepte l'amendement n° 6 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (convocation de la partie civile devant la cour de révision, à peine de nullité) - Son amendement de forme n° 1 ; adopté - **Après l'art. 4** (p. 156) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Charles Lederman (recours exercé devant l'assemblée plénière de la Cour de cassation en cas de rejet de la demande par la cour de révision).

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal**, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - (9 mai 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 560) : définition d'une société à travers les règles de son droit pénal - Caractère novateur de la réforme du code pénal : absence de précédent de codification parlementaire en matière criminelle, pénale ou civile - Nécessité d'un dépassement des seuls clivages politiques pour la détermination des principes fondamentaux du droit pénal - Débat sur l'opportunité de la refonte du code pénal ; archaïsme et incohérence du code actuel - Dimension internationale du droit pénal et réformes en cours dans les pays étrangers - Absence de nécessité d'une réforme préalable du code de procédure pénale - Souhaite le dépôt immédiat des projets de livres manquants et regrette la rapidité imposée au Sénat - (p. 561) : réserves des professions juridiques à l'égard de ce projet - Dépôt par la commission des lois de nombreux amendements destinés à susciter des débats - Principes fondamentaux du droit pénal : légalité des infractions, non-rétroactivité de la loi pénale, responsabilité individuelle fondée sur la liberté individuelle - Détermination des peines et rôle du juge dans leur choix ; individualisation de la peine - Principales novations du projet : responsabilité pénale des personnes morales, notion d'instigateur, régime d'irresponsabilité remplaçant la notion ancienne de démente, nouvelle échelle des peines - (p. 562) : autres novations : suppression des peines accessoires attachées à certaines peines principales, ainsi que de la notion de circonstances atténuantes, extension des peines de substitution - Propositions de la commission des lois : spécialisation et limitation du champ de la responsabilité pénale des personnes morales, judiciarisation du placement du délinquant aliéné, modification de l'échelle des peines, régime de sûreté, régime des courtes peines, rôle du jour-amende, judiciarisation de l'interdiction de séjour, extension du travail d'intérêt général, régime de la récidive - Défis lancés au Sénat en tant qu'institution parlementaire à travers ce débat - **Question préalable** (p. 572) : s'oppose à la motion n° 98 de M. Charles Pasqua, tendant à opposer la question préalable - Souhait de la commission des lois de procéder à un examen au fond du texte en projet.

**Suite de la discussion** - (10 mai 1989) - Rapporteur - **Motion de renvoi en commission** (p. 597) : s'oppose à la motion n° 119 de M. Charles Lederman tendant au renvoi en commission - **Art. unique (Livre 1<sup>er</sup> : Dispositions générales)** (p. 598) : accepte l'amendement rédactionnel n° 275 du Gouvernement - **Art. 111-2 du code pénal (répartition des compétences entre la loi et le règlement en ce qui concerne la définition des infractions et des peines applicables aux contrevenants)** : accepte l'amendement n° 178 de M. Jacques Thyraud (compétence du législateur en matière conventionnelle) - **Art. 111-3 (légalité de la loi pénale)** (p. 599) : accepte l'amendement de coordination n° 179 de M. Jacques Thyraud - **Après l'art. 111-4** : son amendement n° 1 : interprétation et appréciation de la légalité des actes administratifs, réglementaires ou individuels, par les juridictions répressives ; adopté - (p. 600) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 120 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (compétences identiques des juridictions

civiles lorsqu'elles statuent en matière de responsabilité pénale) - **Art. 112-1 (principe de non-rétroactivité de la loi pénale)** (p. 601) : intervient sur l'amendement n° 180 de M. Jacques Thyraud (exception à ce principe pour les infractions commises en temps différé) - Son amendement rédactionnel n° 2 ; adopté - **Art. 112-2 (application immédiate des lois dites de procédure)** (p. 604) : s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (exception à ce principe lorsque lesdites lois peuvent être préjudiciables au justiciable) - (p. 605) : s'oppose à l'amendement n° 186 de M. Charles Lederman (exception au principe d'application immédiate des lois fixant les modalités des poursuites et les formes de la procédure) - (p. 606) : son amendement n° 3 : exception au principe d'application immédiate des lois relatives au régime d'exécution et d'application des peines ; adopté - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 99 du Gouvernement - (p. 607) : son amendement n° 4 : conditions d'application immédiate des lois relatives à la prescription de l'action publique et à la prescription des peines ; adopté - **Art. 112-4 (conditions de mise en oeuvre du régime d'application immédiate)** (p. 608) : son amendement n° 5 : application du principe de rétroactivité des dispositions nouvelles moins sévères aux infractions ayant déjà donné lieu à une condamnation ; non-application de ce principe aux cas de récidive ; saisine de la juridiction de première instance ; retiré - (p. 609) : sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 122 (application du principe de rétroactivité aux cas de récidive), n° 123 (suppression de l'alinéa relatif à la suspension de l'exécution de la peine) et accepte le sous-amendement n° 124 du même auteur (suppression de l'alinéa prévoyant la saisine de la juridiction de première instance) - **Art. 113-1 (domaine d'application de la loi pénale)** (p. 612) : son amendement n° 6 : conditions dans lesquelles les traités ou accords internationaux priment la loi ; retiré - S'oppose à l'amendement n° 181 de M. Jacques Thyraud (conditions d'application des traités ou accords internationaux) - (p. 613) : son amendement de suppression n° 278 ; adopté - **Après l'art. 113-1** : son amendement n° 264 : définition du territoire de la République ; adopté - **Art. 113-2 (infractions commises sur le territoire de la République)** : son amendement de coordination n° 7 ; adopté - **Art. 113-3 (définition de l'infraction réputée commise sur le territoire de la République)** (p. 614) : accepte l'amendement rédactionnel n° 183 de M. Jacques Thyraud - **Après l'art. 113-7** : son amendement n° 265 : application de la loi pénale française aux actes de torture, tels que définis par la convention de New York de 1984, lorsque l'auteur de ces actes est trouvé en France ; adopté - Souhaite transférer ces dispositions du code de procédure pénale au code pénal - (p. 615) : son amendement n° 266 : application de la loi pénale française à certains actes de terrorisme lorsque l'auteur de ces actes est trouvé en France ; adopté - Conventions européennes de Strasbourg et de Dublin pour la répression du terrorisme - **Art. 113-9 (autorité chargée de la poursuite des infractions commises hors du territoire de la République)** (p. 616) : ses amendements, n° 267 de coordination et n° 8 : renforcement des attributions du ministère public en matière de poursuite de délits ; adoptés - **Art. 113-10 (exceptions aux règles applicables aux infractions commises hors du territoire de la République)** : son amendement de coordination n° 9 ; adopté - **Art. 121-2 (responsabilité pénale des personnes morales)** (p. 619) : son amendement n° 10 : exclusion du champ d'application de cet article des collectivités publiques, partis politiques, syndicats professionnels et associations à but non lucratif ; adopté - Problème du cumul de la responsabilité civile et de la responsabilité pénale des personnes morales - Conséquences de cette innovation pour les actionnaires minoritaires et les salariés - (p. 620) : existence de cette responsabilité dans certains pays étrangers - Régime de sanctions applicable en France et au niveau européen pour les délits économiques - Favorable à l'innovation proposée, notamment pour les infractions relatives à la législation sur les accidents du travail et à la législation sur l'environnement - Propositions de la commission : caractère exceptionnel de la responsabilité pénale des personnes morales et limitation de son champ d'application - S'oppose à l'amendement de suppression n° 117 de M. Etienne Dailly ainsi qu'à l'amendement n° 189

de M. Charles Lederman (restriction du champ d'application de cet article) - (p. 622) : sur son amendement n° 10, accepte le sous-amendement n° 263 de M. Charles Lederman (exclusion des institutions représentatives du personnel) - (p. 625) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 279 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (exclusion des comités d'entreprise, comités centraux d'entreprise et comités d'établissement) - **Art. 121-4 (définition de la notion d'auteur de l'infraction)** (p. 626) : son amendement rédactionnel n° 11 ; adopté - (p. 627) : s'oppose à l'amendement n° 190 de M. Charles Lederman (auteur de l'infraction en matière d'accident du travail ; règles et modalités des délégations de pouvoir opérées par un chef d'entreprise) - **Art. 121-5 (caractères de la tentative)** (p. 628) : son amendement de coordination n° 12 ; adopté.

**Suite de la discussion** - (11 mai 1989) - Rapporteur - **Art. unique (suite) - Art. 121-6 du code pénal (définition de la notion d'instigation)** (p. 638, 639) : son amendement de suppression n° 14 ; adopté - Avis favorable de la commission sur l'insertion de cette notion nouvelle dans le code pénal mais opposition à la possibilité de punir l'instigateur d'un crime ou d'un délit qui ne s'est pas réalisé - **Affaire Lacour** - (p. 641) : demande le retrait des amendements n° 191 de suppression de M. Charles Lederman et n° 127 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la possibilité de punir l'instigateur d'un crime ou d'un délit qui ne s'est pas réalisé) - **Après l'art. 121-6** (p. 642) : son amendement n° 15 : nouvelle définition de la notion d'instigation ; adopté (par priorité) après modification par le sous-amendement rédactionnel n° 280 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, auquel il s'oppose - Préfère le mot « ruse » à l'expression « machinations ou artifices coupables » - Poursuite de l'instigateur dans le seul cas où les faits incriminés ont été commis - **Art. 121-7 (définition de la notion de complicité)** (p. 647) : son amendement de forme n° 16 ; adopté - S'oppose à l'amendement de suppression n° 192 de M. Charles Lederman - **Après l'art. 121-5** : son amendement n° 13 : répression de l'instigation et de la complicité ; adopté (précédemment réservé, le 10 mai 1989, p. 628) - **Après l'art. 122-5 (par priorité)** (p. 648) : son amendement n° 23 : responsabilité pénale des mineurs ; adopté après modification par le sous-amendement n° 131 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 122-1 (irresponsabilité pénale de la personne atteinte d'un trouble psychique ou neuropsychique)** (p. 650) : s'oppose à l'amendement n° 193 de M. Charles Lederman (jugement de tout crime ou délit commis par un malade mental) - Son amendement n° 17 : en cas de responsabilité atténuée, possibilité pour la juridiction de décider l'exécution de la peine dans un établissement pénitentiaire spécialisé ; adopté - **Art. 122-2 (irresponsabilité pénale de la personne qui agit sous l'empire d'une force ou d'une contrainte irrésistibles)** (p. 653) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 194 de M. Charles Lederman - **Après l'art. 122-2** : son amendement n° 18 : reconnaissance de l'erreur sur le droit comme cause de non-punissabilité ; adopté - **Art. 122-3 (irresponsabilité pénale de la personne qui accomplit un acte normalement répréhensible autorisé par la loi ou commandé par l'autorité légitime)** (p. 655) : son amendement rédactionnel n° 19 ; adopté - **Art. 122-4 (définition de la légitime défense)** (p. 656) : son amendement rédactionnel n° 20 ; adopté - Se déclare satisfait de la prise en compte de la jurisprudence actuelle pour introduire, dans le code pénal, le principe de la légitime défense des biens - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 128 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de toute référence à la légitime défense des biens) - (p. 657) : son amendement n° 21 : extension de la présomption de légitime défense à celui qui accomplit l'acte en se défendant contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence ; adopté après modification par le sous-amendement n° 129 de M. Charles de Cuttoli (référence à la notion d'entrée par ruse dans un lieu habité), qu'il accepte - **Art. 122-5 (défense d'une personne ou d'un bien menacés)** (p. 659) : son amendement n° 22 : limitation de l'exonération de responsabilité ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 281 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la référence à la défense d'un bien menacé) - **Avant l'art. 131-1** (p. 660) : s'oppose à l'amendement n° 132 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (révo-

cation d'un sursis pouvant être considérée par les juridictions comme une peine autonome) - **Art. 131-1 (échelle des peines criminelles applicables aux personnes physiques)** (p. 662) : s'oppose aux amendements identiques n° 133 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 195 de M. Charles Lederman (suppression de la réclusion ou de la détention criminelles de trente ans) - (p. 664) : s'oppose à l'amendement n° 196 de M. Charles Lederman (abaissement à cinq ans du plafond des peines criminelles de la quatrième catégorie) - (p. 665) : s'oppose aux amendements n° 197 de M. Charles Lederman (retour au texte initial fixant une fourchette de cinq à vingt ans de réclusion ou de détention criminelles à temps) et n° 134 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (abaissement à cinq ans du seuil de la réclusion criminelle ou de la détention criminelle à temps) - **Art. 131-3 (énumération des peines correctionnelles)** (p. 666) : son amendement n° 24 : suppression de la peine d'amende et peine de jours-amende promue peine principale ; adopté - Nouvelle définition de la peine pécuniaire en matière correctionnelle - Amendement de la commission déposé pour des raisons d'efficacité de récupération de l'amende - **Art. 131-4 (échelle des peines d'emprisonnement)** (p. 668) : son amendement n° 25 : relèvement à dix ans du plafond de cette échelle afin de permettre de maintenir dans le domaine correctionnel un certain nombre d'infractions ; adopté - Trafic de stupéfiants - Amendement visant à faire passer devant le tribunal correctionnel certaines affaires particulièrement graves dont l'instruction et le traitement ne correspondent pas à la procédure actuelle des cours d'assises - Garanties de la défense assurées en correctionnelle comme aux assises - (p. 671) : s'oppose à l'amendement n° 198 de M. Charles Lederman (suppression de la peine plafond de sept ans) - **Après l'art. 131-4** (p. 672) : son amendement n° 26 : définition de la peine correctionnelle de jours-amende ; adopté après modification par le sous-amendement n° 139 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, qu'il accepte - **Art. 131-5 (peines de substitution à l'emprisonnement)** : s'oppose à l'amendement n° 200 de M. Charles Lederman (réduction de la durée maximale d'interdiction d'émettre des chèques) - **Art. 131-6 (fonction complémentaire de substitut à la peine d'amende des peines privatives ou restrictives de droits)** (p. 673) : son amendement rédactionnel n° 27 ; adopté - **Art. 131-7 (fonction de substitut à la peine d'emprisonnement du travail d'intérêt général)** : ses amendements, n° 28 : caractère gratuit du travail d'intérêt général ; et n° 29 : impossibilité de prononcer une peine de travail d'intérêt général lorsque le prévenu n'est pas présent à l'audience ; adoptés - (p. 674) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 282 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 131-8 (fonction de substitut à la peine d'emprisonnement de la peine de jours-amende)** (p. 675) : son amendement de coordination n° 30 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 202 de M. Charles Lederman (montant de chaque jour-amende déterminé en tenant compte des ressources et des charges du prévenu) - Précise à M. Charles Lederman que l'amendement n° 26 de la commission, faisant l'objet d'un article additionnel après l'art. 131-4, recouvre l'hypothèse envisagée par l'amendement n° 202 - **Art. 131-9 (non-cumul de certaines peines)** (p. 676) : ses amendements, n° 31 : suppression de l'interdiction du cumul des peines privatives ou restrictives de droits avec les peines de travail d'intérêt général ou de jours-amende ; rejeté ; n° 32 de coordination et rédactionnels n° 33 et n° 34 ; adoptés - Accepte l'amendement rédactionnel n° 103 du Gouvernement - (p. 677) : son amendement de coordination n° 35 ; adopté - Sur les amendements du Gouvernement, accepte le n° 104 d'ordre rédactionnel et s'oppose au n° 105 (non-cumul de la peine d'amende avec la peine de jours-amende) - **Art. 131-11 (faculté pour le juge de ne prononcer que l'une ou plusieurs des peines complémentaires encourues)** : s'oppose à l'amendement n° 203 de M. Charles Lederman (peines complémentaires encourues à titre de peine principale) - **Art. 131-13 (montant des amendes contraventionnelles)** (p. 678) : s'oppose à l'amendement n° 204 de M. Charles Lederman (suppression de la référence à la récidive pour les contraventions de cinquième classe) - Son amendement n° 268 : compétence du législateur en matière de définition des contraventions ; adopté - Coordination avec l'amendement n° 178 de M. Jacques Thyraud, précédemment adopté à l'art. 111-2 - **Art. 131-15 (non-cumul de la peine d'amende avec une des peines pri-**

vatives ou restrictives de droits) (p. 679) : ses amendements rédactionnels n° 37 et n° 38 ; adoptés - **Art. 131-16** (peines complémentaires en matière contraventionnelle) : son amendement de coordination n° 269 ; adopté - **Art. 131-17** (peine complémentaire d'interdiction d'émettre des chèques) (p. 680) : son amendement de coordination n° 270 ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 136 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 131-20** (modalités de la confiscation) (p. 681) : s'oppose aux amendements identiques n° 137 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 205 de M. Charles Lederman (suppression de la contrainte par corps) - **Après l'art. 131-20** (p. 682) : s'oppose à l'amendement n° 207 de M. Charles Lederman (restriction du champ d'application de la contrainte par corps) - **Art. 131-24** (modalités d'application de la peine de jours-amende) : accepte l'amendement rédactionnel n° 138 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - (p. 683) : son amendement n° 39 : suppression de la référence à la contrainte par corps ; adopté - **Art. 131-25** (interdiction des droits civiques, civils ou de famille) : ses amendements rédactionnels n° 40 et n° 41 ; adoptés - **Art. 131-26** (interdiction d'exercer une fonction publique ou une activité professionnelle ou sociale) (p. 684) : s'oppose à l'amendement n° 209 de M. Charles Lederman (suppression de l'interdiction définitive) - (p. 685) : accepte l'amendement n° 210 de M. Charles Lederman (dispositions du présent article non applicables en matière de délit de presse) - **Art. 131-29** (interdiction de séjour) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 211 de M. Charles Lederman - Son amendement n° 42 : mesures de surveillance et d'assistance du condamné déterminées par la juridiction et non plus par l'autorité administrative ; adopté - **Art. 131-30** (imputation d'une détention sur l'interdiction de séjour) (p. 686) : s'oppose à l'amendement de suppression pour coordination n° 212 de M. Charles Lederman - **Section 2** (Des peines applicables aux personnes morales) (p. 687) : s'oppose à l'amendement n° 214 de M. Charles Lederman (« Des peines applicables aux personnes morales, à l'exclusion des collectivités publiques, des groupements de collectivités publiques, des partis et groupements politiques, des syndicats professionnels, des associations à but non lucratif et des institutions représentatives du personnel ») - **Art. 131-35** (énumération des peines applicables aux personnes morales) (p. 688) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 215 de M. Charles Lederman et accepte les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 140 (mise en cause par le tribunal du secrétaire du comité d'entreprise ou des représentants du personnel lorsque la responsabilité pénale d'une personne morale est engagée) et n° 141 d'ordre rédactionnel - **Art. 131-36** (montant de l'amende applicable aux personnes morales) (p. 689) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 216 de M. Charles Lederman - (p. 690) : son amendement n° 43 : abaissement du montant maximum de l'amende criminelle ou correctionnelle ; rejeté - **Art. 131-37** (peines particulières pouvant être légalement prévues à l'encontre des personnes morales) (p. 691) : accepte les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 142 d'ordre rédactionnel et n° 143 de coordination - S'oppose à l'amendement de coordination n° 217 de M. Charles Lederman - **Art. 131-38** (peines contraventionnelles principales applicables aux personnes morales) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 218 de M. Charles Lederman et accepte l'amendement de coordination n° 144 de M. Michel Dreyfus-Schmidt.

Suite de la discussion - (16 mai 1989) - Rapporteur - **Art. unique (suite)** - **Art. 131-39** du code pénal (montant de l'amende applicable aux personnes morales en matière contraventionnelle) (p. 714) : son amendement n° 44 : réduction du taux ; adopté - **Art. 131-41** (peines complémentaires spéciales applicable aux personnes morales) (p. 715) : ses amendements de coordination n° 45 et n° 271 ; adoptés - **Avant l'art. 131-43** (p. 716) : son amendement n° 285 : exclusion du champ d'application du second alinéa de l'article 121-2, relatif à la responsabilité pénale des personnes morales, des personnes physiques qui sont des dirigeants ou des employés de la personne morale ; adopté - (p. 717) : son amendement n° 286 : peines complémentaires à l'encontre d'une personne morale : dissolution et mise sous surveillance judiciaire seulement dans les cas de récidive ; adopté -

**Art. 131-45** (effet de l'interdiction de faire appel public à l'épargne) (p. 718) : son amendement rédactionnel n° 287 ; adopté - **Art. 132-1** (présentation du chapitre II relatif au régime des peines) : son amendement rédactionnel n° 272 ; adopté - **Art. 132-2** (concours d'infractions ; principe de l'exécution cumulative de l'ensemble des peines prononcées, y compris les peines complémentaires) (p. 719) : accepte l'amendement n° 106 du Gouvernement (définition du concours d'infractions) - **Art. 132-3** (effets du cumul des peines de même nature en matière criminelle et correctionnelle) : accepte l'amendement n° 107 du Gouvernement (règles applicables en cas de poursuites uniques pour des infractions en concours) - **Art. 132-4** (cas de la procédure unique et des procédures séparées) (p. 720) : accepte l'amendement n° 108 du Gouvernement (règles applicables en cas de poursuites séparées ; suppression de la disposition suivant laquelle la confusion des peines est de droit devant la cour d'assises, sauf si cette juridiction la refuse expressément) - **Art. 132-5** (application du sursis en cas d'infractions en concours) (p. 721) : accepte l'amendement n° 109 du Gouvernement (confusion de plein droit de toute peine privative de liberté avec une peine de réclusion ou de détention à perpétuité ; maximum légal de la peine de travail d'intérêt général et du montant et de la durée de la peine de jours-amende ; sursis) - **Art. 132-6** (cumul des peines privatives ou restrictives de droit, de travail d'intérêt général ou de jours-amendes ou de ces peines entre elles) : accepte l'amendement n° 110 du Gouvernement (incidence des mesures de grâce, de relèvement des incapacités et de réduction des peines en cas de confusion) - **Art. 132-7** (effets de la grâce ou des décisions de réduction ou de relèvement en cas de concours d'infraction) : accepte l'amendement n° 111 du Gouvernement (cumul des amendes prononcées pour des contraventions) - **Art. 132-8** (récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle de sept ans à peine criminelle) (p. 722) : son amendement n° 48 : condamnation à une peine d'emprisonnement correctionnel : maximum de dix ans ; adopté - S'oppose aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 146 (condamnation à une peine d'emprisonnement correctionnel : maximum de cinq ans) et n° 147 (échelle des peines criminelles) - **Art. 132-9** (récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle de sept ans à peine correctionnelle de sept ans ou de un à sept ans) (p. 723, 724) : ses amendements de coordination, n° 49, n° 50, n° 51 et n° 52 ; adoptés - **Art. 132-10** (récidive correctionnelle) : son amendement de coordination n° 53 ; adopté - **Art. 132-11** (récidive contraventionnelle) : son amendement de coordination n° 273 ; adopté - **Art. 132-12** (récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle punie de 700 000 francs d'amende à crime en ce qui concerne les personnes morales) : son amendement de coordination n° 54 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 148 de M. Michel Dreyfus-Schmidt qu'il accepte - (p. 725) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 149 du même auteur - **Art. 132-13** (personnes morales ; récidive de peines criminelles ou de peines correctionnelles punies de 700 000 F d'amende à peine correctionnelle d'un même montant d'amende d'une part ou d'une amende supérieure à 100 000 F d'autre part) (p. 726) : son amendement de coordination n° 55 ; adopté après modification par les sous-amendements n° 152 et n° 150 de M. Michel Dreyfus-Schmidt qu'il accepte - **Art. 132-14** (récidive correctionnelle des personnes morales) (p. 727) : accepte l'amendement de coordination n° 153 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - Son amendement de coordination n° 56 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 289 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, qu'il accepte - **Art. 132-15** (récidive contraventionnelle des personnes morales) (p. 728) : ses amendements de coordination n° 274 et n° 57 ; adoptés - Accepte l'amendement de coordination n° 155 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 132-17** (planchers de la peine de réclusion criminelle ou de la détention criminelle à perpétuité et de la peine de la réclusion criminelle ou de la détention criminelle à temps) (p. 729) : s'oppose à l'amendement n° 158 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la peine plancher) - Ses amendements n° 58 : peine plancher portée à trois ans d'emprisonnement pour les crimes passibles de la réclusion criminelle à perpétuité ; et n° 59 : peine plancher portée à deux ans pour les crimes passibles de la réclusion criminelle à temps ; adoptés - (p. 730) : compatibilité entre

l'existence des peines plancher et la souveraineté du jury d'assises - **Art. 132-18** (*plancher de peine en matière correctionnelle*) (p. 733 à 735) : ses amendements n° 60 : motivation obligatoire de tout jugement de condamnation sans sursis à une peine d'emprisonnement d'une durée inférieure ou égale à quatre mois et supérieure à dix jours ; n° 61 : minimum de l'emprisonnement ramené à 48 heures ; et n° 62 : décision spécialement motivée de la juridiction pour ordonner le sursis à l'exécution d'une peine inférieure ou égale à dix jours ; adoptés - Intérêt des très courtes peines d'emprisonnement, inférieures à dix jours - Effet criminogène des peines égales ou inférieures à quatre mois - S'oppose à l'amendement n° 156 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (motivation de tout jugement de condamnation rendu en matière de délit et de contravention) - **Art. 132-19** (*plancher de peine en matière contraventionnelle*) (p. 736) : son amendement de coordination n° 63 ; adopté - **Art. 132-20** (*relèvement des interdictions, déchéances ou incapacités*) (p. 736, 737) : s'oppose à l'amendement n° 160 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la mention « de plein droit » attachée à une interdiction, déchéance ou incapacité) - **Art. 132-21** (*communication aux autorités judiciaires de tout renseignement utile de nature financière ou fiscale et contrainte par corps*) (p. 738, 739) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 228 de M. Charles Lederman (obligation de communiquer des renseignements de nature financière ou fiscale limitée aux parties et aux administrations concernées) et, sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 290 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (secret professionnel) - Son amendement n° 64 : suppression de la contrainte par corps en matière correctionnelle ; adopté - **Art. 132-22** (*principe de la personnalisation des peines*) (p. 739) : son amendement n° 288 : critère du chiffre d'affaires ; rejeté - (p. 740, 741) : s'oppose aux amendements n° 230 (suppression de la référence à la notion de mobile) et n° 231 (prise en compte de la nécessaire réinsertion sociale du prévenu) de M. Charles Lederman - **Art. 132-24** (*régime de la semi-liberté*) : s'oppose à l'amendement n° 162 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (mention de la force majeure pouvant empêcher le condamné de rejoindre l'établissement pénitentiaire) - **Après l'art. 132-26** (p. 742 à 745) : ses amendements n° 65 et n° 66 créant une division et un article nouveaux relatifs au régime de la sûreté ; adoptés - Juge souhaitable l'insertion dans le code pénal de dispositions relatives aux périodes de sûreté, élevées en 1986 pour certains crimes particulièrement graves et figurant actuellement dans le code de procédure pénale.

Suite de la discussion - (17 mai 1989) - Rapporteur - **Art. unique** (suite) - **Art. 132-27** du code pénal (*prononcé du sursis simple*) (p. 756) : son amendement de forme n° 67 ; adopté - **Art. 132-28** (*conditions d'octroi du sursis simple en matière criminelle et correctionnelle à l'égard des personnes physiques et des personnes morales*) (p. 757) : ses amendements n° 68 et n° 69, rédactionnels et n° 70 : réduction du montant de l'amende conditionnant l'octroi du sursis pour les personnes morales ; adoptés - S'oppose aux amendements n° 232 (maintien des conditions actuelles) et n° 233 (maintien des conditions définies par la loi du 17 juillet 1970) de M. Charles Lederman - **Art. 132-29** (*peines susceptibles d'être assorties d'un sursis simple en matière correctionnelle à l'égard des personnes physiques*) (p. 758) : son amendement de coordination n° 71 : inclusion de la peine de jours-amende ; adopté - **Art. 132-31** (*conditions d'octroi du sursis simple en matière contraventionnelle à l'égard des personnes physiques et des personnes morales*) : son amendement rédactionnel n° 72 ; adopté - (p. 759) : s'oppose à l'amendement n° 236 de M. Charles Lederman (maintien des conditions actuelles) - Son amendement n° 73 : réduction du montant de l'amende conditionnant l'octroi du sursis à l'égard des personnes morales ; adopté - **Art. 132-32** (*peines contraventionnelles susceptibles d'être assorties d'un sursis simple à l'égard des personnes physiques et des personnes morales*) (p. 760) : accepte l'amendement rédactionnel n° 284 du Gouvernement - **Art. 132-33** (*effets du sursis simple, en matière criminelle et correctionnelle, en cas de non-commission par le condamné de certaines infractions*) : s'oppose à l'amendement n° 237 de M. Charles Lederman (absence d'automatisme de la révocation du sursis en cas de nouvelle condamnation) -

**Art. 132-34** (*révocation du sursis simple*) (p. 761) : son amendement rédactionnel n° 74 ; adopté - S'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 238 (révocation par décision spéciale et motivée) et n° 239 (absence d'automatisme de la révocation) - **Art. 132-35** (*effets du sursis simple, en matière contraventionnelle, en cas de non-commission par le condamné de certaines infractions*) (p. 762) : s'oppose à l'amendement n° 241 de M. Charles Lederman (révocation du sursis par décision spéciale et motivée) - **Art. 132-37** (*effets du sursis partiel*) : son amendement de coordination n° 75 : insertion de la peine de jours-amende ; adopté - **Art. 132-38** (*prononcé du sursis avec mise à l'épreuve*) : son amendement de forme n° 76 ; adopté - **Après l'art. 132-38** (p. 763) : son amendement n° 77 : interdiction du sursis avec mise à l'épreuve pour les multirécidivistes ; adopté - (p. 764) : souhaite sanctionner la récidive et limiter l'arbitraire du juge - **Art. 132-39** (*peines susceptibles d'être assorties d'un sursis avec mise à l'épreuve*) : s'oppose à l'amendement n° 242 de M. Charles Lederman (suppression de la condition de durée de la peine d'emprisonnement) - **Art. 132-40** (*durée du délai d'épreuve et sursis probatoire partiel*) (p. 765) : s'oppose à l'amendement n° 243 de M. Charles Lederman (réduction de la durée maximale et suppression de la durée minimale du délai d'épreuve) - Ses amendements, n° 78 : modification de la durée du délai d'épreuve ; adopté ; et n° 79, de coordination ; retiré - (p. 766) : accepte l'amendement n° 291 du Gouvernement (suppression de la limite de durée maximale du sursis probatoire partiel) - **Art. 132-41** (*contrôles et obligations imposés au condamné au cours du délai d'épreuve*) (p. 767) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 244 (compétences de la juridiction de condamnation et du juge de l'application des peines), n° 245 (modalités d'intervention du juge de l'application des peines ; possibilité de recours du condamné devant la juridiction de condamnation) et n° 246 (possibilité d'aménagement des obligations par le juge de l'application des peines) - Amendements définissant des règles relevant du code de procédure pénale - **Art. 132-43** (*nature des obligations particulières pouvant être imposées au condamné au cours du délai d'épreuve*) (p. 768) : son amendement n° 80 : rôle du juge de l'application des peines ; adopté - **Art. 132-45** (*conditions de révocation du sursis avec mise à l'épreuve*) (p. 769) : s'oppose à l'amendement n° 249 de M. Charles Lederman (reprise des dispositions en vigueur de l'article 741-2 du code de procédure pénale) - **Art. 132-46** (*révocation du sursis probatoire en cas de commission d'une nouvelle infraction au cours du délai d'épreuve*) : s'oppose à l'amendement n° 250 de M. Charles Lederman (révocation par décision spéciale et motivée) - **Art. 132-48** (*modalités d'exécution des condamnations en cas de révocation du sursis avec mise à l'épreuve*) (p. 770) : accepte l'amendement rédactionnel n° 165 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 132-50** (*effets du succès de la probation sur la condamnation assortie du sursis avec mise à l'épreuve*) (p. 771) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 167 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (reprise des dispositions en vigueur du code de procédure pénale) - Débat sur la distinction entre dispositions de fond et dispositions de procédure - **Après l'art. 132-50** (p. 772) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de coordination de M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 168 et n° 169 (reprise des dispositions en vigueur du code de procédure pénale relatives aux effets du succès de la probation sur la condamnation assortie du sursis avec mise à l'épreuve) - **Art. 132-51** (*effets d'une condamnation assortie du sursis avec mise à l'épreuve sur une condamnation antérieure prononcée sous le même bénéfice*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 170 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 132-52** (*prononcé du sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général*) (p. 773) : ses amendements n° 81, de coordination et n° 82 : condition de présence du prévenu à l'audience ; adoptés - **Art. 132-54** (*principe de l'application au sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général des règles relatives au sursis avec mise à l'épreuve*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 172 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 132-56** (*conditions de la dispense de peine*) (p. 774) : s'oppose à l'amendement n° 112 du Gouvernement (absence de mention au casier

judiciaire de la décision accordant une dispense de peine) - Souhaite le maintien de la liberté d'appréciation du juge sur l'opportunité de la mention de la décision au casier judiciaire - **Art. 132-60 (principe de l'ajournement avec mise à l'épreuve)** (p. 775): son amendement de coordination n° 83: condition de présence du prévenu à l'audience; adopté - **Art. 132-64 (possibilité d'assortir l'injonction accompagnant l'ajournement d'une peine d'une astreinte)**: son amendement n° 84: fixation de l'astreinte par la juridiction dans les limites prévues par la loi ou le règlement; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 252 de M. Charles Lederman (caractère soit définitif soit provisoire de l'astreinte) - **Art. 132-65 (régime de l'ajournement avec injonction)** (p. 776): s'oppose à l'amendement n° 253 de M. Charles Lederman (suppression de l'interdiction faite au juge de prononcer plus d'un seul ajournement) et accepte l'amendement rédactionnel n° 173 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 132-67 (régime de l'astreinte assortie à l'injonction accompagnant l'ajournement d'une peine)** (p. 778): s'oppose aux amendements identiques n° 174 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 255 de M. Charles Lederman (suppression de l'impossibilité de modification du taux de l'astreinte) - **Art. 132-68 (modalités d'application des dispositions de la section II relative aux modes de personnalisation des peines)** (p. 779): accepte l'amendement de suppression n° 176 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 132-69 (définition de la bande organisée)** (p. 780): s'oppose à l'amendement de suppression n° 256 de M. Charles Lederman - **Art. 132-70 (définition de la préméditation)**: s'oppose à l'amendement de suppression n° 257 de M. Charles Lederman - **Art. 132-71 (définition de l'effraction)** (p. 781): accepte l'amendement n° 113 du Gouvernement (assimilation à l'effraction de l'usage de clés indûment obtenues) - **Art. 132-72 (définition de l'escalade)**: son amendement n° 85: nouvelle rédaction de cet article; adopté - **Art. 133-2 (prescription des peines criminelles)** (p. 782): son amendement n° 87: fixation à dix années du délai de prescription des peines criminelles; retiré - Souhaite l'alignement du délai de prescription des peines sur celui de l'action publique - **Art. 133-9 (effets de l'amnistie)** (p. 783): s'oppose à l'amendement n° 258 de M. Charles Lederman (effacement des incapacités et déchéances subséquentes par l'amnistie) - **Après l'art. 133-9** (p. 784): s'oppose à l'amendement n° 260 de M. Charles Lederman (réintégration de droit des salariés licenciés ou révoqués pour des faits ou délits commis à l'occasion ou en relation avec des conflits du travail ou des activités syndicales et faisant l'objet d'une amnistie) - Dispositions relevant du droit du travail - **Art. 133-12 (bénéfice de la réhabilitation)** (p. 785): accepte l'amendement n° 177 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (réhabilitation judiciaire) - **Art. 133-13 (conditions de la réhabilitation de plein droit pour les personnes physiques)**: son amendement de coordination n° 90: prise en compte de la peine de jours-amende; adopté - (p. 786): accepte l'amendement n° 114 du Gouvernement (conditions de mise en oeuvre de la réhabilitation en matière de jours-amende) - Ses amendements de coordination, n° 91: prise en compte de la peine de jours-amende; et n° 92: prise en compte de la peine d'emprisonnement de dix ans; adoptés - Son amendement rédactionnel n° 93; adopté - **Art. 133-16** (p. 787): demande la réserve de cet article jusqu'à la fin de la discussion - **Après l'art. 133-16**: son amendement n° 94: effets de la remise gracieuse ou de la dispense d'une peine sur la réhabilitation; adopté après modification par le sous-amendement n° 116 du Gouvernement (suppression de la référence à la dispense de peine), qu'il accepte - (p. 788): son amendement n° 96: effets du décès du condamné ou de la dissolution de la personne morale; adopté après modification par le sous-amendement n° 157 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (recouvrement des jours-amende dus au jour du décès), qu'il accepte - (p. 789): son amendement n° 95: « Section V : Du décès du condamné et de la dissolution de la personne morale »; adopté (précédemment réservé p. 788) - **Art. 133-1 (précédemment réservé p. 782) (effets du décès du condamné ou de la dissolution de la personne morale, de la grâce et de l'amnistie)**: son amendement de suppression pour coordination n° 86; adopté - **Art. 133-16 (précédemment réservé p. 787) (effets de la réhabilitation)** (p. 790): accepte l'amendement n° 115 du Gouvernement (effacement de toutes les incapacités et déchéances résultant

de la condamnation) - **Coordination - Art. 131-36 (montant de l'amende applicable aux personnes morales en matière criminelle et correctionnelle)**: son amendement n° 1: fixation du taux maximum au quintuple de celui prévu pour les personnes physiques; adopté - **Art. 131-37 (peines particulières pouvant être légalement prévues à l'encontre des personnes morales en matière criminelle et correctionnelle)** (p. 791): son amendement n° 2: dissolution et placement sous surveillance judiciaire des personnes morales réservés au cas de récidive; adopté - **Art. 131-43 (effets de la dissolution de la personne morale)**: son amendement n° 3: suppression pour coordination avec l'amendement n° 2 de l'article 131-43 B; adopté - **Art. 132-12 (récidive criminelle des personnes morales)**: son amendement de précision n° 4; adopté - **Art. 132-13 (récidive délictuelle des personnes morales)**: son amendement de précision n° 5; adopté - **Art. 132-14 (récidive correctionnelle)** (p. 793): son amendement de précision n° 6; adopté - **Art. 132-30 (peines susceptibles d'être assorties d'un sursis simple à l'égard des personnes morales)**: son amendement de coordination n° 7; adopté.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles - Deuxième lecture [n° 251 (88-89)]** - (24 mai 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 876, 877): nouvelles dispositions introduites dans le texte en projet tant par l'Assemblée nationale que par le Sénat pendant la navette - Rétablissement par l'Assemblée nationale des dispositions supprimées par le Sénat relatives aux modalités de sortie d'une commune d'une agglomération nouvelle après le décret d'achèvement - Propose la reprise du texte voté en première lecture par le Sénat, assorti de quelques amendements - **Art. 1<sup>er</sup> bis (validation des actes réglementaires et non réglementaires pris sur le fondement du POS de la ville de Strasbourg et du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Strasbourg)**: son amendement n° 6: rétablissement de cet article voté en première lecture par le Sénat et supprimé par l'Assemblée nationale; adopté - **Art. 3 bis (modification de la réglementation des boisements)** (p. 878): son amendement n° 7: reprise de cet article voté en première lecture par le Sénat et supprimé par l'Assemblée nationale; adopté - **Art. 5 (dispositif de sortie d'une commune d'un syndicat d'agglomération nouvelle, SAN, après achèvement)** (p. 879): son amendement de suppression n° 8; adopté - **Après l'art. 5** (p. 880): sur l'amendement n° 4 de M. Gérard Larcher (répartition des compétences en matière d'urbanisme, d'investissement et d'autorisation d'utilisation du sol entre le président du SAN et le maire), qu'il accepte, son sous-amendement n° 21; adopté - **Art. 6 (administration du SAN par un comité composé de membres élus en leur sein par les conseils municipaux des communes membres)** (p. 881): son amendement n° 9: rétablissement de cet article voté en première lecture par le Sénat et supprimé par l'Assemblée nationale; adopté - **Art. 7 (procédure d'admission d'une commune dans un SAN)** (p. 882): son amendement n° 10: règles de majorité; adopté - **Art. 9 (procédure d'expropriation des biens immeubles en état d'abandon manifeste)** (p. 883 à 885): ses amendements proposant une nouvelle rédaction n° 11; n° 12; adoptés; n° 13; adopté après modification par le sous-amendement n° 19 de M. Jacques Bellanger, et n° 14; adopté; son amendement n° 15: dérogation à la procédure de droit commun de l'expropriation pour cause d'utilité publique; adopté; et n° 16: limitation de la procédure de déclaration d'état d'abandon à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune; adopté - Nécessité d'éviter le détournement de cette procédure; parcelles agricoles concernées par le gel des terres - **Art. 10 (institution de zones d'aménagement différé en dehors des zones urbaines dans des POS)** (p. 886, 887): ses amendements n° 17: proposition ou avis de la région et du département; retiré; et n° 18: avis de la région en cas de création d'une zone d'aménagement différé par décret en Conseil d'Etat; adopté - Sur le même objet que l'amendement n° 18, accepte l'amendement n° 20 du Gouvernement.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 263 (88-89)]** - Suite de la discussion - (8 juin 1989) - **Art. 5 (mesures conservatoires prises à l'initia-**

*tive de la COB ; pouvoirs d'injonction et de sanction de la COB*) (p. 1261) : se déclare favorable aux amendements de M. Charles Jolibois, rapporteur, n° 14 (institution au sein du tribunal de grande instance de Paris d'une chambre des marchés financiers chargée du prononcé des sanctions pécuniaires, statuant sur saisine de la COB), n° 15 (suppression de la représentation des intéressés devant la COB), n° 16 de coordination, n° 17 rédactionnel, n° 18 (règles de procédure applicables à la chambre des marchés financiers : référés, exceptions d'illégalité, sursis à exécution, désaisissement en cas de versement du montant de la sanction proposée par la COB) et n° 19 (extinction de l'action publique devant les juridictions répressives en cas de prononcé d'une sanction par la chambre des marchés financiers ou de versement du montant de la sanction proposée par la COB) et sur l'amendement n° 14, opposé au sous-amendement n° 144 de M. Raymond Bourguin, rapporteur pour avis (possibilité pour la chambre des marchés financiers de décider la confiscation des profits réalisés par les personnes morales du fait des agissements de leurs responsables) - Rappelle la discussion récente par le Sénat des principes généraux du code pénal - Responsabilité pénale des personnes morales.

- **Projet de loi portant amnistie [n° 354 (88-89)]** - (12 juin 1989) - Rapporteur - **Discussion générale et articles** : son intervention et ses amendements, présentés par M. Jacques Larché, président de la commission des lois (p. 1434 à 1454).

- **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile [n° 299 (88-89)]** - (15 juin 1989) - **Art. 2 (sanctions pénales applicables en cas de mise en service ou de conduite d'aéronefs non conformes aux règles de sécurité)** (p. 1591) : se déclare opposé à l'amendement n° 21 de M. Ernest Cartigny (application de ces sanctions aux seules fautes sciemment commises) - **Art. 4 (sanctions pénales applicables en cas de survol de zones interdites)** (p. 1594) : se déclare opposé à l'amendement n° 23 de M. Ernest Cartigny (suppression de la référence à l'erreur de pilotage par maladresse) - **Art. 14 (dispositions relatives à la fouille des personnes et des biens)** (p. 1599) : se déclare favorable à l'amendement n° 19 de M. Henri de Raincourt, rapporteur (personnes habilitées à procéder à ces contrôles).

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)]** - **Suite de la discussion** - (15 juin 1989) - **Art. 10 (dispositions relatives au permis de conduire à points)** - **Art. L. 11-1 du code de la route (nature des infractions entraînant une réduction de plein droit du nombre de points)** (p. 1608, 1609) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (réduction de plein droit d'un ou de deux points du capital de points initial, dans le cadre de la procédure de l'amende forfaitaire ; compétence des tribunaux dans les autres cas pour prononcer le retrait des points) - **Art. L. 11-5 (modalités de retrait et de réattribution du permis de conduire en cas de perte totale des points)** (p. 1611) : se déclare favorable à l'amendement n° 40 du Gouvernement (attribution du nouveau permis de conduire, après annulation résultant de la perte totale des points, subordonnée à un examen médical et psychotechnique reconnaissant l'aptitude de l'intéressé) - Précise qu'actuellement des commissions médicales examinent les conducteurs en cas d'annulation du permis de conduire par l'autorité judiciaire - **Art. L. 11-7 (modalités d'application déterminées par décret en Conseil d'Etat)** (p. 1615) : sur l'amendement de coordination n° 8 de la commission, se déclare opposé au sous-amendement n° 1 de M. Lucien Neuwirth (détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions spécifiques d'application aux conducteurs professionnels) - Pouvoir d'appréciation de l'autorité judiciaire en ce qui concerne les sanctions applicables aux chauffeurs professionnels et aux chauffeurs occasionnels.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire - Deuxième lecture [n° 282 (88-89)]** - (16 juin 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1640) : réserves du Sénat sur les modifications générales du code de procédure pénale et des règles de la détention provisoire - Possibilité d'un accord en CMP - Dispositions

restant en discussion : motivation de l'ordonnance de placement en détention provisoire, tour de service obligatoire pour la désignation des juges d'instruction, comparution personnelle et publicité des débats devant la chambre d'accusation, détention provisoire des mineurs - **Art. 1<sup>er</sup> (enquêtes de personnalité pour les jeunes majeurs)** (p. 1642) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 10 et n° 11 (suppression de la référence à l'intervention des services de l'éducation surveillée) - **Avant l'art. 2** (p. 1643) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Charles Lederman (suppression de la référence à l'ordre public comme justification du placement en détention provisoire) - **Art. 2 (motivation de l'ordonnance de mise en détention provisoire et extension de celle-ci à la matière criminelle)** : son amendement n° 1 : suppression de la référence à la nullité de l'ordonnance en l'absence de motivation ; adopté - **Art. 3 (réduction des délais légaux de détention provisoire)** (p. 1645) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 13 (réduction des délais maximaux de détention provisoire en matière correctionnelle) et n° 14 (réduction des délais maximaux de détention provisoire en matière criminelle) - Son amendement n° 2 : prolongation de un à deux ans du délai initial de détention provisoire en matière criminelle ; rejeté - **Art. 4 (dispositions relatives à la chambre d'accusation)** (p. 1646) : son amendement n° 3 : prolongation du délai imparti à la chambre d'accusation pour statuer en matière de détention provisoire en cas de comparution personnelle du détenu ; adopté - **Art. 4 bis (établissement d'un tableau de roulement en cas de pluralité de juges d'instruction au sein d'un tribunal)** (p. 1647) : son amendement de suppression n° 4 ; rejeté - S'oppose à l'amendement n° 15 de M. Charles Lederman (possibilité d'établissement d'un tour de service spécifique pour une section spécialisée) - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 1648) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Charles Lederman (rétablissement des prérogatives des assemblées générales des cours et des tribunaux) - **Art. 6 (dispositions relatives à la détention provisoire des mineurs)** (p. 1649) : accepte l'amendement n° 9 du Gouvernement (réduction à un mois de la détention provisoire des mineurs de seize à dix-huit ans lorsque la peine encourue n'excède pas cinq ans d'emprisonnement) ; et s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Charles Lederman (mise à l'écart des mineurs en détention provisoire de tout établissement pénitentiaire) - **Art. 8 (conditions d'entrée en vigueur)** (p. 1650) : ses amendements de coordination n° 7 et n° 8 ; adoptés.

- **Proposition de loi relative à la révision des condamnations pénales - Deuxième lecture [n° 280 (88-89)]** - (16 juin 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1651) : accord intervenu entre les deux assemblées - Propose l'adoption conforme du texte de l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles - Nouvelle lecture [n° 388 (88-89)]** - (20 juin 1989) - Rapporteur - **Discussion générale et Art. 5 à art. 9** : son intervention et ses amendements, présentés par M. Raymond Bouvier (p. 1666 à 1671).

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)]** - **Suite de la discussion** - (28 juin 1989) - **Art. 7 (procédure d'orientation)** (p. 2075) : soutient l'amendement n° 130 de M. Henri Goetschy (élaboration par l'élève de son projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide de l'établissement, de la communauté éducative et du centre d'information et d'orientation) - **Art. 12 (associations d'étudiants)** (p. 2086) : se déclare favorable à l'amendement n° 13 de M. Paul Seramy, rapporteur (insertion dans l'article de la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur relatif aux droits et libertés des étudiants des dispositions relatives à la participation, à l'accueil et à l'orientation des étudiants et à l'animation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel).

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 408 (88-89)]** - (29 juin 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** : son intervention présentée par M. Jacques Larché (p. 2137).

- **Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture [n° 448 (88-89)]** - (3 juillet 1989) - Rapporteur - **Discussion générale**

(p. 2362) : rappelle les motifs ayant conduit le Sénat à rejeter en première lecture les dispositions sur l'amnistie relative aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique ainsi que les dispositions visant la situation des insoumis et des déserteurs objecteurs de conscience - Echéec de la CMP - Introduction par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture de deux articles additionnels relatifs l'un aux indépendantistes corses, l'autre à la réintégration de travailleurs protégés de Renault, à la suite de l'amnistie de leur condamnation pénale - Décision du Conseil constitutionnel du 20 juillet 1988 excluant la possibilité de réintégration dans tous les cas où une faute lourde a été commise - Demande le rejet du projet de loi - Art. 1<sup>er</sup> (p. 2369) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - Art. 1<sup>er</sup> bis A (*amnistie des autonomistes corses*) (p. 2370) : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - Avant l'art. 1<sup>er</sup> bis B (p. 2373) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Charles Lederman (amnistie de tous les faits ayant donné lieu à des sanctions disciplinaires à l'encontre de tout salarié dit protégé ; reclassement dans la situation professionnelle antérieure à la sanction) - Disposition proposée tendant à donner des effets de droit privé à l'amnistie - Loi du 13 juillet 1937 portant amnistie limitée aux agents publics - Possibilité laissée aux tribunaux de statuer sur la réintégration - (p. 2376) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 8 (procédure de réintégration éventuelle du salarié protégé licencié pour une faute résultant de faits amnistiés en vertu de la loi du 20 juillet 1988), n° 9 (définition de la faute lourde) et n° 10 (notion de contrainte excessive pesant sur l'employeur et faisant obstacle à la réintégration en cas de faute lourde) - Art. 1<sup>er</sup> bis B (*réintégration de salariés protégés précédemment amnistiés qui avaient été licenciés pour faute lourde*) (p. 2378, 2379) : son amendement de suppression n° 3 ; adopté - Art. 1<sup>er</sup> bis (p. 2380) : son amendement de suppression n° 4 ; adopté - Art. 2 : son amendement de suppression n° 5 ; adopté - Art. 3 (*entrée en vigueur de la loi*) (p. 2381) : son amendement de suppression n° 6 ; adopté.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances [n° 234 (88-89)] - Suite de la discussion - (11 octobre 1989) - Après l'art. 27 (p. 2511, 2512) : soutient les amendements présentés à titre personnel par M. Hubert Haenel, n° 184, n° 185 et n° 186, relatifs à l'harmonisation du droit local des assurances applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, avec les nouvelles dispositions relatives à l'assurance en droit général - Art. 11 (*modifications du risque*) (p. 2519) : sur l'amendement de coordination n° 50 de M. Hubert Haenel, rapporteur, se déclare opposé au sous-amendement n° 156 de M. Robert Laucournet.**

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-89)] - Suite de la discussion - (25 octobre 1989) - Art. 7 (*conventions entre l'Etat et les collectivités territoriales pour des actions de développement économique local*) (p. 2731) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 13 de M. Jacques Larché, rapporteur, en remplacement de M. Jean-Marie Girault.**

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 5 (89-90)] - (14 novembre 1989) - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 3279) : se déclare opposé à l'amendement n° 75 de M. Charles Lederman (abrogation de l'article 7 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988, conférant la personnalité morale aux partis politiques) - Art. 1<sup>er</sup> (*dispositions nouvelles tendant à réglementer les campagnes électorales*) - Art. L. 52-6 du code électoral (*statut de l'association électorale*) (p. 3284) : absence de prise en compte du cas particulier de l'Alsace-Moselle - Art. L. 52-7 (*réglementation des dons*) (p. 3288) : se déclare opposé à l'amendement n° 78 de M. Charles Lederman (interdiction du versement de dons par des entreprises publiques ou privées ou par des organisations patronales) - (p. 3294) : se déclare favorable à l'amendement n° 15 de M. Christian Bonnet, rapporteur (interdiction pour les personnes physiques de nationalité étrangère de participer au financement des activités politiques françaises).**

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Intérieur - (5 décembre 1989) (p. 4402, 4403) : rappelle que la dotation générale de décentralisation et la dotation régionale d'équipement sont les ressources principales des régions - Problème de la dotation régionale d'équipement scolaire, DRES, qui correspond aux compétences de la région en matière de lycée - Dénonce l'insuffisance des augmentations de la DRES pour permettre aux régions de réaliser les investissements scolaires dont les taux d'augmentation se situent aux alentours de 25 % - Constate que la région a fait preuve de sa compétence et de son efficacité - Souhaite que les réformes de compétence se fassent dans la clarté et avec réalisme, et qu'on agisse avec précaution quant à d'éventuels regroupements de régions - Souligne le rôle des collectivités locales et territoriales en matière d'économie, de vie culturelle et artistique.**

**RUET (Roland), sénateur de l'Ain (UREI).**

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.**

**NOMINATIONS**

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.
- Membre suppléant du Comité de l'éthique du loto sportif.

**RUFIN (Michel), sénateur de la Meuse (apparenté au groupe RPR).**

**NOMINATIONS**

- Membre de la commission des lois.
- Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice ; est réélu juge suppléant (*JO Lois et décrets* du 27 octobre 1989).
- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'adoption.
- Membre titulaire de la Commission supérieure de codification et de simplification des textes législatifs et réglementaires ; est nommé de nouveau membre titulaire de cette commission devenue Commission supérieure de codification (décret n° 89-647 du 12 septembre 1989) (*JO Lois et décrets* du 3 novembre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie (11 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (24 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (8 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (14 juin 1989).



Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (15 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (21 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (12 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (12 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 238 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 337 (88-89)] (31 mai 1989) - **Professions judiciaires et juridiques.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 66 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 98 (89-90)] (6 décembre 1989) - **Professions judiciaires et juridiques.**

## QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 57 (JO Débats du 30 mars 1989) (p. 506) - Ministère : Famille - *Avenir de l'organisme régional de concertation pour l'adoption* - (Réponse : JO Débats du 8 avril 1989) (p. 95) - **Adoption.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)]** - (14 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1550) : bilan inacceptable des accidents de la route - Attachement du groupe du RPR au respect des droits de l'automobiliste - Instauration du permis à points ; précise que l'automobiliste doit bénéficier des garanties du pouvoir judiciaire - Conséquences de ce nouveau permis pour les professionnels de la route ; dépôt d'un amendement permettant certaines adaptations pour ces professionnels - Mesures pédagogiques et préventives préférables aux dispositifs répressifs - Responsabilité de l'Etat en matière de modernisation des infrastructures, d'éclairage des autoroutes et de disparition des derniers « points noirs » - Contrôle technique des véhicules - Conditions indispensables à l'amélioration de la sécurité routière.

- **Projet de loi relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 238 (88-89)]** - (19 octobre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2618) : projet de loi tendant à autoriser l'ouverture par les avocats de bureaux secondaires - Enrichissement du texte au cours de son examen par l'Assemblée nationale - Perspective d'une grande réforme des professions juridiques et judiciaires ; mission de Maître Saint-Pierre - Etat du droit positif actuel relatif aux cabinets secondaires des avocats : loi du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juri-

diques, décret du 9 juin 1972 organisant la profession d'avocat - (p. 2619) : divergences d'interprétation actuelles de la jurisprudence : arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes du 13 juillet 1984 et de la Cour de cassation du 15 janvier 1985 - Dispositif proposé par le projet de loi : maintien du principe de la territorialité de la postulation - Autorisation donnée par le conseil de l'Ordre du barreau d'accueil : contrôle limité aux seules conditions d'exercice de la profession dans le bureau secondaire - Art. 1<sup>er</sup> (établissement de bureaux secondaires par les avocats) (p. 2623 à 2625) : accepte les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 4, d'ordre rédactionnel, n° 5 (possibilité de retrait de l'autorisation du bureau secondaire en cas de manquement aux règles de la profession ; dans ce cas, représentation du bâtonnier de l'Ordre du barreau d'appartenance, avec voix consultative, au conseil de l'Ordre du barreau d'accueil) et n° 6 (obligation pour l'avocat disposant d'un bureau secondaire d'y exercer une activité professionnelle effective) - Art. 3 (*recours contre les décisions du conseil de l'Ordre*) (p. 2626) : accepte l'amendement de coordination n° 7 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - Art. 5 (*dispositions transitoires de la loi n° 85-99 du 25 janvier 1985 relative aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 8 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **In fine** (p. 2627) : son amendement n° 1 : suppression des bourses communes de résidence des commissaires-priseurs ; adopté.

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 [n° 7 (90-91)]** - (7 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3068) : contradiction entre la reconnaissance de la pérennité des menaces pesant sur la France et la réduction des crédits d'équipement militaire dans le texte en projet - Report ou abandon de programmes ; réduction du rythme de commandes annuelles - Conséquences à terme sur la crédibilité de la force de dissuasion par la priorité accordée à la seule composante océanique et l'obsolescence possible de la composante terrestre ; caractère indispensable d'une composante sol-sol déplaçable - Plan « Armées 2 000 » : conséquences en matière d'aménagement du territoire de certaines restructurations ; exemple de la ville de Verdun - (p. 3069) : rôle éducatif de l'armée : service militaire et lutte contre l'illettrisme - Indispensable maintien d'un haut niveau de capacité défensive, et d'un consensus en la matière du peuple français : souligne, malgré d'incontestables signes de détente, le maintien du déséquilibre des forces en Europe au profit de l'Union soviétique et l'amélioration de son outil militaire - Timidité des initiatives françaises en matière de défense européenne - Vote du groupe du RPR contre ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 66 (89-90)]** - (11 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4792) : ouverture aux avocats du droit d'ouvrir des bureaux secondaires - Adjonction au texte en projet de diverses dispositions d'ordre professionnel - Problème des locaux professionnels à Paris - Art. 1<sup>er</sup> (*établissement de bureaux secondaires par les avocats*) (p. 4798) : son amendement n° 1 : retour au texte adopté par le Sénat en première lecture quant au retrait de l'autorisation d'ouverture d'un bureau secondaire en cas de manquement aux règles professionnelles dans l'exercice au sein de ce bureau secondaire ; rejeté - **Après l'art. 8** (p. 4799) : son amendement n° 2 : report au 1<sup>er</sup> janvier 1993 de la suppression des bourses communes de résidence des commissaires-priseurs ; irrecevable (article 42, alinéas 10 et 11 du règlement) - A titre personnel, se déclare opposé à cet amendement - Son amendement n° 3 : dérogation aux règles applicables au changement d'affectation de locaux depuis l'entrée en vigueur de la loi du 6 juillet 1989 ; rejeté - (p. 4801) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 6 de M. Charles Lederman.

## S

**SALVI (Pierre)**, sénateur du Val-d'Oise (UC).

**Décédé le 9 janvier 1989** (JO Lois et décrets du 11 janvier 1989)  
- Eloge funèbre le 11 avril 1989.

## NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.

- Membre titulaire de la Commission d'accès aux documents administratifs.

**SARRE (Georges)**, secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Jean-Pierre Tizon : **Sécurité routière** (*Danger représenté par les voitures*) (JO Débats du 26 mai 1989) (p. 929).

de M. Ivan Renar : **Industrie textile** (*Problèmes du secteur textile*) (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3373).

de M. Georges Mouly : **Autoroutes** (*Projet d'autoroute dans le Limousin*) (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3374).

de M. Jacques Bimbenet : **Sécurité routière** (*Mesures concernant la sécurité routière*) (JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4947).

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 25 de M. Louis de Catuelan : **Transports fluviaux** (*Mesures envisagées pour la relance de la batellerie française*) (JO Débats du 20 mai 1989) (p. 812).

n° 36 de M. Louis Perrein : **Routes** (*Amélioration de la RN 370 dans la traversée de Villiers-le-Bel (Val-d'Oise)*) (JO Débats du 29 avril 1989) (p. 485).

n° 38 de M. Louis Perrein : **Autoroutes** (*Tracé de l'autoroute A16*) (JO Débats du 29 avril 1989) (p. 486).

n° 78 de M. Louis Mercier : **Logement (financement)** (*Réforme de l'aide au financement de l'accession à la propriété*) (JO Débats du 20 mai 1989) (p. 811).

n° 88 de M. Abel Sempé : **Transports routiers** (*Situation des artisans du bâtiment au regard de la réglementation sociale européenne dans les transports routiers*) (JO Débats du 17 juin 1989) (p. 1652).

n° 89 de M. Abel Sempé : **Viticulture** (*Diffusion des règlements européens auprès des organismes représentatifs de la viticulture*) (JO Débats du 17 juin 1989) (p. 1652).

n° 92 de M. Jean-Paul Chambriard : **Routes** (*Déviations de la RN 102 à hauteur de Brioude (Haute-Loire)*) (JO Débats du 17 juin 1989) (p. 1653).

## INTERVENTIONS

- S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de M. Dominique Pado, sénateur de Paris (14 juin 1989) (p. 1523).

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions** [n° 302 (88-89)] - (14 juin 1989) - Discussion générale (p. 1552) : taux d'insécurité routière en France comparé à ceux de la RFA et

de la Grande-Bretagne - Majorité des accidents graves due aux comportements des automobilistes : alcoolisme au volant, excès de vitesse - Efficacité du permis à points prouvée en RFA, en Grande-Bretagne, au Japon et aux Etats-Unis - Objectif prioritaire du permis à points : modifier le comportement des contrevenants multirécidivistes - (p. 1553) : second objectif : faire réfléchir les contrevenants occasionnels - Préservation de toutes les garanties traditionnelles du système judiciaire - Sévérité de l'annulation du permis de conduire proportionnelle aux troubles graves causés par les récidivistes (alcoolisme au volant, grands excès de vitesse, franchissement de feux tricolores) - Reconstitution du capital de points initial - Dangers de l'aménagement de la suspension administrative du permis de conduire souhaité par la commission des lois - Efficacité de la perception immédiate de l'amende forfaitaire - N'envisage pas de confier la gestion du permis à points aux services du casier judiciaire - (p. 1554) : application du permis à points aux professionnels de la route - Difficultés rencontrées par les chauffeurs routiers ; souhaite que la réglementation sur la durée du travail soit mieux respectée par leurs employeurs - Originalité du dispositif du permis à points proposé : possibilité pour le contrevenant de regagner des points en suivant un stage de sensibilisation aux causes et aux conséquences des accidents de la route ; qualité des formations mises en place - Réactivation des dispositions prévoyant l'enseignement des règles de sécurité routière à l'école - Apprentissage de la conduite automobile dès seize ans - S'intéresse à la proposition de M. Franck Sérusclat sur la possibilité pour les automobilistes de s'entraîner et de s'autocontrôler devant des simulateurs - Problème des infrastructures routières - Développement considérable du réseau autoroutier - Nouvelle politique du Gouvernement tendant à privilégier la sécurité sur la fluidité du trafic routier - Effort important consenti par les collectivités locales dans le domaine des infrastructures de sécurité routière - (p. 1555) : éclairage des autoroutes - Limitation de la vitesse sur la quasi-totalité du réseau autoroutier allemand - Problème de l'harmonisation européenne en raison de l'absence de limitation sur certaines autoroutes étrangères - En cette période de présidence française de la CEE, espère faire progresser l'harmonisation sur le taux autorisé d'alcoolémie au volant et les conditions d'obtention du permis de conduire - Contrôle technique des véhicules - Développement des centres de contrôle - Interdiction pour les stations-services de vendre la nuit des boissons alcoolisées - Organisation prochaine au Parlement d'un grand débat sur la sécurité routière - Nécessaire distinction entre les petits et les grands excès de vitesse au regard du retrait des points du permis de conduire - (p. 1556) : sévérité envers les contrevenants récidivistes - Richesse de ce débat de nature à faire progresser la prise de conscience des Français face à ce douloureux problème de société - Valorisation des comportements des bons conducteurs - Lancement prochain par M. Michel Rocard d'une campagne de communication sur le thème « Faisons la route ensemble » ; participation significative de deux constructeurs automobiles nationaux à cette campagne - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 1557) : demande le retrait de l'amendement n° 29 de M. Jacques Machet (conséquences de la consommation de certains médicaments sur la conduite automobile dûment stipulées sur leur emballage) - Etude en cours afin d'évaluer l'effet réel des médicaments sur la sécurité routière - S'oppose à l'amendement n° 30 de M. Jacques Machet (établissement d'une liste départementale annuelle des « points noirs » et d'un rapport national sur la situation de chaque département et les progrès effectués d'une année sur l'autre ; signalisation de ces lieux dangereux) - In fine : son amendement n° 37 : contrôle technique des véhicules automobiles ; séparation des fonctions de contrôleur et de réparateur ; adopté - (p. 1558) : précise à M. Lucien Neuwirth qu'il n'envisage pas de développer le corps des mines pour assurer le contrôle technique des véhicules - Art. 1<sup>er</sup> (*dispositions applicables à certaines infractions au code de la route et institution d'une amende forfaitaire minorée*) (p. 1559) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 25 de M. Jean-Luc Bécart - Art. 2 (*détermination par décret en Conseil d'Etat du montant des amendes forfaitaires et des modalités d'application de cette procédure*) (p. 1560) : s'oppose à l'amendement de suppression pour coordination n° 26 de

M. Jean-Luc Bécart - Avant l'art. 10 (p. 1561) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (augmentation de l'échelle des peines en matière d'excès de vitesse).

Suite de la discussion - (15 juin 1989) - Art. 10 (dispositions relatives au permis de conduire à points) - Art. L. 11 du code de la route (création et régime du permis à points) (p. 1603) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (création du permis de conduire à douze points), et sur cet amendement, au sous-amendement n° 38 de M. Jean-Pierre Tizon (épreuves habituelles du permis de conduire complétées par une épreuve de secourisme) - (p. 1605) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 17 de M. Jean-Paul Bataille (fixation par l'autorité judiciaire de la sanction encourue par la perte totale des points du permis de conduire) - Art. L. 11-1 (nature des infractions entraînant une réduction de plein droit du nombre de points) (p. 1607) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (réduction de plein droit d'un ou de deux points du capital de points initial, dans le cadre de la procédure de l'amende forfaitaire ; compétence des tribunaux dans les autres cas pour prononcer le retrait des points) - Projet reprenant les propositions faites il y a dix-sept ans par M. Jacques Braconnier, alors parlementaire chargé de mission pour la sécurité routière - Sévérité à l'égard des récidivistes - Accès à toutes les voies de recours garanti aux conducteurs - Art. L. 11-2 (barème de réduction des points) (p. 1610) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (barème de retrait des points en cas de contraventions commises simultanément) et accepte le n° 18 de M. Jean-Paul Bataille (perte de points modulée selon la nature et l'importance de l'infraction) - Art. L. 11-3 (modalités d'information du contrevenant sur la perte de points encourue) : son amendement n° 39 : formulaire communiqué à l'intéressé précisant la perte de points encourue, l'existence d'un traitement automatisé de ces points et la possibilité d'exercer son droit d'accès ; rejeté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de la commission (en cas de versement immédiat de l'amende forfaitaire entraînant la perte de points, formulaire de contravention faisant état de l'existence d'un traitement automatisé de ces points et de la possibilité pour le contrevenant d'exercer son droit d'accès) - Art. L. 11-5 (modalités de retrait et de réattribution du permis de conduire en cas de perte totale des points) (p. 1611) : accepte l'amendement n° 21 de M. Guy Allouche (prorogation de la période pendant laquelle le contrevenant récidiviste ne peut solliciter un nouveau permis de conduire) - Son amendement n° 40 : réattribution subordonnée à un examen médical et psychotechnique reconnaissant l'aptitude de l'intéressé ; adopté - Art. L. 11-6 (reconstitution du capital initial de points) (p. 1613) : s'oppose aux amendements n° 20 de M. Jean-Paul Bataille (diminution du délai sans infraction nécessaire pour cette reconstitution) et n° 7 de la commission (informations relatives au nombre de points ne pouvant être portées à la connaissance des employeurs, assureurs ou de tout autre personne physique ou morale ; sanctions applicables à la divulgation desdites informations à des tiers non autorisés) - Art. L. 11-7 (modalités d'application déterminées par décret en Conseil d'Etat) (p. 1614) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 8 de la commission et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 1 de M. Lucien Neuwirth (détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions spécifiques d'application aux conducteurs professionnels) - Après l'art. 10 (p. 1615) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 9 de coordination et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 10 (en cas de récidive du cumul du délit d'alcoolisme au volant et d'homicide ou blessures involontaires, impossibilité de solliciter un nouveau permis de conduire avant l'expiration d'un délai de dix ans) - (p. 1616) : s'oppose aux amendements n° 11 de la commission (possibilité pour le préfet d'aménager les conditions d'exécution de la suspension du permis de conduire) et n° 27 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de la suspension administrative du permis de conduire) - (p. 1617) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (gestion du retrait de points du permis de conduire confiée aux services du casier judiciaire automatisé) - Art. 12 (gestion du permis à points) : s'oppose à l'amendement de suppression pour

coordination n° 13 de la commission - Art. 14 (extension de la liste des infractions permettant de procéder à un dépistage préventif de l'imprégnation alcoolique) (p. 1618) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de l'extension de ce dépistage en cas de défaut de port de la ceinture de sécurité ou du casque) - Après l'art. 14 : demande le retrait des amendements de M. Guy Allouche, n° 22 (mise en place sur tout véhicule neuf, mis en circulation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, d'un dispositif sonore et lumineux avertissant le conducteur du défaut de bouclage de sa ceinture de sécurité) et n° 24 (mise en place sur tout véhicule neuf, mis en circulation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, d'un dispositif avertissant le conducteur qu'il dépasse la vitesse maximale autorisée ; mise en conformité des autres véhicules dans un délai de deux ans) - S'engage à intervenir pour l'amélioration des équipements des véhicules, à l'occasion de l'harmonisation des règles au niveau communautaire - Art. 16 (dispositions applicables en Polynésie française) (p. 1619) : accepte l'amendement rédactionnel n° 14 de la commission - Art. 18 (entrée en vigueur de la loi) (p. 1620) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de la commission (application de la présente loi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991) - Art. 19 (dépôt par le Gouvernement, à la session d'automne du Parlement, d'un projet de loi de programme sur la sécurité routière) : son amendement de suppression n° 41 ; adopté - Sur l'ensemble (p. 1621) : en réponse à M. Abel Sempé, précise que dans le département de la Seine-et-Marne des contrôles d'alcoolémie ont été récemment pratiqués à la sortie des établissements qui fonctionnent la nuit, par la gendarmerie et la police - Souhaite un retour à l'esprit initial de ce projet en commission mixte paritaire.

Nouvelle lecture [n° 434 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - Discussion générale (p. 2285) : se félicite de la qualité des débats sur ce texte et de l'adoption par les deux assemblées du principe du permis à points - Importance centrale de la procédure du retrait des points : souhaite le maintien du caractère inéluctable et automatique du retrait de points en cas de faute et du retrait final du permis en cas d'infractions graves et répétées - Demande le rejet de l'amendement aménageant la suspension administrative du permis de conduire - Nécessité d'une mobilisation nationale pour lutter contre l'insécurité routière - Art. 10 - Art. L. 11 du code de la route (p. 2288) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Art. L. 11-1 (p. 2289) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Art. L. 11-2 : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 3 de la commission - Art. L. 11-7 : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 4 de la commission - Art. 10 bis (peine complémentaire du retrait de points) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 5 de la commission - Art. 10 quater (aménagement de la suspension administrative du permis de conduire) (p. 2290) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Art. 10 quinquies (transfert au casier judiciaire automatisé de la gestion des permis à points) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 7 de la commission - Art. 12 : s'oppose à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - Art. 19 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 9 de la commission.

- Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile - Deuxième lecture [n° 424 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - Discussion générale (p. 2291, 2292) : nécessité d'accompagner la croissance du trafic aérien d'un renforcement des règles de sécurité applicables aux aéroports, aux équipages et aux transporteurs - Aggravation par ce projet de loi des peines et des amendes encourues par les contrevenants en cas de non-respect des règles de sécurité contenues dans le code de l'aviation civile - Protection du transport aérien contre les actes de terrorisme : inscription dans le droit français des dispositions du protocole international signé à Montréal en février 1988 ; élargissement des opérations de fouille des personnes, des bagages et des

véhicules - Dispositions du texte restant en discussion : définition de la personne -propriétaire, exploitant technique ou exploitant commercial- susceptible d'encourir des sanctions pénales, catégories de personnels chargés des opérations de fouille de biens, délimitation de la zone concernée par les opérations de contrôle de sûreté dans les aéroports - **Art. 2 (sanctions pénales applicables en cas de mise en service ou de conduite d'aéronefs non conformes aux règles de sécurité)** (p. 2294) : s'oppose aux amendements de M. Henri de Raincourt, rapporteur, n° 1 (responsabilité de l'exploitant technique de l'aéronef, propriétaire ou non) et n° 2 (mention de la validité d'un brevet ou d'une licence de pilote) - **Art. 10 (retenue des aéronefs)** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 3 de la commission - **Art. 12 (délits commis à l'encontre ou dans l'enceinte des aérodromes)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de la commission (suppression de la référence à tout dispositif matériel) - (p. 2295) : accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission - **Art. 13 (instauration de la règle de la compétence universelle)** : accepte les amendements de la commission, n° 6 (référence au protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, fait à Montréal le 24 février 1988) et n° 7 de coordination - **Art. 14 (dispositions relatives à la fouille des personnes et des biens)** (p. 2296) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 8 (extension de la pratique des fouilles à toutes les zones des aéroports) et n° 9 (suppression de la possibilité de faire effectuer des fouilles de biens par des agents agréés des compagnies aériennes ou des organismes aéroportuaires).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs** - (7 décembre 1989) (p. 4575) : sécurité routière - Résorption des points noirs dans le département de la Vendée - Contrôle technique des véhicules - Informatisation du fichier du permis de conduire, préalable nécessaire à l'application du permis à points - Volonté de décentralisation du Gouvernement ; plans départementaux d'action de sécurité routière ; rénovation du programme « moins 10 % » - Carrefours régionaux de sécurité routière - Crédits consacrés aux techniques innovantes de régulation du trafic : projet Sirius dans le cadre du contrat de plan Etat-région Ile-de-France - (p. 4576) : sécurité des transports routiers ; halte au gigantisme - Décision prise par le conseil des ministres des transports européens sur les obligations en matière de formation des conducteurs de transports routiers intérieurs de marchandises dangereuses - Professionnalisation des transporteurs ; objectif du relèvement du niveau de l'examen d'accès à la profession - Régime transitoire obtenu par la France pour l'instauration progressive du cabotage au sein des pays de la CEE - Avenir des voies navigables - Priorité à la rénovation du réseau existant - Réalisation prochaine de la mise au grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent - Réalisation progressive de la liaison fluviale mer du Nord - mer Méditerranée : liaison Rhin-Rhône ; Compagnie nationale du Rhône, CNR - (p. 4577) : mesures en faveur de la batellerie : déductibilité de la TVA sur le fuel.

**SAUNIER (Claude)**, sénateur des Côtes-du-Nord (S).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Éducation nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) (p. 3961) : priorité accordée par le Pré-

sident de la République à l'éducation nationale - Budget établi en concertation avec les différents partenaires du secteur éducatif - Progression de ce premier budget civil de l'Etat supérieure à l'augmentation générale du budget de la Nation - (p. 3962) : budget conforme aux objectifs de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 - Renforcement de l'encadrement pédagogique dans les lycées - Amélioration du recrutement d'enseignants - Revalorisation de la condition étrangère - Rappelle la vocation première de l'école, à savoir la réduction des inégalités sociales - Crédit-formation - Relèvement des taux des bourses - Gratuité des manuels scolaires - Aides aux familles - Apprentissage des langues étrangères - Adaptation de l'enseignement aux technologies modernes - Formation initiale et continue des enseignants - Volonté gouvernementale de donner un nouvel élan à l'enseignement supérieur : création de postes d'enseignants, revalorisation des bourses, création de postes de personnels ATOS et attribution de moyens supplémentaires pour le fonctionnement des universités - (p. 3963) : explosion démographique dans l'enseignement supérieur - Souhaite que soit précisée la participation des collectivités territoriales au financement des universités, relevant de la responsabilité exclusive de l'Etat - Place des délocalisations dans un schéma national de développement universitaire - Précise que les contrats de plan Etat-région défavorisent les villes moyennes candidates à des délocalisations - Remercie le Gouvernement de donner au système éducatif, et en particulier à l'enseignement supérieur, les moyens de faire face aux difficultés actuelles.

**SCHIELE (Pierre)**, sénateur du Haut-Rhin (UC) - Questeur du Sénat.

Se démet de ses fonctions de questeur le 2 mai 1989 (JO Débats du 9 mai 1989).

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 13 juin 1989).

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; en démissionne le 10 octobre 1989 (JO Lois et décrets du 11 octobre 1989).

- Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)] - Suite de la discussion** - (28 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (missions du système éducatif)** (p. 2050) : sur l'amendement n° 2 de M. Paul Séramy, rapporteur (participation des établissements d'enseignement privés sous contrat aux missions du service public de l'éducation), soutient les sous-amendements de M. Henri Goetschy, n° 126 à n° 129.

**SCHUMANN (Maurice)**, sénateur du Nord (RPR).

#### NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu président.

- Membre titulaire du Conseil national de la cinématographie.

Membre ès qualités du Haut comité du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à l'enseignement de la danse (27 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (27 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'éducation (29 juin 1989).

## QUESTIONS

### Questions orales avec débat :

n° 66 (JO Débats du 31 mai 1989) (p. 984) - Ministère : Industrie - *Application de l'arrangement multifibre et situation de l'industrie textile* - Industrie textile.

### Questions orales sans débat :

n° 135 (JO Débats du 25 octobre 1989) (p. 2704) - Ministère : Budget - *Respect des engagements publics envers l'industrie textile* - Industrie textile.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives** [n° 29 (88-89)] - (4 avril 1989) - Après l'art. 1<sup>er</sup> (p. 31) : au nom de la commission des affaires culturelles, sur l'amendement n° 2 de M. François Lesein, rapporteur (missions et pouvoirs de la Commission nationale de lutte contre le dopage), accepte, après une modification rédactionnelle, le sous-amendement n° 56 de Mme Danielle Bidard-Reydet (collaboration de la Commission avec le Comité national de la recherche et de la technologie) - Accepte la demande de priorité de l'article 5 formulée par le Gouvernement - **Art. 5 (par priorité) (perquisitions et saisies)** (p. 33) : s'oppose à l'amendement n° 58 du Gouvernement (suppression de cet article) - Article introduit par le Conseil d'Etat - **Sur l'ensemble** (p. 43) : remercie le Gouvernement pour son esprit d'ouverture et de conciliation - Souligne l'importance de l'article 5 du projet et le danger de la divulgation d'informations inexacts pour la carrière des sportifs.

- **Questions orales avec débat jointes : télévision sans frontière** - (12 avril 1989) (p. 178, 179) : adoption par la commission de la CEE, avec la voix de la France, de la directive européenne « télévision sans frontière » ; rappelle les propos de M. Jack Lang, ministre de la culture, jugeant indispensable les dispositions relatives aux quotas de diffusion européenne, non reprises dans le texte de la directive - Possibilité pour la France d'obtenir le rejet de la directive - Juge l'unanimité des membres de la CEE indispensable pour une question de cette importance et qui n'entre pas dans le champ d'application de l'Acte unique européen relatif au marché intérieur - Unanimité de l'opinion publique - Dénonciation d'un « Munich culturel » par M. Nicolas Seydoux.

- **Projet de loi relatif à l'enseignement de la danse** [n° 259 (87-88)] - (12 avril 1989) - Discussion générale (p. 191) : revient sur les questions posées, au nom de la commission des affaires culturelles, par M. Michel Miroudot - Opéra de la Bastille ; rencontre organisée par la commission avec M. Pierre Bergé, nouveau directeur général ; date d'ouverture - **Art. 1<sup>er</sup> (titres autorisant l'enseignement de la danse ; diplôme d'Etat)** (p. 192) : accepte l'amendement n° 20 de M. Guy Penne (composition de la commission consultative prévue pour l'équivalence des diplômes étrangers) - (p. 194) : sur l'amendement n° 30 de M. Jean Delaneau, rapporteur (liste des équivalences au diplôme d'Etat accordées après acquisition d'une formation pédagogique), accepte le sous-amendement n° 33 de M. Guy Penne - **Art. 6 (dispositions transitoires ; modalités de dispense de diplôme des personnes enseignant la danse depuis plus de trois ans)**

(p. 201, 202) : sur l'amendement n° 9 de la commission (assouplissement de la procédure), accepte le sous-amendement n° 37 du Gouvernement - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 203) : satisfaction devant l'esprit de conciliation manifesté tout au long de ce débat - Inquiétude de M. Jean-Marie Girault au sujet des professeurs de danse actuellement en exercice.

**Deuxième lecture** [n° 287 (88-89)] - (31 mai 1989) - **Art. 3 (conditions d'exploitation d'un établissement destiné à l'enseignement de la danse)** (p. 997) : accepte l'amendement n° 8 du Gouvernement (modalités de l'assurance obligatoire de l'exploitant d'une salle de danse).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel** [n° 347 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juin 1989) (p. 1055) : importance de l'activité musicale de Radio France, premier producteur européen - Hommage aux orchestres de Radio France et à leurs chefs - Propose la création, en faveur de Radio France, d'une dotation particulière destinée à la création musicale.

- **Projet de loi relatif à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives** - **Deuxième lecture** [n° 317 (88-89)] - (2 juin 1989) - **Art. 5 (par priorité) (perquisitions et saisies)** (p. 1075) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 25 du Gouvernement en rappelant la concertation entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur ce texte.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** [n° 409 (88-89)] - (26 juin 1989) - Discussion générale (p. 1970) : rappelle la remise en cause récente par M. Bernard Schreiner, rapporteur de ce projet de loi à l'Assemblée nationale, de l'amendement sur la coupure publicitaire unique des oeuvres audiovisuelles adopté en décembre 1988 - Souhaite l'augmentation, par une convention d'objectifs, de la diffusion d'émissions françaises de qualité au fur et à mesure de l'amélioration de la situation financière des chaînes publiques.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation** [n° 375 (88-89)] - Suite de la discussion - (28 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (missions du système éducatif)** (p. 2058) : rappelle la loi du 31 décembre 1984 qui précisait : « les établissements d'enseignement privés sous contrat participent au service public de l'éducation » - Confirme sa conception de la laïcité de l'Etat républicain - **Art. 5 (conseil national des programmes)** (p. 2071) : inquiétude du comité national de géographie quant à la dissociation de la géographie physique et de la géographie humaine - Rappelle la motion relative à l'enseignement de la géographie faite à l'initiative de M. Pierre Georges au nom de l'académie des sciences morales et politiques adoptée à l'unanimité et approuvée par tous les professeurs de géographie - **Art. 8 (calendrier scolaire)** (p. 2078) : rappelle les propos de M. Michel Rocard prononcés le 8 décembre dernier à Limoges qui soulignaient que l'année scolaire en France était la plus courte d'Europe - Estime qu'il faut faire travailler les élèves jusqu'à la fin du mois de juin.

**Suite de la discussion** - (29 juin 1989) - **Art. 28 bis (bonification indiciaire accordée à certaines catégories de personnels)** (p. 2159) : regrette l'exclusion du bénéfice de la bonification des professeurs agrégés - Création d'un sentiment de frustration dans l'élite du corps universitaire - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2168) : souligne l'esprit de conciliation du rapporteur de la commission des affaires culturelles - Dénonce l'exclusion injustifiée des professeurs agrégés de la bonification indiciaire accordée à certaines catégories de personnels - Souhaite une révision de la position du Gouvernement sur ce point.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation de l'industrie textile** [n° 443 (88-89)] - (30 juin 1989) (p. 2188, 2189) : *en son nom personnel* - Croissance de l'investissement textile et des ventes à l'étranger, preuve du dynamisme du secteur - Distinction entre la concurrence déloyale de certains pays à faibles coûts salariaux et celle des pays européens aux productions frappées de moindres coûts fiscaux - Fermeté nécessaire dans la négociation d'un système mondial de régulation quantitative du commerce

du textile et de l'habillement - Mesures annoncées le 14 décembre 1988 - Taux des prêts Codevi - Demande l'abaissement progressif de la taxe professionnelle et la suppression du décalage d'un mois dans le remboursement de la TVA - Souhaite l'adaptation du crédit d'impôt-recherche aux dépenses de création et d'innovation des industries textiles et de l'habillement - Amélioration nécessaire des conditions de recours aux conventions de chômage partiel afin d'éviter les licenciements - Marchés publics : demande que la préférence soit accordée aux tissages français - (p. 2193) : communication de la Commission de la CEE au groupe de négociation de textiles du GATT.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Nouvelle lecture [n° 451 (88-89)]** - (3 juillet 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*institution d'une présidence commune à Antenne 2 et FR3*) (p. 2382) : soutient l'amendement n° 1 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur - Inconstitutionnalité probable de la disposition proposée - Art. 2 (*première désignation du président commun*) (p. 2383) : soutient l'amendement de suppression n° 2 de la commission - Accord de la majorité sénatoriale avec les propos tenus par le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA.

- **Projet de loi relatif à l'utilisation des détecteurs de métaux [n° 273 (88-89)]** - (19 octobre 1989) - Art. 4 (*envoi des procès-verbaux constatant les infractions au procureur de la République*) (p. 2650) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Claude Estier (force probante supérieure de ces procès-verbaux).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - Art. 13 (*régime du crédit d'impôt-recherche*) (p. 3691) : se déclare favorable à l'amendement n° I-107 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (dépenses de création et de conception de collections textiles éligibles au crédit d'impôt-recherche) - Extension du crédit d'impôt-recherche aux dépenses de création et d'innovation - (p. 3692) : difficultés de l'industrie textile dans la région de Roubaix-Tourcoing - Après l'art. 13 (p. 3700) : se déclare favorable à l'amendement n° I-73 de M. Pierre Laffitte (allègement du régime d'imposition des rémunérations perçues par un salarié au titre d'un brevet d'invention).

*Deuxième partie :*

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4227, 4228) : *en son nom personnel*, se déclare favorable à l'amendement n° II-16 de M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial (réduction des crédits inscrits à la ligne industrie et aménagement du territoire) - Regrette que M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie, n'ait pas défendu devant l'Assemblée nationale l'amendement adopté par le Sénat étendant le champ d'application du crédit d'impôt recherche aux dépenses d'innovation dans l'industrie textile - Demande l'examen par le Conseil des ministres de la CEE du problème des copies de dessin.

**Culture et communication - Communication** - (5 décembre 1989) (p. 4442) : problème de l'affectation des crédits supplémentaires à la rénovation des programmes plutôt qu'à l'apurement du déficit.

**Jeunesse et sports** - (6 décembre 1989) (p. 4462) : regrette l'absence de parution des décrets et circulaires d'application de la loi du 28 juin 1989 relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants.

**Culture et communication - Culture** - (8 décembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4612) : se déclare favorable à l'amendement n° II-28 de M. Raymond Bourguin, rapporteur spécial (réduction des crédits du Titre III : subvention de fonctionnement de l'Opéra de Paris) - **Etat C** (p. 4613) : se déclare favorable à l'adoption du budget de la culture, qui est en augmentation de 7,6 % - Rappelle que le budget culturel de la ville de Paris est en augmentation cette année de 12,5 % par rapport à l'an dernier.

- **Examen d'une demande d'autorisation d'une mission d'information ayant pour objet d'étudier les problèmes posés par l'immigration en France et de proposer les éléments d'une politique d'intégration** - (11 décembre 1989) (p. 4766).

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Deuxième lecture [n° 113 (89-90)]** - (16 décembre 1989) - Art. 15 bis (*amnistie des infractions commises en relation avec le financement direct ou indirect de campagne électorale ou de partis et groupements politiques*) (p. 5089) : *en son nom personnel*, se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 20 de M. Christian Bonnet, rapporteur - Estime que si le Sénat adopte cet amendement à l'unanimité, un grand nombre de députés lui en seront reconnaissants.

**SEILLIER (Bernard)**, sénateur de l'Aveyron (UREI).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires sociales (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979) (*JO Lois et décrets* du 21 octobre 1989) ; puis nommé vice-président (*JO Lois et décrets* du 14 décembre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (13 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (13 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (18 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (17 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 92 (89-90)] portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence [n° 108 (89-90)] (6 décembre 1989) - **Sécurité sociale**.

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé [n° 142 (89-90)] (14 décembre 1989) - **Sécurité sociale**.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 151 (89-90)] portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé, considéré comme adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture aux termes de l'article 49, alinéa 3,

de la Constitution [n° 152 (89-90)] (18 décembre 1989) - Sécurité sociale.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé** - *Deuxième lecture* [n° 3 (89-90)] - (18 octobre 1989) - **Art. 2** (*mission de santé publique; service départemental de santé maternelle et infantile*) - **Art. L. 146 du code de la santé publique** (*mission des participants à la protection maternelle et infantile*) (p. 2599) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de Mme Nelly Rodi, rapporteur (santé maternelle et infantile : suppression du terme « promotion ») - **Art. L. 148** (*service départemental de PMI*) (p. 2600) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (suppression de l'énumération des catégories de qualification des personnels).

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local** [n° 320 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (25 octobre 1989) - **Art. 10** (*attributions des sociétés d'économie mixte locale*) (p. 2739) : dénonce dans les perspectives de coopération transfrontalière l'imposition de conditions de réciprocité qui fait obstacle aux initiatives qui pourraient se présenter.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

### *Deuxième partie :*

**Travail, emploi, formation professionnelle et services communs** - (4 décembre 1989) (p. 4309) : amélioration de la situation de l'emploi depuis 1987 essentiellement due à la conjoncture économique favorable et aux effets bénéfiques de la politique menée à l'égard des entreprises - Taux de chômage en France supérieur à celui des autres pays industrialisés - Problème du financement du surcoût résultant de l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans - Emploi des handicapés ; création de places dans les centres d'aide par le travail, CAT - Avenir de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE - (p. 4310) : amélioration de l'emploi corrélative de la création d'activités nouvelles, de la reconnaissance des capacités d'initiatives locales et du développement de la coopération entre tous les partenaires publics et privés - Politique gouvernementale pour l'emploi privilégiant la déconcentration à la décentralisation - Opposition des sénateurs de l'UREI à ce projet de budget.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé** [n° 92 (89-90)] - (13 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4875, 4876) : déplafonnement des cotisations d'accidents du travail à partir de 1991 ; résultats des simulations effectuées dans la région Rhône-Alpes - Relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises à la contribution sociale de solidarité - Extension des droits des accidentés du travail - Bénéfice de l'allocation de logement étendu aux personnes hospitalisées dans des établissements de long séjour - Mesures favorables aux inactifs et aux handicapés - Exonération des charges sociales pour l'emploi d'une aide à domicile, en cas d'hébergement dans la famille naturelle - (p. 4877) : possibilité de recruter des fonctionnaires hospitaliers par concours interne sur titres - Réforme de la tarification applicable dans les unités et les centres de long séjour - Création d'une allocation de dépendance - Politique familiale - Santé de la jeunesse - Possibilité pour les centres de planification et d'éducation familiale de participer au dépistage et au traitement de certaines maladies sexuellement transmissibles, MST - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 4883) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Paul Souffrin (obligation de procéder, avant le 30 juin 1990, au renouvellement des membres des conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale) - **Art. 1<sup>er</sup>** (*déplafonnement des cotisations d'accidents du travail*) (p. 4885) : accepte l'amendement n° 28 de Mme Hélène Missoffe (professionnels du théâtre et du cinéma exclus du champ d'application de cet article) - (p. 4886) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Paul Souffrin (versement aux accidentés du travail de l'intégralité de leur salaire pendant la durée de leur arrêt de travail) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 74 du Gouvernement

(communication par les employeurs de salariés agricoles du montant total des salaires par catégorie de risques, à compter de l'exercice 1990) - (p. 4887) : son amendement n° 4 : limitation des hausses de cotisations subies par les entreprises pour les trois premières années d'application de la réforme ; retiré au profit de l'amendement n° 75 du Gouvernement (dispositions spéciales prises par arrêté pour limiter les conséquences financières de l'article 1<sup>er</sup> sur les employeurs) - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** : sur l'amendement n° 75 du Gouvernement précité, son sous-amendement n° 67 : dispositions spéciales prises par arrêté interministériel ; adopté - **Art. 1<sup>er</sup>** (*suite*) : s'oppose aux amendements n° 35 de M. Paul Souffrin (alignement du régime des accidents de trajet sur le régime des accidents du travail) et n° 71 du Gouvernement (équilibre financier de la gestion des accidents du travail) - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** (*suite*) (p. 4888) : son amendement n° 5 : modalités de gestion de l'assurance accidents du travail ; création d'un fonds de réserve propre ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 1<sup>er</sup> bis** (*nouvelle expertise médicale ordonnée par le juge, sur demande d'une partie*) (p. 4889) : son amendement n° 6 : nouvelle expertise prise en compte par la juridiction compétente ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 70 de M. Paul Souffrin (possibilité pour le juge d'ordonner, de son propre chef, une seconde expertise) - **Après l'art. 1<sup>er</sup> quater** (p. 4890) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Paul Souffrin (prise en charge intégrale des frais occasionnés à un salarié par un accident du travail) - **Art. 2 bis** (*création de comités départementaux de l'aide ménagère*) (p. 4891) : son amendement n° 7 : présentation au Parlement, dans un délai de deux ans, d'un bilan exact de la situation de l'aide ménagère dans les départements, en vue d'élaborer une législation des prestations d'aide ménagère ; adopté - **Après l'art. 2 bis** : accepte l'amendement n° 29 de Mme Hélène Missoffe (droit permanent et gratuit à l'assurance maladie pour les mères de famille de plus de quarante-cinq ans ayant eu trois enfants) - (p. 4892) : accepte les amendements n° 30 de Mme Hélène Missoffe (extension des bénéficiaires de l'assurance veuvage) et n° 38 de M. Paul Souffrin (droit permanent à l'assurance maladie du conjoint survivant âgé de plus de quarante-cinq ans ayant élevé trois enfants) - (p. 4893) : accepte l'amendement n° 41 de M. Paul Souffrin (allocation du fonds national de solidarité accordée dès cinquante-cinq ans aux veuves disposant d'une seule pension de réversion) - **Art. 3** (*seuil d'assujettissement des entreprises à la contribution sociale de solidarité*) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Paul Souffrin (augmentation de la participation des entreprises au titre de la contribution annuelle de solidarité) - **Art. 5 bis** (*dispositions de coordination*) (p. 4894) : son amendement rédactionnel n° 68 ; adopté - **Art. 6** (*revalorisation des pensions pour 1990*) : son amendement n° 8 : indexation des pensions sur l'évolution du salaire net moyen ; adopté - **Après l'art. 6** (p. 4895) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Paul Souffrin (relèvement du taux de la pension de réversion ; fixation par décret du montant minimum) - Son amendement n° 9 : prise en compte du nombre d'enfants à charge lors de la répartition de la pension de réversion entre le conjoint survivant et le ou les précédents conjoints divorcés non remariés ; adopté - (p. 4897) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Paul Souffrin (possibilité de cumuler le bénéfice d'une pension de retraite personnelle avec celui d'une pension de réversion) - (p. 4898) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Paul Souffrin (extension des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI) - Son amendement n° 10 : allocations familiales exclues du montant des ressources ouvrant droit au revenu minimum d'insertion, RMI ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 4899) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Paul Souffrin (énumération des diverses prestations sociales exclues du montant des ressources ouvrant droit au revenu minimum d'insertion, RMI) - **Après l'art. 7** (p. 4901) : accepte les amendements de M. Jean-Pierre Cantegrit, n° 20 (prise en compte des salariés étrangers dans les contrats de groupe souscrits auprès de la caisse des Français de l'étranger), n° 21 (relèvement du plafond de la couverture, par la caisse des Français de l'étranger, en matière de rentes d'accidents du travail) et n° 23 (allègement du coût de la protection sociale offerte par la caisse des Français de l'étranger aux étudiants français résidant à l'étranger) - **Art. 8** (*possibilité de recruter des fonctionnaires hospitaliers*

par concours sur titres) (p. 4902) : son amendement n° 11 : recrutement sur titres limité aux concours internes ; adopté - **Après l'art. 8** (p. 4903) : sur l'amendement n° 1 du Gouvernement (simplification des relations entre les organismes de sécurité sociale, les collectivités publiques d'aide sociale, les professions de santé et les assurés bénéficiant de l'aide médicale gratuite afin de faciliter l'accès aux soins des personnes les plus démunies), son sous-amendement n° 69 : périodicité des avances de trésorerie ; rejeté - (p. 4904) : accepte l'amendement n° 2 du Gouvernement (couverture sociale des marins français embarqués sur des navires français immatriculés dans le territoire d'outre-mer des Terres australes et antarctiques françaises ; taux des charges patronales lié au salaire desdits marins) - **Art. 8 ter** (conditions d'ouverture aux étrangers du droit à l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité) (p. 4905) : son amendement de suppression n° 12 ; retiré - **Avant l'art. 9** (p. 4906) : accepte l'amendement n° 19 de M. Lucien Neuwirth (création et conditions d'attribution de l'allocation de dépendance) - **Art. 9** (tarification applicable dans les unités et les centres de long séjour) (p. 4909) : ses amendements, n° 13 d'ordre rédactionnel et n° 14 : suppression des dispositions ouvrant un droit rétroactif d'admission à l'aide sociale ; adoptés - S'oppose à l'amendement de suppression n° 44 de M. Paul Souffrin ainsi qu'à l'amendement n° 73 du Gouvernement (réouverture du délai de dépôt d'une demande d'admission à l'aide sociale) - **Art. 11** (modalités de délivrance de la qualification en angéiologie) (p. 4910) : s'oppose à l'amendement n° 47 de M. Paul Souffrin (attribution automatique de cette qualification aux titulaires du diplôme d'université) - **Après l'art. 14** (p. 4911) : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Franck Sérusclat (interdiction pour le secteur privé hospitalier d'intervenir dans les domaines du prélèvement, du transport et de la transplantation d'organes humains) - (p. 4912) : accepte l'amendement n° 51 de M. Franck Sérusclat (réglementation des études épidémiologiques) - (p. 4913) : accepte les amendements n° 52 de M. Franck Sérusclat (remplacement de la notion de finalité thérapeutique directe par celle de bénéfice individuel direct) et n° 53 de M. Claude Huriet (désignation d'une personne physique ou morale chargée d'assumer au nom d'une équipe de recherche les obligations incombant au promoteur) - (p. 4914) : à titre personnel, accepte l'amendement n° 66 du Gouvernement (possibilité pour plusieurs personnes prenant ensemble l'initiative d'une même recherche, de désigner l'un d'entre eux comme promoteur au regard des obligations de la loi) - Accepte l'amendement n° 54 de M. Claude Huriet (régime d'indemnisation des personnes se prêtant à des essais biomédicaux ; suppression de toute indemnisation par le promoteur lorsque, dans le cadre des recherches avec bénéfice individuel direct, ce dernier peut prouver que le dommage n'est dû ni à sa faute, ni à celle de l'investigateur) - (p. 4915) : sur les amendements de M. Claude Huriet, accepte les n° 55 (interdiction de rémunérer, directement ou indirectement, les personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales) et n° 56 (bénéfices attendus d'une expérimentation précisés par le médecin) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 31 (prise en compte des préoccupations éthiques par les membres des comités consultatifs de protection des personnes) - (p. 4916) : accepte les amendements de M. Franck Sérusclat, n° 57 (composition des comités de protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales) et n° 58 (conditions de retrait de l'agrément d'un comité) - (p. 4917) : accepte l'amendement n° 59 de M. Claude Huriet (lorsque la recherche doit se dérouler dans un ou plusieurs établissements publics ou privés, information du ou des directeurs des établissements avant la mise en oeuvre de la recherche ; information immédiate du ministre chargé de la santé en cas de décès ou d'incident survenant au cours de l'expérimentation) - (p. 4918) : accepte les amendements de M. Franck Sérusclat, n° 60 (possibilité pour les ayants droit de personnes affiliées à un régime de sécurité sociale de participer à des recherches biomédicales sans bénéfice individuel direct) et n° 61 (sanction du promoteur en cas de défaut de transmission des buts et objets de la recherche au ministre chargé de la santé), ainsi que l'amendement n° 62 de M. Claude Huriet (juridiction compétente pour statuer sur les actions en indemnisation de dommages résultant d'une recherche biomédicale ; prescription de dix ans appli-

cable auxdites actions ; application de ces dispositions dans les territoires d'outre-mer et dans les collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte) - (p. 4919) : accepte l'amendement n° 63 de M. Franck Sérusclat (obligation pour les compagnies d'assurance de respecter un seuil minimum de garanties) - **Art. 15** (nouvelles missions des centres de planification et d'éducation familiale) : son amendement n° 15 : institution d'une procédure de validation de la capacité de ces centres à effectuer le dépistage et le traitement des maladies sexuellement transmissibles ; adopté - Accepte l'amendement n° 65 du Gouvernement (limitation du traitement à certaines maladies sexuellement transmissibles) - **Art. 16** (publication obligatoire par l'INSEE d'un indice des prix à la consommation hors prix du tabac) : son amendement n° 16 : suppression de cette publication et renforcement du dispositif existant dans la loi du 5 janvier 1988 relative à la sécurité sociale ; adopté - S'oppose à l'amendement de suppression n° 50 de M. Franck Sérusclat - **Après l'art. 16** (p. 4921) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Paul Souffrin (réforme du régime particulier de sécurité sociale en vigueur dans les départements d'Alsace-Moselle).

*Nouvelle lecture* [n° 151 (89-90)] - (18 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5168, 5169) : rappelle l'échec de la CMP sur ce texte ; désaccord sur l'article 9 A introduit par le Sénat prévoyant la création d'une allocation de dépendance en faveur des personnes âgées de plus de soixante ans - Texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Revalorisation des pensions - Expertises médicales - Prise en charge par les caisses d'assurance maladie d'une partie des cotisations d'allocations familiales des médecins conventionnés - Extension du code des pensions militaires d'invalidité aux victimes du terrorisme - Disposition essentielle du texte : modification du régime conventionnel de l'assurance maladie résultant d'un amendement déposé par le Gouvernement à l'Assemblée nationale ; possibilité de signature de deux conventions distinctes, l'une pour les généralistes et l'autre pour les spécialistes - Notions de syndicat représentatif et de syndicat le plus représentatif - (p. 5170) : demande l'adoption de la question préalable déposée par la commission - **Question préalable** (p. 5172) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée - Opposition de la commission des affaires sociales à la disposition apportant une profonde modification au cadre des relations entre les professions libérales de santé et la sécurité sociale - Dénonce la procédure suivie par le Gouvernement, soustrayant cette question au déroulement normal du débat parlementaire - Recours à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution et atteintes aux droits du Parlement - Inutilité de l'examen de ce texte par le Sénat.

**SEMPE** (Abel), sénateur du Gers (apparenté au groupe GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.**

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

## QUESTIONS

### Questions orales sans débat :

n° 55 (JO Questions du 16 mars 1989) (p. 422) - Ministère : Agriculture - *Insuffisance des crédits de formation mis à la disposition des établissements agricoles du Gers* - (Réponse : JO Débats du 8 avril 1989) (p. 96) - Enseignement agricole.

n° 56 (JO Questions du 23 mars 1989) (p. 466) - Ministère : Agriculture - *Harmonisation européenne du régime des appellations d'origine* - (Réponse : JO Débats du 8 avril 1989) (p. 97) - Viticulture.



n° 88 (JO Débats du 24 mai 1989) (p. 861) - Ministère : Equipement - *Situation des artisans du bâtiment au regard de la réglementation sociale européenne dans les transports routiers* - (Réponse : JO Débats du 17 juin 1989) (p. 1652) - **Transports routiers.**

n° 89 (JO Débats du 2 juin 1989) (p. 1060) - Ministère : Agriculture - *Diffusion des règlements européens auprès des organismes représentatifs de la viticulture* - (Réponse : JO Débats du 17 juin 1989) (p. 1652) - **Viticulture.**

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)] - Suite de la discussion - (15 juin 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1620) : taux particulièrement élevé de l'insécurité routière dans le département du Gers, essentiellement dû à l'alcoolisme au volant - Nécessité de sanctionner les véritables responsables des accidents dus à l'alcool mais également à la drogue - Responsabilité des établissements distribuant de l'alcool, notamment les établissements ouverts la nuit - Avis favorable des sénateurs du groupe du RDE sur ce projet de loi ainsi amendé.**

SERAMY (Paul), sénateur de la Seine-et-Marne (UC).

## NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu vice-président.

- Membre titulaire de la Commission supérieure des sites.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enseignement de la danse (27 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (27 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'éducation (29 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) (24 mai 1989).

## DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 279 (88-89)] approuvant le Xe Plan (1989-1992), considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence [n° 290 (88-89)] (10 mai 1989) - **Plan.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence [n° 403 (88-89)] (20 juin 1989) - **Enseignement.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 446 (88-89)] (30 juin 1989) - **Enseignement.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi d'orientation sur l'éducation

[n° 462 (88-89)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 463 (88-89)] (4 juillet 1989) - **Enseignement.**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Enseignement scolaire - [n° 60 (89-90) tome 4] (21 novembre 1989).**

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 21 avril 1989) (p. 317) - Ministère : Justice - *Inquiétudes des professions libérales face à l'échéance de 1992 - Professions libérales.*

*Questions orales sans débat :*

n° 50 (JO Questions du 2 février 1989) (p. 160) - Ministère : Premier ministre - *Mise en place d'une politique de concertation avec les professions libérales - Professions libérales.*

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique [n° 219 (88-89)] - (20 avril 1989) - Après l'art. 7 (p. 350) : soutient l'amendement n° 4 de M. Pierre Lacour (subordination de l'introduction en France de carnivores domestiques à la présentation d'un certificat de vaccination antirabique) - Après l'art. 9 (p. 355) : ses amendements n° 5 : caractère obligatoire de l'identification et de l'enregistrement des équidés pour toute transaction ; et n° 6 : obligation et modalités de tatouage des équidés ; retirés.**

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 830, 831) : caractère vague du projet de Plan énonçant des objectifs sans programmation ni financement - Recherche ; objectif énoncé en part du produit intérieur brut, PIB ; rythme prévu d'augmentation du nombre des chercheurs ; insiste sur la nécessité de développer l'effort de recherche des PME - Europe audiovisuelle : abandon par le Gouvernement des quotas de production européenne inscrits dans le Plan - Education : objectif démagogique du baccalauréat pour 80 % des élèves - Inquiétudes suscitées par la réduction envisagée du nombre des épreuves du concours externe d'agrégation - (p. 832) : avis défavorable à l'adoption de ce projet de loi.**

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)] - (27 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1998) : regrette l'absence d'ambition du texte en projet - Aurait souhaité une loi de programmation pluriannuelle organisant les moyens nécessaires - (p. 1999) : crise de recrutement des enseignants - Instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Caractère limité de la définition des obligations de service des enseignants exprimée en heures d'enseignement - Revalorisation - Conditions de travail - Contenu des enseignements : problème de l'adaptation des formations aux besoins de l'économie - Europe : mise en concurrence du système éducatif - Rythmes scolaires - Aléas de l'objectif d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat : avenir des exclus ; priorité de l'élimination de l'échec à l'école primaire et au collège ; propose d'avancer à cinq ans l'âge de la scolarité obligatoire, en dernière année de maternelle ; possibilités d'accueil des lycées ; effort d'équipement demandé aux régions ; adaptation des capacités d'accueil de l'enseignement supérieur - Enseignement professionnel - (p. 2000) : partenariat avec les collectivités territoriales et les entreprises ; communauté éducative - Projet d'établissement - Conditions nécessaires à la réussite du découpage de la scolarité en cycles - Accord sur une politique d'évaluation du système scolaire ; précédent du comité d'évaluation créé en 1984 pour l'enseignement supérieur - Demande le vote par le Sénat des amendements proposés par la commission des affaires culturelles.**

Suite de la discussion - (28 juin 1989) - Rapporteur - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 2042 à 2047) : s'oppose aux amendements n° 43 à n° 50 de Mme Hélène Luc relatifs à l'insertion d'un titre nouveau et d'articles additionnels (« Dispositions nécessaires à la mise en oeuvre du projet de loi d'orientation de l'éducation ») - Art. 1 (*missions du système éducatif*) (p. 2049) : son amendement n° 2 : participation des établissements d'enseignement privés sous contrat aux missions du service public de l'éducation ; adopté - (p. 2054 à 2056) : sur son amendement n° 2, demande le retrait des sous-amendements, n° 126, n° 128 et n° 129 de M. Henri Goetschy ; accepte son sous-amendement n° 127 du même auteur ; s'oppose aux amendements de Mme Hélène Luc, n° 51 (attribution de prérogatives de puissance publique aux personnels des corps enseignants, de direction et d'inspection pour l'exercice du service public de l'éducation dans l'intérêt général), n° 53 (définition des missions du service public de l'enseignement supérieur) n° 54 (développement de la formation physique et sportive des élèves) et n° 55 (orientation des élèves et des étudiants avec l'aide des psychologues de l'éducation (instituteurs spécialisés en psychologie scolaire et conseillers d'orientation) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques, n° 30 de M. Pierre Laffitte, n° 93 de M. Adrien Gouteyron et n° 111 de M. Xavier de Villepin (participation de l'apprentissage aux missions du service public d'éducation) - Demande le retrait de l'amendement n° 94 de M. Adrien Gouteyron (confirmation par décret de l'autonomie des établissements et de l'autorité des chefs d'établissement) - (p. 2059) : s'oppose à l'amendement n° 56 de Mme Hélène Luc (établissement d'un plan d'urgence de formation des jeunes et des travailleurs sans qualification) - Art. 2 (*accès à l'enseignement préscolaire*) (p. 2060) : accepte l'amendement n° 57 de Mme Hélène Luc (accueil obligatoire des enfants de trois ans à l'école maternelle) - (p. 2061) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Germain Authié (scolarisation le plus près possible de son domicile de tout enfant accueilli dans une école maternelle ou une classe enfantine) - (p. 2062) : son amendement n° 3 : application aux zones rurales ou de montagne de la priorité donnée à l'accueil des enfants de deux ans dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 58 de Mme Hélène Luc (effort prioritaire de scolarisation dès l'âge de deux ans des enfants situés dans un environnement social défavorisé) - Art. 3 (*objectifs de formation du système éducatif*) (p. 2063) : son amendement n° 4 : fixation à cinq ans de l'âge de la scolarité obligatoire et prolongation possible de la scolarité pour les élèves qui ont déjà achevé à seize ans une formation qualifiante ; adopté - (p. 2065) : sur son amendement n° 4, s'oppose au sous-amendement n° 59 de Mme Hélène Luc - S'oppose aux amendements du même auteur, n° 60 (fixation de l'achèvement de la scolarité obligatoire à dix-huit ans) et n° 62 (possibilité pour tout titulaire du baccalauréat de pouvoir s'inscrire de droit dans l'enseignement supérieur) - Sur son amendement n° 4 accepte les sous-amendements n° 32 de M. Pierre Laffitte, n° 98 de M. Adrien Gouteyron - Accepte l'amendement n° 114 de M. Xavier de Villepin (concours de l'apprentissage à la réalisation de l'objectif de conduire 80 % d'une classe d'âge soit au niveau du baccalauréat, soit à celui d'un brevet professionnel) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 31 de M. Pierre Laffitte sur son amendement n° 4 - Art. 4 (*organisation de la scolarité par cycles*) (p. 2067) : son amendement n° 5 : définition des programmes nationaux pour chaque cycle et pour chaque année scolaire ; adopté - (p. 2068) : son amendement n° 6 : définition des moyens de l'adaptation de l'enseignement à la diversité des élèves ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 64 de Mme Hélène Luc - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 63 de Mme Hélène Luc (organisation par les enseignants de leur enseignement au sein des programmes qui constituent le cadre national) - Art. 4 bis (*programmes*) : son amendement de suppression n° 7 ; adopté - Art. 5 (*conseil national des programmes*) (p. 2070) : son amendement n° 8 : obligation de rendre publics les avis et propositions du conseil national des programmes ; adopté - S'oppose aux amendements de Mme Hélène Luc, n° 65 (rétablissement des commissions par niveau et par discipline) et n° 66 (suppression de la notion de champs disciplinaires) - S'en remet

à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 67 du même auteur (nomination des membres du conseil national des programmes par le ministre de l'éducation nationale sur proposition du conseil supérieur de l'éducation) - Accepte les amendements de M. Xavier de Villepin, n° 115 (remplacement des mots « champs disciplinaires » par le mot « disciplines ») et n° 116 (obligation de nommer deux tiers au moins des membres du conseil national des programmes parmi les enseignants) et sur cet amendement s'oppose, à titre personnel, au sous-amendement n° 136 de M. Jean Chérioux - Après l'art. 5 (p. 2072) : sur l'amendement n° 117 de M. Xavier de Villepin (organisation des enseignements conduisant à un diplôme technologique par les établissements qui les dispensent après consultation des professions concernées), son sous-amendement n° 133 ; devenu sans objet - Art. 6 (*périodes de scolarité effectuées dans les entreprises et les administrations*) : son amendement n° 9 : possibilité d'effectuer des périodes de formation dans les entreprises ou administrations en France ou à l'étranger ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 118 de M. Xavier de Villepin (obligation d'effectuer des périodes de formation sur les lieux de travail professionnels pour les enseignements technologiques à l'issue d'une période de préparation des organismes concernés) - (p. 2074) : accepte l'amendement n° 34 de M. Gérard Delfau (possibilité pour les professionnels qui interviennent de façon continue dans les sections d'enseignement général comportant des enseignements artistiques spécialisés de participer aux opérations d'évaluation et au jury du baccalauréat) et sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 138 de Mme Hélène Luc - Après l'art. 6 : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Jean-Jacques Robert (établissement par le conseil régional dans chaque région d'un schéma prévisionnel des formations postbaccalauréat dont la durée est inférieure ou égale à deux ans) - Art. 7 (*procédure d'orientation*) (p. 2076) : s'oppose aux amendements n° 125 de M. Georges Lombard (importance du rôle des conseillers d'orientation pour aider l'élève à formuler son projet d'orientation scolaire et professionnel), n° 130 de M. Henri Goetschy (élaboration par l'élève de son projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide de l'établissement, de la communauté éducative et du centre d'information et d'orientation) et n° 68 de Mme Hélène Luc (cas de désaccord avec la décision du conseil de classe sur le choix de l'orientation de l'élève) - Art. 8 (*calendrier scolaire*) (p. 2077) : son amendement de suppression n° 10 ; retiré - Après l'art. 8 (p. 2081) : s'oppose à l'amendement n° 119 de M. Xavier de Villepin (fixation des vacances scolaires par trois zones permettant un étalement effectif tout en conciliant une plage commune) - Art. 9 (*droits et obligations des élèves*) : son amendement n° 11 : assiduité des élèves imposée par le conseil d'administration de l'établissement ; adopté - (p. 2082) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 41 du Gouvernement (création dans les lycées d'un conseil des délégués des élèves présidé par le seul chef d'établissement) et s'oppose à l'amendement n° 70 de Mme Hélène Luc (mise à disposition pour les élèves d'un local dans chaque établissement et reconnaissance du droit d'association aux élèves des classes supérieures des lycées préparatoires et BTS) - Art. 10 (*droits des parents d'élèves*) (p. 2084) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 101 de M. Adrien Gouteyron (droit à l'information des parents d'élèves sur les études de leurs enfants et sur la vie de l'établissement) - Art. 11 (*droits reconnus aux étudiants*) : son amendement n° 12 : participation des étudiants à la gestion du centre national et des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires par leurs représentants et insertion de ces dispositions dans l'article 51 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 72 de Mme Danielle Bidard-Reydet (association des étudiants aux décisions concernant l'accueil des nouveaux étudiants) - Après l'art. 11 : s'oppose à l'amendement n° 73 de Mme Danielle Bidard-Reydet (réaffirmation du droit à la liberté d'information, d'expression et d'organisation pour les étudiants) - Art. 12 (*associations d'étudiants*) (p. 2086) : son amendement n° 13 : insertion dans l'article 50 de la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur relatif aux droits et libertés des étudiants de dispositions relatives à la participation, à l'accueil et à l'orientation des étudiants et à l'animation des établissements publics à caractère scientifique,

culturel et professionnel; adopté - S'oppose à l'amendement n° 74 de Mme Danielle Bidard-Reydet (bénéfice de locaux et de moyens appropriés pour les associations représentatives étudiantes) - **Art. 13 (missions des personnels enseignants de l'enseignement scolaire)** (p. 2087); son amendement n° 14: transmission des connaissances et des méthodes de travail, mission fondamentale des enseignants; adopté - S'oppose à l'amendement n° 122 de M. Georges Lombard (association des personnels d'éducation et d'orientation au travail de l'équipe pédagogique) - Sur son amendement n° 14, accepte le sous-amendement n° 137 du Gouvernement - Son amendement n° 15: prise en compte dans la définition des obligations des enseignants de l'ensemble de leur mission au delà de l'actuel mode de définition des obligations de service exprimées en heures d'enseignement; adopté - **Art. 15 (plan de recrutement des enseignants)** (p. 2089); son amendement n° 16: obligation pour le plan de recrutement des personnels enseignants et non enseignants ouvrant la période de cinq années suivantes de préciser les mesures d'accompagnement des recrutements et les moyens financiers nécessaires à sa réalisation; adopté.

**Suite de la discussion** - (29 juin 1989) - Rapporteur - **Après l'art. 15** (p. 2141): s'oppose à l'amendement n° 77 de Mme Hélène Luc (bénéfice de la formation continue pour les personnels enseignants et non enseignants) - **Art. 16 (création des instituts universitaires de formation des maîtres)** (p. 2142): son amendement n° 17: dépôt par le Gouvernement sur le bureau du Parlement avant le 31 décembre 1989 d'un projet de loi créant des instituts universitaires de formation des maîtres et relatif à la formation professionnelle dispensée à tous les personnels enseignants recrutés par l'éducation nationale; adopté - S'oppose à l'amendement n° 78 de Mme Hélène Luc (conditions du transfert des emplois actuellement affectés aux centres de formation existants, aux instituts universitaires de formation des maîtres) - **Art. 17 (projet d'établissement et coopération entre les établissements d'enseignement)** (p. 2146): son amendement n° 18: définition de la notion de projet d'établissement, arrêté sur proposition du chef d'établissement ou directeur d'école; adopté - (p. 2147): sur son amendement n° 18, s'oppose, à titre personnel, aux sous-amendements de Mme Hélène Luc, n° 143 et n° 144 - (p. 2148): sur l'amendement n° 142 du Gouvernement (définition des actions prévues par le projet d'établissement élaboré par les écoles, les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels), s'oppose au sous-amendement n° 145 de Mme Hélène Luc - S'oppose à l'amendement n° 80 de Mme Hélène Luc (possibilité pour des établissements de s'associer pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets communs) - Sur son amendement n° 18, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 123 de M. Xavier de Villepin - **Après l'art. 17** (p. 2149): accepte l'amendement n° 81 de Mme Hélène Luc (bénéfice d'une revalorisation identique à celle accordée à leurs homologues de l'éducation nationale, pour les enseignants des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 106 de M. Adrien Gouteyron (financement des investissements ou des équipements des écoles primaires, des collèges, des lycées publics ou privés sous contrat assuré par les collectivités locales) - **Art. 18 (groupement d'établissements et groupement d'intérêt public)** (p. 2150): ses amendements n° 19: possibilité pour les établissements privés de participer le cas échéant à des groupements d'intérêt public; et n° 20: maintien de la nomination des directeurs des groupements d'intérêt public par le conseil d'administration du groupe; retirés - (p. 2151): s'oppose à l'amendement n° 83 de Mme Hélène Luc (conditions juridiques des fonctionnaires susceptibles d'exercer dans les groupements d'intérêt public) - **Art. 19 (délégation de la maîtrise d'ouvrage des constructions universitaires)**: s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 108 de M. Adrien Gouteyron (définition de la mission de l'université) - Son amendement n° 21: affectation aux établissements publics d'enseignement supérieur des constructions universitaires dont l'Etat leur a confié la maîtrise d'ouvrage; adopté - (p. 2152): son amendement de coordination n° 22; adopté - **Après l'art. 19**: demande le

retrait de l'amendement n° 109 de M. Adrien Gouteyron (mise en oeuvre par le Gouvernement des moyens matériels et financiers nécessaires pour l'accueil des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur) - **Art. 21 (conseil supérieur de l'éducation)** (p. 2153): son amendement n° 23: attributions, composition et mode de désignation des membres du conseil supérieur de l'éducation; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 84 de Mme Hélène Luc - **Art. 21 bis, 21 ter et 21 quinquies** (p. 2154): ses amendements de suppression pour conséquence, n° 24, n° 25 et n° 26; adoptés - **Art. 22 (extension à l'enseignement supérieur de la compétence des conseils académiques de l'éducation nationale)** (p. 2155): s'oppose à l'amendement n° 86 de Mme Hélène Luc (fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles des réunions conjointes des conseils académiques de l'éducation nationale peuvent être tenues dans les régions comportant plusieurs académies) - **Après l'art. 22**: s'oppose à l'amendement n° 87 de Mme Hélène Luc (application des modalités de désignation des représentants des enseignants et des autres personnels aux représentants des mêmes catégories dans les conseils académiques et départementaux de l'éducation nationale) - **Art. 23 (missions de l'inspection générale de l'éducation nationale et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale)**: accepte l'amendement n° 37 de M. Gérard Delfau (prise en compte des expériences pédagogiques pour les évaluations, afin de faire connaître les pratiques innovantes, et établissement d'un rapport public) - **Art. 23 bis (rapport annuel des collèges et des lycées)** (p. 2156): son amendement n° 27: rapport annuel devant rendre compte de la mise en oeuvre et des résultats des projets d'établissement; adopté - **Art. 24 (érection en autorité administrative indépendante du comité national d'évaluation)**: son amendement de suppression n° 28; adopté - **Art. 26 (application de la loi à Mayotte et dans les TOM)** (p. 2158): accepte l'amendement n° 146 du Gouvernement (détermination par décrets en Conseil d'Etat après consultation des assemblées locales compétentes des adaptations nécessaires à l'organisation particulière des territoires d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte) - **Art. 28 (application de la loi aux écoles et établissements français à l'étranger)**: s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 38 de M. Jean-Pierre Bayle (fixation par décrets en Conseil d'Etat des conditions d'application des dispositions de cette loi aux établissements scolaires français à l'étranger) et n° 124 de M. Xavier de Villepin (application obligatoire des dispositions de cette loi par décrets en Conseil d'Etat, aux écoles françaises et établissements français à l'étranger) - **Après l'art. 28** (p. 2159): accepte la première partie de l'amendement n° 88 de Mme Hélène Luc (publication obligatoire dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi des décrets d'application relatifs au titre de psychologue de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985) et s'oppose à la deuxième partie de cet amendement (attribution du titre de psychologue aux conseillers d'orientation) - **Art. 28 bis (bonification indiciaire accordée à certaines catégories de personnels)**: son amendement n° 134: bénéfice de la bonification pour les professeurs agrégés; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 29 (abrogations)**: son amendement de coordination n° 29; adopté.

**Nouvelle lecture [n° 462 (88-89)]** - (4 juillet 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2410): regrette que dans sa nouvelle lecture, l'Assemblée nationale n'ait pratiquement rien retenu du texte adopté par le Sénat - (p. 2411): proposera au Sénat de rétablir le texte adopté en première lecture - Reste préoccupé par un certain nombre de dispositions - Reconnaissance de la participation de l'enseignement privé sous contrat aux missions du service public de l'éducation - Egalité des chances et d'accès de tous à l'éducation - Renovation et revalorisation du métier d'enseignant - Formation des enseignants - Favorable à la création des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Avenir des organismes de formation des maîtres existants - Définition des projets d'établissement - **Art. 1<sup>er</sup>** (p. 2415): son amendement n° 1: rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture; adopté - **Art. 2**: son amendement n° 2: rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture;

adopté - Art. 3 à Art. 5 (p. 2416) : ses amendements n° 3 à n° 7 tendant à rétablir les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 6, Art. 9 et Art. 10 (p. 2417) : ses amendements n° 8 à n° 10 tendant à rétablir les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 11 à Art. 13 (p. 2418) : ses amendements n° 11 à n° 14 tendant à rétablir les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 15 et Art. 16 (p. 2419) : ses amendements n° 15 et n° 16 tendant à rétablir les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 17 (p. 2420) : son amendement n° 17 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - (p. 2421) : s'oppose à l'amendement n° 27 de Mme Hélène Luc (respect des objectifs, des programmes et principes d'organisation nationaux par les établissements d'enseignement) - Art. 19, Art. 23 bis et Art. 24 : ses amendements n° 18, n° 19 et n° 20, tendant à rétablir les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 28 bis A (p. 2422) : son amendement n° 21 tendant à rétablir les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - Avant l'art. 28 bis : s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Hélène Luc (titre de psychologue accordé par décret aux conseillers d'orientation) - Art. 29 (p. 2423) : son amendement de coordination n° 22 ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (27 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (enseignement scolaire) (p. 3948) :** dénonce l'insuffisance des dotations d'équipement scolaire destinées aux départements et aux régions, comparée au niveau réel des dépenses engagées par ces collectivités territoriales dans le domaine scolaire - Revalorisation de la fonction enseignante ; insuffisance des crédits proposés pour résoudre la crise de recrutement des enseignants - Quasi-unanimité des syndicats d'enseignants contre ce projet de budget - Nécessaire lutte contre le véritable déclassé social dont pâtit le corps enseignant ; écart entre les rémunérations des enseignants et celles des cadres du secteur privé - (p. 3949) : situation des personnels ATOS - Orientations pédagogiques mal définies - Lutte contre l'échec scolaire par le biais du fonds d'aide à l'innovation et la généralisation des projets d'établissement - Evaluation des connaissances des élèves - Absence de mesures en faveur du développement de l'enseignement préélémentaire - Stagnation de la réflexion engagée sur les contenus des enseignements - Blocage du dossier sur l'aménagement des rythmes scolaires - Apprentissage de langues vivantes à l'école élémentaire, dans le secondaire et dans l'enseignement technologique et professionnel - Faiblesse des moyens nouveaux consacrés aux enseignements artistiques - Au nom de la commission des affaires culturelles, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le projet de budget relatif à l'enseignement scolaire.

**Culture et communication - Culture - (8 décembre 1989) (p. 4605) :** considère l'Opéra de la Bastille comme un « opéra chimère » - S'inquiète de l'état d'avancement des travaux de l'Opéra de la Bastille - Souhaite que le Gouvernement apporte des précisions sur l'avenir de cet Opéra - Rappelle que M. Chung souhaite ouvrir la saison lyrique sur un opéra français : « Les Troyens » de Berlioz - (p. 4606) : estime que jamais dans toute l'histoire du théâtre on n'a vu pareille « pagaille » - Souhaite que, pour le fonctionnement de l'Opéra de la Bastille, un seul responsable dispose des pleins pouvoirs ; nécessité de supprimer la pluralité et la concurrence des chefs - Souhaite que l'on s'inspire de la RFA et de l'Opéra de Munich qui assure trois cent douze représentations annuelles, dont deux cent quarante spectacles lyriques - Préconise que l'on utilise l'Opéra de la Bastille pour le ballet et le Palais Garnier pour les spectacles lyriques.

SERUSCLAT (Franck), sénateur du Rhône (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) (JO Lois et décrets du 21 octobre 1989).

- Membre titulaire du conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels médicaux hospitaliers (30 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion (13 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (18 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi constitutionnelle*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers, pour les élections municipales dans leur commune de résidence [n° 13 (89-90)] (13 octobre 1989) - Elections et référendums.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers, pour les élections municipales dans leur commune de résidence [n° 14 (89-90)] (13 octobre 1989) - Elections et référendums.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au conseiller du salarié [n° 166 (89-90)] (20 décembre 1989) - Emploi.

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 21 avril 1989) (p. 318) - Ministère : Environnement - *Action du ministère de l'environnement - Environnement (ministère de l')*.

(JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1786) - Ministère : Industrie - *Choix énergétiques en France - Energie.*

(JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3375) - Ministère : Economie - *Lutte contre la fraude fiscale - Fraudes.*

(JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4948) - Ministère : Environnement - *Code de l'urbanisme et risques technologiques majeurs - Politique industrielle.*

**Questions orales avec débat :**

n° 28 (JO Questions du 12 janvier 1989) (p. 46) - Ministère : Transports - *Problème des transports dangereux - Transports routiers.*

n° 86 (JO Débats du 7 décembre 1989) (p. 4512) - Ministère : Environnement - *Incidences de la pollution industrielle et urbaine sur l'environnement - Environnement.*

**INTERVENTIONS**

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 286) : accueil des personnes âgées différent selon les pays et les civilisations - (p. 287) : isolement des personnes âgées - **Objectif** de ce projet : offrir un nouveau mode d'accueil aux personnes âgées ou handicapées, mieux adapté au mode de vie actuel - **Formation des familles d'accueil** - Propose la limitation à deux du nombre de personnes accueillies - **Procédure d'agrément** - Contrôle et suivi de cette formule d'accueil assurés par les départements - **Harmonisation interdépartementale des rémunérations des familles d'accueil** - (p. 288) : nécessité de veiller en permanence au respect des droits des personnes âgées - **Evoque** la situation dramatique de Mme Suzanne de Canson - **Consentement souhaitable de l'intéressé** avant tout placement dans une famille d'accueil - **Groupe socialiste favorable à l'adoption de ce projet** - **Art. 1<sup>er</sup> (agrément des familles d'accueil)** (p. 292) : son amendement n° 20 : limitation à deux du nombre de personnes âgées ou handicapées adultes accueillies dans une famille, sauf dérogation ; adopté - (p. 293) : son amendement n° 21 : possibilité pour le président du conseil général de déléguer à une institution sociale l'instruction des demandes d'agrément ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 29 du Gouvernement - **Art. 3 (pouvoirs du préfet en matière de retrait de l'agrément)** (p. 294) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jean Madelain, rapporteur (intervention du préfet à la demande du président du conseil général ou après information de ce dernier) - (p. 296) : s'oppose au vote par division de cet article demandé par M. Jacques Descours Desacres - **Retrait automatique de l'agrément lorsque l'accueil n'est plus autorisé par le préfet** - **Art. 4 (contrat d'accueil familial)** : son amendement n° 22 : procédure contractuelle étendue aux bénéficiaires de l'aide sociale ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 4 de la commission - (p. 297) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de M. Hector Viron (contrat d'accueil relevant des dispositions du code du travail) - (p. 298) : son amendement n° 23 : durée de la période d'essai limitée à un mois ; retiré - **Art. 5 (obligation pour les contractants de souscrire une assurance responsabilité civile)** (p. 299) : s'abstient sur l'amendement n° 33 du Gouvernement (retrait de l'agrément en cas de défaut d'assurance des contractants) - (p. 300) : son amendement n° 24 : nullité de plein droit du contrat en cas de défaut d'assurance de l'une des parties ; adopté - **Art. 7 (rémunération de la famille accueillante)** (p. 301) : son amendement n° 25 : fixation par décret de l'indemnité représentative des frais d'entretien et de la rémunération journalière majorée pour sujétions particulières ; retrait de l'agrément en cas de loyer manifestement abusif ; retiré - (p. 302) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 34 du Gouvernement (modalités de fixation du minimum et du maximum de la rémunération journalière) - (p. 303) : se déclare favorable à l'amendement n° 17 de M. Hector Viron (retrait de l'agrément par le président du conseil général lorsque le loyer atteint un montant abusif) ainsi qu'aux amendements identiques n° 8 de la commission, n° 13 de M. Stéphane Bonduel et n° 26 de M. Jean Chérioux (extension des dispositions de cet article aux bénéficiaires de l'aide sociale) - **Art. 8 (dispositions relatives à la protection sociale des personnes accueillantes)** : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de la commission (maintien de l'allocation de logement social en faveur des personnes hébergées) - **Art. 13 (sanctions pénales)** (p. 304) : se déclare opposé à l'amendement n° 11 de la commission (sanctions pénales limitées à une amende de 500 à 20 000 F) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 305) : vote favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 853) : souci de justice sociale à l'origine des apports de l'Assemblée nationale au projet de Plan acceptés par le Gouvernement - **Emploi** ; nécessaire abaissement du coût du travail, notamment au niveau des bas salaires - **Place des travailleurs dans l'entreprise** - **Formation** : rôle essentiel de l'école pré-élémentaire et élémentaire - **Réserves sur l'apprentissage** entre 14 et 16 ans ; préconise une alternance vraie entre la fréquentation du lycée et l'enseignement du professionnel - **Santé** : souhaite le rattrapage du retard français en matière d'épidémiologie - (p. 854) : lutte contre les fléaux de société - **Hôpital** : maîtrise des coûts ; ouverture sur l'extérieur ; départementalisation - **Remboursement des soins** : demande un comité d'évaluation - **Propositions sur l'Europe sociale** - Demande la création d'une agence européenne de l'environnement - **Démocratie locale** fondée sur le suffrage universel.

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** - **Deuxième lecture** [n° 303 (88-89)] - (12 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1406) : se déclare satisfait de la reprise, par l'Assemblée nationale, de l'essentiel des modifications apportées par le Sénat en première lecture - **Situation particulière des handicapés adultes** - **Assouplissement des conditions de placement familial** - **Dépôt** par le groupe socialiste de quelques amendements de cohérence - **Au nom des sénateurs socialistes, se déclare favorable à l'adoption de ce projet** - **Art. 4 (contrat d'accueil familial)** (p. 1410) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Jean Madelain, rapporteur (conditions de retrait de l'agrément) - **Art. 7 bis (agrément des familles accueillant un handicapé adulte)** : soutient l'amendement n° 23 de M. Claude Estier (extension de l'accueil familial aux personnes gravement handicapées) - **Art. 7 ter (contrat d'accueil d'une personne handicapée)** (p. 1411) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (suppression dans le contrat de la responsabilité des familles d'accueil en matière de déplacement des personnes handicapées) - **Après l'art. 7 quater** : soutient l'amendement de coordination n° 24 de M. Claude Estier - **Avant l'art. 8** (p. 1412) : sur l'amendement n° 8 de la commission (rémunération de la famille d'accueil), soutient le sous-amendement n° 20 de M. Claude Estier - **Art. 10 ter (mesures d'urgence)** (p. 1414) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de la commission (mesure de police prise par le préfet afin de mettre fin à l'accueil, notifiée au président du conseil général en vue du retrait de l'agrément) - **Art. 10 quater (dispositions relatives aux assurances)** (p. 1415) : soutient l'amendement rédactionnel n° 21 de M. Claude Estier - **Art. 13 (sanctions pénales)** (p. 1416) : soutient l'amendement n° 22 de M. Claude Estier (retrait automatique de l'agrément par le préfet en cas de sanction pénale prononcée à l'encontre de la personne accueillante) - **Art. 14 (accueil des personnes gravement handicapées)** : soutient l'amendement de suppression pour coordination n° 25 de M. Claude Estier - **Art. 15 (placement thérapeutique)** (p. 1417) : abstention du groupe socialiste sur cet article - **Art. 16 (rapport annuel présenté au Parlement sur l'accueil familial et l'application de la législation)** (p. 1418) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 19 de la commission - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1419) : projet respectant la dignité des personnes âgées et handicapées - **Instauration de véritables relations d'accueil** - **Vote favorable des sénateurs socialistes sur ce projet de loi.**

- **Proposition de loi tendant à assouplir les sanctions prévues par l'article 55 de la loi n° 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, applicables aux cas où une société à responsabilité limitée n'a pas porté son capital à 50 000 F, le 1<sup>er</sup> mars 1989** [n° 315 (88-89)] - (12 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1423) : rappelle les objectifs de la loi de 1984 relative à l'augmentation du capital minimal des sociétés à responsabilité limitée, SARL - **Nombreuses SARL en infraction** à ce jour, passibles de la dissolution de plein droit - **Dispositif proposé** par l'Assemblée nationale : possibilité pour tout intéressé de demander en justice la dissolution de la SARL en infraction ; intervention des tribunaux au cas par cas ;

application rétroactive des mesures proposées, à compter du 1<sup>er</sup> mars 1989.

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)]** - (14 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1533) : dangers de la circulation routière pour l'automobiliste lui-même mais également pour l'environnement - Se déclare favorable aux moyens éducatifs plutôt que répressifs en matière de sécurité routière - Souhaite que soient introduites des nuances dans la gravité des infractions - Responsabilité des professionnels des transports - Propose l'installation d'éthylomètres dans certains lieux publics - Souhaite que la gendarmerie soit à nouveau présente sur les routes pour surveiller les flux de circulation plutôt que de recourir aux méthodes sournoises des véhicules banalisés de police - Favorable au permis à points - Propose de soumettre les conducteurs à des contrôles périodiques de conduite devant un simulateur.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)]** - (27 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2017, 2018) : compare les propositions de Condorcet et de Le Peletier sur l'accès de tous à l'instruction, le mélange des classes sociales et l'alternance entre le travail et la formation et celles de Jules Ferry visant à répandre une instruction de base, tout en réservant le pouvoir à la bourgeoisie éclairée - Texte en projet : rupture avec la démarche de Jules Ferry par l'ouverture de l'école sur la vie à travers la communauté éducative - Individualisation de l'enseignement par la création des cycles dans le primaire - Formation en alternance - Création des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - **Projet d'établissement** - Partenariat rendu possible par la disposition créant les groupements d'intérêt public - (p. 2019) : éducation artistique - Souhaite la généralisation de la scolarisation à deux ans - Propose l'harmonisation de l'année civile et de l'année scolaire - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

**Suite de la discussion** - (28 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (missions du système éducatif)** (p. 2057, 2058) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Paul Séramy, rapporteur (participation des établissements d'enseignement privés sous contrat aux missions du service public de l'éducation) et sur cet amendement favorable au sous-amendement n° 39 du Gouvernement - **Art. 3 (objectifs de formation du système éducatif)** (p. 2066) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (fixation à cinq ans de l'âge de la scolarité obligatoire et prolongation possible de la scolarité pour les élèves qui ont déjà achevé à seize ans une formation qualifiante) - **Art. 8 (calendrier scolaire)** (p. 2080) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 10 de la commission et favorable à l'amendement n° 40 du Gouvernement (adaptation locale possible dans des conditions fixées par décret) - **Art. 9 (droits et obligations des élèves)** (p. 2083) : se déclare favorable à l'amendement n° 41 du Gouvernement (création dans les lycées d'un conseil des délégués des élèves présidé par le seul chef d'établissement).

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes** - **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 437 (88-89)]** - (30 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2206) : vote par le groupe socialiste du texte adopté en CMP.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels hospitaliers [n° 415 (88-89)]** - (30 juin 1989) - **Question préalable** (p. 2211) : intervient contre la motion n° 9 de M. Paul Souffrin, tendant à opposer la question préalable - Récuse l'accusation de régression, liée au projet d'Europe sociale - **Lettre à tous les Français** de M. François Mitterrand - Interprétation politicienne de la prorogation du mandat des membres du conseil d'administration des organismes de sécurité sociale - Alignement des positions prises par la CGT sur les projets du parti communiste - Importance de l'effort prévu en faveur de la formation du personnel hospitalier - **Discussion générale** (p. 2214) : conventionnement des médecins - Position de la CGT en matière de sécurité

sociale - Délais accordés à des entreprises en difficulté pour s'acquitter de leurs versements à l'URSSAF - Vote de ce texte par le groupe socialiste - **Après l'art. 10** (p. 2223) : son amendement n° 14 : création d'une division additionnelle : protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales ; adopté - Nécessité d'apporter des aménagements techniques à la loi votée en décembre 1988 - (p. 2224) : son amendement n° 15 : procédure commune à toute recherche biomédicale : exclusion des études ; adopté - (p. 2225) : amendement primitivement déposé sur le projet de loi relatif au congé parental et plus à sa place sur un texte relatif à la sécurité sociale - Soutient l'amendement n° 16 de M. Guy Penne (protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales : cas où l'expérimentation doit se faire sous la surveillance d'un chirurgien dentiste) - (p. 2226) : son amendement n° 17 : composition de la commission consultative pour la protection des personnes se prêtant aux recherches biomédicales ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2227) : vote de ce texte par le groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 5 (89-90)]** - (14 novembre 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 6) (p. 3273) : ambiguïté des rapports entre la politique et l'argent dans la société contemporaine - Nécessité de tendre à l'égalité des moyens financiers par l'adoption de critères équitables de répartition de l'aide publique - Opportunité du plafonnement des dépenses et de l'interdiction de certains moyens de propagande abusifs - Interrogation sur le principe de la déductibilité fiscale des dons - Prise en compte de l'ensemble des élections - Mise en place d'un système de contrôle efficace : indépendance de la Commission nationale des comptes de campagne, transparence des associations de financement, importance des sanctions - Réglementation de l'affichage publicitaire - (p. 3274) : souhaite l'interdiction de la publicité politique à la télévision et des démarchages téléphoniques - Choix des critères de répartition pour le financement public ; inconvenients de la prise en compte du nombre d'élus - Absence de légitimité de la déductibilité fiscale des dons : atteinte aux principes de l'égalité fiscale et de l'égalité des candidats - Abus possible du financement des partis politiques par des personnes morales de droit privé - Fiscalité des parlementaires.

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 6 (89-90)]** - (14 novembre 1989) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 5) - Voir intervention sous le projet n° 5 (p. 3273, 3274).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Solidarité, santé et protection sociale** - (4 décembre 1989) (p. 4347) : situation actuelle du secteur hospitalier due pour partie aux décisions prises entre 1986 et 1988 - Analyse les objectifs d'une politique efficace de prévention - Lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme : éducation des enfants par l'intermédiaire des médecins scolaires et des enseignants ; information publicitaire - (p. 4348) : nouveaux crédits consacrés à l'information contre l'alcool et au financement de structures contre l'alcoolisme - Formation des généralistes - Rôle et difficultés actuelles du service public de l'hôpital - Clarification des relations hôpital privé - hôpital public - (p. 4349) : souhaite que soient acceptées les propositions du directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie relatives à l'augmentation des honoraires des médecins - Politique menée à l'égard des personnes âgées et des personnes handicapées - Lutte contre l'enfance maltraitée - Participation active des collectivités locales aux actions en faveur du déplacement des personnes handicapées - Avis favorable des sénateurs socialistes sur ce projet de budget.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé [n° 92 (89-90)]** - (13 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4878) : souligne l'intérêt des projets de loi portant diverses dispositions d'ordre social - Réforme des études médicales - (p. 4879) : réintroduction

souhaitable de la notion d'interne - Durée de la formation des futurs généralistes et spécialistes - Statut des résidents - Filières de santé publique et de recherche - Evolution du rôle des centres d'éducation et de planification familiale - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi - Après l'art. 14 (p. 4911, 4912) : son amendement n° 49 : interdiction pour le secteur privé hospitalier d'intervenir dans les domaines du prélèvement, du transport et de la transplantation d'organes humains ; rejeté - Ses amendements, n° 51 : réglementation des études épidémiologiques ; et n° 52 : remplacement de la notion de finalité thérapeutique directe par celle de bénéfice individuel direct ; adoptés - (p. 4915) : se déclare opposé à l'amendement n° 31 de M. Claude Huriet (prise en compte des préoccupations éthiques par les membres des comités consultatifs de protection des personnes) - (p. 4916) : ses amendements, n° 57 : composition des comités de protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales ; et n° 58 : conditions de retrait de l'agrément d'un comité ; adoptés - (p. 4917) : son amendement n° 60 : possibilité pour les ayants droit de personnes affiliées à un régime de sécurité sociale de participer à des recherches biomédicales sans bénéfice individuel direct ; adopté - (p. 4918) : son amendement n° 61 : sanction du promoteur en cas de défaut de transmission des buts et objets de la recherche au ministre chargé de la santé ; adopté - (p. 4919) : son amendement n° 63 : obligation pour les compagnies d'assurance de respecter un seuil minimum de garanties ; adopté - Art. 16 (*publication obligatoire par l'INSEE d'un indice des prix à la consommation hors prix du tabac*) : son amendement de suppression n° 50 ; rejeté.

SICARD (Pierre), sénateur du Cher (UC).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

SIGNE (René-Pierre), sénateur de la Nièvre (S).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au conseiller du salarié [n° 166 (89-90)] (20 décembre 1989) - Emploi.

SIMONIN (Jean), sénateur de l'Essonne (RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre du conseil d'administration de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette (JO Lois et décrets du 22 décembre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (8 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (2 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aérodromes et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile (1<sup>er</sup> juillet 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (29 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

- Proposition de loi tendant à élargir la procédure du vote par procuration [n° 349 (88-89)] (2 juin 1989) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 485 rectifié (88-89)] relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers (urgence déclarée) [n° 40 (89-90)] (26 octobre 1989) - Créances et dettes.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles [n° 124 (89-90)] (12 décembre 1989) - Créances et dettes.

#### QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 61 (JO Débats du 8 avril 1989) (p. 100) - Ministère : Intérieur - Modalités du vote par procuration - (Réponse : JO Débats du 15 avril 1989) (p. 257) - Elections.

n° 62 (JO Débats du 8 avril 1989) (p. 100) - Ministère : Affaires étrangères - Situation des chrétiens de Beyrouth (Liban) - (Réponse : JO Débats du 15 avril 1989) (p. 258) - Politique extérieure.

n° 120 (JO Débats du 6 octobre 1989) (p. 2453) - Ministère : Intérieur - Nouveau système d'indexation proposé pour la dotation globale de fonctionnement - (Réponse : JO Débats du 21 octobre 1989) (p. 2670) - Dotation globale de fonctionnement (DGF).

#### INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales [n° 103 (88-89)] - (13 avril 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 242) : vote par le groupe du RPR de ce projet de loi améliorant la protection des consommateurs.

- Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - Suite de la discussion - (11 mai 1989) - Art. unique (Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales) - Art. 131-8 du code pénal (*fonction de substitut à la peine d'emprisonnement de la peine de jours-amende*) (p. 675) : au nom du groupe du RPR, se déclare opposé à l'amendement de coordination n° 30 de M. Marcel Rudloff, rapporteur - Opposé au remplacement de la peine d'emprisonnement par une autre peine - Art. 131-12 (*définition des peines contraventionnelles*) (p. 678) : groupe du RPR opposé à l'adoption de cet article supprimant la peine d'emprisonnement en matière contraventionnelle - Art. 131-36 (*montant de l'amende applicable aux personnes morales*) (p. 690) : abstention des sénateurs du RPR sur l'amendement n° 43 de la commission (abaissement du montant maximum de l'amende criminelle ou correctionnelle).

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) [n° 279 (88-89)] - Suite de la discussion - (24 mai 1989) - Discussion générale (p. 870) :** élaboration du projet de Xe Plan en dehors des règles fixées par la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification et dont la modification avait été préparée par le gouvernement de M. Jacques Chirac - Objectifs proposés sans chiffrage budgétaire - Perspective de réduction des crédits militaires - Absence de propositions concernant l'agriculture, l'aménagement du territoire, la politique familiale et les finances locales - (p. 871) : vote de l'amendement de suppression de l'article unique proposant l'approbation du projet de Plan par le groupe du RPR.

- **Emotion du Sénat après les événements dramatiques survenus en Chine - (5 juin 1989) (p. 1086) :** consternation du monde entier devant les événements dramatiques qui viennent de se dérouler à Pékin - Espère qu'en cette année de célébration des droits de l'homme le mouvement des étudiants chinois aura ouvert une brèche dans le totalitarisme communiste - Vigilance indispensable de l'Occident face aux dangers du monde communiste - Demande au Sénat de s'associer à la douleur du peuple chinois.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 325 (88-89)] - Suite de la discussion - (6 juin 1989) - Art. 18 (règles applicables aux loyers de référence) (p. 1161) :** soutient l'amendement n° 143 de M. Philippe François (augmentation du pourcentage des références concernant les locations pour lesquelles il n'y a pas eu de changement de locataire depuis trois ans).

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire - Deuxième lecture [n° 282 (88-89)] - (16 juin 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1650) :** vote du groupe du RPR contre ce projet de loi.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)] - Suite de la discussion - (23 juin 1989) - Après l'art. 40 (p. 1911) :** soutient l'amendement n° 245 de M. Hubert Haenel (détermination par décret des critères permettant d'apprécier le caractère accessoire de l'activité touristique) ; adaptation de ce décret à la spécificité de la montagne).

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation [n° 375 (88-89)] - (27 juin 1989) - Discussion générale (p. 2019, 2020) :** rappelle le rôle éminent joué par l'école primaire pour plusieurs générations d'élèves - Exigence d'une éducation morale et civique - Désaccord sur la suppression des écoles normales d'instituteurs - Ouverture sur le monde du travail indispensable à la réforme de l'enseignement - Préparation de l'Europe : généralisation de l'étude des langues vivantes dès l'école primaire ; équivalence nécessaire des diplômes dans les pays de la CEE.

**Suite de la discussion - (29 juin 1989) - Art. 16 (création des instituts universitaires de formation des maîtres) (p. 2142) :** création des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM, et projet de fusion entre instituteurs et professeurs du secondaire - Au nom du groupe du RPR, se déclare opposé à la suppression des écoles normales d'instituteurs - Signale que l'école normale contribue à fixer dans les départements un nombre important d'instituteurs de qualité.

**Nouvelle lecture [n° 462 (88-89)] - (4 juillet 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2423) :** vote favorable du groupe du RPR sur le projet de loi ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers [n° 485 (88-89)] - (30 octobre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2818) :** problème posé par la définition du surendettement des particuliers - Analyse les différentes causes du surendettement - Imprévoyance des emprunteurs - (p. 2819) : mauvaise information sur le coût réel du crédit - Incompréhension des mécanismes de l'aide personnalisée au logement, APL, lors de l'accession à la propriété - Aggravation du coût réel des charges d'emprunts immobiliers du fait de la désinflation de ces dernières années - Réaménagement

ment des prêts conventionnés et consentis avant 1984 - Pratiques commerciales des établissements financiers - Fait état d'une récente étude de l'Union nationale des fédérations d'organismes d'HLM de laquelle il ressort que le surendettement trouve souvent son origine dans l'ajout de crédit à court terme à un prêt d'accession à la propriété - Incidences des facteurs structurels : perte d'emploi, divorce, invalidité, maladie, accident - Importance économique de l'évolution contemporaine du crédit - Nécessaire adaptation du secteur du crédit à la libération des mouvements de capitaux et à l'échéance européenne - Souci de la commission des affaires économiques de ne pas porter atteinte à la compétitivité du système bancaire et financier français, de ne pas compromettre sa capacité d'emploi et de respecter le droit des contrats obligeant tout emprunteur à rembourser ses dettes - Modestie des mesures préventives proposées - Création d'un fichier informatique national des incidents de paiement, géré par la Banque de France - (p. 2820) : émet quelques réserves sur les mesures curatives proposées - Procédure collective de conciliation confiée à des commissions départementales d'examen des situations d'endettement des particuliers - Mise en oeuvre de la procédure de redressement judiciaire - Points positifs de la réforme : mise en place d'une procédure d'exception ; organisation d'une procédure amiable ; refus d'introduire un système de faillite civile dans le droit français - Défauts majeurs de cette réforme : autorité judiciaire exclue de l'ouverture de la procédure amiable ; pouvoirs exorbitants confiés au juge dans le cadre de la procédure judiciaire ; créanciers publics traités de manière privilégiée ; absence de mesure à l'encontre des débiteurs de mauvaise foi - Demande au Sénat d'adopter le présent projet de loi, sous réserve de l'adoption des amendements présentés par la commission des affaires économiques - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 2835) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Claude Estier (insertion d'une division additionnelle intitulée : « Section I - De la prévention du surendettement des particuliers ») - (p. 2836) : son amendement n° 25 : insertion d'une division additionnelle intitulée : « Titre premier - Du règlement des situations de surendettement des particuliers » ; adopté - (p. 2837) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 169 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (substitution du mot « endettement » au mot « surendettement ») - S'oppose aux amendements n° 137 de M. Charles Lederman (insertion d'une division additionnelle intitulée : « Titre premier - Du juge, de la commission et de leur saisine ») et n° 87 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (insertion d'une division additionnelle intitulée « Titre premier - Du règlement des situations d'endettement des particuliers ») - (p. 2838) : son amendement n° 26 : insertion d'une division additionnelle intitulée : « Chapitre 1<sup>er</sup> - Règlement amiable » ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 88 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis - Art. 1<sup>er</sup> (ouverture de la procédure de règlement amiable) (p. 2839) : son amendement n° 27 : qualité des débiteurs concernés ; introduction de la notion de surendettement ; suppression de la saisine de la commission par le juge ; validation du plan amiable après accord des principaux créanciers ; adopté après modification par les sous-amendements n° 191 du Gouvernement (dispositif limité aux seuls débiteurs de bonne foi), n° 172 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (juge d'instance du lieu du domicile du débiteur informé, par la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers, de l'ouverture de la procédure) et n° 73 de M. Claude Estier (possibilité pour la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers et pour le débiteur de saisir le juge d'instance aux fins de suspension des voies d'exécution), qu'il accepte - (p. 2843) : sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° 190 du Gouvernement (suppression de la référence aux créanciers principaux) et n° 183 de M. Philippe François - S'oppose aux amendements n° 121 de M. Jean Arthuis (nouvelle rédaction de cet article afin de respecter la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire ; mise en place de dispositions analogues à celles en vigueur en agriculture) ainsi qu'aux amendements de M. Charles Lederman, n° 138 (compétence donnée au juge pour organiser la procédure de règlement amiable ; possibilité pour ce dernier de saisir la commission départementale d'examen des situations d'endettement des



particuliers) et n° 139, d'ordre rédactionnel - S'oppose aux amendements n° 56 de M. Jean Chérioux (saisine de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers entraînant la suspension des poursuites à l'égard du débiteur, pendant l'examen du dossier), n° 4 de M. Xavier de Villepin (possibilité pour la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers de se saisir d'office, sur la demande d'un ou plusieurs créanciers) ainsi qu'aux amendements de M. Ernest Cartigny, n° 118 (saisine d'office de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers sur la demande d'un ou plusieurs créanciers) et n° 12 (débiteurs de mauvaise foi exclus du bénéfice des dispositions de la présente loi) - **Art. 2 (composition de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2849): son amendement n° 28: 1° modification de la composition de cette commission; rejeté; 2° désignation par le préfet de membres suppléants; devenu sans objet - (p. 2850): s'oppose à l'amendement n° 140 de M. Charles Lederman (renforcement de la place des organisations de consommateurs et des associations familiales; suppression de la présence d'un huissier de justice) ainsi qu'aux amendements de M. Xavier de Villepin, n° 5 (choix par le préfet de sept personnalités, dont deux sur proposition des organisations de bailleurs représentatives au plan départemental) et n° 6 (choix de deux personnalités sur proposition des organisations représentatives des établissements de crédit) - Sur son amendement n° 28, s'oppose aux sous-amendements de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis, n° 173 (participation de sept personnalités choisies par le préfet), n° 174 (choix par le préfet de deux personnalités sur proposition de l'association française des établissements de crédit), n° 175 (1° avocat choisi par le préfet, sur proposition du ou des barreaux du département; 2° choix par le préfet d'un notaire, sur proposition de la chambre départementale des notaires et d'un huissier de justice, sur proposition de la chambre départementale des huissiers de justice) et n° 176, de coordination, ainsi qu'au sous-amendement n° 184 de M. Philippe François (nomination par le préfet de deux personnalités sur proposition des organisations représentatives des établissements de crédit) - (p. 2855, 2856): son amendement n° 204: substitution du directeur des services sociaux du département, désigné par le président du conseil général, au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales; adopté.

**Suite de la discussion** - (31 octobre 1989) - Rapporteur - **Art. 3 (moyens d'information de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2865): son amendement n° 29: déclaration patrimoniale imposée au débiteur; élargissement des moyens d'information de la commission; enquêtes sociales; adopté après modification par les sous-amendements n° 177 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (déclaration par le débiteur des éléments actifs et passifs de son patrimoine), n° 202 du Gouvernement et n° 74 de M. Claude Estier (possibilité pour le plan conventionnel de prendre en compte l'intérêt de la famille, la nature et la qualité des créances en fonction notamment de critères tenant à l'importance du service rendu et à la date de la création de la dette), qu'il accepte - (p. 2869 à 2872): sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 142 de M. Charles Lederman (possibilité pour les parties d'être assistées devant la commission par un conseil dûment avisé) - Après l'art. 3 (p. 2873): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 76 rectifié de M. Claude Estier (modalités d'exécution du plan) - S'oppose à l'amendement n° 17 de M. Ernest Cartigny (interdiction pour le débiteur de vendre des éléments de son patrimoine durant l'élaboration du plan conventionnel et éventuellement pendant la durée d'exécution de ce plan, sauf disposition spécifique contraire) - (p. 2874): son amendement n° 30: examen des recours contre les décisions de la commission relevant de la compétence du juge d'instance; retiré au profit de l'amendement n° 94 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (compétence du tribunal d'instance pour connaître des recours dirigés contre les décisions prises par la commission sur la recevabilité des demandes d'ouverture d'une procédure amiable) - (p. 2877): sur cet amendement n° 94,

s'oppose au sous-amendement n° 206 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (compétence du tribunal d'instance pour connaître du recours qui serait dirigé contre le refus de la commission d'ouvrir une procédure amiable) - **Art. 4 (missions de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)**: son amendement n° 31: nouvelle rédaction de cet article précisant que la mission essentielle de ladite commission reste la conciliation des parties en vue de l'élaboration d'un plan conventionnel de règlement; rédaction de ce plan; adopté après modification par le sous-amendement n° 178 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (nature et contenu du plan conventionnel) - (p. 2878): sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement n° 186 de M. Philippe François (gel de la situation patrimoniale du débiteur en cas de saisine de la commission) - **Art. 5 (secret professionnel)**: ses amendements n° 32 et n° 33 visant à interdire à toute personne qui participe aux travaux de la commission ou est appelée au règlement amiable, de divulguer à des tiers des informations dont ils ont eu connaissance dans le cadre de la procédure de conciliation; adoptés - **Art. 6 (échec du règlement amiable)** (p. 2879): son amendement n° 34: extension des possibilités de saisine du juge d'instance compétent pour ouvrir une procédure de redressement judiciaire; retiré au profit de l'amendement analogue n° 97 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis - (p. 2880): sur cet amendement n° 97, s'oppose au sous-amendement n° 193 du Gouvernement (extension limitée au cas où la commission estime que le débiteur ne relève pas des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la présente loi) - S'oppose à l'amendement n° 145 de M. Charles Lederman (suppression de toute possibilité pour un créancier, engageant ou poursuivant une procédure d'exécution, d'interdire l'établissement d'un plan de redressement).

**Suite de la discussion** - (13 novembre 1989) - Rapporteur - Après l'art. 6 (p. 3179): son amendement n° 207: information du juge d'instance, par la commission, du lieu du domicile du débiteur, de la conclusion du plan conventionnel de règlement et des mesures qu'il comporte; adopté - Avant l'art. 7 (p. 3182): son amendement de coordination n° 35; adopté - Sur cet amendement, se déclare opposé au sous-amendement n° 211 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - (p. 3183): son amendement n° 36: possibilité pour le débiteur surendetté poursuivi par ses créanciers d'un recours direct devant le tribunal d'instance; adopté - (p. 3184, 3185): sur son amendement n° 36, s'oppose aux sous-amendements n° 194 du Gouvernement et n° 212 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - S'oppose à l'amendement n° 127 de M. Jean Arthuis (institution devant le tribunal d'instance du domicile du débiteur d'une procédure collective de redressement judiciaire de sa situation d'endettement) - (p. 3188): son amendement n° 37: examen par le juge d'instance de la situation de l'endettement du débiteur qui lui déclare les éléments actifs et passifs de son patrimoine; adopté - Sur son amendement n° 37, s'oppose aux sous-amendements n° 208 du Gouvernement, n° 187 et n° 188 de M. Philippe François et n° 181 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis - Accepte le sous-amendement n° 180 du même auteur - (p. 3193): sur son amendement n° 37, s'oppose au sous-amendement n° 213 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - (p. 3195): s'oppose à l'amendement n° 128 de M. Jean Arthuis (arrêt du cours des intérêts légaux et conventionnels par le jugement d'ouverture du redressement judiciaire) - **Art. 7 (pouvoirs du juge dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire)** (p. 3196): son amendement n° 38: suppression des trois premiers alinéas de cet article relatifs au rôle du juge d'instance; adopté - S'oppose aux amendements, de coordination n° 18 de M. Ernest Cartigny; n° 78 de M. Claude Estier (le juge d'instance prononce s'il y a lieu, lorsqu'il est saisi en application des articles 1<sup>er</sup> à 6, la suspension pour une durée de deux mois renouvelable une fois); n° 7 de M. Xavier de Villepin (suspension prononcée par le juge d'instance pour une durée maximum de deux mois renouvelable une fois) et n° 146 de M. Charles Lederman (suspension prononcée par le juge d'instruction jusqu'au jugement des procédures civiles d'exécution portant sur l'ensemble des dettes de l'emprunteur) - (p. 3198): s'oppose à l'amendement n° 168 de M. André Bohl (rôle du juge de veiller au respect de la

législation en matière d'équilibre des comptes des collectivités territoriales et de leurs services publics industriels et commerciaux) - Son amendement n° 39 : possibilité pour le juge d'instance de reporter ou d'échelonner le paiement des dettes autres que fiscales, parafiscales ou envers les organismes de sécurité sociale ; adopté - (p. 3199) : s'oppose à l'amendement n° 147 de M. Charles Lederman (possibilité pour le juge de reporter ou d'échelonner le paiement des dettes quelle qu'en soit la nature) - (p. 3200) : son amendement n° 40 : possibilité pour le juge d'instance de décider que les paiements s'imputeront d'abord sur le capital ou que les échéances reportées porteront intérêt à un taux réduit qui peut être inférieur au taux d'intérêt légal ; adopté - S'oppose aux amendement n° 20 de M. Ernest Cartigny (lorsque le juge d'instance opte pour la réduction du taux applicable à l'arriéré reporté cette réduction ne peut avoir pour effet de ramener le taux d'intérêt en dessous du taux d'intérêt légal), n° 104 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (limitation des effets possibles de la réduction de taux d'intérêt par le juge d'instance) et n° 9 de M. Xavier de Villepin (taux réduit ne pouvant être inférieur au taux de l'intérêt légal) - (p. 3201) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 79 de M. Claude Estier (prise en compte par le juge de la connaissance que pouvait avoir chacun des prêteurs lors de la conclusion des différents contrats, de la situation d'endettement du débiteur) - Son amendement n° 41 : possibilité pour le juge d'instance de mettre à la charge du débiteur des obligations de faire ou de ne pas faire dont l'exécution conditionne l'application des mesures décidées ; rejeté - (p. 3202) : s'oppose à l'amendement n° 105 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour le juge d'instance de subordonner la mise en oeuvre de mesures de redressement à l'abstention par le débiteur d'actes qui aggraveraient son insolvabilité) - Son amendement n° 42 : possibilité pour le juge d'instance de réduire le montant des prêts immobiliers restant dû en cas de vente sur saisie immobilière du logement du débiteur grevé d'un privilège ou d'une hypothèque ; adopté - (p. 3204) : s'oppose à l'amendement n° 80 de M. Claude Estier (possibilité pour le juge d'instance de réduire le montant de la fraction des prêts immobiliers restant dû aux établissements de crédit en cas de vente forcée du logement principal du débiteur grevé d'une inscription bénéficiant à un établissement de crédit ayant fourni les sommes nécessaires à son acquisition) - Sur son amendement n° 42, accepte le sous-amendement n° 182 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis, et s'oppose au sous-amendement n° 148 de M. Charles Lederman - (p. 3206) : demande le retrait de l'amendement n° 22 de M. Ernest Cartigny (maintien de l'effet de l'hypothèque ou du privilège inscrit en garantie d'une créance dont le terme se trouverait reculé par la décision du juge) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 107 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (bénéfice des mesures prononcées par le juge définitivement acquies au débiteur une fois exécutée la totalité des obligations mises à sa charge par le juge) - Après l'art. 7 (p. 3207, 3208) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 150 (litige relatif à l'exécution d'un gage, de la compétence du juge d'instance pour les débiteurs surendettés), n° 149 et n° 151 (accès à l'aide judiciaire totale pour toutes les personnes percevant un revenu inférieur ou égal au SMIC) et n° 152 (accès à l'aide judiciaire pour les personnes concernées par les procédures judiciaires prévues à l'article 7 et les précédents) - (p. 3210) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman n° 153 (apurement du passif des débiteurs après vente judiciaire de leurs biens) et n° 154 (possibilité pour le juge de modérer le montant de l'indemnité lorsque celle-ci est manifestement excessive au regard de la capacité financière du débiteur) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 197 du Gouvernement (possibilité pour le juge en matière mobilière comme en matière immobilière de modérer le montant de l'indemnité prévue aux articles 20 de la loi du 10 janvier 1978 et 13 de la loi du 13 juillet 1979 en cas de défaillance de l'emprunteur) - Après l'art. 7 et avant l'art. 8 (p. 3211) : son amendement de coordination n° 43 ; adopté - Son amendement n° 45 : possibilité pour l'administration fiscale d'accorder des remises totales ou partielles de l'impôt direct régulièrement établi lorsque le contribuable est dans l'impossibilité de payer en raison d'une situation de suren-

dettement ; adopté - (p. 3212) : son amendement n° 46 : possibilité pour les créances du Trésor public et des organismes de prévoyance ou de sécurité sociale de faire l'objet de remises dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat ; adopté (p. 3213) : son amendement n° 44 : exclusion du bénéfice des dispositions du présent titre des débiteurs de mauvaise foi qui auraient pu tromper la vigilance du juge ou de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers ; adopté - (p. 3214) : sur son amendement n° 44, accepte le sous-amendement n° 117 de M. Claude Estier - Art. 8 (*champ d'application du Titre premier*) (p. 3215) : son amendement rédactionnel n° 47 ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 111 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (absence d'application des dispositions du Titre premier lorsque le débiteur relève des procédures instituées par la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social) - Après l'art. 8 (p. 3216) : s'oppose aux amendements de M. Lucien Lanier, n° 112 (détermination des conditions d'application de ce titre par décrets en Conseil d'Etat) et n° 113 (présentation par le Gouvernement au Parlement dans un délai de deux ans suivant la date de publication de la présente loi d'un rapport sur l'application des procédures collectives de règlement des situations d'endettement des particuliers) - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (suite) (p. 3217) : s'oppose à l'amendement n° 136 de M. Charles Lederman (élévation du salaire minimum interprofessionnel de croissance à 6 500 F mensuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990) - Avant l'art. 9 (p. 3219) : s'oppose à l'amendement n° 69 de M. Claude Estier (obligation pour les établissements de crédit de s'assurer à peine de nullité, du cautionnement donné par une personne physique, que la solvabilité de ladite personne au moment de son engagement n'est pas disproportionnée avec le montant pour lequel elle s'est engagée en capital et en intérêts) - (p. 3220) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 70 de M. Claude Estier (la caution n'est tenue de payer que celles des pénalités ou ceux des intérêts de retard qui se trouvent échus deux mois après qu'elle a été avisée par l'établissement de crédit de la défaillance du débiteur principal) - Art. 9 (*offre de crédit permanent*) : son amendement n° 49 : fixation par l'offre de crédit permanent des conditions de remboursement des sommes restant dues dans des limites compatibles avec les ressources et les charges de l'emprunteur, déterminées à la date de souscription du contrat ; adopté - (p. 3222) : sur son amendement n° 49, accepte le sous-amendement n° 59 de M. Claude Estier et s'oppose au sous-amendement n° 209 du Gouvernement - Après l'art. 9 (p. 3224) : son amendement n° 50 : institution pour les acheteurs de logements neufs d'un droit de rétractation ouvert pendant sept jours à compter de l'acte de vente si celui-ci a été souscrit sous seing privé ; adopté - Sur son amendement n° 50, s'oppose au sous-amendement n° 159 de M. Charles Lederman - Accepte l'amendement n° 55 de M. Jean Chérioux (protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit notamment en matière de publicité du crédit gratuit) - (p. 3226) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 157 (possibilité pour l'emprunteur qui résilie son contrat de crédit permanent d'amortir à taux fixe les sommes restant dues) et n° 158 (obligation pour le prêteur de notifier aux cautions les incidents de paiement caractérisés par un retard de versements persistant à l'issue d'une période de trois mois) - Art. 10 (*dispositions complémentaires relatives à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier*) (p. 3227) : accepte l'amendement n° 160 de M. Charles Lederman (obligation pour la publicité de préciser la durée de l'opération proposée ainsi que le coût total et le taux effectif global du crédit) et s'oppose à l'amendement n° 161 du même auteur (interdiction de toute publicité pour l'un des prêts mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> assimilant les mensualités de remboursement à des loyers) - Son amendement n° 52 : introduction d'une disposition protectrice des cautions en matière de vente immobilière ; adopté - (p. 3228) : s'oppose à l'amendement n° 210 du Gouvernement (obligation pour l'établissement de crédit de s'assurer à peine de nullité du cautionnement donné par une personne physique, que la solvabilité de ladite personne au moment de son engagement n'est pas manifestement dis-

proportionnée avec le montant pour lequel elle s'est engagée en capital et en intérêts) - S'oppose aux amendements de M. Claude Estier, n° 61, n° 62, n° 63 relatifs à l'interdiction pour le prêteur de priver l'emprunteur de son délai de réflexion en lui faisant signer immédiatement son acceptation lorsqu'il lui offre le prêt - Son amendement n° 51 : délai de quinze jours accordé au vendeur pour rembourser un acompte ; adopté - (p. 3229) : s'oppose à l'amendement n° 162 de M. Charles Lederman (obligation pour le prêteur de notifier aux cautions les incidents de paiement caractérisés par un retard de versements persistant à l'issue d'une période de plus de trois mois) - S'oppose aux amendements de coordination n° 65, n° 66 et n° 67 de M. Claude Estier - Après l'art. 10 (p. 3231) : son amendement n° 198 : création d'un fichier national recensant les informations sur les incidents de paiement caractérisés liés aux crédits accordés aux personnes physiques pour des besoins non professionnels et gestion de ce fichier par la Banque de France ; adopté - (p. 3233) : s'oppose à l'amendement n° 3 du Gouvernement (création d'un fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers dont la gestion est confiée à la Banque de France et donc soumis au contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés) et, sur cet amendement, aux sous-amendements n° 199, n° 200 et n° 201 de M. Paul Loriant, accepte le sous-amendement n° 114 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis, sur ce même amendement - (p. 3235) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 84 de M. Claude Estier (possibilité pour le juge d'accorder un délai de deux ans au débiteur qui a du mal à payer en cas de licenciement) et n° 164 de M. Charles Lederman (obligation, en cas de modification des conditions d'obtention du prêt, notamment du montant ou du taux du crédit, de remettre à l'emprunteur une nouvelle offre préalable) - (p. 3236) : accepte l'amendement n° 155, précédemment réservé, de M. Charles Lederman (interdiction de rémunérer un vendeur en fonction du taux de crédit qui est appliqué à l'acquéreur pour un bien mobilier ou immobilier) - Avant l'art. 9 (suite) : son amendement de coordination n° 48 ; adopté - Avant l'art. 11 : son amendement de coordination n° 53 ; adopté - (p. 3237) : s'oppose à l'amendement n° 167 de M. Charles Lederman (obligation pour le prêteur de vérifier la compatibilité de l'opération de crédit avec la situation financière, le niveau de l'endettement et la solvabilité de l'emprunteur) - Art. 11 : son amendement rédactionnel n° 54 ; adopté - Intitulé (p. 3238) : son amendement de coordination n° 24 ; adopté - Accepte l'amendement n° 119 de M. Jean Arthuis (« Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles ») - Sur l'ensemble (p. 3240) : se félicite de l'esprit de coopération entre le Sénat et le Gouvernement - Souhaite un bon déroulement des procédures ultérieures.

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle [n° 16 (89-90)]** - (17 novembre 1989) - Art. 7 (*rôle des associations intermédiaires*) (p. 3472 à 3474) : son amendement n° 23 : extension des missions de ces associations ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3475) : déplore les législations successives tendant à faciliter la réinsertion des demandeurs d'emploi - Projet simplifiant les systèmes existants, tant pour les demandeurs d'emploi que pour les entreprises - Souhaite que l'éducation et la formation professionnelle demeurent la priorité pour les jeunes - Avis favorable du groupe du RPR sur ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion des articles de la première partie :*

Suite de la discussion - (24 novembre 1989) - Après l'art. 22 (p. 3724) : soutient l'amendement n° I-71 de M. Philippe François (accroissement progressif de la déductibilité de la TVA afférente au fuel domestique utilisé pour les usages agricoles) - Art. 27 (*création d'une taxe sur les entreprises exploitant les autoroutes à péages*) (p. 3733) : problème du financement par les collectivités locales des dépenses de sécurité liées aux autoroutes - Après l'art. 30 (p. 3741) : soutient l'amendement n° I-72 de M. Désiré Debavelaere (modification du taux de la taxe sur les betteraves affectée au BAPSA).

*Deuxième partie :*

**Départements et territoires d'outre-mer - (24 novembre 1989) - Examen des crédits - Etat B (p. 3799) :** vote du groupe du RPR contre ce projet de budget.

**Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4241) :** avenir des régions rurales en voie de désertification - Pour remédier à la centralisation des dessertes routières et ferroviaires, politique de « mise en réseaux » des villes par l'aménagement de liaisons transversales directes - Plan routier et autoroutier présenté le 10 février 1988 par M. Pierre Méhaignerie, alors ministre de l'équipement - (p. 4242) : établissement du schéma directeur des voies navigables ; liaison Rhin-Rhône - Région d'Ile-de-France ; maintien de la compétence de l'Etat en matière de transport ; initiatives prises par la région ; coût du périphérique d'Ile-de-France, A 86, non achevé - Annonce par M. Michel Rocard de la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France, SDAURIF, imposée notamment par le projet de gare d'interconnexion des TGV de Massy, complété par le centre d'affaires de Massy - Lacunes du maillage de transports en commun en Ile-de-France - Construction de logements : menace sur des terres agricoles et sur la ceinture verte de Paris.

**Services du Premier ministre - V - Environnement - (2 décembre 1989) - En remplacement de M. Bernard Hugo, rapporteur pour avis (p. 4278) :** estime qu'une prise de conscience s'impose face aux menaces qui pèsent sur l'écosystème : destruction de la couche d'ozone et protection de l'Antarctique - Se félicite de l'adoption du protocole de Montréal qui doit permettre de protéger la couche d'ozone - Favorable à la proposition de la France de faire de l'Antarctique une réserve naturelle mondiale afin de le préserver de toute pollution d'origine humaine - Problème de l'effet de serre et des chlorofluorocarbones, CFC, responsables du réchauffement et de l'augmentation de la teneur en gaz carbonique de l'air - Rappelle que la déclaration de La Haye signée par la France le 11 mars 1989 a reconnu le principe d'une solidarité internationale - Estime que le montant des crédits de ce budget est sans commune mesure avec ce que dépendent nos voisins européens pour l'environnement - Dénonce l'insuffisance des effectifs de l'administration - Adoption par l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée nationale d'un supplément de crédit de 87,5 millions de francs destiné aux réserves naturelles, à la recherche et aux structures territoriales de l'environnement - Estime que le budget de l'environnement mériterait d'être prioritaire - (p. 4279) : estime que ce budget privilégie les parcs nationaux, la recherche, la mesure de la pollution atmosphérique et la gestion des déchets - Se félicite du renforcement de la lutte contre la pollution de l'eau par les nitrates et de l'augmentation des crédits destinés à la restauration des cours d'eau domaniaux - S'inquiète de la diminution des autorisations de programme pour les grands barrages en métropole - Problème de l'aménagement de certains fleuves - Absence d'effort financier pour répondre aux exigences de l'extension de la directive Seveso et à l'augmentation de la demande des communes concernant les plans d'exposition aux risques - Au nom de la commission des affaires économiques, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits de ce projet de budget - (p. 4294) : problème de l'élimination des déchets en plastique - Signale que l'élimination est impossible pour certains plastiques - Souhaite que l'on exige des industriels d'effectuer les recherches permettant de trouver des méthodes pour les éliminer sans risques pour la sauvegarde de l'environnement.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Deuxième lecture [n° 113 (89-90)]** - (16 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5069) : persistance d'un certain nombre de divergences entre l'Assemblée nationale et le Sénat - Répartition de l'aide publique accordée aux partis politiques au prorata du nombre total des parlementaires - Mécanisme de financement des partis politiques - Confidentialité des dons face au regard du fisc - Rétablissement de l'amnistie par un amendement socialiste de dernière minute et relance du débat sur les rapports immoraux de la poli-

tique et de l'argent - Rappelle que l'amnistie efface la qualification pénale des faits, objet des poursuites, et qu'elle provoque ainsi leur extinction - (p. 5070) : signale que l'amnistie peut jouer pour les faits antérieurs non amnistiés avant 1988, qu'il s'agisse de crimes et de délits et profitent à la plupart des personnes exerçant une activité politique - Estime nécessaire, afin de restituer au Parlement la confiance du corps électoral, de voter la suppression des dispositions d'amnistie qui figurent dans ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer [n° 121 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - **Après l'art. unique** (p. 5117) : soutient l'amendement n° 5 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (report de l'application de la « loi pêche » de 1984 à tous les plans d'eau non visés à l'article L. 231-7 du code rural).

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 124 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5117) : se réjouit de l'accord intervenu en CMP - Volet préventif de ce texte : mesures d'information relatives aux cautions, limitation de la publicité du crédit gratuit, réforme du taux de l'usure - Volet curatif : composition de la commission d'examen des situations de surendettement, intégration des créances fiscales dans le cadre du pouvoir de suspension des poursuites reconnu au juge d'instance - Charge de la preuve de l'obligation de conseil des prêteurs professionnels - Conditions d'ouverture de la procédure de règlement amiable - (p. 5118) : faculté offerte au juge de réduire les taux d'intérêt d'un emprunt souscrit par une personne surendettée - Absence de disposition relative au comportement de l'administration fiscale en cas de surendettement - Espoir d'une diminution du nombre de ménages surendettés - Problème des difficultés d'accession à la propriété des familles aux revenus modestes.

**SOISSON (Jean-Pierre), ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO* Lois et décrets du 29 juin 1988).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion [n° 332 (88-89)]** - (13 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1463) : texte en projet : accent sur la gestion prévisionnelle de l'emploi par les entreprises ; renforcement de la concertation et amélioration des garanties des salariés - Salariés de plus de cinquante ans principales victimes des licenciements économiques et du chômage de longue durée - Accord des partenaires sociaux sur le nouveau régime de conversion des salariés licenciés - (p. 1464) : nécessaire convergence des législations européennes ; directive européenne du 17 février 1975 relative au licenciement - Dispositions proposées - Prévention du licenciement ; concertation annuelle obligatoire au sein de l'entreprise ; aide financière de l'Etat pour les entreprises engageant par voie contractuelle des actions de formation afin d'assurer l'adaptation des salariés à l'évolution de l'emploi - Dispositions relatives au licenciement sans solution sociale des travailleurs âgés de plus de cinquante-cinq ans - Intégration dans le code du travail de la notion de plan social, obligation de moyen pour toutes les entreprises de plus de cinquante salariés - Rôle de médiateur de l'administration du travail - Volonté de maîtrise paritaire du licenciement : intervention accrue des représentants du personnel - (p. 1465) : consultation du comité d'entreprise : raisons économiques des licenciements ; définition par la loi des conditions de recours à l'expert comptable ; information sur les perspectives économiques de l'entreprise - Renforcement des garanties individuelles des salariés licenciés pour motif économique : définition du licenciement économique ; introduction de la règle selon laquelle le doute du juge profite au salarié ; amélioration de la loi du 13 juillet 1973 ; harmonisation du droit

du licenciement avec les autres dispositions législatives relatives à la charge de la preuve - Amendement adopté par l'Assemblée nationale : droit d'ester en justice des organisations syndicales en faveur d'un salarié licencié pour un motif économique, sans son accord explicite - (p. 1466) : garantie essentielle constituée par l'introduction de la priorité de réembauchage - Adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement relatif au licenciement décidé dans les entreprises qui n'ont pas de représentation du personnel - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 1477) : accord, le 19 mai 1989, entre les partenaires sociaux sur le droit à la conversion - Importance des aides de l'Etat aux actions de formation organisées par voie contractuelle - (p. 1478) : situation de l'emploi ; reprise de la création d'emplois coexistant avec un accroissement du nombre des chômeurs et un allongement de la durée du chômage ; situation des travailleurs âgés - Dialogue social et équilibre nécessaire entre les intérêts de l'entreprise et la protection des salariés - Sous-traitance ; rapport sur la lutte contre les trafics de main-d'oeuvre ; travail clandestin - Développement du travail précaire ; progression excessive des contrats à durée déterminée et des missions d'intérim ; circulaire de décembre 1988 - Représentation des salariés dans les petites et moyennes entreprises - (p. 1479) : souhaite la relance de la négociation collective par le développement des accords de branche plutôt que des accords d'entreprise - Rapprochement des législations européennes ; création du droit à la conversion, innovation de la France - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 1480) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron n° 50 et n° 51 rétablissant une procédure d'autorisation administrative de licenciement économique - **Art. 1<sup>er</sup> (rôle du comité d'entreprise dans la gestion prévisionnelle de l'emploi)** (p. 1481 à 1483) : accepte l'amendement de rectification n° 1 de M. Louis Souvet, rapporteur - S'oppose à l'amendement n° 52 de M. Hector Viron (rappel des autres droits du comité d'entreprise) - Sur les amendements de la commission modifiant la rédaction de cet article, demande le retrait du n° 2, s'oppose au n° 3, accepte le n° 4 et le n° 5 - S'oppose aux amendements n° 53 et n° 54 de M. Hector Viron, renforçant les prérogatives du comité d'entreprise - **Art. 1<sup>er</sup> bis (rôle du comité de groupe dans la gestion prévisionnelle de l'emploi)** (p. 1484) : accepte l'amendement rédactionnel n° 6 de la commission - **Art. 1<sup>er</sup> ter (rôle de la négociation de branche dans la gestion prévisionnelle de l'emploi)** : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (actions de prévention) - **Art. 1<sup>er</sup> quater (rôle des organisations syndicales dans la gestion prévisionnelle de l'emploi)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Art. 2 (extension des aides du Fonds national de l'emploi)** (p. 1485) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Hector Viron (versement des aides à l'Etat par les entreprises procédant à des licenciements économiques dans le délai des trois ans suivant la date de leur versement) - **Art. 3 (incitations financières à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi)** (p. 1486) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 56 de M. Hector Viron - Sur les amendements de la commission, modifiant la rédaction de cet article, s'oppose au n° 9 et au n° 10 ; accepte le n° 11 ; s'oppose au n° 12 - **Attachement aux accords de branche - Art. 4 (extension à tout licenciement d'un salarié âgé de cinquante-cinq ans ou plus du versement à l'UNEDIC de la cotisation prévue à l'article L. 351-3 du code du travail)** (p. 1488) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Hector Viron (suppression de la condition d'âge) - (p. 1489 à 1491) : s'oppose aux amendements n° 58 de M. Hector Viron (suppression des cas d'exonération) et n° 13 de la commission (cas d'exonération) - Accepte l'amendement n° 40 de M. Marc Boeuf (exonérations : cas de force majeure) - **Art. 5 (possibilité pour les entreprises de moins de 300 salariés en difficulté économique de conclure avec l'Etat des conventions d'aide au conseil)** (p. 1491, 1492) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 59 de M. Hector Viron - Demande le retrait de l'amendement n° 14 de la commission (conclusions de l'étude de la situation économique) - **Art. 5 bis (crédit d'impôt en faveur de l'entreprise adhérent à un groupement de prévention agréé)** : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (extension aux entreprises ayant conclu une convention avec un membre de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés ; limitation du montant à 5 000 francs par an) - **Titre II (Droit à la conver-**

*sion des salariés*) (p. 1493) : s'oppose à l'amendement n° 60 de M. Hector Viron (« Garantie de l'emploi - Droit au reclassement et à la conversion des salariés ») - **Art. 6 (plan social)** : demande le retrait de l'amendement rédactionnel n° 16 de la commission, et s'oppose à son amendement de coordination n° 17 - (p. 1494) : s'oppose à l'amendement n° 81 de la commission (suppression de l'obligation d'affichage du plan social sur les lieux de travail) - **Art. 7 (plan social : pouvoir de proposition de l'autorité administrative)** (p. 1495) : s'oppose aux amendements, n° 18, de suppression, de la commission, n° 34 de M. Xavier de Villepin (évaluation par l'autorité administrative du coût financier de ces propositions), ainsi qu'aux amendements de M. Hector Viron, n° 61 (pouvoir de modification du plan social par l'autorité administrative) et n° 62 (pouvoir de proposition de l'ANPE) - **Art. 7 bis (définition et financement des conventions de conversion)** (p. 1496) : accepte les amendements rédactionnels de la commission n° 19 et n° 20 - **Art. 8 (obligation faite à l'employeur de proposer une convention de conversion)** (p. 1497) : s'oppose à l'amendement n° 63 de M. Hector Viron (obligation pour l'employeur de reclassement des salariés licenciés) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 21 de la commission - **Art. 9 (versement d'une contribution à l'UNEDIC par l'employeur n'observant pas l'obligation de proposer une convention de conversion)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 64 de M. Hector Viron ; demande le retrait de l'amendement n° 22 de la commission (versement de la contribution au salarié licencié) - Possibilité pour le salarié de recourir aux prud'hommes en dommages et intérêts - **Art. 10 (participation de l'Etat au financement des conventions de conversion)** (p. 1498) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron n° 65, de suppression, et n° 78 (abrogation de l'article L. 321-3 du code du travail) - **Art. 11 (modification de certains délais applicables aux procédures de licenciement pour motif économique)** : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Hector Viron (suppression des seuils d'effectifs de licenciés) - (p. 1499) : accepte l'amendement de coordination n° 76 de M. Jean Chérioux - S'oppose à l'amendement n° 79 de M. Hector Viron (allongement des délais) - **Art. 12 (communication aux représentants du personnel des mesures de nature économique devant accompagner le plan social)** : demande le retrait de l'amendement n° 23 de la commission (objectif de redressement de l'entreprise) - **Art. 13 (délai imparti lorsque le comité d'entreprise fait appel à un expert comptable)** (p. 1500) : accepte l'amendement n° 41 de M. Marc Boeuf (possibilité d'assistance de l'expert comptable par un expert technique) - **Art. 14 (coordination des réunions des comités d'établissement et du comité central d'entreprise en cas de recours à un expert comptable)** (p. 1501) : sur le rôle du comité central d'entreprise, s'oppose aux amendements n° 35 de M. Xavier de Villepin et n° 67 de M. Hector Viron - **Art. 15 (limitation des licenciements à caractère répétitif)** (p. 1502) : s'oppose à l'amendement n° 68 de M. Hector Viron (allongement de la période de référence) - **Après l'art. 15** : demande le retrait de l'amendement n° 42 de M. Marc Boeuf (procédure de licenciement pour fin de chantier) - Accord de branche pour les travaux publics du 29 octobre 1986 - Négociation dans le secteur du bâtiment - **Art. 17 (critères régissant l'ordre des licenciements en cas de licenciement collectif ; définition du licenciement pour motif économique)** (p. 1503) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (nouveaux critères : qualités professionnelles et handicaps) - **Art. 17 bis (licenciement individuel pour motif économique : critères personnels d'ordre du licenciement)** (p. 1504) : accepte l'amendement de rectification n° 83 de la commission - **Art. 18 (contentieux du licenciement : doute au bénéfice du salarié)** : s'oppose aux amendements de suppression n° 36 de M. Xavier de Villepin et n° 48 de M. Roger Husson, ainsi qu'à l'amendement n° 25 de la commission (limitation au licenciement pour motif économique de la modification de procédure proposée par l'article) - (p. 1505) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 69 (preuve obligatoire par l'employeur du motif du licenciement), n° 70 (nullité du licenciement en violation d'une liberté fondamentale) et n° 71 (réintégration de plein droit en cas de nullité du licenciement) - Juridiction prud'homale - Jurisprudence - **Art. 18 bis (droit d'ester en justice reconnu aux syndicats représentatifs dans les litiges individuels relatifs à des licen-**

**ciements pour motif économique)** (p. 1507) : s'oppose aux amendements, n° 49 de suppression de M. Roger Husson et n° 26 de la commission (accord exprès obligatoire du salarié) - Accepte l'amendement n° 43 de M. Marc Boeuf (information de l'employeur par lettre recommandée) - **Art. 19 (assistance possible du salarié par un conseiller extérieur à l'entreprise lorsque celle-ci n'a pas d'institution représentative)** (p. 1508) : s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Hector Viron (réception des représentants du personnel par l'employeur en présence du salarié) - (p. 1509) : s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission (suppression de la disposition prévoyant l'assistance du salarié par une personne inscrite sur une liste dressée par le préfet en l'absence d'institution représentative du personnel dans l'entreprise) - Problème de fond : représentation du personnel dans les petites entreprises - **Art. 19 bis (énonciation par l'employeur des motifs de licenciement)** (p. 1510) : demande la réserve de l'amendement n° 28 de la commission (exclusion de la référence aux changements technologiques) - **Art. 19 ter (suppression de l'exception selon laquelle le motif non disciplinaire ou non économique n'est énoncé que sur demande écrite du salarié)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 29 de la commission - **Art. 19 bis (suite)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 28, précédemment réservé, de la commission - **Art. 20 (priorité de réembauchage)** (p. 1512, 1513) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Xavier de Villepin (durée du délai pendant lequel le salarié doit manifester le désir d'user de cette priorité) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 80 de la commission ; s'oppose à l'amendement n° 39 rectifié repris par M. Jean-Pierre Fourcade - Evolution de la qualification du salarié - S'oppose à l'amendement n° 73 de M. Hector Viron (suppression de la disposition subordonnant la priorité de réembauchage au désir d'en user exprimé par le salarié pendant un délai limite) - (p. 1514) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 74 (suppression de toute condition limitative à la mise en oeuvre de la priorité de réembauchage) et n° 75 (relèvement de l'indemnité versée aux salariés en cas de non-respect de la priorité de réembauchage) - **Après l'art. 20 (p. 1515)** : demande le retrait de l'amendement n° 44 de M. Marc Boeuf (conditions d'interdiction de l'embauche d'un salarié d'une entreprise de travail temporaire dans les entreprises ayant procédé à un licenciement économique) - S'oppose à l'amendement n° 31 de la commission (compétence générale des conseils de prud'hommes pour tous les litiges concernant des licenciements pour motifs économiques) - Pleine compétence en matière de licenciement économique rendue aux tribunaux judiciaires par la suppression de l'autorisation administrative de licenciement - **Sur l'ensemble (p. 1517)** : création du droit à la conversion, importante innovation - Souhaite un accord en CMP entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

- **Projet de loi portant dispositions concernant les accords relatifs aux allocations d'assurance des travailleurs privés d'emploi, l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, les contrôleurs du travail et de la main d'oeuvre, les travailleurs étrangers et le travail clandestin [n° 412 (88-89)]** - (30 juin 1989) - **Discussion générale (p. 2228)** - conclusions du rapport de la mission pour la lutte contre le travail clandestin ; développement alarmant et diversification des formes d'emploi illicite - Objectif principal du texte en projet : renforcer la répression du travail clandestin et lutter contre l'immigration clandestine - Autres dispositions de ce texte : actualisation des dispositions du code du travail relatives aux fonctions des contrôleurs du travail, réforme de la procédure d'agrément des accords sur l'emploi, mise en conformité avec le droit communautaire de la législation en matière d'égalité professionnelle des femmes et des hommes - Importance de la répression des formes illicites d'emploi pour la modernisation de l'économie - (p. 2234) : délai de mise en conformité des conventions collectives avec le droit communautaire - Revalorisation de la situation des contrôleurs du travail à travers le projet de budget pour 1990 - Amélioration des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes par des amendements adoptés par l'Assemblée nationale - Rapport confié à Mme Hue, présidente de la commission interministérielle chargée de la répression du travail clandestin - Demande au

Sénat de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du texte, en application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution - **Art. 1<sup>er</sup>** (*négociation des accords relatifs aux allocations d'assurance versées aux travailleurs privés d'emploi*) (p. 2235) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de Mme Marie-Claude Beaudou - **Art. 2** (*agrément des accords relatifs aux allocations d'assurance versées aux travailleurs privés d'emploi*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 2 de Mme Marie-Claude Beaudou - **Art. 3** (*harmonisation et coordination*) (p. 2236) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 3 de Mme Marie-Claude Beaudou - **Art. 5** (*harmonisation des clauses des conventions collectives avec la directive européenne relative à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes*) (p. 2238) : s'oppose à l'amendement n° 4 de Mme Marie-Claude Beaudou (absence de remise en cause par la directive européenne des droits et garanties acquis par les femmes) - **Art. 7** (*constatation des infractions par les contrôleurs du travail*) (p. 2239) : s'oppose à l'amendement n° 5 de Mme Marie-Claude Beaudou (constatation des infractions par procès-verbal réservée aux seuls inspecteurs et contrôleurs du travail) - **Art. 12** (*aggravation des peines pour l'emploi irrégulier d'un étranger*) (p. 2240) : s'oppose à l'amendement n° 6 de Mme Marie-Claude Beaudou (alourdissement de ces peines) - **Art. 13** (*aggravation des peines sanctionnant le délit défini à l'article L. 341-7-1 du code du travail*) (p. 2241) : s'oppose à l'amendement n° 7 de Mme Marie-Claude Beaudou (alourdissement de ces peines) - **Art. 14** (*sanctions des infractions à l'article L. 341-7-2 du code du travail prohibant la remise de fonds, de valeurs ou biens mobiliers destinés à l'introduction en France ou à l'embauchage d'un travailleur étranger*) : s'oppose à l'amendement n° 8 de Mme Marie-Claude Beaudou (alourdissement de ces sanctions).

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion - Nouvelle lecture [n° 423 (88-89)]** - (30 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2242) : amélioration de ce texte au cours de la navette parlementaire - Extension à tous les licenciements du principe selon lequel le doute profite au salarié - Non-application de l'article 4 en cas de force majeure - Problème des licenciements pour fins de chantiers - Existence d'un accord entre le patronat et les syndicats pour établir un droit nouveau à la conversion - **Art. 1<sup>er</sup>** (*rôle du comité d'entreprise dans la gestion prévisionnelle de l'emploi*) (p. 2245) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Louis Souvet, rapporteur, remplacé par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales (suppression des références à la notion de « salariés âgés » et aux « caractéristiques sociales » des salariés) - **Art. 1<sup>er</sup> quater** (*rôle des organisations syndicales dans la gestion prévisionnelle de l'emploi*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Art. 3** (*incitations financières à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi*) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 3 (suppression du préalable d'un accord de branche pour l'application des aides à l'adaptation des salariés) et n° 4 de coordination - **Art. 4** (*extension à tout licenciement d'un salarié âgé de 55 ans ou plus du versement à l'UNEDIC de la cotisation prévue à l'article L. 351-3 du code du travail*) (p. 2246) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (dérogation en cas de démission trouvant son origine dans un changement de résidence du conjoint) - **Art. 5 bis** (*crédit d'impôt en faveur de l'entreprise adhérant à un groupement de prévention agréé*) (p. 2247) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (extension de cette déduction fiscale aux audits effectués par les experts comptables) - **Art. 6** (*plan social*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 8 de la commission - **Art. 7** (*plan social ; pouvoir de proposition de l'autorité administrative*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 9 de la commission - **Art. 11** (*modification de certains délais applicables aux procédures de licenciement pour motif économique*) (p. 2248) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (coordination des procédures de consultation des délégués du personnel avec les procédures de consultation applicables dans les entreprises de plus de 50 salariés) - **Art. 13** (*délais impartis lorsque le comité d'entreprise fait appel à un expert comptable*) : son amendement de rectification n° 18 ; adopté

- S'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (suppression de l'information de l'autorité administrative compétente) - **Art. 17** (*critères régissant l'ordre des licenciements en cas de licenciements collectifs ; définition du licenciement pour motif économique*) (p. 2249) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 12 de la commission - **Art. 18** (*contentieux du licenciement : doute au bénéfice du salarié*) : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (limitation de l'application de cet article au seul licenciement économique) - **Art. 18 bis** (*droit d'ester en justice reconnu aux syndicats représentatifs dans les litiges individuels relatifs à des licenciements pour motif économique*) (p. 2250) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (accord exprès obligatoire du salarié) - **Art. 19** (*entretien préalable au licenciement*) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (suppression de la possibilité offerte au salarié de se faire assister par une personne extérieure à l'entreprise en l'absence d'institutions représentatives du personnel) - **Art. 19 bis** (*énonciation par l'employeur des motifs du licenciement*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 16 de la commission - **Art. 20** (*priorité de réembauchage*) (p. 2251) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (limitation de l'exercice de la priorité de réembauchage aux emplois disponibles dans la qualification du salarié au moment de son licenciement) - Son amendement n° 19 : information du comité d'entreprise ou des délégués du personnel par l'employeur au sujet des postes disponibles et affichage de la liste de ces postes ; adopté après modification par le sous-amendement n° 20 de la commission (suppression de la notion d'affichage) qu'il accepte.

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle [n° 16 (89-90)]** - (17 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3417) : nombreuses créations d'emplois enregistrées depuis 1988 - Récent rapport déposé sur le bureau des deux assemblées donnant l'exacte mesure du développement des contrats à durée déterminée et des missions d'intérim - Triple objectif de ce projet : éviter que le travail temporaire ou sous contrat à durée déterminée ne devienne un substitut à l'emploi permanent ; lutter contre la violation des règles applicables à cette forme d'emploi ; améliorer le statut des salariés concernés (protection contre les risques professionnels, formation) - Reprise sélective de l'emploi au détriment des jeunes et des salariés âgés - (p. 3418) : rétablissement de l'égalité des chances à l'emploi - Adaptation de l'organisation, des méthodes et des moyens du service public de l'emploi - Réforme de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE - Insertion professionnelle et perspectives d'emploi offertes aux catégories les plus démunies - Définition et modalités du contrat de retour à l'emploi - Création des contrats emploi-solidarité regroupant les travaux d'utilité collective, TUC, les programmes d'insertion locale, PIL, et les activités d'intérêt général, AIG - Nouveau statut des bénéficiaires de ces contrats ; amélioration de la rémunération - (p. 3419) : nécessaire mobilisation des collectivités locales, des établissements publics et des associations pour assurer la réussite de ce nouveau dispositif d'insertion - Accès prioritaire à ces nouveaux contrats des bénéficiaires actuels des TUC et des PIL - Dispositions relatives à l'insertion professionnelle des jeunes ; lutte contre la marginalisation - Rapport Hastoy relatif au bilan des six années de fonctionnement des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et à leur avenir - Volonté du Gouvernement de renforcer sa collaboration avec les collectivités locales par la création d'un conseil national des missions locales - Développement des associations intermédiaires - (p. 3420) : aide à la création d'entreprises par les femmes isolées, demandeurs d'emploi - (p. 3429) : conditions d'examen de ce projet - Consultation des partenaires sociaux - Situation de l'emploi - Pénurie de main-d'œuvre qualifiée constatée dans tous les pays européens - Création prochaine d'un observatoire européen de l'emploi - Meilleure participation des entreprises au développement des programmes de formation professionnelle - En liaison avec les conseils régionaux, création des observatoires régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle - Limitation à cinq ans du contrat de retour à l'emploi pour les chômeurs de longue durée de plus de cinquante ans - (p. 3430) : difficulté pour l'Etat de recourir au contrat emploi-solidarité - Misé en oeuvre des contrats emploi-soli-

darité; expérience pilote menée dans le département du Pas-de-Calais - Transformation des TUC en contrats de travail - Recours abusif au contrat à durée déterminée - Problème de l'emploi et de la formation professionnelle dans les départements d'outre-mer, notamment à la Réunion - Aménagement du temps de travail - Interdépendance du traitement économique et du traitement social du chômage - Allègement fiscal envisagé pour toute décision visant à réduire la durée du temps de travail et allonger la durée d'utilisation des équipements - Simplification du dispositif de formation professionnelle - (p. 3431): globalisation de l'ensemble des mesures dans une seule enveloppe financière mise à la disposition des préfets - Création d'un groupe de travail chargé d'établir le bilan complet des difficultés des entreprises d'insertion et des associations intermédiaires - Réforme de l'ANPE; conclusions des rapports de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale des affaires sociales transmis aux présidents et aux rapporteurs des commissions compétentes du Sénat - En réponse à M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales, précise que la différence de taux de chômage constatée entre la France et les autres pays de la CEE tient essentiellement à la situation démographique française - (p. 3432): vieillissement de la population de la RFA risquant d'être à court terme dynamisée par l'arrivée des réfugiés de l'Est - Précise que la présidence française du conseil des ministres européens a fait des problèmes de l'emploi et de la formation la priorité de son action dans le domaine social - Création d'un observatoire européen de l'emploi pour étudier les pénuries de main-d'oeuvre qualifiée et la mise en oeuvre de nouveaux programmes de formation professionnelle - Art. 1<sup>er</sup> (*définition et modalités du contrat de retour à l'emploi*) (p. 3433): s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 24 de suppression, n° 25 (limitation de la liste des bénéficiaires de ce contrat), n° 26 (suppression des exonérations de cotisations sociales accordées aux employeurs) et n° 28 (accord des institutions représentatives du personnel ou de l'inspecteur du travail préalable à la signature d'un contrat) - Accepte les amendements de Mme Hélène Missoffe, rapporteur, n° 1 (limitation de la liste des bénéficiaires de ce contrat) et n° 2 (priorité accordée aux veuves) - Son amendement n° 52: interdiction pour les entreprises de travail temporaire de passer des contrats de retour à l'emploi; adopté - Art. 2 (*contrat de retour à l'emploi*) (p. 3434): s'oppose à l'amendement de suppression n° 29 de M. Hector Viron - Art. L. 322-4-3 du code du travail (*nature et forme du contrat de retour à l'emploi*) (p. 3435): s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 30 (contrat à durée indéterminée; rémunération minimum) et n° 31 (dépôt du contrat auprès de la direction départementale du travail et de l'emploi) et accepte le n° 21 de M. Marc Boeuf (dépôt du contrat auprès des services de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE) - Art. L. 322-4-4 (*limites du recours au contrat de retour à l'emploi*) (p. 3436): s'oppose aux amendements n° 32 de M. Hector Viron (interdiction pour un employeur de recourir à ce type de contrat lorsqu'un licenciement économique a eu lieu dans l'année précédente) et n° 3 de la commission (interdiction pour un employeur de recourir à ce type de contrat lorsqu'un licenciement économique a eu lieu dans les six mois précédents pour des emplois similaires) - Art. L. 322-4-5 (*non prise en compte des bénéficiaires du contrat de retour à l'emploi dans l'effectif du personnel des entreprises*) (p. 3437): s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (distinction entre les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée pour fixer la période de non prise en compte) - Sur les amendements de M. Hector Viron, s'oppose au n° 33 de suppression et demande le retrait du n° 34 (participation aux élections professionnelles des bénéficiaires de ce contrat) - Art. L. 322-4-6 (*exonération des cotisations sociales patronales*) (p. 3438, 3439): s'oppose à l'amendement de suppression n° 35 de M. Hector Viron - Sur l'amendement n° 5 de la commission, s'oppose à la première partie (limitation à cinq ans de l'exonération pour l'emploi de chômeurs de plus de cinquante ans) et accepte la deuxième partie d'ordre rédactionnel - Son amendement n° 53: conditions d'exonération pour l'emploi de bénéficiaires de plus de cinquante ans; devenu sans objet - Après l'art. 2 (p. 3463): accepte les amendements de la commission, n° 6 (limitation de la

durée d'application des exonérations des cotisations sociales liées à l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de cinquante ans) et n° 7 (suivi de l'application des contrats de retour à l'emploi) - Art. 3 (*contrat emploi-solidarité*) (p. 3464): s'oppose à l'amendement de suppression n° 36 de M. Hector Viron - Art. L. 322-4-7 (*objectif et bénéficiaires du contrat emploi-solidarité*) (p. 3466): s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (possibilité pour les administrations publiques de conclure des contrats emploi-solidarité) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 37 de M. Hector Viron (interdiction pour les personnes morales chargées de la gestion d'un service public de recourir aux contrats emploi-solidarité) - (p. 3467): sur la limitation des bénéficiaires des contrats emploi-solidarité, s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Hector Viron et accepte le n° 8 de la commission - Accepte l'amendement n° 10 de la commission (priorité accordée aux veuves) et s'oppose au n° 39 de M. Hector Viron (signature desdits contrats subordonnée à l'accord préalable des institutions représentatives du personnel) - Art. L. 322-4-8 (*nature, modalités et conditions de rupture du contrat emploi-solidarité*): s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Hector Viron (suppression des dispositions prévoyant des dommages et intérêts en cas d'infraction aux règles de rupture des contrats emploi-solidarité) - (p. 3468, 3474): accepte l'amendement n° 22 de M. Marc Boeuf (cumul de ce contrat avec une activité professionnelle ou une formation professionnelle rémunérée; suppression de la possibilité de versement de dommages et intérêts en cas de rupture dudit contrat par l'employeur, après dénonciation de la convention par les services du ministère chargé de l'emploi) - Art. L. 322-4-10 (*participation de l'Etat à la rémunération des bénéficiaires de ce contrat*): s'oppose à l'amendement de suppression n° 41 de M. Hector Viron et accepte l'amendement rédactionnel n° 11 de la commission - Art. L. 322-4-11 (*exonérations de cotisations*): accepte l'amendement rédactionnel n° 12 de la commission - (p. 3469): s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Hector Viron (suppression de l'exonération des cotisations de sécurité sociale pour les employeurs) - Art. L. 322-4-13 (*remboursement forfaitaire par l'Etat de l'examen de médecine du travail pratiqué au moment de l'embauche*): s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression n° 13 de la commission et n° 43 de M. Hector Viron - Art. 3 bis (*suivi du contrat emploi-solidarité*) (p. 3470): accepte l'amendement de coordination n° 14 de la commission - Art. 4 (*missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes*): s'oppose à l'amendement de suppression n° 46 de M. Hector Viron et accepte les amendements n° 15 de la commission (suppression de l'inscription dans le code du travail des missions locales) et n° 51 de Mme Hélène Missoffe, déposé à titre personnel (composition des missions locales) - Art. 4 bis (*modification de l'intitulé du titre VIII du livre IX du code du travail*) (p. 3471): accepte l'amendement de suppression pour coordination n° 16 de la commission - Art. 5 (*création, composition et rôle du Conseil national des missions locales*): s'oppose aux amendements de suppression n° 17 de la commission et n° 47 de M. Hector Viron - Art. 9 (*abrogation de divers articles du code du travail*) (p. 3474): accepte l'amendement de coordination n° 18 de la commission - Art. 10 (*exonération des cotisations sociales patronales*): accepte l'amendement de suppression pour coordination n° 19 de la commission - Art. 10 bis (*information du Parlement sur le bilan des contrats de retour à l'emploi et des contrats emploi-solidarité*): accepte l'amendement de suppression pour coordination n° 20 de la commission - Sur l'ensemble (p. 3475): regrette la modification par le Sénat de dispositions importantes: durée des exonérations de cotisations sociales pour l'embauche de chômeurs de plus de cinquante ans; extension des contrats emploi-solidarité aux services de l'Etat - Souhaite qu'une solution puisse être trouvée en commission mixte paritaire.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Travail, emploi, formation professionnelle et services communs** - (4 décembre 1989) (p. 4300): rappelle les principaux objectifs de l'action en faveur de l'emploi conduite par le Gouvernement depuis juin 1988 - Rôle fondamental du

Parlement et des partenaires sociaux dans l'élaboration des textes - Retour à l'emploi - Lutte contre l'exclusion professionnelle - Diminution du chômage - Contrat emploi-solidarité - Redéfinition des modes d'intervention du ministère du travail - Crédits dudit ministère en diminution mais suffisants pour mener à bien les orientations retenues pour 1990 - Assouplissement des modes d'intervention de l'Etat fondés sur le tryptique : simplifier, globaliser, déconcentrer - (p. 4301) : développement des initiatives locales pour l'emploi - Rappelle la récente création du Fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE - Nécessaire participation des entreprises au développement des emplois durables ancrés dans le tissu local - Modernisation économique indissociable d'une modernisation sociale négociée avec les partenaires sociaux - Expérience des « nouvelles qualifications » - Effort considérable consenti en faveur des handicapés ; plan pluriannuel de renforcement des capacités d'accueil - Fonctionnement et missions de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE - Conclusion, pour les trois prochaines années, d'un « contrat de progrès » entre l'Etat et l'ANPE - Aménagement du statut du personnel - Clarification des relations entre l'ANPE et les services extérieurs de l'Etat - Réflexion et concertation engagées sur la réforme du service public de l'emploi - (p. 4315) : financement de la retraite à 60 ans - Objectifs des conventions signées récemment avec l'ensemble des associations représentatives des handicapés - Etudes demandées par le ministère du travail à des consultants privés - Evolution du statut des personnels de l'ANPE - Apprentissage - Formation professionnelle - Consolidation du régime d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ; maintien des exonérations fiscales - (p. 4316) : examen prochain par le Sénat du projet de loi limitant le développement des heures supplémentaires - Lutte contre la précarité de l'emploi - Revalorisation nécessaire de la situation des contrôleurs du travail - Réforme de l'ANPE - Souhaite que l'ensemble des pays de la CEE ratifient la Charte sociale européenne - Examen des crédits - Etat B (p. 4317) : s'oppose à l'amendement n° II-23 de M. Maurice Blin, rapporteur spécial (réduction des crédits du Titre III) - Réforme de l'ANPE - (p. 4318) : s'oppose à l'amendement n° II-24 de M. Maurice Blin, rapporteur spécial (réduction des crédits du Titre IV relatif aux contrats emploi-solidarité).

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire [n° 118 (89-90)] - (15 décembre 1989) - Discussion générale (p. 4993) : plan pour l'emploi - Priorité donnée à la lutte contre l'exclusion professionnelle ; adoption récente d'un projet de loi favorisant le retour à l'emploi - Modification du régime des heures supplémentaires ; dispositions non applicables aux petites et moyennes entreprises - Prise en compte des problèmes spécifiques de certains secteurs, notamment les transports routiers - Intervention de M. Pierre Arpaillange, ministre de la justice, sur le travail des détenus placés à l'extérieur des établissements pénitentiaires - (p. 4994) : contrats emploi-solidarité - Conditions de participation des collectivités locales au régime de l'assurance chômage auquel sont soumis ces nouveaux contrats - Régime des indemnités complémentaires versées aux bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP, par l'entreprise d'accueil - Mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire - (p. 4996, 4997) : rappelle la création récente d'un observatoire européen de l'emploi - Insuffisance de statistiques fiables sur les problèmes d'emploi et de formation au sein de la CEE - Récente enquête trimestrielle sur l'emploi faisant état de l'allongement de la durée du travail depuis 1985 et de l'augmentation du recours aux heures supplémentaires - Rappelle que le régime proposé ne s'applique pas aux PME de moins de dix salariés et que des dérogations peuvent être obtenues grâce aux accords de branche - Avant l'art. 1<sup>er</sup> : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 4 de M. Hector Viron (réduction progressive de la durée hebdomadaire du travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990) - (p. 4998) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Hector Viron (abrogation des lois du 28 février**

1986 et du 19 juin 1987 instaurant la flexibilité du travail) - Art. 1<sup>er</sup> (doublement du repos compensateur auquel donnent droit les heures supplémentaires effectuées au-delà d'un certain contingent) : dérogation accordée si des négociations annuelles ont lieu dans la branche ou dans l'entreprise - (p. 4999) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 6 (doublement du repos compensateur étendu aux entreprises de dix salariés au plus) et n° 7 (suppression des dispositions permettant de déroger à la mesure précitée en la soumettant à des négociations de branche ou d'entreprise) - Art. 2 (doublement du repos compensateur auquel donnent droit les heures supplémentaires pour les salariés de certains établissements, énumérés à l'article 1144, 7<sup>o</sup>, du code rural, qui n'exercent pas une activité de production agricole) (p. 5000) : s'oppose aux amendements de coordination n° 8 et n° 9 de M. Hector Viron - Après l'art. 8 (p. 5001) : son amendement n° 10 : en oeuvre du régime d'assurance chômage pour les nouveaux contrats emploi-solidarité ; rejeté - Régime particulier applicable aux collectivités locales et aux établissements publics - Participation financière mensuelle de l'Etat au coût de cette assurance.

*Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 157 (89-90)] - (20 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5278, 5279) : souligne que le Gouvernement n'a pas repris à l'Assemblée nationale l'amendement déposé au Sénat et rejeté par ce dernier sur les conditions des cotisations des collectivités locales suite à l'embauche de jeunes sous contrat emploi-solidarité - Demande l'adoption des conclusions de la CMP, assorties de l'amendement du Gouvernement permettant aux officiers de police judiciaire, sur ordonnance du tribunal, de pénétrer sur les lieux de travail afin de constater les infractions à la législation sur le travail clandestin et sur l'emploi d'étrangers sans titre - (p. 5279, 5280) : problème posé aux entreprises de Haute-Savoie et d'Alsace par le nombre important de salariés, pour la formation desquels elles ont consenti des efforts importants, choisissant d'aller travailler en Suisse ou en RFA, en raison des rémunérations supérieures - Augmentation de la population active étrangère employée en France - Etrangers en situation irrégulière - Renforcement des moyens de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA.*

**SORDEL (Michel)**, sénateur de la Côte-d'Or (UREI).

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre titulaire du Conseil supérieur de la coopération.

**SOUCARET (Raymond)**, sénateur du Lot-et-Garonne (GD, groupe devenu RDE le 4 avril 1989 ; JO Lois et décrets du 5 avril 1989).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).
- Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture [n° 456 (88-89)] - (2 novembre 1989) -**



**Discussion générale** (p. 2902, 2903) : souhaite la disparition des commissions départementales des structures - Insuffisance des mesures relatives au soutien de la pluriactivité - Accord relatif au triage à façon signé entre le Groupement national interprofessionnel des semences, GNIS, et la Fédération nationale des exploitants agricoles, FNSEA - Réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles - **Après l'art. 27 quinquies** (p. 2934) : son amendement n° 132 : indemnisation des propriétaires des conséquences de la conversion de droit du contrat de métayage en contrat de fermage sur demande du métayer ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 2935) : son amendement n° 131 : modalités d'application de la conversion de droit du contrat de métayage en contrat de fermage sur demande du métayer ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

**Suite de la discussion** - (3 novembre 1989) - **Avant l'art. 40 ter A** (p. 2972) : son amendement n° 134 : extension de la liste des activités susceptibles d'être rattachées au régime de protection sociale agricole ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 114 du Gouvernement - Son amendement n° 133 : assimilation de l'activité agricole à l'activité principale pour les personnes cumulant une activité non salariée agricole et une activité non salariée non agricole ; retiré - **Après l'art. 53** (p. 2980) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 64 de M. Guy Robert et n° 128 de M. Louis Minetti (possibilité pour les agriculteurs d'utiliser leur propre production comme semence, y compris après triage et traitement à façon ou en collectif).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)]**.

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Avant l'art. 10** (p. 3666) : son amendement n° I-78, soutenu par M. Ernest Cartigny : extension du régime de l'impôt sur les sociétés à l'associé d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 3668) : son amendement n° I-83, soutenu par M. Ernest Cartigny : amélioration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989, de la déduction pour investissement accordée aux exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition ; retiré.

*Deuxième partie :*

**Éducation nationale, enseignement scolaire et supérieur** - (27 novembre 1989) (p. 3973) : insuffisance des créations de postes pour l'enseignement primaire en milieu rural - Mission de service public de l'éducation nationale - Fermeture des classes en milieu rural, facteur de désertification ; incidences sur l'avenir de l'agriculture française - Niveau de recrutement des enseignants.

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4037, 4038) : regrette l'absence de dispositions fiscales : foncier non bâti - Besoin de financement des agriculteurs : endettement croissant ; demande l'amélioration des déductions pour autofinancement - Charges de structures - Transmission des exploitations : demande l'évaluation sur la base de la valeur économique plutôt que sur la valeur patrimoniale - Revendication visant à obtenir la récupération totale de la TVA sur le fioul dès le 1<sup>er</sup> janvier 1990 - Crédits de l'hydraulique : affaiblissement des investissements - Baisse des crédits affectés à l'indemnité viagère de départ, IVD - Aggravation des inégalités entre départements par le dispositif actuel de dotation en crédits d'aménagement foncier par l'intermédiaire de la dotation globale d'équipement, DGE - Aménagement de l'espace rural : mission d'information de la commission des affaires économiques du Sénat - Triage à façon ; pénalisation de certains agriculteurs par l'accord de juillet 1989 signé avec le Groupement national interprofessionnel des semences, graines et plants - Financement des dépenses sociales ; augmentation des cotisations et disparité entre agriculteurs - Se déclare très réservé sur ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4063) : votera ce projet de budget.

**Justice** - (29 novembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4098) : problèmes économiques posés par les retraits de permis de conduire pour une longue durée - Délai excessif de comparution des prévenus devant les tribunaux d'ins-

tance pour bénéficier de la délivrance d'un permis blanc - Demande que le justiciable puisse être convoqué à sa demande dans les plus brefs délais.

**SOUFFRIN (Paul)**, sénateur de la Moselle (C).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (17 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (29 novembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé (13 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (13 décembre 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (18 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion (13 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (23 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels médicaux hospitaliers (30 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance (3 juillet 1989).

## DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les conditions d'attribution d'une majoration pour tierce personne aux grands invalides assurés sociaux [n° 190 (88-89)] (16 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Assurance invalidité décès**.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au régime local de protection sociale d'Alsace-

Moselle [n° 470 (88-89)] (19 juillet 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1989) - Sécurité sociale.

## INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** : crime raciste perpétré en France le 13 mai 1989 (16 mai 1989) (p. 713).

- **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales - Deuxième lecture** [n° 318 (88-89)] - (31 mai 1989) - **Discussion générale** (p. 1000) : satisfait de la suppression de la procédure de mise en faillite personnelle des ménages - Problème crucial du surendettement des familles - Interdiction des clauses abusives trop nombreuses dans certains contrats - Réglementation des loteries avec prétrirage - Amélioration insuffisante en matière d'information et de protection des consommateurs - **Art. 1<sup>er</sup>** (*extension du champ d'application de la loi de 1972 sur le démarchage à domicile*) (p. 1002) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jean Huchon, rapporteur (définition des prestations de services dérogeant à la loi sur le démarchage à domicile).

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire - Deuxième lecture** [n° 282 (88-89)] - (16 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1640, 1641) : approbation par les sénateurs communistes de la démarche d'ensemble de ce projet de loi malgré ses graves insuffisances - Multiplication des placements en détention provisoire et prolongation des délais de cette détention - Effets pervers de la détention provisoire - Insuffisance des moyens de la justice - Amendements du groupe communiste : modalités de la détention provisoire en matière criminelle, tribunal correctionnel et tenue des audiences, détention des mineurs - Insuffisance des moyens de l'éducation surveillée - **Avant l'art. 5 bis A** (p. 1647) : soutient l'amendement n° 17 de M. Charles Lederman (rétablissement des prérogatives des assemblées générales des cours et des tribunaux).

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 281 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (23 juin 1989) - **Art. 12** (*conditions de constitution d'une association foncière agricole autorisée*) (p. 1845) : soutient l'amendement de suppression pour coordination n° 216 de M. Louis Minetti - (p. 1846) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 106 de M. Jean Arthuis, rapporteur (renforcement des conditions de majorité pour la constitution desdites associations ; suppression du régime dérogatoire aux conditions de majorité en cas de présence de collectivités locales) - **Art. 13** (*délaissement des terres*) : soutient l'amendement de suppression pour coordination n° 217 de M. Louis Minetti - **Art. 16** (*extension du domaine d'application des conventions pluri-annuelles*) (p. 1849) : soutient les amendements de M. Louis Minetti, n° 218 (conclusion de conventions pluri-annuelles après avis de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux) et n° 233 (responsabilité du preneur en matière d'utilisation des fonds à des fins non agricoles) - **Après l'art. 16** (p. 1850) : sur l'amendement n° 110 de la commission (compatibilité des utilisations non agricoles des terres avec la mise en valeur pastorale ou extensive des fonds), soutient le sous-amendement n° 242 de M. Louis Minetti.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 - Nouvelle lecture** [n° 393 (88-89)] - (29 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup>** (*droit au logement, droit fondamental*) (p. 2113) : estime indispensable de prévoir les moyens d'exercer le droit au logement et de les donner à chacun - Dénonce la baisse du pouvoir d'achat des locataires face à une hausse importante de leur loyer - Souhaite une abrogation totale de la loi Méhaignerie - Souhaite le développement du patrimoine locatif et social - Propose que la collectivité nationale aide les familles modestes soucieuses d'accéder à la propriété - Favorable à une baisse des taux d'intérêt des emprunts, à un relèvement de l'aide personnalisée au logement, APL - Propose le rétablissement du 1 % patronal et le retour aux exonérations de 25 ans pour le foncier bâti et de

15 ans pour ceux qui bénéficient des PAP - **Art. 3** (*contenu du contrat de location*) (p. 2114) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Luc Dejoie, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 8** (*cession du contrat de location et sous-location*) (p. 2116) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Après l'art. 24** (p. 2128 à 2130) : ses amendements n° 35 à n° 43, relatifs à l'insertion d'une division nouvelle et d'articles additionnels : « De l'organisation des rapports collectifs de location » ; rejetés - Reprise de l'ensemble des dispositions de la loi du 22 juin 1982 relatives à l'organisation des rapports collectifs de location - Augmentation du taux figurant dans le premier alinéa de l'article L. 313-1 du code de la construction et de l'habitation - Suppression de la généralisation du surloyer ou du supplément de loyer - Soumission du secteur HLM au droit commun - Absence de déplaçonnement des loyers des logements financés par le Crédit foncier de France ou la Caisse centrale de coopération économique - Protection du débiteur obligé de vendre ses biens faute de pouvoir honorer ses contrats - Prise en compte de la situation familiale des locataires faisant l'objet d'une menace d'expulsion - Renforcement de l'autorité des collectivités locales en matière d'attribution de logements - Possibilité pour toute personne physique qui se trouve dans l'impossibilité d'honorer les remboursements d'emprunt contracté de demander à ses créanciers un plan de rééchelonnement et d'allègement de ses dettes - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2136) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé au texte de cette proposition de loi, telle qu'elle résulte des délibérations du Sénat.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 408 (88-89)] - (29 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2138) : rappelle que la séance devait impérativement être suspendue à 19 heures pour permettre à ceux qui le souhaitaient de se rendre à l'Hôtel Matignon - Déplore la prolongation des débats au-delà de l'heure fixée qui prive M. Charles Lederman de son intervention - (p. 2139) : au nom du groupe communiste, s'abstiendra sur le texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la sécurité sociale et à la formation continue des personnels hospitaliers** [n° 415 (88-89)] - (30 juin 1989) - **Question préalable** (p. 2209 à 2211) : sa motion n° 9, soutenue par Mme Paulette Fost, tendant à opposer la question préalable ; rejetée - **Art. 1<sup>er</sup>** (*prorogation du mandat des membres des conseils d'administration des organismes du régime général*) (p. 2214) : son amendement de suppression n° 6, soutenu par Mme Paulette Fost ; rejeté - **Art. 2** (*allongement du délai de régularisation des cotisations impayées à l'URSAF*) (p. 2215) : son amendement de suppression n° 7, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau ; rejeté - **Art. 3** (*majoration des indemnités en capital servies à certaines victimes d'accidents du travail en cas de faute inexcusable de l'employeur*) (p. 2216) : son amendement n° 10, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau ; déplaçonnement du montant de l'indemnité en capital ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 6** (*conditions de création et de modification des régimes complémentaires de retraite ou de prévoyance des salariés*) (p. 2219) : ses amendements, soutenus par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 11, de suppression, et n° 12 : exclusion des accords d'entreprise du champ d'application de l'article ; rejetés.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local** [n° 320 (88-89)] - **Suite de la discussion** - (25 octobre 1989) - **Art. 10** (*attributions des sociétés d'économie mixte locale*) (p. 2737) : soutient l'amendement de suppression n° 56 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis.

- **Projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques** [n° 474 (88-89)] - (6 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3000) : redoute l'élaboration en France d'un projet d'éclatement du système actuel de protection sociale et l'apparition d'un régime d'assistance avec une fiscalisation reportée sur les ménages -

Projet visant en réalité à légaliser l'intervention des assurances dans tous les champs de la couverture sociale complémentaire - Impossibilité de mettre sur un pied d'égalité les mutuelles, à but non lucratif, et les assurances, orientées vers la concurrence et la spéculation - Obligation pour les mutuelles d'accueillir les plus démunis et d'opter pour la concurrence et la sélection et le relèvement des tarifs si elles veulent échapper à la faillite - Rappelle l'opposition du groupe communiste à la possibilité offerte aux compagnies d'assurance d'investir le marché de la santé lors de la discussion de la loi du 25 juillet 1985 portant réforme du code de la mutualité - (p. 3001) : rappelle qu'en 1987 le reversement par les assurances de 10 milliards de francs sur les 18 milliards de francs de primes encaissées - Critique la composition et le rôle de la Commission de contrôle - Rappelle la suppression du ticket modérateur complet en RFA - Défavorable à l'élévation de six mois à un an du délai probatoire - Souhaite que le Gouvernement élimine l'écart qui se creuse de plus en plus entre les coûts qui augmentent et les remboursements qui diminuent - Favorable à la soumission des revenus financiers à une contribution de même niveau que celui auquel sont soumis les salaires - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet - Avant le titre I<sup>er</sup> (p. 3002) : son amendement n° 48 : bénéfice de l'exclusivité de la protection sociale complémentaire pour les mutuelles ; rejeté - (p. 3003) : son amendement n° 49 : transformation des associations ou groupements de toute nature qui font appel à des cotisations des membres participants en régime de mutuelles ; retiré - Titre I<sup>er</sup> : son amendement n° 50 : « Dispositions communes aux opérations mises en œuvre par les mutuelles relevant du code de la mutualité » ; rejeté - Art. 1<sup>er</sup> (*champ d'application*) : son amendement n° 51 : application des dispositions du présent titre aux opérations mises en œuvre par les organismes relevant du code de la mutualité et ayant pour objet la couverture des risques maladie, maternité, invalidité et décès ; rejeté - Avant l'art. 2 (p. 3004) : ses amendements, n° 52 : absence d'exclusion des régimes de prévoyance et des régimes de retraite complémentaire pour tout salarié intéressé, que ce soit du fait de son âge, de sa nationalité ou de son statut et de son ancienneté dans l'entreprise ; et n° 53 : suppression dans l'article L. 121-2 du code de la mutualité de toute référence à la notion de sélection des risques ; rejetés - Art. 2 (*prise en charge des maladies antérieures dans le cadre de contrats ou conventions à adhésion obligatoire*) (p. 3005) : ses amendements n° 54 : prise en charge des salariés garantis collectivement par l'organisme, des suites des maladies contractées antérieurement à leur adhésion ou à la souscription du contrat ou de la convention ; et n° 55 : bénéfice pour l'ensemble des salariés garantis collectivement de la prise en charge des maladies contractées antérieurement à leur adhésion au contrat ; rejetés - Après l'art. 2 (p. 3007) : son amendement n° 56 : aval des institutions représentatives du personnel à tout accord collectif établissant des garanties de prévoyance complémentaire ; rejeté - Art. 3 (*conditions dans lesquelles l'organisme peut refuser de prendre en charge les suites des maladies antérieures*) : son amendement n° 57 : généralisation à tous les contrats, accords ou conventions qui établissent des garanties complémentaires, du bénéfice de la prise en charge des maladies contractées antérieurement à leur passation ; rejeté - Art. 4 (*maintien de la couverture complémentaire au profit des anciens salariés et des ayants droit*) (p. 3009) : ses amendements, n° 58 : nouvelle rédaction de cet article ; rejeté ; n° 59 : interdiction d'imposer un examen ou un questionnaire médical comme condition préalable au maintien de la couverture complémentaire ; adopté ; et n° 60 : maintien intégral de la couverture prévue au contrat ou à la convention au profit des salariés garantis collectivement dans les conditions prévues à l'article 2 de la présente loi ; n° 62 : extension du maintien des garanties aux ayants droit des invalides ; n° 63 : suppression de la limitation à une durée minimale de douze mois à compter du décès, de la couverture pour les veufs ou veuves de personnes garanties collectivement ; et n° 61 : inclusion des ayants droit et des anciens salariés dans le contrat collectif ; rejetés - Art. 5 (*garantie viagère*) (p. 3012) : ses amendements n° 64 : nouvelle rédaction de cet article ; et n° 65 : extension de la garantie viagère aux contrats individuels qui prennent la suite d'une couverture collective dans l'entreprise ; rejetés -

Art. 6 (*maintien des prestations en cours à la rupture du contrat*) (p. 3014) : son amendement n° 66 : engagement devant être financièrement couvert pour tous les contrats ou conventions souscrits et en ce qui concerne les entreprises régies par le code des assurances par des provisions représentées par actifs équivalents ; rejeté - Art. 8 (*Commission de contrôle des institutions de retraite ou de prévoyance complémentaire*) (p. 3017) : son amendement de suppression n° 67 ; rejeté - Art. 9 (*contrôle des mutuelles*) (p. 3021) : son amendement de suppression n° 68 ; rejeté - Art. 10 (*pouvoirs de la commission à l'égard des mutuelles*) : son amendement de suppression n° 69 ; rejeté - Art. 11 (*mesure d'ordre*) : son amendement de suppression n° 70 ; rejeté - Art. 12 (*sanctions disciplinaires à l'égard des mutuelles*) : son amendement de suppression n° 71 ; rejeté - Art. 13 (*procédure applicable aux mutuelles*) (p. 3023) : son amendement de suppression n° 72 ; rejeté - Art. 20 (*modalités d'adhésion à une mutuelle*) (p. 3025) : son amendement n° 73 : approbation obligatoire par les institutions représentatives du personnel pour tout accord collectif accordant des garanties de prévoyance proposées par le chef d'établissement ; rejeté - Après l'art. 22 (p. 3027) : son amendement n° 74 : définition des règles de fonctionnement des mutuelles et des sections de mutuelles d'entreprises régies par les articles L. 211-1 et suivants du code de la mutualité ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Budget annexe : Journaux officiels - (4 décembre 1989) - Examen des crédits - Art. 42 (p. 4328) :** nombreuses suppressions d'emplois aux Journaux officiels depuis 1983 - Problème posé par l'augmentation du volume des publications avec un effectif en diminution - Sous le bénéfice de ces observations, avis favorable des sénateurs communistes sur ce projet de budget.

**Solidarité, santé et protection sociale - (4 décembre 1989) (p. 4345) :** politique de prévention et d'éducation pour la santé - Stagnation inquiétante des crédits des observatoires régionaux de santé - Situation catastrophique des services de santé scolaire : taux réels d'encadrement des élèves, insuffisance notoire des salaires - (p. 4346) : situation de la médecine scolaire dans le département de la Moselle - Définit les objectifs d'une nouvelle politique de médecine scolaire - Malaise de l'hôpital public - Régression sensible des subventions affectées aux établissements pour personnes âgées - Poursuite du programme de modernisation et d'humanisation des hospices - Evolution des différents chapitres de ce budget ne représentant que partiellement les efforts budgétaires de l'Etat dans le domaine de la solidarité et de la protection sociale - Analyse la politique de santé et de protection sociale menée par le Gouvernement, telle qu'elle ressort des orientations du X<sup>e</sup> Plan : mainmise sur la gestion de la sécurité sociale, diminution progressive de la participation financière de l'Etat aux dépenses de retraite, transfert sur les salariés du coût de la santé, mise en œuvre d'un programme de maîtrise des dépenses de santé préjudiciable à la quantité et à la qualité des prestations servies - (p. 4347) : mise en place d'une protection sociale à double vitesse du fait de la présence, de plus en plus massive, des compagnies d'assurance et des groupes financiers dans les domaines de la santé, de la retraite et de la vieillesse - Anéantissement progressif du système de protection sociale - Opposition des sénateurs communistes à ce projet de budget.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé [n° 92 (89-90)] - (13 décembre 1989) - Discussion générale (p. 4879) :** réprovoque l'utilisation excessive de l'article 49-3 de la Constitution à l'Assemblée nationale - Non-respect des droits du Parlement - Revalorisation des pensions pour 1990 - Gravité de la situation des handicapés adultes et des allocataires du fonds national de solidarité disposant du minimum social - Majoration souhaitable du revenu minimum d'insertion, RMI, et extension des bénéficiaires ; mesures en faveur des veuves et des handicapés - Souhaite le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires - (p. 4880) : problèmes liés à l'assurance veuvage et aux pensions de réversion allouées aux

veuves - Déplafonnement des cotisations d'accidents du travail à partir de 1991 - Exonération des charges sociales pour l'emploi d'une aide à domicile en cas d'hébergement d'une personne âgée ou handicapée dans sa famille naturelle - Relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises à la contribution sociale de solidarité ; conséquences de cette perte de recettes pour les régimes sociaux - Déconcentration du contentieux de la tarification sanitaire et sociale - Extension aux études pharmaceutiques du régime transitoire prévu pour les études médicales - Dépistage et traitement de certaines maladies sexuellement transmissibles, MST, dans les centres de planification et d'éducation familiale - (p. 4881) : prorogation du mandat des membres des commissions médicales d'établissement - Tarification applicable dans les unités et les centres de long séjour ; prise en charge inacceptable des frais d'hébergement par l'assuré social - Sous certaines réserves, votera ce projet de loi - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 4883) : son amendement n° 33 : obligation de procéder, avant le 30 juin 1990, au renouvellement des membres des conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale ; rejeté - **Art. 1<sup>er</sup>** (*déplafonnement des cotisations d'accidents du travail*) (p. 4885) : son amendement n° 34 : versement aux accidentés du travail de l'intégralité de leur salaire pendant la durée de leur arrêt de travail ; rejeté - (p. 4887) : son amendement n° 35 : alignement du régime des accidents de trajet sur le régime des accidents du travail ; rejeté - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 4888) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 75 du Gouvernement (dispositions spéciales prises par arrêté pour limiter les conséquences financières de l'article 1<sup>er</sup> sur les employeurs) - **Art. 1<sup>er</sup> bis** (*nouvelle expertise médicale ordonnée par le juge, sur demande d'une partie*) (p. 4889) : sur l'amendement n° 6 de M. Bernard Seillier, rapporteur (nouvelle expertise prise en compte par la juridiction compétente), son sous-amendement n° 70 : possibilité pour le juge d'ordonner, de son propre chef, une seconde expertise ; rejeté - **Après l'art. 1<sup>er</sup> quater** : son amendement n° 36 : prise en charge intégrale des frais occasionnés à un salarié par un accident du travail ; rejeté - **Après l'art. 2 bis** (p. 4892) : ses amendements, soutenus par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 38 : droit permanent à l'assurance maladie du conjoint survivant âgé de plus de quarante-cinq ans ayant élevé trois enfants ; et n° 41 : allocation du fonds national de solidarité accordée dès cinquante-cinq ans aux veuves disposant d'une seule pension de réversion ; irrecevables (article 40 de la Constitution) - **Art. 3** (*seuil d'assujettissement des entreprises à la contribution sociale de solidarité*) (p. 4893) : son amendement n° 37 : augmentation de la participation des entreprises au titre de la contribution annuelle de solidarité ; rejeté - **Art. 6** (*revalorisation des pensions pour 1990*) (p. 4894) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (indexation des pensions sur l'évolution du salaire net moyen) - **Après l'art. 6** (p. 4895) : son amendement n° 39, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : relèvement du taux de la pension de réversion ; fixation par décret du montant minimum ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 4897) : ses amendements, soutenus par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 40 : possibilité de cumuler le bénéfice d'une pension de retraite personnelle avec celui d'une pension de réversion ; et n° 42 : extension des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI ; irrecevables (article 40 de la Constitution) - (p. 4899) : son amendement n° 43, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : énumération des diverses prestations sociales exclues du montant des ressources ouvrant droit au revenu minimum d'insertion, RMI ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 8** (p. 4903) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 du Gouvernement (simplification des relations entre les organismes de sécurité sociale, les collectivités publiques d'aide sociale, les professions de santé et les assurés bénéficiant de l'aide médicale gratuite afin de faciliter l'accès aux soins des personnes les plus démunies) - (p. 4904) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 du Gouvernement (couverture sociale des marins français embarqués sur des navires français immatriculés dans le territoire d'outre-mer des Terres australes et antarctiques françaises ; taux des charges patronales lié au salaire desdits marins) - **Avant l'art. 9** (p. 4907) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 19 de M. Lucien Neuwirth (créa-

tion et conditions d'attribution de l'allocation de dépendance) - **Art. 9** (*tarification applicable dans les unités et les centres de long séjour*) (p. 4908) : son amendement de suppression n° 44 ; rejeté - **Art. 11** (*modalités de délivrance de la qualification en angéologie*) (p. 4910) : son amendement n° 47 : attribution automatique de cette qualification aux titulaires du diplôme d'université ; rejeté - **Après l'art. 14** (p. 4912) : se déclare favorable à l'amendement n° 49 de M. Franck Sérusclat (interdiction pour le secteur privé hospitalier d'intervenir dans les domaines du prélèvement, du transport et de la transplantation d'organes humains) - (p. 4914) : se déclare opposé à l'amendement n° 66 du Gouvernement (possibilité pour plusieurs personnes prenant ensemble l'initiative d'une même recherche, de désigner l'un d'entre eux comme promoteur au regard des obligations de la loi) - (p. 4918) : se déclare opposé à l'amendement n° 60 de M. Franck Sérusclat (possibilité pour les ayants droit de personnes affiliées à un régime de sécurité sociale de participer à des recherches biomédicales sans bénéfice individuel direct) - **Art. 16** (*publication obligatoire par l'INSEE d'un indice des prix à la consommation hors prix du tabac*) (p. 4920) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 16 de la commission (suppression de cette publication et renforcement du dispositif existant dans la loi du 5 janvier 1988 relative à la sécurité sociale) - **Après l'art. 16** : son amendement n° 45 : réforme du régime particulier de sécurité sociale en vigueur dans les départements d'Alsace-Moselle ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4922) : diminution de la couverture des assurés sociaux - Rejet des amendements communistes visant à satisfaire les revendications de nombreuses catégories de personnes, notamment des associations de handicapés, de personnes âgées, d'accidentés du travail et de veuves - Dénonce la volonté conjointe du Gouvernement et de la majorité sénatoriale de refuser la tenue d'élections destinées à renouveler les membres des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale - Régime spécifique de sécurité sociale en vigueur dans les départements d'Alsace-Moselle - Opposition des sénateurs communistes à ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989** [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - **Avant l'art. 11** (p. 5226) : soutient l'amendement n° 22 de Mme Paulette Fost (relèvement du taux de prélèvement libératoire) - **Art. 11** (*aménagement du report en arrière des déficits*) (p. 5227) : soutient l'amendement n° 23 de Mme Paulette Fost (report en arrière des déficits non applicable aux institutions financières et aux compagnies d'assurance) - **Art. 13** (*régime fiscal des titres assortis de bons de souscription*) : soutient l'amendement de suppression n° 24 de Mme Paulette Fost - **Art. 15** (*mesures relatives aux transmissions de biens ou aux transformations de sociétés*) (p. 5231) : soutient l'amendement de suppression n° 25 de Mme Paulette Fost - **Art. 16** (*réduction de l'assiette de la taxe sur les excédents de provisions pour sinistres*) : soutient l'amendement de suppression n° 26 de Mme Paulette Fost - **Art. 17** (*aménagement du régime de réduction des droits d'enregistrement prévus en faveur de l'aménagement du territoire*) (p. 5234) : soutient l'amendement de suppression n° 27 de Mme Paulette Fost - **Art. 21** (*reconduction du prélèvement social de 1 % sur les revenus du capital et de la contribution de 0,4 % sur les revenus imposables*) (p. 5237) : soutient l'amendement de suppression n° 28 de Mme Paulette Fost - **Art. 28** (*création d'une taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux dans la région d'Île-de-France*) (p. 5248) : soutient l'amendement n° 30 de Mme Paulette Fost (exonération des collectivités publiques et des organismes sociaux du paiement de cette taxe) - **Art. 30** (*dispense de reversement de l'excédent de déduction de TVA exercée en 1968*) (p. 5253) : soutient l'amendement de suppression n° 31 de Mme Paulette Fost - **Après l'art. 34** (p. 5255) : soutient l'amendement n° 32 de Mme Paulette Fost (rétablissement de la cotisation patronale de 1 % à l'effort de construction) - **Art. 35** (*création d'un compte d'affectation spéciale intitulé fonds pour l'aménagement de l'Île-de-France*) (p. 5259) : soutient l'amendement de suppression n° 33 de Mme Paulette Fost.

**SOUPLET (Michel)**, sénateur de l'Oise (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983); est nommé de nouveau membre suppléant de cet office (*JO Lois et décrets* du 21 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) (24 mai 1989).

#### QUESTIONS

*Questions orales sans débat :*

n° 116 (*JO Débats* du 5 octobre 1989) (p. 2444) - Ministère : Intérieur - *Regroupement des élections régionales et cantonales* - Elections régionales.

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social** [n° 281 (88-89)] - (21 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1743): réforme du contrôle des structures et révision du système de protection sociale des agriculteurs réclamées conjointement par les organisations professionnelles et les parlementaires - Mutations et évolutions du secteur agricole depuis les années 1950 - Dispositions économiques, sociales et structurelles des lois d'orientation de 1960 et 1962 - Nécessité de faire évoluer ces dispositions afin de permettre à l'agriculture d'affronter la concurrence européenne de 1993 - (p. 1744): responsabilité des assemblées départementales en matière de contrôle des structures; exemple du département de l'Oise - Avenir des jeunes agriculteurs - Prise en compte des productions hors sol - Couverture sociale des agriculteurs - Compensation entre le régime général de sécurité sociale et le régime agricole - Orientations générales de ce projet conformes aux souhaits des organisations professionnelles - Augmentation inévitable des cotisations sociales des agriculteurs - Souhaite la réduction du délai de mise en application du nouveau système de cotisations; réforme prioritaire des cotisations vieillesse, puis ultérieurement des cotisations Amexa (assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles) et disparition des taxes par produit servant à financer le BAPSA - Rôle stratégique de l'agriculture dans l'économie future: sécurité alimentaire, équilibre de la balance commerciale, protection de l'environnement, tourisme rural - (p. 1745): solidarité nationale justifiée par la fonction sociale de l'agriculture.

**Suite de la discussion** - (22 juin 1989) - **Rappel au règlement** (p. 1802): avis fondamental de la chambre d'agriculture en matière d'élaboration du schéma directeur départemental des structures agricoles - **Art. 2 (régime des autorisations préalables)** (p. 1806): son amendement n° 42: possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil minimum de superficie compte tenu de la structure des exploitations agricoles, de la démographie agricole et de la situation du marché foncier; retiré - (p. 1807): se déclare opposé à l'amendement n° 89 de M. Jean Arthuis, rapporteur (possibilité pour le schéma directeur départemental d'abaisser le seuil de superficie au-delà duquel les agrandissements ou réunions d'exploitations sont soumis à autorisation préalable) - (p. 1811): son amendement n° 43: seuil de superficie au-delà duquel sont interdits les démembrements d'exploitations viables; rejeté - (p. 1813): son amendement n° 45: cession d'immeubles par les SAFER soumise au régime de la déclaration; retiré au profit de l'amendement analogue n° 10 de M. Marcel Daunay - **Art. 29 (par priorité) (création du Conseil national de l'enseignement**

**supérieur agricole, agro-alimentaire et vétérinaire)** (p. 1816): son amendement de suppression n° 304; adopté - **Art. 3 (Commission nationale des structures agricoles)** (p. 1818): se déclare opposé à l'amendement n° 91 de la commission (suppression de cette commission) - **Art. 5 (régime de la déclaration ou de la demande d'autorisation d'exploiter)** (p. 1820): se déclare favorable aux amendements identiques n° 12 de M. Marcel Daunay et n° 280 de M. Fernand Tardy (demande d'autorisation adressée à l'autorité départementale sur le territoire de laquelle est situé le fonds de l'exploitation) - **Art. 6 (création des associations foncières agricoles)** (p. 1827): son amendement n° 46: délimitation des zones justifiant la création d'associations foncières agricoles; autorités saisies pour avis; retiré.

**Suite de la discussion** - (23 juin 1989) - **Art. 8 (statut des associations foncières agricoles)** (p. 1842): son amendement rédactionnel n° 47; retiré - **Après l'art. 9** (p. 1844): son amendement n° 48: règles de majorité auxquelles sont soumises les décisions relatives aux travaux et ouvrages engagés par les associations foncières agricoles; retiré - **Art. 14 (distraction des terres en vue d'une affectation non agricole)** (p. 1847): son amendement n° 49: distraction autorisée après avis favorable de la commission départementale d'aménagement foncier; adopté - **Art. 18 (missions des SAFER)** (p. 1852): son amendement n° 50: transfert progressif des exploitations restructurées au bénéfice des agriculteurs, dans un délai maximum de dix ans; devenu sans objet - Soutient l'amendement n° 22 de M. Marcel Daunay (réorientation ou affectation de terres ou de bâtiments facilitées par les SAFER) - (p. 1854): soutient l'amendement n° 23 de M. Marcel Daunay (extension des compétences des SAFER à la totalité des modes d'aménagement foncier) - **Art. 20 (ressort territorial des SAFER)** (p. 1860): soutient l'amendement n° 25 de M. Marcel Daunay (possibilité de créer deux SAFER dans les régions dont le territoire excède quatre départements) - **Art. 23 (apport d'immeubles ruraux à la SAFER et sous-location)** (p. 1863): soutient l'amendement n° 26 de M. Marcel Daunay (système dérogatoire applicable aux seules superficies non aménagées inférieures à une fois la surface minimum d'installation) - (p. 1898): soutient l'amendement n° 27 de M. Marcel Daunay (délai de trois mois accordé au représentant de l'Etat dans le département pour déterminer les zones concernées) - Sur l'amendement n° 119 de la commission (conditions d'application de ce système dérogatoire au statut des baux ruraux; exonération fiscale des conventions conclues dans ce cadre), son sous-amendement n° 336; adopté - **Après l'art. 24** (p. 1899): son amendement n° 51: conditions administratives et financières des opérations de second remembrement; retiré au profit de l'amendement analogue n° 290 de M. Fernand Tardy - **Après l'art. 27** (p. 1902): soutient l'amendement n° 29 de M. Marcel Daunay (maintien du taux réduit de la taxe de publicité foncière en cas d'apport ultérieur des biens acquis à une société à objet agricole) - (p. 1903): son amendement n° 52: nouvelle base d'évaluation des exploitations agricoles; retiré - **Art. 33 (principe de la double assiette des cotisations sociales agricoles)** (p. 1916): sur l'amendement n° 135 de la commission (définition des revenus professionnels), soutient le sous-amendement n° 32 de M. Marcel Daunay - Soutient l'amendement n° 30 de M. Marcel Daunay (harmonisation des retraites des exploitants agricoles avec celles des autres catégories professionnelles; mise en place progressive de la nouvelle assiette).

**Suite de la discussion** - (24 juin 1989) - **Après l'art. 33** (p. 1934): se déclare opposé à l'amendement n° 318 du Gouvernement (achèvement de la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles au plus tard le 31 décembre 1999) - **Art. 34 (définition des revenus professionnels)** (p. 1935): son amendement de précision n° 305; retiré - **Après l'art. 40** (p. 1938): soutient l'amendement n° 34 de M. Marcel Daunay (démantèlement partiel des taxes affectées au BAPSA) - (p. 1939): soutient l'amendement n° 37 de M. Marcel Daunay (suppression desdites taxes au plus tard le 31 décembre 1995) - **Seconde délibération** - **Art. 2** (p. 1950): se déclare favorable à l'amendement de coordination n° 1 de la commission - **Explication de vote sur**

l'ensemble (p. 1952) : nécessité d'alléger les charges des exploitations agricoles afin d'améliorer leur compétitivité lors de l'ouverture du marché unique européen - Modification de l'assiette des cotisations sociales agricoles - Vote de ce projet de loi par la majorité des membres du groupe de l'Union centriste.

- **Rappel au règlement** - (4 juillet 1989) (p. 2401) : rappelle l'intérêt porté par la France aux événements du Liban - Souhaite que le Président de la République profite des fêtes du Bicentenaire et de la présence à Paris des représentants des principales puissances occidentales pour prendre une initiative en faveur de la paix au Liban.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Deuxième lecture** [n° 456 (88-89)] - (2 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 2900) : nouveau contexte économique international et européen de l'agriculture française - Transformations récentes de l'agriculture française ; sécurité alimentaire ; excédent commercial - Importance de l'agriculture en matière de qualité de la vie et d'environnement : qualité des eaux, qualité de l'air, carburants de substitution - Politique agricole commune : souhaite l'assouplissement des quotas laitiers - Rôle économique et social primordial de l'agriculture en Europe et nécessité d'éviter son affaiblissement par la prise en compte de seuls critères financiers - Texte en projet - Contrôle des cultures hors sol : risques pour l'environnement, absence de réglementation à l'échelle communautaire - (p. 2901) : demande le maintien du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA - Associations foncières agricoles, AFA - Transmission des exploitations : souhaite l'élaboration d'un plan de transmission en l'absence de repreneur familial - Aspiration des agriculteurs à la parité sociale - Réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles - Statuts et régime de protection sociale de l'associé d'exploitation et de l'aide familial - Votera ce texte - **Après l'art. 5 ter** (p. 2913) : son amendement n° 46 : mise en demeure de l'exploitant par le préfet pour l'application d'une décision de refus d'autorisation d'exploiter ; retiré - **Après l'art. 5 sexies** : son amendement n° 48 : entrée en vigueur des règles nouvelles du contrôle des structures après actualisation des schémas directeurs départementaux ; retiré - (p. 2914) : son amendement n° 49 : prorogation du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA, jusqu'au 31 décembre 1992 ; réservé puis irrecevable (article 40 de la Constitution) (p. 2916) - **Art. 6** : son amendement n° 97 : motivations autorisant la création d'associations foncières agricoles ; adopté - **Art. 18** (p. 2920) : son amendement n° 98 : rôle de relais des SAFER en matière de transmission d'exploitations agricoles ; retiré - **Art. 20 bis (apport d'immeubles ruraux aux SAFER et sous-location)** (p. 2927) : se déclare opposé à l'amendement n° 142 de M. Fernand Tardy (allongement de la durée des conventions d'apport d'immeubles ruraux) - Son amendement n° 99 : détermination par le représentant de l'Etat dans le département, à la demande d'une collectivité territoriale, des zones concernées par ces opérations ; adopté - **Après l'art. 26 bis** (p. 2929) : son amendement n° 102 : mise en place d'un plan de transmission destiné à faciliter la transmission d'une exploitation agricole ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 82 de M. Philippe François - (p. 2930) : son amendement n° 100 : extension du bénéfice du statut d'associé d'exploitation à un repreneur extérieur à la famille ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 27** (p. 2932) : son amendement n° 103 : évaluation d'une exploitation, lors de sa transmission, sur la base d'une valeur de rendement prenant en compte sa rentabilité économique ; devenu sans objet - **Art. 27 ter (reconstruction d'un bâtiment détruit)** (p. 2933) : se déclare favorable à l'amendement n° 92 de M. Alain Pluchet (en cas de financement de la reconstruction par le bailleur, possibilité de fixation du prix du bail au-delà du plafond fixé par l'arrêté préfectoral) - **Après l'art. 27 quinquies** (p. 2934) : son amendement n° 50 : indemnisation des propriétaires des conséquences de la conversion de droit du contrat de métayage en contrat de fermage sur demande du métayer ; retiré - (p. 2935) : son amendement n° 51 : modalités d'appli-

tion de la conversion de droit du contrat de métayage en contrat de fermage sur demande du métayer ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 2936) : son amendement n° 107 : représentation des parties, devant le tribunal paritaire des baux ruraux, par un membre ou un salarié d'une organisation professionnelle agricole ; retiré.

**Suite de la discussion** - (3 novembre 1989) - **Art. 33 (définition et modalités de prise en compte des revenus professionnels pour la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles)** (p. 2966, 2967) : regrette la demande de vote bloqué formulée par le Gouvernement - Vote du groupe de l'Union centriste contre cet article dans la rédaction proposée par le Gouvernement - (p. 2969) : confirme son opposition à l'adoption de cet article - **Avant l'art. 40 ter A** (p. 2972) : son amendement n° 59 : assimilation de l'activité agricole à l'activité principale pour les personnes cumulant une activité non salariée agricole et une activité non salariée non agricole ; retiré - **Art. 53 (cotisations de solidarité)** (p. 2976) : ses amendements n° 62 et n° 63 : transcription dans le code rural de la disposition assimilant les dirigeants de sociétés à des salariés pour les assurances sociales du régime général ; retirés au profit de l'amendement analogue n° 41 de M. Marcel Daunay, rapporteur - **Après l'art. 53** (p. 2980) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 64 de M. Guy Robert et n° 128 de M. Louis Minetti (possibilité pour les agriculteurs d'utiliser leur propre production comme semence, y compris après triage et traitement à façon ou en collectivité) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2983) : votera ce texte tout en regrettant l'utilisation de la procédure du vote bloqué sur l'article 33.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion générale :*

**Suite de la discussion** - (22 novembre 1989) (p. 3575) : constate que ce projet de budget intervient dans un contexte de remous internationaux imprévisibles - Se réjouit de voir disparaître le mur de Berlin et la démocratie gagner du terrain dans certains pays de l'Est - Nécessité pour les pays de la CEE de les aider - Problème de la réunification de la grande Allemagne - (p. 3576) : rappelle le rapprochement de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993 et l'obligation de devoir entreprendre les grandes réformes fiscales qui auraient dû être engagées depuis quatre ans - Estime que l'élargissement de la Communauté rend l'Europe plus fragile - Craint des retombées immédiates sur la production agricole - Estime qu'il est urgent de faire preuve d'une grande cohérence quant aux concessions que la CEE serait amenée à conclure dans des accords bilatéraux - Problème des importations, en particulier de pommes de terre, et des conséquences sur nos propres productions - Rappelle que la CEE a conclu de nombreux accords préférentiels qui pèsent sur le volume des excédents communautaires soit directement, soit indirectement - Souhaite que le Gouvernement prenne les mesures cohérentes qui concourent à rendre l'agriculture plus compétitive et préservent son avenir - Se réjouit du vent de libéralisme qui souffle à l'Est - Constate que les jeunes agriculteurs sont découragés par les décisions aberrantes de la Communauté - Problème de la disparition des stocks de beurre, de poudre de lait et de viande, conséquence de l'instauration des quotas laitiers - (p. 3577) : estime que l'harmonisation des fiscalités est impérative - Rappelle qu'en France la charge fiscale moyenne pour un agriculteur s'élève à 785 francs à l'hectare - Estime nécessaire la réduction du prélèvement sur le foncier qui atteint 2,7 % du produit brut agricole, contre moins de 1 % chez nos concurrents - Se déclare opposé au remplacement de la taxe sur le foncier par un impôt sur l'activité agricole égal à 4,7 % de la valeur ajoutée - Souhaite une déduction totale de la TVA sur le fuel agricole - Rappelle que l'agriculture assure la sécurité alimentaire à un prix très compétitif et que l'excédent agricole de la France est de 50 milliards de francs - Se déclare opposé à la réduction de nos productions pour importer des produits à des prix de dumping - Estime que les agriculteurs jouent un rôle essentiel dans le maintien des équilibres naturels et qu'il faut les aider à rester sur place - Constate une baisse dans tous les pays industrialisés du monde du pourcentage de la population agricole, en raison du choix par les gouvernements d'une diminution de la

population agricole et d'une relance de l'économie industrielle - (p. 3578) : rappelle l'impérieuse nécessité de lancer un vaste programme d'utilisation non alimentaire de grandes masses de productions - (p. 3579) : rappelle l'existence des programmes bioéthanol, de production d'ester d'huile et du programme de jachères énergétiques - Constate que dans certaines régions des agriculteurs sinistrés en 1988 ou en 1989 attendent les mesures promises et l'attribution rapide de prêts calamités en leur faveur - Souhaite que le Gouvernement marque sa volonté de soutenir l'agriculture française en prenant certains engagements.

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Après l'art. 4** (p. 3638) : son amendement n° I-29 : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990, application à la taxe foncière sur les propriétés non bâties d'un dégrèvement plafonné par exploitation agricole ; retiré - **Après l'art. 18 (par priorité)** : se déclare favorable à l'amendement n° I-126 de M. Roland du Luart (suppression du prélèvement perçu pour frais de dégrèvement et de non-valeur sur le montant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) - **Après l'art. 4 bis** (p. 3642) : soutient les amendements n° I-22 de M. Paul Caron (seuil d'écrêtement du prélèvement opéré au profit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle étendu au groupement de communes dotés d'une fiscalité propre) et n° I-27 de M. François Blaizot (instauration d'un mécanisme de compensation des pertes de recettes subies par les communes du fait de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties des marais ayant fait l'objet de travaux de drainage en vue de leur assèchement et de leur affectation ultérieure à l'exploitation agricole) - **Avant l'art. 10** (p. 3666) : son amendement n° I-30, soutenu par M. Xavier de Villepin : extension du régime de l'impôt sur les sociétés à l'associé d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL ; adopté - (p. 3667) : son amendement n° I-31, soutenu par M. Xavier de Villepin : amélioration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989, de la déduction pour investissement accordée aux exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition ; retiré - (p. 3669) : son amendement n° I-33, soutenu par M. Xavier de Villepin : déduction d'impôt accordée pour l'acquisition de parts ou actions de sociétés coopératives agricoles ; mécanisme étendu à l'amélioration ou la reconstitution de l'actif disponible d'une exploitation agricole atteinte par une calamité ; adopté - **Après l'art. 10** (p. 3674) : son amendement n° I-32, soutenu par M. Xavier de Villepin : allègement du régime de taxation des plus-values ; adopté - **Après l'art. 13** (p. 3699) : son amendement n° I-34, soutenu par M. Xavier de Villepin : crédit d'impôt-formation étendu aux entreprises agricoles ; retiré.

**Suite de la discussion** - (24 novembre 1989) - **Après l'art. 22** (p. 3724) : son amendement n° I-35, soutenu par M. Xavier de Villepin : accroissement progressif de la déductibilité de la TVA afférente au fuel domestique utilisé pour les usages agricoles ; adopté.

*Deuxième partie :*

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4033) : rappelle son intervention lors du débat sur la première partie du projet de loi de finances - Aide aux pays de l'Est : propose la vente de produits alimentaires élaborés contre l'achat de produits agricoles de base - Importation de féculé de pomme de terre ; conséquences sur la politique contractuelle entre les producteurs de pommes de terre et les transformateurs amidonniers - (p. 4034) : demande l'affectation des crédits affectés à de telles dépenses au budget de la coopération plutôt qu'à la politique agricole commune - Retard pris dans l'harmonisation fiscale en vue de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993 ; distorsions de fiscalité entre Etats de la CEE ; impôts sur le revenu : rejet par le Gouvernement de sa proposition visant à renforcer l'aide à l'autofinancement - Refus d'une exonération supplémentaire de la TVA sur les carburants - Rejet de l'amendement proposé par la commission des finances relatif à l'écrêtement des cotisations des petits producteurs en difficulté - Contribution des agriculteurs à l'aménagement du territoire - Utilisation non alimentaire de la biomasse ; esters d'huile ; éthanol - (p. 4035) : évolution du revenu agricole d'après une étude

du Centre d'études des revenus et des coûts, CERC ; disparités - Votera contre ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4064) : aide aux pays de l'Est nécessaire, en matière notamment d'organisation agricole - Utilisation à des fins industrielles diversifiées de produits agricoles - Vote du groupe de l'Union centriste contre ce projet de budget, en raison de la faiblesse des crédits proposés.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Nouvelle lecture** [n° 153 (89-90)] - (19 décembre 1989) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5225) : regrette que ce texte n'ait pas été adopté plus rapidement - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989** [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - **Art. 31 (aménagement des cas d'exemption de l'impôt sur les spectacles)** (p. 5253) : soutient l'amendement n° 38 de M. Paul Caron (remplacement des mots « sociétés à objet sportif » par les mots « sociétés sportives »).

**SOURDILLE (Jacques)**, sénateur des Ardennes (RPR).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

**NOMINATIONS**

- Est nommé membre de la commission des lois (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) (*JO* Lois et décrets du 21 octobre 1989).

**INTERVENTIONS**

- **Ordre du jour** : recours du Gouvernement à l'article 49-3 de la Constitution sur des textes en navette (20 décembre 1989) (p. 5297).

**SOUVET (Louis)**, sénateur du Doubs (RPR).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

**NOMINATIONS**

- Vice-président de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu vice-président.

- Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion (13 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (18 décembre 1989).

**DÉPÔTS**

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 332 (88-89)], adopté par

l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion [n° 353 (88-89)] (6 juin 1989) - **Emploi et activité.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion [n° 402 (88-89)] (20 juin 1989) - **Emploi et activité.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 423 (88-89)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion [n° 425 (88-89)] (27 juin 1989) - **Emploi et activité.**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Travail, emploi et formation professionnelle** - [n° 63 (89-90) tome 4] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion** [n° 332 (88-89)] - (13 juin 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1466) : objectif de nouvel équilibre dans les relations au sein de l'entreprise - Prise en compte d'un accord sur les conventions de conversion conclues entre les partenaires sociaux le 19 mai 1989 - Amendements de l'Assemblée nationale ; conciliation difficile entre la protection du salarié licencié et la liberté de l'entreprise - (p. 1467) : suppression de l'autorisation administrative de licenciement ; essai de rétablissement détourné - Contentieux du licenciement économique : établissement de la règle selon laquelle le doute du juge profite au salarié - Droit des syndicats d'introduire une instance judiciaire au nom du salarié licencié pour motif économique, sans son accord explicite - Etablissement par le préfet de listes de conseillers extérieurs à l'entreprise en cas de conflits du travail - Absence de cohérence des dispositions relatives au congé de conversion et au rôle des syndicats - Propose l'adoption de ce texte, sous réserve de l'adoption des amendements de la commission - (p. 1479) : protection des travailleurs - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 1480) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron n° 50 et n° 51 rétablissant une procédure d'autorisation administrative de licenciement économique - **Art. 1<sup>er</sup>** (*rôle du comité d'entreprise dans la gestion prévisionnelle de l'emploi*) (p. 1481 à 1483) : son amendement de rectification n° 1 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 52 de M. Hector Viron (rappel des autres droits du comité d'entreprise) - Son amendement n° 2 : comité d'établissement ; retiré - Ses amendements, modifiant la rédaction de cet article, n° 3, n° 4 et n° 5 ; adoptés - S'oppose aux amendements n° 53 et n° 54 de M. Hector Viron, renforçant les prérogatives du comité d'entreprise - **Art. 1<sup>er</sup> bis** (*rôle du comité de groupe dans la gestion prévisionnelle de l'emploi*) (p. 1484) : son amendement rédactionnel n° 6 ; adopté - **Art. 1<sup>er</sup> ter** (*rôle de la négociation de branche dans la gestion prévisionnelle de l'emploi*) : son amendement n° 7 : actions de prévention ; adopté - **Art. 1<sup>er</sup> quater** (*rôle des organisations syndicales dans la gestion prévisionnelle de l'emploi*) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté - **Art. 2** (*extension des aides du Fonds national de l'emploi*) (p. 1485) : s'oppose à l'amendement n° 55 de M. Hector Viron (reversement des aides à l'Etat par les entreprises procédant à des licenciements économiques dans le délai des trois ans suivant la date de leur versement) - **Art. 3** (*incitations financières à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi*) (p. 1486) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 56 de M. Hector Viron - Ses amendements modifiant la rédaction de cet article n° 9, soutenu par M. Jean-Pierre Fourcade, n° 10, n° 11 et n° 12 ; adoptés - Accord de branche et accord d'entreprise - **Art. 4** (*extension à tout licenciement d'un salarié âgé de cinquante-cinq ans ou plus du versement à l'UNEDIC de la cotisation prévue à*

*l'article L. 351-3 du code du travail*) (p. 1488) : demande le retrait de l'amendement n° 32 de M. Xavier de Villepin (limitation à la rupture du contrat de travail imputable à l'employeur) - S'oppose à l'amendement n° 57 de M. Hector Viron (suppression de la condition d'âge) - (p. 1489) : son amendement n° 13 : cas d'exonération ; adopté - Estime satisfait par cet amendement l'amendement n° 40 de M. Marc Boeuf (exonérations : cas de force majeure) - S'oppose à l'amendement n° 58 de M. Hector Viron (suppression des cas d'exonération) - Licenciements de salariés dont l'ancienneté est inférieure à cinq ans - **Art. 5** (*possibilité pour les entreprises de moins de 300 salariés en difficulté économique de conclure avec l'Etat des conventions d'aide au conseil*) (p. 1491, 1492) : son amendement n° 14 : conclusions de l'étude de la situation économique ; retiré - S'oppose à l'amendement de suppression n° 59 de M. Hector Viron - **Art. 5 bis** (*crédit d'impôt en faveur de l'entreprise adhérant à un groupement de prévention agréé*) : son amendement n° 15 : extension aux entreprises ayant conclu une convention avec un membre de l'Ordre des experts comptables et des comptables agréés ; limitation du montant à 5 000 francs par an ; adopté - **Titre II** (*Droit à la conversion des salariés*) (p. 1493) : s'oppose à l'amendement n° 60 de M. Hector Viron (« Garantie de l'emploi - Droit au reclassement et à la conversion des salariés ») - **Art. 6** (*plan social*) : ses amendements n° 16, rédactionnel ; retiré ; et n° 17, de coordination ; adopté - (p. 1494) : son amendement n° 81 : suppression de l'obligation d'affichage du plan social sur les lieux de travail ; adopté - **Art. 7** (*plan social : pouvoir de proposition de l'autorité administrative*) : son amendement de suppression n° 18 ; adopté - (p. 1495) : estime satisfait par son amendement de suppression n° 18 l'amendement n° 34 de M. Xavier de Villepin (évaluation par l'autorité administrative du coût financier de ces propositions) - S'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 61 (pouvoir de modification du plan social par l'autorité administrative) et n° 62 (pouvoir de proposition de l'ANPE) - **Art. 7 bis** (*définition et financement des conventions de conversion*) (p. 1496) : ses amendements rédactionnels n° 19 et n° 20 ; adoptés - **Art. 8** (*obligation faite à l'employeur de proposer une convention de conversion*) : s'oppose à l'amendement n° 63 de M. Hector Viron (obligation pour l'employeur de reclassement des salariés licenciés) - (p. 1497) : son amendement rédactionnel n° 21 ; adopté - **Art. 9** (*versement d'une contribution à l'UNEDIC par l'employeur n'observant pas l'obligation de proposer une convention de conversion*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 64 de M. Hector Viron - Son amendement n° 22 : versement de la contribution au salarié licencié ; retiré - Recours éventuel du salarié en dommages et intérêts devant les prud'hommes - **Art. 10** (*participation de l'Etat au financement des conventions de conversion*) (p. 1498) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron n° 65, de suppression, et n° 78 (abrogation de l'article L. 321-3 du code du travail) - **Art. 11** (*modification de certains délais applicables aux procédures de licenciement pour motif économique*) : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Hector Viron (suppression des seuils d'effectifs de licenciés) - (p. 1499) : accepte l'amendement de coordination n° 76 de M. Jean Chérioux - S'oppose à l'amendement n° 79 de M. Hector Viron (allongement des délais) - **Art. 12** (*communication aux représentants du personnel des mesures de nature économique devant accompagner le plan social*) : son amendement n° 23 : objectif de redressement de l'entreprise ; retiré - **Art. 13** (*délai imparti lorsque le comité d'entreprise fait appel à un expert comptable*) (p. 1500) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 41 de M. Marc Boeuf (possibilité d'assistance de l'expert comptable par un expert technique) - **Art. 14** (*coordination des réunions des comités d'établissement et du comité central d'entreprise en cas de recours à un expert comptable*) (p. 1501) : sur le rôle du comité central d'entreprise, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 35 de M. Xavier de Villepin et s'oppose à l'amendement n° 67 de M. Hector Viron - **Art. 15** (*limitation des licenciements à caractère répétitif*) (p. 1502) : s'oppose à l'amendement n° 68 de M. Hector Viron (allongement de la période de référence) - **Après l'art. 15** : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Marc Boeuf (procédure de licenciement pour fin de chantier) - **Art. 17** (*critères régissant l'ordre des licenciements*)



*ments en cas de licenciement collectif; définition du licenciement pour motif économique*) (p. 1503): son amendement n° 24: nouveaux critères: qualités professionnelles et handicaps; adopté - **Art. 17 bis** (*licenciement individuel pour motif économique: critères personnels d'ordre du licenciement*): son amendement de rectification n° 83; adopté - **Art. 18** (*contentieux du licenciement: doute au bénéfice du salarié*) (p. 1504): s'oppose aux amendements de suppression n° 36 de M. Xavier de Villepin et n° 48 de M. Roger Husson - Son amendement n° 25, soutenu par M. Jean-Pierre Fourcade: limitation au licenciement pour motif économique de la modification de procédure proposée par l'article; adopté - (p. 1505): s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 69 (preuve obligatoire par l'employeur du motif du licenciement), n° 70 (nullité du licenciement en violation d'une liberté fondamentale) et n° 71 (réintégration de plein droit en cas de nullité du licenciement) - **Art. 18 bis** (*droit d'ester en justice reconnu aux syndicats représentatifs dans les litiges individuels relatifs à des licenciements pour motif économique*) (p. 1506): s'oppose à l'amendement de suppression n° 49 de M. Roger Husson - (p. 1507): son amendement n° 26, soutenu par M. Jean-Pierre Fourcade: accord exprès obligatoire du salarié; adopté - Demande le retrait de l'amendement analogue n° 37 de M. Xavier de Villepin - S'oppose à l'amendement n° 43 de M. Marc Boeuf (information de l'employeur par lettre recommandée) - **Art. 19** (*assistance possible du salarié par un conseiller extérieur à l'entreprise lorsque celle-ci n'a pas d'institution représentative*) (p. 1508): s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Hector Viron (réception des représentants du personnel par l'employeur en présence du salarié) - Son amendement n° 27: suppression de la disposition prévoyant l'assistance du salarié par une personne inscrite sur une liste dressée par le préfet en l'absence d'institution représentative du personnel dans l'entreprise; adopté - Problème de la représentation du personnel au sein des petites entreprises - **Art. 19 bis** (*énonciation par l'employeur des motifs de licenciement*) (p. 1510): son amendement n° 28: exclusion de la référence aux changements technologiques; réservé jusqu'après l'examen de l'article 19 ter - **Art. 19 ter** (*suppression de l'exception selon laquelle le motif non disciplinaire ou non économique n'est énoncé que sur demande écrite du salarié*): son amendement n° 29 de suppression; adopté - **Art. 19 bis** (*suite*) (p. 1511): son amendement n° 28, précédemment réservé; adopté - **Art. 20** (*priorité de réembauchage*) (p. 1512): sur l'amendement n° 39 de M. Xavier de Villepin (durée du délai pendant lequel le salarié doit manifester le désir d'user de cette priorité), son sous-amendement n° 80; devenu sans objet suite à la reprise par M. Jean-Pierre Fourcade, au nom de la commission, de l'amendement n° 39, rectifié par le texte du sous-amendement n° (p. 1513): s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Hector Viron (suppression de la disposition subordonnant la priorité de réembauchage au désir d'en user exprimé par le salarié pendant un délai limite) - Sur l'amendement n° 39 de la commission, demande le retrait du sous-amendement n° 47 de M. Jean Chérioux - (p. 1514): s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 74 (suppression de toute condition limitative à la mise en oeuvre de la priorité de réembauchage) et n° 75 (relèvement de l'indemnité versée aux salariés en cas de non-respect de la priorité de réembauchage) - Après l'art. 20: s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Marc Boeuf (conditions d'interdiction de l'embauche d'un salarié d'une entreprise de travail temporaire dans les entreprises ayant procédé à un licenciement économique) - (p. 1515): son amendement n° 31: compétence générale des conseils de prud'hommes pour tous les litiges concernant des licenciements pour motif économique; retiré.

*Nouvelle lecture* [n° 423 (88-89)] - (30 juin 1989) - Rapporteur - *Discussion générale et articles*: son intervention et ses amendements, présentés par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales (p. 2242, 2251).

- *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

#### Deuxième partie:

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4042): caractère non prioritaire du budget de l'agriculture - BAPSA; faiblesse des prestations malgré l'augmentation des cotisations - Désengagement de l'Etat en matière d'aménagement rural - Désertification dans la région de Franche-Comté - Insuffisance des crédits du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Baisse de tous les crédits d'aide à l'agriculture de montagne - (p. 4043): agriculteurs du département du Doubs - Retour sur l'engagement de modification de la réglementation des prêts spéciaux à l'élevage; cheptel d'engraissement bovin - Demande une augmentation spécifique des enveloppes de prêts bonifiés - Revendications de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles: actualisation des indemnités compensatoires; mise en cause de la représentativité de la commission départementale des agriculteurs en difficulté - Abandon de toute politique de promotion de la qualité des produits; modernisation du droit alimentaire: bénéfice aux industriels de la transformation et aux lobbies.

**Travail, emploi, formation professionnelle et services communs** - (4 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (travail et emploi) (p. 4305): dénonce la présence dans ce projet d'importants reports budgétaires - Suppression prochaine de la prise en charge par l'Etat des surcoûts résultant de l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans - Situation alarmante de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE - Multiplication des études onéreuses demandées par le ministère à des cabinets de consultants privés - (p. 4306): échec du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales en matière de création d'emplois - Inquiétudes des associations gestionnaires de structures pour handicapés quant au niveau des crédits de fonctionnement des structures d'accueil - Absence de publication des résultats de l'audit des fonctions et de l'efficacité de l'ANPE - Incompétence de certains dirigeants de l'ANPE dénoncée lors d'un récent congrès de la CGC - Politisation des services - Opposition de la CFDT et de la CGT au projet de réforme de l'ANPE - (p. 4307): multiplication des études demandées par le ministère du travail à des consultants privés; coût prohibitif de ces études - Fait état de trois récentes études menées sur l'indemnisation du chômage dans les pays de la CEE - Souhaite qu'une enquête de la Cour des comptes éclaircisse la situation actuelle de l'ANPE - Rappelle le rôle du Parlement en matière de contrôle de la politique et des moyens d'action du Gouvernement.

**STIRN (Olivier)**, *ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme* (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

#### INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

#### Deuxième partie:

**Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme** - (26 novembre 1989) (p. 3871): forte amélioration des recettes touristiques en 1989; retour de la France au 1<sup>er</sup> rang européen - Progrès de la politique de promotion touristique de la France à l'étranger - Compétitivité retrouvée des prix français - Effort important des collectivités locales et des investisseurs en faveur du tourisme - Développement du tourisme de court séjour - Augmentation des crédits du tourisme dans le projet de budget pour 1990; souhaite créer une synergie entre secteur privé et secteur public - Effort de solidarité en faveur du tourisme associatif - (p. 3872): plan de relance des chèques-vacances - Effort accompli en faveur de la formation professionnelle et des équipements touristiques - Restructuration du ministère du tourisme et mise en place de la délégation à l'investissement et aux produits - Perspective d'un grand essor du tourisme français - Politique de promotion des régions françaises menée par la Maison de la France - Ambitionne le retour de la France au 1<sup>er</sup> rang mondial en matière de tourisme - (p. 3884, 3885):

caractère paradoxal des critiques relatives à l'insuffisance des moyens du ministère du tourisme compte tenu des excellents résultats de ce secteur en 1989 - Justification du maintien de l'autonomie du service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne, SEATM, implanté à Chambéry - Conséquences de la création d'un ministère du tourisme autonome et fort accroissement des moyens des services chargés du tourisme - Existence d'une synergie entre crédits publics et crédits privés au sein du groupement d'intérêt économique Maison de la France - Création de la délégation aux investissements et aux produits touristiques pour définir une stratégie du tourisme ; rôle d'aiguillon de cette délégation dans la rénovation du tourisme français - Montant suffisant des crédits prévus pour 1990 : budget de consolidation - (p. 3886) : exécution des contrats de plan Etat-régions - Rentabilité des investissements dans le secteur du tourisme et inutilité d'une participation de l'Etat - Compétence des régions et des départements pour les bonifications d'intérêts, à l'exception de celles destinées à l'hôtellerie de montagne de moyenne altitude - Publication prochaine du rapport Soulage - Rénovation du tourisme social et dimension européenne du tourisme associatif - Croissance du nombre des Français partant en vacances - Nécessité d'attirer en France les touristes étrangers - Difficultés financières rencontrées par les stations de sports d'hiver de moyenne et de basse altitude en raison du faible enneigement en 1989 - Fixation du calendrier scolaire : dimension européenne ; priorité donnée aux intérêts des enfants et non à ceux du tourisme - (p. 3887) : nécessité d'ouvrir la montagne française au tourisme d'été et à la clientèle étrangère - Réforme du statut des agences de voyage - Efforts en faveur de la formation professionnelle - Développement du tourisme rural et du tourisme de santé - Tourisme d'affaires et tourisme de « spécialisation » - Ingénierie touristique - Renforcement de l'administration territoriale du tourisme : délégations régionales, sous-préfets chargés du tourisme - (p. 3888) : accroissement de l'intérêt des investisseurs privés pour le tourisme - Méconnaissance par l'opinion publique française de l'importance du tourisme - Situation du tourisme en Polynésie française - Demande au Sénat l'adoption de ce projet de budget - Nécessité de coordonner l'action à l'égard des collectivités locales en matière touristique - Effort de l'Etat en faveur de certaines régions en difficulté comme les Alpes du Sud - (p. 3889) : efficacité de la politique de promotion menée par les services officiels français du tourisme à l'étranger, SOFTE - Examen des crédits - Etat B : s'oppose à l'amendement n° II-12 de M. Pierre Croze, rapporteur spécial (suppression des crédits affectés au tourisme dans le projet de budget de l'industrie et de l'aménagement du territoire).

**STOLERU (Lionel)**, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 152 de M. Charles Lederman : **Politique extérieure (Démarches du gouvernement français en vue d'un arrêt des combats au Cambodge)** (JO Débats du 16 décembre 1989) (p. 5005).

n° 155 de M. Jacques Bérard : **Banques et établissements financiers (Suppression du comptoir de la Banque de France à Orange (Vaucluse))** (JO Débats du 16 décembre 1989) (p. 5004).

n° 160 de Mme Marie-Claude Beaudou : **Mines et carrières (Suppression des nuisances entraînées par l'exploitation de carrières de gypse dans le massif de Montmorency (Val-d'Oise))** (JO Débats du 16 décembre 1989) (p. 5007).

n° 164 de M. Roger Husson : **Industrie chimique (Situation et avenir de certains sites industriels de la région lorraine)** (JO Débats du 16 décembre 1989) (p. 5006).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - Discussion générale (p. 817) : hommage à la mémoire de M. Dominique Pado, sénateur, récemment décédé - (p. 818) : évolution de la planification : Plan de reconstruction de Jean Monnet ; « ardente obligation » voulue par le général de Gaulle et mobilisant le secteur privé aux côtés de l'Etat ; décentralisation en 1982 : procédure des contrats de plan Etat-régions sous l'impulsion de M. Michel Rocard, ministre d'Etat chargé du Plan - Absence de préparation du Xe Plan par le précédent gouvernement, issu des élections de 1986 - Evolution rendue nécessaire par la prochaine entrée de la France dans le grand marché européen : planification stratégique prenant en compte les règles de l'économie de marché - Calendrier de préparation - (p. 819) : contrats de plan - Stratégie de préparation de la France à l'Europe - Conception d'une Europe solidaire et organisée capable de faire respecter les règles du jeu dans l'économie mondiale de marché - Politique de monnaie forte ; poursuite de la diminution du différentiel d'inflation entre la France et la RFA - Harmonisation fiscale ; réduction des dépenses ; volonté de préserver le système français de sécurité sociale, avec, si nécessaire, un prélèvement généralisé sur tous les revenus - Priorités : éducation et formation ; compétitivité et recherche - (p. 820) : aménagement du territoire ; renouveau du service public ; progrès culturel français ; attachement au trilinguisme afin de mieux affirmer l'identité européenne en face des Etats-Unis et du Japon - Préoccupations manifestées lors de l'examen du texte en projet par l'Assemblée nationale : partage social ; aménagement du territoire ; inadéquation des structures de certaines collectivités territoriales ; aménagement rural ; rôle de l'Etat ; suivi et exécution du Plan ; accord du Gouvernement sur le dépôt d'un rapport à la session de printemps 1991 et des indications annuelles en annexe du projet de budget - (p. 821) : demande l'approbation de ce projet de Plan, destiné à mettre en oeuvre l'Acte unique européen voté à une très forte majorité par le Sénat - (p. 827) : concept d'économie mixte - (p. 835, 836) : consultation du Conseil économique et social - Travaux des commissions du Plan - Stratégie macro-économique ; volonté d'éviter des données chiffrées ; prévisions internationales figurant dans un rapport annexe - Priorité à l'emploi - Commerce extérieur : orientation libérale des actions envisagées ; exemple de la charte pour l'exportation vers la RFA - Choix du Gouvernement en faveur des lois d'orientation et des budgets pluriannuels de préférence aux lois de programmation - Education ; objectif de 80 % de bacheliers en l'an 2000 - Inscription dans le Plan de l'objectif contraignant de la réduction du déficit budgétaire, malgré la diminution des ressources fiscales, les priorités en matière d'éducation et le financement de la survie du système social - (p. 837) : maîtrise des parités préalable nécessaire à l'indispensable union monétaire européenne - Isolement de la France dans la discussion sur les quotas de production d'oeuvres audiovisuelles européennes - Discussion en cours de la charte sociale européenne ; attachement à l'idée d'une référence sociale européenne intégrant le meilleur de chaque système - Affectation prioritaire d'une éventuelle marge de manoeuvre financière à la baisse des charges sociales sur l'emploi de préférence à la baisse de l'impôt sur les sociétés - Lutte contre le chômage : association d'une action privilégiant l'accès aux hautes technologies des valeurs ajoutées et d'une priorité temporaire à la création du maximum d'emplois dans la zone des bas salaires - (p. 838) : protection sociale : budgétisation éventuelle des allocations familiales ; intérêt de la formule du prélèvement généralisé - Economie mixte ; vulnérabilité des entreprises françaises en raison de l'insuffisance de leurs fonds propres ; projet de loi sur les OPA - Gestion des entreprises publiques ; opération Péchiney - (p. 839) : Renault international - Rappelle le concept d'économie mixte, défini par le général de Gaulle.

**Suite de la discussion** - (24 mai 1989) - Discussion générale (suite) (p. 873) : décalage entre la proposition de rejet du texte en projet faite par M. Bernard Barbier, rapporteur de la commission saisie au fond, et approuvée par les rapporteurs des commissions pour avis, et l'accord général sur les

contrats de plan, la volonté politique de planification et l'ambition européenne - Demande une suspension de séance afin de chercher une conciliation des points de vue - (p. 893) : lien entre l'investissement et l'emploi - Revenu minimum d'insertion, RMI - Voies fluviales ; liaison Rhin-Rhône - Découpage régional - Professions libérales - Aménagement rural - (p. 894) : loi de 1982 portant réforme de la planification - Français de l'étranger - Ecoles élémentaires - Apprentissage et formation générale - Fiscalité du tabac dans le domaine de la protection sociale - (p. 895) : économie mixte - Intervention de la Caisse des dépôts et consignations dans le Crédit lyonnais - Contrats de plan en zone rurale ; objectif 5 B des fonds structurels européens concernant les zones rurales fragiles - Routes du département des Alpes-Maritimes ; autorisations de programme ; complexité de la procédure comptable des collectivités territoriales - Education et formation ; « 1 % » de la formation - Proposition de création d'un conseil national du secteur public - Conflit social à la SNCF - Coordination des multiples organismes s'occupant d'aménagement rural - Décentralisation - Limites du traitement social du chômage - Agriculture ; rapport de prospective agricole - Excédent commercial de l'agroalimentaire - (p. 896) : absence traditionnelle de dispositions concernant la défense nationale dans le Plan - Priorité budgétaire à la recherche et à l'éducation - **Art. unique (approbation du Xe Plan)** (p. 897) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de M. Bernard Barbier, rapporteur - (p. 898 à 900) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° 3 (réaffirmation de la souveraineté française et du primat de la loi sur les décisions d'instances internationales), n° 4 (démocratie et citoyenneté dans l'entreprise), n° 5 (revalorisation des bas salaires), n° 6 (suppression des exonérations de cotisations sociales dues par l'employeur et prises en charge par l'Etat), n° 7 (suppression des propositions relatives à la flexibilité), n° 8 (suppression de l'intégration de la France dans le libre marché des capitaux) et n° 9 (dispositions fiscales) - S'oppose aux amendements de M. Xavier de Villepin, n° 37 et n° 38, supprimant toute référence au principe de l'économie mixte - (p. 901) : s'oppose aux amendements de M. Louis Moinard, n° 40 (dispositions fiscales relatives aux sociétés et à la taxe sur le foncier non bâti) et n° 41 (critères d'indexation de certaines dotations d'Etat aux collectivités territoriales ; fiscalité locale) - S'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° 10 (suppression de la disposition prévoyant un prélèvement sur tous les revenus pour financer les dépenses de santé) et n° 12 (suppression des dispositions relatives à la réforme de la politique agricole commune) - (p. 902) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° 15 (pourcentage du produit intérieur brut consacré aux dépenses de recherche d'ici 1992) et n° 18 (services publics en milieu rural) - (p. 903) : s'oppose aux amendements de M. Charles de Cuttoli, n° 26 (représentation du Conseil supérieur des Français de l'étranger au sein du haut conseil de l'Image France), n° 27 (propositions relatives aux Français de l'étranger) et n° 28 (avis du Conseil supérieur des Français de l'étranger sur les conditions d'application du Plan) - (p. 904) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° 20 (propositions relatives à la retraite) ; et n° 21 (suppression de la section relative à l'amélioration de la maîtrise des dépenses de santé) - (p. 905, 906) : s'oppose aux amendements de M. Jacques Descours Desacres, n° 42 (collectivités territoriales ; principe du maintien et de l'autonomie de la structure communale) ; et n° 43 (réforme de la fiscalité locale) - S'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° 24 (principe d'autonomie des communes ; réforme de la fiscalité locale) ; n° 25 (suppression du paragraphe relatif à la région Ile-de-France) - S'oppose à l'amendement n° 2 de M. Stéphane Bonduel (effort pour le soutien des zones rurales défavorisées n'ayant pas été élues au bénéfice des fonds de développement européen) - (p. 909, 910) : regrette l'attitude négative du Sénat préférant rejeter le projet de Plan plutôt que l'amender - Regrette particulièrement l'attitude du groupe centriste - Contexte des élections européennes - (p. 911, 912) : bicaméralisme.

**Nouvelle lecture [n° 421 (88-89)]** - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - **Discussion générale** (p. 2282) : prise en compte par le Gouvernement de certaines suggestions du Sénat sous la forme

d'amendements déposés à l'Assemblée nationale : représentation du Conseil supérieur des Français de l'étranger au sein du Comité pour l'image de la France à l'étranger, aides aux zones défavorisées, services d'accueil des enfants - Consultation du Haut conseil de la famille - Concertation avec la délégation parlementaire du Sénat pour la planification ; fait part d'une lettre de M. Bernard Barbier, président de cette délégation - S'engage à un suivi du Plan très strict - **Art. unique** (p. 2284) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de M. Bernard Barbier, rapporteur, remplacé par M. Richard Pouille.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Services du Premier ministre - IV - Plan** - (25 novembre 1989) (p. 3851) : rappelle les grands axes de l'action que le Gouvernement entend mener au cours du prochain exercice : « Faire vivre le Xe Plan » - Signale la préparation en cours d'une présentation audiovisuelle du Xe Plan - (p. 3852) : problème de l'application du Plan - Rapport d'exécution prévu à mi-parcours - Cohérence entre le Plan et le budget - Mise en place d'un groupe de perspectives macro-économiques ; évaluation des politiques publiques, priorité du Plan - Installation de la Commission nationale d'évaluation du revenu minimum d'insertion, RMI - Constitution de trois organismes appelés à faire fonctionner le futur dispositif interministériel d'évaluation des politiques publiques : le comité interministériel de l'évaluation ; le fonds national de développement de l'évaluation et le conseil scientifique de l'évaluation - Poursuite des études stratégiques pour l'avenir - Progression des subventions versées par le commissariat général du Plan aux organismes d'études et de recherche subventionnés - (p. 3853) : rappelle que les études du commissariat général sélectionnent les objectifs visés par le Premier ministre : partage social et cohérence avec les contrats de plan Etat-régions - Estime que l'éclairage européen est plus que jamais indispensable - Dans la perspective d'une Europe des régions, nécessité de développer des métropoles régionales de taille européenne - Souhaite que ce Xe Plan soit le dernier plan national et que le prochain s'appelle le premier Europlan - Signale que sept pays de la CEE réunis dernièrement à Paris ont décidé de créer un groupe stratégique européen ayant pour mission de réfléchir aux enjeux stratégiques de la construction européenne - Estime que la nécessité d'une stratégie d'avenir en Europe apparaît encore plus évidente avec les événements actuels à Berlin et dans l'Europe de l'Est - (p. 3861) : rappelle la mise en place prochaine du Comité interministériel de l'évaluation et l'installation du Conseil scientifique de l'évaluation qui permettra la création d'une commission des sages chargée de veiller à la rigueur scientifique des méthodes - Signale que le rôle du plan est de mettre au point des solutions aux problèmes qui se posent à moyen terme - Problème du bouclage du financement du système de retraite - Signale plusieurs solutions possibles, notamment l'augmentation du nombre d'années de cotisations ouvrant droit à la retraite à taux plein - Problème de l'évolution de l'Europe et de la réalisation de l'union monétaire - Estime que l'Europe existera quand on aura remplacé les douze monnaies par l'écu - Confirme que ce ne sont pas les seuls députés qui définissent le Plan mais les parlementaires - (p. 3862) : constate l'alignement de l'inflation allemande et française, la réduction du déficit du budget de l'Etat, l'harmonisation de l'impôt sur le revenu de l'épargne et de la TVA - Constate l'existence de plusieurs sources d'informations statistiques indépendantes - Rappelle que le Plan n'est entré en oeuvre que depuis quelques mois - Souligne la coopération entre budget et Plan - Estime que le progrès général du pouvoir d'achat des citoyens passe par les échanges extérieurs - Nécessité de transférer les taux de TVA à une souveraineté européenne - Rappelle le rejet de la proposition de la France, en ce qui concerne la libre circulation des capitaux, d'une retenue à la source communautaire de 15 % - Signale que le contrat de plan Etat-région avec le Limousin est le meilleur de France pour la région qui apporte une contribution trois fois moindre que celle de l'Etat - Rappelle que 330 millions de francs sont prévus pour les zones rurales fragiles - Favorable aux mesures en faveur du tourisme rural - Estime que les régions doivent se mettre à

l'échelle européenne en se groupant - Mise en place d'un groupe de travail sur le tourisme - (p. 3863) : rappelle le succès des contrats de plan signés par les 22 régions - Favorable aux contrats interrégionaux au niveau de l'Europe - Redoute la constitution d'une Europe à deux vitesses avec une union des points forts et une fédération des points faibles - Souci du Gouvernement de veiller à l'indépendance des instruments d'évaluation qui vont être mis en

place - Estime que le défi de l'Europe de l'Est et l'ouverture du mur de Berlin doivent nous amener à accélérer le processus de construction européenne.

## T

**TAITTINGER (Pierre-Christian)**, sénateur de Paris (UREI) - Vice-président du Sénat.

Réélu vice-président du Sénat (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire de la Commission nationale consultative des droits de l'homme; est nommé de nouveau membre titulaire de cette commission (JO Lois et décrets du 8 février 1989).

## DÉPÔTS

- *Proposition de résolution*, déposée avec MM. Etienne Dailly, Jean Chérioux et Michel Dreyfus-Schmidt, tendant à modifier les articles 7 et 8 du Règlement du Sénat [n° 319 (88-89)] (23 mai 1989) - Parlement.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipale à Paris [n° 39 (89-90)] (25 octobre 1989) - Police.

## QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 42 (JO Débats du 12 avril 1989) (p. 157) - Ministère : Défense - *Nécessaire actualisation de la loi de programmation militaire* - Défense nationale.

n° 44 (JO Débats du 12 avril 1989) (p. 157) - Ministère : Communication - *Directive européenne sur la télévision sans frontière* - (Réponse : JO Débats du 13 avril 1989) (p. 172) - Radiodiffusion et télévision.

*Questions orales sans débat :*

n° 100 (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1835) - Ministère : Premier ministre - *Position du Gouvernement relative à l'harmonisation du droit d'asile* - Réfugiés et apatrides.

## INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- *Convocation du Parlement en session extraordinaire* (1<sup>er</sup> juillet 1989) (p. 2337).

- *Souhaits de bienvenue à M. Hans-Dietrich Genscher*, ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne (30 novembre 1989) (p. 4139).

En qualité de sénateur

- *Questions orales avec débat jointes : télévision sans frontière* - (12 avril 1989) (p. 172) : urgence d'une télévision d'origine européenne au moment où les progrès technologiques, et notamment la diffusion par satellite, vont supprimer les frontières dans le secteur de l'audiovisuel - Utilité de la méthode des quotas de diffusion ; exemple de la Grande-Bretagne.

- *Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal*, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - (9 mai 1989) - *Discussion générale* (p. 576, 577) : importance, légitimité et complexité de la réforme du code pénal - Approuve la procédure législative choisie par le

Gouvernement - Discrédit atteignant la justice - Interrogations sur certaines dispositions du projet de loi : délit d'intention, échelle des peines, responsabilité pénale des personnes morales - Nécessité de respecter les droits fondamentaux affirmés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 - Problème de l'influence perturbatrice des médias sur l'exercice de la justice.

- *Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel* [n° 347 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juin 1989) (p. 1044) : constate l'inexistence d'un véritable service public dans le domaine de la communication audiovisuelle - Rappelle la fin du monopole de l'Etat, le succès des privatisations et le consensus sur la coexistence d'un secteur public et d'un secteur privé - Nécessité d'une définition des missions propres d'un secteur public financé par des fonds publics, différentes de celles des chaînes privées disposant de ressources privées et soumises à la sanction de l'audimat - (p. 1045) : mission éducative et culturelle du secteur public audiovisuel : importance de l'information, des reportages, documentaires et magazines - Priorité à donner à la qualité des programmes et non plus seulement à l'audience - Hommage au souci de service public de Radio France ; souhaite une augmentation de ses moyens budgétaires.

- *Projet de loi d'orientation sur l'éducation* [n° 375 (88-89)] - (27 juin 1989) - *Discussion générale* (p. 2009, 2010) : échec scolaire - Absurdité et incohérence du rythme scolaire : longueur de la journée d'école ; durée des périodes de congé - Revalorisation globale de la condition des enseignants indispensable à leur motivation - Approuve la création d'instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM.

- *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

*Suite de la discussion* - (23 novembre 1989) - *Art. 9 (aménagement de la fiscalité relative au logement)* (p. 3665) : son amendement n° I-1, soutenu par M. Jean Delaneau : maintien du taux de 15 % de déduction forfaitaire pour les monuments historiques ouverts au public ; devenu sans objet.

**TARCY (Raymond)**, sénateur de la Guyane (apparenté au groupe S).

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

## DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec MM. Rodolphe Désiré, Claude Estier, François Louisy, Albert Ramassamy et des membres du groupe socialiste et apparenté, tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 208 (88-89)] (8 février 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - *Départements d'outre-mer*.

## INTERVENTIONS

- *Conclusions du rapport de M. Rodolphe Désiré*, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 208, 88-89), déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 247 (88-89)] - (18 avril 1989) - *Discussion générale* (p. 264) : favorable à la modification de l'article 17 de la loi du 2 août 1984 permettant aux régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion de participer à des sociétés d'économie mixte pour organiser ou améliorer leurs dessertes aériennes ou maritimes - Evoque la situation spécifique de la Guyane.

**TARDY (Fernand)**, sénateur des Alpes-de-Haute-Provence (S).  
Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre suppléant du Fonds national des abattoirs (*JO Lois et décrets* du 17 novembre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (29 novembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) (24 mai 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)]** - (21 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1741, 1742) : réforme du contrôle des structures et de l'aménagement foncier - Rappelle les principales dispositions des lois d'orientation de 1960 et de 1962 sur la politique des structures agricoles - Passage d'une situation de pénurie à une pléthore de terres agricoles - Protection des agriculteurs des régions défavorisées - Afin d'éviter toute spéculation sur les bonnes terres, se déclare favorable au maintien des commissions des structures et à un assouplissement de leur fonctionnement - Abaissement du seuil de contrôle des démantèlements d'exploitations - Création des associations foncières agricoles, AFA - Nouvelles missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Composition des conseils d'administration des SAFER - Bien qu'en accord avec la philosophie de ce projet, craint les répercussions de la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles - Inéquité de l'assiette actuelle assise sur le revenu cadastral - Prise en compte du revenu professionnel des agriculteurs - Harmonisation avec le régime général (p. 1743) : propose une réduction du délai de mise en application de cette réforme - Réforme par branches successives : assurance vieillesse puis cotisations Amexa (assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles) - Problème de la détermination des revenus des agriculteurs - Réforme primordiale à l'approche de l'échéance européenne de 1992 - Demande au Gouvernement de déposer rapidement un projet de loi sur la pluriactivité dans les régions défavorisées - Avis favorable des sénateurs socialistes sur ce projet de loi.

**Suite de la discussion** - (22 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (modalités d'établissement du schéma directeur départemental des structures agricoles)** (p. 1774) : sur l'amendement n° 88 de M. Jean Arthuis, rapporteur (nouvelles conditions d'établissement de ce schéma), son sous-amendement n° 273, soutenu par M. William Chervy ; retiré - **Art. 2 (régime des autorisations préalables)** (p. 1805) : ses amendements, soutenus par M. Robert Laucournet, n° 274 : suppression de l'autorisation préalable pour les installations réalisées par des bénéficiaires de la dotation aux jeunes agriculteurs ; et n° 275 : abaissement du seuil de superficie à partir duquel l'autorisation préalable est requise pour tout agrandissement ou réunion d'exploitations agricoles ; devenus sans objet - (p. 1808) : son amendement n° 276, soutenu par M. Robert Laucournet : suppression des dispositions modifiant le régime de l'autorisation applicable aux sociétés, coexploitations ou indivisions ; retiré - (p. 1809) : son amendement n° 277, soutenu par M. Robert Laucournet : abaissement du seuil au-delà duquel sont soumis à autorisation les installations, agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles résultant de démembrements ou de suppres-

sions d'exploitations ; rejeté - (p. 1813) : son amendement n° 278, soutenu par M. Robert Laucournet : cession d'immeubles par les SAFER soumise au régime de la déclaration ; devenu sans objet - **Après l'art. 2** (p. 1817) : son amendement n° 279, soutenu par M. Robert Laucournet : composition des commissions départementales des structures agricoles ; rejeté - **Art. 5 (régime de la déclaration ou de la demande d'autorisation d'exploiter)** (p. 1820) : son amendement n° 280 : demande d'autorisation adressée à l'autorité départementale sur le territoire de laquelle est situé le fonds de l'exploitation ; adopté - (p. 1821) : son amendement n° 281, soutenu par M. Robert Laucournet : publicité de la décision expresse d'autorisation ou de refus d'exploiter ; devenu sans objet - **Après l'art. 5** (p. 1822) : son amendement n° 282 : possibilité pour le représentant de l'Etat dans le département de mettre l'exploitant en demeure de fournir la déclaration préalable requise ; en cas d'absence de présentation de ladite déclaration dans un délai imparti, transmission du dossier au procureur de la République ; retiré.

**Suite de la discussion** - (23 juin 1989) - **Art. 18 (missions des SAFER)** (p. 1852) : son amendement n° 283, soutenu par M. Robert Laucournet : réorientation ou affectation de terres ou de bâtiments facilitées par les SAFER ; devenu sans objet - (p. 1857) : son amendement n° 284, soutenu par M. Robert Laucournet : possibilité pour les SAFER d'apporter leur concours technique à toutes collectivités publiques territoriales pour la mise en oeuvre d'opérations foncières, et notamment des droits de préemption dont elles sont titulaires ; devenu sans objet - **Art. 19 (exonérations fiscales limitées aux seules opérations des SAFER à caractère agricole ou assimilé)** (p. 1858) : son amendement n° 285, soutenu par M. Robert Laucournet : énumération des opérations exonérées ; retiré - **Après l'art. 19** (p. 1859) : son amendement n° 286, soutenu par M. Robert Laucournet : représentation des conseils régionaux, généraux et municipaux au sein des conseils d'administration des SAFER ; rejeté - **Art. 20 (ressort territorial des SAFER)** (p. 1860) : son amendement n° 287, soutenu par M. Robert Laucournet : ressort territorial d'une SAFER limité à la région ; retiré - **Art. 23 (apport d'immeubles ruraux à la SAFER et sous-location)** (p. 1863, 1898) : sur l'amendement n° 119 de la commission (conditions d'application de ce système dérogatoire au statut des baux ruraux ; exonération fiscale des conventions conclues dans ce cadre), son sous-amendement n° 288, soutenu par M. Robert Laucournet : suppression de la condition de durée des baux consentis par les SAFER ; rejeté - **Après l'art. 24** (p. 1899) : son amendement n° 290, soutenu par M. Robert Laucournet : conditions administratives et financières des opérations de second remembrement ; adopté - **Après l'art. 26** (p. 1901) : son amendement n° 292, soutenu par M. Robert Laucournet : paiement différé des droits en cas de mutation à titre onéreux ; retiré - **Après l'art. 25** (p. 1900, 1904) : son amendement n° 291, soutenu par M. Robert Laucournet : obligations du bailleur en cas de destruction d'un bâtiment essentiel à l'exploitation agricole ; retiré - **Après l'art. 40** (p. 1912) : ses amendements, soutenus par M. Robert Laucournet, n° 293 : modification des relations entre les conseils municipaux et les commissions syndicales permanentes des sections de communes ; et n° 294 : conditions d'élection de la commission syndicale permanente des sections de communes ; adoptés.

**Suite de la discussion** - (24 juin 1989) - **Art. 40 (détermination des taux des cotisations pendant la période transitoire)** (p. 1937) : son amendement n° 297, soutenu par M. Robert Laucournet : suppression de la cotisation assise sur le revenu cadastral, au plus tard le 31 décembre 1995 ; retiré - **Art. 41 (avis du comité départemental des prestations sociales agricoles pour la répartition des cotisations vieillesse et familiales)** (p. 1942) : sur l'amendement rédactionnel n° 194 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis, son sous-amendement n° 299, soutenu par M. Robert Laucournet ; adopté - **Art. 45 (avis du comité départemental des prestations sociales agricoles pour la répartition des cotisations familiales)** (p. 1943) : sur les amendements de coordination identiques n° 154 de la commission et n° 197 de M. Jacques Machet, rapporteur pour avis, son sous-amen-

dement n° 301, soutenu par M. Roland Grimaldi ; adopté - Art. 52 (avis du comité départemental des prestations sociales agricoles pour la répartition des cotisations vieillées) (p. 1947) ; sur l'amendement de coordination n° 157 de la commission, son sous-amendement n° 303, soutenu par M. Roland Grimaldi ; adopté.

*Deuxième lecture* [n° 456 (88-89)] - (2 novembre 1989) - Discussion générale (p. 2903, 2904) : contrôle des structures - Procédure d'élaboration du schéma directeur départemental des structures agricoles, SDDSA - Fixation des seuils de contrôle - Souhaite le maintien de la Commission nationale des structures - Associations foncières agricoles, AFA - Elargissement des missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - Durée de la mise en place de la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles - Mesures de soutien à la pluriactivité - Soutien du groupe socialiste à ce projet de loi - Art. 1<sup>er</sup> (p. 2907) : son amendement n° 151 : consultation du conseil général pour l'élaboration du schéma directeur départemental ; adopté - Art. 2 (p. 2909) : son amendement n° 139 : contrôle des installations, agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles au bénéfice d'une société, d'une coexploitation ou d'une indivision ; retiré - Après l'art. 2 (p. 2911) : son amendement n° 140 : représentation des collectivités locales au sein des commissions départementales des structures agricoles ; rejeté - Art. 18 (p. 2920) : son amendement n° 141 : rôle des SAFER en matière de protection de la nature et de l'environnement ; retiré au profit de l'amendement identique n° 21 de M. Marcel Daunay, rapporteur - (p. 2922) : se déclare opposé à l'amendement n° 153 de la commission (réintroduction du zonage parmi les nouvelles actions des SAFER) - Art. 18 bis (composition du conseil d'administration des SAFER) (p. 2924) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 22 de la commission - Art. 20 bis (apport d'immeubles ruraux aux SAFER et sous-location) (p. 2926) : son amendement n° 142 : allongement de la durée des conventions d'apport d'immeubles ruraux ; rejeté - Art. 22 (droit de préemption des SAFER) (p. 2928) : vote du groupe socialiste contre l'amendement de coordination n° 26 de la commission - Après l'art. 26 (p. 2931) : soutient l'amendement n° 143 de M. Roland Grimaldi (prise en compte de la reconnaissance de la valeur culturelle par les usages locaux de la région du Nord).

Suite de la discussion - (3 novembre 1989) - Art. 33 (définition et modalités de prise en compte des revenus professionnels pour la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles) (p. 2966) : compte tenu de l'importance de cette réforme, votera cet article dans la rédaction proposée par le Gouvernement - Art. 33 septies (achèvement de la réforme avant le 31 décembre 1999) (p. 2971) : son amendement n° 144 : achèvement de la réforme avant le 31 décembre 1994 ; retiré - Avant l'art. 40 ter A (p. 2972) : son amendement n° 145 : extension de la liste des activités susceptibles d'être rattachées au régime de protection sociale agricole ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 114 du Gouvernement - Art. 40 quater (affiliation au régime de leur activité principale des pluriactifs non salariés) (p. 2974) : son amendement n° 146 : suppression de la condition relative au régime d'imposition ; retiré - Après l'art. 53 (p. 2977) : son amendement n° 148 : possibilité pour les exploitants agricoles retraités de poursuivre la location de gîtes ruraux ; retiré - (p. 2981) : son amendement n° 147 : possibilité pour les experts agricoles et fonciers et pour les experts forestiers de se livrer à une activité d'entremise immobilière ; adopté - Seconde délibération - Art. 18 bis (p. 2982) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Marcel Daunay, rapporteur (modification du nombre de membres des conseils d'administration des SAFER) - Représentation des collectivités territoriales au sein des conseils d'administration des SAFER - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2984) : votera ce texte tout en regrettant la suppression de l'article 33.

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Agriculture et forêt** - (28 novembre 1989) (p. 4032, 4033) : bilan de la modernisation de l'agriculture française - Difficultés liées aux excédents de production, aux contraintes

imposées par la CEE et aux prix des produits intermédiaires utilisés par les exploitants - Disparités dissimulées par l'évolution favorable du revenu agricole - Conséquences de la désertification ; regrette l'absence d'une véritable politique d'aménagement du territoire : déceptions causées par le défaut d'application de la loi montagne - Crédits proposés ; caractère non prioritaire du budget de l'agriculture - Accord sur les dépenses de solidarité ; BAPSA ; mesures en faveur des agriculteurs en difficulté - Défense de la forêt méditerranéenne ; prévention ; préconise la création d'un corps de sapeurs forestiers, également spécialisés dans l'élevage d'espèces appropriées - Insuffisance des crédits pour le secteur hydraulique - Crédits des SAFER - Evolution des moyens des offices - Renforcement des moyens administratifs du ministère de l'agriculture - Lacunes de ce projet de budget - Vote de ces crédits par le groupe socialiste.

- **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social - Nouvelle lecture** [n° 153 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5225) : prise en compte par la commission mixte paritaire, CMP, des déficits pour le calcul des cotisations sociales - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

**TASCA (Catherine), ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication** (nommée le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

## DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

- **Déclaration du Gouvernement**, prononcée avec M. Jack Lang, sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel [n° 347 (88-89)] (2 juin 1989) - **Audiovisuel**.

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Gérard Delfau : **Radios libres (Situation des radios locales privées)** (JO Débats du 21 avril 1989) (p. 327).

*Réponses aux questions orales sans débat :*

n° 137 de M. Charles Lederman : **Relations internationales (Départes en vue de la libération d'un Français détenu en Espagne)** (JO Débats du 4 novembre 1989) (p. 2986).

n° 141 de M. Robert Pontillon : **Bâtiment et travaux publics (Attitude du Gouvernement face à la dérive technico-financière d'Eurotunnel)** (JO Débats du 4 novembre 1989) (p. 2984).

## INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel, suivie d'un débat** [n° 347 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juin 1989) (p. 1031) : rappelle le processus de concertation engagé dans le secteur public audiovisuel au sein des groupes de travail mis en place par le Gouvernement - Situation de déclin des entreprises publiques audiovisuelles liée au développement d'un secteur privé très puissant - Principale lacune du paysage audiovisuel actuel : ignorance de la diversité des attentes du public et des publics eux-mêmes - (p. 1032) : nécessité d'une redéfinition des missions prioritaires du secteur public audiovisuel, différentes de celles du secteur privé : qualité des programmes, effort culturel et éducatif, diversification de l'offre de programmes, développement de la présence internationale - Souhaite la confirmation au Sénat du consensus dégagé à l'Assemblée nationale autour de ces missions - Fixation par le Gouvernement de grandes orien-

tations pour l'avenir du secteur public - Impératif d'une nécessaire complémentarité entre les différentes antennes du secteur public ; échec de la politique de concurrence entre les chaînes publiques mise en place dans les années récentes ; exemple des grandes télévisions publiques des pays voisins - (p. 1033) : projet de valorisation de l'atout régional du secteur public à travers le développement de l'action régionale de FR3, RFO et Radio France - Nécessité d'une modernisation de la gestion du secteur public audiovisuel par l'élaboration de projets d'entreprises et l'établissement de contrats pluriannuels d'objectifs - Renforcement des moyens financiers du secteur public audiovisuel dans une double logique, alliant concurrence avec le secteur privé et effort public national - Importance des missions des entreprises publiques de l'audiovisuel, compte tenu de leur impact grandissant sur l'identité nationale, la culture et la civilisation françaises - (p. 1053) : contraintes de calendrier de la session parlementaire, expliquant le dépôt d'un projet de loi de réforme de structures avant la tenue de ce débat au Sénat - Attachement du Gouvernement à la méthode de concertation et de réunion de groupes de travail - Situations respectives des secteurs public et privé de l'audiovisuel - Rappelle les manquements des chaînes privées aux engagements souscrits - Nécessité d'une affirmation de la spécificité des missions du secteur public - Absence de remise en cause de l'identité propre de chacune des deux grandes chaînes publiques - (p. 1054) : souhaite l'élaboration d'une stratégie commune à Antenne 2 et FR 3 à partir de projets d'entreprises autonomes - Atout régional de FR 3 et projet de développement des stations régionales - Absence de retour au système des commandes obligatoires à la SFP - Accords cadres entre les entreprises du secteur public et création d'un comité stratégique de coordination - Situation de Radio-France internationale, RFI : versement de la dotation budgétaire, étude en cours du deuxième plan de développement - Satellite TDF 1 - Maintien de l'ambition de décentralisation de Radio France - (p. 1055) : rappelle la mission de réflexion confiée à M. Alain Decaux en matière de politique audiovisuelle extérieure - Processus de rebudgétisation partiel du financement de RFI - En réponse à M. Maurice Schumann, souligne l'attachement du Gouvernement à l'activité de Radio France dans le domaine de la création musicale - Rôle spécifique du secteur public audiovisuel en matière d'information : respect du pluralisme, organisation des campagnes électorales, responsabilités du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - Existence d'un consensus sur la nécessité d'un financement mixte pour le secteur audiovisuel public ; différenciation claire avec le financement du secteur privé - (p. 1056) : engagement du Gouvernement en faveur d'une réduction progressive de la part relative de la ressource publicitaire - Etude en cours du projet de taxation des ressources publicitaires privées pour alimenter le financement du secteur public audiovisuel - Bilan de ce débat.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 409 (88-89)] - (26 juin 1989) - Discussion générale (p. 1970) :** rappelle la très large concertation ayant présidé à l'élaboration de ce projet de loi et conclu à la nécessité d'une coordination des programmes des deux grandes chaînes publiques - (p. 1971) : urgence d'une réforme visant à créer une véritable complémentarité de l'offre de programmes des chaînes publiques : inconvénients d'une fusion des sociétés ou d'un simple comité de coordination, choix d'une direction commune - Nécessité d'un redressement conjoint d'Antenne 2 et FR 3 ; problème central de la perte d'audience d'Antenne 2 face à la concurrence de TF 1 - Appel à une remobilisation des personnels et à une redéfinition précise des modalités de travail de FR 3 et d'Antenne 2 sous la responsabilité d'un président commun - Absence de tentation dirigiste du Gouvernement dans ce secteur - Mission de stratégie et d'arbitrage à long terme du président commun, laissant aux responsables de chacune des sociétés publiques la responsabilité de la gestion quotidienne des chaînes - Absence de remise en cause de l'indépendance et du pluralisme de l'information des chaînes publiques ; nomination du président commun par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - (p. 1972) : recours à contrecœur du Gouvernement à l'article 49-3 de la Constitution - Absence

de menace sur l'identité régionale de FR 3 ; préservation de l'autonomie et des structures budgétaires et sociales propres de chacune des deux sociétés - Maintien de l'objectif de renforcement de la production et de la création audiovisuelles françaises - Projet de création d'une centrale d'achat de programmes du secteur public : absence de remise en cause de l'initiative propre de programmation de chacune des chaînes, objectif de diversification des programmes - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 1975) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Ivan Renar (exercice d'une mission de service public par les sociétés et établissements de la radiodiffusion sonore de la télévision, diffusée par voie hertzienne, par câble ou par satellite) - Art. 1<sup>er</sup> (*institution d'une présidence commune à Antenne 2 et FR 3*) (p. 1976) : s'oppose aux amendements de suppression identiques, n° 1 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur, et n° 12 de M. Ivan Renar - Art. 2 (*première désignation du président commun*) (p. 1977) : s'oppose aux amendements de suppression identiques n° 2 de la commission et n° 13 de M. Ivan Renar.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Culture et communication - Communication - (5 décembre 1989) (p. 4426) :** souligne l'effort en faveur de la presse écrite dont les crédits progressent de 14 %, pour faire face aux frais de transport et à l'augmentation des charges téléphoniques - Nécessité de donner au secteur public les moyens d'être le pôle de référence de l'audiovisuel français - Mise en place par le Gouvernement du cadre nécessaire à la reconquête du public - Loi du 3 août 1989 qui réunit A2 et FR3 sous une présidence commune et qui institue le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - Attribution de 919 millions de francs supplémentaires aux entreprises publiques de l'audiovisuel, en provenance d'un accroissement des ressources publiques, d'une politique nouvelle des ressources publicitaires et d'un effort des sociétés elles-mêmes - Progression de 3,6 % de la redevance - Constate que l'effort des pouvoirs publics en faveur de l'audiovisuel public est le plus important réalisé depuis 1982 et qu'il vise pour l'essentiel à l'amélioration des programmes - (p. 4427) : augmentation de 29 % des moyens du compte de soutien - Souci du Gouvernement de donner aux chaînes une pleine autonomie de gestion - Suppression de la fixation administrative des effectifs de personnels - Instauration de plans d'entreprises et de contrats d'objectifs avec l'Etat - Signature prochaine d'un contrat avec Radio-France internationale, RFI - Estime que le contrôle budgétaire sera grandement facilité par la référence à ces plans - (p. 4439) : constate un réel progrès du secteur public de l'audiovisuel - Nécessité de rééquilibrer les ressources de la publicité et de la redevance pour passer d'une logique administrative à une logique d'entreprise - Constate que, si la télévision a reçu une priorité, les moyens de Radio France ont davantage progressé que durant les trois années précédentes - Estime que la qualité de cette entreprise résulte de la réunion de plusieurs chaînes généralistes et thématiques : France Culture, France-Info - (p. 4440) : rappelle que l'Assemblée nationale a augmenté les moyens de Radio Bleue afin de lui permettre d'accroître ses heures de diffusion - Confirme l'importance de l'action musicale - Constate le développement depuis 1982 d'un important nombre de radios libres - Confirme l'installation des trois premiers comités techniques radiophoniques, CTR, au cours des prochaines semaines - Signale que les crédits correspondant à ces nouvelles institutions sont inscrits au budget des services du Premier ministre - Estime que le CSA constitue une innovation très positive dans la régulation du paysage radiophonique - Rôle du CSA dans l'attribution des fréquences - Problème des radios associatives et de leur financement par la commission du fonds de soutien à l'expression radiophonique - Envisage un renforcement du fonds de soutien et un recours plus systématique aux messages d'intérêt collectif - Création envisagée auprès du ministre de la culture et de la communication d'un groupe de travail sur le thème du financement des radios associatives - Problème de la situation d'Antenne 2 - Constate que le Gouvernement actuel est le premier à avoir amorcé une restructuration des ressources de la télévision publique et la présence d'innovations dans les programmes prouvant que les chaînes ne



s'endorment pas - (p. 4441) : amélioration des programmes grâce à l'élaboration des plans d'entreprises et des contrats d'objectifs - Dénonce l'abandon dans lequel a été laissée RFO depuis de nombreuses années - Plan d'équipement à l'étude et renforcement des moyens de fonctionnement de RFO - Présidence commune d'Antenne 2 et de FR 3 et harmonisation des programmes des deux sociétés - Création du bureau « Jules-Verne » chargé d'accorder des labels et d'aider au financement d'émissions de qualité de nature scientifique - Signature d'un accord entre FR 3 et la SEPT - Signale une importante augmentation des moyens d'Antenne 2 cette année - Estime le déficit réel de cette chaîne entre 200 et 250 millions de francs - Espère qu'Antenne 2, grâce au plan de relance de l'entreprise et au redressement de l'audience, pourra faire face au déficit et revenir à l'équilibre - (p. 4442) : confirme qu'aucune mesure exceptionnelle n'est prévue dans le collectif ou dans le projet de budget pour 1990 pour résorber le déficit d'Antenne 2 - Signale que le déficit de 250 millions de francs devra être assumé par l'entreprise à partir de la gestion de ses moyens de trésorerie et non par une ponction sur les dotations nouvelles - Situation de la Société française de production, SFP, dont les pertes cumulées atteignent le niveau de 718 millions de francs - Présentation au plan d'entreprise de la SFP aux pouvoirs publics et à l'arbitrage du Premier ministre en décembre - Importance de la réglementation et souci du Gouvernement de fixer un cadre de travail clair et durable pour tous les opérateurs de l'audiovisuel public et privé - En matière de diffusion, souhaite que les efforts d'amélioration de la qualité des programmes portent spécifiquement sur la présence à l'antenne d'œuvres d'origine européenne et française aux heures de grande écoute - Estime que des délais suffisants sont donnés aux opérateurs pour s'adapter et investir avant l'ouverture du grand marché européen - (p. 4443) : problème du satellite - Signale que la panne d'un canal de TDF 1 est en voie d'être réglée - Constate que le programme de TDF 2 se déroule normalement, et que le lancement s'effectuera au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de 1990 - Contrôle de la gestion des programmes sur le satellite par le CSA - Première réunion du conseil de l'audiovisuel extérieur de la France le 12 décembre prochain - Rappelle qu'il s'agit d'un lieu de concertation interministérielle qui examinera le rôle à assigner à la SOFIRAD - Constate que l'ensemble des institutions concernées par l'avenir de l'audiovisuel public sont en place et qu'elles assument leurs responsabilités parce que des moyens financiers importants ont été dégagés - Estime que toutes les entreprises ont besoin de la confiance non seulement du Gouvernement mais aussi de la représentation nationale.

- **Projet de loi relatif à l'utilisation de détecteurs de métaux - Deuxième lecture** [n° 77 (89-90)] - (11 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 4764) : demande l'adoption de ce projet de loi en deuxième lecture - **Sur l'ensemble** (p. 4765) : non-application de la nouvelle réglementation pour l'utilisation de détecteurs de métaux à des fins de loisirs.

**TAUGOURDEAU (Martial)**, sénateur d'Eure-et-Loir (RPR).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**THYRAUD (Jacques)**, sénateur du Loir-et-Cher (UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice ; est réélu juge titulaire (JO Lois et décrets du 27 octobre 1989).

- Est élu membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (JO Lois et décrets du 20 octobre 1989).

- Membre titulaire de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (8 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (15 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (14 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (16 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (12 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie (12 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (16 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 302 (88-89)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 372 (88-89)] (8 juin 1989) - **Police de la route et circulation routière.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 414 (88-89)] (22 juin 1989) - **Police de la route et circulation routière.**

*Avis*, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Justice - Administration pénitentiaire** - [n° 64 (89-90) tome 5] (21 novembre 1989).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 69 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale

après déclaration d'urgence, modifiant l'article 6 de la loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif [n° 100 (89-90)] (6 décembre 1989) - Juridictions administratives.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 112 (JO Débats du 3 octobre 1989) (p. 2438) - Ministère : Industrie - Fuite de gaz à la réserve de Chemery (Loir-et-Cher) - (Réponse : JO Débats du 28 octobre 1989) (p. 2809) - Gaz.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal [n° 213 (88-89)] - (9 mai 1989) - Discussion générale (p. 580, 581) :** intérêt de cette réforme du code pénal - Interrogation sur la classification traditionnelle des infractions : nature juridique des contraventions, organisation des jurys d'assises - Place du règlement dans le droit pénal et jurisprudence du Conseil constitutionnel relative aux peines d'emprisonnement - Application de la loi pénale dans l'espace et dans le temps : définition des frontières, infractions en temps différé - Impératifs d'une internationalisation du droit pénal : accord de Schengen et coopération communautaire en matière de sécurité - Regrette la procédure législative retenue par le Gouvernement et la numérotation analytique du projet.

Suite de la discussion - (10 mai 1989) - Art. unique (Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales) - Art. 111-2 du code pénal (répartition des compétences entre la loi et le règlement en ce qui concerne la définition des infractions et des peines applicables aux contrevenants) (p. 598) : son amendement n° 178 : compétence du législateur en matière contraventionnelle ; adopté - Art. 111-3 (légalité de la loi pénale) (p. 599) : son amendement de coordination n° 179 ; adopté - Art. 112-1 (principe de non-rétroactivité de la loi pénale) (p. 601) : son amendement n° 180 : exception à ce principe pour les infractions commises en temps différé ; retiré - Fraude informatique - Art. 113-1 (domaine d'application de la loi pénale) (p. 611) : son amendement n° 181 : conditions d'application des traités ou accords internationaux ; retiré - Art. 113-2 (infractions commises sur le territoire de la République) (p. 613) : son amendement de coordination n° 182 ; retiré au profit de l'amendement de coordination n° 7 de la commission - Art. 113-3 (définition de l'infraction réputée commise sur le territoire de la République) (p. 614) : son amendement rédactionnel n° 183 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 302 (88-89)] - (14 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1528) :** dangers de la circulation automobile - Devoirs de l'Etat face à ce fléau national - Augmentation du taux maximal des amendes - Valorisation et extension de l'amende forfaitaire - Extension de la liste des infractions qui peuvent donner lieu au dépistage de l'alcoolémie - Faculté pour les tribunaux de prononcer l'annulation du permis de conduire en cas de non-respect d'une décision de suspension ou de rétention - Favorable à un renforcement de la répression de la conduite en état d'ivresse et des excès de vitesse - S'oppose à la limitation de puissance des voitures pouvant être préjudiciable dans certaines circonstances - Propose l'institution d'un délit pour les grands excès de vitesse - (p. 1529) : dénonce les excès de vitesse de certains poids lourds - Limites de la liberté d'aller et de venir - Droits et devoirs des conducteurs - Privation du permis de conduire constituant une peine au regard du nouveau code pénal - Se déclare favorable au permis à points à condition que le capital-points soit fixé par la loi et que les retraits des points soient prononcés par le juge pénal, sauf lorsque l'infraction est reconnue par le paiement de l'amende forfaitaire - Possibilité de regagner les points perdus en acceptant de suivre un stage de sensibilisation aux causes et aux conséquences des accidents de la route - Propose que la gestion du permis

à points utilise le fichier centralisé et automatisé du casier judiciaire - (p. 1530) : droit d'accès à ce système automatisé d'informations nominatives - Propose l'interdiction de la collecte d'informations pour les employeurs ou les compagnies d'assurances - Problème de l'internationalisation de la circulation routière - Interroge le secrétaire d'Etat sur les dispositions envisageables pour aboutir à une harmonisation des permis de conduire au sein de la CEE - Demande au Sénat de voter ce texte assorti des amendements présentés par la commission des lois - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 1556) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 29 de M. Jacques Machet (conséquences de la consommation de certains médicaments sur la conduite automobile dûment stipulées sur leur emballage) - (p. 1557) : accepte l'amendement n° 30 de M. Jacques Machet (établissement d'une liste départementale annuelle des « points noirs » et d'un rapport national sur la situation de chaque département et les progrès effectués d'une année sur l'autre ; signalisation de ces lieux dangereux) - In fine (p. 1558) : accepte l'amendement n° 37 du Gouvernement (contrôle technique des véhicules automobiles ; séparation des fonctions de contrôleur et de réparateur) - Art. 1<sup>er</sup> (dispositions applicables à certaines infractions au code de la route et institution d'une amende forfaitaire minorée) (p. 1559) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 25 de M. Jean-Luc Bécart - Art. 2 (détermination par décret en Conseil d'Etat du montant des amendes forfaitaires et des modalités d'application de cette procédure) (p. 1560) : s'oppose à l'amendement de suppression pour coordination n° 26 de M. Jean-Luc Bécart - Avant l'art. 10 : son amendement n° 2 : augmentation de l'échelle des peines en matière d'excès de vitesse ; rejeté - Propose un renforcement des sanctions pénales lorsque l'excès de vitesse dépasse d'un tiers la vitesse autorisée.

Suite de la discussion - (15 juin 1989) - Rapporteur - Art. 10 (dispositions relatives au permis de conduire à points) - Art. L. 11 du code de la route (création et régime du permis à points) (p. 1602) : son amendement n° 3 : création du permis de conduire à douze points ; adopté après modification par le sous-amendement n° 38 de M. Jean-Pierre Tizon (épreuves habituelles du permis de conduire complétées par une épreuve de secourisme), qu'il accepte - (p. 1604) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 17 de M. Jean-Paul Bataille (fixation par l'autorité judiciaire de la sanction encourue par la perte totale des points du permis de conduire) - Art. L. 11-1 (nature des infractions entraînant une réduction de plein droit du nombre de points) (p. 1606) : son amendement n° 4 : réduction de plein droit d'un ou de deux points du capital de points initial, dans le cadre de la procédure de l'amende forfaitaire ; compétence des tribunaux dans les autres cas pour prononcer le retrait des points ; adopté - Primauté de l'autorité judiciaire sur l'autorité administrative - (p. 1608) : souci du Sénat de respecter un équilibre entre la sécurité et la liberté de tous les citoyens - Souligne que la privation du permis de conduire est considérée comme une peine dans le nouveau code pénal - Art. L. 11-2 (barème de réduction des points) (p. 1610) : son amendement n° 5 : barème de retrait des points en cas de contraventions commises simultanément ; adopté - Par coordination avec son amendement n° 4, précédemment adopté, demande le retrait de l'amendement n° 18 de M. Jean-Paul Bataille (perte de points modulée selon la nature et l'importance de l'infraction) - Art. L. 11-3 (modalités d'information du contrevenant sur la perte de points encourue) : son amendement n° 6 : en cas de versement immédiat de l'amende forfaitaire entraînant la perte de points, formulaire de contravention faisant état de l'existence d'un traitement automatisé de ces points et de la possibilité pour le contrevenant d'exercer son droit d'accès ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 39 du Gouvernement (formulaire communiqué à l'intéressé précisant la perte de points encourue, l'existence d'un traitement automatisé de ces points et la possibilité d'exercer son droit d'accès) - Art. L. 11-5 (modalités de retrait et de réattribution du permis de conduire en cas de perte totale des points) (p. 1611) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Guy Allouche (prorogation de la période pendant laquelle le contrevenant récidiviste ne peut solliciter un nouveau permis de conduire) et accepte l'amendement n° 40 du Gouvernement (réattribu-

tion subordonnée à un examen médical et psychotechnique reconnaissant l'aptitude de l'intéressé) - *Art. L. 11-6 (reconstitution du capital initial de points)* (p. 1613) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 20 de M. Jean-Paul Bataille (diminution du délai sans infraction nécessaire pour cette reconstitution) - Son amendement n° 7 : informations relatives au nombre de points ne pouvant être portées à la connaissance des employeurs, assureurs ou de tout autre personne physique ou morale ; sanctions applicables à la divulgation desdites informations à des tiers non autorisés ; adopté - *Art. L. 11-7 (modalités d'application déterminées par décret en Conseil d'Etat)* : son amendement de coordination n° 8 ; adopté - (p. 1616) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 1 de M. Lucien Neuwirth (détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions spécifiques d'application aux conducteurs professionnels) - *Après l'art. 10* (p. 1615) : ses amendements, n° 9 de coordination, et n° 10 : en cas de récidive du cumul du délit d'alcoolisme au volant et d'homicide ou blessures involontaires, impossibilité de solliciter un nouveau permis de conduire avant l'expiration d'un délai de dix ans ; adoptés - (p. 1616) : son amendement n° 11 : possibilité pour le préfet d'aménager les conditions d'exécution de la suspension du permis de conduire ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 27 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de la suspension administrative du permis de conduire) - (p. 1617) : son amendement n° 12 : gestion du retrait de points du permis de conduire confiée aux services du casier judiciaire automatisé ; adopté - *Art. 12 (gestion du permis à points)* : son amendement de suppression pour coordination n° 13 ; adopté - *Art. 14 (extension de la liste des infractions permettant de procéder à un dépistage préventif de l'imprégnation alcoolique)* (p. 1618) : s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de l'extension de ce dépistage en cas de défaut de port de la ceinture de sécurité ou du casque) - *Après l'art. 14* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Guy Allouche, n° 22 (mise en place sur tout véhicule neuf, mis en circulation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, d'un dispositif sonore et lumineux avertissant le conducteur du défaut de bouclage de sa ceinture de sécurité) et n° 24 (mise en place sur tout véhicule neuf, mis en circulation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, d'un dispositif avertissant le conducteur qu'il dépasse la vitesse maximale autorisée ; mise en conformité des autres véhicules dans un délai de deux ans) - *Art. 16 (dispositions applicables en Polynésie française)* (p. 1619) : son amendement rédactionnel n° 14 ; adopté - *Art. 18 (entrée en vigueur de la loi)* : son amendement n° 15 : application de la présente loi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991 ; rejeté - *Art. 19 (dépôt par le Gouvernement, à la session d'automne du Parlement, d'un projet de loi de programme sur la sécurité routière)* (p. 1620) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 41 du Gouvernement.

- **Projet de loi relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 238 (88-89)]** - (19 octobre 1989) - *Art. 5 (dispositions transitoires de la loi n° 85-99 du 25 janvier 1985 relative aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise)* (p. 2627) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 8 de M. Michel Dreyfus-Schmidt.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers [n° 485 (88-89)]** - (30 octobre 1989) - *Discussion générale* (p. 2823) : substitution du crédit à l'épargne - Constate que toutes les catégories sociales sont concernées par le surendettement - Dénonce la mise en place pour certaines catégories professionnelles des procédures de redressement judiciaire se substituant à la faillite sanction - Rappelle la précédente proposition de M. Jean Arthuis tendant à assimiler les débiteurs particuliers aux industriels, commerçants et agriculteurs - Regrette que le présent texte ne s'inspire pas de cette proposition - Préservation des intérêts des prêteurs - Egalité de tous devant la loi - Adhésion unanime au principe de la procédure collective, à la préférence du règlement amiable sur la procédure contentieuse et à l'intervention du juge en cas de défaut de conciliation - Divergences sur le caractère obligatoire ou facultatif de la tentative amiable,

l'autorité qui doit conduire cette tentative, les effets immédiats du redressement judiciaire et l'étendue des pouvoirs du juge - (p. 2824) : création de commissions départementales administratives d'examen des situations d'endettement des particuliers contraire au principe de la séparation des pouvoirs - Dénonce la mise en place d'institutions bureaucratiques qui finissent par occulter la justice - Souhaite que la tentative de règlement amiable ait lieu sous le seul contrôle du juge - Débiteurs de mauvaise foi exclus de cette procédure - Demande que soient étendus les pouvoirs du juge d'instance - Mise en place de garde-fous afin d'éviter tout laxisme des débiteurs - Précisera, lors de la discussion des articles, la position de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL, sur l'établissement d'un fichier national des incidents de paiement - Votera ce projet de loi, sous réserve qu'il soit amendé dans le sens souhaité - *Art. 1<sup>er</sup> (ouverture de la procédure de règlement amiable)* (p. 2844) : sur l'amendement n° 27 de M. Jean Simonin, rapporteur (qualité des débiteurs concernés ; introduction de la notion de surendettement ; suppression de la saisine de la commission par le juge ; validation du plan amiable après accord des principaux créanciers), se déclare opposé au sous-amendement n° 190 du Gouvernement (suppression de la référence aux créanciers principaux) - (p. 2846) : sur ce même amendement, se déclare opposé aux sous-amendements n° 172 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (juge d'instance du lieu du domicile du débiteur informé, par la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers, de l'ouverture de la procédure) et n° 73 de M. Claude Estier (possibilité pour la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers et pour le débiteur de saisir le juge d'instance aux fins de suspension des voies d'exécution) - *Art. 2 (composition de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)* (p. 2852) : sur l'amendement n° 28 de la commission (1<sup>o</sup> modification de la composition de cette commission ; 2<sup>o</sup> désignation par le préfet de membres suppléants), se déclare favorable au sous-amendement n° 173 de M. Lucien Lanier, rapporteur pour avis (participation de sept personnalités choisies par le préfet).

**Suite de la discussion** - (13 novembre 1989) - *Après l'art. 6* (p. 3180) : se déclare opposé à l'amendement n° 207 de M. Jean Simonin, rapporteur (information du juge d'instance, par la commission du lieu du domicile du débiteur, de la conclusion du plan conventionnel de règlement et des mesures qu'il comporte) - (p. 3183) : soutient l'amendement n° 127 de M. Jean Arthuis (institution devant le tribunal d'instance du domicile du débiteur d'une procédure collective de redressement judiciaire de sa situation d'endettement) - *Avant l'art. 7* (p. 3194) : soutient l'amendement n° 128 de M. Jean Arthuis (arrêt du cours des intérêts légaux et conventionnels par le jugement d'ouverture du redressement judiciaire) - *Art. 7 (pouvoirs du juge dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire)* (p. 3196) : soutient l'amendement n° 129 de M. Jean Arthuis (nouvelle rédaction de cet article) - *Après l'art. 10* (p. 3234) : constate que le nombre des fiches d'information nominatives est en augmentation constante - Défavorable à la généralisation des fichiers nationaux - (p. 3235) : estime néfaste qu'un automatisme aveugle préside à l'alimentation du fichier des impayés - Signale que l'adoption de l'amendement n° 198 de M. Jean Simonin, rapporteur (création d'un fichier national recensant les informations sur les incidents de paiement caractérisés liés aux crédits accordés aux personnes physiques pour des besoins non professionnels et gestion de ce fichier par la Banque de France), créera pour la première fois en France un casier civil - Rappelle que le fichier des impayés sera accessible à tous - *Intitulé* (p. 3238) : soutient l'amendement n° 119 de M. Jean Arthuis (« *Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles* »).

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Justice** - (29 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (administration pénitentiaire) (p. 4081) : fait part de l'indignation

de la commission des lois relative aux récentes tentatives d'obstruction de l'administration pénitentiaire par certains personnels - (p. 4082) : augmentation substantielle des crédits de l'administration pénitentiaire - Créations d'emplois - Surpopulation carcérale - Recours excessif à la détention provisoire - Statistiques relatives à la population carcérale - Motifs d'incarcération - Problèmes de santé en milieu carcéral : toxicomanie, SIDA, suicides - Regrette que l'éducation surveillée reste le parent pauvre de l'administration pénitentiaire - Amélioration des conditions de travail des personnels - Poursuite du programme de construction d'établissements pénitentiaires - Construction d'un centre pénitentiaire en Guadeloupe - Fermeture des établissements les plus vétustes - Malgré les efforts significatifs consentis en faveur de l'administration pénitentiaire, avis défavorable de la commission des lois sur le projet de budget de la justice.

- **Projet de loi modifiant l'article 6 de la loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif [n° 69 (89-90)]** - (16 décembre 1989) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5055) : institution des cours administratifs d'appel en réponse à un souci de décentralisation et à la volonté de désengorger le Conseil d'Etat - (p. 5056) : ouverture d'un recrutement extérieur pour permettre la mise en place des nouvelles juridictions dès le 1<sup>er</sup> janvier 1989 - Prolongation de cette procédure exceptionnelle jusqu'au 31 décembre 1990 - Constate que la plus grande partie des magistrats provient des tribunaux administratifs - Problème de la mobilité - Création nécessaire d'une incitation plus attractive - Dénonce un certain malaise dans le corps des tribunaux administratifs - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi, tel qu'il sera amendé - **Après l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 5057) : accepte l'amendement n° 4 de M. Charles Des-cours (ouverture du tour extérieur des cours administratifs d'appel en faveur des directeurs des établissements d'hospitalisation publics) - **Après l'art. 2** (p. 5058, 5059) : son amendement n° 1 : assimilation de l'exercice de fonctions juridictionnelles dans une cour administrative d'appel pendant une durée de trois ans à l'obligation de mobilité prévue par l'article 16 de la loi n° 86-14 du 6 juin 1989 fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs et des cours administratifs d'appel ; adopté - Accepte les amendements n° 5, n° 6 et n° 7 du Gouvernement tendant à régler des situations individuelles de fonctionnaires faisant actuellement l'objet de contentieux - **In fine** (p. 5060) : accepte l'amendement n° 2 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (décret en Conseil d'Etat précisant les conditions de rachat de cotisations de retraite pour les catégories visées par l'article 6 de la loi du 31 décembre 1987, ainsi que pour les avoués près les cours d'appel auxquelles l'Assemblée nationale a étendu le bénéfice du recrutement).

- **Conclusions du rapport de M. Etienne Dailly, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi organique (n° 90, 89-90), déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article L.0. 148 du code électoral [n° 111 (89-90)]** - (16 décembre 1989) - En remplacement de M. Etienne Dailly, rapporteur - **Discussion générale** (p. 5060) : constate que cette proposition de loi organique est signée par l'ensemble des membres du bureau du Sénat, toutes opinions confondues - Problème des incompatibilités entre mandat parlementaire et exercice des fonctions de direction dans certaines sociétés - (p. 5061) : situation du parlementaire désigné par un conseil régional pour représenter la région dans un organisme local - Prise en compte des conséquences de l'érection des régions au rang de collectivité territoriale - Possibilité pour un parlementaire membre d'un conseil régional d'être désigné par ce conseil pour représenter la région dans un organisme d'intérêt régional ou local dans les mêmes conditions que celles qui sont actuellement ouvertes au parlementaire membre d'un conseil général ou municipal - Souhaite que cette proposition de loi soit applicable le plus rapidement possible après avoir été contrôlée par le Conseil constitutionnel.

**TIZON (Jean-Pierre), sénateur de la Manche (UREI).**

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre suppléant de la Commission supérieure de codification et de simplification des textes législatifs et réglementaires ; est nommé de nouveau membre suppléant de cette commission devenue Commission supérieure de codification (décret n° 89-647 du 12 septembre 1989) (*JO Lois et décrets* du 3 novembre 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (13 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie (11 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (24 mai 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier (13 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (14 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (15 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (16 décembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 289 (88-89)], complétant la loi n° 80-572 du 25 juillet 1980 sur la protection et le contrôle des matières nucléaires et complétant le code de procédure pénale [n° 336 (88-89)] (31 mai 1989) - **Energie.**

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie [n° 343 (88-89)] (1<sup>er</sup> juin 1989) - **Nouvelle-Calédonie.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 434 (88-89)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions [n° 436 (88-89)] (28 juin 1989) - **Police de la route et circulation routière.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 406 (88-89)] modifiant et complétant la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures (urgence déclarée) [n° 9 (89-90)] (11 octobre 1989) - **Environnement.**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi d'habilitation [n° 369 (88-89)] relatif à l'adapta-

tion de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte [n° 31 (89-90)] (25 octobre 1989) - *Collectivités territoriales*.

*Avis*, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Intérieur - Sécurité civile - [n° 64 (89-90) tome 3] (21 novembre 1989).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi d'habilitation [n° 67 (89-90)] modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte [n° 99 (89-90)] (6 décembre 1989) - Mayotte.

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(JO Débats du 26 mai 1989) (p. 929) - Ministère : Transports - *Danger représenté par les voitures* - Sécurité routière.

(JO Débats du 20 octobre 1989) (p. 2640) - Ministère : Anciens combattants - *Veuves de prisonniers et de combattants d'Afrique du Nord* - Anciens combattants et victimes de guerre.

(JO Débats du 15 décembre 1989) (p. 4945) - Ministère : Défense - *Regroupement des brigades de gendarmerie en fin de semaine* - Gendarmerie.

## INTERVENTIONS

- *Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 343 (88-89)] - (2 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1068) : adoption d'un texte commun par la CMP - Reprise de certaines modifications introduites par voie d'amendements au Sénat : fixation par décret en Conseil d'Etat du siège et du ressort des sections détachées du tribunal de première instance de Nouméa, établissement d'une liste préparatoire d'assesseurs par formation de jugement, incompatibilité entre les fonctions de juré en cour d'assises de Nouméa et celles d'assesseur du tribunal de première instance de Nouméa ou de ses sections détachées, conditions de transfert des procédures en cours et éventualité de modifications ultérieures - Suppression par la CMP de tout dispositif de filtrage, par les maires ou par le premier président de la cour d'appel, des candidatures aux fonctions d'assesseur - Propose au Sénat l'adoption de ce texte.

- *Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions* [n° 302 (88-89)] - Suite de la discussion - (15 juin 1989) - Art. 10 (*dispositions relatives au permis de conduire à points*) - Art. L. 11 du code de la route (*création et régime du permis à points*) (p. 1603) : sur l'amendement n° 3 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (*création du permis de conduire à douze points*), son sous-amendement n° 38 : épreuves habituelles du permis de conduire complétées par une épreuve de secourisme ; adopté.

- *Projet de loi complétant la loi n° 80-572 du 25 juillet 1980 sur la protection et le contrôle des matières nucléaires et complétant le code de procédure pénale* [n° 289 (88-89)] - (16 juin 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1656 à 1658) : texte en projet : mise en conformité du droit interne avec la convention internationale sur la protection physique des matières nucléaires, instituant un dispositif protégeant les Etats parties contre les risques d'utilisation malveillante de matières nucléaires affectées à des fins pacifiques, détournées ou manipulées illicitement - Application du principe « extradere ou punire » : établissement de la compétence universelle des juridictions pénales françaises pour l'application de la convention par l'introduction d'un article 689-4 nouveau du code de procédure pénale - Réserves relatives à la répression en droit français des menaces et des tentatives de délits - Perspectives de l'insertion de cette disposition dans le cadre de l'examen du projet de réforme du

code pénal - Extension de la répression prévue par la loi n° 80-572 du 25 juillet 1980 sur la protection et le contrôle des matières nucléaires : création d'un nouveau délit pour réprimer la détention, le transfert, l'utilisation ou le transport, hors du territoire de la République, de matières nucléaires sans autorisation des autorités étrangères compétentes - Adaptation limitée du droit interne nécessaire à l'application de cette convention - Demande au Sénat l'adoption de ce texte - Art. 2 (*établissement de la compétence des juridictions françaises pour connaître des infractions visées dans la convention commises à l'étranger par des étrangers lorsque ces derniers sont trouvés en France*) : son amendement n° 1 : référence à l'article 381 du code pénal réprimant la tentative de vol simple ; adopté.

- *Projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions - Nouvelle lecture* [n° 434 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2285, 2286) : rappelle les modifications apportées par le Sénat à ce texte en première lecture : capital de points initial et nature des épreuves du permis de conduire, protection des conducteurs contre une utilisation abusive des informations figurant sur le fichier, judiciarisation de la procédure de retrait de points, aménagement de la suspension administrative du permis de conduire, institution d'une annulation du permis de conduire d'une durée de dix ans pour certains récidivistes, contrôle technique des véhicules - Persistance de divergences avec l'Assemblée nationale, concernant essentiellement l'automatisme de la procédure de perte de points - Au nom de la commission des lois, propose le rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Art. 10 (*dispositions relatives au permis de conduire à points*) - Art. L. 11 du code de la route (*création et régime du permis à points*) (p. 2287) : son amendement n° 1 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - Importance de la création d'une épreuve de secourisme - Art. L. 11-1 (*nature des infractions entraînant une réduction de plein droit du nombre de points*) (p. 2288) : son amendement n° 2 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. L. 11-2 (*barème de réduction des points*) (p. 2289) : son amendement de conséquence n° 3 ; adopté - Art. L. 11-7 (*modalités d'application déterminées par décret en Conseil d'Etat*) : son amendement de conséquence n° 4 ; adopté - Art. 10 bis (*peine complémentaire du retrait de points*) : son amendement de conséquence n° 5 ; adopté - Art. 10 quater (*aménagement de la suspension administrative du permis de conduire*) (p. 2290) : son amendement n° 6 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 10 quinquies (*transfert au casier judiciaire automatisé de la gestion des permis à points*) : son amendement de conséquence n° 7 ; adopté - Art. 12 (*gestion du permis à points*) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté - Art. 19 (*dépôt par le Gouvernement, à la session d'automne du Parlement, d'un projet de loi de programme sur la sécurité routière*) : son amendement de suppression n° 9 ; adopté.

- *Projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte* [n° 369 (88-89)] - (7 novembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3038) : complexité du régime juridique applicable à Mayotte : juxtaposition du droit particulier musulman, du droit coutumier local, des éléments du droit en vigueur dans l'ancien territoire comorien et de certains textes métropolitains - Résultats très limités des précédentes tentatives de réforme par ordonnances - Volonté politique affirmée dans la loi de programme de 1986 ; signature le 28 mars 1987 de la convention Etat-Mayotte ; projet élaboré par la commission du plan d'action juridique et approuvé par le conseil général de Mayotte - (p. 3039) : lenteur du processus de modernisation juridique - Domaines visés par le texte en projet - Avancement des projets d'ordonnances : urbanisme ; expropriation ; droit rural et droit forestier ; extraction des matériaux ; marchés publics ; santé publique ; protection sociale ; circulation routière ; protection de la nature - Action en faveur du développement économique et social et du désenclavement de Mayotte - Retard pris sur le calendrier établi par la conven-

tion - (p. 3040) : juge trop court le délai accordé au conseil général de Mayotte pour émettre un avis préalable aux ordonnances - Propose l'adoption de ce projet de loi - **Art. unique (habilitation du Gouvernement à adapter par voie d'ordonnances la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte)** (p. 3042) : son amendement n° 1 : dépôt en 1990 d'un rapport au Parlement sur l'application de cet article ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Intérieur - (5 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (sécurité civile) (p. 4390) :** rappelle que 75 000 hectares ont été la proie des flammes en 1989 - Rend hommage aux sauveteurs morts en service commandé alors que des mains criminelles avaient allumé bon nombre de feux - Rappelle le passage du cyclone Hugo à la Guadeloupe - Estime que la mission de sécurité constitue un devoir essentiel de l'Etat - Constate que les crédits alloués à la sécurité civile représentent à peine plus de 1/1 000 du montant total du budget de l'Etat - Considère que le renouvellement du parc aérien de lutte contre les feux devrait être prioritaire - Estime que la règle de l'annualité du budget de la sécurité civile ne répond pas au souci de définir une action à long ou moyen terme - Favorable à l'examen d'une loi de programme en matière de sécurité civile - Rappelle les mauvaises conditions climatiques de cette année - (p. 4391) : s'interroge sur l'origine de la multiplicité des feux - Rappelle l'obligation de débroussaillage prévue au code forestier - Confirme l'efficacité des opérations de lutte contre les incendies de forêts à tous les stades - Problème du renouvellement du parc aérien - Poursuite de la politique de déploiement du parc d'hélicoptères de la sécurité civile - Rappelle les missions et les structures de la sécurité civile et la loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs - Création d'une nouvelle unité spécialisée dans le risque chimique et radiologique - Mise en place du nouveau statut des sapeurs-pompiers territoriaux professionnels - Signale l'étude de deux projets relatifs à l'harmonisation du statut des sapeurs-pompiers départementaux, professionnels et volontaires avec celui des sapeurs communaux et du projet d'harmonisation, en matière de protection sociale, de formation et de recrutement, des règles applicables aux sapeurs volontaires avec celle des sapeurs professionnels - Rappelle que le cyclone Hugo a été le plus violent cyclone qu'ait connu la Guadeloupe depuis des décennies - Estime que la loi du 22 juillet 1987 a fixé des orientations en matière de sécurité civile qui font l'unanimité - Rappelle l'étendue de la mission de la sécurité civile et l'apparition au-delà des risques naturels des risques technologiques - Au nom de la commission des lois, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de budget.

- **Projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte - Deuxième lecture [n° 67 (89-90)] - (14 décembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4958, 4959) :** juge non conformes à l'article 38 de la Constitution les amendements votés par l'Assemblée nationale en première lecture et tendant à étendre le champ de l'habilitation - Propos tenus par M. Jean Foyer, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale lors de l'examen de la loi d'habilitation, relative à Mayotte, du 22 décembre 1979 - Urgence de la modernisation du droit applicable à Mayotte - (p. 4960) : suite aux déclarations de M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, annonce le retrait de l'amendement de la commission visant à supprimer les adjonctions de l'Assemblée nationale et propose l'adoption du texte en projet.

**TORRE (Henri), sénateur de l'Ardèche (UREI).**

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- **Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)]** considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Postes, télécommunications et espace - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 43]** (21 novembre 1989).

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace - (8 décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4623) :** estime que le budget annexe offre beaucoup de libertés au Trésor dont la part est fixée a priori - Plafonnement décidé par le Premier ministre à 14 milliards de francs du prélèvement au profit du budget général - Constate que le prélèvement n'inclut pas le prélèvement fiscal et les concours qui ont été demandés au budget annexe pour le financement du programme des satellites TDF 1 et TDF 2 - Observe que les dépenses afférentes à la prise de contrôle de TDF ont été imputées sur le chapitre « équipement des télécommunications » - Budget de paix sociale - Augmentation des dépenses de personnels de 6 % à la poste et de 5,6 % pour les télécommunications - Ralentissement des compressions d'effectifs - Majoration du prix d'affranchissement en 1990 après quatre ans de stabilité - Diminution de la marge de la Caisse nationale d'épargne - Reconstitution des moyens financiers du plan câble - (p. 4624) : dépôt d'un projet de loi au printemps prochain modifiant le statut de la poste et des télécommunications - Estime que la modification du statut s'imposait d'urgence - Constate que tous les partenaires européens ont accordé à la poste un statut d'entreprise publique ou privée - Nécessité de prendre en compte l'évolution des marchés des télécommunications et des impératifs de la concurrence - Dénonce la multiplication de façon arbitraire des prélèvements du Gouvernement depuis 1982 sur le budget annexe - Constate que les personnels ne veulent pas d'un établissement public à caractère industriel et commercial, ni d'une société nationale - Rappelle que le Parlement connaît deux modalités d'intervention : l'examen et le vote du budget et le contrôle a posteriori des entreprises publiques - Au nom de la commission des finances, dans l'attente d'une réforme fondamentale dont les perspectives ne sont pas précisées, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption du budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace.

**TRAVERT (René), sénateur de la Manche (UREI).**

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**TREGOUET (René), sénateur du Rhône (RPR).**

#### NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu secrétaire.

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989) ; puis nommé secrétaire (*JO Lois et décrets* du 20 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire du Conseil national de l'information statistique (*JO Lois et décrets* du 17 novembre 1989).

## DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Recherche scientifique - [n° 61 (89-90) tome 6] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Recherche et technologie** - (29 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (recherche scientifique) (p. 4106) : situation préoccupante de la recherche industrielle française, facteur de vulnérabilité de l'économie - Comparaison avec la situation en RFA, établie par le Conseil économique et social - Aide directe pour l'embauche de chercheurs par les PME et PMI - Crédit d'impôt-recherche - Mobilité des chercheurs - Mutation culturelle indispensable pour promouvoir la recherche en France - (p. 4107) : fait état des résultats inquiétants d'un récent sondage de la Sofres sur les méfaits de la science et du progrès technique - Valorisation indispensable de la recherche industrielle ; mobilisation des chefs d'entreprises - Crédit d'impôt-recherche - Taux insuffisant du PIB consacré à la recherche - Non-respect des engagements pris par le Gouvernement lors de la discussion des crédits de la recherche pour 1989 - Demande au Sénat de rejeter ce projet de budget.

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4212) : place prise par l'électronique dans la vie quotidienne - Déficit des échanges de la France et de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis et du Japon dans ce secteur - (p. 4213) : avance prise par le Japon et domination du marché de l'électronique grand public traditionnelle - Avenir de l'industrie électronique française et européenne ; insuffisance de l'effort de recherche ; nécessaire accroissement du nombre d'ingénieurs - Entrave apportée à la fabrication de micro-ordinateurs en France par les droits de douane perçus sur les composants importés, supérieurs à ceux perçus lors de l'importation en Europe de micro-ordinateurs.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé [n° 92 (89-90)]** - (13 décembre 1989) - Après l'art. 1<sup>er</sup> (p. 4888) : se déclare favorable à l'amendement n° 75 du Gouvernement (dispositions spéciales prises par arrêté pour limiter les conséquences financières de l'article 1<sup>er</sup> sur les employeurs) - Demande qu'une note explicative soit adressée aux entreprises à chaque modification des taux de cotisations des accidents du travail.

**TREILLE (Georges)**, sénateur des Deux-Sèvres (rattaché administrativement au groupe UC).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales ; en démission et est nommé membre de la commission des lois (*JO Lois et décrets* du 27 avril 1989).

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**TRUCY (François)**, sénateur du Var (UREI).

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Est nommé membre de la commission des finances (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Défense - Dépenses ordinaires - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 46] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO Débats* du 20 octobre 1989) (p. 2629) - Ministère : Intérieur - *Lutte contre les incendies de forêts* - Bois et forêts.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Deuxième partie :*

**Intérieur** - (5 décembre 1989) (p. 4405) : régression des crédits de la sécurité civile, notamment des subventions aux centres de secours et d'incendie, et des crédits consacrés aux aéronefs - Dénonce la vétusté des Canadiens et des Trackers destinés à la lutte contre les incendies de forêts - Souhaite le remplacement de la flotte aérienne et son renforcement - Signale qu'en huit ans la direction de la protection civile a changé cinq fois de directeur.

**Défense** - (6 décembre 1989) - Rapporteur spécial (dépenses ordinaires) (p. 4479) : progression en volume des dépenses de fonctionnement du Titre III : rémunération des personnels, dépenses de vie courante, achat de carburants, entretien programmé des matériels - Renversement de la tendance à la régression observée au cours des dernières années - Mouvements d'humeur dans la gendarmerie et prise de conscience par le Gouvernement du malaise des personnels des armées - (p. 4480) : accroissement des effectifs de la gendarmerie, financé par la création d'une taxe sur les entreprises concessionnaires d'autoroutes - Suppressions d'emplois de personnels ouvriers civils et de personnels d'active ; réduction des contingents d'appelés - Existence de sureffectifs administratifs : « manipulation » budgétaire au détriment du contrôle parlementaire - Revalorisation des traitements et des carrières des personnels d'active : amélioration de la pyramide des grades, augmentation de l'indemnité pour charges militaires, mesures diverses en faveur de la gendarmerie - Poids des astreintes spécifiques à la vie militaire : instabilité des conditions de vie, fréquence des mutations, charges de travail et de permanences, faiblesse des rémunérations, servitudes professionnelles des équipages des navires de guerre - Instabilité de la situation de nombreux militaires se trouvant sous le régime de contrats soumis à renouvellement périodique - (p. 4481) : tendance à la dégradation de la situation des militaires - Malaise au sein des personnels des armées et nécessité d'une revalorisation matérielle et morale de la condition militaire - Inégalités croissantes devant le service national : nombre des exemptions et des dispenses ; désaffection des diplômés de l'enseignement supérieur à l'égard du service militaire, au profit des formes civiles du service - Dévoiement du service des objecteurs de conscience, géré par le ministère de la solidarité ; caractère contestable de l'affectation des objecteurs dans des organismes relevant de la jeunesse et des sports, dans des universités ou des grandes écoles, ou dans des organismes proches du mouvement syndical ou militant - Problème du service des doubles nationaux : augmentation préoccupante du nombre de binationaux choisissant d'effectuer leur service militaire en Algérie - Revalorisation de la solde des appelés - Dégradation en termes réels des

crédits de vie courante, sauf pour la gendarmerie - (p. 4482) : évaluation réaliste des crédits de carburant - Insuffisance des crédits d'entretien des matériels - Affectation à la gendarmerie des bénéfices essentiels de la progression des crédits du Titre III - Perspective d'une détériora-

tion des conditions de vie et de travail du personnel d'active et du personnel appelé ; nécessité d'une revalorisation de la condition militaire - Problème du financement du surcoût des opérations extérieures - Au nom de la commission des finances, propose le rejet de ce projet de budget.



## U

**UKEIWE (Dick)**, sénateur de la Nouvelle-Calédonie (RPR).  
Secrétaire du Sénat jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

## NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'intégration des personnels de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie dans les corps des services extérieurs de l'adminis-**

**traire de l'Etat [n° 82 (89-90)] - (15 décembre 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (intégration des personnels de l'administration pénitentiaire territoriale dans le corps des services extérieurs de l'administration pénitentiaire de l'Etat) (p. 5020) : son amendement n° 1 : fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles les agents peuvent demander à conserver les limites d'âge de leur corps d'origine ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 5022) : son amendement n° 2 : intégrations en vigueur à compter du 14 juillet 1989 ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Respect des accords tripartites de Matignon et de la loi référendaire du 9 novembre 1988 - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5023) : en sa qualité de signataire des accords de Matignon, n'imaginait pas que le Gouvernement puisse opposer l'article 40 de la Constitution à ses amendements - Se déclare déçu par la position prise par le Gouvernement à l'égard des personnels pénitentiaires néo-calédoniens souhaitant être intégrés dans la fonction publique d'Etat - Dans le souci de maintenir la paix en Nouvelle-Calédonie, votera ce projet de loi.**

## V

**VALADE (Jacques)**, sénateur de la Gironde (RPR).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des finances (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

- Est nommé membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) (*JO* Lois et décrets du 21 octobre 1989).

## DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale au termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Recherche et technologie** - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 29] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1990** [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

**Suite de la discussion** - (23 novembre 1989) - **Après l'art. 12** (p. 3683) : son amendement n° I-166, soutenu par M. Philippe François : assouplissement du régime d'imposition des plus-values réalisées sur les ventes de navires ; adopté.

*Deuxième partie :*

**Recherche et technologie** - (29 novembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4102) : objectifs de ce projet de budget : adaptation des moyens financiers aux missions de la recherche et de la technologie française ; amélioration de la compétitivité des entreprises françaises grâce aux résultats de la recherche - (p. 4103) : critique le concept retenu de budget civil de recherche et de développement technologique, BCRD - Insuffisance notoire des crédits affectés à la recherche universitaire - Aspects positifs de ce projet de budget : amélioration de la condition des personnels de recherche (chercheurs et ITA) ; effort qualitatif et quantitatif consenti en faveur des allocations de recherche - Problème des transferts de postes de chercheurs des établissements publics, scientifiques et techniques, vers l'enseignement supérieur - Développement de la recherche dans les entreprises ; augmentation de la dotation de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR - Aménagement du crédit d'impôt-recherche ; extension de ce dispositif aux dépenses de normalisation et au secteur du textile - Faiblesse des crédits consacrés en France à la recherche, comparés à ceux des autres pays industriels - Pourcentage du PIB consacré à la recherche - Politique volontariste et incitative indispensable pour permettre aux industriels français d'augmenter leur effort de recherche - Souligne que le budget de 1988 avait redonné la priorité à la recherche ; regrette que, pour 1990, l'effort ne soit pas maintenu alors que l'état des dépenses publiques le permettait - (p. 4104) : réduction des crédits du Commissariat à l'énergie atomique, CEA, et de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME - Lutte contre le SIDA - Dotation insuffisante de l'INSERM - Développement de la recherche régionale et de la recherche européenne - Malgré les objectifs affichés, budget insuffisant - Opposition de la commission des finances à ce projet de budget.

*Vote sur l'ensemble :*

(9 décembre 1989) (p. 4736) : regrette que ce projet de budget pour 1990 ne mette pas à profit la croissance économique pour améliorer la maîtrise des finances publiques et

avancer dans la voie de l'harmonisation européenne - Conjoncture économique actuelle - Réduction insuffisante du déficit budgétaire - Désaccord du RPR sur la politique économique, sociale et de défense menée par le Gouvernement - (p. 4737) : analyse le projet de loi de finances pour 1990, tel qu'il ressort des délibérations du Sénat - Diminution des prélèvements fiscaux dans le but de favoriser l'investissement des entreprises et d'avancer dans la voie de l'harmonisation fiscale européenne - Mesures en faveur des familles, notamment en matière d'impôt sur le revenu - Poursuite du programme de privatisation - Modification inacceptable du mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Avis favorable des sénateurs du RPR sur le projet de loi de finances pour 1990 ainsi amendé.

**VALLET (André)**, sénateur des Bouches-du-Rhône (rattaché administrativement au groupe S) - Elu sénateur le 24 septembre 1989.

## NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

**VALLON (Pierre)**, sénateur du Rhône (UC).

## NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu secrétaire.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983) ; est nommé de nouveau membre titulaire de cet office (*JO* Lois et décrets du 21 octobre 1989).

- Membre titulaire du conseil de gestion du Fonds national pour le développement de la vie associative.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme.

Membre titulaire de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

## DÉPÔTS

- *Proposition de loi* visant à permettre le paiement mensuel des impôts locaux [n° 205 (88-89)] (31 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - **Impôts locaux**.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à prendre en compte la durée du séjour en Afrique du Nord, de 1952 à 1962, des anciens combattants pour une retraite anticipée [n° 284 (88-89)] (9 mai 1989) - **Anciens combattants et victimes de guerre**.

## QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO* Débats du 20 octobre 1989) (p. 2631) - Ministère : Premier ministre - **Politique salariale et malaise social dans la fonction publique** - **Fonction publique**.

*Questions orales sans débat :*

n° 107 (*JO* Questions du 28 septembre 1989) (p. 1564) - Ministère : Education - **Mesures pour assurer la diffusion d'un enseignement religieux non obligatoire dans les établissements scolaires** - **Enseignement**.

VECTEN (Albert), sénateur de la Marne (UC).

#### NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 5 octobre 1989).

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'enseignement de la danse (27 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (27 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'éducation (29 juin 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (29 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

– Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 281 (88-89)] complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 334 (88-89)] (31 mai 1989) - Agriculture.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Enseignement agricole - [n° 60 (89-90) tome 5] (21 novembre 1989).

#### QUESTIONS

*Questions au Gouvernement :*

(*JO* Débats du 23 juin 1989) (p. 1794) - Ministère : Equipement - Rémunération des gendarmes sur les autoroutes - Gendarmes.

#### INTERVENTIONS

– **Projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social [n° 281 (88-89)] - Suite de la discussion - (22 juin 1989) - Rapporteur pour avis - Art. 28 (par priorité) (missions de l'enseignement supérieur agricole)** (p. 1814) : définition des matières relevant de l'enseignement supérieur agricole ainsi que des professions auxquelles il prépare - Conditions de coopération entre les établissements publics et privés et d'octroi des aides de l'Etat à l'enseignement privé - Création d'un Conseil national de l'enseignement supérieur agricole, agro-alimentaire et vétérinaire - (p. 1815) : actuel Conseil national de l'enseignement agricole dépossédé de ses compétences en matière d'enseignement supérieur long - Opposition de la commission des affaires culturelles à la création de ce nouvel organisme - Son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté - **Art. 29 (par priorité) (création du Conseil national de l'enseignement supérieur agricole, agro-alimentaire et vétérinaire)** : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - **Après l'art. 30 (par priorité)** (p. 1816) : son amendement n° 3 : possibilité pour les établissements d'enseignement agricole supérieur publics de passer des conventions de coopération avec des établissements d'enseignement supérieur agricole privés ; adopté.

– **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Agriculture et forêt - (28 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (enseignement agricole) (p. 4025) :** forte progression des crédits - Aide à la famille : bourses ; manuels scolaires - Enseignement public : plan de revalorisation des personnels enseignants ; parité avec les personnels de l'éducation nationale ; situation des personnels administratifs, techniciens, ouvriers et de service, ATOS - Aspects positifs des crédits de l'enseignement privé : contractualisation des enseignants à temps plein ; équipement informatique des établissements - Insuffisant relèvement des subventions de fonctionnement aux établissements sous contrat, ne conduisant pas à la parité avec l'enseignement public prévue par la loi du 31 décembre 1984 - Maisons familiales rurales - Erosion constante des subventions d'investissement - (p. 4026) : enseignement modèle parmi les formations techniques et professionnelles - Allongement des études ; nécessité de développer le nombre de diplômés de niveau IV ; conditions figurant dans le nouveau dispositif des aides à l'installation applicable à partir de 1992 ; ouverture de classes de brevets de techniciens agricoles, BTA, et de brevets de techniciens supérieurs, BTSA - Enseignement supérieur ; se déclare très favorable au projet de création d'un « institut des sciences et technologies du vivant » pour lequel il souhaiterait une implantation en province - Avis favorable à l'adoption de ce projet de budget, sous réserve du relèvement des subventions aux établissements privés sous contrat - **Examen des crédits - Etat B (p. 4063) :** après les réponses apportées par M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture, sur les crédits de l'enseignement agricole, se déclare favorable à ce projet de budget.

VELITCHKOVITCH (Jean), président de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social.

#### INTERVENTIONS

– **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992) [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - En remplacement de M. Yves Chaigneau, rapporteur du Conseil économique et social - Discussion générale (p. 821,822) :** approbation par le Conseil économique et social de l'avis relatif au projet de Xe Plan - Objectifs considérés comme prioritaires par le Conseil économique et social : emploi ; amélioration du niveau de vie ; construction de l'Europe : craintes suscitées par la suppression de réglementations nationales au moment de la réalisation de l'Europe du capital, avant l'Europe sociale - Nécessaire politique de croissance par la compétitivité, qui doit être accompagnée du progrès social ; maîtrise de l'inflation ; place de la reconquête du marché intérieur parallèlement au développement de l'exportation et à l'investissement - Education et formation ; apprentissage des langues ; formation continue - Equipement et services collectifs ; urgence de la reconstitution d'une offre foncière suffisante - Système de protection sociale : situation démographique défavorable ; intérêt de l'introduction dans les mécanismes de financement de la sécurité sociale de ressources assises sur tous les revenus ; politique familiale ; lien entre la maîtrise des dépenses de santé et la nécessité d'une évolution qualitative et quantitative de l'équipement sanitaire et social ; retraite - Aménagement du territoire : regrette la dissociation de la planification nationale et de la planification régionale - Départements et territoires d'outre-mer - Financements dans le contexte d'une réduction du déficit budgétaire - Harmonisation fiscale européenne ; souhaite une grande fermeté dans la négociation communautaire - (p. 823) : approuve l'orientation vers une planification stratégique ; suivi et évaluation ; examen souhaitable à mi-parcours.

**VEZINHET (André)**, sénateur de l'Hérault (S).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**VIDAL (Marcel)**, sénateur de l'Hérault (S).

Réélu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce conseil (*JO Lois et décrets* du 14 novembre 1989).

Membre suppléant du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ; est nommé de nouveau membre suppléant de ce conseil (*JO Lois et décrets* du 18 novembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparentés, relative à l'établissement de schémas départementaux d'exploitation des carrières [n° 167 (89-90)] (20 décembre 1989) - Mines et carrières.

#### INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

**Équipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs** - (26 novembre 1989) (p. 3901) : complémentarité des deux volets de la politique sociale de l'habitat : le logement locatif et l'accès à la propriété - Nécessité d'une politique continue d'aide publique, à la pierre et à la personne, pour une véritable accession sociale à la propriété - (p. 3902) : importance des réseaux spécialisés pour la mise en oeuvre de la politique sociale d'aide à la personne - Prêts aidés à l'accès à la propriété, PAP : insuffisance du programme prévu pour 1990, conditions et délais de délégation des enveloppes aux régions et aux départements, sous-consommation du produit - Souhaite une amélioration du système des PAP : techniques de financement, élargissement à des formules plus souples, encouragement à la constitution d'un apport personnel, instauration de « filets de sécurité » - Aide à l'amélioration de l'habitat ancien : insuffisance des crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ANAH.

**Culture et communication - Culture** - (8 décembre 1989) (p. 4603) : progression de 7,7 % de ce budget qui doit préparer l'avenir dans la perspective de l'union européenne - Rappelle que les aides spécifiques apportées à la presse sont désormais rattachées au budget des services généraux du Premier ministre - Salue la nomination de Mme Hélène Ahrweiler à la présidence du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou - Rappelle les deux missions essentielles de cet établissement culturel : favoriser et diffuser la création contemporaine - Rappelle que quatre départements animent le centre : le Musée national d'art moderne, le Centre de création industrielle, la Bibliothèque publique d'information et l'Institut de recherches et de coordination acoustique musique - (p. 4604) : estime que l'atout majeur du centre demeure la qualité de ses prestations picturales - Insuffisance des crédits du budget du centre pour assurer le rythme de son développement - Estime qu'une nouvelle politique de tarification de droit

d'entrée doit être envisagée avec prudence car elle s'oppose à deux missions essentielles du centre : la gratuité et la promotion de l'art contemporain auprès du grand public - Favorable à une véritable politique de décentralisation et à l'organisation d'une rotation des oeuvres afin que les expositions puissent être présentées en province - Problème de la mise en valeur et de la sauvegarde du patrimoine monumental et naturel - Rappelle que les priorités reconnues pour 1990 concernent principalement les monuments situés en province et visent particulièrement les cathédrales et les grands édifices religieux, civils et militaires - Souhaite le développement des conventions entre le ministère de la culture et les collectivités locales - Rappelle que les crédits consacrés à la restauration des jardins historiques sont désormais délégués au préfet de région - Problème de la restauration des orgues classées « monuments historiques » - Problèmes de la diffusion musicale et de l'art lyrique - Constate que la province est encore l'enfant délaissé de la politique musicale même si l'Assemblée nationale a corrigé cette situation et attribué huit millions de francs supplémentaires aux orchestres régionaux - Nécessité de conduire une réflexion sur les relations entre l'Etat et les régions en matière de théâtre - Souhaite l'harmonisation de la programmation des oeuvres lyriques et chorégraphiques afin d'assurer une diffusion optimale - (p. 4605) : nécessaire action en faveur du patrimoine musical écrit - Constate l'augmentation constante des enveloppes budgétaires du ministère de la culture qui est considérée par le Gouvernement comme un axe essentiel de développement d'une société harmonieuse libre - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du projet de budget de la culture.

**VIGOUROUX (Robert-Paul)**, sénateur des Bouches-du-Rhône (rattaché administrativement au groupe S).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires étrangères (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

**VILLEPIN (Xavier de)**, sénateur des Français établis hors de France (UC).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 14 octobre 1989).

- Membre de la commission de contrôle de l'action des organismes publics ayant trait à des opérations financières portant sur le capital des sociétés privatisées jusqu'au 26 avril 1989 ; est nommé président de cette commission le 5 janvier 1989 (*JO Lois et décrets* du 6 janvier 1989).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (11 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec MM. Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Croze, Olivier Roux, Daniel Hoeffel et Marcel Lucotte, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée,

relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 222 (88-89)] (7 mars 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Français de l'étranger.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 98 (88-89)] autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande [n° 233 (88-89)] (3 avril 1989) - *Traités et conventions*.

*Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée du 17 au 19 janvier 1989 au sein des Forces françaises en Allemagne [n° 253 (88-89)] (13 avril 1989) - *Défense*.

*Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) et à ses privilèges et immunités [n° 330 (88-89)] (25 mai 1989) - *Associations et mouvements*.

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 475 (88-89)] autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) (urgence déclarée) [n° 35 (89-90)] (25 octobre 1989) - *Défense*.

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Défense* - Section commune - [n° 62 (89-90) tome 4] (21 novembre 1989).

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) [n° 123 (89-90)] (12 décembre 1989) - *Défense*.

*Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Union soviétique du 19 au 26 juillet 1989 [n° 132 (89-90)] (13 décembre 1989) - *URSS*.

## QUESTIONS

### Questions orales avec débat :

n° 52 (JO Débats du 27 avril 1989) (p. 410) - Ministère : Affaires européennes - *Politique industrielle européenne* - (Réponse : JO Débats du 28 avril 1989) (p. 427) - *Politique industrielle*.

n° 56 (JO Débats du 28 avril 1989) (p. 478) - Ministère : Défense - *Importance des forces nucléaires françaises* - *Défense nationale*.

## INTERVENTIONS

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande* [n° 98 (88-89)] - (5 avril 1989) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 48) : bilan de la situation politique et économique de la Finlande - Grandes orientations de la politique étrangère finlandaise : maintien de bonnes relations avec l'Union soviétique, volonté de rapprochement avec l'Occident, neutralité et rôle actif en faveur de la détente et du désarmement - Réactivation des relations bilatérales entre la France et la Finlande depuis 1980 - Nécessité d'un accroissement et d'un rééquilibrage des échanges entre les deux pays, actuellement fortement déficitaires au détriment de la France - (p. 49) : au nom de la commission des affaires étrangères, demande au Sénat d'autoriser l'approbation de cette convention.

- *Questions orales avec débat jointes : préparation de la France aux prochaines échéances européennes* - (27 avril 1989) (p. 436) : souhaite que l'Europe se dote d'une politique industrielle et commerciale plus ferme - Exemple du secteur de l'automobile : régression des parts de marché françaises à l'étranger, faible harmonisation des homologations et réglementations nationales, inégalité de la pénétration japonaise dans les différents pays membres, perspective de la suppression de la définition du « contenu local » pour l'importation des voitures, utilisation des aides des fonds structurels de la Communauté.

- *Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)* [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - *Discussion générale* (p. 854) : évolution de la planification - Ambiguïté du projet de Xe Plan, infléchi par les apports de l'Assemblée nationale - Prise en compte des contraintes économiques internationales et du marché - (p. 855) : absence de précision sur la compensation des pertes fiscales prévisibles du fait de l'harmonisation européenne - Objectifs de progression salariale, de réduction du déficit des finances publiques, de réduction du temps de travail et d'allègement du coût de la protection sociale par un prélèvement sur tous les revenus, reposant sur l'hypothèse optimiste d'un surplus de croissance - Attachement au concept d'économie mixte contradictoire avec la démarche de libre concurrence inspirant la CEE ; s'élève contre le rôle joué par la Caisse des dépôts et consignations dans l'affaire de la Société générale ; souhaite la reprise de la politique de privatisations - Lacunes du projet de Plan dans les secteurs de l'électronique et de l'informatique d'une part, de l'automobile d'autre part, menacés par la concurrence asiatique.

*Suite de la discussion* - (24 mai 1989) - *Art. unique (approbation du Xe Plan)* (p. 900) : ses amendements, soutenus par M. Claude Huriet, n° 37 et n° 38, supprimant toute référence au principe de l'économie mixte ; devenus sans objet (p. 912).

- *Projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations* [n° 254 (88-89)] - (30 mai 1989) - *Discussion générale* (p. 973) : s'interroge sur les objectifs réels de ce projet de loi de nature à créer des rivalités et une instabilité au sein des entreprises françaises - Remise en cause des engagements antérieurs pris par les actionnaires des sociétés privatisées - Droit de regard de l'Etat sur la stratégie des entreprises - Possibilité pour le ministre de l'économie de s'opposer aux cessions qui porteraient sur plus de 10 % du capital d'une des sociétés privatisées - Dénonce l'insuffisance des fonds propres des entreprises françaises, conséquence plus ou moins directe de l'étatisation des activités économiques - Place de la France dans le contexte économique international - Participation active des salariés au rayonnement international des entreprises françaises - (p. 974) : rappelle que la majorité d'entre eux sont devenus actionnaires entre 1986 et 1987 - Texte éminemment politique remettant en cause les groupes d'actionnaires stables mis en place pour contribuer à la protection des groupes industriels et financiers français face à leurs grands concurrents internationaux - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à la question préalable présentée par la commission des finances.

- *Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel* [n° 347 (88-89)] - (1<sup>er</sup> juin 1989) (p. 1051) : importance de la mission internationale du secteur public de l'audiovisuel - Situation insatisfaisante de Radio-France outre-mer, RFO : insuffisance de l'information concernant la vie outre-mer, déficit de la production locale de programmes de télévision - Faiblesse des moyens et de l'audience de Radio-France internationale, RFI, par rapport aux autres grandes radios internationales - Projet de construction d'un nouvel émetteur en Thaïlande - (p. 1052) : regrette l'abandon de la diffusion en modulation de fréquence au Sénégal - Insuffisance des ressources financières de RFI et retard de versement de la dotation budgétaire - Importance de la diffusion de programmes télévisés pour la promotion de la francophonie : banque d'images Canal France diffusée par le satellite Intelsat 5, chaîne de télévision francophone TV5, satellite TDFI - *Politique audiovisuelle extérieure* : rappelle la mission de

réflexion confiée à M. Alain Decaux dans le domaine de la télévision internationale.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier** [n° 263 (88-89)] - (7 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1219) : évolution récente des marchés financiers internationaux en voie de mondialisation : croissance exponentielle des transactions et apparition d'un découplage entre la sphère financière et l'économie réelle, volatilité des taux et des indices, création de nouveaux instruments financiers, prépondérance des investisseurs institutionnels - Modernisation des procédures, création de nouveaux marchés et réforme des structures sur la place financière de Paris - Apparition d'un système de régulation non pyramidal avec la cohabitation entre des autorités publiques et des autorités professionnelles élues, sous la suprématie du ministère des finances - Rôle spécifique d'inspection et de police de la Commission des opérations de bourse, COB, en matière de protection de l'épargne - (p. 1220) : approuve le renforcement des moyens juridiques d'intervention de la COB, mais s'interroge sur l'opportunité de sa juridictionnalisation par l'attribution d'un pouvoir autonome de réglementation et de sanction pécuniaire - Modification de la composition de la COB : souhaite une représentation de la Banque de France, la suppression de celle du ministère des finances et l'accroissement du nombre de personnalités qualifiées - Nécessité de faire figurer dans la loi les principales règles concernant les offres publiques d'achat, OPA, et de faire porter les OPA sur la totalité du capital, pour une bonne protection des actionnaires minoritaires - Problèmes non réglés : réciprocité avec les pays étrangers et capacité des entreprises à se défendre contre les OPA - **Vote de ce projet de loi par le groupe centriste - Art. 1<sup>er</sup> (composition de la COB)** (p. 1235) : se déclare favorable à l'amendement n° 36 de M. Raymond Bourguin, rapporteur pour avis (possibilité pour la COB de siéger soit en formation plénière soit en sections).

**Suite de la discussion** - (9 juin 1989) - **Art. 17 (modalités d'exercice de la profession de gérant de portefeuille)** (p. 1359) : son amendement n° 34 : régime des sanctions disciplinaires, prononcées par un conseil de discipline, applicables aux gérants de portefeuille ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 106 de M. Etienne Dailly, rapporteur - **Après l'art. 29** (p. 1388) : soutient les amendements de M. Jean Arthuis n° 136 à n° 139 (possibilité, pour une association regroupant au moins trois cents actionnaires d'une même société, d'exercer certains droits reconnus par la loi du 24 juillet 1966 aux détenteurs de plus de 5 % ou de 10 % du capital : inscription d'une résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale, récusation d'un commissaire aux comptes, désignation d'un expert de minorité, mise en cause de la responsabilité des dirigeants) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1393) : rend hommage au travail du Sénat et de ses commissions - Pouvoirs et financement de la COB.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion** [n° 332 (88-89)] - (13 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1472, 1473) : effet bénéfique pour l'emploi de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement par la loi Séguin ; régression du licenciement économique - Texte en projet : alourdissement des procédures déresponsabilisant les partenaires sociaux - Renversement de la charge de la preuve : bénéfice du doute attribué aux salariés en cas de litige - Amendements adoptés par l'Assemblée nationale : possibilité d'ester en justice pour les syndicats sans que le salarié ait à manifester son assentiment ; possibilité pour le salarié licencié économique par une société dépourvue de représentation du personnel de se faire assister par une personne choisie sur une liste dressée par le préfet - **Vote de ce texte par le groupe de l'Union centriste sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des affaires sociales - Art. 4 (extension à tout licenciement d'un salarié âgé de cinquante-cinq ans ou plus du versement à l'UNEDIC de la cotisation prévue à l'article L. 351-3 du code du travail)** (p. 1487) : son amendement n° 32 : limitation à la rupture du contrat de travail imputable à l'employeur ; retiré - **Art. 7 (plan social : pouvoir de proposition de l'autorité administrative)** (p. 1495) : son amendement n° 34 : éva-

luation par l'autorité administrative du coût financier de ces propositions ; devenu sans objet - **Art. 14 (coordination des réunions des comités d'établissement et du comité central d'entreprise en cas de recours à un expert comptable)** (p. 1501) : son amendement n° 35, soutenu par M. Raymond Bouvier : niveau d'intervention du comité central d'entreprise ; retiré - **Art. 18 (contentieux du licenciement : doute au bénéfice du salarié)** (p. 1504) : son amendement de suppression n° 36, soutenu par M. Raymond Bouvier ; retiré - **Art. 18 bis (droit d'ester en justice reconnu aux syndicats représentatifs dans les litiges individuels relatifs à des licenciements pour motif économique)** (p. 1507) : son amendement n° 37 : accord exprès obligatoire du salarié ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 26 de M. Louis Souvet, rapporteur - **Art. 19 (assistance possible du salarié par un conseiller extérieur à l'entreprise lorsque celle-ci n'a pas d'institution représentative)** (p. 1508) : son amendement n° 38 : suppression de la disposition prévoyant l'assistance du salarié par une personne inscrite sur une liste dressée par le préfet en l'absence d'institution représentative du personnel dans l'entreprise ; retiré au profit de l'amendement identique n° 27 de la commission - **Art. 20 (priorité de réembauchage)** (p. 1511, 1512) : son amendement n° 39 : durée du délai pendant lequel le salarié doit manifester le désir d'user de cette priorité ; retiré.

- **Projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France** [n° 351 (88-89)] - (20 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1687, 1688) : évolution de la population étrangère en France depuis 1945 - Croissance régulière du nombre des immigrants et concentration de la présence étrangère dans les régions urbanisées - Importance de l'apport démographique de la population étrangère - Caractère mondial du phénomène de l'immigration - Existence d'une pression migratoire en provenance des pays d'Afrique, et notamment du Maghreb, à forte fécondité - Emergence d'une affirmation islamique de la communauté immigrée présente en France - Opportunité contestable d'un nouveau projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France - (p. 1689) : effets pervers de l'adoption éventuelle de ce projet : incitation à l'immigration clandestine, exacerbation des tensions racistes - Absence de prise en compte de la perspective de la suppression des frontières en Europe et des accords de Schengen - **Vote par le groupe de l'Union centriste de la question préalable déposée par la commission des lois.**

- **Proposition de loi relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) et à ses privilèges et immunités** [n° 387 (88-89)] - (22 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1799) : reconnaissance du statut international de l'Association internationale des parlementaires de langue française, AIPLF, fondée en 1967 - Volonté de l'AIPLF de promouvoir le développement des relations bilatérales et multilatérales entre les nations francophones - Objectifs de la présente proposition de loi : accorder à l'AIPLF les privilèges et immunités habituellement accordés aux organisations internationales, pour l'exercice de ses missions - Transformation envisageable de l'AIPLF en assemblée internationale consultative - Souligne les efforts déployés par le ministre de la francophonie en faveur du développement de la langue française - Groupe de l'Union centriste favorable à l'adoption de cette proposition de loi.

- **Projet de loi d'orientation sur l'éducation** [n° 375 (88-89)] - (27 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2000, 2001) : objectif d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, souhaitable mais aléatoire - Amélioration du recrutement des enseignants - Accord sur le principe d'évaluation de l'enseignement - Problème de la revalorisation de la condition d'enseignant - Echec scolaire ; statistiques de l'INSEE sur l'illettrisme - Rythmes scolaires : déséquilibre entre la durée des vacances et la surcharge de la journée scolaire - Insuffisant développement du partenariat avec la vie économique - Apprentissage et formation en alternance - Enseignement des langues : contraste entre les lacunes du texte en projet et les propos de M. Alain Decaux, ministre chargé de la francophonie - Non-prise en compte de l'échéance européenne - Manque d'ouverture internationale : détérioration du réseau des écoles françaises à l'étran-

ger; situation des professeurs; augmentation des frais de scolarité - (p. 2002): défaut de financement pour les investissements nécessaires: exemple du lycée français de Tokyo - Votera ce projet de loi, modifié par les amendements de la commission des affaires culturelles.

**Suite de la discussion** - (28 juin 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (missions du système éducatif)** (p. 2052): son amendement n° 111: participation de l'apprentissage aux missions du service public d'éducation; devenu sans objet - **Art. 3 (objectifs de formation du système éducatif)** (p. 2064): son amendement n° 114: concours de l'apprentissage à la réalisation de l'objectif de conduire 80% d'une classe d'âge soit au niveau du baccalauréat, soit à celui d'un brevet professionnel; devenu sans objet - **Art. 5 (conseil national des programmes)** (p. 2070): ses amendements, n° 115: remplacement des mots « champs disciplinaires » par le mot « disciplines »; retiré; et n° 116: obligation de nommer deux tiers au moins des membres du conseil national des programmes parmi les enseignants; adopté - **Après l'art. 5** (p. 2072): son amendement n° 117: organisation des enseignements conduisant à un diplôme technologique par les établissements qui les dispensent après consultation des professions concernées; retiré - **Art. 6 (périodes de scolarité effectuées dans les entreprises et les administrations)** (p. 2073): son amendement n° 118: obligation d'effectuer des périodes de formation sur les lieux de travail professionnels pour les enseignements technologiques à l'issue d'une période de préparation des organismes concernés; retiré - **Art. 7 (procédure d'orientation)** (p. 2075): soutient l'amendement n° 125 de M. Georges Lombard (importance du rôle des conseillers d'orientation pour aider l'élève à formuler son projet d'orientation scolaire et professionnel) - **Après l'art. 8** (p. 2081): son amendement n° 119: fixation des vacances scolaires par trois zones permettant un étalement effectif tout en conciliant une plage commune; rejeté - **Art. 9 (droits et obligations des élèves)**: son amendement n° 120: liberté d'information et d'expression des élèves pour les affaires scolaires dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité; retiré - **Art. 13 (missions des personnels enseignants de l'enseignement scolaire)** (p. 2087): soutient l'amendement n° 122 de M. Georges Lombard (association des personnels d'éducation et d'orientation au travail de l'équipe pédagogique).

**Suite de la discussion** - (29 juin 1989) - **Art. 16 (création des instituts universitaires de formation des maîtres)** (p. 2142): importance et rôle des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM, qui se substituent aux écoles normales départementales - Interrogation sur l'avenir des formateurs d'écoles normales - **Art. 17 (projet d'établissement et coopération entre les établissements d'enseignement)** (p. 2148): sur l'amendement n° 18 de M. Paul Séramy, rapporteur (définition de la notion de projet d'établissement, arrêtée sur proposition du chef d'établissement ou directeur d'école), son sous-amendement n° 123; retiré - **Art. 28 (application de la loi aux écoles et établissements français à l'étranger)** (p. 2158): son amendement n° 124: application obligatoire des dispositions de cette loi par décrets en Conseil d'Etat, aux écoles françaises et établissements français à l'étranger; devenu sans objet - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2168): déplore la rigidité du calendrier scolaire - Se déclare satisfait des déclarations du ministre sur les écoles françaises à l'étranger - Souhaite une confirmation écrite - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption du texte modifié par les amendements de la commission.

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier - Nouvelle lecture [n° 418 (88-89)]** - (1<sup>er</sup> juillet 1989) - **Art. 7 bis (recours contre les décisions de la COB)** (p. 2314): sur l'amendement n° 17 de M. Charles Jolibois, rapporteur (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture), son sous-amendement n° 53; adopté - **Art. 11 quater (offre de retrait)** (p. 2317): son amendement n° 56; retiré au profit de l'amendement de rétablissement analogue n° 28 de M. Etienne Dailly, rapporteur - **Art. 15 bis (suppression de l'autocontrôle)** (p. 2322): son amendement n° 1: application des dispositions de cet article à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993; retiré au profit de l'amendement n° 35 de la

commission (application des dispositions de cet article à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1992; institution d'une période transitoire entre 1990 et 1992).

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances [n° 234 (88-89)]** - (10 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2478): transcription des directives européennes en droit interne - Libre prestation de services en assurance de dommages - Situation de l'assurance française au sein de la CEE - Problème de la taille des entreprises comparée à celle de leurs concurrentes britanniques - (p. 2479): qualité des contrats proposés - Coût de fonctionnement - Fait part de ses inquiétudes quant à la capacité de l'assurance française à affronter le marché unique européen en raison de la taille des entreprises, du réseau de distribution et du poids de la fiscalité - Allègement, par la loi de finances pour 1989, de la fiscalité pesant sur certains risques industriels - Allègement impératif de la fiscalité sur les contrats d'assurance afin d'éviter de graves conséquences économiques (délocalisation des contrats, évasion des flux d'épargne) - Avis favorable des sénateurs de l'Union centriste sur ce projet de loi, sous réserve de l'adoption des amendements proposés par les commissions des lois et des finances.

**Suite de la discussion** - (11 octobre 1989) - **Art. 14 (direction du procès par l'assureur)** (p. 2522): son amendement de suppression n° 147; retiré - **Art. 17 (Conseil national des assurances)** (p. 2529): son amendement n° 148: création au sein du Conseil national des assurances d'un Comité consultatif chargé d'étudier les problèmes liés aux relations entre les entreprises d'assurance et leur clientèle; retiré - **Après l'art. 21** (p. 2540): sur l'amendement n° 109 de M. Paul Loridant, rapporteur pour avis (obligation pour les entreprises pratiquant des opérations d'assurance-vie ou de capitalisation de publier annuellement un état retraçant le montant des plus-values latentes afférentes aux actifs corrélatifs aux engagements pris envers les assurés), son sous-amendement n° 150; retiré - Son amendement n° 151: possibilité pour toute entreprise d'assurance-vie ou de capitalisation, lors de sa demande d'agrément, d'opter pour le cantonnement des actifs; retiré.

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers [n° 485 (88-89)]** - (30 octobre 1989) - **Art. 1<sup>er</sup> (ouverture de la procédure de règlement amiable)** (p. 2842): son amendement n° 4: possibilité pour la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers de se saisir d'office, sur la demande d'un ou plusieurs créanciers; devenu sans objet - **Art. 2 (composition de la commission départementale d'examen des situations d'endettement des particuliers)** (p. 2850): ses amendements, soutenus par M. Daniel Millaud, n° 5: choix par le préfet de sept personnalités, dont deux sur proposition des organisations de bailleurs représentatives au plan départemental; et n° 6: choix de deux personnalités sur proposition des organisations représentatives des établissements de crédit; devenus sans objet.

- **Projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 [n° 7 (90-91)]** - (7 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3057): texte en projet: révision à la baisse de la loi de programmation de 1987 - Europe de l'Est: émergence possible de nouveaux risques; maintien de la capacité militaire de l'Union soviétique par la rationalisation des dispositifs et l'optimisation des moyens - (p. 3058): instabilité et accumulation d'armes dans les pays riverains du bassin oriental de la Méditerranée; danger de la combinaison d'archaïsmes religieux ou tribaux et d'une technologie ultra-moderne - Conséquences des réductions de crédits sur l'industrie de l'armement; découplage entre la recherche militaire en laboratoire à long terme et l'efficacité opérationnelle concrète des armes à moyen terme - Notion de suffisance de la dissuasion française; report du système d'armes de portée intermédiaire destiné à succéder aux missiles du plateau d'Albion et de la mise en service du M5; enjeu de la crédibilité de la dissuasion - S'étonne de l'absence de mention de l'armement neutronique à effets collatéraux réduits - Vote du groupe de l'UC contre ce projet de loi limitant l'actualisation aux étalements des programmes d'équipement.

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) [n° 475 (88-89)] - (8 novembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3110) :** crise profonde du groupement industriel des armements terrestres, GIAT, en dépit d'efforts d'adaptation constants - Inadaptation de son statut actuel de régie directe - Présentation structurelle de ce groupement - Principaux problèmes rencontrés : difficultés financières ; sureffectif de 2 000 emplois - Transformation du GIAT en société nationale à capitaux d'Etat permettant à l'entreprise de bénéficier de la personnalité juridique, commerciale et financière - (p. 3111) : garanties apportées au maintien des droits acquis du personnel - Choix d'entrer dans la nouvelle société ou de préférer une affectation dans un autre service ou établissement du ministère de la défense - Projet insuffisant - Absence d'engagement du Gouvernement sur la dotation en capital de la nouvelle société et sur son origine - Persistance des difficultés du plan de charge des établissements - Nécessaire diversification de ses activités et de ses possibilités d'association industrielle, en France et en Europe - Sous réserve d'engagements financiers du Gouvernement, avis favorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de loi - **Art. 1<sup>er</sup> (modalités de transformation du groupement industriel des armements terrestres, GIAT, en société nationale) (p. 3123) :** son amendement n° 1 : transfère de tout ou partie du patrimoine actuel du GIAT à la future société ; adopté - (p. 3125) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de M. Emmanuel Hamel, rapporteur pour avis (rémunération des experts privés) - **Après l'art. 1<sup>er</sup> :** son amendement n° 2 : détermination de la dotation initiale de la société nationale dans la loi de finances pour 1991 ; irrecevable (ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances) - **Art. 2 (statut des personnels) (p. 3127) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 de M. Emmanuel Hamel, rapporteur pour avis (reconnaissance du droit d'option à toutes les catégories du personnel du GIAT ; conditions de mise en oeuvre et délai d'exercice de ce droit d'option déterminés par un seul décret en Conseil d'Etat).

- **Projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers [n° 485 (88-89)] - Suite de la discussion - (13 novembre 1989) - Art. 7 (pouvoirs du juge dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire) (p. 3197) :** ses amendements, soutenus par M. Daniel Millaud, n° 7 : suspension prononcée par le juge d'instance pour une durée maximum de deux mois renouvelable une fois ; et n° 8 : application de la procédure de règlement judiciaire des dettes à l'ensemble des dettes du débiteur ; retirés - (p. 3199) : son amendement n° 9, soutenu par M. Daniel Millaud : taux réduit ne pouvant être inférieur au taux de l'intérêt légal ; devenu sans objet - **Après l'art. 7 (p. 3212) :** son amendement n° 10, soutenu par M. Daniel Millaud : possibilité pour les créances du Trésor public et des organismes de prévoyance et de sécurité sociale de bénéficier de remises dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques [n° 5 (89-90)] - Suite de la discussion - (15 novembre 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (dispositions nouvelles tendant à réglementer les campagnes électorales) - Art. L. 52-10 du code électoral (création d'une Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques) (p. 3318) :** retire l'amendement n° 50 de M. André Diligent (ratification de la nomination des membres de cette commission par les deux chambres du Parlement) - **Après l'art. L. 52-17 (p. 3319) :** soutient l'amendement n° 51 de M. André Diligent (dépôt par la Commission nationale des comptes de campagne d'un rapport au Parlement après chaque élection générale) - **Art. 1<sup>er</sup> ter (interdiction temporaire de la publicité commerciale en période préélectorale) (p. 3321) :** ses amendements, n° 71 : restriction à quinze jours de cette période d'interdiction ; et n° 52 : lutte contre l'affichage sauvage ; retirés - **Art. 6 (financement public des partis et groupements politiques) (p. 3330) :** soutient l'amendement n° 53 de M. André Diligent (répartition de la deuxième moitié du financement public entre les partis et groupements repré-

sentés au Parlement) - Rappelle la transparence des comptes des groupements politiques bénéficiant du dispositif de financement public - **Art. 9 (associations de financement d'un parti politique) - Art. 11 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 (conditions de création des associations de financement) (p. 3341) :** soutient l'amendement n° 55 de M. André Diligent (compétence de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques pour prononcer la déchéance d'une association de financement d'un parti) - **Art. 11-6 (monopole des associations de financement) (p. 3346) :** soutient l'amendement de suppression n° 57 de M. André Diligent - **Après l'art. 10 (p. 3347) :** soutient l'amendement n° 58 de M. André Diligent (mise en place d'une procédure contradictoire devant les chambres régionales des comptes) - **Avant l'art. 14 (p. 3349) :** soutient l'amendement n° 62 de M. André Diligent (répression de l'affichage politique sauvage).

**Suite de la discussion - (16 novembre 1989) - Art. 16 bis (exclusion des marchés publics des personnes ayant reçu des dons excédant les montants autorisés) (p. 3390) :** son amendement n° 70 : réduction à un an de la durée de l'exclusion ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 3394) :** vote de ce projet de loi par le groupe de l'Union centriste.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion générale :*

**Suite de la discussion - (22 novembre 1989) (p. 3574) :** rappelle que le projet de loi de finances constitue l'acte politique majeur de la représentation nationale - Souhaite qu'il soit l'occasion d'un véritable débat entre le Gouvernement et le Parlement - Existence d'un contexte économique porteur - Croissance égale à 3,80 % du PIB - Accélération de la production et augmentation des créations d'emplois prévues par l'INSEE - Dégradation du commerce extérieur - S'inquiète de voir que la consommation, et non pas les exportations, constitue le moteur de l'activité économique - Existence d'une dette publique beaucoup plus élevée que chez nos partenaires - Fiscalité locale inadéquate, antiéconomique et souvent inéquitable - Estime que le système éducatif demeure éloigné des réalités technologiques et des besoins des entreprises - Dénonce l'importance du régime d'imposition de l'épargne et du patrimoine - Déploie l'augmentation des dépenses de fonctionnement - Insuffisante réduction du déficit budgétaire - Constate que l'abaissement de l'impôt sur les sociétés est réservé aux seuls bénéficiaires non distribués et que les dépenses de fonctionnement augmentent beaucoup plus que les dépenses d'équipement - S'inquiète de la pénalisation croissante de l'autofinancement des sociétés et de l'instabilité du régime d'imposition de l'épargne - Rappelle que l'adoption de la réforme du mode d'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, entraînerait en 1990 un manque à gagner de plus de 5,8 milliards de francs pour les collectivités territoriales - Constate que sur 90 milliards de francs de mesures nouvelles 36 vont aux dépenses de fonctionnement - (p. 3575) : estime que l'harmonisation de la fiscalité est incomplète et n'avance qu'à petits pas - Souhaite une refonte des impôts pour obtenir à la fois plus d'efficacité et plus de justice - Partage l'avis du prix Nobel, Maurice Allais, lorsqu'il réclame « une réforme en profondeur dans le choix entre fiscalité directe et indirecte » - Constate que la compétitivité française reste faible et que le taux de chômage ne diminue pas - Rappelle le déficit du solde industriel - Estime que l'année 1992 apportera un surcroît de concurrence venant d'Europe et d'Asie, alors que la France manque d'une véritable politique de l'entreprise pour y faire face - Estime que le principe « ni privatisation, ni nationalisation » constitue une politique inexplicable qui gêne le développement du secteur public industriel - Insuffisance en nombre des PME - Augmentation des dépenses publiques - Constate que le taux des prélèvements obligatoires sera encore de 44,2 % en 1990 - Estime que la politique du Gouvernement en matière budgétaire est très insuffisante.

*Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - **Art. 31 (par priorité) (modification des modalités d'évolution de la dotation globale de fonctionne-**



ment) (p. 3596) : son amendement de suppression n° I-49, soutenu par M. René Monory ; retiré.

Suite de la discussion - (23 novembre 1989) - **Art. 2 (barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement)** (p. 3616) : son amendement n° I-4 : suppression du plafonnement du quotient familial ; adopté - **Art. 3 (aménagement du régime fiscal des dons faits par les particuliers)** (p. 3627) : son amendement n° I-5 : relèvement du taux de réduction d'impôt ; retiré - **Après l'art. 4 (p. 3640)** : son amendement n° I-132 : installations destinées à lutter contre la pollution des eaux et de l'atmosphère exonérées de la taxe professionnelle ; retiré - **Après l'art. 5 (p. 3646)** : soutient l'amendement n° I-28 de M. André Diligent (application du taux réduit de TVA au charbon à usage domestique) - **Après l'art. 6 (p. 3651)** : son amendement n° I-39 : suppression de la règle du décalage d'un mois en matière de TVA pour les entreprises nouvellement créées ; retiré - **Art. 7 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF)** (p. 3655) : son amendement n° I-6 : exonération des investissements immobiliers effectués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 et destinés à la location pendant une durée minimale de six ans ; adopté - **Art. 8 (aménagement du dispositif des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions)** (p. 3662) : son amendement de suppression n° I-7 ; retiré au profit de l'amendement n° I-95 de la commission (imposition à la date de cession des titres, de la plus-value retirée par le salarié lors de la levée de ses options) - **Art. 8 bis (régime fiscal du rabais sur le prix de souscription ou d'achat des actions dans le cadre des plans d'options)** (p. 3663) : son amendement de suppression pour coordination n° 8 ; retiré - **Avant l'art. 10 (p. 3666)** : soutient l'amendement n° I-30 de M. Michel Souplet (extension du régime de l'impôt sur les sociétés à l'associé d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL) - (p. 3667) : soutient l'amendement n° I-31 de M. Michel Souplet (amélioration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989, de la déduction pour investissement accordée aux exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition) - (p. 3669) : soutient l'amendement n° I-33 de M. Michel Souplet (déduction d'impôt accordée pour l'acquisition de parts ou actions de sociétés coopératives agricoles, mécanisme étendu à l'amélioration ou la reconstitution de l'actif disponible d'une exploitation agricole atteinte par une calamité) - (p. 3671) : son amendement n° I-134 : modification de l'assiette du droit d'enregistrement ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 10 (allègement de la fiscalité sur l'épargne)** (p. 3673) : son amendement n° I-9 : régime fiscal des comptes courants d'associés ; adopté - **Après l'art. 2 (suite)** : soutient l'amendement n° I-37 de M. Jean Arthuis, précédemment réservé (régime fiscal des comptes courants d'associés) - **Après l'art. 10 (p. 3676)** : soutient l'amendement n° I-32 de M. Michel Souplet (allègement du régime de taxation des plus-values) - **Art. 12 (diminution du taux de l'impôt sur les sociétés)** (p. 3680) : son amendement n° I-10 : réduction de ce taux pour les bénéficiaires distribués à la holding par la société reprise dans le cadre d'une procédure de rachat d'une entreprise par ses salariés, RES ; adopté - (p. 3681) : ses amendements, n° I-45 : suppression de la distinction entre bénéficiaires distribués ou non ; et n° I-50 : régime d'imposition des bénéficiaires sur lesquels sont prélevés les dividendes versés par une filiale à sa société-mère ; retirés - **Art. 12 bis (majoration du taux d'imposition de certaines plus-values à long terme réalisées par les sociétés)** (p. 3686) : son amendement de suppression n° I-46 ; retiré - (p. 3687) : ses amendements, n° I-11 : maintien du taux d'imposition de 15 % sur les plus-values provenant d'opérations boursières ; n° I-12 : maintien du taux d'imposition de 15 % sur les plus-values à long terme réalisées par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; devenus sans objet ; n° I-51 : date d'application du nouveau taux d'imposition sur les plus-values réalisées sur les fusions ou les opérations assimilées pour lesquelles les projets de fusion ou les protocoles d'accord ont été approuvés ; et n° I-135 : possibilité d'imputer les moins-values nettes à long terme réalisées avant le 20 octobre 1989 sur les plus-values à long terme des dix exercices suivants ; adoptés - **Art. 13 (régime du crédit d'impôt-recherche)** (p. 3692) : son amendement n° I-13 : relèvement du plafond du crédit d'impôt-recherche ; retiré - (p. 3693) : son amendement

n° I-47 : dépenses de création et de conception de collections textiles éligibles au crédit d'impôt-recherche ; retiré au profit de l'amendement analogue n° I-107 de la commission - (p. 3696) : son amendement n° I-14 : prise en compte de la totalité des dépenses de normalisation afférentes aux produits de l'entreprise pour le calcul du crédit d'impôt-recherche ; retiré - **Après l'art. 13 (p. 3698)** : son amendement n° I-15 : crédit d'impôt-formation étendu aux dépenses de rémunération du personnel formateur permanent ; retiré - (p. 3699) : soutient l'amendement n° I-34 de M. Michel Souplet (crédit d'impôt-formation étendu aux dépenses agricoles) - **Art. 14 (régime fiscal des droits attachés à un contrat de crédit-bail)** (p. 3701) : soutient l'amendement n° I-54 de M. Louis de Catuelan (suppression des dispositions fixant le nouveau régime fiscal des plus-values consécutives à la cession de biens acquis à l'issue d'un contrat de crédit-bail) - **Art. 18 (mesures destinées à favoriser la mobilité économique)** (p. 3709) : son amendement n° I-16 : assiette des droits de mutation à titre gratuit ; application d'un abattement de 50 % sur la valeur d'un bien professionnel faisant l'objet d'une donation-partage ; retiré - Se déclare favorable à l'amendement n° I-52 de M. Jacques Oudin (assiette des droits de mutation à titre gratuit ; application d'un abattement de 25 % sur la valeur d'un bien professionnel faisant l'objet d'une donation-partage) - (p. 3710) : soutient l'amendement n° I-44 de M. Jacques Moutet (actualisation des abattements applicables aux droits de mutation à titre gratuit) - **Après l'art. 18 (p. 3712)** : son amendement n° I-17 : réduction de la taxe sur les conventions d'assurance ; retiré - (p. 3713) : soutient l'amendement n° I-23 de M. Paul Caron (déduction des bénéficiaires industriels et commerciaux des cotisations versées par les artisans à un régime complémentaire d'assurance maladie ou de retraite) - **Art. 20 (reconduction d'un prélèvement sur les entreprises de production pétrolière)** (p. 3714) : soutient l'amendement de suppression n° I-24 de M. Paul Caron.

Suite de la discussion - (24 novembre 1989) - **Art. 22 (aménagement de la TVA lié à l'harmonisation fiscale européenne)** (p. 3723) : son amendement n° I-18 : suppression de l'exonération de la TVA sur les transports sanitaires effectués par les ambulanciers ; retiré - **Après l'art. 22 (p. 3724)** : soutient l'amendement n° I-35 de M. Michel Souplet (accroissement progressif de la déductibilité de la TVA afférente au fuel domestique utilisé pour les usages agricoles) - **Art. 27 (création d'une taxe sur les entreprises exploitant les autoroutes à péages)** (p. 3731) : son amendement de suppression n° I-19 ; adopté - **Art. 28 A (versement d'un dividende à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations)** (p. 3735) : soutient l'amendement n° I-25 de M. Paul Caron (utilisation d'une partie des bénéfices de la Caisse des dépôts et consignations pour bonifier les taux d'intérêt des prêts accordés aux collectivités territoriales) - **Art. 29 bis (relèvement du tarif de la redevance sur les consommations d'eau perçue au profit du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE)** (p. 3739) : soutient l'amendement n° I-26 de M. Paul Caron (augmentation supplémentaire de ce tarif) - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie (p. 3769, 3770)** : amendements votés sur proposition du groupe de l'Union centriste : politique familiale, agriculture, industrie textile - Regrette le blocage de la discussion sur deux points de fond : la règle du décalage d'un mois en matière de TVA et le problème de la transmission des entreprises - Souhaite ne pas limiter le débat sur l'Europe à la question du « juste retour » - Vote de la première partie de ce projet de loi de finances par le groupe de l'Union centriste.

#### Deuxième partie :

Education nationale, enseignement scolaire et supérieur - (27 novembre 1989) (p. 3963) : budget cohérent avec la priorité nationale accordée à l'éducation - Evolution de ce budget comparée à celle du PIB, depuis 1983 - (p. 3964) : effort budgétaire essentiellement destiné aux enseignants - Insuffisance des recrutements de personnels ATOS ; absence de mesures de revalorisation et d'amélioration des carrières de ces personnels - Effort exceptionnel consenti par les régions dans le domaine de la création et de la rénovation des lycées - Situation explosive de l'enseignement supérieur ; pro-

blèmes d'encadrement et de capacités d'accueil ; conditions de travail des étudiants, des enseignants et des personnels ATOS - Insuffisance des crédits affectés aux constructions universitaires - Dénonce certains blocages administratifs gênant le cofinancement avec les collectivités locales d'opérations destinées à développer les premiers cycles délocalisés - Publication tardive du plan national d'aménagement des universités - Insuffisance des créations d'emplois - Mise en place de monitorats couplés à des allocations de recherche en vue de relancer le recrutement d'enseignants-chercheurs - Absence de projets à long terme en matière d'enseignement technique et professionnel - (p. 3965) : regrette l'abandon des classes pré-professionnelles mises en place par M. René Monory - Inadaptation des équipements des lycées techniques et professionnels à l'évolution technologique - Se déclare favorable à une plus large décentralisation aboutissant à une véritable autonomie des établissements scolaires, négociée entre l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements - Absence de mesures budgétaires d'accompagnement du projet de rénovation du réseau scolaire français à l'étranger - Nomination des enseignants détachés - Frais de scolarité - Crise du système éducatif américain ; participation financière des entreprises par le biais d'accords de partenariat - Groupe de l'Union centriste opposé à l'adoption de ce projet de budget.

**Coopération et développement** - (30 novembre 1989) (p. 4135) : gravité de la situation économique des pays de l'Afrique subsaharienne : développement de la corruption, de la bureaucratie et de l'économie souterraine, dégradation du secteur bancaire, insuffisance de l'épargne - Déploie l'éparpillement des actions de la France en matière de coopération, la déflation de l'assistance technique et la réduction de la coopération militaire - Propose de nouvelles orientations pour la politique française de coopération : incitation au regroupement économique entre Etats, soutien massif à l'agriculture, assistance en matière de sécurité, assistance technique envers les douanes et les impôts - Gestion de la dette africaine ; exemple du Mexique ; insuffisance de l'action en faveur des pays à revenus intermédiaires - (p. 4136) : souhaite le rétablissement d'une plus grande conditionnalité de la coopération - Devoirs de la France en Afrique - Vote de ce budget par le groupe de l'Union centriste.

**Affaires étrangères** - (30 novembre 1989) (p. 4178) : projet de réforme du Quai d'Orsay ; rappelle les conclusions du rapport Viot - Perte de prestige et manque de moyens du ministère des affaires étrangères - Dispersion des structures administratives compétentes en matière de relations internationales - (p. 4179) : ambiance de morosité du Quai d'Orsay - Plan de rénovation du réseau scolaire français à l'étranger : objectif de diminution des disparités de traitement entre les enseignants détachés budgétaires et les enseignants recrutés localement ; mauvaise présentation de ce projet - Francophonie ; Association internationale des parlementaires de langue française, AIPLF - Politique audiovisuelle extérieure : banque mondiale de l'image, Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France, CAEF ; chaîne TV 5 - Faiblesse de la présence française en Amérique latine et en Asie - Processus démocratique en cours en Inde et au Brésil - Lycée français de Tokyo - Situation des fonctionnaires internationaux - Action en faveur des Français du Liban - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4193) : vote de ce budget par la très grande majorité du groupe de l'Union centriste.

**Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie** - (1<sup>er</sup> décembre 1989) (p. 4211) : succès internationaux de certaines grandes entreprises françaises ; retombées nationales ; Pechiney ; Saint-Gobain - Insuffisance du nombre de PME et de PMI, obstacle à la modernisation de l'industrie - Reprise de l'investissement : insuffisance du taux de croissance par rapport à celui des principaux pays concurrents - Aggravation du déficit industriel : insuffisante représentation des entreprises françaises à l'étranger ; entraves à la transmission des entreprises - (p. 4212) : restructuration de l'industrie chimique ; Orkem ; Entreprise minière et chimique - Electronique ; effets négatifs de la taxation douanière des composants et des circuits ; télévision à haute définition ; alliance nécessaire entre l'Europe et les Etats-Unis

pour faire face à la concurrence japonaise - Contexte international et européen - Relations entre l'Etat et l'industrie.

**Commerce extérieur** - (2 décembre 1989) (p. 4265) : rappelle que la France est le quatrième exportateur mondial - Regrette le déficit constant du commerce extérieur - Rappelle qu'en 1984 le solde industriel était excédentaire de 90 milliards de francs et que cette année le déficit atteindra 60 milliards de francs - Se félicite de la reprise des investissements en France et constate que les autres pays de la Communauté investissent plus que nous - Estime que 1992 se traduira par un renforcement de la compétition sur tous les fronts - (p. 4266) : s'interroge sur la politique en matière d'investissements étrangers - Estime que la charte à l'exportation doit permettre de coordonner l'action des postes d'expansion économique et des organismes professionnels et ne constitue pas une menace de privatisation - Constate l'absence d'inscription budgétaire relative à la charte à l'exportation - Problème des négociations multilatérales et de la baisse des subventions en faveur de l'agriculture - S'interroge sur les incidences d'un accord sur la révolution verte en Afrique et sur les rapports interministériels en matière de commerce extérieur - Souhaite le développement du commerce courant - Constate que la part des grands contrats est excessive et qu'il faut inciter les PME à développer leurs implantations commerciales à l'étranger - Propose une sorte de service civil à l'exportation pour les jeunes qui sortent des écoles commerciales - Rôle des Français de l'étranger - Favorable à leur réinsertion et à des allègements fiscaux en leur faveur.

**Services du Premier ministre - V - Environnement** - (2 décembre 1989) : présente l'intervention de M. Henri Goetschy - (p. 4282, 4283) : lance un cri d'alarme relatif au grand tétras, parce que ses milieux de vie sont menacés par l'intensification de la sylviculture - Redoute la disparition de l'ours brun des Pyrénées faute de niche écologique - Rappelle que 1789 fut l'année de la mort du dernier ours des Vosges - Constate que l'Etat et l'Office national des forêts, ONF, ont compromis l'intégrité des forêts protectrices en dérogeant gravement au « plan ours » signé par le ministre de l'agriculture - S'étonne que la France puisse prendre des mesures en faveur de l'éléphant et qu'elle se révèle incapable de faire respecter les décisions prises sur son territoire - Signale la constitution du groupe pour la sauvegarde et la protection des espèces menacées d'extinction - Rappelle que des opérations de nourrissage ont été mises en oeuvre qui resteront illusoire si elles ne s'appuient pas sur une protection territoriale - Exprime son soutien à la Fédération des conservatoires régionaux d'espaces naturels, CREN, qui contribue à la protection des milieux menacés notamment en Haute Alsace - Souhaite la mise en place d'une politique cohérente d'aménagement et de protection afin de préserver quelques dizaines de milliers d'hectares nécessaires à la survie de l'ours.

**Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale** - (4 décembre 1989) (p. 4321, 4322) : succès de la récente restructuration du Secrétariat général de la défense nationale, SGDN - Amélioration de la protection des populations civiles et de la sûreté des communications - Institut des hautes études de la défense nationale, IHEDN - Lutte contre le piratage informatique - Vote favorable des sénateurs de l'Union centriste sur ce projet de budget.

**Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social** - (4 décembre 1989) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4326) : souligne le rôle primordial du Conseil économique et social, notamment en raison de la sagesse de ses membres et de la diversité des milieux représentés - S'abstiendra lors du vote de ces crédits notoirement insuffisants et empêchant cette institution de remplir ses fonctions dans les meilleures conditions.

**Défense** - (6 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (section commune) (p. 4482) : participation croissante de la section marine au maintien à niveau des forces nucléaires stratégiques ; problème du surcoût du sous-marin nucléaire de nouvelle génération - Diminution des crédits de la Direction des centres d'expérimentation nucléaire, DIRCEN, et de la Direction des applications militaires du CEA - Augmentation du nombre de têtes nucléaires construites, au

détriment des crédits d'études et de développement - Retard du programme M 5 destiné aux sous-marins nucléaires de nouvelle génération - (p. 4483) : réduction des armements nucléaires en Europe et nécessité pour la France du maintien d'une composante sol-sol crédible ; devenir des programmes de missiles S 3 et S 4 - Intérêt du programme préstratégique ASMP - Réduction du nombre de Mirage 2000 N - Incertitudes relative au programme Hadès - Montée en puissance des crédits consacrés à l'espace - Maintien du seuil de crédibilité de la dissuasion nucléaire dans des conditions de coût maîtrisées ; tendance à une érosion de l'effort concernant le long terme - Avis défavorable de la commission des affaires étrangères à l'approbation de ce budget.

**Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor - (7 décembre 1989) (p. 4533) :** insuffisance des dotations en capital des entreprises publiques - Recours palliatif à des montages financiers pour le rachat d'affaires - Recapitalisation urgente des entreprises nationales ; propose de nouvelles privatisations.

*Articles non rattachés :*

(9 décembre 1989) - **Après l'art. 58 septies (p. 4682) :** soutient l'amendement n° II-92 de M. Paul Caron (limitation de l'écrêtement des établissements exceptionnels pour certains groupements de communes dotés d'une fiscalité propre) - **Art. 59 (limite de la déduction des cotisations obligatoires versées aux régimes de retraite et de prévoyance complémentaires) (p. 4688) :** son amendement de suppression n° II-94 ; réservé puis retiré (p. 4722) - **Art. 60 (information de l'administration sur les transferts de fonds à l'étranger) (p. 4693) :** son amendement n° II-95 : suppression des dispositions instituant une présomption de revenus relative aux transferts de capitaux effectués vers ou en provenance de l'étranger ; retiré au profit de l'amendement analogue n° II-56 de M. Roger Chinaud, rapporteur général - **Art. 60 ter (renforcement du contrôle des centres de gestion agréés) (p. 4695) :** son amendement n° II-96 : suppression des dispositions tendant à modifier les conditions de renouvellement de l'agrément d'un centre ou d'une association agréés ; adopté - (p. 4697) : son amendement n° II-97 : suppression des dispositions tendant à renforcer les sanctions en cas de déclaration tardive ; adopté - **Art. 60 quater (aménagement des garanties liées à l'exercice du droit de contrôle de l'impôt par l'administration) (p. 4698) :** son amendement n° II-98 : maintien de la garantie accordée au contribuable vérifié de bénéficier d'un délai de réflexion ; retiré - **Avant l'art. 60 quinquies (p. 4699) :** son amendement n° II-99 : allongement du délai accordé au contribuable pour répondre au redressement envisagé par l'administration ; adopté - **Art. 60 quinquies (faculté ouverte à l'administration de demander la rectification d'une erreur non substantielle) :** son amendement de suppression n° II-100 ; adopté - **Art. 60 sexies (extension du champ d'application du droit de communication et de vérification de l'administration) (p. 4703) :** ses amendements, n° II-101 de suppression et n° II-102 : limitation du domaine d'investigation de l'administration ; retirés - (p. 4704, 4705) : ses amendements, n° II-103 : champ de contrôle d'une comptabilité tenue au moyen d'un système informatisé ; retiré ; et n° II-104 : garanties accordées aux contribuables quant à l'utilisation des copies mises à la disposition de l'administration ; adopté - **Art. 64 (aménagement du régime d'incitation fiscale à l'investissement locatif) (p. 4717) :** ses amendements, n° II-105 : reprise des dispositions de la loi Méhaignerie ; retiré ; et n° II-106 : réaménagement du calendrier fixé pour le passage du régime actuellement en vigueur à celui applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 ; adopté.

- **Projet de loi portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen - Deuxième lecture [n° 91 (89-90)] - (11 décembre 1989) - Art. 33 (dispositions relatives aux courtiers et aux sociétés de courtage d'assurance) (p. 4786) :** son amendement n° 30, soutenu par M. Daniel Millaud : référence à une liste professionnelle des courtiers et sociétés de courtage ; adopté.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour**

**des étrangers en France [n° 75 (89-90)] - (12 décembre 1989) - Discussion générale (p. 4819) :** dénonce un certain nombre d'incohérences de ce projet - Estime que le principe de collégialité est battu en brèche au moment où l'on prétend renforcer les garanties des justiciables - S'interroge sur la finalité du contrôle de légalité au regard de l'arrêté de reconduite - Rappelle que les tribunaux administratifs n'ont ni réseau d'interprètes, ni permanence organisée d'assistance judiciaire - Constate que le tribunal administratif de Châlons-sur-Marne ne comprend que six conseillers pour un ressort de quatre départements - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à la motion n° 1 de M. Charles Jolibois, rapporteur, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du groupement industriel des armements terrestres (GIAT) - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 123 (89-90)] - (14 décembre 1989) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4972) :** propose l'adoption des conclusions de la CMP.

- **Projet de loi de finances pour 1990 - Nouvelle lecture [n° 149 (89-90)] - (18 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5130) :** article 10 ter relatif au régime fiscal des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM - Déploie le caractère rétroactif de la mesure de suppression de l'exonération des primes de remboursement distribuées ou réparties par un OPCVM.

- **Conclusions du rapport de M. Daniel Hoeffel, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 222, 88-89) de MM. Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Croze, Olivier Roux, Xavier de Villepin, Daniel Hoeffel et Marcel Lucotte, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 102 (89-90)] - (18 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5138, 5139) :** réduction regrettable du nombre des Français établis à l'étranger - Qualité du réseau consulaire et diplomatique français - Rapport Viot - Réforme des établissements d'enseignement à l'étranger - Protection sociale des Français de l'étranger - Dégradation des conditions d'existence dans les pays en voie de développement ; problèmes d'insécurité - Conditions de diffusion de Radio-France internationale, RFI - Fiscalité des Français de l'étranger - Projet d'agrandissement du lycée français de Tokyo - Approbation par le Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE, du texte en projet : augmentation du nombre d'élus, mandat de six ans, représentation des militaires, indemnités versées aux membres - Souhaite une consultation plus fréquente du CSFE.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989 [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - Discussion générale (p. 5194) :** excédent de recettes fiscales (TVA, impôt sur les sociétés) essentiellement dû à la conjoncture économique favorable - Fonction publique - Coût de l'assurance crédit gérée par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE ; souhaite que les exportations françaises soient réorientées en direction de pays solvables - Stagnation du déficit budgétaire - (p. 5195) : reconduction du prélèvement, dit exceptionnel, pour le financement de la sécurité sociale - Demande une réflexion sérieuse et approfondie sur l'avenir des régimes de retraite - Absence de dotation en capital en faveur des entreprises publiques - Dénonce le maintien du déficit budgétaire à un niveau trop élevé et l'affectation de l'essentiel des recettes nouvelles à des dépenses de fonctionnement - Opposition des sénateurs de l'Union centriste à ce projet de loi - **Art. 29 (institution d'une contribution additionnelle et d'une contribution exceptionnelle au profit du fonds de compensation des risques de l'assurance construction) (p. 5251) :** son amendement n° 1 : réduction du taux de contribution des entreprises artisanales ; retiré.

**Nouvelle lecture [n° 172 (89-90)] - (22 décembre 1989) - Après l'art. 21 (p. 5336) :** son amendement n° 14 : application du prélèvement optionnel de l'article 125 A-1 du code général des impôts aux primes de remboursement distribuées ou réparties à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 par un organisme de placement collectif en valeurs mobilières

lorsque ces primes représentent plus de 10 % du montant de la distribution ou de la répartition ; adopté.

VINCON (Serge), sénateur du Cher (RPR).

Elu sénateur le 24 septembre 1989.

#### NOMINATIONS

– Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3380) - Ministère : Départements et territoires d'outre-mer - *Subvention à un Néo-Calédonien sous le coup d'une inculpation* - Départements et territoires d'outre-mer.

VIRAPOULLE (Louis), sénateur de la Réunion (UC).

#### NOMINATIONS

– Vice-président de la commission des lois.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu vice-président.

– Membre titulaire de la Commission nationale d'évaluation de la parité sociale globale (départements d'outre-mer).

– Membre suppléant du Conseil supérieur de l'aviation marchande.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amnistie (14 juin 1989).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (16 décembre 1989).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration (13 décembre 1989).

#### DÉPÔTS

– *Avis*, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Départements d'outre-mer* - [n° 64 (89-90) tome 7] (21 novembre 1989).

#### QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 113 (JO Débats du 3 octobre 1989) (p. 2438) - Ministère : Economie - *Mesures destinées à assurer un remboursement immédiat de la TVA aux collectivités territoriales* - *Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)*.

#### INTERVENTIONS

– *Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier* [n° 263 (88-89)] - *Suite de la discussion* - (8 juin 1989) - Art. 9 (*autonomie financière de la COB*) (p. 1274, 1275) : se déclare opposé à l'amendement n° 48 de

M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis (communication annuelle par la COB, au Parlement et au Gouvernement, de son budget prévisionnel accompagné d'un rapport financier).

– *Projet de loi portant amnistie* [n° 354 (88-89)] - (12 juin 1989) - *Discussion générale* (p. 1436, 1437) : souhaite l'apaisement en Guadeloupe et demande au Sénat de voter ce projet de loi - Différence de situation entre les départements de la Réunion et de la Guadeloupe - Nécessité de mener une politique de développement économique et social et d'ouvrir le dialogue pour lutter contre les inégalités et la tentation de l'indépendance en Guadeloupe - Intégration des DOM au sein de la CEE - Votera ce projet de loi permettant la réconciliation des Guadeloupéens.

– *Projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication* [n° 409 (88-89)] - (26 juin 1989) - *Discussion générale* (p. 1969) : hommage au travail de M. Adrien Gouteyron, rapporteur - Conformité à la Constitution de ce projet de loi renforçant l'unité du secteur public de l'audiovisuel par l'institution d'une présidence unique pour Antenne 2 et FR 3 ; absence de mainmise du pouvoir politique sur les chaînes publiques - Avantages de la présidence unique : responsabilisation des chaînes publiques dans une situation de crise, meilleure coordination de leurs programmes, préservation de leur autonomie - Apporte son soutien à ce projet de loi - Art. 2 (*première désignation du président commun à Antenne 2 et FR 3*) (p. 1978) : se déclare opposé aux amendements de suppression identiques n° 2 de M. Adrien Gouteyron, rapporteur, et n° 13 de M. Ivan Renar.

– *Projet de loi portant amnistie - Nouvelle lecture* [n° 448 (88-89)] - (3 juillet 1989) - Art. 1<sup>er</sup> (*amnistie des indépendantistes guadeloupéens et martiniquais*) (p. 2370) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur - Approuve tout geste favorisant la réconciliation dans un département d'outre-mer.

– *Projet de loi d'habilitation relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte* [n° 369 (88-89)] - (7 novembre 1989) - Art. unique (*habilitation du Gouvernement à adapter par voie d'ordonnances la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte*) (p. 3043) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (dépôt en 1990 d'un rapport au Parlement sur l'application de cet article) - Souligne que seul le statut départemental donnera aux Mahorais l'égalité des chances.

– *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

*Suite de la discussion* - (23 novembre 1989) - *Après l'art. 5* (p. 3648) : se déclare opposé à l'amendement n° I-213 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (réduction du taux de TVA applicable aux opérations d'achat, d'importation, de vente et de livraison, relatives aux vidéocassettes, vidéodisques et autres supports audiovisuels préenregistrés) - (p. 3649) : se déclare favorable à l'amendement n° I-76 de M. Jacques Carat (taux réduit de TVA applicable à certaines représentations théâtrales) - Art. 7 (*aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF*) (p. 3661) : se déclare favorable à l'amendement n° I-161 de M. Paul Girod (exonération des activités agro-touristiques) - Art. 9 (*aménagement de la fiscalité relative au logement*) (p. 3664) : se déclare favorable à l'amendement n° I-98 de la commission (suppression des dispositions visant à limiter, en fonction du revenu net imposable, les bénéficiaires de la réduction d'impôt afférente aux intérêts d'emprunts pour l'acquisition d'une résidence principale).

*Deuxième partie :*

*Départements et territoires d'outre-mer* - (24 novembre 1989) - Rapporteur pour avis (départements d'outre-mer) (p. 3784) : regrette la fusion des crédits destinés aux départements d'outre-mer et de ceux destinés aux territoires d'outre-mer - Progression des crédits - Approuve la décentralisation des sections départementales et régionales des fonds d'investissement des départements d'outre-

mer, FIDOM, par décret du 5 juin 1989 - Retour à la légalité des indépendantistes de Guadeloupe et de Martinique - Situation préoccupante en Guyane : importance de l'immigration étrangère ; augmentation de la délinquance - (p. 3785) : se déclare opposé à toute remise en cause du statut départemental - Rôle moteur en matière économique de la coopération régionale ; exemple de la commission de l'Océan Indien mise en place pour le département de la Réunion - Agriculture : indemnisation des victimes des cyclones Firinga, à la Réunion, et Hugo, à la Guadeloupe - Demande un plan de relance pour la canne à sucre à la Réunion et pour la banane aux Antilles ; demande le bénéfice de la préférence communautaire pour cette dernière - Tourisme ; refus des hôteliers de verser leurs contributions au financement des activités de promotion touristique aux Antilles - Suppression du critère d'activité pour l'attribution des allocations familiales - Revenu minimum d'insertion, RMI - Commission Ripert sur le développement économique et l'égalité sociale - Notion de parité sociale globale définie par le précédent gouvernement - (p. 3786) : priorité nécessaire à la formation et à la lutte contre l'illettrisme - Catastrophes naturelles : indispensable mise au point de règles de constructions anticycloniques et antisismiques ; demande un nouveau partage de la couverture des risques naturels entre les aides publiques et l'assurance ; loi du 13 juillet 1982 - Logement social ; sous-utilisation des crédits ; ligne budgétaire unique - Intégration des DOM dans la CEE : saisine de la Cour de justice européenne en ce qui concerne l'octroi de mer sur les voitures pénétrant dans le département de la Réunion - Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements français d'outre-mer, POSEIDOM - Processus d'actualisation de la législation de Mayotte - Saint-Pierre-et-Miquelon - Dénonce l'atteinte portée à l'image du département de la Réunion par la diffusion sur TF1 du reportage « Blancheur et décadence » - Avis favorable à l'adoption de ce projet de budget.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1989** [n° 114 (89-90)] - (19 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5199) : objectifs de ce projet de loi : régulariser certaines décisions et dépenses non prévues ; tenir compte de la situation économique et financière du pays - Remarques relatives aux départements d'outre-mer, DOM : crédits de paiement supplémentaires accordés à la Guadeloupe et à la Réunion ; problème de l'habitat, notamment dans le département de la Réunion - (p. 5200) : réduction prioritaire du taux de chômage dans les DOM.

- **Projet de loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie - Nouvelle lecture** [n° 154 (89-90)] - (20 décembre 1989) - **Discussion générale** (p. 5274) : demande l'adoption du projet de loi d'amnistie, au nom de la réconciliation nécessaire en Nouvelle-Calédonie.

VIRON (Hector), sénateur du Nord (C).

#### NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu secrétaire.

- Membre titulaire du conseil d'administration de l'Agence pour l'amélioration des conditions de travail.

#### DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) et à ses privilèges et immunités [n° 333 (88-89)] (30 mai 1989) - **Associations et mouvements.**

#### INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées**

**adultes** [n° 226 (88-89)] - (19 avril 1989) - **Discussion générale** (p. 281) : problèmes du vieillissement de la population française - Urgence des mesures à prendre pour l'accueil des personnes dépendantes - Conteste l'action gouvernementale tant sur le plan de l'orientation générale que sur celui de la méthode - (p. 282) : propositions communistes pour une politique réellement soucieuse de promouvoir l'intégration sociale des personnes âgées ou handicapées adultes - Revalorisation des pensions et des retraites - Prise en charge plus adéquate et plus équitable des frais de santé - Relance de la recherche gérontologique - Mise en place de structures de prévention de la sénescence - Elimination des hospices traditionnels et développement des structures publiques d'hébergement collectif, en particulier des foyers-logements - Etablissements d'hébergement temporaire - Maintien à domicile - Formation des personnels du secteur gériatrique - Amélioration de l'habitat social - Accessibilité des logements - Développement des services de proximité - (p. 283) : souligne les dangers de l'accueil familial des personnes âgées - Problème de la formation et du contrôle des conditions d'agrément des familles d'accueil - Conditions de prise en charge de la personne hébergée en cas de retrait de l'agrément - Statut de la personne accueillante - Accueil d'un parent âgé - Développement d'une nouvelle forme de travail précaire - Opposition du groupe communiste à ce projet de loi - **Art. 1<sup>er</sup> (agrément des familles d'accueil)** (p. 291) : souhaite que cette forme d'accueil reste un choix pour les handicapés adultes et qu'aucune pression ne s'exerce, notamment de la part des COTOREP - Attire l'attention sur les conditions particulières qu'exige la sécurité des personnes handicapées - (p. 292) : imprécision des contrats d'accueil familial - **Art. 4 (contrat d'accueil familial)** (p. 296) : souhaite la présence d'un « tiers garant » chargé de veiller aux conditions d'hébergement et d'accueil des personnes âgées ou handicapées - (p. 297) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Jean Madelain, rapporteur (procédure contractuelle étendue aux bénéficiaires de l'aide sociale) - Son amendement n° 15 : contrat d'accueil relevant des dispositions du code du travail ; rejeté - **Art. 5 (obligation pour les contractants de souscrire une assurance responsabilité civile)** (p. 299) : son amendement n° 16 : retrait immédiat de l'agrément en cas de défaut d'assurance de la personne accueillante ; retiré - Aurait souhaité que le projet de loi fixe un certain cadre aux conditions du contrat d'assurance prévu - **Art. 7 (rémunération de la famille accueillante)** (p. 301) : son amendement n° 17 : retrait de l'agrément par le président du conseil général lorsque le loyer atteint un montant abusif ; rejeté - **Art. 13 (sanctions pénales)** (p. 304) : se déclare opposé à l'amendement n° 11 de la commission (sanctions pénales limitées à une amende de 500 à 20 000 F) - **Après l'art. 13** (p. 305) : son amendement n° 18 : dépôt annuel d'un rapport devant le Parlement sur les conditions d'accueil par les particuliers des personnes âgées ou handicapées adultes ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal** [n° 213 (88-89)] - Suite de la discussion - (11 mai 1989) - **Art. unique (Livre 1<sup>er</sup> : Dispositions générales) - Art. 131-1 du code pénal (échelle des peines criminelles applicables aux personnes physiques)** (p. 661) : soutient l'amendement n° 195 de M. Charles Lederman (suppression de la réclusion ou de la détention criminelles de trente ans) - Inanité des longues peines en matière de sécurité démontrée par une récente étude du Centre national d'études et de recherches pénitentiaires du ministère de la justice - Hiérarchie des peines criminelles en Europe - (p. 662) : instauration d'une peine de réclusion de trente ans en contradiction avec la volonté d'assurer la réinsertion des condamnés - Effets négatifs sur la sécurité publique - (p. 664) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 196 (abaissement à cinq ans du plafond des peines criminelles de la quatrième catégorie) et n° 197 (retour au texte initial fixant une fourchette de cinq à vingt ans de réclusion ou de détention criminelles à temps) .

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion** [n° 332 (88-89)] - (13 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 1469) : dispositions proposées : participation des représentants du personnel et des syndicats à la gestion prévisionnelle des licenciements décidés par les employeurs ; encouragement à la planification des suppressions d'emplois - Conventions de conversion sans obligation de reclassement - Raccourcissement du délai admis par la jurisprudence pour procéder à une expertise comptable réclamée par les institutions représentatives du personnel au cours de la procédure de licenciement économique - Absence d'effet prévisible du prétendu renforcement des garanties individuelles des salariés face au licenciement, malgré l'attribution à l'employeur de la charge de la preuve - **Projet de loi dans la continuité de la politique menée par les précédents gouvernements ; adaptation des rapports sociaux aux critères définis par le patronat dans le cadre de la construction du marché unique européen de 1993 - Tentative de faire participer les travailleurs à leur propre licenciement - Dénaturation du droit au travail reconnu par la Constitution** - (p. 1470) : demande la remise en cause de la loi Séguin supprimant l'autorisation administrative de licenciement ; conséquences néfastes sur l'emploi ; régression des emplois industriels masquée dans les statistiques par le développement de la précarité et les créations dans le secteur tertiaire marchand - Demande le rétablissement de l'autorisation préalable de licenciement - Faiblesse de la contribution patronale au fonctionnement des établissements d'enseignement professionnel et à la recherche - Problème de qualification des personnels en France ; comparaison avec la situation en RFA - (p. 1471) : importance de la formation professionnelle initiale de préférence aux propositions adaptant, de façon réductrice et spécialisée, la formation professionnelle, financée sur les fonds publics, à l'activité économique - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 1479, 1480) : ses amendements n° 50 et n° 51 rétablissant une procédure d'autorisation administrative de licenciement pour motif économique ; rejetés - **Art. 1<sup>er</sup> (rôle du comité d'entreprise dans la gestion prévisionnelle de l'emploi)** (p. 1481) : son amendement n° 52 : rappel des autres droits du comité d'entreprise ; rejeté - (p. 1483) : ses amendements n° 53 et n° 54 renforçant les prérogatives du comité d'entreprise ; rejetés - **Art. 1<sup>er</sup> ter (rôle de la négociation de branche dans la gestion prévisionnelle de l'emploi)** (p. 1484) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 7 de la commission (actions de prévention) - **Art. 2 (extension des aides du Fonds national de l'emploi)** (p. 1485) : son amendement n° 55 : reversement des aides à l'Etat par les entreprises procédant à des licenciements économiques dans le délai des trois ans suivant la date de leur versement ; rejeté - **Art. 3 (incitations financières à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi)** (p. 1486) : son amendement de suppression n° 56 ; rejeté - **Art. 4 (extension à tout licenciement d'un salarié âgé de cinquante-cinq ans ou plus du versement à l'UNEDIC de la cotisation prévue à l'article L. 351-3 du code du travail)** (p. 1488 à 1490) : ses amendements n° 57 : suppression de la condition d'âge ; et n° 58 : suppression des cas d'exonération ; rejetés - **Art. 5 (possibilité pour les entreprises de moins de 300 salariés en difficulté économique de conclure avec l'Etat des conventions d'aide au conseil)** : son amendement de suppression n° 59 ; rejeté - **Titre II (Droit à la conversion des salariés)** (p. 1493) : son amendement n° 60 : « Garantie de l'emploi - Droit au reclassement et à la conversion des salariés » ; rejeté - **Art. 7 (plan social : pouvoir de proposition de l'autorité administrative)** (p. 1495) : ses amendements, n° 61 : pouvoir de modification du plan social par l'autorité administrative ; et n° 62 : pouvoir de proposition de l'ANPE ; devenus sans objet - **Art. 8 (obligation faite à l'employeur de proposer une convention de conversion)** (p. 1496) : son amendement n° 63 : obligation pour l'employeur de reclassement des salariés licenciés ; devenu sans objet - **Art. 9 (versement d'une contribution à l'UNEDIC par l'employeur n'observant pas l'obligation de proposer une convention de conversion)** (p. 1497) : son amendement de suppression n° 64 ; rejeté - **Art. 10 (participation de l'Etat au financement des conventions de conversion)** (p. 1498) : ses amendements n° 65, de suppression, et n° 78 : abrogation de l'article L. 321-3 du code du travail ; rejetés - Nécessité d'éviter l'uti-

lisation à fonds perdus et sans contrôle des fonds publics par les entreprises - **Art. 11 (modification de certains délais applicables aux procédures de licenciement pour motif économique)** : son amendement n° 66 : suppression des seuils d'effectifs de licenciés ; rejeté - (p. 1499) : son amendement n° 79 : allongement des délais ; rejeté - **Art. 14 (coordination des réunions des comités d'établissement et du comité central d'entreprise en cas de recours à un expert comptable)** (p. 1501) : son amendement n° 67 : désignation de l'expert comptable par le comité d'entreprise plutôt que par le comité central d'entreprise ; rejeté - **Art. 15 (limitation des licenciements à caractère répétitif)** (p. 1502) : son amendement n° 68 : allongement de la période de référence ; rejeté - **Art. 18 (contentieux du licenciement : doute au bénéfice du salarié)** (p. 1504, 1505) : ses amendements n° 69 : preuve obligatoire par l'employeur du motif du licenciement ; n° 70 : nullité du licenciement en violation d'une liberté fondamentale ; et n° 71 : réintégration de plein droit en cas de nullité du licenciement ; rejetés - **Art. 19 (assistance possible du salarié par un conseiller extérieur à l'entreprise lorsque celle-ci n'a pas d'institution représentative)** (p. 1508) : son amendement n° 72 : réception des représentants du personnel par l'employeur en présence du salarié ; rejeté - **Art. 20 (priorité de réembauchage)** (p. 1513) : son amendement n° 73 : suppression de la disposition subordonnant la priorité de réembauchage au désir d'en bénéficier exprimé par le salarié pendant un délai limite ; rejeté - (p. 1514) : ses amendements n° 74 : suppression de toute condition limitative à la mise en oeuvre de la priorité de réembauchage ; et n° 75 : relèvement de l'indemnité versée aux salariés en cas de non-respect de la priorité de réembauchage ; rejetés - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1516) : vote du groupe communiste contre ce projet de loi dont les dispositions défavorables aux travailleurs ont été aggravées par le Sénat.

- **Projet de loi favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle** [n° 16 (89-90)] - (17 novembre 1989) - **Discussion générale** (p. 3427) : projet ne répondant pas aux objectifs annoncés de retour à l'emploi et de lutte contre les exclusions - Echec des travaux d'utilité collective, TUC - Refuse que la vie active débute et s'achève dans la précarisation et la marginalisation - Aggravation des problèmes de l'emploi, tant au plan national que régional - Progression du chômage de longue durée - Echec des plans successifs pour l'emploi - (p. 3428) : insuffisance de la formation initiale en France - Faibles retombées de la croissance sur les salariés - Placements spéculatifs de la société Peugeot et refus de satisfaire les revendications des salariés - Détresse des chômeurs de longue durée - Emet des réserves quant au nouveau rôle attribué aux associations intermédiaires - Souhaite que des mesures soient prises visant à limiter les heures supplémentaires et à diminuer la durée du travail - Ajustement de la formation professionnelle et de l'emploi aux nécessités du Conseil national du patronat français, CNPF - Interroge le Gouvernement sur la répartition des moyens financiers débloqués pour améliorer les qualifications et les formations - Augmentation indispensable des salaires et satisfaction des revendications salariales pour renforcer l'efficacité et la motivation des salariés - Proteste contre les conditions d'examen de ce texte - (p. 3429) : précise que certaines dispositions de ce projet de loi sont liées à des négociations actuellement en cours au sein de l'UNEDIC - Déploie cette précipitation en raison des répercussions considérables de ce texte sur la sécurité sociale et le régime d'assurance chômage - Opposition des sénateurs communistes à ce projet de loi - **Art. 1<sup>er</sup> (définition et modalités du contrat de retour à l'emploi)** (p. 3432) : ses amendements, n° 24 de suppression ; et n° 25 : limitation de la liste des bénéficiaires de ce contrat ; rejetés - (p. 3433) : ses amendements, n° 26 : suppression des exonérations de cotisations sociales accordées aux employeurs ; et n° 28 : accord des institutions représentatives du personnel ou de l'inspecteur du travail préalable à la signature d'un contrat ; rejetés - Son amendement n° 27 : interdiction pour les entreprises de travail temporaire de passer des contrats de retour à l'emploi ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 52 du Gouvernement - **Art. 2 (contrat de retour à l'emploi)** (p. 3434) : son amendement de suppression n° 29 ; rejeté - **Art. L. 322-4-3 du code du travail (nature et forme**

du contrat de retour à l'emploi) : son amendement n° 30 : contrat à durée indéterminée ; rémunération minimum ; rejeté - (p. 3435) ; son amendement n° 31 : dépôt du contrat auprès de la direction départementale du travail et de l'emploi ; retiré au profit de l'amendement n° 21 de M. Marc Boeuf (dépôt du contrat auprès des services de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE) - Art. L. 322-4-4 (limites du recours au contrat de retour à l'emploi) : son amendement n° 32 : interdiction pour un employeur de recourir à ce type de contrat lorsqu'un licenciement économique a eu lieu dans l'année précédente ; rejeté - Art. L. 322-4-5 (non prise en compte des bénéficiaires du contrat de retour à l'emploi dans l'effectif du personnel des entreprises) (p. 3436) ; son amendement de suppression n° 33 ; rejeté - (p. 3437) : son amendement n° 34 : participation aux élections professionnelles des bénéficiaires de ce contrat ; retiré - Art. L. 322-4-6 (exonération des cotisations sociales patronales) (p. 3438) ; son amendement de suppression n° 35 ; rejeté - Art. 3 (contrat emploi-solidarité) (p. 3464) ; son amendement de suppression n° 36 ; rejeté - Art. L. 322-4-7 (objectif et bénéficiaires du contrat emploi-solidarité) (p. 3465) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de Mme Hélène Missoffe, rapporteur (possibilité pour les administrations publiques de conclure des contrats emploi-solidarité) - (p. 3466) ; son amendement n° 37 : interdiction pour les personnes morales chargées de la gestion d'un service public de recourir aux contrats emploi-solidarité ; rejeté - (p. 3467) ; ses amendements, n° 38 : limitation des bénéficiaires des contrats emploi-solidarité ; et n° 39 : signature desdits contrats subordonnée à l'accord préalable des institutions représentatives du personnel ; rejetés - Art. L. 322-4-8 (nature, modalités et conditions de rupture du contrat emploi-solidarité) : son amendement n° 40 : suppression des dispositions prévoyant des dommages et intérêts en cas d'infraction aux règles de rupture des contrats emploi-solidarité ; rejeté - Art. L. 322-4-10 (participation de l'Etat à la rémunération des bénéficiaires de ce contrat) (p. 3468) ; son amendement de suppression n° 41 ; rejeté - Art. L. 322-4-11 (exonérations de cotisations) (p. 3469) ; son amendement n° 42 : suppression de l'exonération des cotisations de sécurité sociale pour les employeurs ; rejeté - Son amendement de coordination n° 43 ; devenu sans objet - Art. L. 322-4-12 (non prise en compte des bénéficiaires des contrats emploi-solidarité dans le calcul de l'effectif du personnel) : son amendement de coordination n° 44 ; retiré - Art. L. 322-4-13 (remboursement forfaitaire par l'Etat de l'examen de médecine du travail pratiqué au moment de l'embauche) : son amendement de suppression n° 45 ; adopté - Art. 4 (missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes) (p. 3470) ; son amendement de suppression n° 46 ; rejeté - Art. 5 (création, composition et rôle du Conseil national des missions locales) (p. 3471) ; son amendement de suppression n° 47 ; rejeté - Art. 7 (rôle des associations intermédiaires) (p. 3472) ; son amendement de suppression n° 48 ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3475) : projet de nature à augmenter les emplois précaires et à renouveler les effets pervers des TUC et des stages d'insertion à la vie professionnelle, SIVP - Opposition des sénateurs communistes au projet de loi ainsi amendé.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

#### Deuxième partie :

**Travail, emploi, formation professionnelle et services communs** - (4 décembre 1989) (p. 4311) : poursuite d'une politique de déclin industriel, économique et social de la France - Précarisation de l'emploi - Taux de chômage dans la région Nord-Pas-de-Calais - Nouveau plan pour l'emploi fondé essentiellement sur des aides fiscales et des exonérations de cotisations sociales patronales - Reste réservé sur les résultats envisageables des contrats de retour à l'emploi - (p. 4312) : limitation du recours aux heures supplémentaires, contraire à la création d'emplois - Absence de politique industrielle - Coût du chômage - Budget de la formation professionnelle globalement insuffisant - S'oppose à toute remise en cause de la retraite à 60 ans - Contesté la réforme des services de l'inspection du travail et de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE - Opposition des sénateurs communistes à ce projet de budget.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en oeuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire [n° 118 (89-90)]** - (15 décembre 1989) - Discussion générale (p. 4996) : projet inadapté aux problèmes économiques actuels - Politique de réduction des coûts salariaux et des coûts en équipement néfaste pour la productivité, l'emploi et le pouvoir d'achat des salariés - Rappelle son opposition au crédit d'impôt, adopté lors de la discussion budgétaire pour 1990, dont bénéficieraient les entreprises s'engageant dans l'aménagement du temps de travail - Demande une augmentation de la taxation des revenus financiers afin d'obliger les entreprises à investir dans l'outil de production - Formation professionnelle - Doublement du repos compensateur auquel donnent droit les heures supplémentaires de nature à augmenter la création d'emplois précaires, en nombre limité - Rejet de ce projet de loi par les sénateurs communistes en raison de leur opposition à la politique sociale et industrielle du Gouvernement - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 4997) : ses amendements, n° 4 : réduction progressive de la durée hebdomadaire du travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 ; irrecevable (article 40 de la Constitution) ; et n° 5 : abrogation des lois du 28 février 1986 et du 19 juin 1987 instaurant la flexibilité du travail ; rejeté - Art. 1<sup>er</sup> (doublement du repos compensateur auquel donnent droit les heures supplémentaires effectuées au-delà d'un certain contingent) (p. 4999) : ses amendements, n° 6 : doublement du repos compensateur étendu aux entreprises de dix salariés au plus ; et n° 7 : suppression des dispositions permettant de déroger à la mesure précitée en la soumettant à des négociations de branche ou d'entreprise ; rejetés - Art. 2 (doublement du repos compensateur auquel donnent droit les heures supplémentaires pour les salariés de certains établissements, énumérés à l'article 1144, 7<sup>o</sup>, du code rural, qui n'exercent pas une activité de production agricole) : ses amendements de coordination n° 8 et n° 9 ; rejetés - Après l'art. 8 (p. 5002) : se déclare opposé à l'amendement n° 10 du Gouvernement (mise en oeuvre du régime d'assurance chômage pour les nouveaux contrats emploi-solidarité) - Conséquences financières de cet amendement pour les collectivités locales.

**VIZET (Robert)**, sénateur de l'Essonne (C) - Secrétaire du Sénat.

Nommé de nouveau secrétaire du Sénat (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989).

#### NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 5 octobre 1989) ; puis réélu secrétaire.

- Membre titulaire du conseil d'administration de la Caisse nationale de l'industrie.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations (30 mai 1989).

#### DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Services du Premier ministre - I - Services généraux - Economie sociale - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 31] (21 novembre 1989).

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux

termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Services du Premier ministre - V. - Environnement - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 35] (21 novembre 1989).

## QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 1 (JO Débats du 30 juin 1988) (p. 307) - Ministère : Industrie - *Avenir de la compagnie industrielle de lasers (CILAS)* - (Retirée : mai 1989) - Politique industrielle.

n° 2 (JO Débats du 30 juin 1988) (p. 308) - Ministère : Collectivités territoriales - *Libération des taux des quatre taxes locales* - (Retirée : mai 1989) - Finances locales.

n° 3 (JO Débats du 30 juin 1988) (p. 308) - Ministère : Santé - *Avenir des établissements de transfusion sanguine* - (Retirée : JO Débats du 20 avril 1989) (p. 306) - Sang et organes humains.

n° 67 (JO Débats du 20 avril 1989) (p. 306) - Ministère : Solidarité - *Avenir des établissements de transfusion sanguine* - (Réponse : JO Débats du 29 avril 1989) (p. 487) - Santé publique.

## INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé** [n° 261 (88-89)] - (2 mai 1989) - Art. 2 (*mission de santé publique ; service départemental de santé maternelle et infantile*) (p. 518) : absence d'une véritable politique de promotion destinée à lutter contre les inégalités sociales devant la santé - Art. L. 147 du code de la santé publique (*compétences du département en matière de santé maternelle et infantile*) (p. 519) : demande l'augmentation de la dotation générale de décentralisation afin de compenser les charges supplémentaires pour le département ; exemple du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis - Art. 6 (*contrôle des institutions accueillant des enfants de moins de six ans*) - Art. L. 180 (*compétence du président du conseil général*) (p. 528) : soutient les amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 31 (avis technique du médecin responsable du service départemental de PMI), n° 32, de coordination, et n° 33 (contrôle, sous l'autorité du directeur départemental de la santé, de l'état de santé des personnes exerçant dans ces établissements et se trouvant en contact avec des enfants) - Intitulé (p. 533) : soutient l'amendement n° 36 de Mme Marie-Claude Beaudeau (« Projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale au transfert de compétences en matière d'aide sociale et de santé »).

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal, tel qu'il résulte de la lettre du 15 février 1989 de M. le Premier ministre modifiant la présentation du projet de loi (n° 300, 85-86) portant réforme du code pénal** [n° 213 (88-89)] - Suite de la discussion - (17 mai 1989) - Art. unique (Livre I<sup>er</sup> : Dispositions générales) - Après l'art. 132-38 du code pénal (p. 763) : se déclare opposé à l'amendement n° 77 de la commission (interdiction du sursis avec mise à l'épreuve pour les multirécidivistes) - Art. 132-39 (*peines susceptibles d'être assorties d'un sursis avec mise à l'épreuve*) (p. 764) : soutient l'amendement n° 242 de M. Charles Lederman (suppression de la condition de durée de la peine d'emprisonnement) - Art. 132-40 (*durée du délai d'épreuve et sursis probatoire partiel*) (p. 765) : soutient l'amendement n° 243 de M. Charles Lederman (réduction de la durée maximale et suppression de la durée minimale du délai d'épreuve) - Art. 132-41 (*contrôles et obligations imposés au condamné au cours du délai d'épreuve*) (p. 766) : soutient l'amendement n° 244 de M. Charles Lederman (compétences de la juridiction de condamnation et du juge de l'application des peines) - Souhaite une clarification du rôle du juge de l'application des peines - (p. 767) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 245 (modalités d'intervention du juge de l'application des peines ; possibilité de recours du condamné devant la juri-

diction de condamnation) et n° 246 (possibilité d'aménagement des obligations par le juge de l'application des peines) - Vote du groupe communiste contre cet article - Art. 132-43 (*nature des obligations particulières pouvant être imposées au condamné au cours du délai d'épreuve*) (p. 768) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 247 (rôle du juge de l'application des peines) et n° 248 (suppression de la notion d'instigateur) - Après l'art. 132-67 (p. 779) : s'interroge sur le déroulement ultérieur des travaux du Sénat sur ce texte.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - (23 mai 1989) - Discussion générale (p. 839) : durée du Plan ramenée à 4 ans afin de coïncider avec l'échéance européenne du 1<sup>er</sup> janvier 1993 ; soumission de la France à la politique décidée à Bruxelles ; préparation de l'intégration dans une Europe soumise à la loi du profit des multinationales - Principe de la lutte contre le chômage mais suppression d'emplois dans la fonction publique, freinage des salaires et généralisation de la flexibilité - (p. 840) : encouragement au développement de l'emploi précaire - Maintien d'un taux de chômage élevé annoncé par les projections économiques - Poursuite des exonérations de cotisations sociales, déjà plus faibles en France qu'à l'étranger - Croissance des revenus du capital, bénéficiant d'allègements de fiscalité - Pénalisation des travailleurs ; proposition d'élargissement de la base de l'impôt sur le revenu ; remise en cause du mode de calcul des retraites - Maintien des lois votées par le Gouvernement de droite de 1986 à 1988 - (p. 841) : remise en cause de la notion de service public - Conflits sociaux ; lutte des cheminots des secteurs Nord et Est - Conséquences pour l'agriculture française de la politique européenne - Pérennisation prévisible du déséquilibre entre la France et la RFA - Position des syndicats sur le projet de Xe Plan au Conseil économique et social - Propositions du groupe communiste : augmentation du SMIC ; défense des revenus des petits et moyens agriculteurs ; lutte contre la précarité de l'emploi et la pauvreté ; augmentation des moyens de l'éducation nationale par un prélèvement sur le budget de l'armement ; défense et amélioration de la protection sociale, du logement social, du secteur public - Coopération internationale - Réforme de la fiscalité locale - Vote du groupe communiste contre ce projet de Plan.

- **Projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles** - Deuxième lecture [n° 251 (88-89)] - (24 mai 1989) - Discussion générale (p. 877) : vote du groupe communiste contre ce projet de loi pérennisant les structures anti-démocratiques des villes nouvelles gérées par des syndicats d'agglomérations nouvelles, SAN, où le pouvoir échappe aux élus - Demande le développement des infrastructures nécessaires aux besoins sociaux des habitants des villes nouvelles - Art. 7 (*procédure d'admission d'une commune dans un SAN*) (p. 882) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 10 de la commission (règles de majorité) - Art. 9 (*procédure d'expropriation des biens immeubles en état d'abandon manifeste*) (p. 883 à 885) : se déclare favorable aux amendements de la commission, modifiant la rédaction de cet article, n° 11, n° 12 et n° 13 - Se déclare opposé à l'amendement n° 15 de la commission (dérogation à la procédure de droit commun de l'expropriation pour cause d'utilité publique) ; se déclare favorable à l'amendement n° 16 de la commission (limitation de la procédure de déclaration d'état d'abandon à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune) - Nécessité d'éviter le détournement de cette procédure ; parcelles agricoles concernées par le gel des terres - Art. 10 (*institution de zones d'aménagement différé en dehors des zones urbaines dans des POS*) (p. 886, 887) : se déclare opposé aux amendements de la commission n° 17 (proposition ou avis de la région et du département) et n° 18 (avis de la région en cas de création d'une zone d'aménagement différé par décret en Conseil d'Etat), ainsi qu'à l'adoption de cet article - Explication de vote sur l'ensemble (p. 888) : abstention du groupe communiste sur ce texte.

- **Projet de loi approuvant le Xe Plan (1989-1992)** [n° 279 (88-89)] - Suite de la discussion - (24 mai 1989) - Art. unique (*approbation du Xe Plan*) (p. 897 à 901) : ses amendements,



n° 3 : réaffirmation de la souveraineté française et du primat de la loi sur les décisions d'instances internationales ; n° 4 : démocratie et citoyenneté dans l'entreprise ; n° 5 : revalorisation des bas salaires ; n° 6 : suppression des exonérations de cotisations sociales dues par l'employeur et prises en charge par l'Etat ; n° 7 : suppression des propositions relatives à la flexibilité ; devenus sans objet (p. 912) - Ses amendements, soutenus par Mme Marie-Claude Beaudou, n° 8 : suppression de l'intégration de la France dans le libre marché des capitaux ; n° 9 : dispositions fiscales ; n° 10 : suppression de la disposition prévoyant un prélèvement sur tous les revenus pour financer les dépenses de santé ; n° 12 : suppression des dispositions relatives à la réforme de la politique agricole commune ; et n° 15 : pourcentage du produit intérieur brut consacré aux dépenses nationales de recherche d'ici 1992 ; devenus sans objet (p. 912) - (p. 902 à 906) : ses amendements, soutenus par M. Jean Garcia, n° 18 : services publics en milieu rural ; n° 20 : propositions relatives à la retraite ; n° 21 : suppression de la section relative à l'amélioration de la maîtrise des dépenses de santé ; n° 24 : principe d'autonomie des communes ; réforme de la fiscalité locale ; et n° 25 : suppression du paragraphe relatif à la région Ile-de-France ; devenus sans objet (p. 912) - (p. 909) : abstention du groupe communiste sur l'amendement de suppression n° 1 de M. Bernard Barbier, rapporteur.

- **Proposition de loi tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 [n° 325 (88-89)]** - (5 juin 1989) - **Art. 7 (obligations du locataire)** (p. 1117) : soutient les amendements de M. Jean-Luc Bécart, n° 33 (possibilité pour le locataire de suspendre le paiement du loyer lorsque le bailleur ne remplit pas ses obligations contractuelles) et n° 34 (travaux effectués par le propriétaire dans les parties privatives devant revêtir un caractère d'urgence) - **Art. 8 bis (échange de logement)** (p. 1119) : se déclare opposé à l'amendement n° 147 du Gouvernement (non-application de cet article aux logements soumis à la loi de 1948).

- **Projet de loi relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier [n° 263 (88-89)]** - (7 juin 1989) - Discussion générale (p. 1216) : projet de loi visant à moraliser le fonctionnement des marchés financiers à la suite des récents scandales - Objectif de renforcement des pouvoirs de la Commission des opérations de bourse, COB, suivant le modèle contestable de la *Securities and Exchange Commission*, SEC, américaine - Essor du marché financier et « financiarisation » croissante de l'économie française - Perspective de la libre circulation des capitaux en Europe à partir de 1990 - Rappelle le consensus à l'Assemblée nationale sur ce projet, voté à l'unanimité à l'exception du seul groupe communiste - Se déclare opposé à l'amendement adopté au sujet des SICAV et des fonds communs de placement : réduction de la taxation des revenus et des plus-values de l'épargne - (p. 1217) : insuffisance du renforcement prévu des pouvoirs de la COB, ne devant pas se substituer à l'autorité judiciaire - Conséquences néfastes des offres publiques d'achat, OPA, pour l'emploi et les salariés - Demande des mesures conservatoires contre les achats et ventes spéculatifs par voie d'OPA, la cessation de l'appui des investisseurs institutionnels et des banques aux OPA, la fermeture du marché à terme d'instruments financiers, MATIF, une lourde taxation des opérations spéculatives et des exportations de capitaux, et un droit de veto des comités d'entreprise sur les OPA - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi - **Art. 1<sup>er</sup> (composition de la COB)** (p. 1231) : son amendement n° 124, soutenu par Mme Paulette Fost : représentation des syndicats nationaux ; rejeté - (p. 1237) : abstention du groupe communiste sur cet article.

Suite de la discussion - (8 juin 1989) - **Art. 5 (mesures conservatoires prises à l'initiative de la COB ; pouvoirs d'injonction et de sanction de la COB)** (p. 1261) : sur l'amendement n° 14 de M. Charles Jolibois, rapporteur (institution au sein du tribunal de grande instance de Paris d'une chambre des marchés financiers chargée du prononcé des sanctions pécuniaires, statuant sur saisine de la COB), se déclare opposé au sous-amendement n° 144 de M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis (possibilité pour la chambre des marchés financiers de décider la confiscation

des profits réalisés par les personnes morales du fait des agissements de leurs responsables) - (p. 1263) : se déclare opposé à l'amendement n° 19 de la commission (extinction de l'action publique devant les juridictions répressives en cas de prononcé d'une sanction par la chambre des marchés financiers ou de versement du montant de la sanction proposée par la COB) - (p. 1264, 1265) : vote du groupe communiste contre cet article modifié par les amendements n° 14 à n° 19 de la commission - **Avant l'art. 12** (p. 1297, 1298) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 135 de la commission saisie pour avis (possibilité pour les salariés, en cas d'OPA tendant à modifier le contrôle d'une société, de présenter une offre concurrente de rachat placée sous le régime du rachat d'une entreprise par ses salariés, RES) - **Avant l'art. 16** (p. 1316, 1317) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 64 de la commission saisie pour avis (modification de la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication : fixation à un tiers du capital ou des droits de vote du seuil maximum de participation d'une personne physique ou morale dans une société de télévision cotée en bourse).

Suite de la discussion - (9 juin 1989) - **Avant l'art. 21** (p. 1365) : son amendement n° 126 : impossibilité pour la Caisse des dépôts et consignations d'obtenir l'agrément de la chambre de compensation des instruments financiers de Paris ; rejeté - Dénonce la gestion de la Caisse des dépôts et le détournement de ses missions - Souhaite que la Caisse des dépôts ne puisse plus opérer sur le marché à terme d'instruments financiers, MATIF - **Art. 25 (conseil de discipline des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM)** (p. 1380) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 81 de M. Raymond Bourguine, rapporteur pour avis (absence de répercussion des sanctions pécuniaires prononcées par le conseil de discipline sur le montant du bénéfice distribuable des OPCVM) - **Art. 25 bis (possibilité de constitution d'OPCVM de capitalisation)** (p. 1381) : vive opposition du groupe communiste à cet article - Dénonce l'allègement de la fiscalité de l'épargne à travers la suppression de l'obligation de distribution annuelle des résultats des OPCVM - **Art. 26 (information du comité d'entreprise en cas d'offre publique)** (p. 1382) : sur l'amendement rédactionnel n° 120 de la commission, son sous-amendement n° 140 : suppression de l'accord du chef d'entreprise ; rejeté - Son amendement analogue n° 127 ; devenu sans objet - Abstention du groupe communiste sur cet article - **Après l'art. 26** (p. 1383) : ses amendements, n° 128 : droit de veto du comité d'entreprise sur les opérations concernant le capital de l'entreprise ; et n° 129 : information du comité d'entreprise sur les participations et placements financiers de l'entreprise ; rejetés - **Art. 26 bis (information du comité de groupe en cas d'offre publique)** (p. 1384) : son amendement n° 130 : suppression de l'accord du chef d'entreprise ; rejeté - **Après l'art. 28** (p. 1385) : son amendement n° 125, soutenu par Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis : pénalisation des établissements de crédit apportant leur concours financier aux entreprises initiatrices d'OPA ; rejeté - (p. 1386) : ses amendements soutenus par Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, n° 131 : modification de l'imposition des plus-values boursières ; et n° 132 : suppression de l'avoir fiscal ; rejetés - (p. 1387) : son amendement n° 133, soutenu par Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis : modification de l'impôt de bourse ; rejeté.

- **Projet de loi tendant à renforcer la sécurité des aéroports et du transport aérien et modifiant diverses dispositions du code de l'aviation civile [n° 299 (88-89)]** - (15 juin 1989) - **Art. 2 (sanctions pénales applicables en cas de mise en service ou de conduite d'aéronefs non conformes aux règles de sécurité)** (p. 1592) : soutient les amendements de M. Jean-Luc Bécart, n° 26 (sanctions applicables au pilote qui conduit un aéronef sans être titulaire d'un brevet ou d'une licence en cours de validité) et n° 27 (sanctions applicables au pilote à la seule condition que l'un au moins des deux pilotes soit titulaire d'une licence d'officier mécanicien navigant ou d'ingénieur navigant) - **Art. 16 (dérogation au monopole du pavillon français sur les liaisons intérieures)** (p. 1599) : soutient l'amendement de suppression n° 32 de M. Jean-Luc Bécart - **Art. 17 (organisation de services réguliers de transport aérien à l'intérieur du territoire national)**

(p. 1600) : soutient l'amendement de suppression n° 33 de M. Jean-Luc Bécart - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1601) : gravité des problèmes relatifs à la sécurité aérienne - Abstention des sénateurs communistes sur ce projet de loi ainsi amendé.

- **Questions orales avec débat jointes : fiscalité locale** - (23 juin 1989) (p. 1885) : souligne la difficulté pour les communes rurales d'équilibrer leur budget tant les impôts locaux ont augmenté pour compenser les transferts de charges imposés par l'Etat - Insuffisance des moyens financiers des communes depuis l'application des lois de décentralisation - Souligne l'ampleur du budget des collectivités locales - Rappelle que les collectivités territoriales emploient plus d'un million de fonctionnaires et agents territoriaux et sont le premier investisseur public en France - Dénonce le niveau exorbitant des taux d'intérêt des emprunts - (p. 1886) : considère la taxe d'habitation comme une injustice fiscale malgré certains abattements ou exonérations obtenus par les parlementaires communistes - Souhaite la prise en compte des ressources des contribuables pour corriger les injustices de la taxe d'habitation - Constate que dans plusieurs pays de la CEE la part de la fiscalité locale est plus faible que les dotations de l'Etat, ce qui n'est pas le cas de la France - Augmentation nécessaire des dotations de l'Etat pour que les collectivités territoriales assument leurs compétences.

- **Projet de loi portant dispositions concernant les accords relatifs aux allocations d'assurance des travailleurs privés d'emploi, l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, les contrôleurs du travail et de la main d'oeuvre, les travailleurs étrangers et le travail clandestin [n° 412 (88-89)]** - (30 juin 1989) - **Art. 12 (aggravation des peines pour l'emploi irrégulier d'un étranger)** (p. 2240) : soutient l'amendement n° 6 de Mme Marie-Claude Beaudeau (alourdissement de ces peines).

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion - Nouvelle lecture [n° 423 (88-89)]** - (30 juin 1989) - **Discussion générale** (p. 2243, 2244) : échec de la CMP sur ce texte - Politique de flexibilisation et de précarisation de l'emploi au détriment des garanties individuelles et collectives des salariés - Extension de la notion de licenciement économique - Financement des congés de conversion - Affaiblissement des droits des salariés et des organisations syndicales - Propositions du groupe communiste : droit à un contrat de formation avec la garantie de déboucher sur un emploi en cas de licenciement, rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement, extension des droits des comités d'entreprises et des représentants du personnel - **Art. 20 (priorité de réembauchage)** (p. 2251) : sur l'amendement n° 19 du Gouvernement (information du comité d'entreprise ou des délégués du personnel par l'employeur au sujet des postes disponibles et affichage de la liste de ces postes), vote du groupe communiste contre le sous-amendement n° 20 de la commission (suppression de la notion d'affichage) - **Explication de vote sur l'ensemble** : vote du groupe communiste contre ce texte.

- **Conférence des présidents** - (5 octobre 1989) (p. 2450) : problème posé par la concomitance de l'examen du projet de loi relatif aux assurances et de l'audition de M. Michel Charasse, ministre chargé du budget, par la commission des finances.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives aux assurances [n° 234 (88-89)]** - (10 octobre 1989) - **Discussion générale** (p. 2475) : rappelle le souci des communistes de défendre les intérêts du monde du travail - Opposition à la construction européenne - Texte reprenant en grande partie le projet Balladur élaboré en 1987 - Transcription des directives européennes en droit interne - Libre prestation de services en assurance de dommages - (p. 2476) : possibilité pour les compagnies d'assurance de proposer des contrats en devises étrangères - Bouleversement envisageable du secteur de l'assurance, dès le 1<sup>er</sup> juillet 1990, avec l'entrée en vigueur de la libre circulation des capitaux en Europe - Modalités de délivrance des agréments - Coassurance communautaire - Problème du contrôle de la transparence des fonds - Avenir de la Direction nationale des assurances

et de ses salariés - Création de nombreuses commissions dont la composition exclut systématiquement les représentants des usagers et des salariés - Risque de mise en place d'une protection sociale à plusieurs vitesses - Intervention des assurances dans le domaine de la complémentarité maladie - Conséquences sur les tarifs des praticiens et le montant des dépenses de santé - Exclusion par les sociétés d'assurance des plus défavorisés et recherche d'une clientèle haut de gamme - Majoration des primes en fonction de l'âge - (p. 2477) : demande que soit reconnue et légalisée l'exclusivité mutualiste pour la complémentarité maladie - Propose certaines mesures visant à faire contribuer les revenus financiers à la solidarité nationale sur une base identique à celle des salariés - Favorable à l'Europe des peuples et à l'Europe de la coopération - Opposition des sénateurs communistes à ce projet de loi - **Art. 1<sup>er</sup> (opérations relatives à la libre prestation de services et à la coassurance communautaire en assurance de dommages)** (p. 2482) : son amendement de suppression n° 130, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - **Art. L. 351-2 du code des assurances (champ d'application des dispositions relatives à la libre prestation de services)** (p. 2484) : sur l'amendement rédactionnel n° 4 de M. Hubert Haenel, rapporteur, son sous-amendement n° 131, soutenu par M. Robert Pagès : exclusion de la couverture maladie complémentaire ; rejeté.

**Suite de la discussion** - (11 octobre 1989) - **Art. 16 (contrats d'assurance de groupe)** (p. 2523) : son amendement de suppression n° 138 ; rejeté - **Art. 17 (Conseil national des assurances)** (p. 2528) : son amendement de suppression n° 139 ; rejeté - **Art. 18 (Comité consultatif de l'assurance)** (p. 2531) : sur l'amendement n° 63 de M. Hubert Haenel, rapporteur (absence d'effets sur le versement des prestations immédiates ou différées nées au profit des adhérents en cas de résiliation ou d'exclusion d'un contrat d'assurance de groupe), son sous-amendement n° 140 ; devenu sans objet - **Art. 25 (Commission de contrôle des assurances)** (p. 2547) : son amendement de suppression n° 141, soutenu par Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis ; rejeté - **Art. 28 (modification des règles applicables aux entreprises nationales d'assurance)** (p. 2556) : son amendement n° 142, soutenu par Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis : limitation de la cession du capital des entreprises du secteur nationalisé au privé ; rejeté - **Art. 30 (contrats libellés en devises)** (p. 2558) : son amendement de suppression n° 143 ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2567) : estime que la libre prestation de services conduira à une concurrence acharnée entre entreprises d'assurance - Doute que ce soit la meilleure façon de rendre les entreprises compétitives - Redoute des suppressions d'emplois et la disparition des mutuelles - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local [n° 320 (88-89)]** - **Suite de la discussion** - (25 octobre 1989) - Après l'art. 5 (p. 2727) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 39 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (coopération intercommunale en matière d'octroi d'aide indirecte aux entreprises) - **Art. 6 (garanties imposées aux entreprises aidées)** (p. 2729) : soutient l'amendement n° 53 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (obligation pour les garanties de faire l'objet d'une convention passée entre la collectivité territoriale et l'entreprise bénéficiaire fixant des engagements précis) - **Art. 8 (souscription par les communes de titres participatifs émis par les coopératives)** (p. 2732) : soutient l'amendement de suppression n° 54 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - **Art. 9 (participation des départements aux sociétés de développement régional ; souscription par les départements de titres participatifs émis par les coopératives)** (p. 2734) : soutient l'amendement de suppression n° 55 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - Après l'art. 9 (p. 2736) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 45 de M. Jean Arthuis, rapporteur pour avis (suppression de la possibilité pour les collectivités locales d'accorder des subventions aux sociétés coopératives) - **Art. 10 (attributions des sociétés d'économie mixte locale)** (p. 2739) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 17 de M. Jacques Larché, rapporteur, en remplacement

de M. Jean-Marie Girault (extension des compétences des sociétés d'économie mixte locales qui peuvent désormais être créées par les collectivités territoriales pour exploiter des services publics à caractère administratif sous certaines réserves).

- **Débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur la politique étrangère de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration [n° 57 (89-90)] - (20 novembre 1989) - Explication de vote (p. 3507) :** réunion à Paris des douze chefs d'Etat et de gouvernement de la CEE, le 18 novembre 1989 : exclusion de la question du désarmement et de la paix - (p. 3508) : reconnaît dans la *perestroïka* des idées et des objectifs, défendus depuis longtemps par le parti communiste - Exploitation de la situation des pays de l'Europe de l'Est dans le sens des intérêts égoïstes capitalistes - Exemple de la mainmise du Fonds monétaire international, FMI, sur les pays du tiers-monde - Négociation sur le désarmement entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique - Course de la France au surarmement offensif - Rappelle les millions de victimes du capitalisme : chômeurs ; illettrés ; enfants du tiers-monde - Abstention du groupe communiste sur la déclaration de politique générale du Gouvernement relative aux pays de l'Est.

- **Projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)].**

*Discussion générale :*

**Suite de la discussion - (22 novembre 1989) (p. 3571) :** estime néfaste pour les collectivités territoriales et pour les contribuables locaux la proposition d'indexer la dotation globale de fonctionnement, DGF, sur l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation des ménages - Rappelle que l'harmonisation des taux de TVA en Europe ne sera pas nécessaire avant 1993 - Demande le retrait de l'article 31 de la loi de finances et l'instauration d'une véritable concertation avec les élus sur l'avenir des collectivités locales - Estime que le choix de l'indice des prix à la consommation est tout à fait arbitraire - Rappelle que de 1983 à 1988 les aides de l'Etat aux investissements des collectivités locales ont baissé de 5 milliards - Estime que les dépenses des collectivités n'évoluent pas suivant l'indice du coût de la vie - Rappelle que l'harmonisation des taux de TVA entre les pays de la Communauté était prévue dès le vote de la loi instituant la DGF - Estime que le nouveau dispositif, tel qu'il revient de l'Assemblée nationale, privera progressivement les collectivités de recettes importantes - Insuffisance des mesures relatives à la taxe d'habitation - (p. 3572) : favorable au plafonnement de la taxe d'habitation à 2 % du revenu - Propose la rupture de lien entre le taux des quatre taxes afin de laisser aux élus territoriaux la responsabilité de déterminer le taux de chacune d'entre elles - Estime que les dispositions votées à propos de la péréquation fiscale portent atteinte à l'autonomie communale et aggravent les inégalités entre les collectivités territoriales - Annonce le dépôt de plusieurs amendements.

*Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - **Demande de priorité (p. 3593) :** se déclare opposé, au nom du groupe communiste, à la demande d'examen en priorité de l'article 31 présentée par la commission des finances - Estime que cette demande de priorité est incorrecte en raison de l'absence de la majorité des membres du Sénat - **Art. 31 (par priorité) (modification des modalités d'évolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF) (p. 3595) :** estime qu'une concertation avec les élus aurait dû précéder l'élaboration du projet de budget - Rappelle que l'Association des maires de France et que le comité des finances locales demandent le rejet de cet article - Regrette l'examen de cet article en l'absence du président du comité des finances locales et de certains sénateurs les plus qualifiés - Constate que les collectivités territoriales, les communes et les départements vont subir une perte importante de recettes qui aura des conséquences sur les contribuables locaux - (p. 3598) : son amendement de suppression n° I-209 ; devenu sans objet - (p. 3601, 3602) : au nom du groupe communiste, s'abstiendra sur l'amendement n° I-233 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (nouvelle rédaction de cet article).

**Suite de la discussion - (23 novembre 1989) - Art. 2 (barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement) (p. 3615) :** son amendement n° I-168, soutenu par Mme Paulette Fost : allègement de l'impôt sur le revenu des couples salariés ; rétablissement des tranches supérieures du barème ; surtaxe progressive sur les revenus du capital ; rejeté - (p. 3617) : son amendement n° I-169, soutenu par Mme Paulette Fost : relèvement de la déduction maximale pour frais de garde des jeunes enfants ; rejeté - **Après l'art. 2 (p. 3621) :** se déclare opposé à l'amendement n° I-128 de M. Jean Chérioux (extension du crédit d'impôt à certaines dépenses d'amélioration afférentes aux locaux professionnels et commerciaux destinées à faciliter l'accueil des handicapés) - Rappelle que l'accès des handicapés aux locaux professionnels et commerciaux constitue une obligation pour les entreprises et que ces dernières bénéficient d'une déduction fiscale au titre des investissements - (p. 3622) : ses amendements, n° I-173 : augmentation du montant des gains nets réalisés lors de la cession à titre onéreux de valeurs mobilières soumis à l'impôt sur le revenu ; n° I-171 : relèvement du taux d'abattement sur les pensions et retraites ; n° I-172 : suppression de l'avoir fiscal ; et n° I-176 : relèvement du taux d'imposition sur les gains nets réalisés lors de cessions de valeurs mobilières ; rejetés - (p. 3624) : son amendement n° I-175 : relèvement de la déduction pour frais funéraires ; devenu sans objet - (p. 3626) : ses amendements, n° I-170 : calcul de l'impôt pour les contribuables dont les revenus se sont modifiés de manière imprévisible ; et n° I-174 : exonération fiscale des indemnités journalières de la sécurité sociale pour les personnes disposant de faibles revenus ; rejetés - **Art. 4 (allègement de la taxe d'habitation) (p. 3632) :** ses amendements, soutenus par Mme Paulette Fost, n° I-178 : exonération des contribuables non assujettis à l'impôt sur le revenu ; n° I-177 : diminution du montant maximal de taxe d'habitation acquitté par les contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu ; n° I-179 : exonération des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI ; et n° I-180 : réduction d'office du montant maximum d'imposition des bénéficiaires du RMI ; rejetés - (p. 3634) : ses amendements, soutenus par Mme Paulette Fost, n° I-181 : relèvement du taux de dégrèvement d'office de la taxe d'habitation afférente à l'habitation principale pour les ménages à revenus modestes ; n° I-182 : allongement de la durée d'exonération du foncier bâti pour les immeubles achevés par les organismes publics de logements locatifs sociaux après le 31 décembre 1972 ; et n° I-183 : suppression du prélèvement perçu en contrepartie des dégrèvements de taxe d'habitation ; devenus sans objet - **Après l'art. 4 (p. 3636) :** son amendement n° I-184 : exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties étendue aux bénéficiaires de l'allocation compensatoire pour tierce personne ; rejeté - **Art. 4 bis (modification du taux de plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée) (p. 3641) :** son amendement de suppression n° I-185 ; rejeté - **Avant l'art. 5 (p. 3643) :** ses amendements, n° I-186 : taux majoré de TVA applicable aux opérations assujetties à l'impôt sur les opérations de bourse ; et n° I-187 : réduction du taux de TVA pour les produits de première nécessité ; rejetés - **Art. 5 (réduction du taux majoré de la TVA) (p. 3644) :** son amendement n° I-188 : réduction de ce taux pour les seules ventes d'automobiles, de matériel photographique et audiovisuel ; rejeté - **Après l'art. 5 (p. 3646) :** se déclare opposé à l'amendement n° I-92 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (réduction du taux moyen de TVA) - **Après l'art. 6 :** son amendement n° I-190 : application du taux réduit de TVA au charbon à usage domestique ; devenu sans objet - (p. 3648) : se déclare opposé à l'amendement n° I-213 de la commission (réduction du taux de TVA applicable aux opérations d'achat, d'importation, de vente et de livraison, relatives aux vidéocassettes, vidéodisques et autres supports audiovisuels préenregistrés) - Son amendement n° I-189 : réduction du taux de TVA perçu sur le droit d'entrée dans les salles de cinéma d'art et d'essai ; devenu sans objet - **Art. 6 (réduction du taux de la TVA sur les médicaments remboursables) (p. 3651) :** au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° I-93 de la commission - **Art. 7 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF) (p. 3652) :** son amendement n° I-191, soutenu par M. Jean-Luc Bécart :

abaissement à trois millions de francs du plancher de l'imposition sur les grandes fortunes ; rejeté - (p. 3653) : ses amendements n° I-192 et n° I-194, soutenus par M. Jean-Luc Bécart, tendant à modifier l'assiette de l'ISF ; rejetés - (p. 3656) : ses amendements, soutenus par M. Jean-Luc Bécart, n° I-193 : biens professionnels et biens immobiliers inclus dans l'assiette de l'ISF ; et n° I-195 : oeuvres d'art et antiquités incluses dans l'assiette de l'ISF ; devenus sans objet - Avant l'art. 9 (p. 3664) : son amendement n° I-196 : exonération de la taxe sur les salaires des associations d'aide à domicile, des associations régies par la loi de 1901 et des caisses des écoles et des hôpitaux ; rejeté - Art. 9 (*aménagement de la fiscalité relative au logement*) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° I-98 de la commission (suppression des dispositions visant à limiter, en fonction du revenu net imposable, les bénéficiaires de la réduction d'impôt afférente aux intérêts d'emprunts pour l'acquisition d'une résidence principale) - (p. 3666) : se déclare opposé à l'amendement n° I-43 de M. Jacques Moutet (maintien du taux de 15 % de déduction forfaitaire sur les revenus fonciers) - Art. 10 (*allègement de la fiscalité sur l'épargne*) (p. 3672) : son amendement de suppression n° I-197 ; rejeté - (p. 3673) : son amendement de coordination n° I-198 ; rejeté - Après l'art. 10 (p. 3674) : son amendement n° I-199 : augmentation du plafond de la déduction d'impôt dont peuvent bénéficier les artisans et les commerçants adhérant à un centre de gestion agréé ; rejeté - (p. 3676) : son amendement n° I-200 : relèvement du taux de l'impôt sur les opérations de bourse ; devenu sans objet - Art. 11 (*suppression de la taxe sur les conventions d'assurances applicable aux contrats d'assurances sur la vie*) (p. 3678) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° I-104 de la commission (suppression de cette taxe dès le 1<sup>er</sup> janvier 1990) - Art. 12 (*diminution du taux de l'impôt sur les sociétés*) (p. 3680) : ses amendements, soutenus par M. Jean-Luc Bécart, n° I-201 de suppression et n° I-202 : relèvement du taux de l'impôt sur les sociétés ; réforme des critères de prélèvement ; rejetés - Après l'art. 12 (p. 3684) : son amendement n° I-203 : rétablissement de la taxe sur les dépenses fastueuses des entreprises ; rejeté - Après l'art. 13 (p. 3698) : son amendement n° I-204, soutenu par M. Jean-Luc Bécart : relèvement du taux de participation des entreprises à la formation professionnelle continue ; rejeté - Art. 17 (*mesures en faveur des entreprises commerciales et artisanales*) (p. 3705) : son amendement n° I-205, soutenu par M. Jean-Luc Bécart : relèvement du plafond de la tranche d'abattement de 20 % sur le bénéfice imposable des adhérents des centres de gestion ou associations agréés ; rejeté - Après l'art. 17 (p. 3707) : son amendement n° I-206, soutenu par M. Jean-Luc Bécart : relèvement du plafond de chiffre d'affaires permettant aux commerçants et artisans de bénéficier du régime d'imposition forfaitaire ; rejeté.

Suite de la discussion - (24 novembre 1989) - Après l'art. 24 (p. 3727) : son amendement n° I-207, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : création d'une taxe de prévention des incendies de forêt ; rejeté - Art. 27 (*création d'une taxe sur les entreprises exploitant les autoroutes à péages*) (p. 3733) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° I-118 de M. Roger Chinaud, rapporteur général - Art. 28 A (*versement d'un dividende à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations*) (p. 3733) : son amendement de suppression n° I-208, soutenu par M. Robert Pagès ; adopté - Art. 34 et Etat A (*équilibre général du budget*) (p. 3758) : bilan défavorable pour la France des relations financières avec la CEE - Conséquences préjudiciables pour l'économie française de certaines décisions communautaires : quotas laitiers, mise en friche de terres agricoles, utilisation des fonds structurels, audiovisuel - Multiplication des directives communautaires et danger de la mise en place d'une « Europe des technocrates » - (p. 3763, 3764) : se déclare opposé à l'amendement n° I-124 de la commission (traduction des propositions de la commission en matière d'économies budgétaires et de poursuite du programme de privatisations) - Ses amendements n° I-210 et n° I-211 tendant à modifier le régime des obligations renouvelables du Trésor, ORT, et n° I-212 : lancement d'un emprunt obligatoire pour les contribuables à patrimoine élevé ; rejetés.

## Deuxième partie :

Commerce extérieur - (2 décembre 1989) (p. 4264) : estime ce budget tout à fait insuffisant au regard des défis que la France doit relever - Résultats médiocres du commerce extérieur - Persistance du déficit commercial et aggravation du déficit des échanges industriels - Estime que ce sont les firmes multinationales qui vont tirer partie du grand marché européen - Défavorable à l'ouverture de l'Europe aux capitaux américains alors que nos banques ne peuvent pas s'installer aux Etats-Unis - Importante dégradation des échanges industriels et importation massive de biens d'équipement, notamment dans le secteur de l'électronique professionnelle et de la machine-outil - (p. 4265) : estime que la bonne tenue de l'agro-alimentaire ne doit pas faire illusion - Considère comme préoccupantes les perspectives de la balance commerciale - N'accepte pas le déséquilibre profond qui se creuse entre la RFA et la France - Estime que le desserrement de la contrainte extérieure passe par une reconquête du marché intérieur et que les exportations de capitaux ne développent pas les exportations de marchandises, à l'exemple de Rhône-Poulenc - Propose une politique nouvelle où les transferts d'un pays à l'autre s'équilibrent dans une Europe de coopération entre nations souveraines et associées, pour une efficacité sociale accrue.

Services du Premier ministre - V - Environnement - (2 décembre 1989) - Rapporteur spécial (p. 4276) : constate la suppression du secrétariat d'Etat autonome chargé de la prévention des risques majeurs - Souhaite la stabilité administrative de ce département ministériel - Progression de 20 % des crédits de ce budget à structure constante - Considère ce budget comme un budget de rattrapage - Dénonce les nombreuses annulations de crédits - Estime qu'un simple arrêté ne devrait pas pouvoir contredire la volonté du législateur - (p. 4277) : estime que la lutte contre la pollution est l'action prioritaire de ce budget ; politique de l'eau - Stagnation des crédits de grands barrages - Situation préoccupante de l'assainissement des eaux - Souhaite connaître l'état d'avancement de la directive européenne sur le traitement des eaux usées - Problème de la prévention des risques industriels et de la surveillance effective des installations classées - Se félicite de l'effort consenti en faveur de la modernisation et de l'extension des réseaux de surveillance de la pollution de l'air - Problème du traitement de l'élimination des déchets - Insuffisance des crédits consacrés à la protection de la nature et à la qualité de la vie - Déploie la faible progression des crédits alloués aux parcs naturels nationaux - Mise en place du parc national de la Guadeloupe - Avenir de l'Institut national de recherche chimique appliquée, IRCHA - (p. 4278) : au nom de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'approbation de ce budget.

Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor - (7 décembre 1989) (p. 4531) : accroissement de la dette publique ; arrivée à échéance des obligations renouvelables du Trésor, ORT ; gestion par placement sur les grands marchés financiers mondiaux au prix d'une dépendance accrue - Gâchis économique - Maîtrise nécessaire du financement de la dette publique - Vote du groupe communiste contre ce projet de budget - Examen des crédits - Etat B et Etat C (p. 4537) : vote du groupe communiste contre les amendements de réduction des crédits n° II-25 et n° II-26 de M. Claude Belot, rapporteur spécial.

Budget annexe : Imprimerie nationale - (7 décembre 1989) (p. 4542, 4543) : prélèvement sur le fonds de roulement au titre du financement de l'implantation de la production lourde de l'établissement public hors de Paris, à Evry : volonté d'extirper hors de la capitale toute substance ouvrière - Utilisation des sols libérés rue du Capitaine Ménard à la construction de logements sociaux destinés aux agents du ministère des finances - Avenir de l'unité de Douai - Inquiétude sur la maintenance et la transmission d'un savoir-faire prestigieux - Conséquences néfastes de la volonté de rentabilité - Evolution des effectifs - Problème de formation - Abstention du groupe communiste sur ce projet de budget.

**Services du Premier ministre - I - Services généraux - Economie sociale** - (8 décembre 1989) - Rapporteur spécial (Economie sociale) (p. 4617) : rappelle que l'économie sociale est une autre façon d'entreprendre ou de produire sans recherche de profit - Importance de ce secteur par son poids économique - Rappelle que le secteur mutualiste protégeait 25 millions de personnes en 1986 - Constate que le secteur coopératif représente un poids considérable qui regroupe les banques populaires, le crédit mutuel, les coopératives d'artisans et celles des commerçants - Signale que s'intègrent dans le secteur de l'économie sociale, avec un chiffre d'affaires important : le comité de coordination des oeuvres mutualistes et coopératives de l'éducation nationale et les associations de loisirs à but non lucratif - Se félicite de la tenue des journées européennes de l'économie sociale - Constate que les crédits de l'économie sociale sont pratiquement inexistantes - Se félicite de l'augmentation en pourcentage des crédits déconcentrés de l'action régionale - (p. 4618) : rappelle qu'un certain nombre de ministères participent en fait au financement du budget de l'économie sociale par des subventions ou des aides diverses - Rappelle que l'éducation nationale met à la disposition d'associations un certain nombre de ses instituteurs ou de ses professeurs, alors qu'elle souffre d'un manque d'enseignants - Problème de l'adaptation de l'économie sociale à l'ouverture du marché européen - Se félicite de l'aménagement du régime fiscal des dons fait par les particuliers - Favorable à l'augmentation des crédits affectés à la formation des administrateurs élus - Insuffisance des dotations du Fonds national de développement de la vie associative, FNDVA - Souhaite la relance du comité consultatif de l'économie sociale - Au nom de la commission des finances, se déclare opposé à l'adoption des crédits de l'économie sociale.

#### Articles non rattachés :

(9 décembre 1989) - **Art. 58 bis (demande de simulations sur un nouveau mécanisme de péréquation de la taxe professionnelle)** (p. 4676) : opposition des sénateurs communistes à cet article obligeant les communes à se regrouper pour faire face à l'augmentation de leurs charges - **Art. 58 ter (modification de l'assiette de la part départementale de la taxe d'habitation)** (p. 4677) : opposition des sénateurs communistes à cet article - **Art. 58 septies (limitation pour certaines communes de l'écêtement des établissements exceptionnels)** (p. 4681) : opposition des sénateurs communistes à cet article - **Art. 58 decies (dispositions tendant à accroître les ressources de taxe professionnelle des districts et des communautés urbaines)** (p. 4684) : opposition des sénateurs communistes à cet article - **Après l'art. 65 bis (p. 4718) : son amendement n° II-107 : réduction d'impôt accordée pour les dépenses afférentes aux travaux de raccordement des résidences principales aux réseaux d'assainissement ; rejeté - Art. 68 bis (crédit d'impôt pour l'aménagement et la réduction du temps de travail)** (p. 4720) : coût considérable du chômage pour la collectivité : allocations versées aux chômeurs, stages, manque à gagner pour la sécurité sociale et le Trésor public - Dénonce l'absence de volonté politique de s'attaquer au chômage structurel et à la précarité de l'emploi - Nouvelles exonérations fiscales accordées au patronat - Opposition des sénateurs communistes à cet article.

#### Vote sur l'ensemble :

(9 décembre 1989) (p. 4737) : rappelle les vives critiques émises par les sénateurs communistes sur ce projet de budget - Taxe d'habitation - Politique familiale - Diminution de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF - (p. 4738) : difficultés rencontrées par les familles : chômage, précarité de l'emploi - Aggravation du déficit budgétaire - Diminution du pouvoir d'achat des salariés - Augmentation des revenus de la propriété immobilière et des valeurs mobilières - Budget d'inégalités sociales - Non-respect du droit de tous à l'emploi, au transport, au logement, aux loisirs et à la santé - Analyse respectivement les crédits de la défense, de l'éducation nationale et de la santé - Insuffisance notoire des moyens financiers accordés aux collectivités locales pour compenser les transferts de charges - Malaise de la fonction publique - Opposition des

sénateurs communistes au projet de budget pour 1990 ainsi amendé

- **Projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques - Deuxième lecture [n° 113 (89-90)]** - (16 décembre 1989) - **Discussion générale (p. 5070)** : dénonce l'objectif essentiel de ce projet qui est d'étouffer les scandales politico-financiers et de légaliser pour l'avenir les pratiques occultes de financement - Insuffisantes modifications apportées par l'Assemblée nationale - S'oppose à toute complaisance à l'égard des fraudeurs - Estime dérisoire les restrictions apportées à l'amnistie - Constate que la plupart des élus impliqués sont finalement épargnés - Rappelle que seul le groupe communiste s'est unanimement opposé à l'amnistie des fraudeurs et à la consécration de la loi de l'argent - Dénonce la désignation et la composition de la Commission nationale de contrôle qui pourra décider de l'invalidation et de l'inéligibilité d'un candidat - Rappelle que le parti communiste n'a jamais donné lieu à scandale et qu'il ne vit que des cotisations de ses membres - (p. 5071) : souhaite une démocratie pluraliste et l'indépendance des partis à l'égard du patronat et de l'Etat - Favorable à une véritable transparence s'appliquant aux partis, aux élus et aux candidats - Respect du principe de l'égalité des candidats devant le suffrage universel - Préconise un véritable plafonnement des dépenses électorales et l'interdiction de toute publicité politique - Respect du pluralisme de l'information - Constate que ce projet n'est absolument pas destiné à s'opposer au développement des pratiques occultes et qu'il accentue une véritable mainmise des forces de l'argent sur la vie politique et met les partis sous tutelle étatique - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1990 - Nouvelle lecture [n° 149 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - **Discussion générale (p. 5129)** : opposition du groupe communiste à ce projet de loi de finances s'inscrivant dans le cadre de la politique monétaire et financière de l'Europe des Douze - Inefficacité de cette politique économique - Allègement de l'imposition sur les revenus - Problème de l'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF ; perspective d'une réduction des ressources des collectivités territoriales - Propositions du groupe communiste : alourdissement de l'impôt sur les grandes fortunes, relèvement de l'impôt sur le revenu, réforme de la taxe professionnelle, taxation des revenus financiers, allègement de la taxe d'habitation, relèvement du SMIC, réduction des crédits du budget de la défense au profit de celui de l'éducation nationale - (p. 5130) : abstention du groupe communiste lors du vote sur la question préalable déposée par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 143 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - **Art. 20 (application du code de la mutualité aux mutuelles gestionnaires de régimes particuliers de la sécurité sociale)** (p. 5167) : opposition du groupe communiste à cet article - **Explication de vote sur l'ensemble** : effets négatifs de ce texte pour la protection sociale des Français - Perspective du développement d'une concurrence effrénée entre les organismes de prévoyance au profit des compagnies d'assurance et aux dépens des mutuelles - Danger pour les salariés des contrats dits « de groupe » - Vote du groupe communiste contre ce texte.

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé - Nouvelle lecture [n° 151 (89-90)]** - (18 décembre 1989) - **Discussion générale (p. 5170)** : risque d'affaiblissement de la protection sociale par l'adoption de ce texte - Allègements de charges sociales en faveur des entreprises - Non-remboursement par l'assurance maladie des frais d'hébergement des personnes hospitalisées en long séjour - Revalorisation des pensions sur la base de l'évolution des salaires annuels - Introduction de conventions médicales à l'échelon départemental - Rejet des propositions communistes - Vote de la question préalable par le groupe communiste en raison de son opposition globale à ce texte.

VOILQUIN (Albert), sénateur des Vosges (UREI).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989) ; puis élu vice-président (*JO Lois et décrets* du 12 octobre 1989).

#### DÉPÔTS

- *Avis*, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Défense - Section Air - [n° 62 (89-90) tome 7] (21 novembre 1989).

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 109 (89-90)] modifiant la loi n° 69-1044 du 21 novembre 1969 relatif au Conseil supérieur de la fonction militaire [n° 131 (89-90)] (13 décembre 1989) - Défense.

#### QUESTIONS

*Questions orales avec débat :*

n° 61 (*JO Débats* du 19 mai 1989) (p. 804) - Ministère : Défense - *Effectifs de l'armée de l'air* - (Retirée : octobre 1989) - Défense nationale.

#### INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

*Discussion des articles de la première partie :*

(22 novembre 1989) - Art. 31 (par priorité) (*modification des modalités d'évolution de la dotation globale de fonctionnement*) (p. 3601) : au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'amendement n° I-233 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (nouvelle rédaction de cet article).

*Deuxième partie :*

Défense - (6 décembre 1989) - Rapporteur pour avis (section Air) (p. 4485) : importance des menaces potentielles pesant sur l'armée de l'air française : maintien et modernisation de l'aviation de combat soviétique en dépit des évolutions positives de l'Europe de l'Est et des négociations sur le désarmement, développement des missiles sol-sol en Méditerranée, persistance des conflits régionaux - Rôle crucial de l'armée de l'air en cas de conflit conventionnel en Europe et pour la défense des intérêts et des ressortissants français dans le monde - (p. 4486) : effort de revalorisation de la condition des personnels de l'armée de l'air : augmentation de l'indemnité pour charges militaires et des crédits de fonctionnement des bases, maintien de l'activité d'entraînement aérien - Evolution satisfaisante des crédits d'investissement et particulièrement du programme de l'avion de combat tactique, ACT - Poursuite regrettable de la déflation des effectifs - Réduction dangereuse de la flotte des avions de combat - Incertitude concernant la relève des missiles nucléaires S 3 - Compétitivité insuffisante de l'industrie aéronautique française - Risque de mise en cause du financement du programme ACT-ACM par la marine en raison du problème de la relève des Crusader - Avis défavorable de la majorité des membres de la commission des affaires étrangères sur ce projet de budget - (p. 4489) : *en son nom personnel* - Incertitudes de la situation internationale et nécessité de garantir la sécurité de la France et de l'Europe - Insuffisances de ce projet de budget et de la loi de programmation militaire pour la période 1990-1994 - Maintien de la puissance militaire de l'Union soviétique et danger d'un désarmement unilatéral du côté occidental - Restriction des

capacités à combattre des armées françaises résultant des restrictions financières décidées par la nouvelle loi de programmation ; retards affectant les différents programmes d'équipement des trois armes - Vieillesse des avions Crusader de la marine et nécessité de leur remplacement par des F 18 américains - (p. 4490) : importance du programme ACT - Insuffisance des équipements en chars et en armes anti-chars de l'armée de terre - Conséquences négatives de ces restrictions sur les industries d'armement et sur le moral des cadres de l'armée - Réduction de la part des crédits du titre III - Effort en faveur de la gendarmerie nationale - Malaise des armées et nécessité d'une réelle amélioration de la condition militaire ; insuffisance de la majoration prévue de l'indemnité pour charges militaires - Problème des mises à la retraite prématurées et de la deuxième carrière des cadres de l'armée - Question du maintien de la conscription ; conclusions du rapport Chauveau consacré au service national - Progrès du Service d'information et de relations publiques des armées, SIRPA - Projet de fermeture du centre hospitalier des armées Sédillot à Nancy - (p. 4491) : danger pour les intérêts vitaux de la France d'une diminution des crédits militaires - Opposition de la grande majorité du groupe de l'UREI à ce projet de budget.

*Budget annexe des postes, des télécommunications et de l'espace* - (8 décembre 1989) (p. 4632) : importance de ce budget qui s'élève à plus de 190 milliards de francs - Rappelle le dépôt prochain d'un texte transformant les postes et télécommunications en deux exploitations autonomes : la poste et France Telecom, suite au rapport élaboré par M. Hubert Prévot - Regrette que les conclusions de ce rapport quant au statut des personnels n'aient pas été suivies - Constate une augmentation des dépenses de fonctionnement supérieure à celle des dépenses d'investissement et un alourdissement des charges financières - Rappelle le problème du prélèvement opéré sur ce budget depuis plusieurs années au profit du budget général - Estime que seule l'autonomie financière permettra au service public d'assurer sa compétitivité - Problème de la présence de la poste en milieu rural, indispensable à la vie sociale dans les campagnes - Problème de l'extension de la polyvalence des bureaux de poste en milieu rural et de la situation des personnels appelés à gérer de tels bureaux - Au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de budget pour 1990.

- *Projet de loi modifiant la loi n° 69-1044 du 21 novembre 1969 relative au Conseil supérieur de la fonction militaire* [n° 109 (89-90)] - (14 décembre 1989) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 4964, 4965) : bilan du Conseil supérieur de la fonction militaire, CSFM, créé en 1969 - Tirage au sort des membres - Commissions régionales interarmées - Réforme proposée par le texte en projet, accompagné d'un projet de décret : augmentation du nombre des membres ; suppression des commissions régionales interarmées ; instauration d'un conseil de la fonction militaire pour chaque armée, pour la gendarmerie, le service des essences, la délégation générale pour l'armement et le service de santé - Tirage au sort des membres à partir des seuls volontaires - Propose l'adoption de ce projet de loi.

VOISIN (André-Georges), sénateur de l'Indre-et-Loire (apparenté au groupe RPR).

#### NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1989).

- Membre titulaire du comité directeur du Fonds d'aide et de coopération.

Membre suppléant du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

## DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Coopération et développement* - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 4] (21 novembre 1989).

## INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1990* [n° 58 (89-90)].

*Deuxième partie :*

*Coopération et développement* - (30 novembre 1989) - *Rapporteur spécial* (p. 4127) : évolution des crédits du projet de budget du ministère de la coopération - Progression des crédits d'assistance technique : aide au développement culturel et financement de Canal France international - (p. 4128) : concours financiers - Coopération militaire ; situation débitrice du ministère de la coopération vis-à-vis du ministère de la défense - Progression des crédits destinés aux associations de volontaires pour le développement, aux organisations non gouvernementales, ONG, aux actions de coopération décentralisée et à la dotation des établissements français à l'étranger - Accroissement de la dotation du Fonds d'aide et de coopération, FAC, destinée au soutien

aux programmes d'investissement - Insuffisance de l'information du Parlement au sujet de l'emploi de la dotation affectée au financement des opérations exceptionnelles, laissée à l'usage discrétionnaire du Gouvernement - Financement des dons associés aux prêts de la Caisse centrale de coopération économique - Conséquences pour l'Afrique de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est - Situation économique préoccupante des Etats africains touchés par la baisse des cours des matières premières - Initiatives de la France en faveur d'un dispositif d'allègement de la dette africaine, notamment au sein du Club de Paris - (p. 4129) : importance des réaménagements et annulations de dettes consentis par la France - Désengagement inquiétant des entreprises françaises en Afrique - Effort de la France en matière d'aide publique au développement - Renégociation en cours de la convention de Lomé - Croissance des dons - Développement de l'aide multilatérale : participation de la France aux organismes de financement internationaux, soutien à l'aide privée apportée par les ONG et les associations de volontaires pour le développement - Progression des crédits d'assistance technique et de coopération culturelle - Maintien de la priorité à la politique d'aide aux pays d'Afrique situés au Sud du Sahara - Insuffisance des concours financiers et des crédits d'assistance militaire - Problème de l'indemnisation des rapatriés du Zaïre - (p. 4130) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ce projet de budget.